CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
JAN 28 1975
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

23 Élisabeth II

VOLUME I, 1974

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-SEPTIÈME JOUR DE FÉVRIER 1974,
AU VINGT-NEUVIÈME JOUR DE MARS 1974, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

27399—1½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 février 1974

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

[*Texte anglais*]

Le Parlement, prorogé le vingt-sixième jour de février 1974, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de l'Orateur.

L'Orateur donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence se rendra à la salle du Sénat à 10 h 40 ce matin pour ouvrir officiellement la deuxième session de la vingt-neuvième législature du Canada.

Le major A.-G. Vandelac, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur, accompagné des membres de la Chambre, se rend à la salle du Sénat.

● (1150)

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

* * *

[*Texte français*]

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) demande à présenter le bill C-1, concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

[*Texte anglais*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de faire un discours aux deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

[*Texte français*]

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la deuxième session de la vingt-neuvième Législature du Canada.

En vous adressant la parole pour la première fois, je tiens à vous dire à quel point je me sens honoré d'avoir été choisi comme représentant de Sa Majesté au Canada. Ainsi que je le rappelais au moment de mon installation, la haute charge qui m'incombe repose sur trois siècles et demi d'histoire. Je me plais à penser que j'aurai l'occasion de voyager un peu partout au Canada et de rencontrer des citoyens de toutes les couches de la société.

Nous aurons le plaisir, du 25 au 30 juin, de recevoir la visite de la reine mère, la reine Elizabeth, pour qui tous les Canadiens ont une vive affection. Sa Majesté viendra présenter leurs nouveaux drapeaux à deux régiments, le Toronto Scottish et le Black Watch, dont elle est colonel en chef.

[*Texte anglais*]

Je vous parle à un moment où la situation économique internationale est gravement troublée, en raison de difficultés relatives à l'approvisionnement et aux prix de certains produits, notamment le pétrole.

La plupart des pays, tant les pays en voie de développement que les pays industrialisés, ont connu une expansion économique appréciable en 1973. Les perspectives économiques pour 1974 semblaient être, il n'y a pas tellement longtemps, fort encourageantes. Mais voilà que quelques-uns des grands pays producteurs décident de réduire leurs exportations de pétrole et d'en augmenter les prix, d'où un revirement subit de la situation.

Pour les pays en voie de développement, la hausse du prix du pétrole a, dans bien des cas, effacé la maigre marge qui leur permettait de poursuivre leur progrès économique et de mieux subvenir aux besoins de leurs populations croissantes. Quant aux pays industrialisés, dont le Canada est un des rares à jouir d'une quasi-autonomie en matière de pétrole, et d'énergie en général, plusieurs d'entre eux verront leur balance des paiements accuser un déficit considérable et devront trouver le moyen de le financer. En ce qui concerne le monde dans son ensemble, il pourrait se produire une réduction globale de la demande et, par conséquent, un ralentissement de l'activité économique.

Le Gouvernement estime qu'il importe au plus haut point de résoudre ces problèmes par une action concertée sur le plan international et par la coordination des politiques nationales. La conférence des principaux pays importateurs a été un premier pas dans ce sens. Elle sera suivie par des réunions des pays producteurs et des pays en voie de développement. Les Nations unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux seront également sollicités à cet egard.

Tout en cherchant une solution à ces questions d'économie internationale, les principaux pays consommateurs doivent reconnaître le désir légitime qu'éprouvent tous les pays producteurs d'utiliser leurs richesses naturelles pour faire progresser leur propre économie. Mais les pays industrialisés, tout comme les pays du Tiers-Monde qui sont riches en ressources, doivent aussi prendre des mesures de plus en plus énergiques pour réduire les inégalités qui les séparent des autres pays moins développés et moins favorisés.

[*Texte français*]

Bien que cet état de choses concernant la cherté du pétrole et les approvisionnements disponibles tienne en partie à des circonstances spéciales, il met en relief une situation qui, elle, a une portée beaucoup plus générale. Jointe à de très mauvaises récoltes en plusieurs pays, la croissance de la population mondiale a provoqué une hausse marquée du prix des aliments. Par suite d'un sursaut simultané de l'activité économique dans tous les pays industrialisés, les prix d'autres denrées augmentaient également sur les marchés internationaux. En outre, la cherté accrue des aliments et des biens de consommation a déterminé d'autres hausses de prix, ce qui a entraîné une poussée inflationniste généralisée.

Aucun pays n'a été épargné par l'augmentation des prix qui s'est produite en 1973, et qui d'ailleurs se poursuit en 1974. Le phénomène est mondial; il ne se limite pas à tel ou tel pays en particulier.

Tous les pays, y compris le Canada, ont rejeté le ralentissement délibéré de l'économie comme moyen de combattre l'inflation. Il y en a qui ont eu recours à la réglementation des prix et des revenus, mesure qui, de façon générale, n'a pas été efficace.

Discours du trône

Plus étroitement qu'aucune autre peut-être, l'économie canadienne est liée au commerce et aux marchés internationaux. Les principales poussées inflationnistes sont venues de l'extérieur du pays. Dans ces conditions, il aurait été singulièrement inopportun d'appliquer une régie générale des prix et des revenus; c'est pourquoi le Gouvernement n'a pas voulu y recourir.

Le Gouvernement s'efforce de maintenir les revenus, la production et l'emploi à un haut niveau: c'est là une de ses principales responsabilités et un de ses objectifs prioritaires. Cette politique peut sûrement contribuer à surmonter quelques-unes des difficultés d'approvisionnement qui font monter les prix. Dans l'immédiat toutefois, pour lutter contre l'inflation, le Gouvernement entend intervenir, comme il l'a fait par le passé, et prendre des mesures précises visant à assurer un meilleur approvisionnement en certains biens et services, à protéger contre l'inflation ceux qui ne peuvent le faire eux-mêmes, à préserver les consommateurs des effets d'une augmentation soudaine et désastreuse du prix des principales denrées, et à empêcher tout groupe de personnes de profiter indûment de la situation actuelle aux dépens des autres.

[*Texte anglais*]

En ce qui concerne le pétrole, le Gouvernement s'est préoccupé des difficultés que la hausse des prix a occasionnées aux citoyens, ainsi que de l'effet général de cette hausse sur l'économie. Néanmoins, pour que le Canada devienne autonome et soit protégé contre de soudaines diminutions de l'approvisionnement, il faut que les prix soient tels que s'en trouveront stimulées la prospection et la mise en valeur des ressources pétrolières non conventionnelles, comme celles des régions frontalières. Le Gouvernement doit veiller à ce qu'une portion suffisante des capitaux produits par la hausse des prix soit appliquée à ces travaux. Il présentera un projet de loi concernant la création d'une société nationale des pétroles, laquelle veillera à intéresser davantage les Canadiens à ces travaux et à leur faire prendre une part accrue à d'autres initiatives semblables. Le Gouvernement a annoncé, de plus, le prolongement de l'oléoduc depuis les champs pétrolifères de l'Ouest jusque dans l'Est du Canada et la création d'un marché canadien unique qui assurera un débouché au pétrole produit au pays.

Dans la poursuite de ces objectifs à long terme, le Gouvernement a le devoir de gérer l'économie dans l'intérêt de tous les Canadiens et, en particulier, de tempérer les effets inflationnistes qui découlent de la crise du pétrole. Face à la nécessité générale de payer plus cher le pétrole et l'énergie, le Gouvernement a cherché, en collaboration avec les Provinces, à faire en sorte que cette difficile transition s'accomplisse de manière ordonnée, de façon à ne pas perturber inutilement l'activité économique, l'emploi et les prix. A cette fin, il doit s'assurer que le prix du pétrole produit au pays n'augmente pas à un taux déraisonnable; il doit voir aussi à ce que le prix du pétrole soit le même partout au Canada, sous réserve évidemment des frais de transport. On présentera des mesures législatives pour que le Gouvernement puisse assumer ses responsabilités à cet égard.

Les entretiens avec les Provinces sur tous les objectifs du Gouvernement et sur les meilleurs moyens de les atteindre se poursuivent. Le Gouvernement s'emploiera activement à conclure des arrangements qui lui permettront de remplir ses obligations d'une manière qui soit équitable tant à l'endroit des Provinces où se trouvent les principaux gisements de pétrole et de gaz, qu'à l'endroit de l'ensemble des consommateurs du pays.

[*Texte français*]

Alors que, d'une part, on s'inquiète de plus en plus de la pénurie d'énergie, on constate, d'autre part, que de nombreuses régions du monde manquent de nourriture. Dans certains pays, la situation est devenue critique. Le Canada n'a pas connu de pénurie aussi grave, mais les pressions exercées par les marchés internationaux ont fait monter le prix de nos denrées alimentaires. Il est donc impérieux d'accroître la production dans notre pays. Le Gouvernement s'occupe de mettre au point une politique relative à l'alimentation et fondée sur les objectifs suivants:

—un approvisionnement sûr et suffisant en denrées alimentaires de qualité pour les habitants du Canada, dont le nombre va en augmentant et le niveau de vie en s'améliorant;

—des prix raisonnables:

—pour le consommateur, c'est-à-dire des prix qui n'obligeront pas les Canadiens à dépenser une fraction excessive de leur revenu pour se nourrir suffisamment et convenablement;

—pour le producteur, c'est-à-dire des prix qui fourniront un revenu suffisant pour encourager la production de denrées alimentaires qui peuvent être produites économiquement et efficacement au Canada;

[M. l'Orateur.]

—un approvisionnement constant et une production croissante des denrées alimentaires que le Canada peut offrir à des prix concurrentiels sur les marchés d'exportation, et des denrées qu'il distribue dans le cadre de programmes internationaux d'aide alimentaire.

A la lumière de ses objectifs, le Gouvernement réévaluera les programmes existants dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. Le Gouvernement consultera volontiers les Provinces, les groupes de consommateurs et les producteurs.

Le producteur doit recevoir un revenu raisonnable pour son travail. Sa confiance dans les perspectives à long terme du marché constitue un élément essentiel de la politique gouvernementale. Le producteur doit avoir accès à tous les marchés du Canada; il sera encouragé à contribuer à une exportation accrue de denrées alimentaires.

Le consommateur doit être sûr de recevoir pour son argent une contre-valeur équitable. Il doit être protégé contre les hausses soudaines du prix de denrées de première nécessité, hausses attribuables à la demande sur le marché international. Les garanties offertes aux producteurs contre les prix trop bas doivent avoir leur contrepartie dans des garanties visant à protéger les consommateurs contre les prix trop élevés.

[*Texte anglais*]

A la longue, pour maintenir l'approvisionnement intérieur, il faut viser à l'utilisation maximale du sol canadien et tenir compte plus spécialement de la tendance à utiliser les terres arables à des fins non agricoles. Le Gouvernement a l'intention d'engager des pourparlers avec les Provinces puisque la question les intéresse vitalement.

Pour assurer un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires, et à des prix raisonnables, vous serez saisis des mesures suivantes qui visent principalement à stimuler la production alimentaire:

—des prêts garantis et d'autres formes d'aide aux fermiers et aux pêcheurs pour leur permettre d'acheter ou de moderniser leur matériel;

—des modifications à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation en vue de fournir au Gouvernement de meilleurs moyens de stabiliser le marché canadien;

—l'accroissement de la main-d'œuvre dans le secteur de la production alimentaire;

—de l'aide à la construction de nouveaux entrepôts;

—des recherches visant à augmenter la production, à en améliorer la qualité et à en réduire les coûts;

—l'amélioration des installations portuaires destinées aux flottilles de pêche;

—des stimulants pour améliorer la prise par le Canada de réserves inexploitées de poissons;

—des paiements anticipés sur les récoltes pour que les producteurs puissent recevoir des versements en espèces en temps opportun;

—un plan de stabilisation agricole en vue de mieux rationaliser les décisions en matière de production;

—l'octroi de stimulants financiers suffisamment élevés pour encourager les jeunes fermiers à s'intéresser davantage à l'agriculture;

—de meilleurs services de formation vétérinaire;

—un programme d'assurance de mise en marché des grains des Prairies;

—l'amélioration des possibilités de transport ferroviaire pour le grain canadien;

—l'accroissement des réserves de grains de provende à des prix raisonnables;

—des stimulants visant à accroître l'élevage du bétail nécessaire aux marchés canadiens et aux marchés d'exportation.

Dans le cadre de sa politique économique, un des principaux moyens auxquels le Gouvernement recourt pour modérer l'inflation est l'accroissement de la production et des approvisionnements: de nombreuses mesures ont déjà été annoncées relativement à l'énergie et aux denrées alimentaires. Il va de soi que les Canadiens doivent renforcer leur économie de maintes autres façons afin d'améliorer les possibilités d'emploi et de maîtriser davantage leurs propres affaires économiques.

On proposera d'aider les petites entreprises en leur procurant des secours financiers et de meilleurs services d'experts-conseils grâce à la création d'une banque fédérale d'expansion des entreprises commerciales. On prendra des dispositions pour étendre davantage la transformation des matières premières au Canada. Dans ce contexte d'une transformation plus poussée des ressources canadiennes et compte tenu d'un meilleur accès aux marchés mondiaux, le Gouvernement encouragera le développement de l'industrie pétrochimique. On proposera d'apporter des modifications à la Loi sur les banques afin de permettre aux

Provinces d'accéder à la copropriété de banques. On proposera de modifier la Loi sur l'expansion des exportations pour favoriser encore davantage l'élargissement du commerce extérieur du Canada. On présentera des propositions afin d'assurer au Canada la haute main sur le secteur des systèmes informatiques. Vous serez appelés à étudier des amendements à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, laquelle a pour but de stimuler la concurrence.

[*Texte français*]

Le perfectionnement et l'utilisation des techniques s'intègrent aux efforts que le Gouvernement entend consacrer à l'amélioration du rendement de l'économie nationale. Des mesures seront prises afin d'augmenter les fruits de la recherche et du progrès industriels, ainsi que l'innovation technologique au Canada.

Les connaissances scientifiques et leur application sont indispensables pour permettre au Canada de relever les défis qui se posent à lui, y compris ceux qui se présentent dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie ou de l'industrie. Le but de la politique scientifique du Gouvernement est de favoriser l'acquisition ordonnée des connaissances scientifiques et l'usage planifié de la science et des techniques pour servir au mieux l'intérêt national. Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie formulera une politique scientifique nationale et, à cet égard, son rôle consultatif sera accru et il jouira d'un plus grand pouvoir de coordination au sein du Gouvernement. On constituera deux nouveaux conseils habilités à accorder des subventions; l'un concernera les sciences sociales et les humanités et l'autre les sciences naturelles.

[*Texte anglais*]

Le Gouvernement attache une grande importance à l'expansion régionale. C'est ainsi que bon nombre des mesures qui doivent être présentées au cours de cette session ont été discutées lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest; elles profiteront à toutes les régions du Canada. Les transports notamment jouent un rôle capital dans l'expansion régionale. Dans une perspective plus large, des mesures seront prises pour faire en sorte que la capacité des transports au pays serve, sûrement et efficacement, les objectifs nationaux du Gouvernement. D'autres mesures seront prises pour mettre fin à toute distinction injuste en matière de tarifs ferroviaires. Une nouvelle politique portuaire sera élaborée afin d'établir au Canada une organisation d'ensemble efficace en ce qui concerne les ports, dans un cadre propre à assurer la plus grande participation locale possible à la gestion et à l'amélioration des ports.

On prendra d'autres mesures pour accroître la production et l'emploi en assurant aux travailleurs un meilleur accès aux emplois disponibles et aux employeurs, un meilleur accès à la main-d'œuvre canadienne. Ces mesures tiendront compte à la fois de la politique en matière d'emploi, de la politique en matière d'immigration et de l'activité de la Commission d'assurance-chômage. De concert avec les Provinces, le Gouvernement travaillera à l'élaboration, dans un contexte de sécurité sociale, d'une politique d'emploi, à l'échelle locale, à l'intention des personnes qui ont toujours beaucoup de mal à se trouver un emploi et à le garder. Dans le contexte d'une révision détaillée du programme mis sur pied à la lumière de l'expérience acquise au cours des dernières années, on présentera des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Au chapitre de la politique sociale, le Gouvernement, en collaboration avec les Provinces et les municipalités, joue un rôle fondamental dans la recherche d'une croissance urbaine mieux équilibrée et d'une amélioration de la qualité de la vie dans nos villes. De meilleurs moyens de transport en commun sont indispensables à la réalisation de ces objectifs urbains. On proposera des mesures en vue de créer un Centre national de développement des transports urbains qui sera chargé de coordonner la mise au point et la diffusion des nouvelles techniques requises dans ce domaine. Vous serez invités à examiner des mesures visant à aider les villes et les Provinces à déplacer les lignes et les terminus de chemin de fer et à remettre en valeur les secteurs ainsi dégagés, de façon à relever l'aspect d'un grand nombre de villes et de villages.

Le Gouvernement s'est toujours soucié de fournir aux Canadiens un logement convenable, dans un milieu accueillant et à un prix raisonnable; les crédits nécessaires à la réalisation de cet objectif font l'objet d'une révision. Il va proposer également d'accorder une aide importante aux programmes d'habitation pour les ruraux et les autochtones. Le programme d'aide concernant le traitement des eaux-vannes sera amélioré en vue d'augmenter le nombre des terrains desservis. Le Gouvernement proposera des mesures visant à accroître la protection offerte au consommateur sur le marché de l'habitation.

Mesures législatives envisagées

[*Texte français*]

Le Gouvernement a pris de nombreuses initiatives pour améliorer la situation de la femme au Canada depuis le dépôt du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Vous serez appelés à examiner des amendements aux statuts du Canada afin d'assurer l'égalité de traitement aux femmes. Le projet de loi qui sera déposé pour établir une Commission fédérale des intérêts et des droits de l'homme comportera des dispositions visant à protéger les femmes contre les distinctions injustes. Les règlements qui régissent les employés de l'État seront amendés pour en faire disparaître toute injustice fondée sur le sexe. On demandera aux sociétés de la Couronne de prendre des mesures concrètes pour favoriser la désignation et la promotion d'un plus grand nombre de femmes à des postes de responsabilité au sein de leur administration. Le Gouvernement entend que notre société soit exempte de toute disparité de traitement.

Les gouvernements fédéral et provinciaux sont convenus qu'il faudrait modifier de nouveau le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec pour hausser, après 1975, le niveau de revenu sur lequel les cotisations peuvent être prélevées, et augmenter les pensions qui seront versées. On déposera un projet de loi tendant à supprimer du Régime de pensions du Canada l'examen des moyens de subsistance qui est présentement requis dans le cas des personnes âgées de 65 à 69 ans. Enfin, les ministres fédéraux et provinciaux se sont mis d'accord pour que soient retranchées des Régimes de pensions du Canada et du Québec les dispositions en vertu desquelles le traitement réservé aux hommes et aux femmes n'est pas le même.

Vous serez invités à étudier d'autres mesures législatives.

[*Texte anglais*]

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement se propose de présenter un budget au cours de la présente session.

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

[*Texte français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

[*Texte anglais*]

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je demande la permission de déposer une liste comportant les titres de certaines mesures dont le gouvernement se propose de saisir le Parlement au cours de la présente session. Je voudrais, monsieur l'Orateur, que cette liste figure au hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste précitée suit.*]

1. Mesure instituant une société nationale des pétroles;

2. Autres mesures nécessaires concernant le pétrole;

3. Mesure concernant les paiements anticipés sur les récoltes;

4. Projet de loi modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies;

5. Projet de loi modifiant la loi sur la stabilisation des prix agricoles;

6. Loi de l'assurance sur la vente des grains des Prairies;

7. Projet de loi modifiant la législation sur les programmes de prêts garantis (loi sur les opérations de pêche, loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, loi sur les prêts aux petites entreprises);

8. Projet de loi modifiant la loi sur les licences d'exportation et d'importation;

Commission de régie interne

9. Projet de loi modifiant la loi sur le crédit agricole;
10. Projet de loi modifiant la loi sur les pêcheries;
11. Projet de loi modifiant la loi sur le développement de la pêche;
12. Projet de loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage;
13. Projet de loi modifiant la loi sur les chemins de fer;
14. Projet de loi modifiant la loi sur les banques;
15. Mesure instituant une banque fédérale pour le développement des entreprises;
16. Projet de loi modifiant la loi sur l'expansion des exportations;
17. Mesure concernant l'organisation des activités scientifiques du gouvernement fédéral;
18. Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer;
19. Projet de loi modifiant la loi nationale sur l'habitation;
20. Mesure concernant la situation de la femme;
21. Mesure instituant une Commission fédérale des droits de l'homme;
22. Projet de loi modifiant la loi sur le Régime de pensions du Canada;
23. Projet de loi modifiant la loi sur les parcs nationaux;
24. Loi sur les registres des aéronefs;
25. Loi de 1973 sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (financement et garantie);
26. Loi sur les corporations commerciales canadiennes;
27. Loi sur le Code maritime;
28. Projet de loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions;
29. Loi sur les contaminants de l'environnement;
30. Projet de loi modifiant la loi sur le Yukon et la loi sur les Territoires du Nord-Ouest;
31. Loi sur la sécurité des pneus d'automobiles;
32. Loi sur l'hymne national;
33. Mesure concernant les communications nationales (Partie I);
34. Loi de 1974 sur la faillite;
35. Projet de loi modifiant la loi sur le tarif des douanes;
36. Projet de loi modifiant la loi sur les allocations aux anciens combattants;
37. Projet de loi modifiant la loi sur l'intérêt;
38. Mesure concernant l'uranium et le thorium;
39. Mesure concernant le déversement de déchets en mer;
40. Projet de loi modifiant le Code criminel;
41. Projet de loi modifiant la loi sur la Cour suprême:
42. Projet de loi modifiant la loi de la Commission canadienne du blé;
43. Projet de loi modifiant la loi sur les aliments et drogues;
44. Projet de loi modifiant la loi sur le régime d'assistance publique du Canada;
45. Mesure concernant le contrôle de l'exportation des œuvres d'art;
46. Mesure pour remplacer la loi sur les jeunes délinquants.

* * *

LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

[M. l'Orateur.]

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Allan Joseph MacEachen, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, l'honorable Charles Mills Drury, président du Conseil du Trésor, l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et l'honorable Donald Stovel Macdonald, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts revisés du Canada de 1970, intitulé: loi sur la Chambre des communes.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je propose, appuyé par M. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso):

Que M. Gérald Laniel, député de la circonscription électorale de Beauharnois-Salaberry, soit nommé vice-président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

LA NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je propose, appuyé par M. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso):

Que M. Prosper Boulanger, député de la circonscription électorale de Mercier, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose la suspension de la séance jusqu'à 2 heures.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la proposition du très honorable premier ministre. Y consent-elle?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à la reprise de la séance, à 2 heures.

(A 11 h 58, la séance est suspendue jusqu'à 2 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

● (1410)

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. PETER STOLLERY, APPUYÉ PAR M. IRÉNÉE PELLETIER

La Chambre passe à l'étude du discours fait par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Sherbrooke (M. Pelletier), je

propose que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a fait aux deux Chambres du Parlement.

Mon grand privilège, comme motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, est d'avoir l'occasion non seulement d'offrir les remerciements de la Chambre à Son Excellence le Gouverneur général, mais de le féliciter pour sa nomination et de lui adresser nos meilleurs vœux au moment où il assume les fonctions de vice-roi.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, il convient aussi de souhaiter à Madame Léger qu'elle réussisse pleinement dans ses nouvelles fonctions dont dépend le succès de ce haut poste.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Nous avons la bonne fortune, au Canada, d'avoir comme couple vice-royal deux personnes qui ont consacré la majeure partie de leur vie d'adultes au service de leur pays et qui sont riches de l'expérience et de la sagesse acquises pendant de nombreuses années qu'elles ont passées à l'étranger dans des postes diplomatiques souvent fort délicats et exigeants. Je suis sûr d'exprimer le sentiment de tous les députés en leur offrant mes meilleurs vœux.

[*Français*]

Qu'on me permette aussi, monsieur l'Orateur, d'exprimer ma gratitude et, j'en suis sûr, celle de tous les Canadiens à Monsieur et Madame Michener pour le style qu'ils ont apporté dans leur façon de faire revivre les traditions qu'il incombe au Gouverneur général du Canada et à son épouse d'incarner.

Je suis certain de parler au nom de tous les députés en exprimant des remerciements à deux Canadiens bien sympathiques pour du travail bien fait. Puissent-ils maintenant profiter de nombreuses années pleines de joie et de sérénité en se rappelant qu'ils seront toujours chers au cœur de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) m'a choisi pour proposer l'Adresse en réponse au discours du trône, je me trouvais en Amérique centrale.

Une voix: Et lui, où était-il?

M. Stollery: A son cabinet, à Ottawa.

Des voix: Oh, oh!

M. Stollery: Si les députés veulent bien m'écouter un instant, ils pourront peut-être s'instruire. Souvent, lorsque je veux me rafraîchir les idées, j'aime sortir au grand air et réfléchir comme tout le monde le fait de temps à autre; je sors ma bicyclette, et je roule un peu pour voir si je suis bien toujours en forme. J'en profite souvent pour explorer. C'est une pratique que je recommanderais à certains de mes honorables vis-à-vis.

J'apporte dans la sacoche de mon vélo les dernières statistiques sur les pays que je m'adonne à visiter, en l'occurrence, les pays de l'Amérique centrale, pour avoir une idée de ce que je cherche et pour interpréter ce que je vois. Ainsi, lorsque je suis dans ce charmant pays qu'est le Guatemala, ma curiosité me mène sur les petites routes qui traversent les campagnes et les villages et je me rends compte alors que le tiers de la population vit tout à fait en marge de l'économie monétaire, que le revenu annuel moyen est de $350. Je songe à ces 17 personnes qui ont été tuées en mai dernier, lorsque des soldats ont essayé d'empêcher un millier de paysans démunis de prendre possession des terres. La bicyclette n'est pas bonne qu'à donner de l'exercice, à faire transpirer sous le soleil brûlant des tropiques; elle permet aussi de retrouver quelque chose que nous avons perdu, au Canada, parce que nous passons tellement de temps dans nos voitures, coupés de l'extérieur. On peut trouver ce regard neuf que donne le contact des choses, et il y a beaucoup à découvrir, chez nous.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Il faut sentir l'odeur du crottin de cheval et d'âne dans les rues, tôt le matin. Je suis persuadé que nombre d'entre nous se rappellent avoir senti cette même odeur ici au Canada il y a de nombreuses années. On comprend mieux la valeur du prêt de 5 millions de dollars que le Canada a récemment consenti au gouvernement de Belize lorsqu'on sent l'odeur de l'urine dans les logements et celle des eaux d'égouts non traitées qui coulent dans chaque ruisseau de chaque quartier.

J'ai constaté que lorsqu'on voyage en automobile ou en autobus, on a tendance à réintégrer le véhicule pour se rendre vite à un hôtel climatisé afin d'oublier rapidement certaines réalités du monde extérieur. Mais on comprend un peu mieux lorsqu'on se promène à bicyclette, et particulièrement à mesure que les jours sous les tropiques se font de plus en plus chauds. On sent beaucoup mieux les mauvaises routes, sales et semées d'ornières, lorsqu'on suffoque dans la poussière soulevée au passage des camions chargés de canne à sucre. Je recommande cette expérience à certains députés d'en face. Passer quelques jours ainsi à raison de 10 à 12 heures par jour, c'est très bon pour l'esprit.

Tel était, monsieur l'Orateur, le milieu où je me trouvais quand le premier ministre a communiqué avec moi pour me confier l'honorable tâche de proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Ce choix était bien sûr un honneur pour moi. Mais, vous savez, c'est un honneur qui m'a fait penser, alors que je ramassais mes affaires pour rentrer au pays, comme le Canada est un pays merveilleux, un pays où un homme ordinaire comme moi peut devenir député, passer une année et demie à faire le travail le plus exaltant qui se puisse concevoir et rencontrer certaines des personnes les plus intéressantes au pays—mes collègues du Parlement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Stollery: Car je crois en effet que c'est le plus grand honneur auquel un Canadien puisse aspirer que celui d'être élu par ses concitoyens à la Chambre des communes. C'est aussi, monsieur l'Orateur, une lourde responsabilité.

[*Traduction*]

La tradition veut que l'on parle de sa circonscription dans ce genre de discours, monsieur l'Orateur, comme chacun sait. En tant que député de Spadina, j'ai la chance de représenter une des régions les plus intéressantes du Canada, le centre de Toronto. En fait, la circonscription de Spadina correspond à peu près au centre de Toronto. Il est

même difficile de visiter Toronto sans visiter ma circonscription. C'est là que se trouvent une bonne partie des hôtels, des magasins, du bord du lac, et presque tout ce qui fait de Toronto une grande ville. L'hôtel de ville de Toronto est situé dans ma circonscription où tant de décisions politiques touchant la collectivité ont été prises ces dernières années. C'est une ville où il fait si bon vivre qu'elle fait envie aux autres habitants de l'Amérique du Nord et aux urbanistes du monde entier.

● (1420)

Spadina, comme le savent bien des députés et des Canadiens vivant loin de Toronto, est le nom de l'ancienne voie rapide Spadina, devenue le symbole de la contestation de la croissance, des valeurs de la vie urbaine et de l'ampleur que prennent les villes. J'ai été mêlé à cette affaire et, à vrai dire, c'est une des choses qui m'ont poussé à me lancer en politique, après avoir conclu que la seule façon de prendre nettement position sur des questions est de participer au processus politique du pays.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Spadina compte aussi un très grand nombre d'immigrants et diffère sous ce rapport d'à peu près toutes les autres circonscriptions comme celles que représentent mes collègues, le député de Parkdale (M. Haidasz), le député de Davenport (M. Caccia), le député de York-Centre (M. Walker), le député de York-Ouest (M. Fleming), le député de Saint-Michel (M^lle^ Bégin), le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), le député de Montréal-Bourassa (M. Trudel) et le député de Vancouver-Centre (M. Basford). La circonscription de Spadina est unique du fait que c'est une région de prédilection pour les immigrants. Depuis plus d'un siècle, ils y sont venus par vagues tout d'abord, d'Angleterre, ceux qui ont donné son nom à Kensington Market, où le premier ministre (M. Trudeau) s'est rendu il y a quelques années, puis des émigrés d'Europe centrale, vers la fin du 19^e^ siècle et au début du 20^e^ et, dernièrement, cette région est devenue le refuge de milliers de Portugais et de Chinois. Lors du dernier recensement, on a enregistré 33 langues différentes dans cette circonscription.

Mais ce qui est exceptionnel, c'est que les gens ont tendance à venir dans cette région, à y passer leurs premières années de résidence au Canada et, au fur et à mesure où ils s'adaptent, ils déménagent généralement dans une autre région. C'est sans doute la circonscription qui a le plus bas pourcentage de naturalisation de notre pays. Chacun sait que c'est l'une des raisons pour lesquelles Spadina, qui compte environ 90,000 habitants, n'a que 27,000 électeurs, c'est-à-dire l'un des huit ou neuf plus petits électorats du Canada. Chose curieuse, bon nombre des électeurs ne sont pas des immigrants. En fait, c'est dans la circonscription que je représente que se trouve le plus grand complexe de magasins et d'appartements du monde, qui abrite 1,000 personnes dans le même immeuble.

Je me suis toujours intéressé aux politiques d'immigration du Canada, même avant de devenir député et de représenter une région si étroitement concernée par les immigrants depuis toujours. J'ai toujours pensé, surtout après avoir voyagé dans plus de 100 pays, que l'apport de personnes venant d'un milieu cosmopolite, qui apportent de nouvelles façons de vivre pour aviver notre culture et notre environnement social, est bénéfique à un pays et à ses habitants, en les rendant plus conscients du monde qui les entoure.

Des voix: Bravo!

[M. Stollery.]

M. Stollery: Chacun sait que notre premier ministre jouit d'un grand prestige à l'étranger tout comme dans notre pays. J'aimerais consacrer quelques instants pour féliciter le premier ministre de son intervention positive auprès des autorités russes, au nom de M. Eugène Lenko, à Kiev.

[*Français*]

Pendant l'ajournement, il y a quelques semaines, le monde a pu observer un exemple de répression dans le cas de Soljenitsyn, qui s'est vu privé de sa citoyenneté soviétique et exilé. Je suis sûr que plusieurs d'entre nous espèrent que le gouvernement de cet immense pays qu'est l'URSS saura libéraliser sa politique des droits de l'homme en vue d'une plus grande liberté d'expression individuelle.

[*Traduction*]

Nombre d'entre nous espérons que le gouvernement soviétique libérera plus souvent des parents de Canadiens, qui vivent en Union soviétique, et que des mesures comme celles qui ont été prises en faveur de M. Lenko pourront l'être plus souvent. Encore une fois, je félicite le premier ministre.

Je crois discerner dans le discours du trône, dont le gouverneur général a donné lecture, trois thèmes principaux, trois préoccupations majeures pour tous les Canadiens: l'approvisionnement en énergie, le ravitaillement en denrées alimentaires et des possibilités économiques pour l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Au Canada, la situation énergétique est unique en son genre, car elle est plus complexe que presque partout ailleurs.

Une voix: Pourquoi?

M. Stollery: Si vous voulez bien m'écouter une minute, vous le saurez. Dans d'autres pays, la situation énergétique est simple, Ou bien le pays est à court d'énergie, ou bien c'est un pays exportateur de pétrole. Le Canada est à la fois consommateur et producteur de pétrole, ce qui exige de la part du gouvernement des politiques très différentes de celles de tout autre pays. L'annonce faite dans le discours du trône prévoyant la création d'une société internationale des pétroles en vue d'assurer dans l'industrie pétrolière une plus grande présence canadienne, une participation accrue et un contrôle plus étendu, constitue une déclaration importante. En tant que Canadiens, nous avons eu beaucoup de chance et je ne m'en étais pas pleinement rendu compte avant de me trouver en Amérique centrale.

Des voix: Oh, oh!

M. Stollery: Bien des députés savent sans doute que les pays du Marché commun centraméricain sont, sur le plan économique, étroitement liés à la Floride. Tout voyageur qui veut connaître les nouvelles lit habituellement, outre les journaux locaux rédigés en espagnol et le *El Nacional*, journal du Mexique, les journaux de Miami rédigés en anglais. La gravité de la situation le frappe davantage lorsqu'il apprend par la voie des journaux que les stations-service locales ne seront ouvertes que deux ou trois heures par jour et que les automobilistes dont les plaques d'immatriculation portent des chiffres impairs pourront se procurer de l'essence les jours impairs et les autres, c'est-à-dire, ceux dont les plaques d'immatriculation portent des chiffres pairs, pourront s'en procurer les jours pairs. Imaginez que les journaux annoncent «à la une» que la Floride va

obtenir une augmentation de son quota d'essence, produit si important pour une région qui dépend du tourisme.

Dimanche dernier en huit environ, je visitais une petite ville du Costa Rica avec un ami qui possède une voiture. Afin de décourager les automobilistes de consommer de l'essence le dimanche et pour les inciter à utiliser les autobus, toutes les pompes à essence étaient cadenassées et portaient de grandes affiches officielles. J'ai alors pensé que le Canada avait eu beaucoup de chance de ne pas avoir suggéré ce genre de rationnement, tout en allant discrètement d'une station de service à une autre avec un seau en plastique en essayant de me procurer un gallon d'essence et en tentant de faire croire, ce qui était difficile, que j'étais susceptible de devenir un client régulier.

Nous avons eu la chance d'avoir un ministre énergique qui s'est attaqué à cette situation complexe dès le moment où elle a surgi et c'est avec la plus grande confiance que je vois maintenant le gouvernement se proposer d'accentuer sa politique afin de veiller à ce que tous les Canadiens puissent obtenir aux mêmes prix de l'essence et toute autre forme d'énergie.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Il s'agit d'un problème crucial qui sera résolu et il me semble que le gouvernement a pris et continue de prendre des mesures qui permettront de le résoudre de telle manière que le Canada occupera probablement, dans le monde industrialisé, la meilleure position en matière d'énergie. Nous avons la chance de posséder des ressources naturelles et également d'avoir un gouvernement dont la politique est d'utiliser ces ressources au bénéfice de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Stollery: Il m'apparaît que les problèmes mondiaux de pénurie d'aliments et le problème de l'énergie sont étroitement associés. Ces deux questions relèvent du domaine des denrées, et toutes deux sont touchées par le marché mondial des biens et des denrées. Il est donc particulièrement heureux de retrouver, dans ce discours du trône, l'affirmation que des sources d'aliments raisonnables et sûres, et à des prix raisonnables autant pour le consommateur que pour le producteur, est une des préoccupations majeures du gouvernement. Plus on lit sur les complexités, pour ne pas dire les complications, du marché des denrées et de tous ces marchés qui s'internationalisent de plus en plus et fonctionnent apparemment comme si les cadres législatifs nationaux n'existaient pas, plus on devient perplexe devant ce grave problème.

● (1430)

[*Traduction*]

Le prix de l'alimentation au Canada a été sérieusement touché du fait que le dollar américain a été effectivement dévalué d'environ 27 p. 100 depuis 1967. C'est là une réalité vraiment étonnante. La valeur du dollar américain a baissé de près d'un tiers de sa valeur par rapport aux devises de la plupart des autres pays. Par exemple, elle a baissé de 36 p. 100 l'an dernier par rapport au yen japonais. A moins d'être financiers, nous ne nous intéressons guère pour la plupart à des chiffres semblables lorsque nous les voyons dans la page financière de notre journal. Nous pouvons bien lire le *Journal* de Wall Street ou encore le cahier financier du *Globe and Mail,* mais un profane comme moi-même doit posséder certaines connaissances en économie politique pour être en mesure d'interpréter ces chiffres.

Depuis un an, j'ai acquis certaines connaissances en économie et je prévois en acquérir encore plus durant l'année en cours. La dévaluation du dollar américain qui est effectivement de 27 p. 100 influe certes sur la vie de chaque Canadien. Lorsque les fabricants japonais d'automobiles ou de téléviseurs, ou les magnats allemands de l'acier, ou tous ceux que vous voudrez, vendent leurs produits aux États-Unis qui somme toute continuent d'être le plus vaste champ commercial et le plus important marché de consommation au monde, ils sont payés en dollars américains. Que font-ils de ces dollars américains? Ces gens, commerçants ou industriels, cherchent à protéger leur pouvoir d'achat. C'est un souci parfaitement légitime qui n'a rien à voir avec la spéculation, bien que les spéculateurs, que de nombreux gouvernements, j'en suis certain, aimeraient paralyser, exaltent artificiellement la situation.

Un avoir en dollars américains ne protège en réalité nullement votre pouvoir d'achat. Qui veut de l'argent dévalué de 27 p. 100 depuis quelques années quand il lui faudra peut-être s'en servir pour acheter du minerai de fer, du caoutchouc ou du cuivre et ensuite combler l'écart avec la monnaie du pays producteur?

Vu la situation politique de l'heure aux États-Unis, il serait difficile de compter vraiment sur le dollar des États-Unis pour l'avenir immédiat. C'est pourquoi les compagnies et industries qui détiennent de la monnaie en voie de dépréciation investissent souvent des fonds dans les seules denrées qui gardent toujours leur valeur, les denrées alimentaires. Elles acquièrent d'avance les cotations des produits alimentaires et font monter le prix d'un produit, par exemple des fèves soya. Le prix de cette denrée, qui est normalement de $80 la tonne environ, est de $450 à $600 la tonne actuellement et il est même monté jusqu'à $700 la tonne. Nous savons que ce genre de transaction existe dans le cas du pétrole et de l'or, et que le prix de l'or, à cause de cela, est monté d'environ $30 l'once à $175 l'once. La chose se pratique naturellement dans le cas des aliments et les prix sont moussés de façon artificielle ce qui, je le répète, porte atteinte au pouvoir d'achat de tous les Canadiens.

Le discours du trône précise que la hausse des denrées est un phénomème d'ordre mondial et signale ce grave désordre dans la conjoncture économique internationale. Sous ce raport on y propose, dans le cas des denrées alimentaires, des prix raisonnables et pour le consommateur et pour le producteur. Comme je le disais, la valeur des denrées, dans quelques pays producteurs, a été réduite à zéro par la hausse du pétrole. D'autre part, des pays comme la Malaysia ont connu subitement la prospérité par suite de la hausse des denrées et d'une certaine autarcie dans le cas des dérivés du pétrole.

Nous, Canadiens, avons le droit, je pense, de nous indigner si les spéculateurs provoquent des mouvements artificiels dans nos prix. D'autre part, nous ne pouvons en toute sincérité nous opposer trop vivement au paiement d'un prix équitable pour quelques-uns des produits que nous importons. Nous ne saurions nous opposer à une hausse du niveau de vie des travailleurs agricoles déshérités de certains pays tropicaux, qui ne gagnent que 20 ou 50c. par jour. Comme consommateurs, nous ne pouvons nous opposer trop vivement au paiement de prix équitables pour les produits alimentaires canadiens, du moment que nous obtenons une valeur équitable.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup appris depuis que je suis député et que j'ai fait mon entrée dans cette grande école pour les Canadiens. La chose peut-être la plus importante que j'ai apprise concerne les différences et les disparités qui caractérisent notre grand pays. Lorsqu'on lit dans les journaux des articles sur le régionalisme, ce problème ne semble pas être très important. Par contre, lorsqu'on arrive à la Chambre des communes, que l'on entend défendre les divers intérêts qui sont représentés ici pour toutes les régions du Canada et que l'on voit les représentants de 265 circonscriptions rassemblés dans une seule salle, c'est là une grande école pour un Canadien.

Grande est la distance qui sépare Toronto de Winnipeg, de Saskatoon, de Calgary et de Vancouver. L'année dernière, lorsque les prix du bœuf ont augmenté, j'ai rédigé un document, sous forme de bulletin, à l'intention de mes commettants. J'ai essayé d'y expliquer certaines des difficultés qu'ont rencontrées les agriculteurs en ce qui a trait à la production de céréales et de bœuf. Je crois que j'ai beaucoup appris sur l'Ouest lors des discussions que j'ai eues avec les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stollery: . . . et d'autres députés en ce qui concerne les conditions d'existence des agriculteurs de l'Ouest dont je n'étais, bien entendu, pas conscient.

Toronto est une région de consommation et d'industries. Il y a plusieurs mois, alors que j'assistais à une réunion, j'ai été frappé d'entendre plusieurs orateurs parler des difficultés de transport dans l'Ouest du Canada et de certaines inégalités. Jusqu'alors, je ne pouvais pas comprendre que des décisions prises dans une salle de conseil puissent affecter tous les Canadiens de l'Ouest. Le prix des articles manufacturés, qui dépend en grande partie des frais de transport, n'est pas contrôlé d'assez près par le gouvernement. On m'a très clairement fait comprendre que le réseau de transport de notre pays laisse beaucoup à désirer. Toutes les doléances que j'ai entendues à la Chambre n'avaient pas un accent purement politique, mais avaient trait à certains problèmes réels dont nous avons été saisis.

Quant à moi, je pense depuis des années que, dans l'intérêt d'un pays, les frais de transport ne doivent y provoquer de disparités importantes. De nombreux pays qui suivent ce précepte savent que les frais de transport ne sont pas aussi importants que l'unité nationale. Lorsque je parle du Canada, j'y inclus l'Arctique. Si nous voulons encourager l'expansion, il faut subventionner les transports. Je constate que le discours du trône renferme une déclaration claire selon laquelle on prendra des mesures pour mettre fin à la discrimination dans les tarifs de transport. J'espère que cette décision sera bien accueillie dans l'Ouest canadien.

Des voix: Bravo!

● (1440)

M. Stollery: Depuis l'époque de feu Lester Pearson, le monde a toujours admiré l'attitude du Canada sur le plan de la politique internationale. Je suis certain qu'on apprendra avec plaisir et peut-être avec surprise que nous ne sommes pas respectés uniquement en raison de nos capacités diplomatiques. De nos jours, le Canada est également respecté en tant que puissance financière et important pays commerçant. Des organismes internationaux comme l'Organisation pour la coopération et le développement économiques traitent le Canada avec beaucoup de respect. Il est rare qu'un pays soit tout d'abord une puissance diplomatique et ensuite une puissance financière. D'habitude, c'est l'inverse. Actuellement, notre pourcentage du commerce mondial est plus élevé que celui de l'Italie et l'OCDE nous place dans le même groupe que la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, celui des puissances industrielles moyennes. Notre pourcentage du commerce mondial de produits ouvrés a considérablement augmenté ces dernières années. On ne nous considère plus comme des coupeurs de bois et nous ne le sommes plus depuis un certain temps.

On ne peut que louer le ministre des Finances (M. Turner) d'avoir offert aux entreprises des stimulants qui ont porté les investissements dans le secteur de la fabrication à des niveaux sans précédent et ont déjà produit beaucoup d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Certains critiques affirment que nous devrions cesser d'exporter nos matières premières et les transformer au Canada. Tel est l'objectif de nos politiques. En ce qui concerne l'ensemble du secteur de la fabrication, nous sommes peut-être à la veille des plus grandes réussites technologiques de notre histoire si le gouvernement du Royaume-Uni, quel qu'il soit, continue de s'intéresser à l'achat de 18 réacteurs CANDU.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Le discours du trône dit que nous souhaitons voir ces problèmes économiques internationaux résolus grâce à certains organismes internationaux comme les Nations Unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, etc. Cette attitude est conforme à la politique extérieure du Canada depuis dix ans.

Le discours du trône laisse entendre qu'il n'y aura pas de contrôle des prix et des salaires. Monsieur l'Orateur, cette politique ayant si lamentablement échoué dans les deux grands pays qui l'ont essayée—les États-Unis et le Royaume-Uni—que nous devrions la mettre de côté pour un certain temps.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Les États-Unis sont aux prises avec la pire inflation de leur histoire récente après trois années de la formule Nixon. Au Royaume-Uni, le taux d'inflation est de 15 p. 100 et le contrôle des salaires a été un échec complet. La société britannique est en proie à la division et les contrôles ont été tout à fait inefficaces.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois rappeler à la Chambre, et au député de Spadina (M. Stollery) en particulier, que son temps de parole est écoulé à moins que la Chambre ne lui permette de continuer. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Stollery: On pourrait presque affirmer que la politique de contrôle des prix et des salaires au Royaume-Uni a fait plus de tort que toute autre politique dans l'histoire récente de ce pays.

[*Français*]

Comme il est bien dit dans le discours du trône, il est très difficile de contrôler les prix; les salaires par contre ne sont que trop faciles à contrôler. Et un contrôle des prix et

des salaires ne revient, comme on l'a vu en Grande-Bretagne, qu'à un contrôle des salaires.

[*Traduction*]

Dans notre pays, le travailleur rémunéré à l'heure forme une caste à part et nulle part au monde cela ne peut avoir de bons résultats. Le gouvernement canadien a estimé qu'il fallait des politiques pour protéger le pauvre qui travaille, pour protéger ceux qui ne peuvent suffire eux-mêmes à leurs besoins et il en faut, en effet.

De grands progrès ont été réalisés à cet égard lors de la dernière session. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de sécurité de la vieillesse sont maintenant indexés tous les trois mois et, bien sûr, les allocations familiales ont été augmentées et s'élèvent en moyenne à $20 par enfant. Tout observateur neutre conviendra certainement qu'il s'agit là d'une façon raisonnable de combattre l'inflation et c'est la façon que le gouvernement a choisi, une façon qui ne défavorise pas un secteur particulier de l'économie, c'est-à-dire, comme toujours, le travailleur rémunéré à l'heure, et qui ne dresse pas ce secteur contre le reste du pays.

Le discours du trône était succinct, mais précis. Il traite des principaux domaines dont le gouvernement devra s'occuper. En tant que député de l'arrière-ban libéral, ce que j'aime surtout dans le discours du trône, c'est qu'il reflète dans une large mesure le point de vue des députés libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Avant que les libéraux ne soient élus, il était presque entendu que si vous étiez élu comme député libéral et que votre parti formait le gouvernement vous n'aviez rien à dire si vous étiez à l'arrière-ban. Je tiens à dire catégoriquement que c'est faux. Depuis que je suis ici, un grand nombre des politiques gouvernementales sont nées au sein du parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Elles résultent de nombreuses consultations avec les Canadiens de toutes les couches de la société, et c'est ainsi que cela doit être.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, c'est un grand honneur que d'être choisi par le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) et ses collègues du cabinet pour appuyer la motion d'Adresse en réponse au discours du trône.

Cet honneur qui m'a été donné rejaillit sur la circonscription de Sherbrooke et sur toute la région des Cantons de l'Est. Sans égard aux appartenances politiques, je suis convaincu, monsieur le président, que les gens que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre sont conscients du privilège qui est aujourd'hui mien, et partagent avec moi cet heureux moment.

Cette tâche est d'autant plus intéressante que celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône est l'un de ces jeunes députés qui manie admirablement les deux langues officielles de notre pays, et qui plus est, maîtrise également la langue de Cervantes avec beaucoup de facilité. Il s'agit du député de Spadina (M. Stollery). Je lui rends hommage pour cet exemple de multilinguisme parfait.

Ce moment agréable, je le partage également avec mes parents, frères et sœurs, là-bas en Acadie, car même si je représente à la Chambre une circonscription du Québec, j'ai toujours été fier, monsieur le président, de ma province natale, le Nouveau-Brunswick, et du charmant petit village de Saint-André de Madawaska où je suis né et où j'ai passé les plus belles années de ma vie. Je suis donc très fier, monsieur le président, de mes origines acadiennes. Les Acadiens—il convient de le sougligner—ont écrit l'une des pages les plus émouvantes de l'histoire du Canada. Voilà l'exemple d'un peuple qui malgré les grands dérangements de l'histoire, anciens et nouveaux, a toujours gardé la fierté de ses ancêtres et a grandement contribué au développement économique, social et culturel des provinces Maritimes.

Depuis 22 ans, c'est un Canadien d'origine qui occupe la haute fonction de chef d'État et de représentant de Sa Majesté au Canada. A la suite de grands Canadiens tels les Vincent Massey, les Georges Vanier et les Roland Michener, Son Excellence Jules Léger apporte au poste prestigieux de gouverneur général du Canada une longue expérience de diplomate chevronné qui a servi avec beaucoup de compétence, de distinction et de dignité le Canada à l'étranger pendant plus de deux décennies. Au nom des citoyens de ma circonscription et en mon nom, j'offre à Son Excellence et à madame Jules Léger, mes voeux les plus cordiaux d'un heureux et fructueux mandat.

Monsieur le président, la tradition veut que celui qui propose et que celui qui appuie le discours du trône parlent de leur circonscription, de ses richesses, de ses beautés et de ce qui la distingue des autres régions du pays: c'est une heureuse coutume! Cependant, je suis certain, monsieur le président, que mes collègues ne m'en tiendront aucunement rigueur si je coupe un peu avec la tradition et que, dans un premier temps, je traite bien sûr de la circonscription de Sherbrooke, mais que, dans un deuxième, je fasse quelques réflexions personnelles sur un problème auquel je m'intéresse beaucoup et qui préoccupe un nombre croissant de gens: celui de la pauvreté dans le monde et au Canada.

Décrire en quelques minutes et en quelques mots les nombreux attraits de Sherbrooke est une tâche quasi impossible! Troisième ville en importance au Québec—en dehors, bien sûr, des centres métropolitains de Montréal et Québec—Sherbrooke, souvent appelée la Ville Reine des Cantons de l'Est, est une cité de près de 90,000 âmes.

Sherbrooke et les Cantons de l'Est représentent une agglomération de plus de 200,000 habitants, donc une région englobant neuf circonscriptions fédérales qui revendiquent, à l'exemple de la Gaspésie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie ou des Laurentides, le titre du coin le plus pittoresque de la Belle Province.

Du point de vue géographique, l'originalité des Cantons de l'Est c'est d'être la seule région de la zone urbanisée du Québec (entre Hull et Québec) située à l'extérieur de l'axe du Saint-Laurent. C'est donc une région intérieure dominée par Sherbrooke qui, à elle seule, représente près de 60 p. 100 de la population urbaine de la région.

Sherbrooke et les Cantons de l'Est sont en somme une ville et une région d'une taille assez importante qui a ses institutions, ses coutumes, ses caractéristiques, bref, une personnalité qui lui est propre et qui la distingue des autres régions du Québec et du Canada.

Nous retrouvons deux institutions de haut savoir dans la circonscription de Sherbrooke; c'est un fait unique au Canada.

● (1450)

[*Traduction*]

L'Université Bishop, l'une des maisons d'enseignement d'expression anglaise les plus vénérables du Québec, est plus que centenaire. Elle a beaucoup contribué au progrès de l'instruction et à l'essor socio-économique et culturel de l'Estrie et de l'ensemble du Québec.

[*Français*]

L'Université de Sherbrooke est une jeune université de 20 ans à peine qui jouit déjà dans le monde académique d'un prestige fort enviable. Le Centre Hospitalier Universitaire s'est acquis au cours des dernières années la réputation d'être l'un des complexes hospitaliers les plus progressistes au Canada. Nous comptons également deux CEGEP, le Collège de Sherbrooke et le Collège Champlain, en plus bien sûr de plusieurs institutions et de maisons d'enseignement. Il est donc évident que c'est le secteur tertiaire qui est chez nous le mieux organisé. Toutes ces institutions contribuent puissamment au développement de notre jeunesse, le potentiel le plus impressionnant de l'Estrie. La jeunesse est une force considérable que nous nous efforçons de développer davantage, car nous constatons que dans le développement économique, social et culturel d'une région, d'une province ou d'un pays, ne pas profiter au maximum du dynamisme, de l'enthousiasme et de l'ardeur de toutes les couches de la population et surtout de la jeunesse, c'est se priver d'une force vive, et s'en priver c'est souvent la différence entre l'échec et le succès.

Depuis une couple d'années, grâce à l'établissement du Parc Industriel qui a grandement favorisé l'implantation d'industries nouvelles, et dont plusieurs ont bénéficié de subventions du ministère de l'Expansion économique régionale, Sherbrooke a accentué son développement. Malgré cette relance économique qu'a connue Sherbrooke, le secteur secondaire reste cependant encore faible. Nous estimons cependant chez nous que, dans le cadre de la nouvelle entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, au sujet des zones ou des régions où l'économie doit être aidée, Sherbrooke et les Cantons de l'Est constitueront l'une des grandes priorités.

Sherbrooke est également le siège d'un archevêché, dont nous célébrons cette année le 100e anniversaire de fondation auquel vous êtes tous conviés aux célébrations qui auront lieu et qui marqueront cet événement.

Sherbrooke est aussi une région remplie d'histoire. Habitée tour à tour par les Abénaquis, les Royalistes et les Français, cette région a été le lieu d'origine de plusieurs grandes figures de l'histoire canadienne. Dans la longue liste de ceux et de celles qui ont contribué au développement de Sherbrooke et des Cantons de l'Est, il convient de mentionner, monsieur le président, Sir Alexander Galt.

[*Traduction*]

Il fut, premier député de Sherbrooke, premier ministre des Finances dans le premier cabinet de Sir John A. Macdonald, et l'un des Pères de la Confédération.

[*Français*]

. . . et un non moins grand personnage de notre région et qui fut l'un des grands hommes politiques de notre temps, le très honorable Louis St-Laurent.

Sherbrooke et les Cantons de l'Est, finalement, sont une ville et une région où francophones, anglophones et néo-Canadiens ont vécu en harmonie depuis deux siècles et, à bien des égards, peuvent être cités en exemple au Canada.

[M. Pelletier (Sherbrooke).]

Monsieur le président, les gens de Sherbrooke et des Cantons de l'Est sont fiers, travailleurs et hospitaliers. Quand on les connaît, on les aime et pour apprendre à mieux les aimer et à les apprécier, il n'y a rien de mieux que de leur rendre visite.

[*Traduction*]

Dans son discours inaugural, monsieur l'Orateur, feu le président John F. Kennedy déclarait:

Le monde est aujoud'hui tout différent, car l'homme peut maintenant, de ses faibles mains, abolir à son gré toute souffrance ou toute vie.

[*Français*]

Monsieur le président, quand on parle du problème de la pauvreté dans le monde, il n'est pas nécessaire de dramatiser: le problème lui-même est déjà dramatique. Si l'on considère que 16 p. 100 de la population du globe dispose de 72 p. 100 du revenu mondial et que 54 p. 100 de la population mondiale ne dispose que de 8 p. 100 des richesses mondiales, cela donne, en un clin d'œil, une idée assez juste de l'écart qui existe entre les pays riches et les pays pauvres.

Le grand problème de notre époque . . .

. . . disait Nehru, . . .

. . . n'est pas la division du monde entre communistes et capitalistes, mais bien entre pays pauvres et pays riches.

Cette distinction, il convient de le rappeler, est apparue au lendemain de la Seconde guerre mondiale, alors que la plupart des économies européennes, dévastées par la guerre, reçurent de la part du pays le plus riche du monde et à l'époque sûrement le plus puissant de la terre, les États-Unis, une somme de 20 milliards de dollars pour relever leur économie.

Ce n'est qu'après ce relèvement assez spectaculaire de l'Europe que l'on s'est vraiment rendu compte du véritable retard des pays africains, asiatiques et latino-américains sur les pays développés de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Lorsque l'on considère que la croissance économique des pays en voie de développement a un taux annuel de 3.6 à 4.5 p. 100 alors que les pays développés ont un taux de 5 à 8 p. 100 nous constatons facilement que l'écart se creuse. Les trois quarts de la population du globe est sous-alimentée et cela, paradoxalement, malgré des surproductions, dans certains pays, de denrées alimentaires.

Depuis longtemps l'on répète qu'il faudrait établir une répartition plus équitable des produits alimentaires. Or les pays qui manquent de nourriture ont d'énormes difficultés financières. Pour sortir du sous-développement, l'industrialisation, a-t-on dit, est nécessaire. Mais il faut pour cela se payer des investissements. Or les revenus sont constitués dans la plupart de ces pays par la vente des matières premières dont les prix ont dégringolé constamment depuis 1949 sur les marchés mondiaux. Les crédits sont nécessaires mais la plupart de ces pays ont atteint un seuil d'endettement. Les subventions et les dons ne sont pas en eux-mêmes suffisants pour assurer une saine relance économique de ces pays.

Monsieur le président, il y a l'énorme problème du fléchissement de l'aide internationale, fléchissement constaté par l'OCDE et dû aux difficultés rencontrées dans ces pays hautement développés et qui s'émeuvent toujours en constatant sur les marchés financiers une baisse de 1 p. 100 ou de 1½ p. 100.

L'actuelle crise de l'énergie fournira peut-être ici une raison de plus pour justifier le modeste effort actuel de la plupart des pays riches dans l'aide aux pays pauvres. Pourtant le potentiel économique et énergétique du Canada et celui de notre voisin du Sud sur le plan international est colossal. On utilise actuellement au Canada, sous toutes formes d'énergie, l'équivalent de huit tonnes et demie de charbon par tête et par an. C'est le double de la consommation de l'Europe de l'Ouest et de l'URSS. C'est 160 fois celle des peuples d'Asie et d'Afrique.

Nous nous retrouvons parmi les nations les plus progressives et les plus riches de la terre. Nous produisons et consommons, toutes proportions gardées, plus que toute autre nation du globe. Et avec fierté, nous étalons jalousement notre richesse devant le monde.

En tant que nation hautement développée scientifiquement, technologiquement et techniquement, le Canada, avec quelques autres nations privilégiées, a envers la Communauté internationale une responsabilité importante et à laquelle s'y soustraire pourrait avoir pour l'ensemble du monde des conséquences catastrophiques.

A cause du développement gigantesque réalisé dans la plupart des nations riches dans le développement des communications, il n'est plus possible, monsieur le président, d'ignorer ce qui se passe à l'autre bout du monde. Les pays démunis nous voient agir chaque jour.

Il faut bien se rendre à l'évidence que la pauvreté n'est pas seulement le problème le plus important de notre décennie, c'est également le problème le plus grave du XX[e] siècle. Juste à côté de l'abondance, des gens meurent de faim.

Il n'est pas question de résoudre ce problème par la philantropie. Il n'y a pas de réponse individuelle qui tienne. Aucune campagne contre la faim qui se contente d'émouvoir le cœur des riches n'est efficace.

Le sous-développement est un problème politique, économique, social et ne peut être résolu qu'au prix de profondes et radicales transformations dans les structures économiques, sociales et mentales des peuples.

Si le Canada a constamment à relever l'un des plus grands défis qui soit, celui de vivre à côté d'un géant, tout en gardant son identité politique, économique et culturelle, nous avons à relever avec nos voisins américains et quelques autres nations privilégiées de la terre le grand défi du siècle et peut-être le grand défi de l'histoire: celui d'aider les pays du Tiers-Monde à sortir du cercle vicieux du sous-développement. Sans être pessimiste, il faut bien admettre que la paix dans le monde n'est pas possible quand les deux tiers de l'humanité souffrent de faim.

Si, chez eux, les Canadiens ont à leur crédit des réussites et des exploits souvent remarquables et qui ont puissamment contribué à placer notre pays à l'avant-garde dans bien des domaines, il est impératif que les Canadiens en tant que membres d'une nation apportent aux pays moins bien pourvus et moins fortunés une attention particulière.

● (1500)

[*Traduction*]

M. Maurice Strong, ancien président de l'Agence canadienne de développement international, a déclaré dans un discours:

Notre époque est déterminée par trois influences primordiales: la course dans l'espace, la course aux armements nucléaires et la course au développement. Le Canada est exclu des deux premières, mais il peut jouer un rôle important auprès des pays en voie de développement. Nous connaissons le sens du développement pour en avoir fait nous-mêmes.

[*Français*]

L'avenir de la Communauté internationale dépendra de ce que feront les pays nantis pour aider les pays pauvres.

A. P. Thirnall a essayé de fixer, par des calculs assez compliqués, sur la base de données et de délais réalistes, le temps qu'il faudrait aux pays du Tiers-Monde pour combler leur retard sur le revenu par habitant existant actuellement dans les pays du Marché commun. Les résultats donnés donnent à réfléchir.

Pour égaler le revenu actuel des pays de la Communauté économique européenne, il faudrait 359 années au Pérou, 356 à l'Ouganda et 1,350 au Pakistan. Et le revenu per capita des pays du Marché commun est beaucoup moins élevé que le nôtre.

M. Eppler, ministre de la coopération en République fédérale d'Allemagne, déclarait récemment que les efforts des pays riches au relèvement économique et social des pays pauvres ont été jusqu'à présent beaucoup trop limités et sans lendemain et il déclarait ce qui suit:

L'aide au Tiers-Monde n'est pas un violon d'Ingres pour quelques idéalistes égarés, une indulgence achetée pour l'apaisement de la conscience, un exercice obligatoire pour politiciens au bord de l'ennui, une garantie d'exportations pour les industriels . . . mais la tentative ambitieuse de rendre la vie quelque peu supportable pour tous sur le vaisseau spatial «terre», afin d'empêcher qu'elle ne devienne insupportable pour tous—investissement pour un avenir commun, parce que cet avenir sera commun ou ne sera pas.

Le développement économique et social des pays sous-développés, sans totalement garantir la paix dans le monde, aiderait énormément à établir une plus grande solidarité et par conséquent une sécurité internationale plus réelle. Le 29 mai 1968, lors d'un discours prononcé à la Chambre, le très honorable premier ministre déclarait, relativement à la participation canadienne à la Coopération internationale, et je cite:

Nous acceptons comme une lourde responsabilité de la plus haute priorité la participation du Canada au programme de mise en valeur économique et sociale des pays en voie de développement. Nous allons explorer tous les moyens de rehausser la valeur de nos programmes d'aide en nous concentrant sur des endroits et des projets où notre bilinguisme, notre compétence propre, et notre expérience, nos ressources et nos moyens rendent possible une contribution efficace et proprement canadienne.

Monsieur le président, l'effort international du Canada au cours des dernières années a augmenté constamment et je suis convaincu que nous devons maintenir la progression actuelle.

Tout en continuant nos efforts pour le développement économique et social de notre propre pays, il ne faudrait pas oublier nos responsabilités et devoirs envers ceux qui partagent avec nous cette petite planète.

Le 4 octobre 1965, devant l'assemblée générale des Nations Unies, Sa Sainteté le Pape Paul VI, après avoir déclaré que le développement était le nouveau nom pour la paix et que la technologie moderne pouvait énormément contribuer à résoudre certains de nos plus graves problèmes, terminait son exposé de la façon suivante:

[*Traduction*]

Il est maintenant l'heure de faire un arrêt, dans un moment de méditation, de réflexion, presque de prière; c'est le temps de nous rappeler nos origines communes, notre histoire, notre destinée propre. Jamais comme maintenant, dans cette époque où le génie humain fait tant de progrès, n'a-t-il été autant nécessaire de faire appel à la conscience morale de l'homme. Ce ne sont ni le progrès ni la science qui nous menacent; au contraire, employés correctement, ils peuvent résoudre bien des graves problèmes qui affligent l'humanité. Le véritable danger se trouve chez l'homme qui dispose d'instruments toujours plus puissants pouvant servir aussi bien à la destruction qu'aux plus nobles conquêtes.

[*Français*]

Monsieur le président, il existe également des pauvres au Canada. Dans tous les pays riches sans exception, on retrouve des pauvres. C'est en effet un paradoxe, mais pas une seule nation, si développée soit-elle, n'a encore réussi à éliminer chez elle le problème de la pauvreté.

La tâche que s'est donnée le gouvernement canadien d'éliminer le plus possible la pauvreté est une tâche extrêmement difficile. En 1966, le président Johnson déclarait la guerre à la pauvreté et avait fait préparer un budget spécial destiné à l'éliminer en 10 ans. Les 10 années prévues sont presque terminées et le sort des pauvres, selon un récent sondage, démontre que leur position s'est détériorée.

L'économiste Leon Keyserling, avec qui John Kenneth Galbraith et Sargent Schriver avaient établi en 1966 le fameux *Freedom Budget*, déclarait récemment, et je cite:

[*Traduction*]

Il est clair que la pauvreté n'est pas un problème de coûts économiques.

Ici, aux États-Unis, le problème consiste à ne pas vouloir, ni du point de vue politique, ni du point de vue social, ni du point de vue moral, s'attaquer à la pauvreté et toute priorité, . . .

[*Français*]

Et un peu plus loin, l'économiste ajoutait, et je cite:

[*Traduction*]

. . . dans notre pays, où il n'y a aucune excuse économique ou technologique pour ce problème, la pauvreté est non seulement une tragédie pour les particuliers, mais, d'une certaine façon, un crime public. Elle est avant tout un défi posé à notre moralité. Matériellement ainsi que spirituellement, une société où il existe de la pauvreté prive tous ses citoyens de sécurité et de bien-être.

[*Français*]

Monsieur le président, le pays le plus riche du monde, grâce à des sommes colossales, n'a pas réussi à éliminer la pauvreté. Si les pays riches s'efforcent de résoudre chez eux le problème de la pauvreté, il est évident que les gouvernements doivent accentuer leurs efforts pour éliminer le plus possible l'écart entre riches et pauvres.

Il convient de noter ici que le Canada dans ce domaine fait figure de pionnier. Nous sommes l'un des seuls pays au monde à avoir créé un ministère dont l'objectif premier est d'éliminer le plus possible les inégalités entre les régions les plus riches et les régions les plus pauvres.

Il faut également souligner le fait que le Canada est l'un des seuls pays à avoir depuis quelques années augmenté substantiellement et rajusté constamment les pensions, les allocations et les suppléments de revenu aux personnes les plus démunies de la société, c'est-à-dire les familles nombreuses, les personnes âgées, les anciens combattants, etc.

Si l'un des grands principes qui a guidé l'action du gouvernement a été celui d'une répartition plus équitable dans les diverses régions de notre pays, il est donc normal que cela se manifeste au niveau de l'individu par une amélioration de ses conditions de vie. Soulignons également en passant que certaines réductions d'impôt ont été accordées et que cela a été bénéfique aux familles et aux individus à faible revenu.

Monsieur le président, j'ai la nette impression que nous sommes à un tournant important de l'histoire de notre pays et que chaque Canadien doit se rendre compte du fait que l'élimination de la pauvreté reste l'un des objectifs les plus louables et les plus nobles de tout gouvernement.

Le discours du trône que nous avons à étudier au cours des prochains jours est bien dans la ligne de conduite du

gouvernement canadien: éliminer autant que possible la pauvreté chez nous.

Le discours du trône annonce des mesures visant à aider producteurs et consommateurs, à accorder une aide spéciale à la petite entreprise, à favoriser la transformation de matières premières chez nous. Une importance accrue sera accordée à l'expansion économique régionale et à l'amélioration de la qualité de vie dans les centres urbains. Des mesures seront prises afin d'augmenter les frais de la recherche, du progrès industriel ainsi que de l'innovation technique. Il existe, bien sûr, l'aide à l'agriculture; en somme, on vise finalement à une répartition plus juste, des richesses de notre pays. Voilà bien des mesures concrètes, monsieur le président, qui témoignent de l'effort du gouvernement pour réduire l'écart entre les régions développées et les régions moins développées de notre pays, entre les gens riches et les gens pauvres.

Il est temps que tous les Canadiens, sans exception, fassent leur part si minime soit-elle dans l'élimination de la pauvreté. Il est grand temps, monsieur le président, en plus, bien sûr, des mesures que peuvent prendre les gouvernements fédéral et provinciaux, que les gens aisés de Toronto aident les moins bien pourvus de Moncton. Que ceux de Vancouver aident ceux de Saskatoon. Que ceux d'Halifax aident ceux de Rimouski et que ceux de Montréal aident ceux de l'Île du Prince-Édouard.

[*Traduction*]

Dans son discours d'inauguration, le président Kennedy avait déclaré:

Si une société libre ne peut aider ses nombreux pauvres, elle ne peut sauver ses quelques riches.

[*Français*]

La nature n'a pas réparti ses richesses en parts égales dans tous les coins du monde et le riche d'hier pourrait très bien être le pauvre de demain.

Il fut un temps de l'histoire du Canada où le Nouveau-Brunswick était la province la plus prospère. Il fut un temps également de l'histoire de notre pays où le Québec était considéré comme la région la plus progressive. Hier, c'était l'Ontario, aujourd'hui c'est l'Alberta et la Colombie-Britannique. Demain, ce sera peut-être Terre-Neuve, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

L'Angleterre a dominé le monde sur le plan commercial, sur le plan économique et sur le plan financier pendant plus d'un siècle. Il en fut de même à d'autres époques pour la France, l'Espagne et la Russie.

Il a suffi de deux carnages mondiaux qui ont coûté 50 millions de vies humaines à l'humanité, de quelques petites crises monétaires, d'une légère crise de l'énergie pour que les puissances d'hier se retrouvent dans d'énormes difficultés desquelles elles ne pourront peut-être pas sortir sans l'aide de leurs amis et de leurs voisins.

Si, sur le plan international, nous désirons diminuer les inégalités entre les riches et les pauvres en partageant un peu plus les richesses de la terre, il va de soi que ce même principe s'appliquera d'abord dans chaque pays.

La technologie nous permet de croire que dans quelques décennies les ressources marines constitueront peut-être la richesse la plus importante d'un État. A ce titre, il se pourrait très bien que Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard deviennent d'énormes sources d'approvisionnements pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

Au rythme où les pays industrialisés polluent actuellement la planète, l'eau potable deviendra peut-être un jour la richesse la plus recherchée chez nous. Le Québec pourrait ici être la source principale d'approvisionnements en eau potable pour plusieurs provinces au Canada.

En partageant en tant que provinces et en tant qu'individus nos richesses et nos ressources, nous diminuerons les écarts existant actuellement dans plusieurs régions du pays et nous contribuerons par le fait même à diminuer les tensions sociales souvent causées par la pauvreté. Devant le problème de la pauvreté dans le monde et au Canada, non seulement les nations, les gouvernements, mais tous les hommes ont leur part de responsabilités à assumer.

Être homme . . .

. . . disait Saint-Exupéry, . . .

. . . c'est précisément être responsable; c'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi; c'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée; c'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le MONDE.

Monsieur le président, en exprimant à nouveau, au nom de mes commettants, ma gratitude au très honorable premier ministre pour ce privilège qu'il m'a accordé, je suis heureux d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

[*Traduction*]

(Sur la motion de M. Stanfield, le débat est ajourné.)

(Sur la motion de M. MacEachen, la séance est levée à 3 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 février 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

AFFAIRES COURANTES

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1974-1975

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet les prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

—Monsieur l'Orateur, le budget principal des dépenses pour 1974-1975 prévoit des dépenses budgétaires de 22,023 millions de dollars et des prêts de 1,275 millions de dollars.

Du côté des dépenses, le budget prévoit 2.4 milliards de dollars de plus que le budget de 1973-1974, plus des trois quarts de cette augmentation étant attribuables à des modifications apportées aux montants prévus à des postes statutaires.

Une bonne part de cette augmentation provient de paiements aux citoyens particulièrement exposés aux pressions inflationnistes courantes—soit parce qu'ils élèvent des enfants ou touchent un revenu fixe, soit parce qu'ils doivent dépendre, du moins en partie, de l'assistance sociale. Ainsi, la composante la plus importante de cette hausse est celle des allocations familiales qui sont censées représenter 1,836 millions de dollars en 1974-1975. Des déboursés beaucoup plus importants sont également prévus au titre du Régime d'assistance publique du Canada et des pensions et allocations aux anciens combattants.

Le budget fait aussi état d'une prévision de 3,432 millions de dollars pour la pension de sécurité de la vieillesse et pour le supplément de revenu garanti.

Lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, le gouvernement fédéral a mis de l'avant un certain nombre de propositions dont certaines sont mises en œuvre par des dépenses inscrites à ce budget. Les plus importantes se chiffrent à près de 43 millions de dollars pour les frais initiaux de programmes d'améliorations routières et d'aménagements routiers et ferroviaires.

[*Français*]

Devant la nécessité d'augmenter les approvisionnements du Canada sur le plan énergétique, on prévoit l'octroi de prêts pour la construction d'un réacteur CANDU ainsi que d'une nouvelle usine d'eau lourde. L'octroi de fonds est également prévu pour la construction au Cap Breton d'une usine de préparation de charbon de huit millions de dollars, afin de faciliter la commercialisation de la houille produite par la nouvelle mine Lingan. Enfin, d'autres fonds sont réservés en vue d'augmenter la participation de l'État dans la société Panarctic Oils Ltd.

Il y a trois ans, le gouvernement publiait pour la première fois une brochure reliée au budget des dépenses, intitulée «Où va l'argent de vos impôts?». Elle est conçue de manière à mieux informer le public de l'usage que fait l'État des recettes qu'il perçoit. Des exemplaires de la 4e édition sont sur le point d'être distribués aux honorables députés et elle sera bientôt mise à la disposition du grand public, gratuitement. On pourra l'obtenir sur demande aux points de distribution d'Information Canada. Le thème particulier de l'édition de cette année traite de la Fonction publique qui joue un rôle essentiel en étant au service des Canadiens.

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a fait une déclaration assez longue sur un sujet fort compliqué (le budget des dépenses), et qu'il n'en a pas remis d'exemplaire à aucun député de l'opposition, il est absolument impossible de dire quoi que ce soit de sensé. Tout ce que je puis dire, c'est que je regrette que le ministre n'ait pas suivi son propre exemple et celui de ses prédécesseurs à ce poste. Si, comme il l'a fait aujourd'hui, le ministre fait une déclaration en déposant le budget principal des dépenses, il devrait avoir la courtoisie de nous en faire tenir un exemplaire à notre arrivée à la Chambre, sinon avant. Chez les vis-à-vis, on se comporte de façon plutôt absurde de ces temps-ci, monsieur l'Orateur.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, de toute évidence, pour commenter en détail ce budget des dépenses, il faudra attendre d'avoir eu l'occasion de l'examiner attentivement et peut-être de le comprendre.

● (1410)

J'ai trouvé intéressant ce que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a répété aujourd'hui: que le gouvernement fournit maintenant de plus amples renseignements sur les dépenses gouvernementales qu'il ne le faisait jusqu'ici. J'ai peine à le croire. Plus le Livre bleu est volumineux, plus il devient incompréhensible.

Comme le ministre a présenté ce volume et fait cette déclaration sans préavis, je me bornerai à dire que cela ne me plaît guère de constater que l'accroissement des dépenses semble être attribué en général, comme le président du Conseil du Trésor m'a paru le laisser entendre aujourd'hui, à la hausse des allocations sociales, des pensions et allocations aux anciens combattants, de l'assistance publique, et ainsi de suite. Je souligne, que ces paiements ne sont pas imputables sur la trésorerie ou au gouvernement. Ils sont une tentative de la société pour uniformiser dans une certaine mesure la situation sociale des gens.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est une des meilleures initiatives de la société organisée; percevoir des nantis pour permettre aux personnes moins fortunées ou démunies de jouir du niveau de vie que l'ensemble de la société est en mesure de produire. Nous nous préoccupons du gaspillage que nous constaterons sans doute dans ces prévisions budgétaires, mais nous applaudissons à l'amé-

lioration de la sécurité sociale dont fait état le document déposé par le ministre.

[*Français*]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, c'est avec regret, comme mes collègues de l'opposition, que nous avons entendu tantôt une déclaration du ministre sans avoir reçu d'avis préalable ou copie de cette déclaration, de façon à pouvoir, en essence, y jetter un coup d'œil afin de faire les commentaires qui s'imposent.

Alors, nous nous abstiendrons pour l'instant de faire des commentaires. Que l'on soit assuré qu'au moment où il sera possible de discuter des prévisions budgétaires nous serons là pour le faire et que nous n'aurons alors pas besoin de préavis du ministre.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'EXCLUSION DES MÉNAGÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): En conformité de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, et étant donné l'objectif que le gouvernement a énoncé dans le discours du trône de veiller à ce que «notre société soit exempte de toute disparité de traitement», je demande à présenter une motion visant à renvoyer au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales la question de l'exclusion injuste du Régime de pensions du Canada de plus de 2 millions de ménagères qui ne touchent aucun revenu hors du foyer, et ce, avec l'appui du député de Hillsborough (M. Macquarrie).

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc être mise en délibération.

[*Français*]

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES POPULATIONS DE SAUMONS DE LA CÔTE OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement afin d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, à savoir les allégations selon lesquelles le Canada manque de fermeté dans ses entretiens avec les États-Unis à propos des captures de saumons faites par chaque pays sur la côte ouest, et de la nécessité d'enquêter sur ces allégations et de les réfuter s'il y a lieu. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que le comité permanent des pêches et des forêts soit autorisé à enquêter sur tous les aspects des relations canado-américaines à propos des captures de saumons, en s'attachant en particulier aux entretiens qui ont récemment eu lieu entre les deux pays à propos d'une entente portant sur les captures de saumons de chaque pays.

M. l'Orateur: Cette motion requiert également le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LE PROJET DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, il existe une question urgente et d'une pressante nécessité relativement aux rumeurs croissantes selon lesquelles le prix du pain augmenterait bientôt de 4 cents pour les consommateurs. Étant donné que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a indiqué qu'une augmentation de la moitié seulement du montant prévu était justifiable, j'aimerais proposer, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Vancouver Kingsway (M^me^ MacInnis):

Que la Chambre charge le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que le prix du pain pour les consommateurs n'augmentera pas de plus de 2 cents, soit l'augmentation considérée comme justifiable par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

LA HAUSSE DU PRIX DU SUCRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter une motion se rapportant à un sujet très urgent puisqu'il s'agit de l'augmentation scandaleuse du prix du sucre.

Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que cette Chambre étudie sans délai le grave problème de l'augmentation du prix du sucre et qu'à cette fin un comité spécial de la Chambre soit chargé d'étudier les causes de cette augmentation et de faire rapport à la Chambre au plus tôt.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA BRUCELLOSE CHEZ LES BESTIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande la permission de la Chambre de présenter une motion d'une grande importance pour les cultivateurs de ma circonscription et des autres régions du Canada. Je demande qu'on me permette de proposer, appuyé par le député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Étant donné la grande inquiétude des cultivateurs de Leeds et Grenville au sujet d'un accès de brucellose chez le bétail de la région, que la Chambre demande au gouvernement de formuler une politique claire sur la question de savoir s'il faut vacciner ou non le bétail contre la maladie au lieu du soi-disant programme actuel d'atténuation, et que la Chambre demande aussi au gouvernement que les sommes versées en dédommagement du bétail qu'il a fallu détruire à cause de la brucellose se rapprochent davantage des prix du marché.

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE, À LA TRIBUNE, DE L'HONORABLE WILLIAM ANDREW CECIL BENNETT ANCIEN PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler aux députés la présence, à la tribune d'en face, de l'honorable William Andrew Cecil Bennett, Canadien distingué qui a été premier ministre de la Colombie-Britannique pendant nombre d'années.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT D'UNE CONVENTION RELATIVE À LA CRÉATION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE DE L'HYDRO-QUÉBEC ET DU RAPPORT ANNUEL DE LA COLUMBIA RIVER TREATY PERMANENT ENGINEERING BOARD

M. Herbert Breau (Gloucester): Monsieur le président, en conformité du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, copie de la convention établie entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la Commission hydro-électrique du Québec relative à la collaboration du gouvernement du Canada à l'établissement et à l'exploitation de l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec et, en même temps, j'aimerais aussi déposer, en vertu du même Règlement, copie du rapport annuel de la Columbia River Treaty Permanent Engineering Board pour la période du 1er octobre 1972 au 30 septembre 1973.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—LA PROTECTION DES PETITS INVESTISSEURS CONTRE L'AVILISSEMENT DU POUVOIR D'ACHAT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur un ou deux aspects du programme anti-inflationniste du gouvernement dont il n'est pas question dans le discours du trône. Je demande tout d'abord au premier ministre s'il envisage quelque mesure pour permettre au petit épargnant, au petit investisseur, de se protéger contre l'avilissement de son pouvoir d'achat? En effet, l'an dernier, il a atteint 10 p. 100 et on s'attend à une diminution similaire du pouvoir d'achat pour cette année. La Chambre peut-elle espérer que le premier ministre présentera des dispositions destinées à accorder une certaine protection au petit épargnant canadien?

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me semble que le discours du trône indiquait que nous sommes bien prêts à prendre des mesures précises dans des cas particuliers. Le chef de l'opposition me demande si nous avons des mesures en vue. Oui, monsieur l'Orateur. Le cabinet examine diverses approches, mais avant d'obtenir plus de précisions, je crains que le chef de l'opposition ne doive exercer sa patience habituelle.

M. Stanfield: Nul doute, monsieur l'Orateur, que cela se déroulera comme l'univers continuera sa marche.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PÉTROLE BRUT CANADIEN—L'OPPORTUNITÉ D'UNE PROLONGATION DU BLOCAGE DES PRIX AU-DELÀ DU 1er AVRIL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Puis-je demander au premier ministre si le gouvernement envisage ou a l'intention de prolonger le blocage du pétrole brut canadien au-delà du 1er avril, même si l'on a dit à la conférence sur l'énergie qu'il prendrait fin le 1er avril et si le premier ministre a annoncé, sauf erreur, ce qu'il a appelé une hausse raisonnable? Envisage-t-on maintenant de prolonger le blocage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition veut parler de la prolongation du blocage actuel, la réponse est non. Il n'est pas question de le maintenir après le 1er avril; mais, bien sûr, le gouvernement préconise un blocage dans le sens que le prix intérieur sera inférieur au prix mondial. A cette fin, nous demanderons donc aux provinces, à l'industrie de coopérer et aux partis de l'opposition de nous appuyer, afin que les Canadiens paient un prix moins élevé que le prix mondial.

* * *

LA CONSOMMATION

LE PROJET DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, au sujet du coût de la vie, j'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations s'il songe à prendre des mesures pour s'assurer que le conseil des boulangeries ne donnera pas suite à son projet de hausser le prix du pain de 4c. la miche vu que la Commission de révision des prix de l'alimentation a déclaré qu'une augmentation ne devrait pas dépasser 2c.?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, à mon avis, l'attitude du gouvernement envers toute hausse injustifiable du prix des denrées alimentaires a été confirmée récemment dans le discours du trône. La Commission est en train d'étudier la situation et doit présenter un dernier rapport sur l'incidence des propositions de l'industrie. Nous devrons certes être prêts à assumer nos responsabilités une fois en possession de ces renseignements.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, on ne peut qu'être frappé par l'engagement pris par le ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: J'aimerais demander au ministre comment il compte exactement remplir ses obligations, puisqu'il a refusé de présenter au Parlement une mesure législative l'autorisant, ou autorisant la Commission, à contenir une hausse des prix injustifiable.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, nous avons prouvé par le passé que nous pouvions tenir nos engagements en pareils cas, et nous sommes prêts à le refaire.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit utile de s'acharner sur ce ministre.

Des voix: Bravo!

[M. Stanfield.]

LES ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX QUANT À L'INTERDICTION D'UNE HAUSSE DU PRIX DU LAIT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture à propos d'une augmentation possible du prix du lait. A la suite des discussions qu'il a eues et des ententes qu'il a établies avec des organismes de certaines provinces, j'aimerais lui demander s'il y a eu d'autres pourparlers en ce qui a trait à cette subvention ou des mesures envisagées par le gouvernement pour éviter au consommateur de lait une hausse de prix, ce produit étant si essentiel à la santé des Canadiens et surtout des enfants?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons eu des consultations avec plusieurs provinces qui nous ont fait part de leur désir d'augmenter le prix du lait, du fait de l'accroissement des frais de production. Si, en conformité de l'accord que nous avons signé avec elles, elles peuvent nous prouver que leurs augmentations de prix se sont encore accrues, et que l'augmentation de leurs frais de production varie de 5 à 10 pour cent, nous entamons alors immédiatement des négociations avec elles. La province de Québec est la seule, je crois, à s'être vue octroyer une augmentation de 2c. la pinte, mais la subvention fédérale de 5c. la pinte reste toujours en vigueur.

[*Français*]

LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SUBVENTIONNERA LA CONSOMMATION

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le coût de la vie augmente de façon vertigineuse spécialement dans le domaine de la nourriture, le premier ministre prévoit-il accorder des subventions à la consommation afin de combler le manque de pouvoir d'achat des Canadiens pour avoir accès à la production canadienne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si le député fait allusion à des subventions accordées dans des cas particuliers, la réponse, monsieur le président, est évidente, étant donné que le gouvernement a déjà agi dans ce sens, et qu'il continuera à agir ainsi, pour autant que cela sera nécessaire. Mais si le député fait allusion à des subventions générales accordées à tous les consommateurs pour toutes sortes de raisons, la réponse est négative.

[*Traduction*]

LE PROJET DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations nous dirait-il s'il a discuté avec le président de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires la question de la majoration proposée du prix du pain? Si oui, croit-il justifiée la majoration de 4c. dans le prix du pain annoncée par le Bakery Council of Canada? Si tel est le cas, quelles dispositions entend-il prendre?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu le rapport provisoire publié par la Commission. J'attends avec impatience le résultat de ses travaux actuels afin que le gouvernement puisse prendre les décisions qui s'imposent, étant donné que la Commission canadienne du blé applique, naturellement, ce programme.

M. McGrath: Le ministre a-t-il pu constater que cette hausse de 4c. est justifiée? Sinon, pourquoi?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, nous devrions étudier attentivement toute augmentation importante dans le prix de détail du pain en ce moment. Nous voulons nous assurer que toute augmentation mise en vigueur par l'industrie est entièrement justifiée, compte tenu des coûts accrus et non des hausses du prix de la farine qui est censé avoir été stabilisé grâce au programme de subventions qu'applique la Commission du blé.

M. McGrath: Comme le programme de subventions du gouvernement pour stabiliser le prix de la farine n'a pas eu l'effet désiré et que le prix du sucre est monté en flèche, ce qui constitue une autre cause contribuante, quelles mesures immédiates le gouvernement se propose-t-il de prendre pour remédier à toute nouvelle hausse de ce produit essentiel?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député reconnaisse que ce programme a aidé à prévenir des hausses du prix du pain qui seraient autrement survenues. Comme je l'ai signalé en réponse à d'autres questions et conformément à l'engagement que nous avons pris dans le discours du trône, nous sommes certes disposés à nous acquitter de nos responsabilités en temps et lieu.

M. l'Orateur: A l'ordre. Certains députés voudraient poser des questions supplémentaires. La présidence pourrait peut-être céder pour le moment la parole au très honorable représentant de Prince-Albert et revenir plus tard aux questions supplémentaires à ce sujet.

* * *

LES CÉRÉALES

L'AFFECTATION DE WAGONS POUR LE TRANSPORT DU BLÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Partout dans l'Ouest du Canada, on presse les agriculteurs de livrer leur blé afin que la Commission du blé puisse assumer ses responsabilités, remplir ses engagements internationaux et le reste. Mais les wagons ne sont pas disponibles. Les chiffres dont je dispose relativement à la semaine dernière—je me demande s'ils sont exacts—indiquent que les livraisons sont, par rapport aux prévisions de la Commission du blé, en retard de 7,800 wagons dans le cas des ports de la côte ouest et de 4,811 wagons dans le cas de Thunder Bay.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans doute le très honorable député voudra-t-il poser maintenant sa question.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, c'est parce que le gouvernement se désintéresse parfois de ces questions que je dois éclairer sa lanterne.

Des voix: Bravo!

● (1430)

M. Diefenbaker: Quelles mesures prend-on pour s'assurer les wagons nécessaires? J'aimerais le savoir. On presse les agriculteurs de livrer le grain mais on ne sait où le mettre.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on demande aux agriculteurs de livrer le grain lorsqu'il y a moyen de le faire. Dans l'ensemble, il y a naturellement beaucoup plus d'espace dans les élévateurs à grains des Prairies à ce temps-ci de l'année qu'à l'époque correspondante de l'an dernier. Des agriculteurs éprouvent vraiment des difficultés dans les régions où les chutes de neige ont été exceptionnellement abondantes. Il n'y a pas de doute que cet état de choses a provoqué dans certains cas des problèmes du côté de la livraison. Nous demandons à tous les secteurs intéressés de l'industrie, chemins de fer, compagnies d'élévateurs et agriculteurs, de mettre tout en œuvre pour faire transporter autant de grain que possible. Le défaut de livraison ou de transport du grain pourrait devenir un obstacle aux ventes de la Commission.

M. Diefenbaker: Ce n'est pas en cherchant à nous embobeliner ainsi que l'on parviendra à faire excuser l'échec du gouvernement. Qu'on se le tienne pour dit. Malgré toutes les explications que le ministre tente de donner à la Chambre, je lui demande de nous dire quelles mesures il prend pour assurer les wagons nécessaires. Je lui ai déjà suggéré—il a écarté la suggestion, mais j'insiste encore une fois—qu'un contrôleur des wagons couverts, pourvu de l'autorité du Parlement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. On pourrait peut-être donner au ministre la chance de répondre à la question supplémentaire du très honorable député.

M. Diefenbaker: Je n'avais pas terminé, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: C'est justement ce que je craignais.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je ne voulais pas interrompre le très honorable représentant, mais j'espérais qu'il poserait bientôt sa question afin que le ministre puisse y répondre et que nous puissions poursuivre.

M. Diefenbaker: J'essaie d'obtenir une réponse du ministre. Je sais qu'il a besoin de protection lorsqu'il s'agit de questions. Je voudrais savoir s'il va s'occuper de présenter à la Chambre une mesure autorisant un contrôleur de wagons-marchandises à enjoindre les compagnies de chemins de fer d'affecter les wagons nécessaires à cet important secteur de l'économie, et à prévoir des poursuites judiciaires et de sévères sanctions pour celles qui refuseraient d'obtempérer.

M. Lang: Nous sommes vraiment disposés à envisager toutes les mesures nécessaires pour que les chemins de fer s'acquittent efficacement de leurs obligations au lieu de se contenter d'inventer des excuses. Indiscutablement, des problèmes réels ont surgi. Par ailleurs, je vois que le député éprouve des difficultés à se rendre compte que nous avons déjà transporté tant de grain cette année que nous avons presque dépassé le volume transporté n'importe quand lorsqu'il était au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Les cultivateurs ne se laisseront pas prendre par ce bourrage de crâne.

L'AFFECTATION DE WAGONS POUR LE TRANSPORT DU BLÉ—LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES CHEMINS DE FER

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Étant donné que les responsables de la Commission canadienne du blé sont inquiets de voir qu'ils seront dans l'incapacité d'atteindre les objectifs d'exportation fixés et étant donné que de nombreux élévateurs de l'Ouest sont congestionnés, le ministre a-t-il rencontré les représentants du CN et du CP et peut-il nous dire si les chemins de fer se sont engagés auprès de lui à respecter les objectifs qu'ils étaient convenus d'atteindre au sujet de Vancouver et de Thunder Bay?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Ces rencontres ont eu lieu. Je ne suis toujours pas satisfait des engagements qu'on a pris envers moi.

* * *

L'AGRICULTURE

LA HAUSSE DES FRAIS DE PRODUCTION DES CULTIVATEURS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question qui concerne une série de questions qui ont été posées plus tôt aujourd'hui. Étant donné que l'indice des «prix à la production» de l'agriculture canadienne a augmenté pour l'ensemble du pays d'environ 20 p. 100 au cours du dernier trimestre de l'année 1972—24 p. 100 dans l'Est du Canada, 14.9 p. 100 dans l'Ouest—le ministre peut-il nous dire quels plans précis le gouvernement a élaborés pour faire face aux coûts toujours croissants que connaissent les agriculteurs.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Ces mesures ont été expliquées hier, dans le discours du trône.

M. Murta: Le ministre nous dit qu'elles ont été expliquées hier, dans le discours du trône. J'aimerais lui demander de nous préciser quelle partie du discours du trône traite de ces mesures afin que les Canadiens soient mieux renseignés.

M. Whelan: Je prépare le terrain depuis environ 15 mois. Nous avons semé les graines hier et j'espère qu'avant qu'elles ne commencent à germer . . .

Une voix: Et l'engrais?

M. Whelan: . . . j'en parlerai en détail lorsque je ferai mon discours à la Chambre ultérieurement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA COMMANDE DE LOCOMOTIVES PASSÉE PAR CUBA À UNE ENTREPRISE MONTRÉALAISE—LA QUESTION DE L'ACHAT D'AUTOMOBILES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre sait-il que le gouvernement cubain a commandé 25 locomotives à une entreprise montréalaise? Peut-il informer la Chambre si la vente doit avoir lieu, et, dans la négative, pour quelle raison?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je sais que le gouvernement cubain tient à faire passer une telle commande. Je sais également que les administrateurs américains de l'entreprise se heurtent à certaines difficultés. Nous avons fait des instances au gouvernement des États-Unis qui ne nous a pas encore donné de réponse officielle.

M. Broadbent: Ma question supplémentaire a trait à un sujet connexe, à savoir que le gouvernement cubain a changé sa politique en ce qui concerne l'importation de voitures de fabrication nord-américaine du genre de celles qui n'étaient fabriquées auparavant qu'au Canada et qu'aux États-Unis, mais qui sont maintenant fabriquées en Amérique du Sud. Récemment Cuba a fait passer à l'Argentine une commande de voitures fabriquées pour le compte de la General Motors, de Ford et de Chrysler. Le ministre peut-il dire à la Chambre si une telle commande n'a pas été initialement adressée à une entreprise canadienne, et dans l'affirmative, des hauts fonctionnaires de son ministère sont-ils intervenus dans les négociations en cette matière? Dans l'affirmative, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle a été l'attitude du gouvernement?

M. Gillespie: J'ai déjà dit que nous savions que le gouvernement cubain désirait acheter des locomotives de fabrication canadienne.

M. Broadbent: Des voitures.

M. Gillespie: Je ne sais pas si le gouvernement cubain tient à commander des voitures de fabrication canadienne.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PROJET D'ENQUÊTE SUR LES OPÉRATIONS DE LA COMMISSION

M. Frank Ellis (Hastings): Merci, monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui est responsable de la Commission d'assurance-chômage. Je ne voudrais pas le décevoir en ne lui posant pas de questions dès le premier jour.

Une voix: La belle affaire!

M. Ellis: D'après ce que le ministre a dit au Québec et compte tenu de l'allusion dans le discours du trône à une révision détaillée de la Commission d'assurance-chômage, le ministre pourrait-il maintenant nous indiquer l'étendue et la teneur d'une telle révision et nous dire quand elle aura lieu?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Comme le mentionnait le discours du trône, des modifications à la loi sur l'assurance-chômage seront présentées au cours de cette session dans le cadre d'une vaste enquête que nous menons à l'heure actuelle en nous fondant sur notre expérience des quelques dernières années. Ce n'est pas une enquête dans le sens d'une analyse approfondie, c'est une évaluation d'un très important programme et elle est déjà en cours.

M. Ellis: Si j'ai bien compris le ministre, il n'a pas l'intention de tenir une enquête publique. J'aimerais lui signaler que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député devrait poser une question.

M. Ellis: Le ministre n'admettra-t-il pas que les frais d'administration seuls justifieraient une telle enquête?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas qu'il soit réglementaire de formuler ainsi une question; il s'agit plutôt d'un argument.

* * *

● (1440)

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI UN ACCORD SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EST INTERVENU AVEC LE QUÉBEC

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale.

Pourrait-il dire à la Chambre si ses entretiens avec le gouvernement du Québec au sujet du nouveau programme de développement régional ont abouti à un accord? Dans l'affirmative, le ministre en fera-t-il connaître prochainement la nature à la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, monsieur l'Orateur, les négociations avec le gouvernement du Québec sont pratiquement terminées. J'ai indiqué que je suis prêt à signer quand on le voudra l'accord-cadre de développement et il reste maintenant à la province de Québec de dire quand elle désire le faire.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA LOI ET LE RISQUE D'ENCOURAGEMENT À L'OISIVETÉ—LES ÉCONOMIES DE DENIERS PUBLICS ENVISAGÉES PAR LE PROJET DE LOI

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question découle de celle qu'a posée mon collègue le député de Hastings. A la lumière de ce rapport détaillé sur la Commission d'assurance-chômage, le ministre nous dira-t-il si l'on a fait à cet égard des études, pour déterminer précisément le rapport entre le niveau élevé du chômage, l'importance des prestations d'assurance-chômage et le nombre élevé des emplois vacants? Autrement dit, a-t-il pu déterminer si la loi actuelle encourage en fait les gens à ne pas travailler et, dans l'affirmative, quelle est la réponse?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je puis dire très carrément qu'il serait, à mon avis, injuste et trop facile de considérer l'assurance-chômage comme le seul facteur ayant pu contribuer au manque de détermination à travailler. Il faudrait certainement en examiner beaucoup d'autres commes les restrictions à l'embauche, l'attitude des employeurs, les nouvelles façons de voir, l'éducation, les salaires et les conditions de travail, et toute une série de facteurs pour se rendre compte que ce problème n'est pas particulier au Canada mais sévit dans presque tous les pays de l'hémisphère occidental.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps et peut-être devrions-nous limiter le nombre des questions supplémentaires. Le député pourra maintenant poser une dernière question supplémentaire.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas besoin de monter sur ses grands chevaux simplement parce que je lui ai posé une question simple à laquelle il n'a pas encore répondu. J'aimerais lui poser une autre question supplémentaire. En présentant le bill C-125, il a indiqué qu'il ferait économiser 100 millions de dollars aux contribuables canadiens. Je suis certain qu'il doit avoir des chiffres au sujet de cette mesure en suspens et j'aimerais maintenant lui demander s'il veut dire à la Chambre combien le contribuable canadien économisera si ce bill est présenté comme l'annonçait le discours du trône? A-t-il des chiffres à nous fournir à ce sujet?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, lorsque le bill sera présenté à la Chambre, je m'efforcerai de donner tous les renseignements possibles aux députés.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA RÉTROCESSION DES TERRAINS DE L'HÔPITAL GEORGE DERBY À LA MUNICIPALITÉ DE BURNABY—LES NÉGOCIATIONS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que la Colombie-Britannique a permis à la municipalité de Burnaby de négocier la rétrocession des terrains de George Derby de Burnaby, le ministre dira-t-il s'il négociera avec la municipalité et s'il cédera ce terrain à un prix comparable à ce que le gouvernement fédéral l'a payé?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, des pourparlers sont en cours entre le ministère et la province de la Colombie-Britannique à propos du prix de la cession. Je puis dire que je n'ai pas le pouvoir de rétrocéder les terrains de George Derby à la municipalité. Je dois toutefois rencontrer des représentants officiels demain et je suis prêt à en discuter.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Pense-t-il que l'on puisse conclure, pour les terrains de George Derby, un marché semblable à celui concernant les terrains de Jericho en Colombie-Britannique?

Questions orales

LES PÉNITENCIERS

COLLINS BAY—LA FUITE DE DOUGLAS BOOTH PENDANT UN CONGÉ TEMPORAIRE—LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général au sujet de la récente évasion d'un prisonnier accusé de meurtre et condamné à perpétuité conformément aux nouvelles modifications apportées au Code. Je pense que le solliciteur général pourra me répondre car je lui en ai parlé hier. Ce prisonnier a-t-il été repris ou est-il encore en liberté?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, si le député fait allusion à M. Douglas Joseph Booth qui était incarcéré dans le pénitencier à sécurité minimum de Collins Bay, je puis lui répondre que ce dernier est toujours en liberté.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Il avait obtenu une autorisation d'absence temporaire et a omis de revenir le 23 février 1974.

Une voix: Il est probablement ici dans les tribunes.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Cet homme avait déjà obtenu 16 autorisations d'absence temporaire et il était toujours rentré comme prévu sauf une fois où il était revenu en retard, mais de son propre gré. Incarcéré dans un établissement à sécurité minimum depuis 1971, il se trouve maintenant en prison depuis huit ans.

M. Woolliams: Étant donné que cette question intéresse tous les Canadiens qui vivent dans les régions urbaines, le ministre est-il maintenant prêt à mettre en œuvre un système qui habiliterait la Commission nationale des libérations conditionnelles à s'occuper des questions de libération dans le cas des gens qui ont été accusés de meurtre et condamnés à perpétuité en vertu des nouvelles modifications apportées au Code afin d'éviter des erreurs comme celles qui se sont produites dans l'affaire Head?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, nous avons déjà décidé de confier à la Commission des libérations conditionnelles la responsabilité de toutes les absences pour de longues périodes, c'est-à-dire pour plus de trois jours et nous n'accordons plus d'autorisations consécutives. Nous avons déjà modifié la loi de façon qu'une personne qui a été accusée de meurtre ne puisse être libérée pour un jour ou de façon temporaire avant d'avoir purgé sept ans d'emprisonnement. Cet homme était en prison depuis huit ans et avait un bon dossier.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RESTRICTION DES EXPORTATIONS DE CERTAINS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN RAISON DE LA PÉNURIE

M. H. T. Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné qu'il existe de graves pénuries de matériaux de construction essentiels, le ministre envisage-t-il de restreindre l'exportation de ces matériaux afin d'en améliorer l'approvisionnement sur le marché national?

[M. Reynolds.]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, on m'a dit qu'il y a pénurie de certains matériaux de construction essentiels. Elle est due en partie à des grèves ou aux problèmes de transport . . .

Une voix: Et au mauvais temps.

M. Gillespie: . . . et en partie à une insuffisante capacité de production. On m'a également informé que beaucoup d'entreprises étaient en train d'agrandir considérablement leurs installations ou projetaient de le faire. Comme les pressions sur le bois d'œuvre ont diminué dernièrement, je n'envisage pas de prendre de mesures pour l'instant.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

MIRABEL—LE TYPE DE TRANSPORT PUBLIC TERRESTRE QUI SERA FOURNI

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, étant donné l'absence du ministre des Transports, je vais poser ma question au ministre des Travaux publics.

L'honorable ministre pourrait-il informer la Chambre . . .

M. l'Orateur: Je rappelle les honorables députés à l'ordre. L'honorable député de Joliette a la parole.

M. La Salle: Je vous remercie, monsieur le président, vous êtes compréhensif comme toujours.

L'honorable ministre des Travaux publics pourrait-il dire à la Chambre si, lors de l'ouverture de l'aéroport Mirabel, un service d'autobus sera l'unique système de transport public offert aux passagers des vols internationaux entre les villes de Montréal, Dorval et l'aéroport Mirabel?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question, elle devrait être posée à mon collègue, le ministre des Transports.

M. La Salle: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

J'avais justement souligné, monsieur le président, qu'en l'absence du ministre des Transports, j'avais cru que le ministre des Travaux publics était au courant de l'affaire. Donc, je poserai ma question au secrétaire parlementaire de l'honorable ministre des Transports, mon bon ami de Saint-Boniface.

Le secrétaire parlementaire est-il en mesure de répondre à la question que j'ai posée tantôt à l'honorable ministre des Travaux publics?

[*Traduction*]

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le ministre n'est pas à la Chambre, mais il est présentement à son bureau.

Des voix: C'est honteux!

M. Guay (Saint-Boniface): Il m'a demandé de répondre en son nom. Pour répondre à la question du député, je vais soumettre la question au ministre.

Des voix: Oh, oh!

* * *

● (1450)

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA FORMULE DE COMPENSATION DES SOCIÉTÉS POUR LE COÛT DU PÉTROLE IMPORTÉ—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si son ministère a élaboré une formule pour compenser les sociétés pétrolières du prix qu'elles payent le pétrole importé et s'il peut donner à la Chambre des renseignements sur cette formule? Quel en est le coût mensuel prévu et quel est le prix par baril sur lequel la formule est fondée?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions à ce sujet, mais on n'a pas encore élaboré de formule appropriée. Le gouvernement a l'intention de présenter une mesure à la Chambre précisément pour affecter les fonds nécessaires afin d'amortir l'effet des augmentations de prix sur les consommateurs de l'Est du Canada.

LA CONSULTATION DES PROVINCES AU SUJET DE LA FORMULE APPLICABLE À L'EXPIRATION DU BLOCAGE DES PRIX DU BRUT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Étant donné que le premier ministre a déclaré plus tôt aujourd'hui que le blocage des prix se terminerait à la fin de mars et qu'il serait remplacé par une nouvelle formule, puis-je demander au ministre quelles consultations ont lieu à l'heure actuelle avec les gouvernements provinciaux, tant au niveau des hauts fonctionnaires qu'au niveau ministériel, et si le ministre compte rencontrer les ministres intéressés, des divers gouvernements provinciaux.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il y a déjà eu des consultations entre les hauts fonctionnaires et le premier ministre rencontrera très prochainement les premiers ministres de certaines provinces productrices précisément pour discuter de cette question.

* * *

LES CÉRÉALES

DEMANDE D'ANNONCE IMMÉDIATE DU MONTANT DES PAIEMENTS PROVISOIRES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre chargé de la Commission du blé. Après avoir annoncé l'augmentation du prix initial des céréales, le ministre fera-t-il également connaître les paiements provisoires à l'égard des céréales déjà livrées? Autrement dit, l'annonce sera-t-elle faite immédiatement ou faudra-t-il attendre jusqu'à l'automne?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, lors de l'annonce de la hausse des prix initiaux pour le reste de l'année agricole et de leur rétablissement, sauf dans le cas de l'orge, au même niveau le 1er août, nous faisions également savoir que les paiements de compensation, de l'ordre de 400 millions, seraient versés le plus tôt possible, soit vers la fin de mars ou le début d'avril.

* * *

LES SPORTS

LE PROJET D'INTERDICTION DE L'IMPLANTATION DE LA LIGUE MONDIALE DE FOOTBALL À TORONTO

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné les récentes déclarations du ministre au sujet de l'intention du gouvernement d'empêcher la Ligue mondiale de football de s'implanter à Toronto, peut-il dire à la Chambre les mesures qu'il entend prendre en ce sens et si un projet de loi sera effectivement déposé à cet égard?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je puis assurer le député que nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Je ne m'attendais à rien de mieux de la part du ministre, mais je voudrais poser une question supplémentaire. Compte tenu de l'avis de tous les Canadiens sur la canadianisation du football, le ministre nous dirait-il s'il a l'intention de prendre des mesures visant à rendre obligatoire l'engagement d'un plus grand nombre de Canadiens dans la Ligue canadienne de football? Si oui, quand et sinon, pourquoi pas?

M. Lalonde: Encore une fois, le député aura tout le temps voulu pour discuter cette question si des mesures se révèlent nécessaires.

M. Bell: Et le baseball?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de St. Paul's.

L'OPPORTUNITÉ DE L'INTERDICTION DE L'UTILISATION DU STADE OLYMPIQUE DE MONTRÉAL PAR LA LNF

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au même ministre. Au cas où il présenterait un projet de loi ou prendrait des mesures, nous dirait-il s'il y inclurait l'interdiction d'accorder à la Ligue nationale de football le droit d'utiliser le stade olympique de Montréal après 1976, et voudrait-il dire à la Chambre s'il a reçu des assurances du maire Drapeau à cet égard?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je conseillerais au député de lire mon discours à ce propos. Il pourrait y apprendre quelque chose.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

LES ENTRETIENS AVEC LES LIGUES LOCALES DE FOOTBALL AU SUJET DE L'INTERDICTION DE L'IMPLANTATION DE LA LMF

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné les instances qui, je crois, ont été présentées au ministre par les ligues locales de football et compte tenu de la déclaration qu'il a faite ensuite, le ministre peut-il nous dire s'il est actuellement en consultation avec des équipes professionnelles de football pour obtenir leur opinion au sujet des mesures que le gouvernement peut et doit prendre pour empêcher l'Association mondiale de football d'excercer son activité au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, évidemment le gouvernement devra accepter ses propres responsabilités à cet égard et prendre des décisions qui à notre avis servent l'intérêt national, mais je suis en communication avec le président de l'Association canadienne de football qui est originaire d'Edmonton et qui représente une équipe locale.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS—LE SORT RÉSERVÉ AU COUPABLE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, déjà le 16 novembre j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quelles dispositions il avait prises à la suite de la révélation faite à la Chambre le 5 novembre que des renseignements confidentiels avaient été indiscrètement communiqués à un député. Je désire demander maintenant au ministre si le coupable a été congédié du ministère des Affaires extérieures ou de l'Agence canadienne de développement international à la suite de cette indiscrétion inhabituelle.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il y a eu une démission.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Comme question supplémentaire, je demande au ministre de dire à la Chambre pour quelles raisons on a accepté la démission du fonctionnaire qui a manqué à ses obligations aux termes de son assermentation au lieu de le poursuivre.

M. Sharp: Certaines des raisons sembleront évidentes. Nous ne jugions pas nécessaire de renvoyer le fonctionnaire ou de le poursuivre. Quand il a décidé de démissionner, pour ne pas entacher sa réputation inutilement, nous avons accepté cette solution, en un geste qui me semble libéral.

M. l'Orateur: Il ne reste que trois ou quatre minutes avant la fin de la période des questions. Le député peut poser une brève question supplémentaire, après quoi le député de Rimouski aura la parole.

[M. Lalonde.]

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ma question supplémentaire est brève. Le ministre est-il persuadé que cette façon de régler la question protégera l'intégrité et l'utilité du service extérieur canadien?

M. Sharp: Le service extérieur canadien n'était pas en cause dans cette affaire et je suis persuadé que nous avons agi comme il le fallait dans les circonstances. D'autres situations auraient nécessité une autre façon d'agir.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

MESURES EN VUE DE CONTRÔLER CEUX QUI PROFITENT DE LA HAUSSE DES PRIX ALIMENTAIRES

M. Eudore Allard (Rimouski): Je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Étant donné l'impact des prix du sucre sur de multiples produits alimentaires, pourrait-il informer la Chambre des dispositions qu'il entend prendre pour mettre les profiteurs à la raison?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, il est un peu difficile d'entendre la question de l'honorable député et par conséquent je vais prendre sa question comme préavis.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LE CONTINGENTEMENT DES PRISES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Environnement. Vu les problèmes qui se posent aux pêcheurs canadiens depuis le 15 janvier 1974 par suite de l'entrée en vigueur d'un décret du conseil, le ministre envisage-t-il de modifier les règlements qui régissent le contingentement de la pêche, et surtout qui concernent la saisie des prises faites par les pêcheurs?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, la réponse est tout compte fait négative. J'aimerais également attirer l'attention du député sur le fait que le volume des prises l'an dernier a été sensiblement le même que l'année précédente, et que les recettes ont augmenté d'environ un tiers.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole d'abord au député pour une question supplémentaire, et ensuite au député de Medicine Hat.

M. Crouse: De par la loi, les pêcheurs sont tenus de s'occuper de leurs prises dès qu'elles sont amenées sur le pont. Je demande donc au ministre quelles mesures il entend prendre pour préserver les droits du pêcheur qui travaille sur le pont d'un petit chalutier, étant donné que celui-ci n'est aucunement habilité à déterminer le secteur dans lequel le capitaine décide que se dérouleront les opérations de pêche.

M. Davis: Cette question mérite plus ample considération. Je me renseignerai et communiquerai avec le député à ce sujet.

* * *

● (1500)

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE D'EXAMEN DE LA DÉCISION QUANT À LA FERMETURE DU CENTRE DE RECHERCHES DE SUFFIELD EN ALBERTA

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et porte sur l'annonce, faite la semaine dernière, de la fermeture des installations du Conseil de recherches pour la défense à Suffield (Alberta). Étant donné les difficultés auxquelles feront face les quelque 184 familles de la localité touchée par cette décision et la baisse considérable de l'activité économique qui s'ensuivra dans cette région, le ministre envisage-t-il un examen immédiat de la portée que cette décision aura sur la localité de Suffield en vue, éventuellement, de remettre indéfiniment cette fermeture?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir prévenu de sa question. Il est, je crois, au courant du fait que l'établissement de recherches de Suffield ralentit ses activités depuis plusieurs années déjà. Ce que j'ai annoncé, c'est simplement que ce ralentissement allait se poursuivre pendant trois autres années et que l'établissement serait fermé en 1977. Toutefois, monsieur l'Orateur, je puis garantir au député que l'emploi du personnel en cause sera protégé dans toute la mesure du possible et que nous ferons tout en notre pouvoir pour que les personnes dont il s'inquiète trouvent un autre emploi.

* * *

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE DINDONS AMÉRICAINS—DEMANDE DE PROTECTION TARIFAIRE EN FAVEUR DES AVICULTEURS DE L'OUEST—L'OPPORTUNITÉ D'UN CONTINGENTEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de l'Agriculture. Vu le fait que des dindons américains sont importés en Ontario, ce qui fait baisser de 3½c. la livre le prix des dindons élevés dans l'Ouest canadien, le ministre est-il disposé à accorder aux producteurs de l'Ouest une protection tarifaire ou envisage-t-il d'imposer des contrôles à l'importation de dindons des États-Unis?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un mémoire du nouvel Office national de commercialisation des dindons, et nous sommes en train d'étudier les recommandations que cet organisme nous a faites.

L'IMPORTATION DE BÉTAIL AMÉRICAIN ENGRAISSÉ AU DIÉTHYLSTILBESTROL—LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS CANADIENS

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de l'Agriculture. Elle a trait aux milliers de bovins que nous importons chaque semaine des États-Unis. Comme ce

bétail peut avoir consommé du DES, additif interdit au Canada, quelles mesures son ministère a-t-il prises pour protéger les Canadiens?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la décision d'interdire l'usage du DES a été rejetée par les tribunaux aux États-Unis. Aucune bête nourrie au DES ne sera importée au Canada d'ici au moins six semaines ou même deux mois étant donné que les éleveurs américains ne font que recommencer à s'en servir. Ils projettent d'ajouter le DES en supplément à leurs provendes, mais ils ne nous expédieront pas ces bêtes du jour au lendemain. Nous surveillons la situation et devons rencontrer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au cours de la journée.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons déjà atteint sinon dépassé la fin de la période des questions. La présidence pourrait peut-être donner la parole brièvement au député de Shefford et à celui d'Edmonton-Ouest, pour ensuite passer à l'appel de l'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON SUGGÈRE DE SUPPRIMER LA LIMITE DE SIX MOIS SUR LES PRÊTS CONSENTIS PAR LA BANQUE DU CANADA

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que le discours du trône prévoit reconnaître et donner gain de cause à l'ex-brillant premier ministre de la Colombie-Britannique quant à la participation d'une province à la propriété d'une banque, l'honorable ministre a-t-il l'intention de profiter de cette même occasion pour reconnaître la nécessité de supprimer les limites de six mois aux prêts consentis actuellement aux provinces par la Banque du Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pourrai peut-être traiter de cette question avec plus de détails quand je présenterai éventuellement et assez tôt une loi visant à permettre aux provinces d'investir dans les banques à charte au Canada. Comme l'a dit l'honorable député, c'est par coïncidence que l'auteur de cette proposition est présentement dans les tribunes aujourd'hui.

[*Traduction*]

DEMANDE D'EXPOSÉ DU PROJET DE RÉFORME DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL—LES INCIDENCES PROBABLES SUR LE MARCHÉ DE L'OR ET LE COURS DU DOLLAR CANADIEN

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Nous dirait-il s'il va faire sous peu une déclaration à l'appel des motions ou s'il va participer au prochain débat pour nous dire où en sont précisément les efforts de réforme du Fonds monétaire international, de nous faire part des résultats de la conférence ratée de Rome, de traiter d'une question qui s'y rattache, c'est-à-dire de la fâcheuse situation de la monnaie canadienne, et également du marché effréné de l'or et de toutes les questions connexes?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je vais participer au débat sur l'Adresse en

réponse au discours du trône, mais pour ce qui est d'examiner tout cela de façon détaillée au cours d'une déclaration à l'appel des motions, je pense que nous devrons en décider plus tard.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 27 février, de la motion de M. Stollery: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à unir mes hommages à ceux du député de Spadina (M. Stollery) et du représentant de Sherbrooke (M. Pelletier) à l'endroit de Son Excellence le Gouverneur général et de M^me^ Léger, et à leur présenter les meilleurs vœux des membres de mon parti.

Je tiens également à saluer le juge en chef de la Cour suprême du pays car s'il faut juger de la bonne fortune du pays d'après la compétence de ceux qui se consacrent au fonctionnarisme, je dois dire que le Canada est vraiment, sous ce rapport, le pays le mieux partagé qui soit.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: J'ose espérer, monsieur l'Orateur, que les ministériels ne se sentiront pas trop visés par cette observation.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous nous flattez.

M. Sharp: Allez, poursuivez dans la même veine.

[*Français*]

M. Stanfield: En ce début d'une nouvelle session, je voudrais vous saluer monsieur le président et vous assurer de notre loyale collaboration dans le bon fonctionnement des travaux de la Chambre. Vous avez devant vous une opposition officielle plus vigoureuse que jamais—d'autant plus que notre caucus québécois s'est accru depuis mardi de 50 p. 100—et surtout déterminée à exercer pleinement son rôle parlementaire non seulement sa fonction de critique du gouvernement, mais aussi son devoir d'être un gouvernement en puissance. Et le passé étant garant de l'avenir, nous comptons beaucoup sur votre justice et votre impartialité habituelle pour nous permettre d'accomplir notre tâche dans toute sa rigueur.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, vous me permettrez, monsieur le président, de féliciter le motionnaire et le comotionnaire, les députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier). Ils se sont acquittés avec brio d'une charge difficile, au point même que leurs interventions ont failli être plus significatives que le document principal lui-même.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, nous nous retrouvons ensemble aujourd'hui, à un moment où l'économie mondiale, la stabilité et l'essor économiques courent les plus grands dangers par suite des restrictions que certains pays producteurs de pétrole ont imposées à l'exportation de ce produit, et par suite des problèmes énormes que les très fortes hausses du prix du pétrole brut ont fait naître en égard à la balance des paiements. Ce sont les pays consommateurs de pétrole qui sont aux prises avec ces problèmes.

Cela pose de graves problèmes non seulement au niveau mondial mais à notre pays. A moins de pouvoir trouver un moyen de permettre aux pays de poursuivre une politique de croissance raisonnable, grâce à des mesures collectives, les pays peuvent être forcés, l'un après l'autre, de réduire, de ralentir afin d'éviter une débâcle qui pourrait susciter des difficultés aux partenaires commerciaux et, par le fait même, troubler la situation économique au Canada et aboutir au pire à une crise économique mondiale.

● (1510)

C'est un grave problème pour les pays industrialisés, mais les pays en voie de développement sont menacés de catastrophe—ils doivent importer leur énergie. Ceci est mentionné dans le discours du trône et j'ai été heureux de le voir, mais je n'ai rien vu qui dénonce l'inquiétude que devrait susciter cette catastrophe imminente ou possible; je n'y ai pas trouvé non plus de proposition visant à résoudre les problèmes terribles qui se posent aux pays relativement pauvres qui doivent importer leur énergie ou aux pays industrialisés qui sont au bord du marasme.

Le problème que connaissent les pays industrialisés qui sont de gros importateurs d'énergie et les pays en voie de développement qui doivent compter sur des sources d'énergie extérieures constitue à mon avis le plus grand défi que le monde occidental ait connu depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en matière d'orientation.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: J'ai le regret de dire qu'il est difficile d'être certain que cette orientation existe aujourd'hui. Je ne m'attends pas à ce que le Canada apporte toutes les réponses ou qu'il prenne toutes les initiatives, mais nous nous trouvons dans une situation plutôt unique qui nous permet de donner le ton. Étant donné que des particuliers et des sociétés ont trouvé au Canada une quantité suffisante de pétrole pour nous rendre, pour l'instant du moins, relativement indépendants, en ce sens que nous exportons à peu près autant que nous importons, nous nous trouvons dans une situation qui nous permet d'être objectifs et de guider les autres dans ce domaine.

Je doute que nous fassions beaucoup plus que d'être satisfaits de nous-mêmes. J'aimerais voir et j'espère entendre sous peu ici des déclarations catégoriques de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et du ministre des Finances (M. Turner) quant aux mesures précises d'action collective que le Canada propose pour assurer la stabilité, voire l'amélioration constante du commerce entre les pays industrialisés et aux mesures précises que nous proposons pour solutionner les grands problèmes auxquels font face les pays en voie de développement qui doivent importer du pétrole à des prix grandement majorés. J'aurais plus confiance dans la contribution du Canada pour atténuer ces problèmes économiques si je pouvais détecter chez le gouvernement une meilleure compréhension de nos problèmes intérieurs et, avant tout, une vraie détermination à s'attaquer aux problèmes auxquels fait face notre propre pays.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: L'essentiel de ce que j'ai à dire au nom de l'opposition officielle à la veille du premier vote de confiance que s'apprête à demander le gouvernement au début de cette nouvelle session peut se résumer à très peu de mots—en fait, un seul suffit et c'est impuissance!

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Impuissance à s'attaquer aux causes fondamentales de l'inflation au pays et impuissance à enrayer comme il le faut les effets de cette inflation; impuissance à contenir et à contrôler son propre débordement et impuissance de se soumettre, lui et ses programmes, à l'examen d'enquêteurs impartiaux; impuissance à maintenir l'ordre et la justice dans notre économie pour le bien du Canadien moyen.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Encore pire, sous de si nombreux rapports, est l'inertie. C'est la vraie carence, le fait de n'avoir pas su répondre aux grands défis et aux grandes occasions qui s'offrent à notre pays aujourd'hui. On a même l'impression que le gouvernement n'a pas su comprendre ce qui se passe au pays. Le gouvernement vit dans une sorte de tour d'ivoire sans aucun contact avec quiconque, sauf peut-être ses propres députés. Car le problème ne consiste pas simplement à se demander quelle serait la solution adéquate aux problèmes des Canadiens aujourd'hui; il faut également se demander ce qui nous prouve que le gouvernement est sensible aux misères et aux injustices que suscitent ces problèmes.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas s'engager à régler le plus grand nombre de problèmes possible le plus rapidement possible? Le gouvernement se contente d'affirmer qu'il agira comme par le passé, en ayant recours à des mesures déterminées. En somme, cela revient à dire qu'il n'agira que si on l'y pousse. Le gouvernement promet de prendre des mesures pour prémunir le consommateur contre les hausses soudaines et perturbatrices du prix de denrées essentielles et empêcher certains groupes d'abuser de la situation actuelle.

Monsieur l'Orateur, comment pouvons-nous le prendre au sérieux en voyant ce qui se passe au pays? Comment le simple travailleur, le simple salarié, peut-il avoir confiance dans une telle déclaration? Nous n'avons aucune idée de ce que le gouvernement désigne comme denrées essentielles, ni même ce qu'il considère comme une hausse perturbatrice. Comment pouvons-nous espérer que le travailleur canadien ajoute foi à une telle déclaration quand on sait qu'en 1973, sa situation s'est détériorée parce que la montée du coût de la vie a été plus rapide que celle de son revenu?

Le gouvernement présente quelques propositions concernant la stimulation de la production alimentaire. Ces mesures s'imposent, mais c'est un peu la conversion tardive d'une administration qui, il y a quelques années encore, décourageait la production et ne s'est jamais vraiment attachée à accroître les installations d'entreposage. Le gouvernement désire-t-il vraiment participer à un programme mondial d'alimentation? Son inquiétude est-elle véritable étant donné que les prix que nous payons aujourd'hui à cause de son imprévoyance, relèvent presque d'une justice biblique. Le ministre de la Justice (M. Lang) comprend ce que je veux dire et il sait combien nous lui avons répété que le programme LIFT était essentiellement mauvais, du point de vue économique, social et moral.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Aussi utile que puisse être tout stimulant à la production alimentaire et à l'agrandissement des installations d'entreposage et autres, ces mesures constituent des programmes à long terme destinés à stabiliser les prix. Comme l'a dit Lord Keynes il y a bien des années: «En fin de compte, nous mourrons tous». Je voudrais demander au gouvernement, monsieur l'Orateur, ce qu'il entend faire pour aider le simple citoyen. En l'absence d'un programme général, le gouvernement semble disposé à faire plus de subventions sélectives et plus d'interventions sélectives. Cela semble être la solution adoptée par le gouvernement; pourtant, personne sur les banquettes ministérielles ne semble capable de dire jusqu'où nous irons et à combien d'expédients nous devrons recourir pour combler tous les déficits.

● (1520)

On nous dit que l'univers continue sa marche. C'était évident à la Chambre cet après-midi pendant la période des questions. Peut-être allons-nous le voir encore lors de la présentation du budget. Le ministre des Finances a parlé récemment d'un budget qui serait présenté peut-être en avril ou peut-être en mai ou peut-être plus tard. Étant donné les politiques actuelles, ou plutôt l'absence de politiques au pays, cela n'est pas suffisant. Il est évident qu'il faut un budget plus tôt, presque immédiatement, de façon que nous puissions connaître les projets du gouvernement en vue d'aider davantage le peuple canadien.

[*Français*]

Un bon nombre d'initiatives pourraient être prises pour protéger de façon plus humanitaire ceux qui sont incapables de se protéger eux-mêmes. Je trouve déplorable qu'aucune d'entre elles ne figure dans la liste des mesures du gouvernement, et je crains fort que les victimes de cet état de choses à travers le pays ne jugent pas avec bienveillance un Parlement qui se contente de laisser le gouvernement piétiner sur place et insinuer qu'il agira peut-être dans l'avenir.

J'ai l'intention de m'en tenir aujourd'hui à quelques sujets d'importance majeure, quant à moi. Les membres de mon parti aborderont d'autres aspects tout au cours du débat.

Le groupe de citoyens dont le sort nous préoccupe le plus est celui des Canadiens à la retraite. Dans quelle mesure l'indexation des pensions canadiennes reflète-t-elle les réalités de la vie pour ceux qui sont à la retraite? Lorsqu'on a enfin décidé d'indexer les pensions de vieillesse, nous avons affirmé que le supplément de revenu garanti devrait être indexé de façon à refléter adéquatement les besoins des retraités les plus démunis. Nous savons tous que les citoyens doivent consacrer environ 90 p. 100 de leur revenu à la nourriture, au vêtement et au logement, bref aux nécessités de la vie. Or, le coût de ces nécessités augmente plus rapidement que celui de tous les autres biens et services. En conséquence, ne serait-il pas logique et plus juste de rendre l'indexation du supplément de revenu garanti plus conforme à la réalité brutale?

[*Traduction*]

Pourquoi le Trésor fédéral doit-il continuer à prélever la taxe de vente fédérale sur les vêtements qu'achètent nos concitoyens à revenus fixes? Dans le dernier budget, le gouvernement prétendait que la suppression de la taxe de vente sur les vêtements d'enfants avait quelque peu contribué à contenir le prix de ces articles. Pourquoi ne pouvons-nous supprimer la taxe de vente fédérale sur tous les articles vestimentaires?

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: En outre, voyez combien nos concitoyens souffrent de l'augmentation du coût des logements, surtout les personnes âgées, et pensez à ce qu'il advient de leurs économies s'ils en ont. Au sujet du logement, il y a exactement un an, le ministre des Finances se complaisait à parler de l'augmentation de l'offre. Et maintenant, soit un an après ce budget, les mises en chantier diminuent et les appartements sont si rares que des gens sans scrupule peuvent demander autant que les locataires sont prêts à payer. Que l'on comprenne bien pourquoi ma joie est mitigée lorsque le gouvernement prétend pouvoir pallier à tout en augmentant l'offre à long terme.

En matière de logement, même par rapport à l'objectif exprimé par le gouvernement lui-même, c'est-à-dire d'augmenter l'offre, les résultats avérés de la politique gouvernementale n'ont abouti qu'à un lamentable échec. A la suite de cette politique, les priorités sociales sont de plus en plus déformées et les logements deviennent chaque jour davantage des havres financiers pour ceux disposant d'argent. Et pour couronner cette infamie, le gouvernement continue aujourd'hui d'exploiter la situation grâce à une taxe de vente uniforme qui lui permet d'accroître ses revenus à mesure qu'augmente le coût des matériaux de construction. Il est évident que dans le cadre d'un programme anti-inflationniste efficace, il est nécessaire de réduire et, de préférence, de supprimer totalement cette taxe sur les matériaux de construction.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je déclare à mes amis d'en face avec toute la vigueur possible qu'il nous est impossible de tolérer plus longtemps cette escalade du prix des logements. Nous ne pouvons permettre qu'ils augmentent au rythme auquel ils ont augmenté. Je ne puis admettre que nous soyons impuissants à mettre un certain ordre dans le prix des logements au Canada. Le coût du logement a atteint un niveau inadmissible. La hausse des prix a atteint un niveau stupéfiant et il faut y mettre un terme.

J'ai parlé des personnes âgées et des effets de l'inflation sur leurs économies. Cette confiscation, cet amenuisement ne s'appliquent pas simplement aux personnes âgées. C'est maintenant qu'il faut prendre des mesures, et non pas d'ici quelques mois, non pas lorsque l'univers continuera, non pas à long terme. Nous devons agir maintenant pour protéger les épargnes des personnes sages qui se sont privées aujourd'hui pour mettre de côté pour demain afin de pouvoir protéger leur famille et se préparer à la retraite. Comment les députés d'en face peuvent-ils rester tranquillement assis tandis que les Canadiens moyens qui ont peut-être mis quelques dollars de côté ont perdu 10 p. 100 de la valeur de leurs économies l'année dernière et risquent d'en perdre encore 10 p. 100 cette année? Leurs économies risquent de perdre 20 p. 100 de leur ancien pouvoir d'achat en deux ans. Pourquoi les députés d'en face restent-ils donc assis si tranquillement en ne faisant rien pour remédier à cette situation?

[M. Stanfield.]

Je pense qu'il convient de commencer à intervenir en ce qui concerne les obligations d'épargne du Canada. A mon avis, ces dernières devraient être indexées. Un grand nombre de Canadiens ne peuvent se payer ni le luxe ni le temps qu'il faudra au ministre des Finances pour faire peut-être un autre voyage à Truro, voir comment cela peut ou ne peut pas se faire, pour quelles raisons, puis revenir et prendre des mesures. J'ai lu un commentaire attribué au premier ministre (M. Trudeau) dans lequel il disait qu'il ne voulait pas subventionner les obligataires au détriment du simple citoyen. J'ai des nouvelles pour le premier ministre. La plupart des personnes qui détiennent des obligations d'épargne du Canada sont de simples citoyens. Ils ne demandent pas une subvention mais simplement qu'on leur fasse justice.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, certaines mesures peuvent être prises pour diminuer les effets de l'inflation sur les Canadiens qui n'ont pas la même force que ceux qui font partie d'une grande organisation ou qui n'ont pas des moyens financiers indépendants qui leur permettent de s'en sortir confortablement. Certaines mesures peuvent être prises, et ce sont ces mesures qui figurent entre autres sur ma liste de priorités. Je n'en suis pas sûr, mais il est possible que le genre d'omissions dont j'ai parlé fassent partie des omissions impardonnables que le député de York-Sud (M. Lewis) a fait ressortir à l'égard du programme annoncé par le gouvernement. Plus tard cet après-midi, nous comprendrons sûrement mieux en quoi consiste une lacune et nous verrons si elle doit devenir un jour vraiment impardonnable.

● (1530)

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: J'espère que le premier ministre nous parlera devantage aujourd'hui de sa politique anti-inflationniste. Il nous a rassuré sur ce qu'elle n'est pas. Il nous a parlé un peu de ses perspectives à longue échéance, mais c'est à peu près tout. Je prétends que le premier ministre diminue les chances de succès de toute lutte contre l'inflation lorsqu'il déclare que nous connaîtrons probablement cette année des hausses de prix aussi marquées que l'an dernier et qu'il ajoute que son gouvernement n'y peut à peu près rien.

Des voix: Honte!

M. Stanfield: A mon avis, une telle déclaration ne peut avoir qu'un seul effet: inciter davantage les Canadiens à ne compter que sur leurs propres moyens pour se protéger, puisque leur gouvernement n'essaie même pas de le faire. Cela, il va de soi, contribuera encore plus à accélérer l'inflation.

Je crois que le ministre des Finances (M. Turner) a eu raison de dire que nous ne devrions pas tenir ici et là des propos qui finissent par rejoindre les gens et à les convaincre qu'ils dérivent vers un état de récession. Je le dis au premier ministre qui vient maintenant prétendre que nous sommes condamnés à subir une hausse du coût de la vie et que le gouvernement est incapable de protéger les Canadiens. Je trouve que cette attitude du premier ministre ne peut que nous inciter à faire d'autres prévisions inflationnistes et pernicieuses.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: A mon avis, il serait difficile d'exagérer l'importance de l'aspect psychologique de l'inflation, du complexe de l'inflation. Voilà pourquoi, bien entendu, mes collègues et moi-même continuons à proposer, à préconiser, aujourd'hui plus que jamais, l'adoption d'un programme temporaire de contrôle général des prix et des revenus, pour donner aux Canadiens une période de répit que nous pourrions tous employer à extirper la plupart des éléments inflationnistes de notre économie. Nous devrions sûrement le faire en tenant compte de nos relations commerciales avec le reste du monde au lieu de nous tordre les mains d'impuissance et de dire: «C'est la situation mondiale, vous savez. Nous n'y pouvons rien». Il n'y a pas de solution facile, simpliste, au problème de l'inflation.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: J'ai redit maintes et maintes fois que ce contrôle que nous proposons n'est pas une panacée, mais une mesure, oui, une mesure nécessaire parmi d'autres à l'heure actuelle. En tant que Canadiens, nous avons sûrement assez de volonté et d'intelligence pour combattre l'inflation qui règne chez nous. Je crois que nous le pouvons et je sais que nous le voudrions si nous avions comme pivot de nos affaires nationales un gouvernement doté d'assez d'imagination et de caractère pour risquer le confort de sa propre situation dans un effort honnête pour freiner l'inflation.

Le premier ministre s'en prend à l'opposition officielle de ce que le gouvernement n'a rien su faire au cours de la dernière session. Il a commencé par dire que si le bill C-125 n'a pas été adopté, c'est la faute du parti conservateur progressiste qui l'a en quelque sorte torpillé. Hier, il a donné à entendre que si ce bill n'a pas abouti, c'est parce que nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord. Je suis certain que si le premier ministre avait pensé que nous n'aurions pas été tous d'accord, il ne l'aurait tout simplement pas présenté.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Peu après la première lecture du bill, mes amis du Nouveau parti démocratique firent savoir que, pour d'excellentes raisons, ils n'appuyaient pas le bill et voteraient contre. Le bill fut abandonné peu après. Personne ne s'est enquis auprès de moi ni auprès du leader de mon parti à la Chambre de notre attitude à l'égard de ce bill. Le gouvernement s'est contenté de le mettre aux oubliettes; plus tard au cours de la session, le ministre a déclaré que, de toute façon, le bill n'avait jamais eu de raison d'être. Quant au bill, je suis d'accord avec le ministre: il s'agissait surtout d'une plastie. Ce que nous voulons, c'est que le programme d'assurance-chômage fasse l'objet d'une enquête complète et impartiale.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je ne parle pas de chasse aux sorcières et certainement pas d'un certain genre d'examen interne. Je voudrais que l'on entreprenne une enquête pour étudier réellement les fondements du programme pour donner des réponses à un certain nombre de questions fondamentales au sujet de son administration. Les craintes exprimées au sujet des abus sont-elles justifiées? Les plaintes d'un grand nombre de chômeurs au sujet de longs délais avant de toucher leurs prestations sont-elles justifiées? Existe-t-il une coordination satisfaisante entre l'administration de l'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'œuvre? Certains aspects du programme actuel d'assurance-chômage encouragent-ils la paresse? En posant cette question, je ne souscris pas à la déclaration faite ici aujourd'hui par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras). Si c'est le cas, ce ne sont pas les seuls facteurs. Ce n'est pas ce dont il s'agit.

Existe-t-il certains aspects du programme qui n'incitent pas les chômeurs à chercher du travail? Dans ce cas, quels sont-ils et comment y remédier? Ce sont certainement des questions, légitimes et importantes que l'on doit poser au sujet du nouveau programme dont le coût au cours des deux premières années d'exécution, a atteint un montant qui équivaut à la perception d'une cotisation annuelle de $100 par personne, que verserait chaque homme, femme et enfant au Canada, au lieu des $20 prévus par le gouvernement au moment de la présentation de cette mesure à la Chambre.

Il y a une minute j'ai parlé de produits de beauté, ce qui me fait toujours penser au cabotinage. Nous avons vu des manifestations impressionnantes de cabotinage par le gouvernement dans la poursuite de sa politique énergétique. L'étonnant orchestre qui participait à ce spectacle se trouvait au premier plan sur la scène, les membres se sentant mal à l'aise dans la fosse. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) allait du violon au tambour, puis à la trompette en arrangeant et réarrangeant sa propre orchestration. Tandis que le ministre se démenait ainsi comme un virtuose, le premier ministre changeait continuellement les partitions sur les pupitres.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre des Finances est apparu de temps à autre, jouant habituellement de petits instruments à percussion, notamment du triangle. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) est celui qui a réellement le plus brillé. Sa rentrée en scène a été marquée par son intention expresse d'obtenir du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta à un rythme encore plus rapide que celui auquel nombre de ses anciens pensionnaires avaient l'habitude de déguerpir.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre a chanté les louanges de sa propre version d'un CANDU, l'Hermann Kahn-do.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Répétez cela.

M. Stanfield: Je pense tout simplement que mes amis d'en face n'ont pas l'esprit très vif. Je m'excuse de ma trop grande vivacité.

Des voix: Bravo!

● (1540)

M. Stanfield: De toute manière, à la première intermission de ce spectacle désorganisé, on annonce à l'auditoire que ceux qui n'apprécient pas le concert sont probablement hostiles au fédéralisme.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, on peut plaisanter un peu sur ces questions, mais elles sont très sérieuses. On nous a servi une exhibition ridicule. L'heure est grave lorsque le gouvernement laisse sur son passage tant d'incertitude et d'amertume à la suite de la tournée présentée ces derniers mois.

Nous n'avons fait aucun progrès depuis deux mois sur les questions primordiales de la politique du pétrole, y compris la manière dont le gouvernement conçoit une société nationale des pétroles. Par ce mystère, on veut peut-être donner l'illusion que la société nationale des pétroles sera en quelque sorte une baguette magique, ce qu'elle n'est sûrement pas. Elle ne résout ni nos besoins à court terme ni nos besoins à long terme et elle ne saurait remplacer des accords convenables avec les provinces productrices ni les politiques qui s'imposent pour augmenter la participation canadienne dans le secteur privé de l'industrie du pétrole. Comprenons bien ceci: toute mesure prise par le gouvernement relativement à la politique du pétrole et de l'énergie n'influe pas uniquement sur notre approvisionnement futur en pétrole, loin de là. Les mesures, les attitudes et le comportement du gouvernement auront des répercussions profondes sur l'avenir même de notre pays.

Pour terminer, je reprendrai mes observations du début sur l'inflation. Le gouvernement du Canada dit qu'il est impuissant à agir, sauf, bien sûr, à long terme; qu'il est incapable de protéger tant le Canadien ordinaire que l'intérêt national. Je ne veux pas être injuste. Certains applaudissent à la position prise par le premier ministre en louant sa sincérité. A mon avis, ce n'est pas de sincérité qu'il s'agit de la part du gouvernement, mais d'insensibilité. Jamais notre pays n'a été aux prises avec une question aussi critique qu'au défi lancé à l'heure actuelle à notre système économique. Je vous déclare, monsieur l'Orateur, que je suis las d'entendre dire que le Canada ne peut rien faire parce que, dit-on, la Grande-Bretagne ne peut rien faire, ni le président Nixon. Si les politiques de revenu sont si vides, si elles se sont révélées si peu appropriées, pourquoi le parti libéral en Grande-Bretagne, qui semble avoir un regain de vigueur, les appuie-t-il? Je suis las d'entendre dire que nous ne pouvons rien faire dans notre pays parce que le président Nixon a échoué ou que quelqu'un d'autre a échoué.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Incidemment, la tendance des prix aux États-Unis au cours des deux dernières années, a été de loin plus favorable que celle que nous avons connue ici. Il ne fait aucun doute qu'une inflation de 10 p. 100 ou plus par année met en danger la sécurité et le bien-être de millions de Canadiens. Et personne n'est vraiment suffisamment à l'aise et à l'abri du besoin pour échapper pendant longtemps aux conséquences d'une monnaie avilie, d'épargnes personnelles diminuées et d'une confiance publique défaillante dans le système d'entreprise même.

Pourquoi les gens, à l'exception des rares privilégiés, continueraient-ils à appuyer un système économique où le coût du logement dépasse leurs moyens, où le prix des denrées essentielles et des vêtements absorbent toujours plus du revenu personnel et où la valeur de leurs économies, leur investissement dans les pensions de retraite diminuent constamment, accaparés par le reste de la collectivité, somme toute? Or, il y a beaucoup de gens mêlés à la politique aujourd'hui qui ne croient pas dans l'économie de l'entreprise; je ne doute pas un instant de leur sincérité, mais je mets en doute leur sagesse. Il y en a d'autres qui soutiennent du bout des lèvres le système d'entreprise, mais qui considèrent l'inflation excessive et les taux de chômage élevés comme des phénomènes internationaux ou des cas de force majeure.

Je dis qu'aucun gouvernement digne de ce nom ne doit renoncer à faire tout son possible pour remédier aux difficultés que connaissent tellement de gens qui, sans lui, ne peuvent rien faire. Aucun gouvernement digne de ce nom ne doit se décharger de sa responsabilité de faire participer toute la population à un programme national de restrictions, de discipline et de collaboration pour relever le défi et le surmonter. Le gouvernement fédéral est certainement le premier qui doit s'imposer des restrictions et faire preuve de discipline. Il doit savoir donner l'exemple. Au cours de cette nouvelle session du Parlement nous devrons exiger que les nouveaux programmes du gouvernement soient soumis à un test d'inflation. Le programme suggéré va-t-il contribuer à l'inflation dans la forme sous laquelle il est proposé? On nous a présenté aujourd'hui des prévisions budgétaires qui, selon le président du Conseil du Trésor, (M. Drury) excèdent d'environ 2 milliards de dollars celles de l'année dernière. Ce qu'il faut c'est comparer les prévisions présentées aujourd'hui avec celles qui nous ont été présentées il y a un an.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: On constate alors que la différence n'est pas de quelque 2 milliards de dollars—même si pour la plupart d'entre nous au moins il ne s'agit pas d'un chiffre sans importance—mais d'environ 3 milliards 629 millions de dollars.

Des voix: C'est une honte!

M. Stanfield: J'aimerais examiner ces chiffres en détail avant de poursuivre les commentaires à ce sujet, mais je tenais à souligner que les propos du ministre étaient des plus trompeurs. Toutefois, je le connais assez pour savoir qu'il n'a pas voulu nous induire en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: En fait, les prévisions présentées aujourd'hui sont non pas de 10 p. 100 plus élevées que celles de l'année dernière, mais d'environ 20 p. 100, c'est à dire un cinquième, plus élevées. Nous allons encore une fois presser le gouvernement de réexaminer sa façon de penser au sujet des impôts, lesquels sur le plan psychologique comme sur le plan financier, ont des effets néfastes à une époque d'inflation toujours croissante. Le premier ministre peut toujours, d'un haussement d'épaule, d'un mouvement de tête ou d'un geste de la main s'accommoder d'une nouvelle hausse de 10 p. 100 du coût de la vie, ou de 15 p. 100, si c'est cela qu'il faut. Quant à ceux qui sont portés à l'appuyer—et il y en a qui sont disposés à le faire, quoi qu'il dise . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: . . . ils doivent savoir qu'une telle attitude prive un grand nombre de Canadiens de choses essentielles à la vie et les empêche inévitablement de compter comme ils le devraient sur les fruits de leur travail. Une telle attitude concourt à la psychose inflationniste en donnant plus de poids aux prévisions en matière d'inflation.

● (1550)

Nous, du parti conservateur, avons non seulement proposé des mesures pour combattre l'inflation mais, ce qui importe davantage, nous voulons y arriver.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Peut-être est-ce parce que nous croyons que ce que le Canada a su accomplir jusqu'à présent, il l'a fait parce que les Canadiens et les Canadiennes étaient libres de se lancer dans des entreprises avec la perspective de bénéfices, de risques et d'initiatives profitables. Ce que nous avons préconisé, ce que nous soutenons, ce que nous voulons, c'est qu'on récompense l'épargne au lieu de la confisquer; que l'on favorise l'investissement au lieu de le confisquer; que l'on freine les impôts au lieu de les augmenter. Selon nous, il faut encourager les gens à s'acheter une maison, une exploitation agricole ou une entreprise rentable et maintenir la confiance dans la valeur de l'initiative personnelle.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: La justice sociale est un article de foi fondamental de notre philosophie contemporaine. Chose curieuse, le discours du trône n'en parle pas. Nous voulons voir la justice sociale appliquée comme elle ne peut l'être en pratique que dans un climat d'harmonie et de détermination nationales. L'inflation effrénée est synonyme d'injustice et de disparité croissante pour des millions de Canadiens. Nous devons décider, et d'ici peu, s'il faut croire que la mise en œuvre d'un système économique stable dépasse les moyens de nos libres institutions. Je crois personnellement qu'un peuple libre peut faire front à toute menace à son bien-être ou relever tout défi en ce sens.

Je crois qu'à la lumière de la situation actuelle dans notre pays, il faut réaffirmer notre foi dans nos institutions. Il y a bien des façons de l'exprimer. L'une d'elle est certes de nous dire à nous-mêmes et aux autres que notre pays peut compter sur des chefs et un gouvernement plus conscients de la réalité, et croire que le Canada n'est pas assailli de problèmes trop grands pour être résolus, mais qu'il est bel et bien un pays aux possibilités exceptionnelles. On ne réalise jamais rien en disant «c'est impossible». Nous n'appuyons pas cette attitude de résignation et nous ne l'appuierons pas ici au Parlement.

Je propose, appuyé par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wagner: Vous êtes nerveux.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai lu dans le journal aujourd'hui que le gouvernement était revenu affronter le Parlement, plein de confiance. Je n'ai jamais vu de ma vie des gens à l'air aussi nerveux.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je propose qu'on ajoute ce qui suit à l'Adresse: Nous affirmons en toute déférence à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence n'ont pas la confiance de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne la parole au très honorable premier ministre (M. Trudeau).

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce que vous êtes nerveux!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est intéressant d'entendre le chef de l'opposition (M. Stanfield) et le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) dire que les membres de notre caucus sont «nerveux». Ils se méprennent sur l'humeur de la Chambre de la même façon qu'ils se méprennent sur l'humeur de leur propre caucus.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Avant de m'élever contre d'autres arguments soulevés par le chef de l'opposition, je me joins à lui pour féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le député de Spadina (M. Stollery) et le député de Sherbrooke (M. Pelletier) sont parmi les nouveaux députés, mais ils ont tous deux acquis une solide réputation pour l'acharnement et l'application qu'ils mettent à travailler à la Chambre, aux comités et au caucus, pour le bien de leurs mandants.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je crois qu'il est de tradition de dire que la haute qualité et le caractère prometteur de l'apport des députés de toutes les régions du pays nous rassurent sur l'avenir de cette noble institution qu'est le Parlement. J'ajoute qu'on ne peut qu'être encouragé et réconforté d'entendre ces jeunes libéraux parler comme ils l'ont fait d'une façon qui atteste que l'esprit du libéralisme est bien vivant et qu'il est en voie d'expansion au pays et au Parlement.

Des voix: Bravo!

● (1600)

[*Français*]

M. Trudeau: Nous commençons, monsieur le président, la 2e session de la 29e Législature au moment où la situation sans cesse mouvante de la communauté humaine exige, comme jamais auparavant, que les gouvernements de tous les pays du monde fassent preuve de sagesse, de courage et de prévoyance.

Les changements, cela a d'ailleurs été noté par le chef de l'opposition officielle au début de ses remarques, ont rarement été aussi radicaux et les événements aussi imprévisibles qu'en 1973. Rares sont les pays qui ont été épargnés; plus rares encore ceux qui peuvent se permettre de ne pas tirer de leçon de ces événements.

Nous avons appris que, dans un monde composé de nations commerciales devenues très interdépendantes, nul pays, quelle qu'en soit la puissance économique, n'est à l'abri des pressions qui menacent de semer le désordre dans le secteur des biens essentiels.

Nous avons appris que, dans un monde où trop souvent l'on méconnaît le droit et ses fondements moraux comme étant mis en doute ou même où l'on méconnaît le droit et ses fondements moraux, nulle société n'est assurée, quel que soit son degré de maturité sur le plan politique ou démocratique, de jouir de stabilité si certains de ses membres se livrent à la cupidité, ou méprisent les droits, la dignité et les besoins d'autrui.

Nous avons appris qu'à une époque où certains gouvernements accordent protection à des terroristes et à des pirates de l'air, aucune collectivité, si pacifique qu'elle soit, ne saurait sauvegarder la sécurité matérielle de ses membres sans leur bonne volonté et leur active coopération.

Ici, au Canada, monsieur le président, une population croissante, mieux formée et plus instruite, dont les aspirations sont plus vives que jamais, une société dont l'industrialisation et l'urbanisation vont s'accentuant, ont marqué leur empreinte sur le milieu naturel comme sur toutes les institutions, depuis la famille jusqu'au Parlement lui-même.

Tous les aspects de notre vie personnelle et collective sont en perpétuelle évolution. Je serais tenté de dire, monsieur le président, que la seule chose qui ne change pas ce sont les lamentations habituelles du chef de l'opposition officielle devant une situation qu'il est incapable lui-même de résoudre. Cela rend un peu nostalgique, monsieur le président, d'entendre les mêmes clichés et les mêmes sentiments de frustration exister invariablement chaque fois que le chef de l'opposition officielle se lève pour prendre la parole.

Au milieu, donc, de cette perpétuelle évolution, monsieur le président, il importe que nous, les Canadiens, comprenions la réalité dans laquelle nous vivons de manière à pouvoir orienter notre avenir en tant que nation.

Quelle est la réalité canadienne? Nous sommes incontestablement un peuple très fortuné. Sans aucun mérite de notre part, nous vivons dans un pays, peut-être devrais-je dire le pays qui, toutes proportions gardées, est le plus riche du monde.

Nos terres peuvent fournir plus de nourriture que nous ne pouvons en consommer. La mer nous offre plus que nos besoins. Nous sommes peut-être le seul pays du monde industrialisé dont les approvisionnements en énergie soient suffisants. Notre sous-sol abonde en minéraux que la demande mondiale rend de plus en plus précieux.

Nous formons une nation forte et prospère, dont les ressources humaines et les richesses naturelles font l'envie de tous les pays.

Les personnes qui ont suivi le déroulement de la conférence fédérale-provinciale sur l'énergie qui s'est tenue au mois de janvier dernier ne peuvent ignorer que le principal problème qui se pose à nous n'est pas, comme dans plusieurs autres pays, la guerre, la pénurie, la famine. Notre problème à nous, c'est la répartition équitable de nos richesses, nos richesses tellement abondantes, et des possibilités de progrès que ces richesses nous offrent.

Il nous faut examiner le problème à la lumière de nos ressources. Nous comprendrons alors que nous sommes mieux placés que tout autre pays pour créer le genre de société que nous voulons nous donner, à nous et à nos enfants.

Cependant, malgré leur niveau de vie très élevé, les Canadiens restent aux prises avec des problèmes dont ils demandent la solution à un gouvernement central fort.

[M. Trudeau.]

[*Traduction*]

Nous sommes une nation prospère, et pourtant bien des Canadiens sont encore pauvres et ont besoin d'aide. Bon nombre ont du mal à joindre les deux bouts sans que ce soit leur faute. Beaucoup ont besoin d'être mieux logés. Dans certaines régions, il faut aider les habitants à se trouver un emploi. Ailleurs, il faut améliorer les moyens de transport de façon à les rendre plus efficaces et économiques.

Les programmes libéraux ont toujours répondu à ces besoins grâce à des initiatives telles que les mesures de soutien du revenu, les politiques d'aménagement urbain et de logement, les subventions aux transports et les fonds d'expansion régionale. Et voilà que, monsieur l'Orateur, la Chambre discute une fois de plus les grandes lignes d'un programme législatif libéral qui vise à répondre encore mieux à ces besoins des Canadiens, ainsi qu'à de nombreux autres.

Toutefois, de tous les problèmes qui se posent aujourd'hui au Canada, le plus personnel, le plus répandu et le plus difficile à résoudre—et j'étais heureux d'entendre le chef de l'opposition le dire, peut-être pas dans ces termes—est celui de la hausse du coût de la vie. L'inflation touche non seulement tout le Canada, mais aussi le monde entier. La constante montée des prix éprouve cruellement les personnes à revenus modestes, les parents qui font face à une augmentation du prix des chaussures et des vêtements pour enfants, les couples qui voient le prix des logements grimper au-delà de ce que leur permettent leurs ressources, les personnes âgées dont le régime alimentaire souffre de la hausse des prix des aliments.

De telles disparités ne devraient pas exister dans un pays aussi riche et aussi prospère que le Canada. Cette situation nous pose à tous un défi, et particulièrement à ceux d'entre nous qui occupent des postes de responsabilité publique dans divers secteurs. Elle pose un défi à tous ceux qui sont à même d'influencer l'opinion publique, aux dirigeants patronaux et syndicalistes, comme à tous ceux qui exercent un pouvoir dans quelque secteur de la société. La collectivité entière est responsable d'avoir laissé s'établir un climat économique hostile à la plupart des gens et plus particulièrement aux plus démunis; elle est responsable de tolérer, voire d'encourager, un milieu social au sein duquel les idéaux ne sont pas la protection et le partage de ressources limitées mais plutôt la course à la consommation, chacun cherchant à tirer davantage des autres tout en leur donnant moins.

● (1610)

Nous ne saurions modifier du jour au lendemain des attitudes sociales invétérées; mais le désir qu'éprouve si vivement la jeunesse d'apporter à la gestion des richesses nationales une conscience plus éclairée, et de subordonner les intérêts égoïstes à la cause de la justice sociale, ce désir, dis-je, peut être pour nous motif d'espoir.

Le gouvernement actuel a toujours l'intention d'assurer une répartition équitable de nos richesses nationales, c'est-à-dire de donner aux faibles, qui ne peuvent se protéger contre l'inflation, et d'enlever aux forts, pour les empêcher de profiter de l'inflation.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Pourquoi n'avez-vous pas dit cela il y a trois ans?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas dire quel député a parlé d'il y a trois ans, mais je crois qu'il

s'agit d'un néo-démocrate. Je tiens à rappeler à ceux qui étaient à la Chambre il y a trois ans, qu'ils se sont tourné les pouces quand le gouvernement a proposé le Livre blanc sur la réforme fiscale . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: . . . Livre blanc qui, je dois l'avouer, était beaucoup plus progressiste que la loi que le Parlement a finalement adoptée, parce qu'ils ont préféré ne rien faire et laisser les groupes de pression harceler le gouvernement au sujet du Livre blanc, en se tournant béatement les pouces.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Lavez votre linge sale en famille!

M. Trudeau: C'est un fait, monsieur l'Orateur, qu'il a fallu des mois et des mois au gouvernement même majoritaire pour faire adopter les mesures de l'impôt sur le revenu par la Chambre, parce que ces gens n'ont rien fait pour appuyer les mesures plus progressistes, celles qui avaient d'abord été proposées dans le Livre blanc. Et j'espère que la prochaine fois que nous présenterons des projets de loi progressistes, ils jugeront à propos de nous appuyer, parce que, cette fois, ils savent qu'en s'en abstenant, ils devront rendre compte au peuple sans délai, au lieu d'attendre à plus tard.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le Canada ne peut se soustraire totalement aux effets néfastes des bouleversements qui touchent, à l'échelle internationale, le prix des denrées de première nécessité et leur approvisionnement. Toutefois, nous pouvons et nous devons veiller . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il semble y avoir désaccord au sein du caucus néo-démocrate entre ceux qui étaient ici il y a trois ans et ceux qui sont arrivés l'année dernière. Qu'ils lisent le hansard de cette année-là pour savoir ce qui s'est passé.

M. Stanfield: Je répète qu'à mon avis, il faut laver son linge sale en famille.

M. Trudeau: Je disais, monsieur l'Orateur, que tous les Canadiens doivent partager aussi équitablement que possible tant les avantages que les inconvénients de ce nouveau paradoxe économique propre à notre époque. Souligner la fermeté de nos intentions, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de rappeler à la Chambre que c'est un gouvernement libéral qui a augmenté les pensions et les allocations familiales et qui les a indexées toutes les deux au coût de la vie. C'est un gouvernement libéral qui a versé des subventions pour limiter les augmentations du prix du pain et du lait. C'est un gouvernement libéral qui a indexé l'impôt sur le revenu des particuliers.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Peters: Un gouvernement libéral minoritaire.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les conservateurs se plaignent parfois de ce que nous prêtions l'oreille à certaines de leurs suggestions. Ils devraient sûrement être contents . . .

M. Stanfield: Très.

M. Trudeau: . . . étant donné que les Canadiens, dans leur sagesse, ont décidé de ne pas leur confier la responsabilité de gouverner, de voir que ceux qui sont au pouvoir viennent chercher leurs meilleures idées.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: C'est un gouvernement libéral qui a indexé l'inpôt sur le revenu des particuliers, qui a protégé notre pétrole . . .

M. Grafftey: Un gouvernement libéral-socialiste de coalition.

Une voix: Et après?

M. Trudeau: Ensuite, je fais savoir aux vis-à-vis que c'est aussi un gouvernement libéral qui a protégé notre pétrole des déséquilibres du marché mondial . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: . . . qui s'est servi des droits de douane et d'autres mesures d'ordre commercial pour abaisser le prix à la consommation d'un grand nombre de biens vendus au Canada. Nous ne permettrons pas que l'inflation accable surtout les membres les plus faibles de notre société. Nous ne laisserons pas des sociétés rapaces amasser des profits inattendus et immérités aux dépens des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Et que nul n'aille s'imaginer qu'un gouvernement libéral, le nôtre en l'occurrence, hésitera à se servir des pouvoirs étendus dont il dispose pour défendre l'intérêt général, si ceux qui pourraient être tentés d'exploiter le peuple canadien ne refrènent pas d'eux-mêmes leur cupidité. Peut-être que parmi ceux d'en face, certains s'éloigneront enfin du centre, où ils essaient de plaire à leurs partisans fortunés ou aux universitaires et appuieront plutôt un gouvernement à véritables tendances libérales.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je trouve aussi important de rendre hommage à ceux qui, conscients de leurs responsabilités, ont su agir avec modération. C'est pourquoi je crois le moment venu de dissiper le mythe selon lequel le coût de la main-d'œuvre serait l'un des éléments déterminants de la poussée inflationniste que connaît aujourd'hui le Canada. Rien n'est plus faux. Ce n'est pas le travailleur moyen qui a exercé sur les prix des pressions excessives conduisant à la hausse. Certes, les syndicats canadiens ont exigé et obtenu, l'année dernière, des augmentations de salaires et de meilleurs avantages sociaux. Mais nul ne saurait le leur reprocher et on peut dire, tout compte fait, que les travailleurs, dans leur ensemble, n'ont pas abusé de leur puissance considérable, ni imposé au reste de la collectivité un fardeau injuste.

Il y a un principe qui m'est cher; c'est celui de rendre justice à chacun. Ce n'est pas l'inflation en elle-même qui constitue un problème nouveau, mais plutôt le rythme qu'elle a pris. Au cours des deux dernières années, une alternance sans précédent de hausses des prix et de pénuries a frappé les denrées alimentaires et les matières premières industrielles, et l'ensemble de l'économie mondiale s'en est ressentie.

Le fait qu'un cinquième, sinon plus, de notre produit national brut provienne de notre commerce extérieur n'a certes pas contribué à nous mettre à l'abri des effets néfastes de pressions économiques mondiales sur lesquelles nous ne pouvons à peu près rien. Il n'en reste pas moins que, comparés à ceux des autres nations industrialisées, les résultats de l'économie canadienne au cours des trois ou quatre dernières années ont été légèrement supérieurs à la moyenne. Le dollar canadien est l'une des plus fortes monnaies du monde, et aussi l'une des plus recherchées. Notre économie est forte, et nous savons que les tendances économiques d'un monde avide de ressources jouent en notre faveur. C'est ce que le chef de l'opposition s'est donné beaucoup de mal pour décrire par un seul terme, celui d'échec. Voilà la nostalgie des vieux clichés qui réapparaît. Si le chef de l'opposition s'était donné la peine de vérifier, il aurait constaté qu'hier encore, Statistique Canada faisait connaître que le taux réel de croissance de notre économie l'an passé a été le plus élevé depuis 17 ans.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il faut remonter 17 ans en arrière pour trouver un taux égal. Statistique Canada a aussi révélé que nous avons créé plus d'emplois en une année, que jamais au cours de notre histoire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition appelle cela un échec et si le gouvernement doit en porter la responsabilité, alors nous voulons bien reconnaître que ce genre d'échec est notre œuvre.

Des voix: Bravo!

● (1620)

M. Trudeau: Tout observateur impartial, au Canada ou à l'étranger, dirait que c'est un succès, non un échec. Mais l'incompréhension ou la fausse interprétation des événements ne m'étonne pas, car, encore aujourd'hui, le chef de l'opposition, comprenant ou interprétant mal—sans le vouloir, j'en suis sûr, car il n'a probablement pas cité ou vu les paroles qu'il m'attribue—quoi qu'il en soit, aujourd'hui, il a dit qu'hier soir à la télévision, j'avais parlé d'un taux d'inflation de 10 p. 100. J'ai ses paroles sous les yeux. Il a dit: «Le premier ministre lui-même encourage les Canadiens à pousser l'inflation au taux de 10 p. 100 par année. Il a dit cela.» Monsieur l'Orateur, je n'ai pas soulevé la question de privilège, mais je tiens à dire au chef de l'opposition que je n'ai pas dit cela et qu'il a fait erreur.

Des voix: Quelle honte!

Une voix: Retirez vos paroles!

Une voix: Démissionnez!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, vous noterez que je ne demande pas au chef de l'opposition de se rétracter et je ne voudrais certainement pas qu'il démissionne, car j'ai moi-même vu des comptes rendus de ce que je suis censé avoir dit à Toronto. Les comptes rendus étaient inexacts, monsieur l'Orateur. Leur inexactitude est exceptionnelle, car je crois que les articles de la Presse canadienne sont habituellement fidèles, mais on citait ce que j'avais dit de l'aliénation de l'Ouest et de l'attitude des Albertains envers le fédéralisme. Je dois dire à la Chambre et au chef de l'opposition, rendu hargneux par cette citation erronée, que ce n'est pas ce que j'ai dit. Je serais disposé à envoyer au chef de l'opposition le texte même qui a été remis aux courriéristes parlementaires. Je voudrais bien que cessent les éditoriaux comme ceux qu'on a portés à mon attention et qui se fondaient sur ces comptes rendus erronés. Les éditorialistes devraient se rendre compte de ce que ce genre de choses inspire au chef de l'opposition.

M. Stanfield: Une fausse citation de plus à ma collection.

M. Trudeau: Il devient déchaîné, monsieur l'Orateur. Il aurait employé, en Alberta, les termes de colère et de hargne; il a parlé de hargne encore aujourd'hui. Sans aucun doute, ce sont là des accusations démagogiques dans la bouche d'un homme qui soutient que l'inflation est causée par des facteurs psychologiques.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je dénote un certain caractère inflationniste dans les paroles et les pensées du chef de l'opposition, monsieur l'Orateur. Il tend à dissimuler ses sentiments un peu plus que la réalité ne le justifie.

[*Français*]

Monsieur le président, à la suite de ce que j'ai indiqué tout à l'heure, je crois qu'il est clair que nous devons nous attaquer à l'inflation sur quatre fronts différents.

En premier lieu, nous devons continuer à protéger ceux de nos concitoyens qui sont le plus exposés aux effets de l'inflation, et tout particulièrement les retraités et les familles à revenu modeste.

En deuxième lieu, nous devons continuer à appliquer des mesures sélectives spéciales de nature à atténuer les effets de l'inflation sur le Canada et les Canadiens, c'est-à-dire des mesures telles que l'indexation de l'impôt sur le revenu, la taxe sur les exportations de pétrole, des subventions à l'égard des produits, des produits de consommation comme le pain et le lait, et la réglementation de l'exportation de certaines denrées.

En troisième lieu, nous devons poursuivre l'action entreprise dans le dessein de garantir au consommateur canadien un approvisionnement suffisant et à des prix raisonnables dans le cas des biens—notamment les denrées alimentaires et le carburant—que nous produisons nous-mêmes pour notre marché intérieur et les marchés étrangers. Il importe d'accorder la plus haute priorité à l'élimination des fluctuations de l'offre et du prix de nos produits, fluctuations qui sont nuisibles à l'économie.

En quatrième lieu, nous devons continuer à rechercher la collaboration d'autres nations afin de conclure des accords qui, dans toute la mesure du possible, procureront aux Canadiens un approvisionnement sûr de produits d'importation à des prix raisonnablement stables.

Tels sont, monsieur le président, les éléments fondamentaux du discours du trône qui a été présenté à notre assemblée. Les propositions qui y sont formulées en ce qui a trait aux denrées alimentaires et à l'énergie visent directement à résoudre le problème de l'approvisionnement, en d'autres termes à assurer, dans la stabilité, la croissance de la production et l'écoulement des produits.

[*Traduction*]

Pour ce qui est de notre politique pétrolière, le gouvernement fédéral considère comme son devoir de gérer l'économie dans l'intérêt de tous les Canadiens et de mitiger les conséquences inflationnistes de la crise du pétrole. A cette fin, nous étudions avec les provinces un système de prix

pour le marché intérieur et pour l'exportation qui tend à la réalisation de trois objectifs: premièrement, protéger le consommateur canadien; deuxièmement, encourager les producteurs à prospecter et à exploiter nos ressources en pétrole non conventionnelles et frontalières; troisièmement, accorder aux provinces productrices des bénéfices équitables, eu égard à la valeur de leurs ressources.

En insistant pour que le fédéral perçoive une part du revenu accru résultant du prix plus élevé du pétrole, le gouvernement n'essaie pas de revendiquer des droits sur les ressources des provinces. Et nous ne chicanons pas non plus sur la façon précise d'établir les prix et les taxes. Mais nous tenons à ce que le gouvernement du Canada soit en mesure de remplir son devoir envers tous les citoyens de ce pays.

Lorsque se présentent des conflits réels ou possibles entre les intérêts des sociétés productrices et le consommateur privé, ou entre les provinces productrices et celles qui ne le sont pas, il y a pour le gouvernement fédéral une obligation claire et fondamentale d'intervenir pour défendre l'intérêt général du pays. Pour intervenir efficacement, nous devons avoir la capacité financière d'orienter l'économie vers les objectifs nationaux et de répartir équitablement à travers le pays le fardeau de l'augmentation des prix.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je veux insister sur ce point, monsieur l'Orateur, parce que de nombreux Canadiens, tant producteurs que consommateurs, ont été amenés à penser qu'il s'agit d'un conflit d'autorité en matière de ressources naturelles. Nous n'envisageons pas l'affaire sous cet angle, monsieur l'Orateur, et nous ne recourons pas à des arguments constitutionnels pour nous emparer de quoi que ce soit. Nous expliquons simplement aux Canadiens quels pourraient être les effets de la crise du pétrole qui a éclaté au Moyen-Orient et qui a eu des conséquences néfastes pour l'économie mondiale. Je voudrais citer maintenant les paroles prononcées par le chef de l'opposition (M. Stanfield) il y a à peine une demi-heure, alors qu'il parlait de l'effet de la situation actuelle sur les économies mondiales. Il a parlé de l'effet délétère.

● (1630)

M. Stanfield: Il y a plus longtemps que cela.

M. Trudeau: Je fais erreur; il y a plus d'une demi-heure. Évidemment, le chef de l'opposition a employé cette expression plus tôt dans son discours. Néanmoins, cela ne change rien. Il ne s'agit pas d'argutie juridique. Il incombe au gouvernement canadien d'épargner au Canada la confusion et le bouleversement qui règnent dans l'économie de nombreux pays qui n'ont pu trouver chez eux les politiques nécessaires pour stabiliser l'impact des prix destructeurs. Le Canada est en mesure d'éviter une telle confusion et c'est pour nous acquitter de notre tâche, qui est de gérer l'économie tout entière et de freiner les pressions inflationnistes—comme le chef de l'opposition l'a si éloquemment signalé—que nous exposons les politiques pétrolières annoncées aux Canadiens.

Il serait impensable que le gouvernement fédéral se dérobe à son devoir sous ce rapport. Autrement, on verrait se produire une dislocation massive de l'économie qui aggraverait de beaucoup l'inflation, le chômage et les disparités régionales. Nous connaissons notre devoir, et nous n'entendons pas y faillir.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Notre politique de production alimentaire va encourager les cultivateurs et les pêcheurs à augmenter la quantité d'aliments que nous pouvons produire efficacement et économiquement au Canada. En nous efforçant de stabiliser les prix et les revenus, nous procurerons au producteur la sécurité qu'il recherche et il sera dès lors en mesure de produire tout ce qu'il pourra pour alimenter nos marchés intérieur et extérieur et pour contribuer à nos programmes d'aide à l'étranger. Le chef de l'opposition a fait un éloquent plaidoyer en faveur de ces programmes au début de son discours. Je lui dis encore une fois que nous sommes d'accord avec lui, bien que je ne sois pas certain de quel côté les idées aient été volées.

Nous nous attaquons non pas tant aux effets de l'inflation qu'à sa cause même. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne pouvons nous laisser impressionner par des palliatifs simplistes, comme la régie des salaires et des prix, qui s'attaquent aux symptômes plutôt qu'au mal. La régie des prix, bien qu'elle puisse soulager temporairement le consommateur, a pour effet, ce qui est beaucoup plus grave et plus dommageable, de tarir les sources d'approvisionnement, témoin l'expérience des États-Unis et du Royaume-Uni. Par ce moyen, on a obtenu de fixer provisoirement les prix de certains produits rares et quelquefois introuvables; puis ces prix se sont mis à monter en flèche lorsque la réglementation a dû prendre fin.

J'allais citer M. Nixon, qui, d'après les journaux, aurait dit que le contrôle des prix et des revenus présente des lacunes. Mais au lieu de m'appuyer sur des autorités que le chef de l'opposition ne semble pas reconnaître . . .

M. Stanfield: Avez-vous besoin d'une bonne bande magnétique?

M. Trudeau: . . . je suis tenté de raconter ce qui a dû être la première histoire drôle que j'ai entendue dans ma vie. C'est l'histoire d'une dame qui entre dans une épicerie et demande une livre de bananes. Le vendeur lui dit qu'elles coûtent 25c. la livre—je pense que c'étaient les chiffres utilisés dans mon enfance. Elle se plaint qu'à un autre magasin dans la même rue, les bananes se vendent 20c. la livre. Quand on lui demande pourquoi elle n'achète pas ses bananes à cet autre magasin, elle répond: «Il ne leur reste plus de bananes.» L'épicier dit alors: «Quand il ne me reste plus de bananes, je les vends 15c. la livre.»

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: C'est une histoire simplette, peut-être la première histoire dont je me souvienne et probablement la première que j'ai pu comprendre. Cependant, les histoires simplettes servent à expliquer des solutions simplettes et à les faire ressortir.

C'est parce qu'il est nécessaire de faire preuve de souplesse en cette période de changements économiques rapides que je me méfie des mesures globales et à tout casser comme celles que propose le parti conservateur. Les mesures à tout casser ne peuvent constituer des moyens pratiques que s'il y a quelque chose à casser. Le problème, c'est que l'inflation n'est pas quelque chose d'homogène; c'est un magma informe de facteurs qui sont en mouvement et en conflit, de facteurs qui ne se prêtent pas tous et en même temps à une seule mesure corrective.

Je préfère de beaucoup un système comme celui que nous avons utilisé au cours des derniers mois: des mesures sélectives appliquées de façon différente et à des moments différents, selon les circonstances, à des marchandises et à des services choisis. C'est un système souple et approprié à une société qui veut diriger le changement de la façon la

plus efficace possible. Le gouvernement a appliqué récemment des mesures sélectives de ce genre au lait, au pain, au pétrole et à certains produits pétroliers, et nous n'hésiterons pas à utiliser d'autres mesures déflationnistes au besoin.

S'il le faut, nous n'hésiterons pas à nous attaquer aux «magnats» du marché pour protéger le consommateur canadien. Le peuple canadien sait que c'est un gouvernement libéral qui a obtenu de la puissante industrie pétrolière le blocage des prix du pétrole et des produits pétroliers, que c'est un gouvernement libéral qui a imposé la taxe à l'exportation du pétrole, de sorte que les Canadiens ont reçu jusqu'à présent plus de 300 millions de dollars qui, autrement, auraient constitué pour les compagnies pétrolières des profits exorbitants.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les conservateurs prétendent qu'ils gèleraient les prix et les revenus pendant 90 jours, et qu'entretemps ils chercheraient des mesures moins radicales et plus permanentes. Monsieur l'Orateur, c'est le chant des sirènes du chef de l'opposition, depuis que le député de Don Valley (M. Gillies) a tourné casaque, en février dernier.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je prierais le premier ministre de bien vouloir m'excuser, car je dois quitter la Chambre pour me rendre à un important rendez-vous. Je puis lui garantir que c'est avec la plus grande attention que je lirai le reste de son exposé.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'aimerais préciser ici que le chef de l'opposition nous avait avertis de ce qu'il serait pris par un engagement et qu'il devrait s'absenter maintenant. Je comprends fort bien les raisons pour lesquelles il doit nous quitter, d'autant plus qu'en de nombreuses occasions j'ai dû moi-même m'absenter au beau milieu d'allocutions faites par les chefs des différents partis. J'avais moi aussi des engagements de longue date à respecter; son départ est donc compréhensible. J'espère seulement que lorsqu'il sera au dîner de $100 le couvert, ce soir, à Toronto, il ne se plaindra pas que les prestations d'assurance-chômage sont un encouragement à ne pas travailler.

Je disais que pendant plusieurs mois, nous attendions avec intérêt de savoir ce que le parti conservateur, si jamais il formait le gouvernement, ferait après le blocage de 90 jours. Nous aurions sûrement le droit, après un an, de savoir ce qui va se passer après les 90 jours. C'est là indéniablement la meilleure preuve possible de leur incapacité à formuler des solutions à long terme qui soient efficaces.

● (1640)

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Nous sommes tous en faveur d'une période d'étude de 90 jours si l'on ne sait pas ce qui se produira ensuite, mais nous n'estimons pas avoir besoin de cette période d'étude parce qu'en tant que gouvernement libéral, nous avons appliqué des mesures correctives et continuerons de le faire.

Des voix: Bravo!

[M. Trudeau.]

M. Trudeau: J'ai parlé des coûts économiques qu'entraînerait le genre de réglementation préconisée par les conservateurs et que l'on commence à connaître sous le nom de réglementation conservatrice des salaires.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il y a cependant des coûts sociaux. Je m'inquiète, monsieur l'Orateur, de la tendance que manifestent certains partisans de la réglementation généralisée à essayer de faire croire qu'on pourrait imposer pareille réglementation sans que la population du Canada en souffre sérieusement. Je m'en inquiète parce que cela sent l'opportunisme politique à plein nez.

Ce n'est pas tout à fait honnête de s'étendre longuement sur l'idée agréable d'un blocage des prix à la consommation, tout en détournant l'attention de l'idée moins agréable d'un gel des revenus. Ce n'est pas tout à fait honnête de ne pas dire au public que la régie des salaires ne va pas sans injustices, qu'elle s'applique très strictement aux collets bleus, dont on peut facilement surveiller les salaires, et très souplement aux collets blancs à qui on peut donner une augmentation de traitement camouflée sous la forme d'une reclassification artificielle. Quant à la possibilité d'abus par des moyens détournés de la part de propriétaires, de professionnels et de gens qui sont à leur propre compte, elle est tout simplement évidente.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je n'essaie pas ici de soumettre des arguments contre la théorie de la réglementation. J'examine présentement les aspects politiques de cette question. A mon avis, ceux qui parlent des contrôles comme de mesures simples devraient se donner la peine de reconnaître la dignité de leur auditoire et son droit de connaître les difficultés que je viens de signaler. Pour ces raisons, la réglementation des revenus risque de nuire au petit et au pauvre plus qu'au puissant et au riche. Or, si cela peut n'importer guère à des gouvernements et à des partis d'esprit conservateur, cela importe extrêmement au gouvernement que je dirige.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Nous ne croyons pas qu'on devrait infliger au travailleur une part injuste de ce qu'il en coûte pour résoudre les problèmes de l'inflation; c'est pourquoi nous l'invitons à considérer avec le plus grand scepticisme toute argumentation qui voudrait militer en faveur d'une réglementation générale sans exposer tous les faits, ceux qui sont agréables comme ceux qui ne le sont pas, ceux qui ont une saveur politique comme ceux qui n'en ont pas.

Mis à part le gel de 90 jours, que nous offre le chef de l'opposition comme solution de rechange aux propositions du gouvernement? Une politique énergétique qui passe outre à l'essentiel, qui fait fi des éléments pouvant prêter à controverse. Il nous fait part de ses inquiétudes au sujet de l'incidence de l'inflation sur les individus, sur les familles, sur les collectivités et sur les institutions, inquiétudes qui, je le sais, sont sincères, inquiétudes que nous partageons tous. Mais il ne nous offre pas un ensemble cohérent de solutions pratiques pour combattre l'inflation et pour résoudre la multitude des problèmes qui se posent au pays.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'ai entendu cet après-midi le chef de l'opposition dire, aux applaudissements nourris des membres de son parti: «Nous en avons la volonté». Bien sûr,

monsieur l'Orateur, qu'ils en ont la volonté. Ils nous l'ont démontré depuis le lendemain de l'élection. Ils ont la volonté de gouverner. Ils n'en ont tout simplement pas les moyens. C'est là le problème.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le chef de l'opposition réclame du leadership, mais il n'en montre certes pas. Il nous invite tout simplement à nous laisser dériver sur une mer d'incertitude. Il me fait penser à un marin sur un radeau à la dérive au milieu de l'océan. Lorsqu'il voit passer un grand paquebot, il lui offre de lui porter secours à condition qu'on lui permettre d'être le capitaine. Un parallèle semblable pourrait s'appliquer aux faits et gestes du Nouveau parti démocratique. Il s'agit d'un paquebot, mais le parallèle est quelque peu différent. Il concerne des mouettes. Parce qu'elles s'égosillaient et faisaient beaucoup de bruit, elles pensaient diriger le navire.

Des voix: Bravo!

Une voix: Quoi d'autre font les mouettes?

[*Français*]

M. Trudeau: C'est ce qu'on appelle en français «monter un bateau à quelqu'un».

[*Traduction*]

Le peuple canadien a le droit de savoir quelle est la position des partis politiques sur les questions vitales de l'heure. Le chef conservateur se présente au peuple canadien et lui dit: «Donnez-moi votre appui car mon cœur déborde de bonnes intentions.» Nous lui avons fait savoir quelles sont les positions du parti libéral.

[*Français*]

Le peuple a le droit de connaître les postulats et les principes directeurs qui sous-tendent notre politique. Les voici, monsieur le président, les principes qui inspirent le gouvernement libéral et qui trouvent leur application dans le discours du trône et dans les mesures que nous allons présenter au Parlement durant la présente session.

Nous croyons que le Canada a besoin d'un gouvernement central qui soit fort et qui puisse protéger les intérêts du pays, qui soit en mesure de s'opposer aux intérêts purement provinciaux et régionaux, avec l'assurance qu'il a l'appui des Canadiens.

Nous croyons que chaque Canadien, où qu'il soit, doit recevoir une part équitable des fruits de nos ressources et assumer une juste part des problèmes nationaux.

Nous croyons que les Canadiens ont droit à un certain sentiment de sécurité, sachant qu'ils peuvent, avec leur gouvernement, maîtriser les conditions changeantes de leur vie collective plutôt que d'en être simplement les victimes.

Nous croyons que les Canadiens devraient avoir prise sur toute activité qui, à l'intérieur de leurs frontières, peut influer d'une façon appréciable sur la croissance de leur pays.

Nous croyons que le Canada doit exploiter à fond son potentiel pour devenir autonome, eu égard aux nécessités de la vie.

Nous croyons que le gouvernement a le droit et le devoir d'intervenir chaque fois que l'entreprise privée ne semble pas vouloir ou pouvoir agir dans l'intérêt national.

Nous croyons que les Canadiens, ceux-là surtout qui sont le moins capables de se protéger, ont le droit d'être prémunis contre les conséquences des événements dont ils ne sont pas maîtres et contre les intimidations des puissants de la finance, du syndicalisme et de la bureaucratie.

Voilà les principes sur lesquels reposent nos propositions législatives. Voilà la pensée du parti libéral dans les secteurs importants dont j'ai parlé aujourd'hui.

Monsieur le président, nous avons présenté à la Chambre un discours du trône qui constitue, je crois, un solide document de travail, digne de recevoir l'attention des députés tout au cours de la session. Il répond à la nécessité pour le gouvernement fédéral de prendre fermement l'initiative pour que tous les Canadiens fassent front commun devant leurs problèmes communs.

Ce document aidera des millions de nos concitoyens à préparer leur avenir dans une atmosphère de sécurité et d'optimisme. Il constitue un programme tout à fait digne d'une législature dont les réalisations dépassent déjà les espérances et qui a déjoué les calculs de ceux qui la vouaient à une fin rapide.

Ce document s'imposera aux députés qui, comme moi, croient que notre tâche commune est de faire en sorte que le Parlement travaille toujours avec la plus grande efficacité possible pour le bien de tout le Canada et de tous les Canadiens.

● (1650)

[*Traduction*]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je comprends bien pourquoi les partisans du premier ministre (M. Trudeau) l'ont applaudi si longtemps. Si vous me permettez de l'affirmer, je dirais que ses propres propos n'ont pas paru l'ennuyer aujourd'hui et ce fut une expérience très intéressante.

Une bonne partie de ce qu'il a dit sera extrêmement utile au Nouveau parti démocratique et à moi-même. Il est évident que c'était une répétition en vue de sa campagne électorale, quand le moment sera venu, alors qu'il voudra porter à son actif toutes les réalisations de la session précédente. Je voudrais qu'il sache, monsieur l'Orateur, que même s'il nous a tenu des propos sans détours, j'oserais affirmer qu'il n'y croit pas. Il ne m'a pas paru sincère et je suis certain que le peuple canadien ne le croira pas non plus.

Si je puis me permettre de lui donner un conseil—et beaucoup ont prétendu que c'est ce que je fais depuis plus d'un an—je lui dirai que son attitude plus conciliante de la dernière session pourrait lui gagner plus de faveurs à la prochaine élection et que le peuple canadien reconnaîtra plus facilement l'honnêteté du premier ministre s'il admet que les réalisations de la dernière session—et de la présente session, j'espère—furent le fait d'un gouvernement minoritaire aidé des Néo-démocrates et des autres.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Quant à ceux qui affirment que certains d'entre nous seraient des poires, je dirai au premier ministre qu'au moins la poire est un fruit juteux et savoureux dont la valeur dépasse souvent celle de ceux qui y croquent à belles dents.

Je ne pense pas que j'aie jamais entendu, ici même ou ailleurs, dans ma vie politique, dans la pratique du droit ou dans mes échanges avec les Canadiens ou quelque part dans le monde, une déclaration plus loin de la vérité et plus tirée par les cheveux, quand le premier ministre a tenté de rendre responsable les Néo-démocrates pour l'attitude de M. Benson et du gouvernement libéral à l'égard de leur Livre blanc en 1971. Il faut sûrement posséder une

certaine qualité—je ne sais pas comment l'appeler, mais peut-être que le mot «effronterie» ou «insensibilité» ou une combinaison de ces mots rendraient l'idée—pour pouvoir faire une telle affirmation.

Je me souviens parfaitement qu'en 1971 les députés libéraux de l'arrière-ban ont parcouru tout le Canada, s'excusant du Livre blanc et invitant les gens à s'y opposer. Certains d'entre eux siègent encore ici. Quelle a été l'attitude du premier ministre lui-même? Abordant le sujet du Livre blanc sur la taxation alors qu'il essayait d'expliquer pourquoi le gouvernement l'avait rejeté, il a déclaré à une émission télévisée, le 28 décembre 1971:

> Je vous le concède, il est probable que nous ayons plus entendu parler des groupes puissants que des contribuables libéraux qui n'avaient pas d'avocats bien payés pour les défendre . . . Je suppose que dans une démocratie de participation, il y aura toujours des gens qui parlent plus fort que d'autres.

Cette déclaration était vraie, mais elle comportait une omission importante. Le premier ministre aurait dû dire: «Il est probable que nous ayons plus entendu et écouté la voix des groupes puissants que celle du contribuable». Cette approche des problèmes décrits aussi sérieusement que l'a fait le premier ministre, me déroute. Cela me déconcerte de l'entendre dire—sincèrement, j'en suis sûr—que son gouvernement ne croit pas que le travailleur doive porter le fardeau de la lutte contre l'inflation—ce ne sont pas vraiment ses paroles, mais c'est en gros ce qu'il a dit. En l'écoutant, je me suis souvenu que son gouvernement majoritaire a provoqué un chômage massif en 1969, pour lutter contre l'inflation. Si cela ne signifie pas que le travailleur porte le fardeau, je m'y perds.

Je me fais un plaisir d'admettre que le premier ministre peut avoir changé d'avis. J'admets qu'il ne faut pas s'attaquer à quelqu'un qui désire changer d'avis et est capable de le faire. Mais il ne doit pas laisser entendre qu'en tant que premier ministre, il n'a jamais essayé de faire porter le fardeau de la lutte contre l'inflation aux travailleurs, car, en réalité, aucun autre gouvernement ne l'a fait aussi impitoyablement que le gouvernement majoritaire libéral à cette époque.

Je suis d'accord avec le premier ministre et le chef de l'opposition (M. Stanfield) quant à la gravité des événements actuels, tant sur le plan national qu'international, et j'admets que nous nous réunissons pour la deuxième session de cette législature pendant une période d'évolution cruciale, non seulement au Canada mais dans le monde entier. C'est pourquoi je veux essayer de parler de ce que je considère comme les contradictions et les dangers de notre système actuel qui sont, à mon avis, en grande partie responsables des problèmes qui se posent à nous.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord avec le premier ministre (M. Trudeau) qui pense que nos difficultés, les difficultés des Canadiens, les difficultés auxquelles nous faisons face maintenant ne sont pas les difficultés d'une guerre, d'une pénurie ou d'une famine.

Notre problème—ce sont les mots à peu près du premier ministre—c'est celui de la répartition juste de notre immense richesse. Je suis tout à fait d'accord sur cela.

[M. Lewis.]

● (1700)

[*Traduction*]

Comme j'accepte la déclaration du premier ministre au sujet de la nature de notre problème, je tenterai d'aborder la question d'une manière que mes collègues et moi-même trouvons intelligible. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a dit et une fois encore je ne peux le citer textuellement, mais voici en somme ses paroles. Une des difficultés qui surgit, selon lui, est que le gouvernement actuel ne comprend nullement ce qui se passe au Canada à l'heure actuelle. J'en conviens, mais à mon avis, le parti conservateur, et son discours le dénote, ne comprend guère la situation actuelle. Dans la lutte pour l'incompréhension, je me demande si le parti conservateur ne l'emporte pas d'emblée. De fait, en dépit de tous ses discours et déclarations, le chef de l'opposition, comme le premier ministre l'a signalé, n'a manifesté aucun discernement ni présenté de programme qui s'en inspirerait.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, le Nouveau parti démocratique avait décidé, lors de l'ouverture de ce Parlement en janvier 1973, d'appuyer le gouvernement minoritaire pour permettre aux députés de remplir la charge que leur avaient confiée les électeurs. Nous avons utilisé notre influence, je veux le rappeler au premier ministre, au cours de la dernière session, pour faire adopter des lois et une politique que nous avons cru bénéfiques pour le peuple canadien. Et maintenant, même ceux à ma droite qui étaient empressés, il y a un an, de renverser le gouvernement s'attribuent les réalisations de ce Parlement parce qu'ils savent que les sondages indiquent que la majorité des Canadiens applaudissent notre décision ainsi que les lois qui en sont ressorties. Et le succès de la dernière session exige, à mon avis, que tous les députés de tous les partis continuent les mêmes efforts, c'est-à-dire fassent fonctionner le Parlement afin de produire des lois et une politique constructives. Nous ne sommes donc pas disposés à jouer à la politique en ce qui a trait au discours du trône. Nos énergies seront dirigées plutôt vers une évaluation des projets de loi ressortant du discours.

[*Traduction*]

Ayant dit cela, je tiens à souligner que nous désirons des mesures efficaces et un effort concerté pour résoudre les problèmes difficiles auxquels se heurtent les Canadiens. Je tiens à vous signaler que l'inaction devant ces problèmes, bien qu'ils ne soient pas faciles à résoudre, entraînera l'échec du Parlement et de notre pays.

Notre tâche est certainement difficile, mais pour moi cela signifie que notre détermination doit être renforcée d'autant pour veiller à ce que le Parlement ne déçoive pas les Canadiens. Je vous fais remarquer, monsieur l'Orateur, que l'histoire a souvent de ces moments qui mettent en évidence les conditions d'une société plus nettement qu'au cours de toute autre période. Selon moi, c'est une de ces occasions, et cela est corroboré par un sondage Gallup publié hier dans plusieurs journaux. Le sondage a révélé que presque la moitié des Canadiens craignent la menace d'une autre dépression en dépit de la prospérité apparente qui se manifeste autour de nous.

Les raisons de cette crainte peuvent être établies aisément. Dans la moitié de notre pays, nous sommes menacés de pénuries de pétrole et de la hausse de son prix, bien que nous disposions de réserves suffisantes pour répondre à tous nos besoins d'un océan à l'autre. On nous dit que les prix des produits alimentaires doivent continuer à monter à cause des pénuries, même si nous avons une des industries agricoles les plus productives et les plus complètes du monde. Il existe un grand nombre d'entreprises d'approvisionnement qui nuisent à l'industrie canadienne de la construction en dépit du fait que les réserves canadiennes de bois de construction et de matières premières fassent l'envie des autres pays. En somme, monsieur l'Orateur, les contradictions incompréhensibles, qui entraînent des difficultés économiques pour trop de gens et des difficultés constantes dans le budget familial de presque tous les Canadiens, font penser à un système presque complètement perturbé.

Chaque famille sait que son revenu n'est plus suffisant. Aujourd'hui, comme le savent les députés, la recherche effectuée par Statistique Canada révèle qu'au cours du dernier semestre de 1973, les salaires ont diminué d'un pour cent par rapport à la hausse du coût de la vie. Pourtant la même famille a regardé avec terreur la parade des profits qui s'affichaient sans honte dans les pages financières à la même époque. Même les rédacteurs blasés de ces journaux admettent que ces accroissements des profits sont embarrassants. Le niveau d'accroissement des profits des sociétés est presque incroyable. Je ne peux accompagner leur parade de tambours et trompettes, mais chacun de ces chiffres exige qu'on s'y arrête.

Le premier ministre a bien dit à plusieurs reprises au cours de son discours que son gouvernement ne permettrait pas qu'on abuse des gens. J'espère qu'il a dit vrai, et j'espère que ses paroles ne visaient pas simplement à impressionner la Chambre et le peuple, mais qu'elles reflétaient une détermination qui se manifestera par des lois et des mesures prises au Parlement durant cette session.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Les accroissements des profits ont déjà été incroyables et injustifiables. Examinons quelques-uns d'entre eux. Dans l'industrie des ressources, nous constatons un accroissement des profits de Falconbridge Nickel Mines, en 1973 par rapport à 1972, de 770 p. 100; International Nickel, 107 p. 100; Abitibi Paper Company, 260 p. 100 et Gulf Oil, 58 p. 100. Cela ne se limite pas aux industries minières et pétrolières. Dans l'industrie alimentaire et la vente au détail, domaine qui touche plus particulièrement la famille canadienne, nous constatons que George Weston a connu une hausse de profits entre 1972 et 1973 de 86 p. 100 et une hausse des recettes d'environ un quart ou un cinquième de ce pourcentage; M. Loeb a connu un accroissement de 73 p. 100 pour une période de 40 semaines; Canada Packers, 36 p. 100 pour une période de 39 semaines, et Schneiders, 45 p. 100 au cours d'une période similaire, en 1973 par rapport à 1972.

Quant à l'immeuble, et je vais ne citer qu'un exemple, Cadillac Development a déclaré une augmentation de ses bénéfices de 59 p. 100 en neuf mois; n'oubliez pas cela lorsque je parlerai de l'habitation. Nos pauvres banques auxquelles on a enfin permis d'utiliser leurs fonds à des fins hypothécaires n'ont pas déclaré une augmentation de 700 p. 100 de leurs revenus de 1973 par rapport à 1972, mais la Toronto-Dominion a enregistré une augmentation de 25 p. 100; au cours de cinq années, soit de 1966 à 1971, elle a enregistré une augmentation en bénéfices, et je cite de mémoire, d'environ 85 p. 100, tandis que la Banque canadienne nationale a déclaré une augmentation de 52 p. 100 en 1973 par rapport à 1972. Je pourrais continuer à citer de nombreux chiffres aussi étonnants et tout aussi accablants.

Je ne veux pas dire que les bénéfices considérables des sociétés sont les seuls responsables de la hausse des prix, mais je dis qu'ils montrent l'exploitation injustifiable du consommateur canadien. Je me réjouis d'entendre le premier ministre s'engager à mettre fin à cette exploitation inqualifiable. Je regrette que ce gouvernement maintenant minoritaire n'ait pas trouvé le courage d'y mettre un terme dans le passé.

• (1710)

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je soutiens que le Parlement peut intervenir pour réduire ces hausses de prix en taxant les profits excessifs et en établissant des contrôles de prix sélectifs sur les matières premières telles que l'acier, le bois d'œuvre, le nickel, le plomb et le zinc, tout comme nous l'avons fait pour le pétrole. Ces matériaux entrent dans la fabrication d'articles nécessaires au consommateur et chacune des grandes sociétés, la plupart multinationales, qui extraient et transforment les minerais a réalisé des profits énormes au cours des quelque 12 derniers mois et chacune d'entre elles continue d'augmenter ses prix sans aucune justification et aux dépens de la population canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je tiens à ce qu'il soit clair que nous continuons à rejeter la proposition injuste et inacceptable d'un blocage, d'un contrôle général, que les conservateurs persistent à lancer à la Chambre et au peuple canadien. Ces contrôles n'ont rien donné ailleurs; ils ne donneront rien au Canada. Nous rejetons aussi la résignation et l'inaction de ceux qui prétendent qu'il n'y a rien à y faire. A notre avis, nous pouvons faire beaucoup, non pas pour faire disparaître l'inflation mais pour réduire le taux d'inflation du coût de la vie et restreindre l'exploitation de la famille canadienne moyenne aux mains des sociétés.

Les bénéfices donnent une idée de ce que les entreprises retirent directement de la société. Les Canadiens savent aussi que ces sociétés, dont bon nombre sont étrangères, en plus de les exploiter en tant que consommateurs, jouissent d'avantages fiscaux qui se multiplient annuellement, coûtant ainsi des centaines de millions de dollars chaque année au contribuable canadien moyen. Vers la fin de 1973—et je prierais le ministre des Finances et tous les députés d'en saisir toute la portée—les sociétés, et pour la plupart, encore une fois, des sociétés étrangères, avaient dans leurs coffres la somme incroyable de $4.7 milliards en impôts différés, dont la plupart ne seront jamais perçus par le Trésor. Je vois le ministre des Finances hocher la tête en signe de dénégation. Il devrait avoir honte de laisser entendre que ce que je dis n'est pas vrai. Il sait fort bien qu'à part les petites compagnies, les grandes sociétés ne verseront vraisemblablement jamais ces impôts différés.

Ici, j'aimerais me référer au rapport annuel de 1972 de la société Shell. Elle n'a pas fait état de ses impôts différés dans son bilan, parce qu'elle ne les considérait pas comme un passif et qu'elle ne s'attendait pas à devoir les verser un jour.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Il n'est pas un comptable ni un vérificateur dans notre pays, ou même aux États-Unis, qui ne sache pas que cela est vrai. Je me souviens vaguement d'un rapport émanant de vérificateurs et indiquant qu'il ne fallait pas inscrire les impôts différés dans les livres, parce qu'il était malhonnête de sous-entendre qu'ils appartenaient au passif alors, qu'en fait, il n'en serait vraisemblablement jamais ainsi. Même un faible taux d'intérêt de 8 ou 9 p. 100 perçu sur cette somme de $4.7 milliards rapporterait environ $400 millions par an. Grand Dieu! Nous pourrions en faire des choses avec cette somme. Nous pourrions, par exemple, alléger le fardeau du simple contribuable de $70 ou $80 par an, au lieu de permettre à ces sociétés de garder ces $4.7 milliards, sans intérêt.

J'aimerais préciser ici, monsieur l'Orateur, que tant que nous laisserons ces sociétés monolithiques échapper au fisc, les Canadiens ne doivent pas espérer regagner leur souveraineté économique dans leur propre pays, ni créer une économie viable dans les nombreuses régions déphasées, ni même prendre les mesures qui peuvent et doivent être prises dans leur pays pour juguler la hausse effrénée du coût de la vie.

Mes collègues et moi-même savons parfaitement que certains éléments du coût de la vie échappent totalement au contrôle national. Mais nous savons également qu'un grand nombre d'autres éléments de cet épouvantail mondial peuvent être maîtrisés pourvu qu'on en ait le désir et la volonté, et je dirais que cette législature ne doit manquer ni de l'un ni de l'autre.

Voici un exemple de l'emprise de la grosse entreprise, exemple familier à toutes les ménagères canadiennes. Examinons un instant le cas du sucre, denrée essentielle qui se retrouve dans toutes les cuisines. Au cours du seul mois de janvier, le prix du sucre a augmenté de 35 p. 100, atteignant ainsi un niveau de 47 p. 100 supérieur à ce qu'il avait été un an auparavant. Pareille hausse a manifestement dû se répercuter sur le prix de toutes les autres denrées alimentaires dans lesquelles il entre du sucre, ce qui a dû à son tour marquer de façon importante l'indice des prix à la consommation pour le mois de janvier.

A mon avis, il ne fait pas de doute que les Canadiens paient le sucre infiniment trop cher. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas su empêcher les trois plus gros vendeurs de sucre de former un cartel. Ces trois compagnies, je le rappelle à la Chambre, Atlantic Sugar, Redpath Sugar et St. Lawrence Sugar furent trouvées coupables il y a à peine une décennie, soit en 1963, de fixation de prix et de collusion. Ces trois mêmes sociétés doivent encore une fois répondre devant les tribunaux des mêmes accusations malgré leur condamnation antérieure, les amendes et les ordonnances des tribunaux. Les archives judiciaires estiment que les activités de fixation des prix auxquelles s'est livré ce charmant petit trio ont coûté 125 millions de dollars aux consommateurs canadiens en près de dix ans.

On peut pardonner à l'acheteur excédé qui se demande pourquoi donc ces trois sociétés n'ont pas été traduites beaucoup plus tôt devant les tribunaux. Je me demande en effet pourquoi nous n'avons pas pris les mesures nécessaires pour casser le monopole qui leur a permis de fixer les prix, d'éviter la concurrence et de conspirer avec des sociétés étrangères pour assurer leurs profits excessifs. Je répondrai que la raison pour laquelle nous n'avons pas pris de telles mesures, c'est que les gouvernements libéraux tout comme les gouvernements conservateurs n'ont eu ni la volonté ni le désir de contenir la puissance des sociétés au pays.

[M. Lewis.]

Je vous inviterais maintenant à considérer mes cibles favorites parmi la famille des sociétés exploiteuses—la famille royale des sociétés qui excellent à l'art des arguties, les sociétés pétrolières, qui ont joui d'une liberté de manœuvre sans entraves, non seulement au pays mais dans la plupart des autres pays occidentaux. Ces brigands multinationaux—et je vous ferai remarquer, Votre Honneur, que le mot n'est pas trop fort—ont coûté très cher à chaque pays. Quel prix payons-nous en effet les produits Imperial aujourd'hui?

Même mes amis qui siègent à ma droite, même le chef de l'opposition conservatrice, en sont venus à la conclusion que nous devrions peut-être enquêter de façon officieuse du côté des sociétés pétrolières—c'est ce qu'il a dit, je pense,— et des retombées financières fantastiques dont elles bénéficient. Ici au Canada, elles contrôlent notre vie industrielle. Elles paient presque rien en impôts sur le revenu. Elles bénéficient en fait de prêts sans intérêts qui s'élèvent présentement à plus de un milliard de dollars, et le prix qu'elles demandent pour leurs produits ne se rapporte pas aux coûts de production mais, comme le disait récemment un haut dirigeant de la société Imperial Oil, à «ce que peut supporter le marché». Je déclare au nom du NPD que le temps est venu de dire à ces sociétés que le peuple canadien ne supportera pas plus longtemps cet état de choses.

Des voix: Bravo!

● (1720)

M. Lewis: Selon moi, on peut dire que la plupart des Canadiens se rendent compte qu'une augmentation du prix des produits pétroliers est inévitable et que la plupart d'entre eux sont prêts à accepter cette augmentation à deux conditions, que nous appuyons d'ailleurs. La première est que l'augmentation du prix du pétrole produit au Canada soit raisonnable et n'atteigne pas le prix international exorbitant, et la deuxième est que les recettes réalisées grâce à cette augmentation de prix n'aillent pas garnir les poches des multinationales, mais qu'elles soient versées au trésor public, tant au niveau fédéral que provincial, afin de servir à l'exploitation de nouvelles sources d'énergie à l'intention des générations futures de Canadiens.

J'affirme au premier ministre qu'une politique qui établit une société nationale des pétroles simplement pour servir les grosses sociétés multinationales, pour les aider à conserver leur emprise et leurs bénéfices, ne saurait être acceptée par aucun Canadien réfléchi et ne sera acceptée par aucun député réfléchi.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Au nom du Nouveau parti démocratique, je dis aux députés, conformément à la résolution adoptée par mon parti lors de son congrès de juillet dernier, que les événements de l'année dernière dans le secteur pétrolier de nos ressources ont montré clairement que le pétrole et ses produits devraient être traités comme un service public, afin de servir non pas les intérêts d'Exxon et des autres géants internationaux, mais les intérêts du Canada et de ses citoyens à qui ces ressources irremplaçables appartiennent.

[*Français*]

Il n'y a aucun doute, monsieur l'Orateur, et nous l'avons dit durant la dernière session, que la présente Commission de surveillance du prix des produits alimentaires est une faillite. Ce que le Nouveau parti démocratique avait sug-

géré au gouvernement était la création d'une commission munie de pouvoirs lui permettant de refuser les augmentations de prix injustifiables, mais le gouvernement a créé une commission sans pouvoir. Les efforts de cette commission seraient risibles, sauf que c'est le consommateur canadien qui doit en souffrir. Voici un exemple: la Commission a récemment constaté que l'augmentation de 4c. du prix du pain était injustifiable, mais elle n'a pu rien faire pour empêcher l'augmentation, si ce n'est de publier un communiqué de presse. Le Nouveau parti démocratique croit encore que la Commission pourrait servir à contrôler le prix des aliments si le gouvernement était disposé à lui accorder les pouvoirs nécessaires pour retirer les prix injustifiables.

[*Traduction*]

Le domaine du coût de la vie probablement le plus important...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Étant donné que, comme le prévoit le Règlement, le temps de parole du député est expiré, je dois demander le consentement unanime de la Chambre pour qu'il puisse poursuivre.

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je vous suis reconnaissant ainsi qu'à mes collègues.

Le domaine du coût de la vie probablement le plus important et dans lequel il est possible aux législateurs d'intervenir immédiatement, s'ils en avaient seulement le désir, est celui du logement. Il est de notre devoir de parlementaires au cours de cette session de cesser de replâtrer ce droit fondamental de nos concitoyens, de cesser de considérer les logements comme un mécanisme économique, de cesser de nous appuyer uniquement sur la stimulation qu'apporte le profit et de commencer à accorder aux logements l'importance sociale qu'ils exigent et ont toujours exigée.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: J'ai remarqué que le chef de l'opposition a déclaré ne pas admettre qu'il nous était impossible de mettre de l'ordre dans le secteur du logement. Il n'a pas dit comment il envisageait de remettre de l'ordre mais je conviens avec lui que nous ne pouvons tolérer cet état de choses. Ayant déjà dépassé mon temps de parole je n'ai pas le temps de vous indiquer les prix exorbitants demandés actuellement pour des logements, pour des hypothèques, pour les loyers dans les nouveaux immeubles de rapport qui défigurent nos villes, ni pour les loyers usuraires exigés dans de vieux immeubles délabrés du centre de nos villes. Nous ne connaissons que trop de cas de maisons de $40,000 vendues un an plus tôt $30,000, ni la nécessité où se trouve maintenant une famille de gagner $20,000 pour faire face à une première hypothèque. Il est inutile de m'étendre davantage.

Le Parlement peut et doit prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la spéculation foncière déchaînée qui fait la honte de chaque collectivité. Il nous faut prendre des mesures hardies et libérer des sommes beaucoup plus importantes pour le remembrement foncier afin de freiner encore l'exploitation de ce droit fondamental. Il nous faudra des programmes d'habitation beaucoup plus généreux et audacieux que ceux auxquels les gouvernements libéraux et conservateurs nous ont habitués, faute de quoi nous entraverons le développement des familles pendant plusieurs générations. Et justement puisque nous avons un Parlement où tous les partis sont minoritaires, nous avons la possibilité de remplacer les politiques passées et d'amorcer de nouvelles initiatives afin d'assurer des logements aux familles canadiennes.

Mes collègues et moi nous disons: ayons le courage d'adopter des lois qui obligeront les institutions financières à affecter une juste part de leurs investissements annuels aux prêts hypothécaires et à ne pas exiger plus de 6 p. 100 d'intérêt.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Ayons le courage d'assujettir ce programme à une réglementation qui donnera la priorité, pour ces prêts hypothécaires à 6 p. 100, aux familles à revenus moyen ou faible. Et si quelqu'un vient prétendre que ce serait là une injustice pour ceux qui ont déjà à amortir des prêts hypothécaires à des taux plus élevés, ou pour les locataires, la réponse est fort simple: on peut adapter le régime fiscal pour alléger le fardeau des victimes de taux usuraires.

Ce que je voudrais faire comprendre—et j'espère y avoir réussi—c'est que nous, Canadiens, allons être aux prises avec les difficultés économiques qui nous assaillent, et il nous faudra nous attaquer à la racine de ce que nous appelons notre régime. Sans changements d'ordre fondamental, sans mesures pour freiner le pouvoir des compagnies, et surtout pour maîtriser les compagnies multinationales, nous ne saurions relever le défi des années 70. Nous risquons que de plus en plus de Canadiens soient réduits à un niveau de vie inférieur à celui que nous considérons juste et équitable. Car notre société continue d'être en proie à l'injustice et à une pauvreté qui n'a pas sa raison d'être.

● (1730)

Au cas où des représentants ici se feraient des illusions au sujet de la répartition de la richesse et du revenu au pays, permettez-moi de citer quelques chiffres, qui mettront en évidence les graves injustices qui continuent d'accabler les Canadiens. Je tiens à ce que les collègues du chef de l'opposition (M. Stanfield) lui fassent part de quelques-unes de ces réalités, étant donné sa béate déclaration au sujet du petit ouvrier qui possède des obligations d'épargne du Canada. Il devrait examiner quelques-uns de ces chiffres avant de faire une déclaration de ce genre. Mes statistiques sont d'avant 1970, parce que ce sont les dernières qui aient été publiées, mais je ne doute nullement que la situation actuelle soit au moins aussi mauvaise et probablement pire que celle-là.

Le fait est que plus de la moitié des familles et des célibataires canadiens, pour être exact 53.5 p. 100, n'avaient aucun compte d'épargne en banque en 1970 et que 13 p. 100 de toute la population du Canada détenaient 55 p. 100 de la valeur totale des dépôts.

Le fait est que 80 p. 100 des Canadiens ne possédaient même pas une seule obligation d'épargne du Canada. Pourtant, le chef de l'opposition prétend que les petites gens ont des obligations d'épargne du Canada; selon lui, les petites gens représentent 20 p. 100 de la population canadienne et les gros bonnets 80 p. 100. Monsieur l'Orateur, 80 p. 100 des Canadiens ne possédaient pas une seule obligation d'épargne du Canada en 1970, alors que 4 p. 100 des Canadiens possédaient 65 p. 100 de la valeur totale des obligations en cours. Et puis, 86 p. 100 des familles et des célibataires canadiens ne possédaient aucune action tandis que 2 p. 100 de tous les Canadiens possédaient 64 p. 100 de la valeur totale des actions.

Ce qui est peut-être encore plus important et plus révélateur, c'est que 10 p. 100 des familles et des célibataires

canadiens situés en haut de l'échelle reçoivent davantage en traitements et salaires que les 50 p. 100 des Canadiens au bas de l'échelle. C'est parfaitement clair. Il existe énormément d'injustices dans notre pays, des injustices à cause desquelles la plupart des Canadiens ne sont pas en mesure de quitter la population active après avoir passé la majeure partie de leur vie à travailler.

[*Français*]

Mes collègues et moi nous sommes fiers d'avoir participé durant la dernière session à l'élaboration d'une série de lois qui ont apporté une augmentation considérable des pensions de sécurité de la vieillesse et des pensions des anciens combattants. Le système de pensions de sécurité de la vieillesse demeure cependant insuffisant pour répondre avec pleine justice aux besoins des personnes âgées.

Je veux souligner ce qui suit, monsieur l'Orateur: nous, les privilégiés de la société, avons tendance à oublier que la plupart des tâches qui sont nécessaires au bon fonctionnement de notre société sont monotones, sans satisfaction personnelle ou récompense esthétique. Ce n'est ni plaisant ni payant de ramasser les déchets des autres. Un homme ou une femme qui doit travailler à ce genre de tâche durant trois ou quatre décennies mérite de pouvoir prendre sa retraite à l'âge de 60 ans si il ou elle veut le faire. Et pour cela, il faut que la société lui assure un niveau de pension raisonnable, car je suis convaincu qu'un grand nombre de Canadiens qui aimeraient prendre leur retraite à l'âge de 60 ans n'ont pas les moyens de le faire.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, il m'est impossible d'aborder en 30 ou en 40 minutes tous les domaines dont j'aimerais parler aujourd'hui, mais pour conclure, j'aimerais mentionner brièvement deux autres questions. Je tiens à dire que j'ai été profondément déçu par le fait que le gouvernement n'a même pas parlé du Nord du Canada ni de la population indigène de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: C'est une omission très chagrinante en particulier en raison du grand nombre de questions vitales qui touchent l'avenir et le destin de la population indigène de notre pays. Je n'arrive absolument pas à comprendre comment le ministre responsable a pu permettre une telle négligence—une négligence qui est aussi insensible que dangereuse, non seulement pour la population indigène mais également pour l'avenir de la démocratie dans notre pays.

Le discours du trône parle beaucoup de l'agriculture, des disparités régionales et des injustices relatives aux tarifs-marchandise. Nous avons déjà entendu ces mêmes phrases auparavant; nous les avons entendues à plusieurs reprises et sous de nombreuses législatures dirigées par les gouvernements libéral et conservateur mais le fait est qu'il n'y a toujours pas de sécurité pour l'agriculteur, que les disparités s'accroissent dans notre pays et que la politique nationale en matière de transport continue d'être un échec flagrant sous le mandat du ministre qui est actuellement responsable de ce ministère.

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que nous, membres du Nouveau parti démocratique, souhaitons que notre Parlement prenne réellement des mesures, cesse de se contenter de mots, mais qu'il agisse de façon à ce que l'Ouest, l'Est et le Nord du Canada jouissent des mêmes normes de développement que le centre de notre pays.

Je crois que le défi qui s'impose au Canada à l'heure actuelle est l'aptitude du Parlement et du gouvernement à restreindre les pouvoirs et les mesures irresponsables que prennent les sociétés. Bon nombre d'entre elles ont des intérêts à l'étranger, car elles sont multinationales. Le défi consiste à être capable de prendre des mesures efficaces pour imposer les bénéfices excessifs et exorbitants de ces sociétés, de leur faire enfin payer leur juste part des fonds nécessaires pour diriger le pays et pour appliquer les programmes sociaux qui seuls nous donnent le droit de parler du Canada comme d'une société civilisée. Et surtout, monsieur l'Orateur, nous devons prendre le contrôle de l'économie canadienne des mains des sociétés multinationales qui considèrent notre pays, comme tous les autres, comme une simple source de ressources naturelles exploitables.

Je crois fermement que durant la présente session nous nous devons, pour le compte de tous les Canadiens, de raffermir le pouvoir et la maîtrise du gouvernement sur l'économie par de nouvelles méthodes de planification sociale et de nouvelles priorités sociales. Sinon, nous devrons avouer que nous avons manqué à nos obligations face au coût de la vie, à la sécurité familiale et à notre avenir économique. En terminant, monsieur l'Orateur, j'ajouterai que ce manquement ne saurait être imputé ni au peuple canadien ni au Canada, mais c'est bien leur avenir qui sera gravement compromis par l'inertie du Parlement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je tiens d'abord à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Stollery et Pelletier (Sherbrooke)) qui, suivant la coutume, ont eu l'honneur d'amorcer ce débat et qui, je dois le reconnaître, se sont acquittés de cette tâche avec brio. Si le discours du trône avait été aussi étoffé que leurs discours, monsieur le président, je tiendrais probablement des propos différents.

J'ai écouté avec surprise ce qu'a dit le très honorable premier ministre (M. Trudeau) dans son discours que je qualifie de politique. Quant aux interventions du chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), on va les oublier parce que c'est la même chose qu'il nous répète depuis longtemps. Tout ce qu'il dit, c'est que s'il était au pouvoir, il ferait mieux que les libéraux.

Quant aux députés du Nouveau parti démocratique, c'est encore la même histoire qui se répète: ils se vantent d'avoir fait fonctionner le gouvernement dans le sens où ils le désiraient. Monsieur le président, étant donné la situation que l'on vit au Canada, je me demande si c'est dans l'intérêt du Nouveau parti démocratique de se vanter d'être ami avec les libéraux.

Monsieur le président, mes collègues et moi-même revenons d'une tournée dans nos circonscriptions et dans les circonscriptions avoisinantes, au Québec. Nous avons rencontré des gens de tous les milieux: des industriels, des professionnels, des ouvriers, des chômeurs et même des gens dépendant du bien-être social.

J'imagine que d'autres collègues d'autres partis ont tenté la même expérience, soit de revenir près de la population pour savoir et pouvoir exprimer ce qu'elle pense à la Chambre des communes.

Monsieur le président, cette expérience a été très enrichissante pour nous parce qu'elle nous a démontré les bons et les mauvais aspects de certaines lois.

● (1740)

Par la suite, nous avons eu des rencontres pour mettre en commun l'expérience que nous avions vécue. Nous

voulons adopter une attitude objective à la Chambre. A mon avis, il y a trop de députés à la Chambre qui jouent à la politique de façon plus ou moins honnête et cela retarde le progrès de nos travaux.

Dans le discours du trône, d'excellentes mesures sont annoncées et je voudrais en féliciter le gouvernement. Il était temps qu'on commence, par exemple, à encourager les gens à demeurer sur les terres.

Nous avons hâte de voir le contenu des projets de loi. Monsieur le président, comme je l'ai dit tantôt, nous allons adopter, comme au cours de la première session, une attitude objective et honnête, et étudier ce qui nous est présenté, afin d'améliorer si possible certaines lois.

Monsieur le président, à mon avis, il est de mon devoir d'exposer à la Chambre les mesures que nous n'aimons pas. En définitive, le Parlement du Canada est un endroit pour dire ce qui ne va pas dans notre pays, pour essayer d'améliorer la situation et de régler les problèmes.

Monsieur le président, il est évident que la hausse du coût de la vie est le problème majeur au Canada. Que l'on parle du coût des aliments, des vêtements, de l'habitation, du pétrole, dans chacun des domaines, c'est la longue série noire de l'inflation. Les prix augmentent et le pouvoir d'achat de l'individu ne peut suffire à contrer cette hausse.

J'ai rencontré des gens de Lotbinière et d'autres circonscriptions qui ont des revenus plafonnés, des revenus fixes, des gens qui sont salariés, complètement débordés et bousculés par la hausse du coût de la vie et qui ne peuvent subir cette hausse.

Je voudrais parler de cette catégorie de Canadiens qui bâtissent notre pays et qu'on qualifie de gens à revenu moyen ou faible. Monsieur le président, lorsqu'ils reçoivent leur salaire le vendredi, comme le dit souvent le chef du Parti Crédit Social du Canada (M. Caouette), le talon de leur chèque est plus long que le chèque lui-même. Ce qui reste à l'individu est alors nettement insuffisant pour faire face à la hausse de coût de la vie.

Ce problème, monsieur le président, est extrêmement grave, et je suis déçu que dans le discours du trône on n'ait pas présenté ou annoncé de mesures précises afin de venir en aide à ces gens.

Monsieur le président, lorsqu'on pense qu'un père de famille de deux, trois ou cinq enfants, avec un revenu plafonné à $100, $125 ou même $150 par semaine, se présente au magasin, à l'épicerie ou au poste d'essence, et que le prix est pour lui le même que pour tous les autres, cela est révoltant.

Cette personne, monsieur le président, avec son pouvoir d'achat, obtient moins de produits pour la même heure de travail. Actuellement, cette situation est provocante parce que selon notre conception, on a toujours basé le revenu de l'individu sur la valeur de son travail, c'est-à-dire qu'on évalue le travail d'un homme et on lui donne un salaire proportionnel, et on lui dit: Avec cela, tu pourras acheter tes produits pour ton existence et ton plaisir.

Or, monsieur le président, le travailleur fournit aujourd'hui le même potentiel de travail qu'en 1971, et cela lui rapporte approximativement le même revenu, mais en retour il obtient moins de produits.

Alors, on nous dit que la qualité de la vie, au Canada, va en s'accroissant, que les produits sont meilleurs, que la qualité est supérieure. Monsieur le président, si l'individu ne trouve pas de par son travail suffisamment de revenu pour l'encourager à continuer à travailler, il tombe dans un cercle vicieux, il devient un citoyen marginal et c'est à ce moment-là qu'il tombe sous la dépendance de toute la kyrielle de mesures sociales qui coûtent extrêmement cher à tous les gouvernements.

Monsieur le président, le citoyens est découragé de son travail parce que même s'il travaille beaucoup il ne lui en reste pas suffisamment pour faire face à ses obligations. De plus, et cela est plus grave étant donné l'inflation, son argent vaut moins, il obtient moins pour son dollar.

Monsieur le président, de là, comme je le disais, la très longue série de mesures sociales qui attachent l'individu, qui l'«embarquent» dans la bureaucratie pourrie du Canada. Finalement, ce citoyen devient complètement marginal.

Depuis longtemps le Parti Crédit Social du Canada s'est identifié aux consommateurs; depuis longtemps nous disons au gouvernement qu'il devrait adopter des mesures afin de venir directement en aide aux consommateurs non pas nécessairement en contrôlant les prix, mais en protégeant les citoyens contre les abus et spécialement en les aidant à acheter des produits.

L'escompte compensé est une mesure qui, tout en ne contrôlant pas les prix, les contrôle en ce sens qu'il aide les consommateurs à acheter quelque chose que leur pouvoir d'achat ne leur permet plus d'acheter. On trouve cela drôle à la Chambre lorsqu'on parle d'escompte compensé, parce qu'il s'agit de mesures créditistes. Lorsqu'on demande d'aider directement le consommateur par un accroissement de son pouvoir d'achat, certains députés trouvent cela drôle, et disent qu'il ne faut pas aider les consommateurs. Et soudainement, parce que le problème est devenu majeur, voilà que tout le monde parle d'un revenu annuel garanti et même ceux qui riaient du Crédit social en parlent maintenant; on fait même des expériences, dans le système actuel.

Monsieur le président, les rencontres que nous avons eues dans nos circonscriptions confirment exactement ce qu'on trouve dans les coupures de journaux. Je voudrais simplement donner quelques titres d'articles. J'invite mes collègues qui se moquent du Crédit social à écouter les titres de journaux qui défendent leur système, afin de voir si cela va bien, et dont il ne faut pas rire et surtout auquel il ne faut pas s'attaquer.

J'ai en main un article de *La Tribune*, du 18 décembre 1973:

«Le prix des vêtements va augmenter»

Bonne nouvelle pour tout le monde! Dans une revue, on expose les profits des sociétés pétrolières en 1973: la British Petroleum a réalisé 135 millions de dollars; l'Exxon (Esso), 638 millions de dollars; la Gulf, 210 millions de dollars; la Mobil, 231 millions de dollars; la Shell, 413 millions de dollars; la Texaco, 307 millions de dollars.

● (1750)

Ce sont les profits des sociétés pétrolières. Je conclurai sur ce sujet tantôt.

J'ai en main un autre article publié dans la revue *Actualité* et intitulé: «A quoi s'attaqueront la rareté et l'inflation en 1974?» On y raconte une sorte d'histoire sadique sur les prix qui ont augmenté pour démontrer que rien n'a pas augmenté.

J'ai en main un éditorial de *La Tribune* intitulé: «L'année des espoirs déçus». Un autre journal titre: «Ottawa s'entend avec toutes les provinces à l'exception du Québec» sur l'habitation et la hausse des prix. Le journal *Le Nouvelliste* titre: «Violente sortie du député libéral de Longueuil aux Communes—Les compagnies pétrolières peuvent même faire changer les gouvernements—Olivier». Dans le journal *La Presse*, je lis: «Le pain: hausse de 4 cents».

Cela va très bien, monsieur le président, dans le système des libéraux et des conservateurs progressistes. Qui sont les responsables de la crise du pétrole? Les pays producteurs ou les grandes sociétés multinationales?

J'ai en main un autre article qui donne l'indice des prix au consommateur en se basant sur les données du Bureau fédéral de la statistique, et je cite:

L'indice des prix aux consommateurs a atteint 155.5 en novembre 1973, soit 9.3 pour cent de plus qu'en 1972. Les prix des aliments ont augmenté de 18.2 pour cent. Ce graphique décrit la montée de l'indice des prix aux consommateurs, basée sur les prix en 1961, depuis 1941 à novembre 1973.

Et on nous dit, monsieur le président, que tout va bien dans le meilleur des mondes.

Un autre journal rapporte ce qui suit, et je cite:

Le sucre, un autre produit à connaître une forte hausse.

Et à la même page, on écrit:

La hausse du prix du pétrole fera augmenter le prix des . . . légumes.

Ce sont des gens de Toronto qui ont découvert cela! J'ai en main un autre article dont je ne cite que le titre:

Hausse de 22 p. cent du prix des maisons.

Ici, on fait des analyses sur la consommation.

Voilà un autre article du *Nouvelliste* qui en étonnera plusieurs. Je suis certain que personne ne se doutait de cela, et je cite:

A la campagne de Nixon, les sociétés pétrolières ont souscrit $49 millions.

Dans *La Tribune* du 2 janvier 1974, un article est intitulé: «Pétrole: le Québec défavorisé». Dans le même journal, le 24 décembre 1973, on peut lire le titre suivant: «L'inflation et le chômage assombrissent les promesses de l'économie canadienne».

Dans le même journal, le 20 décembre 1973, on peut lire:

Même si le salaire moyen a augmenté de $12.08 d'octobre 1972 à octobre 1973, il n'a pu soutenir la hausse du coût de la vie qui a subi une augmentation de 9.3 pour cent durant la même période.

Cela prouve, monsieur le président, ce que je disais tantôt. Et enfin, pour clore le tableau, on nous annonce dans *La Presse* du 16 février 1974 qu'au Québec on a maintenant l'honneur d'avoir 240,000 chômeurs, soit 9.5 p.c.

Là-dessus, comme cadeau de Noël, le très honorable premier ministre a dit, en conclusion, et je cite un titre de *La Tribune* du 29 décembre 1973: «. . . C'est un signe de détresse de la terre . . .». Ce sont les paroles célèbres du très honorable premier ministre au sujet de la crise du pétrole. «C'est un signe de détresse de la terre». Cela dit ce que cela dit: pas de solutions, mais des constatations. En même temps, monsieur le président, les sociétés pétrolières continuent à réaliser des profits. Notre Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sous la présidence de M^me^ Plumptre que l'on paie trop, soit $40,000 par année, constate simplement que les prix augmentent, et ne dispose d'aucune espèce de pouvoir.

Monsieur le président, les gens que l'on rencontre dans nos circonscriptions n'acceptent plus cela. Ils nous ont donné le message de lutter à la Chambre afin de convaincre le gouvernement de donner des pouvoirs à cette commission, de prendre un moyen quelconque pour éviter les abus et l'exploitation de celui qui n'a pas les moyens de se payer cette crise inflationniste qui est hors de contrôle.

Je voudrais attirer l'attention du très honorable premier ministre qui nous fait l'honneur d'être présent, et lui rappeler que la question du pouvoir d'achat de l'individu est quelque chose d'extrêmement important. Je lisais le discours clôturant la dernière session, et je constatais en fait que le premier ministre pensait «que notre capacité de production sur le plan matériel en était rendue à un point maximum au Canada», c'est-à-dire que notre machine de production était à son maximum.

En même temps, le très honorable premier ministre n'est pas sans savoir que des Canadiens d'un océan à l'autre sont complètement à l'écart du circuit économique, c'est-à-dire qu'à cause de leur manque de revenus, ils ne peuvent plus «suivre» cette hausse du coût de la vie.

Monsieur le président, le très honorable premier ministre admettra aussi que, depuis au moins 10 ans, les mesures des gouvernements qui se sont succédé ont toutes «tourné autour» d'un accroissement de la production. On a investi dans la production par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale, de la Banque d'Expansion Industrielle. On annonce dans le discours du trône qu'une nouvelle banque fédérale sera créée. Je ne veux pas juger la valeur de ces programmes, mais je veux simplement les énumérer pour faire penser au gouvernement qu'on a investi beaucoup dans la production, mais que, dans la consommation, monsieur le président, cela reste encore à venir. On a fait des petites tentatives comme la pension de sécurité de la vieillesse, comme les allocations familiales, mais lorsqu'on accorde les allocations familiales, on les rend imposables de sorte que le pouvoir d'achat, monsieur le président, à la fin de l'année, n'augmente pas davantage. On a même fait des calculs et, dans certains cas, on donnera aux gens, par le biais des allocations familiales, moins qu'auparavant. Pourquoi? Parce qu'on les a taxées.

Monsieur le président, les Canadiens veulent bâtir leur pays. Il y a cinq ans, par exemple, lorsqu'on a adopté ici des mesures visant à décourager l'agriculture en imposant des mesures de contrôle et des quotas à la production parce qu'on produisait trop, le problème n'existait donc pas dans la production, à ce moment-là, monsieur le président, mais dans la distribution des produits. Il y a des gens qui exploitent, qui profitent de notre richesse, monsieur le président—et je le dis tout en croyant fortement, comme mes collègues, à l'entreprise privée —qui abusent de la situation et qui exploitent les gens et qui, par conséquent, font croire qu'au Canada il y a rareté de produits, ce qui est faux. Tout le monde devra admettre qu'il n'y a pas rareté de produits au Canada. Nous avons suffisamment de pétrole. Nous avons suffisamment de blé. Nous avons suffisamment de producteurs de lait. Nous avons suffisamment de fromage. Nous avons suffisamment d'à peu près toutes les matières dont nous avons besoin pour avoir une bonne qualité de vie. Ce dont nous avons besoin, monsieur le président, c'est d'un système de distribution qui sera équitable et juste pour tous les Canadiens.

Lorsqu'on viendra nous dire qu'on s'intéresse à ce problème, je devrai me dissocier de ces gens et discuter très fortement, parce que c'est faux. On parle de la politique du pétrole, par exemple, au moment où on en a une très grande quantité. Il aura fallu une crise, il aura fallu des dons du gouvernement aux sociétés pétrolières pour qu'elles n'augmentent pas leur prix, il aura fallu une crise extraordinaire pour réaliser qu'on avait des richesses dans l'Ouest, mais, par contre, qu'il existait une rareté de produits, de sorte qu'il en découle une cherté de ces produits. Qui paie pour cela, monsieur le président? Ce sont les citoyens.

Au Canada, nous avons ce qu'il faut et parce que nous n'avons pas prévu l'utilisation de ces richesses, nous avons établi une politique de deux poids, deux mesures, à la fin; c'est-à-dire qu'actuellement, les Québécois paient plus

cher pour obtenir le pétrole que n'importe quels autres Canadiens. Est-ce que cela est juste? Le problème se situe dans la distribution de cette richesse qui est le pétrole et cette distribution devrait être pensée par le gouvernement afin que chaque Canadien, peu importe où il demeure, soit traité sur un pied d'égalité. Cela n'existe pas actuellement, et les Québécois, entre autres, et le reste du pays font les frais de cette politique.

Prenons, par exemple, le blé qu'on a contrôlé. Il fut un temps où l'on a même payé des producteurs pour qu'ils ne sèment pas, pour qu'ils ne produisent pas. On nous a maintenant fait croire qu'il y a rareté de produits. Finalement, cela entraîne une cherté. Qui paie pour cette politique? Encore l'autre partie du pays, parce que nous n'avons pas établi de système de distribution pour que les Canadiens soient traités sur un pied d'égalité.

Dans d'autres domaines, c'est l'inverse: on fait payer plus cher à l'Ouest qu'au Québec et cela, monsieur le président, n'est pas acceptable non plus. Nous disons comme créditistes que le problème n'existe pas au niveau de la production. Les besoins existent. Le problème n'existe pas non plus au niveau de la consommation. Les gens ne sont pas fous, ils sont capables de choisir la qualité de produits qu'ils veulent. Le problème se situe dans une saine distribution de ces produits, de ces richesses à travers notre pays. Et deuxièmement, le problème est celui d'avoir le pouvoir d'achat suffisant pour acheter ces produits pour satisfaire à ses besoins.

Monsieur le président, voilà, en résumé, comment je vois la situation actuelle et ceux-là qui sont le plus touchés par elle. Je le répète, et je ne le répéterai jamais assez lorsque je sens qu'on n'aura pas compris ce message, ce sont les gens à faible ou à moyen revenu qui sont plafonnés.

Monsieur le président, le problème se situe au niveau de la distribution des richesses et aussi longtemps qu'on ne s'attaquera pas véritablement à lui en mettant sur pied des organismes efficaces, plutôt que des organismes de contrôle fantoches comme la Commission canadienne du blé, par exemple, qui s'amuse à faire monter les prix, à contrôler la production et à obliger les Québécois ou d'autres Canadiens à se priver, les choses iront de mal en pis.

Monsieur le président, comme mon chef, le député de Témiscaminque, comme le très honorable premier ministre, nous croyons, au Canada, que les Canadiens sont capables de bâtir le pays; nous croyons que le Canada est un très grand pays dans le monde,—il suffit de voyager pour le constater—malgré sa très faible population. En même temps, on «endure» des chômeurs, monsieur le président, on «endure» des gens dépendant de l'aide sociale, on «endure» une supposée rareté de produits, prétexte à une cherté de ces même produits. En même temps, les gens qui travaillent paient des taxes énormes pour faire vivre les gens qui voudraient produire mais qui n'en ont pas la possibilité. A mon avis la situation est trop sérieuse pour qu'on la laisse se détériorer encore davantage.

Selon moi, la deuxième session est une occasion formidable de s'attaquer véritablement à ce problème en dehors des ornières politiques.

Monsieur le président, même si les conservateurs progressistes venaient me dire qu'ils feraient mieux que les libéraux, je ne les croirais pas. Ils ont déjà été au pouvoir et ils n'ont rien fait de mieux. Même si les créditistes y étaient, rien ne prouve qu'ils feraient mieux. A mon sens, il est temps d'être honnête à la Chambre. Même si les libéraux voulaient me dire que les choses vont bien dans le pays, que les gens trouvent du plaisir et de la sécurité à vivre dans notre pays, encore là je dirais que ce n'est pas vrai.

Monsieur le président, il suffit «d'y aller» avec les gens. Même si les députés du Nouveau parti démocratique nous disaient la même chose, ce ne serait pas vrai.

Je pense qu'il y a du bon dans chaque parti. Il y a de bonnes idées à prendre et si on voulait être honnête, des deux côtés de la Chambre, on adopterait certaines idées créditistes. Depuis qu'on parle de la distribution des produits, on trouve cela drôle. Eh bien, monsieur le président, je serais prêt à aller n'importe où au Canada pour défendre cette thèse, parce que, maintenant, tout le monde ressent dans son portefeuille le problème de la distribution et de l'insatisfaction qui s'est produite.

Je voudrais demander une petite faveur à la Chambre, monsieur le président. Je vois qu'il est 6 heures, si l'on voulait m'accorder deux ou trois minutes de plus, j'aurais terminé mes remarques.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

● (1800)

M. l'Orateur: La Chambre est d'accord.

M. Fortin: Monsieur le président, je voulais concentrer mes remarques là-dessus, parce que, pour nous, c'est le problème majeur au Canada, celui qui commande une solution majeure.

A mon avis, le très honorable premier ministre aurait l'appui de tous les partis de la Chambre s'il voulait concevoir avec tous les députés un système de distribution de nos richesses équitable et juste pour toutes les parties du pays.

Monsieur le président, nous sommes ici pour travailler, nous voulons être efficaces et objectifs, nous voulons tout de suite dire au gouvernement que nous sommes prêts à collaborer, que nous sommes prêts à travailler très fort pour le défendre ou défendre n'importe quelle politique qui visera à aider à solutionner le problème de la distribution de nos richesses, à faire en sorte qu'on soit aussi fier d'être Canadien, qu'on soit de Colombie-Britannique ou du Québec, afin que les mêmes mesures s'appliquent partout, afin aussi que, quant à cette richesse inouïe que le Canada possède, chaque Canadien puisse en profiter. Dans cette mesure-là, nous sommes prêts à collaborer. Mais dans la mesure où on ne voudra pas aller dans cette direction-là, nous défendrons la politique des gens sans revenu. A ce moment-là, monsieur le président, nous devrons catégoriquement retirer notre appui au gouvernement.

Ayant cette attitude honnête et pour démontrer au gouvernement que nous sommes sérieux, je voudrais, en terminant, proposer le sous-amendement suivant, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que l'amendement soit amendé en ajoutant les mots suivants, qu'on remplace le point par une virgule et que l'on y ajoute ce qui suit:

«particulièrement en n'ayant pas prévu de mesures efficaces et immédiates pour enrayer la hausse du coût de la vie qui affecte gravement les citoyens à faible et moyen revenus.»

Monsieur le président, je le fais avec fierté, parce que je sais que je reflète là la grande majorité des Canadiens qui ne demandent pas mieux que de bâtir leur pays et qui veulent être par notre gouvernement, par nous, encouragés, stimulés et secondés.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

[*Traduction*]

(La séance est suspendue à 6 h 4.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, au printemps dernier, je me suis fait le porte-parole du renouveau dans l'Ouest. J'aimerais traiter à nouveau de ce thème ce soir, en étudiant les conséquences réelles de la crise de l'énergie pour l'humanité, aujourd'hui.

Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la population d'Edmonton-Strathcona, d'offrir mes plus sincères félicitations à notre nouveau Gouverneur général et de présenter à Son Excellence et à Madame Léger tous mes vœux de santé et de bonheur avant qu'ils n'entreprennent leurs astreignants voyages d'un bout à l'autre du pays pour représenter Sa Majesté la reine Elizabeth. Ils perpétueront cette grande tradition transmise par Monsieur et Madame Roland Michener, ce couple si actif et si dévoué, auquel notre pays a toujours réservé un accueil des plus chaleureux.

[*Français*]

Je vous réitère, monsieur l'Orateur, mon appréciation pour la manière édifiante dont vous et vos fonctionnaires avez su orienter les délibérations de la Chambre dans un forum parlementaire qui est loin d'être serein.

Je félicite également le motionnaire (M. Stollery) et le comotionnaire (M. Pelletier (Sherbrooke)) de l'Adresse en réponse au discours du trône et tout spécialement l'honorable député de Sherbrooke qui a fait preuve d'une parfaite compréhension des responsabilités du Canada envers la communauté internationale.

Ce sont des discours comme celui que l'honorable député de Sherbrooke a prononcé qui restaurent ma foi dans l'attitude de tous les députés, quel que soit leur parti ou la région du pays qu'ils représentent, à travailler ensemble au bien commun de la société tout entière.

[*Traduction*]

Cependant, monsieur l'Orateur, je ne veux pas que ce compliment monte à la tête du gouvernement, car l'écart entre ce dont parlait le député de Sherbrooke (M. Pelletier) et le programme du gouvernement tel qu'il a été exposé dans le discours du trône est si considérable que les deux choses pourraient aussi bien se trouver en deux mondes différents.

Le discours du trône ne parle que pour la forme des mesures énergiques qui doivent être prises afin de «réduire les disparités» entre les pays riches et les pays pauvres. Il n'aborde que superficiellement les raisons de ces disparités, qui constituent aujourd'hui le problème mondial le plus important. Le gouvernement se contente plutôt d'étendre sa propre bureaucratie, dont témoigne la création d'au moins quatre nouveaux organismes fédéraux, y voyant la prétendue solution aux problèmes de notre époque.

Les gens que je représente veulent assurément que les problèmes intérieurs que posent une forte inflation et une imposition élevée soient réglés, mais nous nous écartons de ce qui nous intéresse plus particulièrement et nous dépassons nos confins pour considérer le pays dans son ensemble et même le monde entier. Dans la circonscription d'Edmonton-Strathcona, nous réclamons deux mesures précises qui raffermiront la sécurité du Canada. Premièrement, l'utilisation de l'arbitrage devrait être substituée aux grèves dans les conflits ouvriers liés aux services essentiels et devenir obligatoire; et deuxièmement, le gouvernement devrait faciliter dans chaque province la formation d'une commission consultative de la technologie comportant des représentants du patronat, du salariat et du monde professionnel pour s'assurer que l'humanité jouira d'avantages technologiques.

Ce sont deux mesures qui aideront l'Ouest et tout le Canada à s'épanouir de façon à contribuer à la stabilité économique et sociale. Nous voulons que la discrimination économique exercée contre l'Ouest cesse, afin qu'il puisse prendre son essor et jouer un rôle beaucoup plus important pour le plus grand bien du Canada. Tel est l'esprit de l'Ouest nouveau que je représente.

Nous voulons participer à l'aménagement d'un Canada moderne où la décentralisation des prises de décisions redonnera de la vitalité à toutes nos régions. C'est par l'application d'une décentralisation véritable, dans la division constitutionnelle des pouvoirs, par la décentralisation des ministères fédéraux et par l'amélioration des relations intergouvernementales que le pays peut être soustrait à une dépendance excessive par rapport aux programmes du gouvernement fédéral. Ce que nous voulons dans l'Ouest, c'est donner à tous les Canadiens l'occasion de profiter de leurs conditions.

Il est temps de détruire le mythe selon lequel l'Ouest, et notamment l'Alberta, serait aliéné par rapport au reste du Canada. Rien ne pourrait être plus faux. Il est temps que le premier ministre (M. Trudeau) cesse d'exploiter la supposée opposition de l'Alberta à l'intérêt national. Rien de plus faux. Le temps est venu de mettre un terme à l'accusation injuste selon laquelle les députés de l'Ouest auraient été élus pour pratiquer l'obstruction au Parlement et ne voudraient pas prendre part à la création d'une meilleure société. Là encore, rien ne pourrait être plus faux.

Non, l'Ouest n'est pas dissocié d'Ottawa, du Parlement, du parti libéral ni même de la personne du premier ministre. Ce dont l'Ouest souffre, c'est de l'impuissance manifeste de ce gouvernement à diriger l'économie. Les Canadiens de l'Ouest se dissocient d'un gouvernement qui a forcé des centaines de milliers de citoyens au chômage et nous a jetés dans les affres de l'inflation. Ils se dissocient d'un gouvernement qui doit faire des dépenses sociales massives, ce qui maintient un niveau d'imposition excessif.

Dans l'Ouest, un esprit tout nouveau se manifeste qui plane au-dessus de la mesquinerie et refuse de se laisser distraire des grands problèmes et du riche potentiel de notre époque. Nous ne cherchons pas des réponses faciles; nous voulons plutôt participer à la définition des vraies questions. Car en nous efforçant de voir au-delà du court terme et des petits intérêts, nous pouvons dégager les trois grands problèmes auxquels il faut attribuer l'accroissement des tensions internationales: l'exploitation des ressources, la démographie et le terrorisme.

La crise de l'énergie de cet hiver a soulevé de graves questions, car grâce à la pénurie de pétrole, les Nord-américains et les Européens de l'Ouest ont soudain compris qu'il pourrait bien être impossible de maintenir indéfiniment leur mode de vie, ce qu'auparavant ils étaient incapables d'imaginer. Économistes et écologistes nous répètent depuis des années que nos ressources sont limitées, mais tant qu'on pouvait obtenir son fuel domestique, tant

que les pompes à essence fonctionnaient et que les machins électriques tournaient, personne ne les a pris au sérieux. Nous savons maintenant que nous sommes vulnérables à la fermeture d'un robinet. Le choc que nous avons subi est en quelque sorte une bénédiction, parce qu'il nous invite à nous pencher sur une nouvelle nécessité: la survie sans l'abondance.

● (2010)

Les concepts de progrès, de croissance créatrice, d'expansion, de ressources inépuisables, ont bercé le développement de l'homme occidental depuis la révolution industrielle. La science et la technologie ont été les forces motrices de son développement. La chose est vraie, peu importe que cet homme vive sous un régime capitaliste ou socialiste.

La civilisation industrielle a voué un culte à l'expansion. Lorsque notre économie ne connaît pas de croissance, nous avons des ennuis. La croissance est ainsi devenue une fin en soi. Plus on croît, mieux c'est. Le harnachement de plus en plus considérable de l'énergie matérielle inanimée grâce à l'application de la science à la technologie permet à l'économie de croître, et à la croissance du produit national brut de s'accélérer au rythme de 7 p. 100 par an. Et tout cela est la marque d'une société prospère. Ou l'est-ce vraiment?

Comment expliquer la succession d'événements déconcertants qui ont suscité en nous un sentiment de malaise et un pressentiment de malheur au cours de la dernière décennie? La guerre du Viet-nam n'a été qu'un de ces nombreux événements. L'explosion de la criminalité urbaine, les émeutes raciales, les attentats à la bombe, la piraterie aérienne, les assassinats révoltants, les intrigues gouvernementales aux paliers les plus élevés, nous ont amenés avec une force terrible à reconnaître un esprit de barbarie dissimulé sous les commodités de l'existence. Comment expliquer l'échec de l'actuelle génération d'âge moyen à transmettre ses normes et ses valeurs à ses enfants? L'usage répandu des drogues, le relâchement extrême des mœurs sexuelles, le phénomène sans précédent des défections en particulier chez les enfants des classes sociales les plus à l'aise, tout cela a contribué à l'inquiétude et à la confusion qui caractérisent l'esprit de notre époque.

Nous ne devrions pas non plus afficher une attitude de supériorité au Canada parce que nous ont été épargnées jusqu'à présent les réactions extrêmes à l'ère de la discontinuité. Si le progrès matériel et l'aspect quantitatif de la vie sont des sources de bonheur, comment se fait-il que cinq millions de Canadiens vivent encore sous le seuil de la pauvreté? Pourquoi les crimes avec violence ont-ils doublé au cours de la dernière décennie? Comment se fait-il que tant de gens s'adonnent à l'alcool et à d'autres drogues afin d'y trouver un réconfort qui les aide à relever les défis de l'existence? Quelle est la raison du déséquilibre de plus en plus marqué de notre pays, des millions de Canadiens allant s'entasser dans quelques grands centres, alors que de vastes régions se dépeuplent?

Aujourd'hui, un nombre croissant d'observateurs attribuent cette désorientation à une désaffection des valeurs morales directement imputable aux exigences voraces de l'expansion industrielle. Le progrès qui s'interprète de manière simpliste par une courbe sur un graphique, s'évalue par des chiffres de plus en plus grands. Les gains en capital sont réinvestis dans le système en vue d'une nouvelle croissance, comme si le cycle était sans fin.

Suivant pareille conception, les rouages humains pourraient facilement devenir source de main-d'œuvre et finir par profiter des fruits du progrès. La prospérité économique, fondée sur une croissance sans fin, s'inscrivait en première place dans les priorités du gouvernement. On avait tenu pour acquis que les gens s'adapteraient au système, qu'ils verraient leur sort s'améliorer, et que ce sont les mesures sociales palliatives qui prendraient en charge les inadaptés, les scories du système. A la valeur de l'homme en lui-même s'est substituée la valeur de l'homme en tant qu'instrument de travail.

Au regard de cette fausse échelle de valeurs, la cupidité est devenue vertu. Arnold Toynbee nous le dit:

> C'est une doctrine qui a donné à la cupidité un air de respectabilité qui a incité l'homme moderne à abandonner toute retenue et à laisser toute latitude à sa cupidité.

Car on a soutenu que la poursuite égoïste d'avantages économiques, que ce soit au niveau des individus, des régions ou des États, profitait à la société. La cupidité sans vergogne, la recherche des biens et des richesses pour elles-mêmes, voilà ce qui a servi de motivation au mode de vie moderne dans les pays techniquement évolués.

C'est cette morale de la croissance au prix de l'exploitation des autres qui qualifie—à tort d'ailleurs—les exploités de pays du «Tiers Monde». A l'heure actuelle, il n'y a plus que deux mondes,—celui des riches et celui des pauvres—et l'écart entre les uns et les autres s'accroît sans cesse. De toutes les contradictions de notre époque, nulle n'est plus difficile à saisir que le fait que la technologie ait transformé les peuples de la Terre en une seule collectivité—ce qui est bon—et qu'au sein de cette collectivité, la position privilégiée d'une minorité qui possède presque toutes les ressources et tous les biens soit source de colère, de terrorisme et de révolutions—ce qui est mauvais.

Prétendre qu'une civilisation orientée vers le progrès matériel ne peut satisfaire l'esprit humain est considéré comme de la poésie. Les appels à la justice sociale, tant au pays qu'à l'étranger, sont demeurés largement sans réponse. Demander le remplacement du principe de la quantité de vie par une règle de qualité de vie est rejeté et considéré comme une philosophie qu'il faut adopter graduellement. Il faut s'en tenir au quotidien, aux politiques habituelles, car la croissance est la norme et les cataplasmes, la solution aux accidents de parcours.

Cependant, la crise de l'énergie nous place soudainement devant une éventualité impensable jusqu'à maintenant: il est possible que nous voyions la fin d'une production industrielle et d'une expansion économique illimitées. Que les nantis aient trop présumé de leurs forces, qu'il nous faille repenser en profondeur notre mode de vie, cela ne fait pas de doute.

Ce n'est plus un jeu intellectuel, philosophique ou religieux que de se pencher sur le rôle de l'homme sur la planète terre; il s'agit plutôt d'une nécessité immédiate, terre-à-terre, parce que la survie de l'homme en dépend. Les Arabes nous ont rendu le service de nous ramener de force à la vieille question: «Qu'est-ce que l'homme et où va-t-il».

Nous pouvons commencer une vue générale du sort de l'homme par la question des ressources. Les ressources sont nécessaires au maintien de la production industrielle. La production dans un monde industrialisé, augmentant au taux de 7 p. 100 par année, double tous les dix ans. En extrapolant ce taux de croissance sur une période de 50 ans, nous obtenons une demande de ressources qui doublerait cinq fois et entraînerait un volume d'extraction 32 fois celui que nous avons aujourd'hui. Si l'on songe que la production doublerait dix fois pendant un siècle, les

besoins annuels de ressources augmenteraient plus d'un millier de fois.

Plus près d'ici, nous constatons ce simple fait peut-être plus compréhensible que les Canadiens consomment actuellement de l'énergie à un rythme cinq fois plus élevé que la moyenne globale par habitant ou environ 47 fois la moyenne par habitant en Inde—ce qui est attribuable à notre niveau de vie élevé, l'exploitation de nos ressources sur une grande échelle, un climat rigoureux et l'immensité de notre pays. Quels que soient les événements du prochain siècle, le monde consommera encore plus de métaux et d'énergie au cours des 35 prochaines années que depuis le début de l'humanité; la composition de l'énergie et le taux d'expansion de la consommation ont déjà été déterminés. Le monde occidental a réclamé de manière irréfléchie et immorale la part du lion parmi les ressources mondiales et rien n'indique que ce désir immodéré soit assouvi. Ce ne sont pas des solutions aux pénuries locales cet hiver et l'hiver prochain qui devraient nous préoccuper mais la planification à long terme, car l'expansion actuelle ne peut se poursuivre indéfiniment.

Deuxièmement, il faut se pencher sur la question démographique. C'est là un secteur où il est facile d'observer les conditions d'une croissance exponentielle. Si l'on exclut tout cataclysme planétaire, la population mondiale atteindra certainement les six milliards en l'an 2000, semble-t-il, et elle pourrait même atteindre 7.4 milliards si les tendances qui se sont affirmées depuis la Deuxième Guerre mondiale se maintiennent jusqu'à la fin du siècle. Même en tenant compte des programmes de contrôle démographique, il est difficile de prévoir une stabilisation avant que le siècle prochain ne soit bien entamé, car presque 40 p. 100 de la population a moins de quinze ans. Le potentiel de natalité est donc très élevé. On s'entend généralement pour prévoir une augmentation d'au moins 800 millions au cours des dix prochaines années. En outre, le rapport, maintenant de 30 à 70, entre la population des pays riches et celle des pays pauvres, deviendra encore plus disproportionné, s'établissant à 10 à 90.

La poursuite d'un tel taux de croissance constitue aux yeux d'un grand nombre la plus grande menace pour le bien-être futur de l'humanité. Quelles conséquences entraînera la naissance de 75 millions d'habitants sur la planète Terre cette année? Ou dans trois ans, une population équivalant à celle des États-Unis? Ou encore, une population équivalant à celle de la Chine dans une décennie? De plus, l'effet de l'explosion démographique est intensifié par les espérances toujours plus grandes de tous les hommes, riches et pauvres, et de tous les pays qui souhaitent l'expansion de leurs industries. L'urbanisation accroît le problème démographique. La population urbaine de 1960 qui comptait 1 milliard d'âmes sera portée en l'an 2000 à 3 milliards, ce qui nécessitera annuellement la construction équivalant à 70 nouvelles villes d'un million d'habitants chacune.

Tout produit surabondant a tendance à perdre sa valeur et la réalité brutale est que les gens sont devenus un produit. Parce que nous n'avons pas tenu compte de la qualité élémentaire, universelle de la dignité humaine, des centaines de millions de gens vivent aujourd'hui dans une pauvreté abjecte, sont ignorants, ravagés par la maladie et mal nourris de façon chronique. Leur vie est d'une tristesse et d'une désespérance difficiles à comprendre pour nous. Dans de telles conditions que vaut la vie d'un individu? Que vaut la personne humaine? La famine qui sévit au sud du Sahara reflète de façon tragique la condition de l'homme à l'ère technologique: les enfants mal nourris d'une tribu du Tchad étaient trop affaiblis pour résister à un premier accès de diphtérie. Néanmoins les anciens des tribus ont supplié les représentants des Nations Unies de ne pas envoyer de médicaments car, d'après eux, mourir de faim aurait été une mort trop lente et ils préféraient que la diphtérie fasse rage.

[M. Roche.]

● (2020)

L'appauvrissement de l'esprit humain et le peu de valeur accordé à la vie humaine ont de profondes répercussions maintenant que la technologie donne à l'homme la possibilité technique de façonner son propre avenir. C'est un mythe de croire que les problèmes du sous-développement seront simplement résolus par la limitation des naissances bien que j'estime qu'il faut découvrir des moyens acceptables de stabiliser la population mondiale. On confond trop souvent les mesures de contrôle des naissances avec la véritable planification familiale. J'estime erroné le point de vue du monde occidental qui se prononce en faveur de la réduction de la population du monde afin que notre part de la production mondiale ne soit pas diminuée.

Partager les possessions de la communauté mondiale est une condition nécessaire à la stabilité. Avant de mettre en œuvre des programmes massifs de contrôle des naissances dans les différents pays du monde, il est nécessaire d'effectuer des investissements considérables dans les secteurs clés de la croissance économique. C'est courir à l'échec que de donner la priorité au problème démographique sur les problèmes économiques et sociaux.

C'est aller trop loin que de prétendre que les problèmes interdépendants d'accroissement démographique, d'urbanisation et de demande d'énergie n'entraîneront pas des désordres sociaux extrêmes. Nous allons au devant d'une plus grave pénurie de denrées fondamentales, y compris de denrées alimentaires, vers une plus grande pauvreté et vers d'autres dommages écologiques. Est-il possible que, jouissant de nos richesses, nous condamnions allègrement des millions de gens à vivre dans des conditions comparables à celles des régions les plus déshéritées de l'Inde ou du Pakistan sans semer les germes de révolutions massives? Le moins que nous puissions prévoir est l'apparition de gouvernements autoritaires dont les exigences en matière de changements sociaux ne se réduiront pas à la limitation des naissances.

A l'heure actuelle, le vent politique qui souffle sur l'Amérique latine est de nature nationaliste et autoritaire. Des dictatures militaires de droite détiennent le pouvoir au Brésil, au Chili, en Bolivie et en Uruguay. L'Argentine voit un mouvement néo-péroniste menacer ses libertés. Les luttes politiques et militaires que nous voyons se dérouler dans certains pays et entre nations iront en s'accentuant au fur et à mesure que la situation socio-économique universelle se détériorera.

Troisièmement, la guerre. Malgré l'excellent travail des Nations Unies, il n'y a pas le moindre espoir de pouvoir échapper au terrorisme croissant, aux révolutions et à la guerre internationale si nous suivons la voie actuelle. En désespoir de cause, particuliers, groupes de terroristes et nations en viendront à lutter pour leur survivance. Rien n'est plus fondamental dans la nature humaine. Le spectacle de deux hommes se battant pour le dernier gallon d'essence dans une station-service de Floride n'est qu'un faible exemple du spectre des guerres inévitables provoquées par la répartition des biens. Quant à la coutume séculaire de décider à qui ira le butin s'ajoute l'élément

moderne des armes nucléaires, la perspective est plutôt sombre.

Même des petits pays, ou des groupements à l'intérieur de pays, dépourvus de base industrielle pleinement développée, peuvent se procurer des armes nucléaires. Celles-ci seront un sous-produit des centrales atomiques qui seront bientôt répandues dans le monde entier. Il ne sera pas nécessaire de recourir à des moyens compliqués pour livrer ces ogives nucléaires, elles pourront facilement passer en contrebande dans les ports ou les villes ennemis.

Si de dangereux criminels peuvent enlever l'héritière de la famille Hearst en Californie et exiger comme rançon la distribution d'aliments aux pauvres, il est facile d'imaginer les pays développés faisant l'objet d'un chantage de la part d'agents du terrorisme nucléaire, même de petits groupes, qui exigeraient la remise d'énormes richesses au monde aux prises avec la pauvreté. L'orientation actuelle de notre monde engendre incontestablement le terrorisme. Les avions et les aéroports, même dans notre pays, ne sont pas en sûreté de nos jours à moins de mesures de sécurité rigoureuses. Pourquoi les grandes villes seraient-elles plus à l'abri? Qu'est-ce que les terroristes ont à perdre?

Ce n'est pas pour le plaisir d'effrayer les gens que je brosse ce sombre tableau du genre humain dans les années à venir. Mais je tente de démontrer que la crise de l'énergie de ces derniers mois n'est pour ainsi dire que la pointe d'un iceberg dont on ne peut maintenant deviner les dimensions ni la puissance. Pour parler sans détours, les industriels sont les auteurs de cet iceberg géant qui menace de nous faire périr tous. Nos réalisations sont peut-être magnifiques, mais en vérité, jamais l'histoire du monde n'a-t-elle connu un aussi grave péril.

Bien sûr il serait ridicule de croire que nous sommes réduits à l'impuissance. La poussée démographique, la guerre, la détérioration de l'environnement et l'utilisation de la technologie sont tous des problèmes sociaux causés par des attitudes humaines et dont la solution réside dans la modification de notre comportement. Voici ce que disait Robert Heilbroner dans une analyse intitulée *The Human Prospect*:

> . . .que nous soyons incapables de supporter la croissance ou incapables de la tolérer, il est certain que le futur sera radicalement différent. Dans l'un ou l'autre cas, il semble indiscutable que l'orientation actuelle de la société doit changer.

Que faire? Sans m'écarter du morne tableau que j'ai brossé, je m'oppose à ce que toutes ces complexités constituent la condamnation à mort de l'humanité. Je ne voudrais pas non plus donner dans la banalité. Il y a un moyen de s'en sortir si nous nous servons de nos connaissances, de notre volonté. Cependant, c'est un bien gros si.

Il appartient aux hommes politiques et religieux, aux philosophes et aux intellectuels de nous indiquer la voie. Individuellement, nous n'y pouvons rien car le problème est d'une envergure sans précédent. Je pense qu'il n'y a pas d'espoir si la politique ne s'inspire pas avant tout de principes spirituels et si la religion reste à l'écart et ne s'enracine pas dans la condition humaine.

Il faut éviter de croire que nous luttons seuls dans l'obscurité. Des esprits éminents se penchent sur les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Mais nous ne trouverons de solutions pratiques que lorsque nous retrouverons l'orientation que l'homme a perdue bien avant l'ère du choc du futur.

Il y a vingt ans, Walter Lippmann nous orientait dans la voie d'une société vraiment humaine en promouvant la renaissance d'une philosophie publique. Dans un tel système, les lois les plus importantes sont celles sur lesquelles tous les hommes de bonne volonté et raisonnables seront enclins à s'entendre une fois bien informés. Tous gouvernants et gouvernés, sont toujours sous le coup, et jamais au-dessus, de ces lois que l'étude rationnelle permet d'élaborer et de perfectionner.

> La renaissance de la philosophie publique . . .
>
> dit Lippmann
>
> . . . n'est possible que si ses principes et préceptes, qui ont été énoncés avant la révolution industrielle, avant l'époque du changement technologique rapide et avant l'avènement des démocraties de masse—n'est possible que si cette vieille philosophie peut être adaptée à notre époque. Si cela est impossible, les nations libres et démocratiques sont mises en présence d'un totalitarisme sans philosophie publique dans laquelle les hommes libres croient et à laquelle ils tiennent, sans autre croyance publique que l'agnosticisme, la neutralité et l'indifférence. L'issue de ce combat semble assez évidente s'il se tient entre ceux qui, tout en croyant, s'intéressent fortement à cette question et ceux qui, en n'y croyant pas, ne peuvent pas s'y intéresser beaucoup.

Comme exemple vivant de la philosophie de Lippmann, nous pouvons considérer le dilemme dans lequel nous nous trouvons eu égard à l'environnement comme un symptôme du problème beaucoup plus profond qui se pose à nous. Personne n'a décidé de déshumaniser la vie avec des foules, des embouteillages, le bruit et la saleté. Personne n'a décidé que la pollution de l'air et que l'assèchement des voies d'eau devraient être le prix d'une croissance illimitée. Personne n'a décidé cela, mais rien non plus n'a été accidentel. C'est notre œuvre, car nous avons supposé, inconsciemment, que nous avions le droit, voire même l'obligation d'agir ainsi. Mais nous sommes obligés maintenant d'abandonner notre attitude de pilleurs pour agir en protecteurs.

Quelle est la place du Canada dans cette perspective d'ensemble? Comme Maurice Strong l'a fait remarquer lors d'une réunion récente du Canadian Club à Ottawa, il va se poser la question des droits qu'ont 22 millions de personnes à une partie importante des terres, de l'eau, des ressources agricoles et de la pêche, et des richesses minérales du monde entier. Bien que nous puissions considérer nos ressources naturelles comme un patrimoine dont nous pouvons disposer comme bon nous semble, d'autres membres moins fortunés de notre société universelle peuvent être tentés de nous considérer tout au plus comme les gardiens de richesses naturelles qui doivent être partagées d'une façon plus générale pour le bien de l'humanité.

Ils vont en attendre davantage de notre part en raison de la diffusion plus vaste et plus rapide de l'information dans le monde. Le taux actuel de croissance démographique, comme je l'ai signalé, indique réellement qu'au cours des quelques prochaines années, les taux de production et de croissance devront augmenter par facteurs de 10 à 15.

Si l'on tient compte de la détérioration de l'environnement, de l'augmentation des coûts économiques et de l'énergie, et du taux de découvertes minières que cela suppose, ces grandes réalisations semblent très peu probables d'ici trois ou quatre décennies. Autrement dit, le grand écart qui existe aujourd'hui entre les riches et les pauvres, entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement, ne semble pas devoir tellement se rétrécir d'ici l'an 2000. Il semble plutôt, à la lumière des conditions actuelles, qu'il y aura des pénuries, une pauvreté et une détérioration de l'environnement plus graves que nous n'en connaissons aujourd'hui. Les démunis du monde ne toléreront pas de telles conditions.

Toutefois, les Canadiens ne feront pas simplement face à des situations difficiles dues à des facteurs externes. Si nous ne pensons qu'en fonction de l'avenir immédiat, nous risquons de nous retrouver avec des problèmes internes

qui nous feront nous mordre les pouces. La situation de l'énergie nous en donne encore un bon exemple. Même si nous aimons croire que la production de pétrole de l'Ouest canadien suffira à répondre à nos besoins, si notre présent taux de croissance persiste, nous connaîtrons, dans les années 80, une nouvelle pénurie de ce produit, vu les méthodes utilisées à l'heure actuelle.

Trois variables commandent la pénurie d'approvisionnement que nous connaîtrons au cours de la prochaine décennie: les découvertes de pétrole conventionnel dans l'Ouest du Canada, les exportations de ce produit vers les États-Unis et la mesure dans laquelle nous pourrons modifier la croissance de la demande intérieure. Ces facteurs ne sont pas très bien déterminés.

Quant à savoir si le Canada redeviendra par la suite clairement autonome en matière de pétrole, cela dépendra de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta après 1985, de la disponibilité future du pétrole des régions éloignées et, le plus important en fin de compte, de la mesure dans laquelle le Canada y verra un but souhaitable.

La solution de ces problèmes de caractère national, dont l'approvisionnement futur en pétrole n'est qu'un exemple, exigera un esprit de collaboration entre les provinces et le gouvernement fédéral qui n'existe pas à l'heure actuelle. Les long débats sur les intérêts et problèmes à court terme ne mènent pas à la solution des difficultés à long terme auxquelles nous faisons face. En outre, selon moi, les querelles qui opposent les fonctionnaires et les hommes politiques au niveau international et national, souvent sur des questions peu importantes, ont tendance à faire naître le cynisme et le découragement parmi le public.

● (2030)

Il semble donc y avoir plusieurs facteurs qui nuisent à nos chances de prévoir et de résoudre les problèmes fondamentaux de la société mondiale, qui s'aggravent rapidement. L'un d'eux est la répugnance du gouvernement et des particuliers à voir au-delà de leurs intérêts immédiats. Un autre est le cynisme ou peut-être le sentiment d'impuissance qu'entraîne chez les particuliers l'échec des institutions de l'homme devant les problèmes sociaux complexes d'aujourd'hui. Les particuliers ont tendance à se sentir dépassés ou à demeurer indifférents devant des problèmes qu'ils semblent tout à fait incapables de comprendre ou de résoudre.

Il incombe donc dans une large mesure au gouvernement et au Parlement de venir à bout de cette indifférence et de donner le ton en prévoyant les problèmes importants de la société actuelle, et, surtout, de renseigner les gens à ce sujet. Il faudra finalement faire taire les sentiments de provincialisme ou de nationalisme, même s'ils sont utiles dans une certaine mesure, afin de s'occuper des affaires de toute la société. Après tout, peu de chose se passe dans le monde aujourd'hui qui ne se reflète pas dans toute la société. Si les raisons humanitaires seules ne suffisent pas il existe d'excellentes raisons pragmatiques de ne pas rester indifférent devant les graves problèmes de la société actuelle.

M. H. T. Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, à propos de l'Adresse en réponse au discours du trône, j'aimerais transmettre mes félicitations personnelles au motionnaire (M. Stollery) et au comotionnaire (M. Pelletier (Sherbrooke)). Le député de Spadina (M. Stollery) a su, avec grande habileté mettre une note d'humour dans son discours pour donner plus de poids à ses paroles et retenir l'attention de son auditoire. Le député de Sherbrooke (M. Pelletier) a fait des remarques lumineuses au sujet de la pauvreté qui règne aujourd'hui dans le monde, sans oublier les pauvres du Canada. Puis-je faire remarquer à ce propos qu'il est impératif que l'ensemble des Canadiens accordent une attention particulière aux pays les plus pauvres et les plus défavorisés.

J'aimerais également féliciter notre nouveau Gouverneur général et je lui souhaite un mandat plein de satisfactions. Son Excellence le Gouverneur général Jules Léger a, de même que son frère, Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger, passé sa jeunesse à Saint-Polycarpe dans le comté de Vaudreuil, le comté que j'ai l'honneur de représenter.

Un grand nombre d'hommes politiques distingués sont nés dans le comté de Vaudreuil, comté baptisé en l'honneur du Marquis de Vaudreuil qui a fait sa marque à Montréal au commencement du XVIII[e] siècle. L'honorable René Beaudoin, un ancien orateur de cette Chambre, d'ailleurs très compétent, a représenté mon comté pendant 12 ans.

Toutefois, nous sommes particulièrement fiers que l'ancien premier ministre du Canada, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, le deuxième premier ministre libéral depuis la Confédération et le premier chef du gouvernement canadien né dans la province de Québec, était député du comté de Soulanges qui fait maintenant partie du comté de Vaudreuil beaucoup plus vaste.

L'année dernière, la ville de Vaudreuil a célébré son deux centième anniversaire. Le Canada est peut-être un pays relativement jeune, mais les comtés comme celui que je représente ont une riche histoire dont nous pouvons être très fiers.

Je voudrais dire aujourd'hui ce que je pense du discours du trône. L'intention d'accroître les possibilités d'embauche et d'intensifier l'emploi en facilitant aux travailleurs l'accès aux postes disponibles est particulièrement nécessaire à une époque où il existe tant d'inégalités régionales, certaines régions accusant un taux de chômage nul alors que d'autres connaissent de graves problèmes à cet égard. On doit non seulement faire plus d'efforts pour placer les chômeurs dans les postes disponibles, mais il faut aussi présenter un programme beaucoup plus vaste afin de faire acquérir aux chômeurs les aptitudes nécessaires pour combler les postes vacants.

Il faut leur offrir la possibilité d'acquérir les aptitudes nécessaires pour pouvoir occuper un emploi permanent et plus productif; ceci est surtout valable pour les jeunes qui ont déjà fait partie de la population active pendant quelque temps. Il faut faire porter les programmes de formation en cours d'emploi sur l'enseignement magistral et sur des cours contrôlés dans l'industrie et le commerce. Ces cours seraient d'une durée d'un ou deux ans et le participant devrait justifier de progrès suffisants à intervalles établis d'avance.

Il faut inciter davantage les gens à tirer parti du programme prévoyant le paiement des frais de déplacement d'un chômeur d'une région à une autre région où existent des occasions d'emploi. Pour les chômeurs d'un certain âge il faut établir des lois éliminant effectivement la discrimination. Je reviendrai sur cette question lorsque je parlerai des droits de l'homme.

Je suis particulièrement heureux de voir que la loi sur l'assurance-chômage sera modifiée. Personnellement, je pense qu'une limite de prestations de $100 par semaine doit être rétablie et que la période d'admissibilité doit être

prolongée. Il faut encourager davantage les chômeurs, par de nouvelles mesures fiscales, à prendre un emploi temporaire ou à temps partiel, et en même temps prescrire des sanctions beaucoup plus sévères afin d'exhorter les gens à déclarer la totalité de leurs gains à temps partiel.

Je suis très heureux de constater qu'au cours de la présente session on modifiera la loi sur les banques. Le système bancaire canadien est en grande partie à l'abri de la concurrence et il et dirigé de la rue Bay. Mes propos susciteront des démentis véhéments de la part de nos banques à charte mais pourront être confirmés par la presque totalité de la clientèle des banques. La possibilité de faire participer les gouvernements provinciaux entraînera un examen plus approfondi des besoins régionaux. L'accroissement de la concurrence dans l'industrie bancaire est une nécessité si l'on veut éliminer le système actuel qui est dépassé et coûteux.

Dans un secteur connexe, je note que des propositions seront présentées pour assurer le contrôle par des Canadiens du domaine de la téléinformatique. Le citoyen craint vraiment, non sans raison, que les progrès fantastiques, et certainement profitables, de l'informatique, ne le laissent sans protection. A mon avis, on n'a certes pas accordé assez d'attention à la formation d'un nombre suffisant de personnes chargées du contrôle du matériel et de la programmerie en vente ou en location aujourd'hui.

Beaucoup ne savent pas que des modifications sont apportées par inadvertance à nos comptes mécanographiés. Des gens qui acquittent des hypothèques n'ont aucune notion d'erreurs impossibles à retracer et à cause desquelles ces gens devront encore une forte somme au moment où ils croiront leur hypothèque acquittée. Quelqu'un me confiait la semaine dernière qu'il croyait que l'ordinateur était infaillible. Lorsque, s'entretenant avec son directeur de banque, il découvrit une erreur à son compte, il se demanda naturellement depuis combien de temps des erreurs semblables pouvaient avoir été commises.

Nous devons nous assurer que des dossiers faciles à effacer, comme on a pu le constater à loisir chez nos voisins du Sud, soient reproduits en double et imprimés avant qu'on n'y ait apporté modifications et corrections ou que, intentionnellement ou autrement, on ne les ait effacés.

Puisque nous en sommes à la question des dossiers d'ordinateurs, il est essentiel que des mesures législatives rigoureuses soient prises pour protéger la vie privée. Il devrait être interdit de communiquer à un tiers des renseignements qui risquent de nuire à quelqu'un sans que l'interessé en soit informé au préalable. Des informations qui, bien qu'exactes, sont incomplètes peuvent être fort trompeuses à tout le moins. Tous doivent avoir le droit de rectifier ou d'expliquer des dossiers portant sur leur solvabilité ou leur personne.

Tous les partis devraient être d'accord pour préconiser le contrôle canadien du secteur des communications par ordinateur. Pareillement, aucun député ne saurait s'opposer à ce qu'on exige que 51 p. 100 des administrateurs de sociétés contrôlées par l'étranger soient canadiens. Aucun des dirigeants de société multinationale ou de société contrôlée par l'étranger à qui j'ai parlé ne s'opposerait à pareille mesure.

Toutefois, ils ont tous rejeté, comme d'ailleurs les dirigeants de sociétés entièrement canadiennes, l'idée que les employés ne comptent pas parmi les administrateurs dont 51 p. 100 doivent être canadiens. Ce serait là une mesure carrément anticanadienne qui accroîtrait l'exode de la matière grise vers les États-Unis sans être aucunement utile au Canada.

● (2040)

Je me réjouis de voir dans le discours du trône qu'on proposera de nouvelles mesures d'aide à la petite entreprise. Soulignons aussi le fait qu'on prendra des mesures pour obtenir de meilleurs résultats de la recherche et du développement industriels comme aussi des innovations technologiques au Canada.

Ainsi, dans l'industrie pharmaceutique, nous devons décider si, par souci d'obtenir le meilleur prix possible pour les médicaments de qualité acceptable, nous devons risquer de faire disparaître l'industrie canadienne. Si bien des provinces suivent l'exemple du Manitoba, nous pourrions avec le temps finir par importer la forte partie de nos médicaments.

Dans le domaine de la recherche agricole, nous devons réorienter notre pensée et nous concentrer davantage sur la recherche visant à aider et à encourager les jeunes au niveau universitaire. Ces jeunes constitueront l'ossature de l'expansion agricole de demain au Canada.

Il importe au plus haut point d'encourager davantage nos inventeurs, nos hommes de science, et de voir à ce que notre législation sur les brevets prouve notre souci de récompenser généreusement les idées neuves.

En signalant qu'une mesure législative sera présentée tendant à créer une Commission fédérale des droits de l'homme, je tiens à me reporter à l'une de mes observations antérieures au sujet de l'emploi de personnes d'âge mûr. Nous devons y incorporer de nombreuses dispositions interdisant les distinctions injustes fondées sur l'âge des candidats. Ainsi, aucun candidat ne devrait se voir refuser un poste à cause d'un régime de pension restrictif. Il est tout à fait contraire à notre concept de la justice de refuser un poste à un candidat compétent parce qu'il a plus de 50 ans et que l'employeur a un régime de pensions obligatoire dont il ne pourrait bénéficier.

En outre, le gouvernement devrait songer à rendre les pensions transférables d'un régime à l'autre de façon à protéger les travailleurs plus âgés. A cet égard, il est à mon sens tout à fait immoral de faire perdre à un employé les cotisations versées pour lui, par l'employeur, s'il démissionne ou s'il est mis à la porte avant d'avoir des droits acquis dans le régime.

De même il est injuste qu'un employé éventuel, qui répond à toutes les autres exigences d'un poste, se le voit refuser parce que l'examen médical révèle qu'il ne répond pas à celles du régime médical de l'employeur. D'accord, certains postes exigent un certain niveau de condition physique: ainsi, les pilotes de ligne. D'autre part, de refuser à une personne valide un poste sédentaire dans une institution financière à cause d'un défaut physique mineur est par trop injuste. Pareille discrimination doit être interdite par la loi.

Il est louable que dans le discours du trône on parle de fournir des logements convenables, à des prix raisonnables. A cet égard, j'aimerais faire ressortir deux points. A l'heure actuelle, nos fabricants de matériaux de construction protègent leurs marchés d'exportation, bien qu'il existe une grave pénurie de ces matériaux au Canada. Nos fournisseurs rachètent ces mêmes matériaux des États-Unis, pour les ramener sur le marché intérieur. Cette façon d'agir non seulement occasionne du gaspillage, mais elle contribue aussi manifestement à gonfler les prix à un moment où la hausse des prix nous préoccupe beaucoup.

J'aimerais également proposer que l'on inclue, dans la Charte des droits de l'homme à laquelle il a été fait allusion plus tôt, des dispositions visant à soustraire la personne aux pratiques restrictives des syndicats dans le domaine de l'apprentissage. Le contrôle, par les syndicats, du nombre des apprentis a entraîné une pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs corps de métiers de la construction, ce qui ne fait qu'accroître inutilement le coût du logement. La législation syndicale peut être de compétence provinciale, mais les droits de l'homme sont de compétence fédérale.

Je vais maintenant traiter brièvement de la conduite des affaires tant à la Chambre que dans les divers comités. Un des aspects malheureux du reportage de nos media est l'accent que l'on met sur la période des questions. A ce moment-là, la tribune parlementaire est remplie, mais pour les débats qui suivent, il ne reste que le correspondant «de service» qui n'y porte pas un grand intérêt et qui, en toute franchise, n'y trouvera probablement pas grand-chose pour l'intéresser. De même, dans les comités, les reportages de la presse se font, tout au mieux, au hasard. Ce type de reportage tend à donner au pays une idée peu réaliste du travail des députés. Nul doute que nous y contribuons par notre propre conduite.

Je pense, comme le député de Bellechasse (M. Lambert), que la préoccupation des députés devrait être moins orientée vers les prochaines élections et davantage vers l'adoption de mesures législatives bénéfiques pour le pays. Soit dit en passant, je mentionne le comté de Bellechasse, même s'il est représenté par un député de l'opposition, parce que la mère de ma femme y est née.

Toutefois, pour revenir aux travaux de la Chambre, j'espère sincèrement que des modifications seront apportées à notre Règlement pour aider à éliminer le gaspillage de temps. La tâche à laquelle nous devons nous attaquer est certes monumentale et il nous faut tous faire preuve de la plus grande efficacité.

L'opposition officielle se plaint, par exemple, du manque de temps pour étudier les prévisions budgétaires supplémentaires. Pourtant, un examen du dossier révélera que les retards et les absences des députés de l'opposition ont fait perdre au comité environ 15 p. 100 de ses heures de séance prévues. Lors d'une séance, l'opposition officielle ne comptait qu'un seul représentant qui avec les huit députés ministériels ne suffisaient pas à former le quorum. Quand le gouvernement ne compte que huit députés parmi les dix-neuf membres d'un comité, monsieur l'Orateur et qu'un de ces huit représentants est président et n'a pas le droit de vote, absolument rien n'empêche les mesures législatives élaborées d'être les meilleurs produits possibles des diverses options représentées à la Chambre.

L'opposition officielle a en fait largement démontré qu'elle domine les comités en mettant fin arbitrairement au débat au moyen de la procédure de clôture qu'elle a trouvée elle-même si détestable à la Chambre à certaines occasions.

Des voix: C'est honteux!

M. Herbert: Je veux faire une dernière remarque à l'opposition officielle. Si vous voulez prouver aux Canadiens que vous pouvez gouverner, cessez d'être hypocrites. Quand vous parlez d'inflation, émettez des idées constructives et précises. Lisez le discours que le président Earl McLaughlin a fait à la dernière assemblée annuelle de la Banque Royale. Nous avons tous appuyé les lois sociales adoptées par la Chambre au cours de la dernière session. Ne leur tournons pas le dos indirectement. Nous sommes tous fiers des réalisations du gouvernement actuel au cours de la dernière session, malgré son état minoritaire. Collaborez et faites en sorte que cette session aussi soit bonne pour le Canada.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est vrai qu'en 1973 la Chambre a mis en vigueur un certain nombre de lois sociales très valables. Je pense en particulier à l'augmentation des pensions et des prestations supplémentaires versées en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, à l'augmentation des allocations familiales, à la hausse des pensions et des allocations aux anciens combattants et à d'autres mesures semblables. Je pense également aux dispositions prises pour l'indexation de presque toutes les pensions relevant du gouvernement; leur augmentation ne sera pas limitée à 2 p. 100 par an mais elle correspondra à la totalité de la hausse du coût de la vie.

● (2050)

Comme je l'ai dit, nous tous, à la Chambre, pouvons considérer 1973 comme une année au cours de laquelle nous avons accompli un travail satisfaisant dans le domaine de la sécurité sociale. Peu me chaut que le premier ministre (M. Trudeau) tente de donner tout le mérite de cette législation au parti libéral. Il reste que la population canadienne sait bien que ce gouvernement minoritaire a fait beaucoup plus de travail qu'un gouvernement majoritaire n'en abattrait normalement en cinq ou six ans. La population sait pourquoi de bons projets de loi ont été adoptés en 1973.

Toutefois, je m'inquiète sérieusement du fait qu'on n'y a presque pas fait allusion dans le discours du trône de la présente session. Le gouvernement se comporte déjà comme s'il s'était assez occupé de la sécurité sociale en 1973 et pouvait maintenant tout simplement laisser cette question de côté en 1974 et se laisser porter par le courant.

Le discours du trône, je le reconnais, signale un ou deux points du Régime de pensions du Canada qui peuvent être améliorés. Je sais en outre que les ministres de la santé et du bien-être du Canada et des provinces discutent présentement des politiques en matière de bien-être. Quoi qu'il en soit, à en juger du discours du trône qui a marqué le début de la présente session, c'est comme si le gouvernement s'imaginait qu'il n'y a rien à faire cette année dans le domaine de la sécurité sociale. Je m'inscris en faux de toutes mes forces contre cette assertion.

Je dirai au gouvernement et aux députés de tous les partis à la Chambre que le coût de la vie a déjà annulé les montants qui furent ajoutés l'année dernière aux chèques de pensions et d'allocations sociales. A tel point que les bénéficiaires de ces diverses mesures considèrent à bon droit que le moment est venu d'apporter de nouveaux rajustements.

Il ne suffit pas de dire que des dispositions ont été prises en 1973 pour hausser la plupart des pensions selon l'indice même de la hausse du coût de la vie. Deux remarques s'imposent à ce sujet. D'abord, dans la plupart des cas, la base même n'était pas suffisamment élevée. Et en second lieu, même s'il est heureux que la hausse ne soit pas limitée par un plafond de 2 p. 100, il reste qu'elle est toujours en retard de quelques mois.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a publié il y a quelques jours un communiqué au sujet de la hausse automatique des prestations de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti qui se fera au mois d'avril, dans quelques semaines. Cette hausse sera

calculée d'après la hausse du coût de la vie qui a débuté au mois de novembre. En fait, elle est calculée d'après le coût de la vie pour les mois de novembre, décembre et janvier comparé à ce qu'il était pour les trois mois qui précédaient immédiatement le mois de novembre. Comme les prestataires ne touchent pas avant la fin d'avril une hausse de leurs prestations afin de les aider à supporter le coût de la vie tel qu'il était en novembre de l'année précédente, ils tirent toujours de l'arrière. Par conséquent, je demande au gouvernement de secouer toute léthargie qu'il pourrait ressentir à ce sujet.

J'aimerais que le gouvernement et la Chambre se rendent compte que les retraités du Canada ne diront bientôt plus: «C'est merveilleux ce que vous avez fait pour nous en 1973.» Ils diront plutôt: «Pourquoi nous avez-vous oubliés en 1974?» Par conséquent, monsieur l'Orateur, je prie la Chambre d'exercer auprès du gouvernement pendant la présente session le genre de pression qui le forcera à prendre des mesures dans cet important domaine.

Quand les avis de motions, les bills publics des députés seront inscrits au *Feuilleton* dans quelques jours, les députés y verront un avis de motion inscrit à mon nom qui demande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter le montant de base de la pension de sécurité de la vieillesse à $200 par mois payable à tous. Je prie la Chambre d'étudier sérieusement cette demande. Dans plusieurs de nos provinces, ce chiffre est déjà en train de devenir le montant minimum accordé à tous les vieillards pensionnés qui remplissent certains critères. Personne ne peut prétendre sérieusement que l'on puisse vivre au Canada aujourd'hui avec moins de $200 par mois.

La résolution que je ferai figurer à l'ordre du jour prochainement demandera de porter à $200 par mois les prestations versées aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse, mais aussi d'abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité aux prestations du régime de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada.

Les députés savent bien que cette question a été longuement débattue pendant la session de 1973. Les discussions, soit à la Chambre, soit au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, ont révélé un vaste appui en faveur de l'opportunité de diminuer l'âge de la pension. Que cela se fasse d'un seul coup ou une année à la fois, c'est une question qu'on peut débattre; ce qui compte, c'est de démarrer.

J'ai été déçu par l'un de mes ministres préférés. S'il n'en est guère que je puisse appeler ainsi, il en est cependant un pour qui j'ai beaucoup d'admiration et de respect: le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je déplore qu'il ait laissé entendre que l'on ne peut rien faire pour le moment, dans ce domaine. Je reconnais le bienfondé de ce qu'il avance, dont il faut également se préoccuper, et que nous devons résoudre celui du manque de revenus du petit salarié. Je me réjouis de ce que le ministre rencontre ses homologues des provinces, pour s'attaquer à ce problème.

Je suis fier de pouvoir dire que dans ma province, au Manitoba, une expérience a été entreprise conjointement par les gouvernements fédéral et provincial au chapitre du revenu annuel garanti, précisément dans le but d'augmenter les revenus des salariés qui ne retirent pas suffisamment d'argent de leur emploi.

Que nous soyons prêts à nous attaquer à ce problème n'est pas une excuse suffisante pour enterrer l'autre qui vise à ramener l'âge de la retraite à 60 ans. Je sais qu'il n'y a pas très longtemps il était encore fixé à 70 ans. Je me rappelle encore avoir prétendu, lors de mes premières interventions à la Chambre, qu'il devrait être ramené à 65 ans. D'aucuns pourraient se demander si je ne suis jamais satisfait. C'est là une excellente question. Ils connaissent la réponse.

● (2100)

Le point que je veux faire valoir, c'est que les nouvelles conditions de vie effrénée créées par l'industrialisation et engendrées par les pressions économiques sont telles qu'il y a toutes sortes de gens—ils m'écrivent tous les jours—qui sont physiquement presque à bout de souffle, qui ne peuvent subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils arrivent à 65 ans et mon courrier est plein de lettres tous les jours qui me demandent de réclamer en cette enceinte la pension à 60 ans.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'insiste, monsieur l'Orateur, pour dire que c'est un but que nous devons viser et qui doit s'appliquer tant à la loi sur la sécurité de la vieillesse qu'au Régime de pensions du Canada. Je suis prêt—je l'ai d'ailleurs préconisé par le passé et je reprends l'idée dans la résolution que j'ai mentionnée—à offrir une pension en vertu des deux mesures législatives auxquelles j'ai fait allusion entre les âges de 60 et 65 ans, seulement à ceux qui ont quitté ou qui quittent le marché du travail. Nous serions prêts à inclure un critère d'emploi semblable à celui que nous avons prévu aux termes du Régime de pensions du Canada pour ceux qui ont entre 65 et 69 ans mais qui doit être sous peu supprimé pour ce groupe d'âge. Je crois que ce serait répondre de façon convenable et humaine aux demandes que nous recevons de tous les coins du pays que de dire à ceux qui ont quitté le marché du travail ou qui sont prêts à le quitter qu'ils pourront retirer la pleine pension de sécurité de la vieillesse en tout temps après avoir atteint l'âge de 60 ans et qu'ils pourront retirer la partie en vertu du Régime de pensions du Canada qu'ils ont gagnée jusqu'à cet âge en tout temps après 60 ans.

Je m'intéresse beaucoup au domaine des pensions et j'ai l'intention d'en parler aussi longtemps que le temps me le permettra ce soir. Je fais donc les deux propositions suivantes à la Chambre: augmenter considérablement le montant de la pension de vieillesse de base—je propose $200 par mois—et abaisser l'âge de la pension, en toute première priorité. Je le dis à mon bon ami le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et je le dis aux membres du cabinet ainsi qu'à tous les députés de tous les partis, cette question ne tombera pas dans l'oubli. Tout comme j'étais certain il y a de nombreuses années quand j'ai commencé à réclamer la suppression de l'évaluation des moyens, quand j'ai réclamé l'augmentation du montant de la pension et l'abaissement de l'âge requis, que nous allions gagner ces batailles, je suis certain que nous gagnerons ces deux luttes en vue d'obtenir un montant plus élevé et la pension à 60 ans.

Mais espérons que certains d'entre nous n'auront pas à combattre pendant encore 30 années pour obtenir cela. Il est possible de l'avoir dès maintenant et ces mesures devraient entrer en vigueur immédiatement. Donc, monsieur l'Orateur, je demande aux députés d'examiner sérieusement et favorablement la proposition que je présente à la Chambre et la motion qui figurera au *Feuilleton* d'ici quelques jours pour que soient modifiés la loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, afin de porter à $200 par mois le montant minimum de la pension de vieillesse et d'abaisser à 60 ans l'âge

requis pour bénéficier de ces deux régimes, au gré de chacun.

Je poursuis en disant qu'à mon avis il faudrait apporter d'autres améliorations à l'égard de la pension des fonctionnaires à la retraite, des retraités des Forces armées, des retraités de la Gendarmerie royale, et de bien d'autres. Nous avons apporté des améliorations assez considérables dans ce domaine ces dernières années. L'année dernière nous avons eu une heureuse initiative en supprimant le plafond de 2 p. 100 si bien que les pensions augmentent maintenant chaque année pour répondre entièrement à l'augmentation du coût de la vie. Toutefois, comme pour les autres pensions, cette indexation est retardée. Elle n'est évaluée qu'une fois par an. Elle peut se faire 10 ou 11 mois seulement après que le coût de la vie ait commencé à grimper. Les retraités de la Gendarmerie royale et des Forces armées ont des problèmes du fait que l'indexation ne commence qu'à partir de 60 ans sauf dans certains cas spéciaux. Je pense que ces difficultés devraient être résolues.

J'aimerais profiter des quelques minutes que je consacre aux fonctionnaires à la retraite, aux retraités de la Gendarmerie royale et des Forces armées et bien d'autres, pour parler d'une question qui concerne tant ces groupes que tous les groupes de pensionnés. C'est la question du montant de la pension versée aux veuves. Pendant des années, des dizaines d'années, nous avons accepté le principe selon lequel la pension appartenait à l'homme et qu'il devait l'obtenir à 100 p. 100. Si sa femme meurt il continue à en toucher 100 p. 100. Toutefois, s'il meurt le premier nous nous pensons généreux si nous accordons à sa veuve une pension de 50 p. 100. Maintenant, pour ce qui est des veuves de députés nous avons fait un peu mieux. Nous leur avons donné une pension de 60 p. 100, et en tout cas aucune pension de veuve ne devrait être inférieure à celle que nous assurons à nos propres veuves.

Cependant, je remets même en question le seuil de 60 p. 100. Quand une pension est versée simultanément à l'époux et à l'épouse, c'est leur pension à eux. Le taux de la pension ne devrait pas être modifié après le décès simplement parce que l'un d'eux meurt le premier plutôt que l'autre. A mon avis, quelle que soit la pension versée au pensionné lui-même, disons au mari, la même pension devrait être versée à la veuve.

Quand les députés d'en face parlent de mettre fin à la discrimination envers les femmes, je leur suggère de régler ce problème. A mon avis, il ne peut être juste à une époque où il est question d'égalité, de maintenir cette sorte de discrimination à l'égard des veuves. Encore là, je pense au courrier que je reçois chaque semaine et aux nombreux cas que je connais personnellement de veuves qui ne reçoivent que la moitié de la pension de leur époux et qui, surtout en raison de la hausse du coût de la vie, doivent chambarder tout leur mode de vie à cause de cette réduction. D'autre part, si l'épouse meurt la première, le veuf reçoit la pension complète et n'a pas à modifier ses habitudes. A mon avis, c'est une correction qu'il faut apporter à l'ensemble des pensions de la Fonction publique, question qui relève du gouvernement fédéral. Cela devrait se faire ailleurs également, mais il revient sûrement au gouvernement fédéral de montrer l'exemple.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet des pensions des cheminots. Dans cette enceinte, je dois surtout parler des pensions du CN parce que nous sommes propriétaires de cette entreprise, bien qu'à mon avis, le CP ait autant de responsabilités que le CN à l'égard du public, compte tenu de ce que nous avons fait pour cette entreprise depuis un siècle ou à peu près. Je veux donc parler des pensions des cheminots.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

L'été dernier, comme les députés s'en souviendront, un différend nous a obligés à siéger quelques jours en séance spéciale et à légiférer sur le retour au travail des employés. Une des questions litigieuses était celle des pensions et quand le juge Hall a été nommé arbitre pour régler la question des salaires, on en a profité pour nommer M. John Deutsch commissaire chargé d'examiner la question des pensions. Nous savions alors très clairement quel était le mandat de la commission de M. Deutsch. Elle était simplement autorisée à déterminer la valeur procentuelle des modifications apportées à la pension et obtenues par suite de négociations par rapport à la valeur globale des salaires. Elle n'était nullement autorisée à revoir les pensions des cheminots en général et à améliorer la situation des cheminots à la retraite touchant déjà leur pension. Un grand nombre d'entre eux, forts de la nomination d'un homme aussi renommé que M. John Deutsch au poste de commissaire chargé de la question des pensions des cheminots, ont espéré que leur sort en serait amélioré. J'ai dû leur écrire des dizaines de lettres pour défendre M. Deutsch et leur expliquer qu'il avait pour mandat, non pas de trancher la question de leurs pensions, mais de porter un jugement sur un aspect très restreint de la question.

● (2110)

Au cours de ce débat l'été dernier, le ministre du Travail (M. Munro) a admis que le mandat de M. Deutsch était très restreint, ajoutant qu'il nommerait bientôt une autre commission chargée d'étudier toute la question des pensions des cheminots.

Il y a quelques jours ou semaines, le ministre du Travail (M. Munro) répétait sa promesse à Edmonton, mais nous attendons toujours qu'il y donne suite. Je l'implore de ne plus tarder. De fait, les retraités du CN reçoivent depuis déjà quelques années une hausse de 2 p. 100 par année; mais pour 1974 il n'en est pas encore question. Toutes les autres pensions du gouvernement ont été indexées sur le coût de la vie; pourquoi pas celles des cheminots? Jusqu'ici en 1974, rien n'indique qu'on doive le faire. C'est un crime que de faire attendre ainsi ces retraités. On les a oubliés. J'exhorte le gouvernement à faire face au problème et à le résoudre le plus tôt possible.

Un autre domaine des pensions sur lequel le Parlement doit se pencher est toute la question des caisses de retraite privées. Trop d'entre elles présentent des lacunes et la majorité évitent le problème important qu'est l'indexation des pensions après la retraite. J'insiste pour qu'on modifie bien des aspects de la loi sur les normes des prestations de pension et pour que chaque régime de pensions prévoie l'indexation des pensions après la retraite. D'autres dispositions devront assurer que les caisses de retraite soient sûres et que les retraités jouissent de la juste part de leurs cotisations. En fait, il est possible que le jour vienne où ces caisses de retraite privées devront non seulement être intégrées et transférables, mais devront relever plus directement du gouvernement fédéral.

De plus en plus de particuliers se rendent compte des imperfections des caisses de retraite privées et je suis étonné de voir certains me dire, et il s'agit de gens que mes opinions politiques n'intéressent pas particulièrement: «Stanley, pourquoi ne demandez-vous pas qu'on améliore nos régimes privés de retraite?» C'est bien ce que je fais et c'est une question à laquelle le Parlement doit s'attaquer.

J'aimerais ajouter quelques mots sur un autre domaine des pensions; il s'agit des anciens combattants. Là aussi,

nous avons pris d'excellentes mesures en 1973 sans qu'il y ait pourtant à sauter de joie ni à s'en vanter, surtout quand on considère les sacrifices acceptés et le fait que les promesses faites à ces gens sont encore loin d'avoir été tenues. Néanmoins, nous avons amélioré les pensions de base des invalides dans le cadre de la loi sur les pensions, ainsi que la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Néanmoins, à titre d'exemple d'une chose tout à fait injuste à mes yeux, je voudrais signaler le sort réservé dernièrement aux bénéficiaires des allocations aux anciens combattants âgés de 65 ans ou plus. Comme les députés le savent, ces allocations, tout comme les pensions d'invalidité prévues par la loi sur les pensions, sont pleinement indexées chaque année maintenant sur l'indice du coût de la vie et cette indexation commence en janvier. Les députés savent également que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti sont pleinement indexés aussi sur le coût de la vie, mais cette indexation se fait tous les trois mois.

Le 10 décembre, donc il n'y a pas si longtemps, j'ai posé au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) une question bien précise. Je lui ai demandé si l'on prenait les mesures nécessaires pour que les anciens combattants de 65 ans ou plus qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, d'une part, et l'allocation des anciens combattants, d'autre part, bénéficient des deux montants d'indexation dus en janvier, soit dans le premier cas tous les trois mois et dans le second, tous les ans, et le ministre m'a répondu le 10 décembre que l'on prenait des dispositions à cette fin.

Le 3 janvier, j'ai de nouveau demandé si l'on avait pris des dispositions pour que les anciens combattants de 65 ans ou plus bénéficient de l'indexation dans les deux éléments de leur revenu et on m'a répondu que oui. Mais les choses ne se sont pas passées ainsi.

En fait, les anciens combattants de 65 ans ou plus qui touchent l'allocation de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, d'une part, et l'allocation des anciens combattants, d'autre part, ont bénéficié de l'indexation de janvier dans le premier cas et on leur a heureusement permis de la garder; mais leur allocation d'anciens combattants est restée absolument la même qu'auparavant. La promesse qui m'avait été faite par le ministre des Affaires des anciens combattants le 10 décembre et le 3 janvier n'a pas eu de suite dans le décret ministériel qui fut adopté ni en ce qui concerne les anciens combattants.

Or, tandis que nous nous vantons du fait, et le gouvernement le fait constamment, qu'au moins ceux qui sont dans le besoin ou qui vivent d'un revenu fixe voient leur revenu indexé en proportion de la hausse du coût de la vie, il y a les anciens combattants et, pis encore, les veuves des anciens combattants, de 65 ans ou plus, dont le revenu provient surtout de deux éléments, d'une part, la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti et, d'autre part, l'allocation aux anciens combattants, alors que seuls sont indexés la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Autrement dit, le coût de la vie peut monter de trois ou quatre points procentuels au cours d'une certaine période, mais ces gens ne touchent cette augmentation de trois ou quatre points que sur une partie de leur revenu. Autrement dit, ils touchent moins que ce qu'il leur revient. Je déteste ce procédé à l'égard de n'importe qui, mais surtout à l'égard des retraités, de nos citoyens âgés, employés de chemins de fer et autres, mais traiter de la sorte nos anciens combattants de 65 ans et plus et les veuves des anciens combattants est réellement incroyable et impensable.

Ceux qui touchent des pensions d'invalidité, s'ils ne sont pas réduits à se rabattre sur les allocations d'anciens combattants, bénéficient à plein de la hausse proportionnelle de ces pensions. S'ils sont âgés de plus de 65 ans et qu'ils touchent à la fois une pension d'invalidité et la pension de sécurité de la vieillesse, l'indexation s'applique à leur revenu global; quant aux anciens combattants particulièrement défavorisés, je veux parler de ceux qui sont «brûlés» et de ceux qui n'arrivent pas à prouver qu'ils ont vraiment été blessés ou diminués au cours d'une guerre, bien qu'ils aient accompli le service nécessaire, ils ne bénéficient pas de la pleine indexation de leur revenu en raison d'une faute qui s'est glissée dans la rédaction du décret du conseil.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Poursuivez.

M. Bell: Encore 10 minutes.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'en ai plus que pour quelques minutes. Avant que vous ayez jugé opportun de me signaler le temps qui fuit, je m'en prenais à ce traitement injuste que le gouvernement fait subir aux gens, aux retraités en particulier, et qui est criminel en tous les cas, mais particulièrement dans le cas des anciens combattants «brûlés» qui touchent des prestations d'anciens combattants.

● (2120)

Dans un mois ou deux, il y aura une nouvelle hausse de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Elle sera peu élevée cette fois-ci. Cela m'étonne. Il me semble que le coût de la vie augmente beaucoup plus rapidement que ces hausses. Toutefois, je suppose qu'ils auront cette majoration de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti et le ministère des Affaires des anciens combattants nous apprendra que les anciens combattants l'ont obtenue et alors qu'avons-nous à nous plaindre. Nous nous plaignons de l'hypocrisie du gouvernement qui se vante d'indexer le revenu des nécessiteux—les pensionnés, ceux qui touchent des revenus fixes—non seulement de 2 p. 100, mais du plein montant du coût de la vie. Chose certaine, il y a un groupe qui ne se trouve pas dans cette situation et il s'agit des anciens combattants qui reçoivent l'allocation des anciens combattants et qui ont plus de 65 ans.

Je m'oppose au fait,—contre lequel je me suis élevé avec mes collègues de tous les partis—que ces gens ont été forcés d'accepter le supplément de revenu garanti et qu'ils n'aient pas été autorisés à retirer de la caisse de la Commission des allocations aux anciens combattants le plein montant de leur assistance. Quoi qu'il en soit, cela fut fait et nous en sommes restés là; mais je demande que cette question soit réétudiée.

La raison essentielle pour laquelle j'ai mentionné qu'un changement allait se produire en avril, c'est peut-être pour souligner le fait que lorsque ce changement se produira, il faudra un autre décret en conseil pour permettre aux

anciens combattants de garder l'augmentation de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti qu'ils toucheront. J'exhorte le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) à convaincre ses collègues du cabinet de redresser la situation. Je pense que ce sont eux qui posent un problème et non le ministre. A mon avis, il prend à cœur les intérêts des anciens combattants mais ses collègues considèrent ces derniers comme des assistés sociaux, des gens dont ils peuvent diminuer un peu les allocations pour économiser. J'espère qu'il convaincra ses collègues, lorsque le décret en conseil sera établi en avril, au sujet de la prochaine augmentation de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, de veiller à ce qu'il soit rédigé de façon à permettre aux anciens combattants de toucher l'augmentation de leur allocation qui est entrée en vigueur en janvier mais qu'ils n'ont pas touchée.

Pendant que le ministre parlera avec ses collègues du cabinet de la question des allocations aux anciens combattants, j'espère qu'il fera valoir fortement la demande présentée par les anciens combattants en vue de supprimer la date limite du 31 mars prévue dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il ne reste que 31 jours. Je rappelle au ministre et au gouvernement qu'en novembre 1973, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion que j'avais présentée en vertu de l'article 43 du Règlement et qui demandait au gouvernement d'envisager de prolonger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants au-delà du 31 mars et de permettre aux anciens combattants de se procurer des terrains même si c'est uniquement dans le but de construire une maison. Il ne fait aucun doute que les personnes qui se sont battues pour cette terre ont droit à une petite partie de celle-ci. Ce droit ne devrait pas leur être supprimé en raison de la date limite prévue dans la loi.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Jusqu'ici, tout ce que le ministre a dit, c'est qu'il l'étudie encore. Je reconnais qu'il n'a jamais déclaré, ni écrit, que la réponse était finale, mais il ne nous laisse guère espérer la possibilité que ce délai puisse être prolongé.

Des appels parviennent d'anciens combattants de tout le pays à ce propos et bien que cela diffère peut-être un peu du thème de mes remarques de ce soir qui ont entièrement porté sur les pensions, cela fait partie du niveau de vie des anciens combattants à la retraite. Si le gouvernement n'est pas prêt à faire tout ce que nous attendons de lui en ce qui concerne les pensions et les allocations, il pourrait certainement maintenir la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je ne me contenterais pas de reporter à plus tard la date limite du 31 mars; je la supprimerais tout simplement. Tant qu'il restera un ancien combattant qui veut acquérir une de ces terres pour s'y établir, le Parlement ne lui refusera certainement pas son aide.

Je demande au ministre des Affaires des anciens combattants de lire attentivement les lettres qu'il reçoit de certaines associations d'anciens combattants à ce sujet. Je le répète, je sais de quel côté il penche. C'est, je crois, du côté des anciens combattants et je suis au courant des difficultés qu'il éprouve avec certains de ses collègues, en particulier ceux qui sont assis entre lui et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ceux aux extrémités ne sont pas mal, ce sont ceux qui sont entre eux. Voici le président du Conseil privé (M. MacEachen) qui vient d'entrer; il ne siège pas entre eux parce qu'il est au premier rang. Il a une grande influence, et je suis heureux qu'il soit entré pour entendre cette partie de mon discours. J'espère qu'il usera de son influence en faveur des anciens combattants sur cette question, tout comme j'espère qu'il en usera à propos des autres questions que j'ai abordées ce soir, si je puis le persuader de lire les parties de mon discours que j'ai prononcées en son absence.

Je remercie les députés d'avoir bien voulu m'accorder ces quelques minutes de plus. Je suis persuadé que certains de mes amis vont s'exclamer: «Sapristi! vous avez prononcé un discours sur les pensions, j'aurais jamais cru. Voilà du nouveau!» La chose était nouvelle lorsque j'ai pour la première fois fait des discours sur les pensions en 1942 et en 1943. Mais j'en ai fait bien d'autres depuis, et nous avons fait beaucoup de progrès dans tous ces domaines. Les pensions étaient alors de $20 par mois, payables à 70 ans, après enquête sur les moyens de subsistance. Il n'était pas question des veuves dans le cadre de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Le Régime de pensions du Canada n'existait pas. Nous avons parcouru tout ce chemin parce que certains d'entre nous estimaient que les choses pour lesquelles nous luttions étaient justes et que nous gagnerions si nous persévérions dans cette voie.

J'affirme ce soir que nous avons raison de réclamer une hausse substantielle de la sécurité de la vieillesse, l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, un traitement égal pour les veuves, une attention immédiate aux problèmes des cheminots, et un traitement juste pour nos anciens combattants à tous les égards. Je remarque avec plaisir que mes observations semblent ce soir susciter un appui à la Chambre, et j'invite le gouvernement à y donner suite.

Des voix: Bravo!

M. Barnett J. Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis toujours heureux de parler après le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), surtout lorsqu'il est question des pensions accordées aux anciens combattants. Dans mon cas, il existe un conflit d'intérêt puisque je touche une pension de 30 p. 100, mais je tiens à l'encourager à poursuivre son programme autant qu'il le désire.

D'abord, j'aimerais féliciter mes collègues les députés de Spadina (M. Stollery) et de Sherbrooke (M. Pelletier), qui ont proposé et appuyé respectivement l'Adresse en réponse au discours du trône et qui se sont si bien acquittés de leur tâche hier. J'aimerais aussi avouer combien il est agréable de revenir à la Chambre après un congé et de retrouver votre visage souriant, monsieur l'Orateur. A mon avis, ce congé a été fructueux. C'est le meilleur que j'aie passé depuis mon élection à la Chambre des communes. La dernière session a été longue et exténuante et à la fin nous étions tous un peu épuisés, je crois. Selon moi, il importe que tous les députés se soient bien reposés. Quand je suis rentré il y a quelques jours, je me suis senti comme un étranger à Ottawa. Je crois que c'est une bonne chose parce que nous commencions à croire que c'était ici chez nous, que c'était le seul monde réel. Nous sommes retournés chez nous, dans notre monde à nous, et nous nous en sommes trouvés enrichis une fois de plus.

Le congé me semble particulièrement important car nous avons tous abattu une somme considérable de travail. Nous avons maintenant des bureaux dans nos circonscriptions; j'invite ceux d'entre vous qui ne les ont pas encore ouverts à le faire au plus tôt, car c'est là un moyen de plus de garder le contact avec ses commettants, de les servir. Il est essentiel d'avoir dans sa circonscription un bureau doté de tout le personnel compétent voulu. Cela nous a imposé une charge de travail accrue, mais nous a aussi

donné un autre moyen de servir nos commettants, un moyen que nous n'avions pas auparavant. Pendant l'intersession, lorsque nous sommes dans nos circonscriptions, nous pouvons facilement maintenir la communication avec Ottawa, et nous nous en réjouissons.

Mais c'est du discours du trône qu'il s'agit. Je dois avouer que je me félicite du discours d'hier. Les journaux ne cessaient de répéter qu'il ne fallait pas s'attendre à grand-chose; je n'en espérais pas beaucoup moi non plus.

● (2130)

Toutefois, j'ai été agréablement surpris, parce que le discours comportait beaucoup de choses. Il s'est attaqué aux problèmes qui nous assaillent, à des problèmes fondamentaux, immédiats. J'ai entendu bien peu de gens dire que c'était «trop peu, trop tard». En résumé, c'est le genre de situation où les gens abordent les problèmes tels qu'ils sont.

Nous constatons une différence fondamentale dans la façon d'aborder l'inflation, énoncée dans le discours du trône et évidente dans les discours faits à cet égard. Nous tentons de juguler l'inflation à la source par des mesures à court terme, d'autres à long terme, mais pas des cataplasmes, de la combattre à l'intérieur du pays dans toute la mesure du possible, de la meilleure manière que nous connaissons, car nous reconnaissons tous qu'il s'agit là d'un problème mondial.

Nous allons aborder toute la question du pétrole: les importations et le prix. Nous tenterons de résoudre d'une manière pragmatique les problèmes de production alimentaire en aidant l'industrie agricole du pays. C'est tout à l'honneur du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) si le discours du trône a présenté des idées aussi originales à l'égard de l'agriculture.

Nous devons traiter du problème du logement et nous pencher sérieusement sur le régime d'assurance- chômage. Nous sommes tous prêts à reconnaître, du moins je l'espère, que nous avons là quelque chose de bien, quelque chose qui pourrait devenir une excellente mesure sociale. Ce régime n'est pas sans présenter certains problèmes, dont certains sont de taille, comme nous le savons, mais il n'en reste pas moins que nous devons en réviser les rouages et le programme. Il y a cependant grand risque que ceux qui le critiquent inconsidérément compromettent l'une des mesures législatives les plus précieuses qu'il nous ait été donné d'avoir, et alors au cours de la présente session nous allons essayer de l'améliorer et de le rendre plus efficace.

Ensuite, nous aborderons encore les problèmes des petites entreprises. Je brûle de voir fonctionner la Banque de développement industriel, remaniée, laquelle devrait assurer tous les services banquiers que requièrent les petites entreprises.

Une voix: On nous l'avait promise l'an dernier.

M. Danson: En effet, et j'ai hâte de la voir.

Nous devons nous attaquer au bien-être social et lutter efficacement pour renforcer la situation de la femme dans notre société et notre économie. A cet égard, la Commission de réforme du droit présidée par le juge Patrick Hart m'a beaucoup impressionné; elle s'est récemment tournée vers les problèmes des cours de bien-être social.

Il y a une chose que j'aimerais proposer à la Commission de réforme du droit et aux législateurs. Je parle du partenaire abandonné dans un éloignement, d'habitude une femme et souvent une mère. Dans les circonstances actuelles, une décision est prise par le tribunal et beaucoup trop souvent l'autre partenaire, habituellement le mari, n'honore pas ses versements. Souvent, lorsque l'épouse essaye de le poursuivre, il s'en va parfois dans une autre province, parfois dans un autre pays. La femme se trouve dans une situation particulièrement vulnérable. Elle doit retenir les services d'avocats et faire rechercher son mari; du fait qu'elle n'a pas reçu ses versements, il se peut qu'elle doive aller travailler. Par la suite, il se peut qu'elle doive abandonner cet emploi pour entreprendre les procédures juridiques relatives aux versements omis.

Tout ceci est terriblement injuste et j'insiste pour que, de concert avec les provinces par une initiative uniforme dans tout le Canada—afin de ne pas provoquer de différends d'ordre juridictionnel et que l'épouse ou la mère abandonnée ne soit pas victime de tels différends—nous stupulions que lorsqu'une pension a été fixée par décision de la cour elle doit être payée par un organisme de la Couronne afin que le versement soit garanti à la mère, à l'épouse, ou au mari selon le cas. La Couronne devrait s'assurer que le mari s'exécute, qu'il paye la pension alimentaire, qu'il verse l'argent à une caisse de la Couronne; s'il se dérobe, les autorités le poursuivraient et si elles ne le trouvent pas la caisse paierait.

Si le rapport de la Commission de réforme du droit est exact, les prestations de bien-être social dans ce seul secteur s'élèvent à 1 million de dollars par jour. Une telle caisse réduirait considérablement les prestations de bien-être. Je ne dis pas que ce système les annulerait totalement parce que d'ordinaire les pensions alimentaires ne suffisent pas et qu'il est nécessaire d'accorder une aide supplémentaire. Pourtant l'épreuve extrêmement pénible que subissent ces femmes dans ces moments-là, ne devrait pas être imposée de nos jours dans notre société.

Des voix: Bravo!

M. Danson: Ma femme m'a demandé de dire cela, monsieur l'Orateur. Mais il s'agit d'une affaire très sérieuse. Dans une société civilisée et qui se dit avancée, on ne devrait pas permettre qu'une telle situation existe alors que nous pouvons y remédier si facilement. J'exhorte la Commission de la réforme du droit et les ministres responsables de la mesure législative à étudier attentivement ce problème.

Le discours du trône mentionne aussi les améliorations à apporter au Régime de pensions du Canada de façon à accorder plus d'importance au rôle des femmes au sein de notre société, il passe ensuite à toute la question des sciences et de la technologie. Monsieur l'Orateur, tous ces projets n'ont peut-être pas, en apparence, trop d'influence sur l'inflation en soi, mais ils aident à rendre la société plus productrice et, de la sorte, plus concurrentielle. Selon moi, la seule façon de juguler réellement l'inflation est de produire, autant et même plus que nos associés commerçants, d'accroître autant que possible notre productivité et de maintenir au plus bas les coûts de production afin que l'inflation ne nous pose réellement plus de problème.

Ce qui préoccupe la plupart d'entre nous à propos de la prétendue crise du pétrole, ce sont les autres usages de l'énergie et les autres sources d'énergie à notre disposition. Au Canada du moins, je crains que nous ne devenions un peu insouciants au sujet de la pénurie de pétrole, car de fait, nous n'en manquons pas. Voilà une de nos difficultés. Nous avons tellement d'atouts, et tout ce qu'il nous reste à faire, c'est de nous habituer à payer plus cher. Évidemment, ce n'est pas plaisant, mais nous pouvons nous y adapter beaucoup mieux que d'autres pays.

Nous disposons aussi d'autres sources d'énergie qui, autrefois, n'étaient pas jugées rentables. La principale est celle des sables bitumineux de l'Alberta. Nous connaissions leur existence. Nous savions qu'il n'était pas rentable d'en extraire du pétrole étant donné le prix international de ce produit, mais cette extraction est maintenant devenue rentable.

Bien que nous soyons aux prises avec une crise à court terme, nous savons maintenant, plus que jamais auparavant, que nous pouvons la résoudre à long terme et, je crois, à l'échelon international. Cela n'exige que de la volonté et les ressources. Les pays producteurs de pétrole nous ont révélé une merveilleuse occasion pour le Canada de relever son économie avec des ressources existantes.

On ne se rend pas compte d'ordinaire que le Canada possède d'immenses réserves de charbon, surtout en Alberta et en Colombie-Britannique, réserves qui représentent pour nous une autre source considérable d'énergie. Leur éloignement des grands centres industriels de l'Est, le coût du transport et l'accès sur le plan économique des usagers de l'Ouest à nos régions productrices de pétrole et de gaz, tout cela a retardé la mise en valeur de ces gisements de houille. Il y a une exception d'importance, soit les grandes quantités de charbon expédiées au Japon. Le charbon utilisé par les Canadiens de l'Est est importé d'ordinaire des houillères américaines plus accessibles de la Pennsylvanie et de la Virginie. Nous en avons en tous cas un exemple en Ontario, dans le charbon utilisé par l'Ontario Hydro.

Ces gisements de charbon sont, dans l'ensemble, un atout considérable pour le Canada et représentent pour l'Ouest du pays une autre richesse naturelle sur laquelle il pourra édifier une économie industrielle appréciable dans les années à venir. Le charbon, comme le pétrole et le gaz de l'Ouest, peut être transformé dans l'Ouest et ses précieux dérivés peuvent être expédiés sous une forme plus raffinée dans le reste du Canada et, lorsqu'il y aura excédent à long terme, dans le reste du monde, naturellement au prix élevé que comportent d'ordinaire les transformations avancées.

Nous voyons là comment la crise actuelle nous a rendus conscients de la nécessité de mettre en valeur d'autres sources d'énergie. Du côté du charbon, l'offre et les moyens technologiques nous sont largement disponibles. D'autres ressources offrant des possibilités égales ou plus considérables, exigent une nouvelle technologie ou de nouveaux perfectionnements de la technologie actuelle. L'énergie nucléaire est une des plus évidentes, et même la technologie actuelle devient plus concurrentielle du fait de l'augmentation des prix du pétrole. Le Canada possède tant la technologie que les réserves d'uranium. Nous avons eu la chance de nous «accrocher» au CANDU, ce que certains ont estimé être une erreur. Ils pensaient que nous faisions fausse route avec notre procédé de fabrication de l'eau lourde et il s'est révélé que nous avions raison. D'autres pays nous considèrent avec beaucoup de respect et d'intérêt.

● (2140)

D'autres solutions fournissent des ressources énergétiques renouvelables et illimitées. L'énergie solaire est si grande que l'exploitation d'une infime partie de l'énergie dissipée quotidiennement est capable de nous fournir toutes les calories et l'énergie nécessaires à nos besoins. C'est facile à dire, mais il faut la capter et la stocker.

Le traitement des déchets humains et animaux constitue une autre source presque sans limites. Nous pensions cette solution passablement cocasse. En fait, c'est ce que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) prétend depuis un certain temps. Les éleveurs britanniques de porcs utilisent pour leurs voitures le méthane produit par le fumier et leurs ordures. C'est une source importante d'énergie. Si vous avez entendu parler de l'explosion de dépotoirs enterrés, ces explosions sont provoquées par le méthane produit par le processus de décomposition.

Une voix: Vous semblez expert en ce domaine.

M. Danson: Je ne suis pas un expert, mais cette question m'intéresse et j'aimerais le devenir. Nous devrions tous nous intéresser à ces problèmes car ils sont importants.

L'exploitation de centrales marémotrices et de centrales hydro-électriques classiques n'épuisant pas nos ressources a des répercussions écologiques qui exigent qu'on ne l'aborde qu'avec beaucoup de prudence. Il existe de grands experts comme les Rothschilds, dont j'ai toujours dit que l'eau est leur idée fixe, car ils ne pensent qu'en termes de ressources hydro-électriques. Nous sommes également témoins d'effets écologiques néfastes provoqués par d'excellents programmes comme celui du barrage d'Assouan. Nous devrions pouvoir éviter cela à l'avenir.

Les choix sont nombreux mais la tâche proprement dite est énorme. Personne ne peut dire quel est le meilleur, le plus rentable et le plus écologiquement souhaitable. Un type de réalisation peut être meilleur pour le Canada que pour un autre pays, mais l'inverse est également vrai. Il est possible que les besoins des pays en voie de développement nécessitent des solutions différentes que ceux des nations industrialisées.

J'ai déjeuné aujourd'hui chez le haut-commissaire de l'Inde et j'ai eu le plaisir de rencontrer un jeune attaché commercial qui m'a dit que l'Inde connaissait un très grand problème d'énergie. Ce n'est pas une question de luxe, étant donné que 8 p. 100 seulement de leur pétrole est destiné aux voitures et aux camions, tandis que le reste est destiné à des choses simples comme le kérosène, que les citoyens moyens en Inde utilisent pour la cuisine, ainsi qu'aux traitements industriels. L'augmentation du coût de l'énergie est très importante pour ce pays. C'est un problème auquel ils doivent faire face, comme nous-mêmes.

J'ai appris par ailleurs que l'Inde possédait d'importantes réserves de charbon. Je ne l'avais jamais su. Je ne savais pas que j'allais prendre la parole ce soir, bien que sachant que je devais participer à ce débat—et je désirais obtenir les chiffres. Pour une population d'environ 500 millions d'habitants, l'Inde a des réserves qui, selon les dires de ce jeune attaché, pourraient durer pendant des siècles. Quoi qu'il en soit, elles semblent très importantes. On peut donc utiliser la technologie pour les transformer en gaz. Parfois, ces réceptions d'ambassade servent à quelque chose. Un attaché de l'ambassade d'Afrique du Sud m'a dit qu'une grande partie du pétrole et du gaz de ce pays provient du charbon. Cela coûte plus cher. Il en importe une partie mais il continue de suffire à la majorité de ses besoins à partir du charbon. La technologie existe donc dans le monde entier si nous pouvions simplement l'adapter et l'améliorer.

Il faut attacher la même urgence et affecter la même quantité de ressources intellectuelles et matérielles à cette tâche qu'on l'a fait pour la première bombe atomique et les programmes spatiaux des États-Unis et de l'URSS. C'est un engagement important et massif de ressources à une échelle plus grande que nous ayons jamais vue par le passé. Dans ce cas-ci, cela sert heureusement à des fins pacifiques et pour le plus grand bien de toute l'humanité.

Je pense que c'est là une occasion unique de partage et de collaboration internationaux qui n'ont jamais existé de façon réelle jusqu'ici. Il ne faut pas perdre de temps, à mon avis, et je crois que le Canada peut jouer un rôle important. En fait, je pense que nous pouvons prendre l'initiative, ouvrir la voie et agir comme catalyseur pour ce programme mondial, à l'heure actuelle. Peu importe à qui revient le mérite, nous sommes dans une bonne position étant donné que nous sommes respectés dans ce domaine et sur le plan international. Notre ministre de l'Énergie est un homme dynamique qui peut prendre les devants et c'est pourquoi je pense que nous pourrions réellement rendre un grand service à l'humanité.

Le projet doit comprendre tous les pays intéressés et tout particulièrement ceux qui ont des ressources exploitables ou un apport scientifique à offrir. Il faut regrouper toutes les connaissances techniques et que les résultats soient acceptables à tous. Il faut définir les besoins, les ressources et les techniques susceptibles d'être retenues et répartir les tâches. On pourrait subdiviser les travaux entre les pays ou groupes de pays désignés où sont noyautés les efforts de recherche spécialisée et qui sont en tête de file. C'est au Canada, par exemple, que pourrait se faire tout le développement nucléaire ou peut-être le développement nucléaire de l'eau lourde, ou nous pourrions peut-être nous charger de celui du charbon. Les États-Unis pourraient s'occuper de l'énergie solaire comme il s'agit d'un domaine très étendu. Le Marché commun pourrait conjuguer ses efforts dans le domaine des déchets animaux et humains. S'ils emboîtaient le pas, et je crois qu'ils le devraient, les pays de l'Europe de l'Est, les États socialistes pourraient se charger du charbon. Les pays scandinaves pourraient s'occuper de l'exploitation de l'énergie hydro-électrique. L'Union soviétique pourrait peut-être se charger du gaz naturel et le Japon, de la technologie du pétrole. Je crois que nous pourrions apprendre beaucoup d'eux.

Aucun de ces pays n'aurait un monopole, et ils ne fourniraient pas nécessairement tout dans le domaine qui leur serait confié. Ils s'occuperaient de l'administration, de la coordination et de la publication des travaux des hommes de science et des ingénieurs dans tous les pays participants. Des équipes travailleraient partout dans le monde et le recoupement scientifique pourrait produire de grandes découvertes et des résultats importants qui sont bien imprévisibles à ce moment-ci. Les exigences du programme spatial ont donné naissance à une grande partie de notre technologie informatique. Il a également spécialisé encore plus la métallurgie. Il y a aussi la technologie des transistors. Il y a cinq ans à peine nos radios fonctionnaient à lampes. Elles ont été remplacées par les transistors qui font partie des découvertes scientifiques, technologiques et industrielles qu'ont provoquées ces programmes. Nous les retrouvons au Canada dans des programmes comme le CF-100 ou l'avion ADAC. Ces découvertes technologiques et ces talents résultent de ces programmes et les gens en profitent plus que jamais auparavant.

Il est même concevable que les Nations Unies puissent servir de catalyseur par l'intermédiaire d'une nouvelle agence et d'un secrétaire général à l'énergie. Je pense qu'il faudrait accorder à cette question une haute priorité. Ce qu'il faut avant tout, c'est avoir la volonté de mettre les choses en branle et de mettre ces programmes en œuvre sur une échelle dépassant tout ce qu'on pourrait imaginer, avec la participation et la collaboration de tous les pays. Il est rare qu'une crise mondiale puisse profiter à tous les gens et à tous les pays du monde en suscitant la mise en valeur les ressources naturelles et humaines qui sont le patrimoine de tous les hommes sur terre. Je presse vivement le gouvernement de notre pays et ceux du monde entier d'étudier cette question.

Il y a d'autres choses dans le discours du trône qui donnent à réfléchir. Il s'agit notamment d'une plus grande utilisation et d'un meilleur usage de la main-d'œuvre. Cela m'inquiète car 50 p. 100 de notre population active a moins de 25 ans. C'est l'effet de la forte natalité de l'après-guerre. Je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas vu venir ces enfants. Je pense qu'à cette époque, il fallait également neuf mois, mais il semble que nous n'ayons pas fait le calcul. Nous les avons vus venir dans nos écoles publiques et nos écoles secondaires, dans nos universités, et se joindre à notre population active, mais chaque fois nous en avons été surpris. En l'an 2005 ou 2015, les députés qui seront ici se demanderont: «Qui sont tous ces gens qui obtiennent leur pension de vieillesse?» Ils sont le fruit du boom des naissances que nous avons provoqué.

Une voix: Parlez pour vous!

M. Danson: A vrai dire, j'ai fait largement ma part et je n'ai pas à me plaindre sur ce plan. C'est ainsi que nous avons la population active qui grossit le plus vite au monde et ce groupe sera absorbé dans la population active jusqu'en 1980.

Cela provoque toutes sortes de conséquences. Les gens de la région de Toronto, et peut-être certains d'entre vous, ont dû entendre parler de la jeune fille de 16 ans, de Elliot Lake, qui s'est pendue dans une cellule de la vieille prison Don, à Toronto. Vous vous demanderez ce qui est arrivé à cette fille pour qu'elle se retrouve là, et ensuite pourquoi elle était désespérée au point de se pendre. Vous voyez la réaction du juge, le juge Addison, qui est une personne très humaine et qui est désolé de ce qui est arrivé, alors que ce n'est pourtant pas sa faute, et qui s'estime responsable de ce drame. Je ne puis m'empêcher de penser à ses parents à Elliot Lake. Ils faisaient sauter une petite fille blonde—je ne sais pas si elle était blonde—sur leurs genoux et je suis sûr que c'était des parents très fiers qui voulaient qu'elle aille à l'école, qu'elle se marie et qu'elle leur donne des petits-enfants. Tout ce qu'il lui aura été donné de voir, c'est sa fille se perdant dans une société où tout est permis, sa fille détruite par les stupéfiants se détruire elle-même. Elle gardait des enfants, à Toronto, et on l'a accusée d'avoir volé les cadeaux de Noël dans la maison où elle travaillait. Elle était constamment en difficulté. Quelle sorte de trauma avait frappé cette jeune fille? Qu'est-il donc arrivé à notre société pour que nous laissions des choses de ce genre se produire? Selon moi, cet événement a profondément touché les gens de ma région. En apparence, la jeune fille avait volé des cadeaux de Noël. C'était un geste plutôt mesquin. Mais il s'agissait d'une fille de 16 ans. Qu'est-ce qui se passe dans une société qui peut produire ce genre de chose?

● (2150)

A mon avis, nous n'avons pas agi assez rapidement. Nous avons accompli beaucoup en adoptant des programmes comme Perspectives-Jeunesse, les initiatives locales et la Compagnie des jeunes Canadiens et d'autres programmes faisant preuve d'imagination. Nous avons permis aux jeunes de faire ce qu'ils désirent. Mais, en réalité, ils ont désespérément besoin qu'on les aide à faire ce qu'ils désirent. A mon avis, certaines des institutions de notre société étaient auparavant plutôt conservatrices. Elles ne

communiquaient pas avec les jeunes. Mais elles ont beaucoup appris et se sont transformées. C'est pour cela que certains organismes ont collaboré avec nos jeunes pleins d'imagination et d'idées pour élaborer d'excellents programmes.

Les jeunes ont grandi dans une société douce et généreuse qui leur a permis de faire ce qu'ils ont fait. Ils avaient une base solide à partir de laquelle ils pouvaient travailler et ils ont eu le temps de le faire. Je ne sais pas si c'est le cas pour tout le monde, mais quand j'étais jeune, il fallait s'occuper de soi-même parce que personne d'autre ne le faisait. Ce n'était pourtant pas si terrible. On m'a dit que c'était terrible. J'entendais le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), l'autre jour, dans une émission, parler de la dépression. Certains ont dit que c'était épouvantable, d'autres que c'était amusant. Je ne savais pas que nous étions pauvres, je croyais simplement que telle était la situation.

Nous avons tenté de canaliser les énergies de la jeunesse, mais pas tout à fait de la bonne manière. Nous n'avons aucune raison d'avoir honte, car nous avons fait bien des efforts. Dans ce domaine, cependant, il faut une certaine structure et une certaine orientation. En qualité de père, j'en vois évidemment la nécessité. Vos jeunes enfants grandissent et vous pensez qu'ils sont devenus des adultes et savent ce qu'ils font, mais vous vous apercevez parfois qu'ils ne le sont pas encore. Vous vous rendez alors compte que nous avons tous besoin de nous confier à quelqu'un et de faire appel aux conseils de personnes d'expérience. C'est pourquoi j'ai parlé pendant l'intersession d'un service national de la jeunesse, service volontaire qui pourrait emprunter l'infrastructure des forces armées pour l'organisation, le transport et le logement. Je soulève la question parce qu'elle me préoccupe depuis quelque temps. Je suis certain que les députés m'ont déjà entendu parler de ce projet. L'idée a été accueillie d'une façon presque incroyable.

Un peu partout au pays, on m'a écouté avec intérêt. J'ai fait des relevés, dans ma circonscription et à travers le pays, qui révèlent un degré très évelé de réceptivité à l'idée. Un relevé portait sur un service obligatoire. Les chiffres, que j'ai ici devant moi ce soir, vous donneront une idée du résultat. Environ 71 p. 100 se sont prononcés en faveur d'un service obligatoire. En extrapolant et incluant ceux qui éprouvent certaines réserves, de 80 à 90 p. 100 se prononcent en faveur d'un service semblable. Des jeunes de la 1re à la 8e à qui on a posé la question, 76.9 p. 100 favorisent le service obligatoire. Je parle d'un service qu'on fait volontairement. Des jeunes de la 9e à la 13e, 75.1 p. 100 sont en faveur; des étudiants au niveau collégial ou des écoles techniques, 78.4 sont en faveur; au niveau universitaire, 62.8. Jetez un coup d'œil sur l'ensemble au pays, et les chiffres sont à peu près les mêmes. On est un plus réceptif à l'idée au Québec qu'ailleurs au pays. En général, l'idée a été très bien accueillie.

Un tel service accaparerait l'énergie de nos jeunes, leur enthousiasme et leur désir de servir leur pays tout en faisant quelque chose d'extrêmement utile. J'aime l'aspect volontariat de ce service parce que je pense qu'il est très important que les gens veuillent librement y adhérer. Je voudrais faire une réserve en ce qui a trait à l'assurance-chômage et j'espère avoir le temps d'en parler. Essentiellement, le programme devrait être volontaire. Si on le rendait obligatoire il faudrait y intégrer tout l'appareil de la discipline militaire. Je ne pense pas que cela soit tellement mauvais. J'y ai été soumis pendant cinq ans et j'ai survécu derrière les barreaux à certains moments, il est vrai, mais j'ai survécu. Cependant, ce n'est pas réellement là ce genre de programme que nous voulons mettre sur pied aujourd'hui.

Si le programme s'appuie sur le volontariat, s'il est bien accepté et motivé, la plus grande punition sera d'être mis à la porte du service. Parce que le service serait volontaire, les intéressés voudront bien faire les choses. Les jeunes qui y participeraient pourraient visiter d'autres parties du pays et se mêler aux divers groupes socio-économiques. Ce pourrait être un grand brassage d'anglophones et de francophones. Ils pourraient y rencontrer d'autres éléments de la société qui sont parfois hors de notre portée.

Pensez aux divers rôles que pourraient jouer ces jeunes. J'en ai fait une liste. Cela pourrait inclure l'aménagement et l'entretien de parcs et de terrains récréatifs nationaux, provinciaux et municipaux; l'aide aux handicapés, aux personnes âgées et aux autochtones. En y pensant bien, je n'inclurais pas les autochtones en général parce que j'estime que les autochtones devraient d'abord s'entraider. Ils pourraient travailler avec des gens d'autres groupes désavantagés. Ils pourraient travailler à l'assainissement de l'environnement, au contrôle de l'alimentation et de l'érosion. Ils pourraient travailler à la prévention des incendies de forêt, au débroussaillage, aménager des coupe-feu et construire des voies d'accès. Ils pourraient collaborer aux travaux agricoles, notamment aux récoltes. Ils pourraient aménager et entretenir des auberges de jeunesse. Je ne vois pas pourquoi ces entreprises ne pourraient pas être réalisées. On pourrait en allonger la liste indéfiniment.

La période d'engagement devrait être assez longue, disons une année de service. A condition que leur conduite soit bonne, on pourrait leur permettre d'y passer une autre année. Peut-être que les services pourraient mettre sur pied leur propre administration, infrastructure et direction. Les forces armées pourraient fournir le transport, le logement, les services administratifs et autres. Puis, ceux qui font bonne figure et veulent continuer à servir pourraient être autorisés à faire une troisième année et peut-être se rendre outre-mer.

Un programme de ce genre donnerait un certain intérêt à nos jeunes, il offrirait une orientation et une structuration à ceux qui le désirent et en ont besoin. Un programme de la sorte permettrait aux jeunes de croire qu'ils s'acquittent de leur dette envers la société qui les a élevés et instruits. Des avantages en matière d'instruction pourraient ensuite leur être offerts. Par exemple, ces avantages pourraient comporter une période correspondante ou même deux fois plus longue dans une maison d'enseignement. Les possibilités sont infinies. Le besoin se fait sentir. Il y a une lacune dans notre société que nous commençons à peine à identifier. Nous faisons des recherches et tentons de trouver des solutions. Je ne prétends pas qu'il y a une solution facile. Je pense que si nous sommes sincères, les gens réagiront sincèrement, comme ils l'ont fait à l'égard des programmes de participation.

J'avoue que ces programmes n'ont pas tous été parfaitement efficaces. Certains l'ont été, d'autres ont été médiocres et quelques-uns néfastes. Nos erreurs ne sont pas attribuables à l'intertie. Je préfère que nous nous trompions en agissant au lieu de ne rien faire du tout.

J'estime que cette idée mérite d'être considérée avec attention. Nous avons besoin d'un programme pilote. Il ne faudrait pas que ce soit une parodie. L'idée devrait avoir suffisamment d'ampleur pour lancer le programme. Celui-ci pourra ensuite croître et se développer. Seuls devraient être admis à y participer ceux qui s'y intéressent. C'est parce que les débuts seront lents qu'un plus

grand nombre de personnes voudront en être. Ce sera en quelque sorte comme le programme d'emplois d'été pour la formation des cadets des Forces armées.

Les jeunes voudront participer à ce programme. Je pense que ce programme devrait avoir autant de succès auprès des jeunes que le programme de formation de cadets. Ce programme ou service serait très utile aux jeunes qui ont quitté l'école secondaire et qui n'ont pas encore entrepris d'études universitaires ou commencé à gagner leur vie. Ils ont besoin de cette chance, afin de pouvoir prendre de la maturité et de côtoyer les gens au sein de la société. Peut-être ont-ils besoin de se salir les mains et de mettre l'épaule à la roue. Ils le feront volontiers. Je suis sûr qu'ils accepteront le défi. C'est une occasion que nous ne leur avons pas fournie. Monsieur l'Orateur, j'exhorte tous les députés à considérer mes suggestions avec beaucoup d'attention. Je constate qu'il est 10 heures.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er mars 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

AFFAIRES COURANTES

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1974-1975

RENVOI DE CRÉDITS AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer:

Que les prévisions budgétaires relatives aux sommes requises pour l'administration du Canada durant l'année financière se terminant le 31 mars 1975 soient renvoyées aux divers comités de la Chambre ainsi qu'il suit:

La motion est formulée de façon réglementaire. J'en ai fait distribuer des exemplaires, afin de ne pas être tenu de lire cette très longue motion.

M. l'Orateur: Le président du Conseil privé (M. MacEachen), appuyé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), propose que les prévisions budgétaires relatives aux sommes requises pour l'administration du Canada durant l'année financière se terminant le 31 mars 1975 soient renvoyées aux divers comités de la Chambre ainsi qu'il suit. Puis-je m'abstenir de lire le reste?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici le reste de la motion.*]

Au comité permanent de l'Agriculture

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35 et 40—Ministère de l'Agriculture.

Crédit 45—Commission canadienne du lait.

Crédits 50 et 55—Office canadien des provendes.

Crédit 60—Société du crédit agricole.

Au comité permanent de la Radiodiffusion, des Films et de l'Assistance aux Arts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35—Secrétariat d'État.

Crédit 40—Conseil des Arts du Canada.

Crédits 45, 50 et 55—Société Radio-Canada.

Crédits 10 et L15—Information Canada.

Crédit 60—Compagnie des jeunes Canadiens.

Crédit 65—Corporation du Centre national des Arts.

Crédits 70 et L75—Office national du film.

Crédit 80—Bibliothèque nationale.

Crédits 85 et 90—Musées nationaux du Canada.

Crédits 95, L100 et L105—Archives publiques.

Crédit 15—Conseil de la radio-télévision canadienne.

Au comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale

Crédits 1, 5, 10, L15 et 20—Ministère des Affaires extérieures.

Crédits 25, 30 et L35—Agence canadienne de développement international.

Crédit 40—Commission mixte internationale.

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Ministère de la Défense nationale.

Crédit 25—Construction de Défense (1951) limitée.

Au comité permanent des Finances, du Commerce et des Questions économiques

Crédits 1, L5, 10 et 15—Ministère des Finances.

Crédit 25—Département des Assurances.

Crédit 30—Commission du Tarif.

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35 et 40—Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Crédit 45—Conseil canadien des normes.

Crédit 50—Statistique Canada.

Crédit 20—Conseil économique du Canada.

Crédits 1 et 5—Ministère du Revenu national.

Au comité permanent des Pêches et des Forêts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30—Ministère de l'Environnement.

Au comité permanent de la Santé, du Bien-être social et des Affaires sociales

Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25—Ministère de la Consommation et des Corporations.

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Crédits 60 et 65—Conseil de recherches médicales.

Crédits 1 et 5—Département d'État chargé des Affaires urbaines.

Crédits 10 et L15—Société centrale d'hypothèques et de logement.

Crédits 20, 25 et L30—Commission de la capitale nationale.

Crédit 30—Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

Au comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35, 40, L45, L50, L55, L60, L65, L70, L75, 80, 85 et 90—Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Crédit L95—Commission d'énergie du Nord canadien.

Au comité permanent des Ressources nationales et des Travaux publics

Crédits 1, 5, 10 et 15—Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Crédits 20 et 25—Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Crédits 30, 35, L40 et L45—l'Énergie atomique du Canada, limitée.

Crédit 50—Office national de l'énergie.

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35 et 40—Ministère des Travaux publics.

Au comité permanent de la Justice et des questions juridiques

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30—Ministère de la Justice.

Crédit 1—Ministère du solliciteur général.

Crédits 5, 10 et 15—Services correctionnels.

Crédits 20 et 25—Gendarmerie royale du Canada.

Au comité permanent du Travail, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Crédit 1—Ministère du Travail.

Crédit 30—Commission d'assurance-chômage.

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Crédit 25—Commission d'appel de l'immigration.

Crédit 5—Conseil canadien des relations du travail.

Au comité permanent de l'Expansion économique régionale

Crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25—Ministère de l'Expansion économique régionale.

Crédits 30, 35 et 40—Société de développement du Cap-Breton.

Au comité permanent des Transports et des Communications

Crédits 1 et 5—Ministère des Communications.

Budget principal pour 1974-1975

Crédit L10—Société canadienne de télécommunications transmarines.

Crédits 1 et 5—Postes.

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45, L50 et 55—Ministère des Transports.

Crédit 60—Administration de pilotage de l'Atlantique.

Crédits 70 et 75—Commission canadienne des transports.

Crédit 80—Administration de pilotage des Grands lacs ltée.

Crédit 85—Administration de pilotage des Laurentides.

Crédits 90, 95 et L100—Conseil des ports nationaux.

Crédit L105—Société des transports du Nord limitée.

Crédit 110—Administration de pilotage du Pacifique.

Crédits 115 et 120—Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

Crédit L65—Chemins de fer Nationaux du Canada.

Au comité permanent des Privilèges et des Élections

Crédit 10—Directeur général des élections.

Au comité permanent des Affaires des anciens combattants

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère des Affaires des anciens combattants.

Au comité permanent des Prévisions budgétaires en général

Crédit 1—Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs.

Crédit 1—Conseil privé.

Crédit 15—Commissaire aux langues officielles.

Crédit 25—Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Crédit 1—Département d'État chargé de la Science et de la Technologie.

Crédit 5—Conseil des Sciences du Canada.

Crédit 110—Commission de la Fonction publique.

Crédits 1, L5 et 10—Ministère des Approvisionnements et Services.

Crédit 15—Les Arsenaux canadiens limitée.

Crédit 20—Auditeur général.

Crédit 20—Corporation commerciale canadienne.

Crédit 5—Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes.

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Conseil du Trésor.

Crédits 25, 30 et 35—Conseil national de recherches du Canada.

Au comité permanent de la Procédure et de l'Organisation

Crédit 1—Le Sénat.

Crédit 5—La Chambre des communes.

Crédit 10—Bibliothèque du Parlement.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous savons bien que cette motion ne peut être débattue, mais je voudrais faire ce qu'on pourrait appeler une mise en garde à la Baldwin d'après l'illustre député de Peace River.

Étant donné que personne ici n'est vraiment satisfait de la façon dont le budget des dépenses est étudié aux comités, nous espérons qu'on n'imposera aucune restriction à la comparution de fonctionnaires devant les comités. Espérons aussi que nous reprendrons notre rôle habituel et que la doctrine Macdonald, qui a été formulée et reprise en décembre 1973, sera encore une fois mise au rancart. J'espère que nous nous mettrons à l'œuvre et que les fonctionnaires pourront témoigner sans contrainte devant les comités et nous aider à bien examiner ces prévisions de dépenses.

[M. l'Orateur.]

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

M. Caouette (Charlevoix): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je désire simplement faire la critique habituelle. Il s'agit d'un document qu'on vient de recevoir et qui est encore rédigé seulement en anglais. Je désire faire remarquer au motionnaire qu'à l'avenir on aimerait bien l'obtenir rédigé dans les deux langues, c'est-à-dire l'obtenir aussi en français.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE VOTE SUR LE SOUS-AMENDEMENT À L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je voudrais donner des précisions au sujet des travaux de la Chambre prévus pour aujourd'hui. En vertu du Règlement, le vote sur le sous-amendement devrait normalement avoir lieu à 4 h 45. Il a été proposé—et, pour autant que je sache, convenu—que la mise aux voix pourrait avoir lieu immédiatement après le son du timbre à 2 h 30, à condition que le temps de débat consacré au scrutin puisse être rattrapé à la fin de l'après-midi.

M. l'Orateur: Si la présidence a bien compris, le timbre sera actionné à 2 h 30. Je me demandais si le président du Conseil privé n'allait pas proposer de limiter la durée de la sonnerie.

● (1110)

M. MacEachen: Quinze minutes, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le timbre se fera entendre pendant quinze minutes et le vote aura lieu à 2 h 45. D'accord?

Des voix: D'accord.

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UNE MOTION PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DES DROITS DE DOUANE SUR CERTAINS PRODUITS DU PÉTROLE ET LA PROLONGATION DES RÉDUCTIONS TARIFAIRES PRÉVUES DANS LE BUDGET DU 19 FÉVRIER 1973

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à la fin de la dernière session, la Chambre n'avait pas complété l'étude de deux séries de réductions tarifaires proposées. Conformément à l'article 60(1) du Règlement, je voudrais déposer un avis de motion des voies et moyens qui englobe un avis du 23 octobre 1973, supprimant des droits sur certains produits pétroliers, et un avis du 10 janvier 1974, prologeant les réductions tarifaires présentées dans le budget du 19 février 1973. Ces propositions sont présentées de nouveau sans modification.

* * *

LES CÉRÉALES

L'AFFECTATION DE WAGONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, étant donné que les exportations de céréales accusent une baisse de 34 p. 100, que les élévateurs de tête de ligne sont à demi remplis, qu'il n'y a que peu ou pas d'espace dans les élévateurs régionaux parce que le grain gourd ne peut être entreposé dans les annexes, que les chemins de fer accusent un retard de 130 millions de boisseaux dans les livraisons et que le ministre et la Commission du blé font des demandes de céréales que les agents ne peuvent satisfaire, je propose, appuyé par le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton), conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement:

Que toute la question du transport des céréales soit étudiée d'urgence par le comité permanent des transports et des communications, afin qu'il recommande au gouvernement ainsi qu'à la Commission canadienne des transports d'ordonner aux sociétés ferroviaires d'affecter une nombre suffisant de wagons au transport des céréales de manière à profiter pleinement du marché très ferme.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

RADIO-CANADA

LA SÉRIE D'ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES «THE NATIONAL DREAM»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, l'urgence de ma requête en vue de proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement découle du fait que la séance d'aujourd'hui est la dernière avant le 3 mars, alors que la Société Radio-Canada, une des créations dont s'enorgueillit le plus le Parlement, lancera une nouvelle série d'émissions télévisées. Ayant eu le privilège de voir l'avant-première, je propose donc:

Que la Chambre félicite la Société Radio-Canada d'avoir réalisé la série télévisée intitulée: «The National Dream», qui, entre autres, décrit de façon tellement vivante les activités pénibles, parfois joyeuses, de certains de nos prédécesseurs les plus distingués dans cette enceinte,

alors qu'ils travaillaient à faire réellement du Canada un pays qui s'étend d'un océan à l'autre.

Peut-être en qualité d'un des descendants spirituels de Macdonald ou de Mackenzie . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a exposé sa motion. Je suis prêt à demander à la Chambre si elle est disposée à accorder son consentement unanime aux termes de l'article 43 du Règlement.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

MESURES VISANT À OBLIGER LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES À DÉVOILER CERTAINS RENSEIGNEMENTS SUR LEURS RÉSERVES ET LES PRIX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Étant donné qu'il existe de sérieux doutes au sujet de la pénurie d'énergie, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre saisisse l'opportunité d'étudier sans délai la nécessité d'une législation spéciale ayant pour objet d'obliger les sociétés pétrolières à rendre publique l'étendue exacte de leurs réserves pétrolières de surface et souterraines, ainsi que les prix de vente aux stations-services.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

L'ABANDON GRADUEL À COMPTER DU 31 MARS 1974—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-George-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je désire également proposer une motion en conformité de l'article 43 du Règlement. L'intention du gouvernement de renoncer à l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants le 31 mars 1974 frustre les anciens combattants canadiens de leurs droits acquis en vertu de la charte des anciens combattants et n'honore pas un engagement contracté par le gouvernement au nom du peuple canadien.

C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Madill):

Prix du pain

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de présenter une motion instituant un délai avant de renonceral'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants jusqu'à ce que l'on ait pu évaluer les résultats d'une enquête portant sur les effets de cette décision, et de déterminer, en confiant la question au comité permanent des affaires des anciens combattants, que la mesure envisagée est dans l'intérêt des Canadiens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

L'AFFECTATION DE WAGONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour présenter, en conformité de l'article 43 du Règlement, une motion d'une urgente nécessité. Elle a trait à l'échec des deux principales sociétés ferroviaires à transporter des quantités suffisantes de céréales à Vancouver et à Thunder Bay afin de répondre aux besoins actuels et futurs de nos exportations, et à l'incapacité du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, à assurer à la Chambre que notre objectif en matière de ventes de céréales sera atteint cette année. Je propose donc, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Knight):

Que le comité permanent de l'agriculture se réunisse sur-le-champ, et que le ministre responsable de la Commission du blé et les directeurs du Canadien National et du Canadien Pacifique y soient convoqués en vue d'étudier à fond la question de l'acheminement des grains par chemin de fer.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LA CONSOMMATION

LE PROJET DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, comme la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a publié hier après-midi un rapport détaillé sur la hausse du prix du pain, je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, et appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de prendre toutes les mesures indiquées pour voir à ce que la hausse projetée du prix du pain ne dépasse pas, au maximum, les niveaux recommandés par la Commission de révision des prix de l'alimentation.

[M. Marshall.]

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE CONGÉ DE DEUX DÉPUTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. H. T. Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion portant sur une question urgente:

Que la Chambre, conformément à l'article 43 du Règlement, accorde un congé au député de Winnipeg-Nord-Centre et au député de Cape Breton Highlands-Canso pour leur permettre de se rendre à Westminster, en vue de fournir des renseignements essentiels à certains députés de là-bas.

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: Ils ont suffisamment d'ennuis.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA RÉTROCESSION DES TERRAINS DE L'HÔPITAL GEORGE DERBY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique ayant récemment annoncé que son gouvernement n'était pas intéressé à se porter acquéreur des terrains situés en dehors de la propriété de l'hôpital George Derby pour anciens combattants à Burnaby, en Colombie-Britannique, et étant donné que les terrains que possédait le gouvernement fédéral à Jericho, dans la ville de Vancouver, ont été remis à cette ville à leur prix d'achat initial, et comme les 9,000 habitants de la municipalité de Burnaby ont rédigé une pétition réclamant que ces terrains leur soient remis, je propose, appuyé par le député de Burnaby-Seymour (M. Nelson):

Que la Chambre approuve officiellement la rétrocession des terrains de l'hôpital George Derby à la municipalité de Burnaby, au prix d'achat initial.

M. l'Orateur: Cette motion requiert également le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

L'ABANDON GRADUEL À COMPTER DU 31 MARS 1974—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis encore ici et je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre, encore présent lui aussi, pourrait peut-être m'appuyer.

Ma motion traite du même sujet qu'une autre que la Chambre a rejetée ce matin, mais comme les termes en sont plus généraux et nullement agressifs, j'espère sincèrement que la Chambre la prendra en considération. Appuyé par le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) ou par le député de Timiskaming (M. Peters), je propose donc:

Qu'on autorise le comité permanent des affaires des anciens combattants à étudier les répercussions de l'abandon graduel de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et à faire des recommandations à ce sujet.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion que propose le député de Winnipeg-Nord-Centre, appuyé par le député de Timiskaming. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

● (1120)

[*Traduction*]

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LE BUDGET PRINCIPAL POUR 1974-1975—L'AUGMENTATION PAR RAPPORT À L'EXERCICE 1973-1974—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Finances qui, l'été dernier et par la suite, a invité ses collègues à faire preuve de modération dans la préparation du budget. Je demande au ministre si l'augmentation d'environ 20 p. 100 du budget déposé hier par le président du Conseil du Trésor est conforme à la ligne d'action préconisée par le ministre ou s'il faut l'interpréter comme une réorientation des politiques du gouvernement et du ministre des Finances?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si la Chambre compare le budget principal des dépenses déposé hier par mon collègue, le président du Conseil du Trésor, et celui de l'an dernier, elle constatera que l'augmentation des dépenses s'établit à 11 p. 100.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Non, à 18 p. 100.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je parle des prévisions de dépenses.

Une voix: Non, du budget principal.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Comme mon collègue l'a expliqué hier, l'augmentation du budget est attribuable avant tout aux augmentations de postes budgétaires prévus par des lois et des programmes visant à protéger les Canadiens dont les revenus sont fixes et les familles, grâce à des paiements de transfert plus considérables qui sauvegardent le pouvoir d'achat des Canadiens. Je puis répéter au député ce que le gouvernement a affirmé à maintes reprises: nous n'entendons pas combattre l'inflation par des mesures préjudiciables aux pauvres ou aux désavantagés.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il serait bien difficile au ministre des Finances de combattre quoi que ce soit quand il ignore de quoi il parle. Je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Il s'agit d'un fait authentique. N'est-il pas exact que le budget déposé hier par le président du Conseil du Trésor dépasse d'environ 3,621 millions de dollars celui de l'an dernier—soit environ 19.6 p. 100? N'est-ce pas là la vérité et n'est-il pas évident que le ministre des Finances ne sait pas de quoi il parle?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence permettra au président du Conseil du Trésor de répondre à cette question, mais je suis sûr que le chef de l'opposition conviendra qu'une question posée en ces termes n'est pas vraiment recevable. Du point de vue de la procédure, je ne tiendrai pas compte de la dernière partie de la question et je permettrai au ministre de répondre à la première.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition demande si les chiffres du Livre bleu déposé hier sont exacts. Ils le sont. Or, les calculs qu'il fait avec ces chiffres sont parfois exacts, parfois inexacts. Ce qu'il cherche à faire, c'est de prévoir les crédits supplémentaires pour l'année en cours. Chaque année, le gouvernement tente d'établir un programme de dépenses aussi précis et complet que possible. Je crois que le chef de l'opposition admettra que l'année dernière, 1973, celle que nous venons de terminer, a connu des perturbations économiques assez extraordinaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: C'est le temps.

M. Drury: Le gouvernement a dû prendre des mesures rapides et importantes qui ont entraîné une modification considérable du programme des dépenses prévu beaucoup plus tôt dans l'année financière. En somme, il compare des pommes et des oranges . . .

M. Bell: C'est stupide.

M. Drury: . . . étant donné les circonstances différentes.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Macdonald (Rosedale): Voici un citron.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je tiens seulement à dire que le ministre a parlé durant plusieurs minutes avec l'intention bien nette de ne pas répondre à ma question.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est exact.

M. Stanfield: Je poserai de nouveau la question au ministre, monsieur l'Orateur. N'est-il pas vrai que la différence entre les prévisions déposées hier et les prévisions correspondantes présentées par le gouvernement il y a un an n'est pas, non de quelque 2 milliards de dollars, c'est-à-dire une augmentation d'environ 11 p. 100, mais plutôt d'environ 3,629 millions, soit une augmentation de près de 20 p. 100? N'est-ce pas exact? J'ai demandé bien carrément au ministre de répondre à cette question et non de dissimuler la vérité.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, au lieu d'essayer d'expliquer les chiffres, et je n'ai pas noté ceux que le chef de l'opposition a mentionnés, je vais me reporter à la page 1-16 du Livre bleu des prévisions budgétaires qui a été déposé hier. Le budget principal des dépenses pour 1973-1974 déposé il y a un an contenait les chiffres suivants: les dépenses budgétaires étaient de 18,395 millions de dollars et le chiffre arrondi des dépenses non budgétaires était de 893 millions. Dans le budget principal des dépenses courant présenté hier, les dépenses budgétaires sont de 22,022 millions et les dépenses non budgétaires sont de 1,274 millions. Je n'essaierai pas de faire les mêmes opérations mathématiques que le député.

M. Fairweather: Maintenant, soustrayez. Vous êtes pris à votre propre piège.

M. Drury: Le député veut que je retire mes paroles.

M. Fairweather: Non, que vous soutrayiez.

M. Drury: Je n'ai rien à changer dans ces chiffres.

* * *

LA CONSOMMATION

LE PROJET DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—DEMANDE DE MESURES GOUVERNEMENTALES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Consommation et des Corporations qui comporte aussi un peu d'arithmétique. Les députés conviendront, du moins je l'espère, qu'elle est pertinente pour le contribuable ordinaire et le consommateur canadiens. Cette question découle de l'étude publiée hier après-midi par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires concernant le projet de hausse du prix du pain. Dans cette étude, la Commission déclare de façon catégorique que la hausse ne devrait pas dépasser 2 cents au maximum. Le ministre est-il disposé à donner à la Chambre l'assurance ferme que lui et le gouvernement sont prêts à agir, à entériner les recommandations de cette Commission?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette affaire ce matin même, en raison de son urgence, avec le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, le rapport nous étant parvenu tard hier. Nous devrions d'abord voir ce que l'industrie de la boulangerie entend faire volontairement, car nous ne devrions pas tarder à connaître sa réaction. Je tiens à répéter l'engagement pris par le premier ministre dans sa déclaration de décembre dernier, confirmée d'ailleurs dans le discours du trône, selon laquelle le gouvernement est disposé à prendre les mesures nécessaires. Les députés se rappelleront la déclaration faite l'automne dernier par le premier ministre qui disait que nous devrions d'abord connaître les mesures volontaires que les parties sont disposées à prendre. Elles devraient à mon avis faire connaître leurs intentions le plus rapidement possible.

M. Grier: Étant donné, monsieur l'Orateur, que ni la Commission canadienne du blé ni les boulangeries n'attribuent aucune des augmentations prévues au coût du blé, puis-je demander au ministre pourquoi il lui a fallu dans ses consultations discuter de la question avec le ministre responsable de la Commission canadienne du blé? Par suite de ce fait et par voie de conséquence, je me permets de répéter ma question précédente au ministre. Quand sera-t-il disposé à présenter des assurances catégoriques fondées sur les faits dont il dispose et sur les affirmations contenues dans le discours du trône prononcé il y a trois jours?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je ne puis que confirmer les assurances qui ont été formulées dans le discours du trône et qui avaient été fournies auparavant. Je répète que nous devrions à mon avis attendre de connaître la réaction de l'industrie de la boulangerie au rapport qui a été rendu public tard hier. J'espère que cette industrie nous fera connaître sa réaction le plus rapidement possible.

M. Grier: Assurément, ce qui intéresse la Chambre, c'est la réponse du gouvernement, pas celle des boulangeries. Puis-je demander au ministre, et ma question me vient du rapport, s'il entend étudier les allégations du rapport de la Commission selon lesquelles certaines activités des boulangeries et du Conseil canadien de la boulangerie peuvent perturber le marché et donner lieu à des pratiques commerciales restrictives?

● (1130)

M. Gray: Monsieur l'Orateur, ce matin, j'ai signalé ces remarques du rapport au directeur suppléant de la direction des enquêtes sur les coalitions. Je puis sûrement assurer à la Chambre que dans la possibilité d'une infraction à la loi, il prendra les mesures nécessaires.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE RELATIF AUX MAGASINS D'ALIMENTATION ET À LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le ministre n'est pas disposé à se prononcer au sujet du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur le pain, est-il maintenant en mesure de nous dire quelles mesures le gouvernement a prises à la suite du rapport de cette même Commission sur le sondage effectué dans le commerce de détail de l'alimentation, rapport publié en novembre, et les modifications recommandées à ce moment-là par la Commission? En outre, quelles dispositions le ministre a-t-il prises à la suite des recommandations du rapport de la Commission sur la commercialisation des œufs au Canada, publié en

janvier dernier? Il me semble que le ministre a eu tout le temps voulu pour examiner ces deux rapports.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur. Sur ma demande, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a envoyé une liste de 159 exemples d'infractions possibles à la loi. Après examen, on s'est rendu compte que 119 de ces infractions n'avaient rien à voir avec aucune des lois actuelles. Les 40 autres ont fait l'objet d'une enquête et 22 accusations ont été portées contre six magasins. Quant aux autres exemples mentionnés par la Commission, on en traite dans la première partie du projet de loi sur la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, que j'ai présenté à la Chambre le 5 novembre. J'espère que la Chambre va examiner ce bill le plus tôt possible et prendre une décision à ce sujet. Pour ce qui est du rapport sur le prix des œufs, je pense que mon collègue, le ministre de l'Agriculture, se fera un plaisir de renseigner la Chambre là-dessus.

M. l'Orateur: L'honorable député de Champlain a la parole.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; nous allons sûrement écouter le ministre de l'Agriculture.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. L'honorable député invoque le Règlement pour suggérer que nous devrions écouter un autre ministre. Pour le moment, je crois que nous devrions essayer de terminer le premier tour de questions. J'espère que l'honorable député ne m'en voudra pas de donner la parole au député de Champlain avant de revenir à cette question.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA SUBVENTION PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE AU QUÉBEC

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Dirait-il si, actuellement, le gouvernement fédéral accorde une aide spéciale quelconque soit au gouvernement du Québec soit à des sociétés privées afin d'intensifier la recherche de réserves de pétrole dans les limites de la province de Québec?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas en ce moment d'octroi spécial du gouvernement du Canada à cette province.

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Peut-il dire si le gouvernement du Québec ou si des sociétés privées ont fait une demande à l'honorable ministre à ce sujet?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, à mon avis, ni le gouvernement du Québec ni des sociétés privées n'ont fait une telle demande au gouvernement du Canada.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Peut-il dire à la Chambre s'il sait qu'il existe une société du nom de SOQUIP qui fait présentement de l'exploration pétrolière dans la région immédiate de Québec et plus précisément à Joly dans la circonscription de Lotbinière?

M. Macdonald (Rosedale): Oui, monsieur l'Orateur. Et comme le très honorable premier ministre l'a dit le 10 décembre dernier, nous nous proposons d'établir une société pétrolière nationale en vue de réaliser des objectifs similaires à ceux de SOQUIP, au Québec.

[*Traduction*]

LES SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA—LES PROPOSITIONS DU JAPON QUANT AU FINANCEMENT DE LA MISE EN VALEUR—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je veux d'abord lui souhaiter la bienvenue après son voyage au Moyen-Orient où il a si bien représenté le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: J'aimerais savoir si le gouvernement étudie actuellement la possibilité d'obtenir des prêts de pays étrangers, à savoir le Japon, pour s'assurer des quelque 20 millions de dollars nécessaires à la mise en valeur des sables bitumineux de l'Athabasca. Le gouvernement a-t-il étudié cette possibilité?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu du gouvernement japonais une note nous indiquant, dans des termes très généraux, son désir de discuter avec le gouvernement du Canada de l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca lorsque nous jugerons approprié d'y intéresser d'autres pays. Comme on l'a mentionné à maintes reprises, nous nous proposons d'avoir de plus amples discussions avec la province d'Alberta à ce sujet en particulier, mais le rythme d'exploitation que nous exigerions pour les sables bitumineux, étant donné l'accroissement prévu de la demande canadienne au cours de la prochaine décennie, ne nous permettra pas, d'après nos observations actuelles, d'en consacrer beaucoup à l'exportation.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Le gouvernement a-t-il reçu cette note depuis que le ministre des Approvisionnements et Services a fait à Vancouver une déclaration accueillant avec plaisir de tels investissements? A-t-on reçu cette note du gouvernement japonais depuis lors?

M. Macdonald (Rosedale): Non, monsieur l'Orateur. C'est là la position du gouvernement japonais depuis un certain temps. Je dirais que le ministre des Approvisionnements et Services est un enthousiaste.

M. Diefenbaker: Si le ministre des Approvisionnements et Services avait connaissance de cette note, parlait-il avec l'autorisation du ministre et du gouvernement ou le ministre est-il d'avis que le ministre des Approvisionnements et Services devrait se mêler de ses affaires?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Je pense que les représentants de Saint-Jean-Est et de Skeena ont des questions supplémentaires à poser à propos d'une question précédente.

Questions orales

LA CONSOMMATION

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE RELATIF À LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire qui se rattache à la question que j'ai posée au ministre de l'Agriculture. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises à propos des recommandations que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a faites au sujet de la commercialisation des œufs au mois de janvier? Dans la première recommandation, la Commission proposait que l'on abaisse sans retard le prix des œufs de table au Canada afin de réduire la marge excessive par rapport au prix de revient, tout en assurant un revenu équitable aux producteurs. La Commission a également recommandé que l'on abolisse l'exclusivité de la commercialisation consentie à l'Office canadien de commercialisation des œufs et aux autres offices de commercialisation des œufs. Qu'a fait le gouvernement à propos de cette recommandation? Ma question est d'autant plus urgente que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. On pourrait peut-être permettre au ministre de répondre.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, il y a six semaines que la Chambre n'a pas siégé et le gouvernement actuel n'a rien fait pour donner suite aux recommandations de la Commission et en un an cela a coûté deux millions de dollars aux contribuables.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a agi conformément aux pouvoirs ou obligations qui incombent au ministre de l'Agriculture en tant que responsable du Conseil national de commercialisation des produits de ferme qui m'a fait rapport. C'est ainsi que je lui ai demandé de faire une étude approfondie du rapport de cette commission de surveillance. C'est ce dont le Conseil national de commercialisation des produits de ferme a été chargé par le Parlement et c'est ce qu'il fait. Le rapport sera rendu public dès qu'il sera terminé. Le conseil y travaille à l'heure actuelle et doit bientôt avoir terminé.

LE PROJET DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DES MINOTERIES

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations sur l'éventualité d'une augmentation du prix du pain. Pourrait-il demander qu'on enquête sur les activités des minoteries auxquelles appartiennent un grand nombre de boulangeries et qui sont en mesure de gonfler le prix de la farine donnant ainsi l'impression que le prix de vente de celle-ci aux boulangers est plus élevé qu'en réalité? Le ministre enquêtera-t-il sur cet état de choses?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de veiller à ce que la question du député soit portée à l'attention du directeur du service anticoalition de sorte que s'il est justifié à prendre des mesures en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui constitue la base des responsabilités dont m'a chargé le Parlement, ces mesures puissent être prises.

[M. l'Orateur.]

• (1140)

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

L'AUGMENTATION DU BUDGET POUR 1974-1975—L'OPPORTUNITÉ DE POUVOIRS ACCRUS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre de la Consommation et des Corporations. Si je la pose, c'est que les prévisions de dépenses pour 1974-1975 nous ont appris hier que le budget de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires atteindrait 1.9 million de dollars au cours de la prochaine année financière, ce qui représente une hausse de 90 p. 100. Cet accroissement des crédits autorise-t-il à conclure que la Commission sera investie de nouveaux pouvoirs?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): La Commission continuera de remplir le mandat qui lui a été confié en conformité de la loi sur les enquêtes, suivant les recommandations du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Lawrence: Je demande au ministre si cette augmentation des crédits correspondra à une augmentation des pouvoirs de la Commission?

M. Gray: Ma réponse, je pense, était claire. Si l'honorable député n'est pas arrivé à la saisir, je veux bien l'abréger. Non.

* * *

LES CÉRÉALES

LA PÉNURIE DE WAGONS À GRAINS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Norval Horner (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Comme les sociétés ferroviaires n'ont pas réussi à transporter des céréales à Vancouver où 12 navires sont actuellement à quai et dix autres sont attendus la semaine prochaine, et comme les sociétés ferroviaires sont en retard de 14,000 wagons sur l'objectif qu'elles avaient elles-mêmes fixé pour le 6 janvier, le ministre aurait-il l'obligeance d'informer la Chambre et le pays de ce que le gouvernement entend faire si cette situation critique se prolonge?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons eu des entretiens intensifs à l'échelon exécutif avec la direction de ces sociétés à propos des problèmes qui sont survenus. Le député a tout à fait raison de dire que les sociétés ferroviaires n'ont pas réussi à atteindre les objectifs qu'elles avaient elles-mêmes établis et présentés comme raisonnables pour cette période de l'année, ce qui soulève de graves questions à propos de la justification d'une telle conduite des opérations de transport, même en tenant compte du nombre limité de wagons disponibles au pays dans son ensemble. On se rend bien compte que le mauvais temps cet hiver a entravé la bonne marche des trains, à cause de la quantité énorme d'énergie requise pour le déneigement des voies dans la région des Prairies et aussi à cause des pannes d'équipement de traction avarié par les tempêtes de neige. On peut se demander si les chemins de fer font tout en leur pouvoir afin de surmonter ces difficultés et dans combien de temps ils réussiront à mobiliser rapidement toutes leurs ressour-

ces pour remédier au problème général afin que nous puissions tenter à nouveau d'atteindre notre objectif.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES SALAIRES DES TRAVAILLEURS ET LA HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX DE DÉTAIL—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qui s'inspire des derniers chiffres publiés par Statistique Canada, lesquels révèlent que les travailleurs canadiens font face à une situation qui va se détériorant sans cesse. Compte tenu du discours qu'il a fait hier, je demande au premier ministre s'il sait que la moyenne des rémunérations hebdomadaires en décembre 1973 a baissé d'environ $5 par rapport à celle de novembre et était seulement de 5.9 p. 100 plus élevée que celle de décembre 1972, en dépit du fait que l'indice des prix à la consommation a atteint durant la même période 9.1 p. 100, dévalorisant ainsi les gains des travailleurs canadiens. Si le premier ministre est au courant de la situation, son gouvernement est-il disposé à présenter des mesures précises propres à réduire l'inflation à un niveau auquel les travailleurs pourront récupérer le pouvoir d'achat de leur dollar?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien demeurer avec nous pour le reste de la session, il pourra constater quelles mesures le gouvernement va prendre pour venir à bout de cette situation.

M. Alexander: Comme le premier ministre ne veut pas répondre à ma question et puisqu'il s'agit d'une responsabilité du ministre des Finances, celui-ci voudrait-il nous dire si le budget renfermera de nouvelles mesures propres à empêcher que toute augmentation de salaire soit érodée par un taux élevé d'inflation? Le ministre des Finances peut-il nous donner cette assurance?

M. Diefenbaker: Il ne peut pas le faire.

Une voix: Pas besoin de faire de calcul.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le compagnon de pupitre du député signale qu'on n'a pas besoin de faire de calcul et je comprends pourquoi il dit cela. La Chambre a le droit d'examiner les chiffres, non seulement ceux qui se rapportent au salaire moyen par rapport à l'indice du coût de la vie pour déterminer où il y a eu un léger recul . . .

Des voix: Léger?

M. Turner (Ottawa-Carleton): . . . mais aussi pour tenir compte du montant réel du revenu utilisable, c'est-à-dire du revenu du Canadien moyen, tenu compte de l'inflation, de l'impôt, des paiements de transfert, comme les allocations familiales, de la réduction d'impôt annoncée dans mon exposé budgétaire de février dernier. Donc, par rapport à 1972, l'année 1973 a été avantageuse pour le Canadien moyen, en ce qui concerne le revenu utilisable réel lequel s'est accru de 6.8 p. 100.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le député et le ministre sont plutôt engagés dans un débat que dans un énoncé de questions et réponses et cela empiète peut-être sur le débat qui suivra la période des questions. Je donne cependant la parole au député qui va poser une question supplémentaire.

M. Alexander: Je comprends la leçon que vient de nous donner le ministre. Je lui ai posé une question s'inspirant des chiffres émanant de Statistique Canada qui démontrent que le pouvoir d'achat du travailleur canadien a été réduit à cause du taux élevé d'inflation. Le ministre se propose-t-il de présenter à l'occasion du budget des mesures qui protégeront le revenu du travailleur au cas où ce dernier toucherait un salaire plus élevé? C'est tout ce qui je demande.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai fait de mon mieux pour répondre à la question que m'a posée le député en employant les mêmes termes que lui. Je tiens aussi mes chiffres de Statistique Canada.

* * *

LES TRANSPORTS

LES TARIFS-MARCHANDISES—LES RENSEIGNEMENTS PROMIS AUX PREMIERS MINISTRES DE L'OUEST

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. La Commission canadienne des transports n'ayant pas encore communiqué aux premiers ministres de l'Ouest les renseignements concernant les tarifs-marchandises que leur avait promis le premier ministre, il y a environ sept mois, le premier ministre peut-il nous dire pourquoi il en est ainsi et quand les premiers ministres de l'Ouest peuvent s'attendre à recevoir ces renseignements qui leur ont été promis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports, qui est malheureusement malade aujourd'hui, m'a dit avoir rencontré les ministres des provinces de l'Ouest qui sont chargés des questions de transport et qu'ensemble ils ont discuté de ce problème, il y a environ un mois, sauf erreur, et qu'ils ont trouvé une solution satisfaisante quant à la façon de procéder.

M. Orlikow: Les premiers ministres de l'Ouest ayant signifié hier qu'ils n'avaient pas reçu ces renseignements, lesquels ne peuvent être dévoilés que volontairement vu l'absence de collaboration de la part des sociétés ferroviaires, le gouvernement entend-il présenter des modifications à la loi actuelle afin d'exiger que soient fournis les renseignements sur les tarifs-marchandises comme le demandent les premiers ministres de l'Ouest?

M. Trudeau: Le député a touché au nœud du problème. L'engagement que nous avons pris à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest partait du principe que les compagnies ferroviaires collaboreraient avec nous à cet égard. Nous avons certaines difficultés à obtenir ces chiffres, à cause de l'interprétation qu'elles donnent de la loi, mais nous espérons encore pouvoir nous assurer leur collaboration volontaire, sans avoir à légiférer à la Chambre. Toutefois, si le gouvernement estimait devoir obtenir des pouvoirs législatifs de la Chambre en la matière, j'espère que nous pourrons compter sur la collaboration prompte et spontanée de tous les partis.

Questions orales

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR L'ABANDON GRADUEL

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que selon les nombreuses résolutions présentées par les organisations d'anciens combattants de tout le pays, une majorité écrasante de près de 900,000 anciens combattants demandent de prolonger au-delà du 31 mars le délai concernant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre et si nous pouvons escompter une prolongation du délai en réponse aux demandes de centaines de milliers d'anciens combattants?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude. Je donnerai réponse à la Chambre dans un avenir rapproché.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Étant donné que c'est là la même réponse que le ministre donne depuis un an, et que par le passé, les premiers ministres ont promis, au nom des Canadiens, qu'aucun ancien combattant ne pourrait jamais dire que le Canada n'a pas tenu parole, et puisqu'aucun indice n'a jamais permis de croire qu'on finirait par abolir le moindre privilège consenti aux anciens combattants, le premier ministre veillera-t-il à ce qu'on reporte la date limite jusqu'à ce qu'on puisse établir qu'il y va de l'intérêt des anciens combattants du Canada?

Le très hon. P.E. Trudeau (premier ministre): D'après le témoignage que j'ai reçu d'associations d'anciens combattants et les affirmations que j'ai lues dans leurs publications officielles, le gouvernement actuel a fait plus, pour les anciens combattants, qu'aucun autre gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il a été démontré, je crois, que les mesures adoptées grâce aux bons offices du ministre des Affaires des anciens combattants sont appuyées sans réserve par les anciens combattants, et j'ai toute raison de croire que le ministre continuera à agir de la sorte.

● (1150)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois maintenant prier les députés de collaborer avec moi et de limiter le nombre de leurs questions supplémentaires, car la fin de la période des questions approche. Je donnerai la parole au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe pour une question supplémentaire, puis au député de Drummond.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. En admettant que les anciens combattants canadiens soient bien traités, nous voyons ici une mesure qui déniera à plus de 100,000 anciens combattants le droit de se faire construire un foyer. Compte tenu du fait que même si le gouvernement fait ce qu'il peut pour assurer la construction de maisons, cela va ajouter 100,000 autres citoyens à la masse générale, alors qu'en ayant recours à l'Administration des terres destinées aux anciens combattants, nous pourrions régler ce problème. Le premier ministre voudrait-il reconsidérer cette question et nous dire si oui ou non il va prendre les mesures nécessaires pour retarder ce retrait graduel?

[M. Trudeau.]

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ces arguments du député je les ai déjà entendus. Je ne puis qu'appuyer maintenant la position du ministre des Affaires des anciens combattants et lui exprimer ma confiance.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce qui ne rime à rien.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

QUÉBEC—ON DEMANDE L'ADOPTION DE MESURES VISANT À L'ACCROISSEMENT DU REVENU AGRICOLE

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que le Québec n'a obtenu en 1973 que 9.2 p. 100 du revenu agricole canadien, ce qui représente une diminution de 6.2 p. 100 par rapport à 1969, alors qu'il obtenait 15.4 p. 100 du revenu agricole, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il entend sous peu prendre des mesures afin de permettre à l'agriculture québécoise de reprendre une part équitable du revenu agricole national?

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je prends note de la question au nom du ministre de l'Agriculture, qui se fera un plaisir d'y répondre le plus rapidement possible.

M. Boisvert: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de réviser la politique laitière du gouvernement afin de relancer l'agriculture au Québec et de la sortir de l'ornière où elle se trouve actuellement, parce que ce n'est plus vivable pour les agriculteurs du Québec?

M. Corriveau: Monsieur le président, je pense qu'actuellement le conseil des ministres et le ministère de l'Agriculture s'acharnent à trouver de nouvelles orientations à l'industrie laitière. Le ministre de l'Agriculture, d'ici quelques jours, se fera un plaisir, je crois, d'annoncer la nouvelle politique laitière du gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES PROGRAMMES DE REDRESSEMENT DU DÉFICIT COMMERCIAL DES PRODUITS OUVRÉS—DEMANDE D'EXPOSÉ

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Saisira-t-il la première chance qui se présentera à lui à l'appel des motions pour exposer à la Chambre les programmes que le gouvernement a l'intention de présenter au début de cette session pour redresser cette grave situation causée par un déficit commercial d'environ 5.9 milliards de dollars dans les produits manufacturés au cours des 11 premiers mois de 1973?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai récemment étudié les chiffres de l'an dernier et j'ai découvert que nous avions un très fort excédent de valeurs marchandes de près de 2 milliards de dollars. J'ai également constaté un accroissement global de nos exportations de plus de 5 milliards de dollars, somme dépassant les exportations totales alors que l'interrogateur était ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, comme le ministre a finassé et complètement éludé ma question, je la répète. Saisira-t-il la première chance qui se présentera à lui à l'appel des motions pour exposer à la Chambre comment il entend corriger la grave situation causée par un déficit de 5.9 milliards de dollars dans les produits manufacturés, soit les produits qui procurent du travail aux Canadiens?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler à l'honorable député qu'il y a environ un an la Chambre a pris une très importante mesure pour aider le commerce des produits manufacturés et traités du Canada. Je fais allusion bien sûr à la réduction de l'impôt des sociétés qui est l'une des plus importantes mesures qui ait été prise. J'aimerais également lui rappeler que s'il examine tous les chiffres, il constatera une très importante augmentation des exportations de produits manufacturés au cours de la même période.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE DÉRIVATION À GARRISON—LA REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX NÉGOCIATIONS MANITOBA-DAKOTA-NORD—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Environnement. Des représentants du gouvernement fédéral ont-ils assisté à la réunion qui s'est tenue à Winnipeg entre des représentants des gouvernements du Manitoba et du Dakota du Nord au sujet de la dérivation de la rivière Garrison?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Oui, monsieur l'Orateur, un fonctionnaire de mon ministère y a assisté comme observateur.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Puisque le gouvernement du Manitoba a accepté cette dérivation, le ministre y souscrit-il également étant donné qu'on a signalé qu'elle nuira sérieusement à la qualité de l'eau au Manitoba, et puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que des réunions entre des représentants du gouvernement canadien et celui des États-Unis auront lieu au sujet de cette dérivation?

M. Davis: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, plusieurs mémoires ont été présentés à Washington par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, et ils s'élèvent tous contre l'exécution de ce projet aux États-Unis. Des assurances nous ont été données, au moins par le département d'État, qu'il y est également opposé.

* * *

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE BÉTAIL AMÉRICAIN—DEMANDE D'IMPOSITION DE DROITS DE DOUANE ET DE CONTINGENTEMENTS

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au ministre de l'Agriculture ou à son secrétaire parlementaire. Étant donné l'afflux important de bestiaux provenant des États-Unis, je voudrais savoir si on étudie la proposition de M. Charles Cracey qui préconise non seulement l'imposition de droits de douane mais éventuellement des contingentements afin de stabiliser cette situation.

[*Français*]

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je prends note de la question au nom du ministre de l'Agriculture qui se fera un plaisir d'y répondre sous peu.

* * *

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PRIX DU MAZOUT DE CHAUFFAGE À OTTAWA

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Consommation et des Corporations. Vu le prix de l'huile de chauffe dans la région d'Ottawa—on a informé le ministre du problème il y a environ trois semaines, je crois—et le fait que les sociétés Gulf et Imperial Oil expédient cette huile par pipe-line de Toronto où elle se vend 23.5c. le gallon alors qu'on en demande 34.5 à Ottawa même si les frais de transport ne s'élèvent qu'à 1.7c. le gallon, j'aimerais savoir quelles mesures le gouvernement compte prendre pour annuler cette hausse injustifiable du prix demandé aux consommateurs de la région d'Ottawa.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur j'ai discuté la question avec les hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui ont fait une analyse visant à déterminer dans quelle mesure le prix peut se rattacher au pétrole de l'Ouest du Canada comme étant distinct du pétrole qui, je crois, continue de nous parvenir de l'Est. Il est possible que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ministre responsable à cet égard, puisse nous donner, vu son retour, de plus amples renseignements à cet égard.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a-t-il l'intention d'instituer une enquête sur la violation du blocage des prix imposé aux produits pétroliers de l'Ouest, vu que l'huile en question vient de là, et de déterminer pourquoi les consommateurs d'huile de chauffe dans la région d'Ottawa doivent subventionner ainsi la production par cette hausse du prix?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur.

Questions orales

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE BÉTAIL DE BOUCHERIE AMÉRICAIN À DES PRIX INFÉRIEURS AU PRIX DE REVIENT DES ENGRAISSEURS CANADIENS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Vu l'absence du ministre de l'Agriculture et l'importance du sujet, j'aimerais la poser au ministre des Finances. Comme le prix courant du bœuf importé au Canada est actuellement inférieur au prix de revient dans les prés d'embouche canadiens, dont plusieurs ferment actuellement ou envisagent de le faire, le ministre nous dirait-il si le gouvernement songe à prendre des mesures pour remédier à la situation de ces producteurs et en quoi consisteraient-elles?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Il va de soi, monsieur l'Orateur, que nous suivons la situation de près comme nous l'avons fait depuis que l'abolition des restrictions aux États-Unis a rendu le marché instable. Nous étudions constamment cette question.

* * *

L'INDUSTRIE

LA RADIO ENGINEERING PRODUCTS COMPANY LIMITED—LE PROJET DE VENTE ET LE RECOUVREMENT DE LA DETTE CONTRACTÉE ENVERS LA COURONNE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de la Radio Engineering Products Company Limited du Nouveau-Brunswick, que le gouvernement a jugé à propos de prendre en charge comme mesure de protection à l'égard de prêts et d'une dette de 4.5 millions de dollars. J'aimerais savoir si cette compagnie a été vendue; dans le cas contraire, prend-on des dispositions pour la vendre et à quels moyens recourt-on pour percevoir les 4.5 millions de dollars dus à la Couronne?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est devenu actionnaire majoritaire de la Radio Engineering Products Company Limited pour assurer un nombre appréciable de compétences technologiques au Canada ainsi que des emplois stables dans le Nord du Nouveau-Brunswick, et pour améliorer et stabiliser la situation financière de la Compagnie, afin qu'elle puisse être revendue comme entreprise commerciale stable. La Compagnie a connu dernièrement des difficultés, dues surtout au niveau des affaires. On a réussi dernièrement à diversifier l'activité de la Compagnie et fait des progrès appréciables dans la négociation de contrats de production. J'espère que cela se poursuivra.

● (1200)

M. Hales: Le ministre n'a pas répondu à ma question qui était de savoir quelles mesures ont été prises pour recouvrer cette dette de 4.5 millions de dollars.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué, cette entreprise a des ressources restreintes. On a fait un effort pour la soutenir et la mettre en position vraiment concurrentielle.

[M. Macdonald (Rosedale).]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE REFUS DE DÉPLOYER LE PAVILLON UKRAINIEN À L'HÔTEL DE VILLE D'OTTAWA—LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE

M. Joe Hueglin (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 22 janvier, contrairement à l'habitude des dernières années, le pavillon de l'Ukraine Libre ne flottait pas à l'hôtel de ville d'Ottawa. Étant donné que l'on a abandonné cette coutume sur l'initiative et les conseils de son ministère, faut-il en déduire que ce malheureux précédent s'appliquera également au pavillon de tous les peuples dont le pays d'origine fait maintenant partie de l'Union soviétique, c'est-à-dire les Lettons, les Estoniens et les Lituaniens en plus des Ukrainiens?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le député doit le savoir, il n'existe au Canada aucune loi concernant le déploiement des pavillons. Lorsque l'on demande conseil au ministère des Affaires extérieures, comme cela se produit parfois, il ne peut bien entendu pas approuver que l'on fasse flotter d'autres pavillons que ceux des gouvernements reconnus par le Canada. C'est le seul conseil que nous puissions donner. Mais ce n'est qu'un conseil. Les gens peuvent faire ce qu'ils veulent étant donné qu'il n'y a aucune loi dans ce domaine. Il faut bien entendu établir une distinction entre les pays. Par exemple, le Canada ne reconnaît pas l'intégration des pays Baltes à l'Union soviétique, ce qui est assez différent de la position de certains des autres pays dont parle le député.

M. l'Orateur: Je vais donner la parole au député de Niagara Falls pour une question supplémentaire, puis nous passerons à l'ordre du jour.

M. Hueglin: Il est donc certain que c'est le maire qui s'est adressé au ministère et non pas l'inverse?

M. Sharp: Oui, c'est ce que je crois. Nous ne surveillons pas ce qui se passe autour de nous pour dire qu'un pavillon donné ne devrait pas flotter. Si l'on nous demande un conseil, bien entendu, nous devons le donner en fonction de nos rapports avec les autres pays. J'espère également lorsque les municipalités prendront des décisions à ce sujet qu'elles respecteront les courtoisies internationales habituelles.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Scarborough-Ouest invoque le Règlement.

* * *

LE BILINGUISME

L'ARTICLE DU «GLOBE AND MAIL» AU SUJET DES DÉPENSES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. John Harney (Scarbourough-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement ou je soulève la question de privilège, ce que Votre Honneur pourrait considérer comme irrecevable du point de vue de la procédure, mais qui revêt néanmoins un caractère très important pour la Chambre et le pays. Le *Globe and Mail* de ce matin renferme en première page un article où il est dit, dans le corps et le titre, que le Parlement du Canada est sur le point de consacrer au bilinguisme 8.56 p. 100 du budget.

Le fait est que nous ne ferons rien de tel. Le compte rendu du *Globe and Mail* renferme une erreur dont l'ordre de grandeur est de 10. Pour clarifier la situation à la Chambre et aider les Canadiens à comprendre une politique très importante mais néanmoins très délicate de la Chambre, le président du Conseil du Trésor, nous dirait-il si c'est lui ou son ministère qui ont fourni ces renseignements erronés au *Globe and Mail* ou s'ils proviennent de Statistique Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est difficilement un rappel au Règlement. C'est peut-être une question qui aurait pu être soulevée durant la période des questions. La présidence veut bien permettre au ministre d'y répondre, mais comme la période des questions est terminée, il faudrait le consentement de la Chambre.

Des voix: D'accord.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je crois que nous avons des problèmes avec nos chiffres aujourd'hui. Dans ce cas-ci, comme l'a signalé le député, un journal de Toronto, le *Globe and Mail*, a correctement rapporté des renseignements provenant du Livre bleu et du Conseil du Trésor et selon lesquels environ 188 millions de dollars seront consacrés aux diverses politiques de bilinguisme du gouvernement fédéral.

Toutefois, l'auteur est allé jusqu'à conclure que ces 188 millions de dollars représentaient 8.56 p. 100 du budget total, ou $8.56 de chaque dollar.

Des voix: Encore une erreur.

M. Drury: C'est trompeur et peut-être est-ce ce qui a mis le chef de l'opposition sur une mauvaise piste. J'espère que le *Globe and Mail* fera tout son possible, non seulement pour corriger cette erreur, mais aussi pour la reconnaître.

M. l'Orateur: Avant que le député de Don Valley ne prenne la parole, le député de York-Ouest invoque le Règlement.

M. Fleming: En tant que président du caucus libéral de Toronto, monsieur l'Orateur, je tenais à signaler en passant la présence à la tribune libérale ce matin du maire du Toronto métropolitain.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Mon devoir envers la Chambre m'oblige à lui rappeler que les députés n'ont pas le droit de signaler à la Chambre la présence à la tribune de visiteurs de marque, qu'il s'agisse de Canadiens ou d'étrangers. Hier, lorsqu'un des honorables députés à ma droite l'a fait, j'ai préféré ne rien dire; mais si nous prenons l'habitude de signaler tous les jours le présence de visiteurs de marque à la tribune, nous pourrions bien un jour y passer autant de temps qu'à l'examen des motions formulées en conformité de l'article 43 du Règlement.

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 28 février, de la motion de M. Stollery: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Stanfield (p. 31) et du sous-amendement de M. Fortin (p. 45).

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer par féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, offrir ensuite mes félicitations au Gouverneur général et lui souhaiter tout le succès possible pendant son mandat, et enfin féliciter le chef de l'opposition (M. Stanfield) de son brillant discours d'hier.

Des voix: Bravo!

M. Gillies: De fait, permettez-moi de féliciter aussi le premier ministre (M. Trudeau) et les autres chefs de parti à la Chambre de l'excellence avec laquelle ils se sont acquittés de leurs fonctions.

Au fond, pour appuyer ou non l'Adresse en réponse au discours du trône, il faut savoir si l'on peut conclure, d'après ce qui s'est dit, que le gouvernement est assez prévoyant et imaginatif pour résoudre les problèmes économiques actuels du Canada, qui sévissent de fait dans le monde entier aujourd'hui. Il n'y a pas de doute que le monde traverse actuellement sa plus grave crise économique depuis les années 20. Il est certain que nous vivons à une époque qui exige de l'imagination, de l'enthousiasme et une ouverture d'esprit aux nouvelles idées afin de venir à bout de la situation économique actuelle. J'ai constaté avec satisfaction que ce problème est signalé dans le discours.

Les difficultés auxquelles le monde se heurte actuellement sont très nettes et très évidentes. Elles ont commencé à se manifester l'an dernier à la suite du changement brusque et rapide de l'approvisionnement de tous les pays en énergie. Le problème s'est manifesté de deux façons, notamment en matière d'approvisionnement et de prix. Le problème de l'approvisionnement est plus aigu dans les pays qui dépendent du pétrole du Moyen-Orient, comme le Japon, les pays du Marché commun européen et, dans une certaine mesure, les États-Unis. Il entraînera vraisemblablement un ralentissement du taux d'expansion économique de ces pays au cours de cette année.

● (1210)

Ce qui est plus important peut-être, c'est qu'à la longue, il entraînera une répartition différente des ressources dans ces pays. Mais les difficultés de paiement sont beaucoup plus importantes que les problèmes d'approvisionnement suscités par la situation qui règne au Moyen-Orient. A cause de la politique du Moyen-Orient en matière de prix, il est clair que les paiements s'élèveront à environ 75 milliards de dollars et qu'ils ne peuvent être effectués dans le cadre de tout système conventionnel utilisé dans le passé. En effet, pour certains pays comme l'Inde, qui allait consacrer la moitié de ses exportations au règlement de ses achats de pétrole, les difficultés que pose l'importation de ce produit dépassent l'entendement.

L'Adresse—M. Gillies

Je veux faire ressortir que personne ne prétend que nous pouvons résoudre les problèmes économiques internationaux par les vieilles méthodes conventionnelles d'autrefois. Personne ne dit qu'il suffit de modifier la valeur des devises étrangères pour régler les problèmes de paiement. En fait, nous devons espérer que les rencontres, comme celles qui ont eu lieu à Washington il y a quelques semaines ou à Rome au début de l'année, produiront de nouvelles politiques économiques qui aboutiront à une solution. Personne ne sachant si le problème est résoluble, le monde est probablement plus incertain aujourd'hui de la politique économique qu'il ne l'a été depuis de nombreuses années.

Si je parle des difficultés économiques internationales, c'est que je suis persuadé que, tout comme l'exige le règlement des problèmes de paiements internationaux, il nous faut des solutions nouvelles et innovatrices aux problèmes économiques du Canada. Nous devons nous poser une question et chaque député doit se la poser quand il examine le discours du trône, les propositions et les généralités qu'il contient: croyons-nous que le gouvernement a vraiment compris les changements qui se produisent dans l'économie canadienne?

Croyons-nous qu'il sait quels changements apporter à la politique économique pour résoudre les problèmes de manière efficace? C'est Talleyrand, je crois, qui a parlé de la tristesse de vivre en pleine révolution et de ne pas savoir ce qui se passe. Nous savons qu'une révolution est en train de se produire dans la formulation de la politique économique internationale. Les répercussions immédiates des fluctuations des prix du pétrole l'ont clairement démontré. Mais dans l'établissement de nos politiques intérieures, nous hésitons à admettre que la structure et le fonctionnement de notre économie subissent aussi une révolution. Sans une prise de conscience, nous ne trouverons probablement pas de solution à nos problèmes économiques actuels, et encore moins à ceux de demain.

Il n'est aucunement question dans le discours du trône d'une nouvelle stratégie industrielle pour le Canada. Il n'y est aucunement question d'une politique des ressources, de politiques des prix, de politiques commerciales et, surtout, il n'est pas du tout question de résoudre le problème le plus important qui se pose à nous au Canada aujourd'hui, c'est-à-dire le problème de l'inflation. En fait, un seul problème se pose au Canada aujourd'hui: comment venir à bout de l'inflation et de l'augmentation constante du coût de la vie, car nous ne pourrons jamais résoudre nos autres problèmes avant d'avoir jugulé l'inflation.

Peut-on vraiment croire que nous pourrons résoudre le problème du logement au Canada avant d'avoir maîtrisé l'inflation? Peut-on vraiment croire que nous pourrons résoudre le problème des disparités régionales en matière de revenus avant de juguler l'inflation? Peut-on vraiment croire que nous pourrons résoudre le problème de la répartition des revenus avant de venir à bout de l'inflation? Nous ne le pouvons pas. La même chose est vraie pour le problème de la pauvreté. La première chose que le Parlement doit faire, c'est s'attaquer à l'inflation au Canada, et cela, dès maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Gillies: Autrement, nous perdons notre temps. Chose certaine, si nous ne jugulons pas l'inflation et si nous la laissons continuer à son rythme actuel, c'est-à-dire 9.1 p. 100 ou 10 p. 100, notre société et notre système économique ne pourront survivre. Les Canadiens ne s'accommoderont pas d'un système économique et d'un gouvernement incapables de combattre l'inflation. Je pense que c'est Lénine qui, le premier, a déclaré que si l'on veut détruire le système économique, il faut commencer par corrompre la monnaie. C'est ce que nous avons fait.

Des voix: Bravo!

M. Gillies: Il est certain qu'à un moment ou l'autre le problème de l'inflation sera résolu et qu'elle disparaîtra du Canada. Au Canada, cela se fera dans le cycle normal des affaires. Si nous ne réussissons pas à maîtriser l'inflation, nous assisterons à l'effondrement total de notre régime économique et à une poussée de chômage, une crise dont la nature et l'envergure ressembleront probablement à ce qu'on a connu dans le passé.

Que pense le peuple canadien d'un gouvernement qui, confronté au taux actuel de l'inflation, dit qu'on n'y peut absolument rien à court terme, que l'on pourra peut-être faire quelque chose à long terme. Le peuple canadien n'acceptera pas cette réponse. Que pense le peuple canadien d'un premier ministre (M. Trudeau) qui affirme à la télévision que le coût de la vie continuera de grimper aussi rapidement en 1974 qu'en 1973? Les gens sont forcés de conclure qu'il doivent se protéger eux-mêmes contre l'inflation, car le gouvernement n'est pas en mesure de le faire.

Des voix: C'est honteux!

M. Gillies: Que penseront les citoyens d'un gouvernement qui n'est pas prêt à lutter vigoureusement contre l'inflation?

Quelle excuse offre le gouvernement? Il affirme que nous ne pouvons pas faire grand chose au sujet de l'inflation au Canada parce que le problème est mondial. Il est vrai que l'inflation sévit partout dans le monde. Chaque pays en souffre, mais il existe cependant une différence fondamentale entre l'inflation que connaît le Canada et celle que subissent beaucoup d'autre pays. Nous nous sommes jusqu'à présent mis à l'abri des hausses fantastiques du prix du pétrole qui sont si inflationnistes dans d'autres pays et, ce qui est plus important, à l'encontre de ce qui se passe ailleurs, notre inflation ne résulte pas d'un accroissement énorme du coût de nos importations comme c'est le cas pour la Grande-Bretagne, le Japon et bien d'autres pays. Les répercussions inflationnistes de la situation internationale résultent de la hausse du prix de nos exportations. Nous pourrions y faire quelque chose, mais nous ne l'avons pas fait. Il est donc tout à fait erroné de prétendre que la gravité de l'inflation au Canada résulte de conditions mondiales et de tenter d'affirmer que le problème ressemble à celui de la Grande-Bretagne ou du Japon.

Si vous examinez les données statistiques concernant les augmentations du prix de nos exportations, vous constaterez que le prix avait augmenté d'environ 8.2 p. 100 avant la crise du pétrole. Le prix de nos exportations a augmenté d'environ 14.5 p. 100 et, évidemment, les prix en général ont augmenté d'environ 10 p. 100. Personne ne peut dire que si nous voulons faire quelque chose à propos de l'inflation, les problèmes mondiaux nous en empêchent. Nous ne faisons rien à propos de l'inflation parce que nous ne voulons rien faire; nous ne voulons pas troubler certaines habitudes et traditions du passé. En réalité, ce que nous avons décidé de faire, c'est de ne pas nous isoler des forces internationales génératrices d'inflation au Canada.

● (1220)

On aurait cru que nous aurions dû, il y a un an ou deux, faire monter notre taux de change. Mais nous ne l'avons pas fait. Nous avons laissé flotter le taux de change avec le dollar américain, et ce fut un genre de flottement très particulier, comme se plaît à dire le chef du NPD. Ce flottement visait en réalité à maintenir la parité avec le dollar américain, parce que chaque fois qu'il y a eu des mouvements de capitaux pouvant modifier le taux de change, nous avons modifié la masse monétaire ou les taux d'intérêt.

Lorsque le dollar américain a été dévalué, notre dollar l'a été aussi, à un moment où il aurait fallu adopter quelque politique rationnelle visant à ralentir la demande d'exportations à cause de la hausse des prix. Nous avons au contraire contribué à accroître la demande en suivant des politiques économiques propres à maintenir la parité du dollar canadien par rapport au dollar américain. En réalité, nous avons laissé le prix de nos produits d'exportation augmenter sur le marché intérieur à cause de la demande mondiale, et le gouvernement semble disposé à quelques exceptions près à accepter ces prix sur le marché intérieur. Il n'a rien fait pour ralentir la demande au moyen d'un taux de change vraiment souple, comme on s'y serait attendu.

En outre, nous n'avons pas réellement examiné la question de savoir si notre politique qui consiste à exporter tout ce que nous pouvons, à faire du commerce pour le commerce, est bonne dans ce monde en évolution. La leçon à tirer du revirement arabe en matière de politique pétrolière est la suivante: nous devons nous mettre à penser sérieusement à l'emploi de nos ressources non renouvelables. Est-il raisonnable que le Canada vende aujourd'hui ses ressources au prix le plus élevé au plus offrant? Non seulement cela entraîne des effets inflationnistes spectaculaires, mais cela soulève également une question morale. Nous suffit-il de céder nos ressources au plus offrant? Désirons-nous réellement que les pays riches s'enrichissent et que les pays pauvres s'appauvrissent parce que nous sommes disposés à céder nos ressources aux pays qui sont prêts à les payer n'importe quel prix?

Le gouvernement prétend qu'il essaiera de résoudre le problème de l'inflation à long terme grâce à des politiques d'offre. Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas oublié les effets des anciennes politiques d'offre du gouvernement, alors qu'il a fallu abattre des poulets pour soutenir le prix des œufs, et de ses programmes de réduction des emblavures dans l'Ouest. Si le ministre des Finances (M. Turner) se préoccupe vraiment des problèmes d'offre, s'il croit que l'offre est la solution à l'inflation, pourquoi ne résout-il pas dès maintenant ces problèmes? Pourquoi ne freine-t-il pas l'exportation de nos matières premières? Pourquoi ne les fait-il pas transformer dans notre pays? Pourquoi n'a-t-il pas déjà adopté une politique d'offre?

Des voix: Bravo!

M. Gillies: Il est absolument faux de prétendre que l'inflation au Canada est uniquement le fait de forces extérieures. C'est faux. Si nous voulons nous attaquer au problème, nous n'y réussirons que si nous avons la volonté, le courage et l'imagination voulus.

Tout en négligeant de faire quoi que ce soit au sujet de l'offre, nous avons suivi une politique nationale d'expansion monétaire inconsidérée. Dans l'ensemble, l'inflation est un phénomène monétaire. Je suis tout à fait d'accord avec le représentant de York-Sud (M. Lewis), qui a déclaré hier qu'il est faux d'affirmer que l'inflation est attribuable aux hausses de salaire. Ce n'est pas vrai. Au cours de ces dernières années, la masse monétaire a augmenté dans des proportions telles que l'inflation ne peut que s'aggraver. Lorsque la production s'accroît de 17 ou 18 p. 100 on ne peut augmenter la masse monétaire de 50 p. 100 sans créer une inflation. Il faut faire une distinction entre politiques fiscales et monétaires, une distinction très importante. Le gouvernement n'a pas été capable de faire cette distinction, de reconnaître que la politique monétaire avait des répercussions directes sur les prix, et que la politique fiscale avait des répercussions directes sur la production.

Il est tout à fait concevable que les politiques monétaires et fiscales puissent avoir des effets contraires, mais nous avons l'inflation dans notre pays du fait que notre masse monétaire a augmenté comme elle ne l'a fait dans aucun autre pays industrialisé du monde dans l'ère moderne.

Finalement, monsieur l'Orateur, le gouvernement demande aux gens du pays de limiter leurs dépenses. Toutefois, aujourd'hui, selon la façon dont on interprète les chiffres, on constate que le gouvernement augmente ses dépenses de 20 p. 100—prenez votre propre chiffre—alors que le taux d'inflation est de 10 p. 100.

M. Stanfield: Soyez juste, c'est seulement de 19.6 p. 100.

M. Gillies: De 19.6 p. 100. Cela dépasse l'imagination. Le gouvernement ne veut-il vraiment rien faire pour combattre l'inflation? Il est absolument ridicule d'augmenter à ce point les dépenses en période d'inflation.

Si nous avons une telle inflation au Canada, c'est à cause de la politique gouvernementale. La politique du gouvernement est la principale cause de l'inflation que nous connaissons. Il faut se demander: comment la situation peut-elle être aussi ridicule? C'est presque un problème psychologique, mais je crois que c'est davantage un problème politique.

Quand on y pense, monsieur l'Orateur, la raison doit en être que le gouvernement a été tellement meurtri par la politique qu'il a suivie il y a deux ou trois ans, une politique d'erreur, de ralentissement de l'économie pour essayer de combattre l'inflation, créant ainsi un taux de chômage de 7 p. 100, le plus élevé de tous les pays industrialisés à l'époque, que la peur l'a poussé à suivre une autre politique d'erreur. Il n'y a pas de doute que l'inflation avait alors diminué, mais à cause de cette politique, le gouvernement a apparemment décidé qu'il ne pouvait rien faire du côté de la gestion de la demande du problème de l'inflation. Il a tellement peur que le taux de chômage fluctue qu'il ne fera rien. C'est absurde. La prospérité économique, accompagnée d'un fort taux d'emploi, engendre l'inflation si l'on ne cesse d'infuser plus d'argent dans le système et d'augmenter les dépenses gouvernementales.

Personne, encore moins le parti auquel j'appartiens, n'a intérêt à essayer de contrôler l'inflation en créant du chômage. Ce serait une politique stupide et moralement injustifiée; ce serait mauvais économiquement, mauvais socialement et mauvais politiquement. Cependant, cela ne signifie pas que le gouvernement doit carrément changer son fusil d'épaule dans sa lutte contre l'inflation, comme l'a fait le gouvernement actuel. Il a peur d'atténuer les demandes excessives dans l'économie et c'est pourquoi l'inflation persiste. Elle persistera au Canada cette année même si elle diminue dans d'autres pays, et ce à cause des politiques que suit le gouvernement. Il crée l'inflation; il faut une politique de gestion de la demande, sans quoi l'inflation s'ancrera davantage.

● (1230)

Avec un taux de 10 p. 100, il se peut fort bien que nous n'ayons pas de politique de gestion de la demande. Nous n'avons aucune politique de gestion de l'offre, aucune politique de gestion de la demande, aucune politique de taux de change, aucune politique monétaire et nous nous demandons pourquoi nous avons de l'inflation. Le gouvernement la crée et il continuera de le faire cette année à un taux semblable à celui de l'année dernière.

Mon dernier argument est que nous ne pouvons pas résoudre le problème d'inflation que connaît notre pays si nous n'essayons pas de nous rendre compte de la situation réelle du Canada et de son économie. Si l'on ne comprend pas la structure de l'économie dans laquelle nous évoluons, le problème est insoluble. Il importe de comprendre la réalité. Quelle est la réalité de l'économie canadienne à l'heure actuelle? Quelle est la première réalité? Nous devons nous attendre dans notre pays à d'énormes tendances inflationnistes. Quelqu'un croit-il réellement évoluer à l'heure actuelle dans une économie qui offre des perspectives normales? Pourquoi le prix de l'or est-il fixé à $185? Pourquoi le prix des logements à Toronto augmente-t-il de 27 à 30 p. 100 par an? Notre économie fonctionne d'après des perspectives inflationnistes. Si l'on essaie d'appliquer au sein de cette économie des politiques basées sur la supposition que les perspectives sont normales, elles échoueront.

La première mesure que tout gouvernement doit prendre, c'est d'essayer de mettre un terme à ces perspectives inflationnistes. C'est impératif. Ce que nous avons entendu au cours des deux derniers jours ne nous laisse absolument aucun espoir dans ce sens. Quiconque lit le discours du trône devra admettre qu'il s'agit d'un programme qui augmentera l'inflation au lieu de la restreindre. Le premier ministre dit que c'est inévitable.

En second lieu, il est impératif de considérer les réalités de la structure de l'économie. Nous avons élaboré notre politique économique, comme l'ont fait les autres pays, depuis la fin de 1945, en fonction de la politique monétaire et fiscale et autres, en partant du principe que nous nous mouvons dans une économie vraiment compétitive, d'un genre compétitif courant. C'est la réaction que l'on peut attendre de ce programme; c'est la réaction que l'on peut attendre d'une économie compétitive. Nous n'avons plus cette économie depuis longtemps et nous ne l'avons pas actuellement. A une époque de tendance inflationniste où une grande partie des prix sont fixés non par le jeu de l'offre et de la demande, mais par une situation administrative, à quoi pouvons-nous nous attendre? Nous allons connaître des prix sans cesse en hausse qui sont gérés, qui ne jouent aucun rôle économique dans le système.

Quelqu'un ici croit-il vraiment que, cette année, une augmentation du prix des logements à Toronto de 27 p. 100 a entraîné une augmentation de l'offre des logis, chose qu'une augmentation de 5 p. 100 n'aurait pas faite? Peut-on croire que les bénéfices déclarés aujourd'hui par les entreprises sont nécessaires pour permettre de nouveaux investissements à venir? Non. Pourquoi cela se produit-il? C'est parce qu'il n'existe aucun élément concurrentiel contre ces facteurs économiques. Que cela nous plaise ou non, les prix sont généralement fixés sur la base de facteurs administratifs. Il n'existe aucun élément de compensation. Si nous n'admettons pas ce fait dans les repercussions de nos politiques économiques, celles-ci n'ont aucune chance de réussir.

Que faire dans ces conditions? La première chose est de mettre fin à cet état d'attente et de faire savoir que le gouvernement est vraiment décidé à juguler l'inflation. C'est pourquoi mon parti estime que le problème essentiel est de mobiliser tout le monde dans la lutte contre l'inflation. Nous estimons essentiel de geler à court terme tous les éléments de notre économie afin de faire savoir à nos concitoyens que nous sommes bien décidés à faire quelque chose au sujet de l'inflation.

Le premier ministre nous a dit hier qu'un tel blocage à court terme pourrait réussir à court terme, même s'il crée des problèmes pour l'avenir. Le directeur de ce programme aux États-Unis est de cet avis. Personne ne va jusqu'à dire qu'il est impossible à un blocage à court terme de ralentir le taux d'inflation du pays. Mais chacun convient que s'il n'est pas combiné à une politique des revenus, à une politique économique, à une politique de la concurrence, etc., ce sera l'échec. Et on a raison. De même il est aussi évident que si on n'adopte qu'une politique monétaire ou fiscale, ce sera l'échec. Ce qu'il faut c'est une combinaison de politique des revenus, de politique monétaire et fiscale et de politique de taux d'échange élaborées conjointement. La question est de savoir s'il vaut mieux essayer de s'attaquer au problème des bénéfices, à l'impôt sur les bénéfices excessifs ou à une sorte quelconque de politique des revenus. Il est évident qu'il vaut mieux adopter une politique des revenus. Cela n'est pas seulement dû au fait qu'il est parfois possible de dissimuler des impôts, mais surtout que l'objectif n'est pas d'assurer des recettes supplémentaires au gouvernement mais de juguler les prix.

J'ai été ébahi, hier, que le premier ministre dise ne pas savoir ce qu'est une politique des revenus. C'est pourtant très clair. Il s'agit d'établir dans l'économie une taux de profit maximum, assez élevé pour que les investissements se poursuivent. C'est simple comme bonjour. Pas besoin de taux de croissance des profits de l'ordre de 30 ou 40 p. 100 pour attirer de nouveaux investissements.

Il est bien peu sérieux de la part du gouvernement de demander à chacun de combattre l'inflation tandis que le gouvernement lui-même loin d'en rien faire, dépense davantage. On n'arrivera à rien par des contrôles volontaires. Ce qu'il faut faire, pour combattre l'inflation, c'est établir une politique des revenus en collaboration avec le secteur privé, les travailleurs et les consommateurs.

M. l'Orateur: A l'ordre, le député voudra peut-être conclure, car le temps qui lui était dévolu est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. Gillies: On ne peut compter contrôler les prix, dans une période d'inflation, lorsque toute concurrence fait défaut. C'est impossible. Il nous faut une politique des revenus. Jamais je n'ai rien entendu de pareil à ce que le premier ministre a dit hier à propos des effets de la politique des revenus sur les groupes à faibles revenus. La seule chose que j'aie entendue qui fût plus outrageuse, c'est l'allégation que le NPD n'appuyait pas le rapport Carter sur la réforme fiscale. Il n'y a nulle part le moindre soupçon de preuve qui permette de dire qu'une politique des revenus œuvre contre les gens à faibles revenus. Comment le premier ministre qui dirige un gouvernement qui a dépouillé le peuple canadien de 10 p. 100 de ses revenus l'année dernière, peut-il s'opposer à une politique des revenus en laissant entendre que cette mesure frapperait durement les groupes à faibles revenus. Cette proposition est absolument outrageuse.

● (1240)

Le fait est que l'inflation est catastrophique pour les gens à faibles revenus. Avec l'inflation, les revenus ne passent pas des groupes à revenus élevés aux groupes à faibles revenus; ils passent des groupes à faibles revenus aux groupes à revenus élevés. L'inflation mine le pouvoir d'achat de la classe moyenne et des gens à faibles revenus, et essayer de faire croire pour des raisons politiques, qu'une politique des revenus va frapper les gens à faibles revenus est absolument ridicule.

M. Alexander: C'est irresponsable.

M. Gillies: Cela n'a pas de sens. Si nous n'établissons pas une politique des revenus, ces gens seront gravement lésés dans notre pays. En fait, ils le sont déjà.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois savoir s'il y a consentement unanime pour que le député puisse poursuivre.

Une voix: Deux minutes.

M. l'Orateur: Permettez-moi de rappeler au député et à la Chambre que la présidence devra donner la parole à au moins deux autres orateurs avant que les députés ne soient appelés à se prononcer. Il s'agirait, en l'occurrence, du député de Shefford (M. Rondeau) et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald). Le temps presse.

M. Gillies: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Cette question me tient particulièrement à cœur. Je terminerai en disant que la Chambre ne peut permettre que l'inflation s'aggrave. Nous ne pouvons la laisser s'aggraver. Nous pourrions prendre des mesures visant à juguler l'inflation dans notre pays. Nous ne sommes pas à la merci des caprices internationaux dans ce domaine. J'espère que si les députés ont conscience de la situation que connaissent leurs commettants et qu'ils désirent vraiment représenter la population du Canada, ils voteront en faveur de l'amendement proposé par le chef de l'opposition.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, ayant lu et relu le discours du trône où l'on annonce plusieurs mesures législatives, et étant donné cette liste de mesures, nous ne pouvons actuellement juger de leur valeur, parce que nous ignorons encore leur contenu et nous ne pouvons pas dire si elles résoudront les problèmes actuels du Canada.

Je limiterai mes remarques à la situation économique qui existe actuellement au Canada, et non à de quelconques mesures. Je voudrais aussi, monsieur le président, appuyer mon collègue, l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), qui a proposé un sous-amendement à la Chambre, hier.

Monsieur le président, étant donné la confusion quasi totale que nous connaissons actuellement au Canada et qui fait que tous les Canadiens, avec raison d'ailleurs, ne savent plus où ils vont, tous se posent la même question: Où allons-nous? Qu'arrivera-t-il étant donné la montée des prix que nous connaissons? Qu'arrivera-t-il étant donné l'inflation que le gouvernement avait pourtant promis de mater? Aujourd'hui, nous constatons son lamentable fiasco. Il n'a fait que jeter plus d'essence sur cette flambée inflationniste. L'inflation actuelle réjouit le socialiste qui voit tous les individus réduits au même rang, soit celui des pauvres, car l'inflation a réduit ceux qui possèdent au même rang que les dépossédés.

Dimanche soir dernier, j'écoutais le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) sur les ondes de la Société Radio-Canada, alors qu'il était interrogé par un socialiste reconnu, M. André Payette, ancien époux d'une fonctionnaire de la Société Radio-Canada, et qui reçoit un salaire de plus de $75,000 par année. M. André Payette demandait alors au très honorable premier ministre quels étaient ses objectifs immédiats pour l'année 1974. Le premier ministre répondit qu'il voulait voir disparaître les inégalités sociales.

Monsieur le président, il n'y a pas de meilleurs moyens pour faire disparaître les inégalités sociales au Canada que l'inflation que nous connaissons actuellement. A cause de l'inflation, les inégalités sociales vont disparaître, car elle dépossédera tout le monde, et il n'existera plus d'inégalités sociales, parce que tout le monde sera au même rang, à savoir celui des dépossédés par l'État et possédés par le monopoles et la finance.

Voilà pourquoi le très honorable premier ministre a déclaré qu'il ne pouvait pas réduire l'inflation, premièrement, parce qu'il est le serviteur de ceux qui ont créé l'inflation, et, deuxièmement, parce qu'il souhaite l'égalité de tous par la disparition des inégalités sociales et que, pour lui, le meilleur moyen d'atteindre le socialisme, c'est de laisser l'inflation déposséder tout le monde.

Qu'arrivera-t-il de la crise artificiellement créée de l'énergie? Le gouvernement fédéral, comme solution, versera 400 millions de dollars aux sociétés multinationales qui ont créé cette crise artificielle.

● (1250)

Sous le faux prétexte de l'existence d'une rareté, les monopoles multinationaux de l'essence et de l'huile réaliseront au cours de l'année 1974 les plus gros profits de leur histoire, alors qu'en même temps, les pétroliers chargés à pleine capacité ne peuvent décharger leur cargaison dans le port de New-York parce que les réservoirs sont pleins, et que les gouvernements à la solde des sociétés multinationales chantent le faux chant de la rareté artificielle.

Qu'arrivera-t-il, monsieur le président, à nos épargnes qui fondent comme du beurre dans le poêlon de l'inflation? Qu'arrivera-t-il de cette rareté de matériaux divers qui se fait de plus en plus aiguë, parce que notre système de production est victime du cancer de la finance et des tentacules de la finance, les monopoles? Qu'arrivera-t-il au mois d'avril et de mai alors que les agriculteurs devront emprunter aux banques à un taux d'intérêt de 12½ p. 100 pour acheter des graines de semence dont les prix varie-

ront de $13 les cent livres à $90 les cent livres, et ce au Canada, dans un pays producteur de graines de semence diverses.

Monsieur le président, au printemps, plusieurs agriculteurs n'auront plus d'argent pour semer, et d'autres ne voudront plus semer dans de telles conditions. A l'automne, les produits seront alors encore plus rares, et partant plus chers; les prix monteront plus vite que les cataplasmes sans valeur arrivant d'un gouvernement «en béquilles économiques».

Les prix montent plus vite que les pensions, les allocations ou les salaires. Les prix montent par l'ascenseur et les revenus par l'escalier. De jour en jour, il existe un écart toujours de plus en plus constant entre les revenus et les coûts, et comme les coûts dépassent les revenus, les dettes augmentent tous les jours d'une façon pyramidale. Le volant de notre économie est hors de contrôle. Et l'on nous parle d'une rareté d'essence, d'huile, d'acier, de sucre, de tous les sous-produits de l'essence ou de l'huile. Les États-Unis sont à la veille d'instaurer le rationnement obligatoire, et le Canada, en bon «mouton économique», suivra cet exemple le lendemain matin.

Étant donné cette confusion, le très honorable premier ministre et les députés libéraux «en béquilles économiques», pour se consoler et pour essayer d'excuser leur incompétence devant les problèmes, comparent le Canada aux pays sous-développés. On se réjouit d'être mieux qu'en Inde, au Pakistan ou en Éthiopie. Et pourtant, au Canada, on ne manque pas de pluie et d'eau. On n'a pas encore connu de tremblements de terre ou de sécheresses qui ont tout détruit. Cependant, au Canada, les députés libéraux sont en train d'organiser la sécheresse économique artificielle. On ne manque pas de terre fertile au Canada pour cultiver, et l'on a depuis longtemps appris à utiliser la science, la technologie et le progrès.

Au Canada nous ne sommes plus au temps où l'on cultivait à la pioche. Il faut être aveugle et sans argument, ou invalide «en béquilles économiques» pour comparer économiquement le Canada avec les pays où la science et la technique n'ont pas encore atteint un haut niveau, et où les méthodes de travail et de production sont moins avancées que celles qui existaient au Canada en 1874. Les libéraux sont satisfaits en comparant notre économie avec celle des pays où l'économie n'a pas encore atteint celle du temps des charettes et des bœufs. Ceci représente très bien leur incompétence économique et démontre qu'ils sont encore aux méthodes économiques de 1874, c'est-à-dire qu'ils sont au moins 100 ans en arrière en ce qui a trait à la technique.

Monsieur le président, les castors, au Canada, n'ont pas progressé, depuis 100 ans. Ils construisent des barrages sur nos rivières, sur nos cours d'eau, en 1974, de la même façon qu'ils les construisaient en 1874.

Ils n'ont pas fait de progrès au point de vue économique, au point de vue de la production, des méthodes de travail. Cependant, les castors, au Canada, sont en avant des libéraux sur le plan économique, parce qu'ils construisent un barrage. Lorsqu'ils l'ont terminé, ils ne doivent pas un cent à qui que ce soit. Ils ne doivent pas un cent à personne. Ils construisent des barrages sans dettes. Le barrage terminé, il leur appartient, et ils n'ont pas de dettes envers la banque. Ils possèdent l'actif sans passif. Lorsqu'ils construisent un barrage ils ne vont pas à New York sur un radeau, comme les libéraux s'y rendent en avion, emprunter les crédits pour bâtir. On n'a jamais vu les castors arrêter la construction d'un barrage comme M. Bourassa l'a fait à la baie James parce qu'ils manquaient d'argent. Les castors construisent sans dettes et M. Bourassa et les libéraux ne construisent que grâce aux dettes contractées à New York ou ailleurs.

[M. Rondeau.]

L'économie canadienne, en 1974, est sous le contrôle total des banques et des monopoles qui sont les filiales des banques. Les banques et leurs «tentacules économiques», les monopoles, ont complètement détruit notre système capitaliste d'entreprise privée, au Canada. Et dire qu'il y a encore des ignorants qui prétendent que nous vivons dans un système capitaliste et qui s'amusent à dénoncer un système capitaliste qui n'existe plus.

Un vrai système capitaliste, monsieur le président, c'est un système dans lequel tous peuvent devenir et rester propriétaires d'un capital ou d'un avoir quelconque, un système dans lequel le gouvernement encouragerait chacun à devenir et à demeurer propriétaire d'un capital quelconque.

Aujourd'hui, les gouvernements, et particulièrement le gouvernement libéral d'Ottawa, fait tout ce qu'il peut pour déposséder tout le monde au profit des banques et des monopoles sous prétexte de réduire les inégalités sociales.

Nous vivons dans un système de monopole économique qui en termes d'économie politique s'appelle: le libéralisme économique.

Au Canada, l'entreprise privée est de plus en plus ruinée et le système capitaliste est disparu. Les monopoles l'ont étouffé. L'argent et le crédit sont créés et contrôlés par les banques et la production est contrôlée par les monopoles, filiales des banques. Le prix du sucre est contrôlé par un monopole mondial d'Angleterre. Les produits alimentaires, les patates, le poisson, le bœuf, même les fèves au lard sont contrôlés par les monopoles de l'alimentation qui achètent toute la production des producteurs financés et contrôlés par les banques.

Le monopole sur les patates, une fois en contrôle exclusif de toutes les productions de patates, crée une rareté artificielle de patates, fait monter les prix, les fixe, exploite les consommateurs après avoir ruiné les producteurs.

La Jamaïque est un pays producteur de canne à sucre. Tout le sucre est acheté d'avance par le monopole du sucre d'Angleterre qui exporte le sucre à pleins bateaux de la Jamaïque, alors que les esclaves producteurs de canne à sucre n'ont même pas une cuillerée à thé de sucre pour sucrer leur café dans le pays même où l'on produit en abondance.

La même chose se produit à Cuba, la même chose se produit aussi en Jamaïque en ce qui a trait aux bananes, puisque ce pays est producteur de bananes. Les Cubains chargent des bateaux de sucre en vue de l'exportation et ont des coupons de rationnement de sucre dans leurs goussets.

Au Canada, la même chose se produit au sujet des patates. La même chose se produit aussi en ce qui a trait au poisson dans les provinces Maritimes et en Colombie-Britannique. La même chose se produit en ce qui a trait au blé de l'Ouest, dont le prix est contrôlé par le monopole du gouvernement fédéral qui s'appelle: la Commission canadienne du blé, et qui vend le blé aux Chinois communistes trois fois meilleur marché qu'au pauvre agriculteur du Québec sur le marché canadien. Le Canada est un pays producteur de blé et dans quelques jours le pain se vendra 50c. l'unité. Les patates se vendent actuellement $10 les 100 livres, le sucre, $30 les 100 livres. A Cuba on appelle cela le communisme. Au Canada, c'est le libéralisme économique.

La différence entre les deux est la suivante: à Cuba le gouvernement contrôle tout, au Canada les monopoles contrôlent tout, même le gouvernement!

Les banques exercent le monopole de l'argent et de la création du crédit et leurs filiales, les monopoles, contrôlent le reste de notre économie. Nous vivons dans une économie monopolistique et non capitaliste. Les 300 présidents et directeurs des dix banques à charte canadiennes contrôlent comme directeurs 800 plus grosses sociétés canadiennes ou monopoles multinationaux.

A elle seule la Banque Royale du Canada a augmenté ses actifs de $3,600,000 au cours des douze derniers mois. Sa filiale, le Trust Royal, société de fiducie, figure au premier rang des transactions immobilières canadiennes et du contrôle du portefeuille de titres et d'obligations.

La population a bâti le Canada et elle possède le passif, les dettes. Les monopoles ont «tripoté» les chiffres et possèdent l'actif. Étant donné le contrôle de la production par les monopoles et l'exploitation parasitaire des producteurs par les monopoles multinationaux, il existe une solution, monsieur le président, et elle ne viendra pas de ceux-là qui nous ont conduits dans la confusion actuelle, car ils en font partie.

Les créditistes possèdent la solution. Monsieur le président, je vous signale qu'il est actuellement 1 heure.

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil. La Chambre reprendra ses travaux à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Rondeau: Monsieur le président, je disais tantôt que les créditistes possèdent la solution au problème du contrôle que les monopoles exercent au Canada. Et cette solution se trouve dans le principe suivant, à savoir que toute production nouvelle soit financée par des crédits nouveaux sans intérêt.

En appliquant ce principe, monsieur le président, les monopoles auraient tout simplement leurs tentacules coupés et ils n'auraient plus de «sang» économique, c'est-à-dire des profits parasitaires à sucer comme une sangsue.

L'application de ce principe permettrait aux producteurs de rester maîtres de leur production jusqu'à la consommation. L'application de ce principe permettrait aux producteurs d'organiser eux-mêmes leur mise en marché tout en pouvant vivre du fruit de leur production en attendant la consommation.

Les producteurs ne seraient plus à la merci des monopoles qui achètent la production à des prix ridicules, afin de pouvoir payer leurs dettes perpétuelles aux banques qui possèdent ou contrôlent les monopoles.

En appliquant ce principe, les monopoles deviendraient inutiles, de la même manière qu'une société de finance ne s'installe pas dans un quartier de millionnaires, car elle y est inutile. Elle ne peut pas faire d'affaires, car il n'y a pas de clients à exploiter.

On n'a pas besoin d'étatiser les monopoles comme le désirent les socialistes pour les remplacer par un monopole d'État encore plus dangereux parce qu'il se cache, celui-là, derrière les lois et la bureaucratie. Étant donné l'application de ce principe, les producteurs disposeront eux-mêmes de leur production en la dirigeant vers la consommation en possédant eux-mêmes leur propre mise en marché.

Point n'est besoin d'étatiser les monopoles, de les contrôler, de créer des commissions de surveillance des prix établis par eux. Il s'agit tout simplement de les rendre inutiles. Les lois anti-cartels ne touchent pas les monopoles parce qu'elles sont facilement déjouées et aussi parce que les sociétés peuvent facilement payer les quelques amendes qu'on peut leur imposer, en les incluant dans le prochain cycle de l'écoulement de la prochaine production.

On ne peut pas non plus mater les monopoles, car jusqu'à ce jour ceux-ci ont maté les producteurs et les gouvernements qu'ils financent.

Monsieur le président, lorsque la production est terminée et qu'elle peut satisfaire aux besoins des consommateurs, il existe un délai entre la production finie et la consommation commandée ou la vente au consommateur.

La production finie est prête pour la consommation et elle s'appelle inventaire. Les inventaires représentent des milliards de dollars temporairement capitalisés dont seuls les monopoles, filiales des banques, peuvent en supporter le coût financier.

Il s'agit d'analyser ce qui se passe dans les divers secteurs de la production pour constater que les producteurs sont à la merci des monopoles qui achètent leurs produits à des prix dérisoires et qui les écoulent sur le marché à des prix exorbitants, parce qu'ils ont eux-mêmes fixé les prix après avoir exploité les producteurs dans l'achat de leurs produits, ainsi que les consommateurs, lors de la vente à la consommation. Cette exploitation des producteurs et des consommateurs, par un monopole spécialisé dans chaque secteur de la production, constitue l'une des principales causes de l'inflation. Pour corriger cette situation, il faut que les producteurs restent maîtres de leur production jusqu'à la consommation, si nous voulons réaliser un sain équilibre économique des prix basé sur la concurrence qui est disparue aujourd'hui à cause du contrôle exclusif d'un monopole spécialisé dans chaque secteur d'une production donnée. Il faut que les producteurs ne soient pas à la merci des monopoles parasitaires qui, par le pouvoir du crédit qui leur est fourni par leur «mère», les banques, éliminent toute concurrence entre la période de la production finie et celle de la consommation.

● (1410)

Les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick, par exemple, comme les autres producteurs, ont une récolte abondante et une dette à la banque. Étant donné qu'ils ne peuvent pas profiter de crédits nouveaux sans intérêt pour financer leur inventaire de production nouvelle de pommes de terre, leur gérant de banque leur demande alors de bien vouloir rembourser leur prêt à la banque, et ce avant même que la production ne soit parvenue à la consommation. C'est alors que j'ai moi-même vu les acheteurs qui représentent les monopoles de pommes de terre, recevant de la banque tout le crédit dont ils ont besoin, acheter des producteurs leur production de pommes de terre au prix qui leur plaisait, car le producteur n'est pas en état d'exercer une saine concurrence parce qu'il est dépendant de la banque à cause de son prêt. La même chose existe en ce qui a trait aux producteurs de sirop d'érable de la Beauce ou d'ailleurs.

Les monopoles s'interposent en rois et maîtres entre la production et la consommation. Voilà pourquoi nous voyons la montée des prix des aliments au niveau de la consommation. Les monopoles s'emparent du contrôle de la production finie et ensuite contrôlent les prix à la

consommation. Lorsque la production est prête pour la consommation, elle est devenue une production à caractère social, car elle peut immédiatement servir la société. Elle doit donc être financée par un crédit social, c'est-à-dire par un crédit nouveau sans intérêt, afin de permettre aux producteurs de vivre de leur production en attendant la consommation et pour empêcher les monopoles parasites de s'installer entre la production et la consommation. Ce crédit nouveau sans intérêt sera remboursé par le producteur lors de la vente de sa production aux consommateurs.

Les producteurs du sirop d'érable et de pommes de terre pourraient eux-mêmes s'organiser pour écouler leurs produits. Toutes les classes de producteurs ou de groupes de producteurs locaux ou régionaux pourraient s'organiser eux-mêmes pour écouler leurs produits.

Cela, monsieur le président, serait du vrai corporatisme économique, de la saine concurrence, du vrai capitalisme, de la vrai entreprise privée. On créerait de la concurrence en permettant à plus de producteurs de produire, en permettant aux petits producteurs de concurrencer les gros. On rendrait de cette façon les monopoles inutiles au milieu des producteurs tout comme les sociétés de finance au milieu de millionnaires.

Par exemple, une automobile de modèle 1974 fabriquée en 1973, est prête pour être achetée par le consommateur en novembre 1973, mais elle ne sera effectivement achetée par celui-ci qu'en novembre 1974. Il s'écoule 14 mois entre la date de la fin de la production et celle de la consommation ou de la vente au consommateur. Ceci signifie que le consommateur devra payer une somme d'au moins $700 d'intérêt à la finance qui a financé l'automobile pendant qu'elle était en inventaire, sans parler des frais de finance payés par le consommateur s'il doit l'acheter à crédit, ce qui représente environ $1500 d'intérêt payés à la finance pour financer l'inventaire d'une voiture avant et après la vente au consommateur. La même chose s'applique sur la machinerie agricole et dans tous les secteurs d'une production donnée.

Les petits producteurs compétents sont à la merci des monopoles. La concurrence entre producteurs n'existe plus avant la consommation. Les monopoles se sont interposés entre les producteurs et les consommateurs. Les prix gonflent sans cesse selon la volonté des monopoles et les producteurs, sans réaliser un profit raisonnable, abandonnent, et la production devient plus rare, comme on le voit actuellement, et l'on se retrouve dans une période d'inflation galopante comme aujourd'hui.

Des économistes, qui cherchent des solutions sur la montagne de problèmes qu'ils ont eux-mêmes créés, voient la montagne et flottent dans les nuages, alors que la solution est sur le bout de leur nez, solution qu'ils confondaient avec la montagne. Ils cherchent la solution sur la montagne des problèmes, ils cherchent la mouche sur la montagne, alors qu'elle est sur le bout de leur nez ce qu'ils confondaient avec une montagne.

Monsieur le président, s'il fallait demain matin trouver la solution à nos problèmes économiques, ceci serait le cauchemar des économistes qui cherchent perpétuellement une solution, car une fois la solution trouvée, ils seraient obligés de produire des biens plutôt que de produire ou d'entretenir nos problèmes économiques. Les économistes, chercheurs de perpétuelles solutions deviendraient malheureusement des chômeurs à moins qu'ils n'orientent leur compétence et leurs connaissances vers un domaine plus productif que celui de créer des problèmes, le chaos économique comme nous le connaissons actuellement au Canada.

[M. Rondeau.]

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je voudrais m'associer au chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) ainsi qu'aux autres députés et offrir à Leurs Excellences, monsieur Jules Léger et madame Léger, nos félicitations pour leur nomination à ce haut poste et leur souhaiter nos meilleurs vœux.

Je suis persuadé, qu'à l'instar de ses prédécesseurs, Son Excellence monsieur Léger saura se distinguer dans cette carrière à titre de gouverneur général du Canada.

[*Traduction*]

En même temps, puis-je offrir mes félicitations au subtil et éloquent député de Spadina (M. Stollery) mon voisin du centre-ville à Toronto, lorsqu'il n'est pas en Amérique centrale, et aussi un de mes commettants, je crois, qui, en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône a fait un discours tellement important.

[*Français*]

... et aussi à l'honorable député de Sherbrooke (M. Pelletier), l'une des vedettes de cette équipe libérale formidable des Cantons de l'Est.

[*Traduction*]

C'est le moment, semble-t-il, de passer en revue certains des événements qui se sont produits l'année dernière au sujet de l'énergie et de parler de certains des problèmes qui vont se poser au cours de la présente session.

A la même époque, l'année dernière, mon ministère était très occupé à mettre la dernière main à un rapport sur la situation énergétique au Canada, rapport qui a été publié en juin 1973 et qui fournissait une base de renseignements permettant aux Canadiens et au Parlement de prendre certaines décisions au sujet d'une politique énergétique de base. Il établissait les caractéristiques fiscales, économiques et sociales du système énergétique canadien immédiatement avant les événements mondiaux qui ont soudainement plongé le Canada et le reste du monde dans une crise de l'énergie à la fin de 1973.

Cette crise, qui dure toujours, porte sur les approvisionnements en pétrole du monde et sur les aspirations des principaux pays exportateurs de pétrole. Le Canada a été menacé d'une pénurie d'approvisionnements et a dû faire face à une forte augmentation des prix du pétrole importé. Cette crise nous a toutefois permis de voir immédiatement l'importance d'élaborer de nouvelles politiques énergétiques pour que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités et assure un approvisionnement suffisant et des prix équitables dans l'intérêt de tous les Canadiens.

La crise a clairement démontré que le gouvernement fédéral devait prendre des mesures efficaces pour établir les priorités entre les producteurs d'énergie et les besoins des consommateurs et assurer une juste répartition dans les diverses régions du pays. Heureusement, l'étude faite au sujet de la politique de l'énergie et les analyses détaillées que cela comportait ont fourni au gouvernement une base considérable de renseignements qui l'ont aidé à remplir son mandat.

Au début de septembre 1973, une série d'importantes mesures politiques ont été prises pour assurer aux Canadiens un approvisionnement adéquat et équitable et leur éviter dans une certaine mesure d'avoir à payer les prix internationaux du pétrole, prix dictés par les politiques

des pays exportateurs plutôt que par les facteurs économiques habituels de l'offre et de la demande. Les initiatives du gouvernement fédéral ne se sont pas limitées à la prise de mesures ayant trait uniquement à la crise pétrolière actuelle, mais elles ont plutôt suscité des politiques prospectives embrassant toutes les formes d'énergie. Je pourrais peut-être les passer brièvement en revue.

On citera d'abord une politique de limitation des prix du pétrole brut canadien qui a été avantageuse pour tous les utilisateurs de ce pétrole et des produits de nos usines dont il est l'élément de base; la mise en place d'un mécanisme de contrôle du prix du pétrole importé pour veiller à ce que seules les augmentations du prix de revient soient transmises aux consommateurs canadiens; le prolongement jusqu'à la région montréalaise, du réseau d'oléoducs servant au transport du pétrole brut canadien, lequel est en cours d'exécution; et la proposition portant construction dans l'avenir d'un oléoduc appartenant entièrement au Canada; la taxe qui a été imposée sur les exportations de pétrole pour assurer que le public canadien récolte par l'entremise des gouvernements fédéral et provincial les bénéfices réalisés grâce à l'exportation; la création d'une commission de répartition des approvisionnements d'énergie pour que nous soyons en mesure de parer rapidement et efficacement à l'avenir à toute crise pétrolière mondiale et le projet de créer une société nationale des pétroles pour accélérer la recherche et l'exploitation de nouvelles réserves de pétrole. Dans ce contexte nous avons proposé d'affecter 40 millions de dollars à la recherche et à la mise au point des moyens techniques qui permettront l'exploitation complète et rapide des sables bitumineux. Ces mesures comportaient également l'établissement d'un système pour l'utilisation des fonds fédéraux et des recettes résultant de la taxe sur les exportations de pétrole pour s'assurer que durant la période qui s'étend jusqu'à la fin de mars 1974 la différence entre le prix du pétrole dans l'Est et dans l'Ouest du Canada ne s'accentuera pas. On a proposé également d'instaurer au Canada un régime de prix unique pour le pétrole, qui, à compter du 1er avril 1974, maintiendra les prix canadiens à un niveau inférieur à celui des prix internationaux, mais qui procurera les recettes nécessaires pour découvrir et exploiter de nouvelles ressources et pour contrebalancer le coût plus élevé du pétrole importé dans l'Est du Canada.

● (1420)

Un office de conservation de l'énergie a été créé pour élaborer des plans à court et à long terme en vue d'une utilisation plus prudente et efficace de nos ressources énergétiques. Un groupe d'étude du gouvernement fédéral a été mis sur pied pour veiller à l'efficacité du système visant à établir et à suivre les priorités de recherche et de mise en valeur de nouvelles sources d'énergie et d'améliorer les techniques actuelles. Le fédéral a offert une aide financière pour le renforcement des lignes régionales de transmission électrique afin d'accroître la sécurité de l'approvisionnement et de minimiser le coût des services publics.

Le fédéral a également offert un appui financier à chaque province pour la construction de sa première centrale nucléaire et pour une deuxième s'il peut en résulter des avantages régionaux et une plus grande sécurité de l'approvisionnement. Une nouvelle politique d'exportation d'uranium a été proposée qui devrait assurer de meilleurs approvisionnements canadiens dans l'avenir et pour retirer le plus d'avantages possibles des exportations. Des programmes ont été proposés dans le but d'accélérer l'établissement de l'inventaire national de nos ressources d'uranium ce qui devrait compléter les programmes actuels d'évaluation des ressources de pétrole, de gaz et de charbon.

Ces mesures et bien d'autres visent à réaliser l'autonomie canadienne en matière d'énergie. Avec la collaboration de l'industrie pétrolière du Canada, il a été possible de résoudre les problèmes d'approvisionnement à court terme cet hiver, et les mesures de plus grande portée qui ont été annoncées accroîtront notre degré d'autarcie dans l'avenir.

Nous admettons qu'il sera difficile d'éviter une hausse du coût de l'énergie. Mais grâce aux mesures qui ont été prises intéressant le coût du pétrole, nous avons pu éviter une hausse de 12 à 14c. par gallon de fuel et d'essence à l'est de la ligne Borden et une hausse possible de 20c. dans tout le pays, si on avait laissé les prix internationaux avoir cours au Canada. Les propositions visant à la fixation des prix pour la période qui débutera le 1er avril permettront des hausses de prix qui sont nécessaires pour assurer l'approvisionnement futur, mais établiront une structure de fixation des prix qui variera seulement en fonction des frais de transport.

Maintenant comme après le 1er avril, les consommateurs canadiens doivent être protégés contre les hausses de droits imposées par les gouvernements des pays producteurs. L'idée de l'écart dans les prix est de protéger le consommateur contre de telles augmentations, rien de plus. Il ne servira pas entre autres à assurer une marge de profit plus large aux raffineries. Ainsi, si l'excédent de prix du pétrole brut versé par le raffineur par suite des droits étrangers lui sera remboursé, on s'assurera que les fonds publics servent uniquement à préserver le consommateur contre de telles augmentations.

Afin d'autoriser de tels paiements pour la période février-mars, mon collègue le président du Conseil du Trésor (M. Drury) présentera un budget supplémentaire pour ces deux mois. Bien entendu, à partir du 1er avril, après entente avec le gouvernement provincial, d'autres mesures législatives seront mises en œuvre pour assurer la même protection.

Toutes ces mesures que nous avons prises nous ont forcés à agir beaucoup plus rapidement que nous l'aurions voulu. Au moment de la publication de notre rapport sur l'énergie, j'ai exposé des plans prévoyant une transition étalée et devant permettre l'étude et l'examen complets de toutes les options qui s'offraient à nous. Mais à cause de l'évolution rapide de la situation à l'étranger, nous avons dû agir rapidement dans certains cas et nous devons encore agir sous l'effet de l'urgence surtout en ce qui concerne la question des prix.

Cette courte revue des derniers événements concernant l'offre et la demande de l'énergie au Canada et des mesures prises par le gouvernement fédéral, survient à un moment de transformation fondamentale dans l'économie énergétique du pays.

M. Diefenbaker: Le ministre me permettrait-il une question?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques minutes.

M. Diefenbaker: Juste une brève question. Quel sera le coût estimatif, le montant du budget supplémentaire, qui servira à couvrir les dépenses que le ministre a mentionnées?

M. Macdonald (Rosedale): Je dois dire au très honorable député que tout dépendra des taxes prélevées effecti-

vement par diverses sources, mais je crois qu'il s'agira d'un montant qui ne sera pas inférieur à 240 millions pour les deux mois. Selon la taxe imposée par les pays exportateurs, le montant pourra atteindre 300 millions et même davantage.

Le premier ministre (M. Trudeau) a signalé dans son discours d'ouverture, à la conférence des premiers ministres sur l'énergie, le 22 janvier, que jamais depuis la débâcle mondiale de 1929 n'a-t-on vu une suite de bouleversements économiques aussi rapides et considérables ni que jamais la vie et la fortune des Canadiens de tous les coins du pays ont pu être bouleversées d'une façon aussi dramatique. L'augmentation de plus de 400 p. 100 du prix mondial du pétrole pendant une si courte période a eu de plus grandes répercussions dans la majorité des autres pays. Un événement d'une telle importance met surtout en lumière la responsabilité du gouvernement fédéral de prendre de justes mesures pour l'économie nationale et de voir à une distribution équitable des possibilités dans l'ensemble du Canada.

En assumant cette tâche, le gouvernement fédéral ne doit pas permettre que les énormes nouvelles recettes provenant de l'importante augmentation du prix du pétrole s'accumulent dans une région au point de rendre impossible l'égalité des chances et la réduction des disparités au Canada. C'est pour cela qu'une partie des nouvelles recettes sont utilisées pour amortir l'effet des importantes augmentations des frais d'importation du pétrole dans l'Est du Canada, ce qui aide les consommateurs de l'Est du pays. Cette mesure est conforme à l'objectif de notre collectivité canadienne qui consiste à répartir également les avantages et les inconvénients de tout changement soudain et important des prix ou de l'approvisionnement qui pourrait bouleverser l'économie nationale. C'est là une tâche importante qui requiert l'entière collaboration de tous les gouvernements provinciaux, mais elle tient tout de même compte de l'obligation du gouvernement fédéral d'élaborer et de coordonner les lignes de conduite qui influent directement sur la vie et le bien-être de tous les Canadiens.

Tirant ce problème du contexte national pour le placer sur le plan mondial, je voudrais parler de certaines consultations que j'ai eues au cours des derniers mois avec les gouvernements de pays consommateurs de pétrole, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni ainsi qu'avec les deux plus importants producteurs du Moyen-Orien, l'Arabie Saoudite et l'Iran.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, mes conversations là-bas visaient deux principaux objectifs: tout d'abord, examiner de près les éléments qui pourraient influer sur le prix futur et la sécurité de l'approvisionnement du pétrole de l'OPEP et deuxièmement me rendre compte de l'intérêt que les pays du Moyen-Orient porte à l'énergie nucléaire et notamment au réseau nucléaire CANDU. A première vue, il peut sembler étrange que des pays riches en pétrole s'intéressent activement à l'énergie atomique, mais ils sont conscients de la quantité limitée des ressources d'hydrocarbure, ce qui les incite à prendre dès maintenant des dispositions pour mettre au point un réseau hydro-électrique qui n'est pas subordonné au pétrole.

Je puis donner le bref compte rendu suivant de ces entretiens. Pour ce qui est de la sécurité des approvisionnements, on m'a assuré que le Canada ne figurait pas sur la liste des États frappés d'embargo et que les pays arabes reconnaissaient bien le caractère particulier de notre situation quant à nos approvisionnements et à notre dépendance en matière de pétrole.

[M. Macdonald (Rosedale).]

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): La tendance des prix de ce produit n'est cependant pas encore tout à fait claire. Certains pays, notamment l'Arabie Saoudite, semblent se rendre compte de la nécessité de procéder à un certain recul par rapport au niveau actuel des prix internationaux, mais d'autres maintiennent qu'il faudra les relever de nouveau avant d'arriver à la vraie valeur marchande du produit.

Il est assez difficile à ce stade-ci de prédire quel sera le résultat des discussions sur le prix international du pétrole. Les pays membres de l'OPEP se rencontreront à la mi-mars à la fois pour discuter du niveau des prix qui seront en vigueur après le 1er avril et se concerter sur la position à prendre aux réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies et possiblement dans leurs discussions avec les pays consommateurs de pétrole.

La hausse effarante des prix internationaux de ce produit a évidemment eu de très lourdes conséquences pour tous les pays importateurs, mais surtout pour les pays en voie de développement qui ne sont pas eux-mêmes producteurs de pétrole et qui risquent de voir subitement les progrès réalisés grâce à l'aide au développement qu'ils ont reçue annihilés par une montée du prix du pétrole.

Le chah d'Iran a reconnu ces difficultés.

● (1430)

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je suis désolé de devoir interrompre le député . . .

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Laniel): . . . mais en conformité d'un ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre le sous-amendement aux voix. Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Qu'on appelle les députés.

(Le sous-amendement de M. Fortin, mis aux voix, est rejeté.)

● (1440)

(Vote nº 1)

POUR

Messieurs

Alexander	Bell	Clarke
Alkenbrack	Blenkarn	(Vancouver
Allard	Boisvert	Quadra)
Andre	Caouette	Coates
Arrol	(Charlevoix)	Cossitt
Baker	Clark	Crouse
Balfour	(Rocky Mountain)	Danforth

Messieurs

Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Fortin
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gillies
Godin
Grafftey
Hales
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Holmes
Horner (Battleford-Kindersley)
Hueglin
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Iles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Matte
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil (Moose Jaw)
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reynolds
Rondeau
Schumacher
Scott
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Tétrault
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Woolliams
Yewchuk—83.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Barnett
Basford
Béchard
Bégin (Miss)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mrs.)
Marceau
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rowland
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mrs.)
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Watson
Whicher
Yanakis—125.

● (1450)

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, juste avant le vote, je parlais de la réaction internationale à certaines discussions que nous avons eues concernant les approvisionnements et le prix du pétrole. J'avais évoqué les difficultés que les pays en voie de développement non producteurs de pétrole ont à surmonter pour faire face à la montée en flèche du prix du pétrole, et j'avais abordé les propositions du chah d'Iran. Il y avait d'abord l'octroi d'un crédit bilatéral afin d'aider l'Inde à résoudre les difficultés qu'elle aura, sur le plan de balance des paiements, à satisfaire ses besoins de pétrole; la deuxième proposition, adressée au directeur général du Fonds monétaire international et au président de la Banque mondiale tendait à établir un fonds spécial en vue de payer les dépenses des pays en voie de développement et, partant, de résoudre leurs problèmes de balance des paiements.

De façon générale, les pays producteurs de pétrole que j'ai visités ont manifesté une certaine hostilité à l'égard de la conférence tenue entre certains pays membres de l'OCDE et Washington . . .

M. Stanfield: Le ministre pourrait-il nous dire s'il s'agit d'un prêt qui serait consenti aux pays en voie de développement . . .

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, je vous prie.

M. Stanfield: S'agirait-il d'un prêt, d'une subvention ou d'autre chose?

● (1500)

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Avant d'écouter le ministre, je pense devoir dire que nous devrions procéder dans l'ordre. Je n'ai évidemment pas l'intention de citer des noms. Si toutefois un député veut poser une question, il doit toujours s'adresser à la présidence.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je remercie le chef de l'opposition (M. Stanfield) de la question. L'aide à l'Inde constituera un prêt à long terme, assorti de conditions de faveur, un crédit, remboursable en temps opportun. La proposition relative à la création d'une caisse porterait en substance sur un système de subventions. D'après la proposition du chah, les douze pays de l'OPEP, les douze pays industrialisés plus douze pays à choisir parmi les nations émergentes bénéficiaires, formeraient la commission, et les deux premiers groupes, c'est-à-dire les pays de l'OPEP et les pays consommateurs verseraient une cotisation annuelle à la caisse, ce qui donnerait environ 3 milliards de dollars. On pourrait le faire grâce à un système de subventions en vue d'aider les pays en voie de développement pour des programmes précis. Il y aurait évidemment certains avantages en ce qui concerne la balance des paiements. Nous obtiendrons, paraît-il, plus de précisions du gouvernement iranien, des représentants officiels du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sur cette question.

Au lieu d'abaisser le prix international du pétrole, le gouvernement iranien proposerait de consacrer une partie des bénéfices provenant de la hausse des prix à ce genre d'aide. Les avis diffèrent sur ce point parmi les nations productrices. De l'avis du gouvernement d'Arabie Saoudite, exprimé par le ministre du pétrole de ce pays, il faut diminuer le prix. Pour le moment, il est difficile de dire à quoi cela aboutira, sauf qu'il y aura une réunion des nations de l'OPEP vers le milieu du mois. Il se peut alors que nous ayons une meilleure idée de la possibilité d'une baisse de prix, initiative que, d'une manière générale, le gouvernement actuel appuierait.

Ma visite aux pays producteurs de pétrole a eu lieu à un moment où plusieurs pays industrialisés annonçaient des accords de troc bilatéraux avec les pays producteurs de pétrole. Le Canada pense qu'à la longue, des accords de troc favorisent les forts par rapport aux faibles, c'est-à-dire qu'il favorise les pays industriels évolués qui ont les moyens de se procurer le pétrole, au contraire des pays émergents qui ne jouissent pas des mêmes avantages. C'est pour cette raison que je n'ai pas tenté de conclure d'accord de troc de quelque sorte en matière de technologie nucléaire ou autre, avec les représentants des gouvernements avec qui je me suis entretenu.

La technologie nucléaire du réacteur CANDU que nous avons mis au point suscite beaucoup d'intérêt dans les pays qui envisagent un développement nucléaire. Tout récemment, le gouvernement britannique examinait la possibilité d'acheter des réacteurs nucléaires de l'étranger, par suite des résultats peu satisfaisants des divers genres de réacteurs mis au point au Royaume-Uni. C'est à cause de cela et avec l'appui du ministre de l'Énergie de l'Ontario et des fonctionnaires de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, et de l'Hydro-Ontario, que, profitant de l'ajournement des Chambres, nous avons fait valoir tous les avantages du réacteur CANDU auprès des ministres et des fonctionnaires britanniques.

Une décision là-dessus a été remise à plus tard naturellement, par suite des élections d'hier, et sera peut-être ajournée plus longuement que nous ne le croyions alors, mais nous comptons que d'ici quelques mois, les Britanniques décideront s'ils doivent adopter le réacteur essentiellement américain à eau légère ou le réacteur à eau lourde à vapeur mis au point par les Britanniques eux-mêmes ou peut-être le réacteur CANDU.

Nous avons fait valoir auprès des fonctionnaires britanniques l'avantage du réacteur CANDU sur le plan industriel, non seulement sur les marchés britanniques et canadiens mais sur ceux du tiers monde également, où il a des possibilités industrielles. Les coûts d'exploitation modiques de l'uranium naturel et la situation indépendante de l'offre dans ce domaine sont des avantages incontestables du réacteur canadien. Nous l'avons également signalé au chah d'Iran et aux fonctionnaires de son gouvernement. Ce pays projette l'aménagement d'une puissance nucléaire d'au moins 20,000 mégawatts, entreprise qui semble devoir fournir au Canada l'occasion tout indiquée de pénétrer sur ce marché au cours des années à venir.

En ce qui concerne le plan international, les députés sont sans doute au courant de nos entretiens récents et soutenus avec des fonctionnaires de l'énergie des États-Unis, au niveau tant bilatéral que multilatéral. J'ai l'impression que, grâce à ces échanges, les vues et les problèmes particuliers de chacun des pays sont mieux compris et reconnus qu'auparavant. A une époque de rareté mondiale d'énergie comme celle où nous nous engageons actuellement, il importe que les États-Unis et les autres grands pays consommateurs reconnaissent que la situation canadienne, du point de vue des ressources, n'est pas une panacée comme on a tendance à le croire dans certains milieux. Il ne faut pas que nous confondions nos ressources potentielles avec nos réserves économiques et certaines d'énergie.

Il nous faut également tenir compte du grave défi que lancerait à notre économie la mise en valeur de nos richesses naturelles du point de vue financier, main-d'œuvre et besoins matériels. C'est un problème généralement admis aux États-Unis. Nous avons également indiqué notre désir d'apporter notre aide dans la mesure où ces limitations nous le permettront.

Le prochain débat spécial des Nations Unies sur les denrées de base offrira aux pays membres l'occasion d'exposer leurs points de vue sur l'importance des ressources mondiales en la matière et sur la façon dont elles doivent être gérées, compte tenu d'une demande à croissance rapide. J'espère que ce débat se concentrera sur le gaspillage actuel de ces ressources et sur les limites dans lesquelles des mesures de conservation amortiront le choc du futur.

J'aimerais également dire quelques mots sur la Société nationale des pétroles. Comme vous le savez, le 6 décembre dernier le premier ministre (M. Trudeau) annonçait l'intention du gouvernement de créer cette société. Les événements qui se sont déroulés depuis cette annonce du 6 décembre ont confirmé la nécessité de cette décision et une mesure habilitante sera présentée dès que possible au cours de cette session. Bien que la plus forte part des activités de cette société soit consacrée à l'exploration, nous estimons qu'elle devrait contribuer à la mise en valeur de l'important gisement de pétrole que présentent les sables bitumineux d'Athabasca tant par l'apport de techniques de forage que par l'élaboration sur place de méthodes d'extraction. Les événements pétroliers de ces derniers mois ont également fait ressortir le rôle à venir d'une telle société au cas où les tractations de gouvernement à gouvernement doivent devenir la méthode courante d'obtention de pétrole de l'étranger.

J'aimerais dissiper un malentendu qui a peut-être fait suite à l'annonce du premier ministre concernant les 40 millions de dollars qui seront consacrés à la recherche et à la mise en valeur des sables bitumineux. On a dit que ces 40 millions représentaient la participation financière maximum du gouvernement dans cette société, alors qu'ils seront consacrés uniquement à la recherche concernant les sables bitumineux. On s'attend à ce qu'un investissement de centaines de millions de dollars soit nécessaire au cours des premières années d'exploitation de la société. Le gouvernement espère que cette société permettra au Canada de jouer un plus grand rôle dans l'exploration du pétrole et, par la suite, dans la production du pétrole.

La société, en plus de ses propres activités d'exploration, cherchera à participer à une entreprise conjointe avec les petites sociétés contrôlées par des capitaux canadiens qui ont généralement du mal à effectuer les travaux longs et couteux d'exploration qui sont nécessaires, en particulier dans les régions frontalières. Elle pourra également, si besoin est, acquérir des entreprises qui s'occupent actuellement de l'industrie du pétrole au Canada. Les investisseurs étrangers n'ont pas été et ne seront pas découragés d'investir dans cette industrie, soit seuls, soit en collaboration avec la nouvelle société, dans la mesure où cela servira les intérêts canadiens. Cependant, le Canada n'a pas les moyens financiers et autres nécessaires pour jouer un rôle plus important dans les travaux d'exploration et de

mise en valeur de ses ressources en pétrole et en gaz, et cette société accroîtra la participation du Canada dans ce domaine. L'investissement nécessaire mènera en temps voulu à la création de richesses qui iront aux Canadiens.

Une dernière mise en garde: la mise en valeur des ressources pétrolières, en particulier dans les régions frontalières, est une entreprise qui présente certains risques. Le gouvernement a obtenu de bons résultats en investissant dans Panarctic mais il faut bien comprendre, d'autre part, que l'exploration entraînera certaines pertes. On ne peut pas s'attendre à obtenir des résultats d'un jour à l'autre, mais nous espérons qu'à plus long terme, il sera possible de faire un apport considérable tant aux revenus canadiens qu'à la sécurité des approvisionnements énergétiques de notre pays grâce à la création de cette société nationale des pétroles.

Permettez-moi de dire à la Chambre, monsieur l'Orateur, que je lui suis reconnaissant de me permettre de terminer mes observations après le vote.

● (1510)

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, il y a à peine plus d'un an, le gouvernement présentait son premier discours du trône de la 29e législature du Canada. Comme j'étais à cette époque nouveau député, je trouvais les sages paroles qu'il contenait rassurantes et positives et, pendant quelque temps, j'ai cru qu'un gouvernement minoritaire serait vraiment efficace. A ce moment-là, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, et même avec un peu d'enthousiasme dissimulé, les promesses que le discours contenait et qui n'ont jamais été tenues. Il semble probable que le gouvernement ait emprunté le slogan publicitaire cité avec tellement d'à-propos par le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) l'année dernière, «Promettez-lui n'importe quoi, mais donnez-lui Arpège», et qu'il ait usé de licence poétique pour le changer en «Promettez-leur n'importe quoi, mais donnez-leur l'inflation». Je n'ai donc aucune raison de croire qu'une seule des choses promises dans le nouveau discours du trône, présenté, par le même gouvernement sera jamais entreprise et encore moins réalisée, même si ces promesses sont loin d'avoir une aussi grande portée que celles que renfermait le premier discours du trône.

Comme chacun sait, l'inflation est un problème très grave. En fait, notre parti lui accorde la première priorité. Le fait que le premier ministre (M. Trudeau) et son gouvernement ont permis que l'inflation atteigne un taux effarant de plus de 9 p. 100 cette année prouve qu'ils ne lui accordent pas la première priorité ou qu'ils sont incapables de résoudre le problème, ou les deux à la fois. L'inflation atteint tous les Canadiens, où qu'ils soient. Du fait que le gouvernement néglige toujours toute tentative en vue d'enrayer ce cancer et qu'il continue de gouverner de façon arrogante, ce qui n'est que trop évident, en ne tenant même pas compte des propositions valables de l'opposition, on a le sentiment qu'il y a de la corruption et qu'un changement immédiat s'impose.

Entre-temps, toutefois, les Canadiens voient les prix monter de façon astronomique, la viande devient un luxe, le logement dépasse les moyens de la plupart des gens tandis que l'impôt sur le revenu prend une tranche toujours plus grande de leur salaire. Le nombre de fonctionnaires s'accroît de jour en jour, on bâtit impunément des empires. On prépare des budgets comme si les recettes fiscales étaient inépuisables tandis que tous les consommateurs du pays sont forcés de payer la note pour les politiques de courte vue généralisées au sein du gouvernement libéral.

Je le répète, mon parti accorde à l'inflation la première priorité, conscient, qu'elle représente la plus grande préoccupation de tous les citoyens du pays. Je pourrais en dire encore davantage à ce sujet, mais je ne ferais que répéter ce que notre chef a déclaré de façon si éloquente à la Chambre hier, et le député de Don Valley (M. Gillies), plus tôt cet après-midi.

Le gouvernement promet non seulement des mesures législatives qu'il présente rarement, mais de plus, il est reconnu pour sa propagande grandiose lancée à grand renfort de publicité tapageuse. On ne pourrait citer de meilleur exemple que la cérémonie fort impressionnante qui eut lieu le 15 avril 1972, au cours de laquelle le premier ministre et le président des États-Unis signèrent l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs, ici même à Ottawa. Cet accord avait été conçu pour restaurer et protéger la qualité de l'eau dans les Grands lacs et leurs affluents.

Permettez-moi de signaler, étant donné que ma propre circonscription de High Park-Humber Valley est située sur les rives du lac Ontario et que les eaux naguère pures de la rivière Humber qui coulent majestueusement déversent des déchets, des immondices et du poison dans le dépotoir qui était auparavant le magnifique lac Ontario, que je peux affirmer très énergiquement que l'accord signé par les dirigeants de ces deux grands pays semble être une farce qui ressemble à la plupart des autres promesses libérales.

Cet accord, entre autres choses, devait permettre la mise sur pied d'ici 1975 de programmes destinés à atteindre ces objectifs. Il devait permettre d'ici 1975 la construction dans toutes les municipalités d'installations efficaces pour le traitement des déchets, y compris l'élimination du phosphore, le raffermissement des règlements régissant l'évacuation des matières d'égout, des immondices et autres déchets. Nous savons tous, malheureusement, qu'il n'en est pas ainsi et que celui qui le sait mieux que tout autre est le ministre de l'Environnement (M. Davis) qui a participé à cette imposante cérémonie patriotique au printemps de 1972.

D'une certaine manière, en raison des problèmes engendrés au pays par l'inflation, la pollution a perdu de son importance et a été reléguée à l'arrière-plan; il semble que tous les efforts pour améliorer la situation n'aient pas réussi à se concrétiser. J'ai essayé maintes fois de signaler ce grave problème à la Chambre au nom de mes électeurs et à celui de millions de Canadiens intéressés qui trouvent de plus en plus difficile d'habiter près de nos cours d'eau. Ainsi, le 17 octobre 1973, j'ai demandé au ministre de l'Environnement si on allait immédiatement fournir au projet d'assainissement des Grands lacs le personnel et les fonds nécessaires, qui faisaient défaut selon la CMI, et s'il était disposé à hâter les mesures destinées à empêcher le déversement continuel de polluants dans les Grands lacs avant qu'il ne fût trop tard. Le ministre répondit d'une manière typique:

Oui, je suis heureux de donner cette assurance au député.

Cet échange remonte à plus de quatre mois, et jusqu'à ce jour nous n'avons noté absolument aucune amélioration. Nous assistons plutôt à une continuelle détérioration de la situation globale, non seulement du côté américain mais, malheureusement, du côté canadien également. Des mesures immédiates doivent être prises pour mettre fin à cette déplorable infection de nos Grands lacs et de nos cours d'eau en fournissant le personnel et les fonds nécessaires

aux organismes mis sur pied pour le projet d'assainissement, et le gouvernement, en collaboration avec les États-Unis, doit accélérer la réalisation du programme initialement établi.

Il y a plus d'un an, au cours de la campagne électorale, j'avais insisté, tout comme chacun des autres candidats conservateurs, sur le mécontentement de la majorité des Canadiens devant le déficit très élevé et totalement inacceptable de l'assurance-chômage. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai adressé à mes électeurs un questionnaire composé des deux questions suivantes au sujet de la Commission d'assurance-chômage:

1. Croyez-vous que la Commission d'assurance-chômage fonctionne de façon satisfaisante?

2. Croyez-vous qu'il devrait y avoir une enquête sur toute l'activité de la Commission d'assurance-chômage?

Une majorité écrasante de 99 p. 100 des répondants ont déclaré que le fonctionnement de la Commission n'était pas satisfaisant et se sont prononcés en faveur d'une enquête générale sur les autres activités de la Commission. Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, plus de 1,500 réponses de 1,500 Canadiens de toutes les couches sociales et de toutes allégeances politiques, dans ma seule circonscription. Les résultats sont éloquents.

Je le répète, et notre chef l'a déclaré publiquement, une enquête en profondeur s'impose sur toute cette affaire. Comme la plupart des Canadiens, j'en ai assez que le gouvernement laisse des individus profiter du régime aux dépens du travailleur et pratiquement leur servir les prestations d'assurance-chômage et de sécurité sociale sur un plateau d'argent. J'en ai assez des prévisions d'un déficit de 500 millions de dollars ou plus, soit 174 millions de plus qu'à la fin de 1972. La nécessité de modifications législatives dans ce domaine est la principale préoccupation de chaque Canadien qui ne peut plus souffrir les tapeurs et les parasites qui vivent aux crochets des honnêtes travailleurs.

L'an dernier, notre parti n'a pas cessé de harceler le gouvernement sur la question dans l'espoir que les mesures promises seraient finalement adoptées. Un projet de loi, qui devait rendre les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage plus strictes et plus rigoureuses, a bien été préparé. Toutefois, à la demande du NPD à qui les libéraux ne peuvent rien refuser, le gouvernement a retiré ces propositions pour les mettre aux oubliettes, tout simplement parce qu'il a peur d'offenser le député de York-Sud (M. Lewis) et ses partisans et de perdre leur appui.

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes prioritaires qui se posent à nous aujourd'hui, l'inflation venant en tête de liste. Je pourrais aborder bien d'autres questions importantes qui préoccupent vivement les Canadiens, comme la crise de l'énergie, l'avortement, les stupéfiants, l'alcool, le logement, et le reste, mais comme porte-parole de mon parti en matière de santé et de sport amateur, je négligerais mon devoir si je passais sous silence la question vitale des Jeux olympiques qui se tiendront à Montréal en 1976 et si je ne relevais pas les anomalies qui ont entouré l'octroi, par le COJO, des droits de télévision pour les États-Unis.

Je me dois tout d'abord de rappeler l'appui que mon parti donne aux Jeux. Nous croyons maintenant, tout comme au moment de l'adoption du bill relatif au financement des Olympiques, que le Canada et les Canadiens ont beaucoup à retirer de cette expérience en tant qu'hôte de ces manifestations sportives prestigieuses. Il faut nous rappeler que les Olympiques se tiendront au Canada. Grâce à eux, le Canada pourra se faire connaître à l'étranger; ils permettront de resserrer notre unité; ils donneront aux Canadiens la fierté nationale.

[M. Jelinek.]

On ne peut mettre en doute le succès que de toute évidence ont connu jusqu'ici la loterie et la vente de monnaies, et je profite de l'occasion pour féliciter ceux qui ont œuvré en ces domaines et leur souhaiter que ce succès se poursuive; je songe d'une façon toute particulière au maire Jean Drapeau, car sans son initiative, la nouvelle conception des Olympiques n'aurait pu s'affirmer.

Comme je l'ai souligné à maintes reprises, mon parti n'a pas l'intention de se désintéresser de l'aspect financier de la question ni de permettre qu'on gaspille ou emploie à mauvais escient les fonds fédéraux consacrés à cette organisation. Nous avons la ferme intention de rester les gardiens vigilants des intérêts du contribuable. C'est pourquoi le 11 janvier j'ai saisi la Chambre d'une motion au sujet des déclarations selon lesquelles le contrat des droits de télévision aurait comporté des avantages pécuniaires pour le parti libéral du Québec.

● (1520)

Le même jour, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) d'entreprendre une enquête sur les nombreuses contradictions et allégations concernant ce contrat. Il a répondu que son gouvernement n'en était pas responsable. J'entends des néo-démocrates crier à ma gauche que nous avons voté en faveur du bill concernant les jeux olympiques. De toute évidence, ils n'ont pas écouté cette partie de mon discours où j'affirmais tantôt que notre parti appuie cette idée des Olympiques et y croit, comme lors de l'adoption du bill concernant le financement.

De fait, nous appuyons la tenue à Montréal des Jeux olympiques. Pour ma part, je crois que Montréal est la ville qui répond le mieux aux exigences de la tenue des Jeux. Toutefois, je dois rappeler au gouvernement et au NDP que, il y a plus d'un an, j'ai proposé la décentralisation de certaines des manifestations afin que nous puissions utiliser des installations existantes, épargnant ainsi des millions de dollars en deniers publics tout en donnant à des milliers de Canadiens l'occasion de participer à ces jeux.

Lorsque j'ai demandé au premier ministre d'entreprendre une enquête, il a répondu que cela ne relevait pas de son gouvernement. Monsieur l'Orateur, il est inconcevable que le premier ministre ose même déclarer que le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité en cette matière et que cela relève du gouvernement provincial.

Rappelons brièvement les antécédents de la décision de tenir les Jeux olympiques au Canada. Le 21 mai 1969, le premier ministre a envoyé une lettre d'acceptation au Comité olympique international pour accueillir les Jeux au nom de tous les Canadiens. Lorsque le Comité olympique international reçoit une lettre d'acceptation de la part d'un gouvernement, il considère que la signature signifie une connaissance préalable de la planification financière des Jeux tout comme d'un plan national de financement, s'il y a lieu. Jusqu'ici, tous les responsables des Olympiques, y compris le Commissaire général, M. Rousseau, ont signalé que les Jeux de 1976 ne relevaient pas uniquement de Montréal, ni de la province de Québec, mais de tous les Canadiens.

Est-ce que le premier ministre prétendrait maintenant que le gouvernement fédéral se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne le succès des Jeux olympiques de 1976? Qu'en est-il des organismes fédéraux que le COJO met à contribution relativement à la tenue des Jeux, y compris le ministère des Postes, la Monnaie canadienne,

les services de sécurité et les bureaux d'immigration, sans parler du bill sur le financement des Jeux ou de la société hôte de radio-télédiffusion, Radio-Canada, dont le budget s'établit à lui seul à plus de 50 millions de dollars? Ce sont autant d'organismes fédéraux qui relèvent directement du gouvernement et qui sont au service du COJO, c'est-à-dire, des Jeux olympiques. L'utilisation des services d'un seul de ces organismes sûrement justifierait à elle seule la surveillance, sinon le contrôle fédéral direct pendant toute la durée des Jeux.

Voilà pourquoi les contribuables en général et les députés en particulier ont droit à une réponse plus souple et plus précise de la part du premier ministre. Que le gouvernement ait engagé plus de 100 millions de dollars des deniers des contribuables au service du COJO, outre le bill de financement des Jeux, indique clairement que celui-ci doit faire preuve de sérieux et de maturité dans tous les engagements qu'il prend à l'égard du COJO et dans tous les engagements du COJO envers des tiers.

Considérons maintenant en particulier les événements qui ont encadré la signature des contrats de télévision et l'abandon des droits exclusifs de diffusion des Jeux à l'American Broadcasting Corporation. Les faits qui font croire à des marchandages suspects sont nombreux. L'une des principales raisons qui justifient la tenue d'une enquête sur toute cette affaire est la façon dont le COJO a négocié ce contrat. Si des fonctionnaires fédéraux s'avisaient jamais de se comporter de cette façon, ils seraient mis à pied sur-le-champ. Qu'il n'y ait pas eu d'appel d'offres devrait suffire à justifier une enquête fédérale. Mais il y a plus.

Considérons un moment la succession chronologique des événements qui ont précédé la cession définitive des droits. Il est de notoriété publique qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres; pourtant, comble d'ironie, MM. Rousseau et Desrochers affirmaient encore en décembre 1972 à CBS et à NBC que l'octroi des droits de télévision serait négocié de bonne foi. Les faits révèlent pourtant qu'en novembre 1972, le COJO avait déjà vendu ces droits à l'ABC au prix de 25 millions de dollars. Le 14 décembre 1972, presque un mois plus tard, M. Desrochers invitait CBS à assister à une réunion à Montréal en vue d'y discuter des offres prévues pour les 20 et 21 du même mois. Le même jour, NBC rencontrait M. Rousseau à Montréal pour discuter des mêmes négociations prévues pour les 20 et 21 décembre. Non seulement CBS et NBC étaient-ils prêts à présenter leur offre pour acquérir les droits aux jeux, mais encore ils désiraient ardemment le faire. Je cite ici un extrait d'une lettre que m'adressait le réseau de télévision CBS, datée du 13 février 1974 et signée par le vice-président aux sports, William C. MacPhail.

Le réseau de télévision CBS était vivement intéressé à obtenir les droits de télédiffusion aux États-Unis des Jeux olympiques d'été de 1976 qui se tiendront à Montréal. Nous avons communiqué maintes fois avec le comité des Jeux olympiques—par écrit comme de vive voix—l'informant que nous étions désireux d'acquérir ces droits.

Je reviendrai à cette lettre dans un instant. Jusque-là, aucun agent n'était entré en scène et les négociations se poursuivaient directement entre ABC et le COJO. Par la suite, cependant, un dénommé Marvin Josephson de la International Famous Agency de New York est entré en scène, et l'American Broadcasting Corporation a constaté qu'elle ne traitait plus directement avec le COJO, comme au début, mais qu'elle passait désormais par l'intermédiaire de M. Josephson. Voyons les faits. D'abord, un accord avait déjà été conclu secrètement entre ABC et le COJO, sans intermédiaire.

Une voix: Secrètement?

M. Jelinek: Oui, secrètement. On ne l'a pas annoncé. De fait, certains représentants du COJO l'ont même nié. Maintenant, on paie un cachet supplémentaire de $375,000 à ce M. Josephson, un Américain, pour négocier un contrat qui, à toutes fins pratiques, est déjà négocié.

Une voix: C'est une honte!

M. Jelinek: Plus tard, M. Al Eagleson, avocat bien connu de Toronto qui, avec autant de succès, a vendu en bloc les droits de télédiffusion de la série de hockey Canada-Russie et d'autres événements sportifs, a protesté contre le fait qu'on ait donné à un agent américain le droit de négocier au nom du COJO, ajoutant que lui, à titre de Canadien, l'aurait fait sans qu'il en coûte rien au COJO. Quelle ironie qu'à aucun moment ni le COJO ni ABC ou quelque autre réseau n'ait cherché à obtenir les services de M. Josephson dans leurs négociations ou, quant à cela, ceux d'un autre agent pour agir en leur nom.

Il est impérieux que le gouvernement fédéral étudie le lien entre l'entrée en scène de M. Josephson et le fait que le principal négociateur des droits de télévision ait été M. Paul Desrochers, un agent financier bien connu du parti libéral provincial du Québec. Le hasard veut que M. Desrochers, président du sous-comité de la télévision du COJO, soit aussi l'organisateur en chef du parti libéral du Québec et le principal conseiller du premier ministre Bourassa. Ajoutez à cela que M. Josephson se devait de décrocher le contrat afin de mousser le prestige de sa société, si elle voulait percer dans le domaine des sports, ce qu'elle n'avait jamais réussi à faire, et que les profits passaient après l'obtention effective des contrats. C'est ce qu'il m'a avoué de vive voix lors d'un récent entretien.

Devant cette situation et comme des commentaires provenant de diverses sources au Québec confirmaient mes soupçons au sujet de M. Josephson, je me suis permis d'écrire à la société ABC, le 30 janvier, en partie ce qui suit:

Je crois que jamais les négociations en vue d'obtenir les droits exclusifs de télévision n'ont été menées par ABC d'une manière louche, illégale ou incorrecte de quelque façon. Je tiens, cependant, à répéter ma conviction qu'à un moment quelconque, des fonds sont effectivement parvenus dans les coffres du parti libéral provincial du Québec à la suite de la conclusion du contrat.

Avant la réunion devant avoir lieu à Montréal les 20 et 21 décembre, la société CBS a été avisée que la société ABC avait signé un contrat et qu'il lui était inutile de se rendre à Montréal. J'ai une lettre du réseau de télévision CBS, signée par le vice-président aux sports, M. William MacPhail. En voici un extrait:

● (1530)

En décembre 1972, nous avons été informés qu'une réunion de négociation aurait lieu à Montréal avec le COJO. On nous a informés plus tard que le COJO avait fixé les dates de ces réunions aux 20 et 21 décembre. Le 19 décembre, nous apprenions que le COJO et ABC avaient négocié et signé un contrat. Pour cette raison, nous n'avons pas cru bon d'assister à la réunion et en avons informé le COJO en conséquence.

J'aimerais faire ressortir ce que dit M. MacPhail au sujet de ce contrat qu'ABC et le COJO avaient négocié et signé avant le 19 décembre. Trois jours avant, le 16 décembre, le COJO avait informé NBC qu'ABC avait, en fait, obtenu les droits sur lesquels on avait initialement invité les trois grandes corporations américaines à présenter des offres, mais le COJO, des semaines après la conclusion de l'accord, a eu l'audace de faire semblant de tenir une séance d'appel d'offres, sachant parfaitement qu'un accord avait

été conclu avec ABC. NBC a alors envoyé un long télégramme à lord Killanin, président du COI, le 19 décembre, pour exposer son point de vue et son inquiétude au sujet de la mauvaise conduite, à son sens, de toute l'affaire. Lord Killanin déclara par la suite:

Les négociations futures concernant la télévision seront menées conjointement par le comité d'organisation et le conseil du COI.

Il faut se souvenir que jusque-là, le comité d'organisation s'était lui-même occupé de toutes les négociations depuis le début des Olympiques. Puis il y a eu la déclaration publique du vice-président d'ABC vendredi dernier:

Si je devais reprocher quoi que ce soit au comité d'organisation de Montréal, ce serait de ne pas avoir annoncé immédiatement le contrat quand nous sommes d'abord parvenus à un accord, près d'un mois avant l'annonce.

Beaucoup plus tôt, NBC avait officiellement déclaré ce qui suit:

NBC continue de croire que les procédés utilisés pour accorder les droits de télévision américaine pour les Jeux olympiques de 1976 sont contraires aux intérêts de la population conadienne, des téléspectateurs américains et des Jeux eux-mêmes. Le refus du Comité d'organisation de procéder à un appel d'offres soulève de sérieuses questions qui demeurent sans réponse.

Enfin, le 3 janvier, après toutes ces déclarations contradictoires, le COJO et ABC ont annoncé conjointement qu'ABC avait reçu officiellement les droits de télévision des Jeux olympiques de 1976, même si le conseil d'administration d'ABC avait approuvé en novembre 1972 les droits de 25 millions de dollars pour le reportage des Olympiques, ce qu'approuvait également COJO, sous réserve de certaines conditions qui n'avaient pas été arrêtées.

Dans un article publié dans le *Star* de Montréal vers la fin de janvier 1974, de sérieuses allégations étaient faites au sujet d'une demande de paiement direct au parti libéral du Québec pour les droits de négocier le contrat de télévision, de même qu'une décision interne de NBC de surenchérir une somme bien supérieure à 25 millions. Il est sûr que des déclarations aux conséquences si sérieuses ne sont pas sans fondement, et pour le prouver, je cite une déclaration sous serment de l'auteur de l'article qui a paru dans le *Star* de Montréal:

Moi, John Robertson, je consens à témoigner de la véracité de toutes les déclarations, y compris celles qui sont attribuées à d'autres personnes, rapportées par moi dans le *Star* de Montréal dans les chroniques et les nouvelles traitant de la vente des droits de télévision nord-américaine pour les Jeux olympiques de 1976 à l'American Broadcasting Company.

En outre, M. Robertson, au cours de sa propre enquête tenue au cours de l'année dernière, a recueilli des preuves pour étayer la plupart des allégations que j'ai faites. En elles-mêmes les preuves qu'il a recueillies révèlent que sans aucun doute de graves irrégularités ont en fait été commises. Plus d'une déclaration a été obtenue portant que des fonds ont en fait été versés à la caisse du parti libéral québécois, y compris de nombreuses déclarations que j'ai entendues moi-même, mais aucun document n'a été produit pour le prouver.

Aux critiques qui insistent sur la production de preuves complètes avant qu'on puisse entreprendre une enquête, je répondrai que si nous avions toutes les preuves nécessaires, aucune enquête visant à obtenir la vérité ne serait plus nécessaire. Un particulier est limité dans ses recherches tant qu'il n'y a pas d'enquête publique. Il est évident que je n'ai pas le pouvoir de sommer que l'on me remette des dossiers et je n'ai pas le pouvoir de convoquer des personnes qui témoigneront sous serment. Sans ces pouvoirs nous ne pouvons pas obtenir de preuves précises et un voile de soupçon planera toujours sur toute cette affaire. Toutefois, j'ai la preuve que non seulement le COJO a vendu les droits à ABC sans qu'il y ait eu appel d'offres, mais il a conclu un accord séparé avec cette soumission concurrentielle dans un délai de 30 jours au cas où des soumissions seraient présentées.

La preuve tangible la plus importante que je puisse fournir, c'est que le 14 décembre 1972, quelques semaines après qu'ABC eut secrètement acquis les droits, deux responsables du COJO ont personnellement invité des représentants de NBC et de CBS à se rendre à Montréal pour faire une offre au sujet des droits, lorsqu'en fait ils avaient déjà été vendus. Je le répète, le fait qu'il ait envisagé de jouer cette comédie prouve suffisamment que le COJO a essayé de camoufler la vérité après avoir vendu secrètement les droits afin de créer l'illusion d'un appel d'offres public.

Les faits sont l'évidence même et se passent d'explication. J'ai bien fait ressortir la responsabilité du gouvernement fédéral à ce sujet étant donné surtout que plusieurs ministères fédéraux sont directement concernés. Le contrat lui-même prévoit une entente de rechange en cas d'enquête et d'annulation éventuelle de ce contrat soit par les gouvernements provincial ou fédéral soit par le COJO lui-même. La façon de procéder qui a entouré la rédaction du contrat entre le COJO et ABC est très entachée de suspicion.

J'ai présenté à la Chambre des états documentés impliquant de graves divergences dans les moments et les dates, ainsi que d'autres preuves en m'appuyant sur les déclarations des grands réseaux américains de télévision. En m'appuyant sur ces documents et sur les contradictions qui les entourent, j'invite encore le premier ministre à entreprendre immédiatement une enquête sans nuire au progrès de l'organisation des Jeux olympiques, afin de clarifier une fois pour toutes une situation qui, non éclaircie, ne peut qu'inspirer aux Canadiens des doutes quant à l'idéal olympique.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois depuis mon élection que je suis exposé à un discours du trône et lorsque je dis «exposé», je pense que je décris bien l'état des affaires du parti libéral et du gouvernement libéral. J'ai la nette impression que le gouvernement a ouvert largement son manteau au public pour faire admirer son nouveau costume, mais, tout comme l'empereur du conte d'Anderson, il n'a rien à montrer, même pas le strict nécessaire.

La question du coût de la vie requiert beaucoup plus de substance qu'on ne nous en a offert. Par exemple, il ne suffit pas au gouvernement de promettre des prix raisonnables des denrées alimentaires alors que ceux-ci n'ont cessé d'augmenter sans que le gouvernement intervienne. C'est maintenant que mes commettants éprouvent des ennuis, peu importe ce qui arrivera demain. Je tiens à vous lire quelques lettres que j'ai reçues de mes électeurs depuis deux semaines, pour vous donner une idée des problèmes qui se posent vraiment pour les gens à l'heure actuelle. Il s'agit de vrais problèmes, non pas des problèmes de milieux inaccessibles, où pleuvent à qui mieux mieux les clichés plats, peu concluants et banals. Je voudrais profiter du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour me faire l'écho des habitants de ma circonscription.

Mme Valérie Barry, de Nickel Centre, m'écrit ce que voici:

Jamais jusqu'à cette année je ne m'étais considérée ou j'avais considéré ma famille comme pauvre. J'ai deux enfants et il y a des milliers de gens qui ont des familles beaucoup plus nombreuses que la mienne. Mon mari fait souvent des journées de 14 ou 16 heures de travail et pourtant, je n'arrive pas à acheter les aliments nécessaires à ma famille. Naguère, on trouvait normal de payer cher pour des aliments de luxe. De nos jours, nous ne pouvons même pas nous offrir le nécessaire. Pour ce qui est de ma famille, je n'ai pas acheté de bœuf depuis au moins trois mois, car une fois qu'on a acheté du pain, du lait, des pommes de terre et autres articles d'épicerie, il ne nous reste plus d'argent pour se procurer des tranches de bifteck ou de porc ou autres produits alimentaires auxquels tous les Canadiens ont droit, selon moi. Notre pays est le plus riche au monde et pourtant nous ne pouvons nous permettre le régime alimentaire voulu à cause de prix ridicules. Puisque vous êtes notre député, j'espère que vous pourrez nous aider, du moins à assurer au comité de Mme Plumptre l'autorité nécessaire pour apporter quelques changements.

● (1540)

Voici ce que M. McCaughey, de Garson, m'écrit:

Monsieur,

A propos de la hausse du coût de la vie, voici quelqu'un qui s'inquiète beaucoup à ce sujet. Le premier ministre ne semble pas se préoccuper du sort des électeurs. Si cela continue, ils seront si mal nourris qu'ils seront incapables d'aller voter.

Au lieu d'augmenter le prix du pain, pourquoi pas celui des boissons alcooliques, des cigares et des cigarettes? Les enfants ont besoin de pain, non pas de boissons alcooliques. J'ai un revenu fixe, mais j'ai bénéficié d'une augmentation de la pension du Canada, je puis m'en tirer, mais ce sont les hausses incessantes des aliments essentiels qui m'inquiètent. Pourquoi ne pas réduire le coût de la vie? Ainsi, on ne serait pas obligé d'accorder ces augmentations et tout le monde en bénéficierait.

Voici la lettre d'une personne qui signe «Au secours»:

Monsieur,

Quelques instants seulement pour vous écrire et vous rappeler combien il est difficile d'élever et de nourrir une famille de six enfants plus deux adultes. Il est presque impossible de nourrir, de vêtir et d'entretenir un ménage! On nous dit que les prix sont en rapport avec notre salaire net! C'est de la foutaise!

Ne prenons pour exemple que les aliments; tout le monde en a besoin pour vivre; je ne parle pas de biftek mais d'un simple plat de haricots maison pour une famille de huit personnes. Pour douze paquets de 14 onces (moins d'une livre chacun) mon mari a payé $6.33 le 27 décembre 1973, il y a moins de deux mois. Je puis vous garantir que cela a été mangé en un rien de temps. Les pois cassés Weston coûtent 51c. le paquet de 16 onces alors qu'ils coûtaient 36c. il y a moins d'un mois. Le riz, le sucre blanc ont également augmenté, pour ne citer que quelques aliments; les pommes de terre, notre principal légume, ont également augmenté.

Comme vous avez vous-même une famille à élever, je suis certain que vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il est difficile de joindre les deux bouts, sans aucune perspective de soulagement. Même les gens qui n'ont pas d'enfants ont des difficultés à joindre les deux bouts pour ce qui est de la nourriture. On peut confectionner ses vêtements ou les acheter à l'Armée du Salut, mais il n'y a pas de substituts pour la nourriture.

Il faut manger ou crever de faim. C'est notre choix. Pour terminer, j'espère que cette lettre viendra se joindre à celles d'autres personnes qui se trouvent dans la même situation et essayent d'élever et de nourrir une famille.

Voici une lettre de Mme Katherine Thomas de Val Caron:

La hausse des prix est absolument ridicule. Nous avons entendu dire qu'elle était due à la situation alimentaire mondiale. Je m'inquiète pour ma famille. Il est de plus en plus difficile de nourrir les enfants lorsque le salaire du mari ne permet pas d'absorber l'augmentation du prix des aliments et des vêtements pour les enfants. Si c'est difficile pour nous qui avons un salaire relativement bon, que doivent donc manger les vieillards et les personnes qu'on considère comme «pauvres»?

Faites quelque chose, de grâce! De tous les partis, c'est le vôtre qui est le plus en mesure de le faire grâce à la balance du pouvoir qu'il détient, même si cela doit entraîner des élections. Si on déclenche des élections, beaucoup de choses s'éclairciront peut-être.

Mme Plumptre ne peut rien faire et elle fait malheureusement l'objet de beaucoup de critiques qui devraient s'adresser aux politiciens qui pourraient faire quelque chose mais qui apparemment ne s'en donnent pas la peine.

Le prix du sucre a grimpé terriblement, comme le prix des haricots blancs, du spaghetti et des œufs. Grand Dieu, je suis sûre que le prix de toutes ces marchandises ne dépend pas de la rareté des anchois au large des côtes péruviennes!

Faites quelque chose maintenant ou je suis certaine que les prochaines élections prouveront que c'est la grande question qui occupe l'esprit des électeurs.

Mme Jennie Williamson de Naughton, Ontario, m'écrivait ce qui suit:

Monsieur,

Je vous écris au sujet du coût élevé de la vie. Mon mari est retraité, il est âgé de 67 ans et moi-même de 60 ans. Nous avons également un fils de seize ans inscrit à l'école secondaire de Lively.

Vous n'êtes pas sans savoir que les prix de l'épicerie ont crevé le plafond. Le sucre blanc est passé de $1.43 les dix livres à $2.54 depuis l'automne dernier. Le miel est passé de 89c. à $2.09. Or, coûte-t-il plus cher de nourrir actuellement des abeilles qu'il y a trois ou quatre ans?

Je crois que les magasins Dominion ont accusé des bénéfices de 90 p. 100, soit les plus élevés de toutes les chaînes de magasins. Pourquoi n'enquête-t-on pas davantage sur cette question?

J'aimerais savoir ce que fait Mme Plumptre? Comment quelqu'un gagnant $40,000 peut-il avoir une notion des besoins d'une famille vivant avec moins de $5,000? C'est gapiller $40,000. Pourquoi ne peut-on supprimer la taxe sur tous les articles vestimentaires? De même que sur des articles indispensables comme le papier hygiénique, le savon, les produits de nettoyage, etc. Mon mari (Earl) a travaillé dur toute sa vie, n'a jamais touché d'allocation de chômage, n'a jamais été sans travail et a dû prendre sa retraite à 62 ans parce qu'il souffrait du dos et des jambes.

Essayez de faire quelque chose pour relever les pensions et diminuer le coût de la vie.

Veuillez agréer . . .

Monsieur l'Orateur, une fois encore . . .

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le député désire-t-il poser une question?

M. Alkenbrack: Oui, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député accepte-t-il d'y répondre?

M. Rodriguez: Je ne manquerai pas de répondre à toute question après mon exposé. Je signale que ce sont des concitoyens qui parlent et que, lorsqu'ils le font, il est important que leur point de vue soit consigné dans nos débats.

Ensuite j'ai cette lettre de Mme Sylvia Cheviette de Sudbury, adressée au premier ministre (M. Trudeau):

Monsieur,

En tant que chef de notre pays, vous devez recevoir un grand nombre de plaintes, mais je dois en ajouter une autre. Ne pouvez-vous rien faire pour mettre un terme à la hausse des prix? Toutes les sociétés et tous les magasins semblent faire d'importants bénéfices lorsqu'ils publient leurs bilans. Les grains destinés aux bestiaux, ainsi que les engrais, augmentent. Cela signifie que l'agriculteur ne peut plus garder sa ferme, et étant donné qu'un grand nombre d'entre eux abandonnent leurs affaires, nous aurons beaucoup moins de denrées alimentaires d'ici quelques années. Nous produisons des pommes de terre dans la Vallée et dans d'autres régions et lorsqu'elles sont mises en vente dans nos magasins, c'est au même prix que celles qui viennent de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Nouveau-Brunswick. Comment est-ce possible? J'ai parlé à certains agriculteurs et ils m'ont dit qu'ils ne touchent pas la différence; aussi, qui en profite?

Le lait est passé de 22 c. la boîte à 26 c. Le sucre est passé de $1.59 à $2.69 les 10 livres, le pain également. Ce ne sont que quelques exemples et la situation ne cesse d'empirer. Nous ne pourrons bientôt plus manger car nous toucherons un bordereau avec un chèque en blanc étant donné que les déductions ne cessent d'augmenter, et l'argent que l'on touche ne peut pas suffire vu que les prix atteignent un niveau effrayant.

Veuillez prendre des mesures avant que nous ne puissions plus manger du tout.

Voici une lettre envoyée par le Waters Women's Institute du canton de Waters.

Monsieur,

Nous sommes très préoccupées par la forte hausse des prix des denrées alimentaires suivantes: le sucre, les haricots blancs, les biscuits sodas et le riz. Nous aimerions que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires fasse des recherches sur les causes de cette augmentation du prix des produits mentionnés et, si possible, qu'elle publie des résultats de son enquête dans les journaux.

Vient ensuite une lettre de Mme John Callack, de Whitefish, localité de ma circonscription:

Monsieur,

Il y a longtemps que j'y pense, je crois qu'il est grand temps que je fasse quelque chose, ou peut-être pourriez-vous faire quelque chose au sujet du problème de la hausse des prix des denrées alimentaires, des vêtements, etc.

Mon mari travaille tous les jours, il a un emploi permanent, et pourtant son salaire suffit à peine à payer notre logement et des produits d'épicerie d'une paie à l'autre, et encore.

Nous avons quatre enfants dont l'un fréquente l'école secondaire de la ville voisine. Il a eu 18 ans il y a un mois. Nous ne sommes pas capables de le vêtir convenablement. Les allocations aux jeunes nous ont aidé un peu et nous ont permis de lui acheter des jeans, mais $20 ne suffisent pas à acheter une bonne paire de chaussures. Nous faisons de notre mieux, mais cela ne va pas très loin.

J'ai une autre lettre de Mme Harrison, de Chelmsford:

Cher monsieur,

J'aimerais savoir quand le prix des aliments va cesser de grimper. Chaque fois que nous allons au magasin tout a augmenté. Il faut faire quelque chose. On parle beaucoup, mais on ne fait rien.

Voici une lettre de Mme G. F. Maxam, de Garson:

Cher monsieur Rodriguez,

. . . J'aimerais vous dire à quel point je m'inquiète de l'augmentation du coût de la vie, surtout de la nourriture. Vous recevez sans doute une avalanche de lettres à ce sujet.

Mon mari va prendre sa retraite le printemps prochain et même si nous avons pris quelques dispositions, je m'inquiète comme bien d'autres de ce qui va arriver. Heureusement nous ne serons plus que deux, mais ceux qui ont quatre ou six enfants vont trouver cela très difficile.

Voici une lettre de Mme Rowland, de Val Caron dans ma circonscription:

Cher monsieur Rodriguez,

. . . L'augmentation de tous les prix nous inquiète beaucoup. Je vous envoie une copie de la lettre que j'adresse à Mme Plumptre à Ottawa où je lui demande de venir ici pour vérifier la situation et mener une enquête ou prendre des mesures quelconques pour faire diminuer les prix afin que nous puissions mener une vie décente.

Voici une lettre de Ray Lagare, de Val Thérèse en Ontario:

● (1550)

J'aimerais vous écrire quelques mots au sujet du coût élevé de la vie. Dans un pays aussi riche que le nôtre, il n'y a aucune pénurie de denrées alimentaires comme le souligne le gouvernement. Le prix de certains articles dans les grands magasins à chaîne réussissent à grimper de 300 p. 100 en très peu de temps, mais nos salaires eux ne s'élèveront que de 3½ p. 100 le 10 juillet. Comment pouvons-nous faire vivre une famille lorsque le coût de la vie ne cesse d'augmenter à un rythme aussi accéléré?

Je crois que vous devriez appuyer vos collègues à la Chambre et dire à M. Lewis qu'il a donné aux libéraux suffisamment de temps pour examiner la situation par l'entremise de leur fameuse Mme B. Plumptre et de sa Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

Je suis convaincu que la population canadienne en a assez de ces tergiversations pendant que les prix montent en flèche.

Et ainsi de suite, des lettres nous parviennent de particulier et d'organisations. D'autre part, toutes ces personnes savent que pendant qu'elles luttent pour acheter des aliments et survivre avec leurs revenus, les sociétés d'alimentation et autres sociétés de ce pays ne sont pas contraintes à livrer la même bataille. La société Weston Company, qui a bénéficié du slogan de Loblaw, «Ma foi, les prix sont raisonnables», annonce un accroissement de profits de plus de 80 p. 100. Les profits réalisés par Canada Packers et Schneiders s'élèvent à 36 et 45 p. 100 respectivement. Les magasins Dominion ont vu leurs profits grimper de 30 p. 100 au cours des neuf mois qui se sont terminés le 15 décembre.

Même Mme Plumptre commence à révéler au consommateur des choses inquiétantes, comme c'est le cas pour la hausse injustifiée du prix du pain. Mais nul n'est besoin de faire ces énumérations, car la situation de l'augmentation des profits dans ce pays a atteint un point où elle devient un affront personnel à tous les Canadiens à revenu fixe, aux petits et moyens salariés et aux chômeurs.

C'est là où l'expression «livre entreprise» décrit de façon assez intéressante le système dans lequel nous vivons. Libre entreprise pour qui? Uniquement pour les sociétés. Tout en rendant d'une part hommage à la libre entreprise, les conservateurs proposent d'instituer le blocage des salaires et des prix. Ils ne proposent pas de bloquer les bénéfices, mais simplement de bloquer les prix à leur niveau exagéré, ainsi que les salaires déjà insuffisants des travailleurs qui ne peuvent payer les prix actuels et cela en dépit de l'expérience de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

Non seulement les compagnies ont déjà bénéficié des avantages que leur ont accordés le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur, qui l'a précédé, mais elles ont maintenant main mise sur le domaine de la libre entreprise à un tel point que le peuple canadien est pris au piège? Où est la libre entreprise lorsqu'on n'a aucun contrôle sur le salaire que l'on reçoit après une dure journée de labeur? Où est la libre entreprise lorsqu'on n'a aucun contrôle sur la façon de dépenser cet argent? Où est la libre entreprise lorsqu'il faut se saigner à blanc pour nourrir et loger une famille?

Parce qu'il faut payer pour vivre, pouvons-nous dire que ce genre d'existence sert une bonne cause? Pouvons-nous être certains que les pauvres sont secourus, que les personnes âgées et les désavantagés mènent une vie normale, que nos enfants seront libres de poursuivre leurs objectifs à cause de la planification qui se fait aujourd'hui? Pouvons-nous trouver seulement un groupe de personnes qui tirent profit de la crise actuelle à l'exception des administrateurs des compagnies dont les bénéfices montent en flèche?

Comment peut-on affirmer que l'on n'y peut rien? Il est certes vrai qu'une partie de l'inflation nous vient de l'extérieur, mais les représentants élus ont à eux tous les moyens de résoudre la majeure partie des problèmes actuels du pays. Il ne suffit pas de reconnaître que le gouvernement est capable d'administrer en période d'expansion, mais incapable de gouverner en période de récession. L'aptitude à gouverner n'existe pas à moins de se manifester en période de crise, comme celle que nous connaissons aujourd'hui.

Je voudrais maintenant parler en général de ma propre région. A-t-on oublié le problème que le premier ministre (M. Trudeau) s'efforcerait, déclarait-il en 1968, d'éliminer, à savoir celui des disparités régionales? Nous voici maintenant, six ans plus tard et après un nième discours du trône dont le plus récent a été prononcé ce mercredi; qu'y a-t-on dit au sujet de l'expansion régionale? Le discours du trône ne contient qu'une ligne sur cette question: «Le gouvernement attache une grande importance à l'expansion régionale».

[M. Rodriguez.]

Je demeure dans une région défavorisée du nord de l'Ontario que je représente, c'est-à-dire la circonscription de Nickel Belt. En effet, on considère tout le nord de l'Ontario comme une région défavorisée. Cette région a 12 représentants à la Chambre. En 1968, 11 d'entre eux étaient des libéraux. Aujourd'hui, 9 d'entre eux sont des membres du parti au pouvoir qui occupent des postes précis et importants. Un est ministre, un autre est président du caucus libéral, un autre est whip adjoint et plusieurs sont présidents de comités permanents et secrétaires parlementaires.

Nous, les habitants du Nord de l'Ontario, nous rendons bien compte de la disparité entre notre partie de la province et d'autres régions du Canada, et même le Sud de l'Ontario. Il est juste de dire que le Nord de l'Ontario est une colonie soumise à une administration centraliste à Toronto et à un gouvernement très indifférent à Ottawa. J'ai souvent entendu dire que le Nord de l'Ontario a été la cheville ouvrière du soutien du parti libéral fédéral en Ontario. Pourquoi donc continuer à nous traiter comme le derrière du Canada?

Le gouvernement ontarien est également responsable de la mise en valeur du Nord de l'Ontario. Après tout, les conservateurs détiennent 8 des 16 sièges provinciaux du Nord de l'Ontario et il y a plusieurs ministres parmi ces représentants. Mais au cas ou vous pensez que j'exagère le problème, je signale à la Chambre le Plan relatif à la région de Toronto préparé pour le gouvernement provincial et accepté par les conservateurs comme politique gouvernementale officielle. Le Plan relatif à la région de Toronto stipule:

Certaines raisons motivent la concentration de l'expansion dans la région dont Toronto est le centre, notamment

(I) la prééminence de Toronto dans la vie sociale, économique et culturelle,

(II) les liens qui l'unissent aux autres grandes villes canadiennes, surtout Montréal,

(III) les liens avec les principaux marchés des États-Unis,

(IV) la transformation des ressources du Nord de l'Ontario et la distribution des produits sur les marchés des États-Unis . . .

La population de la région de Toronto atteindra 8 millions d'âmes en l'an 2000.

La région de Toronto va demeurer le centre de la finance, de la fabrication, de la culture et des communications de l'Ontario et du Canada et aura des liens surtout avec les États-Unis.

Voilà donc ce que les conservateurs qui nous gouvernent à Toronto pensent officiellement du nord de l'Ontario. Pourtant, nous qui y vivons savons que la région est la source de la richesse minérale de l'Ontario et même de tout le Canada. Le pourcentage de la main-d'œuvre dans la fabrication secondaire y est pourtant bien moins élevé que les pourcentages provinciaux et fédéral. Nous n'avons pas de pétrole, mais nous avons de l'uranium qui appartient au grand conservateur qui s'est présenté aux élections fédérales et qui a été défait. Il a dépensé $92,000 à cette fin.

Environ 30 p. 100 de la main-d'œuvre du nord de l'Ontario travaille pour l'industrie forestière ou pour l'industrie minière. Les autres 70 p. 100 travaillent dans le domaine des services. Cette proportion est inférieure à la proportion acceptée entre le secteur tertiaire et les autres secteurs d'emploi. Même les prospectives de croissance sont épouvantables dans les circonstances actuelles. De 1966 à 1970, selon le ministère provincial des ressources naturelles, les richesses naturelles ont augmenté d'environ 70 p. 100, alors que l'emploi dans ce domaine a augmenté de 5.3 p. 100. Le Conseil économique du Canada confirme ces chiffres et indique que la croissance prévue de l'emploi dans l'industrie minière est légèrement inférieure à la croissance de la production minière. De fait, M. J. Edward Grubb, président de l'INCO a déclaré il y a quelques mois à New York que cette année, 1973, la production de l'INCO serait obtenue par l'extraction du minerai de qualité supérieure, c'est-à-dire à haute teneur.

● (1600)

Eh bien, Inco y est arrivé, réduisant son effectif ouvrier de 18,000 qu'il était en janvier 1972 à 13,000 à la fin de 1973, tout en majorant ses profits de 100 p. 100 pour les porter au chiffre faramineux de 227 millions de dollars. Falconbridge, l'autre «parrain» du bassin de Sudbury, a accusé une augmentation de 770 p. 100 en 1973. D'ailleurs, quand on lit ce que les industries extractives ont réalisé dans le Nord de l'Ontario, on en a le souffle coupé quand on considère le sous-développement qui caractérise cette région du pays. La compagnie Abitibi a accusé une augmentation de 260 p. 100 et les Mines Noranda, de 75 p. 100.

Comment le gouvernement fédéral conçoit-il le Nord de l'Ontario. Considérons le ministère de l'Expansion économique régionale. Il a été créé en 1968 et dirigé par le ministre des Transports (M. Marchand) quand le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) était ministre des Transports. Ils s'amusent à jouer à la chaise musicale. Le ministre de l'Expansion économique régionale a dit au comité permanent de l'expansion économique régionale, le 10 avril 1973, quatre ans après la création du ministère et la désignation du Nord de l'Ontario comme région spéciale:

Le Nord de l'Ontario a connu un taux d'accroissement démographique de moins de 1 p. 100 par année pendant toute la décennie des années 1960, soit un peu moins que la moyenne de la région atlantique. Il semble caractérisé par une double économie comprenant des centres urbains comme Thunder Bay, Sault-Sainte-Marie, Sudbury, North Bay et Timmins, où les revenus sont égaux ou supérieurs aux moyennes nationales, et des régions rurales et éloignées et des villes minières, où les revenus sont en général très inférieurs à la moyenne canadienne et où la croissance économique dépend presque entièrement de la production de ressources primaires.

Le climat social et économique qui règne en général dans le Nord de l'Ontario laisse supposer qu'il faudra faire des efforts spéciaux pour augmenter de façon importante l'emploi et la valeur de la production tirée à même les grandes ressources qui s'y trouvent et améliorer les conditions de vie dans certains des centres urbains.

Pas plus tard que cette semaine, le ministre a annoncé la signature d'un accord-cadre de développement avec la province de l'Ontario où il est stipulé—et c'est ce qu'il nous faudra attendre de voir dans le Nord de l'Ontario:

D'autres accords secondaires concernant des régions du Nord de l'Ontario sont à l'étude. Le premier d'entre eux a trait au Nord-Ouest de l'Ontario et comporte une série de mesures économiques régionales qui pourraient inclure des routes d'accès aux ressources, une étude sur la rentabilité d'un complexe et d'une infrastructure industriels dans des centres choisis d'expansion. Un deuxième portera sur le Nord-Est de l'Ontario.

Nous avons recouru aux études, monsieur l'Orateur. On a effectué des milliers d'études sur la façon de diversifier l'industrie secondaire et d'entreprendre l'exploitation du Nord de l'Ontario. C'est tout ce dont j'entends parler depuis mon arrivée ici. Le problème a été étudié à l'excès. Il est temps d'agir.

Un des thèmes que lançait le MEER l'an dernier était celui de la décentralisation. Mais qu'avons-nous constaté depuis? Nous nous sommes rendu compte que le MEER n'est pas décentralisé dans le Nord de l'Ontario. De fait, il a été centralisé à Toronto. Quiconque a vécu dans ie Nord de l'Ontario connaît l'antagonisme manifesté par la population du Nord à l'égard de celle du Sud. En situant à Toronto un bureau du MEER qui est censé faciliter l'exploitation du Nord de l'Ontario, ou s'attaque maladroite-

ment à la situation. De fait, la dernière observation du gouvernement à la page 10 de son rapport interministériel sur l'efficacité du MEER dans le Nord de l'Ontario est plus précisément conçue ainsi:

Étant donné ces circonstances, il faudra peut-être déployer des efforts particuliers pour consolider les industries primaires existantes, encourager la diversification dans les secteurs offrant des possibilités viables et favoriser l'adaptation sociale de ceux qui décident de quitter les centres.

Le gouvernement fédéral doit songer à élaborer des politiques de développement industriel pour le Nord de l'Ontario. Sous cet angle, une politique minière prévoyant la création d'une société minière nationale prenant à sa charge les ressources de l'Ontario, surtout du Nord de l'Ontario, afin de les exploiter pour le bien de la population, serait très utile. Il existe beaucoup de raisons pour lesquelles nos ressources devraient appartenir à la collectivité, notamment la création d'emplois, l'apport de revenus propres à améliorer la qualité de la vie des gens qui habitent la région où se trouvent les ressources, qui travaillent à leur extraction et à leur production; troisièmement, la propriété publique de nos ressources nous permettrait de conserver notre indépendance économique.

En 1972, le Conseil des sciences du Canada a publié un certain nombre de rapports portant sur les innovations et la structure de l'industrie canadienne. J'aimerais citer un extrait de l'étude n° 23, soit une des études de documentation du Conseil.

L'autre atout majeur du Canada est l'ampleur de ses richesses naturelles. La concurrence mondiale exige que chaque pays tire le maximum de ses avantages. Cette remarque ne veut pas dire que nous devrions accélérer la rapidité déjà trop grande de l'exploitation de nos ressources naturelles. Il ne fait aucun doute qu'une telle accélération, associée à une injection massive de capitaux étrangers, permettrait la croissance de notre PNB pendant quelques années; mais avant que les enfants d'aujourd'hui n'aient atteint leur maturité, la plupart de nos ressources seraient épuisées, laissant le Canada avec une industrie primaire, mais sans matières premières.

Nos ressources doivent servir de levier à l'expansion industrielle de la province; elles doivent servir à accroître la valeur des ressources extraites avant leur exportation. Le fait que nos ressources sont pour une bonne part exploitées par des sociétés étrangères et qu'il n'y a eu peu d'expansion de la production dans la province ou même dans le pays n'est pas une coïncidence. Citons le même rapport du Conseil des sciences du Canada:

Alcan effectue une bonne partie de ses travaux de développement technique au Royaume-Uni; Inco effectue la majeure partie de ses travaux de développement technique aux États-Unis; Johns-Manville effectue tous ses travaux de développement technique des produits de l'amiante aux États-Unis; Handy & Harman effectue ses travaux de développement technique des produits de l'argent aux États-Unis; Englehard Ind. effectue toutes ses recherches sur le platine aux États-Unis.

Et le Conseil des sciences de poursuivre:

Pour réussir à ouvrer nos matières premières, il faut que nous remédions à cette déficience cruciale. Il est indispensable que nos industries créent des organes de conception et de mise au point pour toute la gamme des produits, de la matière première au produit fini.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais le temps qui lui est imparti aux termes du Règlement est écoulé. Toutefois, s'il y a consentement unanime, il peut poursuivre.

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Le secteur privé n'a pas fait ce qui s'imposait, et la chose est grave—je ne suis pas le seul à le dire, le Conseil des sciences est du même avis—si nous voulons créer de l'emploi dans l'industrie de fabrication dans les régions du pays comme la mienne. Tant que les sociétés pourront exploiter nos ressources pour en retirer le maximum de bénéfices, elles ne créeront jamais de bonne grâce une industrie secondaire viable dans notre province ou au pays.

Deuxièmement, le gouvernement devrait songer à développer le Nord de l'Ontario comme une seule région spéciale, en fournissant l'infrastructure à toutes les municipalités qui ont besoin d'expansion. Troisièmement, souvent quand il est question d'encouragements, on pense à encourager les sociétés et les entreprises. Nous ne pensons jamais à encourager les particuliers, sauf quand nous voulons les déplacer d'un endroit à un autre. A mon avis, on devrait encourager les habitants du Nord de l'Ontario, par exemple, par un régime d'impôt progressif. Cet impôt progressif pourrait s'appliquer à la taxe de vente, à l'impôt sur le revenu, aux cotisations au régime d'assurance-hospitalisation de l'Ontario, et ainsi de suite. Dans certaines parties du Nord de l'Ontario, la taxe sur l'essence ne devrait pas exister.

● (1610)

En plus des stimulants qui s'adressent au particulier, il devrait y avoir des mesures de dissuasion frappant les parties riches de la province et du pays, par exemple le Sud de l'Ontario. Ces mesures pourraient être des droits sur l'exportation des matières premières, des tarifs-marchandises élevés sur l'expédition de matières brutes en provenance du nord, et des taux très bas pour l'expédition des produits fabriqués.

La question des transports, monsieur l'Orateur, m'amène au n° 4. Il n'existe aucune raison au monde pour laquelle ma région, le Nord de l'Ontario, devrait avoir les tarifs de transport les plus élevés du pays. Entre Lévis, au Québec, et Armstrong, dans le Nord de l'Ontario, les tarifs du CN sont les plus élevés au pays. Les tarifs de l'ONR, qui est le chemin de fer du gouvernement provincial, ont été réduits de 18 p. 100. Le gouvernement devrait ordonner au CN de réduire dans la même proportion ses tarifs-marchandises applicables aux produits fabriqués dans le Nord de l'Ontario. Il est intéressant de noter qu'il en coûte moins cher pour expédier des matières premières du Nord de l'Ontario que pour expédier les produits finis. Prenons le cas des boulettes des minerais de fer. Il en coûte $8.60 pour expédier une tonne de ces boulettes de Copper Cliff à Pittsburgh, en Pennsylvanie, mais il en coûterait $90.80 pour expédier une tonne d'engrais de Sudbury à Toronto. Ces écarts ne servent qu'à perpétuer notre réputation de coupeurs de bois et de porteurs d'eau.

Monsieur l'Orateur, j'ai fait une cinquième proposition au gouvernement concernant une stratégie industrielle globale pour le Nord de l'Ontario. Car une telle stratégie fait défaut. Il semble qu'on a toujours recours à des expédients et le Nord est ainsi condamné à n'être toujours qu'une source de matières premières. Ma sixième proposition souligne la nécessité d'une politique de transport générale et cohérente dans le Nord de l'Ontario. On ne peut laisser Air Canada abandonner ses liaisons entre Sudbury et Timmins ou entre Sudbury et North Bay, sans les remplacer par un programme d'ensemble qui encouragerait et faciliterait le transport des voyageurs dans ma région.

Monsieur l'Orateur, finalement je propose au gouvernement d'instaurer un secrétariat permanent pour le développement du nord de l'Ontario. Cet organisme serait installé dans le nord de l'Ontario et parmi les habitants du nord, il sera composé de représentants du gouvernement

provincial et du gouvernement fédéral. Il devrait exister un organisme permanent chargé de contrôler le développement économique du nord de l'Ontario et auquel les habitants de cette région pourraient adresser leurs doléances pour obtenir l'amélioration de leurs conditions de vie.

Monsieur l'Orateur, ce ne sont que certaines des propositions que je présente au gouvernement au sujet du développement économique du nord de l'Ontario qui a été tristement négligé au cours des cinq dernières années. Je rappelle aux représentants du gouvernement que le premier ministre s'est particulièrement intéressé à l'élimination des disparités régionales. De sérieux problèmes se posent à cet égard et je pense qu'il est temps qu'on les étudie. Il est évident que les députés qui siègent du côté du gouvernement et qui représentent cette région n'ont pas soulevé ces questions.

En ce qui concerne l'oléoduc, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) s'est récemment rendu dans le nord de l'Ontario accompagné de personnalités de cette région et a proposé que l'on étudie à nouveau le tracé de l'oléoduc de Sarnia à Montréal. C'est juste un palliatif pour les habitants du nord de l'Ontario; le cabinet a pris cette décision. Monsieur l'Orateur, je leur demande de reconsidérer cette décision étant donné le genre de développement économique qui peut avoir lieu dans le nord de l'Ontario. On nous a laissés de côté trop longtemps, monsieur l'Orateur. Je demande au gouvernement d'étudier la situation actuelle et de prendre maintenant des mesures pour corriger certaines de ces disparités.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack) désire poser une question, mais le seul délai supplémentaire est celui qui est accordé au député pour terminer son exposé. Acceptez-vous que le député pose une question?

Des voix: D'accord.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, au cours de son intervention, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a donné lecture de lettres que ses commettants lui ont adressées pour protester contre la montée en flèche du coût de la vie et pour s'en plaindre. Je demande maintenant au député pourquoi il s'est prononcé, il y a à peine une heure, contre le sous-amendement qui faisait état de méfiance à l'égard du gouvernement en ces termes: « . . . parce qu'il n'a pas prévu de mesures efficaces et immédiates pour enrayer la hausse du coût de la vie».

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il y a une règle bien simple, qui interdit de faire des observations sur un scrutin qui a déjà été tenu à la Chambre.

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur le président, je voudrais d'abord féliciter Son Excellence le gouverneur général et le remercier d'avoir accepté sa nouvelle tâche avec cet esprit de service public qui a marqué toute sa remarquable carrière. Quant à Son Excellence madame Léger, qui a toujours admirablement secondé son mari, nous voyons déjà la marque de son extraordinaire vivacité d'esprit et de sa très chaleureuse personnalité dans tout ce qu'elle a entrepris depuis le peu de temps qu'elle s'acquitte de ses fonctions.

Il me sera aussi permis, je l'espère, d'exprimer ma très vive satisfaction de retrouver le président dans son fauteuil pour présider de nouveau à nos débats. Il marque cette tâche avec beaucoup de compétence et de doigté. Il arrive à tempérer nos débats. Il arrive même à pondérer les appétits de critique qui sont évidemment l'essence même de la Chambre pourvu que ces critiques ne dépassent pas par leur ardeur excessive leur but qui est celui de servir la population. Le président ne contribue pas pour peu à élever nos débats au niveau qui est requis par la haute fonction de la Chambre. Je suis également ravie de retrouver autour de lui toute son équipe qui l'assiste et qui a tant contribué au succès de la dernière session, ce qui augure bien pour la session que nous allons maintenant vivre.

Il est coutume de féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je dois dire que je le fais aujourd'hui avec énormément de sincérité et non pas pour répondre uniquement à une coutume de la Chambre.

● (1620)

Ils ont témoigné avec une rare éloquence de leur préoccupation du bien-être de ceux que nous devons servir et se sont situés dans les meilleures traditions parlementaires.

Je me faisais cette réflexion, en les écoutant parler, que les banquettes arrière de ce côté-ci de la Chambre sont véritablement assiégées de talents et à l'instar du premier ministre (M. Trudeau), je trouve cela très encourageant et je me dis que tant que le peuple canadien voudra bien nous renouveler sa confiance, nous avons de ce côté-ci de la Chambre tout le personnel politique qu'il faut pour répondre à son attente.

Je n'en veux comme preuve, monsieur le président, que l'extraordinaire contribution des parlementaires aux comités de la Chambre. Je me suis laissé dire qu'à 77 députés, ils ont réussi à assister à 626 réunions des 19 comités parlementaires qui ont été créés et qui ont siégé au cours de la dernière session. Cela suppose, monsieur le président, une extraordinaire assiduité exigée, bien entendu, par l'existence d'un gouvernement minoritaire. Ils ont su, les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre, répondre à ce très grand défi et ils méritent d'être félicités de leur esprit de service et de leur sens de la solidarité.

C'est ici qu'ils ont décidé de servir leurs électeurs malgré qu'ils auraient souhaité, comme beaucoup d'entre nous, se retrouver plus souvent parmi eux. Nous avons tous souffert, au Parlement, de n'avoir pas su communiquer autant que nous l'aurions voulu avec nos mandants.

Pour ma part, quatre ou cinq fois au cours de cette session, j'ai dû contremander des réunions que j'avais organisées dans ma circonscription pour satisfaire à mes obligations parlementaires. C'est évidemment avec infiniment de regret que je l'ai fait, mais le devoir parlementaire devait primer. On me dira que le Parlement est minoritaire pour tout le monde et que mon propos tombe un peu à vide mais je voudrais signaler que les absences n'ont pas le même effet pour l'opposition que pour les ministériels, qui eux sont investis du droit d'initiative de gouvernement et de la responsabilité de la stabilité parlementaire.

Notre devoir était incontestablement d'être ici, à la Chambre. J'en conviens. Mais le parlementarisme est-il mieux servi par le jeu de l'opposition qui tire profit des circonstances, pratiquant un jour l'absentéisme, réapparaissant le lendemain en nombre pour forcer par des calculs mesquins l'isolement des ministériels des commettants?

Car si notre devoir se situe clairement dans cette enceinte, il est aussi très grand auprès de la population, dans la fonction qui nous incombe de ménager des contacts avec ceux qui nous ont élus, de les consulter sur la façon dont ils voudraient nous voir gouverner les affaires de l'État et dans le devoir que nous avons de leur communiquer ce qui se passe ici à la Chambre des communes, parce que ce que nous faisons ici, ce n'est pas pour nous, mais pour eux que nous le faisons.

Le député, le parlementaire a d'autant plus d'efficacité à la Chambre des communes qu'il a l'occasion de temps à autre de retourner auprès de ceux qui l'ont mandaté pour tâcher de comprendre quelle est l'évolution de leurs aspirations.

A titre de nouveau parlementaire, je dois avouer que chaque fois que j'ai eu l'occasion de me retrouver auprès de la population, lorsque j'ai accepté l'invitation d'adresser la parole à certains groupes, je suis toujours revenue de ces expériences infiniment enrichie, renouvelée, car il est bien entendu qu'un politicien se renouvelle uniquement à la source de son mandat. La source de son mandat, ce sont les électeurs. Il a le devoir, il a la responsabilité de maintenir le contact avec les électeurs.

La situation du gouvernement minoritaire, surtout la situation qui a été fabriquée par l'opposition nous a certainement empêchés d'assumer cette part de notre responsabilité. Car ce n'est pas comme on aime à le dire en siégeant dans les banquettes de l'opposition que l'on se renouvelle, que l'on se retrouve, que l'on se refait politiquement. La chose est évidente, après une session comme celle-ci, lorsqu'on constate que les partis d'opposition n'ont pas réussi, puisqu'ils seraient, selon ce qu'on en dit, dans la meilleure situation possible pour se renouveler ils n'ont pas réussi à nous suggérer des mesures cohérentes pour faire face aux problèmes qui nous confrontent.

Mais c'est parce que, malgré les difficultés, nous avons gardé l'initiative de gouvernement que nous avons encore le droit, au cours de cette 2e session, de continuer à gouverner.

Je traiterai très brièvement, monsieur le président, d'un autre aspect de ce jeu de l'opposition, savoir celui des vacances parlementaires. Je ne connais pas de Parlement au monde qui siège aussi longtemps que le nôtre. L'opposition, dans les circonstances que nous connaissons, a profité de notre situation minoritaire pour rendre notre métier encore plus difficile à exercer. Sans se soucier des congés scolaires par exemple, elle a poursuivi des débats stériles pour tenter de briser le moral des députés qui voyaient filer les jours, sans pouvoir se relayer, comme le faisaient les honorables députés de l'opposition, sans pouvoir se relayer, afin de passer quelque temps avec leur famille.

Chez nous surtout, au Canada, où le pays représente un défi géographique d'une grande envergure, on devrait pouvoir s'entendre pour permettre à ceux d'entre nous qui vivent aux deux extrémités du pays de remplir un peu leurs obligations familiales. Les enfants de ces députés ont des droits comme ceux des autres, et je suis certaine que le Parlement voudrait assurer cette réalité s'il ne se heurtait pas au jeu pernicieux des députés de l'opposition.

J'ai vu des députés sacrifier des vacances qu'ils avaient planifiées avec leur famille et j'en entends encore un qui disait lors d'une réunion:

[*Traduction*]

C'est très important pour moi mais je les sacrifierais parce que je sais que le gouvernement a toujours la volonté de gouverner.

[Mme Sauvé.]

[*Français*]

Néanmoins, monsieur le président, ce sont des situations sur lesquelles nous devrions nous entendre pour qu'au moins ce métier, qui est un grand métier, il soit possible de l'exercer dans des conditions un peu meilleures. J'espère que l'opposition a touché les limites de cette stratégie de cache-cache et que durant cette deuxième session elle fera de la Chambre un lieu de travail plutôt qu'un piège pour rattraper le pouvoir.

Ici, on discute des projets de loi, mais on en discute bien seulement en se référant à ce que pense la population. Et pour pouvoir s'y référer, il faut de temps à autre se trouver parmi elle.

Mon propos principal, monsieur le président, est évidemment d'entretenir mes collègues de la partie du discours du trône qui touche à mon ministère, et, avec votre permission, je passerai maintenant aux affaires du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie et plus précisément à l'intention exprimée dans le discours du trône de renforcer le mandat de ce ministère.

Le fondement du libéralisme a toujours été le fait de se placer dans la trajectoire de l'histoire et de favoriser une convergence adaptée aux circonstances des forces naturelles de la société pour le progrès de l'humanité. Dans cette optique, une des forces majeures et une influence prépondérante de l'évolution depuis la dernière guerre fut l'activité scientifique.

● (1630)

La conscience de l'impact des sciences et de la technologie sur l'évolution nous a amenés, et nous ne sommes pas le seul pays, depuis une dizaine d'années, à examiner à nouveau ce secteur de dépenses gouvernementales. Ici même, au Canada, de nombreuses études ont été entreprises sur ce problème. Il s'agit entre autres de la Commission Glassco, dont ce n'était pas le mandat fixé mais qui s'était néanmoins penchée sur ce problème, du rapport Mackenzie, du rapport Gendron et, plus récemment, de l'enquête sénatoriale sur la politique scientifique présidée par l'honorable sénateur Maurice Lamontagne. L'OCDE a également entrepris des études afin d'étudier l'impact des sciences et de la technologie sur l'évolution. C'est peut-être les résultats ou l'impact des grands programmes de recherche scientifique des grands pays industriels qui ont attiré l'attention sur ce secteur de dépenses gouvernementales.

A la suite du succès de ces programmes scientifiques que l'on a appelés «Big Science», plusieurs pays ont institué, comme nous d'ailleurs, des ministères dont la fonction est de coordonner les efforts de recherche à l'intérieur du pays et de faire concourir ces efforts aux objectifs nationaux. A cet égard, il faut féliciter l'honorable sénateur Lamontagne d'avoir mené son enquête avec autant de vigueur, malgré de nombreuses critiques à certains moments, car on comprenait très peu ce qu'il tentait de faire dans certains milieux, et d'avoir voulu faire comprendre par cette enquête publique, à toute la population, quelle était l'importance de l'activité scientifique. Le rapport de l'honorable sénateur Lamontagne représente six années d'auditions au cours desquelles des groupes intéressés à ce secteur d'activités ont présenté des mémoires, ont exprimé des opinions. L'honorable sénateur a publié plusieurs volumes où il nous a donné une analyse exhaustive de l'état des sciences et de la technologie au Canada, où il nous a permis aussi de faire des comparaisons avec d'autres pays, car il était assez difficile de savoir objectivement si, sans avoir d'éléments de comparaison, ce que nous

faisions était compatible avec ce qui se faisait dans d'autres pays. Il nous a donné cette occasion de faire des comparaisons avec d'autres pays. Plus encore, parce qu'il connaît bien la situation canadienne, il nous a signalé les faiblesses de notre réseau de recherches, que ce soit à l'intérieur du gouvernement, dans les universités, ou dans l'industrie, et des mécanismes qui relient ce réseau de recherches. L'intérêt que l'honorable sénateur Lamontagne a porté à cette question a certainement contribué à la création du ministère, et aujourd'hui encore, par la publication de ses études, il nous a beaucoup éclairés sur les voies et moyens de réaliser le mandat du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie.

Cette enquête a naturellement été une vaste remise en question de tout ce secteur d'activités des dépenses gouvernementales, et ce processus d'évaluation a, dans certaines circonstances, quelque peu perturbé la communauté scientifique. Il est compréhensible qu'elle ait pu appréhender le changement—tout le monde l'appréhende—qu'elle ait peut-être douté de sa nécessité, qu'elle ait craint que de nouvelles orientations bouleversent ses projets. Mais plus que toute autre, à mon avis, la communauté scientifique peut accepter la remise en question. La remise en question, pour le milieu scientifique, c'est presque une déformation professionnelle. C'est l'essence même de toute l'activité scientifique, et c'est pourquoi nous avons procédé avec la lenteur suffisante et avec beaucoup de confiance à cette réévaluation, parce que nous étions certains d'être compris par la communauté scientifique. Bien sûr, au cours de cette réévaluation, nous avons tenu de nombreuses consultations, et j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de me présenter devant des groupes de chercheurs pour leur expliquer exactement ce que le gouvernement entendait faire dans le cadre du mandat qui a été confié au ministère d'État aux Sciences et à la Technologie.

Par le discours du trône, le gouvernement réaffirme sa volonté d'agir et de donner suite à certaines des recommandations de l'honorable sénateur Lamontagne, et de prendre les mesures nécessaires à l'élaboration d'une politique scientifique pour le Canada.

(*Traduction*)

Dans les années 60, le monde a assisté à une augmentation très importante de l'activité scientifique. La course scientifique internationale venait de prendre le départ et on s'était rendu compte que tous les efforts concertés réalisés dans le domaine de la recherche scientifique devaient tenir compte des objectifs nationaux. C'était une nouvelle philosophie pour les scientifiques qui jusque-là avaient pu mener leurs petites affaires comme ils l'entendaient. Il devenait évident que les gouvernements devaient faire appel aux scientifiques pour résoudre les problèmes de la société moderne. Les bonnes idées ne suffisent pas à résoudre les problèmes et ne sont même pas utiles en soi. Il fallait étudier leurs répercussions à longue échéance afin de savoir exactement à quoi elles nous mèneraient. Bien sûr, au cours de ce processus on verra naître de nouvelles idées qui bien souvent fourniront les solutions que nous cherchons.

Les gouvernements ont la responsabilité d'étudier les diverses solutions qui s'offrent à eux. Nous savons maintenant qu'il y a plusieurs solutions aux problèmes que connaît la société moderne. Nous pouvons choisir celle qui nous convient le mieux. Les gouvernements ont maintenant la responsabilité d'établir le mécanisme qui leur permettra le mieux de faire ce choix. Nous pouvons maintenant choisir notre avenir car nous avons plusieurs choix possibles. Toutefois, nous devons mettre au point le mécanisme qui nous permettra de faire le bon choix. C'est pour cela que le gouvernement propose maintenant de renforcer le mandat du Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie. Je cite un extrait du discours du trône:

> Le perfectionnement et l'utilisation des techniques s'intègrent aux efforts que le Gouvernement entend consacrer à l'amélioration du rendement de l'économie nationale. Des mesures seront prises afin d'augmenter les fruits de la recherche et du progrès industriels, ainsi que l'innovation technologique au Canada.
>
> Les connaissances scientifiques et leur application sont indispensables pour permettre au Canada de relever les défis qui se posent à lui, y compris ceux qui se présentent dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie ou de l'industrie. Le but de la politique scientifique du Gouvernement est de favoriser l'acquisition ordonnée des connaissances scientifiques et l'usage planifié de la science et des techniques pour servir aux mieux l'intérêt national. Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie formulera une politique scientifique nationale et, à cet égard, son rôle consultatif sera accru et il jouira d'un plus grand pouvoir de coordination au sein du Gouvernement. On constituera deux nouveaux conseils habilités à accorder des subventions; l'un concernera les sciences sociales et les humanités et l'autre les sciences naturelles.

Depuis 1960, l'attitude du public à l'égard de la science et de la technologie a profondément changé. Très longtemps, la science et la technologie ont été des domaines que les contribuables soutenaient sans poser trop de questions. La relation entre le contribuable et le scientifique était semblable à celle qui existe entre le malade et son médecin. L'une et l'autre ont changé. Le contribuable, et les hommes politiques également, ne sont plus aussi disposés à couvrir des dépenses scienfifiques accrues sans pouvoir examiner de plus près leur activité et participer aux décisions. Certains milieux perçoivent souvent cette attitude comme une menace à la science. On y décèle une intention possible d'embrigader la science pour réaliser des objectifs de gouvernement ou de politique.

Je réaffirme que le mandat même du département n'est pas de rejeter l'aide financière, ni de nier l'importance de la recherche libre. il ne s'agit pas non plus de refuser au scientifique la liberté fondamentale de choisir son propre domaine de recherche. Il est fondé sur la reconnaissance par le gouvernement de l'importance de sa participation au financement des programmes de recherche et de développement.

Les Canadiens s'attendent, et à juste titre, que les ressources scientifiques servent à résoudre des problèmes d'intérêt national. Les préoccupations de la population et de ses représentants doivent être partagées de plus en plus par la communauté scientifique. Des sujets tels que la protection de l'environnement et la recherche de nouvelles sources d'énergie sont des domaines qui influent profondément sur la qualité de la vie, et des exemples de secteurs susceptibles d'intéresser de plus en plus les scientifiques.

La politique scientifique ne doit pas être l'affaire exclusive de spécialistes, fussent-ils scientifiques ou législateurs. Le grand public doit prendre part au débat, dire son mot dans les diverses options que nous devons prendre. En proposant ces mesures, nous nous efforçons de donner plus de force au mandat du département. Nous essayons de trouver le juste milieu entre les besoins du public et la nécessité de maintenir et de faire progresser un secteur canadien rentable et productif de recherche et de développement technique.

La politique scientifique a été décrite dans le discours du trône comme «l'acquisition ordonnée des connaissances scientifiques et l'usage planifié de la science et des techniques pour servir au mieux l'intérêt national». Voilà le fondement du mandat du département. Comme le dit le discours du trône, mon département doit jouer un plus grand rôle. Le cabinet tiendra de plus en plus compte de son avis sur les politiques relatives aux questions scientifiques et techniques, politiques dont un bon nombre seront élaborées dans les ministères, tandis que les autres seront évidemment formulées par le département. Son influence se fera plus marquée en ce qui touche l'évaluation des programmes scientifiques et les dépenses afférentes.

Une entente a été conclue entre le département et le Conseil du Trésor pour que le département reçoive à l'avance toute l'information sur les dépenses des divers ministères en matière scientifique. Il pourra ainsi revoir et évaluer ces dépenses et donner son avis là-dessus au Conseil du Trésor. Ce qui est tout aussi important, ce processus me fera publier un rapport sur les dépenses scientifiques en même temps que le budget, afin que le public puisse avoir l'occasion d'en discuter. Tous les intéressés pourront discuter sur l'orientation à donner à l'appui financier aux sciences. Nous formulerons des lignes directrices sur ces dépenses et conseillerons les ministères tout comme le Conseil du Trésor à propos de programmes précis. La publication de ce rapport mettra à la portée de tous un des principaux instruments d'analyse.

● (1640)

Je voudrais dire un mot de la coordination confiée au département aux termes d'un mandat tel que lorsqu'un secteur précis de recherche ne relève pas clairement d'un ministère, le ministe d'État chargé de la Science et de la Technologie sera appelé à jouer le rôle de mécanisme de coordination, afin que les ministères intéressés puissent se regrouper de façon multidisciplinaire. Notre objectif est de faire en sorte que les ressources scientifiques du gouvernement fédéral soient utilisées au mieux pour l'amélioration de la qualité de la vie au Canada. Essentiellement, le discours du trône nous dit que le rôle du cabinet se trouvera renforcé par les ententes relatives à la réévaluation intervenues entre nous et le Conseil du Trésor. Les recherches effectuées par les organismes de l'État ont pour but d'assurer une plus grande cohésion et de prévenir les chevauchements.

Le gouvernement finance également des travaux de recherches faits à l'extérieur de ses cadres, travaux qui relèvent du même mandat général. Le cabinet sera invité à améliorer les mécanismes de financement. Il sera appelé à définir les rôles respectifs du Conseil national des sciences, du Conseil des sciences du Canada et du Conseil de recherches pour la défense. Nous avons proposé la création de nouveaux bureaux de financement afin de corriger le déséquilibre entre les différentes disciplines.

Mon temps de parole touchant à sa fin, j'aimerais examiner un moment le domaine de la recherche scientifique jugé le plus pauvre à l'intérieur du gouvernement. Je veux parler des subventions à la recherche et au perfectionnement dans le cas des sciences appliquées. Le Canada consacre plus de subventions à la recherche pure qu'à la recherche appliquée et c'est un équilibre qu'il faudra rétablir. Cela ne veut pas dire que nous priverons un secteur à cause de l'autre. S'il est un domaine où nous avons un avantage marqué, c'est-à-dire une capacité remarquable en recherche fondamentale, je crois fermement que nous devrions le conserver. Il est cependant certain qu'il faudra

[Mme Sauvé.]

accorder une attention spéciale au domaine de la recherche appliquée. Des études ont démontré que la recherche et le développement industriels sont plus faibles par rapport à d'autres secteurs d'activités, et cette faiblesse est probablement la cause de nos maigres résultats dans le domaine de la technologie avancée. Je pense que le député qui a pris la parole avant moi a fait allusion à ce sujet, et une question portant précisément sur ce sujet a été adressée hier au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie).

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je suis désolé de devoir interrompre le ministre, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé. Y a-t-il consentement unanime pour la laisser terminer son discours?

Des voix: D'accord.

M. Yewchuk: Non.

Mme Sauvé: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'allais . . .

M. l'Orateur adjoint: Je m'excuse une fois de plus auprès du ministre. Sauf erreur, le député d'Athabasca (M. Yewchuk) veut invoquer le Règlement.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, quand vous avez demandé si le ministre pouvait poursuivre son discours, j'ai dit non.

M. l'Orateur adjoint: Je pose la question de nouveau. Y a-t-il consentement unanime pour que le ministre termine son discours?

Des voix: D'accord.

M. Yewchuk: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas unanimité.

M. Bell: Puis-je demander à Votre Honneur de revenir à la charge une fois de plus? On a donné une certaine latitude aux députés des deux côtés de la Chambre. La semaine prochaine nous pourrons respecter le Règlement plus rigoureusement qu'aujourd'hui, mais les députés seront sûrement d'accord pour donner au ministre une minute ou deux de plus. Hier, on nous a donné pas mal de latitude.

M. l'Orateur adjoint: Je fais la demande une fois de plus à la Chambre. Consent-on à l'unanimité à ce que le ministre poursuive ses observations?

M. Yewchuk: Non.

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'être brève.

M. Yewchuk: J'ai dit non.

M. l'Orateur adjoint: Il semble que le ministre n'ait pas entendu, comme moi, un non. On lui refuse du temps supplémentaire.

M. Bell: Voilà ce que donne la libération de la femme!

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord féliciter Son Excellence le Gouverneur général Jules Léger et Madame Léger au nom de tous mes mandants. Je leur souhaite bonne santé afin qu'ils puissent se consacrer à la cause de la bonne entente entre tous les Canadiens.

L'expérience m'a appris à ne jamais discuter avec les personnes du sexe opposé.

Mme Sauvé: Pourquoi?

M. Towers: Je félicite le ministre pour la dernière partie de son discours, mais je m'élève contre la première partie où elle a qualifié les débats à la Chambre de stériles. La seule cause de l'inefficacité des délibérations est le refus du gouvernement d'agir conformément aux conseils qui lui sont offerts au cours des débats.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), un homme très bien par ailleurs, a déclaré le 28 février que les réalisations de la première session de la législature ont dépassé ce qu'on ferait normalement en cinq ou six ans. Je rétorque en exprimant ma déception que la dernière session ait produit si peu, parce que le gouvernement n'a pas donné de direction et a mal géré. Si le Parlement a si bien rempli sa tâche en 1973 qu'il a accompli plus de travail qu'en cinq ou six ans, il n'est pas surprenant que le Canada passe actuellement par de telles difficultés et de tels ennuis. N'oublions pas que 60 p. 100 de l'inflation actuelle de plus de 9 p. 100 a été provoquée par le gouvernement, autrement dit plus de la moitié, et tout le baratin et la réclame des députés ministériels pour tenter de dire le contraire n'aboutiront à rien.

● (1650)

Les Canadiens s'attendent naturellement à une administration efficace, mais leurs espoirs se dissipent rapidement, surtout lorsque les frais du gouvernement continuent de se multiplier sans que celui-ci songe à réduire les dépenses ni à tenir compte des sacrifices que nombre de contribuables doivent s'imposer pour satisfaire aux exigences du fisc. Que le premier ministre (M. Trudeau) n'oublie pas que c'est la politique fiscale du gouvernement qui a divisé et anéanti les 12 tribus d'Israël et détruit des empires depuis lors.

Permettez-moi de vous citer quelques exemples de l'absence de planification et de la mauvaise administration qui ont marqué la première session de la 29e législature. Lors de la présentation à la Chambre du bill C-129 sur l'assurance-récolte, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) voulait qu'on l'adopte sans débat. Selon toute apparence, il n'a aucune idée des exigences d'un programme convenable d'assurance-récolte. Il serait plus raisonnable et plus équitable de confier ce genre de mesure législative à des gens qui savent ce qu'il faut pour assurer le régime de protection voulu aux agriculteurs. Même le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a parcouru le pays en blâmant les membres de l'opposition officielle de mettre en doute la valeur du bill et en laissant entendre que nous en retardions l'adoption du fait que nous demandions au ministre d'examiner les propositions raisonnables et salutaires que nous avions présentées. Il n'a évidemment jamais eu l'intention de recourir à aucune de nos suggestions, bien qu'il sût qu'elles auraient été avantageuses pour les producteurs canadiens.

Le bill a été adopté dans sa forme initiale ce qui fait que les producteurs de l'Ontario n'ont bénéficié d'aucune protection supplémentaire pour leurs récoltes et que ceux des autres provinces y gagnent très peu. Le bill C-129 ne donne certainement pas beaucoup de raisons au ministre d'être fier de son coup, même s'il est censé améliorer la production et protéger l'industrie agricole. Il faut espérer que la mesure législative qui doit être présentée au cours de la présente session aura une portée plus étendue et répondra davantage aux besoins.

En plus des faiblesses du bill C-129, le gouvernement n'a pas su doter le pays de politiques convenables dans le domaine de l'énergie, de l'agriculture, de l'expansion de l'industrie et du secteur de la fabrication, d'un programme d'assurance-chômage efficace, n'a pas su régler convenablement les problèmes de transport et de nombreuses autres questions. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre croit que les mesures législatives présentées à la dernière session sont celles d'un bon gouvernement, il ne sait pas ce qu'on attend d'un gouvernement ou d'un Parlement, et ses sentiments sont très différents des miens.

Le gouvernement est probablement la plus grosse entreprise au Canada aujourd'hui. Si les autres entreprises étaient administrées comme l'est le gouvernement actuel, elles ne feraient pas long feu, c'est bien certain. Je suis d'accord avec le député du gouvernement qui a dit qu'il ne se porterait pas candidat à l'occasion de la prochaine campagne parce que, dit-il, «Je crois toujours que personne, y compris le gouvernement, ne devrait dépenser plus qu'il ne reçoit». Il a dit que ses vues ne concordaient pas avec celles des temps modernes. Toutefois, comme lui, je préférerais être traité de vieux jeu qu'être désintéressé, arrogant et inconscient des problèmes et des désirs des gens que je représente, et des Canadiens en général.

A la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, les représentants du gouvernement fédéral n'avaient rien à offrir. Tous les premiers ministres de l'Ouest connaissaient les besoins et les désirs de leurs provinces mais, encore une fois, le gouvernement actuel n'a pas su présenter de propositions ou d'idées susceptibles de répondre à leurs demandes. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a réussi par la suite à opposer son gouvernement à l'Alberta sur la question de l'énergie par sa conduite et son attitude irréfléchie. Si le premier ministre s'était le moins du monde préoccupé des intérêts des provinces et de leur désir de conserver leurs ressources naturelles, il aurait retiré à ce ministre son portefeuille.

Pendant la Conférence nationale sur l'énergie, les provinces maritimes ont été à juste titre troublées par l'écart entre le prix de l'énergie chez elles et dans la région industrielle centrale du Canada. Les provinces productrices s'inquiétaient de ne pas recevoir la valeur de leurs ressources naturelles. Le premier ministre trouve-t-il juste que l'on prenne à une province une ressource naturelle, et je pense surtout au pétrole, et que, avant qu'elle soit utilisée, les gouvernements provinciaux et fédéral prélèvent une taxe? Il me semble raisonnable que les régions productrices reçoivent le maximum pour leur production et que le gouvernement fédéral cherche des recettes ailleurs.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a promis de présenter des lois qui fixeraient pour les grains de provende, un prix de vente équitable dans tout le Canada et uniformiseraient en même temps les tarifs de transport. Il a présenté une politique sur les céréales, mais il n'a pas proposé de règlements tendant à résoudre la question des tarifs de transport. Les producteurs de viande rouge de l'Ouest sont donc fortement désavantagés d'ici la prochaine campagne. Les grains sont transportés vers l'Ouest au tarif de Nid-du-Corbeau, il y a en plus les subventions pour le transport des produits fourragers; la viande de l'Ouest est transportée vers l'Est au tarif intérieur régulier; le producteur de l'Ouest perd donc environ $5 par porc par rapport à son homologue de l'Est. La production annuelle des Prairies étant de 4 millions de porcs, cela signifie un écart de 20 millions de dollars pour les provinces de l'Ouest.

Dans son budget de 1973, le gouvernement fédéral a commencé à s'immiscer dans l'industrie du bœuf en supprimant la surtaxe à l'importation. En août dernier, sans avertissement et alors que le Parlement était ajourné, le gouvernement a provoqué le chaos dans toutes les provinces productrices de bœuf en appliquant une surtaxe sur le bœuf exporté vers les États-Unis. C'est encore un exemple de mesures ineptes et de difficultés créées par une ingérence maladroite.

Ce jour-là, je déjeunais avec le directeur d'une usine de conditionnement de l'Ouest. Nous savions que le cabinet était réuni pour prendre une décision. Lorsque ce directeur m'a demandé si je pensais que le gouvernement fédéral imposerait des contrôles, je lui ai répondu que j'espérais que non car il existait déjà un trop grand nombre de contrôles gouvernementaux. J'étais d'avis qu'une telle décision n'aboutirait à rien mais bouleverserait l'industrie, et que le ministre de l'agriculture était suffisamment avisé et avait une influence suffisante sur le cabinet pour l'éviter. Je pensais naturellement qu'au cas où le gouvernement déciderait d'imposer une taxe sur le bœuf destiné aux États-Unis, cette taxe n'entrerait pas en vigueur au milieu d'une semaine. Néanmoins, comme chacun sait, c'est exactement ce qu'il décida. Il annonça l'entrée en vigueur de mesures de contrôle sur les exportations de bœuf tard dans la soirée du lundi. Cette décision stupide et inopportune a coûté des milliers de dollars aux producteurs de bœuf. L'un d'entre eux a perdu $5,000 sur une seule expédition. S'il n'avait pas subi cette perte, il aurait compensé dans une certaine mesure celles qu'il subit actuellement.

Le ministre de l'Agriculture doit parfaitement savoir que de nombreux parcs d'engraissement de l'Ouest et de l'Est du Canada sont exploités en partie seulement. Que le gouvernement sache que cette année les parcs d'engraissement recevront moins d'animaux que depuis bien des années. Les gens n'oublient pas la façon inconsidérée avec laquelle un gouvernement incompétent s'est mêlé de leur gagne-pain, gouvernement qui panique et prend des décisions sans tenir compte des conséquences et des difficultés qu'elles entraînent.

J'exhorte le gouvernement, dans l'intérêt de tous les Canadiens, à reconnaître la gravité de la situation dans laquelle se trouve l'industrie de la viande rouge. L'injustice que le gouvernement a créée dans l'industrie du porc, entre l'Est et l'Ouest, a entraîné les éleveurs de porcs à restreindre leur production. Dans l'industrie du porc, il semble que la juste proportion soit l'abattage d'une truie adulte pour 20 porcs de marché. Au cours des derniers mois, ce rapport est passé à une truie pour 13 porcs de marché, réduction assez importante qui signifie que nous allons bientôt manquer de porcs dans notre pays. L'industrie bovine est dans la même situation. Les gens en ont assez de voir le gouvernement fédéral intervenir inutilement sans élaborer de politique convenable en vue d'encourager la production, à une époque où le monde a faim et où il y a un déficit de 5 p. 100 dans la production des céréales.

● (1700)

Le Canada a importé plus de 70 millions de livres de bœuf l'année dernière; en 1974, ce chiffre sera sans aucun doute supérieur. En 1972, notre pays a importé un peu moins de 30 millions de livres de beurre; en 1973, les estimations approchent les 50 millions de livres. La production de lait a diminué de 5 p. 100 l'année dernière. Où le gouvernement croit-il qu'il va mener ou pousser les Canadiens, alors que nous ne pouvons même pas répondre à nos besoins, malgré tous les moyens et les aptitudes que nous possédons pour produire?

[M. Towers.]

Les problèmes agricoles vont en augmentant. La main-d'œuvre se fait rare et les producteurs se découragent parce que le gouvernement ne se soucie pas de leur assurer un milieu où l'industrie peut survivre. Nous ne pouvons rien faire d'autre que d'attendre avec espoir les projets de loi que le ministre de l'Agriculture est censé présenter. Cependant, nous, les membres de l'opposition officielle, tenons à le prévenir que nous continuerons d'examiner de près ses propositions afin de voir si elles comportent cette fois-ci des dispositions au bénéfice des producteurs et des consommateurs. Lorsque la production baisse, c'est le producteur ainsi que chaque consommateur qui en souffrent. Un grand nombre de consommateurs canadiens se trouvent actuellement dans cette situation et n'entrevoient que de nouvelles difficultés à cause de l'ineptie de ce gouvernement irresponsable et mal dirigé.

Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien pour sortir l'industrie du grain de l'impasse où elle se trouve? Que lui faut-il de plus pour y voir clair? Douze navires attendent sur la côte ouest de charger du grain. Le grain n'est pas là. Il aura 10 navires de plus à quai la semaine prochaine. Les frais de surestarie augmentent. Les élévateurs sont remplis à craquer. Les agriculteurs ont hâte d'expédier leur grain avant le printemps et le commencement des semailles. Le gouvernement reste assis sur son derrière tandis que la Commission du blé demande aux agriculteurs de livrer leur grain. Tous les gens un peu au courant de la situation comprennent pourquoi un sentiment de frustration règne dans l'industrie de l'agriculture.

Lorsque le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) a annoncé le Programme actuel d'initiatives locales, il a demandé aux députés de collaborer afin que le programme réponde aux besoins des régions les plus défavorisées. Il a demandé leur avis quant aux projets qui conviendraient le mieux. Je sais que certains députés préfèrent ne pas s'occuper de ce programme controversé étant donné les exemples de mauvais jugement et d'abus contre lesquels ils n'ont rien pu faire malgré tous leurs efforts. Je crois toutefois qu'il est de nom devoir d'essayer de donner quelques conseils, pour aider à la fois ma circonscription et le ministre. J'ai répondu à sa demande: j'ai formé dans ma circonscription un comité consultatif et nous avons préparé plusieurs projets. En novembre 1973, j'ai communiqué au ministre par l'intermédiaire de ses adjoints, trois projets que j'estimais utiles pour les villes concernées et je lui ai adressé une lettre à ce sujet. Ces projets auraient apporté des avantages permanents; autrement dit, l'argent n'aurait pas été jeté par les fenêtres.

Pour faire approuver ces trois projets qui ne dépassaient pas le total accordé à ma circonscription, j'ai fait de nombreux appels téléphoniques et finalement j'ai pu communiquer avec un membre de son personnel. Je me suis toutefois heurté à un mur et les trois projets n'ont pas encore été acceptés. J'ai essayé d'appeler le ministre un nombre incalculable de fois et on m'a promis qu'il me rappellerait. J'attends toujours son appel. Quatre mois se sont écoulés et je n'ai pas reçu de réponse pour mes électeurs. Ils attendent et moi aussi. Aucune autre entreprise aussi mal dirigée ne pourrait fonctionner ou conserver la confiance de ses clients, et quant à moi ce n'est pas ainsi que je dirige les affaires de ma circonscription.

Ajoutez cette frustration à celle qu'éprouvent déjà les producteurs, les fabricants, les petits commerçants, les constructeurs, le vrai chômeur et vous aurez une vague idée de la manière dont un gouvernement assoiffé de pouvoir et on ne peut plus insouciant s'acquitte de ses tâches et responsabilités.

Le député de Don Valley (M. Gillies) a donné de bons conseils au gouvernement mais ce dernier ne paraît pas disposé à l'écouter. Que faire de l'inflation? Cela saute aux yeux que le gouvernement ne dispose d'aucun plan pour ralentir la montée des coûts de production. Par exemple, l'hiver dernier, on a constaté que le prix de l'antigel était monté de 100 à 150 p. 100. Nous avons vu une hausse dangereuse du prix des aliments; celui du sucre a monté de 50 p. 100. Qu'arrivera-t-il aux apiculteurs qui ont besoin de grandes quantités de sucre pour leurs ruches en attendant que commence la saison productive? Peut-être que cela répondra à la question du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), qui a soulevé la même question cet après-midi. J'ai reçu un appel d'un de mes commettants qui a besoin de 15 tonnes de sucre. Quel effet aura cette hausse de 50 p. 100 sur le prix du miel?

Un entrepreneur m'a demandé de le renseigner sur la hausse constante des coûts de la construction. Il était à examiner un appel d'offres qui portait sur $500,000 répartis sur 18 mois, mais il craignait de signer un contrat sans qu'il ait aucun contrôle sur la montée des prix des matériaux.

Monsieur l'Orateur, permettez que je vous donne des exemples du prix de différents matériaux. En décembre 1973, le prix d'un tuyau de 2 pouces de 100 pieds de long était de $112.50; en février 1974, il était de $211.20, soit une hausse de 90 p. 100. En décembre, le prix du tuyau de 3 pouces était de $150 les 100 pieds; en février il était monté à $251.20. En décembre, le prix du tuyau de 4 pouces était de $159 les 100 pieds; en février il était de $310. Je le répète, monsieur l'Orateur, en l'espace de quatre mois les prix ont monté de 90 p. 100. Comment notre entrepreneur peut-il faire une soumission et assurer sa situation financière?

En outre, il y a pénurie de matériaux. Il commande habituellement 100 tonnes de tôles d'acier une année et 200 tonnes l'année suivante. Habituellement, il utilise 150 tonnes d'acier. En janvier, février et mars, il a commandé 100 tonnes d'acier, mais n'a rien reçu. Pour avril, mai et juin, il a commandé 100 autres tonnes, mais n'en a reçu que 40. Comment ces gens peuvent-ils rester en affaires dans de telles conditions et avec un gouvernement qui ne bouge pas lorsque ces choses se produisent? Des prix aussi inflationnistes ne peuvent que nuire à la construction de maisons, à l'industrie, de fait, à n'importe quel genre de commerce, sans compter le salarié qui se retrouve avec moins d'argent pour la nourriture et les autres nécessités à la fin de chaque mois.

Nous savons tous combien il est important pour les jeunes couples d'acquérir leur propre maison. Aux prix où sont les maisons aujourd'hui, c'est à peine si les jeunes ménages peuvent mettre suffisamment d'argent de côté pour effectuer le versement initial. Et si, au prix de sacrifices et de renoncement, ils arrivent à mettre la somme nécessaire de côté, ce sont les mensualités qui sont trop fortes. Lorsqu'ils pensent à l'avenir et constatent qu'en raison des intérêts élevés, il leur faudra verser trois et même quatre fois le prix inscrit sur leur contrat, la vie perd soudain à leurs yeux beaucoup de son charme, conscients d'être condamnés à payer pendant la plus grande partie de leur vie. Si les maisons à vendre étaient plus nombreuses et moins chères, sans doute les problèmes sociaux seraient-ils moins nombreux. Les jeunes ménages ne devraient pas être obligés de vivre dans des conditions qui sont source de tensions et qui font que les enfants viennent au monde au sein de couples désabusés et malheureux.

D'après les enquêtes menées sur le crime, la majorité des délinquants sont issus de milieux où règne l'incertitude et, dans certains cas, de parents qui ont dû supporter des fardeaux trop lourds pour eux les rendant incapables de répondre aux exigences de la société. Ceux d'entre nous qui n'ont jamais eu à se préoccuper de l'achat d'une maison ou qui n'ont jamais connu l'insécurité dans leur vie familiale ne peuvent peut-être pas s'imaginer les répercussions qu'entraînent dans la vie d'une personne les difficultés quotidiennes, les ennuis, les angoisses sans fin. Il ne serait pas injuste de dire que le gouvernement fédéral pourrait réduire de nombreux millions de dollars les dépenses inutiles qu'il compte faire maintenant pour les structures gouvernementales. Les rénovations de bureau, les ameublements coûteux, l'accroissement du personnel, les voyages non justifiés des hauts fonctionnaires et des officiels pourraient représenter un total de plusieurs millions de dollars.

● (1710)

Presque quotidiennement, nous entendons parler de nouveaux projets fantastiques de construction d'édifices et d'accroissement des dépenses du gouvernement. Je crois que cela est tout à fait inopportun à un moment où un si grand nombre de contribuables ont peine à acheter leur nourriture même ou d'autres nécessités de la vie courante. Réduire les dépenses gouvernementales superflues constituerait un pas dans la bonne direction. C'est pourtant là un pas que le gouvernement n'a jamais été disposé à faire, mais j'espère qu'il se reprendra au cours de la seconde session de la 29e législature. Il faut commencer un de ces jours et je crois que le moment est venu en pleine période d'inflation en cette année 1974.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

(A 5 h 12 la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 mars 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT COMMERCIAL ET LES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES ÉTABLIES AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je demande la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. Cette question urgente et d'une nécessité pressante a trait à la perte imminente par le Canada de la vente de locomotives d'une valeur de 25 millions de dollars à Cuba et de la perte possible de bien d'autres sous peu par suite de la négligence du gouvernement à déclarer sans équivoque que toutes les compagnies qui font affaire au Canada doivent commercer selon les priorités établies par notre pays et ne doivent pas se plier à des lois étrangères. Je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre charge le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) de faire ici dans les 48 heures une déclaration affirmant la primauté du principe susmentionné pour toutes les compagnies étrangères établies au Canada.

M. l'Orateur: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

MODIFICATION PRÉVOYANT DES PAIEMENTS POUR LA TRANSFORMATION ET LA CONVERSION DE BATEAUX DE PÊCHE

L'hon. Otto E. Lang (au nom du ministre des Pêches) demande à présenter le bill C-2, tendant à modifier la loi sur le développement de la pêche.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT

MESURE PRÉVOYANT LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT CONTRE LES SUBSTANCES CONTAMINANTES

L'hon. Otto E. Lang (au nom du ministre de l'Environnement) demande à présenter le bill C-3, ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre le rejet de substances qui contaminent l'environnement.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MODIFICATIONS PORTANT SUR L'EXPORTATION DES PRODUITS DE RESSOURCES NATURELLES ET L'IMPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce) demande à présenter le bill C-4, tendant à modifier la loi sur les licences d'exportation et d'importation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE SYSTÈME MÉTRIQUE

DÉPÔT DU 1er RAPPORT DE LA COMMISSION

M. l'Orateur: Le ministre invoque-t-il le Règlement?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je demande qu'on revienne à l'appel des motions. Conformément à l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer le premier rapport, dans les deux langues officielles, de la Commission du système métrique.

M. l'Orateur: La Chambre accepte-t-elle que nous revenions à l'appel des motions à cette fin?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LE PROJET DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations. La question est si importante que le premier ministre en est certainement au courant, de toute façon. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour prévenir toute hausse exagérée du prix du pain, et le premier ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement a fait à cet égard depuis vendredi dernier?

• (1110)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Depuis vendredi dernier?

M. Stanfield: Oui, depuis la déclaration du ministre.

M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur; le ministre a communiqué avec bon nombre des principales boulangeries. Certaines d'entre elles l'ont assuré qu'elles n'augmenteraient pas le prix du pain de 4c. Il essaie maintenant de confirmer cette entente et il ne manquera sans doute pas de nous donner de bonnes nouvelles, le cas échéant, comme nous l'espérons.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Consommation et des Corporations, qui vient tout juste d'arriver. Je veux lui demander quelles mesures au juste il a prises pour prévenir une augmentation exagérée du prix du pain? A-t-il indiqué aux boulangeries quelle augmentation le gouvernement considérait comme justifiée et pourrait permettre? Si oui, quelle augmentation a-t-on autorisée?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, vendredi après-midi, j'ai demandé au Conseil de la boulangerie de transmettre à ses membres ma requête demandant de ne pas augmenter les prix au-delà du niveau considéré comme acceptable par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires jusqu'à leur prochaine réunion avec la Commission. Je viens de recevoir du Conseil canadien de la boulangerie un message que je vais essayer de résumer.

«De nombreuses boulangeries ont convenu de réduire les augmentations au maximum. D'autres ont déjà subi des hausses de coûts telles qu'il leur est tout à fait impossible de modifier leur position pour au moins une semaine. Elles reconnaissent toutefois que le jeu de la concurrence les obligera probablement à contenir les hausses. D'après l'évaluation que fait le Conseil de la situation, on peut donc prévoir une augmentation de 1 p. 100 pour le pain de 24 onces pendant le mois de mars, c'est-à-dire 2c. le pain de 24 onces dans la plupart des cas, et de 3c. sur certains marchés, ce qui, dans l'ensemble, est conforme aux recommandations de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Le Conseil termine en disant qu'il tentera de tenir une autre réunion avec la Commission dès qu'on pourra arrêter pour la réunion une date et une formule satisfaisantes.»

Des voix: Bravo!

M. Bell: La belle affaire!

[M. Stanfield.]

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, comme la réponse semble un peu vague pour ce qui est d'une assurance, le ministre peut-il nous donner une idée de quelle position le gouvernement adopte de fait, ou celui-ci compte-t-il attendre tout simplement la tenue d'autres discussions dans l'espoir qu'elles aboutissent sur quelque chose de satisfaisant, ou encore le ministre donne-t-il une idée à l'industrie de la hausse de prix acceptable aux yeux du gouvernement?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, à mon avis, la question de mon ami est vraiment hypothétique. Je puis seulement réitérer le message reçu du Conseil: d'après son estimation de la situation en général, nous pouvons espérer une restriction de 1c. la miche de 24 onces pendant le mois de mars. Ensuite, le Conseil aura une autre réunion avec la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires dès qu'une formule et une date satisfaisantes pourront être fixées.

LE PROJET DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—L'OBJET DES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CONSEIL DE LA BOULANGERIE ET LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, comme la Commission avait, avant la publication de son rapport, les états financiers confidentiels des boulangeries, le ministre dirait-il à la Chambre à quoi il servirait pour le Conseil et la Commission de tenir d'autres réunions à moins que ce ne soit pour donner au Conseil une occasion de plus de mystifier le gouvernement et la Commission en obtenant une hausse dont jusqu'ici il a déclaré publiquement qu'elle n'était pas justifiée?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a annoncé publiquement quelle hausse elle estime justifiée. Il me semble qu'on pourrait invoquer de bonnes raisons pour donner au Conseil la chance d'exposer sa position et d'en discuter avec la Commission de sorte que toute nouvelle mesure requise puisse être prise à la lumière de cette dernière discussion. Il importe, à mon avis, de noter que le message du Conseil précise qu'il maintiendra en mars la hausse des prix au niveau jugé acceptable par la Commission.

M. Grier: Étant donné le fait que les assurances du Conseil de la boulangerie dont le ministre a fait état ce matin comportent une brèche si large qu'un livreur de pain pourrait y faire entrer son camion, je me permets de demander au ministre quelles mesures entend prendre le gouvernement pour se donner le pouvoir de rabattre les prix si ceux-ci, ou tous autres prix ne sont pas justifiés de l'avis de la Commission et si les détaillants et les grossistes ne sont pas eux-mêmes disposés à les réduire.

M. Gray: Le premier ministre a déclaré en septembre et en août dernier, sauf erreur, que le gouvernement serait disposé à prendre de nouvelles mesures si, de l'avis de la Commission de révision du prix des denrées alimentaires, il se produisait des augmentations injustifiées de prix que les intéressés seraient disposés à rajuster volontairement ou s'il se produisait des augmentations injustifiées de prix. Ce qui importe, à mon avis, c'est d'attendre les résultats de cette initiative qui vient tout juste d'être annoncée. Il n'est certainement pas à propos d'annoncer une autre politique à cet égard tant que nous n'aurons pas pris connaissance des résultats de ces démarches.

LA PROBABILITÉ D'UNE INFRACTION PAR LES BOULANGERIES À LA LOI SUR LES COALITIONS—LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR CONTRE DE NOUVELLES HAUSSES DU PAIN ET DU LAIT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du ministre s'il a, dans le cours de ses entretiens avec le Conseil de la boulangerie vendredi dernier, discuté avec eux des incidences de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je lui pose cette question à la suite de l'allusion qu'y a faite la Commission de révision du prix des denrées alimentaires dans son rapport. J'aimerais également savoir du ministre pourquoi il n'est pas entré en contact avec le Conseil de la boulangerie lorsque la Commission de révision du prix des denrées alimentaires a déposé son premier rapport le 18 février dernier.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): En tout premier lieu, monsieur l'Orateur, le rapport déposé le 18 février dernier par la Commission de révision du prix des denrées alimentaires a été présenté comme étant un rapport préliminaire. J'ai personnellement jugé préférable d'essayer de trouver quelle autre mesure devrait être prise à la lumière de son rapport plus complet, et c'est après avoir pris connaissance de ce dernier que nous nous sommes empressés d'agir.

Et au sujet de la première partie de la question, je n'ai certainement pas jugé opportun de prendre le genre de dispositions auxquelles mon honorable ami a fait allusion. J'ai déclaré à la Chambre vendredi que cet aspect du rapport de la Commission de révision du prix des denrées alimentaires a été porté à l'attention du directeur et qu'il est certainement en mesure d'exercer ses responsabilités dans le cadre de la loi.

M. McGrath: Étant donné d'une part, que le ministre n'a pas reçu d'engagement formel de la part du Conseil de la boulangerie et, d'autre part, que non seulement le prix du pain mais aussi celui du lait allait augmenter comme il a été prévu, le ministre dirait-il à la Chambre quelles démarches le gouvernement entend prendre dans l'immédiat pour protéger les consommateurs canadiens contre de nouvelles hausses du prix de ces deux denrées alimentaires de base?

M. Gray: Le gouvernement interviendra au besoin, ainsi qu'il en a manifesté la volonté et l'aptitude ces derniers mois.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous allons d'abord tenter de terminer le premier tour des questions. Si certains députés désirent poser d'autres questions supplémentaires sur le même sujet, peut-être pourrions-nous y revenir tout à l'heure.

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA COMMANDE DE LOCOMOTIVES PASSÉE PAR CUBA À UNE ENTREPRISE MONTRÉALAISE—LES ENTRETIENS AVEC LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Lorsque, la semaine dernière, j'ai demandé au ministre si le gouvernement s'appliquait à favoriser la vente de locomotives au gouvernement cubain, celui-ci a fait savoir à la Chambre que notre gouvernement et celui des États-Unis avaient eu des entretiens à ce sujet. Est-il maintenant en mesure d'informer la Chambre des résultats de ces entretiens?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'en ai pas d'autres nouvelles pour le moment.

L'APPLICATION DE LA LÉGISLATION DU CANADA ET NON DES É.-U. AUX FILIALES DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES FAISANT AFFAIRES AU PAYS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il l'intention de suivre l'exemple de l'Argentine qui, unilatéralement, a annoncé que toutes les sociétés qui font des affaires sur son territoire, qu'il s'agisse ou non de filiales de compagnies américaines, devraient se conformer aux lois argentines, ce qui a incité les filiales américaines en Argentine à se rendre la semaine dernière, sans consulter le gouvernement des États-Unis, à Cuba où elles ont obtenu des commandes assez considérables pour leurs produits?

● (1120)

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): A ma connaissance, monsieur l'Orateur, les sociétés en activité au Canada sont effectivement soumises aux lois canadiennes, et si le député a une preuve quelconque du contraire, je le prierais de m'en faire part.

M. l'Orateur: Le député pourra poser une deuxième question supplémentaire, après quoi la parole sera au député de Roberval.

M. Broadbent: Étant donné que l'entreprise en cause, à Montréal, a fait exactement ce que les entreprises en activité en Argentine ne font plus, c'est-à-dire qu'elle a consulté la société mère aux États-Unis avant de signer le contrat, le ministre peut-il assurer à la Chambre que telle n'est pas la façon usuelle de procéder des entreprises établies au Canada?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, c'est évidemment une toute autre question. Je puis vous assurer que le gouvernement du Canada a fait connaître, à tous les paliers, ses points de vue au gouvernement américain. Mon collègue, le ministre des Finances, a communiqué avec son homologue américain. Mon ministère était en relation avec le Secrétariat d'État, mais M. Kissinger était absent. La question a maintenant été portée à son attention et nous espérons que l'affaire connaîtra un règlement heureux.

Questions orales

[*Français*]

L'AGRICULTURE

QUÉBEC—REQUÊTE DEMANDANT DES SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE GRAINES DE SEMENCE

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture.

Peut-il dire s'il a pris connaissance d'une requête signée par tous les agriculteurs de la région de Roberval-Lac-Saint-Jean demandant des subventions pour l'achat de grains de provende pour ce printemps? Dans l'affirmative, a-t-il répondu positivement à cette requête?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas compris la traduction. Le député a-t-il parlé de grains de provende ou de graines de semences? Je sais que des agriculteurs de la région ont déposé certaines demandes d'aide, mais je ne suis pas en mesure de dire quelles dispositions seront prises.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je parlais de graines de semence. Tous savent que cette année nous avons subi une disette causée par le temps. Nous sommes inquiets au sujet des graines de semence.

[*Traduction*]

M. Whelan: Oui, monsieur l'Orateur, je suis au courant de leur demande, mais aucune disposition n'a encore été prise. Nous consultons actuellement les autorités provinciales.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION TURC EN FRANCE—LA POSSIBILITÉ D'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT DANS LES CAS DE TRAHISON INTERNATIONALE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Même s'il n'y a encore aucune preuve directe d'établie que la terrible tragédie aérienne survenue hier en France—et je veux parler de l'écrasement de l'avion géant turc—a été causée par des révolutionnaires internationaux, c'est toutefois ce qu'on soupçonne. Récemment, il a été établi que la guerre semblait avoir été déclarée contre des personnes innocentes qui voyagent par avion: pilotes, membres d'équipage et voyageurs. Étant donné que le fait de tuer son semblable à la guerre est justifié et qu'il y a eu déclaration de guerre contre des innocents, le gouvernement canadien, en collaboration avec d'autres gouvernements du monde occidental, a-t-il songé à la possibilité de prévoir la peine de mort dans les cas de trahison internationale de ce genre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le très honorable représentant le sait, le Canada a été l'un des premiers pays à tenter d'obtenir qu'on prenne des mesures internationales efficaces. Nous sommes prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la piraterie aérienne au Canada. Nous avons cherché à obtenir un accord qui garantirait que les pirates de l'air ne pourraient trouver de refuge nulle part dans le monde. Cette mesure serait la plus efficace que nous pourrions prendre. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à obtenir l'accord de tous les pays.

[M. Sharp.]

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, moi, qui me suis opposé à la peine capitale dans mon propre pays, je demande au ministre s'il ne croit pas, après cette dernière tragédie, la plus catastrophique de toutes jusqu'ici que tous les pays du monde occidental devraient non seulement refuser l'asile aux pirates de l'air, mais aussi considérer leur crime comme une trahison internationale passible de la peine de mort?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que nous partageons tous l'horreur de ce crime infâme—s'il a été réellement commis comme le député le dit—mais le problème n'est pas le châtiment mais celui d'amener ces gens à la barre quelque part dans le monde.

M. Diefenbaker: Voilà une très faible réponse.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA COMMANDE DE LOCOMOTIVES PASSÉE PAR CUBA À UNE ENTREPRISE MONTRÉALAISE—LA NÉCESSITÉ DE DÉMARCHES DU CANADA AUPRÈS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question supplémentaire qui découle des réponses données par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au député d'Oshawa-Whitby concernant ce commerce possible avec le Cuba. Si j'ai bien compris le ministre, il s'agit d'instances du gouvernement canadien auprès du gouvernement américain concernant une transaction éventuelle. Puis-je demander au ministre pour quelle raison faut-il que le gouvernement canadien demande à un gouvernement étranger d'intercéder dans une transaction d'exportation entre une société canadienne et quelque autre pays? N'est-il pas temps que cela cesse en ce qui concerne le Canada?

M. Diefenbaker: Cela a cessé sous mon administration.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis entièrement d'accord avec le député lorsqu'il dit que cette façon de procéder n'est pas satisfaisante et ne favorise pas de bonnes relations entre nos deux pays. Puis-je lui dire toutefois qu'aucune loi canadienne n'a été enfreinte, mais qu'il s'agit d'une loi des États-Unis. Les Américains sont poursuivis aux États-Unis, ou pourraient l'être pour leurs activités au Canada. Je reconnais avec le député que cette situation est insatisfaisante, mais ce sont les lois américaines qu'il faut changer et non celles du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Cela a cessé sous mon administration.

M. l'Orateur: A l'ordre. Lorsque le député s'est levé pour poser une question supplémentaire, nous étions passés à une question posée par le député de Prince-Albert. Je crois que le député d'Edmonton-Ouest a une question supplémentaire à poser, après quoi la Présidence donnera la parole au député de Dauphin.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION TURC EN FRANCE—LA POSSIBILITÉ D'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT DANS LES CAS DE TRAHISON INTERNATIONALE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, pour revenir à la question du très honorable député de Prince-Albert et aux difficultés que l'arrestation et la mise en jugement de ces personnes représentent pour le ministre, certes on ne demande que l'application de lois canadiennes à ce genre d'incident. Le ministre n'admet-il pas que ce que nous faisons au Canada ne dépend pas de ce qui se fait à l'étranger et que la réponse est la modification de lois canadiennes pour ce genre de crime odieux?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la décision de rétablir la peine capitale pour ce genre de crime appartient à la Chambre, mais la modification de lois canadiennes n'empêcherait pas la destruction d'un avion turc en France, entraînant la mort de 350 personnes. Modifier les lois canadiennes, je regrette de le dire, n'y changerait rien.

* * *

LA CONSOMMATION

LES HAUSSES DE PRIX—LE MINISTRE CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE—LA LIGNE DE CONDUITE DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au très honorable premier ministre. Dans le discours du trône, le gouvernement promet de «préserver les consommateurs des effets d'une augmentation soudaine et désastreuse du prix des principales denrées». Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quel ministre est chargé en général de surveiller et de juger de telles majorations?

M. McGrath: Évidemment pas le ministre de la Consommation et des Corporations.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je réitère la position que le ministre de la Consommation et des Corporations a exposée, celle-là même que j'ai adoptée en août et septembre. Si nous devons proposer une mesure législative, un des ministres le fera au nom du gouvernement.

M. Ritchie: Le gouvernement a-t-il énoncé les principes généraux qui seront appliqués pour décider ce qui est «désastreux» et quelles sont les «principales denrées?» Ces critères ont-ils été établis jusqu'ici à l'égard d'une hausse quelconque du prix des produits?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le député se reporte à ma déclaration, il y trouvera, je crois, ce qu'il appelle des principes généraux. La nature du bouleversement, son ampleur et ses effets sur l'économie canadienne sont, bien entendu, matière à jugement politique. J'espère que l'opposition ainsi que le gouvernement reconnaîtront par exemple, dans le cas du pétrole, que des événements désastreux ont provoqué des hausses excessives du prix du pétrole à l'échelon international.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LA HAUSSE DES PRIX DES ALIMENTS POUR BESTIAUX, DES SEMENCES, DE LA FICELLE ETC.—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. J.R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme le coût des grains de provende, des semences et de la ficelle à lier ainsi que de nombreux autres produits agricoles indispensables, a augmenté de 100 à 300 p. 100, quelles mesures le ministre se propose-t-il de prendre afin d'éviter la ruine totale de l'industrie laitière au Canada?

● (1130)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens avec les producteurs laitiers pendant l'intersession. J'ai soumis à mes collègues un projet qui sera examiné sous peu, comme je l'ai promis aux producteurs laitiers du Canada; car je me rends compte, comme tous les Canadiens, je pense, de l'importance que revêt l'industrie laitière au pays.

M. Ellis: Je sais que le ministre en a parlé, mais nous dirait-il s'il appuie la demande d'augmentation de $2 du prix du lait industriel.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, avec l'agrément des producteurs laitiers du Canada, nous avons proposé un programme décennal et non un programme annuel renouvelable d'une année à l'autre, relatif à l'industrie laitière du Canada. C'est l'objectif que nous cherchons à atteindre.

* * *

LES TRANSPORTS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE IMPOSANT L'USAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ AUX AUTOMOBILISTES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Lors d'une réunion récente le ministre fédéral et les ministres provinciaux de la Santé sont convenus que l'usage obligatoire des ceintures de sécurité en fait réduirait de 700 par an au Canada le nombre des accidents fatals d'automobiles. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, au cours de cette réunion, les ministres se sont entendus pour présenter à leur Assemblée législative respective une mesure rendant obligatoire l'usage de ces ceintures, étant donné qu'il s'agit d'une question qui relève de la compétence des provinces.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En effet, monsieur l'Orateur, les ministres provinciaux de la Santé ont déclaré à l'unanimité qu'il serait bon de présenter une mesure de ce genre. Évidemment, il s'agit d'une question que les ministres doivent soulever avec leurs collègues au sein de chaque cabinet provincial à qui il incombe de reprendre une décision quant au moment utile pour mettre en œuvre une telle mesure.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET D'INONDATION DE LA VALLÉE DE LA SKAGIT—LES DÉMARCHES FÉDÉRALES-PROVINCIALES AUPRÈS DE LA COMMISSION AMÉRICAINE—LA POLITIQUE CANADIENNE

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il s'agit du problème de la rivière Skagit en Colombie-Britannique. J'en ai prévenu le premier ministre. Le premier ministre pourrait-il nous dire quelles négociations fédérales-provinciale ont eu lieu depuis le mois de juin 1973 pour en venir à une entente avec la ville de Seattle au sujet du problème de la rivière Skagit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a eu de nombreuses négociations. Je ne saurais dire qu'elles soient définitivement terminées, mais pour rassurer ceux qui s'inquiètent au sujet de l'inondation de la vallée de la Skagit, je puis dire que le gouvernement fédéral va présenter à la Federal Power Commission des États-Unis, avant la date limite du 15 mars, un important mémoire contre l'inondation. Je ne puis dire encore si ce mémoire sera présenté avec l'appui du gouvernement de la Colombie-Britannique, mais le gouvernement fédéral le présente de toute façon. Si le député veut bien poser une question plus près de la date d'échéance, j'aurais peut-être de plus amples détails à lui donner sur la nature de la présentation.

M. Fraser: Je remercie le premier ministre de sa réponse. Je me demande s'il pourrait être plus explicite et s'il pourrait nous dire si on a arrêté à l'heure actuelle une politique fédérale-provinciale concernant le règlement de la question?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il serait juste de dire, je suppose, que les deux parties s'entendent sans doute sur le fait qu'il ne faudrait pas faire déborder la vallée de la Skagit. Mais le gouvernement de la Colombie-Britannique n'est pas d'accord sur la façon de présenter les instances à la Federal Power Commission. Le gouvernement fédéral est d'avis que les deux parties principales à ce litige sont le gouvernement de la Colombie-Britannique d'une part, qui touche depuis bon nombre d'années une indemnité de la ville de Seattle, en prévision de ladite inondation, et la ville de Seattle d'autre part. Le gouvernement fédéral fait surtout fonction d'autorité sur le plan international. Nous nous efforçons de plaider la cause de la Colombie-Britannique aussi énergiquement que possible car nous nous opposons irrévocablement à l'inondation de la vallée. Il n'est pas encore certain que la Colombie-Britannique veuille nous appuyer à cet égard dans nos instances.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Prince Edward-Hastings veut poser une question supplémentaire. Il a la parole à cette fin, puis ce sera le tour du député de Winnipeg-Nord-Centre.

* * *

L'AGRICULTURE

LA POSSIBILITÉ DE PRÊTS À FONDS PERDUS ET DE TAUX D'INTÉRÊT MODIQUES EN FAVEUR DES AGRICULTEURS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question qui se rapporte à celle qui lui a été posée par le député de Hastings. Compte tenu du fait que le discours du trône traite de l'assistance aux agriculteurs, le ministre prévoit-il que des prêts à fonds perdus et des taux d'intérêts faibles seront prévus dans les mesures qu'il présentera bientôt au Parlement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aurais tort de dire que cela n'a pas été envisagé, mais tout n'est pas encore au point non plus.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PRESTATAIRES DE L'ALLOCATION, DE LA PENSION ET DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI—LA QUESTION DE L'INDEXATION SUR LE COÛT DE LA VIE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que le 10 décembre et le 3 janvier également le ministre a déclaré que les mesures nécessaires seraient prises pour que les anciens combattants qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, d'une part, et l'allocation d'ancien combattant, d'autre part, bénéficient d'une indexation sur le coût de la vie pour ces deux prestations en janvier, mais attendu que le décret du conseil a permis seulement l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti mais non celle de l'allocation d'ancien combattant, le ministre nous dirait-il si cette question fait l'objet d'une étude?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A reporter à 10 heures, monsieur l'Orateur.

* * *

LA SANTÉ

CONSEIL DE LA RECHERCHE MÉDICALE—DEMANDE DE MAJORATION DU BUDGET AU PRORATA DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet du Conseil de la recherche médicale. Compte tenu de l'importante diminution du budget de la recherche médicale au Canada et de la possibilité de perdre nos chercheurs à cause d'un manque de fonds, le ministre peut-il nous assurer que les fonds accordés au Conseil de la recherche médicale dans le budget de 1974-1975 seront augmentés au moins dans la même proportion que la hausse du coût de la vie, d'après les dépenses totales pour 1973-1974, y compris la subvention tardire d'un million de dollars qui non seulement était très insuffisante, mais qui est venue trop tard?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a parfaitement le droit d'avoir sa propre opinion à cet égard.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES DÉMARCHES DU CANADA AU SUJET DE L'ARRAISONNEMENT DU «GREENPEACE III» PAR DES MARINS FRANÇAIS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le gouvernement a annoncé l'octroi d'une subvention de $12,000 au capitaine David McTaggart de Vancouver, pour lui permettre de ramener au Canada le navire *Greenpeace III* et que le ministre a déclaré à la Chambre qu'il avait demandé au gouvernement français de régler au plus tôt l'affaire du *Greenpeace*, le ministre peut-il maintenant nous dire quelles mesures officielles le gouvernement canadien a prises pour protester contre l'arraisonnement de ce navire canadien et quelle a été la réponse du gouvernement français?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai présenté, à de nombreuses reprises, des demandes en ce sens au ministre français des Affaires étrangères. Mon ministère a fait directement des démarches auprès du gouvernement français par l'intermédiaire de l'ambassade. Nous devons maintenant décider de quelle façon faire pression auprès du gouvernement français pour régler cette affaire, mais notre décision, n'est pas encore prise.

* * *

L'IMMIGRATION

LES MOTIFS DE CERTAINS CHANGEMENTS APPORTÉS AU RÈGLEMENT QUANT À L'OFFRE D'EMPLOI ET AUX COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre responsable de l'immigration. Ma question découle du fait qu'il a apporté certains changements importants au règlement concernant les immigrants. Ceux-ci ne peuvent être acceptés que s'ils ont reçu une offre d'emploi ferme ou s'ils justifient de compétences professionnelles dont le Canada a besoin. Étant donné qu'il existe déjà un groupe d'étude sur l'immigration et qu'il a demandé aux Canadiens de lui soumettre leurs suggestions, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il est si pressé d'apporter ces changements? Quelle en est la raison principale? Estime-t-il qu'il y aura cette année, au Canada, un taux plus élevé de chômage? Quelle a été sa principale raison?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les changements provisoires concernant le système de points, qui ont été apportés dans le cadre d'un règlement, sont intervenus après une période de cinq ou six ans durant laquelle il n'y a pas eu de changement. Sauf erreur, le premier système de points a été conçu en 1967. Nous avons décidé d'apporter ces changements après analyse des renseignements que nous avons pu obtenir récemment sur la situation du chômage et d'autres questions concernant les immigrants, ces trois ou quatre dernières années. Nous savons qu'il existe un taux de chômage plus élevé parmi les immigrants qui n'ont pas de compétences professionnelles. Vu le nombre croissant de demandes d'emploi reçues de l'étranger, nous avons pensé que le moment était particulièrement bien choisi d'apporter ces modifications. Cela n'empêche pas, bien entendu, que l'on pourra apporter d'autres modifications à mesure que progressera l'étude plus détaillée de la situation des immigrants.

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre entend-il continuer à apporter arbitrairement des modifications à la loi ou aux règlements sur l'immigration, même s'il s'est déjà adjoint un groupe d'étude pour examiner la question et s'il a demandé aux Canadiens de lui soumettre des suggestions, et en a-t-il déduit qu'il serait superflu d'obtenir des suggestions des Canadiens?

M. Andras: Non, monsieur l'Orateur. Il n'existe aucune façon pour moi de modifier arbitrairement la loi, même si je le voulais, et je ne le veux pas. Une modification de ce genre dépend de la volonté de la Chambre. La modification au règlement est, comme je l'ai dit, une mesure temporaire et, à mon avis, nous ne devrions pas attendre que le groupe d'étude finisse sont travail et qu'on adopte par la suite une mesure législative appropriée, ce qui, comme je l'ai indiqué publiquement, ne se produira probablement pas avant 1975, pour mettre en vigueur des améliorations qui, selon nous, sont justifiées. Entre-temps, il nous a semblé sage d'apporter les modifications en question.

* * *

● (1140)

LA SANTÉ

LES CRÉDITS ALLOUÉS AU CONSEIL DES RECHERCHES MÉDICALES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le gouvernement consacre $100 par habitant à l'assurance-chômage, contre $2 seulement par habitant pour tout le programme de recherches médicales, le ministre nous dira-t-il comment on compte éviter la crise au Conseil des recherches médicales, dont ont parlé les organisations médicales et scientifiques de tout le pays?

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence permettra au ministre de répondre. Cependant, il semble qu'un grand nombre de questions posées par les députés visent à obtenir une déclaration de la part des ministres. Je me permets respectueusement de rappeler aux députés que les questions de ce genre doivent être inscrites au *Feuilleton*. Si la présidence autorise un ministre à répondre à ces questions en faisant une déclaration d'ordre général, je suppose que les députés qui se trouvent à ma gauche et les autres objecteront que cela prend trop de temps sur la période des questions. Le ministre pourra indiquer s'il envisage de fournir ces renseignements au moyen d'une déclaration lorsque le Règlement lui permettra de le faire.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants du Conseil de recherches médicales à quelques occasions et, à la suite de ces rencontres, un million de dollars de plus que ce qui avait été prévu au début a été ajouté au budget du Conseil de recherches médicales. Le Conseil m'avise que, grâce à cette somme, le Conseil saura maintenir le même niveau de recherche que l'an dernier.

Questions orales

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA REMISE DU RAPPORT DU CONSEIL CANADIEN DE LA CONSOMMATION—LA QUESTION DE LA PUBLICATION

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que l'ancien président du Conseil canadien de la consommation s'est plaint que des hauts fonctionnaires anonymes se cachent derrière le ministre et proposent que le Conseil fasse rapport secrètement au ministre au lieu de faire connaître ses résultats ouvertement au public, le ministre souhaite-t-il que ce nouveau conseil protège les consommateurs grâce à des rapports publics ou envisage-t-il de créer un organisme dont les opinions refléteront celles de son ministère?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, son travail consistera sans aucun doute à aider les consommateurs et ses opinions refléteront, je l'espère, celles des membres du Conseil. Le député pourra évaluer les moyens dont dispose le Conseil lorsqu'une déclaration sera faite à son sujet, d'ici une ou deux semaines.

M. l'Orateur: Le député pourra poser une question supplémentaire, puis je passerai la parole au député d'Egmont.

Mme MacInnis: Étant donné qu'il vaut mieux prévenir que guérir et que le ministre doit rétablir le Conseil d'ici deux semaines, envisage-t-il de faire dans l'intervalle une déclaration à la Chambre sur les fonctions et les pouvoirs du nouveau conseil envisagé?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il conviendra de le faire au moment où la composition du Conseil sera annoncée.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LES CONSULTATIONS EN MATIÈRE DE PRIORITÉ—LES MOTIFS DE LA DISSOLUTION DES GROUPES CONSULTATIFS DES CIRCONSCRIPTIONS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle a trait à la lettre envoyée à tous les députés la semaine dernière au sujet du choix des projets dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse cette année. Vu le changement ou le revirement surprenant dans le processus de prise de décisions pour les programmes PIL et Perspectives-Jeunesse, alors que, naguère, des représentants de chaque partie des circonscriptions participaient à l'établissement des priorités pour les projets, le ministre peut-il nous donner la raison de ce revirement et nous dire s'il créera un très grand nombre de problèmes à son ministère? De plus, les députés devront décider de la priorité des projets, ce qui, à mon sens, ne convient guère.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la pratique suivie concernant le Programme d'initiatives locales, nous avons attaché beaucoup de prix aux recommandations des députés, bien qu'en général, les décisions aient été prises de concert avec les groupes consultatifs des circonscriptions. A vrai dire, nous n'avons pas établi les groupes consultatifs pour Perspectives-Jeunesse cette année à cause de deux problèmes d'ordre pratique. D'abord, le temps qu'il faut pour étudier et approuver les projets et, ensuite, les sommes à répartir dans l'ensemble du pays. Nous consulterons toutefois les gens des localités par l'entremise de nos fonctionnaires, ainsi que les députés, pour obtenir leur point de vue, mais je me réserve le droit d'approuver ou de rejeter un projet en dernier ressort.

M. MacDonald (Egmont): Afin de dissiper la vive inquiétude que ressentent les jeunes gens qui craignent que toute cette situation donne lieu à beaucoup de jeux politiques soit au niveau administratif ou au sein des partis, le ministre serait-il prêt, même à cette date tardive, à demander l'avis des députés au sujet de la formation d'un nombre acceptable de groupes de circonscriptions afin d'éviter un tel trafic d'influence?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il y aura trafic d'influence. Je pense qu'il serait très difficile de faire des changements en ce moment-ci pour assurer la formation de groupes consultatifs dans les circonscriptions. J'invite instamment le député à me présenter des recommandations précises que l'on pourra examiner, bien que nous devions d'abord nous occuper de la mise en marche de ces divers projets.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LES FORCES MARÉMOTRICES DE LA BAIE DE FUNDY—LE RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE—LES ACCUSATIONS DE TEMPORISATION INEXCUSABLE FORMULÉES PAR LE PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Avant le congé, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'a dit que le rapport sur le nouvel examen des possibilités d'exploitation marémotrice de la baie de Fundy serait mis à notre disposition, peu de temps après la première conférence des premiers ministres probablement vers la fin de janvier. Malheureusement, le ministre n'est pas ici aujourd'hui. Après la conférence, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a accusé le gouvernement fédéral de temporisation inexcusable à cet égard Le premier ministre communiquerait-il avec son homologue de la Nouvelle-Écosse pour lui dire ce qu'il en est de ce rapport et quand il sera disponible?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Malheureusement, monsieur l'Orateur, je ne puis donner de date au député. La Chambre sait que peu de temps après la conférence des premiers ministres, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est parti pour Washington et qu'il a ensuite fait une tournée très importante des pays du Moyen-Orient producteurs de pétrole. C'est sûrement ce qui explique le retard. Quant à ce matin, il avait une réunion à Montréal et le mauvais temps l'a retardé. Il doit arriver à la Chambre d'un instant à l'autre. J'espère qu'il pourra donner au député une réponse plus tard dans la journée ou un autre jour.

M. l'Orateur: Le député a la parole pour poser une question supplémentaire, puis ce sera le tour du député d'Edmonton-Ouest.

M. Coates: Étant donné que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a mis neuf mois à nommer des représentants auprès du comité de révision, le premier ministre nous dira-t-il si, avant de faire cette déclaration sur la temporisation impardonnable, son homologue de la Nouvelle-Écosse l'a consulté sur la date de présentation de ce rapport?

M. Trudeau: Pas que je me souvienne, monsieur l'Orateur, mais encore une fois, je m'en remettrais au ministre.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE RECOUVREMENT DU TROP-PAYÉ DES PRESTATAIRES DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LA COMMUNICATION DES DÉCLARATIONS D'IMPÔTS À CERTAINS MINISTÈRES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme on rapporte qu'environ 3,400 bénéficiaires du Régime de pensions du Canada devront rembourser des sommes prétendument versées en trop par suite de l'examen des rapports d'impôt, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi les fonctionnaires du Régime de pensions du Canada ont accès aux rapports d'impôt, alors que le ministère du Revenu national est chargé des cotisations au Régime et que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est responsable du paiement de prestations, et le ministre peut-il dire à la Chambre si tous les ministères ont accès aux renseignements qui figurent dans les rapports d'impôts?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Non, monsieur l'Orateur. Je me renseignerai volontiers sur le problème que soulève le député. Je n'en ai pas encore entendu parler, mais j'en discuterai avec mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

● (1150)

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À LA CULTURE HERBAGÈRE—DEMANDE DE PROLONGATION EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE BOVIN

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que, malgré la récente incitation des agriculteurs à intensifier la culture céréalière, nombre de fermiers veulent encore consacrer des terres marginales à la culture herbagère, le ministre peut-il dire à la Chambre si le programme d'encouragement à la culture herbagère, qui devait prendre fin cette année, restera en vigueur, afin que les agriculteurs puissent maintenir leur production de bœuf, ce qui est une question importante tant pour les consommateurs du Canada que pour les producteurs de bœuf?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, une décision sera prise à ce sujet d'ici quelques jours.

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PÉTROLE—LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES TRUDEAU-LOUGHEED-BLAKENEY—LA POSSIBILITÉ DE CONCLUSION D'UN MARCHÉ

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Va-t-il rencontrer le premier ministre de l'Alberta et celui de la Saskatchewan et les rencontrera-t-il ensemble? Garantira-t-il également à la Chambre et au pays que, quel que soit le marché conclu avec les deux provinces productrices et leurs premiers ministres, il s'agira du même marché, étant donné que la Saskatchewan prélève une taxe spéciale, contrairement au gouvernement de l'Alberta?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la première partie de la question, j'ai rencontré et je rencontrerai séparément plusieurs premiers ministres des provinces productrices comme des provinces consommatrices. On n'a pas essayé de conclure un marché contrairement à ce que le député laisse entendre; on a essayé de trouver une solution acceptable pour toutes les régions du Canada. Aucun premier ministre ne perdra cela de vue lors de la poursuite de nos négociations, et moi non plus, évidemment.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, étant donné les observations faites par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui semblait aborder la question dans un esprit de confrontation, le premier ministre nous donnerait-il une petite idée du montant que d'après lui, tout Canadien, d'un bout à l'autre du pays, devra payer pour le pétrole brut canadien à l'exception des frais de transport?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je puis certes donner au député une petite idée du prix, comme il dit; je suis également certain qu'il en a lui-même une petite idée. Mais ce n'est pas l'essence de la question. Nous nous réunissons pour essayer d'en arriver non pas à un accord du point de vue fédéral ou du point de vue provincial, mais à une entente qui concilie tous les éléments de la question. C'est pourquoi je nie que le gouvernement fédéral aborde la question dans un esprit de confrontation, comme le député le laisse entendre. Lors de la conférence fédérale-provinciale de janvier et par la suite, nous nous sommes appliqués à négocier un accord tout en évitant les confrontations: nous avons conservé cette attitude conciliatrice. Lorsque—et c'est fréquent—l'on nous pose des questions comme celle-ci: Que feriez-vous si vous n'obteniez pas d'accord? nous répondons invariablement que le gouvernement assumerait ses responsabilités. Mais c'est en quelque sorte injuste de nous acculer ainsi au mur pour nous accuser ensuite de rechercher la confrontation. Nous sommes à la recherche d'un accord.

M. l'Orateur: A l'ordre. Un certain nombre de députés voudraient bien poser des questions supplémentaires, mais la période réservée aux questions orales est terminée. J'aimerais signaler qu'aujourd'hui, la présidence a, jusqu'à un certain point, donné la parole de préférence aux députés assis aux première et deuxième rangées des banquettes situées à ma gauche. Un certain nombre de députés ont tenté d'obtenir la parole, ceux notamment de Carleton-Charlotte, Victoria, Moose Jaw, Red Deer et Sault-Sainte-Marie. La présidence s'est rendu compte qu'un député prestigieux de la deuxième rangée a tenté, sans succès, de poser une question. La présidence fera en sorte, demain, de

donner la parole à leur tour aux députés qui ne l'ont pas eue aujourd'hui.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le vendredi 1er mars, de la motion de M. Stollery: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Stanfield (p. 31).

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a encore une fois reconnu dans le discours du trône que l'agriculture constitue une industrie de première importance au Canada, une industrie importante pour tous les Canadiens. Il nous faut un peuple bien nourri pour pouvoir faire quoi que ce soit d'autre. Mais l'agriculture est aussi l'une des industries les plus importantes à faire fonctionner l'économie, à procurer un emploi à des milliers de Canadiens dans tout le pays. Elle est aussi l'une des industries les plus complexes. ce qui s'avère plus particulierement vrai sur le plan des relations entre l'industrie, les agriculteurs et tous les paliers de gouvernement.

Le gouvernement fédéral prend l'initiative en instaurant pour les agriculteurs, qui la réclament depuis des années, une politique nationale en matière d'alimentation. Les objectifs de cette politique forment la base des politiques libérales en matière d'agriculture. La politique gouvernementale en matière d'alimentation a d'abord été établie pour faire en sorte que les Canadiens continuent de bénéficier d'un approvisionnement sûr et suffisant d'aliments sains, et deuxièmement, pour faire en sorte que les aliments continuent d'être disponibles à des prix qui sont raisonnables pour les consommateurs et convenables pour les agriculteurs. Les consommateurs canadiens ne devraient pas avoir à consacrer une proportion démesurée de leurs revenus afin de s'assurer une alimentation suffisante et équilibrée. Il est très raisonnable de consacrer le cinquième de ses revenus à l'alimentation afin de se maintenir à un niveau d'alimentation qui est le meilleur au monde. Le dossier canadien au chapitre de l'alimentation a été remarquable parce que les Canadiens consacrent à l'alimentation une proportion de leurs revenus moindre que les consommateurs de la plupart des autres pays du monde.

Mais il faut aux agriculteurs des prix raisonnables, assurant des revenus suffisants, si lon veut encourager une production soutenue des denrées qu'il faut produire au Canada. La situation à cet égard commence à s'améliorer mais, dans certains, cas, le producteur de certaines denrées est à nouveau aux prises avec des coûts élevés et des prix insuffisants.

Le troisième objectif de la politique agro-alimentaire du gouvernement est d'assurer une offre constante et d'accroître la production des denrées pour donner au Canada une position concurrentielle avantageuse sur le marché canadien, sur le marché de l'exportation et pour les programmes internationaux d'aide alimentaire.

Nombre de programmes visent ces objectifs. Les revenus nets et les recettes des agriculteurs se sont améliorés. Le revenu net, pour la dernière année civile, s'établit à environ $3.4 milliards, soit presque le double du revenu net de 1972. C'est un revenu 70 p. 100 plus élevé que celui de l'année record du régime conservateur. Cette année, on prévoit une augmentation de plus de 50 p. 100 par rapport à 1973. La production s'accroît dans de nombreux secteurs, l'offre est abondante au Canada et la valeur de nos exportations agricoles s'est élevée. Parallèlement, on aide les familles à faible revenu à faire face à l'augmentation du prix de l'alimentation sous forme d'une aide sociale accrue, par l'indexation des prestations comme les pensions de vieillesse, les allocations aux anciens combattants, les allocations familiales, ainsi que par des réductions de l'impôt sur le revenu.

Les consommateurs veulent être assurés de prix plus stables de l'alimentation et les producteurs de revenus convenables et sûrs. Car tous les producteurs n'ont pas bénéficié de l'augmentation générale du revenu net. Outre ces questions fondamentales, on se préoccupe aussi des transports insuffisants, d'un manque d'espace d'entreposage et on est conscient de la nécessité de pousser le développement et la recherche de marchés nouveaux.

Dans chacun de ces domaines particuliers, le gouvernement a des plans bien arrêtés, Nous proposons d'élaborer de nouveaux et de meilleurs programmes de stabilisation des prix et des revenus à l'intention des agriculteurs. Lorsque ces derniers auront de meilleures garanties de prix et de revenus, ils seront mieux disposés à faire les investissements permettant d'atteindre le niveau de production qu'attendent les producteurs. Ainsi les consommateurs seront assurés d'une offre plus régulière de produits alimentaires à des prix plus stables.

Les changements que nous proposons subordonnent les niveaux de soutien aux fluctuations des coûts de production, haussent les niveaux minimums de soutien, augmentent le nombre de produits protégés et diminuent la durée de la période de base servant au calcul des niveaux d'assistance. Les cultivateurs canadiens sauront qu'ils n'ont pas peiné en vain durant la campagne agricole.

Un programme national spécial de stabilisation des revenus agricoles, destiné aux céréaliculteurs, sera mis en œuvre quand le marché leur sera favorable, comme maintenant. La caisse sera constituée de contributions des cultivateurs et du gouvernement et, lorsque les revenus agricoles fléchiront au-dessous d'un certain niveau, la caisse versera des prestations aux cultivateurs en vue d'accroître leur revenu. Cette opération de consolidation atténuera les cycles de prospérité et de marasme qui ont frappé non seulement les cultivateurs mais aussi l'économie agricole des Prairies et l'économie du pays en général. Je crois que tous les citadins au Canada doivent comprendre qu'une industrie agricole saine et prospère permet à son tour au pays tout entier d'utiliser plus efficacement ses ressources naturelles et humaines.

● (1200)

Le régime de dualité des prix du blé destiné à la consommation humaine au Canada sera en vigueur pour une période de sept ans garantissant aux cultivateurs un marché à un prix fixe et à un niveau qu'ils n'avaient jamais espéré obtenir il y a seulement deux ans. En même temps, un approvisionnement soutenu de farine, de pain et de blé à un prix ferme sera assuré aux consommateurs. Ces derniers devraient se rendre compte que les producteurs contribuent actuellement directement à abaisser le prix du pain au Canada en consentant à ne pas extorquer un dernier dollar par boisseau aux consommateurs cana-

[M. l'Orateur.]

diens. Voilà comment se manifeste la bonne volonté des cultivateurs canadiens qui veulent aider le consommateur, lui permettre de profiter d'un avantage, de faire preuve de prévoyance et de peser les conséquences. D'aucuns peuvent se demander ce que je veux dire. Permettez-moi de signaler que le prix mondial du blé à l'heure actuelle est d'un dollar plus élevé que le prix que paie le consommateur canadien. On peut donc prétendre que les cultivateurs subventionnent directement les consommateurs au taux d'environ un dollar le boisseau pour tout le blé qui sert à la production de la farine au Canada.

Une voix: Allez le dire au cultivateur de l'Ouest.

M. Whelan: Vous oubliez, je crois, que certains d'entre nous ont des terres dans l'ouest de l'Ontario et ailleurs qui produisent les mêmes céréales dont 90 p. 100 vont à la consommation nationale et seulement 10 p. 100 à l'exportation. C'est donc dire que par habitant, ces cultivateurs contribuent peut-être bien davantage.

Le gouvernement compte aussi modifier la loi sur le crédit agricole pour faciliter les choses aux jeunes cultivateurs qui veulent se lancer en agriculture.

Une voix: C'est là une politique des conservateurs.

M. Whelan: Le député dit que c'est là une politique conservatrice. Je dirais plutôt qu'il a lu certains de mes discours et qu'il adopte certaines de mes idées.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Quelques-unes d'entre elles ont été incorporées à leur programme, et j'espère que le député de Saint-Jean-Est en conviendra. Il semble se faire un point d'honneur de tomber à bras raccourcis sur un groupe qui cherche à aider dans le domaine de la commercialisation des oeufs. Il n'a rien dit des autres offices de commercialisation, dont deux dans sa province, qui ont fait un excellent travail pour les pêcheurs là-bas. Ils ont de fait haussé le revenu des pêcheurs à un niveau sans pareil, ce à quoi ils avaient droit d'ailleurs. J'aimerais l'entendre parler de cela bientôt.

Environ 62 p. 100 des cultivateurs canadiens ont 45 ans et plus, et atteindront l'âge de la retraite d'ici 20 ans. Certains députés, qui devraient être plus raisonnables, ne cessent de parler du revenu des cultivateurs, sachant fort bien que n'importe qui peut se lancer en agriculture s'il est prêt à travailler en moyenne 77 heures par semaine et à recevoir un revenu moins élevé que celui des travailleurs qui font 33.5 heures par semaine en moyenne. N'importe qui peut encore se lancer en agriculture; ce n'est pas une profession exclusive. Ce secteur de notre société reçoit beaucoup moins, compte tenu des heures de travail et des investissements.

Il nous faut de jeunes agriculteurs pour assurer l'avenir. Les prix majorés et la stabilisation des revenus seront très utiles, et grâce à certaines mesures, les jeunes sont portés à revenir à l'industrie agricole.

D'autre part, les jeunes agriculteurs ont aussi besoin de crédit à long terme pour lancer une entreprise pouvant produire un revenu raisonnable. En qualité de ministre de l'Agriculture, je n'ai pas l'intention de recommander à quiconque de se lancer dans l'agriculture, à cause des grands risques et des forts investissements que cela comporte, sans leur donner l'assurance d'un rendement raisonnable.

Le gouvernement accordera des crédits à long terme, dans certaines conditions. Le gouvernement propose une prolongation de trois ans de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, selon laquelle les agriculteurs peuvent obtenir des prêts garantis par le gouvernement pour l'achat d'outillage moderne. Le montant maximum des prêts individuels sera haussé en fonction du coût de machines et d'outillage agricoles de première qualité. Le Parlement sera prié de garantir des sommes sensiblement accrues en vue de consentir des prêts aux termes de ce programme.

Les députés savent qu'une saine commercialisation constitue à mes yeux un objectif qui avantage les agriculteurs sans entraîner pour les consommateurs de hausses des prix de l'alimentation. Certains députés et certains habitants de cette ville qui ne sont pas agriculteurs comme moi, n'en semblent pas encore tout à fait convaincus. Ils ne se rendent pas compte que ceux qui nous fournissent notre nourriture sont les plus efficaces du monde. Sans doute faudra-t-il qu'ils s'en avisent, au risque de voir ces personnes abandonner l'agriculture.

La commercialisation désordonnée—cela, nul ne le conteste—entraîne d'excessives fluctuations des prix, gêne l'entreposage, dérange la manutention, bloque les moyens de transport, et fait naître le besoin d'installations excédentaires de traitement qui deviennent ensuite inutiles et qui, au mieux, demeurent inutilisées pendant la plus grande partie de l'année. Entre-temps, une grande partie des denrées se perdent, faute d'installations de traitement appropriées, et certains marchés et certains consommateurs s'en verront privés six mois plus tard, ce qui s'accompagne d'une hausse des prix. C'est surtout vrai pour les denrées que le Canada ne produit pas, soit lorsque le marché et les consommateurs doivent compter sur les importations.

De l'avis de certains économistes, et même de certains députés, nous devrions produire jusqu'à ce que les cultivateurs ne sachent plus quoi faire de leurs produits, avec l'espoir que nous trouverons des marchés pour les écouler. Une pareille façon de penser ne comporte aucune garantie de stabilité de la production et je ne la préconiserai pas pour l'industrie agricole canadienne. Entre-temps, l'écoulement d'une grande partie de produits ne se fait pas, ce qui explique l'état actuel de notre programme d'entreposage. J'ai l'intention d'étendre ces programmes dans les prochains mois.

Tout le monde sait que je ne suis pas professeur d'économie politique.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Le ciel en soit loué! Dernièrement, on m'a montré un dossier sur les économistes de réputation mondiale. Ce qui frappe, c'est que jamais aucun d'entre eux n'a eu raison.

M. Stanfield: Comme ils diffèrent tous il faut que certains aient raison.

M. Whelan: C'est finalement le consommateur qui paie les frais de la cessation et de la reprise de la production, de l'acquisition d'équipements coûteux, abandonnés à la rouille, phénomène très répandu, depuis l'agriculteur jusqu'au détaillant. Pas besoin d'être diplômé d'université pour le comprendre.

Nous prenons donc des dispositions pour améliorer les méthodes de commercialisation, et entre autres, le régime de paiements anticipés qui a donné de si bons résultats pour les céréaliculteurs des Prairies. Le gouvernement se propose de relever le maximum des paiements anticipés

par agriculteur et de faire bénéficier tous les agriculteurs canadiens du régime dans le cas des récoltes entreposables.

Pour compléter ce projet, le gouvernement fédéral a élargi son programme d'aide à la construction d'installations d'entreposage. En effet, on manque d'entrepôts dans beaucoup de régions. D'autres n'ont que des entrepôts désuets et il faudrait les doter d'installations modernes. Une partie de cette aide sert actuellement à la construction d'entrepôts spécialisés pour les fruits et les légumes et ce programme se poursuivra et s'étendra désormais à d'autres récoltes, selon le besoin. Les agriculteurs canadiens bénéficieront de meilleurs prix et les consommateurs, d'une offre plus abondante durant toute l'année, puisque les entrepôts modernes permettront d'écouler des produits de meilleure qualité. Nos agents de recherche ont établi que les produits entreposés dans de bonnes installations en sortent en aussi bon état et parfois même, dans un meilleur état, qu'au moment de l'entreposage. Le consommateur pourra donc profiter de prix plus stables et les producteurs, de prix plus uniformes.

D'autres dispositions seront prises pour améliorer notre régime de commercialisation; ainsi, nous favoriserons les contrats par anticipation et l'établissement d'offices de commercialisation pour les marchés d'exportation. Nous faciliterons le transport du grain au Canada en aidant à la réparation des wagons couverts et à l'achat de nouveaux wagons-trémies, en effectuant une étude des coûts du transport du grain et en nous assurant que les wagons-trémies actuels sont utilisés le plus efficacement possible.

Nous modifierons la loi sur les licenses d'exportation et d'importation pour favoriser davantage la transformation des denrées alimentaires au Canada. Grâce à ces modifications, le marché canadien sera mieux protégé lorsque les approvisionnements de produits canadiens seront insuffisants, ce qui sera tout à l'avantage de l'ensemble de l'économie canadienne.

● (1210)

Les producteurs laitiers ont des problèmes à cause des frais d'exploitation qui augmentent à une vitesse étourdissante. Il est évident que le prix du lait doit augmenter bientôt et, à mon avis, la plus grande partie de cette augmentation doit être assumée par le marché. Ceux qui croient que les agriculteurs devraient accepter des prix faibles à cause des familles défavorisées devraient d'abord songer que l'ensemble de la société a le devoir de veiller à ce que les moins fortunés aient du lait, puisque le lait est la nourriture la plus saine du monde. Deuxièmement, si le prix du lait sur le marché n'augmente pas, la production diminuera. L'année dernière, notre production laitière a baissé de 4.7 p. 100, ce qui constitue la chute la plus importante depuis 1920; en Nouvelle-Zélande, grande productrice de lait, la production diminue encore plus rapidement. C'est même chose dans le monde entier. Cela provient du fait que pour être producteur laitier, il faut travailler sept jours par semaine, même les jours de congé comme Noël, le Jour de l'An et la Saint-Patrice. Nombre de producteurs s'opposent à ce mode de vie qui rapporte si peu. Nous devons donc réorganiser l'ensemble de l'industrie laitière à temps si nous voulons continuer à produire la substance la plus nourrissante et la moins coûteuse qui soit, c'est-à-dire le lait, qu'il nous semble tellement naturel d'avoir.

La vache est la machine la plus étonnante du globe. Aucun scientifique n'a pu inventer rien d'aussi doué qu'une vache. Elle avale le fourrage qu'on lui donne et en fait l'un des aliments les plus sains au monde. Nos producteurs laitiers n'ont pu continuer que grâce à la coopération des gouvernements fédéral et provinciaux et à leurs programmes d'élevage. La production d'une vache a presque triplée en quinze ans.

Je voudrais prévenir les députés qui n'ont pas ménagé leurs critiques en ce qui a trait à la lutte contre la brucellose. J'ai vérifié les chiffres concernant la brucellose. Les revenus de bien des agriculteurs dépendent de l'exportation du bétail. A cause de certaines déclarations qui, à ma connaissance, sont sans fondements, certains pays importateurs se sont inquiétés et nous ont demandé s'ils pouvaient continuer d'acheter. Je peux leur assurer qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter du taux de brucellose au Canada. Il faut s'en occuper et c'est ce que nous faisons. Cependant, je répète que le Canada possède la population animale la plus saine de tous les pays agricoles du monde.

Pour les éleveurs canadiens, l'année dernière le marché a été très instable, et l'est encore aujourd'hui. Ils ont dû, tout d'abord, faire face à des augmentations exorbitantes des matières protéiques, puis au gel des prix aux États-Unis et maintenant, à une décision judiciaire autorisant l'utilisation du DES aux États-Unis. Ces facteurs internationaux sèment le chaos dans notre industrie agro-alimentaire. Je me félicite, monsieur l'Orateur, d'entendre un citadin invétéré comme le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône et député de Spadina (M. Stollery), reconnaître les difficultés où se trouve l'agriculture à cause de la haute finance internationale et des spéculateurs qui s'enrichissent aux dépens des consommateurs de denrées essentielles. Prenons l'exemple du sucre comme l'un de ces produits essentiels. Le prix de cette denrée s'est élevé d'environ 400 p. 100 en un peu plus de trois mois. Pourtant, je suis persuadé que bien peu d'ouvriers sucriers en profiteront. Des Canadiens estiment que nous devrions nous en procurer au meilleur marché possible, quels qu'en soient les effets sur les pays producteurs. Je ne suis pas d'accord. Je profite de cette occasion pour féliciter le député d'avoir porté ce point sensible à l'attention de la Chambre si clairement et si simplement.

Le marché de la viande et des produits du bétail s'étend rapidement, non seulement au Canada mais à l'étranger. Le gouvernement élabore donc actuellement une nouvelle stratégie du bétail en vue de garantir aux producteurs une marge de production. Nous allons aussi de l'avant en accentuant les recherches sur la viande et en finançant davantage l'expansion des facultés vétérinaires.

Une voix: Bravo!

M. Whelan: Je crois que le député d'Algoma (M. Foster) s'intéresse particulièrement à cette question. On donne aussi plus d'appui à la recherche. De nouveaux programmes de recherche seront amorcés sur la production vivrière en général, l'amélioration de la qualité, le développement de produits, la mécanisation et la production de la viande. Le but est d'augmenter la production, de limiter les frais, d'améliorer la qualité et d'établir de nouveaux débouchés pour la production canadienne. L'histoire a démontré que les fonds dévoués à la recherche par le gouvernement fédéral profitent tant au consommateur qu'à l'agriculteur et, à la longue, plus au consommateur qu'à l'agriculteur.

Le député de Lisgar (M. Murta) a demandé quelles mesures le gouvernement était prêt à prendre pour réduire les frais d'exploitation croissants des agriculteurs. La réponse est de créer un climat qui leur permettra d'obtenir un rendement financier maximum leur assurant un revenu net sans précédent. Leurs revenus en espèces ont augmenté de 26 p. 100 en 1973 par rapport à 1972 où la hausse avait été de 18 p. 100 par rapport à 1971. Étant donné que les frais d'exploitation ont augmenté relativement moins vite que les revenus en espèces, nous avons terminé l'an dernier avec des revenus nets record, comme je le disais tout à l'heure, bien supérieur à tout ce que les progressistes conservateurs ont jamais pu réaliser lorsqu'ils étaient au pouvoir. Les revenus nets devraient augmenter d'un tiers en 1974 par rapport à 1973. Cela sera possible parce que nous surveillons de près les frais d'exploitation qui augmentent rapidement, nous l'admettons.

Après avoir pris une bonne part du temps de la Chambre pour expliquer la politique agricole des libéraux, je dois dire que je suis satisfait de noter que des conservateurs progressistes sont prêts à adopter les nombreuses initiatives que le gouvernement met de l'avant aux termes de la politique libérale en matière de produits alimentaires, et je ne prévois donc que peu de difficultés lors de la présentation de ce projet de loi à la Chambre.

En résumé, il est évident que le consommateur canadien bénéficie de la meilleure aubaine au monde en matière de produits alimentaires. Il peut se procurer, avec une facilité croissante, les produits alimentaires de la plus haute qualité tout en ne payant, comparé au reste du monde, que le plus faible pourcentage de son revenu. Les agriculteurs canadiens ont accru leur productivité et leur efficacité plus rapidement que l'ensemble de l'économie pour permettre ces prix exceptionnels.

Vous savez, monsieur l'Orateur, que d'autres secteurs de la société ne sont pas aussi productifs que l'agriculture. Nous pourrions considérer que moins de 7 p. 100 de notre population produit tous les aliments qui sont produits au Canada. Il faut également considérer qu'une très forte proportion en est exportée. Nous n'avons qu'à comparer cet état de choses avec la situation qui existe en Chine qui, avec ses 840 millions d'habitants dont 80 p. 100 travaillent à la production alimentaire, ne parvient pourtant pas à satisfaire à ses propres besoins. C'est pourquoi nous devons être reconnaissants envers nos agriculteurs canadiens. Nous devons également être extrêmement attentifs à ne rien faire qui puisse les décourager. Je ne pense pas que ce soit les encourager que de les critiquer ou de surveiller ce qu'ils font. J'ai certaines réserves à l'endroit de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires à cet égard et sur la façon dont ce secteur de la société, qui est le plus productif et qui assure à la société les aliments de la plus haute qualité qui soit aux prix les plus raisonnables, est surveillé plus étroitement que tout autre. J'estime que nous devons agir avec la plus grande prudence.

De nombreux cultivateurs ne touchent pas une juste récompense pour leurs efforts, leurs placements et leur compétence. Les revenus agricoles se sont enfin améliorés. Le gouvernement fédéral est disposé à prendre des mesures importantes pour maintenir les cultivateurs dans une situation financière avantageuse et pour leur permettre de préparer un avenir encore meilleur. Tout dépendra des députés, des membres des gouvernements provinciaux et des cultivateurs.

L'abondance d'aliments à bon marché pourra continuer seulement si les cultivateurs ont l'appui de la société en général et celui du Parlement. Les programmes que le gouvernement a appliqués et ceux qui sont décrits dans le discours du trône répondent aux besoins.

● (1220)

M. Baker: Monsieur l'Orateur, le ministre accepterait-il de répondre à une question concernant un problème qu'il a soulevé?

M. Whelan: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Baker: Je partage la préoccupation du ministre en ce qui concerne la brucellose, et nous en avons discuté ensemble, mais j'aimerais également lui faire remarquer, avec tout le respect que je lui dois . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a pris la parole dans le but de poser une question.

M. Baker: . . . est-ce que le gouvernement a envisagé d'augmenter les indemnités versées aux agriculteurs dont les troupeaux sont frappés par la brucellose et ces mesures doivent-elles être prises conjointement avec les gouvernements provinciaux ou sans leur participation? Pourrait-il répondre à cette question car un grand nombre d'agriculteurs de ma région sont très inquiets à ce sujet, et je suis certain qu'il en va de même dans la région de monsieur l'Orateur?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, l'année dernière, à peu près à la même époque, nous avons doublé les indemnités pour le bétail de pure race et les animaux croisés, en comprenant très bien les frais supplémentaires qu'entraîne le remplacement du bétail et autre. J'ai fait une proposition en vue d'augmenter les indemnités versées pour le bétail et dès que cette question sera réglée, je ferai une déclaration.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer mon discours en me joignant aux autres députés qui ont pris la parole pour féliciter les motionnaires de l'adresse, le député de Spadina (M. Stollery) et le député de Sherbrooke (M. Pelletier). Le discours du député de Spadina a présenté pour moi un intérêt tout particulier car c'est dans cette circonscription que j'ai présenté la première fois ma candidature en tant que député, en 1945. A l'époque, j'ai acquis une grande expérience mais rien d'autre, car je fus battu de seulement 6,000 voix par un homme pour lequel j'éprouve un grand respect et une grande amitié, l'actuel sénateur David Croll. Je manquais tellement de personnel que je dus travailler moi-même le jour des élections et à la fin de la journée, je surveillai le dépouillage dans un bureau de vote. Lorsque je revins à la salle principale du comité, je m'aperçus qu'il me manquait 2,000 voix, mais je ne me suis jamais inquiété depuis lors.

Dans les prochaines minutes, j'aimerais traiter d'un sujet que le gouvernement ne tient pas du tout à aborder depuis deux ou trois ans, celui de l'inflation qui, nous le savons maintenant tous trop bien, augmente à un taux annuel de plus de 9 p. 100 et qui, a-t-on toutes les raisons de croire, pourrait bien dépasser 10 p. 100 en 1974.

Bien que de récents sondages d'opinion publique révèlent que les Canadiens n'ont jamais eu des points de vue plus concordants depuis 20 ans au sujet de l'inflation, le problème le plus sérieux auquel fait face notre pays, le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet refusent même d'en discuter et encore moins de présenter des politiques positives pour le résoudre de façon adéquate. C'est pourquoi, à cause de l'état d'immobilité paralysante que le gouvernement tient à maintenir, il appartient,

comme d'habitude, aux députés de l'opposition officielle d'avancer des propositions positives pour juguler ce problème grave, en espérant pousser le gouvernement à prendre des mesures qui s'imposent depuis si longtemps.

Tout d'abord, à quoi est attribuable cette inflation qui ne cesse d'augmenter et qui a atteint des proportions si alarmantes et ne devrait, d'après toutes les indications, cesser d'empirer avec les années? Principalement au fait qu'au cours des quatre dernières années, la Banque du Canada, sur les instructions du gouvernement actuel, a augmenté la masse monétaire, qui se compose des devises en circulation plus les dépôts dans les banques à charte, qui sont passés de 28 à 48 milliards de dollars, une augmentation de 70 p. 100, alors que la croissance réelle de l'économie, c'est-à-dire le niveau de production, n'a augmenté que de 23 p. 100, soit moins du tiers de ce montant. Cet excédent très appréciable de pouvoir d'achat par rapport au volume de produits disponibles pour la vente a été la raison principale du taux d'augmentation si alarmant des prix au cours des quatre dernières années.

En plus de cette pression inflationniste exercée sur les prix par la demande, nous avons également la pression exercée sur les coûts du fait que les travailleurs demandent tout naturellement des salaires plus élevés pour faire face à la hausse du prix des produits qu'ils doivent acheter pour vivre. Ces deux genres de pression font monter les prix à un rythme toujours plus rapide, si bien que personne n'y gagne vraiment et que les gens qui ont des revenus fixes sont durement touchés.

L'année dernière, le gouvernement a augmenté les allocations familiales et la pension de vieillesse pour tenter de soulager le fardeau des personnes les plus gravement touchées par la hausse des prix, mais nous savons tous très bien que ces corrections périodiques ont un gros retard sur les hausses de prix et ne peuvent donc résoudre le problème de façon satisfaisante. La seule véritable solution à ce problème ce serait d'avoir des prix raisonnablement stables qui n'augmenteraient pas de plus de 3 p. 100 par an, ce qui représentait l'augmentation annuelle moyenne du coût de la vie au cours des 75 dernières années, une augmentation à laquelle nous nous sommes habitués et qui nous permet de vendre nos produits avantageusement sur le marché canadien comme sur les marchés extérieurs sur lesquels nous comptons beaucoup sans craindre la concurrence étrangère. Toutefois, la raison la plus importante pour laquelle nous devons freiner la hausse rapide des prix, c'est que, si nos prix augmentent plus vite que ceux de nos principaux partenaires commerciaux, nos produits soutiendront de moins en moins la concurrence des produits étrangers offerts au Canada et sur le marché extérieur et cela ne manquerait pas d'avoir des conséquences très graves.

Il est donc clair, je pense, que nous devons prendre des mesures radicales pour empêcher les prix d'augmenter de plus de 3 p. 100 par an. Il est également évident, je pense, que la seule façon pratique d'y parvenir, c'est d'amener le niveau de production à un point où l'offre et la demande s'équilibreront à peu près.

Comment peut-on y arriver? Il faut pour cela que le gouvernement offre des stimulants à l'industrie et à l'agriculture pour persuader les producteurs qu'il vaut la peine d'engager les grosses dépenses nécessaires pour augmenter considérablement la production, chose indispensable pour y parvenir. Nous savons que la plupart des producteurs hésitent à faire ces dépenses à cause de l'incertitude de l'avenir, et ils ont besoin de stimulants considérables pour les convaincre d'agir. La plupart des producteurs nous diront: «Si l'on ne me prouve pas qu'il vaut la peine d'agrandir mes installations, d'augmenter mon matériel et de payer les intérêts élevés qu'entraînent ces dépenses, et si, dans deux ou trois ans, je constate que la demande fléchit, que je suis obligé d'écoper et incapable de payer les intérêts élevés sur des machines et des installations inutilisées, je ne suis, dans ce cas, pas prêt à faire ces dépenses». Mais, monsieur l'Orateur, si le gouvernement prouve aux producteurs l'utilié de ces dépenses, alors ceux-ci iront de l'avant.

● (1230)

Nous ne pouvons nous croiser les bras et laisser libre cours à l'inflation gallopante durant la période assez longue qu'il faudra pour porter la production au niveau souhaité; il faut donc, dans l'intervalle, instaurer des contrôles pour maintenir les prix à un niveau raisonnable. L'opposition officielle a recommandé un blocage des prix et des revenus pour une période de 60 à 90 jours durant laquelle on définirait des principes directeurs fixant les niveaux des prix et des revenus pour les empêcher de croître à un taux supérieur à celui qu'il faut pour maintenir la progression annuelle du coût de la vie à environ 3 p. 100. On estime qu'il faudra maintenir ces contrôles de 18 mois à deux ans pour permettre au gouvernement de lancer efficacement son programme de stimulants destiné à porter la production au niveau souhaité. Une fois cet objectif atteint et le niveau de la production égal ou presque à celui du pouvoir d'achat, le programme de contrôle n'aura alors plus de raison d'être et l'on y mettra fin.

Il faut se demander quelle sorte de programme de stimulants le gouvernement devra lancer pour porter la production au niveau nécessaire? Le ministre des Finances (M. Turner) affirme que la mesure qu'il a présentée dans son budget du 19 février 1973 est le stimulant requis pour atteindre cet objectif. Cette mesure, nous le savons, consiste à réduire de 49 à 40 p. 100 l'impôt sur le revenu des sociétés que versent les fabricants et les producteurs. Au lieu de demander que les bénéficiaires de cet avantage fiscal le consacrent à étendre leurs activités, le ministre a largement restreint l'efficacité de son stimulant en leur permettant d'en disposer comme bon leur semble. Ils peuvent soit étendre leurs activités, soit placer leur argent dans les réserves d'une société, soit le distribuer en dividendes supplémentaires.

L'inefficacité du programme du ministre est prouvée, car au cours de l'année avant laquelle le ministre a introduit son stimulant, le pays a importé des bien ouvrés pour 4.3 milliards de dollars de plus qu'il n'en a exportés, mais au cours de l'année suivante, le pays a importé des biens ouvrés pour une valeur de 5.9 milliards de dollars de plus qu'il n'en a exportés. Nous voyons donc qu'en un an, les importations ont augmenté de près de 40 p. 100 par rapport à l'année précédant celle où le ministre a introduit son stimulant à la production manufacturière. Nous constatons que d'autres pays ont considérablement accru leurs ventes de biens ouvrés au Canada, alors que notre part des ventes a considérablement diminué. Avec ce genre de planification économique, est-il surprenant que le gouvernement actuel soit incapable de juguler l'inflation?

Des voix: Bravo!

M. Hees: Quant à la façon de dépenser les 300 millions de dollars que coûte la diminution de l'impôt des fabricants et des entreprises de transformation, au reste des contribuables canadiens en une seule année, l'argent remis par le ministre aux fabricants et aux entreprises de transformation n'a pas été dépensé efficacement; son objectif d'accroissement de la production au niveau désiré, qui est aussi celui du gouvernement, n'a pas été atteint. Comme nous ne le savons que trop bien, l'inflation a progressé à un rythme accéléré.

Que faut-il pour que l'économie progresse au rythme accéléré nécessaire pour mettre fin à la progression constante de l'inflation? Si un gouvernement veut que les hommes d'affaires fassent quelque chose, qui, d'après lui, est nécessaire au bien du pays, il ne doit pas se contenter de leur faire un don sous forme de diminution fiscale et espérer qu'ils utiliseront ce stimulant de la manière dont il aimerait qu'ils l'utilisent. Monsieur l'Orateur, cela ne marche pas; j'ai 20 ans d'expérience dans la fabrication et je suis en relations avec des hommes d'affaires depuis six ans en tant que député. Ce qu'un gouvernement doit faire, c'est expliquer aux hommes d'affaires ce qu'il entend accomplir, et leur dire qu'il récompensera, en fonction de leur mérite, les efforts qui seront déployés pour atteindre cet objectif.

Des voix: Bravo!

M. Hees: S'il veut augmenter la production de façon substantielle, de sorte qu'elle puisse atteindre le niveau de la demande fortement gonflée d'aujourd'hui, le gouvernement doit introduire des stimulants en vue de la réalisation de cinq grands objectifs. Diminuer les frais de main-d'œuvre, accroître la productivité, accentuer les travaux de recherche et de développement, augmenter ses ventes à l'exportation et transformer davantage les produits de base dans notre pays.

J'ai déjà expliqué, en donnant de nombreux détails, quelles étaient mes idées pour présenter des stimulants pratiques visant à apporter de grands changements dans ces domaines lorsque j'ai traité de ce sujet à l'Université de la Colombie-Britannique, le 11 octobre dernier. J'ai d'ailleurs envoyé au ministre des Finances des copies des nombreuses suggestions que j'avais faites à la presse, et il a eu la bonté de me dire qu'il les avait trouvées très intéressantes. Il m'est impossible, vu le temps imparti, de les expliquer en détail aujourd'hui à la Chambre, comme j'aimerais pouvoir le faire, mais c'est avec plaisir que j'en ferai parvenir un exemplaire aux députés qui en désirent.

Avant de terminer, j'aimerais demander au gouvernement et au ministre, soit d'adopter les propositions que j'ai faites concernant l'augmentation de la production, soit, s'il y a désaccord quant à ces propositions, d'en suggérer d'autres qu'ils estimeraient préférables. Il reste cependant certain que l'on ne pourra juguler l'inflation qu'en soumettant des stimulants visant à amener la production à un niveau compatible avec celui de la disponibilité fortement accrue d'argent, niveau qui résulte des mesures mises de l'avant par le gouvernement. Il n'y a pas d'autre façon de le faire. Il nous faut passer par là. Si la production n'atteint pas ce niveau, nous allons simplement continuer à nous faire concurrence les uns les autres au sujet du peu de produits disponibles et le prix de ces produits va continuer d'augmenter à un rythme exorbitant au fur et à mesure des enchères, comme la chose se fait actuellement.

● (1240)

Monsieur l'Orateur, il est grand temps que le gouvernement cesse de rester bouche bée devant l'économie canadienne et de répéter comme il le fait depuis deux ou trois ans, qu'il n'y a pas de remède. Il est grand temps que le gouvernement se préoccupe du problème primordial du pays. Monsieur l'Orateur, j'ai ceci à dire au gouvernement: si vous ne pouvez régler ce problème, cédez-nous la place et nous, nous y arriverons.

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, je voudrais traiter brièvement aujourd'hui d'un sujet important qui n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite, de la part des Canadiens surtout. Je veux parler de la politique en matière de droit maritime; c'est toute la question du prolongement des limites territoriales du Canada, des possibilités en même temps que des responsabilités du Canada.

M. McGrath: Le gouvernement n'y a pas accordé beaucoup d'attention jusqu'à présent.

M. Davis: Tous les États côtiers du monde préconisent une meilleure gestion des ressources voisines de leurs côtes. Le Canada a donné l'exemple dans ce domaine. Non seulement nous avons fait des progrès appréciables depuis quelques années, mais nous en ferons de plus considérables encore d'ici la fin des années 70.

Nous avançons nos limites territoriales dans la mer et ce jusqu'au bout du plateau continental, jusqu'à la lisière continentale, jusqu'au plateau, y compris le talus. Nous aurons ainsi agrandi notre base de ressources dans une proportion se situant entre un quart et un tiers. Nous aurons étendu de façon considérable la superficie terrestre et maritime qui relève du Canada. Notre territoire, en superficie, aura augmenté d'environ 40 p. 100 dans une bonne dizaine d'années.

C'est un progrès remarquable, si l'on tient compte du fait que le Canada est, en superficie, le deuxième pays du monde à l'heure actuelle. Le fait que notre secteur de responsabilité dans le monde ait augmenté de 40 p. 100 est un résultat spectaculaire. Il donne naissance à un grand nombre de possibilités nouvelles pour l'avenir et alourdit nos responsabilités en tant que pays membre des Nations Unies.

Notre plateau continental, c'est-à-dire les hauts-fonds qui bordent les rives du continent, est immense. Nous possédons le plus grand plateau continental du monde et c'est la sage gestion de ce plateau continental, de ses ressources renouvelables comme de ses ressources épuisables ou minérales, qui est d'une importance vitale à l'avenir pour les Canadiens et en fait, pour toute l'humanité.

On trouve sur notre plateau et notre talus continentaux un grand nombre d'espèces de poissons dont nous ne pêchons à l'heure actuelle qu'une faible partie. Nous avons, au large de la côte est et de la côte ouest, une demi-douzaine d'espèces des plus beaux poissons du monde. Ces ressources doivent être gérées de façon plus intelligente. Elles doivent être gérées en fonction d'un rendement continu et avec sagesse si nous voulons répondre à nos besoins alimentaires et à ceux des pays qui ont grand besoin de nos produits alimentaires.

Nous venons de commencer à entamer la pyramide vivante des ressources de la pêche. Jusqu'ici, nous n'avons qu'entamé le haut de la pyramide, en prenant les espèces les plus faciles à attraper. Nous pourrons disposer d'importantes quantités de poissons pour nous-mêmes et d'autres

pays, si nous gérons nos ressources avec sagesse et comme il le faut, si nous pêchons de façon plus économique, si nous pêchons plus d'espèces de poissons et si nous avons recours aux techniques les plus modernes afin d'accroître les revenus de nos pêcheurs.

Nous avons à peine entamé nos ressources marines en ce qui concerne les minéraux. Nous possédons le plateau continental le plus grand du monde. Nous devons, en fonction des structures géologiques favorables, trouver de grandes quantités de pétrole et de gaz naturel près de nos côtes. Nous avons donc tout à gagner dans ce domaine, dans le domaine des ressources épuisables ou minérales. De grandes possibilités s'offrent à nous.

Nous gagnons ces importantes ressources, en les faisant nôtres sur le plan de la gestion et en fait, sur celui de la propriété, avec très peu d'efforts et très peu d'attention. Bon nombre de Canadiens n'ont pas connaissance de ces progrès importants car la grande majorité d'entre eux vivent dans une demi-douzaine de grandes villes qui sont concentrées en grande partie le long de la frontière des États-Unis. Ils ne savent pas ce qui se passe sur les côtes de notre pays, dans la région de l'Atlantique Nord, du Pacifique Nord et de l'Arctique. Voilà où cela bouge, en ce qui a trait à l'avance de nos frontières; voilà comment nous avons acquis en peu de temps des territoires susceptibles de contenir de vastes ressources.

Nous avons bien fait de jalonner tôt nos concessions. Nous avons montré la voie dans l'établissement des droits et des responsabilités des états côtiers. Ainsi, les Nations Unies n'ont pas su, du moins jusqu'à maintenant, insister sur une sage gestion des ressources hauturières. Tant que les Nations Unies ou un organisme régional quelconque représentant plusieurs pays n'aura pas assumé la tâche de gérer sagement ces ressources, il faudra que l'État côtier, le pays le plus directement et fondamentalement intéressé à ces ressources veille à leur conservation, à leur renouvellement, et à leur gestion en fonction d'un coefficient de rendement, qu'il voit à ce que les réserves de poissons ne soient pas pêchées à outrance, que les gisements sous-marins ne soient pas épuisés trop rapidement, ce qui ne laisserait aux générations futures rien de rentable à exploiter.

Nous avons poussé nos limites plus avant. Au début des années 60, nos limites étaient à trois milles au large; vers la fin des années 60, nos limites de pêche ont été avancées à 12 milles de nos côtes, et en 1970, nous avons commencé à tracer des lignes de base droites d'une pointe de terre à l'autre, d'un promontoire important à l'autre. Nous avons également tracé des lignes de fermeture de pêche enclavant le golfe Saint-Laurent dont nous avons fait une zone canadienne; nous avons ainsi fermé toute la Baie de Fundy, le détroit de la Reine Charlotte et le détroit d'Hécate, sur la côte ouest. En traçant des lignes de base droites et en mesurant 12 milles vers le large, nous avons augmenté de plus de 15 p. 100 la zone territoriale du Canada.

● (1250)

J'ai dit que notre aire de responsabilité sera agrandie de 40 p. 100. Dès que nos limites seront repoussées jusqu'au bord du plateau continental, nous aurons alors physiquement et économiquement grandi notre aire territoriale de 40 p. 100.

Les députés qui connaissent bien les besoins et les problèmes de nos pêcheurs aimeraient, sans aucun doute, que je traite brièvement de la limite de pêche de 200 milles. La plupart des pays membres des Nations Unies qui se rencontreront au Vénézuela, en août 1974, se prononceront en faveur d'une limite de pêche de 200 milles. Le Canada, bien entendu, se prononcera en faveur de la limite de 200 milles, mais insistera aussi pour que celle-ci aille au-delà des 200 milles chaque fois que le bord du plateau continental s'éloignera de plus de 200 milles de la côte. La principale région où notre plateau continental s'étend au-delà de 200 milles des côtes se trouve précisément au large des bancs de Terre-Neuve. Là-bas, notre plateau continental et le talus continental avance parfois jusqu'à 400 milles au large des côtes de Terre-Neuve. Comme politique en matière de pêches, nous préconisons une limite d'au moins 200 milles au large des côtes et de plus de 200 milles là où le rebord du plateau continental est à plus de 200 milles du sol canadien.

Cette grande poussée du Canada vers le large se répercutera sur bien des domaines. En contrôlant les installations de forage pour le pétrole, nous pourrons contrôler plus facilement la pollution provenant des exploitations de gaz et de pétrole près de nos côtes. En contrôlant les opérations de pêche dans nos eaux, c'est-à-dire l'exploitation des navires de pêche ainsi que des usines de transformation, nous pourrons non seulement maintenir nos stocks de poisson à un niveau sain, mais aussi punir ceux qui sillonnent nos eaux de pêche et y déversent des polluants de tous genres, notamment à partir de cargos et de navires-citernes. Il nous sera beaucoup plus facile de contrôler ceux qui se servent de l'océan comme dépotoir. Il y aura moins de déversements de pétrole parce que nous insisterons sur le respect d'une norme canadienne. Les navires passant par nos régions plus vulnérables du point de vue écologique seront mieux construits, mieux administrés et mieux pilotés que jamais auparavant.

Toujours sur cette question des transports, je devrais ajouter un mot de mise en garde. Notre pays est vaste. Les distances ont toujours été un de nos grands problèmes en ceci qu'elles provoquent des coûts importants, tant sur le plan des transports que sur celui des communications.

Nous devons donc encourager la mobilité dans la mesure du possible. Nous ne voulons pas ralentir indûment la navigation. Nous ne voulons pas harceler nos voisins qui longent nos côtes avant de traverser l'Atlantique ou le Pacifique. Nous devons donc être assez souples dans notre façon de voir. Nous devons étendre nos limites, tout particulièrement nos limites d'exploitation des ressources s'appliquant à la pêche, au pétrole et au gaz, mais nous devons nous comporter de manière à minimiser les entraves à la navigation, que nos lois, nos règlements et ainsi de suite pourraient autrement créer. Les limites relatives aux ressources et à leur exploitation, au rebord du plateau continental, au concept de 200 milles au sujet de la pêche, et des mines ne doivent pas être interprétées comme s'appliquant nécessairement à la navigation. Nous devons nous assurer qu'on agit dans ce domaine avec prudence et sans polluer. D'autre part, nous devons nous abstenir de proposer des politiques, des lois et des règlements qui entravent la mobilité et qui nuisent inutilement à la navigation. Je parle de la navigation non seulement en provenance de ports canadiens, mais aussi de ports américains et étrangers.

Je suis tout à fait en faveur du zonage. Nous sommes en train de répartir en zones certaines régions vulnérables de notre littoral. Nous protégeons et nous délimitons non seulement la périphérie de notre territoire, et je fais allusion ici au plateau continental, mais nous identifions les parties du plateau biologiquement uniques. Nous déterminons les endroits vulnérables. Nous indiquons sur des cartes détaillées les milliers de milles carrés du littoral où

il faut interdire les travaux de forage et certaines pêches, où la navigation doit être limitée ou effectivement défendue et où les industries établies sur le continent ne sont pas autorisées à décharger leurs déchets dans les cours d'eau qui se jettent directement dans la mer.

Prenons un exemple typique, celui des pétroliers géants. On devrait les limiter à certaines routes de navigation, à certaines voies rapides en quelque sorte, comme on fait pour les camions dans les municipalités bien administrées. Il faudrait leur interdire l'accès de nos parcs, c'est-à-dire nos parcs maritimes et les zones à l'équilibre biologique fragile. Les camions ne peuvent traverser les quartiers résidentiels. De même, il faudrait éloigner les pétroliers géants des régions habitées et sûrement des secteurs d'une grande valeur récréative. Ils devraient éviter les baies, les anses et les détroits où les propriétés riveraines ont une grande valeur. Ils devraient certes s'abstenir d'emprunter des étranglements où les risques d'accidents sont élevés.

Ils devraient se tenir loin de nos précieuses mers intérieures où la nature, seule, peut difficilement combattre les déversements d'hydrocarbures. Il faudrait les restreindre à certaines routes de navigation en haute mer et, à l'approche d'un port canadien, les guider et les surveiller dans l'intérêt de l'environnement humain et des habitants de ces collectivités portuaires. Ils devraient respecter notre environnement, l'habitat de notre faune, et les intérêts des Canadiens qui habitent sur nos rives. Puis-je déclarer qu'il est 1 heure?

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Davis: Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été suspendue à 1 heure, je parlais de la nécessité de délimiter les régions côtières où les bateaux pouvaient ou ne pouvaient pas passer, les endroits où l'on pouvait ou non forer des puits de pétrole ou de gaz naturel et d'indiquer les régions près des côtes où l'on devrait interdire à certaines industries de s'implanter.

Le gouvernement doit travailler en collaboration étroite avec l'industrie à cet égard. Nous ne connaissons pas suffisamment les effets de la pollution sur les ressources vivantes de la mer. Nous ne connaissons pas suffisamment les effets du pétrole sur la glace. Nous ne savons pas suffisamment quelles sont les conséquences climatiques par exemple lorsque de gros avions survolent les glaces du Nord à 40,000 pieds d'altitude en hiver. Nous devons donc être très prudents. Il nous faut travailler en collaboration étroite avec l'industrie. Nous devons tout évaluer, autrement dit nous devons établir des données. Il nous faut élaborer des projets pilotes et mesurer leurs effets probables avant de nous lancer dans des opérations sur une grande échelle.

Nous procédons avec prudence. Par exemple, nous avons interdit les forages pétroliers à partir du détroit de Georgie sur la côte ouest. Nous veillons à ce qu'on fasse les études de l'environnement nécessaires dans la mer de Beaufort avant d'entreprendre des forages sur la côte nord près de l'Alaska et au nord du Yukon. Aucune nouvelle industrie chimique ne pourra s'implanter dans nos localités côtières à moins qu'elle fasse appel aux derniers progrès de la technique pour réduire au minimum les risques. S'il y a moyen de faire autrement, aucun estuaire ne sera bouché pour être transformé en complexe portuaire. La quantité des déchets déversés dans la mer par les rivières va beaucoup diminuer. Ce qui pollue le plus les mers ce sont, de loin, les déchets des grosses industries et des villes qui sont charriés par les cours d'eau.

Certains députés doutent peut-être de notre volonté d'effectuer le zonage de certaines régions, notamment, les régions hauturières, d'en interdire certaines des plus vulnérables afin d'y empêcher l'implantation de nouvelles industries. Ils doutent peut-être de notre volonté de réduire la pollution provenant de la terre ferme. Ils doutent que nous puissions interdire le forage de puits de pétrole sur le plateau continental. Ils doutent que nous puissions obtenir une limite de 200 milles pour la pêche. Ils doutent que nous puissions exercer un contrôle sur la navigation, mais nous devons le faire.

Je ne comprends pas cette attitude défaitiste. Dans ce domaine, je suis optimiste. Je suis persuadé que le pétrole et le gaz du plateau continental resteront bien à nous. Je crois que nous obtiendrons pour la pêche une limite d'au moins 200 milles et que nous pourrons contrôler la pollution à l'intérieur de cette zone.

Quelle preuve puis-je présenter pour étayer mon optimisme? Je puis signaler des entreprises mixtes auxquelles songent présentement des sociétés étrangères en consultation avec des sociétés canadiennes. Ainsi, pourquoi ces sociétés étrangères essaient-elles d'avoir accès à ce qui deviendra inévitablement des zones de pêche exclusivement canadiennes? Pourquoi parlent-elles déjà de rabattre certains de leurs contingents déterminés internationalement de produits de la pêche à faire traiter au Canada si elles ne croient pas que nous réussirons à obtenir cette extension de nos eaux territoriales et une juridiction beaucoup plus grande sur les eaux et le plateau continental près de nos côtes?

● (1410)

Quand nous avons jeté nos longues lignes de fermeture des pêches à l'embouchure du golfe du Saint-Laurent, nous avons déclenché une série d'événements. Nous avons prévenu les autres pays pêcheurs en leur disant que nous négocierions des accords de suppression graduelle. L'un après l'autre, le Danemark, la Norvège le Royaume-Uni, la France, le Portugal et l'Espagne ont fait des arrangements. D'une façon générale, ils ont convenu de quitter les eaux du golfe d'ici 1976. En 1971, cela semblait loin, mais ce ne l'est plus tellement, maintenant, en 1974. Nous avons convenu qu'ils reviennent ou que certains de leurs navires reviennent pour une période de cinq ans, tant qu'il leur reste un souffle de vie. Ils ont obtenu une période de dépréciation qu'ils ont prétendu être traditionnelle, mais pas un an, un mois ou une semaine de plus.

Il y aura sans doute aussi suppression graduelle en ce qui a trait à la limite du plateau continental qui dépasse 200 milles. Il n'y aura suppression graduelle des pays qui ont toujours pêché beaucoup plus près que cela de nos côtes. Mais tant qu'ils reviendront dans nos eaux, ils devront pêcher en respectant nos règlements et veiller à respecter les contingents dans le cadre de notre concept du rendement soutenu de nos eaux.

J'ai dit que certains pays cèdent déjà devant l'inévitable à cet égard. La Pologne, par exemple, a négocié avec une entreprise de la Nouvelle-Écosse pour y faire transformer le hareng pris dans l'Atlantique nord. Les Norvégiens sont en train de négocier avec une société de Terre-Neuve qui

doit les aider à pêcher le capelan dans l'Atlantique nord. Leur prise sera tranformée à Terre-Neuve. L'Espagne voudrait participer à une entreprise conjointe sur les grands bancs. Les Japonais font la tournée au Canada dans l'espoir de participer à des entreprises conjointes qui leur permettront de continuer à pêcher pendant un certains temps dans des eaux qu'on considère généralement aujourd'hui comme des eaux internationales, mais qui feront partie des ressources du Canada d'ici quelques années.

Nous sommes prêts à entreprendre des pourparlers avec ces entreprises étrangères et à tenter certaines expériences. Mais nous ne sommes pas prêts à conclure des ententes à long terme, des ententes de plus d'un an, par exemple. Nous voulons en savoir un peu plus sur leurs méthodes de pêche, sur les espèces de poissons qu'ils pêchent et sur la nature du traitement qu'ils leur font subir pour mieux répondre aux besoins de leur marché.

Nous nous intéressons encore de plus près aux activités qui offriraient beaucoup plus de débouchés aux travailleurs canadiens des conserveries. Pour l'avenir, nous sommes résolus à ce que ce soient des Canadiens qui attrapent ces poissons de manière à assurer la disparition progressive des bateaux étrangers près de nos côtes. Nous voulons que les bateaux de pêche utilisés soient construits dans les chantiers canadiens et que les poissons attrapés par les Canadiens soient traités au Canada.

Pour ce qui est de la mainmise étrangère, notre industrie de pêche est en majeure partie canadienne. Nous en sommes propriétaires et maîtres à 85 p. 100. J'aimerais que cette proportion s'accroisse, comme beaucoup de députés le désirent sûrement. C'est pourquoi nous réclamons que chaque navire appartienne à des Canadiens. Pour une certaine catégorie de poissons, ceux dont les prises sont restreintes par suite des ressources limitées, nous avons adopté la méthode du laissez-passer. Les bateaux constituent le laissez-passer. Ces bateaux appartiennent à des Canadiens et en aucun cas on laissera ces bateaux glisser en des mains étrangères.

Peut-être devrais-je m'expliquer autrement. A moins qu'une société ne puisse démontrer qu'elle est au moins à 75 p. 100 canadienne, c'est-à-dire qu'au moins 75 p. 100 de ses actions appartiennent à des Canadiens, on ne lui permettra pas d'étendre ses activités. On ne lui permettra pas d'accroître sa flotte de pêche en achetant ces laissez-passer, les bateaux canadiens. On ne lui permettra pas d'accroître ses installations de pêche par rapport à celles d'autres compagnies, sociétés, associations et particuliers au Canada. On ne lui permettra pas d'attraper plus de poissons que ne le fait l'ensemble de notre propre flotte de pêche.

Pourquoi est-ce que j'insiste sur ce point, monsieur l'Orateur? Parce qu'une importante société japonaise, la Marubeni, a acheté récemment des actions d'une de nos conserveries de poisson de la côte ouest. La société canadienne possédait 100 bateaux, ou permis de pêche, dans notre petite flotte de pêche au saumon de la côte ouest. Une société étrangère ne devrait absolument pas pouvoir accaparer l'une de nos pêcheries. Les sociétés étrangères ne devraient pas pouvoir franchir nos nouvelles limites de pêche qui ont été élargies et posséder, et il s'agit ici d'une exclusivité, tous les droits de pêche dans les eaux canadiennes.

Dans le cas de cette conserverie de poisson de la côte ouest, il ne suffit pas que 51 p. 100 des actions soient canadiennes. Il faut 75 p. 100 des actions pour qu'elle se trouve sur le même pied que les autres conserveries de poisson canadiennes. Sans quoi elle devra se contenter de 100 bateaux parmi une flotte de 6,000. La société ne pourra pas croître; elle ne pourra que régresser. Elle ne pourra pas étendre ses activités avant de redevenir une société canadienne.

Je me suis étendu sur la question des entreprises mixtes pour plusieurs raisons, monsieur l'Orateur. D'abord, je veux prouver que nombre des nations les plus agressives qui vont pêcher à de longues distances commencent à considérer la limite de 200 milles comme une réalité. Deuxièmement, je veux faire savoir aux députés ce que j'ai déjà dit un certain nombre de fois aux représentants de notre industrie de la pêche, à savoir que la règle stipulant que 75 p. 100 des actions doivent être canadiennes sera désormais appliquée rigoureusement. Nous allons protéger nos ressources sur le plateau continental. Nous allons nous assurer qu'elles sont exploitées par des Canadiens, avec des navires canadiens et que les produits seront mis en conserve au Canada également.

C'est une manière agressive d'aborder le problème. C'est une position agressive. Nous le faisons juste à point. Nous reculons nos limites avant, et non pas après, que les ressources vivantes de notre plateau continental soient surpêchées et que d'autres pays commencent à loucher sur notre pétrole. Nous voulons être propriétaires avant qu'un problème d'appartenance étrangère ne se pose au Canada, pas après. Nous élargissons nos limites dans l'intérêt de la conservation. Nous insistons sur le fait que nos ressources renouvelables doivent être pour assurer la stabilité du volume des prises exploitées et non pas décimées par des flottes étrangères comme c'était le cas. Nous nous assurons également que les sociétés pétrolières adoptent une politique à long terme quant à la gestion des ressources minières au large des côtes canadiennes.

Quelle autre attitude pouvons-nous adopter, monsieur l'Orateur? L'État riverain est le principal intéressé dans la bonne gestion de ses ressources renouvelables. Ce ne sont pas les Nations Unies qui peuvent s'en occuper pour lui. Les commissions multinationales sont parfois indûment influencées par les pays riverains éloignés, typiquement intéressés à y entrer rapidement, à obtenir tous ce qu'ils peuvent et à en sortir tout aussi rapidement, ce qui n'a pas de sens.

Je suis de ceux qui croient au bien fondé de l'économie. Si l'on réfléchit suffisamment à long terme, l'économie sera compatible avec une bonne gestion de l'environnement. Nous, au Canada, nous devons tenir compte de la nature. Nous devons, entre autres choses, nous déplacer vers la limite du plateau continental. Nous devons insister pour que l'ensemble du plateau continental et du talus continental nous appartienne, tant du point de vue gestionnel qu'en ce qui a trait aux avantages que nous pouvons en retirer.

Nous sommes en voie d'étendre nos limites, de les pousser plus loin. Comme je l'ai dit au début, nous avançons nos frontières marines dans une proportion aussi forte que 40 p. 100. Elles renferment de grandes ressources, ressources dont ont besoin non seulement les Canadiens mais aussi l'humanité tout entière. En prenant de telles mesures, les Canadiens, je crois, ne satisferont pas uniquement aux demandes de nos générations futures mais serviront en même temps les meilleurs intérêts de tous les peuples.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais me reporter à cinq mesures législatives dont nous serons saisis durant la présente session. Deux d'entre elles ont été déposées aujourd'hui. Les députés les prendront en considération et les adopteront vivement, j'espère. Très peu de discussion s'impose pour certaines qui manifestement sont très simples. Une vise à offrir des prêts avalisés aux petits pêcheurs. Il y a le bill qui tend à modifier la loi des pêcheries et qui porte, entre autres, sur la propriété étrangère. Il y a un bill tendant à modifier la loi sur le développement de la pêche relativement à de meilleures installations d'entreposage du poisson et à un accroissement de la production. Il y a un bill tendant à modifier la loi sur les contaminants de l'environnement et une mesure concernant le déversement de déchets en mer. J'attire l'attention des députés sur ces bills et j'espère qu'ils seront adoptés au cours des prochains mois afin que nous soyons en bonne voie d'établir les limites beaucoup plus loin du Canada dans l'océan et de gérer ces limites de façon plus compétente et plus sage dans l'intérêt de l'humanité.

● (1420)

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, le ministre permettrait-il une question?

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député peut poser une question seulement s'il obtient le consentement unanime de la Chambre puisque le temps accordé au ministre vient d'expirer. La Chambre permet-elle au député de Victoria de poser une question au ministre?

Des voix: D'accord.

M. McKinnon: Merci, monsieur l'Orateur. J'ai remarqué que le ministre a presque complètement oublié son rôle en ce qui concerne l'environnement. Le ministre garantira-t-il à la Chambre que lorsqu'il se produit des déversements de pétrole de navires et que le gouvernement, à qui cette tâche incombe, est incapable d'en déterminer la source, le gouvernement fédéral assumera au moins les frais de nettoyage et ne s'attendra pas que les gouvernements municipaux paient des frais qui pourraient être énormes?

M. Davis: Monsieur l'Orateur, je pense pouvoir le garantir au député. Il y a plusieurs années, on a modifié la loi sur la marine marchande du Canada, de façon à prévoir la perception de grosses sommes d'argent. Cet argent peut servir à indemniser les municipalités victimes des déversements de pétrole.

M. McKinnon: Dans ce cas, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le ministère des Transports a rejeté la demande de la municipalité d'Oak Bay relativement au nettoyage de pétrole déversé à cet endroit il y a deux mois, sous prétexte qu'il ne pouvait déterminer quel navire avait déversé le pétrole?

M. Davis: Monsieur l'Orateur, si le député veut bien m'en parler en particulier, les gens de mon ministère pourront peut-être faire quelque chose à ce sujet.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et je m'associe à mon chef et à mes collègues pour féliciter les comotionnaires, les députés de Spadina (M. Stollery) et de Sherbrooke (M. Pelletier). Même s'ils ont eu à travailler dans des conditions très difficiles, ils se sont très bien tirés d'affaire, ce qui est tout à l'honneur des circonscriptions qu'ils représentent au Parlement.

Charles Dickens commence son roman «Tale of Two Cities» par ces mots:

> C'était le meilleur et le pire des temps, le siècle de la sagesse et de la folie, l'heure de la foi et de l'incrédulité, la saison de la lumière et des ténèbres, le printemps de l'espérance et l'hiver du désespoir; devant lui, le monde avait tout et rien . . .

Je suppose que cela pourrait bien s'appliquer au discours du trône, selon qu'on appartient à tel ou tel parti à la Chambre. Une chose est certaine, l'année 1974 s'annonce déjà comme une des plus critiques depuis des décennies. Même dans les meilleures conditions, les Canadiens pourraient éprouver de la difficulté à redresser le navire de l'État après les rafales de l'inflation et du chômage en 1973. Toutefois, à mesure que 1974 se déroule, il semble bien que les Canadiens de toutes les régions auront des nouveaux défis redoutables à relever.

Non seulement nous sommes menacés d'une récession, mais le discours du trône, le budget et la brochure «Où va l'argent de vos impôts» de 1974-1975 indiquent clairement que le Canada a besoin d'un chef et d'un parti national qui aient la ferme volonté d'assurer une saine administration à notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Rarement de mémoire de Canadien notre pays a-t-il abordé une année de paix avec autant de tensions et d'incertitudes en perspective. Les restrictions que certains pays producteurs de pétrole ont imposées à l'exportation de cette denrée ont miné la stabilité et le progrès économiques des États-Unis, et entravé l'activité au Canada et dans la majeure partie de l'Europe. Les alliances internationales fléchissent et la balance des paiements de bien des pays est largement déficitaire. Une pénurie de céréales en lointaine Russie, jointe à l'impéritie et aux bourdes du gouvernement actuel, a contribué à hausser le prix de diverses denrées dans nos super-marchés, notamment le pain, à des niveaux sans précédent.

L'année 1974 sera une année difficile tant sur le plan national qu'international. Étant donné les circonstances, ce serait la sagesse même que le gouvernement donne l'exemple à la population en faisant preuve de modération dans ses dépenses. Hélas! c'est tout le contraire que nous constatons à la page 18 du budget des dépenses, où le gouvernement entend dépenser cette année 22.023 milliards de dollars, soit 2.388 milliards de plus que l'année dernière, ou 12.155 milliards de plus qu'en 1967-1968, l'année où le premier ministre (M. Trudeau) a pris la tête du gouvernement. Ce ne sont pas des chiffres que j'invente, monsieur l'Orateur: je les ai tirés de la brochure «Où va l'argent de vos impôts?»

Au cours de ces quelques années, notre population s'est accrue d'un peu plus de 2 millions d'habitants, ce qui témoigne de l'inefficacité du présent gouvernement libéral et devrait inquiéter tous ceux, les libéraux compris, qui ont vraiment à coeur les intérêts de notre pays. Je ne pourrais par mes propos ou mes chiffres démontrer plus clairement l'échec du gouvernement Trudeau dans ses efforts pour gouverner le Canada.

Lorsqu'il a pris la parole au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le premier ministre a énoncé certaines vérités très évidentes. Il a dit, comme on peut le lire à la page 32 du hansard, que nous vivons dans le pays le plus riche au monde, que nos terres peuvent fournir plus de nourriture que nous ne pouvons en consommer, que la mer nous offre plus que nos besoins, que

nos approvisionnements en énergie sont suffisants et que notre sous-sol abonde en minéraux. De fait, a-t-il dit, nos ressources humaines et nos richesses naturelles font l'envie de tous les pays.

Je suis d'accord avec notre premier ministre sur ce point mais cette déclaration soulève des questions très inquiétantes. Comment se fait-il, étant donné l'abondance qui règne ici, que les derniers chiffres publiés par Statistique Canada revèlent que la situation du travailleur canadien empire progressivement? Les revenus hebdomadaires moyens pour le mois de décembre étaient inférieurs de $5 aux chiffres du mois précédent et n'étaient que de 6 p. 100 supérieurs aux chiffres correspondants pour le mois de décembre 1972. Si l'on compare ces chiffres à une augmentation du coût de la vie de plus de 9 p. 100 au cours de la même période, il devient en effet évident que tout ce que le travailleur a pu obtenir en augmentations de salaire a subi l'érosion de l'inflation.

Comment se fait-il, étant donné l'abondance qui règne ici, qu'il a été nécessaire d'effectuer une ponction de près de 2 milliards de dollars auprès des travailleurs au titre des prestations d'assurance-chômage en 1972 et de plus de 2 milliards 200 millions de dollars au même titre en 1973? Le coût accru du régime a fait pratiquement tripler le déficit accumulé du compte employeurs-employés et a donné lieu cette année à une augmentation des cotisations des travailleurs et des employeurs à ce régime. En effet, nous devons payer en 1974 un montant de 923 millions de dollars pour les chômeurs de l'an dernier, et le même montant est envisagé pour l'année 1974-1975. Pourquoi la chose est-elle nécessaire dans un pays aussi riche que le Canada?

Vu notre abondance, pourquoi les mises en chantier déclinent-elles et le coût du logement a-t-il atteint un point tel que nos jeunes, tout comme nos citoyens d'âge mûr, ne peuvent plus se permettre d'appartement convenable, ou l'achat d'une maison à moins de s'engager pour la vie à rembourser une hypothèque? Vu notre abondance, pourquoi le prix des denrées alimentaires a-t-il continué d'augmenter de plus de 14 p. 100 l'an dernier et, d'après les prévisions du président de l'association canadienne des fabricants de produits d'épicerie, ce taux atteindra-t-il vraisemblablement les 10 p. 100 en 1974? Vu notre abondance, pourquoi le prix des provendes grimpe-t-il en flèche et pourquoi la production du lait est-elle à la baisse? Pourquoi nos cultivateurs quittent-ils la terre? Vu notre abondance, pourquoi le Canadien moyen qui s'est peut-être mis quelques dollars de côté pour ses vieux jours en a-t-il vu le pouvoir d'achat rogné de près de 10 p. 100 l'an dernier, et pourquoi doit-il envisager la possibilité d'une autre érosion de 10 p. 100 cette année?

Il doit sûrement y avoir une réponse à certaines de ces questions, mais il est évident que nous ne saurons l'obtenir des apologistes du gouvernement qui siègent à votre droite, de l'autre côté de la Chambre. Le premier ministre a déclaré à la Chambre que l'inflation n'était pas un problème nouveau, mais que c'était le taux d'accélération qui constituait quelque chose d'inédit. Il a ajouté que les deux dernières années ont vu une succession sans précédent de hausses des prix et de pénuries de nourriture et de matières premières industrielles qui ont secoué l'économie du monde entier. Il est facile de rendre le monde responsable de vos folies et de vos échecs, car il est très vaste le monde. Je tiens à signaler que la situation internationale n'y est que pour environ le tiers de l'inflation au pays. En outre, la part de l'inflation qui est d'origine intérieure augmente continuellement depuis le dernier trimestre de 1970 où le premier ministre avait dit que «l'inflation était jugulée».

[M. Crouse.]

● (1430)

Voilà pourquoi la majorité des Canadiens ne fait plus confiance à l'orientation du premier ministre et de son gouvernement, et voilà pourquoi nous avons présenté une motion de censure. On peut trouver l'une des principales causes de l'inflation dans le budget et dans la publication «Où va l'argent de vos impôts?» de 1974-1975. Le nouveau budget montre que les dépenses du gouvernement sont plus élevées que jamais et s'accroissent rapidement; la même chose est vraie du nombre de fonctionnaires et des traitements qui leur sont versés. En chiffres ronds, on verse 4.75 milliards de dollars par an aux fonctionnaires, ce qui représente une augmentation de 50 p. 100 depuis cinq ans; et il y a aujourd'hui 60,000 fonctionnaires de plus que lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a bloqué l'accroissement des effectifs en 1969. Si c'est là le résultat d'un blocage, Dieu nous protège qu'il n'y ait jamais de déblocage. A moins que le premier ministre et son cabinet ne se mettent à l'œuvre pour alléger quelque peu le dispositif administratif, le bateau deviendra si encombré par l'équipage qu'il n'y aura plus de place pour les passagers.

Dans son discours, le premier ministre a déploré que l'opposition officielle ne présente aucune solution politique à l'inflation et aux nombreux autres problèmes que le Canada doit affronter. Je répondrai à cela, monsieur l'Orateur, que nous avons proposé nombre de solutions au gouvernement pour régler le problème de l'inflation, mais il semble qu'elles n'aient pas été acceptables à cause des divergences entre nos conceptions politiques et nos priorités et celles du gouvernement. Ainsi, nous avons proposé que le gouvernement réduise les impôts, particulièrement les taxes fédérales sur la vente des vêtements et des matériaux de construction. Cela serait fort avantageux aux industries canadiennes du textile et de la construction et aux propriétaires de maison. Mais pour diminuer les impôts, le gouvernement devrait renoncer à l'expansion de sa bureaucratie dont les effectifs, d'après la publication de 1974-1975, sont de 500,000 hommes et femmes; et il n'est manifestement pas disposé à le faire. Il faudrait qu'il abandonne Information Canada, ce qu'il n'est pas prêt à faire. Il n'est pas disposé à réduire les impôts parce que le système qu'il met sur pied finira par asservir tous les Canadiens à l'appareil fédéral.

De l'élève au directeur d'école, du pauvre au riche, tous doivent quêter et attendre l'aide. Toute expansion des entreprises doit attendre l'annonce des changements à la politique des transports, l'établissement de la politique de subventions du MEER, l'approbation de l'emplacement par le ministre de l'Environnement (M. Davis), et le calcul, par le ministre du Revenu national (M. Stanbury) et le ministre des Finances (M. Turner), des impôts à percevoir, à retenir ou à annuler dans la région. Il en résulte un arrêt complet de la croissance industrielle. Cette façon de procéder coûte cher, comme en témoignent les prévisions de dépenses. Elle cause de lourdes pertes de production, de rémunération et d'heures-hommes, mais elle confère au gouvernement un pouvoir considérable. Chaque fois que ce pouvoir augmente, il ne peut qu'augmenter avec les projets d'interventionnisme accru annoncés dans le discours du trône, nous, Canadiens, perdons un peu plus de notre liberté individuelle. L'examen des prévisions de dépenses dissipe tout doute que le gaspillage du gouvernement et sa politique monétaire sont la principale cause de l'inflation. Un gouvernement qui imprime de l'argent pour payer ses propres comptes et comble le déficit en augmen-

tant démesurément la masse monétaire a un comportement inflationniste.

L'inflation résulte d'un rythme d'expansion du crédit surpassant la capacité physique d'un pays à produire des biens et services. Mon collègue le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) en a parlé au cours de ce débat. Notre masse monétaire s'est accrue de 70 p. 100 de 1970 à 1973, soit un saut sans précédent au cours des dernières années. Le blâme en incombe entièrement au gouvernement fédéral et soit la Banque du Canada soit le ministre des Finances n'avaient aucune notion de leurs actes ou bien ils savaient qu'une inflation galopante en résulterait et ne s'en sont pas inquiétés. Il est évident que si la Banque du Canada avait maintenu une augmentation plus modérée et constante de la masse monétaire et que le gouvernement avait restreint ses dépenses, la tendance inflationniste aurait pu être réduite au minimum. Il n'est pas trop tard pour commencer à juguler l'inflation. J'ai déjà indiqué certaines des mesures qui pourraient être prises.

En plus de celles-ci, nous devons évidemment augmenter l'offre pour certaines marchandises afin de pallier les pénuries de toutes sortes et ralentir l'augmentation rapide des prix qui en résulte. Le meilleur moyen d'y arriver, c'est d'adopter des politiques de nature à favoriser l'investissement dans de nouveaux domaines de production au pays. C'est un des éléments fondamentaux de la politique des conservateurs-progressistes; c'est cela que nous entendons lorsque nous parlons d'établir au Canada une société dont l'encouragement serait le ressort, où l'initiative trouverait sa récompense et le travailleur, une meilleure rémunération de ses efforts.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Il faut reconnaître que les travailleurs tiennent compte de leur salaire net lorsqu'ils demandent une augmentation. Aussi, de nouvelles hausses d'impôts, notamment dans le cas de nos ouvriers, ne feront qu'accentuer l'inflation du aux impôts. Voilà pourquoi notre chef et tous les membres de notre parti demandent une réduction des impôts. La stabilisation de l'économie ne dépasse sûrement pas les possibilités de notre société démocratique libre. Il suffit de vouloir. A l'heure actuelle, le gouvernement n'a aucune politique pour lutter contre l'inflation. Le navire de l'État s'en va à la dérive dans un brouillard d'incertitude. Le premier ministre a parlé de marins abandonnés, de radeaux de sauvetage, de grands paquebots et de capitaines au long cours. Comme j'ai vécu toute ma vie au bord de la mer, je rappelle au premier ministre que plus d'un capitaine jugé incompétent a été congédié par les armateurs. Mais cela se produit d'ordinaire lors du retour au port du navire; c'est pourquoi, nous, du parti conservateur progressiste, avons tant hâte au jour où le capitaine Trudeau et son second, David Lewis, ou serait-ce l'inverse, amèneront enfin leur navire au port et où les propriétaires, c'est-à-dire les Canadiens, auront l'occasion de se prononcer sur la situation du navire de l'État.

Le premier ministre connaît la richesse de notre pays. Il est évidemment au courant de nos problèmes, mais il n'a malheureusement pas de solution convenable à fournir à l'heure actuelle. On signale entre autres, dans le discours du trône, que le gouvernement réévaluera les programmes existants dans les domaines de l'agriculture et de la pêche et qu'il assurera des prêts aux fermiers et aux pêcheurs pour leur permettre d'acheter ou de moderniser leur matériel. A ce sujet, le ministre de l'Environnement a parlé cet après-midi de la nouvelle politique du Canada au sujet des mers territoriales et a signalé que les nouvelles responsabilités de notre pays dans ce domaine augmenteraient considérablement nos ressources en matière de mines et de pêche dans une superficie d'environ 40 p. 100 celle du Canada. Au dire du ministre, sous notre direction, ce nouveau territoire nous assurera de nouvelles pêcheries et permettra à nos pêcheurs de mieux gagner leur vie.

Cinq mesures législatives doivent être proposées. Mon parti les étudiera soigneusement. Personne ne s'oppose à l'idée annoncée par le gouvernement et le ministre mais bon nombre de pêcheurs ont exprimé leurs inquiétudes quant à la façon dont ces politiques sont appliquées à l'heure actuelle. Par exemple, au cours du week-end du 15 et 16 février, des fonctionnaires du ministère de l'Environnement ont saisi les prises de quatre chalutiers et d'un palangrier à Lockeport, en Nouvelle-Écosse, et les ont accusés de pêcher l'aiglefin en quantités excessives. En vertu du règlement promulgué par décret en conseil le 15 janvier 1974, des contingents ont été prévus pour les pêcheurs canadiens aux termes du règlement sur les pêcheries de l'Atlantique du nord-ouest. Ce règlement prévoit entre autres qu'un pêcheur qui pêche dans une partie donnée de l'océan peut prendre et garder des poissons d'une certaine espèce à condition que cette prise n'excède pas 5,000 livres ou 10 p. 100 du poids total des poissons qu'il a à son bord. En outre, le règlement stipule que, lors d'une saisie de poissons, l'agent de protection doit en avoir la garde, les vendre, puis en verser le produit au Receveur général.

● (1440)

C'est ainsi que cela s'est passé à Lockeport, en Nouvelle-Écosse. Cependant, le ministre a dû avoir des remords de garder l'argent qui appartenait au capitaine et à son équipage, car la semaine suivante, tous les stocks furent rendus à leurs propriétaires, tandis que les capitaines accusés furent appelés à verser une caution de $1,250 à titre de garantie qu'ils se présenteraient à une audience de tribunal le 14 mars. Les pêcheurs ont un nom pour ce genre de procédé, ils l'appellent de la piraterie fédérale au port.

Ces mesures prises par le gouvernement soulèvent plusieurs problèmes. Tout d'abord, le décret en conseil du 15 janvier 1974 ne fut jamais proposé au Parlement ni au comité des pêcheries et les représentants du peuple n'en ont jamais discuté et ne l'ont pas étudié. De toute évidence, il fut rédigé par des bureaucrates qui ne sont jamais allés sur la côte atlantique et qui ne connaissent pas les problèmes auxquels nos pêcheurs doivent faire face. Par exemple, il leur est impossible de pêcher au large de Lockeport sans prendre plus de 5,000 livres d'aiglefin ou plus de 10 p. 100 de leur prise totale à cette époque de l'année.

Il est également injuste d'établir un règlement qui pénalise les pêcheurs qui travaillent sur le pont d'un chalutier en confisquant leur part de la prise. Je vous ferais remarquer que ces hommes n'on aucun mot à dire dans le choix de l'endroit où un chalutier ira pêcher. Ils doivent suivre les ordres du capitaine et un marin légitimement engagé sur un navire qui refuse de voir à la prise est coupable de désobéissance volontaire à un ordre légitime et passible d'un mois de prison en vertu de la loi sur la marine marchande. Il faudrait donc modifier la partie 3 du chapitre 16 de l'arrêté en conseil du 15 janvier 1974. En fait, il faudrait à mon avis revoir tous les règlements et les peines imposées pour les infractions, et aucune mesure ne devrait être prise contre les pêcheurs canadiens avant que l'on soit

raisonnablement certain que les flottes de pêche étrangères respectent les règlements de la CIPAN.

Quand la flotte canadienne pêchait près du banc Browns, pas moins de 13 chalutiers jumelés d'autres pays remplissaient leurs navires au même banc, endroit de la côte de l'Atlantique bien connu des pêcheurs d'aiglefin. Nous ne sommes cependant pas suffisamment équipés pour surveiller nos pêcheries canadiennes et, jusqu'à ce que cette lacune soit corrigée, j'estime que nous devrions augmenter le pourcentage permis d'aiglefin par prise pour les pêcheurs canadiens. Beaucoup d'entre eux sont persuadés que notre surveillance, tout particulièrement des flottes étrangères, est insuffisante. Pour faire un travail efficace, il nous faut immédiatement, sur la côte de l'Atlantique au moins trois navires de 200 pieds de longueur et d'au moins 14 pieds de tirant. Ils devraient par la suite pouvoir servir de brise-glace, avoir une vitesse de marche avant de 25 nœuds et transporter un hélicoptère. Ils devraient pouvoir servir à la pêche au besoin. Deux de ces trois navires pourraient être affectés en tout temps à des patrouilles de deux semaines et nous connaîtrions alors mieux l'ampleur des activités des flottes étrangères au-dessus du plateau continental. Ces navires serviraient évidemment à la garde côtière chaque fois que nos navires ou ceux d'autres pays auraient des ennuis ou seraient en détresse au large de nos côtes.

J'espère que le ministre accordera toute l'attention voulue aux difficultés des pêcheurs canadiens et qu'il ne prendra pas de sanctions contre eux pour avoir fait la seule chose qu'ils peuvent faire, c'est-à-dire poursuivre leurs activités afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Comme le motionnaire de l'Adresse, le représentant de Spadina (M. Stollery), j'ai également passé une partie du mois de janvier en voyage à l'étranger. J'ai toujours cru que les événements extérieurs avaient une grande influence sur notre pays et sur notre peuple et que le seul moyen de connaître la situation d'un pays, c'est de le visiter et de s'entretenir avec les élus et les gens de l'endroit. J'ai notamment visité Taiwan; en débarquant là-bas, le 6 janvier 1974, avec trois collègues de la Chambre et de leurs épouses, nous avons appris que nous étions les premiers représentants canadiens à visiter le pays depuis le 13 octobre 1970, date à laquelle le gouvernement actuel a décidé de reconnaître le gouvernement de Pékin comme représentant de toute la Chine. Depuis le 13 octobre 1970, il n'y a pas eu de contracts autres que commerciaux entre des fonctionnaires canadiens et des représentants du gouvernement de Taiwan.

Nous sommes manifestement aveugles et nous faisons la sourde oreille aux démarches du gouvernement d'environ 15 millions de Chinois libres. En outre, à cause de nous, les hommes d'affaires de Taipeh ont beaucoup de difficultés à obtenir un visa de 30 ou 60 jours pour visiter le Canada, vu que l'examen des demandes présentées à notre bureau de Hong Kong prend environ six mois. Ces mêmes hommes d'affaires peuvent obtenir du jour au lendemain un visa auprès de l'ambassade américaine à Taipeh s'ils désirent visiter les États-Unis. Naturellement, les Chinois libres qui vivent à Taiwan se demandent pourquoi le gouvernement canadien a adopté cette attitude. Ils ont fait remarquer que les États-Unis ont une grande ambassade à Taipeh et un bureau de liaison à Pékin et que ceux-ci entretiennent des relations commerciales avec les deux pays. Comme le Canada a une ambassade à Pékin, ils se demandent pourquoi le Canada n'a pas installé un bureau de liaison afin de faciliter les relations commerciales à Taipeh. Cette question exige, à mon avis, une réponse de la part de notre premier ministre (M. Trudeau).

La République de Chine est devenue au cours des 12 dernières années une des principales nations commerçantes du monde. En 1962, le commerce extérieur de la République de Chine atteignait un montant total de 523 millions de dollars américains. L'an dernier, il a atteint un sommet sans précédent de 8.2 milliards de dollars, ce qui en fait la première nation commerçante des pays industrialisés. Nous avons vendu le *Bonaventure* à la République de Chine, pour le faire démolir à Kachsiung, cimetière naval du monde entier. Mais d'autres débouchés commerciaux s'offrent à nous dans ce domaine, pour autant que nous désirions miser sur eux. L'an dernier, Formose a acheté pour 2.3 milliards de matières premières industrielles d'autres pays, et pour plus de 600 millions d'équipements destinés à l'électrification de son réseau ferroviaire. A cause de notre politique étrangère, nous n'avons jamais eu l'occasion de soumissionner. Son conseiller économique, M. Y S Sun, nous a dit que Formose aimerait acheter des quantités illimitées de soufre et de potasse pour relever son économie agricole. Nous avons d'énormes quantités de soufre et, il n'y pas tellement longtemps, nous avons mis un terme à la production de potasse sous prétexte que nous étions dans l'impossibilité de la vendre. Il faut que nous révisions notre politique étrangère vis-à-vis de Formose et le meilleur moyen d'améliorer la situation actuelle serait, peut-être, d'assouplir les restrictions commerciales et les échanges culturels.

Au chapitre des dépenses des affaires extérieures, je constate que le gouvernement a l'intention de consacrer $4 millions pour ouvrir de nouvelles missions en Corée, à La Barbade, au Maroc et dans d'autres pays. Comme la Chine libre est en faveur d'une forme démocratique de gouvernement, j'espère que le nôtre se penchera sur la possibilité d'ouvrir une mission commerciale à Taipeh.

Après avoir visité l'Inde, je me suis rendu compte que la crise de l'énergie qui pose un grave problème dans les pays industrialisés est sur le point de provoquer une catastrophe dans les pays démunis tels que l'Inde qui doit importer de fortes quantités de pétrole. C'est un des rares pays en voie de développement qui maintient un gouvernement démocratique au pouvoir depuis quelques années et qui a établi en même temps une économie équilibrée où les secteurs privé et public ont un rôle à remplir. Par suite de la hausse du pétrole, le prix que l'Inde devra verser sera deux fois plus élevé que l'aide étrangère reçue et cette situation engendrera inévitablement des troubles économiques d'une envergure considérable dans cette région du monde. Ce pays a besoin de notre assistance et de nos connaissances techniques dans le domaine de la pêche pour l'aider à profiter des immenses pêcheries de l'océan Indien. J'espère que notre ministère des Affaires extérieures prendra note de cette suggestion.

Enfin, j'ai aussi visité l'Iran qui souhaite vivement resserrer ses liens avec le Canada. Pour les dirigeants iraniens, le Canada avec sa technologie, son niveau de développement et sa situation de puissance moyenne pourrait être un ami précieux et ils l'imaginent mal comme leur ennemi. Quant à nous, nous devrions nous intéresser davantage à l'Iran comme marché pour nos biens et services et comme source de pétrole. Les entretiens avec le premier ministre Hoveyda me portent à croire qu'il accepterait une invitation officielle à visiter le Canada. Cette visite serait avantageuse pour les deux pays. Il y a un déséquilibre considérable dans nos échanges actuels avec

l'Iran, car nous achetons deux fois plus de ses produits qu'il n'achète des nôtres.

J'ai appris avec plaisir que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) s'était rendu en Iran et je proposerais que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) y organise une mission commerciale pour exploiter les possibilités de commerce avec l'Iran dont la population est de 32 millions, qui s'est classé l'an dernier le quatrième plus grand producteur de pétrole au monde et qui s'intéresse à nos connaissances de la pêche. Pour tirer parti de leurs immenses ressources de crevettes dans le golfe Persique, plus riches que leurs ressources pétrolières, d'après leur premier ministre, les Iraniens voudraient faire appel à notre compétence et à notre équipement notamment à nos navires, pour organiser un service de garde-côtes civil comme le nôtre qui diffère du service américain de caractère militaire. Selon mes renseignements, une telle entente représenterait plus de 1 milliard de dollars pour le Canada au cours des sept prochaines années. J'espère que nos fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce se hâteront de la conclure. Cela pourrait être une autre façon de réduire le chômage au Canada. Voilà une autre proposition du parti conservateur progressiste. C'est une autre façon de freiner la poussée inflationniste actuelle.

● (1450)

Des voix: Bravo!

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Tout doux, monsieur l'Orateur. Encore une fois, je suis heureux de représenter ici la population des Territoires du Nord-Ouest. Nous, de cette région, avons de fortes convictions démocratiques. En octobre 1973, un grand nombre de résidents des Territoires du Nord-Ouest ont décidé d'élire un député fédéral qui représente vraiment le Nord, car les deux tiers de la population des T.N.-O. se compose d'autochtones, ce qui laisse un tiers de non-autochtones, et par conséquent on a décidé d'élire un représentant qui est autochtone pour les deux tiers et blanc pour un.

Des voix: Bravo!

M. Firth: Je suis très fier en effet de représenter la population des Territoires du Nord-Ouest et très heureux d'être membre du Nouveau parti démocratique, le parti socialiste du Canada. Je me réjouis d'avoir été élevé comme un socialiste. Nombre de députés ici doivent savoir que le socialisme était à l'origine le véritable mode de vie des Indiens et des Esquimaux et qu'il l'est encore aujourd'hui dans nombre de villages et de réserves d'un océan à l'autre. Les autochtones pratiquent ce mode de vie et, je le répète, je suis très satisfait d'en faire partie. De fait, c'est pour mon plus grand bien que j'ai été élevé dans ce système.

Je serai bref, monsieur l'Orateur. J'aimerais soulever quelques questions très importantes qui intéressent mes électeurs, les habitants des Territoires Nord-Ouest, un groupe de gens courageux qui, dans des conditions très difficiles, dans un des climats les plus rigoureux du monde, travaillent dur à mettre le Nord en valeur, à améliorer leur vie et celle de leurs enfants. Quelque 35,000 à 40,000 personnes, pour la plupart des Indiens, des Esquimaux, et des métis, vivent dans la région du pays où le coût de la vie est le plus élevé, où nous avons un climat froid, une grave pénurie de logements, des installations médicales très insuffisantes et où les communications et le transport coûtent extrêmement cher.

Si vous avez le téléphone, le coût moyen des communications est d'au moins un dollar la minute. Pour louer un petit avion, cela vous coûte aux environs d'un dollar le mille. Dans de nombreux cas, nous n'avons pas ces services de façon régulière. Pour couronner le tout, à notre époque au Canada, nous n'avons pas de gouvernement véritablement démocratique ce qui est extrêmement déplorable. Nous avons, certes, une administration dans les Territoires du Nord-Ouest et elle coûte 150 millions de dollars, du moins est-ce le budget pour cette année. Mais voici une question très importante: les habitants des Territoires du Nord-Ouest sont-ils désireux et capables d'accepter davantage de responsabilités gouvernementales? A mon avis, la réponse est oui.

Voici une autre question importante: pouvons-nous nous suffire à nous-mêmes? Je crois que nous le pouvons. Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons deux mines d'or en exploitation dans la région de Yellowknife et, monsieur l'Orateur, vous connaissez le prix de l'or aujourd'hui. Nous avons une mine d'argent à Echo Bay Lake d'où l'on extrait de l'argent presque pur et une mine de plomb et de zinc à Pine Point. Nous avons des puits de gaz et de pétrole à Norman Wells qui sont en exploitation depuis 30 ans. Nous exploitons du gaz naturel à Pointed Mountain et une importante mine de tungstène à Tungsten. Nous avons un commerce des fourrures important, une pêche commerciale et des gisements d'autres minerais. Notre potentiel dépasse de beaucoup notre production actuelle. Pour ne mentionner que l'eau douce, nous possédons 50 p. 100 de toute l'eau douce du Canada et nous la gardons pure, limpide et fraîche.

Je ne prétends pas que le Nord devrait être obligé d'acheter ou de payer la démocratie. Je ne prétends pas que nous, des Territoires du Nord-Ouest, sommes prêts à devenir une province à part entière. Mais j'affirme que nous sommes prêts et que nous serions disposés à exprimer beaucoup mieux notre avis sur le sort qu'on nous réserve, sur la manière dont le Nord devrait être développé, et même s'il doit l'être, en fait. Cette question est déjà intéressante en soi. La situation actuelle qui nous impose un conseil partiellement élu et partiellement désigné, dont les décisions peuvent être annulées par un fonctionnaire désigné, n'est plus tolérable, et je dirais même que c'est une situation dangereuse.

En janvier dernier, après avoir entendu parler, à Yellowknife, le ministre des Affaires indennes et du Nord canadien (M. Chrétien), nous avons été amenés à croire que le discours du trône nous réservait quelque grande nouvelle. D'après le ministre, la loi sur le Yukon et la loi sur les Territoires du Nord-Ouest seraient modifiées d'ici quelques mois et les pouvoirs du Conseil seraient remis en question. Or, monsieur l'Orateur, le discours du trône ne mentionne ni le Nord ni les autochtones du Canada. Cela me chagrine énormément.

Je voudrais donner un exemple du genre de choses qui peuvent se produire dans une situation qu'on pourrait qualifier de dictature démocratique en quelque sorte. Croyez-moi si vous voulez, nous avons ici même à Ottawa un service qui ressemble à une ambassade des Territoires du Nord-Ouest. Cet organisme a été créé à Ottawa il y a à peu près un an, il y a 11 mois, plus précisément. On l'appelle le bureau de liaison, ou quelque chose du genre, pour les Territoires du Nord-Ouest. Même si son existence date déjà de 11 mois, il n'a établi aucune liaison entre le seul député fédéral représentant cette partie du Canada qui englobe un tiers de son territoire.

Du moins, cela a duré jusqu'au 28 février, alors qu'un échange a eu lieu. Je me suis présenté moi-même à ce bureau et, pour l'information des députés, je leur fournis le numéro de téléphone et l'adresse. Le n° de téléphone est 992-7289 et le bureau est situé dans l'immeuble Centennial Towers, pièce 328 ouest, rue Laurier. J'y suis allé et j'ai parlé au directeur général du bureau. Il ne semblait pas faire grand chose, ni en matière de direction ni de liaison ni de quoi que ce soit. Je lui ai dit que je reçois ordinairement à mon bureau beaucoup de visiteurs qui veulent des renseignements au sujet des Territoires du Nord-ouest. Je lui ai demandé s'il n'y aurait pas lieu d'envoyer certains d'entre eux à son bureau pour obtenir ces renseignements. Il m'a dit qu'il n'encourageait vraiment pas ce genre de chose.

Des voix: Oh, oh!

M. Firth: De quel genre de liaison s'agit-il? En tout cas, les députés possèdent maintenant son numéro de téléphone et son adresse, et j'espère qu'ils en profiteront.

A regret, j'ai remarqué qu'on n'a pas parlé dans le discours du trône de mesures législatives éventuelles relatives aux autochtones du Canada, particulièrement en ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai ici des chiffres qui intéresseront peut-être les députés et qu'il importe de donner, à mon avis. De 1963 à 1974, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait une dépense de l'ordre de $1,813,898,000 à l'égard des quelques 250,000 Indiens et Esquimaux relevant de traités au Canada. Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'environ $7,252 par femme, homme et enfant dont le ministère est chargé. A mon avis, c'est un point très important et les députés devraient y réfléchir.

● (1500)

Or, quel a été le résultat de cette dépense d'environ $1,800,000,000? Certains fonctionnaires du ministère sont très bien payés, mais les Indiens et les Esquimaux eux vivent toujours dans une pauvreté extrême. Les premiers citoyens du pays sont encore dans l'indigence; le nombre de ceux qui quittent l'école secondaire est très élevé; peu d'entre eux vont à l'université et la situation du logement au pays est terrible, surtout dans le Nord. Récemment encore, je parlais à des gens qui vivent dans ces conditions. Trois familles habitent une maison de deux chambres à coucher et ces gens doivent manger et dormir à tour de rôle. Il n'y a pas d'eau courante ou d'installation de ce genre. On n'a pas créé, au moyen de cette somme, un programme utile pouvant aider la population autochtone à se sortir du cycle de pauvreté et c'est un problème sur lequel les députés devraient se pencher sérieusement.

J'aimerais dire quelques mots de la Fraternité des Indiens dans les Territoires du Nord-Ouest. Après la réunion que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a eue avec le président de la Fraternité des Indiens, à Yellowknife, le 18 janvier dernier, il a été dit dans certains bulletins d'information que la Fraternité et le gouvernement du Canada étaient maintenant entièrement disposés à négocier la rétrocession des terres réclamées par les Indiens conventionnés des Territoires du Nord-Ouest. Ces bulletins ne reflétaient pas exactement la réalité. En fait, depuis un certain temps, la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest a essayé de préparer le terrain en vue de telles négociations. Toutefois, la Fraternité n'a pas les moyens de les entreprendre. Le gouvernement a publiquement fait savoir qu'il était en faveur de telles réunions, mais je dois préciser ici qu'il n'a pas mis suffisamment de fonds à la disposition de la Fraternité pour lui permettre de négocier les terres qu'elle réclame. Au rythme où se déroulent actuellement les pourparlers entre la Fraternité des Indiens et le gouvernement du Canada, je suppose que les autochtones des Territoires du Nord-Ouest ne seront pas en mesure de s'asseoir à la table de négociations avant 3 ou 5 ans.

Comme exemple des problèmes que doit résoudre la Fraternité des Indiens, la population de Wrigley, localité située sur le fleuve Mackenzie, a demandé au ministre des fonds en vue d'organiser des réunions dans les villages isolés le long du parcours du pipe-line, du chemin de fer ou de la grande route proposés, afin de discuter ces questions. Ils lui ont été refusés. Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas là de négociations qui peuvent être fructueuses.

Il y a une autre question de la plus haute importance dans les Territoires du Nord-Ouest, cette région colonisée et peu évoluée du Canada qui est peut-être la plus importante, à mon avis, quant aux ressources naturelles. Comme de nombreuses gens parlent de pipe-lines et de chemins de fer dans le domaine de la mise en valeur, comme la population pourrait augmenter sensiblement dans la région, il faudrait songer sérieusement à accroître le nombre de représentants du Nord en cette enceinte. Le besoin s'en fait grandement sentir, mais une fois encore il n'en est nullement question dans le discours du trône. Je crois que la population du Nord mérite un nombre accru de représentants fédéraux. Elle devrait pouvoir dire son mot sur ce qui se passe dans le Nord ou ce qui pourrait s'y produire d'ici quelques années.

Considérons pendant quelques minutes un aspect de la représentation actuelle des Territoires du Nord-Ouest par un seul député. Il n'y a pas si longtemps, la Chambre a décidé que les députés pourraient avoir un bureau à leur disposition dans leur circonscription. Où l'établir, lorsqu'on a une circonscription ayant 1.35 million de milles carrés de superficie et comprenant entre 75 et 80 localités. Ce n'est là qu'un exemple des difficultés qui assaillent nos gens du grand Nord.

Je n'ai plus grand-chose à ajouter, monsieur l'Orateur, si ce n'est que j'aimerais obtenir une décision de la présidence. Il me reste encore quelques minutes de mon temps de parole. Je ne connais pas très bien quel article du Règlement s'applique, mais j'aimerais que les députés consacrent le temps qui me reste à réfléchir à certains des aspects que j'ai traités.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je suppose que la présidence doit donner la parole à un autre député. Le député de Davenport (M. Caccia) a la parole.

M. Broadbent: C'est un libéral; il se refuse à réfléchir.

[*Français*]

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le président, au début de mes remarques je voudrais féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier).

Récemment, à la Chambre, le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a parlé de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs. Il a beaucoup critiqué la position du gouvernement canadien.

Eh bien, il faut maintenant que je recoure à l'autre langue officielle pour être plus précis.

[*Traduction*]

Contrairement à ce qu'a affirmé le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), le Canada a respecté l'engagement qu'il avait pris; si bien qu'un représentant élu de l'État de New York l'a reconnu lors d'une interview radiodiffusée il y a quelques semaines. A maintes reprises il a fait des excuses parce que le gouvernement fédéral des États-Unis hésitait et tardait à honorer ses engagements en vertu de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs. Ayant écouté l'accusation portée par le député de High Park-Humber Valley, j'estime que si les faits qu'il présente relativement au COJO et à l'ABC sont aussi exacts que ceux qu'il présente sur la question des Grands lacs, alors les gens de High Park ont un problème à résoudre.

Nous savons tous que la soif du pouvoir joue de vilains tours à certaines gens et le député de Don Valley (M. Gillies) qui a parlé le même jour, n'y a pas fait exception. Le député de Don Valley ne cesse de préconiser une politique des revenus. Il a été horrifié en entendant le premier ministre (M. Trudeau) dire qu'une telle politique lèserait les petits salariés. Il n'est pas de cet avis. Malheureusement, le député de Don Valley ne nous dit pas à quel genre de politique des revenus il pense. Il y est question de sécurité de l'emploi et d'autres points semblables. Malgré les préjugés politiques que pourrait favoriser une discussion sur ce sujet, il devrait, je pense, éclaircir quelque peu cette question assez compliquée et nous faire savoir ce qu'il veut dire.

● (1510)

On se rend bien compte, hors des milieux universitaires du moins, qu'il est relativement facile de contrôler les traitements et les salaires mais qu'il en est autrement dans le cas des revenus des hommes de profession et des commerçants. En proposant sa politique des revenus, le député de Don Valley veut-il nous donner à entendre qu'il se propose de demander aux bien nantis de cesser volontairement leurs demandes, de réduire même leurs revenus afin de donner un exemple de retenue? Dans notre société, des gens gagnent $4,000 par année alors que d'autres gagnent $80,000. Ainsi, les travailleurs para-médicaux sont au bas de l'échelle et les architectes au sommet. Le député de Don Valley, dont je déplore l'absence aujourd'hui, a-t-il l'intention de réduire l'écart entre les groupes à faibles revenus et à revenus élevés? Dans l'affirmative, il devrait peut-être nous dire comment nous allons nous y prendre, au lieu de se laisser envahir par une colère artificielle, comme la chose s'est produite vendredi.

Dans une autre partie de son discours, le député de Don Valley a dit qu'il se perdait en conjectures devant l'augmentation des dépenses gouvernementales. En février 1973, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 1559, le député de Don Valley déclarait ce qui suit à propos du déficit alors encouru:

> ... le déficit est-il suffisamment important pour faire progresser le pays, pour amener un taux d'emploi que les Canadiens ont toutes les raisons de vouloir et d'espérer? Je dirais évidemment que ce n'est pas le cas.

Le député poursuivait ensuite en déballant le sac conservateur de trucs, à savoir la suppression de la taxe de vente sur certains articles et le programme pour venir en aide aux propriétaires de petites entreprises. Il a ensuite déclaré, comme il est relaté à la page 1560 du hansard du 22 février 1973:

> Si nous l'avions fait, le déficit que nous porterions aux comptes nationaux serait plus de deux fois celui que prévoit le ministre des Finances. Je dis aux députés de la Chambre que le pays a besoin depuis très longtemps de ce genre de stimulation pour progresser avec une nouvelle efficacité.

Eh bien, avec des conseils de ce genre à l'égard des questions économiques, plus besoin d'ennemis! Nous avons appris le lendemain du jour où le député a prononcé ce discours que l'augmentation du produit national brut pour 1973 se montait réellement à 7.1 p. 100. Le député de Don Valley voulait-il donc dire que si nous avions suivi les lignes de conduite du parti conservateur, ce pourcentage aurait été encore plus élevé? Je l'ignore.

Jeudi dernier, le chef de l'opposition (M. Stanfield) déclarait formellement à la Chambre que le parti conservateur avait non seulement proposé des mesures pour combattre l'inflation, mais qu'il entendait les mettre à exécution. Les mesures proposées consistaient dans l'abolition des taxes de vente de tous genres. Il n'a pas dit aux Canadiens où se ferait la réduction des dépenses du gouvernement pour contrebalancer la perte de recettes. C'est assez facile, je suppose, de proposer l'abolition des taxes de vente, mais il n'est pas si facile de dire ce qu'il adviendra des recettes du gouvernement. Peut-être le parti conservateur songe-t-il à réduire certains services. Dans ce cas, il devrait nous dire quels genres de services devraient être réduits ou abolis ou, s'il a l'intention de maintenir le même régime de dépenses, qu'il nous dise d'où viendront les recettes nécessaires.

Le chef de l'opposition a parlé de l'indexation des obligations d'épargnes du Canada et de réglementations provisoires, suivies de la conclusion d'une sorte d'entente miraculeuse au pays. A ce sujet, un de nos quotidiens nationaux publiait samedi dernier un éditorial coiffé du titre «Expert Testimony». Selon l'éditorial, le président des États-Unis a déclaré ceci:

> Le remède à la hausse des prix ne consiste pas seulement à imposer des réglementations—on en a essayé et elles se sont révélées insuffisantes.
>
> Le remède à la hausse des prix est d'accroître l'offre. Ainsi on fera baisser le prix.

Nous ne doutons pas des intentions de l'opposition. Mais même ses meilleurs amis ne sauraient prétendre qu'elle montre une constance et une compétence correspondantes. En période d'inflation, la mesure et la modération, eu égard aux biens à acquérir, devraient être conseillées à ceux qui touchent des revenus élevés et non aux gagne-petit. Il est bien facile de prêcher l'évangile selon saint Gillies, l'évangile du non-progrès, quand on mange à sa faim et qu'on touche un revenu élevé. Ce n'est que lorsque les favorisés de la vie, qui touchent de meilleurs revenus, seront prêts à accepter une réduction de leur rémunération, une baisse de leur loyers, une réduction de leurs bénéfices et de leurs profits que le dialogue pourra s'amorcer au sujet des biens à acquérir de façon à donner des résultats tangibles et durables.

Dans l'intervalle, le gouvernement canadien devra lutter contre les bénéfices excessifs, difficiles à définir j'en conviens, les profits de surcroît en matière d'impôt et les profits outrés, s'il veut prouver aux Canadiens l'équité de notre régime fiscal. En 1973, les banques et certaines sociétés ont accumulé des bénéfices incroyablement élevés. La population canadienne juge ces bénéfices tout simplement inacceptables. Il faut y voir.

Pendant que les prix grimpent, le consommateur, pris dans un marché complexe, a sans cesse besoin d'aide et de conseils prenant la forme qu'a annoncée le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) ainsi que celle de l'assistance prodiguée sur le plan communautaire. Il faut offrir une aide de ce genre, surtout dans les grands centres urbains du Canada. Les centres de secours doivent être dotés d'un personnel profondément engagé envers le public et la protection du consommateur.

Passons à un autre sujet. La grande majorité des Canadiens appuient les mesures prises par le Parlement et le gouvernement afin de limiter la mainmise étrangère. La récente déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M. Lalonde) à l'égard de la Ligue canadienne de football a confirmé cette attitude. Dans cette optique, il est troublant de constater que la M.L.W. Worthington Company de Montréal a été empêchée par la Worthington Company du New Jersey d'exporter des locomotives vers Cuba. Je serais porté à croire que la plupart des Canadiens aimeraient encourager le gouvernement à faire cesser la dépendance des filiales étrangères situées au Canada des lois de leur pays. Nous semblons avoir fait un certain progrès dans ce domaine par suite de la position adoptée en Argentine par certaines sociétés de caractère multinational qui ont aussi entamé des négociations commerciales à Cuba.

● (1520)

Je ne crois pas que nous devions pousser cette question pour la simple raison qu'un autre pays a pu le faire. Nous devrions la pousser selon ses propres mérites, nous basant sur le fait qu'une société multinationale exploitée au Canada l'est en vertu des lois du Canada et non aux termes des lois d'un autre pays. Au nombre des faits troublants des années passées, je placerais le traitement de faveur réservé à Time et au Readers' Digest, et cela, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. J'invite le gouvernement à mettre fin à ce privilège lors du prochain budget.

Le discours du trône mentionne la loi sur l'assurance-chômage et les modifications qu'on pourra y apporter; permettez-moi de m'arrêter quelques minutes sur cette question. En son temps, l'idée d'assurance-chômage a été fort utile. L'idée en a été empruntée au secteur privé: il s'agit d'assurer des revenus en temps de besoin grâce à des contributions que versent les Canadiens au travail sous la forme de primes durant leur emploi. Mais il semble que dans les années 70, toute cette conception soit largement dépassée.

Dans les années 70, non seulement la société dite postindustrielle est automatisée, mais les gens sont plus instruits, ce qui est souhaitable, comme nous l'avons souligné. De plus en plus, les gens se cherchent un emploi intéressant. Ils ne veulent pas entendre parler de travailler dans une grande industrie, de faire un travail monotone qui convient peu ou mal à leur personnalité. Nous en voyons un symptôme dans le taux élevé d'absentéisme dans les grandes usines d'automobiles du pays. En dépit des salaires élevés, les absences sont très nombreuses.

[M. Caccia.]

Notre décennie a été marquée par d'autres changements. L'expérience des programmes d'initiative locale et de Perspectives-Jeunesse nous a fait découvrir qu'une gamme étendue d'emplois qui ne paient pas sont avantageux pour la collectivité et jugés souhaitables. C'est pourquoi il est temps de transformer le concept de l'assurance-chômage en institution positive, qui ne serve pas à recueillir les retombées du secteur privé lorsque celui-ci ne peut plus produire de nouveaux emplois ou maintenir le niveau actuel de l'emploi, mais qui serve à créer des emplois. Voici, brièvement, les grandes lignes de ce que je propose.

Aux termes d'un régime positif d'assurance-emploi, si je puis m'exprimer ainsi, les primes versées par ceux qui travaillent serviraient à créer des emplois pour les chômeurs. Notre populations active est plus instruite. Nous avons de plus en plus besoin de services que ne procure pas le secteur privé, pour aider les personnes âgées, les enfants arriérés, les migrants et les immigrants dans les grandes villes et pour entreprendre, dans les Maritimes et les forêts, des travaux pour l'amélioration et la régénération de l'environnement endommagé par l'homme.

La caisse d'assurance-chômage est aujourd'hui assez bien garnie pour assurer l'emploi et non le chômage comme nous l'avons fait jusqu'ici. Si nous avions une commission de création d'emplois, le sans-travail aurait plusieurs possibilités. Comme maintenant, une entrevue permettrait d'établir s'il est apte à recevoir une formation. Si oui, il serait dirigé vers les cours de formation de la main-d'œuvre. Une autre solution consisterait à quitter la population active pendant un certain temps et à demander le versement de prestations. Si une personne a accumulé au cours des années les crédits nécessaires, cela lui permettrait de tout simplement quitter la population active pendant un certain temps. Les crédits de la personne en chômage seraient directement proportionnels au nombre d'années pendant lesquelles cette personne aurait fait partie de la population active. Plus on a travaillé longtemps, plus on obtient de crédits, et c'est sur cette base que s'établirait le temps pendant lequel la personne peut se retirer de la population active et être payée par la caisse. Il s'agirait d'une période pendant laquelle une personne pourrait approfondir son instruction, voyager, réparer sa maison ou se lancer dans toute autre activité qui lui plaît.

La troisième solution possible pour une personne qui tombe en chômage, qui ne peut trouver d'emploi dans le secteur privé, qui n'est pas admissible au programme de formation de la main-d'œuvre et qui n'a pas assez de crédits pour pouvoir quitter pendant un certain temps la population active serait de se voir offrir par le bureau de placement un emploi dans le secteur public qui serait subventionné grâce à la création de cette caisse. La caisse, au fait, existe à l'heure actuelle, mais dans un but différent. Les Canadiens actifs cotiseraient pour créer des emplois à l'intention des personnes au chômage qui ne sont pas admissibles au programme de formation de la main-d'œuvre ou qui n'ont pas assez de crédits pour pouvoir quitter la population active. Les emplois ainsi créés ne seraient pas établis par un groupe lointain de responsables dans la capitale, mais par une commission communautaire, par les gens de la localité, qui déterminerait les priorités, les besoins et, par conséquent, les emplois à créer dans le cadre de ce programme national.

Les traitements versés dans le cadre de ce programme seraient fixés après consultation avec les gens qui ont contribué à la création des emplois, c'est-à-dire les Canadiens qui travaillent. Il n'y a rien de mal à consulter les Canadiens à ce sujet. En fait, ce serait fort souhaitable. Cela donnerait une idée de la mesure dans laquelle les gens approuvent cette méthode. Le gouvernement saurait alors dans quelle mesure les Canadiens sont prêts à prendre un emploi dans le secteur public pour faire quelque chose d'utile pour la société et non quelque chose de motivé par le profit.

● (1530)

En mettant ce système au point, nous nous rapprocherions davantage du concept du plein emploi. Pris ensemble, les employés du secteur commercial et ceux du secteur public représentent le plus gros pourcentage des travailleurs d'aujourd'hui. Cette combinaison se rapproche beaucoup de l'idéal décrit dans les rapports du Conseil économique du Canada. Un système de ce genre offrirait des possibilités à deux sortes de gens, ceux qui préfèrent un travail intéressant moins bien payé et ceux qui se trouvent temporairement déplacés à la suite des fluctuations du secteur privé et qui sont prêts à accepter des emplois axés sur la communauté ou l'environnement offerts par les commissions locales qui seraient créées.

Je me rends compte qu'on puisse hésiter devant des systèmes et des méthodes différents de ceux qu'on a eus jusqu'ici. Toutefois, il me semble qu'il serait dommage de s'embarquer dans une série de mesures destinées à rapiécer et peut-être même à resserrer le système existant—qui s'est avéré utile, mais qui devient rapidement périmé—au lieu de chercher des solutions nouvelles—et il peut y avoir des solutions plus souhaitables et meilleures que celle dont je viens de vous parler cet après-midi—des solutions en fonction aux nouvelles valeurs que la société canadienne adopte de plus en plus. Nous ferions appel pour cela à l'expérience que nous avons accumulée au cours des années de même que de l'expérience très positive et très constructive qu'on a pu acquérir dans tout le pays grâce au PIL.

Il y a des autres questions qui intéressent les gens de ma circonscription. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, Davenport est une circonscription urbaine et c'est un peu le type de beaucoup d'autres circonscriptions urbaines au Canada. Il est arrivé très souvent que la question des pensions ait été soulevée dans des débats publics, notamment la question du Régime de pensions du Canada. On a suivi de très près les réunions qui ont eu lieu entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et ses collègues provinciaux. Dans les réunions publiques, des gens ont exprimé leur vif désir de voir modifier le Régime de pensions du Canada de manière à permettre aux sans-travail de verser la pleine cotisation qui incombe normalement à l'employeur et à l'employé. Ces personnes incluent celles qui demeurent au foyer et d'autres qui sont inactifs. Par exemple, les femmes pourraient espérer obtenir une sorte de pension de retraite quand elles en auraient l'âge requis. Cette proposition n'est pas neuve; on l'a déjà adoptée dans d'autres pays comme partie intégrante de leur régime de sécurité sociale.

Une autre modification possible du Régime de pensions du Canada fermement réclamée est que les gens qui, pour une raison ou pour une autre, ont subi un accident grave avant d'avoir atteint la fin de la période requise de cotisation de cinq ans, devraient pouvoir avoir droit à une pension d'invalidité. Cette catégorie comprendrait ceux qui souffrent de maladies progressives, ceux qui ont subi un accident d'automobile grave et d'autres qui sont handicapés. On voudrait remplacer ce critère de cotisation de cinq ans par une formule plus souple. Ces personnes pourraient, par exemple, toucher une pension proportionnelle au nombre d'années de cotisation au lieu de ne rien toucher du tout comme c'est le cas maintenant même si elles ont cotisé pendant quatre ans et onze mois. Je me rends compte des difficultés auxquelles ferait face le ministre s'il essayait de faire adopter cette proposition, mais c'est néanmoins un argument valable auquel il devra s'arrêter tôt ou tard. Il est parfois triste d'entendre parler de malheureux qui se voient refuser toute pension d'invalidité si modeste fût-elle simplement parce qu'ils n'ont pas cotisé pendant la période magique de cinq ans.

Dans la région où je vis, une autre question très importante, est en train de surgir qui pourrait prendre des proportions nationales, du moins dans les centres industriels. Je veux parler de la pollution par le plomb. Il semble que personne ne sache vraiment quand la pollution par le plomb atteint le niveau où elle devient dangereuse pour la santé. Il me semble que ce serait une bonne occasion pour le gouvernement fédéral de venir en aide aux provinces et aux municipalités et de déterminer à quel niveau la pollution par le plomb constitue un danger pour la santé. Il y a eu une émission très intéressante à Radio-Canada qui a fait ressortir toute la question. Les députés sont probablement tous au courant des conséquences juridiques, c'est une question très sérieuse, et je me réjouis de cette occasion d'en parler à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, comme tous les autres habitants du Canada, les gens de ma circonscription de Leeds se demandent pourquoi le gouvernement a totalement échoué dans sa lutte contre l'inflation. La hausse rapide du coût de la vie est sans aucun doute de loin le problème le plus grave qui se pose actuellement au pays. Mais le gouvernement ferme les yeux devant la situation depuis des mois et des années, apparemment dans l'espoir qu'elle disparaîtra tout simplement.

On peut à peine prendre au sérieux tous les repentirs tardifs que le gouvernement nous balance sous le nez. Nous avons tout entendu à propos des programmes de prévoyance magiques. Les Houdinis d'en face ont souvent parlé d'initiatives qui viendraient résoudre nos problèmes, mais celles-ci se sont avérées être des mirages ou n'être rien d'autre que quelques compensations temporaires accordées au Nouveau parti démocratique dans le plus grand numéro de prostitution politique de l'histoire du Canada.

Dans une récente entrevue à la télévision, le premier ministre (M. Trudeau) a dit clairement que, selon lui, le coût de la vie continuera à augmenter considérablement cette année, tout comme l'an dernier. En outre, son gouvernement et lui-même ont clairement prouvé qu'ils étaient peu disposés ou presque incapables de faire quoi que ce soit pour améliorer la situation. Apparemment, monsieur l'Orateur, le pays a un premier ministre qui préfère examiner le Canada d'un œil détaché, à travers les fenêtres de sa Cadillac de $76,000, au lieu de prendre des mesures qui aideraient à résoudre la situation économique désastreuse dans laquelle se trouve le pays. Apparemment, il préfère consacrer des centaines de milliers de dollars provenant des deniers publics à la rénovation de son bureau ou de sa résidence, 24 promenade Sussex, que s'inquiéter de nos

vieillards dont le seul moyen de subsistance est une pension franchement insuffisante et qui dans des milliers de cas n'ont pas de logement convenable. Tandis que nos deniers publics ornent la résidence de la rue Sussex d'articles tels que des consoles Hepplewhite, un appareil stéréophonique, de magnifiques lustres de cristal et de tapis de Perse, le gouvernement n'a rien fait pour réprimer ou freiner la hausse du coût de la vie qui continue à monter en flèche, ce qui crée une situation presque intenable pour ceux qui touchent des revenus faibles ou fixes.

● (1540)

Il serait déjà assez pénible si le gouvernement avait essayé de résoudre le problème du coût de la vie et avait échoué, mais il y a bien pis encore. Il n'a même pas essayé d'empêcher que le pays suive la route menant au désastre économique. Rien ne pourrait plus clairement exprimer la situation que l'éditorial du 19 février 1974 dans le *Star* de Toronto. Cet éditorial coiffé du titre des plus appropriés: «Notre faible premier ministre», se terminait par les mots suivants:

> Mais par-dessus tout, ce qu'il faut, c'est un gouvernement qui fasse sentir qu'il a la volonté et le courage d'essayer d'agir, de contrer l'inflation, le problème central de notre temps. L'indifférence, l'indolence de Trudeau constitue tout simplement une invitation à tous les Canadiens d'accepter l'inflation comme un fait inévitable et de faire ce qu'ils peuvent, individuellement et souvent en se heurtant les uns les autres, pour se dégager au mieux de la voie qui mène au chaos.
>
> Cette attitude invite aussi les Canadiens à conclure que si Trudeau ne veut pas tenter quelque chose, alors il est temps de confier ce poste à quelqu'un qui prendra quelque initiative.

Ce n'est vraiment pas exagérer du tout que de dire que non seulement ce gouvernement manque de courage et de politiques pour aborder les problèmes de notre pays, mais aussi qu'il est sans cesse obsédé par la préoccupation de demeurer au pouvoir par quelque moyen que ce soit. Le pouvoir pour le pouvoir est devenu le principe directeur, depuis octobre 1972, d'une administration dominée par le désir d'accroître son emprise plutôt que dévouée au libéralisme qu'elle a de fait abandonné entièrement.

Nous assistons à la Chambre au piètre spectacle de gens qui sont, semble-t-il, prêts à dire à peu près n'importe quoi, à admettre et promettre presque tout dans l'espoir qu'une telle attitude leur permettra de s'accrocher au pouvoir. Malheureusement, comme il semble facile aux ministres de sacrifier toute croyance, de modifier toute politique et d'épouser tout programme dans un effort désespéré pour garder leur portefeuille.

Le ministre des Finances (M. Turner) doit sûrement éprouver—au moins de temps à autre, j'espère—des remords de conscience qui lui font comprendre qu'il serait beaucoup plus admirable de sa part de parler haut et fort pour défendre les intérêts des Canadiens, que de demeurer timidement à l'écart, prêt à avaler n'importe quelle couleuvre dans l'espoir de demeurer au premier rang des prétendants au trône. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) doit sûrement nourrir—au moins de temps à autre—le secret désir d'être autre chose qu'une marionnette et de poursuivre une vraie politique étrangère canadienne, et non plus de se contenter d'exprimer les vues confuses et souvent impénétrables qui lui proviennent du palais de la promenade Sussex. Il y a sûrement des

[M. Cossitt.]

moments où le solliciteur général actuel (M. Allmand) se demande de quelle sorte de ministère il a bien pu hériter de son prédécesseur, des moments où il doit être tenté de risquer la colère des gens de l'édifice de l'Est en frappant un grand coup pour la cause du libéralisme véritable qu'il est censé représenter à la Chambre, en abolissant la bande de superflics de type totalitaire mieux connus sous le nom des «fureteurs à Goyer».

Il y a quelques mois, un courriériste parlementaire respecté—M. Anthony Westell, si ma mémoire est bonne—comparait dans un de ses articles les députés des banquettes ministérielles à un groupe de volcans éteints. Avec tout le respect que je lui dois, je ne touve pas la comparaison tout à fait juste. Comparer les occupants des sièges du pouvoir à des volcans éteints, c'est donner à entendre qu'à un certain moment du moins le gouvernement a accompli quelque chose, quelqu'inactif qu'il soit indubitalement aujourd'hui. Sans l'ombre d'un doute, monsieur l'Orateur, le comportement du gouvernement actuel depuis 1968 indique clairement que ses membres n'ont jamais été des volcans, éteints ou en éruption. Il conviendrait mieux de les qualifier de montagnes de confusion jamais capables d'éruption.

Il doit certainement arriver que certains députés d'en face—peut-être pas ceux des banquettes ministérielles, mais du moins d'autres de l'arrière ban—s'arrêtent et songent sérieusement et avec certains regrets à un homme d'une intégrité exemplaire qu'ils auraient bien fait d'imiter. Ils ont déjà compté dans leurs rangs de ce côté-là de la Chambre un homme qui se souciait avant tout du bien-être de son pays et de ses concitoyens, un homme qui n'aurait jamais cédé à l'opportunisme politique pour des fins personnelles, un homme qui fut premier ministre suppléant mais qui, contrairement au ministre des Finances, s'intéressait plus aux problèmes de la nation qu'à une succession possible. Quelle déception doivent éprouver les députés d'en face en constatant que cet homme se trouve encore à la Chambre aujourd'hui, avec toute son intégrité et tous ses principes. Je parle naturellement du député de Trinity (M. Hellyer).

J'ai rencontré beaucoup de mes commettants qui mettent sérieusement en doute la politique étrangère de notre pays. Pourquoi demandent-ils souvent, l'actuel gouvernement semble avoir tourné le dos à d'anciens amis comme la Grande-Bretagne ou à ceux qui vivent dans les pays de l'Europe de l'Ouest? Pourquoi, demandent-ils souvent, notre premier ministre est-il disposé à se rendre à Moscou ou à Pékin mais ne semble pas intéressé à se rendre à Bruxelles, Paris ou Amsterdam?

Personne ne peut raisonnablement s'opposer un seul instant à la reconnaissance diplomatique de la Chine communiste. Il serait irréaliste de prétendre qu'elle n'existe pas. Mais devons-nous être si obsédés par l'est, si fixés sur l'Orient, que nous devions tourner le dos à nos amis diplomatiques de longue date du monde occidental? Que dire, plus précisément, des relations du gouvernement avec l'Angleterre? «Pacotille» et «indignité» sont les termes qui décrivent le mieux la situation. La chose a commencé peu après que l'actuel gouvernement a pris le pouvoir en 1968 avec cette grande contribution apportée par le premier ministre quand il s'est rendu à Londres glisser le long d'une rampe, geste très audacieux.

Il y a ensuite eu ce triste jour d'octobre 1972 qui a fait tellement peur au premier ministre qu'il accroché au passage le premier Union Jack qu'il a trouvé et s'est rendu à Londres en toute hâte. Avec une hypocrisie jamais vue auparavant dans toute l'histoire du Canada, il est devenu du jour au lendemain un monarchiste consommé et ardent. Nous avons assisté depuis ce temps à une manifestation sans égal d'opportunisme politique, profitant de chaque occasion pour manifester adroitement sa loyauté et son dévouement envers la famille royale. Une adaptation aussi rapide à toutes les situations ne surprend certes pas ceux qui ont examiné la situation en profondeur.

Il est bien évident que le gouvernement a depuis longtemps abandonné les quelques principes qui lui restaient afin de consacrer tous ses efforts à rester au pouvoir. Fondamentalement, c'est pourquoi un si grand nombre d'entre nous ont quitté le parti libéral et c'est aussi pourquoi un si grand nombre de ceux qui sont restés dans le parti libéral ne sont pas à l'aise, quoi qu'il disent en public. Pourquoi en serait-il autrement? Après tout, n'est-ce pas leur chef actuel qui écrivait à propos d'eux en avril 1963: «Quelle bande d'imbéciles». Comment peuvent-ils être rassurés lorsqu'ils se souviennent que leur chef actuel les a déjà traités de «troupeau de Libéraux sans caractère», qu'il a déjà écrit au sujet du parti libéral qu'il «n'a jamais rien été d'autre qu'un consortium d'intérêts privés» et qu'il a appelé feu le premier ministre Pearson le «pape Pearson», «le défroqué de la paix»? Peuvent-ils être tranquilles quand ils songent que leur chef actuel a incité les Canadiens à voter NPD alors que peu après il s'engageait dans une opération qui allait lui gagner le parti libéral et l'installer dans la résidence du premier ministre?

● (1550)

De plus, la population canadienne peut-elle ne pas se méfier d'un gouvernement qui peut changer de direction aussi vite qu'un caméléon peut changer de couleurs, d'un gouvernement dirigé par un premier ministre qui a clairement montré qu'il cherche à maîtriser l'art de sauter sur un cheval et de galoper dans toutes les directions en même temps afin de demeurer au pouvoir. Malgré les nombreux tours et détours faits par ce gouvernement pour tromper la galerie depuis le quasi-désastre d'octobre 1972, il n'a cependant pas réussi à cacher ses réels motifs. Même si le gouvernement s'est vêtu du sac et de la cendre et si le premier ministre a affiché son grand repentir sous les traits d'un Uriah Heap, le léopard n'en a pas moins gardé ses taches.

Le gouvernement actuel éprouve de la difficulté à accepter les voies démocratiques, il est peu respectueux du Parlement. C'est un gouvernement autocratique si fortement influencé par les technocrates et les mandarins qui occupent les postes clés ou en assistent les titulaires qu'il est tout à fait incapable de s'occuper des problèmes du Canadien. Perdu dans le monde froid des ordinateurs, il ne se préoccupe pas beaucoup du chômeur. Il ne se soucie pas outre mesure de l'insuffisance des pensions versées aux personnes âgées. Il ne s'inquiète guère du gagne-petit, de celui qui peut à peine survivre à la montée des prix. De tous les incidents qui démontrent le peu de préoccupation du gouvernement à l'égard du Canadien, le cas de Ronald Patrick Lippert est le plus éloquent. M. Lippert est un Canadien que le gouvernement a laissé croupir dans les geôles du Cuba pendant dix ans; le premier ministre s'est constamment refusé à l'aider en dépit des centaines de demandes que lui ont adressées des Canadiens de tous les coins du pays et, en particulier, la mère de M. Lippert; âgée de 80 ans, M^me^ Lippert ne se portait pas bien et voulait revoir son fils au moins encore une fois. Tout le temps que je me suis occupé du cas Lippert, jamais je n'ai pu comprendre l'incroyable et l'incompréhensible dureté dont ont fait preuve le gouvernement et surtout le premier ministre envers cet homme. Toute personne ayant un certain sens humain n'aurait pu agir comme l'on fait les gens du gouvernement qui ont été saisis du cas Lippert.

L'impatience du présent gouvernement envers le processus démocratique a été amplement démontrée par son attitude vis-à-vis les questions de l'opposition, surtout les questions inscrites au *Feuilleton* de la Chambre des communes. Au cours des quelques derniers mois, le gouvernement a évidemment essayé de détourner de telles questions. Évidemment, tout régime de question fait partie du processus démocratique que le gouvernement actuel n'aime pas voir exister. Nous avons tous vu la réaction qui se produit lorsqu'un député de l'opposition attire l'attention sur les questions qui n'ont pas reçu de réponses depuis très longtemps. Nous sommes immédiatement accueillis par de fortes vanteries du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) concernant le pourcentage fantastique du nombre total des questions qui ont reçu des réponses de la part du gouvernement. Ces vanteries, toutefois, ont récemment été suivies de suggestions sinistres que la réponse aux questions de l'opposition devenait trop dispendieuse, ainsi que de menaces évidentes que ceux de nous qui inscrivions des questions au *Feuilleton* devraient faire attention afin de ne pas être appelés gaspilleurs des fonds du contribuable.

Je savais déjà que le gouvernement se composait de spécialistes du gaspillage des deniers publics, mais je constate de plus en plus maintenant qu'il se spécialise également dans un autre domaine, à savoir celui des toutes dernières méthodes visant à étouffer la voix de l'opposition officielle et démocratique. Il y a quelques semaines, le service des dépêches de la Presse canadienne a publié un rapport, attribué en partie au député de Kenora-Rainy River (M. Reid), selon lequel il en coûtait en moyenne de $3,000 à $5,000 pour répondre à une question inscrite au *Feuilleton*. Ce rapport précisait qu'une réponse à une question avait même coûté $75,000, ce qui est une tentative manifeste du gouvernement d'essayer de salir à mots couverts tous les membres de l'opposition qui posent des questions. Le gouvernement actuel est vraisemblablement le gouvernement le plus critiqué que le Canada ait jamais eu, et il n'est dès lors pas étonnant qu'il essaie d'empêcher les membres de l'opposition de se renseigner davantage. Selon moi, monsieur l'Orateur, les chiffres que le gouvernement a fait prononcer par le député de Kenora-Rainy River, alias «Dr No», relèvent de l'absurdité la plus totale. Le chiffre de $9 millions donné pour la dernière session est la plus grande foutaise qu'il ait été donné d'entendre dans ce pays depuis bien longtemps.

Il y a quelque temps, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* des questions portant sur ces grandes largesses politiques que constituent les deniers publics dilapidés pour des contrats de publicité. Soit des millions et des millions de dollars que le gouvernement a honteusement distribués à des agences de publicité de ses amis, sans même recourir à des adjudications ou à des appels d'offres en régime de concurrence. Chaque ministre se contente de distribuer avec largesse l'argent que met insidieusement le gouvernement à sa disposition pour que le parti libéral puisse récompenser ceux qui lui ont rendu des services par le passé, ou graisser la patte de ceux qui pourraient lui faire des faveurs. Dernièrement, il y a eu des commentaires qui ont paru dans la presse à ce sujet, notamment de personnes en

vue comme le sénateur Davey, l'auteur de joyaux politiques fort controversés, tel l'abominable «truth squad» et l'homme que le premier ministre vient de ramener des ténèbres pour voir s'il reste encore des trucs dans son sac qui lui permettront de garder le navire à flot. Le sénateur et ses compères ont donné des précisions sur le comité des huit qui s'occupera de la propagande pour le parti libéral, lors de la prochaine campagne électorale. Or, tout à fait par hasard, il se trouve que ce comité se compose de cadres supérieurs provenant de quatre agences de publicité qui, elle aussi, par le même hasard, se trouvent être des agences ayant reçu, d'une façon ou d'une autre, de gros contrats du gouvernement. C'est une façon absolument scandaleuse et méprisable d'utiliser les contrats de publicité du gouvernement pour graisser la patte à ceux qui essaieront de maintenir le gouvernement au pouvoir, dans l'espoir de conserver à leur société sa part de l'assiette au beurre.

A mes yeux, monsieur l'Orateur, c'est non seulement une situation déplorable, mais on pourrait aussi y voir une tentative pour échapper aux restrictions de la nouvelle loi sur les dépenses d'élection. En d'autres termes, ces huit hommes, que l'ancien adjoint exécutif du ministre des Finances a décrits, dans un rare moment de candeur politique, comme des «gens de notre genre», aideront vraisemblablement le parti libéral plus ou moins gratuitement et tout autre futur gros contrat de publicité du gouvernement que leur firme pourrait obtenir du gouvernement libéral serait une pure coïncidence. Sans aucun doute, le régime actuel d'adjudication des contrats de publicité, fondé sur la prérogative ministérielle, est la pire forme de distribution de faveurs politiques à même les fonds publics. Il importe de prendre des mesures pour enlever à ces millions de dollars des contrats de publicité leur caractère actuel qui n'est rien d'autre que celui de caisse noire.

Je voudrais dire quelques mots de cette vache sacrée du gouvernement, surtout de ses méthodes pour instituer le bilinguisme dans la Fonction publique, auxquelles il a données une espèce d'inviolabilité. Il a créé une atmosphère qui rend sacrilège toute critique légitime, justifiable ou constructive. En réalité, le programme de bilinguisme et les modes d'application devraient, comme toutes les autres initiatives du gouvernement, subir un examen complet et minutieux. Il faut, non plus tout voir en rose, mais scruter chaque détail de ce programme tabou pour en éliminer les aspects insensés et en même temps assurer un traitement équitable à tout fonctionnaire. Tout d'abord, je prétends que les Canadiens ont droit à un bien meilleur rendement qu'ils n'ont obtenu jusqu'ici à ce sujet de la part du président du Conseil du Trésor (M. Drury) et de l'exaspérant commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, réputé pour avoir comparé Westmount à la Rhodésie.

● (1600)

Il me semble aussi que nous pourrions nous passer d'un bilinguisme qui sert à la ronde des cocktails, comme en font foi les milliers de dollars dépensés à donner des leçons de langue aux femmes des hauts fonctionnaires, ce qui constitue un gaspillage injustifié des deniers publics.

[M. Cossitt.]

Pourquoi les contribuables devraient-ils payer des leçons de langue à la femme du gouverneur de la Banque du Canada qui gagne $75,000 par année et à la femme du président de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui aurait déclaré, d'après les journaux, qu'elle a pris des leçons de langue, afin de pourvoir converser couramment en français à l'occasion d'un cocktail. Déjà un montant de $85,000 est censé avoir été consacré à cet aspect stupide de la mise en application du bilinguisme et je soutiens qu'on devrait y mettre fin sur-le-champ. L'implantation du bilinguisme au pays, les méthodes utilisées par le gouvernement, constituent une monstruosité administrative, une manœuvre pour servir des fins politiques et je crois qu'un examen approfondi s'impose.

En terminant, je dois dire avec regret que j'ai constaté dans ma circonscription, et ailleurs également, un désenchantement du Canada tel qu'il est aujourd'hui. Les gens ont le sentiment, qui me semble justifié, que le pays dérive dans une mer de confusion économique et sociale faute d'avoir une main ferme pour le gouverner et parce que le gouvernement n'est pas disposé à résoudre nos problèmes. Il est assurément temps qu'on s'occupe des intérêts et des problèmes du Canada et des Canadiens. Il est assurément temps de mettre fin à un gouvernement qui à un complexe d'empereur, qui considère pour moins que rien l'opposition démocratique, enfin, il est temps de mettre fin à un gouvernement qui veut se cramponner au pouvoir, non pour accomplir d'abord quelque chose de bien pour les gens ordinaires mais pour l'amour de garder le pouvoir dans la paume de sa main. Le Canada a besoin d'un gouvernement disposé à en venir aux prises avec nos problèmes d'ordre social et économique. Les Canadiens méritent un gouvernement qui combatte le coût de la vie autrement que par l'inaction ou par les paroles creuses de ces dernières années.

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter à mon tour notre nouveau Gouverneur général et de lui offrir mes meilleurs vœux de succès dans l'exercice de ces fonctions si exigeantes. Je félicite également les parrains du discours du trône. Ce document témoigne de l'apport important de la nouvelle génération de députés, ainsi que du souci grandissant qu'éprouve la Chambre des communes dans son ensemble à l'égard de la pauvreté qui règne tant chez nous que partout dans le monde.

Depuis un an que je suis député à la Chambre, ce qui me frappe surtout, c'est l'extrême fragilité du Canada en tant que pays. Témoins les problèmes du bilinguisme et du multiculturalisme. Témoins les problèmes des régions de notre pays où les pauvres vivent d'allocations sociales. Les régions industrialisées font la lutte à celles qui ne le sont pas; et nous assistons aux affrontements entre le gouvernement fédéral et les provinces.

M. Neil: Et personne n'y fait rien.

M. McRae: On fait beaucoup à ce sujet, et j'y reviendrai dans un instant. Le Canada m'apparaît comme un noyau important et une périphérie, et des conflits surgissent entre les deux. C'est une autre des tensions que nous voyons à l'œuvre.

J'aimerais traiter pendant quelques minutes de deux ou trois des problèmes importants qui se posent à notre pays pour en illustrer la fragilité et pour souligner ce qui à mon avis est nécessaire, à savoir une direction fédérale beaucoup plus forte. Nous devons d'abord nous mettre à l'écoute des provinces pour ensuite mettre au point notre position.

J'aimerais traiter brièvement de toute la question de notre politique énergétique telle qu'elle a été élaborée et telle qu'elle est formulée. Parfois, lorsque nous traitons d'un sujet aussi vaste que celui-ci, il peut être bon de creuser des fossés et de construire des ponts. En d'autres termes, j'aimerais m'arrêter à un certain point et analyser en profondeur une question pour ensuite passer plutôt rapidement à d'autres.

Notre politique de l'énergie comporte trois éléments de base. Le premier concerne un approvisionnement suffisant et sûr pour tout le Canada. Selon moi, nous devons veiller à avoir des provisions suffisantes tant à long terme qu'à court terme. A court terme, nous étions très inquiets à la fin de la dernière session, et nous le sommes encore au début de la session actuelle, au sujet de la possibilité d'une urgence cet hiver. A cause de plusieurs facteurs, cette urgence ne s'est pas présentée jusqu'ici et j'espère qu'elle ne se présentera pas. Naturellement, c'est cette préoccupation qui a entraîné le bill de répartition de l'énergie. Cependant, j'aimerais exposer beaucoup plus longuement les aspects à long terme de notre politique de l'énergie parce que, selon moi, la situation à long terme est beaucoup plus grave que la situation immédiate et l'on s'en est trop peu préoccupé jusqu'ici.

D'abord, j'aimerais parler du pétrole. Au début de 1972, le relevé géologique du Canada indiquait que le Canada possédait des réserves finalement recouvrables de 135 milliards de barils de pétrole brut classique. Un an plus tard, au début de 1973, ce chiffre avait baissé à 99 milliards de barils, mais ce n'était pas parce que nous avions utilisé une si grande quantité de pétrole pendant cette période. De fait, nous avions utilisé moins d'un milliard de barils, mais le chiffre avait baissé parce que les renseignements du gouvernement avaient changé. Les données furent modifiées, je pense, parce que le ministère lui-même apporta un peu plus de soin à vérifier ses sources et travailla davantage au calcul de ces chiffres.

La publication de ceux-ci remonte à un an. Selon moi, ils s'établissent maintenant entre 60 et 70 milliards de barils. En d'autres termes, nous estimons que les réserves finalement récupérables de pétrole de qualité courante ont baissé d'environ 135 milliards à quelque 60 à 70 milliards, ou à la moitié approximativement de celles d'il y a deux ans. Également—et cela est très significatif je crois—il n'y a pas eu de découvertes importantes de pétrole brut classique dans les régions sous-marines et dans le nord depuis la citation de ce chiffre de 135 milliards de barils. Nous conjecturons donc toujours sur ce point.

Or, nous savons que nous possédons une vaste source de pétrole. Peut-être n'en connaissons-nous pas la quantité mais elle est certainement importante. Il s'agit des sables bitumineux de l'Alberta et de la Saskatchewan. Point n'est besoin de perdre son temps à prospecter ou à découvrir ces sables bitumineux. Nous savons où ils sont. Par exemple, nous savons que l'on pourrait extraire entre 50 et 60 milliards de barils par l'emploi d'excavateurs mais cela causerait de grands problèmes.

● (1610)

On nous dit qu'en 1985, le Canada consommera environ 2 milliards de barils de brut par année et que nos réserves classiques de l'Ouest seront épuisées à ce moment-là. A l'heure actuelle, nos réserves de l'Ouest contiennent pour 10 à 12 ans de brut récupérable et je répète que vers 1985 ces réserves seront à peu près épuisées. Par conséquent nous dépendrons du brut classique que nous exploiterons dans l'intervalle ainsi que des sables bitumineux. A mon avis, nous devons reconnaître que les sables bitumineux constituent l'élément qui doit fixer notre attention. Il sera extrêmement difficile d'extraire 2 milliards de barils par année des sables bitumineux. On m'a dit que le Canada devra disposer de quelque 17 usines d'extraction, se livrant à l'exploitation par excavateurs et exigeant un investissement de l'ordre de 30 milliards de dollars.

A supposer qu'une telle somme soit disponible, il y a toujours le problème de la mise en production de ces usines à raison de plus d'une par année et demie ou une tous les deux ans. En fait, d'après une étude inter-ministérielle sur les sables bitumineux commandée par le gouvernement de l'Alberta, il faudrait au moins quatre ans pour amener chaque usine à l'étape de la production. On me dit que l'industrie privée prétend qu'il suffirait de deux ans ou deux ans et demi. En somme, nous ne pourrions pas avoir 17 usines en activité en 1985. Par exemple, la petite usine de la Syncrude déjà en activité ne fonctionnera pas à pleine capacité avant 1978. En plus de mettre les usines en marche sans retard, il faut résoudre le sérieux problème écologique que pose le grand usage d'eau que nécessite le procédé. Il faut convertir l'eau en vapeur, laquelle sert ensuite à extraire le pétrole et le gaz des sables.

Dans ces conditions, il me semble que la très vaste nappe de pétrole, comprenant peut-être 200 ou 300 milliards de barils, située sous la zone pouvant être exploitée à ciel ouvert, est celle qui apportera les plus grands bénéfices à long terme si nous pouvons mettre au point les procédés d'extraction appropriés surtout si l'on tient compte de l'environnement. Mais on n'a fait jusqu'à maintenant aucune recherche valable sur les méthodes d'extraction et d'exploitation.

En ce qui concerne le gaz naturel, nous pouvons supposer que les réserves normales, c'est-à-dire les régions où il peut être extrait assez facilement, suffiront pour les 20 à 25 prochaines années et que d'autres régions qui nécessiteront des investissements importants produiront du gaz en quantités raisonnables. Je fais ici allusion au Nord.

Nous avons aussi d'énormes réserves de charbon. Mais l'usage du charbon, en grandes quantités, pose des problèmes d'environnement, de souffre et de poussière. Par exemple, l'Hydro-Ontario projette actuellement, pour ma ville de Thunder-Bay, la construction d'une usine thermique qui emploierait de la houille en provenance de l'Ouest. Les citoyens de ma ville s'y oppose vigoureusement, opposition que j'appuie, à cause de la quantité énorme de poussière qui polluera l'air lors du déchargement de cette houille. En outre, sa combustion causera des problèmes d'environnement qui affecteront forcément la collectivité.

Nous ne pourrons plus longtemps produire de l'électricité par l'énergie hydraulique. Actuellement, nous aménageons la baie James et le lac South Indian. Une possibilité m'inquiète au plus haut point: celle qu'on entreprenne des travaux sur la rivière Albany. Si ces détournements sont menés à terme, l'environnement de ces régions en sera contaminé à tout jamais. Jusqu'à maintenant, je m'en suis tenu à l'aspect production et les perspectives les plus prometteuses sont celles de l'énergie nucléaire. Le réacteur CANDU a connu un grand succès; il a même dépassé les espoirs des ingénieurs qui l'ont conçu. Personne ne

s'attendait à une efficacité si grande—elle est de l'ordre de 95 p. 100.

Il faudrait étudier sérieusement le succès de la centrale CANDU de Pickering pour voir s'il n'est pas possible de supprimer certains des plus graves problèmes, dangers et dommages écologiques inhérents au projet de la baie James par une autre centrale nucléaire CANDU. Il faudrait faire cette étude avant d'aller plus avant avec ce projet hydroélectrique.

Mais la centrale CANDU n'est pas sans soulever elle aussi des difficultés considérables, surtout s'il faut en contruire 200 ou 300, chiffres fort réalistes si l'on tient compte de l'accroissement de la demande. Nous aurions alors un très grave problème de chaleur, de déchets nucléaires et de production d'eau lourde, quoique récemment il y ait eu un certain déblocage en ce domaine.

Il existe d'autres moyens d'augmenter la production d'énergie, mais tous présentent de graves problèmes. Par exemple, on considère que la gazéification du charbon se fait assez facilement. Cependant, nous devons nous souvenir qu'elle demande de grandes quantités d'eau. Si les américains ont l'intention de gazéifier de grandes quantités de charbon—et ils en ont assez pour 200 à 300 ans—ils auront besoin de grandes quantités d'eau. Nous ferions de nouveau l'objet de pressions. Où la prendraient-ils? Il faut environ 2 tonnes et demie d'eau par tonne de charbon pour produire du gaz. Bien entendu, cette eau devra provenir de quelque part et tous les Américains penseront au Canada.

La technologie du stockage ou de la récupération de l'énergie solaire n'est nullement au point. D'autres solutions comme l'utilisation de la masse biologique, etc., ont été avancées, mais de tels développements ne sont pas pour demain. La technologie n'existe pas. Mais même si nous pouvions par magie produire toute l'énergie dont nous avons besoin, nous ne ferions que retarder nos problèmes. En effet, si nous augmentions notre production d'énergie, il nous faudrait exploiter plus rapidement d'autres ressources et nous tomberions finalement à court. Ainsi, nos réserves de zinc ne dureraient pas longtemps et si nous décidions que toutes les voitures doivent être mues à l'électricité, nous n'aurions pas assez de zinc sous la terre pour fabriquer les batteries nécessaires. L'accroissement de notre production au rythme que nous jugeons nécessaire présente de très graves dangers.

● (1620)

Examinons la demande. Nous avons examiné l'offre et ce n'est pas brillant. Si nous maintenons un taux de croissance de 5 p. 100, au changement de siècle, c'est-à-dire dans 27 ans, nous aurons un facteur de quatre; nous produirons quatre fois plus de biens et de services qu'à l'heure actuelle. En 2028, nous produirons 16 fois plus de biens et de services que maintenant et nous aurons besoin de 16 fois plus d'énergie, toujours avec un taux de croissance de 5 p. 100. En 2056, il nous faudra 64 fois plus d'énergie qu'aujourd'hui. C'est ce qu'on appelle la demande.

Si on trace les courbes de l'offre et celles de la demande, comme l'a fait l'Office de l'énergie et d'autres groupes comme la Gulf Oil, on voit que celles de l'offre montent assez doucement. En d'autres termes, nous utiliserons nos réserves d'énergie progressivement. Par contre, les courbes de la demande montent presque verticalement et, en 1978 ou 1980, ces courbes se croiseront; au-delà, la demande est phénoménale. Il faut que nous examinions très soigneusement la demande pour voir comment nous pourrions réduire la demande en énergie et en ressources naturelles. C'est le problème important des années 70 et si nous ne le résolvons pas, nous n'en sortirons pas dans les années 80.

[M. McRae.]

J'ai dit que si nous continuons à examiner ces questions du point de vue de l'offre, toutes les autres ressources naturelles s'épuiseront. Nos problèmes de production d'énergie nous entraînent dans des pétrins comme le projet de la baie James, du lac South Indian, de la rivière South Albany, du pipe-line de la vallée du Mackenzie et autres choses du genre. Nous devons trouver les capitaux massifs nécessaires aux courbes d'offre progressives—de 75 à 100 milliards de dollars—au cours des dix prochaines années et pour pouvoir faire face aux bouleversements économiques que cela provoquera.

Ma circonscription dépend beaucoup de l'industrie de la pâte et du papier. Si l'on investit de 75 à 100 milliards pour l'énergie seulement, une bonne partie de ce montant devra venir des États-Unis et d'ailleurs. Comment les pays qui doivent dépenser tellement pour leur énergie pourront-ils acheter notre pâte et notre papier? Le dollar canadien atteint $1.03 et $1.04; quelle sera donc l'étendue de la distorsion si nous nous livrons à des investissements considérables pour notre énergie?

Dernièrement, l'opposition nous a beaucoup parlé du problème de l'inflation. L'une des raisons est que notre économie est surchauffée et accuse un rythme de croissance de 7 p. 100. J'ai parlé de 5 p. 100 lorsque j'ai signalé qu'en 2056 il nous faudra 60 fois la quantité d'énergie que nous utilisons actuellement. L'an dernier, notre rythme de croissance était de 7 p. 100, ce qui a eu des effets inflationnistes considérables. Nous devons vraiment nous préoccuper du coût de la demande sur le plan de nos ressources énergétiques.

C'est avec un vif plaisir que j'ai entendu le premier ministre (M. Trudeau) parler de la demande dans une déclaration prononcée le Jour de l'an et dont je voudrais citer un extrait:

> Toutes les ressources que nous extrayons maintenant de la terre coûtent terriblement cher. Ce prix est en effet un signal de détresse, un avertissement que l'exploitation irréfléchie ne peut que dégénérer en tragédie. La poursuite de notre rythme actuel de consommation épuiserait à brève échéance l'héritage de siècles innombrables. Ce serait gaspiller l'unique legs de l'humanité sur cette petite planère aux ressources bien définies.
>
> Ce qui nous guette maintenant, ce n'est pas la privation, mais le défi du partage. Il n'est pas nécessaire que nous nous passions de nos ressources, mais nous devons les gérer à bon escient. Pour continuer de jouir des largesses de la nature, on ne nous demande pas de souffrir, mais d'être raisonnables, d'adapter nos exigences aux limites de la nature, de comprendre qu'une consommation effrénée à l'échelle individuelle et la course à la richesse entre pays ne représente pas un idéal acceptable.

A mon avis, c'est là l'une des déclarations les plus importantes des deux ou trois dernières années et il en a résulté certaines mesures, entre autres, la création d'un bureau de conservation. Je ne pense pas que beaucoup d'entre nous connaissent l'existence de ce bureau, mais c'est une réalisation importante et il faudrait l'appuyer dans la mesure du possible pour que le travail nécessaire se fasse. Voici des suggestions à cet égard.

Le transport interurbain est un important secteur où la consommation de l'énergie pourrait accuser une baisse considérable. Par exemple, le transport par voie ferrée donne 550 tonnes-milles au gallon tandis que le transport routier ne donne que 38 tonnes-milles au gallon si bien que l'on économise beaucoup en faisant le transport par voie ferrée. Sous forme de tonnage net, le transport par voie ferrée donnerait 200 tonnes-milles au gallon tandis que le transport par camion donnerait 50 tonnes-milles au gallon. Le transport par voie ferrée dans cette industrie comporte donc des avantages évidents. La construction d'une voie ferrée n'exige que d'un tiers à un seizième de l'énergie utilisée pour la construction d'une grand-route et environ un quart de l'espace; en outre, le chemin de fer ne consommerait par mille-passager qu'environ un sixième du carburant utilisé pour le transport aérien. On voit ce que cela peut représenter si on pense à l'aéroport de Pickering. En avons-nous vraiment besoin quand on pense à l'approvisionnement en énergie et à la demande d'énergie actuellement? Ne devrions-nous pas nous demander si le projet est vraiment réalisable? Le transport rapide de surface n'apporte-t-il pas une solution beaucoup plus sensée au problème, étant donné la situation de l'énergie? On n'utiliserait ainsi qu'un sixième environ de l'énergie qu'exige le transport aérien des passagers. Il faudrait étudier longuement la question.

Nous devrions également envisager des formules plus souhaitables de transport urbain en vue de supprimer la circulation des voitures dans nos villes. On peut encore réaliser d'importantes économies d'énergie en ayant recours à différentes méthodes de construction, en améliorant l'isolation et ainsi de suite. Puisque nous devons restreindre notre consommation d'énergie, il faudrait adapter notre mode de vie à ces exigences; les jeunes gens eux, prévoient de telles modifications.

Lorsque nous parlons de toute cette question de la demande, nous parlons d'un taux de croissance qui est de 5, 6 ou 7 p. 100 à l'heure actuelle. Mais ce taux de croissance devrait peut-être redescendre à 1 ou 2 p. 100 si nous voulons rationaliser l'aspect offre et l'aspect demande de ce problème. Une expansion au ralenti entraîne de nombreuses difficultés. Nous devons examiner la psychologie de la croissance. Nous savons ce qui se produit dans une bureaucratie. Le pouvoir, l'importance et le revenu d'un bureaucrate augmentent proportionnellement au nombre de personnes qui travaillent sous ses ordres. Cette situation se retrouve dans toutes les bureaucraties et c'est une des raisons qui provoquent son expansion. La croissance est devenue, pour ainsi dire, un épouvantail. On a prétendu qu'elle est indispensable à la création de nouveaux emplois. Si tel est le cas, nous devons trouver d'autres moyens de créer des emplois sans provoquer d'expansion au besoin. Il faudrait peut-être envisager des programmes de partage d'emplois et de diversification des revenus. L'abaissement du taux d'expansion aurait certes un effet anti-inflationniste appréciable.

● (1630)

A propos de l'abaissement du taux d'expansion au Canada, je ne prétends pas qu'il faudrait la supprimer ou qu'on ne devrait pas la répartir à nouveau. Dans certaines régions, notamment celle du triangle d'or on devrait immobiliser durant un certain temps la croissance qui suscite toutes sortes de problèmes. Le maire de Toronto se plaint vivement de la croissance de la ville. Il affirme qu'il faudrait provoquer la croissance d'autres régions du pays.

Une voix: Envoyez-le à Cornwall.

M. McRae: Si on me permet de continuer, je propose que notre politique énergétique comporte des approvisionnements sûrs et suffisants ainsi qu'un réseau de distribution susceptible de les acheminer. Tous ceux d'entre nous qui venons du nord de l'Ontario, avons été fort heureux d'apprendre qu'un pipe-line entièrement canadien serait construit vers la fin de cette décennie afin de desservir cette région.

Cette politique doit aussi reconnaître les problèmes graves reliés à la propriété canadienne et au contrôle de notre industrie de l'énergie, surtout dans le domaine du pétrole. Il faut exercer un contrôle plus étroit sur cette industrie, ce que permettra la création d'une société nationale des pétroles. Quant à moi, je suis en faveur de l'achat d'une des sociétés nationales les plus importantes. Nous voulons, certes, exercer un contrôle sur cette industrie, et surtout, sur les sables bitumineux qui prendront de l'expansion dans les 20, 30, 40 ou 50 prochaines années. Il importe aussi que la société nationale des pétroles appuie l'exploration par des indépendants et la distribution de produits énergétiques tel que l'essence.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre le député pour lui signaler que son temps de parole est expiré. Il peut continuer si la Chambre y consent à l'unanimité.

Des voix: D'accord.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, je vais conclure rapidement. Un prix unique et juste dans tout le pays est aussi un facteur important. Je pourrais en parler encore 40 minutes, mais je ne le ferai pas. Néanmoins, c'est nécessaire.

Passons maintenant au transport. L'Ouest a des problèmes dans ce domaine. Étant donné que nous tirons la plupart de nos ressources énergétiques, surtout le pétrole, des provinces de l'Ouest, nous devons nous assurer que la population de l'Ouest soit bien desservie par une politique de transport améliorée. Je soutiens que la loi nationale sur les transports devrait être entièrement révisée. Il faut réviser la structure du tarif-marchandises. Sinon, nous allons restreindre la croissance au centre du pays et l'empêcher de s'étendre à d'autres régions du pays où elle est nécessaire. Nous pouvons, par un système de transport mieux utilisé, diversifier notre production manufacturière et mieux répartir les industries secondaires dans tout le pays. C'est, je crois, d'une importance extrême.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, bien que j'aimerais consacrer plus de temps à parler des transports et de l'agriculture, je soutiens de toutes mes forces qu'il est essentiel que la présence du gouvernement fédéral se fasse sentir fortement dans notre pays. Le gouvernement fédéral doit consulter les provinces et, à longue échéance, il doit adopter une position énergique au nom de tous les Canadiens.

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, on a dit que le discours du trône était un document typiquement vague, accordant des gâteries susceptibles de plaire à toutes les régions du pays et à tous les Canadiens. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, quand on songe aux réalisations du gouvernement au cours de la dernière session. Je dois cependant signaler, monsieur l'Orateur, que le discours du trône passe sous silence le sujet que chaque Canadien a le plus à cœur: sa santé.

L'insouciance du gouvernement en face des principaux problèmes de santé, à l'échelle nationale, fera d'innombrables victimes au sein de milliers de familles canadiennes. Même si, au cours de la dernière session, des députés de mon parti et d'autres ont formulé de nombreuses propositions qui auraient eu pour résultat d'améliorer la santé des Canadiens, le gouvernement n'a rien fait.

Même si, au cours de la dernière session, j'ai moi-même proposé un programme vigoureux visant à faire échec à l'abus de l'alcool et des stupéfiants, le gouvernement n'a encore rien fait. Aujourd'hui-même, au cours de la période des questions, j'ai soulevé un problème très particulier concernant le Conseil des recherches médicales, l'importance de cet organisme et ses rapports avec les soins médicaux au Canada. Encore une fois, la réponse ne laissait pas entendre que l'on agirait. Je soutiens en toute déférence que si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), qui est absent, passait moins de temps à lancer des ballons politiques et plus de temps à consacrer son énergie à la santé des citoyens canadiens, les commentaires que je suis sur le point de faire seraient peut-être superflus, et les programmes concernant les problèmes de la santé auraient été inclus dans le discours du trône.

Je me permets de rappeler à la Chambre, et au gouvernement en particulier, qu'avec l'adoption de la loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en 1944 créant le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il était clairement établi que le ministère était chargé des responsabilités, pouvoirs et fonctions s'étendant, en les incluant, à toutes les questions—et je le répète, à toutes les questions—relatives à la préservation de la santé, à la sécurité sociale et au bien-être social de la population du Canada sur lesquelles le Parlement du Canada a juridiction. Je ne saurais trop répéter que le gouvernement n'a pas accompli son devoir en négligeant ces fonctions, au détriment, malheureusement, de milliers de Canadiens.

Les gouvernements doivent continuellement s'efforcer d'être dignes de la confiance du public, mais il ne faut pas oublier que les particuliers doivent aussi assumer une certaine responsabilité personnelle pour ce qui est de favoriser et de conserver leur propre santé. La politique du gouvernement fédéral en matière de santé devra à l'avenir tenir compte de ce double point de vue. Il faut insister davantage sur la prévention des maladies et l'élaboration de programmes éducatifs visant nos habitudes en matière de santé. Nous devons cesser de penser que bonne santé et bons médicaments signifient la même chose. Il nous faut repenser nos besoins en main-d'œuvre et en établissements. Jusqu'ici nous nous sommes préoccupés surtout de l'organisation et de la gestion des soins d'hygiène, auxquelles nous consacrons environ 95 p. 100 des fonds affectés à la santé. Il est évident que la solution à bien des problèmes dans le domaine de la gestion des soins d'hygiène dépend de la consultation et de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Il est possible, je crois, d'aider les provinces à sortir de leur impasse financière et, ce faisant, d'utiliser plus efficacement les ressources pour régler les problèmes de santé.

[M. Holmes.]

Il devrait y avoir immédiatement des négociations avec les provinces en vue d'un transfert de points fiscaux en leur faveur. Si c'est aux provinces qu'il appartient, finalement, de contrôler les coûts, il leur faut des recettes fiscales dont la croissance est rapide pour qu'elles aient les fonds nécessaires à de vastes programmes de réorganisation des soins de santé et à l'établissement des autres services qui s'imposent.

Cela suppose, bien sûr, qu'on laisse toute la gestion, l'administration aux provinces, du moins en ce qui touche l'organisation des services sanitaires. Pour cela, il faudrait que les provinces acceptent des normes et directives nationales favorisant un régime complet, accessible à tous et compatible avec celui des autres provinces, et reconnaissant que le gouvernement fédéral doit jouer un important rôle de chef de file et a le devoir de mettre sur pied des programmes visant à résoudre des problèmes de portée nationale. Ces propositions exigent du gouvernement fédéral qu'il garantisse qu'aucun programme à frais partagés «obligatoire» ne sera imposé à l'avenir dans le domaine de la santé sans le consentement des provinces.

● (1640)

Un problème important est celui des besoins de médecins. La répartition des médecins dans tout le Canada est loin d'être équitable. Il faut que les hautes autorités fédérales et provinciales se concertent dès maintenant afin de réaliser les objectifs suivants. Nous devons déterminer les besoins globaux de main-d'œuvre dans le domaine de la santé. Nous devons établir les besoins de spécialistes dans toutes les sphères des études supérieures. Nous devons arrêter un nombre raisonnable de spécialistes particuliers par unité de population. Il existe un besoin urgent d'inciter, par diverses mesures, les médecins à s'installer dans les régions rurales et septentrionales. Il nous faut évidemment examiner la capacité de nos facultés de médecine. C'est un constant sujet d'inquiétude de constater le grand nombre d'excellents candidats, de jeunes Canadiens, qui ont de très bonnes aptitudes mais ne peuvent poursuivre leurs études de médecine à cause du manque de place. Nous devons trouver des moyens d'encourager les étudiants à se consacrer davantage à la médecine générale.

L'informatique prend de plus en plus d'importance. Il faut, avec la coopération des provinces, en moderniser les techniques au Canada. De plus, le gouvernement devrait, avec l'aide des provinces, mettre sur pied une enquête annuelle sur l'état de santé des Canadiens. Tout en respectant la vie intime de chacun, l'enquête dépisterait les nouveaux problèmes tôt et avec précision. Elle permettrait aussi d'évaluer et d'analyser les effets des divers programmes fédéraux et provinciaux.

Notre parti a fait valoir les avantages possibles d'une réorganisation des soins qui rendrait beaucoup plus rationnel notre régime de santé actuel. Bien que l'application soit la responsabilité ultime des provinces, il incombe au gouvernement fédéral d'aider à définir les normes nationales. A cette fin, le gouvernement fédéral devrait étendre le mandat de la Direction des soins communautaires du ministère de la Santé et du Bien-être social pour qu'elle s'occupe de régions comme le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et de personnes comme les Indiens et les Esquimaux.

Les problèmes de santé reliés à l'environnement sont à la fois intéressants et inquiétants. Il importe de reconnaître que de tels problèmes peuvent porter préjudice à la santé de l'individu et pourtant celui-ci est incapable de résoudre ou d'éliminer ce problème. Il est évident que, dans de telles circonstances, le gouvernement doit intervenir pour protéger la santé de l'individu. Pour assurer la coordination nécessaire pour atteindre aux divers objectifs concernant la santé de l'environnement, le gouvernement fédéral devrait créer immédiatement un comité interministériel, sous la présidence d'un représentant du ministère de l'Environnement, constitué de fonctionnaires d'autres ministères intéressés, pour coordonner tous les aspects des mesures proposées visant les problèmes écologiques y compris l'identification de ces secteurs, l'évaluation complète des mesures proposées, l'établissement des priorités et des objectifs, la mise au point des normes, l'appui à la recherche nécessaire et les mesures législatives proposées.

Ce qui nuit le plus à la santé des Canadiens, a-t-on établi, c'est leur façon de vivre. L'état de santé que se crée l'individu par son mode de vie dépend des éléments qu'il peut déterminer et contrôler. C'est malheureusement le secteur que nous avons le plus négligé dans notre régime de soins de santé, axé sur la maladie et l'intervention du médecin.

Par le passé, les gouvernements ont fait peu d'efforts pour changer le système et l'individu a manifesté peu d'intérêt dans ce sens. Ce défaut de responsabilité personnelle a été imputable en partie à une carence de désir et en particulier un manque de connaissance capable d'inciter les Canadiens à renoncer à leur plaisir immédiat afin de s'assurer un état de santé durable. Nous voyons toutefois une évolution dans l'échelle des valeurs des Canadiens, comme le démontre le regain d'intérêt pour le conditionnement physique, et le gouvernement fédéral devrait faire tout son possible pour encourager ce nouvel esprit.

La tâche de coordonner les politiques de prévention et de prendre l'initiative dans ce domaine devrait compter parmi les nouvelles fonctions du ministère fédéral de la Santé. J'aimerais insister de nouveau sur la responsabilité primordiale de chaque province d'assurer les installations de traitement et de réadaptation.

Je voudrais maintenant parler de certains secteurs-problèmes précis où le fédéral ne prend aucune initiative et où il devrait le faire. A cette fin, je citerai certaines statistiques. Bien qu'elles soient ennuyeuses, je crois qu'elles indiqueront au moins où sont les priorités. Je prendrai l'année 1971 pour le calcul de la perte des années de vie possible. Ce calcul est très simple car on prend 70 ans comme la durée de vie moyenne. Par exemple, si quelqu'un devait mourir à 40 ans, on calculerait qu'il a perdu 30 années de vie possible.

En 1971, le nombre théorique d'années de vie perdues a été de 1,317,651. Sur 124,795 décès, un grand nombre aurait pu être empêché. Qu'on me permette d'énumérer certains de ces chiffres. Les accidents de la circulation viennent en tête avec 212,925 années perdues. Par suite de diverses maladies ischémiques, 193,380 années de vie ont été perdues. Les autres accidents ont été la cause de 178,792 années perdues. Les maladies de l'appareil respiratoire et le cancer du poumon occupent la quatrième place. Ensuite viennent les suicides, le cancer du sein, de l'utérus et des ovaires, les attaques, les faiblesses cardio-vasculaires, le cancer gastro-intestinal, la leucémie et la cirrhose. Assurément ces données nous indiquent là où se trouvent les priorités et la nécessité d'agir dans divers domaines.

Je voudrais traiter du premier groupe, les maladies cardio-vasculaires. A l'heure actuelle, il n'existe pas de programme national de lutte contre cette maladie si dangereuse. Si nous nous préoccupons de la santé des Canadiens, je suppose que le gouvernement fédéral lancera une vaste offensive pour réduire l'incidence des maladies cardio-vasculaires et la mortalité due à cette maladie. Le programme devrait d'abord être de nature préventive en incitant certaines personnes à mettre fin à un régime de vie générateur de maladies cardio-vasculaires.

Il est nécessaire d'adopter de toute urgence une politique nationale favorisant la modification des régimes alimentaires des Canadiens. Il faudrait établir des objectifs pour contrôler l'obésité de même que la consommation de matières grasses. Ces programmes éducatifs devraient être destinés non seulement au public en général mais à toutes les professions intéressées.

Il faut de toute urgence établir des programmes vigoureux en vue de réduire l'usage de la cigarette. En outre, on devrait obliger l'industrie du tabac à réduire la teneur en nicotine et en goudron de manière à minimiser les dangers de la cigarette.

Il faut mettre fin aux habitudes de vie sédentaire entraînant l'affaiblissement de la santé physique. Nous devrions étendre les programmes fédéraux pour viser en particulier les hommes âgés de 40 à 70 ans.

Le gouvernement fédéral devrait entamer immédiatement des négociations avec l'industrie alimentaire et voir à fixer des normes pour le traitement de la viande maigre préemballée, pour accroître l'usage des graisses végétales et diminuer la quantité de graisses saturées dans certains produits laitiers. Il faut également établir des normes pour la quantité de graisse saturée dans les produits cuits et enfin il faut établir des lignes directrices concernant la teneur en matière grasse de tous les aliments emballés.

J'aimerais maintenant aborder un autre domaine dans lequel le gouvernement fédéral ne joue aucun rôle. Je veux parler du cancer et des maladies pulmonaires. Il ne fait guère de doute que la cigarette joue un grand rôle dans le cancer du poumon et cela se reflète non seulement dans les statistiques concernant le cancer du poumon, mais aussi les statistiques concernant les bronchites chroniques, l'emphysème et l'asthme. Comme le tabac est une drogue qui crée une forte accoutumance, il est difficile de s'arrêter de fumer. Il faut de toute urgence mobiliser les chercheurs non seulement pour découvrir des substituts pharmacologiques pouvant aider les gens à s'arrêter de fumer, mais aussi pour découvrir des techniques valables pour aider chaque personne au moyen de programmes organisés à l'échelle locale. La recherche doit s'orienter vers la mise au point d'un tabac peu cancérigène avec la collaboration du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

● (1650)

Il faut intensifier les recherches médicales dans le domaine du cancer. Il faut aider le Conseil des recherches médicales en lui accordant des subventions supplémentaires dans ce but précis. Il faut évidemment résoudre le problème des délais dans la transmission des résultats des recherches aux cliniques. En outre, les programmes publics prévenant les Canadiens des dangers du cancer doivent être multipliés.

Permettez-moi de passer ensuite au problème des accidents de voitures. Comme je l'ai déjà dit, le nombre d'années de vie qui risquent d'être perdues est de première importance. En 1969, on a enregistré trois millions de

jours-hôpital attribuables à tous les accidents. Il est temps d'établir la responsabilité du conducteur en fonction des accidents de la circulation.

Il faut tenir compte d'un certain nombre de considérations lorsqu'on examine les facteurs relatifs au mode de vie des conducteurs dans les accidents d'automobiles. Les juridictions provinciales doivent remettre à l'étude les examens et l'instruction requis pour l'obtention d'un nouveau permis afin d'offrir au conducteur actuel une instruction plus poussée. Ces programmes éducatifs doivent faire disparaître la conduite imprudente, irréfléchie et l'excès de vitesse. Des programmes de santé mentale aideront à réduire l'incidence des suicides dans les accidents d'automobiles. Comme 50 p. 100 des accidents mortels de la circulation sont dus à l'usage de l'alcool, il faut envisager sérieusement l'introduction obligatoire de l'alcootest dans tous les accidents graves et prévoir des peines plus sévères pour la conduite en état d'ébriété.

En outre, il faut parler aux Canadiens des effets de l'usage légitime de médicaments sur les conducteurs, surtout lorsque ces médicaments sont mélangés à l'alcool, même en faibles quantités. Nous devons également envisager sérieusement l'usage obligatoire des ceintures de sécurité; on en a parlé dernièrement dans les journaux. Il faut mobiliser les effectifs des ministères fédéraux de la Santé et des Transports et ainsi que ceux des organismes officiels correspondants, afin de définir une série d'objectifs et de priorités stratégiques.

Le domaine suivant dont je veux parler, et dans lequel le gouvernement fédéral n'est aucunement engagé ni ne donne aucune orientation, est celui de l'usage abusif de l'alcool et de la drogue. Aucun autre domaine relevant de la santé n'inquiète plus nos citoyens, et surtout les parents, que l'usage abusif de l'alcool et de la drogue dans notre société. J'ai longuement parlé au cours de la dernière session de la nécessité d'un programme pratique; je n'ai donc pas l'intention d'y revenir. Permettez-moi de vous rappeler que la Commission LeDain a confirmé la gravité du problème et qu'elle a fait de nombreuses recommandations positives dont le gouvernement actuel n'a pas tenu compte.

Dans ce domaine, toutes les provinces s'occupent de mettre en œuvre des programmes de traitement et de créer des programmes éducatifs de prévention. Malheureusement, dans beaucoup de cas, il y a double emploi, les travaux sont fragmentaires et mal coordonnés. Les provinces et les nombreux organismes bénévoles ont grand besoin de l'aide et des directives du gouvernement fédéral.

Une fois de plus, j'exhorte le gouvernement à créer un institut national de lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme qui favoriserait la mise en œuvre d'un tel programme. Cet institut fournirait le cadre d'une collaboration fédérale-provinciale sans précédent. Il s'occuperait de mettre au point des relations de travail entre tous les organismes de traitement, de réadaptation et de prévention.

J'aimerais parler un peu de la santé mentale. Dans aucun autre domaine de la santé les dépenses directes et indirectes sont-elles plus lourdes, les tragédies familiales plus graves et la détresse personnelle du malade plus angoissante que dans celui-là. Dans aucun autre domaine on ne constate une absence aussi flagrante de la participation fédérale au partage des frais et à la création de programmes que dans celui de la santé mentale. Je le répète, il faut adopter une nouvelle formule de partage des frais fondée sur le mécanisme de transfert de points fiscaux. Naturellement, il faudrait alors que le gouvernement fédéral participe dans une mesure plus raisonnable aux responsabilités provinciales en matière de santé mentale.

Il faut aussi constituer immédiatement un groupe de travail de haute priorité qui réunirait des professionnels chargés de découvrir non seulement quelles personnes en particulier profiteraient davantage des méthodes éducatives, mais aussi les professeurs, les membres de la collectivité et le personnel spécialisé qui se chargerait de l'orientation ou de la consultation. En outre, ce groupe de travail établirait l'ordre des priorités en matière de recherches dans ce domaine général.

Le Canada devrait et doit avoir une loi nationale sur la santé mentale. Celle-ci pourrait promouvoir les travaux de recherche visant à établir les causes et les façons de traiter les maladies mentales; à déterminer les besoins de formation en personnel compétent; à mettre sur pied des programmes d'enseignement pour les soutiens d'œuvres sociales et, notamment, les professeurs, les membres du clergé ainsi que les parents intéressés et concernés, et à prévoir des projets spéciaux d'expérimentation destinés à améliorer les programmes de prévention, de diagnostics, de traitement et de réadaptation.

Enfin, après consultation avec les provinces, il faudrait sérieusement envisager la création d'un institut national de la santé mentale. Les gouvernements fédéral et provinciaux, les organismes professionnels et les universités, de même que les consommateurs, s'emploieraient à intégrer et à coordonner efficacement toutes les activités importantes relatives à la santé mentale.

Là encore, le gouvernement a ignoré un autre domaine extrêmement important, les problèmes particuliers aux personnes âgées. Les vieillards sont de plus en plus victimes de maladies débilitantes les amenant à faire des séjours prolongés à l'hôpital. Je crois, une fois encore, que nos priorités sont bien définies sur les plans de la recherche, de la prévention, du traitement et de la réadaptation. Bien que nous reconnaissions l'importance d'une population jeune et énergique, il est indispensable que les personnes âgées puissent continuer à être productives, tant pour la société que dans leur propre intérêt. Il est certain que nous pouvons améliorer la santé mentale de nos personnes âgées en collaborant constamment, de façon constructive. De fait, ces personnes veulent être reconnues; elles veulent faire partie intégrante de notre société. Qui plus est, nombreux sont les secteurs de notre économie de tous les jours qui ont besoin de l'aide, des conseils et avis que peuvent, de temps à autre, fournir ces personnes expertes.

Le vieillissement est également relié à beaucoup d'incommodités de la vie auxquelles une prompte intervention permettrait souvent de remédier. Ainsi, une diminution du pouvoir d'achat ou le défaut de prothèses dentaires bien ajustées causent parfois des problèmes de nutrition. L'absence de lunettes ou d'appareils auditifs sont aussi de graves inconvénients. A mon avis, le travail coordonné des gouvernements provinciaux et fédéral pourrait résoudre facilement ces problèmes et l'on devrait amorcer immédiatement des entretiens avec les provinces à cette fin.

Tout le long de mes remarques, monsieur l'Orateur, j'ai demandé un gouvernement compréhensif et soucieux de ses devoirs, qui s'acquitte de sa tâche en s'attaquant aux grands problèmes relatifs à la santé et j'ai demandé à chaque Canadien de participer à l'amélioration de la santé de tous les Canadiens. Pour en arriver là et pour motiver davantage les Canadiens, je préconise vivement la création d'un conseil consultatif national de la santé. Outre des représentants des professions libérales, du monde de la

recherche, de la direction des universités, et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, je propose que ce conseil se compose également de consommateurs de services de santé, bien représentés sur les plans régional, ethnique et social, ainsi que de groupes particuliers qui s'intéressent à la santé des consommateurs. Les recommandations proposées par les nombreuses agences gouvernementales, les groupes de professions, les organismes officiels ou bénévoles et qui concernent d'importantes décisions en matière de politique que le gouvernement du Canada doit prendre, devraient être étudiées et évaluées par ce conseil, qui serait habilité à faire les recommandations qui s'imposent au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde).

● (1700)

J'aimerais maintenant dire quelques mots, si vous le permettez, au sujet de la recherche effectuée au Canada dans le domaine de la santé. Le but suprême de toute la recherche qui se fait dans ce domaine est d'améliorer la santé de tous les Canadiens. La recherche est étroitement liée à la formation de la main-d'œuvre professionnelle et à un système médico-hospitalier de bonne qualité qui repose sur une recherche viable. Notre gouvernement n'a pas admis la vérité fondamentale selon laquelle l'enseignement de la médecine de l'hygiène et, la recherche dans les domaines de la médecine et de la santé, le système sanitaire et d'autres systèmes sont étroitement liés à la recherche sur la santé et à ses problèmes.

Pour résoudre les nombreux problèmes de recherche qui se posent, je crois qu'il faudrait adopter un système nouveau et audacieux en créant un institut national polyvalent de recherche dans le domaine de la santé. Cet institut représenterait une association entre le gouvernement fédéral, les universités et les chercheurs de tous les domaines. Le conseil serait composé de représentants des universités, d'administrateurs et de chercheurs du gouvernement, et des consommateurs de services de santé. Ce conseil relèverait directement du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et donc, du Cabinet. Je vois très bien les trois principaux éléments d'un tel institut: le secteur bio-médical qui relève présentement du Conseil de la recherche médicale et dont le mandat devrait être étendu; un organisme de soins médicaux qui poursuivrait les efforts actuels du programme national de subventions médicales et qui devrait être agrandi; et le troisième secteur serait celui de la prévention et comprendrait la coordination du mode de vie et de la recherche sur l'environnement.

Il est clair qu'en enlevant au gouvernement la responsabilité de certains secteurs, nous avons, en fait, demandé aux universités et au public de partager la responsabilité de guider nos recherches. La première tâche de ce nouvel organisme consisterait à établir une politique nationale globale de recherche. Cet organisme établirait les besoins particuliers et les priorités nécessitant des mesures urgentes, et instaurerait les programmes de recherche appropriés. Un tel organisme signalerait au ministre les besoins en ressources humaines et financières. Il devra promouvoir un dialogue plus ouvert et plus efficace entre les gouvernements, les universités et le public, et il évaluera périodiquement le système médico-hospitalier et formulera des recommandations en vue de l'améliorer. Cet organisme collaborerait aux activités que j'ai préconisées en ce qui concerne l'institut national de la toxicomanie et de l'alcoolisme. Cet organisme protégerait la liberté universitaire et la qualité actuelle de nos chercheurs et leur garantirait une stabilité dans le domaine de la santé.

Pour terminer, c'est sur le Canadien moyen que nous devons porter notre attention. Si, conscients de leurs responsabilités, les gouvernements s'attaquent aux problèmes de santé et joignent leurs efforts à ceux d'un public intéressé, ce qui, je crois, est possible, j'estime que nous pourrons sans aucun doute améliorer l'état de santé de tous les Canadiens.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Avant de donner la parole au député de Saint-Michel (M^lle Bégin), je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Wellington (M. Hales)—L'industrie—La Radio Engineering Products Company Limited—Le projet de vente et le recouvrement de la dette contractée envers la Couronne—Demande d'explications; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les Affaires des anciens combattants—Les prestataires de l'allocation, de la pension et du supplément de revenu garanti—La question de l'indexation sur le coût de la vie.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Stollery: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Stanfield (p. 31).

[*Français*]

Mlle Monique Bégin (Saint-Michel): Monsieur l'Orateur, avant de vous offrir les souhaits de circonstance, puis-je exprimer à la Chambre le plaisir et la fierté de mes concitoyens de Saint-Michel qui ont découvert, si je puis dire, notre nouveau gouverneur général, Son Excellence Jules Léger, à travers ses entrevues à la télévision et ont immédiatement eu pour lui un élan de sympathie. Quant à madame Léger, mes collègues ont tous vu, la semaine dernière, que nous nous sentions tellement «à la maison» dans l'élégante demeure de Rideau Hall que je me demande si elle n'a pas eu de problème en ne nous voyant plus partir.

A vous, monsieur l'Orateur, puis-je me permettre de réitérer pour cette seconde session de la 29^e législature mes meilleurs voeux de succès dans vos très lourdes responsabilités ainsi qu'aux collègues qui vous aident dans cette tâche.

Avant d'aborder le principal sujet, c'est-à-dire le discours du trône, je voudrais dire quelques mots sur le «métier» de député. Je voudrais adresser à monsieur l'Orateur et président de la Chambre des communes du Canada mes remerciements au nom de mes collègues pour sa bonne collaboration dans l'établissement des règlements

relatifs aux bureaux des députés dans les circonscriptions fédérales.

Le «caucus» du gouvernement m'avait donné la responsabilité de recueillir les opinions des députés sur cette question et de piloter ce projet demandé depuis des années. Je voudrais pendant quelques minutes parler un peu du travail du député, à un moment où la dévalorisation de ce rôle s'accentue, alors que l'importance du politique dans la vie économique, sociale et culturelle est plus grave et réelle que jamais, à un moment aussi où l'on s'inquiète et où il est impérieux d'avoir une représentation juste de la population pour que ce métier soit réellement accessible à ceux et à celles qui veulent et peuvent servir leurs concitoyens et leur pays, même s'ils n'ont pas de fortune personnelle pour parer aux coûts incroyables, non pas tant pour entrer en politique, mais en plus pour y exercer son métier de manière sérieuse et sincère.

C'est une blague courante dans le grand public que de dire qu'un député est une sorte de notable qui a droit à des tas d'avantages mystérieux en un mot, un notable qui ne travaille pas beaucoup et qui fait la belle vie! Je le dis sans amertume, mais je crois important de mentionner ici, 16 mois après mon élection, que cette description idyllique ne correspond absolument pas à la réalité, du moins en ce qui a trait à la masse des députés fédéraux qui sont devenus mes collègues et amis.

Au Parlement, une session dure maintenant de 10 à 11 mois par an, cinq jours par semaine et trois soirs complets, sans compter les heures harassantes de travail au sein des comités de la Chambre, y inclus les audiences qui ont été tenues partout au pays. A cela se greffe le travail usuel du député pour ses commettants et ceux qui lui demandent son aide. Ce dernier travail est quotidien et ne connaît pas de fins de semaines. Je passe ici sous silence les réunions des «caucus», les fonctions de représentation, etc.

L'an dernier, à pareille date, j'avais directement charge des intérêts de quelque 150,000 citoyens. En un an, 25,000 personnes de plus se sont ajoutées à ce nombre. Est-ce que l'on s'est déjà demandé quels étaient les outils de travail du député fédéral pour servir ses commettants? J'ai été renversée, après mon premier mois d'office, de découvrir la facture téléphonique qui m'attendait! Elle ne représentait pourtant que les interurbains relatifs à mon travail de député à peine élue, à la suite des problèmes que m'avaient présentés des commettants. Quelques mois plus tôt, j'étais l'un des 400,000 fonctionnaires du gouvernement, c'est-à-dire un spécialiste «au service de la population». Aujourd'hui, je suis «de l'autre côté de la clôture», si je puis utiliser cette expression, l'un des 264 «généralistes» «au service de cette même population». Avant, j'avais à ma disposition tous les outils de travail de base dont j'avais besoin. Les interurbains relatifs à mon travail, où que ce soit au Canada ou ailleurs, étaient évidemment payés par le gouvernement; tout document pouvait être photocopié en un temps record; les frais et les allocations de voyages dans le pays ou quelquefois même à l'étranger ne posaient aucune difficulté: tableaux verts, chartes, abonnements aux journaux et revues; télégrammes, livres, porte-documents, personnel faisant des heures supplémentaires, traductions, étaient évidemment des outtils disponibles quand le travail l'exigeait. Je ne devais pas moi-même payer mes dictionnaires français-anglais, ni le matériel de mon bureau . . . Nous avions évidemment l'air climatisé: d'ailleurs nous étions en vacances pendant les chaleurs d'été . . .

Il n'est sûrement pas à la mode d'essayer d'attirer la pitié sur les députés! Je voudrais cependant corriger les descriptions erronées, mais je l'espère non malveillantes, des moyens de communication de masse sur cette question. Outre un salaire annuel fixe et l'allocation annuelle pour les dépenses personnelles supplémentaires occasionnées par l'entretien d'une seconde résidence et ses frais afférents, allocation qui doit aussi couvrir des dépenses de toutes sortes, le député fédéral ne reçoit aucune autre allocation. Mentionnons que son courrier officiel, comme celui de tout Canadien lui écrivant, est franc de port.

En juin dernier, il s'est vu permettre, pour la première fois, l'utilisation d'une carte de crédit téléphonique à l'intérieur de sa circonscription qui ne s'applique qu'aux 156 circonscriptions non urbaines du Canada et entre sa circonscription et les bureaux gouvernementaux d'Ottawa. Tous les autres nombreux interurbains requis par notre métier sont à nos frais. Et depuis Noël, cette année, grâce aux bons offices de l'Orateur qui a, le 15 janvier 1974, promulgué des Règlements à cet effet, chacun des 264 députés fédéraux peut ouvrir un bureau de services à l'usage de ses commettants: le bail, le mobilier, l'entretien, le téléphone, les taxes, etc. sont directement payés aux fournisseurs par la Chambre des communes jusqu'à concurrence de $200 par mois. Le, la ou les secrétaires nécessaires sont engagés par la Chambre des communes du Canada à un ou des salaires ne pouvant pas dépasser $6,000 par circonscription.

La somme de travail qui incombe à un député fédéral dans la circonscription électorale qu'il représente est immense, vu la complexité croissante de l'appareil gouvernemental, les diverses juridictions et le nombre toujours plus grand de programmes s'adressant directement à la population.

● (1710)

On nous demande non seulement des renseignements, (ceci, au fait, devrait être assumé par Information Canada), mais de l'aide dans la présentation de projets communautaires, sans compter les très nombreuses requêtes individuelles d'aide de toutes sortes. De notre côté, nous voulons demeurer en communication régulière avec divers groupes. J'ajouterai que si, dans ma propre circonscription, il y a trois députés provinciaux pour accomplir une tâche similaire, ma responsabilité est trois fois plus lourde que la leur.

Il est donc inadmissible que la Société Radio-Canada se permette de dire à son téléjournal, et je cite:

Monsieur Drury a réservé aux députés $924,000 pour leur permettre de tenir bureau . . .

. . . on se croirait au Grand Siècle!

. . . dans leur comté, ce qui, partagé entre 264 élus, accorderait à chacun un supplément mensuel de $700 non imposable évidemment.

Un éditorial comme celui du *Globe and Mail* du 12 novembre dernier est tout aussi inacceptable. Il s'agit tout simplement de donner à chaque député «l'embryon» des outils de travail dont il a besoin pour servir la population qui l'a élu.

Avant de terminer sur ce point, qu'on me permette de vous remercier, monsieur l'Orateur, d'avoir bien voulu considérer de recommander qu'à l'ouverture de la première session d'une nouvelle législature, le gouvernement renvoie les règlements relatifs à ces bureaux de circonscription au comité permanent de la procédure et de l'organisation pour qu'il en fasse l'étude et formule des recommandations.

Ce comité quadripartite, ouvert au public, sera l'occasion de voir les formules diverses que les députés de

diverses régions du pays ont jugé à propos d'éprouver en vue de servir le mieux possible leurs concitoyens. Ils en seront ainsi réellement responsables au Parlement, comme ils en sont déjà responsables au grand public.

J'ai consacré presque la moitié du temps qui m'est alloué à cette seule question, monsieur l'Orateur, parce que je crois à mon métier et que je sais très bien que les Canadiens voudraient aussi croire un peu plus en ceux qui les représentent. Ils veulent des députés qui pourront pratiquer leur métier avec toute la compétence et les ressources dont ils ont besoin pour s'y comprendre dans les complexités, par exemple, des comptabilités des sociétés multinationales, des profits incompréhensibles, ou des augmentations en spirale du prix de la nourriture, etc. Ils veulent des députés qui sauront défendre leurs intérêts de personne humaine, de consommateur, de Canadiens; des députés qui participeront vraiment à façonner et développer les mesures législatives ou administratives identifiées dans le discours du trône de notre deuxième session parlementaire.

[*Traduction*]

Comme j'aborde maintenant la ligne de force du discours du trône, je me demande quel genre de Canada les Canadiens veulent pour 1974; quel genre de société nous désirons pour nos enfants; comment nous allons la réaliser; comment cette mosaïque verticale s'étendant depuis Cape Spear jusqu'au mont Elias, sur une distance de près de 3,200 milles, va aider l'Ouest et l'Est à se réunir? Si ce discours du trône me semble si important, c'est à cause du souci et de l'effort dont il témoigne en vue d'offrir de nombreuses façons concrètes de réaliser l'unité canadienne et la compréhension mutuelle entre toutes les parties du pays. Il le fait surtout de deux façons. D'abord en faisant disparaître autant que possible les inégalités, telles les disparités régionales, la répartition inégale des ressources naturelles et financières, la discrimination fondée sur le sexe, tout comme ces injustices fondées sur d'autres préjugés. Et en second lieu, en invitant tous les Canadiens à participer ensemble à des entreprises communes en vue de l'édification de notre pays et de l'affirmation de notre identité canadienne, entreprises comme l'établissement d'une compagnie nationale des pétroles, l'utilisation optimale de toutes les terres, et l'exploitation des ressources vivantes des eaux douces et de la mer. Le gouvernement actuel prouve ainsi sa compréhension continue de ce que veulent les Canadiens. Car, monsieur l'Orateur, l'unité canadienne n'est rien sans l'identité canadienne, et la croissance économique n'est rien pour nous si elle se fait en dehors du cadre de la justice sociale.

[*Français*]

On a déjà entendu des remarques de tous genres visant à démontrer que le gouvernement libéral avait changé son fusil d'épaule. D'aucuns ont écrit que nous étions retournés à une ancienne formule de confédéralisme; d'autres ont dit que nous avions abandonné les grands principes pour les questions triviales. Et évidemment, la grande mode, c'est de dire que ce n'est pas nous qui gouvernons, mais bien le Nouveau parti démocratique! A vrai dire, et sans méchanceté à l'égard de ce parti, je serais bien en peine de définir un néo-démocrate... Je pense que déjà, du temps du très honorable Mackenzie King, la seule définition connue était de les considérer simplement ainsi, et je cite: «Liberals in a hurry!»

Au fait, rarement gouvernement s'est-il montré plus réaliste tout en suivant une ligne de pensée absolument cohérente, et ce, malgré la soudaine explosion d'un drame national: des crises inflationnistes domestiques dont les sources internationales étaient hors de contrôle, et, depuis 16 mois, un gouvernement totalement minoritaire.

Il a d'abord affronté durant la dernière décennie le problème le plus aigü de la conscience sociale des Canadiens, celui des deux groupes fondateurs du pays, de leurs droits et statuts respectifs, et de leurs chances égales de participer au processus de décision de toute la société canadienne.

Il fallait donc sans hésitation élaborer et faire adopter la Loi sur les langues officielles de 1969. Cet instrument législatif était la base minimum essentielle de toute tentative ultérieure de justice sociale. Seize millions d'anglophones, six millions de francophones étaient en cause. Il fallait garantir les droits de chacun de ces Canadiens à sa langue, surtout les droits de tous ceux qui ne connaissent pas l'autre langue officielle.

Cela n'a pas été facile! Il faut avoir vécu les insultes et les remous émotifs de la Chambre des communes lors de nos débats récents, en mai et juin derniers, et justement cet après-midi encore, réaffirmant notre politique, pour ne plus jamais pouvoir oublier. Cela n'a pas été facile et ce n'est pas chose faite.

Non, aucune mesure législative n'effacera des attitudes et des mentalités préjugées. Seul le temps et une série d'efforts quotidiens—personnels et collectifs—feront que d'ici quelques décennies nous pourrons évaluer les progrès réalisés et la justesse de cette initiative historique. A cette initiative, nous en avons ajouté une autre: la politique du «multiculturalisme dans un cadre bilingue», promulguée il y a maintenant deux ans et demi.

● (1720)

J'ai été frappée, lors des trois mois que j'ai eu l'honneur et la responsabilité de passer à l'ONU, comme déléguée du Canada, de voir l'image fausse que l'on se fait généralement de notre pays. Fréquemment, je me voyais obligée d'expliquer que mon pays c'était «trois tiers»: les Français, les Anglais, et tous ceux-là qui d'Allemagne, d'Italie, d'Ukraine, des Pays-Bas, de Pologne, de Grèce, de Chine, du Portugal, des pays scandinaves ou d'ailleurs, étaient venus s'établir chez nous et dont nous apprécions la valeur tout autant qu'eux apprécient ce qu'ils trouvent au Canada.

Le premier budget distinct au titre du multiculturalisme, s'élevant à 10 millions de dollars, (s'ajoutant aux deux millions de dollars de janvier 1972) prévoyait la distribution de subventions (environ 600) s'élevant à 2 millions et demi de dollars. Après un examen attentif de la description des projets récipiendaires, il m'apparaît clairement que nous en sommes encore au stade préalable de l'élaboration des principes qui devraient guider l'application de ce programme, dont la nature même peut être soit de semer la division, soit de favoriser la connaissance et la tolérance mutuelles. Là aussi, il y avait risque à prendre, alors que les spécialistes nous confirment que l'on observe un mouvement mondial vers un fort «nationalisme linguistique» et une multiplication des langues d'usage, accentuant le repliement sur eux-mêmes de groupes isolés.

Le dernier discours du trône du 4 janvier 1973 a tenu ses promesses malgré ce qu'en pense mon préopinant, le député de Lambton-Kent (M. Holmes). Quiconque l'a soigneusement annoté en le confrontant point par point à la réalité d'aujourd'hui ne peut qu'être renversé de la quantité et de la qualité des mesures qu'il a engendrées. J'oserai cependant dire que, dans deux domaines, les mesures adoptées par la Chambre, bien que positives, me semblaient trop faibles—soit d'abord le maintien équilibré à un haut niveau des revenus, de la production et de l'em-

ploi; et ensuite, l'ensemble des initiatives et des mesures répondant aux aspirations des Canadiens de vouloir contrôler et protéger leur économie et leurs ressources en y participant directement —sont devenus les fondements mêmes des mesures énumérées dans le discours du trône.

La crise inflationniste n'a pas été aussi grave, toutes proportions gardées, pour le Canada que pour les autres pays développés, bien que certains Canadiens en ont porté le poids plus que d'autres. C'est justement à trois de ces groupes, souvent oubliés des citadins, que s'adresseront les mesures à l'intention des agriculteurs, des pêcheurs et des employés saisonniers engagés dans ces secteurs de notre économie. Ont-ils vraiment le choix de quitter leur coin de pays pour autre chose? En ont-ils seulement le goût? Et que ferions-nous sans eux, qui sont au point d'origine de la production alimentaire dont nous dépendons totalement et dont va jusqu'à dépendre—je pense aux immenses cultures de céréales de l'Ouest—la balance des paiements du Canada et le pouvoir du pays dans ses transactions commerciales internationales?

Il existe environ 300,000 agriculteurs, 200,000 travailleurs agricoles, dont les femmes des agriculteurs, et 100,000 pêcheurs dans notre pays. En comptant tous ceux qui dépendent d'eux, on en arrive à près de 2 millions et demi de personnes. Nul doute qu'ils sont, depuis la guerre, les parents pauvres d'une économie agricole devenue industrielle et urbaine.

Ils bénéficieront donc à leur tour, par des mesures imaginatives et pourtant simples, de l'aide déjà mise en oeuvre l'été dernier sous d'autres formes pour les Canadiens classés dans les catégories les plus vulnérables aux hausses du coût de la vie, soit les chômeurs, les retraités, les familles à revenus modestes ou fixes et ayant des enfants de moins de 18 ans à leur charge.

Beaucoup de choses cependant, restent à faire, puisque, malgré un accroissement de 5 p. 100 du nombre des emplois l'an dernier et une croissance nationale de 7 p. 100, le taux de chômage, bien que plus faible a tout de même atteint 6 p. 100, selon les données officielles de Statistique Canada.

Toujours dans l'optique d'une disparition progressive des inégalités, je me réjouis de certaines dispositions du discours du trône relatives à la priorité promise aux consommateurs pour qu'ils puissent bénéficier de prix raisonnables, particulièrement en ce qui a trait à l'alimentation.

[*Traduction*]

Pour ce qui est des inégalités régionales, tout ce que le gouvernement fédéral pourra entreprendre pour améliorer le service-voyageurs ferroviaires de transport rapide dans les villes et leurs banlieues et pour desservir les régions isolées du pays sera accueilli avec joie par les Canadiens. Des propositions plus équitables sur les taux de transport des marchandises qui ont été examinés lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest seraient également souhaitables. Les chefs de petites entreprises attendent beaucoup de l'établissement de la nouvelle Banque fédérale d'expansion des entreprises commerciales et espèrent qu'elle fonctionnera bientôt à plein.

En terminant, je tiens à dire carrément, pour ce qui est de faire disparaître les injustices, qu'il est grand temps que notre pays crée une commission fédérale des droits de l'homme, après six années au moins de disputes entre les ministères pour savoir qui était victime des plus grandes injustices, les Indiens, les travailleurs, les femmes ou les minorités ethniques, et par l'intermédiaire de quel ministère la Commission devrait présenter son rapport. Il importe que cette commission ait l'autorité voulue au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et qu'elle soit directement comptable au Parlement et aux conseils territoriaux. Des pouvoirs étendus d'enquête et de poursuite, en plus des pouvoirs habituels des commissions de ce genre, sont indispensables pour lui conférer une véritable valeur.

● (1730)

Conformément au rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada—je crois que c'est la recommandation n° 165—je conviens parfaitement que l'expérience passée donne tout lieu de croire que durant une période de temps limitée, mettons sept à dix ans, une division distincte s'occuppant particulièrement de la protection des droits de la femme s'impose. Pour mes collègues qui ne saisissent pas ce qui est sous-entendu en l'occurrence, nous pourrions tenir un caucus de tous les partis. Malheureusement, le dernier rapport intérimaire sur la situation de la femme publié en 1973 par le ministre du Travail (M. Munro) ne souffle mot de cette importante question. Quant à la déclaration selon laquelle les sociétés de la Couronne devront adopter des mesures positives pour faciliter l'avancement des femmes, il est inutile de souligner que Radio-Canada deviendra pour les femmes le symbole même de cette initiative pour obtenir la simple justice. Les nombreuses femmes à l'emploi du CN et d'Air Canada, pour ne mentionner que les employeurs les plus traditionnels et importants de l'État, seront aussi touchées.

[*Français*]

Le temps qui m'était alloué est presque écoulé, monsieur l'Orateur, et je n'ai abordé que la première partie du discours du trône: celle traitant de la disparition progressive des inégalités dans notre pays. Il y aura d'autres occasions de discuter des réalisations nationales modernes qui répondent aux aspirations des Canadiens, et dont l'industrie pétrolière canadienne est le symbole, comme vient si bien de le mentionner l'honorable député de Fort William (M. McRae).

Enfin, nous n'avons plus à nous sentir coupables d'être «un pays de ressources naturelles»! Cependant, nous sommes un pays moderne industrialisé, et pourtant sous-développé, aux mains de cartels internationaux qu'on appelle avec pudeur aujourd'hui les «multinationales». On rapporte qu'il n'y aurait que 15 gouvernements dans le monde—à l'exclusion du Canada—dont les budgets seraient aussi gros que ces cartels. Nous avons commencé à des rythmes différents, selon les régions du pays, à prendre conscience du fait que l'investissement étranger, massif et non diversifié, non régi par un «code d'éthique», c'est presque l'opposé de l'aide étrangère.

Pourtant, je ne voudrais pas terminer, monsieur l'Orateur, sans endosser les préoccupations des Canadiens pour les pays moins développés ou moins riches, telles qu'exprimées par les comotionnnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, mes collègues de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier).

Les Canadiens à mon avis, désirent des réalisations «nationales», mais ils sont aussi conscients des autres, et veulent avant tout contribuer avec eux à développer cet «ordre économique nouveau» souhaité à Washington par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp).

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai bien apprécié le discours de notre compétente et charmante collègue de Saint-Michel (M^lle Bégin) et je voudrais avoir le temps de poursuivre les

arguments et les idées si clairement exprimés dans son discours. Malheureusement, le temps presse et je sais bien qu'elle comprendra la nécessité pour moi de faire mon propre discours, mais je veux lui dire tout de suite combien j'ai apprécié ses remarques, quand elle parlait de vouloir construire un pays plus uni et plus sensible aux besoins des minorités ethniques, féminines ou autres dans notre pays, le Canada.

[*Traduction*]

Les Canadiens de tous les milieux sont depuis longtemps très prompts à défendre leurs intérêts comme producteurs. A titre individuel ou regroupés dans des organismes, ils se sont battus pour obtenir ce qu'ils considèrent comme leur juste part de la richesse nationale. Cette concurrence est l'une de nos occupations les plus accaparantes et l'une de celles qui dressent le plus les gens les uns contre les autres. Ce n'est que maintenant que nous découvrons l'importance d'être consommateurs; et cette prise de conscience n'est pas le fait de quelques-uns; c'est un phénomène général. L'enquête Stevens sur l'augmentation des prix a sans doute été la première manifestation, au Parlement, de cette prise de conscience. Ensuite, plus de 30 ans après, il y a eu l'enquête de 1967 sur les prix, ceux des aliments surtout, qui a abouti à la création du ministère de la Consommation et des Corporations.

Un certain nombre des comités permanents des Communes s'occupent des besoins particuliers à divers secteurs de l'économie, surtout du point de vue de la production. Mais il est intéressant de noter que jusqu'à maintenant, tous nos efforts pour obtenir un comité de la consommation ont échoué, bien que tous les partis de l'opposition et tous les membres du comité sur les tendances des prix de l'alimentation, même les ministériels, soient nettement en faveur. J'ai la conviction que nous l'obtiendrons avant que la session soit trop avancée.

La vague montante d'indignation et de désespoir chez les consommateurs devant la spirale inflationniste convainc enfin le gouvernement qu'il est temps de parler du coût de la vie dans le discours du trône. En fait, le gouvernement a prouvé dans le discours du trône que le pétrole et les aliments sont les deux questions qui préoccupent le plus le consommateur. Je ne parlerai ni du prix du pétrole ni des approvisionnements. Un certain nombre de mes collègues s'en chargeront. Je me contenterai d'insister sur la nécessité d'agir relativement aux approvisionnements en denrées alimentaires et au prix de la nourriture. Je tiens à ce que l'on sache que, le discours du trône a beau dire, nul consommateur ne croira que le gouvernement s'occupe de lui s'il ne propose pas très bientôt les mesures législatives pertinentes qui s'imposent.

Par exemple, le discours du trône dit quelque chose comme ceci:

> Le producteur doit recevoir un revenu raisonnable pour son travail...
>
> Le consommateur doit être sûr de recevoir pour son argent une contre-valeur équitable.

Ce sont là de fort belles paroles et, dans ses observations sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le premier ministre (M. Trudeau) n'y est pas allé non plus par quatre chemins. Voici ce qu'il a dit:

> Nous ne laisserons pas des sociétés rapaces amasser des profits inattendus et immérités aux dépens des Canadiens.

A mon avis, aucune admonestation ne réussira à exorciser le démon de la hausse des prix au pays. Il nous faut prévoir des mesures plus sévères que celles qui existent actuellement pour lui faire face. Encore cet après-midi mon collègue de Toronto-Lakeshore a fait observer que le gouvernement, ayant examiné le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires qui constate que l'augmentation des prix du pain prévue par les conseils des boulangeries se révélait non justifiée et qui recommande de la maintenir entre un et deux cents la miche, refuse toujours d'agir et d'intervenir. Il va encore tergiverser pour que soient apportées plus de preuves devant la Commission.

● (1740)

Comme la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a présenté son dernier rapport et que les délibérations du comité sont publiées, le gouvernement se doit, il me semble, de dire aux Canadiens pourquoi le premier ministre se montre si fermement décidé à ne pas permettre aux compagnies profiteuses et aux mercantis d'accumuler des bénéfices de surcroît immérités aux dépens des Canadiens. Pourquoi parle-t-il de la sorte puisqu'il a peur d'empêcher la hausse de 2c. dans le prix du pain?

Des voix: Bravo!

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, le consommateur n'est pas fou. Il est peut-être un peu lent à comprendre, mais il se ressaisit vite, il se rendra bientôt compte de l'injustice et exigera que le premier ministre ne se borne pas à une fermeté de ton seulement. Le moment est venu de combattre là où il le faut.

Notre parti est heureux de voir que le gouvernement parle de produits alimentaires dans le discours du trône. Nous sommes plus heureux encore de toutes les mesures que signale le gouvernement pour aider l'agriculteur à augmenter l'offre de denrées alimentaires au pays et à toucher un juste revenu pour lui et pour sa famille. Nous sommes ravis de ces mesures. Faisons en sorte que personne ne puisse s'imaginer que nous sommes prêts à permettre au consommateur de réaliser des bénéfices aux dépens de l'agriculteur. Je parle en tant que consommatrice. Les agriculteurs et leurs familles sont également consommateurs dans bien des domaines à part celui des tracteurs et de leur carburant et du matériel agricole. Ils doivent se nourrir tout comme les citadins. A quoi sert au gouvernement de se borner à sauvegarder l'offre des denrées alimentaires, à assurer une offre suffisante de produits alimentaires et un revenu agricole suffisant, s'il ne donne pas suite à l'autre aspect du discours du trône? Le consommateur doit pouvoir compter sur une juste valeur du dollar.

J'ai passé le discours du trône au peigne fin à plusieurs reprises et je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher le consommateur de devenir la proie des mercantis et des exploiteurs aux derniers échelons de la chaîne alimentaire qui se situent entre la ferme et le consommateur. Je n'y trouve absolument rien pour protéger le consommateur sous ce rapport. On ne devrait pas laisser le consommateur sans soutien de ce côté.

A quoi sert d'assurer une offre toujours plus considérable de denrées alimentaires au pays si d'autre part, le gouvernement ne fait rien pour freiner la hausse des prix? Le premier ministre a dit lui-même que les prix allaient monter. Le directeur de la Grocery Products Manufacturing Association signale que les prix vont monter de 10 p. 100 cette année; les fabricants de conserves et les conditionneurs en disent autant. A quoi bon prendre des mesures pour accroître la production de produits alimentaires dans la ferme si on ne fait rien pour protéger le consommateur contre l'exploitation éhontée? A quoi bon prendre

des mesures pour accroître la production de produits alimentaires si on ne fait rien pour empêcher que ces produits soient exportés dans d'autres pays, parce que ceux qui détiennent le contrôle—et je ne veux pas parler des producteurs primaires—peuvent obtenir un prix plus élevé sur le marché étranger que sur le marché intérieur? J'en ai découvert la preuve dans ma propre province.

En Colombie-Britannique où le saumon frais et en conserve a été une des principales sources de protéines, l'an dernier deux sociétés qui dominent et contrôlent de 90 à 95 p. 100 de toutes les prises de la côte ouest, ont expédié des quantités considérables de saumon, surtout à la Grande-Bretagne et au Japon, parce qu'elles pouvaient en obtenir un prix plus élevé. Elles ont créé une pénurie à l'intérieur du pays et haussé le prix à la consommation canadienne. Le prix n'a cessé de monter, encore dernièrement. Avant que quiconque me dise que c'était nécessaire, qu'on me permette d'ajouter que sur une période de 39 semaines se terminant le 17 juin, la B.C. Packers a enregistré une hausse de 25 p. 100 dans les ventes et de 124 p. 100 en bénéfices. Cà c'est de l'exploitation à son mieux.

M. Cullen: Quel a été le revenu de l'investissement?

Mme MacInnis: Le gouvernement ne fait rien et le discours du trône ne faisait aucune allusion à ce sujet. Je sais que le président de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires aurait aimé que des mesures plus radicales soient prises, mais rien n'a été fait. Le discours du trône ne mentionne rien de ce genre.

M. Cullen: Il s'agit du comité et non pas de la Commission.

Une voix: Il n'est pas encore monté en grade.

Mme MacInnis: Nous recevons des tas de lettres et on m'a montré environ deux douzaines de lettres provenant d'une petite ville de l'Ontario où la majorité des gens ont un emploi stable. Voici ce qu'on y lit:

Ne pouvez-vous rien faire pour arrêter la hausse de tous les prix? Toutes les compagnies et les magasins semblent faire de grosses recettes lorsqu'ils dévoilent leur bilan. Comme la nourriture des animaux augmente de même que les engrais, les agriculteurs ne peuvent continuer à exploiter leur ferme et un grand nombre d'entre eux se retirent des affaires si bien que dans quelques années nous aurons beaucoup moins d'aliments. Nous cultivons des pommes de terre dans la vallée et d'autres régions, mais dans les magasins on nous les vend au même prix que les pommes de terres de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Nouveau-Brunswick. Comment peut-on demander les mêmes prix? J'ai parlé à certains agriculteurs qui m'ont dit que la différence n'allait pas dans leurs poches, alors où va-t-elle? Le lait est passé de 22c. à 26c. la boîte. Le sucre est passé de $1.59 à $2.69 les dix livres. Ce ne sont là que quelques exemples et la situation s'aggrave constamment.

Voici une autre lettre du même endroit et qui dit:

Le sucre a grimpé terriblement comme le prix des haricots blancs, du spaghetti et des œufs. Grand Dieu, je suis sûre que le prix de toutes ces marchandises ne dépend pas de la rareté des anchois au large des côtes péruviennes!

J'en suis sûre également et je pense qu'il est grand temps de faire quelque chose. Le premier ministre peut bien parler durement, mais j'aimerais vous citer un cas où après une enquête minutieuse, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a déclaré que les boulangeries canadiennes n'avaient aucune raison de vouloir augmenter le prix de la miche de pain de 3c. à 4c. et que l'augmentation de frais directs qu'elles subissaient se situait aux environs de 1c. à 1¾ c. pour un pain de 24 onces. Pourquoi n'allez-vous pas là-bas monsieur le premier ministre, si vous voulez empêcher les escrocs et autres profiteurs d'augmenter indûment leurs bénéfices?

[M^me MacInnis.]

En ce qui a trait aux subsides, je constate que nous allons verser près de 129.5 millions de dollars en subsides pour les produits laitiers au cours de la présente année. Malgré cela, on nous dit que le prix du fromage va augmenter de 10c. la livre. Qui va toucher la différence entre ce qui est payé au producteur laitier et ce que paie le consommateur? Malheureusement, la société Kraft ne publie pas ses chiffres de profits, et c'est là quelque chose sur lequel le premier ministre pourrait diriger son tir. Les chiffres des profits de la société Kraft présenteraient à mon avis un immense intérêt pour un grand nombre de consommateurs de tout le pays.

Et que dire du saumon? Le gouvernement envisage-t-il d'instaurer des contrôles de l'exploration ou un système de double prix pour le saumon? Je sais qu'en dépit des profits réalisés par les sociétés de commercialisation, les pêcheurs ne vont toucher cette année que 52c. la livre pour leurs prises. Voilà la situation alors que le consommateur a dû payer $2.49 la boîte de saumon à l'épicerie. J'aimerais voir le premier ministre (M. Trudeau) ici pour en entendre un peu plus long sur les plaintes des consommateurs.

● (1750)

Prenons le cas du sucre. Comme mon chef l'a dit l'autre jour, les trois sociétés qui forment le cartel du sucre ont été poursuivies et mises à l'amende par les tribunaux il y a dix ans, et de nouveau elles font face à des accusations en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions. Pourquoi ne pas leur imposer des amendes comme à des criminels ou encore, les condamner à l'emprisonnement afin de leur faire comprendre tout le tort qu'ils causent à la population lorsqu'ils haussent leurs prix? Je pense qu'une telle mesure serait très efficace. Au cours des dix dernières années, les compagnies ont soutiré 125 millions de dollars des goussets des consommateurs. Quelqu'un prendrait cette somme lors d'un vol ou d'un hold-up, irait sans doute en prison pour une centaine d'années et tout le monde espérerait le voir vivre assez vieux pour accomplir sa peine. Il faut faire quelque chose.

M. Peters: Et en plus, l'argent serait probablement récupéré.

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Comme le dit mon collègue, l'argent serait sans doute récupéré. Devant pareils faits, il est inutile de dire qu'une mauvaise récolte en Patagonie, à Tombouctou ou en Mongolie extérieure est à l'origine de la pénurie. Ici même au pays, nous produisons un certain nombre de denrées nécessaires à un bon régime alimentaire équilibré et nutritif. Agnes Higgins du Montreal Diet Dispensary affirme que si nous étions prêts à consacrer $100 pour assurer un régime alimentaire prénatal, nous pourrions épargner $200,000 plus tard à la collectivité, c'est-à-dire le coût des soins des personnes dont la santé a été ruinée par un mauvais régime prénatal.

Pourquoi le gouvernement ne poursuit-il pas cette industrie au lieu de nous servir des discours du trône retentissants et de nous imposer une M^me Plumptre à la tête d'une commission de surveillance du prix des produits alimentaires sans pouvoir réel? Il faut se souvenir de ceux qui ont voté contre l'idée d'une commission de surveillance du prix de certains aliments. Il faut se rappeler que les conservateurs se sont opposés à cette idée. Ils nous ont empêchés d'obtenir une commission de surveillance pour certains aliments, organisme dont le consommateur a besoin. Il est évident que les consommateurs ont rejeté leur attitude comme il est évident que les Britanniques ont rejeté leur gouvernement conservateur surtout parce que le coût de la vie était devenu tellement élevé.

Nous rejetons l'idée stupide avancée par l'opposition qui préconise que l'on s'assoie durant 90 jours pour s'examiner le nombril et que l'on arrive ainsi aux réponses aux problèmes que crée l'inflation. Il y a de la nourriture dans le pays. Nous rejetons le système proposé par l'opposition officielle qui se résume à la restriction pour les pauvres et à l'aisance pour les riches.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je pense que le député de Saint-Michel (M^lle^ Bégin) invoque le Règlement.

[*Français*]

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, est-ce que l'honorable député accepterait que je lui pose une question?

[*Traduction*]

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Le député pourrait peut-être poser sa question à la fin de mon discours, car je n'ai pas beaucoup de temps.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, tout ce que je veux savoir, c'est où nous produisons du sucre au Canada et en quelle quantité.

M. Peters: Nous en produisons pas mal.

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Ne me retardez pas, s'il vous plaît. Ceci me rappelle que j'ai oublié quelque chose à propos du sucre. Je pense que le gouvernement actuel doit prendre l'initiative de renouveler l'Accord international sur le sucre qui a cessé d'être en vigueur en 1971. Il faut un programme international pour le sucre afin de protéger les consommateurs canadiens.

M. Prud'homme: Le député a-t-il oublié autre chose?

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Ne me rappelez rien d'autre, je vous prie; je n'ai pas beaucoup de temps. Il nous faut d'abord une commission de surveillance du prix des produits alimentaires qui a le pouvoir d'agir et d'appliquer certains contrôles d'après les besoins nutritifs. Cela veut dire qu'il faut une subvention lorsque c'est nécessaire et lorsque cela se justifie. Je pense au pain et au lait. Si l'on veut adopter une telle politique, il faudrait avoir un système de double prix pour certaines marchandises, à l'instar du blé; il faudrait surveiller les exportations d'autres produits, comme pour le pétrole. Ne dites pas que c'est impossible. On l'a fait. Il faudra diminuer les prix. Le prix du pain devrait être diminué, sans histoire, d'après les conclusions du ministre et de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

Deuxièmement, le gouvernement devrait adopter une mesure accordant à la Commission le pouvoir de forcer les grands magasins d'alimentation à succursales à ouvrir leurs livres. La Commission devrait avoir le pouvoir de mettre à jour les liens industriels et financiers qui existent entre les magasins d'alimentation à succursales multiples. Ne me dites pas qu'on ne trouvera rien, alors que les bénéfices de George Weston ont augmenté de 86 p. 100 en 1973 par rapport à 1972, que ceux de Canada Packers ont augmenté de 36 p. 100 en 39 semaines et que ceux de la B.C. Packers ont progressé l'an dernier de 124 p. 100 sur une période de 24 semaines. Nous trouverons sans doute quelque chose.

En troisième lieu, il faut avoir recours aux tribunaux, quand il le faut. J'ai appris avec plaisir qu'à la demande du gouvernement fédéral, la Cour suprême de l'Alberta a empêché la Canada Safeway Limited, appartenant entièrement à des Américains et contrôlée par eux, d'acquérir d'autres magasins d'ici quelques années. Le tribunal a rigoureusement limité le nombre de magasins que cette entreprise pourra construire et les restrictions qu'elle pourra imposer aux concurrents. Je suis heureux qu'on ait pris ces mesures. Il faudrait prendre d'autres initiatives de ce genre.

Quatrièmement, le gouvernement devrait songer à imposer une taxe sur les bénéfices excédentaires de tout secteur de l'industrie alimentaire où l'on découvre, après enquête, qu'une telle taxe est justifiée. Cinquièmement, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement devrait prendre l'initiative de conclure des accords internationaux. Je ne pense pas seulement au sucre. Il nous faut un autre accord international sur les céréales qui profiterait au consommateur comme au cultivateur.

Sixièmement, nous devons mettre à l'étude d'autres techniques marchandes. Nous devons encourager la création de coopératives car c'est là un moyen de tenir tête aux entreprises géantes et aux autres gros négociants. Il nous faut prendre une foule de mesure de ce genre, monsieur l'Orateur. Nous ferons des erreurs, sans doute importantes parfois, si nous nous engageons dans cette voie, mais nous devons prendre des mesures de ce genre. La seule erreur impardonnable, c'est de ne rien essayer.

Les problèmes ne disparaîtront pas. On ne peut duper les consommateurs avec des paroles. J'aimerais bien que le gouvernement se rende compte que les consommateurs savent que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, dans sa forme actuelle, n'est qu'un faible roseau dans la tourmente. Elle n'est que cela. Ils savent aussi que cette Commission est une merveille impuissante et qu'elle est incapable de venir à bout de la vie chère. Je parle surtout du prix des aliments, car c'est le plus grand problème des Canadiens et des consommateurs canadiens à l'heure actuelle. Pourquoi parler de nourriture? Il faut commencer quelque part et nous devons tous manger pour survivre. Voilà pourquoi j'ai abordé d'abord la question de l'alimentation.

En guise de conclusion, permettez-moi de dire que, même si dans le discours du trône le premier ministre a fait ressortir des tas de belles choses, en parlant avec des mots doux, notre parti, dans ce coin de la Chambre, fera aboutir ses efforts lors de la présente session, afin que le premier ministre et le gouvernement adoptent les programmes dont j'ai parlé, tout comme ce fut le cas lors de la session précédente, pour qu'ils finissent par accorder les pensions et autres avantages demandés par nos concitoyens. Nous allons les faire aboutir. En ce qui me concerne, la question des prix à l'alimentation est loin d'être une affaire classée et je tiens à prévenir le gouvernement que nous allons lui faire mener à bien ses programmes, de façon à protéger à la fois les producteurs et les consommateurs dans le domaine de l'alimentation.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence accordera la parole au député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker) à la reprise de la séance, à 8 heures. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer ce soir au débat sur le discours du trône, étant donné surtout que je

suis le premier membre de l'opposition officielle de la magnifique province de l'Ouest qu'est la Colombie-Britannique, à le faire.

La circonscription d'Okanagan Boundary dans la belle province de la Colombie-Brittanique tire son nom du fait qu'elle englobe une grande partie de la vallée ensoleillée de l'Okanagan et qu'elle longe sur près de 150 milles la frontière américaine, d'où le nom «Boundary». La vallée ensoleillée de l'Okanagan, ainsi d'ailleurs que la plus grande partie de la circonscription, est une région semi-désertique où il tombe très peu de pluie par année. Comme le climat est idéal, bien des Canadiens se sont rendu compte avec le temps que c'était un lieu de séjour merveilleux. Plusieurs de nos habitants sont des gens à la retraite, qui ont aidé à bâtir notre grand pays, ils viennent de tous les coins du Canada et surtout des trois provinces des Prairies.

L'élément vital de cette région est, bien sûr, l'eau. Le fond de la vallée n'est que lacs et rivières. Le lac Okanagan, long de 80 milles et large d'environ 2 milles, est le principal, mais il y en a d'autres, tous alimentés par les neiges et les pluies des montagnes environnantes. La plupart des lacs en montagne sont endigués et servent à l'irrigation. Ils abondent également en poissons. On peut aussi trouver dans la région une cinquantaine de lacs bons pour la pêche à moins de 25 milles de la vallée.

L'inflation frappe les retraités très durement. Ils voient la valeur de leur dollar diminuer et ils doivent vivre à même un revenu fixe sans grande chance de se protéger contre cet état de choses. Ces gens qui ont travaillé dur pour édifier le Canada et qui, dans bien des cas, ont été de nos pionniers se rendent vite compte de l'indifférence du gouvernement fédéral actuel. Ils sont très peu à l'abri des charges de l'impôt dont, croient-ils, on se sert dans une certaine mesure pour créer une société de non-travaillants, situation dont ils n'ont pu jouir quand ils étaient jeunes. Ils craignent de voir le Canada devenir un jour un pays habité que par des coupeurs de bois et des porteurs d'eau.

Ce qu'il y a de plus remarquable au sujet du discours du trône, ce n'est pas les mesures qu'il comporte, mais plutôt celles qui n'y figurent pas. Il ne prévoit aucun programme immédiat pour enrayer l'inflation; il ne parle ni d'une compression des dépenses gouvernementales, ni d'une diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers, ni d'une réduction ni de la suppression de la taxe de vente fédérale sur les vêtements et les matériaux de construction; il ne prévoit ni ne mentionne aucune enquête publique complète sur la Commission d'assurance-chômage et sur la façon dont elle accorde les prestations de chômage.

Le discours du trône ne parle pas d'une nouvelle stratégie industrielle pour le Canada. Il ne prévoit aucune politique en matière de ressources et encore moins une façon de résoudre le principal problème que connaît notre pays à l'heure actuelle. Comme le député de Don Valley (M. Gillies) l'a si habilement souligné en parlant de l'inflation, il s'agit d'un problème crucial, tout comme celui de la hausse du coût de la vie. Il nous sera impossible de résoudre nos autres problèmes tant que nous ne réussirons pas à contenir l'inflation. Je ne crois pas que nous puissions faire grand-chose au sujet du problème du logement au Canada tant que nous n'aurons pas résolu celui de l'inflation. De même, nous ne pourrons pas résoudre le problème des disparités régionales en matière de revenus tant que le taux d'inflation ne diminuera pas. Quelqu'un croit-il réellement que nous pourrons résoudre le problème de la répartition des richesses avant d'avoir résolu celui de l'inflation ou avant d'avoir pris des mesures pour élever le seuil de la pauvreté?

Il est indispensable de s'attaquer immédiatement au problème de l'inflation dans notre pays. Si nous n'agissons pas ainsi, et si l'inflation se maintient au taux de 10 p. 100, je crains que notre société et notre système économique ne puissent survivre. Imaginez ce que deviennent les économies réalisées pendant un vie entière si le dollar perd 10 p. 100 de sa valeur par an.

● (2010)

Que doivent penser les Canadiens d'un gouvernement qui prétend que l'inflation ne peut être jugulée, qui ne propose aucune mesure qui semble efficace à longue échéance, mais simplement des expédients qui constituent une politique fragmentaire? Que doivent penser les Canadiens d'un gouvernement qui n'est pas disposé à s'attaquer résolument à tous ces problèmes?

Nombre de mes commettants estiment que l'inflation est attribuable aux dépenses du gouvernement. Il est paradoxal de constater que le gouvernement, après le discours du trône, présente un budget principal des dépenses de 20 p. 100 plus élevé que celui de l'an dernier. Il est insensé d'augmenter à ce point les dépenses gouvernementales en période inflationniste. Le Canada a adopté depuis quelques années une incroyable politique monétaire intérieure et expansionniste. La hausse de la masse monétaire entraînera une inflation accrue. Tant que le gouvernement continuera à émettre des billets de banque et à dépenser de façon extravagante, nous subirons inévitablement l'inflation. Les dépenses inutiles du gouvernement doivent être supprimées, afin de pouvoir remédier efficacement au chaos actuel.

Nombre d'entre nous se demandent pourquoi nous commerçons pour l'amour du commerce. Est-ce vraiment ce que nous devrions faire en ce monde changeant? Le gouvernement affirme qu'il va s'efforcer de régler à long terme le problème de l'inflation au Canada au moyen d'un genre quelconque de politiques d'approvisionnement. Si le ministre des Finances (M. Turner) se soucie réellement des problèmes d'approvisionnement, pourquoi donc ne fait-il pas quelque chose à ce sujet dès maintenant? Pourquoi ne met-il pas un frein aux exportations de nos matières premières, ou ne les fait-il pas transformer au pays? Pourquoi ne nous dote-t-il pas d'une politique d'approvisionnement dès maintenant?

Les gens de ma circonscription se préoccupent beaucoup de la question de l'environnement. Nous avons au fond de nos vallées une série de lacs et de rivières dont les eaux sont actuellement saines, mais qui doivent être protégées pour que les générations à venir puissent en bénéficier comme nous l'avons fait par le passé. Je suis déçu que le gouvernement ne se soucie pas davantage de la préservation de notre fragile environnement ou ne s'engage pas davantage dans cette entreprise. Le discours du trône n'y a fait que très peu allusion. Il est extrêmement important de revoir le programme d'aide au traitement des eaux d'égout afin de contribuer à l'amélioration des usines actuelles de traitement et, mieux encore, afin de fournir toute l'aide nécessaire pour aider à faire disparaître les déversements d'eaux d'égout dans nos lacs et nos rivières. Des programmes de ce genre sont, à mon avis, bien plus profitables que les programmes de gaspillage qui aident à montrer aux gens comment ne pas travailler et qui leur enlèvent toute incitation au travail.

Il y a beaucoup d'autres aspects du discours du trône dont se préoccupent les gens de ma circonscription.

Nombre d'entre eux ne sont pas satisfaits du travail de la Commission d'assurance-chômage, et des mesures spéciales ou des cataplasmes ne les satisferont pas non plus. La majorité des gens qui cotisent au régime et qui n'ont pas l'intention d'en bénéficier un jour, qui entendent courir des bruits et des rumeurs à ce sujet, voient également se commettre ce qu'ils estiment être des abus, et ne se satisferont de rien moins qu'une enquête complète sur le fonctionnement des centres d'assurance-chômage et de main-d'œuvre.

Quel réconfort de voir une si grande partie du discours du trône consacrée à l'agriculture! C'est bien la première fois, même si les principaux producteurs de fruits et légumes prédisaient des difficultés depuis des années. L'ancienne politique de produits alimentaires à bas prix du gouvernement libéral, qui reposait sur des aliments à bon marché de l'étranger était vouée au désastre. Même la prédiction faite à l'époque que les éleveurs de bovins se trouveraient un jour en difficulté s'est réalisée. Voyez leur situation aujourd'hui. Bon nombre des propositions au sujet de l'agriculture ont déjà été faites. Espérons qu'on passera bientôt à l'action et qu'au moins ces projets seront à long terme. Il est impossible d'augmenter du jour au lendemain la production dans bien des secteurs agricoles. Il faut y mettre le temps.

Ce qui importe le plus au producteur c'est d'être assuré d'un revenu suffisant qui l'encourage à produire et qui lui redonne confiance dans les possibilités d'un marché à long terme. Il faudra incorporer ces propositions dans des mesures législatives car autrement les agriculteurs perdront toute confiance. Ainsi, même si le gouvernement parle d'aider les agriculteurs à augmenter leurs approvisionnements, l'année dernière alors que je lui demandais de venir en aide aux éleveurs de bovins de ma circonscription pour leurs achats de provendes durant l'hiver parce qu'une disette sans précédent leur en avait fait perdre d'énormes quantités, le ministre de l'agriculture (M. Whelan) s'est contenté de payer la moitié de la subvention de $15 la tonne accordée par le gouvernement provincial. Au lieu de ne verser que $7.50 la tonne, il aurait dû payer la même chose ou encore $30 la tonne. Il aurait ainsi aidé, j'en suis sûr, les éleveurs de bétail à maintenir intact leur troupeau de base, ce qui aurait assuré des approvisionnements immédiats que l'on aurait pu augmenter plus tard.

Les propositions du discours du trône concernant le transport comportaient maintes lacunes bien évidentes si on se reporte à ce que nous de l'opposition avons répété au gouvernement l'année dernière au sujet de la pénurie de wagons de chemin de fer affectés au transport d'un grand nombre de produits au Canada. Les pomiculteurs de la vallée de l'Okanagan ont perdu beaucoup de ventes à cause du manque de wagons. Les producteurs de céréales qui se sont trouvés dans des circonstances semblables ont de la chance de ne pas avoir perdu leurs débouchés ou leurs ventes bien que ce ne soit pas là une excuse valable pour laisser dans les ports des navires qui attendent d'être chargés. Il n'en est cependant pas ainsi dans le cas des pomiculteurs. Les producteurs d'autres régions, notamment de l'État de Washington, peuvent obtenir des wagons pour combler l'insuffisance. Ainsi, nous trouvons des pommes américaines en quantité dans l'Est canadien tandis que les producteurs de la Colombie-Britannique sont obligés d'acheminer à moins bon compte des produits de qualité vers les usines de transformation. Quelle façon d'administrer le pays!

On sait très bien que les scieries n'ont jamais eu suffisamment de wagons pour expédier toute leur marchandise. Le gouvernement doit faire preuve de fermeté face aux chemins de fer. On ne peut tolérer ce genre de choses si nous voulons continuer à construire le Canada et conserver un taux de chômage peu élevé.

On n'a pas parlé d'une mesure législative prévoyant que les anciens combattants ayant servi outre-mer ne feront pas l'objet de distinctions injustes lorsqu'ils demanderont la pension de vieillesse, comme l'avait promis le ministre. C'est pourquoi j'ai présenté un bill d'initiative ministérielle qui, je l'espère, sera adopté très rapidement à la Chambre. On m'a signalé, et à juste titre je le crois, que les membres des forces armées qui sont à la retraite ont une fois de plus fait l'objet de distinctions injustes lorsque les pensions ont été haussées l'année dernière. Je parle au nom de deux qui n'ont pas atteint la formule magique des 85 points même si un grand nombre d'entre eux ont été forcés de prendre leur retraite. Il faudrait certes prendre des mesures pour corriger la situation.

Il est encourageant d'entendre que le gouvernement compte prendre des mesures afin d'assurer des droits égaux aux femmes. Je crois fermement qu'elles devraient avoir les mêmes droits que les hommes. Elles ne devraient pas avoir à se liguer pour lutter pour ces droits: on aurait déjà dû accéder à leurs légitimes demandes. Encore là, je suis convaincu que ces organisations féminines n'abandonneront pas la partie tant qu'elles n'auront pas obtenu l'égalité de statut qu'elles veulent. Dommage qu'elles aient dû s'astreindre à un travail et à des efforts ingrats pour l'obtenir.

● (2020)

Je manquerais à mon devoir si je ne signalais à la Chambre le sentiment de nombre de mes commettants concernant le manque d'émetteurs de Radio-Canada et la médiocre couverture de la télédiffusion. Parlons d'abord de la télévision: malheureusement, bien des coins de ma circonscription n'ont au mieux qu'un service marginal. Bien que nous vivions à la frontière, ou tout près, des États-Unis, nous ne pouvons tout simplement pas capter convenablement les émissions canadiennes. Nous faisons partie des 5 p. 100 de Canadiens chez qui la réception est lamentable sinon inexistante; bien que le ministre responsable de Radio-Canada ne cesse de dire qu'on va dépenser de l'argent pour améliorer la situation, de fait il ne se fait pas grand-chose dans ma région à cet égard. Ces critiques sont justifiées et j'espère qu'on passera bientôt des promesses aux actes.

Bien que nous ayons dans la vallée de l'Okanagan trois excellents postes de radio privés, nous demandons depuis des années un poste Radio-Canada: pourquoi nous refuser un poste public alors que presque tous les Canadiens en ont un? Après tout, nous aidons nous aussi à financer Radio-Canada. Encore une fois, bien que les discussions, les lettres et les pétitions aient été nombreuses, on nous dit encore d'être patients, qu'avec le temps nous en aurons un. Voilà où en est la situation, à tel point que nous en devenons de plus en plus irrités. Nombre de ceux qui ont pris leur retraite dans ma circonscription étaient habitués à écouter Radio-Canada; notre population est nombreuse qui veut un poste: on ne devrait pas le lui refuser.

Une des plaintes que je reçois le plus fréquemment de mes commettants concerne le service postal. Des hommes d'affaires m'ont affirmé, avec preuves à l'appui, que depuis l'instauration du service postal garanti, une lettre prend

maintenant deux fois plus de temps qu'auparavant pour franchir la distance entre Vancouver et Okanagan. Chaque fois que je participe à une tribune libre et presque chaque fois que j'ouvre mon courrier, je reçois des plaintes au sujet du service postal. Ces plaintes sont justifiées et dans bien des cas, semble-t-il, la situation est presque indescriptible. J'exhorte le ministre des Postes (M. Ouellet) à faire tout son possible pour résoudre ce problème. Le service postal n'a pas à soutenir de concurrence et les gens en sont très conscients. Ils savent que ce service est subventionné et exploité par le gouvernement fédéral, en conséquence, ils s'attendent à obtenir le service qu'ils méritent.

Pour terminer, j'exhorte le gouvernement libéral à prendre des dispositions immédiates en vue de résoudre les problèmes que pose l'inflation et j'espère qu'à cette fin, il présentera sous peu des mesures concrètes et positives.

[*Français*]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, je désirerais, au début de la 2e session de la 29e Législature, féliciter Son Excellence le gouverneur général et Madame Léger de leur nomination. Au nom de mes commettants de Laval, je leur offre mes meilleurs vœux.

Le gouvernement ne pouvait trouver meilleur conseiller que Son Excellence pour accepter d'assumer cette lourde charge de gouverneur général, ce qui reflète le désir de continuer à œuvrer pour les Canadiens et ceci après avoir rempli des fonctions officielles au cours de trois décennies tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.

Je désire également féliciter les motionnaires du discours du trône, les honorables députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier). Ces deux députés ont élargi le cadre des discussions en nous rappelant les principes de la philosophie libérale, en nous sensibilisant aux problèmes humains à l'échelon mondial, en faisant appel au bon raisonnement des populations favorisées qui ont bénéficié du développement industriel grâce à une structure politique au sein de laquelle chaque citoyen a pu se développer tant au point de vue social qu'au point de vue économique.

● (2030)

Nous ne pouvons demeurer insensibles aux appels des peuples moins bien nantis, des malheureux, des opprimés, ou encore des enfants mutilés dans leur chair et dans leur esprit. Au nom de tous les Canadiens, le gouvernement joue un rôle depuis 20 ans auprès de ces victimes d'un sort injuste, en continuant à accroître les crédits au pays du Tiers-Monde par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international, et dont les crédits ont été augmentés de 15 p. 100 cette année, portant ainsi le montant à 565 millions de dollars.

Le Parlement canadien ne se doit pas d'assurer à qui que ce soit d'entre nous un moyen de subsistance, mais il se doit de fournir à nous tous l'occasion de nous développer si nous le voulons, si nous sommes prêts à contribuer à notre essor économique. L'idéal à cet égard c'est de se préoccuper non pas de ce que l'on peut tirer de son pays, mais plutôt de ce que l'on peut y apporter. Si l'on étudie l'excellente performance du gouvernement libéral au cours de la première session, on se rend compte de l'adoption de 50 projets de loi, tous de nature à améliorer la qualité de la vie des Canadiens, tout en leur assurant un meilleur avenir. L'étude de ce bilan de 1973 sur la politique sociale, la politique de l'habitation, la politique de l'agriculture, le consommateur et l'homme d'affaires, nous fait constater que la croissance économique du Canada, depuis 1968, s'est accrue considérablement si l'on considère l'augmentation de 49 p. 100 du produit national brut au cours des cinq dernières années, qui est passé de 71 milliard 388 millions de dollars à 118 milliards 678 millions, et qui a subi une augmentation de 19 p. 100 au cours de l'année 1973. C'est ce que nous avons réalisé ensemble et nous avons raison d'être fiers d'être Canadiens, citoyens d'un pays jeune, immense et des mieux pourvus en richesses naturelles.

Je lisais récemment l'éditorial de la revue hebdomadaire *L'Express* du 27 janvier dernier. La directrice du journal, Mme Françoise Giroud, débutait son éditorial comme ceci, et je cite:

Le Pouvoir, en France, se délite. Aux États-Unis, il se désagrège. En Allemagne, il s'amenuise. En Grande-Bretagne, il s'épuise.

Et ce soir l'on apprenait que justement le parti conservateur remettait sa démission à la reine. Alors, nous constatons encore l'échec de ce parti.

Pour des raisons différentes, mais qui, c'est bien fâcheux, coïncident dans le temps, les leaders du monde occidental, industriel, développé, peu importe comment on le nomme, les leaders du monde auquel nous appartenons semblent tous à bout de souffle.

Voilà quelques commentaires qui nous font mieux apprécier notre situation, et proclamer à tous les pays du monde notre fierté canadienne, et féliciter le très honorable premier ministre (M. Trudeau) qui a la responsabilité de la gouverne du pays et qui n'est pas à bout de souffle. A entendre parfois les discours des députés de l'opposition officielle, on se demande si parfois nous siégeons dans la même enceinte, et si nous appartenons au même pays.

Les témoignages de fierté que nous entendons à travers le pays, à travers l'Amérique et même dans les pays de la Communauté économique européenne sont identiques. Tous les yeux sont dirigés vers le Canada. Le seul groupe qui n'est pas d'accord et qui désire plutôt semer la panique, c'est celui qui voit tout en noir, un peu comme la grenouille au fond du puits. Parce qu'elle voit un nuage par le trou du puits, elle pense que tout le firmament est couvert et qu'il fera tempête. Ses pronostics en sont de tempêtes et de situations misérables. Cette attitude nuisible de certains députés d'en face ne reflète pas l'objectivité que doit avoir tout homme politique bien pensant et désirant travailler pour le bien du pays.

J'écoutais, monsieur le président, samedi dernier, à l'émission *Les Affaires de l'État* l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) qui a parlé de la justice sociale. Il disait qu'aucun passage du discours du trône ne traitait de cette justice sociale. Il racontait que nous ne tenions absolument pas compte des inégalités régionales. Eh bien, je suggérais à l'honorable député de Saint-Hyacinthe d'avoir au moins le courage de lire d'abord le discours du trône et l'honnêteté de l'expliquer comme il se doit.

Nous pouvons entendre beaucoup de compliments de l'honorable député de Saint-Hyacinthe. Je le vois encore siéger comme juge. Je me demande de quelle façon on obtiendrait la justice sociale, si l'on considère sa performance, à Québec, relativement à l'achat d'un camion «blindé», lors d'un événement historique, camion qui avait alors coûté, je pense, environ $48,000 et qui a été vendu aux enchères $2,000, camion comptant, je pense, 200 milles au «speedometer», et je m'excuse de l'expression anglaise! Je ne pense pas que c'est la façon dont les Canadiens veulent voir régner la justice sociale au pays. Pour continuer au sujet de la performance du gouvernement libéral, dans le domaine de la création d'emplois, nous avons encore enregistré un record comparativement aux autres pays industrialisés. Depuis 1968, un

nombre aussi impressionnant que 1,222,000 nouveaux emplois ont été créés. Encore cette année, le contenu du discours du trône indique à quel point le gouvernement désire s'attaquer aux problèmes d'ordre économique. Nous y voyons le gouvernement tracer une stratégie dont l'objectif est de s'attaquer non seulement aux effets de l'inflation dont l'augmentation des prix des aliments, mais aussi aux causes de l'inflation par des mesures dynamiques dans le secteur de l'agriculture et aussi par une politique nationale de l'énergie.

La rareté des aliments, à l'échelle mondiale, et la crise du pétrole sont les principales causes de l'inflation, et nous en sommes conscients. Il nous est difficile de limiter l'inflation causée par des facteurs externes, nous ne négligerons rien pour atténuer les effets par des mesures susceptibles de limiter cette spirale inflationniste.

S'attaquer à ce problème de la façon simpliste, telle que le préconise l'opposition, ne réussirait pas si l'on en juge par les résultats dans d'autres pays. On a vu ce qui vient d'arriver en Angleterre, à cause de mesures préconisées par le parti conservateur . . . On a vu les résultats d'une telle politique. Comme le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) nous le signale, la même situation existe aux États-Unis.

● (2040)

Ces formules préconisées par les conservateurs progressistes au sujet du contrôle des prix, on en connaît déjà les résultats.

Le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) continue à répéter le même refrain à travers le pays, savoir qu'il faut geler les prix à la consommation pour 90 jours, mais sans pour cela dire ce qui arrivera la 91e journée.

Il est aussi facile de dire qu'il faut augmenter la production agricole. On augmente la production agricole et le tour est joué. Le prix des aliments baissera considérablement. Voilà encore une solution simpliste, préconisée par des hommes qui pensent que, dans le domaine de l'agriculture, on peut, comme dans une autre industrie, ouvrir la «valve» et la fermer quand bon nous semble. L'agriculture n'est pas une industrie comme celle de la chaussure. Il existe des cycles de production et de végétation. Mon préopinant, le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker), mentionnait tantôt que, au sujet de la production du bœuf, il existe un cycle d'au moins trois ans et demi.

Alors, nous ne pouvons pas présenter des solutions simplistes comme celle d'ouvrir la valve et de la fermer au besoin. On doit plutôt se demander pour quelle raison les producteurs agricoles ont délaissé leur production. Nos gouvernements ont parfois oublié que la hausse du niveau de vie à cause du développement technologique n'a pas été partagée par les agriculteurs dans la même proportion que dans les autres secteurs de l'industrie. Il faut apporter à l'agriculture toute la considération qu'elle mérite et accorder à l'agriculteur une rémunération équitable pour son travail. Pour cela, il nous faut des mesures «agressives» de commercialisation des produits agricoles. Nous constatons aujourd'hui l'importance de l'industrie agro-alimentaire au sein de l'économie canadienne.

Je félicite le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de l'impact agricole qu'il a su incorporer dans le discours du trône. Développer une politique de l'alimentation, afin d'accroître la production des denrées alimentaires, peut paraître un excellent titre dans un quotidien. Mais si l'on étudie l'ensemble des mesures agricoles qui seront étudiées, dans le domaine des grains et du crédit agricole, dans celui des prêts garantis afin de moderniser l'équipement, dans le domaine du transport et de la commercialisation des produits agricoles, de la construction des entrepôts frigorifiques, de la modification des lois de l'importation et de l'exportation des produits agricoles, l'on constate l'importance de cette situation.

Notre programme agricole est bien explicite dans le discours du trône, et je cite:

> Il est donc impérieux d'accroître la production dans notre pays. Le gouvernement s'occupe de mettre au point une politique relative à l'alimentation et fondée sur les objectifs suivants:
>
> —un approvisionnement sûr et suffisant en denrées alimentaires de qualité pour les habitants du Canada, dont le nombre va en augmentant et le niveau de vie en s'améliorant;
>
> —des prix raisonnables:
>
> —pour le consommateur, c'est-à-dire des prix qui n'obligeront pas les Canadiens à dépenser une fraction excessive de leur revenu pour se nourrir suffisamment et convenablement;

Voilà l'objectif de la loi sur les produits agricoles. Le Conseil national de commercialisation des produits agricoles a justement pour rôle d'essayer d'assurer au producteur agricole un revenu rentable pour garder les investissements de son industrie et pour éviter aux consommateurs des fluctuations de prix que l'on connaît!

Monsieur le président, un an et demi s'est écoulé avant l'adoption de cette mesure législative, parce que le parti conservateur progressiste faisait alors de l'obstruction systématique. Dans le discours du trône, on peut lire, et je cite:

> . . . pour le producteur, c'est-à-dire des prix qui fourniront un revenu suffisant pour encourager la production de denrées alimentaires qui peuvent être produites économiquement et efficacement au Canada;
>
> un approvisionnement constant et . . .

Voilà justement l'importance que l'on a attachée à la situation de l'agriculture et lorsqu'on entend les discours des députés d'en face, on constate qu'ils n'ont même pas eu le courage ou la décence d'être objectifs au sujet de l'industrie agricole.

L'agriculture est engagée dans un processus de modernisation accéléré et elle est parvenue au stade où les vieux préjugés ne sont plus de mise, non plus que l'indifférence ou l'ignorance des citadins qui s'inquiètent parfois des crédits accordés au ministère de l'Agriculture.

Mais parce que les agriculteurs ne réalisaient pas de profits sur les investissements dans cette production, ils ont quitté la production agricole. Les statistiques du Québec le prouvent puisqu'un nombre de 10,000 producteurs par année, au cours des quatre dernières années, ont quitté la production agricole car ils n'y pouvaient plus vivre.

Alors, l'avènement d'une agriculture industrielle, caractérisée par des exploitations de grande taille et l'intégration d'une véritable usine de production agricole, constitue un héritage que la nouvelle génération d'agriculteurs acceptera avec d'autant plus d'enthousiasme qu'elle se sentira mieux comprise des autres classes de la société.

L'agriculture, il ne faut jamais l'oublier, est un secteur important de la vie économique et sociale, elle est un élément dynamique, qui contribue au développement, et qui fournit des ressources, puisqu'elle est à la fois fournisseur et acheteur.

Dans le domaine des affaires urbaines, à titre de représentant d'une circonscription de la deuxième plus grande ville du Québec, je m'en voudrais de ne pas parler du chapitre sur la politique urbaine, dans le discours du trône, et je cite:

> . . . le gouvernement, en collaboration avec les provinces et les municipalités, joue un rôle fondamental dans la recherche d'une croissance

urbaine mieux équilibrée et d'une amélioration de la qualité de la vie dans nos villes. De meilleurs moyens de transport en commun sont indispensables à la réalisation de ces objectifs . . .

Le coût du transport en commun est un fardeau pour toutes les municipalités qui sont dans l'impossibilité d'équilibrer leur budget, et je pense alors à la Commission régionale Ottawa-Hull, à la Commission de transport de Laval, ou à la Commission interurbaine de Montréal. On voit les déficits s'accumuler annuellement au poste du service de transport en commun, parce que les frais de transport ne sont pas couverts par l'usager.

Le discours du trône propose, et je cite:

. . . des mesures en vue de créer un Centre national de développement des transports urbains qui sera chargé de coordonner la mise au point et la diffusion des nouvelles techniques requises dans ce domaine.

Cette considération au transport en commun est une politique qui réjouirait toutes les municipalités qui font face aux problèmes du transport en commun.

Je désire féliciter l'architecte du discours du trône, le très honorable premier ministre, tous les membres du cabinet, et particulièrement le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald). Je suis fier d'appartenir au «caucus» libéral qui aura la responsabilité d'expliquer à la population le contenu du discours du trône et de participer aux divers comités afin de cristaliser en mesures législatives les principes de base énoncés pour cette prochaine session.

● (2050)

En guise de conclusion, j'ajouterai qu'un homme d'État doit travailler pour les générations futures, mais que le «politicailleur» assoiffé de pouvoir travaille uniquement pour l'immédiat, proposant des solutions de cataplasme, des solutions à court terme, visant un objectif à court terme, soit celui de gagner des élections.

Nous sommes ici, dans cette auguste enceinte, pour développer le potentiel humain de tous les Canadiens, pour découvrir et exploiter toutes les possibilités de nos richesses naturelles dans le domaine de l'énergie, des mines et de l'agriculture. C'est dans cette optique, monsieur le président, que je continuerai à travailler avec mes collègues du «caucus» libéral, à la Chambre et au sein des divers comités, et ainsi servir et au besoin défendre les intérêts de mon pays.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter notre nouveau gouverneur général du Canada ainsi que Madame Léger de leur nomination.

Il y a quelques mois, monsieur l'Orateur, alors que je circulais en automobile et que j'écoutais la radio, un commentateur invitait les gens à téléphoner au poste de radio et à donner leur opinion, à faire des suggestions sur le remplacement du gouverneur général du Canada. Plusieurs personnes ont fait d'excellentes suggestions et j'ai pu constater à ce moment-là que le Canada—le Canada français surtout, parce qu'il s'agissait de la nomination d'un gouverneur général d'origine canadienne-française—que le Canada français possédait un éventail considérable d'hommes de valeur pour remplir ce poste. Celui qui a eu à faire le choix que nous connaissons avait devant lui plusieurs personnes de haut calibre et il a su choisir celui qui, sans aucun doute, au cours des cinq prochaines années, pourra remplir ce rôle difficile et très important pour notre pays.

Je voudrais également féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône qui ont rempli

[M. Roy (Laval).]

leur tâche avec doigté, les députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier). Cela ne veut pas dire, monsieur l'Orateur que l'on doit accepter tout ce qu'ils ont dit, mais ils ont bien rempli leur rôle et, à ce titre, je crois qu'ils méritent nos félicitations.

Depuis quelques jours on entend diverses opinions sur le passé du parti au pouvoir, principalement sur la première année de sa nouvelle administration. L'Adresse en réponse au discours du trône a aussi, comme d'habitude, soulevé un certain intérêt de part et d'autre. D'aucuns, et on s'en doutait, se disent très satisfaits du contenu du discours du trône pendant que d'autres auraient préféré qu'on aborde différemment les problèmes qui se posent aux élus du peuple.

Il y a à peine quelques instants j'écoutais mon préopinant, l'honorable député de Laval (M. Roy) qui nous a vanté, le contenu du discours du trône. A un certain moment, il nous a parlé de l'augmentation du produit national brut. A mon avis, l'honorable député de Laval a oublié de dire, certaines choses, il s'agit probablement d'un oubli involontaire, mais à mon avis cela mérite d'être rectifié.

Il a dit que le produit national brut, si je me souviens bien des chiffres qu'il a cités, aurait passé de 71 milliards de dollars en 1968 à 118 milliards de dollars en 1973. Ceci est sûrement exact et ce n'est pas là-dessus que je ne partage pas son opinion. Mais l'honorable député de Laval a oublié de mentionner que cette augmentation se situe au prix du marché.

Cela ne signifie pas, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'une augmentation réelle du produit national brut. J'ai en main la lettre commerciale que publie chaque année la Banque canadienne impériale de commerce, où on établit la différence entre le produit national brut au prix du marché et le produit national brut en dollars constants de 1961. Et alors, on trouve des chiffres fort différents, monsieur l'Orateur.

Et le tableau que j'ai devant les yeux couvre les années 1963 à 1972. Le produit national brut au prix du marché en 1963 était de 45,978 millions de dollars; en 1972, le produit national brut au prix du marché était de 103,407 millions de dollars. Mais en dollars constants de 1961, c'est tout à fait différent. En 1961, le produit national brut, en dollars constants, était de 44,531 millions de dollars au lieu de 45,978 millions de dollars. Et en 1972, le produit national brut, en dollars constants de 1961, était de 71,722 millions de dollars au lieu de 103,407 millions de dollars au prix du marché. Cela fait tout de même une différence de 31,685 millions de dollars.

Alors, si l'on tient compte de l'inflation que nous connaissons, évidemment, le produit national brut augmente passablement vite, mais si on veut parler du produit national brut réel, en biens palpables, en biens de consommation, c'est tout à fait différent, monsieur l'Orateur.

Et on peut faire la même distinction en ce qui a trait, par exemple, au produit national brut par habitant. On arrive encore à la même différence en dollars, au prix du marché de 1963, ce qui représente $2,429 par habitant, mais en dollars constants de 1961, cela donne $2,352 par habitant. En 1972, au prix du marché, le produit national brut par habitant est de $4,737 tandis qu'en prix constants de 1961, le produit national brut par habitant est de $3,285 seulement, ce qui représente une différence de $1,452.

Monsieur l'Orateur, il est important d'établir cette différence et de voir à quel point le produit national brut augmente en taux réel, en produits palpables, auxquels le

public canadien peut avoir accès. Mais à cause de l'augmentation des prix, augmentation rapide avec les années, l'inflation «vole» d'une certaine façon les revenus des particuliers, une partie de leurs revenus, en abaissant le pouvoir d'achat et en les privant du fruit de leur labeur.

Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une mise au point que j'ai cru nécessaire de faire pour bien faire comprendre cette distinction à ceux qui m'écoutent et à ceux qui liront le compte rendu officiel des *Débats* sur l'Adresse en réponse au discours.

On a entendu diverses propositions qui ont été faites de bonne foi, je n'en doute pas, pour régler les problèmes qui inquiètent la population canadienne. Cette dernière s'impatiente et réclame des mesures de plus en plus rapides pour améliorer la situation malheureuse dans laquelle elle se débat présentement.

La population s'inquiète devant l'hésitation et les faux pas du gouvernement. Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) est en train de réussir le tour de force d'uniformiser le mécontentement à travers le Canada. Nous avons assisté depuis l'automne dernier à la plus grande fumisterie des temps modernes en ce qui a trait à nos approvisionnements énergétiques, principalement dans le domaine pétrolier. Le gouvernement canadien, comme d'autres gouvernements soumis aux trusts du pétrole, a tenté de créer un climat de panique uniquement dans le but de mieux faire accepter une augmentation de prix des produits pétroliers. Il n'était pas sans savoir que ces augmentations de prix du pétrole accentueraient considérablement la hausse de prix de tous les biens de consommation, mais il savait également que toute augmentation du coût des biens de consommation et des salaires augmente aussi les recettes des gouvernements à cause d'une augmentation indirecte d'impôt sur le revenu et de la taxe de vente. Nous n'avons qu'à examiner l'état des recettes des trois paliers de gouvernement qui nous administrent pour nous rendre compte que depuis dix ans leurs recettes ont presque triplé. Au fait, leurs recettes qui étaient de 12 milliards 491 millions de dollars en 1962 sont passées à 39 milliards 179 millions en 1972. La hausse de l'indice des prix n'est pas attribuable uniquement à l'industrie ou au commerce, mais elle est attribuable en grande partie à l'appétit des gouvernements, et dans tous les cas ce sont les consommateurs qui en font les frais.

Il est normal que chaque citoyen cherche à augmenter son revenu et son niveau de vie, mais l'inflation diminue son pouvoir d'achat, et bien souvent l'individu se sentant frustré perd toute initiative ou se laisse envahir par un climat de violence et perd confiance dans le système capitaliste. On n'a qu'à examiner, par exemple, les chiffres qui nous sont fournis encore dans cette lettre commerciale que j'ai citée tout à l'heure, pour se rendre compte que, si on prend comme base 100 cents par dollar de 1961, en 1963, ce dollar ne vaut plus que 97.1 cents. En 1973, il ne vaut plus que 68.2 cents. C'est donc dire, monsieur l'Orateur, que l'ouvrier canadien, le petit commerçant, le petit homme d'affaires, celui qui a un revenu fixe, les pensionnés, par exemple, ceux qui sont à la retraite ou qui doivent vivre d'une allocation d'assistance publique, ceux-là sont pénalisés par cette baisse de pouvoir d'achat. Même si à quelques occasions on leur accorde quelques augmentations de salaire ou de pension, cette baisse de pouvoir d'achat vient leur enlever ce qu'ils espéraient obtenir pour améliorer leur situation.

Il en est de même, monsieur l'Orateur, pour celui qui a la chance ou l'avantage de faire quelques économies. A cause de la hausse des prix, de la baisse de pouvoir d'achat, les économies que l'on peut avoir faites, les revenus de placements sont annulés, et il devient inutile de penser faire des économies pour les jours où on en aurait besoin.

Monsieur l'Orateur, quand on examine le cheminement de notre régime administratif depuis quelques décennies, on se rend bien vite compte que le régime capitaliste est malade et gravement atteint. Croyant le système capitaliste supérieur au communisme, ou à toute forme de socialisme d'État, les créditistes s'évertuent à offrir des mesures économiques et sociales pour corriger les vices du système, car vices il y a. Le gouvernement a depuis longtemps abdiqué devant les monopoles de plus en plus puissants qui, trop souvent, lui dictent des lois qui leur donnent encore plus de force et plus d'emprise sur la vie des citoyens de notre pays. Le gouvernement n'est plus le serviteur du peuple, il est maintenant au service des puissants et ne s'en gêne plus. Le système capitaliste est-il capable d'assurer la production et la distribution de biens de consommation assez abondamment pour assurer à tous les Canadiens un niveau de vie suffisamment élevé pour qu'il puisse se procurer pour lui et sa famille les biens nécessaires pour assurer leur subsistance et vivre convenablement? Les éléments d'un niveau de vie acceptable sont essentiellement les suivants: une alimentation quotidienne suffisant à remplacer l'énergie dépensée pour vivre et pour travailler, assez de vêtements pour permettre la propreté corporelle et protéger l'individu contre les intempéries, un logement constituant un abri sain et hygiénique, des installations sanitaires et des soins médicaux protégeant l'individu contre la maladie et ses suites.

● (2100)

A ces besoins vitaux, on peut en ajouter deux: la protection contre le vol ou la violence, contre la perte de la possibilité de travailler, contre l'indigence résultant de la maladie ou à la vieillesse, et les moyens permettant à chaque homme, femme ou enfant, de développer au maximum ses dons et aptitudes.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, les éléments essentiels pour assurer aux Canadiens un niveau de vie acceptable. Je sais les immenses ressources naturelles que nous possédons au Canada, et je connais également la volonté et la capacité des Canadiens à travailler et à produire les biens et services en assez grande abondance pour assurer à tous un niveau de vie acceptable. Nous ne comprenons pas comment tant de familles et de personnes sont aux prises avec des difficultés financières à cause du coût de la vie qui dépasse toutes les prévisions.

Pour apaiser la colère de certaines catégories de personnes qui se sentaient dépossédées de leur revenu et de leur avoir, à cause de la baisse du pouvoir d'achat, le gouvernement a consenti des augmentations de pensions pour les personnes âgées et d'allocations familiales pour les enfants. Il a cependant jusqu'ici oublié d'intervenir avec les provinces pour améliorer le sort des invalides et des aveugles que nous retrouvons dans tous nos milieux et qui subissent eux aussi, et peut-être plus que tous les autres, les effets de l'inflation. C'est pourquoi une des priorités du gouvernement devrait être, de concert avec les provinces, celle d'établir un taux d'assistance assez élevé pour donner un niveau de vie acceptable à ces personnes que le sort n'a pas favorisées.

Malheureusement, on se rend compte qu'à chaque augmentation de salaire ou d'allocation d'assistance sociale, l'inflation vient annuler la possibilité de jouir d'un niveau de vie meilleur que ce qu'on avait espéré pour nous et nos familles. L'épouse reçoit plus d'allocations familiales, mais

l'époux paie plus d'impôt. L'assisté social a vu aussi augmenter ses allocations familiales mais son chèque d'assistance sociale a été diminué d'autant par la province de Québec. Les vieillards qui vivent dans les foyers d'hébergement ont subi le même sort. On donne d'une main et on s'en vante, mais on enlève de l'autre ce qui a été donné. La main gauche n'ignore pas ce qu'a fait la main droite. Elle se charge de reprendre ce qui a été donné.

Monsieur l'Orateur, dès que ce sera possible, au cours de la présente session, le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour abaisser l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse. Étant donné les nombreux déplacements occasionnés par la technologie dans le domaine de l'emploi, l'individu qui perd son emploi, et parvenu à un certain âge, rencontre beaucoup de difficultés à s'en trouver un autre avant d'atteindre l'âge de la retraite fixé actuellement à 65 ans. L'âge de 60 ans devrait être reconnu comme l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse, et pour être juste, on doit aussi envisager le versement de cette pension au conjoint dès que l'un d'eux atteint l'âge de la retraite. J'ai déjà traité de cette question à la Chambre. Une motion en ce sens figure en mon nom au *Feuilleton*, et j'espère avoir l'occasion d'en traiter plus longuement un peu plus tard au cours de cette session et de faire valoir mes arguments à ce sujet.

Un autre point doit attirer notre attention. On devra apporter une solution immédiate au problème de l'habitation familiale. On constate qu'il existe de moins en moins de logements disponibles et on songe donc à accroître le nombre de mises en chantier, mais il est à prévoir que le constructeur aura d'abord de grandes difficultés à s'approvisionner, dans un délai raisonnable, en matériaux de construction, et à livrer les maisons commencées sans trop de retard, sinon il devra lui-même payer plus de frais de financement. Le futur propriétaire, pour sa part, devra faire face à un coût de plus en plus élevé en ce qui a trait à l'achat d'une maison ainsi qu'à des taux d'intérêt de plus en plus élevés. Pour un très grand nombre de personnes et de familles, la possession d'une maison sera impensable, et ils devront se contenter de vivre encore longtemps sous des toits appartenant à d'autres.

La taxe de vente sur tous les matériaux de construction devrait être abolie immédiatement afin d'abaisser le coût des matériaux, et le gouvernement devrait établir un fonds spécial en vue d'accorder des prêts à tout acheteur d'une maison familiale à un taux d'intérêt très bas et en accordant des exemptions d'impôt sur l'intérêt des hypothèques ainsi que des exemptions de taxes municipales et scolaires à tout propriétaire d'une telle maison.

Mes collègues ont traité et d'autres traiteront plus tard de sujets que le Parti Crédit Social du Canada souhaite voir traités ainsi que des mesures qu'il souhaite voir adoptées et nous mettrons tout en œuvre pour sensibiliser le gouvernement et la population à une politique plus réaliste et plus en mesure de satisfaire aux besoins de la population.

[*Traduction*]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je commettrais une négligence au départ si je ne commentais pas brièvement la motion qui a été présentée et appuyée par deux des nouveaux députés ministériels relativement à l'adresse en réponse au discours du trône. Un détail qui m'a frappé à propos de leurs remarques, c'est leur façon d'aborder nos problèmes au Canada dans une perspective mondiale. Un aspect intéressant, à mon avis, de l'évolution des débats parlementaires dans notre pays au cours des 20 ou 30 dernières années, c'est la préoccupation croissante de tous les députés, anciens et actuels, pour des événements qui se passent à l'étranger.

Je crois qu'une étude faite il y a quelques années a démontré que l'on posait plus de questions sur ces événements que sur ceux qui se produisaient au pays. J'ignore si cela démontre une préoccupation exagérée pour les affaires étrangères ou tout simplement la perception du fait que notre pays n'existe pas par lui-même, ni même dans sa totalité dans son contexte nord-américain, mais fait vraiment partie de toute la communauté internationale. Cela n'est à un prélude à des réflexions bien connues sur les affaires étrangères comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire.

● (2110)

Mes propos de ce soir porteront sur un domaine qui, depuis que le Canada existe, n'a cessé d'être un sujet de préoccupation intérieure. A remarquer que je formule ces observations à la suite de la présentation hier soir, pour la première fois sur le réseau national, de la première tranche de «The National Dream», d'après les deux livres écrits par Pierre Berton et intitulés «The National Dream» et «The Last Spike». Ces livres retracent l'histoire de la construction du chemin de fer qui a fait le lien entre les différentes parties du Canada, celles situées à l'Ouest de l'Ontario notamment, et qui a fait du Canada un pays. On ne songe pas sans ironie qu'au moment même où le chemin de fer se construisait et que tous les yeux étaient tournés vers l'Ouest, il se produisait dans l'Est de notre pays des événements qui allaient diminuer l'importance et l'efficacité de l'armature socio-économique de ce pays récemment formé.

Depuis un siècle, les générations de députés et de gouvernements, tant fédéraux que provinciaux, qui se sont succédé sont aux prises avec les disparités socio-économiques des différentes régions canadiennes. J'aimerais attirer de nouveau l'attention des députés sur ce problème ce soir, d'abord parce que c'est toujours une question importante que nous devons régler et deuxièmement parce que le discours du trône m'a déçu. Apparemment, le gouvernement a décidé de garder le statu quo à ce sujet.

Le gouvernement déclare augustement dans le premier paragraphe du discours du trône qu'il attache une grande importance à l'expansion régionale. Il poursuit en disant que bon nombre des mesures qui doivent être présentées au cours de la session ont été discutées lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest et qu'elles profiteront à toutes les régions du Canada. Ensuite le discours mentionne brièvement les transports en tant que facteur-clé de l'expansion régionale et parle de la nécessité d'élaborer une politique portuaire d'ensemble pour le Canada. Comme je représente une partie du pays qui a souffert des distinctions faites par notre politique nationale des transports, je ne voudrais surtout pas minimiser l'importance de la question des transports en tant qu'élément de la politique d'expansion régionale.

Personne ne peut demeurer indifférent devant l'engagement ou la préoccupation du gouvernement à cet égard, parce qu'un député a demandé pas plus tard qu'aujourd'hui, au cours de la période des questions, si je me souviens bien, quand nous allions recevoir des sociétés ferroviaires des évaluations ou des précis sur les tarifs-marchandises pour l'ouest du Canada. Les quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest ont récemment insisté pour obtenir ces renseignements, mais, à ma connaissance, les sociétés ferroviaires ne les ont révélés ni à la Commission canadienne des transports, ni aux quatre gouverne-

ments de l'Ouest. Si une telle action est l'indication d'une attitude responsable face à la question fondamentale du transport, on aura beau proposer des amendements ou faire à satiété de grands discours comme celui du trône, on ne réglera pas les questions difficiles qui concernent le transport au pays.

En ce qui concerne l'expansion des ports, les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick pourraient nous parler des difficultés qu'ils ont toujours connues en venant à Ottawa demander des ports en eau profonde. On n'a guère donné d'impulsion à l'expansion en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick en ce secteur particulier.

Mais que dit le gouvernement de l'expansion régionale? Le ministre—je suis désolé qu'il ne soit pas là ce soir pour entendre mon intervention, mais je suis persuadé que lui et ses fonctionnaires en prendront connaissance—le ministre a dit certaines choses excellentes. Il y a eu des cas où tous les députés se seraient volontiers levés pour l'applaudir, je crois, car il a mis, le doigt sur nombre de difficultés qui, depuis une cinquantaine d'années, ont entravé l'application des politiques d'expansion régionale.

Ce qui est troublant, ce n'est pas l'art oratoire du ministre, mais le peu de réactions du ministère et les échos discordants qu'on y entend de plus en plus. Depuis plus d'un an, on entend dire que l'évolution nécessaire de l'application des politiques d'expansion régionale passe par la décentralisation du ministère de l'Expansion économique régionale. Et l'idée de décentralisation est chère à la plupart des provinces, en tout cas à celles qui sont situées aux extrémités du pays. On a annoncé en grande fanfare qu'il y aurait décentralisation, qu'au lieu d'avoir 70 p. 100 du ministère à Ottawa et 30 p. 100 ailleurs, on renverserait les proportions en gardant 30 p. 100 des effectifs à Ottawa et en en répartissant 70 p. 100 à travers le Canada.

Cependant, chaque mois, il nous parvenait des récits alarmants selon lesquels de hauts et importants fonctionnaires ne seraient pas disposés à quitter Ottawa pour diverses raisons. Je ne veux attirer l'attention sur personne en particulier. Il s'en dégage une impression générale que le ministère n'embrasse pas avec enthousiasme l'idée que ce serait une innovation formidable et un pas important vers l'application de nouvelles politiques de développement. Selon beaucoup trop de bruits à ne pas prendre au sérieux, le moral au sein du ministère aurait baissé de façon alarmante. Nous entendons beaucoup trop raconter que l'on décourage ou étouffe tout effort créateur au ministère.

Sans vouloir prendre parti pour l'une ou l'autre des personnes en cause, je trouve révélateur que l'homme le plus important de ce ministère après le ministre, à savoir le sous-ministre, soit mentionné comme occupant le rang de sous-ministre suppléant. Il y a toujours de bonnes raisons d'employer des gens à titre temporaire. Un ministère peut fort bien passer par une période de transition, pouvant durer quelques semaines, voire quelques mois. Mais on ne peut donner indéfiniment à un homme qui occupe un poste permanent le titre de «suppléant». Ni le gouvernement, ni le ministère n'ont justifié cet état de chose. Donc, monsieur l'Orateur, en annonçant dans son discours du trône qu'il attache une grande importance à l'expansion régionale, le gouvernement semble prêt à honorer ses engagements. Par contre, sur d'autres fronts, il se comporte de façon contradictoire et inquiétante.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler de l'expansion régionale en tant que responsabilité du gouvernement. Elle fait également partie des responsabilités de nous tous à la Chambre. Cela tombe particulièrement bien que je traite de cette question car, plus tôt dans la journée, en prévision du caucus national que tiendra notre parti ce mois-ci on nous a remis un document portant sur l'expansion régionale. Ce document reflète les idées de certains députés de même que celles de gens qui se sont employés, au sein de notre parti, à formuler des principes directeurs sur un certain nombre de fronts. Je me reporterai à ce rapport dans quelques instants, car je crois qu'il fait ressortir certains éléments que nous estimons essentiels pour la mise en œuvre d'une politique et d'un programme efficaces en matière d'expansion régionale.

● (2120)

Il ne fait, à mon avis, aucun doute que le Canada est, essentiellement un grand et beau pays, et, comme nous l'avons réappris, débordant de ressources. Par un accident de naissance, un grand nombre de gens vivent, toutefois, dans des régions du Canada qui ne partagent que dans une bien faible mesure le développement social et économique du pays. Au cours des quelques dernières décennies, on a de plus en plus essayé de réduire les inégalités économiques entre les régions et d'égaliser les perspectives économiques qui s'offraient aux Canadiens. En fait, des tentatives de ce genre remontent même au début du siècle, en 1906, alors que Sir Wilfrid Laurier organisa, en tant que premier ministre, une conférence sur les ressources. En réalité, il s'agissait d'une conférence organisée sous les auspices de l'Association canadienne des forêts et qui a entraîné la création d'une commission de la conservation en 1910. Beaucoup plus tard, et beaucoup trop tard à mon avis, une deuxième conférence sur les ressources a eu lieu au Canada. C'était en 1954. Elle était organisée sous les auspices de l'Institut canadien des forêts, de l'Institut agricole du Canada, de la Chambre de commerce du Canada et de l'Institut de génie du Canada.

C'est dans les années 60 que l'on commença à mettre davantage l'accent sur la responsabilité fondamentale du gouvernement fédéral dans le secteur du développement régional, lors de la conférence sur «Les ressources et notre avenir», tenue en 1961, sous la présidence du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Cette conférence devait être principalement une étude de l'utilisation multiple et intégrée des ressources renouvelables. Elle fut organisée conjointement par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Nous aurions certes dû apprendre au cours des 13 dernières années que, si nous voulons nous occuper de façon satisfaisante de l'expansion régionale, il nous faut reconnaître l'importance de la contribution des autres niveaux de gouvernement ainsi que du secteur privé. Trop souvent, nous avons fait des tentatives restreintes et à court terme en matière d'expansion régionale sans tenir compte du rôle et de l'apport importants de certaines sources des secteurs économique et social.

Il est intéressant de noter que lors de la Conférence de 1961 sur «Les Ressources et notre avenir», 18 mémoires furent présentés sur les différents aspects de l'expansion régionale. Depuis cette époque, tout au long des années 60, un grand nombre de programmes sont sortis des retombées de cette conférence nationale. Cela ressemblait à une soupe aux alphabets. Il y a eu l'AIDA, l'ABD, le FODER et l'ARDA. En 1969, s'attribuant un mandat qui, disait-il, était vital, le gouvernement actuel a créé le ministère de l'Expansion économique régionale. Je pense que c'était vraiment un pas dans la bonne voie que d'essayer d'intégrer et de réunir une variété de programmes qui dépendaient de tout un groupe de ministères. En fait, certains

programmes allaient à l'encontre les uns des autres. Cependant, même si on les a réunis, il est regrettable que d'autres ministères remplissent des fonctions de nature économique et sociale au nom du gouvernement. Cette situation va à l'encontre de l'œuvre importante entreprise par le ministère de l'Expansion économique régionale et nuit à sa réalisation.

Compte tenu de l'activité actuelle du ministère et de son objectif de décentralisation, il se pose quelques problèmes difficiles à résoudre. Certains ont déjà été soulevés par les petites provinces pauvres. Elles se demandent ce que signifiera la décentralisation. Sera-ce un autre palier d'administration et de bureaucratie dont le gouvernement provincial aura à s'occuper avant de finir par s'arranger avec les décisionnaires d'Ottawa? Le ministre et quelques-uns de ses fonctionnaires nous ont assuré que cela ne se produira pas. Cependant, le processus de décentralisation est beaucoup plus lent qu'on ne l'avait prévu et il est encore difficile d'en prévoir le terme.

On n'a pas encore vraiment démêlé les problèmes que poseront les bureaux régionaux et provinciaux. Bien qu'on nous ait dit que, l'année dernière, les accords d'expansion régionale et d'expansion générale seraient signés par toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard avant la fin de l'année, trois seulement de ces accords ont été signés jusqu'ici.

Que devons-nous donc attendre de cette décentralisation? Va-t-on également décentraliser les prises de décision? Va-t-on intégrer efficacement les prises de décisions au sein des bureaux provinciaux ou régionaux? Quelle politique va-t-on mettre sur pied à l'égard des divers programmes de subvention ou d'expansion? Il est surprenant que, pour un tel projet, on ne nous ait pas dit grand chose publiquement de ce qu'il comportait et de la façon dont il fonctionnerait en pratique.

Ce qu'il y a encore de plus inquiétant c'est qu'on peut se demander quelle sera son efficacité à l'égard de la coordination des activités provinciales du ministère de l'Expansion économique régionale vu que certains organismes clés ne sont pas décentralisés sauf pour certains aspects administratifs. Que vous preniez les Travaux publics, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Défense nationale, les Approvisionnements et Services ou bien d'autres, on ne peut pas encore voir clairement s'il sera possible d'établir des relations efficaces.

Nous savons que, cette année, le ministère de l'Expansion économique régionale va gérer un budget de plus de 500 millions de dollars. En outre, nous savons que le gouvernement canadien va gérer un budget total de 20 milliards, soit 40 fois cette somme. C'est une chose que de dépenser tant de millions pour des projets d'expansion particuliers dans une province ou une région donnée; mais lorsqu'on prévoit de dépenser des centaines de millions ou des milliards de dollars qui n'ont peut-être rien à voir avec les activités particulières à une politique d'expansion régionale, c'est une autre histoire.

A moins que le ministre nous dise clairement quels seront les liens entre ce ministère décentralisé et tous les autres ministères du gouvernement fédéral, sans parler des organismes provinciaux, nous risquons d'entrer dans une période encore plus chaotique et, j'ose à peine le dire, encore plus démoralisante face aux activités de développement régional des ministères du gouvernement fédéral. Toutefois, ma grande préoccupation ce soir n'est pas à l'endroit de la décentralisation à laquelle on procède actuellement. Je désire beaucoup plus parler du développement régional dans le cadre de notre façon d'envisager, sur le plan national, le développement du Canada même.

[M. MacDonald (Egmont).]

En bon homme d'affaires, ou comme vous le diront d'ailleurs tous ceux qui entreprennent un travail, avant de commencer, il y a trois choses à établir. Premièrement, il faut se fixer un but. Deuxièmement, il y a le cadre ou les principes directeurs à l'intérieur desquels on parviendra au but. En troisième lieu viennent la stratégie ou les mesures à prendre pour y arriver. J'en arrive ici à ce qui reste ma critique fondamentale de la participation et de l'engagement actuels du gouvernement en matière de développement régional.

La grande faiblesse du ministère de l'Expansion économique régionale établi par le gouvernement actuel est qu'il ne s'est pas demandé ou n'a pas demandé aux Canadiens, d'une manière qui permette aux provinces et aux intéressés de répondre, où nous voulons aller, comment nous voulons y arriver et dans quel cadre cela se fera. Comme le dit la chanson, si vous ne savez pas où vous allez, vous vous retrouverez généralement quelque part ailleurs.

● (2130)

Je propose donc de tenir compte des recommandations suivantes dans l'élaboration de politiques en vue de réagir activement et habilement contre les disparités régionales. Je propose tout d'abord de fixer un but qui soit accepté par tous. Dans une des propositions qu'il a rendues aujourd'hui publiques, notre parti préconise la tenue d'une consultation nationale au sujet des priorités économiques et sociales.

Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, qu'il soit possible d'établir d'objectifs à court ou à long terme en matière d'expansion économique régionale sans les rattacher à un objectif national. Une des raisons pour lesquelles, je pense, le gouvernement a sensiblement diminué ses interventions en matière de développement régional est la résistance que commençaient de montrer ou, si vous préférez un terme plus énergique, le ressentiment que manifestaient les régions à forte croissance à l'égard de ce que leur coûtait la mise en œuvre des politiques de développement régional.

A mon avis, pour sortir de l'impasse actuelle, pour prendre les décisions qui s'imposent et qui, de fait, feront disparaître l'écart des revenus, le chômage, ou tout qualificatif que l'on souhaite utiliser pour décrire les régions défavorisées ou trop mal nanties sur les plans économique et social, nous devons obtenir une certaine unanimité nationale. Beaucoup trop souvent, à mon avis, on a proposé des programmes aux provinces en leur laissant entendre qu'ils étaient à prendre ou à laisser, que si elles n'étaient pas prêtes à réagir d'une façon ou d'une autre à ce qu'on leur offrait, elles n'avaient alors qu'à s'occuper de ce qui les regarde et à ne pas embêter personne.

Afin d'assurer l'efficacité d'une politique de développement régional au pays, il faut je crois une certaine unanimité nationale quant à l'essence de nos objectifs à court et à long terme. C'est à mon avis, impossible sans une certaine consultation publique. Je ne songe pas à une tentative unique où les provinces et le gouvernement fédéral se réunissent durant un jour ou deux au Centre national des conférences sous les feux des projecteurs de la télévision et devant le public et où ils s'affrontent sur certains slogans et sur certains mots d'ordre qu'ils se renvoient depuis toujours. Ce que je propose, c'est un vaste projet impliquant la participation de tous les niveaux de gouvernement—et j'inclus les grandes administrations municipales—sans oublier celle, très importante, du secteur privé.

Divers gouvernements ont parlé de temps à autre de la participation du public. Trop souvent, il ne s'est agi que d'une sorte de slogan creux qu'on ne faisait pas passer dans les faits. Je ne pense pas que nous perdrons grand-chose à modifier les régions actuelles, qu'il s'agisse de groupes de provinces, comme dans le cas de l'Est du Canada, ou de parties du Canada, comme dans le cas de l'Ouest et du Canada central, à moins qu'on ne puisse s'engager publiquement à lancer une entreprise de ce genre et de cette envergure, qui est indispensable si l'on veut corriger les disparités.

Je pourrais évoquer ce soir—je ne le ferai pas parce que je n'en ai pas le temps—les grands problèmes sociaux qui existent dans les quatre provinces de l'Est. Le fait est que malgré les centaines de millions de dollars dépensés depuis dix ans pour corriger la situation, le niveau de vie ne s'est amélioré que bien peu par rapport à celui de l'ensemble du Canada. Je pourrais aussi rappeler que le taux de chômage des provinces de l'Atlantique a toujours été, ces vingt dernières années, le double de celui de l'Ontario et parfois, le double de celui du Canada. Mais ce sont là des données statistiques bien connues et elles n'évoquent peut-être pas les graves difficultés et les désavantages, les pertes que doivent subir les centaines de milliers de personnes qui vivent dans cette région.

Il nous faut donc une sorte de prise de conscience nationale, suivie d'un engagement national et d'une stratégie nationale. Cela dit, nous devons trouver le moyen de mettre tout cela en œuvre. Les deux derniers ministres de l'Expansion économique régionale ont tous deux un grand pouvoir de persuasion. Mais, en toute franchise, leur persuasion semble avoir été limitée.

Au début, on parlait beaucoup de la façon dont le ministère allait coordonner les effets de l'activité d'autres ministères en matière d'expansion économique régionale. Nous savons maintenant que ce ne fut généralement pas le cas. Nous savons que les activités et les comités interministériels qui ont été établis n'ont pas donné de résultats. Il faudra donc que tout projet de mise en œuvre d'une politique d'expansion régionale comprenne le principe du département d'État, celui de soutien et celui qui a été soumis à l'étude aujourd'hui, le principe d'un département de surveillance. Par cela je veux dire un département d'État qui, pour parler net, surveillerait toute l'activité du gouvernement fédéral dans divers domaines économiques. Il assurerait aussi un certain engagement, une coordination si vous voulez, non seulement des services fédéraux mais d'autres échelons de gouvernement qui souvent prennent des décisions fondamentales à l'intérieur de la province ou de la région.

Sans véhicule efficace de coordination, nous ne ferons que répéter les nombreuses erreurs devenues évidentes ces dernières années, où une subvention ou un programme est établi pour favoriser le développement pendant qu'un autre ministère prend une décision importante qui déjoue les objectifs visés.

A part cela, monsieur l'Orateur, nous devons, il me semble, nous occuper de façon précise de certaines avenues qui nous sont ouvertes. Il est tragique, pour ceux qui y vivent, que la plupart de ces régions dites à croissance lente ou nulle ne devraient pas se classer les dernières mais les premières. Les richesses potentielles des provinces de l'Atlantique, de certaines régions de l'Ouest et du Nord sont immenses.

Nous estimons que, dans les provinces de l'Atlantique, les transports constituent un problème. Et pourtant, nous nous trouvons à proximité de deux des plus grands marchés mondiaux: celui de l'Europe et celui de la côte Est des États-Unis. Pourquoi n'avons-nous pas appliqué notre politique nationale, en ce qui concerne tant les transports que la façon de tirer parti de cette proximité? L'aménagement d'installations portuaires en eau profonde, d'un meilleur réseau routier et ferroviaire serait la solution évidente. Mais sans la participation du ministère compétent, aucune subvention, aucune somme destinée à relever des industries inefficaces n'atteindront le degré d'efficacité nécessaire.

Nous devons également mettre en valeur l'esprit d'entreprise de notre région. Mais là encore, nous avons adopté une sorte d'approche passive, du fait que, dans la plupart des cas, il nous faut d'abord créer les institutions qui nous permettront d'acquérir ces compétences.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole. Y a-t-il consentement unanime pour qu'il puisse terminer son intervention?

Des voix: D'accord.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je n'empiéterai pas davantage sur le temps de la Chambre; je sais que nous avons l'habitude, dans ce débat, de limiter le temps de parole à 30 minutes. Il y a d'autres points dont j'aurais aimé pouvoir discuter, notamment la planification à long terme et l'intégration de l'industrie, mais ce sont là, j'en suis certain, des questions sur lesquelles je pourrai revenir plus tard.

Qu'il me soit permis de conclure en exprimant l'espoir que le gouvernement se rendra compte qu'il n'est pas nécessaire de conserver le type de disparités que nous connaissons trop bien dans ce pays. Nous avons le potentiel, les ressources et l'occasion de changer cela. Tout ce qui nous manque, c'est la volonté et un désir de nous y attaquer.

● (2140)

[*Français*]

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir aujourd'hui de m'adresser à la Chambre et de lui faire part des préoccupations des électeurs de la circonscription de Saint-Boniface.

J'ajouterai que le député de Saint-Boniface, quel qu'il soit, s'est toujours intéressé à l'Ouest du Canada tout entier. On n'est pas sans savoir que l'on a toujours cru que c'était dans la province du Manitoba, et plus particulièrement dans la circonscription de Saint-Boniface, que l'on retrouve les éléments les plus représentatifs de la réalité canadienne.

L'Adresse—M. J.-P. Guay

Monsieur l'Orateur, avant de parler du discours du trône, j'aimerais d'abord féliciter ceux qui ont pris la parole avant moi. J'ai joui des discours du motionnaire (M. Stollery) et du comotionnaire (M. Pelletier (Sherbrooke). Il va sans dire, aussi, que j'ai apprécié les commentaires du très honorable premier ministre (M. Trudeau) et que j'ai écouté attentivement les propos tenus par les autres leaders.

Après avoir passé un certain temps dans ma circonscription, je reviens à la Chambre persuadé que le peuple canadien attend que nous continuions à faire notre devoir, que nous adoptions des mesures à leur avantage.

Il existe sûrement une crise de confiance que nous nous devons de régler par des débats et un travail sérieux. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je suis décidé à travailler d'arrache-pied pour faire progresser nos travaux.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'évoquer d'abord les problèmes et les aspirations des Canadiens de l'ouest. On n'en n'a jamais tant écrit et dit sur l'ouest. Les Canadiens de l'est se rendent maintenant compte qu'il y a dans les provinces des prairies et sur la côte du Pacifique un groupe important de Canadiens qui ont une vue différente du Canada, ne serait-ce que parce que leur région est jeune et riche de promesses. Ce sont justement ces promesses qui préoccupent les Canadiens de l'ouest parce qu'ils se demandent quel emploi on fera de leurs ressources naturelles et humaines.

Qu'on me permette, monsieur l'Orateur, de préciser, en termes très clairs, que l'Ouest n'a pas de raison de vouloir se séparer. Personnellement, je n'aime pas parler du séparatisme de l'Ouest. Je dirai carrément que l'expression ne s'applique aucunement à nous. Les Canadiens de l'Ouest sont canadiens avant tout. C'est ce qu'ils veulent être. De fait, il est bien sot de prétendre que les Canadiens de l'Ouest sont isolés du reste du Canada. Je dirais plutôt que c'est le reste du Canada qui est isolé de l'Ouest. J'irais même jusqu'à prétendre que certaines régions du Canada sont isolées du reste du pays. Il est vrai que nous, les habitants de l'Ouest, croyons que c'est ce qu'on désigne couramment par le centre ou l'est du Canada qui est isolé du reste du pays.

Vous savez aussi bien que moi, monsieur l'Orateur, que les croyances sont des réalités, et que si les Canadiens de l'Ouest croient que l'axe Montréal-Ottawa-Toronto a défavorisé l'ouest du Canada et même les Maritimes et le grand Nord, il doit y avoir une part de vérité.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Il doit y avoir une part de vérité dans tout cela, mais je ne crois pas que nous soyons responsables de la chose. La faute en est nettement à ceux qui ont persisté à croire que tout ce qu'il y a de bon au Canada vient des grands centres urbains. La faute en est à ceux qui ne peuvent voir ou refusent de regarder au-delà des frontières de leur patelin. La faute en est à ceux qui refusent d'aller de l'avant, d'emprunter de nouvelles voies ou de se tracer de nouveaux objectifs dans l'intérêt du Canada.

Permettez-moi de vous assurer que les Canadiens de l'Ouest veulent que leurs compatriotes se rendent compte des immenses possibilités d'expansion de leur région. Le moment est venu pour nous de dire aux jeunes Canadiens de se tourner vers l'Ouest. Le moment est venu pour nous de fournir des occasions aux jeunes Canadiens qui veulent participer à l'expansion et au progrès de l'Ouest du Canada. Certes, des progrès appréciables ont été réalisés depuis cinq ans. Le gouvernement a pris d'importantes dispositions en vue d'accroître la décentralisation fédérale, en faveur de l'Ouest du Canada. J'applaudis aux politiques de décentralisation concernant l'expansion économique régionale et autres programmes de ce genre, mais ce n'est là qu'un commencement. Qu'on n'aille pas s'imaginer un seul instant que les Canadiens de l'Ouest vont se contenter ou s'estimer satisfaits de quelques aumônes. Ce n'est pas là notre intention. J'ajoute que nous ne voulons pas seulement obtenir quelques subventions ou des programmes de nature à nous enrichir ou à garnir nos goussets. Ceux qui s'imaginent cela ne comprennent rien à la profondeur des sentiments qui existent chez les Canadiens de l'Ouest.

Une voix: Ce n'est pas ce que dit votre gouvernement.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous êtes un de ceux-là. Il est évident qu'après toutes ses années d'expérience, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ne comprend pas les Canadiens de l'Ouest et on en a la preuve dans ce qu'il vient de dire.

Une voix: Et les champignons?

M. Guay (Saint-Boniface): Je vais vous parler bientôt si vous ne cessez pas de m'interrompre. Les Canadiens de l'Ouest désirent que le reste du Canada comprenne que l'avenir du pays doit reposer ailleurs que dans la concentration des richesses, des ressources et des centres de population qui nous a préoccupés jusqu'à maintenant. Nous désirons que les Canadiens ouvrent de nouvelles avenues, qu'ils créent de nouveaux centres, qu'ils développent les immenses richesses des autres régions et qu'ils en bénéficient.

Une voix: Dites ça à votre premier ministre.

M. Guay (Saint-Boniface): Nous désirons que les Canadines acceptent le principe selon lequel l'expansion du Canada par de nouvelles entreprises ne doit pas se faire grâce aux subventions per capita et aux subsides. Ce que nous voulons, c'est un nouveau départ, une nouvelle politique nationale qui aille au-delà des principes de la rentabilité immédiate. Si nos prédécesseurs s'étaient limités à faire des dépenses appuyées sur d'étroits principes de tenue de livres, il n'y aurait pas eu de développement important des régions éloignées du Canada.

Ce que nous devons faire, c'est exploiter à fond notre potentiel en allant carrément de l'avant. Ainsi, il est temps que nous nous attaquions avec énergie à la construction d'une seconde route trans-canadienne qui traverse le nord du pays. Cette route est particulièrement importante pour nous de l'Ouest canadien. Cette entreprise entraînera des investissements importants dans le Nord canadien et créera des emplois pour notre jeunesse, que l'on aidera en lui donnant l'occasion de vivre dans le grand Nord et d'apprécier cette région.

● (2150)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, une des grandes frustrations qui existent dans l'Ouest du Canada, c'est de réaliser les possibilités qui s'offrent à nous, mais de sentir surtout que nous n'avons pas les moyens de les réaliser. J'ai déjà signalé à la Chambre notre manque d'influence et certaines conséquences néfastes qui découleraient d'une perte de sièges pour l'Ouest du Canada au sein du Parlement.

Nous craignons avant tout, monsieur l'Orateur, que d'autres, qui connaissent moins l'Ouest du pays, prennent les décisions qui nous touchent de plus près. Nous craignons que les députés qui représentent d'autres régions du Canada soient ceux qui, effectivement, adopteront des mesures qui ne seront pas toujours dans l'intérêt du Canada tout entier, mais trop souvent uniquement dans l'intérêt de leur circonscription ou de leur région.

Je reconnais les problèmes immédiats qui se posent peur eux, mais je les prie aujourd'hui, monsieur l'Orateur, de regarder vers l'avenir. J'ajouterai encore que ceux qui craindraient une trop grande influence de l'Ouest du Canada n'ont pas à craindre cela.

Nous ne nous opposons pas à la représentation selon la population, mais nous croyons qu'il est grand temps de reconnaître qu'il existe d'autres critères. On ne doit pas laisser à un grand nombre de députés, qui ne sont pas les représentants d'une région, une trop grande influence sur les richesses naturelles d'une autre région.

Ainsi, monsieur l'Orateur, je trouve inacceptable que nous, du Sud du Canada, décidions de l'avenir des Territoires du Nord-Ouest quand trop peu parmi nous connaissent bien cette région. Voilà l'origine du colonialisme. C'est de là que vient l'aliénation d'une région par rapport à une autre. Monsieur l'Orateur, j'espère que nous aurons l'occasion au cours de cette session de nous pencher sur cet important problème.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais continuer à exposer les problèmes de l'Ouest du Canada. Le discours du trône est très positif au sujet de nos inquiétudes. Il renferme des propositions visant à profiter du potentiel de l'Ouest dans le domaine de la production alimentaire. Je me réjouis de celles visant à augmenter la production agricole. Je me réjouis de celles visant à encourager les jeunes agriculteurs à s'établir et à leur éviter l'endettement. Si nous voulons encourager ces jeunes, nous devons leur donner l'occasion de vivre sans avoir à rembourser des emprunts d'établissement élevés et à payer des intérêts importants. J'espère en dire davantage à ce sujet au cours de la présente session.

Le discours du trône renferme d'autres propositions positives à l'endroit de l'Ouest. Mais j'ai une mise en garde à faire, monsieur l'Orateur. Nous ne devons pas adopter ces mesures comme façon de maintenir l'Ouest dans un état de dépendance. Ne favorisons pas la production agricole dans le seul intérêt des consommateurs canadiens. Nous devons compléter cette politique positive en nous assurant que cette augmentation de production dans les Prairies mènera à l'établissement d'industries secondaires pour transformer les produits cultivés dans l'Ouest.

C'est le nœud de la question. C'est ce que j'entends quand je dis que nous devons étendre la base économique de l'Ouest. Si ses habitants savaient qu'ils ne cultivent pas pour le seul bénéfice des consommateurs mais aussi pour celui de leurs jeunes qui aimeraient rester dans les Prairies, qu'ils connaissent le mieux, cela les aiderait grandement à sentir que d'autres se préoccupent d'eux. J'aimerais ajouter que pas assez de Canadiens comprennent ce désir. Il n'y a pas assez de Canadiens, tout particulièrement ceux qui établissent les politiques et qui sont en mesure de faire quelque chose à ce sujet, qui soient prêtes à renverser le mouvement de dépeuplement des Prairies en créant des industries secondaires dans l'Ouest. C'est un domaine où on doit se rendre compte des avantages naturels des Prairies et agir en conséquence.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler d'autres sujets de préoccupation dans l'Ouest. J'aimerais commencer par féliciter le premier ministre (M. Trudeau) d'avoir convoqué la première Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest tenue à Calgary en juillet dernier.

Des voix: Bravo!

M. Schumacher: Qu'en est-il advenu?

M. Guay (Saint-Boniface): S'il valait la peine de répondre au député, je le ferais mais j'estime que ce n'est pas le cas. J'ai parlé de première conférence car j'espère qu'il y en aura d'autres. Il faudra un certain nombre de rencontres de ce genre pour faire en sorte que le gouvernement et les autorités des Prairies se comprennent bien. Toutefois, cette première conférence a démontré aux citoyens de l'Ouest que notre gouvernement—et là, mes propos ne sont pas nécessairement partisans . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): . . . s'intéresse aux préoccupations des Canadiens de l'Ouest. Cette initiative doit se prolonger et il faut lui donner suite. Je m'étonne que le député de Palliser (M. Schumacher) qui vient de l'Ouest fasse les commentaires qu'il a faits lorsque je parlais d'avantages pour les Canadiens de l'Ouest. Je m'étonne qu'un homme qui vient de l'Alberta s'interpose, même s'il est conservateur, quand un autre député plaide devant la Chambre la cause des Canadiens de l'Ouest. On sait qu'il fait écho à son chef. Ils veulent jouer sur les deux tableaux. Ils font certaines choses pour faire illusion, mais ils ne sont pas sincères envers les gens qu'ils représentent. Je m'étonne car je croyais que le député représenterait sincèrement ses gens car il n'y a pas de député libéral de l'Alberta. Je pensais que nous pourrions compter sur lui pour les représenter, mais j'ai peur qu'il ne le fasse pas. Lorsqu'il fait ce genre de commentaire, il n'aide aucun Canadien de l'Ouest.

Une fois encore je tiens à féliciter le premier ministre et le gouvernement d'avoir organisé cette première conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest qui va profiter aux Canadiens de l'Ouest et qui, je le répète, devrait être suivie d'autres conférences de ce genre.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il est dix heures.

M. Guay (Saint-Boniface): Une question de privilège, monsieur l'Orateur. Je tiens seulement à préciser que j'ai dit qu'il était dix heures. Je n'ai pas terminé mes remarques.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Bien sûr, la présidence a remarqué que le député avait la parole et il la reprendra demain.

Ajournement

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'INDUSTRIE—LA RADIO ENGINEERING PRODUCTS COMPANY LIMITED—LE PROJET DE VENTE ET LE RECOUVREMENT DE LA DETTE CONTRACTÉE ENVERS LA COURONNE

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur d'être le premier à prendre la parole cette session-ci au moment de l'ajournement. Je le fais en vue d'obtenir d'autres réponses et des renseignements plus détaillés sur une question que j'ai posée au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) vendredi dernier au sujet de la Radio Engineering Products Company Limited.

Actuellement, le but premier de mon intervention est de découvrir pourquoi le ministère des Approvisionnements et Services, le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère du Revenu national ont, par négligence, laissé leurs ministères assumer une dette de 4.5 millions de dollars, somme due à la Couronne par la Radio Engineering Products Limited. Pour se réhabiliter et dans l'espoir de récupérer cet argent ils ont jugé nécessaire d'acheter cette société dont le dernier état financier indiquait une perte de 5.4 millions de dollars en 1972, et à qui on avait dû verser encore $975,000 à des fins de financement en 1973. Voilà où en est actuellement la Couronne.

Cette société fabrique du matériel de communication à Campbellton, au Nouveau Brunswick, et elle a un bureau à Montréal. En 1965, les frères Fisher, propriétaires majoritaires de cette société publique, ont conclu une entente avec le gouvernement en vue de partager également le coût de développement de matériel de communication. Les arrangements ont été faits par le ministère des Approvisionnements et Services et le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui ont consenti un prêt de $522,000 à cette société. Un certain nombre d'incidents se sont produits en cours de route. Tout d'abord, lorsqu'en 1968, la dette à la Couronne au montant de 522,000 dollars échut, la convention fut modifiée avec le consentement du Conseil du Trésor et la dette annulée à condition que la compagnie consacrerait l'argent à de nouveaux développements. Cette entente fut par la suite annulée et la dette à la Couronne au montant de 522,000 dollars rétablie.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce commit par la suite deux erreurs pendant la durée de la convention au sujet du taux de partage. Ce même ministère n'a pas soumis de rapports aux comités interministériels entre avril 1967 et avril 1969. Aucun rapport ne fut soumis pendant deux ans. En outre, il a émis un chèque le dernier jour où il était autorisé à le faire, soit le 30 avril 1968, mais il ne le remit qu'en juillet, après l'avoir imputé à l'année pendant laquelle il avait été émis et non pas à l'année pendant laquelle les travaux furent effectués. Il contrevenait ainsi directement aux dispositions de la loi sur l'administration financière. Ajouté à toutes ces irrégularités de la part du gouvernement, voilà que les principaux actionnaires, les frères Fisher, vendirent à une société américaine leur participation de 70 p. 100 qui leur donnait le contrôle. En avril 1970, lorsque le ministère a pressé la compagnie de rembourser les 522,000 dollars, celle-ci lui a répondu qu'elle en était incapable étant donné qu'elle avait prêté tout son avoir en espèces, soit 3.6 millions de dollars, à la société mère américaine.

Alors que ces événements survenaient en 1968 et 1969, la compagnie fit d'excellentes affaires pendant deux ans. Elle a réalisé des profits considérables et devait 4 millions en impôt sur le revenu. Étant donné que le calcul de l'impôt sur le revenu est laissé aux soins du particulier, j'aimerais savoir pourquoi les frères Fisher n'ont pas déclaré leurs impôts. J'aimerais aussi savoir pourquoi le ministère du Revenu national n'a pas recueilli ces impôts. Nous savons que tout député ou tout Canadien qui doit de l'argent au fisc est tenu de le payer au plus vite, mais voici le cas d'une compagnie qui doit $4 millions et n'a pas été tenue de les payer. Maintenant nous nous retrouvons avec une compagnie qui n'a que quelques avoirs, qui ne fait aucun bénéfice et le seul espoir de récupérer l'argent est que la Couronne vende cette entreprise qu'elle avait achetée au départ.

J'aimerais savoir pourquoi les frères Fisher ne furent pas obligés d'acquitter leurs impôts. J'aimerais savoir pourquoi ils faisaient partie du personnel et recevaient un bon salaire, plus 12½ p. 100 des bénéfices nets avant impôt. Je pense que la décision s'est avérée plutôt mauvaise parce que, dernièrement, le contrat qui louait leurs services a été résilié. J'aimerais que le ministère nous dise si cette entreprise a été vendue. Si elle n'a pas été vendue, comment le ministère entend-il la vendre afin que nous, contribuables canadiens, puissions voir la Couronne remboursée de cette dette. Pourquoi n'a-t-on pas recouvré l'impôt sur le revenu? Je suppose qu'on ne peut le faire maintenant parce que le gouvernement fédéral est propriétaire de l'entreprise, mais pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant le changement de propriété?

Qu'on me dise pourquoi le bilan financier de 1973, qui devait paraître en juillet, n'a pas encore été déposé après un retard de sept mois? C'est un arrangement très inhabituel entre la Couronne et une entreprise publique. Cela soulève un grand nombre de questions et j'espère que le ministère pourra répondre à quelques-unes de mes questions.

[*Français*]

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, lorsque le gouvernement s'est porté acquéreur de la société Radio Engineering Products Company Limited, en juillet 1972, ladite société et sa société-sœur des États-Unis éprouvaient de sérieuses difficultés financières.

En annonçant son acquisition, le 14 juillet 1972, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) a déclaré, et je cite:

> L'acquisition permettra la poursuite des activités de la société, qui est à l'avant-garde dans son domaine, et elle permettra le maintien d'environ 1,502 emplois.
>
> La société continuera de mettre au point et de fabriquer de l'équipement multiplex spécialisé pour le marché international.
>
> L'acquisition de la société par le gouvernement est une mesure à court terme et l'on s'attend à ce que les actions soient revendues lorsque la société sera dans une situation financière plus stable.

Au cours de la période durant laquelle la société a été propriété du gouvernement, de très sérieux efforts ont été faits, et l'on a réussi à améliorer les affaires de la société et le niveau d'emplois. La société, qui s'était consacrée presque exclusivement au domaine de l'équipement pour la défense, commence à obtenir des contrats commerciaux, ce qui devrait lui assurer une meilleure stabilité. On y emploie environ 200 personnes à Montréal et à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, ce qui va au-delà des espé-

[L'Orateur suppléant (M. Laniel).]

rances. Comme la situation continue à s'améliorer, il deviendra de plus en plus intéressant pour les acheteurs éventuels de se porter acquéreurs de la société. Le gouvernement a l'intention, lorsque la société sera vendue, de consacrer le montant de la vente à la dette restante de la société envers la Couronne.

En raison des liquidités limitées de la société, il n'a pas été indiqué de recouvrer les montants impayés jusqu'à présent.

Au cours de la période durant laquelle la société a appartenu au gouvernement, le ministère s'est tenu en étroit contact avec les autorités provinciales du Nouveau-Brunswick au sujet de l'avenir de la société, qui constitue un élément important de la structure industrielle du nord de cette province. Les autorités provinciales continuent à appuyer l'action du gouvernement fédéral en ce qui a trait à cette question et participent à l'effort financier qui est nécessaire à la bonne marche de la société.

[*Traduction*]

● (2210)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES PRESTATAIRES DE L'ALLOCATION, DE LA PENSION ET DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI—LA QUESTION DE L'INDEXATION SUR LE COÛT DE LA VIE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si nous devons passer à un dernier ministre, je suis heureux de choisir celui qui est présent ce soir, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). Le ministre s'en souvient sans doute, je lui ai posé la question suivante le lundi 10 décembre 1973, comme en témoigne le hansard de ce jour, à la page 8562:

> Puisque, d'une part, la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti augmenteront en janvier, de même que l'allocation aux anciens combattants, d'autre part, prend-on les mesures nécessaires pour que les allocataires qui reçoivent les deux continuent de les toucher et qu'une pension ne soit pas déduite de l'autre?

Voici la réponse inscrite au hansard:

> L'HON. DANIEL J. MACDONALD (MINISTRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Quelques semaines plus tard, en fait le jeudi le 3 janvier 1974, j'ai posé la question suivante au ministre, comme en témoigne le hansard de ce jour, à la page 9010:

> Le ministre peut-il nous dire si le nécessaire a été fait pour que les anciens combattants qui reçoivent des allocations de sécurité de la vieillesse et un supplément de revenu garanti, de même que des allocations à titre d'anciens combattants, bénéficieront des relèvements pour hausse du coût de la vie prévus dans ces trois cas?

Voici la réponse consignée au hansard:

> L'HON. DANIEL J. MACDONALD (MINISTRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS): Oui, monsieur l'Orateur.

Monsieur l'Orateur, les questions que j'ai posées ces deux jours-là me semblent parfaitement claires. Les réponses du ministre aussi. J'ai posé des questions très claires sur les deux indexations différentes qui devaient être effectuées en janvier, l'une sur la pension de la sécurité de la vieillesse et sur le supplément de revenu garanti, l'autre sur l'allocation d'ancien combattant. Chaque fois, j'ai demandé au ministre si les anciens combattants qui touchaient ces prestations et allocations allaient bénéficier d'une augmentation et chaque fois, le ministre a répondu oui.

Entre temps, le 18 décembre 1973, deux décrets du conseil ont été adoptés. L'un porte sur les pensions de guerre pour les civils et l'autre concerne la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je ne prendrai pas le temps, de fait, il n'en reste pas assez, de donner le détail de ce décret du conseil, mais il visait à relever jusqu'à un certain niveau le revenu permis aux bénéficiaires de l'allocation d'ancien combattant, âgés de 65 ans et plus. Le montant de ce relèvement était de $4.83 pour un célibataire et de $9.22 pour un homme marié. C'est ainsi que la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ont été indexés en janvier: $4.83 pour un célibataire et $9.22 pour un homme marié.

A la suite du décret en conseil dont j'ai parlé, les anciens combattants de 65 ans ou plus ont touché une augmentation totale, en janvier, de $4.83 seulement pour les célibataires et de $9.22 pour les personnes mariées. Dans ce dernier cas, nous supposons que la femme a également plus de 65 ans.

Mais en raison du coût de la vie, les allocations aux anciens combattants furent augmentées en janvier de $10.13 pour les célibataires et de $17.23 pour les gens mariés. Les anciens combattants de moins de 65 ans qui touchent l'allocation ont également eu droit à ces augmentations. Il n'y a aucun doute à ce sujet. L'essentiel de mon exposé du 10 décembre et du 3 janvier était: Faire une requête à laquelle j'espérais qu'il serait répondu. Je croyais, que les anciens combattants qui touchent l'allocation et la sécurité de la vieillesse ainsi que le supplément de revenu garanti auraient droit aux deux. Quelqu'un au sein du cabinet, et je vois que le ministre est ici pour me répondre, n'a pas respecté la déclaration du ministre.

Je n'ai aucun doute quant à la position du ministre des Affaires des anciens combattants à ce sujet. Il me l'a confirmé lorsque je lui ai demandé ce matin si cette question était à l'étude. Il m'a répondu que oui, et j'espère que cette étude a déjà abouti.

L'indexation au coût de la vie est peu efficace s'il s'agit en réalité de l'indexation d'une certaine tranche du revenu personnel. Si le coût de la vie augmente de quatre ou cinq pour cent et que seulement quatre ou cinq pour cent du revenu sont indexés, l'effet que pourrait avoir toute indexation fixée sur la hausse du coût de la vie est annulé. S'il y a un groupe de citoyens à l'égard desquels on ne devrait pas agir ainsi, ce sont bien les anciens combattants. Je crois que le ministre en convient. Il ne faudrait pas agir ainsi notamment envers les anciens combattants qui vivent de leur allocation.

Je lance un appel au ministre monsieur l'Orateur. C'est plus qu'un appel, c'est une offre d'appui. Je pense qu'il a besoin d'appui auprès du cabinet. Les propos qu'il m'a tenus étaient parfaitement clairs, néanmoins, le décret ministériel ne les corrobore pas. Les annonces parues dans les publications destinées aux anciens combattants révèlent clairement qu'il n'a pas reçu ce soutien. Je n'ai qu'une seule phrase à ajouter monsieur l'Orateur. Je tiens à lui assurer qu'en cette affaire, tous les partis à la Chambre approuvent ses promesses du 10 décembre et du 3 janvier. Il a déclaré que les anciens combattants de plus de 65 ans avaient droit à ces deux indexations au coût de la vie, et qu'ils devraient les obtenir, et en cela nous l'appuyons tous.

Ajournement

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de traiter de cette question. L'admissibilité à l'allocation des anciens combattants dépend, entre autres, du revenu du requérant ou du prestataire. Le montant de l'allocation accordée une année quelconque, une fois ajouté au revenu imposable émanant d'autres sources, ne doit pas excéder le revenu annuel maximum prescrit à l'annexe de la loi sur les allocations aux anciens combattants.

L'article 19.1 de cette loi prévoit que les taux d'allocation seront rajustés annuellement en proportion de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Ainsi, au 1er janvier 1974, les taux d'allocation aux anciens combattants ont été augmentés de 6.7 p. 100. Je sais que la pension de la sécurité de la vieillesse et les prestations du supplément de revenu garanti ont aussi été majorées à la même date. Toutefois, en aucun cas un prestataire de l'allocation des anciens combattants qui touche également une pension de vieillesse et un supplément de revenu garanti ne verra diminuée l'allocation qu'il reçoit à titre d'ancien combattant. Le revenu total qu'un prestataire touche de toutes sources sera augmenté dans tous les cas.

Quant à ceux qui reçoivent la pension d'invalidité aux termes de la loi sur les pensions ainsi que l'allocation des anciens combattants, dans tous les cas, ils ont obtenu de toutes les sources une hausse d'au moins $10.13 dans le cas des célibataires, et de $17.23 dans celui des gens mariés. Quand l'augmentation de la pension était inférieure à ces montants, selon le cas, la différence était comblée par un relèvement des allocations aux anciens combattants.

● (2220)

Dans les cas où l'indexation en vertu de la loi sur les pensions dépassait l'indexation de l'allocation des anciens combattants, le bénéficiaire touchait le montant maximum permis d'allocation aux anciens combattants. Dans les cas où l'indexation de la pension augmentait le revenu imposable de façon à dépasser le montant maximum de la nouvelle allocation des anciens combattants, l'allocation de l'ancien combattant était annulée. Néanmoins, je tiens à souligner que dans chaque cas le bénéficiaire de l'allocation des anciens combattants a touché au moins $10.13 ou $17.23 provenant de toutes les sources de revenu.

Les mesures prises en vue d'une amélioration continue des allocations versées aux anciens combattants et aux civils est une nouvelle indication de la préoccupation du gouvernement à l'égard du bien-être de nos anciens combattants et des personnes à leur charge. Comme le mentionne la liste annexée au discours du trône, la loi sur les allocations aux anciens combattants sera modifiée afin d'assurer de nouveaux avantages aux anciens combattants.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 mars 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES TERRAINS DE L'HÔPITAL GEORGE DERBY À BURNABY—PRÉSENTATION D'UNE PÉTITION

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition en vertu de l'article 67 du Règlement. Cette pétition demande que le gouvernement fédéral remette à la municipalité de Burnaby 170 acres qui y sont situées moyennant le prix initial d'achat. Je dois ajouter qu'une pétition analogue a été signée par environ 9,000 résidents de cette municipalité. Si la pétition est jugée réglementaire, monsieur l'Orateur, j'espère qu'elle sera renvoyée au comité pertinent, de la Chambre afin qu'on y donne suite.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROJET DE VENTE DE LOCOMOTIVES À CUBA—L'APPLICATION DES LOIS CANADIENNES EXCLUSIVEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une question de nature urgente et d'une nécessité pressante ayant trait aux restrictions extra-territoriales qui retardent la livraison à Cuba de locomotives d'une valeur d'environ 25 millions de dollars. Comme un financement de l'État au montant d'environ 50 millions a été affecté au profit de cette filiale canadienne impliquée par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations, son asservissement aux lois étrangères est intolérable. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell):

Que la Chambre charge le gouvernement de s'assurer immédiatement que toute compagnie recevant l'assistance de deniers publics soit uniquement assujettie, dans la conduite de ses affaires au Canada, à l'application de la législation canadienne.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Cette motion présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

LES TRANSPORTS

LA PÉNURIE DE WAGONS À BOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement de la Chambre pour proposer, relativement à une question de nature urgente et d'une nécessité pressante, une motion qui n'a pas déjà été présentée par quelqu'un d'autre et qui a trait au fait que le Canadien National refuse continuellement de traiter avec justice les habitants du nord de la Colombie-Britannique qui travaillent dans l'industrie du bois de charpente. Je propose, appuyé par le député de Comox-Alberni (M. Barnett):

Que le comité permanent des transports et des communications soit autorisé a faire immédiatement enquête sur les raisons pour lesquelles on manque continuellement de wagons de chemin de fer pour transporter le bois de charpente et pour lesquelles le Canadien National en particulier semble défavoriser les producteurs de bois de charpente de la partie centrale du nord de la Colombie-Britannique en ne leur fournissant pas suffisamment de wagons de chemin de fer, et que le comité soit en outre autorisé à étudier le besoin de nommer un coordonnateur des wagons de chemin de fer afin de veiller à ce que les sociétés ferroviaires du Canada accordent la priorité aux besoins des Canadiens.

M. l'Orateur: Selon les dispositions de l'article 43 du Règlement, la motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

L'AGRICULTURE

LE BÉTAIL—LES IMPORTATIONS DES É.-U.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande la permission de la Chambre afin de proposer, avec l'appui du député de Crowfoot (M. Horner), une motion relative à une question urgente et d'importance majeure pour tous les éleveurs de bétail, étant donné le tort grave que cause aux éleveurs et propriétaires de parcs d'embouche la récente importation massive de bétail des États-Unis, comme l'indique le fait qu'au cours d'une semaine très récente, 60 p. 100 des bêtes abattues sur le marché de Toronto avaient été importées, que le gouvernement devrait imposer sur les importations de bétail des États-Unis, un droit de 1.5c. la livre pour les 12,000 premières têtes de bétail, de 2.5c. la livre pour les importations de 12,000 à 18,000 têtes et de 5c. la livre pour les importations de plus de 18,000 têtes.

Commerce avec Cuba

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion que propose le très honorable député de Prince-Albert aux termes de l'article 43 du Règlement. Y consent-on à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

● (1110)

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DU PRIX DU PAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je demande la parole en vertu de l'article 43 du Règlement pour soulever une question pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Vu que certains boulangers ont annoncé hier qu'ils projetaient de hausser de 4 cents le prix du pain et compte tenu de la déclaration que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) a faite à la Chambre hier ainsi que de la recommandation de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, selon laquelle on ne peut justifier en ce moment qu'une hausse de 2 cents, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que cette question soit renvoyée au comité permanent de l'agriculture.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité, la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DEMANDE D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT POUR LA VENTE DE LOCOMOTIVES À CUBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, moi aussi je demande la parole en vertu de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion concernant les difficultés qui se posent à la Société MLW Worthington de Montréal dans ses efforts pour vendre des locomotives au gouvernement de Cuba et signaler que le parti conservateur est au courant de cette question importante. Avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn), je propose:

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'agir en vertu de l'article 4 de la loi sur la corporation commerciale canadienne et d'intervenir directement afin de permettre à la MLW Worthington de Montréal de vendre ses locomotives à Cuba.

[M. Diefenbaker.]

M. l'Orateur: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LES TRAVAUX DE LA SESSION PRÉCÉDENTE RESTÉS INACHEVÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer une motion sur une question d'urgente nécessité relativement aux travaux du Parlement et notamment aux projets et rapports entrepris à la demande de la Chambre au cours de la première session à propos du droit maritime, à la révision des dispositions régissant la période des questions et aux problèmes de sécurité dans les pénitenciers. De ces études ou rapports, aucun n'a encore été achevé.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je prierais le député de nous exposer le plus rapidement possible l'objet de sa motion. Je regrette de l'interrompre au moment où il allait présenter sa motion, mais il comprendra qu'il ne s'agit pas précisément de sa propre motion mais de toutes celles qui sont proposées en conformité de l'article 43 du Règlement. Elles doivent être présentées le plus vite possible et donner l'essentiel de la motion plutôt qu'un préambule explicatif. Je m'excuse d'avoir interrompu trop rapidement le député.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Merci, monsieur l'Orateur. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour proposer, avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil):

Que ces trois comités du moins soient priés de poursuivre les travaux mentionnés et de faire rapport à la Chambre le plus tôt possible.

M. l'Orateur: La motion du député requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DU PRIX DU PAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur le même sujet d'une pressante nécessité que celui qu'a soulevé le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Avec votre permission, je voudrais présenter la motion suivante en conformité de l'article 43 du Règlement, avec l'appui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre charge le gouvernement de prendre des mesures immédiates pour ramener le prix du pain aux niveaux recommandés par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, et si une nouvelle loi était nécessaire pour donner au gouvernement le pouvoir d'agir ainsi, de présenter immédiatement une telle mesure.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DU PRIX DU PAIN—LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations à la suite de sa déclaration d'hier au sujet de la communication du Conseil de la boulangerie qui laisse entendre qu'une modération générale serait observée au mois de mars. Étant donné que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires estime qu'une augmentation du prix du pain de plus de 2 ou 3c. serait excessive, et que certaines boulangeries, paraît-il, auraient haussé leurs prix d'au moins 4c., le ministre aurait-il l'obligeance de dire quelle mesure, s'il en est, il entend prendre?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la plupart des boulangeries, sinon toutes, peut-être à une exception près, dont il est question dans les journaux, ne font pas partie du Conseil canadien de la boulangerie. Je vais m'occuper de communiquer avec elles aujourd'hui, et j'espère être en mesure de fournir à la Chambre demain des renseignements plus complets.

M. Stanfield: Le ministre a reconnu, je crois, quant à la position des boulangeries qui ne font pas partie du Conseil ou de l'association, qu'au moins une boulangerie a dépassé de 2c. ou 3c. le plafond jugé approprié. Quelle mesure, s'il en est, le ministre entend-il prendre dans ce cas?

M. Gray: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, nous allons communiquer directement avec cette boulangerie pour savoir ce qu'elle fait et disposer ainsi de renseignements de première main, au lieu de nous fier aux articles de journaux. Ensuite, comme j'ai demandé au Conseil de la boulangerie proprement dit—j'en ai parlé hier—de faire preuve de modération, et dis que nous connaîtrons les résultats—ce qui ne tardera pas, j'espère que nous envisagerons immédiatement toute nouvelle mesure qui pourrait s'imposer.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre dirait-il à la Chambre quelle mesure il entend vraiment prendre pour régler le problème de la hausse du prix du pain, étant donné l'impression qu'il à donnée à la Chambre ces derniers jours de ne vouloir rien faire, si ce n'est gagner du temps au moyen de tactiques dilatoires?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'ai agi conformément à la formule que le premier ministre a énoncée dans son discours du mois d'août dernier, formule qui comprend trois étapes. En premier lieu, les hausses de prix injustifiées dûment reconnues, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires doit les signaler à la population à grand renfort de publicité; en deuxième lieu, les dirigeants de l'entreprise en cause peuvent s'attendre à être sommé de comparaître devant la Commission; et, en troisième lieu, lorsque la Commission signale des cas flagrants d'abus et que les intéressés se montrent peu enclins à s'amender, ainsi que le premier ministre l'a déclaré, le gouvernement serait alors prêt à demander au Parlement le pouvoir d'appliquer les correctifs nécessaires.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA RÉGLEMENTATION PAR VOIE LÉGISLATIVE DU PRIX DU PAIN

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Vu que certaines boulangeries ont déjà annoncé une augmentation de 4c., faisant fi des recommandations de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et de la déclaration faite hier à la Chambre par le ministre de la Consommation et des Corporations, et que le premier ministre s'est engagé le 4 septembre à faire intervenir le gouvernement par la voie législative si l'industrie ne se conformait pas volontairement, le gouvernement est-il maintenant prêt, compte tenu, encore une fois, des recommandations de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, à faire adopter une loi pour enrayer cette hausse injustifiée du prix du pain?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question.

M. l'Orateur: Le député de Toronto-Lakeshore.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, puis-je demander . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais revenir au député dans un instant. J'ai déjà donné la parole au député de Toronto-Lakeshore qui a une question supplémentaire à poser. Nous n'abandonnons pas le sujet. La parole est au député de Toronto-Lakeshore.

● (1120)

LA HAUSSE DU PRIX DU PAIN—LE CAS DES BOULANGERIES NON AFFILIÉES AU CONSEIL

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Si les grandes boulangeries chez nous ne sont pas affiliées au Conseil de la boulangerie, pourquoi le ministre a-t-il essayé de résoudre le problème de la hausse du prix du pain en s'adressant à ce conseil?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que cette question prête à discussion. Peut-être le député aimerait-il formuler autrement sa question; sinon, je donnerai la parole au député de Saint-Jean-Est, qui a également une question supplémentaire à poser.

M. Grier: Monsieur l'Orateur, je vais tâcher de formuler ma question de façon réglementaire. Les boulangeries qui sont responsables des hausses des prix ne faisant pas partie du Conseil de la boulangerie, comment le ministre y est-il pris pour communiquer avec elles en vue de s'assurer qu'elles ne feraient pas grimper les prix?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, si je ne me trompe, c'est l'annonce faite le 15 février dernier par le Conseil de la boulangerie, au nom de ses membres, de son intention de majorer le prix de trois à quatre cents, et de 4 c. au minimum au Québec, qui a amené la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires à intensifier ses études à ce sujet et à publier les deux rapports que vous connaissez. Sauf erreur, ces rapports faisaient écho à l'annonce faite par le Conseil de la boulangerie. J'ai estimé qu'il était urgent de se mettre en rapport avec lui, et maintenant que nous disposons de renseignements complémentaires, je m'efforce de régler également l'autre aspect du problème.

M. Grier: Monsieur l'Orateur, le ministre aurait pu prévoir le problème qu'il vient de décrire. Étant donné que la maison Weston, qui est membre du Conseil de la boulangerie, a annoncé hier une hausse de 4c. et se trouve ainsi à défier le Conseil, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, le gouvernement et le consommateur canadien, quelles mesures le gouvernement entend prendre pour se donner le pouvoir d'annuler l'augmentation annoncée et confirmée par cette boulangerie?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, la façon de procéder exposée par le premier ministre au nom du gouvernement consiste à ne prendre aucune décision ni aucune mesure tant que la commission n'a pas tenu des audiences au sujet de son rapport et qu'elle n'a pas déterminé, après ces audiences, s'il doit y avoir action volontaire. D'ici là, j'entends communiquer directement avec la maison Weston pour savoir au juste ce qu'elle fait, ce qu'elle se propose de faire.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

LES POSTES

LA HAUSSE DE SALAIRE DES DISTRIBUTEURS DE COURRIER RURAL

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Portneuf désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Roland Godin (Portneuf): Non, monsieur le président.

M. l'Orateur: Je donnerai la parole à l'honorable député de Portneuf, et nous retournerons ensuite aux questions supplémentaires sur ce sujet dans un instant.

M. Godin: Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Étant donné que le ministre nous annonçait en décembre dernier que le ministère était à préparer une analyse des contrats de distributeurs du courrier rural afin d'ajuster un peu plus les salaires de ces travailleurs au coût de la vie, pourrait-on savoir à quelle étape en est rendue cette analyse et à quel pourcentage d'augmentation peut s'attendre cette catégorie de travailleurs des Postes?

[M. l'Orateur.]

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, à la suite de nombreuses instances faites par les députés de ce côté-ci de la Chambre et par quelques-uns de l'autre côté aussi, nous avons passé en revue tous les contrats de distribution du courrier rural pour les ajuster sur une base correspondant à la hausse du coût de la vie enregistrée au cours des dernières années, bref, sur une base beaucoup plus équitable.

Nous avons également annoncé qu'en raison de l'augmentation du prix du gallon d'essence, une augmentation sera accordée à tous les distributeurs de courrier rural du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA RÉGLEMENTATION PAR VOIE LÉGISLATIVE DU PRIX DU PAIN

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au très honorable premier ministre. Étant donné que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a présenté le 18 février un rapport selon lequel une hausse de plus de 2c. le pain de 24 onces ne pouvait se justifier et étant donné la déclaration que le premier ministre a faite aux Canadiens en septembre dernier, quand il annonçait que des mesures seraient prises si les boulangeries ne contenaient pas volontairement les hausses et se permettaient des augmentations injustifiées, je demande au premier ministre s'il entend relever le défi que lui lancent les boulangeries et prendre des mesures législatives? S'il ne le fait pas, sa déclaration n'aura été que vaine rhétorique et la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires n'est qu'une farce grotesque.

Des voix: Bravo!

LA HAUSSE DE 4c DU PRIX DU PAIN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire a trait au pain. Vu qu'on a annoncé une hausse de 4c. dans le prix du pain, et le fait que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a dit qu'elle est injustifiée, que le ministre a dit qu'elle injustifiée, et que le premier ministre a dit qu'elle est injustifiée, puis-je poser la question suivante au ministre: Va-t-il céder sur cette question comme dans le passé ou estime-t-il encore . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que ses observations ne sont pas des questions, mais plutôt des points de discussion. Qu'il veuille bien reprendre son siège. S'il le veut, il aura l'occasion de reformuler sa question. Nous passerons ensuite à la question suivante et je céderai la parole au député d'Oshawa-Whitby.

M. Lawrence: Merci, monsieur l'Orateur. Nous avons le droit, je crois, de demander au ministre . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Qu'on revienne à l'ordre. Le député a la parole.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, nous avons le droit de demander au ministre si le gouvernement est encore d'avis, d'après ce qu'il nous en a dit, qu'une hausse de 4c. dans le prix du pain est injustifiée aujourd'hui.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, tout ce que j'ai déjà dit sur la question c'est que le gouvernement verrait comme une chose très grave toute hausse du prix du pain suscitée par une augmentation injustifiée des coûts; c'est pourquoi j'ai communiqué avec les membres du Conseil de la boulangerie, par l'entremise de leur association, et leur ai demandé de ne pas pratiquer de hausse supérieure à celle que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires juge acceptable avant d'avoir eu l'occasion de la rencontrer. Ensuite, non seulement a-t-on publié un rapport le 15 février pour dire qu'une hausse de 2c. serait justifiée mais un autre, daté du 28 février, ajoutait qu'une hausse additionnelle de 1c. serait peut-être justifiée ou pourrait l'être dans certaines circonstances. Enfin, j'ajouterais que nous devrions noter la conversion intéressante, d'importance égale à celle de Saül sur le chemin de Damas, du parti conservateur à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby a la parole.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DEMANDE DE RECOURS À LA LOI SUR LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE POUR LA FOURNITURE DE LOCOMOTIVES À CUBA

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que l'article 4 de la loi sur la Corporation commerciale canadienne donne au ministre ou au cabinet le pouvoir précis de rendre une «directive particulière» assurant l'exécution des objectifs commerciaux du gouvernement par l'entremise de la Corporation commerciale canadienne, le ministre peut-il garantir à la Chambre que lui, ou tout autre ministre, rendra une telle directive afin que soit exécutée la commande de locomotives fabriquées à Montréal, passée par le gouvernement de Cuba, et ayant fait l'objet de discussions.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je parlais il y a quelques instants au président de la société canadienne au sujet justement de cette transaction. Je lui ai demandé où en était la demande d'exemption et il m'a répondu qu'elle demeurait toujours sans suite. Je lui ai fait savoir que si le problème, essentiellement un problème américain posé par la loi américaine et intéressant les citoyens des États-Unis . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gillespie: Un instant, je vous prie . . . pouvait se régler par la démission de ces administrateurs, je m'attendrais à ce qu'ils démissionnent incessamment.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'aspect précis de la question du député, il a mentionné la possibilité d'un recours à la Corporation commerciale canadienne. Je ne suis pas le ministre chargé de la Corporation commerciale canadienne; le député devrait poser sa question au ministre compétent.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE AUX OPÉRATIONS DES FILIALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné la déclaration que vient de faire à la Chambre le ministre de l'Industrie et du Commerce, et toutes ses incidences, j'aimerais que le premier ministre confirme à la Chambre ce que je crois en être le point fort. Le gouvernement a-t-il maintenant pour politique, dans le cas où une filiale établie au Canada, qu'elle soit américaine ou étrangère, n'exerce pas des pratiques commerciales en accord avec les politiques générales du gouvernement, d'exiger la démission des administrateurs de ces sociétés, et des administrateurs américains en l'occurrence?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député n'a mentionné qu'une solution, c'est-à-dire la démission. Nous espérons parvenir aux mêmes résultats en adoptant une façon de procéder qui pourrait comporter toute une série de solutions. Il se peut que ce ne soit pas par la démission des administrateurs. Ce peut être par des pressions morales exercées sur eux; ce peut être par des entretienss avec le gouvernement américain. La chose importante que doivent retenir la Chambre et le peuple canadien, c'est que le gouvernement canadien possède les moyens de s'assurer que les transactions de ce genre à l'avantage des sociétés canadiennes puissent être effectivement menées à terme. Nous avons les moyens de le faire, et nous allons les employer.

● (1130)

Des voix: Bravo!

LE PROJET DE VENTE DE LOCOMOTIVES À CUBA—LES INSTANCES DU MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES AUPRÈS DES É.-U. QUANT À LA SUPPRESSION DES RESTRICTIONS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il communiqué ces jours derniers avec le secrétaire d'État américain afin de s'assurer que le gouvernement des États-Unis supprimera toutes les restrictions qu'il a imposées sur la vente à Cuba de locomotives devant être construites au Canada par la société MLW-Worthington, qui est une filiale d'une société américaine et qui a reçu des prêts d'expansion des exportations de 50 millions du gouvernement canadien?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme le premier ministre l'a indiqué, monsieur l'Orateur, plusieurs possibilités s'offrent au gouvernement canadien. La meilleure solution serait d'obtenir qu'on fasse exception à cette règle spéciale dans le cas de la MLW-Worthington. Nous avons fait des demandes à cette fin. Comme le député le sait, M. Kissinger s'est absenté des États-Unis récemment, mais l'affaire est maintenant entre ses mains.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Hees: Le gouvernement . . .

M. l'Orateur: Que le député veuille bien se rasseoir. Je donnerai la parole au député pour une question supplémentaire. Ce sera ensuite le tour du député d'Oshawa-Whitby. Je rappelle aux députés que nous n'en sommes toujours qu'à la deuxième ou à la troisième question. Nous n'avançons pas très vite, avec toutes ces questions supplémentaires. Comme je viens de le dire, la parole est au député; il sera suivi du représentant d'Oshawa-Whitby et de celui de Winnipeg-Sud-Centre.

LES PERSPECTIVES QUANT À LA SUPPRESSION PAR VOIE LÉGISLATIVE DES RESTRICTIONS AUX ÉCHANGES COMMERCIAUX DES FILIALES DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES ÉTABLIES AU CANADA

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement entend-il déposer très bientôt une loi stipulant qu'on ne peut interdire aux filiales des sociétés étrangères établies au Canada des échanges commerciaux avec les pays qui ont de bonnes relations commerciales avec le Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à la première étape de la politique en matière de concurrence, c'est en effet l'intention exprimée du gouvernement. J'espère que nous pourrons compter sur l'appui du parti conservateur progressiste.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Nous allons certainement l'appuyer, car telle était notre politique . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Hees: Nous avons eu le courage de mettre en œuvre une politique commerciale de ce genre.

M. Trudeau: J'espère que vous l'appuierez cette fois-ci.

M. l'Orateur: A l'ordre!

LES FILIALES DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES FAISANT AFFAIRES AU CANADA ET LA PRIORITÉ DES INTÉRÊTS CANADIENS—DEMANDE D'EXPOSÉ DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme il importe d'éviter un affrontement précis sur des questions en voie de négociation en vue de vente entre le Canada et Cuba par d'autres sociétés et qu'il est préférable d'éviter le genre de crise soudaine que cause actuellement une vente en particulier, le premier ministre suivra-t-il l'exemple du président de l'Argentine et déclarera-t-il, sans détour, avec fermeté et calme que toutes les sociétés établies au Canada devront désormais traiter en conformité des priorités canadiennes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, curieusement, le député m'incite à faire une déclaration calme et il parle de crise. Il n'y a pas de crise, seulement une difficulté que le gouvernement est en train de résoudre. J'ai dit à la Chambre que nous veillerions à ce que la solution serve les intérêts des Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

LE MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION MÉDICALE SUR LES DIPLÔMÉS EN MÉDECINE ÉTRANGERS ADMIS AU PAYS—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question au sujet des médecins qui immigrent au Canada. En l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je l'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il pris des mesures relatives au mémoire de l'Association médicale canadienne sur les diplômés en médecine étrangers qui entrent au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur.

M. McKenzie: Le ministre vérifiera-t-il si le ministère de l'Immigration explique maintenant les règlements d'autorisation et d'emploi aux médecins qui pourraient immigrer?

[*Français*]

M. Lalonde: Je vais transmettre cette question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. McKenzie: Le ministre envisage-t-il de demander au Collège des médecins et chirurgiens de modifier leur règle voulant que les médecins étrangers subissent les examens du conseil d'éducation pour médecins étrangers diplômés, afin de permettre aux diplômés étrangers de pratiquer la médecine dans les régions éloignées du Canada où le besoin en est pressant?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, c'est le genre de question supplémentaire qui doit être inscrite au *Feuilleton* ou être débattue lors de l'ajournement.

* * *

LES BIENS DE LA COURONNE

DEMANDE DE RÉTROCESSION AU PRIX COÛTANT DE BARNARD LAND À LA VILLE DE VICTORIA

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le 8 décembre dernier, le premier ministre a officiellement rétrocédé à la ville de Vancouver, au prix coûtant, 37 acres des terrains Jericho. La ville de Victoria se trouve dans une situation semblable, avec la propriété Barnard. Le premier ministre peut-il dès lors garantir que Victoria bénéficiera du même traitement que celui accordé à Vancouver et, partant, réitérer ce qu'il a dit le 8 décembre, à savoir que de tels transferts rappelleront aux Canadiens que le gouvernement d'Ottawa est leur gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne peut trancher toutes les questions de la même façon. Il se doit d'étudier le bien-fondé de chaque demande. Le député n'ignore pas que le gouvernement fédéral possède de nombreuses propriétés, dans tout le pays. Sauf erreur, il possède près du tiers de la ville de Québec. Nous ne voudrions pas, de prime abord, donner à tous ceux qui réclament cette propriété en guise de faveur la garantie formelle qu'ils la récupéreront. Nous espérons que la présence fédérale se fera sentir du fait que c'est le gouvernement fédéral qui possède ces propriétés, et celles-ci ne doivent pas nécessairement être cédées à telle province ou à telle municipalité.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LA SANTÉ DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE EN EUROPE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre a-t-il reçu un rapport d'enquête du Dr Hermann sur la santé des anciens prisonniers de guerre en Europe? Si non, quand prévoit-il le recevoir?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je viens de recevoir ce rapport dont j'ai entrepris l'étude. Il sera dactylographié en anglais et en français et mis à la disposition des députés.

M. Towers: Quand?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE PRÉSENTATION À LA CHAMBRE DE TOUT PROJET D'ATTRIBUTION DE FONDS À DES GROUPES PRÉCONISANT LA VIOLENCE EN AFRIQUE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre abordera-t-il bientôt à la Chambre la question des fonds que le Canada met à la disposition, par l'intermédiaire de l'ACDI, de groupes qui préconisent la violence en Afrique et tentera-t-il d'obtenir l'approbation de la Chambre avant la mise en application d'une politique de ce genre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, durant l'intersession j'ai fait une déclaration que je confirme maintenant et selon laquelle aucune subvention n'a été accordée à cette fin à un quelconque groupe de ce genre. Je répète et je confirme également qu'aucune subvention ne sera accordée dans le but exposé dans la conférence des premiers ministres du Commonwealth tant que la Chambre n'aura pas approuvé les crédits de l'ACDI.

M. Paproski: Le ministre se propose-t-il de subventionner nos propres révolutionnaires.

M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas l'intention de subventionner les révolutionnaires étrangers non plus.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

DEMANDE RELATIVE À LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC LE QUÉBEC SUR LA RÉNOVATION URBAINE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

A la suite des entretiens qu'il a eus avec son homologue du Québec, l'honorable Victor Goldbloom, relativement aux amendements à la loi sur l'habitation et plus spécialement en ce qui a trait à l'aménagement des quartiers, pourrait-il dire à la Chambre si le ministre québécois a fait connaître son point de vue sur ce sujet et également si un accord sera bientôt conclu?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, nul accord n'a été signé jusqu'ici, mais j'ai confiance qu'on en signera un. Mon collègue, le ministre du Québec, a un exemplaire de notre projet d'entente qu'il a pu étudier avec mon secrétaire parlementaire lors de la réunion tenue à Québec. Si je comprends bien, le projet d'entente devrait m'être retourné sous peu. J'espère que les deux gouvernements pourront le mettre à exécution bientôt.

* * *

● (1140)

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PRIX DU MAZOUT DE CHAUFFAGE À OTTAWA

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que, d'une part, environ la moitié du mazout de chauffage consommé dans la région d'Ottawa est acheminé de l'Ouest par l'oléoduc Toronto-Ottawa et que, d'autre part, la plupart des sociétés pétrolières demandent, pour ce mazout, le prix ayant cours dans l'Est, le ministre peut-il nous dire ce qu'il compte faire face à cette politique de prix discriminatoire?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): J'ai demandé au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de se pencher sur cette question et nous en avons discuté. Je crois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a maintenant une communication à faire à la Chambre à cet égard.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Nous avons eu des pourparlers avec certaines raffineries en ce qui concerne les prix moins élevés que l'on entrevoit pour le mazout domestique, et ces entretiens se poursuivent. Il y a, toutefois, désaccord en ce qui a trait au prix de revient du réaménagement de l'oléoduc et du mazout proprement dit.

M. Baker: De tels entretiens ont-ils également lieu dans d'autres régions de l'Ontario? De telles évaluations sont-elles également entreprises dans d'autres parties du Canada et, le cas échéant, où?

M. Macdonald (Rosedale): Je crois que nous avons affaire à une situation exceptionnelle, du fait qu'il faut rétablir le tronçon de raccordement à l'oléoduc. Il y a eu des entretiens approfondis avec l'industrie sur la question de savoir quelle serait l'incidence, sur les prix dans leur ensemble, de l'acheminement du pétrole de l'Ouest vers les marchés de l'Est, que ce soit par oléoduc ou par navire.

LE PÉTROLE—LA MÉTHODE ET LES CRITÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX UNIQUE DU BRUT CANADIEN

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): M. l'Orateur, étant donné que le ministre parle d'un système de prix unique pour le pétrole brut canadien, par quel mécanisme le gouvernement établit-il ce prix? Est-ce le cabinet ou une commission qui l'établira? Quels critères serviront à déterminer le prix du brut canadien à l'avenir?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voilà une des questions dont on discute actuellement avec certaines des provinces concernées. La question sera soumise au Parlement plus tard ce mois-ci. Pour le moment, on en discute.

* * *

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DU PRIX DU PAIN—LES AGISSEMENTS DE CERTAINES MINOTERIES

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, la question que j'aimerais poser s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. L'autre jour, je lui ai posé une question au sujet des rapports entre les minoteries et leurs filiales qui s'occupent de la fabrication du pain. Je lui ai demandé si ces minoteries, du fait qu'elles ont la haute main sur ces boulangeries en propriété exclusive gonflent les prix et font ainsi augmenter le coût destiné à la vente du produit, c'est-à-dire du pain. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il a appris à ce sujet?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Lorsqu'on m'a posé la question l'autre jour, j'ai dit que c'était à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions que j'étais redevable de mon autorité dans ce domaine. J'ai ajouté que je me ferais un plaisir de demander au directeur de voir si la loi n'avait pas été enfreinte de ce côté. Pour ce qui est des autres genres d'enquêtes, je n'ai pas encore eu l'occasion de les mener à bien mais je vais tâcher d'obtenir de plus amples renseignements.

M. Howard: Plutôt que de poser une question supplémentaire, je poserai la question de privilège. Sans vouloir formuler directement une accusation maintenant, je dois dire que la réponse que le ministre vient de me donner me porte à croire ou bien qu'il induit sciemment la Chambre en erreur ou bien qu'il le fait par ignorance. A deux reprises—aujourd'hui et l'autre jour—il a dit qu'il signalerait la chose au directeur des recherches et enquêtes de la direction des enquêtes sur les coalitions. Pour moi, il tente de faire croire à la Chambre et au pays que lui et son ministère vont agir . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit comprendre qu'il ne s'agit guère ici d'une question de privilège, mais plutôt d'un débat. Il n'est pas satisfait de la réponse du ministre. Il est établi depuis longtemps que la contestation de faits n'est pas une raison pour poser la question de privilège. Le député argumente sur un point. La période des questions est si brève que j'espère que les députés ne l'emploieront pas à poser de prétendues questions de privilège.

M. Howard: J'invoque la question de privilège, si Votre Honneur veut bien me permettre de m'en tenir à la question en discussion, juste un petit moment. Je le répète, on pourrait très facilement accuser le ministre de tromper délibérément la Chambre. Si je le fais, c'est une question de privilège. Deux fois le ministre nous a dit qu'il avait renvoyé cette question au directeur des enquêtes sur les coalitions; en fait, il n'y a pas de directeur et il n'y en a pas eu depuis plus d'un an. Le poste est vacant.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député présente un argument étrange. Il dit: «Si je porte une accusation, cela serait question de privilège, mais je ne porte aucune accusation et, en conséquence, je soulève la question de privilège.» C'est une affaire à discuter entre lui et le ministre et j'espère que nous pourrons passer à la question suivante.

M. Howard: Permettez-moi de dire alors que le ministre a délibérément trompé la Chambre en fournissant ces réponses aux questions précises qui lui ont été posées.

M. Gray: M. l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait aussi bien que moi qu'il lui est interdit d'accuser un autre député, ou un ministre, de tromper délibérément ou volontairement la Chambre. Cela est tout à fait inacceptable au Parlement. Le député ne peut faire pareille déclaration. Je donne tout d'abord la parole au ministre, car c'est contre lui que l'accusation a été lancée par le député de Skeena.

M. Gray: M. l'Orateur, je ne veux pas descendre aussi bas que le député . . .

Des voix: Bravo!

M. Gray: . . . mais je tiens pourtant à ce qu'on sache que le poste de directeur des coalitions est occupé par un suppléant fort compétent, M. J. J. Quinlan.

Des voix: Bravo!

M. Howard: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne peut se moquer du Règlement; comme tous les députés, il doit le respecter. Il se doit de collaborer avec la présidence; le Règlement est déjà assez difficile à appliquer et à interpréter sans qu'on cherche à rendre la tâche de la présidence encore plus difficile, voire impossible. Je demande au député de se rétracter.

M. Howard: Puisque le ministre vient d'admettre qu'il n'y a pas de directeur et qu'il n'y en a pas depuis un an, puisqu'il avoue que le poste a été laissé vacant . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Howard: C'est vrai, il y a deux directeurs suppléants, mais cela ne permet pas au ministre de dire qu'il y a un directeur.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Je pose la question de privilège. Il n'y a pas deux directeurs suppléants et le poste n'est pas vacant. Il est occupé par M. J. J. Quinlan, et j'estime que le député ne doit pas, délibérément ou non, tromper la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre ne facilite guère la tâche de la présidence. Il ne reste que quelques minutes à la période de questions et je ne souhaite pas qu'on les passe à débattre de ce que le député a dit ou n'a pas dit. Il a fait, à mon sens, une observation que, d'après son entrée en matière, il me semble disposé à tempérer.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, j'en viens rapidement à la conclusion que le ministre ne peut faire quoi que ce soit délibérément; c'est pourquoi je retire le terme «délibérément». Mais il l'a certainement fait par ignorance.

M. l'Orateur: Je ne suis pas certain que le député ait complètement réglé la situation. Si je comprends bien, il a retiré l'accusation, l'accusation très grave, qu'un autre député ait délibérément induit la Chambre en erreur. J'oserais espérer que les députés puissent délibérer en cette enceinte sans avoir recours à des expressions qui ne sont pas du tout parlementaires et qu'ils savent, d'après leur expérience, ne pas être parlementaires. En mon humble qualité de député, je ne vois pas du tout à quoi on veut en venir en utilisant des expressions de ce genre, et des paroles antiparlementaires.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

LA PERTE DE PIÈCES DE 5c. EXPÉDIÉES PAR RAIL À DESTINATION DE WINNIPEG

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'ai une question à l'intention du ministre des Transports, monsieur l'Orateur; j'espère qu'il se porte mieux. Le ministre a-t-il des renseignements à communiquer à la Chambre au sujet de la perte, probablement dans la région de Longlac, de pièces de 5c. acheminées par chemin de fer vers Winnipeg?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je n'en ai pas entendu parler. Je vais m'informer afin de pouvoir répondre au député.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LE COÛT DE LA FICELLE D'ENGERBAGE—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture. Il a dit hier dans son discours que certains coûts agricoles avaient augmenté de 300 ou 400 p. 100 et comme la ficelle d'engerbage est l'un des articles frappés par la majoration, l'honorable représentant a-t-il fait quelque chose pour en contrôler le prix et, si oui, quels résultats a-t-il obtenus?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Je suis certain que le député sait que c'est un produit importé. La plupart des producteurs de ficelle pour emballotter se sont retirés des affaires pour la même raison que l'ont fait des agriculteurs, parce qu'ils ne faisaient pas d'argent. Il y a une véritable pénurie mondiale et les acheteurs sont aux abois. Le député pourrait peut-être nous proposer d'autres mesures à prendre. Nous avons demandé à des personnes de produire une ficelle pour emballotter synthétique. Je crois qu'on en fera avec du plastique et le produit sera sur le marché, mais je suis certain qu'il y aura quand même des difficultés aussi énormes que dans le cas d'autres problèmes mondiaux comme celui du sucre.

● (1150)

LE RAPPORT ENTRE LES COÛTS AGRICOLES ET LES COÛTS DE CONSOMMATION

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, comme on m'a répondu non je demande au ministre, de la Consommation et des Corporations si les coûts agricoles entrent dans les coûts de consommation et s'il a pu obtenir des réponses satisfaisantes en sa qualité de ministre de la Consommation et des Corporations?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'ils sont considérés comme éléments des coûts de consommation.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE RISQUE D'INTERRUPTION DES SERVICES FERROVIAIRES EN RAISON DU PROJET DE SUPPRESSION DE L'ARRÊT DES TRAINS DU CN À NAKINA

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, j'ai une question très urgente à poser au ministre du Travail.

M. Nielsen: Téléphonez-lui.

Des voix: Oh, Oh!

M. Penner: Étant donné le projet de supprimer l'arrêt des trains du CN à la gare de Nakina, en Ontario, proposition qui a été acceptée par la compagnie et par la Fraternité des mécaniciens de locomotive en dépit de vives protestations et de réticences à Nakina et à Hornepayne, le ministre du Travail acceptera-t-il d'intervenir directement afin d'empêcher une très sérieuse interruption de nos services ferroviaires?

Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que le directeur de la médiation et de la conciliation pour le ministère du Travail s'entretient ce matin avec le président du syndicat des mécaniciens pour tenter de résoudre ce problème.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'INQUIÉTUDE DES CULTIVATEURS DU SUD-OUEST DE L'ONTARIO À PROPOS DE L'AMÉNAGEMENT D'UN OLÉODUC

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que les agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario s'inquiètent en général du fait qu'un autre pipe-line traversant cette région à partir de Sarnia empiéterait sur un grand nombre d'excellentes fermes, le ministre a-t-il étudié tous les tracés possibles et une autre route ne serait-elle pas aussi utile?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la question du tracé a été très sérieusement examinée avant de prendre la décision définitive d'utiliser la servitude transcanadienne existante dans cette région.

* * *

LES TRANSPORTS

LA MAJORATION DU TARIF DE TRANSPORT DES ACIERS À DESTINATION DE L'OUEST—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné l'intention du gouvernement de primer l'industrie du pétrole de façon que ce produit se puisse acheter au même prix partout au Canada, le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement va intervenir pour interdire la hausse d'un tiers des tarifs-marchandises dans le cas de l'acier acheminé vers l'Ouest du Canada.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai adressé un câble aux présidents des deux compagnies ferroviaires, MM. Sinclair et MacMillan, pour protester contre cette hausse. Je savais de sources officieuses que les tarifs devaient être majorés progressivement, mais je suis toujours opposé à cette hausse et j'espère que les compagnies rétabliront les anciens tarifs.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, je me réjouis que le ministre ne soit pas favorable à cette hausse, mais je voudrais savoir si le gouvernement entend présenter immédiatement une mesure législative pour empêcher toute hausse éventuelle des tarifs dans le cas des marchandises acheminées vers l'Ouest du Canada?

[M. Penner.]

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, sachant de quels pouvoirs nous disposons, j'ose espérer que nous obtiendrons l'appui de la Chambre si jamais nous voulons les inscrire dans un document législatif.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA REPRISE DE LA MACDONALD TOBACCO COMPANY PAR LA R.J. REYNOLDS COMPANY—LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Avant le congé, le ministre nous a dit qu'il avait eu des entretiens avec les représentants de la R.J. Reynolds et de la Macdonald Tobacco Company au sujet d'une éventuelle prise de contrôle; celle-ci semble s'être produite en l'adoption de la loi sur l'examen de l'investissement étranger et sa promulgation. Dirait-il à la Chambre s'il a réussi à empêcher cette industrie d'être dominée par une société américaine?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit à plusieurs reprises à quel point je regrette la décision de ceux qui ont vendu cette entreprise à des Américains mais la chose s'est produite avant la promulgation de la loi. Cette affaire a été conclue avant que nous n'ayons la chance de l'étudier. Quant à la question des intérêts du Canada, nous avons eu et avons encore des discussions utiles avec les deux sociétés qui se sont dites sérieusement intéressées à s'efforcer d'apporter des avantages appréciables au Canada. Autant que je sache, elles ne l'ont pas encore fait mais je compte avoir d'autres discussions avec elles à ce sujet.

* * *

L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ DE TARIFS ET DE CONTINGENTEMENTS DANS LE CAS DES IMPORTATIONS DE BÉTAIL DES É.-U.—LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE BOVINE CANADIENNE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Agriculture. Étant donné les très graves problèmes qui préoccupent l'industrie de l'élevage, j'aimerais lui demander si lui-même et ses collègues du cabinet envisagent sérieusement d'instituer un système de tarifs réciproques et de quotas proportionnés comme le propose l'Association canadienne des éleveurs de bétail à l'égard du commerce du bœuf entre les États-Unis et le Canada, ou si l'on envisage de plafonner les importations de bœuf des États-Unis en vue de protéger notre industrie bovine?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je peux affirmer que nous examinons la proposition de l'Association canadienne des éleveurs de même que les instances de différentes associations comme celle des éleveurs de bétail et des exploitants de porcs d'engraissement en vue de trouver une solution. Cet après-midi justement nous rencontrons des représentants de l'Association canadienne des éleveurs de bétail.

J'aimerais rectifier ce qui a été dit aujourd'hui quand on a affirmé que 60 p. 100 du bétail qui arrive à Toronto provient des États-Unis. La semaine dernière, la proportion était de 45 p. 100 ce que je trouve déjà alarmant.

M. Horner (Crowfoot): Pouvons-nous nous attendre à une déclaration demain?

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence accorde une question supplémentaire au député de Vegreville et une autre au député de New Westminster, et nous entendrons ensuite une ou deux dernières questions.

M. Mazankowski: Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous indiquer quand il annoncera à la Chambre et au pays les mesures que le gouvernement entend prendre pour mettre un peu d'ordre, de stabilité et de confiance dans l'industrie du bœuf au Canada?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je pense que la vieille réponse suffira . . . bientôt

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA REPRISE DE LA MACDONALD TOBACCO COMPANY PAR LA R.J. REYNOLDS COMPANY—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE À EFFET RÉTROACTIF

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, encore une fois, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il s'agit d'une question supplémentaire à la précédente. Étant donné que l'initiative du gouvernement a été couronnée de succès à l'égard des transactions de la Home Oil et de Denison Mines, mais que ce dernier n'a pas réussi à prendre possession de cette industrie canadienne très importante, voudrait-il dire à la Chambre s'il a laissé entendre aux représentants de R. J. Reynolds que son gouvernement présentera une mesure législative à effect rétroactif qui couvrirait cette prise de possession?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, dans les deux cas que le député vient de citer, la Denison Mines et la Home Oil, ni l'une ni l'autre de ces transactions n'est terminée. Quant à la question de rétroactivité, le gouvernement ne songe pas à présenter une mesure législative à effet rétroactif.

* * *

LA CONSOMMATION

LA PUBLICITÉ POUR LA VENTE DE MAISONS À TORONTO—LA TENEUR DES CONTRATS QUANT AUX PRIX ET AUX CONDITIONS DES HYPOTHÈQUES

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Sait-il que des annonces publiées dans les journaux au sujet de la vente de maisons neuves à Toronto montrent un prix fixe pour ces maisons, mais qu'on dit aux acheteurs qu'ils ne peuvent de fait acheter la maison mais seulement la réserver aux termes d'un contrat stipulant que le prix de vente . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Que le député veuille bien se rasseoir. J'hésite à interrompre le député de Mississauga, mais je lui demanderais de poser sa question directement puisque le temps nous manque. Le député sait qu'il ne peut lire de contrat mais qu'il devrait poser la question sans détours.

M. Blenkarn: Je m'excuse, monsieur, mais j'avais presque terminé. Permettez-moi de reprendre ce que je viens de dire et de donner les renseignements au ministre afin qu'on puisse savoir s'il est au courant de la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés devraient autant que possible poser leurs questions sans donner au préalable de renseignements. Je suis certain que le député peut poser sa question et nous permettre de poursuivre avec la période des questions.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, le ministre sait-il que l'on donne actuellement des contrats de réservation aux acheteurs au lieu de faire des ventes directes et que ces contrats permettent au constructeur ou à l'exploitant de modifier unilatéralement le prix, les conditions de l'hypothèque et tout le reste?

L'hon. Herb. Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore vu ces annonces et je remercie mon honorable ami de les porter à mon attention. Je veillerai à ce qu'on se renseigne à ce sujet dans le cadre des dispositions de la loi concernant la publicité trompeuse.

* * *

LES CÉRÉALES

LA DEMANDE D'ACHAT DE WAGONS À GRAINS FORMULÉE PAR LA COMMISSION DU BLÉ

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le discours du trône a fait allusion aux capacités de transport ferroviaire des céréales canadiennes, et j'aimerais savoir à cet égard si le gouvernement est maintenant disposé à examiner la situation, étant donné la demande faite par la Commission canadienne du blé d'acheter des wagons-trémies ou du matériel roulant pour le transport des céréales?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous examinons cette demande de même que d'autres mesures en vue de porter le système de transport au point où nous soyons en mesure d'assurer la livraison des céréales produites dans les Prairies.

● (1200)

M. Murta: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député peut poser une question supplémentaire, puis nous allons poursuivre les travaux prévus pour aujourd'hui.

M. Murta: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'autoriser à poser une brève question supplémentaire. Étant donné que le ministre et ses hauts fonctionnaires étudient ces propositions depuis déjà un certain temps, peut-il nous indiquer à quelle date nous aurons une réponse, positive ou négative, en ce qui concerne l'achat de matériel roulant supplémentaire destiné au transport des céréales.

M. Lang: Nous nous sommes surtout préoccupés de la situation immédiate. L'achat de wagons-trémies supplémentaires n'améliorerait pas cette situation. Le fait est qu'un grand nombre de wagons ont été retenus pas mal de temps à l'avance; aussi conviendra-t-il de prendre une décision dans un proche avenir. Nous le ferons sous peu.

L'Adresse—M. Guay (Saint-Boniface)

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le lundi 4 mars, de la motion de M. Stollery: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Stanfield (p. 31).

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, à dix heures hier soir, je félicitais le premier ministre (M. Trudeau) d'avoir convoqué la première conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, qui s'est tenue à Calgary. J'ajoutais qu'il en faudrait encore bien d'autres comme celle-là. Néanmoins, cette première conférence a prouvé aux Canadiens de l'Ouest que le gouvernement—et mes propos, je le répète, ne témoignent pas nécessairement d'un esprit partisan—se préoccupe des inquiétudes des habitants de l'Ouest. Cette initiative ne doit pas en rester là. D'autres doivent la suivre. La Conférence a suscité bon nombre de propositions qui seront d'un grand secours pour remédier à une partie des problèmes des Canadiens de l'Ouest. Je songe notamment aux politiques en matière de transport. Une fois appliquées, ces propositions seront salutaires pour les consommateurs, les entreprises et les agriculteurs de l'Ouest.

Nous devons aider les producteurs de grain, les gens engagés dans l'exploitation forestière et la culture fruitière. Même si les agriculteurs de l'Ouest reçoivent maintenant un prix record pour leur production, cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils en retirent le meilleur revenu possible, car ils doivent payer des prix sans précédent pour le matériel agricole, les travailleurs agricoles, l'entretien, les engrais et même la ficelle et autres articles du même genre. En outre, songeons au fardeau que représente le financement de ces achats.

Il existe un facteur étrange que je dois vous signaler, monsieur l'Orateur. Les agriculteurs de l'Ouest, à proximité des puits de pétrole, paient des prix extravagants pour le pétrole et le gaz. Ils paient le même pourcentage d'augmentation que leurs compatriotes du reste du pays. D'aucuns s'imaginent que les Canadiens de l'Ouest exploitent en quelque sorte les Canadiens de ces régions, mais c'est faux. Certains Canadiens de l'Ouest ont le sentiment qu'ils devraient payer le gaz et le pétrole moins cher du fait qu'ils sont près de la source. Il faut dire que, pendant longtemps, ils ont dû payer les produits ouvrés, comme les automobiles, les appareils de télévision, etc., plus cher que leurs compatriotes du reste du pays.

On a dit que les habitants de l'Ouest du Canada avaient l'intention d'exercer un chantage auprès des autres Canadiens en vendant leur pétrole et leur gaz plus cher. Si c'est le cas, ce doit être parce qu'ils ont été exploités par d'autres pendant trop longtemps dans les autres régions. Je ne crois pas qu'il s'agisse de chantage. Les Canadiens de l'Ouest veulent nous faire comprendre qu'ils n'accepteront de vendre leurs ressources naturelles au même prix à tous les Canadiens que lorsque le reste du Canada lui rendra la pareille. Il ne s'agit pas d'exploitation. Lorsque les habitants de l'Ouest recevront le même traitement que les Canadiens de l'Est, en ce qui concerne les biens de consommation, ils agiront de même.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, on a traité dans le discours du trône de certaines mesures supplémentaires qui seront à l'avantage des femmes. Je suis très heureux qu'une telle initiative se poursuive, et j'ose espérer qu'il y aura à l'avenir beaucoup plus de femmes à la Chambre. Je suis aussi heureux d'apprendre que nous allons agir en vue de mettre fin à certaines pratiques qui ne sont pas conformes aux aspirations de la moitié de la population.

J'avouerai que je suis peut-être un peu âgé pour me prononcer sur toutes ces questions, mais je suis néanmoins conscient des transformations profondes qui s'opèrent continuellement dans une société en constante évolution.

A mon avis, il appartiendra peut-être à la prochaine génération de saisir les effets et les objectifs de ce mouvement, mais je suis optimiste à ce sujet. Voilà tout un défi lancé à ceux qui vont nous remplacer. Les recommandations contenues dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada devront continuer à faire l'objet d'une étude très sérieuse.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais insister sur un point, à savoir qu'il nous faudra agir sans tenir compte des partis, encore une fois, dans l'Ouest du Canada. Quant à moi, je suis prêt à collaborer avec tous les députés pour mener à bonne fin les initiatives contenues dans le discours du trône.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Boniface souhaite assurer à tous les députés qu'en appuyant l'Ouest du Canada et en souhaitant promouvoir cette région, il ne vise pas à affaiblir le Canada ou à obtenir des avantages ou des privilèges spéciaux pour cette vaste partie de notre pays. Permettez-moi, étant originaire de l'Ouest, de dire sincèrement que les capacités de l'Ouest du Canada m'ont toujours enthousiasmé. Les habitants des Prairies et de la côte du Pacifique veulent que les autres Canadiens participent au grand avenir de l'Ouest et du littoral du Pacifique. Nous ne sommes pas séparatistes; nous ne sommes pas non-Canadiens; nous ne sommes pas des maîtres chanteurs. Nous sommes des Canadiens concernés qui ont été obligés de se faire entendre parfois parce que les autres ne nous ont pas écoutés. Ce que je demande à tous les députés c'est d'écouter l'Ouest. Écouter, c'est apprendre. Apprendre, c'est comprendre et comprendre, c'est être prêt à agir.

Je crois en avoir assez dit, monsieur l'Orateur. J'espère que nous obtiendrons la collaboration de l'opposition officielle pour mettre en application les politiques prévues dans le discours du trône.

● (1210)

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je vous sais gré de me céder la parole et de me permettre ainsi de participer à cet important débat. Avant de poursuivre, permettez-moi de féliciter le gouverneur général et Son Excellence à l'occasion de leur entrée en fonctions. Ils rempliront un poste qui revêt une grande importance au Canada.

Je veux aussi féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, soit les députés de Spadina (M. Stollery) et de Sherbrooke (M. Pelletier). Il est évident qu'ils ont consacré beaucoup de temps à ce travail et je les félicite de leurs idées et de la sincérité avec laquelle ils ont exposé leur sujet.

Sur papier, le discours du trône peut sembler impressionnant. Il traite de l'inflation, de la création d'une société nationale des pétroles, de l'établissement de prix raisonnables des produits agricoles, de l'aide aux petites entreprises, du développement régional, de l'égalité des femmes, ce dernier point ayant à mon avis beaucoup d'importance. J'ai souvent répété qu'on trouve dans ce groupe une réserve de talents où l'on n'a pas assez souvent puisé parce qu'on faisait des distinctions injustes ou qu'on était incapable de reconnaître ce dont les femmes sont capables, non pas d'abord parce qu'elles sont femmes, mais parce qu'elles possèdent des talents spéciaux qui peuvent nous être très précieux. A ce chapitre, en notre qualité d'hommes, nous sommes peut-être coupables.

Je signale que le discours du trône ne comporte que des généralités. On veut impressionner les électeurs, mais tout cela n'a aucun sens tant que les subtilités ne sont pas mises au jour. Je parle ici de la mesure législative qui fera suite à la déclaration d'intention, si je puis m'exprimer ainsi, qu'est le discours du trône.

La mesure proposée peut être ou ne pas être présentée. Si elle l'est, il se peut qu'on la laisse moisir au *Feuilleton*. Si ma mémoire est fidèle, le gouvernement a présenté à la dernière session le bill C-125 que, pour certaines raisons, l'on n'a pas examiné. A cet égard, nous avons à mon avis perdu une excellente occasion de fouiller la loi sur l'assurance-chômage et faire en sorte que le peuple canadien économise 100 millions de dollars.

Une partie importante du discours s'adresse à la Commission d'assurance-chômage. Permettez-moi d'en donner l'extrait qui suit:

> Dans le contexte d'une révision détaillée du programme mis sur pied à la lumière de l'expérience acquise au cours des dernières années, on présentera des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

A cause des événements des dernières années, mon chef, le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), a carrément réclamé une enquête indépendante sur le fonctionnement de la Commission d'assurance-chômage. Vous verrez vite pourquoi, monsieur l'Orateur, une fois que j'aurai rappelé certains des jalons du programme créé par la loi de 1961 sur l'assurance-chômage.

J'attire l'attention des députés sur la brochure qu'avait fait distribuer le ministre du Travail de l'époque à l'origine de la création de la Commission. Elle renferme le paragraphe suivant:

> Nous croyons fermement que, dans notre société moderne, le régime proposé est bon. Comme tous les programmes sociaux, ce programme durera un certain temps.
>
> C'est un élément bien pensé et étudié d'une série de programmes de développement social. Il permettra à tous les Canadiens de participer aux occasions et avantages croissants qu'offre notre société en progrès.

J'aimerais attirer l'attention de mes collègues sur deux points importants de la déclaration, à savoir que «c'est un élément bien pensé et étudié» et que «le régime proposé est bon». J'aimerais souligner de nouveau que, dans sa forme actuelle, non seulement ce programme est l'un des plus dispendieux au monde mais encore, comme on s'en rend vite compte, qu'il n'a été ni bien pensé ni bien étudié. Deux années d'application ont fait ressortir les prévisions et les erreurs concernant le coût du régime et le taux de chômage. Les révisions de 1971 apportées au programme d'assurance-chômage visaient à soulager certaines des souffrances causées par les hauts niveaux de chômage. Les politiques de ralentissement économique du gouvernement Trudeau sont à l'origine de la hausse effarante du chômage qui a commencé en 1970 et n'a pas cessé depuis. L'ancien ministre du Travail a été le dernier ministre du cabinet libéral à l'admettre.

Depuis qu'il a pris ces mesures délibérées qui ont accentué le chômage, le gouvernement s'est constamment trompé dans ses prévisions tant à l'égard du niveau de chômage au Canada qu'à l'égard des dépenses qu'entraînait le paiement des prestations d'assurance-chômage. Le régime d'assurance-chômage proposé au départ par le ministre d'alors, était un système d'assurance qui s'autofinançait à l'aide des contributions de l'employeur et de l'employé lorsque le chômage était inférieur à 4 p. 100; au-dessus du niveau de 4 p. 100, le gouvernement acceptait de le financer avec les deniers publics se basant sur le principe que c'était la politique financière et monétaire du gouvernement qui créait alors le chômage au Canada. Je rappelle à la Chambre que l'ancien ministre du Travail a déclaré, lorsqu'on a débattu pour la première fois le bill instaurant le régime d'assurance-chômage, que le gouvernement fédéral devrait fournir les fonds manquants car il estimait que le chômage était créé par le gouvernement.

A cette époque, mon parti a répliqué qu'il était, certes, en faveur d'un tel système, c'est-à-dire pour le rafistolage du système d'assurance-chômage, mais que cela risquait fort de devenir une forme d'aide sociale qui ôterait aux Canadiens le désir de travailler. Bien sûr, le gouvernement Trudeau a répliqué que le niveau étant fixé à 4 p. 100, le gouvernement avait tout avantage à faire baisser les taux de chômage, mais cela n'a pas été confirmé par les politiques économiques du gouvernement, des politiques qui, pendant deux ans, ont maintenu le chômage au taux désaisonnalisé d'environ 6 p. 100 au moins.

Dans toute cette affaire, il y a surtout deux choses qui m'inquiètent: d'abord, le coût incroyable du régime, soit 2 milliards de dollars en prestations plus les frais administratifs qui se montent à 145 millions de dollars; deuxièmement, le fait qu'il faut absolument réduire le chômage au Canada. C'est pour cette raison que mon parti a proposé une politique à double objectif pour relancer l'économie canadienne et ramener les Canadiens au travail. Cette proposition consisterait notamment à supprimer la taxe de vente sur tous les vêtements et non seulement les vêtements pour enfants et à supprimer la taxe de vente sur les matériaux de construction.

En outre, l'essentiel de la politique de mon parti a été orienté vers ce que nous appelons la société de stimulation. Toute notre doctrine économique a visé à assurer de l'emploi à tous les Canadiens, à accroître la productivité et à augmenter d'une manière substantielle les capitaux mis à la disposition des petites entreprises par l'intermédiaire d'un programme de stimulants. En ramenant le taux du chômage à environ 4 p. 100 et en essayant même de le fixer à un taux inférieur, des sommes considérables de fonds publics présentement consacrées aux prestations d'assurance-chômage pourraient servir à d'autres fins sociales comme l'abaissement de l'âge d'admissibilité à la pension de la vieillesse. De plus, le fardeau d'un million de dollars imposé à l'économie canadienne, fardeau résultant des politiques adoptées en 1969 et 1970 par le gouvernement Trudeau, serait considérablement réduit par la résorption du chômage.

L'autre proposition qu'on appliquerait en même temps consisterait à bloquer pendant 90 jours, tous les revenus et les prix sauf les prix versés aux cultivateurs. Durant cette période de blocage, il y aurait des consultations avec les syndicats, les entreprises, les groupes de consommateurs, les cultivateurs et les provinces en vue d'établir un programme de stabilisation économique à long terme—de 18 mois à 2 ans—qui rétablirait notre équilibre économique.

L'inflation continue de s'aggraver, monsieur l'Orateur. Nous en sommes au point où elle s'alimente elle-même grâce à une psychose d'inflation entretenue et elle continuera de s'aggraver à moins que le gouvernement ne décide d'agir et prenne les moyens qu'il faut pour corriger la conjoncture actuelle. Le gouvernement peut le faire de deux façons. La première consisterait à appliquer uniquement des politiques fiscales et monétaires et à créer des milliers de chômeurs et la deuxième consisterait à utiliser des politiques fiscales et monétaires de même qu'une politique des revenus. Il n'y a pas d'autre possibilité car notre économie ne survivra pas longtemps si les prix augmentent constamment.

● (1220)

Je n'ai pas besoin d'insister sur les graves problèmes auxquels les personnes à revenus fixes ou moyens font face pour ce qui est du logement, de la nourriture et des vêtements. Les personnes à revenu moyen semblent pressées de toutes parts et le gouvernement se contente de dire qu'il ne peut rien faire parce que, selon lui, l'inflation provient de causes extérieures. Comme mon chef l'a souvent indiqué et comme nous continuons à l'indiquer, nous ne pouvons accepter cette réponse. Par conséquent, il faut considérer l'attitude de mon parti sur l'assurance-chômage dans le cadre de l'ensemble de nos propositions économiques visant à réduire le chômage et à combattre l'inflation.

Il faudra certes éliminer ceux qui fraudent la caisse d'assurance-chômage. On ne devrait permettre aux Canadiens de toucher des prestations s'ils ne recherchent pas activement un emploi. Ceux qui quittent leur emploi sans raison valable, qui refusent un travail raisonnable ou pour lequel ils sont compétents, ne devraient recevoir aucune prestation d'assurance-chômage.

Même si le régime d'assurance-chômage n'a que deux ans d'existence, il a soulevé de nombreux problèmes. Voici les trois plus importants: 1) le besoin d'augmenter considérablement les cotisations, augmentation qui a eu lieu ces derniers mois, 2) la gestion de la caisse en fonction du coût élevé des prestations et 3) la crédibilité du ministre. Je voudrais me pencher sur ces trois questions.

Comme je l'ai mentionné, l'un des principaux problèmes a été la nécessité d'augmenter considérablement les primes. Je veux faire porter au hansard le fonctionnement de la caisse pendant les années 1972 et 1973.

En 1972, les cotisations des employeurs et des employés s'élevaient à environ 691 millions de dollars. En 1973, nous croyons savoir qu'elles s'élevaient à environ 1 milliard 269 millions de dollars. En 1972, il y a eu un déficit d'environ 174 millions de dollars tandis qu'en 1973, celui-ci a été d'environ 509 millions de dollars.

[M. Alexander.]

Ce qui est encore plus surprenant, si l'on ne perd pas de vue ce que l'on nous a dit au cours du débat sur les étapes initiales du bill créant la caisse, c'est ce qu'il est advenu des cotisations. J'aimerais faire consigner au hansard les chiffres pour 1972, 1973 et 1974.

En 1972, le taux de base pour l'employé était de 90c. et pour l'employeur, de $1.26. En 1973, l'employé donnait $1 et l'employeur $1.40. Au 1er janvier 1974, la cotisation sera de $1.40 pour l'employé et de $1.96 pour l'employeur. En d'autres termes, une hausse de 40 p. 100 du montant des cotisations afin de pouvoir maintenir la caisse d'assurance-chômage. Vous comprendrez mes appréhensions puisqu'on nous a dit que les cotisations seraient bien loin du niveau que vient d'autoriser le ministre.

Qu'en est-il des frais administratifs qui doivent être couverts par l'employé et l'employeur? Examinons les prévisions du livre blanc et les frais réels. Les frais administratifs prévus pour 1972 étaient de 71 millions de dollars mais, en réalité, ils se sont élevés au cours de cette année à environ 120 millions de dollars. Les prévisions du livre blanc pour 1973 étaient de 73 millions de dollars et les frais réels ont été de 145 millions. Cela représente un dépassement de 72 millions par rapport au livre blanc.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est le double.

M. Alexander: Oui, c'est le double; et l'on se demande pourquoi mon parti exige une enquête indépendante.

Le problème de l'administration est le coût élevé des prestations. Voici ce qui est arrivé en 1972. Je ne remonterai pas plus loin parce qu'en 1971, comme je l'ai déjà dit, on a introduit le nouveau programme en maintenant l'ancien. En 1972, les prestations ont coûté $1.873 milliard de dollars; il y a eu des frais administratifs supplémentaires d'environ 122 millions, couverts par l'employeur et l'employé. En 1973, les prestations se sont élevées à 2.03 milliards, plus 145 millions en frais administratifs bien qu'en 1973 le taux de chômage était généralement plus bas qu'en 1972 et que 250,000 demandes de prestations ont été refusées ou supprimées.

Par contre, les prestations ont coûté, en 1971, 892 millions et, en 1970, 694 millions. Quel contraste! Quel précédent! Il est de toute évidence grand temps de réévaluer sérieusement l'objectif et l'orientation de la loi. Les Canadiens ont certes le droit de connaître la vérité. Nous devons établir le rapport entre le taux élevé d'emplois vacants, les prestations élevées et le taux élevé de chômage.

Comme le *Spectator* d'Hamilton le dit dans son numéro du 9 janvier 1974:

> Imposer la population active pour subventionner un nombre croissant de personnes qui ne travaillent pas, ne peut que mener à un désastre. Aucun pays ne peut survivre longtemps sans respecter la dignité du travail.

Comme je l'ai souvent dit, monsieur l'Orateur, notre pays s'est construit sur une éthique du travail, il continue et continuera de le faire. Mais il existe maintenant des éléments dissuasifs à l'égard du travail. Ils sont apparus à la suite de la nouvelle philosophie adoptée par le gouvernement et nous aurons des problèmes tant qu'il n'en changera pas. Cela a provoqué une tollé général chez la plupart des Canadiens car ils désapprouvent ce qu'est devenue la Commission d'assurance-chômage.

Un échantillonnage de la presse nationale souligne le doute né à la suite de l'emploi abusif de la caisse de la CAC. Le *Free Press* de Winnipeg a parlé de «pétrin» le 21 novembre dernier, et je cite:

Prévu au départ pour être un programme d'assurance, il n'en reste plus rien. Il s'agit d'un programme pur et simple d'assistance publique, subventionné en grande partie par des milliers de Canadiens qui ne peuvent espérer en profiter un jour.

Lorsque le ministre de la Main-d'œuvre (M. Andras) a fait une déclaration, aux environs du 6 novembre de l'année dernière, le *Sun* de Vancouver déclara qu'il cherchait à disculper la CAC. Il a dit:

Il insista beaucoup sur le fait qu'environ 250,000 personnes ont été exclues ou rayées des listes de la CAC cette année à la suite d'une enquête approfondie. Cependant, ces statistiques prouvent simplement qu'un nombre considérable de personnes tentent de frauder la caisse sans nous dire combien d'entre elles y réussissent. Le nombre de ceux qui n'ont pas été pris doit être impressionnant. M. Andras l'a laissé entendre en déclarant que le personnel d'enquête, composé de 147 membres il y a un an, en comporte maintenant 369 et que 55 enquêteurs supplémentaires doivent y être ajoutés d'ici la fin de l'année. Cela signifie tout simplement que le nombre de chiens de garde étaient insuffisants il y a un an et qu'il l'est encore.

Voilà ce que disait le *Sun* de Vancouver. Le *Province* de Vancouver du 10 novembre parle de «L'impôt sur le revenu du chômage», et le *Sun* de Toronto du 15 novembre titre: «Les profiteurs continuent».

● (1230)

Le troisième problème, qui est très important, est celui de la crédibilité du ministre responsable. Le 22 mai 1973, alors qu'il expliquait ses prévisions budgétaires au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, il a dit:

Mais, sans aller jusqu'à me servir de superlatifs, je crois pouvoir dire sincèrement que c'est un programme bon et convenable et que, en dépit des problèmes qu'il nous reste à résoudre, comme je l'ai dit, notre réorganisation assurera un niveau beaucoup plus élevé d'efficacité, de sensibilité et d'humanité.

En annonçant l'augmentation des primes le 7 novembre 1973, le ministre a fait une déclaration à l'appel des motions. J'aimerais citer un extrait de la page 11 de cette déclaration où il disait:

L'importante étude sur la sécurité sociale au Canada, actuellement en cours sous la direction du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, fait aussi que le moment serait mal choisi pour apporter des changements législatifs à un programme social de l'importance du régime d'assurance-chômage.

Jusqu'où peut aller ce ministre dans son inconséquence, monsieur l'Orateur? C'est ce que j'entends par manque de crédibilité. Il nous annonce maintenant une mesure pour modifier la loi. Je me demande si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a terminé son étude sur la sécurité sociale. En toute déférence, je dirais que non. Avec tout le respect que le lui dois, je dirais qu'il présente maintenant une mesure parce qu'il se rend compte que, dans sa forme actuelle, la loi est inacceptable aux yeux des Canadiens, qui réclament de l'action.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Quant aux mesures précises, nous attendrons le bill que le ministre a promis dans sa lettre d'intention et dans le discours du trône et nous lui disons que nous n'accepterons pas de camouflage et que nous ne nous attendons pas à ce qu'il présente des mesures spéciales pour apaiser temporairement l'opposition, et pas tellement nous, mais les Canadiens.

Encore une fois, en ce qui concerne la crédibilité du ministre, j'aimerais citer un extrait du même discours, à la page 13, où il dit:

Je suis résolu à faire l'impossible pour que les chômeurs qui cherchent vraiment du travail obtiennent les prestations auxquelles ils ont droit et notre appui total dans leurs efforts de recherche d'un nouvel emploi. Je suis également résolu à faire l'impossible pour que ceux qui n'ont pas droit aux prestations ne reçoivent absolument rien. Je suis convaincu que nous avons maintenant le système administratif et la compétence voulus pour y parvenir.

C'est ce que le ministre a dit le 7 novembre, monsieur l'Orateur. Je répète:

Je suis convaincu que nous avons maintenant le système administratif et la compétence voulus pour y parvenir.

Pendant que le ministre temporisait et tournait autour du pot, l'opposition, et notamment le député de Hastings (M. Ellis), déclarait en termes clairs qu'il avait tort en ce qui concerne cette loi. Le député a lancé des accusations concernant la mauvaise gestion, les dépenses inutiles, les erreurs d'ordinateur depuis deux ans, mais le ministre et ses fonctionnaires ont nié ces accusations. Les fonctionnaires du ministre les ont qualifiées d'erronées, de trompeuses et de périmées.

Pour vous montrer que le ministre s'est vite rendu compte qu'il avait tort une fois mis sur la sellette, au cours de la première semaine de février 1974, lors d'une réunion de l'Association canadienne de la construction, il a admis que la plupart des critiques dirigées contre lui il y a un an ou même six mois étaient fondées. Puis il a dévoilé son plan de sauvetage. J'aimerais énumérer certains des projets que le ministre voulait mettre sur pied: vérifier de plus près l'admissibilité à l'assurance-chômage; insister davantage sur la formation professionnelle des employés; insister pour que les personnes inscrites au chômage cherchent activement un emploi; augmenter le personnel de la Commission d'assurance-chômage préposé au contrôle des prestations; exercer de nouveaux contrôles sur l'embauche par l'intermédiaire des syndicats; offrir des stimulants pour améliorer la mobilité de la population active, notamment dans le domaine de la construction.

C'est ce qu'il a proposé, alors qu'en novembre il disait qu'il avait «le système administratif et la compétence voulus». J'espère que les mesures de sauvetage que je viens de vous citer entreront dans le cadre de la loi de l'assurance-chômage, ainsi que certaines autres.

Nous disons depuis longtemps que nous n'acceptons pas et n'avons jamais accepté une période d'admissibilité de huit semaines; d'après nous, elle devrait être d'au moins seize semaines. Nous avons aussi indiqué que la Main-d'œuvre et l'Assurance-chômage devraient fusionner.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Il me semble que le ministre ait été moins que sincère à cet égard envers les Canadiens. Il nous faut connaître la vérité. Les Canadiens n'y ont pas seulement droit, mais l'exigent, et c'est pourquoi nous n'avons jamais cessé de réclamer une enquête approfondie et indépendante sur l'assurance-chômage. L'incrédibilité toujours croissante et l'inconséquence du ministre rendent certes une telle enquête obligatoire. Mon parti continuera de réclamer une enquête publique approfondie et indépendante sur le programme d'assurance-chômage pour dissiper tout soupçon et établir ce que le programme devrait accomplir dans le contexte d'une politique d'ensemble pour le Canada.

Nous croyons que cette enquête est amplement justifiée. Le compte de l'assurance-chômage accuse actuellement un déficit d'environ 509 millions contre 174 millions en 1972. Les prestations d'assurance-chômage ont augmenté l'an dernier de 16 millions par rapport à 1972, en dépit—et je le répète—en dépit de taux d'assurance-chômage plus bas et d'un contrôle des prestations par la Commission de l'assurance-chômage qui a exclu environ 250,000 prestataires.

La prétendue révision détaillée que mentionne le discours du trône ne va pas assez loin, à notre avis. Tout d'abord, monsieur l'Orateur, elle n'était pas indépendante, et nous croyons qu'une révision doit être indépendante et ne pas être effectuée par ceux qui ont fait l'objet des critiques. Puis nous croyons qu'il faudrait instituer une enquête au lieu d'effectuer une révision détaillée. L'enquête que nous réclamons irait au fond du programme et fournirait des solutions positives à certaines questions essentielles. Par exemple, les craintes au sujet d'abus sont-elles justifiées? En outre, nous devons savoir si le programme d'assurance-chômage risque vraiment d'encourager la paresse et dans ce cas, découvrir les causes de cet état de choses et y remédier.

Nous devons savoir si le programme d'assurance-chômage est en réalité un programme d'assurance ou un programme d'assistance sociale, dont les cotisations sont simplement un nouveau genre d'impôt. Seule une enquête publique poussée sur le programme nous donnera la réponse. Les Canadiens l'exigent, ils y ont droit et, au nom des Canadiens, je demande ici au gouvernement de nous fournir l'occasion de connaître la vérité.

J'aimerais terminer en reprenant et en soulignant quelques sages paroles de notre chef. Voici ce qu'il a dit:

> Les Canadiens voudraient que la politique économique et sociale du pays retrouve un sens de l'ordre, des valeurs et de la justice. Les gens en quête de travail mais incapables de trouver un emploi, une occasion de se tailler une carrière, veulent un gouvernement qui se soucie tout d'abord d'assurer tout cela. Ceux qui ne travaillent pas parce que cela ne vaut pas la peine de travailler ont besoin d'un gouvernement qui va créer des stimulants dans un régime d'assistance sociale remis à jour.

Nous attendons la mesure législative. Mais on fait mieux de ne pas en faire une plastie, un expédient pour s'attaquer à un aussi grave problème. Dans ce cas, il nous faudrait sûrement examiner la question plus longuement et plus à fond que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Nous n'avons nullement l'intention de nous faire embobeliner; nous voulons savoir ce qui en est, nous voulons la vérité.

Des voix: Bravo!

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à joindre mes félicitations à l'adresse du Gouverneur général et de Madame Léger à celles des autres représentants et à me réjouir, au nom de tous les Canadiens, des dons uniques dont ils feront bénéficier Rideau Hall. Je voudrais aussi féliciter le député de Spadina (M. Stollery) et le député de Sherbrooke (M. Pelletier), les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône; ils ont tous les deux fait un discours éloquent qui témoigne de leur dévouement.

● (1240)

La Chambre sait que mon exposé budgétaire de février dernier comportait deux objectifs principaux. D'abord, favoriser une saine croissance de l'économie en prévoyant des stimulants solides expansionnistes et continus. Deuxièmement, prendre tous les moyens possibles pour contenir les retombées des forces inflationnistes mondiales sur le Canada qui avaient déjà atteint ce que j'ai appelé des «proportions épidémiques». Plus précisément, j'ai prévu que le produit national réel en 1973 s'accroîtrait d'environ 7 p. 100, à condition que les récoltes soient bonnes, qu'on jouisse de stabilité internationale et de bonnes relations de travail, le nombre d'emplois s'accroîtrait d'au moins 300,000.

Les députés se souviennent aussi que l'opposition officielle a réagi à ce budget en le tournant en ridicule et en en riant, sa réaction typique. Le leader conservateur a dit qu'il était une «mauvaise plaisanterie nationale» et une œuvre de «fiction». Le 23 février, il disait à la Chambre, ainsi qu'il est consigné à la page 1598 du hansard, qu'il ne pouvait trop souligner le fait que le budget était «loin de suffire aux besoins nationaux dans une nouvelle ère d'expansion et de productivité». Ceux qui l'avaient appuyé devraient un jour expliquer pourquoi le chômage était une «calamité chronique».

Le principal porte-parole conservateur sur les questions économiques, le député de Don Valley (M. Gillies) déclarait que le budget ne permettait qu'une expansion beaucoup trop limitée—je cite ses propres paroles, telles qu'elles figurent à la page 1559 du hansard du 22 février 1973—«... pour faire progresser le pays, pour amener un taux d'emploi que les Canadiens ont toutes les raisons de vouloir et d'espérer...». Encore tout récemment, soit le 10 décembre 1973, comme en fait foi le hansard à la page 8588, il se lamentait sur «... le bas rendement de l'économie canadienne» et l'arrêt de la croissance depuis le premier trimestre.

Qu'il me soit permis de donner un bref aperçu de la situation économique réelle en 1973, afin que la Chambre puisse confronter les faits et les élucubrations des conservateurs.

[*Français*]

Le principal fait est le suivant: la production nationale réelle a progressé l'an dernier de 7.1 p. 100 malgré d'importants conflits de travail au 3e trimestre et le manque de stabilité internationale. Ce chiffre, parfaitement conforme à la prévision que j'ai faite dans mon exposé budgétaire, représentait la plus forte augmentation de la production nationale depuis 1956, la progression la plus marquée que le Canada ait connue en 17 ans et, à ce sujet, Statistique Canada s'est trompé, puisqu'il s'agit de 17 ans et non pas de 7 ans, et probablement l'une des plus considérables qui aient été observées dans tous les pays industrialisés. Faisons donc la comparaison avec les sombres prévisions des conservateurs progressistes au sujet d'une faible croissance économique!

Le deuxième fait important est le suivant: cette expansion extraordinaire a aidé à créer 430,000 nouveaux emplois au Canada en 1973, soit 130,000 ou 43 p. 100 de plus que la croissance minimum que j'avais prévue. Ce chiffre représente une augmentation record de 5.2 p. 100 de l'emploi, soit près de 25 p. 100 de plus que le sommet atteint jusqu'ici, savoir 4.2 p. 100 en 1966. Le taux moyen de chômage de 6.3 p. 100 en 1972 est descendu à 5.6 p. 100 en 1973, ce qui constitue le plus bas niveau observé depuis 1969.

[*Traduction*]

D'après les estimations de l'enquête sur la population active, l'emploi se serait accru de 111,000 dans la fabrication en 1973, soit une hausse de 6 p. 100. C'est la plus forte hausse de l'emploi dans la fabrication depuis 1966 en termes relatifs et absolus, alors que le nombre de nouveaux emplois avait augmenté de 122,000 ou encore de 7.5 p. 100 cette année-là.

La croissance de l'emploi dans la fabrication en 1973 a dépassé de 8,000 le total général des six années précédentes. Elle a constitué 26 p. 100 de l'augmentation globale de l'emploi en 1973, soit 430,000 ou 5.2 p. 100 nouveaux emplois.

Je suis toujours étonné du nombre de Canadiens inactifs et je le serai tant qu'il y aura des Canadiens capables et désireux de travailler, mais dans l'impossibilité de trouver un emploi. Je pense que je pourrais en toute justice demander à la Chambre de comparer la croissance sans précédent de l'emploi l'an dernier avec les sinistres présages et les incantations marmonnés dans l'obscurité et les ténèbres par la troïka, le chef de l'opposition (M. Stanfield), le député de Don Valley et le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui tous trois l'an dernier faisaient penser à s'y méprendre aux trois sorcières de Macbeth.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est fort bien écrit, John.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le chef conservateur s'est promené d'un bout à l'autre du pays en essayant de créer l'impression que le niveau de vie des Canadiens était gravement compromis par l'inflation.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et n'est-il pas compromis?

M. Turner (Ottawa-Carleton): On ne peut nier qu'en 1973 pour la première fois depuis bien des années, l'augmentation de la rémunération moyenne des travailleurs a tout juste égalé la hausse du coût de la vie. Mais il n'est pas moins vrai que le niveau de vie réel de la majorité des Canadiens s'est sensiblement amélioré si on se fie à la prospérité générale du Canada que nous sommes en mesure d'observer.

Pendant l'année dernière, le revenu réel dont disposent les particuliers, hommes, femmes et enfants, c'est-à-dire le revenu net après déduction des impôts et soustraction du taux d'inflation, après y avoir ajouté les paiements par transfert comme les pensions et les allocations familiales et avoir tenu compte de la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers équivalant à 12 et 13 p. 100, comme prévu au budget, le revenu net, donc, s'est accru de 6.8 p. 100 de 1972 à 1973. Voilà l'augmentation réelle moyenne du revenu dont peuvent disposer les Canadiens. Et cette augmentation en suit deux autres déjà exceptionnelles: 5.9 p. 100 en 1971 et 6.7 p. 100 en 1972.

Cet accroissement du revenu réel dont peuvent disposer les particuliers, 6.8 p. 100, est de 50 p. 100 plus élevé qu'aux États-Unis. Depuis 1970, le revenu réel moyen des Canadiens s'est accru de 21 p. 100, près du double de l'augmentation que les Américains ont connue.

Pour résumer, monsieur l'Orateur, les conservateurs avaient entièrement tort en février dans les constatations qu'ils faisaient sur la conjoncture, et ils sont restés dans l'erreur tout le reste de l'année au sujet de l'évolution de l'économie. Mais, comme je le montrerai tout à l'heure à la Chambre, cette erreur de jugement n'était que la moindre de leurs bévues.

[*Français*]

J'ai déclaré au début de mes remarques que l'un des principaux objectifs du budget était de faire tout ce qui était raisonnablement possible pour contenir l'épidémie mondiale d'inflation. Le Canada n'a pas échappé—il ne le pouvait d'ailleurs pas, vu sa place importante dans le commerce mondial—aux atteintes de ce mal international, qui a pris au cours de l'année des proportions que même les plus pessimistes n'avaient pas envisagées. En dépit de notre vulnérabilité à ces pressions inflationnistes mondiales, nos prix se sont relativement mieux comportés que ceux de la plupart des autres pays. Par rapport à la même époque en 1972, notre indice des prix à la consommation accusait, en décembre dernier, une hausse de 9.1 p. 100, contre une augmentation moyenne de 10.3 p. 100 pour l'ensemble des pays de l'OCDE et de 9.5 p. 100 pour les membres de la Communauté économique européenne.

Rien ne me dérange davantage, en qualité de ministre des Finances, que les effets défavorables de l'inflation sur le budget et l'épargne des Canadiens. Cela blesse tous les Canadiens. Il s'agit du problème économique numéro un dans ce pays, problème qui a été et qui continue à être un sujet de préoccupation profonde et constante pour le gouvernement. Le chef conservateur progressiste et ses collègues ont essayé de faire croire au pays que nous avons suivi une politique de passivité satisfaite. La vérité est tout autre: aucun autre pays sans doute n'a pris des mesures aussi concertées et aussi efficaces que le Canada pour modérer les répercussions de l'inflation, pour essayer de maintenir le revenu réel des catégories de personnes les moins aptes à se protéger elles-mêmes contre la hausse du coût de la vie et pour faire ce que nous pouvons ici au Canada afin d'attaquer le mal à la racine, au moyen de mesures favorisant l'accroissement de l'offre de biens pour satisfaire aux besoins d'une économie en expansion.

[*Traduction*]

Avant la crise énergétique, nous prévoyions que l'expansion de l'économie canadienne en 1974 dépasserait encore les possibilités de croissance à long terme et atteindrait le maximum permis par la main-d'œuvre disponible et les ressources de l'industrie. Nous prévoyions que les pressions inflationnistes à l'échelle mondiale s'atténueraient à la suite d'un certain accroissement de la production des biens frappés de pénurie et d'une modération importante de la croissance d'un certain nombre de pays industrialisés.

Le Canada a des chances d'être moins touché par les problèmes résultant de pénuries éventuelles de pétrole et de la hausse astronomique des prix du pétrole que tout autre pays industrialisé. La croissance de la production nationale peut cependant être inférieure à ce que nous avions prévu, mais elle pourrait très bien égaler ou dépasser celle de tout autre pays industrialisé, y compris le Japon, ce miracle industriel des temps modernes. Nous avons certes entrepris l'année 1974 sur la forte poussée de la croissance réelle considérable du PNB qu'on a connue pendant le dernier trimestre de l'année dernière, atteignant un taux annuel de 11.5 p. 100, à l'égal de la remontée qui a marqué la même période en 1972 et le premier trimestre de 1973.

● (1250)

Une augmentation rapide des investissements de capitaux, stimulée par les mesures fiscales d'aide aux industries de fabrication et de transformation et par des dépenses accrues à l'égard de nouvelles ressources énergétiques, a donné un immense essor à l'économie. Selon la récente enquête de l'OCDE sur le Canada, les augmentations des prestations de sécurité sociale accordées aux Canadiens contribueront à maintenir les revenus personnels et les dépenses de consommation. Comme les exportations de pétrole excèdent les importations, les hausses de prix du pétrole ne devraient pas affecter notre balance des paiements.

Mais certaines incertitudes subsistent. On n'a pas encore vu les répercussions de la forte hausse du prix du pétrole sur les poussées inflationnistes à l'échelle mondiale. L'expansion des exportations canadiennes pourra être ralentie par les répercussions de la crise énergétique; celle-ci retarde en effet la croissance de nos principaux associés commerciaux, mais il est difficile de déterminer pour le moment dans quelle mesure. Il reste encore à prendre des décisions concernant les prix à venir du pétrole au Canada, lesquels influencent directement le niveau de revenu et de dépenses du consommateur et la répartition des recettes provenant du pétrole entre les gouvernements et les sociétés.

[*Français*]

J'ai suffisamment démontré tout à l'heure que l'opposition conservatrice progressiste se trompait tout à fait dans son évaluation de l'état de notre économie l'an dernier. Il n'est pas étonnant que, en conséquence, elle ait été menée à aggraver cette erreur en prônant l'adoption de mesures économiques qui étaient absolument inappropriées et susceptibles d'avoir des effets désastreux sur la production.

Les conservateurs progressistes l'ont d'ailleurs eux-mêmes reconnu tardivement dans une certaine mesure par l'entremise de l'honorable député de Don Valley (M. Gillies) qui, pendant un certain temps l'automne dernier, a fait volte-face sur les questions financières, monétaires et de change, par rapport à ses positions antérieures. Plus récemment, il s'est mis à changer de direction presque tous les jours comme une girouette en proposant des mesures économiques inverses.

[*Traduction*]

En février 1973, comme je l'ai déjà dit, la troïka financière conservatrice affirmait que le stimulant fiscal proposé dans le budget était nettement en deçà de ce qu'il fallait pour susciter une forte croissance économique. Le député de Don Valley a parlé d'un déficit budgétaire national de plus de deux fois et demie supérieur à celui que j'avais prévu, soit de plus de 2½ milliards de dollars. Il a soutenu que la croissance du Canada serait retardée en raison de la quasi-parité du dollar canadien avec le dollar américain. Le 22 février 1973, comme en témoigne le hansard à la page 1559, il a dit:

Nous savons qu'il n'y a jamais vraiment eu de grande prospérité au Canada depuis l'époque où le cours de notre dollar avait accusé une hausse.

Dans un communiqué publié au nom de son parti le 21 mars 1973, le député de Don Valley disait que la politique monétaire, tout comme la politique fiscale, était trop restrictive. «On a de plus en plus la preuve, disait-il, que le ministère des Finances et la Banque du Canada ne s'emploient pas sérieusement à créer une situation de plein emploi et qu'ils modifieront la politique fiscale et monétaire afin de lutter contre l'inflation en restreignant la demande et en bloquant l'avènement du plein emploi.»

C'est dans un discours qu'il faisait à l'Empire Club de Toronto le 25 octobre 1973 que le député a fait une volte-face complète et surprenante. Il a indiqué trois grandes causes d'inflation au Canada: une politique fiscale extrêmement large alors qu'il préconisait une expansion plus marquée; une politique monétaire extrêmement large, alors qu'il préconisait une plus grande expansion; la dévaluation du dollar canadien et de la monnaie américaine par rapport aux monnaies des autres pays industrialisés du monde. Il a déploré, pour reprendre ses paroles, le fait que «nous continuions à suivre une politique financière expansionniste longtemps après qu'il fut devenu évident qu'elle avait de fortes répercussions inflationnistes sur l'économie et qu'elle ne contribuait pas beaucoup à résoudre le problème du chômage.» Je ne puis m'empêcher de me demander, monsieur l'Orateur, quand le député s'est rendu à cette évidence.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il a déploré alors ce qu'il prétendait être la «politique monétaire facile» du gouvernement et de la Banque du Canada, exprimant l'opinion qu'une augmentation du crédit au-delà du taux réel de croissance de l'économie contribuait dans une large mesure à l'inflation. Seulement quelques semaines auparavant, à la Chambre des communes, le 10 septembre 1973, poursuivant dans le même sens, le député a alors accusé le gouvernement d'appliquer une «politique de resserrement monétaire» et une «politique monétaire onéreuse.»

Enfin, le ministre s'est beaucoup inquiété de ce que le dollar canadien avait accusé la même dévaluation que le dollar américain, par rapport à d'autres devises, ce qui sous-entendait clairement que le Canada aurait été dans une situation plus favorable si le dollar canadien avait aussi pris de la valeur par rapport aux devises de notre principal associé commercial. Que faire alors, monsieur l'Orateur, de sa déclaration antérieure voulant que le Canada n'ait jamais été vraiment prospère depuis que le dollar canadien a atteint la parité avec le dollar américain?

Le leader conservateur a souvent parlé du besoin fondamental de donner suite à de «judicieuses politiques financières et monétaires.» Après avoir dit en octobre que nos politiques financières et monétaires devraient être beaucoup plus rigoureuses, le député de Don Valley a voulu savoir à la Chambre le 29 novembre—à la page 8257 du hansard—quand j'allais instaurer «de nouvelles politiques monétaires et fiscales afin d'éviter une grave crise économique.» A l'époque, je pensais qu'il prônait l'adoption de politiques plus expansionnistes. Mais le 11 décembre et de nouveau le 13 décembre, en pages 8615 et 8699 du hansard, il a voulu savoir si je croyais que nous ne pourrions rien faire en recourant à des politiques financières, monétaires et de change pour ralentir l'inflation. De toute évidence, il préconisait un resserrement des politiques fiscale et monétaire et une certaine poussée vers le haut du taux de change.

Je ne puis qu'en conclure, monsieur l'Orateur, que, dans l'esprit du parti conservateur, une politique monétaire et fiscale judicieuse est expansionniste le lundi, le mercredi et le vendredi et restrictive le mardi, le jeudi et le samedi.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'espère que, le septième jour, ils se reposent et essaient de concilier ce qu'ils ont fait le reste de la semaine.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Parce qu'ils n'ont absolument pas su se rendre compte de la nature de l'ensemble du problème de l'inflation qui nous afflige, les conservateurs ont également préconisé, pour le régler, l'adoption de politiques précises qui sont également de la pure folie. Ayant conclu que l'inflation au Canada était causée principalement par des facteurs intérieurs, le député de Don Valley, en février dernier, comme en fait foi la page 1561 du hansard du 22 février, a réclamé l'adoption de contrôles des salaires et des prix. Il a soutenu qu'ils ramèneraient le taux d'inflation à 3 p. 100 et résoudraient le problème de l'inflation de la même façon qu'on l'a supposément réglé aux États-Unis. C'est ce qu'il a dit dans son discours. Nous

avons demandé les études faites par les conservateurs sur les facteurs ou pressions inflationnistes causées par les coûts plutôt que par la demande. Je les ai demandées par l'entremise de mon ministère. Je n'ai pas encore reçu ces études. Je me demande jusqu'à quel point elles contribueraient à améliorer la situation économique du pays. Où sont ces études? Si elles existent, pourquoi ne les a-t-on jamais rendues publiques?

Regardons les faits bien en face. Qu'elle est la grande source d'inflation? La récente étude sur le Canada par l'OCDE concluait qu'elle «peut être principalement attribuée à la hausse soudaine des prix sur les marchés internationaux».

Comme tous les députés le savent bien, les prix des denrées agricoles, des matières premières et du pétrole ont augmenté au cours de ces derniers mois à un rythme encore jamais atteint en temps de paix. Prenons quelques produits qui font l'objet d'échanges internationaux et que nous ne produisons pas au Canada. Au cours de l'année dernière, le prix de l'étain a augmenté de 83 p. 100, celui du cacao de plus de 90 p. 100, du café de 40 p. 100, du sucre de 57 p. 100, du caoutchouc de 85 p. 100 et du riz de 206 p. 100. Qu'est-ce que le parti conservateur pourrait faire faire pour contrôler les prix de ces denrées et de bien d'autres que nous importons de l'étranger?

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Les contrôles se révèlent-ils efficaces pour juguler l'inflation et promouvoir la croissance économique dans les circonstances où nous nous trouvons actuellement face aux pressions inflationnistes mondiales? Cela peut surprendre les conservateurs, mais la réponse est sans aucun doute non. En janvier, l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation aux États-Unis était 9.4 p. 100 alors qu'au Canada, elle était de 9.1 p. 100. Je ne suis nullement fier de ces chiffres. Je tiens simplement à les citer. En Grande-Bretagne, en janvier dernier, le coût de la vie était de 12 p. 100 plus élevé que l'année précédente.

Je sais que le député de Don Valley n'aime pas que nous comparions notre situation à celle des Américains, bien qu'il l'ait fait lui-même l'année dernière lorsque cela semblait jouer en sa faveur. Son collègue, le député de Simcoe-Nord (M. Rynard), à l'émission «Nation's Business», je crois, citaient des chiffres à propos des États-Unis au meilleur de sa connaissance, mais malheureusement ses chiffres n'étaient pas à jour.

Non seulement dans ces pays les contrôles n'ont eu aucun effet notable sur l'inflation, mais ils ont également entravé la croissance économique. L'économie et la société britanniques sont au bord du désastre parce que les travaillistes s'opposent à toute réglementation. Les États-Unis vont rapidement supprimer les contrôles qui restent encore car on s'est rendu compte qu'ils augmentaient les pressions inflationnistes en créant des pénuries artificielles et qu'ils retardaient également l'expansion économique. M. Herbert Stein, qui préside le groupe des conseillers économiques du président, a récemment déclaré devant un comité économique mixte du Congrès que les États-Unis avaient fait l'essai d'un «remède» pour contrôler les prix et les salaires, remède qui n'avait apporté «qu'un soulagement provisoire, suivi de nombreux maux de tête». Et M. Stein d'ajouter:

> Nous savons que la réglementation n'enraiera pas l'inflation; elle ne peut que présenter davantage de lacunes et de carences.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) nous dit qu'il faut recourir à la réglementation pour dissiper la psychose de l'inflation. Où, dans le monde, pareilles mesures se sont-elles révélées le moindrement efficaces? Il nous dit que ces mesures sont nécessaires pour vaincre l'amertume croissante que provoque l'inflation. Qu'il me soit permis de lui faire remarquer que si ses nombreuses interventions en faveur des mesures de contrôle n'apportent pas de solution au problème de l'inflation, elles n'en contribuent pas moins à aggraver le problème, en incitant à l'aigreur et en suscitant une psychose de l'inflation.

Aux États-Unis, le secrétaire du Trésor, M. George Shultz, a déclaré à un comité du Congrès—le comité des affaires bancaires du Sénat—que les réglementations, qui avaient été si bien accueillies, avaient perdu l'appui du public. En Grande-Bretagne, les réglementations n'ont certainement réussi qu'à engendrer de la rancœur. Cela ne devrait pas surprendre le chef du parti conservateur qui nous a avertis il y a plusieurs années—dans un discours à l'Agudath Israel's Mens' Club, le 31 janvier 1971—que les réglementations susciteraient «beaucoup de ressentiment chez les groupes et les particuliers qui se sentiraient lésés, et créeraient un climat de confrontation constante». Un an après que les conservateurs eurent commencé à proposer l'adoption d'un programme de réglementation des salaires et des prix pour faire suite à un blocage de 90 jours, nous attendons encore qu'ils expliquent exactement le genre de programme auquel ils songent, quelle limite ils voudraient imposer pour les hausses de salaires et de prix et pourquoi, à leur avis, un programme de ce genre aurait plus de succès au Canada que les programmes adoptés aux États-Unis, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays pour ce qui est de réduire l'inflation sans retarder la croissance économique. Sûrement, la théorie voulant qu'on impose des réglementations générales applicables à presque tous les salaires et les prix malgré les fortes pressions inflationnistes qui touchent actuellement tous les pays du monde a été complètement discréditée à tous les points de vue.

Je conclurai dans quelques instants. Permettez-moi d'insister sur un point important. Étant donné qu'il n'ont pas la responsabilité du pouvoir, les partis de l'opposition ne sont pas obligés d'accepter les conséquences des folies qu'ils nous exhortent souvent à commettre. Dans le cas du parti conservateur en particulier, ces panacées changent d'un jour à l'autre en fonction de ce qui est susceptible, d'après ses calculs, d'attirer l'attention du public à ce moment-là. Un jour, il exige que nous adoptions des politiques économiques plus expansionnistes et le lendemain, il nous dit que notre politique actuelle est beaucoup trop expansionniste. Un jour il nous condamne d'envisager simplement l'adoption d'un contrôle de prix et des revenus et le lendemain, il nous reproche de ne pas l'avoir fait. Il continue d'essayer d'implanter des moyens de contrôle alors qu'ils ne sont depuis longtemps avérés inefficaces dans tous les pays, l'un après l'autre, dans la conjoncture mondiale actuelle. En tant que ministre des Finances, je n'ai pas l'intention de me laisser pousser à jouer sans réfléchir avec l'avenir de l'économie canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): En fait, il n'y a aucune façon simple de résoudre les problèmes d'inflation que nous connaissons. Je le répète, aucun autre pays n'a probablement pris des mesures aussi étendus et concertées pour faire face à cette situation que nous l'avons déjà fait dans notre pays en élargissant la gamme de nos fournisseurs et

en protégeant ceux qui sont le moins aptes à se protéger eux-mêmes.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je ne perdrai pas mon temps à énumérer les autres mesures importantes que nous envisageons de prendre, mesures qui sont décrites dans le discours du trône. Malgré tous les problèmes que nous avons—et nous en avons—,malgré l'érosion que cause l'inflation—et elle est forte—,si nous regardons le reste du monde, nous avons lieu de nous considérer comme assez heureux et le gouvernement à l'intention de faire tout son possible pour qu'il en soit toujours de même.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Je donnerai la parole au député d'Edmonton-Ouest à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 h 5.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'aimerais faire miens les sentiments qui ont été exprimés par les autres députés au cours de ce débat aux députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier) qui, en qualité de jeunes députés, je dis jeunes en expérience à la Chambre, ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Je sais bien qu'il s'agit d'une tâche bien difficile. Souvent, ils ne sont pas habitués à l'atmosphère de la Chambre au début d'une nouvelle session. Ainsi, le discours du trône a été lu le matin et les discours sur l'Adresse, l'après-midi même. Je ne crois pas que ce soit vraiment l'atmosphère la plus favorable. Il me semble qu'il est préférable de procéder le même jour uniquement à la lecture du discours du trône. Ensuite, nous pourrions en faire l'étude. Ce serait plus réaliste. Nous savons bien que de jeunes députés ayant pris connaissance du discours le matin même ne sont pas prêts à 2 heures de l'après-midi à tenir des propos en réponse à ce discours, du moins des propos sérieux.

Ceci signifie que ces choses ont été «confectionné à l'avance» et, en ce sens, c'est irréel.

[*Traduction*]

J'aimerais aussi me joindre aux autres députés pour féliciter sincèrement Son Excellence de sa nomination au poste de gouverneur général et lui souhaiter ainsi qu'à madame Léger un heureux et très intéressant mandat. Je ne précise pas une durée de cinq ans puisque cette règle ne semble plus s'appliquer. Je ne doute pas qu'ils s'acquitteront de ces fonctions avec le charme et la distinction qui les caractérisent. Je pourrais ajouter que depuis mon arrivée ici le Canada a particulièrement été privilégié en fait de représentants vice-royaux et, à vrai dire, depuis l'adoption de la loi qui stipule que le gouverneur général soit un Canadien. Nous connaissons chacun de ceux qui ont occupé ce poste, et nous nous souvenons particulièrement des plus récents. Permettez de dire en toute déférence envers votre prédécesseur et le mien—lequel occupait ce poste élevé depuis 1967 alors qu'il y avait accédé dans des circonstances assez difficiles à la veille d'Expo 67—qu'il a laissé comme gouverneur général du Canada une marque personnelle inoubliable. Nous souhaitons tant à madame Michener qu'à Roly, comme certains d'entre nous l'appelons maintenant qu'il n'est plus en fonctions, une retraite des plus agréables bien que d'après ce que je constate elle ne soit pas du tout oisive.

Cela a été toute une expérience, avant la pause du déjeuner, d'écouter notre bon ami le ministre des Finances (M. Turner) se fouetter littéralement dans un déchaînement de frénésie politique. Il a dû se fouetter pour faire un discours dans lequel il reconnaissait un certain nombre de sentiments et d'arguments avancés périodiquement par les apologistes du ministère des Finances. Dans le texte de ce discours, on constate quelques beaux traits ainsi que des éléments assez brutaux. Il contenait également quelques piques politiques, ce qui est très amusant. Je suis certain qu'il faisait de son mieux pour renvoyer une pique pour 10 qu'il reçoit de ce côté-ci.

Ayant examiné le discours dans son ensemble, je constate avec plaisir qu'il s'est écarté des phrases ampoulées mais manifestement vides de sens de l'année dernière. On trouve maintenant un recueil de propositions ou de promesses faites avec un œil sur l'horizon politique. Je ne devrais peut-être pas dire «un œil»; je devrais dire que le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet ont préparé ce discours du trône en examinant l'horizon politique d'un œil ahuri. Ils ont introduit la phrase toute simple «demandez et vous recevrez», parce que c'est ainsi qu'ils donnent: à gauche et à droite. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il existe un monde entre promettre et donner.

D'après le discours du ministre des Finances, il est clair que s'il n'avait pas consacré autant de temps à des lécheries politiques, il aurait pu donner au pays ce qu'on attend d'un ministre des Finances. Il a dit qu'il ferait un rapport de la situation à propos du Fonds monétaire international, du dollar canadien et de la valeur de l'or. C'est là-dessus que le ministre des Finances doit faire un compte rendu. Au lieu de cela, il a présenté quelques arguments peu convaincants sur certaines déclarations que des chercheurs ont extraites hors du contexte du discours de mon collègue, le député de Don Valley (M. Gillies).

La clé de ce discours du trône ne sera pas, comme le laisse entendre le premier ministre, la servilité docile de la Chambre dans l'acceptation et l'adoption des propositions gouvernementales, pas du tout. Nous examinerons la teneur du budget, les propositions du ministre des Finances (M. Turner) en vue de recueillir l'argent nécessaire pour remplir toutes les promesses du discours du trône, car, nous l'avons vu, le gouvernement distribue ses largesses à qui en demande. Cette prodigalité exige beaucoup d'argent.

● (1410)

Le manque de temps cet après-midi m'en empêche. Mais je pourrais consacrer deux fois plus de temps à des questions qui méritent examen, comme l'inflation, le développement régional et le chômage. J'aurais aimé reprendre le problème soulevé par le député de South Shore (M. Crouse) au sujet des relations du Canada avec Taiwan et certains faits que nous avons pu observer durant l'intersession. J'aurais aimé parler des relations entre gouvernements et de la participation aux délibérations du Conseil de l'Europe que j'appuie de tout cœur, car elles fournissent aux députés l'occasion de s'entretenir avec leurs homologues des parlements européens. C'est le seul endroit où peut s'établir un dialogue entre les députés canadiens et les membres de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, ce qui est beaucoup mieux que les États-Unis qui y ont des observateurs depuis longtemps. Nous sommes invités à

remplir cette fonction. On nous tend la main. Je pense qu'il appartient au Canada d'accepter l'invitation. Il est évident que les rapports internationaux au niveau ministériel ou gouvernemental sont beaucoup trop restreints. Je pense que des représentants de tous les partis pourraient y jouer un rôle important. Ce type de formule, ce genre d'arrangement permet aux députés et aux sénateurs d'échanger leurs points de vue sans tenir compte de la position du gouvernement. C'est extrêmement important.

Je pourrais également parler de stratégie industrielle et d'unité nationale. A l'heure actuelle, le pays souffre d'un grand malaise. De l'avis de bien des gens, il s'agit d'une aliénation régionale mais, en fait, c'est parce qu'ils prennent conscience d'une inégalité réelle, prétexte invoqué le plus souvent depuis dix ans au Québec.

[*Français*]

Dans la province de Québec, il s'agissait d'une situation culturelle, linguistique, mais jamais d'une question économique. Jamais il n'y a eu contestation sur ce point. Bien plus, les revendications du Québec ne touchaient à peine à la situation économique.

M. Tom Bell (Saint-Jean-Lancaster): C'est vrai.

[*Traduction*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Venons-en maintenant à l'Ouest du Canada. C'est une question purement économique. Je suppose qu'elle peut revêtir en partie un aspect un peu géographique, mais elle est surtout économique. Mais il existe un sentiment d'injustice depuis longtemps. Dans mon adolescence, j'étais au courant d'un bon nombre des arguments qui existent fondamentalement aujourd'hui même s'ils ont pris un nouvel aspect, comme les tarifs de transports, le coût des produits fabriqués dans le Canada central et ainsi de suite. On a maintenant gelé, oui, gelé le prix d'un produit essentiel dont l'Alberta produit 85 p. 100. Ce gel est imposé sans consultation de la part du Canada central sous le prétexte apparent que ceux qui exploitent les ressources ne doivent pas réaliser de profits excessifs. J'ai l'intention de demander au ministre des Finances pourquoi lui et son administration ne s'en sont pas pris aux mines d'or de l'Ontario et du Québec qui ont, en gros, le monopole de la production d'or au pays. Aux prix d'aujourd'hui, s'il n'y a pas de profits exorbitants dans l'or, alors toute la situation est insensée. Il n'y a pas de profits excessifs dans le pétrole.

On s'en est servi de bouc émissaire, et il faut que des négociations longues et prudentes aient lieu. On ne peut absolument pas faire payer aux Canadiens de l'Alberta l'avantage de payer ce produit au Canada un prix inférieur au prix mondial. Les habitants de l'Ouest pourraient alors dire: Faisons de même pour le bois de construction parce qu'on le paie au prix mondial ou pour le nickel pour la même raison. Et nous pourrions également le faire pour l'acier parce qu'il est vendu au prix concurrentiel mondial. Les arguments du gouvernement à ce sujet sont sans fondements.

Il faut se servir d'autres arguments pour justifier ce que sera une position canadienne négociée. Je reconnais que, dans beaucoup de domaines, il y a eu un sentiment d'isolement et d'injustice, mais il existe depuis longtemps. C'est le plus vieux cliché que de dire que le Canada est un pays difficile à gouverner. Mettons-nous à la tâche et repartons du bon pied. Il faut une mobilisation nationale pour juguler l'inflation actuelle. Pour enrayer l'inflation, le gouvernement nous a offert périodiquement des cataplasmes et des mesures de rapiéçage, que ces méthodes conviennent ou non aux autorités provinciales ou municipales. Que cela plaise ou non aux responsables régionaux du Canada, le gouvernement central agit sans consultation et unilatéralement.

Même si le choc, en Ontario par exemple, ne risque pas d'être trop violent, il pourrait être désastreux dans les provinces atlantiques. Même si l'Alberta pourrait bien s'en tirer sans dommage, sa voisine, la Saskatchewan, pourrait bien au contraire accuser le coup. Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. Pour lutter contre l'inflation, il faut une stratégie industrielle. La situation actuelle est symptomatique de l'échec manifeste des moyens mis en œuvre par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Je me refuse à isoler complètement les gouvernements provinciaux, car le Canada a manqué tout à fait de direction pour ce qui est de l'ensemble de la stratégie industrielle. C'est la politique des loups qui se dévorent entre eux. Le chef de la meute est le programme d'expansion régionale. Celui-ci ne tient aucun compte des aspirations des diverses provinces. Il s'élabore le plus souvent par souci du climat politique et du crédit politique. C'est la politique du profit personnel sur le dos des voisins. Lorsqu'une usine s'implante dans une province, c'est probablement qu'une usine analogue s'apprête à fermer ses portes dans la province voisine. On n'en sort pas. Quoi qu'il en soit, j'en aurai plus long à dire sur ce sujet une autre fois. Les provinces se plaignent que le gouvernement fédéral a recours à des menaces de sanctions économiques pour arriver à ses fins, quand ce n'est pas à de l'intimidation pure et simple, comme ce fut le cas récemment au sujet de la commercialisation du pétrole.

● (1420)

Le mois dernier, nous avons vu les experts du cabinet se réunir. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) a proposé un programme de mise un valeur des sables bitumineux chipé directement de l'Institut Hudson—dont il a d'ailleurs cité telles quelles les statistiques. Le gouvernement emprunterait des capitaux de divers pays et les sables bitumineux seraient mis en valeur en payant au comptant au cours des dix années à venir. Des milliers de travailleurs seraient importés de Corée.

Pourtant, le ministre parle au nom d'un ministère qui n'a absolument aucune autorité sur ces sables et leur exploitation. Seul le gouvernement de l'Alberta ou son mandataire compétent, l'Office de conservation de l'énergie, peut dire si l'on creusera. Il est vrai que le gouvernement fédéral peut frapper le produit final d'un impôt, mais quant à la commercialisation du pétrole obtenu, il n'a rien à dire, qu'il s'agisse d'un baril ou d'une goutte vendue à l'intérieur de la province de l'Alberta.

Ce serait raisonner tout de travers que de reconnaître au gouvernement fédéral le droit de prendre l'initiative de l'exploitation des sables asphaltiques ou d'y participer dans le territoire de l'Alberta sans le consentement et la coopération de cette province. Le gouvernement fédéral ne peut pas plus le faire qu'il ne pourrait décider d'exploiter une mine d'or au Québec sans le consentement et la coopération de la province. Il faudrait que le gouvernement compétent, celui du Québec en l'occurrence, émette des permis. Pourtant, nous semblons supposer que ce genre de mise en valeur peut se faire unilatéralement.

Je voulais parler de l'inflation, monsieur l'Orateur. Ce matin, le ministre semblait dire qu'il avait employé les grands moyens et fait vibrer toutes les cordes possibles en ce qui concerne les effets de l'inflation. Tout compte fait, le gouvernement n'a mis aucun obstacle à l'inflation.

Revoyons les faits. En 1968, quand le premier ministre (M. Trudeau) et son parti ont pris le pouvoir, l'indice des prix à la consommation pour tous les éléments était de 120.1. En octobre 1972, lorsque cette administration reprit le pouvoir, l'indice des prix à la consommation s'établissait à 142.0. En janvier de cette année, il avait atteint 157.6. Lorsque le ministre a assumé le portefeuille des Finances en janvier 1972, cet indice était de 136.7.

Je pourrais le donner pour divers articles, comme les produits alimentaires et le logement. Dans le premier cas, l'indice était de 122.0; en octobre 1972, il atteignait 145.3 et en janvier 1974, 174.0. Dans le second, il était de 124.6 en 1968 pour passer à 160.5 en octobre 1972 et à 173.8 en janvier 1974. Et chaque année, cette augmentation s'est poursuivie.

Examinons le travail du ministre et notamment ce budget dont il s'est félicité. Il a dû se luxer l'épaule à force de se donner de vigoureuses tapes dans le dos pour se féliciter de ses prédictions et des mesures prises par le gouvernement en 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce budget se passe de commentaires.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, Monsieur l'Orateur, sans aucun doute.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Voyez les résultats.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Considérons la hausse de l'indice des prix. Au cours du premier trimestre de 1973, il accusait une hausse de 5.9 p. 100 par rapport au trimestre précédent. Au cours du deuxième trimestre, la hausse était de 7.3 p. 100; au cours du troisième, de 8.2 p. cent et, au cours du quatrième, de 9 pour cent. Ce budget se passe donc de commentaires. L'augmentation a été quasi du simple au double.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Qu'en est-il de l'accroissement de l'emploi?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je suis heureux que le ministre me l'ai rappelé.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Et de l'essor?

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Les données statistiques sur les emplois sont les plus artificielles que l'on connaisse. Car on n'y indique pas la durée de l'emploi. Ainsi, qu'une personne obtienne un emploi qu'elle quitte au bout de deux semaines et qu'une autre soit embauchée à sa place, d'après les données statistiques, cela représente un nouvel emploi.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Allons donc!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre secoue la tête, mais il sait que c'est vrai. Le seul véritable moyen de juger d'un emploi consisterait à en déterminer la durée avant de le considérer comme un nouvel emploi; ainsi on pourrait dire tel emploi durera trois mois ou six mois. Je défie le ministre de dire qu'on emploie ce critère à l'heure actuelle, car je sais qu'il n'en est rien. En fait, ces nouveaux emplois peuvent être aussi artificiels qu'un emploi de roulement d'une semaine—on le prend et on le quitte, on le prend et on le quitte. Et ils sont tous désignés comme de nouveaux emplois.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce n'est pas comme cela que le système fonctionne, Marcel.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais si.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il y a eu près d'un demi-million de nouveaux emplois.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre parle d'un demi-million. Étant donné la mobilité de la main-d'œuvre de nos jours, des emplois que l'on prend et que l'on quitte, des emplois d'été et ainsi de suite, tout cela fait partie intégrante du régime. Il serait impossible, monsieur l'Orateur, de trouver une accumulation de rebuts semblables à celle que l'on peut voir dans les données statistiques sur les nouveaux emplois.

M. Baker: Tout comme l'exposé budgétaire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre s'est attaché à tourner en dérision la théorie des conservateurs au sujet d'une politique de revenus, en en signalant les défauts ici et là. D'autre part, il a cité avec beaucoup de suffisance et hors contexte le dernier rapport de l'OCDE. J'ai eu le privilège de participer avec M. Van Lennep au débat de Strasbourg sur ce même rapport précisément et j'exhorte le ministre à lire tous les commentaires de M. Van Lennep sur le Canada et la dangereuse conjoncture qui y règne.

Le ministre a passé beaucoup de temps ce matin à dire qu'il était fort dommage que les gens perdent leurs économies, leur pension et leur régime d'assurance et tout ce qui se produit lorsque l'inflation augmente, comme cette année, de 9 à 10 p. 100. Il pleurait à chaudes larmes. Il a parlé du taux d'inflation en Angleterre, de sa taxe à la valeur ajoutée et ainsi de suite. J'ai séjouré en Angleterre cette année et je connais la situation. Je me suis rendu également en Europe où sévit également l'inflation. Mais quel réconfort, monsieur l'Orateur, peut apporter un homme qui dit à son voisin: «Vous avez un poteau de téléphone dans l'œil mais ne vous inquiétez pas du piquet dans le mien, car nous sommes tous deux aveugles.» C'est le genre de consolation qu'offre le ministre des Finances aux Canadiens.

J'invite le ministre à manifester une véritable inquiétude pour les contribuables qui forment l'armature du pays, les gens qui ont des régimes d'assurance. Somme toute, le Canada se targue du montant des économies versé aux caisses d'assurance. Mais, aujourd'hui, c'est sans valeur. Il n'est pas même rentable de souscrire au propre régime d'épargnes du ministre, d'acheter des obligations du Canada. L'année dernière, le souscripteur a perdu plus de 2 p. 100 en investissant ainsi. Cela encourage-t-il à épargner? On accorde beaucoup d'importance aux programmes d'assurance au Canada pour assurer la sécurité des particuliers et des familles, pour fournir des capitaux à l'industrie. Mais l'inflation au rythme de près de 9 et de 10 p. 100 nuit aux assurances.

● (1430)

Je parle d'inflation depuis 1968. Je me souviens de la crise de février 1968. Il s'agissait d'une crise inflationniste. Le gouvernement avait dû prendre certaines mesures. Le peuple battit sa coulpe, en protestant que les dépenses du gouvernement n'augmenteraient plus. Nous nous souvenons tous de ces jours-là. Mais que s'est-il passé depuis? L'autre jour, le collègue du ministre a signalé une augmentation de seulement 11 p. 100 dans les crédits qu'il avait déposés.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Marcel, vous vouliez les doubler l'année dernière.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vais rappeler au ministre ce qu'il préfère oublier. Il lui convient d'oublier ce que j'avais dit à l'époque . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Mais non. Je m'en souviens.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): . . . soit que pour faire face au chômage d'alors il nous fallait un vaste programme d'expansion gouvernementale nanti de contrôles satisfaisants. Le ministre oublie ce point.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous sous-estimiez l'économie l'année dernière.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je sous-estimais l'économie?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Certainement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre a donné ses chiffres. Il ne s'agissait pas de dollars constants. Il s'agissait de dollars courants avec 10 p. 100 d'inflation.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il y avait réellement expansion.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Réellement expansion!

M. Turner (Ottawa-Carleton): De 7 p. 100.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non pas de 10 p. 100. Sept pour cent est le chiffre de la croissance prévue.

Je tiendrai le ministre responsable de ne pas avoir abordé la question du Fonds monétaire international. Quels ont été les résultats des efforts déployés en vue de réformer les relations monétaires internationales? Que dire de la rencontre à Rome? Pourquoi le gouvernement a-t-il changé de politique depuis février et relâché ses efforts pour maintenir la parité avec le dollar américain? C'est certainement là un changement de politique. Je ne le critique pas, mais où est l'explication? Quel a été le degré d'intervention de la Banque du Canada dans le domaine monétaire international au cours de l'année dernière en vue de maintenir la parité? Est-ce que nous pratiquions un net flottement du cours, un flottement indécis ou un flottement obscur et inavoué?

Je me rends compte que j'ai presque épuisé le temps qui m'était dévolu, monsieur l'Orateur, mais il y a encore bien des choses que j'aimerais aborder. Le ministre aurait-il cependant l'obligeance de faire bientôt une déclaration sur ce qui se fait à propos de la révision de la loi sur les banques? Cette loi doit être renouvelée en 1976.

Une voix: 1977.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il faudra abattre beaucoup de travail. J'aimerais que le ministre nous parle de la proposition saugrenue contenue dans le discours du trône, qui constitue une offre improvisée du premier ministre (M. Trudeau) pour laisser quelqu'un, et d'abord le premier ministre Barrett, mettre ses mains galeuses sur la Banque de la Colombie-Britannique. Il y a certaines statistiques douteuses. En fait, personne n'a démontré la thèse selon laquelle devraient exister ces prétendues banques provinciales. En tout cas, la propriété des banques par les gouvernements provinciaux ne devrait être permise qu'après une révision globale de notre système bancaire.

La chose pourrait être justifiée dans certains cas où nous savons qu'il existe des institutions qui fonctionnent à peu près de la même façon que les banques—par exemple, les succursales du Trésor de l'Alberta.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Exactement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais lorsque le gouvernement a eu l'occasion d'inviter ces gens à participer dans le cadre de la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, il s'est traîné à genoux aux pieds des provinces en les suppliant de participer à ce programme. C'est tout notre système bancaire et d'institutions de crédit qui doit être révisé. Il est intempestif d'ajouter maintenant cette complication. La proposer maintenant, c'est de la foutaise, mais encore une fois l'intention est électorale.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oh, ne dites pas cela.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il ne s'agit que de s'assurer l'appui des néo-démocrates. Je dis tout simplement que c'est une façon minable du gouverner le pays.

Des voix: Bravo!

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, dans le discours qu'il a prononcé au cours de ce débat jeudi dernier, le premier ministre (M. Trudeau) a comparé les députés du NPD aux mouettes qui, en criant très fort, se comportent comme si elles dirigeaient le navire. Je signale au premier ministre que le message que les mouettes tentent de lui faire comprendre peut se résumer dans les mots du poète anglais Alfred Noyes: «Captain, art thou sleeping there below?»

J'ai écouté avec intérêt le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) donner fièrement une liste des mesures que le gouvernement a prises depuis un an pour protéger le consommateur canadien durant la crise du pétrole. Toutefois, ils ont oublié de dire que chacune de ces propositions avait été mise de l'avant par les députés du NPD . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oh, voyons!

M. Douglas: Ils ont aussi oublié de dire que toutes ces propositions avaient été d'abord rejetées par le gouvernement, puis tardivement acceptées et mises en œuvre.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Le ministre des Finances (M. Turner) hoche la tête . . . je l'entends d'ici . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Douglas: . . . ce qui me donne envie de lui rappeler que ce sont les députés de mon parti qui, en janvier l'an dernier, préconisaient l'application de contrôles sur l'exportation du pétrole. Le gouvernement a alors déclaré que ce n'était pas nécessaire; pourtant il les a imposés le 1er mars.

Ce sont les députés de mon parti qui ont proposé le contrôle des exportations d'essence en avril. Le gouvernement a fini par l'imposer plus tard en juin. Ce sont les députés de mon parti qui, en mai, ont recommandé le gel du prix du pétrole de production canadienne, un régime de deux prix, et un impôt à l'exportation pour glaner les bénéfices inespérés. Le gouvernement les faisaient entrer en vigueur le 6 septembre. C'est notre parti qui a le premier proposé, de fait qui le propose depuis des années, la construction d'un pipe-line jusqu'à Montréal, que le rapport sur l'énergie du gouvernement, déposé à la Chambre en juin dernier, rejetait, mais que le gouvernement acceptait et le premier ministre annonçait le 6 septembre. C'est notre parti qui le premier a proposé un régime de prix unique à travers le pays, dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il était tout à fait impraticable, mais que le gouvernement a maintenant adopté.

Lorsque les Canadiens passeront en revue les mesures prises depuis 12 mois pour obvier à la crise du pétrole, ils seront portés à dire, «Dieu merci pour les mouettes!»

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Trois grandes décisions en matière de politique du pétrole devront être prises pendant la présente session. Si nous échouons, les Canadiens en seront durement éprouvés et notre économie ravagée. La première a trait à l'établissement du prix du brut au Canada. Le blocage volontaire des prix que nous connaissons actuellement prendra fin le 31 mars et sera remplacé par une nouvelle politique des prix que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a décrite le 1er mars; ses propos sont consignés à la page 83 du hansard de cette date:

● (1440)

. . On a proposé également d'instaurer au Canada un régime de prix unique pour le pétrole qui, à compter du 1er avril 1974, maintiendra les prix canadiens à un niveau inférieur à celui des prix internationaux, mais qui procurera les recettes nécessaires pour découvrir et exploiter de nouvelles ressources et pour contrebalancer le coût plus élevé du pétrole importé dans l'Est du Canada.

[M. Douglas.]

Monsieur l'Orateur, je souligne les mots «recettes nécessaires pour découvrir et exploiter de nouvelles ressources». La question à laquelle le Parlement devra répondre est la suivante: Qui recevra les recettes provenant des hausses de prix aux fins de la prospection et l'exploitation de nouvelles sources de pétrole? Les sociétés pétrolières? J'ai montré que ces sociétés n'ont nul besoin de plus de fonds. Avant le blocage volontaire, elles s'étaient déjà prémunies grâce à une augmentation d'environ $1 le baril, augmentation qui a produit des recettes de l'ordre de 700 millions de dollars par an.

Je rappelle que le président de la Gulf Oil a déclaré que le gouvernement canadien verserait à sa société quelque 400 millions de dollars pour les seuls mois de février et mars. Chose intéressante, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a avoué dans son discours de vendredi dernier que cette somme se situerait probablement à environ 300 millions de dollars ou peut-être davantage. Comment cela peut-il se justifier? A-t-on fait une étude sur ce que paie la société pour le pétrole et la marge bénéficiaire sur ces importations?

Le fait est, monsieur l'Orateur, que les profits des sociétés pétrolières sont scandaleux, si l'on songe que le Canada fait face à une crise d'énergie. Voici des chiffres: les profits de l'Imperial Oil ont augmenté de 45 p. 100, ceux de la Shell de 43 p. 100 et ceux de la Gulf Oil de 58 p. 100. Et M. Yerry McAffie de déclarer avec fierté que ce sont là les profits les plus élevés de toute l'histoire de la Gulf Oil. Pendant le quatrième trimestre de 1973, il y a eu augmentation de 46½ p. 100 des profits des sociétés pétrolières. Et tous ces profits exagérés, en pleine crise nationale, monsieur l'Orateur, à un moment où on demande aux Canadiens de se serrer la ceinture, alors que les travailleurs canadiens ont vu diminuer leur part du produit national brut en 1973 tandis qu'augmentait celle des profits des sociétés.

Dans son discours de jeudi dernier, le premier ministre a prononcé des paroles qui, je l'espère, seront gravées dans la pierre comme elles le méritent. Elles sont consignées page 33 du hansard:

Nous ne laisserons pas des sociétés rapaces amasser des profits inattendus et immérités aux dépens des Canadiens.

Monsieur l'Orateur, les paroles me plaisent; j'attends qu'on me joue l'air. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dis au premier ministre que les sociétés rapaces amassent maintenant des profits immérités. Qu'entend faire le gouvernement? A en juger d'après la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, non seulement il n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit, mais il va permettre aux sociétés rapaces de s'enrichir encore plus vite sous le couvert de stimulants à l'exploitation et à la prospection pétrolières. Le gouvernement devrait instituer une grande enquête publique sur les profits des sociétés pétrolières avant de leur accorder la moindre hausse de prix. Même aux États-Unis, le Sénat a fait une enquête sur ces profits et il a mis à jour la situation de sociétés comme Exxon, qui frise la piraterie économique.

De fait, des prix plus élevés aux sociétés pétrolières ne garantissent pas l'accroissement de la prospection et de l'exploitation. Ces sociétés ont retiré de forts bénéfices et pourtant, le forage s'est ralenti dans l'ouest du Canada ces trois dernières années. On estime qu'un milliard de dollars des profits réalisés sur le pétrole de l'ouest ont servi à financer l'exploration ailleurs. Ces entreprises obtiennent des déductions pour épuisement et amortissement et les

rapports révèlent qu'elles paient en impôts moins de 6 p. 100 de leurs bénéfices comptables.

Notre parti soutient que la seule justification des hausses de prix du pétrole est la perception de revenus en vue de mettre en valeur, pour le Canada, les ressources pétrolières dont nous serions les propriétaires et les maîtres. Toute majoration du prix du pétrole devrait aller aux trésors des provinces productrices et au gouvernement fédéral et servir à l'exploitation des sables bitumineux et du pétrole des régions d'exploration, par une société d'État et sous le contrôle des Canadiens.

Cela nous amène à la deuxième décision de principe que le gouvernement devra prendre pendant la présente session, et celle-ci a trait à la société nationale des pétroles. Le Nouveau parti démocratique a été le premier à recommander l'établissement d'une société nationale des pétroles qui aurait trois fonctions principales: d'abord, s'occuper seule de l'achat et de la vente de tous les produits pétroliers utilisés au Canada; deuxièmement, acheter une ou plus d'une des grandes sociétés de pétrole afin de favoriser la concurrence dans l'industrie pétrolière; et troisièmement, s'occuper de l'exploitation des sables bitumineux et des régions éloignées, soit seule, soit en collaboration avec les gouvernements provinciaux visés.

Le premier ministre a annoncé que le gouvernement acceptait le concept d'une société nationale des pétroles le 6 septembre dernier. Nous étions quelque peu sceptiques au sujet de l'intention du gouvernement à ce moment-là et nous le sommes encore plus maintenant que nous pouvons examiner les déclarations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

J'aimerais signaler tout d'abord que, selon les déclarations du ministre, la société nationale des pétroles n'achètera pas—et j'insiste sur ce point—une grande société pétrolière qui s'occupe du raffinage et de la commercialisation, mais plutôt une société qui s'occupe uniquement de l'exploration et de l'exploitation. Selon le numéro du 4 mars du *Globe and Mail*, il a fait la déclaration suivante lors d'une réunion du parti libéral dans la circonscription de York-Scarborough:

Quand on lui a demandé quels étaient les projets à l'égard de la société nationale des pétroles, il a garanti à plusieurs reprises à ceux qui l'interrogeaient que le gouvernement n'avait nullement l'intention de s'occuper d'une entreprise intégrée de commercialisation du pétrole. «Il a dit que si la société achetait une entreprise existant déjà, ce serait une société qui s'occupe de l'exploration et de l'exploitation de gisements pétrolifères et non une société qui raffine les produits pétroliers et les met en marché.»

Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander où cette exploration et cette exploitation auront lieu. Les millions d'acres qui sont susceptibles de produire du pétrole ou du gaz ont déjà été hypothéquées par les sociétés multinationales au moyen de permis et de baux. Si le travail de la société nationale des pétroles se borne à des travaux de forage sur l'île de Baffin, ça n'en vaut pas la peine! Le temps est venu d'attaquer de front les cartels du pétrole et du gaz qui ont ravagé nos ressources et exploité les Canadiens. Ce n'est pas le moment pour le gouvernement de se lancer dans l'exploitation pétrolière par la porte de service. Il faut commencer par prendre possession de la société la plus importante, l'Imperial Oil, ce qui donnerait à une société nationale des pétroles l'accès aux champs pétrolifères, aux raffineries de pétrole et permettrait d'exercer le contrôle sur l'oléoduc interprovincial.

Je voudrais ajouter, monsieur l'Orateur, que cette société nationale des pétroles telle que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en a vaguement donné un aperçu, ne participera pas—et j'insiste sur le mot pas—à la mise en valeur des sables bitumineux et n'empêchera pas ces ressources de tomber sous la coupe des sociétés pétrolières des États-Unis, qui contrôlent déjà 91 p. 100 de notre production et 99 p. 100 de nos raffineries. Dans sa déclaration à la Chambre vendredi dernier, le ministre a dit, comme en fait foi la page 86 du hansard:

● (1450)

Bien que la plus forte part des activités de cette société soit consacrée à l'exploration, nous estimons qu'elle devrait contribuer à la mise en valeur de l'important gisement de pétrole que présentent les sables bitumineux d'Athabasca tant par l'apport de techniques de forage que par l'élaboration sur place de méthodes d'extraction.

Je signale à la Chambre les mots: «tant par l'apport de techniques de forage que par l'élaboration sur place de méthodes d'extraction.» Apparemment, le ministre ne pense pas que la société nationale des pétroles se lancera dans la production de pétrole provenant des sables bitumineux de l'Athabasca. C'est là une vieille technique libérale. La société d'État va dépenser les deniers publics pour les études et la recherche, après quoi elle remettra à l'industrie pétrolière le résultat de ses recherches, laquelle industrie exploitera les Canadiens pour avoir le privilège d'utiliser leur propre pétrole. Quant à moi, je ne suis pas disposé à accepter une société nationale des pétroles qui serait tout simplement un démarcheur au service des grandes sociétés pétrolières multinationales. Je n'ai aucune intention de me faire le complice d'une supercherie et d'une fraude évidente à l'égard du peuple canadien.

Ce qui m'amène à la troisième politique sur laquelle le parlement devra se prononcer pendant la session. Nous devons déterminer à qui et dans quelles conditions nous allons confier l'exploitation des sables bitumineux et les dépôts d'huile lourde de l'Athabasca. Je ne puis croire que le gouvernement ignore la gravité de la situation du pétrole au pays. Lorsque je me souviens comment il a été trompé et a trompé le pays à son tour au sujet des réserves de gaz en 1970, dont les chiffres avaient été révélés par l'ancien ministre libéral, M. Eric Kierans, il est bien possible que le gouvernement soit de nouveau induit en erreur.

Selon de récentes études qui seront publiées prochainement, les réserves de pétrole conventionnel du pays seront épuisées dans moins de 10 ans. En outre, le Canada accusera en 1980 un déficit d'un million de barils par jour entre l'offre et la demande si la consommation canadienne se maintient au rythme actuel et si nous continuons d'exporter le pétrole canadien au même taux qu'à l'heure actuelle. Il est impossible que les sables bitumineux et les zones frontières puissent produire assez de pétrole pour combler un tel déficit. Le pays est dans une course contre la montre. Nous nous empressons de savoir si nous pouvons trouver de nouvelles sources de pétrole avant que nos sources classiques soient complètement épuisées. La véritable crise énergétique—nous sommes actuellement aux prises avec une crise d'approvisionnement—frappera le pays dans cinq ou six ans.

Quelles mesures devons-nous opposer à la crise qui nous menace? J'en propose trois. D'abord, il faudra contenir la consommation de gaz et de pétrole. De nombreuses centrales électriques pourront produire de l'électricité à partir du charbon ou d'un autre combustible. Ensuite, nous pourrons réduire graduellement nos exportations de pétrole et de gaz. Il n'est que juste de prévenir les Américains du sort qui les attend. La réduction graduelle des exportations devrait leur accorder le temps nécessaire pour s'assurer d'autres sources d'approvisionnement. Finalement, nous devrions entreprendre immédiatement des négociations avec les provinces en vue de l'exploitation des sables

bitumineux avec une forte participation de l'État. Le gouvernement fédéral peut offrir des stimulants aux gouvernements provinciaux, afin qu'ils participent à des entreprises conjointes en collaboration avec les compagnies pétrolières, si ces compagnies demeurent actionnaires minoritaires, en vue de l'exploitation de ce vaste réservoir de pétrole qui peut sauver le Canada.

Les Canadiens ont cédé leur patrimoine en ce qui concerne la production courante du pétrole et du gaz. Nos prédécesseurs auraient pu prétexter l'ignorance, mais nous ne le pouvons pas. Comme nous savons comment le cartel mondial du pétrole a exploité également les pays producteurs et consommateurs, nos descendants ne nous le pardonneront jamais si nous permettons que les sables bitumineux de l'Athabasca tombent sous la domination étrangère.

On pourra prétendre que l'exploitation de ces sables nécessitera de gros capitaux. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que si la question des capitaux pose un problème, nous devons alors retarder tout projet de construction du pipe-line du Mackenzie. Grâce à des mesures appropriées de conservation, nous n'aurons pas besoin du gaz du delta du Mackenzie avant au moins dix ans ou plus. L'engagement que le premier ministre prenait le 6 septembre au sujet de la construction du pipe-line du Mackenzie était purement une tentative de conciliation s'adressant aux États-Unis. N'oubliez pas que 82 p. 100 du forage pétrolier dans l'Arctique produit du gaz américain, et 18 p. 100 seulement du gaz canadien. La seule raison de dépenser 5 milliards de dollars pour cet oléoduc est d'approvisionner les États-Unis en gaz naturel. Le Canada possède vraisemblablement pour 25 à 30 ans de réserves de gaz. S'il nous fallait étudier le projet de pipe-line de la vallée du Mackenzie en vue de répondre aux besoins du Canada, nous pourrions entreprendre ces études dans dix ans.

A mon avis, il serait plus judicieux de consacrer les 5 milliards que l'on nous demande de dépenser pour l'oléoduc de la vallée du Mackenzie à la mise en valeur des sables bitumineux de l'Athabasca. En construisant une usine tous les 18 mois, d'une capacité moyenne de 125,000 barils par jour, il se pourrait fort bien que nous ayons suffisamment de pétrole, pour autant que nous puissions répondre à la demande de consommation et d'exportation, pour satisfaire nos besoins en 1980. Selon moi, si l'on ne met pas en valeur les sables bitumineux de l'Athabasca, de même que les gisements de pétrole lourd en Saskatchewan, sous propriété et sous contrôle canadien, ce sera trahir le Canada et insulter la postérité.

M. Herman Khan, de l'Hudson Institute, et son équipe de spécialistes ont formulé un certain nombre de propositions. Personne ne s'en inquiète, d'autant plus que nous ne sommes pas obligés de tenir compte de ses conseils. Je m'alarme cependant en voyant que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) s'est emparé de sa proposition. En effet il parcourt le pays, annonçant partout que la construction de 10 usines dans les sables bitumineux de l'Athabasca coûtera 20 milliards de dollars; que nous trouverons cette somme en l'empruntant aux États-Unis, au Japon, à l'Allemagne et à quiconque voudra bien nous prêter; que nous devrions importer de la main-d'œuvre de Corée ou de n'importe quel pays, pourvu qu'elle soit bon marché; et que nous devrions rembourser ces pays, toujours selon le ministre des Approvisionnements et Services, avec du pétrole.

Qu'est-ce à dire, monsieur l'Orateur? Tout simplement que le ministre des Approvisionnements et Services propose d'aliéner et d'hypothéquer le pétrole à tirer des sables bitumineux au profit de pays étrangers. Ces sables bitumineux renferment plus de pétrole qu'il ne s'en trouve au Moyen-Orient. Il voudrait hypothéquer ce pétrole au profit de sociétés étrangères. Cela veut également dire que pour 20 milliards de dollars de ce pétrole deviendraient la propriété d'autres pays et non plus celle des Canadiens, véritables propriétaires du pétrole.

Certes, il est absurde que le gouvernement dise: «Ah, le ministre des Approvisionnements et Services ne parle qu'à son compte, en tant que particulier.» Monsieur l'Orateur, depuis quand les ministres du conseil, les membres du Conseil privé, parlent-ils à leur propre compte? Un ministre ne peut se diviser et prétendre que ce qu'il dit est à son compte et non en tant que ministre de la Couronne lorsqu'il discute de questions d'intérêt public. Le premier ministre a la responsabilité de dire au pays que les politiques élaborées par le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) sont celles du gouvernement ou de dire au ministre de se taire. Il se peut, toutefois, que le ministre ne parle pas pour rien. Il se peut que le ministre tâte le terrain pour le gouvernement. Il se peut que le gouvernement ait en vue une de ces grandes ventes de liquidation qui ont caractérisé le parti libéral au cours des années.

● (1500)

J'affirme que le premier ministre a le devoir de dire au public d'ici quelques jours qui exploitera les sables bitumineux de l'Athabasca et à quelles conditions. Quelles mesures le gouvernement a-t-il l'intention de prendre pour assurer une participation publique au développement de ces sables bitumineux? Quelles mesures le gouvernement a-t-il l'intention de prendre pour assurer que le contrôle de ce vaste réservoir de pétrole ne tombe pas entre les mains d'étrangers, comme la chose s'est produite tant pour les ressources énergétiques que pour d'autres ressources non renouvelables?

Je veux dire en terminant que le Nouveau parti démocratique s'opposera de toutes ses forces à toute tentative de détourner ce dernier potentiel de pétrole et de gaz à des monopoles étrangers. Un sondage récent a démontré qu'une vaste majorité du public canadien veut une appartenance canadienne et une appartenance publique de notre industrie pétrolière. Si le gouvernement ne prend pas des mesures dans ce sens, je dis qu'il perdra et mérite de perdre la confiance du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je veux me joindre à mes collègues, au leader de l'opposition (M. Stanfield) et aux autres députés pour féliciter Leurs Excellences, M. et M^me^ Jules Léger, à l'occasion de leur entrée en fonction. Je me joins aussi aux orateurs précédents pour féliciter le député de Sherbrooke (M. Pelletier) qui a appuyé la motion du discours et naturellement, le premier motionnaire, soit le député de Spadina (M. Stollery), qui a prononcé un discours éloquent.

Je profite de ce débat pour parler du programme du gouvernement ayant pour but de favoriser l'égalité des femmes d'une façon générale dans notre société canadienne et pour m'étendre sur l'importance des commentaires à ce propos dans le discours du trône. Je tiens particulièrement à insister sur le programme destiné à améliorer la condition de la femme.

A notre avis, le gouvernement et la société tout entière ont un défi à relever. Il s'agit de travailler en vue de

l'évolution des rôles pour permettre tant aux hommes qu'aux femmes de jouer pleinement leur rôle dans la famille et dans la société selon le choix de chacun. Il faudrait encourager chaque être humain à découvrir ses possibilités et son identité uniques et à en tirer le meilleur parti possible sans que les préjugés de la société y fassent obstacle. Il ne faut pas considérer les femmes comme des membres d'un groupe en se basant sur des caractéristiques moyennes présumées si on veut leur permettre de se réaliser pleinement. Il faut plus qu'un geste qui sauve la face, plus que ce que la loi exige, il faut changer entièrement l'attitude générale pour abattre les barrières qui empêchent les femmes de participer à tous les secteurs de l'activité humaine.

Ces dernières années, le gouvernement a cherché à rendre le public conscient des problèmes que connaissent les femmes d'aujourd'hui, il a toujours préconisé l'égalité des chances pour les femmes dans tous les domaines et il a cherché à supprimer les injustices afin d'améliorer la condition de la femme. Nos efforts commencent à porter fruit. Depuis un an, le public accorde de plus en plus d'attention à cette question.

Tout au long de cette période, j'ai eu le privilège de coordonner les activités du gouvernement à l'égard de la condition de la femme. J'ai saisi toutes les occasions qui m'étaient offertes pour signaler à mes collègues les inquiétudes et les besoins des femmes, et ils m'ont offert une collaboration constructive. Un pas en avant dont je suis fier à juste titre, c'est la création du Conseil consultatif de la condition féminine. Au cours de la première année de son mandat, ce conseil a fait un grand nombre de recommandations valables au gouvernement et s'est fait le défenseur des aspirations des femmes de tout le pays.

Malgré les résultats obtenus jusqu'ici nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire pour changer les lois et également changer les attitudes. Deux récentes décisions de la Cour suprême du Canada nous l'ont bien démontré. Je veux parler, bien sûr, de l'affaire Murdoch et de l'affaire Lavell.

Dans le premier cas, l'affaire Murdoch, une femme qui avait travaillé avec son mari à constituer une importante propriété agricole à partir de rien s'est vu refuser tous ses droits sur cette propriété lorsqu'elle s'est séparée de son mari. Tout ce qu'elle a pu obtenir, c'est une pension alimentaire de $200 par mois. Cette décision nous a fait prendre conscience de la position vulnérable des femmes qui passent toute leur vie à jouer leur rôle d'épouses, s'occupant de leur mari, de leurs enfants et de leur maison pendant que l'homme gagne l'argent du ménage. Dans le cas de femmes de fermiers telle que M^me^ Murdoch, l'injustice de la situation est particulièrement flagrante, car, généralement, elles contribuent directement à l'expansion de la ferme.

Dans d'autres cas comme celui des épouses des salariés ou des hommes d'affaires, le rôle de l'épouse peut être moins important. Mais quelle que soit la façon dont un couple ait décidé de se répartir les différentes tâches et responsabilités qui lui incombent, le moment est venu d'admettre que les deux partenaires contribuent d'une façon ou d'une autre à l'acquisition de leurs biens et devraient donc tous les deux pouvoir retirer un avantage de ces biens. Si, sauf erreur, la compétence en matière de propriété matrimoniale relève principalement des provinces, le gouvernement fédéral s'en occupe également et la commission de la réforme du droit a entrepris d'étudier cette question surtout en ce qui a trait à la répartition des biens au moment du divorce.

L'autre décision de la Cour Suprême dans l'affaire Lavell, a fait ressortir l'insuffisance de la déclaration canadienne des droits pour protéger la femme contre la discrimination. Le gouvernement est résolu à renforcer cette protection. En premier lieu, comme le mentionne le discours du trône, le projet de loi qui sera déposé pour établir une Commission fédérale des intérêts et des droits de l'homme comportera des dispositions visant à protéger les femmes contre les pratiques injustes. Cette mesure interdira, dans le domaine de l'emploi, la discrimination pour des raisons d'âge, de sexe et d'état civil, ce qui, comme je l'avais initialement annoncé, sera ajouté au Code du travail. En insérant dans la déclaration des droits de l'homme, les dispositions concernant l'emploi, nous voulons éviter le dédoublement et la confusion qui pourraient survenir si les divers domaines où il peut y avoir discrimination—l'emploi, les services et ainsi de suite—étaient visés par des mesures législatives différentes administrées par des corps différents.

● (1510)

Deuxièmement, nous nous efforcerons de faire disparaître la discrimination en modifiant les lois actuelles pour assurer un traitement égal aux hommes et aux femmes. Il a été question dans le discours du trône du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et du fait que les gouvernements provinciaux ont consenti à modifier les lois dans ce sens. Actuellement, comme le savent les députés, ces régimes exigent les mêmes cotisations mais offrent des prestations différentes aux survivants de cotisants masculins et féminins.

Une autre loi qui a reçu beaucoup d'attention est la loi sur la citoyenneté canadienne. Mon collègue le secrétaire d'État (M. Faulkner) présentera une mesure tendant à modifier cette loi pour qu'entre autres choses, les hommes et les femmes jouissent d'un statut égal.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): De plus, la Chambre sera saisie d'un bill omnibus sur le statut de la femme tendant à supprimer d'un certain nombre d'autres lois les dispositions discriminatoires ou autrement injustes à l'endroit des femmes. Il y a par exemple, la loi électorale du Canada et ses dispositions concernant les listes d'électeurs, la loi sur l'immigration, particulièrement ses dispositions où il est question et du «chef de famille», et les lois sur les pensions et les allocations aux anciens combattants. On proposera des changements à ces lois et à d'autres.

Voyons maintenant la situation des femmes fonctionnaires. Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) va proposer des amendements à la loi sur la pension de la Fonction publique et aux lois connexes de façon que les régimes de pension traitent les hommes et les femmes sur un pied d'égalité.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Le Conseil du Trésor a déjà un programme axé sur la refonte de tous les règlements, directives et autres mesures en vue de supprimer les injustices fondées sur le sexe.

M. Stanfield: Et le classement en fonction du patron?

M. Munro (Hamilton-Est): Nous espérons que ces dispositions mettront fin à cette situation très malheureuse qui intervient trop souvent. On a déjà rendu une nouvelle directive pour la reclassification ainsi qu'une directive révisée pour le service étranger et l'on va apporter des modifications aux règlements régissant les conditions d'emploi dans la Fonction publique et les versements à la succession.

On a fait valoir à de nombreuses reprises les efforts faits par le gouvernement pour donner à ses employés du sexe féminin les mêmes chances qu'aux hommes. L'un des éléments importants du programme a été la directive ministérielle adressée aux sous-chefs des ministères en avril 1972 leur demandant de prendre des mesures pour encourager l'affectation et l'avancement d'un plus grand nombre de femmes aux postes intermédiaires et supérieurs. Nous allons maintenant adresser aux sociétés de la Couronne une demande semblable.

Toutes ces initiatives tendent à la poursuite de l'objectif formulé dans le discours du trône, à savoir, créer une société sans discrimination. Toutefois, comme je l'ai dit plus tôt, il ne suffit pas d'édicter des lois. Pour établir une véritable égalité, il faut d'abord que la société en général reconnaisse la nouvelle situation de la femme. C'est dans cet esprit que le gouvernement est à mettre au point un programme pour célébrer l'année de la femme en 1975, année qui a été désignée par les Nations Unies pour promouvoir l'égalité de la femme dans tous les aspects de la société. Au Canada, nous avons décidé de profiter de la proclamation des Nations Unies pour accorder une attention particulière au changement d'attitude de la femme et au changement d'attitude à l'égard de la femme. On a entamé les travaux de planification préliminaire. Un comité interministériel se réunit depuis quelque temps et on est en train de constituer un secrétariat spécial en vue de la mise en œuvre du programme. Dans un avenir prochain, on consultera les gouvernements provinciaux et les organismes non gouvernementaux. Une partie importante de notre programme sera conçue en vue d'atteindre les membres de la collectivité qui n'ont pas été mis en cause jusqu'ici, tant ceux qui sont touchés par les modifications que ceux qui sont en mesure d'apporter ces modifications. Le principal élément du programme sera une série de conférences régionales et nationales et une campagne d'information et d'éducation menée par l'entremise des média d'information.

Conscients de l'importance du rôle des organismes non gouvernementaux, surtout des nombreuses associations féminines qui luttent depuis des années, nous mettrons aussi à la disposition de ces groupes une aide financière accrue en vue de la création de programmes spéciaux dans le cadre de l'Année internationale de la femme. Au gouvernement fédéral, chaque ministère et organisme entreprendra des programmes spéciaux et établira un nouvel ordre des priorités en 1975 en vue de favoriser l'égalité de la femme tant dans la mesure dont leurs programmes touchent le public qu'à l'égard de leurs employées féminines.

Sur le plan international, on a particulièrement souligné le rôle joué par le gouvernement canadien dans l'amélioration de la condition de la femme. L'ONU a demandé au Canada de faire fonction d'hôte lors d'un séminaire international qui aura lieu pendant l'été 1974. Les spécialistes concentreront leurs efforts sur la mise au point d'un modèle de mécanisme national permanent destiné à améliorer la situation de la femme et à favoriser l'égalité des sexes à tous les niveaux de la société. Ce séminaire fera partie du programme des services consultatifs des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. En outre, on déploiera tous les efforts possibles pour augmenter le nombre de femmes représentant le Canada aux conférences internationales de tout genre.

On espère que les activités prévues pour l'Année internationale de la femme rendront les Canadiens plus conscients du rôle nouveau de la femme et qu'elles mettront en valeur l'appui que le gouvernement lui offre.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Puis-je tout d'abord me joindre au ministre du Travail (M. Munro) et aux autres qui ont participé au débat jusqu'ici pour féliciter Leurs Excellences d'avoir accepté d'assumer leurs nouvelles fonctions ainsi que les co-motionnaires (MM. Stollery et Pelletier) de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je crois qu'au fil des années l'importance du débat qui se déroule actuellement a quelque peu été dévalorisée en partie à cause des modifications apportées au Règlement qui obligent maintenant les députés à aborder des questions qui auraient été soulevées auparavant au comité des subsides. Dans le cadre de ce débat, tous les députés, ministériels ou autres, devraient revoir la situation dans son ensemble. Ils devraient se demander où nous allons en tant que nation et, que le gouvernement actuel ou un autre nous semble désireux ou capable de diriger notre pays ou non, si nos objectifs nous mènent au point que nous voulons atteindre. Ce débat devrait nous donner l'occasion d'envisager l'ensemble de la situation. Ces dernières années, en raison du Règlement, nous regardons généralement les arbres sans voir la forêt.

● (1520)

C'est pourquoi, nous voyons le gouvernement trébucher d'une crise à l'autre et adopter des expédients et des politiques qui ne sont que des remèdes temporaires aux maux de notre société au lieu de prendre le temps de faire un diagnostic. De ce fait, nos concitoyens tendent à considérer le Parlement d'un mauvais œil, et ils ont peut-être perdu confiance non seulement dans le gouvernement, ce qui est justifié, mais également dans le Parlement, ce qui est moins justifié, et peut-être dans tout notre système, ce qui n'est absolument pas justifié. Cette situation est due en partie aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. J'oserais même prétendre que la vache sacrée, les media, n'est pas entièrement innocente.

Je sais que la galerie des journalistes se compose surtout d'hommes consciencieux et cultivés; mais il semble qu'en bien des occasions, des événements d'une importance vitale pour l'avenir de notre pays et leur publication ne contribuent pas à la vente des journaux. Il paraît que les journalistes chargés des articles sur le Parlement font du bon travail dans la mesure où ils savent distinguer les éléments importants, les relever et leur donner l'importance voulue par rapport à d'autres événements qui ne sont que spectaculaires ou à sensation. Au dire d'un cynique, l'ennui c'est que les gens pour qui ils travaillent passent leur temps à séparer l'important du moins important, puis publient le moins important. Je ne suis pas trop sûr de la chose aussi je n'en dirai pas plus long à ce sujet car je ne crois pas avoir qualité pour le faire, mais si l'on veut que ce régime fonctionne, tous les intéressés se doivent d'envisager intelligemment et objectivement le pays au double point de vue de ses possibilités et de ses problèmes.

Même à ceux qui voient d'un œil jaloux notre institution et son fonctionnement, il arrive parfois de reconnaître leurs torts. Ce n'est pas sans intérêt que je lisais l'autre jour les remarques d'un des commentateurs les plus critiques et les plus cyniques de notre institution, dans la confession qu'il faisait dans la préface d'un de ses ouvrages «Home Country», Peter Newman. Voici ce qu'il dit:

Fait étonnant, je nourris maintenant des soupçons au sujet de la supposée bienfaisance automatique du changement. J'en suis venu à croire à la valeur de la tradition, surtout lorsqu'elle nous permet de conserver la société relativement modérée qui existe encore de ce côté-ci du 49e parallèle.

Et il ajoute:

Peut-être mon revirement idéologique a-t-il consisté à renoncer au libéralisme au vrai sens du mot des années 50 pour me tourner vers un nationalisme convaincu.

Plus loin il dit encore:

Il serait exagéré de dire que «Home Country» est l'histoire d'une époque, mais c'est celle d'une éducation politique, la mienne.

Il est réconfortant de voir les écrits d'une personne suffisamment franche pour dire qu'il y a quelque chose que nous pouvons tous apprendre.

Nous avons des gens compétents à tous les niveaux de la vie publique et peut-être plus de personnes ont consacré leur vie à faire marcher les affaires municipales, provinciales et fédérales du mieux qu'ils pouvaient que dans presque tous les autres secteurs professionnels. Il y a, à l'intérieur comme à l'extérieur du Parlement, des hommes ayant de grandes qualités de chef; beaucoup d'entre eux se trouvent dans nos assemblées législatives et nos conseils municipaux et souvent on ne leur accorde pas le respect qui leur est dû. Nous avons sans aucun doute beaucoup de chefs exceptionnels en puissance dans d'autres domaines également. On a parfois l'impression que c'est un peu dommage qu'un si grand nombre d'entre eux aient été engagés par des journaux pour rédiger des éditoriaux et des commentaires sur les nouvelles, surtout ceux qui présentent tant de possibilités pour résoudre nos problèmes nationaux.

Accordez-moi quelques minutes pour essayer de placer dans leur contexte et de faire consigner certaines appréhensions qui inquiètent mes commettants et ceux que je rencontre chaque jour. L'inquiétude ou l'appréhension la plus forte est celle de l'inflation, de la hausse croissante du coût de la vie et du fait que le pouvoir d'achat est inférieur à l'augmentation du coût de la vie à cause de la dévalorisation rapide des économies de toutes sortes qui découragent l'épargne; il est presque impossible d'économiser pour vos vieux jours lorsque vos économies se déprécient à ce rythme.

L'aspect le plus néfaste de l'inflation est peut-être le détournement des investissements, de la production de l'abondance vers la spéculation sur des biens pour lesquels il est censé exister une pénurie; c'est pourquoi, il y aura dorénavant de fortes augmentations afin d'essayer, ce qui est naturel de la part des particuliers et des hommes d'affaires, de trouver un moyen de neutraliser la dévaluation de l'argent.

Il existe deux genres d'inflation. Il y a le phénomème général de l'inflation qui est normal car si la population augmente et que les besoins s'accroîssent à un rythme plus grand que celui de la population, il est naturel que les biens matériels soient plus difficiles à obtenir. Par exemple, il est plus difficile et sûrement plus coûteux, quel que soit l'état de la science et de la technologie, d'extraire du pétrole des sables bitumineux de l'Athabasca que de l'extraire de gisements plus accessibles.

● (1530)

Le prix des aliments devra inévitablement monter, quand nous devrons passer des terres agricoles fertiles aux terres pauvres pour produire des denrées alimentaires. Je pourrais citer de nombreux exemples analogues en ce qui concerne le bois d'œuvre, les matériaux de construction, les métaux et autres ressources extraites. Bien entendu, le meilleur a été exploité tout d'abord. Puis, avec le temps, comme la demande augmente, il faut exploiter des gisements moins riches de nos ressources naturelles accessibles. Il est vrai que la science et la technologie peuvent faire beaucoup pour rendre notre production plus efficace, mais il ne faut pas compter que la science et la technologie puissent accomplir l'impossible, car les ressources sont limitées et certaines choses seulement peuvent être réalisées.

L'inflation la plus sérieuse, certes, que le gouvernement actuel est tenu de réprimer est ce que j'appellerais l'inflation provoquée, attribuable à la négligence du gouvernement à prêcher d'exemple. Il dit au travailleur de ne pas compter que son salaire net augmentera plus rapidement que sa productivité, que les gens devraient vivre selon leurs moyens et qu'ils devraient limiter certaines de leurs dépenses. Toutefois, le gouvernement ne se soucie guère d'appliquer ces principes. A mon avis, il accumule trop rapidement les dépenses excessives.

Nous avons vu comment les ressources humaines avaient été mal gérées et étaient restées inutilisées. Si nous voulons tirer le meilleur parti possible de nos ressources naturelles et humaines, il nous faut les utiliser aussi judicieusement que possible, et le plus possible. Le gouvernement fédéral, et aussi d'autres paliers de gouvernement—mais je crois que le gouvernement fédéral est le grand coupable—ont agi comme si les lois immuables ne s'appliquaient pas à eux. Or, selon moi, elles s'appliquent à eux. A cet égard, permettez-moi de citer quelques extraits de l'article paru dans le bulletin du Board of Trade et signé par M. R. L. Smith, président du Board of Trade du Grand Toronto. Des cinq remarques qu'il y fait, je n'en citerai que trois. Il écrit:

Les dépenses du gouvernement accaparent trop de notre produit national brut. Nous sommes une nation et devons vivre selon nos moyens.

Le pays n'a pas besoin de toutes ces restrictions et de tous ces contrôles imposés par le gouvernement aux hommes d'affaires, aujourd'hui.

La réalisation des objectifs sociaux et politiques dépend de celle des objectifs économiques.

Et M. Smith de poursuivre:

Peut-être en est-il trop peu parmi nous qui savent que les dépenses du gouvernement au Canada atteignent, dans l'ensemble, presque 40 p. 100 de notre produit national brut. En 1952, elles ont atteint 26 p. 100; en 1962, 31 p. 100. Si on les compare à celles d'autres pays en 1972, les dépenses du gouvernement américain sont intervenues pour 32 p. 100 du PNB; celles de la Grande-Bretagne, pour 36 p. 100; celles de la France, pour 37 p. 100; celles de l'Allemagne, pour 37 p. 100 également et celles du Japon, pour 17 p. 100.

Dans son discours de cet après-midi, le ministre des Finances a fait allusion à la croissance économique presque miraculeuse du Japon ou quelque chose de ce genre. J'aimerais lui signaler qu'au Japon, les gouvernements ne dépensent que 17 p. 100 du produit national brut. Il y a à peine 10 ans, les recettes fédérales et provinciales s'élevaient à environ 13 milliards de dollars, alors qu'aujourd'hui elles atteignent à peu près 30 milliards de dollars. C'est dire qu'elles ont triplé. Nous avons mis en œuvre de nombreux programmes dont les coûts vont s'accroître à un rythme peut-être effréné. Le Conseil économique du

Canada, par exemple, déclarait récemment que d'ici une dizaine d'années, toutes les recettes fiscales seront affectées à la santé et à l'éducation, d'après le taux actuel d'augmentation des dépenses et des impôts—c'est-à-dire, que ces dépenses absorberont tout le budget—ne laissant rien pour les nombreux autres services que le gouvernement est censé fournir.

Qu'on me comprenne bien. Je ne m'élève pas contre les dépenses du gouvernement en matière d'éducation, d'assistance sociale et de santé. Il faut comprendre, toutefois, que nos ressources ne sont pas illimitées et que nous devons donc nous en servir au mieux, selon des priorités établies en fonction des avantages retirés de ces dépenses. Dans la citation que j'ai faite, notamment la déclaration du président du Board of Trade du grand Toronto, il est question des restrictions imposées par le gouvernement aux hommes d'affaires. Quand on parle des contraintes imposées par le gouvernement aux grandes sociétés, l'homme de la rue se demande ce qu'il y a de mal là-dedans. Tel n'est pas mon propos. Je crois que les grandes sociétés peuvent s'accommoder assez bien de ces contraintes. Ce qui me préoccupe, c'est l'effet de toutes ces exigences et contraintes du gouvernement sur de petites entreprises. Elles empêchent presque l'individu établi à son compte de contribuer efficacement à la production nationale comme il le voudrait.

J'ai visité de petites entreprises dans ma circonscription à l'Île-du-Prince-Édouard. Elles fabriquent quelque article, par exemple, dans le commerce du bois d'œuvre. Il pourrait s'agir d'une petite exploitation occupant un homme, sa femme, et peut-être deux employés. Toutes les fins de mois, elles doivent envoyer des formules et des états à huit ministères tant fédéraux que provinciaux. Cela constitue pour elles une corvée et un embarras. Elles en sont venues à se demander si tout cela en vaut la peine et si elles ne seraient pas mieux dans la peau de leurs employés. A mon avis, les gouvernements ont tellement eu le souci, ces dernières années, de redistribuer leurs richesses qu'ils ont oublié qu'il faut créer la richesse, favoriser le climat propice à sa création et à une vie de meilleure qualité. L'homme, dit-on, se distingue de la brute en ce qu'il peut prévoir le lendemain, saisir la notion de temps, s'adapter aux circonstances et faire face au lendemain. Au regard de cette définition cruelle, lorsque je considère l'activité quotidienne du gouvernement j'estime qu'il ne fait pas le poids. S'il en est ainsi, c'est qu'il est incapable d'apprécier les tendances qui se manifestent dans notre pays depuis quelques années, tendances ou extrapolations géométriques qui, si elles se reproduisaient tous les 50 ans, pour ne pas dire tous les 10 ans, aboutiraient un jour irrémédiablement à un éclatement.

Pour illustrer mon propos, j'aurai recours encore une fois—on me le pardonnera, j'espère—à la fable du stupide garçon d'écurie qu'on envoie chez le forgeron avec un cheval à ferrer. La fable se raconte en livres et en sous, mais je la dirai en dollars et en cents pour en faciliter la compréhension. Le forgeron lui dit: «C'est $5, mais si tu préfères, je vais te faire un prix. Paie-moi seulement un cent pour le premier des 32 clous des quatre fers à cheval; tu peux me le payer maintenant. La semaine prochaine, le deuxième clou te coûtera deux cents. La troisième semaine, ce sera quatre cents.» Le stupide garçon d'écurie, estimant qu'il faisait une bonne affaire, accepta. Il retourna chez son employeur et lui raconta quelle belle aubaine lui avait offerte le forgeron.

[M. MacLean.]

● (1540)

Naturellement son patron s'est mis à lui expliquer ceci: «Oui, c'est très bien pour toi cette semaine et la semaine prochaine mais dans six semaines tu paieras le sixième clou 32c. C'est alors que ça commencera à se corser. A la fin de 16 semaines, tu paieras $327.68 pour le seizième clou, le vingt-quatrième te coûtera $83,886.08 et pour le dernier clou, soit le trente-deuxième, tu paieras $21,474,836.48».

Voilà le genre d'aventure dans laquelle le gouvernement s'est embarqué. Il agit comme un stupide palefrenier. Il s'embarque chaque année dans des dépenses, dans des entreprises comportant en elles une courbe exponentielle qui occasionnera des ennuis considérables pour le gouvernement au cours de son existence—qui, je l'espère, sera brève—et certainement pour le peuple canadien dans les jours à venir, à moins que l'on n'agisse bien à l'avance. Voilà pourquoi je soutiens qu'il est absolument nécessaire de faire œuvre de prévoyance dans les politiques gouvernementales.

Si l'on prend assez tôt des mesures correctives, il suffira d'une légère correction qui ne bouleversera pas l'économie ni ne brisera le cours de la vie. Mais si on laisse aller les choses, comme dans le cas de la crise du pétrole aux États-Unis, et si l'on double la consommation de pétrole d'une année à l'autre jusqu'à ce que la demande excède rapidement tout espoir d'approvisionnement suffisant, on s'achemine alors vers de réels ennuis.

Évidemment, l'explosion démographique constitue un exemple de la courbe exponentielle que j'ai mentionnée. Il a fallu tous les millénaires de l'histoire et de la préhistoire pour produire une population mondiale d'un milliard en 1840. Il nous a fallu moins d'un siècle pour atteindre le deuxième milliard et à peine 35 ans pour le troisième. A la fin du XX^{e} siècle, la population du monde sera le double de ce qu'elle est actuellement, soit plus de sept milliards. Voilà le genre de problème auquel nous devons faire face.

A mon avis, il est vital pour le Canada de se rendre compte que les lignes de conduite qu'il adopte toucheront le restant du monde et vice versa. Nous ne pouvons travailler dans le vide. Nous ne pouvons fonctionner en tant que parlement fédéral en négligeant les effets que nos lignes de conduite auront sur les lignes de conduite des provinces et des autres niveaux du gouvernement.

C'est avec gaieté, certes, que nous avons encouragé l'explosion démographique et je n'y vois rien de mal. Notre civilisation a assez bien combattu l'un des Quatres cavaliers de l'Apocalypse, celui qui monte le cheval noir, la famine et la peste. Nous avons même ralenti le cavalier au cheval blanc, la mort, au point que nous pouvons jouir d'une plus longue espérance de vie. Par contre, nous sommes aux prises avec une partie croissante de la population qui est non productive. Autrement dit, les années productives occupent, en moyenne, une part de plus en plus courte de la vie entière d'une personne, ce qui lui impose un plus lourd fardeau durant ses années productives.

Je pense qu'on a permis aux dépenses gouvernementales de croître à un rythme injustifiable. Les dépenses fédérales se chiffrent actuellement à $1,000 pour chaque homme, femme et enfant. Le gouvernement prétend que les crédits statutaires, qu'il ne peut limiter, en sont partiellement la cause. Je demande, monsieur l'Orateur, qui propose les lois. En somme, le gouvernement nous dit soit qu'il demeure indifférent, soit qu'il ne prévoit pas les effets des lois qu'il a fait adopter de gré et parfois de force par le Parlement l'année dernière.

M. Hales: Ils ont été aussi stupides que le garçon d'écurie dont vous parliez tout à l'heure.

M. MacLean: Je pense aussi que la croissance de la Fonction publique est dépourvue de tout réalisme. Bien sûr, elle doit être efficace, et je ne prétends pas qu'il faille éliminer toute croissance, mais il faut la contrôler, de sorte que nous ne restions pas le pays de l'hémisphère occidental qui consacre le plus fort pourcentage de son PNB aux dépenses gouvernementales. Si c'est notre objectif d'être le pays où le gouvernement coûte le plus cher, nous l'avons atteint, mais je doute que ce soit l'un des véritables objectifs du Canada, du moins aux yeux du Canadien moyen, d'avoir le plus grand, le plus coûteux et le plus pompeux gouvernement au monde.

Les effets de cette accélération effrénée de la croissance des dépenses gouvernementales ne peuvent que favoriser l'inflation. C'est même l'un des principaux facteurs, sinon le plus important, de cette inflation dont j'ai parlé. Quels sont les effets sur le citoyen moyen? Par exemple, les dépenses de ce gouvernement ont doublé ces huit dernières années. Si ce rythme se maintient pendant 48 ans, le budget annuel sera de 1,408 milliards de dollars.

Qu'est-ce que cela signifie pour le jeune qui commence à travailler aujourd'hui et qui verse de relativement bons dollars au Régime de pensions du Canada? A 66 ans, il serait censé retirer les bénéfices de 48 ans de labeur. Au train où vont les choses, on peut supposer que le budget annuel aura atteint les 1,408 milliards de dollars; cela veut dire que le dollar canadien, à ce moment là, comparé à celui d'aujourd'hui, vaudra environ trois cents.

Peut-on, en toute justice, espérer que les Canadiens économisent de bons dollars maintenant, même par l'entremise d'un régime très méritoire, qui vaudront peu de chose lorsqu'ils leur seront remboursés? L'argument s'applique à toutes sortes d'épargne. Tôt ou tard, mieux vaudrait tôt que tard, le gouvernement va se rendre compte qu'il ne peut plus emprunter d'argent du public: les gens ne voudront plus lui prêter un argent qui leur sera remboursé des années plus tard, en dollars, dont la valeur aura été rognée à presque rien par le temps. Encore un peu de temps et le gouvernement devra, pour amener les citoyens à acheter ses obligations, garantir l'indexation de la valeur nominale de ses obligations de sorte qu'elles aient le même pouvoir d'achat au remboursement qu'à l'achat.

● (1550)

Le résultat? Si la tendance continue, il y aura une accélération vertigineuse du coût de report de la dette publique. Cela se produit maintenant à cause de la hausse des taux d'intérêt. On n'a pas à faire de calculs savants pour comprendre qu'à 9 p. 100, la dette publique coûte trois fois plus cher qu'à 3 p. 100. Les déficits en sont grossis, le gouvernement a moins de fonds à sa disposition pour des fins constructives et la personne qui prête au gouvernement en prévision de ses vieux jours se fait jouer parce qu'elle sera remboursée en dollars dépréciés. Il en a toujours été ainsi et le gouvernement devrait se rendre compte qu'il ne peut faire prospérer le pays ni faire naître une conjoncture favorable en prostituant notre système économique et en dévalorisant notre monnaie.

Il ne me reste plus beaucoup de temps, monsieur l'Orateur; je termine donc. D'autres tendances sont aussi déplorables. L'une est l'inutile et rapide urbanisation et le dépeuplement des régions rurales. J'aimerais en parler longuement une autre fois. Il y a aussi le culte de la croissance. Une économie incapable de bien fonctionner sans stimulants artificiels me paraît mal en point. Une économie saine devrait suivre son cours en état d'équilibre.

J'ai dit qu'on pourrait me prendre pour un prophète de malheur. Non, monsieur l'Orateur, je suis un optimiste. J'ai foi en l'avenir brillant de notre pays. Toutefois, nous devons prévoir certains dangers pour mieux les éviter. L'avenir du pays en dépend, mais dans certains cas le temps presse.

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): En prenant la parole dans le cadre de ce débat, monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de me joindre aux députés qui m'ont précédé pour présenter mes félicitations au gouverneur général et à M^me^ Léger à l'occasion de leur nomination. Je leur souhaite réussite et bonheur, et j'espère les accueillir dans la province de Terre-Neuve dès qu'ils trouveront le temps de s'y rendre. Je crois savoir qu'ils nous rendront visite pour participer à nos festivités à la fin du mois et au début du mois d'avril. Je puis leur assurer qu'ils seront les bienvenus.

Permettez-moi également d'ajouter que j'ai éprouvé un grand plaisir en entendant les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône avancer dans leurs discours la même idée dominante, qui, j'espère, va être reprise dans le cadre de ce débat et pendant toute la durée de la présente législature, à savoir qu'au Canada, nous ne pouvons être ni isolationnistes ni chauvins, que nous devons en apprendre davantage au sujet des autres pays si nous voulons résoudre les problèmes qui nous assaillent aujourd'hui car il est évident que la majorité de nos problèmes ont une portée et une origine internationale. Ce n'est qu'en apprenant davantage au sujet des autres et en travaillant en collaboration plus étroite que nous pourrons les résoudre.

C'est un plaisir et un honneur réels pour moi, monsieur l'Orateur, de prendre la parole dans le cadre de ce débat sur l'adresse en réponse au discours du trône au nom des habitants de Grand Falls-White Bay-Labrador. C'est une grande circonscription éloignée, l'une des plus grandes du Canada. Elle s'étend sur environ 130,000 milles carrés entre la ville de Grand Falls qui se trouve à l'intérieur des terres, et la ville de Windsor, construite près de la grande usine à papier Price. C'est une région de Terre-Neuve affairée et en pleine éclosion, qui se développe rapidement, et qui comporte les jolies villes qui longent la baie Blanche, les localités de pêche qui bordent les rives de la baie Blanche au nord de la ville de St. Anthony, qui a un passé historique car elle est associée à Sir Wilfred Grenville et à sa grande mission. Le long des côtes du Labrador vivent des Indiens et des Esquimaux. La circonscription englobe l'aéroport de Goose Bay qui possède les plus longues pistes du Canada à l'est de Montréal, Churchill Falls et son impressionant projet d'aménagement hydro-électrique, et enfin les villes de Labrador City et de Wabush où l'on exploite des gisements de fer, le long de la frontière du Québec. C'est une région très variée, qui abrite différentes

catégories de personnes, originaires non seulement de Terre-Neuve mais de différentes parties du monde.

Une bonne partie de la région réunit les conditions nécessaires pour assurer sa prospérité mais elle doit également faire face à beaucoup de problèmes. Monsieur l'Orateur, bien des choses sont survenues depuis que j'ai pris la parole dans un débat semblable, il y a un an. L'année en a été une de crises, de grands défis et aussi de grandes réalisations. Le gouvernement bien que minoritaire a affronté ces crises et relevé ces défis avec courage et perspicacité. Les choses ne vont pas comme nous voudrions qu'elles aillent, loin de là, mais elles vont beaucoup mieux qu'elles n'iraient n'eussent été les politiques du gouvernement libéral.

Il importe de se rendre compte, non pour se chercher des excuses, mais pour mettre les choses clairement dans leur perspective, que les problèmes ont une dimension internationale. Par exemple, la hausse du prix du pétrole à l'étranger a provoqué une hausse du prix des produits pétroliers dans l'est du Canada. Le gouvernement fera en sorte qu'à l'avenir il n'y aura qu'un seul prix pour le pétrole au Canada et que le pays pourra se suffire à lui-même en pétrole.

Si d'une part l'annonce d'une subvention aux produits pétroliers et du prolongement du pipe-line a été bien accueillie à Terre-Neuve, je dois signaler que ma circonscription possède une source propre et durable d'énergie dans le fleuve Churchill. Le barrage projeté des chutes Gull Island produira 1,700 mégawatts d'électricité et celui de Muskrat Falls entre 600 à 800 mégawatts. Il est également question d'aménager la rivière Eagle. On prévoit donc pouvoir produire en tout et partout dans la région 10,000 mégawatts d'électricité pour utilisation au Canada. La province de Terre-Neuve n'en consommera qu'une faible partie, mais elle veut en avoir suffisamment pour répondre dans un avenir prévisible à ses propres besoins, soit des nouvelles industries qui pourraient venir s'installer chez elle à cause de la disponibilité de l'approvisionnement en électricité. Comme je le disais, les autres parties du pays pourront en consommer une bonne partie.

Pour assurer le développement économique de ma circonscription, de Terre-Neuve et même du Canada, il est important que l'aménagement hydro-électrique du bas Churchill soit entrepris sans tarder et que l'électricité soit transportée du Labrador jusqu'à Terre-Neuve. J'espère que le gouvernement se montrera aussi magnanime en nous fournissant l'aide nécessaire à ce projet qu'il l'a été pour le Manitoba lors de l'aménagement du fleuve Nelson. Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, l'énergie électrique est propre et inépuisable et libre de fluctuations économiques dans le pays étrangers. La mise en valeur de ce potentiel énergétique est importante pour Terre-Neuve et pour le Canada, et je recommande au gouvernement de donner toute l'aide possible à ma province à cet égard.

Le problème qui accapare le plus l'esprit et le portemonnaie des Canadiens est celui de l'inflation et de la hausse des prix. Encore une fois, monsieur l'Orateur, c'est une bien piètre consolation, mais il est quand même bon de noter que le problème de l'inflation ne se limite pas au Canada mais est répandu à tous les coins du monde. Il ne peut donc pas trouver sa solution uniquement au Canada, et ne peut l'être que par une collaboration active du Canada avec d'autres pays. Néanmoins, nous devons agir au Canada, et nous l'avons fait.

Nous n'avons pas bloqué les salaires et les prix. Nous avons vu les effets néfastes de tentatives de ce genre dans d'autres pays, et nous ne voulons pas répéter leurs erreurs. Nous essayons d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs canadiens. Nous avons essayé de mettre plus d'argent dans les goussets du public, surtout dans les goussets de ceux qui ont un revenu modique ou fixe, soit ceux qui sont les plus touchés. Nous l'avons fait en relevant et en indexant au coût de la vie les allocations de retraite et familiales, en accordant de plus grandes concessions fiscales, en modifiant le Régime de pensions du Canada, et en subventionnant plus particulièrement certains produits alimentaires et des dérivés du pétrole. Ces mesures ont été très utiles; la situation n'est pas encore satisfaisante, mais elle est bien meilleure qu'elle ne l'aurait été autrement. Voilà ce que nous avons fait par le passé, et voilà ce que nous entendons faire à l'avenir pour aider le consommateur canadien à lutter contre la hausse des prix.

[M. Rompkey.]

● (1600)

L'admirable, dans le discours du trône, c'est qu'il s'attaque aux causes de la hausse des prix, et non pas seulement à ses répercussions. Chose certaine, pour faire baisser le prix des produits alimentaires, il faut accroître l'offre. Ce discours suggère, de façon très constructive, une politique visant à aider les producteurs de denrées alimentaires, et notamment les agriculteurs et les pêcheurs, et c'est ce qui est particulièrement important à mes yeux. Bien qu'à Terre-Neuve, nous ayons fait des progrès sur le plan agricole, le pivot de notre économie a été, et restera, la pêche. Face à un marché où la demande de poisson se fait croissante, le gouvernement, s'étant rendu compte de l'importance d'augmenter nos prises pour satisfaire à la demande croissante, a réagi de façon constructive et avec enthousiasme en donnant une place prépondérante à la pêche dans le discours du trône et en annonçant des mesures destinées à accroître le rendement de la pêche côtière comme de la pêche hauturière. Monsieur l'Orateur, je suis heureux et fier de voir l'importance que le gouvernement a visiblement donnée aux problèmes des pêcheurs.

Pour résumer les parties du discours traitant de la pêche, je voudrais citer un éditorial paru dans l'*Evening Telegram* de Saint-Jean, le 2 mars 1974. Le *Telegram* a violemment critiqué par le passé notre politique relative à la pêche, comme tout journal doit le faire, mais il est aussi disposé à rendre à César ce qui appartient à César. En toute justice, l'éditorial exhorte le gouvernement à créer un ministère de la pêche. Toutefois, il reconnaît que le discours du trône attache beaucoup d'importance à la pêche et en fait grand cas. Le journal ajoute: «Réjouissons-nous que le vent tourne soudain à notre avantage». Il y a lieu de s'arrêter au mot «soudain», monsieur l'Orateur.

Soudain, en octobre 1972, plus de libéraux de la région atlantique sont élus à la Chambre des communes. Soudain, par voie de conséquence, on parle davantage de pêche dans les réunions du caucus. Soudain, le congrès national est saisi de résolutions concernant les pêches. Si on a souligné la pêche dans le discours du trône, c'est pour un certain nombre de raisons. C'est parce que ces libéraux de la région atlantique ont travaillé ferme pendant de longues heures à élaborer une politique des pêches, à en discuter, à persuader, à convaincre les autres. C'est aussi parce que nous avons un ministre de l'Environnement et des Pêches extrêmement compétent, habile et prévoyant. C'est parce que les partis libéraux à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard ont vu à ce que les pêches occupent une place importante dans la politique nationale. Et c'est parce que nous avons un gouvernement responsable et sympathique qui a conscience de la valeur des pêches au pays, surtout en cette

époque de crise d'approvisionnement alimentaire. Il s'agit ici de politiques libérales, monsieur l'Orateur. C'est également un gouvernement libéral qui a saisi l'importance des pêches, non seulement dans les provinces atlantiques mais dans le pays tout entier.

L'éditorial résume les déclarations de principe qui portent sur les pêches dans le discours du trône. On y relève ce qui suit:

Les améliorations prévoient la modernisation des installations côtières et sous-marines de même que la fourniture de navires frigorifiques et de matériel à fins multiples. Des appareils à fabriquer de la glace aideront à améliorer la qualité des prises. Les installations portuaires seront rénovées et modernisées tandis qu'il y aura des stimulants pour encourager la mise en valeur des zones de pêche et la capture d'espèces inexploitées.

Il va sans dire que certains projets à court terme seront immédiatement mis en œuvre afin d'aider les pêcheurs à adapter leurs navires aux nouvelles normes et à satisfaire aux nouveaux contrôles de la qualité qui doivent s'appliquer bientôt. Le véritable objectif cependant semble viser l'expansion de toute l'industrie de la pêche ce qui permettrait de profiter de toute concession possible à la Conférence sur le droit de la mer.

Le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, est tout à fait convaincu que le Canada obtiendra le contrôle gestionnaire du plateau continental et le gouvernement doit partager son optimisme puisqu'il prête tant d'attention aux pêches dans le discours du trône.

Il fut un temps où les gens disaient que c'était une politique de Jack Davis—un temps où Jack Davis parlait en son nom personnel. Je pense qu'il est tout à fait évident que la chose n'est plus vraie. La politique que nous avons élaborée et que nous allons défendre à la Conférence sur le droit de la mer, la politique qui donnera au Canada le contrôle sur le plateau continental jusqu'à une limite minimum de 200 milles et peut-être un maximum de 400 milles, est une politique libérale acceptée par les libéraux partout au Canada, et épousée et défendue par le présent gouvernement.

Mais le symbole le plus éloquent, monsieur l'Orateur, c'est celui du dollar. L'argent parle de lui-même, et son langage, pour ce qui est des dépenses consacrées aux activités de la pêche, est éloquent. Le ministère de l'Environnement dépensera près de 6 millions de dollars à Terre-Neuve au chapitre de l'environnement et de la pêche au cours de la présente année. J'en suis heureux, mais pas satisfait. Ce n'est pas suffisant. Ce ne l'est pas en particulier au chapitre du programme d'aménagement de ports pour petites embarcations.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Il s'agit là d'un programme pour lequel nous des provinces de l'Atlantique avons lutté avec beaucoup d'ardeur et avec beaucoup de succès, je pense.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Les pêcheurs côtiers ont un besoin urgent de quais, de jetées et d'améliorations portuaires et il n'y a pas suffisamment d'argent pour faire le nécessaire. Nous avons doublé le budget des ports pour les petits bateaux depuis un an. Nous dépensons maintenant plus d'argent que nous ne l'avons fait depuis longtemps. C'est sans doute très bien, mais ce n'est pas encore suffisant.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, je suis heureux que le gouvernement ait accordé autant d'importance à la pêche dans le discours du trône et qu'il ait l'intention de prendre des mesures pour aider les pêcheurs à améliorer leurs installations et à augmenter leurs prises. J'aimerais cependant parler de certains des autres problèmes relatifs à la pêche et surtout des problèmes des pêcheurs de Terre-Neuve.

Les prises des pêcheurs côtiers de Terre-Neuve diminuent constamment. En général, la valeur du poisson pêché augmente à cause de la hausse des prix. Mais, surtout dans les régions vulnérables comme la côte nord-est de Terre-Neuve et la côte du Labrador où la saison est nécessairement courte et où les effets de la pêche hauturière sont particulièrement désastreux, la pauvreté des prises commence à décourager les pêcheurs. En outre, ceux qui ont investi dans les palangriers ont contracté des dettes qu'ils ne pourront jamais acquitter si la situation ne s'améliore pas. La politique qui consiste à augmenter l'aide aux pêcheurs afin de leur permettre d'acheter des bateaux mieux équippés et mieux adaptés est extrêmement importante. Bien des pêcheurs côtiers veulent se rendre là où se trouve le poisson et il faut découvrir des moyens de les aider.

Un autre moyen de protéger la prise des pêcheurs côtiers est d'imposer un moratoire sur la pêche par les navires hauturiers, notamment dans les zones de frai du poisson de fond à partir du nord-est de Terre-Neuve jusqu'à la côte du Labrador. En limitant la pêche dans ces zones par les plus gros vaisseaux pendant une certaine période, on augmenterait la prise des pêcheurs côtiers. Ce sont les plus vulnérables; nos efforts doivent surtout porter sur ces gens-là. Les marchands et les entreprises de pêche hauturière reçoivent l'aide du gouvernement, mais ils peuvent se débrouiller seuls dans une certaine mesure. C'est le petit pêcheur dont nous devons nous préoccuper et que doivent viser nos politiques.

Cependant, à cause de l'insuffisance de leur propre régime d'assurance-chômage, un grand nombre de pêcheurs côtiers abandonnent la pêche et vont se trouver un autre emploi ailleurs. En fait, tous les autres ouvriers jouissent d'une meilleure protection contre le chômage, ce qui incite les pêcheurs à chercher d'autres emplois, temporaires comme permanents, qui leur assurent un revenu stable et de meilleurs avantages s'ils perdent leur emploi.

Ce que veulent les pêcheurs, c'est l'égalité, des prestations d'assurance-chômage équivalentes à celles des autres travailleurs. Les pêcheurs veulent, avec raison, être sur le même pied que les autres prestataires en ce qui touche la Commission d'assurance-chômage. Les pêcheurs s'occupent d'une production primaire, nous fournissant des denrées dont nous ne pouvons nous passer. Ils travaillent dur, très dur, et ils ont droit de recevoir aide et protection, pour eux et leur famille, pendant la saison morte. Je suis heureux de constater, monsieur l'Orateur, qu'on modifiera la loi sur l'assurance-chômage pendant la présente session. Nous nous occupons de rédiger les modifications qui s'imposent pour que les pêcheurs soient traités avec équité, comme les autres travailleurs qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Les membres du parti libéral sont conscients de ce problème qui est fort complexe, et ils font tous leurs efforts pour trouver une solution.

Au nom des pêcheurs, le ministère fera des propositions aux fonctionnaires de la Main-d'œuvre et de l'Immigration afin que les pêcheurs soient mis sur le même pied que les autres, pour qu'ils aient les mêmes avantages que les autres travailleurs face à l'assurance-chômage. Cela s'impose, monsieur l'Orateur, car le droit maritime, les limites de pêches, les subventions permettant d'avoir de meilleurs bâtiments et attirails de pêche et toutes les autres mesures que nous avons prises pour les pêcheurs seront inutiles si, à cause d'un mauvais régime d'assurance-chômage, la plupart d'entre eux renoncent à leur métier pour en exercer un autre.

Cela nous amène, monsieur l'Orateur, à toute la question de l'aménagement des régions rurales et du Nord. Nous sommes tous au courant depuis quelque temps du phénomène de l'urbanisation croissante. De plus en plus de Canadiens s'installent à la ville. Il en vient des campagnes, des fermes, des villages de pêcheurs, et de petites agglomérations de tout le pays. Deux conséquences en découlent. Il est devenu nécessaire de résoudre des problèmes d'une complexité croissante dans nos villes, notamment ceux du transport et de l'habitation. Cette migration toutefois, notamment celle des provinces atlantiques a entraîné ce qu'on a appelé l'exode des cerveaux ou ce qu'on pourrait appeler l'érosion du mode de vie rural au Canada. Certes, certains jeunes, désenchantés et insatisfaits des villes et du «système» retournent à la terre ou dans les régions isolées, mais peu de choses, semble-t-il, pourraient encourager beaucoup de jeunes à demeurer dans les collectivités rurales ou inciter la jeunesse à aller s'y établir.

● (1610)

Tout d'abord, le coût de la vie est, la plupart du temps, beaucoup plus élevé, surtout dans le cas des gens incapables de se faire un revenu d'appoint avec les ressources de la mer ou du sol. Les tarifs-marchandises élevés en sont surtout la cause. Pour les gens qui demeurent loin des centres de fabrication et d'approvisionnement, il est deux fois plus difficile de payer pour les produits de consommation nécessaires en raison des tarifs-marchandises excessifs. Voilà pourquoi j'ai été heureux de trouver dans le discours du trône la promesse de mesures visant à mettre fin à toute distinction injuste en matière de tarifs ferroviaires. Ce problème, monsieur l'Orateur, n'existe pas que dans l'Ouest. On trouve également des injustices du côté des tarifs-marchandises dans les provinces atlantiques et même à l'intérieur d'une même province.

Pour beaucoup d'habitants des régions rurales et septentrionales de Terre-Neuve ou du Labrador, il est difficile sinon impossible de trouver un logement convenable. Nous avons bien eu des programmes pour venir en aide à la population autochtone, mais l'aide en matière de logement aux autres habitants a été moins que suffisante. La situation est particulièrement décourageante sous ce rapport dans les régions en pleine expansion où les emplois existent mais restent sans postulants, parce que ceux qui pourraient les occuper sont incapables de se trouver ou de se bâtir une maison pour eux et leur famille. Je vois néanmoins dans le discours du trône que l'on va proposer une aide importante au programme d'habitation rurale. C'est absolument nécessaire, monsieur l'Orateur. Autrement, le dépeuplement des régions rurales du pays s'accroîtrait. Mais ce qui est pire encore, nous ne pourrions jamais attirer de nouveaux résidents vers les régions rurales en voie de développement. Le gouvernement a toujours cru au nouveau Canada du Grand Nord et certains passages du discours du trône prouvent qu'il y croit plus que jamais.

Le transport est un autre grave problème, monsieur l'Orateur, à Terre-Neuve en tout cas et notamment dans ma circonscription. Il nous faut de meilleures routes, des nouvelles également. Nous avons besoin de meilleurs services aériens. Il faudrait améliorer le transport maritime. Il y a encore trop de régions rurales ou du Grand Nord qui ne sont pas reliées par des routes au reste du pays. Je pourrais signaler celles de ma circonscription; quelques routes ont été parachevées grâce au programme d'expansion économique régionale. D'autres le seront, je l'espère, bientôt. Nous devons poursuivre nos efforts en vue de relier entre elles les diverses régions de notre vaste pays. La série télévisée actuelle de Radio-Canada, «The National Dream», nous montre une fois de plus qu'il est nécessaire de faire preuve de vision et d'imagination dans le domaine des transports. L'expansion vient après une amélioration des transports. Si l'on veut que les habitants des extrémités du pays, et que ceux de l'intérieur des provinces, se sentent concitoyens, il faut qu'ils aient un meilleur accès les uns aux autres. Nous avons fait de grands progrès à cet égard grâce au ministère de l'Expansion économique régionale, mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Ce ministère a été une aubaine pour Terre-Neuve. Il a fait des merveilles et continue à en faire. Récemment, un programme de 5 milliards de dollars a été signé avec la province de Terre-Neuve, ce qui montre combien le gouvernement canadien subventionne le budget de la province. Comme je dis, il reste beaucoup à faire.

Il faut améliorer les services aériens. Certaines communautés rurales et du nord du Canada ne seront pas reliées par route dans un avenir prévisible. Nous devrons nous assurer que les habitants de ces communautés puissent se rendre chez leurs concitoyens. Il faut insister beaucoup sur les ADAC dans nos régions rurales. Il faut améliorer le service aérien et les aéroports pour amener des biens et des services aux habitants des régions rurales et les rapprocher. Le gouvernement actuel a considérablement amélioré les communications dans les campagnes du Canada et dans le nord du pays. Il reste encore beaucoup à faire.

Depuis le lancement du satellite, de nombreuses régions du nord du Canada et de nombreuses régions rurales sont maintenant reliées à la télévision et au service téléphonique. Pourtant, à une époque où l'on peut parler à des hommes qui sont sur la lune, j'ai toujours de grandes difficultés à atteindre au téléphone de nombreux habitants de ma circonscription. En réalité, certains de mes commettants n'ont pas de téléphone. On communique toujours avec eux par radio à haute fréquence. Et même si vous arrivez à les rejoindre, il y a de fortes chances pour que votre conversation soit coupée au milieu. Dans certaines régions, il n'y a toujours pas de télévision ou elle est de qualité inférieure. J'ai été heureux d'entendre annoncer récemment que l'on consacrerait 80 millions de dollars au programme accéléré de Radio-Canada visant à desservir les régions éloignées. Nous devons offrir ce mode de communication à tous les Canadiens si nous voulons qu'ils se sentent solidaires du pays.

Le discours a mentionné également que des dispositons allaient être prises pour permettre aux travailleurs d'avoir plus facilement accès aux emplois offerts. La décentralisation des services gouvernementaux est essentielle. Le ministère de la Main-d'œuvre a déjà pris des dispositions en vue d'établir un système plus décentralisé comprenant à la fois des bureaux de la Main-d'œuvre et de la Commission d'assurance-chômage et ce, en établissant de plus petits bureaux dans les localités. Cette politique de décentralisation est des plus souhaitables et devrait être poursuivie. Trop de gens pensent encore qu'il est plus facile de se trouver soi-même un emploi, que de recourir aux centre de Main-d'œuvre du Canada. Je crois que cette décentralisation de l'administration permettra de corriger cela.

Parallèlement à cette tendance, il y a la politique d'emploi communautaire, dans un contexte de sécurité sociale, pour les Canadiens aux prises avec des difficultés particulières et constantes et qui ne peuvent trouver, ni garder un emploi. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a déjà dit qu'il avait l'intention de

mettre l'accent sur l'emploi plutôt que sur l'assistance sociale. Il s'appliquera de concert avec les directions qui, dans d'autres ministères, créent des emplois, à trouver une formule constructive permettant de dépister des emplois productifs et intéressants à l'intention des chômeurs. Les programmes antérieurs, tels PIL et Perspectives-Jeunesse, bien que leur philosophie et leur mise en œuvre aient été admirables, n'ont jamais vraiment répondu aux besoins de l'heure. Un programme plus complet s'impose. Il ne faut pas oublier non plus encore une fois qu'il convient de décentraliser l'administration. Les programmes de création d'emplois doivent être entièrement fusionnés dans le plan global de développement communautaire.

A Terre-Neuve, comme peut-être ailleurs au Canada, nous avons créé des emplois grâce à des projets de grande envergure axés sur la mise en valeur de nos ressources naturelles. Je pense aux travaux hydro-électriques, aux entreprises minières ou forestières importantes et aux pêcheries. Bien que ces initiatives soient nécessaires et souhaitables, nous devrions nous rendre compte en même temps que les petites entreprises commerciales dans les régions rurales peuvent répondre aux besoins économiques de la population locale. Elles justifient aussi l'établissement d'une infrastructure tout en permettant aux habitants de conserver en majeure partie leur mode de vie. Je songe aux petites usines de traitement du poisson, aux scieries et aux petites exploitations agricoles. Je songe aux localités de 500 à 5,000 âmes auxquelles on pourrait fournir des logements convenables, des écoles, des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, des moyens de communication modernes, des installations culturelles et des loisirs. Je songe aux localités dont les habitants ont les revenus nécessaires, mais qui pourraient les arrondir en faisant autre chose, selon le train de vie qu'ils désirent mener.

Donc, j'appuie le principe d'une politique d'emploi communautaire, mais seulement si son application dans une collectivité donnée est conçue et exécutée non seulement par les gouvernements fédéral et provinciaux mais aussi par les gens eux-mêmes. Parallèlement, nous devrions mettre au point des politiques conçues de façon à permettre aux gens de participer au processus décisionnel. Nous autres, du gouvernement fédéral, devrions nous engager intensément dans l'éducation des adultes dans le sens le plus large du mot. Encore trop nombreux sont les gens qui ignorent quelles possibilités leur sont offertes et quels programmes sont à leur disposition. Un trop grand nombre d'entre eux trouvent difficile de participer au processus décisionnel qui devient de plus en plus complexe. Il s'agit de leur collectivité et de leur existence, mais il nous incombe de les aider à concevoir et à bâtir le genre de communauté à laquelle ils veulent appartenir et le genre de vie qu'ils souhaitent vivre. Pour mener à bonne fin les programmes de cette nature, il faut en même temps investir des capitaux considérables dans les programmes éducatifs conçus pour aider les collectivités à décider elles-mêmes comment aménager leur milieu ou comment s'y adapter.

Il y a d'autres aspects du discours du trône qui présentent un intérêt pour mes commettants, monsieur l'Orateur. Ainsi, la ville de Windsor, dans la partie centrale de Terre-Neuve, sera heureuse d'apprendre que des mesures législatives seront présentées en vue d'aider les provinces et les villes où l'on doit procéder au déplacement des voies ferrées et des gares et au redéveloppement des secteurs ainsi libérés. L'ensemble de la partie centrale de Terre-Neuve connaît une croissance et un développement rapides mais aura besoin de l'aide de divers ministères fédéraux si elle veut continuer d'assurer des services publics adaptés à sa rapide croissance.

C'est un discours hardi et vigoureux, monsieur l'Orateur, qui énonce des politiques hardies et vigoureuses, des politiques libérales appuyées par les dépenses du gouvernement libéral. Il est certain que nous avons traversé des crises; mais les crises commandent souvent non la prudence mais l'imagination et la prévoyance. Le présent gouvernement a reconnu les changements fondamentaux qui se sont produits dans le monde qui en même temps se faisait plus petit et cependant plus complexe. Les changements, dans tous les secteurs de la société, se font de plus en plus rapides, alors que la société devient plus complexe. Il est tout à l'avantage de l'actuel gouvernement d'avoir gouverné, et d'avoir bien gouverné, dans ces conditions alors qu'il se trouvait dans une situation minoritaire. Une liste impressionnante de lois ont été adoptées au cours de la dernière session, monsieur l'Orateur, et je crois que la liste en sera encore plus impressionnante au cours de la session actuelle. J'ai trouvé une source de fierté dans le fait d'être associé au gouvernement actuel et de faire partie du caucus libéral. J'ai appris que les députés pouvaient se faire entendre et modifier certaines choses, pas autant ni aussi vite que nous le souhaiterions, mais les changements se font avec un peu d'aide des amis.

● (1620)

Les politiques que le gouvernement a prônées portent la marque du parti. Elles ont été forgées dans la chaleur du débat. Elles n'en sont que mieux trempées. Je crois qu'elles nous permettront de traverser ces temps difficiles, et que, en temps opportun, la population du Canada saura reconnaître leur mérite.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, certaines des observations du député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) m'ont laissé plutôt perplexe. Pendant la première partie de son discours, il a tenté de se montrer libéral, puis d'être sincère pendant la dernière. Il a fini par redevenir libéral encore une fois. Il a mis beaucoup de temps à louer les merveilleuses politiques du gouvernement libéral. C'est tout juste si je n'ai pas songé à m'installer à Terre-Neuve immédiatement car la vie y semble si magnifique.

Pour une raison indéterminée, le député a oublié d'expliquer le taux de chômage et le taux d'inflation que nous connaissons depuis un an. Après avoir prôné les politiques libérales, il a entrepris de donner toutes les raisons qui font que les gens quittent Terre-Neuve. Il a parlé du tarif-marchandises élevé, des logements, du transport terrestre, maritime et aérien de l'aménagement, de la télévision et du service téléphonique qui laissent tous à désirer. Pour toutes ces raisons, j'estime que le gouvernement devrait être renversé et remplacé par un gouvernement conservateur progressiste.

Des voix: Bravo!

M. Yewchuk: J'ai lu avec beaucoup d'intérêt certaines des observations que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a formulées l'autre jour. J'espérais obtenir des explications sur les politiques que le gouvernement et lui-même proposent en vue d'accélérer la mise en valeur des gisements de sables bitumineux qui, comme par hasard, se trouvent situés au beau milieu de ma circonscription. Aussi, j'espère qu'on me pardonnera de consacrer quelques minutes à la question des sables bitumineux. J'avais espéré que le ministre donnerait un aperçu des politiques nécessaires à une exploitation des

gisements de sables bitumineux dont le rythme corresponde aux besoins à moyen et à long termes des Canadiens.

Nous en avons beaucoup entendu et beaucoup lu, ces derniers mois, au sujet de la crise mondiale de l'énergie. A l'échelle mondiale, nous devons reconnaître que cette crise n'est pas un mythe, bien qu'au Canada, à court terme tout au moins, il n'existe probablement pas de crise de l'énergie proprement dite, mais bien un problème aigu d'acheminement du pétrole des régions productrices vers les régions consommatrices.

En raison de la situation privilégiée du Canada, les gisements de sables bitumineux étant situés sur son territoire, les Canadiens auront une part considérable à jouer dans la recherche de solutions aux problèmes énergétiques en Amérique du Nord. Selon les estimations, les réserves de pétrole conventionnel en Amérique du Nord, celles tout au moins qui renferment des hydrocarbures liquides, devraient être taries d'ici dix ou douze ans environ.

A mesure que diminuent les possibilités de production de ces sources, il faut en aménager de nouvelles à un rythme qui puisse répondre tant à la consommation croissante qu'à la capacité fléchissante des réserves ordinaires. Bien que le ministre ait brièvement fait connaître ses intentions quant aux sables bitumineux, il n'a aucunement parlé d'un programme à long terme, ni même d'aucun projet spécial de développement provisoire ou à court terme en ce qui concerne les modalités de l'aide ou de la participation du gouvernement fédéral. Il a déclaré que le gouvernement se propose d'affecter 40 millions de dollars à la technologie de la recherche sur les sables bitumineux, ce qui permettra la mise en valeur entière et rapide de cette ressource. Il a aussi parlé de l'établissement d'une société nationale des pétroles qui s'intéressera, entre autres choses, aux sables bitumineux.

A mon avis, on peut considérer au mieux ces deux suggestions comme un bien faible et bien petit effort en vue de résoudre un problème qui pourrait devenir très grave en peu de temps. Je ne vois pas d'inconvénient en principe à la création d'une société nationale du pétrole puisqu'elle répondrait à un certain besoin au pays mais je ne vois certes pas là la solution à nos exigences futures en matière de pétrole. Il importe beaucoup plus encore de songer à encourager aussi l'entreprise privée si nous voulons parler vraiment sérieusement de la planification à long terme. Nous savons que sans encouragement de l'entreprise privée déjà en exploitation, de sérieuses pénuries pourraient se manifester assez rapidement, puisqu'il pourrait fort bien s'écouler une décennie ou plus avant qu'une société nationale du pétrole commence à produire régulièrement.

La crise mondiale de l'énergie a causé des ennuis à bien des pays mais elle a eu aussi des conséquences bénéfiques; notamment, les nouvelles structures de prix qui ont été établies de force à cause de pressions internationales et économiques ont aussi permis d'exploiter plus sérieusement encore certaines sources de pétrole plus difficiles à exploiter, comme les sables bitumineux du pays, parce que ces exploitations sont maintenant économiquement réalisables et attrayantes à long terme. Dans le cadre de l'ancienne structure des prix, la rentabilité économique de l'exploitation des sables bitumineux pouvait être mise en doute. La structure des prix à l'échelle internationale étant ce qu'elle est actuellement, il n'y a certes aucun doute quant à la rentabilité bien que la structure des prix dans notre pays maintienne encore le prix à $4 le baril. Par ailleurs, la rentabilité peut être mise en doute à moins qu'on laisse les prix accuser une hausse annuelle d'au moins 5 p. 100 au cours des 25 prochaines années. Pareille augmentation rapporterait assez pour rendre le financement de l'exploitation des sables asphaltiques aussi alléchant que les placements dans d'autres genres d'entreprises privées.

Même si le premier ministre (M. Trudeau) a dit dernièrement qu'il laisserait le prix du brut augmenter suffisamment pour intéresser les investisseurs à la mise en valeur des sables asphaltiques, ni lui ni le ministre n'ont dit au juste quel niveau le gouvernement prévoit. Il faudrait que le gouvernement donne maintenant des précisions à ce sujet afin de dissiper les doutes sur les avantages économiques réels qu'y trouveraient les investisseurs.

Bien qu'il existe d'autres sources possibles d'hydrocarbures liquides comme les grandes réserves de charbon, les schistes bitumineux du Colorado, le pétrole de l'Arctique et les gisements océaniques, la source possible la plus logique et la mieux adaptée aux méthodes actuelles est celle que représentent les sables bitumineux de l'Athabasca. Ces sables contiennent quelque 700 milliards de barils de pétrole dont 60 milliards de barils qu'on peut obtenir grâce aux méthodes d'exploitation en surface et 90 milliards qu'on peut extraire par les techniques in situ actuelles.

Afin d'encourager les recherches et l'exploitation, le très progressiste gouvernement Progressiste conservateur de l'Alberta a annoncé l'affectation d'un fonds de 100 millions de dollars à l'exploitation et aux recherches en vue de mettre au point des techniques plus efficaces pour augmenter le pourcentage de pétrole tiré des sables bitumineux. Grâce à ces recherches, on pense extraire 150 milliards de barils de plus, ce qui signifie qu'on pourrait extraire entre 300 et 350 milliards de barils des réserves totales de 700 milliards de barils.

Comme je l'ai déjà mentionné, les États-Unis ont des réserves prévues pour environ 10 à 12 ans, alors que le Canada peut prévoir un approvisionnement de 15 à 17 ans. Il est donc assez urgent que nous mettions en valeur nos autres sources non seulement pour le carburant, mais parce que ces hydrocarbures sont aussi des sources de matières premières pour les industries pétrochimiques, le caoutchouc synthétique, les plastiques de toutes sortes, les produits chimiques organiques qui, en général, demandent de grandes quantités d'hydrocarbures pour lesquels il n'existe aucune autre matière première. En même temps, nous devrions prendre des mesures appropriées pour assurer que les provinces productrices cessent de n'être que des exportateurs de matières premières. Nous devons veiller à accroître davantage les exportations de produits entièrement manufacturés dans les provinces productrices. Comme les industries pétrochimiques ne peuvent obtenir de substituts aux matières premières, nous devons faire une utilisation prudente de nos réserves qui s'épuisent et voir à poursuivre le développement tout en considérant les besoins des générations à venir. Ainsi, malgré la nécessité à court terme d'une production optimale, les besoins à long terme exigent une expansion qui tienne compte des principes de conservation.

● (1630)

D'après le taux de développement actuel des sables bitumineux, le degré convenable d'exploitation sera difficilement atteint avant 15 ou 20 ans. L'usine déjà en production a commencé ses recherches sur les sables bitumineux dans les années 50, a demandé un permis de construire une usine d'extraction en 1962, l'a obtenu en 1964 pour une

capacité de 45,000 barils par jour et a été autorisée à porter la production quotidienne à 65,000 barils en 1973. La production a débuté en 1967, mais n'a atteint son plein rendement qu'en 1973. Dans ce cas, près d'une décennie sépare la date de la demande de celle où l'on a atteint la pleine production. La construction de la raffinerie actuelle a pris trois ans. Les préparatifs, comme l'acquisition des matériaux, l'embauchage du personnel compétent et ainsi de suite, avaient commencé environ deux ans avant la construction. Nous faisons face à une situation semblable pour la construction de la deuxième raffinerie.

La construction de cette deuxième raffinerie est sur le point de débuter. On prévoit que sa production sera de 125,000 barils par jour et que la raffinerie fonctionnera à plein rendement en 1978, dans quatre ou cinq ans d'ici, si tout va bien; mais il est aussi possible qu'il faille attendre jusqu'en 1980. La société éprouve aussi des difficultés à trouver assez de main-d'œuvre spécialisée, dont des ingénieurs, pour réaliser le projet. On me dit qu'il y a actuellement environ 500 postes d'ingénieur vacants en Alberta. Le grand nombre de projets en chantier non seulement en Alberta mais aussi dans l'ensemble de l'Amérique du Nord drainent toute la main-d'œuvre spécialisée disponible. Cette pénurie peut occasionner des retards; elle est en tout cas l'indice de l'imprévoyance du gouvernement fédéral qui n'a pas pris les mesures voulues pour préparer la main-d'œuvre nécessaire à ce projet et aux autres raffineries qui seront mises en chantier.

Je n'ai pas entendu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mentionner les projets prévus par son ministère pour surmonter cette grave difficulté. J'aimerais proposer l'adoption immédiate d'un programme étendu de formation de la main-d'œuvre, conçu et mis en œuvre en collaboration avec l'industrie et la province. Pareil programme a d'autant plus de sens que le chômage est élevé au pays aujourd'hui. Vu leur pénurie, les travailleurs spécialisés devront être importés; les chômeurs canadiens pourront ainsi continuer de récolter les fruits de notre régime généralisé et coûteux d'assurance-chômage.

Il existe un autre grave problème, celui de la pénurie de l'outillage de fabrication, attribuable surtout au fait qu'il est difficile de trouver de l'acier. Ici encore, le ministre ne nous a rien dit. Une société cherche, me dit-on, dans le monde entier, une industrie capable de fabriquer les machines dont elle a besoin, mais en vain; personne n'a pu lui promettre l'outillage requis pour lui permettre de poursuivre son activité selon les programmes déjà établis. La pénurie d'acier est un grand sujet de préoccupation et pourrait sérieusement retarder l'exploitation des sables bitumineux. Je veux savoir ce que le gouvernement fait pour assurer l'approvisionnement en acier.

Il y a un autre domaine que le gouvernement a quelque peu négligé. Je veux parler des besoins immédiats des gens sur place et tout particulièrement de leur besoin d'aide sous forme de logements convenables pour les employés actuels et futurs des exploitants de sables bitumineux. A l'heure actuelle, la SCHL considère Fort MacMurray comme une ville ne comptant qu'une industrie ou qu'une compagnie. Cette classification impose de dures restrictions hypothécaires et c'est une compagnie qui doit garantir tous les prêts ayant trait au logement. Bien entendu, cela cause des ennuis sérieux à ceux qui veulent acquérir un logement, surtout s'ils ne sont pas directement reliés à la compagnie procédant aux travaux d'extraction.

On entrevoit qu'une fois la deuxième usine terminée la population de Fort MacMurray atteindra dans les environs de 25,000. On prévoit que 1,000 nouvelles unités de logement par an seront nécessaires dans les quatre ou cinq prochaines années jusqu'à ce que l'usine produise. Jusqu'ici, toutefois, rien n'indique que le taux actuel d'expansion suffira à répondre à la demande qui s'accroît rapidement. Comme on ne peut pas douter de son potentiel, Fort MacMurray devrait certainement être considéré comme une communauté stable et assujetti aux règlements ordinaires de la SCHL. Et, comme il y a déjà une pénurie grave de logements, je crois qu'il est raisonnable de s'attendre que le ministre responsable de la SCHL envisage sérieusement de supprimer la restriction actuelle pour permettre aux gens d'obtenir plus facilement des hypothèques. C'est un autre aspect immédiat et urgent auquel ni le premier ministre (M. Trudeau) ni le ministre responsable n'ont fait la moindre allusion.

Un troisième aménageur a présenté une demande au sujet d'une usine qui devrait produire 100,000 barils par jour. Il est raisonnable de supposer que cette usine ne produira pas avant le début des années 1980 à cause de plusieurs des facteurs que j'ai mentionnés. Ces trois exemples montrent bien que, même s'il existe d'énormes gisements dans les sables bitumineux, il faudra des années avant que la production atteigne le niveau requis pour assurer son autonomie au Canada et la sécurité d'approvisionnement. Une foule d'autres compagnies ont de plus en plus d'activités et d'intérêts dans ce secteur. Elles envisagent peut-être d'implanter des installations d'extraction et, à un moment donné, elles devront aller de l'avant pour assurer la sécurité de l'approvisionnement. Pour que cela puisse se faire, le gouvernement doit songer sérieusement à fournir son aide dans les régions dont j'ai parlé; il doit mettre sur pied un programme stable et à long terme pour fournir à ces compagnies l'assurance qu'au cours des années, leurs investissements leur rapporteront des bénéfices raisonnables. Une telle assurance les encouragera à aller de l'avant aussi vite que possible.

Je sais que le ministre étudie la création d'une société nationale des pétroles, mais je rappelle qu'il a déclaré lui-même qu'il faudrait peut-être de nombreuses années avant qu'une telle société puisse installer une usine d'exploitation des sables bitumineux. Tant que cela ne sera pas fait, le gouvernement devra prendre des mesures pour encourager ceux qui sont déjà dans cette industrie et qui sont en mesure d'agir immédiatement.

Monsieur l'Orateur, je sais qu'un grand nombre de gens au Canada estiment que la mise en valeur de nos ressources devrait dorénavant être confiée en majeure partie à des entreprises canadiennes appartenant à des Canadiens. Je suis d'accord et ce que j'ai dit n'est nullement contradictoire pourvu que le gouvernement prenne des mesures de protection des intérêts canadiens. Le fait que les compagnies qui détiennent les permis d'exploitation des sables bitumineux et qui ont entrepris cette exploitation sont pour la plupart des compagnies étrangères ne devrait pas nous arrêter. Il suffit qu'on adopte une loi demandant à ces compagnies de permettre aux Canadiens de prendre une part suffisante à l'administration de la société et d'obtenir certains droits de propriété.

Quant à savoir si la mise en valeur doit se faire par des entreprises privées ou publiques, j'estime que cela ne fait pas beaucoup de différence. Si une compagnie publique telle que la Société nationale des pétroles qu'on se propose de créer peut se charger d'exploiter les sables bitumineux, produire du pétrole à un prix concurrentiel et se révéler plus efficace que l'entreprise privée, il faudrait alors l'encourager par tous les moyens. Ce que je ne voudrais pas, c'est qu'une société publique se lance dans cette entreprise

clopin-clopant et que le Trésor public soit constamment obligé de lui injecter des capitaux. Ce n'est pas ce que les Canadiens veulent. Au fond, nous devrions chercher à permettre le plein jeu de la concurrence de sorte que nos concitoyens en aient le plus possible pour leur argent. Si une société publique peut vraiment assurer pareille concurrence, alors tant mieux pour les Canadiens. Sinon, et si elle saigne constamment le Trésor, alors ils y perdront.

● (1640)

Quant aux profits qui découleront de ces entreprises, peu importe que l'entreprise soit privée ou publique pour ce qui est des bénéfices qu'en retirera le Trésor, puisque les gouvernements sont autorisés à légiférer en matière de redevances et d'impôts pour le plus grand bien des Canadiens. Dans le cas d'une société privée, elle n'a pas besoin de plus que des bénéfices raisonnables pour être encouragée à rester en affaires.

N'oublions pas non plus un autre facteur important: ne mettons pas tous nos espoirs dans les sables bitumineux comme s'ils étaient la dernière source possible d'hydrocarbures. A mon avis, nous devons prendre les mesures appropriées pour encourager l'exploration continue de nos sources de pétrole ordinaires, et bien que mes amis de gauche . . .

Une voix: Extrême gauche.

M. Yewchuk: . . . sur mon extrême gauche ont dit croire qu'il ne reste plus vraiment de sources rentables de pétrole ordinaire, n'encourageons pas ce genre d'attitude négative; poursuivons nos explorations tout en mettant progressivement en valeur les sables bitumineux.

J'aimerais parler pendant quelques instants d'une autre question qui nous préoccupe tous également: le problème de l'inflation et ses effets sur le simple travailleur. Le 27 février, Statistique Canada révélait que l'économie de notre pays montrait en 1973 la plus forte croissance en sept ans. Le ministre des Finances (M. Turner) l'a répété en différents endroits à plusieurs reprises. Cette croissance était d'environ 7.1 p. 100, c'est-à-dire le taux de croissance réel une fois déduit le taux d'inflation le plus élevé depuis 22 ans.

En même temps, les derniers chiffres publiés par Statistique Canada révèlent que la situation du travailleur canadien se détériore peu à peu. Les salaires hebdomadaires moyens au mois de décembre ont diminué d'environ $5 par rapport au mois précédent, et n'étaient que de 5.9 p. 100 supérieurs à ceux de l'année précédente. Si nous comparons ces chiffres à la hausse du coût de la vie, soit 9.1 p. 100 pendant la même période, il est évident que l'augmentation de salaire touchée par le travailleur a été totalement engloutie par l'inflation.

Cependant, la tendance révélée par les mêmes indices portant sur plusieurs mois est encore plus troublante que les chiffres réels pour le mois de décembre. En juin dernier, le coût de la vie a augmenté plus que les salaires hebdomadaires moyens et, depuis lors, l'écart entre les deux n'a cessé de s'accroître. Il va sans dire que tous les beaux discours du gouvernement relatifs à l'augmentation du pouvoir d'achat des Canadiens sont entièrement dénués de sens compte tenu de cette inflation galopante.

Maintes fois le ministre des Finances a déclaré que malgré l'inflation, et en partie grâce à ses mesures concernant l'impôt sur le revenu, ce qu'il appelle le «revenu disponible réel» a augmenté de 6 p. 100. Cependant, il est difficile de comprendre d'où proviennent ces chiffres. Sans tenir compte de l'effet des mesures fiscales, les revenus actuels auraient dû augmenter de 15 p. 100 l'année dernière pour compenser le taux d'inflation de 9 p. 100 et pour que les revenus aient réellement augmenté de 6 p. 100. Les comptes nationaux font état d'une augmentation de tout le revenu disponible de 17.29 p. 100 de troisième trimestre à troisième trimestre, mais ce sont des totaux et non pas des moyennes par tête. Cette hausse s'explique en partie par un accroissement de la population active. Donc, si le ministre appuie sa déclaration sur ces données, il ne fait pas preuve d'une bien grande honnêteté.

La rémunération hebdomadaire moyenne qui ne tient compte ni de l'inflation ni des taux d'impôt en vigueur, du troisième trimestre de 1972 au troisième trimestre de 1973, n'a progressé que de 6.8 p. 100; durant la même période, le taux d'inflation a été de 8.2 p. 100 ce qui donne une perte nette de 1.4 p. 100 du revenu réel par rapport à l'année précédente au lieu d'une hausse de 6 p. 100 comme l'a prétendu le ministre. En nous fondant sur cette perte, je pense que l'on peut prévoir beaucoup de mécontentement chez les travailleurs l'an prochain car ils chercheront à renflouer leurs salaires dévalués de manière à rattraper le taux de l'inflation.

Depuis quelque temps déjà le premier ministre (M. Trudeau) et son ministre des Finances soutiennent que l'inflation au Canada est imputable à des facteurs internationaux et que le gouvernement n'y peut à peu près rien. Le premier ministre a même affirmé, le 30 décembre 1973:

> Si un gouvernement ne peut pas venir à bout de l'inflation nationale, il mérite qu'on s'en débarrasse.

Il voulait parler de l'inflation qui est causée par des facteurs intervenant au Canada. Nous en avons passablement soupé d'entendre les libéraux répéter qu'on ne peut rien contre l'inflation parce qu'elle est causée par des facteurs internationaux. A garder cette attitude, les libéraux ne feront rien tant qu'ils seront au pouvoir.

Qu'elle est alors la réalité? Au dire des experts, 60 p. 100 de l'inflation actuelle dont le taux est de 9.0 per 100 a son origine chez nous; des facteurs propres à notre pays en sont les causes. C'est pourquoi il incombe à notre propre gouvernement d'agir au moins sur ces 60 p. 100. S'il le faisait, il pourrait ainsi ramener l'inflation à l'intérieur de limites acceptables définies par le Conseil économique du Canada. L'inflation d'origine internationale ne représente qu'un peu plus du tiers de notre inflation totale. De plus, l'élément canadien interne ou notre propre contribution à l'inflation s'est accentué sans cesse depuis le dernier trimestre de 1970, lorsque le premier ministre a affirmé que l'inflation était jugulée.

Il est clair que le gouvernement essaie maintenant de camoufler son incompétence parce qu'il n'a pas été capable de mater les causes internes de l'inflation. En outre, le premier ministre a dit récemment dans une entrevue radiophonique qu'au cours des 12 prochains mois, il ne voit pas la possibilité d'une diminution du coût de la vie, ce qui laisse entendre que le gouvernement admet ouvertement qu'il ne peut pas résoudre le problème de l'inflation au Canada. Ceci dit, le seul recours qu'aient les Canadiens, c'est de suivre le conseil que le premier ministre leur a donné le 30 décembre 1973: «Si un gouvernement ne peut pas venir à bout de l'inflation nationale, il mérite qu'on s'en débarrasse».

M. McRae: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de poser une question?

M. Yewchuk: J'en serais très heureux.

M. McRae: Étant donné qu'un comité interministériel du gouvernement de l'Alberta chargé d'examiner la question des sables bitumineux de l'Athabasca a laissé entendre qu'il ne faudrait pas faire entrer en activité plus d'une usine tous les quatre ans, le député ne pense-t-il pas que la mise en valeur accélérée des sables bitumineux dont il parle suscitera de graves ennuis écologiques et sociaux dans la région qu'il représente?

M. Yewchuk: Excusez-moi mais je n'ai pas entendu la question. Le député pourrait-il la répéter.

M. McRae: Étant donné le rapport que le comité interministériel du gouvernement de l'Alberta a fait sur la question des sables bitumineux, et dans lequel il disait qu'il ne faudrait pas faire entrer en activité plus d'une usine tous les quatre ans, le député ne pense-t-il pas que la mise en valeur accélérée qu'il semble estimer désirable créerait un bouleversement écologique et social dans sa circonscription?

M. Yewchuk: Oui, monsieur l'Orateur, cela m'inquiète.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, comme ceux qui m'ont précédé dans ce débat, je tiens à féliciter le Gouverneur général Léger et Madame de leurs nouvelles fonctions. J'ai été vivement frappé des remarques du Gouverneur général au cours de la cérémonie d'installation; elles me semblaient tout à fait opportunes et d'une grande profondeur. Il a signalé plusieurs des questions fondamentales qui se posent pour les Canadiens; je suis persuadé qu'avec l'aide de Madame Léger, il s'acquittera magnifiquement de ses fonctions de Gouverneur général et représentera dignement Sa Majesté au Canada d'une façon qui sera tout à l'honneur des Canadiens.

En second lieu, je tiens à féliciter les comotionnaires, le député de Spadina (M. Stollery) et le représentant de Sherbrooke (M. Pelletier), de leurs excellents discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône. En outre, je tiens à féliciter le nouveau juge en chef de la Cour suprême du Canada. J'y prends un plaisir tout particulier à cause du grand nombre de messages de la part de mes électeurs, que l'initiative du gouvernement, c'est-à-dire la nomination de cet homme au poste de juge en chef du Canada, a vivement impressionnés, étant donné la renommée qu'il s'est acquise au pays par son intérêt pour les droits civils et autres questions de grande importance pour tous les Canadiens.

● (1650)

J'étais également ravi d'être à la Chambre lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a pris part au débat lors du jour réservé aux chefs de parti. C'est un des meilleurs discours que j'aie entendus à la Chambre des communes depuis mon élection en 1968. Je ne le dis pas simplement parce que c'est le premier ministre. J'ai souvent eu l'occasion de le dire dans des débats semblables, mais je ne l'ai pas fait. J'ai été vivement impressioné par ses paroles, surtout par l'idéologie dont s'inspirait son discours à cette occasion.

Avant d'entrer dans le vif de mes commentaires sur le discours du trône, je voudrais relever certaines choses qu'a dites un orateur qui m'a précédé, le député de Malpèque (M. MacLean) pour qui j'ai beaucoup d'estime et d'amitié. Je l'ai entendu parler assez longuement du coût élevé des dépenses publiques. Le sujet a souvent été abordé par des députés de tous les partis, mais j'étais déçu qu'il ne précise pas dans quels domaines il voudrait voir les dépenses diminuer. Il est très facile de dire que les dépenses sont trop considérables. N'importe qui peut le dire. On ne peut toutefois pas dire à la légère où il faut effectuer les réductions. Devrions-nous diminuer les pensions de vieillesse, le supplément de revenu garanti et autres prestations qui sont tellement lourdes pour le budget fédéral? Faut-il abolir le programme Nouveaux Horizons ou le programme d'emploi communautaire et les dispositions d'indexation des programmes de sécurité sociale sont-elles de trop? Je crois que tout cela est avantageux sur le plan social.

M. Yewchuk: Commencez par Information Canada.

M. Cafik: Je pourrais mentionner Information Canada, mais je me demande si ce poste de dépense est réellement si important. Il s'agit de 10 millions de dollars, alors que nous jonglions avec des milliards dans le cas des programmes de sécurité sociale l'année dernière. Je ne crois pas que nous devrions essayer de trouver des postes qui plairaient à un grand nombre de députés. Nous devons plutôt examiner les questions réellement importantes où le gouvernement engage des fonds importants.

A titre d'exemple du genre d'attitude qu'affichent certains députés, peut-être à des fins politiques, je pourrais rappeler les séances du comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales au cours de la première session de la 29e législature quand j'ai comparu comme témoin représentant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On s'est longuement interrogé sur la possibilité que l'adoption d'une clause d'indexation dans le cas de la sécurité de la vieillesse, des allocations familiales et ainsi de suite, puisse dans la réalité, ajouter à l'inflation. La discussion a été assez longue. Si je me souviens bien, cette question fut soulevée par trois membres du parti conservateur à une séance en particulier. Je voulais savoir s'ils proposaient en fait de ne pas indexer ces programmes sociaux. Personne ne voulait dire que nous ne devrions pas les indexer. Ils voulaient nous en rendre responsables en disant que l'indexation jetterait de l'huile sur le feu de l'inflation. Je voulais savoir s'ils étaient vraiment prêts à passer de la parole aux actes et à voter contre l'indexation de ces mesures sociales, mais aucun n'a voulu voter. Ils ont toutefois essayé d'accuser le gouvernement d'attiser le feu de l'inflation alors qu'ils approuvaient, en fait, cela même qui, prétendaient-ils, aggravait l'inflation.

J'ai une autre chose à signaler. Le député d'Athabasca (M. Yewchuk), l'orateur précédent, a parlé du taux d'inflation, du revenu réel et ainsi de suite. Je serais très heureux de lui parler plus tard en privé, parce qu'il semble vraiment y avoir une certaine confusion au sujet des faits. Je n'ai aucun intérêt, politique ou autre, à essayer de dépeindre les faits autrement que comme je me les représente d'après les renseignements que j'obtiens de Statistique Canada.

Le 11 janvier, j'ai décidé de faire un peu de recherches sur cette question. Mes chiffres se fondent sur des faits et des chiffres publiés par Statistique Canada. Ils diffèrent de ceux communiqués par le député d'Athabasca. Je ne dis pas que le député a tort, mais l'un de nous est nettement dans l'erreur au sujet des statistiques que je m'apprête à présenter. Il serait très intéressant et, je crois, valable de découvrir quels chiffres sont justes. Les renseignements que j'ai obtenus à ce moment-là révélaient qu'en 1973 l'augmentation procentuelle du revenu personnel était de 13.8 p. 100 et que la hausse de l'indice global des prix à la consommation était de 9.1 p. 100. En fait, si on faisait abstraction de l'alimentation, on verrait que c'est encore pire. Cependant, au sujet du revenu disponible personnel réel par personne que le député a établi à 6 p. 100, mes recherches révèlent qu'en 1973, le revenu disponible personnel a augmenté de 5.1 p. 100. Ce sont les chiffres de Statistique Canada. C'est évidemment une piètre consolation pour ceux qui ne font pas partie de ce groupe. Nous devons prendre garde, parce qu'un statisticien peut faire mentir des chiffres.

Évidemment, ces chiffres ne consolent personne pour la simple raison que c'est une moyenne générale, qui ne s'applique pas aux cas particuliers. Bien des groupes, y compris celui des députés, ont vu leurs revenus baisser par suite de l'effritement de leur pouvoir d'achat. Il y a d'autres groupes dont la situation est bien plus pénible et au sujet desquels nous nous inquiétons tous, tant que nous sommes. En réalité, il ne suffit pas de dire que le gouvernement n'est pas venu à bout de l'inflation. N'importe quel gouvernement de n'importe quel pays du monde prête le flanc à cette accusation. Quand on examine les taux d'inflation des différents pays en 1973, on constate que celui de notre pays était de 9.1 p. 100, alors qu'il était de 11.8 p. 100 au Japon, de 10.5 p. 100 en Australie, de 11.6 p. 100 en Italie, et un peu moins, soit 6.2 p. 100, aux États-Unis en 1973. En France, il était de 5.7 p. 100. En Allemagne, de 7.1 p. 100. Inutile de mentionner le Royaume-Uni, vu les nombreuses controverses qui y ont éclaté ces dernières semaines et les graves problèmes inflationnistes là-bas. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire. Examinons un peu ce que nous avons fait.

Une voix: Rien.

M. Cafik: Si le député pense que ce n'est rien que de réduire le prix du pain, je lui dirai tout net qu'il ignore ce que c'est que lutter contre l'inflation. Si le député d'Athabasca pense que ce n'est pas s'attaquer aux conséquences de l'inflation que d'indexer la pension de la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, les allocations familiales et les pensions de retraite des fonctionnaires, je me contenterai de lui dire que c'est le genre de riens dont nous sommes particulièrement fiers.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? Si le gouvernement a tant fait pour contenir l'inflation, comment se fait-il que le taux, qui était de 5.1 p. 100 il y a un an, est maintenant de 9.1 p. 100?

● (1700)

M. Cafik: Je suis désolé, je n'avais pas mon écouteur à l'oreille.

M. Yewchuk: Je vais répéter ma question. Si le gouvernement a tant fait pour contenir l'inflation, le député peut-il nous dire comment il se fait que le taux soit passé de 5.1 p. 100 il y a un an à 9.1 p. 100 aujourd'hui?

M. Cafik: Je parle des mesures que le gouvernement a prises dans des domaines particuliers pour empêcher le coût de la vie d'augmenter. Cela ne fait aucun doute dans le cas du prix du pain, et aussi du lait. En ce qui concerne le prix du pétrole, si les conservateurs avaient été au pouvoir et s'ils avaient laissé le secteur privé escroquer les Canadiens en majorant le prix du pétrole, il coûterait aujourd'hui 75c. à $1 le gallon d'un bout à l'autre du Canada.

M. Baker: Votre gouvernement nous escroque pour le pétrole comme pour tout le reste.

M. Cafik: Si les députés voulaient me poser des question, je serais prêt à leur répondre quand j'aurai terminé mes remarques. Je ne veux pas me montrer partisan; j'essaie simplement de présenter aux députés les faits tels qu'ils sont. Un député peut dire, en toute justice, que le gouvernement n'a pas pris suffisamment de mesures. Il est tout à fait juste et raisonnable de nous demander pourquoi nous n'avons pas fait ceci ou cela. Mais lorsqu'on prétend que le gouvernement n'a rien fait pour combattre les effets de l'inflation, ce sont là de véritables balivernes. Prétendre que nous n'avons rien fait pour contenir les prix dans certaines régions du pays, alors que nous avons bel et bien pris des mesures pour empêcher les prix d'augmenter, ce sont également des absurdités pures et simples.

En outre, monsieur l'Orateur, à part les mesures anti-inflationnistes dont j'ai déjà parlé, nous avons adopté une proposition à laquelle, même les députés d'en face accorderont de l'importance: nous avons indexé les exemptions pour les enfants, etc., sur l'augmentation du coût de la vie. Depuis que cette mesure a été prise, quelque 175,000 personnes ont été rayées de la liste des contribuables et le montant de l'impôt payé a été réduit de 6.6 p. 100. Cette mesure a certainement fait quelque chose pour atténuer les conséquences de l'inflation.

Le gouvernement a aussi pris des mesures dans certains autres secteurs qui sont, je crois, également bien connues et dont j'ai déjà parlé. D'abord, nous avons presque triplé les allocations familiales. Il était temps de le faire et c'était un pas dans la bonne direction, sur le plan social. Certes, on a ainsi placé un revenu entre les mains de ceux qui élèvent des enfants et cette augmentation de revenu a plus que compensé l'inflation que nous avons connue au cours de l'année dernière, puisque le montant mensuel s'élève maintenant en moyenne à $20 par enfant partout au Canada.

En ce qui concerne la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, l'année dernière, la pension mensuelle des célibataires a été portée à $183.99. Les couples mariés touchent $351.02 dans le cadre du programme de supplément de revenu garanti. Les deux versements sont indexés trimestriellement afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Dire que ce ne sont pas là des mesures orientées dans la bonne voie, c'est parler pour ne rien dire.

J'ai entendu bien des gens parler des problèmes auxquels font face ceux qui touchent un revenu fixe. Nous savons tous que ces problèmes existent mais il est vrai aussi qu'à l'heure actuelle le nombre de ceux qui touchaient un revenu fixe il y a un an, a diminué. Si on indexe les versements de la sécurité de la vieillesse et du supplément du revenu garanti sur le coût de la vie, ces revenus ne sont plus fixes mais indexés conformément au coût réel de la vie. Quiconque veut voir la situation objectivement doit en tenir compte.

Le discours du trône traite à maintes reprises de la politique du pétrole, de la politique agricole, des transports, des affaires urbaines et ainsi de suite et je voudrais faire quelques brefs commentaires sur certaines de ces questions. D'abord, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé la politique pétrolière du gouvernement à la Chambre le 6 décembre dernier, si j'ai bonne mémoire. J'étais nettement en faveur des mesures qui ont été prises à l'époque, même de celles qui avaient été prises avant pour s'assurer que les augmentations du prix international du pétrole n'aillent pas aux grosses sociétés pétrolières mais qu'elles soient plutôt conservées à l'intention des Canadiens. C'est ce qu'on a fait par l'entremise du gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces. La mesure a beaucoup d'importance; on est assuré ainsi que les sociétés pétrolières n'héritent pas des bénéfices considérables qu'ont entraîné la demande accrue de pétrole dans le monde et la guerre au Moyen-Orient. Je suis persuadé que les Canadiens au fond seraient d'accord avec moi.

J'approuve également la décision prise à l'époque de construire un oléoduc reliant l'Ouest à l'Est. Pour le moment cela signifie en fait entre l'Ontario et le Québec. Tout comme bien d'autres personnes, j'ai prôné la nécessité de construite un pipe-line entièrement canadien, et je suis ravi que le gouvernement ait annoncé la construction d'un pipe-line provisoire vers le sud dans l'attente de construire à long terme un pipe-line entièrement canadien. C'est très important car en tant que Canadien, je me sens mal à l'aise en pensant qu'un oléoduc reliant l'Ouest à l'Est pourrait être fermé, tout au moins théoriquement, par Washington. Si nous voulons être indépendants en théorie et en pratique, nous devons nous assurer une sécurité totale d'approvisionnement à l'intérieur de notre pays; la décision prise à l'époque par le gouvernement répond à cette opinion générale concernant la préservation d'une identité et d'une souveraineté canadiennes.

Je crains que le Canada ne puisse survivre en tant que nation sans avoir ce qui me semble être une exigence essentielle dans notre pays, c'est-à-dire un marché commun. Un marché commun signifie que les ressources de toutes les provinces doivent être utilisées principalement dans l'intérêt de tous les Canadiens d'un littoral à l'autre. C'est pourquoi j'approuve les mesures que le gouvernement a prises face aux abondantes critiques émanant de nombreux milieux, en particulier de l'opposition, c'est-à-dire tenir ferme à ce qui est canadien et non à ce qui est provincial ou local. Nous devons tenir à une politique nationale pour nous assurer que tous les Canadiens profitent des ressources de notre pays.

J'approuve également la création d'une société nationale des pétroles. J'espère que son objectif initial, c'est-à-dire effectuer des recherches et exploiter les sables bitumineux d'Athabasca et autres, sera étendu pour nous donner un plus grand contrôle sur nos propres ressources afin que ce soit nous, les Canadiens, qui tenions les bénéfices plutôt que les sociétés pétrolières pluri-nationales et les particuliers. Je crois que tous les Canadiens comprennent que bien que les prix du pétrole ne doivent pas nécessairement augmenter au Canada en fonction de la hausse du coût à la sortie du puits, à la longue le prix des produits pétroliers au Canada augmentera, car de nouvelles méthodes techniques devront être mises au point pour extraire le pétrole des sables bitumineux.

D'aucuns prétendront que cela signifie que le prix du pétrole au Canada devrait être majoré immédiatement, afin de fournir des fonds pour effectuer des recherches de ce genre. Je n'y trouverais rien à redire, pourvu que la majoration soit raisonnable et échelonnée et que le revenu accru soit effectivement utilisé à cette fin. Cependant, je m'oppose très énergiquement à ce qu'on invoque cette excuse pour majorer les revenus des sociétés pétrolières multinationales qui exploitent actuellement des gisements de pétrole au Canada sans qu'il ne leur en coûte un sou de plus. Je voudrais que les Canadiens soient irrévocablement assurés que les avantages supplémentaires dont jouiront les sociétés pétrolières serviront à exploiter de nouvelles ressources dans l'intérêt du Canada et non de ces compagnies pétrolières multinationales et de leurs actionnaires.

● (1710)

Je crois que le même principe, assorti de fermes garanties, devrait s'appliquer, au sujet des immenses avantages dont les sociétés pétrolières, et autres compagnies qui exploitent nos ressources ont bénéficié grâce aux stimulants fiscaux. Ces privilèges fiscaux doivent servir à entreprendre des travaux de recherches et d'exploitation. Ce serait juste. Mais si ces compagnies utilisent vraiment les fonds découlant de l'augmentation des prix et des sitmulants fiscaux à des fins d'exploitation, pourquoi alors ne pouvons-nous pas agir ainsi par l'intermédiaire d'une société nationale? Or, si elles n'obtiennent pas de largesses grâce à de pareils stimulants, elles devraient alors se réjouir autant que les parlementaires à l'idée que ces fonds que contrôle le gouvernement soient affectés, de concert avec elles, à des fins déterminées au lieu d'être simplement versées à leur trésorerie.

J'aimerais également dire quelques mots sur l'importance accordée dans le discours du trône aux problèmes agricoles. L'agriculture est un rouage essentiel de notre économie. Il ne fait guère de doute que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a admirablement bien défendu les intérêts des agriculteurs. Dans ce secteur, les mesures annoncées dans le discours du trône sont très importantes. Il y est dit que nous devons assurer un approvisionnement suffisant en nourriture dans notre pays, à des prix qui soient à la fois raisonnables pour le consommateur et le producteur. Il est évident que ce n'est pas là une équation facile à résoudre, mais elle est des plus recommandables sur le plan des principes. De nombreuses mesures ont été énumérées pour atteindre cet objectif et j'aimerais en signaler deux ou trois à la Chambre, car j'estime qu'elles sont particulièrement importantes.

Tout d'abord, nous devons accroître notre main-d'œuvre dans notre secteur économique de la production alimentaire. Même ceux qui représentent ne fût-ce qu'une petite circonscription agricole savent à quels grands problèmes les agriculteurs se heurtent pour obtenir de la main-d'œuvre qualifiée. Il est aussi important de fournir de l'aide financière et des stimulants aux jeunes gens afin qu'ils puissent s'établir dans les fermes. C'est là une grande préoccupation, compte tenu de l'âge moyen de nos agriculteurs. Si nous n'y prenons garde, de graves problèmes nous guetteront au tournant, non seulement pour les Canadiens mais aussi pour le monde entier. En tant que pays agricole, nous avons une reponsabilité énorme non seulement envers nos propres gens, agriculteurs et consommateurs, mais aussi envers les consommateurs du monde entier. Tout être humain digne de ce nom devrait être profondément troublé du fait que tant de gens souffrent de la faim de par le monde tandis que nous avons la possibilité de leur fournir la plupart des denrées alimentaires dont ils ont besoin.

J'ai toujours préconisé l'accroissement des grains de provende à un prix raisonnable. Le prix des provendes a monté par suite de la pénurie sur les marchés internationaux et en raison d'un certain nombre d'autres facteurs. Cela, en soit, constitue un facteur capital qui se reflète dans la hausse des prix des produits alimentaires. Quant à moi, je serais en faveur de subventionner généreusement les grains de provende, non seulement dans l'intérêt des consommateurs mais aussi dans celui des agriculteurs.

Je note aussi avec beaucoup de satisfaction l'importance que le discours du trône reconnaît au ministère de l'Industrie et du Commerce en traitant de l'aide aux petits commerçants. Ils en ont certes grand besoin. Il existe nombre de programmes visant à aider l'industrie au Canada. Nous connaissons tous les programmes IADA, PAIT, PEP et autres. Un certain nombre d'entre eux prévoient des prêts à fonds perdus et d'autres formes d'aide pécuniaire sans intérêt à des fins diverses dites d'intérêt national. J'applaudis à certaines de ces initiatives, mais le secteur où nous devons nous concentrer est celui du financement à taux d'intérêt raisonnable, mais non à fonds perdus, des commerçants qui en ont besoin. Plusieurs classes de petits entrepreneurs souffrent d'une insuffisance de capitaux. Je loue le gouvernement d'avoir présenté un projet de banque fédérale de développement. J'espère de tout cœur que cela assurera des fonds aux hommes d'affaires à des taux d'intérêt plus raisonnables que ceux qui étaient disponibles à la Banque d'expansion industrielle que cette banque doit remplacer. Ce problème est l'un des plus fondamentaux au Canada aujourd'hui et il importe de le résoudre rapidement.

A propos des propriétaires de petites entreprises, j'aimerais également aborder certains problèmes relatifs au programme d'expansion économique régionale. Ce n'est pas, monsieur l'Orateur, que j'aie des critiques à formuler à l'endroit de ce programme. Nous comprenons tous l'importance de faire disparaître les inégalités régionales. Ce programme comporte cependant certains incovénients secondaires sous d'autres aspects. Ma circonscription se situe à la périphérie de Toronto, et compte un certain nombre d'industriels qui ont besoin de fonds pour l'expansion de leur entreprise. Il ne serait pas dans l'intérêt public qu'ils soient forcés d'abandonner les affaires ou qu'ils pensent qu'on veut les forcer à le faire, en raison de l'attribution de subventions à l'expansion régionale ou de stimulants financiers à d'autres régions du pays. Cela crée un terrible dilemme pour le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) ainsi que pour le Parlement, et nous devons nous pencher sur ce problème. Une façon de corriger cette situation consisterait à créer une banque d'expansion industrielle d'un genre nouveau, qui consentirait des prêts de capitaux à des taux d'intérêts raisonnables aux gens qui sont installés à l'extérieur des régions désignées par le MEER et qui ont un pressant besoin de capitaux.

Maintenant, j'aimerais parler brièvement des transports. On a beaucoup parlé des démêlés des provinces de l'Ouest avec le gouvernement fédéral à propos de la crise du pétrole et de la façon dont l'argent des taxes sera réparti. Je crois sincèrement qu'une bonne partie du problème pourrait être réglée si, comme le suggère le discours du trône, nous établissions un tarif-marchandises réaliste qui mettrait fin aux différences actuelles. En tant que député d'une circonscription de l'Ontario, je n'ai pas vraiment de raisons de parler de cette question, monsieur l'Orateur, mais comme j'ai eu la chance de voyager partout au pays, je m'intéresse beaucoup au sort des Maritimes et des provinces de l'Ouest. Je me rends compte que le problème doit préoccuper tous les Canadiens et non simplement ceux de l'ouest ou de l'est.

Dans la riche région autour de Toronto, bien des gens, sinon la majorité, croient que nous avons fait trop de choses trop vite et que ce serait une bonne idée de décentraliser certaines industries de fabrication vers les autres régions du pays qui en ont besoin. Je partage cette opinion.

● (1720)

J'ose espérer aussi que nous prendrons des dispositions en vue d'accroître le transport de banlieue, de régler la question du tarif marchandises et de s'occuper davantage du transport des passagers dans le pays. Nous avons besoin d'un mode de transport plus efficace, consommant moins d'énergie et préférable aux modes actuels. Pourquoi pas le rail? Par contre, je dois avouer un certain agacement depuis des années devant les gens qui disent que les sociétés CP et CN échappent de fait à notre contrôle. A mon avis, le Parlement décrète les lois et les règlements qui régissent le fonctionnement de ces sociétés et, si nous ne voulons pas prendre les mesures qui s'imposent dans le domaine du transport dans le pays, il est grand temps qu'on y voie.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il pourra poursuivre, cependant, s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier mes collègues. Je note que l'un d'eux, en face, fait le chiffre deux de la main. J'ignore s'il s'agit d'un commentaire sur mon allocution ou s'il pense qu'on ne doit m'accorder que deux minutes. Il faut faire attention avant de donner l'assentiment, car j'ai découvert qu'une fois donné, il n'y a plus aucune limite de temps. Mais je ne veux pas effrayer les députés; je vais essayer d'être bref, mais j'ai quelques autres observations à faire. Je remercie la Chambre de sa bienveillance.

Une voix: Vous vous améliorez constamment.

M. Cafik: Merci. J'ai cru bon de garder mes observations critiques jusqu'à ce que j'aie besoin de l'assentiment pour

être sûr de pouvoir l'obtenir. Je voudrais tout d'abord ajouter quelques mots sur la politique des transports. Je pense que tous les députés savent que j'ai hérité de cet épineux problème qui est le projet d'aéroport à Pickering. J'ai, bien sûr, recommandé une étude indépendante; elle se poursuit actuellement. J'espère que les enquêteurs et le ministère des Transports tiennent compte de facteurs comme la pénurie de combustible et le caractère non renouvelable des ressources pétrolières. J'espère qu'ils étudient les mesures à prendre, dans le contexte d'une future politique des transports, pour relier les grandes villes aux centres qui en sont peu éloignés, mettons, de 500 milles.

Je ne dis pas qu'un tel système rendrait inutile un deuxième aéroport à Toronto, mais il agirait dans ce sens. Je ne suis pas un expert en matière d'aéroports, mais le ministère et la commission d'enquête indépendante devraient tenir compte de toute mesure du gouvernement fédéral orientée vers une politique des transports, qui pourrait influer sur la décision qui a été prise et maintenue. La commission indépendante serait bien avisée de considérer tous les facteurs pertinents à l'ensemble de la question des transports, qui ont été révélés depuis six ou huit mois.

Il a été question de l'habitation et j'ai deux questions à poser à ce sujet. A ma grande surprise, on semble généralement favorable aux réserves foncières et à l'allocation de fonds fédéraux et provinciaux à cette fin. Cette idée a droit de cité aujourd'hui, mais je me méfie des réserves foncières et des villes champignons. Il me semble que l'expansion normale devrait se faire autour des villes existantes et qu'elle ne consiste pas à faire surgir des centres, comme on propose de le faire à l'est de Toronto. Un exemple en est le développement de Cedarwood qui n'est rien pour le moment et n'en sera pas beaucoup plus lorsqu'il sera terminé. En tant qu'unité sociale, il ne fournira pas le nécessaire aux besoins réels d'êtres humains qui veulent vivre ensemble.

Si nous faisons l'erreur de nous engager à fond dans les banques foncières, nous encouragerons leur développement autour des grandes villes. Les villes en profiteront, non les petites collectivités, et nous encouragerons ainsi nos grandes villes à s'étendre encore. Monsieur l'Orateur, cela m'effraie énormément. Je crois que des villes comme Toronto sont déjà suffisamment grandes. Nous avons besoin d'expansion autour des plus petites collectivités et cette expansion résoudrait non seulement la crise du logement, mais influencerait aussi le prix des terrains. Il n'y aurait aucun développement d'envergure concentré dans une seule région et on offrirait là un milieu humain beaucoup plus constructif où les gens pourraient élever leurs enfants. Fondamentalement, il s'agit de remonter dans le passé, mais, par le passé, ces petites collectivités offraient beaucoup et nous devons être très soucieux de ne pas détruire ce genre de chose pour le présent par la réalisation de nouveaux projets qui plaisent à beaucoup. Nous découvrirons peut-être que ce sont de graves erreurs sociales.

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous avons consenti à l'unanimité à ce que le député continue et le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a levé la main et deux de ses doigts. Je comprends aussi qu'une fois le consentement donné il n'y a pas de limite mais j'aimerais savoir, par votre entremise, si je ne pourrais pas demander à mon honorable ami de terminer ses remarques, tout intéressantes qu'elles soient. Certains députés voudraient prendre la parole. Pourriez-vous faire preuve d'indulgence, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: J'ai tendance à différer d'avis avec le député dans son interprétation du Règlement. Il existe, je pense, le droit de retirer un consentement. Je ne crois pas que la Chambre, en consentant à ce que le député continue de parler, lui donne le droit de continuer indéfiniment. Je ne crois pas que celui-ci a une telle intention mais si les députés à ce stade-ci veulent retirer ce consentement unanime il devra céder son droit de parole.

Une voix: Il va dire: «En conclusion».

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je sais gré à la Chambre de son indulgence. A voir tous les sourires des députés d'en face j'ai cru qu'ils étaient bien d'accord et qu'ils voulaient que je continue. En conclusion j'approuve tout à fait la création de la Commission fédérale des intérêts et des droits de l'homme que propose le discours du trône. Je voudrais également ajouter que si nous travaillons tous ensemble à titre de parlementaires plutôt qu'en qualité de membres de partis, cette deuxième session de la vingt-neuvième législature se révélera, j'en suis convaincu, aussi productive que la précédente et tous les Canadiens en retireront de grands avantages.

M. Alexander: Cela dépend de vous.

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer comme bien d'autres en m'associant aux hommages rendus à Son Excellence le Gouverneur général et à sa femme, ainsi qu'au nouveau Juge en chef de la Cour suprême du Canada. J'aimerais en outre, Votre Honneur, vous rendre un modeste hommage. Il fait bon vous revoir présidant la nouvelle session avec votre calme et votre impartialité habituels. J'ai bien aimé le discours que vient de terminer le député d'Ontario (M. Cafik). Il était assez impartial même s'il a attiré bien des applaudissements au début. Nous pouvons nous entendre sur bien des points, et je me réjouis de ce que ses vues changent.

D'après mon expérience, je crois pouvoir dire en toute justice que le discours du trône n'a pas de quoi inspirer beaucoup de foi. Il se lit bien, et si nous pouvions être sûrs qu'on lui donnera vraiment suite, nous pourrions en parler d'une façon beaucoup plus pertinente. Il est intéressant de relever certaines observations qui sont frappantes dans le discours du trône à la fois par leur présence et par leur absence.

● (1730)

On ne mentionne pas même d'une manière indirecte la fameuse société juste dont il était si abondamment question dans d'autres discours du premier ministre (M. Trudeau). J'étais tellement intéressé à trouver l'origine de l'expression «société juste» que j'ai pensé pouvoir découvrir d'où elle provenait. Pour l'information des députés et qu'on me corrige si je suis dans l'erreur, on trouve l'origine de l'expression dans le numéro du jeudi 4 mai 1968 du *New York Times*. En réalité, l'expression «société juste» doit être attribuée au grand patriote tchèque, Alexandre Dubcek. D'après un article de David Binder rédigé exclusivement pour le *New York Times* et daté de Prague: «Notre objectif est d'instaurer une société véritablement juste». On doit rendre hommage à ce grand patriote pour avoir créé cette expression. Soit dit en passant, il aura rencontré beaucoup plus d'obstacles en tentant d'instaurer une société juste que notre premier ministre.

Cet après-midi, le député de Malpèque (M. MacLean) a dit qu'il était malheureux qu'un député ait à aborder tant de sujets en si peu de temps lors du débat sur le discours du trône. Comme il l'a dit, notre Règlement nous y oblige. Je voudrais commencer en parlant de la question de l'énergie au Canada et surtout de la crise d'énergie qui affecte l'est du pays. Nous de l'Est, nous nous sentons trahis. Non seulement la sécurité de nos sources de pétrole est compromise si on s'en tient aux déclarations de personnes en mesure de le savoir, mais on a laissé se détériorer notre industrie charbonnière jadis prospère et prestigieuse au point qu'elle existe à peine aujourd'hui.

Étant donné qu'on a tant parlé de pipe-lines et qu'il a tellement été question de déterminer qui en avait eu l'idée et l'avait proposé, je pense devoir signaler que le paragraphe 2 de la partie VII du document d'orientation étudié à la conférence sur les priorités du Canada organisée par le parti conservateur à Niagara Falls du 9 au 13 octobre 1969, renferme ce passage:

> Renforcer la politique pétrolière nationale, y compris par un pipeline jusqu'à Montréal, pour satisfaire au moins un quart des besoins du Québec, et comme mesure de sécurité contre l'interruption des approvisionnements de pétrole en provenance de régions politiquement instables.

En outre, comme arrière-plan, permettez-moi de revenir sur des questions et réponses faites à la Chambre le 29 mai 1970. Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) a alors posé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque, l'honorable J. J. Greene, la question suivante, comme en fait foi la page 7481 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire si on a établi des plans en cas d'imprévu quant à la position de l'Est du Canada envers nos sources traditionnelles de pétrole brut, et si ces plans prévoient le maintien des bas prix que nous payons pour ce pétrole dans l'Est?

Voici ce que le ministre a répondu:

> Monsieur l'Orateur, nous ne prévoyons aucun changement à la politique nationale du pétrole pour ce qui est de l'approvisionnement de l'Est par l'extérieur. S'il y avait changement, nous l'annoncerions à la Chambre de la façon habituelle.

D'autres députés, y compris le représentant de Calgary-Nord (M. Woolliams), ont également posé des questions. Un membre du Nouveau parti démocratique se demandait si le Venezuela était une source d'approvisionnement sûre et si l'on songeait à modifier notre politique pétrolière. Le ministre a répondu que, vu la possibilité pour les marchés de l'Est de recevoir de grandes quantités de pétrole à bon marché de l'étranger, on ne songeait pas à modifier la politique nationale sur le pétrole.

Dans l'Est, nous ne sommes pas satisfaits de la prise de position du gouvernement, ni de son manque de politique. Je me dois d'exhorter vivement le gouvernement à réparer son manque de prévoyance et il devrait activer la construction du pipe-line. On devrait y mettre plus de diligence qu'on ne semble le faire actuellement. Malgré l'urgence du problème, je ne vois aucune preuve de véritable engagement national à construire dans les plus brefs délais ce pipe-line. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) doit à mon avis accélérer ce projet et prendre des mesures efficaces au lieu de faire de vagues déclarations sur le tracé qui serait préférable et les raisons de cette préférence.

Parlant du charbon, le gouvernement a dit récemment qu'il subventionnerait volontiers la Société de développement du Cap-Breton afin de poursuivre activement les recherches qui permettraient d'utiliser le charbon de l'Est. Il devrait être destiné au chauffage des maisons et à la fabrication du coke après enlèvement du soufre. La Société de développement du Cap-Breton a fait preuve, il y a peu, d'un manque remarquable de prévoyance. Incapable de satisfaire une commande, elle a dû acheter des tonnes et des tonnes de charbon aux États-Unis à prix fort; et voilà qu'à cause d'un manque de prévoyance inexcusable, une grande partie de ce charbon a été jugée impropre à l'usage auquel il était destiné.

Ce genre de chose caractérise la mauvaise administration de la Société de développement. Elle a mal administré les mines comme le prouve l'exemple que je viens de donner. Je ne m'étendrai pas sur le sujet pour le moment. Je me contenterai de dire que les résultats ne sont pas fameux dans le domaine de la recherche et du développement, et je me réjouis des crédits accrus qu'on y affecte.

En ce qui concerne l'environnement, le discours du trône ne comporte aucun engagement à prendre des mesures efficaces afin de surveiller la situation dans les régions du pays où cela est nécessaire. Il n'y a pas tellement longtemps, il y avait un ministère fédéral des Forêts. Il a été totalement absorbé par le ministère de l'Environnement. Bien que cela puisse poser des problèmes avec les juridictions provinciales, le gouvernement sait certes combien il est souhaitable d'encourager les provinces à utiliser des fonds, venant peut-être de l'ARDA, et à les consacrer à des programmes actifs de reboisement. Le déboisement dans l'est du Canada pose des problèmes de surveillance des terrains et entraîne des effets secondaires indésirables. Il est temps que le gouvernement encourage sérieusement les initiatives en matière de représentation, de concert avec les provinces.

J'hésite toujours à parler de l'assurance-chômage. J'ai dernièrement écrit une lettre au ministre à ce sujet. Il me semble que de nombreuses personnes ont touché, pour une raison ou une autre, mais sans les avoir réclamées, des prestations plus élevées que celles auxquelles elles avaient droit, et elles ont été priées de rembourser l'argent versé en trop. Quand on touche des prestations d'assurance-chômage qu'on n'a pas demandées et auxquelles on n'a pas droit, cela signifie qu'une erreur administrative a été commise. Quand un pauvre reçoit une somme élevée et est obligé ensuite de la rembourser même si sa situation n'a pas changé, il est pénible de constater le résultat.

Toutefois, comme dans de nombreux autres domaines, le gouvernement décline la responsabilité de ses erreurs. Je soutiens, et je le signale au ministre par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, que lorsque, par suite d'une erreur administrative, une personne reçoit une somme considérable à laquelle elle n'a pas droit, il faudrait imposer une sanction pour inciter les fonctionnaires à ne pas commettre à nouveau la même erreur. Aucun député ne prétend qu'on a droit à une chose gratuite. Néanmoins, quand une personne reçoit une somme à laquelle elle n'a pas droit sans que ce soit sa faute, elle devrait remettre une somme moins élevée et l'écart devrait être comblé dans certains cas par ceux qui ont commis l'erreur. Déjà, certaines institutions financières avaient adopté cette façon de procéder et on pourrait le faire encore. L'ennui est que les fonctionnaires ne veulent pas assumer leurs responsabilités aux termes des programmes du gouvernement et la victime involontaire de l'affaire est souvent tout à fait innocente.

● (1740)

Sur la question du développement régional, le discours du trône ne nous donne aucune raison de nous réjouir. On en parle et c'est tout. Il fut un temps où le gouvernement en faisait une grande priorité parce qu'à son sens il n'y avait rien de plus important pour l'unité nationale que le développement régional. J'ai été tout particulièrement intéressé d'entendre cet après-midi le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey). On aurait cru, à l'écouter, que sa région du pays est tout ce qu'il y a de mieux bien qu'il l'ait nié dans le reste de son discours. Je me suis souvenu de ce qu'un grand terre-neuvien et grand canadien, Joseph R. Smallwood, avait à dire dans son livre «I Chose Canada» au sujet des disparités régionales.

Je crois qu'il serait juste de dire qu'il n'y a pas eu beaucoup de premiers ministres provinciaux qui se soient battus avec plus de vigueur que M. Smallwood pour supprimer les disparités régionales. Je crois qu'il serait intéressant pour l'édification des députés qui n'ont pas eu le temps de lire de livre de M. Smallwood d'entendre une partie de ce qu'il avait à dire au sujet des disparités régionales. C'est une question très sérieuse pour le Canada, tout particulièrement pour l'est du pays. A la page 482, M. Smallwood dit:

> Il n'y a pas le moindre doute que les quatre provinces canadiennes de l'Atlantique sont des milles et des années en retard sur le reste du Canada. Ces quatre provinces ont fait de grands progrès depuis un quart de siècle, mais l'écart aujourd'hui est plus grand et plus profond que jamais entre elles et le reste du Canada. Les provinces de l'Atlantique sont plus loin en arrière ou au-dessous de la moyenne canadienne qu'elles ne l'étaient il y a 25 ans. A une conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa, j'ai déjà cité Abraham Lincoln qui disait que «ce pays ne peut accepter à la fois la liberté et l'esclavage»; j'ai également dit que le Canada ne pourrait être le grand pays harmonieux et heureux que nous voulons qu'il soit si près de la moitié des provinces étaient très en retard sur les autres et si l'écart allait sans cesse s'accroissant.

Je ne veux pas citer un trop long extrait de ce livre. M. Smallwood a poursuivi en disant:

> Suggérez qu'on permette aux provinces sous-développées d'avoir un crédit plus facile lorsque l'argent est rare, et aussitôt Ottawa fait une mimique de désapprobation. Suggérez l'idée d'obligations libres d'impôt pour les provinces sous-développées, et Ottawa se contentera de répondre par une inexactitude manifeste, à savoir qu'aux États-Unis où il est tellement utilisé, ce moyen financier devient démodé. Laissez une province sous-développée utiliser le système des sociétés de la Couronne pour prendre de l'expansion, et c'est la pagaille générale. Tout ce à quoi aboutit la politique tendant à diminuer les disparités régionales c'est qu'on finit par donner un peu à contre-cœur de l'argent pour les routes, les systèmes d'eau et d'égout, les écoles et les hôpitaux.

Il poursuit:

> ... à l'exception de quelques braves, personne à Ottawa ne croit le moins du monde que les quatre provinces de l'Atlantique puissent être autre chose que des marchés ou des colonies pour le reste du Canada. Personne ne voudra l'admettre; tout le monde le niera avec véhémence, sarcasme, esprit, indignation et de bien d'autres façons, car bien sûr, on ne peut l'admettre, sauf en pratique.

Il termine ce chapitre en disant:

> Un jour nous aurons peut-être au Canada un gouvernement qui rejettera toutes les pensées ambiguës selon lesquelles les provinces de l'Atlantique sont les parents pauvres du Canada; un gouvernement qui s'attaquera au problème avec énergie et mettra à l'essai pendant dix ou quinze ans les systèmes condamnés par le passé et d'autres systèmes nouvellement conçus pour faire progresser ces quatre provinces de trente ou quarante ans en l'espace d'une ou deux décennies.

A en juger par l'attitude du gouvernement actuel, on peut être certain d'une chose: ce n'est assurément pas celui-ci qui prendra de telles dispositions. Je recommande au ministre actuel de penser à ces paroles de l'ancien premier ministre de Terre-Neuve.

Le discours du trône parle des pêches. Je remarque avec un vif intérêt que le gouvernement voudra consulter les gouvernements provinciaux, les groupes de consommateurs et les producteurs. Encore une fois, qu'on me pardonne si j'ai l'air un peu sceptique quant aux intentions du gouvernement parce que lors d'une réunion politique tenue en Nouvelle-Écosse, le ministre des Finances de cette province a reconnu qu'on avait établi de nombreux règlements relatifs à l'industrie de la pêche et que ces règlements avaient été «imposés sans que les pêcheurs aient eu la chance de s'exprimer.»

Nous avons été témoins d'un manque de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en ce qui concerne les pêches. Les députés ne le croiront peut-être pas à moins d'en avoir été témoins, mais je peux leur assurer qu'en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse, on a beaucoup louvoyé et tenté d'échapper à ses responsabilités avant que les pêcheurs de la région atlantique dont l'industrie avait été atteinte sérieusement en juin 1973 puissent obtenir une indemnité quelconque. En premier lieu, le ministre a déclaré qu'il consultait son homologue provincial. Puis, on m'a informé que le ministre des Finances (M. Turner) s'occupait de cette affaire. Lorsque des députés de tous les partis appuyèrent les revendications des pêcheurs, il s'écoula encore plusieurs mois avant qu'une indemnité soit versée.

La collaboration entre les ministères fédéral et provinciaux des pêches s'imposent de façon urgente. Si on jette un coup d'œil sur le passé, il est facile de voir pourquoi même les nouveau députés comme moi-même sont désillusionnés devant un document comme celui-ci, qu'ils ont peine à le croire quand ils ont lu certains des discours des années précédentes et qu'ils se rendent compte des conséquences pratiques de ce qui n'a pas été fait pour mettre en œuvre les discours du trône des dernières années.

Comme le député de South Shore (M. Crouse) le sait bien, l'industrie de la pêche au pays est dans le besoin. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador a dit que la politique actuelle prévoyant l'expansion des limites du Canada en ce qui a trait à la compétence en matière de pêche est une politique libérale. Il est évident, pour ceux qui ont consulté l'histoire que cette déclaration est tout aussi inexacte que celle selon laquelle le gouvernement essaie maintenant de se faire attribuer le mérite d'avoir aménagé l'oléoduc jusqu'à Montréal. A ce sujet, il faudrait tirer les choses au clair. Pour ce qui est des finances, des députés beaucoup plus renseignés que moi ont prononcé des discours à ce sujet. Je ne compte pas répéter ce qu'ils ont dit mieux que moi.

Cependant, le fait que le ministre des Finances néglige constamment ce qui devrait faire partie de la routine administrative prouve que le gouvernment ne s'est pas engagé sérieusement à faire quelque chose de tangible dans le domaine des finances à l'échelle nationale. Cela crée un précédent peu souhaitable. Au pays, nous avons une émission d'obligations de quelque 50 millions de dollars qui remontent à 1936. En langage populaire, on parle d'obligations perpétuelles. Ce sont des obligations d'épargne du Canada qui ont été achetées de bonne foi il y a plusieurs années. Aujourd'hui, on les vend à des prix ridiculement bas parce que les taux d'intérêt galopants ont fait baisser rendement au point ou personnes n'en veut. Ces obligations se vendent sur le marché libre pour $35 ou $40 environ. De nombreux députés, y compris moi-même, ont demandé au ministre des Finances de prendre des mesures à cet égard.

A mon avis, c'est dégoûtant que les obligations d'un pays comme le Canada traînent, abandonnées comme des orphelins, sur les marchés financiers de notre pays et se vendent à moins de la moitié de leur valeur nominale. Bien des députés ont touché un mot de cette situation au ministre qui, je le sais, y a songé. Il a dit que le gouvernment se demandait bien quoi faire. Il ne veut pas contribuer à des profits inattendus. Il ne veut rien faire d'injuste. Monsieur l'Orateur, des fortunes se font et se perdent tous les jours à la bourse. Le gouvernement qui refuse obstinément d'établir un impôt sélectif sur les gains de capital afin de protéger les gens, alors que cette taxe n'avait pas pour objet de les ruiner, ne devrait pas trop s'inquiéter des minces profits inattendus que pourraient réaliser ceux qui, il y a bien des années, ont acheté de bonne foi des obligations d'épargne de leur pays. Peut-être le ministre devrait-il hausser le taux d'intérêt, le taux de bénéfices.

● (1750)

Je suis persuadé que les numéros de série de ces obligations sont inscrits quelque part. Peut-être le ministre pourrait-il annoncer que dans le cas où quelqu'un a détenu ces obligations et pouvait prouver qu'il en a eu la propriété pendant cinq ou dix ans, elles pourraient lui être remboursées à leur valeur nominale. Pour certains, ce serait juste. Après tout, ce ne serait pas plus compliqué que ce qu'il a été possible de faire dans le cas de la présente émission d'obligations. Je trouve presque ridicule que le ministre des Finances (M. Turner), homme responsable d'un portefeuille très complexe et indiscutablement très compétent—je ne mets pas sa compétence en doute—ne puisse trouver un moyen de rembourser ces obligations. Il est après tout le porte-parole du Canada à des négociations complexes comme celles qui se déroulent dans le cadre du Fonds monétaire international. J'estime que c'est là un moment aussi opportun que tout autre de présenter cette requête au nom de nombreux Canadiens victimes de l'inaction du gouvernement.

Je devrais peut-être prendre le temps de prier le ministre des Finances de faire également autre chose. J'estime qu'il est temps qu'il considère la possibilité de modifier l'actuel impôt simpliste sur les gains en capital. D'autres pays qui perçoivent un tel impôt depuis un certain nombre d'années, ont trouvé possible de pratiquer d'intéressantes déductions destinées à faire disparaître le côté douloureux de cet impôt dans les cas où son application n'était pas réellement prévue. Je ne vois pas pourquoi un homme qui a systématiquement acheté des valeurs pendant des années en prévision de sa retraite ou pour payer les études de ses enfants ou qui a acheté des valeurs grâce à un régime de retenues sur le traitement devrait payer les mêmes impôts lorsqu'il les vend que quelqu'un qui s'occupe de la bourse.

[M. MacKay.]

Je ne vois pas pourquoi le ministre ne pourrait pas mettre au point un système pratique s'il veut sincèrement aider les Canadiens ordinaires, surtout ceux qui tentent de mettre de l'argent de côté pour des projets valables dans l'avenir. Peut-être devrait-il dire que jusqu'à concurrence d'un certain montant, peut-être $20,000, un Canadien qui a acheté des valeurs dans des sociétés canadiennes et les a conservées pour cinq ans, ou pour dix ans, ne sera pas assujetti au même genre d'impôt sur les gains en capital s'il veut les vendre qu'un financier, par exemple, qui, par intuition ou parce qu'il avait des renseignements privés, a acheté mille actions de Cominco et a réalisé des bénéfices de quelques milliers de dollars en deux ou trois semaines.

Comme le député de l'Ontario (M. Cafik) l'a signalé, il reste beaucoup à faire dans le domaine des transports. J'aimerais dire au ministre des Transports (M. Marchand) qu'il est temps que le gouvernement se penche sérieusement sur certains de ces vieux problèmes. Ce n'est pas qu'on ignore quels sont les problèmes. On le sait. De fait, dans bien des cas, on connaît même la solution à ces problèmes. Le gouvernement s'est tout simplement montré trop timide, trop préoccupé ou trop paresseux pour agir. Par exemple, il y a deux ans, le ministre des Transports du temps a dit qu'il allait modifier les lois en profondeur. Il n'a rien fait. Pourquoi ne pas couper les liens entre Air Canada et les chemins de fer Nationaux? Les ministres ont eux-mêmes reconnu le bien-fondé du principe, mais l'idée est restée lettre morte.

Pourquoi ne pas faire une révision de la troisième partie de la loi nationale sur les transports et établir un système qui répondrait aux besoins des transporteurs motorisés de tout le pays, sous la forme peut-être d'une régie interprovinciale du camionnage? Pourquoi ne pas créer une société de la couronne distincte pour l'exploitation des traversiers desservant les provinces insulaires? Pourquoi ne pas étudier la possibilité d'échelonner les conventions de travail de nos principaux réseaux de transport afin que toutes les conventions n'expirent pas en même temps, ce qui paralyse le pays et enraye effectivement les mécanismes habituels des négociations collectives? Il y a une foule d'innovations et d'idées simples pour améliorer notre système de transport. Nous pourrions améliorer le service-voyageurs, par exemple, ou accélérer le programme d'électrification et d'amélioration des lignes du CN. Comme je l'ai dit, il y a bien des projets à amorcer mais on ne pourra les réaliser que si le gouvernement est sincère lorsqu'il dit en souhaiter la réalisation.

Et je reviens à la question que j'ai soulevée au début: comment l'opposition peut-elle vraiment prendre le discours du trône au sérieux? Nous connaissons tous l'histoire du petit garçon qui criait au loup. Le gouvernement et ses partisans semblent sincères; ils prétendent avoir un programme de construction et demandent notre collaboration. Ils sont peut-être sincères, mais on peut difficilement nous reprocher un scepticisme qui nous est venu de notre expérience passée. Le gouvernement se préoccupe sans aucun doute de l'inflation, et c'est peut-être parce que ce problème vient au premier rang des préoccupations des Canadiens, car elle diminue le pouvoir d'achat de tous. Mais en me rappelant les déclarations passées du premier ministre j'essaie de lui accorder un minimum de crédibilité, à lui et à son gouvernement devant des affirmations comme celle que reproduisait le *Journal* d'Ottawa le 24 décembre 1971, tenant la nouvelle de la Presse canadienne: «Le premier ministre Trudeau a déclaré carrément mer-

credi qu'il n'y a plus d'inflation au Canada», devant pareilles déclarations, je suis désarçonné. Ce fut là une des grandes déclarations de tous les temps. A peu près au même temps, il nous a dit qu'il y avait eu un rapprochement remarquable avec le président Nixon. Inutile de dire que ni l'une ni l'autre de ces deux prédictions ne s'est réalisée et nous entendons maintenant dire que le Congrès américain envisage de sévères mesures de représailles, du genre de celles qui ont été prises contre les pneus Michelin en Nouvelle-Écosse, contre le Canada et les autres pays qui aident trop certaines de leurs industries exportatrices.

Si l'inflation était une motion abstraite ou philosophique, ou un phénomène métaphysique, le pays ne souffrirait pas trop de commentaires comme ceux du premier ministre. Nous pourrions disserter, nous émerveiller de la logique, entortillée ou autre, qu'elle reflète. Seulement, il s'agit d'une question très terre à terre, qui nous atteint tous et tant que le gouvernement ne s'y attaquera pas sérieusement, nous avons le droit de rester sceptiques. Le député d'Ontario a dit en substance: «Qu'est-ce que dix millions de dollars? C'est ce que nous coûte Information Canada. Une bagatelle!» Et les 600 millions que le gouvernement a payés en honoraires à des conseillers au cours de la dernière année financière? On ne peut guère dire que c'est une bagatelle. Ce pourrait le premier poste du budget où le gouvernement pourrait porter la hache.

Je vois qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur. Je conclus en disant simplement que si les gens étaient sûrs que le gouvernement voulait réellement régler les problèmes qui assaillent le pays, s'ils pouvaient être sûrs qu'il prendrait des décisions rapides et constructives, ils donneraient certainement au présent discours du trône l'appui qu'il devrait peut-être recevoir de prime abord. Nous, de l'opposition, devrons être très vigilants au cours des prochaines semaines, pour voir si le gouvernement, pour une fois, est sincère. S'il l'est, il recevra certainement la collaboration constructive de notre parti.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, nous voici au début de la 2e session de la 29e Législature. Tout ici m'intéresse au plus haut point. L'expérience d'une nouvelle fonction dans ma vie et aussi la participation intense à la satisfaction de mes concitoyens dans cette plus haute institution du Canada, le Parlement fédéral, m'intéresse vivement.

J'ai partagé avec les citoyens de ma circonscription de Rimouski un profond sentiment de fierté quand j'ai assisté à la lecture du discours du trône, le 6 mars, discours prononcé par le gouverneur général M. Jules Léger en présence de madame Léger, des honorables sénateurs, des ministres, des députés, de nos épouses invitées, ainsi que de nombreux citoyens du Canada venus de toutes les régions de notre grand pays. Cette cérémonie fut diffusée par la télévision anglaise et française.

Je désire ici féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier), qui se sont acquittés éloquemment de leur tâche impressionnante en défendant la position du gouvernement actuel ainsi que la situation des citoyens qui manquent encore du bien-être auquel ils ont droit au Canada, en 1974, au milieu de tous leurs concitoyens plus heureux, qui jouissent pleinement des ressources naturelles, culturelles et spirituelles, déversées abondamment par la Providence et reproduites par le talent et le travail des Canadiens adultes à la totale disposition de tous les citoyens consommateurs de tout âge.

J'ose affirmer toutefois qu'ils n'ont qu'amorcé le travail et qu'il nous appartient à nous tous, les députés élus, de continuer et compléter en réalisant une meilleure répartition de nos ressources illimitées à la faveur de tous nos concitoyens à part entière, sans exception, grâce à des mesures opportunes qui seront présentées durant la session. J'aimerais que cette session soit celle du consommateur et non celle du producteur, comme cela s'est produit au cours des sessions antérieures.

Ici, il n'y a pas de pauvres, il n'y a que des Canadiens frustrés de leurs droits naturels et providentiels, de leurs droits personnels et universels, reconnus solennellement dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme, signée par l'Organisation des Nations Unies le 10 décembre 1948, trois ans après l'armistice signé après la Seconde guerre mondiale et dans la Déclaration canadienne des Droits votée unanimement au Parlement du Canada et signée le 10 août 1960.

Pourquoi donc parler encore d'inflation, de chômage et de pauvreté dans un pays aussi riche et fécond que le Canada, quand on sait qu'en 1973, on a produit 114 milliards de dollars en produits bruts, ce qui représente $5,000 par habitant, et ce qui démontre bien d'un seul coup d'oeil rapide que ce n'est pas la production nationale qui fait défaut, mais plutôt la répartition des biens et des services entre tous les citoyens consommateurs, qu'ils soient producteurs ou dépendants.

En essayant de mettre les choses au point, monsieur le président, après avoir été présent pendant une session complète au Parlement, étant l'un des nouveaux députés élu le 30 octobre 1972 parmi tous les anciens députés réélus une ou plusieurs fois, je ne puis que remercier tous les députés et ministres de leur bonne attitude à mon égard et de la bonne écoute dont je me sens privilégié.

C'est pourquoi je ne voudrais pas blesser personne inutilement, étant donné les circonstances, me sentant obligé de faire un rapport exact de mes observations depuis 15 mois, et surtout en ce qui a trait au système des finances du Canada, au système monétaire, au système administratif, on pourrait dire le système capitaliste dans son entier, mais surtout le système monétaire, puisque je suis élu sous l'étiquette du Parti Crédit Social du Canada, et que j'en suis fier, tout à fait conscient et reconnaissant.

● (2010)

Je l'ai déjà mentionné et je désire le répéter avec insistance et détermination, les connaissances que j'ai acquises dans mes relations avec les professeurs et les propagandistes du Crédit social m'ont éclairé sur la valeur et les méthodes du système capitaliste, du système socialiste et même du système communiste. De tous ces systèmes, je préfère encore le système capitaliste, même avec ses défauts et ses lacunes. Je suis convaincu qu'il demeure encore le plus en mesure de donner satisfaction à toute la population qui exige la qualité de la vie, le respect des autres, l'échelle des valeurs, le prix de la personne humaine.

Si je pouvais résumer en un mot ma vraie position ici après une session d'expérience au Parlement, je dirais que je suis aujourd'hui un capitaliste créditiste. Remarquons bien que ces deux mots ne sont pas contradictoires mais qu'ils sont complémentaires. On peut donc être créditiste tout en demeurant capitaliste, et capitaliste tout en demeurant créditiste.

Monsieur le président, si mes paroles étonnent ou en surprennent plusieurs ici, surtout les députés des vieux partis politiques, je me dois de donner des explications qui vont les satisfaire, et j'ai une magnifique occasion de le faire en me servant des rapports, publiés dans la *Gazette du Canada* du 8 décembre 1973, sur le magnifique résultat auquel sont parvenus les dix banques canadiennes qui forment dans l'économie nationale le pilier fondamental de tout l'échafaudage de la vie économique du peuple canadien, dans ses relations financières avec tous les peuples de la terre.

Ce n'est pas seulement par le pétrole que nous sommes en relation avec tous les peuples de la terre, mais aussi et bien plus encore par l'argent. L'huile et la monnaie peuvent être des causes de friction entre les peuples, mais elles sont aussi des causes de relations entre les citoyens et les peuples.

Si les conservateurs progressistes veulent défaire le gouvernement actuel sur la question de l'huile, je voudrais bien que l'on puisse défendre et conserver le gouvernement actuel sur la question de l'argent, de la finance, du capitalisme, en réclamant tout simplement que le gouvernement actuel prenne immédiatement les mesures pour faire disparaître du système capitaliste, du système bancaire et financier, les défauts et les lacunes qui l'empêchent encore de faire participer toute la population à la production qu'ils sont en mesure de nous procurer.

Et c'est ici, monsieur le président, que nos connaissances du crédit social peuvent servir à la réforme et au perfectionnement du capital social, car, en somme, le crédit n'est que l'extension du capital. Quand on a suffisamment de capital, on n'a pas besoin de crédit. Si le capital social faisait complètement l'affaire de tous, on n'aurait probablement pas besoin du crédit social car tous les citoyens auraient du capital social en proportion de leurs besoins, de leurs désirs, et de leurs capacités d'en jouir.

Et le capital social ne dépend-il pas lui-même du travail social? Ne sommes-nous pas tous faits pour vivre en société? Dans la vie en société, le travail et le capital sont nécessaires. Il nous faut donc tous être des capitalistes, en fait ou en désir. Tout le monde veut être capitaliste, c'est-à-dire posséder quelque chose, avoir une terre, une maison, un commerce, des meubles, une automobile, de l'instruction, un bon caractère, des amis, une famille, etc. Mais c'est tout cela être capitaliste, avoir la liberté de choisir entre les choses qui nous sont nécessaires, utiles ou agréables dans la vie. Il faut de l'argent, aujourd'hui, pour acheter ces choses. Il faut de l'argent même pour acheter de l'huile. Ce qui est vrai au sujet des difficultés entre les pays l'est aussi au sujet des difficultés entre les citoyens de chaque pays.

Partout il faut de l'huile, et partout il faut de l'argent. Je veux donc que le gouvernement actuel solutionne les problèmes de l'huile. Je veux aussi qu'il solutionne les problèmes de l'argent. Si les conservateurs progressistes veulent défaire le gouvernement actuel à cause des problèmes de l'huile, moi, je veux conserver le gouvernement actuel à cause des problèmes de l'argent. Et les problèmes d'argent peuvent être réglés ici au Parlement du Canada, immédiatement, entre nous, selon nos pouvoirs législatifs. Nos problèmes de pétrole dépendent en grande partie des pays étrangers. Donc, si nous voulons régler quelque chose, il devient urgent de régler d'abord des choses qui dépendent de nous, qui sont en notre pouvoir immédiat: les problèmes de l'argent. S'il y a pénurie de pétrole, l'argent est en abondance. Ce n'est jamais l'argent qui manque dans l'ensemble, mais même si l'argent manque quelque part, c'est parce qu'il y en a trop ailleurs dans notre pays. Dans l'ensemble, l'argent est en abondance, donc, que les conservateurs progressistes, au lieu de chercher à défaire le gouvernement sur une question de pétrole, le maintienne sur la question de l'abondance de l'argent et de sa meilleure répartition entre tous les Canadiens qui sont tous des citoyens à part entière qui doivent avoir des revenus personnels garantis, soit par leur travail, soit par leur capital, soit par leur droit vital personnel. Voilà la première exigence d'un système capitaliste démocratique qui tient compte du peuple dans son administration monétaire, économique et politique. Voilà l'essentiel de nos exigences, monsieur le président.

Un bon système capitaliste ne se compose pas seulement de grandes banques, de sociétés ou de corporations nationales ou multinationales. Un bon système capitaliste a besoin de tous les consommateurs, de tous les travailleurs, de tous les capitalistes, de tous les diplômés universitaires, peu importe l'endroit où ils exercent leurs talents, leur science et leur compétence.

Notre système capitaliste doit donc se mettre à la page en raison des bienfaits qu'il est en mesure de produire, comme l'atteste les derniers rapports des 10 banques à charte au 31 octobre dernier publiés dans la *Gazette du Canada* du 8 décembre 1973. Remarquons bien que ce n'est pas moi qui invente les chiffres. Ce n'est pas moi qui essaie de tromper ou de leurrer. Je prends les chiffres suivants dans les rapports les plus respectés par le gouvernement actuel.

Donc, au 31 octobre 1973, nos dix banques ont augmenté leurs actifs de 14 milliards 400 millions de dollars pour atteindre le magnifique total de 75 milliards de dollars, et ceci, à partir de la somme de 60 milliards 600 millions de dollars au 31 octobre 1972. Imaginons, monsieur le président, un bond extraordinaire de 14 milliards 400 millions de dollars en 12 mois pour nos dix banques du Canada. Pour mieux mesurer l'importance de ce bond prodigieux de nos banques, dans une seule année où tous les Canadiens ont à souffrir de l'inflation, du chômage et de la pauvreté, alors que nos gouvernements administrent à coups répétés d'emprunts et de déficits, il faut savoir que ces augmentations d'actifs étaient d'environ 6 milliards de dollars seulement depuis l'adoption de la nouvelle Loi sur les banques de 1967. Mais cette année, cette augmentation est de 14 milliards 400 millions de dollars, soit 228 p. 100 l'augmentation de l'année précédente. Pour mieux mesurer encore l'impact de ce poste important de nos finances canadiennes, il faut savoir qu'en 1967, ces actifs bancaires étaient de 30 milliards de dollars, en chiffres ronds, après 100 ans, et à 33 ans de la fondation de la Banque du Canada. Mais dans six ans ces actifs montent de 30 à 75 milliards de dollars, soit deux fois et demie son actif.

J'espère qu'on m'a tous compris. J'espère que je n'aurai plus besoin de revenir sur ce point quand je demanderai à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) s'il a trouvé la baguette magique ou sa formule d'alchimie pour équilibrer son budget et celui des autres familles de la circonscription de Rimouski et de tout le Canada, quand je lui demanderai de procurer le revenu personnel garanti à tous les citoyens dépendants,

sans travail ni capital, sur la base personnelle de leur droit vital.

J'espère bien aussi que je n'aurai pas besoin de revenir sur le sujet brûlant de l'immense puissance des banques et des grandes sociétés multinationales, quand je demanderai à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) de contribuer à mettre plus d'égalité ou d'uniformité entre les revenus, entre les dépenses et les profits, entre les impôts, les taxes et les réserves, entre les citoyens consommateurs, producteurs, ou entre les corporations, quand je demanderai à l'honorable ministre du Revenu national (M. Stanbury) de mettre plus de justice et d'équilibre entre les citoyens ordinaires et les citoyens organisés en profession, en syndicat ou en société, entre le capital et le travail et leurs revenus.

Monsieur le président, rappelons-nous que si le pétrole fait défaut quelque part, l'argent est en grande abondance, mais qu'il n'est pas réparti comme il convient entre tous les citoyens du Canada. Voilà le résumé.

● (2020)

Monsieur le président, si le discours du trône traite tellement de l'inflation, du chômage et de la pauvreté au Canada, en 1973 et en 1974, rappelons-nous que tous ces symptômes se résument au déséquilibre économique national entre la production magnifique, la consommation déficiente et une capitalisation extravagante, puisqu'en 1973, sur 114 milliards de dollars de production, on ne réserve que 66 milliards à la consommation, 48 milliards de dollars à la capitalisation pour les années à venir, dont 8 milliards seront capitalisés par des particuliers et 40 milliards par des sociétés privées et publiques.

Rappelons-nous que cette répartition disgracieuse d'une magnifique production nationale est le résultat de la législation imposée par le gouvernement du Canada, car lui seul a tous les pouvoirs de réglementer le commerce et les échanges, tous les modes et systèmes de taxation, le cours monétaire et le monnayage, les lois sur les banques et l'émission de la monnaie, ainsi que l'intérêt sur l'argent, en vertu de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, notre Constitution.

Regardons donc les choses en face, sans chercher à blâmer le passé ni à critiquer qui que ce soit. Que chacun assume ses propres responsabilités sans oublier surtout le ministre des Finances (M. Turner), le plus érudit de nous tous et le plus en mesure de saisir l'importance de la formule d'administration simple et universelle à la fois, selon laquelle les revenus doivent comprendre les dépenses et les profits, formule nécessaire au plus faible des citoyens consommateurs aussi bien qu'à la Banque Royale du Canada dont l'actif de 18 milliards 366 millions de dollars a bondi de 3 milliards 600 millions de dollars dans une seule année fiscale, soit celle de 1972-1973.

Je souhaite aussi que l'honorable président du Conseil du Trésor (M. Drury), qui répartit les chèques des allocations familiales des plus petits enfants du Canada jusqu'au plus gros chèque du premier ministre, sache que l'argent ne manque pas dans notre pays pour garantir à chaque citoyen dépendant son droit vital personnel, son revenu personnel garanti, en rapport direct avec la production nationale de l'année courante qui doit dépasser $5,600 par tête en 1974 ou $28,000 par famille de cinq personnes en moyenne.

Je souhaite aussi, monsieur le président, que chaque député médite les paroles que prononçait le très honorable premier ministre (M. Trudeau) le jour de la Confédération, le 1er juillet 1973, où il disait fièrement, et je cite:

> Ce que notre Constitution a de meilleur tient peut-être à notre système des valeurs qui place au premier rang la qualité de la vie et qui attache un si grand prix à la personne humaine, où chacun peut se réaliser en respectant les particularités des autres.

Je termine mes remarques, monsieur le président, en les résumant le plus brièvement possible pour appuyer surtout avec le premier ministre sur notre échelle des valeurs, le respect des autres et le prix de la personne humaine, en même temps que nous continuerons à soutenir nos banques et nos sociétés qui peuvent certainement produire et capitaliser, comme elles en ont donné la preuve cette année d'une façon exceptionnelle.

Étant donné la pénurie d'huile, nous sommes tous convaincus que nous sommes en présence de l'abondance de l'argent sous toutes ses formes et que la pénurie d'argent, en quelque endroit, n'est que factice, temporaire, et accidentelle, et que nous sommes en mesure d'y remédier immédiatement en adoptant des lois dès que nous voudrons bien ouvrir les yeux sur les valeurs réelles de notre système capitaliste démocratique canadien en le corrigeant immédiatement de ses défauts mignons et en comblant ses lacunes disgracieuses qui menacent à la longue de lui faire perdre toute sa beauté naturelle. Il s'agit donc tout simplement de mieux répartir à l'avantage de tous ce que nous produisons.

Pour ma part, monsieur le président, je parle du respect que nous nous devons les uns aux autres, à la Chambre. Il arrive trop souvent, hélas, que nous, du Crédit social, soyons ignorés dans nos revendications et ridiculisés à cause de préjugés répandus. Je voudrais bien que l'on sache que toutes les connaissances du Crédit social ne font que nous aider à mieux comprendre le capitalisme, sans en recommander la destruction, au contraire. Pour ma part, quand je prends la parole ici, à la Chambre, soyons tous assurés que je me place entièrement dans l'ambiance du système capitaliste dans lequel nous vivons, travaillons et payons des taxes, en voyant des grandes banques et sociétés jouir de privilèges exorbitants, grâce à nos lois, ce qui va jusqu'à causer l'inflation, le chômage et la pauvreté que nous pourrions corriger dès que nous l'aurons décidé, car c'est par des mesures techniques que nos gouvernements ont favorisé ou toléré la pauvreté, le chômage et l'inflation. C'est par des techniques législatives inverses et non par des élections ou des menaces d'élections que le gouvernement actuel rétablira l'équilibre économique national entre les personnes, les familles et les sociétés.

Si nous sommes la plus haute institution du Canada, c'est à nous d'assumer toutes nos responsabilités et de donner l'exemple d'une bonne administration dans l'équilibre et l'harmonie de toutes les parties composantes du Canada.

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur le président, au début de mes remarques, il me fait plaisir de féliciter mes deux collègues les députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier), les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont traité de questions très importantes sur divers plans.

Monsieur le président, nous avons entendu les mêmes critiques que dans le passé à la suite de la lecture du discours du trône, savoir que les questions étaient trop généralisées, que certains autres secteurs n'étaient pas couverts, etc.

Le discours du trône est un document qui souligne les points où le gouvernement veut légiférer durant la session

en cours, mais il peut survenir des événements comme il en est survenu dans la cas de la crise de l'énergie lors de la dernière session, alors que d'autres lois doivent être présentées au Parlement.

Mais, normalement, au fur et à mesure que la session progresse, le programme législatif énoncé dans le discours du trône est déposé au Parlement pour être étudié, modifié dans certains cas et, finalement adopté. Le discours que le gouverneur général a lu le 27 février dernier aborde plusieurs questions économiques, sociales et scientifiques, comme la crise énergétique, l'inflation, les moyens à prendre pour en atténuer les effets et assurer les approvisionnements à des prix raisonnables pour le consommateur, à court et à long terme.

Aussi, on parle d'apporter de l'aide à la petite et moyenne entreprises, des modifications à la loi sur l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada. En premier lieu, je voudrais toucher la question de l'inflation, qui n'a épargné aucun pays dans le monde en 1973. Plusieurs raisons sont à la base de l'augmentation des prix, savoir de mauvaises récoltes, la croissance de la population mondiale, et dans de nombreuses régions du monde, le manque de nourriture, les changements d'habitudes alimentaires, l'expansion économique très prononcée que plusieurs pays industriels, dont le Canada, où le taux réel de croissance a été le plus élevé depuis 17 ans, ont connu en 1973 et qui a entraîné une rareté de matériaux de base et de produits alimentaires, la diminution des exportations de pétrole par certains pays producteurs et l'augmentation des prix.

Tous ces cas que je viens d'énumérer ont exercé une influence sur le prix des denrées, des matériaux et des produits qui entrent dans la transformation industrielle et dans la construction domiciliaire et commerciale. Le gouvernement fédéral, pour en atténuer les effets, a préféré apporter, et continue à le faire, des mesures sélectives. L'inflation frappe tout le monde mais surtout les familles nombreuses, les personnes à revenu moyen et celles à revenu fixe, comme un grand nombre de retraités.

C'est pourquoi on a vu le gouvernement fédéral verser des subventions pour limiter l'augmentation des prix du pain, du lait, de l'huile à chauffe, de l'essence et d'autres produits pétroliers, modifier les tarifs pour permettre plus d'importation de fruits et de légumes au Canada, augmenter les pensions de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les allocations familiales, les indexant sur le coût de la vie. On a supprimé la taxe de vente sur les vêtements d'enfant, on a indexé sur le coût de la vie l'impôt sur le revenu des particuliers.

Dans le discours du trône, le gouvernement annonce son intention de mettre au point des mesures visant à accroître la production alimentaire, et j'espère qu'il le fera aussi en ce qui a trait à d'autres matières industrielles, pour diminuer ainsi la pression sur l'augmentation des prix.

L'opposition officielle préfère une politique globale de gel des prix et des salaires pour une période de 90 jours. Elle n'est pas très explicite sur les mesures qui suivront. Récemment, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) signalait aussi comme mesure anti-inflationniste l'abolition de la taxe de vente sur les matériaux de construction et sur le vêtement.

En ce qui a trait à la taxe de vente sur les matériaux, il n'a pas précisé par quelles mesures il remplacerait la diminution des revenus qui serait d'environ 500 millions de dollars. On me dira peut-être qu'on diminuera les dépenses gouvernementales, mais, monsieur le président, ceci me rappelle l'expérience du gouvernement conservateur de mai 1957 à 1963 qui avait fait la même promesse. Et quel en fut le résultat? Une augmentation annuelle des dépenses!

Le parti conservateur progressiste aurait peut-être l'intention d'augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers pour compenser cette diminution. Qui sait?

Monsieur l'Orateur, on connaît l'expérience des États-Unis et du Royaume-Uni dans le domaine de la régie des prix et des salaires qui a eu pour effet de tarir les sources d'approvisionnement et occasionner une montée en flèche des prix lorsque s'est terminée la quatrième phase du programme aux États-Unis.

Voici quelle était la politique du parti conservateur progressiste au sujet de l'inflation, comme le rapporte, dans le journal *The Montreal Gazette* du 1er mars 1974, M. John Meyer, ancien éditeur des questions financières de ce journal, et je cite:

[*Traduction*]

Les conservateurs, c'était à prévoir, ont persisté à présenter des arguments en faveur de contrôles—ce qui est certes paradoxal pour un parti qui porte un tel nom. Ils soutiennent cette argumentation depuis si longtemps, et avec une telle indifférence devant l'expérience d'autres pays où l'on a exercé de tels contrôles, que ce fait a commencé à miner leur crédibilité comme seul autre parti à préférer tant aux libéraux qu'aux néo-démocrates.

Leur obstination est bizarre étant donné le nombre de députés de longue date du parti qui proviennent du milieu des affaires et de la finance, tant à titre d'hommes d'affaires qu'à celui d'universitaires. Il y avait, et peut-être y a-t-il encore—quoique sa force de persuasion soit nettement réduite—un argument valable en faveur de contrôles qui reposait sur des motifs purement politiques. Ces contrôles seraient la preuve de la détermination d'un gouvernement d'explorer tous les moyens de contenir l'inflation et l'on pourrait même réussir à maintenir une certaine stabilité des prix à court terme.

Mais à mesure que la définition et l'étendue de l'inflation deviennent plus claires, et que l'on découvre que sa source repose largement dans l'incapacité de l'offre à se maintenir à la hauteur de la demande, on s'aperçoit maintenant que des contrôles auraient plus vraisemblablement pour effet de prolonger et d'intensifier l'inflation que de la contenir. C'est ce qui se produit aux États-Unis où les pénuries persistantes tant des produits de base que des produits finis sont directement attribuables à l'incapacité des producteurs à couvrir suffisamment leurs frais.

● (2030)

[*Français*]

Monsieur le président, le secteur syndical et industriel n'appuie pas en général une politique globale de contrôle des prix, peu importe sa durée. Dans certains milieux on attribue la poussée de l'inflation à l'augmentation des dépenses des divers paliers de gouvernement et à celle de la masse monétaire. Étant donné la situation actuelle, et à la suite des problèmes créés par la crise de l'énergie, ce serait manquer de sens des responsabilités que de les diminuer, parce qu'il est possible qu'à la suite de l'augmentation du prix du pétrole, qui a triplé depuis six mois, certains de nos partenaires commerciaux aient de graves problèmes quant à leur balance des paiements. Cela pourrait occasionner une diminution très large de leur croissance économique, et nous connaissons l'influence de nos exportations sur notre économie.

Dernièrement, le résultat d'un sondage indiquait que pour beaucoup de Canadiens le problème numéro un était celui de l'énergie. On se souvient qu'au mois de juin 1973 le ministère de l'Énergie, de Mines et des Ressources publiait un mémoire sur l'Énergie au Canada. Dans cette étude, on faisait, entre autre choses, une analyse de l'offre et de la demande d'énergie au Canada et de nombreuses mesures qu'il était possible d'appliquer. On a alors établi la preuve qu'elles arrivaient au bon moment, soit à la suite

des événements qui sont survenus au début de l'automne 1973 lorsque certains pays producteurs ont diminué les exportations de pétrole brut et ont haussé énormément les prix. A cette période, deux problèmes majeurs surgissaient, celui des approvisionnements et celui du prix que les consommateurs canadiens auraient à payer.

En ce qui a trait aux approvisionnements, on sait que, depuis 1961, le Canada était divisé en deux parties limitées par une ligne connue sous le nom de «Ligne de la Vallée de l'Outaouais» ou «Ligne Borden». A l'ouest de cette ligne, les approvisionnements parvenaient principalement de pipe-lines qui acheminaient le pétrole de l'Ouest canadien. Pour les consommateurs vivant à l'Est de cette ligne, les approvisionnements provenaient surtout d'importations de certains pays du Proche-Orient et du Venezuela à un prix inférieur. Pour ces consommateurs, il fallait immédiatement organiser des moyens de transport afin de fournir à cette partie du pays le pétrole dont elle avait besoin.

Le 4 septembre et le 6 décembre 1973, le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau), a informé la Chambre des mesures que le gouvernement entendait prendre pour faire face à cette difficile situation. Le 4 septembre 1973, il énonçait les mesures suivantes:

1. L'industrie pétrolière sera invitée à s'abstenir d'effectuer d'autres augmentations des prix touchant les consommateurs canadiens d'ici le 30 janvier 1974. Cette restriction en matière de prix sera applicable à tous les cas sauf si, à la satisfaction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), l'augmentation du coût du pétrole brut importé justifie une augmentation du prix au Canada.

2. Le gouvernement a l'intention de mettre au point un mécanisme de contrôle suivant lequel l'augmentation des prix sur le marché américain ne signifiera pas automatiquement une augmentation des prix au Canada.

3. Le gouvernement consultera également dans un avenir rapproché les provinces et l'industrie au sujet de la prolongation du réseau de pipe-lines de façon à permettre l'acheminement du pétrole canadien jusqu'à Montréal. A une époque où les prix internationaux grimpent rapidement, le pétrole canadien se trouverait ainsi en concurrence avec le pétrole international et il assurerait une plus grande sécurité (une interruption des approvisionnements internationaux.

Entre-temps, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), en collaboration avec le ministre des Transports (M. Marchand), organisait des moyens de transport supplémentaires pour assurer des approvisionnements suffisants aux résidents du Québec et des provinces de l'Atlantique, soit par la réouverture du pipe-line entre Toronto et Ottawa, qui avait été fermé en 1962, soit par la Voie maritime du Saint-Laurent, de Sarnia à Montréal, jusqu'à la fermeture de celle-ci, soit par rail, par camion ou par pétroliers, de Vancouver à Montréal, ces derniers passant par le canal Panama. En décembre 1973, le premier ministre annonçait de nouvelles mesures telles que:

1. La création du marché unique national qui aura pour effet d'abolir la «Ligne Borden» ou la «Ligne de démarcation de la Vallée de l'Outaouais».

2. Un régime de prix qui stimulera suffisamment la mise en valeur de nos ressources pétrolières.

3. Des mesures visant à assurer que tout surcroît de profits et de revenus attribuable à toute hausse des prix serve la sécurité et l'autonomie de nos approvisionnements.

4. La construction à bref délai d'un pipe-line de capacité suffisante pour desservir Montréal et, au besoin, d'autres centres de l'Est du pays.

Monsieur le président, le gouvernement fédéral a annoncé dernièrement le prolongement du pipe-line entre Sarnia et Montréal et la construction d'un deuxième pipeline en territoire canadien, soit de Winnipeg à Montréal.

En janvier 1974, le Parlement votait la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie.

Au sujet des prix, les consommateurs demeurant à l'Est de la ligne de la Vallée de l'Outaouais doivent payer un peu plus cher leurs produits pétroliers. Mais à la suite de la Conférence sur l'énergie, qui s'est tenue à Ottawa les 22 et 23 janvier, où le gouvernement fédéral et les provinces se sont entendus pour établir un gel temporaire volontaire des prix du pétrole des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, on s'est assuré que le gouvernement fédéral puisse protéger les cinq provinces de l'Est, qui dépendent du pétrole d'outre-mer, contre les augmentations considérables qu'elles seraient forcées de subir à compter du 1er février 1974.

Le gouvernement fédéral a alors consenti à maintenir le prix différentiel, à assurer aux résidents de l'Est que leurs prix n'augmenteraient pas le 1er février et qu'à la fin de la période du gel volontaire, soit dans deux mois, les prix seraient uniformes à travers le pays, en comptant en plus les frais de transport. Alors le gouvernement fédéral versera des subventions considérables aux provinces de l'Est pour que le pétrole d'outre-mer, bien que très cher, leur revienne au même prix que le pétrole meilleur marché de l'Ouest. Le gouvernement fédéral poursuit ses démarches avec les provinces productrices de pétrole pour en arriver, après le 31 mars 1974, à un consensus qui sera à l'avantage de tous les Canadiens.

Monsieur le président, le 3 août 1973, le gouvernement fédéral a annoncé l'adoption d'une nouvelle politique en matière de grains de provende dont l'application se fera en deux étapes. La première étape consiste en l'élaboration d'un programme concret pour 1973-1974, soit la parité de prix entre l'Est et l'Ouest, et un approvisionnement suffisant durant les mois d'hiver. En ce qui a trait aux approvisionnements, étant donné diverses circonstances, les stocks de grains de provende, dans la province de Québec, en cette période, sont loin d'être suffisants, et je me demande sérieusement s'il n'y a pas des groupes et des organismes qui seraient intéressés à ce que ce programme ne soit pas une réussite. Nous savons que, lorsque ce programme a été annoncé, des réactions assez virulentes contre un tel projet se sont produites. Je demande au ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Lang), ainsi qu'au ministre de l'Agriculture (M. Whelan), de bien vouloir s'en assurer.

Dans un autre secteur de l'agriculture, la Fédération canadienne des producteurs de lait a présenté au gouvernement fédéral une série de demandes pour permettre à ces producteurs d'obtenir des revenus nécessaires afin d'assurer aux consommateurs canadiens les produits laitiers dont ils ont besoin, et des revenus équitables par rapport aux niveaux de revenus qu'ils doivent toucher pour leur travail, leurs investissements et la compétence qu'ils consacrent à la gestion. J'ose espérer, monsieur le président, que le cabinet se penchera sérieusement sur ces demandes, et que le ministre de l'Agriculture, lorsqu'il fera connaître la politique laitière du gouvernement pour l'année 1974-1975, annoncera également une augmentation substantielle aux producteurs de lait industriel.

En feuilletant le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, je remarque, dans les prévisions budgétaires de la Commission de la capitale nationale, qu'une somme de 8 millions de dollars sera affectée à la phase 2 du réseau routier dans l'Outaouais québécois, à l'intérieur des limites de la région de la capitale nationale, qu'un autre montant de $3,500,000 sera

consacré à la construction d'égouts, et qu'une somme de $500,000 sera affectée au transport en commun.

Les deux premiers montants font partie du vaste programme que le très honorable premier ministre du Canada et le ministre des Transports avaient annoncé en 1969, et qui devra être exécuté dans l'Outaouais québécois au cours des 25 prochaines années.

On se rappellera qu'une entente générale sur l'amélioration du réseau routier dans le secteur québécois de la région de la capitale nationale est intervenue le 7 janvier 1972, entre la province de Québec et le gouvernement fédéral, énumérant plusieurs projets à être exécutés sur une période de quelques années, comme la construction d'un pont sur la Gatineau, l'élargissement du boulevard Gréber, du boulevard Maloney à Gatineau au boulevard Archambault à Pointe-Gatineau, et d'une autoroute d'accès limité qui partira de la route nº 8 en direction sud-ouest jusqu'à la rivière Gatineau, et de l'autoroute A50 entre Aylmer et Masson.

Monsieur le président, je demande aux parties qui négocient relativement à la construction de cette route, entre le pont qui enjambe la rivière Gatineau, qu'on appelle présentement le Pont des Draveurs, et la route A5, de mettre rapidement en chantier la construction de cette route afin de permettre à la population à l'est de Pointe-Gatineau, qui doit se rendre à Hull ou à Ottawa, de l'employer et ainsi de débloquer la circulation aux périodes de pointe sur le boulevard Gréber.

En ce qui a trait à la contribution de 500,000 dollars au chapitre du transport en commun, elle se rattache à l'accord intervenu l'automne dernier entre divers paliers de gouvernement et des organismes, pour faire disparaître le traditionnel tarif double en vigueur entre Ottawa et Hull.

Depuis plusieurs années, les députés de l'Outaouais québécois demandaient un tel traitement et cette mesure a été concrétisée par une contribution de 500,000 dollars de la Commission de la capitale nationale au nom du gouvernement fédéral. Le fait qu'il existe maintenant une commission des transports des deux côtés de la rivière Outaouais a sans doute favorisé la conclusion d'une telle entente.

● (2040)

[*Traduction*]

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, le discours du trône qui fait l'objet du présent débat est plus remarquable par ce qu'il tait que par ce qu'il dit. Le premier ministre (M. Trudeau) l'a qualifié de document ordinaire. Ce qui revient à dire qu'il est banal, lourd, prétentieux, en somme peu intéressant. Il manque d'imagination, de compassion, d'objectifs qu'on peut faire siens. Il est, par contre, le vrai reflet du gouvernement qui l'a présenté, impassible, satisfait, suffisant, béat même, comme ce Pharisien qui voyant la misère des autres remerciait Dieu de ne pas être comme eux. Une telle attitude de la part des libéraux de l'autre côté, monsieur l'Orateur, est la principale cause du malaise actuel du pays.

Nous avons hérité d'un gouvernement qui manque d'audace, d'innovation, d'imagination, d'un gouvernement qui se contente de sa petite routine quotidienne, qui craint d'affronter les problèmes qui affligent des millions de Canadiens, qui n'ose pas abandonner les vieilles habitudes d'une époque révolue et présenter des politiques contemporaines, un gouvernement qui était déjà vieux à sa naissance.

Les observateurs parlementaires en viennent à se demander ce qu'il est advenu des personnes dynamiques comme Walter Gordon, Judy LaMarsh et Joe Greene, des personnes aux idées originales que le parti libéral avait l'habitude d'encourager. On a maintenant l'impression que la solidarité ministérielle est synonyme d'identité de pensée et d'action, qu'elle consiste à éviter de troubler l'uniformité et la similitude qui caractérisent le gouvernement.

M. Sharp: Vous êtes beaucoup trop optimiste.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, le gouvernement manque de dirigeants capables de comprendre les besoins du pays et d'y répondre, et le discours du trône est un triste reflet de ce manque.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): A l'heure actuelle, les Canadiens sont assaillis par la crainte de l'inflation et de la hausse constante du coût de la vie. Pour des milliers d'entre eux qui touchent un revenu fixe, c'est un véritable supplice d'aller faire les courses chaque semaine quand le pouvoir d'achat de leur argent ne cesse de diminuer. Rien ne permet d'espérer un ralentissement, en tout cas certainement pas dans le discours du trône, de la hausse constante du prix du pain, du lait, du sucre, de la viande—denrées essentielles; aucun espoir n'est permis pour les milliers de personnes qui aimeraient être propriétaires d'une maison et pour lesquelles le prix d'achat des maisons est prohibitif. Rien dans le discours du trône ne prouve que le gouvernement se préoccupe des programmes d'hygiène préventive. Au contraire, le gouvernement accroît les inquiétudes de millions de Canadiens en diminuant les fonds mis à la disposition du Conseil des recherches médicales qui ne vont augmenter que de 2.5 p. 100 en 1974-75 au lieu de 5.4 p. 100 par an.

Sous un gouvernement libéral, la lutte continuelle de la science et de la médecine contre le cancer, les maladies du cœur, la sclérose en plaques, les malformations congénitales—toutes les maladies—est dépréciée. On refuse aux grands chercheurs de la médecine les fonds dont ils ont tant besoin. Certains de nos scientifiques les plus compétents seront obligés de quitter le Canada pour poursuivre leur recherche dans des pays dont le gouvernement accorde une plus grande attention aux services de santé. Il est triste de constater que le gouvernement libéral juge bon de dépenser $100 par tête pour l'assurance-chômage mais simplement $2 par tête pour la recherche médicale. Il est comique de penser que le gouvernement peut dépenser annuellement 2 milliards de dollars pour l'assurance-chômage et seulement 40 millions de dollars pour la recherche médicale l'année prochaine. Il ne fait aucun doute que les Canadiens ont le droit et le devoir d'exiger que les priorités et les dépenses gouvernementales soient ramenées à la réalité.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône mentionne à peine les autochtones du Canada; et cette omission n'est pas le fait d'un seul ministre, c'est bien plutôt l'expression d'une décision du cabinet tout entier. On trouve bien dans le discours une brève allusion aux programmes d'habitation pour les ruraux et les indigènes, mais il faudra attendre de voir les mesures législatives pour obtenir plus de détails; j'espère en tout cas que ces programmes toucheront l'habitation à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur des réserves. Plus de 80 p. 100 des logements actuels des autochtones ne respectent pas les normes et le taux des mises en chantier est inférieur de moitié à celui des mises en chantier pour les autres Canadiens. J'espère que la nouvelle loi verra à corriger ces injustices, à combattre la

misère qui existe dans des localités comme Fort Rae, où un millier d'indigènes vivent dans de petites cabanes de bois, alors que le mercure descend parfois jusqu'à 60 et même 70 degrés au-dessous de zéro; ces maisons sont chauffées le plus souvent au moyen de poêles à bois; elles n'ont pas l'eau courante et sont privées de tout autre service sanitaire. Et le cas de Fort Rae est loin d'être une exception.

Rien dans le discours du trône ne permet de croire que le gouvernement est disposé à reconnaître le principe des droits des autochtones ou qu'une politique des communications assurant aux autochtones la possibilité de continuer à communiquer dans leurs langues soit en perspective. Rien ne permet non plus de croire que le gouvernement soit disposé à honorer ses engagements et à octroyer des fonds aux associations indiennes pour qu'on puisse revoir la loi sur les Indiens dans l'intérêt des Indiens, hommes et femmes. J'espère que le ministre, dans un avenir prochain, fera des déclarations positives sur ces questions.

● (2050)

Le discours du trône fait bien état de prêts garantis et d'autres formes d'aide aux agriculteurs et aux pêcheurs pour leur permettre d'acheter du nouveau matériel ou de le moderniser; de simulants en vue d'augmenter les prises, par le Canada, de poisson dans des réserves encore intactes; d'aide aux jeunes agriculteurs pour leur accorder suffisamment de stimulants financiers et leur permettre de se lancer dans l'agriculture. Nous insistons pour que ces programmes s'appliquent, sans aucune restriction, aux autochtones qui vivent tant à l'intérieur qu'en dehors des réserves, et pour que le gouvernement n'essaye pas de duper les bandes indiennes qui demandent de l'aide dans le cadre de ces nouvelles propositions en les priant de s'en tenir au fonds de prêts au développement économique pas trop restrictif, mal conçu et mal géré dont ils doivent actuellement se contenter.

Le discours du trône ne s'intéresse pratiquement pas aux autochtones. Mais c'est là une attitude de plus en plus caractéristique du gouvernement libéral. C'est ainsi qu'un haut fonctionnaire, M. Walter Rudnicki, ayant essayé de consulter le conseil des autochtones en matière de logement s'est vu remercié sans autre forme de procès—il n'a même pas eu l'occasion de répliquer ou de remettre sa démission ce qui, nous a-t-on dit l'autre jour, est la façon «libérale» de procéder, mais s'est simplement fait renvoyer, sans préavis. Pourquoi? Pour avoir consulté les autochtones! Voilà qui est expéditif!

Il y a quelques semaines, les autochtones de la région de la baie James n'ont pas été traités avec trop de ménagement quand le ministre a menacé de cesser de leur accorder son aide juridique dans leur lutte pour obtenir l'arrêt des travaux sur les vastes chantiers de la baie James en attendant le règlement de leurs revendications. L'aide juridique cessera a déclaré le ministre, si les Indiens se montrent «déraisonnables». Que veut-il dire par «déraisonnable.» Assurément, durant cette lutte qui s'éternise, c'est le ministre lui-même qui mérite d'être qualifié de «déraisonnable.» Lui-même et son gouvernement ont opiniâtrement refusé d'assumer leurs responsabilités constitutionnelles et morales à l'égard des autochtones de la baie James. Ils ont plutôt fait montre d'une attitude étroite, légaliste et rigoriste, dénuée de compassion de sensibilité et de compréhension.

Durant l'intersession, le ministre a jugé bon d'employer des termes comme «déraisonnable» tout en ne tarissant pas d'éloges sur la façon dont le gouvernement Bourassa avait manœuvré dans les circonstances. J'espère que ces aberrations sont choses du passé et qu'il assumera la responsabilité dont il ne s'est guère soucié jusqu'ici en prêtant l'appui et l'autorité du gouvernement fédéral à la position adoptée par les indigènes de la baie James.

Je le répète, on a à peine effleuré le problème des autochtones dans le discours du trône, mais la vaste région située au nord du 60e parallèle, qui représente les deux cinquièmes de la surface du Canada, n'a même pas mérité la moindre mention. Je sais bien que le gouvernement a signifié son intention de présenter un bill tendant à modifier la loi sur le Yukon et la loi sur les Territoires du Nord-Ouest. J'espère que ce bill apportera des modifications sensibles et non pas seulement une restructuration politique, prévoyant l'élection d'un conseil, d'un comité exécutif et un plus grand nombre de conseillers, la séparation des rôles d'orateur et de commissaire, si importants soient-ils, mais des modifications importantes qui témoignent que le gouvernement est enfin disposé à supprimer le stigmate du colonialisme qui marque le Nord, des modifications permettant de couper le cordon ombilical qui le relie à Ottawa en remettant aux mains des conseils territoriaux la responsabilité fiscale dans les domaines qu'administre déjà la fonction publique territoriale: l'éducation, le logement et le gouvernement local.

Si cette initiative n'est pas prise, si le gouvernement fédéral n'est pas prêt à céder une part de son autorité fiscale, toutes les autres propositions ne sont qu'une comédie jouée à 60,000 citoyens du Nord qui méritent un meilleur traitement. A titre de législateurs, nous serions tous consternés de participer à des affectations de crédits où nous aurions le droit de poser des questions mais non celui de proposer des modifications, des additions ou des suppressions.

J'ai assisté dernièrement à quelques-unes des séances du Conseil des T.N.-O. à Yellowknife et à cette occasion, le représentant élu de l'Est de l'Arctique a signalé qu'il y avait dans sa région environ 200 enfants d'âge scolaire frappés de surdité, mais que les prévisions budgétaires relatives à l'éducation ne prévoyaient ni programme ni service spécial pour ces enfants. Je pourrais ajouter que le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social ne fait rien pour eux non plus. Imaginez la frustation de ce conseiller qui pouvait soulever ce qui ne peut être qu'un problème sérieux de santé et d'éducation, mais qui ne peut proposer une nouvelle répartition des dépenses pour prévoir une formation spéciale pour ces enfants handicapés.

Voilà la sorte de responsabilité, monsieur l'Orateur, que les gens du Nord devraient être autorisés à assumer. Ils sont sur place; en mesure de recommander des solutions légitimes, ils devraient avoir les moyens fiscaux de les appliquer. Dans l'intérêt véritable des gens du Nord et dans un souci réel d'extirper les derniers vestiges de colonialisme au Canada, j'espère que le ministre est sérieux lorsqu'il envisage d'insérer une telle clause aux amendements qu'il entend proposer aux lois relatives aux territoires.

Les soins de santé des aborigènes, ceux notamment qui habitent des régions isolées, sont lamentablement insuffisants. Des études successives ont signalé le fait que les aborigènes ne bénéficient pas de programmes de traitement et d'hygiène publique comparables à ceux dont peuvent se prévaloir les résidents des autres régions de notre pays. C'est un fait qui a tristement été mis en lumière encore tout récemment par le décès en Alberta d'un bambin de deux mois de race indienne. L'insuffisance des

traitements n'est nulle part plus évidente que dans les localités isolées situées au nord du soixantième parallèle. Les médecins y sont rares et les dentistes presque inconnus. Des dentistes, il n'y en a que sept, à l'emploi du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et quelques autres de l'exercice privé pour desservir une population de 60,000 âmes disséminées sur un territoire d'une superficie de 1.5 million de milles carrés.

Un fonctionnaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en parlant de l'hygiène dentaire des aborigènes du Nord s'est exprimé ainsi: «Des égouts buccaux», voilà l'expression qui décrit le mieux l'état des dents des gens du Nord. C'est là un contraste frappant avec la bonne dentition observée chez tous avant qu'on les soumette au régime alimentaire du Blanc. Le rapport de l'enquête nationale de Nutrition Canada, publié en novembre dernier, renfermait certaines allusions aux problèmes de nutrition parmi les aborigènes du Canada. Il y était question de carence en vitamine C, en vitamine A et d'autres insuffisances connexes. Plus loin il mentionnait que les données recueillies au sujet des Indiens et des Inuits n'avaient pas encore fait l'objet d'un examen complet et qu'un rapport spécial sur ces groupes ne paraîtrait pas avant au moins six mois après la publication du rapport initial et des recommandations de l'automne dernier. Est-ce étonnant que nos aborigènes en viennent à se considérer des citoyens de second ordre lorsqu'on les relègue constamment au dernier plan, au statut d'un appendice dans les rapports du gouvernement?

Un rapport récent sur la santé mentale dans les localités nordiques fait observer, en premier lieu, qu'il faut de toute évidence dissiper un certain nombre de mythes entretenus tant par les gens du nord que par les profanes du sud si l'on veut s'attaquer sérieusement aux nombreux problèmes qu'affrontent nos concitoyens du nord. L'un de ces mythes veut que les indigènes qui vivent dans le Nord soient des gens simples, contents de leur sort, habitués au rigueurs du milieu arctique et heureux tant que les intrus de race blanche les laissent tranquilles et ne touchent pas à leur environnement. La chose peut avoir été vraie à une époque. Mais aujourd'hui, c'est tout à fait faux. Ce n'est pas à dire que les Indiens et les Esquimaux n'aiment pas leur «habitat», ni qu'ils sont sans ressource, ni qu'ils désespèrent dans leur lutte contre les éléments. Bien au contraire.

Le rapport poursuit en précisant qu'il serait absurde de ne pas reconnaître la désintégration culturelle et le changement de style de vie qui s'opèrent, chez la population autochtone, comme conséquence directe de la pénétration culturelle de l'homme blanc. La culture indigène comme l'écologie naturelle ont tout deux été bouleversées, et l'activité économique traditionnelle de la chasse, tant à l'intérieur des terres que sur les côtes, ne semble désormais plus viable. Aucune collectivité de l'Arctique pour ainsi dire ne peut être effectivement considérée comme autonome.

● (2100)

Une des graves conséquences de l'érosion culturelle, c'est que la collectivité n'a plus, comme autrefois, la maîtrise du comportement de ses membres. La société septentrionale a été irrémédiablement changée par l'influence perturbatrice et prédominante des systèmes d'éducation et de la technologie du Sud sur les établissements du Nord. Le rapport conclut que même s'il ne s'agit pas d'une étude comparative au sens strict du terme, on peut dire à coup sûr que les habitants du Nord, Blancs, Indiens, Métis ou Esquimaux, ont besoin d'installations et de services du genre et de la qualité que l'on retrouve dans le Sud et en réclament. On pourrait même affirmer qu'à cause de la rigueur du climat, de l'isolement relatif, des longs hivers sombres, le Nord a plus besoin d'une gamme complète de services et de commodités de qualité supérieure. Ces services font malheureusement défaut et tous les habitants du Nord s'en ressentent. Les problèmes que comporte le Nord sont encore plus graves pour les personnes âgées et les économiquement faibles. L'étude était financée par une subvention du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle établit les faits d'une façon très simple.

[Mlle MacDonald (Kingston et les Îles).]

Si je mentionne ces rapports qui traitent notamment des problèmes de santé dans le nord—troubles auditifs, pénurie de services dentaires, déficiences alimentaires, dangers pour la santé mentale—c'est pour démontrer qu'ils existent et que des Canadiens inquiets le savent; cependant, si le discours du trône reflète fidèlement la doctrine du gouvernement libéral, et je n'ai aucune raison d'en douter. je ne puis que croire que le cabinet ne se préoccupe pas particulièrement de ces problèmes.

Le discours du trône considère que le problème des transports est un élément-clef du développement régional. Il assure ensuite que des mesures seront prises pour que les moyens de transport au Canada servent à appuyer les objectifs nationaux du gouvernement et qu'ils soient sûrs et efficaces. Ces deux mots «suffisants» et «efficaces» m'intéressent vraiment. Le gouvernement consacre présentement des millions de dollars à l'aménagement d'une route le long du corridor du Mackenzie, projet lancé en guise de manœuvre politique et qui n'a fait l'objet d'aucune étude appropriée par exemple sur ses répercussions sociales et écologiques. Cette route ne causera-t-elle aucun dommage à l'environnement? Est-elle efficace? A quoi la comparer? Les coûts de cette route ont grimpé en flèche depuis que le projet a été annoncé en avril 1972. Les dangers écologiques et sociaux se manifestent rapidement même en l'absence d'études et il semble que la route ait très peu d'ardents partisans à l'exception d'une clique du cabinet.

Le consortium canadien du gaz de l'Arctique a déclaré publiquement qu'une route n'était pas nécessaire à son projet de développement même si l'on construit un pipeline. Les collectivités autochtones ont manifesté leur opposition à plusieurs reprises. Elles considèrent le Mackenzie comme leur voie de communication traditionnelle. Les habitants des collectivités du grand nord comme Inuvik ne voient aucun avantage à faire au moins 1,000 milles en automobile pour se rendre à Yellowknife prendre l'avion en direction d'autres centres situés au sud. Ils prendraient l'avion de toute manière. Pour les habitants du nord, l'avion, c'est le moyen de transport.

Si le gouvernement veut vraiment mettre au point une politique des transports sûre et efficace, qui contribue au développement régional partout dans le Nord, alors pourquoi n'admet-il pas qu'il vaudrait peut-être mieux employer les 300 à 400 millions de dollars prévue pour la construction de la route Mackenzie pour agrandir et asphalter les pistes d'atterrissage actuelles, en construire de nouvelles pour les collectivités encore isolées et, plus important encore, pour subventionner les transports aériens partout dans le Nord? Tous les habitants du Nord, de Frobisher Bay à Old Crow, en bénéficieraient.

Les 300 millions qu'on dépense actuellement à construire la route pourraient subventionner les transports aériens pendant des années à venir, et supprimer l'injustice intolérable des tarifs aériens actuels, injustice qui permet de vendre $110 le billet d'Edmonton à Toronto, une distance aérienne de 1,700 milles, mais d'exiger $150 d'Ed-

monton à Inuvik, distance de 1,200 milles, soit 500 milles de moins. Il en coûte 6c. le mille pour voyager dans le sud du Canada, mais 12c., soit deux fois plus, dans le nord. Voilà un autre exemple de distinction injuste envers les Canadiens du Nord. Cette injustice disparaîtrait en uniformisant les frais dans le Nord et ailleurs.

Si le Canada doit réaliser tout son potentiel, il faut donner à chaque région, à chaque Canadien une importance égale. Les autochtones et les terres du Nord méritent l'importance que le discours du Trône ne leur reconnaît pas.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, comme beaucoup l'ont fait jusqu'ici, je tiens sincèrement à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je félicite également le chef de notre parti de son amendement efficace et salutaire, à mes yeux, à la motion présentée par les députés ministériels.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Selon moi le moment est venu à la Chambre de faire face à la dure réalité. En écoutant le discours du trône, j'ai été stupéfait des mesures prévues par le gouvernement au cas où il projetterait d'une façon ou d'une autre de freiner ou de maîtriser l'inflation au pays. Je l'ai été bien davantage en entendant le discours à bâtons rompus et incohérent du premier ministre (M. Trudeau), lorsqu'il a pris part au débat. Il a fait, entre autres, une remarque que j'aimerais consigner encore une fois au compte rendu:

Un parallèle sembable pourrait s'appliquer aux faits et gestes du Nouveau parti démocratique. Il s'agit d'un paquebot, mais le parallèle est quelque peu différent. Il concerne des mouettes. Parce qu'elles s'égosillaient et faisaient beaucoup de bruit, elles pensaient diriger le navire.

Comme bien d'autres députés, j'ai ri en entendant cette remarque du premier ministre. S'il a voulu comparer le Nouveau parti démocratique au goéland, écumeur de la mer, en laissant entendre qu'il happait les déchets du navire, c'était son droit. Néanmoins, je me suis soudain posé cette question: Si les membres du NPD sont les goélands qui suivent le navire, qui, en fait, le dirige? J'avais supposé jusqu'alors que le NPD dirigeait le navire, le gouvernement de notre pays. On nous apprend maintenant que même si nous avons un gouvernement majoritaire, doté de deux «caucus», aucun d'eux ne sait de façon certaine lequel dirige effectivement le navire.

Après avoir entendu le discours du trône de cette année et l'intervention du premier ministre, j'ai pensé qu'il serait intéressant de les comparer avec ceux des années passées, depuis le début du premier mandat du premier ministre, en avril 1968. Si je dis cela, monsieur l'Orateur, c'est que les députés se souviennent du budget déposé devant cette Chambre pour l'année financière 1974-1975. On a déjà dit que ce budget prévoit des dépenses de 30 p. 100 plus élevées que celles de l'année dernière, d'après le budget général. On peut peut-être donner une idée de l'intempérance du gouvernement en disant qu'il aura dépensé avant la fin de 1975 120 milliards de dollars. Qu'on lui donne encore un an, et il aura dépensé, depuis 1968, plus que tous les gouvernements fédéraux pris globalement depuis cent ans.

● (2110)

Des voix: C'est une honte!

M. Stevens: Voilà les faits concrets. Et pourtant, ce gouvernement a osé prétendre, lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 1968, qu'il contrôlerait les dépenses gouvernementales.

M. Benjamin: Et où feriez-vous les coupures budgétaires?

M. Baker: On commencerait par vous.

M. Stevens: Ce n'est pas seulement la croissance des dépenses gouvernementales qui est alarmante; il y a aussi l'accroissement des réserves monétaires du Canada. Ces trois dernières années, par exemple, elles ont augmenté de 53 p. 100, soit une augmentation annuelle moyenne de 17 p. 100. Quant aux dépenses du gouvernement, elles se sont accrues à un rythme supérieur à 20 p. 100 par année. Peut-on sérieusement dire qu'un gouvernement qui cause un tel accroissement de la masse monétaire et des dépenses publiques n'est pas inflationniste?

Je voudrais maintenant me reporter à certaines déclarations faites dans les discours du trône antérieurs. Voici, par exemple, ce qu'on disait dans celui du 12 septembre 1968:

Le Parlement sera appelé à étudier, au cours de la présente session, des propositions visant la revision systématique et continue des coûts et des prix dans notre économie. Tout comme les revenus ne doivent pas augmenter plus vite que la productivité si l'on veut restreindre la hausse des prix, ainsi les dépenses des gouvernements à tous les niveaux ne doivent pas augmenter plus vite que la productivité si nous voulons restreindre la hausse des impôts. Ces deux réalités figurent parmi les plus importantes que les Canadiens et leurs dirigeants devront se rappeler pendant les mois et les années à venir.

Le discours dit ensuite que le gouvernement se rappelera les restrictions qu'il doit s'imposer dans ses dépenses. Cela remonte à 1968 et n'oubliez pas que le taux d'inflation alors était environ le tiers de celui d'aujourd'hui. Prenant la parole au cours du débat sur le discours du trône de cette année-là, le premier ministre a dit qu'il fallait donner «un coup d'arrêt à l'expansion de la Fonction publique». Il a dit:

Nous avons également établi des principes directeurs très explicites pour la préparation du budget de 1969-1970 et nous n'hésiterons pas à prendre toutes les mesures nécessaires pour freiner nos dépenses.

C'était en septembre 1968. J'attirerais votre attention, monsieur l'Orateur, sur le fait qu'au cours de l'année financière se terminant en mars 1968, les dépenses du gouvernement de l'époque se sont élevées à 9.9 milliards de dollars. Aujourd'hui, nous avons des dépenses de plus de 23 milliards sous le même gouvernement. Je pourrais peut-être passer maintenant au 23 octobre 1969, date du discours du trône suivant. On y dit:

Ces derniers temps, le Gouvernement a invité de pressante façon les secteurs public et privé à prendre des mesures appropriées pour lutter contre l'inflation. Ces mesures que le Gouvernement a lui-même appliquées, il faut que tous les adoptent, sans quoi le recours à des contraintes plus sévères s'imposera.

Une fois encore, prenant la parole au cours du débat sur ce discours du trône, le premier ministre a fait remarquer que les partis de l'opposition avaient eu beaucoup à dire sur la prétendue incapacité du gouvernement à prendre des mesures pour réduire les dépenses. Monsieur l'Orateur, cela fait peu de doute, l'histoire a montré que les partis de l'opposition avaient parfaitement raison.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Et que s'est-il passé l'an dernier . . . on voulait doubler le budget de votre côté?

M. Stevens: Je pense maintenant au hansard du 8 octobre 1970 où l'on trouve la déclaration qui suit dans le discours du trône:

Même si les poussées inflationnistes se font encore sentir, de réels progrès ont été réalisés et la hausse des prix a été ralentie, au point que les succès du Canada dans la lutte contre l'inflation surpassent jusqu'à présent ceux de tout autre pays de l'Occident. En conséquence, depuis quelques mois, diverses restrictions monétaires et fiscales ont pu être adoucies.

J'aimerais attirer l'attention des députés sur le fait que le gouvernement d'alors se targuait d'avoir mieux fait que tous les autres pays industrialisés du monde occidental. Aujourd'hui, le même gouvernement répète que nous ne pouvons pas faire grand-chose contre l'inflation au Canada, que nous sommes pris dans un mouvement inflationniste mondial. J'estime que le gouvernement n'est pas honnête envers les Canadiens. Il sait que l'inflation peut être jugulée. Il sait quelles mesures il pourrait prendre. Mais il hésite à prendre ces mesures faute d'une bonne direction.

Monsieur l'Orateur, dans le débat sur le discours du trône dont je viens de parler, le premier ministre a fait des commentaires renversants. Il a déclaré:

> Qu'on me permette de redire ici, que la première démarche qui se sera imposée à nous était la lutte contre une inflation devenue une menace pour l'économie entière. Il fallait du courage pour l'accomplir, cette démarche.

Notre premier ministre nous déclarait alors qu'il estimait devoir prendre des mesures contre l'inflation, laquelle représentait une menace pour toute l'économie. Toutefois, l'inflation dont il parlait n'atteignait que le tiers de l'inflation actuelle. A-t-on tort d'en conclure que si l'économie se trouvait menacée en 1970 ou plus tôt, la menace est encore trois plus grande aujourd'hui vu que l'inflation se situe à plus de 9 p. 100 par an.

Lors de la dernière session, Statistique Canada a publié des chiffres très intéressants qui montrent que le gouvernement actuel a favorisé l'inflation au cours des cinq premières années et de sa dernière année de son mandat. Permettez-moi de vous faire remarquer que pendant le mandat de cinq ans de St-Laurent qui s'est terminé en janvier 1958, l'inflation s'élevait à 6.7 p. 100. Pendant les cinq années du gouvernement Diefenbaker qui se sont terminées en janvier 1963, l'inflation était de 7 p. 100, autrement dit, de 1.4 p. 100 par an. Au cours des cinq premières années du gouvernement Pearson qui ont pris fin en janvier 1968, l'inflation s'est élevée à 15.6 p. 100 et au cours des cinq premières années du gouvernement Trudau, elle s'est élevée à 22.3 p. 100. Ce furent là les cinq années d'inflation les plus marquantes que le Canada ait connu depuis la guerre. L'année dernière, de janvier 1973 à janvier 1974, l'inflation s'est accrue de 9.1 pour cent.

● (2120)

N'y a-t-il pas de rapport entre les dépenses du gouvernement, comme je l'ai souligné, et sa politique en matière de frappe de la monnaie? Il va sans dire que les gros financiers de notre pays commencent à s'alarmer. C'est ainsi que la plus grande compagnie d'assurance-vie au Canada, la compagnie «Sun Life», a fait savoir, par le truchement de son président, M. Thomas Galt, lors de l'assemblée générale annuelle qu'elle a tenue le 12 février dernier, que:

> . . . l'on ne peut nier que la croissance rapide des dépenses du gouvernement et de la disponibilité de l'argent au cours de ces dernières années a été la principale cause de l'inflation que nous connaissons au Canada. Il faut combattre l'inflation—rapidement et efficacement—sinon les dommages causés à notre économie, voire à notre ordre social, seront irréparables.

C'est ce qu'a déclaré le président de la Sun Life et je constate que ses paroles sont analogues à celles du premier ministre en 1970, lorsqu'il croyait avoir un meilleur plaidoyer à présenter. M. Earle McLaughlin, président de la Banque royale du Canada, s'est adressé à ses actionnaires le 10 janvier dernier en ces termes:

> J'espère que les divers gouvernements feront preuve de modération dans leurs dépenses, afin de freiner l'inflation.

C'était avant que le gouvernement dépose des prévisions budgétaires de 23 milliards pour l'année financière en cours. Nous ne pouvons certes pas prétendre qu'il s'agit de modération. Il est d'usage que le ministre des Finances (M. Turner) et je suis heureux de constater qu'il est ici ce soir . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je ne manque jamais aucun de vos propos Sinc, mais je n'apprends jamais rien.

Une voix: C'est que vous êtes lent à comprendre.

M. Stevens: On entend souvent dire par le ministre des Finances et ses chefs, tant du côté des néo-démocrates que du côté des libéraux, que d'une façon ou d'une autre, le Canada a enregistré un indice d'inflation inférieur à celui des États-Unis. A cet égard, la Revue de la Banque du Canada de février 1974, se rapportant au relevé de l'OCDE, met les choses au point et il est temps, je crois, que le gouvernement en fasse autant en ce qui concerne cette comparaison entre les États-Unis et le Canada. En dépit du fait que le Canada n'a pas réellement subi de pressions inflationnistes de la même nature que les États-Unis, notre dossier est moins bon que celui des États-Unis pour les deux dernières années.

Qu'il me soit permis de citer les données qui figurent au Tableau 1 à la page 6 de la Revue de la Banque du Canada. En 1972, l'indice d'inflation des États-Unis était de 3.3 p. 100 tandis que le nôtre était de 4.8 p. 100. En 1973, l'indice d'inflation des États-Unis, et je souligne que la base était inférieure, l'indice était de 8.8 p. 100 par rapport au nôtre qui était de 9.1 p. 100. Est-ce juste de la part du gouvernement de prétendre que notre bilan est meilleur que celui des États-Unis? Selon moi, cette déclaration n'est pas exacte. Non seulement le gouvernement a causé de sérieux ennuis à nombre de gens par sa gestion inflationniste de notre économie, mais il a rendu millionnaires certains particuliers et certaines sociétés du Canada.

J'ai déjà parlé de la croissance dans notre système monétaire. On se rappelera que le discours du trône propose un amendement à la loi sur les banques. Je serai très intéressé de comparer ce que le gouvernement libéral a l'intention de faire pour les banques en 1974 à ce qu'il a fait en 1967, année de la fameuse reddition aux banques canadiennes. Je fais allusion au fait que cette année-là, la législation bancaire canadienne a été libéralisée au point où, de 1967 à 1973, les banques ont pu porter leurs gains de 116 à 321 millions de dollars payables à leurs actionnaires sous forme de dividendes. Il y a certainement des particuliers et des sociétés qui ont vraiment prospéré sous le régime Trudeau, et je peux vous assurer qu'il ne s'agit pas des pauvres auxquels le premier ministre a fait allusion dans son discours au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

En exposant le dossier du gouvernement aux Canadiens il y aurait lieu de souligner qu'à sa montée au pouvoir en avril 1968 ils payaient 5.2 milliards d'impôts alors qu'en 1974 ils devront en payer le double, sans parler de leurs cotisations à la caisse d'assurance-chômage qui ajoutera à peu près un autre milliard de dollars à leur fardeau fiscal. Depuis la Confédération, il avait fallu cent années au gouvernement fédéral pour porter à 5.2 milliards les impôts des particuliers. Sous le régime Trudeau il n'a fallu que six ans pour doubler ce chiffre. Voilà ce qu'a vraiment fait ce gouvernement dépensier et ambitieux, lequel a le toupet d'exiger de la Chambre qu'elle continue à lui faire confiance. Il est temps qu'on demande au public canadien de se choisir un chef.

Une voix: David Lewis.

M. Stevens: D'après les prévisions de dépenses déposées, après déduction pour fins d'indexation—une proposition de notre parti que le gouvernement accepta Dieu merci—et compte tenu de l'inflation, les impôts des particuliers augmenteront probablement de plus de 25 p. 100 à cause des folles dépenses du gouvernement. Si une telle prévision se concrétise, c'est dire que les impôts fédéraux des particuliers augmenteront de 2.5 milliards de dollars, soit 200 millions de plus par rapport au total des impôts de tous les citoyens canadiens en 1963, la dernière année du règne Diefenbaker.

● (2130)

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Comme il est 9 h 30 du soir, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toute motion nécessaire pour trancher la question dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement? Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. Stanfield, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 2)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Boisvert
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Frank
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gillies
Godin
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Jarvis
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lawrence
Lundrigan
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Iles)
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Taylor
Tétrault
Thomas
(Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—109.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Barnett
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Isabelle
Jamieson
Knight
Knowles
(Winnipeg Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (Mme)
Munro
(Hamilton-Est)
Neale
(Vancouver-Est)
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith
(Northumberland-Miramichi)
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas
(Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—129.

● (2200)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté. La Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 2, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES TERRAINS DE L'HÔPITAL GEORGE DERBY À BURNABY—DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé le premier rapport du greffier des pétitions selon lequel il a examiné la pétition de Sharon Vance et d'autres au sujet du transfert proposé des terres de George Derby à la Colombie-Britannique, et qu'il constate que la forme de la pétition répond aux exigences du Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES TRANSPORTS

DÉPÔT DES 1re ET 2e PARTIES DE L'ÉTUDE DES TRANSPORTS PUBLICS DU CENTRE-OUEST DE L'ONTARIO

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en vertu du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer deux exemplaires, dans les deux langues officielles, des 1re et 2e parties de l'étude des transports publics de la région centre-ouest de l'Ontario, circonscription de Bruce, de la Commission canadienne des transports.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'ARRESTATION D'UN FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question de nature urgente et de nécessité pressante, c'est-à-dire la crédibilité du ministère de l'Immigration qui est sérieusement lésée par suite de l'arrestation d'un fonctionnaire de ce ministère accusé d'avoir émis des permis de travail falsifiés et contrefaits à des immigrants incompétents et inadmissibles, et par suite d'autres arrestations qui sont prévues. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que la Chambre réclame immédiatement une enquête indépendante pour éclaircir cette grave situation.

M. l'Orateur: La motion du député proposée aux termes de l'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON SUGGÈRE LA DIMINUTION DES TAUX D'INTÉRÊT EN VUE DE JUGULER L'INFLATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente, puisqu'il s'agit de la hausse constante du coût de la vie provoquée par les taux d'intérêt trop élevés. Je propose, appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin):

Que la Chambre considère sans plus de délai la possibilité de presser le ministre des Finances d'utiliser ses pouvoirs comme tels, ainsi que la Banque du Canada, en vue de faire baisser les taux d'intérêt qui sont une des causes majeures de l'inflation.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES ÉLEVEURS DE BÉTAIL LÉSÉS PAR LES IMPORTATIONS DE BESTIAUX DES É.-U.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question, cet après-midi, s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné la situation extrêmement critique du marché du bétail gras partout au Canada causée par l'augmentation quatorze fois plus forte des importations américaines de bétail sur pied depuis janvier de cette année comparée à l'année dernière, et étant donné les propositions très raisonnables et très pratiques soumises hier soir au ministre par les éleveurs, annoncera-t-il maintenant quelles mesures il est disposé à prendre pour faire face à cette situation critique du marché des bovins?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, ainsi que l'a mentionné le député, certains de mes collaborateurs et moi-même avons eu des entretiens hier après-midi avec des représentants de l'Association canadienne des éleveurs. J'estime que notre dossier en la matière est très bon, en ce sens que nous avons par le passé tenu étroitement compte des représentations de cet organisme, et nous étudions encore avec beaucoup d'attention les propositions qu'on nous a faites aujourd'hui. J'espère que nous serons en mesure de prendre une décision sous peu.

M. Hargrave: Étant donné la chute importante des prix sur le marché, de l'ordre de 10c. de moins la livre par rapport aux deux dernières semaines et de 15c. de moins par rapport aux trois dernières semaines, donnant lieu à des pertes accrues par tête de plus de $150, le ministre est-il maintenant en mesure de soumettre une recommandation immédiate au cabinet ou de faire une déclaration à l'appel des motions cette semaine à propos de cette situation?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà présenté une recommandation à mes collègues du cabinet.

L'IMPORTATION DE BÉTAIL AMÉRICAIN NOURRI AU DES—LA PROTECTION DES ÉLEVEURS CANADIENS

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que les éleveurs canadiens de bœuf ne peuvent utiliser l'additif alimentaire diéthylboestrol, contrairement aux éleveurs américains qui, eux, peuvent expédier au Canada du bœuf et du bétail nourris avec cet additif, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour en arriver à un arrangement équitable aux yeux des éleveurs canadiens?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je crois devoir ici préciser une chose. Ce sont les mâles qui reçoivent cet additif dans leur nourriture, et non les femelles, et le fait d'interdire l'entrée au Canada de cette viande, en provenance des États-Unis où le bétail a été nourri au diéthylboestrol, n'empêcherait pas nécessairement son importation dans l'ensemble. Il y a beaucoup de points dont il faut tenir compte. Nous savons qu'il est illégal d'en administrer au bétail pour ensuite vendre cette viande au Canada, mais nous sommes persuadés qu'il se passera plusieurs semaines avant qu'arrive au Canada du bétail ayant reçu du DES aux États-Unis car, comme je l'ai déjà dit, si l'on veut implanter le DES, ou l'ajouter à la provende du bétail, il faut attendre plusieurs semaines avant d'obtenir des résultats. Nous surveillons la situation de très près. J'ai communiqué à cet égard avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous sommes également en contact avec le département américain de l'Agriculture. Je puis vous dire qu'une décision sera prise avant que soit introduit sur le marché canadien un animal recevant actuellement cet additif.

● (1410)

L'OPPORTUNITÉ DU VERSEMENT D'UNE COMPENSATION AUX ÉLEVEURS DE BÉTAIL

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. Vu qu'un bon nombre d'agriculteurs, qui ont engraissé leur bétail dans leurs propres parcs, envisagent des pertes considérables et qu'il s'agit d'une situation d'urgence, le gouvernement songerait-il à verser un paiement de compensation à ces agriculteurs et éleveurs qui auront du bétail dans leurs parcs d'engraissement, mettons, durant le prochain mois ou les prochaines six semaines, afin qu'ils ne subissent pas de trop lourdes pertes et ne soient pas acculés à la faillite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est une des propositions qui ont déjà été faites.

M. Gleave: Le ministre peut-il assurer à la Chambre que, d'ici quelques jours, il fera une déclaration à l'appel des motions faisant la lumière sur toute la question, afin de dissiper l'incertitude qui existe présentement dans ce secteur de l'industrie agricole?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé hier que nous prendrions une décision sous peu; et j'espère très prochainement.

* * *

LA CONSOMMATION

LES PRIX DE DÉTAIL DU BŒUF ET LES PRIX DE REVIENT DES ÉLEVEURS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que les éleveurs de bœuf du Canada ne peuvent faire leurs frais tandis que le prix de détail n'a pas suivi la baisse des prix, surtout en ces quatre ou cinq dernières semaines, le ministre nous dirait-il s'il prend une initiative quelconque à l'égard de ce problème?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, nous nous occupons de ce secteur dans le cadre de l'étude exhaustive que nous effectuons en ce moment et nous travaillons en étroit rapport avec le ministre de l'Agriculture et les autres ministres sur cette question importante.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député aura la parole pour poser une question supplémentaire. La présidence l'accordera ensuite au député de Toronto-Lakeshore et reviendra après au député de Calgary Centre et aux autres qui veulent poser des questions supplémentaires.

M. Danforth: Le ministre lui-même a-t-il entrepris une étude spéciale de ce problème très grave ou a-t-il donné des directives pour que soit effectuée une telle étude, ou encore, laisse-t-il de façon générale ce soin à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires? Prend-il une initiative autre que celle qu'il a énoncée dans sa déclaration précédente?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, en vertu de la loi sur les enquêtes, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a de vastes pouvoirs lui permettant d'approfondir cette question, mais je suis bien disposé, certes, à l'examiner moi-même davantage.

LE PRIX DU BŒUF—LES ENTRETIENS ENTRE LE MINISTRE ET LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Consommation et des Corporations s'il a contacté récemment la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires au sujet du prix que doit payer le consommateur pour le bœuf.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Pas à ce sujet, monsieur l'Orateur. J'ai communiqué avec la Commission pour savoir au juste quand auraient lieu les réunions portant sur l'augmentation du prix du pain.

Puisque j'ai la parole, je voudrais en profiter pour donner les renseignements que j'ai promis hier à la Chambre lorsque certaines questions m'ont été posées.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Je voudrais . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le ministre pourra donner ces renseignements le moment venu.

M. Bell: Qu'on lui pose une question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour procéder avec méthode, peut-être le député de Toronto-Lakeshore pourrait-il poser sa question supplémentaire; nous essayerons ensuite de terminer le premier tour de questions.

LE PRIX DU PAIN—LE RÉSULTAT DES DÉMARCHES DU MINISTRE AUPRÈS DES BOULANGERIES

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, étant donné la hâte du ministre à nous parler du prix du pain, puis-je courir le risque de lui en donner l'occasion en lui posant cette question: Étant donné que, aujourd'hui, la boulangerie Weston a annoncé qu'elle allait, pour le moment, renoncer à l'augmentation qu'elle envisageait, le ministre nous donnera-t-il les résultats de toutes les communications qu'il a eues avec d'autres boulangeries, et quelle assurance peut-il donner à la Chambre à propos de leurs projets d'augmentation des prix?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je sais gré au député de me fournir l'occasion de donner de plus amples renseignements. Par suite de mes communications avec l'industrie du pain pour la dissuader d'augmenter le prix de cette denrée, du moins jusqu'à la tenue d'entretiens avec la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, et comme le député l'a proposé, j'ai appris que la boulangerie Weston allait réduire demain l'augmentation projetée de 4c. à 3c. la miche au Québec.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: En Ontario, on m'informe que le prix n'augmentera lundi, le 11 mars, que de 2c. au plus. En ce qui concerne les magasins Steinberg, j'ai appris qu'ils n'ont pas encore augmenté le prix du pain qui porte leur étiquette. Ils n'envisagent qu'une augmentation de 2c. au plus. Quant aux magasins A & P, ils augmenteront de 2c. au plus, ailleurs qu'au Québec, le pain qui porte leur étiquette et, au Québec, cette hausse ne sera que de 3c.. En ce qui concerne la Corporate Foods, la hausse en Ontario . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

M. Gray: Si je puis tout simplement terminer mes observations, ainsi que je l'ai promis à la Chambre, hier . . .

Une voix: A l'appel des motions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être le ministre devrait-il s'efforcer de fournir les renseignements le plus brièvement possible. Le ministre le reconnaîtra, sa réponse assez élaborée prend vraiment la forme d'une déclaration; il peut donc s'attendre à des déclarations des députés de l'opposition. La présidence souhaite que le ministre s'applique à la concision dans sa réponse à la Chambre.

M. Gray: Je prends bonne note de votre admonition, monsieur l'Orateur. La boulangerie Corporate Foods m'informe qu'elle va majorer de 2c. en Ontario le prix de sa miche de pain blanc ordinaire de 24 onces à compter du lundi 11 mars. La chaîne de magasins d'alimentation Safeway a fait savoir qu'elle ne majorerait pas du tout le prix des pains blancs vendus sous cette marque, du moins pas avant la fin de mars.

M. Baker: Elle ne les enveloppera pas.

M. Grier: Pendant combien de temps s'appliqueront les engagements qu'il a obtenus au sujet du prix du pain?

M. Gray: Sauf erreur, monsieur l'Orateur, certainement jusqu'à ce que les audiences de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires soient terminées, et probablement jusqu'à la fin du mois de mars.

DEMANDE DE MESURES EMPÊCHANT TOUTE NOUVELLE HAUSSE DU PRIX DU PAIN

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre, monsieur l'Orateur. Comme la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a fait des recommandations en tenant compte de tous les renseignements confidentiels sur la comptabilité des boulangeries portés à sa connaissance, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement est maintenant prêt à prendre immédiatement des mesures pour que le prix du pain n'augmente plus?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà informé la Chambre que la déclaration du premier ministre l'automne dernier donnait à entendre que le gouvernement serait prêt à envisager d'autres mesures après que les personnes mentionnées dans le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires se seraient présentées devant elle pour en discuter. Cette rencontre aura lieu le 20 mars comme la Chambre le sait et nous serons disposés à prendre les mesures nécessaires dès que nous connaîtrons les résultats de cette réunion.

● (1420)

[*Français*]

LES FINANCES

L'ÉLIMINATION DES RESTRICTIONS ARTIFICIELLES SUR L'ACCESSIBILITÉ AU CRÉDIT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'au cours des cinq dernières années les banques et les sociétés de finance américaines ont triplé leur chiffre d'affaires au Canada, le montant total passant de 961 millions à plus de 2 milliards 700 millions de dollars, ce qui indique que les restrictions artificielles sur le crédit par la Banque du Canada obligent les Canadiens à aller chercher aux États-Unis l'argent nécessaire à leurs activités économiques, le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures il entend prendre pour éliminer les restrictions artificielles sur l'accessibilité des Canadiens au crédit financier dans leur propre pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Eh bien, monsieur le président, il y a plusieurs manières d'attaquer cette question; je ne pourrais pas, dans une brève réponse, les couvrir toutes. Mais le député se souviendra sans doute que le ministre des Finances a encouragé les provinces notamment à ne pas emprunter à l'étranger au cours de ces années pour précisément empêcher que le crédit américain ne s'accroisse aux États-Unis.

Ces recommandations ont été suivies en partie par les provinces, mais je ne sache que le député veuille que le gouvernement fédéral interdise aux provinces ou même aux sociétés privées d'emprunter sur les marchés du monde.

M. Matte: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Le très honorable premier ministre pourrait-il dire s'il croit que ce qui est physiquement possible au Canada peut être financièrement réalisable dans notre pays?

M. Trudeau: Oui, monsieur le président.

* * *

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ACHAT DE MAZOUT DE CHAUFFAGE PAR LE GOUVERNEMENT—L'EXPLICATION DE LA TRANSACTION

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Il y a quelques mois, le ministre s'est vu demander le prix qu'avait payé la Corporation commerciale canadienne pour 40 millions de gallons d'huile distillée qu'elle avait achetés et le ministre avait alors répondu que le jeu de la concurrence l'empêchait de divulguer le prix payé. Étant donné que la situation a changé depuis, le ministre peut-il informer la Chambre du prix que la Corporation a payé pour ce mazout?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Premièrement, monsieur le président, je voudrais simplement corriger l'impression que donne l'honorable député en disant que c'est la Corporation commerciale canadienne qui a acquis cette huile. Au fait, il s'agit du ministère lui-même.

Deuxièmement, je ne suis pas actuellement en mesure de révéler le prix payé, puisqu'il existe encore des coûts afférents dont il faut tenir compte. Aussitôt que ces coûts seront totalement connus, le gouvernement sera sans doute alors en mesure de faire connaître quel a été exactement le coût de revient de cet achat.

[*Traduction*]

M. Andre: Étant donné sa réponse, le ministre peut-il dire à la Chambre combien d'huile on a acheté en tout, si cette huile a été vendue et si l'opération a entraîné une perte nette ou un certain profit?

[*Français*]

M. Goyer: Monsieur le président, l'honorable député comprendra qu'à cause du climat très clément que nous avons connu cet hiver, l'huile n'a pas encore été utilisée. Je ne suis actuellement pas en mesure de dire exactement le nombre de barils qui ont été achetés, mais il me fera plaisir demain d'en informer l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE BESTIAUX DES É-U.—DEMANDE DE MESURES DE PROTECTION EN FAVEUR DES ÉLEVEURS CANADIENS

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire fait suite à celle du député de Medicine Hat et elle s'adresse au premier ministre. Quand le bœuf a atteint son prix maximal en août dernier, le gouvernement a très rapidement pris des mesures de contrôle. Le premier ministre compte-t-il maintenant faire prendre au gouvernement des mesures dans un délai aussi bref afin de faire cesser l'entrée anormale du bétail américain qui dérange le marché et entraîne l'industrie vers la faillite?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député étudie le programme du gouvernement en matière d'agriculture tel qu'il est annoncé dans le discours du trône, il verra qu'il s'agit surtout d'une série de mesures ayant pour but d'accroître l'approvisionnement au Canada et qu'il est donc avantageux pour le consommateur, tout en assurant diverses formes de revenu garanti aux producteurs agricoles. Ces mesures seront présentées au cours de la session et j'espère qu'on les expliquera bien au public canadien et qu'il les comprendra. Entre-temps, on ne peut s'empêcher de remarquer que les conservateurs qui se plaignaient hier du prix trop élevé du pain se plaignent aujourd'hui du prix trop bas de la viande. Nous aimerions bien connaître leur position.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est tout à fait faux.

M. Towers: Étant donné la situation grave dans laquelle se trouve l'industrie et comme des éleveurs ne peuvent se permettre d'attendre indéfiniment que le gouvernement prenne des décisions, le premier ministre ne demandera-t-il pas à son gouvernement de prendre sans délai une décision et demandera-t-il au ministre de l'Agriculture de l'annoncer avant qu'il quitte la Chambre lundi prochain?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre et les autres leaders discuteront de la façon habituelle de l'ordre des travaux au cours de la

session. Par exemple, nous serions heureux que l'opposition veuille bien renoncer à certains jours qui lui sont consacrés d'ici la fin du mois. Nous les consacrerions à l'étude de bonnes mesures législatives gouvernementales.

M. Bell: Mais vous n'avez rien préparé.

* * *

LES ARTS ET LES SCIENCES

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE CONSEILS D'OCTROI DE CRÉDITS POUR LES SCIENCES ET LES HUMANITÉS—L'AVENIR DU CONSEIL NATIONAL DES RECHERCHES ET DU CONSEIL DES ARTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Le fait que dans le discours du trône on a annoncé l'établissement de conseils habilités à accorder des subventions, un pour les sciences sociales, un second pour les humanités et le troisième pour les sciences naturelles, signifie-t-il que le Conseil national des recherches et le Conseil des Arts du Canada sont appelés à disparaître?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Non, monsieur l'Orateur, cela ne veut pas dire que ces organismes sont appelés à disparaître. Le Conseil national des recherches continuera son travail de laboratoire et le Conseil des Arts du Canada continuera à encourager les arts.

LE COMPTE TENU PAR LE CABINET DES CONSEILS DU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Si j'en juge par le discours du trône et par une déclaration subséquente du ministre à propos du ministère de la Science et de la Technologie, «le Cabinet tiendra de plus en plus compte de ses conseils». Quels nouveaux mécanismes entrevoit-elle pour assurer que cela se fera ou n'est-ce qu'une simple promesse du premier ministre que dorénavant le cabinet prêtera l'oreille aux idées des ministres?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre peut répondre à la question dont j'allais critiquer la forme, mais sans doute est-il plus simple de la laisser y répondre.

Mme Sauvé: Non, monsieur l'Orateur. Mon ministère et le Conseil du Trésor ont mis un mécanisme au point. Si le député veut bien relire le discours que j'ai fait à la Chambre vendredi dernier, il verra qu'à part ce mécanisme, je serai en mesure d'annoncer les dépenses relatives à la science avant le fait, c'est-à-dire avant qu'elles soient approuvées par le Parlement, afin qu'elles soient l'objet de débats publics.

Des voix: Bravo!

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE CONSEILS D'OCTROI—LE MODE DE FONCTIONNEMENT—LES VUES DES ORGANISMES INTÉRESSÉS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Avant de décider du rôle et du mode de fonctionnement précis de tout nouveau conseil d'octrois agissant parallèlement avec le Conseil des arts du Canada et le Conseil national des recherches, le ministre laissera-t-elle aux sociétés savantes, aux groupes culturels et autres intéressés le temps de commenter ses propositions?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Je suis toujours heureuse de prendre en considération les commentaires des sociétés savantes.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA DEMANDE DU MINISTRE DU TRAVAIL DE LA C.-B. AU SUJET DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES PÊCHERIES DE LA PROVINCE

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail dont je lui ai donné préavis hier. A-t-il reçu une demande du ministre du Travail de la Colombie-Britannique concernant la délégation par le gouvernement fédéral à la province de la juridiction sur la main-d'œuvre de l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique? Dans l'affirmative, quelle réponse a-t-il donnée à cette demande?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai reçu un tel télégramme. Nous avisons le ministre que la question est présentement devant les tribunaux parce qu'une demande d'accréditation à la Commission canadienne des relations de travail, qui soulève cette question juridique, est à l'étude et la question sera résolue par un jugement du tribunal. Entretemps, nous soutenons que nous avons juridiction et que nous continuerons de l'avoir.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je crois être libre de poser la question suivante en dépit de l'allusion du ministre à une question dont les tribunaux sont saisis. Ma question supplémentaire a trait à ce qu'a dit le ministre au sujet de la juridiction qu'il attribue au gouvernement fédéral en vertu de la loi actuelle. Le ministre sait sûrement qu'il y a confusion autour de cette juridiction. Est-il prêt à présenter, pendant la présente session, une autre loi modificatrice de la loi canadienne sur les relations ouvrières qui, de fait, précise quelle est la juridiction fédérale en ce qui a trait aux pêcheurs qui ne sont pas actuellement visés par une législation ouvrière?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je serais disposé à y songer. J'aurais dû ajouter dans ma réponse tout à l'heure qu'on se demande, sur le plan juridique, si nous pourrions déléguer une certaine autorité si on nous demandait de le faire sans loi spéciale du Parlement. Quoi qu'il en soit, et pour donner suite à la question précise que vient de poser le député, je lui signale que lorsque nous avons récemment modifié le Code canadien du travail, nous étions le premier gouvernement fédéral à assurer des droits de négociation aux pêcheurs. Nous avons reconnu le fait qu'ils y ont droit. Nous le reconnaissons dans le Code. S'il faut de nouvelles modifications pour les protéger dans leurs négociations avec leurs employeurs, alors nous seront prêts à étudier la question.

Questions orales

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DE L'ÉTUDE DES DEMANDES DE PENSIONS ET D'ALLOCATIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable et vaillant ministre des Affaires des anciens combattants. Les anciens combattants ont été prévenus qu'en raison d'un nombre fortement accru de demandes de pensions et d'allocations, ils devront peut-être attendre 18 mois avant qu'une décision ne soit prise dans leur propre cas. Le ministre voudra-t-il bien faire le nécessaire pour hâter le règlement de ces cas en retard en dotant du personnel supplémentaire voulu les commissions de pensions et autres organismes de sorte que les anciens combattants n'aient pas à attendre aussi longtemps qu'on le prévoit actuellement?

● (1430)

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Nous avons fait énormément de progrès en ce qui concerne les demandes de pension. C'est ainsi qu'en décembre 1972, nous avons reçu 719 demandes, dont 103 ont été acceptées. En décembre 1973, nous en avons reçu 813 et accepté 308; autrement dit, pour ce mois en particulier, le nombre des demandes acceptées a augmenté de près de deux cents. J'aimerais également préciser au député que la Commission des pensions abat un travail considérable et qu'elle est vraiment surchargée de travail. J'y ai passé près de trois heures, un jour de la semaine dernière. Nous avons un personnel de soutien comprenant des médecins, etc. J'ai eu beaucoup de chance, le mois dernier, d'obtenir les services d'un autre médecin. Il va falloir organiser un groupe spécial appelé à rencontrer sur place des anciens combattants, à l'intérieur du pays. Ainsi, par exemple, pour les commissions d'appel, nous aimerions beaucoup nous adjoindre un médecin ayant de l'expérience . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Diefenbaker: Je remercie le ministre de sa volubile tentative de réponse; je lui demande néanmoins s'il n'est pas exact que, même si l'on ne doit pas se contenter de citer des statistiques aux anciens combattants, on leur dit aujourd'hui qu'ils devront probablement attendre 18 mois à cause de l'accumulation des demandes.

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de contredire cette affirmation. Je ne veux certes pas qu'une rumeur semblable fasse le tour du pays.

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Cardigan): Ce n'est pas vrai du tout. Comme les députés le savent, l'évaluation des droits à la pension constitue un travail très détaillé qui exige de longues recherches. Mais les cas spéciaux, comme le cas de la veuve d'un ancien combattant ou d'un homme qui ne peut vivre seul et a besoin de soins supplémentaires, peuvent être traités plus rapidement. Nous prévoyons que peu d'anciens combattants devront attendre 18 mois.

Des voix: Combien?

M. Diefenbaker: Vous voilà renseignés!

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Le ministre sait-il que le travail détaillé auquel il fait allusion est dû au fait que les dossiers remontent si loin qu'on ne trouve pas les renseignements nécessaires? Si l'on modifiait l'article sur le bénéfice du doute, un grand nombre des demandes en retard pourraient être traitées. Le ministre voudrait-il examiner attentivement cet article et essayer d'améliorer la situation de façon qu'on puisse traiter les demandes plus rapidement?

[M. Munro (Hamilton-Est).]

M. MacDonald (Cardigan): J'étudierai la question.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET D'ASSOCIATION ENTRE LE CANADA ET LES ÎLES TURQUES ET CAÏQUES

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Est-il au courant du fait que le Conseil des îles Turques et Caïques des Antilles occidentales a préparé une pétition demandant à la Grande-Bretagne l'autorisation de négocier une association avec le Canada? Dans l'affirmative, est-ce que le gouvernement canadien est favorable à une telle association?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je sais que le Conseil a préparé une pétition destinée au gouvernement britannique. Copie de cette pétition nous est parvenue. Il ne s'agit évidemment pas d'une pétition que le gouvernement britannique nous aurait adressée officiellement, comme dans le cas d'une demande en bonne et due forme. Si je puis parler ès qualités, il ne me paraît pas souhaitable d'encourager la population de ces îles à espérer une union avec le Canada, alors même que ni le gouvernement ni la Chambre n'ont tranché cette question.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

LE CAS D'UN ANCIEN EMPLOYÉ DE LA DOSCO MIS À LA RETRAITE ANTICIPÉE PAR LA DEVCO

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. En guise de préambule, je dirai qu'on vante souvent l'habileté de certains avocats. Dans l'affaire que voici, sans doute faudrait-il mettre un bon nombre de ces brillants plaideurs à contribution pour y voir clair. Faute de mieux, je ferai confiance au ministre qui s'efforce d'appliquer une mesure législative adoptée en 1967. Il s'agit du cas d'un certain monsieur Campbell, employé de longue date de la Dosco, qui lui avait fait prendre une retraite anticipée et qui se retrouve comme par hasard inscrit sur la liste des employés, mis en congé dans l'attente d'une retraite anticipée, d'une autre compagnie pour laquelle il n'a jamais travaillé. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment pareille chose a bien pu se produire?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Je dirai à l'honorable député qu'outre le concours des avocats habiles dont il a parlé, nous pourrions peut-être mettre à contribution une paire de procéduriers comme nous deux, afin de trouver la clé de ce mystère. Je sais gré au député de m'avoir signalé cette affaire. Comme il le sait, j'ai fait enquête au sujet de ce cas particulier et si j'obtiens des renseignements que je ne lui ai pas déjà communiqués, je les lui transmettrai volontiers et discuterai la question avec lui.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Je me demande si le ministre tiendra compte de la nature urgente de cette affaire et fournira une réponse qui vaut, mettons, pour hier ou jusqu'à demain en disant à la Chambre pourquoi un homme peut être inscrit au régime de mise à la retraite anticipée d'une compagnie pour laquelle il n'a jamais travaillé et pourquoi un arrangement financier fort bizarre permet à Devco de payer sa mise à la retraite anticipée pour l'autre compagnie?

M. Jamieson: Je ne peux évidemment pas obtenir une réponse pour hier, bien que j'en aie fourni une qui ne convainc évidemment pas le député. Toutefois, je communiquerai à nouveau avec les intéressés et tenterai d'obtenir une réponse aussitôt que possible sinon demain.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Tentez de communiquer avec le bureau de Tom Kent sur le téléphone rouge.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'INQUIÉTUDE DES CULTIVATEURS DU SUD-OUEST DE L'ONTARIO À PROPOS DE L'AMÉNAGEMENT D'UN OLÉODUC

M. William C. Frank (Middlesex): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que les agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario ont récemment exprimé leur inquiétude concernant le viol de leurs meilleures terres arables du fait de la construction prévue d'un oléoduc et à la lumière de la réponse donnée hier au député de Huron (M. McKinley), le ministre nous dirait-il s'il a reçu dernièrement au nom des agriculteurs, des protestations directes de la part des associations agricoles?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Si par protestations directes, le député entend des protestations qui m'ont été adressées personnellement, il est juste de répondre non, je crois.

M. Frank: Alors, je vais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Voudrait-il dire à la Chambre, compte tenu de la réponse que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de fournir à ma première question, pourquoi il n'a pas sérieusement exposé les faits à son collègue à la suite des nombreuses doléances qui lui ont été présentées à la fois par lettre et de vive voix par les agriculteurs visés ainsi que par les associations agricoles concernant ce projet de pipe-line?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Les instances qui m'ont été présentées ont été transmises aux ministères compétents, dont celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous avons communiqué avec ces ministères à ce sujet.

M. Frank: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Le député soulève la question de privilège. J'espère qu'il sera bref, car le temps fuit.

M. Frank: Oui, monsieur l'Orateur. Dans sa réponse, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il n'avait pas reçu d'instances. J'ai demandé si des instances avaient été présentées directement ou indirectement, de la part d'agriculteurs ou d'autres. Le ministre de l'Agriculture nous dit maintenant qu'il a présenté des instances. Qui les agriculteurs doivent-ils croire?

M. l'Orateur: Ce n'est vraiment pas une question de privilège. Le député voudrait peut-être poser une question supplémentaire pour tenter de résoudre ce problème. Je donnerai ensuite la parole au député de Brant.

● (1440)

M. Frank: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vu que ces agriculteurs, à tort ou à raison, s'attendent avec assez d'appréhension à l'installation du pipe-line proposé et au remplacement de la terre affectée par l'installation d'une canalisation de trois pieds, le ministre considère-t-il comme faits les politiques avancées par certains adjoints au ministère de l'Énergie, et si oui, pourquoi tenir les séances prévues?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de rappeler au député qu'il m'a tout simplement demandé si l'on nous avait soumis des instances directes. J'ai répété sa question et il n'y en a pas eu; j'espère donc qu'il n'essaiera pas de brouiller la question à cet égard. Si j'ai bien compris, son parti et son chef préconisaient la livraison sans tarder à Montréal d'approvisionnements additionnels de pétrole provenant de sources canadiennes. C'est encore la politique du présent gouvernement et j'espère que nous continuerons d'avoir l'appui des députés.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse, par votre entremise, au très honorable premier ministre. Puis-je lui demander s'il a considéré donner à M^me^ Hartling, directrice d'un organisme national contre la pauvreté, le même salaire, le même financement et le même personnel que le gouvernement a si généreusement donnés à M^me^ Plumptre et à son personnel, soit environ $1,900,000 en 1974?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis sûr que cette question peut être inscrite au *Feuilleton* ou considérée à l'ajournement en cas d'urgence.

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MOTIFS DU NON-LIEU EN FAVEUR DE CERTAINS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général en sa qualité de porte-parole de la GRC. Comme on a révélé au public que certains fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations n'ont pas été accusés de vol vu qu'ils ont prétendu avoir tout simplement emprunté certains articles à ce ministère et étant donné que l'article 283 du Code criminel définit le vol en des mots qui couvrent l'emprunt ou la soustraction permanente, au moyen des mots «priver, temporairement ou absolument», le solliciteur général aurait-il l'obligeance, soit aujourd'hui ou demain dans une déclaration à l'appel des motions, d'informer la Chambre et le public de la raison véritable pour laquelle ces poursuites n'ont pas eu lieu?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'étudierai la question mais je dois signaler que l'application du Code criminel en Ontario relève du procureur général de l'Ontario et de la police provinciale de l'Ontario.

M. Dick: Je comprends les observations du solliciteur général, mais puisque la GRC menait une enquête sur cette question qui relève du gouvernement fédéral . . .

Des voix: Règlement!

M. Dick: . . . je demande au solliciteur général de nous donner les raisons pour lesquelles la GRC n'a pas porté d'accusations.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit dans ma première réponse, j'étudierai la question et je ferai un rapport à la Chambre le plus tôt possible.

* * *

L'AGRICULTURE

LA VIANDE BOVINE—LE BESOIN URGENT D'AIDE EN FAVEUR DES ÉLEVEURS DE BÉTAIL

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre; elle a trait aux prix du bœuf dont il a été question au début de la journée. J'ai été surpris, je dois le dire, quand le premier ministre a répondu qu'il ne savait pas, malgré la crise, que le prix n'avait pas baissé.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député afin de l'exhorter et d'exhorter les autres représentants à poser leurs questions aussi directement que possible, sans préambule et sans déclaration. Nous épargnerions du temps en procédant de façon plus méthodique.

M. Jarvis: Comme le discours du trône renferme des propositions que nous accueillons avec joie et selon lesquelles le gouvernement a l'intention d'assurer, et je cite «des stimulants visant à accroître l'élevage du bétail nécessaire aux marchés canadiens et aux marchés d'exportation», je me demande, compte tenu de la situation critique du marché, si le premier ministre se rend compte qu'à moins de mesures immédiates pour remédier à cette crise, il ne sera pas nécessaire de stimuler la production de bœuf puisque tous les éleveurs auront fait faillite.

[M. l'Orateur.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord au sujet de la prédiction du député. Le gouvernement est persuadé que l'offre peut augmenter et qu'elle augmentera. Pour ce qui est de la stabilité des revenus, le député doit se souvenir que son parti avait rejeté, il y a quelques années, la proposition du gouvernement d'étendre la portée des offices de commercialisation au bétail si les éleveurs le désiraient vraiment. Son parti l'avait rejetée, conformément, je pense, à la politique conservatrice.

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. Comme il a rejeté les propositions de l'Association des éleveurs du Canada lors d'une réunion hier, nous dirait-il quelles contre-propositions, le cas échéant, il a présentées à l'Association hier?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ignore d'où le député tient ses renseignements, mais je dis bien sincèrement que je n'ai rien rejeté de ce que les éleveurs canadiens nous ont présenté hier. J'ai dit que leur proposition serait examinée et elle le sera.

* * *

LA LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION POUR L'ENCOURAGEMENT À LA MISE EN VALEUR

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il envisage de modifier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or afin de mettre à jour la garantie de subvention qui encouragerait cette exploitation dans le nord de l'Ontario?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député se souviendra que l'on a prolongé la période prévue pour l'application de cette loi; mais si l'on tient compte de la valeur marchande actuelle de l'or, il semble peu probable que ce genre de prix plancher soit nécessaire pour encourager quiconque veut exploiter une mine d'or.

M. Peters: Je suis heureux de voir que le ministre comprend le problème. Je lui demande maintenant de trouver une solution. Pourrait-il élever le prix plancher à un niveau qui assurerait des investissements à long terme dans la production de l'or en tenant compte du prix qui, prévoit-on, atteindra $200 l'once?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je me contenterai de rappeler que le jeu de l'offre et de la demande a fait beaucoup plus que je ne pourrais faire à ce sujet.

LA SANTÉ

DEMANDE DE PROMESSE DE MAINTIEN DU MONTANT DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX RECHERCHES MÉDICALES

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné les nombreuses craintes et inquiétudes que suscite la diminution des crédits affectés à la recherche médicale du fait de l'inflation, le ministre peut-il assurer aux gens dont beaucoup ont perdu des parents et des amis atteints de maladies incurables, qu'il n'y aura pas de réduction des fonds de recherche ou un départ du personnel enseignant dans ces diverses disciplines?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord préciser qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas de diminution des crédits affectés à la recherche médicale. **Je crois que des crédits de près de $2 millions seront accordés au Conseil de recherches médicales. En second lieu, comme c'est le Conseil qui fait la répartition de l'argent selon les différents domaines de recherche, c'est une question qu'il devra trancher lui-même. Pour ce qui est de l'ensemble des crédits affectés, je signalerai seulement que depuis 1963, les crédits versés au Conseil ont été multipliés par huit passant de 5 à un peu plus de 40 millions.**

M. Rynard: Puis-je préciser au ministre que c'est la plus faible augmentation octroyée par le deuxième gouvernement le plus inflationniste de notre histoire. Comment peut-on appeler cela une augmentation?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'IMPORTATION DE BÉTAIL AMÉRICAIN ENGRAISSÉ AU DES

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 28 février, j'ai posé au ministre de l'Agriculture une question au sujet de bétail importé des États-Unis qui a été engraissé au moyen de l'additif appelé DES. Le ministre avait alors répondu qu'il rencontrerait à ce sujet le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-elle eu lieu, cette rencontre avec le ministre de l'Agriculture au sujet de ce bétail américain et des objections soulevées contre l'usage de cet additif cancérigène dans le fourrage, et quelles mesures le ministre prend-il pour protéger la santé des Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, comme le disait tantôt le ministre de l'Agriculture, nous avons eu de nombreuses discussions à ce sujet, et d'autres sans doute suivront. Au sujet de la mesure dont parle l'honorable député je voudrais souligner, comme le ministre de l'Agriculture, que plusieurs semaines s'écouleront avant l'entrée sur le marché canadien de quelque produit américain qui aurait été traité au DES. Je voudrais aussi souligner que le gouvernement est en constante communication avec le gouvernement américain et que nous prendrons les mesures nécessaires afin qu'aucune viande qui aura été traitée au DES ne soit importée des États-Unis. Nous songeons alors à un système de certification que le gouvernement américain nous garantira et nous ferons aussi les tests appropriés.

● (1450)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. La période de questions est terminée, mais avant de passer à l'ordre du jour, la présidence donne la parole au député de Saint-Jean-Lancaster.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PERTE DE PIÈCES DE 5c. EXPÉDIÉES PAR RAIL À DESTINATION DE WINNIPEG

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a-t-il maintenant des renseignements sur la perte de pièces de monnaie qui s'est produite en pleine nuit dans un train à destination de Winnipeg?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, lorsque cette question m'a été posée hier, je l'ai immédiatement transmise au CN, croyant recevoir une réponse immédiate, mais je ne l'ai pas eue.

M. Hargrave: Monsieur l'Orateur, mon rappel du Règlement porte sur les observations du ministre de l'Agriculture à propos de l'emploi de l'hormone DES. Le ministre sait très bien qu'il est notoire que l'implant DES, une hormone de croissance, est très souvent utilisé dans l'alimentation des génisses dans les parcs d'engraissement et est facile à obtenir aux États-Unis où, de fait, il est d'usage courant. Il me semble . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député. Il a fait valoir son point. Maintenant qu'il a fait sa déclaration, je ne crois pas qu'il s'agisse vraiment d'un rappel du Règlement. Si le député croit que les renseignements qu'on lui a fournis aujourd'hui ne sont pas exacts, il pourrait revenir à la charge demain, pendant la période des questions.

M. Frank: Monsieur l'Orateur, comme on a mal interprété ma question de tout à l'heure, je voudrais y revenir à 10 heures, vu sa très grande importance.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 5 mars, de la motion de M. Stollery: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. l'Orateur: A l'ordre. Hier, au moment de l'ajournement, la Chambre n'est pas arrivée à s'entendre sur l'ordre des orateurs. Sans doute sera-t-elle d'accord pour que la présidence donne la parole au ministre d'État chargé des Affaires urbaines; ce sera ensuite le tour du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave).

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je ne savais pas que des difficultés s'étaient posées à la fin du débat d'hier. Je m'excuse auprès du député de Saskatoon-Biggar de tout ennui ou inconvénient que j'aurais pu lui causer.

En participant au débat à ce moment-ci, j'aimerais m'associer à tous nos collègues qui ont félicité Son Excellence le Gouverneur général et son épouse de leur nomination. Comme couple, ils marchent sur les traces de nombreuses personnalités qui les ont précédés, et les députés qui connaissent Leurs Excellences savent qu'ils ont les qualités nécessaires pour s'acquitter de la tâche avec dignité, chaleur et beaucoup de charme. Je m'associe également aux députés pour féliciter les motionnaires de l'Adresse, le député de Spadina (M. Stollery) et le député de Sherbrooke (M. Pelletier) de leur bel apport à ce débat.

Je me réjouis de cette occasion de participer au débat parce qu'elle me permet de passer en revue, à l'intention des députés et des Canadiens, le progrès réalisé vers la solution des problèmes urbains, et notamment vers notre objectif, comme gouvernement et certainement comme pays, de fournir des logements convenables à un coût raisonnable à tous les Canadiens, où qu'ils vivent. Avant de commencer mes remarques sur l'habitation et les affaires urbaines, dans un contexte plus général, j'aimerais parler pendant quelques minutes de questions abordées dans le discours du trône et qui me touchent en tant que ministre venant de la Colombie-Britannique. Une des plus hautes priorités des gens de la Colombie-Britannique est la mise en valeur du nord de la province ainsi que l'aménagement de leurs ressources et le développement de leur potentiel industriel dans cette région. L'accord important sur les ports et les chemins de fer conclu entre la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral et annoncé le jour avant la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest permettra de réaliser ces aspirations. Cet accord, ainsi qu'un autre important qui sera signé entre la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada par mon collègue et voisin de pupitre, le ministre de l'Expansion économique régionale, permettront, je le répète, la réalisation de ces aspirations des gens de la Colombie-Britannique.

L'un des principaux projets en matière de transport annoncé à la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest c'est la construction de la ligne Clinton-Ashcroft qui fera la jonction entre les chemins de fer du CN et les chemins de fer de Colombie-Britannique. Même si cette ligne va être construite en Colombie-Britannique, toutes les provinces de l'Ouest vont en profiter. Comme les députés qui posent quotidiennement des questions au sujet du transport du blé le savent, le mauvais temps peut bloquer les voies de chemin de fer dans le canyon Fraser qui conduit vers le port de Vancouver, comme cela s'est produit à plusieurs reprises, mais lorsque nous aurons construit la ligne Clinton-Ashcroft, nous pourrons continuer les expéditions de grain et d'autres marchandises entre les Prairies et le port de Vancouver et les marchés du monde entier. Il faut bien sûr réaliser la chose en toute hâte comme cela a été précisé dans les termes de l'accord.

J'aimerais parler un moment des récentes contributions du fédéral à l'expansion des ports de l'Ouest. L'année dernière, le gouvernement fédéral a dépensé presque la moitié du total du budget du Conseil des ports nationaux en Colombie-Britannique.

Une voix: C'est une honte!

[M. l'Orateur.]

M. Basford: Je suis ravi d'entendre mon collègue du parti conservateur progressiste dire que c'est une honte. C'est généralement la façon dont ils considèrent les problèmes de la Colombie-Britannique.

Parmi les projets particuliers actuellement en œuvre, citons un terminus pour conteneurs Lynnterm d'une valeur de 30 millions de dollars et un port en eau profonde de 20 millions de dollars. Ce genre de dépense d'établissement va se poursuivre pendant quelques années. En dehors de la région du port de Vancouver on mène actuellement une étude de faisabilité pour la prochaine phase de l'expansion portuaire de Roberts Bank. Pour ce qui est de Prince Rupert, le gouvernement libéral a déjà annoncé un programme d'expansion portuaire, de 17 millions de dollars, tout à fait distinct du programme d'expansion ferroviaire. Ce sont là des initiatives très encourageantes qui vont nous donner des bases solides pour faire concurrence sur le marché mondial. Un grand nombre des problèmes qui suscite notre système actuel d'administration des ports ne sont pas imputables aux questions de personnel et de ressources financières. Le gouvernement et mon collègue, le ministre des Transports (M. Marchand) l'ont reconnu dans le discours du trône en demandant l'élaboration d'une nouvelle politique des ports destinée à accentuer la participation locale.

● (1500)

Il faut créer d'urgence une administration portuaire régionale indépendante pour l'Ouest canadien, et je parle en tant que député de Colombie-Britannique. Voilà beaucoup trop longtemps que nous essayons en vain d'établir une seule politique portuaire nationale pour l'ensemble du Canada. Continuer d'envisager l'ensemble des installations portuaires canadiennes comme une entité monolithique dans l'espoir de trouver une politique portuaire globale, c'est ignorer totalement le motif des plaintes provenant des divers ports régionaux, surtout ceux de l'Ouest.

Les ports de Vancouver et de Prince Rupert sont des ports nationaux, dans toute l'acception du terme, mais il s'agit également de ports de l'Ouest qui desservent surtout les quatre provinces de l'Ouest; la nécessité d'avoir une politique portuaire nationale doit donc être conciliée avec le besoin essentiel d'une participation régionale accrue dans leur fonctionnement, dans leur gestion et dans leur organisation. On le reconnaît dans la déclaration du discours du trône qui porte sur l'évolution d'une nouvelle politique portuaire.

M. Alexander: Passons aux maisons de $75,000 à Toronto.

M. Basford: Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) propose que nous passions au logement, et c'est ce que je veux faire.

Les questions urbaines et le logement sont les principales priorités du gouvernement. La preuve en est l'importance accordée aux questions urbaines et au logement dans le discours du trône, dont voici un extrait:

Au chapitre de la politique sociale, le Gouvernement, en collaboration avec les Provinces et les municipalités, joue un rôle fondamental dans la recherche d'une croissance urbaine mieux équilibrée et d'une amélioration de la qualité de la vie dans nos villes. De meilleurs moyens de transport en commun sont indispensables à la réalisation de ces objectifs urbains. On proposera des mesures en vue de créer un Centre national de développement des transports urbains qui sera chargé de coordonner la mise au point et la diffusion des nouvelles techniques requises dans ce domaine. Vous serez invités à examiner des mesures visant à aider les villes et les Provinces à déplacer les lignes et les

terminus de chemin de fer et à remettre en valeur les secteurs ainsi dégagés, de façon à relever l'aspect d'un grand nombre de villes et de villages.

Plus loin on trouve:

Le Gouvernement s'est toujours soucié de fournir aux Canadiens un logement convenable, dans un milieu accueillant et à un prix raisonnable; les crédits nécessaires à la réalisation de cet objectif font l'objet d'une révision. Il va proposer également d'accorder une aide importante aux programmes d'habitation pour les ruraux et les autochtones.

Je remarque que le représentant de Terre-Neuve voudrait dire quelque chose et j'attire son attention sur ce point précis. Voici ce qui suit:

Le programme d'aide concernant le traitement des eaux-vannes sera amélioré en vue d'augmenter le nombre des terrains desservis. Le Gouvernement proposera des mesures visant à accroître la protection offerte au consommateur sur le marché de l'habitation.

M. Alexander: Vous aurez une session chargée.

M. Basford: Notre premier objectif est de contrôler la croissance urbaine avant d'être dépassés par les événements. Je viens de Vancouver et j'espère bien que cette ville, tout comme d'autres grandes villes telles Toronto, Montréal, Winnipeg, Halifax, etc. . . .

M. Alexander: Et Hamilton.

M. Basford: Effectivement, tout l'axe Hamilton-Toronto. J'espère qu'elles prendront autant d'expansion que par le passé, mais un essor trop rapide dans ces centres urbains engendre de nombreux problèmes, ainsi que nous pouvons le constater maintenant; maints problèmes de logement, de coût des terrains, sans parler des longues distances à parcourir entre le lieu du travail et le foyer, de la polution et du manque d'agréments sur le plan de l'urbanisme, phénomènes que nous pouvons maintenant constater dans tout le pays. Si l'on concentre l'expansion dans quelques grandes villes, les régions rurales du Canada dans les Prairies, au Québec, en Ontario et dans une partie des provinces de l'Atlantique, de même que de nombreuses petites villes risquent de ne connaître aucun essor, ou de faire marche arrière.

Il s'agit de problèmes nationaux et le gouvernement fédéral donne déjà clairement le ton en ce qui concerne les questions qui devraient être réglées à l'échelon national grâce à la collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Comme le discours du trône l'a signalé, le gouvernement fédéral a l'intention d'accomplir beaucoup plus à cet égard durant la prochaine session en mettant au point de façon concertée des techniques satisfaisantes de gestion de la croissance urbaine.

Notre deuxième principal objectif a trait à la qualité de la vie dans nos villes, notamment dans les centres peu étendus de nos grandes villes. Tous les députés qui représentent des circonscriptions urbaines se rappellent certains quartiers de ces villes ainsi que les petites localités et les petites villes menacées de décadence sociale et matérielle.

Deux programmes fédéraux destinés à répondre à ces besoins ont été présentés et adoptés lors de la dernière session grâce à des modifications à la loi nationale sur l'habitation. Je veux parler notamment du programme d'amélioration de quartiers et le programme d'aide à la revalorisation des habitations et je suis maintenant heureux d'annoncer quelques mois après l'adoption de cette mesure que les deux programmes ont été bien accueillis par les gouvernements provinciaux et municipaux.

Au cours des derniers mois, je me suis rendu dans toutes les provinces et me suis entretenu de ces questions avec les ministres responsables. Nous avons maintenant des ententes sur les améliorations des quartiers qui nous permettent de sélectionner des quartiers dans ces provinces et de les rajeunir. Nous avons des ententes avec six provinces et j'ai bon espoir que nous en aurons bientôt avec toutes.

Dans la mesure où nous pouvons retourner dans nos vieux quartiers pour rénover et les quartiers et les logements, nous améliorons la qualité de la vie dans nos villes et, plus important encore dans le contexte d'aujourd'hui, nous pouvons fournir grâce à ces mesures une grande quantité de logements à des prix plus modérés et atténuer certaines des pressions que nous voyons actuellement à l'œuvre pour l'obtention de nouveaux terrains, de nouvelles subdivisions, de nouveaux logements et de nouveaux services municipaux.

Dans la société d'aujourd'hui, on parle beaucoup de la nécessité de recycler de nombreuses choses, dont les bouteilles et les boîtes de conserve. On parle de tous les facteurs écologiques et de la nécessité de recycler ces objets. Ces deux nouveaux programmes sont conçus pour rénover les logements, et ils sont indispensables. J'ose espérer que tous les députés de la Chambre me prêteront leur collaboration afin de faire en sorte que les provinces désignent les quartiers auxquels ces programmes doivent s'appliquer aussi rapidement que possible de manière qu'ils puissent commencer à faire ce pour quoi on les a mis sur pied.

Les députés et tous les Canadiens ont bien sûr leurs propres idées sur les besoins urbains, les villes idéales, la nécessité de bons logements à des prix raisonnables, l'air pur, des modes de transport pratiques, un environnement agréable, la sécurité, les loisirs, et le reste.

Une voix: Que de choses!

M. Basford: Il est plus difficile d'en venir à une entente sur la façon de résoudre les problèmes de rénovation de nos villes pour satisfaire l'opinion. Je voulais aborder nombre de sujets qui figurent au discours du trône, mais je vais surtout concentrer mon attention sur les transports urbains, puis sur le logement.

On peut difficilement ne pas reconnaître que, tout au moins dans les grandes villes, il est devenu nécessaire de négliger le transport par automobile privée pour emprunter les transports en commun, compte tenu surtout de la situation de l'énergie. C'est pourquoi le discours du trône annonce l'intention du gouvernement de créer un Centre national de développement des transports urbains. Des consultations ont eu lieu avec les provinces, qui pourront être intensifiées si les provinces le souhaitent et si elles veulent participer à la création d'un tel Centre.

Il ne se passe guère de semaines sans qu'on nous propose un nouveau système ou un meilleur réseau de transports en commun, mais dans certains cas, il n'est pas nécessaire d'attendre plus longtemps l'élaboration de quelque nouveau projet inédit. Par exemple, pour ce qui est des transports en commun, nombre de nos villes ont un besoin urgent d'un bon réseau de radio-bus. Certaines en font l'expérience en ce moment. Il y a dans bon nombre de nos villes des voies ferrées et autres installations qui pourraient être aménagées afin de répondre à nos besoins en matière de transports urbains. Je prévois qu'une fois créé, le Centre national de développement des transports urbains pourra répondre aux besoins en matière d'équipement des municipalités et des provinces de la façon la meilleure, la plus rapide et la moins chère.

● (1510)

Le bill sur le déplacement des lignes de chemin de fer que mon collègue, le ministre des Transports, et moi-même allons proposer, prévoira que les lignes de chemin de fer, les emprises et autres installations déjà existantes soient aménagées dans le cadre d'un programme de transports urbains afin d'être mis à la disposition des services urbains et interurbains.

M. Alexander: Ce n'est pas trop tôt. Vous étudiez ce programme depuis trois ans.

M. Basford: Je remarque avec plaisir, d'après les observations des conservateurs et des membres du Nouveau parti démocratique, que cette mesure recevra leur appui immédiat et sans réserve, et j'espère que ce bill sera donc adopté rapidement et sans difficulté par la Chambre.

M. Alexander: Attendons d'en connaître le détail.

M. Basford: Dans les autres cas, cependant, nos villes ont des réseaux de voies de chemin de fer et des centres de triage qui, en raison des nouvelles méthodes de transport, ne sont pas utilisés comme ils le devraient pour répondre aux besoins actuels, et qui n'ont nullement besoin d'occuper les grands espaces de terrain urbain qu'ils occupent à l'heure actuelle. La mesure législative concernant le déplacement des voies de chemin de fer offrira un moyen vital d'améliorer considérablement la qualité de vie dans un grand nombre de villes canadiennes, grandes ou petites, et permettra de disposer de vastes étendues de terrain au cœur des villes à des fins commerciales ou domiciliaires.

J'attire votre attention sur les études qui ont été effectuées dans un grand nombre de villes, en particulier à Winnipeg, où cette question soulève une controverse. Il y a dans cette ville au moins trois projets différents de déplacement des voies ferrées et, sans montrer une préférence pour l'un d'entre eux, si l'on pouvait faire disparaître l'ensemble des voies ferrées des centres de triage d'Arlington, cela libérerait 600 acres de terrain au cœur de la ville, qui pourraient servir à des fins commerciales ou domiciliaires, comme c'est le cas dans le cadre du programme d'amélioration des quartiers et du programme de réparation et de revalorisation des habitations, ce qui diminuerait en partie la pression en ce qui concerne les besoins de nouveaux terrains, de nouveaux services et de nouvelles localités. Avant d'exposer les mesures sur le logement, législatives ou autres, que nous préparons pour l'année prochaine, j'aimerais prendre un moment pour revoir le progrès qui a été réalisé vers notre objectif, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, de créer de bons logements à des prix abordables pour tous les Canadiens, et mettre ces activités dans une certaine perspective.

Toutefois, ce genre de comparaison n'est pas une source de contentement pour le gouvernement. Nous ne serons pas satisfaits tant qu'il existera des familles qui n'ont pas le genre de logement qui contribue à leur bien-être. Donc, monsieur l'Orateur, je crois que les députés des deux côtés de la Chambre concéderont volontiers que dans la construction de maisons nous faisons du bon travail.

Environ 268,000 nouvelles unités ont été mises en chantier en 1973, soit plus que durant toute autre année de l'histoire du Canada.

M. Gillies: Combien de maisons unifamiliales?

M. Basford: Le député me demande combien de maisons unifamiliales. Nous avons construit un nombre record de logements familiaux durant la même période.

M. Gillies: Cela n'a aucun sens.

M. Basford: Les statistiques des députés conservateurs de l'Ontario sont fort amusantes. Ils critiquent mes politiques parce qu'elles ont permis la construction de 268,000 logements en un an, mais hier, leurs collègues de la province se félicitaient d'avoir créé à peine 100,000 logements.

M. Alexander: Ne nous laissez pas vous embrouiller.

M. Basford: Avant la fin de mars, quelque part au Canada, des ouvriers poseront les fondations du millionième logement construit au Canada depuis 1970 . . .

Des voix: Bravo!

M. Basford: . . . ce qui dépasse les besoins prévus par le Conseil économique du Canada. Si j'en avais le temps, je pourrais citer discours sur discours où les députés de l'opposition ont affirmé que nous devions atteindre l'objectif fixé par le Conseil économique du Canada. Je leur dirai, pour leur gouverne, que nous avons dépassé cet objectif. Si les députés d'en face veulent établir une comparaison avec ce qui se fait aux États-Unis, je signale que le nombre des mises en chantier s'est accru de 8 p. 100 l'an dernier, tandis qu'il baissait de 14 p. 100 aux États-Unis. C'est là une comparaison saisissante qui illustre bien le succès de la politique canadienne.

Pour ce qui est maintenant de l'année 1974, et compte tenu des répercussions de nos nouveaux programmes de logements sociaux qui créeront davantage de logements à prix modiques et moyens qu'il n'en a été construit par le passé, j'estime que nous avons de très bonnes chances d'égaler sinon de dépasser le chiffre record de 1973. Comme le savent très bien les députés . . .

M. Gillies: Qu'est-ce qu'une maison à prix moyen?

M. Basford: Les députés d'en face font encore de l'interférence. Comme le savent très bien les députés, c'est une chose de construire des logements, c'en est une autre de veiller à ce que ces logements soient équitablement répartis entre les gens qui en ont besoin, les gens âgés, et les Canadiens à faibles revenus ou à revenus moyens. Cette répartition constitue le principal problème auquel s'attaque notre politique de logement. Dans l'excellent discours qu'il a fait hier, mon collègue, le ministre des Finances (M. Turner), a traité de l'ensemble de la question de l'inflation et de la hausse des coûts.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il n'en a pas traité.

M. Basford: Il en a parlé, je dirais, de façon experte et pour ne pas revenir sur les sujets qu'il a abordés hier, je parlerai de la répartition du stock d'habitations et de la raison d'être des nouveaux programmes de logement qui offrent une aide pratique et immédiate à ceux qui en ont le plus besoin.

Le prix des terrains viabilisés est un élément important du coût de l'habitation. Le programme de remembrement foncier a pour objectif de surmonter cette difficulté en rendant des terrains viabilisés disponibles aux endroits et au moment où le besoin s'en fait sentir. Les députés se rappelleront qu'il y a plus d'un an nous avons décidé de mettre au moins 100 millions de dollars par année à la disposition des projets publics de remembrement foncier. Soit dit en passant, ce total est le double de ce que le chef de l'opposition (M. Stanfield) recommandait alors.

Les autres gouvernements ont été lents à réagir, mais je puis maintenant annoncer avec plaisir à la Chambre que mes rencontres et entretiens avec les gouvernements provinciaux et les efforts déployés par les fonctionnaires fédéraux et provinciaux ont eu pour résultats que nous avons dépassé notre objectif en 1973 et à la fin de l'année, nous avions pu engager 150 millions de dollars pour le remembrement foncier. On prévoit pour cette année la dépense de fonds considérables pour le remembrement foncier. C'est un programme que notre gouvernement appuie sans réserve.

● (1520)

Par suite des changements que j'ai annoncés à la conférence tripartite d'Edmonton sur les affaires urbaines, en octobre, le gros des fonds fédéraux destinés au regroupement des terrains ira aux provinces, aux municipalités et aux entreprises sur lesquelles on peut compter pour une mise en chantier rapide et un prompt remembrement foncier. Certes, notre pays aurait besoin de banques de terrains sur lesquelles il pourrait compter pendant cinq, dix ou vingt ans, mais dans l'immédiat, il nous faut des programmes de lotissements sociaux capables de nous assurer des terrains le plus tôt possible. Je suis ravi à la pensée que des gouvernements comme ceux de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, recourant à nos ressources fédérales soit aux moyens de prêts soit en association, suivent notre exemple en ce qui concerne le regroupement rapide de terrains plutôt que de compter sur des banques de terrains à long terme.

Les députés seront heureux d'apprendre que les modifications à la loi nationale sur l'habitation dont ils ont assuré la promulgation en juin dernier, ont été reçues avec enthousiasme par tous ceux qui concourent à son application et en bénéficient. Si 1973 fut l'année des grandes modifications à cette loi, j'espère que 1974 sera celle où ces modifications trouveront leur application et se réaliseront pleinement. Dans ce cas, c'est-à-dire si les provinces, les municipalités et les sociétés à but non lucratif et autres, en mesure de tirer parti de la loi, donnent suite et recourent pleinement à ces modifications, je sais qu'elles les aideront grandement à résoudre les problèmes auxquels se heurte notre pays en matière de logement.

J'ai déjà mentionné le programme d'amélioration des quartiers et le programme de remise en état et de transformation des immeubles résidentiels. Le programme de prêts pour faciliter l'acquisition d'une maison a déjà aidé plus de 8,000 familles à revenu modeste ou moyen à s'acheter une maison et, d'ici la fin de l'année, ces modalités permettront à 18,000 autres familles d'en faire autant. On entend souvent parler d'intérêts subventionnés et de programmes d'achat de maisons—c'est exactement le but de ce programme-ci, c'est-à-dire de réduire les taux d'intérêts à 6 p. 100 dans le cas des Canadiens à revenu modeste ou moyen. J'espère que les députés appuieront pleinement ce programme et verront à ce que les gens en faveur de qui il a été conçu, puissent en bénéficier.

Une voix: Où les achetez-vous?

M. Basford: Je suis également bien décidé à faire prospérer du mieux possible ce qu'on appelle la «troisième force» dans le logement, à ce que les coopératives, les œuvres de charité, les associations sans but lucratif et autres organismes fassent construire ou achètent des logements à bas prix ou à prix modéré. En 1973, nous avons engagé 104 millions de dollars en prêts à taux préférentiel. En outre, $313,000 ont été accordés à ces organismes sous forme de subventions afin de les aider à faire des recherches, à édifier leur propre organisation et à élaborer les plans de projets immobiliers.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse de devoir interrompre le ministre mais son temps est écoulé. Il peut continuer s'il a le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner mon accord—je ne sais pas si c'est une condition—s'il répond à une question à la fin de son discours. J'aimerais bien ça et je veux certainement l'écouter jusqu'au bout.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je le ferai avec plaisir. Je regrette de dépasser mon temps; ce n'était pas mon intention. Je remercie les députés pour la courtoisie dont ils font preuve en me permettant de poursuivre; je termine rapidement.

En ce qui concerne les groupes sans but lucratif et les coopératives d'habitation, il y a à mon avis un projet de loi dont ils peuvent tirer plein parti; ils ont tout mon appui et je les encourage sans réserve.

J'aimerais également parler de ce que nous faisons avec les autochtones, surtout les Métis ou les Indiens non reconnus. Nous entretenons des rapports étroits avec les organismes autochtones d'habitation. Ces rapports se fondent sur le principe selon lequel les autochtones doivent participer à la conception et à la construction de leurs propres logements.

C'est à cette consultation qu'on doit attribuer les réalisations remarquables d'organismes autochtones de logement tels que KINEW à Winnipeg, CANATIVE à Edmonton et les associations métisses de logement de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Je sais ce que pensent les associations métisses et leur conseil national. J'ai récemment discuté de ces questions avec les gouvernements des provinces les plus concernées et je vais rencontrer demain les porte-parole des Métis et des gens n'ayant pas le statut d'Indien et il sera question d'élargir les programmes répondant à leurs besoins. J'ai l'intention d'accorder la priorité à cette question particulière, mais j'ai également l'intention d'exposer les grandes lignes d'un programme national de logement rural capable de répondre aux besoins de ceux qui vivent en dehors des grands centres urbains.

Des voix: Bravo!

M. Basford: On a reproché à nos programmes de logement d'être axés sur les grandes villes. Nous avons un programme de logement rural pour le Canada et nous élaborons des politiques pour répondre à ces besoins. Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous citer quelques villes en exemple pour vous montrer comment nous envisageons d'agir et comment notre politique de logement va entrer en vigueur.

A Ottawa, le fédéral possède 400 acres dans le canton de Nepean. Nous voulons utiliser ces terrains pour un projet de construction de logements qui montrera une nouvelle façon de construire des agglomérations résidentielles. On va étudier de nouvelles formes de logements qui utiliseront le terrain de la façon la plus économique tout en fournissant aux familles les installations dont elles ont besoin. Ce qui importe surtout dans les circonstances actuelles, c'est que cela pourrait montrer comment utiliser de nouvelles techniques pour économiser l'énergie et les matériaux. Nous créons une direction du développement

au sein de la Société centrale d'hypothèques et de logement et c'est elle qui réalisera le projet. J'ai rencontré le président et j'espère que nous pourrons lui faire des propositions concrètes d'ici peu. J'espère que la construction pourra commencer en 1975.

Enfin, monsieur l'Orateur, les députés sont au courant des efforts que nous faisons à l'extérieur d'Ottawa, dans le sud-est de la ville, et savent que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont acquis quelque 5,200 acres de terrain pour y fonder une localité entièrement nouvelle. Je crois que cela peut prouver l'utilité des nouvelles localités dans le cadre de l'administration de l'expansion urbaine, chose absolument essentielle, et qu'il s'agit là d'un bon moyen de faire baisser le prix des terrains. C'est là une solution pratique aux problèmes d'expansion à long terme dans cette région. Permettez-moi de vous dire—au cas où subsisterait le moindre doute à ce sujet— qu'il est urgent et important d'aller de l'avant aussi rapidement que le permettront une sage planification et toutes les consultations nécessaires avec chacun des gouvernements. Nous sommes prêts à agir et j'ai donné ordre à la SCHL de même qu'à la CCN d'accorder la plus haute priorité possible à ces projets et leur entière collaboration à l'Ontario ainsi qu'à la municipalité régionale.

A part la région de la capitale il faut de toute évidence accorder une haute priorité à la périphérie de l'agglomération métropolitaine Toronto-Hamilton. Au cours des deux derniers mois nous avons affecté quelque 90 à 100 millions de dollars à des programmes visant à mettre rapidement des terrains sur le marché. J'espère que dans le discours du trône de l'Assemblée législative de l'Ontario hier il était question de tirer parti des programmes fédéraux à ces fins. Outre les remembrements fonciers effectués par l'État, il doit être sûrement possible de convaincre les lotisseurs privés de presser davantage la mise sur le marché de terrains à l'intention des petits salariés, moyennant une approbation plus rapide de leurs projets de développement. J'espère que les gouvernements opteront pour une telle ligne de conduite. J'insiste depuis longtemps sur le fait que la loi nationale sur l'habitation aide les municipalités qui s'occupent de remembrement foncier et je suis enchanté que Toronto, entre autres villes, s'engage dans cette voie en profitant de notre aide. Je dois féliciter le maire et le conseil de leur rapport sur l'habitation, de même que de leur programme de logement qui se prévaut de toutes les dispositions de la loi nationale sur l'habitation, y compris celles qui touchent les logements coopératifs, les remembrements fonciers des municipalités, les subventions accordées pour des entreprises à fins non lucratives et pour des projets de remise en état. A cet égard la ville de Toronto peut compter sur mon appui et sur mon entière collaboration.

A Vancouver, ni la ville ni la province ne peuvent se plaindre d'un manque d'aide de la part d'Ottawa pour des projets d'habitation. D'importants projets ont été approuvés en quelques semaines avec un minimum de formalités administratives à Burnaby et à Vancouver, y compris False Creek. En quelques semaines, des prêts de plusieurs millions de dollars ont été approuvés. Pour tous ces projets, nous utiliserons toute la gamme des moyens disponibles, notamment les prêts directs, l'aménagement de terrains, l'aide à l'acquisition de maisons et autres, prévus dans le cadre de notre programme. Vancouver et d'autres endroits ont très peu de terrains à bâtir. Pour l'année à venir, les capitaux seront alloués en priorité à ces endroits dans le but d'augmenter le nombre de ces terrains.

[M. Basford.]

● (1530)

Je pourrais citer bien d'autres exemples semblables dans d'autres villes canadiennes. Ce que je souhaite fortement, à part les modifications qui seront apportées au cours de la présente session, c'est que les députés fassent tout leur possible pour s'assurer que les programmes de logement soient appliqués dans leurs provinces et leurs municipalités. Ils sont généralement bien financés. Le niveau du financement est actuellement à l'étude et s'ils sont appliqués, ces programmes peuvent largement contribuer à résoudre les problèmes de logement. La loi sur l'habitation peut contribuer, et elle le fait, à résoudre les problèmes réels de logement lorsque les provinces et les municipalités y ont recours.

Outre ces mesures et notre orientation vers une viabilisation rapide des terrains regroupés, nous avons discuté avec les provinces des modifications à apporter au programme de traitement des eaux-vannes qui, entre autres, permettrait la création d'égouts d'écoulement des eaux de pluie lorsqu'elles sont utilisées à de nouveaux projets visant à mettre un plus grand nombre de terrains viabilisés sur le marché.

Une autre mesure que j'envisage de proposer offrira une aide supplémentaire aux petites villes où le coût par tête des travaux de construction d'égouts impose une charge inhabituelle aux contribuables. Encore une fois, cela vise à mettre plus rapidement un plus grand nombre de terrains viabilisés sur le marché. Cette mesure législative est en cours de rédaction et elle sera proposée bientôt. La plupart des provinces et des municipalités ont largement profité du programme de prêts pour le traitement des eaux-vannes. La province de Québec n'en a pas beaucoup profité; cependant, récemment, le gouvernement de la province a annoncé qu'il allait s'orienter carrément dans ce domaine. J'ai déjà donné mon accord pour l'octroi par le gouvernement fédéral de 80 millions de dollars à la province de Québec, pour le programme de 1974 commencé dans ce but.

Il y a d'autres aspects des affaires urbaines et des programmes de logement du gouvernement dont j'aimerais traiter, mais j'empiète déjà sur le temps de la Chambre. Il ne fait aucun doute que le prochain débat sur le budget, le reste du présent débat et l'étude des prévisions budgétaires en comité nous donneront l'occasion d'étudier ces aspects plus à fond. J'aurais aimé, durant cette intervention, parler d'autres questions, mais d'autres occasions ne manqueront pas de se présenter. Durant le temps qui m'est imparti aujourd'hui, j'ai pensé encourager les députés en leur parlant d'un bref rapport faisant écho, avec enthousiasme, à nos nouveaux programmes de logement et de transports urbains, ainsi qu'aux nombreux progrès réalisés grâce à ces programmes, ou en voie de réalisation, et visant à donner à tous les Canadiens des logements convenables, sûrs et satisfaisants, dans un environnement agréable et sécurisant.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il de lui poser une question. Je sais gré à la Chambre de me permettre de le faire. Le ministre a parlé des terrains viabilisés et a souligné les effets du programme de réserve foncière auquel un montant de 100 millions de dollars par année doit être affecté. Puis-je lui demander quelle proportion de ces 100 millions de dollars a été accordée l'an dernier. Sauf erreur, 9 millions de dollars ont été versés à Toronto ce qui, étant donné les prix excessivement élevés des terrains dans cette ville, est fort peu. Combien de ces 100 millions de dollars ont été affectés à nos grandes villes?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de précisions ici pour les diverses villes. Comme je le signalais, nous avons annoncé l'an dernier que nous engagerions au moins 100 millions de dollars pour le remembrement foncier. J'avais alors dit que d'ici la fin de 1973, nous aurions déjà consacré 150 millions de dollars à cette fin. J'avais signalé qu'entre outre, nous devrions tenir compte du coût de viabilisation des terrains remembrés. Ce coût est compris dans le programme d'aide concernant le traitement des eaux-vannes et s'élève à environ 250 millions de dollars. Le montant de 9 millions de dollars était un prêt direct consenti à la ville de Toronto seulement. Les prêts consentis à tout l'Ontario, dont un grand nombre pour des terrains dans la région de Toronto et de Hamilton, s'élèvent à environ 73 millions de dollars.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, je veux parler de l'orientation apparente de la politique agricole du gouvernement telle que la voient les agriculteurs ordinaires, et aussi faire quelques allusions au discours du trône qui a été rédigé en termes généraux; ce qui explique, je pense, pourquoi la plupart des députés n'y ont pas fait directement allusion dans leurs discours.

Ces dernières années, les députés ont vu de nombreux revirements dans la politique agricole. L'autre jour, j'écoutais le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et j'espérais l'entendre parler d'une politique claire et nette ou d'une orientation ferme de la politique agricole du Canada.

Nous avons connu depuis quelques années plusieurs programmes orientés vers l'agriculture, comme le programme LIFT, en vertu duquel on a demandé aux agriculteurs de restreindre la culture du blé. Le gouvernement leur a dit: «Ne cultivez pas trop d'orge; ne touchez pas à la graine de colza; en fait, si vous preniez un an de congé, tout irait pour le mieux pour tout le monde.» Fort heureusement, les agriculteurs n'ont pas pris cela au sérieux, mais ils ne se sont pas encore remis des effets de ces programmes.

On peut dire en toute justice que les programmes agricoles présentés au pays par l'administration actuelle ont manqué de logique. Je n'en mentionnerai qu'un ou deux. Le projet de stabilisation des revenus agricoles qui a fait surface au cours de la session précédente revient encore une fois dans le discours du trône. Si la stabilisation signifie quelque chose, c'est que le revenu de l'agriculteur sera stabilisé profitablement, que le rendement de l'agriculture sera satisfaisant et qu'il y aura de l'ordre dans ce domaine. Par la même occasion toutefois, nous ne devons pas oublier les propositions que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a formulées le 1er août dernier et aux termes desquelles la responsabilité de la vente de l'orge et de l'avoine serait enlevée à la Commission canadienne du blé pour permettre la libre vente de ces produits sur le marché.

M. Benjamin: Il faudra nous passer sur le corps!

M. Gleave: A mon avis, il existe peu de moyens plus efficaces pour faire varier les prix que de vendre des marchandises sur le marché libre par l'intermédiaire d'une bourse des marchandises, comme cela se fait à Winnipeg, Chicago, Londres, Paris et ailleurs. Personne, je crois, ne prétend qu'un tel système contribuerait à la stabilité du prix des marchandises car même si on prétend le contraire, cette stabilité n'existe pas. A cet égard, je dois donc admettre que j'éprouve encore des doutes sur la logique des politiques du gouvernement.

● (1540)

On pourrait ensuite aussi étudier la façon dont le bœuf est commercialisé depuis déjà plusieurs mois. Il y a un jour ou deux, des représentants de l'industrie du bœuf ont rencontré le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) pour discuter avec lui des circonstances dans lesquelles se retrouvent les éleveurs de bétail, ceux qui gagnent leur vie à élever ou à engraisser le bétail. Cette denrée jouit de tous les avantages d'un marché à terme ou d'un marché aux enchères, donc au comptant.

A un moment donné au cours des derniers mois, le gouvernement a imposé un embargo sur le bétail gras canadien exporté aux États-Unis. Rien n'aurait pu mettre davantage de confusion dans le marché. Il a mis la confusion dans la structure des prix et dans le marché du bœuf dans l'Ouest, en Ontario et dans l'Est. Il a imposé un embargo en pleine fin de semaine, laissant aux agriculteurs le soin de s'y retrouver et de découvrir comment, où et à quel prix ils pourraient vendre leur bétail. Je ne sais pas si on aurait pu inventer chose plus aberrante pour le marché du bétail de boucherie.

Une fois les agriculteurs en quelque sorte remis sur pied, une surcharge a été imposée sur le bétail américain arrivant sur le marché canadien. Elle a été maintenue pendant un certain temps. Je suis certain que le ministre et le gouvernement ont reçu un très grand nombre de plaintes. Ils ont pu voir que l'idée n'avait rien de bon et ils ont décidé de la supprimer progressivement vers le 15 février. Très bien, mais cela ne contribue pas à la stabilité.

Qu'arrivera-t-il maintenant, nous ne le savons pas. Nous devrons attendre pour voir. Au nom de l'industrie, j'espère que le ministre annoncera la politique du gouvernement concernant l'élevage bovin d'ici quelques jours pour que ceux qui tiennent des vaches et élèvent les veaux pour les engraisser à grands frais sachent à quoi s'attendre. Qu'on nous donne une politique stable.

Lors de sa visite du 18 février à Swift Current en Saskatchewan, le ministre de l'Agriculture a adressé la parole à la Chambre de commerce. C'est un bon endroit où parler aux gens qui s'occupent d'élevage. J'ai remarqué qu'il a fait un effort spécial pour dire que le gouvernement de la Saskatchewan avait imposé un office de commercialisation du porc, même si les producteurs avaient dit n'en pas vouloir. Si le gouvernement fédéral veut une politique de commercialisation stable, pourquoi alors le ministre de l'Agriculture s'oppose-t-il à un office de commercialisation du porc en Saskatchewan? Pourquoi s'oppose-t-il à la façon dont il a été établi? Le gouvernement de la Saskatchewan n'enfreindrait pas ses propres lois.

Je connais un peu la loi sur l'office de commercialisation et je suis convaincu que le ministre la connaît aussi. La Saskatchewan etait entièrement dans ses droits. C'est la seule province au Canada où les cultivateurs sont assurés d'obtenir 57c. la livre ou $57 les cent livres de porc. On aurait pu s'attendre que le ministre déclare appuyer entièrement l'initiative de la Saskatchewan pour stabiliser ce secteur important de l'élevage.

Des voix: Bravo!

M. Gleave: Le ministre a déclaré être tout à fait en faveur des offices de commercialisation. Il veut probablement dire, à condition qu'ils ne fonctionnent pas.

Des voix: Bravo!

M. Gleave: L'autre grand conciliateur du gouvernement est le ministre responsable de la Commission du blé. Il a

contribué à la stabilisation en retirant les provendes de la juridiction de la Commission pour les placer sur le marché libre. L'histoire ne l'oubliera pas. Elle dira de lui qu'il fut l'un des éléments les moins conciliants qui aient frappé l'industrie céréalière de la Saskatchewan depuis bien longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Gleave: Parce que tous n'étaient pas d'accord avec lui, le ministre a accusé les représentants de la Saskatchewan de boycotter la réunion. Dans un communiqué, il a affirmé qu'ils pouvaient bien continuer leur boycottage car il s'adresserait directement aux cultivateurs et à leurs associations. Un ministre fédéral qui ne sait pas que le ministre de l'Agriculture en Saskatchewan représente les cultivateurs de la province a bien du chemin à faire. Il suffit de mesurer l'appui que le gouvernement a reçu à la dernière élection. Si vous ne le croyez pas, écoutez ce que disent les éleveurs de porcs en Saskatchewan.

D'après le ministre, le but de la réunion était de fournir aux fonctionnaires provinciaux de l'agriculture tous les détails concernant le plan de commercialisation des graines fourragères pour 1973-1974 et d'obtenir qu'ils collaborent à la réussite du programme. Ensuite il affirme qu'ils se sont fâchés et ont quitté la réunion. Puis le ministre a parlé du Manitoba. Il a dit qu'il regrettait l'attitude de M. Uskiw, le ministre de l'Agriculture de cette province. Personne ne marche au pas sauf le fils à maman!

Des voix: Bravo!

M. Gleave: Le ministre a dit d'une part qu'il regrettait l'attitude de M. Uskiw, mais d'autre part qu'il était plus résolu que jamais. Il a dit déplorer en quelque sorte que la maladresse politique de M. Uskiw et de M. McArthur ne puisse que nuire à la cause des cultivateurs des Prairies. J'aimerais dire en toute sincérité au ministre responsable de la Commission canadienne du blé que ce n'est pas le moyen le plus efficace d'obtenir la confiance des gens de l'Ouest du Canada.

On a demandé à la conférence sur les perspectives économiques de revoir la question des tarifs-marchandises. Je ne crois pas que l'on ait encore fait grand-chose à ce sujet. Notre système de transport est une catastrophe quand vient le moment de transporter les grains. Je prévois qu'à cause de notre système de transport, nous ne pourrons transporter cette année tous les grains distinés à l'exportation. Le *Western Producer* signale qu'une file de 25 wagons chargés qui attendaient sur une voie d'évitement à Perdue depuis le 7 janvier dernier venait d'être prise en remorque il y a quelques jours. Le président du Syndicat national des agriculteurs a déclaré que le CP avait pris en remorque tous les wagons du tronçon Rosetown-Biggar le 7 janvier, pour ensuite abandonner la voie au vent et à la neige qui l'ont recouverte, bloquant ainsi tout le blé dans les élévateurs le long du tronçon. C'est typique.

● (1550)

Si j'en avais le temps, je pourrais citer d'autres exemples de négligence dans toutes les régions de l'Ouest. Peut-être la situation est-elle plus rose dans l'Est. Tout cela va nous coûter fort cher en perte de revenus et rien n'autorise à escompter une amélioration. Le ministre nous a dit qu'un plus grand nombre de wagons-trémies seraient mis en service. Mais ceux dont nous disposons déjà sont vides et immobiles. Les compagnies ferroviaires n'ont tout simplement pas fourni les locomotives nécessaires. Le ministre chargé de la Commission du blé nous a dit que les représentants des compagnies ferroviaires qu'il a rencontrés ont refusé de s'engager. Monsieur l'Orateur, l'un de ces chemins de fer nous appartient; l'autre appartient à des intérêts privés. Le gouvernement est-il si faible, si incompétent qu'il n'arrive pas à obtenir d'engagements de leur part?

Une voix: Les conservateurs sont propriétaires du Canadien Pacifique et ils ne le vendront pas.

M. Gleave: Je ne vois pas pourquoi nous devrions l'acheter. On le leur a tout d'abord donné, et la société n'a rien fait d'autre depuis qu'exploiter le public pour obtenir tout ce qu'elle peut.

Je passe maintenant à un autre sujet. A qui cela profitera-t-il que le gouvernement autorise finalement que les grains de provende soient placés sur le marché libre? L'un des tristes aspects de cette politique, c'est que nul n'en bénéficiera sauf les négociants de Winnipeg. Les agriculteurs du Québec se trouveront à la merci des négociants en céréales, à la merci des trafiqueurs, sans que personne ne vienne s'interposer. Je ne puis que trouver ridicule le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et, à y penser, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), quand ils déclarent que la Commission du blé sera chargée de veiller à ce que les céréales soient en place une fois que l'achat et la vente dépendront du marché des denrées. Ces deux accords de commercialisation sont comme le feu et l'eau; ils sont incompatibles. Comment peut-on avoir un marché à terme qui permette à n'importe quelle société d'acheter toutes les céréales qu'elle désire quand celles-ci doivent être disponibles pour des transactions futures, et en même temps rendre quelqu'un d'autre responsable de la livraison des céréales achetées? Cette politique causera un écoulement inégal des céréales quand auparavant, il était régulier et réglementé. La Commission canadienne du blé ne peut être tenue responsable de la livraison du blé qui appartient à quelqu'un d'autre.

L'une des discussions les plus intéressantes que j'aie entendues pendant la dernière session est intervenue lors d'une réunion du comité permanent de l'agriculture. M. Gibbings témoignait devant le comité. Un député des Maritimes a déclaré que les agriculteurs du Nouveau-Brunswick manquaient de grain de provende. Il a demandé au représentant de la Commission canadienne du blé où était rendu le grain et celui-ci lui a répondu qu'il se trouvait à Thunder Bay. «Pourrais-je l'acheter?», a demandé le député des Maritimes. Le représentant de la Commission canadienne du blé a répondu: «Cela dépend du propriétaire.» C'est évident. Pourtant, c'est le genre de situation qui se présentera après le 1er août.

Je voudrais vous parler maintenant de l'industrie laitière. Je me demande si dans un avenir prochain le ministre sera en mesure d'annoncer une politique nous permettant de produire tout le beurre et le fromage dont nous avons besoin. J'ai remarqué dans un récent communiqué en provenance du Manitoba que la province ne peut plus produire tout le beurre dont elle a besoin. Je suppose que la situation est à peu près semblable en Saskatchewan. Quels stimulants offrira-t-on pour inciter les gens à produire la crème de beurrerie, le beurre ainsi que tous les autres produits laitiers dont le pays a besoin. Dans au moins une province on reconstitue le lait en poudre afin de satisfaire la demande de lait nature. Le ministre a beau dire que traire les vaches est une besogne de 365 jours par année. Il a beau dire aussi que nous vivons dans une

époque où il est beaucoup plus difficile d'empêcher les gens d'abandonner l'industrie laitière. Mais ce sont justement les politiques et les agissements de la Commission canadienne du lait qui ont incité ou obligé une multitude de petits agriculteurs à délaisser l'industrie laitière. Le ministre sait qu'il sera difficile de les y ramener. Il a dit, et j'emploie ses mots, qu'il faut réorganiser l'industrie laitière. Pourquoi alors ne nous dit-il pas quelles sont les dispositions que lui ou le gouvernement entend prendre à cette fin?

L'une des plus intéressantes réunions auxquelles j'ai pu assister s'est tenue pendant la dernière campagne électorale dans un village de ma circonscription. Je passais par là juste au moment où se déroulait une réunion regroupant ceux qu'intéressait l'industrie laitière. Le village avait déjà été un centre de production d'assez grande importance. Se trouvaient là des représentants des agriculteurs et des hauts fonctionnaires; la discussion vint à porter sur les moyens d'inciter les agriculteurs à reprendre la production laitière, à s'équiper, à organiser un service de transport, et le reste. J'écoutais la discussion, comme l'écoutaient aussi, au fond de la salle, quelques hommes et femmes qui, deux ans plus tôt trayaient encore les vaches en attendant de perdre leur contigent et partant, leur droit aux subventions. J'entends quelqu'un protester, mais j'ai lu leurs lettres et j'ai écouté leurs doléances lorsque tout cela s'est produit. De toute évidence, il sera maintenant difficile d'intéresser ces gens à reprendre la production. Je recommande au ministre de scruter les agissements de certains monopoles, de certaines coalitions qui s'accaparent aujourd'hui de cette industrie. Ils exercent à mon avis trop d'influence et ont trop de poids, tout comme certains monopoles dans d'autres secteurs des affaires.

● (1600)

Le ministre a parlé du sucre dans son discours et a fait allusion au fait que nous n'avions pas fait des merveilles en soutenant l'industrie sucrière dans les pays en voie de développement, ainsi que l'a mentionné le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il a raison de dire que nous n'avons pas fait des merveilles pour aider les pays en voie de développement; en fait, nous avons commis d'énormes bourdes. Nous devrions négocier une entente sur le sucre et consentir un certain appui aux pays des Caraïbes qui en ont besoin, qui en ont eu besoin par le passé et qui en auront encore besoin. Ce faisant, nous rendrions également service à nos propres consommateurs.

M. Whelan: Vous me rappelez Morty Shulman qui a dit que si l'on voulait acheter du sucre on devrait l'acheter à vil prix des Caraïbes. Voilà son attitude—ne faire aucun cas des gens qui travaillent comme des esclaves. Cette remarque est tirée directement du hansard de l'Assemblée législative de l'Ontario.

M. Gleave: J'ignore ce qu'a déclaré M. Morty Shulman mais je sais ce que je dis. Je prétends que nous devrions adhérer à une sorte d'accord international sur les denrées qui servirait d'encadrement pour l'achat et la vente de sucre, mais nous ne le ferons pas. Nous ne le ferons pas à cause des cartels de sucre au Canada que la chose ennuie, et je veux parler des trois grandes companies qui dominent le commerce du sucre au Canada.

M. Whelan: Il n'existe actuellement aucun accord international sur le sucre entre les pays.

M. Gleave: En tant que pays, sommes-nous signataires ou observateurs?

M. Whelan: Nous siégeons à la table des négociations.

M. Gleave: Nous y sommes présents mais nous ferions tout aussi bien de ne pas y être pour l'avantage que nous en retirons.

M. Whelan: Il n'existe pas d'accord actuellement.

M. Gleave: Nous n'aidons ni les défavorisés dans le monde ni les consommateurs canadiens. A Regina, on peut acheter du sucre d'une compagnie de Denver, Colorado, moins cher que celui d'une compagnie de l'Alberta, et je puis donner les chiffres si le ministre le désire. Voilà où en est le commerce des produits alimentaires au Canada. Il est grandement temps d'établir une politique avantageuse pour le consommateur comme pour le producteur et la chose est possible. Mais elle ne l'est pas s'il faut passer par les mains de la Bourse des céréales de Winnipeg. Elle ne l'est pas s'il faut s'en remettre aux trusts du sucre du Canada, qui font actuellement l'objet d'enquêtes. Elle ne l'est pas étant donné la hausse de 20 p. 100 en un an, dans le coût de revient des agriculteurs. Le prix des engrais et du matériel agricole a monté.

Les vendeurs de machines aratoires dans ma circonscription me disent qu'ils n'arrivent pas à se procurer suffisamment de machines pour les fermes, et l'agriculture est aujourd'hui une industrie mécanisée. Les agriculteurs de ma circonscription ne peuvent pas non plus en ce moment avoir un prix ferme pour l'engrais. J'ai écrit au ministre le 11 février et lui ai demandé exactement quelles garanties il avait pu obtenir des fabricants d'engrais quant au prix et aux approvisionnements, et je n'ai pas encore reçu de réponse.

Je ne sais pas si le ministre est ignorant des faits ou si ceux-ci sont tellement effarants qu'il ne veut ni les consigner par écrit ni les admettre. Un député à ma droite, hier, je pense, a posé des questions sur la ficelle d'engerbage; le ministre lui a donné une réponse évasive en disant qu'il y avait pénurie de sisal. Nous fabriquons de la ficelle à partir d'autres matériaux que le sisal. Nous fabriquons également de la ficelle synthétique.

Un profil semble vouloir se dessiner à cet égard. Les choses dont nous avons besoin deviennent rares; il ne semble plus y en avoir. L'étape suivante, c'est que les prix montent sensiblement. Ce profil est tellement courant que nous en arrivons à nous y habituer. Aux États-Unis, les chefs des grandes sociétés pétrolières ont été convoqués devant le comité compétent du Congrès et ils ont été accusés de recourir à la pratique de provoquer la rareté pour ensuite relever les prix.

Nous nous sentirions beaucoup plus à l'aise si le ministre nous donnait une assurance quelconque que le gouvernement prend des mesures vraiment efficaces pour empêcher les prix de monter. Nous n'avons pas eu aucune garantie de ce genre pour les machines agricoles, et leur réparation, pour les engrais et beaucoup d'autres denrées qui ajoutent aux frais des agriculteurs. Nous n'avons pas non plus la garantie, de la part des boulangeries, que le prix du pain n'augmentera pas. Le gouvernement soutient le prix du blé pour la consommation intérieure et nous aussi, en tant qu'agriculteurs; pourtant, les boulangeries font monter le prix du pain et gardent pour eux les bénéfices. Quelle comédie! Quelle blague! C'est le libéralisme à son meilleur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député mais le temps qui lui était accordé par le Règlement est écoulé. Il peut toutefois poursuivre s'il y a consentement unanime.

Des voix: Continuez.

M. Gleave: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je crois avoir traité de la plupart des sujets que je m'étais assignés, mais il y a un autre point que je voudrais signaler au ministre. Il s'agit de l'apparition de la brucellose, maladie très grave. Le ministre s'est montré injuste à mon avis à l'endroit du député de Grenville-Carleton (M. Baker) qui lui posait une question au sujet de la première manifestation de cette maladie dans sa région. En fait, le ministre lui a répondu: «Vous faites mieux de cesser d'en parler, les amis, sinon cela va nuire à nos ventes».

Cette attitude du ministre m'inquiète vivement, car nous nous trouvons dans une très grave situation par suite de cette manifestation d'avortement épizootique du bétail, ou de la brucellose, comme on l'appelle. Elle coûte très cher aux agriculteurs. Je ne crois pas que l'on puisse indemniser convenablement un agriculteur dont tout le troupeau laitier serait décimé par la brucellose; ce serait impossible. On pourrait en dire autant lorsqu'il s'agit d'un bon cheptel bovin. Il me semble qu'en réponse à cette question, le ministre aurait dû dire qu'il examinait soigneusement la façon de procéder du ministère afin de trouver le moyen le plus efficace possible d'enrayer cette maladie ou encore, que de nouvelles méthodes avaient été mises au point. Les agriculteurs de ma circonscription s'inquiètent vivement de cette question.

Un dernier point avant de terminer, monsieur l'Orateur. Vu l'absence du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si la Commission aurait l'obligeance de dire à la Chambre comment elle entend en arriver à un nouvel accord international sur le blé. La Commission a-t-elle établi des plans en vue d'un nouvel accord et peut-elle s'assurer la collaboration des pays du Marché commun ou de l'Australie, de l'Argentine et des États-Unis, qui sont les principaux signataires du dernier? En explore-t-elle activement la possibilité? J'aimerais qu'elle nous le dise un de ces jours si elle le fait quant à la conclusion d'un accord en ce qui concerne le sucre et d'autres denrées de commerce international.

● (1610)

Si nous devons espérer ou prévoir un revenu stable pour les agriculteurs, il y a deux ou trois choses importantes à faire et le ministre le sait. Nous devons chercher à conclure des ententes internationales sur les denrées. Et d'un! Nous devons ensuite chercher et faire appliquer dans tout le pays des mécanismes qui stabiliseront les prix et le pouvoir de négociation du cultivateur. C'est la deuxième chose à faire pour atteindre l'objectif que le gouvernement a fixé. Je dis carrément au ministre que notre parti jugera les mesures qui seront proposées non seulement d'après leur contenu mais aussi d'après leurs omissions. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que pour ce qui est de la stabilité des prix et des revenus de l'agriculteur et un traitement équitable pour le consommateur, nous y veillerons.

[*Français*]

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, la tradition veut qu'un parlementaire rende hommage à Son Excellence le gouverneur général, au très honorable premier ministre, au chef de l'opposition officielle, au président de la Chambre, aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'assure donc ces honorables messieurs de mon estime la plus sincère, et je les félicite du travail accompli dans leurs fonctions respectives. Je ne connais pas de meilleure façon de leur prouver ma solidarité qu'en allant au-devant de leurs désirs pour analyser sans tarder cet énoncé des intentions du gouvernement qu'on surnomme le discours du trône.

[M. l'Orateur adjoint.]

Je ne conçois pas le rôle de l'opposition officielle comme étant le thuriféraire du gouvernement, louangeant ses bonnes actions s'il y en a, compatissant à ses problèmes, excusant ses faiblesses comme si elles étaient inévitables. Au contraire, l'opposition a le rôle de stimuler le gouvernement à faire mieux quand il se limite à faire bien, et de le fustiger quand il s'acquitte mal des responsabilités qui lui sont dévolues. La démocratie s'en porte alors mieux.

Monsieur le président, le discours du trône nous amène à nous interroger, d'une part, sur les chances réelles de succès à court terme et à long terme en matière de lutte à l'inflation, d'autre part, sur l'opportunité de la manière fédérale d'aborder les problèmes urbains, qu'il s'agisse du transport ou d'autre chose. Dans les deux cas, c'est l'orientation même du gouvernement libéral actuel qui est contestable et mise en question. Avant d'expliquer pourquoi et comment, je voudrais signaler tout de suite que le discours du trône se fait complètement silencieux sur la politique internationale du gouvernement. Faut-il croire, monsieur le président, que les rumeurs de démission plus ou moins prochaine du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) qui ont circulé un certain temps étaient ou sont encore à ce point fondées qu'elles l'aient empêché de formuler quelques paragraphes pertinents qui auraient pu témoigner d'un nouveau souffle du gouvernement actuel en matière d'affaires étrangères? Qui sait? C'est un étrange silence. Chose certaine, d'ici quelque dix jours au plus tard, mon parti, dans la poursuite du travail qu'il s'est imposé pour mieux être prêt à gouverner ce pays le moment venu, publiera un document de travail qui exprimera avec éloquence et son orientation et ses engagements en matière d'affaires étrangères. Ce document de travail, comme tant d'autres, sera présenté à l'étude et à l'approbation de nos membres lors de notre tout prochain congrès national qui sera tenu à Ottawa, les 17, 18 et 19 mars.

Je signale de plus, monsieur le président, la discrétion remarquable manifestée dans ce discours du trône sur le problème sérieux des inégalités régionales. Je ne trouve qu'une seule phrase et encore, une phrase fort courte et combien vague à souhait, et je cite:

● (1620)

Le gouvernement attache une grande importance à l'expansion régionale.

Et c'est tout. C'est à peine si on sent le besoin de préciser qu'on présentera des mesures touchant aux transports, aux tarifs ferroviaires et aux installations portuaires. Aucun mot n'est dit sur les besoins d'une stratégie industrielle, une stratégie de développement économique qui sous-tende le tout. Encore une fois, il s'agit de promesses sans lendemain en matière d'expansion économique régionale.

L'honorable député de Sherbrooke (M. Pelletier) pourrait en dire long sur les attentes et les déceptions des citoyens de sa région, et au besoin, il pourrait faire lire à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) des manchettes à ce sujet, publiées dans *La Tribune*, un quotidien de l'Estrie au Québec.

D'autres régions au Québec s'impatientent parce que le gouvernement «se traîne les pieds». Le nord-ouest dont le député actuel de Témiscamingue (M. Caouette), qui, nous sommes heureux de le constater, nous est revenu aujourd'hui, pourrait mieux témoigner que moi dans ce domaine.

Sont dans la même situation, le Saguenay-Lac Saint-Jean et la Mauricie, où les documents de travail sur l'expansion régionale sont plus nombreux que les projets viables et où on en a assez des faux espoirs du style Kruger; les Laurentides, où Mirabel s'édifie à coups de retards, d'improvisations, quand ce n'est pas d'injustices condamnables, quand on songe au sort des expropriés pour lesquels je renouvelle ici ma demande en vue de la mise sur pied d'une commission parlementaire; la côte Nord, où on veut être autre chose qu'un appendice économique des États-Unis; le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie, où l'avortement à Cabano du projet de cartonnerie populaire fait se désespérer la population et où les pêcheurs, au dire même des députés de Matane et de Gaspé (MM. De Bané et Cyr), en ont assez d'être sous-traités; les Bois-Franc où là comme ailleurs des faillites ont démontré que la politique d'expansion économique du gouvernement ne repose en rien sur une stratégie de développement industriel et économique; la région de Québec, où parfois le favoritisme et le temporaire l'ont emporté sur la sagesse et sur les perspectives à long terme et où, par exemple, à Lauzon, se fait toujours attendre la décision du gouvernement en matière de marine marchande. Cela fait sourire le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Comtois), mais cela ne fait pas sourire la population de Lauzon. Cela ne fait pas sourire les ouvriers qui sont en chômage; la grande région de Montréal, où des projets aussi grandioses que Mirabel ou encore les Olympiques de 1976 ne doivent pas nous faire oublier d'une part la disparition scandaleuse et accélérée des terres arables dans le territoire, et d'autre part, le besoin pressant, tant pour les habitants du grand Montréal que pour ceux de tout le Québec, de voir Montréal prendre un nouvel essor économique, viable, durable qui soit créateur d'emplois permanents; l'Outaouais, tout près, qui doit être autre chose que le vis-à-vis d'Ottawa et qui ne doit pas être soustrait culturellement, socialement, économiquement au patrimoine québécois. Voilà, monsieur le président, autant de régions, autant de citoyens qui vivent et qui attendent des lendemains meilleurs sans pour autant se déraciner de leur milieu, des lendemains qui soient planifiés, aujourd'hui avec le concours de plus en plus précis des autorités gouvernementales québécoises.

Dans ma circonscription de Saint-Hyacinthe, plusieurs industriels ou entrepreneurs se plaignent à moi des difficultés qui sont les leurs en matière d'expansion, d'agrandissement ou d'amélioration, alors que certains industriels menacent de quitter les lieux comme l'a fait encore récemment la Société Crane Ltd., à Marieville. On en a «soupé» des reconductions de programmes à courte vue. On en a «soupé» de cette série de prêts à la pièce sans aucune planification. Et à défaut d'être reconnue comme zone spéciale, comme je le réclamais l'an dernier, et pour les motifs que je donnais alors, Saint-Hyacinthe veut connaître rapidement et concrètement quels sont les secteurs industriels que favorisera le gouvernement dans cette région. On veut savoir si, par exemple, il posera des gestes concrets en vue de l'implantation d'une industrie agro-alimentaire dans la circonscription de Saint-Hyacinthe même. Voilà donc autant de régions, autant de circonscriptions au Québec où les libéraux, lors de la prochaine campagne électorale, devront s'expliquer sur la discrétion du discours du trône en matière d'expansion économique régionale. Nous les amènerons, nous, au Québec, à en parler de l'expansion économique régionale comme nous les amènerons à parler du chômage, car il existe quelque 250,000 chômeurs à ce jour au Québec. Près de 10 p. 100 de la main-d'œuvre disponible chez nous est en chômage et rien ne laisse voir un avenir beaucoup plus rassurant. Nous les amènerons aussi à parler en termes concrets et précis de la hausse du coût de la vie de 9.3 p. 100 survenue durant les 12 derniers mois. Dans le seul et essentiel secteur de l'alimentation, il s'est produit une hausse de 18.2 p. 100 au cours des 12 derniers mois. Hélas! ce n'est pas fini.

Qu'ils viennent, les libéraux, dans Saint-Hyacinthe, dans Brome-Missisquoi, dans Joliette, dont je salue le distingué député, revenu dans nos rangs et destiné à assumer des responsabilités très grandes au sein de l'équipe. Qu'ils viennent dans l'une de ces circonscriptions ou dans n'importe quelle autre.

Une voix: Ils sont déjà venus.

M. Wagner: Ils sont venus et on a vu ce que cela avait donné. Qu'ils viennent dans nos circonscriptions lors de la prochaine campagne électorale s'excuser devant le peuple de leur inertie devant l'inflation, et qu'ils viennent fournir comme principale explication du phénomène celle à l'effet que tout dépend de la spirale inflationniste internationale. [*Traduction*]

Il y a une grande différence entre le droit constitutionnel d'un gouvernement de gouverner et son droit moral de chercher à obtenir la confiance du peuple. Je doute fort que le gouvernement actuel comprenne cette différence ou, même pire, qu'il s'en préoccupe. Tant que l'alliance des libéraux et des néo-démocrates se poursuivra, tant que les pressions des grosses sociétés et de gros syndicats empêcheront les deux membres de la coalition de prendre des mesures au sujet des prix, des salaires et des bénéfices, l'érosion journalière de la confiance qu'on accorde à nos systèmes va s'aggraver, et à juste titre. Il n'est pas étonnant que les gens perdent confiance. Ces messieurs de l'autre côté ne devraient pas s'étonner que les jeunes se montrent cyniques et les plus âgés, amers. Nous n'avons pas de gouvernement.

Les ministres parcourent le pays perdant le peu de confiance qu'il pouvait y subsister. Le ministre des Finances (M. Turner) reste dans l'ombre pour des raisons que les amis de l'héritier présomptif semblent très bien connaître. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) donne à penser qu'il aimerait changer de rôle et faire quelque chose d'encore plus reposant et à Eglington, d'après ce que j'ai appris lors de ma dernière visite là-bas, tout le monde semble dire que son attente sera bientôt récompensée. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) déguise la vérité chaque fois qu'il se lève pour répondre à une question. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) parle de football pendant que l'inflation prive les Canadiens de leur droit à se nourrir décemment. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) essaie de vendre ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) essaie de racheter. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) veut enquêter en privé sur ce qui va de travers en public, et le président du Conseil du Trésor (M. Drury) déclare: dépensez, dépensez, dépensez un peu plus. Qu'est-ce que c'est que 3 milliards de dollars, demande-t-il. Comme dirait le ministre des Affaires extérieures, c'est ça être libéral.

Cela me fait penser à une compagnie au bord de la faillite qui s'empresse de contracter le maximum de dettes. Ce serait drôle si ce n'était pas si triste. Ici, les créditeurs sont les Canadiens. Le gouvernement accumule d'énormes dettes, dettes aggravées d'un manque de confiance, de méfiance, de cynisme et de désespoir et dont notre pays ne

pourra payer les intérêts. La politique n'a de sens aujourd'hui que si elle est synonyme d'honnêteté, d'intégrité et de gouvernement humain. Ces considérations avaient autrefois beaucoup d'importance pour les néo-démocrates. Ils avaient même une conception puriste de notre système et de sa responsabilité. En toute sincérité, je demande à mes collègues à ma gauche, où est maintenant leur purisme?

● (1630)

M. Alexander: Où sont-ils?

M. Wagner: Il n'y a pas un seul membre du NPD à la Chambre en ce moment. Le purisme et les puristes sont partis. Ils réapparaissent quand vient le moment de voter pour éviter la défaite au gouvernment et pour le maintenir au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Où sont la décence et l'humanité implicite de la nouvelle Jérusalem de M. Tommy Douglas? Y a-t-il quelque chose que les membres de ce parti, en tant que sociaux-démocrates, ont réprouvé chez le gouvernement? Je me le demande. Je m'inquiéte des jeunes gens affiliés aux partis politiques, étudiants comme jeunes travailleurs. Que peuvent-ils retirer de l'activité de ce Parlement? Que peuvent-ils apprendre de ce gouvernement? Jusqu'à maintenant, ils ont pu constater qu'aucune politique conservatrice ne répugne assez aux libéraux pour qu'ils renoncent à s'en emparer, que tout principe socialiste a son prix et qu'aucune politique libérale n'a assez de corps pour être défendable.

Comme un libéral renommé en avait l'habitude—je suis sûr que les députés d'en face l'ont souvent entendu parler—le gouvernement peut terminer ses discours en disant: «Messieurs, voici nos principes; et s'ils ne vous plaisent pas, nous en avons d'autres». Je me demande, monsieur l'Orateur, si c'est bien là le jeu qu'on veut jouer avec la justice sociale au Canada. Je me demande si nous avons le droit de jouer ce jeu avec nos politiques fiscales et économiques.

Hors de cette enceinte, au-delà des pontifes et des sagaces observateurs de la tribune de la presse, il y a 22 millions de Canadiens qui, pour la plupart, ne sont affiliés à aucun parti. Ils sont les partisans de cette institution qu'on appelle la démocratie. Dans leur labeur quotidien, ils travaillent pour cette idée que nous nommons «Canada». Ils croient davantage au Canada qu'en la politique. Pour eux, le Canada, ce doit être la justice, l'équité, l'unité et une saine orientation; quand nous jonglons avec cette idée, nous nous jouons de la foi, de la confiance de ceux qui font ce pays croître, vivre et prospérer.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Lorsque nous nous attaquons à cette confiance, que nous minons leurs aspirations, que nous les privons de leur juste part, c'est l'avenir même du Canada que nous mettons en péril. Il me semble qu'aucun député ne veut sciemment être complice.

[*Français*]

Monsieur le président, le gouvernement actuel, en plus de pécher par le silence en maints domaines importants, pèche dans son orientation même. Comme sur le plan international on sent le gouvernement essoufflé, vidé d'imagination et d'audace, on constate qu'il en est ainsi sur le plan interne.

L'inflation et le dossier des relations d'Ottawa avec les gouvernements provinciaux, dont celui du Québec en particulier, nous en fournissent amplement l'illustration. Ce pays a besoin, non plus d'intellectuels désœuvrés ou encore fatigués par le pouvoir, un pouvoir qui leur échappe d'ailleurs chaque jour, mais d'administrateurs compétents, capables d'innover.

Ce n'est pas vrai, monsieur le président, qu'il faille se résigner et vivre avec une inflation galopante, comme ce n'est plus vrai que les Québécois ont comme seul choix réel pour administrer le pays les libéraux d'en face.

Par exemple, le prix des maisons unifamiliales construites pour des familles à revenu moyen est passé de $22,500 en octobre 1973 à $28,600 en février 1974. Cela s'est vu dans Laval, sur la rive sud de Montréal ou ailleurs. Ce n'est pas vrai qu'il s'agit là de l'influence de la seule poussée inflationniste internationale.

Quand des propriétaires ou des gérants de marchés d'alimentation reconnus, pour faire commerce selon le bon vieux principe suivant: «the most for the least», en sont rendus à retenir sur une base de deux jours et demi par semaine les services d'employés avec la seule tâche de semaine en semaine d'étiqueter les nouveaux prix toujours plus élevés sur les produits alimentaires, ce n'est pas vrai qu'il s'agit là de la seule influence de la poussée inflationniste internationale.

Quand certains de ces mêmes commerçants, ce sont là des faits que je donne, monsieur le président, comme cela s'est fait à Montréal au début de cette semaine, haussent d'un cent ou plus le prix de quelque 400 articles divers, ce n'est pas vrai qu'il s'agit là de la seule influence de la poussée inflationniste internationale. Quand des chaînes de magasins d'alimentation de 1971 à 1972, comme la Loblaw's, la Dominion Stores Ltd., la Steinberg, la société Provigo, la Becker Milk, la société Harvey's Food et plusieurs autres sociétés ont augmenté leurs profits de 1971 à 1972, respectivement de 43.2 p. 100, de 188.2 p. 100, de 58.2 p. 100, de 29.4 p. 100, de 63 p. 100, de 646.5 p. 100 ou de 78.9 p. 100, et quand on sait que ces mêmes chaînes de magasins et d'autres ont réalisé encore plus de profits en 1972 et en 1973, ce n'est pas automatiquement vrai qu'il s'agit là de la seule influence de la poussée inflationniste internationale.

● (1640)

Quand les hommes d'affaires, les «gros» essentiellement, emmagasinent des stocks comme jamais, qu'il s'agisse d'huile à chauffe et surtout de produits alimentaires, au point de louer des entrepôts supplémentaires, pour mieux planifier leur escalade de profits, ce n'est pas vrai qu'il s'agit là de la seule influence de la poussée inflationniste internationale. Que le député de Laval (M. Roy) et beaucoup d'autres tentent de trouver un seul entrepôt convenable qui soit actuellement vacant à Montréal!

Le coût de la vie, monsieur le président, surtout dans le domaine de l'alimentation, augmente à un rythme scandaleux.

Les plus démunis de nos concitoyens, et même ceux-là que l'on dit être de la classe moyenne, tous les salariés auxquels, et j'étais content d'entendre cela de la bouche même du premier ministre, on ne doit pas attribuer la hausse actuelle du coût de la vie chez nous, veulent qu'on mâte l'inflation.

Dans Saint-Hyacinthe comme ailleurs au pays on s'attend que le gouvernement prenne des mesures immédiates, draconniennes, fermes et courageuses pour s'attaquer à la fois, à court terme, aux effets actuels de l'inflation et à ses causes, tout au moins aux causes canadiennes.

L'inertie actuelle du gouvernement actuel qui, tout au moins à court terme, abandonne le consommateur ordi-

naire à lui-même face à l'inflation, cette inertie, en plus de déjà se dessiner comme la cause fondamentale de la défaite prochaine du gouvernement actuel, s'avère, et cela est plus grave, tributaire de la pire injustice qui soit à l'heure actuelle.

Le gouvernement actuel, dans les faits, a démissionné devant l'inflation. Que l'opinion publique exacerbée de voir le «gros» manger le «petit», force ce gouvernement à démissionner et à laisser sa place à une équipe prête à administrer sérieusement ce pays.

Que le producteur agricole soit enfin mieux perçu, que l'on comprenne mieux enfin ses problèmes et ses besoins, tant mieux, et avec mes électeurs de Saint-Hyacinthe, je suis des premiers à m'en réjouir. Mais ... attention ici, je tiens à servir l'avertissement suivant: s'il est grandement opportun et louable que la politique serve un peu mieux l'agriculteur, qu'on n'aille pas se servir de l'agriculteur pour faire de la politique, comme cela fut trop longtemps dans nos annales politiques au Québec.

Les agriculteurs sont aussi et avant tout des citoyens à part entière et, à ce titre également, ils sont des consommateurs de quantité de produits. Sur la terre même, ils savent comment leur coûtent, de plus en plus cher, leurs matières premières. S'ils veulent et avec raison être aidés davantage, ils ne veulent pas et n'acceptent pas, comme plusieurs me l'on dit il n'y a pas si longtemps dans ma circonscription, servir de «caution» à court terme à un gouvernement devenu impuissant face au fléau de l'inflation.

Sur un autre plan, monsieur le président, le gouvernement libéral nous a habitués à une stratégie d'affrontements que les gouvernements provinciaux, celui du Québec y compris, et l'ensemble des citoyens ne sauront plus tolérer. Que les mesures en vue d'amorcer une politique de production alimentaire ou encore de transport urbain ne viennent pas détériorer une fois de plus les relations fédérales-provinciales chez nous, ne soient pas non plus conduites à terme, sans consultation sérieuse préalable, au point de créer des crises nouvelles dont profite presque invariablement le gouvernement central actuel pour s'approprier des juridictions qui ne lui sont pas dévolues.

On a raison de craindre le pire ici, surtout quand on lit dans le discours, et je cite:

... Le Gouvernement consultera volontiers les provinces ...

... que de cynisme! Quel retour de cette arrogance d'autrefois qui a déjà été décriée, jugée et condamnée en octobre 1972.

Monsieur le président, je termine mes remarques parce que je vous vois me faire signe et parce que mes amis d'en face viennent de dire qu'il est temps. Je sais qu'ils en ont assez, je sais que leur conscience n'est pas en paix. Ils ont raison, ils auront de la difficulté à expliquer au peuple québécois la faillite du gouvernement. Je termine donc en disant que le gouvernement actuel, dépourvu de leadership, de moins en moins reconnu et accepté comme interlocuteur valable, comme interlocuteur fiable et honnête par certains gouvernements provinciaux, de moins en moins perçu comme agent de conciliation par un nombre grandissant de Canadiens, doit se retirer de la table des négociations, doit abandonner la gouverne de ce pays et la laisser à une équipe progressiste conservatrice, déjà prête à agir, comme alternative responsable, et à un chef dont la patience, la persistance, la détermination, la volonté et la compétence sont de mieux en mieux reconnues de l'ensemble des Canadiens et, signe encourageant et révélateur, des Québécois eux-mêmes.

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations au sujet de certains aspects de notre économie qui m'intéressent en tant que secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et député de Lévis.

Comme les honorables députés le savent, un des principaux objectifs du ministère de l'Industrie et du Commerce est d'assurer le développement efficace et soutenu de la production et du commerce des biens et des services canadiens, en créant, par exemple, un milieu national et international propices, en favorisant la production de biens et de services nouveaux, et l'avènement de nouvelles techniques de production adaptées aux exigences d'un marché en évolution, en améliorant l'utilisation des ressources et en cherchant à augmenter les débouchés nécessaires à notre économie.

Fidèle à ses objectifs, le ministère de l'Industrie et du Commerce a été au centre de la création, par le gouvernment, de la Banque d'expansion industrielle et de l'Agence de développement de la petite entreprise, dont la Banque de développement industriel constitue l'épine dorsale et le cœur. Par le truchement de cet organisme, le gouvernement est plus que jamais en mesure de favoriser l'activité des petites entreprises qui sont absolument essentielles à notre économie, constituant souvent la façon la plus efficace de produire des biens et des services capables de satisfaire aux besoins particuliers du Canada et possédant une flexibilité qui leur permet de faire face aux exigences de production et de distribution locales des diverses régions du pays.

A ce sujet, monsieur le président, je ferai remarquer à l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), qui vient de terminer son discours, qu'il s'agit de mesures positives que le gouvernement a déjà appliquées afin d'aider la petite et la moyenne entreprises dans la province de Québec aussi bien que dans les autres provinces du Canada.

La BIAD, qui est un organisme indépendant, offre aux petites et moyennes entreprises une aide extrêmement variée: elle agit en tant que centre local d'information en ce qui a trait à l'ensemble des programmes et des services gouvernementaux à la disposition des petites entreprises, et elle fournit les renseignements nécessaires sur la disponibilité des sources de financement privées, procurant elle-même au besoin le financement requis. Elle assume la responsabilité pratique des services de conseils en administration à l'intention de la petite entreprise, ce que comprend le programme CASE de service-conseil. Elle assume la responsabilité principale du développement et du fonctionnement des programmes fédéraux de formation en administration à l'intention de la petite entreprise, maintient à jour un répertoire des divers programmes d'aide du gouvernement et du secteur privé, et collabore étroitement avec les ministères, les agences des gouvernements fédéral et provinciaux, et avec les institutions du secteur privé.

Le bon état de notre économie, au cours des prochaines années, en dépendra. La BIAD, en somme, assume un rôle tout à fait essentiel auprès des petites entreprises, dont elle dépend en grand partie.

● (1650)

Au sujet de l'industrie du textile, monsieur le président, la petite entreprise, et je crois que cela touche étroitement la circonscription de l'honorable député de Saint-Hyacinthe, où il existe de nombreuses entreprises de textile, dans ses multiples aspects, est d'une importance capitale pour notre pays.

En dépit d'une certaine pénurie de main-d'œuvre, et des difficultés qu'elle éprouve présentement à s'approvisionner en fibres naturelles et synthétiques, l'industrie canadienne du textile voit ses activités se maintenir généralement au haut niveau observé au cours de l'année 1973, alors que d'importants accroissements de ventes et de profits ont été enregistrés.

Les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce se sont appliqués de leur mieux afin d'aider cette industrie à s'approvisionner en produits pétrochimiques, et l'on s'attend qu'au printemps la situation s'améliore quelque peu dans ce domaine. La pénurie des produits pétrochimiques se fait présentement sentir à l'échelon mondial, mais je me réjouis de constater que les producteurs canadiens jouissent d'une position fort confortable par rapport à celle de la plupart de leurs concurrents étrangers.

La capacité canadienne de produire des fibres synthétiques s'accroît présentement notamment en ce qui a trait à l'acrylic, au nylon et au polyester. On sait que la société Du Pont of Canada Limited a annoncé qu'elle projetait la construction d'une usine de polyester au coût de quelque 40 millions de dollars, à Coteau-du-Lac, dans la province de Québec. La production devrait débuter en 1976. A mon avis, les perspectives sont bonnes pour l'industrie du textile, et je m'en réjouis.

Monsieur le président, nos chantiers maritimes sont un exemple de la prospérité de l'industrie canadienne, encouragée par les mesures du gouvernement. En dépit d'une certaine pénurie d'acier et de retards dans la livraison des moteurs diesels, les chantiers maritimes débordent présentement d'activité. Partout au Canada, et particulièrement à Lauzon, on continue à bénéficier du programme d'aide temporaire à la construction de navires, soit le programme STAP du ministère de l'Industrie et du Commerce, dont l'application a été prolongée. Ce programme mis en vigueur le 27 novembre 1970, vise à accorder des subventions aux constructeurs de navires qui seront immatriculés à l'étranger. Le taux maximum de la subvention s'élève à 17 p. 100 du coût vérifié des navires, en tenant compte de restrictions quant au contenu canadien et à la grandeur minimum de ces mêmes navires. La prolongation de l'application des programmes permettra d'accorder des subventions pour les navires dont la construction se terminera avant le 31 octobre 1978, et qui seront commandés avant le 31 mars 1975. Cette industrie canadienne contribue donc à la prospérité générale de notre pays et constitue un bel exemple de la technique canadienne, rivalisant avec celle des grands pays industrialisés.

On sait que cette question me tient tout spécialement à cœur, étant donné qu'il existe un chantier maritime d'une très grande importance dans la circonscription de Lévis. Le niveau de l'emploi dans les chantiers maritimes du Québec est actuellement relativement élevé, et il semble qu'il en sera ainsi jusqu'en 1976. Nous nous en réjouissons grandement. Ce niveau élevé d'emploi tient de contrats obtenus grâce au programme d'aide temporaire à la construction navale, adopté par le gouvernement canadien en 1971. Cependant, nous nous inquiétons de ce qu'il adviendra de l'emploi à compter de 1976 et de l'avenir à long terme de cette industrie, car les études qui se font présentement un peu partout semblent unanimes sur la crainte d'un «surcapacité» de production pour les années précédant 1980. C'est pourquoi nous croyons que la prévoyance du gouvernement dans ce domaine est nécessaire et qu'une politique à long terme doit être immédiatement conçue.

[M. Guay (Lévis).]

L'honorable député de Saint-Hyacinthe me fait signe et je m'en réjouis, mais je trouve complètement anormal que ce soit ce député. Les journalistes de la tribune de la presse diront peut-être que je critique le gouvernement. Non. De ce côté-ci de la Chambre, nous voulons être positifs, nous voulons construire quelque chose et l'honorable député de Saint-Hyacinthe qui vient de terminer son discours n'a rien dit qui vaille, monsieur le président. Tout ce qu'il a été capable de dire, c'est qu'il y avait des chômeurs à Lauzon. S'il y en a un qui le sait, c'est bien moi, et j'en ai étudié les causes. Nous avons examiné ces causes-là, nous avons fait des études et nous en sommes venus à des conclusions, et c'est pour cela que, de ce côté-ci de la Chambre, même si je siège du côté du pouvoir, je suis capable de prendre la parole à Ottawa, et surtout dans la province de Québec.

Des mesures doivent être immédiatement prises pour permettre à l'industrie de la construction de navires au Canada de se placer dans le champ de la concurrence internationale, afin que le Canada soit reconnu comme un pays constructeur de navires. Six points majeurs caractérisent ici la situation internationale en ce qui a trait à la construction navale: les coûts de production des chantiers maritimes japonais; la menace de surproduction qui pèse sur les chantiers maritimes du monde; les ajustements financiers, administratifs et techniques qui interviennent dans les chantiers maritimes européens; les perspectives d'avenir du marché de fret et de la construction navale; les pavillons de complaisance et la concurrence que se livrent les divers pavillons nationaux et aussi, sixièmement, le programme américain de construction et de navigation maritime.

C'est également ici que le problème de la marine marchande rejoint celui des chantiers maritimes. En effet, l'établissement d'une marine marchande serait une mesure qui contribuerait à stabiliser l'emploi dans l'industrie de la construction de navires. Que le Canada mette donc fin aux accords relatifs à la marine marchande, qui «privilégient» les navires enregistrés dans le Commonwealth et qui leur permettent de transiger dans la région de l'Atlantique. Le gouvernement du Canada devrait aussi s'assurer que les eaux de l'Arctique sont des eaux nationales qui devraient relever du cabotage national. Il serait aussi important que le gouvernement du Canada assure un contenu canadien de 50 p. 100 au moins à nos échanges maritimes internationaux avec les États-Unis et le reste du monde.

Enfin, comme je l'ai souvent demandé à la Chambre, que le gouvernement du Canada limite l'enregistrement des navires marchands, battant pavillon canadien, aux seuls navires construits dans les chantiers maritimes nationaux. L'on pourrait également établir un centre de recherche des chantiers maritimes dont les coûts seraient défrayés conjointement par les entreprises et les divers niveaux de gouvernement, et créer un organisme visant à assurer les communications et à faciliter les échanges entre les gouvernements, les armateurs canadiens et les chantiers maritimes.

Monsieur le président, je me réjouis encore de voir que l'honorable député de Saint-Hyacinthe m'approuve. Et je trouve encore drôle que l'honorable député de Saint-Hyacinthe ait consacré 90 p. 100 de son discours à tout dire ce qui pouvait entrer dans le discours, que cela ne voulait rien dire, mais moi je dis qu'il y a des choses dans le discours du trône. Toutes les choses contenues dans le discours du trône, je les approuve à 100 p. 100, mais je suis capable d'être positif et de faire des suggestions au gouvernement. C'est cela que je voulais entendre de l'honora-

ble député de Saint-Hyacinthe, mais ce n'est pas cela qu'il a dit. J'ai entendu, monsieur le président, 22 discours des députés conservateurs progressistes, et, monsieur le président, je n'y ai rien trouvé de positif. On nous dit: Il y a un problème, c'est l'inflation. On le sait qu'il existe un problème d'inflation, mais les députés de l'opposition n'ont pas l'air de savoir comment le régler. J'ai en main un article de journal, monsieur le président. Je lis: «Le gouvernement n'a rien fait». C'est publié dans le journal *Le Soleil*. J'y reviendrai tout à l'heure, si l'honorable député de Saint-Hyacinthe a la patience d'attendre que je finisse mon discours. Il me reste à peu près cinq minutes avant de passer à cet article-là. De toute façon, il pourra lire mes observations demain.

● (1700)

J'aimerais enfin aborder très brièvement un sujet qui est éminemment d'actualité: le pétrole. Il faut dire que la crise énergétique n'est pas sans avoir eu des répercussions sur le secteur industriel. L'impact tant présent que futur n'a pas été et ne sera pas uniforme cependant, car il faut se rappeler que certaines industries ont beaucoup plus besoin d'approvisionnement d'énergie. Parmi ces industries, on peut compter l'industrie des pâtes et papiers, l'industrie pétrochimique, la sidérurgie, celle de traitement de certains minerais non métalliques et l'industrie de transformation des aliments, celles-ci étant toutes importantes au Québec.

Il est à espérer qu'un manque de production pétrolière pour l'industrie ne se fera pas sentir de façon sérieuse au cours des prochains mois. Je puis assurer la Chambre que le ministère de l'Industrie et du Commerce suivra de très près la situation internationale et son impact sur l'industrie canadienne. Bien que l'approvisionnement ne semble pas trop représenter de problèmes à ce moment-ci, la question des prix n'est pas aussi facile à régler. Plusieurs sociétés ont déjà fait part de leurs difficultés dans ce domaine et, tel que prévu dans l'accord conclu aux termes de la conférence fédérale-provinciale sur l'énergie, un gel des prix a été adopté, accompagné de subventions pour l'Est du pays. Le gouvernement fédéral est en train de mettre ce régime en vigueur.

On entend parler de la crise du pétrole par des députés de l'opposition. A plusieurs reprises on a dit: Il existe un problème de pétrole. On a dit: On veut tel trajet pour le pipe-line, on le veut de Sarnia, on le veut passant par le Nord, on veut ceci, on veut cela. Il semble que les députés de l'opposition, et en particulier les conservateurs progressistes, lorsqu'ils sont au Québec, appuient une solution qui favoriserait le Québec dans le délai le plus rapproché au point de vue de l'approvisionnement, mais quand ils sont dans le nord de l'Ontario, quand ils sont à Toronto, ils favorisent une autre solution. Je dis, monsieur le président, que c'est faire de la petite politique sur un problème qui est aussi crucial que celui auquel nous avons à faire face. Malgré les accrochages qui existent à court terme, il nous faut constater que nous avons à long terme une occasion sans pareille de développer nos secteurs industriels à base d'énergie, car peu de pays pourront assurer à ces industries un approvisionnement continu. Bien entendu, ces ressources, si elles doivent pouvoir attirer l'industrie, doivent être disponibles à des prix concurrentiels.

Monsieur le président, au cours de la session qui s'est achevée, j'ai vu avec plaisir adopter plusieurs lois qui touchaient des sujets ayant fait l'objet de mon discours sur le budget le 21 février 1973. Sur d'autres points, je constate que l'on a marqué des progrès sensibles en vue de l'adoption d'une législation éventuelle.

Il est cependant deux suggestions que j'ai alors faites et que j'aimerais voir aborder comme sujets de discussion à la Chambre dans un avenir prochain. Et je les réitère à votre attention: la première a trait à l'habitation. Il me semble qu'il serait temps que le gouvernement envisage l'octroi d'une déduction d'impôt sur la construction de maisons à caractère familial et ceci dans le but d'encourager les Canadiens à devenir propriétaires.

Puisque l'on permet aux propriétaires d'édifices publics et commerciaux de considérer annuellement une certaine dévaluation de leurs propriétés, il me semblerait logique que les propriétaires de maisons familiales aient droit aux mêmes privilèges ainsi qu'à une déduction d'impôt sur les frais d'entretien et sur les frais qu'entraînent les intérêts sur hypothèque. Ils pourraient aussi devenir déductibles d'impôt. Voilà des mesures qui stimuleraient l'industrie de la construction tout en atteignant un objectif visé par le gouvernement, à savoir qu'un plus grand nombre de familles pourraient ainsi devenir propriétaires de leur maison.

Une deuxième suggestion que j'avais également faite avait trait aux employés du CN. Bien sûr, les employés du CN ont obtenu une augmentation de salaire rétroactive de 2 p. 100, mais ce n'est pas tout ce que les employés demandent. Ils désirent obtenir la parité de fonds de pension avec les employés d'Air Canada et ceux de la Fonction publique.

Actuellement, les employés du CN se demandent pourquoi, étant des employés d'une société de la Couronne, ils ne sont pas traités exactement de la même façon que les autres employés des sociétés qui tombent sous la juridiction du gouvernement fédéral.

Je sais pertinemment qu'un député de ce côté-ci de la Chambre se prépare à présenter un projet de loi en ce sens, et je voudrais que l'on sache que je l'appuierai avec plaisir.

J'aimerais, en terminant, faire quelques remarques personnelles au sujet du Programme d'initiatives locales. Je constate que, dans les prévisions budgétaires de l'année fiscale 1973-1974, le PIL a encore subi cette année une diminution de budget. Cette décision étant à mon sens tout à fait malheureuse, j'aurais deux propositions à faire à la Chambre, soit qu'on abolisse totalement ce programme qui, dans son état actuel, ne provoque que du mécontentement au sein de la population, soit que l'on discute en comité de la façon appropriée d'appliquer ce programme plus efficacement.

Je signalais certaines choses tout à l'heure, avant le départ du député de Saint-Hyacinthe. Je ne sais pas s'il s'en va au Québec pendant que son chef est ici, mais je remarque que lorsque son chef, l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), est au Québec, lui, il est ici. Dimanche dernier, il y avait un cocktail-bénéfice à Québec pour les partisans conservateurs progressistes, et je vois un rapport avec ce que je dis, rapport qui souligne d'abord l'absence du député de Saint-Hyacinthe, celle du député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey). Dans tous les discours, on nous a dit que l'enfant chéri de Joliette était revenu au bercail. Il accompagnait le chef à ce moment-là. Eh bien, je demande au chef est-ce qu'au Québec, à présent, c'est une chose de retrouver le député de Joliette, (M. La Salle), et une autre d'avoir perdu le député de Saint-Hyacinthe et celui de Brome-Missisquoi?

Alors que le chef de l'opposition était à rendre visite à ses partisans, qui ne sont pas tellement nombreux, d'ailleurs, au Québec, les deux tiers de ses députés qui siègent

à Ottawa n'étaient pas là. Il est heureux que l'honorable député de Joliette soit retourné au bercail, car 100 p. 100 du «caucus» auraient été absents.

Et je trouve très drôle que ce député vienne faire sa première sortie officielle avec son chef au Québec, alors que lui-même, sur tous les réseaux de la radio, de la télévision, à la suite de réunions de «caucus» sur des sujets qui intéressaient en particulier le Québec, fait des déclarations aux moyens d'information et dit comme M. Balcer a déjà dit à la Chambre: «Il n'y a pas de place pour un Québécois canadien-français pour siéger au sein du parti conservateur.»

Comment lui, le député de Saint-Hyacinthe nous le demandait tout à l'heure, peut-il aller expliquer dans Joliette ou dans Saint-Hyacinthe l'inertie du gouvernement? Mais moi, dans Joliette, j'aurais tout simplement demandé au député de cette circonscription d'expliquer ses pirouettes. D'ailleurs, il suit son leader du Québec, qui a passé son temps à faire des pirouettes.

J'ai en main un article publié dans le journal *Le Soleil* de lundi. Le titre de l'article est le suivant:

Histoire du Québec écrite à la manière de Robert Lorne Stanfield.

L'article se lit comme il suit:

Robert Lorne Stanfield a incité, samedi soir, les conservateurs de la région de Québec à écrire un tout nouveau chapitre de l'histoire, un chapitre qui s'intitulera: «La province reconquise».

De tous les députés du Québec qui siègent ici, pas un seul, je pense, est vraiment conscient de ce qui s'est passé au Québec dans les années 1760 lors de la conquête et n'aurait le front de venir dire cela au Québec. C'est le chef conservateur qui vient nous reconquérir, présentant un parti «tory», un parti composé d'Anglais.

Qu'on ne vienne pas nous considérer comme des imbéciles au Québec. Nous avons été conquis une fois il y a plus de 200 ans, et nous ne l'avons pas encore digéré. Je ne tolérerai pas en 1974 qu'on vienne nous reconquérir. Le chef de l'opposition officielle a peut-être voulu parler de la conquête qu'il avait faite auprès de l'honorable député de Joliette. C'est peut-être cela! Mais, à mon avis, pour reconquérir la province de Québec avec le député de Joliette, il va falloir travailler très fort. Étant donné toutes les pirouettes qu'il fait, aux prochaines élections, il aura peut-être encore changé de parti politique.

● (1710)

Je trouve autre chose aussi, dans ce même article, rapportant un grand discours du chef de l'opposition officielle, et je demanderais ici aux députés de l'opposition d'écouter attentivement ce que je vais citer: Le gouvernement libéral Trudeau «n'a rien fait» pour enrayer l'inflation, le gouvernement libéral «n'a rien fait» pour résoudre la crise du pétrole, le gouvernement libéral «n'a rien fait» . . . le gouvernement libéral «n'a rien, rien fait». Mais, dans le même discours, il se contredit, et je cite les mots que le chef de l'opposition officielle prononcaient à Québec:

Depuis le 4 janvier 1973, nous avons vu le gouvernement libéral adopter, l'une après l'autre, bon nombre de nos politiques et de nos idées qu'il avait préalablement méprisées et ridiculisées.

Est-ce qu'ils veulent dire que, lorsque le gouvernement accepte les suggestions positives de l'opposition, lorsqu'elles peuvent être positives, et qu'on peut les adopter à la Chambre, il «n'a rien fait»? Mais c'est une contradiction! Je pose la question au chef de l'opposition officielle.

Monsieur le président, je dis que ce discours est un fouillis de contradictions. On prétend que nous n'avons

«rien fait». Mais pourtant, nous avons tout fait ce que les conservateurs progressistes nous avaient recommandé. Ce qui veut dire que les conservateurs progressistes ne recommandaient pas grand-chose; ils n'ont d'ailleurs rien fait pour le Québec.

Monsieur le président, je vais terminer assez rapidement mes remarques. Lorsqu'on nous parle de «conquête», ou qu'on nous dit:

Que la Belle Province se souvienne que seul le parti conservateur a défendu les intérêts du Québec dans le problème actuel des approvisionnements et des coûts du pétrole.

Mais je demande simplement quelles mesures ils ont proposées comme solution, pour «résoudre à l'avantage», comme le dit le chef de l'opposition lorsqu'il vient chez nous, quelle unique mesure ont-ils proposée si ce n'est qu'ils ont dit: Le gouvernement est impuissant, le gouvernement «n'a rien fait».

Enfin, monsieur le président, j'ose espérer que d'ici la fin du débat sur le discours du trône au moins un des conservateurs progressistes siégeant à la Chambre aura une proposition positive à faire. Si les députés conservateurs progressistes ne l'ont pas compris en français, je leur demande de lire mon discours en français demain dans le compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes. J'ai fait des propositions au gouvernement, et je sais qu'il est disposé à nous écouter. Mais l'opposition ne fait que critiquer, alors nous ne pouvons pas l'aider . . .

Une voix: Ce ne sera pas mieux demain.

M. Guay (Lévis): Oui. Lisez mon discours demain.

[*Traduction*]

M. O'Sullivan: Votre discours n'aura pas plus de sens demain.

M. Guay (Lévis): Lisez-le demain.

[*Français*]

Monsieur le président, on vient dire dans la province de Québec: «Que la Belle Province se souvienne». . . La Belle Province se souvient d'une chose, elle se souvient surtout des députés conservateurs. Dans le même article, on traite de la langue officielle: Qu'ont-ils fait, les conservateurs progressistes et les députés créditistes, à ce sujet? Ils se sont séparés pour dire: Nous autres nous sommes encore sur la clôture. Dans l'Ouest, les députés disaient: Comprenez, on vous a protégés. Et ensuite, dans la province de Québec, on disait autre chose. Quelques députés du Québec ont voté en faveur du projet de loi sur les langues officielles. Quant aux députés créditistes, qu'ont-ils fait? Au moment du vote sur le bill sur les langues officielles ils se sont abstenus de voter. Ils ont dit: Ce n'est pas assez! Lorsqu'on dit que ce n'est pas assez, lorsqu'on ne veut pas accepter de faire les premiers pas, comment peut-on suivre le rythme. Si on ne fait pas les premiers pas, on ne fera jamais le deuxième. Je les blâme amèrement, et les Québécois les blâmeront aussi d'avoir adopté cette attitude.

Monsieur l'Orateur, on a entendu une solution. Le chef de l'opposition officielle se promène à travers le pays pour dire: Eh bien, nous, on gèlera les prix pendant 90 jours et après cela on verra, on étudiera, on formera des comités afin de voir comment on réglera ensuite le problème de l'inflation.

Monsieur l'Orateur, on peut voir comment ces gens agissent d'une façon irresponsable, et je pense que le grand public, la population canadienne, ne peut pas avoir confiance dans un parti qui n'a jamais voulu proposer de politique qui serait non pas seulement à l'avantage des

citoyens de l'Ouest, ou du Québec, mais à celui de tous les Canadiens.

Le parti libéral, avec notre premier ministre, n'a pas eu peur d'aller dans l'Ouest, lors de la Conférence fédérale-provinciale réunissant les premiers ministres de l'Ouest pour discuter des problèmes et apporter des solutions à l'avantage des citoyens de l'Ouest. Il n'a pas craint de venir au Québec faire face aux problèmes, parce que seul le parti libéral est et demeurera le parti des Canadiens.

[*Traduction*]

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes propres commentaires sur le discours du trône, j'aimerais faire brièvement allusion aux propos tenus par mon préopinant. Qu'on me permette de dire que chaque fois que j'entends un discours pareil, je suis extrêmement embarrassé. Cela me choque de voir un adulte représentant une circonscription aussi grande que la sienne se lever à la Chambre pour se lamenter. Tout ce qu'il a dit se résume à ceci: Montrez-nous quelles sont vos politiques. Voilà ce que nous entendons à satiété. Ils veulent nous voir gouverner, mais ils veulent être le gouvernement.

Tout comme les autres députés, j'ai eu le privilège d'écouter le discours du trône et d'entendre les propos des comotionnaires de l'adresse, du premier ministre (M. Trudeau), de divers ministres de même que de partisans du gouvernement. Je pense que les Canadiens seront aussi déçus que moi par la teneur du discours du trône. Nous vivons des temps difficiles au Canada. Notre économie est en difficulté. Nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir. Le pays cherche désespérément des chefs. Il me semble, et c'est aussi l'impression de beaucoup, que tout ce que nous sert le discours du trône, c'est du réchauffé, c'est-à-dire des politiques que les libéraux nous exposent dans leurs discours du trône depuis 15 ans.

J'aimerais relever quelques unes des faiblesses de ce discours qui concernent les petites entreprises, les classes laborieuses du pays, la ménagère, le commerçant et ceux qui essayent désespérément de joindre les deux bouts avec des revenus fixes. Cependant, on m'a chargé de commenter l'aspect du discours du trône qui concerne l'agriculture.

Monsieur l'Orateur, je connais le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) depuis très, très longtemps, même avant que nous devenions tous deux députés à la Chambre. C'est un homme pour qui j'éprouve beaucoup de respect et d'affection. J'ai une grande amitié pour lui en tant qu'homme. Mais je trouve qu'à titre de ministre, son comportement envers les besoins des industries et du pays laisse à désirer. Il a parcouru le Canada et il a probablement fait plus de discours qu'aucun autre ministre de l'Agriculture de notre histoire. Il a assuré que les agriculteurs canadiens ne le cédaient à personne dans le domaine de la productivité. Il a raison. Il a déclaré aux agriculteurs qu'ils étaient les plus compétents. Il a encore raison. Le ministre de l'Agriculture a informé la collectivité agricole qu'elle ne le cédait à aucune autre dans le monde. C'est parfaitement vrai, monsieur l'Orateur, car s'ils n'avaient pas eu ces qualités aucun d'eux n'aurait pu survivre aux six dernières années de l'administration libérale dans le domaine de l'agriculture.

Des voix: Bravo!

M. Danforth: Rappelons un discours que le ministre a fait à la Conférence des perspectives. Ceci explique la manière dont il s'acquitte de ses responsabilités. Il a déclaré ce qui suit:

Nous regardons les approvisionnements en énergie. Nous regardons les approvisionnements en engrais. Nous regardons les approvisionnements en matériel. Nous regardons la production d'acier. Nous regardons les produits chimiques agricoles. Nous regardons les réserves agricoles et les marchés internationaux.

Monsieur l'Orateur, le ministre et les autres députés du gouvernement actuel sont probablement les plus grands spectateurs canadiens de tous les temps. Mais ce que veulent les agriculteurs, ce ne sont des discussions ou des spectateurs; ils veulent savoir quand le ministre descendra de son podium, s'installera à sa table de travail et commencera à présenter des lois qui aboutissent à la réalisation de ses fantaisies.

Dans le discours qu'il a fait l'autre jour—et ceci m'amuse—le ministre a dit:

Je remarque qu'un député dit que c'est une politique conservatrice...

Ceci porte sur le programme agricole dont le ministre venait d'exposer les grandes lignes et dont on avait parlé dans le discours du trône. Il a déclaré:

Je remarque qu'un député dit que c'est une politique conservatrice. Je sais qu'il a lu certains de mes discours et qu'il a adopté certaines de mes idées.

M. Knight: Il avait raison. Le ministre nous les a volées.

M. Danforth: Il suffit de remonter aux politiques du parti conservateur de 1958. On y trouverait, presque mot à mot, la politique proposée en 1974 par le gouvernement, à une petite exception près, l'allusion au paiement pour le stockage des céréales dans l'Est du Canada. Il n'est pas surprenant que les membres du parti conservateur admettent ces propositions. Ils en sont les auteurs. Nous voyons maintenant que ces idées sont intégrées à la politique libérale pour 1974. Monsieur l'Orateur, cette politique était bonne pour les années soixante, mais ce n'est certes plus le cas pour les années soixante-dix. Nous nous trouvons dans une nouvelle époque. Il y a une révolution agricole et les règles doivent changer.

Pour que l'agriculture progresse, il faut une politique à long terme. Les politiques proposées doivent être vraisemblables. Les Canadiens doivent avoir confiance dans le ministre et le gouvernement. Mais le gouvernement a fait l'impossible pour discréditer le ministre et se discréditer lui-même. J'aimerais simplement donner quelques exemples de ce que je veux dire. L'un des plus grands soucis des producteurs de produits de base au Canada de nos jours, c'est celui de la disponibilité des engrais et de leur prix. J'aimerais citer ce que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré aux cultivateurs du pays, comme en fait foi le hansard du 13 février 1973 à la page 1248:

● (1720)

Après avoir fait des recherches et des appels téléphoniques, j'aimerais déclarer... que le prix des engrais n'augmentera pas.

Le prix des engrais a presque doublé, monsieur l'Orateur. Le ministre a également dit que nous devrions être reconnaissants envers nos agriculteurs canadiens. Après les politiques libérales stupides que nous avons connues, il est certain que nous pouvons être reconnaissants qu'il nous reste des agriculteurs au Canada!

Le ministre a également dit que nous devions être extrêmement attentifs à ne rien faire qui puisse les décourager. J'aimerais parler de certaines mesures qu'a prises le gouvernement actuel et qui découragent les agriculteurs, et je n'ai pas à remonter bien loin. J'aimerais parler de l'industrie de l'élevage des bovins, dont les représentants sont aujourd'ui à Ottawa. Le prix auquel on demande à cette

industrie de vendre ses produits est inférieur à ses coûts de production. Les producteurs canadiens de bovins perdent aujourd'hui des milliers de dollars. En fait, nombre d'entre eux ont déjà dû déclarer faillite. Et davantage encore craignent de devoir le faire, et de grands dommages seront causés à cette industrie, en ce qui concerne surtout l'avenir de l'élevage des bovins, à moins que le gouvernement ne fasse quelque chose pour corriger la situation et ce dès maintenant.

Je voudrais répéter ce qu'a dit le ministre à ce sujet, non pas hier, mais à une réunion avec les éleveurs. Il a déclaré:

Au cours de mes entretiens avec les associations d'éleveurs et d'autres associations, je les ai trouvées aussi satisfaites que tout autre groupe de producteurs au Canada.

Quelle ironie! Ces producteurs qui sont ses amis et qui sont si satisfaits, ce sont les mêmes qui doivent aujourd'hui leur faillite aux politiques du gouvernement. Et le ministre nous dit qu'il faut bien prendre garde de rien faire qui puisse les décourager! C'est effrayant d'entendre pareils propos dans la bouche du ministre.

Je voudrais aussi parler d'une autre denrée au sujet de laquelle le ministre a fait une déclaration. Le ministre a prétendu qu'on avait apporté plus de stabilité à l'industrie laitière qu'à tout autre secteur de l'industrie agricole. Mais, je vous demande, où est-elle, cette stabilité? La production laitière est aujourd'hui la même qu'il y a cent ans. Elle ne peut suffire aux besoins des Canadiens d'aujourd'hui, alors qu'il y a trois ou quatre ans, elle produisait à profusion beurre et lait en poudre pour l'exportation et en avait des centaines de milliers de livres en réserves. Il y avait assez de fromage, de beurre et de lait en poudre pour tous les citoyens canadiens, et à des prix raisonnables. Et le gouvernement vient dire qu'il a apporté la stabilité. Qu'a fait le gouvernement dans sa recherche de stabilité? Il a établi des contingentements et dit que quiconque ne respecterait pas un certain contingentement—et il a établi le minimum—ne recevrait aucune subvention ou aide. Qu'est-ce que cela a produit, monsieur l'Orateur? Cela a fait disparaître tous les petits producteurs de lait et de crème.

Mais le gouvernement ne s'est pas arrêté là. Il a dit qu'il fixerait les contingentements de façon que ceux qui les dépasseraient auraient à payer une amende de $1.25 par 100 livres de lait en sus. Quel a été le résultat? La production laitière au Canada a tellement diminué que, cette année, nous devrons importer 54 millions de livres de beurre pour répondre à nos besoins. Le ministre a bien raison de dire qu'on a fait faire volte-face à l'industrie laitière. Je me demande ce qu'il entend par là parce qu'il l'a déjà mis sens dessus dessous. C'est pourquoi nous sommes si préoccupés par les politiques du gouvernement et voulons savoir ce qui se passe.

L'industrie de la volaille nous inquiète également beaucoup. Le ministre a déclaré qu'il y aurait de plus en plus de production pour combattre la hausse de l'inflation. Mais c'est le même gouvernement qui a tué 2 millions de têtes de volaille au pays. Nous en avions trop et on nous dit maintenant que nous n'en avons pas assez. Le gouvernement dit que nous devons mettre l'accent sur la production agricole et avoir plus de produits alimentaires. Les agriculteurs doivent défricher des acres de terrain et assurer plus d'aliments au pays et à l'exportation. C'est le même gouvernement qui avait payé les agriculteurs pour ne pas semer de blé. Il dit maintenant qu'ils doivent faire pousser du blé et il fait tout ce qu'il peut pour les y encourager. Voilà le genre de stabilité que nous avons, monsieur l'Orateur, et c'est pourquoi c'est une farce de voir le gouvernement dire que nous devons bien prendre garde de ne décourager en rien l'agriculture.

[M. Danforth.]

J'aurais quelques mots à dire sur le sucre, un sujet auquel je m'intéresse beaucoup. Le gouvernement a dit que nous devions avoir une politique sur le sucre et prendre des mesures au sujet du prix de cette denrée. C'est précisément à cause du gouvernement et du ministre actuel de l'Agriculture si les producteurs de betterave à sucre de l'Ontario ont abandonné la culture de cette plante. Maintenant le ministre nous dit qu'il nous faut établir une industrie du sucre dans le sud-ouest de l'Ontario, précisément l'industrie dont il a causé la perte. Pour économiser, le gouvernement a mis fin à la subvention de $700,000 aux producteurs de betteraves à sucre de l'Ontario. Ensuite il a donné à ces mêmes agriculteurs 1.5 million pour ne plus produire de betteraves sucrières. Aujourd'hui, le ministre nous dit qu'il nous faut établir une nouvelle industrie, que l'établissement d'une nouvelle usine coûtera peut-être 30 millions de dollars. Ce gouvernement s'est-il montré digne de notre confiance? Comment pouvons-nous croire qu'il est sincère lorsqu'il nous dit que ses programmes sont destinés à aider les agriculteurs?

S'il y en a qui doutent de la sincérité du gouvernement, qu'ils lisent le discours du trône. D'après ce discours, le gouvernement se propose d'assurer aux consommateurs canadiens des denrées alimentaires à des prix raisonnables. D'autre part, il dit que nous devons encourager les agriculteurs canadiens à cultiver plus de produits alimentaires afin de leur assurer un revenu plus considérable. Ceux qui s'y connaissent quelque peu en affaires savent bien qu'on ne peut avoir des produits à bon marché et payer un meilleur prix aux agriculteurs. Je n'appelle pas cela une politique. Ce n'est ni possible, ni pratique, ni faisable, ni croyable. C'est pourquoi le gouvernement est en difficultés.

Qu'a fait le gouvernement pour les producteurs de bœuf du pays? Tout d'abord, il a mis un embargo sur les envois de bétail aux États-Unis, notre marché traditionnel. Puis il a levé l'embargo. Ensuite il a aboli la protection tarifaire dont le pays bénéficiait contre les importations de bétail des États-Unis envahissant nos marchés. Puis, le gouvernement s'est ravisé, l'a rétablie et a doublé le tarif. Ensuite il l'a réduit graduellement à son niveau premier. Maintenant que notre industrie est désemparée comme elle ne l'a jamais été, le gouvernement se demande ce qu'il peut faire. Quand il nous propose un projet quelconque, je me demande toujours s'il va nous aider ou nous nuire. Je frémis chaque fois que le ministre de l'Agriculture nous propose quelque chose ou annonce quelque nouvelle politique. On nous dit de ne pas intervenir, d'être très prudents avant d'agir. Et pourtant, dans le cas du bœuf seulement, le gouvernement a modifié sa politique six fois en six mois. Comment l'agriculture peut-elle prospérer avec une politique comme celle-là, monsieur l'Orateur?

L'industrie des légumes au Canada doit compter surtout sur la protection tarifaire pour survivre. S'il y a une chose dont nous avons besoin au Canada aujourd'hui, c'est de la garantie d'une production stable de fruits et de légumes. Qui aurait jamais pensé que les ménagères de ce pays trouveraient dans leur épicerie des étagères sans fruits ni légumes frais, surgelés ou transformés? Or, c'est ce qui se passe. Cela se passe, parce que le gouvernement n'a fait que rafistoler et réduire les tarifs, si bien que nombre de nos industries vitales ont dû fermer leurs portes. Dans ma région, on avait coutume de voir des milliers d'acres desti-

nées à la production de primeurs. Cependant les producteurs ont constaté que le gouvernement avait réduit la protection tarifaire dont ils jouissaient et qu'ils devaient interrompre leurs affaires.

● (1730)

Que s'est-il passé? Le ministre des Finances (M. Turner) ici même, à la Chambre, il y a quelques semaines, et sans préalablement consulter les secteurs intéressés de l'industrie agricole, ni même peut-être le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), a immédiatement éliminé les tarifs en vigueur pour de nombreux fruits et légumes importés. Ce qui a tout de suite bouleversé l'industrie canadienne, car, à l'époque, les récoltes commençaient à rentrer. Nombre de nos marchés ont périclité à la suite de cette mesure gouvernementale. Les mesures prises par le gouvernement à l'égard des agriculteurs et de l'agriculture sont désuètes car, ou bien il ne comprend rien aux problèmes complexes de l'industrie agricole, ou bien il se contrefout des agriculteurs. C'est l'un ou l'autre. Il n'y a pas d'autres explications à ces programmes qui ont été mis de l'avant.

J'aimerais maintenant aborder un autre problème, toujours en ce qui concerne l'agriculture. Nous devrions avoir une politique à cet égard, car nous allons au devant d'ennuis. Je veux parler de la main-d'œuvre agricole dans le sud-est de l'Ontario, pendant les périodes de récolte et de plantation. Il est difficile de recruter de la main-d'œuvre. Le gouvernement impose des salaires minimums. Nous avons essayé d'être compétitifs, mais il n'y a pas suffisamment de gens pour faire le travail là-bas. Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour inciter les gens à venir d'autres régions du Canada, et même de l'étranger. Mais que fait le gouvernement? Il envoie des personnes inspecter cette région pour voir quelles sont les conditions de travail offertes à ceux qui y arrivent. Ces personnes ont constaté un seul cas d'abus en matière de logement, du moins prétendu tel. A la suite de cela, on entend dire partout dans le pays que les employeurs de cette région abusent de leurs privilèges et qu'ils rendent presque intenable la situation de leurs employés. On parle de salaires en deçà des normes que payent les cultivateurs de cette région. Alors que les salaires payés dans cette région s'alignent sur ceux que touchent les travailleurs d'une usine d'automobiles d'à côté. S'ils n'étaient pas là, il n'y aurait pas d'agriculteurs.

Les objectifs mêmes du gouvernement actuel, sans que l'on examine les faits et sans que l'on écoute les protestations des groupes agricoles, nous ont mis dans la quasi-impossibilité d'avoir assez de travailleurs pour nos récoltes. Le gouvernement a commencé à organiser des excursions dans la région. Des jeunes gens de tous les coins du pays y participaient, en vue de nous aider. «Excursion» est le mot, parce que ces jeunes gens venaient aux frais du gouvernement. Ils descendaient des autobus, des avions, des taxis et des trains, regardaient autour d'eux, disaient que c'était un bon district puis remontaient dans leurs avions, trains et autobus en disant au gouvernement «merci pour le voyage». Il y a eu quelques exceptions; quelques jeunes gens ont travaillé une heure ou deux afin de voir à quoi cela ressemblait et de pouvoir rentrer à l'école et écrire une dissertation sur leur travail à la campagne. Maintenant le gouvernement parle d'une réserve de main-d'œuvre où les employeurs pourraient puiser la main-d'œuvre nécessaire pour les aider. Il ne s'agit pas de main-d'œuvre régulière. Ils doivent tenter leur chance, pourvu que le gouvernement ait convenablement inspecté les lieux de travail afin de voir si des conditions sont acceptables, non pas pour les travailleurs mais pour les inspecteurs du gouvernement.

C'est la raison pour laquelle la collectivité agricole n'a pas foi dans le gouvernement. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas foi dans le ministre de l'Agriculture. Elle l'aime en tant que personne. Je l'aime en tant que personne, mais s'il n'arrive pas à mettre sur pied des politiques efficaces, il sera totalement discrédité non seulement dans le pays tout entier et à la Chambre mais dans sa propre circonscription. Ce serait malheureux, parce que je ne doute pas qu'il soit le seul de ce côté-là de la Chambre à s'y connaître un peu en agriculture. Il est le seul agriculteur actif sur les bancs gouvernementaux. C'est peut-être la raison pour laquelle nous avons des difficultés; je ne sais pas. Je formulais de grands espoirs lorsqu'il a été nommé ministre de l'Agriculture. Je proviens d'une circonscription voisine de la sienne et j'avais de grands espoirs. Je suis allé le trouver et je lui ai dit que je ferais tout mon possible pour l'aider dans ses programmes d'aide aux cultivateurs. Il est toutefois devenu évident que bien qu'il avait des idées, il était incapable de convaincre ses collègues. S'il avait eu une influence quelconque sur son collègue le ministre des Finances, nous n'aurions peut-être pas eu de diminution des droits de douane sur les produits alimentaires.

On laisse entendre dans le discours du trône que le gouvernement envisage de grandes choses dans le domaine des transports. Il n'y est pas question des transports qui affectent l'agriculture. Chaque fois qu'il est question de transport à la Chambre, tout le monde pense qu'il n'y a pas assez de wagons couverts pour acheminer les grains vers la côte. Ce n'est toutefois qu'un aspect du problème. Les ménagères canadiennes s'inquiètent de plus en plus qu'il n'y ait pas assez de conserves sur les rayons des épiceries. Celles-ci se vident peu à peu. Il arrive parfois, il est vrai, que les fruits et les légumes sont stockés dans les entrepôts des conserveries, mais il n'y a pas de wagons pour les acheminer au comptoir du détaillant. On manque de wagons couverts. Je me suis entretenu avec le directeur d'une conserverie du sud-ouest de l'Ontario qui m'a affirmé—et ce n'est qu'un cas entre mille—que leurs expéditions sont en retard de 140 wagons sur la période la plus creuse de l'an dernier. Il m'a dit qu'ils font tout en leur pouvoir pour les expédier. Ils versent des tarifs de première classe aux camions et aux véhicules autorisés de tous genres qu'ils peuvent obtenir, ce qui accroît encore le prix des produits au détail. Que le gouvernement se garde d'attribuer la hausse des prix aux producteurs.

C'est en grande partie le gouvernement qui est responsable de la hausse du prix des aliments. N'est-il pas ridicule de voir le ministre de l'Agriculture parcourir le pays en affirmant que les prix des aliments ne sont pas assez élevés du point de vue des producteurs, qu'ils devraient avoir un meilleur prix pour leurs produits alors qu'un autre ministre déclare que le gouvernement fera tout ce qu'il peut pour faire baisser les prix. Bien entendu, je parle du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray). Il contredit carrément le ministre de l'Agriculture. Il y a ensuite le troisième membre de ce triumvirat qui gouverne l'agriculture, le ministre des Finances, qui veut des aliments à meilleur marché, non qu'il se soucie du consommateur, mais par opportunisme politique et parce qu'il rêve que l'importation de denrées bon marché fera baisser le coût de la vie.

Cette politique du gouvernement ne favorise pas les cultivateurs du pays. Je pourrais reprendre une vieille rengaine qui est toujours vraie en agriculture. Le gouver-

nement titube d'une crise à l'autre. Il a repris la politique des conservateurs de 1958, qu'il a sans cesse remodelée, rapiécée, et proposée à nouveau. Je ne suis pas surpris que les députés d'en face nous demandent ce que nous ferions, car il est évident que tous les ministères sont à court d'idées. Je suis aussi convaincu que mes collègues qu'au moment où les gens voteront, ils se prononceront pour un parti progressiste, à un parti qui montre un esprit d'initiative et qui a des politiques à proposer pour résoudre les crises. Jour après jour, j'ai écouté les ministériels nous blâmer pour nos propositions de contrôle des prix, des salaires et des revenus, alors qu'il leur suffit de regarder les résultats de leurs propres politiques monétaires et fiscales pour voir que c'est un désastre complet. Ils doivent chercher d'autres moyens de s'attaquer à ces problèmes. Nous ne connaissons peut-être pas toutes les réponses, mais nous n'avons pas toujours tort.

● (1740)

Notre pays a besoin d'une politique capable de nous sortir du marasme où nous sommes aujourd'hui pour que nous puissions redevenir un pays digne de ce nom. Nous avons tout ce qu'il faut pour être à la tête des autres pays, mais nous ne pouvons espérer le faire avec les politiques du gouvernement actuel. Le gouvernement dit qu'il ne peut prendre des mesures car nos problèmes sont ceux du reste du monde. J'estime qu'avec un gouvernement progressiste, nous pourrions recommencer à donner l'exemple au lieu de le suivre.

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de me joindre à ceux de mes collègues qui ont déjà parlé au cours de ce débat pour féliciter le motionnaire (M. Stollery) et le comotionnaire (M. Pelletier) (Sherbrooke) de l'adresse en réponse au discours du trône. J'aurais voulu que tous les électeurs des députés de Spadina et Sherbrooke soient ici pour entendre ces discours. Si cela avait été possible, je suis sûr que ces députés auraient gagné haut la main les prochaines élections dans leurs circonscriptions. De toute façon, ils ont certes bien défendu leur cause et peuvent être fiers comme nous de leurs contributions exceptionnelles à ce débat.

J'aimerais également transmettre mes respects à Son Excellence et à Madame Léger et je souhaite que leur mandat leur procure beaucoup de bonheur et de paix. Je suis déjà certain qu'ils vont beaucoup apporter au Canada.

Cela dit, j'aimerais également vous souhaiter à tous un bon retour dans ma circonscription, vu que les édifices parlementaires sont dans le centre d'Ottawa, circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Cet après-midi, j'ai entendu les députés d'en face dire qu'ils ont du mal à entrer en contact avec le gouvernement. Permettez-moi également de mettre à la disposition de ceux qui habitent dans ma circonscription, comme c'est le cas pour bon nombre d'entre vous, les services de mon bureau situé au 340 rue Elgin, dans le but de vous aider à résoudre tous vos problèmes.

Une voix: Donnez-nous un nouveau député.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous seriez alors occupé vingt-quatre heures par jour.

M. Poulin: Je suis déjà occupé vingt-quatre heures par jour. Ottawa-Centre est le coeur de la région de la capitale nationale, non seulement sur le plan politique mais également sur les plans culturel et social. C'est pourquoi j'ai dit

[M. Danforth.]

à plusieurs reprises que j'étais convaincu que la galerie nationale du Canada, qui se trouve actuellement dans un édifice dit provisoire, devait rester dans le même secteur. Pour être plus précis, j'aimerais que la nouvelle galerie nationale soit construite sur le terrain se trouvant au sud du Centre national des Arts, et que le terrain du square Cartier, qu'occupe actuellement un édifice provisoire du ministère de la Défense nationale, soit transformé en parc pour les citoyens du centre-ville et également pour les autres Canadiens qui viennent visiter la capitale.

Ottawa-Centre, en tant que cœur politique de la capitale de notre pays, abrite également la majorité des 125,000 fonctionnaires fédéraux qui travaillent dans la région de la capitale nationale. Bon nombre d'entre eux habitent également dans la circonscription. Le bilinguisme dans la Fonction publique est donc une question d'intérêt primordial. Cependant, je sais que la majorité des fonctionnaires acceptent et approuvent, comme moi-même, la politique du bilinguisme décrite dans la mesure législative adoptée par la Chambre en juin dernier. La préoccupation que l'entrée en vigueur de la loi sur les langues officielles avait suscitée chez les fonctionnaires, s'est considérablement atténuée ces derniers mois. Il y a une ou deux semaines, le bilinguisme a de nouveau créé des inquiétudes lorsqu'on annonça que le nombre de postes classés bilingues serait sans doute supérieur au chiffre prévu au départ, mais ce problème n'en est certainement pas un pour tout Canadien sensé et raisonnable.

Dernièrement, le *Journal* d'Ottawa a frappé juste. Dans l'article de fond publié le mercredi 20 février au sujet des postes bilingues et intitulé «Its Need—Not Numbers», il déclare:

> La désignation des postes bilingues vise à respecter la volonté du Parlement, à assurer à tous les Canadiens le droit de communiquer avec le gouvernement fédéral dans la langue de leur choix, à permettre aux fonctionnaires de l'État d'utiliser l'une des deux langues officielles.

Par conséquent, on ne conteste pas que le nombre de postes bilingues dans la Fonction publique soit de 25,000 ou près de 50,000.

En outre, comme l'a signalé le président du Conseil du Trésor (M. Drury), la principale raison pour laquelle on ne divulgue pas le nombre total ou approximatif des postes bilingues est que le gouvernement s'est fermement engagé auprès des associations de personnel à les consulter et les renseigner entièrement avant de faire une annonce officielle ou un choix.

L'an dernier, 2 millions de dollars ont été affectés à l'enseignement des deux langues officielles aux écoles élémentaires de cette agglomération. Ces fonds fédéraux ont été répartis entre les quatre conseils scolaires régionaux de la région d'Ottawa. Pour ma part, je peux dire que cela a été très profitable pour tous les enfants qui ont pu ainsi apprendre une deuxième langue officielle. Il faudrait maintenir cette assistance et je prie instamment le gouvernement et le président du Conseil du Trésor d'envisager très sérieusement d'affecter la même somme, ou plus s'il y a lieu, à l'enseignement des langues officielles dans nos écoles de la région.

Toutefois, la politique des langues officielles n'est qu'un secteur où il existe des rapports réciproques entre l'employeur, le gouvernement, et l'employé, le fonctionnaire. Les traitements constituent un autre de ces secteurs et là aussi, le gouvernement doit se comporter comme un employeur responsable et le fonctionnaire, comme un employé responsable. Le relèvement du salaire doit être

indexé sur la hausse du coût de la vie, mais il ne doit pas devenir un autre facteur inflationniste dans notre pays.

Ottawa-Centre n'est toutefois pas unique parmi les circonscriptions urbaines. Elle connaît plusieurs des problèmes socio-économiques qui se font sentir dans nombre d'autres circonscriptions urbaines. Dans son cas toutefois, le gouvernement fédéral a des responsabilités spéciales du fait qu'il est à la fois le principal propriétaire, locataire et employeur. Pour cette raison et pour bien d'autres qui sont apparentes, j'exhorte le gouvernement, comme on l'a maintes fois fait au cours de législatures antérieures, à former un comité mixte qu'il chargerait d'étudier l'expansion actuelle et future de la capitale nationale et de sa région. Il s'agirait d'un comité composé de députés et de sénateurs venant de partout au Canada. Je suis tout à fait convaincu que non seulement la Providence nous a fait don du plus beau pays au monde, mais elle nous a aussi gratifiés de la capitale nationale qui nous permet les plus belles espérances.

● (1750)

Des voix: Bravo!

M. Poulin: Il y a par exemple le quartier dit Le Breton Flats. Il s'agit d'un emplacement de choix, en partie résidentiel autrefois, sur la rive de l'Outaouais juste à l'ouest du Parlement. Nous pouvons d'ailleurs apercevoir cette bande de terrains vacants du restaurant du Parlement. Le gouvernement fédéral l'a acquise en 1961 et elle est restée inoccupée depuis. Au moment de son acquisition, le terrain devait servir à la construction du nouveau Quartier général de la Défense nationale. Ce projet fut abandonné. Vers le milieu des années 60, la majeure partie du terrain fut réservée à la construction de voies de circulation. Ce projet, heurement, n'aboutit pas.

Encore une fois, je demande qu'on commence immédiatement à élaborer un projet d'ensemble pour le quartier désigné sous le nom de Le Breton Flats. Je recommande que ce secteur soit subdivisé et réservé à l'habitation, afin que les Canadiens puissent jouir de ce secteur de choix de la capitale nationale. En raison de son emplacement à proximité du centre d'Ottawa, ce terrain a trop de valeur pour demeurer inutilisé. J'envisage une localité intégrée et dynamique pour ce secteur, une localité des habitations de toutes sortes où toutes les classes de la société puissent trouver à se loger, une localité dont les besoins pour ce qui est des écoles et des entreprises commerciales seraient reconnus dès le début, une localité qui disposerait de façon exemplaire de toutes les installations nécessaires aux activités récréatives diverses des Canadiens de tous âges, y compris les terrains si nécessaires à la pratique du soccer, sport qui gagne de jour en jour en popularité. Il y a eu, ces derniers mois, des signes encourageants en faveur de ce type de proposition. J'exhorte la Commission de la capitale nationale, à compter d'aujourd'hui, à rendre mensuellement compte de l'état d'avancement du plan conceptuel relativement au quartier Le Breton, selon la ligne de conduite que j'ai suggérée.

Il faudra, pour ce plan Le Breton, tenir compte des citoyens qui habitent immédiatement au sud, dans le quartier Dalhousie. Les habitants du quartier Dalhousie ont publié une étude, faite presque exclusivement par les gens de la région, mais subventionnée à $45,000 par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les habitants du quartier, les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et le ministre concerné méritent tous d'être félicités pour cette expérience en urbanisme.

Ainsi que l'a fait remarquer plus tôt aujourd'hui le ministre dans ses commentaires, une entente a été conclue entre le gouvernement fédéral et les provinces relativement au programme d'amélioration des quartiers et à celui d'amélioration résidentielle. Comme je l'ai dit, ce plan a été conçu par les habitants du quartier Dalhousie et les citoyens de ce quartier sont en train de l'étudier. Il sera ensuite soumis aux instances de la ville, et je dis simplement aux gens de cette région, au ministre, aux autorités municipales et à la Société qu'ils pourront compter sur tout mon appui pour que cette région devienne désignée et qu'elle puisse entrer en ligne de compte pour les programmes d'amélioration des quartiers et d'amélioration résidentielle, tels qu'approuvés par la récente loi.

J'aimerais maintenant aborder certaines questions d'importance nationale, monsieur l'Orateur. J'ai été très réconforté, ainsi que la plupart des Canadiens, de lire dans le discours du trône qu'il y était fait mention de nombreuses mesures visant à juguler l'inflation, plus particulièrement dans le secteur des produits alimentaires. Je prends particulièrement bonne note des mesures visant à accroître l'approvisionnement en nourriture, car elles constituent l'unique solution à long terme pour résoudre le problème complexe de la hausse des prix de l'alimentation. Je citerai ici des mesures telles que l'aide aux agriculteurs pour leur permettre de moderniser leurs méthodes, l'aide aux jeunes agriculteurs pour leur permettre de se lancer dans la carrière agricole, les améliorations à apporter aux systèmes de mise en marché, et l'accroissement de la main-d'œuvre, surtout durant les périodes de pointe.

Je prends également bonne note du double engagement pris dans le discours du trône, à savoir que, d'une part, il faut garantir au producteur un revenu raisonnable pour son travail et que, d'autre part, le consommateur doit avoir la garantie de recevoir pour son argent une contre-valeur équitable. Et je cite, dans le discours du trône:

Il doit être protégé contre les hausses soudaines du prix de denrées de première nécessité, hausses attribuables à la demande sur le marché international. Les garanties offertes aux producteurs contre les prix trop bas doivent avoir leur contrepartie dans des garanties visant à protéger les consommateurs contre les prix trop élevés.

Nous avons entendu dire ces jours-ci que le prix du pain allait vraisemblablement monter sous peu. Il n'en reste pas moins que n'eût été l'initiative prise par le gouvernement libéral l'été et l'automne derniers, le pain couterait 10 ou 12c. de plus aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il sera bientôt 6 heures et je me demande si je pourrais déclarer qu'il est 6 heures, vu que je suis sur le point de passer à un autre sujet.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): La Chambre consent-elle à déclarer qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(2) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 mars 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

LA NOMINATION DU PERSONNEL AU COMPLET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion relative à une question d'une nature urgente et d'une pressante nécessité ayant trait à l'inactivité persistante de la part du gouvernement qui d'une certaine manière, rend inefficace l'administration de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en laissant la Commission des pratiques restrictives du commerce sans président depuis mai 1970 et avec un personnel réduit à un seul membre depuis la fin de décembre de l'année dernière. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre enjoigne le gouvernement de faire immédiatement les nominations qui s'imposent à la Commission des pratiques restrictives du commerce afin que son personnel de trois membres soit au complet, en conformité de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, rendant ainsi la Commission en mesure d'exercer ses responsabilités à l'endroit des consommateurs canadiens.

M. l'Orateur: La motion du député requiert le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. La motion du député ne peut donc être mise en délibération.

* * *

LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

DÉPÔT DU RÈGLEMENT D'APPLICATION

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, en vertu du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre des exemplaires, dans les deux langues officielles, du règlement d'application de la loi sur l'examen de l'investissement étranger.

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) POUR 1973-1974

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

—Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, je voudrais déposer un exemplaire du budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le budget supplémentaire (B) de 1973-1974, déposé à la Chambre aujourd'hui, soit renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES PENSIONS

LE CAS DES CHEMINOTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre la permission de présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, afin de permettre à la Chambre de faire savoir au ministre du Travail que nous sommes impatients de le voir honorer son engagement, à savoir de nommer un commissaire chargé de se pencher sur toute la question des pensions des cheminots. J'espère que la Chambre acceptera cette motion pour que le ministre en soit saisi. Je propose donc, appuyé par le député de Skeena (M. Howard):

Que la Chambre demande au ministre du Travail de nommer sans plus tarder un commissaire chargé d'étudier tous les aspects de la question des pensions des cheminots, et notamment les modalités qui permettraient d'améliorer considérablement le régime des pensions des cheminots canadiens qui ont déjà pris leur retraite.

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

● (1110)

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADIEN NATIONAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une question de nature urgente et de nécessité pressante. Étant donné la façon préjudiciable dont les veuves d'employés du CN sont traitées en ce qui concerne leur pension, comme le CN est un chemin de fer de l'État et que le ministre du Travail a déclaré que la

discrimination serait éliminée du Régime de pensions du Canada, de la loi sur l'immigration, de la loi électorale du Canada et de la législation qui a trait aux pensions des anciens combattants, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave):

Que la Chambre charge le gouvernement de présenter une mesure législative qui remédierait aux consternantes dispositions discriminatoires du régime de pension du CN.

Une voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA PART DE LA TAXE D'EXPORTATION REVENANT AUX PROVINCES PRODUCTRICES DE PÉTROLE—LA QUESTION DE LA PÉRÉQUATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Quelle est la position actuelle de son gouvernement face aux recettes des provinces productrices de pétrole, à la partie de la taxe d'exportation qui sera versée aux provinces en question? Son gouvernement préconise-t-il maintenant la péréquation, ou non?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question est l'une d'une série de questions qui font l'objet de discussions avec les premiers ministres des provinces productrices et des provinces consommatrices de pétrole. Nous avons adopté une position à cet égard et nous en avons fait part aux premiers ministres. J'hésite à la divulguer maintenant parce qu'il s'agit d'un ensemble qui, comme je l'ai dit, fait l'objet de négociations avec des provinces qui ont des intérêts divergents à ce sujet. Je serais en effet très réticent à devoir révéler la position du gouvernement à ce stade-ci des négociations.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du premier ministre, mais je ne lui demande pas vraiment un avis juridique. Étant donné la position adoptée avant l'intersession de la Chambre, selon laquelle une partie des recettes de la taxe d'exportation provenant des provinces productrices serait assujettie à la péréquation et des sommes précises, que l'on a mentionnées, seraient versées à titre de rajustement pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, et comme le ministre des Finances a déclaré depuis lors que, d'un point de vue technique, il n'était pas question de répartir une partie des recettes de la taxe d'exportation provenant des provinces productrices, je demande au premier ministre non pas ce en quoi consiste ses négociations d'ensemble, mais plutôt quelle position son gouvernement est tenu d'adopter en vertu des lois actuelles face à la péréquation des recettes provenant des provinces productrices de pétrole?

[M. Rodriguez.]

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition parle du passé, l'opinion exprimée par le ministre des Finances est celle que nous soutenons, soit que ces montants ne sont pas assujettis à la formule de péréquation.

M. Stanfield: Si c'est la position actuelle du gouvernement, le premier ministre nous expliquerait-il alors pourquoi le gouvernement a dit à la Chambre, lorsque celle-ci était saisie de la question de la taxe d'exportation en vue d'une mesure législative avant le congé, que ces versements étaient assujettis à la formule de péréquation?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, nous avons dit ceci à la Chambre: les provinces qui touchent des versements aux termes de la formule de péréquation ayant bénéficié, surtout l'an dernier, des augmentations annoncées par le ministre des Finances le printemps dernier, elles étaient donc plus avantagées, sur le plan de la péréquation, que les années précédentes. Je me rappelle avoir dit qu'elles bénéficieraient vraisemblablement du revenu accru des provinces productrices de pétrole, ce qui est encore le cas. Mais que ces bénéfices accrus proviennent de leur part de la taxe d'exportation ou du revenu général est une chose qui, autant que je sache, n'a pas été précisée.

M. Stanfield: Le premier ministre étudierait-il le hansard du 4 janvier où l'on dit clairement que la part de la taxe d'exportation que recevra chaque province sera assujettie à la formule de péréquation; c'est en se fondant sur ce principe que le ministre des Finances a plaidé en faveur de l'adoption de la mesure. Examinerait-il le compte rendu pour ensuite expliquer à la Chambre, à la première occasion, pourquoi le gouvernement a alors présenté les choses sous cet angle à la Chambre, et adopté une autre position par la suite?

M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, je consulterai certainement le hansard et m'entretiendrai de la question avec le ministre des Finances.

* * *

LA CONSOMMATION

LES HAUSSES DE PRIX DE L'ACIER—LA SURVEILLANCE PAR LE MINISTÈRE—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre de la Consommation et des Corporations découle de l'annonce par Dofasco que la société augmente le prix de l'acier laminé de quelque 8 p. 100, soit d'autant que les deux autres grands producteurs, Stelco et Algoma, et ces dernières hausses ont été précédées d'autres ces derniers mois. Comme l'acier entre dans la fabrication de maisons, d'automobiles et d'une foule d'autres produits dont les Canadiens ont besoin et qu'ils achètent, le ministère surveille-t-il ces hausses de prix et le ministre fera-t-il étudier et examiner la plus récente qui présente toutes les caractéristiques d'une entente de cartel entre les grandes aciéries, par les fonctionnaires chargés de faire respecter les dispositions de la loi relatives aux pratiques déloyales?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur, je porterai volontiers la question à l'attention des fonctionnaires dont parle le député. Il s'agit d'une question très importante et je m'empresserai de fournir plus de renseignements dès que je le pourrai.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire qui faisait partie de ma première question. Les fonctionnaires surveillent-ils ces hausses du prix de l'acier et se sont-ils entretenus avec les sociétés, afin de vérifier si les hausses sont toutes justifiées, étant donné les énormes profits qu'ont déclarés toutes les sociétés que j'ai nommées?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, mon ministère n'a pas eu de ces entretiens. Quant à la surveillance, elle s'exerce par divers ministères, mais pas précisément par le mien jusqu'à maintenant.

* * *

LA COMMISSION DES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

LES MOTIFS DU RETARD À LA NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES—LES CONSÉQUENCES QUANT AU FONCTIONNEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire découlant de la motion que le député de Skeena a tenté de présenter tantôt. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi la Commission des pratiques restrictives du commerce se compose d'un seul membre, alors que la loi en prévoit trois? De plus, comment la Commission s'acquitte-t-elle de ses fonctions avec un seul membre? A-t-elle, en fait, tenu des audiences au cours de l'année?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur, la Commission s'acquitte de ses fonctions de surveillance de certaines activités de la Direction des enquêtes sur les coalitions ainsi que de l'étude de certaines questions dont la charge la Direction. Le gouvernement se propose de remplir les postes vacants avant que la Chambre se prononce sur la première étape du bill sur la politique relative à la concurrence. La Commission se verra alors confier la tâche très importante de réviser certaines pratiques du commerce.

M. Lewis: Puis-je poser une dernière et courte question au ministre, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député en est à sa quatrième question. Je veux bien qu'il pose une brève question supplémentaire, puis ce sera le tour du député de Charlevoix.

M. Lewis: Je pense que les députés et les Canadiens aimeraient bien savoir pourquoi la nomination du président de la Commission tarde tellement et pourquoi les autres postes sont restés vacants pendant si longtemps.

● (1120)

M. Gray: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le président est un M. Couture. Pour ce qui est des autres postes vacants, le gouvernement se propose de les remplir à la lumière des décisions que prendra la Chambre lors de la première étape du bill sur la concurrence.

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC LE QUÉBEC SUR LE CONTRÔLE DE LA CÂBLOVISION

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Étant donné, et nous en avons déjà discuté il y a quelques jours, les nouvelles déclarations de son homologue québécois, l'honorable M. L'Allier, l'honorable ministre peut-il dire où en sont rendus les pourparlers entre Québec et Ottawa sur le contrôle de la câblovision?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, les derniers développements sont les suivants: des réunions ont eu lieu entre fonctionnaires, et nous attendons que les provinces nous proposent une date qui leur convienne pour la tenue de la deuxième partie de la conférence fédérale-provinciale commencée à la fin de novembre dernier.

M. Caouette (Charlevoix): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre peut-il dire si des instances ont été faites directement par lui ou par l'entremise des fonctionnaires de son ministère sur le fait que la province de Québec réclame présentement aux câblodiffuseurs une somme approximative de $800 pour un supposé permis provincial?

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur le président, nous sommes en train d'essayer de nous assurer des faits dans ce domaine, après quoi nous pourrons déterminer notre ligne de conduite. Les faits sont encore mal connus.

LE NOMBRE DE POSTES DE RADIO DE LANGUE ANGLAISE ET DE LANGUE FRANÇAISE À MONTRÉAL

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Communications.

Entend-il prendre des mesures particulières afin d'améliorer la situation dénoncée par le ministre L'Allier au sujet de la disproportion entre le nombre de postes de radio et de télévision de langue française et le pourcentage de francophones à Montréal, compte tenu qu'il existe 10 postes de radio de langue anglaise à Montréal par rapport à 8 seulement qui sont de langue française, les postes de télévision étant partagés également?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): La question, monsieur le président, n'en est pas une qui relève de l'autorité du ministre, comme le député le sait, mais de celle du CRTC qui a reçu très récemment des candidatures de trois entrepreneurs au sujet de l'établissement d'un troisième poste de télévision de langue française à Montréal et qui devrait rendre une décision dans un avenir assez prochain à ce sujet. Le CRTC mène aussi, depuis au moins deux ans, une étude sur l'ensemble des postes de radio de langue française et de langue anglaise dans la région de Montréal.

Questions orales

M. Roch La Salle (Joliette): J'aimerais demander au ministre des Communications si les propositions faites actuellement par son homologue du Québec dans le mémoire qu'il a présenté au gouvernement fédéral sont déjà acceptables au gouvernement fédéral?

M. Pelletier (Hochelaga): Non, monsieur le président.

* * *

[*Traduction*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LE CAS DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES NOMMÉES PAR DÉCRET—LA LIGNE D'ACTION ET LES AFFAIRES EN COURS D'ENQUÊTE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à la déclaration que celui-ci a faite à la Chambre le 18 décembre dernier à propos des lignes directrices applicables aux fonctionaires et aux personnes nommées par décret. Le premier ministre peut-il dire si, en règle générale, les fonctionnaires qui font l'objet d'une enquête seront libres de persister dans la ligne d'action qui avait donné lieu à l'enquête jusqu'à ce qu'il soit statué sur leurs cas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, une partie de la question m'a échappé à cause du bruit; l'autre partie me paraît tout à fait hypothétique. Je ne suis pas en mesure d'y répondre. Si le député veut bien répéter sa question et me donner, si possible, des cas concrets, je m'efforcerai d'y répondre.

LE CAS DES CAPITAINES DES SERVICES DE LA MARINE FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Je pose ma question supplémentaire au ministre des Transports. Le ministre sait-il que quatre fonctionnaires fédéraux, capitaines des Services de la marine au sein de son ministère dans la région de Toronto, qui ont fait l'objet d'une décision dans une situation comme celles sur lesquelles portait ma question au premier ministre, semblent s'adonner toujours au même genre d'activité qui a motivé l'enquête et qu'aucun rapport n'a été rendu public concernant la décision rendue? Ce cas met en cause la société Meridian Marine Limited et une autre, la société Mercator Marine Limited. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il va se pencher sur la question en temps voulu et faire en sorte qu'elle soit tirée au clair avec diligence?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je ne vois pas comment le député peut affirmer qu'ils ont continué à exercer le même genre d'activités alors qu'on a décidé qu'ils devaient démissionner de la société il y a plusieurs mois—dans le cas de trois d'entre eux. L'un a continué jusqu'à ce qu'il décide de démissionner. Comme le sait le député, un arbitre est saisi de cette question, et j'estime que le ministère a agi de façon très appropriée dans cette situation.

M. MacKay: Je dirai pour la gouverne du ministre que la société figure encore au dernier bottin dans la région de Toronto et que l'épouse de l'un d'entre eux fait encore affaires à partir du sous-sol d'une maison propriété de l'un de ces capitaines . . .

Des voix: Règlement!

[M. Pelletier (Hochelaga).]

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Marchand (Langelier): Peut-être n'a-t-on pas encore publié un nouveau bottin.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE DE COMMUNICATION DES DONNÉES STATISTIQUES RELATIVES AUX PRESTATAIRES FRAUDEURS ET DES RÉSULTATS DE LA RÉVISION DÉTAILLÉE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je suis heureux qu'il soit de retour. Je ne sais pas où il était, mais j'imagine qu'il tentait de décider comment présenter les nouveaux amendements à la loi sur l'assurance-chômage. Lors d'un récent discours prononcé devant les membres de l'Association canadienne de la construction, dans lequel il s'est inquiété de la tendance de certaines personnes à tromper ou à escroquer la Commission d'assurance-chômage, le ministre a dit tout ignorer de l'ampleur de cette tendance. Afin que les Canadiens sachent ce qu'il en est, le ministre serait-il prêt à déposer les données statistiques dont il dispose et dont il s'est servi pour son discours, ce qui nous permettrait de vérifier nous-mêmes si son inquiétude est fondée?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Si le député avait cité mon discours dans son contexte, il aurait noté que je me suis aussi inquiété de ce que des Canadiens ou d'autres puissent frauder le fisc ou le système de notes de frais quand ils présentent leur compte de dépenses à leurs employeurs. Il existe toute une gamme de questions de ce genre qui devraient nous préoccuper tous. En ce qui concerne les données statistiques je crois que certaines ont été publiées et je serai très heureux de répondre aux questions à ce sujet quand mes prévisions budgétaires seront étudiées au comité.

M. Alexander: Une fois que les amendements à la loi sur la Commission de l'assurance-chômage auront été présentés, le ministre serait-il prêt à déposer à la Chambre les résultats de la révision détaillée, dont il est question dans le discours du trône, afin que ceux d'entre nous qui s'intéressent à la question puissent émettre une opinion sur la validité, la forme et la valeur des modifications proposées?

M. Andras: Je pense que le discours du trône est clair là-dessus, les modifications proposées s'inscrivent dans le cadre d'une révision détaillée qui, du moins je le crois, prendra un certain temps, car il faut la faire avec beaucoup de soin sans rien négliger. C'est pourquoi l'ensemble des constatations ne seront pas encore disponibles au moment où le député recommande qu'elles soient présentées à la Chambre.

M. Alexander: Mais le ministre est certainement au courant de certaines constatations, de celles sur lesquelles se fondent les modifications envisagées. Ma question ne portait que sur les modifications. Le ministre nous permettra certainement d'étudier les statistiques et les conclusions relatives à ces modifications pour que nous soyons à même de nous faire une opinion sur leur forme et leur à-propos. Nous y avons certes droit.

M. Andras: Je concède au député qu'il serait sage de fournir à la Chambre et au public l'information dont nous disposons et c'est ce que nous nous proposons de faire. Nous attendons le moment opportun. Le député sera en mesure d'apprécier les modifications dont la Chambre sera saisie, grâce aux renseignements que nous comptons communiquer.

* * *

LES CÉRÉALES

LA PÉNURIE DE WAGONS À GRAINS—LES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES—LES EXPORTATIONS

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé fondée sur une déclaration du président de la Commission selon laquelle la situation du transport du grain est en piètre état du fait qu'on n'a pas fourni assez de matériel roulant pour déplacer le grain, causant ainsi un risque réel que la confiance que nous inspirons comme exportateur soit mise en doute. Le ministre a-t-il reçu l'engagement des chemins de fer de trouver les 17,000 wagons qui leur manquent depuis le début de janvier?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Nous n'avons reçu aucun engagement aussi précis, mais les chemins de fer espèrent certes atteindre leur objectif aussi rapidement que possible. Ils ont été retardés considérablement par la nivosité beaucoup plus grande que d'habitude dans les Prairies, ainsi que par le froid. Les députés n'ignorent pas qu'il neige tous les ans. Cette année, il a neigé trois fois plus que la normale, ce qui a fait toute la différence. Les députés saisiront mieux le problème lorsqu'ils sauront, par exemple, que le CP a, l'an dernier, durant la même période de l'année, déblayé 1,500 milles de ligne alors que cette année, il en a déblayé 19,600 milles . . .

● (1130)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Lang: . . . soit d'environ treize fois plus.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, le ministre devrait savoir qu'il neige en Saskatchewan; c'est un phénomène assez courant. Le ministre ayant déclaré, il y a quelques jours, alors qu'on lui demandait s'il avait obtenu des promesses des chemins de fer, qu'il n'était pas satisfait de celles qu'il avait reçues, pourrait-il garantir à la Chambre que la situation signalée par la Commission du blé, à savoir que nous risquons de perdre notre réputation de fiabilité et de ne pouvoir livrer ce que nous produisons, ne se produira pas et que nous serons en mesure d'atteindre nos objectifs d'exportation?

M. Lang: Une fois encore, monsieur l'Orateur, nous prenons toutes les dispositions voulues pour nous assurer qu'il en sera ainsi. Nous avons créé une commission spéciale du transport des céréales qui se réunira pour examiner les mesures supplémentaires qui peuvent être prises pour transporter le grain plus rapidement. Les chiffres que les chemins de fer s'étaient fixés comme objectifs étaient subordonnés à une certaine quantité de wagons et d'énergie disponibles, ce qui supposait une certaine rotation de ces wagons. Nous croyons qu'en faisant preuve d'une plus grande efficacité lors du chargement des wagons, nous serons en mesure d'accélérer leur rotation dépassant ainsi les contrats initiaux des chemins de fer, ce qui leur permettrait de combler l'arriéré. Tel est notre objectif et comme d'habitude, le gouvernement prendra toute mesure permettant de l'atteindre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Quatre ou cinq députés veulent poser des questions supplémentaires à ce sujet, de sorte que nous pourrions continuer longtemps. Je me demande si c'est bien ce que veulent les députés. Le député de Cape Breton-East Richmond soulève la question de privilège.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège relativement à la dernière déclaration du ministre de la Justice sur la façon dont le gouvernement entend procéder. Je lui adresse de nouveau cette question. Je poursuis dans cette veine depuis six ans et je ne demande rien qui n'ait été sanctionné par une mesure législative. Qu'il se reporte aux sous-alinéas (1) et (2) de l'alinéa 18 *a*) du bill C-135, et qu'il lise la dernière phrase . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a pris la parole sous prétexte de soulever une question de privilège et s'en est pris à une déclaration que le ministre de la Justice a faite en réponse à une autre question. Je doute fort que cela soit conforme au Règlement. Maintenant que le député a dit son fait, je le prie d'autoriser la présidence à revenir aux questions orales.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège se fondait sur une déclaration que le ministre de la Justice a faite et qui n'est pas conforme aux réalités. Puis-je lui demander de comparer les articles 18*a*)(1), 18*a*)(2) et 28(1)*e*), au sommaire que la Société de développement du Cap-Breton a soumis au gouvernement, dernière phrase du deuxième alinéa, et puis de comparer . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Regina-Lake Centre.

LA PÉNURIE DE WAGONS À GRAINS—LES COMMANDES DE LOCOMOTIVES ET DE MATÉRIEL ROULANT

M. Les Benjamim (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une supplémentaire au ministre des Transports pour faire suite à la question posée plus tôt par mon collègue de Saskatoon-Biggar? Étant donné que nos deux compagnies ferroviaires nationales ont chaque année, depuis un certain temps, été incapables d'assurer convenablement le transport des céréales parce qu'elles manquent de locomotives et de wagons, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il a prises pour que les deux compagnies fassent de l'acquisition de locomotives une question prioritaire, et prévoira-t-il dans le prochain bill de financement du CN des crédits supplémentaires pour permettre à cette compagnie d'acheter les locomotives et le matériel roulant nécessaires aux besoins du Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je fais à l'heure actuelle tous les efforts possibles pour amener les compagnies ferroviaires à acquérir des wagons et des locomotives; j'ai eu un certain succès, mais je n'ai pas reçu toute la collaboration que je suis en droit d'attendre. Je traiterai de cette question cet après-midi et peut-être ma réponse pourra-t-elle satisfaire le député.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole au député de Vegreville pour une question supplémentaire, puis au représentant de Skeena pour une autre supplémentaire; nous passerons ensuite à la question suivante.

LA PÉNURIE DE WAGONS À GRAINS—L'UTILISATION INEFFICACE DU MATÉRIEL ROULANT—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Nous dirait-il s'il a songé au grand nombre de wagons couverts qui sont restés immobiles sur diverses voies de garage dans l'Ouest du pays, témoins de l'utilisation tout à fait inefficace du matériel roulant, et quelles mesures le ministre ou le gouvernement ont-ils prises pour employer à meilleur escient le matériel dont disposent actuellement les chemins de fer?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons bien sûr examiné la question, mais il s'agit ici d'une organisation à l'échelle humaine et de temps à autre on a l'impression qu'il y aurait moyen de faire un meilleur usage des wagons. Mais le fait demeure, même si les députés n'en devinent pas les conséquences, que lorsqu'on emploie une aussi grande quantité de locomotives que cette année, par rapport aux années précédentes, au déneigement des voies ferrées, ces mêmes locomotives ne peuvent servir en même temps à rassembler les wagons, à les amener sur les grandes lignes et à en faire des convois. Voilà le problème, il est dû au manque de locomotives. En outre, à cause de la hauteur des congères, la neige pénétrant dans les moteurs a causé plus de pannes que d'habitude et cela a posé un nouveau problème. Je ne cherche pas à défendre les compagnies de chemin de fer ni à dire qu'elles ont fonctionné à la perfection . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Skeena a la parole, après quoi ce sera le tour du député de Lotbinière.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, pour une histoire de blanchissage, c'en est une. J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Transports au sujet du manque de wagons de chemin de fer. Bien que la déclaration du ministre puisse piquer notre curiosité, puisque le problème du transport ferroviaire se pose à l'échelle nationale depuis de longs mois et que le gouvernement a été incapable d'y remédier, le ministre voudrait-il examiner avec ses collègues la possibilité d'établir un réseau national de transport ferroviaire capable de remédier à la situation dans tout le pays, au lieu de s'en tenir à des moyens de fortune en demandant à des organismes comme le Canadien National et le Canadien Pacifique de prendre des mesures à ce sujet?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je vais certes me remuer à cette fin.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES URBAINES

ON S'ENQUIERT AU SUJET DE LA LOI SUR LA RELOCALISATION DES VOIES FERRÉES

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Étant donné l'importance du projet de la ville de Victoriaville de relocaliser la voie ferrée, l'honorable ministre peut-il dire quand il a l'intention de déposer le projet de loi annoncé relativement à ce projet?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je parlais justement de cette affaire avec le président du Conseil du Trésor afin que le ministre des Transports et moi-même puissions en faire rapport aussitôt que possible.

* * *

LES CÉRÉALES

LA PÉNURIE DE WAGONS À GRAINS—DEMANDE DE NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR DE L'AFFECTATION DES WAGONS COUVERTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé des transports. Étant donné que les compagnies de chemins de fer retirent beaucoup plus de bénéfices du transport de produits autres que le grain et qu'elles invoquent tous les prétextes possibles et imaginables, comme la neige, la pénurie d'énergie ou autres motifs pour placer invariablement le grain en deuxième position, le ministre songe-t-il, afin que nous puissions respecter nos contrats, à présenter une mesure législative prévoyant la nomination d'un contrôleur des wagons couverts habilité à exiger des compagnies de chemins de fer qu'elles acheminent des wagons dans les régions qui en ont besoin, faute de quoi elles seraient passibles de sanctions sévères? Si vous ne le faites pas, vous n'arriverez jamais à rien.

● (1140)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il est question dans les notes du discours que je dois prononcer cet après-midi d'un concept de ce genre qui permettrait d'exercer un contrôle sur les wagons et les wagons-trémies. Je serais heureux de discuter de façon plus approfondie de ce concept car je crois qu'à l'avenir nous devrons faire beaucoup mieux dans ce domaine.

LES PÊCHES

LES OPÉRATIONS DES NAVIRES SOVIÉTIQUES DANS LES BANCS HAMILTON EN SAISON DE FRAI—LA SURVEILLANCE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêches qui concerne les ressources marines. Compte tenu du fait que le Banc Hamilton est la principale frayère pour les pêches côtières au large de la côte nord-est de l'Est du Canada et que la saison du frai, pour ces importantes ressources marines, se situe en janvier, février et mars, le ministre pourrait-il nous dire ou plus exactement nous confirmer s'il est vrai que les activités de pêche, en particulier celles de l'Union soviétique, ont considérablement augmenté pendant la saison de frai actuelle, et peut-il nous dire si son ministère a exercé une surveillance accrue sur ces ressources au cours de cette période?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, je puis confirmer que mon ministère consacre plus de ressources à cette question mais je ne puis pas confirmer, cependant, que l'Union soviétique a accru ses activités de pêche dans cette région.

M. Lundrigan: Si son ministère exerce une surveillance accrue, il me semble contradictoire que le ministre ne puisse pas confirmer que les activités de pêche ont augmenté. J'aimerais lui demander s'il a décidé que tous les pays du monde, y compris le Canada, devraient cesser de pêcher les ressources marines du Banc Hamilton pendant la saison du frai étant donné que c'est la principale source des pêches de la côte nord-est et, ce qui est plus important, a-t-il fait part de cette décision gouvernementale aux différents pays, y compris l'Union soviétique?

M. Davis: Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de rassembler des renseignements à ce sujet et ils seront transmis à tous les pays lors de la prochaine réunion de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Nord.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ARRESTATION D'UN FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE—L'EXISTENCE D'UN RÉSEAU CLANDESTIN OPÉRANT DE MUNICH—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Un fonctionnaire de l'immigration a été récemment arrêté pour avoir contrefait des permis d'immigration, et on rapporte aujourd'hui de Terre-Neuve que les responsables de l'immigration dans cette province soupçonnent l'existence d'un réseau d'immigration clandestine ayant sa base d'opérations à Munich, en Allemagne. Le ministre donnera-t-il maintenant instruction d'ouvrir une enquête publique pour tirer au clair toutes ces accusations qui sont sérieuses?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, au sujet du fonctionnaire de l'immigration qui a été accusé d'infraction, il est à mon avis évident que cette accusation est le résultat d'allégations qui ont incité le ministère à confier aux autorités policières compétentes le soin de mener enquête. Ce sont donc les autorités policières qui s'occupent de la question, et les tribunaux en seront saisis; aussi serait-il inconvenant de ma part de faire tout autre commentaire sur le sujet. Voilà qui montre que lorsque nous détenons des preuves d'infraction à la loi, nous sommes disposés à agir. Quant à l'autre point soulevé par le député, il est toujours possible qu'il se forme à l'étranger des organisations qui proposent l'immigration clandestine au Canada. Chaque fois que nous entendons parler d'activités de ce genre, nous faisons enquête et prenons les mesures qui s'imposent; je ne pense pas toutefois que la chose nécessite la tenue d'une véritable enquête publique.

M. Beattie (Hamilton Mountain): A-t-il fait tenir des directives au personnel de son ministère visant à renforcer les mesures de sécurité appliquées à l'immigration et, dans l'affirmative, quelle en est la teneur générale? Le ministre a-t-il pris des mesures particulières pour faire cesser la délivrance de faux permis de travail aux immigrants illégaux par les fonctionnaires de son ministère?

M. Andras: Nous nous y employons sans cesse.

* * *

LES SPORTS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE INTERDISANT L'IMPLANTATION DE LA LIGUE MONDIALE DE FOOTBALL AU CANADA

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je voudrais poser ma question au premier ministre. Tout en appuyant l'action entreprise par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social afin de protéger la rentabilité de la ligue canadienne de football dans sa lutte contre l'établissement projeté de la Ligue mondiale de football au Canada, je demande si le gouvernement envisage de présenter bientôt une loi qui constituerait un obstacle légal, au lieu de la simple persuasion, à des tentatives de ce genre dans l'avenir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore décidé de recourir à la loi, mais je répète que la position prise par le ministre a l'appui du gouvernement et que nous prendrons les dispositions qui s'imposent.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, il sera peut-être difficile au premier ministre de répondre à ma question supplémentaire, mais elle figurera au hansard et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourra peut-être en tenir compte. Si l'on prévoit recourir à la loi, le ministre ou le gouvernement envisagent-ils de modifier une loi actuelle ou de présenter un nouveau projet de loi afin de régler cette situation particulière dans le domaine des sports commercialisés?

* * *

LE CABINET

LA POSSIBILITÉ D'UN REMANIEMENT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, au nom de centaines de mes commettants, j'aimerais, par votre entremise, poser une question au premier ministre. Elle a trait au prochain remaniement du cabinet. S'en est-il entretenu récemment avec des membres du Nouveau parti démocratique, et en nommera-t-il bientôt membres du cabinet fédéral?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je doute qu'en ces termes la question soit recevable: le député s'en rend sûrement compte.

M. Grafftey: Permettez-moi de reformuler ma question, monsieur l'Orateur. Vu que depuis 16 mois le Canada est gouverné par un gouvernement de coalition libérale-socialiste, le premier ministre nommera-t-il bientôt membres au cabinet fédéral des députés du NPD? Je pose la question au nom de bien des Canadiens sérieux.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne projette pas de remaniement dans un avenir prochain, mais je serais heureux d'entendre les suggestions du député quant à son choix de candidats aux divers postes au sein du cabinet. Il se trouve même peut-être de bons libéraux dans les rangs de son parti qui sont en faveur d'une bonne législation fédérale. Il voudra même peut-être inclure son nom en vue d'un remaniement éventuel.

* * *

LES PÊCHES

DEMANDE DE MODIFICATION DES QUOTAS D'AIGLEFIN—LA PRÉVENTION DES GASPILLAGES ET LA STABILISATION DES REVENUS DES PÊCHEURS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question urgente au ministre des Pêches. Vu que les pêcheurs de Lockport, en Nouvelle-Écosse, rejettent à la mer tout ce qui dépasse 5,000 livres d'aiglefin de choix chaque voyage et que le gouvernement fédéral leur fait encore payer des amendes parce qu'ils dépassent les quotas d'aiglefin établis par le règlement de la CIPAN, le ministre réexaminerait-il et modifierait-il le décret en conseil du 15 janvier 1974 dans l'espoir d'empêcher ce gaspillage honteux d'un aliment de haute qualité, tout en permettant aux pêcheurs de gagner leur vie dans cette industrie?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, c'est un problème difficile. Les pays étrangers se sont livrés à une pêche excessive de l'aiglefin. Un accord international régit les quotas et les Canadiens ne peuvent les dépasser s'ils veulent que les autres pays respectent les restrictions que nous leur imposons. Nous sommes conscients du problème, mais nous n'avons pas l'intention de révoquer le décret mentionné.

M. Crouse: Vu les conditions dans lesquelles vivent actuellement les pêcheurs canadiens et l'impossibilité où ils se trouvent d'aller gagner leur vie en mer, le ministre nous dira-t-il ce qu'ils doivent faire de leur aiglefin pour éviter d'avoir à payer des amendes au gouvernement fédéral quand, à l'occasion, leur prise dépasse 5,000 livres par expédition?

M. Davis: Monsieur l'Orateur, l'aiglefin a fait l'objet d'une pêche très excessive, mais les Canadiens, entre autres, doivent le pêcher pour vivre. Les prises se sont

généralement accrues d'un tiers par rapport à l'année dernière sur la côte Est et le député induit donc la Chambre en erreur en . . .

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, le ministre répondrait-il à ma question car les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse attendent une réponse avec grande impatience.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je m'excuse, mais la question de privilège . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député veut poser la question de privilège. Je l'entendrai dans un instant. Je rappelle aux députés que nous approchons de la fin de la période des questions et j'espère pouvoir laisser poser quelques questions de plus avant de passer à l'ordre du jour.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse sont actuellement aux prises avec un problème très urgent. Ils ne peuvent respecter le quota fixé par le gouvernement dans le décret du conseil du 15 janvier. Malheureusement, les aiglefins ne savent pas lire et les pêcheurs dépassent le quota. S'ils les rejettent à la mer, ils polluent les eaux en vertu de la loi sur l'environnement et s'ils les jettent à terre, ils polluent l'air. J'ai posé une question simple à laquelle j'espère que le ministre répondra. Comment les pêcheurs doivent-ils disposer des surplus de poissons?

● (1150)

M. l'Orateur: Le député a reformulé la question et la réponse du ministre ne le satisfait pas. J'aimerais signaler au député de South Shore et à tous les autres députés qu'ils ne peuvent pas avoir recours à la question de privilège pour reposer une question. Si le ministre souhaite répondre au député, je n'ai aucune objection.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'ENGAGEMENT D'EXPERTS-CONSEILS INDÉPENDANTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA COMPRESSION DES DÉPENSES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que les experts-conseils indépendants engagés par le gouvernement coûtent plus de 750 millions par an et que ce coût a augmenté de plus de 400 millions ces cinq dernières années, le gouvernement a-t-il l'intention d'émettre prochainement des directives dans le but de limiter ces dépenses excessives que doivent assumer les contribuables.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il existe déjà des directives dans ce sens. En effet, elles prévoient que l'on engage des experts indépendants plutôt que de former un personnel permanent. J'espère que le député ne veut pas dire que le gouvernement devrait se passer de tout conseil.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, le ministre ne convient-il pas qu'étant donné le nombre de hauts fonctionnaires nommés par le gouvernement au cours des dernières années, il devrait y avoir suffisamment de personnes capables de lui fournir les conseils nécessaires sans ces dépenses excessives?

M. l'Orateur: A l'ordre. De toute évidence, il s'agit d'un argument. Le député de Trinity.

* * *

L'INDUSTRIE

LES MISES À PIED DANS LES FABRIQUES D'AUTOMOBILES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT—L'OPPORTUNITÉ D'UNE INTENSIFICATION DE LA FABRICATION DE VÉHICULES LÉGERS

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Vu le grand nombre de mises à pied dans l'industrie automobile, particulièrement dans la région de Windsor, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement entend pallier à cet état de choses?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, ainsi que l'a signalé le député, il ne fait aucun doute que cette industrie va au devant d'une année difficile, surtout à cause de la baisse des achats et des ventes aux États-Unis. Je puis cependant préciser que le secteur canadien de l'automobile reste optimiste. En effet, les ventes au Canada de véhicules de marques américaines fabriqués au Canada sont plus élevées cette année que l'an passé.

M. Hellyer: Une question supplémentaire, Monsieur l'Orateur. Le ministère a-t-il fait des recherches en vue de déterminer s'il serait ou non à conseiller de consacrer davantage d'efforts, au Canada, à la construction de petites voitures et de moteurs pour petites voitures et, le cas échéant, a-t-on approché l'industrie à cet égard?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, nous avons fort régulièrement consulté l'industrie automobile sur cette question. L'un des avantages évidents que possède l'industrie automobile canadienne aujourd'hui, est qu'elle s'oriente davantage qu'aux États-Unis vers la construction de véhicules de petites et moyennes dimensions.

M. Hellyer: Le ministre se rendra-t-il à Washington d'ici quelques jours afin de renseigner le sénateur Long et les autres intéressés au sujet de l'accord sur l'automobile afin que les membres du Congrès et les sénateurs ne se servent pas de renseignements erronés pour influencer l'industrie automobile des États-Unis d'une façon qui pourrait nuire aux Canadiens?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour veiller à ce que les membres du comité comprennent la position du Canada.

M. l'Orateur: Le député de Burnaby-Richmond-Delta.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. A cause du bruit de l'autre côté de la Chambre, je n'ai pas entendu ce qu'a dit le ministre des Pêches quand je lui ai posé ma question tout à l'heure, mais mes collègues m'informent qu'il m'a accusé d'induire la Chambre en erreur. Si c'est vrai, je dois lui demander de se rétracter parce que j'ai cité les faits comme ils se présentent actuellement en Nouvelle-Écosse quant aux règles imposées aux pêcheurs canadiens par le gouvernement. Je n'ai pas induit la Chambre en erreur et je demande donc au ministre de se rétracter.

M. l'Orateur: Le député connaît très bien le Règlement. Ce cas s'est présenté des centaines de fois au cours des années. Le député l'a souvent entendu. Nous savons tous qu'il n'est pas antiréglementaire de laisser entendre qu'un député a présenté des faits d'une façon erronée ou qu'il a induit la Chambre en erreur. Ce qui est non réglementaire, et la présidence a souvent rendu des décisions à ce propos, c'est de laisser entendre que c'était volontaire, intentionnel, etc. A mon avis, si un ministre ou un député dit à un autre que celui-ci a induit la Chambre en erreur, rien dans le Règlement ne l'oblige à se rétracter. A ce moment-là, la question de savoir qui a raison et qui a tort devient un sujet de discussion entre les deux députés. Et, comme la présidence en a très souvent décidé par le passé, on ne peut soulever la question de privilège pour une question de débat.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, si le ministre des Pêches est un gentleman, il va sûrement retirer cette allégation.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Skeena invoque-t-il le Règlement?

M. Howard: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès du député de Skeena. Je crois que le représentant de Gander-Twillingate veut poser la question de privilège et peut-être devrait-on lui accorder la préséance. J'accorderai la parole au député de Skeena et aux autres qui veulent invoquer le Règlement en temps utile.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout d'abord que chaque fois que je pose la question de privilège en ce qui concerne les pêches, je sais que ce sujet n'a pas le même intérêt que l'énergie, les wagons de chemin de fer ou le grain. C'est peut-être la raison pour laquelle je pose actuellement la question de privilège. Votre Honneur et les autres représentants doivent sûrement se rendre compte qu'il y a quelque chose qui ne va pas au royaume du Danemark, lorsque des députés qui sont des gens raisonnables—même si on peut me qualifier parfois de déraisonnable—doivent presque enfreindre le Règlement de la Chambre pour obtenir des renseignements et représenter les habitants des régions maritimes du pays.

Il y a environ un an, des députés ont pris la parole à la Chambre des communes pour présenter à Votre Honneur deux points de vue. Le premier avait trait à la période des questions, c'est-à-dire à sa durée. Bien des instances ont été faites au sujet d'amendements. Le deuxième point portait sur notre devoir de députés de faire en sorte que les représentants des premières banquettes ministérielles répondent chaque jour aux questions légitimement posées par les députés, puisque c'est le seul moyen à notre disposition pour nous assurer que le gouvernement s'occupe de ses responsabilités envers les Canadiens.

Aujourd'hui, le député de South Shore nous a présenté des instances au sujet des pêches et on n'en a absolument pas tenu compte. On n'a réagi d'aucune façon. Antérieurement, j'ai présenté des instances au ministre au sujet des bancs Hamilton. Aucun député de la Chambre des communes ne connaît les bancs Hamilton. Cette ressource représente un milliard de dollars mais elle ne possède aucun pouvoir de séduction. Le ministre sait que l'Union soviétique ne se lasse pas aujourd'hui de piller cette ressource.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député est en train de prononcer un discours sur les pêches. Nous engagerons dans un instant le débat sur le discours du trône et à mon avis, il sera temps alors de prononcer ce genre de discours. Pour l'instant, je ne parviens pas à voir là une question de privilège sur laquelle la présidence devrait se prononcer.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas discours du trône tous les jours et les députés n'ont pas non plus le droit d'y participer tous les jours, mais nous avons bel et bien le droit de poser des questions. J'ai demandé si le ministre savait que l'Union soviétique a multiplié ses efforts et il a répondu qu'il ne le savait pas. Je lui ai demandé si on avait intensifié la surveillance sur les bancs Hamilton et il dit oui. Pour ma part, j'ai entendu dire qu'on avait réduit la surveillance en 1974 sur les bancs Hamilton.

M. l'Orateur: A l'ordre. Que le député veuille bien se rasseoir. Je lui rappelle très respectueusement qu'il devrait donner à la présidence l'occasion de se prononcer sur la question de privilège. C'est là un élément fondamental des débats à la Chambre. Le député a le droit de poser la question de privilège, de signaler qu'il veut la poser et de donner à la présidence l'occasion de se prononcer mais il n'a pas le droit de parler longuement du sujet qui donne lieu à la prétendue question de privilège. Je prierais le député de laisser la question en suspens. A mon avis, ce qu'il vient de soulever à davantage trait au débat qu'à la question de privilège. J'en ai tenu compte surtout en ce qui concerne la période des questions. Le député aurait-il l'obligeance de ne pas poursuivre pour donner à la présidence l'occasion de réfléchir plus longuement.

● (1200)

M. Lundrigan: En résumé, monsieur l'Orateur, j'essayais de dire que la période des questions d'aujourd'hui . . .

Des voix: Règlement!

M. Lundrigan: . . . en raison de la limite de temps, des nombreux règlements auxquels nous devons nous conformer, et du genre de réponses qui nous parviennent des premières banquettes, s'est avérée une période des questions si complètement rigide qu'elle n'a pas permis aux députés d'obtenir les renseignements qu'ils souhaitent. A mon avis, on insiste trop sur la rigidité des règlements au lieu d'insister sur les droits du public canadien.

M. l'Orateur: Je ne pense pas qu'il me soit nécessaire de prendre une décision, mais si je puis me permettre un petit commentaire, d'après mon humble expérience de la Chambre, je ne pense pas que le Règlement soit appliqué de façon rigide pendant la période des questions. En fait, je croirais même que c'est le contraire.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais moi aussi soulever la question de privilège mais je me rends compte que Votre Honneur doit éprouver des difficultés avec les questions de ce genre. Le Règlement donne aux ministres, comme on l'a vu aujourd'hui à deux reprises, l'occasion de fournir, s'ils le désirent et sans qu'il soit possible d'émettre un avis contraire, des renseignements faux et trompeurs à la Chambre et au pays.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Howard: Je dis que c'est arrivé à deux reprises. Il s'agit du ministre de la Consommation et des Corporations lorsqu'il a répondu aux questions précédentes. A un moment donné, il a parlé de quelqu'un appelé le président de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. C'est une déclaration inexacte. Il n'y a pas de président. Il n'y a pas de président depuis mai 1970. Lorsque le ministre attribue le titre de président à quelqu'un qui fait office de président, il donne à la Chambre et au pays de faux renseignements.

Il a également donné à la Chambre de faux renseignements en disant que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce jouait un rôle de surveillance à l'égard de la Direction des enquêtes sur les coalitions qui fonctionne en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. C'est tout simplement faux et ces renseignements n'ont rien d'exact.

Que ces erreurs soient dues à une mauvaise compréhension de la situation, ce que je comprends très bien de la part du ministre de la Consommation et des Corporations, ou que ces renseignements soient donnés dans le but de duper, il devrait être possible d'émettre un avis contraire; mais notre Règlement ne nous offre aucune possibilité de ce genre même si Votre Honneur l'applique avec une grande libéralité.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, la question de privilège englobe convenablement mon rappel au Règlement et ceux qui ont été faits précédemment, mais le mien concerne la période des questions et l'obligation du ministère, et du ministère seulement, de répondre aux questions.

Si, pour une raison ou une autre, un ministre fait du travail gouvernemental à l'extérieur d'Ottawa, je n'y vois pas d'inconvénient, mais il incombe au gouvernement de nommer un ministre suppléant et de cesser de demander à des ministres ne faisant pas partie du cabinet, autrement dit aux secrétaires parlementaires, de répondre au nom du gouvernement, ce qui ne relève certes pas de leurs attributions et dont le Règlement ne fait d'ailleurs pas état. En outre, je me rends compte que les membres du cabinet ne sont pas obligés de répondre à n'importe quelle question qu'on leur pose; mais quand ils y répondent, on s'attend qu'ils le fassent d'une façon aussi juste et honorable que possible, ce qui n'est pas toujours le cas.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, vous m'avez cédé la parole avant que l'on invoque le Règlement et je me demande si je peux encore poser ma question.

M. l'Orateur: C'était il y a longtemps et comme la période des questions est terminée depuis 10 ou 12 minutes, je pense que nous devrions passer à l'ordre du jour.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 6 mars, de la motion de M. Stollery: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement de la séance hier, j'avais abordé quelques questions qui intéressent le gouvernement, dont certaines sont de nature locale et d'autres, d'envergure nationale. Je voudrais commenter brièvement certaines observations faites hier par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) dont le discours m'a vivement intéressé. Il nous a raconté une anecdote durant son discours. Pour autant que je me m'en souvienne, elle a pour origine les propos d'un politicien irlandais de Boston qui disait: «Voilà mes principes et mes politiques, et si vous ne les aimez pas, j'en ai d'autres».

Le député de Saint-Hyacinthe est entré à la Chambre avec une réputation hors pair, soit sa dévotion à l'égard de la loi et de l'ordre à titre de procureur, de juge et ministre de la Justice du Québec. Pourtant, tout comme le politicien irlandais de Boston, il lui a fallu bien peu de temps pour passer à d'autres politiques et à d'autres principes.

A la Chambre comme au comité, il a appuyé la disposition du préavis de 90 jours qui figure dans la loi sur la protection de la vie privée, laquelle disposition, j'ai bien peur, restreindra de beaucoup les pouvoirs d'investigation de la police qui s'efforce de maîtriser l'activité des criminels. Dans son discours, le député de Saint-Hyacinthe nous a aussi parlé d'une situation qu'il a appelé «l'alliance des libéraux et des néo-démocrates». J'aimerais lui signaler que l'appui des néo-démocrates s'est manifesté à l'égard des bonnes politiques libérales qui ont engendré de bonnes lois pour le Canada—quelque 50 bonnes lois.

Des voix: Bravo!

M. Poulin: Aussi significative a été la coalition de l'opposition conservatrice et des néo-démocrates qui a engendré la disposition du préavis de 90 jours, disposition qui en réalité, est une sonnerie d'alerte dans les officines du crime organisé, les avertissant que des forces policières enquêtent sur leurs activités criminelles. Cette union a produit un article illégitime dans ce qui par ailleurs est une mesure législative valable.

Monsieur l'Orateur, je suis toutefois d'accord avec le représentant de Saint-Hyacinthe lorsqu'il dit que la politique doit être synonyme d'intégrité, d'honnêteté et de compréhension, si on veut qu'elle ait une signification aujourd'hui. Le terme «politique» a pris beaucoup de connotations désagréables au cours des derniers mois. Les événements qui ont entouré le scandale du Watergate aux États-Unis ont fortement ébranlé la foi du peuple américain dans son gouvernement, l'intégrité de la politique et la crédibilité des hommes politiques en général. Ces effets se sont faits ressentir au Canada.

Nous avons tous le devoir de réhabiliter la politique, c'est-à-dire d'en refaire une discipline respectable et respectée aux yeux du public. Les hommes politiques eux-mêmes doivent s'assurer qu'ils sont honnêtes, non seulement dans les faits mais aussi dans tous les aspects des actes qu'ils accomplissent. Le fait que l'autorité du gouvernement ne soit plus acceptée les yeux fermées, surtout

chez les jeunes, n'est pas une attitude malsaine en soi si elle signifie que les gens s'intéressent de plus près à leur gouvernement.

Un autre problème m'inquiète et il n'a pas été mentionné dans le discours du trône. J'espérais que le discours du trône parlerait de modifications prochaines à la loi sur les stupéfiants, et traiterait du commerce de l'héroïne et d'autres drogues dangereuses de ce genre. C'est une question qui inquiète de plus en plus les Canadiens. Le commerce illicite des drogues dangereuses menace de plus en plus la santé et le bien-être des Canadiens. Ce problème s'aggrave et c'est un des grands fléaux sociaux qui accablent le pays.

D'après mes recherches, le commerce illicite de la drogue à l'intérieur du pays est le plus grave de tous les problèmes que soulève chez nous l'usage d'une multitude de drogues. Le nombre de personnes accoutumées à l'héroïne au Canada a continué de s'accroître. On estime qu'actuellement de 16,000 à 19,000 personnes font usage de cette drogue au Canada. En remontant la filière de l'approvisionnement, on voit inévitablement que les usagers d'héroïne, et ceux qui sont les malheureuses victimes du phénomène d'accoutumance, ont été approvisionnés, et dans de nombreux cas incités à devenir toxicomanes, par ceux que je qualifierais de trafiquants commerciaux d'héroïne.

● (1210)

Aux seules fins de mon exposé, monsieur l'Orateur, je définirais le trafiquant d'héroïne comme celui qui en vend, par exemple, 250 grammes ou l'équivalent de huit onces et demie, dont la valeur courante au détail est de $100,000. Il n'y a pas le moindre doute que le seul motif de ceux qui pratiquent la plus abominable activité criminelle est l'appât du gain, l'avidité et l'avarice. Ils doublent ou triplent leur investissement, ce qui donne une idée de l'ampleur de leurs profits. Je crois que nous devons punir pareille activité criminelle par les peines les plus sévères et les plus rigoureuses, pour que ceux qui seront reconnus coupables d'avoir voulu s'enrichir par ce moyen sachent que les Canadiens, représentés par le Parlement, leur feront payer cher par une peine minimum d'emprisonnement, sans libération conditionnelle. Pour mettre fin à cet acte criminel et protéger la société contre le crime le plus odieux, je recommande fortement au gouvernement de modifier la loi sur les stupéfiants et de prévoir une peine minimum de sept ans d'emprisonnement, sans libération conditionnelle, pour quiconque est reconnu coupable d'avoir trafiqué ou a eu en sa possession aux fins de trafic la quantité d'héroïne dont j'ai parlé. Après avoir examiné ma proposition, le Parlement jugera peut-être à propos de définir le trafiquant comme celui qui vend par exemple, deux onces d'héroïne, dont la valeur courante au détail est de $25,000. Puis-je signaler, monsieur l'Orateur, qu'une once d'héroïne coûte $12,500 au détail, alors qu'une once d'or coûte $160 actuellement.

Le 1er septembre dernier, de nouvelles mesures relatives aux stupéfiants sont entrées en vigueur dans l'État de New York, à une soixantains de milles du siège de notre Parlement. Par exemple, quelqu'un qui trafique une once ou plus d'héroïne sera condamné à 15 ans de prison au minimum à l'emprisonnement à vie au maximum. Une peine minimum d'emprisonnement me répugne en général, et il en reste très peu dans notre droit pénal, mais le trafic d'héroïne est un crime si abominable qu'il incombe au Parlement, selon moi, de prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à l'activité des trafiquants et ainsi

protéger la société. Ceux qui oseraient trafiquer ne pourraient pas le faire en prison.

Les trafiquants d'héroïne tiennent davantage de ces criminels responsables du massacre de l'aéroport de Lode, en Israël, du massacre de Munich, aux Jeux olympiques de 1972 ou, s'il y a eu sabotage, de la mort tragique de ces 344 passagers, dernièrement à Paris, plutôt que de ces assassins qui tuent une ou plusieurs personnes à l'occasion d'un vol à main armée ou dans n'importe quelle autre situation, car le trafiquant d'héroïne laisse derrière lui des épaves, victimes d'une habitude qui les détruit mentalement, moralement et physiquement.

J'aimerais maintenant citer le compte rendu d'un témoignage donné lors d'un procès par un pharmacologue qui détient un doctorat en philosophie et de nombreux autres diplômes. A noter que lorsqu'il a comparu, il avait déjà douze années d'expérience dans le domaine des drogues. Voici donc ses commentaires sur les effets à long terme et immédiats que provoque l'usage de l'héroïne:

> Quant aux effets immédiats qui sont le ralentissement de la respiration et du pouls, le rétrécissement de la pupille de l'œil, le ralentissement de la digestion intestinale, ils sont moins évidents sous certains rapports que les effets sur le comportement qui sont une lassitude, une langueur, presque la stupeur, un sentiment d'euphorie, de confort, de quiétude et de tranquillité. Ce sentiment agréable est de fait l'une des raisons pour laquelle l'héroïnomane se drogue à nouveau.
>
> A la longue, il y a d'autres effets, car l'héroïnomanie est caractérisée par deux phénomènes; l'accroissement de l'accoutumance et de la dépendance. L'accoutumance signifie que la dose doit être augmentée pour obtenir le même effet. Par conséquent, l'héroïnomane augmentera de beaucoup la dose d'héroïne qui serait toxique ou peut-être même mortelle pour une personne non habituée. La dépendance du stupéfiant est double. L'une est le profond besoin d'un stupéfiant, une dépendance psychologique qui arrive à dominer effectivement le mode de vie de celui qui en fait usage au point où il vit uniquement pour cette expérience de la drogue. Toute sa vie tourne autour de la drogue et sur les moyens à prendre pour s'assurer qu'il en a toujours avec lui ou à sa disposition.
>
> La drogue engendre elle aussi une dépendance physique. Nous le savons, car si on prive un toxicomane d'héroïne, les symptômes du sevrage se manifesteront en quelques heures. En effet, tout son organisme réagit contre le sevrage. Parmi les symptômes qui se manifestent, mentionnons l'apparence d'un rhume grave. Écoulement des yeux et du nez, douleurs ressenties dans tout l'organisme, douleurs articulaires et abdominales. Le patient a des crampes stomacales et intestinales et des défécations inévitables. Il se sent absolument malheureux. Ces symptômes, sous leur forme la plus aiguë, durent environ deux jours. Vers le septième ou huitième jour, ils ont presque disparu, mais le patient s'est senti très mal pendant tout ce temps-là. La plupart des héroïnomanes sevrés présentent ces symptômes, mais si on laisse ces patients sans surveillance, ils reviennent à l'usage de la drogue, car la dépendance psychique est trop forte. Par conséquent, le taux de rechute, le pourcentage de patients qui redeviennent héroïnomanes, après avoir été sevrés, est de 70 à 80 p. 100 même dans les meilleures cliniques.
>
> La longévité moyenne des héroïnomanes est très inférieure à la normale.

Quant à l'utilité de l'héroïnomane pour lui-même et pour la société et à la possibilité de son retour à une vie productive, voici ce que le même témoin a déclaré:

> Sans aucun doute, la productivité sociale des héroïnomanes décroît de façon marquée. Tout leur mode de vie est centré sur la drogue. Lorsqu'ils sont drogués ils ne veulent pas travailler; ils éprouvent une lassitude, une langueur presque de la stupeur; ils ne s'intéressent pas réellement à un emploi productif; ils deviennent pour eux-mêmes, leur famille et la société un poids lourd à supporter. Le nombre de ceux qui réussissent à s'affranchir de la drogue est relativement petit, même dans le cas où ils reçoivent les meilleurs traitements ou dans les circonstances les plus favorables, ils retournent volontairement à ce mode de vie.

[M. Poulin.]

J'ai ici des données statistiques intéressantes relatives à l'héroïne et à ses abus au Canada. En 1969, 310 personnes ont été reconnues coupables de divers délits relatifs à l'héroïne et voici une comparaison des plus alarmantes: en 1972, 923 personnes ont été reconnues coupables de délits relatifs à l'héroïne. Voici d'autres chiffres des plus impressionnants quant à l'héroïne: alors que, pour toute l'année 1972, ou a saisi un total de 52.94 kilogrammes—116.56 livres, on a saisi 63.72 kilogrammes—140.18 livres—durant les neufs premiers mois de 1973, c'est-à-dire du 1er janvier 1973 au 30 septembre 1973. Au cours des neuf premiers mois de 1973, les saisies ont augmenté d'environ 20 p. 100 par rapport à celles des 12 mois antérieurs. Dans la même veine, 958 personnes ont été accusées de trafic d'héroïne au cours de toute l'année 1972 comparativement à 645 pour les neuf premiers mois de 1973.

Comme je l'ai dit plus tôt, on estime entre 16,000 et 19,000 le nombre des héroïnomanes. Les condamnations pour délits impliquant l'héroïne ont énormément augmenté, passant de 310 en 1969 à 923 en 1972. Les saisies de ce stupéfiant interdit ont augmenté considérablement de 1972 à 1973, de même que le nombre des individus accusés d'en faire le trafic.

● (1220)

Selon la disposition actuelle de la loi sur les stupéfiants, toute personne trouvée coupable d'en avoir fait le trafic, qu'il s'agisse de cannabis ou d'héroïne, est passible de la même peine maximale, soit l'emprisonnement à vie. Quoi qu'il en soit, la loi actuelle ne prévoit pas de peine minimale, qu'il s'agisse du trafic du cannabis ou de l'héroïne. Dans les deux cas, le tribunal suspend la sentence.

J'ai la plus haute estime pour les juges de nos tribunaux qui à juste titre, imposent le plus souvent des peines sévères aux trafiquants d'héroïne. Si je recommande une peine minimale de sept ans dans le cas de tous ceux qui sont trouvés coupables d'avoir fait le trafic de l'héroïne, ce n'est pas dans le but de priver les juges de leur pouvoir discrétionnaire, bien que le résultat soit le même, mais afin de bien faire comprendre à ceux qui seraient tentés de trafiquer cette substance que le gouvernement et le parlement sont déterminés à les traiter de la façon la plus rigoureuse dans l'espoir de les dissuader et de protéger la société. Je propose également que dans le cas d'une personne trouvée coupable d'avoir vendu, disons, 4 onces d'héroïne, quantité moindre que ce qui était prévu auparavant, le juge puisse, à sa discrétion et compte tenu des circonstances et du casier judiciaire du prévenu, s'il en a un, condamner celui-ci à l'emprisonnement à vie. L'arme la plus efficace de notre arsenal pour l'interception et la suppression du trafic illicite de cette drogue des plus dangereuses, c'est l'application diligente et efficace de la loi, accompagnées des sanctions les plus rigoureuses pour ceux qui exploitent ainsi des êtres humains par pure cupidité.

Il y a un peu plus d'un an, monsieur l'Orateur, le discours du trône annonçait la préparation de quelque 50 projets de loi. Il importe de le rappeler, car à cette époque, tous les pontifes prédisaient que le gouvernement ne durerait que quelques jours et, au plus, quelques semaines. Or, la dernière session a duré 203 jours. La semaine dernière, nous avons écouté un autre discours du trône. Au cours des prochains mois, nous pourrons considérer le présent débat comme le début d'une législation plus progressiste, pourvu que la majorité des députés continuent d'appuyer de bonnes politiques libérales comme celles qui ont été annoncées dans le discours du trône.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Les remarques du dernier orateur m'ont beaucoup intéressé étant donné que voilà deux ou trois ans que je demande au gouvernement de nommer une commission royale d'enquête sur le crime international, y compris en grande partie l'importation au Canada de ces stupéfiants dangereux dont le député vient de parler. J'espère qu'il sera maintenant mon allié. Jusqu'ici, le gouvernement a accordé très peu d'attention à un problème incroyablement grave. J'aimerais aussi dire quelques mots au sujet de la commentatrice de Radio-Canada, M^me^ Trudel, qui, dans son émission, a parlé longuement de cette question. L'automne dernier, je l'ai entendu dire que le trafic dans notre région immédiate était très répandu et facile. Apparemment en conséquence de ce qu'elle avait dit, la GRC au cours des deux dernières semaines, a appréhendé un grand nombre de suspects.

A un moment comme celui-ci, il est toujours difficile de trouver des sujets à traiter. La Chambre attend de se prononcer à l'occasion du vote final qui clôturera ce débat, ce qui est de peu de conséquence car, une fois que l'amendement de la loyale opposition de Sa Majesté—non de l'opposition officielle mais de l'opposition tout court—aura été rejeté, nous passerons à un domaine de peu d'intérêt sinon tout à fait dépourvu d'intérêt.

Je félicite le gouvernement de sa décision de rendre le Parlement plus efficace et sa représentation plus proportionnée, d'apporter des changements dans la répartition électorale de manière que de vastes régions dont la population est faible puissent continuer de bénéficier d'une représentation raisonnable à la Chambre des communes. J'ai soulevé cette question à l'origine, et tous les éléments de la Chambre ont répondu avec ce degré de collaboration souhaitable que j'ai toujours trouvée digne de mention.

Ce qui m'amène à faire la remarque suivante: le Parlement, tel qu'il fonctionne aujourd'hui sous la direction du premier ministre (M. Trudeau), n'est pas efficace. C'est une caricature de ce qu'il devrait être. L'opposition doit exposer ce fait au peuple canadien: nous allons réformer le Parlement. Nous l'avons fait en 1956 et 1957. Nous avons apporté des changements et les Canadiens ont compris ce qui se passait, car le gouvernement précédent ne se souciait nullement des opinions exprimées par les représentants des autres partis à la Chambre.

Aujourd'hui deux députés, recourant à la question de privilège, ont abordé le sujet des questions posées à la Chambre. Je suis ici depuis assez longtemps déjà. Vous, monsieur l'Orateur, devez tout simplement vous conformer aux articles du Règlement, dont beaucoup ont été imposés par l'application de la clôture par la majorité en face de nous.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: On n'ose pas mettre en doute la parole des ministres lorsqu'ils nous font des réponses tronquées car, comme l'ont signalé plusieurs députés, on susciterait ainsi des controverses. Comment réagir devant les controverses suscitées par la déclaration d'un ministre sinon en posant une question supplémentaire qui pourrait donner lieu à une polémique? Voici ce à quoi je veux en venir: Il faut réformer notre Règlement qui fait actuellement du Parlement un auxiliaire nécessaire.

En ce qui concerne le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que sa sagesse et sa générosité ont rendu célèbre à la Chambre, je me suis rendu compte dernièrement que même ce grand cœur montrait des signes de faiblesse. Il n'est plus en mesure de proposer des amendements. Il en est incapable. Il fait autorité dans le NPD, en ce qui concerne les amendements et le Parlement, mais il n'ose rien faire. Pourquoi? Parce que s'il proposait un amendement avec la sagesse qui lui était naguère coutumière, le gouvernement serait renversé. Il est difficile de dire tout ce que le Parlement a perdu par suite de la situation actuelle.

Est-ce que la Chambre, constituée comme elle l'est actuellement, s'acquitte de ses responsabilités? Examine-t-on les dépenses? Il n'y a à peu près pas d'examen dans ce domaine. Au Parlement incombe tout d'abord la responsabilité de veiller aux approvisionnements. Qu'est-il arrivé? A l'époque où j'étais premier ministre je savais que les ministres appréhendaient le moment où la Chambre serait saisie de certains programmes. Ils avaient toujours cette appréhension. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas saisir la Chambre de tels programmes, peu importe le gaspillage d'argent ou l'inutilité des dépenses. La Chambre ne peut pas se prononcer. Il y a deux ans, nous nous sommes trouvés contraints de voter des dépenses de 19 milliards de dollars entre huit heures du soir et une heure du matin. C'étaient des dépenses fabuleuses. Vous ne me ferez pas croire que si nous avions la possibilité d'étudier chaque crédit nous ne nous inquiéterions pas des habitudes dépensières du premier ministre.

● (1230)

Si quelqu'un veut des renseignements sur ce problème des dépenses, je lui répondrai à fond. Même le roi Farouk n'a jamais autant dépensé que le premier ministre aujourd'hui pour le 24 Promenade Sussex, ses bureaux et son chalet sur le lac Harrington. Il gaspille des centaines de milliers de dollars. Que peut-on y faire? On se plaint, mais il ne se passe rien. Un gaspillage incroyable. Des dépenses folles, incroyables. Deux députés, le député de Cumberland-Colchester Nord (M. Coates) et le député de Leeds (M. Cossitt), les ont révélées, mais on ne peut absolument rien faire pour les enrayer. Nous avons les impôts les plus élevés de l'histoire du Canada, les taux d'intérêt les plus élevés . . .

M. Marchand (Langelier): Le revenu le plus élevé.

M. Diefenbaker: . . . et le coût de la vie le plus élevé. Le gouvernement dit: Nous avons autre chose pour vous distraire de ces préoccupations. Nous avons la crise du pétrole. Les mesures prises par les cheiks arabes ont été une bénédiction pour le gouvernement Trudeau.

Les députés ont-il remarqué l'attitude du premier ministre ces derniers jours? Tout indique qu'il songe à des élections. Quel en sera le slogan? Les méchants pirates de la Saskatchewan et de l'Alberta. Il posera en protecteur de l'unité canadienne, qui a plus souffert sous lui que sous tout autre premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Les impôts montent. Combien se sont plaints du fait que tous les employeurs et employés paient 40 p. 100 de plus en assurance-chômage depuis le 1er janvier cette année? On les a soulagé de centaines de millions. Qui s'est fait entendre? Personne. Y peut-on quelque chose? Pas sur ce seul point. Je pourrais en dire encore plus sur ce qui se passe aujourd'hui.

Le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) a posé aujourd'hui une question. Certains l'ont plutôt ridiculisée. D'après sa première question, il m'a semblé qu'il ne se rendait pas compte de ce qui se passait, mais sa deuxième question était très pertinente et profonde. Le premier ministre a tenté d'éluder une observation très inabituelle de la part du député.

Apparemment, le député a constaté dans sa circonscription que cette merveilleuse alliance entre le NPD et le gouvernement permet à celui-là de forcer le gouvernement à agir. Nous avons là des modèles de perfection politique. Lorsque le gouvernement propose une loi, qui l'a fait? «C'est nous», disent les néo-démocrates avec cette modestie qui leur est propre. Deux esprits qui ont la même pensée: Comment survivre ensemble?

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: A titre de député de la Saskatchewan, j'aimerais féliciter le ministre de la Justice (M. Lang). Il n'est pas là mais je suis sûr qu'il sera mis au courant. J'aurais aimé être présent à la réunion où le chef du NPD et le ministre de Justice, tous deux philosophes et intellectuels, se sont rencontrés juste après les élections. Ils n'ont absolument pas parlé d'unité. Ils n'ont pas discuté des rapports qu'ils auraient. Eh bien à partir de maintenant, le ministre sera connu comme le Cupidon de la politique, le premier du genre. Il a réuni les deux partis et cela s'est révélé efficace. Toutefois, et je regrette d'avoir à le dire aux néo-démocrates, le premier ministre a dénigré leur contribution. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pourrait citer les Écritures et dire: Qui aime bien châtie bien.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: C'est ce qui arrive actuellement car le premier ministre essaie de se débarrasser du NPD.

[M. Diefenbaker.]

Les premiers ministres ont besoin de vacances. Le premier ministre actuel a eu plus de vacances que tous les premiers ministres depuis 1867.

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): C'est honteux!

M. Diefenbaker: Je conseille au député d'aller aux renseignements. En fait, il n'y a jamais eu de vacances comparables à celles qu'il a passées en Suisse. J'ai vu une photographie du premier ministre. Il était sur un bobsleigh à une seule place. C'était la première fois en un an et demi qu'il était tout fin seul. Il n'avait pas à se retourner pour demander: «David, où allons-nous aujourd'hui?»

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Bob, vous avez beaucoup de chemin à parcourir.

M. Diefenbaker: Si je ne me trompe, le député sera candidat aux prochaines élections comme «libéralcrate», car il aime bien faire de l'esprit. Cela ne me gêne pas qu'il m'interrompe de n'importe quel siège, parce que son intervention est toujours très utile.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le représentant de Saint-Boniface invoque le Règlement.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler à l'attention du très honorable représentant que je lui ai fait un compliment et rien d'autre. J'ai dit qu'il faudrait beaucoup de temps au chef de l'opposition (M. Stanfield) pour atteindre à son niveau et j'étais tout à fait sincère.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, une observation de ce genre montre bien à quel point le député est partial. Je trouve que le chef de l'opposition (M. Stanfield) parle longuement de l'inflation dans ses discours. Il n'a apparemment pas lu ce que le premier ministre du Canada a dit le 23 décembre 1970. Je prends note de toutes ces perles. Il revenait à tout juste de l'étranger. Ce sont ses propres paroles:

● (1240)

Selon les statistiques, la lutte contre l'inflation a manifestement été gagnée. Le succès obtenu par le gouvernement face à l'inflation ne trouve pas son égal dans aucun des pays du monde occidental.

Selon une dépêche de la *Presse canadienne*, il poursuivait ainsi:

Le gouvernement doit maintenant s'attaquer avec plus de force au double malaise économique, le chômage . . . Il existe un équilibre fragile entre le chômage et l'inflation et le gouvernement doit veiller à ne pas déclencher une nouvelle poussée inflationniste.

Une voix: C'est très sensé.

M. Diefenbaker: Hier soir, à Toronto, il s'adressait à un auditoire de gens qui pouvaient se permettre de débourser $75 pour assister à un banquet.

Des voix: $100.

M. Diefenbaker: Je suis toujours conservateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Hier soir, il a beaucoup révélé. Il a déclaré: Nous nous attaquons à ce problème; il faut juguler l'inflation. On me dit qu'il y a une nouvelle mode, ces temps-ci. Cela s'appelle le «streaking». Et hier soir, le premier ministre (M. Trudeau) a fait du «streaking»: il s'est montré nu, dépouillé de tous ces artifices: aspirations, espoirs, promesses politiques. Tout ce que je puis dire, c'est que le chef de l'opposition a fini par se faire une recrue de ce gouvernement qui, jusqu'ici, ne s'était aucunement montré disposé à combattre efficacement l'inflation.

Quelle est une des grandes raisons de l'inflation? On dépense trop.

Des voix: Touché!

M. Diefenbaker: On ne peut trouver dans l'histoire du Canada trois gouvernements qui aient pu ensemble trouver à dépenser les fonds publics aussi frivolement et aussi inconsidérément que le fait le gouvernement actuel. Il y a cinq ans, nous avions le troisième meilleur taux d'inflation au monde. Aujourd'hui, nous sommes au seizième rang. Pourquoi? Nous gaspillons les deniers publics. Y a-t-il quelqu'un en face qui puisse se lever et justifier un seul exemple? Je pourrais en donner des douzaines, mais un seul suffira: l'an dernier, on dépensait $385,000 en fleurs et plantes pour les bureaux du gouvernement, et $105,000 pour les arroser et les entretenir. Est-il étonnant que le premier ministre ait été nommé le petit garçon aux fleurs de l'année? Vous n'êtes pas inclus, monsieur l'Orateur, mais tous les autres députés le sont. Avez-vous visité le couloir en face du bureau du premier ministre?

Une voix: Il est superbe!

M. Diefenbaker: Même le plancher du couloir est recouvert d'un tapis moëlleux. La décoration de cet endroit a coûté de $60,000 à $80,000. Pourtant, à Toronto, hier soir, il a dit que le gouvernement allait s'attaquer au problème de l'inflation. Monsieur l'Orateur, il y a du gaspillage partout. Depuis trois longues années, chacun des ministres—et deux d'entre eux nous font l'honneur de leur présence à la Chambre cet après-midi . . .

Une voix: Trois.

M. Diefenbaker: L'un d'eux est le ministre des Transports (M. Marchand) qui détient le plus gros portefeuille; une très heureuse nature quoiqu'il n'aime pas certains anglophones de Montréal. Il y a aussi le ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Haidasz). Il jette l'argent par les fenêtres. Après toutes les promesses faites aux divers groupes ethniques, que leur donne-t-on? Ils toucheront le dix-septième de tout le budget du biculturalisme.

Le premier ministre prétendait naguère qu'il n'y avait rien à faire, que tout allait bien. Hier soir, conscient de sa déconfiture, comme le roi Canut, il a déclaré: Nous allons faire quelque chose. Il s'est mis à l'œuvre et nous pouvons nous attendre à la présentation de mesures législatives qui ne sont pas certes mentionnées dans le discours du trône. Il semble donc que certains députés libéraux lui ont murmuré que la position prise par le chef de l'opposition sur l'inflation était la bonne et qu'il convient d'agir.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Le premier ministre joue sur tous les tableaux. Il y a trois ans, il prétendait que les ouvriers réclamant des hausses de salaire étaient les grands responsables de l'inflation. Mais vous ne pouvez jamais suivre les métamorphoses du très honorable représentant qui était, hier, contre la monarchie et qui est pour, aujourd'hui. Demandez ce que vous voudrez et on y donnera suite, en paroles. Cependant, il a dégagé les ouvriers de toute responsabilité. Les cultivateurs viendront plus tard. Voici le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Je suis ravi de le voir ici, car, si j'en ai le temps, j'aurai quelque chose à lui dire. Sa présence exigente mérite toujours le respect de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Voici ce qu'a dit le premier ministre:

Il est important de faire l'éloge de ceux qui se sont montrés diligents et raisonnables.

L'opposition n'était pas de ceux-là.

Il est donc opportun, en ce moment, de détruire le mythe selon lequel le coût de la main-d'œuvre a été un facteur dominant qui a contribué à la poussée inflationniste au Canada.

Le ministre de l'Agriculture n'a pas exprimé une opinion semblable, mais c'est l'opinion officielle maintenant. Après avoir outragé les travailleurs pendant quatre ans, le premier ministre a soudainement décidé qu'ils n'étaient pas responsables de l'inflation. Il a ajouté qu'il était inexact de dire que le travailleur moyen avait été la cause des pressions inflationnistes excessives sur les prix.

Un de ces jours, je vais parler de tous les reproches qu'on a à un certain moment accumulés contre moi, puisque certains députés d'en face semblent avoir oublié que nous avons déjà exercé le pouvoir. Ils semblent avoir oublié qu'au cours de la période en question notre taux d'inflation était le moins élevé au monde. Comment cela était-il possible? Simplement grâce à la présence d'un ministre bruyant comme le ministre des Transports. S'il y avait rumeur d'augmentations que nous ne jugions pas motivées, nous ne faisions que communiquer avec les dirigeants des sociétés en cause et leur demandions si cette rumeur était fondée. Nous demandions des explications et très souvent ces gens invoquaient la hausse des coûts. Vous seriez étonné, monsieur l'Orateur, par la façon dont ces ploutocrates ont dit: «Nous n'avons pas encore pris de décision à ce sujet», quand on a signalé que s'ils le faisaient, un examen serait effectué en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et que s'ils n'étaient pas justifiés, ils seraient poursuivis. A l'heure actuelle, la chasse est ouverte quant à la façon dont le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) et les autres ministres, y compris le premier ministre, luttent contre l'inflation. Elle ne cesse de s'aggraver.

● (1250)

Avant hier, ils ont compris. Ils ont agi comme l'avaient fait certains de mes ministres et sont entrés en contact avec les boulangers. Hier, le ministre de la Consommation et des Corporations a pu nous dire qu'il n'y aurait pas une augmentation de quatre cents. Weston en a convenu avant hier. Puis le ministre a présenté la politique gouvernementale numéro un et a dit aux Canadiens que si les prix n'étaient pas baissés, il fallait les boycotter, ne plus aller chez eux. Voilà la politique du gouvernement.

On a parlé du taux réel de l'inflation. M. Saint-Laurent n'était pas panier percé. Il ne gaspillait pas l'argent des contribuables et ne menait pas grand train. Sous son gouvernement, le taux d'inflation était de 2.04 p. 100. Sous le gouvernement de M. Pearson, ce taux était de 3.26 p. 100. Il n'a jamais cherché à mener une vie de grand seigneur. Il vivait dans la maison que j'occupais lorsque j'étais premier ministre et a très bien assumé ses fonctions. Sous mon gouvernement, le taux d'inflation était de 1.4 p. 100.

Quel est-il aujourd'hui monsieur l'Orateur? La moyenne sur l'année a atteint au moins 6.7 p. 100. Le gouvernement n'a fait que dépenser, gaspiller et imposer, et il se demande pourquoi les Canadiens demandent ce que l'on peut faire pour enrayer l'inflation. Tout le monde se précipite pour dépenser son argent au fur et à mesure afin qu'il ne perde pas sa valeur.

Pour en revenir à 1971, après que le premier ministre eut annoncé que nous avions jugulé l'inflation, le taux s'est maintenu à 1.6 p. 100 et à la fin de l'année il était à 5 p. 100. A la fin de 1972, il avait atteint 5.1 p. 100 et en 1973, 9.1 p. 100, taux qui s'est maintenu jusqu'ici. Quand le gouvernement va-t-il comprendre que l'argent des contribuables ne devrait pas être gaspillé? C'est une question toute simple. Mais le gouvernement ne veut pas y répondre parce que tous ses membres dépensent à qui mieux mieux et personne ne s'en soucie. Il n'y a pas de contrôle.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le très honorable représentant, mais je dois lui rappeler que, selon le Règlement, son temps de parole est écoulé.

Des voix: Qu'il poursuive.

M. l'Orateur: Le très honorable député de Prince-Albert.

M. Diefenbaker: Merci, monsieur l'Orateur. Je me limite aux cinq dernières minutes avant l'ajournement.

Quelles sont les politiques du gouvernement en matière d'agriculture? Lorsqu'il a présenté son rapport pour le compte de la Commission canadienne du blé, le ministre de la Justice (M. Lang) a dit que tout allait bien. Le gouvernement a mis en œuvre le programme LIFT. Il est rentré d'Extrême-Orient et de l'URSS et il a dit que la demande de blé serait sans précédent. A ce moment précis, le gouvernement du Canada a demandé aux cultivateurs de l'Ouest de réduire la production. Étant donné les événements, je me suis opposé au programme LIFT et je peux dire maintenant qu'en se conformant à la politique LIFT du gouvernement, le cultivateur de l'Ouest a perdu des centaines de millions de dollars.

Pourquoi ne peut-on pas prendre de mesures au sujet des wagons couverts? Ce matin, j'ai décidé de faire appel au ministre des Transports (M. Marchand), et j'espère qu'il tiendra parole. Nous essayons depuis des mois de convaincre le ministre de la Justice de présenter des mesures législatives prévoyant que les grandes compagnies ferroviaires ne mettront pas le peuple au défi. Chaque secteur de l'économie devrait toucher sa juste part. J'ai proposé qu'on nomme un contrôleur habilité à affecter une juste part des wagons disponibles au transport des céréales. Il n'en est pas ainsi aujourd'hui. Le député de Vegreville (M. Mazankowski) a signalé qu'on mettait de côté des wagons pendant des semaines sans les utiliser. Lorsqu'on a demandé des explications au gouvernement, on nous a parlé d'enlèvement de la neige. Le ministre dit qu'une fois la neige partie, tout ira bien. Pourquoi le gouvernement ne nomme-t-il pas de contrôleur?

[M. Diefenbaker.]

Je constate avec plaisir que le parti libéral s'est enfin rendu compte qu'une banque alimentaire internationale était nécessaire. Ils en parlent aujourd'hui comme d'une découverte récente, fruit de l'imagination du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). Je ne l'accuse jamais de tirer des conclusions au sujet de quoi que ce soit et je sais que c'est sans fondement.

J'ai soulevé cette question en décembre 1957 avant la conférence de l'OTAN à Paris. Tous les chefs y étaient pour la première et la dernière fois. Deux pays seulement se sont associés, le Canada et la Norvège, personne d'autre. Puis, en septembre 1960, devant les Nations Unies, j'ai proposé la création d'une banque mondiale d'aliments mais là encore, il y a eu des difficultés. Aujourd'hui cependant, les pays commencent à apprendre, le Canada commence à apprendre.

J'avais espéré traiter des affaires internationales, monsieur l'Orateur, car le plus grand fiasco au Canada est bien aujourd'hui celui de l'administration de ces affaires. Enfin, j'aimerais savoir quand le gouvernement versera aux cultivateurs de l'Ouest des paiements provisoires pour leur blé afin de leur éviter ainsi de continuer de payer des taux d'intérêt de 9, 10 et 12 p. 100?

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il aurait été sans doute impardonnable, à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et après plus d'un an à la direction du ministère des Transports, de n'avoir pu trouver, malgré les circonstances, le temps voulu pour faire part à la Chambre de mes réflexions sur la situation du ministère des Transports, ainsi que sur l'avenir, tel que je peux l'entrevoir.

[*Traduction*]

Je veux que ce discours soit aussi apolitique que possible. Je ne sais pas jusqu'à quel point j'y réussirai, mais j'en jugerai par votre réaction. De toute façon, je vous dis que c'est ce que je vais essayer de faire, car je considère ce problème si important pour l'avenir du pays que j'estime que nous devrions, au moins pendant quelques heures, nous regarder dans les yeux et nous dire ce que nous pensons vraiment de la question.

Avant de préparer mes notes pour mon discours, j'ai parcouru le hansard des vingt dernières années pour essayer d'y trouver un discours englobant tous les domaines du transport, pas seulement un aspect particulier. Malheureusement, je n'en ai pas trouvé. J'ai vu de bons discours qui portaient sur un point particulier, mais je n'en ai pas trouvé qui traitaient non seulement des problèmes de l'heure mais aussi des problèmes à venir.

Les derniers grands discours sur les transports remontent à 1967 quand la Chambre a adopté la loi nationale sur les transports. A cette époque, nous avions, en tant que gouvernement, établi un certain nombre de principes auxquels nous croyions. Ces principes n'ont jamais été vraiment rejetés par l'opposition. Il y avait, bien sûr, une

certaine opposition mais pas sur les grands principes. Nous avions dit à cette époque que les transports devraient fonctionner de la même façon que d'autres secteurs de l'économie. Nous croyions qu'il devrait y avoir une concurrence entre les chemins de fer, et aussi entre les chemins de fer et le camionnage, et entre le camionnage et les transports maritimes. Nous estimions que ce serait à l'avantage de tous. J'étais ici à l'époque et je ne me souviens pas d'avoir entendu de réserves au sujet de ce principe. Je puis maintenant vous dire en toute sincérité, à lumière de mon expérience, que ce principe fondamental est mauvais pour le Canada. Ce n'est pas vraiment faux, mais ça l'est en partie car si vous considérez la grandeur de notre pays et la façon dont sa population est répartie, vous verrez qu'il n'est pas possible d'avoir partout un système de transport rentable; il n'est pas possible par exemple d'avoir un système de transport rentable pour desservir le Nord ou les régions où la population est très clairsemée. Il n'est pas possible non plus d'avoir un système rentable dans certaines régions éloignées du centre.

● (1410)

Prenons les Maritimes, par exemple. Si nous adoptions ce principe au moment ou immédiatement après qu'on adopte les lois qui permettent au ministère ou à la Commission canadienne des transports de subventionner une certaine région du pays, non seulement les Maritimes, mais aussi d'autres régions, le principe fondamental serait observé là où il y a actuellement une concurrence au Canada, mais cela ne marchera pas car à bien des endroits il n'y a pas de concurrence.

M. Stanfield: Ce n'était pas vrai en 1967.

M. Marchand (Langelier): Je suis d'accord avec le chef de l'opposition (M. Stanfield). Nous pensions qu'il allait y avoir de l'amélioration de tous les côtés, mais ce n'a pas été le cas. Je suis sûr que le CN n'a pas de concurrent dans certaines régions. La même chose s'applique au CP. Parfois, il s'entendent pour ne pas se faire concurrence. La situation au Canada a déformé le principe fondamental de cette loi. Voilà la raison pour laquelle il y a tant de plaintes. Je n'essaie pas de dire à la Chambre que tout ce qui a été fait depuis que je suis en fonction est parfait. Je n'essaierai pas de le prouver.

Une voix: Nous sommes bien d'accord.

M. Marchand (Langelier): Vous êtes d'accord. Je suis heureux de voir qu'au moins vous êtes d'accord avec quelque chose. Parfois je suis un peu embarrassé par quelques questions délicates car, dans ce domaine, il y a énormément de situations qui posent des difficultés. Je crois pouvoir dire que j'ai eu de la chance. Quoi qu'il en soit, je pense que bien des bonnes choses ont été réalisées pendant l'année et demie que j'ai passée à ce ministère. Je ne parle pas seulement pour moi, mais pour tous les fonctionnaires qui travaillent très dur à résoudre certains problèmes comme ils l'ont fait pour les tarifs-marchandises dans les Maritimes. La subvention au transport en direction de l'Ouest a été portée de 30 à 40 p. 100. Ce fut un succès à cet égard. Je pense que tout va bientôt s'arranger et l'entente ne devrait pas tarder à être conclue.

Ainsi, ce fut une très importante réalisation. Nous n'avons pas réglé pour autant tous les problèmes des Maritimes, mais c'est quelque chose que nous pouvons inscrire du côté droit ou du côté gauche du Grand livre. Je ne suis pas assez bon en comptabilité pour savoir lequel des deux côtés est le bon.

Une voix: Le côté droit.

M. Marchand (Langelier): Alors inscrivons-le du côté droit. Nous nous sommes occupés du célèbre rapport Darling. Le problème a traîné en longueur pendant des années et voici maintenant qu'il a été résolu. Nous nous sommes mis d'accord sur une formule qui prévoit que le cabotage sera confié aux soins de bateaux et d'équipages canadiens chaque fois que c'est possible. Si nous ajoutons cette réalisation aux restrictions que nous avons déjà imposées dans les eaux de l'Arctique, tôt ou tard nous aurons quelque chose qui ressemblera à une marine marchande au Canada. Il y a bien d'autres indices qui permettent de croire que nous nous acheminons dans cette voie. C'est un élément positif qu'il convient de mentionner.

Il est beaucoup question aujourd'hui de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest qui concerne les provinces de l'Ouest. Certains ont déclaré que rien ne s'était passé depuis la réunion de Calgary, il y a six ou sept mois. Et bien ce n'est pas vrai. A deux reprises, j'ai eu des entretiens avec les ministres des Transports et je les verrai à nouveau à Vancouver, la semaine prochaine. Tous les ministres ont convenu qu'on ne pouvait changer en un clin d'œil la structure des prix des chemins de fer ou de tarifs-marchandises. Le Manitoba et l'Alberta ont soumis des propositions à cet effet. Nous avons convenu d'avoir recours à une maison spécialisée pour étudier le problème et faire des recommandations. Nous avons tous compris qu'il faudra attendre jusqu'au mois de mai ou de juin. Bien qu'il n'y ait pas eu de résultats jusqu'à présent, nous avons conclu que de telles rencontres s'imposaient. Nous espérons maintenant avoir trouvé la solution. C'est ce que nous avons convenu.

Nous avons convenu d'améliorer les routes dans les Prairies. Nous avons convenu de libérer tous les embranchements. Et c'est ce que nous avons fait. J'espère qu'il est toujours convenu avec la Colombie-Britannique de développer les installations ferroviaires et portuaires dans le nord de la province. Cela comporte un montant de 325 millions de dollars pour la mise en valeur non seulement des richesses naturelles du Nord, mais également du port de Prince-Rupert. C'est chose faite; nul ne saurait le nier. Il y a également la question de la déviation Clinton-Ashcroft à propos de laquelle l'entente est claire. Tout le monde admet que c'est une excellente chose.

Une somme considérable d'argent est investie dans la nouvelle aérogare de Calgary. C'est une réalisation nouvelle qui figure dans la colonne de droite du grand livre. Nous avons une nouvelle politique de transport aérien pour nos transporteurs internationaux, CP Air et Air Canada. C'est nouveau, bien sûr ce n'est pas parfait. Cependant, je sais que cette nouvelle politique a vraiment aidé ces deux compagnies aériennes et contribuera non seulement à régler les différends qui les opposent, mais également à résoudre le problème capital qui est d'obtenir la plus grande tranche possible du marché international. Voilà ce que nous avons fait. C'est un fait. C'est quelque chose de positif. Ainsi, nous avons signé un accord bilatéral avec les États-Unis. Certains l'estiment mauvais parce qu'il ne favorise pas leurs régions; d'autres en sont très satisfaits. Je n'en discuterai pas la valeur, mais je sais qu'il s'agit de l'accord bilatéral le plus étendu qui ait jamais été signé dans le monde. Cet accord nous donne accès à de nombreux marchés. Je crois qu'à la longue une fois que nous aurons ouvert les marchés canadiens aux Canadiens, nous y gagnerons, car il s'agit d'un marché plus vaste où les perspectives de bonnes affaires sont

meilleures. Voilà une autre chose à inscrire dans la colonne de droite.

Pour ce qui est des aéroports, nous avons pensé pouvoir en construire un à Pickering pour desservir Toronto. Je n'en suis pas responsable et s'il est prouvé qu'un aéroport est inutile à cet endroit, je n'imposerai pas la dépense de 400 millions de dollars.

● (1420)

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): Je connais bien d'autres endroits au Canada où placer cet argent. Toutefois, une enquête se fait et je ne me prononcerai pas ici. Je ne crois pas que ce serait convenable.

Rien n'a encore paralysé nos travaux à Mirabel, au Québec. Ils se poursuivent et, d'ici un an, ce très bel aéroport ouvrira. Nous avons dépensé beaucoup d'argent à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et à Halifax pour y améliorer les installations aéroportuaires. Nous avons dépensé pour perfectionner la radionavigation aérienne et tant fluviale que maritime. Ce sont autant de choses à notre actif. Le journaliste—qui n'est peut-être pas digne de ce nom—qui écrit que le ministère n'a rien fait et ne fait rien, n'a donc pas le droit d'être aussi malhonnête.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): D'un autre côté, on aurait malheureusement raison dans certains cas de dire que nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions pu faire, ce que moi-même je ne prétendrais pas publiquement. Quoi qu'il en soit, c'est à vous et non à moi qu'il incombe d'en faire la preuve. Il y a une seule chose que je voudrais faire comprendre aux députés, si c'est possible. Je ne voudrais pas être trop long.

M. McCain: Prenez tout le temps que vous voulez.

M. Marchand (Langelier): Je m'exerce à parler votre langue en ce moment.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Afin d'être bien certain que je ne perds pas ma langue maternelle, j'aimerais tenter en français d'expliquer certaines choses dans le plus court temps possible. Est-ce que vraiment nous allons rester indéfiniment dans cette espèce de cercle qui est vraiment fermé, ce qui est la définition même d'un cercle, ou si nous allons essayer d'élargir un peu notre politique des transports et voir comment nous allons servir les Canadiens dans l'avenir? C'est ce qui est important. Alors, il ne s'agit pas simplement... et en guise de réponse, je pourrais bien dire: on va essayer de construire plus de wagons de chemin de fer pour transporter le bois, le charbon ou le blé de l'Ouest. On peut le faire, et on le fera probablement, mais on n'aura rien changé fondamentalement à la politique des transports.

Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) me parlait ce matin du problème du blé dans l'Ouest. Il a raison. Il est vrai que les sociétés ferroviaires ne sont pas intéressées à transporter du blé. Cela ne les paie pas, elles sont «violentées» par la situation actuelle et elles ne veulent pas acheter de wagons pour transporter le blé. Même si on les payait, je ne suis pas certain qu'elles le feraient. Alors, il existe tout de même un problème; l'État ne peut pas discuter. Il est important pour le commerce extérieur du pays d'avoir un système de transport efficace, de jouir d'un service rapide et sûr, parce que le Canada est un pays exportateur. A l'heure actuelle, le Canadien National et le Canadien Pacifique n'ont pas plus de wagons cette année à mettre à la disposition des Canadiens qu'elles en avaient l'an dernier.

[*Traduction*]

On a à peu près le même nombre de wagons cette année que l'an dernier. Cela signifie qu'il ne s'est pris aucune disposition relative à la croissance économique. C'est vrai. Que faisons-nous donc en pareille situation? Des députés disent «C'est vous le ministre. C'est à vous d'agir.» J'ai quelques réponses à cela, monsieur l'Orateur. Il est vrai que les députés ont donné des responsabilités au ministre mais ils ont oublié de lui donner de l'autorité dans bien des cas.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): Je m'entretiens simplement avec les députés. Je vous ai dit que je ne ferais pas de discours politique. J'essaie simplement de vous exposer les faits. Tout se fait de la même façon. La CCT détient l'autorité ultime sur presque tout, sauf dans un petit nombre de cas où l'on prévoit un appel du ministre.

N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que nous avons décidé d'avoir deux transporteurs nationaux. Vous savez qu'au Canada nous aimons avoir tout en double—deux langues, deux grands groupes ethniques, deux chemins de fer, deux transporteurs nationaux. Nous aimons les doubles. Nous n'aimons pas être seuls.

M. Andre: Deux partis au pouvoir?

M. Marchand (Langelier): Oui, deux partis au pouvoir—et deux chefs de l'opposition officielle.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, vous comprendrez que je n'aurai pas l'occasion en si peu de temps de passer en revue tous les problèmes mais celui des wagons en est un. Nous avons eu la chance d'avoir acheté un certain nombre des wagons-trémie l'an dernier. Ainsi, les chemins de fer en ont un certain nombre et la Commission canadienne du blé en a aussi. Je ne sais pas s'il est possible que nous en achetions quelques-uns de plus, par suite d'une autre réorganisation gouvernementale.

Il y a ensuite la question des transporteurs régionaux. J'entends très souvent des députés faire des discours sur la philosophie qui devrait régir nos politiques aériennes. Air Canada est un transporteur national. Nous avons décidé d'en avoir un autre. Mais souvent des députés disent «C'est très bien, mais que faites-vous pour ma localité? C'est plus important.» A présent, nous avons PWA, Quebecair, Nordair, Wardair, EPA dans l'Ouest et Transair. Je m'excuse d'avoir cité Wardair parce que ce n'est pas un transporteur régional.

Lorsqu'une compagnie aérienne est désignée pour assurer le service de transport régional, il arrive souvent qu'elle fasse en outre des vols nolisés pour maintenir une rentabilité satisfaisante, et qu'elle vienne ensuite nous trouver, disant: «Il nous faut continuer le service de vols nolisés pour des raisons économiques, et nous devons abandonner certains trajets locaux ou régionaux». Que faire, en pareille situation? Établir un troisième service de transport régional? Ce serait stupide: cette troisième compagnie finirait aussi par acquérir de gros appareils et, pour les payer, aurait besoin de desservir des localités situées à l'extérieur de sa zone première d'activité. Cela aurait peut-être du sens: nous aurions un grand service régional, avec de gros appareils, un troisième service de transport possédant aussi de gros appareils, et nous serions sur le point de créer un quatrième service. C'est justement ce qui s'est passé aux États-Unis, entraînant la faillite de bon nombre de compagnies.

Le Canada fait également face au problème des localités isolées des grands centres. Il leur faut un service, et nous sommes disposés à leur construire un aéroport, pourvu qu'elles trouvent une compagnie aérienne prête à les desservir. Cela signifie que certains Canadiens ne seront pas desservis et seront isolés du reste du pays. On pourra prétendre comme il s'agit des deniers publics, qu'il faut les utiliser pour faire sentir à ces gens qu'ils sont Canadiens. Nous devons donc leur fournir un service.

● (1430)

Il y a aussi tous les problèmes en matière de transport urbain et ils sont très graves. Je me souviens il y a environ six mois de m'être rendu en avion à Paris. Le voyage avait duré 5 h 45, mais le trajet de l'aéroport d'Orly à Paris avait pris 1 h 45.

Une voix: Combien d'arrêts?

M. Marchand (Langelier): Pas d'arrêt, oui un entre Orly et Paris, mais pas pour ce que vous croyez.

Des voix: Bravo!

Une voix: Expliquez-vous?

M. Marchand (Langelier): Que faire alors? Nous avons conclu un accord avec l'Ontario et nous aurons un train de banlieue entre Richmond Hill et Toronto. Il ne s'agit pas d'une ligne de conduite, mais d'une décision improvisée. Nous acceptons de la faire en raison du problème, mais faut-il se limiter à Toronto? Et Vancouver, Québec et Montréal? Pouvons-nous le faire? Avons-nous une politique? Je collabore avec mon collègue le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) à l'élaboration d'un programme ou d'une politique . . .

M. Stanfield: Voilà votre problème.

M. Marchand (Langelier): Vous avez des ennuis avec lui? Moi pas. Monsieur l'Orateur, je pense avoir suffisamment parlé et je ne veux pas être injuste envers les autres députés qui veulent prendre la parole.

Je ne blâme personne. Je ne blâme pas les ministre des Transports qui m'ont précédé—ils ont tâché de résoudre les problèmes à leur façon. Personne ne prévoyait la nouvelle technologie; personne ne prévoyait qu'il faudrait une heure ou une heure et demie pour se rendre de Dorval à Montréal; personne ne prévoyait l'encombrement dans les aéroports, mais c'est un fait.

Des voix: Pourquoi pas?

M. Marchand (Langelier): Il y a quelques années, un ministre des Transports pouvait se rendre à un endroit et déclarer: «Nous allons construire un aéroport ici» et être comblé de louanges. Maintenant, on lui lance des pierres.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): Voici un pauvre Canadien français qui doit aller à Toronto pour essayer de convaincre les gens qu'ils ont besoin d'un aéroport.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): Mais je ne veux pas revenir sur le passé, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas de politique véritable pour l'avenir. Nous n'en avons pas prévu. Si je conserve ce poste, toutefois, je vais sûrement demander au premier ministre (M. Trudeau) et au cabinet l'autorisation de tenter d'en élaborer une, afin que nous sachions où nous allons.

Ce matin, nous parlions de la neige en Saskatchewan et au Manitoba. Ce n'est là rien de neuf, bien sûr. On connaît ça, la neige, au Canada. Peut-être devrons-nous nous constituer quelque part une réserve de matériel roulant. Faut-il, par exemple, prévoir une quantité de matériel roulant en fonction de l'activité économique ou pouvons-nous être plus avisés en nous disant que même s'il en coûte de l'argent, il vaut mieux construire plus de wagons-marchandises et les garder en réserve? Nous pourrions ainsi faire face à une situation comme celle qui s'est présentée cet hiver, alors qu'il n'y avait pas assez de wagons pour le bois, le blé, les fruits et presque partout—même pour le transport des céréales vers l'Est. Par contre, nous en avions trop dans les Maritimes. Certains attendaient à Sydney pour traverser à Terre-Neuve. Je ne vous dirai pas que je construis des wagons dans ma cour, parce que ce n'est pas vrai. Je suis cependant certain d'une chose; à mon avis, nous n'irons pas loin au Canada si nous n'avons pas dans ce domaine une politique bien plus vaste que celle que nous avons suivie sur le plan national jusqu'ici. Tous ont tenté de contribuer des idées, parce que ce problème est extrêmement important pour le Canada.

Vous vous rendez certainement compte qu'en tant que ministre, je suis responsable des transports. J'aimerais que les députés visitent le ministère et qu'ils voient exactement de quoi il s'agit. Il englobe trois grands secteurs administratifs: les transports aériens, les transports par eau et les transports de surface. Il s'occupe aussi de plusieurs sociétés de la Couronne: le Conseil des ports nationaux, la voie maritime, quatre administrations de pilotage, le CN, Air Canada, la Société des transports du Nord, et ainsi de suite. Ces sociétés ont toutes des rapports différents avec le ministre. Comment peut-il donc s'en occuper?

Une voix: Vendez-les.

M. Marchand (Langelier): Certaines sociétés doivent s'adresser directement au ministre ainsi que l'autorise à le faire la loi, tandis que d'autres en sont exemptes. Chacune travaille fort, mais je pense que si nous voulons progresser dans le domaine des transports, il nous faudra administrer les transports au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): Ce qui ne veut pas dire que nous devions diriger chacune des sociétés ferroviaires au Canada; cela n'a rien à y voir. Cela ne veut pas dire non plus que nous devions diriger chacun des transporteurs régionaux au pays, mais plutôt que nous devrions pouvoir établir des objectifs nationaux, définir ce à quoi les gens s'attendent, le genre de services que nous devons leur fournir, et où nous devons leur fournir ces services et répondre à leurs attentes.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): Notre pays est vraiment privilégié. Nous avons tout au Canada. Nous avons les étendues d'eau, l'espace aérien, les voies terrestres—nous avons la glace, nous avons la neige et nous avons les distances—nous avons tout sauf le plaisir! Une chose qui nous manque, c'est une véritable politique, et j'espère qu'il nous sera possible d'en avoir une tôt ou tard—et bientôt de préférence.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Central Nova (M. MacKay) veut poser une question, mais il ne peut le faire qu'avec le consentement de la Chambre et du ministre étant donné que le temps de parole de ce dernier a expiré. La Chambre permet-elle au député de poser une question au ministre si ce dernier veut bien y répondre?

Des voix: D'accord.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je veux féliciter le ministre de son excellent discours.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Le ministre a parlé de transport aérien et ferroviaire, mais il a oublié de mentionner le transport routier. A-t-il l'intention, dans sa politique, de tenir compte de la partie III de la loi sur les transports et de faire bientôt une déclaration à ce sujet?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je suppose que le député sait que cela n'a pas encore été ratifié par les provinces. J'espère que ce sera pour bientôt de sorte que nous puissions avoir une politique nationale.

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège insigne que de prendre la parole immédiatement après un orateur de la trempe du ministre des Transports (M. Marchand). Au risque de déclencher d'autres applaudissements, je dois admettre que c'est un excellent discours qu'il vient de prononcer et que je l'ai écouté avec plaisir. Il est difficile de prendre la parole après lui.

C'est avec un certain regret que je m'engage dans ce débat aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Le 16 janvier 1973, peu de temps après l'ouverture de la première session de cette législature, j'ai parlé assez longuement de certaines préoccupations très sérieuses en ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage. Ces inquiétudes sont aussi vives aujourd'hui, en fait même plus, et je veux m'arrêter quelques moments sur cette malheureuse situation.

● (1440)

Mais auparavant, alors que je relis les propos que j'ai tenus à cette occasion, je me souviens de vous avoir félicités, vous, monsieur l'Orateur et l'Orateur adjoint, de votre élection aux honneurs redoutables de vos fonctions. Après une année, j'estime être en mesure de commenter au moins avec quelque expérience la manière dont vous vous acquittez de ces fonctions. Je ne peux qu'avouer que mes propos de l'an dernier s'inspiraient de la tradition et franchement, n'étaient pas assez louangeurs. J'ai été fortement impressionné de la façon dont Votre Honneur relève chaque jour le défi de présider la Chambre avec fermeté et délicatesse, surtout quand les députés nouveaux et anciens, y compris moi-même, mettent la patience de Votre Honneur à dure épreuve. Je vous remercie de vos nombreuses gentillesses à mon égard. Je dois rendre un hommage identique à l'Orateur adjoint qui témoigne d'une douce patience, qualité qui, me dit-on, n'était pas dominante chez lui avant son élection à ce poste. Sa compréhension de la complexité de sa tâche a été exceptionnelle.

Je veux également rendre hommage aux deux orateurs suppléants adjoints pour leur efficacité et leur justice, comme j'ai pu l'apprécier chaque fois que j'ai pris la parole. Si je puis encore continuer sur ce ton un instant, vous vous souviendrez que j'ai parlé comme d'habitude des nombreuses et grandes qualités de la circonscription de Hastings que je représente avec fierté. S'il y a un député à la Chambre qui ne connaît pas encore les qualités de cette circonscription ou ne connaît l'excellent fromage qu'on y fabrique, je me suis gravement trompé et je devrai corriger cette erreur le plus tôt possible.

Maintenant, permettez que je vous fasse part de ma grande inquiétude, la tragédie qui frappe la Commission d'assurance-chômage. En repassant mes commentaires de l'an dernier, j'ai remarqué avoir signalé à Votre Honneur et à ceux qui sont en mesure de corriger la situation, un grand nombre de détails qui auraient sûrement mérité qu'on les étudie sérieusement. En l'espace de 13 mois, je n'ai cessé d'attirer l'attention du ministre, des autres membres du cabinet et du premier ministre (M. Trudeau), soit à la Chambre ou dans les déclarations à l'extérieur de la Chambre, sur la nécessité d'une enquête approfondie, comme étant le seul moyen d'espérer en arriver à un semblant d'ordre dans cette mesure législative tout à fait confuse.

Je suppose qu'un ministre de la Couronne peut tirer quelque plaisir à contrarier les efforts d'un député de l'opposition qui essaie d'obtenir une rectification dans le domaine de compétence du ministre; cependant, comme des centaines de milliers de Canadiens ne sont pas bien traités par la Commission d'assurance-chômage, comme de nombreux Canadiens, sans que ce soit de leur faute, ont besoin d'aide et, ce qui est plus important pour moi, comme les millions de Canadiens qui doivent payer les cotisations exorbitantes exigées par la Commission d'assurance-chômage ont peu d'espoir d'obtenir des prestations, ou n'en ont pas du tout, et ne voient aucune solution à cette forme absolument dégoûtante d'imposition indirecte, comme ces nombreux Canadiens sont aussi mécontents que moi, je trouve que le ministre peut très bien avoir contrarié toute une partie de la population canadienne, pour son grand malheur.

Il est intéressant, de noter que j'ai commencé à exiger une enquête sur cette question le 16 janvier 1973; j'étais le seul à le faire à ce moment-là. Depuis, l'Association canadienne de la construction, l'Association canadienne des détaillants, la Fédération canadienne des hommes d'affaires indépendants, la Chambre de commerce et de nombreuses autres associations représentant des Canadiens de toutes les couches de la société ont joint leur demande à la mienne. J'ai toujours été appuyé par les membres de mon parti, mais je suis très heureux et très fier que le chef de l'opposition (M. Stanfield) ait récemment demandé officiellement au ministre, au nom de son parti, que l'on fasse

une enquête approfondie. En fait, d'après le compte rendu d'une conférence de presse donnée par le ministre après un discours qu'il avait fait à Québec devant l'Association canadienne de la construction, j'espérais qu'on envisagerait la possibilité d'une enquête. J'ai alors demandé publiquement au ministre qu'il réclame que l'on en parle dans le discours du trône dont nous sommes saisis. Malheureusement, le lendemain, à Cobalt, le ministre a nié avoir fait une telle déclaration.

Je sais que les journalistes ont parfois tendance à déformer légèrement les paroles des politiciens mais, monsieur l'Orateur, ils n'inventent pas ces déclarations de toute pièce. Je suppose qu'en présence de certains gros bonnets de l'Association canadienne de la construction, le ministre s'est rendu compte de l'énormité de la demande et de la nécessité d'une telle enquête dans tout le Canada. Qui est parvenu par la suite à convaincre le ministre de revenir sur sa décision alors qu'il ne subissait aucune pression, je ne sais. Il suffit de dire que je suis fort déçu et curieux de savoir ce qu'il tente de cacher.

Qu'il me soit permis d'évoquer un instant la nécessité d'une enquête. Dans un document que j'ai rédigé il y a quelques mois et qui est remis à tous ceux qui en font la demande, je prétendais que la Commission d'assurance-chômage a verse près d'un milliard de dollars à des personnes qui ne méritaient pas d'aide. Voilà, monsieur l'Orateur, une affirmation lourde de conséquences, que je n'ai avancée qu'après des recherches très poussées. Il se produit de temps à autre des scandales à tous les paliers de gouvernement, dans ce pays comme ailleurs, mais je doute qu'on ait jamais vu, dans les temps modernes, un tel gaspillage des fonds perçus des contribuables. Très brièvement, afin qu'il ne subsiste aucun doute dans l'esprit de personne, je demande aux gens d'examiner seulement les chiffres donnés par le ministre en ce qui concerne le nombre des exclusions pendant les derniers mois de 1973. En supposant une proportion d'exclusions aussi élevée depuis la mise en application de la nouvelle loi et en multipliant ce chiffre par la moyenne des prestations, on obtient un montant bien supérieur à 850 millions de dollars. Il est très facile de prouver ce que j'avance, soit que près d'un milliard de dollars ont été mal affectés.

A mon avis, il ne sert à rien au ministre antérieur de soutenir qu'il s'agissait là d'un nouveau genre de répartition sociale de la richesse qui, à vrai dire, a bénéficié à l'économie. S'il nous faut des programmes d'aide, prévoyons-les honnêtement, avec humanité, seulement dans les cas nécessaires, mais qu'il ne s'agisse pas d'un programme d'assurance-chômage. Le document dont je vous parle renfermait et renferme bien d'autres accusations et j'en ai découvert d'autres depuis. Il a été intéressant d'entendre le ministre admettre dans son récent discours que les accusations portées—les miennes je présume—étaient fondées.

En parlant de ces problèmes, j'ai signalé que selon moi les recouvrements ne suffiraient vraiment pas à combler le déficit. Malgré les démentis à la fin de l'année dernière, il y a eu une hausse majeure, censément une de 40 p. 100 mais de fait elle a atteint des proportions aussi élevées que 98 p. 100 dans le cas de certains Canadiens. Je soutiens au ministre que les hausses qu'il a imposées, à moins de changements importants apportés à la loi et à moins de mettre un terme à certains des abus, ne contribueront pas ni de près ni de loin à faire balancer les livres, ni cette année, ni l'année prochaine, ni dans les années à venir. Les employeurs tout comme les employés ont menacé de ne pas verser les cotisations plus élevées.

Qu'on me permette simplement de faire remarquer la chose suivante aux fins de comparaison. Le budget pour l'administration de la Commission d'assurance-chômage qui, prétend-t-on, ne dessert qu'environ 6 p. 100 de la population active sans emploi, a coûté en 1973 145 millions de dollars aux contribuables. Par contre, l'administration de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, qui perçoit les impôts de chaque Canadien, qu'il travaille, soit en chômage ou à sa retraite, de façon permanente tous les jours de chaque semaine de chaque année, a coûté en 1973 136 millions de dollars aux contribuables. Je ne suis pas au courant de l'efficacité relative de la Division de l'impôt. Peut-être y a-t-il là aussi de gros appointements; mais il est certain qu'à comparer ces deux chiffres on ne peut s'empêcher de frémir devant l'évidente inefficacité de la C.A.C.

On peut établir une autre comparaison frappante, étant donné surtout que le gouvernement rejette la faute de ses problèmes sur des facteurs externes, quand l'on considère la situation du chômage aux États-Unis. Le taux de chômage y est d'environ un demi pour cent de moins que le nôtre, mais les salaires y sont plus élevés de 20 p. 100. Les chiffres de l'assurance-chômage souffrent terriblement de la comparaison. Le bénéficiaire canadien moyen de l'aide de la C.A.C. a touché $2,328 l'an dernier, tandis que le bénéficiaire américain moyen n'a touché que $768. Aux États-Unis, le coût de l'assurance-chômage représentait 2 p. 100 du budget contre 10 p. 100 au Canada. Même si la population du Canada n'atteint que 10 p. 100 de celle des États-Unis, le coût de l'assurance-chômage y représente la moitié du coût aux États-Unis; il s'élève à 2.1 milliards de dollars par rapport à 4.1 milliards là-bas. En 1970, nos programmes au prorata étaient à peu près équivalents. Combien d'autres comparaisons faut-il faire pour obtenir une enquête impartiale?

● (1450)

Permettez-moi de signaler quelques faits intéressants aux députés qui se trouvent à l'extrême gauche, et ce, sous plusieurs rapports. Le NPD est censé être le parti des syndicats ouvriers. Le NPD avoue avoir réussi à empêcher l'adoption du bill C-125 durant la première session de la présente législature, et il s'en vante même. Le bill C-125 n'était nullement la solution parfaite. A mon avis, il valait les expédients qui ont été adoptés, mais examinons plutôt comment les députés de ce parti représentent leurs syndicats. J'estime que le syndiqué moyen est exploité par la Commission d'assurance-chômage bien plus, et même quatre fois plus, que le Canadien moyen. Permettez-moi de m'expliquer.

L'employé syndiqué est celui qui craint le moins d'être mis à pied. Dans son contrat de travail, il cherche à juste titre à obtenir la sécurité d'emploi. Ce sont les milliers de travailleurs non syndiqués du Canada qui normalement constituent le plus grand nombre de prestataires d'assurance-chômage. Si son employeur a prévu un régime pour lui fournir de l'aide en cas de congédiement, l'employé syndiqué ne reçoit aucune aide de la part de l'assurance-chômage, ou très peu. L'employé syndiqué moyen a moins besoin de ce régime que les autres. Toutefois, c'est l'employé syndiqué qui paie la plus grosse partie des primes. C'est l'employé syndiqué moyen qui gagne plus de $170 par semaine, car cela suffit à le placer dans la catégorie de ceux qui paient les primes maximales. Les primes de ces employés ont été augmentées de 48.7 p. 100 en janvier de cette année. Elles ont été augmentées de 98 p. 100 s'ils travaillaient dans les secteurs qui ont été ajoutés à la liste des cotisants lors de l'entrée en vigueur de la loi. C'est ainsi que l'employé syndiqué moyen paie davantage de primes directes.

En outre, l'employé syndiqué moyen possède une grosse partie du pouvoir d'achat au Canada. L'employeur, le fabricant, le producteur qui doit verser 1.96 p. 100 du salaire ne sort pas vraiment cet argent de ses poches. Il ajoute la somme directement au prix des biens et services qu'il fournit et, une fois de plus, c'est l'employé syndiqué moyen qui paie la note en achetant ces denrées et services. Rien ne peut empêcher cela.

Enfin, la caisse d'assurance-chômage ne parvient en aucun cas à s'autofinancer et une bonne partie de l'argent déboursé est fournie par les impôts généraux. C'est donc l'employé syndiqué moyen qui, en payant un impôt direct sur le revenu, paie une grosse partie des milliards de dollars distribués par la caisse. Dans ma circonscription, un certain nombre d'employés syndiqués sont très mécontents de la Commission d'assurance-chômage.

On a fait grand état des documents que j'ai en ma possession. Le plus grotesque de cette histoire, c'est que la GRC a effectué une enquête pour découvrir la source de ces documents. J'ai beaucoup trop d'estime pour la GRC qui est sans doute l'un des meilleurs corps policiers du monde, pour oser croire qu'elle aurait pris une initiative aussi ridicule et aussi stupide. Non, on a dû la charger de le faire, et cette directive est à mon avis venue du ministre de la Couronne responsable de la Commission d'assurance-chômage. Si le ministre n'est pas à l'origine de l'enquête, alors je lui suggère de découvrir qui l'est.

Après m'être entretenu avec les enquêteurs en cause, il était clair qu'ils avaient été induits gravement en erreur parce qu'ils croyaient fermement que les documents en ma possession étaient confidentiels. Or ce n'est pas le cas. Je ne suis pas de ceux qui cherchent le sensationnalisme en brandissant des documents de cette nature. S'il y avait eu la moindre menace pour la sécurité, je jure que je ne les aurais jamais utilisés.

Il y a cependant un document dont je n'ai pas encore parlé et avant d'aller plus loin, je précise tout de suite qu'il n'est pas confidentiel. Pour autant que je sache, c'est le seul qui existe encore depuis que le président de la Commission a bien pris soin de faire détruire les autres. Je ne l'ai pas eu par l'entremise d'un fonctionnaire de la Commission d'assurance-chômage ou d'ailleurs, de sorte qu'il n'est pas question de violation de serment. Cependant, j'en ai soigneusement vérifié l'authenticité et je suis fermement convaincu de sa validité.

Je dois maintenant mettre en cause l'ancien ministre chargé de la Commission d'assurance-chômage, le député de Verdun (M. Mackasey), puisque, en dépit de toute mon imagination, je ne puis faire retomber sur le ministre actuel mes critiques concernant l'élaboration de ces mesures législatives. Je suis maintenant en mesure d'affirmer catégoriquement qu'en février 1968, des mois avant l'entrée en vigueur de la loi, on savait déjà qu'une erreur importante avait été commise dans les calculs qui avaient servi à évaluer le coût du programme d'invalidité qu'on se proposait d'adopter. Cette erreur, de l'ordre de 200 à 300 millions, était connue. Je demande si le député de Verdun savait que cette erreur avait été commise, découverte et non rectifiée. Au cours des nombreux mois d'interrogatoires et d'enquête devant le comité permanent, mes collègues de l'époque ont constamment mis en doute la validité de ces chiffres, puisqu'il était évident pour beaucoup d'entre eux qu'une erreur avait été commise.

Il y avait une erreur et un des responsables le savait. Je demande au député de Verdun s'il savait qu'on avait commis une telle erreur dans les statistiques sur lesquelles on s'est appuyé pour élaborer cette loi? S'il le savait, je suis alors au grand regret de dire qu'il est malhonnête de sa part de ne pas avoir attiré l'attention du comité sur ce fait. S'il n'était pas au courant de l'erreur, et comme nous avons discuté de la question publiquement à maintes occasions—j'admire le député de Verdun personnellement et je préférerais de loin penser qu'il n'était pas au courant—il n'y a pour lui aucune autre solution que de demander avec moi une enquête sur cette affaire au moins.

La réaction du ministre actuel à mes nombreuses allégations est malheureusement typique. Lorsque je l'ai questionné au sujet de l'agrandissement des installations d'ordinateurs du centre régional de paie à Belleville, il m'a dit qu'on ne prévoyait aucun agrandissement. C'est chose faite et les installations fonctionnent à une capacité presque double de la capacité originale. Une autre fois, questionné à propos des ordinateurs, le ministre a critiqué le personnel. J'ai alors protesté avec véhémence et je continue à le faire parce que d'après mes recherches et d'après l'enquête menée au Québec dernièrement par le ministère des Approvisionnements et Services, il est clair que l'employé moyen de la Commission travaille dur et, selon les termes du ministère même, sans le dévouement de ces gens, la commission n'aurait pas pu traverser la période extrêmement pénible qu'elle a connue les premières années de la mise en vigueur de la loi.

La solution retenue a été de poser de nouvelles surrures, de changer les clés des serrures existantes et, en ce qui concerne le Centre régional de paie de Belleville, de faire mettre une serrure massive de plus de $600, pour empêche les employés d'accéder aux bureaux de la direction. Le prix de cette serrure et de son installation est, à lui seul, exorbitant. C'est là le comportement typique du ministre et des employés du ministère que d'adopter des méthodes qui rappellent celles de la Gestapo pour empêcher le grand public de savoir exactement ce qui se passe à la Commission, avant même d'essayer quelque peu de corriger la situation. Je répète ma question: qu'essayent-ils de cacher?

● (1500)

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a fait procéder à des enquêtes. Moi aussi. Et d'autres également. Tous ont fait ressortir la nécessité d'une enquête. Il n'est quasi pas un journal, un poste de radio ou de télévision qui n'ait souligné cette nécessité. Les principales associations dont j'ai parlé ont demandé une enquête. Au nom de la raison, que doit faire un Canadien pour obtenir une telle enquête? Ne pas faire la lumière sur une affaire pour sauvegarder les intérêts de certains, est une attitude que les Canadiens, quelle que soit leur place dans la société, ne sont plus prêts à accepter.

Le discours du trône faisait état d'un examen d'ensemble. C'est totalement insuffisant. Les Canadiens n'accepteront tout simplement pas les camouflages des gens mêmes qui ont d'abord été la cause du problème. Le ministre trouve peut-être quelque satisfaction à contrecarrer mes efforts, mais je tiens à lui dire que s'il poursuit son jeu bien longtemps, compte tenu des pressions croissantes exercées par les Canadiens de toutes les provinces, il le fait à ses risques et périls. Et je dis que le premier ministre (M. Trudeau) court aussi de grands risques.

M. Mackasey: Le député me permettrait-il de lui poser une question? Je respecte ses opinions et je me propose de lui répondre un peu plus tard, mais pourrait-il me fournir le nombre de radiations, quels chiffres utilise-t-il pour en arriver à ce nombre?

M. Ellis: Je me sers des propres rapports du ministre. D'après mes souvenirs, le nombre avait presque atteint un quart de million au cours du dernier semestre de 1973.

M. Mackasey: De radiations?

M. Ellis: De radiations.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais aborder dans ce débat ce que je considère comme le problème canadien le plus urgent pour autant qu'il touche directement aujourd'hui la majorité des citoyens. Il s'agit du logement. J'ai écouté hier avec beaucoup d'intérêt le discours du ministre d'État chargé des Affaires urbaines dans l'espoir de l'entendre annoncer de nouveaux programmes pour résoudre ce qu'on serait en droit d'appeler la crise du logement. Qu'ai-je entendu? Un député de la Colombie-Britannique a parlé pendant dix minutes de certains ports dont tous sont situés naturellement en Colombie-Britannique. Puis, il a consacré dix autres minutes aux chemins de fer. Encore une fois, l'aménagement ferroviaire dont il a traité se trouve en Colombie-Britannique.

Vers la fin de son discours, il a daigné consacrer quelques minutes au logement, mais on ne trouve nulle part un indice de l'intention du gouvernement de s'attaquer sérieusement, du moins avant la présentation du budget, à la crise du logement. Tout indique qu'en ce domaine nous sommes affligés d'un gouvernement indolent qui après l'adoption du bill sur l'habitation au printemps dernier a probablement décidé qu'il en avait suffisamment fait.

Voici pourquoi, selon moi, une telle attitude est manifestement absurde. Elle est plus qu'absurde, à vrai dire, car elle met en cause une grave question de moralité sociale, et le gouvernement a simplement abandonné la partie. Afin de placer le sujet dans une certaine optique, permettez que je le compare à la prétendue crise du fuel. Quelle importance celle-ci revêt-elle pour les Canadiens? Que l'on me comprenne bien. Le Canada finira par subir une telle crise, surtout après 1980. Nous souffrirons de graves pénuries et il faut dès maintenant prendre les moyens d'y pallier. Mais à brève échéance, quels pays sont menacés d'une crise du pétrole? L'Europe occidentale, le Japon puisque ceux-ci doivent l'importer. Mais un habitant de Tokyo ou de Bruxelles qui lisait son journal avait peine à croire que le Canada, pays producteur de pétrole, subissait réellement une crise du fuel. En réalité, le problème actuel est surtout le prix qu'exigerait une partie du pays pour vendre sa production à une autre. Pour ce qui est des répercussions financières de la situation actuelle, une famille moyenne devra payer $50 de plus pour se chauffer six mois. Pendant cette même période, le taux actuel d'inflation dans le bâtiment fera monter le prix de sa maison de $4,000. Ce genre de comparaison montre clairement quelle devrait être l'orientation de notre politique nationale de l'énergie.

J'aimerais vous donner d'autres renseignements sur la situation du logement. L'an dernier, à Ottawa, à Toronto et à Vancouver, les prix ont augmenté d'environ 25 p. 100. C'est la même chose dans presque toutes nos villes. Pour la première fois dans notre histoire, une famille à revenu moyen et à emploi stable ne peut se permettre un logement urbain, qu'il s'agisse d'une maison unifamiliale, d'un appartement en copropriété ou autre genre de logement. L'explication de ce phénomène est que, par le passé, le gouvernement fédéral, que ce soient les libéraux ou les conservateurs qui soient au pouvoir, ne s'est pas rendu compte qu'il fallait établir une distinction entre le prix des logements et celui d'autres marchandises et services offerts sur le marché. Ils ont considéré le logement comme, fondamentalement, n'importe quel autre produit de consommation. Ils se sont abstenus d'intervenir dans les marchés de la finance ou dans l'achat des terrains car, à leur avis, une maison c'est tout comme un téléviseur, une brosse à dents électrique ou n'importe quel autre produit de consommation. Selon eux, le prix doit correspondre aux conditions du marché.

Aussi, la situation actuelle est-elle lamentable—je le dis en pesant bien mes mots—et elle s'aggravera pendant encore trois ou quatre ans à venir. La génération née à la fin des années 40 ou au début des années 50 envahit maintenant le marché. Plusieurs crises sont déjà nées autour de cette génération. D'abord, celle des écoles élémentaires dont le nombre a dû être accru rapidement pour répondre aux besoins. Suivait une demande correspondante au niveau des écoles secondaires et, plus tard, à celui des institutions post-secondaires. Ces mêmes jeunes sont aujourd'hui de jeunes parents, ils ont un ou deux enfants; ils ont envahi le marché du logement dans toutes les villes de Saint-Jean à Vancouver.

Je signale, en passant, que nous sommes l'un des peuples les plus urbanisés au monde: 85 p. 100 de notre population habite les villes, soit plus qu'aux États-Unis. En outre, la proportion des citoyens d'âge à s'acheter une maison, le nombre des familles jeunes, est le plus élevé du monde occidental industrialisé. C'est dire que nous sommes aux prises avec une crise du logement magistrale, qui se perpétuera si nous n'intervenons pas pour faire changer l'évolution normale du marché. Si nous voulons le faire, cela signifie que nous devons changer l'attitude typique adoptée vis-à-vis le logement tant par le parti libéral que par le parti conservateur au Canada. Qu'est-ce que ces partis ont fait? Par le passé, ils se sont fiés sur le stimulant des bénéfices. En 1967, ils se sont joints pour relever le plafond des hypothèques bancaires.

● (1510)

En 1969, les libéraux et les conservateurs ont voté en faveur de relever le plafond de 6½ p. 100 pour les hypothèques accordées en vertu de la loi nationale sur l'habitation. La même année, l'ancien ministre responsable du logement dans le gouvernement libéral, l'honorable député de Trinity (M. Hellyer) qui siège maintenant avec les conservateurs, a recommandé que nous réduisions à cinq ans la période de roulement des hypothèques. L'idée était politiquement justifiable à cette époque du fait que lorsque vous prenez une hypothèque à une certaine époque, cinq ans plus tard l'intérêt peut avoir baissé et les versements hypothécaires sont ainsi diminués. Mais ce qui est arrivé depuis que ce facteur a été introduit en 1969, les taux d'hypothèque n'ont pas baissé, mais tant les libéraux que les conservateurs étaient satisfaits d'accepter l'idée du stimulant des bénéfices.

De nouveau, ces deux partis se sont joints il y a deux mois à la Chambre pour adopter le bill modifiant les pratiques hypothécaires. D'après les paroles impérissables du ministre chargé du logement, le but du bill était d'accroître l'attraction des investissements dans les hypothèques. Les effets cumulatifs de la confiance dans le profit comme motivation, soutenu clairement par les libéraux et les conservateurs, sont que, durant les années Trudeau, lorsque les quatre innovations que je viens de mentionner ont été mises en vigueur, le logement pour les gens à revenu moyen ou modique a disparu du marché et les maisons pour les gens à haut revenu ont été mises sur le marché comme jamais dans notre pays. Les marges de profit des institutions financières ont été presque perdues de vue et ont été à presque leur plus haut niveau dans l'histoire du Canada. Les taux d'hypothèque sont maintenant d'environ 10 p. 100.

Le prix moyen d'une maison en vente à Toronto est $41,000. Aux termes des règlements de la loi nationale sur l'habitation, il faudrait avoir un revenu de $21,600 pour acheter cette maison. Je voudrais savoir, monsieur l'Orateur, combien de personnes à Toronto gagnent $21,600? Peut-être 5 p. 100, 10 p. 100 tout au plus. La loi nationale sur l'habitation qui devait au départ permettre au Canadien moyen habitant une ville ou un centre urbain de financer l'achat d'une maison n'est maintenant utile qu'à ceux qui occupent les premiers 5 ou 10 p. 100 de l'échelle du revenu au pays.

Cette même alliance et l'encouragement aux bénéfices a poussé les banques à faire des investissements dans les hypothèques comme elles ne l'ont jamais fait auparavant. J'ai déjà parlé du niveau élevé des bénéfices des institutions financières. Les bénéfices bancaires ont augmenté de 85 p. 100 au cours des cinq dernières années. Ces chiffres sont révélateurs et j'aimerais bien que le ministre responsable de l'habitation soit présent à la Chambre. Nous verrons bien ce que sa loi et ses mécanismes financiers donneront lorsqu'ils entreront en vigueur cette année. L'année dernière, au Canada, les banques ont augmenté de 67 p. 100 leurs investissements dans les hypothèques. En 1973, leur investissement était supérieur de 67 p. 100 à celui de 1972. La raison en est évidente: il n'y a pas de meilleur secteur au canada pour faire rapidement de l'argent et obtenir un rendement considérable que d'investir dans les hypothèques, et c'est exactement ce que font les banques.

Je pourrais énumérer les bénéfices réalisés par certaines sociétés importantes qui participent au financement des maisons ou à l'exploitation de terrains mais je n'en mentionnerai qu'une, la Cadillac Development Corporation, qui n'est pas une petite entreprise puisqu'elle possède des biens à Ottawa, Toronto, Mississauga, Windsor, Hamilton, Hull et aux États-Unis. C'est une société multinationale canadienne. Si nous jetons un coup d'œil sur les bénéfices de cette société au cours des neuf mois se terminant le 30 septembre 1973, nous voyons que les bénéfices ont augmenté de 57.1 p. 100 comparativement à ceux de la même période en 1972. Leurs bénéfices provenant des terrains et du logement ont augmenté de 214 p. 100. Ce sont là les bénéfices de l'une de nos plus importantes sociétés d'exploitation mais elle est typique, tout comme le sont Campeau et une douzaine d'autres sociétés d'exploitation dont je pourrais parler. Cependant, je n'ennuierai pas la Chambre avec des statistiques.

A part le financement des maisons, dont le coût est devenu un problème aigu, il y a un autre aspect important à considérer dans la question du logement, celui des terrains. Le prix des terrains à bâtir au Canada a augmenté en moyenne de 60 p. 100 depuis trois ans. L'augmentation moyenne de l'an dernier a été de 20 p. 100 dans nos grands centres. A mon grand déplaisir, j'ai appris hier seulement que la ville d'Oshawa, que je représente, a l'honneur, si honneur il y a, de compter les terrains les plus chers au Canada. Selon des chiffres de Statistique Canada qui seront publiés bientôt, le prix d'un terrain moyen à Oshawa est de $14,875 actuellement. Je parle ici de terrains dans le cadre du programme de financement de la loi nationale sur l'habitation; c'est la moyenne la plus élevée au Canada. Le prix moyen d'un terrain à bâtir non financé en vertu de la loi dépasse encore ce chiffre scandaleux de $14,875. A quoi attribuer cela? Encore là, nous avons abandonné aux forces du marché libre l'achat et la vente de nos terrains. Étant donné le nombre de plus en plus grand de personnes qui veulent s'acheter un logement à l'heure actuelle, peut-on s'attendre à autre chose? Attendons-nous à ce que quelques personnes fassent des profits considérables si le marché est laissé à lui-même.

Comme beaucoup de députés le savent, le *Globe and Mail* publiait le printemps dernier le rapport d'une intéressante enquête. Il avait révélé que 80 p. 100 des terrains destinés à des constructions domiciliaires, dans la ville de Toronto et sa banlieue, appartenaient à cinq compagnies. Ces compagnies s'occupent de propriété foncière pour une raison, et une raison seulement—pour bénéficier de la spéculation sur les terrains. C'est le moyen par excellence de réaliser des profits dans nos grands centres urbains et c'est là que les compagnies placent leurs fonds.

Permettez-moi de citer un exemple des faits et des méfaits d'une seule société, la Consolidated Building Corporation de Toronto. En juillet 1973, cette société noble et altruiste a acheté 18 acres de terrain et les a revendus 17 jours plus tard en faisant un bénéfice de 1.5 million de dollars. Ce n'est pas mal, en 17 jours. Cette société s'occupe d'aménagement des terrains et elle possède d'importants terrains résidentiels et commerciaux dans la ville de Toronto et dans ses environs. Cependant, en 1973, elle s'est aperçue que la spéculation foncière en soi, et pas simplement l'aménagement de terrains, était plus intéressante que la construction de maisons. Selon le président de la société, comme on peut le lire dans le *Globe and Mail*, il s'agit d'une société publique à but lucratif, c'est ainsi qu'il explique le fait que la société se concentre entièrement sur la spéculation foncière.

M. Brewin: Une bonne théorie capitaliste.

M. Broadbent: Une bonne théorie capitaliste, comme le dit mon collègue. Tous ceux qui paient pour ce genre de théorie, ce sont les milliers de personnes qui veulent acheter une maison dans l'une des villes du Canada à l'heure actuelle.

Que peut-on faire pour remédier à la situation, monsieur l'Orateur? De toute évidence, il faut renoncer une fois pour toutes à l'idée que l'on peut laisser les forces du marché agir sur les maisons comme c'est le cas pour les appareils de télévision et autres biens, c'est-à-dire laisser les Canadiens payer le prix demandé sur le marché. Nous devons renoncer à cette façon de voir. Nous devons considérer les logements comme nous considérons les écoles et les services médicaux: ces services appartiennent de plein droit à tous les Canadiens, et pas seulement à ceux qui ont une situation privilégiée. Que faut-il faire pour atteindre ce but? Il faut que le gouvernement participe directement, comme il l'a fait pour la construction des écoles pendant le siècle dernier, et comme il l'a fait pour l'établissement des services médicaux au cours des dix dernières années.

Permettez-moi de proposer deux séries de mesures possibles. Pour régler la question du financement des logements, nous devons dire aux banques, aux compagnies de fiducie et d'assurance qu'elles détiennent les épargnes des Canadiens et peuvent faire des bénéfices légitimes sur la plupart de leurs investissements, mais que dans le domaine du logement, elles doivent offrir l'argent pour les hypothèques à un taux d'intérêt sur lequel elles ne feront pas de bénéfices. Nous devrions leur dire cela très explicitement. Nous devrions dire aux banques, en modifiant la loi sur les banques ici, à la Chambre des communes, qu'elles doivent fournir des hypothèques à 6 p. 100 et nous devons changer les autres lois de finance qui s'appliquent aux autres institutions financières pour réaliser cet objectif.

● (1520)

J'estime que nous devrions avoir un bon ministère du logement au lieu de nous contenter de la situation actuelle où le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) prononce de beaux discours pleins de promesses, mais ne fait rien. Il faudrait un ministère du logement très actif qui serait chargé d'attribuer ces hypothèques à 6 p. 100 d'abord aux gens à faible revenu ou à revenu moyen, puis au groupe de revenu supérieur une fois les besoins du premier groupe satisfaits. Je crois très sérieusement que si l'on commençait cela dès maintenant, nous pourrions fournir des hypothèques de façon que 90 p. 100 des familles canadiennes puissent s'offrir un logement sans que cela ne grève trop leur budget mensuel.

La deuxième question à laquelle il faut s'attaquer, c'est celle des terrains. Que peut-on faire dans ce domaine? Le ministre d'État chargé du logement n'ignore pas qu'il y a actuellement dans 15 grandes villes canadiennes 50,000 acres de ce que l'on appelle du terrain prêt à bâtir. Ce sont ces terrains qu'on peut utiliser presque immédiatement pour construire des logements. Si le gouvernement voulait agir à cet égard, il lui suffirait d'acheter les 50,000 acres pour y construire des unités de logement. Il serait possible de construire sur ces terrains 250,000 unités qui pourraient abriter presque un million de personnes. Ces terrains ne devraient pas être laissés aux mains des spéculateurs car si cela arrivait, nous serions exactement dans la même situation qu'il y a cinq ans lorsque le terrain faisait l'objet d'une spéculation fantastique.

Le gouvernement devrait acheter ces 50,000 acres et les louer sous contrat après appel d'offres aux architectes comme pour Habitat construit pour l'Exposition de 1967. On pourrait offrir ces terrains aux entrepreneurs vraiment intéressés pour qu'ils y construisent 250,000 unités à louer. Elles seraient vendues aux citoyens, mais le gouvernement resterait propriétaire des terrains. Nous pourrions ainsi réduire le prix de l'unité moyenne de $10,000 à $20,000 puisque nous ne ferions pas payer le terrain à l'acheteur. S'il décidait de vendre, le propriétaire d'un de ces logements serait tenu de le revendre à l'organisme responsable. S'il était autorisé à le vendre sur le marché libre, le prix en serait majoré de $10,000 à $20,000 et il réaliserait un gain de capital important. Il faudrait décourager cette pratique et on pourrait le faire en exigeant que l'unité soit revendue à l'organisme responsable. Le propriétaire pourrait réaliser, en plus du coût d'achat, un certain profit pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et toute amélioration comme une terrasse ou autre amélioration importante apportée à l'unité. Il n'y aurait pas de gain en capital. Nous pourrions ainsi au moins maintenir le coût de ces logements dans des limites raisonnables.

Incidemment, un gouvernement s'est lancé dans cette direction, et c'est celui de la Colombie-Britannique. J'ai découvert récemment à l'occasion d'un discours que j'ai prononcé à Kamloops—je ne le savais pas avant d'y aller—que le gouvernement de la Colombie-Britannique a consacré plus de 40 acres de terrain de choix dans le centre de cette ville à la construction de logements à condition qu'on le fasse dans le cadre d'un programme de location du genre que j'ai mentionné.

Si nous combinions ces deux éléments, le financement de l'habitation grâce à des hypothèques à 6 p. 100 et la mise sur pied d'un système original de banques de terrains qui resteraient entre les mains d'un organisme public, nous pourrions loger tous ces bébés d'après-guerre qui sont devenus des adultes avec une progéniture et qui se cherchent un logement. On ne pourrait peut-être pas y arriver du jour au lendemain, mais ce problème pourrait être résolu en deux à quatre ans. Nous devrions adopter ces deux principes: Accès aux hypothèques suivant les besoins sans se préoccuper de bénéfices et accès aux terrains suivant les besoins plutôt sans notions spéculatives. Dans les années à venir, nous pourrions ainsi faire disparaître un problème grave au moins pour des générations sinon à jamais et le logement deviendrait ainsi un droit social tout comme les soins médicaux et l'enseignement services que des Canadiens trouvent tout naturel.

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Je me félicite de pouvoir aujourd'hui exprimer mon opinion et celle de mes commettants. Le discours du trône traite amplement de la sécurité sociale. Il semble que nous ne sachions pas grand-chose de la sécurité sociale, mais je pense qu'un gouvernement responsable, dans une société libre, ne doit pas trouver difficille d'appliquer le principe selon lequel il faut rendre financièrement réalisable tout ce qui est matériellement possible et souhaitable.

Ce principe s'appliquait, pendant les deux guerres mondiales, de 1914 à 1918 et de 1939 à 1945. Nous n'avons jamais mis fin aux guerres faute de crédits, et je suis sûr que si une guerre éclatait demain, nous pourrions trouver tout l'argent nécessaire pour défendre notre pays, mais une fois la guerre finie, le gouvernement nous demanderait certainement encore de nous serrer la ceinture.

Les partis libéral et conservateur sont élus avec l'aide financière des grandes sociétés. Une fois élus, ces partis doivent tout d'abord servir ceux à qui ils doivent leur élection, et cela se fait aux dépens de la force ouvrière du Canada, aux dépens des petites gens.

[*Français*]

Monsieur le président, James A. Garfield, ancien président américain, disait ce qui suit, et je cite:

Quiconque réglemente la masse monétaire d'un pays est maître absolu de l'industrie et du commerce.

Monsieur le président, tout à l'heure j'écoutais le vaillant député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Il avait certainement de bonnes idées pour venir en aide aux personnes qui ont besoin de logis, etc. Il disait que les banques réalisaient des profits énormes, soit de l'ordre de 85 p. 100 en 1973. Monsieur le président, je reviendrai là-dessus plus tard et je donnerai des chiffres. Cela sera peut-être un peu monotone, mais il sera bon que cela soit inscrit dans le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre afin d'ouvrir les yeux de mes savants collègues.

Monsieur le président, le 24 février 1974, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) avait une entrevue avec M. André Payette de Radio-Canada. La question suivante lui avait alors été posée, et je cite:

Il y a tout de même au Canada, à l'heure actuelle, un Canadien sur quatre qui vit avec un revenu annuel qui est inférieur au seuil de la pauvreté. Tout en réglant les problèmes de demain qu'est-ce qu'on fait pour régler le problème d'aujourd'hui?

En répondant à cette question, le premier ministre admet qu'il y a trop de pauvres au Canada, et je cite les paroles du très honorable premier ministre:

J'ai toujours soutenu, et c'est le point de vue du parti libéral, que le Canada est un pays extrêmement riche: ses ressources naturelles, ses ressources humaines font de lui peut-être le pays le plus favorisé au monde. Alors ce n'est pas les ressources qui manquent chez nous, le problème en est un de distribution.

Monsieur le président, voilà plus de 30 ans, à la Chambre, je pense, que les créditistes disent que notre système monétaire fait défaut, qu'on doit le changer, qu'on doit faire quelque chose pour améliorer la vie des pauvres au Canada.

Lorsque le premier citoyen du Canada admet qu'il y a des pauvres au Canada au sein de l'abondance, monsieur le président, les créditistes ne sont pas étonnés, car dans un système d'endettement comme le nôtre, il est impossible de «sortir du trou».

● (1530)

La dette publique du Canada augmente constamment. Il y a 18 ans, elle était de $17,951,491,464 et, en 1973, de $51,717,700,000. Les provinces et les municipalités sont aussi écrasées par les dettes et, monsieur le président, je parle en connaissance de cause, parce que j'ai été maire de Val-d'Or pendant six ans, et notre grand problème était alors toujours la «maudite» finance.

[M. Broadbent.]

A ce moment-là, on ne se demandait pas si l'on avait de la machinerie ou des hommes, mais plutôt où l'on pouvait prendre l'argent. Aujourd'hui, en 1974, la même chose se reproduit. Plus les choses changent, plus c'est pareil.

Monsieur le président, voici quelques chiffres relatifs à 1973: dette directe et indirecte pour les municipalités: $8,421,273,000; intérêt par année: $452,983,000. Les provinces sont endettées de $17,054,997,000. L'intérêt que les provinces doivent payer s'élève à $566,185,000. La dette nationale du Canada s'élève à $51,717,700,000, et l'on paie en intérêt $2,260,600,000 pour finalement en arriver à un montant total de $77,193,970,000. Les Canadiens doivent payer un intérêt annuel de $3,170,771,000, ce qui représente un grand total de 9 millions de dollars par jour d'intérêt pour les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral.

Monsieur le président, je me demande où l'on s'en va étant donné des intérêts aussi élevés que doivent payer chaque Canadien. Si ma mémoire est fidèle, chaque Canadien doit payer un montant de $110 par année sur notre dette nationale, provinciale et municipale.

Monsieur le président, cela représente combien de ponts, de milles de route, d'hôpitaux, d'écoles, de services publics qui ne sont pas au service de la population? Ces 9 millions de dollars par jour vont enrichir les financiers pendant que les contribuables attendent toujours les services publics auxquels ils ont droit et qu'ils ont payés en taxes et en impôts.

Les gouvernements qui ont laissé les dettes publiques augmenter sans les contrôler sont responsables du gaspillage de 9 millions de dollars par jour versés en intérêt seulement sur la dette publique. Cet argent devrait plutôt satisfaire aux besoins des citoyens et non enrichir les financiers.

Monsieur le président, au cours de 1970-1971, le gouvernement canadien a prêté à la province de Québec $65,900,000. Des prêts semblables ont été consentis aux autres provinces, et aux mêmes conditions.

La province de Québec devrait rembourser en 20 ans le capital et l'intérêt sur la somme de $162,900,000, c'est-à-dire près de trois fois le montant total emprunté.

Monsieur le président, voilà des chiffres qui feront réfléchir les citoyens de la province de Québec, et je suis étonné qu'ici, à la Chambre, et chaque fois que j'adresse la parole à mes collègues au sujet du système monétaire, on n'a pas l'air de s'intéresser à la question et de comprendre.

Une voix: On ne comprend pas.

M. Tétrault: Je sais qu'on ne comprend pas.

Monsieur le président, à plusieurs reprises les créditistes ont répété et répéteront encore qu'on doit consentir des prêts sans intérêt afin de financer les développements publics.

Le seul moyen de mettre fin à l'endettement catastrophique des municipalités, des provinces et du gouvernement fédéral, c'est le financement des développements publics au moyen de prêts sans intérêt.

Certains diront que consentir des prêts sans intérêt ne tient pas debout. A mon avis, tout le monde sait que lorsque le premier ministre de la province de Québec est allé en Europe emprunter les sommes nécessaires au développement de la baie James afin de financer ce développement, en même temps un ancien ministre du cabinet de M. Lesage, M. Gérin-Lajoie, était en Inde pour prêter de l'argent, sans intérêt, sur une période de 50 ans sans compter 10 ans de grâce. S'il existe de la logique là-dedans, monsieur le président, moi, je me demande où elle se trouve.

Monsieur le président, le gouvernement fédéral peut, dès aujourd'hui, utiliser la Banque du Canada afin de consentir aux provinces des prêts sans intérêt. La loi sur la Banque du Canada permet de consentir des prêts sans intérêt aux gouvernements provinciaux ou au gouvernement fédéral pour des périodes d'au plus six mois.

Monsieur le président, pourquoi ne pas fournir au Canada les mêmes avantages qu'on accorde aux pays étrangers et au lieu d'accorder des périodes de «six mois», pourquoi ne pas en accorder de «soixante ans»?

Le Parti Crédit Social du Canada prône l'utilisation de la Banque du Canada pour financer le secteur public et mettre un frein à l'endettement catastrophique qui risque d'acculer notre pays, un des plus riches du monde au point de vue ressources naturelles, à la faillite.

Monsieur le président, la citation que je donnerai des chiffres semblera un peu monotone, mais je voudrais qu'ils soient inscrits au compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre afin de démontrer à la population quelle administration nous avons.

● (1540)

17 BUDGETS DÉFICITAIRES—2 BUDGETS AVEC SURPLUS

DÉFICIT TOTAL: $6,316 millions ou $300.00 par Canadien

Année		Montant
1955	déficit	151 millions
1956	déficit	33 millions
1957	surplus	257 millions
1958	déficit	38 millions
1959	déficit	609 millions
1960	déficit	413 millions
1961	déficit	340 millions
1962	déficit	791 millions
1963	déficit	692 millions
1964	déficit	619 millions
1965	déficit	38 millions
1966	déficit	39 millions
1967	déficit	422 millions
1968	déficit	79 millions
1969	déficit	566 millions
1970	surplus	393 millions
1971	déficit	370 millions
1972	déficit	600 millions
1973	déficit	450 millions

Monsieur le président, voici des chiffres qui peuvent faire réfléchir la population du Canada.

Tout à l'heure, on parlait des profits énormes que les banques réalisent et, encore là, cela sera un peu monotone, mais je veux les donner.

Lorsqu'une personne dépose $100 à son compte d'épargne dans une banque à charte, on autorise celle-ci à prêter $1,250 et, en 1974, à un taux de 10 ou 12½ p. 100. Monsieur le président, je vais donner un exemple: un client a déposé $100, et je cite un tableau:

		La banque dépose comme réserve légale:	Balance de l'épargne:
1—M.	A. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$92.00
2—M.	B. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$84.00
3—M.	C. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$76.00
4—M.	D. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$68.00
5—M.	E. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$60.00
6—M.	F. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$52.00
7—M.	G. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$44.00
8—M.	H. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$36.00
9—M.	I. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$28.00
10—M.	J. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$20.00
11—M.	K. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$12.00
12—M.	L. emprunte $100.00 à 10% d'int.	$8.00	$ 4.00
13—M.	M. emprunte $ 50.00 à 10% d'int.	$4.00	$ 0.00
		$1,250.00	$100.00

Donc, monsieur le président, la banque a multiplié $100 en $1,250, ce qui lui donne un profit net à la fin de l'année de $125 pour une épargne de $100 déposée à un compte.

Voici la façon dont les banques agissent au Canada, monsieur le président, et c'est regrettable qu'il n'y ait pas plus de gens qui s'intéressent à la façon dont nous sommes administrés par celles-ci, au Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, il est arrivé que je profite des débats sur le discours du trône pour être, comme dirait un vis-à-vis, hypercritique. Que tout le monde se rassure, ce n'est pas mon intention aujourd'hui. Certains en seront peut-être déçus. Je voudrais parler d'importantes questions de politique gouvernementale et d'une ou deux questions qui concernent ma province, et je suis ravi de voir mon collègue, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) à la Chambre pour l'occasion.

Tout d'abord, comme tous les autres députés qui ont participé au débat, je félicite les co-motionnaires de l'Adresse en réponse. Il était intéressant et encourageant d'entendre les deux députés embrasser la cause des pauvres et des infortunés de ce monde. En les écoutant, je me suis rappelé le vieil adage selon lequel s'il nous était donné de choisir à notre gré parmi tous les problèmes du monde, nous choisirions probablement les nôtres. Cela ne vaut peut-être plus dans un monde où les inégalités s'accentuent. Néanmois, c'est assez vrai dans notre cas: il faut reconnaître que la comparaison entre notre situation et celle qui existe dans les autres pays du monde, que nous ont décrite les co-motionnaires (M. Stollery) et M. Pelletier (Sherbrooke) au cours du débat, doit nous inspirer la plus profonde gratitude. De fait, si nous devions appliquer cette théorie à l'échelle mondiale je suis convaincu que, ayant vu les problèmes de virtuellement tous les pays du globe, tous les Canadiens choisiraient, si la chance leur en était donnée, de reprendre les problèmes du Canada plutôt que ceux de tout autre pays. Ce qui prouve encore une fois à quel point nous sommes bien partagés.

● (1550)

Nous pouvons le reconnaître sans suffisance ou nationalisme étroit, tout en étant profondément conscients qu'en dépit de notre bonne fortune, relativement parlant les Canadiens ont aussi de graves difficultés, qui continuent d'entraver la réalisation d'objectifs de base que, j'en suis convaincu, tous les députés à la Chambre partagent avec la vaste majorité de leurs commettants. Tous les gouvernements canadiens ont eu pour objectif de supprimer les disparités régionales. Il y a probablement plus de lois dans les statuts et plus de programmes de ministères et services tant fédéraux que provinciaux qui se rapportent de près ou de loin à ce sujet qu'à aucun autre. Comment pourrait-il en être autrement, étant donné la composition du pays et la nécessité constante de lutter contre une gamme étendue de forces naturelles pour maintenir et renfoncer l'unité nationale et assurer aux Canadiens leur juste part de nos richesses.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas me lancer dans une dissertation philosophique, mais j'espère que les députés me permettront de rappeler que, dans un peu plus de trois semaines, ma province natale, Terre-Neuve, fêtera le vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans la Confédération.

Des voix: Bravo!

Une voix: Bienvenue!

M. Jamieson: Comme j'ai été mêlé de très près et de bien des façons aux événements qui ont abouti à l'association historique de nos deux pays, le moment est peut-être tout désigné de dire à la Chambre ce que nous, Terre-Neuviens, attendions de cette union et dans quelle mesure nos espoirs se sont réalisés. J'exprime nécessairement mes sentiments personnels, mais je pense qu'ils reflètent ceux de la majorité des Terre-Neuviens. Aujourd'hui, tous sauf une poignée sont heureux d'être Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: J'ajoute que ce nombre inclut ceux qui étaient en faveur de la Confédération et cette importante minorité, dont j'étais, qui doutait de la sagesse de l'union au Canada, s'y opposait et avait voté contre. Soit dit en passant, cela nous permet de méditer sur le vol rapide du temps car, et ce détail intéressera peut-être les députés, 25 ans après l'Union, au moins 60 p. 100 de la population de Terre-Neuve n'a jamais connu autre chose que la citoyenneté canadienne. Inversement, 40 p. 100 seulement—et ce nombre va diminuant—des habitants de notre province se souviennent de l'époque de l'indépendance. C'est pour nous tous un rappel remarquable et parfois décevant de la fuite du temps.

Bien que la chose me soit agréable, je vois une ironie du sort dans le fait que je sois aujourd'hui député, fier d'être Canadien et plus fier encore d'être un représentant à la Chambre des communes et que je sois le ministre chargé avant tout de remédier aux inégalités régionales, problème qui peut-être plus que tout autre chose a incité Terre-Neuve à accepter l'union avec le Canada en 1949. On nous disait alors que notre association avec le Canada nous permettrait de mieux réaliser nos aspirations que si nous restions en dehors de la sphère canadienne. Aujourd'hui, bien qu'il reste encore beaucoup à faire, j'affirme, avec grande satisfaction et sans réserves sérieuses, comme quelqu'un qui se dit Canadien, non de naissance, non par conviction, mais comme un converti, que la Confédération a été avantageuse, extrêmement avantageuse pour Terre-Neuve.

Terre-Neuve n'est pas immunisée, bien sûr, contre le contrecoup de l'évolution des espoirs sans cesse grandissants. Sur le plan matériel toutefois, la situation des Terre-Neuviens, de nos jours, par rapport à celle d'il y a 25 ans—et je suis sûr que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) est d'accord là-dessus—s'est tellement améliorée que si ce progrès avait pu être prédit, même par le partisan de la Confédération le plus enthousiaste de la fin des années quarante, tout le monde l'aurait déclaré insensé. Les exemples de ce progrès sont multiples, mais un seul suffira. Au cours de l'année 1974-1975, le ministère de l'Expansion économique régionale dépensera à lui seul à Terre-Neuve plus du double du budget total de la province la première année de la Confédération. Cela vous donne une idée de l'importance de sa croissance.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi la majorité des Terre-Neuviens sont des fédéralistes convaincus, pourquoi nous croyons en un gouvernement central et fort et qu'à notre avis, le tout est plus important que ses parties composantes. Ce n'est pas parce que les Terre-Neuviens veulent toujours dépendre financièrement du gouvernement fédéral. Étant une race fière et indépendante, nous attendons depuis longtemps le jour où notre province sera riche et non pas défavorisée. Cependant, ce n'est pas pour demain; et jusqu'à ce que ce jour vienne, l'engagement prévu dans les termes de l'union de nous assurer notre juste part doit être respecté. Je suis heureux de dire que le gouvernement reconnaît et accepte cette responsabilité et j'espère qu'il continuera de le faire.

Ce n'est pas une tâche facile. Les progrès économiques et sociaux sont relatifs. Bien que nous participions à la prospérité et à la réussite du Canada depuis vingt-cinq ans, Terre-Neuve était si loin derrière, l'écart était si grand que nous en avons souvent souffert et que nous avons toujours eu du mal à combler l'écart, à nous rapprocher des normes trouvées toutes naturelles dans bon nombre des premières provinces du Canada.

Bien entendu, nous ne sommes pas seuls dans cette situation. Les disparités régionales continuent d'exister dans bien d'autres régions également; des régions qui appartiennent à la famille canadienne depuis beaucoup plus longtemps que Terre-Neuve. Nul n'est plus conscient de ce fait que moi-même, à cause, en particulier, de mes responsabilités actuelles. J'espère, avant que ce débat prenne fin, avoir la possibilité de proposer à la Chambre certaines des stratégies qui me semble appropriées, à l'heure actuelle, pour résoudre le problème des disparités régionales. Auparavant, cependant, j'aimerais faire une autre observation sur l'attitude des Terre-Neuviens envers la Confédération. Je demande l'indulgence de la Chambre à ce sujet car je tiens à le faire consigner au hansard.

J'ai dit que nous espérons, comme nous l'avons toujours fait, être traités équitablement. Nous ne pouvons demander moins pour tous les autres Canadiens. Cela est vrai, que nous parlions d'économie ou de culture. Nous étions un groupe distinct possédant ses traditions et son héritage propre 450 ans avant de nous joindre au Canada. Nous étions résolus à conserver ce caractère propre et dans une large mesure, je crois que nous y sommes parvenus. J'estime qu'en notre qualité de Terre-Neuviens, nous pouvons comprendre et appuyer les aspirations spéciales des autres groupes et provinces, comme le Québec lorsqu'il recherche l'égalité des occasions et la conservation de ses caractéristiques. D'une façon ou de l'autre, chacun d'entre nous au

Canada fait partie d'une minorité, et c'est excellent pour le Canada. Mais ce caractère distinct qui a de l'importance pour nous ne fait pas obstacle à un fédéralisme puissant. De fait, il peut rendre le Canada plus fort, faire de lui le pays où chacun respecte et appuie les droits de l'autre.

J'aborde maintenant certaines questions précises concernant le ministère de l'Expansion économique régionale et certaines voies nouvelles dans lesquelles nous nous engageons. L'affirmation que les disparités économiques menacent l'unité nationale est maintenant devenue lieu commun; mais il est vrai que la suppression de ces disparités est, comme elle l'a toujours été, l'un des défis les plus difficiles que nous ayons à relever. La voie dans laquelle ce gouvernement s'est engagé lui a permis d'obtenir des résultats, dont certains sont remarquables. Cependant, je suis le premier à reconnaître qu'il faut faire davantage encore. De temps à autres, j'ai signalé à divers comités de la Chambre la politique générale que mon ministère adopte. S'il me reste assez de temps, je passerai ces questions en revue plus tard.

D'abord, je pense que les modifications proposées quant à l'application de la loi sur les subventions au développement régional intéresseront les députés. Le ministère de l'Expansion économique régionale s'est servi de cette loi, entrée en vigueur le 1er juillet 1969, pour chercher à améliorer les occasions d'emploi dans les régions à faible croissance du Canada. Certains rapports ont été publiés au printemps sur ses réalisations jusqu'à cette époque, ses faiblesses et certains de ses échecs. Les députés ont amplement eu le temps de les étudier. J'ai ouvert l'oreille aux suggestions d'amélioration provenant des divers coins de la Chambre et ce que j'ai à dire montrera, à mon sens, que j'ai tenu compte d'un grand nombre d'entre elles.

● (1600)

Je parlerai tout d'abord de la décentralisation de l'administration. Comme tous les autres programmes de mon ministère, le programme de stimulants sera administré à partir des dix bureaux provinciaux et de quatre bureaux régionaux plutôt que de l'administration centrale, ici à Ottawa, comme c'était le cas jusqu'ici. Tous les projets seront évalués dans les bureaux provinciaux, qui décideront de la plupart des cas de moindre envergure. La délégation de pouvoirs tendra à maximiser la responsabilité des bureaux provinciaux dans la gestion du programme. Les bureaux régionaux et ceux de l'administration centrale aideront à évaluer les cas d'envergure ou les cas difficiles quand cette tâche dépassera les moyens des bureaux provinciaux. Les cas très importants et ceux qui comportent des aspects techniques ou complexes seront renvoyés à un conseil consultatif sur les stimulants industriels qui se composera de hauts fonctionnaires fédéraux d'autres ministères ainsi que du MEER. Je pourrais ajouter qu'après avoir étudié la question, on n'a pas proposé de faire siéger des représentants du monde des affaires, si respectables soient-ils, au conseil qui évaluait les programmes de stimulants du genre. Cela se fera de l'intérieur et les divers ministères aideront chacun à leur façon le gouvernement dans sa tâche.

Cette forme d'administration décentralisée permettra d'offrir un meilleur service aux requérants puisqu'ils pourront se rendre aux bureaux provinciaux ou régionaux du ministère pour y discuter de leur demande avec les agents responsables des stimulants. Ce système, associé à une approche analytique plus sélective tendant à réduire le temps de traitement, permettra de communiquer aux postulants les décisions relatives à leurs projets avec plus de rapidité que ne le permet le système actuel. Je le répète, beaucoup l'ont demandé, à la Chambre comme à l'extérieur.

En vertu des changements en voie d'application, il faudra que le montant de la subvention soit basé sur une formule-type selon la région et le genre de projet. Je le répète, il y a nette amélioration sur l'ancien système. Ainsi, dans la région de l'Atlantique, et ceci sera extrêmement important pour les députés intéressés, la construction de nouvelles installations et l'agrandissement d'anciennes installations en vue de produire de nouvelles marchandises pourront donner droit à une subvention s'élevant à 25 p. 100 des frais d'immobilisation approuvés pour les bâtiments, les machines et le matériel. C'est un changement sur lequel je désire attirer l'attention des députés, surtout ceux des provinces de l'Atlantique, parce qu'il implique une modification de la méthode de paiement pour le nombre d'emplois créés.

Dans le nouveau système, nous paierons 25 p. 100 des frais fixes d'immobilisation, plus 30 p. 100 de la moyenne des salaires et des traitements au cours des deuxième et troisième années d'activité. Jusqu'à présent, le stimulant par emploi a été basé principalement sur le nombre d'emplois créés et avait peu de rapport avec la rémunération de cet emploi; théoriquement, du moins, si un emploi payait $75 par semaine, le stimulant était à peu près le même que s'il payait $150 par semaine. En vertu de ce nouveau programme, nous adoptons une mesure justifiée pour encourager les entreprises des provinces de l'Atlantique en particulier à verser des salaires raisonnables et nous disons que plus le salaire est élevé, plus elles recevront sous forme de subventions. Nous ferons la même chose dans d'autres régions désignées et régions spéciales; elles recevront une aide équivalente sauf que, pour des raisons manifestes, du fait que les salaires tendent à être plus élevés hors des provinces de l'Atlantique, le pourcentage des salaires et traitements servant au calcul de la subvention sera de 15 p. 100 au lieu de 30.

Ces nouvelles dispositions diffèrent, je le répète, de celles de l'ancien programme, surtout parce qu'il ne comportait pas de formule uniforme d'assistance. Cette aide se fondait dans l'ensemble sur plusieurs critères plutôt vagues. Désormais, le requérant se rendra mieux compte du niveau et du genre d'assistance auxquels il aura droit; en outre, il pourra la plupart du temps bénéficier de cette aide beaucoup plus rapidement et de façon beaucoup plus sûre que maintenant.

Je voudrais dire quelques mots sur la modernisation et l'expansion de la production d'un produit donné. Dans le cas d'une conserverie de poisson, par exemple, incapable de mettre un nouveau produit sur le marché, l'aide serait de 20 p. 100 des immobilisations relatives à l'usine et à l'outillage, quelle que soit la région désignée où se trouverait la conserverie.

Je poursuis, car il y a tant à dire en si peu de temps. Pour ce qui est de la réimplantation,—qui inquiète bon nombre de gens—nous n'avions certainement pas l'intention de transférer les emplois disponibles dans tout le pays. Nous avons renforcé les règlements et nous prouverons de façon précise, une fois qu'ils seront promulgués, que même si nos règlements actuels ne comportent pas de subventions dans le cas d'un projet qui se bornerait à faire passer les emplois d'un endroit à un autre à l'intérieur d'une région désignée, cette contrainte du nouveau règlement s'applique à tout le Canada et les subventions sont accordées pourvu que l'usine du requérant ou de la compagnie mère, fabriquant des produits semblables n'importe

où au Canada, continue de fonctionner sur le même plan qu'à l'époque de la demande en vue de subventions. Cette nouvelle sera bien accueillie par ceux qui avaient peut-être l'impression parfois que des transferts s'effectueraient dans les provinces Atlantiques ou à l'intérieur de régions désignées pour pouvoir tirer parti des subventions.

Je passe maintenant aux dépenses d'équipement minimums. On nous a souvent signalé que le minimum que nous avions établi pour l'octroi des subventions était trop élevé. L'établissement de subventions pour des projets de moindre envergure sera l'un des traits saillants du nouveau programme. Tout en restant dans le cadre des politiques ministérielles, nous avons tâché de trouver, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et moi, des moyens d'aider les petites entreprises. Nous avons constaté que nombre de projets valables soumis au ministère dans le cadre de l'ancien programme n'avaient pu être retenus, leur coût d'investissement étant moins élevé que celui prévu dans les règlements. J'invite les députés à prendre note de ce que ce chiffre est de $60,000 dans le cas d'une nouvelle usine à implanter, et de $30,000 dans celui d'un agrandissement.

En ce qui concerne une nouvelle usine ou un agrandissement en vue de nouvelles séries de produits, ce qui revient presque au même, ces frais doivent normalement atteindre $60,000. Cette somme sera réduite à $25,000 pour rendre la formule plus souple, pour ce qui est de ce genre de nouvelles activités, les frais doivent soit s'élever à $25,000, soit donner lieu à la création de cinq nouveaux emplois. Ainsi, nous pourrons œuvrer de concert avec les chefs de petites entreprises des secteurs de la fabrication et de la transformation en particulier, en vue d'expérimenter et d'encourager ce type d'entreprise. Nous ramènerons également ce chiffre à $25,000 pour l'expansion proprement dite de séries de produits existants. Dans ce cas, la réduction de $60,000 à $25,000 n'est pas tellement grande. Nous avons simplement ramenés ces deux chiffres à $25,000 pour des raisons évidentes.

Je parlerai maintenant d'une autre modification intéressante et utile que nous apporterons aux règlements. Une fois encore, j'espère que cela montrera que j'ai entendu les députés au comité et à la Chambre. Nous présenterons un nouveau programme prévoyant le versement d'un incitant remboursable dans certaines circonstances. Il permettra de surmonter des problèmes particuliers qui ont surgi dans divers projets. Un a trait aux projets qui seront très lucratifs si les produits sont rapidement acceptés sur le marché. Lorsque le risque du gouvernement sera jugé valable, un stimulant pourra être versé à la condition que si certains niveaux de rentabilité sont atteints et que d'autres conditions au sujet du rendement sont remplies, le stimulant sera remboursé. C'est un exemple de cette nouvelle souplesse. En examinant les profits d'un requérant quelconque, il sera peut-être très difficile de justifier une subvention sans réserve et non remboursable même si on peut prouver qu'un projet est valable.

Même de grandes compagnies prospères manquent souvent de disponibilités en espèces, ce qui peut les inciter à abandonner un projet ou à en retarder l'exécution. Cette disposition nous permettra de dire à un fabricant, un conditionneur ou à la compagnie intéressée: «Nous vous fournirons un stimulant; mais si vos prévisions au sujet de vos profits se révèlent exactes, alors nous recouvrerons la somme dans une certaine mesure, lorsque vous serez remis à flot et que votre bilan montrera que vous n'avez plus besoin d'une assistance de ce genre.» J'espère que nous pourrons employer la même méthode dans certains autres cas.

● (1610)

Tel autre type de projet peut ne pas trouver un financement suffisant à des taux raisonnables alors que, d'autre part, une subvention pure et simple peut être considérée comme non appropriée. Dans pareil cas, on peut garantir un prêt si l'on réussit à trouver un prêteur. Toutefois, lorsqu'il n'y a pas de prêteur ou qu'un projet doit être abandonné parce que des fonds sont disponibles ailleurs, à des taux concurrentiels, une aide remboursable pourra convenir. Là encore, des projets qui n'auraient pas été admissibles peuvent bénéficier d'une aide. Je pense qu'on peut leur venir en aide sans renoncer à notre principe selon lequel, même si nous souhaitons ardemment le développement industriel des régions dont la croissance est lente, nous ne voulons pas, et je crois d'ailleurs que c'est inutile dans certains cas, faire cadeau des deniers publics. Si le projet est aussi bon que le prétend le promoteur, on peut certainement songer à une forme de remboursement, à une expansion accrue ou à quelque autre justification.

Je tiens à dire un mot de quelques autres modifications. Nous modifierons les conditions d'admissibilité pour qu'il soit possible dans certains cas de tenir compte de la location de biens. Ainsi, dans l'industrie forestière, cela représente souvent un investissement considérable. Par conséquent, pour rendre service à celui qui demande de l'aide, nous en tiendrons compte désormais, ce que nous ne pouvions faire jusqu'ici parce qu'il devait s'agir d'avoirs fixes dans le sens littéral du terme. Nous allons aussi rajuster la liste de l'actif recevable pour y inclure les biens détachés de l'emplacement qui servent exclusivement à l'entreprise. Je pense encore une fois à certains aspects de l'industrie forestière et à certains aspects de l'industrie manufacturière, par exemple aux véhicules dont on se sert entre des sections distinctes d'un même établissement. Je trouve tout à fait sensé de les inclure dans le calcul d'une subvention.

Des types d'activité de plus deviendront admissibles aux subventions. Nous avons constaté dans certains cas qu'il faut élargir un peu la définition de fabrication et de transformation. Je considérerai volontiers ce que l'on proposera en dehors des exemples que je donne aujourd'hui, mais nous songeons au broyage, au mélange et à la composition d'engrais et de provendes, au séchage des peaux, au nettoyage et au séchage de tourbe ou mousse d'Irlande, aux activités de transport et de commercialisation et à la majorité des aspects du mélange du béton et de l'asphalte.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: On augmentera les allocations en prévision de frais excédentaires à l'égard des paiements. Certains députés m'ont demandé ce que nous faisions en prévision de la possibilité qu'on dépasse de beaucoup les prévisions budgétaires à certains égards étant donné la situation actuelle, et qu'on ait de la difficulté à réaliser un projet qu'on aurait déjà commencé à mettre en œuvre. A l'heure actuelle, nous prévoyons des excédents de frais de 15 p. 100. Nous avons l'intention d'augmenter ce pourcentage à 25 p. 100. Cela répond à la question qu'on a posée à plusieurs reprises au sujet de ce que nous faisons pour indemniser l'industrie des provinces de l'Atlantique de la hausse du prix des produits énergétiques, et ainsi de suite.

Nous apporterons des changements aux dispositions régissant les actions afin de fournir plus de souplesse au moment de payer pour la participation à l'actionnariat. A mon avis, ces changements plairont à certains intéressés.

Un autre sujet à propos duquel certains députés ont fait des demandes que je considère maintenant justifiées concerne le programme de garantie des prêts, soit l'importance des prêts et le montant minimum que nous garantirons. Cette question intéresse spécialement ceux qui s'occupent de l'industrie touristique, par exemple. Dans ce cas, le programme de prêts peut être appliqué à certaines nouvelles entreprises commerciales et à la construction de nouveaux établissements de fabrication et de traitement plus grands et plus modernes. Grâce aux modifications que nous y apporterons, les droits de garantie seront moins élevés et le montant minimum des mises de fonds pour un établissement commercial sera réduit de $252,000 à $100,000, ce qui est considérable. Ce changement constitue une amélioration importante puisqu'il permettra à un bien plus grand nombre de gens de profiter de la garantie des prêts.

Quant aux modalités de paiement, nous ne nous proposons pas de changer quoi que ce soit aux exigences actuelles. C'est-à-dire qu'aucune subvention n'est versée tant que moi, à titre de ministre, je ne suis convaincu que l'entreprise est engagée dans la production commerciale, qu'elle l'est depuis 30 jours, et que le nombre d'emplois y est. Bref, il s'agira encore de prouver que l'entreprise fonctionne avant que nous ne versions 80 p. 100 de la subvention. Les 20 p. 100 qui restent seront bien sûr retenus pendant une autre période. Je ne pense pas qu'il serait sage de modifier ces exigences.

Outre l'aide dont on pourra se prévaloir en vertu du programme révisé de subventions dans les régions désignées, c'est-à-dire dans ces régions du pays qui sont jugées admissibles au titre de la loi sur les subventions au développement régional, nous avons également tenu compte des instances des députés qui ont démontré qu'ils ne pouvaient obtenir de subventions dans leur région parce qu'elle n'était pas visée par le programme de subventions.

J'ai jusqu'à présent conclu quatre ententes générales de développement avec les provinces, une avec Terre-Neuve, une avec l'Ontario, une avec l'Alberta et une avec la Saskatchewan. Je prévois en conclure une avec le Québec, probablement la semaine prochaine, ainsi qu'avec les autres provinces d'ici la fin du mois. En vertu de ces ententes générales de développement, il sera possible pour le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial intéressé de s'entendre pour appuyer un projet important de développement dans n'importe quelle région, qu'il s'agisse d'une région désignée ou non, pourvu que les deux paliers de gouvernement soient convaincus qu'il s'agira là d'une contribution valable au développement et à la croissance économiques de cette région. Je suis persuadé que le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) se réjouira de cette nouvelle.

Je tiens à dire que je vois d'un très bon œil ces modifications au programme de stimulants. Elles ont été mises au point après consultation avec les provinces et feront de ce programme un instrument plus efficace dans nos efforts de développement régional. La date à laquelle on les appliquera sera annoncée au terme des derniers arrangements en vue de la transition de l'ancien programme au nouveau. Les députés comprendront que le fait de passer d'un programme à un autre présente des difficultés. On n'attendra probablement pas plus de quelques semaines. Naturellement, avant qu'il devienne officiel, il faudra le publier, mais c'est tout ce qu'il reste à faire.

Pour ce qui est des modifications générales de la politique, je suis très heureux que les provinces aient unanimement réservé un bon accueil à la nouvelle méthode et je n'ai pas besoin de préciser. Comme les députés le savent, j'ai parcouru le pays d'un bout à l'autre et il y a eu des consultations sérieuses et, je le crois, satisfaisantes pour les deux parties, à un grand nombre de sujets, pas seulement au sujet du programme de stimulants dont j'ai parlé en détail mais sur la façon d'aborder avec chaque province la question de leur ordre de priorités au chapitre de la disparition progressive des disparités régionales et de l'amélioration des secteurs à croissance lente.

On a fait entre autres une importante découverte, peut-être le mot n'est-il pas trop fort. Cette initiative a permis de constater ou a certes confirmé que le programme uniforme qui a un poids égal dans chaque région n'est de toute évidence pas la solution la plus raisonnable. Chaque gouvernement possède son ordre de priorités et constate que sa province procède d'une façon particulière. Si ce n'est donc que pour cette seule raison, il nous faut faire de notre mieux pour respecter les buts et objectifs que les gouvernements provinciaux se sont fixés à bon droit.

Deuxièmement, dans un pays aussi vaste que le nôtre, les occasions varient grandement quant à l'envergure, la disponibilité et le genre. Je vais citer aux députés quelques exemples rapides.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que le ministre donne des exemples aux députés, je dois lui rappeler que son temps est épuisé, à moins qu'il ait le consentement de la Chambre de continuer.

Des voix: D'accord.

M. Jamieson: Merci, monsieur l'Orateur. Je remercie la Chambre. Je ne donnerai pas trop d'exemples. Je veux tout simplement illustrer le genre de choses dont nous parlons. En Saskatchewan, plusieurs projets accordés en sont déjà au stade des discussions, et portent sur des domaines tels que les industries sidérurgique et métallurgique et l'action conjointe du gouvernement dans le bassin de la rivière Qu'Appelle pour augmenter l'emploi par la mise en valeur d'installations récréatives et touristiques. Il y en aura d'autres. Notre première participation en Ontario a eu lieu à Cornwall, comme monsieur l'Orateur le sait bien.

● (1620)

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: En Alberta, j'ai discuté en longueur avec le ministre compétent des efforts conjoints à faire en vue d'améliorer les produits agricoles, la valeur ajoutée aux produits agricoles. Nous voulons aider dans ce domaine. Au Québec, évidemment, les perspectives industrielles sont très variées, sans compter la création de parcs industriels et l'installation de l'infrastructure nécessaire pour attirer les industries dans une région particulière.

Monsieur l'Orateur, j'ai accaparé trop longtemps le temps de la Chambre. J'espère que les députés comprendront que nous avons été très occupés l'année dernière à mettre tous ces morceaux en place. Ils verront je l'espère, qu'il n'y a pas eu de retards inutiles, malgré qu'il a fallu discuter de chacun de ces projets avec chaque province et bien des ministères. Nous sommes lancés, cependant, et je prévois que nous mettrons à profit les mois à venir pour réaliser l'engagement du gouvernement d'atténuer les disparités régionales au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. D'abord, puis-je offrir, au nom de mes mandants de Medicine Hat, mes sincères félicitations et mes vœux les meilleurs à notre nouveau Gouverneur général, Son Excellence M. Jules Léger, et à sa gracieuse épouse, M^me^ Léger. Je voudrais assurer à Leurs Excellences une bienvenue chaleureuse, typique des gens de l'Ouest, et même du sud de l'Alberta, lorsqu'ils voudront bien visiter Medicine Hat.

Je voudrais aussi féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, M. Stollery et Pelletier, et surtout ce dernier, dont le discours m'a vivement intéressé.

Je voudrais aborder cet après-midi deux sujets. Le premier revêt une grande importance locale—en fait, sous bien des rapports, il s'agit réellement d'une question d'envergure nationale; je veux parler de la fermeture, annoncée récemment, de l'établissement de recherche militaire, à Suffield. Puis, si le temps le permet, je me propose de résumer et d'évaluer la crise grave et imminente à laquelle est confrontée l'industrie canadienne de l'élevage.

Monsieur l'Orateur, le vendredi 22 février fut un triste jour pour Medicine Hat. Je parle de l'annonce faite par le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) et selon laquelle l'établissement de recherche militaire de Suffield serait fermé graduellement. Ce jour-là aussi, le ministre a annoncé la création d'un autre établissement de recherche militaire dans la région de Winnipeg, ce qui représente une somme de 11.5 millions de dollars en frais d'établissement et des frais d'exploitation annuelle de 6.5 millions de dollars. Aux termes de l'annonce du gouvernement, la nouvelle installation à Winnipeg ne représenterait aucune augmentation du budget de recherche militaire, étant donné que les fonds et le personnel seraient transférés d'autres établissements de recherche militaire. En toute déférence, je signale que cela exigera 11.5 millions de dollars de deniers publics, sans compter les frais d'exploitation, ce qui contribue certes à augmenter le budget gouvernemental. Il importe, je crois, que les députés comprennent que les installations remplacées représentent une valeur totale probable de près de 40 millions de dollars.

Qu'il me soit permis de résumer les antécédents de la station de recherche de Suffield, car je crois que c'est important. Ces installations furent construites au cours de la Seconde Guerre mondiale pour servir de base militaire. L'emplacement comprend une superficie d'environ 1,000 milles carrés de terres de culture et de terres d'élevage qui furent acquises le long de la rive ouest de la rivière Saskatchewan-Sud. Le quartier général est situé à 25 milles environ au nord-ouest de la ville de Medicine Hat, tout juste au nord du village de Suffield. Le Conseil de recherches pour la défense prit possession de la base en 1946. Les locaux du quartier général occupent une superficie de plus de 120,000 pieds carrés dans un local présentement inutilisé. A lui seul, le laboratoire central occupe 64,000 pieds environ. La bibliothèque scientifique de Suffield renferme 20,000 volumes. Depuis 1947, 12.6 millions de dollars ont été investis dans la contruction. Avant 1947, les forces canadiennes et britanniques participaient aux opérations militaires de la base. A l'heure actuelle, la liste de paye à Suffield totalise 2.5 millions de dollars par année, dont la moitié se dépense dans les localités de Medicine Hat et de Redcliff. Cela entraîne une somme considérable d'activité commerciale, sociale et autre.

Les activités de la Suffield sur les plans de la science, de la technologie et de la recherche sont légendaires au Canada. A vrai dire elles s'étendent à tout le continent. Au nombre des universités qui y participent figurent l'Université de l'Alberta, l'Université de Calgary, l'Université Queen's, l'Université de la Saskatchewan et l'Université de Victoria ainsi que les instituts techniques du Nord et du Sud de l'Alberta à Edmonton et à Calgary. L'industrie au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni s'est également intéressée aux recherches collectives en raison du grande nombre d'experts disponibles à Suffield. On y trouve des services d'ordinateurs auxquels ont eu recours les ministères de l'agriculture.

Une des activités les plus spectaculaires et les plus connues à Suffield entre dans le cadre du programme de mise à l'essai des explosifs du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, programme que permet l'importance de la zone de sécurité—1,000 milles carrés. Actuellement ladite zone sert à la mise en œuvre d'un programme d'entraînement du corps des blindés de l'armée du Royaume-Uni, programme qui en est maintenant à la troisième année d'un contrat de dix ans. Environ 184 familles dépendent de l'établissement de recherche pour vivre. Beaucoup d'entre elles sont là depuis plus de 20 ans. Beaucoup d'autres résidents de Suffield s'occupent activement des aspects des approvisionnements et services relatifs à cette institution.

Depuis que le ministre en a fait l'annonce il y a à peine deux semaines, j'ai reçu plus de lettres, d'appels téléphoniques, de télégrammes et de visites personnelles que je n'en ai jamais reçus à l'égard de n'importe quel sujet ou question depuis mon élection. Il y a eu des instances du conseil municipal, du cabinet du maire à Medicine Hat, de la Chambre de commerce de cet endroit, de différents syndicats au nom des employés touchés directement, et d'autres organisations.

Si en tant que député pour cette région je pouvais résumer les vues exprimées dans toutes ces communications, je le ferais comme suit. D'abord, je poserais cette question: Si l'établissement de recherche au Canada a besoin d'étendre ses activités dans le Nord et dans le domaine de la recherche et du sauvetage, comme on l'a dit dans la déclaration, si le gouvernement croit réellement à sa politique de décentralisation, surtout lorsqu'elle s'applique à l'Ouest, et si une partie de l'établissement de recherche pour la défense à Ottawa doit être déplacée, de nouveau comme le dit la déclaration, pourquoi ne pas ajouter ces activités aux installations excellentes qui existent déjà à Suffield au lieu de construire un nouvel établissement de recherche à Winnipeg au coût additionnel de $11,500,000?

● (1630)

Cet après-midi, à Suffield et Medicine Hat, l'adjoint spécial du ministre, M. Jim MacNicol, est à la disposition de tous ceux qui veulent faire connaître leur opinion sur la décision de fermer l'établissement de recherches de Suffield. Je me suis entretenu avec lui, avant qu'il ne parte pour l'Ouest, et lui ai demandé s'il allait expliquer la décision du gouvernement. Il m'a rapidement répondu qu'il se rendait expressément là-bas pour écouter tous ceux qui désiraient le rencontrer, et je suis persuadé que M. MacNicol se fera dire, avec force et unanimement, qu'il faudrait sur-le-champ reconsidérer cette décision du gouvernement.

Pour moi, cette décision marque une décentralisation à rebours. Je veux dire par là que l'on passe d'une ville de 30,000 âmes, Medicine Hat, à une ville qui en compte 550,000, à savoir Winnipeg, la troisième plus grande ville du Canada. C'est là renverser les courants de l'Est vers l'Ouest et du Nord vers le Sud que, la plupart d'entre nous, estimons nécessaires pour mettre en valeur l'Ouest canadien. De nombreuses lettres que j'ai reçues me parlent des graves conséquences personnelles en cause, notamment le déménagement dans l'Est alors que les régimes de pension ont déjà été établis dans le Sud-Est de l'Alberta. Dans sa réponse à ma question du 28 février le ministre affirmait que j'étais au courant que «l'établissement de recherches de Suffield ralentit ses activités depuis plusieurs années déjà». Bien entendu j'ignorais, comme d'ailleurs la ville de Medicine Hat, tout de cette décision du ministère de la Défense ou du Conseil de recherches pour la défense jusqu'au 22 février, c'est-à-dire il y a moins de deux semaines. A la réflexion, il aurait été préférable que nous l'ayons appris il y a plusieurs années.

Bref, au sujet de cette décision concernant Suffield, je demande très sérieusement au ministère de la Défense nationale et notamment au ministre d'examiner consciencieusement les répercussions de cette décision sur la localité de Medicine Hat-Redcliff que j'ai l'honneur et le privilège de représenter. Si des améliorations ou des additions sont nécessaires aux établissements de recherches pour la défense au Canada, pourquoi pas à Suffield? Je demande au ministre d'étudier sérieusement la question.

Je veux faire certaines observations au sujet de la situation du bétail. Je voudrais mentionner auparavant que j'ai reçu une lettre au sujet de la question de Suffield qui prétend que je m'intéresse davantage au bétail qu'aux gens. Par hasard, j'ai également reçu au cours des deux dernières semaines presque le même nombre de lettres concernant la crise du marché des animaux gras que connaît l'industrie à l'heure actuelle. Ces lettres sont représentatives de tous les coins de l'Ouest et de l'Est du pays. Comme il s'agit d'un problème national et à titre d'ancien porte-parole de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, je voudrais commenter la situation actuelle du bétail.

Pour la deuxième fois en six mois, le marché des animaux engraissés au Canada est en crise à cause surtout des effets directs et indirects du blocage du prix du bœuf l'an dernier aux États-Unis. Le prix des animaux gras vivants a baissé de 8 à 10c. la livre au Canada depuis trois semaines et se situe à près de 42c. dans l'Ouest et à environ 44c. en Ontario. Le grain dans les parcs d'engraissement coûte de 55 à 60c. la livre dans l'Ouest et peut-être un peu moins dans l'Est. Les pertes enregistrées sur la majorité des animaux gras vendus depuis trois mois, varient entre $100 et $150 par tête. Le problème demeure et la situation s'aggrave. Un examen rétrospectif révèle que la seule façon d'éviter ces pertes aurait été de ne pas du tout se mêler du secteur de l'engraissement. Le nombre de bêtes grasses importé sur pied, des États-Unis a passé de 2,154 en 1973 à 29,114 en 1974 depuis le 1er janvier, c'est-à-dire que ces importations sont maintenant 14 fois plus importantes qu'elles ne l'étaient auparavant. En outre, la quantité de bêtes abattues importées de l'étranger à l'exclusion de bœuf importé des États-Unis, a augmenté de 50 p. 100. C'est évidemment la principale raison de la baisse importante du prix du bétail gras.

La quantité de bestiaux engraissés, des catégories A et B vendus au Canada a baissé de 32,000 têtes en 1974, soit de 10 p. 100 par rapport aux chiffres à la même date l'année dernière. C'est-à-dire au 1er janvier. Nous ne manquons cependant pas de bétail gras au Canada. Il semble y avoir eu un ralentissement volontaire de la mise en marché du bétail gras dans l'Ouest du Canada et en Ontario. Il ne faut pas oublier non plus qu la prochaine saison de vêlage sera la plus importante de toute l'histoire du Canada et des États-Unis.

Au cours des trois dernières semaines, de 7,000 à 8,000 têtes de bétail engraissé ont été importées chaque semaine, presque tout le contingent étant entré en Ontario, c'est-à-dire à peu près les deux tiers des bovins abattus chaque semaine dans l'Est. La semaine qui se terminera demain verra probablement le nombre le plus considérable d'importations de l'année. Cette situation découle directement de l'extrême difficulté à obtenir des offres pour les bêtes destinées aux parcs d'engraissement surtout dans l'Ouest. Les abattoirs abandonnent la partie parce qu'ils n'ont pas de marché dans l'Est pour leur bœuf abattu. Une autre raison a été motivée par les livraisons extrêmement modestes tant à l'Est qu'à l'Ouest, faute d'offre. Par exemple, sur le marché de Toronto, seulement 600 bovins ont été mis en vente aujourd'hui.

Le 25 février, l'Association canadienne des éleveurs de bétail présentait des recommandations à court et à long termes au ministre de l'Agriculture (M. Whelan), au ministre des Finances (M. Turner) ainsi qu'au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie). L'approche à long terme a été suggérée en raison des contingents d'importation des États-Unis de 400,000 têtes de bétail par an, assortis de contingents trimestriels appropriés. En outre, les États-Unis exigent un droit ad valorem de 10 p. 100 sur certains morceaux de bœuf importé. Le Canada n'a pas de contingents pour le bétail sur pied ou abattu importé d'aucun pays. Outre cela, le Canada n'impose pas de droit ad valorem équivalent à celui des États-Unis.

Les éleveurs ont recommandé que le Canada insiste pour obtenir des États-Unis un contingentement réciproque et proportionné de leurs exportations vers le Canada, de 40,000 têtes par an, ou de 12,000 par trimestre. Ces chiffres correspondent à peu près au rapport entre le nombre de bêtes dans les deux pays, soit de dix à une. A cause du temps requis pour négocier et instituer pareil accord, les éleveurs ont aussi insisté sur une disposition en vue d'un tarif provisoire à court terme qui soit indexé sur l'accroissement du niveau des importations. Mardi soir dernier, le 5 mars, une délégation de sept personnes a présenté cette proposition à notre ministre de l'Agriculture d'une façon un peu plus détaillée que je ne l'ai moi-même exposée. Après l'avoir présentée, la délégation s'est montrée passablement déçue et découragée du fait que le ministre ne semblait pas vouloir prendre les mesures immédiates et positives.

● (1640)

J'aimerais dire un mot ou deux au sujet du DES, étant donné que le diéthystilbestrol fait de nouveau l'objet d'articles dans la presse. Le DES est maintenant autorisé aux États-Unis pour nourrir le bétail. Des implantations de DES sont actuellement en vente et en usage aux États-Unis. Le DES sera également en vente sous une forme qui permettra de l'ajouter à la nourriture du bétail d'ici trente jours lorsque les nouveaux approvisionnements arriveront. L'interdiction du Canada à l'égard du DES est toujours en vigueur et le ministre de l'Agriculture a annoncé il y a quelques semaines lors du congrès de l'Association des agriculteurs canadiens à Saskatoon qu'elle ne serait pas levée. En théorie, j'estime que le Canada a deux solutions: permettre l'usage du DES au Canada, ou instituer un embargo total sur tout le bétail sur pied et abattu importé des États-Unis. Les éleveurs ont dit qu'un contrôle ou qu'un système de certificats d'importations serait peu pratique et même inacceptable car il est impossible de dire si un animal a été nourri ou traité avec du DES et les certificats exigeraient que la grosse industrie des États-Unis fasse preuve d'une honnêteté qu'elle n'a pas.

Les États-Unis ont annoncé, par pure coïncidence, dans un bulletin de nouvelles hier matin que le programme de certificat pour les animaux non nourris au DES allait être lancé. Le bulletin soulignait le fait que les États-Unis tenaient à protéger le marché très florissant d'exportation de bétail qu'ils ont au Canada et soulignait aussi que l'année dernière ce marché représentait à lui seul la somme de 14 millions de dollars. Je suis entièrement convaincu que les propositions des éleveurs de bétail sont à la fois raisonnables et pratiques et qu'elles méritent l'appui sans réserve de tous les députés. L'automne dernier, au cours de la première de ces crises, seuls les exploitants de parcs d'engraissement ont été touchés, tandis que les éleveurs de génisses et de bovins d'un an vendaient leur bétail à des prix très favorables. Cependant, toute l'industrie se ressent de l'effet du prix du bétail de boucherie et voilà pourquoi la situation s'est détériorée encore par rapport à l'automne dernier.

Si l'industrie des parcs d'engraissement veut survivre, elle doit reconnaître que le prix du grain fourrager continuera probablement d'être élevé pendant le reste de l'année et la plus grande partie de 1975. Cela est attribuable à la pénurie mondiale de grains fourragers. L'industrie doit aussi comprendre que la réticence du consommateur aux points de vente de bétail engendrera une sorte de plafonnement officieux du prix du bétail de boucherie. Ces deux facteurs dicteront des prix beaucoup plus bas pour les bêtes de remplacement dans les parcs d'engraissement, des prix aussi bas peut-être que 40c. la livre. Les Canadiens ne doivent pas oublier que notre pays importe plus de bovins qu'il n'en exporte et que c'est chez nous que sont abattues presque toutes les bêtes engraissées que nous importons. Il en est ainsi depuis plusieurs années. Ces animaux nous viennent surtout des États-Unis et, en moins grand nombre, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Les États-Unis, tout comme nous, importent plus de bétail sur pied et de viande bovine qu'ils n'en exportent, étant probablement les plus grands importateurs au monde.

Le discours du trône mentionne explicitement l'industrie de l'élevage et j'aimerais citer la phrase suivante:

—Des stimulants visant à accroître l'élevage du bétail nécessaire aux marchés canadiens et aux marchés d'exportation.

La survie présente et future de l'industrie canadienne de l'élevage est présentement sérieusement en péril. Les éleveurs ne sollicitent ni subventions ni aumônes, mais seulement la chance juste et équitable de concurrencer nos voisins américains dans cette industrie. Notre propre industrie de l'élevage est riche de 1.5 milliard de dollars au seuil de la ferme. Voilà ce qu'elle valait l'année dernière et un peu moins les années précédentes. Ce groupe, le plus considérable producteur de denrées agricoles au Canada à l'heure actuelle, mérite qu'on le sauve. Pour ce faire, il suffirait d'un peu de compréhension et d'action immédiate de la part du gouvernement.

[M. Hargrave.]

L'hon. Bryce Mackasey (Verdun): Monsieur l'Orateur, je m'étais proposé de participer au débat en parlant d'un sujet tout à fait différent, mais les remarques du député de Hastings (M. Ellis) cet après-midi et sa sortie contre l'assurance-chômage ne me laissent pas d'autre choix que de répondre à certaines de ses allégations. Je n'ai pas l'intention de l'attaquer personnellement car jamais, en 12 ou 13 ans à la Chambre, n'ai-je trouvé nécessaire de me montrer grossier.

Avant de passer à l'assurance-chômage, je tiens à respecter la tradition et à rendre hommage aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je trouve significatif que l'auteur de la motion, un député du Grand Toronto, ait pensé à comparer la richesse du Canada à celle des pays dont on dit vaguement qu'ils sont dans le Tiers-Monde et que le co-motionnaire, en des termes très émouvants et très justes, nous ait rappelé la pauvreté qui sévit encore au Canada. Dans «The Affluent Society», Galbraith soutient qu'il est fort peu avantageux pour l'homme politique de se faire l'allié des pauvres parce que, en cette ère industrielle, surtout en Amérique du Nord, les pauvres ne représentent qu'une infime minorité très amorphe et passive; disons-le tout net, ce peut être nuisible sur le plan politique que de s'allier à eux.

Il subsiste de la pauvreté au Canada. Les économistes qui croient possible d'éliminer ce fléau en donnant simplement à tous une certaine somme par semaine ne saisissent pas la différence entre avoir faim et vivre dans un milieu pauvre. Des régions entières du Canada, à cause de la pauvreté, des disparités régionales, de leur situation géographique, parce qu'il n'y a aucune animation sociale n'ont pas de bonnes routes, ni de bonnes écoles, parce que les enseignants ne veulent pas s'isoler dans ces régions; les soins médicaux non plus ne répondent pas aux normes, parce que les médecins ne veulent pas trop s'éloigner des centres du savoir. Être pauvres, pour de nombreux Canadiens, ne veut plus seulement dire manquer d'argent, mais ne pas avoir de chances égales. Le Parlement, y compris les députés de tous les partis, car je ne suis pas le seul à me préoccuper des pauvres, doit se rappeler périodiquement qu'il y a encore des milliers de Canadiens qui, sans crever de faim peuvent se classer dans la catégorie des pauvres.

Le député de Hastings a parlé d'un document de 1970 dont j'aurais dû avoir connaissance, qui porte sur l'incapacité physique. J'ai eu l'air étonné parce que l'incapacité physique n'a rien à voir avec l'assurance-chômage mais bien avec l'assurance sur les accidents de travail. Je suppose qu'il parlait des prestations de maternité et de maladie. Je suis retourné à mon bureau où j'ai trouvé une pile de documents haute de trois pieds et demi sur le sujet, y compris le rapport Mercier et les divers documents d'étude. J'invite le député à venir les parcourir.

● (1650)

Je sais qu'il y a eu de nombreuses prévisions au sujet du coût des prestations de maladie et de maternité. Des mémoires ont été préparés et tôt ou tard, j'en trouverai un acceptable ou un autre pourra satisfaire le député, mais cela ne prouvera rien. On a démontré qu'avant l'adoption de la loi sur l'assurance-chômage, 15 p. 100 seulement des travailleurs canadiens touchaient des prestations de maladie et 3 p. 100 seulement des prestations de maternité, une des principales recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Le député a droit à son opinion. Après avoir discuté avec lui, je le crois sincère de sorte que je le respecte; mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il a raison quand il prétend que les syndicats sont inquiets et se plaignent de la façon d'agir de la Commission d'assurance-chômage. Je lui signale que la semaine prochaine lorsque le Congrès du travail du Canada comparaîtra devant le cabinet, nous apprendrons s'il estime que la Commission fonctionne convenablement, si elle est trop généreuse ou trop sévère. Cela sera très intéressant.

Je n'ai pas l'habitude de citer les propos d'économistes car comme, quelqu'un l'a dit, l'objet primordial de l'étude de l'économie politique est de s'assurer qu'un économiste ne vous trompe pas. Il y a autant d'économistes, je suppose, que de scientifiques mais ce sont les seuls, à ma connaissance, qui soient grassement rémunérés pour faire des prédictions et qui le sont encore davantage lorsqu'ils expliquent pourquoi leurs prévisions étaient fausses. Il y a néanmoins des économistes valables. Je songe ici au rapport de l'Institut de recherches C.D. Howe, qui est un organisme aussi indépendant qu'on puisse l'imaginer. Je voudrais vous citer un bref passage d'un ouvrage publié par cet Institut, et écrit par Judith Maxwell et Carl E. Beigie:

> Au début de ce chapitre, nous avions conclu que le Canada n'avait pas le nombre d'usines voulues pour employer toute la main-d'œuvre disponible et qu'en outre, le chômage s'aggraverait en 1974 à cause d'un ralentissement du progrès économique. Une autre conclusion nous paraît évidente, c'est que les Canadiens ne devraient pas considérer les chômeurs comme des fainéants aux crochets de l'assistance sociale. Si, en fait, les chômeurs doivent travailler, le Canada a failli à sa tâche en ne leur assurant pas d'emplois. Il s'ensuit que le pays se doit de leur assurer un revenu suffisant au moyen de l'assurance-chômage, d'allocations pour la formation de la main-d'œuvre ou du régime d'assistance sociale.
>
> Beaucoup de Canadiens croient que les programmes de redistribution des revenus coûtent déjà trop cher et le Conseil économique du Canada exhorte les trois paliers de gouvernement à ramener l'augmentation de ces dépenses à une moyenne annuelle de 11 p. 100. C'est là un objectif admirable mais qui ne tient pas compte de trois réalités fondamentales:
>
> Le chômage aigu de ces dernières années impose un fardeau plus lourd aux programmes de redistribution, comme on l'a expliqué précédemment.
>
> Par suite du perfectionnement de la médecine moderne, on prolonge la vie de bon nombre de personnes malades, blessées ou âgées, qui mourraient si elles appartenaient à une autre société que la nôtre. Il s'ensuit que le nombre des handicapés est relativement plus considérable ici et qu'en outre, le Canada leur assure plus de confort que ne le font beaucoup d'autres sociétés.
>
> La redistribution des revenus doit aller de pair avec l'inflation. Établir un objectif de 11 p. 100 par an quand les prix montent de 8 p. 100, veut dire que le pays a réalisé une bien mince redistribution de revenus «véritables». Une fois le régime de redistribution parfait—et il ne l'est pas . . .

Une note en bas de la page nous reporte au rapport du comité sénatorial spécial sur la pauvreté au Canada.

> . . . le rythme de croissance devrait marcher de pair avec celui de l'inflation. Mais une amélioration considérable du régime s'impose tout d'abord.

Bref, la politique à suivre pour remédier à l'aggravation du chômage en 1974 devrait consister surtout à assurer un revenu, une formation ou un emploi dans un travail communautaire aux gens laissés pour compte par le régime économique.

Monsieur l'Orateur, ou vous y croyez, ou vous n'y croyez pas.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur . . .

M. Mackasey: Peut-être l'honorable député me fera-t-il la grâce de m'épargner sa demi-heure d'intervention habituelle?

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement savoir en quelle année cet article a paru. Je ne veux pas empiéter sur le temps du ministre.

M. Mackasey: En 1974. Je crois qu'il remonte à dix jours, comme quiconque s'intéressant à la question devrait le savoir. Il a paru dans tous les quotidiens, à l'exception peut-être du *Spectator* d'Hamilton, durant les dernières semaines. L'expression «resquilleurs du bien-être social» est méprisante. Qu'elle soit utilisée pour qualifier les prestataires de l'assurance-chômage ou même de l'assistance sociale n'a pas de quoi rendre fier un Canadien. D'après une étude sur la santé et le bien-être social, et celle faite par le C.D. Howe Institute, il y a peut-être 14 ou 15 assistés sociaux sur cent qui pourraient travailler s'il y avait du travail. Ceux qui ne travaillent pas par manque de garderies d'enfants, et ceux qui sont des malades chroniques, des attardés mentaux, des assistés sociaux de la troisième génération, ou de malheureux alcooliques, ne sont pas de la catégorie de ceux qui travaillent, même à notre époque d'abondance, et plutôt que de les qualifier de «resquilleurs du bien-être social» ou de renoncer à verser $1.40 ou $2 par semaine à l'assurance-chômage, nous devrions rendre grâce à Dieu de n'être pas nous-même tombés dans le piège de l'assitance sociale.

N'est-il pas paradoxal que la première voix qui demande une enquête sur la Commission d'assurance-chômage soit celle de l'industrie du bâtiment? Quiconque averti en matière syndicale—et je sais que le député qui intervient en faveur des syndicats est averti—quiconque au courant des changements techniques apportés au Code du travail saura que cela ne nous a pas coûté un seul jour de malaise social, mais a donné lieu, au contraire, à bien des règlements. Les premiers à se prononcer contre furent précisément les syndicats du bâtiment. Mais quelle industrie dépend le plus des libéralités du gouvernement, si ce n'est l'industrie du bâtiment en général? L'assurance-chômage constitue la plus forte subvention versée à l'employeur du bâtiment ou à n'importe quelle de nos industries, et je suis persuadé qu'elles seraient les premières et les plus ferventes opposantes au concept de la formation au mérite, qui obligerait l'employeur à fournir à ses ouvriers un revenu annuel garanti ou qui éliminerait l'une des pratiques actuelles du bâtiment qui est de poser la première pierre à une heure trente, de congédier les ouvriers à deux heures moins un quart, et de laisser le gouvernement s'en occuper par le truchement d'un de ses programmes.

Une entreprise de construction peut compter jusqu'a 800 employés, ou se composer seulement d'un secrétariat téléphonique, d'une secrétaire et d'un architecte pendant que le patron se chauffe au soleil de Miami alors que l'exécution d'un projet subventionné par le gouvernement fédéral se termine. Il serait peut-être préférable que l'enquête ne porte pas sur la Commission d'assurance-chômage mais plutôt sur l'industrie du bâtiment et sur la manière dont ces gens manipulent les fonds du gouvernement et travail-

lent quand cela leur convient en se gardant de répartir la tâche sur toute l'année afin d'éviter de devoir assurer des avantages sociaux, un revenu annuel garanti ou quelque autre obligation légale à l'endroit de leurs employés. La difficulté de l'assurance-chômage est que sa législation est complexe comme le comprennent j'en suis sûr, tous les députés, y compris ceux d'en face.

Dans la loi, il est question aux articles 108, 109 et 110, je crois, d'un comité consultatif habilité à enquêter. Ce comité en a effectivement mené une en octobre 1973 sur la gestion de la Commission d'assurance-chômage. Le rapport final dudit comité a été déposé ici en octobre. Il s'agissait d'un rapport unanime. Un des signataires n'était nul autre que le représentant de l'industrie de la construction. J'aimerais rencontrer publiquement M. Durocher, à n'importe quel moment libre que lui laisseraient ses démarches auprès des ministères, pour savoir ce qu'il peut obtenir pour l'industrie de la construction ou ce qu'il peut faire pour diminuer la taxe fédérale sur les matériaux de construction.

● (1700)

Le chef de l'opposition (M. Stanfield), pour lequel je ne cache pas ma sympatie, peut-être parce qu'il est comme moi originaire des Maritimes, a toujours manifesté son intérêt pour autrui; il se devait de le faire, car lorsqu'il était premier ministre de la Nouvelle-Écosse, les taux moyens de chômage y étaient de 20, 21 et 22 p. 100, et étaient considérés comme acceptables et normaux. Mais le voilà maintenant qui déclare l'autre soir, à l'occasion d'un dîner à $100 le couvert, qu'il faut ouvrir une enquête sur l'assurance-chômage, non pas pour voir si elle est bien administrée, mais pour voir si le régime ne comporte pas des incitations au chômage.

Je ferai remarquer qu'il s'agit ici d'une loi qui prévoit des prestations hebdomadaires d'un montant moyen de $70, ou d'environ $1.75 l'heure. Quelles incitations à ne pas travailler comporte donc une telle loi, à propos de laquelle le chef de l'opposition réclame la tenue d'une enquête, alors qu'il s'adresse à de «pauvres» gens qui ont payé $100 le couvert pour participer à un banquet? C'était là une magnifique déclaration politique, mais qu'il vienne donc visiter l'Association de lutte contre la pauvreté de Verdun et j'organiserai pour lui un repas aux fèves au lard à 50c. le couvert, et il pourra demander à ces gens quelles incitations ils puisent dans l'assurance-chômage. Ils lui diront que tout ce qu'ils veulent c'est du travail, et que c'est là tout ce qu'ils demandent.

Dire que les Canadiens sont plus paresseux que les Américains montre qu'on se méfie des Canadiens et des travailleurs. C'est une insulte de dire que l'Européen moyen, l'Américain moyen ou le Canadien moyen ne veut pas un travail qui ferait appel à son initiative et qui serait compatible avec le niveau d'instruction que nous dispensons au Canada. Si nous voulons instruire les enfants des provinces de l'Atlantique qui, auparavant, ne pouvaient pas profiter de l'instruction au niveau secondaire pour des raisons financières, il ne faut pas les traiter de paresseux s'ils ne veulent pas travailler comme garçons dans une taverne après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires; nous ferions la même chose à leur place.

Mais la politique des conservateurs consiste peut-être à revenir à l'époque où il n'y avait pas d'assurance-chômage. Qu'ils lisent *The Lost Years*, de Broadfoot, avant de préconsiser une chose semblable. A ce propos, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de visiter la magnifique région d'Edmonton en Alberta et j'y ai parlé à quelque 700 personnes. Certaines avaient vécu de l'assistance sociale pendant neuf ans, d'autres avaient vu leur ferme disparaître dans le «dust bowl», d'autres encore avaient simplement rassemblé leurs biens et abandonné leur ferme. Mais parce qu'à l'époque ils touchaient $14 par mois d'allocation sociale, ils n'avaient pas droit à un permis de radio, à une patente de débit de bière, et certes pas à une plaque d'immatriculation d'automobile, de crainte qu'une partie de cet argent soit gaspillée à prendre un verre de bière, à écouter la radio chez eux, ou à acheter un gallon d'essence pour faire une promenade le dimanche. Je demande aux députés d'en face, est-ce à ce genre de Canada que vous voulez revenir? Nous verrons encore ce genre de Canada s'ils ne cessent de harceler l'assurance-chômage, surtout sans fondements.

Je demande à l'opposition de ne pas oublier que la presse canadienne est intelligente, et que la tribune de la presse ici, à la Chambre, n'est pas à vendre, ni à eux, ni à moi, ni à quiconque. C'est plutôt un prolongement de la Chambre des communes. Au lieu de s'inspirer de plus en plus de la période des questions, les journalistes font ce qu'ils doivent: ils vont au fond des choses et découvrent les faits. Ainsi, prenons le *Star* de Montréal qui publiait samedi un article de James Stewart. Celui-ci siégeait à la tribune de la presse, ici, il y a 10 ou 15 ans, et il a consacré une semaine ou deux à l'étude de l'assurance-chômage avant d'en parler par écrit. Voici ce qu'il en dit:

> Pour le Congrès canadien du travail et la Confédération des syndicats nationaux, il est déjà manifeste que la loi contient trop de restrictions et pénalise les ouvriers; pour certains travailleurs, elle n'offre que peu d'améliorations, par rapport à l'ancien régime et laisse encore un rôle trop grand à l'employeur.

L'article est trop long pour que je le lise en entier, mais je pourrais d'abord lire la conclusion, quitte à revenir à d'autres paragraphes par la suite.

> De plus en plus, il semble que les patrons qui se scandalisent le plus au sujet de l'assurance-chômage sont eux-mêmes à la source du scandale: parce qu'ils sont de mauvais employeurs.
>
> Peut-être que l'enquête réclamée par le public ne devrait pas se limiter aux profiteurs et aux prestations versées pour congé de maternité.
>
> Elle devrait aussi toucher les grands exploiteurs des sans-métier, les sociétés qui font des mises à pied à volonté, se servant de l'assurance-chômage pour protéger leurs profits, pour diminuer leurs obligations en matière de congés de maladie et de maternité, faisant de l'assurance le bouc émissaire de toutes leurs mesquineries d'employeur.

Je m'incline devant M. Jim Stewart; il a eu le courage de dire ce que beaucoup d'entre nous savions déjà. Il a ensuite mentionné le cas d'une femme:

> Une femme, prenant de l'âge et un peu lente au travail, a été remerciée de son emploi dans l'entretien des bureaux. On lui a accordé quelque $35 par semaine de prestations d'assurance-chômage, mais en lui disant qu'elle devait prouver qu'elle cherchait tous les jours du travail.
>
> Elle l'a fait quelques semaines, mais elle s'est ensuite plainte auprès de son député, car ces vaines démarches lui coûtaient de $8 à $9 de tickets d'autobus par semaine alors qu'elle ne touchait que $35 de prestations. Indigné, le député lui dit de rentrer chez elle et de ne pas s'en faire, l'invitant à l'appeler si jamais on lui faisait des difficultés.

Je dois dire que c'est un député conservateur qui est venu à sa rescousse. Pourquoi ne trouvait-elle pas d'emploi? Elle avait 59 ans et ne pouvait plus donner satisfaction à la firme qui avait obtenu un contrat fédéral de nettoyage des bureaux. Elle n'arrivait plus à laver assez de planchers entre minuit et 8 heures du matin pour rapporter assez à cet employeur éclairé qui l'a mise à la porte. Elle a demandé l'assurance-chômage. Elle s'est pliée aux règlements qui exigeaient qu'elle soit activement à la recherche d'un emploi. Elle dépensait $8 ou $9 par semaine en taxis et billets d'autobus. Elle s'est finalement plainte,

comme elle avait toutes les raisons de le faire, à son député.

Le député de Hastings s'est plaint, entre autres, de ne pouvoir obtenir de renseignements. «Que cachons-nous?» ne cesse-t-il de demander. Monsieur l'Orateur, tous les renseignements que j'obtiens sont publics. Il y a le rapport de l'Auditeur général du 5 octobre 1973 que les députés peuvent se procurer à la bibliothèque. Statistique Canada publie chaque mois la répartition détaillée des demandes rejetées ou des suppressions de prestations, dont il suffit de faire la demande. Il y a encore le rapport annuel du comité consultatif de l'assurance-chômage qui a été déposé le 7 juillet 1973. Rien n'est caché. Le problème réel, c'est que trop peu de gens comprennent comment fonctionne la loi, trop peu s'en soucient et trop peu ont le courage de défendre les pauvres, car à une époque aussi réactionnaire que la nôtre ce n'est pas un atout politique, et il y a trop de députés à la Chambre des communes qui évaluent leur réussite en fonction de leur aptitude à être réélus et rien d'autre.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, et j'ai écrit un nombre incalculable d'articles à ce sujet, que j'accepterai tout amendement à la loi sur l'assurance-chômage qui soit susceptible de l'améliorer. Mais je n'accepterai rien qui risque de mettre les pauvres aux mains d'employeurs sans scrupule, de les faire travailler dans des conditions déplorables et ignorées par les inspecteurs qui ne font jamais d'inspection dans ces endroits, ou de les obliger à accepter un travail chez un employeur qui ne paie que le salaire minimum, ou encore moins. Ces cas sont fréquents d'après les preuves dont nous disposons déjà.

Les employés de notre pays n'ont jamais été dans une meilleure situation financière. Il y a un an ou deux seulement nous nous lamentions au sujet du chômage. A l'heure actuelle, nous sommes préoccupés par une richesse excessive, et l'industrie à fort coefficient de main-d'œuvre ne peut pas trouver d'employés pour travailler à $1.25 l'heure dans l'Île-du-Prince-Édouard, à $1.50 au Nouveau-Brunswick ou à $2.25 à Toronto, pour la bonne et simple raison qu'on ne peut pas vivre à Toronto en gagnant $2.25 l'heure.

Je me trompe peut-être, monsieur l'Orateur, mais il n'y a pas beaucoup d'écho lorsque nous demandons à l'opposition ce qu'elle ferait pour améliorer la loi? J'en reviens au même argument que j'ai avancé l'année dernière. Nous pouvons exclure les pêcheurs, si vous le voulez. Par définition, ils sont employés. Si vous voulez une assurance pure et de caractère privé, il faut exclure les pêcheurs qui sont employés, mais je doute que quiconque de l'autre côté de la Chambre, venant des provinces de l'Atlantique ou de toute autre province, se lève pour faire une telle proposition, s'il a le moindre sens humanitaire. On peut retrancher les bûcherons qui travaillent à la pièce au milieu des bois. Ils travaillent à leur compte. Pourquoi ne pas faire cette suggestion si l'on veut économiser de l'argent?

● (1710)

Quel est donc l'incitation à ne pas travailler dont parle le chef de l'opposition (M. Stanfield)? Quelles sont les incitations à ne pas travailler pour un individu qui touche des prestations d'assurance-chômage de $107 par semaine alors qu'il doit gagner un salaire de $170 ou $180 par semaine ou davantage afin de toucher $107? Quelles sont les particularités du Canadien qui gagne $180 par semaine? Nous avons examiné toutes les données et voici le profil: il a une hypothèque à rembourser, il doit payer son automobile par mensualités, il doit payer des primes d'assurance-vie, il a un enfant à l'école secondaire. S'il perd son emploi à l'âge de 48 ans pour la première fois de sa vie, il peut différer ces dépenses pendant environ trois mois. Va-t-il quitter un emploi qui l'assure d'un salaire de $180 par semaine ou davantage pour retirer des prestations d'assurance-chômage de $107 par semaine, sans sécurité et sans assurance qu'il peut encore trouver du travail? Où est l'incitation à ne pas travailler? Il se peut qu'il y en ait au bas de l'échelle, pour un pauvre diable qui gagne $2 l'heure en Gaspésie, qui peut toucher des prestations équivalant à $1.33 l'heure et qui se dit que pour 66c. de plus l'heure ce n'est pas la peine de retourner au travail au salaire qu'il gagnait auparavant. Devrait-on supprimer cette prestation de $1.33 et abandonner cet individu à l'assistance sociale, ou hausser le salaire minimum?

Vous êtes-vous demandé, honorables membres de l'opposition, sur quoi se fonde le calcul de la prestation moyenne? Elle s'élève à 66⅔ p. 100 des revenus touchés dans l'industrie au pays, et est assujettie à l'impôt. Quels étaient les anciens chiffres? Elle s'élevait à 50 p. 100, non imposable, en 1968. Lorsqu'on calcule le taux de l'inflation entre 1968 et 1974, on découvre que le salarié qui touche $107 a un revenu inférieur en proportion de ce qu'il gagnait lorsqu'il travaillait à celui de l'individu qui touchait un maximum de $53 en proportion de ce qu'il gagnait lorsqu'il travaillait. Et pourtant les gens parlent des «généreuses prestations d'assurance-chômage». Bien sûr, nous avons distribué 2 milliards de dollars l'an dernier. Encore une fois, j'ai les tableaux devant moi, mais je n'ai pas l'intention d'en parler. Le gros de ces deux milliards de dollars est allé dans les régions du pays qui avaient besoin de cet argent—les provinces de l'Atlantique, le nord de l'Ontario, le nord de la Saskatchewan, la province de Québec et la péninsule gaspésienne, pour être dépensé par les pauvres là où il devrait l'être.

Combien de personnes savent que vous ne touchez de prestations à Toronto sous aucune condition pendant plus de 23 semaines si vous avez travaillé durant 19 semaines ou moins, au lieu de 52 semaines comme auparavant, à cause du niveau d'emploi dans cette région? Combien de gens savent que le pays est divisé en 16 régions et que dans huit d'entre elles la durée pendant laquelle on peut toucher des prestations d'assurance-chômage est de 23 semaines, après quoi vous êtes rejeté s'il vous arrive de manquer une campagne surprise pour lesquelles nous sommes bien connus.

Monsieur l'Orateur, lorsque tous les partis ont élaboré la loi, ils n'étaient pas conscients des abus. La campagne que j'ai menée en 1968, en qualité de ministre responsable, contre les abus a obtenu le premier prix de *Marketing Magazine*. Je suppose que c'était une grosse affaire. Elle était assez dure que Dalton Camp, ce libéral avec un petit «l», m'a mis en pièces dans sa chronique. Je l'en remercie car j'ai conservé cette chronique. Elle m'a rappelé que dans mon zèle de gérer efficacement le régime d'assurance-chômage, j'abusais involontairement de la loi et j'en éloignais les gens pour le simple plaisir, je suppose, de compiler des chiffres. C'était en 1968.

Lors de l'élaboration de la loi, certains fonctionnaires chargés du contrôle des prestations étaient à l'emploi de la Commission depuis 1942, année de l'adoption de la première loi. Nous avons bouché toutes les issues possibles. Lorsqu'on parle d'une durée d'emploi de huit semaines, il ne faut pas la comparer à la période de 20 semaines, mais plutôt aux prestations saisonnières. Les personnes qui connaissent l'assurance-chômage savent de quoi je parle. En vertu de l'ancienne loi, on pouvait toucher des presta-

tions d'assurance-chômage entre décembre et mai sans avoir travaillé et les appeler des prestations saisonnières. Cette disposition a été éliminée. Nous avons prolongé la période d'attente de une à deux semaines afin d'étudier plus à fond le dossier des candidats en vue de s'assurer qu'ils sont qualifiés. Cette mesure a du succès. Un examen des statistiques vous révélera qu'environ trois fois plus de personnes qu'autrefois sont exclues pour avoir quitté leur emploi. Parce qu'un plus grand nombre abandonnent ou parce qu'elles craignent davantage des méthodes plus efficaces? Tout dépend du point de vue.

M. Yewchuk: Vous devriez obtenir un nouveau discours, Bryce.

M. Mackasey: On a remédié à virtuellement toutes les faiblesses de l'ancienne loi et pourtant certains députés ne cessent de dire qu'on en abuse. Monsieur l'Orateur, si les gens veulent passer de huit à 12 semaines, c'est très bien. Peut-être épargnera-t-on 50 millions sur deux milliards de dollars. A Terre-Neuve, 13.9 p. 100 de toutes les réclamations en 1972—je m'en tiens à 1972 je connais les chiffres, j'y étais—je ne parle pas de 1973—1972 est censé avoir été une année de piètre administration, aussi les chiffres devraient être les pires—13.9 p. 100, dis-je, des réclamations provenaient de gens qui comptaient 11 semaines d'emploi ou moins; 14 p. 100, dans l'Île-du-Prince-Édouard; 12 p. 100 en Nouvelle-Écosse; 13.8 p. 100 au Nouveau-Brunswick; 10.6 p. 100 au Québec; toutes les autres provinces ont un pourcentage beaucoup moins élevé. Si vous voulez 12 semaines, ce sont ces gens-là qui seront touchés, ceux qui en ont le plus besoin et, encore une fois, les habitants des régions moins avantagées. Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) vient de parler de faire disparaître les disparités régionales. D'ici là, pourquoi choisirions-nous ces personnes . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député car son temps de parole est expiré. Il pourrait continuer du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour qu'il continue à condition de terminer son discours dans un délai raisonnable.

M. Mackasey: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur et messieurs les députés. Je comprends l'opposition; je comprends que d'aucuns estiment qu'on abuse du régime, et je n'accuse personne en face d'être rustre ou réactionnaire. Il se trouve des réactionnaires dans tous les partis mais ce qui compte c'est l'avis général du parti. En 1972, les prestataires d'assurance-chômage avec huit semaines d'emploi représentaient 2.5 p. 100 de toutes les réclamations au Canada. Voilà de quoi s'énerver: 2.5 p. 100; 11 semaines ou moins, 35,000 personnes! A un moment donné ou autre en 1972, 1,800,000 chômeurs ont touché l'assurance-chômage et 35,189 d'entre eux comptaient 11 semaines d'emploi ou moins. Ils reçoivent d'ailleurs les prestations pendant moins longtemps que celui qui a travaillé 20 semaines ou plus. Ils veulent seulement avoir le temps de souffler, ils veulent un emploi. Ce sont des travailleurs périphériques sans beaucoup d'instruction, qui ne demandent qu'à travailler. Ils travaillent aussi longtemps qu'ils ont un emploi, pourvu qu'ils aient de quoi vivre. C'est un fait.

L'employeur torontois qui se plaint de ne trouver personne à embaucher est habituellement celui qui veut le drap et l'argent: être au centre de la ville la plus prospère du pays, avoir le moins de problèmes de transport possible, car il est fort probable qu'il n'a pas de fret à payer, tout en payant sa main-d'œuvre au même salaire que si son entreprise était établie à des milliers de milles de Toronto. Cet homme a à la Chambre de nombreux porte-parole, mais il n'y en a pas beaucoup qui prennent la défense des pauvres parce que ce n'est pas politiquement avantageux.

• (1720)

Je donne un exemple entre mille. Je ne parlerai pas de ceux dont il a été question dans le *Star* de Montréal, puisque je ne sais pas d'où ils viennent ni s'ils sont exacts. Je me rappelle qu'en octobre, juste avant les élections, un journal comme le *Financial Times* titrait qu'une société de bois d'œuvre avait mis à pied 187 travailleurs. Il y a eu une grosse histoire à propos de l'assurance-chômage. Huit semaines plus tard, la société voulait reprendre ses employés. Elle aurait pu, bien sûr, garder ses employés huit semaines si elle avait su qu'elle en aurait besoin pour la production de bois. La société ne voyait pas raison de le faire se disant qu'elle trouverait d'autres travailleurs. Alors une autre manchette a annoncé que la société voulait réengager ses 187 employés, mais qu'ils n'étaient pas disponibles.

Un administrateur de la société, un distingué sénateur, est venu me trouver une fois le tapage calmé, bien entendu, et nous avons discuté de cette affaire. J'ai obtenu qu'il me donne les numéros d'assurance sociale des 187 employés en cause afin de trouver, par l'ordinateur, qui ils étaient et s'ils étaient toujours sur la liste des chômeurs. Il s'avéra que 14 des 187 personnes retiraient l'assurance-chômage. Les 173 autres travaillaient chez des concurrents de leur ancien employeur ou ailleurs. Devant les faits, le sénateur déclara qu'il était désolé. Cependant, il n'y eut aucune rétraction dans les journaux.

Comme elle manquait de travailleurs, la société s'adressa au bureau de la Main-d'œuvre dont les agents se rendirent sur place pour voir quel était le problème. En fait, il n'y avait pas beaucoup de problèmes. On pouvait gagner $300 par semaine, selon Bob Neilsen du *Star* de Toronto. Le seul problème, c'était que le camp se trouvait à 92 milles de la ville la plus proche, et il fallait se débrouiller pour s'y rendre. Une fois là, il fallait dormir avec 16 autres personnes. Si votre scie à chaîne se brisait au milieu de l'hiver, il fallait la réparer dehors. Et, ah oui, on pouvait gagner $300 par semaine, si l'on avait de la chance, c'est-à-dire si le bois avait un diamètre suffisant. Il n'y avait aucun salaire hebdomadaire garanti, encore moins de salaire mensuel, étant donné qu'il s'agissait d'un travail à la pièce, et parfois il était impossible de travailler à cause de la neige ou de la pluie. Et cette société se plaignait de ne pas trouver de travailleurs. Je ne parle pas d'une société d'Europe de l'Est, mais d'une société du Canada.

Par contre, il y a des sociétés en Colombie-Britannique et en Ontario qui construisent des logements convenables pour leurs travailleurs, qui permettent aux femmes et aux enfants de venir, qui garantissent un salaire hebdomadaire et qui prévoient le transport. Il y a une liste d'attente de personnes qui veulent travailler pour ces sociétés en raison des salaires qu'elles offrent. Que les employeurs qui se plaignent des programmes d'assurance-chômage et de bien-être social en disant qu'ils servent les intérêts des Canadiens paresseux se regardent dans la glace et voient leurs propres défauts. Ils sont prêts à les ignorer facilement et à condamner ceux qui parlent au nom de ceux qui n'ont généralement personne pour les représenter.

M. l'Orateur: Je vois que le député de Wellington (M. Hales) demande la parole pour poser une question. J'aimerais rappeler à la Chambre que le temps de parole du député du Verdun (M. Mackasey) est écoulé. Il faut le consentement unanime de la Chambre pour lui permettre de répondre à la question du député.

Des voix: D'accord.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, j'ai toujours aimé entendre l'ancien ministre parler de cette question importante. J'aimerais demander au ministre comment il résoudrait le problème que je vais lui poser et quelles modifications il apporterait à la loi pour régler ce genre de situation. Je veux parler d'un homme à qui l'on offre un emploi rémunéré à $3.23 l'heure, qui, après une seule journée de travail, s'aperçoit que son travail ne lui rapportera que $7 de plus que les $100 qu'il retire de l'assurance-chômage. Comment l'ex-ministre s'y prendrait-il pour persuader cet homme de retourner au travail?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, s'il touche $100 en prestations d'assurance-chômage, c'est qu'il gagnait $150 par semaine et non un peu plus de $3 l'heure. S'il gagnait $150 avant de toucher des prestations, il devrait normalement pouvoir trouver un emploi à $150.

M. Hales: Mais s'il ne le peut pas?

M. Mackasey: Après avoir retiré des prestations pendant un mois, aux termes de la formule de la Commission, ses prestations passeraient de $150 à $140. Après 60 autres jours, s'il se montre irresponsable ou trop difficile, il peut être exclu.

La Chambre pourrait-elle m'accorder deux minutes de plus pour corriger ce que le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), je crois, a dit. Le député a déclaré, je crois, que 250,000 Canadiens avaient été exclus. Je ne veux pas qu'on laisse cette inexactitude dans le hansard. Le ministre a peut-être dit que 250,000 personnes avaient été déclarées inadmissibles et avaient perdu leurs droits. Il y a toute une différence, monsieur l'Orateur. On peut perdre ses droits pendant 25 minutes et ensuite les reprendre; cela est à la discrétion du fonctionnaire qui contrôle les prestations. Par exemple, on peut avoir un nouvel emploi; on peut perdre ses droits pour une foule de raisons et les perdre, comme je viens de le dire, pendant quelques minutes seulement.

Notre régime permet de nous inonder de milliers de données statistiques. Si vous voulez obtenir des chiffres de l'ordre d'un million de personnes ayant perdu leurs droits, mettons en juin de chaque année, c'est tout à fait possible. Un fonctionnaire peut vous dire que, vu la situation, vous perdez vos droits et n'êtes plus admissible. Puis la situation évolue et une demi-heure après vous êtes de nouveau admissible. De toute façon, c'est une donnée statistique; on vous compte comme ayant perdu vos droits. Voilà pourquoi je me méfie des statistiques.

Les seules statistiques auxquelles je crois sont celles-ci: en décembre 1973, 6 p. 100 des assurés recevaient des prestations. En 1972, le pourcentage était de 7.4, tandis qu'en 1970, 10.6 p. 100 de ces prétendus fainéants de la main-d'œuvre canadienne recevaient des prestations. Si nous avons pu passer de 10 à 6 p. 100, il me semble que certains de nos économistes devraient être au nombre des chômeurs.

● (1730)

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je dirai tout de suite que c'est avec plaisir que je prends une place tout à fait officielle d'un côté de la Chambre que j'ai bien connu. Monsieur le président, je désire d'abord féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier), non pas les féliciter tellement du contenu du discours du trône, mais du courage ou de l'audace qu'ils ont eu d'appuyer un tel discours qui est à mon avis la répétition exacte de vœux ou de bonnes intentions que l'on connaît ou que j'ai entendus depuis six ans.

J'aimerais immédiatement, et rapidement traiter des quelques années qui ont précédé ce discours du trône. Personnellement, je fus durant trois ans l'un de ceux qui ont pratiqué une certaine tolérance, une certaine patience à l'égard des mesures proposées par le gouvernement. Relativement à plusieurs mesures, j'ai été très généreux, je pense, en appuyant à plusieurs occasions le gouvernement, croyant comme des milliers de Canadiens qu'on en arriverait à des résultats satisfaisants. Nous nous rendons compte depuis six ans, que la «société juste», qui était l'objectif dont on n'entend plus parler maintenant, est loin d'être réalisée, et je pense que des milliers de Canadiens reconnaissent que les résultats sont lamentables.

Je dois dire, monsieur le président, que ce n'est pas parce que le gouvernement n'a pas fait d'efforts. Je pense qu'il en a fait. Ce n'est pas parce qu'il a refusé de proposer des changements, car il a apporté certains changements, il a fait des propositions. Toutefois, à la fin, nous nous retrouvons avec une inflation qui n'est pas moins sérieuse qu'avant, un taux de chômage qui se maintient et qui est inacceptable, et l'augmentation du coût de la vie. Nous savons combien les ménagères sont inquiètes et avec raison! Nous nous retrouvons aussi avec la supposée crise du pétrole qui nous a fait connaître des jours difficiles.

Lorsque l'on fait une évaluation des six dernières années, malgré, encore une fois, les propositions qui ont été faites, il est difficile, et pour moi ce l'était, de continuer à appuyer un gouvernement qui ne répond absolument pas à nos aspirations et dont les résultats sont totalement insatisfaisants pour la majorité des Canadiens. Bien sûr, j'ai tenté pendant trois ans, au nom des électeurs de ma circonscription, de faire le meilleur travail possible. D'ailleurs, depuis six ans, j'ai travaillé le mieux possible, et me rendant compte de la sourde oreille du gouvernement vis-à-vis de certaines suggestions, car il n'y a pas que le gouvernement qui ait fait des suggestions en cette enceinte, j'ai cru qu'il me fallait, compte tenu du refus de recevoir une oreille attentive, j'ai cru qu'il me fallait reconsidérer ma position avec une équipe pour faire bloc et pour permettre aux Canadiens, non pas nécessairement de changer le pouvoir de mains, mais de leur donner une administration beaucoup plus efficace et rentable. Bien sûr, les députés d'en face vont tout de suite avoir des hésitations à croire qu'il existerait de ce côté-ci de la Chambre des députés aussi compétents qu'eux. Je crois qu'à la lumière du travail accompli de ce côté-ci depuis les élections de 1972, il y a quand même suffisamment de députés conservateurs progressistes capables d'imaginer sûrement mieux que toutes les initiatives que l'on a connues depuis six ans. Donc, pour cette raison, j'ai cru qu'il était juste de répondre à l'appel du chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) pour, d'une part, bien sûr, donner une présence au Québec dans ce parti, et d'autre part, pour

représenter le Québec à l'intérieur de ce parti, ce qui est nécessaire et pressant, parce que même si le gouvernement est constitué à 50 p. 100 de députés du Québec, nous voyons combien le Québec est mal représenté à certaines occasions, pour ne pas dire absent à d'autres occasions. Je pourrais citer toute la législation que nous avons discutée ici sur le pétrole. Pendant deux mois, pendant que l'opposition officielle livrait une bataille sérieuse et rangée sur l'importance d'un prix unique, nous n'avons pas entendu, sauf quelques rares exceptions, de députés du Québec répondre aux accusations du chef de l'opposition officielle qui étaient fort justifiées, lorsqu'il disait que les Québécois étaient en train de trahir leur propre province en matière énergétique. Et nous le savons parfaitement bien.

De plus, le gouvernement actuel va bientôt créer une société nationale de l'énergie, et l'on ne dit pas quels pouvoirs cette société aura, et je sais pertinemment que les Québécois sont fort inquiets de savoir si le gouvernement n'est pas en train de s'accaparer des pouvoirs en matière hydraulique. Nous savons parfaitement bien actuellement que les Québécois sont inquiets là-dessus. Mais actuellement, les Québécois au pouvoir n'en parlent pas, ne veulent pas en parler, et nous attendons l'occasion de prendre les positions qui s'imposent à ce sujet-là. J'aimerais . . .

Une voix: Vous ne savez pas ce qui se passe!

M. La Salle: Oui, je sais bien ce qui se passe. Hier, on s'est inquiété de mon retour au sein de l'équipe conservatrice progressiste. L'honorable député de Lévis (M. Guay) se demandait si je serais encore membre de ce parti politique aux prochaines élections. J'aimerais le lui dire, monsieur le président. J'ai eu le courage de prendre certaines décisions, certaines positions. Je pense que je me devais de le faire. Je me dois de considérer le travail qui est fait depuis près de 15 mois par l'opposition, et j'ai compris que ce travail de l'opposition reflétait parfaitement bien les inquiétudes de la nation canadienne.

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau), dans son discours, mentionnait que le chef de l'opposition officielle répétait des lamentations qu'il connaissait. Je pense qu'il a omis de dire que les lamentations du chef de l'opposition officielle étaient semblable à celles de la plupart des Canadiens sur les problèmes majeurs. Mais dans le discours du trône, on se garde bien d'apporter certaines précisions. Nous sollicitons encore un vote de confiance auprès de la nation canadienne, sans vouloir évaluer les résultats lamentables que nous connaissons. Et c'est justement ce que le chef de l'opposition officielle a présenté et a reflété dans ses arguments, lorsque je dis que c'était là les inquiétudes de la majorité des Canadiens. Les députés d'en face le savent parfaitement bien. Donc, à l'honorable député de Lévis, je dis que si on s'inquiète du parti conservateur progressiste, en se demandant s'il pourrait gagner une partie de la province de Québec, que ces messieurs d'en face se rassurent, le parti conservateur progressiste élira suffisamment de députés pour donner à la province de Québec une représentation équitable et juste. Ça va! Notre objectif n'est pas de 56 députés, dont 50 sont muets comme des carpes la plupart du temps. Notre objectif est de faire élire une dizaine de bons députés qui feraient le travail qu'ils doivent accomplir dans cette enceinte et représenter les aspirations du Québec, comme nous reconnaissons aux Albertains, aux Manitobains, comme premier devoir, de faire connaître les aspirations des Manitobains, des Albertains, des citoyens de leur province.

[M. La Salle.]

On parle de la nécessité d'un gouvernement central fort . . . J'écoutais l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) parler d'une décentralisation dans son ministère. C'est ce que j'aime entendre, monsieur le président, la «décentralisation des pouvoirs», le respect des provinces, des juridictions provinciales. On ne peut tout de même pas accuser le chef de l'opposition officielle de ne pas avoir exercé ce respect. Je ne pourrais pas en dire autant du chef du gouvernement actuel par exemple! Mes collègues du Québec le savent très bien. Donc, on tente par tous les moyens de ridiculiser l'opposition parce qu'elle parle d'inflation, de chômage, d'augmentation du coût de la vie et de la situation relative au pétrole. On essaiera, bien sûr, et on l'a mentionné, de créer une société nationale de l'énergie dont nous ne connaissons pas totalement les pouvoirs. Si cette mesure n'est pas discutée au préalable avec les provinces, elle pourra peut-être engendrer de gros problèmes.

● (1740)

Le fédéralisme sera viable dans la mesure où les provinces seront heureuses à l'intérieur de la Confédération. Et l'attitude du gouvernement actuel, attitude de centralisation, ne peut durer, qu'il s'agisse du Québec ou d'une autre province. Je suis heureux d'avoir constaté récemment qu'il n'y avait pas que le Québec qui éprouvait des problèmes en ce qui a trait au respect que chaque province s'attend du gouvernement central. Donc, dire qu'un gouvernement central fort est nécessaire, c'est faux. Mais si on travaille de façon à respecter les juridictions provinciales et à rendre les provinces suffisamment heureuses à l'intérieur de la Confédération, il est possible de parler d'un fédéralisme viable.

Évidemment, la Société nationale de l'énergie, comme mesure présentée par le gouvernement, répond d'emblée à un appui qui lui est nécessaire, c'est-à-dire répond à une suggestion faite par le Nouveau parti démocratique. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Mais pourquoi le gouvernement, plutôt que d'avoir cette tentation de nationaliser, ne présente-t-il pas des mesures encourageantes pour l'investisseur canadien, pour que le citoyen se sente intéressé à investir dans les sociétés canadiennes? Des avantages au niveau fiscal pourraient être aussi accordés.

Il s'agirait de mesures qui permettraient aux Canadiens de pratiquer l'épargne et l'investissement dans les industries canadiennes, et qui permettraient aussi à nos industries, aux Canadiens, d'exercer, sinon en majorité du moins dans une proportion beaucoup plus forte qu'aujourd'hui, un certain contrôle sur notre industrie en général. Il s'agit de reprendre notre économie, et plutôt que de tenter de nationaliser telle ou telle chose, il serait fort important et beaucoup plus bénéfique de véritablement laisser le Canada dans les mains des Canadiens, de présenter des mesures encourageantes et des avantages au Canadien qui investit dans l'industrie canadienne. Ceci pourrait effectivement nous empêcher d'avoir à réclamer la création d'une société nationale de l'énergie.

J'aimerais dire que durant ces six dernières années que j'ai passées au Parlement je me suis toujours appliqué à répondre aux aspirations de ma province. Je le répète, c'est le devoir de tous les députés de répondre, dans la mesure du possible, aux demandes de leurs provinces.

Je blâme les députés du Québec d'avoir été trop silencieux vis-à-vis de plusieurs problèmes, et surtout, je suis scandalisé de me rendre compte qu'encore aujourd'hui le

ministre responsable des Communications du Québec doit engager une bataille rangée contre son homologue d'Ottawa (M. Pelletier).

Malgré une représentation québécoise de 50 p. 100 plus un même à l'intérieur du gouvernement, la population du Québec s'attend à une représentation pratique, positive. Si des difficultés se présentent entre Ottawa et Québec, on a toujours la déception de constater que ce sont nos ministres du Québec qui ridiculisent le gouvernement du Québec. Et on l'a vu encore récemment combien il a fallu de temps au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) pour comprendre la position du Québec sur les allocations familiales. Y a-t-il eu des changements à la Constitution depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir? Non, monsieur le président, nous ne sommes pas plus avancés. Je dis ces choses parce que je me réserve toutes les occasions de le répéter.

Je veux prouver aux Québécois que ce n'est pas nécessairement un gouvernement libéral qui va les avantager ou qui va améliorer quoi que ce soit. Et si l'on étudie les problèmes majeurs on se rend compte encore une fois que le gouvernement est loin d'avoir trouvé toutes les solutions. Bien sûr, on me posera la question, d'ailleurs, elle m'a déjà été posée, on l'a posée à d'autres: Est-ce que le parti conservateur progressiste a toutes les solutions aux problèmes de l'heure?

Je ne pourrais pas donner l'assurance, monsieur le président, que mon parti possède toutes les solutions, mais ce que nous savons, et la population du Canada le sait très bien, c'est que nous avons la preuve que le gouvernement actuel ne les possède pas!

Donc, à partir de là, est-il possible de faire plus mal? Je ne le crois pas, et l'intégrité et l'honnêteté qu'a démontrées le chef de l'opposition officielle seront de nature à prouver aux Canadiens qu'il est possible d'avoir une administration qui pourrait faire beaucoup mieux. Je pense qu'il n'est pas exagéré de demander aux Canadiens de donner la chance à un autre parti politique de trouver des solutions, était donné que le gouvernement actuel ne les a pas inventées.

Aussi, monsieur le président, pour prouver ce que j'avance quant à la représentation québécoise au Parlement qui n'est pas suffisante ou adéquate, j'ai parlé tantôt des problèmes constitutionnels, du peu d'amélioration ou de l'absence d'amélioration. Je voudrais aussi appeler l'attention de la Chambre sur l'injustice flagrante qui existe actuellement à l'égard des expropriés de Sainte-Scholastique.

Bien sûr, mes amis d'en face ne veulent pas en entendre parler, mais nous savons très bien qu'a eu lieu, encore hier soir, une réunion de 2,000 personnes qui se sentent lésées, et avec raison. Lorsqu'on considère des différences d'évaluation de $200 à $2,000 l'acre payés à Pickering, je pense qu'il n'y a pas un député du Québec, qui a un peu de cœur au ventre, qui ne peut pas se révolter contre cela.

On me dira qu'il y a telle ou telle raison, mais on se rend tout de même compte que le gouvernement a dû retourner à Sainte-Scholastique et essayer de rapiécer les choses tant bien que mal, mais sans succès. Nous reconnaissons que ce n'est pas le ministre des Transports (M. Marchand) qui est responsable de l'évaluation qui a été faite. Bien sûr, c'est la responsabilité du ministre des Transports de condamner l'évaluation qui était fausse à la base et cela, on ne l'a pas fait jusqu'à maintenant, et il semble qu'on va accepter cette injustice qui est flagrante pour les expropriés de Sainte-Scholastique.

Donc, je demande aux députés du Québec de se lever et de faire en sorte de corriger une erreur que les évaluateurs ont faite. Je n'accuse pas les députés d'avoir commis cette erreur-là. L'injustice, c'est de se taire comme on le fait depuis longtemps sur cette question.

Monsieur le président, j'aimerais aussi signaler l'importance dans ma région de l'absence de la possibilité d'obtenir une subvention pour une zone désignée, zone que ma région possédait jusqu'au mois de juin dernier. J'aimerais, bien sûr, demander une chose au ministre, compte tenu des déclarations qu'il a faites tantôt. Il semble que plusieurs changements dans l'évaluation des subventions possibles à verser à certaines industries ou à certaines régions s'imposent. Ces changements sont déjà appliqués dans certaines provinces. Après six mois d'attente, j'ai raison de demander d'urgence que le ministre de l'Expansion économique régionale réponde à ma circonscription et à beaucoup d'autres. Le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) en a parlé hier et avec raison. Il doit répondre à la province de Québec, pour qu'une nouvelle entente soit signée le plus tôt possible. Le dossier est présenté depuis fort longtemps, je ne connais pas les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas encore répondu, n'a pas encore signé cette entente, mais j'espère qu'elle sera signée le plus tôt possible, parce que j'estime que mes électeurs, comme tous ceux du Québec qui sont privés de cette entente-là, ont droit comme ceux de toute autre région du Canada d'avoir la possibilité d'obtenir une subvention qui leur est nécessaire, et dans ma région, il est absolument urgent que nous jouissions de cet avantage . . .

M. Jacques-L. Trudel (Montréal-Bourassa): Vous êtes un beau parleur!

M. La Salle: . . . pendant que le député de Montréal-Bourassa (M. Trudel) me pose certaines questions, je lui demande d'inviter son gouvernement libéral du Québec, s'il y avait une lacune, de faire la part des choses, et surtout je lui demande de voir à ce que cette entente soit signée dans l'intérêt des Québecois. Il s'agit encore d'un retard et d'une injustice d'un gouvernement dans lequel on retrouve 50 p. 100 de Québecois, lequel se vante de bien servir la province de Québec.

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Vous parlez à travers votre chapeau!

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Cela ne veut rien dire, 50!

M. La Salle: Je me rends compte que cela ne veut rien dire.

M. Trudel: 50, c'est 25 fois 2!

M. La Salle: J'aimerais aussi solliciter du ministre responsable du sport amateur de gros crédits supplémentaires pour répondre à un besoin, à une motivation chez les jeunes vis-à-vis d'un conditionnement physique qui touche les gens de tout âge. Grâce à la tenue des Jeux olympiques de 1976, ils ont bénéficié de crédits supplémentaires. Cela est insuffisant, monsieur le président. Si nous parlons de la nécessité d'un conditionnement physique sérieux, à mon avis, il est grand temps que l'on confie à un autre ministère que celui de la Santé nationale et du Bien-être social l'organisme responsable du sport amateur qui est noyé dans le budget de ce ministère. Je recommanderais la création d'un ministère responsable du sport amateur, du conditionnement physique, des sports et loisirs au Canada. A mon avis, en faisant une étude sérieuse

sur le sujet, on se rendrait compte qu'il est urgent d'accorder des crédits suffisants afin de donner une chance égale aux jeunes de tout âge de poursuivre un entraînement de conditionnement physique beaucoup plus pratique que celui qu'on fait aujourd'hui.

● (1750)

Monsieur le président, j'aimerais particulièrement attirer l'attention du ministre des Postes (M. Ouellet) sur certaines paroisses de ma circonscription qui ont fait des suggestions et qui ont un grand besoin d'un bureau de poste beaucoup plus fonctionnel que celui qu'ils on actuellement. La ville de Joliette, de même que les municipalités de Saint-Jacques, Saint-Thomas et de l'Épiphanie ont fait des instances dans ma circonscription, et je me dois d'attirer, en leur nom, l'attention toute particulière du ministre des Postes afin qu'elles obtiennent les services dont elles ont besoin.

Monsieur le président, dans le discours du trône on parle d'une amélioration du climat social, mais on a complètement omis d'étudier la possibilité d'accorder la pension de sécurité de vieillesse à 60 ans. A mon avis, plusieurs de mes collègues seraient favorables en principe à cette mesure, aujourd'hui. Il suffirait peut-être de présenter une mesure pour une période de cinq années, qu'elle soit volontaire au départ, peu importe, qui reconnaîtrait le principe d'une pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans. La diminution sur le marché du travail du nombre de ces employés de 60 ans ou plus créerait alors des postes vacants pour les jeunes qui sont en chômage.

M. Béchard: Vous vous plaignez qu'on dépense trop!

M. La Salle: L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) sait pourtant qu'une telle mesure pourrait lui rendre service. Il n'y a pas de problème . . .

A mon avis, on pourrait peut-être évaluer le coût de cette mesure et, étant donné que nous pourrions fournir du travail aux chômeurs, on pourrait peut-être évaluer l'épargne qui serait faite en accordant des vacances à ceux qui en méritent et du travail à ceux qui sont en âge de travailler. Si l'on veut améliorer le climat social, à mon avis, ce serait là une mesure urgente dont on pourrait envisager sérieusement l'adoption. Personnellement, je continuerai à croire que cette mesure pourrait être une solution au grave problème que nous connaissons aujourd'hui, celui du chômage.

Avant de terminer mes remarques, monsieur le président, je voudrais parler un peu de l'agriculture, étant donné que c'est un facteur très important dans ma circonscription. Je sais aussi que l'agriculture ne se porte pas très bien à la grandeur du Canada, d'ailleurs plusieurs députés l'ont dit.

Lorsque nous constatons qu'au cours de l'année 1973 le Canada a importé 50 millions de livres de beurre, à mon avis, nous avons raison de nous inquiéter.

Une diminution de 8 p. 100 de la production laitière à été enregistrée à la grandeur du Canada, l'an dernier, ce qui a nécessité des importations de beurre et, au rythme actuel, si le gouvernement ne prend pas des mesures radicales, nous anticipons l'importation de 100 millions de livres de beurre pour l'an prochain.

La Fédération canadienne des producteurs de lait a présenté un mémoire, et elle demande une augmentation de $2 les 100 livres de lait. De nouveau, on hésitera peut-être à répondre à ces besoins par une absence totale de politique vis-à-vis des coûts de production. Nous reconnaissons que les coûts de production ont augmenté d'une façon inquiétante et j'ai en main un dossier récemment présenté par l'UPA et la Fédération canadienne du lait qui démontre qu'actuellement le coût de la production du lait est monté à $10 les 100 livres, pendant que ces mêmes producteurs ne reçoivent que $7 les 100 livres. Ils demandent donc une augmentation de $2 en pensant que les coûts de production pourraient se stabiliser à nouveau en 1974 et, finalement, ils anticipent certains bénéfices. A mon avis, la Fédération canadienne des producteurs de lait a parfaitement raison de réclamer cette augmentation, et l'on se demande jusqu'à quel point le gouvernement répondra rapidement à ces instances. Je parle de «stabilisation». Nous ne pourrons jamais mettre en pratique une «stabilisation» sans prévoir l'octroi de subventions à court terme, si nous voulons véritablement sauver la classe agricole.

Nous verrons encore, au printemps, la disparition de plusieurs exploitations laitières. Bien que l'on prétende que cela dépend de l'âge des producteurs de lait, ce n'est pas exact, monsieur le président. La raison première est à l'effet que le producteur de lait ne fait pas de bénéfices suffisants pour maintenir une exploitation à long terme. Les producteurs de lait, dont la moyenne d'âge est de 40 ans, ne sont donc pas prêts à toucher leur pension de sécurité de la vieillesse, au contraire, ils savent compter et calculer, et ils n'abandonneront pas leur exploitation laitière parce qu'ils ne font pas de bénéfices.

A mon avis le gouvernement doit apporter une attention particulière au problème et présenter des mesures très concrètes pour y faire face, tout en s'assurant qu'on n'ira pas mettre toutes ces responsabilités sur le dos du consommateur.

Monsieur le président, j'aurais encore bien des choses à dire, mais mon temps de parole est déjà écoulé, et je tiens à répéter que je ne ménagerai rien pour soulever ces questions régulièrement à la Chambre, afin de répondre aux aspirations et de régler les problèmes de la plupart des citoyens. Je combattrai de toutes mes forces un gouvernement qui n'a pas su inclure dans le discours du trône des mesures concrètes pour assurer un mieux-être à la population, un gouvernement qui ose même demander un vote de confiance à la population.

Monsieur le président, il est grand temps de tenter l'expérience d'une nouvelle administration qui s'est fort bien préparée depuis quelques années.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, comme il est près de 6 heures et que je ne voudrais pas voir couper mon élan à 6 heures, est-ce que je pourrais . . .

M. Wagner: Vous pouvez toujours commencer maintenant!

M. Béchard: Est-ce que je pourrais signaler qu'il est 6 heures avec le consentement de mon honorable collègue de Saint-Hyacinthe (M. Wagner)?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est à peu près 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil, et la Chambre reprendra ses travaux à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Je donne la parole à l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard).

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je voudrais porter à votre attention que ma circonscription est Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.

Monsieur le président, à l'instar de mes préopinants, je voudrais présenter mes hommages respectueux et mes félicitations à Son Excellence le gouverneur général, monsieur Jules Léger, et à son épouse, et leur souhaiter des années de bonheur et de joie dans l'accomplissement de leur mandat. Les années d'expérience de M. Léger dans ses nombreuses fonctions, tant au Canada qu'à l'étranger, où il s'est acquitté de ses responsabilités avec compétence tact et dignité, l'ont très bien préparé aux hautes fonctions qui viennent de lui être confiées.

On ne peut omettre de signaler la qualité des plats de résistance éloquents que nous ont servis le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier). Ils ont vraiment, par leurs propos, fait vibrer chez nous les fibres libérales qui parcourent tout l'être d'un libéral digne de ce nom. Ce bain de fraîcheur, monsieur le président, a même fait vibrer les fibres du député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), anciennes fibres libérales. Ce bain de fraîcheur, où nos distingués collègues nous ont plongés, ne peut être que vivifiant pour quelqu'un qui, toute sa vie, engagé politiquement, a défendu avec vigueur et non moins de fierté les grands principes du libéralisme.

Au sujet de ces principes, ce n'est pas une coïncidence de dégager du discours du trône, qu'a bien voulu nous livrer Son Excellence, la grande philosophie libérale que nous ont transmise les Laurier, en passant par les King, les St-Laurent, les Pearson, et si admirablement et efficacement continuée et adaptée aux besoins et à l'évolution de notre société moderne par celui que l'histoire identifiera, sans aucun doute, comme le plus grand premier ministre que le Canada ait connu, le très honorable premier ministre (M. Trudeau). Non, monsieur le président, ce n'est pas une coïncidence. L'essence même du libéralisme, dont nous sommes tous pénétrés, a toujours guidé les gestes des gouvernements libéraux qui se sont succédé et de celui-ci en particulier. On n'a qu'à repasser toutes les lois adoptées par les administrations libérales successives, et spécialement celles de l'administration dirigée par nos deux plus récents chefs, pour nous rendre compte du souci qu'a toujours apporté le parti libéral au bien-être de l'individu, où qu'il soit dans la société canadienne.

● (2010)

C'est maintenant un cliché, monsieur le président, d'identifier le parti libéral aux réformes sociales au Canada.

Des mesures législatives visant à accorder à l'individu, à accorder aux citoyens plus de sécurité, plus de primauté, plus de liberté, dans le vrai sens du mot, et plus de dignité que jamais aucun gouvernement n'avait même osé le faire, surtout les gouvernements conservateurs progressistes . . .

M. Grafftey: Plus de chômage, plus d'inflation!

M. Béchard: Parlons-en du chômage. Je vais revenir là-dessus tantôt.

Ces mesures, dis-je, ont été prises par des administrations libérales, et en particulier, par celle du très honorable premier ministre. Tous les domaines y sont passés et la liste est tellement longue, et le temps à ma disposition étant très court, que je n'ai pas l'intention de toutes les énumérer, mais après de telles réalisations, et je peux en énumérer quelques-unes, qui, je le répète, étaient impensables il y a à peine une décennie, l'opposition, en commençant par son chef (M. Stanfield), son sous-chef québécois l'honorable député de Saint-Hyacinthe, dont je salue la présence à la Chambre, et aussi récemment qu'avant-hier soir, l'honorable député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), l'opposition, dis-je, osera accuser le parti libéral et le très honorable premier ministre de manquer d'imagination et de détermination. Ces faux guérisseurs, ou devrais-je plutôt dire ces faux «contrôleurs», car ils sont forts sur les contrôles, de tous les maux, dans le seul domaine très important de la sécurité sociale, laquelle vise à atténuer les misères et les problèmes des personnes âgées, des démunis, des déshérités, ces mêmes faux «contrôleurs» ou faux guérisseurs de tous les maux, monsieur le président, n'ont réussi, depuis la Confédération canadienne depuis 1867, qu'à donner aux personnes âgées que la minime somme de $16 sur un total maintenant fixé à $188 par mois. Il faut avoir du front pour oser parler d'absence d'imagination et de détermination.

Cela est l'œuvre du gouvernement précédent de l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) et maintenant de l'honorable député de Saint-Hyacinthe: $16 dans toute sa vie, depuis la Confédération. Ceux qui sont tellement attachés au bien-être, se plaignent aujourd'hui de l'inflation.

M. Trudel: Regardez rougir le député de Saint-Hyacinthe!

M. Béchard: Que je plains donc, monsieur le président, que je plains donc l'honorable député de Joliette (M. La Salle), qui, jusqu'à cet après-midi, était devenu soudainement muet, d'avoir enfourché à nouveau la monture qu'il avait si sagement et à bon droit abandonnée en 1971, et qu'il avait juré publiquement, à la télévision, à la radio, et dans un comité de la Chambre, de ne plus jamais «monter», devant l'attitude mesquine des conservateurs progressistes, sur le bill des langues officielles. Il avait aussi agi ainsi à l'occasion du débat sur les Jeux olympiques de 1976.

Que je sympathise également, monsieur le président, . . .

M. Grafftey: Soyez sérieux, cela est de la petite politique!

M. Béchard: Qu'est-ce que c'est? Vous n'avez pas dû écouter le discours de votre collègue de Saint-Hyacinthe et de celui de Joliette.

Que je sympathise donc aussi, monsieur le président, avec le supposé lieutenant québécois du parti conservateur progressiste, mon honorable collègue de Saint-Hyacinthe . . .

Une voix: Pas Marcel Masse!

M. Béchard: . . . dont on perçoit, depuis qu'il siège au sein du parti conservateur progressiste, dont on perçoit, dis-je, d'une façon si évidente la position précaire dans laquelle il se trouve. Parfois, on le voit presque sur le point de s'écrier: Que diable suis-je donc venu faire dans cette galère?

Monsieur le président, la «reconquête» dont a fait grand état récemment le chef national du parti conservateur progressiste, lors d'un certain cocktail-bénéfice au Château Frontenac à Québec et où, par inadvertance ou par pure coïncidence, brillaient par leur absence les deux seuls élus québécois conservateurs progressistes, cette reconquête, monsieur le président, n'est pas pour demain. Et cette absence a été bien caricaturée dans *Le Soleil* du 5 mars 1974 de la façon suivante: on voit le chef de l'opposition officielle escalader le Cap Diamant pour aller vers les Plaines d'Abraham, suivi d'un supposé chef et de la nouvelle recrue conservatrice aller parler dans la langue des habitants, et qui sont là, dans le bateau, sur le fleuve Saint-Laurent. Le chef est censé être le lieutenant de la province de Québec. On peut lire: «Et toi, si on a des troubles on ira te chercher.» Alors, la «reconquête», comme je le disais, n'est pas pour demain.

Je mentionnais tout à l'heure la vocation sociale à laquelle s'est toujours voué le parti libéral. Cependant, monsieur le président, dans notre parti comme dans tous les partis intéressés avant tout au bien-être de l'individu, à son mieux-être, et non seulement au bien-être des mieux-nantis et de ceux qui pouvaient mieux garnir les caisses électorales et s'assurer ainsi plus de sécurité, il s'est glissé, de temps à autre, des gens aux tendances un peu trop conservatrices, attirés vers le parti libéral ou pressés d'y adhérer dans l'intention bien arrêtée de freiner les élans politiques des libéraux qu'ils considéraient trop avant-gardistes.

Cela, monsieur le président, a été très malheureux et surtout désastreux pour notre pays et la société canadienne qui auraient pu bénéficier plus tôt, et d'une façon plus équitable, des transformations nécessaires et commandées par l'évolution inévitable du monde et toujours prônées par le parti libéral.

Dans nos sociétés occidentales supposément démocratiques, on a trop longtemps courbé l'échine devant le veau d'or. En ce faisant on a privé consciemment ou non les citoyens d'un niveau de vie auquel ils avaient droit en tant qu'êtres humains. On a reconnu un peu trop tard, hélas, qu'on ne pouvait pas bousculer l'ouvrier, l'agriculteur, le pêcheur, le vieillard, le déshérité, les malades, les enfants, les femmes et les moins favorisés de notre société, à la guise du patron ou de l'État.

Le parti libéral, cependant, mû par le principe même de son existence, a constaté plus vite que toute autre formation politique au Canada que notre système ne tournait pas rond, qu'il était malade et que les responsabilités d'un gouvernement devaient être davantage axées sur le bien-être de l'individu et sur le respect de la personne humaine. Dès ce moment, nous avons vu apparaître chez nous une foule de mesures de sécurité sociale et de lois progressives visant spécialement à la sécurité de l'individu avant tout.

Loin de ma pensée de prétendre, monsieur le président, que tout est parfait dans le meilleur des mondes et que le Canadien n'a plus aucun problème. Je n'ai pas peur cependant d'affirmer que les mesures libérales, et le député de Saint-Hyacinthe m'approuve, . . .

M. Wagner: Oh, non!

M. Béchard: . . . les mesures libérales en général, adoptées pendant qu'il était libéral lui aussi depuis déjà plusieurs années, ont atténué les injustices involontaires des gouvernements d'antan, et que le Canadien évolue maintenant plus à l'aise dans un climat moins tendu et avec plus de liberté. Il se trouvera sans doute des gens, à la suite des propos que je vais tenir dans un instant, dans cette enceinte comme à l'extérieur, qui enchaîneront pour dire que je méprise ou fais fi de l'entreprise privée.

● (2020)

Au contraire. Je rends hommage à tous ces Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui ont fait et font un travail gigantesque pour établir des industries variées, qui ont contribué à bâtir notre coin de terre en procurant le pain quotidien à la population canadienne tout en développant nos richesses naturelles et en plaçant le Canada dans la situation enviable où il se trouve présentement.

Ce que je ne puis admettre, cependant, monsieur le président, c'est l'exploitation éhontée du travailleur qui lui aussi, et lui surtout, contribue au développement de son pays tout en faisant réaliser, ce qui est normal, des gains nécessaires à son employeur si ce dernier veut continuer à fournir de l'emploi aux Canadiens et à progresser s'il veut continuer à développer nos ressources au profit de tous les Canadiens.

Il n'existe pas, monsieur le président, un Canadien intelligent, du moins je l'espère, qui irait jusqu'à prétendre qu'une industrie, un commerce ou un négoce quelconque n'a pas le droit de tirer certains profits de l'exploitation de son entreprise.

Ce serait se vouer au suicide, si on persistait dans cette voie. Toutefois, je ne puis honnêtement admettre que ces mêmes industries, commerces etc., réalisent des profits excessifs dans le seul but de faire des profits au détriment du consommateur canadien.

Une telle attitude, un tel excès, on le voit et on l'a vu, conduit à la situation que nous connaissons partout dans le monde actuellement, et notre pays n'est pas épargné. Cela, je crois, nos industriels et nos commerçants l'ont compris, et les améliorations apportées à leurs entreprises et au sort de leurs employés le prouvent.

Tous les pays du monde sont aux prises, à diverses étapes de leur existence, avec ce mal causé par divers facteurs, dont l'inflation, qui n'ont pas toujours leur origine chez nous mais ailleurs dans le monde. Cette escalade de prix se fait plutôt sentir dans le domaine des produits alimentaires, secteur qui touche tous les Canadiens.

Comme le Canada doit compter énormément sur son commerce extérieur pour écouler ses produits et se procurer ceux qu'il ne produit pas ou qu'il produit en quantité insuffisante, il n'échappe pas aux caprices de la fluctuation des prix internationaux.

Monsieur le président, cet avant-midi, l'ex-chef du parti conservateur progressiste, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a blâmé le gouvernement pendant une demi-heure des dépenses qu'il faisait. Le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) a soulevé la question récemment, lors de la présentation des prévisions budgétaires.

L'ex-premier ministre du Canada a dit que durant son administration, le taux d'inflation avait été de 1.9 p. 100. Mais, monsieur le président, il devrait être le dernier à parler à la population canadienne et au Parlement canadien de l'administration de 1958 à 1963.

Le député de Brome-Missisquoi a parlé du chômage. Alors que la population active était beaucoup moindre qu'aujourd'hui, le nombre des chômeurs atteignait presque le million en 1963 lorsque nous avons pris le pouvoir. On a annoncé dans tout le Canada, des mesures de restrictions à la radio, à la télévision, au lieu de le faire au Parlement, au lendemain des élections de 1962. C'est cela le respect du Parlement! L'honorable député de Saint-Hyacinthe, cet

après-midi et hier, a parlé du développement régional. Le parti conservateur permettait les travaux d'hiver afin de couper des branches le long des chemins. C'était cela le développement régional du parti conservateur.

[*Traduction*]

M. McKinley: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. S'il y avait du chômage au Canada dans ces années-là, c'est le gouvernement libéral qui en était la cause.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député sait très bien qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Béchard: Monsieur le président, il est facile de dire cela lorsqu'on n'était pas à la Chambre et qu'on ne songeait même pas à faire de la politique dans cette circonscription.

Le taux d'inflation était de 1.9 p. 100 mais, à part le chômage, il n'y avait rien, aucun développement industriel, l'austérité régnait partout, austérité et restrictions annoncées, s'il vous plaît, à la télévision, on s'en souviendra, au lendemain des élections de 1962.

Monsieur le président, alors que le gouvernement fait tous les efforts, depuis ces dernières années, pour lutter contre cette plaie, est survenue l'automne dernier la crise de l'énergie qui n'est pas étrangère, si on veut être réaliste, à la hausse actuelle du coût de la vie.

● (2030)

Étant donné ces moments difficiles, il est maintenant permis d'affirmer, bien que ce problème ne soit pas encore entièrement réglé, que le Canada a fait preuve de maturité. La position qu'il a prise, tant pour protéger nos ressources énergétiques que pour protéger le consommateur canadien contre une escalade inacceptable du prix d'un produit aussi essentiel à notre économie, a été la meilleure.

Les Canadiens ont pu, grâce à ces mesures passer l'hiver sans souffrir du froid, même si cela a dû leur en coûter un peu plus cher. Nous avons été privilégiés, monsieur le président, d'avoir à la direction de notre pays des hommes déterminés et énergiques, comme le très honorable premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald). Grâce à cette équipe, nous avons évité ce qui aurait pu être désastreux pour la population canadienne, comme dans bien d'autres pays, ainsi que pour l'économie du Canada en général. La nouvelle politique, annoncée au mois de décembre par le très honorable premier ministre, en matière d'énergie, et toutes les mesures efficaces prises par le gouvernement assureront le Canada d'approvisionnements suffisants en pétrole à un prix unique, d'une extrémité à l'autre du pays, étant donné l'immense potentiel pétrolifère de notre pays. Cette politique, en outre, n'a pas été conçue pour enlever quelque chose aux régions les plus riches en pétrole, au pays. Au contraire, ceci leur assurera des développements immenses, même si elles partagent leurs richesses naturelles avec leurs concitoyens canadiens moins fortunés dans ce domaine bien précis. Le Canada s'est développé et est devenu ce qu'il est aujourd'hui, monsieur le président, grâce à la coopération de toutes les provinces, facteur essentiel à notre unité et, je dirais même, à notre survie comme nation respectée. Si le Canada veut continuer à grandir et assurer à la population de demain un niveau de vie convenable, cette coopération et ce partage doivent continuer et s'affermir. Notre pays, dans le seul domaine de son potentiel pétrolifère, peut non seulement se suffire à lui-même, mais surpasser en importance les pays du Moyen-Orient, dont les réserves sont beaucoup plus limitées que les nôtres, et s'assurer une position qui sera respectée partout dans le monde.

Je voudrais ici, monsieur le président, faire miens les propos tenus par l'honorable ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) au sujet du projet qu'il a conçu pour assurer cet avenir à notre pays dans ce domaine, à savoir le développement maximum des sables bitumineux de l'Athabasca. Notre pays a donc l'occasion de faire des pas de géant dans ce domaine, et ce faisant, de se placer dans un état de sécurité et d'indépendance vis-à-vis de toute crise éventuelle de l'énergie, sans compter l'apport fantastique que cela constituera pour notre économie. La mise de fonds sera astronomique, me dira-t-on, et notre économie ne peut se permettre une telle dépense. L'honorable ministre a expliqué le plan de financement de cette entreprise et je ne m'attarderai pas à le répéter ici. De plus, il ne s'agit pas, monsieur le président, d'une dépense, mais plutôt d'un investissement qui est appelé à porter le Canada à une taille qui ferait rougir de honte ceux qui n'y voyaient que «quelques arpents de neige». Je félicite l'honorable ministre et lui souhaite de pouvoir rallier tout le monde à son initiative qu'on ne peut rejeter du revers de la main.

Mes préopinants ont énuméré les mesures prises par le gouvernement pour amoindrir les effets néfastes de l'inflation, je ne les répéterai donc pas. D'ailleurs, le temps mis à ma disposition ne me le permet pas. J'y reviendrai à une autre occasion.

Je voudrais, avant de conclure mes remarques par des considérations particulières à ma circonscription et à ma région, saluer avec satisfaction les mesures annoncées dans le discours du trône pour améliorer le sort des agriculteurs et des pêcheurs canadiens afin qu'ils puissent augmenter la productivité et la qualité de leurs produits, et faciliter la relève sur nos terres canadiennes, si nous voulons assurer une quantité suffisante de denrées alimentaires à la population et, au besoin, faciliter l'exportation au meilleur prix de nos surplus.

Il est un grave problème qui existe depuis plusieurs années pour les agriculteurs et les producteurs agricoles de l'Est du pays et de la province de Québec en particulier, savoir l'approvisionnement en quantité suffisante, et à un prix paritaire avec les producteurs de l'Ouest, de grains de provende. Jamais il n'a été manifesté de ressentiment par des agriculteurs de l'Est pour ce dont pouvaient bénéficier leurs concitoyens de l'Ouest. Jamais! Cependant, ils voulaient se procurer les grains de provende et les moulées nécessaires à un prix qui puisse leur permettre de faire concurrence sur le marché. Des mesures ont été prises pour solutionner ce sérieux problème, mais cela est loin de donner satisfaction. Il faudra à tout prix, et cela est impérieux, trouver rapidement une solution.

Pour les pêcheurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en particulier, où la pêche occupe un champ très important de l'activité économique, il est urgent que les installations portuaires, dont fait état l'entente conclue avec le Québec, soient construites, et ce sans délai. A ce sujet, il me fait plaisir de voir à la Chambre, ce soir, l'honorable ministre de l'Environnement (M. Davis) écouter ces propos.

Bien que, dans ma circonscription, les principaux havres soient déjà aménagés ou en voie d'exécution et que pour le

havre de Millerand, des crédits de plus d'un million de dollars soient prévus dans le budget des dépenses du 1974-1975, je ne puis demeurer insensible, monsieur le président, aux problèmes soulevés par l'absence de crédits suffisants, par exemple, pour le centre de pêche de Grande-Rivière et de Les Méchins. Je veux, en toute solidarité avec mes collègues de Gaspé et de Matane (MM. Cyr et De Bané) et les pêcheurs de cette région, presser le ministre de l'Environnement et ministre des Pêches, ainsi que le gouvernement, d'affecter de nouveaux crédits à ces centres de pêche. L'entente conclue pour le Bas Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine se terminera en 1976.

Il ne faudrait pas oublier les pêcheurs côtiers qui, eux, ne peuvent pas tous se réfugier dans ces havres et qui vivent en grande partie de ce métier, spécialement dans la circonscription de Bonaventure. Ils sont réellement à plaindre, puisque la centralisation accapare, depuis ces dernières années, tout le budget du ministère. On me dira que je radote, monsieur le président! Dans l'esprit de certains, peut-être! Mais si l'on ne m'écoute pas, j'ai bien l'intention de continuer à radoter et à persister dans cette veine jusqu'à ce qu'on s'exécute et dans le sens de mes revendications légitimes.

La désormais célèbre chasse aux phoques, que des cœurs très attendris, des cœurs sensibles, plus sensibles par la disparition de ces petits animaux que par celle des êtres humains, soit, par exemple, un enfant non encore né, ont réussi à bannir, presque graduellement, monsieur le président, doit être instaurée de nouveau.

Je ne nie pas qu'il faille protéger l'espèce et qu'un certain contrôle soit nécessaire. Le pêcheur consciencieux, le pêcheur des Îles-de-la-Madeleine, qui s'adonne spécialement à cette chasse aux phoques, comprend ce problème et comprend aussi que des contrôles sont nécessaires, mais on doit à tout prix conserver cette source de revenu à nos pêcheurs, à cette époque difficile de l'année. Au besoin, on devrait développer cette chasse pour la rendre plus profitable aux Madelinots eux-mêmes, en établissant une usine ou en favorisant l'établissement d'une usine de traitement des peaux de phoques aux Îles-de-la-Madeleine.

En plus d'assurer un revenu important aux pêcheurs, la chasse aux phoques contribue à préserver nos réserves de poissons qui sont dévorés en quantité incalculable tous les jours par ces phoques. Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ne devraient jamais perdre de vue ce facteur important de la diminution des espèces de poissons qui sont d'abord la source principale de revenu du pêcheur.

Je désire donc m'associer entièrement aux conclusions d'un groupe de pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine réunis récemment à La Vernière pour discuter de ce sujet important pour eux, et dont une émission de la Société Radio-Canada a fait état cette semaine.

J'aurais beaucoup d'autres sujets précis à traiter pour le bien-être de ma circonscription, monsieur le président, mais il me faudra y revenir une autre fois étant donné le manque de temps.

Le discours du trône nous a mis du pain sur la planche. Ce programme législatif, qui n'a d'autre objectif que le mieux-être du Canadien, saura, je l'espère, monsieur le président, gagner la faveur de tous les députés y compris ceux de Saint-Hyacinthe et de Joliette qui en leur âme et conscience voudront, j'en suis sûr, l'adopter rapidement dans le meilleur intérêt de la population canadienne.

[M. Béchard.]

M. Wagner: Monsieur le président, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Béchard: Oui, monsieur le président.

M. Wagner: Monsieur le président, le député pourrait-il dire à la Chambre s'il fait siennes les récentes déclarations des députés de Matane et de Gaspé (M. De Bané et Cyr), à l'effet que les pêcheurs de la Gaspésie sont maltraités par le gouvernement actuel.

M. Béchard: Monsieur le président, d'abord les députés de Matane et de Gaspé n'ont pas tenu de tels propos, mais ils ont fait remarquer que les crédits accordés à la Gaspésie, selon l'entente qui se termine en 1976, étaient insuffisants si l'on veut que la construction de tous les ports centralisés pour les pêcheurs soit terminée à temps. Je n'ai aucune hésitation, je viens d'ailleurs d'y référer dans mon discours, à dire que c'est insuffisant et que nous exigeons davantage. Mais le parti conservateur progressiste dit que l'on dépense trop. Le député de Joliette voulait d'un côté que l'on accorde aujourd'hui la pension de sécurité de la vieillesse aux personnes âgées de 60 ans, et d'un autre on nous reproche de trop dépenser.

[*Traduction*]

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, permettez que je commence en joignant ma voix aux hommages que l'on a rendu à Son Excellence le Gouverneur général. Je suis certain que tous les Canadiens lui souhaitent tout le succès et la réussite possible pendant la durée de son mandat.

A mon avis, le débat d'aujourd'hui sur le discours du trône a été intéressant. Le dernier orateur que nous avons entendu n'a pas manqué de m'étonner un peu. Son discours était fondé sur la croyance que la flatterie peut mener n'importe où. Je suppose qu'il aimerait occuper un siège un peu plus à droite. Essayez de comparer avantageusement le premier ministre (M. Trudeau) à Sir Wilfrid Laurier, c'est dorer quelque peu la pilule.

Le discours du député de Joliette (M. La Salle) m'a beaucoup plu. Il semble être l'homme le plus heureux de la Chambre ces jours-ci. Il a rejoint un gagnant; il sait où il est et il sera encore ici bien longtemps lorsque certaines fleurs d'en face seront fanées. J'ai écouté le député de Verdun (M. Mackasey) qui a essayé de rationaliser et de défendre la loi de l'assurance-chômage. Je lui suggère d'essayer d'obtenir un peu d'appui de ses anciens collègues du cabinet, mais s'il aime venir ici et se faire réprimander souvent par le parti qui l'a mis à la porte du conseil des ministres, cela dénote chez lui du masochisme. Cependant, c'est son problème et non le nôtre.

J'ai été bien impressionné par le très éloquent discours du ministre des Transports (M. Marchand). J'aimerais pouvoir faire usage aussi bien de ma langue maternelle qu'il le fait de sa langue seconde. Je ne suis pas d'accord cependant avec le contenu de son discours. On a l'impression que son ministère est désorienté. Le ministre semble croire que c'est un ministère ingouvernable. A mon avis, c'est un excuse trop facile. Aucun ministère n'est ingouvernable, c'est un bon gouverneur qu'il faut.

● (2040)

Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône diffère de la plupart des autres débats auxquels prennent part les députés en ce sens qu'il offre l'occasion de réfléchir sur l'orientation générale imprimée à la direction des affaires politiques canadiennes. Plutôt que d'examiner les petits détails ou la raison d'être d'une mesure législative,

nous pouvons réfléchir sur des questions et des tendances qui revêtent un intérêt général pour le pays et son avenir.

Comme l'a fait remarquer le député de Don Valley (M. Gillies) dans son analyse des aspects économiques du débat, «pour appuyer ou non l'Adresse en réponse au discours du trône, il faut savoir si l'on peut conclure, d'après ce qui s'est dit, que le gouvernement est assez prévoyant et imaginatif pour résoudre les problèmes économiques actuels du Canada . . .». C'est en effet notre rôle au cours de ce débat: examiner les réalisations et les échecs passés de la coalition libérale-néo-démocrate pour ensuite étudier avec soin les mérites des projets gouvernementaux, en distinguant quelle politique se cache sous la rhétorique.

En outre, et probablement plus important encore, nous devons considérer les aspirations et les inquiétudes du peuple canadien: nous devons considérer l'avenir et les problèmes qu'il nous réserve dans les termes les plus généraux, sous ses aspects économiques, écologiques, sociologiques, démographiques, politiques; nous devons en réalité considérer chacun des aspects de l'existence humaine dans la société. Car, voyez-vous, monsieur l'Orateur, il appartient aux députés d'assurer aux Canadiens la direction dont ils ont besoin pour la prochaine décennie, et c'est le débat actuel qui nous donne la meilleure occasion de le faire, d'accomplir cette tâche primordiale pour un gouvernement démocratique.

Comment allons-nous alors juger l'aptitude de l'actuel gouvernement à diriger le pays? Il me semble que nous y arriverons en procédant de la façon suivante: nous devons d'abord établir quelles sont les aspirations de nos concitoyens et quels sont les problèmes auxquels le pays aura à faire face, en considérant particulièrement la façon dont le gouvernement comprend ces aspirations; nous devons ensuite examiner les propostions du gouvernement telles qu'énoncées dans le discours du trône, et les évaluer selon leur aptitude à répondre aux besoins du pays; enfin, nous devons juger le dossier du gouvernement en examinant sa compétence à mettre ses promesses en œuvre.

Toutes les trois sont nécessaires; la nécessité des deux premières mesures est hors de question, mais la troisième est aussi importante. Comme l'a dit le chef de l'opposition (M. Stanfield) au cours de la dernière session, «la question de confiance fait partie de la question de crédibilité». Beaucoup trop souvent, on a jugé les politiques dans un vide politique abstrait; beaucoup trop souvent, nous oublions que c'est un parti politique donné qui doit transposer les objectifs généraux en projets de loi précis et surveiller leur application exécutive. Nous devons juger le parti gouvernemental, je devrais dire les partis, d'après son aptitude à faire cela.

Parmi ce groupe de trois conditions nécessaires pour avoir un bon gouvernement, la sympathie envers les gens, un programme de transposition des programmes en actions gouvernementales pratiques et l'aptitude à le faire, j'aimerais commencer par un bref examen de la dernière condition. Voyons quel succès le gouvernement a remporté au cours de la dernière session dans la réalisation des objectifs qu'il s'était fixés dans le dernier discours du trône. Lorsqu'on examine ce document en fonction des réalisations du gouvernement des 14 derniers mois, ou plus exactement de l'inertie du gouvernement, nous voyons que le commentaire d'éditorial qui dit que «on ne voit pas le dessous des cartes» est parfaitement exact. Parmi la pléthore des engagements qu'il a pris, le gouvernement en a respecté quelques-uns; les lois qui en ont résulté ont cependant tendance à manquer d'uniformité ou d'unité de conception.

On en trouve probablement le meilleur exemple dans les affaires économiques, où l'union du parti libéral et du NPD a donné naissance à un enfant naturel, à savoir une masse incohérente de bills de raccommodage, chaque bill aidant à alléger les difficultés des personnes souffrant de la mauvaise gestion économique du gouvernement, mais aucun d'entre eux ne constituant une lutte consistente ou importante contre les causes des maux économiques du pays. L'engagement louable que le gouvernement a pris dans le discours du trône de «juguler l'inflation» et «de maintenir une stabilité raisonnable des prix», après une inflation de 9.1 p. 100 au cours de l'an dernier, semble maintenant dénoter une ironie grinçante.

Il y a quatorze mois le gouvernement parlait avec fierté de la sécurité sociale. Comme base d'action il y avait «les cinq principes qui, pris ensemble, constituent la déclaration d'engagement du gouvernement en matière de sécurité sociale». Qu'est-il arrivé en fait à la législation sur la sécurité sociale? Rien, sauf des ajustements de prestations qui ont à peine compensé la hausse des prix. Comme le personnage dans «La traversée du miroir» qui déclare: «Il faut courir le plus vite possible pour rester à la même place», je souhaite seulement que la coalition libérale-néo-démocrate cesse d'attribuer tant de magnificence à sa philosophie sociale éclairée et se contente de donner son dû au ministre des Finances (M. Turner). C'est sa mauvaise gestion de l'économie qui a engendré ces besoins inévitables d'augmentation pour empêcher que les pensionnés de la vieillesse, par exemple, ne perdent toujours du terrain par suite des ravages de l'inflation. Est-ce là ce «revenu annuel garanti généreux et équitable» qu'on avait promis aux personnes âgées et aux invalides il y a quatorze mois?

Et comme réflexion humoristique et légère, n'était-ce point un peu sans pitié pour ceux qui se contentent d'un revenu fixe, pouvons-nous entendre dire les néo-démocrates fanfarons. Ce merveilleux groupe s'arrange à la fois pour s'attribuer le mérite de la hausse des pensions de vieillesse et éviter d'avoir l'air responsable de la mesquinerie de l'augmentation. Être capable de s'attribuer tout ce qui est bon et d'attribuer tout ce qui est mauvais aux autres, c'est un exercice exaltant soit d'égoïsme ou de fourberie.

C'était un spectacle remarquable de regarder le premier ministre (M. Trudeau) et le député de York-Sud (M. Lewis) disputer jeudi dernier qui des deux s'attribuerait le mérite des demi-mesures de la dernière session. Ni l'un ni l'autre ne veut assumer la responsabilité d'avoir poussé le pays dans une situation économique où de telles mesures s'imposaient. Ce qui les différencie, je suppose, est que l'un gouverne le Canada. Si le député de York-Sud peut dicter les conditions de son appui, dans ce cas on peut aussi le blâmer de ne pas exiger des politiques économiques saines. Si le premier ministre a raison et que les néo-démocrates ne sont que des «goélands» qui suivent le navire, alors il doit assumer seul la responsabilité du désordre inflationniste où nous sommes. Ces deux chefs de parti qui se disputent le mérite des gâteries accordées, tout en blâmant les autres de tout le reste, sont loin de contribuer au prestige du Parlement—triste spectacle, vraiment. S'attribuer le mérite pour les revenus élevés et blâmer autrui pour la vie chère est tout simplement malhonnête.

Sans être d'accord avec la politique du premier ministre Harold Wilson—je le félicite, en passant, de sa victoire et lui souhaite bien du succès dans la tâche extrêmement

difficile qu'il entreprend—j'ai admiré son honnêteté et son courage lorsqu'il a déclaré que «l'augmentation de salaire de l'un se traduisait par l'augmentation des frais de l'autre». Il faudrait un peu plus de ce genre d'honnêteté ici. Je ne dis pas que les hausses de salaires sont l'unique cause; les marges de bénéfices, et surtout les dépenses extravagantes du gouvernement, font aussi monter les prix.

Dans son discours du trône de 1973, le gouvernement avait longuement parlé de la question du logement. Nous ne sommes pas encore capables de dire si la mesure législative qui a suivi entraînera des changements importants ou si, comme dans le cas des pensions, nous aurons fait du surplace. Ce qui ressort, c'est que la nouvelle loi n'a pas extirpé la racine du mal, le coût élevé des habitations qui empêche un si grand nombre de Canadiens de devenir propriétaires. Que pourront les ridicules palliatifs accordés par le gouvernement contre le prix exorbitant des terrains urbains, la hausse astronomique des matériaux de construction et, par-dessus tout, contre les taux hypothécaires qui confinent à l'usure? Rien, tant qu'un programme cohérent et global n'aura pas été mis en œuvre, car ces problèmes sont la conséquence de difficultés économiques et démographiques auxquelles nous devons nous attaquer directement.

Considérons brièvement les rapports qui existent entre l'inflation et le coût élevé des logements. Lorsque le taux d'inflation atteint, disons, 8 p. 100, le taux d'intérêt hypothécaire sera-t-il inférieur à 8 p. 100? Impossible, car seul un idiot consentirait à prêter son argent à un taux tel que cet investissement entraînerait pour lui une diminution de son pouvoir d'achat. Qu'advient-il du prix des terrains? Malheureusement, ceux-ci deviennent de plus en plus chers entre les mains de spéculateurs, du fait qu'en période d'inflation, ils sont des valeurs profitables et protègent contre l'inflation. Cela donne lieu à un cercle vicieux, vicieux pour l'acheteur infortuné, car l'intensification de la demande fait grimper les prix, faisant de la terre un meilleur moyen de se défendre contre l'inflation, intensifiant encore davantage la demande qui fait encore grimper les prix, et ainsi de suite.

● (2050)

Pour être honnête je dois admettre que les libéraux ne se sont pas engagés à résoudre ces problèmes fondamentaux du logement et, sous ce rapport, ils ont tenu parole parce qu'ils ne s'y sont pas attaqués.

Venons-en maintenant au dernier discours du trône du gouvernement pour voir ce que nous sommes à même d'espérer et s'il révèle un nouveau souci de légiférer de façon plus réfléchie et cohérente. La première chose qui me frappe, c'est que le gouvernment a semblé enfin se rendre compte que l'inflation est un problème très grave. Très bien, mais comment le reconnaît-il? Malheureusement par un mea non culpa. On aimerait que le cabinet ait consacré à la recherche de solutions la moitié de l'énergie qu'il a dépensé à trouver des excuses. Le gouvernement a cru bon ici de rejeter le blâme des maux inflationnistes qui affligent le Canada sur les sinistres facteurs économiques internationaux.

Y parle-t-on de l'augmentation importante de la masse monétaire? Y parle-t-on de l'absence d'une politique gouvernementale des approvisionnements? Y parle-t-on des répercussions de l'augmentation de 19.6 p. 100 des dépenses du gouvernement? Y parle-t-on de la psychologie inflationniste stimulée par les déclarations comme celles qu'on retrouve dans le discours du trône, que l'inflation est une question en grande partie externe au Canada et que le gouvernement ne peut donc rien y faire? La réponse à toutes ces questions est non. Au lieu de cela, nous n'entendons que l'incantation répétée: Facteurs internationaux, facteurs internationaux. Ces excuses présagent, malheureusement, l'absence de toute mesure gouvernementale efficace pour juguler l'inflation. S'il faut en croire les résultats du dernier discours du trône, espérons pour le bien du pays que le gouvernement fera plutôt quelque chose d'efficace et que le ministre des Finances étudiera minutieusement le discours prononcé vendredi dernier par le député de Don Valley.

D'un autre côté, le discours du trône contient également un certain nombre de platitudes proches de vérités de La Palice. Je suis sûr que tous les députés apprécient des phrases comme: «le producteur doit recevoir un revenu raisonnable pour son travail» ou «le consommateur doit être sûr de recevoir pour son argent une contre-valeur équitable» ou celle que je préfère, «des recherches visant à augmenter la production, à en améliorer la qualité et à en réduire les coûts». Babbitt sera toujours vivant tant que vivra l'auteur de ces clichés. On insiste beaucoup sur ce qui est juste et raisonnable, mais pratiquement nulle part on ne nous dit quels sont les objectifs ou les politiques à suivre.

Lorsque je lis le reste du discours du trône, je suis frappé par l'absence de tout examen systématique de ce qu'il faut faire. On trouve une série de propositions sans aucun lien. La valeur de chacune diffère bien que la plupart soient utiles dans une certaine mesure. Toutefois, elles ne sont pas cohérentes. Elles ne permettent pas de se faire une idée suffisante des aspirations des Canadiens. C'est ce qui, je crois, me décourage par-dessus tout chez le gouvernement libéral actuel. Il est mal dirigé. Il ne sait pas prévoir. En exerçant le pouvoir pour servir ses propres intérêts, le gouvernement a non seulement perdu de vue les espoirs du pays, mais il en est arrivé au point où il ne comprend même pas quels sont les problèmes essentiels qui frappent le Canada.

Je suis là depuis relativement peu de temps, 14 mois, mais cela m'a suffi pour me faire une opinion sur les ministres de la Couronne. Ils semblent incapables de prendre des initiatives ou d'agir comme on le leur demande. Regardez-les. Nous voyons le ministre de l'Environnement (M. Davis) qui a secondé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) dans sa fameuse lutte pour interdire eux pétroliers le détroit de Juan de Fuca. Comme le chef de l'opposition l'a dit: «Si c'est ce qu'on appelle un combat, nous demandons à être remboursés.» Bien sûr, ils ne pouvaient plus feindre de lutter lorsque le premier ministre a déclaré que les pétroliers devaient passer par le détroit.

Un peu plus loin sur la première banquette se trouve le ministre des Transports qui a donné à la conférence de Calgary le point de vue du profane sur les tarifs-marchandises. Lors de cette conférence, il n'y avait que deux personnes qui ignoraient tout des tarifs-marchandises; mais, comble de malheur, c'était le premier ministre et le ministre des Transports. La situation était embarrassante même pour les députés de l'opposition qui étaient présents.

On avait bien noté en Colombie-Britannique la déclaration du premier ministre selon laquelle l'Ouest ne devait pas être considéré comme officiellement isolé et que des mesures s'imposaient pour ramener les provinces de l'Ouest dans le giron d'Ottawa, comme les libéraux l'ont fait avec le Québec. Le message ne doit pas avoir survécu tout entier à la traduction, car le ministre des Transports annonçait presque immédiatement après la bilinguisation

de l'aéroport de Victoria. Une interprétation aussi maladroite de la loi sur les langues officielles ne peut que rendre la tâche encore plus difficile aux modérés. Et si je dis que la dernière personne qui aurait exigé qu'on lui parle français à l'aéroport de Victoria est Keith Spicer, et que cela s'est passé il y a des mois, cette boutade n'est pas sans quelque fondement sérieux. Mais je ne veux pas m'attarder sur cette question, car dans la situation actuelle, la moindre mention du bilinguisme aggrave encore le problème. Pour conclure là-dessus, permettez-moi de citer Soljenitsyne: «L'intolérance est la marque d'une pauvre éducation». Malheureusement, il y a beaucoup trop d'intolérants de part et d'autre dans le débat sur le bilinguisme.

Plus loin, se trouve le très affable président du Conseil privé (M. MacEachen) et leader à la Chambre de la coalition gouvernementale, quoique le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ait certains droits aux indemnités de ce poste. En sa qualité de leader à la Chambre, il a joué un rôle de premier plan dans les négociations portant sur la redistribution. Un autre titre pourrait bien être: «Comment ramener la démocratie dix ans en arrière». Il a produit pour cela le document «Redistribution 1974: méthodes et perspectives». Mis à part les tableaux trompeurs joints à ce document, je m'oppose vigoureusement à son choix fort particulier de citations de Laurier, Borden et Saint-Laurent qui fausse totalement l'opinion de ces hommes d'État et fait croire qu'ils n'étaient pas d'ardents partisans de la représentation en fonction de la population. C'est le temps de l'année où l'on décerne les prix Oscar et Grammy. Au leader du gouvernement à la Chambre, je décerne le prix George Orwell pour son esprit d'invention cette année.

J'ai écouté le discours que le premier ministre a prononcé à Toronto hier soir et j'ai lu ce qu'on en a dit. Celui qu'il a fait au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône était un bien meilleur discours que celui de l'an dernier. Toutefois, je n'aime pas qu'il se soit servi de la Chambre des communes comme d'une rampe de lancement pour le discours qu'il devait prononcer à un dîner-bénéfice à Toronto plus tard. Il a répété les mêmes farces. Il s'adressait à un groupe de libéraux bien prospères. Leurs applaudissements les plus nourris ont salué l'assurance que rien ne changerait. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été applaudi, car ces gens sont non seulement capables de se protéger contre l'inflation, mais, en fait, d'en profiter.

Un peu plus loin le long des banquettes ministérielles, on voit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est lui qui a prétendu ne savoir absolument rien d'un gel diplomatique entre les États-Unis et le Canada, même si on en parlait ouvertement aux États-Unis. En fait, le département d'État du pays le plus puissant du monde a refusé pendant deux ou trois mois d'accepter de traiter avec tout diplomate canadien d'un rang supérieur à celui de ses propres fonctionnaires chargés des affaires canadiennes. Et pourtant, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'en savait rien.

Encore plus loin, se trouve un charmant et honorable ministre des Finances. Je veux lui faire un compliment. Il est véritablement un homme de la Chambre des communes. J'aime ses discours, mais cela ne veut pas dire que je suis d'accord avec lui. Il a présenté un budget le 19 février 1973, soit il y a un peu plus d'un an. C'est alors qu'il a fait sa déclaration la plus célèbre sans doute, et je cite:

Ce budget vise à atténuer la poussée inflationniste au Canada et à neutraliser les conséquences qu'a eues jusqu'ici l'inflation. Il est essentiel aussi d'alléger la pression qu'exercent la hausse des prix sur les budgets familiaux et l'érosion de l'épargne durement réalisée des Canadiens.

Le budget en question a rapidement entraîné la plus désastreuse érosion de l'épargne et le taux d'inflation le plus élevé des temps modernes. J'aimerais faire une remarque au sujet de quelque chose que le ministre des Finances aime répéter. Il parle souvent des personnes qu'il a radiées du rôle de l'impôt. Ce genre de remarque remonte à l'époque de M. Benson qui, lors de la présentation du budget, le 18 juin 1971, avait déclaré:

Monsieur l'Orateur, par suite de tous ces changements fiscaux sur l'impôt des particuliers que je décris ce soir, un million de contribuables qui autrement verseraient des impôts l'an prochain seront radiés du rôle d'impôt.

● (2100)

Le ministre actuel des Finances l'a répété le 19 février 1973. Voici ce qu'il a dit:

Il y a 18 mois, la réforme fiscale rayait un million de Canadiens du rôle des contributions.

Plus loin dans son discours, il annonçait qu'un des principaux points de la mesure fiscale de 1973 était de rayer du rôle des contributions trois quarts de million de Canadiens. Ceci signifie que d'un bout du pays à l'autre, on compte un peu plus de 7 millions de Canadiens imposables et que 1,750,000 d'entre eux ont été rayés du rôle des contributions. Et je n'en ai jamais rencontré un seul. Je ne sais où ils se trouvent. Je me promène au hasard des rues et je ne m'aventure jamais de propos délibéré dans les quartiers où tout le monde paie des impôts, mais dans les secteurs pauvres de ma circonscription, je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui m'ait dit: «Dieu soit loué! Grâce à M. Benson et au ministre actuel des Finances, j'ai été rayé du rôle des contributions.»

Cette déclaration m'a semblé plutôt insolite et j'ai donc fait faire une petite enquête sur les rapports d'impôt de 1971, 1972 et 1973. En 1971, lorsque M. Benson a rayé des rôles son fameux million de Canadiens, il y avait 7,363,963 contribuables. En 1972, lorsque le million aurait dû être rayé du rôle des contributions, on comptait plus de 7,600,-000 contribuables. Cela ressemble au baratin qu'on débite dans les fêtes foraines—le truc des trois cartes: tantôt vous les voyez et tantôt vous ne les voyez pas.

Le fait est qu'en 1973, plus de gens ont payé des impôts qu'en 1971. C'est un truc politique plutôt véreux. J'ai failli utiliser un mot antiréglementaire, j'ai failli dire qu'on avait délibérément trompé la Chambre, sauf que je ne pensais pas un seul instant que quelqu'un ait pu être trompé. Je ne pensais pas qu'on pût le croire, tellement c'était malhonnête. J'ai été étonné de lire dans un article sous la signature du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) que 750,000 Canadiens avaient été rayés du rôle des contributions. Il s'en est attribué alors le mérite. Apparemment, le ministre aurait donc déçu au moins un député. Ces personnes n'ont pas été radiées des rôles des contributions. Après un peu de fricotage à droite et à gauche, ils ont déclaré qu'un million de personnes auraient été radiées des rôles, n'eût été la hausse de traitement. Mais tout le monde avait eu des augmentations et ces gens figurent toujours sur les rôles. J'aimerais bien qu'ils cessent d'induire ainsi la population en erreur.

Quoi qu'il en soit, le ministre est généralement attentif aux propos du chef de l'opposition et à ceux du député de Don Valley (M. Gillies); même s'il est lent à comprendre, il est volontiers plagiaire de sorte que nous pouvons escompter une amélioration dans son prochain budget.

Puis vers le centre, on trouve le président du Conseil du Trésor (M. Drury). C'est lui qui a recommandé une augmentation de traitement de 3 p. 100 pour les fonctionnaires déjà au plus bas échelon ou presque des salaires. Je n'arrive jamais à m'imaginer qu'il est ministre. Il me semble toujours parler et agir comme un contrôleur financier qu'une société amie aurait prêté au cabinet afin de garder à l'œil ses membres aux tendances trop socialisantes.

Trop de ministres méritent des reproches pour que je les passe tous en revue maintenant. Mais comment pourrais-je ne pas mentionner par exemple le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) qui s'efforce apparemment d'abolir son ministère. Sans doute souhaite-t-il être le dernier ministre des Affaires des anciens combattants. Il y a ensuite le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) qui, au moment de la hausse du prix du pain, a déclaré que les gens devraient cesser de manger du pain. Il y a eu d'ailleurs un précédent historique. Devant la foule des Parisiens déchaînés qui réclamaient du pain, Marie Antoinette aurait dit: Qu'ils mangent donc de la brioche. Je m'étonne que le ministre de la Consommation n'y ait pas pensé.

Une voix: Le premier ministre avait une autre solution.

M. McKinnon: Oui, en effet il avait une autre solution mais avec une composition différente n'est-ce pas? Nous arrivons au ministre de la Défense nationale (M. Richardson) qui a maintenant clairement donné ordre que si la guerre est déclarée il faudra le réveiller même s'il n'était pas encore 8 heures du matin. Nous nous frayons un passage dans la deuxième rangée, on trouve plusieurs ministres, qui pour la plupart sont du calibre des médiocres et des timorés et on aboutit enfin au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Ce ministre avait exprimé l'espoir lors de son baptême d'orateur, de devenir un parlementaire d'élite. Ses réponses à l'emporte-pièce ou qui n'en sont pas ne lui donnent guère le droit de revendiquer ce titre. Il ne sied pas ni ne convient guère à un ministre de répondre à ses interlocuteurs qu'ils devraient lire ses communiqués ou ses discours plutôt que de s'attendre à des réponses à la Chambre des communes. Mais n'est-ce pas ici, à la Chambre que nous avons le droit de poser des questions et d'obtenir des réponses?

Incidemment, les dépenses de son ministère ont connu une croissance spectaculaire. Elles se sont élevées à 6,854 millions de dollars. Je remarque que le député libéral d'Ottawa-Centre (M. Poulin) a souligné le danger croissant de la drogue, de l'héroïne. Mais, comme la plupart des députés de l'arrière-ban, il n'a apparemment aucune influence sur le gouvernment car, malgré la hausse énorme des dépenses de ce ministère, les fonds consacrés à la lutte contre l'usage non médical des drogues ont été réduits. Voilà qui laisse subsister des doutes considérables dans mon esprit à propos de la justesse de l'ordre des priorités du ministre de la Santé.

Je m'excuse auprès des ministres dont je n'ai pas parlé. Ce n'est pas qu'ils ne vaillent pas la peine d'être fustigés, mais il existe une telle similitude navrante dans leurs gaffes et leur mauvaise administration que l'on se lasse. Je ne voudrais pas que vous pensiez, monsieur l'Orateur, que ce ne sont pas des hommes bien intentionnés. Ils le sont. Ils font de leur mieux et il est regrettable et bien malheureux pour le pays que ce qu'ils font de mieux soit si médiocre.

A mesure que je rencontre mes commettants, je m'inquiète également de leur degré d'aliénation envers notre gouvernement central. Pour les gens de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral est bien loin et il est aussi insensible. L'inflation, la hausse des prix, les pénuries, les impôts et les budgets fédéraux à la hausse, sont autant de choses sur lesquelles on ne peut apparamment pas exercer d'influence, des questions sous le contrôle d'un gouvernement d'étrangers dont les actions ne sont pas plus sensibles aux souhaits de l'homme de la rue à Vancouver que ne l'est la température.

Je me vois moi-même dans l'obligation de réfuter l'allégation voulant que le gouvernement fédéral soit sans objet, bien que ce soit une bien piètre et misérable réponse à faire que de dire que ce gouvernement doit être important puisqu'il coûte à chaque homme, femme et enfant de ce pays $1,000 par année—qu'il doit être bien important puisqu'il est la principale cause de l'inflation et de l'insécurité qui en résulte pour tout le monde. Mais les choses qui sont concrètes et qui revêtent une importance pour les citoyens, ce sont leurs rues, leurs égouts, leurs routes et leurs écoles. Toutes choses qui relèvent du gouvernement provincial ou du gouvernement municipal. J'estime que nous devons essayer de rapprocher notre gouvernement central du peuple.

Le discours du trône ne rime presque à rien, même en ce qui concerne les députés. Comment allons-nous intéresser la population si nous ne pouvons lui offrir autre chose que ce minable semblant de programme pour la session? Pourquoi n'entendrions-nous pas un discours du trône qui explique précisément les intentions du gouvernement au sujet des principales questions qui préoccupent le Canada? On serait tenté d'attribuer la timidité du gouvernement à un manque de courage lorsqu'il s'agit d'appliquer mieux que des mesures correctives, mais selon Platon, c'est la sagesse qui engendre le courage, la maîtrise et l'intégrité ou, en un mot, la valeur. C'est une pensée troublante, mais c'est peut-être de sagesse que le gouvernement manque. Je le crains.

Des voix: Bravo!

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je commencer à participer au débat en offrant, moi aussi, mes félicitations au motionnaire et au co-motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Voilà une occasion où les députés de l'arrière-ban peuvent prendre l'initiative. Nous devrions peut-être voir cela plus souvent. Je n'accepte pas une bonne part de leurs déclarations, mais je les félicite de leur façon de les formuler.

Le discours du trône énumère un certain nombre de mesures que le gouvernement se propose de présenter à la Chambre. Nombre d'entre elles sont des mesures que des députés de mon parti, et d'autres partis aussi, prônent depuis nombre d'années. Pour ma part, avec nombre d'autres députés, j'ai hâte de connaître la nature exacte de ces mesures législatives. Nous avons hâte de savoir si le gouvernement va agir aussi bien qu'il parle.

● (2110)

Avant d'aborder certains points du discours du trône, j'aimerais ajouter quelques commentaires au plaidoyer de mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en faveur des personnes âgées. Je n'ai pas encore rencontré un seul député d'aucun parti à la Chambre qui s'oppose au projet de réduire à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension, du moins à titre volontaire, afin qu'une personne qui veut quitter la population active et se retirer à 60 ans, ou qui doit cesser de travailler pour cause

de maladie ou autre raison, puisse le faire et avoir droit à une pension.

En outre, il me semble qu'il y aurait lieu maintenant de prévoir l'octroi automatique d'une pension au conjoint d'une personne âgée et retraitée afin de mettre fin aux difficultés qu'éprouvent des milliers de couples vivant sur une seule pension. Lorsqu'un homme atteint 65 ans et qu'il devient admissible à la pension de vieillesse, son épouse, si elle est à la fin de la cinquantaine ou au début de la soixantaine et si elle ne travaille pas devrait automatiquement aussi avoir droit à une retraite.

En dernier lieu, nous nous félicitons tous d'avoir réussi au cours de la dernière session à indexer les pensions de sécurité de la vieillesse sur le coût de la vie et nous accueillons volontiers la petite augmentation—plus importante que celle que les conservateurs offraient, mais quand même petite—à $100 par mois. Néanmoins nous devrons poursuivre nos efforts afin de la porter à $200 par mois.

Je voudrais féliciter le député de Verdun (M. Mackasey) de son discours de cet après-midi. Il est demeuré beaucoup plus calme que je ne l'aurais été et j'aurais utilisé certains mots qu'il s'est refusé à employer. Je veux cependant faire miennes certaines des paroles qu'il a employées au sujet de ceux qui cherchent d'une manière honnête, légale et convenable à toucher des prestations d'assurance-chômage. Le problème qui nous occupe, monsieur l'Orateur, ce n'est pas le mythe du profiteur, du fainéant qui touche des prestations, mais plutôt celui des milliers de gens admissibles aux prestations et qui devraient les toucher mais qui se les voient refuser chaque semaine. Cette chasse aux sorcières que mène un ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) intimidé par les paysans et les ouvriers de son propre caucus et du caucus de l'opposition officielle est indigne d'un gouvernement et d'un régime démocratiques.

Tous les députés ont été inondés d'appels téléphoniques et de demandes d'aide de gens qui ont perdu leur droit aux prestations d'assurance-chômage l'année dernière. Je trouve, monsieur l'Orateur, que des gens ont été disqualifiés parce qu'ils ont été amenés à répondre d'une certaine manière aux questions posées pendant les entrevues et, par la duperie, à signer une déclaration qui les incrimine automatiquement et entraîne leur non-admissibilité aux prestations.

Je ne m'oppose nullement à l'exigence selon laquelle une personne qui touche des prestations cherche activement un emploi. Toutefois, j'en veux aux fonctionnaires trop zélés de la Commission d'assurance-chômage qui réclament même d'une femme le remboursement de 15 dollars à la Commission, parce qu'elle a eu la franchise de révéler qu'un certain jour elle n'a pu travailler et c'était le jour de son mariage. Elle ne s'est mariée qu'à 6h 30 ce soir-là, mais la Commission d'assurance-chômage a insisté pour qu'elle rembourse 15 dollars parce qu'elle n'était pas disponible ce jour-là. Comme on peut devenir vétilleux et mesquin lorsqu'un ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration craintif, certains de ses collègues et députés de l'opposition officielle se livrent à une chasse aux sorcières pour découvrir ceux qui sont censés toucher des prestations auxquelles ils n'ont pas droit!

Toute cette affaire au sujet des requérants qui sont obligés de répondre aux questions et de signer ensuite des déclarations qui, aux termes des règlements, les restreignent quant à leur emploi, leur salaire, le lieu de travail, a été poussée à outrance et je suis satisfait du discours que le député de Verdun a fait aujourd'hui. J'espère que les députés d'autres partis en feront autant.

Certaines mesures que renferme le discours du trône et que le Nouveau parti démocratique souhaite faire adopter comprennent entre autres, le projet de loi qui établira enfin une société nationale des pétroles. Puis-je dire à mes amis d'en face que nous espérons qu'ils sont sincères. Cette société ne doit pas être simplement une agence dont les efforts en matière de recherche, de planification et ainsi de suite sont destinés à secourir les sociétés pétrolières multinationales et assurer leur prospérité. Il faut que ce soit le début d'une participation en masse des Canadiens, grâce à la propriété publique, à la recherche, l'exploration, la production et la distribution du pétrole et des produits pétroliers. Si le projet de loi est de nature plus restreinte, je puis assurer aux ministériels qu'ils auront des ennuis.

Le discours du trône parle de l'accroissement de la production de grains fourragers et je me réjouis de la présence à la Chambre ce soir du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Si lui-même et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé veulent dire par «accroissement de la production des grains fourragers» qu'il y en aura plus parce que le prix sur le marché libre et à la Bourse des grains de Winnipeg va baisser, alors je peux affirmer aux deux ministres qu'ils vont éprouver certaines difficultés. J'espère que toute mesure proposée pour accroître la production de grains fourragers prévoira que ces grains relèveront de nouveau entièrement de la compétence de la Commission du blé et ce, de l'Atlantique au Pacifique. Si la mesure ne prévoit rien de tel, je répète que le ministre de l'Agriculture et son collègue de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) vont éprouver des difficultés.

Le discours du trône annonce que l'on nous présentera un plan de stabilisation agricole en vue de mieux rationaliser les décisions en matière de production, quoi que cela puisse vouloir dire. Il dit que nous serons également saisis d'un programme d'assurance de mise en marché des grains des Prairies, quoique cela puisse vouloir dire. Je dirai simplement ceci en ce qui concerne ces deux mesures. Si l'une d'entre elles, ou les deux, sont appelées à remplacer les mesures biscornues présentées par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, en 1971, elles feraient bien alors d'être mieux conçues.

Il y a quelques jours, monsieur l'Orateur, j'ai écouté le ministre responsable de la Commission du blé alors qu'il passait dans une émission agricole. Vous auriez dû l'entendre. Voilà un homme qui pourrait renier l'histoire, la réécrire ou tronquer des événements d'il y a deux ans à peine. Il y est allé de remarques sur les rares députés de l'opposition qui faisaient de l'obstruction. A la vérité, quelques-uns d'entre nous ne faisaient pas seulement que de l'obstruction; nous n'avions d'autre choix que de nous y opposer, tant cette loi était mauvaise. Le ministre se plaît à oublier que les organisations agricoles avaient unanimement opposé leur véto, une des rares fois où elles ont fait front commun pour quoi que ce soit. Il se plaît à oublier les quatre raisons pour lesquelles nous avons tout fait pour empêcher que ce bill soit adopté. Il les oublie de nouveau dans sa nouvelle loi, si bien que lui, ministre de l'Agriculture et les autres députés du gouvernement vont au devant de certains ennuis.

Le ministre responsable de la Commission du blé peut déformer les faits comme il l'entend, mais on s'est opposé à cette loi et on a empêché qu'elle soit adoptée parce que le gouvernement essayait d'abroger la loi sur les réserves provisoires de blé. Le ministre responsable de la Commission est maintenant parvenu à le faire insidieusement, en veillant à ce qu'il n'y ait pas suffisamment de grains dans

les élévateurs à la fin de la campagne agricole, pour que le gouvernement n'ait pas à payer les frais d'entreposage prévus par la loi.

● (2120)

Le ministre se plaint maintenant et il plaide auprès des agriculteurs pour qu'ils transportent leurs grains. S'il avait laissé les grains entreposés à Thunder Bay et à Vancouver à 80 p. 100 de la capacité, à la fin de la compagne, l'automne dernier, il n'aurait pas maintenant à demander aux agriculteurs de les acheminer. Il a toutefois permis au gouvernement d'économiser, en ce sens que celui-ci n'a pas eu à payer sa part des frais de stockage des grains. Il voulait tirer cet argent de l'assistance à l'agriculture des Prairies, ce qu'on a fait, mais au moins nous avons eu une meilleure assurance-récolte.

Il y a deux choses que l'on ferait bien d'inclure dans les projets de lois du gouvernement, sous forme de bills de stabilisation. Il faut que ces projets de loi prévoient une clause d'indexation pour l'augmentation des frais de production, basée sur le revenu agricole net et non brut. Si l'on ne trouve pas ce principe dans les bills de stabilisation du gouvernement, ceux-ci seront traités en conséquence par mon parti, par les membres des organisations agricoles et autres groupements du pays.

Au cours des dernières semaines, les journaux, la Chambre, les porte-parole des organisations agricoles et ceux du gouvernement ainsi que le ministre chargé de la Commission du blé ont beaucoup parlé de l'acheminement des grains. A cet égard, au cours de la période des questions d'aujourd'hui et à d'autres occasions, le ministre a mis tous les problèmes sur le compte de la neige. Il refuse de l'admettre, mais les chemins de fer étaient en retard dans le transport des grains avant que le premier flocon de neige ne tombe sur la Saskatchewan ou ailleurs dans les Prairies, l'automne dernier. Cet arriéré existait et il existe encore.

Ce problème n'a rien de nouveau. Il surgit presque chaque année depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Les gouvernements fédéraux successifs ont refusé de faire face au problème et de le résoudre efficacement. L'hiver dernier, nous avons eu un bel exemple classique de cette situation dans les Prairies; il montre à quel point notre réseau ferroviaire actuel est incapable de répondre à nos besoins. Il ne s'y est jamais adapté. Pour se rendre compte de cette réalité il suffit de constater la détérioration de nos voies et de se rendre compte du nombre insuffisant de chasse-neige et de locomotives pour déblayer les voies. Des milles et des milles de voies des deux compagnies dans les trois provinces des Prairies sont restées inutilisées pendant six ou sept semaines l'hiver dernier; pas un seul train n'y a circulé.

Pour illustrer ce fait, je vous renvoie au propos qu'a tenus hier le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave). Il a affirmé que 25 wagons de grain étaient restés pendant près de 60 jours sur une voie d'évitement. Le 29 janvier, on a placé sept wagons vides sur la voie d'évitement d'une petite localité appelée Adams, dans ma circonscription. Quatre de ces wagons ont été chargés le 31 janvier et les trois autres l'ont été le 11 février. Tous les sept sont encore immobilisés là. Quatre autres wagons ont été chargés hier par l'agent de l'élévateur. Il ne pouvait charger tous les wagons parce que la neige bloquait la voie. Je suppose qu'il y a des milliers de wagons de grain immobilisés en divers endroits depuis des semaines parce qu'on est incapable de les faire bouger. Des milliers de wagons ont attendu pour être chargés mais les agents ne pouvaient le faire parce qu'ils n'étaient pas placés aux bons endroits.

[M. Benjamin.]

Les deux compagnies ferroviaires ont diminué leur personnel d'entretien si bien que des voies secondaires et des aiguillages n'ont pas été déblayés ou nettoyés pendant des semaines. On ne répare même pas les coupe-neige et certains ont été enlevés et jamais remplacés. Le CP a invoqué qu'il avait près de 19,000 milles de voie à déneiger dans les Prairies cet hiver-ci comparativement à seulement 1,000 milles l'an dernier. Je lui demanderais où se trouvent ses coupe-neige et ce qui est arrivé à ses équipes d'entretien de la voie. Le ministre des Transports (M. Marchand) se plaint que les chemins de fer se moquent de lui et ne donnent aucune suite à ses demandes. Si le ministre des Transports n'a pas encore appris qu'il doit forcer les compagnies à faire ce qu'il demande, à mon avis, nous avons besoin d'un nouveau ministre des Transports.

Il a aussi été question dans le discours du trône des mesures à prendre pour mettre fin à l'injustice des tarifs-marchandises. Il faudra voir quand cela se réalisera. Je n'ai jamais cru que je vivrais assez longtemps pour voir le jour où l'injustice de ces tarifs disparaîtra. C'est écrit dans le discours du trône et nous attendons maintenant le projet de loi. Nous avons hâte de le voir parce que nous voulons savoir ce que les libéraux entendent par «toute injustice dans les tarifs-marchandises». Cette phrase du discours du trône englobe tout semble-t-il. Si le gouvernement passe vraiment des paroles aux actes, ce sera un grand jour pour l'Ouest et alors les provinces de l'Atlantique, le nord de l'Ontario et l'est du Québec en bénéficieront. Le jour où cela se réalisera marquera une étape dans l'histoire et je pense que je pourrais même endurer les libéraux quelques semaines de plus pour attendre cette mesure.

Une voix: Mais encore combien de temps?

M. Benjamin: Je signale un ou deux autres postes des tarifs-marchandises pour aider le ministre de l'Agriculture. Il voudra peut-être s'inspirer de mes suggestions pour fignoler le projet de loi ou pour donner plus de force à ses propositions au cabinet, afin que la mesure supprime vraiment toute discrimination dans les tarifs-marchandises. On paie aujourd'hui 19c. les cent livres pour expédier des animaux sur pied d'Edmonton à Vancouver. Si l'abattage se fait à Edmonton, il en coûte $1.39 les cent livres pour expédier le bœuf abattu à Vancouver. Le transport du bétail de Prince-Albert à Toronto coûte $2.90 les cent livres, mais le bœuf abattu, $3.40 les cent livres. Pis encore, le moyen le plus économique d'envoyer un wagon chargé d'acier de Hamilton à Calgary est de l'expédier de Hamilton à Vancouver puis à Calgary. Le tarif de Hamilton à Vancouver est de $1.85 les cent livres, mais de Hamilton à Calgary, il est de $2.65 les cent livres. Pourtant Calgary est 700 milles plus près de Hamilton que ne l'est Vancouver. Le jour où les mesures du gouvernement libéral mettront fin à ces problèmes, sera un jour de réjouissances à bien des endroits du pays.

J'aborde une autre question qui a trait aux tarifs-marchandises. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a relancé la discussion quand il a dit dans un discours à Winnipeg en août dernier qu'il est probablement temps de revoir et de rajuster l'entente sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Chaque fois que quelqu'un fait cette suggestion, que ce soit le député de Saskatoon-Humboldt ou un directeur du CN ou du CP, cela ne veut dire qu'une chose. Toute révision, tout rajustement des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau ne viserait qu'à les relever. Selon des déclarations de l'Association des éleveurs de l'Alberta et des producteurs de blé de la région de Palliser,

le redressement des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau amènera la liquidation des céréaliculteurs de l'ouest du Canada. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé et des représentants des compagnies de chemin de fer ont dit beaucoup de choses au sujet des bas tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau, mais aucun d'entre eux n'a fait mention de ce que le Candien Pacifique a reçu comme quote-part au moment de la signature de l'accord.

Permettez-moi de vous en donner une idée. La Compagnie a reçu $11,000 par mille, soit $3,630,000 au total, pour construire le chemin de fer de Lethbridge, en Alberta, jusqu'à Nelson, en Colombie-Britannique, en passant par le Pas du Nid-de-Corbeau et la vallée de Kettle. Ce montant représentait environ 35 p. 100 du coût. Voilà véritablement un exemple d'entreprise libre ou d'assistance sociale. En comparaison de cela, les gens qui touchent des prestations d'assurance-chômage ont l'air d'amateurs. Le Canadien Pacifique a également reçu en 1897, lors de l'adoption à la Chambre de la loi sur le Pas du Nid-de-Corbeau, près de quatre millions d'acres de terrain, y compris les droits miniers. Il a reçu de la province de la Colombie-Britannique six milles carrés de réserves prouvées de charbon. Le charbon s'y trouvait. En 1897 on en avait extrait plusieurs dizaines de milliers de tonnes. En outre, il faisait un excellent marché en achetant 33 milles de terrain, y compris les droits miniers, quelques petites fonderies et mines à Trail et dans les environs. La Consolidated Mining and Smelting Company fut créée grâce à l'accord du Pas-du-Nid-de-Corbeau. Depuis 60 ans, le CP a fait des bénéfices de quelque 300 millions de dollars à la suite de cette transaction.

● (2130)

Si le CP perd vraiment de l'argent, à transporter des céréales, ce que je ne crois pas, à cause de cette affaire, alors il est largement rentré dans ses pertes grâce aux bénéfices que lui ont rapportés ses exploitations minières et une foule d'autres entreprises. C'est le résultat direct de ce que les Canadiens ont fait en 1897. J'espère que le ministre de l'Agriculture racontera cela au ministre responsable de la Commission du blé. Il aurait plus de chance de faire changer les dix commandements que de faire modifier l'accord du Pas-du-Nid-de-Corbeau, à moins qu'une hausse des tarifs qui s'y appliquent ne soit incorporée à un régime de stabilisation des revenus. Mais il nous faudra d'abord un régime de stabilisation des revenus avant de parler des tarifs du Pas.

Certes, si l'on doit supprimer l'accord, alors retirons les servitudes, les bâtiments, les rails, les mines, les fonderies, les bénéfices et redonnons-les au peuple canadien. Si l'accord doit être annulé, alors que tout y passe. Si le CP veut renier l'accord qu'il a signé, qui dit «à perpétuité», ce qui fait longtemps, s'il veut revenir sur cela et sur ce qui a trait aux tarif-marchandises, qu'il le fasse, mais qu'il perde le reste. Le gouvernement du Canada devrait bien s'amuser avec les centaines de millions de dollars que rapportent les mines et fonderies de la région: les bénéfices pourront servir le peuple canadien avantageusement et assurer des pensions de la vieillesse dès 60 ans.

J'aimerais en dire un peu plus au sujet des transports ferroviaires surtout en ce qui a trait au Canadien Pacifique. Ce que cette compagnie a reçu par suite de l'entente sur le Nid-de-Corbeau a plus que compensé les tarifs des grains. En fait, cette entente prévoit une réduction des tarifs pour toute une gamme d'autres produits provenant de l'est du Canada. Il nous reste encore à découvrir comment cette disposition ne figure plus dans l'entente vu que ces tarifs ont été augmentés bien des fois. C'est bien peu comparé à ce qui est survenu en 1881. Comme nous le savons, le CP a reçu 25 millions d'acres. J'y reviendrai dans un moment. Il a aussi reçu 25 millions de dollars en espèce. Nous avions cru en voir la fin.

Qu'on se reporte à la loi et l'entente de 1881 qui figurent au chapitre I des Statuts du Canada, loi concernant la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. On constatera que le CP a reçu beaucoup plus. Il a reçu 213 milles de voies construites par le gouvernement du Canada entre Selkirk et Emerson. L'entente prévoyait également que le gouvernement du Canada construirait puis remettrait à la compagnie les lignes de Fort William à Selkirk et de Kamloops à Port Moody. Le CP n'avait plus que bien peu à construire. Il recevait 25 millions d'acres, y compris les droits miniers, et $25 millions en espèce et autres choses encore. Par cette loi, le gouvernement et le peuple canadien lui octroyaient également tout le matériel nécessaire à la construction du chemin de fer, les rails, le matériel télégraphique et tout le reste. Ensuite on lui octroya des exemptions massives en matière de taxes foncières. La loi dit ceci:

> Le chemin de fer canadien du Pacifique et toutes les gares et terrains des gares, les ateliers, les bâtiments, les bâtiments et autres propriétés, le matériel roulant, les équipements nécessaires à la construction et aux travaux, ainsi que le capital-actions de la compagnie, seront désormais exemptés d'impôts par le Dominion ou par toute province qui pourrait être établie ou par toute corporation municipale; et les terres de la compagnie, dans les territoires du Nord-Ouest, jusqu'à ce qu'elles soient vendues ou occupées, seront également exemptes d'impôts pendant 20 ans après la présente concession accordée par la Couronne.

J'ai lu certains comptes rendus de la Chambre des communes de l'époque. Je constate que l'honorable Edward Blake avait des choses à dire. Soit dit en passant, les conservateurs firent une certaine offre et furent défaits, tandis que les libéraux portés au pouvoir offraient davantage pour l'accord sur le Pas-du-Nid-de-Corbeau. Les conservateurs offraient 6,000 milles et les libéraux 11,000 milles. En 1880, à la Chambre des communes, M. Edward Blake exposait dans les termes suivants ce que le gouvernement canadien accomplissait en faveur du CP.

> Ce vaste réseau de chemin de fer au Canada a été construit grâce aux fonds fournis en majeure partie par de simples particuliers. Des sommes considérables ont été versées de temps à autre par le gouvernement sous forme d'aide ou de subvention à la construction de certaines voies, mais la majeure partie des capitaux de ces compagnies de chemin de fer sont des capitaux privés.

Puis il ajoute:

> ... mais les mêmes considérations ne s'appliquent pas lorsque vous dites à certains particuliers: «Messieurs, nous vous donnerons une fois et demie ce dont vous aurez besoin pour construire ce chemin de fer, puis vous en serez propriétaires. Il ne s'agit nullement d'une opération de capitaux privés. Ces hommes investiront à court terme et tant qu'ils n'auront pas vendu certains terrains, 4 ou 5 millions qu'ils recouvreront rapidement; ils seront alors propriétaires de cette entreprise dans laquelle ils n'auront pas investi un sou et ils posséderont en plus des millions d'acres.

Monsieur l'Orateur, tels sont certains des antécédents du Canadien Pacifique.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre aux félicitations des autres députés envers le motionnaire et le co-motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. La façon remarquable avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche est tout à leur honneur. Je veux également m'associer aux éloges adressés à Son

Excellence le Gouverneur général et à Madame Léger. Je souhaite à tous deux que leur séjour à la résidence du gouverneur général soit marqué par le bonheur et le succès le plus grand.

Depuis mon arrivée à la Chambre, monsieur l'Orateur, c'est toujours avec plaisir que j'observe la dignité et la diplomatie avec lesquelles vous vous acquittez de votre tâche bien difficile. Je suis certes heureux de voir que les députés ont jugé bon de vous réélire, ainsi que l'Orateur adjoint, à la présidence de cette nouvelle session. Je vous offre à tous deux mes souhaits les plus sincères.

● (2140)

Dans le premier discours que j'ai fait à la Chambre l'année dernière, je me suis dit très flatté que les habitants de Cardigan m'ait élu pour les représenter à Ottawa. Voilà plus d'un an qu'ils m'ont accordé ce privilège et je dois admettre que je trouve de plus en plus stimulant et intéressant de travailler pour le bien des habitants de Cardigan. Ils m'accordent toujours leur appui total pour tout ce que j'entreprends en leur faveur. Je crois dire en toute justice qu'ils apprécient ce que j'ai fait pour eux pendant ces 16 derniers mois. Inutile de dire que j'entrevois de poursuivre mon travail pour mes électeurs durant bien des mois et des années.

Les députés se souviendront que l'Île-du-Prince-Édouard célébrait l'année dernière le centième anniversaire de son entrée dans la Confédération. Bien que la semence de la confédération ait été plantée à Charlottetown en 1864 et que le rêve est devenu réalité en 1867, les insulaires ont hésité cinq ans encore avant de se joindre à la Confédération en 1873. Bien entendu, nous avons été très fiers et heureux de fêter ces trois centenaires avec la même vigueur et le même enthousiasme. En 1973, des Canadiens de toutes les régions se sont joints aux insulaires pour fêter leur anniversaire. L'ancien gouverneur général et madame Michener ont présidé à l'inauguration officielle, le 1er janvier 1973, d'une année de festivités et d'événements divers visant à commémorer cette date historique. Nous eumes l'honneur en particulier de voir Sa Majesté la reine et le Prince Philip se joindre à nous pour fêter le centenaire. C'était sans aucun doute l'un des événements principaux de cette année de fête. Pour moi, l'événement était d'autant plus mémorable que Sa Majesté a passé un temps considérable dans ma circonscription de Cardigan.

Nous eumes également l'honneur de recevoir le premier ministre (M. Trudeau) et ses ministres qui visitèrent l'île et tinrent une réunion dans la Chambre historique de la Confédération à Province House. C'était la première fois que le cabinet fédéral se réunissait à Charlottetown depuis la Confédération. Inutile de dire que j'étais particulièrement fier de participer à cet événement historique. J'aimerais profiter de l'occasion, monsieur L'Orateur, pour exprimer, au nom de tous les habitants de l'île du Prince-Édouard nos sincères remerciements à tous les députés ainsi qu'à tous les Canadiens qui sont venus se joindre à nous pour fêter cet anniversaire. Je suis sûr que l'hospitalité et l'amitié que vous y avez trouvées vous inciteront à revenir le plus souvent possible.

Les députés se rappelleront qu'un programme d'expansion global pour l'île fut signé en mars 1969. Je ne veux pas entrer dans les détails du programme car je suis sûr que les députés le connaissent bien. Cependant, j'aimerais signaler que depuis l'entrée en vigueur du programme, le nombre de personnes qui quittent l'île a considérablement diminué, à tel point qu'on y enregistre maintenant une véritable croissance démographique. Cela signifie que toute une nouvelle génération de jeunes peut trouver sur l'île des occasions d'emploi intéressantes et passionnantes au lieu de partir dans d'autres régions du Canada ou aux États-Unis.

Je dois aussi signaler que les nombreux projets du ministère de l'Expansion économique régionale qui ont été et qui continuent d'être approuvés pour l'île contribuent grandement à notre développement économique. Je crois que le programme de décentralisation que le ministre poursuit actuellement dans son ministère rendra son travail encore plus efficace.

Un autre point que j'aimerais mentionner au sujet du développement, bien que nous nous attendions à un degré plus juste de développement économique qui continuera d'offrir à nos jeunes de meilleures occasions d'emploi, c'est aussi la qualité de développement que nous voulons pour notre île. Je ne crois pas que nous soyons prêts à la développer pour le simple plaisir de la développer. Nous sommes également très préoccupés par notre environnement général. Nous devenons de plus en plus conscients du fait que notre position géographique nous confère une situation plutôt privilégiée aujourd'hui. Nous voyons que les habitants des grandes villes nous envient et nous voudrions certes essayer d'éviter certaines des erreurs qu'ils ont commises et qu'ils regrettent peut-être trop tard. Autrement dit, nous envisageons une certaine qualité de développement qui nous aidera à jouir d'un niveau de vie raisonnable mais qui nous aidera en même temps à conserver et à améliorer les qualités intactes de notre environnement qui sont devenues si précieuses aujourd'hui.

Dans le domaine de l'agriculture, certains des programmes de développement ont aidé les agriculteurs de l'île à avoir une année tout particulièrement bonne en 1973. Je suis heureux de remarquer dans le discours du trône un certain nombre de mesures qui continueront d'aider les agriculteurs à produire en plus grande quantité et qualité pour que nous puissions parvenir à une stabilisation des prix de l'alimentation. A ce sujet, je crois que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a très bien su montrer la voie et il continue à le faire.

Les pêcheurs de l'Île partagent également cette prospérité en faisant de bonnes prises et en augmentant leurs gains. Ils sont extrêmement contents du programme d'indemnisation qui leur a permis de remplacer des agrès perdus lors d'une tempête particulièrement violente. Quelque $617,000 ont été versés à 845 pêcheurs de l'île pour les indemniser de leurs lourdes pertes. C'est environ les deux tiers des pertes totales, et le gouvernement provincial les a remboursés du reste.

Un autre événement très important pour les pêcheries de l'Île-du-Prince-Édouard c'est le programme d'aménagement des petits ports. On peut déjà voir les résultats du programme supplémentaire de 1973-1974 et $335,000 ont été affectés à l'amélioration des installations dans un grand nombre de ports de l'île destinées aux petites embarcations. J'ai le plaisir de constater que le discours du trône parle d'autres «améliorations des installations portuaires destinées aux bateaux de pêche». Je pense que le ministre des Pêches (M. Davis) et le ministre des Travaux publics (M. Dubé) ont fait preuve de grande compréhension à l'égard des besoins des pêcheurs.

Avant même la Confédération, le transport posait un sérieux problème à l'Île-du-Prince-Édouard. L'une des conditions d'entrée de la province dans la Confédération, c'est qu'on relierait l'île de façon régulière au continent. A cause de cette promesse, le gouvernement fédéral suit

toujours de près la question des transports. A l'heure actuelle, deux transbordeurs brise-glace font la navette entre Borden et Cap Tormentine au Nouveau-Brunswick en hiver et il y a quatre transbordeurs de plus pour les automobiles en été. Cela assure un très bon service pour les marchandises et les passagers qui fonctionne d'un bout de l'année à l'autre entre Wood Island et Caribon en Nouvelle-Écosse. On fait actuellement des plans pour aménager des installations plus sûres à Wood Island à l'intention des voyageurs, ainsi que de meilleures installations de mouillage. Les travaux devraient être terminés d'ici 1976. Je suis encouragé par l'attitude de collaboration du ministère des Transports qui aide à résoudre les problèmes de transport des insulaires et son désir d'assurer des moyens de transport économiques pour permettre aux producteurs de l'île d'accéder aux marchés du centre et de l'Ouest du pays.

Pour ce qui est de mon ministère des Anciens combattants, j'estime que nous avons eu une année très fructueuse à bien des points de vue. La loi adoptée pour les anciens combattants lors de la session précédente revêtait une importance vitale et avait de grandes répercussions. Elle reprenait certains principes de base qui avaient été proposés il y a de nombreuses années. Elle ouvrait de nouvelles portes aux anciens combattants et aux personnes à leur charge pour leur permettre d'avoir une vie plus riche et davantage de sécurité.

Comme les députés le savent, trois lois régissent la pension versée aux anciens combattants et aux personnes à leur charge. Il s'agit de la loi sur les pensions, de la loi sur les allocations aux anciens combattants et de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Le bill C-148 a été adopté en mars dernier. Il modifiait la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils et leur donnait une forme entièrement nouvelle. En fait, le bill transformait les conditions d'admissibilité aux allocations, d'un programme de vérification des moyens en un programme de vérification des revenus, en supprimant les limites touchant la propriété personnelle. Dans ce même bill, on relevait les taux et les plafonds, ce qui a valu une hausse de 25 p. 100 au bénéficiaire célibataire et une hausse de 28 p. 100 au bénéficiaire marié. Bien entendu, ces montants continuent d'augmenter chaque année, car une loi antérieure prévoit l'indexation automatique sur l'indice du coût de la vie.

● (2150)

L'autre jour, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé de la loi sur les allocations aux anciens combattants et surtout de la discrimination dont souffriraient certains anciens combattants. Je veux simplement dire à mon honorable ami que chaque ancien combattant a reçu et continuera de recevoir ce qui lui revient. Qui plus est, j'espère pouvoir sous peu présenter une mesure législative qui apportera d'autres modifications à la loi afin de rendre les allocations encore plus avantageuses.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La semaine prochaine.

M. MacDonald (Cardigan): En juin dernier, la loi sur les pensions a été modifiée avec l'adoption du bill C-202. Aux termes de la loi, des pensions sont accordées, de droit, aux survivants des soldats morts à la guerre et aux infirmes de guerre. Le bill prévoyait une augmentation immédiate de 24 p. 100 dans le taux de base mais, qui plus est, indexait le taux sur le salaire moyen d'un groupe mixte d'employés de la Fonction publique. Pour la première fois, maintenant le taux de la pension des invalides marche de pair avec l'indice du coût de la vie. C'est probablement là le progrès le plus important qui se soit produit en plus de 50 ans dans la loi sur les anciens combattants canadiens. Je crois qu'il faut féliciter les associations de vétérans du pays du rôle important qu'elles ont joué dans la préparation de la loi.

La question de l'arriéré des demandes est un autre problème qui concerne le régime de pension des anciens combattants et que je me dois de signaler brièvement. Comme les députés le savent, l'adoption à la Chambre de la loi, en 1971, a suscité un déluge de demandes de la part des anciens combattants. Il en est résulté une accumulation considérable et un retard que la Commission essaie de rattraper depuis lors. Je suis heureux de dire que cet arriéré a considérablement diminué depuis l'an dernier. Alors que l'on comptait 9,000 demandes en 1973, le chiffre est maintenant tombé à 7,300. Mais il y a un fait plus important et plus encourageant encore, c'est que le chiffre mensuel des décisions prises relatives aux demandes a presque doublé depuis l'an dernier. C'est surtout à la Commission canadienne des pensions, à la Commission de révision des pensions et aux avocats du Bureau des pensions que revient le mérite de cette plus grande efficacité. Elle va se poursuivre, j'en suis sûr, et d'ici peu, cet arriéré aura disparu.

En ce qui concerne les hôpitaux pour anciens combattants, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que la politique du gouvernement qui consiste à transférer les hôpitaux aux gouvernements provinciaux va bon train.

M. Beattie (Hamilton-Mountain): Qui dit cela?

M. MacDonald (Cardigan): Moi, je le dis. Trois hôpitaux ont déjà été transférés et des négociations se poursuivent pour la cession de quelques autres. Je n'ai pas le temps de discuter; l'horloge va trop vite, monsieur l'Orateur. D'aucuns aimeraient que les hôpitaux des anciens combattants gardent leur statut actuel, mais nous sommes d'avis que ces cessions sont dans l'intérêt des vétérans. Autrement, nous courons le risque d'être obligés d'établir des maisons pour vieillards d'ici quelques années, ce qui ne serait sûrement pas dans l'intérêt de nos anciens combattants, et il ne faut pas oublier qu'il est de plus en plus difficile, sinon impossible, de trouver des médecins compétents pour nos vétérans.

L'année 1974 sera marquée par deux événements importants pour les anciens combattants du pays. Comme les députés le savent, le mois de juin rappellera le 30e anniversaire du débarquement des troupes alliées dans le nord de la France, lequel a abouti à la libération de l'Europe et a mis fin en un an à la deuxième guerre mondiale. Le gouvernement prendra certainement part à ces festivités et il fera une déclaration sous peu sur la participation du Canada à ces cérémonies.

Cette année verra également la 25e assemblée nationale biennale de la Légion royale canadienne. Cette réunion très importante se tiendra à Saint-Jean (Terre-Neuve) au cours de la première semaine de juin. Je ne pense pas avoir besoin de rappeler à nouveau de ce qu'a fait la Légion royale canadienne pour tous ceux qui ont défendu leur pays en temps de guerre.

Monsieur l'Orateur, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants s'est révélée un programme de réadaptation des plus réussis de l'après-guerre et, pour cette seule raison, il n'est point surprenant que des députés et

des associations d'anciens combattants aient fait des démarches pour que l'on recule la date limite du 31 mars 1974 pour la remise des demandes de prêts pour l'achat d'une propriété. En outre, certaines démarches ont été faites pour que l'on recule la date limite du 31 octobre 1968 pour les certificats d'admissibilité aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, pour que le plafond des prêts pour les petites propriétés soit relevé et que les limites minimales de superficie soient supprimées afin de permettre aux anciens combattants d'acheter des terrains de ville dans les régions urbaines. Malgré les nombreuses occasions où j'en ai parlé, monsieur l'Orateur, je pense qu'il est essentiel lors de l'examen de ces demandes, de repenser les objectifs de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

M. Beattie (Hamilton Mountain): Vous n'avez pas beaucoup de temps.

M. MacDonald (Cardigan): Le Seigneur m'aidant, j'y arriverai. Tout d'abord, il s'agit d'un des trois programmes de réadaptation possibles . . .

M. Horner (Crowfoot): La bienveillance du Seigneur ne fait aucun doute; il est bon. La question est de savoir si le Seigneur le veut.

M. MacDonald (Cardigan): . . . des programmes mis en œuvre afin d'aider les anciens combattants à revenir à la vie civile après avoir servi activement pendant la guerre. Son but était de fournir une certaine aide financière aux anciens combattants qui voulaient s'établir sur une terre et devenir agriculteurs à plein temps ou à temps partiel ou afin d'exercer leur profession de pêcheur commercial. La loi offrait d'autres avantages, soit des bourses d'étude ou des crédits de rétablissement, aux anciens combattants qui ne voulaient pas s'établir sur une terre ou qui ne considéraient pas avantageux de le faire selon les dispositions de la loi.

A mon avis, il importe de souligner le fait que la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants est une mesure de réadaptation d'après-guerre et que près de 30 ans se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale et 20 ans depuis la fin de la guerre de Corée. A mon avis, il est difficile de prétendre que les mots «réadaptation à la vie civile» veulent vraiment dire quelque chose après tout ce temps. Bon nombre des lettres que j'ai reçues prouvent ce que j'avance. Les anciens combattants mentionnent souvent qu'ils veulent prendre leur retraite dans un an ou dans cinq ou dix ans et qu'ils aimeraient profiter des dispositions concernant les prêts pour acheter une maison en prévision de leur retraite. Je suis certain que personne ne songeait à cette possibilité quand la loi fut adoptée ou quand le Parlement accepta à l'unanimité en 1965 qu'on fixe des dates limites pour supprimer graduellement les prêts consentis en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants d'une façon raisonnable et ordonnée.

J'ai dit plus tôt que, comme son nom l'indique, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants était axée sur l'agriculture et tendait à aider les anciens combattants qui voulait acheter une terre afin de l'exploiter à temps partiel ou à plein temps. Il n'y a aucun doute que la grande majorité des 130,000 anciens combattants qui ont profité des dispositions de la loi ont utilisé leur propriété à des fins agricoles et que la plupart de ceux qui se sont établis comme agriculteurs à plein temps continuent d'exploiter leur ferme. Cependant, ce n'est pas à cela que songent les anciens combattants et tous ceux qui voudraient que la loi reste en vigueur. Monsieur l'Orateur, si nous désirons aujourd'hui que soit prolongée la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, de même qu'un relèvement du plafond pour les petits prêts et l'élimination des exigences relatives à une superficie minimum, c'est que nous voulons faciliter, grâce à des modalités financières plus souples, l'achat de maisons, y compris d'habitations collectives, dans les centres urbains.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qu'y a-t-il à y redire?

M. MacDonald (Cardigan): Des démarches semblables ont été faites depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, il y a trente ans. Chaque fois, et nonobstant les modifications apportées de temps à autre aux règlements concernant la superficie minimum, les gouvernements qui se sont succédés ont reconnu la philosophie et la portée de cette loi, et y ont souscrit. Je m'oppose fortement à ce qu'il en soit autrement, car ce serait foncièrement injuste envers les milliers d'anciens combattants qui ne sont pas intéressés à vivre, ou trouvent incommode de s'installer sur une demi-acre de terrain ou plus, et qui ont pris d'autres dispositions financières, moins avantageuses, pour acheter des propriétés dans les régions urbaines.

● (2200)

Toujours à cet égard, monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler aux députés que c'est sur recommandation de la Légion royale canadienne que la partie II de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a vu le jour, et cela remonte à 1954, pour aider les anciens combattants à bâtir leurs propres foyers sur des terrains de dimensions qu'on trouve dans les villes et à les financer par des hypothèques en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Plus de 4,500 anciens combattants se sont prévalus des dispositions de la Partie II durant les 20 années au cours desquelles elle a été en vigueur.

Il est bien entendu que l'octroi de logements convenables a été un facteur essentiel pour ce qui est de l'établissement des anciens combattants en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Depuis qu'elle est entrée en vigueur, plus de 40,000 nouveaux foyers ont été construits. Ce résultat n'a cependant pas changé l'objet premier ni la portée de la loi, pas plus qu'il n'a fait du programme une mesure directe de logement appelée à faire double emploi ou à entrer en conflit avec les dispositions de la loi nationale sur l'habitation.

J'ai dit plus tôt que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants était l'une des trois possibilités de réadaptation et d'aide. Le programme de formation universitaire s'est terminé au milieu des années 50. Les crédits de rétablissement prévus par la loi sur les indemnités de service de guerre ont été abandonnés le 31 octobre 1968, à la même date où prenait fin pour les anciens combattants la possibilité d'obtenir un certificat d'admissibilité pour s'établir conformément à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il semble qu'on a pu se prévaloir assez longtemps des avantages de ces programmes et il est évident qu'on avait la même opinion lorsque, en 1965, le Parlement a approuvé unanimement la date du 31 mars 1974 comme date limite pour que les anciens combattants admissibles présentent des demandes de prêt aux fins de l'acquisition de bien-fonds.

Presque neuf ans se sont écoulés depuis qu'on a fixé ce délai. On a bien fait connaître cette date limite. Mon opinion est donc que les anciens combattants vraiment

intéressés à se prévaloir de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants aux fins prévues par la loi ont eu amplement le temps de le faire. Pour ainsi dire, tous les anciens combattants qui ont obtenu un certificat de qualification prévu aux termes de la loi sur les terres destinés aux anciens combattants avant la date limite du 31 octobre 1968, avait déjà utilisé les avantages autres que ceux prévus par cette loi. Dans ces conditions, le fait de respecter la date limite précisée dans la loi pour l'obtention d'un prêt ne signifie pas que les autres avantages seront refusés aux anciens combattants.

Le 11 janvier dernier, comme on peut le lire à la page 9281 du hansard, j'ai déclaré que si suffisamment de renseignements me portaient à croire que cette date limite devrait être changée, je ferai une recommandation dans ce sens au gouvernement. Je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, que j'ai soigneusement étudié toutes les demandes et les données pertinentes, y compris celles établies par la Légion canadienne dans l'enquête qu'elle a effectuée en décembre dernier. Rien ne me permet de conclure qu'il soit opportun de faire cette recommandation.

M. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

M. l'Orateur: Comme il est plus de 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 05, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 mars 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES PROGRAMMES D'HABITATION POUR LES RURAUX ET LES AUTOCHTONES—EXPOSÉ MINISTÉRIEL

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'aimerais brièvement informer la Chambre des résultats des entretiens que des dirigeants de la Société centrale d'hypothèques et de logement et moi-même avons eus hier avec des représentants des associations provinciales de Métis et du Conseil des autochtones du Canada.

Au cours de ces entretiens, je leur ai dévoilé les éléments d'une politique fédérale du logement pour la population rurale et les autochtones. Je suis heureux d'informer la Chambre que ces plans ont été fort bien accueillis. En outre, je désire renseigner la Chambre au sujet de ces entretiens et des nouvelles initiatives importantes en matière de politique que nous proposons afin de répondre aux besoins en logements des personnes qui habitent les régions rurales du Canada.

Mais auparavant, monsieur l'Orateur, j'aimerais préciser que j'avais donné des instructions pour que, comme d'habitude, des exemplaires de cette déclaration soient distribués à nos vis-à-vis. Les responsables auraient eu apparemment des difficultés, puisque les intéressés n'ont manifestement pas reçu les exemplaires en question. Je les prie de bien vouloir m'en excuser: s'ils consultent mes antécédents, ils constateront que je me suis toujours efforcé de me conformer à cette règle de courtoisie.

M. Stanfield: Encore le ministère des Postes!

M. Basford: Même s'il reste encore à discuter de certains aspects de la mise en œuvre et de l'administration de ces programmes, les associations d'autochtones m'ont indiqué qu'elles font bon accueil aux initiatives que nous sommes à prendre. Je dois insister, monsieur l'Orateur, sur le fait que cette politique et les programmes qu'elle comprend serviront toutes les personnes qui habitent le Canada rural, selon leurs besoins ou leurs revenus et sans distinction de race ou d'ascendance. Les honorables députés reconnaîtront cependant qu'une telle politique ne saurait réussir si elle ne répondait pas aussi aux besoins particuliers des autochtones qui, dans nombre de régions, ont un urgent besoin de nouveaux logements.

Le but de cette politique sera de construire ou d'acquérir quelque 50,000 logements d'ici cinq ans à l'intention des familles rurales et des familles autochtones.

Nous inviterons les provinces, et je les ai consultées, à prendre part à la réalisation de cet objectif au moyen d'un accord d'association fédéral-provincial en vertu de l'article 40 de la loi nationale sur l'habitation qui prévoit le partage des coûts en capital dans la proportion de 75 p. 100 par le gouvernement fédéral et de 25 p. 100 par la province. Nous pourrons ainsi vendre des logements dans les régions rurales isolées; les paiements mensuels seront fonction directe des revenus qui, dans bien des cas, sont très bas ou même inexistants.

Avec l'accord des provinces, nous étendrons aussi aux établissements ruraux les avantages du nouveau programme d'aide à la remise en état des logements dans les cas où les besoins des gens pourront être le mieux satisfaits par l'amélioration des demeures qu'ils occupent déjà.

En outre, le programme fédéral de réparations d'urgence inauguré il y a trois ans sera maintenu durant quelques années encore, à l'intention des familles autochtones qui demeurent dans des logements peu habitables en attendant les nouvelles habitations.

La Société centrale accordera une aide spéciale aux ruraux pour leur permettre de faire le plus grand usage possible de toute la gamme des programmes de la loi, y compris l'aide pour l'accession à la propriété, l'aide aux sociétés de logement sans but lucratif et le logement coopératif.

Des normes spéciales de construction résidentielle seront élaborées pour répondre aux besoins spéciaux des collectivités rurales et des collectivités d'autochtones.

Partout où c'est possible nous verrons à ce que les projets de logement fournissent non seulement un abri mais aussi des occasions d'emploi pour les gens de la place, une formation en cours d'emploi et le développement de l'économie locale. Tous les programmes fédéraux qui peuvent exercer un effet sur la santé, sur le bien-être et sur l'amélioration de la situation sociale et économique des intéressés seront intégrés dans l'activité du logement. Ceci comprendra les ministères fédéraux tels que ceux de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la Santé nationale et du Bien-être social, de l'Expansion économique régionale, celui des Finances et le Secrétariat d'État. A cette fin, un comité interministériel et intergouvernemental sera formé dans chaque province.

● (1110)

Le facteur clé du succès du programme sera la participation directe des intéressés eux-mêmes à la planification, à la mise en œuvre et à l'administration des programmes. Les associations d'autochtones en particulier ont très bien réussi ces dernières années à élaborer des projets d'autoinitiative, et nous continuerons de leur fournir notre appui ainsi qu'à n'importe quelles autres associations de ce genre qui sont désireuses et capables de prendre ce genre d'initiative. On a demandé à la Société centrale de recruter et de former des personnes dans ses bureaux de même que d'élaborer d'autres programmes de formation à court terme pour améliorer les talents et les connaissances de ceux qui s'intéressent aux organismes et aux programmes d'habitation pour les autochtones; ils pourront ainsi profiter pleinement de la loi et du budget. En plus de renforcer le personnel du siège social qui s'occupe des questions du logement des autochtones, la Société détachera des mem-

bres de son personnel auprès de leurs associations provinciales là où les talents de ce personnel pourraient être requis.

Comme je l'ai déjà indiqué à la Chambre, monsieur l'Orateur, l'aide à la formation et au développement, comme d'ailleurs tous les autres aspects de cette politique est également offerte à toute la population rurale.

Les honorables députés reconnaîtront que la politique du logement des ruraux et des autochtones, sous plusieurs de ses aspects, fournit une occasion de particpation aux gouvernements provinciaux. J'avais déjà consulté mes homologues provinciaux avant Noël et j'ai officiellement avisé les ministres des provinces hier. Je prendrai des dispositions pour les rencontrer d'ici quelques semaines dans le but d'obtenir leur collaboration. A la suite de ces consultations, je m'entretiendrai de nouveau avec les associations d'autochtones et j'ai bon espoir qu'au début de l'été nous nous serons déjà lancés dans une campagne vigoureuse de programmes d'habitation pour les ruraux et les autochtones.

Je suis heureux de fournir ces renseignements à la Chambre. Quelles que soient les normes, monsieur l'Orateur, les Canadiens comptent parmi ceux qui sont les mieux logés au monde. Notre société est riche et pleine de succès mais, dans les régions rurales et isolées, nous avons des logements aussi délabrés que n'importe où au monde et la plupart sont habités par des autochtones. Les propositions que le gouvernement a présentées aux associations autochtones devraient, à mon avis, beaucoup contribuer à améliorer la situation du logement. Certes, la tâche qui attend les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que ceux des associations autochtones est immense, mais je pense que nous sommes tous prêts à mettre immédiatement ces propositions en application.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je commencerai tout d'abord par féliciter le ministre, en espérant que ce programme sera couronné du succès qu'il lui prédit. En fait, je ne m'attendais pas à ce qu'il fasse une déclaration aujourd'hui. J'ai pris connaissance du programme dans mon journal d'hier soir, mais je viens à peine de recevoir un exemplaire de sa déclaration. Peut-être s'agit-il d'un contretemps.

Bien que je n'aie pas lu cette déclaration, je crois pouvoir en parler, étant donné que je suis au courant des problèmes des autochtones au Canada, de ceux qui vivent dans des réserves, ou en dehors. J'ai constaté qu'il y avait une omission dans la déclaration. Elle ne parle pas, en effet, des autochtones qui vivent dans les deux territoires du Nord.

Dans sa déclaration, le ministre parle en détail des ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces pour ce qui est de la collaboration en matière de logement. Lorsque nous considérons le problème du logement des autochtones au Canada, qu'ils vivent ou non dans des réserves, nous ne devons pas perdre de vue les conditions dans lesquelles ils vivent. Quiconque a rendu visite à ceux qui vivent dans des réserves sont au fait de ces conditions. J'ai personnellement connaissance des conditions dans lesquelles ils vivent dans l'Ouest, ayant eu l'honneur pendant plusieurs années de représenter l'ancienne circonscription de Bow River, avant le remaniement.

Deux réserves s'y trouvaient: celle des Pieds-Noirs et la réserve Morley. Je suis également au courant des problèmes des gens de cette région, où vit d'ailleurs le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), puisque j'y ai pratiqué le droit pendant un certain temps. Je sais dans quelles conditions vivent les autochtones du Nord de la Saskatchewan. A mon avis, et je crois que tous les députés me donnent raison, les conditions dans lesquelles les autochtones ont été forcés de vivre, que ce soit sous l'empire de la loi sur les Indiens ou du temps des précédents gouvernements, n'ont rien de quoi flatter notre sens humanitaire, notre attitude inhumaine à l'égard de ces gens.

Maintes fois, nous avons lu dans les journaux dans quels logements sordides ces gens avaient été forcés de vivre au cours des ans. Ils sont forcés de se chauffer avec d'autres sources d'énergie que du gaz naturel et du pétrole brut. Lorsque leurs maisons brûlent, bien des fois les familles sont détruites en même temps. C'est un rappel des conditions dans lesquelles ces gens ont été forcés de vivre pendant des années. Je souhaite donc du succès au programme du ministre.

Le ministre a parlé de la construction d'environ 50,000 maisons. Si l'on mettait en œuvre un programme d'urgence, ces 50,000 maisons pourraient être construites immédiatement, ce qui soulagerait bien des souffrances inhumaines.

J'espère que le ministre examinera également une autre question trop souvent négligée. Les écoles et les hôpitaux de ces réserves ont été fermés. Les enfants sont obligés de fréquenter l'école ailleurs. Ces gens devraient pouvoir jouir de services d'hospitalisation d'un niveau élevé dans leur propre région.

J'ai eu la chance ce matin de m'entretenir avec un groupe d'indigènes au sujet de leurs droits sur le pétrole dans certaines réserves indiennes, notamment en ce qui concerne la surtaxe prélevée sur la vente du pétrole brut. Certaines promesses leur ont été faites aux termes de leurs traités. Ils devraient pouvoir profiter de cette taxe pour améliorer leur niveau de vie, non seulement en ce qui concerne le logement, mais aussi leurs besoins fondamentaux tels que l'alimentation de leur famille. Il suffit de rendre visite à ces familles et constater comment elles vivent pour se rendre compte qu'ils ont grand besoin d'assistance.

Je souhaite à nouveau au ministre que ce programme soit couronné de succès. J'espère qu'il s'agit d'un programme d'urgence et qu'il sera réalisé, et que ce ne sont pas simplement des paroles en l'air.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai lu l'autre jour dans le journal que M. Lawrence Gladu avait été nommé par M. Teron membre du Comité du logement des autochtones de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je note avec satisfaction qu'on essaie enfin d'intéresser officiellement les autochtones aux travaux de la Société centrale d'hypothèques et de logement. M. Gladu et ses collègues sauront se rendre très utiles dans l'étude des besoins des autochtones en matière de logement.

La déclaration que le ministre a faite aujourd'hui se faisait attendre depuis longtemps. Elle aurait eu beauxoup plus d'effet il y a quatre ou cinq ans, car elle aurait été beaucoup plus utile. Nous nous en réjouissons quand même. Je suis sûr que les autochtones comprendront qu'on s'occupe enfin des conditions de vie déplorables qu'ils endurent depuis nombre d'années.

Lorsque les forces de la société peuvent être organisées et mise en œuvre et que sa richesse peut servir à aider les défavorisés, c'est tout à l'honneur de notre régime politique et, bien sûr, de la société elle-même. Il ne fait aucun doute que nous allons appuyer cette politique.

Malheureusement, nous n'avons pas reçu de copie de la déclaration avant que le ministre en donne lecture à la Chambre. Si nous avions eu l'occasion de l'étudier au préalable, mon collègue, le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth), y aurait répondu, car il s'intéressait à cette question bien avant de devenir député. Il se préoccupe, comme d'autres j'en suis sûr, de l'absence, dans la déclaration du ministre, d'une mention de la participation au programme des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le ministre parle d'un partage dans une proportion de 75 et de 25 p. 100 des frais d'établissement entre le gouvernement fédéral et les provinces mais nulle part fait-il mention de ce qu'on projette pour les Territoires. J'espère que c'est là une omission de sa part, que dans la hâte de coucher des dispositions sur le papier il a tout simplement oublié d'en parler, qu'il ne s'agit réellement pas d'une erreur de politique et qu'une participation comparable sera prévue pour les aborigènes des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon qui sont trop souvent tenus à l'écart par le gouvernement actuel lorsqu'il s'agit de l'examen de questions.

● (1120)

Les autochtones ont généralement occupé le bas de l'échelle économique depuis aussi longtems que l'on se rappelle. Ils forment le groupe le plus désavantagé au Canada pour ce qui est de l'instruction et du développement social, par rapport au reste de la société, pour ce qui est de l'attention que leur a prêté le Parlement et les assemblées législatives. On se réjouit bien sûr de cette mesure, mais elle ne constitue qu'un modeste effort par la société pour accorder une certaine considération au groupe le plus désavantagé que nous ayons compté au pays pendant des années et encore maintenant.

Il existe deux catégories d'autochtones selon la définition qu'en donne la loi, ce qui est regrettable. Il y a d'abord ceux qui sont inscrits à titre de membres d'une bande et qui forment une catégorie comme telle, et deuxièmement ceux qui tombent dans la catégorie générale des Métis, c'est-à-dire privés du statut d'Indiens. Dans cette déclaration, du moins dans la partie que j'ai pu lire depuis qu'elle m'est parvenue, le ministre parle des autochtones qui ne vivent pas dans les réserves. J'estime que cette triste situation ne devrait pas se prolonger, que nous ne devrions pas pratiquer de distinctions entre ces gens, qu'il ne devrait pas exister de logements dans les réserves et de logements hors des réserves, mais que nous devrions traiter cette question de façon globale.

Le ministre parle de régions rurales. Je suis convaincu que ni lui ni les autochtones ne veulent revenir au temps où ces derniers formaient un groupe à part ayant droit à une qualité et un type de logement spécial dans les régions rurales, où les autres habitants font face aux mêmes difficultés quant aux égouts, aux fosses septiques, aux canalisations d'eau, d'électricité et autres; il faudrait éviter que cette façon de voir ne divise les membres d'une collectivité mais les rapproche.

Deux autres lacunes dans la déclaration du ministre méritent d'être étudiées, soit les taux d'intérêt et les frais de remembrement foncier, le coût des terres et le coût du financement, facteurs qui jouent le plus dans la hausse du coût du logement au Canada. Si l'on doit procéder à la réalisation du projet envisagé par le ministre, et s'il arrive que les personnes auxquelles ces habitations sont destinées constatent plus tard que leur revenu ne leur permet pas de payer les intérêts ni le coût des terrains, ils se retrouveront dans quelques années dans une aussi mauvaise posture qu'aujourd'hui. Il faut s'attaquer à ces deux questions sans quoi les choses risquent de ne pas tourner aussi bien que le ministre le prévoit dans sa déclaration enthousiaste. Cela mis à part, j'accueille avec joie cette initiative qui j'espère n'est qu'un début.

[*Français*]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, c'est avec plaisir que j'ai entendu la déclaration du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford), ce matin, parce qu'effectivement je représente une région ou une circonscription qui englobe les deux secteurs énoncés dans sa déclaration, soit les réserves indiennes et une région rurale.

Les questions qui me viennent à l'esprit et qui devront nécessairement être portées à l'attention du ministre en vue d'obtenir des clarifications sont certainement les dispositions quant aux prêts, quant au coût de ces bâtisses-là. J'ai eu personnellement l'occasion de visiter les réserves en cause, où des habitations déjà fournies grâce à l'aide du gouvernement ont été, d'une certaine façon, adéquates compte tenu des besoins d'alors. Mais la même aide pour les Canadiens des régions rurales est loin d'être satisfaisante. J'espère sincèrement que cette nouvelle politique permettra justement aux personnes défavorisées des régions rurales d'obtenir justice dans le domaine de l'habitation.

Par contre, dans la déclaration du ministre, on parle de nouvelles normes spéciales de construction résidentielle qui seront élaborées. Je souhaite ardemment que le ministre révise justement les normes qui ont servi à la Société centrale d'hypothèques et de logement ces dernières années, surtout dans la région de Québec. Selon les normes de la Société centrale d'hypothèques et de logement, on retrouvait des bâtisses contenant deux pouces de glace dans les placards. Alors, il est à peu près temps que des normes soient mieux élaborées et surtout que les inspecteurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement fassent un travail positif.

J'espère que le ministre révisera non seulement sa politique, mais aussi les normes et l'application que le ministère peut en faire de façon à donner justice à l'ensemble de la population et, surtout comme le signale la motion, aux personnes des régions rurales.

* * *

[*Traduction*]

LES COALITIONS

DEMANDE DE NOMINATION IMMÉDIATE D'UN DIRECTEUR DES ENQUÊTES ET DES RECHERCHES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. La loi relative aux enquêtes sur les coalitions a été conçue pour protéger les consommateurs contre la cupidité des sociétés et pour régler des questions comme la fixation des prix, l'établissement abusif des prix, et le reste. L'urgence de la question découle du fait que le gouvernement affaiblit la protection du public consommateur en refusant de nommer un nombre suffisant de fonctionnaires. Je propose donc . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que le député ne propose sa motion, je tiens à lui rappeler et à rappeler à la Chambre que l'usage est bien établi en ce qui concerne les motions présentées en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Cet article permet aux députés de présenter des motions de ce genre, mais celles-ci ne sont pas sujettes à discussion parce qu'on laisse entendre qu'elles concernent des questions urgentes.

Étant donné que, selon le Règlement, nul ne peut répondre au nom du gouvernement ou de tout autre parti aux allégations ou aux accusations contenues dans le préambule explicatif de ces motions, je prie les députés de s'abstenir autant que possible de toutes accusations ou allégations qui ne peuvent qu'entraîner une discussion. Je conseille aux députés de limiter, dans la mesure du possible, leurs motions à la motion même. Je m'excuse auprès du député de l'avoir interrompu juste au moment où il allait proposer sa motion.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je m'excuse de vous avoir fait lever, mais le sujet appelait certains commentaires avant que je présente la motion. Si le député de Windsor-Ouest (M. Gray) était présent, je suis certain qu'il appuierait la motion, mais en son absence, je propose, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre est d'avis qu'une administration plus efficace de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en faveur des consommateurs canadiens est possible si le gouvernement exerce le pouvoir que lui confère le paragraphe 1 de l'article 5 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et nomme immédiatement un directeur des enquêtes et de la recherche.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Skeena aux termes de l'article 43 du Règlement. La motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. La motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE RÉSEAU DE TRANSPORT RAPIDE ET LÉGER À TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement pour demander à la Chambre la permission de présenter une motion au sujet d'une question urgente. Étant donné que le groupe de révision du plan des transports à Toronto, en se prononçant contre l'autoroute de Scarborough, a proposé la mise en place d'un réseau de transport rapide et léger, et comme le matériel roulant nécessaire à ces réseaux n'est disponible qu'aux États-Unis, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

● (1130)

Que le ministre des Transports (M. Marchand) consulte ses homologues provinciaux aux fins d'élaborer un programme en vue de la production au Canada du matériel roulant nécessaire pour mettre en service des moyens de transport légers et rapides.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[M. Howard.]

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LE LOGEMENT

TORONTO—DEMANDE DE MESURE CONTRE LA SPÉCULATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question de nécessité vraiment pressante. Étant donné la spéculation effrénée qui caractérise le courtage en valeurs immobilières au Canada, et notamment dans la région métropolitaine de Toronto, et comme une partie importante de ce commerce de spéculation est financée directement ou indirectement par les sociétés de prêt, je propose, appuyé par le député de York-Est (M. Arrol):

Que la Chambre charge le gouvernement d'exercer ses pouvoirs sur les opérations bancaires et les taux d'intérêt pour empêcher les sociétés de prêt d'avancer des fonds directement ou indirectement contre des instruments de dette enregistrés ou non enregistrés intéressant le financement de terrains vagues ou de terrains bâtis lorsque la valeur du terrain représente plus du tiers de la valeur de l'ensemble du terrain et des immeubles qui y sont construits.

M. l'Orateur: La motion est proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA COMPRESSION DES DÉPENSES—LES MOTIFS DE L'EXPANSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'ENGAGEMENT D'EXPERTS-CONSEILS INDÉPENDANTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Dans son exposé budgétaire de l'an dernier, le ministre des Finances avait dit que le gouvernement était bien décidé à restreindre ses dépenses. Étant donné les nouvelles prévisions de dépenses, le premier ministre pourrait-il nous dire brièvement en quoi consiste le programme de restrictions du gouvernement et si le gouvernement croit qu'il est mis en œuvre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une des préoccupations constantes du gouvernement, qui examine chaque nouveau programme au moment de son établissement, en estime la valeur, en détermine les effets sur les citoyens, notamment les nécessiteux, et fait son choix en tenant compte de la série d'exigences prioritaires qu'il ne perd jamais de vue et dont quelques-unes ont même été approuvées par l'opposition le printemps dernier. Des estimations comme celles-là, nous en faisons constamment et tâchons, bien sûr, de dépenser le moins possible car nous n'avons pas l'intention d'augmenter les impôts à moins d'y être obligés.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a-t-il déjà fait tenir des directives particulières ou des principes directeurs à ses ministres, les enjoignant d'appliquer une certaine modération et une certaine discipline aux opérations de leur ministère?

M. Trudeau: Oui, très souvent, monsieur l'Orateur, et j'ai d'ordinaire le ferme appui du président du Conseil du Trésor.

Des voix: Oh, oh.

Une voix: Toujours le classement d'après l'importance.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, comme la Fonction publique a pris une expansion de près de 25 p. 100 depuis deux ans, que le recours croissant aux conseillers de l'extérieur et le prix de leurs services sont passés d'environ 300 millions de dollars, à l'époque de l'entrée en fonction du très honorable représentant, à près de 800 millions l'année suivante, y a-t-il une juste explication à tout cela, puisque c'est un fait reconnu que ce sont les pauvres qui payent la plus grande proportion de leur revenu en impôts et que cet accroissement des dépenses de la Fonction publique se fait vraiment aux dépens des pauvres?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous partageons ce souci pour les pauvres dont a fait état le chef de l'opposition et c'est pourquoi le dernier budget du ministre des Finances comportait des réductions d'impôts qui les ont grandement aidés.

* * *

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE ILLICITE DES PRIX DU CIMENT IMPUTABLE AUX AGISSEMENTS DE CERTAINES ENTREPRISES DE LA C.-B.—LA RÉCUPÉRATION DES DENIERS PUBLICS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations. Comme les sept grands fournisseurs de ciment de la Colombie-Britannique se sont reconnus coupables d'avoir enfreint la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en ayant conspiré pour supprimer la concurrence dans cette industrie sur une période de 14 ans et comme ces compagnies contrôlaient environ 90 p. 100 du marché du ciment, le ministre nous dirait-il si une enquête a été faite afin de déterminer à quel point les prix du ciment ont été artificiellement majorés par suite de cette conspiration?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre avis de cette question et la transmettre à mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question supplémentaire au ministre des Travaux publics, à qui j'ai donné préavis. Comme, au cours de cette période de 14 ans de conspiration de la part de l'industrie du ciment en Colombie-Britannique, le gouvernement a fait construire l'aéroport international de Vancouver, l'édifice de Radio-Canada et le terminus pour marchandises Vanterm au montant d'environ 22 millions de dollars et réalisé beaucoup d'autres grands projets fédéraux, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures le gouvernement entend prendre pour récupérer les deniers publics qu'il a perdus à cause de cette conspiration?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député reconnaisse les travaux de construction que mon ministère exécute dans sa propre province. Cependant, je ne suis au courant d'aucune conspiration et je ne me rappelle aucun préavis à cet égard de la part du député.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, compte tenu de la réponse que je viens de recevoir, j'adresserai de nouveau ma question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné ce genre d'affaire où, de toute évidence, le public a payé trop cher pour de gros travaux, et étant donné que le gouvernement n'arrive pas à contrôler ces abus, le ministre envisage-t-il de présenter un projet de loi afin que le public puisse se protéger lui-même lorsque le gouvernement ne le fait tout simplement pas?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je pense que les abus auxquels le député a fait allusion sont couverts par les lois du pays qui ont été adoptées par la Chambre.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ON DEMANDE QUAND SERA ANNONCÉE LA POLITIQUE LAITIÈRE

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

La semaine dernière, à une des question qui j'ai eu l'occasion de poser à la Chambre, le secrétaire parlementaire a répondu que le ministre allait annoncer au cours des prochains jours une nouvelle politique laitière. Je voudrais savoir si cette politique laitière sera annoncée aujourd'hui ou demain, étant donné que cela devait être annoncé bientôt.

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la loi exige que cela soit annoncé avant le 1er avril et ce sera fait.

LA MENACE D'INVASION DE SAUTERELLES EN SASKATCHEWAN—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné la menace d'une grave invasion de sauterelles dans une vaste région de la Saskatchewan au printemps et que cela risque de diminuer gravement la production de grains dans la région, le ministre peut-il nous dire ce qu'il a préparé pour combattre ce fléau et, notamment, s'il a rencontré ou s'il envisage de rencontrer les représentants des municipalités concernées et si le gouvernement a l'intention d'autoriter l'usage du dieldron pour combattre ce fléau?

Questions orales

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pour répondre d'abord à la dernière question, à l'heure actuelle, nous n'avons pas l'intention d'autoriser l'usage du dieldron. Nos agents sont continuellement en réunion avec certaines des personnes intéressées de l'Ouest canadien et j'espère pouvoir les rencontrer moi-même. Nous prenons les dispositions pour avoir tous les autres produits chimiques que nous croyons possible d'utiliser sans effet néfaste pour les animaux ou les humains et sans effets sur le produit final. Nous faisons tout notre possible pour nous en assurer, mais reste à savoir quelle sera l'ampleur du fléau cette année.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LES REVENDICATIONS DE CERTAINES BANDES INDIENNES QUANT AU PARTAGE DES RECETTES DE LA TAXE SUR L'EXPORTATION DU PÉTROLE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Est-il au courant des demandes présentées à son ministère par des bandes indiennes qui produisent du pétrole au sujet de la taxe d'exportation? Son ministère a-t-il pris une décision au sujet du remboursement de cette taxe d'exportation?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous avons bien reçu des demandes de ce genre et nous en discuterons avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et avec le ministère des Finances.

Une voix: Et les Indiens?

* * *

● (1140)

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA COMPRESSION DES DÉPENSES—LES MINISTÈRES TOUCHÉS ET LE PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REVENUS

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et elle est fondée sur sa réponse à la question du chef de l'opposition officielle sur les directives en matière de dépenses. Puis-je demander au premier ministre si ces directives ont été communiquées aux ministères dont les budgets ne comportent pas de programmes de redistribution des revenus afin de s'assurer que la diminution de leur budget permettra d'augmenter les budgets qui en comportent?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pas nécessairement, monsieur l'Orateur. Certains ministères n'ont pas de programme de redistribution. Ainsi, le ministère des Affaires extérieures qui a une responsabilité budgétaire générale pour l'ACDI est un de ceux dont on ne diminuera pas le budget d'aide à l'étranger. Il existe de nombreux exemples de ministères auxquels nous n'appliquons pas nécessairement ce genre de directive. Nous examinons chaque cas particulier.

[M. Neil (Moose Jaw)]

L'ÉCART ENTRE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET LE BUDGET DES DÉPENSES

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Le ministre peut-il expliquer la grosse différence qui existe entre les prévisions budgétaires et le budget des dépenses réelles qui a été présenté, donnant, je pense, une hausse possible de 50 p. 100?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas très bien ce que le député veut dire lorsqu'il dit que les prévisions ne correspondent pas au budget des dépenses. Le budget des dépenses est un programme basé sur des prévisions. Si les prévisions ne sont pas justes, il n'est pas juste non plus.

M. l'Orateur: Le député est autorisé à poser une autre question supplémentaire, après quoi la présidence donnera la parole au représentant de Saint-Hyacinthe.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, je peux dire que dans le budget des dépenses qui a été déposé, on trouve une note en bas de page indiquant que ce sont les montants prévus au 31 décembre 1973. Puis, dans les crédits proprement dits, il y a un résumé disant qu'ils dépassent effectivement de 50 p. 100 les prévisions. Je voulais savoir pourquoi les dépenses mêmes ou les crédits dépassent autant les prévisions établies en décembre.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, je comprends maintenant. Je pense que si le député veut bien comparer les prévisions présentées dans le budget principal et les dépenses totales de l'année financière en cours, qui se fondent sur les prévisions de décembre, parce que c'est à ce moment-là que le budget est imprimé, il constatera qu'elles correspondent à peu près aux chiffres du budget principal, plus tous les crédits supplémentaires, à l'exception cependant d'un poste important, soit les versements proposés à l'égard de la compensation pour le blocage du prix du pétrole. Il n'était pas du tout compris dans les prévisions de décembre.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'AMIANTE PAR LA CANADIAN JOHNS-MANVILLE—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Pourrait-il aviser la Chambre des mesures qu'il entend prendre à la suite de l'annonce faite par la société Canadian Johns-Manville Co. Ltd., d'Asbestos, région que le premier ministre a fort bien connue, annonce faite aux fins d'augmenter le coût de ses produits de 10 p. 100 à compter du 1er avril prochain, cette hausse s'ajoutant à une augmentation de 8 à 16 p. 100 en vigueur depuis le 1er janvier dernier, entraînant les conséquences sur l'économie canadienne qu'on imagine bien?

[*Traduction*]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je vais m'empresser de me renseigner sur la situation dont parle le député. Je dois cependant préciser que si aucun d'entre nous n'est en faveur des hausses pratiquées par l'industrie récemment, l'industrie est elle aussi aux prises avec des frais accrus, notamment la hausse du prix des matériaux.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE ET LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LA QUESTION DE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné les préoccupations et besoins d'un grand nombre de personnes âgées de 60 à 65 ans et étant donné que l'idée d'abaisser l'âge d'admissibilité aux pensions à 60 ans est approuvée par la majorité des Canadiens, le ministre dirait-il si le gouvernement envisage d'apporter des modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada en vue d'accorder les pensions à 60 ans à titre facultatif?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au député qu'un grand nombre de personnes âgées de moins de 60 ans ont également besoin d'aide. La politique du gouvernement vise à offrir un supplément de revenu et une sorte de revenu garanti à tous les Canadiens dans le besoin quel qu'en soit l'âge. C'est pourquoi je n'envisage pas d'apporter la modification de détail proposée par le député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si l'intérêt qu'il manifeste à l'égard des nécessiteux s'applique également aux personnes de 60 à 65 ans?

M. Lalonde: Bien entendu, monsieur l'Orateur. C'est ce que j'ai dit. Nombre de personnes de tous âges sont dans le besoin et notre préoccupation, comme celle de la Chambre, je suppose, s'adresse à toutes et non pas seulement à un groupe particulier.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PRIX DU MAZOUT DE CHAUFFAGE ACHETÉ PAR LE GOUVERNEMENT—L'EXPLICATION DE LA TRANSACTION

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Mercredi dernier, j'ai demandé au ministre combien le gouvernement avait payé le pétrole distillé acheté à la fin de l'année dernière. Il me répondit qu'il lui était impossible de fournir ce renseignement à ce moment-là. Pourrait-il nous dire aujourd'hui combien a coûté ce mazout?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, il s'agit de la même situation que j'ai décrite la semaine dernière.

[*Traduction*]

M. Andre: Comme on m'a informé que le prix de ce mazout de chauffage était de 52c. le gallon comparativement au prix de détail de 33c. le gallon, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'entend faire son ministère pour écouler ce mazout pour lequel on paye déjà des frais d'entreposage, et en disposer de manière à limiter les pertes qui dépassent déjà $5 millions?

[*Français*]

M. Goyer: Monsieur le président, je n'accepte pas les prémisses de l'honorable député, mais nous étudions actuellement diverses possibilités d'utiliser cette huile que nous avons en surplus, étant donné le fait, comme je l'ai déjà mentionné, que nous avons eu un hiver très clément.

* * *

LES FINANCES

LE RECOUVREMENT PAR LES PROVINCES DE MONTANTS DUS POUR DES SERVICES ASSURÉS PAR LES FORCES ARMÉES

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor.

A-t-il l'intention de réclamer les millions de dollars qui sont dus par divers gouvernements provinciaux à la suite de services rendus par les Forces armées canadiennes, et qui figurent dans le rapport de l'auditeur général du Canada, du 28 février 1973?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Oui, monsieur le président.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

TORONTO—LA SPÉCULATION ET LES PRÊTS USURAIRES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Sait-il que dans la région de Toronto le prix des maisons s'accroît à un rythme excédant $50 par jour sept jours par semaine, et le ministre ou ses collègues seraient-ils prêts à prendre des mesures pour mettre un frein à la spéculation et à ces abus?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il en a été question dans un discours que j'ai fait à la Chambre il y a deux jours alors que j'ai indiqué que des régions comme Toronto ou Vancouver où le taux de vacance est très faible ou les bénéfices très élevés, recevraient une attention particulière.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, puisque je ne puis rien obtenir du ministre et comme il ne paraît pas comprendre que la spéculation existe, j'aimerais demander au premier ministre s'il sait qu'une bonne partie du problème est due aux institutions prêteuses qui financent des hypothèques ou des prêts consacrés à l'achat de terrains vacants dont le prix dépasse le tiers de la valeur du terrain et des immeubles réunis. Le premier ministre usera-t-il de son influence auprès des institutions de prêt, afin qu'elles répriment la spéculation foncière et qu'au moins dans une certaine mesure le prix des logements ne souffre pas de ces spéculations?

● (1150)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je m'empresserai de transmettre cette recommandation au ministre chargé des Affaires urbaines.

M. l'Orateur: La parole est au député de Hastings.

M. Blenkarn: A titre de question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence a cédé la parole au député de Hastings qui tente de poser une question depuis quelques jours. Nous devrions peut-être lui permettre de le faire. Je céderai ensuite la parole au député pour une question supplémentaire, mais j'espère que les députés restreindront leurs questions supplémentaires afin de satisfaire le plus grand nombre possible de ceux qui veulent poser des questions ce matin.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MOTIFS DU RENFORCEMENT DES SERRURES AU CENTRE RÉGIONAL DE PAIE DE BELLEVILLE

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission de l'assurance-chômage. Étant donné la remarque du député de Verdun hier au sujet des renseignements librement communiqués par la Commission d'assurance-chômage, le ministre dira-t-il pourquoi il a jugé nécessaire de poser, au coût de plus de $600, un autre cadenas particulièrement solide au centre régional de paie de Belleville et s'il a jugé nécessaire d'en faire autant aux autres centres?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, avant que je ne lise le discours du député dans le hansard il y a quelques minutes, je ne savais rien de la pose de ce cadenas. Il s'agit qu'une question administrative de la Commission. Je fais confiance au jugement de la Commission et je présume qu'elle a agi ainsi pour une excellente raison. Le député pourrait peut-être fournir une meilleure raison que la mienne, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence accorde la parole au député de Mississauga et ensuite à l'honorable représentante de Vancouver Kingsway.

[M. Basford.]

LE LOGEMENT

TORONTO—LA SPÉCULATION ET LES PRÊTS USURAIRES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre, qui ne semble pas comprendre que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines s'intéresse uniquement aux logements sociaux et ne songe nullement au citoyen moyen qui voudrait s'acheter une maison.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député à la parole pour poser une question supplémentaire. Il est temps qu'il la pose.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Le premier ministre sait-il que l'accroissement du crédit au sein du système bancaire, des sociétés de financement et des compagnies de prêts hypothécaires, finance la spéculation sur les maisons privées et n'a rien à voir avec les responsabilités du ministre d'État chargé des Affaires urbaines? Il incombe au premier ministre de régir les institutions de crédit.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Vancouver Kingsway.

* * *

LA SANTÉ

LE RETRAIT DU MARCHÉ DES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ REGENT CHOCOLATE

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Son ministère a-t-il découvert récemment que d'autres quantités de chocolats fabriqués par la compagnie Regent de Saint-Hyacinthe étaient contaminés par le salmonella? Si oui, a-t-il été ordonné que ces chocolats soient immédiatement retournés au fabricant?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, tous les chocolats fabriqués par Regent ont été retirés du marché et la production en a été arrêtée.

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Pour assurer la protection du public, le gouvernement publiera-t-il immédiatement les noms des détaillants qui vendent ces chocolats ainsi que les noms des marques de commerce sous lesquels ils sont vendus?

M. Lalonde: Je le répète, nous avons publié les marques de commerce de ceux . . .

[*Français*]

Nous avons publié le nom des produits qui ont été mis en marché par la société Regent Chocolates Ltd., et tous les autres produits de celle-ci ont aussi été rappelés. Dans le prochain bulletin *Rx*, on publiera la liste des produits contaminés.

[*Traduction*]

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Ce rappel est-il purement volontaire ou s'agit-il d'un ordre du ministère?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, la société a convenu de rappeler tous les produits de sa production. Je ne sais pas si c'est à cause d'un ordre reçu ou si c'est volontaire, mais la société a été d'accord pour rappeler toute sa production. A notre demande, la société en a convenu.

* * *

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LES MESURES SPÉCIALES POUR LE TRANSPORT DU GRAIN GOURD AUX ÉLÉVATEURS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Étant donné qu'une enquête aurait révélé qu'il reste beaucoup de grain gourd dans certains élévateurs de campagne, surtout au nord des trois provinces des Prairies, a-t-on pris des mesures spéciales pour faire transporter ce grain gourd aux élévateurs des terminus qui ne sont qu'à moitié pleins actuellement, en prévision surtout de l'ouverture de la Voie maritime dans quelques semaines? Est-ce qu'on s'en occupe actuellement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur, un travail très spécial a été entrepris par la Commission canadienne du blé, en collaboration avec les chemins de fer et les propriétaires d'élévateurs, pour assurer le transport du grain gourd qui se trouve un peu partout dans le nord des Prairies en aussi grande quantité que les élévateurs de terminus peuvent recevoir pour le nettoyer et le sécher. Le travail progresse de façon satisfaisante.

M. Korchinski: Étant donné les résultats que le ministre a obtenus jusqu'ici avec les chemins de fer, lui-même ou le ministre des Transports ont-ils l'intention de présenter un projet de loi tendant à obliger les chemins de fer à desservir ces agriculteurs, du moins au cours des deux prochaines semaines avant l'ouverture de la Voie maritime?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous nous sommes efforcés d'utiliser les wagons disponibles aussi rapidement qu'ils pouvaient être renvoyés pour transporter ce grain gourd, ce qui a signifié parfois que les endroits où le grain était en bon état se sont trouvés à court de service, étant donné la pénurie générale de wagons entraînés par l'exploitation de ce système cet hiver.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION PRÈS DE FROBISHER BAY—ON DÉSIRE AVOIR L'ASSURANCE QUE LE SYSTÈME DE BALISES ET L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE ÉTAIENT EN BON ÉTAT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports, au sujet de l'accident aérien survenu la semaine dernière, à l'aéroport de Frobisher Bay.

Le ministre pourrait-il assurer la Chambre que les indicateurs électroniques ou visuels à Frobisher Bay fonctionnaient pendant la période critique, c'est-à-dire lors de l'atterrissage de l'avion?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme on le sait malheureusement, un *Saber Liner* s'est écrasé près de Frobisher Bay, et au moment de l'écrasement, vraisemblablement, un des indicateurs électroniques qu'on appelle «beacon» en anglais ne fonctionnait pas depuis 75 minutes.

Les enquêteurs sont sur place. J'ai obtenu des versions différentes de l'affaire. On dit que cet indicateur-là n'était pas essentiel, qu'il y avait autre chose dont on aurait pu se servir. Mais avant de pouvoir porter un jugement, je vais être obligé d'attendre le rapport des enquêteurs qui sont sur les lieux.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le ministre révélera-t-il à la Chambre le résultat de l'enquête une fois celle-ci terminée?

M. Marchand (Langelier): Avec plaisir, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE RECYCLAGE DES ADULTES—LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES COURS DE FORMATION AU FANSHAWE COLLEGE DE LONDON

M. William C. Frank (Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que les petites entreprises en particulier cherchent désespérément à recruter des ouvriers qualifiés et spécialisés, et étant donné que la réussite générale du programme de recyclage des adultes a contribué à répondre à ce besoin de main-d'œuvre, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi la Division de la main-d'œuvre a décidé de réduire de 13 p. 100 le nombre de participants à ces cours, c'est-à-dire de 61 élèves, en fait, au Fanshawe College, de London, au titre de ce programme? S'agit-il là d'une politique générale de la Main-d'œuvre appliquée dans tous les collèges régionaux du pays?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ces cours de formation sont évidemment commerciaux, et sont achetés en collaboration avec les gouvernements provinciaux et par leur intermédiaire. Il y a eu une hausse considérable du coût de ces cours de formation qui, jointe à une réduction générale du budget de la Main-d'œuvre, a donné lieu à une certaine réduction du nombre de jours de formation. Je ne suis pas au courant de la situation dans le collège technique auquel le député a fait allusion, mais j'examinerai certainement ses observations consignées au hansard et j'essaierai de lui donner une réponse précise à ce sujet.

M. Frank: Le ministre veut-il dire que les gouvernements provinciaux réduisent leur budget? Si tel est le cas, pourquoi construit-on une nouvelle école à Cornwall puisque l'on possède déjà des installations qui peuvent servir à cette fin à London?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, le choix d'une école en particulier se fonde parfois sur le genre de cours offerts par cette école par rapport à une autre. Je vais me renseigner sur ces deux situations et j'en reparlerai au député. Je n'ai pas dit que les gouvernements provinciaux réduisaient nécessairement leurs budgets. J'ai dit que les dépenses totales avaient quelque peu augmenté, mais

qu'en raison de la hausse des coûts, le nombre de jours de formation avait été légèrement réduit.

* * *

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSPORT RAPIDE PROJETÉ POUR TORONTO—LA QUESTION DE LA CESSION CONTRE UNE SOMME NOMINALE DES EMPRISES DU CN ET DU CP

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports qui sera peut-être heureux de voir le sujet passer des wagons couverts aux tramways. Étant donné que des études sur le programme de transport dans le grand Toronto ont recommandé l'établissement d'un service de transport rapide d'intérêt local pour l'est de Toronto, sur les emprises du CN et du CP, le ministre nous dira-t-il s'il a l'intention d'enjoindre les sociétés ferroviaires de s'efforcer par tous les moyens de céder ces emprises à l'intention des services urbains de transport rapide contre une somme nominale?

● (1200)

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous devons sous peu, la date sera peut-être déterminée au cours de la semaine prochaine, avoir une rencontre avec des représentants du gouvernement de l'Ontario afin d'étudier tous ces problèmes, y compris le rapport que j'ai déposé à la Chambre, il y a quelques jours. Actuellement, je ne suis pas au courant de la requête formelle à laquelle l'honorable député se réfère.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TRANSPORT RAPIDE ET LÉGER À TORONTO—LA POSSIBILITÉ DE FABRICATION DU MATÉRIEL ROULANT AU CANADA

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Je demande au ministre des Transports si son ministère envisage de faire construire au Canada le matériel roulant utilisé par ces systèmes rapides de transport urbain étant donné que le matériel est disponible uniquement aux États-Unis et que l'achat nécessiterait des milliards de dollars canadiens?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une chose que nous étudions de très près. Aucune décision n'a encore été prise.

Nous tentons d'établir une politique générale qui englobera non seulement la ville de Toronto, mais tous les grands centres urbains du Canada.

[M. Andras.]

LES COMMUNICATIONS

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À LA LUMIÈRE DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE QUÉBÉCOIS

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Étant donné la récente déclaration du ministre des Communications du Québec à l'effet que l'essence même de la Confédération est en cause à partir d'un dossier tel que celui des Communications, ajoutant qu'il s'agit d'une question fondamentale relative au pouvoir entre les provinces et le gouvernement fédéral et que, pour aller plus loin, il faudrait sortir du cadre fédéral, l'honorable ministre croit-il qu'il est grand temps de réviser la politique de son ministère à ce sujet?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, les opinions du ministre québécois des Communications lui appartiennent et je les lui laisse.

Je crois que celles-ci reflètent un alarmisme qui ne correspond pas à la réalité.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA POSSIBILITÉ DE RETRAIT DU MANDAT D'EXPULSION LANCÉ CONTRE M^me^ DOROTHY HERTZBERG—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il s'agit d'un ordre de déportation intimé à une ancienne citoyenne canadienne, Terre-Neuvienne de naissance, M^me^ Dorothy Herszberg, pendant son séjour dans un hôpital d'aliénés à Saint-Jean (Terre-Neuve). A-t-on révoqué cet ordre et si oui, pour combien de temps?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une situation fort malheureuse et j'en suis conscient. Je n'aime pas la responsibilité qu'elle nous impose. Légalement, il n'y a aucun doute qu'elle transgressait la loi sur l'immigration dans sa forme actuelle, ce qui signifie qu'il n'y avait aucun fondement légal à une modification ou au retrait de l'ordre de déportation. Cependant, comme je l'ai dit publiquement, j'entends faire tout en mon pouvoir pour alléger la situation pénible qui en résulte, tout en respectant la loi.

M. Carter: Le ministre peut-il assurer la Chambre que cette dame ne sera pas déportée pendant qu'elle est une patiente de l'hôpital d'aliénés où elle est détenue actuellement?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne peux faire face à mes responsabilités et garantir que l'ordre de déportation ne sera pas exécuté, parce que la loi m'oblige à veiller à son exécution. Toutefois, nous sommes en rapport avec les conseillers médicaux et nous ne voulons certes rien faire qui empirerait la situation, mais il m'incombe de faire exécuter l'ordre de déportation.

LA LÉGALITÉ DU MANDAT D'EXPULSION LANCÉ CONTRE Mme DOROTHY HERTZBERG—L'ÉTAT MENTAL DE L'INTÉRESSÉE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre s'attend à ce qu'un ordre d'extradition servi contre une débile mentale soit valide.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait conscient des difficultés que cela présente et nous tentons de les évaluer avec les conseils et le concours des autorités médicales.

* * *

LES PORTS NATIONAUX

VANCOUVER—LA DÉCISION DU CONSEIL DANS LE CAS DE CERTAINES ENTREPRISES—LES PERTES SUBIES PAR LA VILLE—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que le Conseil des ports nationaux a essayé de reclasser certaines sociétés installées sur les jetées Centennial, Ballantyne et Lapointe faisant ainsi perdre environ un demi-million de dollars de taxes municipales à la ville de Vancouver, le ministre peut-il dire à la Chambre si son ministère était au courant de cette manœuvre sournoise et l'a appuyée? J'ai averti le ministre de la question.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Aux termes de la loi, le Conseil des ports nationaux peut accorder une compensation de taxes lorsqu'il y a désaccord entre la ville et le Conseil comme dans le cas présent. Il y a droit d'appel auprès du conseil provincial d'évaluation; c'est à ce conseil qu'il faut s'adresser pour faire modifier la décision.

M. Fraser: Le ministre peut-il assurer la Chambre qu'il s'occupe personnellement de cette question qui inquiète la ville de Vancouver? Cette situation résulte directement des démarches d'un membre du Conseil des ports nationaux qui a conclu de prétendus contrats de service pour éviter que les sociétés soient classées comme occupants du port.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, ce matin même mon secrétaire parlementaire, le député fort bien connu de Saint-Boniface, a rencontré le maire de Vancouver et les membres du Conseil des ports nationaux.

* * *

LES AÉROPORTS

TORONTO—LE CONFLIT ENTRE LE SERVICE DE LIMOUSINE ET LES TAXIS PRIVÉS—L'OPPORTUNITÉ D'UN RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. A-t-il reçu un rapport ou est-il instruit des difficultés croissantes avec lesquelles les voyageurs sont aux prises à l'aéroport international de Toronto par suite du conflit qui oppose le service de limousines et les services de taxis privés? Dans l'affirmative, que compte-t-il faire pour mettre fin au conflit?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de cette situation très difficile. Des fonctionnaires fédéraux ont présentement des entretiens avec leurs homologues provinciaux en vue de résoudre ce problème.

M. Gilbert: Le ministre voudrait-il saisir le comité permanent des transports et des communications de ce problème afin que celui-ci puisse l'étudier en profondeur et soumettre au ministre les recommandations appropriées?

M. Marchand (Langelier): Si personne ne réussit à régler bientôt ce problème, sans doute est-ce là que se trouve la solution.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE CAS DES ANCIENS COMBATTANTS AYANT SERVI OUTRE-MER ET PRÉSENTANT UNE DEMANDE DE PENSION

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pour quelle raison le discours du trône ne fait-il pas état d'une mesure législative visant à mettre fin à la situation injuste faite aux anciens combattants qui ne peuvent pas faire valoir leur service outre-mer comme du temps passé au Canada lorsqu'ils présentent une demande de pension de vieillesse?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je pense que le déroulement de cette session démontrera que de nombreux projets de loi, qui n'ont pas été précisément mentionnés dans le discours du trône, seront à l'avantage de tous les Canadiens. J'espère qu'un de ces projets de loi couvrira le cas mentionné par l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CAS DES FONCTIONNAIRES À WHITEHORSE TOUCHANT L'ALLOCATION D'ISOLEMENT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné l'incertitude qui s'accroît chez plusieurs centaines de fonctionnaires à Whitehorse par suite d'une rumeur concernant la suppression de l'allocation d'isolement, le ministre peut-il leur assurer maintenant que le Conseil du Trésor n'envisage pas du tout cette mesure et que ces fonctionnaires continueront de toucher leur allocation d'isolement?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suis heureusement au courant de cette question, car je viens de recevoir des renseignements du ministre responsable, mais nous n'avons pas encore conclu notre discussion.

Questions orales

DEMANDE DE SUPPRESSION DU RÉGIME DU TRAITEMENT SELON LA RÉGION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse elle aussi au président du Conseil du Trésor. Étant donné que dans certaines régions du Canada, des fonctionnaires touchent environ 20 p. 100 de moins que leurs collègues dans d'autres régions, dans l'intérêt de l'unité nationale, le ministre nous dirait-il si le gouvernement ou son ministère se prépare à modifier ou supprimer le concept du traitement selon la région?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il a été clairement démontré que la notion de traitement selon la région engendre plus de satisfaction que toute tentative de fausser les relations entre employeur et employé dans une région donnée.

DEMANDE DE SUPPRESSION DU RÉGIME DU TRAITEMENT SELON LA RÉGION—LES VUES DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, comme le ministre n'est pas au courant des faits concernant le problème des taux de salaire régionaux, peut-être pourrais-je adresser ma question au ministre de l'Expansion économique régionale. Vu qu'à l'origine le concept des taux de salaire régionaux avait pour objectif de faire correspondre les salaires à ceux de l'industrie et que, dans certains cas, les taux courants dépassent maintenant les taux régionaux, le ministre nous dirait-il si son ministère reconnaît que le concept des taux de salaire régionaux est discriminatoire, désuet et qu'on devrait l'abandonner, et cherche-t-il à en convaincre le gouvernement?

● (1210)

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur sans nullement vouloir vous incriminer, je trouve difficile de répondre à ce genre de question sans entrer dans une discussion. Cependant, en ce qui concerne ce domaine qui relève de mes fonctions, si le député se donne la peine de lire le hansard d'hier il verra que j'admets que dans les provinces atlantiques en particulier, il est nécessaire de faire tout en notre pouvoir pour augmenter les salaires du secteur privé. En effet, à l'avenir, les stimulants à l'emploi seront fondés sur 30 p. 100 des salaires globaux versés par une entreprise au cours de la deuxième et troisième années d'activité.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PRIX DU MAZOUT DE CHAUFFAGE À OTTAWA ET HULL—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous renseigner sur les abus apparents dans les prix du mazout domestique dans la région Ottawa-Hull?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, à la suite des questions du député, j'ai communiqué avec les entreprises à ce sujet pour constater que les prix semblent avoir été excessifs si on tient compte du fait que certaines quantités de mazout provenaient de l'Ouest. Je dispose maintenant d'un rapport détaillé que je suis heureux de mettre à la disposition du député et qui indique comment on a comblé la pénurie d'huile et comment les prix en furent affectés.

LA FERMETURE DU PIPE-LINE OTTAWA-TORONTO—LA POSSIBILITÉ DU MAINTIEN EN FONCTIONNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, permettez que j'adresse une question supplémentaire au ministre qui fait suite à celle du député d'Ottawa-Vanier. Le ministre peut-il nous dire pourquoi le pipe-line Ottawa-Toronto sera fermé cette fin de semaine-ci, comment cela affectera éventuellement le prix du pétrole, si le fuel oil acheminé par ce pipe-line a fait baisser les prix du pétrole et si le ministre est disposé à exercer des pressions ou à ordonner que le pipe-line reste en état de fonctionner?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le pipeline servait à acheminer du mazout domestique dans la région d'Ottawa. Comme la fin de la période de chauffage approche, les stocks de mazout sont maintenant plus que suffisants et c'est pourquoi on se dispose à fermer le pipe-line. Comme je l'ai indiqué, à la suite des questions du député d'Ottawa-Vanier, je lui fournirai un rapport complet et si le député de Grenville-Carleton est lui-même intéressé, je lui communiquerai volontiers le rapport à lui aussi.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES MOTIFS DE L'ABANDON DU PROJET DE RENCONTRE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LES DIRIGEANTS DES PAYS DU MARCHÉ COMMUN

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu l'importance vitale de notre commerce avec la Communauté européenne et compte tenu de la politique énoncée par le gouvernement pour favoriser le commerce avec le Marché commun, le premier ministre nous dirait-il pourquoi il n'a pas pris au moins le temps, lors de son voyage en Europe en janvier, de rencontrer les dirigeants de quelques-uns de nos principaux partenaires commerciaux, puisqu'il ne l'a pas fait, en Europe, depuis quatre ans déjà?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question est pour le moins hypothétique. La raison en est que des négociations étaient en cours. Le ministère des Affaires extérieures, par l'entremise de ses divers représentants à l'étranger, et d'autres ministères comme celui de l'Industrie et du Commerce, par l'intermédiaire de leurs représentants en voyage à l'étranger, se sont constamment efforcés de cultiver ces relations. Un jour viendra où il sera opportun pour moi d'aller là-bas pour y conclure certaines négociations. A ce moment-là, je me ferai un plaisir de m'assurer de l'appui de la Chambre pour un voyage prolongé.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions touche à sa fin. Je vais accorder la parole au député de Calgary-Sud, puis au représentant de Greenwood et je passerai ensuite à l'ordre du jour.

M. Bawden: Le 10 mai dernier, j'ai demandé au premier ministre s'il avait l'intention d'aller en Europe. Il a répondu qu'il m'était reconnaissant de lui proposer de voyager un peu. Il a ajouté qu'il avait l'intention de voyager l'année suivante. Le premier ministre nous dirait-il s'il va aller en Europe cette année ou s'il va encore attendre l'ouverture de la saison de ski dans les Alpes suisses?

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE COPIE DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMISSION DES REQUÉRANTS INDÉPENDANTS OU NOMMÉMENT DÉSIGNÉS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il a présenté il y a un peu plus d'une semaine un nouveau règlement concernant l'admission au Canada des immigrants, des requérants indépendants et, je crois, des requérants nommément désignés. J'ai essayé pendant la semaine d'obtenir une copie de ce règlement. Le ministre peut-il en transmettre une copie aux autres groupes intéressés afin qu'ils puissent connaître le texte de loi qui les concerne?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur, sans aucun doute. Je vais le faire le plus vite possible.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Tom Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le leader du gouvernement à la Chambre dirait-il s'il a établi la liste des travaux pour la semaine prochaine? J'aimerais également demander l'autorisation de la Chambre pour permettre au ministre des Transports de faire consigner au hansard sa réponse relative à l'affaire des pièces de monnaie perdues. Il a essayé pendant toute la semaine de savoir ce qui s'était passé. Pourrait-il nous dire, en particulier, pourquoi cette question a été cachée au gouvernement pendant si longtemps?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai maintenant la preuve que le député avait raison et que les chemins de fer ont perdu une certaine somme en pièces de 5c. Je ne sais pas quel en est le montant exact. Les chemins de fer ne veulent pas donner de chiffres car ils n'en sont pas sûrs. Toutes ces pièces ont été éparpillées sur une distance d'environ 80 milles . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a invoqué le Règlement. La première partie de sa question était conforme au Règlement mais nous pourrions peut-être reprendre l'autre partie plus tard. Je ne crois pas que le rappel au Règlement du député aura une suite.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais informer la Chambre que mardi et vendredi prochains seront des jours réservés à l'opposition pour compléter le nombre de jours qui lui reviennent d'ici le 26 mars. Mercredi et jeudi, nous étudierons des mesures gouvernementales. Trois sont inscrites au *Feuilleton*. J'espère donner avis de plusieurs autres aujourd'hui et peut-être pourrions-nous discuter, lundi, des bills que la Chambre aimerait étudier. Le choix est vaste.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre sait-il que nous serions prêts à étudier très rapidement toute question se rattachant à l'inflation et aux problèmes qui en découlent?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre si les bills dont il nous donnera avis aujourd'hui comprendront les modifications proposées au Régime de pensions du Canada et à la loi sur les allocations aux anciens combattants de façon que nous puissions les étudier très prochainement?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, les mesures dont je donnerai avis ultérieurement aujourd'hui ne comprendront pas celles qu'a mentionnées mon honorable ami.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce sera plutôt lent.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la réponse que m'a fournie, le 6 mars, le ministre de l'Expansion économique régionale. C'est une question qui revêt une grande urgence parce qu'il y va de la santé d'un citoyen, comme le prouve la correspondance d'un directeur de la Société de développement du Cap-Breton. Je crois qu'il n'est que juste de s'attendre à une réponse parce que l'état de santé de cet homme, d'après le rapport du Conseil d'administration de la Société de développement du Cap-Breton, est tel qu'il faut absolument que le ministre intervienne sans plus tarder. Je renvoie le ministre à ma question pour lui en souligner l'urgence.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 7 mars, de la motion de M. Stollery: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, en parlant du discours du trône, il faut, je pense, faire cas de certains passages. Naturellement, il y est question d'un gouvernement minoritaire qui détient le pouvoir au Canada. Les gouvernements minoritaires ne sont pas obligatoirement mauvais. Le discours nous apprend comment le gouvernement minoritaire espère remporter des succès au cours de la présente session.

Les gouvernements minoritaires sont plutôt la règle que l'exception dans le monde occidental, comme le prouvent les résultats des dernières élections en Grande-Bretagne. Je le répète, de tels gouvernements ne sont pas nécessairement mauvais et certains pourraient être très bons. Dans le discours du trône également, il est fait mention de l'aliénation de l'Ouest et de la façon dont le gouvernement espère atténuer ou éliminer cette aliénation. Après avoir entendu les nouvelles ce matin, je me rends compte que le premier ministre (M. Trudeau) n'y songe pas. Il espère s'en servir à son propre avantage, étant donné que des élections pourraient être tenues dans le courant de cette année. Il veut s'en servir pour obtenir une majorité et se sentir moins nerveux à la Chambre.

● (1220)

Le discours du trône mentionne la vieille rengaine des tarifs de transport des marchandises et comment le gouvernement éliminera les tarifs discriminatoires dans l'Ouest du Canada. Le Canada étant un pays régional, ce problème nous embête depuis 100 ans. On parle beaucoup des tarifs du Pas-du-Nid-de-Corbeau. Je vais en parler en détail dans quelques minutes. Toutefois, au sujet des tarifs discriminatoires, si par hasard l'Ouest du Canada devenait un pays distinct, il n'y aurait plus de tarifs discriminatoires. Les marchandises seraient transportées à des tarifs comparables ou pas du tout. Les chemins de fer serviraient l'Ouest canadien et non les intérêts de l'Est comme ils le font aujourd'hui.

Le discours du trône touche plusieurs sujets agricoles. On note avec intérêt qu'ils sont destinés à l'accroissement des approvisionnements. Dans le discours du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), à la page 112 du hansard du 4 mars, trois choses sont déterminées:

La politique gouvernementale en matière d'alimentation a d'abord été établie pour faire en sorte que les Canadiens continuent de bénéficier d'un approvisionnement sûr et suffisant d'aliments sains, et deuxièmement, pour faire en sorte que les aliments continuent d'être disponibles à des prix qui sont raisonnables pour les consommateurs et convenables pour les agriculteurs.

La seconde est presque la même que la première.

Le troisième objectif de la politique agro-alimentaire du gouvernement est d'assurer une offre constante et d'accroître la production . . .

Le gouvernement devient tout à coup obsédé par une offre constante. Il voulait la limiter il y a quelques années. Il parlait beaucoup de la gestion de l'offre. Le gouvernement s'amuse encore avec cette idée. La gestion de l'offre avait inspiré au ministre de la Justice responsable de la Commission canadienne du blé (M. Lang) l'opération LIFT, un échec colossal qui coûta des millions de dollars à l'Ouest du Canada et des millions et des millions de votes au parti libéral. Il aurait dû coûter au ministre son siège.

Le troisième point intéressant porte sur le mouvement du grain dont on a tant parlé. Et la question des wagons? Il est vrai que le nombre des wagons affectés au transport du grain a diminué de 88,000 à 44,000. Combien en faudra-t-il pour les 16 millions de boisseaux de blé que nous aurons à expédier, selon le ministre, d'ici la fin juillet si nous voulons respecter nos engagements? S'il faut attendre trois semaines avant qu'un wagon soit déchargé, il nous en faudra approximativement 24,000. On n'a pas raison de dire qu'il y a une pénurie absolue de wagons. Par contre, on peut dire que les wagons ne bougent pas. On a vu plus d'une photo de wagons immobilisés sur les voies de garage. Les chemins de fer n'ont pas mis d'enthousiasme à les faire servir. Voyons pourquoi ils ne l'ont pas fait.

[M. l'Orateur.]

Une grande campagne se poursuit dans les Prairies. Le ministre responsable de la Commission du blé a parcouru le Canada cherchant à convaincre les cultivateurs et leurs associations que le tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau est à la racine du mal, qu'il est beaucoup trop bas et qu'il doit être modifié. Le ministre de l'Ouest essaie délibérément de détruire le tarif. Il encourage les chemins de fer à le saccager. Comment peuvent-ils le faire? En ne transportant pas le grain. Pas étonnant alors que le ministre n'ait pas la collaboration des chemins de fer. Il les encourage. Il est de mèche avec eux.

Un ancien ministre de l'Agriculture fort sympathique qui venait de Renfrew avait le sens de la politique. Il savait ce qu'il devait faire en tant que ministre de l'Agriculture. Il attaquait les sociétés ferroviaires. Il attaquait le CP. Jamais les ministres actuels n'oseraient attaquer les sociétés ferroviaires. Ils veulent supprimer le tarif du Pas-de-Nid-de-Corbeau. D'ailleurs, plusieurs agriculteurs s'accordent à dire qu'il devrait peut-être être modifié.

Qu'est-ce que ce tarif signifie réellement pour l'ouest du Canada? Le tarif pour le transport de 100 livres de grain entre Regina et la tête des Lacs est de 20c. Le transport de 100 livres de marchandises à partir d'un endroit aux États-Unis directement au sud de Regina jusqu'à la Tête des lacs coûte environ 72c., soit deux fois et demie plus cher, ce qui est une différence appréciable. Pour ce qui est du transport des céréales de Regina à Vancouver, le tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau est de 26c. les 100 livres. A partir d'un endroit directement du sud de Regina jusqu'à Vancouver, le tarif est de 96c., soit deux fois et demie plus cher. Vu que le blé se vend $5.85 le boisseau, beaucoup d'agriculteurs croient être en mesure de payer les taux supplémentaires, mais il faut transporter le grain. Je ne suis cependant pas certain que le prix du blé restera à $5.85 le boisseau. Je suis absolument certain que, si les taux du Pas-du-Nid-de-Corbeau sont sabotés, le coût de transport du grain augmentera de deux fois et demie et ne redescendra jamais. Il faut que les agriculteurs s'en rendent compte.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé est censé travailler pour les agriculteurs, et non pour les chemins de fer. Il est censé faire travailler les chemins de fer pour les agriculteurs. Mais le ministre couche avec les chemins de fer. Il ne se soucie certainement pas des agriculteurs de la Saskatchewan ni, à vrai dire, des agriculteurs des Prairies en général. Nous nous en sommes rendu compte à l'annonce du ministre que le prix du blé destiné à la consommation humaine au Canada serait bloqué à $3.25. Il a dit que le gouvernement paierait $1 de plus le boisseau. Les agriculteurs de l'Ouest canadien doivent payer 85 cents le boisseau en plus. Nous entendons beaucoup parler de l'augmentation du prix du pain. Le Canada est devenu un pays consommateur de pain, et non de féculents. Le pain devrait être le dernier produit qu'on doit subventionner. Si les ménagères trouvent que le pain coûte trop cher, elles peuvent toujours recommencer à en faire cuire. C'est plus économique que de l'acheter au magasin, qu'il soit tranché, emballé, ou autrement.

Nous devrions nous préoccuper de la production de protéines. Nous nous sommes dotés d'une très grande industrie des provendes, que ce soit pour la volaille, le porc ou le bœuf. Le ministre chargé de la Commission du blé a délibérément fait monter le prix des provendes, tant pour les producteurs de porc du Québec que pour les producteurs de volaille des Maritimes ou les producteurs de bœuf de l'Ouest. En majorant délibérément le prix des provendes, il a mis l'industrie du bétail en péril. S'il désire faire quelque chose d'utile le gouvernement devrait subventionner le coût des grains de provende dont on a besoin au Canada pour l'élevage des animaux. Par animaux, on entend les porcins, la volaille et les bovins. Comme je l'ai dit, les Canadiens sont des consommateurs de protéine. Ils ne sont pas de grands consommateurs de féculents. La voie dans laquelle le ministre s'est engagé n'est pas la bonne. Il n'est nullement fait état d'un tel changement dans le discours du trône.

On s'est récemment fortement préoccupé du nombre extraordinaire de bovins qui nous viennent des États-Unis. Cette semaine le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de l'Agriculture ont tous deux fait des observations fallacieuses sur la question. Ils ont en effet déclaré: «Nous voulions inclure les bovins dans le bill sur la mise en marché, mais vous, là-bas, nous avez empêchés de le faire». Si le bill C-176 avait englobé les bovins, cela n'aurait pas empêché les États-Unis d'en faire entrer chez nous. Cela n'aurait pas amélioré la situation actuelle d'un iota. Ils peuvent se leurrer et leurrer certains de leurs amis libéraux de par le pays avec cette explication futile, mais ils ne regardent pas la réalité en face. On commence à s'habituer à les voir tourner le dos à la vérité dans ce domaine.

● (1230)

J'ai relu le discours du député du NPD. Il a parlé des profits immenses réalisés par diverses sociétés, cette année, au Canada. Le mot «profit» ne m'effraie pas. J'aime pouvoir en faire—c'est pour moi la seule façon de nourrir ma famille et de leur acheter ce dont ils ont besoin. Mais je ne crois pas qu'il soit juste de parler de hausse du pourcentage des profits, car si je gagne un dollar aujourd'hui, et deux demain, j'aurai réalisé une augmentation de 100 p. 100. Et c'est ce dont le NPD ne tient pas compte lorsqu'il parle d'augmentations du pourcentage. Et, aussi les néo-démocrates n'ont pas pris en ligne de compte l'augmentation de la demande pour tel ou tel produit en particulier.

L'industrie agricole a connu beaucoup de problèmes en 1973. Cette année-là promettait d'être une très bonne année, mais elle n'a pas répondu à cet espoir; elle s'est terminée dans le chaos. Un porte-parole du gouvernement a déclaré que ce n'était pas la faute du gouvernement, mais celle du président Nixon aux États-Unis. Le ministre avait dit que le prix du blé pourrait grimper, que les agriculteurs pouvaient s'attendre à en obtenir davantage. Cela n'a pas été le cas et le prix du grain est à la baisse. Je vois le député sourire. Il essaie de rejeter le blâme sur la grève du rail ou sur le gouvernement américain . . .

M. Diefenbaker: Ou sur la neige.

M. Horner (Crowfoot): Ou sur la neige. C'est toujours quelque chose de ce genre. Toutefois, la grève du rail n'aurait pas dû se produire. On aurait dû donner aux travailleurs l'augmentation qu'ils demandaient. Cette grève n'avait pas vraiment sa raison d'être. Je crois que les compagnies ont voulu prouver qu'elles pouvaient être dures avec les travailleurs. Cela n'a pas marché pour Heath et cela n'a pas marché pour les compagnies non plus. De toute façon, l'année promettait d'être bonne pour l'agriculture, mais cela n'a pas été le cas à cause d'une part de l'intervention du gouvernement et d'autre part du fait qu'il n'est pas intervenu quand il le devait. Je pense que les agriculteurs ont appris qu'ils ne devaient pas compter sur les gouvernements, mais plutôt sur leur propre initiative à condition que les gouvernements leur permettent de le faire.

Je voudrais également parler d'une autre question, celle de l'énergie. C'est un sujet dont on parle beaucoup partout au Canada. Le discours du trône présenté à l'Assemblée législative de l'Alberta ne précisait pas vraiment quel devrait être le prix de l'énergie. Dans son propre rapport, le gouvernement a déclaré que le coût de l'énergie devrait être égal au coût de l'électricité et, enfin de compte, c'est ce qui va se passer. Il faudrait avertir tous les Canadiens qu'ils ne doivent pas continuer à compter sur le pétrole de l'Alberta ou d'une autre région du pays si le prix demeure gelé et n'est pas comparable aux cours mondiaux. Si nous examinons nos réserves de pétrole classiques, nous constatons qu'il ne nous en reste que pour dix ou douze ans. Donc, l'avenir dépend de la mise en valeur des sables bitumineux.

Les entreprises qui exploitent les sables bitumineux font un grand usage de main-d'œuvre. Il faut en fait traiter les sables et employer beaucoup de main-d'œuvre avant de pouvoir en extraire le pétrole. Le prix de la main-d'œuvre et du matériel augmente tous les ans. L'inflation a des effets terribles sur les exploitations de ce genre et le prix du pétrole va donc probablement augmenter, que nous le voulions ou non, si l'on exploite ces sables bitumineux. Il est facile de demander où les sables bitumineux se trouvaient tout ce temps-là. Ils ont été découverts en 1775 et la première étude a été faite en 1875. C'est seulement maintenant que l'on parle de les exploiter, 200 ans après leur découverte. Nous voulons naturellement encourager la mise en valeur des sables bitumineux mais si nous voyons notre action entravée par l'idée à court terme que l'Est canadien, ou même tout le Canada, doit être approvisionné en pétrole à un prix nettement inférieur au prix mondial, nos efforts d'exploitation seront vains. Les Canadiens doivent bien se rendre compte que le prix devra fluctuer selon le prix mondial si l'on veut exploiter les réserves essentielles du nord de l'Alberta.

L'autre sujet que j'aimerais aborder brièvement est celui de l'inflation. On en a beaucoup parlé dans le discours du trône. Pour ma part, je ne souscris pas à l'idée largement répandue que la réglementation des salaires et des prix soit une solution. Une telle réglementation aurait pu être efficace à un moment donné, au moment où les États-Unis l'ont imposée, mais parce que l'économie américaine tend à accroître le volume de l'offre et qu'il n'y a plus de réglementation là-bas, je ne pense pas que ce soit une solution pour le Canada. Comment est-il possible de dissiper le sentiment d'aliénation de l'Ouest lorsque la seule réglementation qu'impose le gouvernement actuel s'applique au blé, aux grains de provende et au pétrole? Il semble étrange que la seule réglementation qu'il voudrait imposer porte sur des produits venant de l'Ouest canadien. Il s'agit peut-être d'une réglementation sélective, comme l'a dit le premier ministre (M. Trudeau) l'autre jour. Elle est bien sélective, en effet. Elle touche l'Ouest canadien et les habitants de l'Ouest s'en rendent très bien compte. Le discours du trône ne mentionne aucune mesure visant à éliminer cette réglementation.

L'inflation a débuté, je crois, lorsque nous avons laissé dévaluer notre dollar par rapport à la monnaie mondiale. Le dollar canadien et le dollar américain ont été dévalués d'environ 40 p. 100 depuis 1971. Ceci a provoqué une inflation, à l'échelle mondiale, et le gouvernement essaie de temps à autre de s'abriter derrière ce prétexte. Ce n'est pas la seule cause de l'inflation au Canada. Une autre raison est l'ampleur des dépenses gouvernementales. Le budget des dépenses de cette année, y compris le budget supplémentaire, montre qu'il y aura un accroissement des dépenses de 29 p. 100 par rapport à l'an dernier. L'augmentation de l'effectif de la Fonction publique seulement a été de 25 p. 100. Ces dépenses inutiles stimulent l'inflation encore davantage.

En outre, le gouvernement n'a pas réussi à contrôler la croissance de la masse monétaire. Dans le passé, la masse monétaire du Canada augmentait au taux annuel d'environ 8 p. 100. Au cours des cinq dernières années, elle a augmenté au taux de 19 ou 20 p. 100, si bien qu'il n'est pas étonnant que nous soyons aujourd'hui en période d'inflation étant donné une telle négligence du côté de la gestion. Je suppose que si nous étions tous respectueux des lois, le pays n'aurait presque pas besoin de gouvernement. Or, nous ne sommes pas parfaits. Il reste que tout gouvernement au pouvoir devrait s'efforcer d'administrer le pays de façon plus ou moins efficace, et le gouvernement actuellement au pouvoir n'est pas parvenu à le faire.

Le premier ministre prétend que si les modifications relatives à l'impôt sur le revenu avaient été adoptées comme il se doit, tous nos maux auraient été guéris. Je rappelle au député qu'au moment de la présentation du Livre blanc sur l'impôt le ministre des Finances d'alors nous avait dit qu'il contenait presque toutes les recommandations de la Commission Carter—qu'après tout «une piastre c'est une piastre». Voilà ce qu'il pensait. La commission Carter n'apportait, à mon avis, aucune solution satisfaisante aux problèmes économiques du Canada.

● (1240)

Je m'oppose tout à fait à l'idée qu'«une piastre c'est toujours une piastre». De temps à autre, le taux de chômage monte en flèche au Canada. Pourtant, j'entends très souvent dire que partout au Canada qu'on a de la difficulté à faire travailler les gens. Certains des brillants cerveaux de notre société devraient sûrement étudier ce phénomème. Pourquoi ne pouvons-nous pas trouver des travailleurs lorsque nous avons beaucoup de chômage? L'agriculture, la pêche manquent de main-d'œuvre et nous ne réussissons pas à en trouver pour ces industries.

Pourquoi, monsieur l'Orateur? C'est parce que la société n'offre pas les stimulants qu'il faut. J'ai entendu des gens en vue à la télévision nous dire qu'il n'y avait plus personne qui voulait faire du travail servile. Même le premier ministre (M. Trudeau) a dit à nos jeunes qu'ils n'avaient pas besoin de travailler dans notre société. Les fermes laitières abandonnent les affaires parce que personne ne veut plus traire les vaches. Chaque jour quatre fermes sont abandonnées dans la province d'Ontario et il y en a environ quatre par semaine en Alberta. Il s'agit dans certains cas d'exploitations importantes.

A mon avis, on devrait offrir des stimulants fiscaux pour pousser les gens à accepter les emplois inférieurs. Le système actuel n'encourage pas les gens à accepter du travail véritable. Les travailleurs ont tendance à rechercher le travail de bureau, les emplois faciles ou peu exigeants de la société, et par conséquent, une bonne partie du travail productif ne se fait pas. Cette situation favorise en outre le genre de psychologie inflationniste si courante au Canada à l'heure actuelle. Nous devons modifier tout notre système fiscal, mais pas de la façon préconisée par Carter ni de celle que suggère le premier ministre. Nous devons le modifier de façon à encourager les gens à travailler, ce qui nous permettra de ralentir ou même d'enrayer l'inflation. Il nous faut un gouvernement plus efficace et moins de dépenses inutiles.

[M. Horner (Crowfoot).]

De plus, les chemins de fer doivent acheminer nos produits vers les marchés. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau date de 50 ans, mais cela veut-il nécessairement dire qu'il n'est plus approprié aujourd'hui? Si les chemins de fer veulent transporter les céréales de façon efficace, ils le peuvent. Il est intéressant de remarquer que c'est dans les années où les chemins de fer transportaient de grandes quantités de céréales, que leurs profits ont été les plus élevés. Voyez par exemple les années 1971 et 1972, ou même l'année 1966 où les chemins de fer ont transporté 800 millions de boisseaux de céréales, et vous constaterez que les profits du CN et du CP ont atteint un sommet. Aussi, ce n'est pas simplement parce que ce tarif remonte à longtemps qu'il est obligatoirement trop bas aujourd'hui.

Les chemins de fer essaient de faire une brèche dans ce que l'on appelle souvent à la Chambre la Grande Charte de l'Ouest canadien, et il est honteux que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et représentant d'une circonscription de l'Ouest aide les chemins de fer à violer cette Grande Charte détenue depuis longtemps par l'Ouest canadien. Il ne se soucie pas du transport des céréales parce qu'il croit fermement que le prix des céréales augmentera encore davantage dans deux ou trois mois d'ici, et que si ces céréales demeurent entreposées dans les entreprises agricoles elles vaudront encore davantage. Peu lui importe que nous respections ou non nos engagements. Il tente d'obliger les chemins de fer en espérant, je suppose, que cela moussera sa carrière politique et contribuera à son ascension à la tête du parti libéral. Je suppose que tel est son objectif; il doit avoir ses raisons car un habitant de l'Ouest a peine à comprendre ses actions. Pourquoi procéderait-il de cette manière si ce n'est qu'il a un but caché, comme celui-là?

Je n'accaparerai plus le temps de la Chambre, monsieur l'Orateur. J'incite le ministre à rompre avec les sociétés ferroviaires et à se remettre au service des gens qui l'ont élu et des producteurs de grains de la Saskatchewan. Je lui demande de veiller sur le transport de leurs produits vers les marchés. Si nous perdons nos contrats de vente, il nous sera peut-être impossible de les reprendre à l'avenir, et ce au profit de quelqu'un d'autre. Nous devons demeurer un des principaux fournisseurs de grain du monde et conserver notre réputation de fournisseur fiable.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en participant au débat sur le discours du trône, je voudrais d'abord transmettre mes félicitations et souhaiter la bienvenue au nouveau titulaire de la fonction de gouverneur général du Canada. Je pense que nous avons été particulièrement choyés par la qualité des personnes qui ont occupé cette charge et je suis certain que le titulaire actuel saura préserver cette digne tradition de service envers le pays.

Je voudrais également féliciter le député de Spadina (M. Stollery) et le député de Sherbrooke (M. Pelletier) d'être les motionnaire et co-motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Leur contribution mérite d'être soulignée et augure bien en ce début de la présente session parlementaire.

Je me réjouis de participer à ce débat, monsieur l'Orateur, surtout à cause de la nature du document que nous étudions. En effet, le discours du trône est un document positif, constructif, riche de grandes promesses pour tous les Canadiens. Ce discours, il occupera une place marquante dans l'histoire des Canadiens de l'Ouest, c'est un discours historique parce qu'il engage le Canada à suivre l'esprit de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest et à réaliser pleinement les objectifs essentiels fixés à Calgary en juillet dernier.

La conférence de l'Ouest, conçue et convoquée par le gouvernement actuel et surtout par le premier ministre (M. Trudeau), a permis à l'Ouest de faire connaître à tous les Canadiens ses préoccupations fondamentales, et cela était essentiel. Le gouvernement du Canada et tous les Canadiens regardaient et écoutaient, apprenant beaucoup de cette vaste région de l'Ouest qui n'avait peut-être jamais été pleinement comprise auparavant. Les griefs, les injustices, le mécontentement, ce sentiment d'isolement sont fondés. Dans l'Ouest canadien, les problèmes s'accumulent depuis longtemps. Et cela remonte très loin et implique toute une série de gouvernements aux couleurs politiques diverses.

Revenons à ce qui s'est passé à la Chambre il y a un peu plus d'un an. Le discours du trône de janvier 1973 qui ouvrait la première session de cette législature marquait une victoire remarquable pour les Canadiens de l'Ouest dans leurs efforts en vue de se donner un nouveau rôle au sein de la Confédération. Ce discours du trône relevait fondamentalement les problèmes qui sont à l'origine de leur mécontentement—pour la première fois dans l'histoire du pays on les reconnaissait d'une façon officielle et concrète. En outre, dans ce discours du trône le Canada s'engageait à prendre des mesures au sujet de ces problèmes et la première étape devait être une conférence sur les possibilités de développement économique dans l'Ouest.

Le premier ministre a invité les premiers ministres de l'Ouest à se réunir pour discuter avec lui et avec d'autres représentants du gouvernement canadien des mesures fondamentales qui s'imposaient afin de donner à l'Ouest la place qui lui revient au sein de la grande nation qu'est le Canada. Au cours de la préparation de cette réunion historique, le gouvernement s'est attaché à faire ressortir tous les aspects des problèmes que présentent les ressources de cette région. On a consacré littéralement des centaines d'heures-hommes à ce travail; presque tous les ministères et organismes du niveau national y ont participé.

Et pourquoi, monsieur l'Orateur? Parce que ce gouvernement-là, le gouvernement Trudeau, était résolu, il l'est encore d'ailleurs, à connaître les origines obscures de ce phénomène que nous appelons l'aliénation de l'Ouest pour s'attaquer à ses causes réelles en vue de les supprimer. Comme le premier ministre l'a si bien dit en parlant de cette initiative fédérale, aucun autre programme, si ce n'est en temps de guerre, n'avait à ce point occupé le temps du gouvernement canadien, fait appel à ses talents et à ses ressources. Le discours du trône confirme notre dévouement et il témoigne du travail qui continue à se faire.

● (1250)

La conférence de Calgary a porté sur une vaste gamme de questions: Le besoin d'institutions financières sensibles aux besoins régionaux; le besoin de décentralisation par le gouvernement lui-même; le besoin d'un secteur agricole stable et productif; le besoin de diversifier les activités économiques dans l'Ouest et d'établir une nouvelle assise industrielle à partir des grandes ressources et de l'énergie de l'Ouest; et le besoin de développer un système juste et impartial de transport. Nous avons fait de gros progrès dans tous ces domaines depuis juillet dernier, et le discours du trône révèle d'autres initiatives en ce moment.

Nous sommes en train de mettre en œuvre une nouvelle politique nationale. La tâche n'est pas aisée. Ce n'est pas facilement ni sans peine que l'on trouve des solutions après près d'un siècle de mécontentement dans l'Ouest. Sinon, certains gouvernements conservateurs d'autrefois les auraient peut-être trouvées et mises en application. Les conservateurs semblent toujours avoir le remède sûr, rapide, simple et fait sur mesure, du moins lorsqu'ils ne sont pas au pouvoir et qu'ils n'ont pas la responsabilité d'essayer de faire du bon travail.

Il serait assez intéressant, je crois, de remonter à juillét 1973 et de voir où nous en sommes, depuis sept mois et demi, sur le plan des problèmes et des initiatives en matière économique dans l'Ouest. En tant que citoyen de l'Ouest, je suis très heureux de voir les progrès qui ont été effectivement réalisés, de façon concrète et tangible, et de me tourner vers l'avenir pour considérer les grands objectifs que fait ressortir le discours du trône.

A Calgary, nous avons parlé de décentralisation. Nous en voyons la première étape dans le projet de centralisation, en Saskatchewan, du siège social régional du ministère de l'Expansion économique régionale, initiative qui renversera la proportion du nombre des fonctionnaires en poste à Ottawa et ailleurs au pays: environ 70 p. 100 de tous les fonctionnaires de ce ministère seront dispersés par tout le pays. Cette décentralisation n'est pas seulement un projet sur papier, une question de placer des gens dans les régions, mais une initiative qui y transférera la responsabilité réelle des décisions à prendre par l'entremise d'un sous-ministre adjoint qui y sera en poste.

Je pourrais également mentionner que le ministère de l'Industrie et du Commerce a maintenant décentralisé ses opérations dans tout le pays et que d'autres mesures ont été prises dans cette voie. Nous avons également vu un mouvement en faveur d'une banque d'expansion commerciale du gouvernement fédéral qui sera plus sensible aux divers intérêts des régions du pays et qui sera plus efficace si elle est située dans chacune d'elles. Nous voyons également des efforts de la part du ministère des Approvisionnements et Services qui cherche continuellement à décentraliser ses achats dans tout le pays et nous assistons à un mouvement qui cherche à faire participer les provinces au système bancaire du pays grâce à la décentralisation de nos institutions bancaires. On a également fait quelque chose pour pousser plus loin le traitement des ressources avec l'adoption de la loi sur les exportations et les importations qui permettra de s'assurer que nos ressources sortent du pays sous forme de produits finis afin d'encourager notre industrie de transformation. Cela peut présenter un intérêt particulier pour une région aussi riche en ressources que l'Ouest du Canada.

En ce qui concerne la politique en matière de transport, le discours du trône s'engage à mettre fin aux écarts dans les tarifs-marchandises qui défavorisaient les gens de l'Ouest depuis si longtemps. Les efforts réalisés dans cette voie sont près d'aboutir. Un comité fédéral-provincial de fonctionnaires s'est attelé à la tâche depuis juillet dernier et une série de réunions ont eu lieu régulièrement au niveau ministériel sous la direction de mon collègue, le ministre des Transports (M. Marchand). Environ 160 problèmes ou cas de discrimination concernant les tarifs ont été soumis à l'examen de la Commission canadienne des transports. J'ai fait savoir qu'en tant que ministre de la

Justice, j'étais prêt à intervenir si c'était nécessaire au nom du gouvernement au sujet des questions tarifaires pour aider des personnes à obtenir justice à cet égard. Comme les gouvernements provinciaux le souhaitaient tant, d'autres renseignements seront dévoilés au sujet des coûts. Le gouvernement fédéral a décidé de dévoiler davantage de faits et de données afin qu'on puisse savoir la vérité à propos des tarifs-marchandises.

Nous avons pris un bon départ, mais il faut se presser. Notre objectif est de mettre de l'avant et dans de nombreuses directions des mesures relatives au transport et à la manutention de nos grains. Le représentant de Crowfoot (M. Horner) a parlé de nos problèmes de manutention des grains. Il a évidemment négligé de noter le fait qu'avec les mesures adoptées ces dernières années à propos du zonage du transport, des coordonnateurs et des terminus, avec des wagons-trémie supplémentaires et un effort pour faire revenir les trains aussi rapidement que possible, avec le système actuel, nous avons pendant trois années successives établi trois records successifs dans le volume de transport des grains. Trois années de suite, nous avons exporté ou envoyé sur les marchés intérieurs plus de grain des Prairies qu'on avait produit au cours d'une de ces années. Chacune de ces trois années, la quantité de grains écoulée était supérieure à la production réelle et cela grâce au réseau de transport actuel.

Cette année encore, malgré toutes les difficultés qui nous ont assaillis, nous transporterons et écoulerons probablement plus de grain qu'on n'en a cultivé au cours de la dernière année de production. Voilà le résultat de notre réseau de transport actuel. Mais nous ne sommes pas encore satisfaits et nous prendrons d'autres mesures pour faire mieux. Nous ne les prendrons pas en vue seulement de tirer un avantage politique d'une situation donnée, à un endroit donné, nous orientant dans toutes les directions à la fois, comme le fait toujours remarquablement le représentant de Crowfoot.

A propos de l'agriculture, le discours du trône porte clairement la marque de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a admirablement traité le sujet dans les observations qu'il a faites à la Chambre au début de la semaine. Les activités projetées par le gouvernement dans le domaine de l'agriculture comportent une liste impressionnante et très importante qui montre que le gouvernement est décidé à améliorer le sort de l'agriculteur, le grand producteur du pays, et également celui du consommateur en lui donnant la sécurité d'approvisionnement. Ceci ne peut se faire qu'à la longue si l'on veut que les agriculteurs, qui produiront les aliments pour le consommateur, reçoivent une contrepartie juste et raisonnable. Puis-je déclarer qu'il est une heure?

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, juste avant qu'on suspende la séance, j'avais dit que mon collègue le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) avait examiné bon nombre de mesures qui sont proposées dans le discours du trône et qui se rapportent à certains problèmes d'agriculture et de production alimentaire au Canada. Je n'ai pas l'intention de reprendre en détail cette liste ni ces mesures. Mais je tiens à en signaler une en particulier, à traiter de l'approche générale du gouvernement et de ses intentions au sujet de la stabilisation de la production agricole.

● (1410)

Nous avons des propositions à présenter à la Chambre sur la stabilisation de l'élevage du bétail, en ce qui concerne la production de la viande, et nous avons aussi l'intention de présenter à nouveau à la Chambre la proposition en vue de stabiliser le revenu des producteurs de grain pour contrebalancer les fluctuations à peu près inévitables d'un marché de céréales orienté vers l'exportation. Les députés comprendront sans doute qu'il s'agit là d'une vieille connaissance, qui aurait pu être établie actuellement pour assurer la protection voulue aux agriculteurs des régions productrices de grain du pays, les protéger contre les baisses de revenu, mais l'opposition y a fait obstacle par diverses tactiques durant une législature précédente. Nous avons l'intention de la ramener sur le tapis, de donner aux partis de l'opposition la chance de se repentir et de faire en sorte d'assurer cette importante protection aux agriculteurs.

Lors de la présentation de cette mesure, les membres de l'opposition se sont écriés qu'elle stabiliserait la pauvreté, alors qu'en fait, elle était destinée à protéger provisoirement les revenus des agriculteurs, à leur assurer des fonds en espèces au cas où leur revenu baisserait sensiblement à cause des prix ou, ce qui était plus probable, à cause de changements de volume, selon que les récoltes du monde occidental seraient particulièrement bonnes ou particulièrement mauvaises par rapport à la moyenne. Compte tenu du produit de la vente des céréales dans les provinces des Prairies en 1973 et 1974, on voit combien il était absurde de jeter les hauts cris et de parler de stabilisation de la pauvreté à ce moment-là, et tous comprennent facilement pourquoi un programme comme celui que nous proposons jouerait un rôle important dans les mois à venir.

Nous avons l'intention, en présentant à nouveau le programme, de l'assortir d'un élément facultatif; ainsi, si un agriculteur ne tient pas à y participer, il pourra s'en abstenir. Mais, j'espère que les députés de tous les partis vont faire valoir les avantages de ce programme à tous les agriculteurs, afin que cette option ne serve pas à un trop grand nombre de fermiers, qui se rendraient compte, à la longue, qu'elle leur permet de renoncer au programme. Nous avons remanié le programme qui était censé devenir loi en 1971, et certains changements précis y seront apportés à la suite de cette étude.

L'étude de la question de la stabilisation, monsieur l'Orateur, l'étude de toute la question des céréales, depuis l'achat des wagons-trémies grâce à des fonds dépensés au nom des Canadiens, les mesures visant à établir un double prix pour le blé, l'étude du programme LIFT et les efforts visant à accorder plus de crédits à la Commission canadienne du blé—tout cela constitue un travail monumental, dans le domaine des céréales, qui prouve que le gouvernement est toujours décidé à prendre des mesures, le cas échant, pour améliorer la situation de l'Ouest, et en particulier de l'industrie des céréales. Ces mesures et d'autres, prises depuis la Conférence sur les perspectives de l'Ouest, prouvent que le gouvernement a fait tout son possible pour améliorer la situation de l'Ouest, et pour adopter de nouvelles politiques nationales permettant de répondre aux aspirations de cette région.

Certains hommes politiques du Canada laissent entendre que d'une certaine façon, le gouvernement est prêt à faire son deuil de l'Ouest sur le plan politique. J'aimerais leur dire, ainsi qu'à tous les députés, que c'est entièrement faux et que le gouvernement a l'intention de continuer à jouer son rôle traditionnel, c'est-à-dire chercher à adopter des politiques et programmes satisfaisants et équitables pour toutes les régions de notre pays. Il est vrai que notre parti aura beaucoup de mal à regagner l'appui de la région des Prairies, et ce sera une tâche longue et difficile en raison du pouvoir incendiaire que possèdent les autres partis. Je souligne que ce pouvoir incendiaire est parfois très simple. Il lui suffit de prendre des situations fausses et des malentendus, de les répandre, de soulever le mécontentement, sur lequel il s'appuie par la suite pour gagner du terrain sur le plan politique.

Ce pouvoir se nourrit du genre de choses dont a parlé le député de Crowfoot à la fin de ses observations, en début de journée, lorsqu'il a demandé si ce n'était pas propre au gouvernement d'exercer un contrôle sur le blé, les provendes et le pétrole. Mais quels sont les faits, monsieur l'Orateur? Le député a parlé des provendes, et je lui ai demandé ce qu'il voulait dire en parlant des contrôles exercés sur les provendes? Je n'ai pas entendu parler de contrôle qui empêche le prix des provendes d'augmenter en ce qui concerne les revenus des agriculteurs des Prairies. Mais, bien entendu, cela n'arrêtera pas le député de Crowfoot ni les autres députés d'en face, car la simple vérité, c'est que nous ne pouvons jamais nous attendre à ce qu'ils se tiennent cois s'ils pensent pouvoir répandre le mécontentement dans la région des Prairies pour en retirer des avantages politiques.

En ce qui concerne le pétrole, nous avons eu des pourparlers sur ce que devrait être un prix équitable le jour où la libre concurrence n'existera plus dans le monde entier. Qu'il me soit permis de dire aux députés d'en face, et notamment à ceux de l'Ouest, que rien ne justifie valablement que nous, au Canada, ayons à accepter un prix de cartel imposé par l'étranger, pas plus d'ailleurs que nous ayons à en accepter un qui nous serait imposé de l'intérieur du pays. Mais c'est là un problème tout à fait différent de celui du contrôle des salaires et des prix. Soit dit en passant, j'ai constaté avec intérêt que le député de Crowfoot ne partage pas l'avis des dirigeants de son parti, puisqu'il s'est personnellement prononcé contre des mesures de contrôle, qu'il estime futiles.

Qu'en est-il, monsieur l'Orateur, des contrôles sur le prix du blé? En fait, ce que nous avons, c'est un prix stabilisé, avec un prix plancher établi et un maximum de $5 de bénéfices pour le producteur. Il est tout à fait erroné de considérer une entente «prix plancher-prix plafond» comme s'il ne s'agissait que d'un prix plancher établi. C'est grâce au prix de $5 que le consommateur économise, au Canada, environ 70c. ou 80c. sur les grains qu'il achète tout comme le producteur a lui-même profité de la situation lorsque, pendant longtemps, nous avons maintenu le prix du blé au Canada à un niveau supérieur au prix mondial qui lui, se situait alors en deçà des niveaux prescrits par l'Accord international sur les grains. De même, les consommateurs dans les années à venir paieront peut-être leur pain plus cher si le prix plancher actuel fléchit plus bas que le prix international. Toutefois, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une réglementation. Le député ne peut prétendre qu'on lèse ainsi en quelque sorte les intérêts de l'Ouest du Canada. Cela montre les difficultés qui surgissent quand nous tentons de prouver à la population de l'Ouest la ferme intention du gouvernement de répondre à leurs aspirations en proposant une nouvelle politique nationale.

Je prétends que cela a été accompli dans le cas des céréales, car le remarquable revirement dans ce domaine depuis quelques années et les efforts acharnés du gouvernement resteront comme le témoignage et la preuve de ce que nous tentons et tenterons de faire pour atteindre les objectifs tout en respectant l'esprit de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest.

Quand le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a participé l'autre jour au débat, il a commencé à nouveau son discours comme il le fait depuis deux ans en faisant des remarques au sujet du programme LIFT. Je trouve toujours intéressant de constater que les députés de l'opposition qui veulent s'attaquer à ce qui leur semble être un erreur flagrante doivent remonter à quatre ans, c'est-à-dire à 1970 pour trouver quelque chose à critiquer dans le domaine des céréales. Ils feignent d'ignorer les wagons-trémie, la dualité des prix pour le blé et les autres choses que nous avons accomplies. Malheureusement, en s'attaquant à ce programme ils commettent une erreur. Je le répète, le député de Saskatoon-Biggar a répété l'erreur que commettent la plupart du temps les députés de l'opposition. Il a laissé entendre que le programme LIFT avait découragé la culture de l'orge et de la graine de colza, oubliant que seule le blé était visé à un moment où nous avions sur les bras plus d'un milliard de boisseaux de blé et qu'une nouvelle récolte était prête à sortir de terre. En fait, ce programme a encouragé les gens qui voulaient cultiver quelque chose, à faire de l'orge et de la graine de colza; en effet, monsieur l'Orateur, nous en avons vendu des quantités sans précédent.

Grâce à ce programme, nous avons dû disposer des quantités énormes de blé que nous avions en main, dans les élévateurs et les fermes, en plus de disposer plus efficacement des grains, notamment le colza et l'orge, ce qui nous a permis d'enregistrer un volume d'exportation sans précédent cette année-là et les années suivantes; si bien que pendant quatre années consécutives, nos exportations ont dépassé notre production. Au cours de ces quatre années, monsieur l'Orateur, nous avons exporté ces céréales à un rythme fantastique et malgré tout, au 1er août prochain, nous aurons en réserve à peu près la quantité jugée convenable par les premiers ministres des Prairies au mois de juillet dernier. Et ceci, monsieur l'Orateur, quatre ans après l'opération LIFT et après quatre ans d'exportations dépassant notre production.

● (1420)

Voilà les faits sur ce programme. Il nous a permis de reviser le régime de contingentement, d'insister sur la commercialisation, de changer l'ancien système d'incompétence et d'inefficacité pour en adopter un qui soit rationnel, qui renseigne l'agriculteur et l'encourage à produire. Depuis 1970 jusqu'à maintenant l'agriculteur ne tenait pas à se lancer dans une trop grande production qui aurait exigé l'utilisation de beaucoup d'engrais pour bien la réussir. Ce n'est qu'en 1974, un peu en 1973, qu'il a voulu amender le sol afin d'augmenter la production et de relever ainsi le défi de ventes excédant les produits, défi auquel il a fait face pendant quatre années successives.

Je comprends pourquoi le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) est chatouilleux sur ce sujet, car lorsque je me rends dans sa circonscription, comme je le fais chaque année depuis 1970, je constate que plus d'un agriculteur qui l'ont écouté à cette époque—tout comme au temps où ils écoutaient le député de Crowfoot—estimaient que la chose à faire était d'ignorer le programme LIFT, de faire le contraire. C'était là le conseil donné par le député de Saskatoon-Biggar, mais lorsque j'ai examiné ses propres opérations agricoles, j'ai constaté qu'il n'avait pas lui-même mis ce conseil en pratique mais qu'il avait participé au programme LIFT et qu'il en avait bénéficié. S'il avait donné ce genre de conseil à ses commettants, il n'aurait pas aujourd'hui sur la conscience le conseil qu'il leur avait donné.

Nous ne voyons pas uniquement dans le discours du trône ces grandes questions qui m'intéressent de par ma fonction de ministre responsable de la Commission canadienne du blé et à titre de représentant au Parlement d'une circonscription de l'Ouest, mais nous constatons également quelles mesures importantes ont été prises en vue d'améliorer notre système juridique et judiciaire. La Chambre sera encore une fois saisie d'une série de modifications à notre droit pénal. Ces modifications sont suffisamment importantes en elles-mêmes, mais peut-être le sont-elles encore davantage envisagées dans le cadre de la tâche à laquelle nous nous sommes engagés, celle de la réforme régulière et permanente de notre droit pénal.

Nous n'avons pas l'intention d'attendre quatre, huit ou dix ans, comme on l'a fait par le passé, avant d'apporter des changements; nous comptons apporter les modifications nécessaires une fois par année, selon les besoins, afin de mettre la loi à jour, de l'améliorer ou d'y supprimer les anomalies. Dans cette optique, nous présenterons à la Chambre une mesure qui est, en fait, un bill omnibus. Nous étudierons aussi les rapports que la Commission de réforme du droit continue de nous faire parvenir et nous nous efforcerons d'utiliser les précieux conseils et les renseignements qu'ils contiennent pour continuer la réforme du droit que le gouvernement a dirigée avec tant d'ardeur pendant les six dernières années.

Nous présenterons aussi une autre mesure législative importante tendant à établir une commission fédérale des droits et des intérêts de l'homme. Cette commission collaborera efficacement avec les commissions qui s'occupent actuellement des droits de l'homme et de la protection des citoyens dans les provinces et elle accomplira un travail parallèle au leur au niveau fédéral. Les provinces s'occupent actuellement de ce domaine puisqu'il relève de leur compétence, mais nous avons l'intention d'établir un organisme complémentaire qui, en tant que commission fédérale, s'occupera des questions sur lesquelles les commissions actuelles ne peuvent se pencher. Toutes les commissions travailleront en étroite collaboration.

Le principal rôle de la commission fédérale sera de promouvoir la recherche, l'information, l'éducation et l'instruction dans le domaine des droits de l'homme. La meilleure protection des droits de chacun consiste dans une meilleure compréhension d'autrui et dans la volonté de toujours traiter autrui avec justice. Nous pouvons mettre en œuvre des moyens juridiques propres à faire respecter ces droits et à améliorer le sort des particuliers, mais c'est en définitive la compréhension de la grande majorité de notre population et sa volonté ferme de penser et d'agir avec justice qui assurent le mieux la défense de ces droits.

[M. Lang.]

Voilà, monsieur l'Orateur, la façon dont j'envisage mes propres responsabilités et les modifications infiniment exhaltantes et vigoureuses que le gouvernement proposera à la Chambre au cours de la présente session, s'efforçant ainsi, comme par le passé, de proposer au Parlement et à la population canadienne des mesures législatives qui font et feront du Canada un grand pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'entendre le discours du ministre de la Justice (M. Lang), comme ceux de bien des minitres, pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Pendant qu'il évoquait sa grande préoccupation causée par la crise de confiance des gens de l'Ouest à l'égard du gouvernement d'Ottawa et qu'il reprenait le discours du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) en énumérant toutes les réalisations accomplies depuis la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest de l'été dernier, je tentais de m'imaginer ce que tout cela représentait.

Je pensais à cette doctrine du Moyen-Âge selon laquelle il faut consacrer son temps à de grandes questions académiques. La seule image qui me venait à l'esprit était celle d'un moustique avec une patte de bois qui tentait de percer un trou dans un cornichon. C'est presque aussi efficace que ce que les ministres de l'Agriculture et de la Justice ont proposé comme solution au fossé qui sépare la mentalité de l'Ouest du Canada et les actes du gouvernement. Une autre comparaison m'est venue à l'esprit pour montrer l'ampleur du problème était celle d'un pygmée en train de poncer les flancs d'un éléphant. Voilà les images qu'évoque chez moi tout ce verbiage aussi stérile que rabâché auquel nous avons eu droit aujourd'hui. Ce que nous avons entendu démontre à l'évidence que cette méfiance ne sera jamais dissipée.

Le ministre a parlé de son rôle relativement aux céréales et mentionné l'échec du bill sur la stabilisation du prix des céréales. Je le lui dis en clair, s'il présente à la Chambre un bill de stabilisation stipulant que l'agriculteur doit recevoir sa part des fonds qu'il verse lui-même à la caisse, indépendamment des caprices d'une poignée de fonctionnaires, l'entrepreneur agricole sera disposé à l'étudier. Tout bill de stabilisation dont la Chambre sera saisie doit se fonder sur une formule que tous connaissent à l'avance et non, comme le ministre l'a déjà dit, sur une formule qui force les agriculteurs à faire ce qu'on leur dit pour retirer de l'argent de leur propre caisse. Je crois que cela donne une idée de la réaction à laquelle le ministre doit s'attendre de l'Ouest s'il présente un bill de stabilisation. Qu'on le fonde sur une formule permettant à l'agriculteur de retirer, dans certaines circonstances, les fonds qu'il a lui-même versés à la caisse.

Le ministre est chatouilleux sur la question de LIFT. S'il veut dissiper le froid entre l'Ouest et Ottawa, il n'a qu'à déclarer à l'Ouest et aux autres «J'ai été mal conseillé; je me suis fourvoyé quand j'ai conseillé au gouvernement de restreindre la production de céréales dans l'Ouest et de payer les cultivateurs pour ne pas semer». Tout le monde sait que cet hiver de 10 à 50 millions d'êtres humains ont souffert de la faim à divers degrés. Nul ne sait combien sont morts. Tout governement qui s'est laissé convaincre de réduire la production dans un monde affamé a commis un crime qu'on ne pardonnera pas. Le ministre est si intransigeant qu'il ne fléchira pas les genoux en disant: «J'ai suivi les conseils de gens mal éclairés.» Pourquoi ne

le dit-il pas aux agriculteurs, en ajoutant: «Vous avez entendu la vérité de ma propre bouche»? Si je me faisais prendre, la hache à la main, à côté d'un cerisier abattu et gisant au sol et que mon père me demande ce qui s'est passé, je lui dirais la vérité. C'est ce que le gouvernement devait apprendre à faire.

● (1430)

Je ne participe pas à ce débat pour enseigner les façons modernes de penser au ministre de la Justice (M. Lang). Ce serait impossible. Je le fait, en partie, parce que je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je reconnais l'honneur que le premier ministre (M. Trudeau) leur a fait en leur permettant de proposer et d'appuyer cette motion importante et traditionnelle. J'étudie toujours les discours prononcés à cette occasion pour voir s'ils renferment quelque nouvel apport. Ces deux orateurs méritent les félicitations que leur ont adressées les députés.

Je crois que nous devrions remarquer, dans ce débat, les discours qui sortent de l'ordinaire, c'est-à-dire insolites. Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) en a fait un il y a une semaine. Je ne sais pas combien de députés l'ont lu ou combien l'ont écouté. Il était insolite. Il s'est déchargé l'âme et l'esprit en traitant du malaise qui afflige le monde occidental d'aujourd'hui. Je recommande aux députés et aux Canadiens de lire son discours. Tout le monde ne sera peut-être pas d'accord avec ses sentiments, mais il est bon de remarquer qu'au moins un député cherche la vérité et l'orientation à prendre.

Je veux également parler du malaise qui étreint les ministres partisans de la démocratie occidentale. On le retrouve au Japon, en France, en Italie, en Israël, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada. C'est un dénominateur commun à ces pays. Les gens y observent leurs dirigeants et se demandent ce qui ne va pas. Ils se disent: «Nos dirigeants ne semblent pas savoir de quoi ils parlent et, en dépit de toutes leurs déclarations préparées par leurs experts en relations publiques, leurs propos ne sonnent pas juste.» Ce que disent les gouvernements n'est pas fait pour dissiper les inquiétudes profondes des gens. C'est pourquoi les critiques que je fais aujourd'hui au gouvernement ne s'adressent pas seulement à lui. Elles concernent le malaise ministériel qui tenaille les démocraties à l'occidentale.

Je ne sais pas si j'ai raison. Ce que je sais, c'est que depuis la guerre, depuis que les gouvernements se sont tellement immiscés dans les affaires privées des citoyens, nous avons formé une bureaucratie charmante, aimable et dévouée, mais déterminée, qui de plus en plus régit les pays du monde occidental et laisse aux députés et aux membres du cabinet le soin d'annoncer ses décisions ex cathedra.

En tant que député dans une démocratie à l'occidentale, ce processus m'inquiète. A plusieurs reprises, en 1965 et en 1967, et de nouveau le 13 septembre dernier, j'ai parlé à la Chambre de deux ou trois problèmes à cet égard et des façons de les résoudre. Laissez-moi commencer par un article publié dans le magazine *Executive* par l'un des courriéristes parlementaires les plus anciens et les plus expérimentés, M. Douglas Fisher, qui, à bien des titres, est l'un des piliers de cette tribune. La plupart des députés savent sans doute que Douglas Fisher a déjà siégé à la Chambre, dans l'opposition, comme membre du Nouveau parti démocratique. J'aimerais parler de son point de vue au sujet du rôle des ministres de la Couronne dans le gouvernement actuel et de celui des sous-ministres.

Apparemment, le socialiste de Montréal rêvait lorsqu'il aurait le pouvoir de former une sous-structure et d'y employer des experts. Il voulait laisser aux bureaucrates le soin de prendre toutes les décisions dans le cadre de cette sous-structure, de façon que les hommes politiques se contentent de donner leur avis et d'administrer le pays et ainsi, tout irait bien. Apparemment, cette structure n'a pas trop bien marché. Elle s'est démantibulée. En fait, les élections de 1972 y ont mis fin, et maintenant nous avons un gouvernement qui n'est plus dirigé par la bureaucratie, mais un gouvernement dans lequel les bureaucraties se surveillent les unes les autres; selon Douglas Fisher, nous avons un gouvernement où les ministres de la Couronne travaillent au pifomètre. Je suis tout à fait d'accord là-dessus. Je préfère voir un ministre plein de bon sens parler aux gens qu'il représente et prendre des décisions en fonction des faits qui lui sont présentés, plutôt qu'un horrible système de bureaucratie, des comités à n'en plus finir qui essaient pendant des années et des années de parvenir à un accord.

De nos jours, les conditions changent à un tel rythme et deviennent si complexes que les méthodes moyenâgeuses de gouvernement ne s'appliquent plus, et il en est d'ailleurs ainsi depuis longtemps. J'accueille donc avec plaisir cet article de Douglas Fisher. J'en recommande la lecture aux députés du gouvernement tout comme à ceux qui sont de mon côté et qui espèrent dans un avenir prochain former le gouvernement. L'époque que nous vivons est importante et nous devrons prendre des décisions également importantes pour venir à bout des problèmes.

Je voudrais ajouter aux observations que j'ai faites le 13 septembre. En matière d'économie, trois questions donnent matière à préoccupation. Elles doivent préoccuper tous les hommes politiques réfléchis du monde, peu importe la forme de gouvernement dans laquelle ils sont engagés. Quelles sont ces préoccupations? D'abord, les conseillers économiques des gouvernements, tant ceux des pays qui se disent champions de la liberté d'entreprise que ceux des pays socialistes ne peuvent se reporter à aucun modèle, à aucune structure lorsqu'il s'agit de prendre des décisions relatives à un phénomène nouveau qui se manifeste depuis la guerre, soit celui de l'inflation des coûts. Voilà qui préoccupe les ministres des gouvernements socialistes tout comme ceux des pays de libre entreprise. J'y reviendrai.

En deuxième lieu, tous les gouvernements, peu importe leur régime politique s'inquiètent de la menace que représentent les accumulations considérables ou la concentration de capitaux qui mettent en danger les systèmes monétaires et financiers précaires que nous avons institués pour diriger le monde. Je veux parler naturellement des quelques 120 milliards en eurodollars. Peu importe la façon dont on a accumulé ces eurodollars. Ils mettent actuellement en danger la stabilité économique du monde. En outre, bien sûr, des sommes énormes sont entre les mains des pays producteurs de pétrole, pays arabes dans un bon nombre de cas. Cette concentration de capitaux plutôt difficiles à investir place le monde dans une position telle que la récession à l'échelle mondiale n'a jamais été aussi imminente que depuis un an ou deux. Cette position n'a pas changé. Je reviendrai à ce problème.

En troisième lieu, fait plus grave encore, les économistes du Canada, du Japon, de l'Europe, des États-Unis et d'ailleurs ne peuvent pas s'en remettre à des modèles d'économies qui tiennent compte du fait que le monde ne possède plus un excédent de toutes les sortes de denrées. Depuis la dernière guerre, il est devenu de plus en plus certain que dans un siècle ou deux, nous serons aux prises avec des pénuries de matières stratégiques qui affecteront la stabilité de l'économie mondiale. Nous en avons eu un avant-goût avec la prétendue pénurie de pétrole l'an dernier, mais je reviendrai là-dessus tout à l'heure, pour conserver un peu d'ordre dans mes commentaires.

● (1440)

Permettez que j'expose brièvement mon premier point, le problème de l'inflation par les coûts. L'inflation par les coûts est causée par un certain nombre de facteurs qui gonflent les coûts et augmentent le prix du produit fini. L'omniprésence des pouvoirs publics dans tous les pays occidentaux est le facteur nº1 de l'inflation par les coûts. La politique délibérée des gouvernements occidentaux de faire monter les taux d'intérêts pour s'en tenir à la doctrine Keynésienne à l'époque où ils ne devraient plus s'en occuper, est le deuxième facteur d'inflation par les coûts qui fait monter les prix. C'est cette pratique ridicule qui consiste à agir sur la masse monétaire.

Comme plusieurs orateurs l'ont déjà mentionné au cours du présent débat, notre masse monétaire a été constante pendant des années. C'était le cas quand j'ai siégé sur les banquettes ministérielles pendant cinq ans et demi. La masse monétaire est restée à peu près la même, aux alentours de 13 milliards. A l'heure actuelle, elle s'accroît au rythme fantastique de 15 à 20 p. 100 par an si bien qu'il y a plus de 50 milliards en circulation alors que la valeur des biens en circulation n'est pas cinq fois plus grande. Il y a eu sûrement un abus ou un mauvais usage des techniques d'émission de la monnaie. Le résultat a été une pression considérable sur les prix.

C'est aussi un fait que les gouvernements municipaux et provinciaux ont permis aux coûts fonciers autour de nos villes de monter en flèche et de devenir une aubaine pour le spéculateur. Ceci a énormément contribué à la poussée des coûts dans le centre de l'industrie autour de nos villes et a beaucoup influencé les prix plus élevés. A la fin de la liste se trouve toujours le coût de la main-d'œuvre. Les travailleurs qui vivent dans les villes doivent naturellement lutter pour se maintenir au niveau de ces prix et, par la force de leurs syndicats, essayer d'améliorer leur sort. Que Dieu aide le travailleur non syndiqué ou toute personne à revenu fixe.

Ces facteurs de la poussée des coûts sont bien connus. Le présent gouvernement a donné un exemple qui aggrave le tout. Chaque fois que nous envisageons une situation comme en 1969, quand on a dit que les prix montaient trop vite, on nous a donné la même réponse. C'est comme si ces augmentations de prix étaient causées par un facteur de demande, alors qu'en réalité elles étaient causées par la poussée des coûts. Cela me rappelle une histoire que j'ai racontée bien des fois à propos d'enfants qui s'introduisent dans un verger. N'ayant jamais vu de verger auparavant, nous nous sommes gorgés de pommes. Un ou deux enfants eurent mal au ventre. Je me rappelle la maîtresse de maison convoquant toute la bande: mal au ventre ou pas, chacun dut avaler le même remède destiné à soulager très rapidement tout malaise de l'estomac. C'est ce que le gouvernement a fait, non seulement au cours des cinq dernières années, mais au cours des 25 dernières années.

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

Comme l'a démontré très clairement la commission royale Porter, c'est une question de politiques fiscales et monétaires erronées. La chose a été bien débattue à maintes reprises. Je tiens à faire remarquer encore une fois que certains d'entre nous avons tenté de faire des suggestions positives au cours de discussions avec des fonctionnaires. Je ne suis pas assez modeste pour ne pas signaler que j'ai moi-même tenté d'émettre des suggestions positives. J'ai soumis une série d'observations en trois ou quatre occasions distinctes au cours des 10 dernières années à la Chambre à propos de la nécessité d'épurer la doctrine keynésienne dans un pays comme le Canada qui compte tant de régions différentes, chose qui a été presque complètement ignorée par le gouvernement au cours des 15 dernières années. Notre système économique doit tenir compte des différences régionales dans notre pays et des exigences variables de l'industrie dans une stratégie industrielle modérée où on renforce les uns avec les meilleures chances de succès. Nous soulevons la question des objectifs sociaux de la politique monétaire et fiscale. Bref, il faut mettre en pratique le principe de la sélectivité.

Vient ensuite la question de l'opportunité. J'ai lu le discours que le ministre des Finances (M. Turner) a prononcé l'autre jour. Il a dit que l'opposition favorisait l'expansionnisme trois jours par semaine puis le resserrement des politiques monétaires et fiscales, les trois jours suivants. Cette critique est bien fondée car avec les politiques monétaires et fiscales modernes, il faut appliquer en même temps des principes contradictoires dans un pays aussi vaste que le Canada. Lorsqu'il y a prospérité à Montréal, Toronto peut très bien connaître un ralentissement des affaires. Le marasme persiste au nord de Toronto et à Montréal. Il faut mettre en œuvre en même temps des politiques contradictoires en principe.

Aussi vrai que je suis ici, lorsque l'on doit s'occuper d'un pays comprenant 17, 18 ou 19 régions, il y a nécessairement des décisions qui sont différentes et qui peuvent même se contredire d'un endroit à l'autre, en même temps ou même au sein d'une même région. Je ne désire toutefois pas répéter ces genres de propositions constructives tout au long de mon exposé. Je l'ai déjà faite à la Chambre, en trois ou quatre occasions. Je sais que le ministre des Finances et ses hauts fonctionnaires l'ont lue. Par contre, je ne vois pas que le gouvernement ait pensé à la traduire dans les faits.

Le deuxième problème que j'ai mentionné est le danger de ces concentrations de capital qui menace le monde. Les ministres des Finances du monde entier et leurs collaborateurs immédiats n'ont toujours rien mis de l'avant pour financer l'euro-dollar et éliminer les menaces de flottement qui pèsent sur les fonds de réserve de plusieurs pays. Les énormes réserves dans les pays arabes posent un plus grave problème. Certaines nations arabes et africaines peuvent investir chez elles l'argent qu'elles touchent pour leur pétrole, mais bon nombre ne le peuvent pas, par exemple le Koweït, l'Abu-Dhabi, l'Arabie Saoudite et probablement l'Irak. Il leur est impossible d'affecter à bon usage les milliards de dollars qui affluent si rapidement dans leurs coffres. La tâche en revient donc à tous les gens avisés du monde occidental.

Le Japon ainsi que l'Europe occidentale souffriront de très graves pénuries de ressources pétrolières pendant un temps indéfini. Les États-Unis vont bientôt en manquer mais ils se sortiront de cette situation dans environ 10 ans, je crois. Certains pays ont des excédents. Ces problèmes paraissent très éloignés. Pensez que certains pays à 12,000 milles de distance ont des capitaux d'investissement en

excédent—60, 80 ou 200 milliards de dollars. Et cela n'a rien à voir avec le Canada? Aucun pays n'est plus vulnérable que le nôtre. Nous sommes des exportateurs. Nous dépendons de la stabilité des systèmes monétaires et fiscaux de tous, tant sur les plans national qu'international pour assurer le commerce mondial.

● (1450)

Aux Canadiens désireux de se pencher sur une telle situation, je dis que le danger d'une récession au Canada et aux États-Unis n'est pas pour un avenir prochain. La demande de produits est trop grande actuellement. Mais le danger existe au plan international. Il ne serait pas cependant sans comporter quelques aspects agréables. Près d'une centaine de milliards de dollars sont prêts à être investis. Et qu'est-ce qui nous retient au Canada? Où est la difficulté? Ma foi, il ne s'agit que d'une différence dans la façon de voir les choses. Soyons francs et réalistes. Les Japonais craignent une invasion de monnaie à bon marché des pays arabes. Vous imaginez-vous, monsieur l'Orateur, la réaction du gouvernement des États-Unis aujourd'hui si, avec l'appui de fonds arabes, on offrait d'acheter la compagnie Ford—sept milliards de dollars d'un revers de main? Les Américains, les Japonais et nous-mêmes devons adopter une autre attitude. Avec ces surplus d'argent, ces pays ne peuvent obtenir que 3½ p. 100 environ ou peut-être un peu plus dans les banques suisses. Nous nous imaginons que l'argent arabe est dangereux. C'est comme si des fonctionnaires disaient: Grands dieux, si nous obtenons 5 p. 100 au Canada, cela va ruiner notre politique d'intérêt élevé.

Aujourd'hui, des milliers de Canadiens ont absolument besoin d'une maison. Ils sont aux prises avec le taux d'intérêt de 10 p. 100 que nos maîtres sur le plan fiscal leur imposent. Il y a de l'argent à bon marché, mais il comporte des risques. Nous devrons le rembourser dans vingt ans, au cours qui sera établi à ce moment-là. Nous devons donc travailler ferme et exporter suffisamment pour garder notre dollar sur le même pied que ces monnaies. Mais la chose n'est pas impossible. Il n'y a rien de mal à emprunter pour acheter des obligations qui permettront de développer l'économie canadienne. L'intérêt du Canada consiste à garder la part du propriétaire; nous tenons à ce que notre pays nous appartienne. Nous pouvons rembourser les obligations en peu de temps.

A ce sujet, j'ajoute que les pays en voie de développement ont immensément besoin de capitaux d'investissement. Mais ils ne peuvent les absorber qu'à un certain rythme—il est difficile d'investir rapidement des montants considérables dans ces pays-là. Le mécanisme nécessaire, au double plan national et international, pour favoriser le mouvement du capital voulu, au Pakistan, par exemple, ou en Indonésie ou en Malaisie, fait défaut. Il est vrai qu'on a établi une banque de développement international, mais selon moi, il s'agit tout bonnement là d'un intermédiaire encombrant. Je ne vois pas pourquoi le Canada et les pays qui ne sont pas suspects aux yeux du monde ne pourraient pas mettre sur pied le mécanisme nécessaire en tirant partie de l'immense savoir-faire des compagnies canadiennes et des énormes fonds d'investissement des Arabes.

Un tel mécanisme devrait pouvoir agir rapidement afin qu'au moins une partie des sommes énormes qui surchargent le système monétaire et menacent toute la stabilité de la structure monétaire mondiale puisse servir à des fins utiles. Je le répète, le Canada devrait adopter des politiques nationales et étrangères capables de maintenir la valeur de notre dollar en rapport avec celle des autres monnaies. Mais cela n'est pas impossible. En d'autres termes, nous connaissons surtout dans notre pays des problèmes monétaires et fiscaux. J'avertis les Canadiens que si nous n'agissons pas, il risque d'y avoir une récession à l'échelle mondiale.

J'en viens maintenant à un autre point—le changement total d'attitude dont doivent faire preuve les spécialistes qui conseillent notre gouvernement et l'aide à élaborer ses politiques. Nous n'avons aucun modèle économique nous permettant de résoudre des problèmes posés par une pénurie mondiale de denrées. Toutes les doctrines et théories économiques qui orientent nos politiques partent du principe qu'il y aura toujours une abondance de biens et elles se concentrent sur l'emploi de la main-d'œuvre et des capitaux. Il faut que quelqu'un, ou un groupe de personnes, découvre une théorie permettant de faire face à l'éventualité d'une pénurie mondiale non seulement de pétrole mais également d'acier, de fibres et d'autres produits essentiels. Vers l'an 2000, les Américains en partant des prix de l'année dernière, importeront à eux seuls, pour près de 60 milliards de dollars par an. Nous connaîtrons une forte pénurie de fibres, c'est-à-dire de bois. Je le sais car voilà des années que nous en avons été avertis. Cela justifie d'autant plus la nécessité de concevoir un nouveau modèle économique qui nous indiquera comment faire face à la situation lorsqu'elle se produira.

J'en reviens à l'argument de Douglas Fisher. Je veux simplement dire que même si je signale ces dangers, je sais très bien que le génie humain, une fois au pied du mur, sait toujours réagir. Nous ne devons pas nécessairement attendre qu'un autre Lord Keynes élabore un modèle pour résoudre nos problèmes comme il l'a fait pour enrayer l'inflation des années 30. Parmi les ministres, parmi les membres de l'opposition, parmi les différents partis de toutes les démocraties occidentales, je suis sûr qu'il y a suffisamment d'hommes sensés et compétents pour réfléchir et élaborer de nouvelles théories en vue de les mettre à l'essai. Lorsque j'entends des partisans du gouvernement crier: «Dites-nous quelle est votre politique», comme ils l'ont fait l'année dernière, je sais qu'ils ne réfléchissent pas. La même chose se produit dans tous les pays. C'est justement dans ces situations que les gouvernements disent: l'inflation est un phénomène mondial, nous n'y pouvons rien. C'est ce que disent les ministres français à Paris, les ministres britanniques à Londres et les ministres japonais à Tokyo. C'est la même attitude qu'avaient prise les ministres en 1929; résultat, nous avons passé dix ans . . .

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La période allouée au député est maintenant écoulée.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Il ne me reste qu'une phrase.

Des voix: Allez-y.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'ai dit que j'étais optimiste quant à la possibilité d'éviter une régression internationale, à la condition que nous nous servions de nos méninges, que nous mettions à profit les talents de nos fonctionnaires et de nos députés. Je crois que dans le domaine monétaire, on peut arriver à des résultats pour peu que l'on consente à se mettre au travail pour régler la situation.

L'Adresse—M. Ouellet

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je voudrais offrir à Leurs Excellences M. Jules Léger et M^me^ Léger mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de leur nomination et également mes meilleurs vœux dans l'accomplissement de leurs hautes responsabilités.

Je voudrais également offrir mes félicitations aux députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier) qui se sont très bien acquittés de leur tâche de proposer et de seconder l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je ne peux faire autrement, monsieur l'Orateur, que de souligner également l'intervention exceptionnelle du très honorable premier ministre (M. Trudeau) au cours du débat la semaine dernière. Je pense que le journaliste Charles Lynch avait raison de dire, et je cite:

[*Traduction*]

Dans son discours d'ouverture, c'est un M. Trudeau tout nouveau qui s'est manifesté: compliqué, décousu, amusant et plein de confiance. C'est de loin le meilleur discours qu'il ait jamais prononcé au Parlement.

● (1500)

[*Français*]

Cette performance ne m'étonne pas du tout. Elle reflète très bien le leadership, la solidité, la compétence du premier ministre du Canada. Il n'est pas superflu, je pense, de comparer ce leadership au Canada à celui qui existe présentement dans la plupart des pays industrialisés du monde libre. En Europe, si on fait exception de quelques régimes totalitaires, la plupart des pays sont gouvernés par des coalitions chancelantes ou ne le sont tout simplement pas.

Presque tous les pays du Marché commun vivent l'instabilité politique. Il n'y a pas de gouvernement en Italie, on ne sait pas trop quel genre de gouvernement on aura en Belgique, le régime du chancelier Willy Brandt frôle l'abîme, le premier ministre Messmer en France a dû effectuer un remaniement ministériel majeur pour sauver sa peau et les Britanniques viennent de se donner un régime qui a été véritablement élu «par la peau des dents».

Je pense que la situation n'est guère plus rose aux États-Unis où on se demande de semaine en semaine quand le président Nixon démissionnera. Les Canadiens peuvent donc se réjouir de connaître malgré tout une stabilité politique grâce à un chef d'État qui gouverne avec vigueur et dynamisme. A mon avis, tous les Canadiens ont compris en ces temps difficiles qu'il fallait un homme fort pour gouverner le pays. Le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) a beau être un homme gentil, aimable, agréable, il n'a pas et n'aura jamais ni la force ni la stature pour être le chef du pays ou le premier ministre. A mon avis, il est très clair que ses nombreuses tentatives pour renverser le gouvernement sont tout aussi infructueuses que les efforts qu'il fait afin de convaincre la population qu'il est une «alternative valable» au très honorable premier ministre (M. Trudeau). Ses efforts sont vains et le demeureront éternellement. Il a beau se débattre et se démener, il ne réussira pas parce que, comme on le dit dans cette expression très populaire et bien connue: Il ne l'a pas l'affaire!

Je voudrais profiter de cette courte intervention cet après-midi pour parler d'un sujet qui me préoccupe au plus haut point. On sait qu'en plus de mes responsabilités comme ministre des Postes, la Chambre des communes m'a confié la responsabilité de la mise en marché de pièces de monnaie et de timbres pour aider au financement des Jeux olympiques. Quoi qu'en pensent certains députés de l'opposition, j'attache autant d'importance à mes responsabilités actuelles de m'assurer que tout va bien au ministère des Postes que j'en attache à la vente des timbres et de la monnaie olympiques. J'essaie du mieux de ma compétence et de mes qualités d'assumer mes responsabilités pour que sur ces deux fronts les Canadiens soient satisfaits.

Je veux relever, pour le bénéfice de la Chambre, certaines déclarations qui ont été faites ici, et qui ont, hors de tout doute, causé un énorme préjudice à tout le programme olympique. A mon avis, les allégations qui ont été faites à la Chambre m'affectent dans ma tâche de principal responsable de la vente de la monnaie et des timbres olympiques. Il ne faut pas qu'il y ait de doute ou d'éclaboussure dans toute l'organisation olympique, et c'est pour cette raison que je voudrais rétablir certains faits et rétablir une situation où les privilèges de la Chambre ont été utilisés pour porter injustement atteinte à la réputation de certaines personnes et aussi à la réputation d'organisations hautement honorables.

Monsieur le président, on sait très bien de quoi je veux parler. Je me réfère aux récentes déclarations faites ici, à la Chambre, par l'honorable député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) sur la vente de droits de télévision des Jeux olympiques de 1976. Pour mettre les choses au point, qu'il me soit d'abord permis de signaler que les droits de télévision des Jeux Olympiques sont la propriété du Comité international olympique et non pas de Montréal. du COJO ou du Canada. Et cela, le député de High Park-Humber Valley devrait le savoir très bien. C'est donc au nom du Comité international olympique que le COJO a vendu ses droits. Et je cite à ce sujet le texte de l'article 48 des règlements de 1972 du Comité international olympique:

Les droits de transmettre les Jeux par la télévision seront vendus par le Comité Organisateur par délégation du Comité International Olympique et sous réserve de son approbation.

Depuis que le député de High Park-Humber Valley a porté ces très graves accusations sans fournir aucune preuve, j'ai eu l'occasion de rencontrer personnellement et d'interroger les principaux intéressés dans cette affaire. Qu'il s'agisse du Commissaire général, Son Excellence M. Roger Rousseau, de M. Snyder du Comité olympique et membre de ce comité en ce qui a trait à l'octroi de ce contrat de télévision, de M. Arlidge, président du réseau ABC, tous m'ont affirmé que le député était «dans les patates» et était victime, ou bien de son imagination ou bien de sa malice. Je laisse le soin à la Chambre de savoir si c'est l'imagination ou la malice du député qui a prévalu.

Des membres du COJO m'ont affirmé qu'en ce qui a trait aux Jeux de 1976, un protocole identique à celui de Munich et, antérieurement, de Mexico a été adopté pour la vente des droits de télévision, à une seule exception près, c'est-à-dire que le COJO a engagé un expert pour la négociation des droits de télévision et cela, sur l'avis et la recommandation même du Comité Organisateur des Jeux de Munich. C'est grâce aux conseils de cet expert qu'on a fixé un objectif de 25 millions de dollars en regard des $4,500,000 obtenus par Mexico en 1968 et des $13,500,000 perçus par les Jeux de Munich en 1972, pour la vente des droits de télévision aux États-Unis.

Monsieur le président, qu'on me permette de faire part des informations que l'on m'a transmises au sujet du déroulement des négociations. On sait qu'aux États-Unis, trois réseaux de télévision étaient susceptibles de faire des offres pour les Jeux. On m'affirme que tous ont été invités

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

à le faire. Le comité organisateur avait toutefois été prévenu par les autorités de Munich de ne pas donner aux réseaux l'occasion de développer un front commun qui leur permettrait de fixer d'avance le montant maximum payable pour les droits de diffusion aux États-Unis.

C'est donc en pleine connaissance de cause que le COJO a demandé l'avis d'un expert afin d'obtenir le meilleur contrat possible. C'est pour cette raison qu'on n'a pas demandé d'offres publiques afin de ne pas être «emboîté» par cela et peut-être être forcé d'accepter un montant qui serait jugé trop bas.

Monsieur le président, c'est le 17 novembre 1972 que le comité négociateur a conclu une entente de principe avec le réseau ABC, au montant de 25 millions de dollars. Cet accord a ensuite été ratifié par le conseil d'administration du COJO et celui du réseau américain. Un contrat en bonne et due forme rédigé par le contentieux des deux parties, a été signé le 3 janvier 1973.

J'estime tout simplement aberrant que le député de High Park-Humber Valley ne soit même pas en mesure de faire la distinction entre une entente de principe et un contrat formel lorsqu'il parle de ce sujet. Tout au long de ces négociations, les réseaux CBS et NBC ont eu le loisir de faire une meilleure offre que le réseau ABC, offre dont ils étaient d'ailleurs parfaitement au courant.

Dans son intérêt, le COJO a voulu encourager les réseaux CBS et NBC à faire des offres. Même après la signature formelle du contrat, jusqu'au moment où le Comité international olympique a ratifié cet accord, soit le 12 mai 1973, les réseaux CBS et NBC étaient parfaitement libres de faire au Comité international olympique une offre supérieure. Il n'y a pas eu, en soi, de cachette, mais les trois réseaux connaissaient parfaitement ce qu'ils avaient à faire. Le député devrait savoir qu'en définitive c'était le Comité international olympique qui avait le dernier mot, et c'est seulement en mai qu'il a ratifié le contrat. Les réseaux avaient donc amplement le temps de faire toutes les offres qu'ils voulaient.

Les responsables du COJO m'affirment que c'est là au fond la véritable raison de la clause de réserve de contrat que la société ABC s'était réservée, parce que les autres réseaux pouvaient directement faire une offre supérieure au Comité International Olympique.

Les réseaux CBS et NBC ont donc eu tout le temps voulu pour faire une offre, même après celle du réseau ABC, et ils ont délibéremment choisi de ne pas exercer cette option. Le député de High Park-Humber Valley a voulu faire croire à la Chambre que le comité d'organisation international désavouait la façon dont ce contrat avait été octroyé lorsqu'il fait dire à lord Killanin, président du Comité International Olympique, ce qui suit, et je cite ses paroles telles que rapporté à la page 90 du compte rendu officiel des Débats:

Les négociations futures concernant la télévision seront menées conjointement par le comité d'organisation et le conseil du CIO.

Il s'agit d'une phrase sortie de son contexte, et je dis à l'honorable député, encore une fois, qu'il est ignorant ou malicieux.

Monsieur le président, il est vrai que le COJO s'est attiré les reproches du Comité International Olympique pour avoir négocié un contrat selon lequel ce dernier devra partager les frais de services techniques de la télédiffusion aussi bien que les revenus. Ces services se chiffreront à quelque 9 millions de dollars. Le député de High Park-Humber Valley sera donc heureux d'apprendre que le COJO utilisera ces 9 millions de dollars pour compenser les 25 millions qu'il versera à Radio-Canada à titre de télédiffuseur officiel des Jeux. Si lord Killanin n'est pas heureux, ce n'est pas parce que le CIO croit que ce contrat a été mal fait, mais parce qu'il s'aperçoit que grâce à cette décision du comité canadien, le CIO recevra maintenant moins qu'il n'aurait espéré recevoir. D'ailleurs, je veux citer lord Killanin, parce que c'est important de le faire, puisque l'honorable député a essayé de prêter des intentions au président du Comité International Olympique. Lord Killanin a dit: «Il est très clair que le contrat entre le COJO et ABC était correct, et c'est d'ailleurs pour cette raison que le comité international, en mai dernier, l'a sanctionné.»

Et dans un communiqué émanant de Lausanne, on peut lire:

● (1510)

[*Traduction*]

Lord Killanin, président du Comité olympique international, a déclaré qu'il était convaincu que les accusations relatives à de prétendues irrégularités dans l'octroi des contrats pour la télédiffusion des Jeux olympiques de 1976 n'étaient pas fondées

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, à Munich, en 1972, les droits mondiaux pour la télévision ont été vendus $17,500,000. Les Jeux d'hiver d'Innsbruck en 1976 rapporteront quelque 10 millions de dollars. Par comparaison, le COJO a vendu les droits en ce qui a trait aux États-Unis pour 25 millions de dollars seulement, et il espère vendre les droits au Japon, en Europe et dans le reste du monde à un prix beaucoup plus raisonnable et beaucoup plus important que ce qui a été payé dans le passé par ces pays. C'est pourquoi, il s'est engagé un expert pour l'aider à négocier ces contrats pour obtenir les meilleures conditions et les plus gros montants d'argent possible. Monsieur le président, 25 millions de dollars, c'est le plus gros montant jamais payé relativement à un contrat de télévision olympique. L'honorable député de High Park-Humber Valley devrait plutôt se réjouir d'un tel contrat au lieu d'essayer de jeter du discrédit et de semer le doute sur les olympiques en général.

Le 11 janvier 1974, ce député a fait à la Chambre des affirmations gratuites lorsqu'il a en particulier affirmé, comme l'atteste la page 9279 du compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre des communes, ce qui suit, et je cite:

... que le réseau NBC avait de fait indiqué qu'il était prêt à offrir jusqu'à 32.9 millions sans conditions?

Les responsables du COJO m'affirment que jamais le réseau NBC n'a fait une telle offre. De plus, les journaux ont rapporté qu'un responsable du réseau NBC avait nié que le réseau NBC était prêt à payer une telle somme.

A la page 9280 du compte rendu officiel des *Débats*, le même député affirme que M. Carl Lindeman, vice-président du réseau CBS, s'était fait dire de but en blanc qu'il faudrait verser 5 millions de dollars au gouvernement du Québec en guise de paiement pour la négociation du contrat avec le COJO.

Monsieur le président, je dis ceci: quand on fait une déclaration aussi lourde de conséquences, aussi grave, on vérifie ces faits, on n'affirme pas n'importe quoi. M. Carl Lindeman n'est pas membre du réseau CBS comme le prétend l'honorable député de High Park-Humber Valley, mais vice-président du réseau NBC, responsable des sports. Ceci démontre clairement jusqu'à quel point l'honorable député de High Park-Humber Valley peut avoir de la rigueur dans ses déclarations!

L'honorable député par ses propos tenus à la Chambre et ailleurs a porté un tel doute sur l'intégrité du réseau ABC, que ce réseau a communiqué avec lui afin de lui demander des précisions et de se rétracter, parce qu'il portait atteinte à la réputation du réseau. C'est ce que l'honorable député a été obligé de faire. Dans une lettre, adressée à M. Roone Arledge, président du réseau ABC, section des sports, le 30 janvier dernier, il lui écrit ce qui suit, et je cite:

[*Traduction*]

Afin de clarifier certaines inexactitudes qui ont été publiées dans les journaux à la suite de mes présumées allégations, je tiens à préciser que je n'ai jamais dit ni donné à entendre que la société ABC était consciente des menées sournoises et illégales qui, selon moi, ont précédé la signature du contrat entre cette société et COJO. Je n'ai jamais non plus soutenu que la société ABC avait agi de façon «louche», illégale ou autrement malhonnête dans ses négociations en vue d'obtenir l'exclusivité des droits de télédiffusion.

Par contre, je maintiens toujours qu'à un niveau quelconque de la filière, il y a vraiment eu de l'argent de versé à la caisse du parti libéral provincial du Québec, à la suite de la signature de ce contrat.

J'espère que ceci clarifiera ma position en cette matière.

Et c'est signé par le député de High Park-Humber Valley (M. Zelinek).

[*Français*]

Voilà! Nous voyons le vrai visage de l'honorable député. Forcé de se rétracter à cause d'un doute qu'il avait semé sur l'intégrité du réseau ABC il se rétracte; mais il continue à prétendre que de l'argent a été versé au parti libéral du Québec. Il n'en a pas la preuve, mais il continue à jeter de la boue, à discréditer les Québécois. Voilà la façon typique d'agir de certains députés du parti conservateur progressiste!

● (1520)

[*Traduction*]

Je pense qu'une émission télévisée «The City at Six» diffusée le 1er mars, à la suite de la deuxième intervention du représentant de High Park-Humber Valley à la Chambre des communes, résume et réfute assez bien les allégations du député. Dans un avis aux courriéristes parlementaires, il a annoncé qu'il prendrait part au débat sur l'Adresse:

J'espère expliquer notamment mon attitude sur la question des Olympiques et dévoiler d'autres preuves d'irrégularités dans l'octroi du contrat.

Voici une transcription de cette émission télévisée. C'est Bob Jeronomie, animateur, qui parle:

Il devait y avoir un coup de théâtre à la Chambre des communes aujourd'hui. Otto Jelinek, député conservateur, avait promis de fournir des preuves de ses accusations de corruption dans l'octroi des droits de télédiffusion des Jeux olympiques de 1976.

Il ne l'a pas fait. M. Jeronomie a poursuivi:

Kim Knight a passé des semaines à préparer l'émission. Il a reçu un exemplaire de l'accord conclu entre ABC et le Comité des Jeux olympiques; il s'est rendu à Ottawa et à New York et il a parlé aux intéressés. Voici son compte rendu.

Monsieur Knight a interviewé M. Rousseau, Lord Killanin, M. Josephson et M. Arlidge, et ils ont tous nié catégoriquement toute irrégularité. Il a dit que lorsqu'il a interviewé le représentant de High Park-Humber Valley et lui a demandé sur quelles preuves, sur quels documents il se fondait pour affirmer qu'il y avait eu des irrégularités et que de l'argent avait été versé à la caisse du parti libéral du Québec, le député de High Park-Humber Valley répondit:

En ce qui concerne l'argent versé à la caisse du parti libéral, je n'ai absolument aucune preuve pour l'instant.

[M. Ouellet.]

Monsieur Knight conclut son enquête ainsi:

Le problème, bien sûr, c'est qu'il est incroyablement difficile de prouver l'innocence, mais il me semble qu'à moins qu'Otto Jelinek ou quelqu'un d'autre ne fournisse beaucoup plus de détails et ne cite beaucoup plus de faits, toutes rumeurs ou allégations n'ont aucun fondement. Tous les intéressés nient toute accusation de pots-de vin, de corruption. Chose certaine, NBC ou CBS auraient pu contester le marché conclu par ABC n'importe quand jusqu'en mai dernier. Ce n'est qu'alors qu'ABC a obtenu les droits de télédiffusion des Jeux olympiques de Montréal. Il existe évidemment une certaine friction entre le Comité international olympique et le COJO de Montréal, mais ce n'est pas inusité dans un contrat aussi important que celui-là. A tout prendre, ce reporter classe l'affaire faute de preuves.

[*Français*]

En conclusion, monsieur le président, je pense qu'il est grandement temps que le parti conservateur progressiste montre sa véritable couleur et soit sans équivoque quant à sa position sur les Jeux olympiques à Montréal et à Kingston, en 1976.

Le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) se dit le porte-parole du parti conservateur progressiste sur les questions olympiques. Il a été l'un des premiers à prendre la parole après le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) au nom du parti conservateur progressiste à la Chambre au cours de ce débat. Donc, il parle sûrement au nom du parti conservateur progressiste. Cet individu ne mérite pas d'être le porte-parole de l'opposition officielle en ce qui a trait aux Jeux olympiques. Il a démontré catégoriquement et clairement ou qu'il était incompétent ou qu'il était de mauvaise foi. A mon avis, il est grand temps que l'opposition officielle se trouve parmi ses rangs quelqu'un pour parler des questions olympiques. Je sais que plusieurs députés de l'opposition sont sans aucun doute en faveur des Jeux. Si je puis faire une suggestion au chef de l'opposition, je lui dirai qu'il demande au député de Vancouver-Sud (M. Fraser), au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) ou au député de Joliette (M. La Salle) de parler des Jeux olympiques, mais qu'il nous débarrasse de cet énergumène qui porte des accusations de nature à causer un tort considérable aux Jeux olympiques de 1976. Ce n'est pas digne d'un député. Autrement, je devrai conclure, et la population du Canada devra conclure, que les conservateurs progressistes sont contre les Jeux. Ils ne peuvent continuer à jouer ce jeu. Quand ils vont à Montréal, ils disent aux gens qu'ils sont contents, mais quand ils vont dans le reste du pays, ils disent que les Jeux auraient dû être divisés, qu'il y aurait dû y en avoir une petite partie à Montréal, une autre petite partie à Toronto et une autre dans l'Ouest.

Ce député qui a déjà participé à des compétitions olympiques sait très bien qu'on ne fractionne pas les Jeux de la sorte. Il sait très bien qu'il doit y avoir un site principal pour la tenue des Jeux. C'est de la «petite politicaillerie» que le parti conservateur progressiste fait depuis le début du débat. Il nous a harcelés indûment et incorrectement au comité parlementaire, par la voix de ce député qui ne fait que lancer de la boue à des Québécois. Ce parti conservateur progressiste continue à diviser les gens dans le pays alors que, par les Jeux, on devrait unir le Canada. Et tout le monde devrait être très fier du fait que ces Jeux se tiennent en 1976 à Montréal et à Kingston. Des athlètes de toutes les parties du Canada vont participer à ces Jeux. Des gens de toutes les parties du Canada vont venir assister à ces Jeux, à Montréal et à Kingston.

Je dis donc que le parti conservateur progressiste montre quelle est sa véritable position, sinon nous saurons très bien qu'il est toujours «sur la clôture» et qu'en définitive il s'oppose à ce qui vient du Québec ou à ce qui va au Québec. Les conservateurs progressistes sont contre les

Canadiens français, et ils ont toujours de petits «morveux» pour venir éclabousser les gens.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'honorable député de Lafontaine (M. Lachance) désire-t-il poser une question ou invoque-t-il le Règlement?

M. Lachance: Je désire poser une question à l'honorable ministre, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Étant donné que le temps de parole de l'honorable ministre n'est pas tout à fait écoulé, le ministre peut, s'il le veut, répondre à une question. Le ministre est-il d'accord?

M. Ouellet: D'accord.

M. Lachance: Serait-il possible, monsieur l'Orateur, à l'honorable ministre de nous donner la date de la déclaration de lord Killanin?

M. Ouellet: Oui, monsieur l'Orateur. Le président du Comité International Olympique a fait sa déclaration au début de mars, et j'ai en main un numéro du *Toronto Sun* du mardi 5 mars qui rapporte cette déclaration de lord Killanin.

[*Traduction*]

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) pour m'avoir cédé son tour pour me permettre de prendre la parole aujourd'hui car je serai retenu ailleurs lundi. J'aimerais aussi remercier le député de Huron (M. McKinley) qui a contribué à cet arrangement.

Le discours du trône a identifié un certain nombre de problèmes économiques qui existent tant ici qu'à l'étranger. Quant à savoir si les problèmes que le gouvernement a mentionnés seront résolus avec le temps, c'est une autre question qui dépend à la fois de l'attitude du gouvernement et de la réalisation de son programme législatif. Il faudrait avoir la mémoire bien courte pour ne pas se rappeler qu'en gros le discours du trône ressemble beaucoup à celui qu'on nous a présenté à l'ouverture de la dernière session il y a un an, sauf peut-être qu'on insiste un peu plus sur l'énergie et l'agriculture et sur des questions comme le statut de la femme. En réalité, le gouvernement avoue que, dans l'ensemble, les problèmes d'aujourd'hui sont les mêmes que ceux de l'an passé en plus d'être aggravés par un an d'inaction de sa part. Il avoue ceci: «Nous n'avons pas réussi à les résoudre, mais donnez-nous une autre chance et nous allons partager encore un an avec l'aide des néo-démocrates».

● (1530)

Le discours du trône souligne la gravité de la situation économique internationale perturbé par des problèmes d'approvisionnement et par la hausse des prix d'un certain nombre de produits dont le pétrole. On parle aussi des problèmes de l'alimentation, des pénuries de denrées alimentaires au Canada et à l'étranger, de la hausse dramatique du prix de l'alimentation, de ses causes et de ses effets et le discours avance quelques solutions. Il propose d'accroître la production de différents produits agricoles. C'est une volte-face subite car il y a à peine deux ans, le gouvernement payait les cultivateurs pour abattre leurs

poulets, pour ne pas cultiver de blé et pénalisait l'industrie laitière. Il est encore question d'inflation et, à ce sujet, le gouvernement n'est d'accord qu'avec lui-même. Pour lui l'inflation est un phénomène et il ne propose aucune solution concrète. Il parle de la nécessité d'accroître les possibilités d'emploi, d'exercer plus de contrôle sur nos affaires économiques, de résoudre les inégalités régionales; puis, il jette quelques miettes supplémentaires à l'Ouest. Naturellement, il évoque le logement, les transports, la qualité de la vie, l'aide aux petites entreprises, la politique de développement industriel, la politique scientifique et ainsi de suite.

La nécessité forcerait tout gouvernement à admettre ces problèmes qui sont très réels, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre ne sommes nullement convaincus que dans un an ces mêmes problèmes seront résolus, car à notre avis, le principal objectif du gouvernement est de se cramponner au pouvoir. De plus, il lui manque la perspicacité, le talent et la volonté de s'attaquer aux problèmes énoncés dans le discours du trône, problèmes qui, en effet, constituent une menace pour notre structure économique. J'en dirai encore quelque chose tout à l'heure, surtout en ce qui a trait à l'agriculture et aux transports. Cependant, avant d'aborder ce sujet, j'aimerais parler d'une autre question qui me préoccupe beaucoup. Le discours du trône fait mention de certains déséquilibres économiques. J'aimerais parler d'un déséquilibre social qui, est bien plus important que n'importe quel problème économique actuel.

Je veux parler de la déchéance croissante des normes humaines et morales de notre société, de la trop grande tolérance et du manque croissant de discipline et de respect des lois, tant des lois humaines que des lois adoptées par le gouvernement. A mon avis, le déclin de nos forces spirituelles et morales constitue une grave menace pour le Canada et ses voisins. Je constate que la stabilité de la vie familiale est en train d'être sapée par l'orientation que le gouvernement donne à ses mesures législatives et par son indifférence apparente envers le concept de la famille qui est une partie vitale et intégrante de notre structure sociale. Je constate que notre système d'instruction crée des conflits et des confrontations entre générations et au sein des familles. Je vois des gouvernements et la société accepter des lois, écrites et autres, qui sont contraires aux lois de l'humanité et de la nature, où, par exemple, l'individu qui fait preuve d'ambition et d'initiative est pénalisé parce qu'il se suffit à lui-même.

Je vois la hausse incroyable du nombre des avortements, qui augmente de près de 30 p. 100 annuellement. Que dire du fait qu'ici certains députés se croient progressistes en préconisant l'avortement sur demande! C'est là une philosophie qui va à l'encontre de toutes les lois de la nature et de Dieu. Quelle hypocrisie, monsieur l'Orateur, que d'une part on soit profondément bouleversé par la perte d'un bébé, d'un homme ou d'une femme victime de la violence ou de quelque autre événement extraordinaire, ou même d'un accident stupide—que nous dépensions de grosses sommes d'argent pour encourager les dispositifs de sûreté, les services de secours et de sauvetage, la protection de l'environnement dans un effort pour conserver la vie, ce que j'approuve d'ailleurs car, à mon avis, la vie est sacrée,—et que d'autre part on accepte, et dans bien des cas on encourage le meurtre sur une grande échelle en invoquant la protection de la santé émotive de la mère et la limitation des naissances.

La destruction volontaire de la vie humaine par l'avortement ne trouve pas sa justification dans la raison humaine et va à l'encontre de notre nature. La destruction de la vie humaine pour des raisons égoïstes est contraire à toutes les lois divines et humaines.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je crois que nous, les membres de la Chambre et les habitants du pays, devons nous rendre compte de ce fait. Dans notre société, la télévision et les autres organes d'information présentent des scènes dégoûtantes, de violence et de pornographie, souvent aux frais de l'État, sous couvert de «reportages sur le vif». Tout cela n'est en majeure partie qu'imbécilités sans valeur et sans imagination. Et peu importe les précautions prises par les parents, il leur est absolument impossible de protéger leurs enfants complètement contre ce genre d'ordures.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Notre société a remplacé la discipline et le châtiment par la tolérance et la réforme et, dans certains cas, la récompense. Le criminel est traité comme un malheureux inadapté et il reçoit souvent un traitement de faveur au nom de la réadaptation, alors que sa victime est laissée pour compte. Nous nous trouvons dans une société où les attitudes morales et sociales ne comptent pas dans l'évaluation d'un homme de son aptitude à s'épanouir pleinement et à servir la société. Nous constatons un usage accru de l'alcool et des stupéfiants ainsi qu'une proportion accrue de maladies vénériennes. On ne réussira jamais à les conquérir en prodiguant uniquement des soins. Ce sont des maladies sociales attribuables à un triste problème de comportement qui se pose dans la société.

Nous devons donc nous demander pourquoi. Nous vivons dans une société pourvue de connaissances techniques, intellectuelles et médicales et nous avons réalisé de grands progrès dans ces domaines. Mais en ce qui concerne les progrès humains, on ne peut que les qualifier, à mon humble avis, de vacillants et contestables. La chose est en grande partie attribuable à la ligne de conduite adoptée par le gouvernement et les intellectuels libéraux dont un grand nombre, à mon avis, sont trop instruits pour leur niveau d'intelligence et dont les attitudes à l'égard du comportement sont fondées sur la facilité et l'opportunisme plutôt que sur la fermeté et le sens commun.

Bien que notre régime d'instruction soit assez recherché et avancé, il n'a pas réussi à nous fournir les instruments nécessaires nous permettant de communiquer, de vivre en harmonie, de se comprendre, de collaborer les uns avec les autres, de tolérer et de respecter le caractère sacré de la vie humaine sous toutes ses formes.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Oui, monsieur l'Orateur, les grands maux affligeant notre société ne se limitent certes pas seulement à la pollution de l'air, de l'eau et du sol, les esprits eux aussi sont pollués. Les conditions préalables d'une solution satisfaisante de ce problème sont la discipline, la lucidité, le respect des valeurs spirituelles et le travail. Mon intention n'est pas ici de jouer à celui qui a le monopole de la morale ou qui est un modèle de vertu. Je ne prétends pas le moins du monde que l'État et le gouvernement puissent réglementer le comportement et la morale. Mais j'estime que nos mesures législatives et nos régimes d'éducation peuvent et doivent être conçus de façon à refaire de la famille le principal pilier de notre société.

Nous devons adopter les voies et moyens de renforcer les liens familiaux, parce que la discipline commence au foyer et c'est là aussi que les difficultés commencent étant donné les nombreux conflits qui s'y manifestent. Ces institutions doivent travailler en harmonie avec la famille au lieu d'être en conflit avec elle. En outre, le gouvernement doit prendre immédiatement des mesures fermes pour mettre fin aux actes impitoyables perpétrés sous le couvert de l'avortement thérapeutique. C'est un meurtre, contraire aux lois de la nature humaine. C'est une méthode honteuse qu'il faut supprimer.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je n'ai jamais été témoin d'une chose aussi incontestablement immorale devant laquelle le gouvernement réagisse aussi peu. L'État est chargé de conserver le précieux héritage de la vie surtout celle des innocents qui sont incapables de se défendre. Nous sommes arrivés au point, monsieur l'Orateur, où nous aurons bientôt à faire un choix, et ce choix sera clair. Il s'agira pour nous de décider si nous devons appuyer et défendre une philosophie de vie ou si nous devons abdiquer et nous abandonner à une philosophie de mort.

● (1540)

J'aimerais parler brièvement maintenant du transport, surtout du transport et du mouvement des céréales dans notre pays. Ce mouvement a atteint un stade très critique. Il y a cette année un retard d'environ 135 millions de boisseaux par rapport à l'an dernier. A Vancouver, 14 navires attendent actuellement d'être chargés et dix autres sont attendus au cours de la semaine. Les élévateurs de Thunder Bay sont à moitié pleins et il reste quatre semaines avant la reprise de la navigation. Ce n'est pas là un nouveau problème, j'en suis plus conscient depuis que je siège à la Chambre.

Les chemins de fer ont manqué à leur responsabilité, celle qu'ils avaient d'assurer le transport des marchandises et des voyageurs à travers notre vaste pays. Ils ont une mission à accomplir, et ne sont pas à la hauteur. Le gouvernement a la responsabilité de forcer les chemins de fer à jouer leur rôle et à s'acquitter de leurs obligations. Statistique Canada a rapporté aujourd'hui même que pour les deux premiers mois de l'année en cours, les chargements de wagons sont inférieurs de 3.5 p. 100 à ce qu'ils étaient l'an dernier pour la même période. La chose survient à un moment où l'on doit tout mettre en œuvre pour assurer le transport des marchandises, à un moment où l'économie progresse à un rythme passablement accéléré et où nous avons une grande quantité de marchandises à faire transporter d'un bout à l'autre du pays.

Nous prenons connaissance des déclarations du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, des sociétés ferroviaires, de certains organismes agricoles qui prétendent tous que la seule façon dont nous puissions résoudre le problème du transport par rail consiste à abandonner les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau. Monsieur l'Orateur, c'est là réellement ce que réclament les sociétés de chemins de fer et ce que le ministre semble s'être engagé à leur accorder. Le député de Crowfoot (M. Horner) qualifie ces manœuvres d'intrigues de couloir, mais je les qualifierais plutôt de conspiration. Je crois que les sociétés ferroviaires et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé ainsi que certains éléments d'organismes agricoles sont en effet engagés dans une conspiration en vue de critiquer et, espèrent-ils, de faire abandonner les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je pense que nous en avons assez de preuves, monsieur l'Orateur; nous entendons réclamer plus de matériel roulant et plus de wagons couverts pour transporter les grains, mais nous constatons que des wagons sont inutilisés. Ainsi, sur les voies d'évitement de Perdue, environ 20 wagons couverts chargés de blé ont traîné depuis décembre; des wagons immobilisés à Provost n'ont pas bougé du tout pendant quatre semaines; 300 wagons-trémies ont été immobilisés à Vancouver en septembre et octobre et c'est seulement le 13 novembre que l'on a déchargé leur cargaison de granulés de luzerne. Vingt-cinq wagons-trémies du gouvernement ont attendu pendant sept jours des ordres d'affectation à Kindersley; 26 wagons-trémies ont été immobilisés à Glenavon, Candiac, Montmartre, Odessa et Vibank pendant plus de deux semaines, avant les vacances de Noël; sur les voies d'évitement de Claresholm, des wagons couverts sont restés immobilisés sur une distance de trois quarts de mille et une situation semblable s'est présentée à Cayley et Aldersyde; au nord-ouest de Cranbrook, 40 wagons sont restés immobilisés un mois. Pourquoi, monsieur l'Orateur?

Je ne suis pas tellement sûr qu'on résoudra le problème en ajoutant du matériel roulant. Les chemins de fer essaient volontairement de faire pression sur le gouvernement et sur les producteurs, qui doivent faire transporter les grains maintenant, pour qu'ils abandonnent les tarifs de transport de Nid-du-Corbeau, et ils convainquent quelques personnes. Je désire leur rappeler, ainsi qu'aux députés, que la suppression des tarifs de transport de Nid-du-Corbeau ne résoudra pas automatiquement le problème. Les expéditeurs d'autres marchandises comme les fruits, le bois de construction et même les fleurs se plaignent qu'ils ne peuvent pas faire transporter leurs marchandises alors que celles-ci ne tombent pas sous le coup des tarifs de Nid-du-Corbeau. Le gouvernement et les chemins de fer ont l'obligation de veiller à ce que les grains soient transportés. Je tiens à avertir le gouvernement et à répéter au ministre que si le gouvernement pense qu'il peut crever le nid de guêpes que représente la révision des tarifs de transport de Nid-du-Corbeau, le parti libéral de l'Ouest sombrera dans l'oubli.

Hier, nous attendions impatiemment la déclaration du ministre des Transports (M. Marchand). Le ministre avait dit, le matin même au très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), qu'il ferait une déclaration importante sur la politique en matière de transport. Cette déclaration consistait dans le fait que le gouvernement n'a vraiment pas de politique de ce côté, qu'il n'en a pas eu depuis 1967 et s'il en a eu une, elle n'a pas été très bonne. Il a admis tout cela et dit que le gouvernement allait tâcher d'en mettre une nouvelle au point. Voilà l'importante déclaration que le ministre avait annoncée. Je tiens à répéter, monsieur l'Orateur, que les tarifs-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau sont une sorte de Grande Charte pour les agriculteurs de l'Ouest du pays. On ne doit pas y toucher et les membres de notre parti vont lutter pour cela jusqu'à la fin.

Je voudrais traiter brièvement de la grave situation de l'élevage des bestiaux. L'état actuel de l'industrie, notamment du côté de l'engraissement, est tout simplement alarmant. L'importation de bétail des États-Unis au Canada, suivi d'une baisse des prix, et le coût de plus en plus considérable des facteurs de production sont une menace pour cette grande industrie canadienne. C'est une industrie très importante car les produits et les effets secondaires de l'industrie de l'engraissement des bestiaux assurent le fonctionnement de plusieurs industries connexes dans l'Ouest. Ainsi, l'an dernier, 128,000 bêtes ont été expédiées aux États-Unis pour fins d'engraissement; plus de 208,000 animaux de boucherie ont été expédiés en retour au Canada. Cela signifie, au fond, que l'industrie de l'élevage des bestiaux au Canada est entrée en concurrence avec celle des États-Unis. Les Canadiens comptent donc sur les parcs d'engraissement des États-Unis, qui produisent une bonne part du bœuf du Canada, ce qui donne lieu à une perte d'activité économique considérable chez nous. Cette année, c'est-à-dire à la fin de février, environ 25,000 animaux de boucherie ont été importés des États-Unis au Canada. L'an dernier, ce chiffre n'a été atteint qu'au bout de huit mois. Cela nous donne une idée de l'accroissement de l'importation de bestiaux par rapport à ce qui se passe normalement.

Quelles seront les répercussions d'une telle situation, monsieur l'Orateur? En vérité il y aura une pénurie de bœuf en fin de compte et une hausse considérable des prix. Voici ce que dit le numéro d'hiver 1974 de l'*Alberta Farm Economist:*

● (1550)

Au départ, les producteurs peuvent perdre de l'argent si la demande faiblit, mais le niveau de production se maintiendra et fluctuera très peu. A la longue, cependant, la loi de l'offre et de la demande fera automatiquement baisser l'approvisionnement si les frais de production des bestiaux, qui augmentent rapidement, ne sont pas couverts par les bénéfices réalisés sur le marché. On devrait permettre que le prix du bétail et de la viande augmente selon les conditions du marché afin de garantir une provision suffisante de viande à des prix raisonnables pour l'avenir. Si le prix du bétail et de la viande n'augmente pas et que les importantes mises de fonds nécessaires à l'élevage du bétail continuent à donner de bons bénéfices aux producteurs, les consommateurs devront faire face à une pénurie de viande et à des prix très élevés.

Ce paragraphe figure à la page 2 de la publication. Il décrit en quelques mots quelle sera la situation si nous ne réglons pas la crise. En août, quand le prix du bœuf a augmenté à une allure vertigineuse, le gouvernement s'est hâté de prendre des mesures. Je conseille fortement au gouvernement d'agir aussi rapidement maintenant afin de sauver cette importante industrie. Aujourd'hui, les nourrisseurs de bestiaux, les grands comme les petits, perdent entre $100 et $150 par tête. Ils ne peuvent survivre dans de pareilles conditions. Le gouvernement doit se hâter d'agir, tout comme il a agi l'année dernière pour protéger les consommateurs.

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens, tout d'abord, à offrir à Son Excellence le Gouverneur général et à M^me^ Léger mes meilleurs vœux dans leurs nouvelles fonctions. L'honneur d'être représenté par des hommes et des femmes d'une telle envergure rejaillit sur tout le Canada. Réellement, ils sont un bel exemple de l'excellence à laquelle les Canadiens peuvent atteindre. Pouvoir dire qu'il y a des Canadiens de cette qualité, de cette envergure et de cette nature pour nous représenter fait grand honneur à notre pays. Je veux aussi exprimer mes meilleurs vœux à l'honorable Roland Michener et à M^me^ Michener. J'espère qu'ils trouveront le bonheur et qu'ils pourront se reposer un peu.

Pour suivre la tradition, je félicite les co-motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je le fais avec une fierté toute spéciale, car mon collègue de Toronto, le député de Spadina (M. Stollery) a adopté une approche rafraîchissante à l'honneur traditionnel qui lui a été décerné. Ses voyages lui ont fait acquérir une perspicacité exceptionnelle. Comme les connaissances qu'il a recueillies sur la pauvreté, la misère et les régimes politiques à l'étranger ont façonné sa façon de penser, il est

mieux placé pour juger la situation au Canada. Je voudrais féliciter le député qui a appuyé la motion, de député de Sherbrooke (M. Pelletier). Il est évident que ses longues études des affaires politiques lui ont permis de bien servir ses commettants.

Le discours du trône comporte trois objectifs principaux. Le premier est une solution efficace aux éléments de l'inflation. Ce n'est pas la solution la plus facile politiquement ni la plus simpliste, mais une solution adaptée aux circonstances, qui peut s'appliquer à notre régime, nous permettre de surmonter notre problème et d'aider la population en général. Ce n'est pas une façon de procéder simpliste car on a tenté d'en adopter une qui s'est révélée inefficace. A mon avis, sitôt que l'opposition officielle renoncera à sa proposition de contrôle des salaires et des prix, elle recouvrera sa crédibilité auprès des Canadiens. L'application d'un contrôle des salaires et des prix est pénible et coûteuse; sa mise en œuvre l'est davantage et le pire est d'essayer d'y échapper. On l'a mis à l'essai aux États-Unis et, de l'aveu même du président, ce fut un échec. En Grande-Bretagne, il a donné lieu à la pire lutte des classes depuis des décennies.

Une façon raisonnable et sélective d'aborder ce problème n'est pas des plus faciles, mais c'est la plus réaliste. Nous avons déjà des exemples de l'approche réaliste du gouvernement en ce qui concerne l'aide aux retraités. On aura beau ridiculiser ces dépenses gouvernementales, les conservateurs progressistes auront beau s'agiter à propos du budget et du budget supplémentaire et prétendre que nous sommes en train de nous ruiner, ce sont les mêmes gens qui ont cru pouvoir promettre mieux que ce que le gouvernement, le NPD ou même les créditistes proposent. Ils prétendent pouvoir offrir mieux au peuple canadien. Un jour ils disent une chose et le lendemain, ils affirment le contraire. Lorsque le moment est venu d'aider les pensionnés, ils ont dit une chose; puis, au moment des prévisions budgétaires, ils en ont dit une autre. De toute façon, ils semblent qu'ils soient toujours portés à faire les difficiles.

L'aide aux pensionnés a été majorée de plus de 25 p. 100 en 18 mois. Cela ne signifie évidemment pas que les pensionnés obtiendront ce qu'ils méritent ni qu'ils pourront se procurer quelques-unes des choses coûteuses que se paient les travailleurs actuels. Je reconnais qu'il nous faut faire davantage. Quoi qu'il en soit, le geste du gouvernement indique que beaucoup a été fait. Ce poste intervient pour une partie de l'augmentation des dépenses. Cet argent sera dépensé au cours des prochains moins.

En outre, le gouvernement a haussé les allocations familiales. Il a très bien fait, en ces temps d'inflation mondiale, et, ainsi qu'il a été dit et redit des millions de fois, en dépit de la surdité de l'opposition, c'est à nous qu'il incombe d'aider les nécessiteux. Nous avons agi en majorant ces allocations. En fait, au moment de notre première hausse importante, nous avons triplé les allocations familiales pour que les enfants sans soutien n'aient pas à souffrir et que les enfants pauvres ne soient pas un fardeau supplémentaire pour leurs parents. Après avoir fait cela, le gouvernement, procédant d'une façon circonspecte et sélective, a entrepris d'aider les consommateurs en soutenant le prix du pain et du lait, deux grandes denrées essentielles à la santé des Canadiens.

[M. Fleming.]

Il est intervenu dans le secteur de l'énergie. Je vais en parler dans un instant. Là encore, il a pris des mesures précises afin de traiter équitablement les Canadiens et de les protéger contre la hausse des prix du pétrole dans le monde. Comme le mentionne la discours du trône et selon la promesse faite l'été dernier et au début de l'automne, le premier ministre (M. Trudeau) et le cabinet interviendront au besoin et continueront d'utiliser nos ressources pour que nous puissions protéger nos gens, sur tout ceux qui sont sans défense. Les réalisations passées du gouvernement ont de nouveau prouvé qu'une intervention délicate et sélective est la bonne, qu'il ne faudrait pas adopter la formule simpliste qui a échoué tant en Grande-Bretagne qu'aux États-Unis. Le gouvernement a dit qu'il procéderait ainsi. Il s'y est engagé publiquement et toute la virulence négative de l'opposition ne peut rien y changer.

Un autre point du discours du trône semble avoir échappé aux media: Le fait que le gouvernement s'est engagé à consulter les provinces après avoir étudié un certain nombre de propositions. Il s'est engagé à choisir, ce à quoi nous devons la hausse des pensions, celle des allocations familiales, et des mesures de protection pour les consommateurs. Il a promis, dans le discours du trône, surtout sous la rubrique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, d'aider encore davantage; ces projets sont encore à l'étude conjointement avec les provinces.

Le discours du trône vise donc d'abord à une action sélective et judicieuse contre l'inflation pour protéger les faibles et aider, le plus possible, tous les consommateurs canadiens. Je crois trouver dans le discours du trône un deuxième objectif: il faut prendre des mesures pour protéger à long terme les consommateurs canadiens. Rien n'est plus important que des dispositions pour inciter nos agriculteurs et nos pêcheurs à produire davantage; vu les hauts et les bas qu'ont connus ces travailleurs par le passé, rien ne saurait aider davantage agriculteurs, pêcheurs et consommateurs qu'un programme de stabilisation, surtout en ce qui concerne l'agriculture en général, y compris les céréales.

Ces mesures ne s'imposent pas que pour un an, mais indéfiniment. Notez bien qu'elles doivent englober aussi bien les céréaliculteurs des Prairies. Ai-je entendu des députés dire que cela supposerait une intervention du gouvernement dans l'Ouest? L'offre sera accrue, les revenus agricoles seront raisonnables et garantis et les consommateurs canadiens profiteront du prix avantageux de denrées produites au Canada. Et à tout ceci, au grand dam de mes collègues d'en face, cette session pourvoira.

Le troisième objectif du discours du trône porte sur le nivellement des disparités régionales mais ne concerne pas de façon spéciale le MEER. Ce programme, procure une aide sans pareille jusqu'ici aux régions qui en ont besoin, comme les provinces Maritimes. Je dois toutefois préciser que les succès du MEER ne se sont pas limités à l'Est. Prenons l'exemple de Medicine Hat. Cette ville se trouve en Alberta, au cas où on l'aurait oublié. Les subventions d'expansion économique régionale ont été le point du départ de l'exploitation des ressources énergétiques dans cette ville, ont permis l'implantation d'industries connexes, et la croissance industrielle y est un succès hors pair.

● (1600)

La valeur des permis de construction délivrés dans une région urbaine au cours d'une année est un indice du taux de croissance de la région. En 1971, à Medicine Hat, la valeur des permis de construction s'est élevée à $889,000. Peu après, le ministère de l'Expansion économique régionale accordait d'importantes subventions dans la région. En 1973, la valeur des permis est passé de $889,000 à 21 millions. Les prévisions pour l'an prochain à Medicine Hat, en Alberta, sont de 150 millions de dollars.

Étant donné que je viens d'une région urbaine, la région métropolitaine de Toronto qui est aux prises avec des problèmes d'environnement et de développement urbain, je serais presque effrayé par une expansion aussi rapide. Qu'on ne vienne pas dire que le gouvernement n'essaye pas d'aider réellement toutes les régions du Canada, même l'Ouest. Personne ne peut prétendre que le grand dispensateur des ressources ou le gouvernement fédéral ont oublié Medicine Hat. Il en fut de même, d'ailleurs pour South Lethbridge et le Lac des Esclaves, en Alberta.

Certains députés pourront tenir rigueur à un homme de l'Est de se mêler de parler de l'Ouest, mais cela me concerne parce que je suis un de ces prétendus méchants et cupides hommes de l'Est. Pendant la dernière intersession, j'ai passé quelque temps en Alberta, à peu près dans la région du député d'en face. Mon but était double: d'abord essayer de comprendre leur colère et leur exaspération. Nous tous, en tant que parlementaires, quel que soit le côté ou le parti où nous siégeons à la Chambre, nous nous inquiétons sérieusement de toute situation qui pourrait diviser l'unité nationale. Je voulais également mieux comprendre leurs problèmes et leur exposer, vu qu'ils en entendent très peu parler, quelques-uns des problèmes de l'Est, si c'est possible de les convaincre que nous avons des problèmes, et quelques-uns des grands avantages et des possibilités de leur partie du Canada, comme nous les imaginons, dans l'Est et en profitons.

J'ai relevé dans le *Globe and Mail* de mardi une déclaration attribuée au premier ministre de l'Alberta sur la promesse que le gouvernement a faite d'amortir les contrecoups de la hausse du prix du pétrole dans l'Est du Canada et d'essayer d'en discuter avec la province. Le premier ministre de l'Alberta aurait déclaré: Eh bien, cela regarde Ottawa. Je me demande ce qui serait arrivé en 1961, lorsque le gouvernement du Canada a établi la politique nationale de l'énergie, si de fait Ottawa avait déclaré: La mise en valeur de vos ressources est votre affaire; voyez-y! Le gouvernement fédéral a imposé une réglementation obligeant les citoyens à l'est de la ligne Borden à payer le pétrole de l'Ouest plus cher que le pétrole importé, mais à l'ouest de la ligne Borden, même à Edmonton, à quelques milles des gisements pétrolifères, le pétrole canadien coûtait plus cher que le pétrole importé.

Les problèmes de l'Est et de l'Ouest, ce sont les problèmes du Canada et pas seulement ceux d'Ottawa lorsqu'il s'agit d'égalité de chances, d'éducation ou de bien-être économique. Ce ne sont pas des problèmes d'Ottawa que l'on aurait transposés à tel gouvernement ou à tel parti. C'est le Canada qui doit les assumer. Notre pays ne pourra survivre si le gouvernement fédéral doit être le seul à porter le fardeau des différences de modes de vie au Canada, et à résoudre ce problème. Que ce soit à l'Est, à l'Ouest, dans les régions du centre ou au Nord, cette responsabilité nous incombe à tous, pour autant que chacun d'entre nous se dise véritable Canadien.

La colère et le désappointement de l'Ouest ne sont pas sans fondements. Et je le comprends mieux depuis que j'y ai séjourné pendant un certain temps, et en ai parlé avec les habitants de l'Ouest. Tout comme d'ailleurs le premier ministre et ses collègues du cabinet, lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. La colère et le ressentiment se sont accumulés depuis des années dans l'Ouest. C'est très évident, pas tellement en s'entretenant avec les leaders, qui sont très catégoriques quant à ce qui ne va pas, selon eux; mais en causant avec les habitants de l'Ouest dans l'intimité de leurs foyers. Cette même colère et ces mêmes ressentiments accumulés depuis si longtemps sont nourris par une opposition apparemment aveugle devant le progrès réel ou qui refuse de le reconnaître pour des motifs politiques opportunistes.

Nous avons réussi à démontrer le problème au reste du Canada et à démontrer à l'Ouest qu'Ottawa s'intéresse à lui. Si cela a été fait à des seules fins politiques, alors, c'était assurément une fausse manœuvre, si, au contraire, cela a été fait pour trouver des solutions, c'était une bonne manœuvre, en dépit de certains inconvénients politiques. En se rendant dans l'Ouest et en affrontant la presse de là-bas avec laquelle nous n'avons jamais été très bons amis, en affrontant les chefs de ces provinces lors de réunions publiques, le premier ministre et son cabinet ont fait preuve de hardiesse, d'audace et d'honnêteté. Ils les ont rencontrés publiquement, ouvertement et sur leur propre terrain. A l'heure actuelle, rien n'est plus facile dans l'Ouest que de porter des coups bas aux libéraux du fédéral, mais n'est-il pas vrai que les attaques politiques peuvent faire plus de tort que de bien à un parti? N'est-il pas vrai qu'elles peuvent blesser les autres bien plus que ceux qui attendent le règlement de leurs vieux griefs?

A la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, on a fait remarquer que les tarifs-marchandises causaient un grave problème dans cette région du pays. Lors de cette conférence, le premier ministre de l'Alberta a présenté au gouvernement fédéral 20 plaintes au sujet d'injustices tarifaires. Quelques mois plus tard il y en avait presque 200. Jour après jour on se plaint que rien n'est fait. Cette conférence a eu lieu en juillet dernier. Nous menons une enquête intensive sur 200 différences tarifaires. Si vous voulez des solutions et un peu de justice dans l'Ouest parce que vous avez été mal traité, vous désirez certainement qu'on vous fournisse des solutions satisfaisantes afin que les tarifs soient corrigés pour toujours. Donnez donc au gouvernement la possibilité d'examiner la chose en détail afin de trouver la solution.

Selon certaines estimations, les recettes réalisées par la politique nationale du pétrole de 1961 appliquée jusqu'à ces derniers mois pour aider à développer les ressources de l'Ouest s'élevaient à 500 millions de dollars. Je veux bien admettre que l'un des problèmes était que tout l'argent rassemblé surtout en Ontario et dans l'Ouest a été consacré à la mise en valeur de ressources, non seulement en Alberta mais dans tout le Canada. Nous reconnaissons maintenant la sagesse de la chose et nous allons veiller à ce que tout le pays puisse être ravitaillé avec le pétrole de l'Ouest. Le fait est qu'on a peut-être voulu trop développer les raffineries de l'Est. Il faudra remédier à cela.

L'Ouest a manifestement eu d'excellentes raisons de dire qu'il avait été défavorisé pour ce qui est de l'implantation d'industries secondaires, mais à en juger par les actes du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), depuis deux jours, c'est le gouvernement qui doit répondre des promesses et des engagements annoncés publiquement. On est en train d'y mettre bon ordre. C'est

évident. Les deux camps ont commis des erreurs et des impairs au cours des années. L'Alberta a accusé Ottawa de ne pas la consulter. A une certaine époque, le premier ministre de ladite province a refusé ni plus ni moins d'adresser la parole au gouvernement fédéral. Il aurait même menacé de rompre toutes relations. C'est là du meilleur canadianisme. Par contre, c'est ce même premier ministre qui a élaboré pendant des mois le projet Syncrude. Il a conçu un système qui touche directement les revenus du gouvernement fédéral. C'est dans une chambre d'hôtel de Calgary, en écoutant le téléjournal, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a entendu parler pour la première fois du projet Syncrude.

Le Canada bénéficie d'occasions presque sans précédent. Nous le savons en dépit des regards mauvais de mes amis de l'autre côté. Nous avons des occasions incomparables et nous avons un gouvernement fédéral qui prête l'oreille aux problèmes de toutes nos régions surtout de l'Ouest, bien qu'il y ait peu d'avantage politique à le faire en ce moment. Nous avons ces occasions quasi incomparables sans aucune planification ou prévision de notre part. Le Canada—ou est-ce juste l'Alberta et la Saskatchewan—est riche en ressources, mais les Maritimes, le Québec, le nord de l'Ontario, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ont des problèmes réels de pauvreté et de disparité régionale.

Si, en pratique, on manqué ou du moins on a tardé à aider le Canada, est-ce que l'esprit de notre nation a jamais été que «ceux qui possèdent posséderont et ceux qui ne possèdent pas ne posséderont pas»? Est-ce que les omissions, oublis ou insensibilités du gouvernement à n'importe quel niveau par le passé ont jamais justifié cette approche pour le présent ou pour le futur? Quelle que soit la virulence de mes amis de l'autre côté au sujet du passé, à la longue qui souffrira d'une politique de confrontation, de régionalisme ou de frustration? Pas l'Ouest, pas dans ce cas-ci. Seulement et surtout les Canadiens qui souffrent le plus depuis toujours.

● (1610)

Aucun gouvernement des temps modernes n'a jamais plus cherché, sans moins se soucier des avantages politiques à en retirer, de solutions aux problèmes et injustices dont souffre l'Ouest. Jamais dans l'histoire du Canada—et j'inclus ma province—une région n'a eu un si grand potentiel de richesses et de bien-être économique que l'Ouest du Canada. Avant même l'annonce de l'embargo par l'Arabie, le gouvernement actuel s'est dit prêt à descendre dans la fosse aux lions et à y déceler les abcès. C'est ainsi qu'est née la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Il s'est ensuite engagé à redresser les torts dont l'Ouest s'est plaint et on ne retrouverait certes pas ces engagements si clairement exposés dans le discours du trône et le gouvernement ne se serait pas tourné vers l'Ouest s'il n'était pas disposé à tenir parole. J'espère seulement que l'esprit de pionnier des gens de l'Ouest dont nous les entendons parler et dont ils sont si fiers, et avec raison, en fera des Canadiens avant tout à mesure que leur prospérité fortuite les mettra au premier plan de l'économie canadienne dans la prochaine décennie. Sans aucun doute, ce sera là leur attitude.

On remédiera aux injustices du tarif-marchandises. Leurs agriculteurs de l'Ouest ne cesseront de prospérer, comme jamais auparavant. Leur développement industriel s'accroîtra, comme il a déjà commencé à Medicine Hat, par exemple, avec l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale. Avant tout, la richesse énergétique de l'Ouest lui assurera une prospérité inégalée. C'est certainement une époque où les gens de l'Ouest et leurs chefs ne devraient parler que de canadianisme, et non de régionalisme.

[M. Fleming.]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je me joins à ceux qui m'ont précédé au cours du présent débat pour féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je ne compte parler que d'une seule question, soit la position du Canada sur le plan international.

Je remarque que, mise à part une allusion aux répercussions de la crise du pétrole sur le Tiers-Monde, le discours du trône ne parle pas des affaires internationales. La raison en est peut-être, il faut bien le reconnaître, que les affaires internationales ne sont pas le sujet le plus attrayant sur le plan politique. Néanmoins, elles ont beaucoup d'importance pour le Canada. Il est évident que ni le Canada, ni aucun autre pays ne peut actuellement vivre dans l'isolement et il est banal de dire que le monde devient de plus en plus petit et que l'interdépendance s'y accentue constamment. Le bien-être du Canada et même sa survivance dépendent de la paix et de la sécurité du monde tout entier et nous sommes bien obligés de nous pencher sur cette question.

On dit qu'il faudrait parler d'affaires internationales sans égard à son appartenance politique. Dans une certaine mesure, je suis de cet avis. Naturellement, dans beaucoup de cas, les Canadiens, peu importe leur appartenance politique, sont fondamentalement d'accord avec ce qui se fait au niveau des relations internationales et alors, ils peuvent et doivent collaborer. Cependant, il existe de réelles divergences d'opinion au sujet de certains aspects précis de la politique internationale. A mon avis, il vaut la peine de parler de ces divergences.

Je compte donc faire valoir certains points litigieux sur lesquels mon parti, soit le parti néo-démocrate et le gouvernement actuel sont en désaccord. On se rendra compte, je pense, que ces divergences sont réelles. D'abord, il y a une divergence remarquable au niveau des principes. En 1970, le gouvernement a publié une série de brochures portant le titre général de Politique étrangère au service des Canadiens. Ces documents traduisent rien de plus qu'un désir d'action discrète dans le domaine des affaires internationales et qu'une lassitude à l'égard de certaines opérations comme le maintien de la paix. De façon générale, c'est une réaction contre l'attitude qui voudrait qu'on insiste trop sur le rôle du Canada.

Nous reconnaissons bien sûr que le Canada n'est pas, sur le plan de la puissance militaire ou de l'influence, un protagoniste important sur la scène internationale. Nous croyons cependant qu'il existe des secteurs des affaires internationales où le Canada pourrait exercer une direction naturelle et essentielle. Je fais ici allusion à des entreprises comme l'élaboration d'un code international de protection des droits de l'homme et tout le domaine de l'internationalisme humanitaire.

Nous partageons avec certains autres pays l'obligation d'assurer une certaine direction. Je mentionnerais par exemple la Suède, l'Australie, la Hollande, l'Allemagne de l'Ouest, la Norvège, le Danemark et la Nouvelle-Zélande. Il existe bien sûr de nombreux pays de ce qu'il est convenu d'appeler le Tiers-Monde qui sont dans la même position. Nous n'avons pas eu, à mon avis, la clarté, la précision, la vigueur ni la direction dynamique que le Canada aurait pu imprimer en ces domaines. Il nous a manqué le sentiment d'urgence. Il existe à mon avis une nécessité pres-

sante d'édifier une communauté mondiale. Le gouvernement actuel, à en juger d'après ses propres déclarations, et sûrement d'après son activité, a tendance à mettre l'accent sur son intérêt national étroit et sa croissance économique. Nous découvrons par exemple dans la publication *Politique étrangère au service des Canadiens* les six éléments suivants de la politique étrangère du Canada:

1) stimuler la croissance économique du Canada
2) préserver sa souveraineté et son indépendance
3) travailler à la paix et à la sécurité
4) promouvoir la justice sociale
5) enrichir la qualité de la vie
6) maintenir l'harmonie du milieu naturel.

Voilà les six principaux éléments de la politique nationale du Canada et personne ne pourrait y trouver à redire, pas plus qu'on n'oserait trouver à redire à la maternité. Cependant, à la page 32 de la brochure principale, on a tenté d'établir un ordre de priorité pour ces éléments et l'on a placé la croissance économique au premier rang. On mentionne ensuite la justice sociale et la qualité de la vie. Par ailleurs, on n'accorde qu'une importance insignifiante à la paix et à la sécurité ainsi qu'à la souveraineté et à l'indépendance.

Monsieur l'Orateur, nous nous opposons à cette philosophie. La croissance économique est sans doute importante, mais, selon nous, il est tout à fait démodé et répréhensible de lui accorder la plus haute priorité et de la considérer comme facteur déterminant de notre politique étrangère. Selon nous, il faut insister surtout sur la paix et la sécurité. Le plus grand intérêt du Canada est la paix et la stabilité mondiales. Mais elles dépendent du développement de la communauté mondiale, des progrès de la justice sociale non seulement au sein des nations mais aussi entre les divers groupes de pays.

Nous accordons aussi une importance extrême au maintien de la souveraineté et de l'indépendance du Canada. Le Canada doit agir en bon citoyen dans la communauté des nations, mais l'assise la meilleure de cette participation est la préservation de sa souveraineté et de son indépendance contre tout ce qui la menace non seulement sur le plan militaire mais encore sur les plans économique, culturel ou intellectuel. Trop souvent, nous avons calqué nos attitudes en matière internationale sur celle des grandes puissances auxquelles nous ont associés notre histoire et notre situation géographique. Pendant longtemps, nous avons été à la remorque du Royaume-Uni; aujourd'hui, c'est des États-Unis que nous dépendons. Cela est sans doute inévitable, dans une certaine mesure, mais il nous semble que cette association est allée trop loin.

Monsieur l'Orateur, je veux maintenant aborder trois ou quatre aspects précis de la politique étrangère du Canada qui illustrent ce que je viens de dire. Il s'agira tout d'abord du développement du tiers-monde, puis de la situation du Vietnam; enfin, j'en viendrai aux relations du Canada avec l'Afrique du Sud.

Aucun problème ne menace davantage la stabilité mondiale que l'écart grandissant qui sépare les pays riches des pays pauvres. Le niveau de vie et de consommation d'un tiers du monde dépasse considérablement celui des deux autres tiers. Le fossé continue de s'élargir. Pauvreté et difficultés inexorables, voilà le lot d'une grande partie de l'humanité. On apprend de source autorisée qu'une grave famine sévira sans doute sur une vaste étendue du globe cette année. Et cela, à une époque où les ressources du monde se développent et continueront de prendre de l'expansion, à une époque où la culture du monde occidental se répand dans le monde entier et suscite des espoirs. La justice sociale entre les pays se fonde sur l'égalité. La justice sociale dans le monde se fonde sur l'égalité entre les diverses nations et les régions du globe.

● (1620)

Je tiens à signaler deux aspects des relations entre le monde évolué et le monde en voie de développement. Dans le premier cas, il s'agit d'aide et dans le second, de commerce, mais on ne doit pas les considérer isolément. La contribution du monde évolué, au moyen d'aide, a été un lamentable échec. Aucun pays, et cela comprend le Canada, n'a atteint les normes établies par les Nations Unies et le rapport Pearson. Selon ce rapport, non seulement l'aide aurait dû augmenter sensiblement, mais on aurait dû également en modifier la nature—assurer une aide inconditionnelle, l'expansion d'une aide multinationale au lieu d'une aide unilatérale et dans l'ensemble, en faire disparaître la teinte de néo-colonialisme et d'intérêt personnel de la part des pays évolués.

Il est vrai que le Canada a fait des progrès et bien que l'ACDI ne soit pas une institution parfaite, j'aimerais ici la féliciter de son travail. Au cours de l'an dernier, j'ai visité la Tanzanie et le Bangla Desh et j'ai eu l'occasion de voir de près quelques-uns des résultats de l'aide canadienne par l'intermédiaire de l'ACDI. Je crois que, dans ces pays du moins, l'aide canadienne a été efficace et les pays intéressés en font de grands éloges. Cependant, nous sommes toujours en dessous des normes internationales qui ont été établies. Le rapport Pearson parlait d'un objectif de 0.7 p. 100 du produit national brut comme étant un critère souhaitable. L'apport du Canada se situe entre 0.4 et 0.5 p. 100. Notre aide est en grande partie conditionnelle et unilatérale.

Le besoin d'augmenter l'aide aux pays sous-développés se fait particulièrement sentir à l'heure actuelle. Le discours du trône stipule que le tiers-monde a été durement touché par la crise énergétique. Ces pays importent du pétrole et d'autres formes d'énergie, non par amusement ou par luxe mais pour maintenir en vigueur leurs programmes de développement. La hausse du coût de l'énergie menace les efforts patients de pays comme l'Inde, le Bangla Desh et la Tanzanie—pour ne citer que quelques exemples—pour atteindre le point à partir duquel ils pourront s'assurer une expansion autonome. Tous les programmes soigneusement établis par ces pays et que nous avons appuyés peuvent être réduits à néant par la hausse du coût de l'énergie.

Le Canada a fourni des denrées alimentaires à divers pays du monde mais étant donné que les prix ont augmenté, la même somme d'argent représente une quantité moindre de produits. Nous devons intensifier notre aide sur le plan financier si nous voulons maintenir ne serait-ce que le niveau actuel. Mais l'aide n'est pas à elle seule la clef du développement, bien qu'elle soit utile. L'élément essentiel est en fait l'établissement de relations commerciales efficaces entre le tiers-monde et le reste du monde. Par le passé, le GATT, le CNUCED et autres initiatives internationales visant à réglementer le commerce mondial ont été dominées par les pays industrialisés. Le rôle du tiers-monde dans le commerce mondial a diminué au lieu d'augmenter. Le prix des matières premières dont dépendent les pays du tiers-monde a été tout à fait insuffisant.

Le Canada et les autres pays industrialisés doivent écouter les requêtes du tiers-monde. Ils doivent émettre des droits de tirage spéciaux, diminuer les barrières commerciales vis-à-vis des pays en voie de développement et

aider le tiers-monde à faire des études de marché et à établir d'autres méthodes d'expansion du commerce. Si l'industrie de notre pays est désorganisée, il faut adopter des lois en vue d'ajuster l'aide accordée aux pays concernés.

Nous passons maintenant à la question du Vietnam. Comme la plupart des députés le savent ce pays subit actuellement sur le plan humain une dure épreuve d'une ampleur incroyable qui dépasse en souffrances et en cruautés tout ce qui peut exister ailleurs dans le monde. Il existe des preuves flagrantes qu'un nombre imposant de prisonniers politiques—à vrai dire plus de 100,000—ont été soumis à une détention continue, à des traitements inhumains, à la torture. La Chambre a entendu le récit d'une foule de témoins sérieux, des Anglais, des Américains, des Canadiens et des Français. Nous avons parlé à ceux qui ont vu ces prisonniers et qui ont entendu leurs récits. Nous avons vu des films saisissants et authentiques qui montraient des jeunes gens devenus infirmes à cause de mauvais traitements infligés en prison.

Un bon nombre d'entre eux n'ont commis aucune faute si ce n'est chercher à faire la paix entre les factions guerrières du Vietnam. Ils n'appuient ni le présent régime, ni le GRP ni les Communistes. Ils ne sont coupables que de professer le neutralisme et d'espérer la réconciliation. Ils ont éveillé la conscience de bien des Canadiens. La plupart des députés—et si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) était présent, il en conviendrait j'en suis sûr—ont reçu des lettres nombreuses et spontanées à ce sujet. Des députés et des sénateurs des trois grands partis à la Chambre—la plupart ou un grand nombre étant membres du comité des affaires extérieures ont présenté un mémoire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ils incitent le Canada a prendre l'initiative de porter la question à l'attention de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour que celle-ci fasse enquête.

Nous avons fourni amplement de preuves juridiques pour indiquer qu'en matière de droit international c'est l'attitude qu'il convient d'adopter car elle s'accorde avec les précédents. Le ministre nous a encouragés en manifestant à l'égard de cette question un vif intérêt et il nous a promis de lui donner toute la considération possible mais jusqu'à maintenant il ne nous a pas apporté de réponse. Nous croyons comprendre qu'il a consulté d'autres pays qui pensent comme nous. Nos propres enquêtes restreintes ont révélé que les ministres des Affaires étrangères des Pays-Bas et de l'Italie, le premier ministre de la Suède, les secrétaires parlementaires des ministres de la collaboration économique et des Affaires étrangères de Allemagne de l'Ouest ainsi que le premier ministre de l'Australie ont manifesté leur profonde inquiétude au sujet de ce problème. Si nous soumettions la question aux Nations Unies, nous ne serions pas les seuls à faire preuve d'intérêt humanitaire.

Nous ne voulons pas nous ingérer dans les affaires intérieures d'un autre pays, mais il est incontestable quand des violations flagrantes des droits humains se produisent constamment—et telle est certes la situation au Vietnam du Sud—que la communauté internationale a le droit et l'obligation d'intervenir, non pas par des moyens militaires mais en exprimant clairement l'opinion mondiale. Même les pays les plus autoritaires sont sensibles à l'opinion mondiale. Voici un domaine où le Canada peut montrer la voie et j'espère que les députés manifesteront au secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'espoir que la

[M. Brewin.]

demande de la commission impartiale qui l'a interrogé à ce sujet, recevra une attention favorable.

J'aimerais maintenant passer à un autre aspect des politiques du Canada sur le Vietnam. Je le fais en mon nom propre et non pas au nom du comité même si quelques-uns de ses membres sont d'accord avec moi. Il est très clair qu'en dépit des termes précis de l'accord de Paris de 1973 prévoyant le retrait complet des conseillers et du personnel paramilitaire américains, la négociation de la libération des prisonniers politiques, l'établissement des libertés civiles, et la formation d'un conseil national de réconciliation et de concorde nationales, le régime Thieu et le gouvernement américain ont passé outre à ces dispositions. De fait, un article du *Times* de New York reproduit je crois dans le *Globe and Mail* de samedi dernier donne un compte rendu détaillé de la situation. En voici un extrait:

> Les États-Unis, loin d'abandonner progressivement l'activité militaire au Vietnam du Sud sont passés d'un état de guerre proprement dite à un état de collaboration intense, expédiant non seulement des quantités énormes d'armes et de munitions mais un fort nombre de citoyens américains qui sont devenus partie intégrante des services d'approvisionnements, de transport et d'espionnage sud-vietnamiens.

On dira peut-être que cette question concerne les États-Unis et non pas le Canada. Mais quelle a donc été la position du Canada? D'abord, nous parlons de donner plus d'importance à notre représentation diplomatique à Saigon. Deuxièmement, nous avons absolument refusé de reconnaître le gouvernement révolutionnaire provisoire qui était une des parties à l'Accord de Paris et auquel on a accordé un statut juridique, parmi les nations. Nous faisons comme si le gouvernement révolutionnaire provisoire n'existait pas.

● (1630)

En ce qui concerne le Vietnam du Nord, nous le reconnaissons du point de vue diplomatique, mais nous n'avons donné aucune signification à cette reconnaissance. Notre ambassadeur à Pékin est accrédité au régime de Hanoï. Il a certainement assez de travail à représenter nos intérêts dans la République populaire de Chine sans encore s'occuper du Vietnam du Nord. Entre-temps, pour les contacts diplomatiques quotidiens, nous dépendons entièrement de l'ambassadeur britannique et de ses collaborateurs. Pour autant que je sache, nous n'avons même pas discuté avec le régime de Hanoï de l'aide à la reconstruction. Quel que soit l'avenir du Vietnam, il est fort probable que les autorités installées maintenant à Hanoï auront quelque chose à dire à son sujet. Il est vraiment insensé de jouer les favoris du régime autoritaire et instable de Saigon et d'ignorer en pratique le Vietnam du Nord et le gouvernement révolutionnaire provisoire.

Ce problème présente un autre aspect, c'est que le régime de Saigon dépend beaucoup des États-Unis et de l'aide extérieure pour arriver à maintenir son système actuel de répression et de guerre permanente. On demandera aux institutions internationales, dont le Canada fait partie, d'accroître leur aide au Vietnam du Sud, si ce n'est déjà fait. On a fait des rapports à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et, soit dit en passant, les auteurs de ces rapports ne sont allés nulle part, sauf à Saigon, mais ils ont reçu leurs renseignements des gens de Saigon. Il est possible que la Banque mondiale et de nombreuses autres institutions soient sollicitées dans le cadre d'un programme volontaire visant à amener le reste du monde, le Canada y compris, à financer le maintien du régime actuel de Saigon.

Il est impossible de réparer les terribles et énormes dégâts causés par la guerre dans tous les coins du Vietnam

tant que toutes les parties n'auront pas accepté les termes de l'Accord de Paris. Le Canada était l'un des signataires du document final de la Conférence internationale des garanties de mise en œuvre de l'Accord de Paris. Nous avions pris des engagements et je prétends qu'il est temps que nous les remplissions.

Je passe maintenant au dernier sujet que je désire aborder, soit l'Afrique du Sud, une région importante pour l'avenir du monde. Fidèle à la position ambiguë de sa politique étrangère, le Canada a appuyé les résolutions des Nations Unies condamnant le colonialisme du Portugal, l'apartheid en Afrique du Sud et le régime illégal de la Rhodésie. Les exposés de principe du gouvernement sont très clairs et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a abondé dans le même sens, en évoquant la répugnance morale des Canadiens à l'égard de ces régimes racistes. Cependant, le Canada agit bien différemment de ce qu'il prêche. Il a contribué à l'établissement de relations commerciales avec l'Afrique du Sud et l'Angola. L'Afrique du Sud bénéficie toujours d'un tarif de faveur, censément à cause de sa participation au Commonwealth, et ce, bien des années après avoir quitté le Commonwealth justement pour sa politique raciale.

Le Canada n'a pas su reconnaître pleinement les mouvements de libération de l'Angola, de la Guinée-Bissau et du Mozambique, pays où les peuples luttent pour la liberté. D'aucuns les traitent de terroristes mais, à mon avis, ce ne sont pas plus des terroristes que tout autre peuple qui lutte pour la libération et la liberté dans son pays. Ces peuples occupent souvent la plus grande partie du territoire de leur pays et ont l'appui général de la communauté internationale.

En 1972, en décembre ou en novembre, je crois, le Canada a appuyé une résolution des Nations Unies qui recommandait, et je cite presque littéralement, que tous les gouvernements apportent aux gens de ces pays et surtout aux populations des régions libérées tout l'appui moral et matériel nécessaire pour continuer leur lutte en vue d'obtenir le droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Canada a voté pour cette résolution en compagnie de 97 autres pays. J'estime que nous avons pris un engagement à cet égard. Il est vrai que la délégation canadienne a donné son appui à cette résolution avec quelques réserves.

Récemment, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que le Canada fournirait par l'intermédiaire de l'ACDI, un appui non militaire aux organismes non gouvernementaux dont l'un est le Conseil mondial des Églises, qui ont aidé au développement des régions libérées de l'occupation coloniale. Apparemment, le gouvernement a hésité devant quelques éditoriaux critiques et quelques lettres aux journaux. J'espère que cette hésitation n'est rien de plus qu'une retraite tactique et que le gouvernement va s'en tenir fermement à ce qu'il a décidé de faire. J'estime que s'il en faisait autrement, cela montrerait aux peuples d'Afrique et aux autres pays du monde qu'il n'y a aucun lien entre ce que nous disons aux Nations Unies et nos actes et que le Canada adopte une position neutre à l'égard de la lutte pour la liberté.

Nous devrions prendre certaines mesures pratiques telles que le retrait de nos délégués commerciaux en Afrique du Sud et en Angola, ou encore tenter de persuader les compagnies canadiennes qui ont fait des investissements dans cette région de ne pas observer l'apartheid qui règne là-bas et nous devrions annuler nos accords préférentiels avec l'Afrique du Sud et accorder une aide pratique, mais non militaire à ces mouvements de libération.

Il y a d'autres sujets dont j'aimerais traiter, le domaine des affaires internationales étant très vaste, mais je suis pris par le temps. J'aimerais cependant préciser que malgré le mépris que l'on ressent parfois pour les Nations Unies et malgré le désenchantement exprimé par le gouvernement dans ses documents sur les affaires étrangères en ce qui a trait aux forces de maintien de la paix, ces dernières jouent un rôle essentiel dans le maintien d'une paix précaire au Moyen-Orient.

D'aucuns diront que mes vues sont celles d'un idéaliste. Personnellement, ce mot ne m'effraie pas. A moins que notre politique internationale ne soit empreinte d'idéalisme, nous serons voués aux tâches futiles. Je n'ignore pas que la politique étrangère d'un pays doit être fondée sur l'intérêt personnel, mais celui-ci devrait être éclairé. Je crois que l'intérêt personnel éclairé en ce qui touche au développement, à nos relations avec le Vietnam et l'Afrique du Sud nécessite précisément les mesures dont j'ai parlé.

Enfin, j'aimerais dire au gouvernement et à la Chambre que de plus en plus de personnes, et parmi elles surtout les jeunes et les ecclésiastiques, se préoccupent fortement de ces questions et se tournent vers le gouvernement pour qu'il fasse preuve de davantage d'initiative que par le passé.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord m'associer à mon chef et à mes autres collègues à la Chambre pour féliciter les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Je pense qu'ils se sont acquittés de cette tâche d'une façon digne d'éloges. J'ai tenu à être présent pour les écouter prononcer leurs discours bien que je ne sois pas d'accord avec tout ce qu'ils ont dit. Néanmoins, j'estime qu'ils ont accompli leur tâche d'une façon irréprochable.

Aujourd'hui j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du ministre des Postes (M. Ouellet) et j'ai été ragaillardi, voire même absolument enchanté, de l'entendre commencer son discours comme beaucoup d'autres l'ont fait de l'autre côté de la Chambre, en attaquant le chef de l'opposition (M. Stanfield). Si notre parti a toutes les raisons d'être optimiste, c'est que des ministériels ont consacré leur énergie à attaquer l'opposition et quant à moi, j'exprime mes remerciements au ministre des Postes et aux autres qui y ont contribué.

● (1640)

Que le ministre des Postes sache qu'au lieu de vanter les mérites de son chef que je ne considérerais pas comme le juge le plus impartial, il devrait peut-être consacrer son énergie ou le gaz naturel qu'il a exsudé à la Chambre à améliorer la tenue de son ministère dont les réalisations sont les plus décevantes de tout ministère des Postes de n'importe quelle démocratie au monde, sans compter que le moral de son personnel est peut-être au niveau le plus bas depuis la Confédération. Je pense que s'il consacre autant d'énergie à ces problèmes qu'il le fait pour vanter son chef, il pourra y faire quelque chose. Je ne veux pas dénigrer les pratiques d'embauche du ministre des Postes, mais je voudrais qu'il sache que l'affaiblissement de son ministère a commencé le jour où l'ancien député de Lanark-Renfrew-Carleton est devenu son chef de cabinet.

Nous avons entendu ensuite le député de York-Ouest (M. Fleming) nous parler du programme de stabilisation du revenu. Je l'ai écouté nous exposer comment il est coûteux et difficile et comment le programme sélectif qui s'appuie en réalité sur le programme de contrôle du gouvernement lui est tellement supérieur. Et comme je l'entendais vanter les qualités du programme du gouvernement dans la lutte contre l'inflation, cela m'a rappelé, et à d'autres députés aussi peut-être, certaines statistiques renversantes. Par exemple, au cours des douze derniers mois, l'inflation a fait perdre au travailleur moyen $5 par jour en pouvoir d'achat. En fonction du pouvoir d'achat, son salaire a baissé depuis septembre et est demeuré presque à l'état statique depuis la fin d'avril.

Les produits alimentaires qui coûtaient $15, l'an dernier, coûtent $17.50 en ce moment. Une maison qui coûtait, l'an dernier, $29,600 coûte maintenant $31,680. Le coût des vêtements est passé de $134.70 à $144.80. Les obligations d'épargne du Canada achetées $1,000 en 1972 ont maintenant un pouvoir d'achat—et je vous prie de remarquer que l'intérêt est compris—de seulement $959, une perte de $41 pour ce qui est censé être une valeur de tout repos. De plus, l'intérêt des obligations est imposable. La vente des obligations d'épargne du Canada a brusquement baissé au cours de l'année passée.

Voici une autre série d'éches. En 1972, l'indice du coût de la vie avait augmenté de 5.1 p. 100 au cours de l'année, il s'accroît maintenant au taux de 19. p. 100. Mais le comble, c'est l'annonce faite dernièrement que les cotisations d'assurance-chômage des employeurs et des employés vont être majorées de 40 p. 100; on ne dit pas quelle sera la part du secteur public. Que les ministériels ne viennent pas nous parler des difficultés et du coût d'un programme de stabilisation économique. Nous devrions plutôt, je crois, écouter le peuple canadien qui fait les frais de ce que je ne saurais qualifier que de paresse administrative de la part du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter ici nombre de fonctionnaires, d'employés de sociétés de la couronne et d'organismes gouvernementaux et de membres des forces armées du Canada avec leurs femmes et leurs enfants. Je n'aime pas être obligé de le rappeler, mais en conséquence de la décision d'identifier et finalement désigner des postes bilingues dans la Fonction publique, j'ai reçu plus de lettres et d'appels téléphoniques à ce sujet que pour toute autre question, y compris la peine capitale, depuis mon arrivée ici. D'après le ton de ces lettres et de ces appels téléphoniques, il est évident que la difficulté de mettre en œuvre une politique de bilinguisme dans la Fonction publique, qui devait être résolue par les directives approuvées par le Parlement, a de fait pris plus d'acuité et je crois, par conséquent, que le moral de la Fonction publique est sérieusement miné. Monsieur l'Orateur, c'est le service qui en souffre.

Le plus tragique, c'est que cette démoralisation se produise au sein d'une fonction publique qui, dans ses grandes lignes, a accepté le principe sur lequel se fonde la loi sur les langues officielles. Comme la plupart des Canadiens, les fonctionnaires y ont vu des principes directeurs qui permettraient à tous les Canadiens de demander, en français ou en anglais, des services du gouvernement fédéral et de les obtenir; à cet égard, ils ont reconnu qu'avec le temps, la fonction publique acquerrait la faculté de traiter et de travailler dans ces deux langues. Personne ne pouvait raisonnablement compter ni escompter qu'un siècle d'histoire dans la Fonction publique et ailleurs serait aboli en une brève décennie. Cela devait être le fruit d'une lente évolution.

Les difficultés et les craintes que l'on m'a transmises procèdent de deux aspects. Tout d'abord, le gouvernement a eu tort de fixer la date limite à 1973, reportée maintenant à 1975, car c'est une échéance impossible à respecter, du fait du nombre des postes. S'ajoute à cela un fardeau supplémentaire. La date limite de 1976 devait s'appliquer à 25,000 postes bilingues. Or, voici maintenant que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a reconnu—personne ne peut encore en croire ses oreilles—que ses chiffres sont 100 p. 100 en deçà de la vérité. Il s'agirait en fait de 50,000 postes. Le ministre se trouve une fois de plus parmi le nombre croissant de ministres qui ont entièrement tort.

Monsieur l'Orateur, pour découvrir ce que représente réellement ce chiffre de 50,000 postes bilingues, il nous faut considérer le nombre de personnes qui suivront les cours et échoueront et celui des personnes qui devront être formées à leur place, de même également que les vacances occasionnées par les mises à la retraite qui devront également être comblées. Même si les postes désignés s'élèvent à moins de 50,000, je me risque à affirmer que le programme de formation figurera au nombre des plus coûteux depuis la Confédération et qu'il y a des doutes sérieux que ses objectifs puissent jamais être atteints. Je soutiens que la seule façon dont on pourrait probablement atteindre cet objectif consisterait à recruter sciemment un nombre considérable de Canadiens qui soient bilingues à leur entrée en fonctions ou à abaisser les critères de compétence de telle façon qu'un grand nombre de fonctionnaires à la sortie de ces cours ne seraient que statistiquement bilingues. La première solution serait discriminatoire et la seconde, un gaspillage flagrant de fonds publics.

Le véritable point faible réside dans l'insistance que le gouvernement actuel a choisi de mettre sur les méthodes de réalisation. Il a choisi de mettre davantage l'accent sur l'objectif secondaire du programme, c'est-à-dire les communications au sein du service, que sur l'objectif primordial, c'est-à-dire l'aptitude des fonctionnaires à communiquer avec le public dans les deux langues officielles. Je vous ferai remarquer à ce propos, monsieur l'Orateur, en présence du président du Conseil du Trésor, que le gouvernement a mis la charette devant les bœufs. C'est pourquoi l'allure de la mise en œuvre a pris des proportions révolutionnaires. Le coût, en termes monétaires, si jamais on établit les faits, sera astronomique et, en termes humains, je suggère qu'il sera hors mesures. Les fonctionnaires se sentent comprimés dans un cadre temporel impossible. Ils voient leur carrière compromise, leur avancement menacé. Il s'agit d'un fait qui se produit aujourd'hui dans la Fonction publique.

● (1650)

On ne tient pas compte de l'intention fondamentale et primaire de la loi sur les langues officielles. La clause du grand-père, telle que déclarée par M. Pearson dans cette Chambre, est oubliée. Les pressions du Conseil du Trésor—de fait, certains ont décrit le président du Conseil du Trésor comme le sergent de section de cette marche forcée—nous ont menés à cette exagération de nos besoins, et je dis avec toute la conviction possible qu'il est temps de reconnaître et de faire face aux excès d'un programme qui cause des soucis aux fonctionnaires, des frais incalculables aux contribuables, et qui, lentement mais sûrement, secoue la confiance et diminue le moral de ceux qui ont consacré leur vie à la Fonction publique.

Jugez, monsieur l'Orateur, combien il est insensé de fixer un objectif qu'il est impossible d'atteindre dans un délai lui-même si peu réaliste. Le gouvernement s'est engagé aveuglément dans une voie qui mènera probablement les Canadiens au point où ils n'auront ni le drap ni l'argent. Le programme qui avait été initialement conçu pour que la Fonction publique devienne bilingue est devenu un programme destiné à rendre le fonctionnaire bilingue. Nous devrions revenir dans le plus bref délai aux premiers principes.

Comme je l'ai déjà dit, et je le répète, la théorie du bilinguisme signifie que dans la mesure du réalisable, les Canadiens devraient avoir le droit d'obtenir des services du gouvernement fédéral dans l'une ou l'autre des langues officielles. Nous devons poursuivre nos efforts en vue d'atteindre l'égalité. Il faudrait s'engager à l'atteindre. Nous ne devons pas oublier que le fait d'entrer à la Fonction publique et d'y avancer doit se fonder sur l'égalité des chances pour tous les Canadiens. Chaque député a le devoir de veiller à ce que la Fonction publique soit un service où les Canadiens peuvent travailler ensemble. Tous les députés, et pas seulement ceux qui représentent des circonscriptions où il y a des fonctionnaires, doivent veiller à ce que la Fonction publique soit un service non seulement où on rend justice à chaque fonctionnaire mais où on le fait de toute évidence.

Nous ne devons jamais oublier que le bilinguisme suppose le droit d'être unilingue et que ce droit s'applique tant aux anglophones qu'aux francophones. La tâche du gouvernement était lourde en ce qui a trait à la Fonction publique du Canada. Son dossier démontre que le gouvernement a échoué. Le 4 juin 1973, je me suis associé à mon leader pour demander au gouvernement de franchir la deuxième étape avec les fonctionnaires et de donner force de loi aux directives. Il ne l'a pas fait et tous les ministériels ont voté contre cette proposition. Voilà leur justice!

Rien de ce qui est survenu depuis n'a pu me faire conclure que la première étape était autre, j'estime qu'elle était valable alors et qu'elle l'est toujours. On aurait l'assurance d'un tribunal indépendent et fiable qui n'existe pas actuellement. Nous serions assurés qu'aucun règlement, ordonnance, ou directive contraire à la loi ne pourrait être adoptés ou qu'alors les droits fondamentaux seraient défendus.

J'estime que le moment est venu de revoir et de réévaluer les méthodes de mise en application et le processus de désignation. Cela doit se faire non pas d'après un système mystique de quotas qui ne répond pas à la réalité, ou en vertu de principes non scientifiques ou subjectifs, ou à la suite de pressions exercées subtilement ou autrement, mais après une étude de la nature, de la nécessité et du besoin réels de compétence bilingue, après une étude de chaque poste dans chaque ministère et en fonction du besoin de service. Il faudrait reconnaître que ce besoin varie d'un ministère à l'autre, mais je crois que c'est le vrai sens du bilinguisme institutionnel.

Au sujet de la nouvelle façon d'aborder le problème de la mise en application, il va sans dire que le côté révolutionnaire doit être considéré comme déraisonnable et inacceptable. Cela signifie évidemment que nous devons abandonner, une fois pour toutes, les critères temporels, jusqu'ici peu conformes à la réalité et qui se transforment en un élément de coercition pour la Fonction publique qui ne favorise pas le désir d'apprendre ou quoi que ce soit, si ce n'est la colère. Cela engendre des tensions qui ne sont pas non plus de nature à favoriser la volonté d'apprendre. Du reste, on croit de plus en plus que la façon de procéder actuellement peut nuire à l'avancement parce que les supérieurs, qui doivent pendant tout ce temps s'assurer que le travail se fait, ont manifestement tendance à confier les postes à quelqu'un qui n'a pas besoin d'aller suivre des cours de langue.

Nous devons donc reconnaître dans ce contexte que le nombre de fonctionnaires bilingues requis diminuerait, et je suis prêt à gager que le niveau de compétence bilingue et le désir de l'acquérir chez les fonctionnaires augmenteraient, et pour les bonnes raisons. Pour encourager cette volonté, le gouvernement serait tenu, à mon avis, d'offrir des cours de langues. Encore plus important, la Fonction publique serait un endroit où tous les Canadiens seraient prêts à aller travailler, et beaucoup d'anxiétés et de craintes seraient apaisées. Je ne crois pas que ce serait trahir les principes de la loi sur les langues officielles. Je crois plutôt que la proposition respecte son esprit et, de plus, qu'elle est positive. Ces propositions ne se veulent pas exhaustives, mais représentent plutôt un nouveau départ.

Je tiens à dire que ni le Conseil du Trésor, ni aucun ministériel ni aucun député ne doivent se montrer indifférents envers nos fonctionnaires. Pour commencer, nous devons tous nous dire qu'une nouvelle attitude s'impose, car l'indifférence dont on a fait preuve, si minime soit-elle, a provoqué une vague d'incompréhension dont les prolongements se font encore sentir et ne disparaîtront pas, car certains députés ont décidé de n'en pas tenir compte.

Durant les quelques minutes qui me restent, je voudrais passer à un autre sujet important; il s'agit des rapports entre les intéressés sur le plan local et le gouvernement fédéral. Ces rapports nous apparaissent mieux, dans ce domaine, dans le fonctionnement de la Commission de la capitale nationale. Je suis heureux de dire qu'entre toutes les commissions et tous les organsimes du gouvernement, cette commission et ses services sont restés étrangers à l'esprit de parti et aux désaccords. Je tiens à féliciter le gouvernement du choix du nouveau président de la Commission. Il est entré en fonction depuis quelque temps. Je l'ai entendu lors d'un de ses discours. J'ai parlé avec lui et j'ai appris à le connaître. Je pense qu'il porte au plus profond de son être le sens du compromis, qui fera toute la différence au monde dans les rapports entre le gouvernement fédéral et le gouvernement local.

Il est important, néanmoins, d'assurer un contact salutaire et ferme entre les deux paliers de gouvernement. J'espère que le gouvernement va amorcer des entretiens avec la Commission de la Capitale nationale et qu'ensemble, ils examineront la possibilité de désigner comme membres de la Commission, le président du Conseil municipal régional de l'Outaouais, pour le Québec, et le président de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton pour Ottawa. Je crois que les rapports entre les deux gouvernements ont été bons du côté du personnel mais qu'ils ne l'ont pas été autant qu'il l'aurait fallu en matière de politique.

Cette suggestion, que je faisais dans mon premier discours à la Chambre, j'exhorte le gouvernement à l'examiner car il importe qu'en ce qui concerne les objectifs à long terme des deux gouvernements en tiennent compte sérieusement. Il importe également, vu que le gouvernement fédéral est le plus grand propriétaire foncier de la région, qu'il se rende compte de la responsabilité qui lui incombe de s'assurer, par l'entremise de la Commission de la capitale nationale et peut-être par celle du ministre des Travaux publics (M. Dubé), que les programmes d'utilisation des terres fédérales, conçus par les planificateurs fédéraux, ne soient pas en conflit avec les projets des municipalités régionales. J'espère que cette mesure prévoit un mécanisme permettant d'atteindre ce but.

• (1700)

L'Outaouais est une région qui nous donne la chance, car ce n'est pas trop tard, de ne pas commettre les erreurs dont ont souffert d'autres régions et les grandes villes de notre pays, en raison de la tendance à entasser un nombre croissant de personnes dans des portions de terrain de plus en plus petites. Je me joins au député d'Ontario (M. Cafik) pour demander au gouvernement d'envisager sérieusement, à long terme et de concert avec les ministères, le concept de la création de centres démographiques autour de petites villes déjà existantes qui disposent maintenant des commodités sociales et autres nécessaires pour mener une vie convenable dans un cadre urbain, plutôt que de continuer à entasser un nombre croissant de personnes sur des terrains de plus en plus petits. Cela implique la création d'un système de transport interurbain assez complexe. Cela améliorerait également le mode de vie des personnes qui vivent non seulement dans des municipalités surpeuplées masi aussi dans des municipalités plus petites pour lesquelles la diversité pourrait être avantageuse.

J'aimerais maintenant parler d'un problème qui vous concerne de près, monsieur l'Orateur, comme moi-même, c'est-à-dire celui que connaissent les agriculteurs de l'Ontario à l'heure actuelle à cause de la brucellose qui semble être apparue dans la circonscription que vous représentez et dans la mienne. Nous devons étudier attentivement ce problème et avoir le courage de déterminer si le programme gouvernemental a obtenu des résultats dans ce domaine. Si ce n'est pas le cas, nous devons le reconnaître et s'il n'a pas marché pour un agriculteur donné, nous devons reconnaître les grands problèmes qui l'assaillent dans un marché où les coûts sont élevés et les bénéfices bas. Il faut offrir une compensation à l'agriculteur pour les bêtes qui deviennent de plus précieuses dans la mesure où la compensation est de moins en moins un élément qui entre en ligne de compte. Il faudrait élaborer un tel programme en collaboration avec les gouvernements provinciaux, mais il importe de le faire, parce que chaque troupeau laitier qui disparaît dans l'est de l'Ontario ne sera pas remplacé et nos objectifs de production alimentaire ne seront pas atteints.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie, ainsi que les honorables députés de la Chambre, de votre patience. C'est pour moi un honneur de participer à ce débat; je termine en vous offrant mes meilleurs vœux et j'espère que vous avez apprécié le repos permis par le récent congé parlementaire.

[M. Baker.]

Des voix: Bravo!

M. Drury: Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin de présenter une motion concernant les travaux de la semaine prochaine.

M. l'Orateur: A l'ordre. Y a-t-il consentement pour revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA REPRISE EN CONSIDÉRATION DES BILLS RENUMÉROTÉS C-5 ET C-6 CONCERNANT LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA ET LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, après discussions menées de la façon habituelle, j'aimerais présenter une motion donnant suite à l'entente annoncée le 11 janvier à la Chambre en vertu de laquelle le bill sur le financement et la garantie du Canadien National et le bill sur les parcs nationaux doivent être présentés de nouveau à l'étape du rapport. Dans le cas du bill du CN, la motion s'accompagne de la recommandation de Son Excellence le Gouverneur général. En conformité de nos procédures, je présume que cette recommandation pourra être publiée dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: La recommandation précitée figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

M. Drury: Je propose, appuyé par le député de Papineau (M. Ouellet):

Que, nonobstant les dispositions de tout article du Règlement ou les coutumes de la Chambre, la version du bill intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada», tel que rapporté avec amendements par le comité permanent des transports et des communications au cours de la première session de la 29e législature, ainsi que la version du bill intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», tel que rapporté avec amendements par le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien au cours de la première session de la 29e législature, soient réputés avoir été déposés, lus une première fois, et dont l'impression a été ordonnée, lus une deuxième fois, déférés à un comité permanent qui est réputé en avoir fait rapport, et qu'il soit ordonné que la Chambre procède à la prise en considération de ces bills, à l'étape du rapport, le ou après le 8 mars 1974.

M. Baker: Monsieur l'Orateur, au nom de l'opposition nous acceptons la motion du président du Conseil du Trésor (M. Drury). Nous donnons notre consentement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a parfaitement raison en disant qu'il y a eu des pourparlers qui ont amené la présentation de cette motion, et au nom du Nouveau parti démocratique, je déclare notre assentiment.

J'aimerais rappeler qu'il avait été entendu entre autres, qu'on donnerait suite à certains engagements pris par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) devant le comité qui a étudié le bill lors de la dernière session. Il avait notamment promis et c'est ce que le comité avait parfaitement compris, qu'à l'étape qui conviendrait, soit celle du rapport ou de la troisième lecture, on s'entendrait sur la présentation d'un amendement tendant à supprimer l'article 6 de la loi sur les parcs nationaux qui concerne l'expropriation des terres des Indiens.

Programme législatif

Je pourrais dire, monsieur l'Orateur, que la chose a été discutée en détail et agréée par ceux que cela intéresse. On estimait cependant que cet accord devait être consigné au compte rendu. Nous sommes donc prêts à appuyer cette motion.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

La motion est adoptée.

(A 5 h 09 la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 mars 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES OBJECTIONS À CERTAINES REMARQUES DU MINISTRE DES POSTES

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je pose la question de privilège découlant de certains propos de nature discriminatoire et diffamatoire prononcés à la Chambre vendredi après-midi par le ministre des Postes (M. Ouellet) et colportés par lui à l'extérieur de la Chambre durant toute la fin de semaine, propos rapportés particulièrement aux pages 332 et 333 du compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre du 8 mars 1974

Parce qu'un député de ce côté-ci de la Chambre a osé demander, à titre personnel, que l'on fasse la lumière sur de présumées tractations au bénéfice des libéraux provinciaux du Québec, le ministre a interprété ce geste comme une insulte aux Canadiens français du Québec.

Comme souvent dans le passé, le ministre, en soulevant des préjugés raciaux, ne s'est pas gêné pour généraliser sans distinction afin de mieux éclabousser toute l'opposition officielle, y compris les députés de Brome-Missisquoi, de Joliette et de Saint-Hyacinthe (MM. Grafftey, La Salle et Wagner).

Le ministre a commodément oublié la campagne acharnée menée par le député libéral de Matane (M. De Bané) pour dénigrer l'administration Drapeau, miner le travail des autorités du COJO et chercher à empêcher la tenue des Jeux olympiques sans que personne ni de ce côté-ci de la Chambre ni de l'autre n'ait eu la moindre velléité de prétendre, pour reprendre et parodier la phrase du ministre rapportée à la page 333 du compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre, que les libéraux sont contre les Canadiens français, et ils ont toujours de petits morveux pour faire éclabousser les gens.

Monsieur le président, le racisme, sous quelque forme qu'il existe, n'a pas de place à la Chambre ou au pays, et les propos du ministre des Postes en sont fiévreusement teintés.

En posant la question de privilège, comme député de l'opposition officielle, j'exige que le ministre des Postes se découvre assez de principes et de courage pour réagir en gentilhomme et déclarer que ses propos ont vraiment dépassé sa pensée. Autrement, je n'aurais d'autre «alternative» que de croire, comme des millions de Canadiens, que les élections s'en viennent à grands pas, et que le McCarthyisme bigot, manié si souvent par le ministre, deviendra pour les libéraux le moyen de sauver leur peau, pensent-ils.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, en l'absence du ministre . . .

M. l'Orateur: Comme la Chambre le sait, quand un député est mis en cause dans une question de privilège, il a l'occasion, s'il le désire, de répondre brièvement, pour permettre à la présidence de déterminer s'il y a, à première vue, question de privilège. Je doute que le droit de répondre puisse être assumé par un autre député au nom de celui qui est maintenant en cause. Je crois d'ailleurs que le ministre des Postes est à la Chambre.

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je comprends que mes propos ont peut-être causé un certain émoi chez l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner). S'il a des récriminations personnelles contre M. Desrochers, et s'il a lui-même des preuves à apporter contre cet homme, pour appuyer les accusations du député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) que je crois sans fondement, qu'il les donne, et on les examinera.

Cependant, je pense connaître les raisons des récriminations qu'il peut avoir lui-même contre cet homme et je pense que la sensibilité de l'honorable député ne doit pas prévaloir dans une question aussi importante que celle des Jeux olympiques. J'espère que le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) tiendra compte de ma recommandation et nommera quelqu'un dans son parti, pour parler au nom de celui-ci sur les questions des Jeux olympiques, qui ait plus de bon sens que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Présentation des rapports des comités, permanents et spéciaux; motions; présentation de bills.

M. Haliburton: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vous prie de m'excuser, mais vous venez de faire l'appel des motions tellement rapidement que je n'ai pas eu le temps de présenter la motion que je comptais présenter. J'espère que vous voudrez bien revenir à l'appel des motions.

M. l'Orateur: Le député est un peu tard pour présenter sa motion. Toutefois, si la Chambre est d'accord, on peut facilement revenir à l'appel des motion, pour que le député puisse présenter la sienne. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Haliburton: Monsieur l'Orateur, je vous remercie, ainsi que les députés.

● (1110)

LES PÊCHES

LES OPÉRATIONS DES PÊCHEURS AMÉRICAINS DANS LES EAUX DE BROWN'S BANK—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles E. Haliburton (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, je veux présenter une motion de nature urgente et de nécessité pressante aux termes de l'article 43 du Règlement. Cette question est vraiment urgente dans ma région du pays. Elle fait suite à l'accord de la CIPAN conclu en juillet 1973 qui était censé, d'après les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, interdire la pêche dans une région définie connue sous le nom de Brown's Bank durant une période déterminée de l'année. Depuis quelques semaines, des pêcheurs américains pêchent dans la région en période interdite. Je propose donc appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre charge le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'intervenir rapidement auprès du gouvernement américain, afin de réclamer le départ immédiat des Américains qui pêchent dans la région de Brown's Bank, une région protégée aux termes de l'accord de la CIPAN, et qu'en outre, la Chambre charge le comité permanent des pêches et des forêts de se réunir dans les 24 heures pour étudier à fond pourquoi les pêcheurs canadiens sont les seuls à qui il est interdit également de pêcher dans une région située à moins de 200 milles de nos rives.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, L'APPLICATION ET LES INFRACTIONS

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le bill C-7, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et tendant à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. Haliburton.]

LA LOI SUR LES DOUANES

EXTENSION DE LA COMPÉTENCE JUSQU'À LA LIMITE EXTÉRIEURE DE LA MER TERRITORIALE

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national) demande à présenter le bill C-8, tendant à modifier la loi sur les douanes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE YUKON, LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LES MODIFICATIONS RELATIVES AUX CONSEILS ET AUX DÉLIMITATIONS DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le bill C-9 intitulé «Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et la loi électorale du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Puis-je proposer que les nombreux bills publics d'initiative parlementaire soient reportés? La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement.

8 mars—Le président du Conseil privé—Que les comptes publics pour les années financières terminées le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973, rapports de l'Auditeur général y afférents et témoignages recueillis par le comité au cours des sessions précédentes du Parlement, soient déférés au comité permanent des comptes publics.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RENVOI AU COMITÉ DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS DU MODE DE RAJUSTEMENT DE LA REPRÉSENTATION

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement—8 mars 1974—Le président du Conseil privé propose:

Que le mode de rajustement de la représentation à la Chambre des communes, y compris la manière de déterminer le nombre de députés assigné à chaque province établie par l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, soit déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

M. l'Orateur: L'avis de motion est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et son examen est décrété pour la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'ÉTUDE EN CABINET DES PROPOSITIONS CONCERNANT LA NOUVELLE POLITIQUE FÉDÉRALE—LA CONSTRUCTION ET LA REMISE À NEUF DES WAGONS COUVERTS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Jeudi dernier, le ministre des Transports a déclaré à la Chambre que le Canada n'avait pas de véritable politique en matière de transports pour l'avenir et qu'il demanderait au cabinet l'autorisation d'en concevoir une nouvelle. Le premier ministre pourrait-il dès lors nous dire si le ministre des Transports a fait des propositions au cabinet concernant cette nouvelle politique et, le cas échéant, si le cabinet se penche actuellement sur la question et ce qu'il en pense?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il le fait, monsieur l'Orateur. Nous sommes en train de discuter les éléments d'une nouvelle politique des transports. Aujourd'hui, le ministre est en Colombie-Britannique pour discuter divers éléments de cette politique avec ses homologues de l'Ouest.

M. MacKay: Je remercie le premier ministre de sa réponse. Le ministre des Transports ayant également déclaré ce jour-là que le gouvernement fédéral essaiera de faire construire plus de wagons pour le transport du bois, du charbon et du blé de l'Ouest, et comme il semble que le CPR et le CN n'ont pas accédé à la demande du gouvernement fédéral de faire construire et de remettre en état quelque 4,000 wagons couverts, le premier ministre envisage-t-il de modifier la politique en matière de transports et d'intimer aux compagnies de chemins de fer de s'en tenir aux instructions du gouvernement fédéral?

M. Trudeau: J'ignore sur quelle rumeur se fonde la question du député. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il est mal informé.

M. MacKay: Ma question se fonde en partie sur un article qui a paru dans *Le Devoir* d'aujourd'hui. J'aimerais demander au premier ministre s'il souscrit aux propos du ministre, à savoir que le Canada a tout ce qu'il faut pour avoir un bon réseau ferroviaire, mais qu'il n'a pas de politique pour ce faire. Le premier ministre est-il d'accord avec cela?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois que c'est une bonne description de la situation dans laquelle se trouve l'opposition.

LES MESURES ENVISAGÉES FACE À L'ATTITUDE DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES QUANT À L'AFFECTATION DE WAGONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le ministre des Transports a indiqué à la Chambre la semaine dernière que les sociétés ferroviaires ne voulaient pas fournir de wagons pour le transport du blé et il a déclaré: «Même si on les payait, je ne suis pas certain qu'elles le feraient.» Étant donné cette déclaration du ministre, le premier ministre peut-il indiquer à la Chambre les mesures, s'il y a lieu, que le gouvernement compte prendre pour que les sociétés ferroviaires fournissent les wagons nécessaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le chef de l'opposition a certainement compris d'après la réponse que j'ai donnée à son collègue plus tôt que la rumeur en question était fausse. Par conséquent, si nous prenons des mesures, elles seront annoncées de la façon appropriée.

M. Stanfield: Le premier ministre pense-t-il qu'une déclaration faite à la Chambre, une déclaration du ministre des Transports, peut être considérée comme une simple rumeur?

M. Trudeau: Je ne voulais pas parler de la déclaration du ministre. Je voulais parler de l'incident des wagons auquel le chef de l'opposition fait certainement allusion.

M. Stanfield: Ma question avait trait à l'affectation de wagons et au fait que le ministre des Transports a déclaré à la Chambre que les sociétés ferroviaires ne voulaient pas en fournir, même si on les payait. Vu cette déclaration du ministre, je demande au très honorable premier ministre si le gouvernement prend des mesures à ce sujet et, si oui, lesquelles?

M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement prend des mesures à ce sujet. Quand j'ai répondu à la première question, j'ai dit que les mesures en question seront annoncées plus tard. Le gouvernement discute aujourd'hui de certains aspects de la question avec les ministres des Transports des quatre provinces de l'Ouest. Si nous ne le faisions pas, l'opposition nous accuserait probablement de préférer la confrontation à la discusion.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce sujet semble soulever un grand intérêt et de nombreux députés désirent poser des questions supplémentaires. Il serait peut-être plus sage de finir le premier tour de questions et de donner ensuite la parole aux députés de Vegreville, de Saskatoon-Biggar, de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et à d'autres.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX ET LES AMORTISSEMENTS ACCÉLÉRÉS CONSENTIS AUX INDUSTRIES DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et a trait aux augmentations très saisissantes de profits réalisés par les sociétés au pays, notamment ceux des industries de fabrication et de transformation. A-t-il l'intention de maintenir en vigueur les dégrèvements fiscaux consentis aux industries de fabrication et de transformation, et a-t-il en outre l'intention de maintenir la disposition relative à l'amortissement accéléré des investissements à laquelle elles sont devenues admissibles l'an dernier?

L'hon John N. Turner (ministre des Finances): Je vais déposer un rapport provisoire d'ici le 31 mars, comme je me suis engagé à le faire, sur les effets préliminaires, observables à cette étape, des dégrèvements fiscaux consentis aux sociétés œuvrant dans les secteurs de la fabrication et de la transformation; mais je laisserai au Parlement le soin d'en faire l'appréciation. Je répète cependant que je vois les dégrèvements fiscaux accordés aux secteurs de la fabrication et de la transformation comme des modifications structurelles à moyen et à long termes destinées à susciter une capacité accrue, et à créer plus d'emplois en raison de cette capacité industrielle accrue. Je suis heu-

reux de pouvoir dire à la Chambre, comme je l'ai fait l'autre jour, que l'on a créé 110,000 nouveaux emplois dans le secteur de la fabrication, soit 8,000 de plus que pour les six dernières années mises ensemble.

● (1120)

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je vais examiner le rapport que le ministre s'est engagé à déposer d'ici la fin du mois, mais j'aimerais lui demander en attendant quelles autres données il s'emploie à réunir que celles que lui fournira le questionnaire biaisé envoyé aux sociétés privées. Quelle autre enquête indépendante a-t-il fait faire sur la situation résultant de ses immenses concessions fiscales?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, cette enquête a été préparée par Statistique Canada sans participation de ma part. Je n'aurai pas vu le rapport au préalable lorsque je le déposerai, car je m'en suis bien gardé. Je crois cependant que les questions de ce questionnaire pourront être examinées relativement à toute base statistique que le député veut y attacher. Lorsque l'étude sera déposée, je demanderai tout simplement au député d'examiner les questions posées et de juger les réponses données.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas très bien comment le ministre des Finances peut s'attendre à ce qu'une entreprise lui dise qu'elle n'a pas profité de ces concessions, mais nous allons certainement examiner questions et réponses. Puis-je demander au ministre si, étant donné que la majeure partie de la perte de recettes fiscales est attribuable aux amortissements accélérés, à peu près le double de la perte attribuable à la réduction d'impôt, il a l'intention de maintenir ces amortissements accélérés au regard de l'équipement, ce qui coûte au contribuable plus de ½ milliard de dollars, et serait-il prêt à les faire étudier de nouveau par le Parlement en même temps que la réduction fiscale peut l'être aux termes d'une disposition de la loi?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, en faisant le calcul de ce qu'il en coûte aux Canadiens, le député ne doit pas seulement tenir compte de l'effet brut des réductions, mais aussi de l'augmentation des recettes fiscales dues à une activité accrue et à l'accroissement de l'emploi. Le député doit reconnaître comme un fait indéniable l'augmentation des emplois qui a eu lieu l'année dernière dans les secteurs de la fabrication et de la transformation, mouvement qui se maintient cette année. Il y a également eu un accroissement impressionnant de quelque 46 p. 100 des d'immobilisations projetées. C'était là le but des réductions d'impôts et . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Turner (Ottawa-Carleton): . . . ce but est en voie d'être atteint.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ENTRETIEN FUTUR DES APPAREILS BOEING 727 À WINNIPEG—LES INSTANCES DES MACHINISTES DE MONTRÉAL AU MINISTRE DES TRANSPORTS

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, en l'absence du ministre des Transports, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

La semaine dernière, des représentants des syndicats de machinistes de Montréal rencontraient le ministre des Transports au sujet de l'entretien des futurs *Boeing 727* à Winnipeg. Le premier ministre peut-il dire si des discussions ont effectivement été entreprises à ce sujet et, dans l'affirmative, quelle sera la réponse du cabinet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer tantôt, le ministre des Transports est actuellement en Colombie-Britannique, où il doit rencontrer les quatre ministres des Transports des provinces de l'Ouest. Il ne m'a pas fait rapport des réunions dont parle le député, mais j'appelle l'attention de l'excellent secrétaire parlementaire du ministre sur cette question et je suis sûr qu'il y donnera suite.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE-VOYAGEURS FERROVIAIRE À TERRE-NEUVE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire fait suite à la question posée par le député de Central Nova. Étant donné que le ministre des Transports a admis que la politique nationale passée des transports est critiquable et que l'un des aspects qui a soulevé le plus de protestations a été l'abolition du service-voyageurs à Terre-Neuve, le premier ministre étudiera-t-il avec son cabinet la possibilité de redonner ce très important service à Terre-Neuve?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je considère la question comme une requête adressée au ministre, et je la lui transmettrai.

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFICATIONS AUX ARTICLES DE LA LOI NATIONALE SUR LES TRANSPORTS RELATIFS À LA CONCURRENCE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du très honorable premier ministre. Étant donné l'avis exprimé par le ministre des Transports, dans sa déclaration de la semaine dernière à la Chambre, selon lequel le principe fondamental de la concurrence sur lequel s'est élaborée la politique globale et générale des transports au Canada est erroné, le gouvernement entend-il modifier la loi nationale sur les transports, étant donné que la libre concurrence est le fondement même de cette politique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne puis que répéter ce que j'ai dit en réponse à la première question posée ce matin, c'est-à-dire que le ministre présente actuellement au cabinet des aspects de la loi dont il préconise la révision. Certes, le principe fondamental qu'il a condamné, relativement à la loi nationale sur les transports que le Parlement a adoptée il y a quelques années, ne fait pas seulement l'objet d'une révision; il est également remis en question par un grand nombre des premiers ministres de l'Ouest, et c'est en réponse à tout cela que le ministre a fait son discours et qu'il procède actuellement à une révision de la loi.

LE PROGRAMME D'URGENCE POUR L'AFFECTATION DE WAGONS À GRAINS ET LE TRANSPORT DES CÉRÉALES DESTINÉES À L'EXPORTATION

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au premier ministre. Étant donné les déclarations du commissaire en chef de la Commission canadienne du blé selon lesquelles la position de nos exportations est menacée et que nous pourrions ne pas être considérés comme des fournisseurs de confiance à cause de la situation du transport, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le ministre ou le ministère des transports ont élaboré un programme d'urgence visant à assurer le transport des céréales d'exportation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme j'ai tenté de le signifier dans mes réponses antérieures, monsieur l'Orateur, le ministre doit présenter au Cabinet des propositions concernant les wagons de chemin de fer et j'ai déjà dit que les dispositions seraient annoncées de manière convenable.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, étant donné que la déclaration du ministre des Transports ne faisait qu'effleurer la question, la Chambre peut-elle être assurée que le ministre fera une déclaration à l'appel des motions annonçant les dispositions que lui ou son ministère entend prendre pour régler cette situation d'urgence?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le ministre nous a parlé assez longuement de cette question il y a seulement quelques jours. Si le député veut qu'il traite de certains autres aspects de la question, je suis sûr que les occasions seront nombreuses de le faire, soit lors de l'étude de ses crédits provisoires, soit les jours réservés à l'opposition, soit encore lorsqu'il nous parlera de ses initiatives ou de ses projets dans les jours et semaines à venir.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence donnera la parole au député de Saint-Jean-Est pour une dernière question supplémentaire sur le sujet vu que nous n'en sommes encore qu'à la première série de questions. Ensuite, la présidence l'accordera au député de Cape-Breton-The Sydneys.

L'ÉTUDE DES TRANSPORTS PAR VOIE TERRESTRE À TERRE-NEUVE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale en sa qualité de ministre des Transports suppléant. L'étude entreprise par la CCT sur les transports par voie terrestre à Terre-Neuve a-t-elle été terminée et, si oui, quand les résultats seront-ils publiés?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, que je sache, elle n'est pas terminée, mais je me renseignerai avec plaisir pour le député. Si je me souviens bien, le rapport devait être publié dès l'étude terminée. J'irai aux renseignements et les transmettrai aussitôt que possible au député.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LE PROJET D'INDEXATION DES PENSIONS DES CHEMINOTS RETRAITÉS ET LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, je pose ma question au très honorable premier ministre. La vie coûtant de plus en plus cher, où en sont les projets du conseil d'administration des chemins de fer Nationaux en vue de l'indexation urgente des pensions des employés à la retraite?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Encore une fois, monsieur l'Orateur, je dois prendre note de la question au nom du ministre.

M. Muir: Comme l'Association des retraités du CN a fait des instances auprès du premier ministre, des chefs des autres partis à la Chambre et de nombreux autres députés, et comme la question ne figurait pas à l'ordre du jour des réunions du CN de janvier et de février, le premier ministre s'occuperait-il personnellement de cette affaire pour savoir au juste quand ces hausses si urgentes seront accordées?

M. Trudeau: Je veillerai à ce que ces instances soient portées à l'attention du ministre, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PÉNURIE DE WAGONS POUR LE TRANSPORT DES POMMES DE LA C.-B.—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme les producteurs de pommes de la Colombie-Britannique doivent vendre moins cher aux conditionneurs des pommes de première qualité parce qu'il n'y a pas de wagons pour les expédier aux marchés, que compte faire le gouvernement au sujet de cette question extrêmement importante pour l'économie de la Colombie-Britannique?

● (1130)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je viens de le dire, le ministre compte faire une déclaration bientôt sur cette question de wagons et de wagons couverts.

M. Whittaker: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports, mais comme il n'est pas là, je l'adresse au premier ministre. Lorsqu'il présentera sa nouvelle politique de transport pour combler les lacunes de l'ancienne, le ministre des Transports demandera-t-il aux compagnies ferroviaires de répondre aux besoins des producteurs de pommes de la Colombie-Britannique?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le ministre tiendra pleinement compte de ces demandes.

Questions orales

LES RÈGLEMENTS PROVINCIAUX RELATIFS AU POIDS BRUT DES VÉHICULES—LES MESURES D'UNIFORMISATION ENVISAGÉES

M. Ed Nelson (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Transports n'est pas là, j'adresse ma question à son secrétaire parlementaire. Vu les inconvénients et les coûts que doivent subir les compagnies de transport routier à cause des différences entre les poids bruts autorisés par les provinces et vu les préoccupations des quatre provinces de l'Ouest à ce sujet, quelle mesure le ministre des Transports entend-il prendre pour qu'un poids de véhicule supérieur uniforme soit permis dans toutes les provinces des Prairies?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La chose est à l'étude, monsieur l'Orateur. Le ministre a également rencontré les représentants des camionneurs et nous attendons pour l'instant un rapport de ces représentants.

M. Nelson: Monsieur l'Orateur, puis-je demander s'il y a des entretiens avec les ministres provinciaux de la Voirie à ce sujet?

M. Guay (Saint-Boniface): Je ne saurais répondre à cette question à la place du ministre, monsieur l'Orateur, mais je suppose que ce sera là l'un des sujets abordés.

* * *

L'INDUSTRIE

LA HAUSSE DES PRIX DES BOIS D'ŒUVRE ET DES PRODUITS CONNEXES—LA SURVEILLANCE

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme la compagnie Domtar Limited, de Montréal, va hausser son bois de construction dans une proportion de $30 à $35 à partir du 1er avril, le ministre a-t-il fait une étude ou exercé une surveillance de ces hausses des prix dans l'industrie du bois et des produits connexes pour faire en sorte qu'elles ne soient pas préjudiciables comme celles du pétrole signalées dans le discours du trône et au sujet desquelles le premier ministre a annoncé des mesures?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je crois que la question relève plus particulièrement du ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Ritchie: Si vous le voulez bien, monsieur l'Orateur, je vais poser la question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre a-t-il fait une étude quelconque des hausses des prix dans l'industrie du bois de construction?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous avons suivi la situation de près. Par rapport au chiffre record atteint en avril l'an dernier, je crois, il y avait une réduction de 30 p. 100 à la fin de janvier. Elle fut suivie d'une légère hausse, je pense, de 15 p. 100 en février, mais on me dit que le prix du bois d'œuvre devrait baisser durant le reste de l'année.

LA MONTÉE DE L'INDICE DES PRIX DE GROS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉGLEMENTATION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question était destinée au ministre de la Consommation et des Corporations mais il vient de dire que ce genre de question, que je croyais de sa compétence, relève du ministre de l'Industrie et du Commerce. Je m'adresse donc au ministre en question. Comme l'indice des prix de gros a monté de 3.4 p. 100 en janvier et de 27 p. 100 l'an dernier, que les produits textiles ont augmenté de 5.5 p. 100 en un mois et les produits du bois, de 3.2 p. 100 le ministre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suppose que le député va poser sa question maintenant.

M. Stevens: Vous ne vous êtes pas trompé, monsieur l'Orateur. Le ministre songe-t-il à imposer des contrôles à l'un ou l'autre de ces produits ou à d'autres?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député a, je crois, parlé d'un certain nombre de produits qui sont importés au Canada et, notamment, de textiles. Il est clair qu'une politique instaurant des contrôles à l'importation ne ferait rien pour diminuer les prix de ces produits, étant donné qu'ils dépendent de l'offre et de la demande sur le marché mondial. Pour ce qui est des exportations, nous avons étudié la question très attentivement et, à mon avis, des contrôles à l'exportation freineraient la production. Ils auraient pour effet de ralentir l'augmentation de l'offre, alors que nous comptons sur cette augmentation pour mieux équilibrer l'offre et la demande.

M. Stevens: Je me demande si le ministre pourrait nous dire simplement s'il envisage d'imposer des contrôles sur des produits quelconques à l'heure actuelle?

M. Gillespie: Non, monsieur l'Orateur.

M. Stevens: Une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a la parole pour une dernière question supplémentaire, puis ce sera au tour du député de Winnipeg-Sud-Centre.

M. Stevens: Ma question s'adresse de nouveau au même ministre, monsieur l'Orateur. Étant donné que le pouvoir d'achat du travailleur moyen diminue de $5 par semaine et que les salaires réels diminuent de 2 p. 100 par an, alors que les bénéfices réels des sociétés ont augmenté de 35 p. 100, après impôts, le ministre peut-il préciser à la Chambre quels sont ceux pour qui l'année 1973 a été très bonne.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg-Sud-Centre.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES JUGEMENTS RENDUS PAR LES TRIBUNAUX EN MATIÈRE DE PENSIONS ALIMENTAIRES—LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné que 75 p. 100 de toutes les pensions alimentaires accordées par les tribunaux familiaux du Canada contre des maris qui ont déserté le foyer ne sont pas payés, et que cela coûte chaque année 365 millions de dollars aux contribuables canadiens, le ministre envisage-t-il de donner force de loi à une recommandation de la Commission de réforme du droit du Canada qui donnerait aux tribunaux familiaux les moyens d'enquête et d'application voulus pour retrouver la trace des pères en fuite, afin qu'ils payent les pensions alimentaires conformément aux ordres des tribunaux?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il s'agit en effet d'une recommandation contenue dans le rapport de la Commission sur la réforme du droit, mais comme l'indique d'ailleurs le rapport, il s'agit d'une matière qui est surtout de responsabilité provinciale et qui fera évidemment l'objet de discussions avec les provinces lorsque nous aurons l'occasion d'avoir des rencontres à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LA DIMINUTION DES CRÉDITS AFFECTÉS À LA RÉGION DE SUDBURY

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le Nord de l'Ontario connaît en été le taux de chômage le plus élevé de l'Ontario depuis quatre ans et comme le rapport de 1973 sur les perspectives d'emploi dans cette région prévoit beaucoup de chômage chez les jeunes cet été, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi le budget de Perspectives-Jeunesse pour la région de Sudbury a été coupé de 33 p. 100, alors que celui du reste de l'Ontario n'a été diminué que de 14 p. 100?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère bien que nous n'allons pas discuter chaque jour pendant la période des questions, du budget de chaque circonscription en détail au sujet du programme Perspectives-Jeunesse. Cela risque de nous causer des problèmes et des difficultés. Le ministre pourrait répondre brièvement, après quoi, nous passerons à la question suivante.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, les affectations définitives n'ont pas encore été faites.

Questions orales

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'OPPORTUNITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PÉTROLES EN PLUS D'UNE SOCIÉTÉ NATIONALE

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A la suite de la réunion du premier ministre, la semaine dernière, avec les ministres de l'Alberta et de la Sakatchewan, le gouvernement envisage-t-il d'établir une agence de commercialisation des pétroles en plus d'une société nationale des pétroles?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, un conseil national de commercialisation des pétroles est un des mécanismes par lesquels nous pourrions faire établir des prix nationaux pour ces produits au Canada. On en discute beaucoup à l'heure actuelle.

* * *

LES PÊCHES

L'AIGLEFIN—LES OPÉRATIONS DES PÊCHEURS AMÉRICAINS DANS LES EAUX INTERDITES—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Charles E. Haliburton (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On s'était entendu à la conférence de la CIPAN, en juillet dernier, pour respecter un accord international en vue de protéger l'aiglefin, l'espèce de poisson de fond la plus recherchée, au cours de la saison du frai. Il paraît que, contrairement à cet accord, des pêcheurs américains en ont pris des centaines de milliers de livres ces deux dernières semaines dans le secteur interdit, ce qui a sans nul doute nui à la reconstitution des stocks et à la conservation pour des années à venir. Quelles mesures le ministre a-t-il prises ou prendra-t-il pour voir à ce que les pêcheurs américains soient interdits et exclus de ce secteur?

● (1140)

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous allons veiller à ce que tous ces accords internationaux soient respectés, monsieur l'Orateur.

L'OBSERVATION DU RÈGLEMENT DE LA CIPAN PAR LES PAYS SIGNATAIRES DE L'ACCORD—L'INTERDICTION DE LA PÊCHE DANS LES BANCS GEORGE ET BROWN

M. Lloyd R. Crouse (South-Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Pêches. Étant donné les périodes de fermeture indiquées à la page 4 du décret du conseil du 15 janvier 1974, le ministre dirait-il à la Chambre si les navires de tous les pays respectent le règlement de la CIPAN et s'ils cessent de pêcher dans cette partie des Bancs George et Brown, ou l'interdiction ne s'applique-t-elle qu'aux pêcheurs canadiens?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, on me dit que tous les pays autres que les États-Unis respectent rigoureusement le règlement.

Questions orales

M. Charles E. Haliburton (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Environnement et des Pêches ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait-il l'obligeance de nous dire s'il existe en ce moment un accord international sur la pêche de l'aiglefin?

M. Davis: Monsieur l'Orateur, il y a l'engagement pris à la dernière conférence de la CIPAN, réunissant les 16 nations qui pêchent dans l'Atlantique nord.

* * *

LES PENSIONS

LE CAS DES CHEMINOTS—LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Étant donné que le ministre a promis ici même à la Chambre, en août dernier, et de nouveau en février, qu'il nommerait un commissaire pour étudier tous les aspects des problèmes des cheminots, y compris la situation de tous ceux qui sont à la retraite au Canada, peut-il nous dire quand ce commissionnaire sera désigné?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas de ce que j'avais dit exactement. Je me souviens avoir déclaré aux parties elles-mêmes que nous envisagions de nommer un commissaire si elles ne pouvaient parvenir à s'entendre entre elles. Je tiens à dire au député qui, je le sais, s'intéresse de près à la question, que nous serions disposés à envisager sérieusement cette possibilité, mais à la suite de consultations avec les parties, nous saurons si la question pourra se régler de cette façon.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre va-t-il essayer de régler cette affaire et fera-t-il une déclaration à la Chambre d'ici quelques jours?

M. Munro (Hamilton-Est): On m'a fourni des renseignements que je suis en train de vérifier. Je ne voudrais pas en parler à la Chambre en ce moment, car je ne suis pas certain de leur exactitude, mais je pense qu'il y aura bientôt un déblocage vers la solution du problème. Je vais donc me renseigner et j'aviserai le député.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES BLESSURES SUBIES PAR LES JOUEURS DE HOCKEY «MIDGETS» DE VERDUN À MOSCOU PAR UNE ÉQUIPE SOVIÉTIQUE—ON DEMANDE QUE DES INSTANCES SOIENT FAITES

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[M. Davis.]

Vu l'incident sanglant survenu à l'aréna du parc Saholniki, à Moscou, en fin de semaine, alors que de jeunes joueurs âgés de 14 et 15 ans, originaires de Verdun, au Québec, ont été assaillis brutalement et sérieusement blessés par les «Midgets» soviétiques, au cours d'une mêlée comme il ne s'en est jamais produit dans l'histoire du hockey, le ministre entend-il protester auprès de l'ambassade de l'URSS et exiger compensation pour ces actes de barbarie?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'hésiterais à prendre cet engagement, mais je vais sûrement me renseigner sur les circonstances. Je suis certain que le gouvernement soviétique lui-même avait espéré que ces matches favoriseraient la bonne entente internationale.

[*Français*]

M. Wagner: Je désire poser une question supplémentaire. Le ministre entend-il exiger de l'ambassade du Canada à Moscou un rapport complet sur cet incident et acceptera-t-il de le rendre public à la Chambre dès qu'il l'aura reçu?

[*Traduction*]

M. Sharp: Il y aura sûrement une enquête. Je ne peux promettre de publier le rapport, mais j'espère pouvoir fournir une explication si j'en obtiens une.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE AUPRÈS DES BANQUES POUR UNE RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Comme il a souvent rappelé la grande influence des taux d'intérêt américains sur les taux canadiens, a-t-il communiqué dernièrement avec les banques à charte canadiennes pour les inciter à suivre l'exemple des banques à charte américaines qui ont réduit leurs taux de base plusieurs fois ces dernières semaines, pour que les emprunts coûtent moins cher aux Canadiens et que notre dollar ait de nouveau la même valeur que le dollar américain?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la différence entre les taux à court terme des États-Unis et ceux du Canada s'explique surtout par la différence entre les conjonctures économiques des deux pays, le Canada étant en bien meilleure position que les États-Unis. Je suis de près la fluctuation des taux d'intérêt, comme le fait le gouverneur de la Banque du Canada, dans l'intention de renforcer les taux de change d'une part et d'accroître la masse monétaire d'autre part.

M. Hees: Le ministre et ses collègues daigneraient-ils se mettre à pédaler à une allure beaucoup plus rapide que ces derniers temps?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit d'une instance.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES MESURES VISANT À ASSURER QUE TOUTES LES AUGMENTATIONS DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE SOIENT REÇUES PAR LES BÉNÉFICIAIRES

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Dernièrement, on annonçait par un communiqué publié dans les journaux l'augmentation des pensions versées aux personnes âgées. Cette fois, le ministre a-t-il pris des dispositions pour que cette augmentation aille directement aux personnes âgées, afin d'éviter que les gouvernements provinciaux, et surtout celui du Québec, volent cette augmentation en procédant à des diminutions d'aide sociale ou encore à des augmentations de loyer dans les foyers d'hébergement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'ai eu l'occasion de soulever encore récemment cette situation particulière auprès de mes collègues et particulièrement auprès de mon homologue du Québec, et j'espère que la situation en avril sera satisfaisante pour tous les intéressés.

M. Caouette (Charlevoix): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Étant donné qu'il s'agit encore d'une disposition «à compter du mois d'avril», le ministre prévoit-il établir une formule pour garantir l'augmentation aux personnes âgées, sans qu'on soit obligé de passer son temps à «se battre» avec les provinces?

M. Lalonde: Monsieur le président, il ne s'agit pas de «se battre» avec les provinces. Celles-ci administrent les résidences pour personnes âgées et ont la responsabilité de déterminer le prix des loyers. Les instances et les pressions doivent être faites directement auprès des gouvernements des provinces, et non pas par un diktat venant de moi.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

DEMANDE D'EXPOSÉ DES MESURES ENVISAGÉES POUR UNE RÉFORME DU SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET UNE REVALORISATION DU DOLLAR CANADIEN

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre ayant omis, durant sa déclaration l'autre jour, d'aborder le problème des relations monétaires internationales, de la valeur de l'or, de la réforme du système monétaire international et, si je puis me permettre de le dire, du changement de politique à l'égard de la valeur du dollar canadien, n'estimerait-il pas opportun de faire une déclaration à la Chambre pour l'informer de ce qui se passe avec le dollar canadien, puisqu'il a évité certaines des questions que nous lui avons posées ce matin?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je prie le député de bien vouloir m'excuser. J'ai estimé qu'en trente minutes il me fallait surtout traiter de questions nationales.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Quelques-unes d'ordre politique.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Peut-être pourrions-nous discuter une autre fois de la situation internationale, comme je me propose de le faire.

* * *

LA SANTÉ

LE RAPPORT MÉDECINS-PATIENTS—L'ADMISSION DE MÉDECINS ÉTRANGERS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisqu'il a exprimé le souhait que le rapport médecins-patients soit de 600 et que le discours du trône n'a fait aucune allusion à ce sujet, je lui demanderais s'il envisage de proposer des mesures législatives ou des règlements en vue de réaliser son désir qui, je l'espère, ne le sera pas, car je trouve le rapport un peu excessif.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je n'ai pas exprimé l'espoir que la relation soit de un à 600. J'ai simplement rapporté que dans les milieux d'experts en ce domaine, dans les divers pays, l'objectif d'un à 600 était considéré comme raisonnable.

L'objectif pour le Canada n'a aucunement été fixé d'une façon définitive. Cette question fera encore l'objet de discussions avec les provinces, puisque ce sont celles-ci qui auront tout de même le dernier mot pour décider de la proportion de médecins que chaque province désire avoir sous sa juridiction par rapport à sa population.

[*Traduction*]

M. Korchinski: Étant donné que tous les Canadiens bénéficient de l'assurance-maladie, envisage-t-il d'étudier avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration la possibilité de retenir les demandes de visas d'immigration présentées par des médecins étrangers afin de préserver le rapport qu'il a lui-même fixé?

[*Français*]

M. Lalonde: L'honorable député, je pense, n'a pas compris ma première réponse. Il ne s'agit pas d'un niveau que j'ai moi-même établi ou qui est établi pour le Canada. Il s'agit simplement d'un niveau généralement reconnu.

Au sujet des consultations avec mon collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je répète qu'il est bien clair qu'aucune mesure ne serait prise à cet égard, à moins que ce ne soit à la suite de décisions des provinces quant à la détermination d'un certain nombre de médecins tombant sous leur juridiction.

* * *

● (1150)

[*Traduction*]

LA COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA NOMINATION DE MEMBRES SPÉCIAUX—LE CAS DES INDIENS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Étant donné

que la Commission des libérations conditionnelles a été revivifiée et renforcée, le ministre peut-il nous dire à quelle date il sera à même de faire une déclaration concernant la nomination des dix membres spéciaux approuvée par le Parlement lors de la dernière session et peut-il nous dire si ces membres spéciaux comprendront deux personnes d'origine indienne?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai fait subir des entrevues aux candidats éventuels ces dernières semaines et j'espère procéder aux nominations sous peu. Parmi les personnes que j'ai interrogées se trouvent plusieurs autochtones.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, le ministre dirait-il s'il est prêt à adopter à l'égard de la Commission des pénitenciers la même attitude éclairée qu'à l'égard du président de la Commission nationale des libérations conditionnelles?

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET DE DÉCENTRALISATION DU MINISTÈRE

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné que le ministre a déclaré, lors de la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, que son ministère serait décentralisé de façon que 70 p. 100 de son personnel soit basé à l'extérieur et 30 p. 100 à Ottawa, soit exactement l'inverse de la répartition actuelle, pourquoi ce programme tarde-t-il à être mis en vigueur et que fait le ministre au sujet de l'hémorragie de hauts fonctionnaires vers d'autres ministères?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas pouvoir donner une réponse complète à cette question dans les limites que vous m'imposerez sans doute. Je puis dire que la décentralisation est en cours. Un grand nombre de personnes ont déjà été affectées aux bureaux locaux et la plupart des postes supérieurs ont été pourvus. Je serai très heureux de répondre par la suite à toute autre question que le député aimerait me poser en comité ou ailleurs.

M. Roche: Comment le ministre s'y prendra-t-il pour réaliser la décentralisation de la prise de décisions sans déplacer les nombreux fonctionnaires de carrière qui demeurent à Ottawa et par la même occasion, sans risque de double emploi ou d'augmentation des effectifs locaux?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cette question semble prêter à controverse. Le ministre et le député pourraient peut-être s'entendre pour reprendre le débat après la période des questions.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES FUITES DE RENSEIGNEMENTS SECRETS—LA DEUXIÈME ENQUÊTE—LES VUES DU MINISTRE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre voudrait-il nous dire si son ministère ou l'ACDI font une deuxième enquête sur les divulgations non autorisées de renseignements secrets?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, mais sans viser de but précis, monsieur l'Orateur. Il n'y a aucun suspect en cause.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre est-il prêt à affirmer qu'il est convaincu que la démission qu'il a acceptée dernièrement, a mis un terme aux divulgations non autorisées qui, le cas échéant, se font à la Chambre?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'espérais que tous les députés se rendraient compte que pour le fonctionnaire intéressé, cela avait été un dénouement assez tragique et que chacun agirait en conséquence. Quant à moi puisque l'affaire relève de mes fonctions, j'ai donné ordre de prendre plus de précautions à l'avenir.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES ENVISAGÉES EN FAVEUR DES ÉLEVEURS DE BESTIAUX

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, permettez que je vous félicite d'accorder la vedette aujourd'hui aux députés de l'arrière-ban. La qualité des questions n'en est que meilleure.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'était le cas jusqu'à présent.

M. Cullen: Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné les graves difficultés auxquelles sont aux prises les éleveurs canadiens, lesquelles leur coûtent quotidiennement des milliers de dollars, le ministre ou le ministre des Finances est-il prêt à faire une annonce d'ici quelques jours sur les mesures qui seront prises à court et à long terme pour régler ce problème?

Une voix: Une bonne question!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà dit, vendredi dernier je crois, diverses suggestions nous sont soumises et nous sommes en train de les étudier. Je ne suis pas prêt pour l'instant à préciser les solutions qui viendraient en aide aux gens en difficultés, car nous sommes en train de les examiner.

* * *

LA SANTÉ

DEMANDE D'AFFECTATION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES RECHERCHES MÉDICALES

M. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné les fonds insuffisants que le gouvernement affecte à la recherche médicale au Canada, ce qui causera l'arrêt de nombreux projets de recherche nécessaires et empêchera de jeunes et brillants médecins de se lancer dans la recherche, peut-on espérer que le ministre va reconsidérer sa position et affecter plus d'argent à la recherche médicale nécessaire?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, on a accordé cette année beaucoup plus d'argent que l'an dernier au Conseil de recherches médicales. Deuxièmement, l'argent réservé à la recherche médicale sera toujours insuffisant. Je ne partage d'ailleurs pas l'affirmation du député à l'effet que de nombreux projets de recherche devront être interrompus. Tels ne sont pas les renseignements que je possède à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA PROTECTION DE L'ÉLEVAGE BOVIN ET PORCIN ET DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question adressée au ministre de l'Agriculture est peut-être dans la même veine que celle du député de Sarnia-Lambton. Étant donné que 90 p. 100 de l'augmentation du revenu agricole qui s'est élevé à 1.4 million de dollars, de 1972 à 1973 sont allés aux producteurs de blé et de céréale et seulement 7 p. 100 environ aux producteurs de bœuf, de porc et de lait, quelles mesures concrètes et quels stimulants le gouvernement compte-t-il mettre en œuvre dans l'immédiat afin de s'assurer que cette dernière catégorie de producteurs demeure dans ce domaine de l'agriculture au lieu de partir, si le ministre me permet le jeu de mots, pour des espaces plus verts?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, dans le discours du Trône, nous avons donné un aperçu des mesures que nous comptons mettre en œuvre, et nous espérons qu'avec l'appui des agriculteurs et de mes homologues provinciaux nous pourrons le faire aussitôt que possible. Dans combien de temps, je ne saurais le dire pour le moment. Je me rends compte, comme le député, qu'il est très important d'offrir à ces gens certains stimulants et de leur donner certaines garanties pour les garder dans le domaine de la production. Je ne suis pas certain de l'exactitude des chiffres cités par le député, mais je sais parfaitement qu'il faut que cette catégorie de producteurs obtienne un revenu raisonnable, sans quoi ils abandonneront ce genre d'exploitation.

DEMANDE DE PROGRAMME DE VERSEMENTS D'APPOINT EN FAVEUR DES ÉLEVEURS DE BÉTAIL DE BOUCHERIE ET D'ABANDON DU PROJET DE MAJORATION DES TARIFS

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire au ministre de l'Agriculture est du même ordre. Étant donné que les éleveurs de l'Ouest seraient en très mauvaise posture si le gouvernement nous proposait des tarifs élevés pour le transport des bœufs vers le marché américain ou en sens inverse, le ministre pourrait-il garantir à la Chambre, qu'en vue d'essayer de résoudre ce problème, le gouvernement s'en tiendra au principe du libre-échange et présentera en fait un programme de versements d'appoint temporaires?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je pense que le collègue du député a posé la même question la semaine dernière. J'ai dit que nous examinions de nombreuses propositions différentes dont celle-ci. Je suis également prêt à rendre visite à mon homologue américain et à discuter de ce problème de contingentement, de la politique tarifaire et également du problème du DES.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donnera la parole au représentant de Saint-Jean-Lancaster. Nous passerons ensuite à l'ordre du jour.

* * *

LES PORTS

SAINT-JEAN—L'INCENDIE DES QUAIS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Tom Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant des Transports. Étant donné les dégâts de 3 millions de dollars causés par l'incendie des quais du port de Saint-Jean pendant la fin de semaine, le ministre suppléant pourrait-il nous assurer que l'on fera une enquête complète sur les pertes et que le gouvernement fera dès que possible une déclaration quant à son intention de compenser des pertes?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre suppléant des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense pouvoir répondre oui aux deux questions. Nous trouvons tous que cet incendie est malheureux. On m'a dit ce matin que l'enquête dont parle le député avait commencé. Dès que l'on aura quelque chose à dire sur le problème comme sur la solution provisoire, je me ferai un plaisir de le communiquer, ou le ministre des Transports le fera.

M. l'Orateur: Le représentant du Yukon invoque le Règlement.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, comme le président du Conseil privé a su résister aux flatteries du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui a trait à la présentation du bill tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui en son nom, peut-être serait-il prêt, du consentement unanime de la Chambre, à revenir à la présentation des bills pour présenter celui qui est inscrit en mon nom à la page 10 du *Feuilleton* et qui porte sur le même sujet, probablement dans exactement les mêmes termes.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je vais proposer sous peu la première lecture du bill qui a été réservé tantôt; ainsi, mes amis auront la chance de l'appuyer.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé invoque le Règlement.

* * *

● (1200)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA DURÉE DES DISCOURS POUR LE DERNIER JOUR DU DÉBAT SUR LE DISCOURS DU TRÔNE

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est le dernier jour du débat sur le discours du trône et un grand nombre de députés souhaitent prendre part au débat. Comme les représentants des partis sont parvenus à une entente après discussions à ce sujet, peut-être serait-on d'accord pour limiter à 20 minutes le premier

discours de chacun des représentants des partis, et à 15 minutes tous les autres discours qui suivront aujourd'hui. Si la chose est jugée acceptable, peut-être pourrions-nous en faire un ordre de la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur. Je pense qu'il était également entendu que le temps supplémentaire serait tabou.

M. l'Orateur: Est-on d'accord sur la proposition, ainsi que sur le tabou?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le vendredi 8 mars, de la motion de M. Stollery: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône qu'il a fait à l'ouverture de la session.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je me joins aux autres députés pour souhaiter la bienvenue à Rideau Hall au Gouverneur général et à Mme Léger. Je félicite également de député de Spadina (M. Stollery) et le député de Sherbrooke (M. Pelletier) qui ont proposé et appuyé en termes si éloquents l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont montré ainsi à quel point leurs commettants, à l'instar du parti libéral, sont chanceux de les avoir comme représentants.

Durant la période de temps qui m'est allouée, je parlerai de certaines initiatives que le gouvernement a prises pour favoriser l'expansion industrielle du Canada.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, bien des choses se sont produites depuis le dernier débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Le Canada s'est joint à 101 autres pays commerçants lors de la conférence de Tokyo concernant les négociations commerciales multilatérales en vue de libéraliser davantage le commerce mondial.

Vous vous souvenez du cadre de la politique de développement industriel dont j'ai parlé à de nombreuses reprises. Cette politique comprend les objectifs et les stratégies industrielles, un ensemble cohérent de politiques industrielles s'appliquant à certaines industries en particulier. Au cours de l'année écoulée, nous avons fait des progrès considérables dans l'élaboration d'un ensemble cohérent de politiques industrielles et dans la formulation de stratégies industrielles précises devant s'appliquer à des secteurs industriels précis. Nous avons donc aidé à structurer une base industrielle solide qui s'affermira au fil des ans.

La Chambre a aussi adopté la loi sur l'examen de l'investissement étranger qui, après sa proclamation prochaine—et je souligne que sa proclamation est prochaine—assurera, de par la loi, qu'à l'avenir l'investissement étranger apportera au Canada des avantages importants. Cela permettra aux Canadiens de mieux préparer leur propre avenir économique.

Les députés sont au courant du rôle important que la Société pour l'expansion des exportations a joué et jouera en assurant un financement concurrentiel qui permet l'exportation de marchandises canadiennes et de services connexes. Ils devraient aussi être au courant des bénéfices directs que cette société apporte aux Canadiens grâce au développement de la technologie et à l'aide directe ou indirecte accordée à des centaines, voire des milliers, de petites entreprises canadiennes. Les députés se rappelleront qu'en avril dernier la Chambre a adopté un bill provisoire tendant à porter à 1.5 milliard de dollars le total des prêts à long terme de la Société pour l'expansion des exportations. A cette occasion, j'ai fait allusion à la préparation d'un bill plus complet. Ce bill devrait prévoir des prêts permettant à la société d'assumer des opérations à très long terme. J'espère pouvoir en dire davantage lors du débat à l'occasion de la deuxième lecture.

La petite entreprise est essentielle au progrès de notre industrie et à la prospérité de notre économie dans les années à venir. Elle aussi sera grandement favorisée par la Banque fédérale pour le développement des entreprises, société autonome de la Couronne dont j'ai annoncé à la Chambre la création en juillet dernier. Mettant à profit l'expérience de l'ancienne Banque de développement industriel et du programme de consultation pour petites entreprises, la Banque fédérale devra répondre aux trois principaux besoins de la petite entreprise, savoir, l'accès à des sources plus généreuses et plus souples de financement, l'orientation et la formation en matière de gestion, ainsi que l'information sur la façon de mieux profiter des autres programmes et des autres services. Le projet de loi d'autorisation sera présenté au cours de la présente session.

Par suite des initiatives prises par le gouvernement et de la Conférence sur les perspectives économiques des provinces de l'Ouest, nous travaillons, en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux intéressés, à favoriser une plus grande industrialisation de l'ouest du Canada en mettant davantage à profit ses immenses richesses naturelles.

Nous avons progressé dans d'autres secteurs. Par exemple, mon ministère a décentralisé et renforcé ses bureaux régionaux afin que nos services soient plus proches des hommes d'affaires. Nous songeons aussi à introduire le système métrique. Je vais présenter un projet de résolution mixte aux deux Chambres du Parlement durant la présente session afin de chercher à obtenir l'adoption du système métrique.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, j'aimerais m'arrêter sur la mise en valeur plus poussée de nos ressources avant l'exportation. Depuis la Confédération, les gouvernements canadiens se sont attaqués à un problème qui se pose au Canada, soit celui-ci: comment tirer le maximum de bénéfices des ressources naturelles dont nous disposons en abondance? Nous avons toujours reconnu pour la plupart qu'il serait possible d'augmenter notre rentabilité économique en transformant davantage nos ressources nous-mêmes. Nous en sommes convenus, monsieur l'Orateur, mais nous avons peu agi.

Depuis la Confédération, le Canada s'est plus ou moins conformé en principe à l'ancienne politique nationale de sir John A. Macdonald. Il s'agissait essentiellement d'une politique de hauts tarifs, qui érigeait un mur pour protéger nos industries naissantes contre la concurrence de leurs voisins du sud.

L'ancienne politique nationale a fonctionné assez bien durant le premier demi-siècle. Par contre, en regardant les

50 dernières années, on se rend davantage compte que les libéraux en étaient venus à craindre les effets des tarifs protecteurs sur l'efficacité et l'esprit d'initiative de l'industrie manufacturière canadienne. Certes, seule une politique nationale fondée sur une forte protection du marché canadien ne saurait suffire à modifier en profondeur le degré de transformation de nos propres ressources nationales. Notre marché était alors trop limité; il l'est toujours. Vous savez tous que le Canada est un des principaux pays industrialisés, mais c'est lui qui possède le plus petit marché d'eux tous.

Par ailleurs, les autres grands pays industrialisés, le Japon, les pays d'Europe et, de plus en plus, les États-Unis, dépendent toujours davantage de matières premières qu'ils doivent importer pour alimenter leurs industries. Ils ont eu accès aux matières premières, comme celles du Canada, à des tarifs douaniers très réduits, sinon inexistants. Mais ils ont, eux aussi, protégé au moyen d'un régime tarifaire leurs propres produits ouvrés, ceux qui représentent des emplois et des spécialisations. De fait, plus un pays atteint un degré avancé de transformation de ses produits, plus il élève le tarif de la douane sur les produits qu'il importe. Voilà la situation à laquelle nous faisons face en tant que pays industrialisé qui doit faire concurrence à d'autres.

Bien sûr, il s'est produit autre chose depuis 50 ans qui n'a pas servi à stimuler la valorisation des ressources canadiennes au Canada. Je songe à la vague de fond d'investissements étrangers, non pas comme tels, mais comme moyen de permettre l'achat et le contrôle de nos ressources. La montée en flèche de l'emprise étrangère sur nos industries de fabrication, et celle encore plus prononcée de l'élément étranger dans certains secteurs de notre industrie primaire ont eu de graves résultats.

● (1210)

Un des grands paradoxes de notre histoire tient à ce que les politiques tendant à protéger les industriels canadiens contre la concurrence étrangère au moyen de tarifs douaniers ont complètement échoué et n'ont nullement protégé nos fabricants et nos industries secondaires du contrôle étranger. En fait, ces politiques ont encouragé la création de filiales et la prise de possession d'entreprises canadiennes existantes. En réalité, la façon d'aborder l'investissement étranger, cette politique de laissez-faire, ont effectivement travaillé contre la mise en valeur de nos ressources. Les sociétés qui exportaient les matières premières à leurs filiales et à leurs clients avaient tout intérêt à maintenir les choses telles qu'elles étaient.

Je le répète, monsieur l'Orateur, la plupart des Canadiens estiment que nous devrions transformer plus de nos matières premières avant de les exporter. Toutefois, jusqu'à récemment, on n'a guère fait plus que d'en parler. Pour ce qui est de la valorisation des ressources canadiennes, au sens d'initiatives et de nouvelles mesures, nous avons accompli davantage l'an dernier que dans toute année depuis le début de la Confédération. Nous avons probablement accompli davantage l'année dernière qu'en 50 ans.

A titre d'explication, j'aborderai plus précisément six grands sujets reliés à la question. Tout d'abord, nous avons adopté des réductions du taux d'impôt sur le revenu des entreprises de fabrication et de transformation secondaire pour que l'industrie canadienne soutienne la concurrence des régimes fiscaux d'autres pays et pour favoriser l'expansion de la transformation au Canada. Cette mesure a été prise il y a un an.

Deuxièmement, dans les négociations du GATT en cours, nous essayons de faire accepter des taux communs ou nuls dans certains secteurs. Comme je l'ai souvent dit au cours d'assemblées publiques, le Canada cherchera à renverser ou à ralentir considérablement la tendance du commerce de matières premières—qui empêchait l'établissement au Canada d'industries de transformation capables de faire front à la concurrence mondiale. Nous avons été encouragés par la fait que, pour la première fois, l'approche par secteurs contituera une technique de négociation lors des prochains pourparlers. Cela impliquera la négociation d'un commerce libre, ou plus libre, depuis les matières premières jusqu'au produit fini, dans les secteurs industriels comprenant des catégories de produits fort interdépendantes. Ainsi, le secteur du zinc pourrait désormais comprendre les minerais et concentrés de zinc, le métal de zinc, les alliages et les moulages de zinc. Quant au secteur des pâtes et papiers, il pourrait comprendre la pâte de bois, le papier journal, les papiers et cartons d'emballage en vrac, les papiers de qualités et même certains imprimés dans certaines fabriques de papier. Le succès de cette approche par secteurs dans les négociations du GATT présenterait de nombreuses perspectives nouvelles pour le Canada.

Troisièmement, nous avons adopté une politique de l'énergie qui doit satisfaire tous les besoins des Canadiens à des prix inférieurs à ceux des marchés mondiaux. On pourrait peut-être se demander quelle importance elle revêt pour la valorisation. Deux grandes raisons pourraient être invoquées, je crois.

Tout d'abord l'énergie est indispensable à la valorisation. C'est probablement chez nous l'industrie qui en requiert le plus et des approvisionnements d'énergie à un coût relativement peu élevé contribueront énormément à accroître les avantages d'installations de transformation au Canada et à contre-balancer certains des désavantages qui accablent actuellement les industries canadiennes, avantages et désavantages que nous avons par rapport aux autres pays. Je n'ai pas besoin s'insister sur la rigueur de nos hivers, sur les longues distances à parcourir et sur les coûts élevés de transport.

La seconde raison pour laquelle cela est important, c'est que le pétrole et le gaz naturel servent à alimenter des industries canadiennes dont le potentiel est considérable. Je fais bien sûr allusion à l'industrie pétrochimique canadienne, dont le développement a été freiné parce que le prix des matières premières a par le passé été plus élevé pour les transformateurs canadiens que celui que pouvaient obtenir leurs concurrents américains.

Les députés n'ignorent pas que le coût de l'énergie connaît une hausse beaucoup plus brutale dans d'autres pays industrialisés. Le Canada a l'occasion de se donner une politique énergétique qui contribuera à l'amélioration de la situation et dont les effets ne seront pas neutralisés par des coûts plus élevés. Que l'on y songe un instant. Si l'industrie canadienne, et en particulier, l'industrie secondaire de transformation devait payer les prix internationaux, qu'est-ce qui nous inciterait économiquement à faire la transformation, par exemple, du minerai canadien au Canada plutôt qu'au Japon?

La quatrième initiative que je veux mentionner est la loi sur l'examen des investissements étrangers aux termes de laquelle des propositions tendant à accroître la transformation de nos ressources naturelles avant exportation entreront en ligne de compte dans l'évaluation de la question des avantages pour le Canada. Ce sera une mesure importante, un levier puissant pour assurer une plus

grande transformation de nos ressources naturelles au Canada.

Cinquièmement, nous appuyons activement cette transformation accrue par l'encouragement à la recherche et à la mise au point aux termes de nos divers programmes d'apport. Ces derniers sont de grande envergure. Je vais les décrire brièvement. Aux termes du programme PAIT, nous favorisons la mise au point de procédés de raffinage comme la transformation continue du cuivre. Nous avons collaboré avec l'Alberta et le secteur privé pour trouver de nouvelles utilisations du soufre par l'intermédiaire du Sulphur Utilization Development Institute. Nous avons appuyé l'industrie du bois de nombreuses et diverses façons. Je n'en mentionnerai que quelques-unes. Par exemple, nous avons participé à la mise au point de nouvelles utilisations du peuplier, une essence qui est actuellement sous-utilisée. Nous travaillons aussi de concert avec la Hardwood Plywood Association à la mise au point d'un contreplaqué mince pour l'exportation.

Nous participons présentement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Conseil des industries forestières à un programme d'expansion des marchés outre-mer destiné en partie à favoriser nos exportations de bois d'œuvre, surtout sur le marché nippon, par la vente de maisons en pièces détachées. Nous fournissons de l'aide à un certain nombre de projets visant à promouvoir la transformation plus poussée des grains et des graines oléagineuses et nous collaborons au financement d'un projet pilote en Saskatchewan en vue de mettre au point la technologie propre à l'extraction des protéines, de l'amidon et des huiles des grains et des graines oléagineuses.

Sixièmement, nous avons présenté la semaine dernière des modifications à la loi sur les licenses d'exportation et d'importation susceptibles de valoriser davantage nos ressources. Quoi qu'il en soit, j'insiste sur le fait que cette politique de valorisation sera appliquée avec souplesse et discernement. Les situations varient avec les produits. Dans certains cas, il pourra être comme il l'a toujours été plus avantageux au point de vue économique d'exporter certains produits dans leur état à peu près naturel; cependant, lorsque la valorisation des ressources canadiennes pourrait présenter des avantages sérieux et permanents—ces cas, à notre avis, devraient être nombreux—nous comptons bien que l'industrie canadienne saura profiter par elle-même de l'occasion. Les mesures restrictives ou coercitives devraient s'avérer inutiles. De toute façon, le gouvernement dispose des moyens nécessaires pour arriver à ses fins lorsque l'industrie ne saura pas saisir comme elle devrait les occasions qui se présentent. L'un de ces moyens—j'insiste encore qu'il ne serait utilisé qu'en dernier recours—serait l'imposition de contrôles à l'exportation.

● (1220)

Les députés savent que le gouvernement a l'intention de leur demander d'approuver une loi qui lui permettra d'imposer des contrôles sur certaines ressources canadiennes non transformées. Je veux parler, bien sûr, du bill C-4 que nous devons examiner en première lecture.

Je n'ai pas le temps d'examiner les principaux débouchés de l'industrie pétrochimique, débouchés qui au cours des prochaines années et certainement d'ici la fin de cette décennie vont demander des investissements de plus de 1 milliard de dollars. Ici, la valeur va augmenter dans des proportions très importantes. J'espère pouvoir discuter de ces perspectives avec le gouvernement de l'Alberta à la fin de la semaine.

[M. Gillespie.]

Monsieur l'Orateur, je regarde l'horloge et je vois que le temps qui m'était imparti est sur le point d'expirer. Je remercie la Chambre de m'avoir écouté.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, tout d'abord j'aimerais me joindre à mes collègues pour féliciter notre nouveau gouverneur général et son épouse et leur transmettre les félicitations des citoyens de Swift Current-Maple Creek. J'aimerais également remercier le motionnaire (M. Stollery) et le co-motionnaire (M. Pelletier) de l'Adresse. Le premier ministre (M. Trudeau) leur a fait là un grand honneur.

Le discours du trône est formulé dans des termes très généraux et je vois que les problèmes de l'Ouest canadien attendent toujours une solution et que nous attendons toujours qu'on prenne des mesures. C'est le deuxième discours du trône que j'écoute. Une fois encore, le gouvernement demande aux Canadiens de limiter leurs dépenses, mais en même temps nous constatons qu'il augmente les siennes de 20 p. 100 alors que l'inflation atteint environ 10 p. 100. Il semble donc que le gouvernement ne veuille vraiment pas s'attaquer à l'inflation, car augmenter les dépenses dans cette proportion en période inflationniste me paraît insensé et, en dépit de tout ce qu'on a dit sur le caractère psychologique de l'inflation, je soupçonne que c'est plutôt une maladie politique. De quelque côté du pays que l'on regarde on est effrayé par la diminution de la valeur de l'argent. En fait, le budget fédéral de cette année prévoit dépenser $1,000 pour chaque homme, femme et enfant au Canada.

L'an dernier et de nouveau cette année, nous avons assisté à une horrible bousculade autour des aliments et si le riche réussit à manger, le pauvre lui reste affamé. La richesse et les ressources industrielles de certains pays leur permettraient de fournir des aliments. Pour beaucoup, la possession des richesses leur permettra des avantages économiques dont la plupart de leurs compatriotes ne profiteront pas.

La pire des conséquences de l'inflation est qu'elle favorise les placements spéculatifs aux dépens des placements industriels, surtout dans le domaine des produits. C'est naturel, je suppose, puisque c'est une façon d'essayer de neutraliser la dépréciation de la valeur de l'argent. Déjà les commerçants des pays riches cherchent à s'assurer des approvisionnements et à acquérir des franchises de production pour l'avenir. C'est un aspect totalement neuf pour le Canada. Aux États-Unis, pays riche, les stocks des réserves nationales sont déjà tous vendus. Cela irrite les consommateurs, car ils considèrent qu'ils ont un droit prioritaire sur ces approvisionnements. La nouvelle vérité est celle-ci: les nations riches sont forcées de réduire leur niveau de vie pour éviter les mesures de rétorsion de leurs partenaire commerciaux. La crise du pétrole a clairement fait ressortir quelles sont les réactions possibles de ceux qui possèdent des ressources uniques, même ceux dont les terres produisent du blé et du riz.

Il saute aux yeux que la géographie a favorisé beaucoup plus le Canada que bien d'autres régions du monde. Nous occupons une position dominante dans le domaine de l'agriculture sur le plan mondial et notre force en tant que puissance agricole nous offre certes une occasion rêvée de jouer un rôle international plus décisif dans l'intérêt de la paix et de la prospérité. La révolution mondiale en faveur des protéines dépend beaucoup de notre production d'aliments pour la consommation humaine et animale. Elle est beaucoup trop avancée pour être arrêtée, mais les prix à bon marché de nos produits agricoles, tout particulièrement de notre grain, ont contribué à accélérer, et je sup-

pose que la réévaluation des prix mondiaux du pétrole est une invitation à une contre-réévaluation des prix agricoles. Cela ne ralentira pas la révolution mondiale en faveur des protéines mais tous nos échanges commerciaux devraient s'en trouver enfin normalisés. Cela devrait aussi réaffirmer notre pouvoir de négociation économique et rappeler au monde que l'alimentation est une puissante arme politique.

Le même ferment qui agite le monde arabe fait également augmenter la demande de la viande sur les marchés mondiaux à un rythme fiévreux, mais, dans ce cas-ci, contrairement à celui du pétrole, la pénurie est vraie et nous devrions, au Canada, être l'un des fournisseurs de dernier ressort.

Les prix des aliments sont sur le point de prendre un nouvel essor. Les Italiens, par exemple, à qui la crise du pétrole a fait perdre tous leurs dollars, n'en ont cependant pas moins fait grimper de 25 p. 100 le dernier encan de thon en Californie. La Chine se montre un client très résolu et réaliste de nos spécialités, ne demandant aucune faveur politique et s'estimant chanceuse d'avoir à payer. Le reste du monde communiste, le monde arabe et le Japon n'ont d'autre choix que de suivre—le Japon surtout—maintenant que la pollution des eaux menace son régime alimentaire traditionnellement à base de poisson.

Monsieur l'Orateur, il me semble que le discours du trône était très précis au sujet de ce qui nous nuira dans l'Ouest canadien, mais très général au sujet de ce qui nous aidera. En Saskatchewan, par exemple, où il n'y a ni aéroport international ni travaux portuaires, nous nous demandons souvent ce que nous obtenons du ministère des Transports. Depuis des années, nous demandons de l'aide pour le port de Churchill, le seul dans les Prairies. J'aimerais citer un rapport qui révèle les économies que réalisent les producteurs de grain de l'Ouest en se servant du port de Churchill. Voici un tableau publié par la Commission des grains et indiquant, pour 1972-1973, le coût moyen du transport d'un boisseau de grain du milieu des Prairies, en l'occurrence, Scott, en Saskatchewan, au Japon et en Europe. Les chiffres sont les suivants:

Par les ports du Pacifique	53.4
Par les ports du Saint-Laurent	56.9
Par les ports des Maritimes	70.1
Par Thunder Bay	49.1
Par Churchill	38.8

Il y a donc là une économie de plus de 30c. le boisseau, par rapport à l'expédition via les ports des Maritimes.

L'histoire de l'aide fédérale à l'agriculture dans l'Ouest canadien est simple: elle n'a fait qu'éloigner les gens de la terre et à détourner les jeunes agriculteurs de la production agro-alimentaire. Par exemple, la politique du gouvernement en matière de provendes a eu pour effet d'accroître les importations de grains et de bétail des États-Unis et de vider les parcs d'embouche de l'Ouest.

L'inflation excessive que nous subissons est l'aspect le plus inquiétant de notre économie. Elle tue toute ambition ou toute confiance et rend vaine toute initiative que pourrait avoir un homme d'affaires.

L'une des plus grandes leçons à retirer de l'histoire de l'agriculture, c'est que les caprices de la nature ne permettent pas de faire des prévisions précises. Il faudrait donc que les mesures législatives contiennent une bonne marge de sécurité.

● (1230)

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a critiqué certains de mes collègues qui ont osé attaquer son programme LIFT, alors même qu'ils y participaient. Ce programme, monsieur l'Orateur, est un contrôle de la production à outrance. C'est afin d'obtenir nos contingents de livraison de blé que nous avons été obligés d'adhérer à ce programme et de laisser nos terres en jachère.

Si nos exportations de grain ont diminué, c'est notamment parce que le Canada ne dispose pas des installations nécessaires à son entreposage. Tous les autres produits, par exemple, le charbon, la potasse, le minerai ou le soufre, peuvent être emmagasinés en grandes quantités par les chemins de fer. C'est recourir à une ruse habile que de reprocher aux agriculteurs de ne pas livrer leur grain aux élévateurs régionaux.

D'après les chiffres les plus récents concernant le grain, à la fin de février, nous avions en stock 189.6 millions de boisseaux de blé, alors que nous n'avions de déclarations de sortie pour expédition outre-mer que pour 184.5 millions de boisseaux. Ce qui signifie qu'à l'heure actuelle, nous avons plus de blé en stock que nous n'en avons exporté au cours des sept premiers mois de l'année agricole. Notre industrie céréalière est aux prises avec d'innombrables problèmes, dont bon nombre restent sans solution à cause de mauvais conseils de spécialistes qui n'ont jamais eu à payer de salaires et qui ont toujours touché leur chèque de paye.

J'aimerais parler de certaines gens au bas de l'échelle, qui sont pratiques, laborieux et ne peuvent se permettre d'erreurs. Il s'agit des acheteurs de grain régionaux dans l'Ouest. Ils font fonction de gérant, de secrétaire, de concierge, de comptable, de réceptionniste, de conseiller, de peseur officiel et d'inspecteur. Ce sont vraiment les hommes clés de notre grande industrie céréalière, qui rapportera cette année des milliards de dollars aux Prairies.

La pierre d'angle des élévateurs régionaux, c'est la confiance mutuelle entre le producteur et l'exploitant, en raison de leurs intérêts communs. Dans la plupart des entreprises, un chèque requiert deux signatures pour les engagements financiers. Pourtant, bon nombre d'exploitants d'élévateurs régionaux achètent près d'un million de boisseaux de grain par année et signent des billets de caisse. Je ne connais pas d'autres entreprises commerciales où une seule signature engage pour des montants aussi élevés.

Les silos régionaux ont été proclamés par le Parlement des ouvrages édifiés pour le bien public du Canada. Le Parlement a institué des heures de travail; les silos doivent être ouverts à toute heure raisonnable. Et pourtant, les acheteurs de céréales ne bénéficient toujours pas des limitations des heures de travail inscrites au Code canadien du travail, et ils doivent travailler dans des conditions d'air poussiéreux qui sont souvent médicalement inacceptables. Il n'existe encore maintenant que deux sociétés dont les opérations rurales emploient des travailleurs syndiqués, les six autres n'en font rien.

Ces acheteurs sont obligés de travailler en fin de semaine, au besoin, et ne touchent que $5 par chargement de wagon. Ils doivent être capables d'identifier les céréales, car de nombreuses variétés non brevetés sont cultivées dans l'Ouest. Ils doivent déterminer la catégorie, le droit de quai et le poids. Ils doivent emmagasiner correctement les céréales, réparer le wagon à céréales, charger le wagon et effectuer les tests d'humidité. Et pourtant nous constatons que plus de 99 p. 100 de toutes les céréales qui sont manutentionnées et classées d'un commun accord le sont à la satisfaction de l'employeur et du producteur.

Qu'on me permette de me reporter au dernier rapport de la Commission des grains du Canada. A la rubrique «Plaintes des producteurs», on lit ce qui suit:

En 1971, la Commission et les commissaires adjoints ont examiné neuf plaintes formulées par écrit touchant des transactions entre producteurs et exploitants de silos régionaux autorisés. Dans la plupart des cas, les intéressés ont pu régler leur différend à l'amiable.

Le volume de travail augmente sans cesse, et la nécessité d'effectuer des tests sur la valeur protéique aux silos régionaux va bientôt s'ajouter à leurs obligations. Leurs responsabilités envers les exploitants agricoles qui les approvisionnent entraînent maintenant un travail accru de bureau. On a vu s'accroître de façon démesurée le nombre de formulaires et le volume de travail de bureau à tel point que là où l'acheteur de céréales avait l'habitude de consacrer sept heures à son travail proprement dit et d'expédier son travail de bureau en une heure, il lui faut maintenant au moins quatre heures par jour rien que pour remplir les divers formulaires et arranger ses affaires de bureau. Ces gens méritent certainement nos remerciements.

Nous avons maintenant une économie qui fonctionne selon les prévisions inflationnistes, et je ne vois rien dans le discours du trône qui modifiera cette situation. Les dépenses gouvernementales au Canada atteignent près de 40 p. 100 de notre produit national brut. En 1952, le chiffre était de 21 p. 100 et en 1962, de 31 p. 100. Par rapport aux autres pays, en 1972, les dépenses du gouvernement aux États-Unis s'élevaient à 32 p. 100 du produit national brut, en Grande-Bretagne à 36 p. 100, en France à 37 p. 100, en Allemagne à 37 p. 100, et au Japon à 17 p. 100. Je doute que nous devrions tenter de gagner une course de ce genre. Bref, le Canada a une des bureaucraties les plus coûteuses et les plus vastes du monde.

On a beaucoup parlé des capitaines de navire et des mouettes pendant le débat. Le gouvernement actuel me rappelle un petit groupe de naufragés dans un canot de sauvetage à la dérive.

C'est ce que constatent bon nombre de mes commettants, monsieur l'Orateur. Ils voient les besoins en transports augmenter, alors que le gouvernement assiste au déclin de nos chemins de fer. Je pourrais citer les derniers chiffres de Statistique Canada sur les chargements de wagons, chiffres selon lesquels le volume de marchandises chargées durant le mois de janvier 1974 a diminué de 2.7. p. 100 par rapport au mois de janvier 1973. De semblables diminutions se présentent pour le transport de charbon, de blé et de bois à pâte, bien qu'il y ait une forte augmentation dans le transport de la potasse. Cela semblerait démentir la rumeur voulant que les chemins de fer ne peuvent transporter le grain à cause des nombreuses chutes de neige dans l'Ouest, puisque toute notre potasse nous vient de cette région.

Mes commettants constatent que la demande en produits laitiers augmente, mais que le nombre de producteurs diminue. La production de lait et de beurre périclite. Ils constatent que la demande de viande rouge augmente. Ils voient nos pâturages se vider, nos éleveurs faire faillite. Le gouvernement demande davantage de produits agricoles; mais il n'obtiendra pas davantage en offrant de plus bas prix. Et je pourrais continuer ainsi longtemps. Mais, comme le dirait le secrétaire d'États aux Affaires extérieures: «C'est la façon libérale».

Les élections en Grande-Bretagne devraient nous rappeler qu'il n'y a pas longtemps les Canadiens nous ont dit qu'ils préféraient voir davantage d'initiatives constructives et moins de belles paroles; qu'ils voulaient voir le navire de l'État avancer de nouveau sans roulis ni tangage. Il manque, dans le discours du trône, ce à quoi nous aspirons tous—un sens de l'unité et du dessein à accomplir.

[M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek).]

[*Français*]

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'aimerais unir ma voix à celles de mes préopinants et offrir à Leurs Excellences le Gouverneur général et madame Léger mes respectueux hommages. Je veux également profiter de cette occasion pour signaler les excellents discours du motionnaire et du comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Spadina et Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier). A tous deux, je souhaite un franc succès et un brillant avenir parlementaire.

Monsieur l'Orateur, la construction du nouvel aéroport international de Mirabel à Montréal, et surtout l'expropriation qu'elle a nécessitée, ont suscité depuis quelque temps des critiques dans certains milieux, et j'aimerais profiter de ce débat pour répondre à quelques-unes des questions soulevées relativement à cette expropriation, et pour expliquer les solutions que le gouvernement a apportées à ces divers problèmes.

Il faut bien se souvenir que Montréal constitue une plaque tournante dans le domaine des transports, non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier. Or, la montée continue de l'importance du transport aérien dans le monde a rendu impérieuse la nécessité pour Montréal de se doter d'installations aéroportuaires lui permettant de relever ce défi. Le gouvernement canadien, monsieur l'Orateur, se devait également de s'assurer que le nouvel aéroport ne soit pas gêné, après quelques années d'exploitation, par des contraintes similaires à celles qui gênent maintenant Dorval et plusieurs autres aéroports du monde. Et la seule façon d'y arriver, c'était de contrôler les développements futurs dans les zones d'agression sonore. Il était donc impérieux de prévoir les développements qui seraient incompatibles avec le fonctionnement de l'aéroport, notamment en ce qui a trait au secteur domiciliaire.

Après consultation avec l'administration provinciale de l'époque, il fut donc décidé d'exproprier 93,450 acres d'un vaste territoire rural, dont 17,000 pour la zone dite «opérationnelle», et 76,450 en zone périphérique.

Il faut, monsieur l'Orateur, signaler dès maintenant que seulement les résidents de la zone «opérationnelle» sont appelés à déménager, soit 157 expropriés maintenant et au plus 40 autres en 1988. Alors, 197 déménagements, ce n'est pas tout à fait le «Grand Dérangement» de 1755, quoi qu'en disent certains agitateurs locaux.

De plus, et je le dis pour la gouverne des honorables députés, à l'autre grand aéroport que nous devons construire, celui de Pickering, on n'a exproprié que la zone «opérationnelle», c'est-à-dire 19,000 acres. A Pickering, la presque totalité des expropriés devront déménager. Les autres propriétaires de la périphérie de Pickering n'auront pas à déménager, parce que l'Ontario a accepté de légiférer pour contrôler les droits de développement actuel sur des terrains d'une superficie de 80,000 acres. Par contre, en ce qui a trait à Mirabel, le gouvernement provincial du Québec de l'époque avait refusé de coopérer dans ce sens.

● (1240)

Une affirmation tout à fait gratuite et répandue intentionnellement dans certains milieux veut que les citoyens de Sainte-Scholastique aient reçu compensation de façon

injuste par rapport à ceux de Pickering. Je veux dire aujourd'hui que cette assertion est fausse et sans fondement. Il est vrai que l'expropriation de Mirabel a été effectuée en 1969, donc en vertu de l'ancienne loi, tandis que celle de Pickering l'a été en 1973, en vertu de la nouvelle. Cependant, les deux lois, tant la nouvelle que l'ancienne, retiennent comme base principale de compensation la valeur marchande des biens expropriés, et ceci en tenant compte de la valeur spéciale et des dommages résultant pour les propriétaires de ces terrains expropriés. Le même principe d'équité et de justice anime les deux lois que l'exproprié soit à Pickering ou à Mirabel.

Essentiellement, la différence entre la nouvelle loi de 1973 et l'ancienne loi qui date de plusieurs années est la suivante, savoir que la nouvelle loi prévoit un mécanisme consultatif plus souple, un processus plus compliqué, plus long, quant à l'ensemble des étapes de l'expropriation.

Maintenant, même sans obligation légale, puisque l'expropriation de Mirabel a eu lieu en vertu de l'ancienne loi, le gouvernement a voulu tenir compte des justes exigences actuelles. Nous avons décidé que tous les résidents de Mirabel devaient bénéficier rétroactivement des dispositions de la nouvelle loi, comme les expropriés de Pickering.

C'est dans cet esprit, monsieur l'Orateur, que mon collègue le ministre des Transports (M. Marchand) et moi-même sommes allés à Mirabel, et avons annoncé le versement de paiements compensatoires supplémentaires de l'ordre de 16 millions de dollars, compensations qui s'appliquent à ceux qui avaient déjè réglé comme à ceux qui ne l'ont pas encore fait. Ces cinq bénéfices sont les suivants: premièrement, $3,000 à tout propriétaire-résident à la date d'expropriation; deuxièmement, tout propriétaire recevra 5 p. 100 d'intérêt sur le solde impayé de l'indemnité à compter du 1er juillet 1969 jusqu'au 30 juin 1970, et 6 p. 100 à compter du 1er juillet 1970. De plus, tous les propriétaires en résidence bénéficieront de l'exemption de loyer pendant une période de 23 mois, soit de la date de l'expropriation jusqu'à la fin de février 1971, aux expropriés de Mirabel comme à ceux de Pickering. De plus, tout propriétaire-occupant à Mirabel à la date d'expropriation recevra une allocation de remboursement des honoraires habituels de notaire encourus pour l'achat d'une nouvelle propriété devant remplacer celle que nous avions expropriée. Quatrièmement, à Mirabel, tout propriétaire qui aurait perdu l'avantage d'un taux d'intérêt préférentiel recevra une compensation équivalente, sous réserve de justifier sa réclamation. Et cinquièmement, tout propriétaire à Mirabel ayant dû quitter les lieux à moins de 90 jours d'avis recevra une indemnité supplémentaire de 10 p. 100.

Monsieur l'Orateur, même après l'annonce de tous ces bénéfices du gouvernement, que je crois très généreux et non obligatoires, on a lancé une autre accusation encore sans fondement à l'effet que le gouvernement n'avait observé aucun critère pour procéder à l'évaluation de base des propriétaires de Mirabel.

Au contraire, dès les débuts de l'expropriation, le gouvernement avait fait appel à trois des plus importantes sociétés d'évaluation de la province de Québec, sociétés à la fois indépendantes du gouvernement et spécialisées dans ce domaine, offrant ainsi deux garanties majeures de compétence et d'équité, tant pour les expropriés eux-mêmes que pour le gouvernement.

Je puis assurer la Chambre que le travail de ces évaluateurs n'a pas dû être facile, surtout dans une région rurale où le marché immobilier n'était pas très actif.

Étant donné les circonstances, ces évaluateurs, après avoir fait une analyse détaillée, ont décidé que la méthode d'évaluation la plus adéquate et la plus équitable serait celle fondée sur la valeur physique qui est un reflet de la valeur réelle et qui comporte les calculs suivants: 1) la valeur du fonds de terrain lui-même, et ceci après consultation avec des agronomes connaissant bien la région; 2) le coût de remplacement déprécié des bâtiments; 3) pour ce qui est des améliorations apportées aux propriétés, elles ont toutes été incluses suivant les prix courants; et 4) la compensation pour les dommages causés tenait compte des coûts de déménagement, de la perte subie sur la machinerie et sur le cheptel, des coûts encourus pour le conditionnement de cultures spécialisées, des frais de notaire, etc.

Ce n'est un secret pour personne qu'en ce qui a trait à l'expropriation les indemnités sont généralement un peu plus généreuses que la réalité, et ceci afin de réduire le risque d'injustice et d'erreur qui peut se glisser dans les évaluations comme dans toute opération où le calcul humain entre en jeu. Nous avons pensé qu'il était moins grave d'errer dans le sens de la générosité que dans celui de la mesquinerie.

Monsieur l'Orateur, nous sommes très heureux du fait que déjà 89 p. 100 des réclamations de Mirabel ont été réglées. Sur un grand total de 3,126 cas, seulement 349 sont encore en suspens. Dans le but de hâter la solution de ces 349 derniers cas, nous avons accepté, et ceci à la demande des trois députés de la région, les députés d'Argenteuil-Deux-Montagnes, de Labelle et de Terrebonne (MM. Fox, Dupras et Comtois), et à la demande du comité CIAC, comité d'animation local, d'établir un comité de conciliation. Ce comité est composé de trois hommes estimés, estimables et compétents de la région. En effet, MM. Lacharité, Faguy et Noël sont tous les trois éminemment acceptables et aux expropriés et au gouvernement.

Le premier cas étudié par ce comité a été réglé après quelques heures d'étude seulement. Le comité de conciliation, à la demande expresse du CIAC, a entrepris l'étude d'une deuxième cause qui a duré très longtemps. L'étude du deuxième cas a été beaucoup plus longue, précisément parce que les intéressés, et surtout les membres du CIAC, désiraient en faire un cas type ou, devrais-je plutôt dire, une cause célèbre.

Je dois dire que les trois membres du comité de conciliation ont fait preuve d'une patience extraordinaire. Ils ont entendu témoin après témoin, exposé après exposé, expert après expert, voisin après voisin. Jour après jour, les membres du CIAC vivaient littéralement dans la salle d'audience et ont fait entendre tous les sons de cloche, et d'autres encore.

Il est donc pour le moins étonnant qu'à la mi-février, les membres du CIAC aient décidé de lancer un ultimatum voulant ainsi forcer le comité de conciliation à présenter immédiatement un rapport. Ces mêmes gens, qui avaient enregistré de nombreux témoignages, ordonnent maintenant la présentation immédiate d'un rapport.

Quant à nous, nous attendons avec sérénité la présentation du rapport du comité. Si ce rapport soulève des injustices, il sera de notre devoir de les corriger.

Par contre, si les membres du CIAC persistent à faire de l'obstruction et à faire durer les audiences de chaque cause, il nous faudra alors rappeler à tous les expropriés qu'ils ont d'autres avenues leur permettant de déboucher sur des solutions.

En d'autres mots, si les membres du CIAC retardent indûment les audiences, par la présentation de nombreux

témoins, ou par d'autres méthodes encore moins démocratiques d'obstruction, nous conseillerons alors aux expropriés de bonne volonté, soit de négocier directement avec nous, soit de porter leurs cas devant les tribunaux, comme ils ont le droit de le faire.

Si les tribunaux leur accordent des sommes plus généreuses que les nôtres, nous les paierons avec plaisir. De plus, nous paierons leurs frais de cour et d'avocat.

Une autre exagération a été colportée par le CIAC et quelques petits politiciens en mal de cause désespérée, savoir que le gouvernement se serait «déboutonné» comme un «Père Noël» envers les expropriés de Pickering et aurait serré la pince comme un «Séraphin» à l'égard des expropriés de Mirabel.

Il s'agit encore d'une autre fausseté qui ne fait pas honneur aux prétendus hommes d'État qui, à leurs meilleures heures et devant d'autres auditoires, se piquent d'unité nationale.

Examinons les faits: d'abord, le coût global de l'expropriation de Pickering s'élève à environ 90 millions de dollars, tandis que celle de Mirabel, à environ 148 millions de dollars.

M. l'Orateur: A l'ordre, je regrette d'avoir à interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est écoulé
● (1250)

[*Traduction*]

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je participe au débat sur le discours du trône. Tout d'abord, je voudrais présenter mes félicitations les plus sincères au motionnaire (M. Stollery) et au comotionnaire (M. Pelletier) (Sherbrooke) de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais également présenter mes meilleurs souhaits au nouveau Gouverneur général et à madame Léger.

Comme nous le savons, le discours du trône proprement dit n'est pas tellement important. Ce qui est important, ce sont les projets de loi qui en découleront. Si l'on veut que la présente législature survive à sa deuxième session, il faut que ces projets de loi défendent au mieux les intérêts de la majorité des Canadiens. Nous nous inquiétons tous beaucoup de la crise de l'énergie, de la forte augmentation du coût de la vie, de la hausse exorbitante des taux de prêt hypothécaires et de l'augmentation terrible du prix des terrains à bâtir dans le pays, mais mes principaux centres d'intérêt sont la stratégie de l'emploi et l'assurance-chômage. Dans le discours du trône, on disait:

> On prendra d'autres mesures pour accroître la production et l'emploi en assurant aux travailleurs un meilleur accès aux emplois disponibles et aux employeurs, un meilleur accès à la main-d'œuvre canadienne.

Je suis ravi que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ait finalement décidé de devenir un mécanisme efficace d'aide à la main-d'œuvre. Il a fallu presque huit ans et environ 2.5 milliards de dollars tirés de l'argent des contribuables, pour arriver à un mauvais fonctionnement. Le docteur W. T. Dymond, ancien sous-ministre adjoint, qui a collaboré à la création du ministère de la Main-d'oeuvre, écrivait dans un document daté du 28 décembre 1972:

> Les centres de main-d'œuvre du Canada ont été contactés par 76 p. 100 des chômeurs, mais le taux de réussite n'a été que de 11 p. 100, comparativement à des taux beaucoup plus élevés, allant jusqu'à 27 p. 100, atteints grâce à des méthodes comme le contact avec les employeurs, les amis et les parents.

Si ces statistiques sont exactes, et je suppose qu'elles le sont compte tenu de leur source, la question de la main-d'œuvre a été une déplorable pagaille pendant sept ans. Pour renforcer mon argument, je citerai une autre source

tout aussi fiable. Dans un article intitulé «A Critical Look at present and future social security in Canada» publié dans le volume 41, numéro 4, du *Social Worker*, c'est-à-dire en hiver 1973, le professeur David P. Ross écrivait:

> Les services de main-d'œuvre et d'emploi sont un échec du point de vue des besoins des petits salairiés.

Je dois insister sur le fait que les centres de main-d'œuvre ont surtout du mal à trouver des emplois pour les petits salariés. Ils semblent uniquement attirer de la main-d'œuvre qualifiée et semi-professionnelle et cela pour des raisons incompréhensibles. Le professeur Ross poursuivait ainsi:

> Il est difficile de trouver un emploi du fait que les centres de main-d'œuvre sont presque exclusivement axés sur l'employeur et l'offre et qu'ils se contentent surtout de signaler les postes vacants. On ne s'est pas beaucoup occupé des besoins des chômeurs et les besoins particuliers de ceux qui reçoivent une aide sociale depuis longtemps ont été ignorés.

Ce sont ceux qui ont le plus besoin d'aide pour réintégrer la population active et on a pourtant gaspillé $2.5 milliards de dollars. En fait, le professeur Ross disait ce qui suit au sujet du recyclage et toujours dans le même article:

> Le programme de recyclage des adultes du gouvernement fédéral n'a également eu que peu de succès. Le Conseil économique du Canada a conclu dans une récente étude que l'augmentation moyenne du salaire après la formation se situait aux alentours de 5 p. 100; cela veut dire qu'une personne qui gagnait $2,000 par an avant la formation peut s'attendre à gagner $2,100 après la formation. Ce n'est pas vraiment cela qui va lui permettre d'échapper à la pauvreté. En outre, le Conseil a conclu que les possibilités d'emploi de cette personne n'étaient pas vraiment augmentées; si, avant la formation, vous aviez tendance à être souvent sans emploi cette situation ne change pas après la formation.

Il est peut-être temps de revoir d'un œil critique tout le programme de recyclage de la main-d'œuvre et j'estime notamment que ce programme est bien trop théorique. J'aimerais citer brièvement un extrait du huitième rapport annuel du Conseil économique du Canada, à la page 104. Il déclare:

> La formation professionnelle dans l'industrie présente de nombreux avantages par rapport à la formation dans des institutions d'enseignement, et nous en mentionnerons quelques-uns. D'abord, il semble indiscutable que, pour la plupart des emplois, une certaine expérience du milieu de travail est importante; un rendement satisfaisant exige une certaine connaissance des installations matérielles, des matières employées, des compagnons de travail, des règlements d'atelier, de la discipline et du régime de production. Il est difficile de simuler ces facteurs adéquatement en dehors du lieu de travail. En outre, sur place, le candidat saisit plus facilement les rapports qui existent entre l'instruction et la tâche à accomplir, ce qui le rend plus attentif.

On pourrait répondre que les services de main-d'œuvre s'occupent en fait de la formation en cours d'emploi, mais j'aimerais souligner, monsieur l'Orateur, que ce programme est, d'une part, trop restreint et, d'autre part, insuffisamment structuré et administré. Je me demande si certains employeurs ne renvoient pas des travailleurs permanents pour engager des gens formés par les centres de main-d'œuvre dont le salaire est payé aux trois-quarts par les contribuables. Je suis également convaincu qu'une formation de ce genre est seulement de nature temporaire et destinée à créer des emplois en vue de réduire principalement le nombre de chômeurs et d'atténuer l'embarras du gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si la Chambre veut permettre au député de continuer quelques minutes, sinon je dirai qu'il est 1 heure. Je crois que le député s'est rendu jusqu'à 1 h 1, ce qui lui laissera 14 minutes à la reprise, à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement pour le dîner, je parlais des Centres de main-d'œuvre du Canada et je m'insurgeais en quelque sorte contre l'incompétence de ces bureaux dans tout le pays. Je continue.

Cette incompétence des Centres de main-d'œuvre est préjudiciable également par ses effets démoralisants sur les employés, qui ont souvent le sentiment d'être réduits à l'impuissance et de travailler en pure perte. En effet, lors d'un récent questionnaire adressé à des employés de la Main-d'œuvre, on s'est rendu compte que bon nombre d'entre eux, malgré les changements et les prétendues réformes apportés dans le service, étaient d'avis qu'aucune amélioration n'avait été apportée ni dans leur travail ni dans les services. C'est presque tous les jours, pour ainsi dire, qu'un de mes électeurs sans travail me téléphone ou m'écrit pour se plaindre que le service de la main-d'œuvre «ne fait rien pour lui». Est-ce ignorance de la part de certains chômeurs en quête de travail ou exagération? Mais ce qui est grave ici, c'est qu'on leur donne l'impression que le service de la main-d'œuvre ne s'occupe pas d'eux. La situation ne s'est pas produite du jour au lendemain. Voilà des années que cela dure. Il y a donc une part de vérité dans cette allégation.

Des critiques me parviennent également d'employeurs en quête d'employés, mais je dois dire qu'il s'agit dans certains cas d'employeurs qui refusent de payer plus que le salaire minimum. Je traiterai de cette question plus tard au moyen d'une suggestion positive en vue de résoudre ce problème de la main-d'œuvre, qui n'en est qu'un parmi tant d'autres.

Mais la somme énorme de travail imposée aux conseillers, surtout dans les grands centres urbains, est un des aspects les plus démoralisants de la situation des Centres de main-d'œuvre du Canada. J'apprends de source autorisée qu'encore, en 1973, des conseillers devaient s'occuper de 400 à 500 cas à la fois. Il n'est donc pas étonnant que les Centres de main-d'œuvre n'aient placé que 11 p. 100 des gens en quête d'emploi en 1972. Il paraît que le problème est en voie de solution. Mais une bonne partie du personnel des Centres de main-d'œuvre doit encore consacrer un temps précieux à des formalités administratives, alors qu'il devrait s'occuper de donner des conseils aux employés et aux employeurs.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter compte beaucoup de producteurs de tabac et de maraîchers. Ces dernières années, ces employeurs ruraux ont eu de plus en plus de mal à trouver un nombre suffisant de travailleurs et chaque année, au printemps, je suis débordé de plaintes concernant l'inefficacité et l'indifférence des Centres de main-d'œuvre du Canada. Je sais qu'il est difficile à l'heure actuelle d'attirer les personnes, en particulier les jeunes, pour travailler dans les exploitations agricoles. Un grand nombre d'agriculteurs ne peuvent pas rivaliser avec les industries urbaines sur le plan du salaire; les conditions de travail dans certaines exploitations agricoles laissent fort à désirer, et bien des jeunes ne veulent pas se tuer au travail dans les champs.

Je ne condamne donc pas totalement les Centres de main-d'œuvre du Canada pour cette pénurie de main-d'œuvre—mais les agriculteurs, qui ont assez de soucis au départ doivent être certains, avant les semences et les récoltes, d'avoir une aide suffisante. Cela signifie que si le

taux de chômage est d'environ 3.5 p. 100 dans le Sud-Ouest de l'Ontario, comme ce fut le cas ces derniers mois, où ce sont en grande partie les personnes âgées et celles qui ont très peu de compétences qui cherchent un emploi, il doit y avoir pendant les périodes de crise une plus grande mobilité, non seulement en nombre mais de personnes susceptibles de fournir une aide. Si nous devons importer des travailleurs agricoles, il faut augmenter les contingents et nous assurer, d'autre part, que ces travailleurs importés ne sont pas exploités par quelques agriculteurs sans scrupules qui donnent une mauvaise réputation à tous les agriculteurs.

J'aimerais en revenir maintenant à la question d'une formation régulière par opposition à une formation en cours d'emploi, dont j'ai parlé plus tôt en critiquant les méthodes et stratégies actuelles. A mon avis, il doit y avoir une plus grande collaboration entre l'industrie et le secteur des affaires, d'une part, et nos établissements scolaires, d'autre part. L'industrie doit jouer un rôle plus sérieux en ce qui concerne la formation des employés et les écoles doivent abandonner une partie de leur contrôle sur l'éducation des étudiants des branches industrielles et commerciales dans les divers établissements scolaires. Il est réellement nécessaire d'élaborer un nouveau système d'apprentissage en prévoyant la participation du gouvernement fédéral par l'entremise des bureaux de la main-d'œuvre, ainsi que des gouvernements provinciaux et des conseils scolaires. Il faut reconnaître qu'il existe un problème constitutionnel, mais je suis certain que l'on pourrait surmonter les obstacles sur le plan juridique et juridictionnel.

Le point que je fais valoir part du principe qu'il faudrait orienter plus d'élèves du niveau secondaire vers des programmes de formation en vue de carrières dans l'industrie, le commerce et d'autres domaines professionnels et moins vers des programmes de formation purement universitaire. Je précise dès maintenant que malgré les objections possibles de certains parents à cette orientation hâtive, je pense que les jeunes en seraient plus heureux, que les frais de scolarisation d'une bonne partie d'entre eux seraient diminués considérablement et que nos élèves seraient beaucoup mieux préparés à s'intégrer dans la population active. J'insiste également pour dire que je ne propose pas un tel programme d'apprentissage comme un moyen de réduire le chômage, au même titre que les programmes d'initiatives locales et de Perspectives-jeunesse. Il ne s'agirait pas d'un programme pour «faire travailler». Au contraire, bien organisé et de caractère positif, ce programme devrait inciter les jeunes à apprendre des métiers importants dont le marché du travail a besoin. Il existe une grande demande de mécaniciens, de machinistes, d'outilleurs-ajusteurs, d'employés de bureau de tous genres, de spécialistes dans le commerce et dans les affaires.

● (1410)

Ce que je propose, c'est qu'après l'âge de quinze ans environ, les élèves les plus doués pour le travail industriel, de bureau ou dans le commerce passent la moitié de la journée ou de la semaine à acquérir en cours d'emploi des compétences qui sont reliées directement aux conditions changeantes de l'industrie et du commerce, et non à des métiers qui seront inutiles ou dépassés dans dix ans. Les stagiaires ne seraient évidemment pas jetés à la merci de patrons avides qui ne chercheraient qu'à tirer d'eux le maximum de travail pour un salaire subventionné le plus maigre possible. Les stagiaires seraient plutôt sous la tutelle des conseils d'éducation et des centres de main-

d'œuvre de la région. Le programme serait dirigé par des superviseurs du centre de main-d'œuvre et du conseil d'éducation. Une aide financière sera versée aux employeurs mais l'essentiel de la somme servira à rémunérer les étudiants qui accompliront des tâches tout en apprenant un métier. En plus d'apprendre une spécialité ou un métier utiles et de gagner un revenu tout en fréquentant l'école, l'étudiant acquerra un meilleur sens des responsabilités et de la réussite.

Il est regrettable, monsieur l'Orateur, de voir où mènent les techniques de l'éducation d'aujourd'hui alors que tant de jeunes gens sont désillusionnés non seulement par leur travail, mais la vie en général. Il ne faut pas blâmer uniquement les écoles, mais elles en partagent tout de même la responsabilité. Trop de nos jeunes envisagent la vie avec indifférence et apathie, se contentant d'errer dans une société qui d'une part leur reproche d'être cyniques et paresseux et d'autre part, leur donne si peu de motifs de devenir citoyens actifs. La situation est la même aussi dans le cas de la population active adulte qui devient la victime de la désuétude de certains emplois sans se voir offrir d'autres débouchés acceptables sauf peut-être, dans l'ensemble, des programmes de recyclage de main-d'œuvre également dépassés ou même pire, une vie de recyclage perpétuel entrecoupée par l'aide de l'assistance sociale.

Une autre région où le ministère de la Main-d'œuvre pourrait accroître ses activités, c'est le Nord. On constate malheureusement l'absence d'une politique ferme à l'égard du peuplement du Nord de même que de son développement avec le concours de personnes bien qualifiées qui demeureraient dans ces régions du Canada au même titre que ceux qui y vivent déjà.

Il est désastreux que les professionnels qualifiés de même que des hommes de métier et des journaliers préfèrent les facilités et les avantages du travail et de l'existence dans les villes situées plus au sud à cause du confort relatif et des privilèges socio-culturels. De toute évidence, il faudrait assurer la priorité aux autochtones du Nord en matière d'emplois si on veut leur faire accepter l'éthique socio-économique du Blanc. Il faudrait également mieux encourager les gens qui vivent plus au sud. Si on a pu développer la Sibérie, on peut aussi faire de même pour le nord du Canada. Et je ne pense pas ici aux camps de travaux forcés.

A mon avis, monsieur l'Orateur, il faudrait prendre certaines mesures pour encourager les Canadiens à s'établir dans le nord, si toutefois on peut leur trouver des emplois convenables—il faut en effet bien veiller à leur garantir un emploi. Non seulement les traitements et les salaires devraient-ils être plus élevés, mais encore devrait-on voir à ce que ces avantages ne soient pas annulés par le fait que la vie coûte plus cher, parce qu'en ce cas, le travailleur n'aurait pas plus d'avantages matériels dans le nord que dans le sud du Canada. C'est en effet le principal problème. Les travailleurs s'établissent dans le nord parce qu'on leur offre de meilleurs salaires et une fois rendus, ils se rendent compte qu'un pain ou une pinte de lait coûte cinq, dix ou douze cents de plus qu'ailleurs. En outre, on devrait offrir aux travailleurs des logements moins chers. Il ne faut plus de congés échelonnés sur toute l'année, de même que les frais de voyage jusque dans le sud du Canada. On pourrait aussi prévoir plus d'exemptions d'impôts pour ceux qui travaillent dans les régions isolées du nord du Canada.

Toujours au sujet des centres de la main-d'œuvre, je passe maintenant à une situation qui, à mon avis, est grave et inacceptable, et, de fait, est outrageante à leur endroit.

[M. Blackburn.]

Je veux parler de la pratique qu'ont adoptée les ministères d'engager ce qu'on appelle des «occasionnels» par l'entremise d'agences privées de placement, plutôt que par l'entremise de leur propre agence que sont les centres de la main-d'œuvre. On estime à 1,500 le nombre des occasionnels qui travaillent en moyenne chaque jour dans les divers bureaux du gouvernement. Les agences privées se font payer une commission de 33⅓ à 50 p. 100 du traitement payé, calculée d'après le montant payé pour la première journée, ou au jour le jour, aussi longtemps que persiste l'emploi occasionnel. Monsieur l'Orateur, ces prétendus occasionnels travaillent parfois pendant des mois; on parle même de quelqu'un qui occupa un emploi pendant deux ans toujours en qualité d'occasionnel. La durée moyenne de ces emplois est de deux semaines. On estime à 8 ou 9 millions de dollars le montant que le gouvernement verse à ces agences, dont environ 3 millions représentent leur commission.

Monsieur l'Orateur, je n'ai rien contre les bureaux privés de placement mais pourquoi le gouvernement n'utilise-t-il pas ses propres services de main-d'œuvre? Cela pourrait se faire. En fait, le gouvernement de l'Ontario—et je n'ai pas l'habitude de louer ce gouvernement parce qu'il ne m'arrive pas souvent de trouver des motifs de le faire—a mis sur pied son propre bureau ou centre de placement pour les travailleurs cccasionnels, qui ne lui coûte que 5 p. 100, et non pas 33⅓ p. 100 ou 50 p. 100, comme c'est le cas pour le gouvernement fédéral. Monsieur l'Orateur, cette méthode, à mon avis, a également des répercussions en ce qui a trait à la Commission d'assurance-chômage. Elle encourage les travailleurs occasionnels à ne travailler qu'une seule journée par semaine, gagnant ainsi, mettons $25, tout en percevant leurs prestations d'assurance-chômage mais on me dit que les bureaux de placement essaient d'empêcher qu'une telle situation se produise.

Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de prolonger mes observations au sujet de l'assurance-chômage et d'en discuter de façon plus précise, mais je me rends compte que le temps qui m'était alloué est presque terminé; je laisserai donc de côté cette partie de mon discours.

● (1420)

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, j'éprouve beaucoup de satisfaction à m'associer à ceux qui ont participé à ce débat pour féliciter de leur nomination Son Excellence le gouverneur général et son épouse. Leurs qualités nous assurent qu'ils s'acquitteront de leur tâche avec dignité. Et je m'associe également à ceux qui ont participé au débat pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône les députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier), ils avaient une tâche assez difficile dont ils se sont bien acquittés.

J'ai aussi eu l'avantage d'entendre plusieurs discours de députés du gouvernement et de l'opposition au cours de ce débat, des chefs de partis, des ministres et des aspirants ministres. Malheureusement, je n'ai pas eu trop souvent l'avantage de constater que des découvertes avaient été faites permettant de solutionner au moins un pourcentage raisonnable des nombreux problèmes avec lesquels la population canadienne est présentement aux prises.

J'ai noté avec beaucoup d'attention le contenu du discours du trône prononcé au début de la session, et j'ai constaté qu'il contenait un résumé de bonnes intentions, mais pas beaucoup de précisions sur les moyens que le gouvernement prévoit prendre pour améliorer la situation.

Nos administrateurs sont vraiment atteints de la fièvre inflationniste qu'ils ont d'abord contribué à faire naître et à maintenir sans faire d'effort pour améliorer la situation. Le système financier est malade, et il est devenu un «cancer» qui s'abreuve continuellement au sang économique de la nation.

Nos savants, ou ceux qui croient l'être, cherchent à créer l'impression qu'ils espèrent trouver les remèdes aux maux dont souffre la société.

Les faits sont tellement évidents qu'ils ne peuvent pas nier l'existence d'un malaise économique. Cependant, les résultats de leurs recherches démontrent qu'il y a trop de médecins au chevet du malade.

Déjà un grand nombre admettent leur impuissance à trouver des solutions, et ils essaient de convaincre la population qu'il s'agit d'un malaise international. Il s'agit d'une réponse facile, mais c'est loin d'être une solution.

D'autres, qui aspirent à la direction du pays, suggèrent le gel des prix, sans prévoir ce qui pourrait se produire au dégel. Ils devraient au moins mieux définir leurs intentions.

Je vais tenter de relever quelques aspects de la situation économique actuelle qui compliquent davantage la vie des Canadiens, et dont il serait possible, grâce à un système de répartition des biens mieux équilibré, d'atténuer les contretemps souvent démoralisants.

Les politiciens ne semblent pas être en mesure d'expliquer le fait qu'il existe des pauvres qui vivent dans la misère, dans un pays riche. Nous constatons que la génération d'hier n'a pas perdu son temps et que celle d'aujourd'hui s'affirme par ses connaissances variées dans divers domaines.

Cependant, il existe une ombre au tableau. Après avoir atteint des sommets dans le secteur de la production et des moyens de communication, nous demeurons impuissants à établir des moyens d'échange des biens dont nous disposons.

Au lieu de baser notre système économique sur la logique, selon l'ordre naturel, nous restons «soudés» à un système de rareté des moyens de distribution des biens abondants qui existent, ce qui entraîne que des milliers de Canadiens habitent des taudis même si nous disposons de quantités de matériaux suffisantes pour la construction de maisons convenables.

Des nombreux Canadiens doivent avoir recours à l'assistance sociale pour ne pas souffrir de la faim dans un pays qui pourtant offre par tous les moyens de publicité possibles une abondante variété de produits.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'avoir fait des stages à l'université pour admettre que l'homme a été créé avec des besoins: le besoin de manger, de se vêtir, de se loger, d'aimer, de s'aider et de s'unir. Ce ne sont pas les financiers ni les politiciens qui l'ont voulu. Tout découle de la création. Le droit naturel de vivre a été établi bien avant la formation des partis politiques ou des syndicats. On admettra aussi que le créateur dans sa sagesse a créé les biens et les choses pour satisfaire à tous les besoins, et nous avons cet avantage, au Canada, de pouvoir constater que les biens abondent. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) voyage dans plusieurs pays du monde pour offrir nos surplus de production.

Nos difficultés ne proviennent pas de l'incapacité de produire ou de bâtir, mais plutôt des possibilités de payer. Nous disposons de la capacité physique, mais nous sommes financièrement incapables d'agir. Notre système producteur fonctionne bien, mais le système financier fonctionne mal. Voilà un sujet qui est toujours d'actualité et qui mériterait que l'on accorde beaucoup plus de temps que l'on en a accordé jusqu'ici, dans le but de mettre au point un mécanisme qui pourrait rendre financièrement possible ce qui est moralement bon et physiquement réalisable. Si nous voulons vraiment préparer un avenir meilleur qu'aujourd'hui, il faudra poursuivre davantage nos recherches à ce sujet-là.

Le gouvernement a présenté une liste des divers projets de loi qu'il entend présenter à la Chambre au cours de la 2e session de la 29e Législature. Je souhaite que ces projets de loi soient rédigés dans un style compréhensible, évitant ainsi les nombreuses difficultés qui découlent généralement de textes de loi trop compliqués, ce qui a pour effet d'entraîner inévitablement des problèmes de compréhension et d'interprétation qui nécessitent souvent, pour ceux qui voudraient en bénéficier, le recours à des conseillers juridiques, afin de faire définir les droits et privilèges de chacun.

Il s'agira sans doute de modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage. Je lisais dernièrement dans *La Presse* un article rapportant que le président du groupe a remis sur les «rails» la Commission de l'assurance-chômage. Nous pouvons donc en conclure qu'elle avait «déraillé» depuis un certain temps! Tout le mécanisme fonctionnait curieusement. J'ose espérer que les modalités d'application et les modifications qui y seront apportées, ne seront pas trop compliquées par des technocrates qui n'ont jamais connu les difficultés que rencontre un chômeur. Une situation confuse a été créée et a donné les résultats que l'on connaît: il s'en est suivi des mois de retard dans le paiement des prestations, des paiements en trop, des paiements en double, et pas de paiement du tout, pour toutes sortes de raisons aussi insignifiantes les unes que les autres. L'admissibilité était compromise à cause des périodes de complément, des périodes de référence, des périodes de prolongation, des périodes de carence, des crédits de vacance considérés comme des gains. Pour compléter le décor, on a centralisé les paiements en organisant une équipe de fonctionnaires à «pitons», nourris de statistiques souvent déformées, qui essaient de contrôler tant bien que mal, et souvent plutôt mal que bien, en faisant fonctionner des ordinateurs déréglés par une surcharge de calcul d'impôt sur les revenus, ce qui entraîne que les erreurs se multiplient et que les chômeurs en souffrent.

J'ai aussi constaté que l'on mentionne, aux articles 14 et 15 de la liste des mesures législatives, deux projets relatifs aux banques: l'un modifiant la loi sur les banques, et l'autre ayant pour but d'instituer une banque fédérale pour le développement des entreprises.

Mon collègue, l'honorable député de Villeneuve (M. Tétrault), a expliqué à la Chambre, le 7 mars dernier, le rôle du système bancaire actuel, citant des chiffres confirmant sa thèse. Espérons que les législateurs tiendront compte du fait que l'homme a été créé avant l'argent que l'argent est tout simplement un instrument d'échange, et que son rôle doit être de servir et non d'asservir. Il s'agit d'établir un vrai mécanisme de distribution des biens.

● (1430)

Dans le discours du trône, on traite aussi d'une mesure relative à la situation de la femme. Espérons que l'on reconnaîtra la nécessité d'établir un équilibre satisfaisant au sujet des droits de la femme, lui permettant ainsi de jouir des avantages qu'elle mérite.

On y traite aussi d'une mesure instituant une commission fédérale des droits de l'homme. Je tiens à signaler

qu'existe déjà la Déclaration canadienne des droits de l'homme. Cependant, les droits d'accès aux avantages économiques ne sont pas mentionnés nulle part dans cette déclaration. On parle bien de la liberté sous diverses formes, mais il s'agit de droits politiques et l'on sait que ces droits sont souvent utilisés au détriment du droit des autres. Il semble exister une tendance à réclamer des droits en ignorant des devoirs importants. Il est malheureux de constater cette lacune grave dans les déclarations antérieures des droits de l'homme. Celles-ci ne traitent pas des droits économiques de la personne. Il est pourtant logique de conclure que, si toute personne a droit à la vie, il faut qu'elle ait droit, par le fait même, aux biens nécessaires à la vie.

Nous sommes favorisés par une abondance de biens de toutes sortes et nous ne serions pas assez habiles pour trouver le moyen de distribuer les biens dont nous disposons et qui pourraient être multipliés grâce aux moyens modernes de production qui se perfectionnent continuellement.

On traite aussi dans le discours du trône, des modifications à apporter au Régime de pensions du Canada. Je lis dans le discours, et je cite:

Les gouvernements fédéral et provinciaux sont convenus qu'il faudra modifier de nouveau le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec pour hausser, après 1975, le niveau de revenu sur lequel les cotisations peuvent être prélevées, et augmenter les pensions qui seront versées. On déposera un projet de loi tendant à supprimer du Régime de pensions du Canada l'examen des moyens de subsistance qui est présentement requis dans le cas de personnes âgées de 65 à 69 ans. Enfin, les ministres fédéraux et provinciaux se sont mis d'accord pour que soient retranchées des Régimes de pensions du Canada et du Québec les dispositions en vertu desquelles le traitement réservé aux hommes et aux femmes n'est pas le même.

Plusieurs améliorations devront alors être apportées. En révisant le régime de pensions, il serait tout à fait normal que l'on essaie d'examiner les possibilités, et je sais qu'il en existe, d'établir l'âge de la pension à 60 ans.

Actuellement, plusieurs pays ont déjà abaissé l'âge de la retraite à 60 ans: le Danemark, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'ont fait. Cela existe dans d'autres pays. Il arrive souvent que l'on prenne l'exemple de divers pays. Prenons-le aussi sur ce qu'ils font de bien, et non seulement sur ce qu'ils font de mal.

Les jeunes qui ne travaillent pas actuellement, qui se découragent, trouveraient, grâce aux emplois laissés vacants, le travail qui leur permettrait de dépenser leur énergie, de s'occuper, d'espérer et de fonder un foyer. Enfin, la jeunesse retrouverait l'idéal qu'elle perd actuellement.

N'est-il pas honteux, chez une nation comme la nôtre, qu'un père de famille âgé de 60 ans soit obligé de faire vivre un chômeur de 20 ou 25 ans. L'inverse serait plus normal. Dans un pays riche et prospère, qu'il y ait des rentiers de 55 ou de 60 ans, c'est normal, mais qu'il s'y trouve des chômeurs de 20, 25 ou 30 ans, cela est odieux et déshonorant.

Je ne voudrais pas terminer mes remarques sans dire un mot de l'énergie, on en a tellement parlé. Je sais qu'il y a encore plusieurs choses à dire sur ce sujet. J'ai eu la chance de lire un éditorial du *Meunier québécois*, qui résume très bien la situation, et je voudrais terminer en citant cet article qui, selon moi, reflète l'opinion de la majorité des Canadiens.

Dans «*Le Meunier québécois*» de décembre 1973, l'opinion émise par M. René Blanchard, en ce qui a trait à la situation chaotique créée par la crise de l'énergie est tellement à point que je vais en citer quelques extraits.

[M. Dionne.]

Évidemment, je parle toujours de l'article de M. Blanchard:

Le grand avantage de la crise actuelle, c'est de faire voir comment un véritable fédéralisme pourrait jouer s'il jouait à fond et franchement à l'avantage de tous les Canadiens.

Le pétrole comme les grains sont des produits nationaux.

. . . parce qu'il touche aux deux points, soit l'agriculture et l'énergie pétrolière . . .

Ils jouissent de la sollicitude du Fédéral qui, à même le trésor public, crée, soit une société nationale du pétrole comme c'est le cas présentement, en investissant 40 millions appartenant à tous les Canadiens, ou comme dans le passé, une Commission du blé supportée aussi par l'argent de tous les Canadiens, et jouissant de tous les services fédéraux.

En toute logique et justice, ces biens devraient être mis à la disposition de tous les Canadiens au même prix, et les lois devraient prévoir les mécanismes d'une équitable distribution. Sinon, comment pourra-t-on jamais, par exemple, rembourser l'Est du pays d'avoir payé tout le développement de l'Ouest et compenser les provinces atlantiques pour l'artificiel drainage du développement industriel provoqué sciemment par les politiques d'Ottawa?

La crise de l'énergie aura peut-être comme résultat de forcer les Canadiens du centre et de l'Ouest à penser à tous les Canadiens, à repenser leur philosophie économique, non en fonction d'un développement égoïste et provincial, mais d'un développement planifié et continental.

Une brèche s'est ouverte à l'occasion de l'examen critique de la politique des grains qui, tout en maintenant l'Est en otage, était en train de faire crever l'agriculture de l'Est à l'encontre des intérêts collectifs, surtout des intérêts des consommateurs.

Une autre avenue vient de s'ouvrir arrachant au passage la ligne Borden, frontière imaginée encore pour favoriser des intérêts régionaux et à l'encontre des principes et de la pratique du libre échange entre les provinces favorables à l'épanouissement d'un sain fédéralisme. A force d'emporter des morceaux d'une constitution canadienne souillée et trouée par tant de coups que la raison d'État paraît avoir justifiés, tels ceux portés à la technique de César, les crises finiront-elles par lancer le pays au-delà de ses querelles internes vers des horizons nouveaux?

C'est sans doute le rêve des plus petits comme des plus grands des citoyens du Canada.

[*Traduction*]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, à cause des nouveaux délais imposés aux discours, il est malheureusement difficile de se prêter aux échanges de bons procédés auxquels on se livre normalement au cours de ce débat.

[*Français*]

Tout de même, je veux rendre hommage aux dignes représentants de la reine, Leurs Excellences le gouverneur général et sa gracieuse épouse, et leur offrir les meilleurs vœux des électeurs de ma circonscription, pour un avenir calme et prospère dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions, et leur souhaiter une visite agréable dans la circonscription d'Esquimalt-Saanich, visite prévue pour le début d'avril.

[*Traduction*]

Et c'est sans plus de façons que je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à l'essentiel de mon apport au débat. Le problème qui m'intéresse aujourd'hui, c'est celui de cette catégorie de personnes dont le discours du trône ne fait pratiquement aucun cas, c'est-à-dire les personnes âgées, celles qui vivent de revenus fixes et limités. Je n'ai toutefois pas l'intention de me lancer dans la surenchère et de surpasser d'autres députés ou d'autres partis en réclamant des échelles plus élevées de pension de retraite. J'ai plutôt l'intention d'approfondir quelques idées en vue de chercher à soulager leurs problèmes actuels, c'est-à-dire la

diminution de leurs revenus réels sous l'action de l'inflation et des impôts.

A leur âge avancé, je me demande pourquoi ils devraient avoir à souffrir des problèmes de l'inflation et des lourds impôts en plus de tous leurs autres problèmes, la maladie peut-être, souvent la solitude et, fréquemment, la frustration à l'idée de ne plus pouvoir faire aussi rapidement les choses qu'ils accomplissaient auparavant avec tant de facilité. Nous ne pouvons faire abstraction de ce secteur de notre collectivité. Nous sommes ce que nous sommes grâce aux sacrifices qu'ils ont faits. Ils ne s'attendent pas à ce que nous en faisions autant pour eux, mais pourquoi ne ferions-nous pas quelque chose même s'il nous en coûte un petit sacrifice? Nous sommes extrêmement fortunés et cela est dû en grande partie à leurs efforts. Ne l'oublions pas.

Si le pays est prospère, monsieur l'Orateur, nous le devons entièrement à ceux qui nous ont légué terres et institutions. Ce n'est qu'arrogance que de prétendre le contraire. J'espère que des diverses propositions que je ferai, une ou deux, prises individuellement ou conjointement, seront acceptables aux yeux du gouvernment ou de celui qui le remplacera lors des prochaines élections; j'espère qu'il s'agira d'un gouvernement conservateur.

Pour illustrer ma pensée, j'aimerais vous lire une partie d'une lettre que j'ai reçue la semaine dernière au moment où je préparais mes notes pour ce débat. Il s'agit d'une critique directe de notre travail de parlementaires et, malheureusement, c'est bien fait pour nous. Cette lettre confirme que c'est bien l'attitude que je dois adopter au cours de ce débat. En voici une partie:

> Ceux qui ont commencé à participer à une caisse de retraite il y a 50 ou 60 ans et qui ont été forcés de prendre leur retraite il y a quinze ou vingt ans, se rendent compte que leur pension et la sécurité de la vieillesse ne représentent pas beaucoup plus que celle-ci et le supplément. Nous nous sommes efforcés d'épargner et de payer nos impôts, et maintenant notre situation n'est pas plus reluisante que celle de ceux qui n'ont pas épargné et qui, dans bien des cas, n'ont pas payé d'impôt non plus.
>
> Encore aujourd'hui, il nous faut épargner pour payer $300 ou $400 d'impôts . . .
>
> Je suis sûr que vous vous rendez compte . . . des difficultés auxquelles font face ceux qui ont un revenu fixe et des pensions qui ont été calculées avant la présente période d'inflation . . . Je ne puis qu'espérer qu'à la suite de ma demande . . . vous élèverez la voix encore plus que vous ne l'avez fait par le passé.

C'est là un cri du cœur, monsieur l'Orateur. Il y a quelque chose qui ne tourne vraiment pas rond lorsque des citoyens qui ont eu la prévoyance de prendre des dispositions pour leurs dernières années ne peuvent s'empêcher de manifester ainsi leur détresse. Ayant épargné étant jeunes, ils n'envient pas ceux qui tentent d'en faire autant aujourd'hui. Ce qu'ils déplorent c'est d'avoir à continuer de payer pour aider ceux qui ne veulent pas épargner ou qui retirent des prestations des services sociaux qui existent maintenant mais qui n'existaient pas de leur temps. Il faudrait en venir à un certain équilibre. Les salariés moyens dont je parle contribuent pour beaucoup aux revenus fiscaux du gouvernement. Ces gens représentent les piliers de notre société, non seulement en nombre mais aussi en mentalité. Ne l'oublions pas. Ceux qui peuvent continuer à trouver de l'emploi et réussir à faire rajuster leurs salaires sont probablement en mesure de faire face au problème de la hausse des prix et des impôts plus élevés. Les retraités qui vivent de revenus fixes ne le peuvent pas. Il faut alléger au moins une part du fardeau sous lequel ils peinent.

● (1440)

Cela m'amène à ma proposition. Dans cet ordre d'idées j'ai estimé nécessaire de mettre au point un double concept d'un niveau de revenu de survie et d'un niveau de revenu de confort—la définition de ces termes ne devrait pas présenter trop de difficultés puisqu'ils évoquent assez clairement ce qu'ils veulent dire. Je soumets cette proposition en recommandant à l'endroit des pensionnés un niveau de revenu de confort prévoyant des déductions beaucoup plus élevées que les déductions actuellement autorisées aux fins de l'impôt, afin que les économiquement faibles puissent vivre confortablement. Il s'agit de ceux qui ont 65 ans ou plus.

Le niveau de subsistance est utilisé pour la même catégorie de personnes. Il est sensiblement inférieur au niveau de confort, comme son nom le laisse entendre, et il est censé être celui où une déduction est applicable aux personnes qui ont la chance de jouir de revenus dépassant le niveau de confort. Je tente de proposer un traitement de faveur pour les gens prévoyants. Je ne m'oppose pas forcément aux jugements discriminatoires et je suis persuadé que nous en faisons chaque jour. De fait, j'ai toute raison de croire qu'il y a lieu de faire des jugements discriminatoires en l'occurrence. Il n'y a certainement pas de raison de pénaliser quelqu'un qui a atteint l'âge de la retraite et l'empêcher de profiter de sa prévoyance. En outre, à cette époque d'imprévoyance, il convient d'encourager la prévoyance. On rejette le principe qui veut qu'il faut prévoir pour l'avenir. On le dit démodé, mais il ne l'est pas. Nous devrions nous efforcer de le maintenir et voilà pourquoi je propose un barème revisé d'impôt sur le revenu applicable aux vieillards.

Puis, je pense au veuf ou à la veuve qui, par suite du décès de son conjoint, voit son revenu réduit de moitié. Malheureusement, les prestataires de la pension de vieillesse ne sont pas les seuls dans ce cas; cela arrive aussi aux retraités, sans parler de ceux qui touchent des pensions d'invalidité. Pourquoi? Ce qui m'étonne chez ceux qui élaborent ces programmes, c'est qu'ils ne tiennent pas compte du fait qu'un certain nombre de dépenses restent les mêmes: le téléphone, le remboursement de l'hypothèque, l'électricité, le chauffage, les réparations et ainsi de suite. Dans le cas de régimes à participation, je me sens obligé de demander: pourquoi le revenu doit-il être réduit de moitié lorsque le cotisant nominal meurt mais demeure-t-il inchangé lorsque l'autre conjoint meurt, celui qui n'est pas cotisant. C'est une distinction injuste. Autant que je puisse en juger, les conjoints dans un mariage sont également cotisants à tout régime de pension qu'ils ont choisi.

J'estime pour ma part que les déductions prélevées sur le chèque de paie sont des déductions du revenu familial—le revenu familial disponible est réduit d'autant. Pourquoi, alors, l'épouse devrait-elle être privée de la moitié de la pension au décès de son mari, alors que si l'épouse meurt, le revenu du mari reste inchangé. C'est de la discrimination sexuelle, pour ainsi dire. Je vois par les journaux de ce matin que l'Ontario l'envisage ainsi. Il est grand temps que nous le faisions tous—mais je ne voudrais pas être considéré comme féministe pour autant. Je ne le suis pas. Toujours à propos de discrimination, je pourrais signaler qu'il importe de clarifier toute la question des droits à la pension de la maîtresse de maison, qu'elle cotise ou non.

Pour en revenir à mon thème principal, je demandais comment les auteurs de ces divers régimes n'ont pu tenir compte des frais d'entretien. Par exemple, les divers travaux comme la réparation d'un robinet qui fuit, celle d'une prise de courant ou l'entretien de la pelouse. Une personne

qui ne retire qu'une demi-pension doit assumer ces frais. Les dispositions concernant les veufs et les veuves touchent aussi les bénéficiaires de pensions d'invalidité. Un de mes amis qui a perdu la vue à la guerre a eu droit à une pension d'invalidité à cet égard et il a touché aussi un supplément spécial parce que l'aide de sa femme lui était essentielle. Il a perdu ce supplément lors du décès de sa femme. Il a même perdu la possibilité financière d'engager une aide. Et c'était un aveugle. Qui a rédigé ces textes réglementaires qui ont parfois des conséquences si malheureuses? Pourquoi ne les modifions-nous pas? Je demande qu'on envisage avec plus de réalisme et d'humanisme les conséquences monétaires qui découlent d'un décès, les conséquences sur le revenu provenant de rentes et de pensions, par exemple.

Je songe en outre à ceux dont le revenu se situe entre le minimum vital et l'aisance et qui sont âgés de 65 ans et plus. Je propose qu'on les exempte des impôts fonciers des municipalités. Au premier abord, cela semble être un empiètement sur l'assiette fiscale des provinces, mais je propose également que tout le revenu ainsi perdu par les municipalités soit remboursé par les autorités fédérales, sur demande expresse des municipalités. Mais cela serait créer là un privilège; je propose donc d'étendre cette exemption fiscale aux personnes âgées vivant à loyer en soustrayant de leur loyer la fraction qui représente l'impôt municipal.

Je parle aussi au nom de ceux qui dans leur jeunesse ont mis de l'argent de côté, comme on nous incitait à le faire à l'époque, de ceux qui ont épargné et qui découvrent maintenant que ces épargnes sont imposables. Ils trouvent que le temps est venu de puiser dans ces épargnes pour répondre à un besoin, peut-être à cause de dépenses médicales élevées ou tout simplement pour faire le tour du monde. Et lorsqu'ils comptent ce qu'il leur reste, ils découvrent que ces épargnes sont partiellement imposables. Pourquoi les priverions-nous maintenant des avantages de leurs quelques milliers de dollars d'épargne? Et qu'on aille pas rechercher le vieil argument des droits successoraux. Tout d'abord, je ne parle pas de ceux qui laissent des propriétés intéressantes pour les droits de succession; je parle de ceux qui ont pu accumuler quelque trois ou quatre mille dollars pour une deuxième lune de miel. Je songe à ceux qui se trouvent au-dessous du seuil de l'aisance. Je suis convaincu que nos percepteurs d'impôts, s'ils étaient bien renseignés et bien motivés, seraient en mesure d'établir des seuils au-dessus desquels ces avantages pourraient ne pas s'appliquer et au-dessous desquels ils devraient l'être.

● (1450)

En dernier lieu, j'aimerais ajouter quelques mots au sujet d'un autre avantage qui devrait, à mon avis, être offert à ceux de nos vieillards qui, pour un motif quelconque, choisissent de ne pas bénéficier de régimes de pensions tels que celui de la sécurité de la vieillesse. Pourquoi ne pas permettre à ces personnes, si elle n'ont pas immédiatement besoin de ces fonds, de prendre des dispositions pour en retarder la jouissance, de sorte qu'elles pourraient y avoir recours plus tard, au moment où elles en auraient besoin ou, sinon, pour les inclure dans leur succession à leur décès?

J'aurais d'autres points, monsieur l'Orateur, mais je m'aperçois que mon temps de parole est terminé.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, il m'est agréable au début de cette nouvelle session, de participer à ce débat. Qu'il me soit permis, monsieur le président, de vous renouveler l'expression de ma vive gratitude pour la tâche considérable que, sous votre présidence, cette auguste Chambre est parvenue à accomplir au cours de la première session. Il s'agit d'un travail considérable positif, compte tenu des dimensions de la tâche à laquelle nous faisions face il y a à peine un an. Voilà de quoi on peut être très fier.

Je me joins aux honorables députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier) pour offrir mes hommages à Son Excellence le Gouverneur général et à Madame Léger. Je représente, monsieur le président, la circonscription d'Ottawa-Vanier où habite le couple vice-royal.

Nul besoin, monsieur le président, de dire combien j'ai apprécié ma première année comme député. A la Chambre des communes comme ailleurs, c'est très plaisant, j'ai côtoyé des hommes et des femmes dont les horizons culturels et professionnels sont différents mais qui sont tous unis par le même souci d'objectivité, travaillant et vivant une expérience exceptionnelle visant au développement de la société canadienne et à l'épanouissement de notre peuple.

J'éprouve donc une immense satisfaction devant le travail considérable accompli par le gouvernement du très honorable premier ministre Trudeau.

Il me sera permis, monsieur l'Orateur, de signaler quelques projets qui me sont chers et dont j'ai l'intention de saisir la Chambre cette année.

Un de ces projets portera sur la création d'une école de hautes études en administration gouvernementale. L'objectif principal est d'assurer à la Fonction publique un personnel jugé apte par son expérience, sa compétence, et ses capacités à assumer des fonctions de direction, par un recrutement démocratique et un mariage harmonieux du savoir et de l'expérience. Une école d'administration gouvernementale permettrait aux fonctionnaires de se perfectionner, de se spécialiser dans l'exercice de leurs fonctions propres, soit celles d'administrateurs supérieurs.

Cette école serait également ouverte aux diplômés d'universités qui veulent faire carrière dans la Fonction publique.

Actuellement les programmes de formation, de perfectionnement des fonctionnaires du gouvernement fédéral, tombent en partie sous la responsabilité du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique. Certes, nous envoyons des fonctionnaires parfaire leur éducation dans des institutions de haut savoir. Nous en envoyons présentement en Grande-Bretagne et en France.

Nous avons également conclu des ententes avec l'Université Carleton et l'Université d'Ottawa, qui offrent des cours en administration publique et en sciences de la gestion. Il existe également un programme appelé CAP, Cours et Affectation de Perfectionnement.

Ce programme d'études et de formation, suivi de stages de travail, permet aux cadres intermédiaires qui se révèlent prometteurs, de développer plus rapidement leur potentiel et ainsi d'accéder à des postes de direction.

Ce programme CAP, toutefois, ne s'adresse qu'à moins de 100 personnes par année. Il est évident qu'un grand nombre de fonctionnaires n'auront jamais l'occasion de suivre de tels cours accélérés, et ce en dépit du fait qu'ils possèdent le potentiel nécessaire pour accéder à des postes au niveau des cadres moyens ou supérieurs.

Il est donc important qu'on songe sérieusement à l'établissement d'une école bilingue de hautes études en administration gouvernementale.

A cet effet, si l'administration s'intéressait à un tel projet, nous pourrions ici même, à Ottawa, trouver un

local approprié permettant aux étudiants de faire leur stage de formation théorique et pratique au centre même des activités gouvernementales.

[*Traduction*]

Comme le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a manifesté une fois de plus son ignorance habituelle du bilinguisme, je vais maintenant aborder cette question des plus importantes.

J'ai moi aussi l'honneur de représenter à la Chambre de nombreux citoyens qui sont à l'emploi de la Fonction publique, des sociétés et des organismes de la Couronne, des militaires des Forces armées canadiennes, ainsi que leurs familles qui habitent elles aussi dans ma circonscription. Le député de Grenville-Carleton a laissé entendre que les fonctionnaires de sa circonscription sont mécontents du processus d'identification et de désignation des postes qui s'insère dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de bilinguisme du parlement.

Dans son discours du 8 mars 1974, le député de Grenville-Carleton disait, essentiellement, avoir reçu plus de courrier, plus d'appels téléphoniques à ce sujet qu'à tout autre. Il a dit, et je cite le hansard, à la page 342:

D'après le ton de ces lettres et de ces appels téléphoniques, il est évident que la difficulté de mettre en œuvre une politique d'unilinguisme dans la Fonction publique, qui devait être résolue par les directives approuvées par le Parlement, a de fait pris plus d'acuité et je crois, par conséquent, que le moral de la Fonction publique est sérieusement miné. Monsieur l'Orateur, c'est le service qui en souffre.

Par cette déclaration, le député montre une fois de plus combien il comprend mal les principes fondamentaux du bilinguisme. Voici ce que déclarait le *Journal* d'Ottawa dans son principal éditorial le 20 février 1974:

Le député de Grenville-Carleton, Walter Baker, ne sait pas plus que quiconque en ce moment si la proportion de 50,000 postes bilingues sur 260,000 dans la Fonction publique, est trop forte ou trop faible. Il est regrettable que M. Baker ait mis tant d'empressement à faire des critiques prématurées. Son impétuosité et son apparente incapacité à tenir compte de toutes les raisons du bilinguisme font renaître le doute qu'il accepte la loi sur les langues officielles autrement qu'en paroles et de façon symbolique.

On peut expliquer ou même pardonner cette attitude chez les députés de circonscriptions isolées. Elle est absolument impardonnable chez un député représentant une circonscription de la région de la capitale nationale. Il manque à M. Baker, sur ce sujet, la largeur de vues de son chef, Robert Stanfield.

Je dis comme le *Journal* d'Ottawa que le député de Grenville-Carleton sert la cause du bilinguisme du bout des lèvres seulement et de façon symbolique et en agissant ainsi, il nuit au Canada et aux Canadiens.

Autre preuve de son manque de compréhension, il a fait l'affirmation suivante, qui figure à la page 342 du hansard:

La date limite de 1976 devait s'appliquer à 25,000 postes bilingues.

Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a indiqué à maintes reprises que la date limite était fixée à 1978, non à 1976. Cela indique encore une fois que M. Baker ne comprend pas la politique de bilinguisme du gouvernement ni, ce qui est plus important, son application au sein de la Fonction publique.

Par simple souci de vérité et d'exactitude, j'aimerais préciser que la date limite pour la désignation de postes bilingues dans la Fonction publique est 1978 et qu'il n'a jamais été question de 1976. Le député de Grenville-Carleton a en outre indiqué lors d'une émission au réseau CTV samedi dernier que la date limite était 1976 et, comme je l'ai signalé, c'est faux. Il est maintenant bien visible que l'opinion avouée du député de Grenville-Carleton en faveur de l'unilinguisme dans la Fonction publique et, pour reprendre les termes du *Journal* d'Ottawa «le fait qu'il n'ait apparemment pas voulu reconnaître toutes les raisons militant en faveur du bilinguisme» remettent une fois de plus en question ses engagements à l'égard de la loi sur les langues officielles, au-delà des seules questions de principe. Cela, en plus de l'ignorance inexcusable qu'il a de la date projetée pour l'entrée en vigueur et la désignation des postes prouve sans équivoque que la Chambre et le grand public ont été induits en erreur, non pas par malhonnêteté, mais par ignorance des faits de sa part.

Une telle attitude ne me surprend pas. Elle témoigne de ses véritables intentions et de ses vues éventuelles sur toute cette question, et vient corroborer la position que certains de ses collègues ont souvent exprimé ici, à la Chambre. Ces ardents tenants du statut quo n'ont fait ces six dernières années que se plaindre et se lamenter sur tout ce qui touche au bilinguisme. A leurs yeux, il s'agit toujours de réalisation trop rapide, trop étendue, trop onéreuse. La seule politique avouée que certains conservateurs semblent prôner en matière de bilinguisme, c'est de souscrire du bout des lèvres au principe, mais de faire tout en leur pouvoir pour ralentir et empêcher la réalisation de cette politique nationale aussi importante qu'essentielle.

M. Paproski: Ce n'est pas vrai.

• (1500)

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): C'est vous qui le dites. Au lieu de favoriser l'acceptation de la tâche difficile de mettre réellement en application le bilinguisme d'État, certains membres de l'opposition officielle entretiennent la psychose de la peur et donnent à entendre que toute mesure est toujours trop hâtive, trop coûteuse et trop poussée. De fait, certains d'entre eux sont devenus les garants de la moralité que tous les fanatiques d'un bout à l'autre de notre pays citent et utilisent pour détruire au lieu de renforcer ce pays qui est le nôtre. Nul ne saurait nier qu'à l'heure actuelle la langue de communication entre les ministères ne soit l'anglais. Je ne conteste pas cette réalité. La loi actuelle ne prévoit aucun changement à cet égard. Ni le Parlement, ni les associations d'employés ni les fonctionnaires eux-mêmes ne réclament l'unilinguisme en tant que politique, et je signale au député de Grenville-Carleton (M. Baker) que son attitude est rétrograde.

C'est la nécessité et non le choix qui oblige un grand nombre de francophones bilingues à travailler en anglais. Ainsi, s'il faut en croire un document déposé par la Commission de la Fonction publique, seulement 21.4 p. 100 des 88,484 fonctionnaires nommés en 1971 ont mentionné que le français était leur langue de travail; pourtant, 11 p. 100 seulement occupent des fonctions qui requièrent l'usage de cette langue. Ce même rapport signale pour les années suivantes, soit 1972 et 1973, qu'une proportion plus grande de fonctionnaires peuvent, s'ils le désirent et au besoin, travailler dans la langue officielle de leur choix. Il est donc juste de dire que les milliers de fonctionnaires bilingues qui ont dû faire usage de la langue seconde dans leur travail, ou les francophones unilingues, qui ont eu bien peu de chances de faire carrière dans la Fonction publique, sont vraiment ceux qui devraient protester et manifester leur impatience.

Le projet de résolution adopté l'an dernier par le Parlement ne menace ni la sécurité de l'emploi ni l'avancement; c'est un programme raisonnable visant à assurer un juste équilibre et l'égalité. Le bilinguisme n'est pas un don inné, il nécessite une formation. Le gouvernement déploie résolument des efforts louables pour assurer le bilinguisme dans les institutions et chez les particuliers, grâce à la

formation et à la compréhension voulues. La loi sur les langues officielles et le programme de bilinguisme dans la Fonction publique sont tout simplement une reconnaissance des réalités du Canada actuel.

C'est du côté de notre système d'enseignement que se trouve la solution. C'est à cause de cela et aussi à cause de l'enseignement infructueux jusqu'ici de la langue seconde dans nos écoles que le gouvernement a encouragé cette formation et accordé, depuis cinq ans, 300 millions de dollars à nos provinces. Ces subventions spéciales à l'enseignement visaient à l'amélioration et à l'extension de l'enseignement de la langue seconde. Était-ce trop, trop vite et trop cher? Les résultats seuls nous le diront. Dans la seule région d'Ottawa et de sa banlieue, le secrétaire d'État (M. Faulkner) a décidé en 1973 d'ajouter 2 millions de dollars par année, pendant deux ans, pour la mise à l'essai d'un nouveau programme, de nouvelles méthodes d'enseignement du français à nos étudiants de langue anglaise. Les autorités provinciales devraient adopter ce programme, vu son importance dans la capitale du pays. En a-t-on fait trop, trop vite, à trop de frais? C'est tout le contraire, selon moi.

L'attitude des gens à l'égard du bilinguisme est en train de changer et a changé. Que ce soit au niveau des institutions ou de la personne, le bilinguisme n'a jamais signifié que tous les Canadiens devraient devenir bilingues. La capitale du pays devrait parfaitement refléter la réalité canadienne et c'est tout à l'honneur des commissions scolaires d'Ottawa et de Carleton d'avoir étoffé leurs cours de langue seconde grâce à l'aide que le gouvernement verse aux programmes d'enseignement provinciaux. J'espère que ce soit par la compréhension et l'amour que la question du bilinguisme soit mieux comprise. Les progrès sont évidents et cela pour le mieux-être et l'unification de notre pays.

[*Français*]

A titre d'exemple vivant de compréhension d'un bilinguisme vécu, j'aimerais maintenant parler de ma circonscription et surtout de la cité de Vanier.

Le bill C-232 changeait le nom de ma circonscription d'Ottawa-Est à celui d'Ottawa-Vanier. L'idée de ce changement était certes celle de favoriser davantage l'identité bilingue de ma circonscription, et, tout particulièrement, d'identifier la cité de Vanier comme partie intégrante de notre belle capitale nationale. Sous l'habile direction d'un gouvernement municipal prévoyant, la cité de Vanier a maintenant un plan directeur de développement. La décision récente de construire l'artère Vanier, selon le concept d'une promenade plutôt que d'une autoroute, permettra la réalisation d'un développement routier à travers un centre commercial viable, qui tiendra compte de l'aspect esthétique et de la qualité de la vie que désirent conserver les citoyens de cette municipalité. La situation géographique de Vanier, à l'est des grands centres de développement de la capitale, n'a pas permis une expansion commerciale aussi rapide et aussi prestigieuse que celle de certains autres secteurs de notre capitale nationale.

Souvent oubliée dans le développement de la construction d'édifices fédéraux, Vanier, avec ses 23,000 habitants, devrait mériter l'attention des administrateurs fédéraux en ce qui a trait à la construction future d'édifices gouvernementaux. La Commission de la capitale nationale, qui a pour mandat de préparer des plans d'aménagement et d'embellissement de la région de la capitale nationale, se doit d'aider Vanier afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale.

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

A l'aube de son réaménagement, la cité de Vanier est en droit de recevoir des agences gouvernementales, tels la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Commission de la capitale nationale et le ministère des Travaux publics, une aide adéquate relative à la conservation, à la restauration et au développement de cette belle municipalité.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Si j'avais été ici ce matin, je l'aurais fait à l'appel des motions, mais il m'était impossible d'être ici à 11 heures. Je constate une erreur typographique dans le hansard, le compte rendu des délibérations de la Chambre, que je peux faire rectifier maintenant avec le consentement de mes collègues ou attendre demain, soit à la première occasion selon la procédure normale. L'erreur se trouve à l'avant dernier paragraphe de la page 342 et porte sur le mot «unilinguisme». On aurait dû pouvoir lire «bilinguisme» et effectivement, c'était le mot qui figurait dans le texte qu'on a remis au hansard. Cette erreur peut avoir suscité des malentendus et avec le consentement de la Chambre, je demande que le mot «unilinguisme» qui figure à l'avant dernier paragraphe de la première colonne à la page 342, soit remplacé par le mot «bilinguisme» de manière que la phrase se lise . . .

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Le député sait qu'il existe une procédure établie pour procéder à une correction. Je comprends l'importance du point sur lequel il veut attirer l'attention des députés. Je pense qu'il y a réussi. Je suis sûr que tous les députés comprennent l'importance de la question aux yeux du député, mais je pense qu'il devrait attendre à demain pour suivre la procédure normale.

M. Baker: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je me soumettrai volontiers à cette décision, mais il est évident que la portée du dernier discours s'en trouvera considérablement modifiée.

M. Paproski: Surtout si on a d'autres orateurs comme Gauthier.

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, avant de passer à mes remarques sur le discours du trône, j'aimerais féliciter les représentants de Spadina (M. Stollery) et de Sherbrooke (M. Pelletier) pour leur excellent exposé. Ces deux députés ont parlé en termes éloquents d'un pays quelconque où tous les problèmes concernant la pauvreté, les inégalités régionales, le chômage et tous les autres problèmes humains ont été résolus par un super gouvernement. Je regrette de ne pas avoir compris le nom du pays en question, mais je présume qu'il devait s'agir d'un endroit de rêve. Ils ne pouvaient certes pas parler du Canada, car tous ceux qui peuvent voir, lire et entendre savent que ces problèmes y existent nombreux. En fait, c'est ce dont nous avons le plus.

D'après la page 12 du *hansard* du 27 février, le député de Sherbrooke aurait dit:

> . . . le pays le plus riche du monde, malgré des sommes colossales, n'a pas réussi à éliminer la pauvreté.

Je croyais qu'il parlait du Canada et de son gouvernement, mais il parlait des États-Unis, en fait.

Je ne connais pas un pays au monde qui ait plus de ressources, plus de main-d'œuvre disponible, plus de possi-

bilités ou de moyens d'action que le Canada par rapport à sa population. Or, pourquoi tant de gens, dans notre société d'abondance, sont-ils au seuil de la pauvreté ou en deçà? Pourquoi y a-t-il tant de chômage? Pourquoi permettons-nous à l'inflation de s'installer, rongeant le pouvoir d'achat de millions de parents qui doivent se loger, se nourrir et se vêtir eux-mêmes et leurs enfants?

● (1510)

J'ai été intrigué par la déclaration du député de Sherbrooke selon laquelles les États-Unis avaient dépensé des sommes prodigieuses, sans parvenir à éliminer la pauvreté chez eux. Je me demande ce que le député pense que ses collègues de son côté de la Chambre font depuis six ans. Nous savons tous qu'ils font des dépenses fabuleuses. Et je dirai aux députés d'en face qu'ils ont été absolument et complètement incapables d'éliminer la pauvreté au pays. Ils ont été incapables d'éliminer les disparités régionales et d'offrir des emplois aux Canadiens. Ils ont réussi à faire disparaître le désir de travailler, à diviser notre pays en blocs régionaux et à détruire l'efficacité de la Fonction publique.

Les députés d'en face feraient aussi bien de ne pas fermer à clé les coffres de l'État car ils doivent être plutôt vides maintenant. Le gouvernement dépense actuellement de l'argent qu'il n'a pas, ce qui me porte à croire que le Trésor est à sec. L'an dernier, par exemple, la dette publique brute était de 51.8 milliards et la dette nationale nette représentait environ $1,000 par habitant. J'ignore encore ce qu'elle sera pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, mais attendra 55 milliards. Nous savons toutefois d'après le budget qu'il en coûtera 2.9 milliards cette année pour payer la dette nationale seule. C'est de l'argent que nous ne pouvons dépenser en services ou prestations parce qu'il a déjà été dépensé. C'est de l'argent gaspillé. C'est autant pour Shangri La et l'Utopie, monsieur l'Orateur. C'est un réveil très amer, mais réel, et je dis aux députés du gouvernement et tout particulièrement aux ministériels qui gaspillent notre argent: cessez de construire des châteaux en Espagne, cessez de vivre au pays des merveilles et rendez-vous compte des réalités.

Les problèmes que nous connaissions quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir existent toujours. A vrai dire, ils ont même empiré et de nouveaux ont été créés par des dépenses excessives, inefficacité et maladresse pure et simple. Ces problèmes ne disparaîtront pas d'eux-mêmes. Il faut s'y attaquer. Mais il faudra d'abord que le gouvernement se lance résolument à l'assaut au lieu de chercher à les camoufler sous des emprunts.

Je vois dans le budget que le gouvernement compte créer quelques organismes et sociétés supplémentaires et peut-être même quelques nouveaux ministères. C'est scandaleux, Monsieur l'Orateur, mais je dois admettre que cette attitude est typique du gouvernement actuel. Si un ministère ou un organisme n'arrive pas à résoudre un problème, il faut en créer un nouveau, en plus de l'ancien, et lui remettre les responsabilités du premier. On a alors deux ou trois organismes qui s'occupent tant bien que mal du même problème. Notre gouvernement comporte plus d'organismes et de ministères et plus de membres du cabinet que le gouvernement de n'importe quel autre pays du monde occidental. Notre cabinet fédéral comprend plus de ministres que les gouvernements américain ou britannique; pourtant, il semble que nous ne puissions pas obtenir une réponse précise du cabinet, même sur les questions les plus simples et les plus nettes.

Le caucus gouvernemental comprend 47 membres qui sont soit ministres soit secrétaires parlementaires et ils représentent presque 50 p. 100 de tout le caucus. Je ne puis m'empêcher de penser qu'il doit y avoir beaucoup d'intrigues pour les postes importants et pour avoir le droit de dépenser tous ces milliards inscrits au budget. Il est aisé de comprendre pourquoi le gouvernement éprouve tant de difficultés à prendre des décisions sur nos problèmes les plus importants. Il est maintenant très clair que, quoi qu'il fasse, le gouvernement ne fait pas grand chose pour le peuple canadien. Il est temps qu'il se mette à diriger le pays. Le gouvernement actuel a plus que doublé le budget national en six ans seulement et je pense qu'il ne faut pas s'attendre à ce qu'il se mette à justifier ces dépenses par des résultats concrets.

La commission d'assurance-chômage est une pagaille scandaleuse et c'est en fait le cas de tous nos services sociaux. Qui aurait imaginé il y a six ans seulement que la CAC coûterait plus de 2 milliards en 1973? Et il semble que ce soit seulement un début. Certains indices montrent qu'elle va dépasser ce chiffre l'an prochain et le gouvernement persiste à refuser de faire une enquête approfondie sur le régime et sur le ministère responsable. C'est un programme vital. Il a été conçu pour aider la population active qui, pour diverses raisons, pouvait se trouver en chômage. Tous les députés admettent que la CAC et la notion sous-jacente relèvent du gouvernement. Ce n'est pas la CAC que l'opposition officielle désapprouve. C'est l'administration que nous critiquons et à juste titre.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a demandé qu'une enquête soit menée sur la CAC, en déclarant que depuis longtemps ses activités sont douteuses et qu'il est grand temps d'éclaircir la situation. J'en conviens bien volontiers, et j'aimerais ajouter que si nous entreprenons une enquête sur l'administration de la CAC, bien des têtes vont tomber. Il ne fait aucun doute qu'une grande partie des deux milliards de dollars dépensés l'année dernière par la CAC n'ont pas uniquement profité aux prestataires légitimes qui avaient cotisé à l'assurance-chômage. Un examen minutieux de la CAC nous donnerait l'occasion de faire une autre chose très importante. Cela nous permettrait de restructurer toute l'organisation Main-d'œuvre-CAC. Nous pourrions élaborer des programmes grâce auxquels les travailleurs recevraient une formation pour les emplois existants, emplois que l'on ne peut pas pourvoir actuellement grâce à la main-d'œuvre disponible. Les progrès technologiques ont dépassé des dizaines de milliers de personnes, en les mettant dans une situation où tout en étant prêtes à travailler, elles n'ont pas les qualifications voulues pour occuper les emplois qui leur sont proposés.

Je reçois des lettres de patrons qui me signalent les problèmes que connaissent les employeurs à pourvoir leurs postes vacants. Un grand nombre d'industries ne peuvent pas se permettre de former d'éventuels employés, et dans bien d'autres cas, des personnes reçoivent une formation pour un emploi donné et après avoir travaillé pendant la période minimum nécessaire pour être admissible aux prestations de chômage, elles s'arrangent pour se faire renvoyer, ou elles partent tout simplement en obligeant l'employeur à recommencer toute la formation. D'autres employeurs m'ont dit que les personnes qui touchent des prestations de chômage adoptent au cours des entrevues une attitude qui décourage les employeurs de les engager. Bien que le gouvernement actuel semble être porté à détruire l'éthique de travail traditionnelle de notre pays, je suis convaincu que la majorité des Canadiens veulent travailler. Ils veulent occuper des emplois qui

offrent un salaire suffisant pour vivre, des emplois qui offrent des possibilités d'avancement et qui ne sont pas une fin en soi. Ce n'est pas une tâche impossible pour le gouvernement que de fournir ces emplois. Nous possédons les ressources humaines et naturelles nécessaires, nous avons les moyens et, surtout, nous avons le devoir d'offrir des stimulants et des possibilités.

J'aimerais signaler que chaque fois que le gouvernement fait une erreur flagrante, ce qui se produit avec une régularité exaspérante, le ministre concerné essaie de rejeter la faute sur l'opposition officielle. Chaque fois qu'il décide de le faire c'est tellement évident que c'en est souvent amusant. Par exemple, dans le cas du bill 125, le ministre responsable de la Commission d'assurance chômage a dit dernièrement que c'était l'opposition officielle qui l'avait empêché de le déposer à la Chambre. Le bill C-125 aurait apporté certains changements nécessaires dans l'administration de la Commission d'assurance chômage, quelque chose que l'opposition officielle presse le gouvernement de faire depuis deux ou trois ans. Le ministre a oublié que le bill C-125 était un bill ministériel et qu'après avoir été adopté en première lecture il a été mis au rancart. Le gouvernement n'avait pas à s'inquiéter au sujet du NPD pour ce bill C-125. Le NPD est d'accord avec n'importe quoi. Le gouvernement n'avait pas à s'inquiéter de l'opposition des conservateurs. C'est nous qui avions demandé ce bill. Non, monsieur l'Orateur, le ministre s'inquiétait de son propre caucus. C'est le caucus libéral qui était divisé au sujet du bill C-125 et il aurait été embarrassant pour le gouvernement de voir ses propres membres s'opposer à ses efforts pour remettre de l'ordre à la Commission d'assurance chômage. Je suis sûr qu'ils n'ont pas fini d'entendre parler de cet échec cuisant!

Monsieur l'Orateur, voici un autre exemple de maladresse qui mérite d'être signalée et c'est la publicité faite par le CRTC dans les journaux du pays. J'ai remarqué que le CRTC publie des annonces en français dans les journaux anglais et en anglais dans les journaux français. Je demande à mes collègues d'y réfléchir un peu, monsieur l'Orateur. On demande à quelqu'un qui ne parle pas le français de lire et de comprendre une annonce en français. Et, au Québec, le CRTC demande à quelqu'un qui ne comprend pas l'anglais de lire et de comprendre une annonce en anglais. A mon avis, c'est un gaspillage inutile des derniers publics. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un incident isolé. Certains indices portent à croire que dans certains ministères, des choses pareilles sont courantes et je doute que les responsables se rendent compte combien cela est ridicule. Cette façon d'agir n'est certes pas dans l'intérêt de l'unité nationale, mais elle a l'effet contraire. Elle tend à provoquer l'agitation et la désaffection, et il n'y en a que trop à l'heure actuelle, comme l'a montré le député qui m'a précédé.

● (1520)

Je dis publiquement le fond de ma pensée depuis un certain temps sur la façon dont sont appliquées nos lois sur l'immigration, et je signale notamment que des étudiants étrangers sont autorisés à venir étudier au Canada sans avoir fait l'objet d'une enquête et sans être soumis à une surveillance par la suite. Des gens qui ne seraient pas admis comme immigrants reçus envahissent le Canada sous le couvert de nos programmes peu rigoureux pour les étudiants étrangers, et certains d'entre eux sont aidés et encouragés par des fonctionnaires corrompus de l'Immigration. Certains d'entre eux ont déjà été démasqués, mais il est peu probable qu'ils le soient tous, à moins d'une enquête poussée.

[M. Beattie (Hamilton Mountain).]

Ce qui est également important est le nombre des soi-disant étudiants qui vivent clandestinement au Canada avec de faux papiers ou sans papiers du tout. Ceux qui ont des papiers peuvent se tirer d'affaire indéfiniment, à moins d'être recherchés et expulsés, mais ceux qui n'en possèdent pas sont à la merci des employeurs peu scrupuleux et de la pègre. Nous avons eu il y a quelques mois une période d'amnistie durant laquelle les personnes vivant ici clandestinement pouvaient se faire connaître sans crainte d'être poursuivies. On estimait que c'était moins coûteux que de les rechercher et, bien sûr, que ce serait jugé plus humanitaire. Nous avons effectivement acquis ainsi la réputation de dupes en ce qui concerne nos lois sur l'immigration. Nous sommes les plus accommodants du monde envers ceux qui ne sont pas admis dans les pays qui ont des lois positives sur l'immigration. La période d'amnistie de l'an dernier n'a pas été exactement ce que l'on pourrait appeler un succès pour faire sortir les résidents clandestins de leur cachette. Le ministre responsable de l'immigration a reconnu qu'un faible pourcentage seulement de personnes soupçonnées d'être entrées illégalement au pays avaient fait surface, et qu'il y en a vraisemblablement plusieurs milliers qui vivent encore clandestinement. Depuis, une foule de gens sont entrés au pays, profitant des échappatoires que leur offre la loi.

Ce que j'aimerais maintenant savoir, ce n'est pas s'il y aura une autre amnistie, mais quand. Cette question en amène une autre, à savoir qui est réputé être un réfugié aux termes de nos lois sur l'immigration. Nous avons établi au Chili ce que le gouvernement appelle «une présence de l'immigration», pour étudier les demandes émanant de réfugiés chiliens, et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) a précisé que ces agents de l'immigration resteraient sur place à tout le moins jusqu'à la fin de cette année, en vue de s'occuper d'un programme actuellement en cours à l'intention des réfugiés. Existe-t-il une panacée permettant de déterminer si tel ou tel réfugié est de bonne foi, ou bien suffit-il à une personne de se faufiler auprès d'un agent de l'immigration canadienne et de lui dire: «Je suis un terroriste marxiste, et l'actuel gouvernement chilien m'empêche de m'adonner à des activités subversives»? Si ces gens peuvent attendre des mois, ou un an, pour bénéficier d'un voyage payé au Canada, c'est qu'il y a quelque chose de louche dans toute cette affaire de statut de réfugié. D'après les chiffres du ministère de l'Immigration, seul un petit pourcentage des demandes ordinaires d'immigration sont approuvées au Chili en ce moment, tandis qu'on approuve un très grand nombre de demandes de refuge.

Nos lois sur l'immigration sont conçues pour assurer la protection de ceux qui ont le droit, de par la loi, de vivre ici et pour protéger notre système contre les agitateurs et les conspirateurs qui veulent détruire ce que nous avons chèrement acquis. Les lois actuelles ne nous protègent pas, elles protègent ceux à qui nous devrions refuser l'entrée au pays. Si nos lois sur l'immigration sont trop indulgentes, il faut les rendre plus sévères. Si nos lois sont bonnes et si la faute en est à ceux qui les appliquent, alors il faut se débarrasser des fautifs. Nous avons des raisons plus que suffisantes pour enquêter sur tout le mécanisme de l'immigration et en découvrir les défauts.

Pour terminer, monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je trouve difficile de lui permettre de continuer. Il a déjà dépassé de plusieurs secondes le temps qui lui était alloué. D'après la règle acceptée plus tôt par la Chambre, aucune prolongation n'est permise.

M. Beattie (Hamilton Mountain): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'allais justement terminer. Vous comptez aussi le temps que le député a utilisé pour soulever la question de privilège.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Non, je ne le compte pas. Je comprends que le député veuille terminer son discours, mais je ne puis passer outre à la règle acceptée plus tôt. Je donne donc la parole au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il y a exactement 14 mois aujourd'hui, je prononçais mon premier discours à la Chambre dans le cadre du débat sur le discours du trône de l'an dernier. Je développais alors les cinq principes directeurs que le gouvernement établissait comme fondement à une révision globale du système canadien de sécurité sociale, et j'indiquais les formules que nous avions envisagées pour donner effet à ces énoncés de principe.

Au départ, nous reconnaissions que si une telle restructuration de l'ensemble des mesures sociales au Canada devait se réaliser et devait réaliser les fins que nous lui proposions, elle commandait l'engagement et la participation active de toutes les provinces. C'est du reste à cette fin qu'en avril 1973 le «Document de travail sur la sécurité sociale au Canada» était présenté à la Chambre des communes. Il s'agissait d'une certaine façon de la contribution du gouvernement fédéral à la mise en train de la réforme.

Le document traçait cinq manœuvres stratégiques qu'il nous paraissait indiqué de suivre pour atteindre à un modèle de système social. Celles-ci se trouvaient étayées en 14 propositions qui semblaient de nature à faciliter la mise en application de ces tactiques.

En avril 1973, la première d'une série de rencontres qui devaient lui succéder réunissait les ministres du Bien-être social à Ottawa. C'est du reste à cette conférence fédérale-provinciale que démarrait officiellement la révision conjointe du système de sécurité sociale au Canada. En effet, ayant pris connaissance du document de travail, d'un commun accord, les provinces reconnaissaient que les stratégies et les propositions telles que formulées dans le document fédéral pouvaient certes tenir lieu de point de départ et servir d'ordres de renvoi tout au cours du cheminement du travail de révision.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de signaler à la Chambre que grâce à l'initiative du gouvernement libéral et aux efforts fournis par le gouvernement fédéral et les provinces, le groupe d'étude mixte fédéral-provincial a accompli beaucoup de progrès cette année. On a déjà nettement amélioré bon nombre de programmes fédéraux et provinciaux de sécurité sociale.

D'abord, nous avons adopté en juillet une nouvelle loi sur les allocations familiales qui nous a permis de tripler à partir de janvier dernier le montant moyen des allocations pour les enfants. Nous avons prévu une hausse annuelle automatique des allocations calculée en fonction de l'augmentation du coût de la vie afin d'aider les familles à revenu faible ou moyen à payer les frais croissants qu'entraînent leurs enfants. En outre, afin de maintenir le pouvoir d'achat des familles devant la poussée inflationniste mondiale, le gouvernement s'est hâté en septembre d'augmenter les allocations familiales en attendant que les augmentations prévues entrent en vigueur en janvier.

Que les provinces parviennent à rajuster les allocations familiales et à leur permettre de répondre aux besoins actuels, c'est là une nouvelle preuve d'intégration du régime de sécurité sociale dans chacune d'elle, régime qui assure une plus grande souplesse à l'échelon provincial et, en même temps, une meilleure coordination des éléments fédéraux et provinciaux dudit régime. A mon avis, il s'agit là d'un grand progrès vers la solution des grands différends survenus entre le gouvernement fédéral et les provinces quant au degré de responsabilité à assumer par eux à l'endroit des mesures de sécurité sociale. Selon moi, c'est vraiment là une victoire remarquable pour le fédéralisme.

En deuxième lieu, les pensions de sécurité de la vieillesse ont été considérablement augmentées en avril 1973. Également, en octobre, nous avons prévu une indexation trimestrielle—elle était annuelle précédemment—tant pour la sécurité de la vieillesse que pour le supplément de revenu garanti afin que de telles prestations correspondent aux augmentations du coût de la vie. Nous avons augmenté la pension et le supplément combinés de $150 en mars 1973 à $187 en avril 1974.

Troisièmement, nous avons modifié en octobre le Régime de pensions du Canada afin d'élever le maximum des revenus pour les années 1974 et 1975 et de supprimer le plafond de 2 p. 100 sur l'indexation annuelle des pensions. Elles pourront ainsi augmenter à l'avenir en proportion de l'entière hausse du coût de la vie. En outre, nous avons rétabli le plein pouvoir d'achat des prestations déjà payées le 31 décembre 1973.

● (1530)

Avec ces changements, le gouvernement fédéral et les provinces ont, en quelques mois, fait ensemble un grand pas vers l'harmonisation des régimes de pensions du Canada et du Québec. C'est là un effort de collaboration qui montre comment le gouvernement conçoit les relations fédérales-provinciales. En outre, le gouvernement a instauré l'indexation automatique de pratiquement tous les régimes du fédéral en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Je pense surtout aux pensions des anciens combattants et à celles des fonctionnaires du gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, le récent discours du trône a déjà indiqué un certain nombre de domaines dans lesquels nous envisageons de prendre des mesures cette année dans le but d'améliorer davantage notre système de sécurité sociale. Très prochainement, j'ai l'intention de présenter d'autres modifications au Régime de pensions du Canada qui ont été élaborées avec la collaboration des gouvernements provinciaux. Il s'agit notamment d'une nouvelle formule selon laquelle le maximum des gains servant au calcul de la pension sera relié à un indice des salaires, soit le niveau moyen des salaires pour l'année en cours. L'évaluation des gains qui s'applique actuellement aux personnes de 65 à 69 ans sera supprimée. Ces personnes pourront alors recevoir la totalité de leurs prestations en vertu du Régime de pensions du Canada même si elles tirent des revenus d'un emploi. On prévoit qu'environ 35,000 personnes qui, à l'heure actuelle, ne reçoivent aucune pension ou

seulement une pension partielle, vont bénéficier directement de cette mesure. On va ainsi supprimer une disposition discriminatoire contre ceux qui travaillent pour augmenter leur pension car l'évaluation des revenus s'applique uniquement aux gains provenant d'un emploi et non d'autres sources tels que les investissements.

Une autre modification va assurer un traitement égal aux hommes et aux femmes qui cotisent au Régime de pensions du Canada. Comme le gouvernement l'a indiqué dans le discours du trône, ce dernier changement n'est qu'une des diverses mesures qu'il envisage de prendre pour améliorer la condition de la femme au Canada.

[*Français*]

En ce qui a trait au réexamen du système de sécurité sociale en ce moment, les ministres concentrent leur attention tout entière à deux tâches précises. Il s'agit, d'une part, d'en arriver à un concept satisfaisant relatif à un programme de supplément de revenu et, d'autre part, il nous faut formuler une politique d'emploi communautaire efficace.

Étant donné l'énormité et la complexité de la tâche que nous entreprenons, mes collègues provinciaux et moi-même n'envisageons pas la fin des discussions au sujet de ces questions avant la fin de l'année 1974 ou le début de 1975.

Cependant, je voudrais dire quelque chose aujourd'hui sur un sujet particulier, sur un service particulier, celui des garderies.

(*Traduction*)

Le gouvernement a accordé une haute priorité aux services de garderie là où existe un besoin social pour ce genre de services. Cela, pour donner suite à l'objectif gouvernemental de supprimer les obstacles au retour sur le marché régulier du travail. Il existe une nette tendance chez les femmes mariées à entrer ou à rentrer sur le marché du travail à tous les niveaux. En 1962, on comptait 870,000 femmes mariées parmi la population active, soit un taux de participation de 21.6 p. 100; en 1970, on en comptait 1.7 million, soit un taux de participation de près de 34 p. 100. En 1972, le taux de participation des femmes âgées de 25 à 64 ans s'élevait à 40 p. 100, alors que celui des jeunes femmes mariées âgées de 20 à 24 ans était encore plus élevé, atteignant 47.4 p. 100.

Le besoin de services de garderie a été également amplement démontré par le nombre de PIL à cet égard. Le gouvernement reconnaît que ce besoin persiste et fera des efforts spéciaux de façon permanente pour aider les mères de jeunes enfants qui cherchent un emploi mais qui veulent également s'assurer que leurs enfants bénéficient d'une surveillance adéquate.

Je voudrais rappeler à la Chambre les mesures que le gouvernement a déjà prises dans ce domaine. Par suite des modifications apportées en 1972 au Régime d'assistance publique du Canada, les frais admissibles des services de garderie sont le total des frais d'exploitation, y compris le coût de l'équipement et des fournitures, le loyer ou l'amortissement du capital. Pour tous les autres services de bien-être, les seuls frais pouvant être partagés sont les traitements et les frais qui se rapportent au personnel. Ce plus grand partage des frais a donné un élan considérable à l'expansion des services de garderie.

Le Conseil canadien de développement social a reçu une subvention en vue d'établir des normes nationales pour la création de garderies d'enfants en collaboration avec les fonctionnaires de mon ministère. En outre, mon ministère fournit des conseils aux provinces, municipalités, organismes bénévoles et groupes communautaires. Les députés se souviendront que le gouvernement a créé en 1972 un centre de renseignements sur les garderies. Le centre se révèle très efficace et très utile dans tout le pays.

Si une collectivité considère les garderies comme essentielles pour permettre aux mères de jeunes enfants de subvenir à leur propres besoins, je crois que nous devons faire notre part pour rendre ce service possible. Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui notre nouvelle position au sujet du partage des coûts avec les provinces en ce qui touche les garderies pour les familles à revenu faible ou inférieur à la moyenne. Le gouvernement a approuvé de nouvelles solutions à l'égard des garderies dont les frais seront partagés aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Elles visent à assurer une aide fédérale aux familles à revenu faible ou inférieur à la moyenne qui ont besoin de tels services. On accordera la priorité aux familles à parent unique, à celles qui ont des problèmes sociaux ou de santé, à celles où la mère travaille hors du foyer et à celles qui comptent des enfants handicapés. Les solutions prévoient des programmes d'évaluation du revenu conformes aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Plusieurs provinces ont déjà pris des mesures en ce sens et plusieurs autres semblent intéressées par la mise en œuvre de programmes analogues.

Bref, monsieur l'Orateur, depuis le début de la révision de la sécurité sociale, nous avons considérablement augmenté les allocations familiales, nous avons apporté une plus grande souplesse dans la réponse aux besoins sociaux des provinces en diversifiant les allocations familiales, nous avons remanié le Régime de pensions du Canada pour mieux adapter le plafond des gains assurables à la rémunération moyenne, nous avons prévu l'indexation automatique de toutes les pensions et allocations fédérales tous les ans ou, dans certains cas, tous les trois mois et nous avons travaillé à améliorer les arrangements conclus dans le cadre du Régime d'assistance publique afin d'assumer en partie le financement des garderies que les provinces offrent aux familles pauvres ou dont les revenus sont inférieurs à la moyenne et tout particulièrement aux chefs de familles à parent unique. Nous avons pris toutes ces mesures importantes depuis que la révision a commencé, il y à peine dix mois.

L'esprit de collaboration qui a régné aux conférences fédérales-provinciales, de même que l'appui, l'encouragement et les suggestions reçus d'une foule d'organisations bénévoles, de syndicats ouvriers, d'associations professionnelles et de groupes religieux donnent au gouvernement l'assurance que la révision du régime de sécurité sociale peut se faire comme prévu d'ici avril 1975 et que les modifications approuvées pourront être appliquées dans une période de trois à cinq ans qui a commencé en avril 1973.

Monsieur l'Orateur, je voudrais terminer mon exposé en rétablissant les faits concernant la part de l'augmentation des dépenses budgétaires de l'an prochain qui intéresse mon ministère. Plusieurs articles de journaux ont récemment paru à ce sujet et j'avoue que je ne suis jamais surpris, même s'il m'arrive d'être parfois consterné à la lecture de manchettes de journaux ou d'éditoriaux—il ne s'agit, il est vrai, que d'une minorité—qui réclament, d'une part, que le gouvernement prenne des mesures concrètes en vue de résoudre les divers problèmes sociaux et qui, ensuite, se plaignent du fait que ces solutions occasionnent une augmentation des dépenses du gouvernement. Cela me fait penser aux propos ambigus et équivoques que nous sert l'opposition officielle à ce sujet.

L'augmentation de 2.4 milliards de dollars proposée au budget de l'an prochain par rapport aux prévisions de cette année comprend environ 1.2 milliard de dollars à l'intention du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les véritables bénéficiaires de cette augmentation sont les Canadiens et leurs familles qui appartiennent aux groupes à revenu faible ou moyen, dont les allocations familiales ont été triplées; ce sont également les Canadiens à la retraite, dont les pensions de vieillesse ont augmenté de plus de 32 p. 100 en un an et aussi les bénéficiaires de l'assistance sociale provinciale, puisque la contribution fédérale dans ce domaine augmentera d'environ 79 millions de dollars, ce qui représente une hausse d'environ 14 p. 100 en une seule année.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Paproski: Je vois qu'on se laisse naïvement prendre à de belles paroles!

M. Lalonde: Je pense, monsieur l'Orateur, que les mesures que je viens d'énumérer reflètent bien la primauté que le gouvernement du Canada avait accordée à sa politique sociale lors du précédent discours du trône et qu'il continuera de reconnaître.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et la question de la pension à 60 ans?

● (1540)

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour consigner au compte rendu mes observations sur le discours du trône. Il est évident que nous faisons face à l'heure actuelle à la plus vive incertitude qui ait régné depuis la fin de la guerre. Nous sommes témoins d'une prospérité et d'une abondance sans précédent dans le monde occidental depuis la fin fracassante de la guerre. De nombreux pays subiront cette année une croissance restreinte ou nulle. Aux États-Unis, la croissance est toujours nulle au deuxième trimestre. On prévoit que la Grande-Bretagne accusera une baisse, tandis qu'au Japon, l'expansion devrait atteindre le faible niveau de 3 p. 100.

Pour les pays émergents, la situation est encore pire. Dans ces pays, le coût accru du pétrole rendra leur économie moins productive et les empêchera de connaître une hausse modeste qui serait allée de pair avec leur essor démographique. Tout cela montre que notre abondance et notre production étaient en grande partie attribuable aux très faibles prix de l'énergie, sous forme de pétrole et de gaz. Toutes ces augmentations de prix du pétrole et du gaz traduisent vraiment la tendance à la hausse du prix des denrées de base, qui n'avait guère varié en 25 ans. Le prix de $2 le boisseau payé pour le blé était tellement bas qu'il dissuadait les gens d'en cultiver. Il en a été de même de la laine et d'autres denrées de base. Par contre, les prix des produits ouvrés et les salaires ont, en général, fortement augmenté au fil des ans. Étant donné que le problème des prix du pétrole et du gaz sera longuement débattu durant la présente session, nous devrions ne pas perdre de vue qu'il ne constitue qu'un volet d'un problème beaucoup plus vaste, celui des réserves mondiales de pétrole et de gaz.

Il semble douteux, monsieur l'Orateur, que la voie choisie par le gouvernement pour traiter avec les provinces productrices, à savoir l'Alberta et la Saskatchewan, soit la meilleure façon d'aborder le problème du pétrole et du gaz. La formule choisie par le gouvernement portera des coups à la Confédération canadienne, qui laisseront leur marque longtemps après que le problème lui-même se sera dissipé dans nos mémoires. En dernière analyse, il entraînera peut-être même le glissement de l'Ouest canadien vers une position extrêmement indépendante. Or, la demande d'énergie s'accroît dans le monde entier tandis que l'offre baisse et que les prix montent, quoi que nous disions, nous, les hommes politiques. En essayant de résoudre ce problème, de trouver des solutions à court terme, il est important de ne pas mettre en danger les approvisionnements pour l'avenir ou de provoquer des pénuries.

En effet, et sous bien des rapports, nous suivons l'exemple que les États-Unis nous ont donné il y a une vingtaine d'années lorsqu'ils ont pris une série de mesures négatives qui sont à l'origine de leurs pénuries actuelles d'énergie. Aux États-Unis, on a imposé des restrictions de prix aux producteurs en prétendant aider les consommateurs. Malheureusement, on s'est rendu compte qu'en définitive on avait desservi ces derniers. Les stimulants pour la prospection ont été supprimés; le taux de découverte a baissé de façon effroyable et les nouveaux approvisionnements ajoutés aux stocks n'ont pas été proportionnnels à la consommation. Maintenant, les États-Unis ont supprimé les restrictions de prix et permettent au système de marché concurrentiel d'établir les prix par rapport aux nouveaux approvisionnements. En dernier ressort, le consommateur en bénéficiera, car il est inutile de réduire le prix s'il n'y a pas de pétrole peu importe le prix.

Aux États-Unis, des sommes records sont réinvesties dans la recherche de ressources énergétiques dont on a grand besoin. Au Canada, toutefois, nous suivons dans l'ensemble la politique de l'administration américaine d'il y a 20 ans. Nous sommes plus intéressés à plafonner le prix du pétrole qu'à nous assurer des approvisionnements de pétrole et de gaz pour l'avenir. Nombre de gens semblent croire qu'il existe dans l'ouest du Canada des gisements illimités qui n'attendent que d'être exploités. Il semble bien qu'on ait tort de le croire. Depuis un certain nombre d'années, nous extrayons du sol chaque année un demi-milliard de barils de plus que nous en découvrons. Les gisements septentrionaux semblent très prometteurs, mais avant que ce pétrole ne parvienne au consommateur, son prix sera excessivement élevé.

On a toujours supposé que les sables bitumineux de l'Alberta constitueraient une source de pétrole à bon marché. De toute évidence maintenant, ce pétrole reviendra très cher, mais son prix servira de limite à ce que les pays arabes pourraient exiger pour leur pétrole. La comparaison des coûts relatifs du forage et de l'extraction du pétrole des sables bitumineux révèle que les coûts de rendement des puits ordinaires de pétrole, et en particulier de puits aussi bons que ceux que possèdent actuellement les pays arabes, constitueront un facteur décisif dans les prix mondiaux du pétrole pour le reste de la présente décennie.

L'analyse des statistiques relatives aux coûts relatifs du pétrole provenant des deux sources est instructive. On a calculé qu'il faut un investissement de $10,000 pour extraire un baril de pétrole par jour des sables bitumineux. Par contre, il faut un investissement de $2,000 dans les puits de pétrole du continent nord-américain, et notamment de l'Alberta, pour produire un baril par jour. Mais, pour les États arabes, il suffit d'un investissement de quelques centaines de dollars seulement dans un puits qui va produire un baril par jour. Le rendement d'un bon puits en Amérique du Nord est estimé à 50 barils par jour, tandis que dans les pays arabes un rendement de 5,000 barils par jour est tout à fait moyen.

Et puis, encore une fois, le rendement des sables bitumineux de l'Alberta nécessite une opération minière plutôt qu'un forage dans le cas d'un puits ordinaire de pétrole. L'exploitation des sables bitumineux exigera une main-d'œuvre considérable qui sera fortement syndiquée. Les travailleurs demanderont, de plein droit, des salaires élevés qui augmenteront sans cesse. Dans le cas des puits de pétrole, une fois l'exploitation en marche, il ne faut pas beaucoup de main-d'œuvre. Il n'est donc pas difficile de concevoir comment les États arabes contrôleront les prix à l'avenir. Mais il faut tenir compte du fait que le prix du pétrole semble décliner, sur les marchés mondiaux. On prévoit maintenant que le nouveau prix fixé sera de $8 le baril.

Le président des États-Unis a annoncé aux Américains que des mesures seraient prises pour faire face à la grave pénurie de pétrole créée par l'embargo arabe et il a parlé d'autres mesures qui s'imposeraient si celui-ci était maintenu. Il a déclaré que vers la fin de la décennie, son pays aurait tous les moyens pour satisfaire ses besoins d'énergie sans dépendre d'aucun autre pays. Le président n'a mentionné aucune exception. Les Américains ont parlé d'une politique continentale permettant une collaboration américano-canadienne, mais il semble maintenant qu'ils aient changé d'attitude envers le Canada.

En 1969, le rapport du cabinet américain sur l'énergie recommandait pour l'avenir des relations étroites avec le Canada, soutenant toutefois que celui-ci ne pouvait être considéré comme une source sûre de pétrole et de gaz que s'il prenait des mesures pour diminuer la dépendance du Québec et des Maritimes à l'égard des importations d'outre-mer. Ottawa avait rejeté ce programme. Plus tard, au sujet de la possibilité d'acheminer le pétrole de la baie Prudoe par pipe-line longeant le Mackenzie, Ottawa a refusé d'inscrire la question à l'ordre du jour pour discussion entre les cabinets des deux pays sous prétexte que sa propre politique n'était pas encore arrêtée; les États-Unis ont, bien sûr, opté ensuite pour l'oléoduc transalaskien. Pour le moment, il semble aussi probable que le pétrole de la baie Prudoe sera acheminé par l'Alaska, car les Américains ont déclaré qu'ils préconisaient la construction d'un pipeline en Alaska.

On ne peut reprocher aux Américains leur volte-face à la fois officielle et publique, si l'on songe à la taxe sur les exportations qu'Ottawa a imposée sans les consulter en septembre. La situation s'est encore envenimée lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a déclaré qu'il mettrait fin aux exportations vers les États-Unis si les Arabes venaient à l'exiger.

Voilà quel a été le comportement d'Ottawa envers les États-Unis dont le pétrole a sauvé le Canada de la longue crise d'énergie pendant la Seconde guerre mondiale, dont les champs de pétrole ont soutenu la croissance canadienne, y compris celle de l'Ouest, jusqu'au milieu des années 50. Les États-Unis ont assuré les trois quarts des nouveaux marchés au pétrole de l'Ouest du Canada depuis dix ans et ainsi permis l'expansion actuelle de la production pétrolière en Alberta. Comme les échanges commerciaux entre nos deux pays favorisent de beaucoup le Canada, il est possible sinon probable que les États-Unis veuillent prendre leur revanche.

La conférence fédérale-provinciale sur l'énergie est terminée. Elle s'est ajournée, le Canada n'étant pas plus assuré d'une politique d'énergie nationale, bien que les provinces se soient prononcées avant même sa tenue. Ottawa est demeuré muet. Vu la proportion voulant que le prix du brut passe à $6 le baril, qu'un dollar aille au consommateur de l'Est, 56c. aux provinces productrices, 33c. à l'industrie et 13c. au gouvernement fédéral, il était évident qu'il n'y avait pas assez d'argent pour satisfaire tout le monde. A long terme, après la période de restriction, on était censé s'entendre sur une hausse de prix. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) a proposé qu'en quelque sorte nous devrions nous isoler du monde, qu'il devrait y avoir un seul prix dans tout le pays.

Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré l'autre jour qu'il n'était pas intéressé à confisquer les ressources de quelque province que ce soit. Néanmoins, sous sa forme actuelle la taxe d'exportation ne peut être considérée comme autre chose que la confiscation des ressources d'une province. On a prétendu que la taxe s'imposait pour éviter des bénéfices exorbitants: ce n'est pas tout à fait vrai. La forte partie de l'argent aurait quand même fini par aller gonfler les trésors fédéral et provinciaux. Mais, s'il y a bénéfices exagérés, alors on voit l'importance d'un impôt sur ces bénéfices, dans toutes les circonstances, et pas uniquement dans le cas de l'industrie pétrolière. Elle devrait s'appliquer à toutes les industries dont les bénéfices sont énormes.

L'initiative récente du président Nixon au sujet de la déduction pour épuisement de 22 p. 100—cette allocation aujourd'hui accordée aux sociétés américaines en pays étrangers serait supprimée—signifie que le Canada perdra une partie de l'argent américain qui aurait été investi au Canada. Ce qui signifie que les institutions canadiennes et les Canadiens eux-mêmes devront combler cette perte par leurs épargnes.

Le programme de sécurité sociale du Canada, annoncé et décrit par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), rend pratiquement inutiles les épargnes faites par les gens ordinaires. Comme la spirale de l'inflation ronge une grande partie de ces épargnes, on peut se demander pendant encore combien de temps les Canadiens s'entêteront à investir. L'Ouest a été peuplé par bien des races mais il avait en commun le symbolisme du lien britannique. Cependant, la force du lien britannique diminue grâce à l'initiation et à l'encouragement d'Ottawa, et les nouveaux symboles du Canada central ne rencontrent qu'une faible acceptation dans l'Ouest. La feuille d'érable en est un exemple car un grand nombre d'habitants de l'Ouest n'ont jamais vu une vraie feuille d'érable.

● (1550)

Le noyautage apparent de la Cour suprême par les juges qu'on a désignés récemment s'insère dans une lutte juridique et constitutionnelle que le gouvernement fédéral compte mener pour abattre les provinces. La réputation du juge en chef Laskin serait d'être du centre gauche et farouchement fédéraliste. Il y a ensuite la nomination de Jean Baetz, ancien conseiller constitutionnel du premier ministre (M. Trudeau). Lors de l'inauguration de la

Faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan en 1965, le juge en chef a prononcé l'allocution dont j'extrais ces passages:

Les pouvoirs s'atténuent si on néglige de s'en servir.

Et il a ajouté plus loin:

J'emprunte une phrase de mon ami le professeur Frank Scott. L'autonomie provinciale entraîne une inactivité nationale et j'ajouterais que plus la première s'intensifie plus la seconde se manifeste . . .

J'ai peine à croire que notre régime fédéral pourrait subsister sans qu'Ottawa soit accepté comme source de pouvoir et d'autorité nationale à l'endroit et à l'avantage de tous les citoyens canadiens.

A partir de ce propos, on ne s'étonne pas de voir le président de la Société de droit de l'Alberta parler de la nomination de Laskin au poste de juge en chef comme d'une nomination manifestement politique. Le premier ministre a-t-il décidé de noyauter la cour? En agissant ainsi, espère-t-il que le gouvernement fédéral usurpera le pouvoir des provinces? Les provinces pourront-elles se faire entendre d'une Cour suprême noyautée? L'Ouest est politiquement mûr. Ses ressources et sa population lui ont donné un nouvel essor et une nouvelle orientation. Il est plus convaincu d'être l'égal du reste de la Confédération. Il sait pouvoir au besoin pouvoir se suffire à lui-même. Il ne tient pas à devenir le vassal du Canada central. Il doute qu'une dépendance excessive sur l'interdiction d'exporter des ressources et des produits, sauf transformés, suffise à maintenir l'économie canadienne au niveau désiré. Notre industrie manufacturière a de la difficulté à maintenir son taux d'emploi et son seul marché important, les États-Unis, aura de plus en plus de mal à absorber les prix élevés de nos produits.

Monsieur l'Orateur, il est très au goût du jour de reprocher aux compagnies pétrolières et autres grosses sociétés d'exploiter les circonstances, etc., choses que le chef du NPD semble favoriser de ses attaques. C'est sans doute pour cela que le premier ministre a donné à entendre que son gouvernement s'attaquerait aux sociétés pétrolières si elles demandaient des prix trop élevés. Toutefois, il faut comprendre, qu'une société n'est pas une personne en soi. De telles attaques sous-entendent qu'une ou plusieurs personnes dans la compagnie font des bénéfices, mais une compagnie ne se compose-t-elle pas d'actionnaires, d'administrateurs et d'employés?

Si une compagnie réalise des bénéfices, quelqu'un doit en profiter. Si les employés touchent des revenus accrus, ils paient plus d'impôts. Si la Direction en reçoit davantage, elle doit aussi verser plus d'impôts de sorte que les Trésors fédéral et provinciaux en bénéficient. Avant de verser des dividendes, il faut acquitter un impôt sur le revenu des sociétés qui se situe entre 40 et 50 p. 100 et si des particuliers touchent des dividendes, ils doivent à leur tour les déclarer comme revenu. Les sociétés ne peuvent bénéficier de provisions pour amortissement qui ne soient pas aussi offertes à des particuliers en affaires ni aux grandes coopératives qui ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés et peuvent payer des dividendes à leurs sociétaires sans acquitter cet impôt.

Ceux qui estiment que les sociétés et autres entreprises du secteur privé sont nuisibles au pays doivent convenir que tout devrait aller mieux, car plus de 50 p. 100 de notre PNB est maintenant dépensé par les trois paliers de gouvernement. De vastes secteurs du système dit d'entreprise privée sont maintenant occupés par des sociétés de la couronne comme le CN, Air Canada et des services publics comme les régies provinciales du téléphone. Les services publics assurés par l'entreprise privée doivent se soumettre à des tarifs rigides imposés par les gouvernements compétents. Même l'industrie agricole, composée d'un grand nombre de particuliers, compte une multitude d'offices, gouvernementaux pour la plupart, qui contrôlent la vente de leurs produits et fixent le prix que le producteur peut exiger.

Tous les experts conseils en matière d'investissement vous diront que l'élément le plus important de tous sur le marché des valeurs, ce sont les caisses de pension, les caisses mutuelles et les fonds d'assurance des employés, tous conçus pour s'emparer des épargnes du petit employé de façon que les gestionnaires les investissent dans le marché. Quand nous parlons des spoliations et des bénéfices excessifs des sociétés, nous parlons aussi des salaires de ces employés placés dans les caisses de pension, les caisses mutuelles et les fonds d'assurances et nous disons que le montant en est trop élevé. Pendant les quelques minutes que j'avais à ma disposition, j'ai exprimé à la hâte certaines idées sur ce que je crois être l'objet de la participation d'un député au débat sur le discours du trône et la part importante du discours qui nous occupe aujourd'hui.

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. En premier lieu, je tiens à féliciter le député qui a proposé l'Adresse et celui qui l'a appuyé. Il y a plusieurs années, cet honneur m'était échu. A cette époque, le très honorable Roland Michener était Gouverneur général. J'avais mentionné les obligations que comportaient ses fonctions et avec quelle distinction et fermeté il les avait toujours remplies. De concert avec tous mes collègues, je me réjouis également du choix judicieux de son remplaçant. Je suivrai avec beaucoup d'intérêt le rôle que jouera le nouveau Gouverneur général dans l'accomplissement de ses fonctions. Ayant eu certains rapports avec lui au moment où il était au secrétariat d'État, je me souviens avoir été très impressionné par sa façon consciencieuse d'aborder chaque problème qui lui était présenté et par sa courtoisie. Je suis convaincu qu'il assumera ses hautes fonctions avec le même sens du devoir et la même courtoisie.

Le discours du trône parle de l'industrie pétrochimique. Représentant une région que l'on a parfois appelée la vallée chimique du Canada, cela m'a fait vraiment plaisir de voir que l'on en parlait dans le discours du trône. Peu après 1968, lorsque je devins député, je me suis donné pour tâche de rencontrer des représentants que l'on qualifie dans certains cercles de «mauvaises gens,» des directeurs de sociétés multinationales et des membres de conseils d'administration, afin de me renseigner sur l'industrie pétrochimique, de voir quels sont ses problèmes et ce qu'on fait pour l'aider; en effet, lorsque l'industrie pétrochimique canadienne est forte, beaucoup ont des raisons d'être reconnaissants, non seulement les actionnaires et la Direction, mais aussi les employés de ces sociétés.

Nous avons connu une mauvaise expérience à Sarnia. Il a été nécessaire de mettre à pied environ 100 employés de la Polymer, la Polysar maintenant, personnes qui croyaient avoir une situation sûre. Ces employés ne s'inquiétaient pas d'être licenciés, mais tôt après ils en ont cependant ressenti les effets. Certains d'entre eux avaient 18 à 20 ans d'ancienneté dans cette société. S'il y a quelque chose qui a mis l'accent sur les difficultés actuelles de l'industrie pétrochimique, c'est bien cette affaire; elle m'a montré le but à viser et ce que nous devions faire.

A l'époque, il était très encourageant de savoir que l'honorable Jean-Luc Pepin était ministre de l'Industrie et du Commerce. En parlant avec lui, j'ai découvert que les sociétés et le gouvernement avaient décidé de mettre bas

les armes et de faire ce qu'ils pouvaient pour aider l'industrie pétrochimique. Un comité gouvernemental mixte de l'industrie chimique fut établi en vue, non pas d'entendre les récriminations, mais de découvrir les difficultés avec lesquelles l'industrie pétrochimique était aux prises, et de voir ce que les gouvernements du Canada pourraient bien faire pour les aplanir.

On pensait alors que c'était le volume du marché qui avait un effet catastrophique sur l'ampleur de l'industrie. Même s'il était alors impossible de construire une usine d'envergure mondiale, plusieurs compagnies estimaient cependant que de telles usines étaient nécessaires à l'abaissement des prix des stocks d'alimentation à un certain niveau. Elles ont donc étudié la question.

Le rapport établi par le comité gouvernemental mixte de l'industrie pétrochimique permit d'établir la nécessité non pas d'une, mais de deux usines d'envergure mondiale. Grace à elles, l'industrie pétrochimique disposera de stocks d'alimentation à des prix concurrentiels. Elle n'en demandait pas plus. Elle voulait être en mesure de concurrencer l'industrie américaine d'égale à égale, sinon sur un pied à peine inférieur. Elle s'est dite en mesure de le faire étant donné les hommes, les femmes, les machines, la technologie et les compétences dont elle dispose. Elle n'avait besoin que d'une usine d'envergure mondiale. Il est clair que si elle devait s'assurer une tranche plus considérable du marché, cela ne devait pas être uniquement la responsabilité des compagnies intéressées mais également du gouvernement canadien.

Ce qu'il y a de formidable dans le cas de l'industrie pétrochimique, c'est qu'en dépit de ce qu'on dit et écrit depuis bien des années, elle est en progrès chez nous, et pas uniquement dans la région de Sarnia-Lambton. J'espère ne pas être trop chauvin en disant que l'ensemble pétrochimique de Sarnia est le cœur même de cette industrie, et que lorsque cet ensemble va, toute l'industrie va. J'ai constaté avec plaisir que la société Dow-Dome avait formulé une demande à l'Office national de l'énergie, demande qui, si elle est acceptée, entraînera la construction en Alberta d'une usine d'envergure mondiale qui pourra produire jusqu'à un milliard de livres de stocks d'alimentation par an. Voilà bien le genre d'entreprises dont l'Alberta a besoin. L'important, ce n'est pas seulement qu'une usine d'envergure mondiale soit construite, mais que des usines connexes viendront probablement s'y greffer. Monsieur l'Orateur, le succès de cette entreprise en Alberta devrait grandement bénéficier à l'industrie pétrochimique de l'Ontario et du Québec.

● (1600)

Ce n'est peut-être pas un rêve à l'échelle nationale, comme l'a été le réseau national des chemins de fer, mais je dis, en toute déférence, qu'une industrie pétrochimique forte est bonne pour tout le Canada. Les quatre sociétés sont, je crois, sur le point de présenter une demande à l'Office national de l'énergie pour la construction d'une usine à l'échelle mondiale appelée l'usine SOAP—sigle adopté pour des fins de brièveté. Si la demande est acceptée, elle entraînera la construction ou la création d'une usine à l'échelle mondiale pour la production d'éthylène. Je m'inquiète un peu des retombées sur les produits chimiques Esso qui, à l'heure actuelle, satisfont, dans la mesure du possible, les besoins de l'industrie pétrochimique. Mais il me semble, compte tenu de l'économie actuelle en effervescence, que les produits chimiques Esso n'en souffriront pas mais, que Esso pourra, au contraire, obtenir des débouchés considérables étant donné que l'exploitation SOAP ne pourra à ses débuts satisfaire à la demande du marché.

[M. Cullen.]

Je dois maintenant parler de la réduction d'impôt de 40 p. 100 consentie à l'Association des manufacturiers canadiens. Ce secteur m'inquiétait un peu à cause d'une promesse faite par le gouvernement en mai 1972. Après les résultats des élections d'octobre 1972, le ministre des Finances (M. Turner) aurait pu dire à juste titre: «Non, nous ne pouvons pas faire cela; les gens sont contre». Mais le gouvernement libéral avait fait une promesse aux hommes d'affaires, et c'est avec beaucoup de fierté que j'ai constaté que le ministre des Finances jugea bon de tenir sa promesse. Il n'a pas attendu après plusieurs mois de discussion, mais il indiqua presque immédiatement que ce taux d'impôt serait appliqué. J'ignore ce qu'il en résultera, car il nous faudra attendre jusqu'à la fin de mars. Mais il me semble, d'après ce que j'ai pu lire sous la rubrique des affaires dans divers journaux et dans la presse spécialisée, et d'après ce que le ministre lui-même a dit au début de la journée, que 110,000 emplois de plus ont été créés dans cette industrie, ce qui, en soi, semble démontrer l'à-propos de la décision du gouvernement.

Je suppose, si je puis me permettre une incursion dans le futur, que le rapport révèlera que le secteur secondaire en réalité investit des capitaux considérables comme conséquence directe de ce chiffre de 40 p. 100. Je suis heureux de voir que le ministre des Finances a eu le courage, le bon sens et l'honnêteté d'honorer l'engagement qu'il avait pris avant l'élection d'octobre. Je ne suis pas souvent d'accord avec le député de Dauphin (M. Ritchie), mais je dois convenir avec lui qu'on semble assister à une tentative maladroite de la part du Nouveau parti démocratique de faire un œil au beurre noir au monde canadien des affaires. La chose m'inquiète parce que, comme l'a dit le député de Dauphin, quand on fait un œil au beurre noir aux sociétés qui créent des emplois, on le fait également aux gens qui investissent dans ces sociétés, on les rend mal à l'aise en leur laissant entendre qu'ils sont dans la mauvaise voie.

Ils cherchent à obtenir un bon rendement de leurs investissements, non à accumuler des profits excessifs. Je n'aime pas l'emploi sélectif de données statistiques parce qu'en fin de compte, elles ne révèlent qu'une partie de la vérité. Les chiffres sont peut-être exacts, mais j'ai appris à me méfier des données statistiques depuis qu'on les a comparées à un bikini—ce qu'elles révèlent est intéressant, mais ce qu'elles cachent est vital. Je pense qu'il est de notre devoir envers les Canadiens de veiller à limiter la puissance des sociétés multinationales. Je pense que nous devons imposer des contrôles lorsqu'ils sont nécessaires, avec les armes fiscales et monétaires à notre disposition, de voir à ce qu'elles se comportent en bonnes sociétés canadiennes. Telle est notre responsabilité car elles sont si puissantes. Nous avons, par ailleurs, une merveilleuse occasion de profiter de la présence des sociétés multinationales, si l'on considère les nombreuses et grandes réalisations qu'elles ont accomplies dans le pays.

Malheureusement, l'aile droite de la Chambre s'est presque tue à ce sujet. Je me considère comme un libéral de gauche, du moins à la gauche du centre. Je suis surpris, alors, de voir que des députés soi-disant conservateurs de parti et d'opinion n'ont pas jugé bon de réfuter certaines déclarations des néo-démocrates. Il est temps d'avoir un bon débat sur cette question, non seulement pour entendre leur point de vue, mais aussi d'autres points de vue. Sortons toutes les statistiques et voyons ce qui se passe vraiment. S'il y a des abus, nous pouvons y remédier. Mais dire qu'il faut tout voir en noir est certainement exagéré. Le NPD me rappelle certaines gens qui se disent experts, mais qui n'ont aucune pratique. Aucun d'entre eux n'a, sauf erreur, dirigé une entreprise. Ils me rappellent ces pédo-psychologues qui n'ont jamais eu d'enfants mais qui vous disent comment élever les vôtres.

Bien que je représente essentiellement une circonscription urbaine, j'aimerais pendant quelques instants parler de la situation des éleveurs canadiens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avez-vous déjà élevé des bestiaux?

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Le député me demande si j'ai déjà élevé des bestiaux. Je lui répondrai que j'ai semé de la folle avoine de mon temps.

Une voix: Bravo!

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, comme j'ai été président du comité sur les tendances des prix de l'alimentation, il peut sembler ironique que je recommande un certain contrôle sur l'importation du bétail. Si des prix trop bas entraînent la disparition d'une grande partie de notre industrie de l'élevage, le consommateur en souffrira certainement à la longue. Nous devons veiller à ce que cela ne se produise pas. Même si les consommateurs doivent payer des prix un peu plus élevés, ce sera une dépense utile qui finira par leur être profitable.

D'après le discours du trône, il faut accroître l'offre. C'est indéniablement la façon de réagir devant la hausse des prix. Nous avons constaté les désastres que peuvent causer les contrôles quand ils sont imposés en période où l'offre fait défaut; à long terme, ils agissent au détriment du consommateur. Je ne suis pas d'accord avec les néo-démocrates qui voudraient que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ait autorité pour faire ramener les prix à leurs niveaux antérieurs. Toute mesure en ce sens doit venir du gouvernement même qui doit répondre directement à la Chambre. A mon avis, le gouvernement aurait tort de se faire un écran de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. L'obligation d'annuler une hausse de prix incombe au gouvernement et non à un tribunal nommé d'office. Je ne reconnais pas ce rôle à la Commission.

A propos, je voudrais féliciter la Commission. La plupart de ceux qui la critiquent ne prennent pas la peine de lire ses rapports. Je songe en particulier à un rapport récent sur l'effet des contrôles en Grande-Bretagne et aux États-Unis. J'ai l'impression que la Commission possède une excellente équipe de recherches. Ceux qui la critiquent ne devraient pas parler avant d'avoir lu ses rapports.

Trois questions touchant les anciens combattants me préoccupent. La première est de savoir s'il faut leur accorder plus de temps pour présenter leurs demandes aux termes de certaines lois. J'espère que cela fera l'objet d'une étude approfondie. Deuxièmement, je pense que le transfert des hôpitaux est une bonne idée et je l'appuie. Je crains, cependant, qu'il viendra un moment où les plus jeunes médecins n'iront plus travailler dans les hôpitaux d'anciens combattants et que les anciens combattants devront se faire soigner par des personnes âgées et ne recevront plus alors les soins spécialisés qu'ils méritent. J'insiste également pour que nous n'oubliions pas que ce sont des hôpitaux d'anciens combattants.

● (1610)

Je recommande au ministre d'étudier sérieusement la possibilité de nommer un ombudsman qui veillerait sur tous les hôpitaux ou encore un ombudsman dans chaque hôpital. Je peux dire, par expérience personnelle avec les anciens combattants, que certains patients des hôpitaux d'anciens combattants craignent de se plaindre de peur d'être renvoyés plus tôt à la maison ou de s'attirer des ennuis. Je ne crois pas qu'une telle situation devrait persister; c'est pourquoi je propose la création d'un poste d'ombudsman.

Quant à mon dernier point, je l'ai déjà soulevé à maintes reprises. Les chiffres révèlent qu'un nombre considérable de cas de pensions ont finalement été réglés, mais je pense qu'il faut accélérer encore davantage les choses.

J'aimerais poursuivre, monsieur l'Orateur, mais je vois que mon temps de parole est expiré.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord souhaiter la bienvenue à un groupe de jeunes étudiants de Terre-Neuve qui, accompagnés du révérend frère Brennan, sont venus de Corner Brook et de plusieurs autres localités des environs pour visiter la capitale et qui sont assis dans la tribune cet après-midi.

J'aimerais commencer mon discours en me joignant aux autres députés qui ont rendu hommage au nouveau gouverneur général et à M^me^ Léger. Au nom de mes mandants et de ma province, je leur souhaite de la santé, du succès et du bonheur pendant leur mandat. Je suis certain que j'exprime les sentiments de tous les gens de ma circonscription et de ma province en disant que nous espérons que Son Excellence et M^me^ Léger nous rendront visite prochainement. Je me joins aussi à mes collègues pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Étant donné la tâche ingrate qui incombait à ces deux députés, ils ont accompli un travail admirable et ont prononcé d'excellents discours.

J'aimerais aussi féliciter mon chef, le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), pour le brillant discours qu'il a prononcé pendant le débat. Je suis certain qu'il exprimait les sentiments et les convictions de la plupart des Canadiens qui ont dû faire face, et continueront de faire face, au chômage, à la cherté de la vie et à l'inflation en général.

Le discours du trône, comme celui de l'année dernière d'ailleurs, ne nous réservait aucune surprise véritable. Rien dans le discours n'est susceptible d'inspirer confiance aux Canadiens. Il est à noter que le discours ne contient aucune indication réelle à propos de la politique du gouvernement en matière des ressources, de la politique relativement à l'industrie et au commerce et, ce qui est plus important, d'une politique valable en vue de combattre l'inflation. Nous devons aussi nous rendre compte qu'à moins d'éliminer les problèmes de l'inflation, nous serons

incapables de régler les autres problèmes internes du Canada. Par conséquent, il serait logique que le gouvernement accorde la priorité à la lutte contre l'inflation.

Qu'est-ce que nous avons, monsieur l'Orateur? Nous avons un discours qui indique très clairement que le gouvernement est satisfait de la tournure des choses; il estime que nous sommes simplement victimes de l'inflation mondiale. Il se contente de fermer les yeux et de laisser faire en se disant que tous nos problèmes résultent directement des pressions inflationistes étrangères, que le premier ministre, le gouvernement et les Canadiens ne sont que d'innocentes victimes. Les Canadiens, surtout ceux dont le revenu est faible et moyen en ont assez des excuses et de l'indifférence du gouvernement. Si le premier ministre et ses collègues écoutaient ce qu'ils ont à dire, ils se rendraient vite compte qu'il est temps de quitter leur tour d'ivoire pour faire face aux réalités.

Le gouvernement doit d'abord être honnête avec lui-même et les Canadiens et reconnaître que l'inflation n'est pas due entièrement à des forces extérieures, mais qu'il existe au pays des problèmes qui aggravent la situation. Il doit abandonner son attitude défaitiste. En effet, il est inutile d'essayer de modifier la situation quand les dirigeants ne sont pas convaincus que c'est possible. Le gouvernement doit être prêt à admettre qu'il n'a pas su faire face à la situation. Ce n'est pas une tragédie que d'admettre un échec. L'erreur est humaine. Mais s'engager vers l'avenir en sachant qu'on a tort, et sans tenir compte du bien-être futur de millions de concitoyens, c'est une tragédie, c'est inhumain.

Pour nous sortir du bourbier où nous sommes, il faut absolument que le gouvernement et les Canadiens unissent leurs efforts. Un blocage temporaire de certains éléments de notre économie doit forcément faire partie de tout programme de lutte contre l'inflation. Il doit être suivi d'un programme touchant l'économie, les revenus et la monnaie. L'un ne va pas sans l'autre, mais la combinaison des deux produira des résultats. Si le gouvernement veut vraiment le bien-être futur des Canadiens, il est temps qu'il mette son orgueil de côté et qu'il écoute les gens. Le moment est venu d'appliquer la politique anti-inflationniste que préconise le chef de mon parti.

J'ai tendu l'oreille pendant le discours du trône pour savoir quels seraient les objectifs du gouvernement en ce qui concerne l'expansion des secteurs alimentaires. Étant Terre-Neuvien, je porte un intérêt particulier aux objectifs du gouvernement dans le domaine de la pêche. Je cite un extrait du discours du trône:

> A la lumière de ses objectifs, le gouvernement réévaluera les programmes existants dans les domaines de l'agriculture et de la pêche.

C'est la première phrase du discours du trône où il est question de la pêche. Dans les autres passages qui y ont trait, le gouvernement annonce son intention d'améliorer les installations portuaires destinées aux flotilles de pêche et il promet des prêts garantis et autres formes d'aide aux fermiers et aux pêcheurs pour leur permettre d'acheter ou de moderniser leur matériel. Le discours du trône promet aussi des stimulants pour améliorer la prise par le Canada de réserves inexploitées de poissons. J'espère que la réévaluation de l'industrie agricole par le gouvernement a été plus efficace et plus sérieuse que celle qu'il a faite de l'industrie de la pêche. Autrement, j'ai bien peur qu'à Noël prochain, nous nous passions non seulement de cadeaux, mais de pain et de toute autre nourriture.

[M. Carter.]

Ce que j'ai à dire actuellement, je l'ai déjà dit car la même situation régnait l'an dernier. Je veux parler des dépenses du gouvernement en installations portuaires pour les petites embarcations dont on a tant besoin dans la région atlantique. Transposons pour un moment dans la réalité la promesse du gouvernement d'améliorer les installations portuaires de nos flotilles de pêche. Pour la gouverne des députés qui ne sont pas au courant, je signale que l'aménagement des ports et la construction de quais représentent pour nos pêcheurs ce que les élévateurs à grain, les installations d'entreposage et les wagons couverts représentent pour nos agriculteurs de l'Ouest. Sans eux, nos producteurs de blé ne peuvent ni produire ni vendre avantageusement leur récolte. Il en va de même pour nos pêcheurs; sans installations portuaires ou sans quais convenables, ils ne peuvent produire ni donner leur pleine mesure dans l'industrie de la pêche.

Les crédits du budget fédéral de cette année en vue d'assurer des installations portuaires pour les petites embarcations on d'améliorer celles qui existent déjà sont inférieurs à la somme dépensée par le gouvernement à Ottawa pour l'acquisition des propriétés dans la rue Sparks. En effet, à Terre-Neuve, où ces installations s'imposent si impérieusement, le gouvernement fédéral propose de dépenser environ 4.2 millions de dollars au cours de la prochaine année financière. Cela équivaut à peu près au montant qu'il dépense pour le stationnement souterrain à Hull.

● (1620)

Le 6 mars dernier, j'ai reçu une lettre du ministre des Pêches et de l'Environnement (M. Davis), à laquelle il avait annexé une liste des travaux que doit entreprendre son ministère durant l'année financière 1974-1975 et des autres projets considérés comme essentiels mais qui, selon lui, seront nécessairement remis à plus tard à cause d'une réduction des dépenses budgétaires. Le coût des projets du programme de 1974-1975 pour ma circonscription s'élève à $445,000. Celui des projets différés malgré leur impérieuse nécessité, atteint 1.5 million de dollars. Le ministre des Pêches nous croit-il si naïfs? Faut-il s'étonner que nos gens n'aient plus confiance dans le gouvernement actuel et en aient plein le dos de ce qui se passe actuellement dans notre pays? Faut-il s'étonner de ce que bien des gens tiennent de plus en plus rigueur au gouvernement actuel de son attitude face aux régions pauvres du pays?

Les installations de pêche sont d'une importance capitale pour Terre-Neuve et, d'ailleurs, pour les autres régions de pêche au Canada. Sans elles, les pêcheurs ne peuvent travailler dans des conditions favorables et gagner leur vie dans cette industrie. Le premier ministre (M. Trudeau) s'attend-il à ce que nous acceptions sans broncher les folles dépenses de son gouvernement dans certains domaines, quand on dit aux producteurs primaires, dont les pêcheurs, de manger de la galette? S'attend-il à ce que nous acceptions sans murmurer les fortes sommes que prévoit le budget de cette année pour l'acquisition de terrains dans la région de la capitale pour y construire de plus gros et plus beaux édifices publics, et pour le bilinguisme qui, cette année, coûte aux contribuables canadiens plus de 200 millions de dollars, alors qu'on ferme les yeux sur les vrais problèmes du pays?

Une voix: Voyons donc!

M. Carter: Les pêcheurs de ma circonscription sont privés du droit fondamental de pouvoir vivre de la pêche, alors que le budget des dépenses nous fait bien voir l'égarement du gouvernement actuel dans l'établissement de ses priorités. Il ne faut pas s'étonner que beaucoup de Canadiens en aient assez de la préoccupation du gouvernement actuel pour des questions qu'il juge prioritaires, comme celles que j'ai mentionnées. Je le répète, cette année seulement, nous dépenserons plus de 200 millions de dollars pour le bilinguisme au Canada. Ce chiffre représente environ 9 p. 100 du budget du gouvernement. Je ne dis absolument pas que le Canada n'a pas besoin de politique de bilinguisme. Je crois que nous nous rendons tous compte de ce besoin et les députés de notre parti en ont accepté l'idée, mais je suis convaincu qu'il faudrait parfois donner la priorité à d'autres programmes, et ceci vaut aussi pour certaines régions de la province de Québec. Il y a certainement des problèmes dans la région atlantique qui sont plus importants que d'autres programmes que le gouvernement a cru bon de mettre sur pied et de financer.

Une voix: Parlez pour vous-même.

M. Carter: Le premier ministre et son gouvernement savent sans aucun doute que l'on ne prête pas assez attention aux besoins, aux souhaits et aux aspirations de la population, c'est-à-dire, entre autres, les pêcheurs de l'Est du Canada qui se voient refuser dans de nombreux cas leurs droits fondamentaux en tant que citoyens de notre pays.

Ce n'est pas de la souveraineté culturelle dont nous nous préoccupons dans l'Est du Canada, en tout cas dans ma province. Nous commencerons sans doute à nous en inquiéter d'ici 50 ans. Ce qui nous importe, c'est de jouir d'un traitement égal en tant que Canadiens et de gagner raisonnablement notre vie. Je suis sûr que ces propos vont choquer les oreilles de certains de mes collègues d'en face mais, quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que je ne suis pas le seul de cet avis.

Une voix: Ce ne sont que des âneries et vous le savez.

M. Baker: Vous ne sauriez pas reconnaître un âne d'un poisson.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, le député s'y connaît sûrement en âneries, aussi ne lui refuserai-je pas le droit de dire cela.

Une voix: Ne croyez pas être le seul à parler pour les provinces de l'Atlantique.

M. Carter: Vous aurez l'occasion de prendre la parole, et nous vous écouterons à ce moment-là. Ces gens en ont assez des politiques onéreuses du gouvernement. Bien entendu, nous savons ce qui se passe. Le premier ministre ne nous trompe pas. Nous savons que la théorie du premier ministre et du parti libéral est de diviser pour régner et pour garder le pouvoir politique à tout prix, et c'est ce qu'il cherche à faire. Il dresse une couche de notre société contre une autre. Non content d'agir ainsi, le premier ministre élabore actuellement un programme destiné à dresser l'Est contre l'Ouest et les régions les unes contre les autres.

Une voix: Et les pêcheurs contre les agriculteurs.

M. Carter: Oui, et les pêcheurs contre les agriculteurs comme le dit mon honorable collègue. Le premier ministre fait tout cela au nom de l'unité nationale. Bien sûr, son vrai motif c'est qu'il veut conserver ses pouvoirs politiques et peu lui importe les conséquences que le pays devra subir.

Permettez-moi de dire au premier ministre, par votre truchement monsieur l'Orateur, qu'il joue un jeu dangereux. Il joue avec le feu. La majorité des Canadiens ne sont pas dupes de ce sinistre complot et ils n'en sont pas les complices. En fait, la philosophie adoptée de toute évidence par le premier ministre et le gouvernement libéral aura un effet contraire car elle va créer des préjugés et du fanatisme. Dans tout le pays et surtout dans ma province, il y a beaucoup de mécontentement devant l'intention et la détermination évidentes du gouvernement de réduire certaines régions, y compris certaines parties de la région atlantique, à cet état colonial.

Lorsqu'on se rend compte que le gouvernement dépense des centaines de millions sous prétexte d'unir les Canadiens et que d'un autre côté il fait son possible pour éloigner les gens des autres provinces, y compris Terre-Neuve, à tel point qu'ils n'ont plus l'impression de faire partie du système fédéral, cela semble vraiment paradoxal. Je veux parler, bien sûr, du fait que le gouvernement veut réduire sa présence à Terre-Neuve à une simple succursale ayant son siège social dans l'une des provinces atlantiques.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est expiré.

M. Ed Nelson (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, je commencerai par parler brièvement des discours du chef de l'opposition (M. Stanfield) et du premier ministre (M. Trudeau), mais ce n'est pas eux que je vise personnellement, c'est plutôt la politique de leur parti.

Je n'ai pas été déçu par le discours du chef de l'opposition car lorsqu'on s'attend au pire on ne risque jamais d'être déçu. La meilleure partie de son discours était peut-être la métaphore qu'il a utilisée à propos du gouvernement qu'il décrivait comme un orchestre où les ministres jouaient de leurs instruments avec des notes discordantes tandis que lui-même chantait l'indicatif monotone du parti conservateur sur les contrôles des prix et des salaires, lesquels se camouflaient sous le titre de politique des prix et des revenus, de blocage suivi de mesures indéterminées, ou de blocage suivi de mesures précises, mais jamais précisées. Quel que soit le titre qu'on préfère, cela veut dire que les injustices qui existent vont continuer et, en ce qui concerne les mesures qui suivront le blocage, dites-vous bien qu'on ne change pas si facilement.

Il y avait beaucoup de substance dans le discours du premier ministre qui a déclaré:

Notre problème à nous, c'est la répartition équitable de nos richesses, nos richesses tellement abondantes.

C'est une belle affirmation. Il a poursuivi plus loin:

C'est pourquoi je crois le moment venu de dissiper le mythe selon lequel le coût de la main-d'œuvre serait l'un des éléments déterminants de la poussée inflationniste que connaît aujourd'hui le Canada.

C'est une belle affirmation. Ensuite il a fait donner l'artillerie en déclarant:

S'il le faut, nous n'hésiterons pas à nous attaquer aux «magnats» du marché pour protéger le consommateur canadien.

Ces déclarations pourront revenir hanter le gouvernement dans les mois, les semaines ou les jours à venir. Monsieur l'Orateur, je voudrais de nouveau insister, comme l'ont déjà fait notre chef et d'autres députés depuis des mois et pendant le débat actuel, qu'il faut prendre des mesures pour protéger le consommateur canadien. En 1973, et tous le savent bien, l'indice des prix à la consommation a monté de 9.1 p. 100, frappant la famille moyenne dans ses deux besoins les plus essentiels, l'alimentation et le logement, lesquels absorbent 56 p. 100 du revenu de la famille moyenne. Le gouvernement a reconnu qu'il ne fallait pas en blâmer le travailleur et les statistiques prouvent que les hausses salariales de la deuxième moitié de 1973 ont été en fait une diminution de près de 1 p. 100, alors que d'autre part, les bénéfices des sociétés en 1973 ont monté de 40 à 50 p. 100 par rapport à 1972 qui fut également une bonne année.

● (1630)

Je n'énumérerai pas les bénéfices des grandes sociétés parce qu'ils sont déjà connus du public. En dépit des propos du député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), nous ne sommes pas contre les entreprises, nous sommes contre leurs abus. La plupart des multinationales pourraient figurer dans cette catégorie. Je me souviens avoir entendu notre chef ici même féliciter une grande entreprise canadienne pour ses pratiques commerciales. Le gouvernement a déclaré qu'il n'hésiterait pas à agir. En 1963, les trois importateurs de sucre les plus importants ont été reconnus coupables de fixation malhonnête des prix. Maintenant, ils récidivent et ils sont poursuivis de nouveau. Mais entretemps, de 1963 à cette année, on estime à 125 millions de dollars ce qu'il en a coûté aux consommateurs canadiens du fait que les prix avaient ainsi été fixés. Ne peut-on appeler cela de l'hésitation—huit ans? En ce moment, la sidérurgie et la cimenterie sont suspectes. Y a-t-il de quoi s'étonner si nous avons l'air de douter lorsqu'on nous promet d'agir au besoin?

Le public commence à comprendre, mais il sait maintenant à quoi s'en tenir quant aux sociétés pétrolières. Un sondage d'opinion Gallup effectué récemment par l'Institut canadien de l'opinion publique a démontré que plus de la moitié des Canadiens a perdu confiance dans les sociétés pétrolières multinationales et doute qu'elles serviront les intérêts des Canadiens. Quiconque s'est rendu aux États-Unis dernièrement a entendu des commentaires semblables; de façon générale, les Américains se méfient. Là également, le public réclame des enquêtes et le contrôle par l'État. Maintenant, les loups ont commencé à s'assembler autour des sables bitumineux de l'Athabasca. Comment le gouvernement s'y prendra-t-il pour protéger les intérêts des Canadiens? La société nationale des pétroles proposée servira-t-elle les intérêts des Canadiens ou les trahira-t-elle?

[M. Nelson.]

Comme l'a souligné le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), si le présent gouvernement ne s'engage pas dans l'entreprise pétrolière avec les gouvernements provinciaux pour placer cette vaste ressource sous le contrôle de l'État, la méfiance que se sont attirées les sociétés pétrolières s'étendra au gouvernement, comme celui-ci l'a déjà probablement suscitée. Étant donné les profits extravagants dont ont parlé tant de députés de ce côté-ci de la Chambre, à l'exclusion des conservateurs qui s'intéressent à du plus petit gibier, comment le gouvernement peut-il au nom de tout ce qui est raisonnable nier la nécessité de contrôles plus rigoureux sur les activités et les profits des grandes sociétés?

Les conservateurs se plaignent du coût élevé des programmes d'aide et de la CAC, mais les entendez-vous jamais parler des 4.7 milliards de dollars d'impôts différés aux grandes entreprises? Ils parlent avec grandiloquence du besoin d'habitations et de la détresse de ceux qui n'ont pas de logements convenables, mais ils soulignent rarement l'augmentation de 516 p. 100 sur les bénéfices en 1973 d'une de nos plus importantes institutions d'immeubles et de développement ainsi que d'autres du même genre. Oui, les conservateurs s'intéressent à du plus petit gibier. Le défenseur de l'ouvrier, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) s'est concentré encore jeudi dernier sur l'étendue des «fraudes» à l'endroit de la Commission d'assurance-chômage ou sur les «largesses» de celle-ci. Personne n'excuserait des fraudes contre la CAC ou contre tout autre programme, mais d'après mes renseignements seulement 908 personnes en 1972 ont fait l'objet de poursuites en justice de la part de la Commission d'assurance-chômage parce qu'ils avaient falsifié leurs réclamations. C'est-à-dire .05 p. 100 de toutes les réclamations. Quant au gaspillage, il m'a plu d'entendre les propos suivants tomber de la bouche d'une autorité aussi établie en la matière que le député de Verdun (M. Mackasey) dont l'attitude humanitaire envers les travailleurs semble ne pas concorder avec celle du ministre actuel:

En 1972, les prestataires d'assurance-chômage avec huit semaines d'emploi représentaient 2.5 p. 100 de toutes les réclamations au Canada. Voilà de quoi s'énerver: 2.5 p. 100; 11 semaines ou moins, 35,000 personnes!

Que les conservateurs tirent leurs salves, non en direction des travailleurs, mais en direction des véritables spécialistes de la resquille dont les profits honteusement élevés sont chaque jour rendus publics—les sociétés multinationales qui manipulent les prix et la distribution des denrées à leur propre avantage, et les riches du pays qui, d'après Statistique Canada, déclarent des revenus de leurs investissements en les minimisant dans une proportion allant jusqu'à 50 p. 100.

J'ai l'intention de ne traiter que brièvement des pensions parce que le député de Winnipeg-Nord-Centre a déjà abordé le sujet, et que lorsqu'il traite d'un sujet, il n'en laisse rien aux autres. Depuis ce discours, cependant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a indiqué clairement que le gouvernement n'a pas l'intention d'abaisser l'âge de la retraite. Cette nouvelle consternera et décevra des milliers de Canadiens las qui ont travaillé avec acharnement toute leur vie et qui veulent désespérément s'arrêter à 65 ans. Les Canadiens veulent des pensions suffisantes à 60 ans et, tant qu'une initiative n'aura pas été prise en ce sens, les remarques du ministre cet après-midi sembleront creuses.

Je collabore etroitement depuis 14 mois avec le fonctionnaire chargé des réclamations dans ma propre section de la Légion canadienne. J'ai toujours trouvé le ministre des

Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) conciliant et je crois qu'il fait de son mieux. Je constate que l'examen des réclamations a été accéléré et que l'arriéré a baissé cette année de 9,000 à 7,300. Pour ce qui est du ministre et compte tenu des difficultés que pose évidemment l'examen, il s'agit incontestablement d'une réussite importante. Quant au requérant nécessiteux dont le nom est loin sur la liste, le règlement de son cas semble éloigné et le temps manque. Je remercie le ministre de ses égards et je le prie de tenter encore davantage d'accélérer l'examen de ces réclamations.

Une des plus remarquables réussites des régimes libéraux précédents fut l'administration du programme de réadaptation et de ré-éducation des anciens combattants qui a pris fin au milieu des années 50. J'en ai bénéficié personnellement. En cette année du 25e congrès biennal de la Légion royale canadienne, il conviendrait certainement de prolonger l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et j'espère que le gouvernement envisagera cette mesure.

Étant donné que nous sommes convenus de limiter la durée des discours à cette étape et que le temps fuit, monsieur l'Orateur, je ne ferai qu'une brève allusion aux problèmes de l'aménagement urbain au sud de la Colombie-Britannique. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) a parlé de projets précis d'aménagement portuaire et je sais qu'on procède à l'amélioration de certains ports. Je voudrais soulever toutefois une question d'importance particulière pour moi et pour nombre de collectivités dans ma circonscription, soit l'aménagement futur de l'inlet Burrard, à l'est du pont de Second Narrows. Des deux côtés de l'inlet, il y a toujours le risque qu'une expansion industrielle et commerciale trop poussée donne lieu à une congestion et nuise à l'environnement. Je crois que les collectivités intéressées devraient avoir droit à un plus grand nombre de représentants au sein de la commission portuaire locale.

Pour ma part, à titre de député fédéral représentant la population des deux rives de l'inlet dans cette zone stratégique, je reconnais aux conseils locaux le droit de prendre des décisions sur la planification et l'aménagement des localités qu'ils représentent. C'est là pourquoi je ne me suis pas opposé à l'installation d'une autre raffinerie du côté de Burnaby ni aux projets d'expansion d'une grande entreprise commerciale du côté nord de l'inlet. Pourtant, j'estime que cette zone de croissance vitale se situe à un carrefour dans le temps. J'espère de tout cœur que les gouvernements fédéral et provincial, l'administration régionale du Grand Vancouver et surtout les administrations municipales sauront se faire une image nette de l'avenir et, mettant de côté les parti pris politiques, collaboreront pour, d'après les termes mêmes du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford), «mettre au point, de façon concertée des techniques satisfaisantes de gestion de la croissance urbaine afin d'éviter l'encombrement et la pollution». Les quatre niveaux d'administration que je viens de mentionner peuvent, en consultant fréquemment les groupes de citoyens, diriger le développement pour que les citoyens de cette région qui s'étend jusqu'à la vallée du Fraser atteignent leur objectif ultime: le développement d'une région où il fait vraiment bon vivre.

● (1640)

Si la Chambre me le permet, je voudrais terminer par une question tout à fait locale et féliciter pour leur magnifique travail les coordinateurs des finales provinciales du débat qui ont eu lieu la semaine dernière à Burnaby-Seymour. Les vainqueurs de toutes les provinces s'affronteront dans la finale nationale qui aura lieu à Ottawa en mai. Il s'agit d'une excellente émission nationale permettant de former des citoyens et des hommes politiques, et c'est un excellent exemple de participation collective. Je me félicite aussi de ce que Burnaby-Seymour ait produit tant de champions mondiaux de patinage grâce à l'excellent travail du North Shore Winter Club.

M. Léonard Hopkins (Renfrew-Nord-Nipissing-Est): J'aimerais tout d'abord, monsieur l'Orateur, à l'instar des autres députés, offrir mes félicitations et mes voeux, et ceux de mes commettants, à leurs Excellences le Gouverneur général et son épouse. Deuxièmement, j'aimerais féliciter le premier ministre (M. Trudeau) et le cabinet et les nombreux députés ministériels de leur apport au débat sur l'Adresse et au programme dynamique et utile qu'ils ont dressé pour la deuxième session de la vingt-neuvième législature. Il y a une chose à laquelle je ne fais pas tellement attention, et c'est le reproche qu'on fait aux membres de mon parti d'être des moutons de Panurge, mais je puis dire au nom de mes collègues que ce sont tous les députés qui constituent le parti.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Les discussions au cours de la session actuelle ont porté dans une large mesure sur le pétrole et l'énergie au Canada. Mais il y a un point qu'il faudrait bien préciser et se garder d'oublier, et c'est que depuis les années 40, les gouvernements fédéraux au Canada ont dépensé des millions de dollars pour la recherche sur l'énergie nucléaire. Nous sommes aujourd'hui au premier rang des pays du monde pour le développement de l'énergie nucléaire et de ses usages domestiques.

Une des choses qu'on n'a pas assez soulignée en 1973 et dans tous les débats sur la crise de l'énergie au Canada, c'est la chance d'avoir l'Énergie atomique du Canada à Chalk River et à Deep River, que je suis heureux de compter dans ma circonscription, qui produit la source d'énergie la plus efficace et prometteuse dans le monde aujourd'hui. C'est à cette société d'ailleurs, que nous devons toute l'usine de l'Hydro-Ontario à Pickering. L'hydro-Ontario a eu le courage d'aller de l'avant et d'en faire l'essai, mais ce sont les experts de l'Énergie atomique qui ont rendu cette usine possible, et ce n'est qu'un début. Dans notre circonscription en particulier et dans le pays en général, nous devrions applaudir les scientifiques de l'Énergie atomique, à Chalk River et à Deep River, ainsi que du Conseil national de recherches, d'avoir su développer pour le monde une nouvelle source d'énergie abondante.

Nos problèmes nous préoccupent à tel point parfois que nous oublions de parler aux autres de leur succès. Nous avons connu un grand Canadien naguère, qui a connu la défaite aux élections de 1957, le très hon. C. D. Howe. Je voudrais rappeler aux députés aujourd'hui une chose qu'on a probablement oubliée depuis longtemps, mais c'est le très honorable C. D. Howe qui fut l'initiateur de l'Énergie atomique du Canada Limitée et c'est grâce à cette initiative, malgré les critiques dont il fut l'objet à la Chambre et même s'il prenait parfois des décisions hâtives, mais qui étaient d'ordinaire justes, qu'une des institutions de recherche les plus coûteuses au Canada a été lancée, institution qui a été grandement bénéfique pour l'humanité non seulement au Canada mais dans le monde entier. Notre pays lui doit des remerciements pour son initiative et son courage au cours des années 40.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a été désigné l'homme de l'année par la tribune des affaires du *Globe and Mail* de Toronto et il a fait bonne figure au cours d'une période très difficile et durant les débats à la Chambre des communes. Peu m'importent les rires ou les commentaires à son sujet. Il a su prendre position à la Chambre et il s'est bien acquitté de sa tâche. Il a droit à la reconnaissance des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Surtout des grandes compagnies.

M. Hopkins: J'avais l'honneur dernièrement de visiter nos Forces armées en Europe, où j'ai donné maintes directives et visité nos militaires au cours de leurs manœuvres. J'ai également eu le privilège de visiter les Forces des Nations Unies à Chypre. Nous avons maintenant un contingent considérable en Égypte. Les gens ne se rendent vraiment pas compte de la difficulté du travail des Nations Unies pour les militaires canadiens. C'est un travail qui requiert beaucoup de patience et d'application. Nos militaires dans ces postes un peu partout dans le monde, dans les forces des Nations Unies et au sein de nos Forces en Europe ont droit à nos félicitations pour la façon dont ils représentent notre pays dans le monde.

Pendant mon séjour à Chypre, j'ai eu en outre l'occasion de m'entretenir avec des gens des deux camps. Il semble que le problème soit encore bien difficile à régler. Mais une chose est certaine au sujet des officiers et des simples soldats dans les forces armées: peu importent les tâches qui leurs sont confiées, peu importent les problèmes qu'ils doivent surmonter, ils prennent leur rôle au sérieux et ils le remplissent.

Je manquerais à mon devoir si je ne disais quelques mots du ministère de l'expansion économique régionale et du travail accompli dans certaines régions de l'Est de l'Ontario. Dans la vallée supérieure de l'Outaouais, dont j'ai le privilège de représenter un grand secteur, ainsi que dans d'autres régions que je ne représente pas directement, comme celles des villes de Renfrew, Arnprior, Eganville et ainsi de suite, n'eût été le ministère et ce qu'il a apporté à ces régions, nous serions loin de faire les progrès que nous connaissons actuellement. Malgré toutes les critiques dont ce ministère a été l'objet dans tout le Canada, il sera toujours le bienvenu dans notre région de l'Est de l'Ontario et je serai toujours prêt à prendre la défense du ministre à la Chambre.

● (1650)

Dans les nouveaux accords qui seront conclus en matière de développement régional, dont certains l'ont déjà été, j'ose croire que le gouvernement sera généreux et que ma région de l'Est de l'Ontario continuera d'être bénéficiaire.

Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas féliciter les maires, les présidents de conseils de comté, les commissaires industriels et tous ceux qui ont contribué au succès du système. C'est une chose, nous le savons tous, pour le gouvernement de présenter des politiques, c'en est une autre pour les représentants de porter le ballon jusqu'au but, c'est-à-dire d'appliquer ces politiques avec succès. Puissent nos gouvernements municipaux dans cette région, comme partout ailleurs au Canada, continuer de compter des gens forts et dévoués. Nous n'attribuons pas toujours aux hommes qui œuvrent sur la scène municipale tout le mérite qui leur revient.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais encore ajouter quelques mots à propos de Deep River. Du fait de la présence d'une grande usine de l'Énergie atomique du Canada Limitée à Chalk River et à Deep River, laquelle emploie 450 personnes, les deux paliers supérieurs de gouvernement pensent parfois que parce qu'elle obtient une subvention en remplacement d'impôts de cette société, la ville de Deep River ne peut recevoir d'autres subventions. Cela n'est pas juste envers cette ville. L'usine s'y est implantée dans les années 40 et a maintenant besoin de beaucoup d'argent pour poursuivre ses activités et prendre de l'essor. Je ne crois pas que cette subvention tenant lieu d'impôts accordée par l'EACL puisse servir de prétexte pour refuser à Deep River les subventions auxquelles elle pourrait normalement prétendre, tout comme n'importe quelle autre ville de sa taille au Canada.

On a beaucoup discuté, à la Chambre et ailleurs, du programme PIL et le ministre a été longuement interrogé sur certains projets. Nous ne devons pas oublier que personne n'est infaillible à 100 p. 100. Malgré les critiques qui ont été formulées à l'égard de l'ancien programme PIL, je suis d'avis que c'est un des programmes qui a connu le plus grand succès, car il a donné des services et du travail intéressant à de petites communautés qui, sans lui, seraient tombées complètement dans l'oubli.

Ma circonscription, qui est la plus étendue des 77 autres du sud de l'Ontario, est composée d'un grand nombre de petites localités. Je n'hésiterais pas à inviter qui que ce soit à visiter ma circonscription afin de lui faire voir le travail accompli dans chacune de ces petites localités dans le cadre du programme d'initiatives locales. J'espère que les critiques exagérées de certains programmes qui n'ont pas donné de bons résultats ne seront pas utilisées comme prétexte pour abolir un programme grâce auquel un si bon travail a été accompli.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône fait mention de tarif et de politique concernant le transport des marchandises dans tout le Canada. Ces questions ont probablement une aussi égale importance pour l'application du programme du ministère de l'Expansion économique régionale. De l'aide a été accordée à un grand nombre d'industries pour s'établir dans différentes régions du Canada mais il conviendrait peut-être de les encourager à s'établir dans des régions à croissance peu rapide en établissant une politique de tarif-marchandises qui leur aiderait à réussir. On allierait ainsi la stabilité à l'utilité du programme DREE et je ne crois pas qu'il soit possible de mentionner l'une sans tenir compte de l'autre. Nous avons également un rôle essentiel à jouer dans la construction de routes pour le transport des marchandises et j'espère que l'on insistera davantage là-dessus dans l'est de l'Ontario pour encourager l'expansion économique.

J'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, que nos troupes stationnées en Europe, à Chypre et en Egypte sont dévouées mais que leur tâche est très pénible et exige beaucoup de patience. En m'entretenant avec les militaires sur le terrain, je me suis rendu compte que ce qui leur manquait, c'était les nouvelles sportives du Canada, les résultats du hockey et ainsi de suite, des choses qui font partie du mode de vie canadien. A mon retour, j'ai écrit à une grosse société pétrolière canadienne pour lui demander si elle commanditerait l'enregistrement de rubans magnétiques et magnétoscopiques pour les troupes stationnées en Europe, à Chypre et en Égypte. J'espère sincèrement que cela réussira; je me mettrai alors en contact avec les

ministères compétents pour expédier ces rubans aux forces armées stationnées outre-mer.

Nos troupes font beaucoup de choses dont les gens ne se rendent pas compte. Ainsi, dans le domaine de la préservation de l'écologie, notre aviation maritime et notre marine surveillent la pollution de nos côtes et signalent à des fins disciplinaires les principaux coupables aux ministères compétents. J'ai fait une expérience très intéressante il y a environ deux semaines, lorsque j'ai rendu visite au commandement maritime.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je m'excuse de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui était accordé est écoulé.

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour présenter mes félicitations et mes meilleurs vœux à Son Excellence le Gouverneur général. Je pense que l'investiture d'un nouveau gouverneur général rappelle au pays l'importance de son poste et la Couronne qu'il représente, importance que le gouvernement de ce pays au fil des ans a perdu de vue jusqu'à tout récemment. Nous nous rendons compte que le gouvernement commençait à voir d'un autre œil la monarchie et son représentant après le 30 octobre 1972. Il n'est que juste de dire que pendant un quart de siècle auparavant une série de gouvernements libéraux avaient déprécié la monarchie et le gouvernement canadien et il est essentiel pour nous de profiter de l'occasion pour comprendre l'importance de la Couronne et du régime parlementaires, pour reconnaître la valeur stratégique qu'elle revêt dans le gouvernement de notre pays.

Je pense qu'une des leçons que les Canadiens doivent tirer du scandale du Watergate, c'est que notre régime parlementaire constitue une forme de gouvernement nettement supérieure et que le rôle de la Couronne y est fondamental.

● (1700)

Je voudrais féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Le député de Spadina (M. Stollery) et le député de Sherbrooke (M. Pelletier) ont exposé leur vue avec clareté, conviction et sincérité bien que leur enthousiasme pour le sujet à traiter soit un peu inapproprié. Les deux députés ont très bien parlé.

En passant, je voudrais mentionner le discours du député de Sherbrooke car il contraste vraiment avec d'autres discours que j'ai entendu prononcer par d'autres députés de sa province, discours parsemés de propos incendiaires preuve d'un esprit partisan en matière de la langue. Une telle attitude ne devrait pas exister à la Chambre et ni se manifester au pays. Comme certains l'ont reconnu, cette question doit être envisagée en dehors de toute controverse et de concurrence partisane. Je déplore que certains commentaires relatifs au discours du trône n'aient fait qu'aviver la mauvaise volonté et l'incompréhension du passé.

La chose la plus grave cependant, c'est la façon dont le discours du trône néglige de fournir aux Canadiens et aux députés l'orientation nécessaire face à la situation critique de l'heure. Beaucoup de commentateurs ont dit que le discours manquait de rhétorique. Il y manque sûrement un programme. Le pays peut se passer d'éloquence, il ne peut supporter l'absence de compréhension. Le Canada est à un tournant de son histoire où nous avons besoin de chefs. Le pays n'a pas besoin d'un gouvernement qui s'intéresse surtout à sa propre survie. Il a besoin d'un gouvernement qui lui donnera une orientation.

J'admets que c'est assez difficile de trouver cette orientation sous le régime d'un gouvernement qui ne peut décider s'il optera pour une orientation libérale ou socialiste. Le pays ne peut donc obtenir cette orientation si le gouvernement ne sait pas lui-même où il va. Pour nous c'est une question capitale vu l'état de crise où se trouve le pays.

Quand il y aura des élections générales, et il doit y en avoir malgré les dons caméléonesques du premier ministre, les Canadiens auront le choix non pas entre deux partis, mais entre deux modes de vie. L'alliance entre les libéraux et les socialistes en constitue un. Il est basé sur la conviction que le gouvernement doit être un genre de grand frère, le centre de la vie, et qu'il doit s'occuper de tous les aspects de la vie des Canadiens. Avec l'administration actuelle, le rôle du gouvernement canadien prend des proportions gigantesques.

On prévoit que la Fonction publique du Canada emploiera plus de 330,000 employés au cours de la prochaine année financière. Si nous y ajoutons l'armée et autres organismes directement ou indirectement liés au gouvernement fédéral, nous verrons qu'il y aura au service du gouvernement fédéral et de la Fonction publique, y compris les sociétés de la Couronne, près de 500,000 personnes, soit 5 p. 100 de notre effectif de main-d'œuvre. Le coût de cette force massive augmente tous les ans. Le coût du gouvernement fédéral augmente à un rythme de cinquante p. 100 plus élevé que le produit national brut. Son budget est tel que l'on perçoit maintenant de tous, adulte ou enfant, $1,000 ou plus par an. Le coût de la vie a augmenté l'an dernier d'environ 9.5 p. 100, mais les frais du gouvernement augmenteront de plus de 20 p. 100.

Je vous le demande: Où en sommes-nous? Une grande partie de cette augmentation est basée sur la croyance de partisans du gouvernement qui sont convaincus que quels que soient les problèmes qui se posent il peut mieux que quiconque les résoudre. Nommez un seul besoin auquel les Canadiens ont eu à faire face et vous verrez que le gouvernement a tenté de présenter un programme entièrement subventionné pour y répondre. Des agences, des conseils, des commissions, des sociétés et des groupes de toutes sortes puisent dans les fonds publics. Des cartels, des organisations et des comités tendent tous la main vers le gouvernement.

Nous avons englouti des milliards dans des programmes destinés à faire disparaître les disparités régionales, à éliminer les taudis, à créer des emplois et à améliorer la qualité de la vie. Pourtant, le Canada a encore des régions pauvres, des logements au-dessous des normes obligatoires, des personnes en chômage, un taux de criminalité croissant, la dissolution de mariages, des problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme, etc. Il est évident que de nouvelles augmentations des dépenses publiques par le gouvernement fédéral ne répondra pas aux besoins de la population canadienne. Nous le constatons, par exemple, avec l'augmentation du coût des prisons. L'an dernier, les frais de fonctionnement de notre service pénitentiaire ont augmenté. Les frais annuels d'entretien des détenus se sont élevés de $11,000 par détenu à $13,000 au cours de cette année financière.

Lorsque nous avons discuté de cette question, lors de la dernière session, j'ai hasardé la projection que si ce rythme d'augmentation de notre service pénitentiaire continuait jusqu'à la fin de cette décennie, nous dépenserions, vers la fin des années 70, $20,000 par détenu et par an. Je m'étais trompé. Nous atteindrons ce chiffre en 1978 si nous continuons au rythme actuel. Pourtant rien n'indique chez le gouvernement qu'il se rend compte que ces dépenses n'atteignent pas leur but. Le gouvernement a augmenté les frais de son programme pénitentiaire afin d'insister davantage sur la réadaptation. Je suis certain que tous les partis sont d'accord sur un tel but. Quant à moi, je l'approuve entièrement. Mais en retour des énormes dépenses du gouvernement, nous n'avons pas obtenu de très grands résultats dans le domaine de la réadaptation. En fait, malgré toutes nos dépenses, nous avons un taux de récidivisme de 80 p. 100, ce qui signifie que 80 p. 100 des détenus ont déjà été dans une institution pénitentiaire. Nous constatons qu'au lieu d'être réadaptés, d'accomplir des progrès et de redevenir des citoyens normaux, une grande proportion des détenus retournent en prison.

Je mentionne cet exemple pour prouver que, dans un domaine, l'augmentation croissante des dépenses du gouvernement n'atteindra pas l'objectif qu'il invoque pour en justifier l'augmentation. Dans le discours du trône, je ne vois aucun signe indiquant que le gouvernement a l'intention de procéder à une réforme majeure de nos services pénitentiaires et de notre système pénal. Des éditoriaux du *Globe and Mail* et du *Star* de Toronto ont commenté ces dernières semaines, de façon analytique et critique, l'augmentation des dépenses pour nos prisons et l'échec de la réadaptation.

Ces journaux ont mis le gouvernement en demeure de faire face honnêtement à la situation et de voir s'il n'y aurait pas des moyens plus efficaces de protéger les deniers publics et de sévir contre les délinquants. Nous constatons encore une fois dans cette affaire comment le gouvernement dépense excessivement sans pouvoir prouver à la population qu'en retour de ces dépenses massives de deniers publics, il a réussi à atteindre ses objectifs. J'espère donc que la Chambre formulera de plus sévères critiques à l'égard des tentatives du gouvernement de gonfler le budget fédéral.

● (1710)

L'une des réalités de notre pays, que le gouvernement refuse d'admettre, c'est qu'un facteur important du coût élevé de la vie est l'importance de ses dépenses et qu'il contribue lui-même à la crise inflationniste qui touche les Canadiens aujourd'hui. L'orateur précédent s'est enthousiasmé sur la façon dont tous les députés libéraux contribuent à la doctrine du gouvernement libéral. On a l'impression que le caucus libéral n'est qu'une réunion de cabinet élargie. Si tel est le cas, il pourrait être salutaire et avantageux pour les Canadiens qu'un nombre croissant de libéraux incitent leurs ministres dépensiers à faire quelques économies.

Nos concitoyens se sont aperçus qu'on leur demande, au moyen de l'impôt, de donner plus d'argent à leur gouvernement, et qu'ils ne reçoivent pas en retour un service qui justifie ces dépenses exagérées. Par exemple, j'ai ici des éditoriaux du *Citizen* d'Ottawa, qui traitent de l'expansion du budget fédéral. Le *Citizen* stipule que moins la Fonction publique en fait, plus ça nous coûte cher. Le *Star* de Montréal parle de la façon dont le budget fédéral s'est accru de plusieurs milliers de dollars tandis que son service se détériorait.

Nous devons nous rendre compte que, dans tout le pays, il apparaît de plus en plus évident que ce n'est pas en lançant un programme à grands frais que le gouvernement répondra aux besoins de la population. Nous devons comprendre qu'il est grand temps que notre gouvernement ait confiance dans les Canadiens et reconnaisse que s'ils pouvaient conserver une plus grande part de revenus gagnés à grand-peine, ils seraient à même de mieux résoudre leurs propres problèmes.

Nous devons substituer au complexe de Grand Frère qu'éprouve le présent gouvernement, qui croit posséder en somme le droit et la capacité de répondre aux besoins des Canadiens, le sentiment que les Canadiens ont la compétence, les moyens de répondre à leurs besoins et de régler leurs problèmes. Ils ont besoin avant tout d'une certaine liberté afin d'avoir davantage la haute main sur le revenu pour lequel ils ont peiné. La mentalité de Grand Frère, que possède le socialisme libéral qui régit actuellement le Canada, prive chaque contribuable du fruit de son labeur.

Si cette législature répondait vraiment aux besoins des Canadiens, elle chercherait à élaborer un programme énoncé dans un discours du trône qui soulignerait que le gouvernement doit faire confiance aux Canadiens. Il agit trop en Grand Frère. Nous devons faire plus confiance à la population.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, j'aimerais m'unir aux autres députés pour féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier).

Ils ont démontré qu'ils étaient non seulement des députés éveillés, mais qu'ils étaient convaincus et qu'ils s'occupaient des problèmes de l'heure, non seulement des problèmes de leur circonscription, mais aussi de ceux qui nous préoccupent comme Canadiens et comme citoyens du monde.

Monsieur le président, comme mon temps de parole est limité, je passerai moins de temps que d'habitude à discuter du discours du trône, surtout lorsque je parlerai de ma circonscription et de ses problèmes. J'essaierai plutôt de me limiter à l'étude d'un problème, d'une question qui me semble très importante à ce moment-ci. Même s'il ne s'agit pas d'un problème local, mais d'une question qui touche seulement ma circonscription, vu son importance au niveau national et ses répercussions sur ma circonscription je vais surtout entretenir mes collègues de l'assurance-chômage, des critiques à l'égard de l'assurance-chômage, et des fameuses réformes, des enquêtes que certains députés, que certaines personnes à travers le pays veulent entreprendre, surtout les membres du parti conservateur progressiste.

[*Traduction*]

Avant de faire cela, nous devons régler une autre question dont on a discuté au cours du présent débat et dans tout le pays. C'est la question de l'inflation et de la hausse des prix au Canada. Je tiens à indiquer à quel point le parti progressiste conservateur est illogique, pour ne pas dire «stupide», en ce qui concerne l'inflation et la hausse des prix.

Il n'y a aucun signe, pour le moment, d'inflation par les coûts. L'inflation est causée par de graves pénuries, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Il est absolument déraisonnable de suggérer une solution aussi simpliste que celle de la réglementation des prix et des salaires tout bonnement parce que c'est un slogan politique très tentant. Le parti conservateur dit avoir des racines dans certaines régions du pays, notamment dans ma propre région, les Maritimes. Les conservateurs veulent bloquer les salaires des gens de ma circonscription et d'autres régions des Maritimes. Ces gens travaillent pour $2 de l'heure et parfois moins. Même s'ils gagnent $2.50 de l'heure, comment va-t-on résoudre leurs problèmes face à l'inflation en bloquant leurs salaires pendant 90 jours? C'est non seulement ridicule, mais insensé.

Des voix: Bravo!

M. Breau: Les députés de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse ont parlé de la hausse effarante du prix des aliments. Le prix du poisson n'a jamais été aussi élevé à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Pour la première fois dans ma courte vie, je peux voir des pêcheurs obtenir un bon prix pour leur poisson. Ils obtiennent enfin un bon revenu pour faire vivre leurs familles. Toutefois, les conservateurs aimeraient non seulement bloquer le prix de leurs produits, mais également leurs revenus.

Je peux vous citer des chiffres qui vous montreront que pour la première fois dans l'histoire des Maritimes les salaires des travailleurs des usines de transformation du poisson à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick sont d'environ $3 de l'heure. Toutefois, les conservateurs disent à ces gens qu'ils résoudront leurs problèmes en bloquant leurs revenus. Non seulement c'est insensé du point de vue économique car cela a échoué en Grande-Bretagne, aux États-Unis et partout où on l'a essayé, non seulement c'est stupide, mais encore comment ces gens peuvent-ils parler de justice sociale et présenter en même temps des politiques comme celles-là?

M. Blenkarn: Oh, oh!

M. Breau: Le député de Mississauga (M. Blenkarn) vient de la région de Toronto où les gens gagnent de $5 à $6 de l'heure. Il ne comprend pas ce que c'est que de travailler dans une usine de transformation du poisson à $2 l'heure. Je comprends sa position, mais même s'il n'y avait dans son parti aucun représentant de régions où les travailleurs n'ont qu'un maigre revenu, j'estime qu'il devrait avoir assez de cœur pour éviter de proposer des politiques économiques dont les pauvres devraient faire les frais.

● (1720)

Une voix: C'est injuste.

M. Breau: Je voulais parler de l'assurance-chômage parce que nous entendons encore les deux mêmes rengaines des conservateurs . . .

M. Danforth: Rien n'a changé en face.

M. Breau: Les députés de l'opposition ne cessent de monter en épingle les erreurs d'administration et de dramatiser chaque incident. Les libéraux ont adopté ce programme en 1971 à une époque où ils détenaient la majorité à la Chambre. Nous l'avons fait parce que nous croyions que c'était une bonne mesure législative, un pas de plus vers la justice sociale. Et nous l'avons fait parce que le mouvement ouvrier au Canada n'avait pas su organiser ou représenter les travailleurs pauvres. On sait bien que le mouvement ouvrier n'a pas su créer de mouvements ouvriers forts chez les pauvres.

La nouvelle loi adoptée par le gouvernement libéral en 1971 a apporté à ces gens, pour la première fois, une certaine justice sociale. Ce faisant, nous nous sommes assurés que ces travailleurs pourraient eux aussi profiter d'une certaine indépendance comme celle dont jouissent les travailleurs de la circonscription du député de Mississauga (M. Blenkarn), qui peuvent réussir à négocier un salaire de $5 ou $6 l'heure et une indeminté en cas de mise à pied. Dans ma circonscription, la grande majorité des travailleurs n'ont pas ce pouvoir.

J'aimerais lire un passage d'un article de M. James Stewart, paru dans le *Star* de Montréal. Nous avons entendu beaucoup d'absurdités au sujet d'employeurs, au Nouveau-Brunswick et ailleurs, qui ne pouvaient trouver de travailleurs à cause de l'effet des prestations d'assurance-chômage. C'est tout à fait faux. J'ai vécu au Nouveau-Brunswick toute ma vie et je connais beaucoup de pauvres, de gens qui retirent des prestations de chômage, et je n'ai jamais encore connu personne qui ait refusé un emploi bien rémunéré et sûr. J'ai connu, il est vrai, des gens qui ont refusé un emploi que je ne donnerais pas à un esclave. On a dit qu'à cause de l'assurance-chômage, les employeurs ne pouvaient trouver de travailleurs dans les industries de la transformation du poisson ou de l'exploitation forestière. L'article que j'aimerais citer dit, à propos d'une étude de l'industrie forestière menée au Nouveau-Brunswick:

> Sur environ 550 personnes reconnues comme ayant quitté leur emploi dans l'industrie forestière, seulement 90 environ ont été reconnues comme retirant des prestations d'assurance-chômage.

Cela signifie qu'environ 460 personnes sont parties pour d'autres raisons. De nombreuses entreprises ont demandé aux gens de travailler comme des esclaves. Lorsque les députés soulèvent coup sur coup des points qui attirent l'attention sur les faiblesses de l'administration, ils ne doivent pas perdre de vue que la nouvelle loi présentée était la combinaison de deux lois antérieures. Voilà qui pose nécessairement des problèmes. Les gens qui critiquent jouent sur les craintes et, dans certains cas, sur la haine de ceux qui sont opposés à cette aide qui est apportée aux moins fortunés de notre société. Ils encouragent ceux qui désirent détruire tout programme donnant aux travailleurs sans défense la chance de devenir plus indépendants. Beaucoup de travailleurs de ma circonscription sont devenus plus indépendants grâce à la CAC. Je n'ai aucune excuse à faire à cet égard. Je n'ai aucune excuse non plus à faire pour les syndicalistes d'autres régions du pays qui peuvent négocier en position de force et obtenir une certaine sécurité et un niveau de vie raisonnable. Un bon nombre de mes commettants ne sont plus obligés d'aller travailler dans les bois en décembre, en janvier et février, dans six ou sept pieds de neige. Ils peuvent obtenir des prestations . .

Une voix: En d'autres termes, ces gens n'ont pas besoin de travailler.

M. Breau: Comment le député qui a fait cette remarque voudrait-il les envoyer travailler dans les bois, dans sept pieds de neige, pour $40 par semaine? Pourrait-il vivre, lui, avec cela? C'est ce qui s'est passé pendant des années. Nous avons donné aux gens une chance de devenir indépendants. Autrefois, ils étaient exploités: Je ne dis pas que la loi ou que les rouages de la Commission ne comportent

aucune faiblesse. On ne peut éliminer toutes les faiblesses administratives, mais j'attire votre attention sur le fait que l'an dernier, monsieur l'Orateur, direction de la Commission d'assurance-chômage a introduit quelque chose de nouveau—j'ai oublié le terme anglais mais, en français, on l'appelle le «concept d'administration par module administratif». On a fragmenté l'administration des bureaux de la CAC, de manière à ce que le personnel vienne en contact plus étroit avec le chômeur; le fonctionnaire qui s'occupe d'un cas en particulier est donc plus à même de comprendre la situation du travailleur et, de son côté, celui-ci a l'occasion de se faire mieux expliquer la loi. Grâce à cette humanisation, il y aura probablement moins d'abus.

Ce programme accusera évidemment des faiblesses et donnera lien à des abus mais aucun programme gouvernemental, aucun secteur où l'État intervient, que je connaisse n'est à l'abris des abus. J'ai été dans le commerce moi-même. J'ai rencontré beaucoup d'hommes d'affaires et je sais comment ils peuvent s'arranger, d'une manière parfaitement légale, pour éviter de payer toutes sortes d'impôts. Pourquoi est-ce si mal pour les pauvres? Pourquoi est-ce si mal lorsque quelqu'un trompe la Commission d'assurance-chômage alors que d'autres peuvent abuser impunément d'une situation tout simplement parce qu'ils ont plus d'instruction et qu'ils évoluent dans un milieu différent? La Commission d'assurance-chômage a été créée par un gouvernement libéral qui a compris le besoin de justice sociale, car le mouvement syndical n'avait pas réussi à protéger les travailleurs défavorisés. Lorsqu'on scrute l'œuvre de la Commission, on ne doit pas diminuer ce concept de justice sociale. Je répète que nous n'avons pas adopté cette mesure à une époque où nous devions céder à des pressions du Nouveau parti démocratique. Nous avions alors la majorité à la Chambre.

On a beaucoup parlé l'an dernier du bill C-125. Le gouvernement l'a présenté pour contrôler des abus qui avaient été signalés. Ce n'est pas simplement à cause de l'opposition du NPD que ce bill n'a pas franchi toutes les étapes. On peut fort bien affirmer en principe que les travailleurs quittant leur emploi sans raison valable ne devraient pas toucher de prestations d'assurance-chômage, mais il est impossible d'appliquer ce principe tant que nous ne serons pas convaincus que l'humanisation et la décentralisation de l'administration auront fait leur preuve. Nous devons voir à ce que des gens ne soient pas jugés par des fonctionnaires qui prennent des décisions à 100 milles de distance.

● (1730)

En outre, nous devons modifier complètement les procédures d'appel. Un plus grand nombre de comités d'appel sont requis dans les zones rurales et dans les petites localités pour que les décisions soient plus humaines. Pour conclure, il ne faudrait pas que cette révision s'écarte de la notion de justice sociale qui a inspiré la loi.

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, c'est un grand plaisir pour moi de me joindre aux autres députés aux derniers moments du débat sur l'Adresse. Je voudrais d'abord présenter mes meilleurs vœux à leurs Excellences le Gouverneur général et Madame Léger. Son Excellence s'est déjà distingué au Canada, et je suis persuadé que tous les Canadiens ont hâte de le voir, ainsi que Madame Léger, lors de leur tournée dans les diverses provinces.

Je tiens aussi à rendre hommage à ce grand homme d'État qui va bien nous manquer, non seulement à Ottawa mais dans tout le pays, l'honorable Roland Michener, un grand homme qui s'est fait aimer de tous les Canadiens. Je leur souhaite, à lui et à son épouse, de nombreuses années dans leur nouveau genre de vie. Les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône ont également droit à des félicitations.

La semaine dernière, de nombreux députés ont reproché au gouvernement son échec si flagrant au cours de la dernière session. Pour moi, le discours du trône actuel n'est pas différent des autres que j'ai entendus et lus. Il a, en tout cas, des résonances familières; il me rappelle celui de l'an dernier. Les discours rédigés dernièrement par le bureau du premier ministre (M. Trudeau) pour des occasions comme celle-là nous semblent toujours insipides, ternes et pleins des mêmes promesses et d'allusions au fait que le gouvernement tient compte des désirs et des aspirations des gens et des provinces.

Le premier ministre a parlé du discours du trône comme d'un programme pratique, définissant les intentions et les priorités du gouvernement au cours de la deuxième session de la vint-neuvième législature. C'est vraiment un discours pratique en ce que le gouvernement a omis ou simplement refusé d'aborder les importants problèmes qui se posent aux Canadiens de nos jours. L'un des plus graves, bien sûr, et il suffit d'interroger les Canadiens là-dessus, est l'inflation, et non pas la prétendue crise de l'énergie. Autre problème, la montée en flèche des prix et les pénuries extrêmes, notamment dans l'industrie du bâtiment actuellement. Il est évident que le gouvernement cherche à temporiser en dissimulant la vérité.

Comme le dit une bonne partie de la presse et des media chez nos voisins du Sud, il suffit de donner quelque crise ou problème en pâture aux gens pour les détourner des vrais problèmes. Voilà pourquoi le gouvernement minoritaire a profité de l'occasion que lui fournissait la crise de l'énergie pour dissimuler. Et qu'a-t-il essayé de dissimuler? De toute évidence, ce qu'il voulait cacher, c'est le pourrissement de l'économie canadienne par l'inflation. L'inflation a presque réduit à la mendicité les personnes à revenus fixes; il ne leur reste qu'à lécher les quelques miettes que le gouvernement a jugé bon de leur jeter l'année dernière. On a attribué l'inflation à des problèmes mondiaux, tel l'économie américaine, tel le problème des Zoulous d'Afrique. Autrement dit, monsieur l'Orateur, tout a servi de bouc émissaire sauf le vrai bouc, c'est-à-dire le gouvernement actuel et l'autre partie à la coalition que nous avons vue à la Chambre depuis plus d'un an.

Nombre de députés ont qualifié ce discours du trône d'échec total. Il n'a pas su préconiser le moyen de juguler la tendance inflationniste que mon parti prédisait depuis des mois. Il n'a pas su donner d'espoir aux Canadiens. Au lieu de cela, il leur annonce que nous devrons encore nous en accommoder pendant un certain temps. Bien des gens ont remarqué le lavage de cerveau qui s'est subrepticement glissé, ces dernières semaines, dans les communiqués à la presse et les déclarations faites au nom du gouvernement. On nous a tout d'abord dit que l'économie canadienne connaissait un essor rapide. Ensuite, que son taux de croissance était au diapason de celui de la plupart des autres pays. Enfin, que nous pouvions nous permettre de souffrir davantage, parce que nous avions eu la vie belle jusqu'à présent. Cela revient tout simplement à dire, monsieur l'Orateur, que le pire reste encore à venir.

Jeudi dernier, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui a fait, comme toujours, un discours éloquent à la Chambre a présenté une analyse détaillée du taux réel de l'inflation qui sévit au Canada depuis quelques années. Comme il le signalait, en 1971 le premier ministre déclarait que l'inflation était jugulée, que les Canadiens l'avaient vaincue. C'était bien entendu aux dépens des travailleurs; nous avons connu le taux plus élevé du chômage depuis quelques années.

En 1971, l'inflation commençait au taux bénin de 1.6 p. 100. A la fin de l'année, il atteignait 5 p. 100 et ainsi de suite jusqu'à la fin de 1973, alors qu'il était rendu à 9.1 p. 100. Ces chiffres révèlent l'attitude du gouvernement à l'endroit du gouvernement; c'est un groupe de gens qui hésitent à agir, comptant l'un sur l'autre pour renflouer le bateau. Bref, le bateau ne peut plus être maîtrisé et nous pouvons prévoir qu'il ira à la dérive par suite de l'ineptie manifestée par le gouvernement actuel.

Le Canada est aujourd'hui assailli de problèmes profondément enracinés et chroniques. Il nous appartient de décider si nous voulons y remédier ou si nous préférons nous croiser les bras et ne rien faire. On observe au Canada aujourd'hui de nombreux signes que le chômage va continuer de s'accroître dans certaines régions, tandis que dans d'autres, telle ma région, on manquera de main-d'œuvre. Il y aura encore des hausses de prix, qui créeront encore plus d'injustices sociales, exigeront davantage de dépenses gouvernementales et aggraveront l'inflation. Nous avons un problème économique grave, et si nous voulons survivre, il faudra faire quelque chose pour le régler.

Une chose que ne doit pas faire un gouvernement, c'est de proposer que nous nous tournions les pouces. Mais le gouvernement actuel semble avoir pour politique de se tourner les pouces et d'attendre, dans l'espoir que les facteurs inflationnistes disparaîtront par enchantement et que les choses finiront par s'arranger. C'est courir au désastre. Il faut reconnaître l'obligation de maintenir la stabilité des prix. La poursuite de la ligne de conduite actuelle du gouvernement, celle de prendre plus que ce que nous avons déjà eu—ce que promet, en réalité, le discours du trône—entraînera plus d'inflation, plus de hausses de prix et plus de frustrations pour ceux qui ne pourront payer ces prix.

La liste des manquements dans le discours du trône qu'on peut dresser prouve l'absence de mention de tout sujet important de l'heure. Par exemple, on omet dans le discours du trône de parler de réduction planifiée ou d'élimination de la taxe de vente fédérale sur les vêtements et les matériaux de construction. Pourquoi? On omet dans le programme du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) la consultation et la négociation avec ses homologues proviciaux en vue d'abaisser de 65 à 60 ans l'âge d'admissibilité aux pensions de la vieillesse, soit sur une base volontaire, soit sur une base annuelle.

On omet de parler d'enquêtes sur les bénéfices des sociétés pétrolières, les transports rapides intercités et une quantité d'autres sujets qui devraient faire l'objet d'une mesure législative. On ne prévoit pas de tenir une enquête complète sur l'application de la loi sur l'assurance-chômage et sur la gestion de la Commission. Le gouvernement a négligé de résoudre de façon satisfaisante les pénuries aiguës de travailleurs agricoles. Si le gouvernement prévoyait l'embauchage du même nombre de travailleurs agricoles qu'il y a de fonctionnaires engagés dans l'application des nombreux plans et régimes qui existent à l'heure actuelle, les agriculteurs n'éprouveraient plus de difficulté à recruter des travailleurs et n'auraient plus à en chercher dans le monde entier pour faire leurs récoltes.

● (1740)

Un trop grand nombre de personnes préfèrent toucher des prestations d'assurance-chômage et des allocations analogues plutôt que travailler. Ceux qui travaillent et qui touchent un salaire inférieur à ces prestations et à ces allocations sont dégoûtés—ce qui se conçoit facilement. L'être humain, de par sa nature, est heureux lorsqu'il sert. Il ne saurait longtemps se complaire à ne rien faire, sans quelque but ou objectif à atteindre. L'inactivité complète répugne à sa nature et à l'histoire. L'homme désireux de travailler ne peut donc pas ne pas se sentir déçu et rejeté.

Le plus grave, c'est sans doute que tous ceux qui ont perdu le goût du travail et de la réussite n'ont plus confiance ni en eux-mêmes ni en ce gouvernement. Si le premier malheur est désastreux, le second est évidemment compréhensible. C'est une tragédie indescriptible. Ce l'est surtout pour un pays neuf, si riche de ressources humaines et matérielles, et qui aborde sans doute l'ère la plus fructueuse de son histoire.

Voilà la voie sur laquelle le gouvernement nous oriente. Il est à ce point préoccupé de la supposée crise actuelle et assoiffé de pouvoir qu'il a perdu de vue—c'est triste de le dire—les événements qui ne se déroulent pas ainsi qu'ils le devraient. Des chiffres récents de Statistique Canada signalent la hausse toujours grandissante de l'indice des prix à la consommation. De fait, il y a quelques mois à peine, nous avons enregistré l'augmentation procentuelle la plus forte en presque 30 ans. Bien que de telles tendances aient été prédites, il demeure déprimant de voir la froide réalité exposée en chiffres. Il me semble inévitable que si nous continuons dans la présente veine, le Canada est voué à un horrible chaos économique et au désastre.

Ce sont les questions d'importance vitale qui influent sur le Canada et ce sont elles qui préoccupent surtout la population. Afin de résoudre nos problèmes il y a lieu pour nous d'examiner les éléments qui exercent des répercussions sur elles. Le Canada ne résoudra pas ses difficultés sur le plan national en dépensant des centaines de milliers de dollars pour financer le renversement du régime des Blancs en Afrique. Il ne les résoudra pas en dépensant des centaines de milliers de dollars pour des horreurs métalliques qualifiées de sculptures tandis que certaines gens vivent au seuil ou en deçà du seuil de la pauvreté. Il ne les résoudra pas en gaspillant de l'argent pour remeubler des bureaux du gouvernement à des prix élevés ou pour changer les plantes à tous les deux ou trois mois à l'intérieur d'immeubles de la fonction publique.

Le Canada a besoin d'une politique économique à la fois nouvelle, imaginative et différente, une politique qui soit l'annonce d'un avenir exempt d'insécurité pour tous les Canadiens, jeunes et vieux, Français, Anglais et Néo-Canadiens, pauvres et moins pauvres. Aucun objectif ne peut convenir au Canada sauf celui d'en faire un pays véritablement grand. Je prétends que ce gouvernement minoritaire n'a pas su atteindre cet objectif.

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, pendant le congé parlementaire, nous les députés du nord de l'Ontario avons parcouru dans presque tous les sens ce vaste territoire qui s'étend des limites du Manitoba aux limites du Québec. Soit dit en passant, cette immense région dont je parle est plus que l'arrière-pays de Toronto. C'est aussi davantage que la cour sous-développée de l'Ontario. Le nord de l'Ontario comme tel est considéré, et se doit de toujours l'être, par le gouvernement fédéral comme l'une des principales régions économiques et géographiques du pays.

Notre tournée nous a permis de discerner, mes collègues et moi, un nouvel optimisme chez les habitants de la région. Au lieu de se sentir abandonnés et oubliés, ces Canadiens voient maintenant que l'avenir leur est favorable et qu'ils sont sur le point d'accéder à une plus grande prospérité et à une meilleure situation économique.

M. Baker: Le gouvernement Davis les appuie.

M. Penner: Le gouvernement Davis, d'après son discours du Trône, vient de découvrir le Nord de l'Ontario. Il s'est payé de paroles mais nous, du Nord de la province, ne nous y trompons pas, et c'est pour cela que nous n'avons pas élu de conservateurs à la Chambre des communes.

Dans un monde qui souffre de pénuries aiguës, le Nord de l'Ontario est riche en produits nécessaires et de plus en plus en demande dont la pulpe à papier, le papier et ses produits, le bois de construction, le fer, le cuivre, le plomb, le zinc, l'or, le poisson d'eau douce, les régions sauvages propres aux divertissements dont la beauté naturelle a de quoi ravir l'artiste le plus exigeant. On dit même qu'avant longtemps nous extrairons du pétrole de puits situés le long de la baie d'Hudson.

Face à toute cette expansion nous sommes déjà aux prises avec un problème grave, celui de trouver la main-d'œuvre suffisante pour exploiter ces ressources dont le monde a besoin. Il faut faire des efforts inouis pour attirer les dizaines de milliers de nouveaux travailleurs requis pour exploiter nos mines, nos usines et nos forêts. Pour une bonne part, le travail est dur et nous avons besoin de gens robustes, en bonne santé, qui, pendant leurs loisirs, savent profiter et jouir de nos divertissements au grand air: le ski, la moto-neige, la pêche, la chasse, le canotage et les excursions à pied. Nous n'attirerons personne des villes surpeuplées du Canada ou d'autres pays si nous ne pouvons offrir l'essentiel, notamment des logements convenables, bien entendu, les services publics indispensables comme le traitement des eaux d'égout, l'eau, les services de santé et les divertissements y compris la radio et la télévision. De nombreuses localités de ma circonscription ont un besoin urgent de meilleurs divertissements en plus des activités à l'extérieur.

Nous étions enchantés d'entendre le secrétaire d'État (M. Faulkner) annoncer l'allocation à Radio-Canada de fonds supplémentaires pour l'extension dite accélérée du réseau. Des députés seront étonnés d'apprendre que tandis que les citadins ont accès à de nombreux canaux de télévision, des centres du nord-ouest de l'Ontario ne font pas partie des réseaux de radio et de télévision de Radio-Canada. On fait aussi constamment pression auprès de Bell Canada pour que la société améliore les communications téléphoniques dans les régions éloignées peu habitées. Ces projets vont demander d'énormes investissements, mais nous trouvons normal de compter que les Canadiens qui ont déjà ce service vont nous aider et assumer une partie des frais. Après tout, nous avons fourni la plupart des richesses naturelles qui ont aidé à donner le haut niveau de vie dont on jouit ailleurs au Canada et maintenant nous voulons être remerciés en retour.

On a eu longtemps coutume dans notre pays d'accorder certains avantages fiscaux aux compagnies s'occupant de la mise en valeur des ressources, notamment les compagnies minières. Ce système a été grandement modifié par la réforme fiscale du gouvernement fédéral, et la plupart des provinces apportent maintenant des changements pour réduire également ces privilèges fiscaux. Quoi qu'il en soit, une solution acceptable à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des ressources qui à ma connaissance n'a jamais été appliquée au Canada, serait d'offrir des avantages fiscaux spéciaux à ceux qui travaillent dans les mines, les scieries, les forêts et les chemins de fer de nos régions d'extraction. Ceux qui travaillent dur dans des conditions certainement moins que confortables et qui vivent dans des localités où ils n'ont pas les facilités que les gens qui vivent dans les autres régions du pays, notamment les régions urbaines, considèrent comme normales.

Ce n'est certainement pas la même chose de travailler dans des bureaux avec l'air climatisé où l'on a des pauses café, des pauses repas, des fauteuils confortables, des salles de conférence et des cafétérias et d'actionner une scie à chaîne toute la journée, de creuser le sol avec une grosse foreuse ou de conduire une locomotive diesel sur des centaines de milles monotones sous un tunnel de conifères. Si nous voulons que les ressources naturelles de notre pays soient traitées et transformées en produits manufacturés pour notre usage et pour l'exportation, et si nous voulons avoir l'argent liquide pour des entreprises et des investissements, et je suis sûr que nous le voulons, nous devons absolument donner des avantages supplémentaires à ceux qui travaillent si dur à mettre ces ressources en valeur. Ils doivent être bien payés ou mieux payés que la plupart des gens. On doit leur donner de meilleurs logements, de meilleurs services d'hygiène et de meilleures installations récréatives. En outre, il me semble justifié d'envisager d'accorder une exemption fiscale supplémentaire aux travailleurs de notre pays qui produisent nos richesses naturelles. Des mesures spéciales ont été prises à l'égard des entreprises. Mon préopinant a décrit la façon dont les hommes d'affaires peuvent utiliser les lois fiscales à leur avantage. Je prétends que ceux qui extraient le minerai et qui coupent les arbres nécessitent et méritent une exemption spéciale de producteurs de ressources, d'au moins $1,000 par an. Cela va bien entendu soulever des mécontentements chez les bureaucrates car cette proposition est compliquée et entraîne des frais administratifs. On demandera qui est considéré comme producteur de ressources? Il ne fait aucun doute que si l'on creuse la roche dans l'humidité et la poussière d'une mine, ou si l'on manipule une scie à chaîne dans les forêts de notre pays par tous les temps, on est producteur de ressources. En raison de la nature difficile de leur travail, ces personnes devraient donner une moins grande partie de ce qu'elles gagnent aux caisses du gouvernement.

● (1750)

Notre temps de parole dans le cadre de ce débat est bref, mais avant de conclure, j'aimerais faire quelques remarques sur nos chemins de fer. Les chemins de fer de notre pays ont besoin d'un bon remaniement. Le moral des employés du Canadien Pacifique est affreusement bas. Bien qu'il soit légèrement meilleur chez les employés du Canadien National, il laisse encore beaucoup à désirer. Ceux qui occupent des emplois dans le service d'exploitation du Canadien National sont affreusement surchargés de travail et épuisés. Ils envoient le maximum de trains dans les gares du nord de l'Ontario. En pareilles circonstances, le CN et la Fraternité des ingénieurs de locomotives ont conspiré ensemble—il n'y a pas d'autre terme pour le décrire—pour forcer les ingénieurs du CN de Nakina et de Hornepayne (Ont.) à accepter une proposition de parcours prolongé qui représente des milles supplémentaires, de plus longues heures de travail, plus de temps passé loin de chez soi, une fatigue supplémentaire et un plus grand danger pour la sécurité.

Demain matin, nous devons rencontrer un représentant syndical et des fonctionnaires du ministère du Travail afin de faire une requête pour que cette proposition soit suspendue. Nous demanderons également qu'une enquête soit effectuée dans la ville de Hornepayne où vivent les travailleurs concernés. Nous espérons qu'au cours de notre discussion, demain, ce dirigeant syndical se rappellera qu'appeler un autre homme «frère» signifie agir dans son intérêt, défendre ses droits et se préoccuper de son bien-être, au lieu d'agir de concert avec la compagnie pour apporter des modifications au nom du rendement, ce qui est rarement le cas, et ce qui ne fait que créer de nouvelles difficultés pour ces employés.

Pendant cette législature et sans doute pendant celle qui suivra, la question de nos richesses naturelles tellement abondantes sera de plus en plus discutée. Il faudra élaborer de nouvelles politiques pour assurer la continuité des approvisionnements, mettre l'accent sur la transformation au Canada et sur l'amélioration des collectivités situées dans les régions pourvues de richesses. Comme je l'ai indiqué dans mes brefs commentaires, il est certain qu'il faut de nouveaux stimulants au travailleur qui peine dur pour élever le niveau de vie des Canadiens où qu'ils vivent.

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône et m'associer aux vœux qu'ont offert les autres députés à Son Excellence le Gouverneur général pour sa nomination. Pendant que j'y suis, je dois également féliciter le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) pour s'être enfin rendu compte que c'est la pénurie de terrains viabilisés qui est à la source de notre grave crise du logement. Il a mentionné, malheureusement avec très peu de commentaires, la proposition des députés de ce côté-ci de la Chambre et il a adopté pour ainsi dire notre suggestion, à savoir que le gouvernement a le devoir d'utiliser ses pouvoirs de financement, son autorité sur la répartition de l'argent au pays, pour favoriser l'accessibilité aux terrains propres à la construction.

Une voix: Une conversion de dernière heure.

M. Blenkarn: C'est certes une conversion de dernière heure, mais encore une fois le gouvernement a adopté des politiques que nous proposions. J'ai également été heureux d'entendre le premier ministre (M. Trudeau) déclarer qu'il a l'intention de se montrer sévère envers les magnats, les grosses entreprises, les puissants syndicats ouvriers et les gouvernements. Je suis surpris de constater qu'il n'a pas communiqué avec le secrétaire parlementaire de la circonscription de Gloucester pour lui dire qu'il s'agit là essentiellement d'une politique des revenus. Il est malheureux que le parti au pouvoir ne comprenne rien à l'économie politique.

Mais, je veux surtout parler aujourd'hui du prix incroyable du logement et surtout des terrains. Il est regrettable que le ministre d'état aux Affaires urbaines ne soit pas ici. Quand j'ai parlé du coût du logement et des terrains au cours du débat de l'an dernier, le prix d'un terrain pour une maison particulière à Mississauga était d'environ $20,000.00. Malheureusement, parce que le gouvernement n'a rien fait à ce sujet et qu'il a permis à l'inflation de s'installer dans ce domaine, un terrain pour une maison particulière à Mississauga et il y a 90 terrains par lotissement—dont les conditions ne sont pas idéales, car il est situé près de l'auto-route Queen Elizabeth où il y a beaucoup de bruit, a été vendu pour $42,500.00, soit une augmentation de plus de 100 p. 100 en un an.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement du souper, j'affirmais que les prix des terrains et certes des maisons, dans ma circonscription et aussi dans tout le pays, atteignaient l'année dernière un niveau catastrophique pour les jeunes foyers qui désirent acheter leur première maison. En les qualifiant de catastrophiques aujourd'hui, on ne donnerait même pas une idée du problème. L'an dernier, l'Urban Renewal Institute indiquait qu'au plus 5 p. 100 des ménages auraient les moyens d'acheter une maison neuve avec la sommme nécessaire au premier versement. Je prétends qu'en dépit des augmentations de salaires de cettee année, seul un très petit nombre de jeunes couples ayant des enfants peuvent, de toutes manières, penser acheter leur propre maison.

Comme je le disais avant le souper, je sais gré au ministre d'avoir signalé qu'il est disposé à agir au sujet de l'aménagement des terres. Il y a un vieux dicton politique souvent cité par les députés de l'opposition: Trop peu, trop tard. Étant donné que le prix des logements augmente actuellement à un rythme sans précédent, c'est assurément trop peu et trop tard. Le problème se pose peut-être parce que le présent gouvernement compte sur Statistique Canada pour le renseigner sur le coût de l'habitation. Je voudrais lui rappeler que le coût des logements fixé par Statistique Canada n'a trait nullement aux prix des nouveaux logements, mais au coût de leur entretien. Pour la plupart d'entre nous, le coût de l'entretien de notre maison n'augmente pas, car nous avons une hypothèque ou un bail sur un appartement. Statistique Canada n'indique donc pas la montée en flèche des prix. Elle indique peut-être une augmentation des frais de chauffage, d'électricité ou des taux d'intérêt. Mais ces hausses ne sont qu'une baga-

telle en comparaison des véritables frais pour ceux qui veulent s'acheter une maison, pour ceux qui n'ont aucune demeure, qui viennent d'avoir un enfant et qui veulent s'installer.

Rien qu'à Toronto, le prix moyen des maisons vendues l'an dernier a augmenté de $9,000. Je doute que bien des députés qui n'ont que leur indemnité parlementaire pour vivre, même si leur femme travaille à l'extérieur, puissent économiser $9,000 en un an, une fois les impôts payés. Voici jusqu'où va la hausse du prix des maisons; ce qui revient à dire que ceux qui ont épargné quelques dollars en vue d'en acheter une voient soudainement le prix monter en flèche.

Je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que dans ma propre ville de Mississauga, le prix des maisons s'accroît à raison de presque $2,000 par mois. Lorsque j'ai demandé au ministre vendredi dernier ce qu'il entendait faire et s'il savait que le prix des maisons montait à raison de $50 par jour, sept jours par semaine, il a vaguement parlé de logements sociaux et de discours du trône. Je dis que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines et, en fait, le gouvernement n'ont aucune idée du tort que cause cette politique du logement aux jeunes ménages en les condamnant eux et leurs enfants à utiliser comme terrains de jeux les corridors ou les terrains de stationnement des immeubles à appartements. Ils ne se préoccupent pas vraiment de ce qui se produit en réalité. Ils se fient à Statistique Canada et déclarent que le coût de l'habitation a augmenté de 7 ou 8 p. 100. C'est totalement faux. Il a peut-être augmenté ainsi pour le contribuable moyen, mais pour celui qui a des enfants à charge, le coût du logement est devenu prohibitif. Pourtant, mes amis à gauche continuent d'appuyer ce semblant de gouvernement.

Mon parti se réjouit de ce que le gouvernement déclare qu'il va favoriser les transports urbains. Dans ma circonscription, un service est organisé tant sur la voie du CN qui la traverse que sur celle du CP qui dessert Streetsville et le centre de Mississauga. Cette voie ferrée pourrait très bien servir à un train de banlieue. Tout cela se ramène à la question de la viabilisation, car le discours du trône laisse entendre, semble-t-il, que d'après le ministre le simple fait d'accroître l'assistance à la construction d'égouts réglerait le problème du coût de la viabilisation. Il doit bien se rendre compte que les transports urbains, les parcs et le service d'eau font partie intégrante du problème de la viabilisation des terrains à bâtir. Il doit bien savoir qu'on ne peut se contenter d'augmenter les subventions à la construction d'égouts. C'est très bien, mais tout simplement insuffisant. Je le répète, c'est trop peu et trop tard. En fait, c'est beaucoup trop peu et, dans bien des cas, beaucoup trop tard.

Cela m'amène à parler du très grave problème avec lequel notre pays est présentement aux prises. Le député de Don Valley (M. Gillies) l'a bien décrit lorsqu'il a pris la parole aux premiers jours de ce débat. Selon lui, nous avons un problème de logement qui ne saurait se régler dans le climat inflationniste qui règne présentement. Tant que durera l'escalade des prix, le gouvernement actuel se bornera apparemment à multiplier les logements sociaux. Vous verrez qu'avant longtemps, les gens qui gagnent $20,000 par an auront droit à l'habitation publique.

Une voix: Bravo!

M. Blenkarn: Que diable! Ces gens-là voudraient voir tout le monde en jeans bleus.

[M. Blenkarn.]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le Gouverneur général et le premier ministre habitent eux-mêmes des logements publics.

M. Blenkarn: L'un des principaux problèmes découle de ce que les gens n'ont plus confiance dans la monnaie de papier parce que le gouvernement n'y croit plus. Celui-ci n'a nullement l'intention d'intervenir au moyen d'une politique des revenus ou des produits. Je me réjouis que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) soit présent, car c'est à lui que j'en avais au début de la journée. Lui qui m'a accusé de faire de la rhétorique, voyez un peu comment il présente les livres bleus! Tout ce qui augmente, ce n'est pas le format, mais le total des chiffres en bas de page. Le gouvernement affecte des milliards de dollars à une foule de projets de dépenses et ses frais grossissent de plus en plus, comme une boule de neige qui dévale une pente. On pourrait croire qu'un gouvernement soucieux du peuple exercerait un certain contrôle sur ses dépenses, mais la masse monétaire a augmenté de 50 ou 60 p. 100 depuis trois ans.

● (2010)

Les Canadiens n'ont pas confiance dans la monnaie de papier: témoins les gens qui font la queue dans les banques pour acheter de l'or et de l'argent, témoin le prix de la monnaie olympique et sa pénurie. Ils n'ont pas confiance dans la monnaie de papier et ils se ruent dans le secteur de l'habitation pour acheter des maisons. Ils croient que les biens immobiliers les protégeront comme ils protégeront leurs épargnes contre les ravages de l'inflation. Les logements sont déjà rares mais les spéculateurs en font monter les prix. Chacun pour soi, c'est tout ce dont parle le gouvernement. «Protégez-vous contre l'inflation, car la bande à Trudeau ne vous viendra pas en aide». Cela ne pose pas de problèmes aux riches et aux privilégiés, parce qu'ils sont solvables pour faire des placements immobiliers. Ils peuvent se rendre dans une banque ou dans une société de financement et y obtenir un prêt. Ils peuvent acheter et faire de la surenchère. Vous aimeriez pouvoir continuer à les favoriser parce que vous ne vous souciez vraiment pas du Canadien moyen; vous croyez vraiment aux groupes privilégiés, tels les grands syndicats.

C'est là exactement l'attitude du gouvernement et de ses laquais à ma gauche. Ils se moquent pas mal du citoyen ordinaire. Le gouvernement ne se préoccupe pas de se concerter et d'user de son influence sur les secteurs bancaires et financiers pour veiller à ce que les banques n'avancent plus, directement ou indirectement, de l'argent pour des secondes hypothèques; il se fiche que les sociétés de fiducie et de prêts continueront à se baser sur le prix de vente pour solliciter des offres, même si dans bien des cas la valeur des briques et du mortier représente moins d'un tiers du prix de revient; même si la plus grande partie de la valeur en est une foncière, et que celle-ci bénéficie de la surenchère; même si des tas de personnes en quête d'une habitation rivalisent avec les spéculateurs, les agents immobiliers et les avocats et ceux qui ont de l'argent plein les poches, et même si les crédits alloués par les banques devraient être sous le contrôle du ministre des Finances, au lieu de continuer à financer les spéculateurs.

Permettez-moi de vous raconter quelques anecdotes, monsieur l'Orateur. L'un de mes employés les plus anciens vient d'acheter une maison dont le prix était fixé à $79,000. Avant de l'acheter, il a entendu dire que trois ou quatre autres personnes voulaient également s'en porter acquéreurs, si bien qu'au lieu de se conformer au prix demandé,

il en a offert $81,000. Il a eu de la chance, car il a pu l'obtenir en offrant $250 de plus.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je suis désolé de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui est accordé en vertu des règles très précises adoptées aujourd'hui vient d'expirer.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, on a récemment fait une certaine publicité au sujet d'un bill d'initiative privée dont je suis l'auteur, invitant la Chambre à mettre sur pied un comité qui étudierait la requête présentée au Canada par le Conseil des îles Turks et Caicos qui désire voir s'établir des liens plus étroits avec notre pays. Cette affaire a suscité de nombreux échos dans la presse; tous les journaux canadiens, du plus petit au plus grand, ont analysé cette proposition. La radio y a fait écho, ainsi que nos deux réseaux nationaux de télévision. L'affaire des insulaires désireux de se joindre à la Confédération canadienne a pris d'elle-même une ampleur qui dépasse ma personne, et beaucoup d'autres gens se sont mis à s'intéresser à cette idée.

M. Yewchuk: Aimeriez-vous en devenir le premier gouverneur?

M. Saltsman: Cela me serait égal.

M. Yewchuk: Je pensais que vous cherchiez un emploi.

M. Saltsman: Je n'ai jamais vu une idée s'emparer à ce point de l'imagination du public depuis que je siège au Parlement. Ce n'est pas que ce soit là le problème le plus grave auquel doive faire face le Canada et qu'il mérite une attention prioritaire; le Canada a bien des problèmes importants à régler. Nous en avons entendu parler dans le discours du trône. Mais le projet de ces insulaires constitue d'une certaine manière pour les Canadiens un dérivatif à la discussion des problèmes de l'inflation, du logement, du chômage et de tous les autres grands problèmes du pays. Cette idée n'en a pas moins son importance, monsieur l'Orateur, et beaucoup de Canadiens souhaitent qu'on l'étudie. J'ai reçu des centaines de lettres à mon bureau me demandant de soulever à nouveau la question au Parlement et de solliciter l'appui des députés.

Les premières réactions des journaux ont été de prendre la chose avec humour, comme un brin de folie qui aurait saisi un député pendant un hiver trop long. On a supposé que je cherchais à me faire de la publicité en soumettant cette question aux Canadiens ou même qu'après neuf ans au Parlement je commençais à perdre la boussole—il faut être un peu marteau pour penser à des choses pareilles! J'espère qu'aucune de ces hypothèses n'est fondée, monsieur l'Orateur, car j'ai pris la chose au sérieux dès le début. Il n'y a pas là de quoi rire; on ne s'amuse pas ainsi des sentiments de tout un groupe de personnes qui ont présenté une requête sérieuse au Canada. Je demande au gouvernement canadien et à la Chambre des communes de respecter cette requête sincère et d'examiner la possibilité de relations plus étroites avec ces îles.

Au fond, ce que je veux faire dans les quelques minutes dont je dispose, ce soir, et qui ne suffiront pas pour entrer dans les détails, c'est surtout de traiter de l'attitude du gouvernement et, je suppose, de celle du ministère des Affaires extérieures telle qu'exprimée par le ministre. D'abord, ils ne veulent pas en entendre parler; ils veulent que la question disparaisse. Ils ne veulent même pas l'étudier et certes pas en discuter. Je comprends que des questions graves entrent en jeu dans la possibilité d'établir des relations plus étroites avec un groupe d'îles des Antilles, peu importe la bonne volonté des îles, la mienne ou celle de ceux qui préconisent la chose. Il nous faudrait examiner notre politique étrangère avec les Antilles. Il ne suffit pas de se demander si les 6,000 habitants devraient s'associer au Canada comme si c'était là la seule question en jeu. L'initiative aurait des répercussions sur notre politique étrangère aux Antilles, sur nos relations avec les autres pays qui s'y trouvent, et sur leur avenir.

Si ces îles avaient un genre d'union plus étroite, elles recevraient certains avantages de notre pays et nous en recevrions d'elles. D'autres pays des Caraïbes pourraient présenter une demande analogue au gouvernement canadien et il nous faudrait prendre une décision quant à ce que serait notre politique étrangère. Je considère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parfaitement le droit d'être prudent dans le cas d'une proposition de ce genre et qu'il a raison d'en examiner les conséquences.

Il est également évident que si les îles Turks et Caïques faisaient partie du Canada de quelque façon que ce soit, elles se trouveraient probablement dans une condition économique supérieure à celle des autres pays des Caraïbes, avec toutes les répercussions qui découleraient d'une telle situation. Cela veut aussi dire que le Canada deviendrait un concurrent des États-Unis aux Antilles. L'activité commerciale des États-Unis y est prédominante, à cause des installations portuaires de Floride. Si ces îles devenaient territoire canadien, nous ferions une entaille à la suprématie commerciale des États-Unis dans la région. Cela voudrait aussi dire que dans la Confédération nous sommes prêts à donner à des gens de race noire le même statut qu'aux gens de race blanche.

● (2020)

Quand je parle d'annexer les îles Turks et Caïques au Canada, les gens disent que c'est pratiquement impossible et que cela ne se fera pas. Je réponds toujours: pourquoi pas? Si Terre-Neuve a pu devenir une partie du Canada, pourquoi ces îles ne le pourraient-elles pas? Elles sont plus près d'Ottawa que la Colombie-Britannique. La distance ne pose donc pas de problèmes. Nous devons décider si seuls des blancs peuvent être citoyens de ce pays ou si des noirs peuvent le devenir.

Je ne nie pas le sérieux de ma proposition. J'aime à croire que notre pays a progressé au point de ne pas faire de distinctions de couleur, de religion ou autres et d'accepter les hommes et les femmes pour ce qu'ils sont dans notre société. Beaucoup peuvent le dire. Beaucoup diront, par contre, que nous n'en sommes pas rendus au point où nous n'avons plus de préjugés et que nous pouvons facilement assimiler beaucoup de gens de toutes sortes. Ce sera le point à déterminer. Nous devons nous demander si nous sommes prêts à supprimer les distinctions entre les gens, surtout ceux qui demandent à faire partie de notre pays.

Ils sont sérieux dans leur désir de faire partie du Canada, et il est très raisonnable de la part du ministère des Affaires extérieures de soulever de telles questions et d'y réfléchir. Je m'oppose toutefois à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soulève des questions qui sont moins que vraies et qui sont destinées à jeter la confusion sur la situation plutôt qu'à la clarifier. Tout d'abord, le ministre a parlé d'une nouvelle forme d'impérialisme. Il a depuis changé d'idée; il ne parle plus d'impérialisme, il parle de colonialisme. D'après lui notre assimilation des îles pourrait être interprétée comme de l'impérialisme ou du colonialisme. Pourquoi faire une telle déclaration? Ce n'est pas le Canada qui veut assimiler les îles, ce sont elles qui ont demandé à s'intégrer au Canada.

Les propos du ministre reflètent les vues du libéralisme. D'après le libéralisme moderne, ces îles font bien de chercher à acquérir leur indépendance. Nous leur fournirons un peu d'aide extérieure, nous les encouragerons gentiment et nous leur dirons d'aller leur propre chemin, mais nous ne voulons rien savoir d'elles. Et on dit que c'est la façon moderne de penser. Vive la bombe atomique! En acceptant dans notre milieu un pays pauvre nous remplirions notre devoir de pays riche.

Le ministre a parlé de construire une clôture autour des îles. A-t-on jamais élevé une clôture autour de notre pays? Une clôture n'empêche pas les pauvres d'entrer. C'est notre politique d'immigration qui empêche les habitants des Caraïbes d'entrer. C'est la clôture que nous avons élevée autour de notre pays et, si on accepte les îles, on pourra la construire autour d'elles, si c'est ce qu'on veut. La situation ne serait pas la même qu'à Grenade. Les habitants des îles Turks et Caïques veulent faire partie du Canada.

Le ministre ne comprend pas pourquoi les gens sont si malheureux dans les Caraïbes. Les blancs ne donnent à peu près rien aux autochtones bien qu'ils puissent y investir ou y passer en touristes. Les avantages réels dont jouit un peuple ne viennent pas des quelques emplois qu'on peut leur procurer pendant la saison touristique. Ils viennent du fait de faire partie d'une société, d'une structure sociale, du fait de profiter de ses richesses. Si vous voulez aider les gens, si vous voulez réellement redistribuer les richesses, il faut les intégrer. Si on les intègre, les gens cesseront d'être bousculés et ce sera peut-être le début d'une forme moderne de fédéralisme. Parler de fédéralisme moderne n'est pas populaire. Il semble plus en vogue de parler de scission de pays.

Ce qui me tracasse dans la déclaration du ministre, c'est le fait qu'il dise aimablement que nous ne devons pas accroître leurs espérances. Quelle attitude protectrice! Nous ne devons pas accroître leurs espérances. On peut pratiquement l'entendre dire «Après tout, ces gens n'ont pas beaucoup d'instruction. Ils ne sont pas bien dégrossis. Ils ne comprendraient pas.» Monsieur l'Orateur, ces gens ont de l'instruction et ils comprennent. Ils ne comprennent que trop bien à quel point la possibilité d'être intégrés est lointaine. Cette possibilité est lointaine, mais ils veulent que l'on en parle dans le pays. Ils désirent beaucoup faire partie de ce pays et veulent essayer de faire accepter cette idée.

Je peux presque entendre le ministre dire ce que l'on a dit il y a vingt ou trente ans à propos de programmes comme l'assurance-médicale. Certaines personnes disaient «Il ne faut pas parler d'assurance-médicale. Cela accroîtra les espérances des gens et on ne pourra jamais les satisfaire. Il ne faut pas parler de pension de vieillesse de $35 ou $40 par mois. Cela ne ferait qu'accroître les espérances et les pauvres seront bouleversés parce qu'ils ne peuvent pas recevoir une telle pension et parce que nous ne pouvons pas nous permettre de la leur donner.»

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est exactement ce que Paul Martin a dit.

M. Saltsman: Lorsqu'on ne veut pas faire quelque chose, on peut toujours dire que le fait d'en parler accroîtra les espérances. J'ai pris une lourde responsabilité en parlant de ce problème. J'en suis pleinement conscient. L'autre solution était de ne rien faire. Il me semble que ce qui est arrivé aux îles Turks et Caicos est unique. Ces événements posent un défi que nous devons relever. Nous devons courir le risque de faire naître de fausses espérances, dans l'espoir d'offrir un avenir plus souriant aux habitants des îles et de faire entrer un groupe nouveau et intéressant dans la collectivité canadienne.

[M. Saltsman.]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au cours du débat et de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Spadina (M. Stollery) et le député de Sherbrooke (M. Pelletier). Ils sont tout à fait caractéristiques des jeunes, vigoureux, intelligents et enthousiastes qui se font élire députés. C'est pour cela que la Chambre est un lieu tellement vivant où il se passe tellement de choses. Je les félicite pour leur discours. Ils sont tous deux bilingues, bien qu'ils viennent de deux circonscriptions bien différentes, et pourtant ils manifestent le même esprit de corps et le même enthousiasme. J'aimerais aussi féliciter en mon nom et au nom de la circonscription d'Algoma notre nouveau gouverneur général et M^me^ Léger. Je leur souhaite tout le succès possible dans leurs nouvelles fonctions de représentants de notre pays.

Peut-être l'aspect le plus intéressant de la dernière session a-t-il été le changement d'attitude dont nous avons été témoins au Parlement depuis le dernier débat sur le discours du trône. Lors de l'ouverture de la première session de la 29^e^ législature, le 4 janvier 1973, les députés de l'opposition tenaient à peine en place et s'attendaient à déménager du côté ministériel de la Chambre d'un moment à l'autre, mais maintenant ils ne manifestent plus cet enthousiasme ni ces espoirs. Nous ne les entendons pas dire «D'ici deux mois ou à peu près, quand nous prendrons les rênes du gouvernement». Il est bien facile de comprendre pourquoi leur enthousiasme et leurs espoirs ont diminué. Leur perspective s'est vraiment assombrie par suite du progrès accompli au cours de la première session de la vingt-neuvième législature.

● (2030)

Ce fut peut-être l'une des sessions les plus fructueuses du Parlement depuis nombre d'années. Plus de 50 mesures législatives ont été adoptées. Toutes les principales mesures législatives énoncées dans le discours du trône ont été adoptées au cours de cette session, et il eut lieu d'importants débats. Le débat sur l'énergie et le débat sur les tables d'écoute et la protection de la vie privée ont semblé dominer les délibérations au cours des deux ou trois derniers mois de la session d'automne.

Ces annales de la première session de la vingt-neuvième législature seront importantes pour les historiens à venir en raison des nombreuses lois d'ordre social qui ont été adoptées. Je songe en particulier au projet de loi sur les allocations familiales, qui a porté les allocations d'une moyenne mensuelle de $7.21 à $20 dans tout le pays. Je songe aux changements importants apportés dans le Régime de sécurité de la vieillesse, tant à la pension universelle de la sécurité de la vieillesse et qu'au supplément de revenu garanti et au fait qu'après les avoir indexés sur le coût de la vie, le processus en a été accéléré de façon à prendre effet tous les trois mois en cas de hausses du coût de la vie.

Je songe aux modifications apportées au Régime de pensions du Canada pour supprimer le maximum de 2 p. 100 dans les prestations de ce régime en raison de l'inflation. Je songe encore à l'attaque déclenchée contre les problèmes d'ordre social dans le Livre orange présenté par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), au printemps de 1973. Les entretiens avec les premiers ministres des provinces sur ce sujet ont été très fructueux et on s'attend à d'autres progrès. Les mesures les plus importantes et les plus onéreuses ont certes été adoptées par la Chambre en 1973. Un grand nombre de mesures législatives et de politiques adoptées par le gouvernement devaient annuler les effets de l'inflation chez ceux qui ne peuvent se protéger eux-mêmes, les gens à revenu faible et les pensionnés.

Je pense également à l'aide à l'alimentation telle que la subvention du pain. Une entente à long terme a été conclue pour garantir la stabilité du prix de la farine pendant sept ans et combinée à une subvention destinée non seulement à assurer aux céréaliculteurs un prix stable pendant sept ans mais aussi à assurer la stabilité de cette denrée essentielle au régime alimentaire des Canadiens. Je pense également à la subvention au lait. Le gouvernement a pris des mesures pour parer à l'augmentation inévitable du prix du pétrole produit au Canada lors de la hausse rapide des prix mondiaux. A mon avis, la session de 1973 a été très productive. Je suis convaincu que la session qui débute le sera également.

Le discours du trône projette de maintenir à un degré élevé les revenus, la production et l'emploi pour assurer nos approvisionnements en produits alimentaires et autres. Il parle d'accroître la production de manière à créer autant d'emplois nouveaux cette année que l'an passé. Dans son exposé budgétaire du printemps dernier, le ministre des Finances (M. Turner) a prévu très modestement de créer au moins 300,000 emplois. A la fin de l'année, plus de 430,000 nouveaux emplois avaient été créés au Canada; réalisation sans précédent. C'est certes le genre de politique fiscale et monétaire qu'il faut appliquer à un pays où la population active doublera entre 1965 et 1980. On peut être assuré qu'en se fondant sur la progression constante de notre économie les emplois seront encore plus nombreux en 1974.

Le discours du trône parle également de protéger les Canadiens contre l'inflation grâce à des programmes qui ont été mis en vigueur en 1973. Ces programmes visaient à aider les personnes à revenu fixe et les familles nombreuses grâce aux allocations familiales et aux augmentations d'environ 25 p. 100 des pensions accordées aux anciens combattants. Ces programmes ont tous été mis en application au cours de la session de 1973 de la présente législature. De même, des mesures ont été prises pour éviter que les prix à la consommation n'augmentent trop, comme le blocage des prix du pétrole et les subventions accordées pour des denrées essentielles comme le pain et le lait.

Dans son discours du 6 décembre, le premier ministre (M. Trudeau) a décrit les grandes lignes d'une politique nationale en matière d'énergie, le programme visant à établir un prix unique pour tout le pays, un programme d'autonomie au cours de la présente décennie grâce à la construction d'un pipe-line et à l'utilisation d'une partie des fonds rassemblés par les taxes à l'exportation, pour s'assurer que le prix du pétrole dans l'Est du Canada reste à un niveau raisonnable. L'un des éléments essentiels du discours du trône est peut-être le programme visant à assurer une production constante et des approvisionnements suffisants de denrées alimentaires. A cette fin, le gouvernement envisage de proposer plusieurs bills au cours de la présente session, dans le but d'assurer un juste prix pour le consommateur et un revenu suffisant pour le producteur.

Il est prévu de proposer à la Chambre un bill relatif à la loi sur la stabilisation des prix agricoles pour permettre aux producteurs de maintenir la production et pour les protéger si les prix à la production connaissent d'importantes fluctuations. Des modifications seront apportées aux paiements anticipés. Jusqu'ici, il existait un programme concernant les produits agricoles emmagasinés sur lesquels on pouvait verser des paiements anticipés. Ce programme va être étendu et ses limites vont être supprimées dans toutes les régions de notre pays.

Le discours du trône mentionne aussi l'octroi de stimulants financiers pour encourager les jeunes à s'intéresser à l'agriculture. Cela est très important. Pendant le congé, j'ai assisté à Ottawa à une conférence sur les besoins en main-d'œuvre agricole. Ce problème se fait sentir d'un bout à l'autre du pays. Jadis, les agriculteurs pouvaient peut-être exploiter leur entreprise agricole sans beaucoup d'aide outre celle de la famille. Cependant, à mesure que les enfants grandissent et se dispersent et que la ferme s'agrandit, on a encore plus besoin d'engager des employés.

● (2040)

La Conférence a ensuite étudié en détail les mesures qui s'imposent pour encourager plus de gens à travailler dans les fermes. Nous avons en outre parlé d'un programme mis en œuvre cette année par le ministère de la Main-d'œuvre, soit l'établissement de banques de main-d'œuvre agricole en vue surtout d'aider les jardiniers maraîchers et les pomiculteurs qui ont besoin d'un grand nombre d'employés pour des périodes de temps relativement courtes. Aux termes de ce programme, les jeunes et les autres désireux de travailler pendant quelque temps seront acheminés vers les secteurs en question afin de satisfaire à la demande de main-d'œuvre.

Le plus grand problème auquel l'agriculteur canadien doit faire face actuellement est peut-être la pénurie de grains de provende et le prix élevé qu'il doit payer pour se les procurer.

Une voix: Il n'y a pas de pénurie.

M. Foster: Bien sûr, les producteurs de grains de provende sont chanceux de pouvoir toucher le prix qui leur est payé actuellement et qui est peut-être de trois fois plus élevé qu'il ne l'a jamais été au cours de notre histoire. La hausse du prix du grain est certainement un dur coup pour les éleveurs de bovins. J'ose croire que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) trouvera comme à l'accoutumée une solution au cours des jours ou des semaines à venir.

Une ou deux questions ayant beaucoup d'intérêt pour mes électeurs ont été mentionnées dans le discours du trône et ailleurs. Je pense surtout à la déclaration du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) annonçant que des modifications étaient apportées au programme du ministère aux fins d'inciter au moyen de subventions l'industrie à s'implanter dans des secteurs moins favorisés. Grâce à ces modifications, les petites entreprises sont maintenant admissibles. La limite minimale, qui était de $60,000, a été réduite à $25,000 ou cinq emplois, selon le cas. En novembre 1973, un colloque sur l'expansion a eu lieu dans ma circonscription, et le ministre de l'Expansion économique régionale était le principal orateur. A cette occasion, on a soulevé la question du genre d'entreprise pouvant avoir droit à une subvention.

Je me permettrai en terminant, monsieur l'Orateur, de dire que nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre n'avons pas la naïveté de croire que nous n'avons aucun problème à affronter à l'aube de cette seconde session de la 29e législature, et nous ne manquons pas non plus d'en reconnaître la gravité et les difficultés que nous allons éprouver à leur trouver une solution. Mais je me demande si les députés de la Chambre seraient disposés à échanger ces difficultés et les ressources matérielles et humaines que nous possédons pour y faire face avec les problèmes de n'importe quel autre pays du monde—ceux de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest, etc. Personne à la Chambre ne serait disposé à faire un tel échange. Aussi, ne nous laissons pas trop impressionner par les critiques négatives et pointilleuses de l'opposition. N'épousons pas de solutions stupides et simplistes, comme le blocage des salaires et des prix qu'ont préconisé les conservateurs, mais qui ont été des fiascos en d'autres pays.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est écoulé.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, qu'on me permette d'abord de présenter au nouveau Gouverneur général mes meilleurs vœux ainsi que ceux de mes commettants. Je lui fais mes meilleurs vœux, ainsi qu'à son épouse, au début de leur première année en cette fonction.

[*Français*]

J'aimerais aussi féliciter les honorables députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier) d'avoir répondu d'une manière aussi brillante au discours du trône.

[*Traduction*]

Ce soir, je veux consacrer mon temps à parler des problèmes qui se posent en Colombie-Britannique. Nous avons entendu parler de l'aliénation de l'Ouest. Je pense qu'il y a de bonnes raisons pour que le gouvernement actuel n'ait pas la faveur des électeurs de ma province; au cours des prochaines élections, il se peut que les députés d'en face aient la surprise de leur vie lorsqu'ils découvriront que leur parti n'est plus du tout représenté dans cette province. Je suis heureux de voir le ministre des Travaux publics (M. Dubé) ce soir. Je voudrais parler tout d'abord des expropriations relatives à l'aéroport international de Vancouver qui se trouve à Richmond, en Colombie-Britannique, de ma circonscription. Il y a un an environ, le ministre a dit, comme en témoigne le *hansard* du 2 mars à la page 1829:

> Je puis donner à la Chambre l'assurance que chaque propriétaire fera l'objet d'égards particuliers et bénéficiera de tous les avantages de la nouvelle Loi sur les expropriations.

Aujourd'hui, un peu plus d'un an plus tard, il y a encore des gens de la région dont les réclamations au gouvernement n'ont pas encore été réglées. Étant donné que le prix des habitations augmente si rapidement dans tout le Canada, surtout en Colombie-Britannique, certaines personnes ne peuvent pas se permettre d'aller acheter une maison du fait que le gouvernement traîne lorsqu'il s'agit de régler leur expropriation. La construction d'un nouveau pont dans le secteur de l'aéroport pose un autre problème. Tout le monde était très heureux de l'emplacement du pont il y a environ neuf mois. On était très heureux du

projet de construction d'une voie d'accès menant à Richmond. C'est au cours des dernières semaines seulement que le personnel du ministère des Transports à Vancouver nous a appris que la voie d'accès devant mener à Richmond par le pont Dinsmore ne serait pas construite. On l'a supprimée sur les ordres d'Ottawa.

Non seulement les habitants de Richmond mais aussi ceux de Delta et de Vancouver veulent connaître la raison de cette décision. Cette voie d'accès aurait aidé les habitants de Delta et de Richmond en leur donnant un accès rapide à la ville de Vancouver. Un des ingénieurs du ministère des Transports, un certain monsieur Bruce Groves d'Ottawa, aurait dit à une réunion dans l'Ouest que la priorité absolue du ministère était de réserver le pont à la circulation de l'aéroport et que les banlieusards de Richmond pour la plupart devraient pour cette raison faire un détour, afin que ce soit aussi peu pratique que possible pour eux. Monsieur l'Orateur, je dis que le gouvernement n'aurait pas fait cela pour les résidents du centre du Canada si le problème s'était posé. Il y a un an, dans une lettre à M. Charles Johnstone, avocat représentant un certain nombre d'habitants de la région, le gouvernement—la lettre est datée du 13 mars—a expliqué longuement pourquoi les propriétés touchées par le projet de voie d'accès étaient expropriées. Le ministre a prétendu l'avoir fait parce que cette voie d'accès était nécessaire. L'étude, faite pour le compte du gouvernement fédéral par la N.N. Lee and Associates Limited et intitulée «Sea Island Highway Network» en recommandait la construction.

Et voici que le gouvernement change d'idée. Les électeurs de ma circonscription veulent savoir pourquoi; ils sont à l'heure actuelle en train de faire signer une pétition demandant la construction de la voie et je puis dire au gouvernement que d'ici peu 50,000 personnes l'auront signée. J'espère que cette voie d'accès sera construite, et je suis sûr qu'elle le sera, pour peu que nous discutions avec les représentants du gouvernement en s'en tenant au simple bon sens.

Le gouvernement loue 75 maisons dans les lotissements Cora Brown et MacDonald de Sea Island. Les personnes touchées devront quitter les lieux en août, mais nous savons maintenant qu'en raison des études en cours le programme de construction sera retardé. Nous demandons au gouvernement de permettre à ces personnes de rester encore au moins un an. Je suis sûr que le ministre et son secrétaire parlementaire qui nous a traité avec tant d'équité jusqu'ici accordera ce délai. Il y a actuellement à Vancouver une grave pénurie de logements, et les personnes qui habitent ces 75 maisons n'ont nulle part où se reloger. J'espère pouvoir cette semaine rencontrer le ministre ou son secrétaire parlementaire pour discuter le problème et y trouver une solution.

● (2050)

Une autre question soulevée en Colombie-Britannique—et je me réjouis de constater la présence à la Chambre du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald)—est celle de la crise de l'énergie. Les citoyens de cette province ne croient pas qu'il y ait eu de crise d'énergie, mais plutôt une crise des transports dont le gouvernement refuse tout simplement de reconnaître l'existence. Ils se demandent vraiment pourquoi ils ont dû subir une augmentation du tiers du tarif-marchandises et une forte hausse du prix des fruits.

Pourquoi ont-ils dû absorber ces hausses tarifaires, tandis que les Canadiens de l'Est réclament des prix uniformes pour le pétrole et le gaz? Nous avons des ressources dans l'Ouest, dont beaucoup en Colombie-Britannique et nous sommes prêts à les partager avec les Canadiens de l'Est. Mais nous voulons par contre leur collaboration au sujet des tarifs-marchandises. Ce n'est que justice.

Une autre question irrite mes commettants: celle du service postal. Nous voyons de belles annonces dans les journaux sur le service de 24 heures offert par les Postes: postez vos lettres avant 11 h et elles seront livrées le lendemain, disent-elles. Tous les jours, je vois des cas qui prouvent le contraire. De fait, j'ai demandé au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) de faire enquête sur les Postes qui font de la réclame trompeuse. Les gens de la Colombie-Britannique ne savent pas ce qu'on fait de leur courrier. Il arrive en retard. Une municipalité de l'importance de Delta, qui compte 65,000 habitants, n'a qu'un bureau de poste et c'est tout. Nous en avons demandé un deuxième au ministère: il ne veut même pas y songer. Le service des postes en Colombie-Britannique est maintenant surnommé, par ironie, le «Royal Snail», (l'Escargot royal), le courrier met si longtemps à parvenir de la province à sa destination ailleurs au Canada.

L'assurance-chômage est un autre sujet d'embêtements pour les habitants de ma province. Comme la plupart des députés le savent qui ont un bureau dans leur circonscription là-bas, leurs secrétaires reçoivent cinq appels par jour environ concernant des problèmes reliés à la Commission d'assurance-chômage. Ces problèmes sont vraiment fondés. Des gens qui méritent leurs prestations ne les reçoivent pas à cause d'ennuis à la Commission.

Le ministre de l'Environnement (M. Davis) a déclaré lors d'un discours dans sa circonscription il y a environ deux mois: «Lorsque nous retournerons pour la prochaine session, le gouvernement présentera des lois énergiques pour remédier au problème». Le ministre chargé de la Commission, par contre, a nié la chose. Depuis lors, nous avons eu le discours du trône et il semble maintenant que le gouvernement va agir en ce qui a trait à la Commission et à la main-d'œuvre.

Pourquoi le gouvernement ne ferait-il pas ce que le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) recommande, et n'enquêterait-il pas à fond sur la Commission d'assurance-chômage afin que nous sachions ce qui cloche avant que le gouvernement présente un nouveau programme? Les fonctionnaires de la Commission travaillent fort, mais le gouvernement va tout chambarder en introduisant un nouveau programme qui ne donnera probablement pas de meilleurs résultats que ceux obtenus dans le passé.

L'expansion économique régionale est une autre question qui tracasse les gens de la Colombie-Britannique. Aux dernières élections, ils ont dit qu'ils n'obtenaient pas les fonds qui leur revenaient; le gouvernement a prétendu le contraire. J'ai fait inscrire des questions au *Feuilleton* et j'ai appris qu'en 1972, le Québec avait reçu 66 millions de dollars. La Colombie-Britannique n'a eu droit qu'à $650,000. La réponse vient du ministre; j'espère donc que les chiffres sont exacts. Ce n'est pas ce que les gens de la Colombie-Britannique appellent leur juste part.

L'année précédente, la société Evans Products avait ouvert une usine à Golden (C.-B.) et elle avait reçu une subvention de 2 millions et quart. Elle employait 250 personnes et tout le monde vantait le programme. La même année, un établissement semblable a fermé ses portes dans la ville de Vancouver et mis en chômage 250 personnes. C'est un aspect que le ministère de l'Expansion économique régionale devrait surveiller, afin que pareille chose ne se reproduise pas. Je cite seulement un cas qui s'est présenté en Colombie-Britannique, mais les députés sont au courant d'autres cas semblables.

Information Canada a aussi été sur la sellette à Vancouver. Le gouvernement a ouvert un magnifique bureau à l'angle des rues Granville et Robson. Les gens de la ville étaient aux abois quand ils ont appris que le loyer du rez-de-chaussée et du premier étage coûtait $11.60 le pied carré. Après enquête, on a su que d'autres locataires dans le quadrilatère payaient de $2.50 à $5.50 le pied carré au deuxième étage et que personne ne payait plus que $5.50. Pourtant, je le répète, le gouvernement payait $11.60. Les locataires du rez-de-chaussée payaient de $6.50 à $11.50 le pied carré.

L'immeuble que le gouvernement a loué valait $550,000. Le gouvernement a signé un bail de cinq ans, s'engageant à payer au bailleur $126,000 la première année, et jusqu'à $156,000 la cinquième année, ce qui portait la valeur de l'immeuble à un million de dollars. Les Canadiens méritent une meilleure explication que celle que le gouvernement leur a donnée jusqu'ici et ils ont le droit de savoir ce qui justifie un loyer aussi cher, qui a décidé de louer au lieu d'acheter, étant donné que l'immeuble était en vente depuis trois mois quand le gouvernement l'a loué.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'habitation. C'est un problème qui existe dans ma circonscription où la population a augmenté si rapidement. Le gouvernement prétend avoir pris de nombreuses mesures pour aider à l'habitation, mais quelles sont celles qu'il n'a pas prises? En premier lieu, il n'a pas enlevé la taxe de vente sur les matériaux de construction, ce qui ajoute aux frais de chaque maison et de chaque appartement. Le gouvernement a éliminé les stimulants fiscaux accordés aux investisseurs dans le domaine de la construction d'immeubles. Par la suite, les immeubles de rapport sont maintenant occupés dans une proportion de 99.5 p. 100 à Vancouver et c'est la même chose dans les autres régions du pays.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a bloqué l'exploitation des terrains et automatiquement les prix se sont élevés de façon prodigieuse. Si le gouvernement permettait seulement à la libre entreprise de construire des maisons sans intervenir, il y aurait des quantités d'habitations au Canada et les prix seraient raisonnables. La seule chose qui a fait grimper les prix si rapidement au cours des deux dernières années, c'est l'intervention du gouvernement. J'ai une coupure de presse annonçant des maisons en vente à Houston, dans le Texas. Une maison d'une superficie de 1,700 pi.c. se vend $22,900. S'il est possible de construire des maisons pour ce prix dans le Texas, nous pouvons certainement en faire autant au Canada. Mais le coût des logements au Canada a augmenté par suite de l'intervention du gouvernement à tous les niveaux. Le gouvernement fédéral doit supporter la plus grande part du blâme à cause de sa taxe de vente sur les matériaux de construction et de l'élimination des stimulants fiscaux accordés aux investisseurs dans le domaine de la construction d'habitations.

Je voudrais maintenant ajouter quelques mots au sujet des pénitenciers, dont l'un, assez important, est situé dans ma région. Je félicite le ministre actuel pour ce qu'il accomplit dans ce domaine, mais je ne suis pas sûr d'approuver certaines de ses décisions, dont celle d'employer trois personnes possédant des diplômes universitaires afin de les envoyer au pénitencier de la Colombie-Britannique pour y œuvrer dans le domaine récréatif et de vouloir en employer deux autres de plus. Cette méthode ne permet aucune promotion aux employés qui ont travaillé au pénitencier pendant des années. Elle ne leur offre pas la possibilité de poursuivre des études afin d'augmenter leurs propres aptitudes et de pouvoir améliorer leur situation.

Pourquoi avons-nous besoin de cinq professionnels dans le domaine récréatif au pénitencier de la Colombie-Britannique, composé de 600 détenus, alors que la ville de New Westminster et que celle de Delta ne peuvent se permettre d'employer autant de personnes? Pourquoi le gouvernement ne consacre-t-il pas certaines sommes pour la jeunesse du pays? Peut-être n'aurions-nous pas alors autant de détenus dans nos pénitenciers.

J'aimerais terminer, monsieur l'Orateur, en parlant d'une question qui fait beaucoup de bruit dans notre région. Je veux parler de la fixation des prix entre sept grandes cimenteries en Colombie-Britannique. Elles ont été accusées de conspiration pour empêcher ou diminuer la concurrence. Elles ont plaidé coupables et ont été condamnées en tout à $433,000 d'amende, l'amende la plus forte jamais imposée aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Certaines questions doivent être posées à ce sujet. Il ne faut pas oublier que Jimmy Sinclair, ancien ministre du gouvernement qui siège en face de nous, était président des Ciments Lafarge, une des sept compagnies. Feu Frank Ross en présidait le conseil d'administration, et lui aussi entretenait d'étroites relations avec les députés d'en face. Il ne faut pas oublier non plus qu'au temps où ces accusations furent portées, le ministre de la Justice de l'époque chargé de l'enquête avait rapidement changé de portefeuille. Le ministre actuel de l'Habitation et des Affaires urbaines était aussi passé assez rapidement de son ancien portefeuille de la Consommation.

Comment cela a-t-il bien pu se faire, monsieur l'Orateur? C'est une question à laquelle le gouvernement doit répondre. Comment se fait-il que ces compagnies aient reconnu si vite leur culpabilité? Pourquoi certaines d'entre elles n'ont-elles pas plaidé pour tenter de se disculper? A mon avis, c'est qu'elles avaient quelque chose à cacher; le gouvernement devrait procéder à une enquête sur la fixation des prix en Colombie-Britannique.

Il y a lieu de noter que le 1er janvier dernier, après que ces accusations eurent été portées et que les entreprises eurent reconnu leur culpabilité, Ocean Cement et les Ciments Lafarge ont majoré encore une fois leurs prix d'un montant équivalent. Puis, le 1er mars suivant, ces deux mêmes compagnies ont haussé leurs prix encore une fois d'un même montant. Ainsi, ces deux compagnies ont-elles donc toujours recours au même subterfuge. Elles ont versé la plus forte amende jamais versée au Canada. Vu les accointances de ces deux compagnies avec certains membres de l'administration libérale actuelle, j'estime que les Canadiens méritent une enquête sur la fixation des prix et que le gouvernement devrait mener cette enquête avec la plus grande hâte.

[M. Reynolds.]

• (2100)

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, au début de cette 2e session de la 29e Législature, je me fais un devoir de prendre part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je désire d'abord féliciter les comotionnaires de l'Adresse, les députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier). Il est tout à fait à propos, dans un parlement démocratique, lorsque quelqu'un fait ses premières expériences oratoires à la Chambre, qu'il reçoive les félicitations de ses collègues, parce qu'on sait par expérience qu'il s'agit d'une étape à traverser qui permet par la suite à un parlementaire de maîtriser plus aisément sa pensée et de participer plus facilement aux débats.

Je désire également unir mes hommages, monsieur le président, à ceux de mes collègues pour féliciter Son Excellence le gouverneur général et madame Léger et leur présenter les meilleurs vœux de la population de la circonscription de Bellechasse que je représente. J'ai été heureux de constater, avec beaucoup d'autres, la grande humilité avec laquelle le nouveau gouverneur général a présidé à l'ouverture de cette 2e session. Il m'a beaucoup plu de voir que le gouverneur général s'est dégagé de ce costume traditionnel, et qu'il était devenu véritablement comme le commun des mortels, savoir, quelqu'un qui s'acquitte de ses fonctions avec beaucoup de compétence mais également avec beaucoup d'humilité.

Je désire aussi dire à la présidence combien je suis heureux que nous ayons l'avantage de poursuivre nos travaux sous son humble direction. Je désire féliciter aussi l'Orateur adjoint et président des comités pléniers (M. McCleave), le vice-président des comités pléniers (M. Laniel), et le vice-président adjoint des comités pléniers (M. Boulanger). A tous, je souhaite une longue et fructueuse carrière à la Chambre.

La 1re session de la 29e Législature a été très productive, monsieur le président, puisque de nombreuses mesures législatives favorisant le respect des droits de l'homme et de la famille ont été adoptées en dépit du fait que le gouvernement est minoritaire à la Chambre, ce qui prouve que même sous un gouvernement minoritaire, en donnant le meilleur de nous-mêmes, il est possible de donner à notre pays une administration plus efficace que sous le règne d'un gouvernement majoritaire. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur la 28e Législature, pour constater que sous un gouvernement majoritaire, monsieur le président, il avait été impossible d'augmenter les allocations familiales. Le montant des pensions de sécurité de la vieillesse avait également été augmenté d'un pourcentage ridicule, contrairement à ce qui s'est produit depuis le début de la 29e Législature. Ce qui prouve que le Canada, même sous un gouvernement majoritiare, pouvait faire davantage pour assurer la sécurité aux personnes âgées, mais il n'en reste pas moins que grâce à la bonne volonté de tous, même sous un gouvernement minoritaire, il a été possible de mettre en œuvre ces possibilités matérielles, physiques et financières, afin d'assurer aux personnes âgées un maximum de sécurité.

Monsieur le président, les Canadiens constatent avec satisfaction que le gouvernement minoritaire actuel est beaucoup plus attentif à leurs demandes. Il est moins arrogant et mieux disposé à accepter, dans un régime démocratique, les règles de la véritable démocratie, celles d'un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Nous avons évidemment encore beaucoup de

chemin à parcourir avant que cela devienne réalité puisque, monsieur le président, les trusts, les cartels, les sociétés multinationales et les puissances financières ont encore beaucoup d'emprise sur le gouvernement à cause de leurs contributions financières aux caisses électorales des partis traditionnels.

Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner ce qui se produit dans le domaine du pétrole, du sucre et des aliments qui sont sous la domination des grandes sociétés.

Monsieur le président, le discours du trône n'est qu'une formule traditionnelle qui est encore appliquée au Parlement, puisqu'il ne reflète pas toujours les mesures législatives que le gouvernement se propose de faire adopter par la Chambre. En effet, le discours du trône de la 1re session de la 29e Législature annonçait beaucoup plus de mesures radicales qu'il en a été effectivement présentées. Par contre, monsieur le président, le discours du trône de la 2e session de la 29e Législature nous laisse entrevoir très peu de mesures visant à solutionner les nombreux problèmes auxquels le peuple canadien a à faire face, alors qu'il se peut fort bien que le Parlement soit saisi de nombreux projets de loi dont le discours ne traite pas.

Voilà pourquoi, monsieur le président, je dis que le discours du trône fait partie d'une tradition parlementaire qu'évidemment nous respectons, mais que nous devrons moderniser pour l'adapter aux temps modernes, au temps présent, à notre siècle.

Je forme donc le vœu que cette session en soit une de réforme profonde, surtout dans le domaine financier, afin que nous puissions enfin rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable, ce à quoi le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a répondu affirmativement la semaine dernière à mon collègue de Champlain (M. Matte). Je m'en réjouis parce que, autrefois, il n'y a pas tellement d'années, on le niait, on rejetait la possibilité de rendre financièrement possible ce que les Canadiens pouvaient réaliser physiquement.

Monsieur le président, j'accepte cependant de moins en moins le fait qu'un gouvernement souverain, comme devrait l'être celui du Canada, se laisse dicter la politique à suivre dans tous les secteurs de l'économie canadienne par ceux qui détiennent le privilège de contrôler le sang économique de la nation, c'est-à-dire le crédit réel de notre nation, savoir le privilège de monnayer le véritable crédit de la nation qui est produit par l'ensemble des activités des Canadiens.

Monsieur le président, ce sont les activités de toutes les personnes travaillant dans ce pays, qui œuvrent dans n'importe quel domaine ou dans n'importe quel secteur, qui constituent véritablement le crédit de notre pays, alors que les institutions financières auxquelles j'ai fait allusion précédemment, ce sont les institutions bancaires canadiennes, qui sont régies par la loi des banques à charte au Canada, lesquelles ont présentement le privilège de monnayer le crédit de la nation, et c'est pour cette raison que j'affirme qu'en 1974, les choses ne devraient plus se produire de cette façon-là.

Nous devrions, nous les députés, redonner à notre gouvernement la souveraineté dans cette matière, afin que le gouvernement agisse comme un véritable gérant, un véritable bureau de direction, comme cela se fait dans une coopérative, afin que les activités des membres de la société canadienne profitent véritablement à tous.

Je note toutefois, monsieur le président, ce désir mentionné dans le discours du trône, à l'effet qu'une mesure sera présentée pour permettre enfin aux provinces de détenir et contrôler en quelque sorte une banque provinciale telle que l'ont proposé les ex-premiers ministres des provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, les honorables Aberhart et Bennett. Au fait le ministre des Finances (M. Turner) la semaine dernière a reconnu que c'était là une initiative, une proposition venant de l'ex-premier ministre de la Colombie-Britannique, et j'espère bien que l'honorable ministre, qui me regarde présentement en souriant, continuera à prendre avantage de l'expérience de cet homme politique qui peut certainement, même s'il s'est retiré de la vie politique, rendre encore de très grands services à la nation.

Je souhaite que les mesures qui seront présentées à cet effet ne soient pas uniquement des mesures de façade mais bien des projets valables qui confèreront aux provinces un outil valable en cette matière, ce qui leur permettra d'aider financièrement les municipalités à remplir leur rôle de gouvernement le plus près du peuple, en procurant à la collectivité d'une cité ou d'une municipalité les services publics essentiels à un coût correspondant à sa capacité de payer et à la réalité.

Je voudrais également, monsieur le président, parler du chômage des jeunes, qu'ils soient instruits ou non. Cela est devenu un problème majeur, au Canada, problème auquel tout Canadien sérieux et tout gouvernement responsable doit s'intéresser afin d'apporter une solution avant qu'il ne soit trop tard. Ce problème du chômage des jeunes est, à mon sens, étroitement lié aux difficultés qu'éprouvent les personnes âgées de 60 à 65 ans qui, elles aussi, éprouvent des difficultés sérieuses à obtenir un emploi ou encore, à avoir des revenus pour leur assurer la sécurité financière en attendant l'âge de 65 ans, alors qu'en vertu des lois actuelles leur sera versée une pension de sécurité de la vieillesse.

Monsieur le président, le problème du chômage est inquiétant puisque, selon un document déposé au comité des prévisions budgétaires en général, à la suite d'une séance le 22 novembre 1973, par l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras), 47 p. 100 des chômeurs du Canada sont des jeunes de 24 ans ou moins.

La grande difficulté qu'éprouvent les jeunes pour entrer sur le marché du travail, c'est leur manque d'expérience, et c'est la formule traditionnelle qu'utilisent en général les employeurs pour refuser un emploi aux jeunes qui se présentent pour offrir leurs services, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé.

Monsieur le président, si on ne fait pas preuve de plus de compréhension à l'égard de ces jeunes travailleurs, le pays en paiera sûrement la note. En effet, au lieu de tirer avantage de l'énergie de ces jeunes pour développer le pays et travailler à sa prospérité, il faudra leur assurer une certaine sécurité, sinon, nous subirons l'assaut de leur mécontentement, et au lieu de bénéficier des effets de leur dévouement, nous subirons les effets de leur mécontentement, au lieu de bénéficier des effets de leur dévouement. C'est à nous les adultes qu'il appartient, en raison de l'expérience acquise, de prendre les moyens pour que nos jeunes soient un actif pour notre pays au lieu d'être un passif comme cela existe malheureusement trop souvent hélas! dans notre système économique qui refuse absolument l'apport des jeunes. Nous subissons malgré nous les conséquences d'une société à profits qui devrait plutôt être une société à services.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

• (2110)

[*Traduction*]

M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le premier ministre (M. Trudeau) de la nomination de notre nouveau Gouverneur général, M. Léger. Je souhaite bonne chance à M. et M^me^ Léger et mes meilleurs vœux les accompagneront au cours de leur importante tâche accomplie au nom du Canada. Je pense que leur entrée en fonction a été heureuse. Ceux d'entre nous qui ont assisté au bal offert par leurs Excellences à l'ouverture de la session du Parlement ont sûrement apprécié leur généreuse hospitalité envers nous tous. Je tiens à signaler à quel point Madame Léger est charmante. Son rôle d'épouse du Gouverneur général est difficile. Il est important également. Elle a l'agréable qualité d'avoir une bonne mémoire. Quand j'ai rencontré Madame Léger le soir du bal, elle m'a dit qu'elle avait fait ma connaissance il y a environ deux ans lors d'un dîner offert par le Centre national des Arts. Elle a ce don précieux de la mémoire. Je suis persuadé qu'elle va très bien s'acquitter de sa tâche.

Je tiens aussi à féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Chacun d'eux a fait un excellent discours. Ils s'en sont très bien tirés au cours de ce début du débat sur le discours du trône. En 1968, j'ai eu l'honneur d'être le second motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône et mon collègue, le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) en était le premier. Cet honneur, qui est conféré aux députés, a son importance. Je sais que mes électeurs de Kamloops-Cariboo avaient chaleureusement applaudi, à cette époque, à ma nomination par le premier ministre. Je suis persuadé que les électeurs de ces deux députés apprécient également l'honneur qui leur est fait.

Le discours du trône me plaît tout particulièrement par plusieurs de ses aspects. Il renferme maintes propositions importantes. Quelques-unes des choses qui y sont mentionnées ont commencé à se réaliser. Je tiens à signaler surtout la mesure législative sur la construction de logements pour les autochtones. Il en était question dans le discours du trône et plus tard, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) a annoncé une très importante politique dans ce domaine. Nombre d'éléments que renferme cette annonce sont fort importants.

D'abord, elle répond presque mot pour mot aux instances formulées par le Conseil des autochtones du Canada à l'adresse du gouvernement. Les Métis, autochtones non protégés par la loi sur les Indiens, ont depuis longtemps été laissés en dehors de la société. Dans l'ensemble, les gouvernements provinciaux ne se sont pas très bien acquitté de leur tâche envers eux. Les Métis relevaient de la juridiction provinciale et, dans l'ensemble, ils ont été laissés à eux-mêmes. De plus, la société a eu tendance à laisser en marge les Indiens qui n'avaient pas de traité. L'annonce qu'a faite le ministre est probablement une des déclarations les plus importantes qui aient jamais été faites par aucun gouvernement sur le logement ou toute autre question relative aux Métis.

[M. l'Orateur.]

J'espère qu'aux diverses étapes de mise en œuvre de cette politique, les groupes autochtones seront consultés davantage et mis à contribution. L'annonce a été très bien accueillie, je crois, par le président du Conseil des autochtones du Canada, M. Tony Belcourt. Bien souvent, les autochtones se montrent assez sceptiques lorsqu'une annonce de ce genre est faite, ce qui n'a pas été le cas cette fois. Ils ont dit que nous entrons peut-être dans une ère nouvelle.

• (2120)

Trop souvent, il y a eu confrontation entre les groupes autochtones et le gouvernement, et ce n'est pas la bonne méthode. Il faut entre eux des consultations et de la compréhension pour élaborer des politiques et les mettre en œuvre. Je me réjouis de la décision prise par le ministre, elle est avisée, et j'espère que les gouvernements provinciaux qui au cours des ans ont été chargés de s'occuper des Métis et des Indiens non conventionnés, répondront de façon positive à l'appel du ministre. Autrement, il devra peut-être examiner la situation de nouveau. Toutefois, j'exhorte tous les gouvernements provinciaux à répondre positivement aux besoins des Métis et des Indiens.

Je crois que les plus fortes concentrations de Métis se trouvent dans les Prairies. L'Alberta s'est efforcée de réagir de façon positive aux besoins des Métis et des Indiens. La province est riche et rien ne l'empêche de réagir positivement à l'impulsion donnée par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines. La Saskatchewan a réagi de façon satisfaisante, mais sa politique et celle du Manitoba n'ont pas suffisamment de portée en ce qui concerne les Métis et les Indiens. Je crois qu'en adoptant cette ligne de conduite, nous entamons une ère nouvelle où nous répondrons aux besoins des indigènes et j'espère que nous pourrons appliquer avec succès la nouvelle politique des logements annoncée par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Je désire m'associer à certains de mes collègues qui ont parlé des besoins de nos éleveurs. Je représente une circonscription qui en compte beaucoup. Je présume qu'en Colombie-Britannique, les éleveurs ne sont pas loin d'être 500,000 en pleine saison. Dans mon propre comté, il y en a peut-être 100,000. C'est peut-être celle des circonscriptions qui compte le plus grand nombre d'éleveurs en Colombie-Britannique.

M. Nielsen: Foutaises!

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je pourrais même préciser qu'un grande vente de taureaux se tient ce soir même à Kamloops. C'est l'un des plus grands spectacles qui soient. Kamloops est le centre de l'élevage en Colombie-Britannique, et nous en sommes fiers. Cela signifie que l'industrie bovine y fait circuler pour $37 millions à $47 millions par an de têtes de bétail. Ce qui n'est pas à négliger. Les éleveurs du Canada, et en particulier ceux de Colombie-Britannique, n'ont pas eu la vie facile. J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et ses collègues, le ministre des Finances, ici présent ce soir . . .

Une voix: Il s'en moque.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): . . . et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) ont compris les besoins réels des éleveurs de bétail. Ils ont de grands besoins à l'heure actuelle et j'espère que le gouvernement jugera bon d'imposer un tarif-marchandises positif de sorte que la situation des éleveurs canadiens ne soit pas mise davantage en péril. Je sais que le ministre de l'Agriculture, depuis qu'il est entré en fonctions, a répondu de façon positive aux besoins des éleveurs et je suis sûr qu'il réussira encore une fois à surmonter la situation.

J'aimerais dire quelques mots sur les éleveurs de ma circonscription et ceux de Colombie-Britannique et expliquer pourquoi ils ont connu des moments aussi difficiles. L'hiver 1972 a été très rude. Les fourrages ont donc gelé et un certain nombre d'éleveurs à l'intérieur des terres de Colombie-Britannique n'avaient pas de foin l'été dernier. De même, les producteurs de l'industrie laitière se sont trouvés à court de fourrage à cause du rude hiver. Les récoltes ont gelé et ils n'eurent pas le temps de réensemencer leurs champs. A cela s'est ajouté un été très sec à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Les producteurs de produits laitiers et les éleveurs de Colombie-Britannique payaient jusqu'à $110 la tonne de fourrage cet hiver. Cela a été un coup très dur pour eux. J'ai parlé à un certain nombre d'éleveurs qui devaient vendre leurs troupeaux. C'est l'une des pires choses à faire en période d'inflation car cela signifie que nous n'aurons pas les approvisionnements nécessaires en temps voulu car bon nombre d'éleveurs ont vendu leurs troupeaux à cause d'une grave pénurie de fourrages.

Pendant les quelques minutes qui me restent, j'aimerais aborder une autre question qui a touché fortement les résidents de Kamloops. Il y a environ une semaine, la CRTC qui est une commission indépendante, a rendu une décision visant à installer la télévision par câble à Kamloops. On pourrait dire que nous aurions dû nous en réjouir, mais la plupart des habitants n'étaient pas très contents de cette décision. Bon nombre d'entre eux avaient l'impression d'être traités comme des citoyens de deuxième classe. La décision prévoyait que la compagnie de télédistribution ne pouvait offrir qu'une seule chaîne commerciale non canadienne. Il suffit d'aller un peu plus loin, à Merritt, à soixante milles de Kamloops, pour s'apercevoir que les habitants de cette ville peuvent obtenir trois chaînes commerciales non canadiennes. Si l'on va à Penticton, à Kelowna, à Cranbrook ou à Kimberley, on constate que ces villes qui ne sont pas très éloignées de Kamloops, reçoivent toutes les émissions américaines. A Vancouver, les gens reçoivent toutes les chaînes. Mais la CRTC a décidé dans sa sagesse que Kamloops ne pourrait recevoir qu'une seule chaîne commerciale américaine. Les citoyens de Kamloops sont très mécontents de cette décision. D'après eux, il s'agit d'une politique et d'une décision mal inspirées.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Pourquoi devraient-ils être traités différemment des gens de Kelowna, Penticton, Nerritt et Vancouver? Si la vilaine télévision américaine est mauvaise pour nous, alors elle devrait l'être aussi pour les gens de la côte.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je commencerai par exprimer les traditionnelles félicitations au motionnaire et au co-motionnaire du discours du trône, le député de Spadina (M. Stollery) et le député de Sherbrooke (M. Pelletier). Je m'écarterai toutefois de la coutume de parler des questions qui préoccupent précisément ma circonscription, même si j'ai de bonnes raisons de le faire, car dans cette session, nous nous sommes lancés dans l'étude de projets de loi concernant nos deux circonscriptions septentrionales, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ce qui est très important pour la population de ces territoires. Je pourrais parler du bill présenté aujourd'hui par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) qui fera accomplir ce qu'il est prêt à qualifier de grand pas en avant, mais nous aurons plus tard l'occasion d'y revenir.

● (2130)

J'ai été cependant quelque peu étonné aujourd'hui du peu d'empressement manifesté par le président du Conseil privé (M. MacEachen) à passer à la présentation du bill modificateur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867-1965, visant à créer deux autres sièges à l'autre endroit qui seront sans doute occupés par un représentant du Yukon et un représentant des Territoires du Nord-Ouest. Cela, pour donner suite à la recommandation du comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit sur la Constitution qui a tenu des audiences partout dans le pays il y a quelques années. Je suis heureux de voir que l'on présentera bientôt cette mesure législative. Les députés constateront qu'elle correspondra presque mot pour mot à un bill qui a été inscrit à mon nom au *Feuilleton* pendant bon nombre d'années.

Au lieu de parler des questions qui concernent les circonscriptions du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest étant donné que j'aurai plus tard l'occasion de le faire, j'aimerais parler d'une question qui touche de près tous les Canadiens, soit l'inflation, les impôts et la hausse constante du coût de la vie au Canada et le rôle que joue le gouvernement en contribuant à la situation tout à fait incontrôlable à laquelle nous faisons face aujourd'hui.

C'est un fait qu'entre les années 1968-1969 et 1974-1975, le budget principal des dépenses a augmenté de 103.5 p. 100. Il est passé de $7,170,300,000 en 1968-1969 à $22,022,900,000 en 1974-1975. Je suis heureux que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) et le ministre des Finances (M. Turner) soient ici ce soir parce que c'est peut-être la première fois qu'on leur présente les chiffres de cette façon. On pourrait les appeler Pierre et Paul. Le contrôle est inexistant. Le ministre des Finances ne peut pas contrôler les dépenses de ses collègues et le président du Conseil du Trésor est incapable d'exercer son influence.

L'année dernière, de 1973-1974 à 1974-1975, l'augmentation du budget principal était de 9.7 p. 100. L'un des principaux domaines où le gouvernement gaspille c'est dans les services d'information ministériels. Lorsque Information Canada a été créée, nous nous souvenons tous

qu'elle devait, en principe, remplacer les services d'information fournis jusqu'ici dans chaque ministère. C'était en principe un centre où tous les Canadiens pouvaient se renseigner. Nous constatons maintenant que les bureaux de relations publiques des ministères n'ont pas diminué, mais qu'ils ont même grossi. Même après l'avènement d'Information Canada en 1970, il y a eu une multiplication plutôt qu'une réduction des coûts.

Les dernières statistiques de février 1974 révèlent qu'il y avait 747 publicistes sur les listes de paye du gouvernement fédéral et 378 postes vacants pour un effectif total de 1,125 personnes. Le nombre de bâtiments appartenant au gouvernement dans la région de la capitale nationale s'élève à plus de 600 et il y a plus de 150 bâtiments loués par le gouvernement en tout ou partie. La valeur des baux annuels a grimpé de 50 p. 100 au cours des cinq dernières années passant à $29 millions de dollars.

Une réponse déposée à la suite d'une question écrite a révélé qu'au cours de l'année financière 1970-1971, et voici quelques statistiques—j'ai vu il y a un instant le ministre des Finances sourire, mais il vaut peut-être la peine de signaler ces chiffres à l'intention de ses collègues car ils ont plutôt embarrassants—la note totale des frais de réception des ministères et organismes du gouvernement y compris les bureaux du premier ministre s'élevait à $1,892,194.

L'analyse des frais de voyage pour la même année est très intéressante. En 1970-1971, les frais de voyage de tous les ministères y compris les bureaux du premier ministre, mais sans compter les organismes de la Couronne qui sont forts nombreux, étaient impressionnants. Voici quelques beaux exemples: le ministère de l'environnement a fait pour $7,201,886.15 de frais de voyage. On peut se demander où ces gens sont allés. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a dépensé, rien que pour les voyages, $3,987,377. Ce ministère est très actif dans le domaine des frais de réception et y a consacré $49,050.00. Le ministère des Transports qui devrait, pensons-nous, voyager à moindre frais, a dépensé $6,970,189 et le ministre des Postes, dont le ministère accuse l'un des plus gros déficits, a dépensé $3,004,970.23. Le ministère de l'Environnement a consacré $55,716.83. aux frais de réception. Le gouvernement dépense de façon absolument incontrôlée.

M. Baldwin: Que dire de la farce de 20 milliards de dollars—le budget?

M. Nielsen: En effet, et que dire de la réunion du cabinet, l'an dernier, qui a coûté $8,000. Au lieu de choisir l'une des deux pièces plus que satisfaisantes sur la colline parlementaire, réservées au réunions du cabinet, ou l'un des appartements réservés au premier ministre, celui-ci a décidé de tenir une réunion du cabinet d'une journée au domaine O'Brien, propriété de la CCN. Celle-ci a mis deux semaines et dépensé $6,000 et $8,000 pour remettre la maison en état. Ces dépenses ne comprennent pas les frais de transport du mobilier du Centre des conférences, les agents de sécurité, le traiteur, les voitures de fonction pour les ministres ou le temps du personnel du Conseil privé chargé de fournir du bois pour les trois cheminées.

J'aimerais parler d'un autre domaine d'inflation effrénée, monsieur l'Orateur, soit l'expansion des services du gouvernement. En 1969, quand le premier ministre a promis de mettre un frein à l'augmentation du nombre de fonctionnaires, la Fonction publique comptait 230,000 personnes, sans compter les commissions, les sociétés, les Forces armées et les contractuels. Depuis, elle compte au-delà de 57,000 personnes de plus. Dans la région de Toronto seulement, le nombre est passé de 18,450, en 1971, à plus de 20,000 en 1972; dans la région d'Ottawa-Hull, de 66,000 en 1971 à 75,000 en 1974, et dans la région de Montréal de 23,400 en 1971, à 25,400 en 1972.

La critique a été constante face à ces augmentations incontrôlables. Sous forme d'augmentations mensuelles, c'est encore plus frappant. Qui oserait dire qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que la Fonction publique canadienne embauche environ 1,300 nouveaux employés chaque mois.

Une voix: Drury!

M. Nielsen: Je pense que le Président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances estiment qu'il s'agit là d'un taux normal d'augmentation.

M. Drury: Il s'agit de personnel de recherches pour les conservateurs.

M. Nielsen: Permettez-moi maintenant de parler d'absences ministérielles. Nous faisons actuellement face à un taux d'inflation, à un taux d'imposition et à un coût de la vie qui ne se sont encore jamais vu au Canada. Le gouvernement a demandé un long congé à Noël censément pour mettre au point un programme législatif qui résoudrait ces problèmes cruciaux. Puis, nous avons constaté pendant la dernière semaine de février que le seul ministre présent à Ottawa susceptible de porter le titre de premier ministre suppléant était celui qui venait au 19e rang au sein du cabinet, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray). C'est le seul qu'on pouvait trouver. Quelle manière de mener un pays!

● (2140)

Cela est arrivé alors que la plupart de ses collègues prenaient le soleil sur les plages du Sud ou que le premier ministre skiait à Saint-Moritz. Je ne prétends pas qu'il faille refuser des congés aux ministres, pas du tout. Mais c'est un peu exagéré quand le chômage et l'inflation sévissent aux pays, que le seul ministre qu'on puisse trouver à son bureau d'Ottawa soit le dix-neuvième en importance dans le cabinet, le ministre de la Consommation et des Corporations.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Et vous, où étiez-vous?

M. Nielsen: J'étais très occupé au Yukon, non à me faire bronzer au soleil comme l'a fait le ministre des Finances.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Faudra penser prendre le courrier, Erik.

M. Nielsen: Comme l'a écrit M. W. A. Wilson dans le *Star* de Montréal en parlant de la conférence sur l'énergie des 22 et 23 février:

Les conférences qui échouent témoignent d'un manque de préparation. Le cours de la conférence-échec aux pentes de ski et aux plages suppose un ordre de priorités étrange.

Nous voyons là une cause à la situation incontrôlable où nous nous trouvons. Les ministériels n'accomplissent pas leurs tâches. N'eut-il pas été préférable que les membres du cabinet passent leur congé à préparer des projets de lois pour s'attaquer aux racines du grand problème qui sévit au Canada aujourd'hui, le chômage et l'inflation, au lieu de se reposer ou de passer leur temps à assister à des conférences à l'étranger, occupation qui devrait venir aux derniers rangs des priorités?

Je n'ai pas le temps, monsieur l'Orateur, de faire porter au compte rendu le reste de ces statistiques dégoûtantes.

Tout ce que je peux dire, c'est que le plus tôt le gouvernement quittera les bancs ministériels de l'autre côté, le plus tôt le bon sens reviendra dans le pays.

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe (5) de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix chaque question nécessaire pour statuer sur la motion principale.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion principale?

M. Nielsen: Avec dissidence.

(La motion de M. Stollery est adoptée.)

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

Travaux de la Chambre

LES SUBSIDES

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 58 du Règlement, je propose:

Que la Chambre étudie les subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, je sais que demain est une journée réservée à l'opposition. Quelqu'un des banquettes ministérielles peut-il nous dire ce que nous étudierons mercredi?

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que les leaders à la Chambre se rencontreront de nouveau mercredi.

(A 9 h 47, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

DÉPÔT D'UN RAPPORT AU SUJET DU CONTRÔLE DES CRISES

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, en vertu des dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je voudrais déposer copie d'un rapport préparé par le général M. R. Dare, au sujet du contrôle des crises.

* * *

[*Traduction*]

AIR CANADA

LE CAS DE CERTAINES EMPLOYÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion urgente et d'une nécessité pressante. Elle découle du fait que les employées d'Air Canada sont prises avec une politique «essentiellement favorable aux hommes» qui les empêche de devenir commissaires de bord, même si, dans certains cas, elles sont appelées à faire de la suppléance sans bénéficier des avantages pécuniaires, de la position et des conditions de travail attachés au poste. Face à cette discrimination injustifiable, je propose, appuyée par le député de Surrey-White Rock (M. Mather):

Que la Chambre charge le ministre du Travail, dont relèvent les questions relatives à la condition de la femme, de déposer immédiatement le projet de loi visant à instituer une Commission fédérale des droits de l'homme, comme le promettait le discours du trône, afin de protéger les femmes contre la discrimination.

M. l'Orateur: La Chambre est saisie de cette motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA PÉNURIE D'ENGRAIS DANS L'EST DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné que la saison des semailles approche à grands pas et étant donné la rareté et la hausse effarante du prix de l'engrais chimique dans l'Est du Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le gouvernement étudie sérieusement la possibilité pour demander à la Commission canadienne des transports et aux sociétés productrices de potasse et d'engrais chimique, de faire en sorte que nos agriculteurs de l'Est puissent s'approvisionner de quantités raisonnables de ce produit nécessaire au maintien de leur production agricole.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut dont être mise en délibération.

* * *

L'HABITATION

LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION—LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour étudier immédiatement une question urgente.

Étant donné que la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et le taux élevé d'intérêt sur les hypothèques sont à la base des coûts prohibitifs de la construction, surtout pour les salariés gagnant moins de $10,000 par année, soit environ 30 p. 100 de la population, il est urgent que le gouvernement légifère afin de régler une fois pour toutes la pauvreté, le chômage et l'inflation. Je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre prenne les dispositions immédiates pour enlever la taxe de vente de 11 p. 100 et abaisser le taux d'intérêt à 3 p. 100.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

LES COALITIONS

LES MESURES VISANT À CONTRÔLER LES MONOPOLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Étant donné l'augmentation du coût de la vie, étant donné le contrôle exercé par certains individus sur plusieurs secteurs du marché, étant donné aussi que ce contrôle prend la forme d'un véritable monopole, et ce de façon épidémique, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que la Chambre soit saisie immédiatement de la question dans le but d'empêcher, par des règles précises, que des monopoles viennent influencer le jeu de la libre concurrence et contribuent à détruire à plus ou moins brève échéance l'entreprise privée au Canada.

M. l'Orateur: La chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE À SUIVRE EN CE QUI A TRAIT AU DÉPÔT DES BILLS PUBLICS ET À LEUR NUMÉROTAGE

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills

M. l'Orateur: Le *Feuilleton* d'aujourd'hui renferme quelque cent soixante-trois bills émanant des députés aux fins de dépôt et de première lecture au cours de la séance. La Chambre se rappellera que depuis plusieurs années c'était la coutume de déposer ce genre de bills et leur faire franchir, en bloc, l'étape de la première lecture, du consentement unanime. Je présume que la Chambre consentira à suivre ce qu'on se plaît à appeler la coutume en ce qui a trait à ces bills.

Au début on doit dire que la présidence a des réserves relativement à un certain nombre de ces bills soumis pour dépôt. Par exemple, le premier bill soumis à l'examen de la Chambre est au nom du député de Hamilton-Ouest. Ce bill a été présenté l'an dernier dans les mêmes termes que ceux dans lesquels il revient aujourd'hui pour être soumis à l'examen de la Chambre. Il fut alors déclaré irrecevable après une importante discussion de procédure de la part de députés. Je mentionne ce bill parce qu'il est le premier à l'ordre du jour et que le député de Hamilton-Ouest peut vouloir étudier la question dans l'intervalle. J'ai cru devoir en faire mention pour être juste à son égard. Il serait peut-être plus opportun de faire d'autres commentaires

lors de la prise en considération des bills publics émanant des députés à la première heure réservée à cet effet.

● (1410)

En outre, on peut dire que ces dernières années certaines difficultés se sont fait sentir lorsqu'il s'est agi de grouper les bills émanant du gouvernement avec les bills publics émanant des députés. Afin de faciliter la classification et la référence à ces deux classes de bills, on a l'intention à l'avenir de commencer avec la numérotation des bills publics émanant des députés à C-101. Le bill traditionnel pro forma continuera de porter l'appellation C-1. La numérotation des bills émanant du gouvernement commencera donc à C-2 et continuera ainsi jusqu'à 100. On croit savoir que tous les bills du gouvernement devant être déposés au cours de la présente session s'intercaleront dans cette marge numérique.

Puis-je alors m'enquérir s'il y a consentement unanime afin que tous les bills émanant des députés et qui figurent aujourd'hui au *Feuilleton* pour fins de dépôt soient sensés avoir été lus pour la première fois et avoir fait l'objet d'un ordre tendant à leur impression et à leur deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre, sous réserve, naturellement, d'un examen ultérieur quant à la régularité de chacun. Plaît-il à la Chambre de procéder de la façon dont je viens de faire mention?

Des voix: D'accord.

* * *

BILLS PUBLICS

1re LECTURE

Bill C-101, modifiant la loi nationale sur l'habitation (projets municipaux contre la pollution des eaux et des sols)—M. Alexander.

Bill C-102, prévoyant la création de comités consultatifs d'aménagement d'aéroports ruraux—M. Howard.

Bill C-103, concernant la garantie d'approvisionnement en pièces de véhicules automobiles et d'instruments agricoles importés au Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre—M. Nesdoly.

Bill C-104, modifiant le Code canadien du travail—M. Oberle.

Bill C-105, modifiant la loi électorale du Canada (congé)—M. Stackhouse.

Bill C-106, créant le poste d'Ombudsman—M. Reid.

Bill C-107, modifiant la loi électorale du Canada—M. Clark (Rocky Mountain).

Bill C-108, modifiant le Régime de pensions du Canada (Cotisations et prestations des ménagères)—M. Saltsman.

Bill C-109, prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport)—M. Forrestall.

Bill C-110, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne (citoyen canadien de naissance)—Mme MacInnis (Vancouver Kingsway).

Bill C-111, modifiant la loi électorale du Canada (liste électorale permanente)—M. Fleming.

Bill C-112, modifiant la loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants)—M. McGrath.

Bill C-113, modifiant le Code criminel—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-114, modifiant la loi sur la radiodiffusion (temps de diffusion égal aux partis de l'opposition)—M. Orlikow.

Bill C-115, réglementant l'activité des démarcheurs parlementaires—M. Mather.

Bill C-116, concernant la semaine nationale d'appréciation de la jeunesse—M. Reynolds.

Bill C-117, modifiant la loi sur le casier judiciaire—M. Rynard.

Bill C-118, modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-119, concernant les corporations de la Couronne (non mandataires de Sa Majesté)—M. Fortin.

Bill C-120, modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche—M. Leggatt.

Bill C-121, modifiant la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-122, modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Capitale nationale du Canada)—M. Isabelle.

Bill C-123, modifiant le Code criminel—M. Stevens.

Bill C-124, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne—M. Andre.

Bill C-125, modifiant la loi sur les chemins de fer—M. Hales.

Bill C-126, modifiant la loi sur les pêcheries—M. Barnett.

Bill C-127, modifiant la loi nationale sur l'habitation—M. Carter.

Bill C-128, modifiant le Régime de pensions du Canada—M. Carter.

Bill C-129, concernant le commerce des animaux exotiques—M. Watson.

Bill C-130, modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse—M. Whittaker.

Bill C-131, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne (exigence minimum de résidence)—M. Prud'homme.

Bill C-132, concernant la semaine nationale d'embauchage des handicapés—M. Atkey.

Bill C-133, modifiant la loi électorale du Canada (forme des bulletins)—M. Rowland.

Bill C-134, prévoyant la protection des animaux domestiques pendant leur transport—M. O'Sullivan.

Bill C-135, concernant la représentation accrue des territoires du Nord-Ouest—M. Firth.

Bill C-136, modifiant la loi sur la marine marchande du Canada (cabotage)—M. Neale (Vancouver-Est).

Bill C-137, modifiant la loi sur les chemins de fer (déviations, changements et déplacements)—M. Knight.

Bill C-138, modifiant la loi sur la radiodiffusion—M. McKenzie.

Bills publics

Bill C-139, modifiant la loi sur les normes des prestations de pension—M. Guay (Saint-Boniface).

Bill C-140, établissant le Code national du contrôle des bruits—M. Grier.

Bill C-141, concernant l'importation d'animaux dangereux—M. Stackhouse.

Bill C-142, modifiant la loi nationale sur l'habitation—M. Fleming.

Bill C-143, relatif aux bruits industriels—M. Mather.

Bill C-144, désignant le parc Major's Hill—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-145, modifiant la loi électorale du Canada (personne dont le nom ne figure pas sur la liste électorale)—M. Howard.

Bill C-146, concernant les emplois au gouvernement du Canada qui ne sont pas du ressort de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique—M. Orlikow.

Bill C-147, modifiant le Code canadien du travail (distinction injuste en matière d'âge ou de sexe)—M. Forrestall.

Bill C-148, modifiant le Régime de pensions du Canada—M. Saltsman.

Bill C-149, concernant l'étiquetage des produits domestiques dangereux—M. Mather.

Bill C-150, prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska)—M. Reynolds.

Bill C-151, créant le poste de commissaire parlementaire—M. Reynolds.

Bill C-152, modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-153, concernant la nomination de l'Orateur de la Chambre des communes comme député de la circonscription électorale de la Colline du Parlement—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-154, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu (article 239)—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-155, concernant le plateau continental—M. McGrath.

Bill C-156, modifiant la loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages électoraux)—M. Coates.

Bill C-157, concernant les terres des Indiens en Colombie-Britannique—M. Howard.

Bill C-158, concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs, les députés et certaines autres personnes—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-159, concernant l'aéroport international d'Ottawa—M. Isabelle.

Bill C-160, modifiant la loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations—M. Mather.

Bill C-161, modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage—M. Oberle.

Bill C-162, modifiant le Code criminel (détention préventive)—M. Orlikow.

Bill C-163, modifiant la loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes)—M. Orlikow.

Bill C-164, modifiant la loi des aliments et drogues—M. Mather.

Bills publics

Bill C-165, modifiant le Code canadien du travail—M. Barnett.

Bill C-166, modifiant le Code canadien du travail (augmentation du salaire horaire minimum)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-167, modifiant le Code criminel (communications téléphoniques harcelantes)—M. Mather.

Bill C-168, modifiant la loi sur l'administration financière (commissaire du Parlement à l'administration)—M. Reynolds.

Bill C-169, visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence—M. Mather.

Bill C-170, modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche—M. Neale (Vancouver-Est).

Bill C-171, modifiant la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques—M. Howard.

Bill C-172, modifiant la loi sur les stupéfiants—M. Reynolds.

Bill C-173, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne (mêmes exigences de résidence appliquées aux aubains conjoints de Canadiens)—M^me^ MacInnis (Vancouver Kingsway).

Bill C-174, concernant un projet d'association entre le Canada et les îles Turks et Caicos—M. Saltsman.

Bill C-175, modifiant la loi sur le ministère de la Justice (rapport annuel)—M. Fortin.

Bill C-176, modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche—M. Barnett.

Bill C-177, concernant les passeports délivrés aux femmes mariées—M^me^ MacInnis (Vancouver Kingsway).

Bill C-178, modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse—M. Reynolds.

Bill C-179, modifiant la loi sur l'Immigration—M. Benjamin.

Bill C-180, modifiant la loi nationale sur les transports—M. Knight.

Bill C-181, modifiant la loi sur les banques (Réglementation de l'excédent du taux d'intérêt sur les prêts sur le taux d'intérêt sur les dettes payables par une banque)—M. Saltsman.

Bill C-182, modifiant la loi électorale du Canada (forme du bulletin de vote)—M. Howard.

Bill C-183, modifiant la loi sur l'étiquetage des textiles (interdictions et étiquettes)M^me^ MacInnis (Vancouver Kingsway).

Bill C-184, modifiant la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique—M. Orlikow.

Bill C-185, garantissant davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement (communication de renseignements administratifs)—M. Mather.

Bill C-186, modifiant le Code criminel (sécurité des pneumatiques)—M. Mather.

Bill C-187, modifiant la loi sur l'assurance-chômage—M. Thomas (Moncton).

[M. l'Orateur.]

Bill C-188, prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska)—M. Oberle.

Bill C-189, concernant la protection des dossiers des entreprises canadiennes—M. Mather.

Bill C-190, modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche—M. Douglas.

Bill C-191, réglementant le commerce—M. Salsman.

Bill C-192, modifiant le Code criminel—M. Woolliams.

Bill C-193, modifiant la loi sur les chemins de fer—M. Schumacher.

Bill C-194, modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises—M. Howard.

Bill C-195, modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions—M. Howard.

Bill C-196, concernant la divulgation des dossiers de solvabilité—M. McGrath.

Bill C-197, modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de la pêche—M. Howard.

Bill C-198, modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche—M. Howard.

Bill C-199, modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)—M. Nielsen.

Bill C-200, modifiant la loi sur les enquêtes (publication des rapports)—M. Alexander.

Bill C-201, modifiant la loi sur le Sénat et la Chambre des communes—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-202, modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche—M. Olaussen.

Bill C-203, concernant la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement—M. Fleming.

Bill C-204, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne (autorisation d'absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-205, modifiant la loi sur les stupéfiants—M. Poulin.

Bill C-206, modifiant la loi sur la sécurité des véhicules automobiles (tracteurs de ferme)—M. Rowland.

Bill C-207, modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)—M. Mather.

Bill C-208, modifiant le Code criminel—M. Stackhouse.

Bill C-209, modifiant le Code criminel (jeunes contrevenants)—M. Woolliams.

Bill C-210, concernant les denrées périssables emballées—M. Mather.

Bill C-211, concernant les renseignements confidentiels des banques de données—M. Knight.

Bill C-212, modifiant le Code criminel—M. Blenkarn.

Bill C-213, modifiant la loi sur la sécurité des véhicules automobiles (ceintures de sécurité)—M. Mather.

Bill C-214, modifiant la loi constituant en corporation la Banque du Canada—M. Caouette (Témiscamingue).

Bill C-215, modifiant la loi sur la protection des eaux navigables—M. Barnett.

Bill C-216, modifiant la loi sur l'immigration (arriération mentale)—M. Mather.

Bill C-217, concernant la vente de pièces pyrotechniques aux mineurs—M. Stackhouse.

Bill C-218, concernant le creusement dans les cimetières d'Indiens ou d'Inuits—M. Harney.

Bill C-219, modifiant le Code criminel (suppression des numéros de série des véhicules à moteur)—M. Mather.

Bill C-220, modifiant la loi sur l'identification des criminels—M. Blais.

Bill C-221, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne—M. Jarvis.

Bill C-222, modifiant la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (règles)—M. Reid.

Bill C-223, modifiant la Déclaration canadienne des droits—M. Stevens.

Bill C-224, modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (durée du mandat de la Chambre des communes)—M. Rowland.

Bill C-225, modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants—M. Marshall.

Bill C-226, modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles—M. Howard.

Bill C-227, modifiant la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers—M. Baldwin.

Bill C-228, interdisant de tuer des ours polaires au Canada—M. Reynolds.

Bill C-229, modifiant le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines après trois ans)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-230, modifiant la loi sur la Cour suprême (recours de simples citoyens)—M. Morgan.

Bill C-231, prévoyant la tenue d'un plébiscite national sur la suppression des dispositions relatives à l'avortement que comporte le Code criminel du Canada—M. Reynolds.

Bill C-232, modifiant la loi sur le ministère de l'Environnement (pêches)—M. McGrath.

Bill C-233, concernant la sécurité des bateaux—M. Mather.

Bill C-234, modifiant la loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste en matière d'âge)—M. Forrestall.

Bill C-235, visant à restreindre l'usage du tabac—M. Mather.

Bill C-236, modifiant la loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (handicapés)—M. Atkey.

Bill C-237, modifiant la loi sur l'Office national de l'énergie—M. Andre.

Bill C-238, sur l'obligation de placer les drapeaux du Canada dans les deux Chambres du Parlement—M. Schumacher.

Bill C-239, concernant la fête de sir John A. Macdonald—M. Macquarrie.

Bill C-240, modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (durée du mandat de la Chambre des communes)—M^me^ MacInnis (Vancouver Kingsway).

Bill C-241, modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche—M. Nelson.

Bill C-242, prévoyant un emblème national pour le Canada—M. Darling.

Bill C-243, modifiant la loi électorale du Canada (vote par procuration)—M. Horner (Crowfoot).

Bill C-244, modifiant le Code criminel (avortement)—M^me^ MacInnis (Vancouver Kingsway).

Bill C-245, modifiant la loi sur les postes—M. Clarke (Vancouver Quadra).

Bill C-246, prévoyant la tenue d'un plébiscite national sur l'abolition de la peine capitale—M. Reynolds.

Bill C-247, créant l'Administration du passage de Terre-Neuve—M. Marshall.

Bill C-248, concernant l'assistance aux voyageurs qui ne fument pas—M. Mather.

Bill C-249, modifiant la loi sur les Indiens (âge ouvrant droit au vote)—M. Foster.

Bill C-250, modifiant la loi électorale du Canada—M. Nesdoly.

Bill C-251, modifiant le Code criminel (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques)—M. Mather.

Bill C-252, modifiant le Code criminel (peine pour vol des bestiaux)—M. Marchand (Kamloops-Cariboo).

Bill C-253, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne—M. Fairweather.

Bill C-254, modifiant la loi sur les Commissions de port—M. Reynolds.

Bill C-255, modifiant la loi sur la radiodiffusion—M. Mather.

Bill C-256, modifiant le Code criminel—M. Cafik.

Bill C-257, modifiant la loi sur les petits prêts—M. Rowland.

Bill C-258, concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques—M. Baldwin.

Bill C-259, modifiant le Code canadien du travail (disposition créant dix jours fériés payés)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-260, modifiant le Code criminel—M. Ellis.

Bill C-261, modifiant la loi sur le casier judiciaire—M. Reynolds.

Bill C-262, créant l'Administration nationale de transport urbain—M. Stevens.

Bill C-263, modifiant la loi sur les Indiens—M^me^ Morin.

* * *

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MODIFICATIONS RELATIVES AU CAPITAL-ACTIONS, AU POUVOIR D'EMPRUNT, À LA RESPONSABILITÉ, ETC.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce) demande à présenter le bill C-10, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA PART DES RECETTES DE LA TAXE À L'EXPORTATION REVENANT AUX PROVINCES PRODUCTRICES DE PÉTROLE—LA QUESTION DE LA PÉRÉQUATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations—il sera peut-être ici un peu plus tard. Dans l'intervalle, puis-je en poser une au ministre des Finances au sujet d'une déclaration que faisait le premier ministre la semaine dernière, selon laquelle le gouvernement estime que les fonds que les provinces productrices de pétrole pourront retirer de la taxe fédérale à l'importation ne sont pas soumis à la péréquation. Je voudrais demander au ministre des finances si, dans les circonstances, il peut expliquer pourquoi il a déclaré, lors du débat sur les droits d'exportation à la Chambre, que ces fonds étaient soumis à la péréquation, étant donné surtout que pour les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier, le gouvernement fédéral a dû trouver effectivement une somme de 25 millions de dollars pour répartir également la part de la taxe à l'exportation perçue par les provinces productrices?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Ma déclaration doit être examinée dans son contexte. En supposant qu'une part de la taxe à l'exportation doive être soumise à la péréquation, cela serait fait, bien sûr. Un conseiller juridique m'a fait savoir qu'une part des recettes fiscales provenant de la taxe à l'exportation n'est pas soumise à la péréquation, aux termes de la loi et des règlements.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'avoue que le ministre me déçoit. Je lui rappele que sa déclaration à la Chambre ne devait pas comporter pareille réserve, car elle était censée être l'énoncé de la position du gouvernement. J'aimerais lui demander, sans outrepasser les bornes des convenances, pour quelle raison il m'a dit, lors des entretiens que nous avons eus au sujet des redevances pour les mois de février et de mars, et au moment où il tentait d'obtenir le consentement unanime, que ces versements seraient assujettis à la péréquation?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne puis rien ajouter aux explications que j'ai déjà fournies. On me dit qu'en vertu de la loi et du règlement actuels, il n'y a ni partage ni division, effectués en vertu de la loi imposant une taxe sur les exportations, qui soient assujettis à la péréquation.

M. Stanfield: Dans ce cas, le ministre des Finances reconnaît-il que les déclarations qu'il a faites au cours du débat à la Chambre relativement à la position du gouvernement, et celles qu'il m'a faites alors qu'il cherchait à obtenir le consentement unanime en vue d'apporter des changements devant permettre à la Chambre de traiter la taxe à l'exportation de la façon qu'il souhaitait étaient dénuées de fondement?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LA CONSOMMATION

LE PRIX DE DÉTAIL DU BŒUF—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À UNE BAISSE AU MOMENT OPPORTUN

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que le ministre de la Consommation et des Corporations serait là cet après-midi, mais en son absence, j'aimerais poser au premier ministre une question qui découle de la déclaration que la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a faite hier, selon laquelle les détaillants de bœuf n'ont pas suivi les grossistes en baissant les prix. Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement songe en ce moment à prendre des mesures pour redresser cette situation?

L'hon. Robert Stanbury (ministre suppléant de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je transmettrai volontiers cette question au ministre.

M. Grier: Je vous prie de m'excuser, monsieur l'Orateur, mais je pensais avoir posé ma question au premier ministre. Puis-je m'adresser encore une fois au premier ministre et lui demander si le gouvernement envisage actuellement de prendre des mesures l'autorisant lui-même ou un de ses ministères à intervenir en vue de rabaisser les prix dans des circonstances appropriées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de n'avoir pas répondu à la première question. Je vérifiais si le ministre était présent mais il semble qu'il soit parti pour Winnipeg, où il doit rencontrer ses homologues et où il prononcera également une allocation devant les membres de la Chambre de Commerce de cette ville. Le ministre suppléant a, sans aucun doute, pris note de la question, pour le compte du ministre.

En ce qui a trait à la deuxième question, je réponds par l'affirmative. Le gouvernement étudie divers moyens qui lui permettront d'assurer que le processus que j'ai moi-même exposé il y a plusieurs mois se réalise— en d'autres termes, ce que nous devons faire lorsque la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a fait une recommandation, rencontré les responsables de l'industrie en cause, constaté qu'ils étaient coupables et qu'ils refusaient d'obtempérer. Il appartient alors au gouvernement d'agir et, si je comprends bien, le député voudrait savoir si nous avons prévu certaines mesures en ce sens? Je réponds oui à sa question.

M. Grier: Monsieur l'Orateur, je me permets, en posant ma dernière question supplémentaire, d'insister, entre parenthèses, auprès du gouvernement et de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires pour que soit accéléré le processus que le premier ministre a mentionné. Puis-je maintenant lui demander vers quelle date la Chambre peut escompter que le gouvernement annoncera les mesures précises qu'il va prendre?

M. Trudeau: Bientôt, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE—LA NATIONALISATION POSSIBLE DE LA BRINCO—SES CONSÉQUENCES SUR LA DISTRIBUTION

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Dirait-il si le gouvernement entend entrer en pourparlers avec le gouvernement de Terre-Neuve afin de discuter des conséquences au point de vue de la distribution de l'énergie qu'entraînerait la nationalisation de la société Brinco?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne connais pas l'existence d'un tel plan, monsieur le président, et je ne saisis pas non plus l'importance de la question. Je ne vois pas en quoi la distribution de l'électricité peut être touchée si la Brinco ou la Shawinigan devient ou non propriété d'État.

* * *

● (1420)

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LES PRIX DES ALIMENTS DE BASE—LES MESURES DE RÉGLEMENTATION ENVISAGÉES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et se rattache à celle du député de Toronto-Lakeshore. Étant donné que le prix des aliments de base comme la viande, les pommes de terre, le sucre, la farine et les huiles comestibles augmente plus rapidement que celui du pain, le gouvernement songe-t-il à prendre les mêmes mesures que pour le pain?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous prendrions des mesures précises comme dans le cas du pain en faisant une annonce à la Chambre et cette dernière serait ainsi mise au courant.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Est pourra poser une question supplémentaire étant donné que nous en sommes encore au premier sujet de discussion, puis, la présidence donnera la parole au très honorable représentant de Prince-Albert.

L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ PERMANENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je désire adresser une question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre. Je lui demande s'il a l'intention de donner suite à la recommandation du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, contenue dans le rapport présenté à la Chambre et adopté le dernier jour de la dernière session, et préconisant la création d'un comité permanent des affaires des consommateurs, afin que les rapports de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires puissent être renvoyés au comité compétent de la Chambre?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je comprends très bien l'idée du comité qui veut établir un mécanisme permanent d'étude de ces rapports. Toutefois, je me soucie du fardeau de plus en plus lourd que la création de comités spéciaux impose à l'appareil des comités. Je voudrais d'abord examiner plus à fond la possibilité de réaliser ces fins dans le cadre actuel des comités.

M. McGrath: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le comité n'a pas recommandé la formation d'un comité spécial; il a recommandé l'établissement d'un comité permanent et la Chambre était d'accord. J'aimerais donc demander au ministre s'il a l'intention de mettre la recommandation de la Chambre à exécution et de former un comité permanent de la consommation.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la proposition du député met en lumière les difficultés que présenterait l'établissement d'un autre comité permanent étant donné la structure actuelle des comités que tous considèrent comme trop chargée et qui exige beaucoup de travail de la part des députés. J'aimerais voir s'il y aurait moyen d'obtenir le résultat voulu sans créer un nouveau comité.

* * *

LES SPORTS

LA MESURE INTERDISANT L'IMPLANTATION DE LA LIGUE MONDIALE DE FOOTBALL AU CANADA—LE FONDEMENT JURIDIQUE DE LA POSITION DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A titre d'amateur de football, parfois taxé de nationalisme, j'aimerais que le ministre nous dise en vertu de quelle loi ou de quel ordre du cabinet il prétend agir en s'efforçant d'empêcher la création au Canada d'une équipe de la ligue mondiale de football? Il ne s'est jamais expliqué clairement sur le sujet jusqu'ici, et j'aimerais savoir sur quoi il appuie sa décision.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il s'agit, monsieur l'Orateur, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je remarque avec satisfaction qu'il a mis l'accent sur «British». J'aimerais maintenant que le ministre nous dise en vertu de quel article de l'Acte il prétend agir, et si sa menace à l'endroit de cet organisme constitue un bluff ou un matraquage, ou les deux?

Une voix: C'est vous l'expert en la matière.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de rencontrer cet après-midi les représentants des parties intéressées.

Une voix: Déposez le bill.

M. Lalonde: Je m'efforce de les convaincre que c'est dans leurs propres intérêts de même que dans ceux du Canada qu'ils doivent abandonner leur projet. S'ils ne le font pas, je suis persuadé que le Parlement aura l'occasion de se prononcer, et je suis persuadé que les députés de l'opposition officielle auront l'occasion de décider quelle position ils défendent à ce sujet.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je demande encore une fois au ministre de me dire carrément sur quel article vous vous appuyez; ou alors, ce que vous essayez de faire, n'est-ce pas de jeter de la poudre aux yeux ou de faire du bluff?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je présume que la question s'adresse à la présidence.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je le répète, il s'agit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de l'article 91 de cette loi.

M. Diefenbaker: De quel paragraphe?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne suis pas sûr que la discussion soit autre chose qu'un échange d'avis juridiques, mais je ne pense pas que nous puissions éclairer la situation ou résoudre la difficulté. Nous passerons à la question du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles, mais il semble que le très honorable député invoque le Règlement ou soulève la question de privilège.

M. Diefenbaker: Je signale tout simplement que le ministre se moque de la Chambre des communes . . .

Des voix: Règlement!

M. Diefenbaker: . . . en donnant une réponse comme celle-là. Il sait qu'il bluffe et il a peur de préciser le paragraphe.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le très honorable représentant a pris la parole pour invoquer le Règlement. Je ne suis pas sûr qu'il y ait matière à le faire. Le ministre veut maintenant faire de même et, encore là, je ne suis pas sûr qu'il ait raison d'invoquer le Règlement, mais je suppose que nous devrons l'entendre.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je veux non pas invoquer le Règlement mais soulever la question de privilège. On m'accuse à tort de me moquer de la Chambre. Le très honorable représentant m'a demandé clairement deux fois en vertu de quel article j'estimais que le gouvernement fédéral ou le Parlement pouvait agir et j'ai répondu l'article 91. Je conseillerais au très honorable représentant de le lire et de le constater lui-même.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Après ces rappels au Règlement et questions de privilèges la présidence donne la parole au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE GAZODUC DU MACKENZIE—LE PARTAGE DU DÉBIT ENTRE LE DELTA DU MACKENZIE ET LA BAIE DE PRUDHOE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur l'Orateur? Comme un des cadres de la Canadian Arctic Gas Studies Limited a fait part d'une demande que celle-ci présentera dans quelques jours pour l'aménagement d'une conduite de gaz dans la vallée du Mackenzie et comme le premier ministre de même que le ministre ont déjà engagé le gouvernement pour ce projet, le ministre peut-il nous dire quelle partie du débit de 4.5 milliards de pieds cubes par jour représentera du gaz du delta du Mackenzie et quelle partie sera du gaz de la baie de Prudhoe en Alaska?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il y aurait peut-être lieu de rappeler au député que l'engagement du gouvernement via-à-vis cette conduite est sous réserve de l'approbation de réglementation habituelle et de la protection des intérêts des aborigènes. Quant au partage ou à la nature du projet nous n'en connaîtrons naturellement tous les détails que lorsqu'une demande sera déposée à cet effet auprès de l'Office national de l'énergie.

LE PROJET DE GAZODUC DU MACKENZIE—LE PARTAGE DU DÉBIT ENTRE LES CONSOMMATEURS CANADIENS ET AMÉRICAINS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, il est étonnant que le gouvernement se soit engagé dans un projet sans savoir quel volume de gaz canadien et de gaz américain passera par ce pipe-line. Le ministre sait-il que 70 ou 75 p. 100 du gaz transporté pendant les cinq ou dix premières années sera du gaz canadien; peut-il nous dire quel pourcentage du débit de gaz servira à la consommation canadienne et quel pourcentage à la consommation américaine?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je rappelle encore une fois au député que l'Office national de l'énergie a la compétence voulue pour s'occuper de cette demande. Quant à l'autre question, selon, toute apparence, le député semble en savoir davantage que moi à l'égard de la demande, je devrai attendre qu'elle soit présentée officiellement à l'Office.

M. l'Orateur: La présidence accorde la parole au député pour lui permettre de poser une dernière question supplémentaire; après quoi ce sera le tour du député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

● (1430)

LE PROJET DE GAZODUC DU MACKENZIE—LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que l'Office national de l'énergie avait si lamentablement conseillé le gouvernement en matière de réserves de gaz en 1970, j'aurais cru que le ministre se renseignerait sur certaines conditions régissant ce gazoduc. Le ministre peut-il nous dire maintenant si le gouvernement canadien a été invité à un moment quelconque à s'engager financièrement dans la construction du gazoduc du Mackenzie, soit en fournissant du capital-actions ou en consentant des prêts? Si oui, à quel engagement songe le gouvernement maintenant?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada n'a pas reçu d'invitation de ce genre. Deux organismes gouvernementaux ont participé à ce projet de leur propre chef, soit le Canadien National et la Corporation de développement du Canada, mais l'aide

financière immédiate du gouvernement n'a pas été sollicitée à ce sujet.

* * *

L'INDUSTRIE

LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE PÉTROCHIMIQUE EN SASKATCHEWAN EN ÉCHANGE D'UNE BAISSE DU PRIX DES HYDROCARBURES

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. En raison des négociations actuellement en cours avec le gouvernement de la Saskatchewan en vue de diminuer le prix du pétrole pour les Canadiens en retour d'un emplacement pour des industries dans l'Ouest du Canada, le gouvernement fédéral a-t-il proposé qu'il serait prévu aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies l'emmagasinage de l'eau dans la rivière Souris afin de commencer la construction d'un complexe pétrochimique dans le sud de la Saskatchewan pour la mise en valeur des gisements houillers, pétroliers et gaziers de cette région?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Je suis peut-être en mesure de répondre à cette question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement de la Saskatchewan a étudié dans les grandes lignes la question qu'a soulevée le député. Il est juste d'ajouter qu'actuellement cette province aimerait obtenir des renseignements additionnels. Nous avons accepté et promis de lui procurer de l'aide pour diverses études mais là s'arrête toute notre contribution à l'égard de ce projet, bien que, naturellement, en ce qui concerne la région de Qu'Appelle, le député sait peut-être que nous avons de fait signé une entente il y a quelques semaines afin d'y apporter certaines grandes améliorations.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je me demande si je puis poser une nouvelle question au premier ministre. Elle porterait en fait sur les négociations relatives à la fixation d'un prix national pour le pétrole, dans le cadre des pourparlers avec les autorités provinciales de l'Alberta et de la Saskatchewan. Cette proposition va-t-elle intervenir au cours de discussions au titre des compensations que le gouvernement canadien est prêt à offrir à la Saskatchewan?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que la réponse du ministre avait éclairci cette question. La réponse pourrait bien être différente selon que le député désire savoir si la question a été soulevée au cours d'une conversation que j'ai eue avec le premier ministre Blakeney cette semaine ou si cette question fait l'objet de discussions entre les deux niveaux de gouvernement et dans ce cas, le ministre de l'Expansion économique régionale y a répondu.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois demander la collaboration des députés. Si nous avons deux ou trois questions supplémentaires par question, nous serons bientôt à court de temps pour les questions. Je donne la parole au représentant de Qu'Appelle-Moose Mountain pour une question supplémentaire, puis ce sera le tour du député de Central Nova.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question très précise au premier ministre. Je sais qu'il y a des discussions qui se déroulent entre les deux niveaux de gouvernement depuis près d'un an. Je le répète, a-t-on fait cette proposition au gouvernement de la Saskatchewan, au cours des négociations, en vue de lui faire accepter une diminution du prix du pétrole au Canada?

M. Trudeau: Nous n'avons pas procédé de cette façon. Je crois que le gouvernement fédéral a exposé clairement sa position il y a quelques mois, à savoir que nous ne voulons pas procéder par voie de compensation; bien longtemps avant la crise de l'énergie, au moment où le ministère de l'Expansion économique régionale a été créé et à l'époque de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, nous avons commencé à prendre diverses mesures pour que l'Ouest canadien, surtout les provinces des Prairies, se développe harmonieusement. Nous ne lions cependant pas ce projet à l'accord sur le gaz et le pétrole. Nous espérons que ces éléments resteront indépendants et que d'une part, le gouvernement fédéral essaiera d'en arriver à une expansion économique équilibrée des diverses régions du pays et d'autre part, que les provinces productrices de pétrole comprendront que, dans l'intérêt national, elles doivent diminuer leur prix afin d'aider l'économie canadienne en général.

* * *

AIR CANADA

LA GRÈVE DU ZÈLE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DU PERSONNEL DE LIGNES DE TRANSPORT AÉRIEN—LA POSSIBILITÉ D'UNE INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Peut-il nous dire si, étant donné la grève du zèle actuelle de l'Association canadienne du personnel de lignes de transport aérien qui occasionne une diminution considérable du nombre de passagers transportés, il a l'intention de prendre d'autres mesures pour résoudre certains des problèmes des membres de cette association?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que, en ce qui concerne les grèves tournantes, cela s'est produit hier mais non aujourd'hui. En outre, le député apprendra avec plaisir que les parties en cause se réunissent avec le médiateur demain matin à Vancouver. Nous espérons que ce différend pourra être réglé.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse. J'étais au courant de ces détails, mais je voudrais poser au ministre une brève question supplémentaire. Lui a-t-on demandé de ne pas intervenir maintenant dans ce différend?

M. Munro (Hamilton-Est): Je n'ai pas vu les télégrammes reçus depuis une heure ou deux, mais je ne me rappelle pas qu'on m'ait demandé de ne pas intervenir. Toutefois, cela me semble hors de propos maintenant étant donné la volonté des parties de voir le médiateur demain matin.

Questions orales

[*Français*]

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

L'EXTENSION DES POUVOIRS

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

Étant donné le rôle évidemment impuissant de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, et étant donné que sa présidente, Mme Plumptre, ne peut même pas expliquer le pourquoi de l'existence de cette commission, le très honorable premier ministre pourrait-il dire si le gouvernement se propose de modifier le rôle de cette commission pour qu'elle devienne plus efficace?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je trouve non seulement le préambule mais la question elle-même singulièrement bizarres, puisqu'il y a à peine quelques jours, la Chambre pressait le gouvernement de donner suite précisément à une recommandation de la commission présidée par M^me^ Plumptre, au sujet du prix du pain. Je ne pense pas que les députés puissent un jour demander au gouvernement d'appliquer les recommandations de la Commission, et le lendemain dire que la Commission ne fait pas son travail.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

AUTOMOBILES—L'ÉCART ENTRE LES PRIX AU CANADA ET AUX É.-U. ET L'ACCORD SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE

M. Terry O'Connor (Halton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. D'après le dernier rapport du président des États-Unis au Congrès sur l'accord de l'automobile qui vient d'être publié, pour la deuxième année consécutive l'écart des prix entre les voitures achetées au Canada et aux États-Unis s'est accru. Quelles mesures le ministre est-il disposé à prendre pour réduire cet écart, si l'on met de côté celles qu'il a prises l'an dernier et qui ont manifestement été un échec?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'information que j'ai reçue sur la question dit justement le contraire. D'après mes renseignements, l'écart entre les prix canadiens et américains a diminué.

M. O'Connor: Je vais continuer à poser mes questions d'après ce rapport, et le ministre pourra le contredire à son gré. Le rapport poursuit en qualifiant les garanties accordées au Canada de provisoires, en dépit des affirmations contraires qu'a faites le ministre l'an dernier. Le ministre a-t-il protesté auprès des autorités de Washington pour faire corriger cette erreur?

M. Gillespie: J'espère qu'il sera possible, dans un avenir rapproché, de rediscuter avec les autorités américaines des améliorations qu'il serait possible d'apporter à l'accord sur l'automobile. Comme je l'ai déjà dit, s'il y a de nouveaux entretiens, le Canada s'efforcera de protéger les emplois des Canadiens tout en participant à la croissance de l'industrie nord-américaine.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES MOTIFS DE LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME DE FORMATION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Peut-il nous dire si lui-même ou ses hauts fonctionnaires ont rencontré les délégués des provinces et les ont avisés de ce que, l'an prochain, son ministère se propose de réduire de près de 10 p. 100 les achats de places de formation de la main-d'œuvre dans les collèges communautaires et les instituts de formation professionnelle? Le cas échéant, quelles sont les raisons qui justifient une telle politique?

● (1440)

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les diverses provinces ont reçu tous les renseignements voulus concernant le budget de la formation de la main-d'œuvre et sa répartition. Le fond du problème, c'est que, nonobstant le fait que nous disposons d'un budget plus important, la réduction du nombre de jours de formation de la main-d'œuvre est due à l'accroissement des frais de formation et à la hausse des frais d'enseignement, laquelle a été bien plus élevée que prévue par les provinces, si bien que le nombre réel de jours de formation que l'on peut maintenant acheter des mêmes écoles s'en trouve comprimé.

M. Orlikow: J'aimerais demander au ministre si la mise en œuvre de cette politique ne signifie pas, soit que les provinces devront absorber plus de 50 p. 100 des frais qu'elles ont engagés jusqu'à présent, soit qu'elles devront diminuer leur nombre de professeurs et d'étudiants auxquels elles ont prodigué cet enseignement, ou se proposent de le prodiguer l'an prochain?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, que ce soit l'une ou l'autre de ces deux situations qui se présentent, dans certains cas les provinces elles-mêmes ont prévu des majorations de l'ordre de 7 à 8 p. 100, pour finalement soumettre des majorations de coûts pouvant aller jusqu'à 18 p. 100.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLISSEMENT D'UNE MISSION DIPLOMATIQUE D'ARABIE SAOUDITE À OTTAWA ET D'OUVERTURE D'UNE AMBASSADE DU CANADA EN IRAQ

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à notre distingué maître, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A la suite de l'annonce qu'il a faite aujourd'hui selon laquelle le Canada doit ouvrir prochainement une ambassade en Arabie Saoudite, pourrait-il nous dire quand ce pays ouvrira une mission à Ottawa? Pourrait-il nous dire quand le Canada ouvrira une ambassade dans un autre pays important producteur de pétrole, l'Iraq, qui a une mission ici depuis quelques mois?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme l'honorable représentant le sait, monsieur l'Orateur, outre l'annonce que j'ai faite à la Chambre il y a quelques mois, il a été convenu avec le gouvernement de l'Arabie Saoudite d'ouvrir une ambas-

sade à Djedda, et nous espérons que cela se réalisera l'automne prochain.

Nous sommes en pourparlers avec le gouvernement de l'Iraq en vue de l'établissement d'une mission à Bagdad. Je ne saurais dire au juste quand celle-ci pourra s'ouvrir, mais les plans sont à l'étude. Naturellement, nous accueillerions avec beaucoup de satisfaction l'établissement par l'un ou l'autre de ce pays d'une mission permanente ici à Ottawa. Nous avons maintenant parmi nous des représentants de l'Iraq et nous en sommes très heureux. Si l'Arabie Saoudite voulait ouvrir une mission ici, nous en serions aussi fort aise.

* * *

L'INDUSTRIE

AUTOMOBILES—LA HAUSSE DES PRIX ET LA DIMINUTION DES MISES DE FONDS AU CANADA—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné le rapport auquel l'honorable député de Halton s'est reporté et selon lequel le prix de détail des automobiles augmente au Canada alors qu'il diminue aux États-Unis, que les mises de fonds dans l'industrie automobile chez nous ont diminué de plus de 11 p. 100, et que le solde de l'Accord sur la production automobile pour l'année financière 1973-1974 devrait être largement déficitaire, qu'entend faire le ministre dans le cadre de son ministère en vue d'équilibrer ou d'atténuer cette situation?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà signifié aux présidents des firmes automobiles, à ceux des filiales canadiennes comme à ceux des firmes-mères américaines, que nous nous inquiétons du niveau des investissements chez nous et que nous comptons bien qu'il sera haussé afin d'équilibrer la production et la part du marché dont nous sommes assurés en Amérique du Nord.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

L'AUGMENTATION DU PRIX DU PAIN—LA PUBLICATION DES RAISONS DONNÉES PAR LES SOCIÉTÉS—LA POSITION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

M. Eudore Allard (Rimouski): Je vous remercie, monsieur le président. Je me rends compte que la persévérance est une belle vertu.

En l'absence de l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations, je poserai ma question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire à la Chambre si les raisons données par les sociétés pour justifier une hausse plus considérable du prix du pain que celle proposée par la Commission Plumptre ont été rendues publiques? Dans l'affirmative, la Commission les a-t-elle étudiées et acceptées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, pour suivre la séquence des événements, les sociétés avaient annoncé une hausse des prix du pain, et la Commission Plumptre a jugé qu'elle lui paraissait injustifiable. Le ministre a alors fait des suggestions aux sociétés. Elles ont accepté, à la suite de ces suggestions, de ne pas décréter la hausse prévue. Je pense qu'une rencontre doit avoir lieu à la fin du mois, vers le 25 mars, avec les conseils des boulangers, et l'on connaîtra alors leur réponse à la Commission Plumptre.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE PUBLICATION DE TOUTES LES ÉTUDES

M. Peter P. Masniuk (Portage): Monsieur l'Orateur, je veux poser ma question au ministre de l'Environnement. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que toutes les études sur les effets écologiques seront publiées?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Non, monsieur l'Orateur.

M. Masniuk: Le ministre garantira-t-il cette ligne de conduite en faisant une déclaration à l'appel des motions selon laquelle la politique du gouvernement veut que toutes les études sur les effets écologiques soient publiés?

M. Davis: Monsieur l'Orateur, je pense faire une déclaration sur la question d'ici quelques jours.

DEMANDE DE PUBLICATION DE L'ÉTUDE DES EFFETS ÉCOLOGIQUES DE L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au ministre de l'Environnement. Compte tenu de l'urgence qu'il y a à étudier les répercussions écologiques du projet de la baie James, études auxquelles les gouvernements fédéral et provincial ont affecté 10 millions de dollars, le ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'il n'empêche pas la publication de ces études et qu'elles seront bientôt rendues publiques?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Je suis heureux de pouvoir donner à la Chambre cette assurance, monsieur l'Orateur.

* * *

LES CÉRÉALES

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À UNE MESURE LÉGISLATIVE PORTANT SUR LE TRANSPORT DES GRAINS

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné que les conditions de transport des céréales se sont, dans certaines régions du pays, détériorées de façon effrayante, je voudrais lui demander si le gouvernement a prévu ou prévoit de présenter une mesure législative d'urgence pour traiter du transport des céréales afin d'assurer que le Canada réalise au maximum ses possibilités d'exportation?

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'attire l'attention du député sur le fait que le ministre a fait une déclaration ce matin relative à une augmentation des wagons mis en service, au nombre de 2,400, et nous espérons que cette mesure apportera un certain soulagement aux difficultés en question.

LE TRANSPORT DES GRAINS—LES WAGONS GARÉS—L'AFFECTATION DE WAGONS PAR LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES ET LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Don Manzankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Sait-il que le 7 mars quelque 65 wagons étaient garés juste au nord de Nanton (Alberta) et qu'ils étaient inactifs depuis six mois, et est-il disposé à faire enquête sur cette situation ainsi que sur le grand nombre d'autres wagons qui restent inactifs et inutilisés ailleurs?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il y a en effet une longue liste de wagons qui sont restés inactifs pendant les mois d'hiver et nous faisons enquête sur chaque cas. Évidemment, en termes généraux, j'ai indiqué à la Chambre que les sociétés ferroviaires avaient connu de graves problèmes à cause des conditions d'enneigement qui ont été plus mauvaises qu'à l'ordinaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je sais que vous et les députés d'en face savez qu'il neige dans les Prairies chaque année, mais la plupart de ceux qui s'y sont rendus ces derniers mois savent qu'il a neigé beaucoup plus cette année qu'il ne le fait au cours d'un hiver moyen.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ferai remarquer aux députés qu'il ne reste plus que quelques minutes avant la fin de la période des questions; je leur demanderais donc de limiter le nombre des questions supplémentaires. La présidence accorde la parole au député de Vegreville, qui sera suivi du député de Saskatoon-Biggar.

M. Mazankowski: Je vous sais gré de votre indulgence, monsieur l'Orateur, parce qu'il s'agit d'un sujet très important. J'aimerais poser une autre question supplémentaire au ministre. Peut-il dire à la Chambre, à la suite de ses entretiens ou de ses rencontres avec les représentants des sociétés ferroviaires, s'il pense que les sociétés ferroviaires se sont en réalité délibérément efforcées de saper à la base et d'affaiblir le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau en ne fournissant pas suffisamment de wagons pour répondre aux besoins des céréaliculteurs des Prairies?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été en mesure de juger qu'elles ont tenté de le faire. Les sociétés ferroviaires ont manifesté leur intention de revenir aux termes de leurs propres engagements, et nous les presserons de faire davantage afin de nous rattrapper dans les expéditions que nous aurions aimé avoir plus tôt. Nous avons en outre mis sur pied un comité d'urgence chargé d'étudier quelles mesures à court terme peuvent prendre les chemins de fer, les élévateurs et quiconque s'occupe du transport des grains afin que les chemins de fer utilisent tout équipement disponible pouvant servir au transport des grains; il y va de l'intérêt de tous que le maximum de grains soit transporté d'ici la fin de l'année de récolte.

* * *

● (1450)

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES ÉLEVEURS DE BÉTAIL LÉSÉS PAR LES IMPORTATIONS DE BESTIAUX AMÉRICAINS

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre en l'absence du ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, le ministre de l'Agriculture a déclaré à la Chambre qu'il donnerait bientôt une réponse quant à la situation dans laquelle se trouve l'industrie du bœuf; c'est un grave problème auquel il faut s'attarder immédiatement. Le gouvernement pourra-t-il présenter à la Chambre au cours des prochains jours un programme ayant pour but de sauver l'industrie du bœuf de la très mauvaise posture dans laquelle elle se trouve quant à l'engraissement du bétail?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de dire que le ministre est actuellement à Lethbridge où il s'entretient avec les dirigeants de cette industrie.

Une voix: Vous voulez dire avec le parti libéral.

M. Trudeau: Je conviens qu'un grand nombre d'entre eux sont libéraux comme le député de l'autre côté l'a dit. Il leur répétera ce qu'il a promis à la Chambre, c'est-à-dire que le gouvernement prendra des mesures à ce sujet.

M. Gleave: Comme les représentants des éleveurs de bétail du Canada sont ici à Ottawa, le ministre de l'Agriculture pourrait-il y revenir pour s'entretenir avec eux au lieu de rencontrer les libéraux à Lethbridge?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, le ministre est chargé de faire les deux, mais comme il y a beaucoup de libéraux en Alberta, il ne peut les faire venir tous à Ottawa.

Des voix: Oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA PART DES RECETTES DE LA TAXE D'EXPORTATION REVENANT AUX PROVINCES PRODUCTRICES DE PÉTROLE—LA QUESTION DE LA PÉRÉQUATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ignore si le premier ministre cherche à saper la confiance dans le gouvernement. Ma question s'adresse au ministre des Finances. Il s'agit d'une question très grave. Je voudrais savoir si le ministre des Finances nie avoir expliqué à la Chambre, et à moi personnellement, au moment où la Chambre était saisie du projet de loi sur la taxe d'exportation et les droits d'exportation, que les recettes provenant de la taxe d'exportation perçues par les provinces productrices étaient soumises à la péréquation, et s'il nie avoir dit cela pour pouvoir faire adopter la mesure législative à la Chambre et obtenir mon consentement à l'unanimité de la Chambre.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur. Bien interprétées, mes déclarations signifiaient que s'il y avait péréquation, les paiements auraient atteint 25 millions de dollars, qui auraient pu être déduits de la taxe à l'exportation. Mais on m'a fait savoir qu'aucune péréquation n'était due sur quelque partie que ce soit de la taxe à l'exportation.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Le premier ministre trouve cela drôle. Pour moi, il s'agit d'une grave question.

M. Trudeau: C'est de vous que je me moque, pas de la question.

M. Stanfield: La chose est grave d'après moi, si le ministre a fait cette déclaration. Je ne prétends pas, cependant, que la crédibilité du ministre des Finances est en jeu. Je lui pose encore une fois la question, monsieur l'Orateur, et s'il veut bien dire qu'il s'est trompé, j'accepterai cette réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Je lui demande encore une fois s'il nie avoir dit à la Chambre et m'avoir expliqué que les recettes perçues par les provinces productrices de pétrole étaient soumises à la péréquation.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ce n'était pas dans ce contexte-là que j'avais présenté l'affaire. On me dit que ni la loi ni les règlements actuels ne prévoient de paiements de péréquation et qu'ils n'en ont jamais prévu.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour poser une question en ce qui a trait aux travaux de la Chambre. Étant donné que c'est demain, espérons-le, que nous aborderons les mesures ministérielles, le leader suppléant du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire quels sont les travaux prévus pour demain, ainsi que pour jeudi et vendredi?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois, comme on l'a dit précédemment, que vendredi doit être jour prévu.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—L'INCURIE DU GOUVERNEMENT QUANT À LA PROROGATION DE LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe) propose:

Que la Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas reporté la date limite du 31 mars 1974 prévue par la loi sur les terres

destinées aux anciens combattants et demande au gouvernement d'envisager la prise de mesures immédiates en vue de reporter cette date limite.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux de proposer cette motion aujourd'hui, au nom de mon parti, bien que je sache que la question vitale qui nous préoccupe actuellement est la hausse effrénée du coût de la vie, qui touche la majorité des Canadiens. Je suis heureux d'avoir cette occasion parce que nous avons presque atteint cette date limite; dans 19 jours, le gouvernement envisage d'éliminer graduellement la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Vous savez fort bien, monsieur l'Orateur, que d'autres membres de mon parti et des autres partis de l'opposition et moi-même avons, à maintes reprises, tâché par tous les moyens de convaincre le gouvernement et le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) d'envisager de reporter la date limite de la loi. Permettez-moi de mentionner que plusieurs collègues de mon parti et des autres partis ont travaillé en collaboration à ce sujet. J'ai appuyé à plusieurs reprises le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour proposer des motions visant à atteindre ce but. Ma dernière tentative date du 11 janvier, juste avant l'ajournement de la Chambre, date où j'ai proposé une motion d'ajournement car cette question m'apparaissait urgente à ce moment-là.

Dans votre réponse, monsieur l'Orateur, vous avez reconnu que j'avais soulevé cette question à plusieurs reprises et avez indiqué que j'aurais d'autres occasions, pendant la nouvelle session, d'appeler l'attention de la Chambre sur cette question. Vous aviez signalé que plusieurs jours prévus seraient reservés à cette fin. J'ai profité d'aujourd'hui, jour prévu, pour soulever encore une fois ce problème. Vous connaissez également les nombreuses réponses ambiguës données par le ministre, qui s'est contenté de déclarer que la question était à l'étude.

Dans son discours à la Chambre jeudi dernier, il a littéralement fermé la porte à tout espoir en une action éventuelle que pouvaient encore avoir les anciens combattants toujours admissibles, lorsqu'il a déclaré, comme on peut le lire à la page 305 du hansard, que:

Le 11 janvier dernier, comme on peut le lire à la page 9281 du hansard, . . .

Le ministre se référait à la question que je lui avais posée.

. . . j'ai déclaré que si suffisamment de renseignements me portaient à croire que cette date limite devrait être changée, je ferai une recommandation dans ce sens au gouvernement. Je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, que j'ai soigneusement étudié toutes les demandes et les données pertinentes, y compris celles établies par la Légion canadienne dans l'enquête qu'elle a effectuée en décembre dernier. Rien ne me permet de conclure qu'il soit opportun de faire cette recommandation.

Toutefois, il disait en réalité qu'il avait ignoré les milliers de réponses aux questionnaires envoyés par la Légion, je pense que le nombre total est de 8,000 environ, et les nombreuses résolutions qu'il a reçues des organisations nationales d'anciens combattants au nom de milliers d'anciens combattants, sans compter les lettres innombrables que les anciens combattants lui ont envoyées personnellement. Je suis surpris de voir que tous ces gestes n'ont pas justifié la prolongation de la loi. Si sa décision se fonde là-dessus, je dirai seulement qu'à en juger par les lettres que mon parti reçoit chaque jour, il doit y avoir deux associations nationales d'anciens combattants, un qui lui écrit et l'autre qui s'adresse à moi.

● (1500)

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Ces associations d'anciens combattants représentent la plupart des quelque 900,000 anciens combattants qui demeurent encore au Canada. Je ne peux pas croire que la décision s'inspire des vœux ou des recommandations des anciens combattants. Elle doit se fonder sur d'autres facteurs. La motion que nous présentons aujourd'hui est très simple. Elle est ainsi conçue:

Que la Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas reporté la date limite du 31 mars 1974 prévue par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et demande au gouvernement d'envisager la prise de mesures immédiates en vue de reporter cette date limite.

Je suis certain que de nombreux députés se demandent pourquoi mon parti, lors du premier jour réservé à l'opposition, fait d'un article de la charte des anciens combattants une question d'intérêt national, alors qu'une question pareille pourrait être laissée dans l'ombre. J'espère que mes remarques fourniront la réponse à cette question.

Tout d'abord, j'estime qu'il y a lieu de réviser la loi qui est entrée en vigueur en 1942 et se divise en trois parties. Aux termes de la partie I, une aide financière, des subventions et des prêts peuvent être accordés à des anciens combattants admissibles qui veulent s'établir sur une terre à titre de cultivateurs à plein temps ou à temps partiel ou comme pêcheurs commerciaux.

La partie II prévoit que tout ancien combattant admissible qui obtient un prêt aux termes de la loi nationale sur l'habitation peut recevoir une aide financière ou autre assistance pour construire sa propre maison, à condition qu'il passe lui-même le contrat de construction d'un montant maximum de $18,000.

La Partie III prévoit des emprunts supplémentaires entièrement remboursables aux cultivateurs et pêcheurs à temps plein ou à temps partiel au moment où ils sont établis en vertu de la Partie I de la loi, et à ceux précédemment établis en vertu de la Partie I et qui sont toujours sous contrat avec le directeur. En même temps, les anciens combattants peuvent également se prévaloir d'une assurance-vie collective peu onéreuse pour pouvoir, en cas de décès, rembourser une dette due aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

En vertu de la Partie I, on peut approuver une aide financière jusqu'à concurrence de $40,000 ou de 75 p. 100 de la valeur garantie du terrain, le montant le moins élevé faisant foi, pour acheter des troupeaux ou du matériel agricole essentiels. Cette partie de la loi présente l'avantage suivant: les premiers $6,000 ne sont assortis que d'un intérêt de 3½ p. 100, le restant de la somme étant soumis au taux d'intérêt en vigueur, soit 7 p. 100 à l'heure actuelle. Dans certains cas, il se présente d'autres clauses d'importance variable, y compris des subventions conditionnelles. Des conditions semblables sont octroyées aux pêcheurs commerciaux, avec des subventions ou prêts divers, selon les circonstances.

En vertu de la Partie II de la loi, les anciens combattants peuvent obtenir des prêts remboursables jusqu'à concurrence de $18,000, au taux d'intérêt courant de la SCHL. Cette partie de la loi a été conçue en vue d'aider les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et du conflit de Corée à devenir propriétaires, ceux surtout qui, du fait de la nature et du lieu de leur travail, ne pouvaient s'établir sur des terres de deux ou trois acres en tant qu'agriculteurs à temps partiel, et qu'un revenu insuffisant empêchait d'assumer les obligations que comporte l'achat d'une maison construite par un entrepreneur ordinaire en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

De par le règlement, l'ancien combattant qui demande un prêt en vertu de la Partie II doit déjà posséder un terrain d'une demi-acre de superficie. Quoi qu'il en soit, lorsque son terrain ne renferme pas cette superficie minimale et qu'il ne se trouve pas de morceau de terrain disponible pour compléter la demi-acre, cette exigence peut être réduite de 20 p. 100, sauf dans le cas des anciens combattants qui touchent une pension d'invalidité de 50 p. 100 et qui sont par le fait même exemptés de remplir cette condition quant à la superficie minimale.

Au cours des années, des modifications ont été apportées à la loi relativement aux prêts maximaux à consentir et aux dates limites d'attestation. Par exemple, en 1965, le prêt maximal aux termes de la partie II fut porté de $12,000 à $18,000, ce qu'il est encore aujourd'hui, près de dix ans plus tard. Il faut aussi souligner que les délais de certification ont été prolongés à cause des changements de conditions. C'est en 1962 qu'on a décidé d'introduire des délais. Le 31 octobre 1968 fut fixé comme date limite de certification et le 31 mars comme date limite pour les demandes de prêt.

Aujourd'hui, plus de 100,000 anciens combattants certifiés ne peuvent présenter une demande à cause des restrictions quant aux prêts et aux exigences concernant le terrain. Nombre de ces anciens combattants continuent de servir dans les Forces armées et ne sont pas prêts à se fixer à un endroit précis. Le ministre continue à répéter et les rapports de son ministère prévoient qu'un petit pourcentage des quelque 140,000 anciens combattants sont devenus certifiés en octobre 1968 au cas où ils pourraient vouloir présenter une demande avant le délai de mars 1974. Rien ne pourrait être plus exagéré, monsieur l'Orateur. Comme chacun le sait, la véritable raison c'est qu'avec le coût de l'habitation aujourd'hui, il est impossible de construire une maison et d'acquérir un terrain de plus de 17,000 pieds carrés pour $18,000. Ils n'obtiennent pas vraiment un prêt de $18,000, puisque le premier versement requis est de $2,600.

La vérité simple, c'est que les gouvernements passés et actuel, en dépit des meilleures intentions, n'ont pas su prévoir l'évolution des conditions. Je suis sûr que le ministre et certains de ses collègues allégueront que lors de la fixation du délai, la Chambre l'a approuvé à l'unanimité et que cela se passait du temps du gouvernement conservateur progressiste. Toutefois, d'autres gouvernements avaient établi des délais qui ont été modifiés pour correspondre à la hausse des frais au cours des années ou pour d'autres raisons. Des modifications innombrables ont été apportées depuis des années pour correspondre aux nouvelles conditions, peu importe le parti au pouvoir et qui prenait la décision de fixer des délais. Pourquoi donc n'admet-on pas que le report du délai ne serait que juste et raisonnable quand on a le pouvoir de le faire?

Je tiens surtout à faire ressortir que la motion va au-delà des avantages matériels qui reviendraient de droit à l'ancien combattant. La raison n'en est pas seulement attribuable au fait que le gouvernement a négligé d'augmenter le montant du prêt et de modifier les exigences relatives aux terrains. Les autres facteurs dont j'ai fait mention n'en sont pas les seules raisons. Il y a plus. Un principe entre en cause ici, principe non seulement important mais, qui dénonce un abus de confiance de la part du gouvernement canadien qui, au nom de tous ses citoyens, a contracté un engagement envers les anciens combattants des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Cet engagement fut conclu lorsque les premiers ministres de l'époque eurent clairement et catégoriquement déclaré qu'aucun ancien combattant, qu'il soit demeuré sur les lieux des hostilités ou qu'il soit revenu, n'aurait jamais raison de prétendre à la mauvaise foi du Canada envers ceux qui sont morts, ceux qui sont restés ou ceux qui sont revenus.

Notre motion d'aujourd'hui va bien plus loin que la simple négation du droit des anciens combattants en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Elle met l'accent sur notre facilité d'oublier et elle souligne notre ignorance de ce qu'est vraiment notre pays. Je suis le premier à reconnaître que, malgré les critiques de l'opposition, y compris les miennes, la prospérité et la liberté de notre pays font l'envie des autres nations du globe. Comment avons-nous atteint cet état d'abondance? Grâce à l'initiative et au sens du devoir de ceux qui ont créé notre nationalité, en l'établissant sur une base de grandeur. Nous avons également atteint notre position par les souffrances de ceux qui étaient venus au Canada attirés par les possibilités qui existaient.

Notre population comprend toutes les races et tous ceux qui, quel que soit leur pays d'origine, voulaient participer à l'édification d'une nation. Ils ont contribué par leurs sueurs, leurs durs labeurs et leurs souffrances à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Ils ont accepté de souffrir. Quand ils ont été appelés sous les drapeaux, ils ont offert leur vie pour défendre leur pays et pour s'unir à leurs voisins en vue d'assurer la paix dans le monde.

Le ministre a également mentionné dans son discours que cette année sera marquée par deux événements importants pour les anciens combattants du pays. En premier lieu, le mois de juin rappellera le 30e anniversaire du débarquement des troupes alliées dans le nord de la France, lequel a abouti à la libération de l'Europe et a mis fin à la Deuxième Guerre mondiale. Il a déclaré que le gouvernement, ce qui est tout à fait juste, participera très activement à ces festivités. Je suis sûr que tous les députés sont d'avis que le ministre représentera dignement notre gouvernement et notre pays. Je pense qu'il se montretait peut-être judicieux s'il insérait dans son discours un extrait de la brochure intitulée «Veneration for Valour, an Assessment of the Veterans Charter and its Impact on Canadian Veterans and on Canada as a Whole.» J'aimerais vous lire un extrait de cette brochure. Nous y trouvons les propos suivants:

● (1510)

Comment nous sommes-nous comportés envers ceux qui sont allés servir la patrie et qui en sont revenus? Ils ont offert leur vie comme citoyens de la nation canadienne, et ils ont donné beaucoup d'eux-mêmes. Comment nous sommes-nous comportés envers les veuves et les orphelins de ceux qui n'en sont pas revenus? Comment s'attendaient-ils à être payés en retour? La réponse a été fournie en leur nom par la Légion canadienne à l'occasion de son congrès de fondation il y a 46 ans. Tout au long de ces années, le travail de la Légion a consisté, selon les termes du sénateur Arthur Laing, un ancien ministre des Affaires des anciens combattants, à «faire comprendre aux gens leur dette envers les anciens combattants, susciter un sentiment de compassion à l'égard de ceux qui ont souffert, et une vénération du courage». Son double objectif, tel que l'a défini son premier président, résidait dans «la sécurité du Canada et le bien-être mérité de tous ceux qui ont servi leur pays en temps de guerre».

Il est bon de noter l'ordre de priorité de ces objectifs. La sécurité du Canada vient en premier, et le bien-être des anciens combattants en second. Or, les deux sont étroitement liés. Ils sont demeurés dans le même ordre, et sont demeurés liés ensemble, au sortir de la seconde guerre mondiale. Il ne peut exister une nation forte, une nation en paix avec elle-même, sans une juste reconnaissance des réclamations de ses anciens combattants. Cette reconnaissance doit être juste mais dans la mesure de nos moyens nationaux. Et qu'exige-t-elle? D'abord, le soin généreux des invalides et cela, sans limite, a toujours été accordé. On a reconnu comme exigence au cours des années qui ont suivi la première guerre mondiale, les soins que nécessitaient tous les anciens combattants. A la fin de la seconde guerre mondiale, dans un pays et un monde en évolution, cette exigence a pris une nouvelle dimension. La réadaptation, à la fois comme obligation nationale et comme politique nationale sûre, signifiait l'aide visant à aider l'ancien combattant à s'établir dans le vie civile dans une situation au moins égale à celle qu'il aurait occupée s'il n'avait pas été à la guerre. C'était là un objectif considérable, qui a été poursuivi pendant un quart de siècle et qu'on poursuit toujours. Tant du point de vue de l'affectation des crédits que des efforts humains déployés, le travail du ministère des Affaires des anciens combattants représente une des plus grandes entreprises nationales. C'est une entreprise couronnée de succès et une force vivante au sein de la nation. En tenant nos engagements envers nos anciens combattants, non seulement nous les avons servis, mais nous nous sommes joints à eux dans l'édification d'un meilleur pays.

Cet extrait peut sembler faire appel aux émotions, monsieur l'Orateur, mais si nous nous arrêtions pour regarder un peu autour de nous, nous pourrions peut-être nous émouvoir plus souvent.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, cette même brochure mentionne souvent la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, surtout en ce qui a trait à l'établissement sur une terre et à la construction d'une maison. D'après la statistique, la loi a été très utile. Quelque 32,000 anciens combattants se sont établis dans des fermes et 85,000 sur de petits lopins de terre. Plus de 32,000 ont reçu de l'aide pour se construire une maison. La brochure dit encore que ces chiffres ne permettent pas tellement d'évaluer le succès de la mesure et que le travail n'est pas encore terminé. Il reste encore des maisons à construire et des fermes à grandir. Je pose donc la question suivante au ministre: s'il restait tant à faire il y a un an et demi, comment se fait-il que ce travail soit soudain devenu inutile?

Examinons donc la façon dont la loi a été appliquée et certains des chiffres que le gouvernement aime tellement citer. Les investissements de fonds publics se montent actuellement à 535 millions de dollars. Le montant total reçu des anciens combattants l'année avant la publication du rapport a été de 69 millions de dollars, soit 43 millions comme remboursement du principal et 26 millions comme intérêts. Cette année-là, quelque 2,100 prêts ont été négociés. Le nombre de mises en chantier pour des maisons a augmenté au Québec et dans les Maritimes, il est resté au même point en Colombie-Britannique et dans les provinces des Prairies, mais il a diminué en Ontario, à cause surtout de la hausse des prix et de la difficulté de trouver des terrains convenables. Les débours aux fins de la construction, de l'aménagement, de l'agrandissement et de la réparation se sont élevés à près de 80 millions de dollars. Quelque 3,000 anciens combattants se sont établis grâce aux dispositions concernant les petits lopins de terre, soit la forme d'aide choisie par le plus grand nombre.

Un personnel de 536 employés s'occupe de l'exécution de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le rapport annuel indique que leur rendement au travail est passé à 103.5 p. 100 par rapport a l'indice de base de 100 p. 100 pour l'année 1969-1970. En plus de s'occuper de son propre travail, l'organisme fournit un service d'évaluation aux autres ministères, surtout au ministère du Revenu national, et au cours de l'année en question, il a rédigé un peu moins de 23,000 rapports pour la banque de données du ministère en question. Je me demande si le ministre du Revenu national (M. Stanbury) le savait? Voici donc un

organisme compétent qui donne un rendement supérieur au niveau acceptable, qui travaille pour le compte d'autres ministères et qui se débrouille bien en affaires. Pourtant, le gouvernement annonce qu'il a l'intention de le faire disparaître.

Combien d'amendements à la loi du logement qui relève du ministre d'État chargé des Affaires urbaines et du Logement (M. Basford) ont été présentés ces quelques dernières années? Quelles sommes d'argent sont affectées à ce domaine? Tous admettront certes que la crise du logement nécessitera l'engagement d'autres sommes importantes dans ce domaine. Mais quelle est la raison ou la justification de l'abandon graduel d'une loi qui bénéficie à l'ancien combattant à un coût non excessif pour le public, surtout si une telle action finit par rejeter des milliers d'anciens combattants dans l'énorme masse de gens qui cherchent un logement aujourd'hui?

Le ministre nous dit dans son discours qu'il participera au congrès biennal de la Légion royale canadienne. Je répète qu'il sera un digne représentant. Je suis certain qu'il mentionnera les augmentations apportées aux allocations de guerre des anciens combattants et des civils, et aux pensions d'invalidité. Avec raison d'ailleurs. J'en serai fier, comme le seront tous les députés qui ont quelque peu contribué à l'adoption de la loi permettant ces augmentations. Le ministre soulignera sûrement le fait que la charte des anciens combattants du Canada se compare favorablement avec les meilleures du monde, si ce n'est la meilleure. Il devrait le faire, monsieur l'Orateur, et je réitère le sentiment de fierté de mes collègues et le mien d'être associés à lui.

Mais sera-t-il juste de dire aux 2,500 anciens combattants qui se réuniront de tous les coins du pays au congrès du quartier général de la Légion, qu'après avoir revu tous les facteurs, il n'a pu en venir à la conclusion que le report du délai de mars 1974 était justifié ou indiqué. Je dis que non. J'espère qu'il pourra leur dire par exemple que, se rendant compte que les engagements pris par les gouvernements précédents au cours des années l'avaient été au nom de tous les citoyens canadiens, le gouvernement a décidé de continuer à respecter ceux qu'il a envers ses anciens combattants canadiens et de reporter non seulement la date limite de mars 1974, mais aussi celle d'octobre; qu'il a en outre décidé de hausser le plafond et d'adoucir les critères concernant les terrains pour les adapter aux besoins d'aujourd'hui, et qu'il verra à ce qu'aucun ancien combattant ne soit privé du droit de faire l'acquisition d'une maison ou d'un petit lopin de terre, ou d'améliorer sa maison aux termes de la loi tant qu'il vivra.

Comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires, j'essaie depuis bien des mois, avec l'appui de mon parti, par des questions posées en Chambre ou aux réunions de comité, par des motions, un bill d'initiative parlementaire et d'autres moyens, de persuader le gouvernement de reconsidérer sa décision de mettre progressivement fin à la loi. J'ai essayé de le faire de façon responsable. Je sais néanmoins que certains grommellent que nous avons d'autres motifs de présenter cette motion. Je ne puis que dire que je suis désolé pour ceux qui pensent ainsi.

Il ne reste que 19 jours avant le début de la disparition progressive de la loi et la motion dont nous sommes saisis représente un dernier appel que je lance au gouvernement pour qu'il reporte cette date limite. C'est un fait connu que, sur les questions touchant les anciens combattants canadiens, la Chambre a toujours fait bloc. On s'en est souvent rendu compte, surtout aux réunions du comité des affaires des anciens combattants. Je suis certain que tous les députés, dont environ 50 sont des anciens combattants, se rendent compte de l'urgence du problème. Je sais aussi que tous les députés appuieront cette motion et, ce faisant, démontreront qu'en tant que représentants de tous les citoyens canadiens nous remplissons nos engagements envers les anciens combattants à qui nous devons tellement.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) d'avoir présenté cette motion à la Chambre aujourd'hui. Je tiens également à le féliciter très chaleureusement de la façon claire et responsable dont il a fait appel au gouvernement pour lui demander de reconsidérer la question de la date limite frappant la loi sur les terres aux anciens combattants et de maintenir cette loi en vigueur à la fin du mois courant.

● (1520)

J'ai eu la chance—et je remercie mon honorable ami d'en avoir fait état—de collaborer avec le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) au sujet de certaines questions se rattachant aux affaires des anciens combattants. J'aimerais en profiter pour reconnaître de nouveau l'honneur qu'il m'a fait en appuyant la motion que j'ai présentée à la Chambre le 9 novembre 1973 aux termes de l'article 43 du Règlement. Cette motion visait à faire réexaminer toute la question afférente à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'en parlerai de façon plus précise dans quelques instants, mais j'aimerais rappeler que la Chambre a consenti à l'unanimité à me laisser présenter cette motion et que son appui a aussi été unanime.

C'est peut-être une des raisons, en plus des autres qu'il a mentionnées, du ton du discours du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe cet après-midi. Il n'a pas seulement parlé en son propre nom mais en celui des députés de son parti, et j'espère en faire de même. Je crois que nous parlons au nom des députés de tous les partis présents à la Chambre, et je puis l'affirmer non seulement parce que j'estime personnellement que c'est ce que pensent tous les députés mais parce qu'ils ont consenti unanimement à me laisser présenter la motion le 9 novembre 1973.

Je sais que dans un discours qu'il a prononcé la semaine dernière, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a semblé dire qu'il avait étudié la question à fond et qu'il ne pouvait se résigner à maintenir la loi en vigueur. Je me joins toutefois à mon honorable ami et aux autres qui parleront après moi pour faire l'appel le plus vibrant que je puisse au ministre. J'aimerais qu'en prenant la parole au cours du présent débat aujourd'hui, comme je suis convaincu qu'il le fera, il soit le grand homme que nous voyons tous en lui et qu'il affirme, en dépit de ce qu'il a dit la semaine dernière, qu'à cause du désir de la Chambre, il est maintenant prêt à accéder à ce que demande la motion, à savoir reconsidérer l'abandon progressif de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'espère qu'on me pardonnera de dire que, si l'honorable ministre est déjà un héros, il le sera encore aujourd'hui s'il déclare, comme le veut la Chambre, que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants restera en vigueur après la fin du mois.

Si j'en avais le temps, je vous citerais d'autres faits que la motion du 9 novembre. Mon honorable ami de Humber-

Saint-Georges-Sainte-Barbe et moi-même avons posé, le 21 novembre 1973, des questions qui ont été posées à 22 heures le mardi 4 décembre 1973. Il y a eu des motions et des questions en janvier lorsque nous sommes revenus ici pour la fin de la session. Il y a eu des motions le vendredi 1er mars. La question a été discutée longuement lors des séances du comité des affaires des anciens combattants.

Même si cette question est l'une des moins importantes en ce qui concerne les affaires des anciens combattants, nous devons l'étudier maintenant à cause du délai du 31 mars. Nous devons également l'étudier parce que de tous les côtés de la Chambre on estime que le gouvernement devrait maintenant répondre aux désirs de la Chambre, à ce propos, même s'il faut pour cela changer la position que le ministre a bien failli adopter lorsqu'il a pris part au débat sur l'Adresse, jeudi soir dernier.

Ainsi, monsieur l'Orateur voilà mes raisons. J'aime beaucoup la façon dont le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a présenté ses arguments. Il disait l'absolue vérité lorsqu'il a décrit la façon dont les choses marchaient au comité des affaires des anciens combattants et la façon dont nous nous occupions des affaires des anciens combattants à la Chambre. Nous ne voulons surtout pas d'une querelle de partis d'autant plus que nous sommes tous d'accord.

Je ne sais pas quand le ministre va parler. S'il préfère s'asseoir et écouter le débat avant de répondre, nous sommes parfaitement d'accord. Toutefois, j'espère qu'il sait que tous les députés de cette Chambre désirent profondément recevoir aujourd'hui l'assurance claire, et sans équivoque que cette question sera réexaminée.

Grâce au discours de mon honorable ami qui m'a précédé, je n'ai pas besoin de consacrer une partie de mes vingt minutes pour parler de certains détails de la loi. Toutefois, j'aimerais faire de brefs commentaires et vous lire des extraits d'une lettre au sujet de certains des arguments présentés par le ministre lorsqu'il s'est opposé à notre désir de maintenir la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

L'un de ces arguments a été que l'objectif de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants était devenu confus dans l'esprit des anciens combattants. Le ministre a rappelé qu'initialement la loi devait les aider à s'établir sur une petite propriété foncière qu'ils auraient cultivée un peu en amateurs. D'après le ministre, à l'heure actuelle, les anciens combattants essayent d'obtenir des subventions en vertu de la loi en vue de bâtir une maison pour leurs vieux jours.

L'autre soir, quand le ministre nous a fait cette observation dans son discours j'ai objecté—et cela m'est venu naturellement—«Quel mal y a-t-il à cela?» Je rappelle au ministre que la motion qui a été adoptée à l'unanimité par la Chambre et que lui-même, tous les membres du cabinet et les députés de tous les partis ont acceptée le 9 novembre, concerne cette question même. Voici l'énoncé de la motion qui figure à la page 7693 du hansard:

> Que la Chambre demande au ministre des Affaires des anciens combattants d'examiner d'urgence la possibilité de modifier les règlements d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants de façon que les anciens combattants puissent acquérir de petites propriétés, même si, dans la plupart des cas, les anciens combattants âgés qui demandent des prêts en vertu de ladite loi le font principalement pour subvenir à leurs besoins de logement, car de l'avis de la Chambre, tout ancien combattant devrait lui aussi avoir le droit de posséder une parcelle de notre pays.

Au risque de me répéter, cette motion a été adoptée à l'unanimité par la Chambre, le vendredi 9 novembre. Tous les ministres l'ont acceptée. Le cabinet ne voudra certes pas reprendre ce qu'il a accordé à cette occasion, c'est-à-dire réexaminer toute la question et en profiter pour examiner les motifs qu'ont les anciens combattants de demander des prêts en vertu de la loi même si le logement est leur principal ou seul objectif.

Je rappelle aux députés et au gouvernement que compte tenu du coût des logements aujourd'hui, il faut leur venir en aide; et je demande aux députés quel autre groupe le gouvernement aurait des motifs d'aider davantage à se loger que nos anciens combattants? En fait monsieur l'Orateur, il n'y a pas de réponse à cette demande: le gouvernement ne peut refuser. Il doit se décider aujourd'hui et accepter l'objectif de la présente motion, c'est-à-dire reconsidérer la date limite de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

● (1530)

Un autre des arguments du ministre est que certains anciens combattants essayent d'obtenir plusieurs des formes d'aide d'après-guerre qui leur sont offertes. Si j'en avais le temps, je pourrais moi-même développer cet argument, mais je pense que la façon la plus facile de le faire est de citer un passage d'une lettre écrite au ministre le 28 janvier par le président de l'Association du Corps canadien, M. E. V. Heesaker. Cette lettre faisait appel de façon pressante, et je dirais fort éloquente, au ministre pour qu'il repousse la date limite du 31 mars.

M. Heesaker, reprenant dans sa lettre les observations faites par le ministre en réponse au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) le 6 novembre 1973 au sujet de ces tentatives pour obtenir plus d'avantages, écrit ce qui suit:

> Nous tenons à souligner que de nombreux anciens combattants n'ont appris l'existence de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et du programme de formation universitaire qu'après avoir utilisé tous leurs crédits de rétablissement. Ils ont dû, bien sûr, rembourser ces crédits afin de remplir les conditions stipulées dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ils n'ont donc pas essayé de profiter des deux formes d'aide; ils ont tout simplement voulu modifier leur choix après avoir entendu parler de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

La position du ministre, sur ce point, ne résiste pas à l'analyse; et même dans le cas contraire, je soutiens, comme je le montrerai par un autre extrait de la lettre de M. Heesaker un peu plus tard, que notre devoir envers ceux qui se sont dévoués pour la patrie est de ne pas lésiner là-dessus et d'agréer à la demande de maintien de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Comme je l'ai déjà dit, et comme mon préopinant et ami l'a signalé, nous voulons l'amélioration, à bien des égards, de la situation des anciens combattants, et nous continuerons de lutter pour l'obtenir. J'accorde à mon ami que nous avons fait assez bien depuis deux ans, mais il s'agit ici d'une question d'importance primordiale car il ne reste plus que 19 jours avant le 31 mars.

De temps à autre le ministre a recours à un autre argument, et, vraiment, je m'étonne qu'il ose même l'invoquer, selon lequel il serait injuste envers les anciens combattants qui n'ont pas eu cet avantage d'en faire bénéficier les anciens combattants d'aujourd'hui à des conditions différentes. Aussi bien dire que nous ne devrions pas verser de pensions de sécurité de la vieillesse de plus de $100 par mois aujourd'hui à l'âge de 65 ans parce que c'est injuste envers nos pères et nos grands-pères qui, dans les années 30, ne recevaient que $20 par mois à 70 ans.

Une voix: Que dire des pensions d'invalidité?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon ami d'Edmonton fait allusion à la hausse des pensions d'invalidité. Que dire alors des anciens combattants morts depuis les deux guerres mondiales qui recevaient des pensions d'invalidité de beaucoup inférieures? Est-il injuste envers eux de payer des pensions plus élevées à ceux d'entre eux encore vivants aujourd'hui? Je suis sûr que le ministre voudra réfléchir à cet argument. Nous nous préoccupons des anciens combattants qui sont encore en vie aujourd'hui, et si ceux qui sont déjà morts, que ce soit sur le champ de bataille ou depuis la guerre, pouvaient parler, ils nous diraient qu'ils veulent voir leurs camarades traités le mieux possible. Notre société est différente, l'abondance y est plus grande, mais les coûts, plus élevés et il est à mon avis tout à fait injuste de porter un jugement sur ce qui se fait pour les anciens combattants aujourd'hui en fonction de ce qui se faisait pour eux dans le passé.

L'autre argument invoqué par le ministre, c'est qu'un bon nombre des cent mille vétérans dont parle le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, qui ont obtenu leur certificat d'admissibilité avant la date limite de 1968, se l'étaient simplement procuré comme mesure de précaution au cas où ils en auraient besoin. Au dire du ministre, nous ne devrions pas prendre la chose au sérieux actuellement, parce qu'ils n'avaient vraiment pas l'intention de profiter de cette disposition, mais ne voulaient pas être pris au dépourvu.

Comme réponse à cela, j'aimerais vous lire encore une fois un passage de la lettre de M. Heesaker, adressée au ministre le 28 janvier. Voici ce qu'il disait au ministre:

> Vous vous dites persuadé que la grande majorité des vétérans qui détiennent un certificat aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants se sont simplement procuré ce certificat comme mesure de précaution avant la date-limite du 31 octobre 1968. C'est tout comme la précaution qu'ils avaient prise en 1914, et de nouveau en 1939, pour s'assurer qu'aucun soldat ennemi ne mettrait le pied sur le sol canadien, sauf comme prisonnier de guerre. Néanmoins, ils ne se sont pas montrés aussi prudents au sujet de leur sécurité personelle . . .

Dire que ces anciens combattants avaient uniquement agi par précaution, je trouve que ce n'est pas une raison à invoquer dans un débat comme celui-ci. Le fait est que les temps ont changé, l'acquisition d'une maison pose de graves problèmes et nous devrions envisager sérieusement le fait que plusieurs de ces vétérans, qui ont obtenu des certificats, aimeraient pouvoir obtenir un terrain et une maison, même s'ils ne peuvent le faire avant le 31 mars. En fait, la phrase à la fin de la lettre de M. Heesaker me plaît beaucoup, la voici:

> Compte tenu de ce qui précède, nous sommes d'avis qu'un ancien combattant devrait avoir droit aux prestations en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants jusqu'à sa mort. Il a risqué sa vie au moment où le danger menaçait et cela est encore bien peu de chose en retour . . .

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est ce que nous disions dans la motion adoptée par la Chambre le 9 novembre 1973: que, de l'avis de la Chambre, chaque ancien combattant devrait avoir droit à une partie de cette terre.

J'ai cité deux ou trois passages de la lettre écrite au ministre par M. Eugène Heesaker qui parlait au nom de l'Association du Corps canadien, et qui exprimait l'opinion d'un grand nombre d'anciens combattants et d'organisations d'anciens combattants. Bien entendu, il est intéressant de savoir ce que répondit le ministre à M. Heesaker dans sa lettre du 18 février. Dans sa lettre, le ministre disait très bien comprendre la situation et émettait quelques réserves à l'égard de certains arguments avancés par M. Heesaker, mais lorsque ce dernier transmit à certains d'entre nous une copie de cette lettre, il déclara que le dernier paragraphe de la lettre signée par le ministre laissait entrevoir quelque espoir. Voici ce paragraphe:

> Je suis heureux d'avoir reçu cette lettre et de connaître l'opinion de votre Association. Vous pouvez être certain que j'en tiendrai compte lorsque cette question sera mise à l'étude.

Je sais que le ministre peut dire qu'il a écrit cette lettre le 18 février 1974 et que 10 ou 12 jours plus tard, il a fait un discours dans lequel il disait avoir terminé cette étude et ne voir aucune raison pour décider de prolonger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants au-delà du 31 mars. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a dit qu'il nous claquait la porte au nez. C'est peut-être vrai, mais au moins il ne l'a pas fermée à clé. Il a fermé la porte sur l'espoir que des mesures seront prises, mais il ne l'a pas fermée à clé. Nous cherchons maintenant à ouvrir cette porte, et j'exhorte le ministre à envisager sérieusement cette motion. Je vais me rasseoir, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre donnera peut-être son consentement unanime pour permettre au député de poursuivre. C'est pour cette raison que je viens de l'interrompre.

Des voix: D'accord.

● (1540)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je vous remercie de la suggestion, monsieur l'Orateur. Ce ne sera pas nécessaire car j'ai presque terminé mon exposé. J'estime que nous vivons un des jours les plus importants de la présente législature, de la présente session.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme les deux députés qui ont déjà pris la parole l'ont fait remarquer, il y a d'autres questions qui intéressent les anciens combattants et nous les étudierons en temps et lieu, mais le 30 mars n'est pas très loin et la question à l'étude, même si les intéressés ne sont pas nombreux, doit être résolue aujourd'hui même. Je rappelle au ministre et à la Chambre que même les vétérans qui n'ont peut-être pas l'intention de demander une subvention s'intéressent au bien-être de leurs camarades et je suppose même que tous les anciens combattants du Canada ont les yeux tournés vers la Chambre aujourd'hui. Ils seront heureux d'apprendre que les députés de tous les partis désirent la prorogation de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou de voir ses dispositions améliorées, bien que ce dernier projet ne figure pas dans la motion d'aujourd'hui. Nous comptons sur le ministre, et j'espère qu'il ne nous décevra pas et acceptera la requête de la motion, pour nous dire avant la fin de la journée que lui-même et son gouvernement réexamineront la prolongation de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

[*Français*]

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur le président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur la motion de mon collègue de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) en vue de reporter la date limite au sujet des bénéfices accordés en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Mon intérêt pour ce sujet, monsieur le président, est partagé avec mes préopinants parce que, moi aussi, je suis de ceux qui ont servi leur pays pendant la guerre de 1939-1945, conflit que l'on croyait être le tout dernier des conflits majeurs.

A plusieurs reprises, monsieur le président, on a présenté, surtout ces derniers mois, des motions semblables afin de reporter la date limite dont on avait convenu unanimement en 1968, et afin de prolonger les bénéfices de cette loi au-delà du 31 mars 1974. Le 6 novembre 1973, une motion semblable était présentée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et une autre, le 4 décembre 1973, par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. Les deux motions, monsieur le président, ont été accueillies avec beaucoup de réserves. Je me souviens du débat qui a suivi la motion, ce genre de motion qu'on appelle des motions de «maternité». Il est extrêmement difficile de refuser que le gouvernement paye des bénéfices accrus à ces Canadiens, citoyens de toute première classe, parce qu'ils ont pris la responsabilité dans les années difficiles de 1939 à 1945 de s'enrôler, de subir un entraînement et d'aller défendre leur pays.

Je voudrais, monsieur le président, avant de poursuivre ma pensée sur la motion, retourner à l'esprit de la loi qui a été adoptée en 1942. Avec votre permission, monsieur le président, je vais lire une partie du préambule ou de l'interprétation de la loi. Je cite:

Dans la présente loi

«ancien combattant» signifie une personne qui, à une époque quelconque de la guerre déclarée par Sa Majesté le 10 septembre 1939 contre le Reich allemand et subséquemment contre d'autres puissances, y a été engagée en activité de service dans une force navale, une force de l'armée ou une force aérienne du Canada, ou dans l'une des forces de Sa Majesté, si, au moment de son enrôlement, cette personne avait son domicile ou sa résidence ordinaire au Canada.

Il se dégage tout de suite de ce préambule, monsieur le président, que l'esprit de la loi avait pour but de favoriser ces jeunes Canadiens qui répondaient à l'appel sous les drapeaux et qui décidaient volontairement, après avoir été appelés, d'aller défendre leur pays. Le gouvernement du Canada a donc pris à leur sujet des engagements bien précis.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, avec votre indulgence j'aimerais lire quelques passages du préambule à la loi intitulée «Loi ayant pour objet d'aider les anciens combattants à s'établir sur des terres».

Considérant que plusieurs membres actuels des forces actives du Canada ont exprimé le désir de s'établir sur des terres ou de se livrer à l'agriculture après les hostilités et qu'il convient d'encourager les anciens combattants possédant les qualités requises à chercher leur réadaptation dans l'industrie agricole;

Considérant que l'agriculture intermittente, jointe à un autre emploi, constitue un aspect de plus en plus important de la vie rurale et semi-rurale au Canada;

Considérant qu'il est d'intérêt public, comme mesure de réadaptation, d'aider à devenir propriétaires de domaines ruraux les anciens combattants qualifiés . . .

Considérant que la grande majorité des futurs colons parmi les anciens combattants ont un capital restreint et que ce manque de ressources financières a constitué le principal obstacle à l'exécution des contrats d'établissement et à l'acquisition de la propriété de domaines ruraux;

Et considérant que le gouvernement fédéral a l'intention de fournir une certaine mesure d'aide financière aux anciens combattants lorsqu'ils auront rempli les conditions d'établissement prescrites, afin de les encourager à se livrer aux travaux agricoles, comme occupation continue ou comme occupation intermittente jointe à un autre emploi;

Monsieur l'Orateur, je pense que le titre de la loi et le préambule énoncent clairement le but visé par les auteurs du projet adopté par le Parlement il y a près de 30 ans. La raison pour laquelle j'en reviens à l'esprit de la loi de 1942 est simple. A cette époque, il fallait trouver un moyen quelconque d'inciter les jeunes Canadiens à aller sous les drapeaux, à renoncer à leur carrière, à quitter leur famille ou leur épouse ou à abandonner leurs études et à se mettre au service de leur pays sans savoir s'ils reviendraient ou, s'ils revenaient, dans quel état. Le gouvernement canadien, il va sans dire, a pris l'initiative d'établir un programme qui assurerait aux jeunes Canadiens, dont j'étais, qu'ils ne seraient pas défavorisés parce qu'ils étaient allés se battre pour leur pays, qui ne les empêcherait pas à leur retour de continuer dans leur carrière ou leur commerce ou de reprendre leurs études, et qui permettrait à ceux qui n'avaient rien interrompu de s'établir dans des fermes, s'ils le souhaitaient, avec l'aide du gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le président, cela me ramène à me demander si nous ne nous éloignons pas un peu de l'esprit de la loi. Si, par exemple, les bénéfices étaient accrus ou si, par exemple, le gouvernement, sur la recommandation du ministre, proposait qu'en fait la considération de la prolongation de l'application de la loi soit étudiée sérieusement, je me demanderais, monsieur le président, à titre d'ancien combattant qui a déjà fait son choix, qui a fait son choix il y a 27 ou 28 ans, si je n'aurais pas été lésé dans certains de mes droits, si on m'avait dit, à ce moment-là, monsieur le président, qu'en 1974, après des instances d'un certain nombre d'anciens combattants, le gouvernement ou le Parlement considérerait la prolongation des bénéfices de la loi.

Je me demande si j'aurais posé le même geste que j'ai posé en 1945, si j'avais su qu'un jour, beaucoup plus tard, je pourrais revenir sur ma décision. Il ne faut pas oublier que de toute façon, 100,000 anciens combattants se sont déjà prévalus des avantages de la loi. De ce nombre 48,500 qui sont encore engagés occupent ces propriétés et remboursent leurs emprunts.

De ce nombre de 100,000, pas moins de 40,000 ont déjà bénéficié de l'octroi ou des bénéfices et ont fini de payer leur engagement. Monsieur le président, je me demande quelle attitude pourraient avoir, et je propose à mes collègues d'y songer très sérieusement, ceux-là qui ont déjà fait leur choix. Je me demande s'ils n'auront pas l'impression ou le sentiment bien justifié d'avoir été lésés dans leurs droits en acceptant les bénéfices qui auraient pu être beaucoup plus intéressants s'ils avaient attendu comme quelques milliers l'ont fait.

Il s'agit d'un nombre bien imprécis, si on considère qu'aujourd'hui, pas moins de 48,500 sont encore engagés relativement à leurs propriétés, et aussi si on considère l'âge de ces anciens combattants. Je me considère parmi les jeunes anciens combattants. J'ai célébré mon 50e anniversaire de naissance en septembre dernier.

Alors, mes renseignements sont à l'effet que la moyenne d'âge actuelle des anciens combattants, tels que décrits par la loi originale de 1942, serait de 55 ans.

Je pense qu'à l'âge de 55 ans, j'aurai probablement une bonne partie de mes années actives derrière moi, et ce n'est pas à cet âge-là que je vais penser à aller m'établir sur une ferme.

Peut-être a-t-on raison. Certains de mes collègues me prêtent encore plusieurs années, et ils le font avec le

sourire. Ils sont bien indulgents de sourire à l'expectative que je serai ici encore pendant quelques années. C'est probablement le service militaire qui m'a gardé aussi jeune, monsieur le président. Il reste tout de même qu'à 55 ans, on n'est pas à l'âge où on pense à se lancer dans une carrière d'agriculteur ou dans la construction d'une maison, parce qu'il ne faut pas perdre de vue que l'esprit de cette loi-là, à l'origine, était à l'effet que l'ancien combattant participait, contribuait à la construction de son logis. Aussi, il s'engageait à pratiquer et à cultiver la terre d'une façon à temps partiel.

De toute façon, il y avait un engagement. Je me souviens d'avoir lu l'engagement et de l'avoir étudié sérieusement. Toutefois, je l'étudiais cette loi-là ou cette offre-là, monsieur le président, à l'âge où on se lance dans une nouvelle carrière, soit à 24, 25 ou 28 ans. Si je mentionne la moyenne d'âge de 55 ans des anciens combattants, cela signifie que la plupart de ceux-ci ont plus de 55 ans. Je me demande si l'on pense à ces derniers lorsqu'on veut prolonger les bénéfices de la loi au-delà du 31 mars 1974. Ces citoyens songent depuis déjà 30 ans à s'établir sur une terre ou sur un terrain suffisamment grand afin d'y vivre de la terre.

J'ignore si j'ai orienté trop rapidement ma jeune carrière, en ne choisissant pas de m'établir sur une terre lors de mon licenciement du service militaire. Monsieur le président, je sais que beaucoup d'anciens combattants de 55 ans ou plus songent sérieusement à s'établir sur une terre pour la cultiver. Mais si l'on veut retirer les bénéfices de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, il faudra que les anciens combattants s'engagent à payer une hypothèque pendant 25 ou 30 ans. Donc, si la moyenne d'âge est de 55 ans et que la majorité a plus de 55 ans, cela signifie qu'une bonne partie des anciens combattants ont 60 ans ou plus. Peut-on vivre encore 25 ou 30 ans sur une terre en construisant sa propre maison lorsqu'on a cet âge avancé?

J'ai de sérieuses réserves au sujet de la motion présentée. Cependant, j'ai l'esprit bien ouvert sur la possibilité de prolonger la période d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

A mon avis, monsieur le président, si le débat . . .

● (1550)

[*Traduction*]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'interrompre le député et d'invoquer le Règlement. A titre d'ancien combattant admissible, les observations du député m'intéressent au plus haut point. Pour ma gouverne, nous dirait-il s'il va voter pour ou contre la motion?

M. Chrétien: Vous verrez ce soir.

M. Hees: Les députés d'en face n'ont pas encore pris de décision.

M. Dupras: Je ne saisis pas le rappel au Règlement du député. Je ne veux pas préjuger votre décision, monsieur l'Orateur, mais vraiment je ne vois pas de rappel au Règlement dans la remarque du député. Si le député reste ici assez longtemps aujourd'hui, il verra bien comment je vote. Maintenant, avec votre permission, j'aimerais bien reprendre la suite de mes idées sur la question.

[*Français*]

Monsieur le président, avant de prendre une décision, j'attends les éléments nouveaux qui seront peut-être apportés au cours du débat qui suivra, et qui autoriseront le Parlement à considérer sérieusement la motion présentée par mon honorable collègue, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.

J'ai écouté bien attentivement mes préopinants, monsieur le président, mais je n'ai pas saisi d'éléments nouveaux qui pourraient sensibiliser les députés. A mon avis, rien ne m'autorise actuellement ou ne me prépare à accepter cette période de prolongation afin qu'elle soit étudiée de façon sérieuse. Le discours qui suivra apportera peut-être de nouvelles suggestions. De toute façon, mes frères d'armes . . .

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh!

M. Dupras: Avec votre permission, je poursuis mes observations; le député pourra ensuite prendre la parole.

[*Français*]

De toute façon, monsieur le président, j'ai des contacts assez réguliers avec mes confrères d'armes, étant donné que j'ai eu l'honneur de présider le comité des affaires des anciens combattants au cours de l'année 1973. J'ai reçu beaucoup de commentaires sur les bénéfices, sur les lois, sur les mesures que le gouvernement a adoptés depuis quelques années à l'avantage des anciens combattants.

Avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais revoir d'une façon bien rapide ce que le gouvernement a fait, par exemple, au sujet des augmentations des pensions versées aux anciens combattants et à leurs familles.

Monsieur le président, le Canada est un des rares pays qui possède encore un ministère des Affaires des anciens combattants. Dans les principaux pays de l'Ouest, rares sont les gouvernements qui ont un secrétariat, un ministère ou un département des Affaires des anciens combattants.

Monsieur le président, notre ministère est fort. Il jouit d'un budget s'approchant des 600 millions de dollars, cette année. Ce simple fait démontre clairement et de façon très éloquente tout l'intérêt que le gouvernement apporte aux affaires des anciens combattants.

Encore une fois, en conclusion, monsieur le président, je suis bien réceptif à toutes mesures visant à l'amélioration des conditions de vie de mes anciens frères d'armes. Toutefois, j'aimerais que les députés d'Ottawa, par exemple, prennent la parole, et qu'avec des éléments valables ils essaient de me convaincre et de convaincre mes collègues que, vraiment, l'application des mesures relatives aux Affaires des anciens combattants doit être prolongée.

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, c'est avec joie que je prends part au débat sur la motion proposée par le parti conservateur progressiste.

Il est évident, monsieur le président, que la loi qui fait l'objet de la présente motion n'a pas répondu aux aspirations légitimes de nos vaillants soldats. Naturellement, si une loi est mal conçue, c'est une raison évidente pour que personne ne s'en prévale, à tel point que les anciens combattants canadiens ne se sont peu ou pas prévalus de la loi. Selon mes calculs, environ 1 p. 100 des anciens combattants ont cru bon de s'en prévaloir.

Il est également évident, étant donné la conjoncture actuelle, monsieur le président, qu'une somme de $18,000 est complètement dérisoire quand on considère que le coût de la construction actuellement, à cause des taxes sur les matériaux de construction, de l'intérêt prohibitif et de l'inflation, est nettement trop élevé pour assurer à ces valeureux soldats une maison convenable où ils pourraient passer le reste de leurs jours.

En pratique, la loi devrait être plus complète pour tous ces valeureux citoyens dont la plupart ont sacrifié le plus beau temps de leur jeunesse et leurs plus beaux espoirs dans la folie des deux dernières guerres.

On leur avait pourtant donné beaucoup d'espoir et promis un bel avenir à leur retour. Malheureusement, ils ont vite déchanté, se butant à toutes sortes d'embûches, de déboires et d'incompréhension.

Selon les allocutions qui ont été prononcées par les autres députés, il semble qu'on a oublié de permettre dans la loi que ces anciens combattants puissent obtenir une deuxième hypothèque et en même temps qu'ils puissent construire une maison assez grande pour loger un locataire afin de leur aider à s'acquitter de leurs obligations.

De plus, il semble que la grandeur des terrains allouée était souvent démesurée selon les lois des municipalités ou des villes dans lesquelles ils désiraient s'établir.

De la motion, naturellement, il est assez difficile de tirer des conclusions pratiques, vu qu'elle n'apporte rien de nouveau et qu'elle vise à perpétuer une situation de fait absurde, puisque la disposition de la loi est inopérante. Nous en avons la preuve puisque à peine 1 p. 100 de nos anciens combattants se sont prévalus de ce droit.

Le gouvernement devrait certes faire preuve de plus d'humanisme pour tous ces valeureux citoyens qui sont aux prises avec les difficultés découlant du fait qu'ils ont voulu défendre nos libertés. Nous sommes d'avis que l'application de la loi devrait être prolongée et que la loi devrait être modifiée de façon à donner plus de latitude et de liberté à ceux qui s'occupent des anciens combattants, afin de répondre le mieux possible et de la manière la plus expéditive possible à leurs revendications.

Il ne faut pas oublier que les derniers amendements à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont déjà vieux de plus de 30 ans. En 30 ans, je crois qu'un individu, et même un gouvernement, a le droit de modifier ses vues et ses opinions, de manière à répondre aux besoins du moment. Il est évident qu'il y a 30 ans les besoins des anciens combattants n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Je crois que le gouvernement devrait modifier la loi, la conserver, prolonger son application de manière à donner justice à tous ces valeureux soldats qui comme je l'ai dit tantôt ont fait le sacrifice de leur jeunesse pour défendre nos libertés. Nous savons tous que, dans le contexte actuel, il est difficile pour eux, comme pour la plupart de nos concitoyens, de se loger convenablement.

Monsieur le président, je termine mes remarques en demandant s'il serait possible de conserver la loi actuelle et de la modifier non pas de manière à gâter nos anciens combattants, mais de manière à être plus humains vis-à-vis de leurs revendications, et à comprendre que ces gens ont fait beaucoup de sacrifices. La plupart ont laissé leur vie sur les champs d'honneur. Je crois en même temps que l'on devrait avoir une pensée toute spéciale pour les veuves et les enfants des anciens combattants qui ont souvent à souffrir de notre manque de gratitude et de reconnaissance envers eux.

Je termine sur ces mots, monsieur le président, en espérant que chacun de nous va faire en sorte que la modification que nous apporterons à la loi sera de nature à donner satisfaction à tous les anciens combattants.

● (1600)

[*Traduction*]

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je prends part au présent débat afin de représenter l'opinion des 11 divisions de la légion, et des sections de l'armée, la marine et l'aviation de mon secteur. La motion est courte, directe; elle demande seulement que l'on reporte la date limite du 31 mars prévue par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Pour commencer, j'aimerais revenir à 1917, année où le premier ministre du Canada de l'époque s'est adressé à l'armée canadienne, à la veille de la grande bataille de Vimy, au cours de laquelle le Canada est devenu une nation et ses troupes se sont illustrées dans le monde entier. Sir Robert Borden, s'adressant aux troupes à cette occasion, a dit:

Le gouvernement et le pays se feront un devoir de veiller à ce que vos parents et amis sachent que vous avez été cités pour bravoure.

Il a terminé en disant:

Nous le ferons afin que personne ne puisse reprocher au gouvernement d'avoir manqué de parole aux vainqueurs et aux morts.

Prononcées dans une telle situation, j'estime que ces paroles ont la valeur d'une obligation solennelle envers les anciens combattants de la première et de la deuxième guerres mondiales ainsi que de la guerre de Corée. Les anciens combattants du Canada et les députés s'inquiètent de voir le gouvernement résolu à accorder moins d'importance au ministère des Anciens combattants pour le supprimer un jour. Prenons le cas de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants; la date limite dont nous parlons aujourd'hui est l'une des plus importantes mesures qui mettra fin à ce que peut faire cette loi pour les anciens combattants du Canada. Je le répète, nous sommes inquiets à ce sujet et les anciens combattants le sont également.

Aujourd'hui, la principale question est de savoir si oui ou non on prolongera la date limite et de là découlent deux choses. Dans l'affirmative, on peut songer à demander une augmentation du plafond s'appliquant aux subventions accordées aux anciens combattants qui veulent se construire une maison ou s'acheter une propriété afin que ce plafond soit plus conforme à la réalité. Le second facteur s'y rapportant régit la superficie du terrain stipulée dans la loi; il s'agit actuellement d'une demi-acre et, dans des conditions spéciales, elle peut être réduite de 20 p. 100. Une modification apportée à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants permettrait à ceux-ci d'acheter un terrain dans une ville.

Ces deux facteurs sont les principales raisons pour lesquelles les anciens combattants n'ont pas voulu signer de contrat même si on leur assurait qu'ils pouvaient le faire. Quand le ministre déclare que très peu d'anciens combattants ont tiré profit de ce programme, cela est dû au découragement et aux écueils que représentent ces deux facteurs. Ces deux principales difficultés expliquent pourquoi 150,000 anciens combattants admissibles aux prêts ne les ont pas exigés.

Pour ce qui est du 31 mars, on a d'abord opté pour 1974, fixant la date limite d'admissibilité au 31 octobre 1968, cela devrait également être modifié si nous pouvons persuader le gouvernement de prolonger la date au-delà du 31 mars. Actuellement, tout prêt consenti aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants cessera le 31 mars 1977. Je mentionne la superficie du terrain et le plafond pour les prêts, car les facteurs dépendent étroitement de la prolongation du délai.

● (1610)

Les lettres que tous les députés ont reçues montrent bien que cette question préoccupe les anciens combattants.

Je vais vous lire un extrait d'une lettre envoyée par un ancien combattant qui réside à Simcoe, en Ontario. M. Wilfred Lauzon dit dans sa lettre:

Je touche une pension d'ancien combattant, une pension d'invalidité, et je suis également détenteur d'un contrat en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'aimerais que le délai soit prolongé au-delà du 31 mars 1974 . . .

Il aimerait également que le plafond pour les emprunts soit relevé. Il dit avoir parlé avec d'autres anciens combattants qui aimeraient que le délai soit prolongé et qu'ils ont rempli le questionnaire dont l'auteur de la motion a parlé au début de l'après-midi dans son exposé. Je félicite le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) pour son discours et pour les arguments convaincants qu'il a invoqués pour prolonger ce délai.

Je crois que le ministre et les fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants ont fait valoir à diverses reprises qu'on se contentait de mettre des lots à bâtir à la disposition des anciens combattants. Lorsque la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a été adoptée, elle visait à donner aux anciens combattants de petites propriétés. Cela devait leur permettre de s'adonner à l'agriculture à temps partiel. Certains d'entre eux sont devenus sans aucun doute des agriculteurs à plein temps. C'était peut-être là l'intention originelle de la loi. Aujourd'hui, les conditions matérielles sont très différentes de celles qui régnaient à l'époque où la loi a été adoptée pour la première fois et où des anciens combattants ont commencé à en bénéficier. Nous sommes maintenant dans un contexte totalement différent. Je ne vois vraiment pas pourquoi la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne pourrait fournir un moyen de combattre la pénurie de logements qui se fait sentir partout au Canada.

Je pourrais en dire bien plus encore, mais je ne veux pas répéter ce qui a été dit. Je terminerai en disant à la Chambre pourquoi nous avons proposé cette motion et pourquoi nous pensons que tous les députés vont l'appuyer. D'abord, si le délai n'est pas prolongé, 100,000 anciens combattants se verront privés des droits que leur accorde la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je veux parler de ceux qui ont été reconnus admissibles aux prestations. Deuxièmement, la loi peut devenir un instrument non négligeable pour lutter contre la grande pénurie de logements qui sévit dans notre pays. Troisièmement, la motion permet à tous les députés qui le désirent de participer au débat et de présenter des arguments susceptibles de convaincre davantage le ministre de la nécessité de donner suite à notre proposition. Quatrième point mais non moins important, cette motion nous permettra de rendre le ministre plus fort. Au fond, je crois que si le ministre était seul à se prononcer, il souscrirait à ce que nous proposons de faire. Mais je sais qu'il doit également convaincre les autres membres du cabinet du bien-fondé de cette proposition. J'espère qu'à la suite de notre débat d'aujourd'hui et des arguments qui ont été ou qui seront mis de l'avant, il se trouvera en meilleure position pour discuter avec les autres membres du cabinet, et que le gouvernement ne pourra que constater que la motion proposée a reçu un très grand appui.

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ayant entendu les remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'ai l'impression qu'elles ont autant de poids que s'il s'était agi d'une déclaration du gouvernement. Je ne serais guère étonné si dans quelques heures, le ministre déclarait à la Chambre qu'il accepte la motion présentée par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Je n'arrive pas à croire que le

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

député de Winnipeg-Nord-Centre soit allé aussi loin en exprimant ses propres opinions et en risquant ainsi la défaite du gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne soyez pas trop certain.

M. Wagner: J'éprouve une certaine fierté à participer à ce débat. En premier lieu, je veux féliciter le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe de la motion qu'il a présentée.

[*Français*]

Cette motion est présentée à la Chambre avec beaucoup d'à-propos, parce qu'elle est destinée à obtenir justice pour ceux qui ont bien servi le pays. Je n'ai pas eu personnellement le privilège de servir dans les Forces armées, voilà pourquoi j'essaie de compenser en servant en politique, bien que cela ne soit peut-être pas comparable, mais je voudrais dire, monsieur le président, que j'ai souvent l'occasion, dans ma circonscription et particulièrement dans la ville de Saint-Hyacinthe et d'Ottoburn Park, de rencontrer les membres de la Légion canadienne, d'apprécier le travail qu'ils effectuent au sein de la communauté, ainsi que les activités qui y ont cours.

● (1620)

Je dis que c'est avec fierté que je veux leur rendre hommage au cours de ce débat et souligner jusqu'à quel point leur apport est nécessaire à l'avancement de la société canadienne.

J'interviens à ce moment-ci parce que l'équité la plus élémentaire exige qu'on recule l'échéance de la loi afin de permettre à tous ceux qui en ont reçu l'attestation de faire valoir leurs droits.

D'abord, monsieur le président, il s'agit d'une question de gratitude de la part du peuple canadien et surtout des parlementaires à l'égard des anciens combattants. On doit se souvenir, et on ne doit pas se souvenir uniquement le Jour du souvenir, alors qu'avec beaucoup de fanfare et d'apparat on rend hommage à ceux qui ont donné leur vie ou à ceux qui se sont imposé des sacrifices énormes pour la protection de leur pays. Se souvenir doit s'extérioriser, se manifester, se traduire par des actes et des gestes qui ont autrement plus de valeur et de signification que les paroles que l'on peut prononcer devant un monument, en novembre, chaque année.

L'an dernier, je me souviens que c'est avec beaucoup d'émotion que j'écoutais à la Chambre les propos du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe lors du 29e anniversaire du jour J. A ce moment-là, nous rendions hommage à nos soldats qui avaient participé au débarquement allié en Normandie. Les anciens combattants se souviennent de ces événements survenus sur les plages de France, il y a 29 ans, et ils évoquent la mémoire de leurs frères d'armes tombés à leurs côtés, ceux-là qui n'ont pas eu la chance de revenir au Canada pour profiter des avantages qu'offre un pays aussi prospère et en plein essor.

Il est significatif, monsieur le président, que l'on doive rappeler qu'il y a 29 ans, on la faisait cette croisade au nom de l'unité nationale et qu'aujourd'hui l'unité nationale devient toujours l'objectif principal, sujet de discussion d'un bout à l'autre du pays, l'objectif que nous nous efforçons d'atteindre au moyen de nos discours comme de nos mesures législatives. Mais hélas, nous ne nous rendons pas compte que ce pays a grandi grâce à la décision de milliers de nos jeunes compatriotes dont beaucoup, et j'ai

le privilège de siéger à leurs côtés, siègent à la Chambre. Ils se sont portés volontaires en 1939 et 1945 pour combattre au nom de leur pays afin de défendre le Canada et de défendre le monde libre contre l'avidité et la soif de puissance d'autres nations. Ils ont combattu ensemble sans distinction de race, de religion, de couleur ou d'origine. Ils ont combattu ensemble en tant que Canadiens.

Nous pourrons continuer, monsieur le président, à bâtir un pays encore plus prestigieux si nous prenons le temps de réfléchir au passé et de nous inspirer de cet esprit de camaraderie forgé chez nos anciens combattants par leurs souffrances communes endurées sur les champs de bataille, camaraderie qui restera marquée au fond de leur cœur tout au long de leur vie. C'est à cela que nous devons penser aujourd'hui. Il faut nous souvenir de ces compatriotes qui furent les nôtres et qui reposent en terre étrangère parce qu'ils ont fait leur devoir.

Il faut nous souvenir de ces anciens combattants qui sont revenus, parce qu'ils ont fait leur devoir, mutilés ou invalides, et qui doivent compter sur notre aide. Il ne faut pas que nous oubliions nos responsabilités envers les anciens combattants qui ont protégé notre liberté de gouverner et de bâtir un Canada fier, prospère, pacifique, un Canada où règne, nous l'espérons de plus en plus, l'unité entre tous les Canadiens.

Mais, monsieur le président, il y a plus qu'une question de souvenir ou de gratitude émue qui m'amène à intervenir au cours du débat sur cette motion. Il y a également une question de justice envers les anciens combattants qui ont droit à des conditions de vie et à une habitation convenables, qui ont droit comme tous les Canadiens aux avantages prévus à leur intention dans la loi.

Je sais qu'au ministère on a tenté de donner une réponse expliquant pourquoi tant d'anciens combattants ne s'étaient pas présentés, nous laissant savoir que c'était parce qu'un bon nombre d'entre eux avaient simplement fait en sorte d'obtenir l'attestation avant le mois d'octobre 1968, au cas où ils voudraient faire une demande de prêt.

Il se peut bien, monsieur le président, qu'il existe quelques cas de ce genre, mais à en juger par les nombreuses lettres et les griefs que l'on nous adresse, et je sais que tous les députés peuvent en dire autant, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, malgré les nombreuses modifications apportées au fil des ans, n'a pas encore évolué avec le temps, et elle ne concorde pas avec la situation actuelle.

Pour entrer dans quelques détails très rapidement, sans prétendre à aucune expertise, pour les raisons que j'ai énoncées dès le début, c'est ainsi, par exemple, qu'aux termes de la Partie II de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ceux-ci peuvent emprunter jusqu'à $18,000.

On sait, monsieur le président, qu'il est impossible de construire une maison avec $18,000. C'est à peine si on peut se construire un sous-sol avec cette somme. Si la loi avait été modifiée de façon à s'adapter aux coûts inflationnistes, des milliers d'anciens combattants profiteraient actuellement de leurs droits.

Mais il existe une restriction encore plus grave, et c'est celle qui a trait au terrain, savoir l'exigence d'une demi-acre. Dans certains cas, ce chiffre peut être réduit de 20 p. 100. Tout le monde sait, monsieur le président, que lorsqu'il s'agit de bâtir une maison, et il n'y a pas que les anciens combattants dans cette situation, mais tous les Canadiens, le coût du terrain est tellement énorme aujourd'hui qu'un père de famille est incapable d'acheter une maison pour y loger les siens.

Sous ce rapport, le gouvernement n'a malheureusement pas su s'adapter à l'évolution et cela, au détriment des anciens combattants. En ce qui touche à la date limite du 1er octobre 1968, quant à l'habitation, il m'est difficile de comprendre la position intransigeante que prend le ministère en déclarant que tout le monde a eu la chance de présenter une demande avant cette date. Le ministre sait fort bien qu'un grand nombre d'anciens combattants, pour des raisons qui ne tiennent d'aucune façon à leur volonté, n'étaient pas au courant de la date limite et se voient refuser leurs droits en vertu de la charge. Cela est vrai bien que le ministre prétende que tout le monde était au courant de la situation. S'il fut jamais une époque où il s'est avéré nécessaire de repousser la date limite de l'habitation, c'est à l'heure actuelle alors que la crise du logement n'a jamais été aussi aiguë au Canada. Actuellement, la loi nationale sur l'habitation, malgré toutes ses améliorations, ne peut répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu. En vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, nous avons les moyens de répondre aux besoins de milliers d'anciens combattants canadiens envers lesquels le gouvernement s'est engagé, il y a des années, lorsque le premier ministre de l'époque avait déclaré, en 1917, ce n'est pas d'hier, monsieur le président, qu'aucun Canadien ne pourrait dire que le gouvernement de l'époque ne remplirait pas son obligation envers les anciens combattants qui avaient servi leur pays.

● (1630)

Aujourd'hui, on peut se demander si le gouvernement renie les engagements pris en 1917? Est-ce qu'il n'en tient nul compte? S'il le veut bien, le gouvernement peut supprimer les échéances, puisqu'il reste encore quelques jours avant le 31 mars.

Étant donné tous les discours entendus à la Chambre, et l'assurance que c'est le désir unanime des parlementaires qu'il en soit ainsi, je pense que le gouvernement serait justifié de supprimer cette échéance par une loi d'ici quelques jours. Il peut accroître le montant des prêts et réduire, simplement par des modifications, les exigences au sujet des terrains. Le gouvernement peut également supprimer les restrictions relatives aux derniers délais. Je suis certain que le ministre comprend cette position, mais lui, pour qui nous avons le plus grand respect, parce que nous le considérons comme un de nos grands héros de la guerre, un des grands citoyens du Canada, comprendra pourquoi nous désirons tellement que les anciens combattants valeureux comme lui puissent, aujourd'hui, compter sur la générosité et sur l'esprit de justice du gouvernement à leur égard.

Monsieur le président, c'est une voix très modeste qui vient de se faire entendre. J'ose espérer que le ministre entendra cette prière que nous lui adressons, que le gouvernement agira envers les anciens combattants comme ces derniers ont agi envers le gouvernement, dans l'esprit de la plus grande générosité.

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Wagner: Oui, monsieur le président.

M. Béchard: L'honorable député de Saint-Hyacinthe, dans sa péroraison, se demandait tantôt si le gouvernement actuel, en respectant la limite fixée au 31 mars 1974, allait renier les engagements pris en 1917 par le gouvernement du Canada.

Terres destinées aux anciens combattants—Loi

Ma question est la suivante: Est-ce qu'il considère que le gouvernement conservateur progressiste, de 1958 à 1963, reniait les engagements pris par le gouvernement du Canada lorsqu'en 1959 il fixait, le premier, la date limite au 30 septembre 1962?

M. Wagner: Monsieur le président, cette question du député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine ne m'étonne pas. Quant à moi, au cours de mon discours, j'ai tenté de m'élever au-dessus de toute «partisanerie» parce que je considérais qu'il s'agissait d'un sujet tellement important pour tous les Canadiens qu'on ne devait pas en discuter avec un esprit étroit et partisan . . .

[*Traduction*]

M. J. A. Jerome (Sudbury): Monsieur l'Orateur, c'est naturellement avec beaucoup d'agitation que je me lance dans ce débat. Beaucoup de députés ont eu l'honneur de servir leur pays dans l'armée pendant la guerre. D'autres étaient trop jeunes pour le service et ils ont connu le luxe d'être défendus par ces valeureux soldats sans devoir jamais porter l'uniforme.

Je suppose que l'on peut dire, à raison, que seuls ceux qui ont connu cette guerre peuvent comprendre la nature et la portée du sacrifice consenti par les soldats qui ont quitté leurs familles et leurs foyers, par ceux qui ont répondu à l'appel au combat, au service de leur pays; le fait que cette guerre n'avait pas été provoquée par eux mais qu'il s'agissait plutôt de défendre nos alliés accroît l'importance du sacrifice.

C'est dans cet état d'esprit que je participe au débat. Je m'incline devant ceux qui ont fait du service, mais j'ai toujours été extrêmement conscient du fait que j'ai pu grandir à l'abri de la crainte et du danger grâce à l'immense sacrifice consenti par ceux qui ont répondu à l'appel. Les membres de ma famille et moi-même, avons envers eux une dette de gratitude que nous ne pourrons jamais rembourser et qu'aucun gouvernement ne pourra rembourser, quelle que soit sa générosité envers les anciens combattants.

Je suis certain que les députés ne perdront pas ceci de vue quand je leur dirai que je participe au débat parce que je trouve utile la motion dont nous sommes saisis, dans sa présentation et son libellé actuels, présentée un jour réservé à l'opposition, alors que nous venons de terminer un débat de huit jours sur le discours du trône, l'opposition a eu toutes les occasions voulues de discuter du sujet qu'elle voulait au cours de ce débat—en vérité, le ministre a participé à ce débat et la question aurait pu être posée à ce moment-là.

Une voix: Vous perdez votre temps.

M. Jerome: Étant donné également que le comité permanent sera saisi des crédits du ministère au cours de cette semaine et de la semaine prochaine, et que tous les députés auront alors l'occasion d'y comparaître . . .

M. Alexander: Vous perdez du temps.

M. Jerome: En réponse aux interruptions de la part de nos vis-à-vis, je dis que la raison pour laquelle mes propos devraient vous faire honte est évidente. Le recours à une motion ainsi formulée ne fait que justifier les pires craintes et les pires critiques de la part du public qui vient ici écouter les délibérations de la Chambre. La Chambre devient ainsi rien de plus qu'une arène politique.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député connaît assez bien le Règlement pour savoir qu'il n'a pas le droit de faire des commentaires de ce genre, étant donné surtout que, comme les membres de son parti, il a voté contre une motion semblable le 9 novembre 1973. C'est pourquoi nous sommes obligés d'agir comme nous le faisons aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Jerome: Le député de Peace River (M. Baldwin) sait très bien pourquoi il a invoqué le Règlement. C'est que nous avons touché une corde sensible. C'est aussi simple que cela. La motion à l'étude est une motion de défiance envers le gouvernement. La Chambre doit se demander cet après-midi si le pays doit être privé de Parlement, si le gouvernement devrait être défait et s'il faut tenir des élections pour constituer un nouveau Parlement. Quelles sont les conditions de la motion qui donneraient lieu à tout cela? C'est que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) devrait songer à reporter la date limite du 31 mars.

Aucun de nos vis-à-vis ne pense sérieusement que le ministre des Affaires des anciens combattants ne s'est pas activement préoccupé de cette question tous les jours et qu'il ne continuera pas de le faire. Prétend-on sérieusement que si la présente motion était adoptée, le ministre commencerait à étudier la question? Bref, la présente-t-on comme une motion sérieuse?

Une voix: Venez-en au fait!

M. Jerome: J'estime, quant à moi, qu'une telle motion ne peut avoir qu'une raison d'être. Il n'y a pas très longtemps, les néo-démocrates ont présenté une motion en vertu de l'article 43 du Règlement demandant au ministre d'envisager la prolongation de ce délai. Les termes de cette motion étaient presque identiques à ceux de la motion que nous étudions. La Chambre n'ignore pas que le gouvernement a l'habitude de rejeter ce genre de motion non pas pour une question de mérite mais pour une question de procédure. Si elle était adoptée, il faudrait laisser de côté les travaux prévus.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est un non-sens!

M. Jerome: Pour cette raison, les motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement sont généralement rejetées par les députés de ce côté-ci de la Chambre. Ce n'est que très exceptionnellement qu'une motion reçoit un appui unanime. Et c'était le cas de cette motion. Néanmoins, l'opposition officielle a présenté une motion pour que le ministre envisage de prolonger ce délai. Quels étaient ses motifs véritables? Était-ce vraiment par intérêt pour les anciens combattants, par véritable souci pour leur bien-être? Pas du tout. La véritable raison, c'est qu'ils voulaient coincer les néo-démocrates en les gagnant de vitesse avec cette motion pour essayer de prendre le pouvoir, chose qu'ils essayent de faire depuis qu'ils sont ici. Ils n'y arriveront jamais avec ce genre de manœuvre politique.

● (1640)

M. Nielsen: Comment voterez-vous?

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, la raison que . . .

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Hamilton-Ouest invoque le Règlement.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, plus le temps passe plus je m'impatiente. Je pensais qu'il s'agissait d'un débat

très important et très sérieux au sujet des anciens combattants du pays, mais si j'ai bonne mémoire le député n'a pas du tout parlé des anciens combattants. Il cherche seulement à reprocher à l'opposition ce qu'elle a parfaitement le droit de faire quand c'est une journée de l'opposition.

J'espère que le député, pour qui j'ai beaucoup de respect, va cesser ses remarques insensées et en revenir au vif du sujet, c'est-à-dire la motion qui demande la prolongation du délai du 31 mars. Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, j'estime que le député pour qui, comme je l'ai dit, j'ai le plus grand respect, n'a pas du tout parlé de cette motion. Si nous voulons faire respecter l'ordre à la Chambre, je pense qu'il est grand temps, sauf votre respect, que Votre Honneur intervienne et remette le député sur le droit chemin.

M. l'Orateur adjoint: Le député a soulevé une question qui peut très bien faire l'objet d'un débat, mais non pas d'un rappel au Règlement. Les occasions de fournir une réplique à ses propos ne manqueront sûrement pas, si l'on estime que cela est nécessaire. Le député de Sudbury s'est conformé au Règlement et il a la parole.

M. Jerome: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

M. Alexander: Soyez donc pertinent.

M. Jerome: La question de la pertinence se pose à propos de la remarque que vient de faire le député. Il savait très bien qu'il ne s'agissait pas tellement d'invoquer le Règlement que d'amorcer un débat. Il aura l'occasion de l'avoir ce débat, tout comme ses collègues. L'aspect politique de la question est plus que pertinent, je pense, parce ce fut une occasion à peu près unique dans l'histoire de la Chambre alors qu'il était question des anciens combattants—en fait, on me dit qu'il n'y a pratiquement pas de précédent—de se servir des affaires des anciens combattants pour en faire de la politique comme c'est le cas aujourd'hui. Je crois que c'est une observation valable et qu'elle s'imposait.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur adjoint: Le député du Yukon soulève la question de privilège.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'estime que le député porte atteinte à la réputation des députés de la Chambre qui sont d'anciens combattants, y compris moi-même.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Ni moi-même, ni aucun autre ancien combattant de ce côté-ci de la Chambre ne va mordre à l'hameçon. Les anciens combattants de notre côté estiment que le député porte atteinte à leur réputation et il rejette catégoriquement les insinuations du député qui est le premier à donner une tournure regrettable au débat.

M. Jerome: Je me soucie peu d'être le premier orateur à introduire cet élément dans le débat, monsieur l'Orateur. Les faits sont là en face de moi, et je ne peux pas ne pas en tenir compte. Nous devons savoir quels sont les faits si nous devons entendre tous ces commentaires.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, vous ne vous êtes pas prononcé sur la question de privilège que j'ai soulevée. Le député a aggravé son impair en alléguant que nous, les députés anciens combattants de ce côté-ci de la Chambre, sommes animés de motifs politiques en présentant cette motion. Je soutiens que ce faisant il discrédite les anciens combattants de ce côté-ci de la Chambre, et je vous demanderais, Votre Honneur, d'ordonner au député de cesser sa critique. Il est tout à fait inopportun d'afficher ce genre d'attitude dans ce débat, et cela ne devrait pas être toléré.

M. l'Orateur adjoint: La Présidence se rend compte que le sujet du débat de cet après-midi va sans doute susciter beaucoup d'émotion, mais les députés de tous les partis auront l'occasion d'exprimer leur point de vue. Je pense qu'il est communément accepté à la Chambre qu'un député puisse essayer de déterminer d'une façon générale pourquoi nous sommes saisis de certaines motions, certaines mesures législatives, certains programmes de dépenses, toutes ces sortes de choses qu'il appartient aux parlementaires d'examiner en cette assemblée. Je comprends que le débat puisse soulever beaucoup d'émotion mais, comme je l'ai dit, chaque parti aura l'occasion de faire connaître son point du vue sur la question.

Une fois que le député de Sudbury aura terminé son intervention, un autre député pourra répondre à ses observations avec une égale vigueur. A mon sens le député n'a pas soulevé la question de privilège et je ne dois intimer aucun ordre au député de Sudbury.

M. Jerome: Merci, monsieur l'Orateur, je vous remercie de la décision que vous avez prise. Il est vrai que nous siégeons à la Chambre en tant que députés élus sans qu'il soit tenu compte de nos antécédents personnels, de notre race, de notre religion, de nos croyances, de notre couleur ou quoi que ce soit. Nous sommes tous égaux et nous avons le droit de faire des remarques. J'ai essayé de faire comprendre que je reconnais que nous devons être reconnaissants envers ceux qui ont porté l'uniforme—je ne suis pas l'un d'entre eux—et qui nous ont permis d'élever nos enfants dans un climat de paix.

La nature de la législation se rapportant au ministère des Affaires des anciens combattants et surtout la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le programme de réadaptation, le programme d'éducation offert aux anciens combattants ainsi de suite sont bien connus et compris de tous les Canadiens. Quand des hommes sont dans des tranchées nous ne pouvons leur offrir de compensation en espèces ou en leur versant un salaire horaire; la moindre des choses est donc de leur offrir à leur retour des programmes qui leur permettront de se réadapter. Des milliers d'anciens combattants ont tiré profit des programmes de réadaptation, de recyclage et de bien d'autres. En outre, ils ont profité des avantages offerts aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants qui reconnaît que nous devons les aider, grâce aux fonds publics, à s'établir.

Les pensions des anciens combattants sont même basées sur des normes différentes de celles des autres lois sur les pensions. Elles diffèrent de tout autre genre de bien-être social que nous ayons et servent à payer une dette que nous ne pourrons jamais régler complètement. J'estime que la nature et les origines de cette loi sont très bien comprises de tous. Compte tenu de tout cela, je crois que nous devons accepter le fait que le but de la loi qui, en 1968, a fixé une date limite à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et qui a été débattue à la Chambre à l'époque, était également bien compris. La guerre était terminée depuis environ 25 ans, et la plupart des anciens combattants qui voulaient tirer profit de la loi l'avaient probablement fait. Il me semble que dans l'intérêt du bon ordre, au point de vue financier tout au moins,

le temps est venu de songer à fixer une date permettant de mettre fin au programme.

Comme je l'ai dit, la Chambre avait été saisie de cette proposition en 1968 et elle l'avait amplement débattue. Rien ne s'opposait alors en principe à la fermeture des livres dans des conditions raisonnables et ordonnées qui permettraient au pays de comprendre exactement quelle obligation il restait vraiment et quelle en était l'envergure. On lança donc le programme et invita les anciens combattants à s'y inscrire et à se rendre admissibles à un certificat leur donnant droit à tous les avantages prévus. Ledit programme fut l'objet d'une grande publicité et de renseignements diffusés dans les journaux et à la radio. Une grande partie de la population canadienne était au courant de cette date limite en 1968. N'importe quelle association d'anciens combattants pourrait aujourd'hui en attester. Les anciens combattants ont été dûment avisés de l'importance de cette date d'admissibilité, et elle a été annoncée suffisamment longtemps à l'avance.

● (1650)

Mais quel est le fond du problème aujourd'hui? Bien que l'on ait reconnu que les anciens combattants bénéficieraient de cette loi et que l'on en ait reconnu les avantages, de même que l'avantage, la sagesse et la volonté, à un moment donné de notre histoire, de fermer le grand livre des prestations accordées aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, nous en sommes arrivés aujourd'hui à une époque où, et cela se présente peut-être dans des cas isolés, une telle loi peut causer de grands problèmes à tel ou tel ancien combattant. Je vous parle en connaissance de cause parce qu'il y a certains anciens combattants de Sudbury, que je représente, qui se sont retrouvés en 1968 dans des maisons que possédaient l'International Nickel Company ou Falconbridge Nickel Mines, sachant fort bien que tant qu'ils travailleraient pour ces sociétés ils pourraient continuer à louer ces maisons à des prix très raisonnables, mais ne s'étant jamais imaginés un seul instant qu'on leur offrirait un jour de les acheter ou que, si elles étaient mises en vente, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne leur serait plus d'aucun secours. Peut-être est-ce dû au fait que les maisons sont fort petites, sur de très petits terrains, et qu'elles n'auraient jamais été reconnues dans le cadre du programme.

Cependant, ces deux situations ont changé. Si bien qu'il se trouve certains anciens combattants dont je me suis fait le porte-parole auprès du ministre et que je compte bien continuer à défendre, qui savaient fort bien, et je crois que c'est là la clé du problème, que l'échéance tomberait en 1968 et que la loi ne serait plus alors en vigueur; ils ont alors volontairement décidé de ne pas demander de certificat d'admissibilité à ce moment-là, parce qu'ils ne pouvaient pas prévoir les énormes changements intervenus en l'espace de cinq ans. Si ces anciens combattants—il s'en trouve environ 70 ou 80 dans Sudbury—n'ont pas pu entrevoir ces changements de circonstances dans cette plutôt brève période de temps, alors n'est-il pas tout à fait compréhensible, dans les limites de la raison que les rédacteurs de cette loi qui a été adoptée à ce moment-là, n'aient pas prévu des changements de circonstances de ce genre?

N'est-il donc pas raisonnable, comme dans le cas de toute loi qui peut venir à créer des inconvénients à la population, qu'en raison de cette loi qui a été légitimement conçue, débattue et mise en application pour jusqu'à une date limite qui fut bel et bien annoncée, et qui a accordé à tout ancien combattant la chance voulue pour obtenir un certificat d'admissibilité, qu'en dépit de toutes les précautions et les sauvegardes, et en pleine connaissance de la loi, certains anciens combattants déplorent aujourd'hui le fait de n'avoir pas présenté une demande de certificat d'admissibilité, alors que d'autres qui en ont fait la demande se trouvent dans une position où ils ne peuvent présenter leur certificats d'admissibilité avant le 31 mars pour un terrain en particulier, ainsi que l'exige la date limite?

Il s'agit d'un petit nombre de gens et, en fait, d'une chose bien différente des ennuis qui pourraient exister si une loi sociale était en cause. Si l'ancien combattant éprouve quelques difficultés et s'il est possible de les écarter, de les atténuer ou de passer outre à la loi pour aider ceux qui ont servi notre pays, soit en en étendant la portée, soit en étant plus généreux aux termes d'une nouvelle loi, je suis persuadé que tous les députés de quelque côté qu'ils soient voudraient que la chose se fasse.

Je sais que le ministre dont les états de service durant la guerre sont presque passés à la légende, états que ne peut surpasser quiconque à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre, le ministre, dis-je, est très conscient de la situation. Quoi qu'il en soit, les circonstances qui ont entouré la présentation de cette mesure en 1968, en imposant cette date limite du 31 mars, en ont fait une bonne mesure. Si j'ai décidé de participer à ce débat, c'est afin de dire que si un seul ancien combattant se sent lésé par suite d'une négligence ou d'un retard de sa part, nous devons reconnaître que nous ne serons jamais quitte envers lui, et que si nous pouvons convaincre le cabinet de la possibilité de prolonger en quelque sorte les avantages offerts aux anciens combattants, que ce soit par l'adoption d'une nouvelle mesure, une nouvelle interprétation de l'ancienne ou autrement, nous ne devons pas hésiter à le faire.

Quoi qu'il en soit, nous devons procéder avec ordre et surveiller l'ampleur croissante de ces demandes afin de veiller à la bonne gestion de ce ministère et des autres. Je termine, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: J'hésitais à interrompre l'honorable député, et je lui ai accordé du temps supplémentaire en raison de certaines interruptions, mais son temps de parole est maintenant terminé. A moins que la Chambre ne consente unanimement à le laisser continuer, je dois donner la parole à un autre député.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas unanimité.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai été très surpris de la véhémence avec laquelle le député de Sudbury (M. Jerome), qui vient de se rasseoir, a attaqué la résolution très simple et directe qui est à l'étude cet après-midi. Si je ne me trompe pas, cette motion tend à garantir les droits d'au moins 100,000 anciens combattants canadiens qui perdront certainement ces droits si l'on ne prend pas promptement des mesures pour reculer la date limite d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui arrive à échéance le 31 mars, soit dans environ deux semaines.

Comme d'autres députés l'ont indiqué cet après-midi, cette motion a été présentée parce que la Chambre a accepté à l'humanité qu'une motion demandant au gouvernement de prendre des mesures à ce sujet soit mise en délibération conformément à l'article 43 du Règlement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a félicité l'opposition officielle d'avoir présenté cette motion. Par conséquent, je trouve tout à fait incompréhensible que le

député de Sudbury attribue cette démarche à des motifs politiques.

Ce n'est certainement pas de l'électoralisme chez des députés surtout chez ceux qui sont des anciens combattants, que d'exprimer le vœu que les droits des anciens combattants soient prolongés conformément à une décision unanime exprimée en novembre dernier. Ce n'était pas seulement la volonté du Parlement, mais celle du peuple canadien et je suis sûr que ce dernier est encore de cet avis. Je le dis parce que depuis que je siège à la Chambre des communes, la charte des droits des anciens combattants reçoit l'appui unanime de tous les partis. A mon avis, ce n'est pas exagérer que de dire que la charte des droits des anciens combattants est presque aussi respectée que la Grande charte dans un autre domaine.

Tous les gouvernements que j'ai connus ont non seulement respecté la loi à la lettre aux termes de la charte des droits des anciens combattants, mais ils n'ont rien négligé pour s'assurer que la charte corresponde aussi à l'esprit de la loi. Je trouve donc étrange que nous devions pour la première fois forcer le gouvernement à agir dans ce domaine.

La motion de cet après-midi a pour but de forcer le gouvernement à prolonger la loi. Selon mon expérience personnelle qui remonte à 1951 et embrasse bien des gouvernements, c'est la première fois qu'il faut exercer une telle pression pour inciter le gouvernement à agir. Les députés rendent certes hommage aux hommes qui ont servi durant la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée et dont la contribution a considérablement accru le prestige de notre pays. Des porte-parole du gouvernement ont déjà signalé les améliorations apportées à la charte des anciens combattants par le gouvernement actuel, mais je tiens à préciser que là encore il a fallu arracher ces améliorations.

● (1700)

Jusqu'ici, les gouvernements ont toujours révisé automatiquement la charte des anciens combattants afin de la mettre à jour et de répondre aux nouvelles conditions. La motion à l'étude a pour objet principal d'indiquer au gouvernement que le temps nous semble venu d'apporter une nouvelle modification à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants afin de la rendre conforme au changement spectaculaire qui s'est produit, en ce qui concerne les logements, par exemple, dans notre pays. Qui aurait pu prévoir il y a cinq ans que le coût du logement atteindrait un niveau tel que non seulement les anciens combattants, mais aussi presque tous les autres groupes de Canadiens ne peuvent plus se payer un logement convenable? C'est pourquoi des pressions ont été exercées dans notre pays et au Parlement dans le but de faire admettre au gouvernement que la situation a changé et que cette motion reçoit un appui unanime, du moins de ce côté-ci de la Chambre. J'espère qu'elle recevra le même appui unanime du côté du gouvernement avant la fin de ce débat.

Le député de Labelle (M. Dupras) a dit qu'il était nécessaire de modifier la loi car les anciens combattants vieillissent. Nous avons déjà 55 ans et plus. J'ai été surpris de voir le ministre adopter la même position, dans son discours à la Chambre du 7 mars, en insistant sur le fait qu'il n'est plus nécessaire de réhabiliter nos anciens combattants. A mon avis, ce genre d'attitude a fait disparaître le bénéfice du doute qui est l'un des droits fondamentaux des anciens combattants de notre pays.

Outre les discussions sur la question de prolonger la date limite au-delà du 31 mars prochain, nous entendons dire de temps à autre à la Chambre qu'il y a un retard de 9,000 à 10,000 dans les demandes de pension. C'est parce que le gouvernement n'accorde pas automatiquement le bénéfice du doute aux anciens combattants. Ce bénéfice du doute a été l'un des droits et des privilèges fondamentaux des anciens combattants de notre pays.

A mon avis, dire qu'il n'est plus nécessaire de prolonger le programme de réhabilitation des anciens combattants, c'est se soustraire à l'esprit de la loi sur les allocations aux anciens combattants, connue comme la «pension d'équipement». Cela n'était pas prévu dans la première charte des anciens combattants, mais elle fut créée parce que l'on a admis que les anciens combattants de notre pays qui avaient combattu dans les tranchées de première ligne et avaient connu les souffrances du front, comme une vieillesse prématurée, souffraient d'invalidité qui n'était pas évidente en termes de blessure précise subie pendant le service.

On voulait, par cette mesure, s'assurer qu'aucun ancien combattant qui avait servi son pays avec distinction ne soit privé du nécessaire. C'est la raison pour laquelle le Parlement avait adopté la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je crois que c'est le même esprit qu'on retrouve dans la motion à l'étude cet après-midi. Je ne doute pas que le ministre en appuie le principe. J'attends avec impatience de l'entendre prendre part au débat. Il était presque debout tout à l'heure. Je ne sais pas pourquoi il a hésité à prendre la parole. J'aurais aimé l'entendre parler avant que le député de Sudbury (M. Jerome) teinte le débat de nuances politiques cet après-midi. J'espère que le ministre, qui est un ancien combattant distingué prendra la parole au nom du gouvernement cet après-midi et indiquera que c'est également le point de vue officiel. C'est la seule interprétation que nous pouvons donner au vote unanime pris en novembre dernier, aux termes de l'article 43 du Règlement. De toute évidence, le ministre a de la difficulté à persuader ses collègues sur ce point. Il n'y en a pas beaucoup à la Chambre cet après-midi, ce qui montre qu'on ne s'intéresse pas beaucoup à ce droit fondamental des anciens combattants.

Je dis au ministre que le coût d'un programme de ce genre est insignifiant à côté des dépenses astronomiques que prévoit le budget du gouvernement. Pourquoi devrait-on maintenant abandonner le programme? Il y a une pénurie de logements. Il y a de l'inflation et les coûts montent. Au lieu d'abandonner ce programme, je proposerais au gouvernement et au ministre de procéder comme l'ont a toujours fait les gouvernements, en modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour l'adapter aux conditions économiques et financières qui existent actuellement au Canada. A cette fin et parce que la date limite est imminente, il faudrait absolument reconduire celles de 1968 et de 1974. Nous pourrions même présenter une mesure, à cause de la crise actuelle du logement, pour permettre aux anciens combattants de rénover leurs maisons et s'assurer qu'ils sont convenablement logés, vu la hausse phénoménale des coûts. De toute évidence, il faudrait relever le plafond parce qu'il est au même niveau depuis près d'une décennie.

La réglementation des lotissements doit être harmonisée avec celle de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Au lieu de restreindre les droits des anciens combattants à cet égard, le gouvernement et le ministre feraient mieux d'apporter certaines des modifications que j'ai proposées cet après-midi. Qu'arrive-t-il aux quelque 150,000 anciens combattants qui n'ont pas profité des avantages de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants? Ils doivent bâcler leurs achats à cause de cette date limite. C'est là un des problèmes que soulèvent les lettres que j'ai reçues; on y explique que les anciens combattants contracteront des obligations qui, loin de les aider, constitueront des entraves, et tout cela parce que l'imposition d'une date limite les force à précipiter leur décision. Les vieux troupiers approchent de la retraite, le député de Labelle l'a rappelé. Pourquoi les priverions-nous du droit d'avoir une maison où finir leurs jours? Car c'est précisément l'un des droits que voulait garantir la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ils est possible qu'ils ne retournent pas à l'agriculture et ne soient pas des agriculteurs à plein temps ni même des petits exploitants, mais je suis persuadé que les députés conviendront avec moi que les besoins en logement ont décuplé à cause de la grave crise du logement qui sévit actuellement.

Un député a posé une question au représentant de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) sur les modifications apportées en 1959 par un autre gouvernement. Elles obéissaient à la nécessité de réorienter la loi parce qu'avec le vieillissement des anciens combattants la demande de terres diminuait. Mais par ailleurs, lorsque ces modifications ont été apportées, on a reconnu la nécessité d'offrir des logements et des terrains afin que les anciens combattants puissent être confortablement logés durant leur vieillesse. Un vote unanime eut lieu en vertu de l'article 43 du Règlement. Le Parlement s'était prononcé. La population du Canada se prononcera en termes non équivoques sur cette question à moins que le gouvernement ne soit disposé à accepter la motion dont la Chambre est aujourd'hui saisie.

● (1710)

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat et je tiens à déclarer en premier lieu que je compatis avec les anciens combattants et que je comprends tout autant que quiconque à la Chambre ou à l'extérieur.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Cardigan): Je n'ai certainement pas l'intention de faire la sourde oreille aux demandes des anciens combattants, et je ne cesserai de veiller à leurs besoins. J'ai passé l'année dernière et une partie de l'année précédente en tant que ministre chargé des anciens combattants. Je pense que la Chambre et le pays sont bien au courant de certaines des nombreuses mesures qui ont été appliquées et mises en vigueur pendant cette période.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Cardigan): Parmi mes nombreuses activités j'ai notamment visité les tombes de nos soldats morts en Europe et j'ai communiqué avec un grand nombre des membres de leurs familles, survivants au Canada. Ces contacts m'ont fait revivre de façon frappante les souffrances et les épreuves que nos anciens combattants, hommes et femmes, ont supportées, il y a un bon nombre d'années.

La motion que nous étudions aujourd'hui demande au gouvernement d'envisager la possibilité de prolonger le délai du 31 mars pour les anciens combattants ayant les qualités requises pour présenter une demande en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Au cas où l'on pourrait avoir des doutes à ce sujet je tiens à dire tout de suite que je suis prêt à m'y engager dès maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): S'agit-il seulement d'examiner la chose?

M. MacDonald (Cardigan): Depuis de nombreux mois j'étudie très attentivement avec des fonctionnaires de mon ministère les répercussions que pourrait avoir une telle prolongation et je puis vous assurer, comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, que j'ai soigneusement étudié toutes les demandes et les données pertinentes, y compris celles qui ont été fournies par la légion royale canadienne, mais je tiens à préciser que je suis prêt à réexaminer toute cette question en tenant compte des arguments présentés aujourd'hui. Si, après avoir étudié tous les témoignages, je peux conclure que le délai doit être prolongé, je suis prêt à recommander qu'on le fasse.

Dans les remarques que j'ai faites à la Chambre la semaine dernière, j'ai mis l'accent sur les nombreux avantages que le programme de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants avait octroyés aux anciens combattants depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale. Je ne pense pas qu'il me soit nécessaire de répéter aujourd'hui ces faits et ces arguments. Pour la plupart, ils ont déjà été cités de nouveau.

Toutefois, je tiens à faire remarquer à tous les députés que depuis que je suis devenu ministre des Affaires des anciens combattants, il y a plus d'un an, j'ai bien fait comprendre à tous les anciens combattants du pays que j'étais leur représentant au gouvernement fédéral et que j'avais l'intention de parler en leur nom et dans leur intérêt. J'ai certainement l'intention de respecter cette promesse.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Cardigan): Ceux d'entre nous qui sommes revenus de la Deuxième guerre mondiale et qui avons eu besoin d'aide pour reprendre notre place dans la vie civile, ont eu la chance d'obtenir cette aide du gouvernement canadien. A de nombreuses reprises le gouvernement fédéral a montré assez clairement qu'il avait l'intention de respecter la promesse qu'il avait faite à ceux qui étaient allés outre-atlantique pour défendre la liberté. A titre de ministre des Affaires des anciens combattants, et étant moi-même ancien combattant, je désire assurer aux députés de même qu'à tous mes camarades que le gouvernement actuel entend demeurer fidèle à ses engagements envers eux.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Cardigan): Je voudrais également ajouter une autre précision. Bien que la motion à l'étude ne réfère qu'aux terres destinées aux anciens combattants, certains pourraient y voir l'indice du désintéressement du gouvernement à l'endroit des anciens combattants. S'il y a un député qui discerne un tel sous-entendu dans la motion, qu'il sache qu'il est complètement dans l'erreur. Dans mon discours à la Chambre jeudi dernier, j'ai mentionné que le bill C-148, adopté en mars dernier, autorisait une hausse de 25 p. 100 sur les taux et plafonds des allocations de guerre aux anciens combattants pour les bénéficiaires célibataires et de 28 p. 100 pour les bénéficiaires mariés. En outre, le bill C-202, adopté en juin dernier, prévoyait une hausse de 24 p. 100 des taux de base prévus dans la loi sur les pensions. Je me permets également de rappeler aux députés que les dernières prévisions budgétaires du ministère des Affaires des anciens combattants pour 1974-1975 déposées à la Chambre, s'élèvent à 597 millions comparativement à 480 millions pour l'exercice en cours. C'est la preuve indéniable que l'engagement du gouvernement à l'égard des anciens combattants loin de diminuer ne fait que s'accroître.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Cardigan): Puisque cette question a fait l'objet d'une motion aujourd'hui, je suis très heureux d'écouter les interventions des députés. A la lumière de leurs commentaires, j'examinerai volontiers de nouveau toute la question et présenterai une recommandation en ce sens au gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, en tant que prédécesseur du ministre à la charge importante des Affaires des anciens combattants, bien que mon mandat ait été très court il y a déjà 12 ans, je voudrais d'abord préciser qu'aucun parti de la Chambre ne peut prétendre s'intéresser en exclusivité aux anciens combattants. Je tiens à préciser qu'aujourd'hui, il y a beaucoup moins d'anciens combattants à la Chambre qu'il y en avait il y a une dizaine d'années. Le temps a fait son œuvre. Cependant, je passerai volontiers là-dessus sauf pour dire—et je suis certain que j'aurai ici l'appui du ministre—que certains députés à la Chambre au moment où la loi est entrée en vigueur n'étaient qu'une lueur dans l'œil de leur père tandis que d'autres, alors jeunes membres de familles d'anciens combattants, étaient logés ou secourus grâce aux premiers effets de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'est pourquoi j'estime qu'ils ont les mêmes obligations et les mêmes intérêts pour cette question. Je regrette que nous ayons dû avoir recours à un jour réservé à l'opposition prévu par le Règlement pour que la question soit tranchée par un vote, vu la nature urgente du délai, fixé au 31 mars.

● (1720)

Il reste 14 jours ouvrables avant cette date limite, date à laquelle les anciens combattants, ayant reçu préavis en 1968, doivent remplir leur demande. C'est-à-dire que, dans de nombreux cas, ils doivent détenir un titre de propriété pour le terrain qu'ils ont avant de pouvoir remplir leur demande. Malheureusement, j'ai entendu dire par certains qu'ils rencontraient beaucoup de lenteur administrative à cet égard dans certains bureaux chargés de faire appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'espère que ces allégations sont fausses, car je crois que la Chambre réprimanderait sévèrement les fonctionnaires chargés de faire appliquer cette loi qui tenteraient, d'une façon ou d'une autre, de faire traîner les choses en longueur jusqu'à ce que ce délai expire et que les demandes deviennent périmées.

Comme je l'ai dit, j'espère que ces allégations sont fausses, mais je les ai entendues. C'est ce que pensent de nombreux anciens combattants. J'ai reçu des appels téléphoniques à propos de ces allégations.

Une voix: Combien, Marcel?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il y a au moins six personnes qui m'ont appelé aux cours des dernières semaines. J'ai fait de mon mieux pour apaiser leurs craintes parce que je n'ai pas eu la même expérience avec les fonctionnaires chargés d'appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'en connais beaucoup et je pense qu'ils seraient les derniers à agir ainsi. On a créé cette impression cependant. Voilà la difficulté.

Le ministre dit qu'il promet d'examiner la question. Bonté divine, monsieur l'Orateur, je pourrais lui envoyer chaque jour une lettre, reproduisant les lettres que je lui envoie sur le sujet depuis un an et demi, et il examinerait encore la question. Cela ne servirait absolument à rien à l'ancien combattant par ailleurs admissible. Je m'excuse de devoir dire au ministre qu'il a prononcé cet après-midi des paroles vides de sens, du moins en ce qui concerne le but de cette motion. La motion dit . . .

M. Lewis: On y réclame des mesures. Lisez la motion.

M. Lambert (Edmonton-Ouest):

Que la Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas reporté . . . et demande au gouvernement . . . de prendre des mesures immédiates . . .

Je veux dire:

. . . d'envisager la prise de mesures immédiates . . .

M. Lewis: D'envisager la prise de mesures immédiates.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): D'accord, mais le ministre n'a rien promis. Cela ne concorde pas avec les observations du représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. Railton: Le ministre a examiné la question.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre regrette également que la prolongation n'ait pas été accordée.

M. Railton: Relisez son discours.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Si vous voulez, je ferai consigner au compte rendu une lettre qui m'a été envoyée par le ministre le 17 janvier, et dans laquelle il écarte de nouveau la question.

M. Railton: Nous sommes le 12 mars.

M. Dinsdale: Et toujours rien.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Est-ce la conversion de Paul sur la route de Damas, je le demande au vaillant député de Welland (M. Railton)?

M. Railton: J'ai vu une grande lumière. Quel dommage que vous ne l'ayez pas vue!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Voilà qui est remarquable. Nous n'assisterons donc pas à une conversion. Je ne serai pas satisfait du ministre si le 1er avril, il prend la

parole à la Chambre pour annoncer: «Poisson d'avril! J'ai examiné la question, et je ne veux pas prolonger le délai».

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le ministre invoque-t-il le Règlement?

M. MacDonald (Cardigan): Je voudrais simplement poser une question au député. Il cite des lettres que j'ai écrites avant de faire ma déclaration à la Chambre. Voici ce que j'ai à lui dire: Monsieur, si avec l'expérience que vous avez acquise à la Chambre vous ne pouvez rien trouver de mieux à dire que «Poisson d'avril!», je pense alors que vous feriez mieux de vous dégourdir.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je sais fort gré au ministre de son rappel au Règlement. Voici la lettre qu'il m'adressait le 17 janvier:

La présente se rapporte à votre lettre du 4 décembre 1973 dans laquelle vous demandiez que l'on songe à prolonger la date limite fixée au 31 mars 1974, après laquelle les anciens combattants ne pourront plus présenter de demandes aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Le même genre de recommandations ont été faites à la Chambre par M. Jack Marshall les 6 novembre et 4 décembre 1973. Je vous assure que la réponse que j'ai donnée dans chaque cas reflète la conclusion à laquelle j'en suis arrivé après avoir étudié la question attentivement—et j'estime qu'il y a peu à ajouter à mes remarques qui se trouvent respectivement aux pages 7605 et 8423 du hansard.

S'il y a une date limite, il est inévitable que ce sera toujours un inconvénient pour quelqu'un. Or, il s'agit ici d'un programme d'établissement qui, comme les deux autres, avait pour but d'aider les anciens combattants à se réadapter après la guerre et non à la retraite.

Le 31 mars prochain, près de 30 ans se seront écoulés depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. En rattachant cette période au but de la loi et en tenant compte des arrangements qui ont été en vigueur pendant de nombreuses années j'estime que tous les intéressés ont eu amplement le temps de faire une demande.

J'apprécie l'intérêt que vous portez à la question et je regrette de ne pas être convaincu que les dates limites fixées par le Parlement il y a neuf ans pour supprimer peu à peu les prêts consentis aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ont besoin d'être modifiées.

Il y a moins de deux mois de cela. J'ai d'autres lettres du même genre du prédécesseur du ministre qui indiquent que le ministère a adopté une ligne de conduite et qu'il n'a pas l'intention de modifier sa position.

J'ai entendu parler de mesures semblables s'appliquant aux anciens combattants qui ne résident pas au Canada et à l'allocation aux anciens combattants. Le gouvernement devait toujours étudier la question. Où sont ces hommes aujourd'hui? Ils sont dans la même situation qu'ils étaient il y a trois ou quatre ans. On n'est pas très souple à ce sujet. Je n'aime pas devoir le dire.

Une voix: Vous allez nous faire pleurer.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le député dit que je vais les faire pleurer. Quand nous parlons de ce qui touche les anciens combattants, n'oublions pas ce qu'ils ont accompli. Je n'étais pas ancien combattant de profession, monsieur l'Orateur, mais certaines gens semblent oublier, s'ils ne l'ont jamais su, qu'il ne s'agit pas d'un engagement temporaire.

Réadapter un ancien combattant n'est pas un engagement temporaire de cinq ans ou dix ans. Le parachutiste qui avait 22 ans en Corée, où est-il actuellement? Il servira encore pendant des années dans les forces armées du Canada. Croit-on que ces hommes auraient dû quitter le service militaire? Mon Dieu, si les anciens combattants de la seconde guerre mondiale et de la guerre de Corée avaient demandé à être démobilisés, nous aurions peut-être actuellement à peine 30,000 hommes et je ne suis pas persuadé que certains vis-à-vis en seraient satisfaits.

Chose certaine, ces hommes ont des droits autant que moi. Ils en ont autant que n'importe quel autre ancien combattant qui a pu faire valoir tous ses droits. Ils n'ont pas fixé de date limite à la durée de leur service. Ils n'ont pas fixé de délai à leur exposition au danger au service de leur pays. Non. Pourquoi le ferions-nous? Pourquoi agir ainsi pour des raisons d'ordre administratif ou de mise au point? On prétend que le programme est en voie d'élimination. Le montant maximum des hypothèques n'a pas été modifié. C'est manquer tout à fait de réalisme que de demander à un ancien combattant d'acheter la moitié d'une acre dans une ville. Quelle chose ridicule et absurde! Étant donné la valeur des terrains, la plupart des anciens combattants ne peuvent même pas faire un premier versement pour l'achat d'un terrain.

● (1730)

Soit dit en passant, il y avait près de 100,000 hommes admissibles en 1968 dont la demande doit être approuvée au 31 mars 1974, et elle ne le sera peut-être pas. Il ne pourra y avoir de paiements hypothécaires après 1977, mais il y a des masses d'anciens combattants qui ne seront pas libérés avant 1976 ou 1977. Qui parmi nous dira à un militaire qui avait 22 ou 23 ans en Corée: «Je regrette, mais l'engagement que le Canada avait pris envers vous a été abrogé aux termes de la loi. Aux termes d'une loi de prescription, vos droits sont périmés, même s'ils étaient formels, parce que vous avez servi votre pays. Nous allons appliquer maintenant cette loi de prescription»? Tout ce que je puis dire, monsieur l'Orateur, c'est que le procédé est honteux. Il n'y a pas un argument administratif qui vaille, même si seulement une douzaine d'hommes étaient en cause.

Je connais l'administration intéressée. Je suis ici depuis assez longtemps pour le savoir; mais monsieur l'Orateur, songez aux droits de ces chommes. Aurions-nous dû leur dire, d'abord, que notre gratitude était limitée, qu'au bout d'un certain temps, et même s'ils avaient servi leur pays sans interruption, ils seraient privés de leurs droits? Je ne puis l'accepter. Il n'y a aucun moyen de le faire accepter par la grande majorité des Canadiens.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a rappelé avec éloquence l'obligation du Canada envers ses anciens combattants. Des députés l'ont consignée au compte rendu. Le Corps canadien, la Légion royale canadienne et nombre de lettres adressées aux députés, ainsi que les instances personnelles d'anciens combattants, tous, d'une manière ou d'une autre, s'accordent à dire qu'il faut reporter cette date limite. J'aurais espéré que nous aurions pu faire bien davantage. J'ai l'intention bien arrêtée de demander beaucoup plus. Je n'entends pas cesser de demander que le plafond des hypothèques soit relevé. Cela ne coûterait rien au gouvernement. En outre, je demande que la valeur maximum des terrains soit modifiée et que toutes les restrictions actuelles soient examinées, afin que nous puissions accorder aux anciens combattants admissibles des avantages équivalents à ceux qu'ils ont déjà reçus.

Nous savons que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants avait pour but de fournir des maisons aux militaires au temps où celles-ci étaient bien difficiles à trouver. Bien souvent, il n'y en avait tout simplement pas. Qu'en est-il aujourd'hui? Les maisons sont inaccessibles à la majorité d'entre eux. Il en existe bien sûr, mais elles sont beaucoup trop chères pour eux. Devront-ils manger de la brioche de Marie-Antoinette, s'ils doivent se

passer de pain? Voilà, je pense, où ce programme achoppe et pourquoi nous devons le modifier. Peut-être cela nous coûtera-t-il quelques dollars. Nous devons absolument relever le montant des hypothèques et lever les restrictions quant à la hausse si nous voulons que ces hypothèques soient à la portée des anciens combattants. Le vétéran remboursera. La Couronne n'aura rien à payer. Il n'y a pas l'ombre d'un gain à faire tant qu'il s'agit de l'ancien combattant. Pourquoi donc n'allons-nous pas de l'avant et ne laissons-nous pas le vétéran, qui le veut et qui le peut, obtenir ce qui lui revient de droit?

Comme vous le savez, des sergents, des sergents-majors, des capitaines et des majors ont débuté comme simples soldats ou comme aviateurs. Bon nombre d'entre eux ont avancé et ont été promus. Ils ont donné leur vie pour leur pays. Un grand nombre ont servi pendant la guerre, ce qui leur donne des droits aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Va-t-on les en priver simplement sous prétexte que la guerre est terminée depuis 30 ans? Qu'ont fait ces hommes entre-temps? Nous ont-ils été à charge? C'est peu vraisemblable. Et que dire des épouses ainsi que des familles des militaires déplacés tous les trois ans et qui doivent vivre dans des logements familiaux ou de l'économat comme on dit euphémiquement. Ils vivent des vies dures et pénibles et ne peuvent jamais se dire: «C'est ma maison». Maintenant nous faisons volte-face pour dire à bon nombre d'entre eux: «Mais vous ne pouvez pas avoir de maison.» Voilà le résultat de ce que le gouvernement a fait, monsieur l'Orateur. J'espère que le ministre lira mon discours.

M. MacDonald (Cardigan): Sans faute.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): A mon avis, j'ai assez montré pourquoi ce changement ne devrait pas se faire. Le ministre est un ancien combattant. Il reconnaîtra sûrement que nous avons raison. Il s'agit maintenant pour nous de convaincre ses collègues du cabinet. Voilà qui sera plus difficile. Ils ne comprennent pas le problème comme lui.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député me remercie de lui avoir signalé que son temps de parole est expiré. Il peut continuer, mais du consentement unanime de la Chambre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non merci, monsieur l'Orateur.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en écoutant les propos du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), je me suis demandé s'il avait lu attentivement la motion présentée au début de la journée et exposée avec tant de vigueur par les porte-parole de son parti. Elle dit ceci:

> Que la Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas reporté la date limite du 31 mars 1974 prévue par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et demande au gouvernement d'envisager la prise de mesures immédiates en vue de reporter cette date limite.

Le ministre—je pense que la chose doit être dite en toute simplicité—a changé d'avis. Jeudi à la Chambre, prenant la parole à l'occasion du débat sur l'Adresse, il a dit qu'après avoir réfléchi sur la question, il en était venu à la conclusion qu'il ne fallait pas donner suite à la décision réclamée par des députés de tous les partis. Je souligne que des députés de tous les partis ont exposé leurs vues, tout comme on vient de faire des interventions partisanes. Je fais ici allusion au député de Sudbury (M. Jerome) et au député d'Edmonton-Ouest, qui se sont adonnés à ce que je considère, dans les circonstances, comme une rhétorique inutile et partisane.

En tout cas, le ministre en est venu à la conclusion la semaine dernière qu'il ne pouvait pas accorder cette prolongation souhaitée par de nombreux députés de tous les partis. Il a déclaré bien franchement aujourd'hui qu'il avait écouté les propos des députés de tous les partis exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision. Il a incontestablement promis aujourd'hui que le gouvernement acquiescerait à cette demande. C'est un des principes fondamentaux de la démocratie parlementaire que de pouvoir atteindre le but que nous avons atteint aujourd'hui, c'est-à-dire que les représentants à la Chambre des communes puissent provoquer, par leur vote, et cela va de soi, un changement ou une nouvelle orientation de la part du gouvernement; c'est là le propre de la démocratie parlementaire.

● (1740)

Je dis bien franchement que si mon parti a pu appuyer le gouvernement actuel dans bon nombre de décisions bien précises, c'est justement parce que ce gouvernement était disposé à modifier sa façon de penser.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: J'entends les conservateurs qui rient à ma droite. Je parle sérieusement. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de rire de la chose. Si eux ou mon parti formait un gouvernement minoritaire, j'espère que nous aurions un gouvernement tout aussi responsable.

Au lieu de critiquer vivement le ministre,, comme le député d'Edmonton-Ouest vient de le faire, pour avoir accédé aux exhortations du motionnaire, de son parti et du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dont la motion de novembre dernier a été reprise aujourd'hui, nous devrions dire que le gouvernement a reconnu la sagesse de la chose. Au cours de récents débats, les membres du parti conservateur ont dit que le gouvernement avait adopté nombre de leurs politiques. Ils devraient s'en réjouir au lieu de le lui reprocher.

Certains membres de mon parti appartiennent à des associations d'anciens combattants. D'autres, non. Fondamentalement, cela n'a rien à voir. Le problème, c'est de décider si nous avons le devoir de rendre justice aux hommes et aux femmes qui ont servi dans nos forces armées. Plusieurs membres de mon parti ainsi que d'autres partis ont fait des démarches auprès du ministre, non seulement pour prolonger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants pendant une période limitée, mais pour la prolonger indéfiniment. Je vais dire quelques mots à ce sujet. Ce qui était bon pour les hommes et les femmes qui ont risqué leur vie sur les champs de bataille pour sauvegarder l'intégrité de notre nation devrait leur être offert pour le reste de leur vie. Ils devraient jouir des avantages prévus par cette loi. Il n'y a aucune raison valable de fixer une date limite à cette loi.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: S'ils ont mérité ces avantages pour leurs actes ou parce qu'ils ont risqué leur vie, et si ces avantages leur ont été accordés pour cette raison, le gouvernement du Canada n'a pas le droit de les leur supprimer après tant d'années. En fait, c'est un droit qui doit leur rester pour le reste de leur vie.

Je pense d'autre part qu'il est nécessaire d'améliorer la loi. Lorsque le ministre aura terminé son étude, je l'exhorte à prendre une décision positive. J'espère que la loi ne sera pas simplement prolongée sous sa forme actuelle, mais qu'elle sera également améliorée conformément aux propositions de l'Association du Corps canadien, de la Légion, d'un certain nombre d'organismes et de députés.

J'aimerais faire une proposition qui n'a pas encore été faite dans le cadre de ce débat. Toute disposition de la loi s'appliquant aux anciens combattants de la Seconde guerre mondiale devrait s'appliquer aux membres des forces chargées du maintien de la paix au Moyent-Orient ou à Chypre. En fait, elle devrait s'appliquer à tous les membres des forces armées canadiennes, passés ou à venir, tant que ces derniers sont prêts à risquer leur vie pour protéger notre pays et défendre ses opinions.

En terminant, j'accueille avec plaisir l'engagement pris par le ministre envers la Chambre, selon lequel le cabinet étudiera sérieusement la possibilité d'accorder une prolongation. J'ose espérer que cette étude se fera prochainement, que la décision sera favorable et que nos anciens combattants obtiendront leur dû.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de participer à ce débat et aussi de prendre la parole après le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) qui, si j'ai bien compris et qu'il me rectifie si j'ai tort, a l'intention de s'opposer à la motion. Je déduis de ses déclarations qu'il va voter contre la motion. Si j'ai mal compris, qu'il me le dise. Il me plaît de voir qu'il se contente des propos du ministre. Il manifeste ainsi une acceptation facile des positions du gouvernement, ce que mon parti n'a pas été disposé à faire à l'occasion. Je crois le ministre en tant que personne. En lisant entre les lignes de ses déclarations faites ici et ailleurs, je suis convaincu qu'il aimerait sincèrement pouvoir accepter notre motion.

Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) voudrait vraiment pouvoir entrer à la Chambre et déclarer que ses collègues du cabinet l'ont autorisé à annoncer sans ambages qu'ils présenteront une mesure tendant à supprimer l'odieux article de la loi ainsi que l'échéance. Cependant, il n'a pas pu le faire. Il n'a pas donné aucune assurance équivoque ou catégorique, bien qu'il ait facilement contenté mon collègue d'Oshawa-Whitby. Je crois que le compte rendu en témoignera.

Qu'est-il donc de la motion? Elle n'est pas rédigée en termes lapidaires comme nous aurions pu le faire. Elle n'est pas, comme l'a déclaré le député de Sudbury (M. Jerome), une motion qui fait appel aux aspects politiques d'une très grave question. Aujourd'hui, notre représentant à la Chambre a déclaré, comme nous l'avions déjà fait, que nous regrettions que le gouvernement n'ait pas pris les mesures recommandées par notre parti et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour supprimer la date limite. C'est l'attitude que nous avions adoptée. Nous demandions de le faire, nous déplorons que le gouvernement n'ait pas agi.

[M. Broadbent.]

C'est sans doute la dernière occasion qui se présente de reculer l'échéance au profit des anciens combattants au Canada. Où est l'aspect politique? Si nous n'avions pas présenté une telle motion, nous aurions failli à notre devoir. C'est pourquoi nous sommes ici. Je suis moi-même ancien combattant. Je n'ai pas de conflit d'intérêts parce que je n'étais pas admissible avant 1968 et je n'ai pas l'intention de présenter de demande. Cependant, à titre d'ancien combattant, je comprends les sentiments de mes camarades.

Cela dit à propos de la motion, quelle est maintenant la situation? Diverses motions ont été présentées par mon collègue de Humber-Sainte-George-Sainte-Barbe (M. Marshall) et d'autres députés. Le 9 novembre 1973, un de mes collègues a présenté une motion comme dernière tentative pour attirer l'attention sur cette question. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a également tenté de persuader le gouvernement d'agir et la Chambre a accepté la motion à l'unanimité. C'était le mieux que nous pouvions faire à cette occasion.

● (1750)

Mon honorable ami d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a produit une lettre du 17 janvier de cette année dans laquelle le ministre disait qu'il ne pouvait accéder à la demande contenue dans la motion approuvée unanimement par la Chambre. Le 11 janvier, juste avant l'ajournement, le ministre a dit qu'il réétudierait la question, mais de toute évidence, entre le 11 et le 17 janvier, il a pris une décision irrévocable.

S'il fallait autre chose pour nous convaincre que c'était là la position du gouvernement, une position que le ministre a malheureusement été obligé d'adopter, il me suffirait de me reporter au discours qu'il a prononcé le 7 mars. Je n'étais pas à la Chambre lorsqu'il l'a prononcé mais je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt. Le ministre a donné chacune de ces raisons avec beaucoup de soin et de logique. Il a terminé en se disant convaincu qu'il ne pourrait prolonger ce délai conformément aux demandes des associations d'anciens combattants et de la Chambre. C'est la dernière fois que le ministre a pris nettement position. Le seul recours qui nous restait était de présenter la motion à l'étude et qui est formulée en termes que je juge modérés.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre dit qu'il comprend le point de vue exprimé dans la motion et aimerait bien l'appuyer. De toute évidence, il ne le fera pas. Je le mentionne parce que, le 4 mai 1970, le député avait présenté une motion demandant au gouvernement d'envisager une augmentation immédiate et appréciable du montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse et des pensions et allocations d'anciens combattants, et à la Chambre de prendre d'autres mesures encore pour améliorer la qualité de vie de tous nos citoyens âgés et à la retraite. Il s'en était suivi un débat de procédure. Je suis certain que Votre Honneur, aidé par les conseils de vos adjoints, en raison de l'attention minutieuse que vous accordez toujours aux détails, a étudié cette question et connaît les citations pertinentes. Au cours de ce débat, le député avait dit:

> C'est de propos délibéré que j'ai évité de dire: «La Chambre blâme le gouvernement» pour ceci ou cela, sachant qu'il est souvent arrivé, au cours des années, que des motions de défiance, surtout quand il s'agissait de motions de subsides dont l'opposition a voulu modifier les termes par la suite, de façon à les rendre acceptables au gouvernement, aient perdu leur caractère de défiance.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre savait ce que cette motion signifiait. Et, dans les circonstances où cette motion avait été libellée, nous avions ces considérations, ainsi que d'autres, présentes à l'esprit en la rédigeant. Si le ministre est autorisé à décider de supprimer cette date limite, qu'il prenne position et vote en faveur de la motion. Qu'il persuade ses collègues de voter en faveur de la motion.

Une voix: Allons donc!

M. Baldwin: Que les membres du NPD, qui sont assis là désespérés et confus—ils ont déjà tenu une demi-douzaine de caucus pour décider de leur vote—se lèvent et se prononcent en faveur de la motion. Pas un seul membre de ce monstre composé de ces deux partis n'a eu le cran de dire: Nous approuvons et nous appuierons cette motion. A mon avis, cela illustre la malhonnêteté et la fraude politique du gouvernement et de ses alliés tapis à ma gauche.

S'il y a malentendu politique il a été introduit par les députés de Sudbury, de Labelle et d'Oshawa-Whitby. Notre motion était tout simplement motivée par le désir d'aider les anciens combattants qui perdront des avantages dans quelques jours. Nous sommes le 12 mars. Il ne reste que 19 jours; 14 comportent des séances dont 6 ou 7 sont consacrées à l'opposition. Je n'ai pas reçu l'autorisation de mon parti pour dire ceci, mais je crois que mes amis m'appuyeraient si je déclarais que nous sommes prêts à renoncer à une ou deux journées de l'opposition si le ministre se levait pour dire qu'il est prêt à présenter une loi sur les terres destinées aux anciens combattants reflétant la motion que mon collègue a présentée.

Des voix: Bravo!

Une voix: La belle affaire!

M. Baldwin: Si le NPD peut admettre la politique que le ministre a malheureusement été forcé d'adopter, il n'y a pas beaucoup d'espoir pour la Chambre.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, quand l'horloge m'a interrompu à 6 heures, j'en étais à me demander, préoccupation des plus intéressantes, pourquoi mes amis à ma droite sont si satisfaits de la déclaration du ministre aujourd'hui. Permettez-moi d'entrer dans les détails. Qu'a dit le ministre? Il a dit que le gouvernement examinerait la possibilité de prolonger le délai après le 31 mars. Cela est inacceptable à nos yeux, monsieur l'Orateur. Inacceptable à nos yeux comme à ceux des anciens combattants du Canada

Le ministre a également dit: «Je suis prêt à réexaminer toute cette question en tenant compte des arguments présentés aujourd'hui ... après avoir étudié tous les témoignages ... » Cela non plus n'est pas satisfaisant à mes yeux, monsieur l'Orateur, pas satisfaisant non plus pour mon parti ni pour les vétérans canadiens, même si cela paraît acceptable à mes amis à ma gauche qui, depuis le début de la législature actuelle, ont renoncé à leurs grands principes de naguère et, sur le plan de la politique, pratiquent l'opportunisme à outrance. C'est peut-être acceptable à leurs yeux, mais ce ne l'est pas aux nôtres.

Qu'a dit le ministre à part cela? Voici, je pense, ses dernières paroles, d'après lesquelles nous devons juger de sa promesse. Il a dit: J'examinerai volontiers de nouveau toute la question et présenterai une recommandation en ce sens au gouvernement». Quelle sorte de recommandation, monsieur l'Orateur? Que va faire le ministre?

La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui, sous sa forme actuelle, n'est peut être pas celle que nous aurions aimé proposer. Toute rédaction à ses limites. Mais à bien relire notre motion, on y voit que nous regrettons que le gouvernement ne se soit pas montré disposé à prolonger le délai prescrit et que nous voulons qu'il prenne immédiatement des dispositions à cette fin—pas aujourd'hui ni demain, mais séance tenante. Cela ne peut signifier qu'une chose. C'est que le ministre, et sinon lui quelque autre ministre responsable, doit nous promettre la présentation d'une mesure législative pour remédier à la situation.

Cet engagement doit être clair et catégorique. Le gouvernement doit présenter une mesure législative à cette fin. Je ne puis le faire moi-même en tant que député, ni les membres de mon parti. Seul un membre du cabinet peut présenter une mesure pour reculer la date limite et nous voulons que le gouvernement s'engage à le faire. Nous ne serons pas satisfaits s'il ne prend pas cet engagement.

Les propos que le ministre a tenus aujourd'hui doivent être lus à la lumière de ce qu'il a dit il y a à peine cinq jours. Quand il a parlé à la Chambre il y a cinq jours, il lisait calmement un discours rédigé d'avance après plusieurs mois de méditation et de réflexion à ce sujet. A ce moment-là, il n'était pas sous la contrainte comme aujourd'hui, et le gouvernement non plus. Sa déclaration de jeudi dernier était la déclaration prudente, raisonnée et calculée d'un représentant du gouvernement. J'aimerais me reporter à un passage de la déclaration du 7 mars du ministre, qui figure aux pages 304 et 305 du hansard:

> Presque neuf ans se sont écoulés depuis qu'on a fixé ce délai. On a bien fait connaître cette date limite. Mon opinion est donc que les anciens combattants vraiment intéressés à se prévaloir de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants aux fins prévues par la loi ont eu amplement le temps de le faire. Pour ainsi dire tous les anciens combattants qui ont obtenu un certificat de qualification prévu aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants avant la date limite du 31 octobre 1968, avait déjà utilisé les avantages autres que ceux prévus par cette loi.

Le ministre a terminé en disant:

> Le 11 janvier dernier, comme on peut le lire à la page 9281 du hansard, j'ai déclaré que si suffisamment de renseignements me portaient à croire que cette date limite devrait être changée, je ferai une recommandation dans ce sens au gouvernement. Je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, que j'ai soigneusement étudié toutes les demandes et les données pertinentes, y compris celles établies par la Légion canadienne dans l'enquête qu'elle a effectuée en décembre dernier. Rien ne me permet de conclure qu'il soit opportun de faire cette recommandation.

Voilà la déclaration froidement calculée, prudente et réfléchie du porte-parole du gouvernement. Comparez-la aux mots ambigus que le ministre a employés aujourd'hui. Je m'excuse d'employer ces qualificatifs à propos du ministre car je crois que si cela lui avait été possible, il n'aurait pas choisi au nom du gouvernement les termes ambigus et limités qu'il a utilisés aujourd'hui et qui ne peuvent faire espérer à la Chambre ou aux anciens combattants que la date limite sera reportée.

● (2010)

Nous ne pouvons l'accepter et nous insistons pour nous prononcer sur cette motion à moins que le gouvernement n'indique son intention de faire quelque chose. Je ne pense pas qu'il le fera car le président du Conseil privé (M. MacEachen) a insisté pour écrire ces mots pour le ministre après ces relations—et j'utilise ce mot dans le meilleur sens du terme—entre les deux parties. Il y a eu beaucoup d'échanges entre le gouvernement et le NPD. Tous deux savaient ce qui serait dit et ces mots ont été choisis pour tirer d'embarras mes amis à ma gauche. Ils se croient tirés d'embarras, mais quand ce sera fini, ils seront cloués au pilori.

Si la Chambre a encore un peu de moralité politique et de décence, quelqu'un du côté du gouvernement va se lever avant la fin de ce débat et assurer aux Canadiens de façon claire et catégorique qu'une loi sera présentée pour reporter cette date limite. C'est tout ce qu'il faut faire et ce sera accepté. Si le gouvernement ne le fait pas, je lance à mes amis qui siègent là-bas avec tant de suffisance, le défi de voter avec nous et d'obliger le gouvernement à accepter cette motion. Apparemment, ils ne s'intéressent nullement aux anciens combattants. Ou plutôt je devrais dire qu'ils ne témoignent aucun intérêt pour nos anciens combattants à moins qu'ils se déclarent, avant la fin de ce débat, prêts à voter avec nous pour obliger le gouvernement à accepter la motion.

Il y a des limites à ce que peuvent faire des députés ou l'opposition. Jour après jour, session après session, le député de Humber-Saint-George-Sainte-Barbe et d'autres membres de mon parti qui ont été nos porte-parole pour les affaires des anciens combattants, de même que le député de Winnipeg-Nord-Centre et des députés du parti créditiste, ont présenté des motions semblables à celle-ci demandant qu'on fasse quelque chose. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est montré assidu, à cet égard, mais il n'a pas été le seul. Toutefois, le gouvernement a invariablement rejeté nos motions et refusé de nous accorder ce droit, si bien que nous n'avions pas d'autre choix que de présenter cette motion en ces termes pour établir exactement ce que le gouvernement allait faire. A dix heures moins le quart, la Chambre, ses députés, les Canadiens et surtout les anciens combattants, vont tous savoir quelle est sa position et celle du NPD à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire au député de Peace River (M. Baldwin) que les anciens combattants, à voir ce qui se passe ici aujourd'hui, sauront que le parti conservateur n'hésite pas à utiliser à des fins politiques la question de l'aide qui leur est accordée. Voilà ce que pourront constater les anciens combattants.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

[M. Baldwin.]

M. Lewis: Le député soutient que les néo-démocrates doivent, s'ils se préoccupent vraiment des anciens combattants, appuyer les conservateurs pour entraîner la défaite du gouvernement. Mais bien sûr, cela voudrait dire que toute cette hypocrisie dont ils parlent se réaliserait vraiment, car le 31 mars passerait et ce serait la fin de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants; et où serait-elle, l'aide pour les anciens combattants?

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est de la malveillance.

M. Lewis: Imaginez! laisser entendre que si nous nous souciions vraiment des anciens combattants, nous voterions de façon à provoquer la dissolution du Parlement de sorte qu'aucune mesure ne puisse être prise à temps pour proroger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'est ce qu'ils décrivent comme une action favorable aux anciens combattants. En fait, le député a dit, j'ai noté ses mots, que si les néo-démocrates se préoccupaient réellement des anciens combattants, ils voteraient de façon à obliger le gouvernement à faire ce qu'on lui demande. Comment peut-on dire une chose pareille. Quel gouvernement serait en place le 31 mars si nous appuyions la motion de censure des conservateurs entraînant la chute du gouvernement?

Une voix: Vous êtes en train de vous rétracter.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Les députés savent certainement que le Règlement est clair là-dessus: un seul député a la parole à la fois et il est le seul qui puisse s'adresser à la Chambre. Je vous prie donc de respecter l'ordre.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous avez entièrement raison, mais le député, pour qui j'ai énormément de respect, n'a pas le droit de mal prendre mes paroles. J'ai le droit, en vertu du Règlement, de faire le commentaire que j'ai fait et il ne devrait pas mal interpréter ce que j'ai dit. J'ai dit que s'ils voulaient manifester leur intention de se prononcer sur cette motion, il ne fait aucun doute que le gouvernement reconsidérerait sa décision et qu'il ferait quelque chose.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, plus le député explique l'inexplicable, plus il s'empêtre. Quelle garantie a-t-il, lui ou quiconque, que si nous nous prononçons pour faire tomber le gouvernement, il sera possible de faire quelque chose après? Par ailleurs, monsieur l'Orateur, je prierais le député envers qui j'ai eu beaucoup de respect pour son intégrité jusqu'à ce soir, et il peut m'avoir fait quelque peu changer d'avis ce soir, de lire la motion proposée par son parti. Que demandent-ils dans cette motion qui indique que la Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas prolongé au-delà du 31 mars 1974 les délais d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants? Que dit la motion après cela? Elle demande au gouvernement d'envisager la prise de mesures immédiates en vue de reporter cette date limite. Cette motion n'indique pas que «nous pressons le gouvernement de prendre des mesures immédiates». Elle ne dit pas cela du tout. Si elle l'avait précisé, la situation aurait pu être différente pour le gouvernement ce soir. Ce que l'opposition demande dans cette motion, c'est que le gouvernement prenne des mesures immédiates plutôt que ces mesures-là.

Quel était l'objet de cette motion? En écoutant l'excellente et très émouvante intervention du député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), j'ai cru comprendre qu'il souhaitait convaincre le gouvernement d'accepter la suggestion qui envisage la prise de mesures. C'est ce dont il était question dans son exposé, et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a, dans son discours, exhorté le ministre à accepter la proposition présentée dans la motion, à savoir d'envisager la prise de mesures en vue de reporter la date limite.

M. Nielsen: Pourquoi ne modifiez-vous pas la motion?

M. Lewis: Quand le ministre a fait précisément cela en répétant trois fois dans son discours qu'il était tout disposé à envisager le report du délai, les conservateurs progressistes manifestèrent de l'insatisfaction, car ils ne s'intéressaient pas à cela. Je ne parle pas du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et de quelques autres de ses collègues qui sont aussi préoccupés que lui de cette question, mais de toute évidence, certains députés conservateurs progressistes ne se préoccupaient pas vraiment d'obtenir du gouvernement la promesse de modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Tout ce qui les intéresse, c'est de renverser le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Le député de Peace River (M. Baldwin) a fait allusion à des entretiens entre libéraux et néo-démocrates. Je lui signalerai, monsieur l'Orateur, que le député de Winnipeg-Nord-Centre et moi-même avons discuté avec des députés ministériels la nécessité pour le gouvernement de s'engager sans équivoque à accepter le principe de cette motion. Je n'ai pas à m'excuser d'avoir agi ainsi. Je crois qu'en se comportant de cette façon, notre parti s'est encore une fois assuré que le Parlement travaille dans l'intérêt actuel des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Le député de Peace River a cité le discours que le ministre a prononcé jeudi dernier, puis il a déclaré avec raison que c'était une déclaration calculée et bien préparée et c'est bien ce qu'elle était. Cela, monsieur l'Orateur, donne une bien plus grande importance à l'engagement du ministre, car étant donné sa déclaration minutieusement préparée de jeudi dernier qu'il terminait en affirmant que la date limite ne devrait pas être reportée et comme il a pris ensuite la parole et en qualité d'honorable et galant ancien combattant a prétendu avoir l'intention de revoir la question à la lumière des discussions, des plaidoyers et des discours faits à la Chambre—telles sont les paroles du ministre—je ferai alors remarquer au député de Peace River qu'à moins qu'il ne traite le ministre de menteur, les propos de ce dernier font vraiment autorité précisément à cause de sa déclaration préparée de jeudi dernier.

● (2020)

Des voix: Bravo!

M. Lewis: En outre, je signale au ministre que précisément parce qu'il a déclaré jeudi dernier qu'il avait décidé de s'opposer à l'objet de cette motion, les membres du Nouveau parti démocratique croient comprendre que non seulement il s'engage aujourd'hui à étudier la question, mais à y donner suite après cet examen.

Des voix Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je sais qu'il ne l'a pas dit, mais cela prouve la stupidité des rédacteurs de cette motion qui ne l'y ont pas obligé. Je tiens donc à souligner au ministre que s'il ne jouait pas un petit jeu aujourd'hui, et je le crois incapable de s'y prêter, et s'il était sincère, comme il l'est, j'en suis certain, et s'il a fait cette déclaration après avoir consulté le premier ministre (M. Trudeau) et certains de ses collègues, alors, je lui dis que j'accepte sa sincérité et que je crois que le gouvernement est sincère et que ce réexamen entraînera une annonce qui sera faite à la Chambre avant le 31 mars et que des mesures seront prises dans le sens de la motion.

M. Baldwin: Dans le cas contraire, que ferez-vous?

M. Lewis: Attendez et vous verrez. Ne vous pressez pas trop. Les conservateurs sont toujours pressés de mettre quelqu'un au pied du mur, ce qui se retourne toujours contre eux. Ne continuez pas à jouer ce jeu. Le jeu qui se joue en ce moment crève les yeux. Depuis des années les affaires des anciens combattants ont toujours été traitées au Parlement sans esprit de parti. Depuis des années, les membres de tous les partis travaillent ensemble au mieux de leurs possibilités pour en arriver à des conclusions qui servent les intérêts des anciens combattants. A mon avis, il est regrettable, en fait, il est honteux que certains députés soient résolus à traiter la question des anciens combattants comme une question politique.

Des voix: C'est une honte!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, si les conservateurs progressistes avaient été aussi sincères que le député qui a proposé cette motion et que le ministre, lorsqu'il a fait cette déclaration, ils n'auraient pas obligé la Chambre à voter, mais ils auraient déclaré au ministre qu'ils lui rappelleraient sa promesse, car sa déclaration d'aujourd'hui doit signifier autre chose que celle qu'il a faite jeudi dernier lorsqu'il a dit qu'il ne pouvait prolonger le délai. Ils auraient dû lui dire cela et lui donner l'occasion d'ici deux semaines d'expliquer le sens de sa promesse, mais ils ne sont pas disposés à le faire. Ils ne veulent pas servir ce genre de fin honnête, constructive et objective. Cela ne les intéresse pas.

Je voudrais féliciter chaleureusement le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe de la façon entièrement impartiale dont il a présenté sa motion. Il a expliqué ce qu'il voulait et que d'autres députés veulent aussi, j'en suis sûr. Je voudrais aussi rendre hommage à mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre de l'approche impartiale qu'il a adoptée dans la discussion de cette question. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et le député de Winnipeg-Nord-Centre ont tous deux demandé au gouvernement de s'engager à envisager la prise de mesures immédiates pour prolonger l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ils ont fait cette requête au ministre qui a accepté. C'est à l'honneur des députés de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et de Winnipeg-Nord-Centre, mais à la honte du député de Peace River.

Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, quel dommage qu'une telle question soit placée dans le contexte que veulent absolument lui imposer les conservateurs, mais comme je l'ai aussi indiqué à maintes occasions depuis le 4 janvier 1973, nous n'avons pas l'intention de nous prêter à un tel jeu. Nous sommes convaincus que le ministre s'engage franchement aujourd'hui à repenser sa position à l'égard de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

M. Baldwin: Non.

M. Lewis: Demandez-lui, pour l'amour du ciel. Que le député de Peace River cesse ses âneries. Vous avez demandé au ministre de s'engager à reconsidérer cette question. Lorsqu'il accepte, vous répondez que ce n'est pas suffisant. Il a accepté de faire ce que vous lui demandiez, mais vous dites que ce n'est pas assez. Où est la logique?

Monsieur l'Orateur, l'attitude du gouvernement face à la motion présentée par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe démontre une fois de plus aux Canadiens et aux anciens combattants qu'il est préférable que les membres élus fassent quelque chose pour le pays au lieu de présenter des motions de défiance comme le font les conservateurs. Nous n'avons pas l'intention de pratiquer avec eux la nuvite.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: J'imagine que le député de Peace River ferait un beau nuvite, mais je n'ai pas l'intention de lui faire concurrence. Je dis simplement, monsieur l'Orateur, qu'on s'est rendu compte encore aujourd'hui de la valeur des politiques adoptées par mes collègues et moi-même. S'il est sincère, nous demandons au ministre de respecter son engagement et d'agir avant le 31 mars. Nous nous attendons à une déclaration positive de sa part; nous n'avons pas l'intention de diviser le vote.

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté tout le débat de cet après-midi qui traite d'une question très grave et qui touche beaucoup d'anciens combattants du Canada. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé en faveur des anciens combattants et de la motion qu'il a déjà présentée bien des fois et nous venons tout juste de voir le député de York-Sud (M. Lewis) se lever. Au lieu de critiquer le parti conservateur, celui-ci aurait dû demander au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) de s'engager à présenter une modification à la loi visant à reporter le délai.

● (2030)

Le ministre des Affaires des anciens combattants n'a pris aucun engagement. Jeudi dernier, ainsi que le député de York-Sud l'a signalé, le ministre a affirmé—la chose a été maintes fois consignée à la Chambre aujourd'hui—que la date limite ne serait pas reportée. Pourtant, le député de York-Sud se lève de son siège et critique les députés progressistes conservateurs. Si ses allégations étaient sérieuses, pourquoi n'a-t-il pas proposé d'amendement pour corriger notre motion qu'il dit imparfaite? Non, il se contente de politicailler et de maintenir le gouvernement au pouvoir. C'est grave. Le manège dont nous avons été témoins, c'est de la poudre aux yeux. Je sais que le gouvernement et le NPD se sont mis d'accord, ce qui explique le discours que le chef du NPD vient de nous servir.

Plusieurs choses me préoccupent depuis un bon nombre d'années en ce qui concerne ceux qui ont présenté une demande en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ils travaillent probablement dans les villes ou les grands centres urbains. Les règles et les principes énoncés dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants les empêchent d'acheter une maison ou de choisir un terrain pour construire une maison tout simplement parce qu'ils gagnent leur vie dans les grandes villes du Canada. Mais aujourd'hui un bon nombre de ces vétérans ont atteint l'âge de la retraite. J'ai ici des lettres qui indiquent que certains d'entre eux ont choisi un endroit pour bâtir leur maison dans une petite localité mais que constatent-ils maintenant? Je vais vous lire une de ces lettres:

> Je vous écris, à vous qui êtes notre représentant dûment élu au sein du gouvernement fédéral, afin de connaître votre opinion au sujet de la possibilité qu'on reporte la date limite du 31 mars 1974 pour l'abandon de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Pour diverses raisons, nombre de vétérans n'ont pas encore profité de cette prime que leur a méritée leur service. Pour ma part, je ne l'ai pas encore fait, mais j'aimerais le faire maintenant.
>
> J'ai reçu ma lettre d'admissibilité du ministère des Affaires des anciens combattants, mais comme je dois exercer mon droit avant le 31 mars 1974, je me trouve dans une situation embarrassante. Je suis certain que bien d'autres vétérans sont dans la même situation. Vu l'escalade du prix des biens immeubles, il est presque impossible d'obtenir l'argent nécessaire au-dessus du maximum de $18,000.

Cet ancien combattant termine en disant:

> J'aimerais connaître votre opinion et vos intentions à ce sujet. J'ignore si l'abandon ou la prolongation de la loi nécessiterait une loi du Parlement ou bien si, comme pour le vieux soldat, la fin viendrait tout doucement . . .

Ce genre de chose arrive à beaucoup trop d'anciens combattants aujourd'hui. Nous les oublions et nous nous attendons qu'ils disparaîtront tout simplement. J'ai reçu une autre lettre d'un ancien combattant qui a présenté une demande. Il est admissible, il a présenté les documents voulus, mais il ne peut bâtir sa maison dans le très beau coin qu'il a choisi parce que, pour le moment, il n'y a pas d'égouts. Cependant, le secteur sera viabilisé d'ici deux ans. Voilà ce que nous refusons à nos anciens combattants, en imposant la date limite du 31 mars, et voilà pourquoi je demande au ministre qui est un homme sensé et raisonnable, de reporter la date limite.

Si le ministre avait aujourd'hui donné à la Chambre l'assurance d'une telle prorogation, et non qu'il étudierait la question, les choses auraient certainement pris un cours différent à la Chambre aujourd'hui. La question est grave. Mes collègues de gauche essayent de nous faire croire que nous faisons de la basse politique. Ce n'est pas vrai. Il ne reste que quelques jours, les anciens combattants sont très inquiets et à fort bon droit. Beaucoup trop longtemps, nous avons négligé nos anciens combattants, qui ont offert leur vie pour que nous ayons la liberté dont nous jouissons dans ce pays magnifique qui est le nôtre. Ils ne nous ont pas demandé: que nous donnerez-vous lorsque nous nous engagerons? Ni: qu'avez-vous à nous offrir? Ils sont partis, espérant revenir sains et saufs. Ils sont partis, prêts à sacrifier leur vie pour que la vie soit meilleure dans un monde libre.

Tout ce qu'ils ont demandé, c'est d'avoir assez de chance pour revenir, mais ils avaient confiance en notre reconnaissance. Ils n'ont pas marchandé. Ils sont partis, ils ont offert leurs services, et certains d'entre eux sont morts. C'est la moindre des choses que nous leur soyons un peu reconnaissants. Je répète qu'il y a des milliers d'anciens combattants qui préparent leur retraite et demandent la prorogation de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Et j'espère qu'on la leur accordera.

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer de nouveau au débat sur une motion présentée par le compétent critique de l'opposition officielle en matière des affaires des anciens combattants, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Je suis intervenu dans le débat sur une motion proposée par le même député le 18 mai dernier; cette motion pressait également la Chambre de respecter une obligation solennelle à l'égard de nos concitoyens qui ont fait la guerre au nom du Canada.

Je doute qu'il y ait un député dans la Chambre qui ne dise pas aux organisations d'anciens combattants de sa circonscription que leur parlement reconnaît leurs sacrifices et que nous acceptons l'obligation et la responsabilité à leur égard que nous ont léguées les législatures antérieures. Et pourtant, il semble que nous débattons continuellement à la Chambre si nous allons réellement respecter les engagements qui nous ont été transmis et ceux que nous avons pris nous-mêmes.

J'ai parfois l'impression que le gouvernement aborde les lois concernant les anciens combattants comme s'il devait s'en débarrasser le plus rapidement possible et au plus faible coût pour le Trésor de l'État. J'ai entendu des statisticiens prévoir que tous les anciens combattants de la Première Guerre mondiale seraient morts à telle date et que tous les anciens combattants des autres guerres le seraient à un autre moment donné. Ils établissent alors le coût des divers programmes que nous avons élaborés à l'égard des anciens combattants. Nos soucis ne portent pas sur des statistiques ni des tables de mortalité. Ce sont plutôt des femmes et des hommes courageux qui ont répondu à l'appel lorsque nous étions acculés au mur. Ce sont des Canadiens, des êtres humains, des gens qui détestent la guerre car ils savent combien elle est horrible. Ils savaient, en quittant leur foyer, qu'ils ne reviendraient peut-être jamais. J'ai parfois l'impression qu'il y a des gens qui aimeraient pouvoir oublier que ces hommes sont effectivement revenus de la guerre et qui aimeraient pouvoir n'y pas penser jusqu'à ce que nous ayons encore besoin d'eux. C'est l'impression que j'ai quand j'entends des députés discuter de dollars et de cents alors qu'ils devraient discuter pour savoir si l'on ne va pas bientôt adopter une mesure législative qui fasse disparaître certains torts que nous avons causés aux anciens combattants et à leur famille par nos omissions et notre temporisation.

Statistiques et tableaux actuariels mis à part, nous parlons d'anciens combattants qui sont encore vivants, qui ont des aspirations et des problèmes et des rêves qui ne sont pas différents de ceux des autres gens. Ceux des générations précédentes qui ont sacrifié leur vie dans nos guerres sont honorés de bien des façons, par des statues, des parcs, des édifices, des bourses et des jours commémoratifs. C'est justice et à cet égard, je pense que nous assumons nos responsabilités solennelles. La plupart des gens reconnaîssent honnêtement et sincèrement leur dette envers ceux qui sont morts afin qu'ils puissent vivre. Nous avons toutefois la même dette de gratitude envers les anciens combattants en vie et les monuments que nous érigeons aux anciens combattants doivent être des monuments vivants. La loi sur les terres destinées aux anciens combattants est justement un monument vivant et il faut le conserver en vie.

● (2040)

La législature qui a adopté la loi en 1942 n'avait aucunement l'intention qu'elle soit supprimée avant la fin de sa vie utile. Elle a été adoptée en tant que loi pour les anciens combattants et elle garde la même valeur et le même but aujourd'hui qu'au moment où elle est entrée en vigueur. Personne n'oserait dire qu'il faut éliminer graduellement les pensions aux anciens combattants ou les hôpitaux pour anciens combattants—du moins je l'espère—ou l'allocation aux anciens combattants, tout simplement parce qu'un statisticien peut prévoir quand tous les anciens combattants auront disparu. Pourquoi avoir choisi la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et avoir dit qu'il fallait en fixer la date d'expiration?

Une législature précédente a adopté une loi qui accorderait aux anciens combattants le droit d'emprunter de l'argent à leur gouvernement afin d'acheter un terrain et une maison. On ne leur a pas dit qu'ils devaient décider dès lors où ils voudraient bâtir une maison ou quand ils pourraient commencer. Une autre législature, ou peut-être devrais-je dire un gouvernement ultérieur, a décidé que ce droit accordé aux anciens combattants devait être soumis à des conditions. On a dit aux anciens combattants de se décider avant une certaine date ou de laisser tomber. On nous a dit ces derniers jours, et l'an dernier, en fait, à la Chambre et aux réunions des comités, que les anciens combattants avaient été prévenus suffisamment à l'avance qu'on mettrait fin à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et que tous les anciens combattants qui désiraient s'inscrire avaient eu suffisamment de temps pour le faire.

En premier lieu, monsieur l'Orateur, il a été fort bien établi par bon nombre de mes collègues de tous les côtés de la Chambre, qu'il n'existe aucune raison pour qu'une date d'expiration ait été imposée et aucune bonne raison pour permettre à cette date d'expiration de continuer à être en vigueur. Il nous appartient ici aujourd'hui de décider si cette date d'expiration devrait être supprimée. Nous ne sommes liés par aucun gouvernement préalable ni par aucun parlement du passé à ce sujet. L'expérience nous a fait comprendre que la date d'expiration ne cause que des ennuis à ceux pour qui la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a été établie et si elle ne convient pas aux anciens combattants, nous devrions alors remettre en vigueur cette très importante mesure législative.

Je pourrais m'étendre longuement sur les positions prises par mes collègues au cours du débat d'aujourd'hui. Mais, monsieur l'Orateur, je voudrais mentionner en particulier certains commentaires faits par le très compétent critique du NPD en ce qui a trait aux affaires des anciens combattants, qui en est lui-même un, le député de Timiskaming (M. Peters). Au cours du débat qui a eu lieu en mai dernier au sujet d'une motion présentée par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), le député de Timiskaming a proposé une solution qui était alors excellente et je crois qu'elle serait tout aussi acceptable aujourd'hui non seulement pour son parti, mais aussi pour le mien.

Le député de Timiskaming a exposé une proposition en trois parties qui prolongerait l'application des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et élèverait également le plafond des prêts de $18,000 à $25,000. Le relèvement du plafond des prêts atténuerait en partie les effets de l'inflation sur le prix des terrains; à mon avis c'est une proposition excellente. Je vous cite un extrait du hansard du 18 mai 1973 où l'on voit le premier point soulevé par le député:

> Premièrement, ils devront convaincre le ministre et ses collaborateurs qu'il est nécessaire de supprimer la date d'admissibilité, du moins en ce qui concerne les lopins de terre.

Il parle bien sûr des députés. Il a ensuite soulevé la question du relèvement du plafond des prêts et troisièmement le problème que poserait, paraît-il, l'application de l'article sur les lopins de terres de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il estimait que si cela constituait vraiment un problème pour le ministère des Anciens combattants on pourrait en confier l'application à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Je reconnais que les propositions du député constituent un grand pas vers la solution de ce problème, s'il s'agit d'un problème, mais j'estime que le coût élevé de l'administration du programme n'est pas une excuse valable pour que le gouvernement s'exempte de sa responsabilité de maintenir en vigueur la loi sur les terres destinées aux anciens combattants au-delà de la date actuelle d'expiration. Tous les programmes en vigueur à l'heure actuelle posent des problèmes administratifs et représentent des frais d'administration. Ces programmes ne sont pas interrompus pour autant, et nous continuons à en créer de nouveaux.

Les raisons de continuer l'application du programme sont évidentes et nombreuses. Tout d'abord, comme beaucoup de mes collègues et moi l'avons déjà dit, tous les anciens combattants qui le veulent devraient pouvoir profiter des avantages que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants prévoit pour eux.

L'autre bonne raison est qu'au 31 octobre 1968, jour où l'on a arrêté une date limite arbitraire pour l'acceptation des demandes, 150,000 anciens combattants détenaient des certificats. Sur ce nombre, seulement 25,000 ont vraiment bénéficié du programme. Cela veut dire que 125,000 détenteurs de certificats ne savent pas encore où ni quand ils veulent construire. Il est évident que certains ne profiteront pas du programme, peu importe le temps qu'ils ont pour se décider. Je pense que le ministre a mentionné ce fait. Il est aussi probable qu'un certain nombre de détenteurs ne sont plus en vie. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, ce n'est pas un critère pour décider de maintenir en vigueur le programme ou de le laisser expirer dans 20 jours. Tant que des anciens combattants n'auront pu se prévaloir du programme, il faut le perpétuer pour eux.

[M. Beattie (Hamilton Mountain).]

Outre les vétérans des dernières guerres revenus à la vie civile, il y en a beaucoup, plusieurs centaines peut-être, qui font encore partie des forces armées. Ils doivent se demander si en réalité nous n'allons pas leur offrir quelque chose d'une main pour leur enlever de l'autre. Certains de ces militaires ont encore cinq ou six années de service. Ils se trouvent peut-être en ce moment en Égypte, à Chypre ou en Allemagne. Comment pourrait-on exiger d'eux qu'ils décident où ils s'établiront dans quelques années et quand ils seront prêts à faire construire?

Le député de Labelle (M. Dupras) a fait des observations très intéressantes cet après-midi. Je voudrais en relever deux. Premièrement, il a dit que le gouvernement fédéral en 1942 avait dû encourager les Canadiens à s'engager volontairement dans l'armée en leur offrant certains avantages, dont ceux de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Si tel était le cas, monsieur l'Orateur, je ne connais pas de promesse plus solennelle qu'une législature pourrait transmettre à toutes celles qui la suivent. Si nous voulons prendre au mot les remarques du député, le gouvernement de l'époque avait déclaré que quiconque serait volontaire pour risquer sa vie au service de son pays serait récompensé, entre autres choses, par le droit de s'établir ou de se réétablir en vertu des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le député niera-t-il que cette promesse n'a pas été totalement tenue? Et le député niera-t-il que cette promesse nous a été transmise, et qu'elle doit être transmise aux parlements suivants tant qu'il y aura un seul ancien combattant en vie?

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je dois accepter la version selon laquelle parmi tous les pays qui ont participé à la Deuxième Guerre mondiale, c'est le Canada qui a pu disposer des plus importantes troupes de volontaires outre-mer et qui y a réussi sans stimulant et sans service obligatoire. En outre, le député de Labelle a dit que les anciens combattants qui ont déjà profité des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants seraient irrités si nous prenions des mesures visant à augmenter le plafond des prêts de $18,000 à $25,000. J'en doute, pour différentes raisons. Tout d'abord, le plafond était au départ de $12,000 et il fut augmenté à $18,000 pour la même raison que celle qui nous pousse à l'augmenter à $25,000.

En outre, les maisons construites il y a dix ans pour $18,000 valent maintenant $36,000 ou plus, et il est impensable que ceux qui construisent maintenant puissent réaliser un bénéfice aussi énorme au cours de la même période. L'autre raison, c'est que les organisations d'anciens combattants elles-mêmes insistent fortement pour que l'on reporte la date limite d'application de la loi et que l'on hausse le plafond des prêts. La majorité de ceux qui exercent des pressions à ce sujet sont des anciens combattants qui ne se sont pas prévalu des dispositions de la loi.

J'aimerais conclure mes observations en m'adressant au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). J'ai dit à l'occasion d'un discours prononcé en mai 1973 que le ministre des Affaires des anciens combattants était un homme admirablement bien désigné par son expérience et sa personnalité pour la tâche qu'il avait assumée. Il a fait preuve de compassion et de compréhension tout autant que d'objectivité devant les problèmes des anciens combattants. Toutefois, monsieur l'Orateur, j'ai noté un changement dans l'attitude du ministre au cours de ces derniers mois.

● (2050)

M. MacDonald (Cardigan): Comme il est perspicace!

M. Beattie (Hamilton Mountain): Et ce n'est pas un changement pour le mieux, monsieur l'Orateur. C'est un changement que j'ai noté depuis le mois dernier particulièrement. Le ministre a donné en février tous les signes qu'il **considérait favorablement les instances des groupes d'anciens combattants qui le pressaient de reporter la date limite prévue par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le ministre a depuis lors été accusé d'avoir suscité de faux espoirs dans leur esprit. Je ne puis croire, ou du moins je ne veux pas croire, que le ministre aurait fait naître chez les anciens combattants des espoirs fondés sur une prémisse qu'il savait être fausse.**

Le ministre croyait-il vraiment que ses collègues du cabinet l'appuieraient s'il tenait de faire reporter ou de supprimer la date limite pour les demandes présentées dans le cadre de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants? Je voudrais bien croire qu'il était sincère, mais certaines de ses remarques aujourd'hui m'ont intrigué. Par exemple, il a déclaré qu'il était prêt à examiner de nouveau la question de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Qu'est-ce qu'il examinerait? Le fait qu'il n'a jamais eu l'intention de demander une prolongation du délai? Il a aussi dit qu'il serait heureux de revoir la question—c'est à dire s'il considère que ce serait justifié. Que quoi serait justifié? Veut-il parler de la prolongation du délai ou bien de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants exprime la volonté du Parlement, de plusieurs Parlements. J'espère que le ministre ne veut pas dire qu'il verra plus tard si, selon lui, la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants est justifiée. Je ne puis m'empêcher de penser que ce sont les Canadiens qui auront le dernier mot à ce sujet.

En refusant de prolonger la loi sur les terres destinées aux ancienx combattants, le gouvernement libéral semble avoir comploté pour nous inciter à utiliser l'un de nos jours d'opposition, monsieur l'Orateur.

M. MacDonald (Cardigan): Vous plaisantez!

M. Beattie (Hamilton Mountain): Si c'était là leur jeu, ils ont réussi.

M. MacDonald (Cardigan): Cessez donc vos propres petits jeux.

M. Beattie (Hamilton Mountain): Je ne peux penser à une meilleure façon d'utiliser un jour de l'opposition que d'attirer l'attention sur les anciens combattants et sur le besoin de conserver et d'améliorer les programmes importants pour eux. Nous n'avons aucune excuse à offrir, monsieur l'Orateur. Malgré les propos du chef du NPD, ce ne fut pas un débat partisan.

Je voudrais terminer en rappelant une cérémonie du Jour du souvenir et plus particulièrement un court poème récité par un légionnaire et qui se lit comme suit:

> No doubt he cherished his life,
> not unlike you and I,
> But if we take for granted
> the reason that he died,
> We don't deserve our freedom,
> Because we've never learned
> It was our peace and liberty
> These brave soldiers earned.

Si nous ne réussissons pas à construire un monde meilleur pour nos anciens combattants, le héros de ce poème sera mort en vain.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, au premier coup d'œil la motion à l'étude aujourd'hui pourrait sembler tout à fait normale pour une journée de l'opposition, vu qu'elle demande au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour reporter au-delà du 31 mars de cette année la date limite pour l'annulation de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Si on l'examine plus attentivement, on constate qu'il s'agit d'une motion de censure contre le gouvernement qui a été proposée en vertu de l'article 58 (4) (a) du Règlement. C'est donc une motion sur laquelle la Chambre va se diviser ce qui est très inhabituel. Pourquoi cela m'étonne-t-il? Depuis six ans que je suis député, c'est la première fois que la Chambre se divise sur une question relative aux anciens combattants qui ont servi si vaillamment le pays pendant la guerre et qui, depuis, ont participé avec tant de compétence à l'édification de notre pays.

En parlant, le député de Peace River (M. Baldwin) semblait excuser lui-même et son parti lorsqu'il a, d'une façon, presque humoristique, demandé au député ministériel d'appuyer une motion qu'il savait être une motion de censure. J'estime que si un député ministériel voulait se joindre au parti conservateur il le ferait directement et non pas en appuyant une motion rétrograde comme celle qui nous est présentée. La théorie du député de Hamilton-Mountain (M. Beattie) était fort intéressante. Il pensait qu'il y avait eu conspiration au sein du gouvernement pour que l'opposition gaspille une journée qui lui était réservée. C'est une théorie étrange car le parti de l'opposition a choisi et présenté la motion que nous étudions.

J'ai siégé au comité des affaires des anciens combattants au cours des sessions de la dernière législature et, de temps à autre, lors de la première session de la présente législature. Je puis dire en toute sincérité qu'aucun esprit de parti ne régnait à ce comité qui était rarement divisé. D'ordinaire, tous les membres du comité collaborent et discutaient de la question jusqu'à ce qu'ils parviennent à un accord. C'est pourquoi ce débat me met tellement mal à l'aise car pour la première fois depuis des années les problèmes des anciens combattants sont étudiés dans une optique sectaire.

Il y a moins d'anciens combattants parmi les députés de la Chambre maintenant qu'au cours de la dernière législature; il y en avait alors, je pense, environ 25 p. 100. Le pourcentage d'anciens combattants parmi les députés est évidemment beaucoup plus bas maintenant qu'au cours de la première législature qui a suivi 1945. Le comité des affaires des anciens combattants de la 28e législature a peut-être été l'un des comités les plus actifs de la Chambre des communes. Naturellement, tous les comités ont travaillé davantage parce que le règlement a changé et que les prévisions budgétaires de divers ministères ont été examinées en comité et non pas en comité plénier. Même ainsi, le comité des affaires des anciens combattants a abattu un travail énorme au cours de cette législature. Il a étudié le rapport du comité Woods et il a soumis au gouvernement des recommandations qui ont abouti à la présentation du bill C-203. Il s'agit en substance de la révision la plus complète des lois sur les pensions d'anciens combattants présentée au cours des 50 dernières années.

L'esprit de collaboration entre les partis et entre les associations d'anciens combattants a été extraordinaire. C'est en substance dans cet état d'esprit que le comité permanent des affaires des anciens combattants a travaillé; le représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) en a été un membre très actif. Je l'ai déjà dit, le comité a travaillé sans esprit partisan. Il a axé ses efforts sur la prestation de meilleures pensions, de meilleurs services de santé, de meilleurs services de bien-

être et davantage d'aide spéciale aux anciens combattants au lieu de se livrer à des activités partisanes.

Le bill que j'ai cité a été un jalon dans la législation sur les pensions. Il prévoyait que le Conseil de révision des pensions devienne un organisme distinct et indépendant de la Commission canadienne des pensions; il prévoyait aussi la création d'un bureau indépendant des services juridiques des pensions, une allocation exceptionnelle d'incapacité, un article accordant le bénéfice du doute plus facilement et des prestations spéciales pour les prisonniers de guerre de Hong Kong.

L'idée de reporter la date limite de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants n'est pas nouvelle. Elle a été prolongée de 1959 à 1962; en 1962, on l'a prolongée jusqu'en 1968 et en 1965, de 1968 à 1974. Cet après-midi, le ministre a dit qu'il envisagerait sérieusement de prolonger la date limite au delà du 31 mars, date limite fixée en 1965. Nous sommes fiers de notre ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald).

● (2100)

Des voix: Bravo!

M. Foster: Nous sommes fiers de ses états de service en temps de guerre. Nous sommes fiers de sa carrière en tant qu'agriculteur, dans sa province natale de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous sommes fiers de son palmarès en tant que ministre de l'agriculture de cette province, et du travail qu'il a accompli durant la présente législature.

Il y a un an, le comité permanent des Affaires des anciens combattants a recommandé que soient majorées les prestations versées aux anciens combattants à titre d'allocation d'invalidité à 100 p. 100 en les indexant sur le niveau de vie, lequel serait directement en rapport avec les salaires versés à la Fonction publique fédérale. Certains députés ont estimé que le ministre n'aurait guère de facilité à convaincre ses collègues du cabinet de souscrire à un principe qui avait été proposé pour la première fois en 1918 ou 1919. Les associations d'anciens combattants ont fait des démarches à cet égard depuis maintes années. C'est notre actuel ministre des Affaires des anciens combattants qui a été en mesure de présenter cette loi, au printemps dernier, et de la faire adopter, pour que les anciens combattants de notre pays puissent recevoir une pension qui **corresponde aux salaires minimums payés dans la Fonction publique.**

Nous sommes fiers de la façon dont le ministre a maintenu le budget du ministère des Affaires des anciens combattants en fonction des besoins de ces hommes et de ces femmes. Je remarque qu'en 1972, le budget du ministère s'élevait à 432 millions de dollars. Dans son discours d'aujourd'hui, le ministre a déclaré qu'il serait de 597 millions de dollars dans les prévisions budgétaires 1974-1975, soit une augmentation de 165 millions de dollars pour ces 200,000 personnes qui, dans notre pays, touchent une pension.

Contrairement au député de Peace River et au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui ont laissé entendre cet après-midi qu'ils n'étaient pas en mesure d'accepter les garanties du ministre des Affaires des anciens combattants, je suis, pour ma part, disposé à accepter la promesse qu'a faite le ministre de revoir cette question et de faire des recommandations au cabinet. Devant les éloquents états de service du ministre durant la guerre, je suis persuadé que les députés sont prêts à se fier à sa parole.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur de prendre part au débat d'aujourd'hui et d'appuyer la motion de mon collègue, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). J'irais même jusqu'à lui offrir mes félicitations et les remerciements d'un grand nombre de mes mandants pour avoir aujourd'hui saisi les Communes de cette question urgente et importante.

J'ai également été impressionnée par les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, avec éloquence et émotion, a supplié le ministre et la Chambre de consentir à reculer l'échéance du 31 mars 1974, date à laquelle le gouvernement propose de faire expirer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ces discours dénués de sectarisme politique étaient empreints de compassion parce qu'il y va des projets d'avenir de milliers de Canadiens qui ont combattu au cours de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée.

La proposition du gouvernement d'abandonner l'application de la loi sur les terres réservées aux anciens combattants à la fin du mois a provoqué, chez les députés de tous les partis, toute une gamme de réactions allant de l'objection vigoureuse à au moins de sérieuses réserves. Indépendamment de certaines des remarques enflammées entendues plus tôt aujourd'hui, j'espère que, quand viendra le moment du vote, nous nous unirons comme Parlement pour accorder un traitement humain à ce groupe important d'hommes et de femmes au pays qui méritent vraiment notre considération.

La circonscription de Kingston et les Îles a traditionnellement participé à la vie militaire. On y trouve depuis plus de 300 ans une base d'opérations pour les Forces armées. Elle compte aujourd'hui, parmi ses habitants, beaucoup de membres encore actifs ainsi que des centaines d'anciens militaires retraités. Ce dernier groupe comprend bon nombre de gens qui ont présenté des demandes de prêts en vertu de la loi sur les terres réservées aux anciens combattants. S'ils n'ont pas donné suite à leurs demandes c'est en grande partie à cause de la rigidité de la loi, qui les empêche d'ailleurs d'acheter leurs propres maisons.

La limite de $18,000 pour un terrain et une maison est un chiffre ridicule par le temps qui court. Cette somme suffirait à peine à payer le terrain, encore moins la maison, et la stipulation d'une demi-acre a ses propres restrictions. Ceux qui veulent s'établir sur des terres arables au pays n'ont pas assez de terrain. Ceux qui veulent s'acheter un terrain dans une banlieue de la circonscription en ont trop de leur demi-acre. Ce sont des aspects de la loi, sur les terres destinées aux anciens combattants qui pourraient être modifiés de façon significative si le gouvernement voulait accepter la motion du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. Une prolongation du délai donnerait probablement le temps d'étudier les modifications à apporter à la loi pour l'adapter aux conditions d'aujourd'hui.

Pour les hommes et les femmes qui servent encore dans nos forces armées, pour ceux qui ont servi pendant la Seconde guerre mondiale et la guerre de Corée, l'abandon progressif de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants est particulièrement répréhensible. C'est un fait qu'ils auraient pu quitter l'armée à la fin des hostilités, profiter des avantages qui leur étaient offerts à l'époque par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et se tailler ailleurs une autre carrière peut-être plus lucrative. Au lieu de cela, ils ont choisi d'y rester, de servir dans nos forces armées, d'y faire carrière, y attirant un grand respect et une renommée qui ne se sont jamais démentis. Pour les récompenser, le gouvernement leur

refuse aujourd'hui les avantages qu'on leur avait permis d'en espérer.

Pour ces hommes et ces femmes qui servent encore dans nos forces armées, qui prendront leur retraite d'ici quelques années, il est à peu près impossible de dire quel lopin de terre ils voudront acheter. De fait, nombre d'entre eux n'ont pas encore décidé où ils s'installeront à leur retraite. Comment peuvent-ils profiter des prêts consentis en vertu de cette loi avant la date limite alors qu'ils ne sont même pas en mesure de considérer l'achat d'un terrain ou la construction d'une maison? Ils se préoccupent maintenant de leur apport à notre armée d'active et non pas de leur retraite. Par la force des choses, ils se sont habitués à une vie de mobilité et de changements. A l'heure actuelle, il serait impossible pour un grand nombre d'entre eux de décider où ils se retireront le jour venu. Aussi, le gouvernement ne devrait pas, en prévision de cette retraite, leur refuser, tout simplement parce qu'ils ont choisi de continuer à servir leur pays, les avantages qu'ils étaient en droit d'espérer. Voici ce que m'écrit un de mes électeurs:

● (2110)

Je fais partie des Forces armées depuis la Deuxième Guerre et je pourrai en faire partie dans mon grade actuel jusqu'en février 1976—et si j'ai une promotion, jusqu'en février 1978. Vu mes nombreuses mutations dans le service, je n'ai eu ni le temps ni l'occasion de me prévaloir de mon droit à me construire une maison aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. En fait, étant donné la perspective d'une ou deux autres mutations, je n'ai même pas décidé de l'endroit que je choisirais à cette fin.

Il semble que ceux d'entre nous qui décident de rester dans le service aient à en souffrir, premièrement, du fait de la hausse des taux d'intérêt d'il y a quelques années et deuxièmement, en raison de la date d'expiration imposée, qui va empêcher beaucoup d'entre nous de se prévaloir de leur droit.

Les mots «date d'expiration» me paraissent intéressants. C'est une expression que le gouvernement connaît bien.

C'est un fait reconnu que le moral des Forces armées n'est pas des meilleurs. Bon nombre de ceux qui ont opté pour la carrière militaire ont connu des déceptions, des désappointements, des déconvenues. Ce dont il faut s'étonner, c'est que leur conduite soit si exemplaire malgré tout cela. Mais je sais, pour m'être entretenu avec beaucoup d'entre eux dans ma circonscription et ailleurs, que l'abrogation progressive de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, un déni à leur égard, serait très démoralisante pour eux et ce serait immérité, injustifiable et inutile.

Mon ami le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe me disait aujourd'hui que la question va au delà des considérations d'ordre matériel—qu'un principe est en jeu ici, c'est-à-dire que nous ne devrions pas manquer à notre parole envers ceux à qui une promesse fut faite au nom du gouvernement du Canada et des Canadiens. Je trouve déplorable que n'importe lequel d'entre nous puisse être accusé d'avoir inutilement manqué à sa parole, et pour une question de si peu d'importance sur le plan financier, car le nombre de ceux qui peuvent en fin de compte tirer parti de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants n'est pas considérable par rapport à l'ensemble de la population et les fonds requis sont minimes, par rapport à l'ensemble de notre budget.

Un débat comme celui-ci remet en valeur plusieurs vertus prisées naguère comme la confiance, la bonne foi, la civilité—que l'on méconnaît souvent à notre époque, mais qui peuvent et doivent avoir une raison d'être dans le cas des anciens combattants canadiens, si nous voulons être dignes du titre de représentants responsables. Je reçois tous les jours des demandes par écrit de la part de gens dont l'avenir se trouve compromis, par suite des hésitations du gouvernement au sujet de cette loi.

Aujourd'hui, le ministre a déclaré qu'il était prêt à songer à une prolongation. En ce qui me concerne, je suis prêt à le croire, c'est-à-dire que lui-même et ses collègues songeront sérieusement, après avoir étudié les aspects positifs et humains, à prolonger la date limite et à rejeter leur thèse actuelle qui est négative et discriminatoire. Ayant donné sa parole et ayant suscité l'espoir de milliers d'anciens combattants et de militaires en leur laissant croire que leur cas est valable et qu'ils peuvent espérer l'adoption de mesures au cours des 19 prochains jours, qu'il présente une loi visant à prolonger la date limite; qu'il ne déçoive pas les anciens combattants en annonçant le 31 mars que ses efforts n'ont pas donné les résultats voulus, que ce n'était que du verbiage.

Si c'est ainsi que le gouvernement pense se tirer d'une impasse, il vaudrait mieux que le ministre fasse connaître ce soir à la Chambre, aux organisations d'anciens combattants et à la nation la vérité quant à ses intentions, car il s'agit de gens qui ne méritent certainement pas d'être trompés. Je demande au ministre et à ses collègues de garantir à la Chambre que la date limite, soit le 31 mars, sera prolongée.

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, c'est avec intérêt que j'ai écouté le préopinant, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), qui nous a dit avec fierté que la circonscription qu'elle a l'honneur de représenter a une histoire militaire qui mérite d'être mentionnée. A sa place, je dirais exactement la même chose. J'aimerais rappeler aux députés que nous devrions tous être fiers des circonscriptions que nous représentons, car je suis convaincu qu'en temps de trouble et de guerre, tous les Canadiens se sont enrôlés et ont fait leur devoir pour le pays.

Cela dit, pourrais-je dire à la distinguée représentante qu'elle devrait se rappeler avec fierté que beaucoup a été fait pour les anciens combattants non seulement dans la circonscription qu'elle représente, mais partout au Canada; nulle part au monde les anciens combattants n'ont été aussi bien traités que dans ce grand pays qui est le nôtre—je ne parle pas seulement du gouvernement actuel, mais des gouvernements précédents. Je parle en tant qu'ancien combattant qui a servi pendant six ans au front lors de la dernière guerre. J'ai été peiné d'entendre les membres de l'opposition dire que rien n'a été fait pour les anciens combattants du Canada. Le fait est que ceux-ci ont reçu plus, notamment les anciens combattants de Kingston et les Îles, que quiconque au monde.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: En examinant la motion présentée par l'opposition aujourd'hui, il ne faudra pas s'en tenir uniquement à la seule loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Si le ministre n'avait pas dit qu'il pourrait changer d'avis, la date limite d'application de la loi serait effectivement le 31 mars. Il faut penser à autre chose. Par exemple, voilà que j'ai entre les mains ce soir des données sur les taux mensuels des pensions d'invalidité versées aux anciens combattants en vertu de la loi sur les pensions. Je ne dirai sûrement pas qu'on prend trop soin des anciens combattants. En fait, j'ai tenté au fil des ans, avec le concours du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de bien d'autre députés à la Chambre, d'obtenir des augmentations en faveur des anciens combattants parce que j'estime que leurs pensions devraient augmenter

avec le coût de la vie. Par exemple, à l'heure actuelle, un pensionné marié ayant un enfant reçoit $541 par mois, totalement libres d'impôts. Comme cela doit l'être. La réalité, c'est que le pensionné obtient cette somme dans ce pays qui est le nôtre. Ce sont les Communes qui ont accordé l'augmentation et tous les députés de la Chambre devraient être fiers que nous traitions nos anciens combattants mieux que tout autre pays au monde.

● (2120)

Puis-je vous rappeler, monsieur l'Orateur, que nos anciens combattants bénéficient aussi d'autres avantages comme les allocations de guerre des anciens combattants pour lesquelles mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre a si vaillamment combattu depuis des années comme nous tous l'avons fait, mais avec un peu moins d'éloquence. Quoiqu'il en soit, une loi sans égale au monde favorise les anciens combattants canadiens. Par exemple, le pays le plus riche au monde, les États-Unis, n'ont aucune mesure qui ressemble à l'allocation de guerre aux anciens combattants ou puisse s'y comparer de près. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, il n'y a que deux pays au monde qui aient un ministre des Affaires des anciens combattants. L'un est la France. L'autre n'est pas les États-Unis, le pays le plus riche au monde, ni l'Angleterre ni l'Allemagne ni le Japon; c'est le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: C'est pourquoi je suis heureux de siéger à cette Chambre des communes et je déclare à mes amis de l'Opposition conservatrice qu'ils devraient en être fiers eux aussi. Ils ont au moins deux ou trois raisons d'être fiers, dont l'une est que la mesure qui a accordé aux anciens combattants canadiens la pension la plus élevée au monde a été adoptée dans une large mesure grâce à leurs propres voix.

Aussi loin que je puisse me souvenir, depuis le peu d'années que je suis député, les pensions des anciens combattants, les mesures concernant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, etc., ont été adoptées à l'unanimité. En toute sincérité, la motion présentée à la Chambre aujourd'hui par mes amis de l'opposition n'est, à mon avis, rien autre qu'une manœuvre de basse politique. Ils essaient de tirer profit des anciens combattants, qui ont combattu et qui sont morts pour notre pays. Ils essaient de renverser le gouvernement parce qu'ils n'ont pas réussi à le faire autrement et ils tentent maintenant d'en faire incomber la faute à nos anciens combattants.

Des voix: C'est une honte!

M. Whicher: L'autre jour, j'ai entenu dire que les hommes de grande taille sont les plus doux. En ce qui concerne cette motion de l'opposition, je dis à mes amis conservateurs: «Essayez-vous, petits». Je suis persuadé qu'ils ne seront pas fiers de cette motion dans les années à venir.

Je ne puis critiquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants parce que j'en ai profité et que j'ai obtenu une parcelle de terre. Fort heureusement, je l'ai obtenue en 1946, au moment où beaucoup ont eu la même chance que moi. Bien d'autres ont profité des mêmes avantages au cours des 29 dernières années et ils méritent notre admiration.

[M. Whicher.]

D'autre part, qu'ils n'oublient pas que cette chance leur a été offerte non seulement par le parti libéral mais aussi par le parti conservateur qui, aujourd'hui, blâme cette disposition, ainsi que par nos amis néo-démocrates et même nos amis créditistes. Cette mesure avait été adoptée à l'unanimité par la Chambre et j'en suis réellement fier.

Si je voulais critiquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants (VLA), je dirais à mes amis conservateurs qui ont présenté cette motion qu'ils devraient remplacer le «V» par un «C». Cette mesure s'est révélée un des meilleurs programmes de logement et elle a beaucoup aidé nombre d'anciens combattants. Si elle a si bien réussi dans le cas de nos anciens combattants, elle pourrait peut-être réussir également à tous les Canadiens. Nous devrions peut-être changer le titre de la loi en celui de loi sur les terres du Canada et offrir à tous les Canadiens la chance dont ont joui les anciens combattants au fil des ans. La situation du logement s'en trouverait améliorée. Si mes amis conservateurs présentaient une motion en ce sens, je serais le premier à l'appuyer.

Toutefois, les conservateurs font porter cette motion sur la prolongation du délai du 31 mars. Quand on songe que ce parti défie le Canada, qu'il pourrait y avoir des élections demain ou même dans deux ans à cause de cette motion, alors je dois dire à mes amis conservateurs qu'ils jouent avec les Canadiens. Ils ne jouent pas avec nous, car nous considérons au moins comme des semi-professionnels; ils jouent avec les Canadiens de Vancouver à Saint-Jean, Terre-Neuve.

Monsieur l'Orateur, il y a certainement d'autres sujets plus appropriés. Comme député ministériel, je peux en trouver quelques-uns à vrai dire. Franchement, si les députés d'en face cherchent une motion d'opposition, qu'ils viennent m'en parler et je leur en proposerai une qui vaut bien mieux que celle qu'ils ont proposée cet après-midi.

M. Alexander: Votre temps de parole est écoulé.

M. Whicher: C'est possible, mais je rappellerai à mon honorable ami qu'il n'aura pas l'occasion de parler ce soir. Je vais donc suivre le conseil de mon ami, le député de Hamilton-Ouest, car mon temps de parole est expiré.

M. Alexander: Je vous ai toujours donné de bons conseils, Ross.

M. Whicher: Mais avant de me rasseoir, je rappellerai à la Chambre que la législation concernant les anciens combattants au Canada, notamment la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, est la meilleure au monde. Tous les Canadiens devraient en être fiers, notamment ceux qui siègent à la Chambre, pas seulement les libéraux, les néo-démocrates ou les créditistes, mais même les conservateurs qui aujourd'hui, l'ont critiquée de leur mieux.

M. William C. Frank (Middlesex): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer la motion de mon collègue de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) à cause de ma sincère préoccupation à l'endroit de nombreux vétérans par suite de la date limite que le présent gouvernement s'obstine à maintenir au sujet de leur droit d'acheter une maison aux termes de la partie II de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, une disposition parfaitement expliquée dans les discours précédents.

Je suis quelque peu étonné du discours que vient de faire le député de Bruce (M. Whicher). J'ai toujours cru qu'il était un député assez impartial, mais je pense qu'on se rendra compte qu'il obéit au souci électoral à la Chambre ajourd'hui. Je pense qu'aucun député de ce côté-ci de la Chambre n'a critiqué la législation déjà adoptée en faveur de nos anciens combattants. Nous convenons certes que d'excellentes mesures législatives s'appliquent à nos vétérans. Nous critiquons maintenant parce qu'ils s'inquiètent de ce qui se produit et sont étonnés de l'inaction du gouvernement à l'heure actuelle.

Ainsi que l'honorable député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe l'a déclaré, cette motion est présentée en dernier recours au gouvernement, compte tenu du petit nombre de jours qui restent avant la fin du mois, afin qu'il reconsidère son attitude très négative relativement au report de la date limite de cette importante mesure. Contrairement à ce que certains députés ont tenté de démontrer, il ne s'agit pas d'une espièglerie politique de mauvais goût. J'estime, quant à moi, que la principale force de cette motion découle d'un engagement pris il y a bien des années par sir Robert Borden, le premier ministre d'alors, dans un discours prononcé en 1917:

Le gouvernement et le pays tiendront pour le premier de leurs devoirs celui de veiller à ce que les Canadiens apprécient à leur juste valeur votre effort et votre courage, et nous nous appliquerons toujours à orienter l'opinion publique en ce sens. Les Canadiens s'associeront au gouvernement pour témoigner aux militaires de retour au pays leur digne et juste appréciation des services rendus au Canada et à l'Empire, de sorte qu'aucun de ceux qui ont combattu, qu'il revienne dans ses foyers ou demeure dans les Flandres, ne pourra honnêtement reprocher au gouvernement d'avoir trahi la confiance des vainqueurs et des morts.

● (2130)

C'était une déclaration assez vigoureuse du premier ministre à l'époque et une cinquantaine d'années depuis, d'autres déclarations analogues ont été faites. Toutefois, jamais jusqu'ici en 1974, à cause du taux rapide de l'inflation qui touche les anciens combattants de toutes les guerres, a-t-il été nécessaire de modifier toutes les lois concernant les anciens combattants, notamment cette partie de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants que nous discutons.

S'il est vrai que de nombreuses modifications ont été apportées au fil des années à mesure que la situation changeait, il est également vrai qu'il y a des milliers d'anciens combattants qui, peut-être à cause de leur ingéniosité et de leur bonne fortune, n'ont pas à se préoccuper de leur avenir et de leur bien-être. Néanmoins, ils s'inquiètent vivement du sort de leurs camarades qui ne sont pas aussi chanceux qu'eux mais qui, aux yeux des membres de notre parti, méritent tous les égards. Les membres de ce parti tiennent à ce qu'aucun ancien combattant ne se voit refuser le droit de se porter acquéreur d'une maison aux termes de la Partie II de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants par suite des restrictions actuellement imposées, lesquelles comprennent, bien entendu, la date limite d'octobre 1968 pour la certification, celle de mars 1974 pour les demandes, l'abrogation de la loi, les restrictions quant au choix des terrains, les frais fonciers dans les centres urbains et les plafonds financiers qui entravent les demandes d'emprunts.

Ainsi que nombre de mes collègues, j'ai reçu plusieurs lettres d'anciens combattants qui, sans qu'ils soient tenus coupables de négligence, ont d'une façon ou d'une autre manqué la date limite du 1er octobre 1968 pour ce qui est de la certification et, simplement parce qu'ils ont commis cette omission, je ne vois pas pourquoi le ministère adopte pour position de dire que chacun a eu suffisamment de temps de présenter une demande avant cette date. Le ministre admettra certainement qu'il se trouve de nombreux anciens combattants qui ignoraient cette date limite et qui se voient maintenant refuser les droits que leur donnait la loi.

Même si le ministre a déclaré que nous n'avions pas le droit de nous écarter de la législation actuelle, il faut admettre que des amendements y ont été apportés par centaines depuis cinquante ans, en même temps que maintes dispositions nouvelles, en raison de l'augmentation des frais et des exigences relatives aux lots, la valeur et la disponibilité des terrains fluctuant suivant les circonstances.

Les anciens combattants ne demandent pas la reconduction d'une quelconque mesure sociale comme toutes celles dont le gouvernement actuel est si prodigue, ils réclament le droit de continuer à emprunter de l'argent à un taux d'intérêt tel qu'ils puissent le rembourser. Je suis de tout cœur avec ceux de mes préopinants qui ont dit que le montant maximal des prêts devrait être supérieur à $18,000. On a parlé de $30,000, ce qui me paraît raisonnable, compte tenu de la rapidité avec laquelle la crise inflationniste que nous traversons à l'heure actuelle pourra s'accentuer.

Une autre question qui est étroitement liée aux problèmes exposés au cours du débat et à laquelle j'aimerais faire brièvement allusion, c'est le droit de l'épouse d'un ancien combattant admissible au bénéfice de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants de bénéficier des mêmes droits et privilèges que son conjoint relativement au titre de propriété. On m'a signalé ce problème, comme à de nombreux autres députés j'en suis persuadé, car au seul titre d'épouse d'un ancien combattant qui bénéficie d'une hypothèque garantie par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, elle n'a absolument légalement aucun droit de revendiquer cette propriété jusqu'à ce qu'il y ait succession. A notre époque réputée dit-on pour le laxisme de la société, si le mari choisit de disparaître tout simplement et de ne pas honorer ses obligations hypothécaires, sa femme peut se retrouver dans une situation financière très embarrassante.

Si elle travaillait à l'extérieur, la femme a pu apporter autant d'argent à la maison que le mari, mais même si elle n'avait pas d'emploi à l'extérieur, comme épouse et mère, elle a au cours des années aidé dans une large mesure au paiement de l'hypothèque. Pour moi, c'est une importante question qui se rattache à la motion qu'on a si clairement fait ressortir aujourd'hui.

D'après mon interprétation de la loi, la femme qui est séparée ou divorcée de son mari ancien combattant n'a aucun droit à la propriété avant que l'hypothèque ne soit acquittée, mais il se peut qu'alors la famille soit élevée et que la femme n'ait pas tellement besoin d'aide. Si le mari vient à souffrir d'une maladie, mentale ou autre, ou d'une incapacité quelconque, le curateur de l'État prend en main la propriété dont les paiements, comme je l'ai dit, ont pu être faits régulièrement grâce aux efforts de la femme.

Bien que la plupart des fonctionnaires qui appliquent la loi sont de bonne foi, les vétérans et leurs femmes n'otiennent pas d'eux les réponses qui leur permettraient de finir leurs jours dans la sérénité, comme ils le méritent. Une réponse ministérielle de ce genre que je pourrais mentionner serait que les dispositions actuelles n'ont pas créé de souffrances aussi longtemps que les relations familiales restent normales, parce que lorsque le vétéran a remboursé sa dette, le titre lui est transmis et lors de son

enregistrement, les droits douaires de sa femme sont joints. Sur demande, le directeur transmettra le titre au mari et à la femme en tant que locataires en commun ou co-locataires. En cas du décès du mari, la femme maintient l'entente avec le directeur et peut jouir de tous les avantages dont aurait bénéficié son mari.

Tout cela est vrai, mais dans mon exposé il y a un détail à la source de l'inquiétude que j'éprouve: aussi longtemps que les relations familiales sont normales, c'est ainsi que les choses se passent. Lorsque nous regardons autour de nous aujourd'hui, nous constatons qu'un grand nombre de relations familiales ne sont pas nécessairement normales et c'est de là que provient la préoccupation de l'épouse. Il s'agit, d'après moi, d'une préoccupation légitime. Le directeur transmettra le titre aux époux en qualité de locataires en commun ou de co-locataires si la demande en a été formulée, et c'est juste. Cependant, quand un mariage commence à se désintégrer et que le mari ou la femme peut prévoir une séparation possible, l'épouse n'aurait aucun moyen à sa disposition pour devenir co-locataire devant la loi.

Voilà une autre raison pour laquelle nous, les députés, devons continuellement analyser des lois comme celle dont il est question aujourd'hui afin de veiller à ce qu'elles soient conformes aux normes et aux conditions courantes. Il n'y a probablement aucun député qui n'a pas sur son bureau un dossier courant de lettres dans lesquelles les anciens combattants de sa circonscription expriment de l'inquiétude à propos d'une question quelconque. Le cœur me saigne quand je pense que lorsque les anciens combattants s'adressent éventuellement à leur député pour avoir au moins une explication de la situation, celui-ci est souvent incapable de faire quoi que ce soit. Par conséquent, je ne vois pas comment notre motion pourrait être rejetée puisqu'elle permettrait aux députés d'aider à maintenir un programme qui, à mon avis, est fort utile.

Le chef des socialistes à notre gauche accusait aujourd'hui notre parti d'être très hypocrite; il prétendait qu'il aurait pu voter pour la motion, n'eût été qu'elle comportait le mot «envisager». Permettez-moi de vous lire cette motion:

> Que la Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas reporté la date limite du 31 mars 1974 prévue par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et demande au gouvernement d'envisager la prise de mesures immédiates en vue de reporter cette date limite.

Le chef des socialistes a dit qu'il aurait pu voter pour, si elle n'avait pas contenu le mot «envisager». Si lui et les membres de son parti s'intéressaient aussi sincèrement qu'ils le prétendent aux anciens combattants comme il s'est évertué à nous le faire croire cet après-midi, pourquoi alors l'un de ses collègues ou lui-même n'ont-ils pas proposé un amendement visant à supprimer ce mot? Ils auraient alors pu voter gentiment pour la motion et, comme quelqu'un l'a signalé, sauver la face.

J'ai beaucoup de respect pour le ministre. De fait, je le connais bien parce que nous avons été voisins d'appartement, mais si lui et son gouvernement sont aussi sincères qu'ils prétendent l'être à cet égard, pourquoi ne pourraient-ils pas voter pour la motion? Les anciens combattants en seraient heureux, et l'on ne nous accuserait plus d'hypocrisie ou de faire de la politicaillerie.

● (2140)

Le député de Bruce nous accuse de politicailler. Comme je l'ai déjà dit, l'histoire prouvera qui le fait. Elle nous fera voir que c'est le gouvernement avec ses cohortes de coalitions. Les organes d'information se rendront compte, j'en suis sûr, de ce qui se passe ici aujourd'hui. Je sais aussi que les quelque 140 mille vétérans s'en apercevront bientôt. Il y aura mise au point.

J'ai tenté d'émettre très humblement mais sincèrement mon opinion de député de l'arrière-ban. Il y en a bien d'autres de ce côté-ci qui la partagent, j'en suis sûr. Je trouve honteuse la manière dont le chef des socialistes à ma gauche a tenté de faire consigner ses commentaires au hansard.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il est devenu très évident au cours de la journée que l'opposition officielle se sert de la cause des vétérans comme d'un instrument pour atteindre son objectif politique. Les députés d'en face savent très bien qu'aujourd'hui est traditionnellement le jour où l'opposition propose une motion de blâme. Ils savent aussi que presque toujours depuis vingt-cinq ans le gouvernement a dû se prononcer contre des motions présentées de cette manière. A trois occasions seulement ces derniers vingt-cinq ans le gouvernement a pu . . .

Des voix: Le vote!

M. MacEachen: . . . adopter une motion présentée un jour réservé à l'opposition. Cela s'est produit seulement lorsque la motion avait été présentée en termes positifs.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 58 (9) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toute motion nécessaire pour trancher la question dont la Chambre est saisie.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall).

M. Peters: Monsieur l'Orateur, avant que vous ne mettiez la motion aux voix, je pose la question de privilège. Aux termes de l'article 11 du Règlement, je tiens à dire que je ne puis voter, car je suis dans une situation de conflit d'intérêts. Si le gouvernement accepte de proroger le délai, les avantages qui en découleront pour moi sont considérables, car je suis admissible. J'ai un certificat. Je n'ai pas l'intention de m'en servir avant le 31 mars, mais si le délai est prorogé, il est possible que je le fasse; par conséquent, je demande la permission de m'abstenir.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de ladite motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Marshall, mise aux voix, est rejetée.)

● (2150)

(*Vote nº 3*)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Boisvert
Caouette
(Charlevoix)
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Dinsdale
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Fortin
Frank
Fraser
Gillies
Godin
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Latulippe
Lawrence
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (M^lle)
(Kingston et les Iles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Tétrault
Thomas
(Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—109.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Barnett
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (M^lle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Campbell
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Herbert
Hopkins
Howard
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles
(Winnipeg Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^me)
Mackasey
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Mather
McRae
Morin (M^me)
Neale
(Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^me)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas
(Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whicher
Yanakis—129.

● (2210)

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

(A 10 h 14, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

BILLS PRIVÉS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'EXAMINATEUR DES PÉTITIONS RELATIF AU BILL PRÉSENTÉ PAR LE EASTERN CANADA SYNOD OF THE LUTHERAN CHURCH OF AMERICA

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour les bills privés relatif au bill présenté par le Eastern Canada Synod of the Lutheran Church of America.

* * *

AFFAIRES URBAINES

CRÉATION D'UN PROGRAMME ET D'UN FONDS DE PROJETS TÉMOINS URBAINS

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, en plus des mesures urbaines mentionnées dans le discours du trône, je désire informer aujourd'hui la Chambre que le gouvernement crée un programme et un fonds de projets témoins urbains de 100 millions de dollars administrés par le département d'État chargé des Affaires urbaines.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Ce programme est destiné à encourager des initiatives qui apporteront des solutions aux problèmes urbains et à en faire la démonstration en vue de leur acceptation et de leur réalisation partout au Canada.

Le fonds couvre la période quinquennale allant de 1975-1976 à 1980-1981. C'est là une preuve additionnelle de la ferme intention du gouvernement de poursuivre les objectifs urbains annoncés dans le discours du trône. Ce sera aussi une base solide et novatrice pour la pleine participation canadienne à la Conférence-Exposition des Nations Unies sur les établissements humains à Vancouver en 1976. J'espère que cette conférence sera connue sous le nom «d'Habitat 2000».

J'estime, monsieur l'Orateur, que ce fonds de 100 millions de dollars servira à appuyer des initiatives urbaines dans plusieurs domaines critiques. Nous devons monter des projets témoins illustrant l'application efficace de nouvelles conceptions et méthodes de construction domiciliaire; la rentabilité de nouveaux systèmes urbains à basse consommation d'énergie; de nouvelles façons d'exploiter au maximum les ressources naturelles rares et coûteuses par un recyclage à fins multiples; et des techniques nouvelles appliquées à d'autres situations critiques telles que les transports urbains en commun et le financement, la construction et la gestion de villes nouvelles ou revalorisées.

Ce nouveau fonds servira à lancer un programme d'innovation dans le domaine urbain. Il s'appliquera aux programmes fédéraux, provinciaux ou municipaux. Il embrassera aussi les initiatives du secteur privé et de particuliers.

Il est difficile d'encourager et d'appuyer l'innovation. Ce fonds permettra à diverses initiatives d'incorporer des innovations souhaitables mais irréalisables sans cet appui additionnel. C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que ce fonds n'est assujetti à aucun programme fédéral actuel mais sera plutôt utilisé de manière discrétionnaire selon les occasions et les circonstances.

● (1410)

De plus, nous comptons administrer le programme et le fonds de manière à exercer une influence aussi étendue que possible sur l'innovation. J'estime que, au cours des cinq années, ce placement initial de 100 millions de dollars se traduira par une gamme d'initiatives d'une valeur bien plus élevée.

On ne saurait dire à l'avance combien de projets seront choisis mais je souhaiterais qu'une vingtaine d'initiatives environ soient lancées d'ici deux ans. Parmi les quelque vingt projets, monsieur l'Orateur, quelques-uns seulement seront proposés comme projets témoins dans le cadre du programme de démonstration et exposition prévu pour la Conférence-Exposition des Nations Unies sur les établissements humains. Le programme et le fonds seront gérés, évidemment, de manière à ce que toutes les régions du pays en bénéficient de manière équitable.

Des projets témoins pourront être proposés par les ministères et organismes fédéraux, les provinces, les municipalités, ou encore le secteur privé ou des particuliers, y compris les députés, à cause de l'intérêt qu'ils manifestent. Les projets devront être transmis au département d'État chargé des Affaires urbaines. Un secrétariat y a été créé pour préparer et réaliser la participation canadienne à la Conférence-Exposition des Nations Unies sur les établissements humains.

En plus de révision intergouvernementale et interministérielle, les projets soumis seront évalués à la lumière de leur efficacité à résoudre et démontrer les solutions aux problèmes urbains. Cette évaluation sera faite par un comité consultatif spécial que j'ai créé et qui me conseillera sur le choix des projets. M. Kenneth Hare de l'Université de Toronto, ancien recteur de l'Université de la Colombie-Britannique, en est le président.

Cette évaluation, monsieur l'Orateur, sera faite en complète consultation avec les autres paliers de gouvernement, s'il y a lieu. Les gouvernements se doivent d'appliquer immédiatement des solutions basées sur des méthodes qui ont fait leurs preuves. Mais il faut aussi prendre des mesures énergiques afin de créer de nouvelles méthodes, une technique plus perfectionnée et des solutions novatrices. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Programme témoin—Urbanisation

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre vient de nous annoncer aujourd'hui la création d'un programme et d'un fonds de projets témoins urbains de 100 millions de dollars—je tiens à souligner le mot «témoins»—qu'il administrera lui-même. Il sera le grand maître d'œuvre de ce programme de projets témoins urbains, qui s'étalera sur une période de cinq ans, soit de 1975-1976 à 1980-1981. L'objet de ce programme n'est pas de construire des maisons, mais plutôt de fournir une base solide pour la participation du Canada à une conférence des Nations Unies sur les établissements humains qui sera tenue à Vancouver.

Personne n'a rien à redire à une telle conférence. Le ministre voudrait qu'elle soit connue sous le nom de «Habitat 2000». Voilà un des problèmes que pose ce programme: nous allons attendre l'an 2000 pour que le ministre puisse faire construire des maisons pour les Canadiens.

En page 2 de sa déclaration se trouve énoncée sa suggestion pour le moins originale, suggestion qu'il fait à un moment où le Canada traverse une crise du logement. Étant donné que les derniers chiffres concernant le coût de la vie viennent de sortir, il est tout indiqué aujourd'hui de signaler que le coût de la vie n'a jamais été aussi élevé depuis 1929. La hausse est, en moyenne, de 32 p. 100. A Calgary, elle est de 23.2 p. 100 et à Toronto, de 29 p. 100.

Face à cette crise, monsieur l'Orateur, considérons maintenant ce programme pilote qui, comme je l'ai dit, est de la véritable poudre aux yeux. Nous avons d'autres qualificatifs qui pourraient s'y appliquer, dans l'Ouest, mais ce n'est rien de plus que de la poudre aux yeux. Le ministre a dit que ce programme était une innovation. Me demandant ce que voulait dire au juste ce mot «innovation», j'ai vérifié. Cela veut dire «un programme impliquant des changements par rapport aux usages établis; un programme visant à instaurer quelque chose de nouveau ou une nouvelle méthode». Pour ma part, il s'agit d'un programme d'inhalation, car le ministre doit s'être amusé à renifler de la colle pour nous proposer un tel programme.

Voyons maintenant ce que permettra de réaliser ce grand programme du parti libéral. Il va susciter des projets d'avant-garde. Il va créer de nouvelles méthodes d'agencement de maisons, et il va encourager la construction de logements et créer un système urbain à faible consommation d'énergie. Il va appliquer sans savoir ce qu'on peut entendre par cela une nouvelle technologie à de nombreux domaines, mais il ne bâtira pas une seule maison de plus au Canada. Les logements vacants sont rares dans tout le pays. Il y a actuellement une véritable pénurie de logements à Toronto, à Vancouver et dans d'autres villes; en ce moment le taux des logements disponibles à Toronto et à Vancouver est inférieur à 1 p. 100. Les gens doivent pouvoir se loger tandis qu'on offre un programme de 100 millions de dollars étalé sur une période de cinq ans pour démontrer la bonne volonté du ministre à une époque où sévit une crise nationale du logement.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: La situation est chronique dans tout le pays. Pour les premières hypothèques, le taux d'intérêt varie de 10 à 12 p. 100 et pour les deuxièmes, il se situe à 21 p. 100 et ce, au moment où 5 p. 100 seulement des salariés canadiens peuvent se faire construire une maison dans bien des villes. Pourtant, le ministre décide maintenant de faire tout ce battage à propos de résoudre la crise du logement au Canada.

Des voix: Bravo!

[M. Basford.]

M. Woolliams: Tout ce qui nous manque, c'est de l'innovation dans les rangs des dirigeants du pays. Le seul moyen de créer un nouveau programme d'habitation efficace, c'est un remaniement ministériel et surtout, un changement de gouvernement.

Point ne m'est besoin d'ajouter quoi que ce soit, monsieur l'Orateur, si ce n'est que . . .

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien que ces députés rentrent tous dans leurs villes où le logement coûte si cher, et qu'ils y continuent d'applaudir ainsi qu'ils le font présentement à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: L'organisation des Nations Unies est bien entendu l'organisme mondial chargé d'assurer la paix et la sécurité. Je me réjouis toujours de voir le Canada participer aux conférences de cette organisation, mais à une époque où la paix de l'esprit n'existe même pas et où nous devrions déclarer la guerre à la crise nationale du logement, nous voyons le gouvernement créer avec ostentation une caisse de 100 millions de dollars. Ce n'est qu'une énorme fumisterie.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le programme annoncé par le gouvernement donnera lieu à des dépenses inconsidérées à un moment inopportun pour une chose absolument inutile. D'après le ministre, il s'agit là d'un programme de démonstration destiné à susciter des projets qui apporteront des solutions aux problèmes urbains, et qui jettera également les bases de la participation canadienne à la Conférence des Nations Unies de 1976 qui se tiendra, incidemment, dans la ville de Vancouver.

Une voix: Dans sa propre circonscription.

M. Broadbent: Le ministre a dit souhaiter que cette conférence soit connue sous le nom de Habitat 2000. Je soutiens sérieusement que c'est un gaspillage de 100 millions de dollars, qui n'aidera en rien à répondre aux besoins en logements.

Pourquoi, monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il annoncé ce programme? Tout d'abord, il sait très bien qu'en vertu de la Partie V de la loi nationale sur l'habitation, son propre ministère a dépensé ces dernières années près de 100 millions de dollars en subventions à la recherche et au développement. Pourtant, quels sont donc les résultats tangibles de toutes ces sommes affectées à la recherche et au développement? Il convient d'abord de signaler que l'information n'a pas été publiée en grande partie. Nous n'avons pas accès aux études qu'ont exécutées les fonctionnaires de son ministère. Ensuite, la majorité des études effectuées n'ont abouti qu'à l'inaction flagrante. Nous ignorons ce qu'elles renferment, mais ce que nous savons c'est que le ministre n'a élaboré aucun programme de véritable importance par suite de ces études. L'exemple le plus flagrant des résultats du programme de recherches, est le rapport Dennis, une étude sérieuse portant sur le logement à loyer modique au Canada, mais le ministre n'a pas eu l'honnêteté de le publier. Les conclusions du rapport sont demeurées cachées jusqu'à ce que le NPD ait obtenu un exemplaire et l'ait rendu public; par la suite, le gouvernement a présenté une version abrégée bien des semaines plus tard.

● (1420)

Nous avons bien assez de projets de recherche et de développement en matière de logement urbain. S'il en faut d'autres, ce serait à l'égard de l'habitation dans les régions rurales ou septentrionales du Canada. Les dépenses à ce titre seraient utiles. Nous avons déjà fait des recherches très poussées pour savoir où habitent 85 p. 100 des Canadiens et il n'est pas nécessaire de dépenser un dollar de plus dans ce secteur.

J'ai bien l'impression que la seule raison—non, je ne le dirai pas, je vais me retenir—pour laquelle le gouvernement actuel dépensera 100 millions de dollars dans cette région d'ici 1976, c'est peut-être parce que le ministre habite Vancouver où doit se tenir une conférence en 1976. S'il y affecte beaucoup d'argent, sa carrière politique ne pourra qu'en profiter. Ou le gouvernement fait-il ces dépenses pour détourner l'attention du fait que dans les centres urbains où vivent 85 p. 100 de la population, le ministre pourra prétendre devant l'impossibilité d'obtenir une maison d'ici quelques années que toute la question est à l'étude et qu'un nouveau programme d'expansion sera mis sur pied.

Je rappelle au ministre ce qui est arrivé à l'Habitat. Il dit qu'il espère que ce programme sera connu sous le nom d'Habitat 2000. Qu'est-il arrivé à l'Habitat à Montréal? Je ne sais pas combien de millions de l'argent des contribuables ont été affectés à ce projet. Qui y vit maintenant? Des Canadiens à revenu élevé. Des personnes qui ont de très gros salaires habitent ce complexe très bien subventionné qui a été payé par la plupart des contribuables du Canada. Voilà ce qui est arrivé à l'Habitat à Montréal.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous pouvons nous passer d'exemples de ce genre. Ce qu'il faut c'est passer aux actes, nous avons déjà assez d'études sur l'habitation. Je rappelle au ministre que sa province d'origine, la Colombie-Britannique, a affecté 100 millions de dollars à l'habitation, dont 50 millions serviront au remembrement foncier et 40 millions à subventionner les taux hypothécaires. Par ailleurs, le gouvernement fédéral ne consacre qu'un peu plus de 300 millions de dollars à cette fin, malgré toutes les ressources qu'il possède. Une province dirigée par un gouvernement néo-démocrate dépense 100 millions de dollars, tandis que le gouvernement libéral inactif qui siège à Ottawa ne dépense que 300 millions de dollars pour la même chose.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'entends des protestations de la part du monsieur et de la dame qui se trouvent à ma droite. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a terminé sa déclaration par une critique du gouvernement sans avoir proposé l'ombre d'une solution de la part du parti conservateur. Les députés de l'opposition officielle ne font rien d'autre que de critiquer.

Je termine mon exposé par le commentaire suivant: des mesures s'imposent dans deux domaines de la politique d'habitation qui concernent les Canadiens. L'une a trait au taux d'intérêt. La même situation existe en Angleterre et le parti travailliste prend maintenant des mesures à ce sujet. Pour notre part, nous devons dire aux banques de prêter des fonds à 6 p. 100 et expliquer franchement: «Vous ne réaliserez pas de bénéfices dans ce domaine, mais après tout, la population a besoin d'habitations et vous pouvez réaliser des bénéfices dans d'autres domaines de votre investissement; nous avons l'intention de nous procurer des fonds pour l'habitation.» Voilà un point. Deuxièmement, le gouvernement doit prendre des décisions sérieuses à l'égard du remembrement foncier. Si, à ces 100 millions de dollars, on ajoutait une petite somme supplémentaire, il serait possible d'acheter 50,000 acres de terrains à mise en chantier rapide dans 15 villes à travers le Canada et d'opérer un regroupement de terrains qui provoquerait une diminution des coûts d'habitation.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) vient d'annoncer un programme de 100 millions de dollars destiné à encourager des initiatives qui apporteront des solutions aux problèmes urbains.

Monsieur l'Orateur, c'est là la pire insulte jamais faite à la population canadienne, aux promoteurs de construction d'habitations et aux municipalités canadiennes.

Est-ce à dire, selon l'honorable ministre, que les Canadiens, que les municipalités, que les constructeurs, ont manqué d'initiative? Je pourrais fournir à l'honorable ministre et au gouvernement quantité d'initiatives de toutes sortes pour encourager le développement des municipalités en ce qui a trait à l'habitation, pour encourager la construction d'habitations. Du côté de la recherche, je pense que les initiatives des constructeurs n'ont pas manqué non plus, parce que nous voyons chaque jour une kyrielle de nouvelles constructions, de nouvelles propositions. Par exemple, nous avons connu l'habitation traditionnelle, mais on nous parle aussi de maisons en hauteur, de maisons mobiles, de maisons préfabriquées, de maisons modulaires, de maisons en forme de soucoupes volantes, de maisons à coût modique; il va falloir, si le coût des habitations continue à augmenter, retourner à la tente de toile ou au chalet de bois rond.

Le coût des maisons est devenu exorbitant de même que le coût d'aménagement des services que doivent offrir les municipalités pour établir de nouvelles zones d'habitation.

Monsieur l'Orateur, dans le nord-ouest québécois, par exemple, le directeur du bureau de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à Val-d'Or, vient de déclarer qu'il faudrait pour l'année 1974 seulement 2,000 nouvelles maisons. Mais le problème est le suivant: on manque de services d'aménagement de terrain pour construire ces habitations. Les municipalités sont aux prises avec des problèmes non pas d'initiative mais de finance. Elles doivent aller sur le marché d'obligations emprunter à des coûts exorbitants, ce qui les empêche de construire des systèmes d'égout, d'aqueduc et des rues dont elles ont besoin.

Monsieur l'Orateur, on connaît depuis longtemps l'attitude du Parti Crédit Social du Canada. Nous réclamons pour les municipalités, pour ce corps public qui existe non pas pour faire des bénéfices mais pour administrer le bien commun de la communauté, l'octroi de prêts par la Banque du Canada, sans intérêt, pour permettre aux municipalités de procéder aux développements qui sont nécessaires pour répondre aux besoins en nouvelles habitations.

Pour que les Canadiens puissent enfin devenir réellement propriétaires de leurs maisons, qu'on abolisse au plus tôt la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, qu'on réduise le taux d'intérêt qui est beaucoup trop élevé à l'heure actuelle, et on constatera alors qu'au lieu d'employer 100 millions de dollars pour tenter de susciter de nouvelles initiatives alors qu'on ne sait que faire de celles qui existent actuellement, on pourra pro-

mouvoir la construction d'habitations. Ainsi, les Canadiens seront heureux.

* * *

[*Traduction*]

LES COALITIONS

LA PROBABILITÉ DE COLLUSION ENTRE LES CIMENTERIES DE LA C.-B.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, comme deux grandes cimenteries de la Colombie-Britannique ont, le même jour et dans les mêmes proportions, augmenté deux fois leurs prix depuis le 1er janvier, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Sud:

Que la Chambre institue une enquête sur ces deux cimenteries de la Colombie-Britannique afin de s'assurer si l'industrie cimentière de cette province fixe encore les prix.

M. l'Orateur: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1430)

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc être mise en délibération.

LA COLLUSION ENTRE LES CIMENTERIES DE LA C.-B.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une motion du même ordre à présenter; j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une situation urgente résultant de la condamnation de sept grandes sociétés productrices de béton de la Colombie-Britannique aux termes de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Étant donné qu'un grand nombre des projets étaient publics et que l'amende imposée n'est pas nécessairement liée aux pertes subies à cause de cette coalition, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Howard):

Que la Chambre conseille au ministre de la Justice de demander des avis juridiques sur la question et d'entreprendre des poursuites au civil pour recouvrer les pertes subies par le gouvernement fédéral dans les nombreux projets fédéraux réalisés pendant la période de la coalition.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA DIMINUTION DU REVENU DES PRODUCTEURS DE PORC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question d'urgente actualité puisqu'elle a trait aux producteurs d'un secteur de l'alimentation, d'une part, ainsi qu'aux consommateurs, d'autre part. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que cette Chambre étudie sans délai le pourquoi d'une baisse considérable des prix payés aux producteurs de porc sans qu'il soit tenu compte de l'augmentation constante du prix des moulées alimentaires, ce qui affecte dangereusement l'équilibre de leur exploitation et, d'autre part, la lenteur à faire bénéficier les consommateurs de cette baisse des prix de cette denrée et que la Commission de surveillance des prix à l'alimentation soit saisie également de cette question immédiatement.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE

LA COMPOSITION DU CABINET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement de la Chambre pour présenter une motion au sujet de certains événements survenus depuis le 30 octobre 1972 et aussi récemment qu'hier et hier soir à la Chambre. Je propose donc, appuyé par le député de Scarborough-Est (M. Stackhouse):

Que, la Chambre étant d'avis qu'une nouvelle forme de gouvernement de coalition existe au Canada, elle demande au premier ministre de lui dire par une déclaration si des membres du nouveau parti démocratique seront nommés au Cabinet et au Sénat en témoignage de reconnaissance pour services rendus.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Je suppose qu'il n'y a pas unanimité. Le député de Skeena.

Une voix: Le sénateur Howard!

* * *

LES TRANSPORTS

LA PÉNURIE DE WAGONS À BOIS EN C.-B.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu être le comotionnaire de la dernière motion . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Howard: . . . pour pouvoir exposer dans le débat qui aurait suivi, la véritable conspiration économique des vieux partis.

Une voix: Pourquoi avez-vous voté comme vous l'avez fait hier soir?

M. Howard: Mon honorable ami demande pourquoi j'ai voté comme je l'ai fait hier soir. Je le lui expliquerais volontiers, mais il n'est pas assez intelligent pour comprendre.

M. l'Orateur: J'espère que le député ne voudra pas le faire par le biais de l'article 43 du Règlement.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je sollicite le consentement de la Chambre pour présenter une motion urgente et d'une nécessité pressante. Elle découle du fait qu'il y a pénurie persistante de wagons couverts pour le transport du bois et de ses dérivés, pénurie qui est revenue hier dans le feu des projecteurs par suite de la décision du gouvernement de faire cadeau de 3.4 millions de dollars au Canadien National et au CP pour réparer de vieux wagons couverts et par suite de celle du CN de consacrer 36 millions de dollars à l'achat de wagons-trémies destinés au transport de la potasse. Je propose donc, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters):

Que la Chambre presse le gouvernement et le CN de prendre immédiatement des mesures en ce qui concerne les wagons de chemins de fer destinés au transport du bois et que ces mesures soient analogues à celles prises à l'égard des wagons destinés au transport des grains et de la potasse.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

L'INDUSTRIE

LES AUTOMOBILES—L'IGNORANCE DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry O'Connor (Halton): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion que le NPD a accepté d'appuyer.

Des voix: Bravo!

M. O'Connor: En conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion d'urgente nécessité. Étant donné l'ignorance évidente et lamentable que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) a manifestée hier à propos des tendances de l'investissement et des prix dans l'industrie automobile canadienne, je propose, avec l'appui du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la Chambre prie le ministre de se mettre au courant de l'actualité dans cette industrie afin que les intérêts du Canada soient mieux protégés lors de négociations avec Washington.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence s'oppose à la forme de cette motion. Les député savent très bien que les motions proposées aux termes de l'article 43 du Règlement

ne doivent pas être précédées d'allégations ou d'accusations que les députés visés sont dans l'impossibilité de réfuter. Je prie les députés de se montrer prudents lorsqu'ils rédigent une proposition aux termes de l'article 43 du Règlement. Nous en avons déjà eu cinq ou six aujourd'hui et il en reste d'autres à proposer. Je rappelle aux députés qu'il serait facile d'abuser du Règlement en procédant de cette façon. La parole est au député de Nickel Belt.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES EMPLOIS À PLEIN TEMPS ET À TEMPS PARTIEL POUR LES FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné que les chiffres publiées par Statistique Canada le 12 mars 1974 indiquent d'une part que le nombre désaisonnalisé des emplois à temps complet pour les femmes a diminué de 41,000 au cours du seul mois de février 1974, que ces mêmes chiffres de Statistique Canada indiquent d'autre part que le nombre désaisonnalisé des emplois à temps partiel pour les femmes a augmenté de 40,000 au cours de la même année, et étant donné enfin les graves implications que ces fluctuations excessives peuvent avoir pour les femmes sur le marché du travail, je propose, avec l'appui de l'honorable député de Vancouver Kingsway (M^me^ MacInnis):

Que la Chambre ordonne au ministre du Travail de procéder immédiatement à une enquête et de faire rapport à la Chambre des causes de ces fluctuations.

M. l'Orateur: La présidence est de nouveau tentée de trouver à redire à la forme que le député a donnée à sa motion. Ces motions ne devraient pas avoir de préambules qui, aux yeux de la présidence tout au moins, ressemblent à un discours. C'est l'impression que m'ont donnée les observations préliminaires du député. Cela dit, je vais néanmoins demander s'il y a consentement unanime.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Le député a entendu; il n'y a pas unanimité.

* * *

ACTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867 À 1965

MESURE PRÉVOYANT LA REPRÉSENTATION AU SÉNAT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU YUKON

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) demande à déposer le bill C-11, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Texte*]

L'ESSAI DES BRÛLEURS À FLAMME BLEUE CONAT

Question n° 37—**M. Hellyer:**

Le gouvernement a-t-il fait des expériences avec le brûleur à flamme bleue CONAT et, dans l'affirmative, quels en ont été les résultats?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Un petit prototype de brûleur industriel, fabriqué par CONAT Industries, a été allumé dans un four tunnel expérimental du Laboratoire canadien de recherches sur la combustion (LCRC) ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au cours du mois de mai 1972. Le brûleur a été installé et mis en service pendant quatre heures par des représentants de CONAT Industries, et le personnel du Laboratoire les a aidés en prenant une série de mesures de la composition et de la température des gaz brûlés. Ce prototype n'était muni ni d'un système automatique d'allumage ni d'un dispositif de sécurité en cas de non allumage, essentiels à la commercialisation du produit. Aucun autre petit brûleur industriel n'a été comparé, dans des conditions similaires, au système CONAT.

*KARL KRISTIAN RING

Question n° 40—**M. Hellyer:**

1. A quelle date, en 1972, Karl Kristian Ring est-il entré au Canada?

2. Est-il demeuré continuellement au Canada depuis cette date et, dans la négative, quelle est la date de sa dernière entrée?

3. A son entrée, son passeport était-il en règle et, dans l'affirmative, de quel pays était-il?

4. A son entrée, son visa était-il en règle et, dans l'affirmative, de quel pays l'avait-il obtenu?

5. A quelle date le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il ordonné sa déportation?

6. A quelle date en a-t-on appelé de cet ordre?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les réponses aux six parties de cette question sont les suivantes: 1. Le 28 mai 1972. 2. Non; le 28 septembre 1972.

3. Oui; la République fédérale d'Allemagne.

4. Non.

5. Le 30 juillet 1973.

6. Le 30 juillet 1973.

LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ENTRETIEN À ELGIN (ONT.)

Question n° 44—**M. Cossitt:**

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 3310 de la première session du 29e Parlement comme quoi des offres ont été faites en vue de la construction d'un immeuble destiné à un service d'entretien par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à Elgin (Ontario), *a*) à quelle date a-t-on fait cet appel d'offres, *b*) à quelle date a-t-il pris fin, *c*) de qui provenaient les offres, *d*) à combien se chiffrait chacune, *e*) qui a-t-on retenu?

2. L'appel d'offres a-t-il été annoncé publiquement et, dans l'affirmative, *a*) dans quelle publication, *b*) à quelles dates?

[M. MacEachen.]

3. Si l'appel d'offres n'a pas été annoncé publiquement, les offres sollicitées ont-elles été prolongées et, dans l'affirmative, *a*) au profit de qui, *b*) à quelles dates?

4. Qui a fait les plans de l'immeuble qui sera construit à Elgin (Ontario)?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) Le 30 novembre 1973. *b*) Cet appel d'offres a pris officiellement fin à 13 h 30 (H.N.E.) le 20 décembre 1973. Ce jour-là, une chute de neige subite de 12 pouces a rendu les routes impraticables dans la région d'Ottawa et, par conséquent, le bureau désigné n'a pas reçu d'offres avant l'heure officielle de fin de l'appel d'offres. Peu de temps après, un représentant de la société Smith Building Systems & Supply Ltd. de Kingston a téléphoné, alors qu'il était en route pour le bureau et venait y déposer l'offre de sa société, qu'il se trouvait immobilisé dans Ottawa, à une certaine distance, et ne pouvait, par conséquent, se rendre à l'endroit désigné pour le dépôt des soumissions. L'offre de cette société a été éventuellement remise de main à main le matin du 21 décembre 1973. Étant donné les circonstances et l'urgence qu'il y avait pour construire l'édifice d'entretien, on a décidé, après consultation du conseiller juridique de la Canadian Construction Association et des représentants du Ministère, de rejoindre tous les autres preneurs de plan afin de savoir s'ils avaient essayé eux aussi, de remettre leurs soumissions à l'heure ou avant l'heure officielle de fin de l'appel et, le cas échéant, de choisir une date ultérieure qui permettrait de tenir compte de ces offres ou, dans le cas contraire, d'ouvrir et d'étudier la seule offre reçue. *c*) Après vérification, on s'est rendu compte que seule la société Smith Building Systems & Supply Ltd. de Kingston avait fait une offre et cette dernière a été ouverte par le comité chargé d'ouvrir les soumissions à 14 h le 21 décembre 1973. *d*) La seule offre reçue se chiffrait à $160,298. *e*) Smith Building Systems & Supply Ltd., Kingston, Ontario.

2. Les appels d'offres ont été publiés dans les journaux suivants: *a*) Le *Citizen* d'Ottawa, le *Journal* d'Ottawa, le *Whig-Standard* de Kingston, le *Daily Commercial News* de Toronto. *b*) le 30 novembre et le 1er décembre 1973. Les plans et le cahier des charges ont également été envoyés à Ottawa et au Kingston Builders' Exchange.

3. Sans objet.

4. C.A. Richards and Assoc. d'Ottawa (Ontario).

LES DÉPENSES POUR LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

Question n° 52—**M. Cossitt:**

Compte tenu de la réponse à la question n° 3073 de la première session du 29e Parlement, quelles sont les raisons principales pour lesquelles les frais d'exploitation du bureau du Premier ministre sont passés de $900,839 en 1970-1971 à environ $1,486,814 en 1973-1974, alors que son personnel ne s'est accru que de trois personnes au cours de cette période?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Les principaux motifs de l'augmentation des dépenses prévues pour 1973-1974 par rapport à celles de 1970-1971 sont le financement de l'étude spéciale sur la Capitale nationale et du projet Great Plains (voir la réponse à la question n° 3327 de la première session du 29e Parlement), le paiement de la quote-part des frais de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest à assumer par le cabinet du premier ministre ainsi que l'augmentation générale des traitements depuis 1970-1971 et l'addition des trois nouvelles années-hommes.

LES HONORAIRES DES AVOCATS ENGAGÉS À L'Î.-P.-É.

Question n° 53—M. Cossitt:

Quelle somme totale a été versée entre avril 1972 et le 31 mars 1973 à chaque avocat de la province de l'Île-du-Prince-Édouard dont le nom figure dans la réponse à la question n° 2271 de la première session du 29e Parlement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):

Île-du-Prince-Édouard

Nom	Endroit	Montant $
Bell, Morley	Summerside	15.77
Ghiz, J. A.	Charlottetown	2,132.80
Large, Frederick A.	Charlottetown	5,503.44
MacDonald, G. Bruce	Summerside	2,739.20
MacDonald, Kenneth R.	Montague	283.00
MacLeod, Neil R.	Summerside	1,982.50
McMahon, George R.	Summerside	1,710.00
Mullally, George J.	Charlottetown	314.75
O'Donnell, Lester	Charlottetown	166.00
Sigsworth, D. F.	Charlottetown	4,395.00
Tweedy, G. G.	Charlottetown	1,474.78

LES HONORAIRES DES AVOCATS ENGAGÉS AU MANITOBA

Question n° 57—M. Cossitt:

Quelle somme totale a été versée entre avril 1972 et le 31 mars 1973 à chaque avocat de la province du Manitoba dont le nom figure dans la réponse à la question n° 2275 de la première session du 29e Parlement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Voir liste ci-dessous.

Manitoba

Nom	Endroit	Montant $
Browley, Paul H.	Winnipeg	273.25
Dewar, A. S.	Winnipeg	3,548.49
Dilts, Gordon C.	Winnipeg	838.66
Ferg, Patrick	Flin Flon	2,187.35
Margolis, David	Winnipeg	580.00

LES HONORAIRES DES AVOCATS ENGAGÉS À TERRE-NEUVE

Question n° 59—M. Cossitt:

Quelle somme totale a été versée entre avril 1972 et le 31 mars 1973 à chaque avocat de la province de Terre-Neuve dont le nom figure dans la réponse à la question n° 2277 de la première session du 29e Parlement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Voir liste ci-dessous.

Terre-Neuve

Nom	Endroit	Montant $
Adams, W. G.	Saint-Jean	745.39
Aylward, Fintan J.	Saint-Jean	30,569.31
Barry, Leo D.	Saint-Jean	1,748.03
Bartlett & Co.	Saint-Jean	656.00
Bartlett, Rupert W.	Saint-Jean	296.00
Carter, Alan William	Saint-Jean	439.43
Clarke, George W.	Saint-Jean	830.00
Curtis, Dawe & Fagan	Saint-Jean	150.00
Fowler, F. P.	Saint-Jean	126.55
Hawco, L. C.	Cornerbrook	75.00
Lewis, Aylward & Crosbie	Saint-Jean	330.50
Lewis, P. D.	Saint-Jean	6,333.28

Questions au Feuilleton

Nom	Endroit	Montant $
Martin, Easton & Woolridge	Cornerbrook	9,456.88
Matthews, Claude	Grand Falls	5,625.76
Sparkes, David B.	Saint-Jean	3,566.94
Wells, Clyde	Cornerbrook	1,131.10

MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES COMMANDES D'IMPRESSION

Question n° 75—M. Cossitt:

1. Au cours de la dernière année financière, combien de commandes d'impression le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il passées au nom du gouvernement?

2. Dans combien de cas a-t-on lancé un appel d'offres avant de passer ces commandes et cet appel était-il public ou s'est-on adressé à des noms tirés d'une liste?

3. Y a-t-il eu des cas où les commandes ont été passées sans qu'il y ait eu adjudication et, dans l'affirmative, dans combien de cas?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. 7,901.

2. Des appels d'offres ont été lancés dans environ 95 p. 100 des cas, à partir de listes de fournisseurs connus et compétents.

3. Oui. Certaines commandes ont été passées sans qu'il y ait eu appel d'offres, en général dans le cas de besoins urgents ou sans grande valeur monétaire. Il arrive qu'il n'existe qu'un fournisseur pour un produit requis. Les données tenues par le ministère des Approvisionnements et Services n'indiquent pas clairement si le contrat accordé fait suite à un appel d'offres ou à une négociation. On négocie un contrat lorsqu'il n'y a qu'une réponse à un appel d'offres, un fournisseur unique ou que des besoins trop urgents empêchent de lancer un appel d'offres.

LA NOMINATION DE M. J. S. HACKETT COMME DIRECTEUR DU BUREAU DE POSTE DE KINGSTON

Question n° 76—M. Cossitt:

1. Quand M. J. S. Hackett a-t-il été nommé maître de poste à Kingston (Ontario) et quel traitement touche-t-il?

2. M. Hackett a-t-il été nommé à la suite d'un concours et, dans l'affirmative, quand celui-ci a-t-il eu lieu et combien de personnes s'y sont présentées?

3. Quels postes M. Hackett a-t-il occupés auparavant dans la Fonction publique, pendant combien de temps et dans quelles localités?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Le 30 janvier 1964. $13,070-14,852.

2. Oui, M. Hackett a été nommé par suite d'un concours restreint. Il est impossible de fournir plus de détails car le dossier relatif au concours a été détruit. Nous avons pour politique de détruire ces dossiers après deux ans.

3. Date	Poste occupé	Endroit
1-9-41	Commis des postes temporaire	Kingston (Ontario)
29-9-41	Facteur temporaire	Kingston (Ontario)
28-7-42	Commis des postes temporaire	Kingston (Ontario)
1-1-45	Facteur temporaire	Kingston (Ontario)
29-1-45	Commis des postes temporaire	Kingston (Ontario)
1-1-54	Commis des postes permanent	Kingston (Ontario)
3-11-58	Agent des postes 1	Kingston (Ontario)
1-7-60	Agent des postes 2	Kingston (Ontario)
26-2-62	Agent des postes 4	Kingston (Ontario)
28-1-63–31-12-63	Maître de poste intérimaire, classe 12	Kingston (Ontario)
1-1-64	De nouveau agent des postes 4	Kingston (Ontario)

Questions au Feuilleton

3. Date	Poste occupé	Endroit
30-1-64	Maître de poste, classe 12	Kingston (Ontario)
1-10-67	Gestionnaire de l'exécution, niveau 3 (Changement de titre de la classe)	Kingston (Ontario)
1-7-72	Gestionnaire de l'exécution, niveau 4 (réclassé maître de poste de zone)	Kingston (Ontario)

LA NOMINATION DE M. J. S. HACKETT COMME DIRECTEUR DU BUREAU DE POSTE DE KINGSTON

Question nº 77—**M. Cossitt:**

La priorité aux anciens combattants a-t-elle joué en faveur de la nomination de M. J. S. Hackett comme maître de poste à Kingston (Ontario) et, dans l'affirmative, quand M. Hackett a-t-il servi dans les Forces armées canadiennes et à quel titre?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Non. La loi sur l'emploi dans la Fonction publique stipule que la priorité aux anciens combattants ne joue que dans le cas des concours publics.

BUREAU DE POSTE DE KINGSTON—LES LISTES DE PAYE

Question nº 78—**M. Cossitt:**

Quels sont le nom, les prénoms et les postes de toutes les personnes responsables du maintien des listes de paye au bureau de poste de Kingston (Ontario), depuis 1962?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): M. P. Rouleau, Commis au personnel; M^me^ K. Harrison, Secrétaire (aide au besoin); M^lle^ J. A. Fowler, Soutien de bureau; M^me^ H. Raymond, (remplace temporairement M. P. Rouleau qui est en congé de maladie prolongé). En outre, M. S. Begg, ancien maître de poste adjoint, M. H. Cottrell, maître de poste adjoint actuel, et M. R. Burns, agent des postes de niveau 6, qui a joué le rôle de maître de poste et de remplaçant, se sont aussi occupés des listes de paye.

BUREAU DE POSTE DE KINGSTON—L'EMPLOI DE M. PAUL ROULEAU

Question nº 79—**M. Cossitt:**

1. M. Paul Rouleau est-il (était-il) un employé au bureau de poste de Kingston (Ontario) et, dans l'affirmative, depuis (pendant) combien de temps?

2. Quelles sont ses fonctions et, en particulier, devait-il, à un certain moment, tenir des dossiers quelconques relativement aux personnes employées par le ministère des Postes durant la période de Noël?

3. Quels sont le nom, les prénoms et les postes de toutes les personnes responsables du travail de M. Rouleau au bureau de poste de Kingston (Ontario)?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. M. Paul Rouleau travaille au bureau de poste de Kingston depuis le 12 février 1966.

2. Depuis le 5 décembre 1966, il a rempli les fonctions de commis aux dossiers du personnel, fonctions qui comportent la tenue à jour des dossiers à l'égard des employés, la gestion de la paye, les avantages, etc., y compris les personnes embauchées pendant la période de presse de Noël.

3. M. Rouleau relevait directement à un certain moment, de M. Hackett, maître de poste, mais en son absence il relevait de M. S. Begg, ancien maître de poste adjoint, et de l'adjoint actuel, M. H. Cottrell. Il a déjà relevé en outre de M. R. Burns, quand il remplissait temporairement les fonctions de maître de poste et de maître de poste adjoint.

BUREAU DE POSTE DE KINGSTON—L'EMPLOI DE M. DAVID SOPER

Question nº 80—**M. Cossitt:**

M. David Soper est-il (était-il) un employé du ministère des Postes à Kingston (Ontario) et, dans l'affirmative, quel est (était) son poste, quand a-t-il été nommé, qui l'a recommandé et quand?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Oui. Il a été nommé facteur le 24 septembre 1959. Il a posé sa candidature à un concours public, et il a réussi l'examen de qualification et l'examen oral subséquent devant un jury, et lorsque son tour a été atteint sur la liste d'admissibilité; il a été nommé de la même façon que tous les autres candidats.

SCHL—LES AVOCATS ENGAGÉS À L'Î.-P.-É. EN 1972

Question nº 92—**M. Cossitt:**

Quels sont le nom et l'adresse de tous les avocats employés par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours de la dernière année financière dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard et quelle somme totale a-t-on versée à chacun d'entre eux?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe comme il suit: A l'égard des prêts approuvés en 1972 dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard les services des avocats dont les noms suivent ont été retenus par la Société en vue d'acheminer la documentation hypothécaire à l'égard de ses prêts directs: Charlottetown, J. A. Ghiz; Frederick A. Large; Kenneth MacDonald; Robert G. Macleod; G. Gordon Tweedy. Souris, Summerside, George J. Mullally; J. Melville Campbell; G. Bruce MacDonald; Neil Macleod. Les emprunteurs assument les honoraires d'hommes de loi relativement aux prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement; cette dernière n'a donc aucun écrit indiquant les montants versés à ces avocats.

RELATIONNISTES ET AGENTS D'INFORMATION

Question nº 115—**M. McKinnon:**

En ce qui concerne la réponse à la question nº 1896 du 4 juillet 1973 de la première session du 29^e^ Parlement, *a*) quel était, en moyenne, le traitement annuel de 309 relationnistes et/ou agents d'information qui étaient employés par les ministères et les organismes du gouvernement à Ottawa et à Hull en 1968, *b*) quel était, en moyenne, le traitement annuel des 546 relationnistes et/ou agents d'information qui étaient employés par les ministères et les organismes du gouvernement à Ottawa et à Hull en 1972?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): *a*) $10,607.13, *b*) $14,997.48.

FORCES ARMÉES CANADIENNES—LES DEMANDES DE REDRESSEMENT DE GRIEFS

Question nº 116—M. McKinnon:

1. Combien de demandes de redressement de griefs les officiers et les hommes du *Sea Element* ont-ils soumis à leur commandant au cours des mois d'avril, mai et juin 1973 relativement à la mise en vigueur de l'ordonnance 17-3 de l'Administration des Forces armées canadiennes?

2. *a*) Au 15 octobre 1973, combien des demandes susmentionnées ont été portées à l'attention du ministre, *b*) qu'est-il advenu du reste de ces demandes?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. 31.

2. Au 15 octobre 1973: *a*) Deux; *b*) Elles avaient toutes été résolues.

LE COÛT DES BRISE-LAMES ENTRE TURKEY POINT ET L'ÎLE MARY TOD

Question nº 119—M. McKinnon:

En ce qui a trait à la réponse à la question nº 2966 de la première session du 29e Parlement, au sujet des $527,899 qu'ont coûté les brise-lames construits ou allongés entre Turkey Point et l'Île Mary Tod près de Victoria (Colombie-Britannique), *a*) quelle partie de cette somme a été fournie par le gouvernement, *b*) si des fonds autres que ceux du gouvernement ont été dépensés, quelle somme a été fournie par chacun des participants?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): *a*) $526,899 *b*) Néant.

LE DROIT DE REGARD DU GOUVERNEMENT SUR LES INSTALLATIONS COMMERCIALES PROTÉGÉES PAR DES BRISE-LAMES

Question nº 120—M. McKinnon:

En ce qui a trait à la réponse à la question nº 3188 de la première session du 29e Parlement, concernant les installations commerciales maintenant protégées à la suite de la construction des brise-lames, *a*) quel contrôle le gouvernement exerce-t-il sur l'expansion des installations commerciales, *b*) jusqu'ici le gouvernement a-t-il exercé un contrôle de cette nature et, dans l'affirmative, dans quelle mesure, *c*) le gouvernement compte-t-il exercer un contrôle de cette nature au cours des deux prochaines années?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): *a*) L'administration fédérale n'exerce de contrôle sur l'agrandissement des installations commerciales qu'en autant que la navigation entre en cause, en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables. *b*) On a approuvé l'aménagement du port de plaisance, en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, le 8 janvier 1959, alors que son agrandissement a également été approuvé en vertu de la même Loi, le 11 janvier 1972. *c*) On ne sait pas pour l'instant.

L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS À BRÛLER AU PARC NATIONAL KEJIMKUJIK

Question nº 124—M. Crouse:

1. Cet automne, a-t-on fait un appel d'offres pour l'approvisionnement en bois à brûler pour le parc national Kejimkujik et, dans l'affirmative, *a*) combien de sociétés ou de particuliers ont présenté une soumission, *b*) quel était le nom de ces sociétés ou particuliers, *c*) quel était le montant de leur soumission?

2. Quel entrepreneur a obtenu le contrat et quel était le montant de sa soumission?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui. *a*) quatre *b*) 1. Willis G. Forrest, Caledonia, N.-É. 2. Raleigh Rowter, Maitland Bridge, N.-É. 3. R. D. Anthony, Kempt, N.-É. 4. Leon Rawding, Caledonia, N.-É. *c*) 1. Aucune soumission 2. $48 la corde 3. $48.90 la corde 4. Aucune soumission.

2. Raleigh Rowter à $48 la corde

REMARQUE: Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a demandé de retirer l'offre permanente à Raleigh Rowter et des appels d'offres de croûte (bois mou) ont été employées aux fournisseurs suivants:

Nom	Prix
R. D. Anthony, Kempt, N.-É.	Aucune soumission
Leon Rawding, Caledonia, N.-É.	$7 la corde
Raleigh Rowter, Maitland Bridge, N.-É.	$15 la corde
Willis G. Forrest, Caledonia, N.-É.	Aucune soumission
Randall Silver, North Brookfield, N.-É.	Aucune soumission
N. F. Douglas & Co., Caledonia, N.-É.	Aucune soumission
Milton Rhodemizer, Parkdale, Barss Corner, N.-É.	$5 la corde

Une nouvelle offre permanente a été faite au plus bas soumissionnaire, Milton Rhodemizer, à $5 la corde.

LA LOCATION DE VÉHICULES À MOTEUR AU PARC KEJIMKUJIK

Question nº 125—M. Crouse:

1. Cet automne, a-t-on fait un appel d'offres pour la location de véhicules à moteur dans le parc national Kejimkujik et, dans l'affirmative, *a*) combien de sociétés ont présenté une soumission, *b*) quelles étaient ces sociétés, *c*) quel était le montant de leur soumission?

2. Quel entrepreneur a obtenu le contrat et quel était le montant de sa soumission?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui. *a*) Six. *b*) et *c*) Rafuse Leasing Ltd., Bridgewater $61,056. Everitt & Smith Ltd., Bridgetown 63,666. Budget Rent A Car, Halifax 66,060. McDonald Chev-Olds. Ltd., Halifax 66,420. Scotia Leasing Ltd., Halifax 71,028. C. J. Slauenwhite Ltd., Lawrencetown 72,612.

2. Rafuse Leasing Ltd. 61,056.

REMARQUE: Les renseignements ci-haut fournis concernent 13 véhicules (2 berlines, 2 commerciales et 9 camionnettes) représentant une partie des besoins des Affaires indiennes et du Nord. L'autre véhicule requis (un camion-remorque de 26,000 livres) a fait l'objet d'un appel d'offres distinct dont voici le détail:

1. Oui. *a*) Deux. *b*) et *c*) Rafuse Leasing Ltd., Bridgewater 12,060. McDonald Chev-Olds. Ltd., Halifax 13,500.

2. Rafuse Leasing Ltd. 12,060

LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA GALERIE NATIONALE

Question nº 145—M. Gauthier (Ottawa-Vanier):

1. A cause des rumeurs et de l'incertitude dans le grand public, au sujet du futur site de la Galerie nationale du Canada, une décision a-t-elle été prise, concernant le choix du site de cette nouvelle construction importante?

2. Quels sont les sites actuellement à l'étude pour la construction de la Galerie nationale?

L'hon. J. Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants: 1. Aucune décision n'a encore été prise au sujet de l'emplacement du nouvel édifice de la Galerie nationale. Le Conseil d'administration des Musées nationaux du Canada procède actuellement à l'examen des besoins immobiliers de tous ses musées, et mettra en délibération ses propositions et priorités, y compris, bien

entendu, la question de tout nouvel édifice pour la Galerie nationale. Ces recommandations feront ensuite l'objet de discussions avec mes collègues, le ministre des Travaux publics et le ministre d'État aux Affaires urbaines.

2. Étant donné le caractère confidentiel des discussions en cours, il ne serait pas opportun de nommer chacun des sites qui font actuellement l'objet d'une étude dans la région de la capitale nationale.

LES RECETTES DE LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Question nº 146—**M. Marshall:**

Quels revenus le gouvernement a-t-il retirés annuellement de la taxe de vente de onze pour cent sur les matériaux de construction depuis son imposition?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): La taxe sur les matériaux de construction a été introduite le 14 juin 1963. Toutefois, on ne disposait pas de statistiques sur les revenus avant 1967, date à laquelle le taux général de la taxe de vente passa à 12 p. 100 tandis que la taxe sur les matériaux de construction spécifiques énumérés à l'Annexe V de la Loi sur la taxe d'accise demeura à 11 p. 100. Le Ministère fut ainsi en mesure d'identifier les revenus retirés de la vente de ces matériaux de construction imposables à un taux inférieur. Il en fut ainsi jusqu'à mars 1972. On cessa alors, afin d'alléger le fardeau de la comptabilisation des taxes que devaient supporter les contribuables, la pratique qui les obligeait à déclarer les taxes payées au taux de 11 p. 100 séparément de celles payées au taux de 12 p. 100. Par conséquent, nous ne disposons pas de statistiques relativement aux revenus retirés de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction pour la période qui a précédé 1967 et celle qui a suivi mars 1972. Les montants indiqués ci-dessous représentent les revenus retirés de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction pendant les années financières pour lesquelles nous disposons de statistiques. 1967-1968—$226,650,497; 1968-1969—$212,905,892; 1969-1970—$223,719,-276; 1970-1971—$207,654,246; 1971-1972—$249,973,653.

DÉFENSE NATIONALE—LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE MODERNISATION ET DE RÉNOVATION

Question nº 163—**M. Forrestall:**

Quelles garanties précises trouve-t-on dans le Programme de modernisation et de rénovation du ministère de la Défense nationale récemment annoncé, afin d'assurer que ce Programme se traduira par «des dépenses d'environ vingt pour cent du budget total» pour l'achat de nouveau matériel «d'ici la fin des années '70», comme l'a déclaré le ministre lors de sa conférence de presse du 10 octobre 1973?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Les nouvelles dispositions financières annoncées l'automne dernier prévoient que des montants déterminés seront alloués annuellement au cours des cinq prochaines années à l'égard du programme de défense dans son ensemble, plutôt que pour chaque partie du programme, telle que l'achat de nouveau matériel. On a cependant établi les objectifs principaux des dépenses d'investissement, en se fondant sur ces montants et sur les prévisions des coûts du personnel, des opérations et d'entretien fondées sur l'expérience des dernières années. Ces objectifs prévoient que les dépenses d'investissement de 245 millions de cette année passeront à 530 millions en 1978-1979. Bien qu'il n'y ait rien de définitif à cet égard, il est raisonnable de s'attendre à ce que les dépenses actuelles prévues pour l'achat de nouveau matériel atteindront ces objectifs et, tel qu'indiqué lors de l'annonce, qu'elles se chiffreront à presque 20 p. 100 du budget total de défense à la fin de cette décennie.

[M. Faulkner.]

DÉFENSE NATIONALE—LE BUDGET QUINQUENNAL

Question nº 164—**M. Forrestall:**

La limite de sept pour cent imposée à l'augmentation des dépenses des cinq prochaines années du ministère de la Défense nationale, qu'a annoncée le ministre à la presse le 10 octobre 1973, sera-t-elle calculée *a*) comme un pourcentage du budget pour 1973-1974, ou *b*) comme un pourcentage du budget total pour l'année financière qui précédera immédiatement celle où cette augmentation est prévue?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Le calcul de l'augmentation de 7 p. 100 se fondera sur le budget total de l'année 1973-1974 et, pour chacune des cinq années suivantes, sur le budget de l'année précédant immédiatement le nouvel exercice financier.

DÉFENSE NATIONALE—LE BUDGET QUINQUENNAL

Question nº 165—**M. Forrestall:**

En partant de l'année financière 1973-1974, quel sera, en dollars réels, constants et rajustés annuellement pour parer aux augmentations de l'inflation, le budget du ministère de la Défense nationale pour les cinq prochaines années du cycle de planification annoncé par le ministre le 10 octobre 1973?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Étant donné l'impossibilité de prévoir les taux d'inflation pour les cinq prochaines années, les budgets correspondants du MDN ne peuvent être calculés en termes de la valeur actuelle du dollar.

DÉFENSE NATIONALE—LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

Question nº 166—**M. Forrestall:**

Quels niveaux monétaires sont éventuellement proposés par le ministère de la Défense nationale pour les cinq prochaines années financières en ce qui concerne *a*) le budget total demandé au Parlement, *b*) les traitements et allocations versés au personnel, *c*) les nouveaux biens d'équipement, *d*) les frais d'exploitation et d'entretien, *e*) la contribution à l'OTAN, *f*) les autres dépenses également exprimées en pourcentage?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): *a*) En se fondant sur le budget du ministère pour l'année financière 1973-1974, qui s'établit à $2,241,-000,000, les niveaux budgétaires suivants sont proposés:

Exercice	Budget (en millions de dollars)
1974/1975	2,361
1975/1976	2,518
1976/1977	2,690
1977/1978	2,874
1978/1979	3,006

Les éléments suivants sont proposés dans le cadre du budget de 1974/1975:

	Élément	(en millions de dollars)	Pourcentage
b)	Solde et indemnités du personnel.....	1,600	67.78
c)	Nouveaux biens d'équipement.....	288	12.20
d)	Frais de fonctionnement et d'entretien	442	18.69

Élément	(en millions de dollars)	Pourcentage
e) Contribution à l'OTAN, exception faite du personnel, des biens d'équipement et des frais de fonctionnement et d'entretien	18	0.77
f) Autres dépenses	13	0.56
Total	2,361	100.00

Des prévisions précises pour les budgets financiers subséquents n'ont pas encore été établies suivant cette répartition.

DÉFENSE NATIONALE—L'AUGMENTATION DU BUDGET DE 1974-1975

Question nº 167—M. Forrestall:

Dans quelle proportion le budget de 1974-1975 du ministère de la Défense nationale augmentera-t-il par rapport à celui de 1973-1974, comme l'a annoncé récemment le ministre dans le cadre de son Programme de modernisation et de rénovation?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Exclusion faite du rajustement quinquennal et des postes budgétaires qui viennent s'ajouter aux 20 millions prévus pour l'année financière 1973-1974, le budget de la Défense nationale sera augmenté de 7 p. 100 pour l'année financière 1974-1975.

DÉFENSE NATIONALE—L'AUGMENTATION DU BUDGET DE 1975-1976

Question nº 168—M. Forrestall:

Par quel pourcentage le budget de l'année 1975-1976 du ministère de la Défense nationale sera-t-il augmenté par rapport au budget de l'année 1974-1975, comme l'a annoncé récemment le ministre dans son Programme de modernisation et de rénovation?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): L'augmentation sera de 7 p. 100.

DÉFENSE NATIONALE—L'AUGMENTATION DU BUDGET DE 1976-1977

Question nº 169—M. Forrestall:

Par quel pourcentage le budget de l'année 1976-1977 du ministère de la Défense nationale sera-t-il augmenté par rapport au budget de l'année 1975-1976, comme l'a annoncé récemment le ministre dans son Programme de modernisation et de rénovation?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): L'augmentation sera de 7 p. 100.

DÉFENSE NATIONALE—L'AUGMENTATION DU BUDGET DE 1977-1978

Question nº 170—M. Forrestall:

Par quel pourcentage le budget de l'année 1977-1978 du ministère de la Défense nationale sera-t-il augmenté par rapport au budget de l'année 1976-1977, comme l'a annoncé récemment le ministre dans son Programme de modernisation et de rénovation?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): L'augmentation sera de 7 p. 100.

DÉFENSE NATIONALE—L'AUGMENTATION DU BUDGET DE 1978-1979

Question nº 171—M. Forrestall:

Par quel pourcentage le budget de l'année 1978-1979 du ministère de la Défense nationale sera-t-il augmenté par rapport au budget de l'année 1977-1978, comme l'a annoncé récemment le ministre dans son Programme de modernisation et de rénovation?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): L'augmentation sera de 7 p. 100.

DÉFENSE NATIONALE—LE NIVEAU DE L'EFFECTIF DES FORCES ARMÉES ACTUELLEMENT ET D'ICI CINQ ANS

Question nº 172—M. Forrestall:

Dans le cadre du Programme de modernisation et de rénovation des Forces armées canadiennes, annoncé récemment, le ministère de la Défense nationale a-t-il projeté des niveaux quant à l'effectif des Forces au cours des cinq prochaines années et, dans l'affirmative, quels sont les niveaux de main-d'œuvre répartis en composantes régulières et civiles extrapolées par opposition aux effectifs autorisés dans ce cycle de planification quinquennale?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Le but du programme de modernisation et de rénovation des Forces canadiennes vise à une meilleure utilisation des ressources militaires, but qui ne peut être atteint que par la conservation d'un parfait équilibre entre les biens d'équipement et les constructions, les frais de fonctionnement et d'entretien, et le personnel. Le ministère de la Défense nationale prévoit actuellement que les effectifs des Forces armées et des employés civils du MDN demeureront à peu près au même niveau que le niveau actuel au cours des cinq prochaines années.

DÉFENSE NATIONALE—LE PROGRAMME DE LOGEMENTS POUR 1974 À 1979

Question nº 173—M. Forrestall:

Quel est le niveau précis des dépenses envisagées par le ministère de la Défense nationale pour la modernisation des logements existants réservés aux militaires mariés, en sus du niveau prévu pour les frais permanents de fonctionnement pour chacune des cinq prochaines années financières, ainsi que l'a indiqué le ministre dans sa déclaration du 10 octobre 1973 sur la modernisation et sur la rénovation?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Au cours des années financières 1974-1975 à 1978-1979, le ministère de la Défense nationale prévoit consacrer, annuellement, $3,000,000 à la modernisation des logements pour militaires mariés sur les bases et stations situées au Canada. Ces fonds sont distincts de ceux alloués aux services et à l'entretien normaux de ces logements.

DÉFENSE NATIONALE—L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS AÉROPORTUAIRES

Question nº 174—M. Forrestall:

Quels niveaux monétaires précis ont été alloués par le ministère de la Défense nationale en vue d'améliorer les installations aériennes au Canada, au cours des cinq prochaines années, comme l'indique le communiqué de presse du ministre le 10 octobre 1973?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Au cours des cinq prochaines années, le ministère de la Défense nationale prévoit, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, dépenser environ $12,701,000 pour l'amélioration de ses installations aéroportuaires. Des crédits déjà approuvés pour l'année financière 1974-1975, une somme d'environ 2.4 millions est actuellement un report de montants déjà alloués pour des contrats en cours d'exécution pendant la présente année financière. Le programme quiquennal de projets prévus va exiger le report de 2.5 millions au budget de l'exercice financier 1979-1980.

Questions au Feuilleton

LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER DES MESURES CIVILES D'URGENCE

Question nº 175—**M. Forrestall:**

Quelle correspondance précise et quels entretiens avec les autorités provinciales et territoriales ont précédé la décision prise par le ministre de la Défense nationale de réduire de moitié le budget annuel du Programme de soutien financier des mesures civiles d'urgence?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Toutes questions ayant trait aux mesures civiles d'urgence font l'objet de constantes communications et consultations entre le ministère de la Défense nationale et les autorités provinciales et territoriales. Bien qu'il n'y ait pas eu échange de correspondance avec les autres paliers de gouvernement avant que le Ministère décide de comprimer le budget du Programme de soutien financier des mesures civiles d'urgence, le ministre de la Défense nationale, lorsqu'il a annoncé cette décision, a également déclaré que des consultations détaillées auraient lieu avec les autorités provinciales et territoriales avant que n'entre en vigueur, le 1er avril 1974, la réduction des subventions versées à l'Organisation des mesures civiles d'urgence.

LE PROGRAMME DE MODERNISATION ET DE RÉNOVATION DES FORCES CANADIENNES

Question nº 176—**M. Forrestall:**

Pourquoi le ministre de la Défense nationale a-t-il préféré annoncer le Programme de financement de son Ministère pour les cinq prochaines années, à l'occasion d'une conférence de presse plutôt que par une déclaration à la Chambre des communes?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): L'élaboration du programme de modernisation et de renouvellement à l'intention des Forces canadiennes a tout d'abord nécessité des consultations avec les autorités des États-Unis et de l'OTAN, il a fallu également prendre des mesures pour donner un avis préalable aux autorités provinciales et municipales. Cependant, une fois ces arrangements conclus, chose qui n'a pu être faite avant le 10 octobre 1973, jour où la Chambre ne siégeait pas, il était essentiel qu'il n'y ait pas de délai.

DÉFENSE NATIONALE—LE POURCENTAGE D'AUGMENTATION DU COÛT DES BIENS ET SERVICES

Question nº 177—**M. Forrestall:**

Au cours de chacune des trois dernières années financières, quelle a été, en pourcentage, l'augmentation du coût total des marchandises et services fournis au ministère de la Défense nationale?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Le pourcentage de l'augmentation du coût total des biens et services fournis au ministère de la Défense nationale pendant les trois années en question, est le suivant: 1970-1971, 2.1 p. cent; 1971-1972, 6.2 per cent; 1972-1973, 4.3 p. cent.

DÉFENSE NATIONALE—L'ALLOCATION DE CRÉDITS À L'ÉGARD DU VIETNAM, DU LAOS ET DU CAMBODGE

Question nº 179—**M. Forrestall:**

Au sujet du paragraphe (41) du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, pourquoi les comptes découlant des engagements pris par le gouvernement *a*), au Cambodge, *b*) au Laos, *c*) au Vietnam par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures, ne sont-il pas imputables à ce Ministère plutôt qu'à celui de la Défense nationale?

[M. Richardson.]

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): La participation des Forces canadiennes aux opérations de maintien de la paix ou de surveillance d'une trêve est un rôle qui leur a, depuis longtemps, été assigné par des gouvernements successifs. L'allocation des crédits nécessaires à l'accomplissement des tâches approuvées dans le cadre de ce rôle est la responsabilité du ministère de la Défense nationale. Les accords financiers conclus avec les organismes internationaux appropriés concernant la participation des Forces canadiennes à des opérations de maintien de la paix ou de surveillance d'une trêve sont négociés par le ministère des Affaires extérieures, de concert avec le ministère de la Défense nationale. L'affectation des crédits consentis par le gouvernement à l'égard des opérations du MDN, est effectuée par ce dernier en vertu de l'autorisation que lui accorde la décision ou la directive du gouvernement approuvant la participation du Canada. Lorsqu'une clause d'un accord concernant la participation du Canada prévoit un remboursement de la part d'un organisme international, ou provenant, par exemple, d'un fonds commun établi par les Nations Unies, le ministère de la Défense nationale présente ses factures par l'entremise du ministère des Affaires extérieures.

DÉFENSE NATIONALE—LE PERSONNEL CIVIL À LA BFC D'OTTAWA

Question nº 184—**M. Forrestall:**

1. Combien d'emplois en années de main-d'œuvre escompte-t-on attribuer à chacun des travaux suivants, pour lesquels on a fait des appels d'offres: *a*) peinture intérieure de 123 logements permanents pour le personnel marié, dossier WA 366 10, *b*) fourniture et installation d'humidificateurs électriques et renouvellement de la canalisation électrique des chaudières de 156 logements permanents pour le personnel marié, dossier WA 303 10, *c*) peinture extérieure de divers bâtiments de la base des Forces canadiennes à Ottawa, dossier WA 370 10, *d*) fourniture et pose d'une clôture en chaîne à la base des Forces canadiennes à Ottawa, dossier WA 310 10, *e*) construction d'un poste de garde-barrière à la base des Forces canadiennes à Ottawa, dossier WA 309 10, *f*) fourniture et installation de coiffeuses dans 736 logements permanents pour le personnel marié, dossier WA 304 10 et WA 305 10?

2. Pour combien d'autres travaux semblables fera-t-on des appels d'offres au cours des six prochains mois, à la base des Forces canadiennes d'Ottawa, nord et sud?

3. Comme le rapportent certains organes de presse, congédiera-t-on de la base des Forces canadiennes à Ottawa, du personnel civil qualifié pour effectuer ces travaux et, dans l'affirmative, ces congédiements sont-ils des exemples qui traduisent une politique gouvernementale visant à éliminer progressivement le personnel civil du ministère de la Défense nationale?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Les années/hommes d'emploi prévues pour chacun des projets énumérés ci-dessous s'établissent comme il suit: *a*) Peinture intérieure de 123 logements familiaux—Dossier WA366 10, 2.56 années; *b*) Fourniture et installation d'humidificateurs électriques et renouvellement de la canalisation électrique des fournaises de 156 logements familiaux—Dossier WA303 10, 1.41 année; *c*) Peinture extérieure de divers bâtiments de la BFC d'Ottawa—Dossier WA370 10, 1.92 année; *d*) Fourniture et pose d'une clôture grillagée à la BFC d'Ottawa—Dossier WA310 10, 3.27 années; *e*) Construction d'un poste de garde-barrière à la BFC d'Ottawa—Dossier WA309 10, 4.61 années; *f*) Fourniture et installation de coiffeuses dans 736 logements familiaux—Dossiers WA304 10 et WA305 10, 5.61 années.

2. Il est prévu qu'au cours des six prochains mois des appels d'offres seront lancés en vue de l'exécution de trois autres projets semblables à la base des Forces canadiennes d'Ottawa—Nord et Sud.

3. Il n'est aucunement question d'éliminer progressivement le personnel civil au sein du ministère de la Défense nationale. Cependant, en raison de l'intégration de la BFC d'Ottawa, un certain nombre de civils, la plupart employés pour une période déterminée, ont reçu un avis de mise à pied qui entrera en vigueur le 29 mars 1974. Tous les efforts sont faits en vue de trouver, avant cette date, un nouvel emploi aux personnes concernées et des développements récents indiquent que la grande majorité de ceux qui ont reçu des avis de mise à pied seront affectés à des projets d'entretien dont le début est prévu pour avril 1974.

DÉFENSE NATIONALE—LE SOUTIEN LOGISTIQUE DES FORCES ARMÉES DANS L'ARCTIQUE

Question nº 185—**M. Forrestall:**

1. Au cours de chacune des quatre dernières années, quelles sommes ont été affectées par le ministère de la Défense nationale pour fournir les possibilités d'ordre logistique et des approvisionnements aux Forces armées opérant dans l'Arctique?

2. Quels sont les montants prévus pour les cinq prochaines années en vue d'assurer une telle possibilité à longueur d'année et d'assurer l'équipement, les vêtements, etc. appropriés pour des opérations de grande envergure au cours de chaque mois de l'année?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Le ministère de la Défense nationale n'affecte pas de montants précis à la fourniture de services de soutien logistique ainsi que de services d'approvisionnement aux Forces canadiennes opérant dans l'Arctique canadien. Les fonds affectés à l'appareil logistique des Forces canadiennes sont destinés à pouvoir assurer aux Forces canadiennes le soutien dont elles ont besoin, qu'elles se trouvent déployées au Canada ou ailleurs. En conséquence, essayer de déterminer quels montants précis ont été affectés au cours des quatre dernières années aux seules opérations dans l'Arctique voudrait dire tenter de glaner des données auprès d'un grand nombre d'unités de campagne ainsi qu'au niveau même du quartier général, auquel il faudrait affecter du personnel supplémentaire, ce qui ne manquerait pas d'entraîner des débours très élevés. Et même là, la précision des données recueillies pourrait laisser à désirer du fait qu'une bonne proportion des ressources logistiques mises en œuvre pour les opérations dans l'Arctique sont aussi utilisées pour d'autres opérations; qu'il suffise ainsi de mentionner les appareils Twin Otter, dont deux se trouvent à Yellowknife et les six autres ailleurs au Canada.

2. Aucune somme précise n'a été prévue pour les cinq prochaines années en vue de garantir à longueur d'année aux Forces canadiennes opérant dans l'Arctique des moyens logistiques ainsi que des approvisionnements en termes d'équipements et de vêtements, puisqu'elles possèdent déjà ces moyens qui lui permettent de faire face aux menaces et aux responsabilités présentes et futures.

DÉFENSE NATIONALE—LES NAVIRES DESTINÉS AUX OPÉRATIONS AU NORD DU 60e PARALLÈLE

Question nº 186—**M. Forrestall:**

En ce qui a trait aux études de personnel effectuées actuellement par le ministère de la Défense nationale dans le cadre du Programme des dépenses et des projets de construction de navires qui seront utilisés au nord du 60e parallèle, *a*) quand ces études seront-elles terminées, *b*) combien de temps prennent des études de ce genre actuellement, *c*) quelles sont les délimitations de telles études, *d*) quel financement leur a été accordé, *e*) où en sont actuellement les décisions relatives aux programmes de construction, *f*) le Ministère et les personnes chargés de ces études sont-ils pleinement au courant du besoin d'établir une souveraineté absolue quant aux droits de possession canadiens sur l'Archipel arctique?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): *a*) Les études effectuées par le ministère de la Défense nationale concernant des programmes portant sur la construction éventuelle de navires destinés aux opérations au nord du 60e parallèle, sont maintenant terminées; *b*) Ces études se sont échelonnées sur une période de deux ans; *c*) Ces études sont classifiées; *d*) Ayant été effectuées par le personnel du Ministère, ces études n'ont pas nécessité l'allocation de crédits additionnels; *e*) Ces études sont actuellement en voie d'évaluation en fonction de l'ensemble des besoins des Forces canadiennes, et l'on prévoit que des propositions définitives seront présentées au cours de la prochaine année financière; *f*) Les autorités du Ministère sont on ne peut plus conscientes des exigences que pose la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

DÉFENSE NATIONALE—L'ENTRAÎNEMENT DANS L'ARCTIQUE

Question nº 195—**M. Forrestall:**

1. Combien de membres des Forces armées canadiennes ont subi un entraînement dans le *a*) Haut Arctique, *b*) le Moyen Arctique, *c*) le Bas Arctique, jusqu'à maintenant?

2. Quel est le montant des crédits prévus depuis trois ans pour l'opération *New Viking* et autres exercices relatifs à cet entraînement?

3. Comment se répartit par commandement le personnel qui a suivi cet entraînement?

4. Quelle proportion du personnel a subi cet entraînement pour chaque mois de l'année?

5. Prévoit-on accélérer ce Programme au cours des cinq prochaines années?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. D'après les données les plus récentes, le nombre des membres des Forces canadiennes qui, du 1er janvier 1969 au 31 décembre 1973, ont subi un entraînement dans l'Arctique, s'établit comme suit: Haut Arctique (du 72° au 90° de latitude)—8,750, Moyen Arctique (du 60° au 72° de latitude)—10,772, Bas Arctique (au sud du 60° de latitude)—9,997, Total—29,519

2. Les crédits alloués au cours des trois dernières années financières (1971-1972, 1972-1973, 1973-1974) pour l'opération «New Viking» et autres exercices semblables dans l'Arctique, sont les suivants: *a*) New Viking—$385,000, *b*) Autres—$152,000.

3. La répartition par commandements du personnel ayant subi cet entraînement, exprimée en termes de pourcentage des totaux énumérés ci-dessus, se lit comme suit: *a*) Commandement de la Force mobile—72 p. 100, *b*) Commandement de la Défense aérienne—8 p. 100, *c*) Commandement Maritime—18 p. 100, *d*) Commandement du Transport aérien—1 p. 100, *e*) Autres Commandements et Régions—1 p. 100.

4. Se fondant sur l'énumération qui figure à la partie 1 de la réponse à la présente question, le pourcentage mensuel moyen, réparti sur la période de cinq ans, des militaires qui ont subi un entraînement dans l'Arctique, est le suivant: *a*) Janvier—18 p. 100, *b*) Février—16 p. 100, *c*) Mars—12 p. 100, *d*) Avril—0.5 p. 100, *e*) Mai—10 p. 100, *f*) Juin—2.5 p. 100, *g*) Juillet—5 p. 100, *h*) Août—4 p. 100, *j*) Septembre—2 p. 100, *k*) Octobre—8 p. 100, *l*) Novembre—12 p. 100, *m*) Décembre—10 p. 100.

5. L'annonce de l'établissement d'un Centre d'entraînement dans l'Arctique, à Churchill (Manitoba), faite par le ministre de la Défense nationale, en janvier de cette année, nécessitera un accroissement de la dotation en personnel et en ressources à l'égard des programmes d'entraînement dans l'Arctique des Forces canadiennes.

Questions au Feuilleton

DÉFENSE NATIONALE—LES MILITAIRES RETRAITÉS NON BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

Question n° 208—**M. Forrestall:**

Au 30 novembre 1973, combien de membres des Forces armées canadiennes qui ont pris leur retraite *a*) après 20 ans de service, *b*) après 25 de service, *c*) après 30 ans de service, *d*) après une période de service quelconque pour laquelle on donne habituellement une pension, ne peuvent recevoir de prestations versées en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, en pourcentage et en chiffres exacts?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Au 30 novembre 1973, voici quel était, selon le total des armées de service, le nombre (en chiffres et en pourcentage du total de ceux qui reçoivent une pension) de membres des Forces armées canadiennes qui ont pris leur retraite mais ne peuvent recevoir de prestations versées en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires:

		Total	Pourcentage du total
a)	Après 20 années de service	12,699	28.02
b)	Après 25 années de service	10,060	22.19
c)	Après 30 années de service	1,416	3.12
d)	Toute autre période de service	6,288	13.87
		30,463	67.2

REMARQUE: Les chiffres ci-dessus sont fondés sur un total de 45,328 membres retraités des Forces armées canadiennes qui recevaient une pension le 30 novembre 1973.

LE SERVICE CENTRAL DES VOYAGES

Question n° 212—**M. Forrestall:**

1. A quelle date le Service central de voyage a-t-il été mis sur pied et, depuis, quel est son effectif trimestriel?

2. Quelles sont les attributions du service?

3. De quel ministre relève-t-il?

4. *a*) A quelle date la politique comptable actuelle a-t-elle été mise en vigueur, *b*) en quoi consiste-t-elle, *c*) sur quelle directive précise est-elle fondée, *d*) envisage-t-on de modifier cette politique?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Le Service central des voyages a été créé en vertu de la décision du Conseil du Trésor n° 676442 du 25 janvier 1968. Le service est entré en activité en février 1968 avec à sa tête un directeur assisté de deux commis. Les effectifs sont demeurés inchangés jusqu'en avril 1972, date où fut embauché un autre commis. A l'heure actuelle, le service compte un directeur et trois commis.

2. Son mandat est le suivant: (i) fournir un service contralisé rapide, efficace et économique; faire les réservations nécessaires aux voyages et à l'hébergement des fonctionnaires au Canada et à l'étranger; (ii) faire office de centre de regroupement des statistiques nécessaires à l'obtention des réductions de tarifs accordées aux groupes et à la diminution des frais de déplacement; (iii) réduire le nombre de personnes attachées aux réservations.

3. Le ministre des Approvisionnements et Services.

4. *a*) le 1er avril 1973. *b*) Le Service central des voyages perçoit le coût de ses frais d'exploitation des ministères et organismes clients. Ce sont: (i) le coût de la vérification des frais de transport facturés aux ministères et organismes clients, des rajustements et paiements des comptes des transporteurs; (ii) la supervision des réservations faites par les agents des transporteurs, les recherches et enquêtes consécutives aux plaintes et l'amélioration du service; (iii) la négociation de tarifs avantageux pour la location de chambres d'hôtel au Canada, aux États-Unis et ailleurs; la publication d'un index des hôtels, remis à jour tous les trois mois; qui comporte la liste des hôtels et des tarifs négociés; (iv) les intérêts du financement des frais de voyage en attendant le remboursement des ministères et organismes clients. Les frais d'administration s'élèvent à 1 p. 100 de la valeur de la réservation vérifiée et traitée par le Service central des voyages. *c*) La décision du Conseil du Trésor n° 719002 du 10 mai 1973 *d*) Pas pour l'instant.

LE SERVICE CENTRAL DES VOYAGES—LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES FRAIS

Question n° 213—**M. Forrestall:**

Sur quoi se fonde l'Agence centrale de voyages pour établir les prix imposés aux ministères de l'État?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Dans son rapport sur l'organisation du gouvernement, la commission Glassco recommandait que le ministère des Approvisionnements et Services recouvre la totalité des frais des services qu'il fournit aux autres ministères et organismes de l'État. Cette recommandation a été acceptée par le cabinet et a été appliquée en vertu d'une directive du Conseil du Trésor.

POSTES—L'AUGMENTATION DU TARIF DU COURRIER POSTAL INTÉRIEUR DE PREMIÈRE CLASSE

Question n° 215—**M. Forrestall:**

Le gouvernement envisage-t-il au cours des douze prochains mois d'augmenter le tarif en cours de 8 cents pour la première once du courrier postal intérieur de première classe et, dans l'affirmative, est-ce la politique du gouvernement de s'assurer que l'effigie du monarque régnant sera toujours sur les timbres-poste d'usage courant de faible valeur nominale, c'est-à-dire ceux dont on se sert pour affranchir les lettres d'une once ou moins du régime intérieur?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Les tarifs de port applicables à la poste aux lettres du régime intérieur se trouvent à l'article 10 de la loi sur les postes. Le changement de ces tarifs exige une loi du Parlement. Tout projet de modification de la loi sur les postes sera annoncé, en temps voulu, dans le programme législatif du gouvernement.

LES FRAIS DE PUBLICITÉ DU CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

Question n° 244—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelles sommes le Conseil de recherches pour la défense a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelle sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Les sommes dépensées jusqu'ici par le Conseil de recherches pour la défense aux fins de publicité et/ou d'information pour les années 1972-1973 et 1973-1974 sont les suivantes: 1972-1973, $8,766 1973-1974 jusqu'au 31 décembre 1973, $1,289.

2. *a*) 1972-1973.

Société	Dépenses $	Motif
Industrial Copy Centers, Toronto (Ont.)	1,680	(Ces quatre contrats avaient tous trait à la préparation de matériel publicitaire destiné à marquer le 25e anniversaire du Conseil de recherches pour la défense)
Canadian Sign Consultants, Toronto (Ont.)	1,259	
Globe Printing & Lithograph, Toronto (Ont.)	343	
Jones & Morris Photography, Toronto (Ont.)	959	

b) 1973-1974 (jusqu'au 31 décembre 1973): Aucun contrat n'a été adjugé.

3. *a*) 1972-1973 Les frais de publicité et/ou d'information supportés par le Conseil de recherches pour la défense, la plupart ayant trait à la célébration du 25e anniversaire de cet organisme, se répartissent comme il suit: Fournitures diverses—$2,875. Voyages—$1,650. *b*) 1973-1974 (jusqu'au 31 décembre, 1973) Fournitures diverses (par exemple, développement de films)—$860. Voyages—$429. Total $1,289.

LE FOYER LAC ETCHEMIN

Question nº 322—M. Lambert (Bellechasse):

Le gouvernement, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a-t-il contribué financièrement à la construction du Foyer Lac Etchemin dans la province de Québec et, dans l'affirmative, *a*) quel a été le montant de cette contribution, *b*) quelle est la durée de ce prêt, *c*) à quel taux d'intérêt, *d*) quelles sont les conditions de remboursement?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe que ses dossiers indiquent ce qui suit: *a*), *b*), *c*), *d*) Un prêt a été approuvé en octobre 1968 aux termes de l'article 16*a*) de la loi nationale sur l'habitation pour le montant de $651,300 en vue d'aider à financer la construction du Foyer Lac Etchemin, qui doit fournir 70 places de foyer dans neuf logements. Le prêt est remboursable sur une période de 50 ans à un taux d'intérêt de 6 7/8 p. 100.

LA RÉVISION DU RAPPORT DE 1968 CONCERNANT LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

Question nº 331—M. Reynolds:

A un moment donné après la rédaction préalable à la publication du rapport de 1968 concernant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, a-t-on détruit ou révisé de la documentation et, dans l'affirmative, quel était le but et quelle était la nature des divergences entre la version originale et le texte qui, par la suite, a été imprimé et diffusé?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): La Partie II du Rapport de 1968 de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers avait été établie et imprimée malgré l'absence du statisticien fédéral, qui était à l'extérieur du pays. On espérait par cette mesure accélérer la production du rapport. La publication a été retenue jusqu'au retour du statisticien fédéral puis soumise à son approbation. Certaines parties du texte n'ont pas été jugées appropriées et il a fallu apporter des modifications et corriger certaines erreurs typographiques avant de présenter le rapport au ministre de l'Industrie et du Commerce pour dépôt au Parlement. Aucun des graphiques ou des tableaux statistiques n'a été modifié ni supprimé du projet initial sur lequel les analyses étaient fondées.

● (0000)

LES SERVICES DE SOCIÉTÉS D'AVOCATS RETENUS PAR LA SCHL RELATIVEMENT AUX PRÊTS EFFECTUÉS DANS SURREY, WHITE ROCK, LANGLEY ET COQUITLAM

Question nº 332—M. Reynolds:

1. Quelles sont les sociétés d'avocats situées dans les régions de Surrey, White Rock, Langley et Coquitlam, en Colombie-Britannique, qui ont émis des emprunts hypothécaires non garantis au titre de la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours des années 1971 et 1972 ainsi que durant les six premiers mois de 1973?

2. Combien le gouvernement a-t-il versé en honoraires à chacune de ces sociétés pour l'émission desdites hypothèques au cours des années 1971 et 1972 ainsi que durant les six premiers mois de 1973?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe comme suit: 1. A l'égard des prêts approuvés de 1971 à juin 1973 dans les régions de Surrey, White Rock, Langley et Coquitlam, les services des études dont les noms suivent ont été retenus par la Société centrale en vue d'acheminer la documentation hypothécaire. Burnaby, Hean, Wylie and Company; New Westminster, Hogarth, Oliver and Hughes, Richmond, William H. Mulholland; Surrey, James L. Davidson; A.K.N. Virani.

2. Les emprunteurs paient les honoraires d'hommes de loi relativement aux prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement; cette dernière n'a donc aucun écrit indiquant les montants versés à ces avocats.

AFFAIRES INDIENNES—LA COMMISSION DES REVENDICATIONS

Question nº 340—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Le gouvernement a-t-il rejeté fermenent l'établissement d'une Commission de réclamations comme moyen d'évaluer les revendications sérieuses des aborigènes du Canada?

2. Si le gouvernement se propose de satisfaire aux revendications par voie de négociations, quelle procédure est prévue afin d'assurer qu'un groupe d'aborigènes *a*) sera au courant des conditions d'arrangement, *b*) bénéficiera des mêmes conditions applicables à un autre groupe?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Nous supposons que l'on veut parler d'une commission de règlement autoritaire des revendications. Le gouvernement estime que, étant donné la nature des revendications, la négociation est le moyen le plus approprié. Elle permet une participation plus directe des intéressés et une étude plus approfondie des questions en cause. Dans les recommandations qu'il a formulées jusqu'à présent, le commissaire aux revendications des Indiens, qui est chargé de l'étude des revendications et de la mise au point de méthodes de règlement, a aussi favorisé la négociation. Il est possible que, à un certain moment et pour certaines sortes de revendications, il faille établir un processus de règlement autoritaire, mais le gouvernement estime qu'il est maintenant trop tôt pour le faire. Ni M. Barber ni le gouvernement n'ont jusqu'ici rencontré des cas qui justifieraient l'existence d'une commission de règlement autoritaire des revendications.

2. *a*) Des mesures appropriées seront prises afin de faire connaître au public les conditions d'arrangement. *b*) On prévoit le recours à des arrangements différents afin de

Questions au Feuilleton

tenir compte des circonstances particulières sur lesquelles se fondent les revendications. Sans aucun doute, les requérants voudront bénéficier d'avantages semblables à ceux qu'on a accordés à d'autres groupes et le gouvernement devra inclure cet élément dans son étude des propositions qui lui seront soumises.

AFFAIRES INDIENNES—L'INSTALLATION DE PORTES D'ACIER À LA TOUR DU CENTENAIRE

Question nº 347—M. Clark (Rocky Mountain):

1. *a*) A quelles dates, *b*) pour quelles raisons, des portes d'acier et d'autres barrières ont-elles été placées dans l'édifice central du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, à la Tour du Centenaire, 400 ouest, avenue Laurier, Ottawa?

2. *a*) A quelle date, *b*) pour quelles raisons, ces portes et barrières ont-elles été enlevées?

3. Quelles *a*) dépenses, *b*) heures-hommes totales, ont entraînées la pose et l'enlèvement de ces murs et barrières?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Travaux publics et des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informent comme suit: 1. *a*) le 21 octobre 1973, *b*) On a installé une structure destinée à recevoir de nouvelles portes, afin de réduire les dangers que présente, pour le personnel et le public en général, la double série de portes d'entrée en verre.

2. *a*) le 7 et le 8 décembre 1973, *b*) Certains ont vu dans cette structure une barrière entre la population indienne et le Ministère.

3. *a*) $4,783.20, *b*) On ignore le nombre d'heures-hommes qu'a entraîné la pose des portes et des barrières, étant donné la commande globale «de fournir et de poser». Le nombre d'heures-hommes qu'a entraîné l'enlèvement du grillage en acier était de cinquante-quatre.

LA VENTE D'AVIONS CF-5 AU VENEZUELA

Question nº 354—M. Rowland:

1. Quel a été le prix de vente à l'unité des 20 avions CF 5 vendus au Venezuela?

2. Quel avait été le prix unitaire de ces appareils quand le gouvernement les a achetés?

3. Au moment de la vente, quelle proportion de la durée estimative des cellules de ces appareils était écoulée?

4. A-t-on vendu aussi des pièces de rechange au Venezuela et, dans l'affirmative, *a*) les a-t-on prises dans les stocks, *b*) a-t-il fallu en commander de nouvelles auprès de compagnies canadiennes et quel a été le montant de ces commandes?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Défense nationale et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit: 1. Le prix de vente à l'unité a été de $1,296,000.

2. Le prix unitaire de production avait été de $1,303,000.

3. Au moment de la vente environ 11 p. 100 de la durée estimative des cellules des appareils à double commande étaient déjà écoulés. Quant aux appareils à simple commande, ils étaient neufs et la durée estimative de leurs cellules n'était pas entamée.

4. Oui, certaines pièces de rechange ont été tirées des stocks et d'autres ont été achetées de sociétés canadiennes; elles étaient évaluées à $4,700,000.

LES OBLIGATIONS PERPÉTUELLES ÉMISES EN 1936

Question nº 371—M. Clarke (Vancouver Quadra):

En ce qui a trait à l'émission par le gouvernement d'obligations perpétuelles de trois pour cent en 1936, *a*) quelle était la valeur nominale totale de la première émission, *b*) dans quelle proportion, l'émission originale était-elle constituée (i) d'obligations nominatives (ii) d'obligations au porteur, c) sur combien d'années s'étalaient les coupons d'intérêt rattachés aux obligations originales, *d*) quelle proportion de l'émission originale a été échangée contre de nouvelles obligations après l'expiration des coupons, *e*) quelle proportion des obligations émises en échange étaient (i) des obligations nominatives (ii) des obligations au porteur, *f*) quel montant a été versé en intérêt pour ces obligations au cours de chacune des années de 1966 à 1972, *g*) comment le gouvernement a-t-il versé l'intérêt aux détenteurs d'obligations originales (non échangées) chaque année depuis l'expiration des coupons?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): *a*) 55 millions de dollars. *b*) (i) $13,636,400 en obligations entièrement nominatives; (ii) $41,363,000 en obligations à coupons; les dossiers n'indiquent pas la proportion des obligations à coupons nominatives quant au principal ou au porteur. c) 30 ans. *d*) A la fin de mai 1967, sur les $25,720,-500 d'obligations à coupons alors en cours, $3,929,200 seulement n'avaient pas été échangées contre de nouvelles obligations. L'échange des anciennes obligations s'est poursuivi depuis et le montant des anciennes obligations qui n'ont pas encore été échangées est évalué à $429,700. *e*) (i) Aucun échange des obligations entièrement nominatives n'était nécessaire. (ii) Ces renseignements ne sont pas disponibles et il serait très difficile et coûteux de les obtenir. *f*) Au cours de chacune des années, $1,650,000, somme représentant l'intérêt de 3% sur les 55 millions de dollars d'obligations perpétuelles en cours, ont été crédités à un compte spécial afin de couvrir les paiements d'intérêt. *g*) Dans le cas des obligations entièrement nominatives, l'intérêt est payé automatiquement par courrier. L'intérêt sur les obligations à coupons est payé au moment où ces derniers sont présentés à un agent payeur. Quand les coupons ne sont pas présentés, l'intérêt est versé à un compte spécial. Les détenteurs des obligations originales peuvent encore les échanger contre de nouvelles obligations munies de tous leurs coupons.

LE PROGRAMME DE PROMOTION DE PROJETS

Question nº 383—M. Knight:

1. Quel est le nom des sociétés qui ont obtenu des subventions dans le cadre du Programme de promotion de projets (PPP), au cours de chaque année financière, de 1965-1966 jusqu'à 1973-1974 à ce jour?

2. Dans chaque cas, quel était le coût total de la promotion, le montant versé respectivement par le ministère et par l'entreprise?

3. Le ministère a-t-il entrepris une étude pour évaluer l'efficacité du Programme et, dans l'affirmative, quelle est la date du rapport le plus récent?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le programme de Promotion de projets n'accorde pas de subventions aux industries.

2. Voir réponse à la question 1.

3. Ce programme est continuellement évalué et étudié.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'EMPLOI DE M. ET Mme ANDRÉ ROY PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question nº 43—M. Cossitt:

1. Quand le gouvernement et la Commission de la Fonction publique se sont-ils rendu compte que M. André Roy était sous le coup d'une accusation de participation aux activités terroristes du FLQ au moment où il a été embauché par le Secrétariat d'État?

2. Quel(s) employé(s) du gouvernement ou de la Commission de la Fonction publique a (ont) découvert ces renseignements, qu'en a-t-il (ont-ils) fait et a-t-il (ont-ils) pris sur-le-champ des mesures concrètes?

3. Quelle somme exacte, en dollars et en cents, M. Roy a-t-il reçue depuis le 4 avril 1972, date de son embauchage au Secrétariat d'État et, quelle somme exacte recevra-t-il au cours de l'année civile 1973, s'il demeure l'employé du gouvernement?

4. Quels sont le nom et l'adresse de toutes les personnes qui ont recommandé d'employer M. Roy, soit par oral, soit par écrit et à qui ces recommandations ont-elles été faites?

5. Le gouvernement ou la Commission de la Fonction publique étaient-ils au courant des accusations portées contre M. Roy de participation aux activités du FLQ au moment où Mme André Roy a été embauchée par le gouvernement le 20 novembre 1972?

6. Quelles sont la description des fonctions de Mme André Roy, le nom et le poste de la personne de qui elle relève directement et, en résumé, ses fonctions quotidiennes précises?

(Le document est déposé.)

LES HONORAIRES VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX AVOCATS DE L'ALBERTA, DU 1er AVRIL 1972 AU 31 MARS 1973

Question nº 55—M. Cossitt:

Quelle somme totale a été versée entre avril 1972 et le 31 mars 1973 à chaque avocat de la province de l'Alberta dont le nom figure dans la réponse à la question nº 2273 de la première session du 29e Parlement?

(Le document est déposé.)

LES HONORAIRES VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX AVOCATS DE LA SASKATCHEWAN, DU 1er AVRIL 1972 AU 31 MARS 1973

Question nº 56—M. Cossitt:

Quelle somme totale a été versée entre avril 1972 et le 31 mars 1973 à chaque avocat de la province de la Saskatchewan dont le nom figure dans la réponse à la question nº 2274 de la première session du 29e Parlement?

(Le document est déposé.)

LES HONORAIRES VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX AVOCATS DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DU 1er AVRIL 1972 AU 31 MARS 1973

Question nº 60—M. Cossitt:

Quelle somme totale a été versée entre avril 1972 et le 31 mars 1973 à chaque avocat de la province du Nouveau-Brunswick dont le nom figure dans la réponse à la question nº 2278 de la première session du 29e Parlement?

(Le document est déposé.)

LES NOMS ET ADRESSES DES AVOCATS ENGAGÉS PAR LA SCHL À TERRE-NEUVE DURANT LA DERNIÈRE ANNÉE FINANCIÈRE

Question nº 91—M. Cossitt:

Quels sont le nom et l'adresse de tous les avocats employés par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours de la dernière année financière dans la province de Terre-Neuve et quelle somme totale a-t-on versée à chacun d'entre eux?

(Le document est déposé.)

LES NOMS ET ADRESSES DES AVOCATS ENGAGÉS PAR LA SCHL EN NOUVELLE-ÉCOSSE AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE FINANCIÈRE

Question nº 93—M. Cossitt:

Quels sont le nom et l'adresse de tous les avocats employés par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours de la dernière année financière dans la province de la Nouvelle-Écosse et quelle somme totale a-t-on versée à chacun d'entre eux?

(Le document est déposé.)

LES NOMS ET ADRESSES DES AVOCATS ENGAGÉS PAR LA SCHL AU QUÉBEC AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE FINANCIÈRE

Question nº 94—M. Cossitt:

Quels sont le nom de l'adresse de tous les avocats employés par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours de la dernière année financière dans la province de Québec et quelle somme totale a-t-on versée à chacun d'entre eux?

(Le document est déposé.)

LES NOMS ET ADRESSES DES AVOCATS ENGAGÉS PAR LA SCHL EN ONTARIO AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE FINANCIÈRE

Question nº 95—M. Cossitt:

Quels sont le nom et l'adresse de tous les avocats employés par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours de la dernière année financière dans la province de l'Ontario et quelle somme totale a-t-on versée à chacun d'entre eux?

(Le document est déposé.)

LES NOMS ET ADRESSES DES AVOCATS ENGAGÉS PAR LA SCHL EN SASKATCHEWAN AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE FINANCIÈRE

Question nº 96—M. Cossitt:

Quels sont le nom et l'adresse de tous les avocats employés par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours de la dernière année financière dans la province de la Saskatchewan et quelle somme totale a-t-on versée à chacun d'entre eux?

(Le document est déposé.)

LES NOMS ET ADRESSES DES AVOCATS ENGAGÉS PAR LA SCHL EN ALBERTA AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE FINANCIÈRE

Question nº 97—M. Cossitt:

Quels sont le nom et l'adresse de tous les avocats employés par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours de la dernière année financière dans la province de l'Alberta et quelle somme totale a-t-on versée à chacun d'entre eux?

(Le document est déposé.)

LES NOMS ET ADRESSES DES AVOCATS ENGAGÉS PAR LA SCHL EN COLOMBIE-BRITANNIQUE AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE FINANCIÈRE

Question nº 98—M. Cossitt:

Quels sont le nom et l'adresse de tous les avocats employés par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours de la dernière année financière dans la province de la Colombie-Britannique et quelle somme totale a-t-on versée à chacun d'entre eux?

(Le document est déposé.)

LE COÛT DES QUATRE DDH 280

Question nº 117—M. McKinnon:

Au sujet des quatre destroyers porte-hélicoptères DDH 280, *a*) quel a été le coût des navires à la livraison par les chantiers, *b*) quels ont été les frais supplémentaires au cours et par suite des essais en mer, *c*) si des dépenses en immobilisations ont été faites, quels en ont été le

montant et l'objet, d) quels ont été les frais globaux pour mettre les quatre DDH 280 en plein état de fonctionnement?

(Le document est déposé.)

*LA MISE À LA FERRAILLE DU HMCS «BONAVENTURE»

Question nº 161—**M. Forrestall:**

1. Quels hauts fonctionnaires ou représentants du gouvernement ont été témoins de la mise à la ferraille du *Bonaventure*, navire côtier de S.M.?

2. Le gouvernement connaît-il le lieu actuel de résidence de M. N. W. Kennedy, dont les hauts fonctionnaires du gouvernement disent qu'il est «l'un des meilleurs courtiers maritimes du monde» et, dans l'affirmative, où travaille-t-il actuellement?

3. Quelles mesures particulières le gouvernement a-t-il prises afin de s'assurer que la ou les personnes qui ont acheté le *Bonaventure* l'ont bien fait mettre au rebut?

4. Dans le contrat d'achat du *Bonaventure*, quelles étaient les garanties pour que l'acheteur ne le revende pas à une puissance étrangère ou à une entreprise installée à l'étranger à moins que celles-ci n'aient l'intention précise de faire du *Bonaventure* de la ferraille ou du matériel récupéré?

5. Ces garanties étaient-elles applicables et de quelle façon furent-elles appliquées?

6. Depuis la vente du *Bonaventure*, quelles mesures a-t-on prises pour s'assurer que les ventes futures de pièces lourdes d'équipement militaire inutilisées par les Forces armées canadiennes demeurent sous le contrôle absolu du gouvernement jusqu'à ce que toutes les clauses du contrat aient été exécutées?

(Le document est déposé.)

LES FRAIS DE PUBLICITÉ DU CONSEIL DES ARTS

Question nº 242—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelles sommes le Conseil des Arts du Canada a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense?

(Le document est déposé.)

LES FRAIS DE PUBLICITÉ DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE 1972 À 1974

Question nº 245—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelles sommes le ministère de l'Environnement a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense?

(Le document est déposé.)

[M. McKinnon.]

LES DÉPENSES DE RECHERCHES DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE 1972 À 1974

Question nº 287—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelle somme totale la Commission de la Fonction publique a-t-elle consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

LES DÉPENSES DE RECHERCHES DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Question nº 291—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelle somme totale le ministère du Secrétariat d'État a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

LES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question nº 365—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1971-1972 et 1972-1973, combien le ministère des Travaux publics a-t-il dépensé en tout: *a*) à l'étranger, *b*) au Canada, *c*) dans chacune des dix provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. *a*) Au 31 mars 1973, quel était l'effectif global du ministère des Travaux publics, *b*) combien de ces employés sont considérés comme relevant du bureau principal et travaillent (i) du côté québécois de la Capitale nationale (ii) du côté ontarien de la Capitale nationale, *c*) combien d'employés le ministère a-t-il dans chacune des dix provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

(Le document est déposé.)

LE TRANSFERT DE GRANVILLE ISLAND, VANCOUVER À LA SCHL

Question nº 372—**M. Clarke (Vancouver Quadra):**

1. Quand les titres de la propriété connue sous le nom de *Granville Island* de la ville de Vancouver ont-ils été transférés à la Société centrale d'hypothèques et de logement?

2. Comment s'appelait celui qui a effectué le transfert?

3. Combien a coûté le transfert de cette propriété?

4. La propriété *Granville Island* a-t-elle été transférée tout entière et quelle est la superficie du terrain transféré?

5. Quand et à quel prix le cédant avait-il acquis cette propriété?

6. Une partie de cette superficie résultait-elle du remblayage de *False Creek* avec des déblais et, dans l'affirmative, *a*) quand ces travaux de remblayage ont-ils eu lieu, *b*) quelle superficie a été ainsi aménagée?

7. Étant donné que l'étude faite en octobre 1972 offrait plusieurs choix, quels projets le gouvernement envisage-t-il actuellement pour l'avenir de cette propriété?

8. Y a-t-il des logements ou des hypothèques en cause et, dans la négative, pourquoi cette propriété a-t-elle été transférée?

9. Le ministère d'État chargé des Affaires urbaines a-t-il déclaré que *Granville Island* serait désignée à l'usage du public et aux fins de rénovation, en même temps que les autres propriétés que la ville possède ou détient privément dans la région de *False Creek* et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il songé à céder *Granville Island* à la ville de Vancouver, par don ou par bail, de sorte que l'expansion puisse suivre son cours avec le minimum de bureaucratie et de confusion?

10. Certains baux comptent-ils encore 20 ans ou plus avant leur échéance et, dans l'affirmative, pourquoi, le gouvernement a-t-il déjà embauché un directeur des travaux?

11. Quelle expérience ou compétence possède M. Russel Brink pour se qualifier à titre de directeur des travaux?

12. Le concours réglementaire a-t-il eu lieu pour décider du candidat le plus méritant pour ce poste et, dans la négative, comment M. Russel Brink a-t-il été choisi?

13. Comment le traitement du directeur des travaux a-t-il été fixé à $25,000 par année?

14. Quels autres frais concernant surtout le personnel de soutien et d'autres titres, ont été prévus pour la direction de ce projet?

15. Qui verra à la surveillance des arbres nouvellement plantés pour protéger l'investissement de $19,000 provenant des deniers publics?

(Le document est déposé.)

● (1440)

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je remarque que beaucoup de députés qui avaient des questions inscrites au *Feuilleton* lors de la prorogation de la Chambre ne les ont pas encore inscrites à nouveau. Nous avons fait les recherches voulues, nous avons les renseignements désirés et nous aimerions en faire bénéficier les députés intéressés.

Des voix: Bravo!

M. Reid: J'avais espéré présenter assez de réponses avant la fin de la dernière session pour obtenir une moyenne de 100 p. 100 au lieu de 89 p. 100 seulement.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler l'urgence d'une question qui me bouleverse, il s'agit des chiffres sur le coût de la vie publiés aujourd'hui. Ce faisant, je propose l'ajournement de la Chambre pour délibérer d'un sujet spécial et important dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'annonce faite aujourd'hui par Statistique Canada que la hausse de l'indice de l'alimentation de janvier à février est la plus considérable que l'on ait connue depuis vingt-cinq ans.

Des voix: Quelle honte!

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Est a remis l'avis par écrit exigé par l'alinéa 2 de l'article 26 du Règlement. La présidence hésite toujours, et les députés le savent, à accepter de proposer une motion en vue de l'ajournement de la Chambre au sujet de données statistiques mensuelles publiées par Statistique Canada. Malgré l'importance de la question, j'hésite comme d'habitude aujourd'hui. Les chiffres au sujet desquels le député propose sa motion ont trait à l'inflation, question qui a été examinée durant une bonne partie du débat sur le discours du trône. Le sous-amendement proposé par le député de Lotbinière (M. Fortin) portait sur le problème de l'inflation.

Outre ces considérations, la présidence doit aussi se demander si d'autres occasions de délibérer sur ce sujet se présenteront sous peu. En tout cas, je serais bien surpris que la question de l'inflation passât inaperçue lorsque la Chambre examinera le bill C-7, le premier article sur la liste des mesures ministérielles cet après-midi. La présidence ne saurait oublier non plus qu'il reste encore six jours prévus d'ici la fin de la période actuelle des subsides, le 26 mars, c'est-à-dire six jours sur dix qui ne seront pas consacrés à des mesures législatives.

J'en conclus qu'une motion en vertu de l'article 26 du Règlement pour examiner la question énoncée par le député dans sa motion ne peut être adoptée aujourd'hui.

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement juge acceptables les avis de motion nos 11 et 17 portant production de documents.

[*Français*]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que les avis de motions nos 11 et 17 soient réputés adoptés?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

LA LISTE DES INVITÉS À LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

Motion n° 11—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie *a*) d'une liste des personnes (et leurs antécédents) invitées à assister à la conférence économique nationale parrainée par le Conseil économique du Canada, *b*) d'une liste des Comités qui ont présenté des rapports lors de la conférence et du sujet de chacun des rapports, *c*) du nom du président et des membres de chacun des Comités, *d*) des études déposées par chacun des Comités à la conférence.

(La motion est adoptée.)

LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS EN 1971

Motion n° 17—**M. Mazankowski:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport présenté au gouverneur en Conseil par la Commission canadienne des transports le 30 avril 1971, portant sur l'application de l'article 278 (anciennement l'article 336) de la loi sur les chemins de fer.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. l'Orateur: Les autres avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—LES MESURES LÉGISLATIVES ENVISAGÉES—LE PROGRAMME D'URGENCE DU GOUVERNEMENT— LA DATE DE PRÉSENTATION DU BUDGET

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Étant donné les chiffres relatifs au coût de la vie publiés aujourd'hui et vu que le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré, à l'ouverture de la session, que dans les deux prochaines semaines à peu près, il présenterait des bills relatifs à l'offre d'aliments, à l'inflation et ainsi de suite, puis-je demander au premier ministre quand nous verrons ces bills, maintenant que les deux semaines sont passées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre est saisie d'un bill aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Allons donc!

M. Trudeau: Je vois que les députés n'ont pas profité de la première lecture pour prendre connaissance de son contenu; s'ils lisent le bill, ils verront que nous commençons à mettre en application le programme annoncé dans le discours du trône.

Une voix: Nous l'avons bien lu.

M. Stanfield: Puisque le premier ministre doit se rendre compte que l'inflation frappe toute l'économie . . .

M. Sharp: Le monde entier.

M. Stanfield: Et l'économie canadienne.

M. Sharp: Et le monde entier.

M. Stanfield: . . . j'aimerais lui demander s'il va invoquer son programme de prévoyance et en particulier, si nous allons avoir un budget immédiat ou à quelle date le budget sera déposé.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je réponds d'abord à la dernière question; je n'annoncerai pas aujourd'hui la date du budget. A la seconde partie de la question je réponds qu'il y aura un budget qui en traitera ainsi que bien d'autres choses. A la première partie de la question, la réponse est que le gouvernement s'inquiète également de l'augmentation des prix surtout du fait que 60 p. 100 de la hausse du coût de la vie est attribuable à l'alimentation et presque la moitié de cela est due à l'augmentation du bœuf. Nous ne savons si le rapport trimestriel de la Commission de surveillance des prix de l'alimentation qui comprendra une étude des prix du bœuf sera publié à la fin de la semaine prochaine.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Nous espérons que d'ici là la situation sera éclaircie.

Mr. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il n'est pas très galant de la part du premier ministre d'essayer de se cacher derrière M^me^ Plumptre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Quelle honte!

Une voix: Sortez de derrière ses jupons.

Une voix: Il y a déjà foule.

Une voix: Herb Gray y est déjà.

Une voix: Elle est assez mince, ne l'oubliez pas.

M. Stanfield: Comme le premier ministre a souligé l'importance de l'augmentation des prix de l'alimentation, a-t-il un programme général nous permettant d'espérer qu'il y aura bientôt stabilisation des prix?

M. Trudeau: Oui monsieur l'Orateur, et nous l'avons exposé dans le discours du trône.

Une voix: C'est ce qui nous inquiète.

M. Trudeau: Je dois faire remarquer au chef de l'opposition que la semaine dernière quand les journaux ont annoncé que le prix du bœuf accusait une baisse au niveau du consommateur ce sont les membres de son propre parti qui s'en plaignaient.

Des voix: C'est faux.

Une voix: C'est déformer les faits.

Une voix: Pierre le tricheur.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je dois corriger l'erreur du premier ministre. Nous nous opposons, comme son amie M^me^ Plumptre, au fait que le . . .

Des voix: La question!

M. Stanfield: . . . prix du bœuf au détail n'ait pas diminué . . .

Des voix: La question!

Une voix: La ferme!

M. Stanfield: . . . malgré la baisse du prix à la ferme. J'aimerais que le premier ministre s'en tienne aux faits.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le jour même où ces questions me furent posées, j'ai découpé l'article du journal et je puis le montrer au chef de l'opposition . . .

Une voix: Oh, vous lisez les journaux?

Une voix: Faites écrire une lettre par votre rédacteur.

Une voix: Tenez-vous un album de coupures?

M. Trudeau: Comme tous les députés qui ont assisté au dîner des journalistes le savent, je passe trois jours par semaine à lire les journaux.

Une voix: C'est tout ce que vous faites, de toute évidence.

● (1450)

M. Trudeau: Un long article indique le prix du bœuf et de la viande a considérablement diminué. Encore une fois, je demande à l'opposition de se décider. Veut-elle que les prix diminuent ou veut-elle se plaindre lorsqu'ils le font?

LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—L'OPPORTUNITÉ DE L'OCTROI AU GOUVERNEMENT OU À LA COMMISSION DE SURVEILLANCE D'UN POUVOIR DE RÉGLEMENTATION

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je pose une question au premier ministre. Étant donné ses déclarations successives à la Chambre et ailleurs et étant donné la nouvelle hausse catastrophique de l'indice des prix à la consommation du mois de février, le gouvernement est-il prêt à proposer une mesure législative visant à donner à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires le pouvoir d'empêcher ces augmentations injustifiées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question en disant que nous sommes prêts à prendre des mesures en ce sens.

M. Lewis: Comme le gouvernement en a déjà la preuve dans le cas du pain, du bœuf, du sucre, du ciment et de l'habitation, combien de temps le premier ministre attendra-t-il avant de présenter une mesure législative qui conférera à son gouvernement ou à une commission de surveillance des prix reconstituée le pouvoir de mettre un terme à l'exploitation des consommateurs canadiens?

M. Trudeau: Très simplement, monsieur l'Orateur, je répéterai ce que nous avons déjà dit, à savoir que nous ne sommes pas favorables à ce moment-ci à un contrôle général des prix et des salaires. Je crois que le député est aussi d'accord. C'est pourquoi nous agissons dans chaque cas. Le chef du Nouveau parti démocratique a signalé une série de cas où nous avions agi, dans ceux du lait et du pain, par exemple. Pas plus tard que la semaine dernière, le ministre de la Consommation et des Corporations a reçu des boulangeries l'assurance qu'elles n'appliqueraient l'augmentation qu'elles avaient annoncée grâce aux instances présentées par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. C'est pourquoi ma réponse reste la même. Si nous découvrons des vilains, pour me servir de l'expression, ou si la Commission identifie des coupables d'exploitation, pour reprendre celle du député, et s'ils ne se conforment pas aux instances de la Commission après avoir eu l'occasion d'exposer leur point de vue, le gouvernement interviendra. C'est la position que nous avons toujours eue et que je répète aujourd'hui. Le député ne peut citer des cas d'augmentations de prix qui ont diminué par la suite grâce aux pressions du ministre comme des cas où le gouvernement n'a pas agi.

M. Lewis: C'est précisément parce que je n'accepte pas la méthode d'un contrôle général des prix que je demande au premier ministre s'il est maintenant disposé, ou quand il le sera, à présenter une mesure législative qui accordera à quelqu'un le pouvoir de mettre un terme aux augmentations de prix injustifiables, surtout à la suite de ses déclarations au cours du débat sur le discours du trône et à l'extérieur de la Chambre; il a dit le gouvernement est maintenant prêt à mettre un terme à la réalisation de profits excessifs aux dépens du consommateur. Je demande au premier ministre si le gouvernement peut agir efficacement sans les mesures législatives nécessaires. Comme il ne le peut manifestement pas, quand le gouvernement présentera-t-il ces mesures?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il ne suffit pas qu'un député prétende qu'il y a des profiteurs et des bénéfices exagérés pour que le gouvernement agisse arbitrairement et impose sa volonté à une branche quelconque de l'industrie. Cela ne fait pas partie de la doctrine de mon gouvernement. Cependant, quand on prouvera qu'il y a eu exploitation ou bénéfices abusifs devant une commission indépendante et qu'on offrira à ceux qui sont soupçonnés de ces abus de défendre leur cause sans que cela donne lieu à aucune mesure corrective, alors nous passerons à l'action mais non pas à partir d'une suggestion arbitraire comme celle du député.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La présidence accorde la parole au député de Lotbinière, puis au député de Prince Edward-Hastings, etc., concernant la même question.

[*Français*]

LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—ON DEMANDE L'ADOPTION DE MESURES VISANT À FAVORISER LES CONSOMMATEURS

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le problème de la hausse du coût de la vie, surtout en ce qui a trait aux biens essentiels touche particulièrement les citoyens dont le revenu est plafonné ou fixe, le très honorable premier ministre est-il disposé à étudier la possibilité d'aider directement financièrement le consommateur ou encore de lui verser un escompte compensé? Est-il aussi disposé à étudier positivement de telles mesures en faveur des citoyens qui sont complètement démunis à cause du «jeu» des plus gros?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député ne devrait pas ignorer que l'histoire de la dernière session et des derniers mois en est précisément une d'un gouvernement libéral qui est intervenu en faveur de ces citoyens. Il n'ignore certainement pas le fait que nous avons augmenté les pensions de sécurité de la vieillesse, que nous les avons indexées sur l'augmentation du coût de la vie, que nous avons triplé les allocations familiales, et s'il l'ignore, il devrait se renseigner.

Questions orales

LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—ON DEMANDE L'ADOPTION DE MESURES VISANT À FAVORISER LES TRAVAILLEURS

M. André Fortin (Lotbinière): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière aura la parole aux fins de poser une question supplémentaire, après quoi je la donnerai à l'honorable député de Prince Edward-Hastings.

M. Fortin: Monsieur le président, je voudrais demander au très honorable premier ministre, qui dit avoir fait des tentatives pour ces gens, comment il se fait qu'il se soit complètement désintéressé de ceux qui bâtissent notre pays, les travailleurs, dont le revenu est insuffisant pour vivre, qui ont plusieurs enfants et qui, de plus, se limitent en ce qui a trait à leur augmentation de salaire, à la demande précise du gouvernement. Je voudrais lui demander s'il a vraiment l'intention d'encourager non seulement ceux qui ne peuvent plus travailler mais aussi ceux qui bâtissent notre pays.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député devrait relire ma réponse à la question précédente. Une bonne partie de cette réponse s'adresse précisément aux travailleurs qui construisent notre pays et qui ont des enfants, comme l'a dit le député. Nous avons, je le répète, plus que triplé les allocations familiales. Nous avons également augmenté le salaire minimum, en ce qui a trait à la juridiction fédérale. Le député devrait peut-être se renseigner avant de poser ses questions.

[*Traduction*]

LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—LES MESURES ENVISAGÉES POUR LE RECOUVREMENT DU POUVOIR D'ACHAT DES TRAVAILLEURS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que les chiffres publiés par Statistique Canada révèlent que la rémunération hebdomadaire moyenne a progressé de 5.9 p. 100 au cours des 12 derniers mois alors, que durant la même période, l'indice des prix à la consommation est montée de 9.6 p. 100, le gouvernement est-il prêt à prendre des mesures spéciales qui permettront aux travailleurs de recouvrer le pouvoir d'achat de leurs dollars?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a contradiction dans la question du député. Il termine en parlant du pouvoir d'achat du dollar. Il devrait donc parler de revenus disponibles et non pas de salaires moyens. Si on examine les revenus disponibles, la somme moyenne perçue par le Canadien moyen l'an dernier, on constate qu'ils sont considérablement plus élevés. La hausse est de l'ordre de 6 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Hees: J'ai simplement cité les chiffres publiés par le propre organisme du gouvernement. A la manière de répondre du premier ministre, on voit bien que si ces chiffres ne lui plaisent pas, il prétend alors qu'ils sont faux.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je dois reprendre le député. Je n'ai pas dit que les chiffres étaient faux. Je dis que c'est l'intelligence du député qui fait défaut.

Des voix: Oh, oh!

[M. Trudeau.]

Des voix: Bravo!

M. Hees: Je soulève une question de privilège.

M. l'Orateur: Le député a peut-être droit à une autre question, après quoi je donnerai la parole au député de Saint-Jean-Est.

● (1500)

M. Hees: Je soulève la question de privilège. Je crois devoir informer le premier ministre qu'il anticipe de quelques semaines seulement.

M. Trudeau: Relativement à la même question de privilège . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale aux honorables députés que cela ne saurait constituer une question de privilège. Le premier ministre et le député de Prince Edward-Hastings échangent des observations. Peut-être devrions-nous poursuivre les questions supplémentaires sur cette importante question.

M. Lewis: Un bref rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné ce que le premier ministre a dit au sujet de la véritable coalition, puis-je lui demander de nous dire quel portefeuille il a confié au député?

Des voix: Oh, oh!

LA HAUSSE DES PRIX DE L'ALIMENTATION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION POUR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais en revenir à une question plus sérieuse.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: J'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations les mesures législatives qu'il envisage de prendre devant les preuves indéniables fournies aujourd'hui par Statistique Canada selon lesquelles le prix de l'alimentation a augmenté de 2.3 p. 100 ce qui représente la plus forte augmentation en février par rapport à janvier depuis 1949. Le ministre dirait-il donc s'il va proposer des mesures législatives pour contrôler le prix des produits alimentaires essentiels afin de protéger les économiquement faibles et les revenus moyens?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Je suis heureux de voir que le député accorde plus d'importance à cette question qu'à celle soulevée par son ami du banc de devant.

M. Hees: Restez dans le sujet, Herb.

M. Gray: Le premier ministre a déclaré au nom du gouvernement, et je peux le confirmer, que nous avons pris, par le passé, des mesures pour régler ce genre de problème et que nous nous engageons à en faire autant à l'avenir.

M. Hees: Même quand vous restez dans le sujet vous n'êtes pas brillant.

M. McGrath: Étant donné que le bœuf a augmenté de 7 p. 100, puis-je demander au ministre quelles mesures il a prises pour veiller à ce que les Canadiens ne soient pas exploités, d'autant plus que cette augmentation du bœuf n'a pas profité aux éleveurs?

M. Gray: Le premier ministre a déjà fait remarquer que le prochain rapport trimestriel de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires doit traiter de cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: J'ai également appris que la commission avait entrepris une étude spéciale de quatre semaines sur le prix du bœuf. Cette étude a commencé il y a une semaine et un rapport sera publié lorsqu'elle sera terminée. Le premier ministre a fait remarquer que les mesures prises par la commission à cet égard faisaient suite à celles que nous avons prises pour augmenter les approvisionnements en produits de base et aussi pour aider les Canadiens à faire face à la hausse du coût de la vie en augmentant leurs revenus nets. Nous avons pris par le passé des mesures efficaces et entendons continuer à le faire.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Saint-Jean-Est pour une autre question supplémentaire, puis ce sera le tour de la représentante de Vancouver Kingsway.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est grand temps que vous veniez à la rescousse des députés et que vous mettiez fin à l'habitude dangereuse du premier ministre et de ses collègues du cabinet de s'accrocher aux jupes de M^me^ Plumptre.

LA BAISSE DES PRIX À LA FERME—LES MESURES ENVISAGÉES EN FAVEUR DES CONSOMMATEURS—LES PRÉVISIONS DE HAUSSE DES PRIX DU BŒUF—LES VUES DU GOUVERNEMENT

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder un cas bien particulier, le ministre de la Consommation et des Corporations n'ayant pas répondu à une question précédente. L'augmentation de 7 p. 100 du prix du bœuf venant confirmer le fait que le consommateur ne bénéficie pas de la diminution du prix à la production, quelles mesures le ministre entend-il immédiatement prendre pour veiller à ce que le consommateur en bénéficie effectivement?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): J'ai parlé des études urgentes entreprises par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Je répète que le gouvernement s'est engagé, à la lumière de son rapport, à prendre les mesures qui s'imposent.

Mme MacInnis: Une question pour le premier ministre. Suite à ce qu'a déclaré hier le ministre de l'Agriculture, à savoir que le consommateur doit s'attendre à payer 30 ou 40c. de plus par livre de bœuf, le premier ministre peut-il nous dire si c'est là la politique du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il faudrait pour cela que je vois ce qu'a déclaré le ministre, et dans quel contexte. Toutefois, je ne crois pas que nos vis-à-vis s'opposent à ce que le ministre suggère que nos éleveurs obtiennent un meilleur prix pour le bœuf.

Des voix: Bravo!

Mme MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis désolée que le premier ministre n'ait pas entendu ma question. Je ne parlais pas des éleveurs qui devaient obtenir un meilleur prix pour le bœuf. J'ai dit que le ministre de l'Agriculture a déclaré que le consommateur se trouve aux prises avec une hausse de 30 à 40c. la livre de bœuf. Est-ce là la politique du gouvernement et, sinon, quelle est-elle?

M. Trudeau: L'honorable représentante n'a pas entendu ma réponse. Je lui ai dit que je devrais voir ce que le ministre a déclaré. Le gouvernement n'a certes pas pour ligne de conduite de faire payer davantage le consommateur. Mais plutôt d'accroître l'approvisionnement, et en vue d'augmenter l'approvisionnement en produits alimentaires au Canada, il faut que les producteurs puissent compter sur un revenu garanti et suffisant. J'ose espérer qu'à cet égard nous pouvons compter sur l'appui des députés d'en face.

* * *

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

L'OPPORTUNITÉ DE L'OCTROI DE POUVOIRS ACCRUS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de la Consommation et des Corporations, qui est bien au courant de ce problème, dont on a tellement parlé aujourd'hui et ces derniers mois. Je lui demande, en premier lieu, s'il est satisfait du fonctionnement de cette commission de contrôle des prix. N'a-t-il pas l'impression qu'il conviendrait d'augmenter considérablement son autorité de telle sorte qu'au lieu de constituer simplement un groupe ambulant, en quête de renseignements ici et là, elle ait l'autorité nécessaire pour prendre des initiatives?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): En premier lieu, il ne s'agit pas d'une commission de contrôle des prix. Mais il me plaît de constater, de la part d'un ancien premier ministre du pays, une telle expression de confiance dans le travail de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Je pense que cet encouragement confirme davantage le fait que la Commission accomplit du bon travail et qu'elle a l'autorité nécessaire pour remplir les tâches qui lui ont été confiées, comme complément aux initiatives positives de notre gouvernement, par le Comité sur les tendances des prix de l'alimentation de la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, au cours des années j'ai entendu une foule de réflexions comiques à la Chambre, mais par cette réponse, le ministre remporte la palme.

Une voix: Quel excellent comédien!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je constate, lorsque je parcours le *Hansard*, que, de temps à autre, des quantités négligeables, dont le nom n'apparaît pas sur le compte rendu, interviennent dans la discussion. J'ai l'impression que c'est ce qui vient de se produire. Maintenant, je demande au ministre s'il est satisfait, et le gouvernement aussi de la montée vertigineuse des prix, face à l'inaction du gouvernement à l'exception de certains commentaires futiles du genre de ceux qu'il vient de faire, commentaires qui n'ajoutent certes rien à son prestige?

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Monsieur l'Orateur . . .

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre a la permission de répondre à la question du très honorable député mais, à mon avis, il s'agit d'une discussion entre le très honorable député et le ministre, qui a maintenant la parole.

● (1510)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Si vous voulez bien vérifier le compte rendu, vous constaterez, je pense, que le très honorable représentant a décrit les députés comme des quantités négligeables. Il devrait réserver ce genre de commentaire jusqu'à ce qu'il soit à au moins 50 verges de la colline parlementaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà entendu dire que le diable blâmait le péché. Ai-je oublié que le très honorable représentant a déjà qualifié les députés de purs inconnus? Quelle différence y a-t-il entre un pur inconnu et une quantité négligeable?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Un peu de silence, s'il vous plaît. Je doute que ce dialogue puisse servir à grand-chose. Je ne sais ce que les députés ont mangé aujourd'hui, mais ce devait être vraiment dynamique.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE INDEXATION DES PENSIONS SUR LE COÛT RÉEL DES BIENS ET SERVICES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de la hausse du coût de la vie et, en particulier, au sujet des denrées alimentaires et autres produits essentiels. Le ministre voudrait-il étudier avec Statistique Canada la possibilité de produire un indice du coût de la vie qui se rapporte au coût réel des biens et services que les citoyens âgés . . .

M. Nowlan: Et les anciens combattants.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): . . . et les vétérans doivent se procurer, de sorte que l'indexation des pensions de nos citoyens âgés . . .

M. Nowlan: Et anciens combattants.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): . . . et anciens combattants . . .

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): . . . puisse avoir un rapport significatif avec leur situation?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'en suis pas sûr, mais je crois que Statistique Canada est à revoir son indice du coût de la vie. Je prends bonne note de la proposition du député, mais je tiens à en signaler deux dangers. Si l'indice de l'alimentation baissait ou ne montait pas aussi vite que certains autres éléments de l'indice du coût de la vie, il est possible que les vieillards pensionnés soient ceux qui en souffrent. C'est ce qui s'est passé ces dix dernières années; le coût de l'alimentation n'augmentait pas aussi vite que le reste. Cette mesure peut donc défavoriser de deux façons les vieillards pensionnés, mais j'étudierai certainement la proposition.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PROTECTION CONTRE LA PERTE DE BÉNÉFICES PAR LES TRAVAILLEURS OCCASIONNELS DE L'INDUSTRIE DU SIROP D'ÉRABLE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que les exploitants d'érablières éprouvent des difficultés à trouver des ouvriers pour travailler à la récolte de la sève d'érable, même si à cette période de l'année, un grand nombre de personnes en chômage bénéficient de prestations, le ministre peut-il dire si, en raison de cette situation d'urgence, il est disposé à recommander des modifications aux règlements relatifs à l'assurance-chômage, afin de permettre aux prestataires d'aller travailler à la récolte de la sève d'érable sans pour cela être ensuite pénalisé?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Sauf erreur, on exige des périodes de travail de deux ou trois semaines. Ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage peuvent travailler ainsi, mais leurs prestations sont suspendues pendant la période où ils ont d'autres revenus. Ils n'auraient pas à prouver à nouveau leur admissibilité à la fin de leur emploi, pourvu que leurs prestations n'aient pas été suspendues pendant plus de quatre semaines.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

L'AMIANTE—ON SUGGÈRE DE PRENDRE DES MESURES AU SUJET DES TARIFS EN VUE DE FAVORISER L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au chef du gouvernement.

A la suite d'une suggestion que je faisais la semaine dernière, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il étudie la possibilité d'intervenir dans le domaine de l'amiante en taxant les exportations canadiennes, favorisant ainsi l'industrialisation du Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne me souviens pas, monsieur le président, que le député ait fait cette suggestion, mais je vais certainement la considérer.

M. Wagner: Monsieur le président, le premier ministre, qui a l'intention de considérer cette suggestion, pourrait-il en arriver à une décision avant que ne commencent les négociations commerciales dans le cadre du GATT?

M. Trudeau: Monsieur le président, je suis certainement désireux d'étudier la question le plus tôt possible. Cela m'aiderait peut-être dans mon étude si je pouvais connaître la politique du parti conservateur progressiste à l'égard de la taxe sur les exportations. Est-ce que cela pourrait s'appliquer à tous les produits québécois ou seulement à certains qui sont mentionnés par le député?

* * *

[*Traduction*]

LES ÉDIFICES DU GOUVERNEMENT

LA RÉSIDENCE DU PREMIER MINISTRE—DEMANDE D'ABANDON DU PROJET DE RÉNOVATION

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le premier ministre a lui-même suggéré aux Canadiens d'apprendre à se contenter de moins durant cette période de pénurie, le premier ministre envisage-t-il de suivre ses propres conseils et de réduire certaines dépenses comme les cendriers à $30 pièce, les carnets d'allumettes à $76 et les allumettes de bois à $161?

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis certainement disposé à mettre ces articles à l'encan si tel est le désir de la Chambre. Je pense que tous les députés devraient songer à une réduction de leur propre traitement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés remarqueront que le temps sera bientôt expiré. J'ai de graves réserves à l'égard d'une question formulée ainsi. Elle se présente réellement sous la forme de doléances et devrait ordinairement être portée au *Feuilleton*. Je permets au député de poser une question supplémentaire, après quoi je donnerai la parole au député de Malpèque.

M. McKenzie: Dans une attitude plus sérieuse, monsieur l'Orateur, je demanderais au premier ministre s'il envisage d'annuler les travaux de rénovation effectués au 24 de la promenade Sussex, qui atteignent près de $90,000 à l'heure actuelle?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Malpèque a la parole.

* * *

LES FINANCES

LE PROGRAMME DE PRÊTS AGRICOLES—DEMANDE DE MAINTIEN OBLIGATOIRE DU TAUX D'INTÉRÊT ACTUEL

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que les frais de production des cultivateurs augmentent encore plus rapidement que le prix des denrées alimentaires, le ministre peut-il assurer aux cultivateurs que le taux d'intérêt actuel de 7 p. 100 sur les prêts agricoles—par exemple, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles—n'augmentera pas lors du prochain rajustement? Quoi qu'il en soit, donnerait-il quelque assurance aux agriculteurs canadiens, afin qu'ils puissent prévoir le financement difficile de leurs frais de production sensiblement accrus?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je me rends compte de l'importance de cette question et je remercie le député de m'en avoir prévenu au début de l'après-midi. Pour des raisons évidentes, je ne puis prédire quel sera le taux d'intérêt, mais je verrai à ce que les collectivités agricoles, les pêcheurs et les petits commerçants puissent avoir accès plus facilement à des fonds aux termes des divers programmes de prêts garantis et, d'autre part, à encourager raisonnablement le secteur privé à consentir des pêts garantis.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE PORTANT SUR LES PROGRAMMES DE CRÉDIT AGRICOLE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Une courte question supplémentaire au président du Conseil privé en l'absence du ministre de l'Agriculture. Comme son collègue, le ministre de l'Agriculture, a déclaré au Manitoba il y a quelques jours à propos de la politique gouvernementale que le deuxième grand projet pour l'année qui vient est une révision complète des politiques et des programmes de crédit agricole, le président du Conseil privé pourrait-il dire, puisqu'il y aura apparemment des mesures de présentées, quand elles le seront et quand le projet de loi sera prêt, afin que les députés puissent l'étudier et que le secteur agricole puisse savoir un peu à quoi s'attendre pour la prochaine campagne agricole?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, des mesures seront bientôt présentées. Au moins une, à ma connaissance, sera inscrite au *Feuilleton* très bientôt. La Chambre sera saisie d'une série de mesures, mais je doute qu'elle puisse les étudier avant la fin de mars de toute façon, et elles ne seront probablement pas présentées avant avril ou même plus tard.

* * *

● (1520)

LE LOGEMENT

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À UNE RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES—LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SPÉCULATION FONCIÈRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comme Statistique Canada tient la hausse des taux d'intérêts hypothécaires comme l'un des facteurs responsables de l'augmentation du coût de l'habitation le mois dernier, a-t-il l'intention de proposer une mesure qui fera vraiment baisser les taux d'intérêts hypothécaire au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la réponse est non, parce que dans les conditions actuelles de resserrement de l'offre, toute mesure visant à subventionner les taux d'intérêt entraînerait probablement la dévalorisation des maisons.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je vais aborder un autre domaine de politique et m'adresser au même ministre. Comme le coût des terrains à viabiliser dans les régions urbaines a augmenté d'environ 60 p. 100 depuis trois ans et, fait connexe, que les bénéfices des grandes entreprises de construction de logements ont augmenté d'un taux encore plus élevé, le ministre songe-t-il à proposer un impôt de 100 p. 100 sur les gains en capital des spéculateurs fonciers?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, bien sûr, mon collègue nous oriente vers la stabilisation par le remembrement foncier joint aux mesures municipales et provinciales sur la stabilisation du prix des terrains à travers le pays. Quant à la question précise, elle est de nature budgétaire et l'usage parlementaire établi m'interdit d'exprimer une opinion pour le moment.

L'ÉTUDE DE LA CHERTÉ DU LOGEMENT—DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de l'Habitation et des Affaires urbaines. A-t-il terminé l'étude relative au coût élevé que doivent payer les Canadiens pour se loger, en vue de déterminer s'il est attribuable à des facteurs internationaux? S'entretiendra-t-il maintenant avec ses collègues du cabinet en vue d'alléger le fardeau de la taxe fédérale de 11 p. 100 sur les matériaux de construction?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, de nombreuses analyses ont naturellement été effectuées par mon ministère ainsi que par d'autres ministères sur les facteurs qui influent sur le coût de l'habitation. Le programme budgétaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement en matière d'aménagement de terrains, ainsi que le Progamme d'aide à l'accession à la propriété, sont conçus pour répondre à certains de ces problèmes. La question relative à la taxe de vente devrait, à mon avis, être posée au ministre des Finances, étant donné qu'il s'agit d'une question budgéraire. Le coût de l'habitation et le coût des terrains constituent, bien sûr, de graves problèmes dans notre pays, mais je déplore les déclarations du parti de l'opposition qui fait preuve d'une incroyable ignorance en alléguant que nous ne nous efforçons pas de trouver des solutions à ce problèmes afin . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prie les députés de limiter si possible le nombre de questions supplémentaires étant donné que la période des questions est presque terminée, surtout si deux ou trois autres députés ont des questions à poser.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une courte question supplémentaire au ministre suite à la réponse qu'il a donnée. Si le prix de vente moyen des maisons en 1973 a connu une hausse d'entre 4 et 26.5 p. 100 dans les provinces canadiennes, qu'est-ce que le ministre propose au juste pour alléger ce fardeau pour les Canadiens.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

M. Basford: D'abord, monsieur l'Orateur, construire le plus de maisons possible, et nous avons construit un nombre record de maisons au Canada pendant les trois dernières années; deuxièmement, mettre au point un programme très actif de remembrement foncier afin de stabiliser le prix des terrains. Nous sommes en train d'affecter plus d'argent au remembrement foncier par l'État qu'aucun des gouvernements fédéraux précédents; troisièmement, établir un programme bien financé de logements sociaux auquel il faudra affecter plus d'argent que jamais auparavant au niveau fédéral afin d'aider les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen à acheter une maison, et quatrièmement . . .

Une voix: Oh, rasseyez-vous donc.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE SUPPRESSION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES PRODUITS TEXTILES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu la hausse de 5.5 p. 100 de l'indice du prix de gros des produits textiles depuis un an, et vu surtout que cette hausse frappe le plus durement les gagne-petit, le ministre prendra-t-il immédiatement des mesures pour supprimer la taxe de vente sur les produits textiles?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, encore une fois, je ne suis pas ministre des Finances.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je adresser ma question au ministre des Finances dans l'espoir qu'il ne la refilera pas aussi vite.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

L'AMIANTE—ON SUGGÈRE DE PRENDRE DES MESURES AU SUJET DES TARIFS EN VUE DE FAVORISER L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, question dont il a reçu préavis.

A-t-il l'intention de modifier les tarifs d'exportation du minerai d'amiante brut afin d'inciter les sociétés d'exploitation à finir leurs produits bruts au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie l'opportunité de transformer davantage au Canada nos matières premières; nous espérons en outre que les prochaines négociations du GATT nous donneront l'occasion de négocier la valorisation des matières premières canadiennes.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme les dépenses excessives du gouvernement sont l'un des principaux facteurs de l'inflation et comme le gouvernement a dépensé de 6 à 9 millions de dollars à des bureaux privés de placement pour engager des employés temporaires pour les services de l'État, je voudrais demander au ministre pourquoi son ministère de la Main-d'œuvre, dont la fonction est de trouver des emplois aux gens dans les divers ministères, ne se charge pas d'engager ces gens?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les agences spéciales de placement dont parle le député s'occupent plus particulièrement d'engager des employés temporaires qui sont ensuite envoyés à ceux qui ont besoin d'une aide d'urgence. Le ministère de la Main-d'œuvre est chargé de l'orientation et n'a pas encore été autorisé à constituer une réserve d'employés temporaires parmi son personnel qui seraient mis à la disposition des autres ministères. Nous envisageons ces possibilités et je discuterai la question avec mes collègues, mais l'application de cette politique générale reviendrait au titulaire d'un autre ministère.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'accorderai la parole aux députés qui n'ont pas l'intention de poser des questions supplémentaires, car nous sommes rendus à la fin de la période des questions. Voilà pourquoi le député de Wellington, qui veut poser une question supplémentaire, pourrait attendre jusqu'à demain. Je donne la parole au député de South Shore.

* * *

LES PÊCHES

AIGLEFIN—LA DATE DE FERMETURE POUR LES CHALUTIERS AMÉRICAINS ET LA DATE D'OUVERTURE POUR LES PÊCHEURS CANADIENS DE LA CÔTE EST

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches. Étant donné les prises considérables d'aiglefins débarquées à Boston, les 4 et 6 mars, par des chalutiers américains navigant dans les zones numéros 5 et 4X de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, le ministre nous dirait-il si on a convenu avec les États-Unis d'une date d'interdiction de la pêche à l'aiglefin et quand ces zones seront ouvertes aux pêcheurs canadiens pour augmenter l'approvisionnement alimentaire et parvenir ainsi à stabiliser le prix des denrées?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'aucun autre pays n'a contrevenu au règlement concernant la pêche à l'aiglefin, nous espérons que les chalutiers américains cesseront d'en pêcher vers le 17 mars.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE QUAND L'ENTENTE SERA SIGNÉE AVEC LE QUÉBEC

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale.

J'aimerais savoir quand il aura l'intention de faire une déclaration à la Chambre relativement à l'entente Ottawa-Québec, et si elle doit être faite sous peu?

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je dois d'abord excuser l'absence temporaire du ministre de l'Expansion économique régionale qui vient tout juste de quitter la Chambre afin de rencontrer des hauts fonctionnaires du gouvernement du Manitoba au sujet de l'entente générale qui sera éventuellement signée avec cette province.

En ce qui a trait à la question du député de Sherbrooke, l'honorable ministre n'a pas l'intention de faire des déclarations au sujet des ententes signées avec chacune des dix provinces. Il en reste cinq, et je puis l'assurer que, en ce qui a trait à la province de Québec, la signature sera apposée vendredi prochain, dans la ville de Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

GENERAL INSTRUMENT CORP., SYDNEY—LA RÉDUCTION DE L'EFFECTIF OUVRIER—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE EN FAVEUR DES INTÉRESSÉS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que les effectifs normaux d'environ 1,000 employés ont été réduits de 300 à l'usine de la General Instrument Corporation à Sydney depuis quelques semaines, et qu'une bonne part de la production de cette usine est exportée aux États-Unis et en Europe, le ministre voudrait-il étudier ce problème le plus tôt possible et envisager aussi une réunion entre ses fonctionnaires et les cadres supérieurs de la General Instrument Corporation pour voir si ces employés peuvent être remis au travail?

● (1530)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, étant donné que le député m'avait prévenu de cette question, nous sommes déjà entrés en contact avec la société. J'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère d'étudier avec les représentants de la société la façon dont nous pouvons l'aider à reprendre ses activités en matière d'exportation. Comme le député le sait, les exportations représentent 90 p. 100 des activités de cette société.

Questions orales

LES COALITIONS

DEMANDE DE RÉVOCATION DES PERMIS DES ENTREPRISES COUPABLES DE FIXATION DE PRIX

M. Ed Nelson (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que trois grandes sociétés importatrices de sucre ont été poursuivies à plusieurs reprises sous l'inculpation d'avoir fixé les prix, et que nous avons des preuves concrètes que d'autres sociétés agissent de même, et étant donné que les amendes imposées semblent ne pas avoir beaucoup d'effet dissuasif, le gouvernement envisage-t-il d'adopter une mesure législative prévoyant la suppression ou la suspension des permis de toute société accusée plus d'une fois d'avoir délibérément fixé les prix?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député comprendra que la question de poursuites relève de la juridiction provinciale. J'espère qu'il fera des démarches auprès du gouvernement provincial concerné. Mais en ce qui concerne l'aspect criminel, nous intervenons, bien sûr, en vertu des dispositions de la loi sur les pratiques restrictives du commerce et la Chambre aura l'occasion de donner son avis à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de passer à l'ordre du jour, la présidence permettra au député de Burnaby-Richmond-Delta et à un autre député de poser une question.

LA FIXATION DES PRIX PAR LES CIMENTERIES DE LA C.-B.— L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné que les sociétés Ciments Lafarge et Ocean Cement de Vancouver ont augmenté deux fois leurs prix depuis le 1er janvier et que ces hausses de prix, d'une valeur égale, ont été annoncées le même jour, et étant donné leur conduite passée, le ministre peut-il nous dire si ces deux sociétés font l'objet d'une enquête sous l'inculpation d'avoir fixé les prix en Colombie-Britannique?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, cette question devrait être posée au ministre chargé de la Direction des enquêtes sur les coalitions plutôt qu'à moi, et même dans ce cas, il n'est généralement pas possible de donner de renseignements sur des enquêtes en cours avant qu'une décision ait été rendue.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA POSSIBILITÉ DU MAINTIEN DU BLOCAGE DU PRIX DU PÉTROLE BRUT CANADIEN

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Afin de protéger les intérêts du consommateur, prolongera-t-il le blocage du prix du pétrole, compte tenu du fait qu'à défaut de ce blocage, deux points supplémentaires seraient ajoutés à l'indice des prix à la consommation ou le premier ministre estime-t-il que le consommateur canadien peut faire face au coût de la vie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute que, lors de la conférence fédérale-provinciale du mois de janvier, le gouvernement fédéral s'est engagé à assurer que toute nouvelle augmentation de prix dans les cinq provinces de l'Est, à l'est de la ligne Borden, serait absorbée par lui et que, dans l'intérêt des consommateurs, des subsides très élevés seraient versés. La Chambre est actuellement saisie des prévisions budgétaires et j'espère que tous les députés nous accorderont leur appui. En ce qui a trait à la période après la fin de mars, commençant le 1er avril, des négociations sont en cours entre les provinces productrices et le gouvernement fédéral. Nous espérons être en mesure d'annoncer, d'ici la fin du mois, une prolongation du blocage des prix, mais pas au même niveau. Nous nous sommes engagés à laisser les provinces productrices augmenter leur prix à la sortie du puits mais non pas au niveau international. Des négociations sont présentement en cours pour fixer le chiffre exact de ce prix.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, L'APPLICATION ET LES INFRACTIONS

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le bill C-7, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et tendant à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux de proposer aujourd'hui la deuxième lecture du bill C-7. Il vise à mettre en œuvre la première étape de la nouvelle politique du gouvernement sur la concurrence. J'aimerais aujourd'hui exposer les grandes lignes du bill de façon plutôt générale et, bien que je sois prêt à répondre dans la mesure où je le pourrai aux questions et points que pourront soulever les députés à cette étape-ci du débat, je compte sur l'étude au comité où il me sera encore plus facile d'écouter leurs questions, leurs idées et leurs suggestions et d'en discuter à fond avec eux ainsi que de toutes les diverses propositions contenues dans le bill.

Ce bill reflète l'idée que tous les Canadiens peuvent profiter d'un marché soumis à la stimulation et aux pressions des forces de la concurrence. On y a toutefois accordé beaucoup d'importance aux mesures visant à leur aider comme consommateurs et aussi comme petits hommes d'affaires. Une nécessité fondamentale pour les consommateurs, s'ils veulent réussir dans un système de marchés, est l'accès à l'information juste et complète sur les biens et services qu'on cherche à leur vendre. C'est pourquoi le bill vise à beaucoup renforcer et clarifier les articles de notre loi actuelle sur la concurrence, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui traite de la publicité trompeuse. Le nouveau bill interdit de présenter au public des indications fausses ou trompeuses sur tout point important.

La Chambre le sait peut-être, il renchérit sur la loi actuelle qui s'applique en grande partie aux annonces publiées. Il définit les indications fournies au public comme comprenant tout ce qui est imprimé sur l'article mis en vente ou y est attaché ou apparaît à l'étalage d'un point de vente ou d'étalage. En fait, elles comprendraient également les déclarations des vendeurs. De plus, le bill précise que les indications peuvent aussi être considérées comme trompeuses et par conséquent interdites à cause de l'impression générale qu'elles transmettent en plus du sens littéral. Mais on pourrait alléguer que des renseignements, si complets et si précis soient-ils, sur les biens et services offerts ne suffisent pas à une époque où ces produits et même souvent ces services comportent une technologie de plus en plus moderne et complexe qui dépasse les connaissances et la compréhension de la plupart des gens. Aussi suis-je d'avis que le consommateur doit avoir de nos jours plus de garanties qu'il n'en a actuellement sur les normes de base que l'on doit s'attendre à trouver dans les produits ou les services en question.

D'où la nécessité, à mon sens, de perfectionner et de renforcer nos lois sur les garanties. Une bonne partie de ce secteur est de compétence provinciale, puisqu'il s'agit de la législation des contrats. Mais le gouvernement fédéral a également compétence en la matière et il propose, dans le bill C-7, de nouvelles mesures de protection dans ce domaine et, fort de cette compétence, il veut remédier à la publicité fausse ou trompeuse concernant ces garanties. Ces propositions devraient, selon moi, compléter toute réforme provinciale susceptible d'être apportée dans ce domaine. Elles assureraient au moins une protection de base aux consommateurs, indépendamment de la mesure dans laquelle la province où ils demeurent moderniserait sa législation correspondante.

Par conséquent, aux termes du projet de loi, le fait de donner au public des indications trompeuses en guise de garantie d'un produit serait considéré comme une infraction. Ce serait une infraction également que de présenter une garantie lorsqu'il n'y a aucun espoir raisonnable de la respecter. Une garantie qui restreint à quelque égard la responsabilité de la personne qui la donne par rapport à la norme prévue par la loi civile serait considérée comme matériellement trompeuse, à moins que cette restriction ne soit clairement établie. En outre, une garantie qui ne confère aucun avantage matériel à l'acheteur serait considérée comme matériellement trompeuse et contraire au bill.

Ce bill interdirait également sous peine de sanction pour délit criminel, bon nombre de pratiques commerciales exposées dans le bill. Beaucoup estiment qu'elles ne devraient pas exister. Ces méthodes sont: la vente par recommandation, la vente pyramidale, la vente à prix d'appel, le double étiquetage et la vente au-dessus du prix annoncé; j'ai l'intention d'en parler et d'examiner la chose en détail quand le projet de loi sera à l'étude au comité permanent chargé de cette question.

● (1540)

Il est en outre nécessaire pour le fonctionnement efficace du marché que les arrangements et les accords conclus entre vendeurs ne privent pas les consommateurs et les hommes d'affaires des avantages concurrentiels quant au prix, à la qualité et à la variété des produits disponibles. Le bill C-7 affermirait l'attitude du gouvernement dans le cas des ententes collusoires en définissant de nouveau l'examen qu'il faut passer pour prouver que l'entente viole la loi. Actuellement, un accord constitue une infraction quand il empêche ou réduit indûment la concurrence. Mais dans certains cas au cours des dernières années, les tribunaux ont interprété l'expression «indûment» comme signifiant l'élimination entière ou à toutes fins utiles de la concurrence au sein du marché en cause. Dans d'autres cas, les tribunaux ont rejeté une interprétation aussi exigeante.

Quoi qu'il en soit, il peut y avoir et il y a des cas où la concurrence est réduite à un point où le public en souffre; toutefois, cela peut ne pas répondre aux exigences qui demandent d'éliminer entièrement ou à toutes fins pratiques la concurrence. Le bill propose donc qu'afin de prouver qu'un accord empêche ou réduit la concurrence indûment, il serait nécessaire de prouver l'élimination entière ou à toutes fins utiles de la concurrence sur le marché en cause. Autrement dit, l'amendement expliquerait aux tribunaux que le Parlement ne se propose pas d'appliquer l'interprétation la plus rigoureuse ce qui cause des problèmes depuis quelques années dans les tribunaux.

Permettez-moi de parler d'une autre question se rattachant à la loi qui a pour but d'aider à assurer le fonctionnement efficace du marché dans l'intérêt du consommateur et de tous les Canadiens. C'est dans cette mesure que la loi s'applique en fait aux activités du marché. A l'heure actuelle, la loi qui régit la concurrence, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, ne s'applique pas aux industries de services sauf quelques exceptions très restreintes. En fait, l'industrie des services fournit près de 20 p. 100 de notre produit national brut. Le projet de loi étendrait donc le champ d'application de la loi sur la concurrence aux services en général et, à mon avis, c'est là un pas important dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sur la concurrence au Canada. Le bill mentionne encore quelques exceptions restreintes et l'une d'elles concerne les activités autorisées ou réglementées par d'autres lois fédérales ou provinciales.

Cette exception n'est pas énoncée dans le bill lui-même, mais provient des cas de jurisprudence. Cette jurisprudence qui s'ajoute aux dispositions du projet de loi signifierait que toute activité économique au Canada serait soumise à une sorte de contrôle social au nom du public, soit par le truchement de la loi fédérale sur la concurrence ou de toute autre loi provinciale ou fédérale. Si une industrie échappe au champ d'application de la loi sur la concurrence, parce qu'elle relève d'une autre loi de réglementation, je pense que cela signifie que le peuple canadien, par l'entremise de ses représentants élus au palier provincial ou fédéral, a décidé que cette forme de contrôle social est plus souhaitable et plus conforme à ses intérêts qu'une forme de contrôle prévue dans une politique sur la concurrence.

Par ailleurs, le projet de loi considérerait comme une infraction sans autres preuves de l'intention ou de l'effet de cette pratique, le trucage des soumissions, c'est-à-dire la pratique qui consiste à conclure les ententes pour empêcher de soumettre des offres ou de soumettre des prix après concertation.

Le projet de loi donnerait également plus de force à la loi actuelle touchant le maintien des prix de revente. Le maintien des prix de revente fixe les prix de vente à un niveau plus élevé qu'il ne le serait autrement en éliminant la concurrence au niveau du gros et du détail. L'une des manières dont le bill vient appuyer la loi actuelle est qu'il considère comme infraction non seulement le fait d'exiger d'un client qu'il revende le produit à un prix déterminé, mais de tenter de susciter l'augmentation d'un prix ou d'en décourager la réduction.

Le bill précise également les règles de concurrence dans le secteur bancaire et propose que leur application soit confiée à l'inspecteur général des banques.

Le bill traite d'un grand nombre de pratiques commerciales qui dans certaines circonstances pourraient être acceptables mais non dans d'autres, et pourraient avoir des effets nuisibles, encore là selon les circonstances. Les pratiques dont le bill traite sont les suivantes: le refus de la vente, les ventes par voie de consignation, l'exclusivité, les ventes liées, et la limitation du marché. De telles pratiques pourraient, dans certains cas, empêcher les forces du marché de s'exercer librement et limiter le choix du consommateur. Elles ont fait l'objet de nombreuses plaintes à la direction des coalitions, notamment de la part de petits hommes d'affaire qui s'estimaient limités dans leurs activités commerciales par les fournisseurs ou les fournisseurs en puissance. Toutefois, la loi actuelle ne couvre pas ces pratiques particulières.

Le bill donnerait à la Commission de la limitation des pratiques commerciales le pouvoir d'émettre des ordonnances interdisant ou modifiant ces pratiques. Ces ordonnances auraient le même effet que des ordonnances de tribunal civil et elles pourraient être rendues par la Commission à la suite d'auditions des cas particuliers qui lui seraient soumis par le directeur des coalitions. Ce bill propose également que la non-observation d'une telle ordonnance soit considérée comme une infraction criminelle.

Les articles désignant les affaires que la Commission peut examiner contiennent des dispositions visant à protéger les droits des parties contre lesquelles une ordonnance va être rendue. Chaque pratique est bien définie de même que les conditions dans lesquelles une ordonnance peut-être rendue. En outre, avant de pouvoir rendre une ordonnance, toute personne visée par celle-ci doit, aux termes du bill, avoir la possibilité raisonnable d'être entendue. Ces termes de la loi de même que ceux de la loi sur la Cour fédérale dont je viens de parler, donnent à la personne contre laquelle une ordonnance est demandée le droit de savoir ce qu'on lui reproche et de présenter des preuves, le droit à un contre-interrogatoire et le droit de comparaître en personne et de se faire représenter par un avoué ou autrement.

En vertu de la loi sur la Cour fédérale les appels interjetés contre des décisions de la Commission seront référés à la division des appels de la Cour fédérale lorsque la Commission n'aura pas observé un principe de justice ou qu'elle aura agi au-delà de sa juridiction ou refusé d'exercer sa compétence, lorsqu'elle aura commis une erreur en rendant sa décision ou son ordonnance ou lorsqu'elle aura fondé sa décision ou son ordonnance sur des conclusions tirées à l'encontre des témoignages ou sans tenir compte des preuves au dossier.

D'après moi, une disposition très importante du bill est que l'on donne à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce le pouvoir de rendre des ordonnances interdisant l'application au Canada de jugements, de lois ou de directives rendus à l'étranger lorsqu'ils sont jugés contraires à l'intérêt public canadien. Sont également compris leurs effets sur le commerce et l'industrie du Canada. Le bill propose que le chef de la direction des coalitions ait l'autorité de soumettre de telles situations à la Commission et que là où les ordonnances ne sont pas respectées, il y ait matière à poursuites au criminel.

Je pense que certains événements récents ont montré l'importance de cette disposition et qu'ils ont fourni un argument de poids pour que la Chambre prenne une décision favorable à l'égard du présent bill, le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

M. Gray: J'ajouterai que les avantages des dispositions inscrites dans un bill comme celui dont la Chambre est actuellement saisie n'ont une signification que dans la mesure où il y a une amélioration des procédures et des remèdes quant à leur application.

Je pense également que le bill devrait apporter un véritable changement. Il demande que le procureur général du Canada et les procureurs des provinces aient le droit de demander des injonctions provisoires pour empêcher la répétition ou la prolongation de présumées infractions à la loi, en attendant que les principaux points soient jugés par les tribunaux. Ce serait quelque chose de tout nouveau en ce qui concerne la loi sur la concurrence au Canada.

Aussi, stipuler que quiconque souffre préjudice en raison d'une infraction à la loi puisse intenter des poursuites et réclamer des dommages complets et tous les frais, est également nouveau. Je l'ai déjà dit, je pense que pour être efficace, ce droit devrait pouvoir être exercé non seulement par un particulier ou par le gouvernement, mais également par des groupes de citoyens par l'entremise de représentants de groupes ou de classes.

● (1550)

J'espère que ce bill, dans sa forme approuvée par le Parlement, permettra que soient prises des mesures collectives en cas de dommages causés par suite de sa violation, dans la mesure, bien entendu, où le Parlement fédéral est habilité à prendre une telle décision. Ainsi que je l'ai dit, j'ai déjà demandé aux hauts fonctionnaires de mon ministère et du ministère de la Justice de voir s'il faut éventuellement y apporter des modifications pour réaliser cet important objectif.

Le bill renferme également des propositions susceptibles de hâter le jugement et le règlement de cas où il est question de concurrence. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, la loi actuelle stipule que de tels cas peuvent soit être portés devant des cours provinciales, soit devant la cour fédérale; mais, dans ce dernier cas, il faut préalablement obtenir le consentement de l'accusé. Le nouveau bill propose que, lorsque l'accusé est une société, la Couronne ne soit pas tenue d'obtenir préalablement son consentement pour porter le cas devant la cour fédérale, aux termes de la loi sur la concurrence. Il propose également que les causes soient entendues, soit là où résident le particulier ou la société impliquée, soit là où il y a eu délit. Il me semble que, grâce à ces propositions, la Couronne pourrait avoir un droit de regard sur les cas en suspens dans telle ou telle cour avant de décider d'entamer des poursuites bien précises.

Les députés auront pu remarquer que les propositions énoncées dans le bill le sont sous forme de modifications à l'actuelle loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et que ce bill ne vient donc pas purement et simplement la remplacer. Ces prescriptions seront donc d'autant plus faciles à faire observer et rendront plus rapidement efficace cette première partie du programme gouvernemental visant à moderniser notre loi sur la concurrence.

Selon moi, ce bill ne traite pas simplement que de questions qui préoccupent directement et dans l'immédiat les consommateurs et les chefs de petites entreprises, mais propose également d'importants changements dans de plus grands secteurs de notre politique sur la concurrence, lesquels s'appliquent aux grandes comme aux petites entreprises.

Je crois que mes propos au sujet de l'extension de la portée globale de la loi sur la concurrence aux services, la modification de la définition du terme «indûment» ainsi que l'autorisation accordée à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce d'examiner certaines méthodes commerciales prouvent qu'il en est ainsi.

Que reste-t-il pour la deuxième étape de la politique sur la concurrence? On peut dire en général qu'il y aurait lieu d'élaborer une mesure législative renfermant des critères supplémentaires et des méthodes permettant de juger les fusions, les monopoles et les accords sur les spécialisations. Ces derniers, bien qu'ils ne restreignent pas la concurrence, pourraient tout compte fait être dans l'intérêt public grâce à leurs répercussions sur l'efficacité et la productivité, selon les circonstances.

Bien des gens, je crois, ont fait valoir qu'il existe des circonstances où l'on ne devrait pas faire uniquement appel au droit pénal, alors qu'il faudrait plutôt recourir aux critères de la loi et prévoir quels effets une fusion proposée aurait sur la concurrence et l'efficacité. Si les critères ne donnaient pas satisfaction, il faudrait arrêter une procédure permettant d'appliquer à la transaction les correctifs voulus.

Il faudra certes accorder une haute priorité aux dispositions de l'étape II afin que la loi sur la concurrence puisse jouer son rôle et aider les entreprises canadiennes à s'améliorer afin de pouvoir affronter la concurrence étrangère. Dans le bill visant à mettre en œuvre l'étape I, et dont la Chambre est actuellement saisie, on propose d'accorder à la Commission des pratiques restrictives du commerce une nouvelle charge, celle de réviser et, dans certaines circonstances, de prendre les moyens nécessaires pour réviser certaines pratiques du commerce. Un autre but, celui de l'étape II, est de décider quelles autres pratiques du commerce devraient de la même manière faire l'objet d'une révision.

L'interrelation des conseils d'administration, les prix comprenant la livraison, l'escompte sur la quantité et les articles bradés sont quelques-uns des sujets que nous étudions. Les effets de ces pratiques qui peuvent varier suivant les circonstances, devraient être traités de la même façon que le sont les pratiques commerciales qui font l'objet de la Partie I, soit faire tout d'abord l'objet de procédures civiles et non criminelles, de telle sorte qu'en temps normal, l'économie ne soit pas privée de moyens utiles à des fins concurrentielles.

Je le répète, nous devons envisager s'il est possible et nécessaire de créer au niveau fédéral un tribunal général des pratiques commerciales analogue à la Federal Trade Commission des États-Unis. La Chambre sait probablement que cette commission a, en plus du pouvoir d'interdire ou de modifier des méthodes particulières, celui plus vaste d'interdire les méthodes concurrentielles injustes, ainsi que les gestes et les moyens malhonnêtes et trompeurs dans le commerce. Un tel organisme a l'autorisation d'émettre des ordonnances de ne pas faire sous la menace de peines autrefois imposées au civil, ainsi que de donner des directives quant aux pratiques dans une industrie ou à certaines pratiques indépendamment de l'entreprise qui s'y adonne.

Comme je l'ai déjà dit, si le gouvernement fédéral prenait des dispositions générales à l'endroit de tout le secteur des pratiques commerciales, c'est qu'il se proposerait de leur donner une portée nationale et de contribuer ainsi à en assurer une assez bonne uniformité au pays. J'ai fait valoir qu'on éviterait ainsi la multiplicité des règles qui pourraient se contredire ou faire double emploi. L'activité économique du Canada s'en trouverait par conséquent accrue.

J'ai insisté jusqu'ici sur la nécessité au 2e stade de statuer sur les institutions et les procédures appropriées afin que puissent s'effectuer efficacement et équitablement tous les changements de politique possibles et du genre dont j'ai parlé. Un autre objectif du deuxième stade de la politique de concurrence porte sur des décisions dans ce secteur. En faisant étudier à la seconde étape de l'examen de la loi sur la concurrence les questions que j'ai mentionnées aujourd'hui, et particulièrement les questions relatives aux fusions et aux accords de spécialisation, j'estime que l'on peut être davantage certain que cette loi sera compatible avec les politiques industrielles gouvernementales en constante évolution et avec notre politique relative aux investissements étrangers. Par ailleurs, en priant la Chambre d'examiner maintenant le bill C-7, j'agis au nom du gouvernement en vue de permettre au Parlement de prendre des décisions plus tôt que la chose pourrait se faire autrement dans certains secteurs importants, surtout pour calmer les inquiétudes qu'éprouve maintenant le public devant les pressions inflationnistes actuelles.

Qu'on me permette un instant de rendre hommage au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) et au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) dont les efforts ont contribué à la mise au point du bill dont la Chambre est saisie.

Pour conclure, je dirais que les dispositions du bill C-7 sur l'application de la première étape de la nouvelle politique de concurrence du gouvernement, ainsi que celles prévues pour la deuxième étape, constitueront une mesure législative qui tout en aidant l'économie canadienne à devenir plus efficace et plus productive, assurera une plus grande protection du consommateur dans un marché caractérisé par une technologie poussée et une organisation massive de la production et de la distribution. J'exhorte donc la Chambre à lire ce bill pour la deuxième fois le plus tôt possible de sorte qu'il puisse être renvoyé au comité bientôt pour une étude détaillée et, j'espère, rapide, et une décision.

Des voix: Bravo!

M. Ron Atkey (St-Paul's): Monsieur l'Orateur, c'est avec des sentiments divers que notre parti prend part au débat sur les principales modifications apportées à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. D'un côté, nous sommes ravis de voir que le gouvernement a finalement appris sa leçon après la débâcle qu'il a créée avec le notoire bill C-256 présenté au cours de la vingt-huitième législature. Le bill à l'étude montre que le gouvernement a renoncé à l'aspect général du premier projet de loi

pour procéder, avec raison, par additions successives. Sa présentation est moins encombrante et sa portée philosophique et législative est moins radicale. Je vois aussi des avantages d'ordre pratique à la présentation d'une politique de moindre envergure en matière de concurrence sous forme d'une modification à la loi actuelle au lieu de présenter une toute nouvelle loi.

A notre satisfaction, le gouvernement semble aussi donner une certaine priorité à la protection du consommateur dans sa politique de la concurrence. Une telle disposition avait été fortement recommandée au printemps dernier par les députés conservateurs du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation; cette recommandation devait figurer dans le premier rapport du comité spécial. Si le gouvernement ne veut pas essayer de freiner l'inflation, le moins qu'il puisse faire pour les consommateurs est de prévoir des moyens de remédier aux pratiques trompeuses et déloyales de marchands sans scrupules.

● (1600)

J'ai dit que le débat qui s'amorce nous laisse perplexes. Du côté négatif, nous sommes intrigués de voir le gouvernement présenter précipitamment un bill de cette ampleur et de cette importance un lundi et en proposer la deuxième lecture le mercredi qui suit. La mesure met en cause des principes fondamentaux de nature politique, juridique, économique et constitutionnelle. Elle crée virtuellement une nouvelle agence très centralisée qui sera habilitée à intervenir dans une grande partie de la vie politique et économique. Touchant les questions relevant tant de l'autorité fédérale que provinciale, le bill autorisera la Commission sur les pratiques restrictives du commerce à modifier ou à remanier les régimes de distribution au Canada comme cela ne s'est jamais fait. En fait, ce bill de grande portée n'apporte pas de simples modifications superficielles ou fragmentaires.

C'est un projet de loi important qui mérite un examen minutieux et un débat complet et éclairé, non seulement de la part des députés mais des hommes d'affaires, des groupes de consommateurs et des gouvernements provinciaux qui seront touchés par ces dispositions.

Que le ministre sache que mon parti tient à ce que l'on accorde aux personnes, aux associations et aux gouvernements provinciaux qui le veulent tout le temps d'étudier et d'analyser le bill afin qu'ils puissent présenter des mémoires sérieux au comité permanent auquel le bill sera renvoyé. A notre avis, il conviendrait de prévoir une période minimale de quatre à six semaines avant la convocation du comité pour cette étude, cette analyse et cette préparation, tout en tenant compte que le bill est identique à celui que le ministre a présenté le 5 novembre 1973.

Une cause plus importante de notre perplexité devant le bill a trait à ce qui a probablement motivé une présentation aussi hâtive. C'est la révélation renversante des dernières semaines que le gouvernement semble incapable de protéger la souveraineté économique canadienne, comme l'a si clairement démontré le quasi-blocage de la vente de locomotives à Cuba par MLW-Worthington Limited de Montréal. Les députés se rappelleront que cette société est affiliée à une compagnie américaine, qu'elle fait affaires au Canada mais qu'elle s'est sentie liée par les dispositions de la loi américaine sur le commerce avec l'ennemi. Cette loi étrangère aurait empêché la vente à Cuba.

Évidemment, le ministre s'est senti obligé de proposer des modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, car elles contiennent des dispositions accordant à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce l'autorisation d'examiner les cas où des jugements étrangers, des lois étrangères ou des directives de directeurs étrangers sont contraires à l'intérêt public au Canada, et après audience, d'émettre des ordonnances interdisant leur application au Canada. Comme mon chef l'a répété plusieurs fois à la Chambre la semaine dernière, nous acceptons l'objectif de cette disposition. Elle est évidemment destinée à empêcher un autre cas comme l'affaire MLW-Worthington de se produire.

Pourtant, examinons ce que le bill à l'étude vise effectivement dans ce secteur. Des décisions qui peuvent avoir des répercussions politiques fondamentales sur les rapports entre pays souverains et nuire au commerce ou aux relations du Canada avec l'étranger sont confiées à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Qui en a jamais entendu parler avant la présentation du bill? Le gouvernement, à tort, je crois, va abdiquer sa responsabilité de prendre des décisions politiques de cette ampleur. Nous devrions le prier instamment de reconsidérer l'opportunité de confier des décisions de ce genre au tribunal et d'envisager de les confier au gouverneur en conseil, tout comme il le fait pour la décision de réduire le tarif ou de prendre des décisions d'avantages appréciables aux termes de la loi sur l'examen des investissements étrangers.

Il serait dans l'ordre que la Commission fasse des recommandations au cabinet, mais que ce dernier n'abdique pas sa responsabilité quant aux questions fondamentales de politique économique. Les Canadiens ont le droit de savoir ce que le gouvernement va faire au sujet de l'application d'une loi ou directive étrangère qui peut toucher notre commerce ou nos relations avec l'étranger. Le gouvernement devrait assumer cette responsabilité et non la refiler à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

Quels risques court-on en permettant au gouvernement de se soustraire à ses responsabilités dans un domaine aussi fondamental? Il suffit de se reporter au discours du ministre des Transports (M. Marchand), prononcé jeudi dernier au cours du débat sur l'Adresse, pour en avoir un exemple. En expliquant à la Chambre pourquoi il n'avait pu assurer une véritable politique des transports comme ministre des Transports, il nous a dit ce qui suit:

> Des députés disent «C'est vous le ministre. C'est à vous d'agir.» J'ai quelques réponses à cela, monsieur l'Orateur. Il est vrai que les députés ont donné des responsabilités au ministre, mais ils ont oublié de lui donner de l'autorité dans bien des cas . . . Je vous ai dit que ne ferais pas de discours politique. J'essaie simplement de vous exposer les faits. Tout se fait de la même façon. La CCT détient l'autorité ultime sur presque tout, sauf dans un petit nombre de cas où l'on prévoit un appel du ministre.

Voilà la cause de tout le problème. Il ne faut pas que le gouvernement se décharge de ses responsabilités sur un organisme subordonné et puisse dire ensuite aux Canadiens qu'il est incapable d'établir la politique qu'il juge nécessaire.

Poursuivons maintenant et voyons quelques-uns des autres pouvoirs accordés à la Commission des pratiques restrictives du commerce. Le plus important est celui qui permet de revoir les refus de vendre un produit et d'enjoindre à un fournisseur d'assurer des produits ou de recommander des modifications tarifaires. Au premier abord, ce pouvoir semble tout à fait simple et raisonnable. Mais en l'examinant de plus près, on se rend compte que son application, dans la pratique, pourrait avoir sur les modes de répartition des produits au Canada des répercus-

sions radicales tout à fait contraires à la réalité d'ordre économique et structural du pays.

En fait, cette pratique obligerait le vendeur à justifier son mode de distribution lors de sa comparution devant la Commission. On procédera sans doute de cette façon dans l'ensemble puisque la loi propose l'imposition de sanctions si la Commission se rend compte que l'approvisionnement insuffisant dans le cas de tel ou tel produit est dû à une concurrence insuffisante sur le marché. Le directeur des enquêtes et recherches qui présente la première demande d'enquête n'est pas tenu d'établir le degré insuffisant de concurrence. On ne peut le nier, c'est une invitation ouverte à la commission de le découvrir. Dans ces circonstances, la commission serait peut-être trop portée à conclure que le refus de vente soit synonyme de concurrence insuffisante.

Mais peut-être encore plus important que ce changement du fardeau de la preuve, c'est que cet article enlève à tout commerçant son droit fondamental de vendre à qui il veut. Non seulement ce droit est-il solidement ancré dans le common law britannique et sa jurisprudence mais même la législation américaine avec toutes ses dispositions compliquées ne renferme aucune restriction de cette nature. Par ailleurs, le Congrès n'a jamais envisagé une telle restriction quand la loi a été modifiée la dernière fois. Or aux États-Unis, la vente à rabais, qui semble apparemment la visée du ministre qui propose d'accorder ce pouvoir au Canada, est beaucoup plus florissante que dans notre pays.

Du point de vue du fabricant et du distributeur, le fait de leur enlever le droit de refuser de vendre au Canada aurait de grandes conséquences sur leur réseau actuel de distribution. La disposition met également en cause divers systèmes de franchise, la pratique des marques privées, les fournisseurs étrangers et les nécessités des services techniques. Ce sont là des questions détaillées qu'il faudra examiner à l'étape du comité. On aurait pu espérer que le ministre explique mieux ses intentions et qu'il justifie ses moyens. On aurait pu aussi espérer avoir plus de détails sur les raisons pour lesquelles cette disposition permet à la Commission de désigner tels fournisseurs plutôt que d'autoriser simplement une ordonnance applicable à tous les fournisseurs se trouvant dans la même situation.

Il y a aussi des problèmes de procédure à cause des pouvoirs confiés à la CPRC au sujet des refus de vendre, des pratiques d'exclusivité, des ventes liées, des limitations du marché, etc. Le ministre a très bien exposé certains des problèmes de procédure et il a fourni quelques solutions. Même si la loi précise que dans l'exercice de ces pouvoirs les parties lésées doivent avoir la possibilité raisonnable d'être entendues, et cela pourrait faire l'objet d'un examen judiciaire de la cour fédérale, la Commission est en mesure d'établir ses propres règles de procédure pour accomplir les tâches et fonctions que lui confie la loi. Cela pourrait donner un certain climat d'incertitude d'arbitraire aux audiences de la commission, problème qui pourrait être résolu si on insérait certaines protections minimum dans la loi même. C'est le genre de dispositions que nous aimerions voir.

● (1610)

Le bill, par exemple, ne parle pas du droit à un préavis raisonnable de tenue d'audiences, du droit de convoquer et d'interroger des témoins et d'en contre-interroger d'autres, du droit à des ajournements raisonnables des audiences ni du droit à une décision par écrit et motivée. Peut-être plus important encore du point de vue pratique, le bill ne parle pas de la mesure dans laquelle un tiers ayant reçu une citation à comparaître devant la commission aura accès aux résultats des recherches menées par le personnel de la commission pour préparer sa comparution. Pour ce qui est d'une audience portant sur un refus de vendre, par exemple, un fabricant ou un distributeur voudra connaître à l'avance les rapports de concentration que la commission pourrait adopter pour déterminer qui est le vendeur dominant qui vend ses produits à des conditions de concurrence insuffisantes.

Encore plus important sont les rapports entre le personnel de recherche de la commission et les commissaires qui, après tout, rendront des décisions judiciaires et quasi-judiciaires au sujet de bon nombre de demandes qui leur seront présentées. Pour maintenir l'intégrité du processus de décision de la commission dans un contexte quasi-judiciaire, le personnel de la commission ne devrait-il pas être rattaché au directeur des recherches et des enquêtes, qui présente la requête initiale, au lieu de la commission de façon à garantir la justice et l'apparence de justice?

En dernier lieu, nous croyons que le comité qui étudiera ce bill article par article devrait examiner minutieusement s'il devrait y avoir un droit certain d'appel aux tribunaux d'une ordonnance de la commission. Nous reconnaissons que les articles 18 et 28 de la loi sur la Cour fédérale prévoient un droit complet de revue des décisions de la commission rendues sur une base judiciaire ou quasi-judiciaire. Le ministre a tout à fait tort d'appeler cela un droit d'appel. J'espère qu'il expliquera pourquoi ce droit à l'examen est jugé suffisant étant donné que plusieurs des exposés déjà présentés recommandaient un droit d'appel plus général.

L'un des aspects les plus importants et les plus souhaitables du bill à l'étude est que bon nombre des dispositions d'interdiction contenues dans la loi s'appliqueront aux industries de service. Il est évident que cette modification a été apportée parce que le Conseil économique du Canada l'avait fortement conseillé dans son Rapport provisoire sur la politique de concurrence publié en août 1969. Pour se rendre compte de l'importance de ce changement, on n'a qu'à songer au fait que les activités tertiaires qui n'étaient pas auparavant assujetties aux restrictions de la loi rapportent environ 20 p. 100 du produit interne brut du Canada.

Diverses catégories d'industries de service sont dispensées pour une raison ou pour une autre. Les plus importantes catégories dispensées sont les activités de service qui sont couvertes par des lois, en général d'une province ou d'une municipalité, qui les réglementent ou les autorisent. Pour des raisons qui ne sont pas tout à fait claires, le ministre n'a pas précisément prévu cette exemption dans les dispositions du bill, mais il a déclaré qu'elle découle d'une interprétation juridique.

Le ministre signale que la Cour suprême du Canada avait décidé en 1957 au sujet de la loi sur la commercialisation des produits agricoles que les systèmes de réglementation basés sur une loi valable, fédérale ou provinciale, ne pouvaient pas être considérés comme agissant «au détriment ou à l'encontre des intérêts du public», comme le stipulait la loi relative aux enquêtes sur les coalitions de l'époque, et ne pouvaient pas être des systèmes visant à «limiter ou empêcher indûment la concurrence» au sens de l'article 411 du Code criminel de l'époque. Cette catégorie de dispenses comprendra des services comme les professions, le téléphone et d'autres moyens de communication, et les industries d'énergie électrique qui continueront de jouir d'une immunité contre les poursuites relatives aux coalitions dans la mesure où leurs activités sont réglementées ou autorisées par la loi.

Nous doutons sérieusement que l'appui sur une interprétation juridique soit la bonne façon d'agir pour prévoir cette catégorie de dispenses. Sur le plan pratique, cela créera des incertitudes parmi diverses industries de service qui ne sauront pas déterminer si leurs pratiques d'établissement de prix sont dispensées ou non des mesures prohibitives du gouvernement fédéral. L'industrie des valeurs est un cas à part. Bien que le bill dispense précisément de l'application de la loi les souscriptions d'actions et d'obligations et la répartition du capital de base par des sociétés d'investissement qui se groupent afin de répartir les risques, il ne parle pas du taux des commissions exigées par les courtiers pour la vente de valeurs cotées et non cotées. Le taux des commissions pour toutes les actions cotées est fixé par les décrets de la bourse qui, dans la plupart des cas, doivent être considérés et approuvés par la Commission provinciale des valeurs mobilières.

D'un autre côté, du fait que le bill ne s'applique pas à une souscription ni à la première émission d'obligations et d'actions, on pourrait penser qu'il inclut automatiquement dans la liste des interdictions les accords concernant les taux de commission. Il y a eu un précédent juridique en 1907, le Roi en cause avec Gage, lorsqu'il a été décidé que les statuts de la bourse des grains de Winnipeg n'imposaient pas de limitations illégales au commerce et que cette dernière n'était donc pas visée par la loi fédérale sur les coalitions. Toutefois, ce précédent s'appliquerait uniquement aux denrées réglementées par la bourse ce qui ne serait pas le cas pour les actions vendues par les courtiers en valeurs et pour lesquelles le taux de commission est généralement fixé selon la pratique courante.

Lorsqu'on permet une interprétation juridique, cela va non seulement à l'encontre de la doctrine de la prééminence mais cela laisse les industries de service qui veulent savoir où elles en sont dans une incertitude inacceptable. J'aimerais vous citer, à cet égard, les remarques faites par le professeur Bruce MacDonald, un expert dans le domaine des coalitions de la faculté de droit de Queen's, dans un article du *Canadian Bar Review* de 1969. Je cite:

> Il se peut que les tribunaux, en refusant d'accorder à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions la prééminence sur les lois provinciales, soient parvenus à une solution viable sur le plan politique. Toutefois, lorsqu'il faut pour satisfaire aux exigences politiques, que les tribunaux formulent une solution juridique, il est rare que les résultats soient entièrement satisfaisants.

J'estime que le ministre devrait prévoir un article soulignant la nature de l'exemption accordée pour les activités qui font l'objet de règlements spéciaux. L'article 92 du bill C-256 étudié lors de la dernière législature tentait de le faire et je pense qu'il serait préférable d'inclure un article du même genre dans la loi que nous étudions aujourd'hui. De cette façon, les industries de service verraient beaucoup mieux si leurs activités sont contraires à la loi et si elles ont besoin de mesures législatives provinciales pour légitimer leur situation. Je songe surtout aux agences immobilières, aux agences de publicité, aux optométristes, aux services de secrétariat téléphonique et aux sociétés d'investissements qui vont trouver cette situation peu claire et à qui un article plus précis serait très utile.

Je tiens également à dire que j'appuie l'article du bill prévoyant que la proclamation de la loi relativement à des accords restrictifs au commerce dans le secteur des services peut se faire à une date postérieure à l'entrée en vigueur du reste de la loi. Ceci est nécessaire, de toute évidence, pour donner à ce secteur suffisamment de temps pour modifier ses usages à la lumière des nouvelles dispositions, ou pour se faire protéger par une loi provinciale en vigueur, ce qui prend énormément de temps.

Il y a d'autres exemptions précisément accordées aux industries de services, que nous trouvons déroutantes. Ainsi, aucune explication n'a été donnée pour l'exemption des activités touchant les négociations collectives. Nous sommes d'avis qu'il est grand temps que le Canada applique des lois anti-coalitions aux syndicats. Nous nous demandons si ce n'est pas l'actuelle coalition du gouvernement avec un autre parti qui l'empêche de se diriger dans cette voie. Le 20 septembre dernier, le premier ministre (M. Trudeau) a donné une entrevue à Anthony Westell, du *Star* de Toronto, dans laquelle il a déclaré ce qui suit:

● (1620)

> Nous reconnaissons le fait que les grosses entreprises et les gros syndicats sont des sortes de monopoles qui peuvent être responsables d'une certaine inflation par les coûts, et nous avons pris des mesures pour y remédier. Le principal objectif de notre loi sur la concurrence n'a pas été adopté lors de la dernière législature, mais nous avons déclaré dans le discours du trône que nous allions le présenter de nouveau sous une forme différente. Le principal objectif de cette loi visera toujours à lutter contre le pouvoir des monopoles. Il visera à relancer la concurrence de façon que les grosses entreprises, les gros monopoles et les oligopoles ne puissent faire monter les prix ou baisser les salaires grâce à la grosse place qu'ils occupent sur le marché.
>
> En tant que premier ministre, j'ai l'intention de lutter contre ce genre de monopole. Je voudrais également lutter contre le monopole de certains gros syndicats. Toutefois dans le bill comme vous l'avez vu dans le dernier que nous nous attaquons tout d'abord au monopole des entreprises car c'est le plus dangereux . . . Cela fait, si nous réussissons, nous pourrons également proposer d'autres lois pour lutter contre le monopole syndical.

Eh bien, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire au premier ministre qu'à notre avis le gouvernement devrait s'attaquer dès maintenant au monopole de certains gros syndicats dans le cadre du bill à l'étude.

Les banques font également l'objet d'une autre exemption curieuse. Le bill apporte des modifications mineures à la loi sur les banques à l'égard des accords concernant les frais de service, le montant ou la sorte de prêts ou services, ou les personnes à qui les prêts ou les services sont accordés, mais nous croyons que le ministre devrait au moins nous donner des raisons acceptables pour que les banques continuent à être traitées différemment par le ministre des Finances (M. Turner). Elles jouissent d'un régime différent et plus souple que celui qui s'applique aux autres institutions financières telles que les compagnies de fiducie et d'assurance.

Les banques du Canada sont prospères et efficaces, mais elles n'ont jamais été réputées pour leur esprit de concurrence. Les petits hommes d'affaires canadiens qui ne peuvent obtenir d'argent pour leurs projets d'entreprises le savent très bien. Peut-être serait-il temps de revoir cette question lors du prochain examen décennal de la loi sur les

banques. Entre-temps, j'espère que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) fournira des raisons acceptables pour qu'elles ne soient pas visées par le bill et des raisons meilleures que celles que contenait le flot de documents qui sont sortis de son bureau au cours de ces derniers mois.

Maintenant, pour en revenir à la protection des consommateurs, les dispositions traitant, par exemple, de publicité trompeuse, de vente à prix d'appel, de garanties notamment trompeuses ou de système de vente pyramidale, sont celles qui provoquent le moins de divergence d'opinions avec le gouvernement. Toutefois, certaines questions de principe nous causent des inquiétudes. Nous aimerions que le ministre les examinent avant que le bill atteigne l'étape du comité. Par exemple, sur les dispositions visant la publicité trompeuse, pourquoi le gouvernement a-t-il éliminé la défense de l'intention délictueuse ou de l'erreur honnête du marchand ou du publiciste dans les poursuites intentées en vertu de ces articles? En passant du test de «l'homme crédule» au test de «l'impression générale», pourquoi le gouvernement estime-t-il nécessaire d'insérer à l'alinéa (5) de l'article 36 le test de «sens littéral». Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à exempter les imprimeurs et les éditeurs des poursuites pour publicité trompeuse, et non les radiodiffuseurs? Ne devraient-ils pas tous être passibles de poursuites s'ils impriment, publient ou diffusent une publicité fausse ou trompeuse?

Dans quelle mesure, s'il en est, a-t-on consulté les gouvernements provinciaux qui, somme toute, ont le pouvoir de légiférer en matière de garanties et recommandations, vente pyramidale, vente à prix d'appel et ainsi de suite. Quelles assurances le ministre peut-il nous donner que la mesure législative n'entrera pas en conflit avec la loi provinciale ou ne la chevauchera pas, causant ainsi de l'incertitude et de la confusion aux commerçants? A ce sujet, il est important de noter que le ministre, lors de l'introduction du bill C-227 le 5 novembre dernier, a déclaré qu'il projetait de consulter les provinces quand le projet de loi serait adopté en deuxième lecture et aurait été renvoyé au comité. C'était certainement présomptueux de sa part; il voulait s'assurer de pouvoir négocier avant de communiquer avec les provinces.

Ce n'est certainement pas la façon d'entrenir des relations fédérales-provinciales; j'aurais cru que le gouvernement aurait su tirer parti de son expérience avec l'énergie. Cette érosion subtile, mais graduelle des pouvoirs provinciaux par l'intermédiaire de l'extension unilatérale du Droit criminel ne sourit pas à la plupart des gouvernements provinciaux et il est temps que le gouvernement fédéral commence à penser en termes de consultation et de coordination dans le domaine du consommateur au lieu de penser en termes de confrontation ou d'enjôlement.

En tant que proposition générale et je parle en mon nom seulement, je suis porté à appuyer l'article du bill plaçant les sports professionnels et amateurs dans le cadre de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ainsi que d'autres services sauf dans le cas d'accords précis conclus entre les clubs membres d'une même ligue sportive. L'exploitation commerciale de jeunes athlètes canadiens dure depuis trop longtemps surtout dans le cas du hockey professionnel et amateur.

Nous voulons étudier de près en comité les dispositions qui prétendent tenir compte de la nécessité pour les clubs de conclure des ententes afin de maintenir un équilibre entre les équipes de leur propre ligue surtout quand cela peut toucher de nombreuses ligues locales de hockey et de baseball amateur qui ne pourraient survivre sans ce genre de garantie. Comme il travaille en ce sens, le gouvernement pourrait peut-être songer à permettre à une partie des importantes primes versées aux futurs jeunes professionnels de revenir aux collectivités qui ont développé leurs aptitudes au jeu pour la promotion et l'entretien des ligues amateurs ainsi que l'entraînement de jeunes joueurs.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Il devrait y avoir une sorte de compensation économique quand ces jeunes joueurs réussissent et j'estime que le gouvernement devrait s'engager à faire quelque chose à ce sujet. Je suis content de voir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) est ici. Je me demande pourquoi les articles encourageant la compétition dans le domaine du sport professionnel n'ont pas été portés à son attention, lui qui essaie de protéger la Ligue canadienne de football contre la concession de Toronto de la Ligue mondiale de football. C'est un bien triste spectacle de voir, dans la même semaine, un ministre de ce gouvernement encourager la concurrence, tandis qu'un autre cherche à l'éliminer. Le premier ministre (M. Trudeau) pourrait peut-être concilier ces différences de vues et mettre un peu d'ordre dans cette confusion.

Le bill dont nous sommes saisis prévoit une importante nouvelle réparation civile pour les personnes qui ont subi une perte ou un préjudice par suite d'une infraction à la loi ou d'une ordonnance rendue par la Commission ou par une cour, ainsi que tous les frais connexes. La loi précédente sur la concurrence, le bill C-256, contenait une disposition ayant trait à des doubles dommages mais le gouvernement a été judicieux en se rendant compte maintenant que cette disposition était exagérée. Le bill prévoit également que, pour la première fois, la cour peut prononcer une injonction provisoire pour empêcher la perpétration ou la continuation d'infractions qu'on soupçonne à la loi jusqu'à ce que la principale question ait été réglée. Dans de nombreux cas pratiques, cette protection est même plus importante que le droit de recouvrement de dommages parce qu'il permet aux victimes des pratiques anti-concurrentielles de prendre immédiatement des mesures pour se protéger en attendant le jugement final de la cour.

Le ministre m'a semblé faire preuve de courage lorsqu'il a reconnu, dans une allocation prononcée à Toronto le 2 février, la nécessité d'intenter des poursuites civiles pour dommages par l'intermédiaire de procédures de portée générale ou représentatives. Il a déclaré à cette occasion:

J'espère que le bill, dont la rédaction est définitivement approuvée, permettra que des procédures de portée générale aient lieu dans le cas de pertes et de préjudices causés par des infractions à ce bill, dans la mesure où le gouvernement fédéral a la compétence de prendre de telles décisions. J'ai donc demandé à de hauts fonctionnaires de la direction des coalitions de se renseigner auprès du ministère de la Justice sur les changements qu'il faudrait apporter à la rédaction du bill en vue d'atteindre cet important objectif. Évidemment, il n'est pas impossible (en disant ceci, je n'exprime pas une opinion définitive) que le gouvernement fédéral n'ait pas le pouvoir d'autoriser des procédures de portée générale dans les cours dont les procédures sont déterminées par les autorités provinciales. Cependant, le bill prévoit que le droit d'intenter des poursuites pour dommages, que j'ai déjà mentionné, puisse être exercé non seulement dans les cours provinciales, mais aussi dans les cours fédérales. Et j'imagine que le Parlement aurait la compétence voulue pour s'occuper des procédures à utiliser dans une cour créée en vertu d'une loi fédérale.

● (1630)

Monsieur l'Orateur, entre le 2 février et lundi dernier, le ministre a perdu son sang-froid; nous ne voyons malheureusement aucune disposition relative aux procédures de portée générale dans le bill qu'il a présenté. J'espère sincèrement qu'il aura repris courage au moment où le bill sera discuté en comité.

Quant aux peines prévues dans le bill, le gouvernement a apparemment eu sa leçon et il n'essaie plus d'assommer les entreprises commerciales comme il le faisait dans le bill précédent avec ses amendes de 1 et 2 millions de dollars et avec l'article odieux qui considérait les administrateurs responsables de délits dont la société avait été reconnue coupable, ce qui est une négation totale du droit.

En laissant toutefois l'amende maximale dans le présent bill à $10,000, avec la possibilité de la remplacer par un an de prison ou d'y ajouter cette peine, il est à craindre que les tribunaux soient invités à abuser de l'article sur l'emprisonnement pour les infractions graves à la loi. Je préférerais que l'amende maximum en argent passe à $25,000, à la fois pour supprimer l'emprisonnement et pour régler l'économie ainsi que pour admettre qu'une amende en argent doit parfois être suffisamment élevée pour qu'elle ne devienne pas simplement un droit qui permette de poursuivre les activités illégales.

Le présent bill comporte de nombreuses lacunes qui apparaîtront sans aucun doute au cours de la discussion en comité et à la suite des propositions que feront certainement des groupes de consommateurs, des groupes d'hommes d'affaires et des gouvernements provinciaux. Les pouvoirs étendus que l'on veut accorder à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce nécessiteront une surveillance très étroite des normes comme des questions de procédure. Dans tout le processus législatif complexe que beaucoup d'entre nous vont connaître, par lequel le gouvernement cherche à accorder de nouveaux pouvoirs d'intervention dans les affaires, à créer un nouvel organisme et à établir de nouvelles normes de comportement dans les affaires, ce sera un bon exercice pour les députés intéressés de se demander de temps en temps si toutes les dispositions du projet de loi sont vraiment nécessaires, étant donné les réalités économiques et structurelles de la vie canadienne d'aujourd'hui. Je vous garantis, monsieur l'Orateur, que les députés de ce côté-ci de la Chambre se poseront la question de temps en temps et que nous le ferons lorsque nous jugerons chaque secteur réglementé.

Quant à la prétendue deuxième étape de la politique de concurrence du ministre qui porte sur la restructuration de l'industrie, sur les fusions, les monopoles et les accords de spécialisation, permettez-moi de dire que le ministre devrait être extrêmement prudent. Les collègues de ce côté-ci de la Chambre en diront davantage à ce sujet plus loin dans le débat.

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, mon parti accueille ce projet de loi avec réserve. J'estime qu'en général il est constructif. J'approuve la décision du gouvernement de passer à l'étude de cette phase de la politique de la concurrence dont il parle depuis quelque temps en attendant la seconde que j'estime la plus importante et qui, selon le gouvernement, nous sera présentée avant la fin de l'année.

Cependant, j'aimerais dire que je n'approuve pas le fait qu'on ait à attendre aussi longtemps la seconde phase du projet de loi sur la concurrence. Le fait de passer maintenant à l'étude de la première ne veut pas dire qu'il y a de bonnes raisons de retarder la deuxième. Je demande donc au gouvernement de modifier son programme et d'introduire la deuxième phase de la politique sur la concurrence plus tôt qu'il ne semble le prévoir actuellement.

J'aimerais faire une ou deux remarques sur l'exposé du député de St Paul's (M. Atkey). Je ne blâme pas le gouvernement de se hâter de commencer l'étude de ce bill un mercredi après nous l'avoir présenté le lundi. Bien sûr, il s'agit du même projet de loi dont la Chambre a été saisie au cours de la dernière session et, sous bien des aspects, il s'agit de la fin d'une étude commencée il y a quelques années quand le gouvernement a amorcé les entretiens approfondis sur la politique de la concurrence.

Il n'est que temps que l'on nous présente un projet de loi du genre. J'espère qu'il sera renvoyé au comité sans un long débat étant donné qu'on a déjà beaucoup parlé des principes généraux et de la théorie de la politique de la concurrence; nous pourrons peut-être éviter qu'il traîne en comité du fait des manœuvres d'un groupe ou d'un autre.

Je n'ai certes pas pour but de priver les intéressés du droit de comparaître devant le comité. Mais je refuse de me prêter à une procédure qui retarderait trop longtemps la mise en application effective de ce bill, car un grand nombre des groupes qui ont déjà eu leur mot à dire dans l'élaboration des principes philosophiques sur lesquels le gouvernement se fonde pourraient avoir le loisir de réitérer.

Sur maints aspects de ce bill, je m'en remets aux lumières de mon savant ami le député de St. Paul's et je souscris aux observations qu'il a formulées à l'égard de ses faiblesses. Néanmoins, je tiens à nous dissocier très énergiquement, mon parti et moi, du point de vue qu'il a exprimé sur le régime des négociations collectives et de celui qu'il a attribué au premier ministre (M. Trudeau). En l'occurrence, ses préventions ont eu raison de son savoir.

Le mouvement syndicaliste apprendra sans doute avec surprise de la bouche de mon honorable ami qu'il constitue un monopole, surtout quand des briseurs de grève peuvent agir à leur guise d'un bout à l'autre de notre pays, y compris notamment dans les provinces que dirigent des hommes de même allégeance que mon honorable ami le député de St. Paul's. Mes collègues et moi-même tenons pour inviolables les principes fondamentaux sur lesquels s'appuie le régime des négociations collectives.

J'aimerais aborder maintenant certains aspects particuliers du bill en ce qu'il vise à améliorer le climat de justice qui devrait régner sur le marché. Selon certaines dépositions faites l'année dernière devant le comité sur les tendances des prix de l'alimentation, cette industrie et, en fait, nombre d'autres ne se montrent pas honnêtes envers les consommateurs. Dans le rapport qu'elle a publié en novembre 1973 à la suite de son enquête sur les détaillants

en alimentation, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires signale notamment certaines pratiques. J'ai consulté ce rapport afin de savoir dans quelle mesure le rédacteur du bill s'était inspiré de ses recommandations. Ainsi, la Commission signale la pratique du double étiquetage. Voici un extrait de ce rapport, à la page 7:

La pratique qui consiste à augmenter le prix d'un produit alimentaire qui se trouve sur les rayons d'un magasin, et qui porte déjà une étiquette de prix, en estampillant un nouveau prix ou en ajoutant une autre étiquette, est une pratique à laquelle les consommateurs s'opposent fortement. Il se peut que ce soit une pratique acceptée dans le commerce que de réévaluer les stocks à mesure que changent les prix, mais la pratique consistant à augmenter le prix de produits alimentaires sur les rayons en y apposant une double étiquette est inacceptable pour les consommateurs.

Je constate que le bill donne suite aux recommandations de la Commission de surveillance relatives à la suppression de la pratique du double étiquetage, mais je tiens cependant à attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le bill ne touche pas du tout à la pratique—et je me répète—acceptée dans le commerce de réévaluer les stocks à mesure que changent les prix. Tout ce que fait le bill, c'est de considérer comme une infraction le fait de vendre un produit alimentaire sur lequel figurent deux prix au prix qui n'est pas le plus bas. Mais le bill ne se prononce pas sur ce que je considère comme une pratique répréhensible chez beaucoup de détaillants qui augmentent le prix de denrées déjà stockées quand le prix des nouveaux arrivages augmente. Tout ce que fera le bill, c'est de rendre les détaillants un peu plus habiles à changer les étiquettes. Le bill ne résoudra pas le problème du consommateur lorsque le stock est réévalué au prix des nouveaux arrivages.

● (1640)

Deuxièmement, la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires attire l'attention sur ce qu'elle appelle les quantités insuffisantes de soldes. Le rapport déclare que de nombreux détaillants annoncent chaque semaine des prix spéciaux pour des produits alimentaires particuliers, et cela même si dans certains cas ces aubaines ne sont pas disponibles en quantité suffisante pour répondre à la demande, ce qui se produit dans de nombreux cas. Le bill traite du problème à certains égards, mais il ne porte pas vraiment sur la question dénoncée par la Commission, c'est-à-dire que même là où un détaillant annonce de prétendues aubaines, certains peuvent adopter comme politique de ne pas offrir des aubaines en quantité suffisante, ne faisant cette publicité que pour faire courir inutilement les gens à leur magasin, dans l'espoir qu'une fois sur les lieux ils achèteront davantage qu'ils ne l'auraient fait autrement.

La Commission a également jugé inacceptable certaines pratiques de la vente au détail des produits alimentaires, telles des méthodes trompeuses dans les magasins comme les étalages en bout d'allée, les ampoules rouges au-dessus des comptoirs de viande, l'obstruction de la fenêtre des caisses enregistreuses, l'affichage erroné des prix et ainsi de suite. Au dire de la Commission, ces pratiques embrouillent et trompent les gens; dans chaque cas, elle fait des recommandations précises qui, dans la mesure où j'ai pu le constater, ne se retrouvent pas dans les dispositions du bill. Exagération des prix, prolifération des formats d'emballage, renforcement des services d'inspection du ministère, voilà toutes des questions touchées par le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, qui, là encore, sont exclues du bill actuel.

Alors que d'un côté, comme je l'ai dit, nous acceptons le bill avec réserves, je signale à la Chambre qu'aucune des quelques pratiques déterminées par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires n'est traitée dans le bill. Je signifie donc au ministre que nous avons l'intention de présenter en comité des amendements qui combleront les lacunes.

Il y a d'autres éléments du bill qui méritent de brèves remarques. J'appuie les efforts faits dans le bill pour élargir la disposition permettant de prendre des mesures contre la publicité trompeuse et la commercialisation frauduleuse. A mon avis, il faudra là encore renforcer ces dispositions et je crois qu'il est plus que temps d'accorder une meilleure protection au consommateur non seulement contre une publicité trompeuse, mais aussi contre des déclarations qui créent une impression ou ont des prétentions générales qui se révèlent fausses. Je me réjouis du fait que le bill s'attaque à ce problème.

Certaines méthodes de vente dont ont parlé mes amis, notamment l'exclusivité et les ventes liées, sont comprises dans le projet de loi et j'accueille avec satisfaction l'inclusion comme condition logique et inévitable à une série d'activités économiques englobées dans la mesure, mais j'éprouve une certaine méfiance à l'égard de cette partie du bill qui porte sur l'exterritorialité. Comme on l'a déjà signalé, nous avons constaté clairement les conséquences de ce problème depuis quelques semaines dans l'affaire de M. L. W. Worthington Limited. Je ne suis pas persuadé que la façon de procéder envisagée par le gouvernement dans le bill pour résoudre ce problème est convenable ou la meilleure et j'espère que mon collègue le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) aura quelque chose à dire à ce sujet au cours du présent débat.

Je ne peux m'empêcher d'être satisfait des dispositions du projet de loi qui ont trait à l'utilisation abusive de la propriété intellectuelle, comme dans le cas du gouvernement libéral qui vole un programme néo-démocrate. Pour mon propre intérêt si ce n'est pour une autre raison, je crois qu'on donne ainsi une perspective appropriée au bill.

Certaines dispositions protégeant les petites entreprises—cette protection me semble d'ailleurs être leur principale raison d'être—comme celles qui portent sur le refus de vente, la vente par voie de consignation, l'exclusivité, etc., apportent enfin un début de solution aux problèmes dont nous avons beaucoup entendu parler au comité des prix de l'alimentation. De nombreux faits tendent à prouver que c'est une caractéristique importante des relations entre détaillants et grossistes. La commission de surveillance du prix des denrées alimentaires, dans sa récente étude du prix du pain a abordé la question; je cite la page 14 de ce rapport, du 28 février:

Les boulangeries régionales indépendantes se sont vu interdire totalement ou partiellement l'accès aux détaillants par des ententes globales ou exclusives entre des chaînes de détaillants et les grandes boulangeries.

C'est pourquoi, par intérêt pour la question du prix de l'alimentation et, pour ne rien dire de mon intérêt pour la justice, j'approuve encore une fois les mesures que prend le gouvernement dans ce sens. Une disposition du bill, dont je n'ai pas l'intention de parler en détail, parle de la protection des athlètes dans certaines conditions. Peut-être mon collègue, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) aura-t-il quelque chose à dire à ce sujet.

Il y a un ou deux points que le gouvernement n'a malheureusement pas abordés et l'un d'entre eux est celui des procédures de portée générale auxquelles mon collègue, le député de New Westminster (M. Leggatt) s'est

particulièrement intéressé. L'autre est la question problématique des ventes à perte. Le ministre a indiqué au comité, au cours de la dernière session, que le gouvernement n'envisageait pas de prendre des mesures à l'égard de ces deux questions, parce qu'il n'avait pas encore décidé, je suppose, quelle politique adopter. Je crains qu'il n'y ait aucune chance pour que le ministre soit frappé d'inspiration d'ici les prochains mois, aussi pourrions-nous aussi bien étudier ces questions dès à présent. Les distributeurs de confiseries et de tabac de l'est du Canada, qui utilisent des techniques de ventes à perte de certaines sociétés de gros, ce qui a créé des difficultés réelles, espéraient certes tout comme moi voir cette question abordée dans le bill.

Voilà pour ce qui est de la critique du bill proprement dit. Permettez-moi maintenant d'aborder certains autres aspects du problème dans son ensemble. Il me semble de prime abord qu'en adoptant un bill de ce genre nous faisons plus ou moins confiance à l'habileté du ministère et des organismes qui en relèvent à le mettre énergiquement et efficacement en application. Je dois avouer—et j'essaie de me montrer aussi charitable que possible—que j'ai trouvé le ministère extrêmement anémié.

Permettez que je vous cite certains exemples. Le bill prévoit d'accroître les pouvoirs de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, mais il est reconnu, comme on l'a signalé à la Chambre dernièrement, que cette commission manque de personnel, qu'elle a perdu la plupart de ses membres, et qu'elle comporte depuis quelque temps des postes vacants que le gouvernement n'a pas remplis. Je ne puis m'empêcher de me demander pourquoi le gouvernement tente de conférer plus de pouvoir et plus d'autorité à cette commission alors qu'il ne s'efforce pas le moindrement d'en compléter le personnel. Le présent bill donne plus de responsabilité à la commission mais celle-ci n'a personne pour les assumer.

● (1650)

J'ai constaté dans le rapport de l'auditeur général pour l'année financière terminée en 1973 que les fonds affectés à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, d'un total de $248,000 cette année-là, sont loin d'avoir été dépensés. Bien que je ne reproche pas au gouvernement sur de faire des économies je ne puis m'empêcher de penser qu'une commission qui a débuté avec un modeste crédit d'un quart de millions de dollars et qui finit par n'en dépenser qu'environ $100,000 manque certainement d'allant. J'en conclus qu'il y a place pour beaucoup de sang neuf et beaucoup d'initiative.

Récemment le ministre nous avouait que le ministère n'avait pratiquement rien fait dans le domaine du contrôles des prix. Je pense à deux exemples, ceux du prix du bœuf et de l'acier. Je sais que ce n'est pas là un point essentiel du bill, mais c'est à mon avis symptomatique du manque de mordant de la loi et du peu d'intérêt que porte le ministre aux consommateurs. L'augmentation envisagée dans les prévisions budgétaires déposées à la Chambre au poste du programme d'enquête sur les coalitions et de politique de concurrence de son ministère n'est pas assez considérable pour rassurer les consommateurs, comparée aux augmentations prévues pour les autres activités du ministère. Il ne serait pas logique qu'après avoir donné à la Direction des enquêtes sur les coalitions et à la Commission des pratiques restrictives du commerce de nouveaux pouvoirs dans le cadre de ce bill, nous ne nous attendions pas à une augmentation des dépenses gouvernementales dans ce secteur.

[M. Grier.]

Encore une fois, je ne veux pas critiquer le gouvernement s'il tente d'économiser l'argent des contribuables, mais je me demande à quel point il entend sérieusement donner suite aux engagements qu'il semble prendre implicitement par ce bill. Cette mesure législative et tout le secteur des affaires des consommateurs en réalité, réclament un ministère interventionniste et un ministre qui le soit également. Pouvons-nous raisonnablement nous attendre à cela de la part ce ce ministère et de son titulaire? En considérant le travail accompli jusqu'ici, pouvons-nous être assurés que le gouvernement et le ministre se sont réellement engagés à jouer ce rôle énergique au nom des consommateurs, ainsi que le ministre s'est engagé à le faire à la Chambre, et qu'ils vont se montrer à la hauteur des responsabilités qui leur sont conférées par le bill?

J'espère qu'au cours des prochaines semaines, le ministre changera de ton. Nous ne voulons plus de bavardages, comme avec le problème du prix du pain. C'est un nouveau programme d'action très étrange qu'ont annoncé le ministre et le premier ministre pour la nouvelle Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Cela ne me rassure pas, pas plus que le refus du gouvernement de s'engager de façon précise au sujet des pouvoirs nécessaires au ministre au ministère ou à la Commission de surveillance ou encore à un autre organisme, pour imposer l'annulation des hausses de prix injustifiées. Le refus du ministre me laisse songeur: le gouvernement est-il sérieux lorsqu'il se dit sceptique quant aux possibilités d'un bill ou d'une politique en matière de concurrence?

Nous nous demandons si ces bills et ces politiques ne sont pas destinées à leurrer les consommateurs, à leur faire croire qu'on prend des mesures alors que réellement, on ne fait aucun effort sérieux pour limiter le droit qu'a toujours eu le monde canadien des affaires d'imposer ses conditions et de fixer les prix comme il l'entend.

Toute politique en matière de concurrence qui cherche à résoudre les vrais problèmes se fonde sur la structure du marché. Certains régimes commerciaux, comme ceux que l'on retrouve au Canada, sont tout à l'opposé de ce qu'une personne ordinaire entend par concurrence. Une industrie peut être dominée par une ou quelques sociétés; en fait, tout un secteur de l'économie peut être sous la domination de quelques géants de l'industrie. On peut trouver de nombreux cas d'une telle forme de domination industrielle, d'oligopole, dans l'économie du Canada, car c'est la règle plus que l'exception. Je vois que le ministre reconnaît volontiers cet état de chose. Le bill ne s'attaque aucunement au problème. Ce sera peut-être le rôle de la phase II du bill.

Toutefois, la Chambre ne doit se faire aucune illusion: l'adoption du bill et des mesures utiles qu'il comporte ne résoudra en rien le problème de la domination de notre économie par un nombre relativement faible de grandes sociétés et les problèmes qui découlent de cette domination. Je voudrais soulever certains aspects du problème. Il y a le fait que les prix imposés ne reflètent pas le coût de production, mais le degré de tolérance du marché. On n'a pas besoin de pousser bien loin l'examen des rapports de gestion des sociétés canadiennes pour l'année dernière pour découvrir des niveaux anormalement élevés de profits, la manipulation de l'offre, des monopoles d'achat, la capacité excessive, des fronts communs d'industrie ou de secteur dressés contre le consommateur et, comme nous l'avons vu il y a quelques semaines, les pratiques très déloyales de vente au détail dont il est question dans le bill.

Si notre économie n'était pas caractérisée par la domination et la concentration des marchés, la déloyauté ne serait pas aussi répandue qu'elle l'est aujourd'hui et une grande partie de la force du bill serait annulée. Dans le bill, nous essayons de nous attaquer à un problème dont les racines sont très profondes. Il est vrai que la concentration du marché favorise dans une certaine mesure les économies d'envergure. Nous devons toutefois nous demander si les avantages qui découlent de la concentration vont aux entreprises ou au consommateur et si on se sert du levier de la domination contre et non en faveur du consommateur.

La plupart du temps, les économies réalisées grâce aux opérations d'envergure ne sont pas favorables au consommateur. Je reconnais que mes allégations sont générales, mais je suis certain que les députés qui faisaient partie du comité sur le prix des aliments l'an dernier ou qui ont réfléchi au problème de la concurrence admettront le bien-fondé de mes remarques. Après tout, quel intérêt y a-t-il à être efficace, à restreindre les prix et à servir le public quand la concurrence est réduite au minimum et qu'on peut quand même faire de l'argent? Notre objectif d'ensemble au moment où nous entreprenons de doter le Canada d'une politique dite de concurrence, doit sans contredit être de préserver les véritables économies d'envergure et les avantages qu'elles entraînent et à les traduire en bienfaits pour le public.

● (1700)

J'ai mentionné certaines preuves d'une concentration du marché au Canada, y compris quelques-unes que nous avions entendues au comité des tendances des prix de l'alimentation. J'espérais que ce comité se serait réuni de nouveau au cours de la présente session, ce qui nous aurait permis d'entendre des témoignages détaillés et systématiques au sujet de la concentration du marché dans ce domaine vital de notre économie. Je regrette que mes collègues libéraux et conservateurs n'aient pas jugé bon d'appuyer ma motion en vue de recommander que le comité se réunisse de nouveau.

La concentration dont je parle n'engendre pas toujours le genre de collusion criminelle et préméditée que visent le bill et la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Dans plusieurs cas, il existe simplement une entente tacite que tous les prix seront maintenus en deçà de certaines limites, à peu près de la même façon qu'un pays peut arranger sa monnaie par rapport à un autre. Il n'y a aucune collusion, aucun rapport évident et prémédité entre les parties, mais plutôt un accord général, tacite, muet, mais toutefois efficace, selon lequel on ne permet pas à la concurrence de devenir excessive.

Par l'intermédiaire du comité sur les prix des aliments nous avons entendu parler de cette prétendue guerre de prix que se livraient les supermarchés il y a trois ou quatre ans et aussi comment la chaîne alimentaire qui en était l'instigateur s'était attirée le ressentiment éternel de ses concurrents et comment elle avait troublé l'industrie alimentaire de détail, et comment aussi tous les gros supermarchés furent reconnaissants quand on mit fin à cette sorte de concurrence des prix et que la stabilité fut restaurée. D'une façon générale, c'est encore vrai aujourd'hui et peu importe le supermarché que l'on fréquente, les prix sont toujours excessifs.

Une voix: C'est pourtant vrai!

M. Grier: Il y a quelques années, une Commission royale d'enquête établie dans l'Ouest du pays a étudié de long en large toutes les pratiques commerciales des épiceries monopoleuses. C'était la commission Batten qui avait conclu qu'il existait effectivement un degré de concentration produisant des profits excessifs, une puissance excessive, des campagnes de publicité inutiles et coûteuses, des supermarchés riches et luxueux. Le rapport a même établi que cela coûtait presque $120 par année à une famille de quatre personnes. C'est payer cher la concentration. Le rapport énumérait quelques noms dont Canada Safeway et George Weston, qui étaient assez puissants pour faire monter des prix concurrentiels. Le rapport recommandait d'instituer une enquête dans le cadre de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. On a essayé de minimiser la valeur du rapport Batten et il est intéressant de noter que la Cour suprême d'Alberta a donné récemment à Canada Safeway l'ordre de diminuer son emprise sur les épiceries à Calgary et à Edmonton.

L'an dernier, le *Financial Post* rapportait un discours prononcé par un directeur de publicité s'adressant à l'Institut des distributeurs d'articles d'épicerie réunis à Toronto et qui disait:

> Qu'y a-t-il de si mauvais à collaborer dans l'industrie? Après tous, vos concurrents ne sont pas vos ennemis, mais les consommateurs le sont.

A mon avis, ce genre d'attitude est le fruit de l'absence de toute véritable concurrence. Si nous jetons un coup d'œil du côté de la concentration dans l'industrie alimentaire—et je ne donne que quelques exemples que parce qu'il ne me reste que peu de temps—nous constatons par exemple que dans l'industrie des céréales alimentaires, quatre grandes entreprises accaparent 90 p. 100 des ventes. Quatre grands établissements se partagent 65 p. 100 des raffineries de sucre; dans l'alimentation en général, quatre grands établissements se partagent 41 p. 100 de toutes les ventes au Canada. Dans l'industrie de la boucherie et de la fabrication des produits carnés, les quatre plus grandes compagnies représentent 58 p. 100 de la valeur des ventes. Du côté des minoteries, les quatre plus grandes compagnies comptent à elles seules près de 80 p. 100 de la valeur des ventes et ainsi de suite.

En dehors des denrées alimentaires, si nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble de l'industrie au Canada, nous constatons que les quatre plus grandes entreprises dans le commerce des pâtes et du papier représentent 36 p. 100 des ventes, dans le papier journal, les quatre plus grandes compagnies englobent 44 p. 100, dans les aciéries, 77 p. 100, chez les fabricants de conduites et de tuyaux d'acier—et il va nous en falloir beaucoup de tuyaux d'acier au pays si nous voulons construire des pipe-lines—les quatre plus grandes compagnies régissent 78 p. 100 des ventes.

Dans la fabrication des véhicules moteurs, exemple classique, les trois ou quatre plus grandes usines représentent 93 p. 100; dans la fabrication du ciment, secteur qui a fait les manchettes dernièrement, les quatre plus grandes entreprises englobent 77 p. 100, dans les raffineries de pétrole, les quatre plus grandes compagnies comptent 80 p. 100 des ventes et du côté des engrais mixtes, dont nous allons entendre parler d'ici quelques semaines, les quatre plus grandes compagnies représentent 62 p. 100 des ventes.

Voilà autant de secteurs très importants et vulnérables de l'économie canadienne. Comme consommateurs et comme créateurs de l'économie canadienne, nous devrons compter sur les fabricants et les industries pour obtenir dans les années à venir les approvisionnements voulus dans les secteurs d'importance vitale. Je voudrais que la Chambre se demande quelle garantie ont le Parlement et

le gouvernement de justes procédés de la part des fournisseurs, et je n'ose pas parler du consommateur ordinaire.

Nous avons vu ces dernières semaines que des poursuites judiciaires avaient été intentées contre certaines compagnies, en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui s'étaient adonnées à des pratiques restrictives dans le commerce. Le fait est que les Canadiens se rendent parfaitement compte à l'heure actuelle qu'ils ne sont pas nécessairement sûrs, qu'il s'agisse du commerce de détail dont il est question dans le bill, de la publicité dont il est aussi question ici ou de secteurs plus fondamentaux de l'infrastructure de l'économie, de faire l'objet de procédés équitables sur le marché. Tant que nous n'aurons pas traité, non seulement des dispositions du bill, mais de toute la structure du marché, nous n'aurons pas traité de la prétendue politique de concurrence.

Le bill, comme il se doit, porte sur certains genres de pratiques de vente au détail et sur certains genres de transactions chez les grossistes, contribuant ainsi à relever le niveau d'honnêteté dans les pratiques commerciales envers les consommateurs, et j'estime que c'est là une chose importante. Mais le bill s'attache en réalité aux résultats d'un manque de concurrence véritable et aux symptômes du problème plutôt qu'à ses causes profondes.

Le ministre promet de se présenter de nouveau dans un an avec les autres trois quarts ou 90 p. 100 de sa politique relative à la concurrence. Il ferait bien à mon avis de songer qu'une année, c'est bien long dans la vie de la législature actuelle, et qu'il serait dans les meilleurs intérêts de nous tous, qui ne sommes pas les moindres des consommateurs canadiens, d'accélérer le processus d'établissement de sa politique. Je souhaite que nous passions le plus tôt possible à la deuxième étape de l'étude du bill, celle de l'étude en comité, particulièrement si mes honorables amis veulent mener par la main un grand nombre de coulissiers et de groupes de pression devant le comité, ce qui dans ce cas nous prendra pas mal de temps. C'est simplement là une autre raison pour laquelle nous devrions continuer.

● (1710)

M. Atkey: Vous voulez tout casser. Vous refusez d'écouter.

M. Grier: Le peuple canadien a montré une grande tolérance pendant longtemps. Le Parlement entend depuis bien des années des arguments pour ou contre la politique de concurrence. Je me demande parfois ce que nous allons apprendre de nouveau. Je ne suis pas intéressé à fournir aux grandes gueules une autre occasion de protester contre les efforts du consommateur canadien en quête d'un traitement juste sur le marché.

En dépit des interventions de mon savant et honorable ami de St. Paul's, je trouve que la distinction faite à ce stade-ci, bien que valable dans le débat, représente dans la question plus fondamentale de la concentration du marché une distinction artificielle qui ne devrait pas motiver le retard indû à présenter des articles beaucoup plus importants et que nous attendons encore.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, le bill que l'honorable ministre a présenté il y a quelques jours, qui a été lu pour la 1ère fois à la Chambre le 11 mars, le bill C-7, qui traite des coalitions et de la loi sur les banques, est un bill très important et également assez volumineux.

Ce bill renferme plusieurs amendements techniques et nous aurons l'occasion de l'étudier plus à fond au comité et à la Chambre lors de la 3e lecture. Quant à nous, nous aurons plusieurs amendements à présenter au bill. Ce projet de loi est extrêmement important, car il traite des fusions, des monopoles, des limitations sous toutes leurs formes, du commerce, de la libre concurrence et d'autres sujets extrêmement valables au point de vue du consommateur canadien. J'ai pris connaissance de tous les amendements contenus dans ce projet de loi, et cela me fait penser à un jardinier qui, au printemps, constatant que son arbre est malade, qu'il a des branches séchées, qu'il a quelque chose qui ne va pas, veut l'arroser, alors que la maladie a son siège dans les racines.

Monsieur le président, l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) veut traiter le problème des fusions, des coalitions, en soignant les branches alors que le mal est dans notre système économique.

Monsieur le président, il y a des sujets qui, par contre, sont intéressants et, avant d'attaquer le nœud du sujet de ce bill, je voudrais dire à l'honorable ministre que certains amendements sont valables, par exemple, ceux relatifs à la publicité trompeuse, à la mauvaise représentation de certains vendeurs ou détaillants lors de la vente de leurs produits et, également, aux fausses garanties ou aux garanties non valables qui existent lors de la vente de notre production à la consommation. Ce sont là trois articles qui, à mon avis, sont extrêmement valables.

A mon avis, les plus importants sont cependant les amendements qui visent à éliminer la concurrence. Je ne retrace pas dans le projet de loi d'amendements valables qui pourront changer le fait qu'au Canada, des monopoles exercent encore leur contrôle. Le fait d'éliminer la concurrence, monsieur le président, cela représente, au point de vue des consommateurs, des effets économiques extrêmement néfastes. Depuis des années, on s'élève contre les sociétés américaines ou étrangères qui viennent au Canada exploiter nos richesses naturelles. Lorsqu'on s'oppose à ces sociétés étrangères qui exploitent nos ressources naturelles, monsieur le président, à mon avis, ce n'est pas tout de les dénoncer, il s'agit d'établir des mesures législatives qui permettraient ensuite aux Canadiens ou à des sociétés canadiennes d'exploiter chez nous nos ressources naturelles. Je n'en veux absolument pas aux sociétés étrangères. Si elles se sont établies au Canada c'est parce que nous n'avons pas exploité nos ressources naturelles. Nous avons été incapables d'élaborer une politique afin d'exploiter nos propres richesses sans recourir aux capitaux étrangers.

Monsieur le président, c'est pour cette raison que, lorsqu'on a projeté d'éliminer les moyens qui, jusqu'à ce jour, ont fait que la concurrence a été éliminée parce que la production ou la distribution de nos biens était entre les mains des monopoles, nous n'avons jamais eu de solution positive à présenter. Nous avons reçu beaucoup de propositions négatives jusqu'à ce jour, mais peu de propositions positives, afin de permettre à l'économie canadienne d'être développée par des Canadiens et de rester chez nous. Nous sommes encore saisis d'un projet de loi qui répond d'une façon négative à ce même problème qui a toujours existé.

Monsieur le président, je voudrais ici établir la différence que nous, créditistes, faisons lorsque nous parlons d'entreprise privée et de monopole.

Les créditistes se sont toujours opposés aux monopoles, mais ils sont en faveur de l'entreprise privée.

Certains amis socialistes prennent plaisir à mêler les termes «entreprise privée» et «monopole». La «free enter-

prise», comme nous le disons en anglais, doit être dénoncée, et on doit prendre des moyens pour la rendre inutile. Nous sommes en faveur de l'entreprise privée mais non pas en faveur de l'entreprise libre.

L'entreprise libre permet à un groupe de contrôler le marché dans un secteur donné. L'entreprise libre n'est pas l'entreprise privée.

Des sociétés, au Canada, ne sont plus des entreprises privées, parce qu'elles ne souffrent plus de la concurrence. Ce sont des entreprises libres qui, à notre sens, sont des monopoles, et c'est pour cette raison que les créditistes s'opposent à l'entreprise libre, au «monopole», ils sont en faveur de la «private enterprise», de l'entreprise privée.

Et c'est la raison pour laquelle les créditistes se sont toujours prononcés à 100 p. 100 en faveur de l'entreprise privée au Canada, et que, de temps à autre, on nous entend parler contre l'entreprise libre. L'entreprise libre, la «free enterprise», et l'entreprise privée, ce sont deux choses différentes.

● (1720)

Nous favorisons donc dans nos mesures, dans nos recommandations, dans les suggestions que nous faisons sur les différents bills déposés à la Chambre, un système économique basé sur l'entreprise privée, et non sur le «free enterprise», l'entreprise libre ou, en d'autres termes, sur les monopoles.

L'honorable ministre a voulu, au moyen de ce bill, comme il l'a dit, «mettre des dents» dans la loi sur les coalitions. Il a élaboré dans ce bill des mesures politiques positives, mais de telles mesures, sans l'adoption de mesures économiques positives en même temps, ne règlent absolument rien. Si on adopte des mesures politiques positives qui ne sont pas secondées par des mesures économiques permettant à des individus de concurrencer les monopoles, nous serons toujours à la merci des monopoles, des fusions et des cartels, qui auront des amendes à payer, mais selon les chiffres qu'on a cités aujourd'hui, moins de 1 p. 100 des profits qui ont été réalisés par les monopoles ont fait l'objet d'amendes.

Les mesures que l'honorable ministre a élaborées dans ce bill visent particulièrement les petits, qui seront soumis à ce bill comme tout le monde, mais elles seront sans efficacité contre les sociétés multinationales.

Comment ce bill pourra-t-il engendrer un changement? Que pourra-t-on faire grâce au bill C-7 contre les sociétés multinationales qui, actuellement, invoquant le faux prétexte de la rareté de l'huile et de l'essence, augmentent les prix à la consommation, toutes en même temps, du soir au lendemain matin. Le ministre ne peut pas, en vertu d'un tel bill, agir contre les sociétés multinationales qui exercent un pouvoir absolu sur notre économie. La seule chose qu'il peut faire, c'est leur imposer une amende de $2,000 ou de $5,000, ce qui est une farce pour elles et ce qui en même temps leur donne droit à une déduction d'impôt.

Ce qui m'a scandalisé, monsieur le président, au sujet de ce bill, c'est de constater qu'on veut essayer de punir tout le monde, d'imposer des restrictions à tout le monde. Toutefois, en même temps, on donne des privilèges spéciaux aux banques.

Monsieur le président, les banques, comme nous l'avons toujours dit, sont à la source du monopole qui existe et qui contrôle les autres. Le monopole de l'argent, du crédit, entraîne celui de la production quand il le veut, et le fait mourir quand il veut. Et lorsque j'entends certains individus dénoncer des monopoles dans tel ou tel secteur de l'industrie, les dénoncer avec force et avec raison, sans pourtant s'attaquer au monopole même qui crée tous les autres, ces individus font fausse route. Ils s'attaquent aux petits, et ils laissent la mère encore vivante, pour lui permettre de produire d'autres petits.

Monsieur le président, les propositions à l'étude nous permettront de traiter le malade, mais permettront également à la maladie de se perpétuer. L'honorable député de St. Paul's (M. Atkey) a nommé il y a quelques instants une entreprise américaine de Montréal qui a vendu des locomotives à Cuba dernièrement, alors qu'elle ne pouvait le faire aux États-Unis, à cause de l'embargo américain contre Cuba. Cette même société, située à Montréal, donne un délai de 210 jours à ses concurrents pour livrer des pièces afin de réparer des moteurs diesels, des pièces de locomotives, afin d'obliger les gros industriels, ceux qui sont propriétaires de gros moteurs, diesels ou autres, de locomotives, à aller à cette seule entreprise de Montréal qui possède les pièces sous la main. Cela signifie qu'elle a le monopole de la réparation, de l'entretien, et que personne d'autre ne peut s'aventurer à lui faire concurrence, parce qu'aux concurrents, on donne les pièces dans 210 jours. Or, même le Conseil des ports nationaux, qui a des moteurs diesels à faire réparer, est actuellement obligé, s'il veut obtenir une réparation ou une livraison rapidement, d'aller à cette même société américaine pour faire effectuer la réparation, à un prix fixé à sa guise, à son goût.

Monsieur le président, qu'est-ce que ce bill va changer en ce qui a trait à cette société américaine qui, à cause de son monopole sur les pièces, les livre à son concurrent le jour qu'elle veut, afin d'obliger les usagers de grosses machines lourdes à s'amener à leurs comptoirs?

Monsieur le président, dans son discours, l'honorable ministre, le 24 janvier 1974, au County York Law Association de Toronto, à la page 8, disait ce qui suit: «Parmi ces pratiques, citons le refus de vendre, la vente à consignation, l'exclusivité, les ventes liées, la limitation du marché.»

Or, monsieur le président, je ne vois absolument rien dans ce bill qui empêchera cette société américaine de Montréal de pratiquer la limitation du marché et l'exclusivité. Elle l'a actuellement, elle n'a pas de concurrent pour la concurrencer, ou la remplacer. On ne peut se procurer les pièces ailleurs. Une chose m'a également frappé dans le rapport de la commission d'enquête: de 1972 à 1973, il y a eu 188 enquêtes, soit 100 enquêtes de moins qu'en 1971 et 1972 et, parmi les 3,470 dossiers ouverts, seulement 68 ont été fermés par une déclaration de culpabilité. Quant aux sociétés déclarées coupables à ce jour, la plupart n'ont pas encore payé leurs amendes.

Je cite l'article signé par un comptable d'une société, et qui a paru dans le *Globe and Mail* du mardi 12 mars 1974, à la page 5:

[*Traduction*]

Une amende de $150,000 imposée à Ocean Construction est comparable à une amende de $750 imposée à un particulier qui gagne $50,000. La même amende imposée aux Ciments Lafarge du Canada est comparable à une amende de $130.63 imposée au même particulier.

● (1730)

[*Français*]

Monsieur le président, la loi actuelle sur les coalitions est inefficace. Rien ne prouve encore dans la teneur de ce bill qu'on pourra l'appliquer si l'on ne retourne pas à la source. On n'a pas, dans notre politique économique, adopté de moyens afin de favoriser l'entreprise privée au Canada, d'aider l'individu à concurrencer les «gros», pour maintenir et contrôler la «free enterprise». Nous vou-

lons aider l'entreprise privée au Canada, mais nous voulons des moyens positifs, et non pas des lois négatives, pour permettre à l'entreprise privée de concurrencer l'entreprise libre, au Canada.

J'ai en main une lettre du 2 novembre 1973, publiée dans *The National Association of Tobacco.* Au paragraphe 2, on peut lire ce qui suit, et je cite:

Notre groupement est très inquiet de l'indifférence de notre gouvernement fédéral et de sa myopie vis-à-vis certaines insuffisances de la Loi sur les Coalitions. Depuis sa promulgation, les hommes d'affaires du Canada tout entier, ont défié l'article 34 de la Loi et ont prédit ce qui se produirait s'il n'y avait pas de changement. Leurs prédictions se sont maintenant réalisées et on ne fait toujours rien pour apporter les changements nécessaires. Les graves dangers prévus pour la petite entreprise atteignent actuellement leur plus haut point et ce sera bientôt le point de non-retour. Par conséquent, nous demandons que la question soit soumise en Chambre, au cours de la présente session, et qu'une solution soit trouvée au cours des prochains mois.

Monsieur le président, comme je l'ai dit à la Chambre le 1er mars 1974, nous vivons dans un système économique où la concentration de la production avant la consommation est entre les mains d'un petit groupe. Actuellement, des organisations économiques ont le contrôle exclusif d'une production donnée. Monsieur le président, nous aurons beau adopter les règlements que l'on voudra, mais tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de concurrence entre les producteurs afin que ceux-ci puissent écouler eux-mêmes leur production à la consommation, sans être obligés de passer par les monopoles de la distribution, monsieur le président, aucune loi anticoalition ne sera efficace. Nous tournons toujours dans le vide et nous n'obtiendrons jamais de résultats.

Monsieur le président, c'est la raison pour laquelle les créditistes affirment que nous devons adopter une politique de consommation afin de permettre aux consommateurs d'acheter la production. Nous devons adopter une politique de financement à la production afin de permettre aux producteurs d'en être les maîtres, et non pas d'être les esclaves de tous les monopoles qui peuvent exister entre la production et la consommation.

C'est pourquoi il est absolument stupide et illogique de vouloir étatiser, contrôler, socialiser, mettre tout entre les mains du gouvernement, des entreprises d'État, des entreprises multinationales, ou des cartels. C'est absolument illogique. Pourquoi? Parce que, dans un système de production exclusif, il existe des gens, comme nous en connaissons au Québec et dans tout le reste du Canada, qui font la pluie et le beau temps. Ils défient la loi, payent des amendes, et ne craignent pas d'être condamnés. Ils sont alors des dépositaires exclusifs, les maîtres du consommateur et du producteur.

Monsieur le président, au sujet du principe de l'entreprise privée, il faut à tout prix prendre des mesures législatives positives afin de mettre à la raison la «free enterprise», l'entreprise libre. Mes honorables amis, les députés du Nouveau parti démocratique, ne semblent pas faire de distinction entre «private enterprise», l'entreprise privée, et l'entreprise libre. Et c'est pour cela que de temps à autre les députés du Nouveau parti démocratique se demandent si nous sommes socialistes lorsque nous dénonçons les monopoles, les cartels, les sociétés multinationales qui ont un pouvoir exclusif sur une production donnée.

Nous employons à peu près les mêmes termes qu'eux, mais nous ne voulons pas remplacer une entreprise multinationale par une entreprise d'État comme eux veulent le faire, parce que lorsque nous créons une entreprise d'État, celle-ci se cache derrière la bureaucratie et les lois. Étant donné le principe que j'ai énoncé et que nous avons déjà énoncé à la Chambre le 1er mars 1974, nous allons permettre aux producteurs de devenir indépendants des sociétés multinationales, des cartels et de ceux qui, actuellement, détiennent le pouvoir économique.

Monsieur le président, je le répète encore une fois, nous ne voyons rien dans ce bill. On donne encore plus de pouvoirs à ceux qui ont le monopole de la création du crédit. On ne parle pas des 10 banques à charte, au Canada, qui, actuellement, ont le pouvoir de créer, demain matin, une crise économique ou la prospérité, au Canada.

Un de mes bons amis me disait dernièrement qu'il avait déjà emprunté $240,000 de la Banque d'expansion industrielle, qu'il avait effectué tous ses paiements, et que toute sa dette était payée. Il était encore plus solvable qu'il ne l'était lorsqu'il avait contracté son emprunt en premier lieu. Et à l'heure actuelle, il n'a pas encore reçu l'approbation relative à un prêt de $30,000. Le problème traîne depuis six mois. Cela signifie qu'actuellement, les banques sont en train de créer une conjoncture de crise économique, et que si, demain matin, elles veulent créer la crise au Canada, ce bill C-7 ne sera absolument d'aucune utilité, parce qu'on n'y traite pas du contrôle et de la création de l'argent.

On dénonce les petits cartels, les sociétés de fiducie, on dénonce ceux qui possèdent des actifs de milliards de dollars, mais on ne dénonce pas ceux qui fabriquent les milliards, qui créent les milliards, comme les banques ont le pouvoir de le faire.

Le monopole de tous les monopoles, c'est le monopole du crédit, de l'argent qui est réservé exclusivement aux banques. Un comité sénatorial d'enquête américain a été chargé, il y a six ans, de faire enquête sur les coalitions et les monopoles aux États-Unis. Lorsque le président a rendu public son rapport d'enquête sur les monopoles, il a déclaré ceci: Il n'existe qu'un monopole aux États-Unis, c'est le monopole du crédit, car c'est lui qui met tous les autres au monde.

Monsieur le président, les créditistes, à la Chambre, l'ont souvent dénoncé. Nous voulons que ce soit la Banque du Canada, la banque du peuple, notre institution, notre organisation financière, qui ait le pouvoir de faire du crédit, lorsque les Canadiens en ont besoin. Nous voulons que ce ne soit pas les banques qui conservent ce pouvoir-là comme cela existe actuellement. Les banques devraient être des institutions commerciales qui acceptent des dépôts et qui prêtent l'argent des déposants, qui font le commerce de l'argent et qui ont le droit de faire des profits. Mais les banques ne devraient pas avoir le monopole de fabriquer l'argent qu'on appelle «argent de crédit».

Or, monsieur le président, le ministre est peut-être bien convaincu que son bill va apporter des réformes extraordinaires dans notre système de coalitions, notre système de monopoles au Canada, mais il ne va qu'affecter les «petits», il ne touchera pas aux «gros» parce que les «gros» sont capables de se soustraire aux règlements comme les banques seront soustraites à l'application du bill.

● (1740)

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, je suis particulièrement fier de participer à ce débat en qualité de secrétaire parlementaire de l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) parce qu'il s'agit certainement de l'une des pièces législatives les plus importantes et progressistes que le

présent gouvernement ait présentées au cours de son administration.

Il s'agit en effet d'un projet de loi qui aura pour objet de maximiser les ressources humaines et les ressources en capital, de sorte que l'économie canadienne tout entière et tous les Canadiens, tant consommateurs que producteurs, pourront en bénéficier.

En effet, la politique sur la concurrence, c'est une des pièces fondamentales de la politique commerciale, et à ce titre, sa complexité et son envergure ont amené le ministre à présenter ce projet de loi qui constituera une première étape dans la révision en profondeur des différentes mesures touchant directement ou indirectement le domaine de la concurrence.

On se rappelle qu'en 1966, le gouvernement libéral avait demandé au Conseil économique du Canada de faire une étude en profondeur là-dessus. En 1971, l'actuel ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) avait présenté le projet de loi C-256 qui avait provoqué de virulents débats à travers le pays, et lorsque le ministre actuel a été chargé de ce portefeuille, il a décidé d'entreprendre une étude en profondeur, par étapes, dans ce domaine.

J'entendais récemment l'honorable député de St. Paul's (M. Atkey) critiquer certaines prétendues faiblesses du projet de loi. Je l'écoutais avec d'autant plus de suspicion que je me rappelais que la dernière révision de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions avait été menée lors de la dernière administration conservatrice, en 1960.

Or, que s'est-il passé en 1960 lorsque le gouvernement conservateur de l'époque a voulu apporter des amendements à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions? Je voudrais pour l'indiquer citer un article du professeur H. G. Thorburn, de l'Université Queen's, publié dans un livre qui s'intitule: *Le système politique du Canada*, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1970, et publié sous la direction de Me Louis Sabourin.

Dans cet article voici ce que le professeur Thorburn déclare, à la page 217, et je cite:

Lorsque le parti conservateur accéda au pouvoir en 1957, après avoir été dans l'opposition pendant 22 ans, il ne se sentait pas du tout lié par les mesures législatives anti-coalitions adoptées du temps des libéraux. Le gouvernement conservateur annonça que la loi allait être revisée, invitant par là même tous les intéressés à faire des représentations. Deux ans après leur accession au pouvoir, les conservateurs présentèrent leur projet de loi à la Chambre des communes . . . on peut dire que toute l'orientation du projet de loi tendait à satisfaire les exigences des milieux financiers.

Je cite maintenant la page 219. Voici:

Les mémoires les plus volumineux furent soumis par des associations commerciales qui représentaient les intérêts de grandes entreprises. On y incluait des projets de modifications qui avaient pour but évident de réduire l'efficacité de la mesure législative . . .

Puisque le projet de loi du gouvernement constituait en grande partie une réponse favorable aux demandes des hommes d'affaires, il était normal que les organisations de consommateurs, de cultivateurs et de travailleurs, qui en étaient tous mécontents, lui fissent opposition. Cependant, la loi était conçue en des termes tellement techniques que plusieurs des groupes, qui auraient dû raisonnablement s'opposer au projet, estimèrent ne pas posséder les connaissances techniques pour bien faire valoir leurs objections. Toutefois, l'Association canadienne des Consommateurs, la Fédération des Cultivateurs du Canada, . . . s'opposèrent en bloc au projet de loi avec l'appui de quelques économistes et de quelques spécialistes en science politique.

Au sujet des économistes, le professeur déclare, et je cite:

Ils étaient le seul groupe qui ne représentaient pas un grand secteur de la population. Ils possédaient, d'une part, une compétence sans égale et étaient évidemment désintéressés. Ils n'avaient personnellement rien à gagner dans cette affaire, quel qu'en pût être l'aboutissement, sauf à titre de simples citoyens. Les économistes s'opposèrent donc à l'unanimité au projet de loi. En tout, vingt-huit économistes et cinq spécialistes en science politique firent part de leur opinion au gouvernement . . . Ils s'exprimèrent avec beaucoup de sérieux; leur analyse d'ailleurs était appuyée de détails très techniques. Leur conclusion, cependant, fut claire et unanime.

Un économiste en particulier alla jusqu'à dire que les modifications étaient «destinées» à saper l'efficacité des mesures prises par le gouvernement canadien contre les coalitions, étant donné qu'il deviendrait beaucoup plus difficile d'intenter avec succès des poursuites judiciaires.

Voilà, monsieur le président, comment en 1960 les économistes ont jugé le projet de révision de la politique de concurrence présentée par le gouvernement conservateur d'alors. Ils s'y sont opposés à l'unanimité, sans parler évidemment de l'Association canadienne des consommateurs et d'autres groupes que je mentionnais tantôt.

Lorsque l'honorable député de Saint Paul's veut mettre le doigt sur certaines faiblesses, il faut donc l'écouter avec beaucoup de suspicion, étant donné que la politique déjà suivie par l'opposition officielle, lorsqu'elle était au pouvoir, a suscité l'opposition de tous les groupes de consommateurs du Canada et de tous les économistes qui ont alors présenté des mémoires au comité.

J'ai cité l'étude d'un professeur de l'Université Queen's, une personne tout à fait non engagée, afin de démontrer comment on a effectué un retour en arrière, en 1960, à cause d'un gouvernement conservateur.

Je disais, monsieur le président, au début de mes remarques, combien j'étais fier de participer à ce débat, parce que le projet de loi présenté par l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations en est un extrêmement ambitieux, non pas tant à cause de toutes les étapes qui suivront, mais à cause de sa substance. En effet, il prend la forme d'amendement à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et non pas de remplacement, de sorte que cette partie du programme gouvernemental de modernisation de la législation sur la concurrence sera plus facile à appliquer et entrera plus rapidement en vigueur, étant donné qu'elle s'appuiera sur la procédure et les mécanismes d'enquête de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Étant donné que le projet de loi constitue un ensemble de modifications, la jurisprudence découlant de cette loi demeurera utile, il va sans dire, sauf dans la mesure où les modifications en rendront certaines parties désuètes. Ce qui signifie que le praticien qui sera appelé à se prononcer sur l'application du projet de loi sera sur un terrain relativement familier.

Certaines personnes se demandent pourquoi un projet de loi comme celui-là est aussi important. A ce sujet, je pourrais leur citer ce paragraphe du rapport du Conseil économique du Canada de 1969 qui figure à la page 10, et je cite:

Il serait faux, cependant, de laisser l'impression que les conséquences, sur l'efficacité, d'une insuffisance relative de la concurrence sont dans tous les cas un sujet ésotérique, qui dépasse l'entendement des personnes d'intelligence moyenne. Comme on peut le constater tous les jours, l'absence d'une forte concurrence sur le marché des produits d'une entreprise accroît les dangers de négligence, de mauvaise utilisation des ressources productives et de coûts de production et de distribution excessifs. Elle crée un climat où, malgré du gaspillage, l'entrepreneur peut, indifférent aux pressantes indications nettes et précises de danger venant du marché, continuer de réaliser des profits «confortables» sinon spectaculaires.

Ici nous touchons à un principe fondamental en politique de concurrence. L'établissement et le maintien d'une politique comme celle qui existe actuellement au Canada reflètent le fait que la concurrence est tenue pour un moyen plus efficace, plus économique et administrative-

ment plus souple d'assurer la bonne affectation des ressources dans la majeure partie de l'économie, que toute autre formule, comme la régie ou la nationalisation massive des entreprises, la réglementation gouvernementale détaillée ou encore l'autoréglementation des grandes unités industrielles en régime corporatif.

Voilà donc, monsieur le président, pourquoi une politique sur la concurrence est extrêmement importante, en ce sens qu'elle permet à tous les Canadiens de participer à la richesse du pays et d'obtenir les meilleurs produits au plus bas prix possible.

● (1750)

Quels sont les différents points concernés par ce bill d'une importance capitale? Le premier est évidemment, comme le disait tantôt le ministre:

a) une série d'interdictions portant sur des pratiques commerciales précises qui sont préjudiciables aux intérêts du consommateur. Ces dispositions créent des infractions criminelles ou apportent des modifications souhaitables aux interdictions existantes comme il suit:

(1) les mesures du présent bill qui touchent la publicité trompeuse sont refondues et précisées pour s'appliquer à tous les genres de fausses déclarations destinées au public sur des produits ou des services, plutôt qu'aux seules annonces publiées. On ne tiendra pas compte si le projet de loi est adopté, comme je l'espère, seulement du sens littéral des déclarations mais également de l'impression générale qu'elles donnent.

(2) les garanties et les attestations fausses ou trompeuses sont interdites.

(3) toute vente à tout prix autre que le plus bas de deux ou plusieurs prix est interdite dans le cas de produits à double étiquetage.

(4) les ventes pyramidales sont interdites sous réserve et les ventes par recommandation, selon leur définition, sont interdites,

(5) les ventes à prix d'appel et par remplacement sont interdites,

(6) les ventes à un prix supérieur aux prix annoncés sont interdites,

(7) les concours publicitaires sont interdits sous réserves de leur conformité à certaines règles,

(8) l'interdiction de la fixation du prix de revente est renforcée.

Et je n'ai touché là, monsieur le président, qu'un des aspects du bill qui est actuellement étudié par les honorables députés. Je pourrais reprendre chacun de ces points sur la publicité trompeuse. On sait comment désormais nous allons pouvoir avec beaucoup plus de facilité atteindre ceux qui veulent fausser les règles du marché, le domaine de la garantie, énumérer tous les cas possibles ou, pour respecter la lettre et l'esprit de la loi, il va falloir que les garanties soient autre chose que des fausses représentations qui vont en deçà des garanties du droit civil.

Un autre domaine qui est contenu dans le projet de loi présenté par l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray), c'est que désormais:

b) A la demande du directeur des enquêtes et recherches, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce est autorisée

(1) à étudier les cas de refus de vendre et après avoir donné au fournisseur toutes les possibilités d'être entendu, de lui ordonner de fournir ses clients ou de recommander des modifications tarifaires;

(2) toujours à la demande du directeur des enquêtes et recherches à étudier les cas où l'on utilise les ventes par voie de consignation pour contrôler les prix d'un marchand ou pour établir des différences de prix entre les concurrents, et après avoir accordé au fournisseur toutes les possibilités d'être entendu, de lui ordonner de cesser cette pratique;

(3) à étudier les cas où l'exclusivité, c'est-à-dire le fait d'exiger qu'un acheteur ne fasse commerce que de certains produits particuliers, est pratiquée par de grands fournisseurs en vue de réduire sensiblement la concurrence et, après avoir donné aux fournisseurs des possibilités raisonnables d'être entendus, à rendre l'ordonnance de redressement nécessaire;

La Commission, à la demande du directeur des enquêtes et recherches, est autorisée

(4) à étudier les cas où des ventes liées, c'est-à-dire la vente d'un produit liée à la vente d'un autre, sont pratiquées par de grands fournisseurs en vue de réduire sensiblement la concurrence et, après avoir donné aux fournisseurs des possibilités raisonnables d'être entendus, à rendre l'ordonnance de redressement nécessaire.

(5) La Commission est autorisée à étudier les cas où la limitation du marché, c'est-à-dire le fait pour le fournisseur, comme condition de vente, d'imposer des restrictions quant au marché sur lequel son client peut faire commerce, est pratiquée par de grands fournisseurs en vue de réduire sensiblement la concurrence et, après avoir donné aux fournisseurs des possibilités raisonnables d'être entendus, à rendre l'ordonnance de redressement nécessaire,

Et enfin, la Commission, à la demande du directeur des enquêtes, est autorisée

(6) à étudier les cas où les jugements émanant de l'étranger, les lois étrangères ou les directives de directeurs étrangers sont contraires aux intérêts du public canadien et, après avoir donné toutes les possibilités d'être entendu, de rendre des ordonnances interdisant leur application au Canada.

Voici un autre point, monsieur le président, qui touche à ce projet de loi extrêmement important, savoir:

c) les interdictions de la Loi portant sur les associations d'intérêts, les fusions et les monopoles qui se limitent surtout maintenant à la production et au commerce d'articles et de denrées, ont une portée plus étendue et s'appliquent à tous les services et à toutes les industries fournissant des services.

Comme les honorables députés le savent, il s'agit d'un changement majeur, qui ne touche pas aux services, mais uniquement à la fourniture ou à la vente d'articles. La fourniture de services représente une portion de plus en plus grande du produit national brut canadien, et il était normal que le gouvernement englobe désormais sous certains aspects le domaine des services dans celui qui est couvert par la loi.

c) . . . Il existe déjà une jurisprudence bien établie qui ne permet pas de douter que les interdictions de la Loi ne s'appliquent pas aux situations restrictives et aux pratiques commerciales qui sont expressément autorisées en vertu de lois fédérales ou provinciales en vigueur;

Évidemment, dans certains secteurs, le marché est réglementé, et nous n'avons pas l'intention non plus de perturber certaines pratiques qui n'ont pas pour objet de causer préjudice au système des marchés au Canada.

Dans un autre domaine:

d) il est indiqué clairement que pour qu'un accord restrictif soit considéré comme contraire à la loi parce qu'il

réduit indûment la concurrence, il n'est pas nécessaire de prouver qu'il aurait pour effet d'éliminer toute concurrence ou presque.

Comme on le sait, la Cour suprême avait récemment interprété les ententes visant à réduire la concurrence. Elle interdit seulement celles qui éliminaient presque toute concurrence.

De même,

e) Le projet de loi fait des pratiques suivantes de nouvelles infractions:

(1) une compagnie établie au Canada ne peut appliquer des directives émanant de l'étranger qui mettent à exécution une entente contraire à la présente Loi;

(2) le truquage des offres;

(3) des ententes déraisonnables relatives à la participation au sport amateur et professionel;

(4) le défaut de se conformer à une ordonnance de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce devient en soi une infraction à l'avenir.

Un autre sujet qui est couvert par ce projet de loi, est précisé dans l'article suivant:

f) Des dispositions sont incluses pour autoriser et faciliter les poursuites civiles en vue de recouvrer la perte ou les dommages résultant d'une conduite contraire à la Loi, jusqu'à concurrence de la somme totale en question, plus le coût de l'enquête et les frais de la poursuite.

Voilà, à mon avis, une mesure que le gouvernement actuel a été très courageux de mettre de l'avant et qui va grandement contribuer à l'assainissement du système des marchés au pays.

Voici un autre article important:

g) L'article 32(2) stipule déjà qu'un tribunal ne peut émettre une condamnation s'il est établi qu'un accord ne se rapporte qu'à certaines questions précises. A ces questions s'ajoutent des accords sur la taille ou la forme des emballages, l'adoption du système métrique et des mesures visant à protéger l'environnement.

Le projet de loi inclut également de nouvelles dispositions rendant admissibles, au cours de témoignages, des statistiques officielles qui ne sont pas déjà confidentielles, et en indique la méthode de préparation et de présentation à suivre.

Monsieur le président, je n'ai pas traité de tous les sujets couverts par ce projet de loi, mais je pense que j'en ai indiqué suffisamment pour montrer aux honorables députés que ce projet de loi présenté par l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations mérite l'appui unanime de tous les députés qui ont à cœur l'avancement et le progrès de l'économie canadienne.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

ANNONCE DE L'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, à partir du 1er avril 1974, tous les projets du gouvernement fédéral feront l'objet d'études visant à garantir qu'ils nuiront le moins possible à l'environnement. La plupart seront approuvés rapidement, mais certains nécessiteront une étude détaillée à cause de leurs effets probables sur la qualité de la vie.

Tous les ministères fédéraux, les organismes de la Couronne et les sociétés privées qui auront des contrats, des subventions ou des prêts du gouvernement fédéral, devront préparer un exposé des effets environnementaux de leurs projets. Ces exposés seront examinés par une commission de spécialistes d'Environnement Canada, qui recommanderont au ministre de l'Environnement d'approuver, de faire modifier ou de rejeter les projets. Les modalités aboutissant à la décision définitive devront, bien entendu, faire l'objet de consultations avec les autres ministres de la Couronne.

Le nouveau processus d'évaluations et de révisions environnementales est essentiellement le suivant: le promoteur d'un projet ou d'une activité pouvant avoir des conséquences sur l'environnement, doit, dès les premiers stades de la planification, obtenir un exposé des effets environnementaux du programme. L'exposé doit être préparé selon les données de base et les directives établies par Environnement Canada.

Si le ministère, l'organisme gouvernemental ou l'entreprise privée dispose des spécialistes nécessaires, il doit lui-même faire l'étude sur les effets environnementaux. Dans le cas contraire, il fera appel, à ses propres frais, à une aide extérieure. Une fois terminé, l'exposé est examiné par une commission de spécialistes d'Environnement Canada. Tout élément ou aspect du projet que la commission juge inacceptable, doit être noté et communiqué au ministre de l'Environnement avant l'exécution.

L'information du public est un élément important. On publiera donc l'exposé des résultats de l'évaluation rédigé par la commission. La participation du public est aussi primordiale. Si l'affaire présente un intérêt tout particulier pour ce dernier, le ministre de l'Environnement pourra alors nommer, en collaboration avec le ministre intéressé, un conseil des révisions environnementales dont les membres pourront être choisis hors de la Fonction publique. Ce conseil pourra tenir des audiences publiques et faire des recommandations qui seront rendues publiques.

Plus précisément, le promoteur d'un projet ou d'une activité pouvant entraîner des conséquences sur l'environnement doit:

1) tenir compte des questions environnementales dès le début;

2) obtenir l'approbation du projet par la commission de spécialistes d'Environnement Canada ou par un conseil de révision public, avant que des engagements financiers ou autres soient pris;

3) incorporer les recommandations faites à la suite de tout ce mécanisme de dépistage à tous les stades du projet, de sa conception à sa réalisation, et au cours des opérations connexes subséquentes; et

4) être prêt à rendre public toutes constatations faites à cet égard, de même que ses plans.

Pour répondre aux besoins locaux, il faudra de plus établir des commissions régionales, qui seront créées en temps et lieux et au fur et à mesure que se fera sentir le besoin d'évaluer un projet particulier et de réviser les résultats de l'évaluation environnementale.

Le processus d'évaluations et de révisions environnementales aidera à compléter les programmes de gestion des ressources et de protection de l'environnement en cours au ministère. Ce processus sera appliqué par étapes et en étroite consultation avec les provinces et l'industrie.

J'espère que nous pourrons ainsi éviter tout retard et toute lacune qu'une approche strictement législative entraînerait au pays, dans ce domaine. Je pense que notre méthode est la bonne. Nous ne retarderons pas les importants projets qui n'auront pas de conséquences nuisibles pour l'environnement. Nous ne répéterons pas l'erreur commise aux États-Unis où le discrédit a été jeté sur un mécanisme semblable. Et on ne nous accusera pas de mettre les bâtons dans les roues. Par contre, nous renseignerons le public, et je pense que nous mènerons de façon efficace l'étude de certains projets qui porteront à controverse à cause de leurs effets sur notre environnement. Nous savons tous que les conséquences de certaines activités peuvent être écologiquement graves.

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, l'autre jour, le ministre, répondant aux questions que lui avait posées mon collègue, le député de Portage (M. Cobbe), a signalé qu'il ferait aujourd'hui une déclaration dans laquelle il expliquerait la politique du gouvernement à l'égard des études sur les effets environnementaux. En toute déférence, monsieur l'Orateur, si la déclaration d'aujourd'hui est l'explication promise, elle est loin de ce dont nous avons besoin dans ce pays.

Le ministre a beaucoup parlé dans sa déclaration de l'opportunité de publier la teneur des études sur les effets environnementaux. Pourtant, en examinant avec soin la déclaration du ministre, on constate que cette politique a été soigneusement conçue pour que le gouvernement soit assuré que le public ne sache rien de ce qu'il ne veut pas lui révéler. Quant à la méthode dont le ministre donne un aperçu aujourd'hui, il est bien évident qu'on ne publiera que l'exposé rédigé par les spécialistes d'Environnement Canada, fondé sur les résultats des études faites sur les effets environnementaux. Comment pouvons-nous savoir si le gouvernement, pour ses propres fins, nous dira tout ce que renferme le rapport initial? Il est bien évident que si

cet exposé est censé essayer d'éclairer le public sur les éléments dont il faudra tenir compte avant de prendre une décision relative à un projet important comportant des effets environnementaux significatifs, cela touche de près la fraude.

● (1410)

Le ministre tente de donner l'impression que le public apportera son concours, mais ce sera après l'établissement, facultatif et non obligatoire, d'un conseil des révisions environnementales que des audiences publiques pourront être tenues. La difficulté fondamentale que pose la politique suivie par le gouvernement, en l'occurrence, est qu'il est encore résolu à garder le secret et à dissimuler tout ce qu'il veut que la population ignore. Cette attitude est fondée sur l'hypothèse que le gouvernement est mieux placé pour en juger. S'il en est ainsi, il est inutile de faire des exposés des effets environnementaux et d'obtenir la participation du public à la prise de décisions.

Permettez-moi de citer les paroles du ministre qui figurent à la page 4 de la déclaration qu'il a eu l'obligeance de me remettre:

J'espère que nous pourrons ainsi éviter tout retard et toute lacune qu'une approche strictement législative entraînerait au pays dans ce domaine. Je pense que notre méthode est la bonne.

J'aimerais savoir ce que le ministre entend par «notre approche». Veut-il dire l'approche du gouvernement ou celle du groupe d'étude établi il y a quelque temps par le ministre pour faire rapport au gouvernement sur ce qui devrait être considéré comme effet environnemental? Le rapport est daté du 30 août 1972, et voici quelle est la première position de principe énoncée dans le rapport:

Le gouvernement fédéral donnera le ton dans le domaine de l'évaluation des effets environnementaux quant aux influences importantes exercées sur l'environnement, grâce à la formulation et à la mise en œuvre d'une politique et de méthodes fondées en définitive sur la législation.

Voilà précisément ce que le ministre et le gouvernement ont rejeté. Ils ne veulent pas que cela soit obligatoire et que cela soit prescrit dans le projet de loi. Ils veulent établir leur propre petit système d'examen, ce qui signifie que peu importe à quel point ils peuvent se tromper ou dans quelle mesure ils vont entreprendre un projet opportun au point de vue politique en ce moment, le public n'aura pas son mot à dire.

La recommandation n° 7 déclare:

La politique prévoira l'information du public et sa participation aux audiences et aux examens des exposés.

Comment cette politique prévoit-elle cela? Je répète que j'ai cité un extrait du rapport d'un groupe d'étude établi par le ministre, qui a mis cinq mois à rédiger ce rapport qui se fonde sur des consultations avec des écologistes du Royaume-Uni, de la Hollande, des États-Unis, des provinces canadiennes et d'autres ministères fédéraux.

Je crois que je peux résumer en citant la première page de ce rapport où l'on dit:

Le groupe d'étude reconnaît qu'il existe d'autres solutions que celles préconisées dans le présent rapport.

Nous avons entendu ces autres propositions aujourd'hui. Le rapport ajoute:

Toutefois, il vaudrait mieux attendre pour examiner ces autres solutions afin de voir si le gouvernement prendra nettement position sur l'évaluation des effets environnementaux.

La position du gouvernement n'a rien de net. Il n'aboutira à rien; il contredit son propre rapport et cherche à nous tromper.

Des voix: Bravo!

[M. Fraser.]

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu remercier le ministre de m'avoir fait parvenir un exemplaire de sa déclaration avant l'ouverture de la séance. Notre groupe se réjouit de cette mesure prise par le ministre en vue de mettre sur pied un mode d'examen des études écologiques. Je conviens avec mon préopinant que sa portée n'est certainement pas assez étendue. Mais le seul fait que nous voyons pour la première fois des sociétés de la Couronne et des ministères fédéraux s'engager à effectuer des études écologiques est encourageant. Nous préconisons depuis des années que dans le cas de travaux entrepris par des organismes fédéraux ou d'autres avec la participation du gouvernement fédéral, l'on devrait d'abord procéder à des études visant à déterminer quels en seront les effets sur l'environnement afin que l'on puisse ensuite procéder à un examen détaillé de ces études avant que des fonds ne soient attribués à ces projets ou avant qu'ils ne soient mis en chantier.

La question de la Baie de James constitue un excellent exemple dans ce domaine particulier. On peut en relever plusieurs autres en Colombie-Britannique. Par exemple, les travaux du fleuve Columbia et le barrage de la rivière de la Paix. Je pourrais citer bon nombre de travaux entrepris d'un bout à l'autre du Canada pour lesquels on aurait dû procéder à des études écologiques et à leur examen détaillé avant leur mise en chantier. Mais il est trop tard maintenant. Des dommages immenses ont été commis et ne pourront jamais plus être réparés quoi que l'on fasse. Nous voyons maintenant que les ministères fédéraux et les sociétés de la Couronne seront obligés d'effectuer ces études. C'est très bien.

Cependant, la déclaration que nous a faite aujourd'hui le ministre comporte certains points faibles. L'un d'entre eux réside dans le fait que la société de la Couronne ou l'entreprise privée à laquelle on a accordé des fonds pour réaliser le projet, pour le compte du gouvernement je présume, effectuera elle-même sa propre étude des effets sur l'environnement. De qui donc le ministre essaie-t-il de se moquer? Nous n'avons qu'à considérer ce qui se passe dans le Grand Nord où certains travaux sont en cours sous le contrôle du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, dont plusieurs effectués par le ministère lui-même ou confiés par lui à d'autres groupes, pour constater que nous ne disposions pas des garanties que nous serions en droit d'avoir sur la protection de l'environnement du Nord canadien.

Des voix: Bravo!

M. Harding: Voilà des années que nous nous plaignons de ce genre de pratique, et que nous réclamons des mesures correctives. J'insiste donc auprès du ministre pour qu'il s'occupe en tout premier lieu de ce qui se passe au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui concerne le Grand Nord.

Voilà pourquoi cette partie de la déclaration où il est dit qu'une entreprise privée ou un ministère peut effectuer sa propre étude sur les effets environnementaux ne signifie pas grand-chose quand on songe que c'est le propre ministère du ministre qui en évaluera les bons et mauvais résultats. Cependant, il y a un beau côté à l'affaire. La population sera appelée pour la première fois à collaborer. J'estime que le simple fait de rendre publiques les déclarations du conseil et de tenir des audiences publiques dans le cas des projets de grande envergure sont des initiatives pour lesquelles le ministre mérite des félicitations.

En terminant, j'insiste encore une fois sur le fait que si nous voulons vraiment que les études sur les effets environnementaux portent les fruits que nous en attendons, nous devons nous rendre sur place et voir à ce qu'elles soient effectuées dans les domaines qui sont en partie de notre compétence. La protection des eaux navigables est l'un de ceux-là. La Chambre sait-elle que toute société de la Couronne du chef d'une province échappe à la loi sur la protection des eaux navigables? Elle peut donc construire tous les barrages qu'elle veut sans devoir au préalable obtenir un permis du gouvernement fédéral. Elle n'est pas tenue non plus de faire connaître au ministre les dommages qui s'ensuivront en amont de ses barrages.

● (1420)

Je suis d'accord avec le député. Nous devons élargir les cadres de cette étude afin de comprendre tout le Canada et de réaliser une œuvre utile pour les générations futures.

[*Français*]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Comme d'habitude, monsieur le président, il s'agit d'une déclaration nécessaire mais faite en retard, comme se fait d'ailleurs l'administration du gouvernement depuis nombre d'années.

Alors que toutes nos rivières sont polluées, qu'un semblant de législation a été créé, et que presque rien ne se fait pour corriger une situation persistante, l'honorable ministre nous avise qu'à l'avenir tous les projets pouvant nuire à l'environnement devront obtenir l'approbation de son ministère. Il faudra comprendre dans la planification les correctifs ou recommandations suggérés par le ministère et, en dernier ressort, il faudra rendre publiques les constatations qu'on aura faites.

L'honorable ministre n'indique aucunement quels seront les moyens de sévir contre ceux qui ne se conformeront pas à ce règlement, et encore moins les moyens de les obliger à s'y conformer. De nouvelles sommes d'argent seront dépensées, non pas pour corriger une situation réelle, mais seulement pour étudier et recommander une mesure qui, dans le passé, n'a à peu près pas été appliquée.

On se souvient des beaux mémoires sur la pollution des Grands lacs, des rivières et étendues d'eau du Canada, mais on sait aussi qu'ils sont encore pollués. La rivière Outaouais, par exemple, n'est certes pas tellement éloignée du Parlement que la pollution passe inaperçue. On y avait interdit le flottage du bois, l'été dernier, mais encore des bateaux-remorques naviguaient avec leurs cargaisons de bois. Rien ne se fait. Alors, pourquoi aujourd'hui faire une telle déclaration, alors que l'on est impuissant à faire respecter les décisions prises antérieurement?

Le ministre cherche-t-il simplement à «lancer en l'air» des bons vœux, ou est-il réellement disposé à être sérieux, en corrigeant d'abord les problèmes connus?

J'apprécie cette déclaration pour l'avenir, mais je demeure incrédule quant à son efficacité parce que, comme je le disais tantôt, le ministre n'oblige personne à respecter cette déclaration, et surtout, il ne fixe aucun délai pour une application efficace.

Je dois donc conclure que le ministre ne fait que perpétuer une situation déplorable, et qu'il n'est absolument pas intéressé à corriger les problèmes auxquels nous faisons face présentement en ce qui a trait à l'environnement.

Chambre des Communes—Joute de hockey

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT DE JACOB FINKELMAN SUR LES RELATIONS EMPLOYEUR-EMPLOYÉS

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je désire déposer la première partie du rapport sur les relations employeur-employés dans la Fonction publique du Canada, rédigé à la demande du gouvernemnt par M. Jacob Finkelman, président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Le mandat de M. Finkelman a été communiqué à la Chambre des communes le 17 avril 1973.

Le rapport se divise en trois parties. La première, que je dépose aujourd'hui, constitue l'essentiel du rapport. Les parties II et III seront déposées dès que la rédaction définitive sera terminée. La deuxième partie sera une compilation des recommandations énoncées dans la première et constituera en somme ce qu'on pourrait qualifier de document de référence facile. La troisième partie sera une ébauche d'un projet de loi qui formulera en langage législatif les recommandations de la première partie qui traiteront d'une révision de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Le projet de loi, comme d'ailleurs le reste du rapport, sera l'œuvre de M. Finkelman et ne devra pas être considéré comme une proposition ou un bill du gouvernment.

Comme il a été mentionné plus tôt, le gouvernement ne songe à apporter aucune modification importante à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique sans donner d'abord aux représentants des fonctionnaires toutes les occasions de faire connaître leurs points de vue. Les représentants des employés, bien entendu, seront vraisemblablement appelés à comparaître devant le comité permanent chargé d'étudier le rapport de M. Finkelman. Par ailleurs, il y aura de nombreuses consultations entre le gouvernement et les représentants des employés avant que le gouvernement ne présente un projet de loi apportant d'importantes modifications à la loi.

Monsieur l'Orateur, au nom du gouvernement et, j'en suis sûr, de tous les députés, j'aimerais remercier M. Finkelman d'avoir fait cette étude approfondie des relations employeur-employés dans la Fonction publique du Canada. Le rapport de M. Finkelman témoigne éloquemment de son expérience et de sa réputation dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA JOUTE DE HOCKEY DES DÉPUTÉS ET DES MEMBRES DE LA TRIBUNE PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter une motion.

Étant donné qu'il était vital pour l'honneur de la Chambre d'éviter la défaite lors de la partie de hockey opposant les députés aux journalistes hier soir, que cette rencontre avait une importance capitale dans le cadre du tournoi de hockey mineur organisé par le Club Optimiste de Hull, et enfin que l'équipe de la Tribune de la presse s'est octroyé

un «importé» d'Air Canada du nom de Howie Riopelle, et ce, même sous l'œil vigilant du ministre responsable du sport amateur au Canada, obligeant ainsi les députés de se contenter d'un match nul, je propose donc, à titre de capitaine, appuyé par le député de Mercier (M. Boulanger), instructeur:

Que le ministre responsable établisse une enquête sur cette tactique déloyale et réclame la suspension à vie de l'instructeur de l'équipe de la presse, André Bellemarre, et du joueur concerné.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA PÉNURIE DE WAGONS À BOIS EN C.-B.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je sollicite le consentement de la Chambre pour présenter une motion urgente et de nécessité pressante. Elle découle de la décision du gouvernement d'aider financièrement le CN et le CP pour faire réparer certains de leurs wagons désuets destinés au transport des grains, mais de refuser une telle aide aux régions productrices de bois. Je propose donc, appuyé par le député de Comox-Alberni (M. Barnett):

Que la Chambre déplore le fait que le gouvernement ait décidé de ne pas octroyer aux régions productrices de bois l'aide qu'il a accordée aux régions productrices de grains en procurant aux compagnies de chemins de fer une aide financière pour faire réparer et remettre à neuf leurs wagons couverts.

M. l'Orateur: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

LA PÉNURIE DE WAGONS À MARCHANDISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'invoque à mon tour les dispositions de l'article 43 au sujet d'une question urgente et d'une nécessité pressante. Comme la désorganisation générale du transport ferroviaire au Canada pourrait faire perdre aux producteurs de l'Ouest un demi-milliard de dollars en ventes de céréales, et en raison de l'apparent rejet de la loi nationale sur les transports par le ministre des Transports (M. Marchand), je propose, avec l'appui du député de Meadow Lake (M. Nesdoly):

Que la Chambre demande au gouvernement de placer le CP sous une curatelle immédiate et de nommer un régulateur de wagons afin de permettre la mise en place de ceux-ci et l'acheminement des denrées essentielles vers le marché.

[M. La Salle.]

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE FORAGE D'UN PUITS DE PÉTROLE DANS LA MER DE BEAUFORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais également, conformément à l'article 43 du Règlement, présenter une motion d'urgente nécessité. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la contradiction entre la déclaration faite par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 7 mars 1974, à savoir que des forages sous-marins dans la mer de Beaufort ne seraient pas autorisés d'ici 1976 et la nouvelle aujourd'hui que la société Imperial Oil a creusé un puits dans la mer de Beaufort, soit communiquée pour étude au Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord Canadien.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: En l'absence d'unanimité, la motion ne peut être mise en délibération

* * *

LA CONSOMMATION

LA MONTÉE DU PRIX DU PAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je voudrais, conformément à l'article 43 du Règlement, demander l'assentiment de la Chambre pour présenter une motion dont elle reconnaîtra, je l'espère, l'importance. Je propose, appuyée par le député de Vancouver Kingsway (M^me^ MacInnis):

● (1430)

Que la Chambre demande au ministre de la Consommation et des Corporations de témoigner à la réunion que tiendra la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires le 20 mars pour parler de l'augmentation du prix du pain, afin de faire valoir les intérêts des consommateurs.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la motion présentée par le député soit mise en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES POUR UNE INTENSIFICATION DU TRAFIC DU BLÉ DESTINÉ À L'EXPORTATION

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que les agriculteurs des Prairies ont perdu plus de 300 millions de dollars en ventes de blé pendant l'année-récolte en cours et que les livraisons de la Commission canadienne du blé sont en retard de 35 millions de boisseaux pour les commandes de 1974 parce que les sociétés ferroviaires n'ont pas tenu leurs engagements concernant le transport et étant donné qu'il est évident que les tentatives du gouvernement en vue de les persuader à respecter leurs engagements ont échoué, le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures qui forceraient les sociétés ferroviaires à transporter suffisamment de blé de l'Ouest pour permettre au Canada de remplir ses contrats d'exportations?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai naturellement discuté longuement de cette question avec les ministres des provinces des Prairies hier et avant-hier. Comme vous le savez, nous avons incité les sociétés ferroviaires à réparer un certain nombre de wagons, mais je ne crois pas que cela réglera le problème. C'est une solution, mais à mon avis, il nous faudrait quelque chose de plus permanent. Je sais que le cabinet étudie une autre solution et j'espère qu'il prendra une décision à ce sujet très bientôt. J'entretiens des rapports très étroits avec le Canadien National et j'ai constaté ce matin qu'il a décidé de construire je ne sais combien de milliers de nouveaux wagons afin de pouvoir respecter ses engagements. Cela ne veut cependant pas dire que nous aurons ces wagons demain. Voilà le problème.

Une voix: Non, certainement pas!

ACCUSATION DE SABOTAGE DÉLIBÉRÉ DU TRANSPORT DES GRAINS PAR LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES POUR FORCER LA MODIFICATION DU TARIF DIT DU PAS-DU-NID-DE-CORBEAU

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je reconnais que le ministre avoue que sa solution ne réglera peut-être pas le problème.

Vu les accusations lancées par le président du Syndicat national des cultivateurs selon lesquelles les compagnies ferroviaires sabotent délibérément le transport du grain pour imposer la modification du tarif-marchandises du Pas-du-Nid-de-Corbeau—et là je suis d'accord—puis-je demander au ministre chargé de la Commission canadienne du blé s'il consulte son collègue, le ministre des Transports, au sujet de ces graves accusations et si des entretiens se poursuivent en vue d'instituer une enquête immédiate sur la question?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mon collègue du ministère des Transports et moi-même avons des entretiens sur cette importante question. L'accusation est sans fondement réel, mais il est vrai que ces derniers temps le transport s'est fait difficilement; nous étudions la question, bien sûr. Les compagnies se sont elles-mêmes fixé des objectifs qu'elles n'ont pas réussi à atteindre. Elles font donc maintenant face à un problème plus grave; il faut qu'elles atteignent leurs objectifs et collaborent pour prendre d'autres mesures en vue d'améliorer davantage le service pour rattraper les retards. Elles sont bien au courant de la situation; si elles échouent dans leurs efforts, nous ne manquerons pas de prendre d'autres dispositions.

LA POSSIBILITÉ DE TRANSPORT DU GRAIN PAR CAMION DES GARES VERS LES PORTS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Le ministre chargé de la Commission du blé a-t-il songé à la possibilité de recourir à l'industrie du camionnage pour transporter le grain des terminus intérieurs aux ports et en accélérer ainsi la livraison? En outre, le gouvernement songe-t-il à la possibilité de payer les frais qui dépassent le tarif-marchandises statutaire?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons étudié virtuellement toutes les possibilités. De fait, le nombre des camions du genre requis et disponibles pour le transport du grain en grandes quantités commerciales est limité. On en utilise déjà, et presque dans toute la mesure du possible, un grand nombre qui servent à transporter le grain des élévateurs de campagne aux gares où il est chargé sur les trains. Nous étudions donc d'autre moyens, y compris la possibilité d'encourager les cultivateurs à transporter leur grain, dans leurs propres camions, sur une plus longue distance, et si une compensation supplémentaire encouragerait les cultivateurs à le faire. La Commission du blé étudie la chose mais elle s'inquiète du fait qu'elle ne soit pas habilitée à en verser une, sans quoi elle l'aurait peut-être déjà fait. Nous nous demandons si nous devrions intervenir.

L'EMBARGO MIS SUR LE PORT DE SAINT-JEAN—LA QUESTION DU TRANSPORT DES GRAINS

M. Tom Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Étant donné l'extraordinaire embargo mis au port de Saint-Jean hier soir, le ministre vérifierait-il toute cette affaire et veillerait-il surtout au transport du grain que l'incendie et la grève, les raisons alléguées pour l'embargo, ne devraient pas arrêter?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je m'occupe de cette affaire. J'ai commencé ce matin, parce que la situation à Saint-Jean est très sérieuse et j'espère que nous la résoudrons bientôt.

L'OPPORTUNITÉ DU REMBOURSEMENT À LA COMMISSION DU BLÉ DES FRAIS DE SURESTARIE EXIGÉS POUR LES NAVIRES EMBOUTEILLÉS À VANCOUVER

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question sur le même sujet au ministre chargé de la Commission du blé? Comme la pénurie de grain aux points d'exportation crée un embouteillage de navires à Vancouver où 22 navires sont en chargement et où il en arrivera 18 autres d'ici une semaine ou dix jours, et comme les océaniques en retard devront payer des frais de surestarie, le ministre peut-il dire si le gouvernement est disposé à rembourser la Commission canadienne du blé des frais de surestarie dont ni elle ni les producteurs de grain de l'Ouest ne sont responsables?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le remboursement des frais de surestarie dépend d'un certain nombre de circonstances. Nous évitons ordinairement d'intervenir ou de nous mêler d'un problème précis de ce genre, dans cette industrie ou dans une autre, et nous dérogerions gravement à ce principe en le faisant.

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LES CHEMINS DE FER POUR RATTRAPER LE RETARD DANS LES LIVRAISONS POUR L'EXPORTATION

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question supplémentaire à celle du député de Vegreville. Étant donné qu'il y a risque de perte de quelque 600 millions de dollars d'exportations de céréales et un retard de 11,000 wagons à Vancouver et de 7,000 à Thunder Bay, le ministre peut-il nous dire si les compagnies ferroviaires prennent actuellement des mesures d'urgence pour établir des priorités ou l'ont-elles informé qu'elles en prendront afin d'essayer de se rattraper?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à la conférence à laquelle j'ai assisté hier, on a fait une nouvelle proposition—le très honorable député de Prince-Albert en avait parlé l'autre jour, je crois—pour nommer un surveillant de tout le projet afin d'établir si les wagons servent au meilleur usage. Je me propose de demander au cabinet de mettre au point aussitôt que possible un service de contrôle qui nous permettrait de nous assurer que tous les wagons sont actuellement utilisés à plein rendement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence va donner la parole au député de Regina-Lake Centre pour une autre question supplémentaire, après quoi elle mettra fin à la première série de questions en permettant au député de Champlain de parler et enfin elle reviendra au très honorable député de Prince-Albert et du député d'Assiniboia pour des questions supplémentaires.

LA PÉNURIE DE WAGONS À GRAINS—DEMANDE DE NATIONALISATION DES CHEMINS DE FER

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu de la situation qui revient sans cesse dans notre système de transport, de la déclaration que le ministre des Transports a faite jeudi dernier selon laquelle le principe de la concurrence dont fait état la loi nationale sur les transports est mauvais, du fait que le gouvernement n'a pas réellement de politique des transports, pour employer ses propres mots, ainsi que de la situation d'urgence qui se présente, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement compte adopter et annoncer une politique tendant à confier à l'État tout le réseau ferroviaire national . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: . . . afin que la première priorité aille au principe de l'assurance d'un service ferroviaire satisfaisant plutôt qu'à la concurrence et aux bénéfices?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une proposition qui semble intéressante. Le député voudrait peut-être me fournir plus de détails. Sa proposition vise-t-elle uniquement les chemins de fer ou s'appliquerait-elle aussi aux autobus et autres formes de transport local? Si le député peut élaborer un système, il voudrait peut-être me l'exposer par écrit.

* * *

● (1440)

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA PÉNURIE DE BŒUF—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que les éleveurs canadiens semblent rejeter une requête du gouvernement fédéral les invitant à accroître leurs troupeaux de bétail afin d'éviter la pénurie de bœuf et une trop grande augmentation du prix de ce produit, quelle autre mesure entend prendre le gouvernement afin de prévenir une éventualité aussi ridicule et stupide dans un pays au potentiel énorme comme le Canada, qui ne peut permettre à ses citoyens d'obtenir de bons aliments à un prix raisonnable?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous comptons bien faire en sorte que les Canadiens puissent se procurer les produits alimentaires à des prix raisonnables et que les producteurs obtiennent eux aussi des prix raisonnables. Nous élaborons un programme à long terme ainsi qu'un autre à court terme afin de s'assurer que ces gens ne vendront pas leurs troupeaux.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PÉNURIE DE WAGONS À GRAINS—DEMANDE DE NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR-SURVEILLANT DE L'AFFECTATION DU MATÉRIEL ROULANT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a bien voulu faire allusion à une suggestion que j'ai déjà faite. Depuis de nombreux mois, je me suis efforcé d'obtenir que le gouvernement présente une mesure législative tendant à nommer un contrôleur des wagons couverts—je sais que la Chambre l'adopterait très rapidemment—un contrôleur qui aurait le pouvoir d'exiger des compagnies de chemins de fer qu'elles acheminent le nombre de wagons voulu non seulement pour le transport du blé mais pour toutes les autres marchandises. Le ministre voudrait-il le faire maintenant, car la situation est désespérée dans les Prairies et nous perdons des contrats de tous les pays parce que nous ne pouvons faire honneur à nos engagements. J'en appelle au ministre, car je sais qu'il veut faire quelque chose et qu'il a les connaissances et l'autorité nécessaires pour ce faire. Le fera-t-il?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, pour l'instant, je puis promettre d'en discuter sous peu avec mes collègues. J'arrive d'un voyage dans l'Ouest et je compte faire rapport la semaine prochaine. Je voudrais connaître la réaction de mes collègues à l'égard de cette idée, que je suis enclin à appuyer entièrement.

LA PÉNURIE DE WAGONS À GRAINS ET À BOIS—LA RÉCUPÉRATION DU MATÉRIEL ROULANT RETENU AUX É.-U.—LA QUESTION DES RÉPARATIONS

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je pose une question supplémentaire au ministre des Transports. Comme environ 15,500 wagons couverts canadiens se trouvaient sur les voies ferrées américaines le 22 février de cette année et étant donné la pénurie de wagons pour le transports des grains et du bois de construction, le ministre dira-t-il à la Chambre quelle mesure il a prise pour récupérer ces wagons pour le transport de produits canadiens?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je trouve que c'est est un peu trop facile à dire parce qu'un certain nombre de wagons américains se trouvent au Canada.

Une voix: Combien?

M. Marchand (Langelier): Je ne suis pas certain du chiffre; c'est pourquoi j'aimerais avoir un système de contrôle afin de ne pas me fonder seulement sur des suppositions mais sur des faits.

M. Knight: Monsieur l'Orateur, il y a deux fois moins de wagons américains au Canada que de wagons canadiens aux États-Unis. Puisque le gouvernement a donné 3.43 millions de dollars pour réparer environ 2,400 wagons couverts et que le 22 février, 7,400 wagons couverts avaient besoin de réparations le ministre nous dira-t-il si les chemins de fer ont l'obligation de réparer les 5,000 autres?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, le problème est de savoir—et je ne suis pas à même de le dire—si certains wagons valent la peine d'être réparés. J'ai entendu dire que le CN à lui seul vient de commander pour 40 millions de dollars de wagons et de locomotives. Il serait peut-être préférable d'acheter des wagons flambant neufs que de faire des réparations trop coûteuses.

LA NOUVELLE POLITIQUE—LE RENVOI DES PROPOSITIONS AU COMITÉ

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Celui-ci nous a dit qu'il arrivait tout juste de l'Ouest où, semble-t-il, il aurait eu des entretiens avec les quatre provinces de l'Ouest au sujet d'une nouvelle politique des transports. Nous dirait-il quel sera le mécanisme d'ensemble de cette nouvelle politique et si les propositions qu'elle comporte seront énoncées aussitôt que possible et déférées au comité permanent intéressé?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense avoir signalé la semaine dernière qu'après les déclarations faites à la Chambre, il ne serait que juste pour mes collègues que je présente un document officiel. Avant d'aller plus avant, cependant, je dois au préalable obtenir l'approbation du cabinet, ce qui reste à faire. J'ai bon espoir de l'obtenir, de sorte que je pourrai suivre la procédure indiquée par le député.

LES MESURES IMMÉDIATES ENVISAGÉES POUR ASSURER LE TRANSPORT DES GRAINS PAR VOIE FERRÉE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il a indiqué pendant sa déclaration aujourd'hui que ses propositions étaient des propositions à long terme; alors, quelles mesures peut-il proposer dès aujourd'hui pour l'avenir immédiat étant donné que des wagons chargés de blé attendent maintenant pendant parfois trois semaines sur des voies de garage dans les Prairies?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je le sais, monsieur l'Orateur. J'ai vu l'exposé rédigé par M. Atkinson. Je veux vérifier toutes ces allégations, et c'est pourquoi j'ai chargé mes gens de les étudier. Peut-être ces allégations sont-elles exactes, mais elles ne le sont peut-être pas. Ne concluons donc pas à la légère avant d'avoir tous les faits. Il existe toutes sortes de pénuries au Canada en ce qui concerne les wagons. Je me suis entretenu avec le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Barrett, afin de régler le problème entre la BCR et le CN et j'espère que nous trouverons la solution aujourd'hui. Je n'ai donc pas de solution globale à tous ces problèmes. Cependant, à mon avis, nous réglerons le problème des wagons de chemin de fer au Canada très prochainement.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le ministre a mis mes propos en doute. Je tiens à signaler au ministre qu'il est exact que des wagons attendent pendant une telle période sur des voies de garage dans l'Ouest.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Egmont.

LE SERVICE DE TRANSBORDEUR DU CN VERS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD EN CAS DE NOUVEAU CONFLIT OUVRIER

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'espère qu'il trouvera facile d'y répondre car elle est directe. Elle a trait à l'interruption contrariante du service de transbordeur du CN vers l'Île-du-Prince-Édouard l'été dernier à cause de la grève du rail. Le ministre peut-il nous dire quelles dispositions ont maintenant été prises avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour garantir un service ininterrompu du transbordeur du CN vu la possibilité de nouveaux différends ouvriers?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai soulevé la question avec le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard et demandé la collaboration du ministre du Travail, car il y a aussi le problème des syndicats en jeu. Ils ont des droits acquis. Nous voulons savoir, dans l'éventualité où nous modifirions le système, ce qui adviendra de ces hommes, s'ils sont prêts à collaborer avec nous, car nous voulons être sûrs qu'il n'y aura plus d'interruption dans le service. Tout cela est en voie de se faire. Personne à la Chambre, j'en suis convaincu, ne voudrait que le gouvernement, ou la Chambre, prenne une décision avant que la protection des droits de ces travailleurs ait été assurée.

M. MacDonald (Egmont): Comme il y a six ou sept mois qu'on prépare des propositions, y en a-t-il de précises concernant le syndicat, le CN et les deux niveaux de gouvernement, qui pourraient résoudre le problème de façon définitive avant le déclenchement d'une autre grève désastreuse?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du syndicat, j'ai demandé à mon collègue, le ministre du Travail s'il existe un terrain d'entente. Le ministre étudie en ce moment la question. Il sait peut-être mieux que moi où en sont les choses.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail pourrait-il dire si des réunions ont lieu et si les syndicats ou les autres parties ont été saisis de propositions précises?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires de mon ministère ont rencontré les représentants des syndicats en cause en vue d'en arriver à un accord acceptable et de s'assurer qu'il n'y aura pas d'arrêt de travail à l'avenir. C'est tout ce que je puis dire en ce moment. Je crois que les conversations se poursuivent.

LES MOTIFS INVOQUÉS PAR LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES DANS LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉPARATION DES WAGONS COUVERTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne l'octroi de quelque 3 millions de dollars que le gouvernement a consentis aux sociétés ferroviaires pour la réparation des wagons. En demandant cette aide, les sociétés ont-elles donné comme raison que les wagons ne valaient pas la peine d'être réparés ou bien ont-elles demandé une subvention de 3 millions en plus d'une indemnité pour maintenir le service?

● (1450)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense avoir dit en termes très clairs la semaine dernière, à tort ou à raison, qu'il ne fait aucun doute que les compagnies ferroviaires ne s'intéressent pas au transport des céréales. Elles le font parce que la loi les force à le faire.

M. Diefenbaker: C'est vrai.

M. Marchand (Langelier): Aussi est-il évident qu'elles ne s'y emploient pas avec autant d'ardeur qu'elles le font probablement au transport d'autres choses plus rémunératrices. C'est pourquoi il nous faut les subventionner. C'est là, à mon sens, la vérité.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LES MOTIFS DE L'OCTROI À L'IMPERIAL OIL DU DROIT DE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT AVANT LA FIN DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à propos de la découverte de pétrole et de gaz dans la mer de Beaufort, annoncée récemment par l'Imperial Oil. Étant donné que le ministre a souvent proclamé son inquiétude pour les habitants du Nord et son désir de protéger leur milieu et que le cabinet a décidé de n'autoriser le forage dans la mer de Beaufort qu'une fois terminées les études nécessaires sur l'environnement, le ministre expliquera-t-il pourquoi on a permis à l'Imperial Oil de forer dans la mer de Beaufort avant que ces études ne soient finies.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, mon anglais n'est peut-être pas très bon, mais la déclaration que j'ai faite l'autre jour portait sur les forages au large. Le forage a été fait d'une île, il ne s'agit donc pas de forage en mer.

M. Firth: Une île artificielle.

M. Chrétien: Il ne s'agit pas de forage en mer, pour autant que je sache. C'est une île. Quant à la deuxième partie de la question, avant que l'on donne à la société, le permis de forage à cet endroit, on a consulté les Esquimaux de Tuktoyaktuk, etc, l'association des chasseurs et d'autres. Ils ont approuvé l'octroi du permis et je suis certain que les habitants du Nord sont très contents de voir qu'une fois de plus nos calculs se sont avérés justes et qu'il y a de grandes ressources dans le Nord.

Des voix: Bravo!

M. Firth: Merci, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de signaler qu'il s'agit d'une île artificielle.

M. Chrétien: C'est une île.

M. Firth: Le ministre peut-il nous dire si le genre de forage effectué à partir de cette île artificielle a été approuvé par le ministère de l'Environnement et par des spécialistes en matière d'environnement comme M. Pimlott?

M. Chrétien: Il y a eu consultations entre les divers ministères concernés. M. Pimlott n'a pas été consulté parce qu'il ne travaille pas pour le gouvernement,—c'est un soi-disant spécialiste. Pour autant que je sache, nous avons reçu l'autorisation du ministère de l'Environnement, celle du gouvernement territorial de même que l'assentiment des habitants de Tuktoyaktuk et je suis certain que le peuple canadien se réjouira que nous ayons découvert beaucoup de pétrole à cet endroit.

Des voix: Bravo!

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question supplémentaire dans le but de faire préciser la politique du gouvernement. Est-il conforme à la déclaration du ministre qu'il interdira le forage en attendant qu'une étude de deux ans sur les fonds de la mer de Beaufort soit terminée? Le gouvernement va-t-il continuer à permettre la création d'îlots artificiels par le déversement de gravier dans la mer septentrionale aux fins d'opérations de forage, ou mettra-t-il fin à cette pratique afin de mener à bien l'étude de deux ans que le ministre a mentionnée?

M. Chrétien: J'ai fait une distinction entre le forage en mer à partir d'une plate-forme ou d'un navire et le forage à partir d'îlots artificiels qui est une technique très sûre aux dires de tous les experts. Si les compagnies peuvent nous présenter d'autres méthodes aussi sûres que celle-là, qui nous a donné raison—on a découvert du pétrole sans provoquer de désastre—nous accorderons le permis du moment que toutes les solutions sont acceptables. Pour ce qui est du forage à partir d'un navire ou d'une plate-forme nous n'émettrons pas de permis avant 1976.

M. Nielsen: Je vous remercie.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Le ministre voudrait-il déposer les études sur l'environnement qui, d'après lui, démontrent que ces îlots artificiels sont si sûrs?

M. Chrétien: Je vais m'informer s'il existe des documents précis à ce sujet. J'ai dit qu'il y avait eu consultations entre ministères et que l'autorisation avait été accordée par chacun. Je chercherais plutôt l'approbation des habitants de Tuktoyaktuk que celle de la représentante de Kingston et les Îles.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LA PÉNURIE DE WAGONS—L'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Transports.

Étant donné qu'il y a pénurie de wagons et qu'il semble y avoir également pénurie de locomotives, le ministre pourrait-il dire s'il songe à profiter de son influence auprès du Conseil du Trésor pour qu'une somme d'argent soit prêtée au Canadien National, à un taux d'intérêt ne dépassant pas le coût d'administration, afin que cette société puisse prendre livraison de la commande qui était destinée à Cuba?

M. l'Orateur: L'honorable député pourrait peut-être répéter sa question. J'ai l'impression que le ministre ne l'a pas entendue.

M. Godin: Monsieur le président, je la répète mot à mot. Étant donné qu'il y a pénurie de wagons et qu'apparemment il semble y avoir pénurie de locomotives, le ministre des Transports pourrait-il dire s'il songe à se servir de son influence auprès du Conseil du Trésor pour qu'une somme d'argent soit prêtée au Canadien National à un taux d'intérêt ne dépassant pas le coût d'administration afin que cette société puisse prendre livraison de la commande qui était destinée à Cuba?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé tout à l'heure d'une décision du Canadien National. A mon avis, la première responsabilité en ce qui a trait à la construction de locomotives et de wagons de chemin de fer au Canada appartient aux sociétés ferroviaires et non pas au gouvernement. Alors, j'ai indiqué que le Canadien National avait décidé de dépenser 42 millions de dollars. On va laisser dépenser les 42 millions, et si ensuite on a d'autres problèmes, on verra!

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DEMANDE DE CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE RAPPORT ENTRE LA MONTÉE DES DÉPENSES ET LA POUSSÉE INFLATIONNISTE

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Envisagerait-il la création d'une commission royale d'enquête chargée d'étudier le coût énorme et sans cesse croissant de l'administration gouvernementale, et les répercussions de telles dépenses sur l'inflation?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): La Chambre sait très bien qu'une enquête a été effectuée il y a quelques années par une commission royale sur l'organisation du gouvernement. Je serais disposé à examiner si une telle initiative devrait être répétée, dans l'immédiat ou dans l'avenir.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA LIGNE DE CONDUITE EN MATIÈRE DE LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES ET DE PERMISSIONS DE SORTIE—LE MEURTRE COMMIS PAR UN DÉTENU EN PERMISSION—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. La semaine dernière je lui ai posé une question concernant un homme du nom de Booth. Ma question d'aujourd'hui concerne un nommé Kully qui a pu sortir de prison grâce à des permis temporaires. Il n'a reçu aucun traitement psychiatrique au cours de son incarcération après avoir été condamné pour le viol et le meurtre d'une petite fille de cinq ans en 1966. Pendant son séjour en dehors de l'établissement, il a commis un second meurtre pour lequel un juge vient de le condamner à 20 ans d'emprisonnement en précisant qu'on ne pourra lui accorder ni libération conditionnelle ni permis d'absence temporaire. Le solliciteur général peut-il nous dire si le gouvernement et la Commission des libérations conditionnelles vont entériner cette ligne de conduite?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): L'année dernière, lorsque M. Kully est sorti de prison et a commis le crime pour lequel il vient d'être condamné, il ne jouissait pas d'un permis d'absence temporaire sans escorte; il avait une escorte.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Il a faussé compagnie à son escorte. Je pourrais ajouter qu'il n'a pas été condamné à 20 ans d'emprisonnement. Il a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité, mais conformément à la nouvelle loi que nous avons adoptée en décembre, le juge a stipulé qu'il n'aurait pas droit à la libération conditionnelle pendant au moins 20 ans.

M. Woolliams: Merci beaucoup. J'aimerais poser une autre question. Étant donné qu'il est très difficile d'obtenir des renseignements au sujet de cas comme celui-ci et que je pourrais énumérer bien des cas semblables si j'avais le temps de le faire cet après-midi, le ministre peut-il nous dire s'il est maintenant d'accord avec ce que le premier ministre a déclaré lors de la dernière session et s'il va demander qu'on mène une enquête judiciaire au sujet de toute cette pagaille à l'égard de ces condamnés d'autant plus que certains abus risquent de détruire notre régime de libération conditionnelle?

● (1500)

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, à mon avis, ce n'est pas vrai. J'ai toujours fourni tous les renseignements à propos de toute affaire sur laquelle on m'a interrogé et je serai heureux de continuer à le faire. De plus, la confusion totale ne règne pas dans le système de libérations conditionnelles et d'absences temporaires. Le taux d'échec a été très bas jusqu'ici, soit environ 2 p. 100, et nous essayons de le réduire à zéro si c'est possible.

M. Woolliams: J'ai une autre question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demande la collaboration des députés. Je vois au moins 25 députés qui veulent poser des questions ou des questions supplémentaires et il ne reste que huit ou neuf minutes. J'espère donc qu'il n'y aura pas trop de questions supplémentaires. Je suis certain que la Chambre comprendra que si 25 ou 30 députés demandent la parole quand il ne reste que huit minutes avant la fin de la période des questions, certains n'auront pas l'occasion de le faire. La présidence donne la parole au député de Calgary-Nord pour poser une question supplémentaire.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire sera brève. Le ministre veut-il dire à la Chambre et à tout le pays combien il y a de personnes qui ont été trouvées coupables d'un crime et d'un meurtre, qui ont reçu l'autorisation de s'absenter temporairement ou ont été libérées sous condition, qui ne sont pas revenues ou qui n'ont pas été retrouvées par la Gendarmerie royale? Combien y en a-t-il? Dites-le!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'ai un peu de difficulté à comprendre la question du député. Je ne sais pas s'il veut parler de meurtriers ou de personnes trouvées coupables d'une infraction. S'il veut parler de personnes trouvées coupables d'infractions et s'il demande combien ont été libérées sous condition ou ont reçu l'autorisation de s'absenter temporairement et ne sont pas revenues, je devrai obtenir les chiffres pertinents pour lui répondre et je suis tout à fait prêt à le faire.

* * *

LES COALITIONS

CIMENTS CANADA LAFARGE LTÉE—LES MOTIFS DU NON-LIEU POUR LA FIXATION DE PRIX EN 1973—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES PRIX DES CIMENTS EN C.-B.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que la société Ciments Canada Lafarge Ltée a maintenant été impliquée dans trois incidents différents et a été l'objet de trois accusations portées aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et étant donné que le député de Selkirk a demandé au ministre en juin 1973 d'enquêter sur les activités des trois cimenteries, dont la société Ciments Canada Lafarge, qui ont fixé le prix du ciment à $28.72 la tonne, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi aucune accusation n'a été portée dans ce cas en particulier?

[M. Woolliams.]

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député confirme que grâce au travail de la division des enquêtes des mesures ont été prises dans ces domaines. Aux termes de la loi, le directeur de la division des enquêtes est tenu d'entreprendre une enquête quand il a raison de croire qu'un délit a peut-être été commis. Il est au courant de la situation et je suis convaincu qu'il fait son travail, mais en vertu des dispositions mêmes de la loi, il est impossible de dire s'il y a enquête tant que la question n'est pas réglée; le directeur fait alors une déclaration ou l'on intente des poursuites judiciaires.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Étant donné les récentes condamnations, à Vancouver, des sept grands fournisseurs de ciment, dont la société Ciments Canada Lafarge, et comme ces accusations ne couvrent que la période allant jusqu'au 31 décembre 1971, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'on enquête actuellement sur cet incident afin de déterminer si le prix du ciment dans la province de la Colombie-Britannique est maintenant fixé comme il l'était avant décembre 1971?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, la loi crée une politique que je ne suis pas le seul à suivre, mais qu'on également suivie les ministres précédents, et c'est de ne pas confirmer ou nier l'existence d'une enquête jusqu'à ce que la question ait été réglée par la déclaration du directeur ou des poursuites judiciaires. Je serais toutefois heureux de lui donner tout autre renseignement qu'il m'est possible de dévoiler.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Burnaby-Richmond-Delta qui a une question supplémentaire à poser, puis au député de Trinity.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au même ministre. Étant donné que les sociétés Lafarge et Ocean Cement de la Colombie-Britannique ont haussé leurs prix à deux reprises depuis janvier 1974 et que ces deux hausses ont été annoncées le même jour et sont équivalentes, le ministre envisage-t-il de faire une enquête publique sur les cimenteries de la Colombie-Britannique, compte tenu des relations d'anciens libéraux avec l'une des sociétés qui fixent maintenant les prix?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, les dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions stipulent que les enquêtes doivent se faire confidentiellement. Je me ferai un plaisir d'étudier la question avec mon collègue du ministère de la Justice.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

BAUXITE—L'ENTREVUE TRUDEAU-MANLEY—LES RÉPERCUSSIONS AU CANADA EN CAS DE HAUSSE DES PRIX

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre peut-il nous donner un compte rendu général de la réunion qu'il a tenue hier avec le premier ministre de la Jamaïque, M. Manley, au sujet de la hausse du prix de la bauxite provenant de ce pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réunion a eu lieu avant-hier. J'ai rencontré le premier ministre le soir et il m'a expliqué qu'il devait rencontrer vers la fin de la semaine les présidents des diverses sociétés d'aluminium qui exercent leurs activités en Jamaïque. Il m'a mentionné diverses propositions qu'il devait leur faire. Je ne peux rien dire étant donné qu'il m'a parlé à titre confidentiel, mais je suis certain que ses propositions seront rendues publiques dès qu'il les présentera aux sociétés.

M. Hellyer: Le premier ministre ou le ministre de la Consommation et des Corporations peut-il nous dire si le gouvernement a entrepris des études en vue de déterminer l'incidence qu'auront les diverses propositions faites par le gouvernement de la Jamaïque sur les prix intérieurs et sur les prix à l'exportation?

M. Trudeau: Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur. Le député doit comprendre que ces événements sont tout récents. La réunion de Conakry a eu lieu il y a quelques jours. Il y eut auparavant une autre réunion entre les pays producteurs de bauxite, mais l'affaire en est toujours à ses débuts et je pense qu'il est impossible de calculer les conséquences qui en découleront avant que ces pays se mettent d'accord et décident des mesures à prendre.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—L'INCIDENCE DE LA MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et elle a trait à la réponse qu'il a donnée hier, durant la période des questions, à une question sur les measures législatives relatives à l'inflation. Comme le premier ministre prétend que les modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, dont la Chambre est saisie actuellement, représentent le fer de lance du programme anti-inflationniste du gouvernement annoncé dans les discours du trône, pourrait-il nous dire quelles dispositions de la loi ont trait un tant soit peu à la hausse du coût de la vie au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir employé l'expression «fer de lance». J'ai dit que cela s'insérait dans le programme d'ensemble du gouvernement. Je soulignerai volontiers au fur et à mesure du débat, les passages du hansard que le député devrait lire et s'il ne les comprend pas, je demanderai à quelqu'un de les lui expliquer.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence accorde la parole au député pour une question supplémentaire, puis ce sera le tour du député d'Annapolis Valley.

M. Atkey: Si le premier ministre était resté à la Chambre pour écouter mon discours hier au lieu de sortir en toute hâte après la pitoyable tentative de son ministre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, à l'ordre s'il vous plaît. J'espère que nous n'amorcerons pas, durant la période des questions, le débat qui doit se dérouler plus tard. Ce serait tout à fait contraire au Règlement selon moi, mais le député peut poser sa question supplémentaire.

M. Atkey: Je voudrais simplement savoir, monsieur l'Orateur, quelles dispositions de ce projet de loi vont freiner les prix dans l'immédiat. Je me demande aussi si le premier ministre se rend compte de l'accroissement considérable des dépenses de l'État qui suivra l'établissement de la nouvelle bureaucratie de la Commission des pratiques restrictives du commerce, prévu dans le bill.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Annapolis Valley a la parole.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre veut répondre à cette très intéressante question.

M. l'Orateur: J'ai dit il y a un instant que la question était irrecevable et c'est pourquoi je ne permettrai pas au très honorable représentant d'y répondre. Le député d'Annapolis Valley a la parole.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LE RISQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS À LA SUITE DU RECOURS À INTERTASK—LE CAS D'INFORMATION CANADA

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question recevable, j'espère, à adresser au premier ministre dans un esprit de conciliation. Peut-il nous dire, vu les principes directeurs sur les conflits d'intérêts qu'il a déposés à la Chambre il y a quelque temps, s'il peut concilier ces principes directeurs avec le recours à Intertask qui non seulement prend des arrangements avec la presse pour le gouvernement, mais dont en outre l'un des directeurs fait rapport sur les affaires du gouvernement? Le premier ministre peut-il concilier le dépôt de ces principes directeurs sur les conflits d'intérêts avec le recours du gouvernement aux services d'Intertask?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne vois aucun conflit d'intérêts entre le gouvernement et Intertask. Si le député posait une question supplémentaire pour m'éclairer, j'essaierais de lui donner une réponse.

● (1510)

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je veux poser une brève question supplémentaire qui ne correspond pas exactement à ce que le premier ministre avait compris. Compte tenu du fait qu'Intertask a été employé lors de la conférence fédérale-provinciale, l'an dernier, Intertask remplacera-t-il Information Canada ou, selon les projets du gouvernement, restera-t-il une raison pour l'existence d'Information Canada?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que les deux organismes remplissent des fonctions analogues mais, même s'il en était ainsi, je ne vois pas en quoi consiste le conflit d'intérêts que le député semble suggérer. Voudrait-il s'expliquer?

Questions orales

LES TRANSPORTS

LE RAPPORT DE L'ÉTUDE DES TRANSPORTS PUBLICS DU CENTRE-OUEST DE L'ONTARIO—LA COMMUNICATION AUX MUNICIPALITÉS

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports et je le prie de m'excuser si cette même question lui a déjà été posée en mon absence. Compte tenu de la promesse du ministre que le rapport de la Commission canadienne des transports, «Étude des transports publics de la région centre-ouest de l'Ontario», serait discuté à la prochaine conférence tripartite de l'Ontario, le ministre a-t-il jugé bon de mettre des exemplaires du rapport à la disposition des conseils municipaux de la région et des députés provinciaux afin qu'ils soient en mesure de réagir avec cohérence à ce rapport?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, les deux premiers volumes de ce rapport ont été déposés à la Chambre la semaine dernière; on peut donc se les procurer. Le troisième volume n'a pas encore été déposé parce que j'ai demandé à la CCT de pousser son étude un peu plus loin. Je m'attends que ce troisième volume soit disponible sous peu, dans peut-être deux semaines.

M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, le ministre n'a peut-être pas bien entendu ma question. Je demandais si oui ou non, le ministre avait mis le rapport à la disposition des conseils municipaux intéressés. Étant donné que son bureau a refusé de les laisser distribuer ou d'en fournir un nombre suffisant d'exemplaires à l'intention des Conseils municipaux de ma région, le ministre veillera-t-il à ce qu'il y en ait suffisamment pour que les intéressés puissent en obtenir des exemplaires ou à ce qu'on leur en fournisse directement?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, il est possible que je me trompe, et je vais vérifier, mais si j'ai bien compris une fois un rapport déposé à la Chambre, il devient document public et il serait normal d'envoyer le document . . .

Une voix: Cela n'a pas été fait.

M. Marchand (Langelier): Si cela n'a pas été fait, ce le sera immédiatement.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LE RISQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DANS LA NOMINATION DE PAUL WHITE AU POSTE D'ADJOINT SPÉCIAL DU MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle du député d'Annapolis Valley, et je la pose au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle concerne les lignes directrices déposées par le premier ministre à l'égard des conflits d'intérêts. Étant donné que son nouvel adjoint spécial, M. Paul White, a été élu à un poste qu'il a accepté, de directeur de l'association libérale du Yukon le mois dernier, le gouvernement a-t-il pour politique de permettre à des chefs de cabinet et à des adjoints d'accepter d'occuper activement des postes de direction au parti libéral dans les diverses régions du pays?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas s'il y a là un conflit d'intérêts, mais je vais vérifier.

Une voix: Évidemment, vous ne le savez pas.

M. Chrétien: C'est un libéral bien connu et il en est fier, tout comme moi.

Des voix: Bravo!

Une voix: Expliquez-vous.

M. Chrétien: Si cela vous gêne, je lui demanderai de démissionner du poste de directeur de l'Association libérale, mais je le garderai dans mon équipe, car c'est un bon citoyen du Yukon et il accomplit un excellent travail.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence donnera la parole au député du Yukon pour une question supplémentaire et, ensuite, au député de Winnipeg-Nord-Centre et au chef de l'opposition. Puis je passerai à l'appel de l'ordre du jour.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, loin de moi l'idée de m'opposer à cette nomination. C'est bien la dernière chose que je ferais et le ministre le sait. Ce que j'essaye de faire, c'est de déterminer la ligne de conduite du gouvernement. S'il entend permettre aux chefs de cabinet et aux adjoints administratifs d'occuper des postes au sein de l'organisation libérale, le gouvernement va-t-il également appliquer cette ligne de conduite à l'égard des autres fonctionnaires ou fonctionnaires assimilés?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas discuté la chose avec M. Paul White, mais je le ferai. Il était directeur de l'Association libérale avant sa nomination et il a été réélu. C'est un citoyen bien connu et respecté du Yukon. De toute façon, il serait disposé à se retirer de l'Association libérale, s'il le fallait . . .

Une voix: Je ne le blâme pas.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous ne pouvez pas l'en blâmer; c'est tout à son honneur!

* * *

LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX

BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG—L'EFFONDREMENT D'UNE MASSE DE BÉTON

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Étant donné que vers 10 heures hier soir, un morceau de béton du bureau de poste de Winnipeg mesurant environ 30 pieds sur 60 est tombé dans la rue . . .

Une voix: Est-ce que c'était les armoiries?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... le ministre lancera-t-il immédiatement une enquête sur l'accident et prendra-t-il des mesures pour assurer à la population de Winnipeg que la chose ne se répétera plus?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, d'après ce que je crois savoir, une partie du toit surplombant l'entrée principale du bureau de poste à Winnipeg est tombée durant la nuit. Heureusement, personne n'a été blessé. Nos consultants cherchent actuellement la cause de cet accident et il est à espérer qu'ils trouveront une solution.

* * *

LES FINANCES

LA FLUCTUATION DU DOLLAR CANADIEN—L'OPPORTUNITÉ D'UN REVIREMENT DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Finances au sujet du dollar canadien et plus précisément sur la politique de fluctuation non contrôlée suivie jusqu'ici par le gouvernement. Je demande si la fluctuation est encore exempte de tout contrôle ou si la dépense d'environ 300 millions de dollars ces derniers mois pour des opérations de change avec l'étranger n'indique pas un changement de politique, et un certain contrôle de la fluctuation?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de changement. La Banque du Canada intervient pour le fonds de change seulement pour que le marché reste ordonné. Il faut parfois acheter, parfois vendre. Si le député veut bien se reporter à 1973, il constatera que la banque est intervenue dans l'autre sens.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je remarque que plusieurs députés veulent poser des questions supplémentaires à ce sujet ou de nouvelles questions. Il y a déjà cinq minutes que la période de questions est terminée. J'essaierai d'accorder demain la priorité à ceux qui ont essayé de poser des questions aujourd'hui, notamment les députés d'Hamilton Mountain et de Gaspé.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

LE PROJET DE CÉRÉMONIE DE MARIAGE DEVANT LA FLAMME DU CENTENAIRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'hésite à soulever la question de privilège mais peut-être me permettriez-vous de poser une question, à mon avis importante, qui a trait à un événement qui doit se produire sur la Colline du Parlement demain. Il semble qu'un mariage doit avoir lieu à 2 h 30 vendredi devant la flamme du centenaire pour attirer l'attention sur la discrimination religieuse au Canada. L'officiant sera un ministre de l'Église de scientologie. Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Dirait-il à la Chambre si l'on a autorisé la tenue de ce simulacre de mariage qui va à l'encontre de nos lois sur le mariage selon lesquelles seuls les officiants autorisés peuvent célébrer pareille cérémonie?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été invité aux noces, mais je vais m'enquérir.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Bell: Monsieur l'Orateur, ma question a trait à un mariage. Comment s'en tirent les deux leaders conjoints à la Chambre dans l'élaboration du programme des travaux au cours des quelques prochains jours?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, aujourd'hui nous allons poursuivre ...

M. Wagner: «Nous»!

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Nous allons poursuivre l'étude du bill sur la concurrence et demain, comme mon ami le sait, c'est une journée de l'opposition. Lundi j'espère aborder le bill C-9, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Mardi, jeudi et vendredi de la semaine prochaine seront des journées de l'opposition, comme le seront aussi lundi et mardi de la semaine suivante. Le Règlement stipule que nous les consacrions à l'opposition. Si mon honorable ami veut bien nous indiquer les questions qui seront abordées ces jours-là, nous lui saurons gré de sa collaboration.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une question à poser au sujet des travaux de la Chambre. A moins que je n'aie pas bien entendu, le président du Conseil privé (M. MacEachen) n'a pas mentionné le bill C-12 comme bill à étudier lundi avec celui du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). N'y aurait-il pas lieu de les présenter tous les deux ce jour-là?

M. MacEachen: Certainement, monsieur l'Orateur. Je serai heureux de l'ajouter. Il s'agit de l'amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

M. Nielsen: Oui.

● (1520)

M. Whelan: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. On vient de me signaler un article du *Citizen* d'Ottawa où j'aurais déclaré qu'une augmentation de 40c. la livre du prix du bœuf est nécessaire. Je n'ai rien dit de la sorte. Une telle augmentation n'est pas indispensable à la prospérité de l'industrie du bœuf.

Concurrence—Bill

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, L'APPLICATION ET LES INFRACTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 13 mars, de la motion de M. Gray: Que le bill C-7, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et tendant à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, si ce bill avait été proposé il y a 30 ou 40 ans, on l'aurait trouvé très radical. Aujourd'hui, pour nous rappeler à quel point les théories du gouvernement sont démodées, il représente, dans la mesure où il se veut une réforme économique, une mesure myope et dépassée. Comme le député de St. Paul's (M. Atkey) l'a dit, nous le considérons avec des sentiments partagés. Bien entendu, nous approuvons certaines dispositions, comme celles qui visent à renforcer la protection des consommateurs et à interdire les ventes à prix d'appel et les ventes pyramidales, qui sont des mesures positives.

C'est avec plaisir que les petits hommes d'affaires canadiens voient leurs fournisseurs géants se faire doucement couper les ailes. Dieu sait ce qu'ont enduré les petits hommes d'affaires aux mains du gouvernement et des entreprises géantes. Toute mesure visant à les aider doit être accueillie avec enthousiasme et reconnaissance. Nous approuvons également la décision selon laquelle la loi obligera les entreprises exploitées au Canada à agir dans l'intérêt de notre pays et non sous le joug de contraintes étrangères. Mais, et c'est là l'essentiel de cet argument, c'est une supercherie cruelle de dire que ce bill garantira aux consommateurs canadiens l'avantage d'une véritable concurrence en matière de prix, de qualité et de service. Cette affirmation est trompeuse au sens le plus flagrant et ce sera un délit de le dire dans le secteur privé après l'adoption de ce bill.

Or c'est exactement ce que dit le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray). Hier, il a déclaré dans son discours de présentation, comme on peut le lire à la page 480 du hansard:

> Ce bill reflète l'idée que tous les Canadiens peuvent profiter d'un marché soumis à la stimulation et aux pressions des forces de la concurrence.

Eh bien, le ministre sera chanceux s'il ne se retrouve pas en prison pour avoir fait une telle suggestion. La position du gouvernement est basée sur les vues d'un grand nombre d'économistes orthodoxes selon lesquels une politique de concurrence plus serrée associée à une combinaison réaliste de politiques monétaires et fiscales—en passant, un frein que le gouvernement a rejeté dans ses dépenses illimitées—serait en soi la meilleure solution au double désastre du chômage et de l'inflation généralisés. A mon avis, cette attitude est très naïve et ne tient pas compte des transformations structurelles de l'économie. On connaît très bien la théorie de la parfaite concurrence commerciale, mais est-elle réalisable? Elle suppose la suppression de quelques-uns des grands syndicats qui se sont développés au cours des siècles. On suppose essentiellement le rejet de toute la théorie du syndicalisme. Elle suppose qu'il existe une véritable concurrence au niveau des prix dans la grosse industrie et que les grands monopoles et oligopoles de notre système économique pourront être démantelés pour assurer une véritable concurrence en matière de prix, de services et de qualité.

[M. Whelan.]

Peut-on envisager sérieusement l'une ou l'autre de ces transformations dans le contexte actuel? Je ne le pense pas. Même dans les circonstances actuelles et compte tenu des avantages réels à la portée du peuple canadien, je ne pense pas que ce serait souhaitable. Par exemple, le Canada pourrait-il supporter assez d'aciéries pour assurer une concurrence sans merci au niveau des prix? Combien en faudrait-il, 10 ou 15? Le Canada pourrait-il entretenir 10 ou 15 aciéries ou n'est-ce pas plutôt 3, 4 ou 5, d'après l'importance de notre économie? Pourrions-nous soutenir une véritable concurrence dans les transports aériens? Le voulons-nous réellement? Voulons-nous réellement les assujettir à cette sorte de concurrence sans merci qui dans certains cas les forceraient à abandonner leurs normes de service et de sécurité que les Canadiens attendent des transports aériens? Le gouvernement central croit-il pouvoir soutenir un nombre suffisant de fabricants de béton préparé, par exemple, pour assurer une véritable concurrence de prix? Il y a inévitablement compromis entre la concurrence et l'ampleur du marché.

A quelques remarquables exceptions près, comme le hockey, l'économie canadienne s'oriente vers un nombre plus petit d'entreprises de plus grande envergure. La question est de savoir si le bill fait quoi que ce soit pour renverser cette tendance fondamentale? La réponse est, à mon avis, un non sans équivoque. A l'exception de l'emploi de douzaines ou de centaines de bureaucrates de plus et du travail supplémentaire qui en résultera pour les avocats et les comptables du secteur privé, son effet sur le chômage et l'inflation sera négligeable.

Tout d'abord, et ce qui est probablement le plus important du point de vue économique, les travailleurs ne sont pas compris. En fait, ils en sont précisément exclus. Cette façon de penser remonte à l'époque où Mackenzie King était ministre du Travail. Comme le savent et s'en souviennent les députés, la situation était différente à cette époque. L'économie provoquait, de temps à autre, un surplus de main-d'œuvre et n'offrait pas d'emplois intéressants pour ceux qui voulaient se joindre à la masse ouvrière. Le travailleur était le parent pauvre du reste de la société. Il devait lutter contre la société établie, les juges et les politiciens. Bref, tout le monde était contre lui. Ainsi, dans les circonstances qui prévalaient à cette époque, il était logique—et même, je crois, juste et inévitable—que les syndicats ouvriers ne soient pas assujettis aux lois relatives aux coalitions et aux pratiques restrictives.

Cela, c'était il y a des décennies, mais la situation a beaucoup changé depuis. Le monde dans lequel nous vivons n'est plus celui de feu le très honorable Mackenzie King. Ce n'est plus celui du début des années 1900, de la crise et des premiers jours de l'après-guerre. Les syndicats se sont transformés de façon radicale, pour le mieux sous de nombreux rapports. Aujourd'hui, notre connaissance approfondie des techniques de gestion de la demande et de l'emploi nous permet presque—j'insiste sur le mot «presque»—d'offrir en tout temps un emploi intéressant à ceux qui veulent travailler.

Aujourd'hui, plus de la moitié du produit national brut du Canada est consacré aux salaires et traitements. Il est vrai que nos travailleurs ne sont pas tous syndiqués, mais nous nous sommes dotés de syndicats importants et puissants au cours des dernières décennies. C'est une évolution naturelle des conditions qui existaient dans les années 20 et 30. C'est une situation inévitable, compte tenu de l'ensemble de ces faits historiques. Aujourd'hui, nous avons des géants dans le monde syndical aussi bien que dans les milieux industriels. Les grands syndicats ont le pouvoir de faire des règlements industriels, souvent fondés sur la productivité de leur propre syndicat, et d'établir ces règlements comme une base qu'il est convenu d'appeler un guide des salaires. Les syndicats les plus puissants qui œuvrent habituellement au sein des sociétés les plus puissantes peuvent faire et font, en effet, des règlements correspondant à deux ou trois fois la hausse moyenne de la productivité par personne.

● (1530)

Je parle de ce qui se passe en ce moment. Ces règlements sont le baromètre de tout le reste de notre économie. Tout le monde veut, tout le monde essaie de survivre, tous pensent qu'ils ont droit à une part égale lors des négociations collectives portant sur les salaires. Non seulement tous les membres de la population active, y compris les non-syndiqués, veulent des hausses de salaire semblables mais, en fait, pour maintenir leur position comparable, ils doivent obtenir ces hausses. S'ils n'obtiennent pas de hausses de salaire comparables, leur position relative en sera proportionnellement détériorée. La répercussion sur les prix est énorme. Il est évident que si la masse salariale augmente deux ou trois fois plus vite que la productivité, les prix s'en ressentiront. Bien qu'il soit futile de discuter la relation de cause à effet entre la hausse des prix et celle des salaires, là n'est pas vraiment la question. C'est comme la question de la poule et de l'œuf et on pourrait en débattre pendant des décennies. Ce qu'il importe de retenir, c'est qu'il faut tenir compte des deux, de leur interrelation et qu'il faut les aborder simultanément plutôt que de blâmer l'un à l'exclusion de l'autre. On ne peut pas faire abstraction du rapport qui existe entre les salaires et les prix.

Je voudrais citer très brièvement un ouvrage qui porte sur une expérience au Royaume-Uni. Dans un livre excellent dont je recommande la lecture aux députés qui s'intéressent à l'inflation et aux moyens de la maîtriser, «The New Inflation» du très honorable Aubrey Jones, un livre qui vaut la peine d'être lu, l'auteur nous communique des statistiques très intéressantes. En premier lieu, il retrace l'évolution de la tranche du revenu national qui échoit aux travailleurs et nous révèle que, en remontant jusqu'à 1855, on s'aperçoit que cette tranche représentait environ 53 p. 100 du revenu national en Grande-Bretagne. Cette proportion n'était plus que d'environ 45 p. 100 en 1870. Mais elle n'a cessé de croître dans les années qui ont suivi, au point d'atteindre plus de 70 p. 100 à l'heure actuelle. La part du revenu national versée aux travailleurs augmente. Dans le même temps, le coût unitaire du travail a également augmenté, ce qui a inévitablement contribué pour une bonne part au niveau des prix. Le livre renferme un index que je n'arrive pas à trouver pour l'instant. Peut-être mon collègue pourrait-il le chercher, j'y reviendrai tout à l'heure.

Le graphique fait voir en premier lieu que le coût unitaire du travail a augmenté considérablement sur une très longue période. Cependant, quant à nous, ce que nous devons surtout retenir, c'est que les courbes représentant la hausse du coût unitaire du travail et celle de l'indice des prix à la consommation sont parallèles tout au long de cette période. Elles sont presque identiques. Elles coïncident presque. J'ai bien tenté de trouver les données équivalentes pour le Canada, mais je n'étais pas encore arrivé ce matin à mettre la main dessus. Quoi qu'il en soit, le rapport qui existe entre les prix et les salaires chez nous ne manque pas d'intérêt. Dans mon livre intitulé «Agenda», je propose une formule. Toutes les choses étant par ailleurs égales, ce qu'elles ne sont jamais exactement, je dis que P égale S moins Q. En d'autres termes, la hausse de l'indice des prix à la consommation est égale à la hausse des salaires exprimée en argent, moins la hausse de la productivité exprimée en valeurs réelles.

Il vous intéressera peut-être d'apprendre qu'au cours de la période de dix ans allant de 1963 jusqu'à 1972, le taux moyen de la hausse annuelle des salaires et des revenus était de 6.5 p. 100 au Canada, celui de la hausse annuelle de la productivité était de 3 p. 100, et celui de la hausse annuelle des prix à la consommation pour la décennie était de 3.5 p. 100. La hausse des prix à la consommation représentait exactement la différence entre les hausses salariales exprimées en dollars et la productivité réelle, en moyenne, tout au long de cette période de dix ans.

Mon collègue, le leader conservateur à la Chambre, vient de trouver le tableau auquel j'ai fait allusion plus tôt, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'un graphique dont l'échelle qui part de 100 va de 1948 jusqu'en 1970. La courbe s'est élevée de 100 à près de 270 en ce qui concerne les coûts unitaires de la main-d'œuvre. Au cours de la même période, l'indice des prix à la consommation est passé de 100 à près de 250, traçant une courbe presque parallèle à celle de la hausse des coûts de la main-d'œuvre.

Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré à la Chambre des communes l'autre jour, comme on peut le lire à la page 33 du hansard, ce qui suit:

C'est pourquoi je crois le moment venu de dissiper le mythe selon lequel le coût de la main-d'œuvre serait l'un des éléments déterminants de la poussée inflationniste que connaît aujourd'hui le Canada. Rien n'est plus faux.

Je dirais sans ménagement que, dans ce cas-ci, le premier ministre se met le doigt dans l'œil. Il est honteux d'entendre une telle déclaration de sa part alors qu'il dispose de compétences professionnelles en ce domaine. S'il ne prend pas garde, il se retrouvera en prison avec le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray).

Je ne veux pas donner l'impression que la main-d'œuvre est la principale responsable de l'inflation. Les dépenses gouvernementales et les impôts élevés lui ont certes imposé un très lourd fardeau, à mon avis. Mais il y a cependant un rapport mathématique entre les salaires et les prix; toute discussion de l'inflation doit en tenir compte, ainsi que des impôts et des bénéfices.

Si le projet de loi ne prévoit rien pour freiner l'influence des monopoles du travail, on peut se demander s'il réussira mieux à avoir la haute main sur l'industrie. Étant donné ce que nous avons connu dans le passé, il y a peu d'espoir de ce côté. J'aimerais citer deux autres paragraphes de mon ouvrage. Voici:

M. King avait proposé une façon canadienne d'aborder ces questions en présentant le projet de loi. Comme son collègue du Sud, M. Roosevelt, il n'a pas condamné les trusts de façon radicale mais a établi une distinction entre les bons et les mauvais. Et la formule choisie pour l'application de la loi résidait dans la publicité et la conciliation et se fondait sur cette idée que «la lumière est un antiseptique souverain et le meilleur des agents de police».

Est-ce que cela ne nous rappelle pas étrangement le ministre actuel de la Consommation et des Corporations et

ses espoirs du côté de M^me^ Plumptre et de son groupe de régie plutôt inefficace?

● (1540)

En dépit de cette confiance dans la lumière, les mesures législatives qui ont suivi étaient un peu plus étoffées, mais à peine. Tout en cherchant à définir la nature d'une coalition, la loi révisée de 1923 relative aux enquêtes sur les coalitions, fondement de la loi actuelle, prévoyait des fonctionnaires et un personnel permanents et leur accordait des pouvoirs d'initiative indépendants. Malgré cela, on n'a présenté que 65 rapports et il n'y eut que 23 condamnations, de 1923 à 1959. Un critique de la loi faisait l'observation suivante, assez partiale à mon avis:

> Ou bien les affaires ont été très bonnes au Canada ou bien notre gouvernement a été bien indulgent. Quoi qu'il en soit, le monde des affaires n'a pas à s'inquiéter, semble-t-il, de savoir si la loi est interprétée à la lettre ou non.

La nouvelle loi à l'étude prévoit bien peu de changements d'importance. Les oligopoles n'ont que faire des ententes sur les restrictions du commerce. Ils n'ont pas besoin de s'engager dans les enchères identiques. Il leur suffit de se conformer à la pratique bien établie de l'exemple en matière de prix.

Pour la gouverne de ceux qui ne comprennent peut-être pas comment fonctionnent les oligopoles grâce à leur expérience personnelle, j'aimerais en donner deux exemples. Un exemple que je mentionne souvent concerne cinq sociétés de Toronto. Leurs directeurs se rencontrent pour le lunch. Le représentant du fabricant le plus important dira: «Les frais de transport ont augmenté; les frais de main-d'œuvre ont augmenté; le prix de l'énergie a monté. Par conséquent, le 1^er^ avril, j'augmenterai le prix des briques de $5 le mille.» Ensuite, ils parleront peut-être de l'effet que la vague de chaleur de la semaine dernière a eu sur les boutons des arbres fruitiers dans la péninsule du Niagara ou bien ils essaieront de déterminer si John Bassett est de taille à lutter contre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Après, ils rentreront chez eux, monsieur l'Orateur, et il n'y aura pas eu de contrat, pas d'accord, pas même une poignée de mains. Voilà comment les oligopolies fonctionnent, surtout pas des accords tacites.

Quand je suis allé en Australie il y a quelques années, j'ai été reçu à déjeuner par notre commissaire du commerce. Il m'a amené à un club très intéressant connu sous le nom de club des joueurs. Il m'a dit: «Vous voyez la table à ma droite? Les 14 personnes qui y sont assises sont les vignerons de l'Australie. Avant d'avoir fini de manger, ils se seront réparti le marché interne et le marché étranger pour le prochain trimestre.» Personne n'avait pris de notes, monsieur l'Orateur. Tout n'était qu'allusions. Il y avait une sorte de mystique, d'entente quasi mystérieuse qu'ont les gens qui ont une situation bien en main.

Il n'y a pas longtemps, lorsqu'on a proposé d'augmenter le prix de l'essence à Toronto, voici ce qu'a dit un porte-parole de l'une des sociétés: «Nous devrons attendre de voir ce que décide Imperial Oil». Il laissait donc entendre que le chef de file, c'était Imperial Oil. C'était la société la plus grande et la plus puissante. Si donc cette société décidait que sa situation financière justifiait une hausse du prix, les autres lui emboîteraient quasi d'office le pas, sans qu'il y ait pour autant eu accord, entente, contrat ou sanctions à l'appui, n'ignorant pas comment les oligopoles ont vu le jour dans notre pays, et dans d'autres également. Inévitablement, lorsqu'une poignée de sociétés monopolisent une part importante du marché, la concurrence s'en trouve faussée sur le plan des prix.

[M. Hellyer.]

Outre le fait que ce bill ne touche pas la main-d'œuvre, qu'il sera largement inefficace pour l'entreprise, il y a toute une liste d'exemptions. Les médecins ne seront pas touchés s'ils relèvent de la compétence des provinces. Il en ira de même pour les dentistes, les avocats et les courtiers en immeuble. Les banques peuvent aussi être exclues avec l'autorisation du ministre des Finances (M. Turner). L'énergie électrique ne sera pas touchée non plus, si elle est assujettie à des règlements provinciaux. Les tarifs de transport aérien ne le seront pas non plus s'ils sont l'objet de règlements fédéraux, ni le coût des appels téléphoniques si les compagnies sont régies par des lois fédérales. Il en va de même pour les timbres-poste, car c'est une question de ressort fédéral.

Si le bill est relativement anodin pour la grande entreprise, si la main-d'œuvre, les corps professionnels, l'industrie de l'énergie et du transport, entre autres, peuvent normalement être exclus, que reste-t-il? Fort peu, vraiment fort peu. La très grande majorité de l'économie canadienne n'est pas visée. Elle est exempte ou touchée superficiellement, exception faite des formalités supplémentaires et des frais plus élevés qu'elles vont entraîner.

Comme le député de St. Paul's l'a dit, monsieur l'Orateur, nous appuierons le bill, avec certaines réserves et après quelques amendements, dans l'espoir que ces dispositions seront utiles aux petites entreprises et que d'autres apporteront plus de protection aux consommateurs.

Comme certaines dispositions ont une portée considérable car elles pourraient déranger les techniques de distribution existantes, nous croyons qu'elles commandent une étude sérieuse et que tous les intéressés devraient avoir tout le temps d'exprimer leur opinon. Le gouvernement voudra donc réfléchir à la possibilité de diviser le bill, ce qui permettrait d'en adopter rapidement les parties les plus urgentes et de faire, par ailleurs, une étude approfondie des autres parties dont les répercussions sont beaucoup plus étendues. Dans une optique plus large, comme contribution à la stabilité des prix, on ne peut en conclure que cette façon d'aborder les choses n'est pas du tout satisfaisante. Elle est désuète. De fait, elle est archaïque.

Il faut admettre que notre économie est divisée. Elle n'est pas homogène. D'une part, certains prix obéissent à la loi de l'offre et de la demande et certains salaires sont négociés directement entre les petits entrepreneurs et leurs employés; d'autre part, certains prix sont fixés par la puissance du marché, par les grands oligopoles, et certains salaires négociés par des syndicats suffisamment puissants pour exercer, de fait, un monopole sur le marché de la main-d'œuvre de sorte que les ententes entre employeurs et employés sont conclues en fonction, non pas de l'intérêt public mais plutôt des intérêts des deux partis négociateurs.

Aussi, monsieur l'Orateur, nous devons d'abord, avant d'aborder le problème d'ensemble, admettre une fois pour toutes que notre économie est partagée en deux parties, et que des deux, la partie rigide, celles des oligopoles, des monopoles, est plus puissante, plus influente sur l'évolution de notre économie, que l'autre qui de fait est beaucoup plus sensible au secteur plus rigide. Nous devons renoncer à l'approche du siècle dernier, selon laquelle nous devions avoir une véritable économie de marchés. En fait, il n'en est pas ainsi. Nous devons instaurer une nouvelle notion de conciliation. La véritable économie doit aller de pair avec l'intérêt public.

Nous réglementons les frais de transport dans l'intérêt public. Nous n'en faisons pas toujours un succès, comme le démontrent les problèmes de transport que nous avons ici à l'heure actuelle, mais le principe de la conciliation est accepté. Nous permettons au ministre des Finances d'autoriser les banques à fixer des taux d'intérêt uniformes sur les dépôts, comme nous avons bien le droit de le faire. Si nous voulons être en mesure de juguler l'inflation et d'adopter une politique publique pour diminuer les taux d'intérêt, le ministre des Finances doit sans aucun doute avoir l'autorité voulue parce qu'il s'agit de l'un des aspects les plus importants dont les répercussions se font sentir sur l'ensemble de la situation des taux d'intérêt au Canada. Ceux d'entre nous qui sont d'avis qu'il faut prendre des mesures en ce sens n'hésiteront pas à accorder au ministre des Finances ce pouvoir de réglementation. Nous nous rendons bien compte que c'est en contradiction avec l'ancien concept usé de la concurrence véritable à tous les niveaux.

Pourquoi ne pouvons-nous pas reconnaître tant le droit que la nécessité d'établir des directives qui permettent aux syndicats et aux patrons de coopérer dans l'intérêt public? Les gens en ont assez des grèves. Ils en ont assez des ralentissements et des grèves du zèle. Ils en ont assez des étudiants qui sont privés de cours. Ils en ont assez de voir leurs projets de voyage dérangés par des grèves ou par toute autre cause. Personne n'y gagne; tout le monde y perd. C'est presque comme si nous parlions du corps humain, monsieur l'Orateur. Comment pourrions-nous dire à l'un de ses systèmes «Nous pouvons nous dispenser de vous pendant quelque temps». Nous ne pouvons dire au cœur «Tu n'as plus besoin de travailler», pas plus qu'au système respiratoire, «Prends la fin de semaine». Il est impossible d'exploiter aussi un système complexe et interdépendant, tout comme il est impossible d'exploiter ainsi notre économie moderne et complexe.

● (1550)

Les gens en ont marre des prix à la hausse. Ils en ont assez des bénéfices accélérés et de leur poussée inflationniste. Les gens en ont marre de la situation actuelle. Ils en ont plein le dos des affrontements entre le monde des affaires, la population active et le gouvernement. Manifestement il faut essayer quelque chose de nouveau. Il faut faire l'expérience d'une politique de réconciliation et lui donner la chance de faire ses preuves.

Le premier ministre a reproché à mon chef d'avoir proposé une nouvelle tactique. Quiconque a épousé étroitement des politiques aussi désastreuses que la politique actuelle ne devrait sûrement pas mépriser ou ridiculiser de nouvelles formules.

Des voix: Bravo!

M. Hellyer: La politique du gouvernement a été encastrée dans le béton dans les années 30 et 20.

M. Bell: Avec le NPD.

M. Hellyer: Ils vont tous dans le même sac. Ils n'ont pas eu une seule idée neuve depuis 1953. Le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) par contre accueille volontiers les nouvelles idées. Il est prêt à innover, à accepter des risques pour faire œuvre de pionnier. Il est prêt à orienter le Canada dans une nouvelle voie de conciliation et aussi permettre à tous les Canadiens de travailler ensemble, en partenaires, à l'édification d'un nouveau Canada.

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, on dépit des dernières observations du député de Trinity (M. Hellyer) et plutôt que de débiter une tirade en réponse aux discours traditionnels fort superficiels fait après l'Adresse par les députés de l'opposition assoiffés du pouvoir, bien qu'ils en soient fort éloignés, je voudrais signaler tout d'abord que le projet de loi dont la Chambre est saisie est un plat de résistance pour les consommateurs canadiens. Il mijote depuis longtemps. Il s'agit d'une initiative en vue de nettoyer complètement le marché et il est de la plus haute importance pour tous les consommateurs urbains et ruraux. Les diverses dispositions que renferme ce projet de loi suffiraient pour que le Parlement soit fier s'il s'agissait du seul travail accomplissait durant toute la session. C'est un choix marquant comme première mesure législative à être débattue durant cette deuxième session de la législature après le débat sur le discours du trône. J'espère que les mesures que le gouvernement présentera ensuite réussiront à protéger et à aider les Canadiens la moitié autant que le présent projet de loi le fait à l'égard des consommateurs canadiens.

Durant le discours initial du ministre hier, quand il réclamait une étude approfondie mais rapide du projet de loi afin qu'il puisse devenir loi et remédier enfin à ces injustices qui surgissent dans notre régime, certains député de l'opposition lui ont posé la question suivante: Si tel est le cas, pourquoi n'avez-vous pas agi en décembre dernier, pourquoi l'avez-vous présenté en novembre et pourquoi n'avez-vous rien fait à ce propos jusqu'ici? Bien entendu, quelques minutes plus tard, quand le ministre eut terminé son discours, le premier porte-parole de l'opposition officielle s'est levé et a déclaré: «Une des choses regrettables à ce sujet est qu'après avoir présenté le bill, vous vous empressiez d'entamer le débat deux jours plus tard.» C'est le genre d'hypocrisie que l'opposition officielle manifeste dans un débat qu'elle prétend être une critique honnête des initiatives gouvernementales. Je doute vivement qu'elle s'acquitte pleinement de sa tâche. J'ai toujours cru que l'appellation conservateur progressiste signifiait qu'il y avait dans ce parti un minimum de progressisme. Je commence à croire que cela signifie que le parti devient de plus en plus conservateur.

M. Baker: Parlez-nous des gloires du monde nouveau.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je suis toujours satisfait de retenir l'attention des députés d'en face. Lorsqu'ils portent attention au point du vue d'un adversaire, c'est un compliment rare.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement a prié, en 1966, le Conseil économique d'étudier ce problème. Le premier bill concernant la concurrence a été proposé en juin 1971 et nous connaissons tous la forte réaction qu'il a soulevée. Ce travail date donc de huit ans. Comme je l'ai dit tantôt ce bill a d'abord été présenté vers la fin de l'an dernier. Il est maintenant à l'étude et il est temps d'agir. J'espère que tous les partis de la Chambre qui se préoccupent de la protection du consommateur s'entendront pour apporter des amendements au comité et assurer l'adoption du bill le plus tôt possible.

Je voudrais faire consigner au compte rendu, monsieur l'Orateur, la réaction de certains dirigeants de petites entreprises et de certains commentateurs canadiens qui critiquent souvent le gouvernement. Prenons par exemple la déclaration formulée à 6 heures de l'après-midi, le 5 novembre 1973, à la radio de Radio-Canada par M. Ruben Bromstein de la Fédération canadienne des commerçants indépendants qui compte près de 9,000 membres dans tout

le pays. A propos de ce projet de loi, M. Bromstein a déclaré:

Évidemment, nous nous réjouissons de la présentation de ce bill... dans l'ensemble, il assure la protection de la loi au petit commerçant. Même lorsqu'on aura décidé que quelqu'un enfreint la loi, un petit commerçant pourra intenter des procédures pour dédommagement du tort que les gens qui s'efforcent de le ruiner lui auront causé.

Ce qui nous préoccupe, c'est que le gouvernement semble vraiment s'efforcer de corriger les erreurs (c'est du moins ainsi que j'interprète ces dispositions) et de résoudre les problèmes qui le touchent.

Il s'agit d'un petit dirigeant de ce qui constitue probablement la plus grande association d'hommes d'affaires du Canada. Je dispose d'une autre citation, due celle-là à Gail Scott, reporter des nouvelles à CTV, et prononcée le 5 novembre 1973, date de la première présentation de ce bill au cours de la dernière session. Elle a dit ceci:

... la nouvelle loi contribuerait à régler les difficultés courantes des consommateurs et, si elle est appliquée, devrait s'accompagner de maints changements que les consommateurs souhaitent.

Voici ce que le biographe Geoff Stevens, chroniqueur au *Globe and Mail* a déclaré:

De nombreuses dispositions du bill ont du bon sens.

Le bill comporte deux aspects encourageants en ce qu'il régularisera une très grande variété de services (de marchandises et de produits), et donnera à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce l'autorité nécessaire pour faire cesser certaines pratiques commerciales illégales.

Je citerai en dernier lieu la déclaration d'un des légistes canadiens les plus éminents en matière de la concurrence et de la consommation, Donald N. Thompson, professeur d'études administratives à l'Université York, telle que rapportée dans le *Globe and Mail* du 17 novembre 1973. Voici:

L'un des talents exceptionnels en ce monde est celui qui consiste à s'emparer d'une idée bonne à laquelle bien des gens trouvent à redire, à la repenser, à lui donner une nouvelle phraséologie, puis à la représenter en lui faisant dire exactement ce qu'elle disait auparavant et à la faire accepter par tous comme étant désirable et différente.

Voilà justement ce qui s'est produit dans le cas du bill sur la concurrence que M. Herb Gray, ministre de la Consommation et des Corporations, vient de présenter pour modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Ainsi, le bill a été accueilli avec enthousiasme par un grand nombre de journalistes, d'hommes d'affaires, de spécialistes et de professeurs d'université. Monsieur l'Orateur, si je m'occupais encore de journaux, comme je l'ai déjà fait, et si j'examinais le présent bill pour voir comment je le traiterais, ma première réaction serait, je pense, la suivante: «Si seulement on pouvait présenter ce projet de loi par fragments pendant un certain nombre de jours.» Chacune des nombreuses dispositions qu'il renferme ferait les manchettes.

Je voudrais parler de certains aspects du bill qui se rapportent directement aux consommateurs ainsi que des principes dudit bill. Dans le domaine de la publicité trompeuse, le nouvel article proposé s'appliquant aux prix marqués sur l'article est particulièrement important, comme le stipule l'article 36 (2) b):

... qui apparaissent soit sur quelque chose qui est fixé à un article mis en vente ou exposé pour la vente ou à son emballage ou qui y est inséré ou joint...

... qui apparaissent à un étalage d'un point de vente ou dans toute annonce. En fait, des indications données par des vendeurs au cours d'opérations de vente dans un magasin, par démarchage ou par téléphone, toute indication peut être jugée et si elle n'est pas exacte, en vertu de la nouvelle disposition, la cour devra tenir compte de l'impression générale qu'elle donne ainsi que de son sens littéral, pour déterminer si telle publicité est trompeuse.

[M. Fleming.]

C'est une exigence réelle que prévoit cette mesure, et les consommateurs canadiens peuvent s'attendre à connaître la vérité lorsqu'ils examinent un morceau de tissu, des biens ou, dorénavant, des services.

De même, il arrive souvent que les gens s'inquiètent au sujet de la marchandise qu'ils songent à acheter; ils craignent que l'objet ne soit pas durable, ce qui les rend perplexes. Le vendeur leur donne l'assurance qu'il y a une garantie. C'est un morceau de papier qui a l'air d'un document officiel, sur lequel sont alignés des mots en petits caractères et qu'ils ne comprennent pas. C'est ce qui les rassure et même s'ils ont des doutes au sujet de l'objet qu'ils vont acheter, ils partent contents, mais s'aperçoivent plus tard que ce morceau de papier ne veut rien dire. Mais, il a servi au vendeur à se débarrasser de l'objet, puis l'acheteur est pris et doit subir la perte d'argent. Je pense que le principe à la base de cette mesure est très remarquable. Je veux parler de la disposition du bill qui dit que les garanties ou promesses de remplacer ou réparer un article sont de fausses représentations contraires à la loi, s'il n'y a aucun espoir raisonnable qu'elles seront respectées.

● (1600)

Permettez que je m'arrête à l'article de la loi où il est question de publicité trompeuse. L'article 36(1) renferme un princpe de grande importance. Nous connaissons tous l'effet considérable d'une annonce à la télévision qui nous montre une adorable créature du quartier, pour ainsi dire, mère de deux enfants—c'est un modèle de ménagère—qui nous dit à peu près ceci: «C'est vous qui êtes venu me trouver, monsieur l'annonceur, mais la glorieuse et merveilleuse vérité c'est que j'adore ce produit, je l'utilise constamment et ce que je viens de dire est absolument spontané». Ce genre d'absurdités ne se produira plus. S'il doit y avoir encore de telles annonces, le héros devra dire la vérité. Il faudra en avoir la preuve. Ce genre de témoignage ne peut servir sans la permission de l'intéressé.

J'espère aussi qu'il y aura un peu de discipline pour empêcher que quiconque désire lancer tel produit ne pourra pas interroger 500 personnes et ne retenir que l'entrevue qui lui plaît. Je ne vois pas comment le bill dans sa forme actuelle mettra fin à de tels abus. J'espère qu'on y mettra certaines restrictions pour nous permettre de nous fier aux dires d'un prétendu consommateur appelé à faire de la publicité dans les media.

Le bill traite de la question du double étiquetage. Cette chose se produit souvent et c'est très grave. L'an dernier, je crois, à la suite des enquêtes dirigées par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, nous avons constaté que beaucoup de magasins, parce que les gens avaient parlé d'inflation et l'avaient ainsi attisée, avaient collé plus d'une étiquette sur les articles. Les détaillants avaient inscrit de nouveaux prix sur les anciens et les nouveaux avaient été exigés même si les produits étaient déjà en vente alors que les anciens prix avaient cours. Les prix n'avaient pas monté lors de l'achat de ces produits. La vente doit se faire au plus bas prix indiqué sur les étiquettes apposées aux articles. J'aimerais que l'on puisse aller plus loin encore et dire que les produits en stock doivent se vendre au prix courant et qu'il est interdit de les augmenter plus tard lors de l'arrivée d'articles plus cher.

La vente à prix d'appel est un vieux truc auquel recourent souvent les commerçants qui n'ont pas de bons produits à vendre ou qui cherchent à attirer les clients. Il joue contre le client sans méfiance et a rapporté des bénéfices considérables aux gens peu scrupuleux qui en font usage. Il a suscité des ennuis et des malheurs de toutes sortes aux consommateurs. **La vente à prix d'appel joue aux dépens** des gens peu instruits. Il s'agit souvent de Canadiens à revenu modeste et je suis heureux de voir que le bill à l'étude remédie à la situation. Le vieux truc qui consiste à dire: «Nous aurons des appareils de télévision à $89 chacun, venez vous procurer de ces magnifiques téléviseurs à écran de 27 pouces» puis, une fois qu'environ 500 personnes se sont précipitées dans le magasin, à leur dire «Nous nous excusons, mais nous n'avions que trois téléviseurs à ce prix-là; maintenant que vous êtes là, venez en **acheter un de 21 pouces à $500», ce vieux truc est interdit.** On ne pourra plus recourir à cette pratique. Il faudra avoir un stock suffisant des articles annoncés, prouver qu'on a vraiment l'intention de se conformer à la publicité qui a été faite et qu'il ne s'agit pas simplement d'attirer des clients qui veulent acheter à des prix d'occasion alors que les occasions sont inexistantes, que le marchand sait très bien qu'il ne peut se les permettre et que les gens le savent également.

Avec l'article 37(1) du bill, monsieur l'Orateur, la responsabilité du marchand va un peu plus loin encore. C'est une infraction à la loi que d'annoncer la vente de tel produit à un prix spécifié et de vendre ensuite ce produit à un prix plus élevé durant la période et au lieu de ventes prévus dans l'annonce. Voilà encore une initiative d'importance. On ne saurait publier une annonce dans le journal du lundi, puis quand les gens vont faire leurs emplettes le jeudi, ayant lu l'annonce, leur dire que le prix n'était que pour lundi et mardi. Il sera interdit de faire cela désormais, interdit de rouler les gens de la sorte.

L'autre partie de l'article 37 établit de nouvelles règles de base concernant l'utilisation des loteries et autres genres de concours pour promouvoir la vente de produits. On s'en sert beaucoup trop souvent aux dépens du consommateur. La réclame dit: «Gagnez une bicyclette pour votre enfant» ou «Gagnez un voyage à Nassau» ou quelque chose du genre. Il suffit de remplir la formule, lire les règles de base, répondre à la petite question obligatoire à la fin et vous gagnez; on offre même des prix encore plus fabuleux. La réclame dira que vous pouvez gagner $100,000, qu'il y a beaucoup de prix. Cette mesure obligera à dire quelles sont les chances de gagner. On ne pourra plus donner aux gens de faux espoirs et les amener ainsi à acheter un produit dont ils ne veulent pas ou qu'ils ne peuvent pas se permettre. Le consommateur n'achètera plus un produit qui coûte plus cher qu'il ne devrait simplement parce qu'il le lance dans un rêve qui ne se réalisera jamais. Ses nombreuses déceptions lui font perdre ses illusions. Il a gaspillé son argent pour un produit qu'il regrette d'avoir acheté.

J'aimerais maintenant m'écarter de la partie du bill qui traite de la publicité trompeuse offerte directement en pâture au public pour passer à deux autres points très importants du bill, c'est-à-dire la réglementation des ventes par recommandation et des ventes pyramidales. Les ventes pyramidales, comme vous le savez, ressemblent beaucoup aux chaînes de lettres. Les gens au début réalisent des gains considérables, si tout va bien. L'idée est «d'entortiller» sans relâche de plus en plus de gens pour élargir la base. Celui qui s'y est fait prendre y perd son argent mais les promoteurs réalisent des gains considérables. Ce ne sera plus permis. La loi l'interdira formellement.

Le deuxième point est celui des ventes par recommandation. Je parle du cas où le vendeur d'aspirateur arrive à la porte en disant: «J'ai un aspirateur pour vous; il ne coûte que $800.» La ménagère soupire, dit que c'est un bel aspirateur mais ajoute: «Comment pourrais-je me permettre une dépense de $800?» En une heure et demie ce vendeur peut réussir à faire vendre par cette femme 80 aspirateurs à ses amis, à ses voisines et à ses parents pour pouvoir se permettre d'acheter celui de $800. Une telle pratique cessera. C'est là une des plus importantes dispositions du bill.

Je suis heureux de constater aussi qu'à l'adoption du bill la Commission sur les pratiques restrictives du commerce aura autorité pour interdire les pratiques abusives telles le refus de traiter, les ventes par consignation, les accords d'exclusivité, les ventes liées et la limitation de marché. Ces termes peuvent paraître peu familiers à bon nombre de consommateurs canadiens. Aussi, avec votre permission, je vais en traiter brièvement.

Permettez que je parle du refus de traiter. Un fournisseur peut avoir du ressentiment contre un détaillant parce que celui-ci n'a pas maintenu ses prix à la hausse ou peut-être pour d'autres raisons. Ce fournisseur peut donc refuser d'approvisionner le détaillant et, par conséquent, à lui nuire. Une telle pratique ne sera pas tolérée. La Commission sur les pratiques restrictives du commerce peut enquêter sur des pratiques de ce genre et, le cas échéant, intenter des poursuites. Les responsables de l'abus seront punis.

Certains ont eu recours aux ventes par consignation afin de se soustraire aux interdictions touchant le maintien du prix de revente et la discrimination parmi les clients du vendeur. Dans les cas motivés la Commission peut ordonner qu'une telle pratique soit abandonnée ou modifiée. Je m'explique. Par exemple, si vous êtes un fournisseur important vous pouvez vous adresser à certaines grandes chaînes et leur dire: «Nous vous consentirons un prix avantageux parce que vous vendez en grandes quantités». Si vous vendez 80 p. 100 de votre stock à des détaillants importants et seulement 20 p. 100 aux petits, je ne comprends pas comment vous pouvez vendre 80 p. 100 de vos marchandises à un prix peu élevé et 20 p. 100 à un prix désavantageux car les petits détaillants n'écouleront pas leur 20 p. 100 avec autant de rapidité que les grandes chaînes avec leur 80 p. 100. J'espère que le bill parviendra à faire cesser ce genre de discrimination.

J'approuve tout à fait le principe du bill qui vise les accords d'exclusivité. Il empêchera le fournisseur de passer des contrats exclusifs avec les détaillants, contrats qui stipulent l'exclusivité à un seul détaillant et dans certaines limites. Il s'ensuit qu'il n'y a pas chevauchement de juridiction et que la concurrence n'existe pas entre les détaillants pour ce produit. C'est ce qui se produit dans la vente des automobiles. Cette situation n'est pas juste et il faut y mettre un terme, d'autant plus que la publicité à grande échelle suscite, dans la masse, un besoin spécial. J'estime donc qu'à cet égard, le bill est très important.

J'aimerais que des amendements portent sur certains abus dont je parlerai. Peut-être pourrait-on les apporter en comité. Je veux parler d'une pratique fort semblable à l'exclusivité. Ainsi, en Ontario, il est permis de vendre des mélanges pour cocktails. Les grandes chaînes d'alimentation peuvent vous dire: «Nous ne vendons qu'une seule marque. Si vous voulez que nous vendions la vôtre, vous devez nous payer $12,000 pour un contrat d'un an, ce qui vous donnera l'exclusivité. Vous devrez également partici-

per à nos campagnes de promotion, etc.» Voilà comment ils traitent les autres fournisseurs. Entre-temps, le prix de ce produit s'en ressent sûrement, vu le paiement au grand comptant pour qu'une chaîne en ait l'exclusivité. J'espère que cette question sera étudiée plus tard, au comité.

Permettez-moi de parler de quelque chose qui est encore fraîchement à la mémoire de tous, surtout à cause des difficultés qui se sont présentées lors de la vente, par M. L. W. Worthington, de Montréal, de locomotives à Cuba. Il y a eu des problèmes avec les lois américaines. Je crois qu'il est particulièrement bon qu'en ce qui concerne les jugements, les lois ou les directives de pays étrangers réputés aller à l'encontre de l'intérêt public des Canadiens, la Commission soit habilitée à interdire leur application au Canada. Au moins, nous aurons éliminé cette injustice.

● (1610)

L'un des principes les plus importants du bill et qui, si j'ai bien compris, n'entrera pas en vigueur en même temps que les autres mesures, concerne la question de la concurrence et de la protection des consommateurs en matière de services. Le fait que les services soient visés par le bill reflète l'importance croissante de ce secteur de notre économie. Auparavant, la loi visait certains services relatifs aux marchandises, mais maintenant tous les genres de services seront inclus. Le ministre a expliqué que la loi, dans la mesure où elle concerne les accords de limitation du commerce dans le secteur tertiaire, pourrait entrer en vigueur plus tard, de façon à permettre de discuter de tout problème qui pourrait survenir et d'élaborer une réglementation équitable. Même ainsi, les mesures sur la concurrence et la consommation s'appliqueront enfin à ce vaste secteur économique.

J'aimerais parler maintenant de l'article qui stipule que dans le domaine des sports professionnels et amateurs, on considérera comme une infraction le fait de s'arranger avec quelqu'un pour limiter les occasions raisonnables qu'aurait une personne de participer à un sport ou de négocier avec l'équipe de son choix. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de droits contractuels. Cela ne signifie pas que l'équipe la plus riche dans un sport quelconque pourra obtenir tous les meilleurs joueurs des autres équipes. Mais on veut s'assurer qu'il n'y aura plus de maquignonnage humain comme il en arrive souvent de nos jours, surtout dans le domaine des sports au niveau junior ou amateur, où des jeunes sont en cause. Le bill prévoit, pour la première fois, que toute personne à laquelle une violation de la loi a nui pourra intenter une action civile devant les tribunaux. Enfin le consommateur aura le droit de lutter pour se faire rembourser son argent et pour qu'on lui rende justice. C'est une addition importante au bill qui complète les mesures prises en vue d'assurer la protection du consommateur.

Une autre nouvelle disposition permettrait aux directeur des enquêtes et des recherches de présenter des instances ou des preuves à tout conseil ou commission fédéral à l'égard du maintien de la concurrence, chaque fois que ces instances ou preuves auraient trait à la question étudiée par le conseil. A mon avis, cette disposition est particulièrement importante. Je ne vois pas pourquoi elle ne s'appliquerait pas au travail de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Quand la commission voudra mener une enquête, elle pourra travailler directement avec la Direction des enquêtes. J'espère que cette disposition contribuera beaucoup à rendre le travail de cette commission encore plus efficace.

[M. Fleming.]

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, c'est une liste de mesures importantes visant à régulariser le marché canadien. Elles sonnent le glas du règne des escrocs et des profiteurs. Bien entendu, il y en aura toujours pour essayer de tromper le public, mais nous bloquons un grand nombre de voies qui leur étaient ouvertes et qui leur fournissaient l'occasion d'inventer mille et une façons de duper les consommateurs et de contourner les lois existantes. Le bill est l'objet de longs débats depuis des années, depuis 1966. La dernière législature en a été saisie et l'a examiné en détail. Tous les groupes concernés ont eu le temps d'en peser les répercussions et je crois que le temps est venu d'agir. J'ai passé presque une demi-heure à décrire les principes qui visent directement les agissements de ceux qui exploitent les consommateurs. L'adoption du bill mettra fin à cette exploitation qui dure depuis longtemps. Des systèmes tels que la vente à prix d'appel, la vente pyramidale ou la vente par recommandation abusent les consommateurs depuis des années. Le moment est venu de nous donner la main pour hâter l'étude et l'adoption du bill. Il nous arrive à tous de penser aux élections. Quand la mesure sera adoptée, les députés de quelque parti qu'ils soient pourront dire dans leurs discours électoraux: Voilà ce que, comme député, j'ai fait pour vous, consommateurs canadiens.

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, la conception du bill illustre bien l'approche radicalement différente en matière de prix, là où réside le problème des consommateurs, de notre parti et du gouvernement. Le gouvernement et ses alliés à ma gauche envisagent l'économie canadienne à la lumière du siècle dernier, celle du XIX[e] siècle, époque où l'économie était libre, où l'on comptait d'innombrables acheteurs et d'innombrables vendeurs, où s'exerçait une authentique concurrence entre de nombreux fabricants et de nombreux distributeurs. Ils prétendent que ce bill, et le replâtrage dont il fait preuve, fera en sorte que joue une véritable concurrence, et que cette concurrence même fera baisser les prix, assurant l'équité que réclament les consommateurs.

La réalité de nos années 70, c'est que nous vivons à une époque d'oligarchie, de grandes sociétés, d'énormes entreprises commerciales, de gros syndicats, où ne joue réellement aucune concurrence, à une époque où, comme l'a dit le député de Trinity (M. Hellyer), les prix sont déterminés par l'établissement des prix par les plus forts, par la politique administrative, par les règles de la concurrence imposées par le gouvernement. Nous ne vivons plus dans une économie de libre-échange. Nous ne vivons plus à une époque où il y avait de nombreuses entreprises sidérurgiques, de nombreuses cimenteries, de nombreux fabricants d'automobiles et où ces entreprises entraient à tous égards en concurrence l'une avec l'autre.

Nous n'avons qu'à considérer l'industrie de l'automobile pour constater le mirage et l'incompréhension de la nature de notre société que le gouvernement et ses alliés du Nouveau parti démocratique projettent. L'industrie automobile, par exemple, se ramène à une seule société qui contrôle fondamentalement l'ensemble de l'industrie. Je fais allusion, bien sûr, à la société General Motors. Qu'on ne trompe pas les gens, il n'existe aucune concurrence au chapitre des prix. C'est une question de directives en matière de prix. La seule concurrence, et c'est certainement là une concurrence bien secondaire, n'existe qu'au niveau des débouchés autorisés de chacune des grandes sociétés fabricatrices. Dire que l'on va abaisser les barrières tarifaires et laisser entrer des produits étrangers pour accroître la concurrence, c'est dire des sottises et des

absurdités. Nous ne pouvons démanteler nos entreprises industrielles simplement parce que les prix ne baissent pas suffisamment. Nous devons veiller à ce que nos grandes entreprises de fabrication jouissent d'une certaine protection. C'est pourquoi les prix ne seront jamais abaissés par une réduction des droits de douane ou par la suppression des barrières tarifaires. Il est insensé de croire qu'ils le feront. Ces grands organismes fixent les prix et les conditions et ne sont jamais vraiment poursuivis pour collusion. S'ils sont menacés, ils trouvent moyen de s'en sortir. Par le passé, ils ont toujours évité les poursuites, et ils continueront à le faire dans l'avenir. Le bill dont nous sommes saisis n'apporte aucune solution au problème des prix.

La mesure législative que nous étudions touche l'industrie bancaire. Quelle industrie! Y a-t-il quelqu'un qui croie vraiment qu'il y a concurrence dans ce secteur, hormis celle de la publicité à la télévision et à la radio? Les banques se font peut-être aussi une concurrence dans l'immeuble, chacune voulant avoir l'immeuble le plus élevé; ou alors elles jouent sur la personnalité des directeurs. Y a-t-il vraiment concurrence entre les banques pour ce qui est des taux d'intérêt demandés? Nous savons tous que le taux préférentiel est de 9½ p. 100 et que les risques du crédit sont évalués à peu près de la même manière par tous les banquiers.

● (1620)

Tout petit homme d'affaire sait que lorsqu'une banque lui refuse un prêt, une autre banque va probablement le lui refuser également. Ce bill ne s'attaque pas du tout à ce problème. En ce qui concerne les banques, le bill se contente d'imposer une amende de $10,000 ou deux ans de prison et qui a déjà entendu parler d'un banquier qui serait allé en prison en vertu de la dernière loi? Un banquier va-t-il aller en prison ou payer une amende en vertu de cette loi? Ne nous leurrons pas: les dispositions de ce bill à l'égard des banques n'ont aucun effet en ce qui concerne la concurrence et nous ne savons pas pourquoi elles se trouvent dans le bill. Ce bill ne fera rien pour accroître la concurrence entre les banques.

En ce qui concerne l'industrie pétrolière; l'automne dernier nous avons connu une prétendue crise du pétrole. Le prix de l'essence a augmenté à peu près du même montant et, en même temps, dans les stations-service de toutes les compagnies pétrolières. Il n'est pas question ici de coalition; lorsque ce genre de chose se produit, c'est une question d'oligarchie. Le gouvernement ne s'attaque au problème comme il faut. Le gouvernement ne fait rien contre l'augmentation des prix ou ces oligarchies.

Ce qu'il nous faut, c'est une commission de surveillance des prix et des revenus. Ce qu'il nous faut, c'est une politique des revenus à long terme selon laquelle le gouvernement s'occupera de la structure des prix et des revenus. Dans un pays comme le Canada qui compte 22 millions d'habitants, il faut maintenir l'économie d'échelle que nous assurent les grosses sociétés. Toutefois, tout en reconnaissant cela nous devons également reconnaître que les divers concurrents ne vont pas contrôler eux-mêmes leurs prix et qu'il faut que le gouvernement s'en mêle.

Depuis longtemps, en ce qui concerne les tarifs du téléphone et du transport, nous reconnaissons qu'ils doivent être contrôlés par une commission publique. C'est ce que notre parti a toujours soutenu à l'égard de l'inflation et du contrôle des prix. Nous avons dit qu'il nous fallait une politique des revenus absolue. Il faut s'attaquer à l'inflation de manière différente. Si l'on se contente de dispositions concernant le refus de vendre et les autres petites choses que contient ce bill, cela n'améliorera beaucoup la situation du consommateur. Le représentant de St. Paul's (M. Atkey) a eu raison de demander aujourd'hui au premier ministre (M. Trudeau) où il y avait dans ce bill un élément visant à faire diminuer les prix? C'est le problème aujourd'hui; pourtant, aucune disposition du bill ne vise à diminuer les prix. Le bill contient peut-être de bons éléments, mais c'est un bill de faillite.

Je le répète, le bill contient de bons éléments que nous nous ferions grand plaisir d'appuyer et dont nous sommes heureux, mais en ce qui concerne l'idée générale de diminuer les prix et de surveiller l'économie afin que les grands et les puissants ne dépouillent pas le peuple canadien, pour employer les termes du député de York-Sud (M. Lewis), nous devons avoir une politique des revenus exerçant un contrôle des prix et des salaires dans l'intérêt public. Alors, les puissants ne pourront pas prendre une part de plus en plus grande de l'ensemble des richesses. C'est ce qui est arrivé dans les années 1970 et cela continuera, puisque le présent bill ne fera rien pour arrêter le processus. Il pourrait faire quelque chose pour contrôler les arrangements entre deux concessionnaires d'automobiles mais il ne contrôlera pas les caïds de la société. Il est grand temps que le gouvernement et ses alliés commencent à se rendre compte que nous sommes dans les années 70, la dernière moitié du XX^{e} siècle. La philosophie économique des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles n'a pas cours aujourd'hui. Nous ne sommes pas en 1930.

J'aimerais parler un peu des aspects positifs du bill. Il contient certains éléments valables que nous avons périodiquement réclamés. Il constitue en délit certaines pratiques commerciales douteuses auxquelles il faut certes mettre fin. Le bill rejette le trucage des offres, lorsqu'un entrepreneur s'arrange avec un autre pour établir une offre fixe, élevée. Il met fin à ce genre de chose et c'est important.

Le bill rejette la publicité trompeuse. Il interdit les fausses garanties, et nous sommes tous pour. Il rejette certains aspects du double étiquetage. Il contient des dispositions relatives à la publicité et aux ventes en solde. La situation se présente lorsqu'un commerçant fait de la publicité mais qu'il n'a malheureusement pas assez de marchandises en réserve pour répondre aux commandes prévues; il utilise alors en réalité sa publicité comme une méthode de vente à prix d'appel. Le bill interdit ce genre d'activité. Le projet de loi réglemente la vente pyramidale, de même que certains des concours fictifs que certaines entreprises lancent en annonçant leur marchandise.

Toutes ces mesures ont pour but la protection du consommateur et si elles étaient incluses dans un seul bill et présentées à la Chambre, nous aurions un projet de loi valable que les députés de ce côté accepteraient presque immédiatement, j'en suis convaincu. Le projet de loi serait renvoyé au comité qui apporterait quelques modifications au libellé; il serait de nouveau présenté à la Chambre et adopté en peu de temps. Or, il s'agit d'un bill omnibus. Le gouvernement a l'habitude de ce genre de choses. Il veut toujours considérer les choses globalement.

Je voudrais dire quelques mots sur certaines des dispositions qui ne me semblent pas valables, qui n'amélioreront probablement pas la situation des entreprises et n'encourageront pas une plus grande concurrence. J'ai peur qu'elles ne fassent qu'augmenter les frais inhérents à notre économie; elles alourdirons aussi certainement l'aspect bureaucratie de notre système économique et commercial. Nos concitoyens font continuellement part au gouvernement de certains problèmes. L'une des choses qui me préoccupe, de même que d'autres députés, est que soudain, après avoir reçu une plainte, le gouvernement prend des mesures, mais se sert souvent d'un canon pour tuer une souris. Il adopte une loi ou crée un conseil ou une commission leur accordant beaucoup trop de pouvoirs pour faire face à la situation.

C'est le cas de ce projet de loi. Par exemple, parlons de la compétition sportive. On s'est plaint du fait que de jeunes athlètes deviennent esclaves—je suppose qu'exclaves n'est pas trop fort— de contrats signés en leur nom par leurs parents quand ils sont jeunes et qui, en fait, les empêchent de passer d'une ligue à une autre. Autrement dit, leur emploi est restreint et leur liberté détruite. Cependant, ces contrats peuvent avoir présenté certains avantages. Ils ont peut-être permis aux ligues de prendre de l'essor. Ils ont peut-être permis à des jeunes joueurs d'être connus. Quand nous nous inquiétons de ces contrats, nous devrions nous rappeler qu'ils ont été volontairement signés par des gens qui en connaissaient d'autres qui avaient signé des contrats du genre. Souvent ces contrats ont été signés par un individu qui ne sait au juste de combien de revenu il dispose et qui, s'en rendant compte, se met soudainement à pousser les hauts cris parce qu'il a fait une mauvaise affaire. Toute la question des contrats de sports devrait faire l'objet d'un bill séparé, d'une révision particulière aux mains d'un comité de la Chambre chargé d'étudier ces contrats et les conditions des ligues.

● (1630)

Jusqu'ici, le gouvernement actuel n'a rien fait pour les sports, sauf peut-être de permettre à Radio-Canada la télédiffusion des parties de la LNH et d'interdire, probablement, à la WFL de venir à Toronto. A vrai dire, il a fait bien peu pour le sport professionnel. Voilà maintenant que, tout à coup, il entre en scène avec un bill modificateur de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, de la loi sur les banques et du Code criminel, et décide de prendre des dispositions à l'égard des contrats et de la direction des sports. Il ne s'agit plus du tout des prix et de la vente de produits dans un magasin. C'est autre chose que la distribution de marchandises par les détenteurs de licences exclusives. Il faudrait séparer du bill les dispositions relatives aux sports et les envoyer à un comité spécial. C'est l'un des problèmes d'un bill omnibus qu'il consiste en un ensemble dont certains éléments plaisent et d'autres inquiètent. Les dispositions du bill qui ont trait aux sports m'inquiètent. Elles ne relèvent pas de l'essence du bill mais d'une nouvelle conception des sports organisés et leur place est dans un autre projet de loi.

Je voudrais ensuite parler du problème du refus de vendre. Des détaillants ont tempêté parce qu'ils voudraient acheter des produits pour les revendre mais, de façon générale, les fabricants ont délimité des territoires de distribution ou ils ont accordé l'exclusivité à certains distributeurs. Dans un pays aussi hétérogène que le

Canada, cette politique de régions ou territoires exclusifs de distribution s'est révélée très utile. Je dirais même qu'on ne pourrait changer la distribution de nombreux produits sans un certain régime de licences ou de territoires exclusifs. Cette sorte de système de licences est le seul moyen de distribuer les marchandises.

Ce qui est difficile, dans le cas de ce bill, c'est qu'il peut être approprié ou non de toucher à de tels arrangements. N'importe qui peut porter plainte et la commission, après avoir enquêté, peut déclarer qu'un arrangement est irrégulier, et la personne impliquée dans l'établissement d'une concession ou d'une franchise doit à la suite de cette enquête, justifier ses techniques de vente. Je ne vois aucune raison pour qu'une disposition de ce genre, fasse partie du bill. Est-elle vraiment nécessaire à l'heure actuelle? A mon avis, il faut l'étudier beaucoup plus à fond. J'ai des doutes sérieux sur le fait qu'une personne ne devrait pas avoir le droit de refuser de vendre à un acheteur à moins que ce dernier accepte d'acheter toute la gamme des produits, ou de stocker toutes les pièces et les accessoires nécessaires. Le fabricant de biens et de services connaît fort bien ses possibilités de vente et les meilleurs moyens de distribuer et de vendre ces produits. Est-il vraiment indispensable d'établir la bureaucratie nécessaire pour autoriser une commission à s'immiscer dans les détails d'une telle entreprise uniquement dans le seul but de laisser entendre qu'elle pourrait augmenter la concurrence? En réalité, il pourrait en résulter exactement le contraire. L'augmentation de la concurrence peut détruire l'entreprise ou la possibilité de vendre les marchandises à des prix raisonnables. Les dispositions concernant le refus de vendre, ou les gammes de produits liés et l'immixtion dans une entreprise commerciale légitime ou les opérations d'une société au Canada, devront être examinées soigneusement et il faudra qu'un comité recueille de nombreux témoignages.

Le député de York-Ouest (M. Fleming) a peut-être raison de suggérer que nous pourrions adopter immédiatement la partie du bill à l'étude qui concerne effectivement le consommateur, mais pour ce qui est de la question complexe des franchises, des territoires exclusifs et du droit éventuel d'une personne d'acheter des produits directement d'une source, c'est tout un problème et il faudra du temps pour le résoudre. Nous devons nous assurer que nous ne sommes pas en train de légiférer pour faire plus de tort que de bien à nos concitoyens. Malheureusement, le ministre a encore eu recours à cette méthode du fourre-tout en insérant dans le même bill des dispositions qui concernent le commerce, les sports, les banques et les entreprises légitimes dont j'ai parlé plus tôt.

Beaucoup d'entre nous s'inquiètent du fonctionnement futur de la Commission sur les justes pratiques du commerce. Il semble que la Commission exercera trois fonctions réelles: administration, enquête et justice. Le problème c'est que ces trois fonctions ne sont pas séparées, si bien que la Commission est à la fois juge, jury et policier. En effet, la Commission fera enquête et accusera un commerçant ou une entreprise d'une infraction et l'accusé devra se présenter devant les mêmes personnes qui ont enquêté et porté les accusations. Aucune disposition du bill ne prévoit une audience ou un procès équitables, l'établissement de la preuve, le contre-interrogatoire des témoins par un avocat, ou n'oblige la commission à motiver ses décisions par écrit.

Ce serait acceptable si tout ce que la commission pouvait faire était d'imposer une amende, de rendre une ordonnance, mais les poursuites civiles qui pourraient résulter de l'ordre de la commission posent un problème. Tout ce que le plaignant doit faire, c'est prouver que la commission a rendu une ordonnance. Ensuite, s'il peut prouver qu'il y a eu perte, il peut recouvrer non seulement celle-ci, mais aussi les frais qu'ont entraînés l'enquête sur l'affaire. On n'exige pas de motifs écrits, mais il suffit d'une ordonnance de la commission pour obtenir des dommages-intérêts. C'est un changement spectaculaire dans le concept du droit.

Permettez que j'aborde la question du droit criminel ou la loi sur la circulation routière, si vous le voulez, qui s'applique aux cas de conduite dangereuse. Prenons le cas d'une personne qui est accusée de conduite dangereuse par un agent de police. L'accusé peut se présenter au tribunal et plaider coupable. Il peut penser qu'il n'est pas vraiment coupable parce que l'autre personne impliquée dans l'accident conduisait également de façon dangereuse. Dans de nombreux cas, les deux parties concernées plaident coupable et paient l'amende. S'il devait s'ensuivre une poursuite judiciaire, toute l'histoire ferait de nouveau l'objet d'un procès, avec témoignages à l'appui. Lorsqu'une personne plaide coupable, elle peut ne pas savoir en quoi consisteront les dommages.

● (1640)

Lorsqu'une personne est accusée en vertu de cette disposition du bill, elle n'ose pas plaider coupable et préfère lutter jusqu'au bout parce qu'elle ne peut pas prévoir, lorsqu'elle est poursuivie pour dommages, si elle se trouvera coincée par l'ordonnance de la commission. Dans une telle situation, ces personnes doivent défendre jusqu'à la dernière limite une poursuite intentée contre elles par la commission. En général, lorsqu'une personne est impliquée dans une poursuite juridique, il s'agit d'un nouveau procès et l'on ne tient pas compte du procès précédent. Il n'en est pas ainsi dans la présente situation et on s'écarte de la jurisprudence normale du pays.

Si ce bill est adopté en deuxième lecture, c'est un point que le comité devrait, à mon avis, étudier avec soin parce qu'il s'agit d'une nouvelle mesure. C'est une méthode entièrement nouvelle, une nouvelle façon de traiter de la question de responsabilité civile pour des actes qui sont maintenant proclamés être de nature criminelle. Une situation de ce genre n'existe dans aucune autre loi. Un individu peut commettre un viol et être envoyé en prison. Mais il peut aussi être poursuivi de façon juridique pour cette infraction et peut devoir payer des dommages. Mais dans un tel cas, deux procès séparés ont lieu. Aux termes du bill, il n'y a pas deux procès séparés, mais un procès par la commission. C'est la condamnation d'un tribunal bidon. La personne concernée est poursuivie pour des dommages civils. Elle doit payer tous les dommages pour lesquels des preuvent existent. Il convient d'examiner cette situation dans ses moindres détails.

Le député de Trinity (M. Hellyer), ainsi que d'autres députés, ont fait remarquer que le bill exempte les syndicats d'être traités comme étant sujets aux restrictions de concurrence ou à la loi sur les coalitions. Il est certain qu'au cours du XIX[e] siècle et au début de celui-ci, les syndicats ont réussi, grâce à la mise en œuvre de la négociation collective, à obtenir une juste appréciation des travailleurs pour ce qu'ils accomplissent et qui contribue au progrès du pays.

Malheureusement, sur le plan syndical, les conditions se sont beaucoup éloignées de celles du marché et elles vont bien au-delà de la négociation collective. Par exemple, le syndicat des électriciens, à Toronto, prévoit une clause qui impose une sérieuse limite sur le nombre de personnes qui peuvent devenir apprentis. Si moi-même ou mon fils voulions devenir apprentis-électriciens, nous ne pourrions pas le faire. Le nombre des apprentis est limité et le nombre des gens autorisés à exercer cette profession est également limité. Il s'agit là d'une coalition à tout point de vue au même titre que dans les autres domaines.

Une voix: Et le droit?

M. Blenkarn: Oui, la profession juridique, la profession d'ingénieur et ces autres professions devraient y être incluses car il s'agit de coalitions qui portent atteinte à la liberté du commerce. La même chose s'applique dans l'industrie de la construction. Je vais vous raconter une histoire, monsieur l'Orateur. Je travaillais pour une compagnie de construction qui voulait présenter une soumission pour un travail. On a dit à cette compagnie qu'elle ne pourrait pas soumissionner à moins d'être syndiquée. Elle a donc conclu un marché de dupe avec le syndicat. Les employés n'étaient nullement concernés. La compagnie a payé les cotisations et elle a obtenu le contrat car c'était une compagnie syndiquée. Les hommes n'étaient pas organisés. Le prix du contrat a été augmenté d'une somme égale au montant des cotisations versées. Si c'est là un exemple de négociation collective, je trouve cela choquant.

C'est le genre de chose auquel le ministre devrait également s'attaquer. Je ne vois pas pourquoi les syndicats qui opèrent de cette façon ne devraient pas être visés par les dispositions de la loi sur la liberté du commerce. Si l'on exerce un monopole à l'égard des gens qui ont le droit de devenir plombier dans une ville, ne s'agit-il pas là d'une atteinte à la liberté du commerce tout comme ce serait le cas pour une agence immobilière ou des médecins. Ces gens ne peuvent échapper à cette loi à cause des lois provinciales, mais j'estime que les syndicats devraient être placés sur le même pied que les professions libérales. Je suis membre d'un syndicat huppé, la Law Society of Upper Canada. Je suis membre de cette société et je ne peux exercer sans en faire partie. Je relève de la jurisdiction provinciale et je suis soumis à cette loi dans la mesure où elle n'entre pas en conflit avec les lois provinciales.

Ce bill devrait certainement inclure les gens de toutes les professions. Si vous conduisez un camion ou une locomotive, vous êtes un professionnel. Il n'y a pas de raison pour ne pas traiter ce genre d'activité comme une profession. Du fait que ces gens sont des professionnels, ils devraient être visés par les dispositions de cette loi et soumis à la même discipline que toute autre profession. La raison pour laquelle ils sont exempts de ces dispositions est assez évidente au sein de ce Parlement. C'est que le gouvernement se fie sur le Nouveau parti démocratique pour rester au pouvoir. Ce n'est pas une question de principe. Le gouvernement ne peut faire autrement. Il doit voir à ce que le NPD soit heureux.

Je m'en prends surtout au fait que ce projet de loi n'est pas adapté au genre d'économie que nous avons en 1970. Il y a des dispositions qui favoriseront la vente de produits. Le bill n'interdit pas certaines méthodes odieuses utilisées au niveau de la vente au détail. Ce n'est pas un projet de loi qui ferait l'impossible pour réduire les prix au Canada. C'est une très mauvaise façon d'envisager les choses qui n'entraînera pas la réduction des prix au Canada. Nous vivons dans une économie où la principale structure des prix est contrôlée par les importantes sociétés et les gros syndicats. Ces sociétés fixent les prix d'après ce qu'elles croient pouvoir obtenir pour leur produit. Si elles décident de verser un traitement plus élevé à la main-d'œuvre ou aux cadres, elles le font. Elles pourraient continuer à le faire. Rien dans ce projet de loi ne les en empêche. Elles peuvent répondre aux exigences du bill sans qu'il n'y ait aucune amélioration quant à la structure des prix ou à la concurrence.

● (1650)

Nous avons besoin au Canada d'une nouvelle ligne de conduite, d'une nouvelle politique industrielle et commerciale qui fixerait les prix, qu'il s'agisse de produits, de main-d'œuvre ou de revenu et ce dans l'intérêt du public. Cela ne peut-être fait que grâce à une politique des revenus et ce n'est pas le cas dans le projet de loi. Les gens auront à faire face à plus de bureaucratie et auront plus de règles à surveiller, mais le projet de loi ne traite pas des véritables problèmes de 1974, c'est-à-dire l'inflation qui n'a jamais été si élevée et qui ne s'est pas encore arrêtée. Quand tout ce que nous achetons augmente d'au moins 1 p. 100 par mois, quand les gens achètent constamment parce qu'ils n'ont plus confiance aux devises, voilà ce qu'est l'inflation.

Nous avons un gouvernement qui établit des règlements et des moyens de surveillance bureaucratique insignifiants. Il espère réaliser quelque chose avec ces règlements, mais en réalité il ne fait rien. A part les quelques dispositions du bill qui mettent fin à des pratiques commerciales malhonnêtes, comme je l'ai dit plus tôt, il a besoin d'être revu et réexaminé en profondeur. Le gouvernement doit retirer immédiatement le bill dans son libellé actuel et en rédiger un nouveau portant sur les détestables procédés de certaines entreprises. C'est le genre de bill qu'il doit présenter à la Chambre et il sera adopté. Le gouvernement doit alors, s'il veut aller plus loin, présenter au comité un bill distinct portant sur le refus de vendre et sur les accords de franchises, les accords territoriaux et tous les accords qui semblent l'inquiéter, afin que le comité ait le temps d'entendre des témoins, de comprendre les problèmes et de voir s'ils méritent d'être résolus.

La même chose s'applique au domaine des sports. Si le gouvernement avait abordé le présent bill avec l'intention de faire réellement quelque chose pour les Canadiens, les parties du bill valables seraient adoptées très rapidement. Mais le gouvernement fait le contraire. Il met tout dans le même sac et dit: «Ne sommes-nous pas formidables». S'il comprenait l'économie de la nation et les problèmes des années 1970, il n'aurait pas présenté le bill sous sa forme actuelle, et il aurait interdit certaines pratiques détestables.

Avant de terminer, je veux mentionner une autre question qui intéresse certains d'entre nous; il s'agit des dispositions du bill qui sont censées régler le problème qui se pose lorsque les règlements d'un gouvernement étranger entre en conflit avec des pratiques commerciales canadiennes. En vertu du présent bill, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce est censée revoir ce genre de contrat. Ces dispositions constituent de la part un abandon du gouvernement un refus de s'assurer que les lois étrangères ne dominent pas l'éthique et les habitudes commerciales des hommes d'affaires canadiens. Le gouvernement est dans l'obligation d'agir, comme il aurait dû le faire depuis longtemps, avant que les journalistes ne s'emparent du sujet. Il aurait dû dire: «Vous êtes au Canada et si vous voulez y commercer, vous devez observer les lois et règlements canadiens.»

M. l'Orateur adjoint: J'hésite à interrompre le député mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Il pourra conclure son discours avec le consentement unanime de la Chambre. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Blenkarn: De toute façon, j'étais sur le point de terminer, monsieur l'Orateur. Je disais que les dispositions concernant le contrôle des sociétés étrangères exploitées au Canada ne sont pas satisfaisantes et ne s'attaquent pas au problème. Cette question devrait être réglée dans un autre bill composé de deux parties, qui prévoirait, comme l'a dit le député de St. Paul's, que les étrangers ou les sociétés contrôlées par des capitaux étrangers qui font affaire au Canada doivent obéir aux règles du commerce de notre pays et ne pas être assujetties aux règlements commerciaux établis dans leur pays d'origine et qui risquent de rendre leurs activités illégales. Ce n'est pas difficile. Le gouvernement pourrait proposer cette mesure qui, j'en suis sûr, serait adoptée par la Chambre sans même être renvoyée au Comité.

Ce bill omnibus laisse fort à désirer de par la façon dont il est présenté et de par sa nature. Je tiens à dire au ministre—j'aurais souhaité qu'il soit présent—que s'il veut faire adopter ce bill, il devrait le diviser en deux parties. Certains éléments seraient adoptés immédiatement et d'autres devraient faire l'objet d'une étude détaillée. Il faut entendre un grand nombre de témoins et il faudra peut-être longtemps avant que ce bill ne soit renvoyé à la Chambre pour la troisième lecture.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Grenville-Carleton (M. Baker)—Les ressources énergétiques—Le prix du mazout de chauffage à Ottawa; le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes)—La main-d'œuvre—Le programme Perspectives-Jeunesse—La diminution des crédits affectés à la région de Sudbury; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—Les Affaires extérieures—Le projet de dérivation à Garrison—La représentation du gouvernement fédéral aux négociations Manitoba-Dakota-Nord—Les intentions du ministre.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

BILLS PRIVÉS

[*Traduction*]

EASTERN CANADA SYNOD OF THE LUTHERAN CHURCH

M. S. Victor Railton (Welland) propose: Que le bill C-264, concernant le Eastern Canada Synod of the Lutheran Church of America, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

—Monsieur l'Orateur, cela ne sera pas long, j'en suis sûr. Mes remarques visent à demander la permission de présenter à la Chambre le bill C-264 et à en obtenir le consentement pour qu'il soit envoyé au comité. C'est le Eastern Synod of the Lutheran Church of Canada qui fait cette demande. Elle fut constituée en 1885 grâce à un statut qui limitait ses investissements. Récemment, une somme importante lui fut remise et elle a pensé qu'elle pouvait en faire un meilleur usage en obtenant un peu plus d'intérêt. Ainsi, elle pourrait faire davantage pour l'église et ses missions étrangères. Je crois qu'il en est ainsi et qu'on devrait lui permettre d'investir des fonds comme le fait toute autre institution, par exemple, une compagnie d'assurance. Toutefois, on pourra discuter de tout cela au comité et je demande à la Chambre d'adopter le bill en deuxième lecture pour qu'il puisse être acheminé de la manière habituelle.

● (1700)

M. l'Orateur adjoint: Si personne n'a rien d'autre à ajouter, je vais mettre la motion aux voix.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.)

M. l'Orateur adjoint: Passons maintenant à l'étude des bills publics.

M. Foster: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il est convenu de passer à l'étude du bill C-104 inscrit au nom du député de Prince George-Peace River (M. Oberle).

M. l'Orateur adjoint: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MODIFICATION INTERDISANT LA CONTRAINTE EN MATIÈRE D'AFFILIATION SYNDICALE ET DE DÉDUCTION DES COTISATIONS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River) propose: Que le bill C-104, tendant à modifier le Code canadien du travail, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur l'Orateur, je veux parler du bill C-104, tendant à modifier le Code canadien du travail. Je le fais malgré les conseils de mes amis et de mes supporteurs, de mes collègues dans les affaires, de mon avocat et peut-être même de mes collègues à la Chambre des communes, que je n'ai pas consultés. Toutefois, monsieur l'Orateur, je veux tout de suite mettre les gens à l'aise, les timides et les timorés, car mes commentaires ne seront pas dirigés contre les syndicats du Canada. Ils s'adresseront plutôt aux hommes d'affaires et politiques qui, par opportunisme politique, par intérêt personnel, ont trahi les ouvriers. Ils ont agi ainsi en permettant tout d'abord à des syndicats étrangers gigantesques de s'implanter parmi l'effectif de la main-d'œuvre au Canada, mais seulement dans les secteurs les plus lucratifs de l'emploi et dans les industries qui acceptent les revendications de ces syndicats internationaux gigantesques.

Je voudrais souligner que ma thèse ne s'appuie pas sur une expérience partielle. J'ai été membre du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique et durant un grand nombre d'années membre d'un autre grand syndicat, l'Union des travailleurs de mines, de bocards et fonderies. Récemment, toutefois, j'ai acquis de l'expérience de l'autre côté de la clôture et c'est ce dont je veux vous parler.

C'est la clôture qui sépare au Canada des gens de bonne volonté qui ont des objectifs et des intérêts communs. C'est une barrière artificielle qui divise les gens pour qu'ils s'affrontent et déclenchent une guerre sans merci. C'est la barrière qui nous empêche de nous arrêter comme des personnes intelligentes afin de régler certains graves problèmes auxquels le Canada fait face, des problèmes directement attribuables à cette guerre et cet affrontement au Canada. Je tiens ces barricades directement responsable d'une partie de l'inflation qui menace sérieusement la survie de notre système monétaire et de la hausse du coût de la vie qui a affecté gravement les Canadiens qui ne pouvaient faire partie d'un syndicat ou d'une entreprise et qui n'ont pu, par conséquent, exercer des pressions sur les pouvoirs politiques pour atteindre leurs objectifs.

L'absence d'une identité nationale est la conséquence directe de cette clôture car nous ne pourrons offrir à la société aucun élément d'appartenance aussi longtemps que les plus brillants esprits du pays demeurent de chaque côté de la clôture en ennemis déclarés, utilisant tous les moyens à leur disposition, surtout la politique. Les principes politiques se sont déformés sous l'effet de cette confrontation pendant que nous identifions un côté ou l'autre au capitalisme ou au communisme.

Nous sommes aux prises avec des grèves et des lignes de piquetage parce que nous, comme gouvernement, nous ne nous sommes pas efforcés de trouver des moyens efficaces de régler les différends et que nous permettons aux parties en cause de taxer leur patience jusqu'à la limite. Nous sommes dans une situation sans issue parce que 55 p. 100 de la population active du pays est à l'emploi du gouvernement d'une manière ou de l'autre. Nous sommes les plus grands coupables, à cause des pratiques injustes et discriminatoires que nous avons dans nos rapports avec les milliers de Canadiens qui travaillent pour nous, dans la Fonction publique et dans les sociétés de la Couronne. Il nous incomberait sûrement de donner l'exemple pour que ce code moderne du travail soit vraiment efficace.

Il doit certainement exister des moyens permettant au gouvernement d'obtenir le respect de ses employés, de sorte que disparaissent les menaces de grèves et de guerre ouverte, du moins dans les services publics essentiels. Et il ne devrait pas nous être trop difficile d'identifier ces derniers. Il s'agit tout simplement des services que les Canadiens ont demandé à leur gouvernement d'assurer, car ils ne pouvaient compter sur l'entreprise privée pour le faire, sans interruption. Nous sommes intervenus et, dans certains cas, nous avons fait mainmise sur certaines sociétés privées parce que l'intérêt du pays nous dictait de le faire. Ensuite, monsieur l'Orateur, nous avons remis le contrôle entre les mains de quelqu'un d'autre qui au cours des années, s'est donné plus de pouvoirs pour manipuler le bien-être de notre peuple que le simple commerçant ait jamais rêvé ou désiré posséder.

Je voudrais citer la grève de chemins de fer de l'an dernier comme exemple. J'étais l'un de ces députés qui ont fait preuve d'honnêteté avec leurs commettants. J'ai déclaré sans ambages qu'à mon avis, les grèves dans les services publics essentiels devraient être illégales. J'ai dit que nous ne pouvions pas nous permettre de compromettre la sécurité, la santé et le confort des gens et la survivance même du pays, en admettant des différends coûteux non seulement pour le gouvernement et les syndicats, mais aussi pour les épouses et les enfants, les malades, les pauvres, les vieillards—autrement dit, tous ceux qui sont tout au moins intéressés.

L'une de ces épouses m'a écrit dernièrement et je cite un passage de sa lettre—soit dit en passant, elle demeure en Colombie-Britannique, où j'ai également des racines:

> Combien les rôles sont renversés dans notre belle Colombie, alors que les épouses et les mères sont obligées, à cause de l'atroce situation du syndicat de leur mari, d'aller travailler pour gagner le pain de la famille, alors que le mari garde le bébé ou traîne dans les rues. J'estime que les femmes ont le droit de travailler si elles le désirent quand elles ont élevé leur famille. Mais quand je vois des hommes en bonne santé ne rien faire pour avoir leur place dans la société et laisser leurs dirigeants syndicaux disposer de leur vie comme des rois et les suivre comme des moutons, sans jamais se plaindre, en se demandant simplement pourquoi ils travaillent de moins en moins, je suis indignée.

Monsieur l'Orateur, je suis indigné moi aussi, mais je n'ai pas craint d'exposer mes vues à mes commettants en grève contre le CN car je leur ai expliqué que je les protégerais contre cette ronde infernale, cette concurrence où personne n'y trouve son compte. Je leur ai dit que les services publics essentiels devraient être associés aux facteurs établis par les entreprises et leurs syndicats, mais qu'éventuellement et plus idéalement, les services publics, par des négociations effectives avec le gouvernement, devraient établir les normes à partir desquelles le secteur privé réglerait ses problèmes.

En réalité, nous sommes allés trop loin. La même dame à laquelle j'ai fait plus tôt allusion écrivait encore:

> Certains syndicats et leurs dirigeants ont sapé le moral même de nos hommes et maris. Ils les ont dépouillés de leur dignité et les ont corrompus en créant des situations où les hommes doivent mentir, tricher, ou payer pour obtenir des emplois afin de nourrir leur famille.
>
> Si l'on laisse se prolonger un tel état de choses, quel genre d'exemple allons-nous donner à nos jeunes qui sont prêts à entrer sur le marché du travail mais dépourvus des aptitudes, de l'ambition et de la fierté nécessaires pour faire une honnête journée de travail?

[M. Oberle.]

● (1710)

> Étant la femme d'un ouvrier du bâtiment depuis six ans maintenant, j'ai été témoin du pouvoir qu'un syndicat exerce sur un homme. Ce peut être pour le bien ou pour le mal. Mais dans notre cas, c'est pour le mal. Le seul bien qui en est résulté, c'est que cela m'a ouvert les yeux sur le véritable problème de la société. Une société n'est bonne que dans la mesure où ses membres et ses politiciens le sont. Et un syndicat n'est bon que dans la mesure où sont bons les membres qui en nomment les dirigeants.

Nous avons passé une centaine d'années à corriger les abus de magnats de l'industrie sans scrupule et irresponsables qui ont certainements commis des actes d'esclavage et pis encore. Mais nous avons été si occupés à cette tâche que nous avons négligé la puissance que les syndicats et leurs dirigeants ont acquise au cours des ans. La nature humaine, monsieur l'Orateur, n'intervient pas seulement dans le monde des affaires mais également chez ceux qui jouissent d'un trop grand pouvoir. Les syndicats jouent toujours un rôle essentiel dans les relations du travail, mais pas de la façon dont ils assument ce rôle aujourd'hui. Ils régissent la seule ressource que puisse avoir une nation—son premier devoir envers la population active et la productivité de celle-ci.

Les syndicats ne sont plus faibles et sans défense de nos jours. Non seulement ont-ils atteint une puissance politique sans précédent dans n'importe quel autre secteur de la société, mais ils ont également accumulé une richesse financière à peu près illimitée, grâce aux droits des fonds de pensions et aux remboursements. Mais ce n'est même pas là le vrai problème, monsieur l'Orateur. Ce qu'il y a de plus alarmant dans tout cela, c'est que cette richesse et ce pouvoir sont en grande partie régis à l'étranger. Je vous cite un passage d'un article de la Presse canadienne, au sujet du rapport annuel de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. L'article publié dans l'*Albertan* du 5 novembre 1973, disait ce que voici:

> Les filiales de syndicats des États-Unis au Canada ont touché, en 1971, presque le double de ce qu'elles avaient dépensé dans notre pays dans certaines grandes catégories financières de première importance, selon la dernière édition d'un rapport annuel du gouvernement, qui suscite la controverse.
>
> Selon le rapport de 1971 de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA), publié vendredi, les syndicats internationaux ont déboursé 25.6 millions de dollars en salaires, grèves, prestations de pension et d'assistance sociale à l'intention des Canadiens, tandis qu'ils ont perçu 50.6 millions de dollars en droits et évaluations.

Pourquoi, monsieur l'Orateur, n'avons-nous pas assez de cran pour dire notre façon de penser et avertir nos compatriotes à ce sujet? Nous n'hésitons pas lorsqu'il s'agit de condamner et de confisquer les entreprises d'appartenance étrangère pour pouvoir sauvegarder notre souveraineté. Mais la mainmise étrangère sur notre population active est une menace autrement grave à notre souveraineté, monsieur l'Orateur. Nous avons eu des exemples de ce qui se passe dans un pays, je devrais dire dans notre pays, lorsqu'apparaissent les affiches des piquets de grève, il n'y a pas de merci. Il n'est plus question alors de la survivance de l'entreprise. Mais, ne l'oubliez pas, monsieur l'Orateur, mon conflit n'est pas avec les syndicats, mais avec le gouvernement et le monde des affaires. Ce sont eux qui ont instauré au Canada le climat qui a permis aux syndicats d'acquérir de tels pouvoirs et d'en abuser parce que, n'oubliez pas, monsieur l'Orateur, nous ne sommes que des humains et c'en est la raison.

J'aimerais vous donner quelques exemples de ce que mon bill est censé supprimer. Comme vous le savez, plusieurs des grands syndicats canadiens et surtout ceux qui représentent l'industrie du bâtiment jouissent d'un contrôle complet, ce qui signifie qu'ils embauchent et congédient et déterminent leur propre rémunération. Si vous n'appartenez pas à un syndicat, vous n'êtes pas embauché, quels que soient votre désir ou votre besoin de travailler ou votre compétence. Si vous vous brouillez avec un des chefs syndicaux, vous serez non seulement congédié, mais inscrit sur la liste noire et vous devrez changer de vocation si vous voulez jamais retravailler au pays. Y a-t-il un tribunal, une audience, un recours judiciaire, un droit d'appel? Évidemment pas. La Déclaration canadienne des droits ou le ministre du Travail offrent-ils quelque protection? Évidemment pas.

Un de ces malheureux m'écrivait:

> Monsieur Oberle, je n'ai jamais pu retravailler dans mon métier. Ma femme et mes enfants mourront de faim avant que je trouve un autre emploi. J'ai écrit au ministre du Travail à Victoria et à Ottawa (lettres incluses). Ils ont refusé de m'entendre. Pour l'amour de Dieu, faites quelque chose.

J'ai aussi les lettres du ministre et j'aimerais également en faire part à la Chambre. Le 14 novembre 1972, le ministre du Travail de la Colombie-Britannique répondait:

> Je vous remercie de votre lettre du 1er novembre où vous m'exposiez vos problèmes avec le local 168 de la Tunnel and Rock Workers' Union.
>
> Il semblerait que les problèmes que vous me signalez soient essentiellement des problèmes syndicaux internes et non une question dans laquelle le ministère du Travail puisse intervenir.
>
> Je prends toutefois la liberté de transmettre votre lettre et le document qui l'accompagne à l'agent responsable du ministère pour étude. Si nous en venons à la conclusion qu'une suite s'impose, je vous en informerai en conséquence.
>
> Je vous remercie de nouveau d'avoir pris le temps de m'écrire à ce sujet et je etc.

De toute évidence, aucune autre mesure n'a été prise vu que cette lettre a été écrite en 1972 et qu'il n'y a pas eu de correspondance depuis.

L'autre lettre émane du ministère du Travail du Canada et porte la signature du ministre. Voici ce qu'elle dit:

> La présente fait suite à ma lettre du 24 avril concernant les plaintes de MM. Nescar et Gervais.
>
> J'ai reçu un rapport de mes agents de Vancouver où l'on me dit que ces plaintes ont déjà reçu l'attention des autorités provinciales et que le 19 février, l'honorable W. S. King, ministre du Travail de la province a jugé que ces questions concernaient l'administration interne du syndicat et que son ministère ne pouvait pas intervenir.
>
> Vu les circonstances, vous comprendrez que je ne puis rien faire pour aider les plaignants en tant que ministre du Travail au gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, vous seriez-vous attendu à une autre réponse de la part de ces deux ministres du Travail? Quelle loi pourraient-ils invoquer? Celle sur les pratiques syndicales déloyales? Cela s'applique uniquement aux hommes d'affaires sans scrupules.

Permettez-moi de vous raconter une expérience personnelle où un médiateur nommé par le gouvernement a été envoyé pour régler un différend non entre ma compagnie et le syndicat, mais entre les employés de ma compagnie et le syndicat. Le différend était dû au fait qu'on n'avait demandé à aucun employé de notre usine s'il voulait ou non adhérer au syndicat. Cela avait été réglé entre le gouvernement de la Colombie-Britannique—et puis-je ajouter que c'est l'ancien gouvernement de Colombie-Britannique qui avait conclu cet accord—et un syndicat, non pas après la construction de l'usine, mais avant qu'elle soit construite et qu'elle ne commence à fonctionner. Il avait été décidé de signer un accord syndical avec des gens qui ne faisaient pas partie de l'effectif de ma compagnie. Mes collègues, mon avocat et moi-même avons rencontré cette personne qui nous a demandé si nous avions seulement l'intention de lancer l'entreprise puis de la vendre ou si nous voulions la conserver. Dans le premier cas, il nous a dit que nous deviendrions des héros si nous tenions le coup, mais dans le dernier cas qu'il valait mieux signer car sinon le syndicat nous briserait les reins.

Monsieur l'Orateur, je crois davantage en l'intégrité de ce syndicat que ne le faisait le gouvernement de la Colombie-Britannique à cette époque. Il a bien fallu, parce que je tendais le cou à l'entrée de la banque et dans le bureau du gérant, juste à côté, j'ai pu imaginer voir un long couteau sous sa table. J'ai peu à offrir à cette industrie si ce n'est quelques principes que j'ai bien l'intention de respecter. Nous n'avons pas encore pu signer une entente avec le syndicat, et on prive nos travailleurs des avantages de la syndicalisation. La seule chose que le syndicat ait fait pour eux, c'est de demander des votes de grève que, chaque fois, les travailleurs ont refusé parce qu'ils n'avaient tout simplement pas le choix entre signer ou non.

● (1720)

Pendant ce temps, le syndicat continue de négocier, et le seul accord qu'il consent à signer contient une clause de sécurité, non pour le travailleur ou l'entreprise, mais pour le syndicat lui-même, selon laquelle nous avons la liberté d'embauchage, mais nous devons renvoyer le nouvel employé si, après trente jours, il n'est pas devenu membre du syndicat. Comment, monsieur l'Orateur, concilier cela avec la Déclaration canadienne des droits de l'homme? On m'oblige, comme homme d'affaires, à imposer comme condition d'embauche, alors que 6 p. 100 de la main-d'œuvre est en chômage, l'adhésion à un organisme contrôlé par des Américains.

Fait intéresant, j'ai discuté du bien-fondé de cette clause avec certains cadres syndicaux. Je me souviens même d'avoir soutenu le point de vue opposé lorsque je faisais partie du comité de négociation des travailleurs des mines, des usines et des fonderies. Quelqu'un m'a dit l'autre jour que si seulement une partie des ouvriers signait et payait les cotisations, les autres profiteraient gratuitement de tous les avantages de la négociation. Il a comparé son syndicat avec l'institution où je parle maintenant, monsieur l'Orateur. Il a dit—et ses paroles étaient presque sensées parce qu'il est vrai que les syndicats viennent au deuxième rang, directement après le Parlement, en matière de pouvoir et de contrôle—«Si je votais NPD et si les libéraux prenaient le pouvoir, je ne devrais pas payer d'impôts.» Je serais d'accord avec lui à ce sujet si ses paroles s'appliquaient également aux conservateurs. Oui, monsieur l'Orateur, voilà où l'on en est. La puissance de ces syndicats est telle à l'heure actuelle qu'ils se prennent pour une institution démocratique.

Comment ont-ils acquis cette puissance? Voyons le régime de pensions. En tant qu'employeur, je suis forcé de déduire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. J'interromps le député pour lui dire que son temps est écoulé. Il peut continuer s'il a le consentement de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre qu'il continue?

Des voix: D'accord.

M. Oberle: Merci, monsieur l'Orateur; je remercie mes collègues. Je le répète, en tant qu'employeur je suis forcé de faire des déductions relatives au régime de pension, pour le syndicat, bien que moins de 30 p. 100 des membres en bénéficieront un jour. Pourquoi? Parce qu'il faut être dans ce secteur d'activité pour au moins huit ans. Dans la plupart des régions du nord du Canada, les gens travaillent dans la construction ou dans les entreprises forestières pendant un certain temps de l'année seulement, pour arrondir leurs revenus agricoles ou ceux qu'ils tirent d'un petit commerce. Ces gens font un don à un bloc puissant, beau, propre et riche. Ils ne connaissent pas grand-chose de l'administration des syndicats qui, dans de nombreux cas, est américaine.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel demande l'adoption expéditive d'un bill sur les investissements étrangers qui mettrait fin à l'ingérence étrangère dans la vente de huit locomotives à Cuba—imaginez donc les Cubains qui veulent jouer au petit train! Mais personne n'ose examiner les livres de certains grands syndicats pour voir comment le peuple canadien est forcé de dépenser son argent. Je me demande bien ce qui est advenu des 50 millions de dollars qui sont allés aux États-Unis en 1971.

Si le Parlement, monsieur l'Orateur, à reçu un mandat de la population canadienne, c'est bien celui de veiller à ce qu'aucune personne ni aucun groupe ne détienne trop de pouvoir, qu'il s'agisse du patronat, de l'Église ou—oui, disons-le—des syndicats. C'est ensuite à la population canadienne de veiller à ce que nous restions honnêtes, à ce que la nature humaine n'intervienne pas dans nos délibérations, ce qui pourrait bien se produire si nous devenions trop puissants.

Voyez-vous, monsieur l'Orateur, j'ai grandi dans un pays où des hommes politiques gras et paresseux, des hommes d'affaires âpres au gain et arrogants, ont laissé un troisième groupe s'emparer de trop de pouvoir. Nous savons tous que le monde ne se remettra jamais complètement de ce qui s'en est suivi. Mon père est un ouvrier qui s'est opposé aux chefs syndicalistes. Je me souviendrai toujours des pleurs d'angoisse, de douleur et de désespoir que ma mère s'appliquait à réprimer devant les enfants que nous étions au moment où nous avons dû quitter notre foyer pour fuir à l'étranger. Mais je puis également dire notre fierté de nous être opposés au système.

Monsieur l'Orateur, je me demande si le temps n'est pas venu de mettre en doute la validité de certains accords syndicaux au Canada aujourd'hui. Depuis que je me suis prononcé, j'ai reçu littéralement des centaines de lettres de divers endroits, toutes à l'appui de mon argument. La presse réagit. Il n'est pas rare de voir des articles comme celui que j'ai ici. Une manchette dit, «Ouvriers de piquet devant le syndicat du tunnel et de la pierre». Une autre «L'amertume syndicale persiste», et une autre encore «Ouvriers de faction devant leur propre syndicat». Je ne vous lirai pas ces articles. Ce que je donnerais pour donner à ces travailleurs l'occasion de plaider leur cause devant un comité permanent de la Chambre des communes, car eux aussi ont droit à la protection de la loi. Bien entendu, mes collègues vont se dire que cela ne se produira pas, que nous ne différons pas du politicien ordinaire, aussi, laissons aller.

L'ironie tient à ce que ce soit seulement la nature humaine—je dis cela à cause de la clause sur la sécurité syndicale, de la carte blanche et de la protection du gouvernement—qui affecte gravement le service que les membres pourraient espérer de leurs syndicats. Aujourd'hui, les syndicats n'offrent rien d'autre à leurs membres que les services fournis par le gouvernement, comme ceux des centres de la main-d'œuvre, de la formation au travail et autres services semblables.

Arrêtons-nous un instant au régime de pensions et parlons des 30 p. 100 des syndiqués admissibles. Quand le membre fidèle de cette catégorie se retire, il peut fort bien ne toucher comme pension que $65 par mois. Mes collègues savent, bien entendu, ce que deviennent ces $65. Mon ami touchera une pension de la vieillesse de base de $107 par mois. En outre, il aura droit à un supplément de revenu de $77 par mois qui sera cependant réduit de $65. Il restera donc $12. Il aura donc ni plus ni moins que ceux qui n'ont jamais versé de prestations à la caisse.

Mais il y a pire. Mettons que la pension dépasse les $77 et que notre ami est marié, le gouvernement fera le total du revenu des deux conjoints et déduira le reste du revenu de la femme. Combien de mes collègues ont reçu des instances de syndiqués protestant ce genre de confiscation? Pourquoi avoir contribué? Le syndicat a bénéficié des épargnes de ses membres et il continuera de le faire. On pourrait bien sûr dire la même chose des cotisations garanties. Pourquoi se mettre en quatre pour aider son prochain si le chèque est garanti de toute façon?

La lutte que j'ai menée au nom du travailleur dans notre usine, monsieur l'Orateur, m'a valu un procès à la Cour suprême de la Colombie-Britannique. A cause de cela, j'hésite à raconter ma propre expérience. Néanmoins, j'espère et je demande au Ciel que mon mandat à la Chambre des communes me donnera l'occasion, même si ce n'est pas aujourd'hui et que mon bill ne va pas au comité, d'exposer au public le cas de milliers de Canadiens infortunés, en dépit du gouvernement qui, par opportunisme, se désintéresse de leur sort.

On a tort d'empêcher quelqu'un de gagner sa vie s'il n'appartient pas à un syndicat, à une église ou à une autre association, puis de l'obliger à subir des retenues sur son salaire. Le mouvement ouvrier au Canada ne sera efficace que si nous supprimons pareille discrimination. Mon bill prévoit des dispositions à cette fin. Il serait un premier pas important vers l'abolition des obstacles dont j'ai parlé tout à l'heure. S'il est adopté, il permettra au chef d'aller discuter de son entreprise, à l'heure du lunch, avec les employés qui connaissent leur travail beaucoup mieux que lui. Réciproquement, l'employé pourra communiquer directement avec la direction s'il n'a pas la confiance de son syndicat.

J'espère que mes collègues auront le courage d'agir avant qu'il soit trop tard.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, le député de Prince-George-Peace River (M. Oberle) a pris un chemin bien tortueux cet après-midi pour en arriver au sujet visé par son bill. Il semble troublé par quelque chose qui est arrivé en Colombie-Britannique. L'exemple qu'il a mentionné relève du domaine provincial, je pense, non du domaine fédéral, et cette situation ne serait pas rectifiée si le bill qu'il a présenté cet après-midi était adopté. Il semble très troublé par la puissance des syndicats et semble croire que son bill nous permettrait d'une façon ou

d'une autre de considérer le syndicalisme canadien plutôt que le syndicalisme international.

● (1730)

Le député demande à la Chambre d'adopter une mesure-type. Selon lui, nous n'avons pas encore trouvé un moyen efficace de régler les différends. Il voit d'un mauvais œil les magnats de l'industrie et la mainmise étrangère sur notre main-d'œuvre. Par ailleurs, le bill du député s'appuie sur un concept extrêmement intéressant dont on pourrait discuter sans parler de toutes les questions que je viens de mentionner. Il s'agit de la liberté de celui qui décide de ne pas adhérer à un groupe qui travaille pour son bien. Le député croit apparemment que quelqu'un qui profite du traitement et des avantages sociaux que lui donne son travail et qui découlent d'un procédé long et compliqué ne devrait pas être forcé de contribuer financièrement au syndicat qui représente l'ensemble des employés.

Plusieurs sont du même avis. Nous avons entendu des organismes qui fondent leurs demandes à ce sujet sur des croyances religieuses. Ils prétendent que certaines convictions religieuses, si elles sont suffisamment ancrées, devraient permettre à une personne de choisir de ne pas adhérer à un syndicat. Or, les conditions économiques se sont améliorées et la société a profité de l'aptitude des employés à s'organiser. Le syndicalisme n'est pas un phénomène qui se limite aux travailleurs non professionnels. Il y a de nombreux syndicats chez ceux qui exercent une profession libérale comme les médecins et les avocats qui ont cru bon, quoique d'une autre façon et employant des techniques différentes, de se grouper afin de pouvoir défendre leurs intérêts et, en outre, de prévoir certaines normes professionnelles dans l'intérêt de leur propre réputation et celui du public en général.

Si nous acceptions la proposition du député de Prince George-Peace River, certains ne seraient pas obligés de cotiser à la caisse des unités de négociations auxquelles ils appartiennent et leurs employeurs ne seraient pas obligés de prélever ces cotisations sur leurs salaires. Il me semble que si nous pesons le pour et le contre, nous verrons qu'il serait regrettable que cela se produise. Le syndicat ou l'unité de négociation qui représentent les travailleurs ne pourrait plus appuyer ceux-ci entièrement. En outre, il serait raisonnable de se demander pourquoi un homme ou une femme qui profite de quelque façon que ce soit du travail d'un syndicat devrait être exempté des cotisations servant à défrayer l'unité de négociation qui s'occupe des intérêts du groupe, notamment de ceux de la personne en cause.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Point n'est besoin d'être un génie pour voir cet aspect de la question. J'ai été quelque peu troublé d'entendre le député décrire les syndicats comme étant des monstres, des organismes échappant à tout contrôle, comme s'il ne s'agissait pas, en réalité, d'un groupe s'efforçant de former et de gérer raisonnablement une institution démocratique. En fin de compte, un syndicat n'est qu'une organisation humaine; il sera aussi bon ou aussi mauvais que ceux qui le composent.

Lorsque le comportement d'un syndicat laisse à désirer, c'est généralement parce que ses membres n'ont pas pris un intérêt actif à ses activités, qu'ils n'ont pas assisté aux réunions régulières de leur section locale ou qu'ils n'ont pas participé à l'organisation. Bien entendu, cela ne s'applique pas uniquement aux syndicats mais à tous les groupements d'êtres humaines. Conclure que les syndicats sont des entités négatives ou des organismes qu'il faut craindre, c'est faire preuve d'un manque de compréhension de ce qu'est réellement le mouvement syndical.

Je le répète, le député a soulevé un sujet de discussion intéressant. J'imagine qu'on en discutait il y a 100 ans et je ne serais pas surpris qu'on en discute encore pendant des années. Il s'agit en fait des droits dont l'individu peut jouir dans la société. A mon avis, l'amendement que propose le député n'est pas acceptable.

● (1740)

M. Paddy Neale (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour m'opposer au bill C-104, et je ne crois pas que cela surprenne la Chambre. Franchement, je n'arrive pas à comprendre comment le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a pu chercher à proposer une modification aussi régressive au Code canadien du travail, si ce n'est que j'ai remarqué qu'il est cité dans le Guide parlementaire comme homme d'affaires dans la ville de Chetwynd, en Colombie-Britannique. Je suppose qu'il s'occupe de quelque affaire louche à Chetwynd, car c'est ce qui me saute aux yeux dans son bill. Franchement, cela n'arrangera pas le moindrement les problèmes qu'il a avec le syndicat de son entreprise.

Comme l'orateur précédent l'a dit, cet amendement ne s'appliquerait qu'aux travailleurs qui relèvent de la juridiction fédérale. Tous les griefs présentés par le député concernaient des syndicats autorisés en vertu de la loi sur les syndicats de la province de Colombie-Britannique. Il me semble que le député fait une tentative évidente et flagrante pour diminuer les pouvoirs et supprimer tous les syndicats relevant du Code canadien du travail, ce qui me porte à croire qu'il est violemment anti-syndicaliste, donc contre les travailleurs, bien qu'il ait prétendu ne pas chercher à attaquer les syndicats ni les travailleurs mais plutôt les employeurs et autres. Tout son discours ne visait qu'à attaquer les syndicats et les travailleurs. Pendant 20 minutes, je l'ai entendu déblatérer contre eux. Je ne devrais pas m'en trouver surpris car je me suis aperçu depuis mon entrée à la Chambre que la grande majorité des conservateurs partagent exactement le même sentiment—leur antipathie pour les travailleurs et les syndicats.

J'ai œuvré dans le mouvement syndical de la province du député, la Colombie-Britannique, pendant plus de 30 ans avant mon élection à la Chambre et je me sens plus qu'expert en la matière. Le député fait état de son affiliation au Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique. Je m'y suis inscrit en Colombie-Britannique en 1939, et je verse encore ma cotisation mensuelle de $8, bien que je puisse m'en retirer, car je tiens à participer autant que je le puis à l'un des mouvements les plus démocratiques au monde.

Lorsqu'il parle de manque de démocratie et qu'il affiche du mépris envers ceux qui osent comparer le mouvement syndical à cette Chambre, il est évident que le député n'a jamais participé aux activités d'un syndicat, quel qu'il soit. Sinon il n'aurait jamais tenu de tels propos. Mon syndicat, le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, est un syndicat international. Le député s'est insurgé contre le fait que nous avions des syndicats internationaux, mais je ne l'ai pas une seule fois entendu dire que le siège social de presque tous les employeurs avec lesquels traitent les syndicats internationaux en Colombie-Britannique se trouve précisément aux États-Unis. Ce sont toutes des sociétés américaines, et s'il s'en trouve parmi vous qui estiment que nous ne devrions pas nous allier, de part et d'autre de la frontière, contre ces monstrueux employeurs, je leur répondrai qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent.

Qu'il me soit permis de préciser au député, puisqu'il veut parler de démocratie, qu'au sein de mon syndicat, comme dans presque tous les syndicats, les délégués sont nommés par voie de scrutin secret, du président international jusqu'aux délégués locaux, y compris les représentants régionaux, les agents commerciaux, les délégués d'ateliers, les membres du bureau, les membres du comité de sécurité, et il en va ainsi pour tout autre poste que vous pourriez imaginer au sein du syndicat. Ils tiennent des campagnes électorales dont les députés n'ont même pas idée, des campagnes parfois bien plus houleuses que n'importe quelle campagne électorale fédérale, provinciale ou municipale, mais qui n'en restent pas moins, dans l'ensemble, constructives, honnêtes et démocratiques.

Lorsque j'ai commencé à travailler en Colombie-Britannique, en 1939, je suis entré au service de la plus importante compagnie de la province, une des plus grandes du monde. Il n'y avait pas alors de syndicat et j'ai mis peu de temps à découvrir que, comme tous les autres employés, j'étais à la merci non seulement de mon contremaître, mais de mon surintendant, du directeur, du directeur général et de quiconque me prenait en aversion. Parfois, j'ai dû remettre à mon contremaître, le jour de la paie, soit un billet de $5 soit une bouteille de whisky pour garder mon emploi. Les emplois étaient rares en 1939 et il fallait se débrouiller. Les conditions étaient absolument atroces. Les salaires étaient pitoyables et la vie dure. Seule la nourriture était bonne dans les chantiers et je dirais que nous avions la meilleure nourriture, mais pour le reste, c'était tout simplement atroce.

J'ai puisé suffisamment de courage auprès du premier syndicaliste qui s'est présenté au camp de bûcherons où je travaillais, et j'ai obtenu l'adhésion de mes compagnons de travail. Quatre jours plus tard, j'étais renvoyé pour raison d'activité syndicale. Voilà le genre de choses que le député voudrait bien voir rétablir. En effet, si sa proposition était adoptée, l'employeur n'aurait plus qu'à s'assurer que le nouvel employé qu'il embauche est antisyndicaliste et, en vertu de la loi actuelle, le syndicat ne serait pas long à perdre son accréditation. Nous nous retrouverions alors à notre point de départ. A dire le vrai, monsieur l'Orateur, ce que le député propose a un goût XVIII[e] siècle. Une telle mesure ne se conçoit pas au XIX[e] siècle, encore moins au XX[e].

Les gens me répètent encore ce que le député a dit, que les syndicats ne sont peut-être pas aussi nécessaires qu'autrefois, vu que les patrons ont maintenant évolué et qu'ils n'oseraient plus traiter les travailleurs comme au temps d'avant le mouvement syndicaliste. J'ai eu des expériences pratiques avec ces employeurs évolués, monsieur l'Orateur, et j'aimerais ne mentionner aux députés qu'un seul exemple.

[M. Neale (Vancouver-Est).]

Nous avons une grande entreprise forestière en Colombie-Britannique, appelée Canadian Forest Products. C'est la seule société privée que nous ayons dans la province, à l'exception de certaines de peu d'importance. Nous avons dû surmonter de grandes difficultés pour syndiquer ses employés et j'étais présent lorsque cela s'est fait. Finalement, nous avons obtenu un contrat. Nous avions éprouvé des difficultés avec les propriétaires de la société pendant des années mais, dans l'ensemble, ils ont donné leur adhésion au meilleur contrat de l'industrie du bois qui existe au monde. Les travailleurs sont les mieux payés, reçoivent les meilleurs salaires, jouissent de meilleures conditions de travail, de meilleurs avantages sociaux que tout autre travailleur quelque part dans le monde, et tous ces avantages ont été négociés par les travailleurs à l'aide de leurs représentants élus à la table de négociation.

La même société a acheté une scierie qui se trouvait dans la province de l'Alberta et, de nouveau, le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique se rendit sur les lieux pour syndiquer les employés. Le même employeur, qui payait alors le salaire minimum de la province de la Colombie-Britannique, $3.25 l'heure—il y a quelques années de cela—payait un taux de base de $1.35 dans la province de l'Alberta. Le contrat du syndicat international demandait seulement $1.85 comme taux de base dans l'Alberta et cette société a refusé de le payer. Le syndicat s'est vu dans l'obligation de déclarer la grève. Cette grève a duré un an et le travail a recommencé. Le même employeur que nous avions eu dans la province de la Colombie-Britannique, cet employeur évolué, a détruit le syndicat à cet endroit. Tout récemment, après environ quatre ans, le syndicat est retourné au même endroit avec une accréditation et il essaie d'obtenir un contrat. Que personne ne vienne me dire que les employeurs ont changé.

Ce que la plupart des gens ne comprennent pas, monsieur l'Orateur, c'est que nous vivons dans ce qu'il est convenu d'appeler une société de libre entreprise. A mon avis, elle n'est ni libre ni «entreprenante», si on l'examine à la lumière des enquêtes sur les coalitions et les amendes que paient les monopoles, les cartels et les sociétés multinationales. Malgré tout, on l'appelle la société de libre entreprise. Le mouvement ouvrier—et on m'a critiqué pour l'avoir dit—est un mal nécessaire dans un régime de libre entreprise. L'ancien président des États-Unis, M. Roosevelt, disait que s'il était ouvrier, la première chose qu'il ferait serait de se syndiquer parce que dans le régime actuel, cela était absolument nécessaire. John Paul Getty a maintes fois signalé qu'il préférait traiter avec des travailleurs organisés en syndicat qu'avec des particuliers.

Nous avons un système hostile. Les employeurs, les industriels investissent des capitaux pour une seule raison, dans un seul but, et c'est d'utiliser nos ressources naturelles, notre main-d'œuvre et de réaliser un bénéfice par la fabrication d'un produit au coût le plus bas possible pour le revendre le plus cher possible. Inversement, monsieur l'Orateur, le rôle du mouvement ouvrier est d'obtenir le salaire le plus élevé possible pour ceux qui les ont élus comme représentants et agents négociateurs et pour obtenir le produit au prix le plus bas possible. Donc, il y a toujours conflit et si le député de Prince George-Peace River pense que ce conflit va disparaître sans détruire le mouvement ouvrier et les syndicats ou acculer les ouvriers à l'arbitrage, il ne sait pas de quoi il parle.

● (1750)

Depuis des années, dans notre pays, les syndicats ont été répudiés par les media, les chambres de commerce et tous ceux qui sont hostiles aux syndicats. Il faut admettre que l'image des syndicats n'est pas belle aux yeux du public et il faut s'y attendre. Les media eux-mêmes doivent négocier avec eux. Ils ne les aiment pas et ils font tout ce qu'ils peuvent pour les noircir le mieux possible. La seule façon dont les chefs syndicaux pourraient gagner la faveur du peuple, ce serait d'abdiquer leurs responsabilités, de causer gentiment avec les employeurs et d'accepter tout ce qu'ils leur offrent. S'ils se comportaient ainsi, la presse les couvrirait d'éloges, mais à la prochaine élection du syndicat local, régional ou international, ils seraient rejetés et perdraient leur poste parce que les travailleurs n'admettraient pas ce genre de comportement de leurs chefs. Je ne les blâmerais pas et j'irais jusqu'à suggérer que ces chefs soient remplacés.

Permettez que je revienne sur une couple de choses que le député de Prince George-Peace River a dites au sujet des syndicats. D'après lui, ils sont sous domination étrangère. Il existe de nombreux syndicats au pays qui sont canadiens, et d'autres dont les membres ont choisi de s'affilier à un syndicat international. Laissez-moi vous dire que si les syndicats internationaux n'étaient pas venus au pays il y a bien des années pour aider les nôtres à s'organiser en fournissant du personnel compétent, en mettant des sommes à leur disposition pour lutter contre ces employeurs monstrueux qui disposent énormément d'argent et de spécialistes, les syndicats ouvriers ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui au Canada.

Le député a dit que seuls les employés des industries riches étaient syndiqués. Je lui propose de se rendre à Winnipeg ou à Montréal et de jeter un coup d'œil dans l'industrie du vêtement dont les employés sont syndiqués et dont les cotisations vont à un syndicat. Ce sont les employés les plus mal payés du pays. Ils devraient aussi regarder du côté des conserveries en Colombie-Britannique, une autre industrie qui verse des petits salaires et les gens de l'Union des pêcheurs et travailleurs assimilés se sont dépensés pendant de nombreuses années pour les syndiquer et améliorer leur sort.

Le député a également parlé de l'inflation. Il a fallu des années pour convaincre les honorables vis-à-vis que la montée en flèche de l'inflation n'était pas attribuable aux salaires et le premier ministre (M. Trudeau) l'a reconnu l'autre jour. Nous nous éternisons sur les mêmes arguments stupides que le parti conservateur invoque depuis des années. Le Conseil économique du Canada a brillamment réfuté cet argument. Même l'agent d'information qu'un gouvernement précédent avait recruté à l'Université de la Colombie-Britannique pour tenter de convaincre les Canadiens que les salaires provoquaient l'inflation a réfuté cette assertion. Il a avoué que les salaires n'étaient pas la cause de l'inflation au Canada.

Le député a parlé des pouvoirs des syndicats. Il ignore peut-être que moins d'un tiers des travailleurs au Canada sont syndiqués et que deux tiers sont encore à la merci des employeurs généreux dont il parlait et n'ont aucune protection. Le seul recours pour obtenir une hausse de salaire est quand un syndicat légitime a négocié et a même parfois fait la grève avec les travailleurs lésés avant qu'ils ne soient augmentés, après quoi les employeurs accordent à ces travailleurs non organisés une hausse relative de salaire.

Le député a également dit que les directeurs de syndicats régentaient leurs membres. Permettez-moi de lui signaler, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que chaque fois qu'une grève est déclenchée au Canada, on a recours à un vote secret, au cours duquel chacun des membres du syndicat accepte ou refuse, par un oui ou un non, de faire la grève. Il devait sûrement parler d'employés opposés aux syndicats, quand il a fait allusion à ceux qui ont constamment exhorté les employés à se prononcer contre la grève pour que le syndicat se trouve dans une situation précaire. Selon la loi canadienne, toute grève doit s'accompagner d'un vote secret et ce sont les simples syndiqués qui décident de déclencher la grève. Les chefs ne peuvent leur faire faire la grève, comme l'a laissé entendre le député.

J'ai parlé de démocratie car le député y avait fait allusion. A mon avis, le mouvement syndical est l'organisation la plus démocratique à laquelle j'aie jamais appartenu durant ma vie. Le bill à l'étude est tout bonnement une tentative pour nous ramener au dix-huitième siècle. Le député a également parlé des ateliers syndicaux, des ateliers fermés et de la formule Rand. Ces formules ont mis beaucoup de temps à s'implanter au pays. Elles se sont développées peu à peu, d'abord avec l'atelier ouvert ensuite avec la formule Rand, l'atelier syndiqué et dans certains cas l'atelier fermé. Ces conditions sont absolument nécessaires au pays à cause de la situation où nous nous trouvons relativement aux employeurs de l'Amérique du Nord, par opposition à ceux des pays d'Europe. Au Canada et aux États-Unis, les employeurs s'imaginent toujours que le mouvement syndical est un fléau qui finira par disparaître s'ils persistent à le combattre. Ils s'efforcent constamment d'affaiblir les syndicats, et avec l'aide de gens comme le député de Prince George-Peace River, ils y arriveront peut-être, surtout si la mesure législative actuelle est adoptée un jour.

Monsieur l'Orateur, je vois que mon temps est presque expiré. J'incite les hommes sensés et raisonnables d'un pays libre et démocratique à laisser les ouvriers libres et démocratiques prendre leurs décisions. Je pensais que le député me citait lorsqu'il a parlé de payer des impôts, car j'ai utilisé cet argument à maintes reprises. Si 90 p. 100 des ouvriers d'une usine veulent se syndiquer, pourquoi est-ce que les 10 p. 100 qui restent se croiseraient les bras et profiteraient de tous les avantages négociés par les représentants élus par 90 p. 100 de leurs membres? En ce qui me concerne, aucune personne sensée ne peut s'opposer au syndicat ni à la formule Rand.

Nous sommes actuellement aux prises avec une grève parce qu'une société américaine menace de fermer ses portes et de rapatrier son usine aux États-Unis, car, aux États-Unis, les employés ne sont protégés par aucun syndicat. La société cherche à écraser le syndicat. Nous ne devrions jamais permettre qu'une telle chose se produise au Canada.

Je vois que vous allez vous lever, monsieur l'Orateur, et je terminerai donc mes remarques sur-le-champ. J'aimerais dire en terminant que j'ai été membre de ce mouvement syndical pendant 30 ans et un de ses dirigeants pendant 25 de ces années. Je suis fier de dire à tous les Canadiens qui veulent l'entendre que j'ai été un dirigeant syndical, et non seulement parce que les syndicats ont obtenu beaucoup d'avantages et plus d'argent pour nos gens, mais parce qu'ils leur ont donné de la dignité, chose qui n'avait jamais existé avant le mouvement syndical.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, L'APPLICATION ET LES INFRACTIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Gray: Que le bill C-7, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et tendant à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter le député de Trinity (M. Hellyer) pour son excellent discours de cet après-midi. J'estime que c'était là un discours très profond. Je tiens également à le féliciter d'avoir fait changer d'avis le parti conservateur sur la question des coalitions. C'est une formule très commode que de laisser le député de St. Paul's (M. Atkey) ouvrir le bal, offrir des louanges timides et manifester son appui, et de le faire suivre du député de Trinity et des autres qui ont condamné toute la façon d'aborder cette loi sur les coalitions, alors que le gouvernement a fortement contribué à en élargir le champ d'application.

● (2010)

Je suis généralement d'accord avec l'analyse du représentant de Trinity, mais j'ai parfois des réserves. L'une d'elles a trait à sa condamnation des grands syndicats comme causes de l'inflation. Lorsqu'on parle des grands syndicats, on parle des travailleurs des industries de l'automobile, de l'acier, des conserveries, des industries des hydrocarbures et des produits chimiques. Si le député prend la peine de se renseigner, il constatera que ce sont justement ces industries qui ont connu la hausse de prix la moins considérable au Canada, et cela surtout à cause d'une augmentation appréciable de leur productivité. Il est donc faux de dire que ces syndicats ont contribué à l'inflation.

Il y a certaines difficultés, et je m'étonne que le député ne les ait pas signalées, qu'il n'ait expliqué comment elles surviennent et engendrent un climat inflationniste. Le véritable problème ne se situe pas dans les industries où sont présents les grands syndicats, mais dans les autres secteurs de l'économie qui ne peuvent arriver à une augmentation de productivité comparable à celle des industries de l'acier, de l'automobile, des produits chimiques; ils essaient néanmoins d'obtenir des avantages analogues à ceux de ces industries, ce qui entraîne une poussée inflationniste largement attribuable au secteur tertiaire.

Il semble que les députés qui se sont portés à la défense du bill sur les coalitions expliquent leur position en invoquant toutes sortes de petits avantages. Les aspects positifs mineurs dont ils font l'étalage, qu'on les totalise de n'importe quelle façon, n'en restent pas moins de petits avantages. Le produit de toute une série de zéros par zéro est zéro. En toute franchise, j'ai eu du mal à comprendre la féroce opposition du monde des affaires à la mesure ou l'enthousiasme de certains universitaires qui sont venus à mon bureau me supplier d'appuyer le bill.

En ce qui concerne les entreprises, si le bill accomplit quelque chose, c'est de protéger celles-ci, car, en réalité, il obscurcit les problèmes qu'elles créent dans notre société. S'il a un effet, c'est de simplement leur faire payer leur mauvaise conduite. Il ne leur rend pas toute mauvaise conduite impossible pas plus qu'il ne leur permet de se mal conduire. Il dit seulement: si vous agissez ainsi, nous vous imposerons une peine et vous paierez. Ce n'est donc pas une mauvaise affaire pour les entreprises et je n'arrive pas à comprendre ce qui les alarme.

On a fait une concession au monde des affaires, qui a supposément atténué son opposition, et c'est l'article qui stipule maintenant que les administrateurs d'une société ne seront pas tenus responsables des actions de la société. La situation est quelque peu ironique car les administrateurs prétendent depuis des années que les chefs syndicaux devraient être tenus personnellement responsables des agissements des syndiqués et pourtant, à la première occasion, au lieu de poursuivre l'argument de la responsabilité des gens, ils demandent tout simplement à être exemptés à leur tour. Un autre de leurs arguments préférés vient de s'envoler.

Je ne vois guère comment les consommateurs seront avantagés sensiblement. Bien des situations que le bill vise à rectifier, telles la vente à prix d'appel et la vente pyramidale, ne touchent pas un grand nombre de consommateurs. Combien de consommateurs sont réellement impliqués dans la vente pyramidale? Il faut avoir une énorme dose de sottise pour se faire embarquer dans un club de vente pyramidale. Les seules personnes que je connaisse qui se sont fait prendre étaient persuadées qu'elles feraient fortune sans trop d'efforts. Nous devrions peut-être avoir des lois qui protégeraient les gens contre leur propre cupidité. C'est tout probablement aussi bien qu'il en soit ainsi, car parfois des gens relativement innocents se laissent prendre à une escroquerie de ce genre. Ce sont des duperies que n'importe qui peut dépister et la plupart des gens qui sont attrapés veulent gagner facilement de l'argent, et je me demande parfois si nous devrions nous montrer compatissants à leur égard.

Les universitaires auront encore beau jeu. Certains universitaires canadiens gagnent leur vie en décrivant la loi sur les coalitions, discourant sur la question et réclamant des contrôles plus sévères. Ils prétendent ordinairement qu'elle doit être plus rigoureuse. C'est une attitude répressive. Ils affirment qu'il faut rendre plus sévère et renforcer la loi sur les coalitions. Certains d'entre eux, je suppose, ont écrit leur premier essai en économie politique sur la loi concernant les coalitions, ils en ont ensuite fait leur thèse de maîtrise et puis celle de doctorat et depuis ils en font leur gagne-pain.

Ce n'est cependant pas une mesure législative importante et il est difficile de se prononcer contre le bill, car il procure quelques avantages secondaires. Tout comme il est difficile de se prononcer contre quelque chose d'analogue à la maternité, car il s'agit évidemment ici d'une mesure de ce genre. J'ai écouté la défense qu'on en a faite, et je l'ai trouvée plutôt mineure. Les orateurs qui tentaient de nous prouver la valeur de ce bill faisaient réellement un effort pour monter une argumentation solide en vue de défendre la loi actuelle sur les coalitions et le bill dont nous sommes saisis.

J'ai des réserves à faire quant au bill. Si ce n'était qu'un bill secondaire ne comportant que des avantages secondaires, il n'y aurait vraiment rien à redire. Nous prenons connaissance d'une bonne quantité de ce genre de bills à la Chambre, et l'on pourrait prétendre que toute amélioration vaut la peine d'être appuyée; à ce point de vue il vaut probablement la peine d'appuyer le présent bill parce qu'il apportera certaines améliorations secondaires à notre société. Mais il me semble qu'un problème très grave se profile derrière la conception globale de la législation sur les coalitions telle que nous la connaissons présentement, et se contenter d'essayer d'y apporter des corrections mineures ne résout pas du tout le problème. La loi sur les coalitions vient à mon avis à un moment où notre société se voit dans la nécessité de trouver des réponses sérieuses à des problèmes économiques graves, et cette loi sur les coalitions ne fait qu'obscurcir ces problèmes au lieu de jeter de la lumière sur des solutions à ces problèmes. Dans ce sens, je suis d'accord avec le député de Trinity qui a dit à peu près la même chose.

La loi relative aux enquêtes sur les coalitions n'a jamais été efficace. Rien ne prouve qu'elle l'ait jamais été. Ceux qui ont été pris et poursuivis en vertu de cette loi ou par la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce devaient être poursuivis, non parce qu'ils ont enfreint la loi mais à cause de leur idiotie, car il faut être idiot pour se faire prendre et poursuivre en vertu de la loi telle qu'elle est rédigée. Si on examine comment ces poursuites ont pu être intentées, on constate que dans certains cas, les entrepreneurs ont tenu une réunion, et parce qu'ils se méfiaient les uns des autres, ils ont gardé un compte rendu de la réunion ou demandé à des comptables de leur expliquer la signification de l'entente qu'ils avaient conclue, et un bon jour, lors de l'ouverture des soumissions, un compte rendu de la réunion accompagné des prix sur lesquels ils s'étaient entendus est sorti de l'enveloppe avec la soumission. On a poursuivi ce groupe avec une preuve pareille. Les exemples de ce genre sont nombreux. On a poursuivi en justice les industries du verre et du papier, mais voyez ce qu'elles deviennent? Leurs prix sont tous les mêmes. Pas une société de verre ou de papier qui vende moins cher que l'autre. Qu'est-ce que ces poursuites ont accompli dans le passé?

● (2020)

Nous vivons dans une société où l'oligopole est la règle plutôt que la concurrence. C'est peut-être pourquoi, entre autres raisons, j'ai si bien réagi à la description que nous a faite le député de Trinity de la façon dont les oligopoles opèrent, dont les ententes sont conclues. Il a déjà été dans les affaires, monsieur l'Orateur, comme moi d'ailleurs. Nous savons tous deux que cela se fait sans s'asseoir à une table ou tenir une réunion officielle pour s'entendre. Ni lui ni moi, j'en suis sûr, n'a participé à des tractations pareilles mais nous en avons été témoins assez souvent lors d'un déjeuner ou d'une partie de golf. Quelqu'un du groupe dit: «Nous ne pouvons continuer comme ça. Il nous faut hausser les prix». Quelqu'un prend les devants et hausse les prix, et les autres emboîtent le pas.

Les oligopoles ont toujours cet avantage. Dans ces conditions vous ne pouvez les faire condamner. En pareilles circonstances, dans un domaine où il y a relativement peu de vendeurs qui cherchent à protéger leur position pour la société, c'est encore pire qu'un monopole. Voyez ce qui se passe lorsqu'une industrie détient un monopole. Prenez l'exemple de la compagnie de téléphone Bell et les compagnies de transmission du gaz. De toute évidence, elles détiennent un monopole et le gouvernement doit prendre des mesures et réglementer ce champ d'activité.

Bien sûr, s'il y avait de nombreuses compagnies de téléphone, les tarifs ne seraient pas réglementés. Je suis convaincu que les tarifs au Canada seraient beaucoup plus élevés et que le service téléphonique serait de moins bonne qualité. D'une certaine façon le raisonnement peut sembler boîteux, mais si vous tenez compte de l'époque où nous vivons, des techniques à notre disposition et de l'importance que doivent avoir ces compagnies pour profiter de ces techniques, il est clair que nous devons penser de façon différente que par le passé à l'égard de ces questions.

Parfois, les gens parlent de concurrence entre les banques, mais dès l'instant où une banque annonce qu'elle va augmenter ses taux d'intérêts d'un demi pour cent, toutes les autres banques la suivent. Lorsque vous convoquez les représentants des banques devant un comité de la Chambre et que vous leur dites: «Nous avons ici une preuve évidente de collusion, car vous avez toutes augmenté vos taux d'intérêt. Un matin, la banque A les a augmentés et l'après-midi même, la banque B en faisait autant, puis après une longue hésitation, peut-être d'une journée, les autres ont suivi.» Les banques répondent alors: «C'est, en fait, un exemple de bonne concurrence.» Ce qu'elles disent, c'est que si la concurrence est bonne, toutes les banques vont demander les mêmes taux, car elles doivent faire face aux mêmes marchés et sont donc obligées de demander la même chose.

Ne serait-il pas préférable au lieu de nous faire accroire qu'une concurrence est possible dans l'industrie bancaire, de légiférer au sujet de l'écart entre ce que les banques peuvent payer pour obtenir l'argent et ce qu'elles peuvent demander pour le prêter? Il est assez difficile de réglementer par des lois ce que les banques paieront pour obtenir des fonds, parce que cela à tendance à varier avec la situation économique internationale, mais nous pouvons légiférer au sujet de l'écart et dire qu'elles n'ont droit qu'à une certaine différence entre ce qu'elles paient à leurs déposants et ce qu'elles font payer à leurs emprunteurs. Mais nous ne voulons pas le faire. Nous continuons à faire semblant de pouvoir d'une étrange manière, faire entrer les banques en concurrence.

J'ai d'autres exemples à l'esprit. Il y a quelques années seulement, General Motors a majoré ses prix. A un jour près environ, les autres fabricants d'automobiles ont augmenté leurs prix dans la même proportion. Pour une raison ou pour une autre, General Motors a décidé que cette augmentation de prix était une erreur et a baissé le prix de ses voitures. De nouveau, tous les autres fabricants en ont fait autant. Je suis certain que General Motors dirait, tout comme les banques, que cela prouve que nous vivons dans une société concurrentielle où tout le monde réagit aux pressions du marché. C'est là une interprétation. A mon avis, l'interprétation la plus conforme à la réalité est que dans tous les secteurs industriels, surtout ceux qui sont caractérisés par de grandes entreprises, un

meneur fixe les prix, et ce n'est pas aux pressions du marché que ces entreprises réagissent mais à la politique des prix de l'entreprise la plus grande et la plus puissante. Quoi que fasse cette entreprise, c'est pour toutes les autres une invitation à la suivre. Sinon, c'est le suicide. Qui veut lutter contre General Motors? Je ne pense pas qu'aucune société automobile soit prête à le faire. Cela ne fait rien aux autres de rogner un peu sur les bords pour essayer d'obtenir un avantage ou l'autre, mais elles savent que lorsqu'une société atteint l'importance de General Motors, il n'est plus question de lutter contre elle; il faut collaborer avec elle.

Il semble parfois que General Motors ait pour politique de maintenir ses concurrents en vie. Je me demande souvent pourquoi, avec sa force, elle ne balaye pas tous les autres fabricants d'automobiles. Elle a une part tellement importante du marché qu'elle pourrait pratiquement liquider tous les autres. Mais dans ce cas, elle deviendrait un monopole et serait soumise à la réglementation gouvernementale. Il est préférable pour eux de permettre à quelques concurrents de faire des bénéfices moindres, car ils peuvent ainsi enregistrer des bénéfices plus importants que s'ils étaient réglementés par le gouvernement.

Avant la création en 1966 du comité parlementaire mixte sur les prix au consommateur, je me rappelle du cas de sociétés agissant ainsi afin de permettre à un concurrent de survivre. Si je me souviens bien, il s'agissait d'un important fabricant d'aliments pour bébé installé au Canada. Il s'agissait d'une société multinationale dont l'organisation mère était aux États-Unis. Elle détenait 80 p. 100 du marché et son seul concurrent était sur le point de faire faillite. Il avait perdu peu à peu sa part du marché et travaillait finalement à perte. Puis les bocaux en verre ont remplacé les boîtes de conserves. Jusque là, la nourriture pour bébé s'était vendue au Canada dans des boîtes de conserves, mais quand on a introduit les bocaux en verre, les consommateurs se sont montrés nettement pour. Le petit concurrent les a adoptés, mais il a mis trois ans à équilibrer son bilan. Pendant ce temps, l'autre concurrent ne s'en est pas embarrassé.

Nous lui avons demandé: «Ne saviez-vous pas que le public préférait les bocaux en verre? Votre société mère qui les avait adoptés il y a bien des années, ne vous a-t-elle pas dit que c'était dans ce sens que se dirigeait l'industrie?» On a répondu: «Nous ne le savions pas. La société américaine ne nous a rien dit de son fonctionnement, de ce qu'elle faisait et quelle avait été son expérience». Vous le croirez si vous le voulez, monsieur l'Orateur, mais il est fort probable que cette société a délibérément sauvé son concurrent au lieu de courir le risque d'en arriver à un monopole et de faire l'objet d'un examen du gouvernement.

Très souvent, les grosses sociétés préfèrent un oligopole, car le public se croit protégé quand il y a un concurrent. Mais, en vérité, il n'y a pas de concurrence et elles sont libres d'augmenter leurs prix sur un marché qui est en grande partie le leur. Dans un cas dont j'ai parlé, le concurrent n'avait aucun marché dans les provinces Maritimes ni en Colombie-Britannique.

● (2030)

Les députés croient-ils que la personne qui détient 20 p. 100 du marché et qui a du mal à survivre va se lancer dans une guerre des prix avec un géant qui possède 80 p. 100 du marché, qui fait des bénéfices énormes et qui peut tenir indéfiniment? Je ne le crois pas. C'est pourquoi il me semble qu'un bill qui exige que le marché se comporte comme il n'a pas l'intention de le faire, et quand il n'y a aucune façon de prouver qu'il y a eu collusion ou complot, est voué à l'échec. C'est à mon avis un défaut général de la loi sur les coalitions. Cela nous prend au dépourvu en nous faisant croire que nous obtenons une protection alors qu'en fait, nous laissons le marché ouvertement accessible aux rapaces et aux puissants qui peuvent agir à leur guise.

Si nous parlons de concurrence, nous devons comprendre que dans plusieurs secteurs de notre société, la concurrence n'existe plus. Dans certains cas, il n'est peut-être plus possible de faire de la concurrence et, dans d'autres, cela n'est peut-être même pas souhaitable. Je vais expliquer ce que je veux dire par là. Lorsque nous parlons de propriété étrangère, nous supposons généralement que le problème de la propriété étrangère découle du fait que ce sont des capitalistes américains et non pas des capitalistes canadiens qui dirigent telle ou telle entreprise. Il est très rare que nous envisagions le problème sous son angle véritable. Nous savons que parfois il s'agit d'un problème d'extra-territorialité, que les administrateurs américains sont assujettis aux lois américaines, mais, généralement, le problème, c'est que lorsque les sociétés américaines créent des succursales au Canada, elles détruisent littéralement notre aptitude à produire et à être compétitifs et permettent à l'industrie de la fabrication au Canada de survivre seulement grâce à des protections tarifaires ou parce que les salaires sont moins élevés.

Le problème essentiel de la propriété étrangère, c'est qu'elle a pour ainsi dire détruit le secteur de notre économie qu'est l'industrie de la fabrication. Il n'en va pas de même pour l'industrie des matières premières car ces dernières doivent être vendues sur les marchés internationaux et doivent être compétitives. Mais le marché intérieur est protégé par les droits de douane. Des analyses de l'industrie manufacturière au Canada révèlent que nous employons 30 p. 100 de plus de capital par travailleur et que nous obtenons 30 p. 100 de moins de production à cause du système puéril dont nous avons hérité des Américains. Un exemple en est la fabrication des réfrigérateurs. Un pays de la taille du Canada pourrait probablement faire vivre au plus deux fabricants de réfrigérateurs, mais nous en avions 14 à un moment donné, le même nombre qu'aux États-Unis. Nous en étions au point, monsieur l'Orateur, où les Américains nous imposaient au Canada une conception de la production identique à celle qui existait aux États-Unis. Cela aurait pu être plausible si nous avions eu un marché 11 fois supérieur au nôtre, mais cela n'avait aucun sens dans l'économie canadienne. Si on veut trouver des industries efficaces au Canada, il faut parfois chercher chez celles qui sont restées entre les mains de Canadiens, comme la sidérurgie et la cimenterie, parce qu'elles ont pu s'adapter à notre marché au lieu de faire imposer une conception américaine.

Voilà un bon exemple de concurrence qui a travaillé au grand détriment de notre société et contribué à nous doter d'un niveau de vie inférieur à ce qu'il aurait pu être. On pourra dire que cela nous a valu une plus grande variété de produits, mais quel degré de variété nous faut-il? Quelle différence y a-t-il entre un réfrigérateur et un autre, une cuisinière et une autre? Les pentures sont différentes ou la porte peut avoir un pouce de moins ou de plus, mais il y a une limite à la variété qu'on souhaite dans une société. Passé un certain point, cela devient une extravagance pour laquelle la plupart des gens ne ressentent ni besoin ni désir mais qui n'existe que parce qu'elle satisfait aux velléités de concurrence de l'industrie.

Il y a un autre domaine où, à mon avis, la concurrence nous a rendu un très mauvais service. Une des raisons pour lesquelles le Canada possède une des sidérurgies les plus efficaces au monde, c'est parce qu'il y existe un niveau de concurrence ou de production proportionné à cette industrie et adapté aux dernières techniques et aux besoins de la société canadienne. Une des raisons pour lesquelles nous ne retrouvons pas la même situation dans l'industrie du caoutchouc, par exemple, c'est que toutes les compagnies américaines de caoutchouc possèdent une succursale au Canada qui travaille à la même gamme de produits mais sur une échelle infiniment plus réduite qu'au États-Unis.

Naturellement, le gouvernement canadien complique la situation en invitant un autre concurrent à accéder à un marché déjà saturé. Pourquoi? Je parle de Michelin. De fait il y a une autre raison dans ce cas qui n'a rien à voir avec la concurrence. La présence d'une fabrique de pneus dans les Maritimes se justifie du fait que c'est là qu'il faut implanter des entreprises industrielles. Mais alors, pourquoi ne pas déplacer des usines du centre du Canada vers les Maritimes au lieu d'encourager une autre compagnie étrangère à s'installer au Canada avec les répercussions que cela peut avoir sur toute l'industrie du caoutchouc?

En dépit de l'évidence croissante de cette évolution dans notre société à propos de la position concurrentielle des diverses compagnies, bien que tant de sociétés doivent occuper une position de quasi-monopole tout simplement pour survivre, nous continuons de nous inspirer d'Adam Smith; le gouvernement continue de s'aligner sur le modèle économique d'Adam Smith. J'ignore s'il y croit ou s'il présente ce projet de loi parce qu'il en a été prié par les pseudo-intellectuels du monde des affaires ou s'il continue d'agir comme il l'a toujours fait, c'est-à-dire imiter les États-Unis. Parce que ce pays a une législation sur la concurrence et sur les coalitions, alors, il nous en faut une à nous aussi.

Les deux seuls pays au monde à avoir encore ces idées périmées et démodées sont le Canada et les États-Unis. Tous les autres pays s'en vont dans la direction opposée. Ils savent que la concurrence n'est plus une chose interne, mais qu'elle est devenue un phénomène international. Au lieu d'encourager leurs sociétés à se livrer concurrence, ils leur demandent de faire concurrence à d'autres sociétés ailleurs dans le monde. Au lieu d'avoir des lois sur les coalitions, ils ont des offices de rationalisation qui encouragent les sociétés qui ont un rendement convenable à s'unir. Voilà pourquoi la loi sur les coalitions du Canada est tellement préjudiciable. Je dois admettre que le gouvernement s'en rend un peu compte et, comme l'indique l'article (2) du bill à l'étude, il semble décidé à s'occuper de ce problème—avec hésitation, mais il semble qu'il va le faire.

Qu'est-ce que cela signifie? Mettre au rancart la loi sur les coalitions et abandonner toute notre société à nos concurrents sans lui offrir la moindre protection? Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là ce que je propose. Je propose que nous freinions l'élan de ces concurrents, que nous surveillions ceux qui prendraient avantage des faibles de notre société. Nous n'y parviendrons pas par une politique axée sur la lutte aux coalitions, politique à laquelle il est si facile d'échapper, ni par une décision comme celle d'interdire les ventes pyramidales. Je me demande combien de semaines il faudra à ces gens pour trouver quelque nouvelle tactique pour les remplacer.

C'est une bataille perdue d'avance, mais il y a des mesures que nous pouvons et que nous devons prendre. Toutefois, il n'y aura pas possibilité d'en prévoir tant que le gouvernement prétendra avoir réglé le problème en présentant une mesure, de nouveaux amendements, tant qu'il se vantera du travail merveilleux qu'il a accompli. Alors, que devons-nous faire? Nous avons besoin de mesures efficaces. Nous avons des problèmes sérieux avec Bell Canada; on se demande si la loi qui régit cette société est aussi bonne qu'elle devrait l'être. On peut dire au moins une chose de la Compagnie Bell. Elle n'entreprend rien au pays qui ne soit scruté de près. Elle doit justifier ses gestes devant la Commission des transports. Souvent le Parlement n'est pas satisfait de la décision de la Commission et la Bell est forcée de maintenir ses tarifs. La compagnie doit justifier tout ce qu'elle fait.

● (2040)

Nous devrions traiter les autres industries de la même façon y compris les banques qui devraient relever de l'autorité du Parlement de la même façon que la compagnie de téléphone. Le Parlement a supprimé le plafond de 6 p. 100 sur les taux bancaires parce que les banques ont déclaré que c'était un taux irréaliste. Elles ont si bien plaidé leur cause que le gouvernement a consenti à supprimer le plafond de 6 p. 100, mais il a omis d'établir des garanties pour les empêcher de profiter de la situation alors que l'argent était rare, ce qui leur a permis de récolter des bénéfices fantastiques. On n'a pas essayé de réduire l'écart entre ce que les banques payent pour l'argent et ce qu'elles reçoivent pour le prêter. Voilà ce dont je veux parler.

Nous devrions établir des contrôles sélectifs des prix. Nous devrions le faire notamment à l'endroit des industries primaires. Le député de Trinity et quelques-uns de ses collègues nous ont parlé des terribles syndicats, comment ils font monter les prix et dans la mesure où ils contribuent à l'inflation. Comment le député peut-il les comparer à ce qui se passe dans l'industrie minière? Les conventions ont été signées il y a quelques années, mais il n'y a aucune commune mesure entre les salaires et le prix du minerai de zinc, de nickel ou de fer. Pourquoi? Parce que c'est la demande et non le coût de production qui détermine les prix internationaux. On n'a fait aucune tentative pour réglementer l'industrie en ce domaine. Nous avons tenté de réglementer l'industrie du pétrole et du gaz ce qui est fort heureux. Nous devrions imposer une taxe à l'exportation pour toutes nos richesses naturelles. S'il y a des bénéfices de surcroît à réaliser, que ce soit les Canadiens, propriétaires des ressources, qui en profitent et ces bénéfices devraient être considérés en quelque sorte comme une allocation d'épuisement. Ce sont les particuliers qui devraient en bénéficier au lieu des compagnies qui provisoirement exploitent ces ressources.

Nous devrions orienter nos efforts vers une plus grande étatisation, car il est à peu près impossible de savoir si ces compagnies agissent dans le meilleur intérêt du Canada. C'est d'ailleurs ce qu'on a fait dans le cas de l'énergie électrique. Si une compagnie abuse de ses privilèges, au lieu de lui imposer une amende, dont elle se moquera peut-être et qui se traduira dans une hausse de ses prix, nous devrions l'exproprier. Une fois qu'une compagnie sera expropriée, il n'y en a pas beaucoup d'autres qui voudront agir de la même façon. Que tout le monde sache bien que c'est une chose grave que de frauder les Canadiens, qu'en profitant d'une situation au détriment des Canadiens on s'expose, dans certains cas, à l'expropriation, à l'emprisonnement et non pas simplement à une amende minime dont la compagnie puisse se moquer.

Nous devrions songer à supprimer la protection douanière dans le cas des compagnies qui enfreignent la loi. L'une des recommandations primordiales du rapport de la Commission Macquarrie sur la loi sur les coalitions, présenté il y a une vingtaine ou une trentaine d'années, était d'abolir la protection douanière dans le cas des compagnies coupables de collusion. On n'y a jamais donné suite. Cette méthode avait été recommandée dans le cas d'une compagnie de verre et d'une compagnie de papier. Si l'on demande pourquoi on n'y a pas donné suite, on nous répond qu'il faut conserver les droits de douane comme des moyens de marchandage dans les négociations commerciales multilatérales, que ce serait une erreur de supprimer les protections douanières actuellement, car nous ne pourrions négocier avec un autre pays le jour où nous voudrions qu'il supprime sa propre protection douanière.

Ainsi, on n'a jamais recouru à ce moyen, l'un des plus efficaces pour prévenir les collusions entre les compagnies. La protection douanière est justifiable dans certains cas. Mais ces compagnies doivent assumer leurs responsabilités et se rappeler que les Canadiens sont prêts à payer des prix encore plus élevés pour les protéger. Rien ne justifie qu'on continue à accorder une protection tarifaire à une compagnie qui abuse de ses privilèges en augmentant ses prix de façon injustifiée.

Le gouvernement devrait faire concurrence à l'industrie. Dernièrement on a beaucoup parlé de fonder une société nationale du pétrole. Un tel instrument pourrait servir à faire concurrence aux compagnies pétrolières. La Suède a très bien réussi ce genre de chose avec son mouvement de coopératives. Vous n'avez pas besoin d'occuper une grande place sur le marché pour être efficace. Si vous occupez 5 à 6 p. 100 du marché et si vous travaillez avec ardeur vous pouvez obliger les autres à baisser leurs prix. Théoriquement, les sociétés de la Couronne du Canada doivent faire concurrence à l'industrie. Toutefois, les gens qui travaillent pour les sociétés de la Couronne préfèrent jouer au golf avec ceux à qui ils sont sensés faire concurrence. Ils ne tardent pas à se montrer compréhensifs au lieu de défendre les intérêts du public.

Nous devrions combattre les compagnies intégrées verticalement. A ma connaissance, rien du genre n'a été fait. De quel droit les compagnies pétrolières contrôlent-elles l'extraction, le raffinage et la vente de l'essence? Voilà le genre de problème qui se pose à nous. Si un organisme indépendent entre en scène, les grosses compagnies l'obligent bientôt à abandonner le terrain. Cela fait, elles en reviennent à leurs petits arrangements dont l'intégration verticale qui font que vous n'êtes servis que par des stations-service liées aux grosses compagnies pétrolières. Dans de pareilles conditions, il y a peu de concurrence. Diverses commissions ont fait des recommandations à

l'égard de l'industrie pétrolière. Elles ont dit que les stations-service devraient être séparées des grosses compagnies pétrolières. Au lieu de prendre des mesures pour mettre en œuvre ces recommandations, on nous a présenté la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

On devrait s'occuper des marques de commerce. Souvent, on fait un abus des marques de commerce et l'on prétend que le produit vendu sous une marque donnée possède des qualités qu'il ne possède pas vraiment. Il faudrait si nécessaire supprimer la protection des brevets. Je constate que ceux qui ont préparé cette loi s'inquiètent de la publicité trompeuse. Ce n'est rien d'autre, je crois, que de la réclame tapageuse. Je conviens que la publicité est souvent idiote. Rien n'est plus idiot que de nous présenter des hommes et des femmes se regardant à travers une armoire de toilette, les bras en l'air, nous montrant leurs aisselles et s'aspergeant d'une substance quelconque. Si vous regardez la télévision, on vous donnera l'impression que c'est ainsi que les gens se comportent. A mon avis, les agents de publicité sous-estiment énormément l'intelligence et le raffinement de notre public. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de protéger les téléspectateurs contre ce genre de stupidité parce que, tôt ou tard, le produit lui-même en sera la victime.

Ce qui s'impose, à mon avis, c'est une façon différente de traiter les dépenses de publicité. Notre système publicitaire est conçu de façon à encourager ce genre de stupidité. Les dépenses publicitaires sont déductibles du revenu, aux fins de l'impôt sur le revenu, ce qui signifie que chaque dollar qu'une société dépense pour cette sorte de stupidité est déductible du revenu. Elle peut en déduire au moins 50 p. 100 si elle est dans la catégorie d'impôt à 50 p. 100. Il ne faut pas oublier que le consommateur n'est pas le seul à payer pour les dépenses publicitaires de la société. Chaque contribuable au Canada paie également. Si quelqu'un veut mousser la vente d'un objet qui apporte un bien-être psychique, qui est parfumé ou une sorte de désodorisant, c'est son affaire. Par contre, on ne devrait pas exiger que je paie des impôts supplémentaires pour apporter du bien-être psychique à quelqu'un d'autre. Nous avons besoin de changements dans ce domaine.

Lorsque je traite de la publicité, il ne s'agit pas de déterminer si la publicité concernant les désodorisants est intelligente ou non. Je traite de la question du point de vue fiscal.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais je dois lui rappeler que son temps de parole est terminé. Il peut continuer s'il a le consentement unanime.

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Les députés sont-ils d'accord pour permettre au député de terminer son exposé?

Des voix: D'accord.

● (2050)

M. Saltsman: Merci, monsieur l'Orateur et je remercie les députés présents. Je serai bref. Ce que je veux dire en réalité, c'est que ce projet de loi sur les coalitions obscurcit le problème. Il parle de problèmes qui n'en sont pas vraiment et dit qu'ils sont graves. Les vrais problèmes, ceux dont il faut s'occuper sont laissés de côté et ils ne sont même pas étudiés. Le danger, c'est que le public pense qu'on fait quelque chose alors qu'en réalité on fait si peu.

Si l'on parle de normes, si l'on parle de s'assurer que le travail soit bien fait, on peut certainement établir des normes. On le fait pour les poids et les mesures. Il n'y a plus guère au Canada de bouchers qui pèsent la viande en mettant le doigt sur la balance. On peut forcer l'adoption de normes. On l'a fait dans l'industrie électrique. Il faut appliquer des normes. Il nous faut une meilleure loi sur les corporations. Le gouvernement nous donne cette pièce de résistance pour nous montrer que c'est un merveilleux projet de loi, qu'il est moderne et il montre comment cette question d'extraterritorialité s'est posée avec la société Worthington. Il dit qu'il va inclure tout cela dans le projet de loi sur les coalitions pour nous donner une chose bien tournée, bien développée mais à une exception près: elle n'y a aucun rapport; elle relève de la loi sur les corporations où l'on peut dire clairement qu'aucun administrateur de société canadienne n'enfreindra les lois du pays. S'il le fait, il ne peut pas être administrateur. Pourquoi faire la bête avec cette question dans le projet de loi sur les coalitions?

Autre chose, nous devrions aller plus loin avec la loi sur les corporations. Les membres de mon parti qui ont eu la chance d'examiner la loi sur les corporations se sont exprimés à maintes reprises en faveur non seulement de ce genre de mesure mais d'une divulgation absolue. Comment voulez-vous connaître quelque chose s'il n'y a pas en réalité divulgation absolue? Il est vrai que l'on divulgue davantage dans notre société, mais cela ne suffit pas pour nous permettre de prendre des décisions. Au lieu de nous donner une bonne loi sur les corporations, qui protège réellement les citoyens, nous en avons un petit morceau dans le projet de loi sur les coalitions et la loi sur les corporations suit son chemin de manière impénitente.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dirai que si le gouvernement accepte de déclarer à la Chambre qu'il ne peut rien faire de plus pour le moment que d'apporter quelques changements et rajustements mineurs, s'il accepte de faire preuve de suffisamment d'humilité et de présenter la mesure à la Chambre avec une attitude humble en reconnaissant qu'elle est insignifiante et n'apporte que quelques corrections, je serai d'accord. Me montrant charitable à l'égard du bill, je dirai au ministre que, même si c'est bien peu, c'est déjà quelque chose. J'ose espérer cependant que le gouvernement ne se berce pas d'illusions, s'imaginant qu'en présentant cette mesure il a amélioré le sort des Canadiens ou corrigé en profondeur ce qui constitue une bien mauvaise affaire.

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre la parole à propos de ce bill, surtout qu'à mon avis, le ministre et son secrétaire parlementaire lui ont déjà rendu justice. La présente mesure nous avait déjà été proposée lors de la dernière législature. Je pense que les Canadiens et, à coup sûr, les petits commerçants et la presse ont eu le temps d'en assimiler la teneur.

L'honorable député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) vient de terminer son discours. Quand il prend la parole, il lui faut choisir entre huit façons différentes d'envisager la question; il a sûrement utilisé ce soir la façon «pooh-pooh», ainsi qu'il l'a désigne lui-même. En présence d'un excellent bill comme celui-ci, bill qui ne donne pas prise à la critique et qui a été favorablement accueilli dans tous les milieux tant par les commerçants que par les consommateurs, l'envie lui vient de l'attaquer et de le réduire en charpie. Voilà pourquoi le député nous a servi ce soir un discours à sa manière «pooh-pooh». Voici ce qu'il en pense: ce n'est pas un mauvais bill. Il contient quelques bons articles, mais il n'est pas tellement important.

Monsieur l'Orateur, je n'ai ni entendu ni vu le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) frapper sur son pupitre et affirmer que c'est là le plus important projet de loi que le gouvernement ait jamais présenté. Je crois que cela est révélateur. Ce n'est pas une nouvelle loi. Le bill modifie une loi existante et les modifications qu'il renferme profitent aux consommateurs, aux propriétaires de petites entreprises et aux Canadiens en général. Le gouvernement avait déjà annoncé qu'il avait l'intention de présenter une nouvelle politique en matière de concurrence et de le faire en plusieurs phases; ce bill représente la première.

Ce qui caractérise surtout le bill à l'étude c'est qu'il renferme des mesures supplémentaires permettant de lutter contre les pratiques indésirables dans le domaine du commerce et de la publicité et comporte la création d'une nouvelle fonction pour la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce qui pourra désormais rendre des ordonnances modifiant ou interdisant des pratiques qui auront été portées à sa connaissance et adopter des dispositions qui assujettiront les services en général à la loi. C'est ce que le bill tente de faire. A entendre certains députés de l'autre côté en parler, surtout ceux qui sont dans le coin gauche de la Chambre, on aurait l'impression que chez les hommes d'affaires canadiens les abus sont choses courantes, qu'ils s'adonnent aux genres de pratiques que le bill a pour but de prévenir.

Un très petit nombre d'hommes d'affaires et de marchés au Canada seraient touchés par cette loi, car ces dispositions ne s'appliqueront qu'à très peu d'entre eux. J'ai discuté l'autre jour avec des députés qui ont tendance à voir l'entreprise canadienne d'un mauvais œil. Je crois que le marché canadien est probablement aussi honnête que tout autre au monde. Monsieur l'Orateur, on ne peut légiférer en matière d'honnêteté, mais je crois qu'on doit, quand quelqu'un enfreint les règles du marché, adopter une loi visant cette irrégularité en particulier.

Les députés de l'opposition se révolteraient quoi que comprenne le bill si rien n'était prévu pour restreindre les pratiques injustes au sein du marché. Ils critiqueraient le gouvernement de n'avoir pas adopté de mesures visant à contrôler les ventes pyramidales et ainsi de suite. Il faudrait prévoir des mesures s'appliquant aux cas où les sociétés agissent illégalement. Et dans les cas où le consommateur est touché, il faudrait exiger réparation, comme le prévoit le bill.

Ayant exercé le droit pendant quelques années, je me rappelle d'avoir eu souvent affaire à des personnes qui avaient signé des billets à ordre à la fin de long contrats. Elles s'apercevaient que le billet à ordre avait été transféré, généralement à une société de finance. Cette société intentait des poursuites pour obtenir le paiement. La réponse était, par exemple, que la coutellerie n'avait pas été livrée ou que ce n'était pas de l'aluminium mais du fer-blanc, ou je ne sais quoi. Il n'y avait aucun moyen de défense précis. Aucune loi ne s'appliquait à ce genre de situation. Il n'y avait aucune protection pour le consommateur. Les parlements provinciaux sont obligés d'offrir une protection dans les cas de ce genre.

Notre parti, notre gouvernement, a adopté une mesure législative visant à protéger les personnes dont les traites venaient à échéance et qui n'avaient aucun moyen de défense. Nous avons le devoir de les aider et de leur faire savoir qu'une loi interdira ce genre d'activité. Mais dans l'ensemble, comme je l'ai dit plus tôt, la plupart des

hommes d'affaires sont honnêtes. Ceux qui se rassemblent pour agir de façon malhonnête représentent sans doute une minorité. Compte tenu des milliards de transactions commerciales effectuées au Canada chaque année, un très petit nombre de ces hommes d'affaires enfreignent la loi.

● (2100)

Un autre aspect que j'approuve au sujet de cette mesure législative est la méthode suivie. Le ministre a suivi une méthode qui, je pense, est conforme à ce que préconisait le comité spécial des tendances des prix de l'alimentation dans son premier rapport. Si vous me permettez de citer un passage de ce rapport:

> Que certaines dispositions de la loi sur la concurrence qu'on propose, traitant de la protection du consommateur (ex: publicité trompeuse, attrape-nigauds et vente par remplacement), fassent partie d'une autre loi et soient adoptées immédiatement et qu'elles ne soient pas comprises avec les dispositions concernant les monopoles, le fusionnement, etc., exigeant une concordance avec des directives politiques plus larges concernant la stratégie industrielle et les investissements étrangers.

M. McGrath: Ce n'est pas ce que fait ce bill.

M. Atkey: Pourquoi le ministre n'a-t-il pas suivi cette recommandation?

M. McGrath: De fait, vous êtes le président de ce comité. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

M. Cullen: Nous savons que, suite à cette intervention, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) est ici ce soir, et j'espère qu'il aura quelque chose de constructif à dire, et non le contraire. Ce serait certainement plutôt inattendu de l'entendre, pour une fois, parler dans un sens constructif. Je vois que le député de St. Paul's (M. Atkey) est en train de sourire. Je sais qu'il aime ce bill, et dans quelques instants, je vais citer une déclaration faite par le député de Saint-Jean-Est à propos de ce bill, en novembre dernier. Les députés d'en face ont maintenant eu leur caucus et ils pensent sans doute qu'ils feraient mieux de ne pas trop adresser de louanges aux libéraux, vu l'excellent travail que nous avons accompli durant cette première anné. S'ils ont dû se montrer prudents sur ce point en novembre 1973, ils leur faudra peut-être redoubler de prudence aujourd'hui.

M. McGrath: Et les autres recommandations?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je n'ai que 40 minutes de sorte que je ne peux pas répondre à toutes ces interpellations. J'approuve la ligne de conduite adoptée par le ministre. J'estime que le parti progressiste conservateur accorderait carte blanche si, Dieu nous en préserve, il était au pouvoir. Ces dispositions seraient supprimées par ceux qui veulent enfreindre la loi. Nous avons besoin d'une politique judicieuse qui s'efforce d'atteindre certains objectifs. Quand des infractions sont commises sur la place du marché, nous devons sévir de façon appropriée.

Une des critiques formulées au sujet de ce projet de loi est qu'on a beaucoup tardé à le présenter, environ trois ans sauf erreur. Les règlements eux-mêmes ne seront pas entièrement appliqués avant environ deux ans après la mise en vigueur de la loi. J'approuve cette façon de procéder dans le présent cas pour la raison suivante. La plupart des gens, pour ne pas dire presque tous ceux qui seront

touchés, sont d'honnêtes hommes d'affaires. En cette qualité, il faut leur donner la chance de respecter les exigences du bill et ne pas avoir à se précipiter du jour au lendemain pour effectuer des changements qui pourraient nuire à leur entreprise. Ils n'ont rien à se reprocher et ils sont disposés à se conformer aux règlements; ils réclament simplement un peu de temps.

J'ai entendu dire plustôt aujourd'hui que deux ans n'étaient pas suffisants. Je dirais à l'honnête homme d'affaires que s'il a besoin d'un peu plus de temps pour appliquer ces règlements, il trouvera une oreille sympathique auprès du gouvernement actuel. Certains se lanceraient à fond de train, comme les députés d'en face. Je me méfierais un peu s'ils étaient au pouvoir, parce qu'alors nous aurions raison de nous inquiéter. Nous ne voulons rien faire qui puisse nuire au petit homme d'affaires. S'il y en effet besoin d'un peu de temps pour appliquer les dispositions de cette loi, le gouvernement a raison, selon moi, de lui accorder un plus de temps.

Que pense le petit homme d'affaires de cette mesure? J'aimerais citer certaines critiques qui ont paru dans la presse. Il est intéressant de noter que nous avons reçu l'approbation de presque tous les journaux. Quant à ceux qui sont en dehors de la presse, je remarque par exemple, M. Ruben Bromstein, qui, à un moment donné, était président de la Canadian Federation of Independent Businessmen, un organisme d'environ 9,000 membres déclarait le 5 novembre 1973 au réseau anglais de la Société Radio-Canada la chose suivante:

> Il est clair que nous nous réjouissons vivement de la présentation du bill . . . Il donne au fond une occasion à la petite entreprise de bénéficier de la protection de la loi. Et même après qu'il aura été jugé que quelqu'un viole la loi, le propriétaire de petite entreprise aura l'occasion d'intenter des poursuites devant les tribunaux en dommages-intérêts parce qu'il aura été lésé par des gens qui essaient de provoquer sa ruine, ou qui s'en prennent à son commerce de façon malhonnête.
>
> Ce qui nous intéresse dans le cas présent, c'est que le gouvernement semble avoir fait un effort véritable pour comprendre les erreurs (du moins est-ce l'impression que j'ai à la lecture des dispositions de la loi) et pour essayer, dans le cours de sa mise en place, de cerner les problèmes qui le touchent.

Voici ce qu'avait à dire Gail Scott, correspondante de presse du réseau CTV:

> . . . la nouvelle loi fait beaucoup, en réalité, pour régler les problèmes persistants des consommateurs et si on la met en application, elle apportera nombre de changements que réclamaient les consommateurs.

M. Bill Wilson, collaborateur attitré du *Star* de Montréal, écrivait à Ottawa le 5 novembre dernier en ces termes:

> On s'entend assez bien au Canada pour trouver qu'il faut protéger convenablement le consommateur contre les pratiques injustes et c'est le champ d'action le plus vaste dans lequel se soit engagé M. Gray.

La *Gazette* de Montréal publiait le 6 novembre dernier la manchette suivante:

> Le bill de Gray arme l'acheteur contre les annonces de prix malhonnêtes. Le bill permet aux consommateurs d'agir. Ses athlètes bénéficieront peut-être des contrats liant les parties.

J'ai ensuite constaté avec intérêt que M. Geoff Stevens, dans le *Globe and Mail* du 6 novembre dernier, commentait comme il suit:

> Bon nombre des dispositions du bill sont tout à fait rationnelles.
>
> Le nouveau projet de loi revêt deux aspects encourageants: un vaste éventail de services de marchandises et de produits, également deviendront assujettis aux règlements et la Commission sur les pratiques restrictives du commerce sera investie du pouvoir d'ordonner la fin des pratiques illégales dans le commerce.

On garde toujours le dessert pour la fin, monsieur l'Orateur. Dans le *Journal* d'Ottawa du 6 novembre, M. Henry Heald écrivait:

M^me^ Grace MacInnis (NPD—Vancouver Kingsway) et M. James McGrath (CP—Saint-Jean-Est) . . .

M. McGrath: Règlement!

M. Cullen: Je continue.

. . . ont dit que le bill proposait des mesures valables dans le domaine de la protection du consommateur.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de laisser l'article de côté un instant; le député de Sarnia a beaucoup à dire sur la question, mais il est fort rare qu'un libéral soit cité favorablement par le *Journal*; telle est du moins mon expérience. Si je puis revenir aux observations de M. Heald, l'article poursuit en ces termes:

M. McGrath a déclaré: «Le bill est beaucoup plus riche que je ne m'y attendais»; et il l'a qualifié «d'importante mesure législative . . .»

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il y ait un critique plus sévère; c'est pourquoi, lorsqu'il fait des compliments, je suis tenté de m'asseoir et de conclure mon discours. Toutefois, l'excellence du bill m'incite à faire quelques observations supplémentaires. J'ai déjà mentionné que le bill n'est pas le meilleur qui nous soit jamais parvenu et nous ne prétendons aucunement qu'il l'est. Il modifie une loi qui figure déjà dans les statuts. Il comporte cependant certaines dispositions incitant les sociétés canadiennes et les filiales de sociétés américaines et d'ailleurs, de toute société étrangère, à agir au Canada comme de bons citoyens canadiens.

Le député de Waterloo-Cambridge a décrit une méthode d'approche qu'il aimerait voir adoptée. Nous avons accepté de procéder à la modification actuelle de la loi sur les coalitions. Je me soucie moins des moyens que des résultats, et le résultat que j'attends c'est qu'il faut dire en termes clairs et nets aux filiales installées au Canada qu'elles ont la possibilité de faire affaires partout dans le monde et que leurs relations commerciales devront se conformer à la politique étrangère du Canada, non à celle des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France ou de tout autre pays. C'est pourquoi ces dispositions se trouvent dans cette mesure législative. Cela ne me dérangerait pas du tout que, pour enjoliver, on transpose les dispositions dans un autre projet de loi. Ce n'est pas la forme mais le résultat qui m'intéresse.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je sais que bien d'autres voudraient parler en faveur du bill.

M. McGrath: Le député répondrait-il à une question?

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député y consent-il?

M. Cullen: Quand vous voudrez.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, jusqu'ici le député nous a répété ce que d'autres ont dit sur ce que le bill signifie pour les entreprises. J'aimerais que le savant et distingué ancien président du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation nous dise ce que le bill signifie pour les consommateurs. Il ne nous a pas encore éclairés à ce sujet.

● (2110)

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, maintenant je sais que le député n'a pas lu le bill.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: J'espère qu'il le lira avant de se lever pour lire son discours parce que d'autres députés mieux renseignés que moi parleront après lui et lui signaleront ses erreurs, surtout s'il croit que le bill ne fait rien pour le consommateur.

Une voix: Dites-nous ce qu'il fait.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, quand un avocat plaide une cause, il ne s'attarde pas sur ce qui est évident. Il y a certaines circonstances et certaines situations à propos desquelles on dit que le juge peut prendre un avis judiciaire. Il n'est pas nécessaire de commenter ou de prouver quelque chose d'évident devant le tribunal. Je n'ai pas l'intention de lire le bill puisque je sais très bien que le député peut le lire lui-même. Le bill est très explicite, mais il semble qu'il ne le soit pas assez pour contenter les deux critiques de l'opposition en matière de consommation.

M. Baker: Parlez-nous du double étiquetage et de la façon dont vous allez appliquer la loi à cet égard.

Une voix: Qu'allez-vous faire à propos du prix de la viande?

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je ne sais pas si le député a répondu à la question ou s'il a décidé de faire un autre discours ou de continuer son discours, mais, si je ne m'abuse, le député de Saint-Jean-Est voudrait poser une autre question. Quelle que soit la situation, il lui reste bien du temps.

M. McGrath: J'aimerais poser une autre question au député, qui a tant d'expérience en tant que président du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation. J'estime qu'on n'a tenu compte d'aucune des recommandations du comité. J'aimerais que le député parle des dispositions du bill à l'égard du double étiquetage et qu'il explique comment le gouvernement a l'intention de les appliquer. Il pourrait peut-être parler aussi des dispositions du bill à l'égard de la publicité trompeuse, à propos de laquelle le comité avait tellement à dire.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, je vous prie. La question n'a pas vraiment été formulée, mais elle est assez explicite pour que le député y réponde.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, après cette intervention assez étendue, je dirais que l'un des problèmes quant au double étiquetage, que le député connaît peut-être aussi bien que moi . . .

M. Baker: Pas d'équivoque au sujet du double étiquetage.

M. Cullen: J'essaie de donner une réponse directe, mais c'est plutôt difficile; les questions sont si alambiquées que je dois en suivre les dédales pour m'y retrouver. La disposition sur le double étiquetage pourrait être extrêmement difficile à faire respecter.

Une voix: Merveilleux!

M. Cullen: Mieux vaudrait me laisser finir avant de tomber dans un autre piège. Le député a probablement lu autant, sinon plus, de journaux que moi. Après tout, les députés de l'opposition ont plus de temps que nous qui sommes occupés. Quoi qu'il en soit, j'ai lu dans un journal un article qui signalait l'un des problèmes créé par cette disposition. Lorsqu'un prix est indiqué sur un article, il est extrêmement facile de prendre un stylo rouge foncé, noir ou bleu, de le rayer et d'y en inscrire un autre. On aura du mal à faire respecter cette disposition, mais les hommes d'affaires du marché canadien sont sur leurs gardes et ils savent que nous les surveillerons à cet égard.

Je signale en passant que la science permet de déterminer si un article porte un, deux ou trois prix. La disposition sera difficile à appliquer, tout comme le sont bien des dispositions du Code criminel, sans parler des poursuites et de la preuve à établir. Personne ne prétend qu'il s'agisse d'une panacée, et j'espère qu'on y apportera des modifications. Le député, que tout le monde respecte—nous nous complimentons mutuellement ce soir—a beaucoup apporté aux délibérations au comité, mais parfois, devant la caméra, il est porté à dire que le gouvernement n'a pas suivi toutes les recommandations. A mon avis, il mêle les cartes en disant cela. Le gouvernement n'a peut-être pas respecté toutes les recommandations du parti conservateur, mais il a certes observé toutes celles du comité.

Le comité a recommandé la création d'une commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Cette commission a été établie et des mesures importantes ont été prises. Cet après-midi, nous en avons entendu parler. Le comité a aussi recommandé que des fonds soient mis à la disposition des associations de consommateurs pour leur permettre de faire des enquêtes plus efficaces dans divers secteurs qu'elles n'avaient jamais pu examiner. Je crois savoir que le ministre va augmenter cette somme d'environ $100,000 cette année.

Je rappelle que toutes les recommandations du comité ne s'adressaient pas au gouvernement fédéral. Certaines s'adressaient aux media qui ont, je crois, accompli le travail qui leur était demandé. Par exemple, l'émission «Market Place» passe aux heures de grande écoute, les journaux nous accordent une réclame sans précédent et je pourrais mentionner beaucoup d'autres choses. Chacun se doit de suivre ces recommandations. Nous avons entendu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclarer que si une province veut instaurer un programme, des fonds du Régime d'assistance publique du Canada pourraient être mis à sa disposition. Des initiatives doivent être prises à tous les paliers de gouvernement. Une critique d'ensemble n'est pas vraiment complète.

De toute façon, je ne veux pas souligner une évidence en parlant d'un bill qui se défend vraiment bien. Je soutiens qu'une lecture attentive du bill révélera précisément de quelle façon il protégera le petit commerçant et le consommateur.

M. McGrath: Le député me permettrait-il de poser une autre question?

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député y consent-il?

M. Cullen: Oui.

M. McGrath: Étant donné que le député n'a pas employé tout son temps de parole, je voudrais lui demander ce qu'il est advenu des amendements à la loi sur les poids et mesures que la Chambre a adoptés il y a près de trois ans, et comment ce bill prévoit la protection du consommateur? Pourquoi a-t-il fallu plus de trois ans pour mettre en œuvre un projet de loi concernant l'emballage et l'étiquetage qui, je crois, ne deviendra pas loi avant deux ans?

M. Cullen: Quand on me demandera de justifier la mesure législative sur les poids et mesures, je ne serai que trop heureux de le faire. Mon expérience ici m'a appris que, quand quelque chose prend un peu plus de temps qu'il n'en faudrait de l'avis du profane, c'est qu'il faut étudier la question à fond et en discuter avec l'industrie, le ministère et le ministre, et une enquête révélerait d'emblée que c'est très justifié dans la plupart des cas. Le gouvernement ne veut pas causer de torts aux hommes d'affaires qui seront touchés par la mesure. Ils n'ont rien fait de mal et veulent se conformer à la loi. Je crois qu'on devrait leur donner le temps de changer leurs méthodes de façon à respecter la nouvelle loi. Nous devrions essayer d'éviter tout ce qui pourrait causer des ennuis sérieux à n'importe lequel d'entre eux. Habituellement, les modifications entraînent certaines dépenses pour ceux qui doivent remplacer leurs systèmes d'emballage. On devrait leur permettre de poursuivre normalement leur commerce à moins qu'ils ne violent les dispositions d'une loi ou de ses règlements.

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt, comme toujours, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) qui, par ses remarques, a jeté une certaine consternation dans mon esprit quand je l'ai entendu dire que la mesure avait été très bien accueillie par divers députés et groupes. Je me suis demandé un instant si j'écoutais le bon débat mais, lorsqu'il a ajouté que, quand le ministre avait présenté le bill, il n'en avait pas été particulièrement enthousiasmé, j'ai su que j'étais au bon endroit au bon moment. Il a également parlé d'une approche lente, prudente et pesée. Je n'ai pas compris s'il parlait de l'esprit de la mesure ou de sa mise en œuvre. S'il voulait parler d'une approche lente, prudente, pesée face à sa mise en œuvre, je m'en réjouis et je m'empresse d'en convenir avec lui.

Au cours de ce débat, je ne voulais parler que d'un petit aspect du bill qui m'intéresse beaucoup et qui intéresse d'autres personnes, mais je suis forcé de répondre jusqu'à un certain point aux paroles du ministre en faveur de l'adoption expéditive du bill. Personnellement, je serais content d'expédier l'adoption du présent bill si je pouvais la justifier. C'est la raison pour laquelle j'ai essayé de trouver une justification aujourd'hui. On pourrait dire que le gouvernement actuel comprend le consommateur ou les petits commerçants et qu'il sympathise avec eux mais je ne vois pas là une raison suffisante.

Le gouvernement actuel a tendance à négliger le consommateur sans pitié et il l'a montré. D'une part, il s'est retranché derrière la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et d'autre part, il se pavane comme un fier chapon lorsqu'il parle de ses tentatives de fixation de plafonds pour le lait et le pain au niveau de la consommation, alors qu'il ne s'occupe pas des frais de production ni du problème de transport de ces produits au départ de la ferme.

● (2120)

En ce qui concerne les petites entreprises, les réalisations du gouvernement sont ternes. Elles consistent principalement en des déclarations pieuses faites dans une série de discours du trône, avec une remarquable inertie entre les discours. Le gouvernement a considérablement aggravé les problèmes des petits commerçants. Les petits commerçants de ma circonscription et de toutes les circonscriptions du pays, reçoivent de plus en plus la visite d'inspecteurs du gouvernement, ils ont de plus en plus de formules du gouvernement à remplir, ils doivent établir un nombre croissant de statistiques et de rapports pour le gouvernement.

Bref, le gouvernement actuel a dit aux petits commerçants—et je pense que c'est là le vrai nœud du problème,—«si vous voulez prendre de l'expansion, empruntez à des taux prohibitifs.» L'action du gouvernement et l'intérêt qu'il porte aux consommateurs et aux petits commerçants ne justifient pas cette précipitation de la part du ministre. J'ai examiné les dossiers du ministre et ceux de ses prédécesseurs en matière de législation sur la concurrence. Je n'ai évidemment pas dû remonter plus loin qu'en 1971 et la loi sur la concurrence, l'infâme bill C-256 qui a été conçu dans l'ignorance, rédigé dans l'incompréhension et qui aurait pu mener à l'anarchie.

Heureusement pour le consommateur et l'homme d'affaires, le bill a eu la fin qu'il méritait si justement. Les réalisations du gouvernement en ce domaine de législation montrent à l'évidence qu'une action si rapide n'est pas justifiée. J'ai ensuite étudié le discours du ministre. C'est à la page 482 du hansard, je crois, qu'il mentionne les problèmes des lois, directives et jugements étrangers; il a déclaré:

> Je pense que certains événements récents ont montré l'importance de cette disposition et qu'ils ont fourni un argument de poids pour que la Chambre prenne une décision favorable à l'égard du présent bill, le plus tôt possible.

Le ministre faisait sans doute allusion à l'affaire de la MLW-Worthington. Plus loin, à la page 483, le ministre dit:

> Par ailleurs, en priant la Chambre d'examiner maintenant le bill C-7, j'agis au nom du gouvernement en vue de permettre au Parlement de prendre des décisions plus tôt que la chose pourrait se faire autrement dans certains secteurs importants, surtout pour calmer les inquiétudes qu'éprouve maintenant le public devant les pressions inflationnistes actuelles.

Pour ma part, je trouve ces deux problèmes très urgents. Je comprends les problèmes du ministre et du gouvernement, mais je comprends encore mieux ceux du consommateur et de l'homme d'affaires. Je soutiens, en toute déférence, que le ministre sait pertinemment qu'il y a des solutions plus efficaces et plus rapides à ces problèmes. Je suis sûr qu'il les connaît depuis un certain temps.

Il en sera certes question au cours du débat. En fait, les députés de Sarnia-Lambton et de Trinity (M. Hellyer) en ont parlé plus tôt aujourd'hui. Hier, mon collègue de Saint-Paul (M. Atkey) a proposé un délai d'au moins quatre à six semaines avant le début des audiences du comité. Je m'empresse d'apporter mon appui à cette proposition. Et le faisant, je vais tenter de justifier cette position. J'ai reçu, ainsi que tous les autres députés, la documentation du ministre que comprenait le bill C-227, le communiqué de presse et un certain nombre de documents dits d'étude préliminaire. J'ai pris contact avec le cabinet du ministre qui a eu l'obligeance de m'envoyer 50 autres exemplaires de cette documentation, que j'ai distribués à des hommes d'affaires de ma circonscription.

Je ne prétends pas me faire le porte-parole des grandes entreprises puisqu'il n'y en a pas dans ma circonscription. La plus grande qui s'y trouve emploierait sans doute 250 personnes. La moyenne chez nous se situe entre 100 et 125 employés. Ces entreprises sont de diverses sortes, commerce de détail et de gros, industries de fabrication et de services. J'ai présenté de la documentation à ce sujet en même temps que ce que j'appelle le livre bleu, qui s'intitule: «Propositions pour une nouvelle politique de concurrence pour le Canada, 1973». Encore une fois je remercie le ministre de m'en avoir fourni suffisamment d'exemplaires. Je les ai envoyés pour voir ce qu'on en penserait et j'ai prié les destinataires de demander des renseignements.

Je n'ai pas reçu de critiques outrageantes. Mais j'ai reçu par contre une profusion de questions, sur la signification de ceci ou de cela, pour savoir si telle chose veut dire un passif au vrai sens du mot, quelles sont les règles de procédure de la Commission, et ainsi de suite. Bref, les réponses que j'ai reçues révèlent une grande confusion à propos du bill. Quelques-unes de ses dispositions sont peut-être brèves, mais elles traitent de questions extrêmement complexes. Trois mois et demi ou quatre mois se sont écoulés depuis que j'ai envoyé ces documents, comme l'on fait, j'en suis sûr, beaucoup d'autres députés, mais les énormes complexités de ce bill sur le plan de l'économie et du monde des affaires n'ont été que partiellement digérées jusqu'ici.

Les représentants de la petite collectivité du monde des affaires entendent jouer leur rôle, le rôle qui leur revient, en nous disant ce qu'ils pensent de cette mesure législative. Je suis sûr que divers groupes de consommateurs font de même. C'est une obligation pour eux, tout comme pour leurs homologues du monde des affaires, de nous dire ce qu'ils en pensent. Pour ma part—et je ne crois pas être le seul à penser ainsi—je tiens à disposer de la meilleure documentation possible lorsqu'on délibérera de cette question en comité. Mes amis à ma gauche, les néo-démocrates, ne seront sans doute pas d'accord. Le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) disait hier, comme en fait foi la page 488 du hansard:

> Il n'est que temps que l'on nous présente un projet de loi du genre. J'espère qu'il sera renvoyé au comité sans un long débat étant donné qu'on a déjà beaucoup parlé des principes généraux et de la théorie de la politique de la concurrence; nous pourrons peut-être éviter qu'il traîne en comité du fait des manœuvres d'un groupe ou d'un autre.

Je me permets de signaler à mon ami, le député de Toronto-Lakeshore, qu'il y a autre chose dans ce bill que des principes généraux et une théorie de la politique de concurrence. Il est vraiment naïf s'il ne croit pas, par exemple, que tout le système de distribution des produits au pays soit en jeu ici. Mais il ajoutait ceci:

Je n'ai certes pas pour but de priver les intéressés du droit de comparaître devant le comité. Mais je refuse de me prêter à une procédure qui retarderait trop longtemps la mise en application effective de ce bill, car un grand nombre des groupes qui ont déjà eu leur mot à dire dans l'élaboration des principes philosophiques sur lesquels le gouvernement se fonde pourraient avoir le loisir de réitérer.

Le député dit que nombre de ces groupes ont déjà eu leur mot dire dans l'élaboration des principes invoqués par le gouvernement. Sans doute les membres du NPD sont-ils beaucoup plus près du gouvernement que n'importe quel de mes collègues et moi-même ne le sommes. Il se peut fort bien qu'il ait eu connaissance de tout cela, mais que d'autres n'aient rien su. Il parlait peut-être du bill de 1971 sur la concurrence. J'ose espérer qu'il ne se fonde pas uniquement sur les témoignages entendus à cette époque pour précipiter l'étude du comité. Lui-même et le ministre, ainsi que leurs collègues respectifs pourraient bien passer outre aux mises en garde que ce bill renferme. Je songe encore une fois à la juridiction fédérale-provinciale. Je songe également à la possibilité d'une stricte responsabilité. Je pense à une commission qui serait tout à la fois juge, jury et procureur du ministère public. Je ne mentionne que quelques exemples des dangers que cette mesure renferme. Le ministre a tenu hier les propos suivants, comme en fait foi le hansard à la page 480:

● (2130)

... je compte sur l'étude au comité où il me sera encore plus facile d'écouter leurs questions, leurs idées et leurs suggestions et d'en discuter à fond avec eux ainsi que de toutes les diverses propositions contenues dans le bill.

Je puis assurer le ministre que j'attends également avec impatience que l'on passe à l'étude du bill en comité, mais je lui avoue le plus franchement du monde qu'il en est d'autres en qui j'ai davantage confiance qu'en lui et que j'ai hâte d'entendre interrogés. Il s'agit de personnes et d'organismes représentant les intérêts du monde des affaires et ceux des consommateurs, et également les gouvernements provinciaux qui auront, je l'espère, la chance d'exprimer leur opinion. Cet appel à la nécessité de se hâter trouve, semble-t-il, un écho dans un éditorial du *Financial Times* du 12 novembre 1973 portant le titre «No Paper Tiger». Ce bref éditorial disait ce qui suit:

Quiconque a été amené à considérer les nouvelles modifications apportées à la loi sur les coalitions comme un papier de tigre doit y regarder par deux fois. Le rapport détaillé qui figure dans les deux pages suivantes révèle que le nouveau ministre et le nouveau personnel du ministère de la Consommation et des Corporations ont tiré de nombreuses leçons de la mise en pièces du bill doctrinaire présenté en 1971 par Ron Basford. On en a conservé de grandes parties cependant et le bill exige la même étude approfondie.

La loi sur la concurrence de 1971 de M. Basford était le suprême exemple de la méthode savante et théorique de gouverner qui a caractérisé le premier gouvernement Trudeau. Le bill plus modeste de Herb Gray est tout aussi typique de l'attitude rigoureusement politique que M. Trudeau adopte depuis un an.

On a présenté d'une manière criarde et officielle les modifications à la loi sur les coalitions comme une réponse au déluge de plaintes des consommateurs au sujet de l'inflation. Elles visent à aider M^me^ Beryl Plumptre à se sentir moins solitaire dans son rôle de paratonnerre du gouvernement, ou si vous me permettez l'expression, de souffre-douleurs. Par ailleurs, on tente d'apaiser le monde des affaires en retirant le plan outrageux de M. Basford qui prévoyait la création d'un tribunal doté de pouvoirs autoritaires sur les transactions commerciales.

D'autre part, le bill de M. Gray donnerait à une nouvelle Commission sur les pratiques restrictives du commerce le pouvoir de rendre des ordonnances respectées par les tribunaux à l'égard d'une gamme importante de pratiques commerciales reconnues. Les sociétés pétrolières et les stations-service ne sont que quelques-uns des cas les plus évidents où l'interdiction des ventes liées et de l'exclusivité pourrait obliger à conclure de nouveaux accords.

[M. Jarvis.]

Les nouvelles règles sur le maintien des prix ou les distinctions à cause des prix adoucissent considérablement le bill de M. Basford. Elles ne sont pas tendres toutefois. Qu'on note que M. Gray n'a pas non plus renoncé aux objectifs plus vastes des bureaucrates de M. Basford. Il les a simplement reportés à la future «deuxième étape» dont la date n'est pas fixée.

Il prévoit dans ses propositions le besoin d'un «mécanisme d'enquête et d'exécution plus souple, plus rapide et hautement spécialisé» d'une réforme de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce pour qu'elle puisse œuvrer «efficacement» et de la mise au point d'une «épreuve d'efficacité» en ce qui concerne les accords et les achats.

Il faudrait jeter un coup d'œil derrière les décors avant de flatter le tigre.

Je supplie le ministre d'admettre qu'une période de quatre à six semaines avant que le comité commence son étude n'est pas seulement raisonnable mais souhaitable. Je voudrais ce soir parler d'un aspect du bill, le refus de vendre d'approvisionner qu'on l'appelle comme on voudra. Il est question de cette partie du bill dans ce que j'appelle le Livre bleu intitulé «Propositions pour une nouvelle politique de concurrence pour le Canada», à la page 41, dont voici le premier paragraphe:

Depuis quelques années, le Directeur a reçu beaucoup de plaintes de la part d'hommes d'affaires qui se disaient dans l'impossibilité d'obtenir les fournitures nécessaires à leur commerce aux conditions ordinaires du marché. Dans certains cas, il s'agit de concurrents relativement nouveaux sur un marché et, dans d'autres cas, ce sont des entreprises bien établies dont les approvisionnements ont été perturbés après avoir créé le marché du produit en cause.

Dans la plupart des cas, les entreprises touchées sont relativement petites tout en bénéficiant d'une bonne réputation financière et sont prêtes à prendre livraison des produits en quantités acceptables... D'un autre côté, le refus de vendre peut signifier que le fournisseur a décidé d'entreprendre ou d'augmenter sa propre distribution et d'éliminer la concurrence dans la revente de son produit.

Pendant encore à peu près une demi-page, il est question de programme illégal de fixation des prix de revente et du fait que la loi actuelle ne permet aucun recours. Le dernier paragraphe parle, de façon générale, de la commission et des pouvoirs qui lui sont conférés pour résoudre ce problème.

Dans le *Globe and Mail* de Toronto, du 6 décembre dernier, est paru un article du professeur Donald N. Thompson, de l'Université York. Comme vous le savez, il siège au comité consultatif de la politique en matière de concurrence, lequel relève du ministre de la Consommation et des Corporations; il a également rempli les fonctions de conseiller à la commission fédérale américaine du commerce et au département américain de la justice chargé des règlements commerciaux et anti-trusts. Je cite le premier paragraphe de cet article:

Enfoui au centre du nouveau projet de loi sur la concurrence, récemment déposé par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Gray, se trouve un bref article portant sur le refus de vendre. Celui-ci pourrait avoir d'énormes répercussions sur le mode de commercialisation des produits au Canada, sur les prix que les consommateurs seront appelés à payer et sur leurs habitudes d'achat.

Cette disposition se trouvait également enfouie au beau milieu de l'allocution prononcée par le ministre hier, de même que dans celle du porte-parole du NPD, le député de Toronto-Lakeshore. Dans l'allocution prononcée par le ministre hier, il y a deux paragraphes dont je voudrais parler, qui figurent en page 482 du hansard. Le premier traite des pratiques énoncées dans le bill, à savoir: le refus de vendre, les ventes par voie de consignation, l'exclusivité, les ventes liées et la limitation du marché. Le ministre a signalé que ces méthodes pourraient être utilisées pour paralyser la libre opération des forces du marché et restreindre le choix des consommateurs. Le deuxième court paragraphe révélait l'opinion du ministre au sujet du

pouvoir donné à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce pour régler ce problème.

Le député de Toronto-Lakeshore a rejeté cette disposition dans une dizaine de lignes dans lesquelles il a parlé particulièrement de son expérience à titre de membre du comité des prix de l'alimentation. A mon avis, il a traité de façon fort cavalière une disposition qui pourrait avoir une profonde répercussion sur les entreprises et les consommateurs. Je tenterai de trouver au comité comment les dispositions du projet de loi se rattachent à son objet. Voici quel est objet du bill énoncé à la page 1 de l'ouvrage intitulé «Propositions pour une nouvelle politique de concurrence pour le Canada»:

La Loi relative aux enquêtes sur les coalitions a pour objet de contribuer au maintien d'une concurrence efficace de façon à favoriser au maximum la production, la distribution et l'emploi sous un régime mixte d'entreprise publique et privée. A cette fin, elle vise à éliminer certaines pratiques commerciales restrictives et à surmonter les mauvais effets de la concentration qui tendent à nuire à l'utilisation la plus efficace des ressources économiques du Canada dans l'intérêt de tous. La Loi comporte également des dispositions contre la publicité trompeuse, introduites en 1960 et 1969, qui permettent l'utilisation des pouvoirs d'enquête conférés par la Loi pour la protection du consommateur.

Ce que mes collègues et moi-même voulons déterminer en comité et peut-être même au cours de ce débat, c'est le lien entre le but, tel qu'il est exposé, et les conséquences du refus de fournir. Par exemple, certaines personnes bien renseignées prétendent que le refus de vendre peut accentuer l'intégration verticale et ce que le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a déclaré à ce sujet m'a énormément intéressé. Je voudrais citer un autre extrait de l'article du professeur Thompson, paru dans le *Globe and Mail*:

Du point de vue du fabricant, lui enlever le droit de refuser de vendre aurait d'énormes répercussions sur les réseaux de distribution. Les fabricants et les détaillants seraient poussés à se limiter à des marques privées «non renvendues», soit celles distribuées par l'intermédiaire de réseaux verticaux. Cela pourrait même servir à accélérer l'intégration verticale des réseaux de commercialisation.

● (2140)

Ce refus d'approvisionner, censément pour protéger la petite entreprise, peut donc avoir l'effet contraire. J'invite mes honorables amis du Nouveau parti démocratique qui se trouvent à ma gauche, qui sont de temps à autre portés à manifester quelque intérêt pour la petite entreprise, à envisager cette question au comité. Rappelez-vous, monsieur l'Orateur, que le petit homme d'affaires dépend entièrement de la marchandise de marque. S'il est prouvé que cette mesure législative va aider la vente de produits qui ne sont pas de marque, qu'on nous présente ces preuves. S'il est prouvé que ce bill facilitera l'intégration verticale, prenons garde, car la petite entreprise n'a pas de pire ennemi et ne connaît pas de plus grave menace que l'intégration verticale, si ce n'est de temps à autre, le gouvernement lui-même.

On dit que le refus d'approvisionner encouragera les commerçants à vendre au rabais. Le professeur Thompson est de cet avis. Il dit dans son article du *Globe and Mail*:

L'un des résultats de ce maintien tacite des prix de revente est qu'un grand nombre d'éventuels vendeurs au rabais, qui ont besoin des marchandises de marque pour attirer le client, ne peuvent pas obtenir les marchandises des fournisseurs qui refusent de faire affaire, avec eux. Ainsi, dans aucune ville du Canada n'a a-t-il des ventes au détail au rabais comme c'est le cas dans un certain nombre de grandes villes américaines. A Toronto il y a des rabais sur presque toutes les marchandises, ainsi qu'à Montréal et à Vancouver. Mais Halifax, Québec, Winnipeg et Edmonton ont très peu de rabais sur les produits de marque, en grande partie parce que les fabricants refusent d'approvisonner les magasins qui font des ventes au rabais dans ces villes.

Supposons, pour la validité de l'argument, que le professeur Thompson ait raison. Ce que je ne sais pas, et ce que j'espère découvrir, c'est la valeur de ces ventes au rabais, et si le consommateur fait vraiment une affaire. J'ai vu certaines de ces supposées ventes au rabais aux États-Unis, et je veux bien admettre qu'une grande partie de ces magasins accordent un rabais de 5 p. 100 sur leurs marchandises, mais les 95 p. 100 restant ne sont pas une bonne affaire et ne sont certainement pas un rabais. Leur succès aux États-Unis n'est pas tellement attribuable à la loi, laquelle est comparable au bill C-7, le refus de négocier n'étant pas inclus dans les lois anti-trusts, pour autant que je sache. Le succès des maisons de rabais aux États-Unis a été remporté sur le marché lui-même, de nombreux détaillants établis de longue date ayant fait preuve de méthodes désuètes par rapport aux techniques modernes de commercialisation. C'est pourquoi j'aimerais en savoir plus long sur ces maisons de rabais et établir si, oui ou non, les intérêts du consommateur s'en trouvent favorisés. L'interdiction du refus de négocier peut avoir de grandes répercussions sur le secteur de la distribution au Canada. Ce que l'on a oublié, c'est tout simplement que ce secteur comprend de petites et non pas de grandes entreprises.

Le ministre se dit préoccupé par les petites entreprises et considère cette loi comme une protection pour la petite entreprise, un encouragement. Ce que je ne comprends pas, c'est si le ministre veut dire que le refus de fournir aidera ceux qui sont déjà établis, ou ceux qui se proposent d'entrer dans le secteur de la distribution. Il me semble que l'opposé pourrait tout aussi bien être vrai. Il est fort possible que de nombreuses grandes entreprises qui ont eu recours jusqu'ici à des distributeurs seront incitées par cette mesure législative à remplir cette fonction elles-mêmes. Je signale au ministre un autre effet secondaire. Si l'industrie de la distribution est menacée et réduite sensiblement, quel sera l'effet sur le petit fabricant qui compte entièrement sur les distributeurs indépendants pour la vente de ses produits? Ce sont, à mon avis, des questions sérieuses et les assurances mielleuses du ministre n'y répondent pas.

Le ministre semble dire en refusant d'insérer certaines dispositions dans le projet de loi: «Faites-moi confiance. Le Grand Frère ne gâtera pas les choses.» Je rétorquerai: Ne nous dites pas ce que vous ne ferez pas, mais plutôt ce que vous ferez. Donnez-nous des exemples des problèmes que pose le refus de vente et dites-nous quelles mesures vous prendriez pour les résoudre. Le ministre affirme que les dispositions concernant le refus de vente ont été insérées à cause des plaintes reçues des petites entreprises. J'aimerais entendre certaines de ces plaintes et savoir ce que fera le bill C-7 pour remédier à la situation.

Il y a une autre chose qui m'inquiète dans les dispositions sur le refus de la vente: le ministre, tout en alléguant la protection des petites entreprises et en disant qu'une telle décision était due à leurs plaintes, veut prendre deux bouchées de la pomme. Le refus de la vente fait l'objet d'une étude tout d'abord à la Partie IV sous la rubrique «Affaires que la Commission peut examiner». Il s'agit des amendements à l'article proposé 31.2. Les prétendues infractions sont donc sujettes à révision par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Mais plus loin dans le bill, sous la rubrique «Infractions relatives à la concurrence», le ministre prend une autre bouchée. Je veux parler du projet d'article 38(6) qui s'énonce ainsi qu'il suit:

Nul ne doit, par menace, promesse ou quelque autre moyen semblable, tenter de persuader un fournisseur, à l'intérieur ou à l'extérieur du

Canada, en en faisant la condition de leurs relations commerciales, de refuser de fournir un produit à une personne donnée ou à une catégorie donnée de personnes.

Le paragraphe (8) proposé se lit ainsi:

Quiconque contrevient aux paragraphes (1) ou (6) est coupable d'un acte criminel et passible, sur déclaration de culpabilité, d'un emprisonnement de deux ans.

Ce chevauchement total ou partiel des sanctions est, en soi, assez remarquable, mais ce qui m'étonne encore plus, c'est que ni le ministre, ni un porte-parole du parti libéral n'a tenté de justifier ou d'expliquer cela. Nous attendrons donc à l'étape du comité des explications sur les raisons qui ont motivé cette double approche. J'aimerais être convaincu que le ministre comprend le marché. Je voudrais être convaincu que cette mesure législative n'a pas confondu la responsabilité provinciale en matière de justes pratiques du commerce avec la responsabilité fédérale en ce qui a trait à la loi sur les coalitions. Je voudrais être convaincu qu'il y a une raison irrésistible qui permette d'empiéter sur le droit fondamental du vendeur de traiter avec qui lui plaît.

Je m'empresse de dire au ministre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que le bill C-7 est en grande partie bien accueilli par tous les députés de tous les partis représentés à la Chambre, mais par mesure de précaution, je dis que certaines parties du bill nécessitent un examen extrêmement sérieux, y compris, à mon avis, celle qui traite du refus de vendre. J'exhorte donc le ministre à procéder avec prudence à l'égard de ces questions dans l'intérêt à la fois du consommateur et de l'homme d'affaires.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, moi aussi je suis heureux de prendre part au débat sur la motion de deuxième lecture du bill C-7, car je trouve que le ministre qui a proposé le bill a remarquablement hâte de le voir franchir l'étape de la deuxième lecture et celle du comité. Le discours qu'il a prononcé le 13 mars pour présenter le bill se terminait par cette phrase qui m'a frappé:

J'exhorte donc la Chambre à lire ce bill pour la deuxième fois le plus tôt possible de sorte qu'il puisse être renvoyé au comité bientôt pour une étude détaillée et, j'espère, rapide, et une décision.

Trois expressions du ministre nous révèlent à quel point il a hâte de voir le bill adopté par la Chambre. Il a dit «le plus tôt possible», «bientôt» et «rapide», dans un discours qu'il a fait seulement deux jours après la première lecture. Pourquoi souhaite-t-il tant lui faire subir toutes les étapes rapidement sans un examen convenable à celle de la deuxième lecture? Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) a éveillé mes soupçons quand il a fait, un peu plus tôt dans le même discours, le commentaire suivant:

Qu'on me permette un instant de rendre hommage au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) et au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) dont les efforts ont contribué à la mise au point du bill dont la Chambre est saisie.

Il n'en fallait pas plus pour nous rendre méfiants. Comme si le fait de nommer le ministre d'État chargé des Affaires urbaines et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pouvait aider de quelque façon à faire adopter le bill rapidement! N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que le minstre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) dirige la barque de la Commission d'assurance-chômage, calamité désastreuse pour le pays. Elle coûte actuellement aux contribuables canadiens plus d'un milliard de dollars. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) s'efforce de remplir sa tâche, mais comme en a témoigné hier son pitoyable discours sur ce qu'il entend faire quant à la hausse du coût des habitations, la Chambre conviendra, je pense, qu'il s'agit certainement là d'un ministère qui a besoin d'un nouveau ministre.

● (2150)

Si je me livre à ces commentaires, c'est qu'à l'instar de mon préopinant, je me demande sérieusement non seulement si le ministre qui a présenté le bill connaît le marché, mais, et c'est plus important, si les fonctionnaires qui ont rédigé ce bill et qui lui ont demandé de le faire adopter à la Chambre le connaissent aussi. Parce que l'on fait allusion à la loi sur les banques dans le bill et que certains amendements y sont proposés, le ministre laisse la surveillance de la concurrence ou du manque de concurrence entre les banquiers à l'inspecteur général des banques. Cela peut paraître inoffensif, mais de nombreux députés savent que le personnel de l'inspecteur général est constitué de lui-même et de deux adjoints, y compris sa secrétaire. Doit-on sérieusement croire qu'une loi sur la concurrence sera bien administrée par un personnel composé d'un homme, d'un adjoint et d'une secrétaire si l'on tient compte du fait que les banques qu'il doit superviser ont un actif brut de 80 milliards de dollars?

Pourquoi les banques sont-elles sacrées? Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi d'être aussi bon envers elles? Par exemple, si nous parlons de concurrence, il est certainement pertinent de souligner qu'au cours des douze derniers mois, les banques ont gagné 358 millions de dollars, soit trois fois plus qu'il y a environ 10 ans. Je mentionne ce chiffre, car j'estime qu'il est pertinent de souligner que tandis que les banques ont gagné cette somme, basée sur la bourse de Toronto, le secteur secondaire en général a gagné 47 millions de dollars, l'industrie du traitement des aliments 49 millions et l'industrie du bâtiment et des matériaux 26 millions. Divers autres secteurs du commerce ont gagné relativement peu comparativement aux banques dont les gains ont augmenté probablement plus rapidement au cours de la dernière décennie et certes depuis 1967, époque à laquelle le gouvernement actuel a hautement favorisé les banques à charte. Les banques ont prospéré plus rapidement que presque tout autre secteur du commerce. En fait, en regardant les indices de la bourse de Toronto pour janvier dernier, j'ai été surpris de voir que les banques se classent au deuxième rang des gains. Seule l'industrie minière a enregistré des gains plus élevés.

Au lieu d'étudier ce bill à la hâte en deuxième lecture, nous devrions certainement demander pourquoi, exactement, le ministre a accordé un traitement de faveur aux banques. Et non seulement pourquoi il leur a accordé ce traitement de faveur, mais aussi si lui et ses fonctionnaires comprennent vraiment le marché canadien. C'est très bien de présenter une loi sur la concurrence. C'est très bien de parler de concurrence, c'est une mesure qui va de soi, mais nous devons nous tenir sur nos gardes car nous avons un ministre qui, sur l'ordre de ses fonctionnaires, s'attaque à la concurrence pour alourdir encore davantage notre bureaucratie.

Parlant de bureaucratie, il est sûrement important que le public, et surtout les députés, s'inquiètent de l'expansion fantastique de la Fonction publique. Dans la dernière édition du *Canadian Tax Journal* on peut lire un article très révélateur de David B. Perry qui souligne qu'à l'heure actuelle, une personne sur huit est employée par le gouvernement du Canada. Une personne sur huit est maintenant employée par le gouvernement, au niveau provincial,

municipal ou fédéral. Comme nous le savons, le principal employeur est le gouvernement fédéral et nous le voyons ici qui s'apprête à employer encore davantage de fonctionnaires augmentant ainsi la bureaucratie pour créer ce qu'il prétend être un marché plus concurrentiel.

J'estime, quant à moi, que le gouvernement ne comprend pas bien ce qu'est le marché actuel. Qu'il regarde l'ensemble de l'économie canadienne; qu'il organise une autre commission royale d'enquête sur les banques comme celle nommée par le gouvernement conservateur en 1961 pour déterminer où en est la concurrence et comment on peut la libérer.

Je dirais que, plus que tout autre, une banque à charte peut limiter ou accroître la concurrence. Non seulement le gouvernement ne comprend pas entièrement le problème qu'il tente de résoudre, mais pis encore, il n'a peut-être pas compris que plus il submerge les affaires de bureaucratie, plus il affaiblit la concurrence. Les députés n'ont-ils pas souvent entendu des petits hommes d'affaires leur dire qu'ils ne pouvaient tenir le coup et que le coup de grâce leur était donné par l'augmentation de la surveillance gouvernementale et la paperasserie que la bureaucratie, surtout au niveau du fédéral, les obligeait à faire. J'ai un client à mon étude qui est aussi un de mes commettants, et il m'a écrit en désespoir de cause, monsieur l'Orateur.

Je crois qu'il est presque 10 heures, mais peut-être me permettrait-on de continuer parce que j'aimerais mettre les députés au courant du sort de ce petit homme d'affaires qui estime que la bureaucratie l'accule effectivement à la faillite, en dépit du fait qu'il ne gagne en moyenne que $20,000 par année.

Enfin, puis-je signaler qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES—LE PRIX DU MAZOUT DE CHAUFFAGE À OTTAWA

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le 5 mars 1974, à la page 167 du hansard, j'ai posé au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) une question à laquelle on a répondu de la façon habituelle en la transmettant à un autre ministre, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald). Cette question avait trait à la différence de prix qu'on exige des consommateurs dans la région d'Ottawa pour le mazout de chauffage, nonobstant le fait que la moitié de l'approvisionnement de mazout avait été transporté, avant sa fermeture, par le pipe-line qui a amené dans la région d'Ottawa le mazout de chauffage de l'Ouest dont le prix avait été bloqué. Par suite de ce geste que je qualifierai respectueusement de coupable, les consommateurs de la région d'Ottawa doivent payer les prix courants de l'Est pour du pétrole dont le prix a été bloqué au pays. La réponse du ministre était sujette à révision. Il a déclaré que les frais supplémentaires étaient attribuables partiellement à la remise en état du pipe-line qui servait au transport du produit.

● (2200)

Plus tard, cette question est revenue à la Chambre. J'ai reçu du ministre une lettre qui déclarait que ses fonctionnaires avaient effectué une étude du prix du fuel domestique à Ottawa. Le ministre a eu l'obligeance de me l'envoyer. Après avoir vu le document qui est censé représenter l'étude entreprise par les fonctionnaires de son ministère, je ne peux que dire, avec tout le respect dû à ces fonctionnaires, que ce document ne mérite pas de s'appeler une étude.

On m'informe que 12 millions de gallons de fuel ont été transportés à la région d'Ottawa par ce pipe-line au cours du premier trimestre de 1974, mais l'écart de prix était de 7c. le gallon, ce qui signifie que les consommateurs de la région auraient payé $840,000 de plus. Si l'écart était de 5c. le gallon, les consommateurs d'Ottawa auraient payé $600,000 de plus au cours de cette période. Dans ce cas, pourquoi le ministre a-t-il donné à entendre que les sociétés pétrolières auraient apparemment empoché des gains inattendus?

Permettez-moi d'examiner maintenant les raisons qui nous ont été données pour expliquer cette différence. Tout d'abord, il y a l'entretien du pipe-line. C'est mal à mes yeux d'imputer aux consommateurs les frais de cet entretien. Les sociétés Gulf et Imperial Oil ne devraient pas être non plus appelées à assumer les frais de cet entretien. Cette dépense devrait manifestement être comprise dans les taux de la compagnie Interprovincial Pipeline. Cette raison est donc sans fondement. Ensuite, pour ce qui est du prix du produit lui-même, le tableau qui accompagne la lettre du ministre indique le prix du pétrole brut de l'Ouest et celui du pétrole livré dans l'Est. C'est $4.50 le baril dans un cas et $6.50 dans l'autre.

Le tableau traite des frais de transport. Si le ministre s'est appuyé sur une étude aussi incomplète que celle-là, et si le ministère était prêt à s'appuyer sur des données aussi incomplètes, je soutiens que le ministre et le ministère ont pour ainsi dire trompé les consommateurs à cet égard.

Une autre raison qui explique cette différence est donnée sous la rubrique «Coûts additionnels d'approvisionnement». Sous cette rubrique, le tableau comprend un article ainsi conçu: «Tarif ferroviaire d'Edmonton à Regina imputé sur le pétrolier des Lacs depuis Clarkson pour libérer l'approvisionnement destiné l'Est du Canada». Que l'on y songe un instant, monsieur l'Orateur. On demande aux consommateurs de la région d'Ottawa de payer des prix plus élevés parce qu'on leur demande ni plus ni moins de subventionner le pétrole consommé par le reste du pays.

L'article suivant du tableau se lit comme suit: «Transformation supplémentaire du produit d'Edmonton transporté avec le pétrole brut d'IPPL». Le chiffre donné est sans fondement. Il ne se fonde sur aucun rapport établi par des fonctionnaires ou le sous-ministre. Voilà qui montre que cette étude n'a pas été effectuée avec suffisamment de soin. En réalité, le gouvernement s'est appuyé sur des renseignements fournis par les sociétés et non sur des données qu'il avait recueillies lui-même.

Le pipe-line est maintenant fermé. En toute déférence, je prétends que les consommateurs de la région ont été roulés et que le gouvernement actuel, qui est en réalité l'ami des sociétés pétrolières, des banques, des grandes sociétés et autres industries a confirmé une fois de plus ces liens amicaux. Pour terminer, je dirai que le gouvernement doit revoir sa décision de laisser fermer le pipe-line. On pourrait l'utiliser pour amener d'autres produits pétroliers de l'Ouest, comme l'essence; on aiderait ainsi cette région en supposant que l'essence est plus chère ici qu'à l'ouest, au détriment du consommateur.

Monsieur l'Orateur, la réponse que m'a donnée le ministre ne me satisfait pas.

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais entendu un tel démagogisme à une heure aussi tardive. Le député a porté une accusation sans fondement le 5 mars, et il a altéré le sens de ses paroles pour justifier ce qu'il a dit.

Comme vous vous en souvenez certainement, monsieur l'Orateur, les perspectives d'approvisionnement pour la région de Montréal et toute la partie de l'Est du Canada située à l'est de la ligne Borden semblaient assez mauvaises à la fin de l'an dernier, à la suite de l'embargo pétrolier des Arabes. Le gouvernement a alors envisagé un certain nombre de mesures d'urgence pour réduire au minimum l'interruption de l'approvisionnement. Vu que la pénurie menaçait surtout le complexe de raffineries de Montréal et que la région d'Ottawa est normalement approvisionnée par celles-ci, une des mesures d'urgence consistait à trouver une autre source d'approvisionnement pour Ottawa. On l'a fait en ouvrant un raccordement hors d'usage du pipe-line Trans-Northern, afin de permettre la livraison de produits pétroliers à Ottawa à partir des raffineries de Toronto.

Une quantité équivalente a ainsi été libérée pour être utilisée dans la région de Montréal où la possibilité d'une pénurie semblait la plus menaçante. Le pipe-line a été remis en service à cette fin en décembre et a été utilisé en janvier, en février et en mars. Comme la situation en ce qui concerne l'approvisionnement d'outre-mer s'est améliorée au début de l'année, il n'a jamais été nécessaire que les livraisons du pipe-line Trans-Northern dépassent 12 p. 100 de la demande dans la région d'Ottawa pendant ces trois mois. De fait, elles n'ont constitué que 8.5 et 5.4 p. 100 de la demande en janvier et en mars. Les conditions d'approvisionnement semblent sur le point de redevenir normales et l'on ne prévoit pas utiliser ce pipe-line pour transporter du pétrole à Ottawa en avril.

L'analyse des frais des deux principales sociétés pétrolières qui ont utilisé ce pipe-line montre que, pour une des deux sociétés, les frais d'approvisionnement par cette route étaient plus élevés que le coût du produit livré à partir de Montréal, sur lequel se fonde la structure des prix à Ottawa. L'autre société a réalisé une épargne de moins d'un demi-cent le gallon pour tout le pétrole transporté par le pipe-line Trans-Northern. Cette épargne, perdue dans l'ensemble du commerce de fuel domestique de la société dans la région d'Ottawa, ne représente qu'un dixième de cent le gallon, fraction infime du prix qui, à Ottawa, est de 33.5c. le gallon.

Le ministère a donc conclu que les allégations selon lesquelles du pétrole de l'Ouest bon marché se vend avec des profits excessifs à Ottawa sont sans fondement aucun. Pour finir, je voudrais ajouter ceci: je ne puis comprendre le député lorsqu'il dit que ce n'est pas au consommateur d'Ottawa de payer le coût de la remise en état du pipe-line. Je me demande bien qui doit payer, alors.

LA MAIN-D'ŒUVRE—LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LA DIMINUTION DES CRÉDITS AFFECTÉS À LA RÉGION DE SUDBURY

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je reviens ce soir sur la question que j'ai posée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) le 11 mars, au sujet du programme de Perspectives-Jeunesse et des réductions prévues pour le nord de l'Ontario par rapport au reste de la province. Je dois dire que le programme a été très fructueux dans ma circonscription et qu'il a fait l'admiration des gens. La région du Sault-Sainte-Marie est une de celles qui ont lancé l'idée d'un groupe consultatif communautaire.

En ce qui concerne la réduction des subventions accordées au nord de l'Ontario, je voudrais signaler au secrétaire parlementaire la brochure rédigée à l'intention des candidats en 1974. Voici ce qu'on y dit à la page quatre:

> On accordera la préférence aux projets soumis par des jeunes gens qui ont besoin d'aide pour parfaire leurs études, ou qui font partie de groupes à revenu modeste ou de minorités ethniques, ou par des indigènes, des handicapés ou des gens demeurant dans des régions isolées où les possibilités d'emplois sont peu nombreuses.

En dépit de la politique énoncée, le programme Perspective-Jeunesse pour 1974, sous la tutelle du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, prévoit des réductions d'environ 14 p. 100 au budget affecté à l'Ontario. Les fonds affectés au nord de l'Ontario seront réduits d'environ 33 p. 100. Voici ce que je voudrais savoir: comment le ministre peut-il justifier une telle injustice alors que le nord de l'Ontario satisfait mieux que le reste de la province à toutes les conditions que je viens de mentionner? Au sujet du financement de l'enseignement post-secondaire, je signale que 70 p. 100 des diplômés des écoles secondaires du centre-nord de l'Ontario s'inscrivent au post-secondaire et ont besoin d'emplois durant l'été; ils ont besoin d'aide pour parfaire leur instruction.

● (2210)

Pour ce qui est des groupes des gagne-petit, le revenu par tête dans le nord de l'Ontario est le plus bas de la province. Pour ce qui est des minorités ethniques et des autochtones, le pourcentage de la population que forment ces groupes varient de 25 p. 100 dans le district d'Algoma à 45 p. 100 dans celui de Sudbury. Pour ce qui est d'habiter des localités isolées, disons que 50 p. 100 de la population du nord de l'Ontario vit dans des centres de moins de 20,000 habitants très éloignés les uns les autres. Et au sujet de la rareté des possibilités d'emploi, je dirai que le ministère du ministre, dans un rapport sur les offres d'emplois pour le nord de l'Ontario a prédit que le chômage sera élevé chez les jeunes, cet été.

Bien que le nord de l'Ontario satisfasse plus qu'il ne faut aux critères, les réductions les plus prononcées dans le budget de Perspectives-Jeunesse frapperont le nord plutôt que le sud de l'Ontario. Monsieur l'Orateur, je demande où est la justice, où est l'intérêt à l'endroit des jeunes du nord de l'Ontario dans ces prévisions budgétaires? Je suppose que c'est la nouvelle méthode d'affectation des crédits qui est la cause de cette situation. Cette nouvelle méthode comme je la conçois, se fonde sur deux critères: d'abord le nombre de jeunes dans une région, soit un facteur de pondération de un tiers, et, deuxièmement, l'indice des emplois disponibles, un facteur de pondération de deux tiers. Cependant, monsieur l'Orateur, les statistiques de la

population active du nord de l'Ontario ne traduisent pas exactement la situation des jeunes parce qu'il y a peu de centres de main-d'œuvre dans le nord et ceux-ci sont fort éloignés les uns des autres. Il s'ensuit qu'il y a moins de jeunes d'inscrits dans les centres de main-d'œuvre dans le nord que dans le sud. Il y a donc erreur en faveur des grandes régions urbaines du sud où les jeunes sont inscrits dans les centres de main-d'œuvre. On pense que 30 p. 100 des jeunes du nord ont fait une demande d'emploi dans un centre de main-d'œuvre.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je pose deux questions au ministre ce soir. D'abord, comment entend-il justifier une telle injustice dans le budget préjudiciable au nord de l'Ontario au titre des crédits affectés à Perpectives-Jeunesse? Deuxièmement, le ministre est-il prêt à s'engager à réviser la méthode d'octroi des subventions du Programme Perspectives-Jeunesse pour que le Nord reçoive sa part juste et équitable de ces subventions?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, bien qu'il soit exact que la plupart des régions du Canada recevront moins de fonds au titre du programme Perspectives-Jeunesse à l'été de 1974 qu'ils n'en ont reçu en 1973, j'aimerais répéter la réponse donnée par le ministre au député le lundi 11 mars, comme on peut le lire à la page 353 du hansard.

Les affectations définitives n'ont pas encore été faites.

En fait, bien que la part de la province d'Ontario ait été augmentée—c'est-à-dire la proportion—le budget sera quand même moins important que celui de l'année dernière. L'été dernier, le secrétariat d'État a financé 1,211 projets en Ontario, au coût de $8,929,843. D'autre part, les députés des deux côtés de la Chambre savent que le budget global prévu pour Perspectives-Jeunesse en 1974 est inférieur à ce qu'il était l'été dernier. Comme le ministre l'a indiqué dans sa lettre du 28 février aux députés, le budget l'été dernier était de $35,315,159 alors que cette année, déduction faite des frais d'administration, seulement $25,625,000 y seront consacrés. Les députés se souviendront qu'un tableau sur l'allocation des fonds par province accompagnait la lettre.

Quant à l'allocation à chaque marché de la main-d'œuvre, la réponse du 11 mars tient toujours. J'ignore où le député a obtenu ses renseignements, mais je sais que les chiffres provisoires qu'il a fournis sont erronés, et qu'ils ne reflètent en rien les prévisions, mêmes provisoires. De fait, ses chiffres sont fabriqués de toutes pièces. L'allocation définitive tiendra compte des dernières données sur les possibilités d'emplois offertes cette année aux étudiants dans chaque secteur du marché du travail. Le ministre se fera alors un plaisir de donner aux députés l'allocation prévue pour chaque secteur du marché.

J'ajouterais que les préférences exprimées par le député portent manifestement sur la distribution des subventions au sein d'un marché particulier et non pas d'une province donnée. Ce ne sont pas les critères qui servent aux allocations aux provinces.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE PROJET DE DÉRIVATION À GARRISON—LA REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX NÉGOCIATIONS MANITOBA-DAKOTA DU NORD—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir pour parler d'une question qui préoccupe vivement et moi et les Manitobains. Je songe à l'abominable projet de dérivation à Garrison, projet d'irrigation gigantesque aux États-Unis actuellement en voie de construction dans le Dakota du Nord. Ce projet comporte d'énormes conséquences sur le plan de l'environnement pour le Canada, étant donné qu'il nuira sérieusement à la qualité de l'eau du lac Winnipeg et des deux rivières du Manitoba, la rivière Souris et la rivière Rouge. Selon des spécialistes en écologie de la faune à l'emploi du Department of Mines, Resources and Environmental Management du Manitoba, cette province serait le dépotoir du projet. Il est donc indispensable que le gouvernement fédéral continue à s'opposer avec fermeté à ce projet.

Jusqu'ici 60 millions de dollars ont été dépensés pour la première phase du projet, destiné à canaliser de grandes quantités d'eau de la rivière Missouri afin d'irriguer environ 250,000 acres de terres agricoles aux États-Unis. On compte dépenser encore de 500 millions à 1 milliard de dollars avant que le projet ne soit devenu réalité. Si incroyable que cela puisse être, cet argent est dépensé pour irriguer 250,000 acres de terres semi-arides où il est déjà possible de pratiquer la culture sèche. Il est encore plus surprenant de constater que le complexe de barrage et de détournement, avec son énorme réseau de réservoirs, de canaux, de routes et de ponts, utilisera presque autant de terres, 248,000 acres, que l'on irriguera en fin de compte.

On a déjà évoqué les nombreux effets dévastateurs de ce projet gigantesque sur l'environnement du Canada. Le trop-plein sera acheminé dans les rivières Souris et Rouge qui coulent du Dakota du Nord au Manitoba. La salinité de la Souris doublera et même triplera, ce qui polluera gravement une rivière qui sert à approvisionner en eau la ville de Souris et indirectement, par la rivière Assiniboine, celle de Portage-la-Prairie. En outre, il est impossible pour les villes d'attirer des industries quand l'approvisionnement d'eau est pollué.

La situation sera encore plus grave lorsque les poissons, les bactéries, les parasites, les fongus et autres polluants se déverseront au Manitoba lorsque le projet Garrison sera relié au bassin hydrographique des rivières Missouri et Rouge pour le première fois depuis l'ère glaciaire. Les écologistes craignent en outre que le détournement de Garrison détruira de 26,000 à 39,000 acres de marais du Dakota du Nord et menacera un autre 34,000 acres, mettant en danger la migration des oiseaux aquatiques du Canada. Le projet pourrait aussi changer le mode migratoire des oiseaux et interrompre leurs saisons d'accouplement. Une plus forte crue des eaux risque aussi d'augmenter les cas d'empoisonnement des oiseaux aquatiques. Les scientifiques ont signalé que les éléments nutritifs lavés des terres irriguées du Dakota du Nord parviendront au Manitoba où ils intensifieront la croissance des algues et feront peut-être du lac Winnipeg un autre lac Érié, détruisant ainsi l'industrie de la pêche et les régions récréatives du lac.

Ce ne sont là que quelques-unes des répercussions que peut avoir sur le milieu le projet de dérivation à Garrison. Bien que celui-ci ait été conçu par le gouvernement des États-Unis en 1965, ce n'est qu'en avril 1969 que le Canada a officiellement reconnu l'existence du programme en faisant parvenir un message au département d'État des États-Unis. Or, dans ce message comme dans les autres envoyés en octobre 1971, janvier 1973, octobre 1973, le gouvernement demandait aux États-Unis d'arrêter les travaux, de mettre fin à la construction. Le gouvernement doit maintenant exiger une réponse définitive de Washington. Bien que dans leur dernière réponse les États-Unis aient déclaré qu'ils «respecteraient leurs obligations»

aux termes du Traité sur les eaux limitrophes de 1909, formulées par la Commission mixte internationale, la construction se poursuit.

La pollution possible des eaux des rivières Rouge and Souris résultant du projet à Garrison violerait l'article IV du Traité sur les eaux limitrophes et le principe 21 de la Déclaration de Stockholm (1972) sur le milieu humain. L'article IV du traité stipule:

● (2220)

Les eaux définies dans les présentes comme des eaux limitrophes et des eaux qui traversent la frontière ne devront pas être polluées d'un côté ou de l'autre de façon à faire tort à la santé ou à la propriété de l'autre.

Cela veut-il dire que les États-Unis ont l'intention d'arrêter la construction? Et dans l'affirmative quand? Quand allons-nous obtenir une réponse définitive? Quand la réunion entre les États-Unis et le Canada au sujet de la dérivation va-t-elle avoir lieu? Jusqu'ici, le gouvernement a évité de faire intervenir la Commission internationale mixte. Des négociations ont supposément lieu au niveau intergouvernemental.

Vu l'inertie apparente qui caractérise ces négociations intergouvernementales, il serait peut-être plus sage de faire intervenir la Commission dans les discussions. Après tout, les Manitobains ont besoin de toute l'aide qu'ils peuvent obtenir pour faire échec au projet de dérivation de Garrison. C'est pourquoi le premier ministre M. Schreyer et le gouvernement néo-démocrate provincial ont préféré attendre, de voir quels dommages les eaux allaient causer avant de prendre des mesures pour remédier à la situation. Les députés seront probablement aussi surpris que je l'ai été d'entendre les commentaires de M. Schreyer au sujet de ce projet. A l'issue d'une réunion avec le gouverneur du Dakota du Nord, M. Arthur Link, et d'autres représentants américains et canadiens au sujet du projet, M. Schreyer a déclaré que son gouvernement avait seulement l'intention de surveiller la situation jusqu'à ce qu'on puisse prouver hors de tout doute que le projet a des effets néfastes sur les eaux canadiennes. On se demande combien d'autres preuves le premier ministre exige. M. Schreyer a poursuivi en disant que, entre temps:

Il est inutile de s'alarmer, de s'interroger et de tenter d'arrêter quelque chose.

Il semble donc qu'il incombe au gouvernement fédéral de défendre les intérêts de la population du Manitoba et d'empêcher notre province de devenir le dépotoir d'un autre projet américain.

En conclusion, j'implore le gouvernement fédéral, notamment le ministre de l'Environnement (M. Davis) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) de continuer d'intervenir énergiquement auprès du gouvernement américain pour faire interrompre la construction du canal de dérivation de Garrison en attendant une enquête complète sur toutes les répercussions possibles sur les eaux du Manitoba.

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait appuyé la position que nous avons prise face à cette question. Je lui assure que nous en faisons une étude approfondie et que nous avons l'intention d'aller jusqu'au bout.

Pour la gouverne du député, j'aimerais exposer la suite des derniers événements concernant le projet de Garrison dans le Dakota du Nord. En octobre dernier, le Canada a envoyé une série de notes au département d'État américain pour lui faire connaître son opposition au projet de dérivation à Garrison dans la mesure où il menaçait l'environnement canadien. Nous estimions à ce moment-là que le projet d'irrigation dans la boucle de la Souris qui devait faire partie du projet à réaliser à Garrison doublerait au moins et pourrait même tripler le contenu solide total moyen dissous dans la rivière Souris qui se déverse dans le Manitoba.

Notre note diplomatique signalait qu'un tel avilissement des eaux violerait l'article IV du Traité sur les eaux limitrophes qui interdit la pollution transfrontalière pouvant porter atteinte à la santé ou à la propriété. Cette note a été envoyée avec la pleine connaissance et le plein appui du gouvernement du Manitoba. Le 5 février, les États-Unis ont répondu qu'aucuns travaux actuellement réalisés dans le cadre du projet de Garrison ne toucheraient le Canada et qu'aucuns travaux pouvant le toucher ne seraient entrepris à moins que les États-Unis n'aient clairement respecté les obligations qu'ils ont contractées aux termes du traité.

La note américaine qui a été rendue publique proposait en terminant une réunion canado-américaine sur cette question quand d'autres études spéciales américaines seraient complétées. Il est probable que cette réunion aura lieu le mois prochain. Le 25 février dernier, le gouverneur du Dakota du Nord dirigeait à sa demande une délégation des États-Unis et du Dakota du Nord qui s'est rendue à Winnipeg pour s'entretenir avec le premier ministre M. Schreyer. Comme le ministre de l'Environnement l'a déjà signalé, des observateurs fédéraux du Canada y ont assisté et ont participé aux discussions. Un communiqué publié à la suite de la réunion déclarait précisément que le Manitoba accueillait avec satisfaction les assurances du secrétariat d'État selon lesquelles les États-Unis honoreraient leurs obligations aux termes du traité et ne pollueraient pas les eaux canadiennes de façon à nuire à la santé ou à la propriété.

J'affirme catégoriquement que le gouvernement canadien et le gouvernement du Manitoba ont collaboré étroitement sur cette question tout au long de l'affaire. Le premier ministre Schreyer a déclaré, au cours de la conférence de presse qui a suivi la réunion avec le gouverneur du Dakota du Nord, que le Manitoba avait été aidé par les efforts du gouvernement fédéral pour faire abandonner ou modifier le projet de dérivation de la rivière Garrison. Prétendre qu'il y a divergence d'opinions entre Winnipeg et Ottawa sur la question ne concorde pas avec les faits. Nous poursuivons l'affaire vigoureusement et nous continuerons à le faire.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. La motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 mars 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STANFIELD—LES RECETTES DE LA TAXE D'EXPORTATION DU PÉTROLE ET LA PÉRÉQUATION—LES VUES DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège découlant d'une nouvelle publiée dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui qui dit, entre autres choses:

M. Stanfield a déclaré que M. Turner avait promis à la Chambre et à lui-même en privé que les recettes provenant de la taxe à l'exportation seraient réparties également pour amener les conservateurs à appuyer le bill sur les droits d'exportation de pétrole adopté au début de janvier.

Il n'a jamais été question que le ministre des Finances (M. Turner) m'ait promis ou ait promis à la Chambre de faire la péréquation. Là n'est pas la question. Le ministre a déclaré à la Chambre le 4 janvier que des paiements de péréquation devaient être effectués. Il a parlé du transfert de fonds, c'est-à-dire la moitié du produit de la taxe à l'exportation qui serait perçue par les provinces productrices relativement à octobre, novembre, décembre et janvier. Il avait alors dit ceci:

... Par suite du virement de cette somme, ces recettes seront admissibles aux termes de la loi sur les arrangements fiscaux à titre de recettes partagées et le contribuable canadien, sous le chapitre de péréquation, devra en assumer les frais qui s'élèveront à environ 25 millions.

Il ne s'agit pas d'une promesse que le ministre des Finances m'aurait faite, mais d'une déclaration qu'il a faite à la Chambre et à moi-même relativement à la raison pour laquelle, en ce qui a trait au bill à l'étude, nous devions accorder au ministre le consentement unanime dont il avait besoin pour faire étudier et adopter le bill.

Au tout début de janvier, le ministre m'a bien fait comprendre, comme il l'a dit à la Chambre, qu'il fallait que le gouvernement fédéral aient les mains libres à la conférence fédérale-provinciale sur l'énergie qui devait avoir lieu incessamment, afin de pouvoir négocier librement, et que si le gouvernement fédéral devait respecter son engagement concernant la taxe sur les importations de pétrole pour les quatre premiers mois et que tout l'argent dût être versé directement ou indirectement à la province productrice, il serait alors obligé de faire des paiements de péréquation très élevés pour les mois de février et de mars, en raison de la montée en flèche de la taxe sur les importations. En vertu de la loi actuelle, il faudrait verser des montants très considérables qui devraient être puisés à même le Trésor fédéral, c'est-à-dire le gousset des contribuables, à moins évidemment qu'un accord contraire puisse être négocié lors de la conférence.

Le ministre des Finances m'a déclaré qu'il ne pouvait pas mettre le gouvernement fédéral dans l'obligation de verser des sommes très considérables au titre de la péréquation pour les mois de février et de mars et que, partant, il ne pouvait pas s'engager à affecter aux provinces productrices de pétrole tout le produit de la taxe sur les exportations pour les mois de février et de mars. Le ministre a insisté pour garder la moitié des recettes provenant de la taxe pour février et mars dans le Trésor fédéral sans conditions à cause des exigences de la péréquation et aussi parce que des sommes pourraient être requises pour maintenir les prix dans les provinces de l'Est. J'ai jugé raisonnable la position du ministre et sa demande relative aux dispositions de péréquation et au maintien des prix et estimé qu'on devrait appuyer à l'unanimité l'affectation au Trésor fédéral de la moitié du produit de la taxe sur les exportations pour février et mars, sans conditions, et nous avons donné notre consentement.

Depuis, le gouvernement fédéral a modifié sa position pour ce qui est de soumettre à la péréquation les recettes que les provinces productrices ont tirées de la taxe sur les exportations. Le premier minstre (M. Trudeau) a déclaré à la Chambre la semaine dernière que le gouvernement considérait que ces recettes des provinces productrices de pétrole n'étaient pas soumises à la péréquation. Dernièrement, le ministre des Finances a nié à la Chambre avoir jamais déclaré qu'elles l'étaient.

● (1110)

Vu le changement d'attitude du gouvernement, je crois que la Chambre et moi-même sommes en droit d'avoir des explications, d'autant plus que nous avons été invités, la Chambre et moi, à prendre position sur la foi de certaines déclarations faites à cet égard par le ministre des Finances, lesquelles ont été complètement modifiées depuis. Le journal parle, ce matin, d'un document, probablement confidentiel et émanant du sous-ministre des Finances, qui, s'il est véridique, semble confirmer que le ministre des Finances et le gouvernement, en janvier dernier, estimaient que les recettes provenant de la taxe sur les exportations perçues par les provinces productrices devaient être soumises à la péréquation.

J'aimerais dire deux choses au ministre, en toute équité. Tout d'abord, qu'il semble admettre, d'après ce que j'ai également lu dans les journaux, qu'il a effectivement répété ce qu'il a déclaré à la Chambre, le 4 janvier dernier, à savoir que les sommes reçues par les provinces pour les mois d'octobre, de novembre, décembre et janvier étaient soumises à la péréquation, et que cette opération coûterait 25 millions de dollars au gouvernement fédéral. Le ministre semble reconnaître maintenant qu'il a, en effet, tenu de tels propos et qu'il ne s'agissait pas de sa part d'une déclaration soumise à certaines réserves. Je veux aussi ajouter que le ministre depuis notre échange de vues de l'autre jour, a indiqué qu'il voulait me voir personnellement pour en discuter. Il a essayé de me voir hier, mais sans succès en raison de mes propres engagements. Toutefois, je pense que non seulement moi, mais aussi toute la Chambre, avons droit à une explication concernant les instances présentées à la Chambre au cours du débat sur le bill et d'autres que le ministre m'a faites au cours des négociations qui ont abouti au consentement unanime. J'estime, en outre, que nous avons le droit de savoir pourquoi la position prise par le gouvernement en janvier a été abandonnée sans qu'il fournisse à la Chambre la moindre explication.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Ce n'est pas que le gouvernement avait promis quoi que ce soit à la Chambre ou à moi-même concernant le partage des recettes. Il s'agit d'une déclaration.

Je dois dire que le ministre des Finances me déçoit, que le gouvernement me déçoit. J'espère que le gouvernement et le ministre des Finances feront à la première occasion une déclaration complète à la Chambre et expliqueront pourquoi le gouvernement a modifié sa position et, qu'ils offriront tout au moins à la Chambre des excuses pour lui avoir présenté au début de janvier des instances à l'égard d'une position sur laquelle ils sont revenus depuis.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence va peut-être permettre au premier ministre de répondre à cette déclaration que vient de faire le chef de l'opposition en soulevant la question de privilège. Je suis persuadé que le chef de l'opposition ne veut pas que je rende une décision quant à savoir s'il s'agit de la question de privilège aux fins de renvoyer la question à un comité. Je serais enclin, naturellement, à ne pas rendre de décision parce qu'aucune motion ni aucune solution n'ont été proposées. Normalement, en pareilles circonstances, le ministre ou le député dont la conduite est mise en cause dans une déclaration fondée sur les privilèges, a le droit de répondre. Le ministre n'est pas ici en ce moment. Je me demande s'il ne serait pas préférable de donner au ministre une autre occasion de répondre. Le très honorable premier ministre a indiqué qu'il voulait répondre au nom du gouvernement. La critique ou les paroles du chef de l'opposition ne visent pas seulement le ministre mais le gouvernement. Il vaudrait peut-être mieux laisser la question en suspens pour le moment.

AFFAIRES COURANTES

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

ANNONCE DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS D'IMMOBILISATION

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, les programmes que le gouvernement fédéral a suivis depuis quelques années pour encourager les arts, ont eu un profond retentissement sur la vie culturelle de notre pays. Ils ont incité les Canadiens à demander, de plus en plus nombreux, l'accès aux œuvres et aux spectables de nos artistes dans tous les secteurs de la vie culturelle. Nulle part cette demande n'a été ressentie d'une façon aussi urgente que dans les arts d'interprétation. En conséquence, un grand nombre des organisations qui s'occupent chez nous de ces arts d'interprétation, se voient dans la nécessité d'agrandir leurs locaux pour répondre à cette demande.

C'est pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer que le gouvernement a établi un programme de subventions d'immobilisation qui lui permettra de répondre à quelques demandes de subventions d'équipement, parmi les plus urgentes. Les premières iront au théâtre Centaure de Montréal, lequel recevra $350,000, au Festival Shaw de Niagara-on-the-Lake, qui recevra $300,000 et au Théâtre Orpheum de Vancouver qui recevra $1,000,000.

[M. Stanfield.]

Des voix: Bravo!

M. Faulkner: La participation du gouvernement fédéral aux frais de rénovation du théâtre Orpheum, nouveau toit de l'Orchestre symphonique de Vancouver, sera versée en trois ans à partir de 1975. Par la même occasion, j'aimerais annoncer l'octroi de $1,000,000 en vue de la construction d'un nouveau local pour le théâtre Citadel d'Edmonton. Cette somme sera versée en 1975-1976 et 1976-1977.

Les critères régissant l'octroi de ces subventions d'immobilisation dans le cadre du nouveau programme seront les suivants. Premièrement, les subventions seront accordées à des organisations bien établies qui ont fait la preuve de leur compétence sur le plan tant artistique qu'administratif. Deuxièmement, l'organisation devra démontrer qu'elle est en mesure d'assumer les dépenses de fonctionnement découlant de la rénovation ou de la construction de ses locaux. Troisièmement, une attention spéciale sera accordée aux effets possibles de tout programme d'expansion sur la situation d'autres groupes et installations artistiques, à ses avantages généraux ainsi qu'à son rapport avec les arts de la scène au Canada. Enfin, des subventions similaires devront être accordées par les administrations fédérale, provinciale et municipale concernées, ainsi que par le secteur privé.

Au fil des ans, les fonds investis par le gouvernement au titre de l'avancement des arts de la scène ont vraiment porté fruit. Les profits qu'en a tirés la population canadienne justifient amplement les dépenses effectuées. Je suis certain que les mesures que j'ai annoncées aujourd'hui contribueront à faire progresser plus encore notre vie artistique nationale, tout en offrant à tous les Canadiens la possibilité de prendre plus directement contact avec les arts de la scène.

[*Français*]

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, nous, de l'opposition officielle, appuyons en principe la déclaration de l'honorable ministre. Je suis également certain que celui-ci comprendra notre satisfaction étant donné que cette déclaration ait été faite aujourd'hui à la Chambre des communes. J'espère sincèrement que l'honorable ministre a annoncé de telles subventions seulement après consultation et collaboration étroite avec les associations et les milieux en cause.

[*Traduction*]

Quant à la subvention à l'Orpheum Theatre à Vancouver, je sais bien avec quelle ardeur les députés de l'opposition officielle de Colombie-Britannique ont travaillé à cette fin, comme d'ailleurs le député d'Edmonton-Centre.

Des voix: Oh, oh!

M. Grafftey: Il suffit de jeter un coup d'œil sur leur courrier.

Des voix: Bravo!

● (1120)

M. Grafftey: Il y a un point que j'aimerais mentionner au sujet des critères énumérés à la Chambre par le ministre ce matin, mais je n'ai pas l'intention de faire des critiques trop sévères. Le ministre a mentionné que ce genre de subvention—je fais la distinction avec le Conseil des Arts du Canada en soi—est destiné uniquement aux troupes de théâtre, aux troupes d'arts de la scène qui ont déjà prouvé leur viabilité et leur capacité d'exécution. Je comprends cela dans ce contexte, mais dans le domaine de l'aide culturelle en général—ce qui comprend le Conseil

des Arts du Canada—je pense que nous sommes trop souvent portés à encourager des groupes qui ont déjà réussi. Je crois que le ministre et ses hauts fonctionnaires pourraient accomplir un travail plus profitable en découvrant un artiste excellent qui cherche à percer et qui a besoin d'aide.

J'aimerais attirer de nouveau l'attention de la Chambre sur le discours du trône, dans lequel le gouvernement a annoncé son intention d'apporter de nombreux changements dans le domaine de l'aide accordée par le Conseil aux sciences, aux humanités et aux arts. Je suis certain que ces changements se répercuteront sur le ministère dont le ministre est responsable et sur le Conseil des Arts du Canada, et nous tenons, qu'il s'agisse d'assistance aux humanités, aux arts ou à la culture, à ce que cela soit fait en étroite collaboration avec les députés de la Chambre. A l'exception de ce point, nous approuvons certainement l'annonce faite par le ministre aujourd'hui et nous l'en félicitons.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) j'aimerais à mon tour, au nom de mon parti, manifester ma satisfaction en entendant l'annonce du secrétaire d'État (M. Faulkner) aujourd'hui au sujet du nouveau programme de subventions d'une mobilisation. Les nombreux députés de la Colombie-Britannique qui sont de mon parti et qui ont également travaillé avec ardeur à cette cause accueilleront cette nouvelle avec joie, je le sais.

Des voix: Oh, oh!

M. Rose: Des nouvelles de ce genre reçoivent toujours un bon accueil car personne n'en veut au père Noël. Toutefois, puis-je dire en passant que l'administration municipale de Vancouver a peut-être commis une petite erreur. Elle avait demandé 2 millions de dollars et en a reçu un. Il aurait été plus sage pour elle de solliciter 3 millions de dollars, et d'en toucher 2, puisque nous devrions tous nous rappeler que le total des fonds réellement requis pour sauver ce théatre au centre de Vancouver . . .

M. Basford: Bravo!

M. Rose: . . . s'élèveront à quelque 6 millions de dollars au total, ce qui signifie que probablement 4 millions devront être perçus d'une autre source, probablement aux niveaux municipal et provincial.

Comme je l'ai signalé, je suis heureux qu'on ait annoncé un nouveau programme d'avances de capitaux. Cependant, nous ne savons rien de la nature de ce programme, de ses paramètres, de sa durée d'application, des fonds qui devront leur être affectés au cours des années, et autres détails intéressants que nous avons tous certainement hâte de connaître.

Je tiens aussi à mentionner que bien que nous soyons heureux de l'aide fournie au domaine artistique dans les grandes villes du Canada, nous devrions nous rappeler qu'il existe plusieurs petites localités qui ont grandement besoin d'installations artistiques. Sans ces installations, il est très difficile pour des organismes artistiques de s'épanouir ailleurs que dans les grandes villes. Les entreprises artistiques peuvent rarement s'autofinancer. L'histoire a prouvé qu'elles ne le peuvent pas, mais elles sont tout de même nécessaires. Je suis d'accord avec le ministre pour dire que l'argent a été dépensé à bon escient pendant ces années et a contribué de façon positive au développement culturel au Canada.

Société de développement du Cap-Breton

Une dernière chose, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas un secret, et le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) en a fait état, que nous avons eu tendance à accorder la majeure partie de nos fonds consacrés aux arts à des noms bien établis au Canada, avec ce résultat que nous avons eu à mon avis tendance à négliger les manifestations artistiques populaires. J'entends par là les troupes de théâtre amateur, les groupes de ballet et de folklore, les groupes musicaux et orchestraux qui ont un urgent besoin d'un secrétariat national établi à Ottawa pour jouer un rôle d'organe centralisateur à des fins structurelles et administratives. Un projet de siège social national connu sous le nom de Maison Barbeau a été déposé auprès du Secrétariat d'État il y a maintenant près de trois ans sans aucun résultat.

Encore une fois, je me réjouis de l'annonce faite aujourd'hui par le ministre, bien qu'on y décèle un relent d'opportunisme qui ne se dissipera que lorsque nous serons en mesure de faire une évaluation adéquate du plan à long terme. Nous nous réjouissons cependant de voir que le gouvernement s'engage dans un plan à long terme de subventions d'immobilisation aux entreprises artistiques.

[*Français*]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je ne puis qu'être d'accord sur l'initiative que le secrétaire d'État (M. Faulkner) vient de dévoiler. Évidemment, dans une civilisation qui se veut de plus en plus une civilisation de loisir, il est très important que le gouvernement assume ses responsabilités pour permettre à tous les citoyens du pays d'avoir accès au domaine artistique.

Étant donné l'intérêt grandissant pour les arts, étant donné aussi l'accroissement du nombre de chômeurs, par exemple, de plus en plus de personnes ont le temps d'aller au théâtre.

Il faut que le gouvernement démocratise les arts, c'est-à-dire permette à toute la population d'y participer.

Un problème, cependant, n'est pas réglé par la construction ou par la rénovation d'un édifice, savoir celui du coût que, souvent, les gens sont obligés de payer pour pouvoir se rendre au théâtre.

Le gouvernement devrait faire un effort pour permettre à toute la population de se cultiver.

On a souvent l'impression, lorsqu'on parle d'art, que le foyer principal de l'art se trouve en Europe ou ailleurs, et qu'au Canada on ne trouve que très peu de choses de caractère artistique.

Il faut que le gouvernement encourage les artistes de toutes les façons afin que le Canada puisse démontrer à l'univers entier qu'il a autant de possibilités artistiques que tous les autres pays.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LES BORDEREAUX T-4 REMIS À M. WILLIAM CAMPBELL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente et d'une nécessité pressante. Conscient du fait que le Canada se dirige vers le système métrique, j'ignorais que nous avions l'intention de modifier le calendrier grégorien, ce qu'ont fait la

Société de développement du Cap-Breton et la Sydney Steel Corporation. Il semble que ces sociétés ont adopté l'année de 13 mois. Devco a accepté en outre la responsabilité financière des versements effectués à M. William Campbell par la Sydney Steel Corporation. Étant donné ces arrangements financiers, appuyé par le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir), je propose:

● (1130)

Que la Chambre charge l'Auditeur général de faire enquête et de lui présenter un rapport sur les circonstances qui entourent la délivrance, par la Société de développement du Cap-Breton et la Sydney Steel Corporation, de formules T-4 à M. William Campbell, les deux sociétés prétendant être l'employeur, bien que M. Campbell n'ait jamais été au service de la Sydney Steel Corporation et que le montant global du revenu déclaré sur les formules T-4 dépasse le montant du revenu de M. Campbell pour 1973.

M. l'Orateur: La motion que le député propose aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion du député ne peut être mise en délibération.

M. Bell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député qui a dit non n'était pas à sa place.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, étant donné que deux comités de la Chambre m'ont appuyé sans réserve dans cette question mettant en cause la Société de développement du Cap-Breton et comme le député qui a rejeté la motion n'était pas à sa place, je pense qu'en toute justice la motion devrait être acceptée.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député doit admettre que plus d'un député a dit non. J'ai entendu un certain nombre de non. Pour donner satisfaction au député et à la Chambre et parce que le député croit avoir un argument valable, je demande encore une fois s'il y a consentement unanime.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LES RECETTES DE LA TAXE D'EXPORTATION DU PÉTROLE ET LES VERSEMENTS DE PÉRÉQUATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais moi aussi avoir recours à ce remède extraordinaire aux termes de l'article 43 du Règlement. Le caractère urgent de la question et le motif dont je m'inspire pour recourir à l'article 43 du Règlement plutôt qu'aux moyens ordinaires pour obtenir ce que je cherche seront évidents dans la motion elle-même, dans les faits mentionnés dans la déclaration de mon chef hier, comme on le voit dans les journaux. Si la Chambre veut bien m'autoriser à chercher la vérité, je proposerais:

[M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond).]

Que la Chambre ordonne au gouvernement et au ministre des Finances de produire sur-le-champ et de déposer tous les documents, lettres et notes de service ou leurs copies qui sont actuellement ou qui ont été en la possession du ministre, d'un membre du gouvernement, ou de tout autre haut fonctionnaire du gouvernement ayant trait à la question des recettes provenant de la loi sur la taxe d'exportation admissibles en tant que versements de prérequation aux termes de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE CHEZ UNITED AIRCRAFT À LONGUEIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paddy Neale (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion sur une question urgente. Vu la grève prolongée et farouche qui sévit à la United Aircraft de Longueuil (Québec) et le fait que ce grand conglomérat américain menace d'effectuer la plus grande partie de la production du moteur PT 6 dans ses usines américaines, je propose, avec l'appui du député de Burnaby-Seymour (M. Nelson):

Que la Chambre exhorte le ministre du Travail à rencontrer son collègue de la province de Québec pour essayer de trouver un règlement juste et immédiat du différend, pour assurer que la production nécessaire à nos ADAC puisse se poursuivre au Canada plutôt qu'aux États-Unis.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LES CONCOURS DE BEAUTÉ

LE REMPLACEMENT DE MISS CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, comme l'organisation du concours de Miss Dominion du Canada a remplacé la Miss Canada régnante par la cinquième finaliste du concours de 1971 au lieu de la première finaliste du concours de l'année dernière, M^lle^ J. Olson, de Delta (Colombie-Britannique), je propose aux termes de l'article 43 du Règlement:

Que la Chambre demande au premier ministre d'intervenir et de rectifier l'injustice commise à l'égard de M^lle^ Olson pour préserver l'intégrité des concours futurs de Miss Dominion du Canada.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LA LOI SUR LE CONSEIL CANADIEN DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT ET LA NOMINATION DES MEMBRES

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-12, tendant à établir un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA PRÉSENTATION DE MESURES ANTI-INFLATIONNISTES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Comme le premier ministre n'a pas pu dire hier à la Chambre comment les modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions affecterait l'inflation, le leader du gouvernement peut-il nous dire si le gouvernement présentera d'ici deux semaines des mesures pour lutter contre l'inflation et d'autres problèmes mentionnés dans le discours du trône?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il serait bon que le député se rappelle les propos échangés entre le ministre de la Consommation et des Corporations et le député de Saint-Jean-Ouest au sujet des rapports entre le bill sur la concurrence et la question de l'inflation. Je pense qu'il constatera alors que les rapports sont évidents. Il ne reste que deux jours d'ici au 26 mars qui seront consacrés aux mesures législatives du gouvernement. Après la première période consacrée aux subsides, nous serons en mesure de présenter un certain nombre de mesures relatives à la production alimentaire au Canada. Je suis certain que le député admettra que la production alimentaire a un rapport direct avec la question des prix.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, permettez que je pose une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. A-t-il préparé une mesure législative et est-il prêt à la déposer immédiatement pour nous permettre d'atténuer quelque peu la montée du coût de la vie?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la Chambre est en train d'étudier un bill qui aura un effet considérable à cet égard. Le gouvernement, comme l'ont déjà déclaré en d'autres occasions le premier ministre et d'autres ministres, prendra les mesures qu'exigera la situation.

M. Gillies: La mesure est-elle prête et le ministre peut-il nous dire aujourd'hui quand elle sera présentée?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il revient au leader à la Chambre de fournir ces détails parce que tout ce qui concerne les projets de loi relève ordinairement du gouvernement.

* * *

LA NAVIGATION

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE RÉSERVANT LE CABOTAGE AUX NAVIRES CANADIENS—LE RETRAIT DU CANADA DE L'ACCORD DU COMMONWEALTH BRITANNIQUE SUR LA MARINE MARCHANDE

M. Paddy Neale (Vancouver-Est): En l'absence du ministre des Transports, monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire parlementaire? Comme le ministre a publiquement annoncé le 28 septembre dernier la présentation prochaine d'une mesure législative visant à assurer que seuls les navires immatriculés du Canada pourraient faire du cabotage mais comme le récent discours du trône n'en fait pas mention, le ministre voudrait-il nous dire s'il a changé d'attitude à cet égard et, sinon, quand une telle mesure sera présentée?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Bientôt, monsieur l'Orateur.

M. Neale: Relativement à l'assurance donnée par le ministre à la Chambre le 20 novembre, le 17 décembre et de nouveau le 7 mars 1974, le ministre peut-il confirmer que le gouvernement britannique a été prévenu que le Canada avait l'intention de dénoncer l'accord du Commonwealth britannique sur la marine marchande? Sinon, pourrait-il nous le dire quand une telle notification sera finalement donnée?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, le ministre est parti aujourd'hui en voyage officiel. Il sera de retour à la Chambre lundi et c'est avec plaisir, j'en suis sûr, qu'il répondra à la question du député.

* * *

● (1140)

[*Français*]

LES FINANCES

LA PERTE PRÉVUE DE 50 P. 100 DU POUVOIR D'ACHAT DU DOLLAR CANADIEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, en l'absence du ministre des Finances, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Dernièrement, les économistes de la Banque Royale du Canada déclaraient que d'ici dix ans le dollar canadien perdrait 50 p. 100 de sa valeur, ce qui diminuera d'autant le pouvoir d'achat des Canadiens. Le très honorable premier ministre a-t-il pris connaissance de ce rapport, et dans l'affirmative, qu'entend-il faire pour limiter cette perte prévue de pouvoir d'achat?

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je ne saurais dire, au nom du ministre, s'il a pris connaissance de la documentation dont parle le député, mais je verrai à le renseigner.

* * *

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—L'AIDE OFFERTE AUX CANDIDATS PAR LE PERSONNEL—LES GROUPES CONSULTATIFS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Il s'agit du programme de Perspectives-Jeunesse de cette année, dont il a la charge. Comme le délai prescrit pour la présentation des demandes relatives à Perspectives-Jeunesse se termine aujourd'hui et que dans plusieurs provinces, le personnel préposé aux programmes ou aux projets fait défaut depuis le début de l'année, comment les jeunes gens de ces provinces ont-ils pu obtenir les explications à la formulation de leurs demandes, qui doivent être présentées avant minuit ce soir?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la publicité au sujet du programme Perspectives-Jeunesse pour cet été et de la disponibilité de fonds a été considérable. On a assuré le personnel voulu pour aider les gens désireux de présenter ou de soumettre des projets. Je ne crois pas qu'on ait adopté une méthode différente des années précédentes. Nous prévoyons de nombreuses demandes de projets intéressants.

M. MacDonald (Egmont): Je sais bien que le ministre ne voudrait pas induire la Chambre en erreur. Il doit néanmoins savoir que dans l'Île-du-Prince-Édouard, et aussi au Nouveau-Brunswick et dans d'autres provinces je crois, il n'y a pas eu de personnel préposé au programme depuis le début de l'année. Les jeunes gens n'avaient, pour ainsi dire, aucun moyen de se renseigner sur les détails du programme de Perspectives-Jeunesse de cette année. Quelle aide va-t-on leur assurer, si tardive soit-elle, et comment va-t-on renseigner les jeunes afin que le programme de cette année fonctionne au même rythme que les années précédentes.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne prévois aucune baisse dans les demandes de fonds relatives à Perspectives-Jeunesse. Je vais me renseigner sur l'établissement exact du personnel, d'après les propos du député, et si je me suis le moindrement trompé à ce sujet, je communiquerai avec lui et remédierai à la situation. Pour l'instant, je ne crois pas qu'il y ait eu des empêchements de ce côté.

M. MacDonald (Egmont): Quand j'ai demandé des renseignements au ministre plus tôt au sujet des groupes consultatifs de circonscription, il a indiqué qu'il n'y en aurait pas et que l'on consulterait plutôt les gens de la localité. Le ministre nous dirait-il qui on consultera au juste, comment ces personnes seront choisies et pourquoi on n'a pas organisé de groupes de circonscription étant donné que le personnel de Perspectives-Jeunesse l'avait fortement conseillé dès l'automne dernier?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, on communiquera avec les représentants d'organismes sociaux, les associations locales, les groupes de citoyens, les représentants des municipalités, le personnel local des gouvernements fédéral et provinciaux, les groupes de particuliers qui ont des connaissances spéciales dans le domaine de la présentation de projets et les députés qui ont indiqué qu'ils désiraient être consultés.

[M. Caouette (Charlevoix).]

M. MacDonald (Egmont): Qui communiquera avec eux et quand?

M. Andras: Notre personnel de Perspectives-Jeunesse.

M. MacDonald (Egmont): Vous n'avez pas de personnel. Comment pourrait-on communiquer avec quelqu'un?

M. Andras: En ce qui concerne la deuxième partie de la question au sujet des groupes consultatifs de circonscription, je crois avoir indiqué dans ma lettre à tous les députés que l'affectation se fondait sur la division en 33 marchés ouvriers plutôt que sur les circonscriptions elles-mêmes. Dans certains cas, ces secteurs engloberont huit ou dix circonscriptions. A cause des difficultés que cette répartition entraîne relativement aux groupes consultatifs de circonscription et à cause du fait que moins de fonds ont été affectés à ce programme, et étant donné le facteur temps et les mesures administratives que nécessitent les groupes consultatifs, nous avons décidé qu'il était préférable cette année de ne pas avoir de tels groupes.

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LA FORMULE DE RÉPARTITION DES CRÉDITS ENTRE LES PROVINCES

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Pourrait-il revoir la validité de la formule suivie pour répartir les fonds entre les provinces cette année? Il semble que cette formule, qui prévoyait une réduction importante et a entraîné une diminution des fonds alloués aux quatre provinces de l'Atlantique, au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest est mauvaise, si l'on considère que le chômage est plus élevé dans ces régions que partout ailleurs au Canada.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai la preuve que cette formule est bonne et les statistiques qui l'accompagnent sont plus précises qu'elles ne l'ont jamais été. Je serais heureux de donner plus de détails quant à son fonctionnement, bien qu'il soit peut-être nécessaire de le faire à un autre moment, lorsque nous étudierons le budget ou, si les députés le souhaitent, en privé.

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—DEMANDE DE PUBLICATION DE L'ÉVALUATION OFFICIELLE

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que toute la Chambre est à même d'évaluer le programme et étant donné que le ministre m'a écrit en début de semaine en me signalant son intention de garder secrète l'évaluation officielle du programme Perspectives-Jeunesse de l'année dernière, le ministre pourrait-il s'engager à publier toutes les évaluations entreprises au sujet de ce programme et dire à la Chambre pour quelle raison il souhaite cacher au Parlement les résultats de l'évaluation onéreuse de l'année dernière?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous n'avons enfreint aucune procédure établie en ce qui concerne la publication des documents. Il s'agit de documents internes. Il me semble que nous avons eu une discussion approfondie à ce sujet lors de la dernière session. Nous avions alors fait connaître précisément notre position au Parlement.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES GRÈVES TOURNANTES AUX AÉROPORTS—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du travail à l'égard des grèves tournantes qui ont lieu aujourd'hui à Halifax, Montréal, Sept-Îles, Vancouver, Victoria, Toronto et Hamilton. Le ministre peut-il nous dire quelle forme les grèves tournantes ont prise jusqu'ici? La médiation ne semble pas donner beaucoup de résultats. Le ministre est-il maintenant prêt à étudier cette question en personne? Peut-il également nous dire quelles mesures spéciales il va prendre pour régler les problèmes qui existent présentement à l'aéroport Charles de Gaulle en France où il semble y avoir quelques frictions?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Le député sait sans doute, que les efforts de médiation se sont poursuivis hier et ce matin. Le rapport que j'ai reçu il y a environ une heure semble très optimiste et on croit que le conflit va être réglé et que nous n'aurons plus à subir les conséquences dont a parlé le député.

LE DIFFÉREND SYNDICAT DES MARINS-LAKE CARRIERS ASSOCIATION—LES INITIATIVES MINISTÉRIELLES EN VUE D'UN RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Le ministre du Travail peut-il renseigner la Chambre au sujet d'un autre différend industriel d'une certaine importance? Si les négociations entre le Syndicat des marins et la Lake Carriers Association sont interrompues, la Voie maritime du Saint-Laurent ne sera peut-être pas ouverte le 1er avril. Quelles mesures spéciales le ministre a-t-il prises en vue d'un règlement à l'amiable?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis peut-être toujours trop optimiste. J'ai également eu des discussions avec diverses personnes impliquées dans ce différend. J'espère également qu'on évitera grâce à un règlement à l'amiable une rupture des négociations à une période aussi critique que le 1er avril.

M. l'Orateur: Le député de Fraser Valley-Ouest désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Rose: Ce n'est pas une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La présidence permettra alors au député de Winnipeg-Nord de poser une question supplémentaire.

LES GRÈVES TOURNANTES AUX AÉROPORTS—DEMANDE DE RÉORGANISATION DU DÉPARTEMENT DES RELATIONS OUVRIÈRES D'AIR CANADA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du ministre du Travail si lui-même et le ministre des Transports ont eu des entretiens ou songent à en avoir avec les dirigeants d'Air Canada à propos du fait qu'il ne s'agit pas là du premier différend avec un groupe d'employés d'Air Canada, survenant après ceux qui les ont opposés à leurs mécaniciens et à leurs pilotes, et s'il y a lieu de procéder à une enquête approfondie sur l'ensemble du département des relations de travail d'Air Canada et à une certaine réorganisation, de manière que le public n'ait plus à subir des arrêts de travail, des grèves tournantes, des grèves du zèle à répétition et le reste?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai eu avec le ministre des Transports des entretiens du genre dont a parlé le député. Je tiens également à l'informer que des changements importants sont actuellement en cours au sein du département des relations de travail d'Air Canada. Nous espérons que ces changements auront des effets bénéfiques.

* * *

LES TRANSPORTS

LES PROJETS D'ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Hier, tous les députés, en particulier ceux de l'Ouest du Canada, ont été intrigués par la déclaration du ministre des Transports, à savoir qu'il n'avait pas réussi à obtenir l'approbation du cabinet pour ses propositions relatives à l'amélioration de notre système de transports. Le premier ministre pourrait-il donner à la Chambre une idée de la date à laquelle le cabinet sera saisi de ces propositions et quand une décision sera prise sur cette question très importante?

● (1150)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député songe sans doute à un ensemble de mesures que le ministre et aussi le discours du trône ont déclaré être indispensables et qui seront réalisées. Certaines d'entre elles ont été présentées au cabinet et ont été annoncées; par exemple, l'augmentation, réparations faites, de 2,400 wagons ferroviaires. Il en reste d'autres à étudier et elles seront annoncées en temps et lieu.

LA HAUSSE DES TAUX DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE L'ACIER—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Comme certains grades ou classes d'acier sur le marché de Vancouver coûtent le double de leur prix de vente à Montréal, et comme le ministre des Transports a promis aux premiers ministres de l'Ouest d'annuler l'augmentation des taux ferroviaires de l'acier et révélé la semaine dernière l'absence de contrôle sur les chemins de fer, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre de quelle façon nous effectuerons une telle diminution ou exercerons plus de contrôle sur les chemins de fer, et quand la loi, si celle-ci est nécessaire—et je pense qu'elle le sera—sera présentée à la Chambre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans le passé, le ministre a déjà obtenu des chemins de fer qu'ils reviennent sur leur position ou qu'ils changent d'idée simplement en parlant avec les intéressés d'une façon courtoise et aimable. Dans d'autres cas, une loi sera peut-être nécessaire et si tel est le cas, nous la présenterons.

* * *

LES GRAINS

LA RÉDUCTION PROBABLE DU NOMBRE DE POINTS DE LIVRAISON AUX SILOS DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UN ACCROISSEMENT DU TRANSPORT PAR CAMIONS

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, ma question porte également sur le problème des transports, celui des grains dans l'Ouest canadien. Je l'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Hier, en réponse au représentant de Vegreville à propos de la pénurie de wagons couverts pour le transport des grains dans l'Ouest canadien, le ministre a déclaré, comme en témoigne le hansard à la page 503:

Nous étudions donc d'autres moyens, y compris la possibilité d'encourager les cultivateurs à transporter leur grain, dans leurs propres camions, sur une plus longue distance . . .

Le ministre voulait-il laisser entendre qu'il allait continuer de réduire le nombre de points de livraison aux silos pour les céréaliculteurs de l'Ouest?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur. Pour le moment, il faut essayer de trouver tous les moyens qui permettent une rotation rapide des locomotives et des wagons disponibles. Il est vrai que certaines lignes de chemin de fer pratiquent un ramassage beaucoup plus rapide et, partant, rotation plus rapide des wagons. Étant donné l'urgence de la situation, il pourrait être bon . . . et j'insiste sur le mot «pourrait» . . . d'inviter les céréaliculteurs en leur accordant une compensation je suppose, à transporter leur grain eux-mêmes sur une plus longue distance afin d'arriver à accélérer la rotation. Il n'est évidemment pas question d'en faire un programme permanent.

M. Stewart (Marquette): J'ai une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: Le député a la parole pour une question supplémentaire, puis ce sera le tour du représentant de Victoria.

LA DATE DE L'EXPOSÉ D'UNE POLITIQUE À LONG TERME EN MATIÈRE DE TRANSPORT DES GRAINS

M. Craig Stewart (Marquette): Comme le gouvernement a interdit la fermeture de toutes les voies de service jusqu'au 1re janvier 1975 et que le CN et le CP n'annonceront pas leurs intentions au sujet de ces voies avant que le gouvernement ne divulgue sa politique à long terme en matière de transport des céréales de l'Ouest, quand le ministère annoncera-t-il ses projets afin que les céréaliculteurs et les exploitants d'élévateurs sachent à quoi s'en tenir?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons amorcé un programme très important de consultations auprès des producteurs et des secteurs de l'industrie qui sont intéressés. Le Conseil des grains du Canada a chargé un comité de participer à cette tâche; le but visé est d'adopter une politique qui réponde aux besoins et protège les intérêts véritables des céréaliculteurs et des collectivités de l'Ouest canadien. Voilà l'objectif. Je suis tout aussi impatient que le député de voir les résultats de ces consultations; elles ne sont pas terminées et je ne puis prévoir pour le moment quand on pourra prendre une décision.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE COÛT DES NOUVEAUX DESTROYERS DDH-280—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Défense nationale, j'adresserai ma question au très honorable premier ministre. Comme le gouvernement a déclaré que le coût total des quatre destroyers DDH-280, avec tous leurs composants, serait de 170 millions de dollars et comme le ministre dit maintenant qu'il atteint jusqu'ici, sans tous les composants, 287 millions de dollars—et nous ne sommes pas près d'en voir la fin—le premier ministre envisagerait-il d'instituer une enquête pour déterminer pourquoi ces navires coûteront au-delà de 30 millions de dollars de plus chacun?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'étudierai volontiers la question et j'en parlerai au ministre de la Défense nationale.

M. l'Orateur: Le député de Kootenay-Ouest a une question supplémentaire.

* * *

LES GRAINS

L'OPPORTUNITÉ D'UN RECOURS ACCRU AU PORT DE PRINCE RUPERT POUR L'EXPÉDITION À L'ÉTRANGER

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question découle de la précédente et s'adresse au ministre de la Justice chargé de la Commission du blé. Comme le port de Prince Rupert a reçu peu de grain, seulement 320 wagons en février cette année par rapport à 1,660 il y a un an, le ministre nous dirait-il si ce port recevra plus de grain pour pallier dans une certaine mesure à la pénurie et réduire la congestion au port de Vancouver?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on a recours au port de Prince Rupert chaque fois que cela peut aider à la manutention générale des grains. L'année dernière, à cause des expéditions importantes de grain, on s'en est en effet beaucoup servi. Ce sont très souvent les compagnies d'ensilage qui l'ont reçu et qui l'expédient à des fins de nettoyage qui décident où il sera envoyé, et personne d'autre. La Commission du blé peut, bien sûr, exercer des pressions chaque fois qu'elle peut prouver qu'il serait possible d'en expédier d'autre, mais il est vrai qu'aux termes de cet arrangement, quand les expéditions diminuent, Prince Rupert tend à être le premier à en souffrir.

LA SANTÉ

L'UTILISATION DU DES POUR L'ENGRAISSEMENT DES BŒUFS DE BOUCHERIE IMPORTÉS DES É.-U.

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de l'utilisation du diéthyle-stilbestrol. Étant donné que ce produit a été interdit pour l'engraissement du bétail au Canada et que du bétail engraissé au diéthyle-stilbestrol entre, en fait, au Canada, le ministre recommandera-t-il qu'un embargo soit immédiatement mis sur tout le bétail et les produits de l'industrie animale provenant de pays où l'utilisation du diéthyle-stilbestrol est permise?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au député qu'il est mal informé. Il n'y a pas que je sache de viande d'animaux engraissés au diéthyle-stilbestrol et provenant des États-Unis qui entre actuellement au Canada.

M. Holmes: Cette réponse n'est pas vraiment très rassurante, car il y a du bétail engraissé au diéthyle-stilbestrol qui entre actuellement au Canada. Le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens qu'il a en fait mis sur pied un programme stipulant l'inspection de tout bétail et de tout produit de l'industrie animale importés de pays qui permettent l'utilisation du diéthyle-stilbestrol et peut-il nous assurer qu'un tel programme en empêchera l'entrée au Canada?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, j'ai déjà dit à la Chambre que nous étions en consultation avec les représentants du gouvernement américain, en collaboration avec le ministre de l'Agriculture, de façon à établir des règles qui viseront à empêcher l'entrée de viandes traitées au DES au Canada.

* * *

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DU PRIX DU PAIN—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES BOULANGERIES WESTON, LIMITÉE

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Dans ses démêlés avec l'industrie du pain, pourrait-il dire où en est rendue sa campagne de boycottage du pain Weston?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, j'ai fait une suggestion à ce sujet quand il était possible que les Boulangeries Weston, Limitée, augmentent le prix de leur pain de 4c., mais, à ma demande, elles n'ont pas procédé à cette augmentation. Alors, il n'était pas nécessaire que cette suggestion soit suivie.

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

L'OCTROI SANS APPEL D'OFFRES D'UN CONTRAT DE PUBLICITÉ À NEW CANADIAN PUBLICATIONS DE MONTRÉAL—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé du multiculturalisme. Le ministre peut-il dire à la Chambre si *New Canadian Publications* de Montréal a obtenu sans soumission un contrat de publicité l'autorisant à faire publier des annonces du gouvernement dans la presse ethnique, et si M. Stan Martin, une connaissance du ministre, qui, je crois, est actuellement adjoint exécutif du ministre, a actuellement ou a déjà eu un lien financier ou familial avec cette maison?

L'hon. Stanley Haidasz (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, M. Martin n'est plus adjoint exécutif suppléant à mon bureau depuis le 28 février dernier et le programme de publicité concernant le multiculturalisme a été accordé à une autre entreprise.

* * *

● (1200)

L'INDUSTRIE

LE CUIVRE—LA HAUSSE ANNONCÉE PAR NORANDA MINES—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE EN RAISON DES BÉNÉFICES ACCRUS DE LA SOCIÉTÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que la société Noranda Mines a annoncé hier une hausse du prix du cuivre tant destiné au Canada qu'à l'exportation, et compte tenu de l'augmentation de 75 p. 100 des profits que la société a déjà réalisée cette année, le ministre peut-il nous dire si son ministère envisage de demander à cette société de réduire immédiatement la hausse du prix du cuivre dans le pays?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je pense que cette question relève davantage du ministère de l'Industrie et du Commerce, mais je me ferai un plaisir d'en discuter avec le ministre.

LE CUIVRE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉGLEMENTATION DES PRIX—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre est absent, je poserai ma question supplémentaire au premier ministre. Compte tenu de la hausse du prix du cuivre et de l'augmentation de 75 p. 100 des profits de Noranda, je demande au premier ministre si son gouvernement envisage d'imposer un contrôle sélectif des prix du cuivre utilisé dans le pays, étant donné surtout que 54 p. 100 de notre production est utilisée au pays et que cela aiderait beaucoup le consommateur?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais étudier la question avant d'y répondre. Je n'ai pas suivi la discussion précédente, mais le député se souviendra que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre de l'Industrie et du Commerce d'alors, a, dans le passé, obtenu des raffineries canadiennes un prix pour le cuivre au Canada inférieur au prix

mondial et au prix coté sur le marché de Londres. Il faudrait peut-être revoir la situation.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LA REMISE ILLÉGALE DE BORDEREAUX T-4—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné que le leader à la Chambre a un exemplaire de ma motion présentée plus tôt et que j'ai les T-4 montrant les erreurs, pourquoi le gouvernement refuserait-il à M. William Campbell et à d'autres qui se trouvent dans la même situation les services d'un employé de la Chambre pour faire enquête sur ces injustices?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense que le rapport entre les prémisses de la question et la question même est quelque peu obscur, mais j'examinerai volontiers l'affaire pour tenter de comprendre la question.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, étant donné que le premier ministre continue à faire la même promesse au sujet de la mesure législative sur la Devco et que le ministre de la Justice est parti très loin, accordera-t-il au ministre de la Justice un congé sabbatique pour lui permettre de se mettre au courant de la loi?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater que le député est de retour de son congé sabbatique.

Des voix: Bravo!

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Je voudrais assurer au premier ministre que je reviens également à la charge.

* * *

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

DEMANDE DE RÉEXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS PRÉSENTÉES AVANT L'ANNONCE DU NOUVEAU PROGRAMME

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du secrétaire d'État, et j'aimerais le féliciter de la présentation de sa politique sur les arts d'interprétation. Étant donné que la politique qu'il a annoncée aujourd'hui prévoit un effet rétroactif sur les demandes présentées avant et pendant la phase d'élaboration de cette politique, dans l'ignorance des règles de base, et que des centaines de milliers de dollars ont été affectés à ce programme et ont déjà en certains cas été dépensés, s'engagera-t-il à considérer sérieusement la possibilité de revoir chacune de ces demandes antérieures afin de les évaluer au mérite, en ne tenant pas compte des nouveaux principes directeurs?

Une voix: Et particulièrement celle de la compagnie de ballet de Sarnia.

[M. Trudeau.]

M. Cullen: Et particulièrement celle de la compagnie des arts de Sarnia.

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur, mais je pense qu'en toute justice pour ces groupes, et je sais à quel point le député appuie la demande de Sarnia, il est important que nous nous en tenions aux principes directeurs, car c'est précisément là pourquoi nous avons présenté une politique reposant sur des principes directeurs auxquels les groupes peuvent se conformer, au lieu de procéder comme nous l'avons fait par le passé.

* * *

LES SPORTS

DEMANDE D'INTERDICTION DE LA DIFFUSION TÉLÉVISÉE DES MATCHES DE LA LNF—LA PROTECTION DE LA RENTABILITÉ DES ÉQUIPES DE LA LCF

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le gouvernement a annoncé qu'il présenterait au besoin une mesure visant à empêcher la Ligue mondiale de football de s'implanter au Canada comme moyen de protéger les intérêts des équipes de la Ligue canadienne de football, celui-ci entend-il, pour des raisons de cohérence, demander à Radio-Canada de ne plus utiliser le réseau national pour téléviser les parties de la Ligue nationale de football le dimanche après-midi lorsque ont lieu celles de la Ligue canadienne de football, afin d'augmenter le plus possible les revenus de celle-ci?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je considère cette question comme une instance de la part du député et je vais l'étudier. Son idée n'est pas mauvaise.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, étant donné cette non-réponse habituelle du premier ministre, dirait-il à la Chambre pourquoi le gouvernement est disposé à prendre des mesures propres à constituer un monopole pour préserver les intérêts des financiers qui contrôlent et exploitent les équipes de la Ligue canadienne de football? Répondrait-il à cela?

* * *

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE BÉTAIL AMÉRICAIN TRAITÉ AU DES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Norval Horner (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il affirmer que, à sa connaissance, aucun bétail traité au diéthyle-stilbestrol n'est admis au Canada?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à mon avis, tout producteur qui utiliserait le DES en vertu de la loi des États-Unis à la suite de la suppression de l'interdiction commettrait une erreur de jugement, parce qu'il ne lui servirait à rien de traiter ainsi le bétail destiné au Canada. Cependant, je ne pense pas que personne puisse garantir que ce bétail nous est ou non expédié.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

FRANCE—L'ABANDON FORCÉ DE LA BASE CANADIENNE DE MARVILLE—LA QUESTION DE L'INDEMNISATION

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question est à l'intention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada a-t-il été payé par la France après son renvoi de Marville et, sinon, pourquoi?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous n'avons encore rien reçu, mais nous continuons nos instances.

FRANCE—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE POUR L'INDEMNISATION DE L'AFFAIRE DU GREENPEACE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il l'intention de demander à la France de rembourser le montant de $12,000 pour avoir ramené le *Greenpeace* au Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, pas précisément, mais nous essayons d'obtenir une compensation de la France pour la blessure à l'œil de M. McTaggart.

* * *

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

LE BLOCAGE DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ARTISTIQUES—DEMANDE DE RÉEXAMEN—L'OPPORTUNITÉ D'UN VIREMENT DE CERTAINS CRÉDITS DU P.P.-S.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre peut-il confirmer qu'il est bien question pour le Conseil des Arts de bloquer les subventions destinées aux organismes artistiques tels que le Ballet national du Canada et, dans l'affirmative, est-il d'accord pour demander au Conseil des Arts de revoir sa décision qui pourrait être désastreuse?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, cette question est présentement étudiée par le comité permanent. Je crois qu'il est très important de reconnaître les raisons invoquées par le Conseil des Arts, à savoir qu'on ne doit pas le considérer comme la seule source de financement des merveilleux organismes artistiques qui existent présentement. Le directeur a soulevé un point important devant le comité, soit que le secteur privé a cessé de contribuer aux arts d'interprétation au cours de ces dernières années. J'estime que les organismes d'art d'interprétation et les autres qui les appuient devraient commencer à chercher du financement ailleurs.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, étant donné que les dons privés diminuent à cause de l'impôt excessif prélevé par le gouvernement et étant donné que . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Et la hausse du coût de la vie.

M. Hellyer: Si on coupait les subventions accordées pour la construction de nouveaux bâtiments sont inutiles et ces bâtiments pourraient être transformés en mausolées si le gouvernement abandonne les édifices construits par ces organismes pleins de vie, le ministre va-t-il faire des démarches auprès de ses collègues pour qu'une partie des subventions de Perspectives-Jeunesse ou d'autres fonds soit mise à la disposition du Conseil des Arts pour qu'il puisse aider les glorieuses institutions que nous avons déjà comme les nouvelles de me même que les individus?

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, une chose doit être bien claire: nous continuons à les aider précisément pour les raisons mentionnées par le député. La question est de savoir si le Conseil des Arts doit augmenter rapidement les fonds à la disposition des organismes déjà établis ou essayer de financer des formes de théâtre entièrement nouvelles comme l'ont mentionné les députés de Fraser Valley-Ouest et de Sarnia-Lambton. Le Conseil des Arts a dit qu'il veut répondre à l'appel de ces nouveaux organismes et continuer à financer les organismes en place encore plus généreusement que tout autre niveau de gouvernement ou le secteur privé, conscient qu'il est de leur importance, mais que le taux d'augmentation ne serait pas aussi élevé.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a déjà posé deux questions et je lui céderai encore la parole. Mais je me demande combien de temps encore ce débat intéressant sur la culture devrait se poursuivre alors qu'un grand nombre de députés désirent poser des questions. Je cède la parole au député de Trinity pour une dernière question supplémentaire vivante et animée.

M. Hellyer: Merci, monsieur l'Orateur. Vu qu'aucun organisme artistique ou autre ne peut continuer son œuvre avec ses subventions bloquées, vu la valeur du dollar actuel et l'inflation de 10 p. 100, le ministre expliquerait-il la mentalité canadienne qui fait que, trop souvent, au moment même où un organisme canadien parvient au seuil de la grandeur, on l'étrangle ou on l'entrave avec sadisme?

● (1210)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député pose une question supplémentaire et invite le ministre à faire une déclaration dont je crains qu'elle ne puisse être faite avant la fin de la période des questions.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège sur un point absolument fondamental. Nous avons édifié au Canada, sur 25 ans, un organisme parti de rien mais qui, aujourd'hui, fait l'orgueil des Canadiens. Il voyage dans le monde entier et on reconnaît qu'il est sur le point d'atteindre à la grandeur. Pourquoi un bureaucrate doit-il alors mettre des bâtons dans les roues?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saskatoon-Biggar.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LA PROTECTION DE L'ÉLEVAGE BOVIN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné les incertitudes continuelles qui assaillent les producteurs de bœuf quant aux prix et aux revenus et les répercussions qui se font sentir chez les consommateurs et les ménagères, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a pris une décision ou s'il en est arrivé à une conclusion quant à l'aide à accorder aux producteurs de bœuf et à la forme que prendra cette aide. Peut-il nous dire quand il fera une déclaration.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai assisté ce matin à une réunion des représentants des producteurs de bœuf et de ceux de toute l'industrie. La réunion se poursuit en ce moment et j'espère être en mesure d'annoncer quelque chose plus tard aujourd'hui.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Depuis le début de la présente Législature, a-t-il consulté le leader du Nouveau parti démocratique, le député de York-Sud, quant à l'établissement d'un gouvernement de coalition libérale-socialiste? Ma question découle de la déclaration qu'a faite le premier ministre du Manitoba cette semaine.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): La réponse est tout simplement non. Je n'ai pas vu cette déclaration.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ENGRAIS—LA PÉNURIE PROBABLE DE PHOSPHATE BICALCIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. William C. Frank (Middlesex): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de l'Agriculture. Comme les fournisseurs d'ingrédients pour engrais peuvent obtenir plus cher aux États-Unis pour le phosphate bicalcique et comme la demande de notre propre industrie d'engrais se fera aussi pressante, le ministre peut-il assurer aux fabricants d'engrais que leur importante industrie ne souffrira pas nécessairement de la pénurie qui menace et qui, si elle se matérialise, aura une répercussion immédiate sur le prix des aliments?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous approfondissons cette affaire afin de savoir quoi faire et où trouver le produit afin que les producteurs puissent s'en procurer. Je ne peux en dire davantage en ce moment parce que nous sommes en pleine enquête. Nous n'avons reçu ce renseignement que la semaine dernière.

[M. l'Orateur.]

* * *

LES COALITIONS

LES MOTIFS DU NON-LIEU EN FAVEUR DES DIRIGEANTS DE CIMENTERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice au sujet de sept cimenteries de Colombie-Britannique qui ont plaidé coupable. Étant donné que les amendes sont les plus fortes jamais infligées, le ministre peut-il dire pourquoi aucun des directeurs des sept sociétés délinquantes n'a été mis en accusation?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, dans chaque cause de coalition, il faut bien examiner la question des mises en accusation à faire contre les sociétés et les directeurs. Je m'empresserai de me rafraîchir la mémoire sur les détails de cette affaire et d'en informer le député.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROJET DE RÉGIME D'ASSURANCE-BÉTAIL—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que le ministre rentre tout juste de ma circonscription, où le journal titrait: «L'intrépide ministre de l'Agriculture» . . .

Des voix: Bravo!

M. Hurlburt: . . . et comme le dictionnaire donne à l'épithète «intrépide» le sens de sans peur, impavide et audacieux . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Bien dit!

M. Hurlburt: . . . je demande au ministre de l'Agriculture s'il aurait l'audace d'informer la Chambre de l'annonce qu'il a faite à Lethbridge au sujet d'une nouvelle assurance-bétail nationale selon laquelle le consommateur paierait une partie des risques des éleveurs.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, que le député le sache ou non, nous payons 50 p. 100 des primes d'assurance-récolte, et «nous», c'est tous les Canadiens, et tous sont des consommateurs.

M. Hurlburt: J'interrogeais le ministre de l'Agriculture au sujet de sa nouvelle politique; je ne voulais pas parler de l'assurance-récolte mais des pertes subies par les éleveurs de notre région.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, plutôt au cours du programme d'aujourd'hui, j'ai dit que je ferais . . .

Une voix: Quel programme?

Une voix: La période des lève-tôt.

M. Whelan: Appelez cela programme, lève-tôt ou ce qui vous chante. J'ai dit récemment que j'espère obtenir aujourd'hui la permission—je n'ai pas dit que je l'aurais mais que je la demanderais—de faire une déclaration sur les mesures que nous prévoyons pour aider les éleveurs de bestiaux canadiens.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LES CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION DES CRÉDITS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet de questions antérieures sur le programme Perspectives-Jeunesse. En ce qui concerne la formule de financement des sous-régions de main-d'œuvre, le nombre des inscriptions de jeunes aux centres de main-d'œuvre du Canada sert-il de critère dans l'allocation de fonds pour ce programme? Si oui, quel est le facteur pondéré d'un tel critère?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois avoir énoncé cette formule dans ma lettre. Un tiers des fonds sont répartis à travers le pays entre 33 régions d'employeurs-employés, strictement d'après la population des jeunes gens âgés de 15 à 25 ans. Les deux autres tiers sont répartis d'après un indice de disponibilité des emplois pour la jeunesse qui tient compte de la population de jeunes dans ce groupe d'âges et de la disponibilité des emplois pour lesquels ils sont qualifiés.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nous arrivons à la fin de la période des questions. La présidence pourrait donner la parole au député de Central Nova pour une question et passer ensuite à l'ordre du jour.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DISPARITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE TRAITEMENTS—DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je vais me faire bref. Il s'agit d'une question au président du Conseil du Trésor. Pourrait-il nous dire s'il envisage des mesures concrètes pour réduire les disparités régionales entre les traitements aux employés qui relèvent du Conseil du Trésor vu les conditions peu équitables qui existent actuellement?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, cette question semble se fonder plutôt sur un malentendu . . .

M. MacKay: Pas sur un malentendu.

M. Drury: Je rectifie. J'aurais dû dire un manque de connaissances. Comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, le gouvernement s'efforce d'en arriver à l'égalité des salaires et des traitements sur le plan local plutôt que national.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Muir: Pour une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Réglementation des prix

M. l'Orateur: Le député comprendra que j'ai refusé il y a un instant une question supplémentaire au député de Sault-Sainte-Marie afin de pouvoir en permettre une au député de Central Nova. Je permets au député de Medicine Hat d'invoquer le Règlement, puis nous passerons à l'ordre du jour.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Merci, monsieur l'Orateur. Mon rappel au Règlement concerne les remarques faites par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à propos du DES. J'aimerais lui signaler qu'on peut non seulement se procurer du DES aux États-Unis, mais encore qu'on l'y utilise régulièrement. Il est donc fort probable qu'une partie des 10,000 ou 11,000 bêtes importées des États-Unis la semaine dernière et des 9,000 ou 10,000 bêtes qui seront probablement importées cette semaine ont été traitées au DES avant leur entrée au Canada.

● (1220)

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, toujours dans le cadre de ce rappel au Règlement, j'aimerais apporter quelques précisions. Je tiens à souligner que l'on m'a fait savoir que la viande ou des bêtes vivantes ayant été traitées au DES aux États-Unis ne seraient vraisemblablement pas prêtes à être exportées au Canada avant, à tout le moins, le 1er mai prochain. Donc, si le député a pris connaissance de certaines exceptions, je lui saurais gré de me les signaler.

M. l'Orateur: Il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement mais bien d'un point de débat. Je suis persuadé que le député, tout comme le ministre, en sont conscients.

M. Yewchuck: Monsieur l'Orateur, je suis désolé d'empiéter sur le temps de la Chambre, mais je soulève la question de privilège pour faire part de mon mécontentement, étant donné qu'il ne m'a pas été permis de poser les questions que je désirais poser. Je me suis vu refuser le droit de prendre la parole à la Chambre au nom de mes commettants de l'Athabasca. Les questions que je désirais poser étaient d'importance puisqu'elles portaient sur un conflit d'intérêts qui, me semble-t-il, est non seulement important pour l'Athabasca mais également pour le pays tout entier, et je voulais tout simplement vous dire combien cela me chagrine.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—DEMANDE DE RÉGLEMENTATION SÉLECTIVE DES PRIX ET D'OCTROI DE CERTAINS POUVOIRS À LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore) propose:

Que la Chambre demande au gouvernement d'envisager la présentation immédiate de mesures législatives destinées à contrôler de façon sélective le prix des produits essentiels et à donner au gouvernement ou à la Commission de surveillance des prix le pouvoir d'empêcher les augmentations de prix injustifiables.

Réglementation des prix

—Monsieur l'Orateur, l'objet de la présente motion est d'attirer l'attention sur les deux principaux éléments manquants de la politique anti-inflationniste du gouvernement. Le premier réside dans le pouvoir d'annuler ou d'empêcher les hausses injustifiées de prix, et le second dans l'établissement de contrôles sélectifs des prix des denrées essentielles. Je souligne que ce ne sont pas là les seuls éléments d'un programme de lutte contre l'inflation, et qu'il n'existe pas en réalité de formule magique. Mais ce sont là, à notre avis, les principaux éléments manquants. Naturellement, d'autres aspects d'une politique anti-inflationniste pourraient être des programmes d'accroissement de l'offre, une politique sur le taux de change et des mesures visant à la protection des sans-abris, des économiquement faibles, des chômeurs et ainsi de suite.

Les Canadiens reconnaissent que certains prix et frais sont justifiables et raisonnables et que nous ne pouvons pas facilement les modifier tous, surtout ceux des produits importés. Il reste toutefois nombre de prix que nous pouvons toucher, comme ceux des articles essentiels produits au Canada, par exemple le pétrole, dont le prix peut être contrôlé sans difficulté. On admet aussi qu'il y a d'autres genres d'augmentations qui ne sont que de l'extorsion, qui s'inspirent du souci d'exiger le maximum du client.

La motion que nous avons proposée ce matin s'attaque carrément à ces deux problèmes et défie le Parlement de s'occuper sérieusement des problèmes fondamentaux de l'inflation. La nécessité de contrôles a-t-elle jamais été plus évidente qu'aujourd'hui? Je songe, par exemple, aux débats que nous poursuivons depuis deux ou trois semaines à propos de la hausse proposée du prix du pain. Nous savons que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires établie par le Parlement a affirmé que seule une hausse de 2c. était justifiable. Lorsque les boulangeries ont signalé qu'elles allaient quand même majorer leurs prix, nous avons demandé au ministre ce qu'il comptait faire. Il a hésité et évité de répondre franchement. C'est tout ce qu'il pouvait faire, n'ayant pas le pouvoir d'empêcher les hausses de prix. Je demande au gouvernement comment il réagira quand après la réunion de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, qui se tiendra mercredi prochain, les boulangeries passeront aux actes et hausseront leurs prix de 4c. comme elles l'ont déjà annoncé, en dépit des recommandations de la Commission et des protestations des Canadiens.

Nous avons vu le prix de détail du bœuf augmenter sans égard à la hausse du prix payé au producteur. Nous avons vu monter le prix de l'acier et du sucre de façon astronomique. Nous avons vu monter le prix du bois de charpente et celui d'autres denrées à cause des prix élevés obtenus à l'exportation. En toute franchise, je ne puis dire en ce moment si la hausse des prix de toutes ces denrées que j'ai mentionnées ou que j'aurais pu mentionner, si cette hausse est ou n'est pas justifiée, mais je sais que dans certains cas, il est évident qu'elle ne l'est pas et qu'à un moment où le déséquilibre entre l'offre et la demande crée des pressions sensibles sur les prix, la tentation est forte au Canada de tirer parti de cette situation et de demander des prix aussi élevés que possible. C'est ainsi que naît la tentation de réaliser un profit supplémentaire, d'élargir un peu plus la marge de profit, de hausser les prix de temps à autre de quelques cents à la fois, au point qu'à la longue ces hausses successives de quelques cents seulement représentent des montants très considérables.

Le problème du Parlement, la question à laquelle la Chambre doit répondre est celle-ci: comment faire en sorte que le commerçant résiste à cette tentation? J'estime que c'est en donnant au gouvernement ou à un organisme quelconque le pouvoir d'empêcher, lorsqu'il le juge à propos, les hausses de prix injustifiables, et en veillant à ce que ce pouvoir soit exercé aussi souvent et aussi rigoureusement que le besoin s'en fait sentir. Nous faisons échec au problème en nous tenant prêt à intervenir à point nommé et, sans distinction, à interdire les hausses injustifiées avant qu'elles soient appliquées et à les annuler lorsqu'elles l'ont été.

A mon avis, il existe parmi les Canadiens des gens qui pensent sérieusement que les choses vont mal et qu'on cherche à leur cacher l'origine de ce mal sans s'y attaquer. Pourquoi donc, disent-ils, le gouvernement refuse-t-il de s'attribuer ce droit normal et raisonnable d'intervention? Pourquoi les gens pensent-ils ainsi? C'est qu'en vérité, tandis que les prix de détail augmentent et que les consommateurs eux-mêmes, notamment la grande majorité de ceux qui touchent des revenus moyens ou faibles, voire des revenus fixes, sentent tout le poids de cette situation, les commerçants qui vendent les produits et les services font d'excellentes affaires.

Je désire citer à la Chambre quelques chiffres. En 1973, les sociétés ont réalisé des profits de 40 à 50 p. 100 plus élevés qu'en 1972, selon une étude parue le mois dernier dans le *Globe and Mail*, l'année 1972, soit dit en passant, ayant été également excellente. Par rapport au produit national brut, les profits ont augmenté de 12.4 p. 100—pour atteindre le plus haut niveau depuis 1952. Par contre, pour la même période, les salaires représentaient une part du produit national brut bien plus faible qu'au cours de 1971, l'année record à cet égard.

● (1230)

La même étude publiée dans le *Globe and Mail* le mois dernier donnait des chiffres détaillés au sujet de l'augmentation des bénéfices des sociétés dans divers secteurs de l'économie. Voici quelques-uns de ces chiffres établis pour un échantillon-type de l'industrie les bénéfices dans le secteur des métaux vils ont augmenté de près de 400 p. 100 entre 1972 et 1973. Les bénéfices des sociétés de produits chimiques ont augmenté de 35 p. 100 en 1973. Dans le secteur du bâtiment et des matériaux de construction, les bénéfices ont augmenté de 56 p. 100 et dans le secteur de la transformation des produits alimentaires, ils ont augmenté de 50 p. 100 l'année dernière. Les bénéfices dans l'extraction industrielle ont connu une augmentation presque incroyable de 569 p. 100. Dans le domaine du raffinage du pétrole, les bénéfices ont augmenté de 42 p. 100. Ceux de l'industrie du papier et des produits forestiers ont augmenté de 344 p. 100. Dans le domaine de la vente immobilière, ils ont monté de 100 p. 100 depuis l'année dernière. Dans la sidérurgie, ils ont augmenté en moyenne de 36 p. 100 et dans l'industrie pétrolière de l'Ouest, ils ont augmenté de 28 p. 100. Le pourcentage global de l'augmentation des bénéfices de toutes les sociétés échantillonnées entre 1972 et 1973 est de 42 p. 100.

L'analyse que fait le *Globe and Mail* de ces chiffres renferme l'observation suivante:

L'augmentation des bénéfices des sociétés poursuit une tendance amorcée au deuxième trimestre de 1971 mais le rythme s'est considérablement accéléré en 1973.

Si nous prenons certaines sociétés au hasard, nous constatons les hausses de bénéfices suivantes: Imperial Oil, 45 p. 100; Shell Oil, 42 p. 100; Gulf Oil, 58 p. 100; Dome Petroleum, 83 p. 100; Falconbridge Nickel, 770 p. 100; International Nickel, 107 p. 100; Noranda Mines, 75 p. 100;

Crown Zellerback, 136 p. 100; Consolidated Bathurst, 221 p. 100; Domtar, 133 p. 100; Great Lakes Paper Company, 375 p. 100; George Weston Limited, 86 p. 100; Canada Packers, 36 p. 100; Dominion Dairies, 31 p. 100; Dominion Stores, 30 p. 100; M. Loeb, 73 p. 100 et la Banque Toronto-Dominion, 25 p. 100. L'histoire est la même dans tous les secteurs: pour les sociétés des hausses de bénéfices très substantielles, pour le peuple canadien des hausses de prix très substantielles. La conclusion est inévitable: les Canadiens doivent être prêts à une intervention efficace du gouvernement pour assurer la protection du consommateur.

De même, monsieur l'Orateur, beaucoup d'autres circonstances, peut-être des coïncidences, mais je ne le pense pas, ont porté ces mois derniers les Canadiens à soupçonner de plus en plus que l'économie est gravement malade et que cette maladie a son foyer dans le pouvoir décisionnel des sociétés.

Par exemple, il y a eu une décision de la Cour suprême de l'Alberta rendue en septembre dernier obligeant Canada Safeway à restreindre ses opérations et à réduire son emprise sur le marché à Calgary et Edmonton. Il y a eu le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires paru en septembre dernier, faisant état de l'absence de concurrence dans certains secteurs de l'industrie alimentaire. Il y a eu la condamnation de Browning Arms Company, à Toronto, en septembre dernier, pour avoir maintenu ses prix de revente, la condamnation de Dominion Stores pour publicité trompeuse, les critiques de la Commission de surveillance du prix des denrées alimentaires sur les pratiques de vente et de fixation des prix des boulangeries, l'article du *Globe and Mail* révélant qu'une amende de $432,000 avait été imposée par la Cour suprême de la Colombie-Britannique à sept cimenteries de cette province, y compris les plus importantes du pays, pour avoir fixé leurs prix et commis d'autres infractions à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Quatre cimenteries font actuellement l'objet de poursuites en Ontario pour des infractions semblables. Des accusations de fixation des prix ont été portées contre 74 des compagnies d'assurances générales les plus connues au Canada en ce qui a trait à la vente de polices d'assurance incendie en Nouvelle-Écosse. Les trois plus grandes raffineries de sucre au Canada, inculpées de fixation des prix il y a quelques années seulement, sont à nouveau traînées devant les tribunaux, sous les mêmes chefs d'accusation.

Est-il dès lors étonnant que les Canadiens se montrent sceptiques quant à la détermination du Parlement de s'occuper du problème que posent la politique de fixation des prix et la politique des bénéfices? Je pose cette question, car quelle a été la réaction du gouvernement face à cette situation? Le gouvernement a créé une Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, comme l'avait recommandé le Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation. Mais son propre porte-parole au sein du comité n'a pas accepté de recommander que la Commission se voit habilitée à faire baisser les prix, pas plus d'ailleurs que les conservateurs qui y siégeaient. Il nous reste à nous demander de quel côté ils se trouvent vraiment.

Une voix: Du côté de George Weston!

M. Grier: Ainsi donc, monsieur l'Orateur, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires n'est pas habilitée à faire baisser les prix. Elle n'a aucun pouvoir pour faire donner suite à ses recommandations. Mais elle le peut, et elle a formulé des recommandations. Et lorsqu'elle formule des recommandations, comme il y a deux semaines pour la hausse du prix du pain, le gouvernement se débat, le ministre s'esquive, veut gagner du temps, pare les coups et ne fait rien, et encore, tout cela dans le vague.

Des voix: Bravo!

M. Grier: Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas le nécessaire pour se donner le pouvoir de faire baisser les prix? Pourquoi ne dit-il pas aux boulangeries: «Voilà ce que vous devez faire». Simplement parce qu'il n'a pas demandé au Parlement de lui donner de tels pouvoirs. Mais s'il le faisait, monsieur l'Orateur, s'il demandait à la Chambre ces pouvoirs, je serais porté à croire qu'il les obtiendrait. Dans le cas contraire, nous saurions enfin de quel côté se trouvent les députés, au sein de leurs propres partis.

Des voix: Bravo!

M. Grier: A plusieurs reprises, nous avons demandé au gouvernement, au ministre et au premier ministre (M. Trudeau) quand ils allaient proposer ces pouvoirs, s'ils songeaient à nous les présenter. Comme je le disais l'autre jour, les réponses évasives du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) à ce sujet sont devenues proverbiales au Parlement. Quant au premier ministre, qui devrait sûrement être le premier porte-parole du gouvernement là-dessus, il élude la difficulté depuis le mois de mai l'an dernier. Il nous dit, comme il l'a fait le 8 mai par exemple, que le gouvernement compte donner suite à toutes les recommandations raisonnables de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et que s'il faut une mesure législative pour permettre d'agir selon ses recommandations, il va de soi que le gouvernement en présentera une à la Chambre. Cela date du 8 mai. Depuis lors, rien.

Le 13 août il a dit à la Chambre:

> Si la Commission nous fait part de cas graves de bénéfices excessifs auxquels les auteurs ne seraient pas disposés à remédier, le gouvernement demandera les pouvoirs parlementaires nécessaires pour aviser à des mesures à cette fin.

Le 4 septembre, il a réitéré cette promesse, si on peut l'appeler ainsi.

Le 2 novembre, en réponse au député de York-Sud (M. Lewis), il a dit que si ces personnes avaient «refusé de prendre les mesures jugées nécessaires au bien-être du consommateur canadien, alors nous interviendrions».

Le 27 février, on disait dans le discours du trône que le gouvernement avait l'intention «d'empêcher tout groupe de personnes de profiter indûment de la situation actuelle aux dépens des autres», allusion indiscutable au sujet dont je traite ce matin.

Puis le 12 mars, en réponse à une question que je lui avais posée, le premier ministre a de nouveau manifesté l'intention de présenter bientôt au Parlement une demande de pouvoir à cette fin. Quand, lui ai-je demandé, et il a répondu de nouveau: Bientôt. Ma foi, monsieur l'Orateur, aujourd'hui vendredi, c'est bientôt, assez tôt en tout cas pour que le premier ministre présente la mesure législative à laquelle, comme il l'a avoué, songe le gouvernement.

Il ne suffit pas que le premier ministre vienne à la Chambre un après-midi, parce qu'une société refuse de rabattre ses prix, et dise: «D'accord, les gars, il faut faire quelque chose.» Avant que le gouvernement puisse agir, il doit demander au Parlement l'autorisation de le faire. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a refusé à plusieurs reprises de reconnaître la logique de

cette position. Il a refusé de demander au Parlement le pouvoir d'intervenir, afin d'être à même d'agir lorsque le cas se présente.

Je tiens à rappeler à la Chambre que le gouvernement a justement pris les mesures dont je parle, lors de la crise énergétique en décembre et en janvier derniers. Il a demandé au Parlement de l'autoriser, grâce à un mécanisme déterminé, à prendre la défense du consommateur canadien en ce qui concerne les prix du pétrole, le cas échéant. Et le Parlement lui a donné ce pouvoir. Pourquoi ne pas demander maintenant au Parlement des pouvoirs semblables?

● (1240)

Monsieur l'Orateur, l'automne dernier, j'ai proposé au comité sur les tendances des prix de l'alimentation une motion demandant que le comité recommande au Parlement de renforcer les pouvoirs de la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires en lui donnant le pouvoir de rabattre les hausses de prix injustifiées. J'espérais qu'au cas où les membres du gouvernement n'appuient pas cette motion, au moins mes honorables amis du parti conservateur le feraient. Je tiens à rappeler à la Chambre, monsieur l'Orateur, étant donné, en particulier, les événements qui se sont produits hier après-midi au comité des prévisions budgétaires en général, qu'en cette occasion et dans des occasions précédentes, ni les libéraux, ni les conservateurs de ce comité n'avaient accepté de recommander à la Chambre que le gouvernement accorde ce pouvoir à la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires. Pour quelle raison? Malgré toutes leurs fausses excuses, je crois que c'est parce que les conservateurs ne sont pas plus désireux que les membres du gouvernement de contester le droit traditionnel des entreprises à fixer les prix comme bon leur semble et à faire la loi sur le marché.

Des voix: Bravo!

M. Grier: Tous les bavardages au comité et à la Chambre ne déguiseront pas ce fait fondamental.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pourquoi ne parlez-vous pas de la séance de comité d'hier soir?

M. Grier: J'ai écouté les discours des membres du parti conservateur à la Chambre pour voir s'ils avaient une solution au problème de l'inflation à offrir aux Canadiens, et j'en suis arrivé à la même conclusion: l'an dernier, la principale et, en fait, la seule recommandation qui les distingue de tous les autres partis à la Chambre est leur adhésion à l'idée d'un contrôle des salaires et des prix. Il y a deux ou trois jours encore, le représentant de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a été interviewé au réseau de télévision Radio-Canada à propos de l'augmentation récente de l'indice des prix à la consommation, surtout pour les aliments. Il a dit «Nous préconisons une politique des prix et des revenus», ce qui est une autre façon de parler de contrôle des salaires et des prix. Je m'intéresse beaucoup à ce que le député va dire cet après-midi; je suis impatient d'apprendre comment une telle politique va modifier le prix des pommes de terre, du sucre importé, du bœuf et des aliments au Canada, et comment elle va améliorer le sort des Canadiens. Je suis las d'écouter les promesses vides de sens du chef de l'opposition qui dit être déterminé. Il a peut-être la détermination, mais il n'a ni les moyens ni les politiques. Tout ce qu'il peut offrir aux Canadiens, c'est la stratégie économique la plus discréditée dans le monde à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Grier: Une stratégie qui a provoqué l'effondrement de l'économie britannique, qui a entraîné la perte du gouvernement conservateur en Grande-Bretagne et qui a échoué aux États-Unis également.

Aussi, monsieur l'Orateur, étant donné que les propositions du représentant de Don Valley (M. Gillies) et de son parti n'ont pas de bon sens du point de vue économique, je me demande pourquoi ils sont si obsédés par le contrôle des salaires. J'ai obtenu un début de réponse cette semaine en écoutant le représentant de St. Paul's (M. Atkey) parler du bill sur la concurrence et inciter le gouvernement à appliquer les principes de la loi anticoalitions contre les mouvements syndicaux et en entendant le représentant de Prince George-Peace River (M. Oberle) attaquer le principe du mouvement syndical au Canada dans un bill privé. Je commence à me rendre compte que la question est toute simple: le parti conservateur n'aime pas le monde ouvrier et il n'est pas intéressé à voir fonctionner le système des négociations collectives.

Une voix: Nous n'aimons pas les abus.

M. Grier: Le parti conservateur essaie de persuader les Canadiens que le travailleur n'est pas important. Il veut contrôler son salaire et prétend que sa stratégie qui est douteuse et qui ne rime à rien résoudra le problème de l'inflation. Monsieur l'Orateur, quel que soit le risque, j'ai bien l'intention de dire aux Canadiens que c'est de la foutaise.

Une voix: Votre stratégie n'est qu'hypocrisie.

M. Grier: Le député estime que je suis hypocrite. Personne ne sait mieux que les conservateurs ce qu'est l'hypocrisie.

Le député de Don Valley a parlé à plusieurs reprises de mettre un frein aux perspectives inflationnistes. Peut-être aurait-il mieux fait de parler de faire disparaître complètement les inflationnistes. Comment le contrôle des salaires peut-il mettre un frein aux perspectives inflationnistes? Cela anéantirerait les espoirs légitimes des Canadiens, et ruinerait l'économie.

Monsieur l'Orateur, si vous voulez mettre un frein aux perspectives inflationnistes au Canada, je propose que vous donniez au gouvernement le pouvoir d'intervenir pour rabattre les hausses de prix injustifiables. Vous faites savoir à l'entreprise canadienne que vous avez l'intention de protéger le consommateur et vous lui dites également: «Si vous pouvez justifier vos frais, nous n'inclurons pas de contrôles artificiels et déraisonnables». Si le parti conservateur ne peut se rendre compte que c'est le simple bon sens, j'aimerais leur faire savoir que les Canadiens s'en rendent de plus en plus compte.

Une voix: Combien de temps vous reste-t-il? On en aura bientôt assez.

M. Grier: La motion à l'étude aujourd'hui n'insiste pas nécessairement pour que le pouvoir de rabattre les hausses soit accordé à la Commission de surveillance des prix, bien que nous le préférerions. Nous voulons que le gouvernement ou un de ses organismes ait le pouvoir d'intervenir.

Mes honorables amis sont tellement obsédés par les titres et les noms d'organismes qu'ils en oublient le point essentiel. C'est du pouvoir d'intervenir que nous avons

besoin. L'organisme ou l'instrument d'intervention est certes une question secondaire. Nous voulons le pouvoir de maintenir les prix, d'interdire toute augmentation injustifiable et nous voulons que ces pouvoirs soient dévolus soit à un ministère soit à un organisme créé par le gouvernement.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que le gouvernement doit maintenant demander ce pouvoir au Parlement sans attendre qu'il soit prouvé hors de tout doute que les augmentations sont injustifiables, comme cela pourrait arriver la semaine prochaine. Donnons-nous maintenant le pouvoir d'intervenir au besoin. Je prévois qu'il y aura fort à faire.

Le genre de proposition que j'ai formulée aujourd'hui et que notre parti prône constamment depuis 18 mois est certainement sensée. Le contrôle sélectif suppose une intervention pour freiner les augmentations injustifiables et le recours au pouvoir accordé par le Parlement pour la protection du consommateur et dans l'intérêt public. Il faut agir avec justice et non sans discernement. Il faut un contrôle sélectif et non généralisé exercé avec discernement et justice. Il faut remettre en cause le droit acquis du monde des affaires qui est si bien représenté par mes amis conservateurs et libéraux. Il faut remettre en cause son droit acquis de donner le ton, mettre un terme aux profits excessifs et restaurer le franc jeu sur le marché.

Je me demande si mes honorables amis comprennent la signification de l'expression «franc jeu». On dit au consommateur que le gouvernement est de son côté. Il faut mettre un terme à l'hésitation du gouvernement, aux petits jeux de l'opposition officielle et s'attaquer à l'inflation avec réalisme et sans merci. C'est la seule façon de s'en sortir, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je regrette que le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) n'ait pas demandé plus de temps parce que nous aurions été prêts à le lui accorder. Il a si bien su appuyer notre position que nous lui aurions permis de poursuivre pendant beaucoup plus longtemps.

● (1250)

En faisant son discours pour défendre sa motion, le député de Toronto-Lakeshore a dû sentir que le gouvernement les tient, lui et ses collègues, en mépris. On n'a qu'à regarder du côté des bancs du gouvernement. Où est le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray)? Ne devrait-il pas être ici quand on étudie cette motion très importante? Où est le ministre des Finances (M. Turner)? Où est le premier ministre (M. Trudeau)? Où est le secrétaire parlementaire du ministre? Quels sont les députés du gouvernement présents? Je vois le ministre d'État (M. Haidasz) chargé du multiculturalisme, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) et plusieurs autres députés du gouvernement. C'est très révélateur du mépris du gouvernement à l'endroit des députés du NPD, et à juste raison. Ils se prostituent depuis le début de la présente législature. Je ne puis m'empêcher de voir . . .

Une voix: Et les conservateurs?

M. McGrath: Je ne puis m'empêcher de voir dans le député de Toronto-Lakeshore un passager de première classe du *Titanic*.

Une voix: Où sont les conservateurs?

M. McGrath: Il sombre, mais avec dignité.

Une voix: Vous vous sentez seuls? Qui appuie votre parti?

M. McGrath: Je puis assurer au député que nous ne nous sentons pas seuls. La majorité des Canadiens nous appuient.

Une voix: Pas d'après un sondage d'opinion.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Le député de Toronto-Lakeshore a parlé de la motion qu'il a présentée au comité; il a parlé de la motion présentée au Comité des prix de l'alimentation. Il s'est demandé pourquoi nous n'avons pas appuyé sa motion visant a doter la Commission du pouvoir de faire baisser les prix. Monsieur l'Orateur, il n'a lu qu'un extrait de sa motion. Il a notamment oublié de dire que le président de la commission devrait être remplacé par un nouveau président. Cela figurait dans sa motion.

Je dirai au député que nous n'avons pas appuyé sa motion à ce moment-là, pas plus que nous ne l'appuierons maintenant, parce que nous n'avons aucune confiance dans la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires, ni dans le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: S'il nous faut déléguer les pouvoirs préconisés par le député dans sa motion, nous ne les accorderons qu'à un organisme dans lequel la Chambre a confiance. Il me semble qu'à l'image des Canadiens, la majorité des députés, y compris celui de Toronto-Lakeshore, s'il était honnête envers lui-même, n'ont aucune confiance dans la présidente de la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires ni même dans la commission.

Le NPD n'a pas seulement présenté une motion au comité en novembre réclamant la tête de M^me^ Plumptre, mais le chef de ce parti a encore demandé la démission de M^me^ Plumptre dans un discours qu'il prononçait à Toronto la semaine dernière. En outre, il demandait la démission du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray).

M. Hellyer: Ce parti est tout à fait illogique.

M. McGrath: Afin d'accommoder le chef du NPD et le député de Toronto-Lakeshore, mes collègues de l'opposition et moi-même avons présenté une motion au comité des prévisions budgétaires en général aux termes de laquelle nous réduirions le salaire de la présidente de la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires à un dollar. Quelle fut la position du député de Toronto-Lakeshore et de ses collègues quand cette motion a été présentée? Ils ont appuyé comme toujours le gouvernement. Ils se présentent ensuite à la Chambre, tiennent leurs propos mensongers et se demandent pourquoi nous ne pouvons pas appuyer leur motion.

M. Hellyer: Ils sont cachés dans le placard avec le cadavre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois le député de Toronto-Lakeshore qui veut invoquer le Règlement.

M. Grier: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je demander à l'honorable représentant, par votre intermédiaire, s'il me permet de lui poser une question.

M. l'Orateur: Ce n'est guère un rappel au Règlement. Le député de Saint-Jean-Est pourrait peut-être continuer son discours.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je permettrai volontiers que le député pose sa question s'il me permet de déclarer qu'il est 1 heure.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: C'est une façon de procéder inusitée. Je ne vois pas comment le député peut poser sa question si nous déclarons qu'il est 1 heure. Je vais m'enquérir auprès des députés pour savoir s'ils veulent déclarer qu'il est 1 heure.

Des voix: Il est 1 heure.

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 12 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'espérais pouvoir céder la parole au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui, je crois, fera une déclaration plus tard aujourd'hui.

M. Baldwin: Il doit en premier lieu en parler au NPD.

M. McGrath: Nous avons hâte d'entendre cette déclaration. Naturellement, comme mon collègue l'a dit, il doit en premier lieu en parler avec ses associés de la coalition.

Au moment où la Chambre a suspendu ses travaux pour aller déjeuner, je répondais au député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) à qui je signalais la faiblesse de sa motion et la raison pour laquelle nous estimons ne pas pouvoir l'appuyer sous sa forme actuelle. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas disposés à appuyer les motions raisonnables que le Nouveau parti démocratique pourrait présenter à la Chambre. Nous nous rendons compte de l'urgence de la situation. Nous nous rendons compte également qu'il faut harceler le gouvernement si nous voulons qu'il prenne les mesures propres à remédier à la crise très grave avec laquelle notre pays est aux prises aujourd'hui.

Voyons un peu ce qui s'est passé. Le gouvernement a inauguré la dernière session de la législature en insérant ce qui suit dans le discours du trône. C'était en 1973. Je cite:

> Bien que les prix des denrées alimentaires se soient quelque peu stabilisés au Canada depuis un mois ou deux, le Gouvernement accorde une attention particulière aux conséquences que pourrait avoir, dans l'avenir, la tendance mondiale à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Il proposera de charger un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes de faire une étude spéciale de ce problème.

Une année a passé. C'est le comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, sous la présidence du député de Sarnia-Lambton, (M. Cullen) qui a entrepris cette étude. Le temps ne me permet pas de vous répéter les recommandations de ce comité dans ses trois rapports. Il y aurait toutefois lieu de signaler que dans l'ensemble on n'en a pas tenu compte. Ainsi la première dans le premier rapport réclamait une mesure spéciale pour l'établissement d'une Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Étant donné la composition actuelle du Parlement, une mesure spéciale aurait signifié que la Chambre aurait eu son mot à dire à propos des attributions d'une telle commission. Nous aurions aujourd'hui, je crois, une commission compétente dotée du mandat et des pouvoirs nécessaires pour s'attaquer au problème qui assaille actuellement notre pays. Le gouvernement a préféré ne pas tenir compte de cette partie du rapport, passer outre au Parlement et créer la commission actuelle en vertu de la loi sur les enquêtes. Résultat: la Commission, avec toutes ses imperfections, n'a aucun ministre à qui faire rapport. Elle ne fait pas rapport à la Chambre mais rend public le résultat de ses études. Par conséquent, la Chambre n'a pas l'occasion de commenter les rapports, de les étudier ni de demander à la Commission de les expliquer à moins, bien sûr, que le gouvernement n'en saisisse le comité compétent.

● (1410)

Je tiens à ajouter que pour parer à cette situation, nous avons recommandé dans notre dernier rapport, le troisième et le dernier du comité du prix des denrées alimentaires, parce que nous nous rendions compte que le comité spécial serait automatiquement dissous avec la fin de la session, que le gouvernement établisse sur-le-champ un comité permanent de la consommation. Nous avons fait cette recommandation pour nous assurer que la Chambre ait un comité permanent qui s'occupe de la question sur laquelle porte la motion du député, et, plus particulièrement, qu'elle ait un comité permanent auquel la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires puisse faire rapport.

Il n'est pas hors de propos de noter que j'ai demandé au leader du gouvernement il y a quelques jours quand il avait l'intention de mettre en œuvre la dernière recommandation du Comité spécial des tendances des prix de l'alimentation, mais que sa réponse était loin d'être encourageante. De fait, le ministre a clairement indiqué qu'à son avis, il y avait déjà beaucoup trop de comités permanents à la Chambre et il a laissé entendre qu'il ne voyait pas comment on pourrait en créer un autre. Maintenant, il nous faut donc renvoyer les questions relatives à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires soit au comité permanent des prévisions budgétaires en général, soit à un comité permanent omnibus, comme le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. A mon avis, ce n'est pas suffisant.

Quant aux autres recommandations du comité spécial des tendances des prix des produits alimentaires, le temps me manquera pour les énumérer toutes. Nous avons cependant effectivement recommandé, par exemple, un programme de déjeuner scolaire, un système de double prix, et la mise en œuvre par le gouvernement d'une étude spéciale sur une politique en matière d'alimentation pour le Canada. Toutes les recommandations du comité, à une ou deux exceptions négligeables près—et il s'agit surtout là de recommandations portant sur l'information des consommateurs—sont demeurées lettre morte.

Depuis la création du comité, en commençant par la mention qui en était faite dans le discours du trône inaugurant la 29e législature, je crois que le comité a tenu 35 séances, entendu un grand nombre de témoins de tous les secteurs de l'industrie, et été l'un des comités les plus actifs dont j'aie fait partie depuis mon élection à la Chambre. Tous les membres du comité, de toutes les obédiences politiques, ont pris leur tâche à cœur et ont travaillé avec acharnement. Bien que nous n'ayons pas toujours été d'accord, nous avons toujours essayé d'en arriver à l'unanimité, surtout pour la rédaction de nos rapports.

La seule fois ou nous avons été en désaccord avec ce point de vue et avons fait bande à part, c'était lors de la présentation du premier rapport et de la recommandation concernant la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Nous jugions cette recommandation insuffisante. Nous pensions et les événements ont confirmé notre point de vue, qu'on ne pouvait étudier le prix des produits alimentaires pris isolément. Permettez-moi de dire à mes honorables collègues qu'on ne peut examiner les prix des produits alimentaires sans tenir compte du coût de la main-d'œuvre, ni du coût du logement, ni du coût du transport. Nous connaissons les bouleversements qu'ont causés dans le domaine du transport la prétendue crise énergétique et l'augmentation du prix de l'huile diesel. Nous avons donc différé d'avis avec le comité dans ce cas précis, mais toutes les autres recommandations du premier rapport, je crois qu'il y en avait cinq, ont été adoptées à l'unanimité par le comité.

En ce qui concerne le deuxième rapport, la deuxième recommandation du comité qui y était formulée—et, à ma connaissance, elle est sans précédent—demandait au gouvernement de donner suite aux recommandations faites dans le premier rapport. Comme je l'ai dit, il ne peut y avoir de précédent. Cela aurait dû être la dernière recommandation de notre troisième et dernier rapport, à savoir que, devant la gravité de la situation, nous prions le gouvernement de donner suite à toutes les recommandations du comité.

Voyons maintenant, monsieur l'Orateur, ce qui s'est passé depuis. Le pain a augmenté de 22.5 p. 100, la viande de 21.7 p. 100, le bœuf de 25.2 p. 100, la volaille de 34.5 p. 100, le poisson de 33.7 p. 100, les œufs de 26.2 p. 100 et le sucre, de 71.6 p. 100. Voilà donc ce qui s'est passé depuis que le gouvernement a dit se préoccuper de la situation, il y a un an, et qu'il a annoncé la création d'un Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

Le comité sur les tendances des prix de l'alimentation est maintenant disparu: entrent en scène la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et ses études. En dépit de ses limitations, de ses faiblesses et de ses imperfections, la Commission a fait des recommandations très valables. Ainsi, par exemple, son rapport sur le prix des œufs. On y porte de graves accusations, étant donné surtout que l'Office canadien de commercialisation des œufs et les offices de commercialisation des œufs qui en relèvent fonctionnent en vertu d'un permis du gouvernement fédéral. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) s'en est lavé les mains et en a rejeté la responsabilité sur le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui, à son tour, l'a refilée à une autre agence, de produits de la ferme, lui demandant d'étudier les accusations portées par la Commission. Comme je le disais au comité hier, c'est tout comme si on demandait à Henry Ford d'étudier les prix de l'automobile.

Quant à la recommandation relative au pain, le gouvernement a accordé des subventions, l'été dernier et en septembre, pour le lait et le pain. On nous a dit alors qu'il n'y aurait pas d'autres augmentations, que les prix se stabiliseraient. Nous apprenons maintenant qu'en plus de la hausse de 3c. le pain qu'on vient d'annoncer, le lait va coûter plus cher. Que devient le programme de subventions du gouvernement? La réaction sera-t-elle une autre subvention spéciale? Le ministre de l'Agriculture prendra-t-il la parole aujourd'hui pour annoncer à la Chambre un autre expédient, une autre forme de subvention spéciale, qui ni l'une ni l'autre n'iront au cœur du problème? J'ai l'impression que c'est exactement ce qu'il fera.

● (1420)

Jetons maintenant un coup d'œil sur le discours du trône dans lequel le gouvernement a annoncé qu'il mettrait au point une nouvelle politique de l'alimentation, fondée sur trois objectifs: un approvisionnement sûr et suffisant, des prix raisonnables pour le consommateur et pour le producteur, et un approvisionnement constant de denrées pour l'exportation. Toutes ces mesures avaient été recommandées durant l'année par le comité sur les tendances des prix de l'alimentation. Ce que je voudrais savoir, c'est à quel moment le gouvernement se rendra compte de l'urgence de la situation. Quand deviendra-t-il conscient des privations que cela entraîne pour la majorité des travailleurs du Canada, qui voient leurs épargnes s'effriter chaque jour, chaque semaine, chaque mois par suite d'un taux annuel d'inflation qui excède maintenant 10 p. 100? Les Canadiens ne toléreront pas une telle situation. Si le gouvernement persiste à ne pas tenir compte des avertissements qu'il reçoit, ce sera à ses propres risques et périls.

Je dis au député de Toronto-Lakeshore, et ses collègues du mouvement syndical savent fort bien de quoi je parle, qu'il suffit d'examiner le salaire hebdomadaire moyen. D'après les derniers chiffres publiés par Statistique Canada, la situation se détériore constamment. Le travailleur canadien moyen gagnait au mois de décembre un salaire de $5 de moins environ que le mois précédent et de 5.9 p. 100 plus élevé seulement qu'en décembre 1973. Si l'on compare cela à l'augmentation du coût de la vie durant la même période, 9.1 p. 100, il ne fait pas le moindre doute que quelque hausse que l'ouvrier ait pu obtenir a été plus que rognée par l'inflation. Faut-il s'étonner qu'il y ait de l'agitation ouvrière au Canada aujourd'hui? Une grande part du blâme doit retomber non seulement sur le gouvernement, mais aussi sur son associé dans la coalition, le NPD.

Des voix: Bravo!

M. Cyr: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au député?

L'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à ce que le député de Gaspé (M. Cyr) pose une question?

Des voix: D'accord.

Réglementation des prix

M. Cyr: Monsieur l'Orateur, le député sait-il que les pêcheurs des provinces atlantiques touchaient 5c. la livre de morue le printemps dernier et 15c. à la fin de novembre 1973? Maintenant, le député voudrait-il bloquer le prix à 10c. la livre cette année?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député me pose cette question. Il me fournit ainsi l'occasion de dire que je conviens avec lui que les pêcheurs ont touché 15c. la livre. Mais le député sait aussi très bien que le prix obtenu par les conserveries est passé de 29 à 70c. la livre sur le marché des États-Unis qui prend la part du lion dans l'industrie de la pêche. Il est évident que ce ne sont pas les pêcheurs de la Gaspésie et des quatre provinces atlantiques qui touchent cette somme, et pourtant ils souffrent du coût de la vie le plus élevé dans tout le pays.

M. Baldwin: Ne regrettez-vous pas d'avoir posé la question?

M. Alexander: Posez-en une autre.

[*Français*]

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je ferais aussi remarquer à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. De Bané), que le temps de parole de l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) est écoulé. S'il désire poser une question, il devra lui aussi obtenir le consentement unanime de la Chambre.

[*Traduction*]

Le député de Matane (M. De Bané) voudrait poser une question. Il ne peut le faire que si la Chambre consent à l'unanimité. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. De Bané: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) comment il concilie ce qu'il vient de dire, soit que les industries de transformation font ces profits, avec ce que le leader de l'opposition au Sénat, le sénateur Flynn, a dit la semaine dernière, soit que le gouvernement devrait tout faire pour que les industries fassent encore plus de profits? Qui des deux parle au nom du parti de l'opposition?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, il est évident que le député n'a pas bien lu les commentaires du sénateur Flynn qui parlait des sociétés en général. Même le sénateur Flynn et le député concéderont que les profits des entreprises alimentaires ont considérablement augmenté et c'est particulièrement vrai dans le cas des conditionneurs de poisson des provinces atlantiques qui ont fait beaucoup d'argent sur le marché américain. Tout ce que je puis dire au député, comme je l'ai dit au député de Gaspé (M. Cyr), c'est que l'argent ne va pas aux pêcheurs.

[L'Orateur suppléant (M. Laniel).]

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

ANNONCE D'UN PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLEVAGE BOVIN

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué ce matin, je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à revenir à l'appel des motions pour que je puisse annoncer un programme d'aide aux producteurs de bœuf.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre a entendu la requête de l'honorable ministre. Consent-elle à l'unanimité à revenir à l'appel des motions pour lui permettre de faire une déclaration?

Des voix: D'accord.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, les députés sont au courant de la situation très difficile dans laquelle se trouvent les éleveurs canadiens. Le problème est tout simplement le suivant. Ils ont acheté des bovins d'engraissement à prix très élevés et payé le prix fort pour les grains et autres facteurs de la production. Puis, au cours des dernières semaines, notre marché a été inondé de bestiaux des États-Unis, ce qui a contribué à l'effrondrement du marché et à la baisse des profits.

Aux prix actuels, les engraisseurs perdent de $50 à $100 la tête de bétail vendue sur le marché. Il faut aider les éleveurs canadiens à traverser cette période difficile si nous voulons que l'élevage bovin soit prospère au Canada.

Le gouvernement reconnaît l'importance d'une industrie agricole florissante pour le pays tout entier. Le discours du trône a signifié clairement qu'une industrie agricole solide assurera aux consommateurs un approvisionnement continu d'aliments de haute qualité à des prix raisonnables. A cette fin, il faudra garantir aux agriculteurs de justes profits, égaux au coût de production et tenant compte de la main-d'œuvre et du capital.

Par conséquent, j'annonce la mise en œuvre d'un programme d'aide aux producteurs canadiens de bœuf. Le gouvernement fédéral versera une prime de 7c. la livre, poids vif, sur tous les bovins canadiens destinés à la consommation canadienne et classés A1 ou A2, rétroactivement au 4 mars. La prime de 7c. sera également payée pour tous les bovins A3 abattus entre le 18 mars et le 13 avril inclusivement et pour tous les bovins A4 abattus entre le 18 mars et le 6 avril inclusivement.

La prime sera payée aux producteurs par les transformateurs que le gouvernement remboursera. Les paiements rétroactifs se feront contre réclamations directes de la part des producteurs à l'Office de stabilisation des prix agricoles.

Le programme de primes a pour but de répondre à quatre objectifs: le premier, d'assurer aux consommateurs une production de bœuf de qualité supérieure, le deuxième, empêcher le prix du bœuf de monter à la consommation, le troisième, maintenir les éleveurs de bovins à flot durant une période désastreuse, alors que beaucoup d'entre eux pourraient faire faillite par suite du resserrement des marges de profit, et le quatrième, garantir aux consommateurs canadiens une continuité d'approvisionnement de bœuf pour l'avenir.

Il faut insister sur le fait que le programme de primes du gouvernement n'aura pas d'effet contraire sur les prix à la consommation. Le programme prendra fin dès que la situation du marché se sera améliorée et stabilisée.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, bien que l'on vienne de me remettre une copie de la déclaration du ministre, étant donné les remarques et les observations que j'ai faites ces deux dernières semaines en ce qui a trait à la situation du bétail, j'estime à propos de répondre tout de suite.

La subvention de 7c., et je pense que le terme est beaucoup plus réaliste que «prime», est l'élément clé de la déclaration du ministre. Les éleveurs de bétail ont essuyé d'énormes pertes depuis le début de l'automne dernier et jusqu'à la fin de l'année, et ils perdent encore de l'argent actuellement. J'aimerais signaler que l'Association canadienne des éleveurs de bétail n'a ni proposé ni demandé dans le mémoire qu'elle a présenté au gouvernement la semaine dernière, que ce programme de subvention soit établi. On n'a pas fait cette demande, car cela ne permettrait pas de faire cesser ni même de ralentir les importations massives de bestiaux américains qui continuent d'entrer au Canada. La semaine dernière, de 10,000 à 11,000 têtes de bétail ont été importées au Canada. D'après les renseignements dont je dispose, il y en aura cette semaine environ 1,000 de moins, c'est-à-dire entre 9,000 et 10,000.

● (1430)

J'avoue sincèrement que la déclaration concernant les subventions sera accueillie avec des sentiments partagés par l'industrie du bétail dans notre pays. Ceux qui ont connu et continuent de connaître des pertes considérables l'approuveront sans doute, c'est évident. Ceux qui élèvent et engraissent leurs propres bestiaux, c'est-à-dire la majorité, sont plutôt enclins à voir loin et ne veulent pas de ce genre de subvention. Cette déclaration ne fera pas renaître la confiance dans l'ensemble de l'industrie du bétail au Canada, ce qui est si nécessaire à l'heure actuelle. Malgré la hausse de $2 à $3 pour l'Ouest du Canada et un peu moins pour l'Est, qui s'est produite sur les marchés cette semaine, les exploitants de parcs d'engraissement aujourd'hui continuent d'être $10 le quintal ou 10c. la livre en dessous de leur prix de revient. Je sais que le ministre est au courant de cette situation.

Il est regrettable que la proposition à plus long terme des éleveurs n'ait pas été à tout le moins commentée de façon constructive par le ministre dans sa déclaration. Cette proposition me semble être fort raisonnable et réalisable. Les éleveurs eux-mêmes ont rassemblé énormément de renseignements à ce sujet, de partout au Canada. De toute évidence, il y a un plus long terme, mais c'est ce dont nous avons besoin dans l'industrie. J'aimerais maintenant donner lecture d'un télégramme qui m'a été remis quelques minutes avant que je ne me rende à la Chambre. Il est envoyé par la Saskatchewan Association of Rural Municipalities. Sauf erreur, le ministre y a pris la parole, avant-hier. Voici ce que dit le télégramme:

Lors du congrès qu'elle a tenu cette semaine à Regina, la Saskatchewan Association of Rural Municipalities a adopté la résolution suivante:

Attendu que l'industrie de l'élevage est reconnue comme étant un très important secteur de notre économie agricole: que les éleveurs de bétail au Canada connaissent de très graves difficultés financières et que les nombreuses importations d'animaux de boucherie en provenance des États-Unis influent gravement sur les prix canadiens, il est résolu que pour remédier à la situation actuelle nous accordions notre appui à l'Association canadienne des éleveurs de bétail, à la United Grain Growers, à la Fédération canadienne de l'agriculture et aux autres organisations provinciales qui s'efforcent d'obtenir immédiatement un tarif mobile pour le bétail de boucherie sur la base de contingents établis de concert avec les États-Unis.

Ce télégramme est signé par M. C. F. Mitchell, président de la Saskatchewan Association of Rural Municipalities. On m'a dit que près de 1,600 personnes assistaient à cette réunion. Ce télégramme m'a été adressé personnellement.

C'est une politique à long terme pour le bœuf et le bétail qui déterminera si le bœuf se vendra relativement bon marché au détail. J'insiste sur «relativement». L'époque des aliments bon marché est révolue. Si on veut avoir des aliments et surtout du bœuf relativement bon marché, il faut augmenter la production mondiale, mais tout en reconnaissant que les agriculteurs, y compris les éleveurs de bétail, ont droit à des profits raisonnables. L'autre solution consiste à diminuer la production tout en augmentant les importations, mais les prix du bœuf sont alors plus élevés. Nous avons encore ici la situation où le producteur obtient beaucoup moins pour ses produits sans que le consommateur bénéficie d'une baisse correspondante au niveau de détail. C'est une vieille situation que je connais bien, mais qui est très décourageante et difficile à comprendre pour les producteurs et les éleveurs qui vendent sur un marché à la baisse sans voir les prix correspondants se refléter au niveau du détail dans un délai raisonnable. C'est certainement une situation à laquelle il faut que le gouvernement remédie. Cette annonce constitue une mesure au pied levé qui coûtera des millions, j'en suis certain, mais elle ne tient pas vraiment compte de la situation à long terme de l'industrie du bétail.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, nous saurons dans un jour ou deux si l'annonce du ministre désembouteillera les lignes téléphoniques de la Saskatchewan à Ottawa. Elle constitue, en fait, une politique à court terme visant essentiellement à nous sortir du pétrin. C'est la façon du gouvernement de régler la situation comme il la voit, mais j'aimerais dire que l'application en est limitée. Il n'y a pas de prix plancher. C'est sept cents en plus de ce que peut offrir le marché le jour où le bétail est vendu. Par le fait que le ministre encourage le bétail de catégories A-3 et A-4 j'en conclus que les producteurs iront au marché pour obtenir la prime pendant que c'est encore possible et qu'il espère amener à l'abattoir plus de bétail en provenance des parcs d'engraissement. Le ministre en convient. Il reste à voir si le consommateur en profitera.

Il nous faut une industrie stable. Les agriculteurs qui se livrent à l'élevage du bétail d'engraissement veulent savoir ce qu'ils obtiendront. Ils voudraient savoir combien de temps durera le programme qu'il a annoncé. Sans cela, ils pourraient très bien amener du bétail imparfait au marché. Ils ne savent pas s'il y a un prix minimum. De toute évidence, et je le répète car je pense qu'il le faut, il s'agit d'un programme à court terme. Je ne mets pas spécialement en doute, et je ne le désire nullement, le fait que le ministre emploie la méthode du subventionnement au lieu de celle des tarifs. Dans la région que je représente, un grand nombre d'éleveurs et d'agriculteurs doivent vendre leur bétail aux États-Unis. L'élevage du porc occupe une place considérable et les États-Unis représentent une très grande part du marché pour le porc abattu de même que pour le bétail sur pied. A moins qu'il n'y ait des négociations avec les États-Unis et que ces derniers soient d'accord pour un tarif douanier, je ne pense pas qu'il soit souhaitable d'en imposer un. Je le dis franchement à la

Chambre. Je ne serais toutefois peut-être pas de cet avis s'il s'agissait d'un programme à long terme.

Le marché du bétail et des porcs d'Amérique du Nord est en danger. Même au cours des dernières semaines, les États-Unis ont protesté contre la surtaxe que le gouvernement a appliquée pendant un certain temps. Je tiens à répéter, et cela m'ennuie, qu'au cours des derniers mois le gouvernement a agi de façon tout à fait improvisé à l'égard de l'industrie agricole, et notamment en ce qui concerne le bétail. D'abord il a imposé une surtaxe puis un embargo. La surtaxe a été supprimée et on a mis sur pied un programme temporaire. Je conviens que dans ces circonstances, le gouvernement peut avoir besoin d'un moment de répit, mais je presse vivement le ministre de l'Agriculture et le ministre responsable de la Commission du blé de dire quel programme ils ont prévu pour soutenir les prix du bétail et des porcs. Je les presse vivement d'arrêter leurs manigances au sujet de la politique des grains fourragers car les agriculteurs veulent savoir ce qu'il en est et s'ils ne le savent pas, leur production risque d'être compromise. Cela va également toucher les prix à la consommation.

● (1440)

Je ne pense pas que le consommateur trouve la nourriture bon marché. C'est peut-être l'opinion d'autres gens, mais d'après les réponses aux questionnaires que j'ai envoyés la semaine dernière, les gens de Saskatoon ne pensent pas que la nourriture soit bon marché et les agriculteurs savent qu'ils sont coincés. Ils veulent une politique d'une certaine continuité et c'est ce à quoi le gouvernement devrait s'attaquer.

[*Français*]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je reviens d'une tournée de ma circonscription où j'ai visité 22 des 27 municipalités rurales. Les agriculteurs sont actuellement en plein désarroi. Ils échangent le dollar pour quatre 25c., et parfois n'en reçoivent que trois. Ils sont aux prises avec le coût excessif des aliments pour les animaux, tandis que les consommateurs sont aux prises avec le coût excessif des aliments pour leurs familles.

Le ministre propose d'accorder une subvention de 7c. la livre aux producteurs de bœuf. Il est bien évident que cette mesure n'enrayera pas la hausse du coût de la vie, et que les consommateurs payeront toujours plus cher leurs aliments.

Le ministre prend même la précaution de dire: J'insiste sur le fait que les prix aux consommateurs ne seront pas défavorablement touchés. Il veut dire par là que même s'il accorde une subvention de 7c. aux producteurs, les prix n'augmenteront pas pour autant. A mon avis, cela serait un paradoxe s'il fallait subventionner les producteurs et si les consommateurs avaient encore à payer plus cher leur approvisionnement.

A mon avis, monsieur le président, il va falloir bientôt penser aux consommateurs. On pense aux producteurs, et les prix continuent à augmenter. A mon avis, il va falloir bientôt subventionner le consommateur car il ne pourra plus s'approvisionner.

Nous, les créditistes, disons souvent: Il faut penser aux gens avant de penser aux animaux. Il va falloir, à un certain moment, que le gouvernement réfléchisse sur ce sujet et qu'il en vienne à la conclusion que, pour le bien de la population, il faudra s'adresser à elle.

[M. Gleave.]

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU MÉMOIRE SUR LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE SKAGIT PRÉSENTÉ À LA COMMISSION FÉDÉRALE DE L'ÉNERGIE DES É.-U.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, tandis que nous en sommes à l'appel des motions, la Chambre m'autoriserait-elle à déposer dans les deux langues officielles un mémoire du gouvernement sur la vallée de la rivière Skagit que le gouvernement a présenté à la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis par l'intermédiaire du département d'État américain le 14 mars. J'avais l'intention d'en faire le dépôt lundi, mais comme les États-Unis ont déjà publié le texte je trouve que je devrais le faire maintenant.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Comme la Chambre a consenti à l'unanimité à revenir à l'appel des motions pour une raison en particulier, c'est-à-dire pour permettre au ministre de l'Agriculture de faire une déclaration, les députés accepteront, j'en suis sûr, de faire bénéficier de ce consentement unanime le secrétaire d'État aux affaires extérieures afin qu'il puisse déposer le document dont il a parlé. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Il est ainsi déposé. La Chambre va maintenant revenir à l'étude des subsides.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—DEMANDE DE RÉGLEMENTATION SÉLECTIVE DES PRIX ET D'OCTROI DE CERTAINS POUVOIRS À LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Grier (Toronto-Lakeshore):

Que la Chambre demande au gouvernement d'envisager la présentation immédiate de mesures législatives destinées à contrôler de façon sélective le prix des produits essentiels et à donner au gouvernement ou à la Commission de surveillance des prix le pouvoir d'empêcher les augmentations de prix injustifiables.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas prévu participer au débat. La Chambre ne s'y attendait pas non plus, j'en suis sûr. En l'absence du ministre des Finances (M. Turner), on m'a demandé, en qualité de ministre suppléant des Finances, de répondre à la motion du porte-parole du NPD. Je parle aussi à titre d'ancien ministre des Finances et, si je puis dire, à titre de fonctionnaire réincarné du temps où je m'occupais activement du contrôle des prix et des salaires pendant la guerre. Cette expérience m'a appris certaines choses dont j'aimerais vous parler.

Cela m'a appris certaines choses inoubliables sur le genre de conditions nécessaires au succès de toute forme de contrôle des prix et des salaires. Les deux critères d'importance primordiale, si l'on doit contrôler avec succès les prix et les salaires, sont la simplicité et l'approbation du public en général. Pendant la guerre, quand nous avions un contrôle général des prix et des salaires, chaque maîtresse de maison était un agent d'exécution. C'est qu'elle n'avait qu'à faire un rapport si le prix d'un produit avait augmenté car, par définition aux termes du régime du contrôle des prix et des salaires, toute augmentation de prix était illégale; elle n'avait qu'à faire un rapport à l'agent local de la Commission du commerce en temps de guerre disant que quelqu'un n'avait pas respecté les prix fixés.

Le deuxième facteur est un bon appui de la part du public; autrement dit, tout le pays épaulait le gouvernement dans son effort de guerre et appuyait sans restriction les efforts déployés pour supprimer tout élément inflationniste de la période de guerre. En temps de paix, toute tentative de contrôle général des prix et des salaires autre que l'imposition d'un plafond a plus ou moins échoué, certaines tristement, d'autres, moins. En effet, le monde regorge de débris de contrôles des prix et des salaires qui n'ont pas donné de bons résultats.

● (1450)

Il y a bien des choses dans le monde qui n'ont abouti à rien et il n'est pas étonnant que la réglementation des salaires et des prix ait été infructueuse dans certains cas, voire dans tous les cas. On dira peut-être que l'effort en valait la peine, mais, malheureusement, les efforts pour imposer la réglementation des salaires et des prix en temps de paix ont lamentablement échoué. Ils ont invariablement donné des résultats contraires à ceux que l'on prévoyait. Non seulement n'ont-ils pas réussi à enrayer la hausse des coûts et des prix, mais ils ont joué dans le sens contraire car ils ont réduit la production.

Nous avons eu récemment deux exemples de l'essai d'une réglementation générale des prix et des salaires, une aux États-Unis, l'autre au Royaume-Uni. Au Canada, nous avons connu les répercussions des efforts entrepris aux États-Unis pour imposer la réglementation des prix des produits agricoles. Nous n'avons pas encore éliminé tout à fait les effets néfastes de ces efforts infructueux qui ont abouti à la vente au rabais du bétail. Encore aujourd'hui, mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), nous a parlé d'une des mesures que nous avons dû prendre, et qui remonte aux efforts infructueux pour réglementer artificiellement les prix du bétail et de la viande.

Si nous nous tournons du côté du Royaume-Uni, nous y voyons un phénomène différent. On a cherché à y imposer la réglementation des salaires et cette tentative a abouti à une réduction énorme de l'ensemble de la production. Un gouvernement s'est même effondré par suite de la mise en vigueur d'une réglementation des salaires qui n'a pas reçu de la population toute l'approbation exigée pour mener à bien une telle initiative. J'espère que cela servira de leçon à mes amis du parti conservateur progressiste et qu'ils verront ce qui se produit lorsqu'on tente d'imposer un tel régime en temps de paix.

Comme le disait le premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet, et le passage suivant à la page 36 du hansard du 28 février en fait foi:

> Ce n'est pas tout à fait honnête de s'étendre longuement sur l'idée agréable d'un blocage des prix à la consommation, tout en détournant l'attention de l'idée moins agréable d'un gel des revenus. Ce n'est pas tout à fait honnête de ne pas dire au public que la régie des salaires ne va pas sans injustices, qu'elle s'applique très strictement aux collets bleus, dont on peut facilement surveiller les salaires, et très souplement aux collets blancs à qui on peut donner une augmentation de traitement camouflée sous la forme d'une reclassification artificielle.

De la tentative britannique, nous pouvons apprendre ce qui se produit quand il y a des groupes de gens qui y croient que ce soit vrai ou non, et cela confirme le point que j'ai déjà fait valoir, à savoir que seul un système universellement appuyé ou presque, a des chances d'être appliqué avec succès. Pourtant, l'opposition officielle continue à préconiser un système de réglementation générale.

Bien sûr, ces gens-là y mettent des restrictions. Quand on leur fait remarquer certaines difficultés, ils commencent à nous énumérer leurs restrictions. De sorte qu'on ne sait plus au juste quelle est l'opinion de l'opposition officielle à ce sujet.

Cela me fait penser à un onion. On l'épluche, on enlève pelure sur pelure puis, finalement, il ne reste rien.

Des voix: Bravo!

M. Hellyer: Tout comme lors des prochaines élections.

M. Sharp: Sauf, monsieur l'Orateur, que si on est de l'autre côté, on a les yeux qui pleurent.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Qui écrit vos discours, Mitch?

M. Sharp: Je regrette d'avoir à vous dire que personne ne m'a préparé de discours, j'ai donc eu à me débrouiller seul aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Vous êtes meilleur au piano que pour faire des farces.

M. Sharp: La résolution à l'étude a été présentée par un parti qui, comme le gouvernement, a rejeté l'idée d'une réglementation générale des prix et des salaires; on demande au gouvernement:

> . . . d'envisager la présentation immédiate de mesures législatives destinées à contrôler de façon sélective le prix des produits essentiels et à donner au gouvernement ou à la Commission de surveillance des prix le pouvoir d'empêcher les augmentations de prix injustifiables.

Il s'agit d'une proposition différente et difficile à analyser, car ses termes ne sont pas très bien définis. Il s'agit d'un système qui n'est pas du tout défini. On parle de contrôles sélectifs. On ne nous dit pas ce qu'ils doivent être, ni quels sont les produits essentiels, mais il s'agit d'accorder à quelqu'un le pouvoir de s'en occuper. J'aimerais parler de cette proposition en particulier.

Je le répète, cette proposition diffère d'un système général de régies sur les salaires et les prix. Toutefois, elle comporte certaines lacunes que je voudrais signaler à mes amis vis-à-vis et à ceux qui sont à l'extrême droite. Tout d'abord, j'estime que les régies sélectives de la sorte sont inévitablement arbitraires. Elles auront inévitablement un effet sélectif qui ne sera peut-être pas acceptable.

Les régies sélectives imposées par le gouvernement porteront probablement sur certains groupes tandis que d'autres ne seront pas touchés. C'est excellent en principe, mais la difficulté est que cela amène le gouvernement à adopter un programme général, car chaque groupe dans la collectivité veut que les autres soient l'objet des initiatives gouvernementales. Il est donc très difficile de faire en sorte que les régies sélectives le demeurent vraiment. En temps voulu, on s'engage dans un programme général avec les lacunes que j'ai signalées à propos des régies générales sur les salaires et les prix.

Le deuxième point est d'application générale et a trait non seulement aux contrôles sélectifs mais aux contrôles généraux. C'est un problème d'avertissement. L'adoption de mesures d'application globale, et il faudrait qu'elles le soient pour donner au gouvernement le pouvoir d'imposer des contrôles sur le prix de quoi que ce soit, constituerait une mise en garde générale. Il en irait de même de n'importe quelle mesure adoptée pour imposer des contrôles généraux sur les prix et salaires. Tous les commerçants seraient portés à se dire, «Haussons nos prix avant que le gouvernement n'adopte ces mesures».

On prétendra peut-être qu'il faudrait donner le pouvoir d'ordonner le retour aux prix antérieurs, mais si tout le monde prend les devants, il sera impossible de le faire dans tous les cas mais seulement dans certains.

Des contrôles sélectifs poseraient un autre problème à cause de la nature même de l'industrie canadienne, soit notre dépendance extrême sur le commerce extérieur. Supposons que le gouvernement ou la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires décide d'imposer un contrôle sélectif à un produit précis, à cause de hausses prétendues exorbitantes et usuraires, que ferions-nous alors dans le cas des produits destinés surtout à l'exportation? Si on appliquait certains contrôles sur les prix, on serait forcé d'appliquer certains contrôles sur les exportations. En d'autres termes, afin que les Canadiens continuent à être approvisionnés à un prix déterminé, il faudrait exercer des contrôles sur les exportations pour empêcher toutes les marchandises de quitter le pays afin d'obtenir les prix les plus élevés possibles à l'étranger. C'est dans la nature d'un autre contrôle sélectif; c'est en fait dans la nature d'un contrôle général des salaires et des prix. Dans un pays comme le Canada, où une part tellement élevée des revenus est tirée du commerce, il faudrait que le contrôle des prix et des salaires soit suivi de contrôles sur les exportations, de subventions à l'importation, de taxes à l'exportation, etc.

● (1500)

Je dis à mes amis d'en face que ce qui a l'air d'un programme très simple mais sélectif nous amènerait très rapidement à adopter une réglementation qu'il vaudrait mieux éviter si nous voulons arriver à faire face à l'inflation mondiale actuelle. J'aimerais revenir un instant sur ce sujet, monsieur l'Orateur. C'est un des rares cas d'inflation universelle dans l'histoire mondiale. La plupart des grandes inflations du passé se sont produites dans certains pays, notamment en Allemagne, au Brésil, au Pérou ou au Chili, mais c'est une des rares fois dans l'histoire mondiale que l'on connaît une inflation universelle.

M. Hellyer: Vous n'y comprenez rien!

M. Sharp: Nous la comprenons très bien et c'est pour cela que nous n'avons pas de réponses immédiates comme le contrôle des prix. Nous devons examiner la cause sous-jacente du problème. Je n'entrerai pas dans les détails, car ils sont connus. Voyons la situation alimentaire dans le monde. Le problème ne sera pas résolu par le Canada. C'est un problème mondial. En fait, nous sommes sur le point de connaître le problème le plus grave que le monde ait jamais connu dans le domaine de l'alimentation. Je ne dis pas cela pour justifier que nous ne nous lancions pas dans un contrôle des prix ou des salaires ou dans certains contrôles préconisés par les députés d'en face, mais parce que la seule solution, c'est l'accroissement de notre production. C'est ce dont le monde a besoin, que ce soit dans le domaine de l'alimentation, des combustibles, du vêtement.

La politique de tous les gouvernements devrait tendre à augmenter l'offre. A mes amis de l'autre côté, je dis donc que leurs idées ne sont pas sans mérite; je leur dit simplement que ce n'est pas productif par rapport à ce qu'il faut faire actuellement. C'est pourquoi le gouvernement n'adopte pas les solutions présentées aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Que direz-vous quand vous les adopterez?

[*Français*]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, la motion présentée par le Nouveau parti démocratique remet en cause tout le problème de la hausse du coût de la vie et vise, par une suggestion, à apporter une solution.

Dans la motion, on dit, et je cite:

> Que la Chambre demande au gouvernement d'envisager la présentation immédiate de mesures législatives destinées à contrôler de façon sélective le prix des produits essentiels et à donner au gouvernement ou à la Commission de surveillance des prix le pouvoir d'empêcher les augmentations de prix injustifiables.

Mais lorsqu'on demande une telle chose on pense au bien des Canadiens. Lorsqu'on est en contact avec la population, avec la réalité, on s'aperçoit que l'inflation commence à faire mal à plusieurs citoyens.

On a beau dire qu'il y a pénurie ici et là, les gens n'en croient pas un mot. Lorsqu'on dit, par exemple, qu'il y a pénurie d'essence au Canada, cela devient presque une farce. On se moque alors de la population, mais les gens ne tombent pas dans le panneau aussi facilement que le gouvernement l'espérerait.

Au Canada, les réserves actuelles de pétrole peuvent suffire non seulement à la consommation canadienne, mais à celle d'une grande partie du monde. On dit que la production pétrolière du Canada n'est qu'au tiers de sa capacité, et cela était vrai même avant la découverte des sables bitumineux du nord de l'Alberta et de la Saskatchewan. Ce n'est pas à cause d'une pénurie que les prix augmentent.

A ce sujet, sans dire qu'il faille geler les prix, le gouvernement devrait exercer au moins une surveillance ou plutôt un contrôle incitatif des prix. Je dis incitatif parce que je trouve cela moins socialiste et plus réaliste, monsieur le président.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourquoi pas!

M. Boisvert: En appliquant des mesures incitatives, on ne force pas l'entreprise privée à faire quelque chose, on ne l'étouffe pas. Je connais un individu dans ma circonscription qui voulait se faire construire un édifice de deux étages, lequel nécessitait une structure métallique. Alors, son architecte, son entrepreneur ont commencé les démarches pour trouver le fer, les matériaux nécessaires à cette structure métallique. Cela était évalué à $37,000. Or, on lui a répondu qu'il n'y avait pas de fer, comme si l'Iron Ore Company of Canada avait fermé ses portes. On lui a donc répondu qu'il n'y avait pas de fer. Il a dû en trouvant un autre débouché, modifier son plan de façon à construire seulement un étage. Au lieu de payer deux étages $37,000, il lui en coûte $57,000 pour un étage. C'est un peu pour cela aussi qu'il devrait y avoir un contrôle incitatif des prix.

C'est comme dans d'autres secteurs. On sait que le prix de la peinture augmente de 30 p. 100 depuis très récemment. Avant Noël et le Nouvel An, ceux qui voulaient acheter de la peinture en grande quantité étaient obligés d'user de toute leur influence pour en obtenir. Cela se comprend assez bien. Si un individu a 1 million de gallons de peinture dans son entrepôt et s'il augmente son prix de $3 le gallon, il se retrouve avec un profit de 3 millions de dollars. C'est exactement ce qui se produit. Quand on voit dans les supermarchés que les poches de pommes de terre sont à $6, on se rend compte que là aussi le monopole existe, que le gouvernement fait preuve d'insouciance et d'indifférence vis-à-vis de cela.

Un fabricant de poteaux d'aluminium comme ceux que l'on voit le long des autoroutes, me disait récemment qu'à l'heure actuelle il est obligé de refuser des contrats, non pas parce que ses clients n'ont pas d'argent pour payer, mais parce qu'il n'y a pas d'aluminium. Or, le Canada est un des principaux producteurs d'aluminium, et on n'a pas d'aluminium!

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) vient de dire que l'inflation est universelle. D'une certaine façon, il s'en lave les mains: Ce n'est pas notre faute, on n'est pas coupable, on n'est pas là pour administrer, on n'a rien à dire là-dessus, on ne serait pas là et ce serait pareil.

Cela me fait penser un peu à un gars chez qui le feu prend et qui dit: Moi, je ne suis pas pompier, je ne bouge pas. On va attendre que ceux qui sont intéressés au feu viennent.

Que dire d'un semblable individu? On est un peu en droit de prétendre que le gouvernement agit un peu de la même façon lorsqu'il dit: Nous, on n'est pas capable de s'attaquer à l'inflation, cela ne nous regarde pas. Cela regarde les pays africains, et probablement les pays à qui on prête sans intérêt, pour 50 ans, des centaines de millions de dollars.

Il faut donc que le gouvernement s'ouvre les yeux, qu'il cesse de penser à sa caisse électorale, à ses bailleurs de fonds, et qu'il en vienne à apporter des solutions non pas intéressantes pour le parti, mais intéressantes pour les gens qu'il est censé gouverner. Quand je dis «les gens qu'il est censé gouverner», je parle de la population, et non pas des bailleurs de fonds. Il va falloir que le gouvernement instaure un système pour aider les consommateurs. Je reviens là-dessus et je n'ai pas fini d'y revenir, les consommateurs, ce sont d'abord les contribuables, ce sont eux qui sont aux prises avec ce fléau qu'est l'inflation. Il va falloir cesser de subventionner les producteurs, les intermédiaires, etc., et penser à la population. Si le Canada possède une telle richesse et compte si peu d'habitants, il n'est pas normal que les citoyens soient si mal pris. Comptant une population d'une vingtaine de millions d'habitants, le Canada est peut-être le pays le plus riche du monde, mais aussi l'un des plus endettés, où le niveau de vie est l'un des plus difficiles à rattraper. Alors, quelque chose ne tourne pas rond! Il va falloir que le gouvernement empêche les monopoles de remplacer la démocratie. Ce que je décris, c'est la situation précise qu'on vit actuellement. Ce sont les monopoles et la haute finance qui remplacent présentement la démocratie au Canada.

Quand le gouvernement établira sa politique financière et économique en fonction, non pas des intérêts particuliers, mais de la production et de la richesse du pays, on n'aura pas à affronter des problèmes d'une telle envergure. Au sujet de la motion du Nouveau parti démocratique, je la trouve bonne jusqu'à un certain point, mais je n'aime pas le mot «sélective» parce que cela sent trop le socialisme.

On dit qu'il faudrait donner, et je cite:

... à la Commission de surveillance des prix le pouvoir d'empêcher les augmentations de prix injustifiables.

Je suis moi aussi d'accord sur cette partie de la motion.

Une voix: Je ne suis pas d'accord.

M. Boisvert: Un député du Nouveau parti démocratique n'est pas d'accord. Je n'y comprends rien.

Je suis d'accord sur cette partie-là, parce que la Commission, actuellement,c'est une grosse farce «plate».

Une voix: Ce que vous dites est aussi «plate»!

M. Boisvert: Cela a l'air intéressant, puisqu'on m'écoute.

Il s'agit d'une commission devant servir de façade, pour empêcher les gens de trop gueuler. Il s'agit de se donner un prétexte, lorsqu'on ne sait quoi répondre. Tel est le type de commission que le gouvernement présente: une commission tout simplement pour lui permettre de s'effacer, de se laver les mains des problèmes, comme l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures le disait tantôt dans son discours.

● (1510)

[*Traduction*]

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe à ce débat et je félicite les députés néo-démocrates de soulever cette question. Je note avec satisfaction que c'est le député d'Eglinton (M. Sharp) qui a parlé au nom du gouvernement, car nous savons maintenant pourquoi le gouvernement ne fait rien pour enrayer l'inflation au Canada. Quiconque déclare, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qu'une potitique des revenus aurait aujourd'hui les mêmes répercussions que la Commission des prix en temps de guerre à l'époque, n'a rien compris à l'évolution qui s'est produite au cours des 25 dernières années et ne sait rien d'une politique des revenus contemporaine.

Nous sommes stupéfaits de ce que, sans rien faire, le gouvernement ait toléré chez nous un taux d'inflation de 8 p. 100 l'année dernière, et qu'il tolère cette année un taux d'inflation de 10 p. 100. Nous savons maintenant pourquoi il agit ainsi. Le gouvernement envisage les choses aujourd'hui comme il y a 25 ans et il n'a rien appris. Le gouvernement pense encore que la politique économique qu'il faut pour le Canada est l'ancienne attitude continentaliste qui est la nôtre depuis 25 ans. De fait, depuis le temps de C. D. Howe et de Robert Winters, la politique économique du parti au pouvoir actuellement est déterminée par la façon dont le parti perçoit les intérêts du monde des affaires du Canada, ainsi que par la philosophie continentaliste.

On a laissé clairement entendre aujourd'hui que le parti libéral n'a eu rien de neuf à offrir depuis 25 ans en fait de politique des ressources, de la propriété, de la concurrence et de la structure industrielle. Le gouvernement rejette toute nouvelle conception de la lutte contre l'inflation car il songe encore à la situation d'il y a 30 ans, au temps de la guerre.

Le ministre a prétendu que l'augmentation des approvisionnements mondiaux apportera la solution au problème. Il a eu bien raison. Personne ne le contredit, mais ce n'est pas là le point. Nous savons qu'il faut accroître l'approvisionnement pour enrayer l'inflation et remettre en équilibre l'offre et la demande. Voici la question qui se pose. Que faudra-t-il faire dans un, deux ou trois ans pour dissiper certains effets inflationnistes qui accableront nos gens au moment où nous rétablirons l'équilibre entre l'offre et la demande? Je refuse tout à fait d'accepter l'idée que nous devons maintenir un taux d'inflation de 10 ou 12 p. 100 pendant que nous ramenons l'équilibre au cours de cette période. Il faut définir des politiques d'application immédiate, comme à long terme car, comme le disait lord Keynes, à ce moment-là nous serons tous morts. La question qui se pose est la suivante: Comment aider les Canadiens qui subissent maintenant les effets d'un taux d'inflation de 10 p. 100?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en citant le premier ministre (M. Trudeau)—j'oublie les termes exacts qu'il a employés—a déclaré qu'il ne serait guère honnête d'appuyer une politique qui retiendrait les gens aux échelons inférieurs des revenus, comme le ferait une politique des revenus. Permettez-moi de dire qu'il serait encore plus malhonnête que le gouvernement laisse le taux d'inflation grimper à son rythme actuel et engloutir l'épargne et les revenus des gens à revenus faibles et moyens. A mes collègues du NPD, je demande comment ils peuvent appuyer le gouvernement alors que les statistiques révèlent clairement que la hausse du salaire horaire moyen a été l'année dernière de beaucoup inférieure à l'augmentation du coût de la vie? Prétendre qu'il ne faut pas adopter une politique des revenus parce qu'elle nuirait aux personnes à faibles revenus, c'est narguer la réalité et ignorer ce qui se passe.

Je ne puis comprendre comment le parti néo-démocrate a pu appuyer le gouvernement, en sachant fort bien qu'il ne ferait rien pour combattre l'inflation, problème numéro un du Canada. Je me réjouis de ce qu'au moins le parti ait progressé quelque peu. En déposant la motion que nous sommes en train de débattre, il a démontré enfin aux Canadiens qu'il s'intéresse au problème de l'inflation et se soucie d'enrayer la hausse du coût de la vie. Je me félicite surtout de ce que le parti se dise maintenant en désaccord avec l'analyse que fait le gouvernement de la situation et refuse de justifier l'inaction en prétendant que tout le problème est d'origine étrangère. Il y a un an, nous espérions obtenir l'appui du NPD pour une politique qui ressemble beaucoup à celle qu'ils préconisent aujourd'hui. Mais il nous a refusé cet appui.

● (1520)

Si le Nouveau parti démocratique nous avait appuyés il y a un an, en février dernier, lorsque nous avons préconisé notre politique, elle pourrait aujourd'hui être en vigueur. Quel serait alors le taux de l'inflation au pays aujourd'hui? Certainement inférieur. Personne ne peut dire avec certitude de combien il serait inférieur, mais nous ne nous trouverions pas dans la situation que nous connaissons présentement où l'inflation atteint un taux de 10 p. 100. Je ne puis comprendre pourquoi il leur a fallu tant de temps pour en arriver là. Je ne puis que penser que les néo-démocrates ont dû croire la thèse du gouvernement selon qui nous ne pouvons rien faire contre l'inflation au Canada. Je ne sais pas ce qui les a fait changer d'idée. J'espère que nous n'entendrons plus de discours de néo-démocrates tentant de nous faire croire que nous ne pouvons rien faire contre l'inflation au Canada sous prétexte qu'elle provient entièrement de l'étranger.

Une voix: Vous n'en avez pas encore entendu un.

M. Gillies: Le fait est que nous savons maintenant que nos amis néo-démocrates acceptent notre thèse selon laquelle on peut faire quelque chose contre l'inflation au Canada si on le veut. J'espere qu'ils nous appuieront dans les programmes qui seront efficaces. S'ils avaient eu ce courage il y a un an, la situation au Canada serait peut-être différente à l'heure actuelle. Pourquoi leur a-t-il fallu attendre un an? Devrons-nous attendre encore un an avant qu'ils ne prennent la peine de faire quelque chose contre l'inflation qui ronge le pays?

Les statistiques sont très révélatrices. Les deux tiers de la hausse du coût de la vie sont dus aux hausses des prix au chapitre de l'habitation et des produits alimentaires. Ce sont des secteurs où nous pouvons faire quelque chose. Il est ridicule de prétendre que toute l'inflation vient de l'étranger et que l'on ne peut rien faire contre ce phénomène au Canada. On peut faire quelque chose quand on en a la détermination et quand on veut réellement venir en aide au peuple canadien. Selon moi, l'inflation s'aggravera, au Canada. En fait, les Canadiens n'ont pas encore senti les effets de la hausse des prix du pétrole comme ce fut le cas au Japon, en Grande-Bretagne et ailleurs dans le monde. Dès que notre économie sera touchée par cette hausse, les prix augmenteront encore. L'indice des prix de gros a augmenté de 24 p. 100 l'an dernier et de 2.5 p. 100 en janvier. L'inflation empirera. Les néo-démocrates continueront-ils à prétendre que nous n'y pouvons rien?

Il faut d'abord reconnaître que les politiques monétaire, fiscale et des taux de change traditionnels utilisés par le passé ne suffisent plus aujourd'hui pour combattre l'inflation. Ces politiques sont conçues pour des économies où joue pleinement la concurrence et dont les taux de croissance sont normaux, conditions qu'on ne retrouve pas aujourd'hui dans notre économie. Aucun des députés n'ira prétendre que les prévisions économiques actuelles sont normales. Le prix de l'or va atteindre les $200 l'once. Pourquoi? A cause des prévisions inflationnistes et de la spéculation. Le prix du logement à Toronto a augmenté de 22 p. 100 l'an dernier, surtout à cause des prévisions inflationnistes et de la spéculation. Tout le monde s'attend que les prix montent. Il nous faut intervenir pour tromper cette expectative.

Deuxièmement, penser que nous avons une économie parfaitement compétitive, c'est de la folie. C'est faux. J'ai dit et redit qu'une forte partie de nos prix sont aujourd'hui imposés par l'industrie. Il faut y voir, surtout en période d'expectative inflationniste. Le gouvernement le croit déjà, autrement pourquoi aurait-il entrepris l'industrie du pain, du lait ou du pétrole comme il l'a fait?

J'ai été étonné d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarer que le gouvernement s'opposait à des contrôles sélectifs des prix, car c'est précisément là la politique que le gouvernement ne cesse d'appliquer. Le ministre nous a très bien montré toutes les raisons pour lesquelles les contrôles sélectifs n'aboutissent à rien. Je suis d'accord là-dessus. Ce n'est pas la façon de résoudre le problème. Il n'en demeure pas moins que dans le cas d'une économie laissant pressentir des taux élevés d'inflation et comportant la réglementation de nombreux prix, il n'y a qu'une solution possible, c'est une politique des revenus. C'est folie de croire que l'on puisse réduire l'inflation autrement.

La raison pour laquelle nous n'avons pas eu cette politique dans le passé, c'est que les gouvernements étaient disposés à supprimer le surcroît de demande en suscitant le chômage. Aucun gouvernement ne fera cela ou ne devrait faire cela de nos jours. La situation où nous nous trouvons est unique en son genre. Au cours des années 40, 50 et 60, quand l'économie s'accélérait trop, les gouvernements la ralentissaient, afin de maîtriser l'inflation. Au cours des années 50 et 60, cette politique a assez bien réussi à maîtriser l'inflation, mais cela a coûté fort cher. L'inflation atteignait 2½ ou 3 p. 100. Aujourd'hui, aucun gouvernement dans le monde n'est disposé à ralentir l'expansion économique et aurait tort, je pense, de l'essayer. Étant donné le besoin considérable de biens et de services, il est clair qu'il serait absurde de ralentir la production. Néanmoins, si on n'est pas disposé à le faire, il faut trouver un autre moyen de juguler l'inflation. Autrement, ce sera l'escalade et on ne pourra plus la maîtriser.

Dans les années 50 et 60, on parlait d'un taux d'inflation de 2½ et de 3 p. 100 au Canada. On l'acceptait en disant que c'était le prix du plein emploi. On parle cependant aujourd'hui d'un taux d'inflation de 10 p. 100 et nous n'avons pas de politiques économiques susceptibles de venir à bout de l'inflation. Il nous faut une politique quelconque en matière de revenus. Je serais le premier à dire que les politiques de revenus ont causé bien des problèmes dans le monde, mais je suis tout à fait d'accord avec sir Alec Cairncross, conseiller du Trésor britannique pendant un certain nombre d'années, qui affirme que nous ne pouvons pas abandonner car alors, nous ne réglerons jamais ce sempiternel problème d'inflation constante.

Tout comme nous avions dû, pendant les années 30, trouver un moyen de venir à bout du chômage qui, à cette époque, était un problème à l'échelle mondiale, nous devons, aujourd'hui, trouver un moyen de juguler l'inflation, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale. Il est clair que la politique monétaire et financière en général, appliquée sans discernement ne peut réussir. Les gens disent que les politiques adoptées n'ont pas donné de bons résultats. C'est exact. Cependant, qui peut nommer un pays où la politique monétaire et la politique financière sont une réussite? Tout est là. Qui pourrait montrer un endroit où l'application de politiques générales, financières, monétaires et du taux de change ait réussi à juguler l'inflation. Tout est là.

Nous devons apprendre à utiliser ce nouvel instrument, une politique des revenus. Nous avons préconisé une politique portant sur un large éventail de revenus. Notre économie est axée sur le profit. Nous avons dit que les profits devraient être limités en périodes d'inflation effrénée ou de psychose inflationniste. Au fond, les marges de bénéfices sont établies par l'industrie, selon la moyenne des trois dernières années. Les prix peuvent varier selon les produits utilisés dans une industrie en particulier, mais nous ne croyons pas qu'au cours d'une période de psychose inflationniste comme celle-ci ou puisse permettre des profits excessifs dans l'économie, plus qu'il ne faut pour attirer de nouveaux investissements dans l'industrie. A notre avis, c'est un politique valable et compréhensive, une politique très pratique.

● (1530)

Quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) parle d'une commission des prix et du commerce en temps de guerre, il n'a aucune idée de la façon dont fonctionnerait une politique des revenus à notre époque. Il n'y a pas eu de politique comme celle que la presse et la chambre de commerce proposent depuis des années. On contrôle les marges de bénéfices. C'est le genre de politique que nous avons préconisée et à laquelle nous croyons. On pourrait la concevoir de façon à compenser les coûts d'importation et les autres frais.

Le revers de la médaille, c'est qu'une politique des prix est impossible sans une politique des coûts. On ne peut pas demander à un secteur de l'économie de défrayer à lui seul la lutte contre l'inflation. Tout le pays doit s'attaquer à ce problème, tout le monde est concerné. Si l'on veut une politique équitable des revenus, il faut adopter une politique des prix et une politique des coûts. C'est pourquoi nous avons demandé que soient établies des normes générales pour le taux d'augmentation des revenus.

Je ne crois pas qu'il soit possible ou opportun dans notre société que des groupes particulièrement forts et puissants tirent des sommes énormes de l'économie et laissent les groupes plus faibles toucher un revenu insuffisant. Ce sont les groupes les plus faibles qui souffrent de l'inflation. Si l'on a une politique des prix d'une part et une politique des salaires et des revenus d'autre part, qui visent toutes deux, dans un certain sens, à établir des normes, bien que la majorité des personnes qui participent à l'économie et la majorité des transactions effectuées ne soient jamais touchées par ces politiques, on peut empêcher en même temps certains groupes de retirer de l'économie une part bien supérieure à leur apport.

Je n'insisterai jamais assez sur le fait qu'à une époque où les gouvernements se rendent ou ne sont pas disposés à avoir recours à des politiques de gestion de la demande, il faut avoir ce quatrième instrument. Le fait que nous ne l'ayons pas dans notre pays cause toutes sortes de problèmes. Je suis entièrement d'accord avec le Nouveau parti démocratique lorsqu'il nous dit de regarder le montant des bénéfices. Il n'est pas nécessaire d'avoir des bénéfices semblables pour assurer des investissements dans une activité nouvelle, c'est évident. Il ne faut pas tolérer des marges bénéficiaires semblables. Il faut faire baisser les prix. Personne n'aime ce genre de politique. De toute évidence, il serait maintenant préférable que l'inflation disparaisse d'elle-même et que nous n'ayons rien à faire pour la combattre. Toutefois, rien ne donne à penser que cela va se produire; en fait, elle va s'aggraver encore.

Allons-nous, nous les députés qui représentons ceux qui subissent chaque jour les effets de l'inflation, ceux qui voient le pouvoir d'achat de leur dollar diminuer de 10 p. 100 et à qui l'on vend des obligations du gouvernement à des taux d'intérêts inférieurs à la hausse du coût de la vie, et qui voyons la main-d'œuvre—et je le signale particulièrement à l'attention du ministre du Travail (M. Munro)—obtenir des taux d'augmentation toujours inférieurs à la hausse du coût de la vie, allons-nous rester sans rien faire? Ce serait abdiquer nos responsabilités. Le problème le plus grave au Canada est l'inflation et nous devons certes nous y attaquer. Il n'est pas possible de régler le problème de l'inflation au Canada sans avoir une politique des revenus efficace.

Les néo-démocrates disent, et je suis d'accord avec eux, qu'on peut faire un tas de choses à l'échelle du pays pour juguler l'inflation. Tout ce qu'il faut c'est avoir la volonté et l'énergie de le faire. Nous espérons que l'offre va augmenter. Nous devrions suivre toutes sortes de politiques de l'offre pour augmenter la production. Toutefois, pendant la période de transition, avant que l'offre et la production atteignent le marché, nous aurons l'énorme responsabilité de protéger nos concitoyens des ravages de l'inflation. Je ne crois pas que notre société puisse soutenir un rythme d'inflation de 10, 12, 14 et 15 p. 100. Nos structures instutionnelles ne sont pas conçues pour contrer pareille érosion des valeurs. Une société démocratique ne peut supporter ce genre de cycle inflationniste. Nous pouvons y faire quelque chose, mais seulement si nous voyons la situation telle qu'elle est vraiment.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le temps imparti au député est malheureusement expiré.

M. Gillies: Puis-je avoir deux minutes de plus?

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): La Chambre y consent-elle unanimement?

Des voix: D'accord.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, j'espère sincèrement pouvoir persuader mes amis d'en face—je ne sais si j'y parviendrai—que les contrôles sélectifs ne donneront rien. Ils sont injustes. Je leur recommande de lire les observations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faites à ce sujet. Il est également très clair que les grandes politiques en matière fiscale, monétaire et de taux de change n'arriveront pas à mettre fin à l'inflation dans la structure économique actuelle. Il faut choisir d'autres voies, et j'exhorte le gouvernement à le faire.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le représentant de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

M. Grier: Monsieur l'Orateur, avant qu'il commence son exposé, le représentant de Don Valley (M. Gillies) me permettrait-il de poser une autre question?

M. l'Orateur adjoint: Puisqu'on a accordé du temps supplémentaire au représentant de Don Valley (M. Gillies), je pense qu'on peut le faire avec le consentement de la Chambre. Plaît-il que le représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier) pose une question?

Des voix: D'accord.

M. Grier: Le député a dit que les bénéfices étaient trop élevés cette année. Je lui demande s'il pense que les salaires sont également trop élevés.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de répondre à cette question. J'ai dit qu'à mon avis, certains bénéfices déclarés étaient supérieurs aux profits nécessaires pour attirer des capitaux dans les entreprises concernées. Voilà ce que j'entends par une marge bénéficiaire excessive. Dans le domaine des négociations syndicales et des taux de rémunération, il faut dire, et on peut le dire sans crainte, que les exigences de la main-d'œuvre sur l'économie ont été très faibles vu les énormes pressions inflationistes auxquelles elle est soumise; elles n'ont pas été trop fortes du tout. Toutefois, si on s'embarque dans n'importe quelle politique de revenus—et j'adopte l'argument utilisé par mon ami ce matin—il faut une politique que le public considère comme juste, qui touche toute l'économie et tout le monde. Car, dans l'intérêt national, tous les groupes doivent essayer de résoudre ce problème ensemble.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'éprouve toujours du plaisir à écouter le député de Don Valley (M. Gillies) parce que je trouve beaucoup de ses arguments très intéressants. Ces jours-ci, il paraît se rapprocher de nos positions, mais il se garde bien de donner des détails précis sur ce qu'il entend vraiment par une politique de revenus. D'après lui, il serait facile de contrôler les salaires des cols bleus parce qu'ils négocient au grand jour. Comme ils n'ont pas de convention collective, on peut facilement fixer leurs salaires. Mais comment peut-on fixer les revenus d'un actionnaire, d'un avocat, d'un docteur, d'un dentiste, ou d'un cadre? Que peut-on faire pour celui qui n'appartient à aucun syndicat? Doit-on imposer le même plafonnement à son salaire?

M. Gillies: C'est une victime de l'inflation.

M. Nystrom: Oui, il en est aussi la victime si on ne plafonne pas son salaire, que ce soit 6 p. 100, comme a tenté le gouvernement de M. Heath en Grande-Bretagne ou un autre plafond comme celui qu'a retenu M. Nixon aux États-Unis. C'est l'une des questions auxquelles le parti conservateur n'a pas répondu bien qu'il ait entrepris une analyse qui paraît très intéressante.

Il m'a également plu d'entendre le député de Don Valley convenir avec nous que les bénéfices de cette année sont trop élevés. Je me demande si les membres de son parti acceptent son analyse de cet après-midi. Traditionnellement, ce n'est pas le genre de son parti. Les conservateurs considèrent que des bénéfices élevés sont nécessaires pour stimuler les investissements, lesquels à leur tour favorisent l'expansion de l'industrie, créent des emplois, etc. Le député de Don Valley semble faire fi de l'argument conservateur traditionnel qui circule au pays depuis bien des années. Je pense, comme le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) l'a dit, que le député de Don Valley fait un travail de solitaire essayant de préciser une politique qui plaît peut-être plus aux Canadiens qu'au parti conservateur.

● (1540)

Je ne dirai pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) m'a déçu cet après-midi. Il a fait un bref discours de peut-être 10 ou 15 minutes, qui m'a paru préparé à la hâte et étayé sur un principe tiré de ces vieux manuels en voie de devenir vite périmés, et qui n'était pas une analyse bien sérieuse ni bien profonde du problème de l'inflation au pays ou ailleurs dans le monde.

Je dis tout de suite que je conviens avec le député de Don Valley que nous pouvons quelque chose contre l'inflation. Les causes du problème ne sont pas seulement extérieures. Nous n'avons pas que l'inflation importée des autres pays. Nous pouvons prendre des mesures anti-inflationnistes, parce que le Canada a la bonne fortune de posséder d'immenses ressources naturelles. Nous produisons nos propres aliments, notre propre énergie hydro-électrique, et autre, nous avons du bois d'œuvre, du nickel, du cuivre, du minerai de fer, de l'acier et quoi encore. Le Canada peut donc dans une grande mesure contrôler les éléments qui aggravent la psychose inflationniste en modifiant sa politique gouvernementale. Il faut le faire.

Le taux d'inflation en février de cette année par rapport à février de l'an dernier atteignait 9.1 p. 100, ce qui est excessif pour un pays comme le Canada aux nombreuses et magnifiques possibilités. Le coût des aliments a augmenté de 17.2 p. 100 l'an dernier au Canada. Si l'on considère la chose en général, on verra ce qui favorise l'inflation et l'augmentation du coût de la vie au Canada. Par exemple, les profits ont accusé une hausse de 37 p. 100 l'an dernier. Il m'a fait plaisir d'entendre le député de Don Valley en parler. L'augmentation des profits au cours de 1972 est en fait plus grave qu'il ne semble à première vue, car au cours de cette année-là, les sociétés ont enregistré des profits de 20.6 p. 100 plus élevés qu'en 1971 et, en 1971, de 16.2 p. 100 plus élevés qu'en 1970.

Vous pouvez donc constater que tous les ans les profits des sociétés continuent de faire boule de neige, d'augmenter par cycle. A mon avis, ils sont actuellement hors de tout contrôle. Comme le député de Toronto-Lakeshore l'a dit ce matin, la partie du PNB qui revient aux sociétés est d'environ 12.5 p. 100, et n'a pas atteint ce chiffre depuis 1952, tandis que celle que reçoivent les travailleurs canadiens a accusée une baisse au cours de l'an passé. Nous en sommes maintenant au point où les augmentations du salaire hebdomadaire moyen sont moindres que les hausses du coût de la vie.

Je ne suis pas du tout de l'avis du parti conservateur qui parle de contrôle général des prix et des salaires comme pouvant couvrir toute augmentation des prix des produits de base. C'est pourquoi mon parti a présenté la motion que nous étudions aujourd'hui dans laquelle nous disons qu'étant donné l'existence d'une économie artificielle, le gouvernement ou un organisme gouvernemental, qu'il s'agisse d'une Commission du contrôle des prix ou d'autre chose, devrait avoir le pouvoir et l'autorité de contrôler ou d'empêcher l'augmentation de prix injustifiables. Je crois que c'est possible et que c'est une solution pratique. C'est la route que le gouvernement a très timidement et lentement décidé de suivre. Il l'a fait dans le cas de deux ou trois produits, mais ce devrait être une politique permanente au Canada qui ne devrait pas être adoptée seulement lorsque les Canadiens insistent. Je ne veux pas sembler simpliste, mais quand vous agissez ainsi, il faut y ajouter toute une gamme de politiques économiques.

En réponse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il faut imposer des régies sur l'exportation de certains produits pour être en mesure d'imposer une régie ou une réduction des prix intérieurs. Ce que nous faisons à l'égard de produits tels que le bois d'œuvre, nous devons le faire aussi pour des produits tels que le cuivre, l'amiante et ainsi de suite. Nous devons également accorder des subventions dans certains domaines, car s'il y a une régie ou une réduction des prix intérieurs, on court le risque de créer des pénuries et il faut protéger certains domaines en accordant des subventions à l'égard de certains produits essentiels. On a agi ainsi dans deux ou trois domaines, mais je crois que nous pourrions étendre cette initiative à toute une gamme de produits au Canada.

Notre parti réclame une politique pour réglementer les prix que les sociétés sont en mesure d'exiger du consommateur; nous nous attaquons au fond névralgique du problème et je suis persuadé que c'est une mesure que le gouvernement et l'opposition conservatrice hésitent à prendre. La politique qu'ils préconisent jusqu'ici, d'après ce que j'ai pu comprendre, serait l'imposition de régies générales sur les prix et salaires. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a déclaré, sauf en temps de guerre, cette méthode n'a vraiment jamais été efficace, quelle que soit la situation envisagée depuis 20 ou 25 ans. Nous pouvons examiner l'expérience des États-Unis par suite de divers programmes adoptés par le président Nixon et nous constatons que leur taux d'inflation l'an dernier était plus élevé que le nôtre qui était de 9 p. 100 tandis que le leur était de 9.4 p. 100.

Il en est de même en Grande-Bretagne où le premier ministre M. Heath a tenté d'appliquer un programme de régies générales des salaires et des prix, néanmoins le coût de la vie y a augmenté d'environ 12 p. 100. Voilà pourquoi je prétends et continuerai de prétendre qu'une ligne de conduite générale rigide et impartiale ne sera pas efficace en raison des nombreux facteurs qui n'entrent pas en ligne de compte dans un programme de ce genre. Cette façon d'aborder le problème ne peut réussir, selon moi, pour diverses raisons. D'abord, on crée toutes sortes de pénuries en imposant le contrôle des prix sur la mauvaise denrée. La preuve nous vient des États-Unis. Lorsque le gouvernement Nixon a imposé des contrôles sur certains produits alimentaires et agricoles, il a créé des pénuries. Des problèmes se posent aujourd'hui dans notre pays parce que des contrôles ont été imposés sur le prix de certaines marchandises, notamment la viande de bœuf. Même si l'on veut imposer des contrôles sur tout, on ne peut toucher aux importations des autres pays et le Canada est un grand pays commerçant. Nous importons plus de produits finis par tête d'habitant que tout autre pays industrialisé. Comment peut-on imposer le contrôle des prix sur une denrée comme les bananes que nous importons des Antilles? Comment peut-on imposer le contrôle des prix des téléviseurs ou des automobiles importés du Japon pendant que nous cherchons à vendre à ce pays certaines de nos marchandises, notamment du blé et autres ressources, y compris le bois de charpente?

Je répète que l'un des autres inconvénients d'un programme complet comme celui qui est prôné par le parti conservateur, c'est qu'il est très facile d'imposer des contrôles aux travailleurs et aux agriculteurs, car leurs revenus sont faciles à vérifier. Le prix que le cultivateur obtient pour sa marchandise n'est pas secret, tout le monde le sait, tout comme le revenu des cols bleus, des retraités et des gens qui retirent un revenu fixe.

L'approche prônée à la Chambre par l'opposition officielle comporte, je crois, nombre d'inconvénients. A mon avis, elle est en général plus risquée que celle que le gouvernement a suivie jusqu'ici. Voilà pourquoi nous devons examiner la position dont il est question aujourd'hui et qui comporte des contrôles sélectifs et des réductions de prix lorsqu'on découvre des cas d'exploitation ou d'escroquerie ou lorsque nous nous apercevons que certaines hausses de prix sont injustifiables. Nous pouvons agir ainsi dans nombre de secteurs qui relèvent de notre contrôle au pays, par exemple, dans ceux du bois d'œuvre, de l'acier, du fer, du cuivre, de l'énergie, de l'hydro-électricité, de l'agriculture et ainsi de suite, surtout lorsqu'on combine cette mesure avec un programme de subventions dans certains secteurs.

Je le répète, ce problème n'est pas du tout simple à résoudre, car si vous contrôlez certains produits dans un régime de libre entreprise, vous allez chasser l'argent des investisseurs étrangers hors du pays. Prenons le cas du nickel. Si vous essayez d'en contrôler le prix, les producteurs vont vous dire: Allez au diable, nous trouverons bien un autre pays où investir nos capitaux. Si nous devons adopter un programme comme celui que ce parti propose, cela pourrait signifier la nationalisation de plusieurs industries chez nous, notamment celles des ressources comme le gaz naturel, le pétrole, le nickel, le cuivre, le minerai de fer et d'acier. J'estime qu'une telle mesure devrait être comprise dans toute politique qui aurait vraiment pour but de lutter contre l'inflation et d'empêcher l'escalade des prix. Si vous vous y refusez, les investisseurs iront placer leurs capitaux ailleurs en raison de la puissance des sociétés multinationales. Voilà quelques-uns des aspects dont nous devons tenir compte lorsque nous discutons du taux actuel d'inflation au Canada.

J'aimerais indiquer deux ou trois raisons pour lesquelles le taux d'inflation est si élevé partout dans le monde. Nous importons, nous nous en rendons compte, une partie de notre inflation de l'étranger. La première raison, je pense, c'est que beaucoup de pays sous-développés deviennent plus prospères et ont davantage les moyens de se permettre certains de nos produits. Il en résulte des pénuries et une hausse des prix de certains produits essentiels. En conséquence, le dollar américain a été dévalué et la valeur du nôtre, qui flotte actuellement avec lui, a aussi chuté surtout sur le marché japonais mais également sur le Marché commun européen. Les importations au pays coûtent donc plus cher qu'il y a deux ou trois ans. Il y a certainement de l'inflation qui nous arrive de l'étranger car nous sommes un important pays commerçant.

● (1550)

La deuxième raison, à mon avis, c'est qu'une bonne partie de l'inflation dans le monde est attribuable au fait que le traditionnel régime capitaliste de l'Ouest est remis en question partout autour de nous. Le député de Don Valley (M. Gillies) en a parlé en déclarant que les anciennes normes du matérialisme n'existent plus. Nous en voyons la preuve partout. L'inflation constitue maintenant un phénomène qui s'étend à tout le monde occidental. Des problèmes se posent dans le régime monétaire, la balance commerciale et dans bien d'autres secteurs de l'Occident. Il n'y a pas beaucoup de solutions possibles à ce genre de hausse des prix et à ce genre d'inflation.

Il y a deux ou trois choses que nous pourrions faire en tant que pays, mais je crains qu'elles ne soient probablement limitées. Nous pourrions d'abord participer à une entente internationale à l'échelle mondiale portant sur les denrées essentielles qui nous viennent de plusieurs pays, nous pourrions fixer les prix et nous pourrions subventionner certaines des denrées essentielles que nous importons et qui sont importantes pour le citoyen moyen. Nous pourrions peut-être prendre des mesures contre certaines des sociétés multinationales géantes qui s'occupent de l'importation de certaines denrées. Je fais ici allusion, par exemple, à l'industrie sucrière où nous pourrions prendre des mesures judiciaires contre certaines des grandes sociétés sucrières que je soupçonne de collusion pour imposer des prix qui sont artificiellement élevés, beaucoup trop élevés à l'heure actuelle.

Voilà certaines des choses que nous pourrions faire à propos des facteurs extérieurs qui contribuent à faire grimper le coût de la vie dans notre pays. Mais comme je l'ai dit, si nous faisions cela, nous ne ferions probablement pas grand-chose encore contre le taux d'inflation en général, parce que nous ne pouvons agir que sur notre propre pays et faire ce que nous pouvons à l'intérieur de nos frontières. J'estime toutefois que nous pouvons faire un certain nombre de choses ici parce que nous produisons la plupart des denrées essentielles dont nous avons besoin. Nous ne sommes pas comme le Japon, le Royaume-Uni, et nombre d'autres pays du monde qui doivent importer leur énergie, d'une foule de leurs matières premières et de leurs produits alimentaires.

Au Canada, nous produisons des denrées de base et nous avons donc notre mot à dire au sujet du prix de vente. Nous devons le faire d'une façon sélective parce qu'autrement, nous aurons des problèmes de toutes sortes, car chaque produit est différent. L'industrie de l'alimentation est pareille à nulle autre. Si nous imposions des restrictions sur le prix des aliments, ces restrictions se répercuteraient sur les agriculteurs. Il y aurait un blocage des prix à la ferme. Les agriculteurs ralentiraient alors la production et seraient forcés de se retirer des affaires. C'est ce qui arrive aux États-Unis et dans bien d'autres pays du monde où l'on a tenté d'imposer des restrictions sur le prix des aliments de base. Si l'on se mêle de toucher au secteur de l'alimentation, il faut ensuite subventionner des denrées comme le lait et le pain.

Si l'on veut changer fondamentalement le prix des produits alimentaires, il faut envisager toute l'industrie de l'alimentation, le grossiste, le détaillant, les usines de conserves, le transport et tous les autres domaines rattachés à l'industrie. Peut-être peut-on faire quelque chose pour empêcher les profits excessifs, le double étiquetage, et ainsi de suite, à tous les niveaux de l'industrie de l'alimentation. A mon avis, on pourrait le faire pour la viande de bœuf, dont le prix est élevé pour les consommateurs mais bas pour les producteurs. Il pourrait y avoir une commission sévère de surveillance des prix ou quelque organisme gouvernemental qui ferait enquête et obtiendrait une réduction du prix de certains articles, surtout dans les cas d'exploitation manifeste des Canadiens. On n'en fait rien. Notre parti croit qu'une telle politique, fort justifiée d'ailleurs, devrait être suivie et qu'elle serait efficace si elle était appliquée dans le pays à l'égard de denrées importantes pour toute la population.

Nous avons évoqué les profits au cours du présent débat. Il est possible de restreindre les profits par un contrôle sélectif des prix de certains produits comme le nickel, le cuivre, dont on a annoncé hier une nouvelle hausse de prix, et les pâtes et papiers. On pourrait également adopter une politique générale à l'égard de nombreux produits. Un impôt sur les profits excessifs récupérerait l'excédent des bénéfices jugés injustifiés, dont les Canadiens sont victi-

mes. Une taxe sur la richesse dissuaderait sûrement certaines sociétés et certaines personnes aisées de spéculer sur les terrains, à la Bourse, sur les maisons, les immeubles de rapport et ainsi de suite.

Si on levait un impôt sur la richesse, ce dont le gouvernement travailliste de Grande-Bretagne étudie la possibilité, je suis sûr qu'on calmerait ainsi la psychose inflationniste et qu'on normaliserait les aspirations dont parle si souvent le député de Don Valley. Si on apportait des réformes fiscales pour bloquer certaines échappatoires aux industries d'extraction, on pourrait apaiser certaines attentes inflationnistes que l'on connaît au Canada. Le Canada a l'un des taux d'imposition les plus bas au monde, pour les industries primaires. Nous avons des indemnités d'épuisement et des dispositions d'amortissement rapide. Nous avons toutes sortes de privilèges fiscaux. Qu'on abolisse ces privilèges, cela ralentira peut-être l'inflation.

Il y a bien des mesures qu'on pourrait prendre. Ainsi, on pourrait contrôler les taux d'intérêt, qui sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis; c'est donc encore là un facteur croissant de la hausse du coût de la vie et de l'inflation. On dira peut-être qu'en abaissant les taux d'intérêt on stimule l'économie, ce qui engendre l'inflation, mais je refuse absolument ce genre d'argument. Je pense bien plutôt que si l'on réglemente les taux d'intérêts, on réduit l'un des facteurs de l'inflation. Cela ferait baisser le prix des maisons, des édifices commerciaux, des terres agricoles et des autres propriétés. Comme aussi, d'ailleurs, les bénéfices de bien des banques et institutions financières. Voilà ce qu'on devrait faire. Ici je ne parle pas de tripatouiller notre système de libre entreprise. Je parle d'aller au fond des choses, de contrôler le système au nom des Canadiens, de sorte qu'il leur soit favorable et ne cherche pas à exploiter les citoyens ordinaires.

Un dernier point, car mon temps de parole tire à sa fin. J'aimerais répondre, du moins en partie, à la question du parti conservateur au sujet des salaires: Que dire des salaires? D'abord, le député de Don Valley a déclaré que les salaires se sont laissés distancer par les autres secteurs du produit national brut. Si c'est le cas, le blocage des salaires ne m'emballe pas. Je représente un parti et une circonscription soucieux de promouvoir le bien-être et le bien commun des cultivateurs, des travailleurs et du Canadien moyen. Nous ne voulons pas voir plafonner leurs salaires. A mon avis, un programme de contrôles sélectifs des prix aurait pour résultat de modérer quelques-unes des revendications salariales excessives.

Si les prix de ces produits essentiels baissaient ou étaient réglementés dans une certaine mesure, de sorte que les augmentations ne se produiraient pas si rapidement, il ne serait pas aussi nécessaire d'augmenter les salaires et la psychose inflationniste se calmerait dans ce secteur de l'économie. Je dirai que tout ce que nous pouvons faire peut-être au Canada c'est simplement d'appliquer un programme permettant de contrôler de façon sélective le prix de certains produits essentiels et d'empêcher les augmentations de prix de certaines denrées qui font vraiment du tort à la population canadienne. J'exhorte le gouvernement à étudier cette motion très sérieusement et à la considérer comme l'une des solutions aux problèmes du coût de la vie et de l'inflation qui sont endémiques dans notre pays et dans le monde entier.

● (1600)

M. Reynolds: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Pourrais-je poser une question au député?

M. l'Orateur adjoint: Comme le temps de parole du député est expiré, il faut que la Chambre à l'unanimité permette que la question soit posée? Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Reynolds: Je demande au député de nous dire ce qu'il entend par gains excessifs.

M. Nystrom: Je ne sais trop si je pourrais donner un chiffre au pied levé. Des bénéfices qui ont augmenté de 37 p. 100 par rapport à l'année précédente, ne sont ni convenables ni justes, d'après moi. Ils sont beaucoup trop considérables, ils sont excessifs. Je ne considère pas les bénéfices de l'industrie minière, qui ont augmenté de plusieurs centaines pour cent, comme des bénéfices modérés. Un taux de bénéfice de 7 ou 8 p. 100 serait justifiable, selon moi.

Je ne me fais pas ici le porte-parole de mon parti, je dis ce chiffre au hasard. Les profits de 50 ou 60 p. 100, comme c'est le cas dans bon nombre d'industries, sont tout à fait injustes et inéquitables. Les bénéfices devraient être tout juste assez élevés pour conserver à l'économie son élan. Ils ne doivent pas être excessifs et c'est justement pourquoi il nous faut une commission de surveillance des prix ou un organisme quelconque qui soit autorisé à faire enquête dans ce domaine et à prendre les mesures voulues.

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, j'espère que vous et les députés me pardonneront mon discours impromptu. Si je prends part au débat, c'est que je m'y intéresse tout particulièrement depuis ce matin, car j'ai vu à la télévision le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) discuter de cette question avec un professeur de l'Université York. Je n'ai pas l'intention de dire lequel des deux l'emportait, bien que j'eusse voté en faveur du professeur. Chose sûre, le député de Saint-Jean-Est prenait beaucoup plus de temps et il se peut que la quantité l'emporte parfois sur la qualité.

De toute façon, il n'a rien dit de neuf. Il a repris les arguments déjà présentés par le chef de l'opposition (M. Stanfield), le sempiternel refrain sur la nécessité d'un blocage des salaires et des prix pendant 90 jours et il a discuté ensuite des voies et moyens de combattre l'inflation. C'est une étrange façon, il me semble, de remédier à une situation. Autrement dit, il faut un gel de trois mois avant de trouver un moyen d'en sortir. Les députés de l'opposition ont eu presque un an et demi pour suggérer des moyens susceptibles d'en arriver à une solution, mais ils n'ont jamais rien proposé de neuf en matière de politique. Ils s'imaginent que s'ils étaient au pouvoir, ils pourraient s'y mettre séance tenante et venir à bout de l'inflation en moins de deux semaines, je suppose, à moins qu'ils ne passent leur temps à parler.

Lors de cette émission télévisée, ce matin, on en vint à se demander si l'inflation était entièrement nationale ou si elle revêtait quelque aspect international. Les membres de l'opposition n'accusent jamais la conjoncture mondiale. Ils tiennent le gouvernement entièrement responsable de l'inflation qui existe au Canada. Cela dénote simplement un manque de compréhension du phénomène d'inflation et de la conjoncture mondiale. Il ne fait aucun doute que le Canada est un grand pays autonome et fort, nous l'espérons, mais nous ne pouvons pas nous passer, dans le monde moderne, d'établir des comparaisons avec les autres pays. J'aimerais savoir dans quel pays du monde l'inflation est contrôlée. Personne ne nous l'a jamais dit. Je souhaite que les députés de l'opposition trouvent un seul pays démocra-

tique où la situation économique est meilleure qu'au Canada. C'est là un point important.

Je voudrais aussi savoir si les députés de l'opposition ont honnêtement comparé la situation dans notre pays avec celle des autres pays. Les députés nieront-ils le fait que les États-Unis et le Royaume-Uni ont essayé d'établir un blocage des prix et des salaires? Le président Nixon lui-même a reconnu que si cette mesure n'était pas un échec total, elle n'en était pas moins malvenue ou regrettable. M. Schultz déclara la même chose. Il critiqua le gel et ses conséquences, c'est-à-dire les pénuries et la hausse des prix dès que le gel est levé. Voilà les conséquences des gels des prix et salaires. C'est tellement simple qu'il n'est pas nécessaire d'insister davantage. Que peut-on attendre d'autre d'un gel qu'une augmentation des prix par la suite? Ce fut un échec en Grande-Bretagne. Tout le monde le sait. En fait, le gel n'a pas vraiment été imposé totalement car le gouvernement avait peur de la faire après le premier essai. Je crois que ces faits sont si fondamentaux que sous peu, l'opposition devra cesser de parler bêtement de contrôles des prix et des salaires et d'un gel de 90 jours. Cela devient une idée ridicule. Lorsque je rentre chez moi, même les conservateurs de ma circonscription me demandent pourquoi, étant donné que ce système ne marche pas, les conservateurs continuent de le proposer.

En ce qui concerne les conséquences immédiates de cette motion, il me semble qu'elle propose des mesures qui sont déjà en vigueur actuellement. En effet, le premier ministre (M. Trudeau) avança l'idée de contrôles sélectifs l'automne dernier. Le discours du trône en parlait également et ce système est, dans une certaine mesure, en vigueur actuellement. Il est évident que certains contrôles ont déjà été imposés sur le lait et le blé et notre règlement relatif aux importations et aux exportations prévoit des contrôles sur les légumes et sur différents produits importés. Comme le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) l'a annoncé, il doit également y avoir un contrôle sur le prix de la viande.

Quant à provoquer une diminution des prix ayant subi une augmentation inadmissible, par l'intermédiaire d'une commission de surveillance des prix c'est maintenant chose faite. La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a traîné certaines entreprises devant les tribunaux parce qu'on a découvert qu'elles avaient fait des bénéfices injustifiables. La question que le député conservateur a posée au représentant de Yorkton-Melville (M. Nystrom), lui demandant ce que l'on considère comme bénéfice excessif, est fort pertinente. Je crois que tout le monde sait qu'il n'y a pas d'affaires sans profits. Ce n'est qu'en permettant au monde des affaires de se bien porter et de réaliser des profits raisonnables qu'on maintient le pays dans un état de prospérité, les salaires à un niveau élevé et l'économie en progression.

● (1610)

Les profits excessifs sont assez faciles à définir. Nous savons qu'il faut un certain niveau d'intérêt pour les simples hypothèques et choses semblables. Nous savons que les compagnies ne peuvent rester concurrentielles et réaliser des profits convenables si elles ne se maintiennent pas entre 15 p. 100 et 20 p. 100. Nous savons qu'elles doivent faire assez pour au moins couvrir leurs dépenses et faire profiter leurs actionnaires. Et nous savons que leurs profits sont très lourdement imposés. Les profits excessifs ne sont pas la cause de l'inflation.

La Commission de surveillance des prix a bien établi qu'il n'y avait pas seulement un coupable. Nous avons eu une étude très ouverte des prix de l'alimentation. Nous savons qu'il y a beaucoup de facteurs en jeu. Certains grossistes peuvent essayer ici et là de s'emparer d'un marché en vendant leurs produits aux grandes chaînes, mais cette pratique est dénoncée et découragée. Il n'y a pas d'iniquité grave réelle dans toute la structure des prix, sauf que les gens veulent de plus en plus d'aliments transformés. C'est à peu près ce à quoi se résume le problème.

Je crois qu'on pourrait en dire autant des coûts du gouvernement. L'opposition ne cesse de dire qu'ils augmentent et que notre Fonction publique s'accroît à une allure vertigineuse. Ces gens connaissent-ils une autre fonction publique d'un autre pays qui compte des experts et de spécialistes comme ceux de la nôtre? Croient-ils qu'on obtient tout cela pour rien? Les Canadiens ne veulent pas d'une fonction publique qui ne pourrait pas les aider de toutes les façons possibles.

Notre ministère de l'Industrie et du Commerce aide les petites entreprises à se lancer, à bâtir leurs usines, et de nombreuses autres façons. Les conseils de nos experts les aident à exporter. Le ministère de l'Agriculture compte un très grand nombre de fonctionnaires dont le seul travail consiste à aider les agriculteurs à trouver de meilleurs façons de s'assurer plus de revenu de l'agriculture et d'augmenter leur productivité. Dans pratiquement tous les autres domaines, il faut aussi offrir des services aux Canadiens, qui en demandent toujours de plus en plus.

L'opposition nous dit qu'un des grands facteurs de l'inflation c'est la ridicule montée en flèche des dépenses du gouvernement et que cela est dû en grande partie à l'expansion de la Fonction publique. Toutefois, monsieur l'Orateur, n'allons pas nous imaginer que la Fonction publique sera réduite quel que soit le parti au pouvoir. Le public aime les choses de cette façon. Il mérite qu'on les lui accorde et cela doit coûter de l'argent. Toutefois, cela ne joue pas un grand rôle dans l'inflation.

Je pense qu'il est temps d'admettre publiquement que la situation mondiale est la plus grande cause d'inflation. Avec deux de mes collègues de l'autre côté de la Chambre, j'ai eu l'occasion de visiter divers pays en janvier. Monsieur l'Orateur, il ne fait aucun doute que la situation au Canada est bien meilleure qu'au Japon. Le Japon a fait un effort industriel énorme et possède d'énormes masses monétaires investies dans divers secteurs, mais les Japonais n'en bénéficient pas. Le travailleur gagne $1,000 par an et il doit dépenser pour sa nourriture environ le double de ce qu'on dépense ici.

En ce qui concerne l'Inde, elle n'aura pas assez d'argent pour acheter du pétrole au prix qu'il coûte pour l'année prochaine. Ce n'est pas qu'on ait placé des embargos sur l'Inde. C'est simplement qu'avec l'énorme augmentation du pétrole, l'Inde n'aura pas assez d'argent pour l'acheter. Elle ne pourra même pas cultiver ses propres terres agricoles. Les gens ne pourront pas éclairer et chauffer leurs maisons avec du kérosène, qui constitue leur seul combustible. Ils n'ont pas les grosses installations électriques pour fournir l'électricité, que nous avons au Canada. Ils n'ont pas de ressources pétrolières et tout le monde n'a pas un bon revenu et par tout le monde j'entends ceux qui se situent au-dessus du seuil de la pauvreté. Sur 560 millions d'habitants, il y a en Inde que quelques milliers de personnes qui ne sont pas pauvres. Le Canada ne peut certainement pas se comparer à l'Inde.

Nous avons également visité l'Iran. L'économie de ce pays est un peu meilleure que celle du Japon et les gens gagnent environ $1,200 par an. Ce revenu doit, espère-t-on,

augmenter de quelques centaines de dollars par an et d'ici cinq ans les Iraniens devraient vivre aussi bien que les Canadiens. Cela, c'est parce que l'Iran est riche. C'est en partie attribuable au fait qu'il n'y a pas de grèves et pas de vraie démocratie. On y trouve des institutions démocratiques qu'il est très impressionnant d'étudier, mais en regard de chaque palier du gouvernement, il y a le gouvernement du Chah. Et cela tout au long de l'échelle. C'est ce gouvernement qui dicte au peuple quoi faire, quand, sans discussion possible.

Monsieur l'Orateur, voulons-nous vivre en démocratie? Voulons-nous que les Canadiens aient ce qu'ils veulent? Ou est-ce une économie dirigée que nous voulons? Il est impossible d'établir des contrôles sans avoir recours à des policiers ou une police quelconque pour les appliquer. L'être humain étant ce qu'il est, chacun profite de la moindre faille pour s'évader. Si des gens n'osent pas, on les méprise parce qu'ils ont peur du risque. Ce ne sont pas des gens entreprenants. Mais si chacun surveille son voisin, on finit par avoir un État dirigé et semi-policier. Est-ce cela que nous voulons?

Il est temps de cesser de parler de contrôle puisque nous ne pouvons contrôler personne, sauf le pauvre travailleur. Ce ne sont pas les travailleurs qui ont causé l'inflation au Canada. Elle nous est venue de l'extérieur, chacun devrait s'en rendre compte. Elle a fait irruption quand les États-Unis ont dévalué leur monnaie. Nous ne nous en sommes pas remis depuis. Heureusement que notre monnaie reste à peu près au même point, si bien que nous sommes à peu près dans la même situation que les États-Unis, mais plus favorisés à certains égards.

L'opposition m'a bien amusé avec certains de ses commentaires sur l'inflation. D'après le chef conservateur, il faut à tout prix adopter une politique financière et monétaire judicieuse. Qu'est-ce que ça veut dire? Absolument rien. Le député de Don Valley (M. Gillies) a répété la même chose. Leurs discours ne riment à rien. Ils ne préconisent pas de politique précise. N'importe qui pourrait dire ce qu'ils disent. Je rappelle au représentant de Don Valley qu'avant d'être député, il s'opposait aux contrôles alors que maintenant il est pour. C'est peut-être un préjugé politique.

● (1620)

M. Paproski: Il s'est dessillé les yeux.

M. Railton: La question ne peut pas être réglée au moyen d'une solution aussi simpliste que le contrôle des salaires et des prix. Nous avons fait beaucoup pour aider les pauvres avec notre système de sécurité sociale et l'indexation; nous nous inquiétons pour ceux qui ne font pas partie de la classe pauvre mais qui ont un revenu fixe, pour les retraités dont les économies vont fondre à cause de la dévaluation de la monnaie. Pour le moment, on ne peut rien y faire. Disons-le en toute honnêteté.

Il est temps de se rendre compte que nous allons connaître une bonne période dans environ un an. A mon avis, le prix du pétrole va baisser ainsi que beaucoup d'autres prix, car le monde se stabilise. Le règlement de la longue grève en Grande-Bretagne en est un des facteurs. Dommage que le parti conservateur n'ait pas été assez malin pour se rendre compte qu'en donnant une juste rétribution aux mineurs, il maintiendrait l'industrie anglaise en activité et que, bien que cela coûte un peu plus, il en viendrait à bout pour environ cinq ans, jusqu'à ce que les puits de pétrole de la mer du Nord commencent à produire. Cela me prouve que les conservateurs du monde entier ne voient pas loin.

M. Ed Nelson (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, lorsque je rentrerai chez moi demain, je pourrai dire à ma famille qu'un grand silence s'est fait à la Chambre lorsque je me suis levé pour parler, mais je ne dirai pas combien de députés étaient présents. Bien des députés et des millions de Canadiens éprouvent un sentiment d'impuissance à voir monter le coût de la vie de jour en jour et de mois en mois. Le prix des produits alimentaires n'a cessé de grimper depuis des mois et les gens de ma région, en particulier, ont été durement frappés. Selon une enquête menée d'un bout à l'autre du pays sur l'alimentation le 1er février, Vancouver détenait encore le douteux privilège d'être la ville où les produits alimentaires coûtent le plus cher.

Le prix des produits alimentaires s'est accru davantage au cours des deux derniers mois qu'au cours des 25 dernières années. L'an dernier, les prix ont monté de 13 p. 100. D'après Statistique Canada, le prix des pommes de terre a monté de 94.9 p. 100; celui des œufs, de 46.3 p. 100; du poulet, de 40.1 p. 100; de la dinde, de 35.9 p. 100 et ainsi de suite. Mais le sucre remporte la palme. Son prix a plus que doublé en moins d'un an et, naturellement, le prix des denrées dont le sucre fait partie intégrante a augmenté aussi.

Nous savons pourquoi le prix du sucre a augmenté dans de telles proportions, n'est-ce pas? Statistique Canada et aussi nos tribunaux nous ont donné la réponse. Les trois principaux importateurs de sucre—les sociétés Atlantic Sugar Refineries, Redpath Sugar et St. Lawrence Sugar ont toutes été reconnues coupables de collusion pour la fixation des prix en 1963. Qu'est-ce qui s'est passé? On les a traitées d'affreuses petites compagnies et elles ont dû payer une amende. Qui plus est, elles ont porté tout le poids de la majesté de la loi et on leur a intimé l'ordre de ne plus recommencer. Toutefois, elles ont continué de puiser dans le gousset des consommateurs canadiens pendant huit autres années. Elles font maintenant face de nouveau à la même accusation de fixation de prix. Non seulement ont-elles conspiré pour hausser le prix du sucre, au cours des années, d'une centaine de millions—125 millions de dollars pour être exact—mais elles ont aussi empêché d'autres sociétés de se lancer dans le commerce du sucre. Que va-t-il leur arriver cette fois-ci? Une autre amende qui revient, à toutes fins utiles, à une permission de continuer à voler? Une autre tape sur les doigts.

Il ne s'agit pas seulement des raffineries, monsieur l'Orateur; il y a une longue liste de sociétés qui ont été reconnues coupables de délits semblables ou qui sont sur le point de l'être. Il existe des preuves solides, si l'on me permet le calembour facile, selon lesquelles les cimenteries de Vancouver et de Toronto sont impliquées. En voici une bonne: 74 des compagnies d'assurances générales les plus connues au Canada ont été accusées d'avoir fixé les prix relativement à le vente d'assurance- incendie en Nouvelle-Écosse. Il y a toute une liste d'incidents du même genre.

Lors de la période des questions, jeudi dernier, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) s'il serait possible de mettre en vigueur une loi en vue de suspendre le permis d'affaires des sociétés reconnues plus d'une fois coupables d'avoir délibérément fixé les prix, ou de le leur retirer. Question naïve! Je sais que les permis sont émis par les provinces et que le gouvernement fédéral n'a de pouvoir qu'en cas de crime. Les députés se rappelleront le proposition du premier ministre. Il m'a proposé d'écrire aux provinces en cause—moi, député de Burnaby-Seymour, assis contre le rideau de velours, sur la dernière

banquette, dans le coin, et dont c'est le premier mandat, je devrais faire ce que le gouvernement aurait dû faire il y a longtemps.

M. Reynolds: Bravo, bravo!

M. Nelson: Et bien, monsieur l'Orateur, j'ai écrit aux provinces. J'ai écrit à tous les premiers ministres du Canada. Mes lettres seront peut-être placées sur le bureau d'un adjoint de moindre importance. Le premier ministre n'aurait pas dû me dire d'écrire aux provinces. Il aurait dû le faire lui-même! Si le gouvernement avait du cran, il écrirait, il aurait des entretiens et verrait à bien faire comprendre que les sociétés s'engagent dans ce véritable banditisme au risque de perdre leur droit de faire affaires au Canada. S'il ne peut faire autre chose, il peut tout au moins essayer de supprimer la malhonnêteté dans le domaine des affaires. J'aimerais que tous les consommateurs écrivent au premier ministre pour le lui dire.

Il n'est donc pas étonnant que les Canadiens, impuissants, se sentent frustrés. S'ils se sentent frustrés, c'est qu'ils sont conscients qu'en dépit de l'inflation qui règne partout dans le monde, de certains produits qui se font de plus en plus rares, et de la population qui s'accroît rapidement, la hausse excessive du coût de la vie dans un pays aussi riche que le nôtre aurait pu être évitée.

Au cours de l'excellent discours qu'il nous a servi, parlant du contrôle des prix et des salaires, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a résumé—je ne saurais dire la politique—les idées du parti conservateur. Ces gens-là ont recours à de si nombreux euphémismes lorsqu'ils parlent du contrôle des prix et des salaires que je ne m'y retrouve pas. Cependant, après avoir rejeté toutes les solutions, le ministre a considéré un moment l'idée du contrôle sélectif des prix qu'il a rejetée, après avoir déclaré que cela ne marcherait pas, ce qui équivaut à admettre que le gouvernement estime devoir suivre la politique de laissez-faire sur le marché.

Les gens se sentent impuissants car ils savent que ni le présent gouvernement libéral ni un gouvernement conservateur ne restreindront aucunement les profits des entreprises commerciales même si de tels profits dépassent de 1000 p. 100 ceux de l'année dernière. Voyez Falconbridge dont les bénéfices ont augmenté 760 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les profits sont sacrés, bons et il ne semble pas y avoir de limite où il devient immoral de causer de la souffrance et des difficultés par des profits excessifs. C'est ce qui explique naturellement pourquoi ces gens ne veulent pas songer à imposer une taxe sur les profits excessifs car pour eux il n'en existe pas. Quelqu'un a demandé à la Chambre aujourd'hui ce qui constitue un profit excessif. Personne ne peut le dire. Est-ce 7½ p. 100, ou 10½ p. 100? Il existe ce qui s'appelle un traitement équitable dans les affaires. Ce que l'on entend par un profit raisonnable peut varier d'un secteur de l'industrie à un autre, mais il arrive un moment, assurément, où il devient immoral de récolter le genre de profits dont témoignent les journaux à peu près tous les jours depuis un an.

Le gouvernement sait que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires pourrait faire autre chose que d'enquêter. Elle pourrait imposer des contrôles sélectifs sur les prix—elle pourrait faire baisser des prix déraisonnablement élevés—elle pourrait donner suite à notre motion inscrite au nom du député de Toronto-Lakeshore (M. Grier), soit:

● (1630)

Que la Chambre demande au gouvernement d'envisager la présentation immédiate de mesures législatives destinées à contrôler de façon sélective le prix des produits essentiels et à donner au gouvernement ou à la Commission de surveillance des prix le pouvoir d'empêcher les augmentations de prix injustifiables.

[M. Nelson.]

Tout le monde peut voir les faits. Le consommateur est exploité de toutes parts et le gouvernement refuse de prendre des mesures. On en publie des preuves tous les jours. Les sociétés Dominion, B.C. Packers, Loeb, Weston, toutes font plus de bénéfices que jamais. Dominion a augmenté ses bénéfices de 92.6 p. 100 par rapport à la même période en 1962. Silverwood Industries a enregistré une augmentation de 107 p. 100 en 1973 par rapport à la même période en 1972. B.C. Packers, sur une période de 24 semaines terminée le 17 juin 1973, a accru ses bénéfices de 125 p. 100 par rapport à la même période en 1972. Pourquoi continuer? La liste est inépuisable. Il semble que, dans notre société, il soit moralement justifiable de faire payer le plus possible au consommateur et que les sociétés publient des rapports triomphants accusant des bénéfices de plus en plus élevés réalisés aux dépens du peuple canadien.

Les sociétés ne publient pas toutes ces résultats. Une des plus grandes pieuvres du continent ne publie pas de chiffres sur ses bénéfices. Il s'agit, bien sûr, de la société Kraft dont les tentacules s'étendent à tous les points de vente d'aliments du pays et même aux plateaux de notre compagnie aérienne nationale qui semble avoir conclu une entente quelconque avec la rusée société Kraft. Je n'achète pas de fromage Kraft, monsieur l'Orateur. Non, je me reprends. Je n'achète pas de fromage portant la marque Kraft, bien que je n'ai aucun moyen de savoir si le fromage que j'achète n'est pas vendu par Kraft sous une autre marque. Je sais ceci: j'ai vu beaucoup de magasins qui ne vendent aucun autre fromage que le Kraft. Pourquoi ne fait-on pas une enquête sur cette société?

Le salaire horaire moyen de 139,600 salariés dans l'industrie alimentaire a augmenté, de mars 1972 à mars 1973, de 7.8 pour 100, alors que le coût de la vie s'est accru de 13 p. 100. Les augmentations globales de salaires au cours de la dernière moitiée de 1973 ont diminué de presque 1 p. 100. Le premier ministre lui-même l'a admis. J'aimerais qu'on cesse de parler de contrôle des salaires. Monsieur l'Orateur, je connais fort peu de travailleurs qui n'ont pas été forcés de négocier, de recourir à la conciliation ou à l'arbitrage pour chaque sou qu'ils ont gagné. Qu'est-ce, sinon une forme de contrôle des salaires? Les salaires sont efficacement réglementés dans notre société.

Comment le cultivateur se tire-t-il d'affaire? D'après le directeur des recherches de l'Ontario Federation of Labour, un cultivateur de la Saskatchewan reçoit 3 cents pour le blé que renferme un pain de 37 cents. Un maraîcher de Bradford a obtenu 3 cents la livre pour des carottes n'exigeant presque pas de conditionnement et qui se vendent 13 cents la livre. Telle est la situation. Quelqu'un s'enrichit au niveau intermédiaire, mais personne ne peut découvrir de qui il s'agit. M^me^ Plumptre ne peut certes le savoir. Si on laisse entendre que les empaqueteurs, les publicistes, les magasins d'alimentation à succursales multiples, les conditionneurs ou des intermédiaires réalisent des profits exorbitants, ils présentent immédiatement un plaidoyer comme ils l'ont fait quand ces groupes ont été convoqués devant le comité des tendances des prix de l'alimentation.

Comme un de nos recherchistes l'a signalé:

A cause de la conglomération des sociétés et du fait qu'elles présentent leurs gains annuels sous forme de déclaration globale, il est extrêmement difficile d'obtenir les chiffres réels des bénéfices provenant uniquement de la vente de denrées alimentaires. La conglomération de ces sociétés leur permet aussi de dissimuler facilement les

bénéfices provenant de la vente au détail de produits alimentaires et, en cas le blocage des prix, d'obtenir leurs bénéfices d'une autre source appartenant à leur organisation.

A qui le malheureux consommateur peut-il s'adresser? Pas au gouvernement évidemment, parce que celui-ci semble se contenter de fermer les yeux au lieu de prendre des mesures strictes et d'exercer un contrôle sélectif des prix, comme le demande la motion à l'étude. Plus de 56 p. 100 du budget d'une famille moyenne est consacré à la nourriture et au logement. La pénurie de logements est telle que la famille moyenne ne peut plus se permettre d'acheter une maison. Ceux qui en achètent doivent payer des taux d'intérêt astronomiques sur leur hypothèque.

Selon le discours du trône, le gouvernement va régler nos problèmes en favorisant la production. Cette méthode pourrait être bonne. Cependant, monsieur l'Orateur, quel est l'avantage d'une ofrre accrue si le gouvernement ne peut ou ne veut pas faire face aux problèmes de la distribution et des prix de revient?

Nous n'avons jamais réellement manqué de pétrole. Nous en avons d'énormes quantités. La difficulté, c'est qu'il est la propriété de sociétés pétrolières et que les gouvernements antérieurs, comme celui-ci, leur ont laissé le champ libre en ce qui concerne la distribution, les prix et la gestion des approvisionnements au lieu d'entreprendre de donner à l'État le contrôle et la possession véritables de ce produit vital. La distribution et le contrôle sont, à mon avis, une grande part du problème. Le gouvernement doit exercer un contrôle plus rigoureux des produits essentiels, comme le veut la motion.

S'il n'agit pas en ce sens, quel choix avons-nous? Un gouvernement conservateur, avec son propre groupe pétrolier de pressions, des députés anti-syndicaux et une politique discréditée de fixation et de contrôle des salaires et des prix? Ce n'est pas la réponse, car une telle politique nous ramènerait au dix-neuvième siècle. Un tel gouvernement serait tout simplement un autre gouvernement orienté vers les grandes entreprises et ressemblerait à celui sous lequel les gens de la Colombie-Britannique ont souffert pendant tant d'années, le Crédit social. Remarquez, monsieur l'Orateur, que j'ai parlé du Crédit social.

Les Canadiens vont assurément s'impatienter de cette inaction perpétuelle et recourir à tout ce qui leur reste, c'est-à-dire, outre d'élire en temps utile un gouvernement qui s'occupera d'abord des gens, qu'ils prendront les dispositions nécessaires pour s'organiser en groupes d'action collective. J'espère sincèrement qu'ils le feront bientôt. Monsieur l'Orateur, j'exhorte le gouvernement à mettre immédiatement en œuvre la motion dont nous sommes saisis.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que j'ai parlé à la Chambre du prix des produits alimentaires, c'était il y a près d'un an à propos de la motion de la représentante de Vancouver Kingsway (M^me^ MacInnis) demandant l'adoption du premier rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation. Que s'est-il produit depuis, monsieur l'Orateur? Ce comité a publié 35 registres de délibérations portant sur 44 séances et interrogé 100 témoins.

Nous avons maintenant la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires qui produit aussi beaucoup d'imprimés. Elle a publié son premier rapport. Deux rapports trimestriels ont été publiés ensuite et un autre le sera bientôt. On nous a présenté une étude sur le contrôle des salaires et des prix en Grande-Bretagne. Après enquête dans les magasins de vente au détail de produits alimentaires, nous avons reçu un rapport sur le prix des œufs et, dernièrement, un autre sur le prix du pain. Oui, il existe maintenant une Commission de surveillance du prix des produits alimentaires dotée d'un personnel permanent de 45 employés et d'une présidente grassement rémunérée dont le poste correspond à celui de sous-ministre. La Commission a dépensé environ un million de dollars dans l'année financière en cours, et en dépensera à peu près deux fois autant, soit environ 1.9 million, pendant la prochaine. Où en est donc maintenant le prix de l'alimentation? Après tous ces rapports, le prix de l'alimentation est à la hausse. Depuis un an, le prix du bœuf a augmenté de 25 p. 100, celui de la volaille de 34 p. 100, et celui des œufs de 26 p. 100.

J'aimerais examiner la motion un moment, monsieur l'Orateur. Le NPD dit qu'il faut donner au gouvernement plus de pouvoirs pour lui permettre d'agir. Ils ont beau jeu de parler ainsi maintenant qu'ils font partie du gouvernement et estiment mériter le pouvoir. Mais reportons-nous plutôt au libellé de la motion. Les termes utilisés témoignent de la méconnaissance par les socialistes des réalités économiques. Ils veulent «contrôler de façon sélective le prix des produits essentiels». Le gouvernement s'est vanté d'avoir imposé le contrôle de façon sélective. Voyez un peu le pétrin où il nous a mis. La motion NPD ajoute que le gouvernement ou la commission devrait «empêcher les augmentations de prix injustifiables».

Quand ces gens-là comprendront-ils que le gouvernement ne peut rien faire de la sorte? Les socialistes ne comprennent pas la nature et la fonction des prix. Ils croient que les prix dépendent en quelque sorte du prix de revient de la production alors qu'en réalité le prix d'un produit, à un moment donné, n'a rien à voir avec ce qu'il a coûté au producteur.

Avant de venir à la Chambre, je me suis occupé d'entreprises de production, surtout dans le secteur de l'immeuble. Dans bien des cas, une propriété se vendait à un prix inférieur à celui de la production; plus d'un fabricant banqueroutier pourra vous le confirmer. L'acheteur ne s'intéresse pas au prix de revient. Il veut payer le prix le plus bas possible. Seule, la valeur qu'il attache à ce qu'il veut acheter l'intéresse. L'idée marxiste selon laquelle les prix dépendent du prix de revient est une absurdité. En fait, c'est plutôt le contraire qui est vrai.

● (1640)

Les prix des biens et services de consommation sur le marché d'aujourd'hui déterminent ce que sera la production de demain. Lorsqu'une entreprise se rend compte que le prix de tel produit est assez élevé pour permettre de réaliser des profits, elle se lance dans la production de celui-ci à moins que d'autres producteurs ne se soient déjà mis en branle pour satisfaire la demande. C'est pourquoi on effectue des études de marché. Si d'autres entreprises ont déjà prévu une production supplémentaire suffisante pour répondre aux besoins de telle manière que les prix tombent à un niveau insuffisant qui ne permet pas de profits alors le producteur s'en abstiendra.

Ces mécanismes du marché sont vraiment merveilleux. La raison du profit amène automatiquement les sociétés à augmenter ou à diminuer la production. Voilà comment les prix influent sur la production; mais ils remplissent une autre fonction également très importante: ils dégagent le marché. Si la demande de poulet décroît, les grossistes baisseront leurs prix pour vendre leur marchandise et ne pas se retrouver avec du vieux stock sur les bras. Par contre, si la demande s'accroît, les grossistes vendent les

poulets beaucoup plus rapidement qu'ils ne peuvent s'approvisionner. S'ils n'augmentent pas le prix, les premiers arrivés prendront tout, ne laissant absolument rien aux autres.

Supposons que les politiciens décidaient que les prix ne doivent pas augmenter selon la demande. Les premiers acheteurs auraient tôt fait d'épuiser l'approvisionnement disponible. Si les acheteurs suivants voulaient vraiment acheter des poulets, ils devraient aller sur le marché libre, parfois appelé marché noir. Et là ils verraient certains des premiers acheteurs désireux de revendre au prix plus élevé du marché. Les politiciens prétendraient avoir épargné aux consommateurs des prix plus élevés pour les aliments, mais les consommateurs sauraient que l'on pouvait se procurer peu de poulets au prix établi par la loi, sauf peut-être pour les lève-tôt qui auraient fait la queue devant les épiceries. Les autres auraient à payer le prix du marché que les politiciens auraient été incapables de faire baisser. Telle est la situation qui règne généralement sur le marché des biens de consommation en Russie, et sur le marché de l'essence aujourd'hui aux États-Unis.

La mesure que prendraient ensuite les politiciens ce serait d'adopter un programme légal de rationnement, ce qui signifie qu'ils augmenteraient nos impôts pour pouvoir engager des bureaucrates chargés d'imprimer et de distribuer les coupons de rationnement. Par conséquent, le marché libre qui se tient derrière l'épicerie ne serait plus tant un marché de bons poulets frais qu'un marché de coupons de rationnement «bons et frais» et les politiciens auraient encore une fois aggravé la situation. Lorsqu'ils cherchent à entraver le fonctionnement délicat et étonnant du marché libre, ils nous causent du tort à tous.

La résolution socialiste parle d'augmentations de prix «injustifiables». Il faut bien comprendre que le prix sur le marché libre n'est jamais injustifiable. Il est déterminé par l'offre et la demande. Ces commentaires sur les augmentations de prix injustifiables sont typiques du Nouveau parti démocratique. Ce qui peut sembler être un prix injustifiable à un membre de la société est peut-être entièrement justifié pour un autre. Ce n'est pas aux politiciens de prendre cette décision. Ils diraient à un exploitant inefficace qui a des coûts élevés et des bénéfices peu importants qu'il peut augmenter ses prix parce que ses bénéfices ne sont pas trop élevés. Ils diraient à l'exploitant efficace qui fait un bon bénéfice qu'il ne peut pas augmenter ses prix, car ce ne serait pas justifié. Deux compagnies différentes vendraient le même produit à un prix différent parce que le gouvernement en déciderait ainsi. Toute tentative de la part des hommes politiques pour forcer les gens à vendre des marchandises à un prix légal qui n'est pas le prix du marché serait sans aucun doute injustifiable.

Le Nouveau parti démocratique veut toujours un coupable. Il tempête, tonitrue, s'exclame et embrouille la situation. Il cherche à tromper les gens. Il dit s'intéresser aux individus, mais ce n'est pas vrai. Il s'intéresse uniquement au pouvoir. Il suffit de regarder son vote des derniers jours. Le Nouveau parti démocratique est dénué de principes, contrairement à mon parti, qui prouve d'après sa façon de voter et ses actes que c'est un parti de principe et un parti du peuple.

Le chef du NPD fouette les corporations. Il oublie qu'elles se composent de gens. Elles ne disposent pas d'énormes barils communs d'argent pour payer les impôts ou le reste. Tout leur argent provient des gens. Il provient de leurs clients, de leurs fournisseurs, de leurs employés ou de leurs actionnaires. Elles n'ont pas d'autres sources de fonds. Le parti conservateur progressiste reconnaît que les corporations se composent de gens.

[M. Clarke (Vancouver Quadra).]

Nous avons vu le revivrement du NPD sur d'autres votes pris à la Chambre ces derniers mois. Pas plus tard qu'hier, au comité, le NPD a voté contre une motion visant à manifester un certain mécontentement à l'endroit de la présidente de la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires, changeant complètement son attitude d'il y a quatre mois quand il avait présenté une motion visant, entre autres, à faire congédier la pauvre vieille Plumptre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Elle n'est pas si vieille.

M. Clarke (Vancouver Quadra): De quoi a l'air le gouvernement dans cette affaire? Nous avons tous entendu parler du politicien minable. Nous avons maintenant un gouvernement minable. Il s'inquiète d'une augmentation de quelques cents ici et là tout en ignorant les grands problèmes et leurs causes. C'est ce qu'il a dit en Chambre: qu'il n'y avait pas de problème, qu'il ne savait pas quel était le problème, mais qu'il allait quand même introduire certains contrôles sélectifs. Il aime blâmer le reste du monde pour l'inflation. J'aimerais citer un extrait d'un éditorial paru dans le *Sun* de Vancouver. Voici:

> Si une épidémie généralisée de variole frappait tous les pays du monde, on s'attendrait quand même à ce que le gouvernement canadien essaie de l'étouffer au pays.
>
> Toutefois, la maladie économique de l'inflation, qui atteint maintenant des dimensions internationales, est considérée par Ottawa comme très endurable du moment qu'elle n'est pas pire ici qu'ailleurs.

Le gouvernement ne peut pas reporter le blâme sur le chef de l'opposition (M. Stanfield) parce qu'il n'a aucun pouvoir. Que font les libéraux? Rien d'autre que de critiquer ses propositions et prétendre qu'elles n'ont pas de valeur, même s'ils n'ont eux-mêmes rien à suggérer. Ils ne font rien d'autre que de s'opposer à nos principes en vue de plaire au NPD et de pouvoir ainsi rester ensemble au pouvoir.

Quelles sont les causes fondamentales de l'inflation et des prix élevés des aliments? La cause fondamentale est la politique du gouvernement du Canada. En premier lieu, nous avons les politiques monétaires et ensuite l'immixtion dans les entreprises et les vies personnelles des Canadiens. L'offre monétaire augmente beaucoup. Tout le monde sait que si l'offre à l'égard d'une denrée quelconque augmente énormément, sa valeur tombe. Je ne veux pas entrer dans les détails là-dessus car mon collègue, le député de Don Valley (M. Gillies) l'a très bien expliqué plus tôt.

M. Grier: Êtes-vous d'accord avec lui?

M. Clarke (Vancouver-Quadra): Il est intéressant de noter qu'au cours d'un débat, l'année dernière, à ce même sujet . . .

M. Grier: Êtes-vous d'accord avec lui?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est dur d'oreille.

M. Clarke (Vancouver-Quadra): . . . j'ai remarqué, et je cite:

> Les deux partis du gouvernement de coalition disent qu'ils veulent forcer les fabricants à dévoiler plus de renseignements au sujet de leurs produits. Le gouvernement devrait peut-être imprimer sur son propre papier monnaie un avertissement informant le détenteur que sa valeur future est sujette à caution.

Un autre facteur de la politique monétaire, ce sont les dépenses du gouvernement. Nous venons de voir le budget.

Je voudrais lire un autre extrait d'une récente édition du *Globe and Mail*. Il s'agit d'un article du président de l'Institut des Comptables agréés:

«Les Canadiens devraient pouvoir attendre du gouvernement qu'il mène la bataille contre l'inflation.»

Je n'ai pas le temps de citer l'éditorial au complet. Il poursuit en parlant des extravagances du gouvernement et de la Fonction publique. Dans le même éditorial, il est fait allusion à un autre point de vue présenté par la Chambre de Commerce du Canada dans ces termes:

Cela constituait un avertissement pour que les gouvernements contrôlent l'augmentation massive des impôts au cours de ces dernières années pour éviter «de graves problèmes sociaux» causés par l'attitude des travailleurs canadiens envers les défavorisés.

● (1650)

Et on parle ensuite de la classe moyenne, sujet si souvent abordé. Et à Ottawa, Arthur Blakely a déclaré au début de son article dans le *Citizen*:

La famille canadienne qui suivrait l'exemple du gouvernement fédéral pour établir son budget ferait faillite en peu de temps.

Parlons donc des impôts que le gouvernement perçoit. Ses dépenses sont passées à 22 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de près de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier. J'aimerais citer à la Chambre un passage d'une déclaration faite il y a plus d'un siècle au sujet des gouvernements qui agissent de la sorte. Le philosophe français Bastiat écrivait alors ceci:

L'État doit obéir lui aussi à la doctrine de Malthus. Il tend à s'étendre proportionnellement à ses moyens d'existence et à vivre au-delà de ses moyens, qui ne sont en fin de compte rien autre chose que le nécessaire de la population. Malheur aux gens incapables de limiter la sphère d'action de l'État: liberté, entreprise privée, richesse, bonheur, indépendance, dignité personnelle, tout disparaît.

Permettez-moi de dire quelques mots sur l'ingérence du gouvernement dans le monde des affaires et dans la vie privée de tous les Canadiens. Prenons par exemple le Canadien National et ses 30 filiales. Pour quelle raison le gouvernement s'est-il lancé dans l'hôtellerie, les lignes aériennes, la radio et la télévision, lesquelles nous ont coûté 300 millions de dollars au cours de l'année financière actuelle? Le gouvernement s'occupe également de propriété immobilière. Je suis persuadé que le ministre des Travaux publics fait de l'excellent travail et qu'il est fier de diriger la plus grande grande compagnie du pays. Mais ce n'est pas là le propre des gouvernements.

Qu'a fait le gouvernement à part cela, dans ce domaine? Il a établi une série de ce qu'on appelle des offices de commercialisation, qui sont censés aider les gens. La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires n'est pas de cet avis, car elle dit qu'elle ne saurait accepter de mesures collectives qui gonflent artificiellement les prix à la consommation. C'est ce que font les offices de commercialisation.

L'ancien Auditeur général a déclaré que les gouvernements ne devraient jamais se lancer dans des entreprises parce qu'ils n'ont pas de personnes compétentes pour en tenir les rênes et les résultats sont inévitablement désastreux. La société Polymer a été vendue à la Corporation de développement du Canada, puis le gouvernement a remercié l'Auditeur général de ses services. Nous savons tous quelles ont été les difficultés de M. Henderson quand il était Auditeur général du Canada et voici ce qu'il en a dit «C'est simplement que le gouvernement était carrément embarrassé par ce que je déterrais».

En Colombie-Britannique, un conseiller économique attribue aux politiques gouvernementales sur les provendes le fait que la majorité du bétail de Colombie-Britannique ait été engraissé et abattu dans les provinces des Prairies puis réexpédié en Colombie-Britannique. Ces mouvements inutiles ont non seulement fait monter les prix du boeuf en Colombie-Britannique mais éliminé une industrie considérable de conserverie.

Un mot maintenant au sujet du petit homme d'affaires et de ce qu'il endure à cause de l'ingérence du gouvernement. Bon nombre d'entre eux sont forcés de fermer leurs portes parce qu'ils ne peuvent tout simplement pas répondre aux exigences imposées par le gouvernement. Tout va bien pour la grande entreprise, mais la petite ne peut y parvenir. Les particuliers s'adressent de plus en plus à leurs députés qui servent presque d'ombusmen.

Aujourd'hui, nos députés à Ottawa ont deux secrétaires, et le gouvernement vient d'en autoriser une troisième dans leur circonscription. Autrefois, il n'y a pas si longtemps, à peine 20 ans, lorsque certains députés sont arrivés à la Chambre, deux députés se partageaient une secrétaire, un téléphone et un bureau. Aujourd'hui, du fait que le gouvernement intervient tellement dans nos vies, chaque député a trois bureaux, trois secrétaires et trois téléphones. Au Danemark, le peuple vient de mettre à la porte son ancien gouvernement pour élire un type qui promet d'abolir les impôts et de congédier la moitié des fonctionnaires.

Le gouvernement entretient sa propre version des théories socialistes à l'égard des grandes sociétés. Si le NPD est d'avis que les sociétés ont des trésors inépuisables, les gouvernements oublient qu'eux-mêmes n'ont pas de trésors inépuisables. Tout leur argent provient des contribuables, en l'occurrence du peuple canadien.

Nous avons examiné les causes, monsieur l'Orateur. Voyons maintenant les solutions. Que peut faire le gouvernement? L'inflation en général, la diminution généralisée de la valeur de l'argent, sont attribuables à l'accroissement rapide de la masse de papier-monnaie. Le gouvernement devrait se garder d'accroître si rapidement la masse monétaire. Les hausses importantes des prix des aliments notamment ont pour cause la politique du gouvernement qui empêche les forces du marché de s'exercer normalement.

Le consommateur est le mieux servi lorsqu'il est libre d'acheter du fournisseur le plus efficace, chez lui ou à l'étranger. Les droits de douane nuisent au consommateur et devraient être supprimés. Il arrive parfois que le gouvernement supprime des droits de douane mais s'empresse de les rétablir quand les producteurs s'en plaignent. Les droits de douane imposés par le gouvernement restreignent la concurrence étrangère. Les monopoles consentis par le gouvernement gênent la concurrence nationale. En protégeant des producteurs inefficaces de la concurrence d'autres producteurs efficaces, le gouvernement porte préjudice au consommateur en l'empêchant d'acheter les meilleurs produits aux plus bas prix et le gouvernement porte préjudice aux producteurs efficaces en les empêchant de grandir et de prospérer.

En fin de compte, monsieur l'Orateur, depuis deux jours, nous débattons les amendements à la loi relative aux enquêtes sur la coalitions et nous poursuivrons notre travail la semaine prochaine. S'ils sont adoptés, ces amendements instaureront la concurrence dans certains secteurs où l'on en avait à peine besoin. Si nous avons jamais eu besoin d'un exemple d'un gouvernement dépourvu de toute politique fondamentale, nous l'avons maintenant. Nous avons une série de lois en vue de prévenir la concurrence dans beaucoup de domaines et une autre série de lois pour la décréter dans d'autres. Il est évident que le gouver-

nement a fait volte-face et qu'il est allé à la rencontre du NPD.

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Comme il est 5 heures, les délibérations prennent fin d'office en conformité de l'article 58(11) du Règlement. Je quitte maintenant le fauteuil. La Chambre s'ajourne à 2 heures lundi après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. STANFIELD—LES RECETTES DE LA TAXE D'EXPORTATION DU PÉTROLE ET LA PÉRÉQUATION—LES VUES DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à la question de privilège que soulèvait le chef de l'opposition (M. Stanfield) vendredi dernier et éclaircir un malentendu qui a surgi au sujet de la péréquation des recettes provinciales découlant de la taxe sur l'exportation du pétrole. Depuis jeudi dernier, alors que je répondais à une question du chef de l'opposition, j'ai examiné les divers échanges qui ont eu lieu à ce sujet et je peux maintenant comprendre que ma position puisse sembler équivoque.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Lorsque j'ai fait ma déclaration à ce sujet le 4 janvier dernier, j'avais l'impression que les recettes provinciales découlant du partage de la taxe sur l'exportation du pétrole pour la période comprise entre octobre 1973 et janvier 1974 seraient comprises dans les revenus provinciaux assujettis à la péréquation. Dans les circonstances, j'avais calculé à environ 25 millions le coût des paiements supplémentaires de péréquation imputable au contribuable canadien.

Les conséquences à long terme m'inquiétaient, car je n'avais pas encore examiné le point de vue juridique de l'affaire, mais j'ai tout simplement présumé que les recettes seraient soumises à la péréquation. D'autre part, j'étais fort inquiet de ce que les redevances sur le pétrole qui montaient rapidement soient incluses dans la formule de péréquation, entraînant une montée en flèche des paiements de péréquation et, partant, des conséquences graves pour les contribuables canadiens et, à vrai dire, pour la viabilité même du programme de péréquation. Les députés ont pu se rendre compte de mon souci d'après les observations que j'ai faites à la Chambre le 3 janvier, la veille du jour où j'ai parlé d'un paiement probable de péréquation de 25 millions de dollars. J'ai alors dit que si les prix du pétrole produit au pays atteignaient le même niveau que ceux du marché international et s'ils se répercutaient sur les recettes provinciales soumises à la péréquation, j'entrevoyais une hausse des coûts de péréquation de plus de 800 millions de dollars, fardeau imposé au contribuable canadien. Comme je l'ai déclaré plus tard à l'extérieur de la Chambre, les coûts pourraient être encore plus élevés. En l'occurrence, nous pourrions être obligés d'envisager les modifications appropriées à la formule de péréquation. Monsieur l'Orateur, c'est dans le contexte de ces prévisions que j'ai demandé au chef de l'opposition d'envisager l'accroissement des paiements de péréquation lorsque j'ai répondu à sa question du mardi 12 mars.

Alors que j'étudiais cette question, j'ai demandé à nos conseillers juridiques si, aux termes de la loi et de la réglementation actuelles la part de recettes provenant de la taxe sur l'exportation du pétrole devait être comprise dans les revenus provinciaux assujettis à la péréquation. Selon l'avis reçu vers le 4 janvier dernier, ces recettes provinciales ne devaient pas être soumises à la péréquation. Fort de cet avis, je me suis appliqué à clarifier la situation au profit des premiers ministres lors de leur conférence sur l'énergie en janvier dernier, de mes collègues les trésoriers et ministres des finances provinciaux et, par la suite, de tous les députés à la Chambre. Apparemment, mes explications n'étaient pas suffisantes, et je regrette la confusion dont j'ai pu être la cause.

Ce qui m'ennuie le plus dans toute cette affaire, ce sont les déclarations du chef de l'opposition selon lesquelles j'aurais sciemment tenté de l'induire en erreur lors de nos entretiens préalables à l'adoption du bill concernant la taxe à l'exportation. J'ai tenté de le voir la semaine dernière, mais il était toujours très occupé, pour des raisons que je comprends fort bien. J'ai l'impression qu'il pense que j'ai tenté de l'induire en erreur lorsque je lui ai expliqué le besoin que j'avais d'avoir les mains libres au sujet de la part fédérale des revenus à percevoir à même la taxe sur l'exportation du pétrole après le 31 janvier pour effectuer les paiements de péréquation; pourtant, il semble maintenant que la péréquation ne doive pas s'appliquer aux recettes provinciales provenant de cette taxe.

Je voudrais d'abord lui dire qu'au moment de nos entretiens au début de janvier, j'avais moi-même l'impression que la péréquation s'appliquait à ces recettes. Ensuite, j'ai dit avoir besoin de mes coudées franches quant à la part fédérale des recettes de la taxe sur le pétrole, parce qu'elle devait servir à protéger les prix dans l'Est, pour qu'ils soient uniformes d'un bout à l'autre du Canada, et à assumer les frais de la péréquation. La situation n'a pas changé. La protection des prix nécessitera presque tout le produit de la taxe à l'exportation. J'ignore encore le montant de l'augmentation totale des paiements de péréquation qui découleront, sinon des recettes de la part provinciale de la taxe à l'exportation, du moins des recettes provinciales soumises d'ordinaire à la péréquation.

Monsieur l'Orateur, le souci que j'ai exprimé en privé au chef de l'opposition lors d'entretiens qu'il a gracieusement acceptés est toujours aussi réel et valable. Je ne veux pas voir détruire les principes fondamentaux du programme de péréquation. Le programme a bien servi les intérêts du fédéralisme canadien. Il s'est montré généreux à l'égard des provinces dépourvues, lesquelles recevront cette année une somme supplémentaire de 400 millions, ce qui porte le paiement total à 1.4 milliard. De réputation internationale enviable, il fait la fierté de tous les Canadiens. Je continuerai à protéger ces principes fondamentaux contre les dangers que je redoute de la crise énergétique actuelle. Toutefois, monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition croit toujours avoir droit à des excuses parce que je n'ai pas su donner plus tôt des explications tant à lui-même qu'à la Chambre, je lui fais volontiers les miennes.

Privilège—M. Jelinek

M. JELINEK—LES PROPOS DU MINISTRE DES POSTES AU SUJET DES OBSERVATIONS D'UN DÉPUTÉ CONCERNANT LES OLYMPIADES DE 1976

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet des observations que le ministre des Postes (M. Ouellet) a faites le 8 mars; il a tenté de fausser le sens de mes interventions du 1er mars, une semaine plus tôt, sur certaines circonstances entourant l'organisation des Jeux de 1976.

Je m'étonne vivement de ce que le ministre, après que le gouvernement eut manifesté son manque d'intérêt et déclaré que les Jeux olympiques de Montréal ne sont pas de son ressort, juge bon de consacrer à cette seule question tout son discours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Si je m'en tiens à cette intervention, il me semble impensable qu'un ministre de la Couronne—et même le ministre des Postes—adopte une attitude aussi fanatique.

● (1410)

Le ministre est tout à fait libre de donner son opinion personnelle quant à la compétence que je manifeste comme porte-parole de mon parti en matière d'olympisme. La proposition qu'il a faite au chef de ce parti quant à mon remplacement recevra toute l'attention qu'elle mérite, j'en suis persuadé. Mais, monsieur l'Orateur, le ministre passe les bornes de la décence et se contredit lui-même carrément lorsqu'il affirme que mon parti et moi sommes antiquébécois et nous opposons à la tenue des Jeux olympiques.

Si le ministre prenait le temps de se renseigner, il constaterait qu'à de nombreuses reprises, à la Chambre comme à l'extérieur, j'ai appuyé, en mon nom et en celui de mon parti, la tenue des Jeux olympiques et le choix de Montréal comme hôte de ces jeux.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Le 11 mars, mon ami et collègue, le député de Saint-Hyacinthe, a soulevé à ce propos une question de privilège qui intéressait le parti. Je soulève aujourd'hui la question de privilège pour défendre mes convictions, non seulement en ce qui concerne les Olympiques mais la très importante question de l'unité nationale. Je demande donc que le ministre des Postes retire ses allégations totalement inexactes et sans fondement qui sont une atteinte aux privilèges.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député prétend qu'il y a violation de privilège. Je n'en suis pas convaincu. De toute façon, ni son discours ni l'avis qu'il en a donné ne comprend une motion. J'ai aussi des doutes parce que le député s'élève aujourd'hui, le 18 mars, contre une déclaration qui a été faite le 8 mars, soit il y a dix jours. Je ne crois pas que la question de privilège se pose en l'occurrence. Le ministre a manifesté le désir de répondre. Je ne vois pas ce que nous gagnerions à poursuivre la question en ce moment.

Le député dit qu'il répond à une déclaration que le ministre a faite au cours du débat sur le discours du trône. C'était il y a dix jours. Le député voudrait que je prie le ministre de se rétracter. Il sait que la présidence en est incapable, à moins que les paroles prononcées soient clairement antiparlementaires. J'ai entendu des déclarations semblables, peut-être pires et, à mon avis, l'Orateur ne devrait pas être prié d'intervenir chaque fois que pareils propos sont tenus à la Chambre au cours de débats parfois animés. Les députés connaissent la règle bien établie selon laquelle les questions de divergences d'opinions quant aux faits ne justifient pas la question de privilège. Dans les circonstances, il vaudrait mieux ne pas donner suite à l'affaire.

[*Français*]

J'espère que le ministre sera d'accord avec moi pour reconnaître qu'il n'y a vraiment aucun avantage à poursuivre la discussion sur ce sujet. Je ne veux pas enlever au ministre l'occasion de donner la réplique parce que, de façon générale, on a toujours respecté la règle selon laquelle un député qui est en cause dans une déclaration a l'occasion d'y répondre. Si le ministre insiste, je devrai l'entendre, mais je dois dire que je doute fort qu'il s'agisse vraiment là d'une question de privilège.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Norval Horner (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement et demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter une question urgente et d'une nécessité pressante. L'annonce faite par le ministre de l'Agriculture, vendredi dernier, de subventionner l'élevage bovin a causé une certaine confusion sur les marchés du bétail. Ils sont même fermés aujourd'hui. Les marchés terminaux sont persuadés que ces subventions les ruineront, les petits conditionneurs devront cesser leurs activités et les grands abattoirs pourront établir leurs prix, sans crainte de la concurrence. Je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Hollands):

Que le gouvernement annule les subventions annoncées vendredi dernier pour les remplacer par une subvention aux aliments de provende pour les animaux destinés à l'abattage.

M. l'Orateur: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre conformément à l'article 43 du Règlement. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE SOLDE DÉFICITAIRE DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement en raison du grand bouleversement intervenu dans le commerce canado-américain de l'automobile dont font état les chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada, selon lesquels, d'une position excédentaire, nous sommes passés à une position déficitaire de plus de 350 millions de dollars, soit un revirement de plus de 400 millions de dollars en un an. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Industrie et du Commerce de faire une déclaration à l'appel des motions, dans les 24 heures, pour

expliquer les raisons de ce déficit de 356 millions de dollars dans le commerce canado-américain de l'automobile en 1973, et indiquer quelles mesures le gouvernement entend prendre, notamment en ce qui concerne les investissements futurs, pour remédier à cette situation.

M. l'Orateur: Voici une autre motion qui requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA FAILLITE DE LA CARDINAL TRAVEL LIMITED—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole pour soulever une question urgente, soit celle de la faillite de la Cardinal Travel Limited dans laquelle au moins 700 élèves du secondaire ont perdu chacun au-delà de $400 en moyenne et n'ont pu profiter des arrangements de voyage en Europe et ailleurs faits par des groupes scolaires. Je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Beattie):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'enquêter sur l'industrie du tourisme international et de préparer un règlement pour cette industrie, y compris la réglementation des lignes aériennes étrangères qui desservent le Canada, exigeant que ces dernières soient responsables des arrangements faits par les agents de réservations dans ce sens que, dans l'éventualité où ceux-ci seraient coupables de détournement de fonds, les lignes aériennes en cause deviendraient responsables envers le public voyageur qui a fait des arrangements, soit individuellement ou en groupe, y compris des dispositions pour les déplacements sur terre.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

LES PÊCHES

LES ATTRIBUTIONS DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE NÉGOCIATION COLLECTIVE POUR LES PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une question urgente. Je propose, appuyé par le député de Coast-Chilcotin (M. Olaussen):

Que la question des droits à la négociation collective des pêcheurs et de la répartition équitable entre les gouvernements fédéral et provinciaux des attributions relatives à la législation ouvrière y ayant trait soit transmise au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration aux fins d'étude et de rapport et que les ministres du Travail des provinces en cause soient priés de témoigner devant le comité afin d'exposer leur opinion sur cette question.

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'EXCLUSION DES T.N.-O. ET DU YUKON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande également la parole conformément à l'article 43 du Règlement pour parler de l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon du programme du ministère de l'Expansion économique régionale. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que le fait que les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon n'aient pas droit à l'aide accordée par le ministère de l'Expansion économique régionale soit présenté au comité permanent de l'expansion économique régionale aux fins d'étude et de rapport.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES MESURES VISANT À EMPÊCHER L'AUGMENTATION DU PRIX DES GRAINS DE PROVENDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente. Étant donné la situation actuelle des agriculteurs de l'Est du pays, étant donné aussi l'augmentation des subventions relatives au lait à laquelle on peut s'attendre lors de l'annonce de la nouvelle politique laitière du gouvernement, je propose, appuyé par le député de Champlain (M. Matte):

Que cette Chambre étudie la possibilité d'exiger de la Commission Plumptre qu'elle mette tout en œuvre pour éviter une augmentation des grains de provende équivalente à l'augmentation des subsides, laissant ainsi les cultivateurs dans la même situation précaire.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Prêts contractés par le gouvernement

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime, si ce n'est dans la négative; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

● (1420)

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills:

Le 14 mars 1974—M. Reynolds—Bill intitulé «Loi modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants.»

M. l'Orateur: Le député de Burnaby-Richmond-Delta a donné préavis de son intention de proposer la première lecture d'un bill tendant à modifier la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants. La présidence a déjà procédé à un examen préliminaire du projet de loi et même sans l'avoir approfondi elle doute très sérieusement de sa recevabilité. Dans sa proposition, le député cherche à donner plus d'ampleur aux dispositions de la loi afin d'augmenter le nombre de personnes qui peuvent bénéficier de prêts. De l'avis de la présidence, une telle disposition entraînerait des frais supplémentaires au Trésor. Je ne veux pas être injuste envers le député. Il se peut qu'il ait un argument à faire valoir en faveur du bill du point de vue de la procédure. Peut-être y aurait-il lieu de laisser la question en suspens aujourd'hui afin de permettre au député d'étudier ce point de procédure. La difficulté, il ne l'ignore pas, c'est qu'il n'a pas la recommandation royale. Si, dans l'intervalle, il pouvait recevoir de Son Excellence une recommandation, la tâche de la présidence s'en trouverait énormément facilitée et le député en bénéficierait également.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

MODIFICATIONS PRÉVOYANT LA CONSTITUTION DE BANQUES PAR LETTRES PATENTES ET LA DÉTENTION D'ACTIONS DE CAPITAL PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-13, tendant à modifier la loi sur les banques pour permettre la constitution de banques par lettres patentes et à permettre aux gouvernements provinciaux de détenir des actions du capital des banques et d'exercer les droits de vote qu'elles comportent.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES LOIS SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES, SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES ET SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES PRÊTS ET L'OBLIGATION CONTRACTÉE PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-14, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Texte*]

LA PENSION DE VIEILLESSE ET LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

Question n° 20—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de personnes au Canada, par province, touchent la pension de vieillesse?

2. Des bénéficiaires de la pension de vieillesse, combien au Canada reçoivent, par province, le supplément de revenu garanti?

3. Des bénéficiaires du supplément de revenu garanti, combien au Canada en perçoivent le montant intégral, par province?

4. Quel montant moyen, pour le Canada et pour chaque province, les bénéficiaires de la pension de vieillesse touchent-ils à titre de supplément de revenu garanti?

5. Les réponses aux questions ci-dessus tiennent-elles compte des personnes vivant à l'étranger et touchant la pension de vieillesse et, dans l'affirmative, de combien de personnes s'agit-il et, si celles-ci sont réparties par province, quel en est le nombre par province?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1-4. Voir le tableau ci-dessous dont les informations sont valides depuis le mois de décembre 1973.

5. Voir le tableau ci-dessous sur le nombre moyen de pensionnés payés lorsqu'ils étaient à l'étranger durant le dernier trimestre de 1973.

Province	(1) Pensionnés S.V.	(2) Prestataires S.R.G.	(3) Prestataires S.R.G. maximum	(4) Versement moyen de S.R.G.	(5) La moyenne par trimestre des prestataires S.R.G. payés lorsqu'ils étaient à l'étranger en décembre 1973
				$	
Terre-Neuve	34,273	28,948	19,978	65.27	106
Île-du-Prince-Édouard	12,849	9,883	5,262	62.72	77
Nouvelle-Écosse	75,655	51,809	26,427	62.45	430
Nouveau-Brunswick	57,349	39,183	20,926	61.76	404
Québec	447,404	284,289	148,366	61.91	3,701
Ontario	678,995	339,245	125,372	58.33	5,869
Manitoba	100,533	62,945	25,991	59.79	642
Saskatchewan	98,371	60,286	25,126	58.14	432
Alberta	125,536	76,584	33,353	60.44	740
Colombie-Britannique	218,104	122,809	48,799	57.49	2,677
Territoires du Nord-Ouest	917	764	631	71.85	1

Province	(1) Pensionnés S.V.	(2) Prestataires S.R.G.	(3) Prestataires S.R.G. maximum	(4) Versement moyen de S.R.G.	(5) La moyenne par trimestre des prestataires S.R.G. payés lorsqu'ils étaient à l'étranger en décembre 1973
				$	
Yukon	530	331	231	66.23	10
CANADA	1,850,516	1,077,076	480,462	$59.97	15,089

LA SOURCE: Le rapport statistique de AS pour décembre 1973.

LA RECHERCHE SUR LA DISTRIBUTION DU PAPIER JOURNAL

Question n° 39—**M. Hellyer:**

1. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il entrepris une étude intitulée «Étude de la distribution du papier journal»?

2. L'étude prévue porte-t-elle sur tous les centres de distribution de papier-journal de l'Est du Canada ou simplement sur certains d'entre eux et, dans le dernier cas, lesquels?

3. Quel est le coût estimatif de l'étude?

4. Quels sont le nom et les qualifications professionnelles des principaux responsables de cette étude?

5. A-t-on fait appel à un service d'information et, dans l'affirmative, à quelle société ou institution s'est-on adressé?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, dans le cadre de la stratégie gouvernementale d'amélioration des qualités compétitives de l'industrie canadienne de la pulpe et du papier, paye une partie du coût d'une recherche de moyens possibles de réduction des coûts de distribution pour le transport de papier journal de l'Est du Canada vers les États-Unis. Cela ne comprend pas le marketing. Dans le cadre du «Trade/Industrial Program» (programme industriel et commercial), des contributions sont versées aux chemins de fer nationaux et au «Bureau de recherche sur la distribution du papier journal», organismes qui participent chacun de leur côté aux recherches en ce domaine, tout en maintenant d'étroites relations à cette fin précise. Le «Bureau de recherche sur la distribution du papier journal» est une association à but non lucratif créée le 1er mai 1973 dans le but de mener ces recherches. Y figurent cinq sociétés de papier journal dont les moulins sont en Ontario, au Québec, au Manitoba et à Terre-Neuve: Anglo Canadian Pulp and Paper Mills Limited; The Price Company Limited; Domtar Limited; Abitibi Paper Company Limited; Consolidated-Bathurst Limited.

2. L'étude couvre le papier journal provenant des moulins des sociétés mentionnées plus haut. Subséquemment, si les résultats indiquent de substantielles économies, tous les producteurs de papier journal de l'Est du Canada seront invités à participer à la création d'une coopérative de distribution.

3. Le coût du projet a été évalué à $1 million et la Couronne en fournira environ $500,000. La contribution gouvernementale est remboursable en cas de mise sur pied d'une organisation de distribution.

4. Le Président du «Bureau de recherche sur la distribution du papier journal» est M. J. P. Lunderville, vice-président, ingénierie, achats et transports, de Domtar Limited. M. S. French, prêté par Domtar Limited où il était directeur des transports, est directeur à plein temps du projet. Tous deux possèdent de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et la distribution des produits forestiers. Le directeur de projet, du côté des chemins de fer nationaux, est M. Walter Wynne, qui est un spécialiste chevronné en planification de chemins de fer.

5. Aucune calculatrice n'a été achetée jusqu'à maintenant.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE EN ONTARIO

Question n° 42—**M. Cossitt:**

1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il fermés en Ontario depuis le 20 avril 1968?

2. Dans quelle municipalité et dans quelle circonscription est situé chacun de ces bureaux?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Avril 1968-Septembre 1970, 327; Octobre 1970-Présent, 55. Le programme de fermeture des petits bureaux de poste s'est terminé en septembre 1970. Les changements ultérieurs à cette date ont été motivés par l'établissement de la distribution par facteurs ou de la distribution rurale à la demande du public, la fusion d'agglomérations, la diminution des populations, le manque de remplaçants immédiats après le décès ou la retraite de maîtres de poste, etc.

2. Nipissing, 10; Algoma, 18; Cochrane, 17; Thunder Bay, 6; Kenora-Rainy River, 2; Frontenac-Lennox-Addington, 22; Grenville-Carleton, 5; Lanark-Renfrew-Carleton, 14; Northumberland-Durham, 8; Peterborough, 6; Renfrew North-Nipissing East, 4; Victoria-Haliburton, 20; Parry Sound-Muskoka, 7; Grey Simcoe, 5; Kent Essex, 4; Brant, 4; Perth-Wilmot, 1; Norfolk-Haldimand, 5; Sarnia-Lambton, 1; York West, 1; Scarborough East, 1; Wellington, 1; Elgin, 5; Perth Wilmot, 3; Oxford, 3; York North, 1; Parry Sound-Muskoka, 32; Timiskaming, 10; Sudbury, 5; Timmins, 1; Nickel Belt, 1; Glengarry-Prescott-Russell, 12; Hastings, 23; Leeds, 13; Ottawa-Carleton, 3; Prince Edward-Hastings, 9; Stormont-Dundas, 4; Simcoe North, 10; Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo, 14; York Simcoe, 9; Halton Wentworth, 2; Northumberland Durham, 6; Lincoln, 2; Peel Dufferin Simcoe, 4; Ontario, 7; Welland, 2; Lambton-Kent, 8; Bruce, 22; Middlesex, 3; Huron, 4; Essex Windsor, 2. Il serait trop coûteux d'énumérer chacune des municipalités où les Postes ont fermé des bureaux de poste. Un grand nombre d'anciens bureaux sont situés dans des régions non constituées en corporation et ne font partie d'aucune municipalité. De nombreux cantons ont été réunis à d'autres municipalités et relèvent maintenant d'une seule administration municipale.

LE BUREAU DE POSTE DE LYNDHURST (ONT.)

Question n° 48—**M. Cossitt:**

1. *a*) Où est situé le bureau de poste de Lyndhurst (Ontario), *b*) de qui les locaux sont-ils loués et quel en est le loyer?

2. Quelle est la durée du bail et ce dernier contient-il une option de renouvellement?

3. Quelles sont toutes les adresses du propriétaire de ces locaux inscrites dans les dossiers du gouvernement?

4. Qui est maître de poste à Kingston (Ontario) et quelle est l'adresse de sa résidence?

Questions au Feuilleton

5. *a*) Qui a négocié le bail du bureau de poste de Lyndhurst au nom du gouvernement, *b*) quel est le nom de toutes les personnes impliquées dans de telles négociations, *c*) à quelle date précise ou approximative de telles négociations ont-elle commencé?

6. Le gouvernnement sait-il ou non si le propriétaire des locaux logeant le bureau de poste de Lyndhurst est la fille ou une parente quelconque du maître de poste de Kingston (Ontario)?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Postes et des Travaux publics m'informent comme suit: 1. *a*) Dans l'ancien magasin connu sous le nom d'immeuble Webster, situé à l'angle nord-est des rues Charles et Jonas, à Lyndhurst (Ontario). *b*) Les locaux sont loués de M^me^ Deborah Lawlor à raison d'un loyer annuel de $5,500 (tout compris).

2. Le bail est de cinq ans à compter du 1^er^ mai 1973. Il contient une option de renouvellement pour une période ultérieure de cinq ans sur avis écrit de trois mois.

3. 82, rue Pembroke, Kingston (Ontario) K7L 4N7.

4. M. J. S. Hackett, 82, rue Pembroke, Kingston (Ontario) K7L 4N7.

5. *a*) M. M. Dubuc, Agent immobilier, Direction des services immobiliers, Administration régionale de la Capitale, ministère des Travaux publics, Ottawa (Ontario). *b*) La propriétaire, M^me^ Deborah Lawlor et M. M. Dubuc, du ministère. *c*) le 3 janvier 1973.

6. La propriétaire des locaux logeant le bureau de poste de Lyndhurst (Ontario) est la fille du maître de poste de Kingston (Ontario).

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE EN C.-B.

Question n° 64—**M. Cossitt:**

1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il fermés en Colombie-Britannique depuis le 20 avril 1968?

2. Dans quelle municipalité et dans quelle circonscription est situé chacun de ces bureaux?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Avril 1968-Septembre 1970, 78; Octobre 1970-Présent, 26. Le programme de fermeture des petits bureaux de poste s'est terminé en septembre 1970. Les changements ultérieurs à cette date ont été motivés par l'établissement de la distribution par facteurs ou de la distribution rurale à la demande du public, la fusion d'agglomérations, la diminution des populations, le manque de remplaçants immédiats après le décès ou la retraite de maîtres de poste, etc.

2. Kootenay West, 19; New Westminster, 1; Kamloops-Cariboo, 12; Skeena, 13; Okanagan Boundary, 4; Okanagan Kootenay, 3; Capilano, 2; Comox-Alberni, 11; Nanaimo-Cowichan-Les Îles, 7; Surrey-White Rock, 3; Fraser Valley West, 6; Prince George-Peace River, 7; Burnaby-Richmond-Delta, 1; Victoria, 1; Coast Chilcotin, 10; Territoire du Yukon, 4. Il serait trop coûteux d'énumérer chacune des municipalités où les Postes ont fermé des bureaux de poste. Un grand nombre d'anciens bureaux sont situés dans des régions non constituées en corporation et ne font partie d'aucune municipalité. De nombreux cantons ont été réunis à d'autres municipalités et relèvent maintenant d'une seule administration municipale.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE EN ALBERTA

Question n° 65—**M. Cossitt:**

1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il fermés en Alberta depuis le 20 avril 1968?

[M. Cossitt.]

2. Dans quelle municipalité et dans quelle circonscription est situé chacun de ces bureaux?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Avril 1968-Septembre 1970, 184; Octobre 1970-Présent, 7. Le programme de fermeture des petits bureaux de poste s'est terminé en septembre 1970. Les changements ultérieurs à cette date ont été motivés par l'établissement de la distribution par facteurs ou de la distribution rurale à la demande du public, la fusion d'agglomérations, la diminution des populations, le manque de remplaçants immédiats après le décès ou la retraite de maîtres de poste, etc.

2. Crowfoot, 21; Red Deer, 14; Palliser, 10; Medicine Hat, 11; Rocky Mountain, 14; Lethbridge, 5; Peace River, 16; Northwest Territories, 2; Vegreville, 25; Pembina, 29; Wetaskiwin, 18; Battle River, 2; Athabasca, 19; Edmonton West, 3; Calgary South, 2. Il serait trop coûteux d'énumérer chacune des municipalités où les Postes ont fermé des bureaux de poste. Un grand nombre d'anciens bureaux sont situés dans des régions non constituées en corporation et ne font partie d'aucune municipalité. De nombreux cantons ont été réunis à d'autres municipalités et relèvent maintenant d'une seule administration municipale.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE AU MANITOBA

Question n° 66—**M. Cossitt:**

1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il fermés au Manitoba depuis le 20 avril 1968?

2. Dans quelle municipalité et dans quelle circonscription est situé chacun de ces bureaux?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Avril 1968-Septembre 1970, 138; Octobre 1970-Présent, 9. Le programme de fermeture des petits bureaux de poste s'est terminé en septembre 1970. Les changements ultérieurs à cette date ont été motivés par l'établissement de la distribution par facteurs ou de la distribution rurale à la demande du public, la fusion d'agglomérations, la diminution des populations, le manque de remplaçants immédiats après le décès ou la retraite de maîtres de poste, etc.

2. Provencher, 30; Dauphin, 32; Lisgar, 17; Brandon-Souris, 8; Portage, 9; Churchill, 9; Marquette, 31; Saint-Boniface, 1; Selkirk, 10. Il serait trop coûteux d'énumérer chacune des municipalités où les Postes ont fermé des bureaux de poste. Un grand nombre d'anciens bureaux sont situés dans des régions non constituées en corporation et ne font partie d'aucune municipalité. De nombreux cantons ont été réunis à d'autres municipalités et relèvent maintenant d'une seule administration municipale.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE AU QUÉBEC

Question n° 67—**M. Cossitt:**

1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il fermés au Québec depuis le 20 avril 1968?

2. Dans quelle municipalité et dans quelle circonscription est situé chacun de ces bureaux?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Avril 1968-Septembre 1970, 199; Octobre 1970-Présent, 10. Le programme de fermeture des petits bureaux de poste s'est terminé en septembre 1970. Les changements ultérieurs à cette date ont été motivés par l'établissement de la distribution rurale à la demande du public, la fusion d'agglomérations, la diminution des populations, le manque de remplaçants immédiats après le décès ou la retraite de maîtres de poste, etc.

2. Gatineau, 5; Brome-Missisquoi, 3; Pontiac, 5; Labelle, 6; Témiscamingue, 8; Joliette, 1; St-Jean, 1; Hull, 1; Berthier, 2; Argenteuil-Deux-Montagnes, 1; Lévis, 1; Villeneuve, 11; Compton, 1; Richelieu, 2; Vaudreuil, 2; Terrebonne, 1; Bellechasse, 10; Gaspé, 25; Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, 31; Abitibi, 8; Charlevoix, 13; Beauce, 7; Montmorency, 4; Kamouraska, 11; Matane, 5; Portneuf, 7; Roberval, 9; Richmond, 2; Manicouagan, 4; Rimouski, 3; Frontenac, 10; Champlain, 7; Lotbinière, 1; St-Maurice, 1. Il serait trop coûteux d'énumérer chacune des municipalités où les Postes ont fermé des bureaux de poste. Un grand nombre d'anciens bureaux sont situés dans des régions non constituées en corporation et ne font partie d'aucune municipalité. De nombreux cantons ont été réunis à d'autres municipalités et relèvent maintenant d'une seule administration municipale.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 68—**M. Cossitt:**

1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il fermés au Nouveau-Brunswick depuis le 20 Avril 1968?

2. Dans quelle municipalité et dans quelle circonscription est situé chacun de ces bureaux?

L'hon. André Ouellet (ministre de Postes): 1. Avril 1968-Septembre 1970, 185; Octobre 1970-Présent, 3. Le programme de fermeture des petits bureaux de poste s'est terminé en septembre 1970. Les changements ultérieurs à cette date ont été motivés par l'établissement de la distribution par facteurs ou de la distribution des populations, le manque de remplaçants immédiats après le décès ou la retraite de maîtres de poste, etc.

2. Northumberland-Miramichi, 39; Restigouche, 18; Carleton-Charlotte, 22; Moncton, 6; Fundy-Royal, 23; Westmoreland-Kent, 16; Gloucester, 46; York-Sunbury, 14; Madawaska-Victoria, 4; Saint John-Lancaster, 2. Il serait trop coûteux d'énumérer chacune des municipalités où les Postes ont fermé des bureaux de poste. Un grand nombre d'anciens bureaux sont situés dans des régions non constituées en corporation et ne font partie d'aucune municipalité. De nombreux cantons ont été réunis à d'autres municipalités et relèvent maintenant d'une seule administration municipale.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 69—**M. Cossitt:**

1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il fermés en Nouvelle-Écosse depuis le 20 avril 1968?

2. Dans quelle municipalité et dans quelle circonscription est situé chacun de ces bureaux?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Avril 1968-Septembre 1970, 217; Octobre 1970-Présent, 10. Le programme de fermeture des petits bureaux de poste s'est terminé en septembre 1970. Les changements ultérieurs à cette date ont été motivés par l'établissement de la distribution par facteurs ou de la distribution rurale à la demande du public, la fusion d'agglomérations, la diminution des populations, le manque de remplaçants immédiats après le décès ou la retraite de maîtres de poste, etc.

2. South Western Nova, 32; South Shore, 29; Cape Breton-The Sydneys, 3; Annapolis Valley, 18; Cumberland-Colchester North, 23; Central Nova, 23; Dartmouth-Halifax East, 10; Cape Breton-East Richmond, 15; Halifax East-Hants, 7; Cape Breton Highlands-Canso, 68. Il serait trop coûteux d'énumérer chacune des municipalités où les Postes ont fermé des bureaux de poste. Un grand nombre d'anciens bureaux sont situés dans des régions non constituées en corporation et ne font partie d'aucune municipalité. De nombreux cantons ont été réunis à d'autres municipalités et relèvent maintenant d'une seule administration municipale.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 70—**M. Cossitt:**

1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il fermés à l'Île-du-Prince-Édouard depuis le 20 avril 1968?

2. Dans quelle municipalité et dans quelle circonscription est situé chacun de ces bureaux?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Avril 1968-Septembre 1970, 35; Octobre 1970-Présent, 1. Le programme de fermeture des petits bureaux de poste s'est terminé en septembre 1970. Les changements ultérieurs à cette date ont été motivés par l'établissement de la distribution par facteurs ou de la distribution rurale à la demande du public, la fusion d'agglomérations, la diminution des populations, le manque de remplaçants immédiats après le décès ou la retraite de maîtres de poste, etc.

2. Cardigan, 11; Malpeque, 13; Hillsborough, 6; Egmont, 6. Il serait trop coûteux d'énumérer chacune des municipalités où les Postes ont fermé des bureaux de poste. Un grand nombre d'anciens bureaux sont situés dans des régions non constituées en corporation et ne font partie d'aucune municipalité. De nombreux cantons ont été réunis à d'autres municipalités et relèvent maintenant d'une seule administration municipale.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE À TERRE-NEUVE

Question nº 71—**M. Cossitt:**

1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il fermés à Terre-Neuve depuis le 20 avril 1968?

2. Dans quelle municipalité et dans quelle circonscription est situé chacun de ces bureaux?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Avril 1968-Septembre 1970, 166; Octobre 1970-Présent, 12. Le programme de fermeture des petits bureaux de poste s'est terminé en septembre 1970. Les changements ultérieurs à cette date ont été motivés par l'établissement de la distribution par facteurs ou de la distribution rurale à la demande du public, la fusion d'agglomérations, la diminution des populations, le manque de remplaçants immédiats après le décès ou la retraite de maîtres de poste, etc.

2. Bonavista-Trinity Conception, 38; Gander-Twillingate, 24; Humber-St. George's-St. Barbe, 28; St. John's East, 6; Burin-Burgeo, 46; Grand Falls-White Bay-Labrador, 18; St. John's West, 18. Il serait trop coûteux d'énumérer chacune des municipalités où les Postes ont fermé des bureaux de poste. Un grand nombre d'anciens bureaux sont situés dans des régions non constituées en corporation et ne font partie d'aucune municipalité. De nombreux cantons ont été réunis à d'autres municipalités et relèvent maintenant d'une seule administration municipale.

Questions au Feuilleton

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES AGENCES DE PUBLICITÉ

Question nº 105—**M. Cossitt:**

1. Quels sont le nom et l'adresse de chacune des agences de publicité dont s'est servi le ministère des Affaires des anciens combattants depuis l'entrée en fonction du ministre actuel?

2. *a*) Quels montants en contrats de publicité ont été accordés à de tels organismes pendant ce laps de temps, à quelles dates ces contrats ont-ils été accordés et dans chaque cas, a-t-on procédé par soumission ou par toute autre forme d'adjudication et, dans la négative, qui a autorisé dans chaque cas la dépense des deniers publics sans soumission ni adjudication, *b*) dans chaque cas, quel était l'objet général du contrat de publicité?

3. Quels sont le nom et l'adresse de chacune des agences de publicité dont s'est servi le ministère des Finances pendant le mandat du prédécesseur du ministre actuel et, si une de ces agences n'a pas été utilisée depuis le changement de ministres, pourquoi et qui en a décidé ainsi?

L'hon. Daniel MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Hulme Advertising, 4, place Lansing, Willowdale (Ontario), M2J 1T1.

2. On n'a pas signé de contrat officiel, mais le ministère fait appel aux services de la société quand le besoin se présente. Les dépenses s'élèvent à $92,833 depuis novembre 1972.

3. Petersen Hulme, limitée, 130, rue Bloor-ouest, Toronto (Ontario) M5S 1N5. Il s'agit de la même société qui a changé de propriétaires.

LE COÛT DES SPECTACLES DURANT LES VOLS

Question nº 118—**M. McKinnon:**

1. Sans tenir compte des revenus tirés de la location ou de la vente des écouteurs, quels sont les frais annuels de location des films présentés en vol dans les appareils d'Air Canada?

2. A quels intervalles ces films sont-ils changés?

3. Quels frais supplémentaires entraînerait un changement de film *a*) chaque semaine, *b*) chaque quinzaine?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la direction d'Air Canada: 1. Le coût annuel de location des films et du matériel pour les représentations cinématographiques en vol dans les appareils d'Air Canada est d'environ $340,000.

2. Les films sont changés environ toutes les six semaines.

3. *a*) Un changement de film par semaine coûterait à Air Canada de $874,000 à $1,197,000 de plus par an. *b*) Un changement de films toutes les deux semaines coûterait à Air Canada de $494,000 à $539,000 de plus par an.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU DÉBUT DE 1973

Question nº 121—**M. McKinnon:**

1. En ce qui concerne les représailles diplomatiques exercées par les États-Unis envers le Canada en janvier et février 1973, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il au courant du fait que les diplomates canadiens ont été avisés au Département du Secrétaire d'État qu'aucun supérieur hiérarchique du préposé au Secrétariat du Canada ne les recevrait?

2. Le Ministre est-il au courant du fait que les aides de la Maison Blanche ont avisé les hommes d'affaires américains d'éviter les diplomates canadiens?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Il y a lieu de croire que cette question est liée aux divers communiqués parus à l'époque et par la suite dans lesquels on faisait état des difficultés qu'éprouvaient les ambassades de bon nombre de pays à maintenir des relations normales à différents échelons du gouvernement des États-Unis. L'ambassade du Canada n'a reçu du Département du Secrétaire d'État américain aucun avis concernant l'existence de restrictions d'accès quelconques à l'endroit des diplomates canadiens.

2. Le ministère n'a reçu aucune indication selon laquelle on aurait avisé les hommes d'affaires américains d'éviter les diplomates canadiens.

LES FRAIS DE SAR DANS LES EAUX DE L'ARCTIQUE

Question nº 187—**M. Forrestall:**

Le gouvernement a-t-il décidé s'il doit imposer des frais aux propriétaires rescapés d'un navire en perdition dans les eaux de l'Arctique et, *a*) dans l'affirmative, quelle décision a-t-il prise, *b*) dans la négative, à quelle date une telle décision sera-t-elle annoncée?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet. *b*) Aucune date n'a encore été fixée quant à l'annonce d'une telle décision.

LA MISE EN SERVICE D'UN BRISE-GLACE POLAIRE

Question nº 188—**M. Forrestall:**

1. Comme suite à la question nº 750, de la première session du 29e Parlement, le gouvernement a-t-il examiné les prévisions relatives à la fin des années 1970, en fonction de la date à laquelle les ressources naturelles pourront être exploitées dans l'Archipel arctique canadien?

2. Combien de temps serait nécessaire, à partir de la date d'autorisation du financement, à la mise en parfait état de fonctionnement d'un brise-glace polaire capable d'assurer le service de 10 à 12 mois par an dans l'Archipel arctique canadien?

3. A quelle date une décision sera-t-elle nécessaire pour construire ce brise-glace de façon à respecter la date limite indiquée par le gouvernement dans sa réponse à la question nº 750, nommément, la date à laquelle les ressources naturelles pourront être exploitées dans le Nord?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Les prévisions n'ont pas encore été révisées.

2. Environ cinq ans.

3. Il n'est pas possible de fixer la date à laquelle il faudra décider de construire un brise-glace polaire capable d'assurer le service de 10 à 12 mois par an dans l'Archipel arctique canadien, en se basant simplement sur la date estimative de l'exploitation probable des ressources naturelles du Nord. La réponse à la partie 3 de la question nº 750 indiquait simplement qu'il y avait un certain rapport entre les deux dates.

L'ÉTUDE ET LA MISE AU POINT D'UN CARGO BRISE-GLACE

Question nº 189—**M. Forrestall:**

1. Le gouvernement prévoit-il recevoir de la République fédérale d'Allemagne ou d'entreprises qui y sont implantées des propositions de coopération avec le Canada en ce qui concerne l'étude et la mise au point d'un cargo brise-glace en *a*) 1974, *b*) 1975, *c*) 1976?

2. Quelle est la nature des négociations menées à cet égard et où en sont-elles?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Des représentants du Canada et de l'Allemagne de l'Ouest ont eu des entretiens exploratoires afin d'examiner s'il est possible ou souhaitable d'entreprendre une certaine coopération en vue du développement de cargos pouvant jouer le rôle de brise-glaces. Le Gouvernement de la République fédérale a travaillé pendant deux ans avec un constructeur allemand de navires à des études

de cargos brise-glaces, de la classe dite EOS. Pendant ce temps, le Gouvernement canadien a été invité à discuter des possibilités de coopération dans la recherche relative à la glace, ainsi que dans la conception et la mise au point de cargos brise-glace. Les résultats des travaux allemands doivent être communiqués au Gouvernement canadien au début de 1974. Les Allemands ont souligné le fait que cette offre n'entraîne aucune obligation d'entreprise commune; à son tour, le Gouvernement canadien a affirmé que le fait de consentir à étudier le rapport allemand n'implique aucun engagement en vue d'une entreprise commune. A ce stade, il n'est donc pas possible de dire si ces entretiens aboutiront à une coopération entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement ouest-allemand, car nous ne disposons pas actuellement de renseignements suffisants sur les moyens de la RFA à cet égard, ni de données comparatives sur les moyens d'autres pays et les systèmes de transport dans les eaux recouvertes de glace pour pouvoir prendre des décisions au sujet des projets qui pourraient être exécutés en collaboration dans ce domaine. Des possibilités extrêmement variées seront étudiées dans le cadre de la politique annoncée en juillet dernier par le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie, selon laquelle le Canada parviendrait à l'excellence d'ici cinq ans dans le domaine du transport sur les eaux couvertes de glace et en dessous de la surface de ces eaux. Aucune proposition officielle de coopération avec le Canada n'a été reçue du gouvernement de la République fédérale ou d'entreprises implantées en Allemagne de l'Ouest; il n'est pas possible de dire à l'heure actuelle si l'on peut s'attendre à des propositions de ce genre au cours de toute année mentionnée dans la question.

2. Il n'y a pas de négociations officielles en cours à ce sujet; les entretiens relatifs à la question ont été précisés plus haut.

LE TONNAGE DE MARCHANDISES TRANSPORTÉES À TRAVERS L'ARCHIPEL ARCTIQUE

Question nº 190—**M. Forrestall:**

1. Quel a été le tonnage des marchandises transportées chaque année à travers l'Archipel arctique canadien depuis 1963?

2. Pour chaque année, quel pourcentage de ces marchandises a-t-on transporté sur des navires *a*) canadiens, *b*) des pays du Commonwealth, *c*) d'autres pays?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Les données sur le tonnage de toutes les marchandises transportées à travers l'Archipel arctique canadien (Îles arctiques seulement) de 1963 à 1973 ne sont pas disponibles. Toutefois, le tonnage des marchandises expédiées et manutentionnées dans l'est de l'arctique dans le cadre du réapprovisionnement annuel du ministère des Transports de 1963 à 1973 inclusivement, est indiqué sur le relevé ci-joint.

2. Le pourcentage des marchandises transportées sur des navires canadiens, des pays du Commonwealth ou d'autres pays, durant la même période, est aussi indiqué sur le relevé.

Année	Marchandises Expédiées—Manutentionnées	Canadiens	Navires Pays du Commonwealth	Autres pays
		p. 100	p. 100	p. 100
1963	112,509 tonneaux	89	Néant	11
1964	105,000 tonneaux	97	Néant	3
1965	106,600 tonneaux	97	Néant	3
1966	100,675 tonneaux	86	Néant	14
1967	108,067 tonneaux	85	Néant	15

Questions au Feuilleton

Année	Marchandises Expédiées—Manutentionnées	Canadiens	Navires Pays du Commonwealth	Autres pays
1968	106,745 tonneaux	95	Néant	5
1969	117,062 tonneaux	94	3	3
1970	127,079 tonneaux	94	Néant	6
1971	113,573 tonneaux	88	Néant	12
1972	99,871 tonneaux	97	Néant	3
1973	92,700 tonneaux (prévus)	100	Néant	Néant

L'ÉQUIPE CHARGÉE DE RECHERCHES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE

Question nº 191—**M. Forrestall:**

1. Quel est le nom des membres de l'équipe chargée par le gouvernement de réunir toutes les données pertinentes pour projeter la construction d'un brise-glace polaire, l'évaluation du coût et la prévision du trafic maritime dans l'Arctique auquel il lui faudra concourir?

2. Quel progrès ce groupe a-t-il fait jusqu'à présent et *a*) quelle est l'évaluation actuelle du coût, *b*) quel est le trafic prévu pour les dix prochaines années?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Des personnes venant de plusieurs ministères du gouvernement MDT, MAS, CNR, EACL et CRD ont aidé à réunir toutes les données pertinentes à la conception d'un brise-glace polaire. Bien d'autres personnes, notamment des experts-conseils de l'extérieur, y participeront plus ou moins activement, à un stade plus avancé des travaux. Il est donc impossible, pour le moment, de donner les noms de toutes les personnes qui ont participé ou qui participeront à cette entreprise.

2. Le groupe a effectué des essais préliminaires sur des modèles réduits et grandeur nature, a discuté avec les experts-conseils du Canada et de l'étranger et envisage maintenant de procéder à une autre importante étude et à l'adjudication d'un contrat de conception. *a*) On ne peut actuellement donner aucune évaluation réaliste du coût du projet et on ne le pourra pas avant que les plus importants paramètres du navire tels que les dimensions, le type et la puissance des machines, n'aient été déterminés. *b*) Actuellement inconnu.

LES AGENTS DES SERVICES DE LA MARINE AFFECTÉS À LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Question nº 192—**M. Forrestall:**

1. Combien d'agents des services de la marine du ministère des Transports ont été affectés à la pollution?

2. A combien d'agents choisis au sein de la Garde côtière canadienne a-t-on donné les pouvoirs nécessaires pour effectuer les inspections prévues aux termes du règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. 390.

2. 143.

LES PERMIS DÉLIVRÉS AUX TERMES DU RÈGLEMENT POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DANS L'ARCTIQUE

Question nº 193—**M. Forrestall:**

1. Combien de navires ont été *a*) inspectés et pourvus de permis en vertu des normes sur la prévention de la pollution prescrites pour la navigation dans l'Arctique, *b*) combien se sont vu refuser un permis en vertu de ces mêmes normes?

2. Des navires se trouvaient-ils, sans permis, dans les eaux assujetties aux normes sur la prévention de la pollution prescrites pour la navigation dans l'Arctique et, dans l'affirmative, combien et à quelle société appartenaient-ils?

Questions au Feuilleton

3. Combien de navires appartenant au gouvernement ont été inspectés de cette manière et pourvus de permis au cours de la saison de navigation de 1973?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. *a*) Au cours de la saison de navigation de 1973, treize (13) navires ont été inspectés et pourvus de permis en vertu des normes sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par le ministère des Transports. *b*) Aucun permis de prévention de la pollution pour lequel une demande a été faite n'a été refusé à un navire.

2. Tous les navires qui ont navigué dans les eaux assujetties aux normes sur la prévention de la pollution prescrites pour la navigation dans l'Arctique avaient un permis délivré par le ministère des Transports ou une société de classification reconnue, en conformité du Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires.

3. Aucun des navires appartenant au gouvernement n'a été inspecté et pourvu d'un permis en vertu du Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires.

LE CENTRE DE FORMATION AIR/MER DANS L'ARCTIQUE

Question nº 197—**M. Forrestall:**

1. Quels ministères ou organismes du gouvernement participent actuellement à des discussions au sujet de la création dans l'Arctique canadien notamment dans le Haut Arctique, d'un centre de formation mixte air/mer intéressant plusieurs ministères dont les ministères de la Défense et des Transports?

2. Quels montants ont été prévus pour le financement de cette étude?

3. Ces discussions ont-elles permis jusqu'ici de fixer une date à laquelle ce centre deviendrait indispensable pour permettre d'appuyer les revendications du Canada quant à sa souveraineté dans l'Arctique, notamment sur l'archipel arctique canadien?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Les ministères de la Défense nationale et des Transports ne participent actuellement à aucune discussion avec les autres ministères et les organismes du gouvernement au sujet de la création de nouveaux centres de formation air/mer dans l'Arctique canadien. Le Ministère des Transports exploite présentement à Resolute Bay dans le Haut Arctique, un centre de formation air/mer intéressant plusieurs ministères du gouvernement et répondant aux besoins en transport des entreprises d'exploration.

2. Aucun montant n'a été prévu à cette fin.

3. Sans objet.

LE SERVICE DES BRISE-GLACE «R» DANS L'ARCTIQUE

Question nº 198—**M. Forrestall:**

Dans quelles zones de l'Archipel arctique canadien, le brise-glace de la catégorie R pourra-t-il fonctionner et dans chaque cas, pendant combien de temps?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le brise-glace de la catégorie R pourra fonctionner dans toutes les zones de l'Archipel arctique canadien. La période durant laquelle le navire fonctionnera dans chaque zone dépendra des besoins d'exploitation à ce moment-là.

LES INSTALLATIONS POUR LA MISE À L'ESSAI DE MODÈLES DE BRISE-GLACE

Question nº 199—**M. Forrestall:**

1. De quelles installations dispose le ministère des Transports ou autres organismes du gouvernement pour faire des essais de modèles de brise-glaces en vue de la construction et de la mise au point d'un potentiel canadien en ce domaine?

2. Le gouvernement considère-t-il que ce potentiel permettra d'assurer la réalisation du brise-glace polaire en question et, dans la négative, quand prévoit-on pouvoir l'accroître de façon à répondre aux besoins?

3. Le gouvernement a-t-il, à l'heure actuelle, pris des dispositions en vue de partager ou d'utiliser ces installations situées aux États-Unis et, dans l'affirmative, combien de fois ces installations situées à l'extérieur du Canada ont-elles été utilisées au cours de l'année dernière?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Le ministère des Transports n'a pas d'installations de ce genre, mais il y en a une au Conseil national de recherches.

2. L'installation gouvernementale actuelle n'est pas parfaitement adaptée aux besoins. Pour la rendre adéquate, le Conseil national de recherches estime qu'il faudrait trois ans, 1.5 million de dollars et 12 employés additionnels.

3. Aucune disposition n'a été prise pour partager ou utiliser des installations, sauf sur une base contractuelle. Ces installations ont été employées une fois en février de l'an dernier.

LES MISSIONS DU BRISE-GLACE «POLAR STAR» DE LA GARDE CÔTIÈRE AMÉRICAINE

Question nº 200—**M. Forrestall:**

1. Quelle conséquence le lancement du brise-glace *Polar Star* de 60,000 chevaux-vapeur de la garde côtière américaine par la Lockheed Shipbuilding Co. Ltd. a-t-il sur les revendications de souveraineté canadienne dans l'Archipel arctique?

2. Quand le gouvernement croit-il que l'on se servira du plein rendement de ce navire dans l'Arctique?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Les eaux de l'Alaska et de l'Antarctique, où les États-Unis exploitent des installations de recherche, sont couvertes de glaces pendant une grande partie de l'année; le gouvernement canadien ne considère pas que le lancement du brise-glace de la Garde côtière américaine «Polar Star» peut avoir des conséquences quelconques sur les revendications de souveraineté canadienne dans l'Archipel arctique.

2. Le gouvernement ne sait pas à quel moment le navire sera tout à fait paré pour les missions qu'il est appelé à remplir dans les eaux de l'Arctique, mais il apparaît toutefois que le «Polar Star» sera armé vers la fin de 1974.

LE LANCEMENT D'UN BRISE-GLACE AMÉRICAIN EN NOVEMBRE 1974—L'INVITATION DE FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU CANADA

Question nº 201—**M. Forrestall:**

La fin de semaine du 17 novembre 1973, des hauts fonctionnaires ont-ils assisté au lancement du brise-glace de 60,000 chevaux-vapeur de la garde côtière américaine par la Lockheed Shipbuilding Co. Ltd. à Seattle (Washington) et, dans l'affirmative, quel est leur nom et quels sont les postes qu'ils occupent?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Aucun haut fonctionnaire du ministère des Transports n'a assisté au lancement du brise-glace de la Garde côtière américaine à la fin de semaine du 11 novembre 1973.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE À L'ÉGARD DE BRISE-GLACE ÉTRANGERS OPÉRANT DANS LES EAUX CANADIENNES

Question nº 202—M. Forrestall:

1. Quelle est la politique du gouvernement lorsqu'il s'agit de permettre aux brise-glace qui appartiennent et sont exploités par la garde côtière d'un pays étranger de naviguer continuellement dans les eaux territoriales du Canada à des fins autres que le sauvetage et les travaux de secours?

2. Cette politique s'applique-t-elle à l'Archipel arctique canadien et, dans la négative, quelle est la politique qui s'y rattache?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. La politique du gouvernement est que ce soit les brise-glace de la Garde côtière canadienne qui répondent à tous les besoins à l'intérieur des eaux territoriales du Canada.

2. Oui.

LES TRANSPORTS—LE NAVIRE DE SOUTIEN DE LA FLOTTE

Question nº 204—M. Forrestall:

1. Au sujet de la réponse donnée à la question nº 2335 de la première session du 29e Parlement, quelle est la nature du navire de soutien de la flotte figurant sous le nº 166 dans l'additif au budget d'équipement du Programme de transport par eau du ministère des Transports, compte tenu de l'utilisation qu'en fera le gouvernement?

2. Quand le gouvernement prévoit-il que ce navire entrera pleinement en service?

3. De quel genre de coque ce navire sera-t-il pourvu et quelle vitesse constante sera-t-il en mesure de maintenir dans une couche de glace de six pieds d'épaisseur?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. La réponse à la question nº 2335 indiquait, sous le nº 166, que l'on prévoyait avoir besoin d'un navire de soutien de la flotte ou d'un navire du genre. La question est encore à l'étude.

2. Actuellement sans objet.

3. Actuellement sans objet.

LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE POLAIRE

Question nº 205—M. Forrestall:

Au sujet de la réponse donnée à la question nº 2335 de la première session du 29e Parlement, relative au poste R12 de l'additif au budget d'équipement du Programme des transports par eau du ministère des Transports, du 31 décembre 1972, intitulé «Construction d'un brise-glace polaire—$100,000,000», quand le gouvernement prévoit-il accorder les contrats de construction de ce brise-glace destiné à tous les travaux polaires?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le gouvernement n'a encore pris aucune décision au sujet de la construction d'un brise-glace destiné à tous les travaux polaires.

LES ACCORDS RELATIFS AU TRANSFERT DES PENSIONS ET DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Question nº 210—M. Forrestall:

1. Avec combien de gouvernements provinciaux le gouvernement a-t-il conclu des accords prévoyant le transfert des pensions et des prestations de retraite de leurs fonctionnaires respectifs *a*) du domaine provincial au domaine fédéral, *b*) du domaine fédéral au domaine provincial?

2. Dans chaque cas, quels sont les groupes de fonctionnaires fédéraux qui ne sont pas touchés par ces accords?

3. Dans chaque cas, quand a été conclu l'accord?

4. Dans les cas où il n'y a pas eu d'accord, prévoit-on qu'il y en aura un?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. *a*) Neuf; *b*) Neuf.

2. Les seuls employés de la Fonction publique qui ne sont pas autorisés à se prévaloir de ces accords sont ceux qui ne sont pas contributeurs en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique.

3. Colombie-Britannique, le 24 juin 1955; Québec, le 13 février 1962; Alberta, le 30 mai 1962; Saskatchewan, le 29 avril 1964; Nouveau-Brunswick, le 31 août 1965; Ontario, le 16 mai 1966; Terre-Neuve, le 19 février 1970; Île-du-Prince-Édouard, le 15 juin 1972; Nouvelle-Écosse, le 8 août 1972. Les fonctionnaires au service des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont considérés comme des employés de la Fonction publique aux fins de la loi sur la pension dans la Fonction publique.

4. Comme les négociations avec la province du Manitoba sont en cours, il n'est pas possible de prévoir la date à laquelle on parviendra à un accord.

ACDI—LES ACHATS DE BIENS ET SERVICES

Question nº 214—M. Forrestall:

A combien l'Agence canadienne de développement international estime-t-elle le pourcentage des fonds qu'elle a consacrés à l'étranger depuis ses débuts et qui sont revenus au Canada sous forme d'achats de biens et services par les organismes particuliers et les pays bénéficiaires de ces fonds?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il est pratiquement impossible d'estimer de façon valable le pourcentage des fonds dépensés à l'extérieur du Canada par l'ACDI, qui sont retournés au Canada sous forme d'achats de biens ou de services, effectués soit par des intérêts privés, soit par les pays à qui ces fonds ont été initialement consentis. Cette question réfère à l'aide non liée pour laquelle l'ACDI n'obtient aucune statistique de la part des pays qui recoivent ce type d'aide. L'aide non liée n'a représenté jusqu'à maintenant qu'une faible proportion de l'ensemble du programme d'aide de l'ACDI et elle n'excède sûrement pas 15 p. 100 du total des déboursés de l'ACDI. On estime toutefois que depuis sa création, 90 p. 100 de tous les déboursés de l'ACDI ont été effectués au Canada pour défrayer principalement les coûts des produits alimentaires et des produits de base, les contrats des ingénieurs, des consultants et des divers autres services, les contrats des conseillers, des enseignants, ainsi que les bourses des stagiaires.

LES CANADIENS EMPRISONNÉS À L'ÉTRANGER

Question nº 234—M. Carter:

1. Quels sont le nom et l'adresse de tous les citoyens canadiens emprisonnés dans d'autres pays?

2. Quels sont les dates et les motifs de leurs emprisonnements?

3. Quel est le statut juridique actuel de chacun de ces détenus?

4. Quelles mesures le ministère des Affaires extérieures prend-il pour assurer la sécurité de ces citoyens qui sont détenus dans des pays étrangers?

5. Quelles mesures le ministère des Affaires extérieures prend-il pour assurer la libération immédiate de ces citoyens détenus dans des pays étrangers et qui ne sont accusés d'aucun délit?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Les états étrangers ne sont pas obligés d'informer les gouvernements des personnes qui ont été arrêtées ou incarcérées à moins que ces personnes en fassent la demande ou qu'elles fassent l'objet d'une demande de renseignements de la part des représentants locaux des gouvernements concernés. Il est possible que

les représentants canadiens à l'étranger ne soient pas informés de l'arrestation ou de la détention de citoyens canadiens parce que ces personnes ne désirent pas que leur condition soit connue. Dans le cas où les noms et adresses des citoyens canadiens emprisonnés à l'étranger sont connus des autorités canadiennes, leur publication ne serait pas dans l'intérêt public. Elle entraînerait l'humiliation des personnes en cause ainsi que de leurs familles et de leurs amis.

2. En vue de la réponse donnée à la partie (1) il n'est pas possible de répondre à la première question de la partie (2). Des citoyens canadiens sont emprisonnés à l'étranger pour des raisons multiples qui comprennent possession, usage et trafic de narcotiques de toutes sortes, fraude et dettes, vol, accidents de la circulation, meurtre et tentative de meurtre.

3. Un certain nombre de citoyens canadiens détenus dans des prisons étrangères ont été jugés et condamnés. D'autres attendent de comparaître devant un tribunal selon les procédures légales et judiciaires des pays où ils sont détenus.

4. Les citoyens canadiens emprisonnés à l'étranger sont sujets à la juridiction des autorités locales qui sont responsables du maintien de la loi et de l'ordre public sur leur territoire et dans leurs institutions pénitentiaires. Du point de vue légal et officiel le mieux que les représentants canadiens à l'étranger puissent faire en pareilles circonstances est de s'assurer que les citoyens canadiens ne sont pas moins bien traités que les autres ressortissants étrangers ou que les ressortissants des pays où ils sont détenus le seraient dans des circonstances similaires, et qu'ils sont représentés par un avocat qui assure leur défense.

5. Tous les efforts sont faits en vue d'obtenir sans délai la mise en liberté des citoyens canadiens détenus sans inculpation précise dans des pays étrangers.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES FRAIS DE PUBLICITÉ, 1972-1974

Question nº 246—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelles sommes le ministère des Affaires extérieures a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information.

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Les dépenses du ministère des Affaires extérieures furent les suivantes: 1972-1973—$2,663,000; 1973-1974—$1,344,266 (au 31 janvier 1974).

2. Les montants ci-dessus comprennent des dépenses de programme de caractère informatique pour l'achat de matériaux et fournitures se rapportant aux services des bibliothèques, des microfilms, l'impression des publications ainsi qu'aux activités promotionnelles et culturelles. De plus, des dépenses contractuelles ont été encourues pour des annonces concernant une campagne de publicité dans tout le pays pour informer le public des exigences relatives à l'obtention de passeports. Les montants concernés furent versés à John Doherty et Cie tel qu'indiqué ci-dessous; 1972-1973, $32,320; 1973-1974, $312.

3. Les coûts directs de programmes de la direction de l'information du ministère furent les suivants:

1972–1973	Dépense	But de la Dépense
	$	
	9,413.00	Déplacements—Général
	953,165.00	Expositions et Présentations
	346,569.00	Publications d'information
	63,635.00	Programme de visites
	14,018.00	Programme des discours à prononcer
	1,728.00	Renseignements au Canada sur la politique extérieure
	124,132.00	Programme de livres canadiens—Établissements scolaires aux É.U.A.
	65,005.00	Projets É.U.A.
	100,752.00	Autres dépenses de programme
	1,678,417.00	
1973–1974	$	
	7,686,00	Déplacements—Général
	134,349.00	Expositions et Présentations
	221,903.00	Publications d'information
	90,817.00	Programme de visites
	8,407.00	Renseignements au Canada sur la politique extérieure
	48,873.00	Présentations visuelles
	146,427.00	Programmes en pays étrangers
	8,594.00	Autres dépenses de programme
	667,056.00	

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—LE RECOURS AUX AGENCES DE PUBLICITÉ

Question nº 304—**M. Cossitt:**

1. Quels sont le nom et l'adresse de chacune des agences de publicité dont s'est servi le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources depuis l'entrée en fonction du ministre actuel?

2. *a*) Quels montants en contrats de publicité ont été accordés à de tels organismes pendant ce laps de temps, à quelles dates ces contrats ont-ils été accordés et dans chaque cas, a-t-on procédé par soumission ou par toute autre forme d'adjudication et, dans la négative, qui a autorisé dans chaque cas la dépense des deniers publics sans soumission ni adjudication, *b*) dans chaque cas, quel était l'objet général du contrat de publicité?

3. Quels sont le nom et l'adresse de chacune des agences de publicité dont s'est servi le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pendant le mandat du prédécesseur du ministre actuel et, si une de ces agences n'a pas été utilisée depuis le changement de ministres, pourquoi et qui en a décidé ainsi?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Aucune.

2. Néant.

3. Aucune.

L'ENTENTE ENTRE AIR CANADA ET LA SOCIÉTÉ AVIS

Question nº 325—**M. Reynolds:**

1. Air Canada a-t-il accordé à la société de location de voitures Avis Canada un contrat exclusif de deux ans à titre de principale société de location de voitures au service d'Air Canada et, dans l'affirmative, ce droit exclusif a-t-il été mis en adjudication par Air Canada pour toutes les autres sociétés de location de voitures?

2. A quelle date Air Canada et Avis Canada ont-ils signé ce contrat?

3. A quelle date les intérêts majoritaires d'Avis Canada ont-ils été vendus à Avis États-Unis?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici les réponses communiquées par la direction d'Air Canada: 1. De plus en plus de passagers s'adressent chaque année à Air Canada pour ce qu'il est convenu d'appeler «un voyage individuel tout compris» (qui comprend un billet d'avion, une chambre d'hôtel, une excursion, une voiture de location etc.). Parmi les nouvelles activités entreprises par Air Canada pour répondre à cette demande croissante, la compagnie nationale a mis sur pied un programme en vertu duquel un passager peut réserver une voiture de location en même temps qu'il prend son billet d'avion. Air Canada a eu des entretiens avec les trois principales sociétés de location de voitures au Canada (Tilden, Avis et Hertz) avant de commencer ce programme. Les propositions émises par ces trois sociétés ont fait l'objet d'études approfondies et Air Canada a mis au point avec la société Avis un plan qui répond au mieux à ses intérêts commerciaux. Toutefois, ces accords ne sont pas exclusifs; si un client demande à louer une voiture Tilden ou autre, Air Canada essaie dans toute la mesure du possible de satisfaire sa demande.

2. Février 1973.

3. Cela n'est pas connu du gouvernement.

L'ENQUÊTE DE BELL CANADA SUR LES VOLS D'AIR CANADA

Question n° 326—M. Reynolds:

1. A-t-on autorisé Bell Canada à distribuer des questionnaires aux passagers embarquant à bord des avions d'Air Canada, à Toronto, le 15 octobre 1973 et, dans l'affirmative, qui a donné cette autorisation?

2. Combien Bell Canada a-t-elle payé pour obtenir ce privilège?

3. A qui Bell Canada a-t-elle payé ce droit?

4. Quelle procédure s'impose quand on veut utiliser les services d'Air Canada pour des fins de sondage?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la direction d'Air Canada: 1. Oui, sur autorisation de la Société.

2 et 3. Aucune rétribution n'a été versée à Air Canada qui recevra, en retour, des renseignements et des données très utiles du point de vue de la commercialisation, tirés des résultats de l'enquête.

4. Il n'y a pas de formalités établies. La Société collabore avec le gouvernement fédéral (l'Office du tourisme, la Commission canadienne des transports, le ministère des Transports), les gouvernements provinciaux, les bureaux de tourisme, les compagnies aériennes et les sociétés privées qui veulent mener une enquête de ce genre; chaque cas est considéré séparément et traité de manière différente.

LE TRANSFERT DE DÉTENUS AU PÉNITENCIER DE LA C.-B.

Question n° 327—M. Reynolds:

Quels sont le nom et les condamnations des huit détenus les plus récalcitrants transférés du pénitencier de Colombie-Britannique à d'autres institutions du Canada, et dans quelles institutions ont-ils été transférés?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): On estime qu'il n'est pas dans l'intérêt public de révéler les noms des huit détenus qui ont été transférés du pénitencier de la Colombie-Britannique, au cours de la seconde moitié d'octobre 1973, ni de divulguer les noms des établissements où ils ont été transférés. La publication de ces renseignements ne ferait que donner à ces détenus l'occasion d'acquérir un certain prestige auprès des autres détenus et de les reconnaître comme des meneurs, soit une des choses qu'on cherche le plus à éviter dans tout établissement de détention et qui, assurément, n'est pas dans l'intérêt du maintien de l'ordre et de la discipline dans les établissements pénitentiaires fédéraux. En outre, il faut garder secrète l'identité de ces détenus afin d'éviter des humiliations inutiles à leur famille, à leurs amis et à eux-mêmes.

LE SERVICE PÉNITENTIAIRE CANADIEN—L'EMPLOI DE M. ET M^me^ BRIAN MURPHY

Question n° 333—M. Reynolds:

M. Brian Murphy et sa femme Jeannette, de Surrey en Colombie-Britannique accusés d'avoir cultivé de la marijuana, ont-ils été renvoyés en jugement à la suite des audiences préliminaires et, dans l'affirmative, le Solliciteur général, *a*) leur interdira-t-il de poursuivre leurs travaux de recherche pour le compte du Service pénitentiaire canadien, *b*) se conformera-t-il aux désirs du personnel du pénitencier et veillera-t-il à ce qu'on leur interdise l'entrée au pénitencier de la Colombie-Britannique jusqu'au terme de leur procès?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Oui. *a*) et *b*) M^me^ J. Murphy, qui a été employée par contrat, a cessé de travailler au Service canadien des pénitenciers à la fin de mai 1973. On n'a pas l'intention d'interdire à M. Brian Murphy de poursuivre ses travaux de recherche ni de lui interdire l'entrée au pénitencier de la Colombie-Britannique, lorsque ses fonctions l'exigeront. M. Murphy participe à une étude sur les traits caractéristiques des détenus et, contrairement aux agents de correction, son travail n'exige pas qu'il soit chaque jour en contact avec les détenus à titre de surveillant ou de conseiller. La poursuite de son travail au pénitencier, en attendant qu'il ait été jugé pour les accusations qui pèsent contre lui, ne met aucunement en danger la sécurité de l'établissement.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA COMMUNICATION DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Question n° 351—M. Clark (Rocky Mountain):

A quelles occasions et pour quelles raisons le ministère des Affaires extérieures a-t-il assumé la responsabilité de communiquer à certaines ou à toutes les provinces des déclarations relatives à la politique du gouvernement?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le livre blanc publié en 1968 sous le titre «Fédéralisme et relations internationales» (numéro du catalogue E2-6368F) énonce la position du gouvernement fédéral en décrivant les méthodes et les objectifs pouvant le mieux servir les intérêts des deux niveaux de gouvernement sur le plan international sans déroger au principe de l'unité de la politique étrangère canadienne. Conformément à ces politiques, le ministère a établi d'excellents contacts avec les provinces de façon à faciliter leurs activités sur le plan international. La Direction de la Coordination fédérale-provinciale du Ministère assure d'ailleurs la liaison permanente nécessaire. A l'occasion, d'autres ministères ont demandé et ont reçu l'autorisation de faire appel aux services de télex du ministère pour communiquer aux provinces des faits de politique gouvernementale autres que de politique étrangère. Le ministère a joué à cet égard un rôle technique et non un rôle de fond.

Questions au Feuilleton

LES DÉPENSES DE LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

Question n° 362—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1971-1972 et 1972-1973, combien la Commission canadienne des transports a-t-elle dépensé en tout: *a*) à l'étranger, *b*) au Canada, *c*) dans chacune des dix provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. *a*) Au 31 mars 1973, quel était l'effectif global de la Commission canadienne des transports, *b*) combien de ces employés sont considérés comme relevant du bureau principal et travaillent (i) du côté québécois de la Capitale nationale (ii) du côté ontarien de la Capitale nationale, *c*) combien d'employés la Commission a-t-elle dans chacune des dix provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1.

	1971–1972	1972–1973	
	$	$	
a)	29,501	39,911	
b)	121,705,613	184,353,531	
c)	7,224,405	9,010,299	Ontario
	123,883	134,515	Alberta
	100,267	127,259	Manitoba
	43,714	46,720	Saskatchewan
	143,848	169,371	Québec
	74,679	105,945	Colombie-Britannique
	23,242	25,980	Terre-Neuve
	72,875	79,059	Nouveau-Brunswick
	—	—	Nouvelle-Écosse
	—	—	Île-du-Prince-Édouard
	—	—	Yukon
	—	—	Territoires du Nord-Ouest

Il faut ajouter aux chiffres ci-dessus $120,352,015 pour l'exercice financier 1971-72 et $182,751,983 pour 1972-73, qui représentent les subventions et contributions suivantes: Subventions aux universités et autres organismes et particuliers; Paiements aux chemins de fer; Transporteurs aériens régionaux; Subventions aux navires à vapeur; Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région Atlantique; Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes; Caisse des passages à niveau. Ces articles ne sont pas répartis par province et il serait très coûteux et très long de préparer des renseignements à ce sujet.

2. *a*) 619; *b*) (i) néant; (ii) 564; *c*) Colombie-Britannique, 6; Alberta, 6; Saskatchewan, 3; Manitoba, 6; *Ontario, 13; Québec, 15; Nouveau-Brunswick, 4; Nouvelle-Écosse, néant; Île-du-Prince-Édouard, néant; Terre-Neuve, 2; Yukon, néant; Territoires du Nord-Ouest, néant. *En plus des 564 mentionnés au n° 2 *b*) (ii).

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—L'EFFECTIF ET LE BUDGET DES DÉPENSES

Question n° 363—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1971-1972 et 1972-1973, combien le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il dépensé en tout: *a*) à l'étranger, *b*) au Canada, *c*) dans chacune des dix provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

[M. Sharp.]

2. *a*) Au 31 mars 1973, quel était l'effectif global du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *b*) combien de ces employés sont considérés comme relevant du bureau principal et travaillent (i) du côté québécois de la Capitale nationale (ii) du côté ontarien de la Capitale nationale, *c*) combien d'employés le ministère a-t-il dans chacune des dix provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. *a*) 1971-1972—$10,767,-716.22; 1972-1973—$3,428,540.68. *b*) 1971-1972—$72,496,-283.78; 1972-1973—$73,661,459.32. *c*)

Provinces	1971–1972 $	1972–1973 $
Terre-Neuve	210,389.10	62,720.08
Nouvelle-Écosse	1,395,232.85	1,633,270.95
Nouveau-Brunswick	4,260,328.70	4,307,722.99
Île-du-Prince-Édouard	4,414.17	17,386.99
Québec	5,450,845.28	4,291.202.27
Ontario	54,111,829.75	56,273,371.94
Manitoba	469,175.98	443,825.16
Saskatchewan	195,448.93	227,885.91
Alberta	3,414,633.07	3,945.422.53
Colombie-Britannique	2,391,490.06	1,781,489.05
Yukon	81,897.08	74,972.14
Territoires du Nord-Ouest	510,598.81	602,189.31

2. *a*) 3,029 employés permanents, à temps plein, dont deux exercent leurs fonctions hors du Canada. *b*) 2,728; (i) 38; (ii) 2,690. *c*)

Provinces	Nombre d'employés
Terre-Neuve	néant
Nouvelle-Écosse	76
Nouveau-Brunswick	néant
Île-du-Prince-Édouard	néant
Québec	52
Ontario	2,715
Manitoba	4
Saskatchewan	2
Alberta	126
Colombie-Britannique	43
Yukon	1
Territoires du Nord-Ouest	8

L'EFFECTIF ET LE BUDGET DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question n° 368—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1971-1972 et 1972-1973, combien le ministère des Transports a-t-il dépensé en tout: *a*) à l'étranger, *b*) au Canada, *c*) dans chacune des dix provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. *a*) Au 31 mars 1973, quel était l'effectif global du ministère des Transports, *b*) combien de ces employés sont considérés comme relevant du bureau principal et travaillent (i) du côté québécois de la Capitale nationale (ii) du côté ontarien de la Capitale nationale, *c*) combien d'employés le ministère a-t-il dans chacune des dix provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1.

		Année financière 1971–1972	1972–1973
		(En milliers de dollars)	
a)	A l'étranger	224	232
b)	Au Canada	547,451	545,342
c)	Administration centrale d'Ottawa	196,759	196,160
	Terre-Neuve	20,609	22,695
	Île-du-Prince-Édouard	4,162	4,257
	Nouvelle-Écosse	22,511	25,996
	Nouveau-Brunswick	19,117	19,801
	Québec	130,808	111,817
	Ontario	71,062	75,643
	Manitoba	12,067	14,803
	Saskatchewan	4,346	3,067
	Alberta	17,432	20,872
	Colombie-Britannique	37,147	36,445
	Yukon	1,890	1,598
	Territoires du Nord-Ouest	9,541	12,908

2. *a)* 16,267; *b)* (i) Néant; (ii) 3,387; *c)* Terre-Neuve, 1,287; Île-du-Prince-Édouard, 172; Nouvelle-Écosse, 1,423; Nouveau-Brunswick, 1,009; Québec, 3,018; Ontario, 5,030; Manitoba, 770; Saskatchewan, 201; Alberta, 1,007; Colombie-Britannique, 1,929; Yukon, 82; Territoires du Nord-Ouest, 325.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES CAS DE CACF/AACF

Question nº 147—M. Marshall:

1. Combien de cas de CACF/AACF les autorités du district de chacune des provinces ont-elles étudiés et combien d'argent chacune des provinces a-t-elle déboursé?

2. Combien d'employés les divers bureaux de district administrant les CACF/AACF comptent-ils dans chacune des provinces?

3. Quelles normes sont employées pour recruter du personnel dans ces divers bureaux de district?

(Le document est déposé.)

LES PROJETS FÉDÉRAUX À FORTE PROPORTION DE MAIN-D'ŒUVRE (FLIP)

Question nº 218—M. Forrestall:

1. Depuis la mise en œuvre des projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre (FLIP), pour chacune année d'exploitation, y compris l'année financière 1973-1974, quelle a été la répartition des fonds *a)* par ministère fédéral participant, *b)* par province, *c)* par projet financé, *d)* par année?

2. Au sein de chaque ministère et pour chaque projet combien d'emplois ont été créés ou maintenus par ce Programme?

3. Quels sont les critères généraux d'acceptation des projets, ceux-ci diffèrent-ils d'un ministère à l'autre et, dans l'affirmative, à quels égards?

4. Quelle a été la date limite de présentation des projets et au cours de chaque année, quels ont été les dates de début et de fin du Programme?

(Le document est déposé.)

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS—LES FRAIS DE PUBLICITÉ

Question nº 264—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelles sommes le ministère des Transports a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense?

(Le document est déposé.)

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—LES DÉPENSES DE RECHERCHES

Question nº 270—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelle somme totale la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

AIR CANADA—LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENTS

Question nº 342—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Avec quelles sociétés le gouvernement du Canada a-t-il signé des contrats pour le ravitaillement *a)* des vols d'air Canada, *b)* des aéroports du ministère des Transports?

2. *a)* Quelle est la durée de chaque contrat, *b)* a quelle date chaque contrat se termine-t-il, *c)* quels contrats sont (i) mis en adjudication (ii) accordés d'une autre façon, *d)* dans chaque cas où il n'y a pas de mise en adjudication, de quelle façon accorde-t-on le contrat?

(Le document est déposé.)

M. l'Orateur: Passons aux questions orales. La parole est au chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il me semble que les députés de l'autre côté de la Chambre pourraient applaudir aussi, puisqu'ils s'inquiètent si souvent de ce que je cesse d'être chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—DEMANDE D'EXPLICATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture; l'annonce qu'il a faite au sujet de subventions à l'égard de certaines qualités de bœuf semble avoir semé encore plus de confusion que ne le font d'habitude les annonces du gouvernement. Je lui demande si la subvention sera incluse dans le prix que verse le transformateur pour la viande ou si elle y sera ajoutée.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, lorsque le très honorable chef de l'opposition demande . . .

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je suis tellement habitué à répondre aux question du très honorable représentant de Prince-Albert au sujet du bœuf et de l'agriculture que je me suis trompé.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Je prie le chef de l'opposition de bien vouloir m'excuser. J'espère pouvoir donner plus tard aujourd'hui à tous les membres de l'opposition tout le détail de la mise en œuvre de ce programme, de telle sorte qu'il puisse être compris. Je me rends compte qu'il règne une certaine confusion à l'égard d'un tel programme, surtout dans l'esprit des membres de l'opposition. Nous voulons l'expliquer en termes simples, faciles à comprendre et à communiquer aux commettants, afin que tout le pays comprenne comment le plan doit être mis en œuvre.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas surmener le ministre de l'Agriculture. Je me demande s'il pourrait répondre à la question toute simple que je lui ai posée, soit, la subvention sera-t-elle incluse dans le prix payé par le conditionneur ou sera-t-elle ajoutée au prix payé par lui? Il ne s'agit pas de confusion dans l'esprit des membres de l'opposition, mais plutôt de celle qui règne dans l'esprit de ceux qui œuvrent dans les domaines du commerce et de l'agriculture.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, il n'est pas facile d'énoncer toute la formule à suivre en réponse à une petite question. Je puis dire, monsieur l'Orateur, que cette formule, pour remporter du succès, devra être une ligne de conduite juste.

M. Fairweather: Quelle est-elle? Nous ne pouvons savoir si elle est juste tant qu'elle ne sera pas énoncée?

M. Whelan: Elle sera conforme aux vœux de certains députés de l'opposition, vous savez, les consommateurs ne devraient pas payer plus pour le bœuf, et le gouvernement se doit de participer à un programme de ce genre. Ce qui signifie que les transformateurs paieront le prix et qu'ils seront remboursés.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire qui s'impose pour éliminer toute confusion. D'après la réponse du ministre, je crois comprendre que la subvention sera versée au transformateur et qu'elle ne sera pas ajoutée au prix payé au producteur par le transformateur. Je voudrais poser au ministre une question au sujet de cette subvention qui doit être payée au transformateur, qui pourrait fort bien acheter des bêtes par des intermédiaires, c'est-à-dire, des bovins importés des États-Unis. Pourquoi le ministre subventionne-t-il de cette façon l'importation possible de bestiaux des États-Unis, avec l'argent des contribuables canadiens?

● (1430)

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, l'annonce initiale disait bel et bien qu'il s'agit d'une subvention à l'élevage de bovins canadiens à l'intention des consommateurs canadiens, ce qui signifie que la viande doit être consommée au Canada. Tous les comptes et contrats de vente devront être soigneusement tenus à jour, afin que leurs vérificateurs et les nôtres puissent les vérifier et s'assurer que tout se fait de la façon voulue.

M. Stanfield: Quelle garantie le ministre peut-il nous donner que toutes les bêtes achetées par les conditionneurs et qui font l'objet d'une subvention sont en fait des bêtes canadiennes et ne sont pas importées des États-Unis?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous connaissons tous les bestiaux . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Sont-ils sur la liste des électeurs?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Les taureaux sont conservateurs.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, cela peut paraître étrange que l'on puisse distinguer un animal américain d'un canadien, mais c'est possible, en fait. Tout bon éleveur ou acheteur le sait d'un coup d'œil.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Toutes les bêtes importées des États-Unis en dépôt permanent vont directement aux abattoirs. L'identification des bêtes américaines ou des bêtes canadiennes ne fait aucun doute.

Des voix: Bravo!

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—DEMANDE DE CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LA PROTECTION DES ÉLEVEURS ET DES CONSOMMATEURS

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Étant donné que la nouvelle politique est censée profiter au consommateur et au producteur, le ministre songera-t-il, dès les premiers stades de ce plan, à former un comité consultatif des représentants du Syndicat national des agriculteurs et d'autres associations agricoles pour veiller à ce que l'argent parvienne au producteur et que le consommateur en profite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est une très bonne suggestion, je crois. Elle sera étudiée. Je puis dire à l'honorable député que nous avons eu avec les représentants des agriculteurs et des éleveurs du Canada des réunions dont la dernière remonte à quelque 15 minutes. Je crois savoir que mes fonctionnaires ont consulté l'Association des consommateurs qui souhaite que les consommateurs profitent de cette mesure. C'est une très bonne suggestion que nous ne manquerons pas d'étudier.

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—LES DIRECTIVES AU SUJET DE L'APPLICATION—LA COMMUNICATION AUX INTÉRESSÉS

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que mon chef a posée au ministre de l'Agriculture et découle de l'annonce faite par le ministre vendredi dernier au sujet de la subvention de 7c. Étant donné l'extrême confusion et les conditions quasi désastreuses qui règnent présentement sur le marché au bétail de Toronto où de fortes livraisons ont déjà été faites aujourd'hui, bien que le marché n'ait été ouvert qu'il y a 15

minutes, et la même confusion qui règne sur les marchés de bétail partout au Canada, ainsi que la perspective fort réelle d'un fléchissement immédiat du marché du bétail de boucherie, le ministre voudrait-il nous dire sans ambages si son ministère a donné des instructions sur la façon précise de subventionner le commerce de sorte que tous les marchés du Canada puissent reprendre leurs transactions aujourd'hui?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, si on ne l'a pas encore fait, cela ne saurait tarder. Les intéressés ont sans aucun doute été prévenus vendredi de l'entrée en vigueur de ce programme. C'est pourquoi nous l'avons annoncé vendredi. Avec le consentement de la Chambre, nous avons fait cette déclaration afin que les commerçants soient prêts pour aujourd'hui. Il y a peut-être quelques petits problèmes mineurs à étudier et à résoudre, quelques détails techniques à régler, mais je suis certain que lorsque ce programme sera bien compris par tous les intéressés, l'industrie du bœuf ne s'en portera que mieux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois au moins trois ou quatre députés qui veulent poser une question supplémentaire sur ce sujet. La présidence va donner la parole au député de Medicine Hat puis nous essayerons de terminer la première série de questions. Je reviendrai ensuite à tous les députés qui veulent poser une question supplémentaire sur ce sujet très important. Pour l'instant, je donne la parole au député de Medicine Hat pour une question supplémentaire.

M. Hargrave: Étant donné que le ministre a déclaré qu'il était possible que des bovins américains soient importés au Canada, peut-il nous stipuler les procédures de paiement? Le ministre peut-il nous expliquer comment il prévoit d'empêcher que les gros bovins d'embouche importés des États-Unis ne profitent de cette subvention? Je pose cette question d'ordre pratique nonobstant la déclaration de vendredi dernier et celle d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a posé une question. Je ne crois pas qu'il soit conforme au Règlement d'expliquer les raisons pour lesquelles il pose cette question. Le ministre pourra être autorisé à répondre s'il le désire.

M. Whelan: Tout ce que je puis dire, monsieur l'Orateur, c'est que nous savons que les prix canadien et américain n'ont pas marqué une grande différence vendredi. Personne n'aurait eu intérêt à importer des États-Unis des bovins de n'importe quelle catégorie à ce moment-là. Les bovins qui se trouvent aujourd'hui dans les parcs de Toronto ont été achetés et expédiés jeudi et vendredi de la semaine dernière. Nous espérons que notre marché sera bientôt alimenté par du bétail canadien et qu'il ne sera plus nécessaire d'en acheter des États-Unis. Si les bêtes n'ayant pas la même qualité que celle que nous exigeons sur le marché canadien sont importées des États-Unis, nous devrons prendre d'autres mesures.

M. l'Orateur: Je reviendrai au député de Medicine Hat dans quelques instants. Puis-je rappeler aux députés que nous devrions réellement nous efforcer de terminer la première série de questions quitte à revenir ensuite à ce sujet.

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE SOLDE DÉFICITAIRE DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LES MESURES ENVISAGÉES POUR UN ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS AU CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme le déficit de 356 millions de dollars que le Canada a connu dans son commerce automobile avec les États-Unis l'année dernière, le premier depuis 1969, est sans contredit relié au fait que 95 p. 100 des investissements dans cette industrie ont été faits du côté américain de la frontière pour chacune des deux dernières années, le ministre dira-t-il à la Chambre ce qu'il a fait pour s'assurer que le Canada obtienne sa juste part des investissements dans cette industrie cette année?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous ne nous réjouissons pas du tout de ces chiffres quand ils révèlent un déficit.

Des voix: Oh, oh!

M. Gillespie: Il est aussi clair que les États-Unis ne sont pas enchantés du contraire. J'espère qu'à l'avenir, comme par le passé, les modalités de fonctionnement de l'accord nous permettront de ramener ces chiffres à un point d'équilibre. Pour ce qui est de la question du député au sujet de l'effet des investissements, il a raison de dire qu'au prorata, environ 95 p. 100 ou un peu plus des investissements ont été faits aux États-Unis ces dernières années. Toutefois, je ne crois pas que cela explique l'écart important de l'année dernière. D'après les renseignements que j'ai reçus, la raison en serait la demande sans précédent au Canada de véhicules fabriqués en Amérique du Nord.

M. Broadbent: Vu que la demande de véhicules elle-même ne peut en être l'explication, puisqu'il faut considérer les éléments des véhicules, si ce sont des pièces produites au Canada ou aux États-Unis; étant donné, que le secteur des pièces d'automobiles a accusé au Canada un déficit de plus d'un milliard de dollars l'an dernier, le ministre assurerait-il à la Chambre que le gouvernement fera au moins des instances auprès des fabricants d'automobiles, sinon au gouvernement américain même, afin d'obtenir que l'industrie canadienne d'assemblage des véhicules fabrique plus de pièces au Canada?

● (1440)

M. Gillespie: Si le député consulte les rapports de Statistique Canada qu'il a cités plus tôt, il constatera que la production de pièces au Canada a augmenté considérablement. La production d'automobiles aussi d'ailleurs. La production et les exportations canadiennes ont atteint l'an dernier des niveaux sans précédent.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Quant à l'argument du député sur les investissements, nous avons présenté des instances aux sociétés d'automobiles, à leurs cadres supérieurs, tant aux États-Unis qu'au Canada, sur le niveau des investissements au Canada et sur les chiffres que nous estimons souhaitables pour l'avenir.

Questions orales

[*Français*]

L'HABITATION

LES SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION DE CENTRES SOCIAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

En novembre dernier, le ministre faisait part, dans un discours, des intentions du gouvernement d'aider les provinces et les municipalités dans le cadre de la loi sur l'habitation, en défrayant jusqu'à 50 p. 100 du coût de la construction de centres sociaux comme, par exemple, les centres sportifs. Le ministre dirait-il si la politique du gouvernement est bien arrêtée à ce sujet, ou quand elle le sera?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir annoncé que nous accorderions de l'aide seulement pour la construction de centres sportifs. L'annonce avait trait aux dispositions relatives au programme d'amélioration des quartiers. Il s'agit essentiellement d'un programme d'habitation qui vise cependant à améliorer les conditions générales de vie dans le quartier concerné et s'étend à la construction de certaines installations communautaires essentielles. Nous nous sommes entendus avec la plupart des provinces sur les projets d'amélioration des quartiers. La semaine dernière encore, j'ai discuté de leur application dans la province de Québec. L'entente avec le ministre provincial ne devrait pas tarder.

* * *

L'AGRICULTURE

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—L'ATTITUDE DES ENGRAISSEURS—LA PRÉVENTION D'UNE RUÉE SUR LE MARCHÉ DU BÉTAIL

M. Norval Horner (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture, eu égard au subventionnement qu'il a annoncé vendredi dernier. Il va y avoir une surabondance de bétail sur le marché, laquelle va sans aucun doute faire tomber les prix, si bien que ni l'éleveur, ni le consommateur, ne bénéficieront de ces subsides. Le ministre envisage-t-il de garantir à ceux qui achètent du bétail pour l'engraisser que ce programme sera toujours en vigueur lorsqu'ils le ramèneront sur le marché? En outre, le ministre prolongera-t-il les périodes allant du 6 avril et du 13 avril en ce qui concerne les bœufs A-3 et A-4, de façon que le marché ne soit pas tellement encombré durant les prochaines semaines?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Les dates du 13 et du 6 avril ont été choisies, afin que les gens ne soient pas portés à provoquer une ruée sur le marché. Cependant, nous voulons suffisamment de bovins pour fournir le marché canadien. Nous avons annoncé que ce programme demeurerait en vigueur jusqu'à ce que le marché du bœuf redevienne normal. Nous travaillons à l'élaboration d'un programme à long terme atteignant non seulement les produits du bœuf, mais aussi les autres produits de viande rouge. Si nous pouvons proposer un accord à long terme que les provinces trouveront acceptable, nous le mettrons en application; il remplacera cet autre plan, qui n'est, nous nous en rendons compte, qu'une mesure d'urgence permettant de faire face à la situation actuelle.

M. Horner (Battleford-Kindersley): Le ministre se rend certes compte qu'il y aura sous peu des arrivages surabondants de bestiaux qui encombrent le marché. Ces dates sont trop rapprochées. On rapportait ce matin que les acheteurs des abattoirs allaient demander $4 de moins la livre, ce qui supprimera les 7c. . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire du député amorce un débat. Les députés ne veulent sans doute pas s'attarder trop longtemps sur la question, même si je constate qu'il s'en trouve encore qui voudraient poser des questions supplémentaires. Nous pourrions fort bien consacrer les 40 minutes au même sujet; mais je me demande si c'est ce que veulent les députés. Je pourrais peut-être accorder la parole au député de Medicine Hat qui a posé la première question supplémentaire, je crois, puis je la céderai au député de Halton.

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—LA POSSIBILITÉ DE L'APPLICATION AUX BESTIAUX IMPORTÉS POUR L'ENGRAISSEMENT

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'aimerais revenir au sujet de ma première question supplémentaire sur les importations de bovins de boucherie lourds—non des bovins à abattre dans les abattoirs. Le ministre sait, j'en suis certain, que ces bovins peuvent entrer au pays où ils peuvent être gardés jusqu'à quatre semaines avant d'être abattus alors que leurs propriétaires sont admissibles à la subvention. Comment peut-on physiquement identifier ces bêtes?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Un grand nombre de bovins engraissés et mis sur le marché en ce moment dans le sud-ouest de l'Ontario sont, en effet, venus des États-Unis comme bovins pour l'engraissement et le député le sait, j'en suis persuadé. C'est une coutume qui a été suivie depuis des années; les bêtes pour l'engraissement importées des États-Unis sont engraissés au Canada et vendues comme bovins canadiens. Je ne sais comment nous pourrions surmonter cette difficulté. A l'heure actuelle, il n'y a pas de mouvement des bovins pour l'engraissement vers le sud-ouest de l'Ontario bien qu'un tel mouvement pourrait facilement se réaliser et je ne suis pas disposé à dire ce que nous ferions dans de telles circonstances, car je crois que le député de Medicine Hat a maintes fois déclaré qu'il veut le marché nord-américain des bestiaux . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE SOLDE DÉFICITAIRE DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE RENÉGOCIATION DES GARANTIES

M. Terry O'Connor (Halton): Ma question supplémentaire à l'adresse du ministre de l'Industrie et du Commerce se rattache à des questions précédentes. Étant donné la balance commerciale largement déficitaire qui a déjà été annoncée, ainsi que l'écart dans la hausse des prix que mettent en lumière les chiffres rendus publics la semaine

dernière, le ministre nous dirait-il quelles mesures précises il entend proposer à son homologue américain—non pas aux dirigeants de l'industrie de l'automobile, laquelle, nous le savons, appartient presque entièrement à des capitalistes américains—en vue d'une renégociation des garanties prévues dans l'accord sur l'automobile, de façon par exemple à prévoir des garanties qui protégeraient et les États-Unis et le Canada.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je voudrais que l'on sache bien que je n'accepte pas les chiffres que le député a consignés au compte rendu la semaine dernière. Je lui signale, ce qu'il a négligé de faire, que ses chiffres sont ceux de 1972 pour l'année civile 1972, c'est-à-dire avant notre intervention. D'autre part, étant donné qu'ils avaient trait à un type de véhicule en particulier, ses chiffres ne constituaient pas une moyenne pondérée pour les véhicules de toutes catégories. S'il avait envisagé ma déclaration de ce point de vue, je pense qu'il se serait rendu compte qu'elle n'avait rien de commun avec la sienne. Ma déclaration était conforme aux faits. La sienne ne l'était pas.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: J'ose espérer que le député et le ministre ne s'engageront pas dans un débat ou une discussion.

M. O'Connor: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à dire que les chiffres dont je me suis servi touchant l'écart croissant des prix concernaient les véhicules modèles 1973 et non 1972. Ils sont clairement mentionnés dans le rapport du président au Congrès des États-Unis, et je ne vois pas bien où le ministre est allé chercher son interprétation.

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon sens, le ministre comme le député s'écartent de la question lorsqu'ils discutent la question de savoir lequel des deux a raison. Tenons-nous en aux questions et réponses. Le député peut poser sa question supplémentaire.

M. O'Connor: Le ministre a tout simplement dressé un écran de fumée en contestant les chiffres que j'ai donnés la semaine dernière. Je lui demande donc de répondre maintenant à la question que je viens de lui poser.

M. Gillespie: J'espère que le député saura voir la différence entre un modèle de 1973 et un de 1972. Je voudrais bien lui faire comprendre ainsi qu'à la Chambre, comme je l'ai fait par le passé, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a invoqué le Règlement et, après avoir formulé son objection, il a répété la question qu'il avait posée plus tôt. Il n'était pas satisfait de la première réponse du ministre . . .

Une voix: Il n'y a pas eu de réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je propose que nous passions à la question suivante.

Questions orales

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DE L'UNION INTERNATIONALE DES MARINS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE MINISTRE—DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Elle concerne une situation très grave découlant de la grève actuelle de quelques centaines de débardeurs, membres de l'Union internationale des marins. Le reste des 3,750 membres ont menacé de ne pas se présenter au travail le jour de l'appareillage qui tombe le 1er avril. Je demande au ministre quelles dispositions ont été prises afin de régler la grève, car si elle doit se poursuivre, elle aura des effets désastreux pour le producteur de blé et autres céréales d'exportation dans l'Ouest.

● (1450)

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je me rends parfaitement compte, ainsi que le gouvernement, de la gravité que pourrait présenter cette situation surtout si la grève se poursuivait au-delà du 1er avril, soit après la date normale d'ouverture de la saison maritime. Des médiateurs expérimentés du ministère du Travail ont rencontré les parties syndicales et patronales. D'après les dernières nouvelles en ma possession les positions sont parfaitement claires. Elles sont encore éloignées mais les médiateurs et tous les moyens dont dispose mon ministère, y compris tout effort personnel de ma part, sont à la disposition des parties dans l'espoir d'aboutir à une solution. Le délai est encore suffisant pour permettre d'arriver à un accord avant que des dommages graves ne soient commis.

A propos, monsieur l'Orateur, peut-être le très honorable représentant . . .

Des voix: Règlement!

M. Munro (Hamilton-Est): Si les députés veulent bien me laisser parler, je suis certain que la Chambre sera heureuse d'apprendre que la grève d'Air Canada a abouti à un accord pendant le week-end.

Des voix: Bravo!

Une voix: Nous l'avons lu dans les journaux.

M. l'Orateur: Le ministre aurait dû demander de revenir à l'appel des motions afin de prononcer une déclaration.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je le questionne sur un sujet et il me répond sur un autre. Je lui demande maintenant, étant donné que les négociations menées par le médiateur fédéral sont pratiquement rompues si le gouvernement saisira le Parlement de cette question avant le 1er avril, à moins qu'on n'aboutisse à un accord, afin que nous puissions faire le nécessaire pour éviter que cette grève se poursuive ou s'il préférera entrer en rapports avec ce protégé libéral qu'est Banks qui est toujours parvenu à régler les grèves?

Des voix: Règlement!

M. Diefenbaker: C'était le meilleur médiateur de tous avant qu'il n'échappe à la justice.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, l'histoire des négociations salariales au niveau national prouve qu'il n'a jamais été payant de refuser le droit de grève à des employés auxquels le Parlement avait donné ce droit.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Quel que soit l'intérêt national?

M. Munro (Hamilton-Est): Je signale également que le très honorable représentant doit connaître la position de son propre parti qui est, sauf erreur, de ne pas refuser le droit de grève aux employés.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ce n'était pas une réponse et je pose une question supplémentaire.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais accorder la parole au très honorable représentant de Prince-Albert, pourvu qu'il m'en donne l'occasion.

M. Diefenbaker: Je poserai la question à nouveau, monsieur l'Orateur. Étant donné les vives protestations du ministre qui se sont fait entendre récemment partout au Canada au sujet de ses nouvelles idées sur les relations ouvrières, assurera-t-il aux Canadiens et notamment aux cultivateurs que cette grève ne se poursuivra pas afin d'éviter un autre dur coup aux cultivateurs de l'Ouest?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, les cultivateurs se rendent parfaitement compte, je crois, que les remarques de l'honorable représentant sont simplifiées à l'excès.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): Ils se rendent compte que le refus du droit de grève aux travailleurs n'assure pas le retour au travail.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: C'est une façon stupide de répondre à une question.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES MOTIFS DE L'EXCLUSION DU YUKON ET DES T.N.-O. DU DROIT AUX SUBVENTIONS ET PRÊTS

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Expansion économique régionale étant absent, j'aimerais adresser ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien puisque c'est lui qui est responsable de la mise en valeur du grand Nord. Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest n'ont pas le droit de demander des subventions ou des prêts du MEER?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, ce problème est présentement à l'étude par mon ministère et celui de l'Expansion économique régionale. Lorsque nous aurons quelque chose à annoncer, il me fera plaisir de le faire à la Chambre.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

[*Traduction*]

M. Erik Nielsen (Yukon): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh.

Une voix: Admirez sa nouvelle image.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je vois sourire le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais moi au moins j'ai des cheveux sur la tête.

Des voix: Bravo.

Une voix: Vous avez des cheveux sur la tête, mais rien dedans.

M. Nielsen: J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Son adjoint spécial, Paul White, énonçait-il une politique du gouvernement lorsqu'il a déclaré à Whitehorse . . .

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis sûr que l'honorable député peut poser directement la question. J'espère que le député est au courant de la pratique—je ne suis pas trop certain de la règle au sujet des questions se rapportant à des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre. S'il s'agit de questions se rapportant à des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre par des hauts fonctionnaires, y compris les adjoints spéciaux, nous nous retrouverons en difficultés. L'honorable représentant peut sûrement poser sa question directement.

M. Nielsen: Oublions la première partie de la question, monsieur l'Orateur; de toute façon, elle est déjà consignée au compte rendu. Cette déclaration exprimait-elle la politique du gouvernement, à savoir que les deux territoires du Nord-Ouest avaient maintenant le droit de participer au programme du MEER?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, tout le monde sait que le gouvernement étudie présentement le problème, mais il est bon d'entendre l'opinion des habitants du Yukon représentant les deux partis.

M. Stanfield: Et le troisième parti lui?

M. Nielsen: Cela ne répond pas à la question.

* * *

[*Français*]

LES SPORTS

LA POSSIBILITÉ D'UNE AUTRE SÉRIE DE PARTIES DE HOCKEY OPPOSANT LE CANADA À L'URSS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné le grand intérêt qu'avait suscité la rencontre des équipes de hockey du Canada et de l'URSS, ainsi que l'honneur qui avait rejailli sur tout notre pays, puis-je demander au ministre s'il peut dire à la Chambre s'il est disposé à recommander qu'une compétition de ce genre ait lieu de nouveau et, dans l'affirmative, fera-t-il une déclaration à ce sujet prochainement?

M. l'Orateur: J'ai l'impression que la première partie de la question de l'honorable député pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton*. Si l'honorable député demande simplement au ministre s'il a l'intention de faire une déclaration à l'appel des motions, le ministre pourrait répondre à cette partie de la question, après quoi nous passerons au sujet suivant.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, certaines démarches ont été faites par des représentants soviétiques. S'il est dans l'intérêt du Canada qu'une telle série ait lieu, je suis certain que les députés de la Chambre partageraient mon enthousiasme relativement à une telle idée, pourvu que tous les joueurs canadiens, peu importe la ligue à laquelle ils appartiennent, puissent y participer. J'ai, en conséquence, donné instruction à Hockey Canada de convoquer les parties canadiennes intéressées afin d'examiner la situation.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OFFRE D'UNE MAISON DE WINNIPEG DE VERSEMENT IMMÉDIAT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU REMBOURSABLE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Est-il au courant de ce qui se fait à Winnipeg où une certaine firme offre un versement immédiat de l'impôt sur le revenu remboursable mais pour un montant inférieur à celui que le ministère du Revenu national remboursera au contribuable en cause et, si oui, quelles mesures le ministre compte-t-il prendre pour s'assurer que les Canadiens recevront leurs remboursements d'impôt le plus tôt possible afin qu'ils n'aient pas à s'adresser à ces usuriers?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je déplore la pratique dont fait état le député. A mon avis, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral devraient chercher des moyens d'empêcher que les gens soient victimes de pareils chevaliers d'industrie. D'autre part, les Canadiens sont libres d'essayer de se procurer de l'argent sur la garantie des fonds ou avoirs qui leurs reviennent. C'est donc une question à laquelle il est difficile de répondre. Peut-être le gouvernement manitobain pourrait-il prendre certaines mesures—la Chambre sait qu'il le pourrait—et de mon côté j'ai une idée de ce que le gouvernement fédéral pourrait faire. Au Québec, le gouvernement a eu recours à certains moyens qui se sont révélés très efficaces. L'intervention fédérale n'est pas la seule qui, en l'occurrence, pourrait jouer.

● (1500)

M. McKenzie: Je crois savoir que ces gens retiennent de 40 à 70 p. 100 du montant remboursable à titre de frais pour fournir immédiatement de l'argent comptant. J'estime que le gouvernement devrait préparer des mesures, de concert avec les provinces, en vue de l'élimination ou de la réglementation de cette pratique.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans doute le ministre désire-t-il formuler quelque observation.

M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, si le député veut dire que nous devons faire tout ce qui est possible pour accélérer le processus, de façon que les contribuables puissent toucher ce qui leur revient dans le plus bref délai, je suis tout à fait d'accord avec lui. Cette année, le processus est trois fois plus rapide que l'année dernière. J'estime que c'est là un excellent moyen de mettre un frein à cette pratique.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale aux honorables députés que la période des questions touche à sa fin. Je constate que 25 ou 30 d'entre eux sont debout. C'est à peine s'il reste cinq minutes d'ici la fin. Il faudrait voir à ne pas poser trop de questions supplémentaires. La parole est au député de Cape Breton-East Richmond qui a une question supplémentaire à poser.

LA DÉLIVRANCE ILLÉGALE DE BORDEREAUX T-4 PAR LA SYDNEY STEEL CORPORATION—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire à l'intention du ministre du Revenu national sera brève. Pourrait-il faire enquête afin de découvrir comment il se fait que la Sydney Steel Corporation puisse adresser une formule T-4 à quelqu'un qui n'a jamais été à son emploi, alors même qu'elle se désigne comme l'employeur.

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Je le ferai très volontiers, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRANSPORTS

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—DEMANDE DE REMISE DU PROJET DE SERVICE DE PILOTAGE OBLIGATOIRE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Est-il en mesure d'accéder à la demande du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, à savoir d'attendre, pour donner suite à la proposition d'imposer un service de pilotage obligatoire dans les quatre principaux ports de cette province, que les instances présentées par ce gouvernement aient reçu un accueil favorable?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis dans la position très peu enviable d'être obligé de déclarer que les quatre règlements de l'Atlantique, de la Laurentie, des Grands lacs et du Pacifique sont encore sur mon bureau. Je n'ai pas été en mesure de les approuver à cause de toutes les oppositions qui ont été présentées. L'une d'elles le fut par le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DIVULGATION AUX ENTREPRISES COMMERCIALES DE NOMS ET D'ADRESSES DE CONTRIBUABLES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Lorsque des noms et adresses apparaissant sur les déclarations d'impôt sont divulgués aux organismes du gouvernement qui les ont demandés, y a-t-il des restrictions, des engagements ou des ententes précisant que ces listes ne peuvent être divulguées à des entreprises commerciales?

Questions orales

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le ministère du Revenu national échange des renseignements avec d'autres ministères, conformément à l'article pertinent de la loi de l'impôt sur le revenu et, sauf erreur, aux articles pertinents de la loi sur la statistique, du Régime des pensions du Canada et d'autres lois. Il faudrait que je connaisse exactement le cas auquel le député fait allusion, mais s'il se réfère à ces différents articles, il pourra y lire les restrictions qui sont imposées pour ce qui est de l'utilisation de ces renseignements.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA COMMUNICATION DE LISTES D'ADRESSES À DES ENTREPRISES COMMERCIALES—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce? Le ministre peut-il dire si c'est la politique du gouvernement de permettre à Statistique Canada, par exemple, de communiquer des listes confidentielles d'adresses, qui lui ont été fournies à l'origine par le ministère du Revenu, à des entreprises privées qui s'en servent pour expédier par la poste de la réclame et autre paperasse publicitaire?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'activité de Statistique Canada est régie par la Loi sur la statistique. L'organisme ne reçoit du gouvernement aucune directive au sujet de ses politiques. Il est régi par la loi seule. Quant à la question soulevée par le député, je crois que l'organisme a, par le passé, offert ce genre de service. J'ai fait des recherches et j'ai constaté que cette pratique est permise par la loi. J'ai étudié la situation et j'ai demandé à l'organisme de reconsidérer le bien-fondé de ce service, ce qu'il est en train de faire.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période de questions est maintenant terminée. Si le député pose une deuxième supplémentaire, ce sera ensuite la fin de la période.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, les Canadiens à n'en pas douter partagent les doutes du ministre. Par conséquent, si le ministère a fait enquête sur la question, le ministre aura-t-il l'obligeance d'en déposer les résultats et, si non, mènera-t-il une enquête?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir, un peu plus tard, de dire à la Chambre, une fois la question étudiée à fond, la décision prise par Statistique Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je viens de dire à la Chambre que le temps alloué pour les questions est maintenant terminé. Le député de Hastings a une supplémentaire à poser; il a donc la parole, mais il nous faudra ensuite passer à l'ordre du jour.

LE DÉFICIT DE LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est chargé de Statistique Canada. Dans un de ses bulletins, Statistique Canada a signalé que le déficit annuel pour l'assurance-chômage l'année dernière a été d'un peu plus de 2 millions de dollars. J'aimerais savoir s'il n'y a pas erreur ou bien si le gouvernement ne sait pas la différence entre 1 million et 1 milliard de dollars.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je serai très heureux de discuter de cette question avec le député et de signaler la chose à l'attention de l'organisme compétent.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE YUKON, LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES CONSEILS ET LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le bill C-9, tendant à modifier la loi sur le Yukon, la loi sur les Territoires du Nord-Ouest et la loi électorale du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

—Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois que je propose à la Chambre de modifier la loi sur le Yukon et la loi sur les Territoires du Nord-Ouest et de donner aux habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest plus de contrôle sur leur gouvernement. Vous vous rappelez sans doute qu'en 1970, la Chambre a approuvé des mesures tendant à porter à quatre années la durée du mandat des conseils territoriaux, à permettre aux conseils d'établir les qualités requises pour l'admissibilité des électeurs et des candidats lors d'élections territoriales et à établir leur propre indemnité, ainsi qu'à donner aux gouvernements territoriaux le pouvoir d'administrer la justice. La Chambre a aussi porté à 14 le nombre de membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest et réduit de cinq à quatre celui des membres nommés.

Ces mesures représentaient un progrès important dans l'évolution constitutionnelle des gouvernements territoriaux. Quatre années seulement se sont écoulées depuis que nous avons approuvé ces changements—une période bien courte lorsqu'on considère l'évolution historique du gouvernement canadien. Mais ce furent des années d'une expansion tant économique que sociale inégalée dans le nord. Permettez que je vous en cite quelques exemples. Le taux de croissance démographique dans les territoires est environ le double de la moyenne nationale. On estime à 21,000 la population du Yukon et à 39,000 celle des Territoires du Nord-Ouest. Le produit brut des deux territoires équivalant à peu près au produit national brut au pays se chiffre approximativement à 275 millions de dollars, près de 50 p. 100 de plus que le chiffre correspondant en 1970. La valeur des prêts consentis aux entreprises du Nord en vertu de la loi sur les Prêts aux petites entreprises a augmenté de $375,000 en 1970-1971 à plus de $800,000 en 1972-1973.

● (1510)

La production minérale des territoires est passée de 211 millions en 1970 à 316 millions estime-t-on l'année dernière. Le nombre des touristes qui ont visité les deux territoires a augmenté de 80,000 à 300,000 depuis dix ans. Les dépenses au chapitre de l'exploration pétrolière et gazière sont passées de 122 millions en 1970 à 250 millions estime-t-on l'an dernier. La valeur en gros des articles d'art et d'artisanat esquimaux dépasse 3 millions pour 1973, estime-t-on.

Cette expansion économique est impressionnante comme le sont aussi d'ailleurs les améliorations sociales apportées aux territoires. On le constate notamment avec le plus grand nombre de services gouvernementaux. Ainsi en 1970-1971 le budget des Territoires du Nord-Ouest s'établissait à environ 72 millions. En 1973-1974 il a augmenté à plus de 120 millions. Au Yukon, une comparaison semblable fait voir que le budget, d'environ 25 millions de dollars en 1970-1971, a atteint plus de 49 millions en 1973-1974.

Ces chiffres montrent que le développement social a vraiment progressé au cours des quatre dernières années. Ainsi, dans le cadre du programme de logements de location dans le Nord à l'intention des Indiens et des Esquimaux des Territoires du Nord-Ouest, 350 unités de logement sont venues s'ajouter et, dans les deux territoires, on trouve maintenant 875 unités de logement à loyer modéré de plus. On a vu une augmentation importante du nombre des emplois qui s'offrent aux autochtones dans les projets gouvernementaux comme le programme du grand Nord en vue de dégager le tracé de la route du Mackenzie, dans l'industrie privée, dans les activités minières, dans la prospection du pétrole et du gaz, ainsi que dans les programmes de formation d'aides-professeurs, d'aides dentaires, et d'interprètes des langues autochtones. On a construit environ 300 milles de nouvelles routes ce qui représente une dépense de 63 millions de dollars depuis 1970, quatre pistes d'atterrissage dans des régions isolées, 14 pistes d'accès aux ressources et un certain nombre de pistes d'urgence. On a créé 11 nouvelles municipalités, dont une cité, deux villes et huit hameaux dans les Territoires du Nord-Ouest, et la ville de Whitehorse s'est développée et compte maintenant plus de 11,000 habitants. Bien entendu, ces dépenses du gouvernement comprennent aussi la prestation des services de base comme les infrastructures municipales, l'augmentation et la diversification des services éducatifs, ainsi que l'aide sociale et le développement communautaire.

Tout cela donne une idée de l'ampleur du changement qu'ont connu les territoires depuis quatre ans. Ces chiffres justifient l'établissement d'autres mesures afin que les citoyens des deux territoires assument des responsabilités encore plus grandes. Notre expérience à la suite de l'application des changements approuvés par la Chambre il y a quatre ans et des ententes que nous avons alors présentées pour accorder aux représentants élus leur mot à dire sur l'aspect exécutif du gouvernement plaide en faveur de l'idée selon laquelle la population des territoires devrait exercer un plus grand contrôle sur les affaires qui la concernent.

Comme vous le savez, j'ai fait en sorte que des conseillers élus au Yukon participent directement à l'administration du gouvernement territorial. Je me suis entendu avec le commissaire du Yukon pour établir un comité exécutif chargé de le conseiller dans ses fonctions et, sur la recommandation de tout le Conseil législatif pour nommer deux conseillers élus à temps plein, dont chacun assume la responsabilité de la direction d'un ou de plusieurs ministères du gouvernement territorial.

Cette union de l'exécutif et du législatif du gouvernement territorial a été fructueuse, à mon avis. Le Conseil législatif a réagi de façon positive à cette initiative et les membres élus du comité exécutif se sont acquittés admirablement de leurs importantes fonctions. Le commissaire a régulièrement demandé conseil au comité exécutif pour toutes les questions importantes de son administration.

Les modifications que je propose aujourd'hui aux lois sur le Yukon et sur les Territoires du Nord-Ouest tiennent compte de cette tradition et visent à remplir la promesse de mon gouvernement de favoriser l'évolution constante de l'autonomie dans les Territoires, de répondre aux vœux des habitants de ces régions en leur confiant un contrôle accru de leurs affaires et un plus grand rôle dans les décisions qui les concernent. Je dois dire que j'ai examiné ces propositions ces deux derniers mois à Yellowknife et à Whitehorse, avec des membres des deux Conseils territoriaux. Il y eut entre nous un libre échange de vues, et leurs idées m'ont été d'un précieux secours pour la rédaction de ces propositions.

Permettez-moi de traiter des changements touchant tout d'abord la loi sur le Yukon. Le projet de loi propose une expansion appréciable du Conseil du Yukon en portant le nombre de ses membres élus de 7 à 12. Cette mesure tient compte de l'accroissement des populations et de la diversité géographique du Yukon. L'élargissement du Conseil est fortement recommandé par le commissaire et par l'actuel Conseil du Yukon. Le dernier Conseil a demandé une augmentation sensible du nombre de ses membres et la nomination d'un troisième conseiller au comité exécutif.

J'ai l'intention d'élargir le grand Conseil en portant le nombre de conseillers élus au comité exécutif de deux à trois. En vertu d'un tel arrangement, le commissaire demeurerait président, mais pendant le mandat du prochain Conseil, il sera peut-être souhaitable de diminuer le nombre des membres nommés au comité exécutif; je consulterai le Conseil à ce sujet. Toute diminution du nombre des membres nommés au conseil exécutif laisserait la majorité aux membres élus.

Le bill prévoit également l'augmentation ou la diminution du nombre de membres selon l'évolution de la population du Yukon. C'est une idée nouvelle et il s'agit, à mon avis, d'une disposition importante, étant donné surtout qu'il pourra y avoir de grands mouvements de population par suite de l'évolution de l'économie des territoires largement tributaire des ressources.

Les autres modifications proposées à la fois sur le Yukon visent à préciser les dispositions ou les méthodes existantes. Elles ne comportent aucune implication politique et sont bien décrites dans le bill.

Les modifications que je propose à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest sont nécessairement différentes de celles que je propose pour la loi sur le Yukon. Comme vous le savez, le Territoire du Yukon a un Conseil législatif dont tous les membres sont élus, depuis le tournant du siècle. La modification la plus importante apportée à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest est la création d'un Conseil territorial composé uniquement de membres élus, en remplaçant les quatre membres nommés par quatre membres élus. On propose également de porter le nombre de membres du Conseil à 15 membres élus. Le Conseil m'a dit que cela garantira une représentation équilibrée des territoires. Les membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest nommés ont, au fil des ans, consacré beaucoup de temps et d'expérience au Conseil, et nous leur en

sommes reconnaissants. Étant donné l'évolution du Nord, et j'en ai déjà parlé, je suis toutefois persuadé qu'il existe actuellement des résidents capables de représenter la population du Nord au sein de leur gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le président, conformément à l'institution d'un conseil pleinement électif, je propose que l'un des membres du conseil agisse comme président et occupe le fauteuil à la place du commissaire lors des délibérations du conseil.

Les dispositions actuelles ont répondu à un besoin d'ordre pratique, mais il semble maintenant plus approprié d'en venir à l'usage adopté dans les autres corps législatifs qui appliquent la tradition parlementaire britannique.

Pour des raisons du même ordre, il est nécessaire de redéfinir le quorum du Conseil aux fins du vote. De plus, j'ai l'intention d'accroître encore davantage l'autorité du Conseil des Territoires en m'entendant avec le commissaire des Territoires du Nord-Ouest pour que deux membres élus du Conseil soient nommés au conseil exécutif des Territoires.

Chaque membre élu du comité exécutif se verrait confier la responsabilité de diriger un ou plusieurs départements du gouvernement territorial. Les députés remarqueront que nous n'entendons pas entraver la liberté de cet important comité exécutif par des dispositions législatives rigides. Au contraire, nous voulons lui permettre de croître et de mûrir dans le cadre de la constitution non écrite des Territoires, de la même façon que l'institution du cabinet et les partis politiques mêmes se sont développés en Angleterre et dans les corps législatifs fédéral et provinciaux du Canada. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne renferme aucune allusion au cabinet, de même, les comités exécutifs des deux territoires ne sont pas mentionnés dans la loi sur le Yukon ou la loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

Comme on le sait, monsieur le président, les conventions et l'usage sont aussi importants que la loi écrite dans l'élaboration de pratiques gouvernementales efficaces.

Monsieur le président, les autres amendements proposés sont la suite logique de l'institution d'un conseil complètement électif ou sont nécessaires pour clarifier certaines dispositions actuelles de la loi sans en changer l'objet. Ces amendements sont expliqués dans le bill.

Je tiens à souligner le fait que le fond de ces amendements constitue un progrès important dans l'évolution des gouvernements des Territoires, et que cette nouvelle étape correspond aux désirs des conseillers. A mon avis, ces amendements vont beaucoup plus loin que la plupart des gens ne le croient, dans le processus qui consiste à remettre aux populations des Territoires le contrôle de leur administration.

Par exemple, les conseils ont autant de pouvoirs et de latitude lors de l'étude de leurs prévisions budgétaires que n'importe quel corps législatif au Canada, et les membres de ces conseils disposent de pouvoirs semblables à ceux des députés provinciaux pour influer sur l'orientation des projets de dépenses ou pour la modifier. Certes, les deux lois constituantes des Territoires stipulent que le commissaire doit administrer les Territoires selon les instructions que le gouverneur en conseil ou moi-même donnons à l'occasion, chose qui, à mon sens, est nécessaire à ce stade de l'évolution constitutionnelle des Territoires; néanmoins, ce pouvoir discrétionnaire est utilisé très parcimonieusement.

[M. Chrétien.]

● (1520)

Au fait, monsieur le président, lors de ma dernière visite au Yukon, certains conseillers me faisaient le reproche de ne pas intervenir assez souvent dans l'administration des affaires du Yukon, et je leur ai rétorqué que j'aimerais mieux respecter le système actuel plutôt que d'intervenir selon mes caprices, à moins qu'il n'y ait de situations sérieuses qui nécessiteraient une intervention du gouvernement fédéral.

Au Yukon, les deux conseillers qui sont membres du comité exécutif jouent un rôle important, non seulement en étudiant les prévisions budgétaires, mais aussi en les expliquant à leurs collègues du conseil. Comme je l'ai mentionné, il est prévu pour les Territoires du Nord-Ouest un système semblable qui accordera aux membres élus, et par leur entremise, à la population des Territoires, un plus grand contrôle sur leur administration et une participation plus réelle à leurs affaires financières.

Quelques conseillers ont mis en doute l'à-propos des dispositions relatives à l'affectation des deniers publics, qui sont contenues tant dans la loi sur le Yukon que dans la loi sur les Territoires du Nord-Ouest. Voici cette disposition:

> Le conseil ne peut validement adopter ou voter aucun crédit, résolution, adresse, ou projet de loi en vue de l'attribution d'une partie des revenus publics des Territoires ou de quelque impôt ou droit à une fin qui n'a pas d'abord été recommandée au conseil par un message du commissaire au cours de la session pendant laquelle l'adoption de ce vote, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposée.

Monsieur l'Orateur, les députés savent que ce principe est exprimé en des termes presque identiques dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ce principe s'applique au Parlement aussi bien qu'aux assemblées législatives provinciales.

[*Traduction*]

J'ai toujours cherché à m'assurer que les conseils territoriaux avaient le maximum d'autorité et d'autonomie. Je crois que les deux conseils ont beaucoup plus de pouvoirs qu'on ne leur en attribue et que ces amendements augmentent leurs responsabilités dans une large mesure.

Pour terminer, j'espère que l'augmentation du nombre de représentants élus va encourager davantage d'autochtones à participer à l'administration des territoires. L'évolution du gouvernement territorial a lieu dans le cadre d'importants changements dans les affaires des gens du Nord. Nous avons assisté à une expansion remarquable des associations d'autochtones, et nous avons remarqué les aptitudes de leurs chefs. Actuellement, nous nous attaquons au délicat problème des réclamations au sujet des terres appartenant aux autochtones. J'espère que ces amendements auront encouragé les autochtones et tous les gens du Nord à jouer un rôle actif dans les affaires territoriales. A cet égard, je mentionnerai le bill C-11, que mon collègue, le président du Conseil privé (M. MacEachen), a présenté. Il propose de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour donner un sénateur à chaque territoire.

C'est une époque passionnante pour le Nord du Canada qui a de grandes possibilités d'expansion économique et de progrès social. Les Canadiens de tout le pays sont de plus en plus conscients de ce potentiel, de l'importance que revêt le Nord pour notre approvisionnement futur en énergie, de la nécessité de protéger l'environnement du Nord de même que des aspirations culturelles des autochtones. L'intérêt national pour le Nord est à la fois sain et encourageant. Toutefois, ce qui importe encore davantage, c'est

l'intérêt que manifestent tous les gens du Nord pour leurs propres affaires.

Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude reconnaît les aspirations de la population des deux territoires du Nord qui désirent s'orienter davantage vers un gouvernement autonome. Nous misons sur le progrès pour lequel la Chambre a légiféré il y a quatre ans. Je suis certain qu'il faudra prendre d'autres mesures au fur et à mesure que la populationn des territoires s'accroîtra et que leur économie s'améliorera. J'espère que les députés de la Chambre conviendront que les importants progrès constitutionnels proposés dans ce bill sont nécessaires et méritent l'appui de la Chambre.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, en écoutant les remarques préliminaires du ministre, je pensais qu'il allait nous gratifier de la lecture du rapport annuel, à cause de son exposé sur la croissance récente des secteurs industriels et sociaux dans le nord qui m'a d'ailleurs mystifiée parce que cette expansion, même si le ministre en admet la nécessité, mérite certes un bill beaucoup plus substantiel que celui dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Notre parti, se réjouit des mesures que renferme le bill C-9 dont la Chambre est enfin saisie, même s'il a fallu longtemps au gouvernement pour faire ces quelques pas hésitants visant à accorder une plus grande autonomie aux Territoires du Nord-Ouest. Un mois après la première réunion de cette vingt-neuvième législature, il y a maintenant plus d'un an, le représentant du Yukon (M. Nielsen) a signalé au ministre la nécessité d'une prompte révision de la loi sur le Yukon et la loi sur les Territoires du Nord-Ouest si l'on voulait que les modifications envisagées dans le bill C-9 s'appliquent lors des élections du conseil des territoires prévues pour 1974. Le ministre fait la sourde oreille depuis plus d'un an et l'échéance des élections approche si l'on tient compte des six mois dont doit disposer le directeur général des élections pour apporter les modifications nécessaires aux limites des circonscriptions électorales et faire d'autres révisions.

Du fait que cette échéance approche, le bill C-9 est présenté un peu tard. En raison du peu de temps dont nous disposons, nous appuierons les modifications en principe. Il faut qu'elles soient adoptées rapidement pour être en vigueur aux prochaines élections et nous voulons qu'elles le soient le plus tôt possible avant ces dernières. Néanmoins, cela ne signifie pas que nous ne chercherons pas à faire amender et renforcer le bill C-9 au comité tout en étant conscients de l'échéance imposée tant à la Chambre qu'aux habitants du Nord par l'inaction du ministre qui ne nous laisse pas d'autres choix que d'accepter les principales dispositions du bill.

● (1530)

J'espère que le ministre souhaite aussi ardemment voir adopter rapidement le bill C-6 sur les parcs nationaux et qu'il travaillera conjointement avec le président du Conseil privé (M. MacEachen) afin que le bill soit représenté dès que possible à l'étape du rapport. A différentes reprises, nous avons déclaré vivement souhaiter un prompt débat sur le bill relatif aux parcs. Nous désirons voir la création officielle de nouveaux parcs et j'encourage le ministre à nous présenter immédiatement ce bill en vue de son adoption. C'est certes là le souhait de mon parti.

Ayant dit que nous appuierions en principe le bill C-9 soit la loi modifiant la loi sur le Yukon, la loi sur les Territoires du Nord-Ouest et la loi électorale du Canada, je tiens à bien faire savoir au ministre que nous ne sommes nullement satisfaits de cette mesure simpliste dont l'élaboration a été si longue et si laborieuse. Lors du débat sur l'Adresse j'ai fait ressortir que mon parti s'attendait à autre chose qu'à un simple rafistolage de la structure politique des Territoires lors de la présentation des amendements à la loi sur le Yukon et à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

La concession autorisant la nomination d'un conseil élu dans les Territoires du Nord-Ouest est importante. L'adjonction de cinq membres au Conseil du Yukon permettra une représentation plus équilibrée mais le ministre ne parviendra certes pas à nous faire croire qu'en jonglant avec des chiffres il réussira à faire disparaître les stigmates du colonialisme qui entachent le Nord. Le nombre de représentants élus pourra varier, des conseillers nommés pourront être remplacés, tant que la véritable autorité, c'est-à-dire le droit d'imposition, ne sera pas conférée aux conseils élus, il n'y aura qu'un simulacre de démocratie parlementaire dans le Nord.

M. Nielsen: Bravo! Ainsi soit-il!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, le droit des représentants élus d'influencer les décisions portant sur les dépenses de deniers publics fait essentiellement partie de la démocratie parlementaire, sans quoi il n'y a pas de démocratie; nos traditions parlementaires sont fondées sur la pratique démocratique britannique qui remonte à plusieurs siècles jusqu'à la grande Charte—pratiques et droits réclamés par les 13 colonies qui ont ensuite formé les États-Unis—droits et pratiques que nous refusons encore à nos territoires du Nord. Le ministre a contourné la question cet après-midi, mais ne s'est pas engagé à accorder des pouvoirs fiscaux aux Territoires du Nord-Ouest. Il n'a en aucune façon traité de l'article 24 de la loi sur le Yukon et de l'article 21 de la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, articles qui refusent les droits et privilèges et les pouvoirs fiscaux à ces territoires. Ces articles stipulent en partie qu'il est interdit au conseil d'adopter ou de voter un crédit, une résolution, une adresse ou un bill tendant à affecter quelque partie du revenu public du territoire qui n'a pas été préalablement recommandé au conseil par message du commissaire, autrement dit, du gouvernement du Canada. Les budgets des conseils territoriaux sont déterminés par un comité interministériel à Ottawa, et non par la population du Nord par l'intermédiaire de ses conseillers élus.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au ministre que nous avons l'intention de présenter des amendements au comité, amendements qui viseront à supprimer ces articles des lois sur le Yukon et sur les Territoires du Nord-Ouest. Je l'en informe, monsieur l'Orateur, sans savoir à ce moment-ci si une telle mesure sera considérée comme recevable. Mais, si ces articles devaient être supprimés, les représentants élus aux conseils territoriaux auraient alors les pouvoirs fiscaux pour légiférer dans les domaines qui relèvent déjà des fonctions publiques territoriales: le gouvernement local, le développement social, le dévoloppement économique, l'éducation, l'administration et ainsi de suite.

Le ministre a qualifié les amendements du bill d'étapes importantes pour ce qui est d'accorder de plus grands pouvoirs aux deux conseils.

M. Nielsen: Bravo!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Mais des pouvoirs vraiment importants, monsieur l'Orateur? Pas sans pouvoirs fiscaux. Pouvons-nous vraiment nous attendre à ce que les citoyens canadiens au nord du 60e parallèle se satisfassent de moins? De moins que les pouvoirs fiscaux? Le ministre a dit cet après-midi qu'il avait consulté les deux Conseils et le projet de loi à l'étude aujourd'hui constitue, évidemment, son interprétation de ce que veulent les Conseils. Mais je ne saurais ajouter foi en son interprétation des désirs des Conseils, si le bill en est un indice. Je ne saurais croire que son interprétation est juste, légitime ou éclairée.

Le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien s'est récemment rendu au Yukon où il a entendu sur cette question même un exposé à la fois éloquent et convaincant fait au nom du Conseil par un de ses membres, qui a dit:

> Monsieur le président, nous en avons tout simplement par-dessus la tête d'être entravés par un colonialisme paralysant et étouffant. Nous réclamons le droit de vivre et d'élever nos familles selon les lois que le Yukon fait pour ses habitants.
>
> Nous revendiquons le droit de dire comment les recettes fiscales, auxquelles nous contribuons par habitant plus que tout autre résident du Canada, seront dépensées au Yukon. Nous refusons de laisser le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de ses bureaucrates, prendre des décisions auxquelles la population du Yukon devra ensuite se plier. Nous réclamons pour les habitants du Yukon le droit de commettre leurs propres erreurs.

Ce conseiller n'exigeait pas un statut provincial intégral, monsieur l'Orateur, et il l'a bien fait comprendre. Il demandait seulement pour les Conseils le droit d'assumer des responsabilités accrues, pour pouvoir prouver au reste du Canada qu'ils étaient fort capables, le moment venu, d'assumer le statut provincial intégral. Il a poursuivi:

> Donc, ce que nous disons, en somme c'est que nous aurions toutes les prérogatives législatives et administratives, si l'on donnait suite à ces résolutions . . .

Et il faisait allusion à certaines résolutions adoptées par le Conseil du Yukon.

> . . . qui nous rendraient essentiellement identiques, analogues à une Assemblée législative provinciale, sans contrôle immédiat des ressources naturelles, car nous estimons devoir prouver à la population du Canada et à son gouvernement que nous sommes en mesure de nous occuper des ressources de notre province aussi bien que toute autre région du pays.

Le comité a non seulement accepté le mémoire du Conseil; certains membres du comité s'en sont montrés de chauds partisans. Le député de Sherbrooke (M. Pelletier) a su exprimer très brièvement l'approbation par le comité du point de vue des membres du Conseil du Yukon et de celui des Territoires du Nord-Ouest lorsqu'il a dit:

> Vous pouvez être convaincus qu'au moins une personne au Québec est d'accord avec votre point de vue.

Les membres de mon parti compteront certainement sur le concours du député de Sherbrooke lorsque nous proposerons des amendements qui rendront possible l'appui qu'il a manifesté.

Le ministre a abrogé dans le bill l'article 46 des deux lois concernant les terrains en vue de biffer l'expression «territoires» désignant l'autorité à laquelle on transférait auparavant l'administration et la jouissance financière des terrains, et de la remplacer par le terme «commissaire». En d'autres termes, le ministre a repris certains pouvoirs à ce qui s'est révélé être une entité inopérante, aux termes de cet article, et les a transmis à la commission, c'est-à-dire ce qui représente le ministre dans les Territoires. J'ai du mal à comprendre cela. Si le ministre est vraiment sérieux lorsqu'il parle de prévoir d'importantes mesures dans le but d'accorder de plus grandes responsabilités aux deux conseils, pourquoi n'a-t-il pas délégué cette responsabilité au commissaire en conseil, c'est-à-dire aux représentants élus du peuple? Au lieu de déléguer plus d'autorité suprême aux habitants du Nord, il se l'est attribuée à lui-même. J'espère que lors de l'étude en comité, cet article sera modifié afin de mettre en application les intentions du ministre en ce qui concerne l'attribution des responsabilités, car nous préférons des mesures concrètes à une rhétorique dénuée de sens.

[Mlle MacDonald (Kingston et les Îles).]

● (1540)

Enfin, monsieur l'Orateur, le ministre a indiqué aujourd'hui qu'il prendrait des mesures pour renforcer le comité exécutif du Yukon et créer un comité exécutif dans les Territoires du Nord-Ouest. Le député du Yukon a signalé au ministre, bien avant la création du comité exécutif du Yukon, que ce comité ne pourrait pas fonctionner. Malheureusement, ses prévisions n'ont été que trop exactes. Je sais que le député du Yukon souhaite en parler lui-même. Permettez-moi de dire au ministre que les habitants des Territoires du Nord-Ouest, ayant vu de près l'inertie du comité exécutif du Yukon, ne veulent en aucun cas d'un organisme politique semblable. Ils le considèrent comme un brandon de discorde, sans aucune efficacité, et j'exhorte le ministre à penser par deux fois aux mesures qu'il envisage de prendre à ce sujet.

Les gens qui vivent au nord du 60e parallèle sont tous des citoyens canadiens, monsieur l'Orateur, et non pas des coloniaux. Il est grand temps qu'Ottawa l'admette. Le ministre aime à dire qu'il ne tient pas à se montrer paternaliste. Il l'a répété à maintes reprises à la Chambre. Qu'il le prouve en mettant un terme à l'attitude paternaliste d'Ottawa à l'égard de nos territoires du Nord. Les habitants du nord du Canada accusent le gouvernement d'Ottawa d'entraver le développement au lieu de le promovoir. Certains indices permettent de croire à l'évolution politique dans le Nord, à une accumulation de forces qui pourra amener les Canadiens de cette région à prendre en main leurs propres affaires, pourvu que le gouvernement reconnaisse le fait et cherche les meilleurs moyens d'amener cette prise en main. J'espère qu'au comité, le ministre se montrera accueillant aux mesures innovatrices et progressistes que nous avons à proposer, des mesures qui, j'en suis persuadée, refléteront plus fidèlement l'état d'esprit et la situation actuelle des Canadiens du Nord.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, le bill modifiant la loi sur le Yukon, la loi sur les Territoires du Nord-Ouest et la loi électorale du Canada, est très important et les Canadiens des Territoires du Nord-Ouest s'y intéressent vivement. Je veux parler, bien sûr du bill C-9 dont la Chambre est saisie. J'appuie ce bill, cette mesure législative d'importance secondaire, même si ce n'est qu'une modeste étape dans l'évolution politique des Territoires du Nord-Ouest, qui sont la circonscription canadienne la plus étendue, s'étendant de la baie James, au sud, jusqu'au Pôle Nord et des monts Richardson à l'ouest jusqu'au cap Chidley à l'est, près de Port Burwell. La superficie totale est de 1,350,000 milles carrés.

Bien qu'on puisse considérer que l'élection du conseil du territoire et la disposition permettant au conseil de choisir son président sont des gains peu considérables, le fait que le commissaire des Territoires du Nord-Ouest reste tout-puissant et que le bill ne change rien à cette situation reste l'un des principaux problèmes. Les dispositions prises pour former un comité exécutif constituent un pas en avant; en principe, c'est une bonne idée que de confier la responsabilité de divers ministères gouvernementaux à ces membres élus.

Toutefois, même si cela paraît bien en théorie, s'agit-il vraiment d'une mesure positive? N'est-il pas vrai que ce sont en fait le commissaire des Territoires du Nord-Ouest et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) que le conseil entièrement élu qui sont à l'origine de cette tension? Cette situation devrait changer, et changer bien vite.

Dans quelle autre région du pays un fonctionnaire décide-t-il des ministères sur lesquels les représentants élus exerceront leur contrôle? Un fonctionnaire d'Ottawa tel qu'un sous-ministre décide-t-il qui va devenir ministre? J'espère que non. Bien que le commissaire des Territoires du Nord-Ouest ait déclaré qu'aucun ministère n'avait été officiellement désigné pour être administré par des membres élus, il a dit: «Pour commencer on leur en confiera probablement un ou deux faciles à administrer». Qui est donc ce fonctionnaire pour se permettre de faire des déclarations aussi condescendantes aux gens de ma circonscription? Le commissaire a peut-être peur que les gens élus puissent mettre le doigt sur certaines erreurs de son administration. C'est pourquoi on doit les charger de ministères de moindre importance.

Dans une déclaration au bulletin de nouvelles de Radio-Canada il y a deux semaines, le commissaire des Territoires du Nord-Ouest a déclaré à propos de l'idée de former un comité exécutif: «Notre objectif c'est de leur donner des responsabilités et le sentiment que ce sont bien eux qui dirigent.» Cela révèle une attitude très négative. Une telle déclaration pourrait porter à croire qu'on donne aux représentants élus des gens du Territoire du Nord-Ouest l'impression qu'ils dirigent leur gouvernement alors qu'en fait ils ne dirigent rien du tout. Ce gouvernement sera toujours sous la direction du commissaire et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'estime qu'il y a une grosse différence entre penser que vous dirigez un gouvernement et le diriger réellement. Dès qu'on traite des adultes comme des enfants, ils réagissent comme des enfants. Il devient de plus en plus évident que le statut colonial des Territoires du Nord-Ouest ne changera pas de sitôt. Et, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois en public, ce n'est pas, politiquement, une situation très saine.

Si l'on s'arrête à l'idée d'un comité exécutif comprenant des chefs de ministère choisis parmi les représentants élus, il semblerait que tous ces chefs se trouveraient dans une situation précaire. Les personnes élues seront responsables devant leurs électeurs tandis que le commissaire et son personnel auront la possibilité de saper l'autorité du représentant élu si jamais ils le désirent. Par exemple, si le commissaire et son personnel décidaient qu'ils n'aiment pas une certaine personne chargée d'un ministère, ils pourraient faire en sorte que cette personne soit remplacée en faisant le nécessaire pour que le ministère en question ne fonctionne pas à plein rendement. Je ne dis pas que c'est ce qui se produit en ce moment. Par contre, si cela devait se produire, le commissaire pourrait répliquer: «Nous vous l'avions dit, cette personne ne sait pas diriger un ministère». Qu'arriverait-il alors? A l'élection suivante, ce représentant ne serait sûrement pas réélu. Ce genre de situation ne peut être bon pour la population des Territoires du Nord-Ouest.

Monsieur l'Orateur, y a-t-il ailleurs dans quelque système démocratique un fonctionnaire nommé à un palier intermédiaire qui ait un pouvoir absolu sur des représentants élus par la population? En quel autre endroit dans le monde libre, trouve-t-on un fonctionnaire qui ait le droit de dire à un groupe de personnes: «Vous ne boirez pas; vous n'achèterez ni bière ni alcool». C'est ce que le commissaire des Territoires du Nord-Ouest a dit à la population de Pond Inlet il y a à peine quelques semaines. Y a-t-il un autre endroit au Canada où un simple fonctionnaire a à sa disposition un avion de l'État prêt à décoller à quelques minutes d'avis? Monsieur l'Orateur, je me demande souvent combien coûte cet avion aux contribuables. Je me demande aussi si l'utilisation de cet avion est légitime. Quelle autre démocratie confère à un fonctionnaire le pouvoir de proroger une session parlementaire, comme cela s'est produit l'an passé à une séance du Conseil territorial à Yellowknife? C'est tous simplement, monsieur l'Orateur, accorder trop de pouvoir à une même personne lorsqu'elle ne représente pas la population; je répète, qui ne représente pas la population.

● (1550)

Des voix: Bravo!

M. Firth: Elle est responsable de la population des Territoires du Nord-Ouest avec le pire possible paternalisme, mais elle ne lui est pas comptable. De fait, il n'existe en réalité pas de gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au sens véritable du mot, avec ou sans représentants élus, avec ou sans Orateur, avec ou sans exécutif. Il s'agit tout simplement d'une administration coloniale. J'ose vraiment espérer, monsieur l'Orateur, que les futurs élus des Territoires du Nord-ouest essaieront de corriger cette lacune et de remédier bientôt à cette situation. J'espère aussi que les députés de cette Chambre rendront ce changement possible.

Il y a, à ce problème, une solution que nous devrions considérer sérieusement: remplacer le commissaire par un titulaire élu comme le maire ou le conseil municipal. Le chef de cette administration deviendra alors comptable à un organisme entièrement élu et ce conseil devra à son tour rendre compte à la population et il aura le pouvoir de renvoyer au besoin, le chef de l'administration. Ainsi, au moins, le chef de l'administration serait comptable à la population des Territoires du Nord-Ouest.

Tant que le poste actuel de commissaire ne sera pas assujetti au contrôle de l'électorat, ce stigmate de colonialisme persistera. Ce qui ne veut pas dire que nous demandons le statut provincial, ou encore que nous sommes prêts à l'assumer, mais ce serait un grand pas de fait vers l'autonomie des Territories du Nord-Ouest. Ainsi, l'administration du Nord deviendrait entièrement comptable à la population qu'elle est censée desservir. Par l'intermédiaire de cet organisme élu, on pourrait enfin se défaire du titre de «commissaire» et de ses connotations de paternalisme, de colonialisme et de fonctionnarisme administrant nos affaires pour nous. A mon avis, cette situation dure depuis déjà bien trop longtemps.

J'aimerais souligner que les changements proposés amélioreraient sûrement la situation. J'espère que le nouveau conseil, entièrement élu, mettra en œuvre quelques-unes de ces suggestions nous aidant ainsi à progresser vers un gouvernement plus responsable, à caractère plus provincial, dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec intérêt les propos du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth). Je ne l'ai pas entendu dire qu'il avait l'appui de son parti quant aux vues qu'il a exprimées sur la réforme gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. Lewis: Il l'a.

M. Nielsen: Je me réjouis d'entendre le chef du NDP déclarer que le député a cet appui. J'en suis enchanté.

M. Barnett: Et vous?

M. Nielsen: Le député de Comox-Alberni (M. Barnett) n'a pas à me poser la question. Il est à la Chambre depuis assez longtemps pour m'avoir entendu, à maintes reprises, demander cette réforme gouvernementale. Une motion de défiance a été proposée à la Chambre il y a trois ans, lorsque le gouvernement était majoritaire. Il n'y avait alors aucun problème sur la manière de voter pour que le gouvernement reste au pouvoir. Le chef de mon parti, appuyé par moi-même, a proposé une motion de défiance parce que le gouvernement n'avait pas pris de mesures sérieuses pour organiser un gouvernement responsable pour la région. Le chef du Nouveau parti démocratique et ses partisans y compris le représentant de Comox-Alberni, ont voté contre cette motion.

Le représentant des Territoires du Nord-Ouest n'était pas ici à l'époque et je le regrette. S'il avait été ici, je suis certain qu'il aurait sensibilisé ses collègues et que nous aurions progressé un peu plus rapidement vers une réforme du gouvernement du Nord. Je suis entièrement d'accord avec les observations du représentant des Territoires du Nord-Ouest, à propos du comité exécutif, sauf pour une chose. Ses commenttants et lui-même, ainsi que tous ceux qui veulent apporter une réforme valable, choisissent un moyen qui ne marchera tout bonnement pas. L'expérience, le rafistolage du ministre au Yukon au cours des trois dernières années et demi, l'ont prouvé.

A mon avis, le représentant des Territoires du Nord-Ouest est allé assez souvent et assez régulièrement au Yukon pour savoir que le rafistolage du ministre a causé des difficultés, non seulement dans l'administration de nos affaires, mais aussi en retardant le jour où l'on accorderait un gouvernement pleinement responsable aux deux Territoires du Nord.

En 1970, époque où le ministre exposait ce projet à la Chambre, je l'ai déclaré inconstitutionnel. C'est toujours mon attitude. Le député des Territoires du Nord-Ouest a signalé un détail ou deux concernant le caractère constitutionnel de la méthode suivie par le gouvernement. Il y a d'abord l'idée absolument inacceptable qu'il y ait quoi que ce soit de valable dans un gouvernement composé d'une majorité de bureaucrates siégeant à ce qu'on a déjà appelé un mini-cabinet.

Cette méthode est inconstitutionnelle pour bien d'autres raisons fondamentales. Un ministre nous propose d'étoffer le comité exécutif du Yukon et de créer un comité exécutif dans les Territoires du Nord-Ouest. Les membres de ce comité vont d'abord se voir conférer ce que le ministre se plaît à appeler certaines responsabilités qui, en réalité, n'en sont pas, ensuite, les membres du comité exécutif recevront des sommes du Trésor public. Lorsque ces modifications auront lieu, la mesure devra être accompagnée d'un message de Son Excellence. Le ministre va à nouveau s'ingérer dans la structure gouvernementale de deux territoires, ce qui est une idée non seulement inacceptable mais inconstitutionnelle. Si ce projet doit avoir la moindre valeur, il n'en aura que lorsque le comité sera entièrement composé de membres élus sans que des fonctionnaires y siègent et participent à l'élaboration des lois.

Le ministre et le gouvernement ont complètement déformé le concept de la séparation des fonctions législatives et exécutives d'un gouvernement. Le ministre semble aveugle aux conséquences de ses actes. Il est têtu ou aveugle en pensant qu'il convient de fondre les fonctions exécutives et législatives. Cette notion est certes totalement éloignée de la base qui a mené à l'élaboration de ce projet. L'objectif, que j'ai toujours estimé légitime, est de séparer les fonctions législatives des fonctions exécutives d'un gouvernement, ainsi que les fonctions judiciaires. De la part du ministre, non seulement approuver mais nous soumettre l'idée que les fonctions législatives et exécutives doivent être confondues constitue une distortion du principe tel qu'il devrait être. Tant qu'on aura pas établi cette distinction, les responsabilités ne seront significatives.

● (1600)

Au Yukon, jusqu'à présent, le comité exécutif est composé du commissaire et de ses deux adjoints; un des deux est un fonctionnaire fédéral, l'autre, un fonctionnaire territorial, siégeant au comité exécutif, avec deux membres élus, soit cinq personnes en tout. Au moment où ce principe bizarre a été proposé, j'ai dit que tout ce que le ministre faisait, c'était de diviser le Conseil. Peut-être était-ce parce que le débat était envenimé au nom de la réforme. Peut-être était-ce ce qu'il voulait faire, je ne dis pas qu'il l'a fait pour cela. Je pourrais le dire, mais je ne le dis pas. Il a peut-être bien accueilli l'idée, parce qu'elle lui donnait certainement du répit. Quoi qu'il en soit, il a fini par diviser le Conseil, lequel fonctionnait à merveille depuis neuf ans. Quelle que fût leur affilitation politique, les membres du Conseil étaient tous d'accord sur la question de la réforme. On a donc retiré deux membres du Conseil et on les a introduits dans ce qui devait devenir un comité exécutif contrôlé par la bureaucratie, et l'esprit de corps s'est alors trouvé rompu. La division fut créée immédiatement; ils étaient deux contre cinq.

Puis, il y a eu un autre élément de division: la décision du parti libéral du Yukon de présenter une liste de partisans. Les autres partis se sont abstenus de présenter une telle liste, ce qui a donné lieu à des différences politiques sur la question de la réforme du gouvernement en plus des divergences créées artificiellement par le ministre. Une fois de plus, l'unité avait été détruite. Le ministre nous a appris qu'il s'était entretenu avec les membres du Conseil tant des Territoires du Nord-Ouest que du Yukon. Moi aussi, et je crois exprimer leurs vues lorsque je dis que la mesure dont nous sommes saisis ne représente certes pas celle que le Conseil du Yukon avait demandée au ministre. Certes, ils accueillent avec satisfaction, comme moi d'ailleurs, l'accroissement du nombre des membres, mais aucune augmentation du nombre des membres ne peut résoudre le problème. Si, dans la présente mesure, le ministre voulait porter le nombre des membres du Conseil de sept à douze, ou même de sept à 100, ou encore de toute la population des deux territoires, cela ne résoudrait pas le problème.

L'honorable représentante de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) l'a mentionné, le nœud du problème tient au fait que les membres élus du conseil, les représentants du peuple n'arrivent vraiment pas à se faire entendre quand vient le moment de prendre les décisions ou de dépenser leur argent. Je suis certain que le ministre comprendra la situation si, parlant plus simplement, je lui dis qu'un conseil de ville ou un conseil municipal exerce plus de pouvoir que les conseils des territoires septentrionaux. Les conseils municipaux sont libres de frapper d'impôts les propriétés situées dans les limites de leurs municipalités respectives. Ces impôts perçus, ils sont pleinement autorisés à dépenser cet argent.

Quelle est donc la situation dans les territoires septentrionaux? Le ministre indique aux conseils le montant à percevoir afin d'assumer les engagements budgétaires que ses fonctionnaires ont préparés. Les conseils doivent percevoir ces impôts eux-mêmes, mais ils n'auront pas un mot à dire quant à la façon dont l'argent sera dépensé, sauf pour refuser des subsides. Telle est la situation aujourd'hui.

M. Chrétien: Tout comme ici.

M. Nielsen: Nous avons tenté l'entreprise comme l'avait fait le conseil dirigé par Frederick Haultain au Manitoba en 1879, au moment où le district d'Assiniboia fut intégré à ce qui constitue maintenant la province du Manitoba d'étendue beaucoup plus vaste. Des subsides ayant été refusés, les employés du gouvernement durent aller couper du bois pour assurer au moins leur subsistance. Nous avons essayé d'utiliser cette arme, la seule dont nous disposions au Yukon, en refusant des subsides pour un crédit portant sur l'administration de la justice. Le prédécesseur du ministre—le parti libéral était alors au pouvoir—nous prévint que si ce crédit n'était pas adopté, le Conseil ne recevrait pas d'autres fonds même s'il voulait en voter. Comment peut-on parler de gouvernement responsable? Les conseils au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ne font qu'opiner du bonnet et cette mesure représente ce qu'il plaît au ministre d'appeler une étape dans la formation d'un gouvernement responsable, pour employer l'expression du communiqué de presse publié avec son autorisation et s'intitulant «Greater Self government for the Yukon and the N.W.T.» Le ministre sait qu'une telle mesure induit grossièrement en erreur. Tout ce qu'il a fait, c'est augmenter les effectifs, et s'amuser à répéter dans les territoires une expérience qui avait échoué au Yukon.

Il est vrai qu'on a apporté des modifications importantes à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, des modifications qu'on aurait dû apporter il y a longtemps. Par exemple, le fait que le commissaire soit président du conseil. Comme le député des Territoires du Nord-Ouest l'a indiqué tout à l'heure, ce même commissaire a décidé il y a à peine un an, que les représentants élus devraient être renvoyés. Il a déclaré: «Le conseil est dissous, un point, c'est tout.» En d'autres termes, un employé du gouvernement, qui relève directement du ministre, possède des pouvoirs exorbitants sur ce que le ministre appelle une sorte de gouvernement représentatif.

Il y a une autre raison qui fait que cet instrument, ce comité exécutif, est inconstitutionnel. J'aimerais signaler à l'attention du ministre les articles de la Loi sur le Yukon qui stipulent que le gouverneur en conseil, soit le ministre en réalité, peut nommer un fonctionnaire exécutif en chef qui dirigera le gouvernement du territoire selon les instructions qu'il recevra, à l'occasion, du gouverneur en conseil ou du ministre. La même chose s'applique aux Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit d'une véritable obligation.

Le ministre est la personne chargée de l'administration du gouvernement du Yukon et des territoires du Nord-Ouest. La loi ne lui confère aucun pouvoir de déléguer son autorité, si ce n'est de nommer un commissaire qui suivra ses instructions. Le ministre ne peut constituer un comité exécutif afin de lui déléguer son autorité. Voilà un troisième argument constitutionnel en faveur de la proposition que j'ai présentée il y a bientôt quatre ans. Si le ministre juge que l'idée d'un conseil exécutif est valable, il devrait l'inclure dans la loi.

M. Chrétien: Il n'est fait mention du cabinet dans aucune loi.

M. Nielsen: Très bien. J'aborde justement cette question. Le ministre vient d'évoquer précisément la forme de gouvernement responsable que l'on retrouve dans chaque province aussi bien qu'au palier fédéral. C'est la majorité des représentatns élus et leurs partisans qui forment le gouvernement. C'est le chef de cette majorité qui choisit les membres du cabinet. Pourquoi ne pas adopter un principe semblable pour les territoires du Nord? C'était chose impossible avec cinq membres siégeant au Conseil, tout comme avec sept, mais une fois la loi adoptée il y en aura douze et l'on pourra alors facilement choisir des membres élus à part entière, dans les Territoires du Nord-Ouest. Qu'y aurait-il de tellement à redire si l'on appliquait le principe qui existe à l'heure actuelle aux niveaux provincial et fédéral? De ces deux conseils, émergerait une majorité et le chef de cette majorité serait alors choisi pour former le cabinet ou le comité exécutif, comprenant cinq membres élus à part entière. C'est ainsi qu'est censé fonctionner un gouvernement démocratique responsable, du moins dans le monde libre.

● (1610)

Non seulement le ministre perpétue-t-il dans ces deux territoires un système de gouvernement colonial en ne faisant pas ce qu'il devrait faire, mais il va à l'encontre de la politique mondiale, notamment à l'égard des pays neufs. Ce qu'il nous dit, au Yukon, et ce qu'il dit à nos voisins des Territoires du Nord-Ouest, c'est que nous ne sommes pas assez intelligents pour nous occuper de nos propres affaires. Il dit qu'il ne s'y trouve pas d'hommes ayant les aptitudes, la capacité et l'intelligence pour se gouverner eux-mêmes.

Une voix: Et les femmes?

M. Nielsen: Et les femmes, c'est vrai. Nous en avons une qui siège au conseil du Yukon et, sauf erreur, il y en a également une au conseil des Territoires du Nord-Ouest.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est exact.

M. Nielsen: En effet, il y en a une maintenant, me dit mon collègue. Ce que je veux dire, c'est qu'il se trouve des personnes en mesure d'exercer les mêmes pouvoirs législatifs qu'ici, à la Chambre. De fait, il s'en trouve peut-être qui sont plus à même d'exercer cette fonction et qui vivent dans le Nord. Le ministre dit que lui et le gouvernement du Canada savent mieux ce qu'il faut faire, qu'ils sont les sages de la nation et que ce sont eux qui vont expliquer à ces gens où se trouve leur intérêt, parce qu'ils ne le savent réellement pas. Il prétend que nous sommes installés là-bas depuis environ un quart de siècle seulement de sorte que nous ne sommes pas censés savoir ce qui convient le mieux, mais les gens ici, à environ 4,000 milles de distance, sont mieux placés pour décider ce qu'il y a de plus avantageux pour le Nord. C'est ce que dit le ministre.

Je suis heureux de constater que le député de Sherbrooke (M. Pelletier) est à la Chambre, car j'ai eu le grand plaisir de faire partie avec lui du comité permanent qui s'est rendu au Yukon en décembre dernier. A ma grande surprise, le député de Sherbrooke était un des partisans les plus bruyants de l'établissement immédiat d'un gouvernement pleinement responable au Yukon et il a été applaudi d'avoir adopté cette position. Le bill n'aura certes aucune difficulté à surmonter à l'étape de la deuxième lecture, car je serai le dernier orateur de ce côté-ci et la même restriction est imposée au Nouveau parti démocratique grâce à sa discipline intérieure. Nous pourrions même l'adopter en deuxième lecture d'ici 5 heures. De toute façon, je ne crois pas avoir de difficulté à obtenir l'appui du député à cette étape-ci, mais quand nous étudierons les amendements en comité, j'espère bien obtenir le même appui et que le député tentera encore de faire partie de ce comité.

M. Pelletier (Sherbrooke): J'en fais partie.

M. Nielsen: Le député dit qu'il est membre du comité et je crois que nous devrions consigner rapidement ce fait. Je suis heureux de le savoir et j'espère que nous pourrons compter sur son appui lorsque nous examinerons à nouveau ces amendements en comité.

Permettez-moi de citer un passage de la page 29.6 des délibérations de ce comité en date du 12 décembre. Une motion avait alors été présentée et adoptée. Elle comprenait de façon détaillée toutes les propositions formulées par le conseil du territoire du Yukon et je dis de façon détaillée, car elles remplissent presque complètement les pages 29:5 et 29:6. Vers la fin de la page, nous trouvons les mots suivants:

> Après le débat, ladite motion est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

A l'exception du député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) que d'urgentes questions parlementaires avaient retenu à l'extérieur, tous les membres du comité étaient présents, y compris les sept libéraux qui appuyaient le gouvernement. Je m'attends donc à un même appui. La Chambre a d'ailleurs reçu un rapport de ces délibérations avant le congé de la dernière session. Il s'agissait, par conséquent, d'une recommandation au gouvernement. Je sais que le ministre prise fort les rapports des comités et qu'il prête beaucoup d'attention à leurs propositions.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je crois que le député York-Ouest veut poser la question de privilège.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je m'étais aussi absenté pendant environ 25 minutes, alors que la question avait été mise aux voix. Pour mettre les choses au point, j'ai tenu à souligner mon absence au moment où fut donnée l'approbation unanime. Sauf erreur, ce vote eu lieu un vendredi soir.

M. Nielsen: Je sais gré au député de York-Ouest de cette explication, monsieur l'Orateur. Je suis sûr qu'il aurait voté comme ses collègues s'il avait été présent. Il tient tout autant que nous, j'en suis certain, à un gouvernement démocratique au pays, et je suis convaincu qu'il a tout autant de difficultés à comprendre pourquoi le gouvernement prend des demi-mesures. Il a entendu les très éloquents plaidoyers des représentants du Yukon en faveur d'une réforme gouvernementale lors de sa visite dans cette région, bien que le ministre continue de n'en pas tenir compte. Il a aussi entendu ces mêmes gens refuser le statut provincial pour l'instant tout en voulant s'en rapprocher avec la perspective de l'établir en temps et lieu.

Permettez que je vous cite certaines paroles du premier ministre (M. Trudeau) qui lui aussi croit à ce principe. C'est du moins ce que l'on me dit. J'en doute parfois, mais ses commentaires le donnent certainement à entendre. Je cite cet extrait du discours inaugural du premier ministre à la deuxième réunion de la conférence constitutionnelle tenue à Ottawa le 10 février 1969. Le voici:

> Si le gouvernement fédéral insiste pour qu'une charte des droits de l'homme soit partie intégrante de la constitution, c'est qu'il croit que les droits de l'homme revêtent la même importance pour tous les Canadiens.

Il ne parlait pas de tous les Canadiens au sud du 60e parallèle, mais de «tous les Canadiens». Il disait ensuite:

> Qu'il soit de Churchill, de Trois-Rivières, de Kamloops, de Medicine Hat, de Richibucto ou de Port aux Basques, le citoyen canadien doit partout être assuré du même et libre exercice de ses droits fondamentaux.

Nous demandons à tous les Canadiens au sud du 60e parallèle de reconnaître que nous avons le droit fondamental de nous gouverner nous-mêmes. La loi ne nous donne pas ce droit. En parlant des droits fondamentaux de tous les Canadiens, le premier ministre disait encore:

> Et pourquoi ne le serait-il pas? S'agit-il oui ou non des valeurs communes à tous, et auxquelles nous croyons tous? Sans aucun doute. Alors, je vous le demande, messieurs, d'où vient notre hésitation? D'où vient notre réticence à garantir tous ensemble au citoyen que tous ensemble nous servons et représentons ses droits les plus essentiels?

C'est un sentiment très noble, mais je me demande combien de députés se rendent compte que les deux territoires du Nord n'étaient pas représentés non seulement à la conférence en question, mais à aucune des conférences fédérales-provinciales, ce qui signifie que la seule façon dont le point de vue du nord est présenté lors de ces conférences est par l'entremise du ministre ou de députés des banquettes ministérielles, ou bien par l'entremise d'observateurs qui n'ont pas le droit de parole et qu'on empêche d'expliquer le point de vue des habitants du nord. C'est ce que le premier ministre (M. Trudeau) a désigné comme droits fondamentaux.

● (1620)

Je serai bref. J'espérais que le ministre accéderait au désir du Conseil du Yukon de faire porter à 15 le nombre des membres. Il parle de consultation, alors qu'il sait que c'est le nombre que veut le Conseil. Ses consultations ont certes dû lui apprendre que le Conseil ne veut pas d'une formule compliquée par laquelle chaque augmentation de 5,000 habitants entraîne une expansion du Conseil limitée à deux membres. Il sait que la population n'en veut aucunement. Les habitants se jugent responsables et capables de déterminer le moment d'élargir leur Conseil. Où réside la difficulté? C'est ce que nous faisons ici et c'est ce que font les assemblées provinciales. Il n'y a rien de mal à cela. Le ministre a poussé les choses jusqu'à prévoir des dispositions concernant l'établissement des indemnités par le Conseil, mais avant l'amendement de 1970, les membres devaient venir humblement à Ottawa demander plus de fonds car l'indemnité de $1,500 par an était insuffisante. On a fait cette concession et apporté le changement. Certaines dispositions existent maintenant. Pourquoi ne pas faire de même à l'égard du nombre? C'est que les membres demandent.

Nous avons les recommandations de l'Association libérale du Yukon. Je ne saurais dire si le ministre en a été informé par un de ses plus proches collaborateurs. Je remarque qu'il l'a été. C'est bien. Je vais lire la clause essentielle de la résolution de l'Association libérale du Yukon, qui fut adoptée en 1967, et que j'ai consignée au hansard en 1970 lorsque la Chambre fut saisie de cette mesure législative. On déclare ce qui suit:

IL A ÉTÉ DÉCIDÉ QUE:

1. Le nombre des membres du Conseil du Territoire du Yukon soit porté à 15.

Si le ministre peut, en si peu de temps, corriger tant de choses, on aurait dû lui signaler cela et nous devrions le voir dans le projet de loi. Nous ne voulons voir rien de louche à l'égard des instances présentées par le parti politique dont le ministre vient de parler.

La deuxième recommandation est la suivante:

2. Que, sur la recommandation de la majorité des membres du Conseil territorial du Territoire du Yukon, le Gouverneur en conseil nomme un membre dudit Conseil comme directeur exécutif du Territoire, qui occupera le poste de Commissaire du Territoire du Yukon et en remplira toutes les fonctions et s'acquittera de toutes les obligations que comporte ce poste.

De plus, cette résolution demandait le renvoi du commissaire parce que nommé par le ministre. A sa place, on recommandait que les représentants élus aient le pouvoir de désigner un des leurs pour occuper ce poste. Je dois dire que cette disposition ne m'agrée pas, car elle ferait tout simplement disparaître le mode d'élection. Au lieu de faire élire un membre par le Conseil, ce serait le nommer comme un représentant de la bureaucratie. Voici la troisième recommandation:

3. Que soient élus à la majorité dudit Conseil quatre membres du Conseil territorial du Territoire du Yukon pour aider le directeur exécutif et être chargés de l'administration des divers ministères de l'État du Territoire du Yukon.

Je dois supposer qu'ils étaient sérieux en présentant ces résolutions. Autrement dit, ce que l'association libérale du Yukon voulait—et elle a eu un peu de difficulté à comprendre que ces seules résolutions ne le lui garantissaient pas—c'était un comité exécutif de cinq qui serait, de plus, appelé à assumer toutes les responsabilités de portefeuille. Au lieu de cela, le ministre nous a offert, trois ans après l'adoption de cette loi, un comité exécutif dominé par trois fonctionnaires et il prétend maintenant l'enrichir en en faisant un comité de trois élus et de trois membres nommés, mais en maintenant toujours le commissaire et le veto général du ministre.

Voici la quatrième résolution:

4. Que les modifications à apporter à la loi sur le Yukon et à toutes les autres lois pertinentes soient présentées sans tarder pour réaliser ces objectifs.

Que se dégage-t-il de ces propositions des libéraux du Yukon? Ils pensent exactement de la même façon, mais dix ans en retard. Ils voient maintenant clair et se rendent compte que les changements que nous proposons sont raisonnables. Ils ne créeraient pas une province, mais une forme reconnue de gouvernement responsable sans le statut de province. Le ministre sait que nous entrevoyons le jour prochain où nous réclamerons le statut de province.

J'aimerais rappeler pendant un instant ou deux, parce que tout le monde croit que ces réformes ont commencé en 1970 sous le gouvernement libéral, les paroles du chef du gouvernement en 1958, le premier premier ministre à avoir visité le Territoire du Yukon, le premier à avoir franchi le 60e parallèle. Il a répété cette visite deux ans après. En septembre 1958, il a dit qu'il espérait qu'au moment du centenaire du Canada en 1967, le Yukon et le Mackenzie auraient obtenu leur autonomie ou auraient fait beaucoup de progrès dans ce sens. Cet espoir reposait sur une politique que moi-même et d'autres délégués du Yukon avions réussi, au cours de nos assemblées et de nos congrès annuels, à persuader le gouvernement de l'époque d'adopter. C'est ce qui a entraîné les premières modifications importantes à la loi sur le Yukon, modifications qui établissaient le comité consultatif des finances et portaient le nombre des membres du conseil à sept, première augmentation de deux jusqu'à 21 au moment où nous réclamerons le statut de province.

C'est nous qui avons mis au point cette formule. Elle prévoyait à l'époque—et je pourrais ajouter qu'elle est maintenant périmée—l'addition d'un membre pour chaque accroissement démographique de 2,000 habitants. Si encore ce système avait été basé sur une population de 21,000 habitants comme le ministre l'a déclaré . . . il est très fort en ce qui concerne les statistiques démographiques. Quand il veut décrire le potentiel énorme que représente le Yukon, il gonfle les statistiques démographiques et les statistiques monétaires. Toutefois, lorsque nous allons lui présenter des requêtes il dit qu'il n'y a pas suffisamment de gens au Yukon et qu'il ne pense pas que des recettes seront suffisantes pour justifier des remèdes quelconques en ce qui concerne la réforme. Donc, il utilise les chiffres comme cela lui convient et joue avec le destin des gens. Il n'a pas su gagner le cœur de beaucoup de gens du nord.

Ma collègue, la représentante de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) a déclaré que nous avions l'intention à l'étape du comité de présenter des amendements à la loi sur les Territoires du Yukon et la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, c'est-à-dire pour les deux côtés des montagnes Richardson. J'espère seulement qu'il sera possible de présenter des amendements pour augmenter ce nombre tout en répondant aux désirs de mon parti et moi-même, et à ceux des partisans du ministre au Yukon. J'espère qu'il les trouvera acceptables. Le ministre sourit. On peut émettre des doutes en ce sens qu'il n'aura même pas à en parler car, s'il essaie de le faire, cela posera des difficultés procédurales.

Une chose que nous allons faire c'est nous efforcer de supprimer la formule imposée au conseil par la loi. Je pense que le ministre sera d'accord avec moi vu qu'il a déclaré en avoir parlé avec des membres du conseil du Yukon et que ces derniers n'en voulaient pas. Ils voulaient être libres d'augmenter ou de diminuer leur nombre. Ils s'estiment suffisamment raisonnables pour prendre ces décisions et je suis d'accord avec eux. Ils se croient suffisamment intelligents pour prendre ces décisions et je suis d'accord avec eux. Je suis sûr que mon ami, le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) serait également d'accord avec eux et je suis sûr que l'Association libérale du Yukon le serait également. Je fais remarquer au ministre, au cas où il l'aurait oublié, que même si le conseil répugne à l'admettre, quatre de ses sept membres sont des libéraux, si bien que les partisans du ministre forment la majorité. Ils lui ont dit: «Nous nous croyons parfaitement capables de fixer notre nombre». C'est ce qu'ils ont demandé au ministre de faire, et c'est précisément ce que le ministre n'a pas fait. Nous allons donc examiner de nouveau ces amendements au comité et il se peut qu'avant cela même, le ministre nous dise aujourd'hui ou annonce aux députés ministériels faisant partie du comité qu'il a l'intention d'accepter ce genre d'amendement.

● (1630)

Le ministre n'a rien dit en ce qui concerne deux autres amendements importants dans le bill. Comme ma collègue, la représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), en a mentionné un, je ne m'attarderai pas là-dessus mais je signale le second au ministre, celui qui traite de l'accroissement du pouvoir législatif en vertu de l'article 16(j) de la loi sur le Yukon, aux termes duquel le Conseil bénéficierait de pouvoirs plus considérables concernant les lois sur les prisons, les maisons de correction, les lock-out, etc. Je signale au ministre qu'il n'y est nullement question d'institutions pour la détention des délinquants, et qu'il faudrait songer sérieusement à accorder ce pouvoir au Conseil, soit en vertu de la loi actuelle sur les jeunes délinquants, soit en vertu de la mesure à l'étude. Je ne crois pas que nous puissions continuer à compter sur les dispositions de la loi d'interprétation pour ce qui est du pouvoir législatif dans ce domaine.

Je voudrais maintenant ajouter ceci: J'ai été heureux de voir que le NPD a adopté, lors de sa réunion annuelle à Vancouver en septembre dernier, une résolution en faveur d'un statut provincial pour le Yukon. La résolution n'en disait pas plus long, et il n'y avait donc pas de délai de prescrit. La résolution est tout à fait non limitative. C'est vraiment ne pas se mouiller. J'exhorte donc les néo-démocrates à consentir—et le représentant des Territoires du Nord-Ouest fera sans doute en sorte que ses collègues comprennent—à prescrire une limite dans cette résolution. Le moment est venu de s'orienter vers un statut provincial par une réforme salutaire, mais la résolution ne doit pas être non limitative comme elle l'est actuellement. Que l'on dise que le NPD est en faveur d'une résolution adoptée par les représentants élus des habitants du Territoire du Yukon depuis neuf ans et au cours de trois Conseils successifs. Tout est bien clair de ce côté et il n'y a rien d'inconciliable dans tout cela. Une fois d'accord là-dessus, nous serons tous du même avis car l'Association libérale du Yukon —même si son ministre est peu disposé à suivre ses résolutions et recommandations et même si son gouvernement est peu enclin à le faire—est d'accord avec le Yukon sur cette question et au moins deux partis politiques sont à peu près d'accord là-dessus actuellement.

En conclusion, j'aimerais dire que le parti conservateur progressiste est le seul parti politique national à l'avoir prévu dans sa politique nationale, annoncée par le chef de notre parti, et à avoir adopté mot pour mot les désirs légitimes des habitants du Yukon, exprimés dans la résolution 40 que le ministre connaît si bien, de tout cœur et à 100 p. 100; lorsque notre chef deviendra premier ministre, il prendra immédiatement des mesures dans ce sens au lieu de considérer la question sans enthousiasme comme le ministre l'a fait.

M. Lewis: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Elle découle de ce que vient de dire le député. Il a indiqué à la Chambre qu'il y a environ trois ans, le chef de son parti, je crois, avait proposé une motion de défiance concernant le Nord que nous avions rejetée. J'ai ici les hansards du 11 et du 12 mai 1971. A moins que le député ne veuille parler de deux motions de défiance qui furent proposées sur le même sujet lors de cette session, ce qui me semble peu probable, le député de Peace River (M. Baldwin) avait présenté une motion et j'avais pris la parole au nom de mon parti pour y proposer un amendement. Si le député veut bien consulter les pages 5761 et 5762 du hansard du 12 mai 1971, il constatera que tous les membres du Nouveau parti démocratique avaient, bien entendu, voté pour notre amemdement, que les conservateurs avaient appuyé, et qu'ils avaient voté pour la motion présentée par les conservateurs.

Je suis certain que le député du Yukon n'avait pas l'intention d'induire volontairement la Chambre en erreur. Je voulais simplement attirer son attention sur ce point. Il est toujours tellement plein de bienveillance et soucieux de citer des faits exacts et précis que cette correction, j'espère, le rendra honteux d'avoir prétendu quelque chose inexact.

M. Nielsen: Il m'arrive rarement de participer à un débat sans avoir les références précises sous les yeux. Je n'ai pas honte de ce que j'ai dit. C'est ce dont je me souvenais, à tort, de toute évidence, et je présente, pour cette raison, des excuses franches et sans réserve au chef du Nouveau parti démocratique et à ses collègues.

M. Lewis: Je m'y attendais.

M. Nielsen: Mais mes souvenirs se fondaient de toute évidence sur quelque chose, et permettez-moi de vous faire remarquer respectueusement que je ne me trompais pas tout à fait. Je ne mets pas en doute le vote en question, qui est consigné dans les pages du hansard dont le député a parlé, mais je me souvenais de la façon dont ses collègues ont abordé la question lors du débat et de l'hésitation avec laquelle ils en parlaient. Quoiqu'il en soit, je suis heureux que le député me l'ait fait remarquer car nous aurons l'occasion, au cours de la présente session, de proposer une motion semblable pendant une autre journée consacrée à l'opposition, et je me demande s'il sera aussi impatient de voter sur cette motion à ce moment-là.

M. Lewis: Attendez et vous verrez. Les excuses du député sont si conditionnelles qu'il ne cesse de m'étonner par sa générosité, comme c'est le cas aujourd'hui. S'il ignore la source de sa déclaration de tantôt, il n'en est pas ainsi pour moi. Je sais que le député s'est révélé en d'autres occasions comme étant un auteur très doué pour les œuvres d'imagination.

M. Chrétien: C'est au sujet de la même question de privilège, monsieur l'Orateur. Si je devais prendre la parole toutes les fois que je pense que le député se trompe, je serais tout le temps debout.

M. l'Orateur adjoint: Si la palme de la générosité doit être accordée, c'est bien la présidence qui la mérite. Je donne la parole au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ainsi que le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) l'a déjà signalé, nous avons l'intention de voter en faveur de ce bill. Cela dit, je tiens à dire au ministre que, à notre avis, ce bill est loin d'avoir l'importance qu'il lui accorde. Je tiens cette intervention pour une plastie sans gravité. De fait, ce bill ne changera vraiment rien à la situation très difficile et très grave qui prévaut au nord du 60e parallèle, si ce n'est qu'il en améliorera les apparences. Quelle est donc cette situation?

Je n'ai point l'intention de m'étendre sur les difficultés socio-économiques de la moitié septentrionale de notre pays, bien qu'elles soient vraiment déprimantes. Plus de la moitié des 35,000 habitants des Territoires du Nord-Ouest sont d'origine indienne, esquimaude ou métis. Selon une étude effectuée récemment dans le district du Mackenzie, le revenu moyen des familles blanches est d'environ $10,000 par année, alors que celui des familles esquimaudes est moins que moitié moindre, et celui des familles indiennes à peine supérieur au quart de ce montant. Voilà la situation dont nous devons nous occuper.

● (1640)

Une des façons de la modifier serait de donner aux Canadiens des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon plus de pouvoir dans la prise de décision qu'ils n'en ont eu jusqu'à présent et plus qu'ils n'en auront après l'adoption du bill que nous recommande le ministre aujourd'hui. L'attitude du ministre, de son cabinet, et des commissaires me permet de supposer que non seulement ils ne croient pas en la possibilité de faire accéder les territoires au rang de provinces—d'ailleurs, je ne crois pas non plus que le moment soit venu de leur conférer ce rang—mais ils ne croient vraiment pas à la démocratie ni au gouvernement responsable. Permettez-moi de commencer par le cabinet du ministre.

Je suis persuadé qu'il y a eu de nombreuses discussions au cabinet, entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson), avec les commissaires du Yukon et des territoires du Nord-Ouest quant à l'admissibilité des territoires aux programmes d'expansion économique régionale. Je crois pouvoir affirmer sans craindre d'être contredit que les commissaires ont demandé au ministre que leurs territoires soient mis sur le même pied que toutes les autres régions admissibles aux subventions du MEER. S'il ne l'ont pas fait, alors, à mon avis, ils ont manqué à leur devoir.

Je signale que le *Star* de Whitehorse publiait le 1er mars un article sur l'annonce qu'aurait faite l'assistant spécial du ministre selon laquelle le ministère de l'Expansion économique régionale mettra sous peu des fonds à la disposition du Yukon. Cet assistant spécial a sûrement des défauts, nous en avons tous, mais je doute qu'il ait pu mentir aussi effrontément; il doit donc avoir dit la vérité. D'autre part, je dirais ceci au ministre: s'il croit dans les droits des habitants du Nord et dans les organismes qu'il a établis pour leur permettre de faire leur apport à ce qui se produit dans leur région, alors ce n'est pas son assistant spécial, lors d'une réunion politique, qui aurait dû annoncer ce genre de nouvelle.

Pareil incident est dégradant pour le député du Yukon, le député des Territoires du Nord-Ouest, pour les commissaires et les conseils des deux régions. Si le ministre ne voit pas cela, alors il n'a pas la moindre idée de ce qu'est la démocratie de participation. Mon collègue d'Assiniboia appelle cela de la politique du XIXe siècle. C'est la politique «tammaniste» dans ce qu'elle a de plus exécrable. Monsieur l'Orateur, je n'aurais jamais pensé que cela puisse se produire au Canada en 1974 sous un ministre supposément progressiste comme celui des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le ministre dit que le bill augmentera le nombre de conseillers élus dans les deux territoires et mettra fin à la nomination de conseillers dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est un pas dans la bonne direction, mais il insinue ensuite que les membres élus des deux Conseils auront plus d'autorité pour diriger le budget et les opérations des gouvernements territoriaux. Où est-ce dit explicitement dans le bill? Quelles dispositions autorisent à faire pareille affirmation?

Si je comprends bien, à l'heure actuelle, le commissaire établit le budget. Je suppose qu'il en discute avec le ministre. Je dis que je le suppose, parce qu'en réalité je me demande si le ministre approuve chacune des mesures que prend le commissaire des Territoires du Nord-Ouest. Le jour où nous étudierons les dépenses encourues pour les Territoires du Nord-Ouest je demanderai des précisions—et je ne serai certainement pas le seul—sur les arrangements aux termes desquels le commissaire exploite ce que mon collègue des Territoires du Nord-Ouest appelle «Air-force I». Cet appareil appartient-il au gouvernement du Canada ou est-il loué? Si oui, le budget contient-il un poste pour sa location? A-t-on fixé un plafond aux dépenses du commissaire? Quelqu'un d'autre que lui décide-t-il des dates, de la fréquence et de la destination des vols?

Le ministre a-t-il jamais approuvé les fortes sommes dépensées chaque année pour le bal du commissaire qui est une réception somptueuse? Ces dépenses doivent être minimes dans l'ensemble des dépenses des Territoires du Nord-Ouest mais elles devraient suffire à construire au moins une douzaine de logements aux autochtones qui vivent actuellement dans des conditions assez lamentables.

Et les suites de luxe de Yellowknife et de Frobisher Bay que je n'ai pas vues mais dont j'ai beaucoup entendu parler? Combien coûtent-elles par an? Qui en a autorisé la location? Quelles sont leur fréquence d'occupation et par qui? Voilà le genre de questions que devrait se voir poser tout gouvernement responsable et pourtant elles ne dépendent que de la décision d'une personne, soit le commissaire. Peut-être devrais-je dire de deux personnes car je présume qu'en matière de dépenses le dernier mot revient au ministre.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne pense pas que le député cherche à induire la Chambre en erreur. Toutes les questions qu'il vient de poser au sujet des affaires du Nord peuvent être soulevées en comité de la Chambre lors de l'étude du budget de mon ministère. Ces mêmes questions peuvent être posées par tout membre élu du Conseil lors de l'étude des prévisions budgétaires des différentes administrations des Territoires du Nord-Ouest. Les représentants élus des Territoires du Nord-Ouest, au Conseil comme à la Chambre des communes, ont toutes les occasions voulues de poser les mêmes questions. Je sais que le député ne veut pas donner l'impression que personne ne connaît ces choses ou qu'un certain mystère plane sur ces dépenses.

M. l'Orateur adjoint: C'est manifestement une question à laquelle le ministre pourrait répondre s'il désire prendre la parole à la fin de la deuxième lecture. On ne peut pas vraiment se permettre d'interrompre le discours d'un autre député pour poser ce genre de question.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, ils peuvent évidemment poser des questions et ils recevront des renseignements, je suppose. Ce qui importe pour moi, ce n'est pas qu'ils posent des questions à ce sujet, mais c'est de savoir s'ils peuvent remédier à la situation. Ainsi, ils peuvent dire au commissaire «Vous ne pouvez pas dépenser $100,000 ou quelque autre somme, pour le bal du Commissaire. Nous pensons qu'il faut les consacrer à autre chose.» Le ministre hoche la tête, mais à ma connaissance ils ne l'ont jamais fait et ils n'ont jamais essayé de le faire. Le ministre dit que nous pouvons obtenir des réponses aux questions. Je suis heureux qu'il ait dit cela, parce qu'il prévoyait que j'allais poser une question. J'ai parlé de la différence entre le mode de vie des blancs et celui des autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. J'ai cité quelques chiffres. Un des employeurs les plus importants des Territoires du Nord-Ouest en fait est le gouvernement, qu'il s'agisse du gouvernement du Canada et de ses divers ministères ou de l'administration territoriale. On m'a dit qu'au cours des dix dernières années, le nombre de fonctionnaires avait presque triplé dans les Territoires du Nord-Ouest.

Mon collègue, le représentant des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth), a fait inscrire des questions au *Feuilleton* au cours de la dernière session. Le député avait fait inscrire les questions au *Feuilleton* au début de la session. Il voulait alors et veux encore savoir combien de gens travaillent pour le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral dans les Territoires du Nord-Ouest dans chacune d'un certain nombre de catégories et, de ce nombre, combien sont des indigènes? Le ministère dispose de ces renseignements mais n'a pas répondu aux questions. Pourquoi? Probablement parce que le ministre serait embarrassé de dire à la Chambre et au pays combien il y a peu d'indigènes travaillant pour le gouvernement du Canada et le conseil territorial et combien minables sont les emplois au point de vue statut et salaire.

● (1650)

M. Chrétien: Ces renseignements ont été fournis aux comités.

[M. Orlikow.]

M. Orlikow: Peut-être, mais pas autant que je sache. Je me demande la raison d'un délai de près de cinq mois à répondre à des questions que le député des Territoires du Nord-Ouest avait fait inscrire au *Feuilleton*. Si le ministre dispose de ces renseignements, pourquoi ne les communique-t-il pas de la façon habituelle?

Monsieur l'Orateur, les meilleurs emplois ont été réservés aux blancs, dont la plupart viennent du sud du Canada. C'est également et même encore plus vrai dans le domaine de l'habitation. Il est difficile de trouver des gens qui veuillent travailler dans l'Arctique et le gouvernement canadien a donc mis sur pied un programme spécial de logement pour les fonctionnaires fédéraux qui travaillent dans le Nord. Ceux qui viennent du sud du Canada obtiennent un logement à loyer, l'électricité, l'eau courante et ainsi de suite, là où c'est possible, à un taux subventionné. Tous les logements dans l'Arctique sont, bien sûr, subventionnés. Il n'y a pratiquement pas d'indigènes, même ceux qui travaillent pour le gouvernement du Canada et le gouvernement territorial, qui vivent dans ce genre de logement. Pourquoi? Parce que le règlement ne prévoit pas ce genre de logement pour ceux qui ne vivent pas dans leur propre communauté natale.

Une voix: Où est le député des Territoires du Nord-Ouest?

M. Orlikow: Il est justement ici. Si vous obtenez un emploi du gouvernement fédéral dans votre localité, vous n'êtes pas admissible au logement. Je ne puis rien m'imaginer qui, par accident ou délibérément, soit plus propre à dissuader les autochtones de travailler pour le gouvernement fédéral qu'une telle disposition. Ils n'ont tout simplement pas le droit de travailler pour le gouvernement.

Je voudrais un moment traiter la question fondamentale telle que je la conçois, c'est-à-dire que, malgré l'élection complète des conseils territoriaux par la population qui a le droit de vote, le pouvoir continuera, en fait, d'être exercé par le commissaire de chaque territoire et par le ministre. Le commissaire, avec, je présume, l'approbation du ministre, prend toutes les décisions importantes. Pour ma part, je ne crois pas que les deux territoires soient en ce moment prêts à accéder au statut provincial, de toute façon. Certainement pas, en tout cas, au point de pouvoir financer les opérations nécessaires à leur propre gouvernement.

M. Nielsen: Quel gouvernement le peut?

M. Orlikow: Très peu, en effet. Je ne crois pas que le temps soit venu pour l'un ou l'autre de ces territoires d'accéder au statut provincial. C'est peut-être vrai . . .

M. Nielsen: Pourquoi pas?

M. Orlikow: . . . et il se peut que l'autorité, en matière de budget et de dépenses, doive encore revenir en dernière analyse à ce Parlement, sur la recommandation du ministre. Peut-être revient-il au Parlement et au gouvernement de décider, par l'intermédiaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, des sommes à affecter au logement, à la construction de routes, à l'éducation, etc. Jamais, dans toute ma vie publique, je tiens à le dire au ministre, je n'ai vu quelque chose d'aussi déprimant que le journal *The Innuit Monthly* que je reçois presque chaque mois. Ce n'est pas le seul document que je lis . . .

M. Nielsen: Le député me permettrait-il une question?

M. Orlikow: Certainement.

M. Nielsen: Le député a dit, que, selon lui, les deux territoires ne sont pas prêts à accéder au statut provincial en ce moment. Comme le chef de son parti me l'a rappelé à juste titre, il y a un moment, une motion de défiance a été présentée sur cette question même le 12 mai 1970, et son parti a voté en faveur de ce qu'il prétend ne pas appuyer maintenant. Aurait-il changé d'avis entre-temps?

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, dans la motion on n'exigeait pas immédiatement le statut de province. Je n'en suis cependant pas certain car je n'ai pas le texte sous les yeux. Je ne dis pas, et je n'ai jamais dit que je ne crois pas que le territoire recevra un jour le statut de province, et je ne le dirai pas aujourd'hui. J'ai dit, et je m'en tiendrai à cela que je ne crois pas l'un ou l'autre des territoires prêts à le recevoir. J'aimerais toutefois préciser que je ne crois pas au système féodal. Il y a des siècles, il a échoué en Europe et il n'aura pas plus de succès maintenant dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans le Yukon.

Lorsqu'un commissaire rend visite à une municipalité des Territoires du Nord-Ouest pour y rencontrer les citoyens—je vais donner au ministre un exemple que je puis prouver—et lorsque ceux-ci lui demandent 25 ou 35 nouvelles maisons pour parer à la crise du logement dans la municipalité, et lorsque le commissaire peut leur répondre de but en blanc qu'ils devront se contenter de cinq ou dix, je dis alors que personne, commissaire ou autre, ne devrait détenir un tel pouvoir. Quel que soit le système, il se pourrait qu'une année le nombre de maisons nécessaires soit de beaucoup supérieur au nombre dont les crédits prévus à cette fin rendent la construction possible. Je trouve mauvais qu'un commissaire puisse de lui-même dire à une communauté ce qu'elle peut obtenir. Il me semble que partout où l'on tient compte des besoins des citoyens, le commissaire devrait être obligé de consulter . . .

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La parole est au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il était convenu que le député serait le dernier à prendre la parole. S'il y a unanimité, peut-être pourrions-nous passer immédiatement à la deuxième lecture.

M. Barnett: A propos de la question soulevée par le ministre, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) me dit qu'il pourrait terminer d'ici quatre ou cinq minutes. Si la Chambre veut bien lui permettre de finir, il pourrait alors être le dernier à parler de ce coin-ci de la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Les députés ont entendu la suggestion du ministre ainsi que celle du député de Comox-Alberni (M. Barnett). Peut-être pourrions-nous en entendre une autre.

● (1700)

M. Stackhouse: Monsieur l'Orateur, la motion d'un député doit être étudiée à 5 heures, et je sais que plusieurs veulent en traiter. A mon avis, la période réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire ne devrait pas être écourtée plus qu'il ne faut. Nous devrions nous entendre, je crois, pour avoir la mise aux voix dès maintenant. D'autre part, au nom de ceux qui veulent intervenir dans le débat sur la motion d'initiative parlementaire, je propose que nous passions aux mesures d'initiative parlementaire le plus tôt possible.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, peut-être devrions-nous ne pas tenir compte de l'horloge maintenant et, à 6 heures, prolonger la période du temps qu'aura pris le député.

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Dois-je en conclure qu'il est convenu que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire se prolongera, après 6 heures, en proportion du temps qu'aura pris le député?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Est-il convenu en outre de ne pas tenir compte de l'horloge maintenant de façon à permettre au député de Winnipeg-Nord de terminer ses observations, pour ensuite passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire?

Des voix: D'accord.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je ne prendrai pas beaucoup plus de temps. Ce que je veux faire ressortir, et je pourrais illustrer de nombreux exemples si j'en avais le temps, c'est que le régime actuel, en vertu duquel le commissaire prend des décisions unilatérales en matière d'éducation, d'environnement, d'usage des ressources et dans tous les autres domaines, est mauvais. C'est pourtant le régime sous lequel les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon vivent actuellement. Il est mauvais, à mon avis, parce qu'il ne permet pas d'utiliser les connaissances et l'expérience des habitants. Nous devrions nous en défaire le plus tôt possible.

Je disais, il y a quelques mois, que je ne suis pas du tout convaincu qu'il est temps de donner le statut provincial aux Territoires. Je ne suis pas du tout convaincu qu'ils devraient prendre leurs propres décisions, comme les provinces. D'autre part, ils n'atteindront jamais ce stade si nous ne permettons pas leur orientation progressive dans ce sens. Tôt ou tard nous devrons leur permettre de prendre des décisions graves à propos des questions qui les touchent. Je dis au ministre que l'amélioration qu'il propose aura peu d'effet, si elle en a, tant elle est insignifiante.

Même si nous appuyons le bill, j'exhorte le ministre à songer sérieusement à éclaircir davantage la question des décisions gouvernementales dans les territoires. Il peut le faire par d'autres modifications législatives ou par décrets du conseil. Il peut juger des mesures indispensables et nécessaires, afin que les membres des conseils territoriaux ne soient plus des conseillers purement honoraires. Ces mesures rendront les conseils autonomes et leur donneront véritablement le pouvoir de prendre des décisions démocratiques. Ils n'auraient pas le droit de forcer les commissaires de chacun des territoires à dépenser plus que prévu, à diminuer ou à augmenter les impôts, mais ils pourraient, dans les limites des prévisions de dépenses, exiger du commissaire et des autres bureaucrates que certaines choses se fassent.

Collège Rochdale

Ils pourraient, par exemple, s'opposer à la façon dont l'argent est dépensé et indiquer à quoi consacrer les fonds pour répondre à d'autres besoins plus importants. Ils pourraient notamment demander qu'on dépense plus pour l'éducation et moins pour la construction de routes; plus pour l'habitation et moins pour le bal du commissaire; plus pour la santé et moins pour les déplacements de quelque fonctionnaire haut placé travaillant pour le conseil territorial. Si le ministre prenait cette décision et faisait cette proposition, il aurait l'appui de notre parti et il ne s'exposerait pas au genre de critiques que nous avons dû faire aujourd'hui.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Laniel): En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La sécurité sociale—La loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada—La question de l'âge d'admissibilité; le député d'Assiniboia (M. Knight)—Les transports—La pénurie de wagons à grains et à bois—La récupération du matériel roulant retenu aux États-Unis—La question des réparations; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Les transports—Les tarifs-marchandises—Les renseignements promis aux premiers ministres de l'Ouest.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlemantaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

PROPOSITION DE SAISIE DU COLLÈGE ROCHDALE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, soit par législation ou tout autre moyen, assumer la gestion directe de l'immeuble connu sous le nom Rochdale College (Toronto), expulser les occupants actuels et négocier l'utilisation constructive du point de vue social de l'immeuble.

[M. Orlikow.]

—Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au sujet de cette motion, je ferai remarquer que la Chambre adopte souvent le système contradictoire, lequel fonctionne bien. Il arrive souvent qu'une question trouve sa solution après que celle-ci ait été rejetée d'un côté et soutenue de l'autre. Toutefois, je tiens à souligner que nous avons tous à gagner, dans le débat de cette motion. Elle permet à tous les députés, peu importe leur parti, de faire connaître leur position sur un problème qui préoccupe vivement les Canadiens, et surtout les Torontois. La motion permettra également au gouvernement d'obtenir l'appui voulu pour les modes d'action qu'il pourrait juger nécessaires. Aussi, est-ce dans cet esprit, j'espère, que nous pourrons tous prendre part au débat sur la motion, tout en nous souvenant qu'il ne s'agit pas tant d'une question de parti que d'un problème d'ordre social sur lequel nous pouvons concentrer nos efforts et au cours du débat, nous prononcer et appuyer le gouvernement quant aux mesures qui s'imposeront.

N'oublions qu'il ne s'agit pas tellement d'attribuer une responsabilité ou une culpabilité que de chercher une solution. Nous devons examiner ensemble les moyens d'y arriver. Le gouvernement a sûrement commis une erreur lorsqu'il a consenti à financer la construction de Rochdale avec une hypothèque de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le bilan de Rochdale en est la preuve. Mais on peut toujours corriger une erreur et c'est cela qui importe. Rochdale a été créé mais Rochdale doit disparaître. A cause du grand rôle qu'il a joué au début, le gouvernement doit être bien déterminé à voir Rochdale disparaître. Si une méthode échoue, que le gouvernement en essaie une autre.

Il a fait l'essai dernièrement de la méthode judiciaire. Selon des nouvelles de la dernière fin de semaine, les syndics qui s'occupent de l'immeuble et représentent divers créanciers tâchent d'obtenir l'autorisation d'expulser les locataires. S'ils réussissent, l'un des objectifs de la motion serait sûrement atteint. Cette demande, qui sera entendue mercredi, d'après les nouvelles, sera peut-être rejetée. Dans ce cas, j'espère que les diverses autorités intéressées, secondées par le gouvernement, tenteront une autre méthode. J'espère qu'elles vont tout essayer jusqu'à ce qu'elles aient atteint le but ultime, qui est de faire maison nette dans cet immeuble et de lui donner une vocation sociale légitime.

La nécessité d'en venir là doit nous paraître évidente à tous. L'état honteux de Rochdale est une des raisons. Les Canadiens en sont dégoûtés. Le gouvernement doit montrer qu'il est bien résolu à agir et à atteindre les objectifs mentionnés. La deuxième raison c'est l'étonnante capacité de survie que Rochdale semble avoir. Depuis le début jusqu'à maintenant, cet établissement a su incroyablement bien résister aux gouvernements, aux tribunaux, à la police, à la presse et à l'opinion publique. La présente motion offre au Parlement l'occasion de veiller à ce que Rochdale ne puisse continuer à faire la nique aux Canadiens.

● (1710)

Rochdale est devenu plus qu'un édifice, plus qu'une institution. Il est devenu un symbole. Cet établissement symbolise l'échec du laxisme. Comble de l'ironie, ce qui était au départ une contestation flagrante de la société organisée et établie, a fini par justifier cette même société. Rochdale montre bien ce qui arrive lorsque les gens renoncent aux valeurs traditionnelles qui font la société. Rochdale montre que les principes tant méprisés de la classe moyenne, selon lesquels il faut travailler, payer ses dettes, payer ses impôts, payer son loyer, ne pas toucher aux drogues et vivre une vie de famille constituent une nécessité sociale. Pour cette raison, nous avons constaté que récemment la presse se rendait compte de mieux en mieux de ce que représentait cet établissement.

La revue *Time* l'a appelé «le symbole panoramique d'une expérience sublime qui s'est transformée en cauchemar.» Le *Star* de Toronto, l'a appelé «une expérience éducative qui a dégénéré en une menace pour la communauté.» Le *Globe and Mail* a dit: «Son nom est associé au suicide, à la perversion de la jeunesse, au défi de la loi et à la destruction de la propriété.» Depuis que ce prétendu collège a été ouvert sous le prétexte de se livrer à une expérience, dans le domaine du logement estudiantin en coopérative et de l'éducation déstructurée, il a fait continuellement l'objet de controverses. D'abord parce qu'il n'a pas fait ses versements hypothécaires ni payé ses impôts. Les loyers ont été perçus, mais où est allé l'argent? Certains prétendent même qu'il manque, selon les administrateurs, environ $150,000 de l'argent des loyers. Où est allé cet argent? Il n'est certainement pas allé dans les coffres de la Société centrale d'hypothèques et de logement et certainement pas non plus dans ceux de la ville de Toronto.

Depuis 1968, Rochdale a accumulé des arriérés d'hypothèque et d'impôt qui dépassent 1.8 million de dollars. C'est assez grave pour que le gouvernement fasse quelque chose. Toutefois, la véritable raison de la répugnance que ressent la population à l'égard de cet établissement est qu'il est devenu un centre de toxicomanie et de dépravation. Il a été stigmatisé par la police du Toronto métropolitain comme étant un supermarché de la drogue. Le chef de police M. Harold Adamson prétend que c'est le seul centre de trafic organisé de la drogue en Ontario. Durant les trois premiers mois de 1973, la police y a saisi des drogues pour une valeur de près de $250,000. Fraser Kelly, un commentateur respecté, l'a qualifié de «centre de distribution le plus important de drogues mineures en Amérique du Nord.» Durant un seul trimestre, la police y a porté 795 accusations reliées à la drogue.

Richard J. Needham disait dans le *Globe and Mail:*

C'est un haut lieu de la toxicomanie et du trafic de la drogue, où règnent la corruption et le désordre.

Il y a un an, le coroner du comté de Peel, le docteur Martin Dobkin, selon un article du *Sun* de Toronto, disait du collège Rochdale qu'il était «un abcès purulent». Un rapport de police rédigé par les commissaires du Toronto Métropolitain révélait que Rochdale avait cette réputation depuis 1969. Ce rapport donnait une description de tous les délits commis. J'aimerais vous en citer un seul, un exemple typique.

Le 12 août 1970, alors que des agents de police arrivaient pour exécuter un mandat de perquisition dans un appartement du collège Rochdale, ils furent arrêtés par l'intervention d'un gardien de l'immeuble. L'avertisseur d'incendie se déclencha et environ 75 personnes se rassemblèrent, traitant les policiers de «cochons» et leur crachant au visage. Au moment où ils atteignaient l'ascenseur en compagnie du gardien, les lumières s'éteignirent. Après quelques difficultés, les agents arrivèrent à l'appartement et le trouvèrent vide. Ils découvrirent une feuille de papier, sur laquelle étaient inscrits le prix et le poids du hashish. L'appartement présentait des signes évidents de conditions insalubres.

Le rapport décrit d'autres cas de détournement de mineurs, de viol de femmes, de vol, d'attaque, de possession d'armes et d'homicide. Depuis que Rochdale est ouvert, plusieurs personnes ont trouvé la mort en tombant par les fenêtres de l'édifice. L'une d'entre elles était un jeune homme venant de ma circonscription.

Des communiqués ont prétendu que Rochdale était en train de changer. Nous avons cru un moment à de nouvelles perspectives pour cet établissement, par suite de pressions, de persuasion ou toute autre raison. Cependant, nous nous sommes toujours trompés dans le passé. Par exemple, si nous retournons en arrière, au mois de mai 1973, nous trouverons un communiqué dans le *Globe and Mail* sous la rubrique suivante: «Rochdale et l'administrateur judiciaire disent que la lutte est terminée». C'était il y a un an. Ils disaient tous les deux à ce moment-là qu'il y avait un nouvel esprit de collaboration. Ils avaient adopté une nouvelle ligne de conduite et étaient prêts à tout faire pour réussir. Nous entendons encore une fois les mêmes déclarations. Nous entendons dire que le collège est en train de de débarrasser des trafiquants de drogue. J'ai remarqué que c'est plus souvent les porte-parole de Rochdale que les responsables de la lutte contre le trafic des drogues qui prétendent cela.

Si nous croyons que Rochdale n'est pas ce qu'il était au cours des mauvais jours de 1973, voyons comment le jury d'un coroner a recommandé, en janvier 1974, après qu'un autre jeune de 18 ans se fût tué au cours d'une chute, l'expulsion de tous les locataires de Rochdale comme la seule façon de se débarrasser des habitués de la drogue. Le coroner K. R. Baxter a qualifié Rochdale de «cancer suppurant, malpropre, honteux, intolérable». Ecoutez ce que le grand jury du comté de York disait encore le mois dernier:

Rochdale est toujours une forteresse armée en ce qui concerne la réception et la distribution en gros de drogues et de narcotiques, le «terminus de l'Ontario» pour la vente illicite de drogues. On ne saurait améliorer la situation ni contrôler les abus en matière de drogues en Ontario, tant que ce centre d'encouragement ne cessera pas de fonctionner. Ce qui a fait défaut dans le passé du côté de la loi ou en matière de courage doit être mis à contribution sans plus tarder.

L'accès à Rochdale, après son inauguration, était possible grâce aux prêts à intérêt modeste consentis à même l'argent des contribuables. Peut-être l'objectif des autorités était-il compréhensible. Peut-être était-il acceptable. Néanmoins, nous devons nous rendre compte de ce qui s'est passé depuis la prise de cette décision.

Les parrains de cette institution qui se sont présentés devant les représentants de cette prétendue société honnête et arriérée pour obtenir leur prêt sont retournés avec l'argent dans leurs goussets, tout en se moquant de cette société avec un arrogant dédain. Ils se vantaient d'entreprendre une nouvelle expérience en matière d'éducation. Ils n'ont réussi qu'à apporter au Canada une vieille expérience en dégradation. C'est pourquoi les citoyens de Toronto et de sa banlieue veulent la disparition de Rochdale. Vous pouvez vous en rendre compte tous les soirs en lisant les lettres à la rédaction dans les journaux.

● (1720)

L'un d'eux écrivait:

Si une autre institution devait de l'argent au collège Rochdale, on l'aurait fermée depuis longtemps.

Un autre écrivait:

Je me demande combien de jeunes doivent mourir avant qu'on intervienne dans cette incroyable situation.

Collège Rochdale

Et un troisième:

Tous les niveaux de gouvernement ont déploré et condamné cet abcès purulent . . . Est-il impossible qu'une autorité quelconque le crève et le vide, et donne à cette institution un rôle constructif?

D'éminents personnages se sont joints à ces citoyens en exprimant les mêmes convictions. Le chef de l'opposition pour l'Ontario, Robert Nixon, l'échevin George Ben et l'ancien échevin exécutif Tony O'Donahue sont au nombre des principaux libéraux de Toronto à avoir demandé un changement. Ce n'est pas une question politique, mais un défi lancé à la conscience de tout citoyen digne de ce nom.

Bien sûr, le plus grand défi est celui de remédier à la situation. Depuis 1969, année où l'on a initialement signalé l'arriéré dans l'hypothèque du collège Rochdale, des porte-parole du gouvernement promettent d'intervenir. J'admets que, depuis 1971, ils soutiennent à juste titre s'être efforcés d'obtenir qu'on intervienne. A plusieurs reprises leurs tentatives ont été stoppées par des décisions judiciaires. C'est une des raisons de mes inquiétudes. Le gouvernement sera-t-il à nouveau stoppé dans sa procédure judiciaire? Se heurtera-t-il à un obstacle? L'étrange, c'est que le collège Rochdale a des possibilités de survie supérieures à celles d'un chat avec ses neuf vies.

En 1970, le ministre chargé du logement à l'époque, soumis aux critiques et aux commentaires qui nous sont devenus familiers au sujet de Rochdale, annonça à la presse qu'il statuerait prochainement sur son sort. On a fait tant d'allusions au sort de Rochdale et Ottawa a annoncé tant de fois sa disparition prochaine que le *Telegram* de Toronto en est arrivé à croire à une intervention imminente.

En 1971, ce journal a publié un éditorial intitulé «Adieu Rochdale». Depuis, le *Telegram* de Toronto a disparu, mais Rochdale est encore là. Il y a toute une différence entre dire que Rochdale va partir et rapporter qu'il est disparu. Il y a eu toutes sortes de promesses, d'annonces et d'assurances, mais nous dirions au gouvernement: si vous êtes prêt et déterminé à mettre ces menaces à exécution, nous vous appuierons. Nous voulons de l'action. Nous sommes prêts à vous appuyer dans toutes les mesures qui s'imposent, par voie législative ou autres, pour réaliser l'objectif que nous désirons tous. Mais passons des paroles aux actes. Nous avons eu assez de promesses, il faut maintenant agir.

Il y a à peine quelques années, un syndic avait été nommé au nom de tous les créanciers du collège Rochdale. Il a été dit récemment qu'on commençait à exercer un certain contrôle. Par exemple, les gardes de sécurité de Rochdale ont été remplacés par ceux d'une agence de protection privée et nous comprenons pourquoi il a été nécessaire d'agir ainsi. Pendant assez longtemps, le syndic ne pouvait percevoir les loyers. Il ne pouvait signifier aucun avis d'éviction. Il devait les envoyer par le courrier tellement il avait peur de se faire harceler en traversant l'immeuble. On comprend que, vu la grande résistance qu'on a opposée à l'autorité normalement constituée, beaucoup craignent que les objectifs de la SCHL, les objectifs du gouvernement, puissent être de nouveau déjoués. Il est possible, par exemple, que l'appel lancé au nom du collège puisse être maintenu et que les tentatives de forclusion de la SCHL ne donnent pas de résultats.

Nous devrions donc nous inquiéter de la possibilité d'un tel échec ou peut-être de celle que le gouvernement se laisse persuader de conclure un nouvel arrangement avec ceux qui ont commandité Rochdale par le passé—et ils semblent en avoir profité tous les ans. Elle offre à la Chambre l'occasion de dire au gouvernement qu'il doit agir par voie législative ou par d'autres moyens. Elle offre au gouvernement l'occasion d'obtenir l'appui de la Chambre en prenant les mesures qui pourraient se révéler nécessaires.

Le gouvernement peut dire qu'il n'a pas le choix si sa tentative de saisie échoue. Nous pressons le ministre et ses collègues du gouvernement de chercher une autre voie par la loi ou par d'autres moyens. Le ministre a dit à quelques occasions qu'il avait fait tout ce que permet la loi, et je suis d'accord, dans une certaine mesure. Mais c'est inacceptable lorsqu'on compare ces efforts avec ceux qu'a déployés le gouvernement dans d'autres circonstances où il a fait preuve de détermination.

En 1963, le gouvernement a été défié par l'Union internationale des marins. Il s'est ensuivi que le gouvernement a adopté une loi pour mettre les syndicats de marins en tutelle. Lorsqu'on a présenté le bill, certains députés ont dit que le Parlement n'avait aucun pouvoir constitutionnel pour l'adopter. Mais le Parlement l'a adopté. Certains ont dit que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ne conférait au gouvernement aucun pouvoir pour mettre en tutelle les biens des syndicats puisque les droits de propriété relèvent des provinces. Le pouvoir des syndics a néanmoins été maintenu. Nous voyons donc, d'après cet exemple et d'autres faits, que lorsque le gouvernement le veut, il trouve toujours le moyen de légiférer. Cette affirmation était vraie à l'époque et le demeure. Le fait que le gouvernement est déterminé à maintenir la Ligue mondiale de football hors du Canada, même s'il faut adopter une loi en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le démontre. D'une manière ou de l'autre, le gouvernement est prêt à dire au Parlement qu'une mesure de ce genre est nécessaire pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada. C'est peut-être vrai . . .

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Je m'excuse de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui était accordé est terminé. La Chambre lui laisserait-elle quelques minutes pour terminer ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Stackhouse: Je remercie la Chambre de sa courtoisie et je n'abuserai pas de sa bonne volonté. Je voulais dire que si le gouvernement pense vraiment qu'il est nécessaire d'agir, il peut trouver le moyen de le faire. Le gouvernement prétend qu'il est nécessaire d'agir, à l'égard de la Ligue mondiale de football, pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada. Si l'on peut le prendre au sérieux sur ce rapport, comment pourrait-on ajouter foi à ses déclarations lorsqu'il prétend ne pas avoir le pouvoir nécessaire pour régler la situation à Rochdale?

Une voix: Il bluffe aussi sur l'autre point.

M. Stackhouse: Existe-t-il un loi pour Toronto et une autre pour Rochdale? Ce que dit le député peut être vrai dans le cas du football. Nous verrons si ce l'est dans celui de Rochdale. De toute façon, on peut comprendre pourquoi l'éditorialiste du *Globe and Mail* posait cette question: «Qui a-t-il donc dans Rochdale qui rend les politiciens impuissants?» Ce n'est pas un mot que j'aurais employé moi-même, mais c'est celui qu'utilise l'auteur de l'éditorial. Il soulève une question qui devrait nous inquiéter tous. Nous devrions appuyer toute action que le gouvernement jugera nécessaire de prendre. Nous devrions lui dire que cette responsabilité lui incombe et que nous nous attendons à ce qu'il corrige l'erreur qui a été commise.

● (1730)

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'hésite à intervenir au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, mais je le fais au cours du présent débat à titre de ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement simplement pour démontrer le vif intérêt que le gouvernement et moi-même portons à cette question. Je suis un peu gêné, car, comme mon préopinant vient de le dire clairement, cette affaire de saisie est maintenant devant les tribunaux. Je me demande un peu ce que je puis dire exactement, mais j'essaierai de m'en tirer le mieux possible.

Au cours du discours de mon honorable collègue, qui en a prononcé plusieurs sur cette question, j'ai été amusé de l'entendre suggérer de ne pas transformer la question en une affaire de sectarisme mais de la traiter plutôt comme une question non partisane et non politique; il a ensuite passé plus de temps, comme il l'a fait en maintes autres occasions à faire de cette question une affaire de partisanerie et de politique, utilisant à ces fins tous les moyens possibles. J'ai déjà bien fait comprendre à la Chambre, et je le fais encore aujourd'hui, que le gouvernement prend tous les moyens légaux possibles, et je souligne «moyens légaux», pour prendre Rochdale en main.

M. Hellyer: Balivernes!

M. Basford: Je suis d'avis que nous faisons cela pour la simple raison que les conditions actuelles à Rochdale sont intolérables et inacceptables. Malheureusement, ce n'est pas facile, mais à en juger d'après ceux qui veulent la parole, nous aurons bientôt l'opinion d'un savant professeur de droit. Malheureusement, pour saisir l'hypothèque, il ne s'agit pas simplement de rectifier la situation par des voies légales. Les propositions du député ne résoudraient pas les problèmes qui existent.

Permettez-moi d'exposer dans les grandes lignes la situation juridique et de décrire ce que le gouvernement a fait pour tenter d'accélérer les choses. Je ne veux pas remonter au tout début, mais je me contenterai de signaler que ce n'était pas moi le ministre à cette époque. D'après les dossiers, il semble qu'à l'époque où l'on a proposé d'établir Rochdale, tout le monde à la Chambre, à Toronto et dans le gouvernement provincial, y compris des gens de toutes les classes de la société, croyaient que l'idée, telle qu'elle était présentée, et j'insiste sur le mot «présentée», était bonne, étant donné la situation du logement à ce moment-là. L'idée semblait tellement bonne que le député de Trinity (M. Hellyer), qui était alors ministre chargé du logement, a approuvé le prêt, et je ne veux certes pas l'en blâmer.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne veux interrompre le ministre dans son exposé en vue d'excuser l'inaction du gouvernement, mais j'aimerais mettre les choses au point. Je n'étais pas chargé du logement au moment où le prêt a été approuvé.

M. Basford: Je reconnais mon erreur; je crois le député sur parole.

M. Hellyer: J'espère que le reste de votre exposé sera plus exact.

M. Basford: Je vais être obligé de vérifier les dossiers, j'ai pu me tromper, mais il me semble qu'il a vraiment approuvé certains des prêts accordés à ces collèges coopératifs. Ce qui me préoccupe le plus à propos de Rochdale, c'est que cet incident pourrait malheureusement se répercuter sur tout le mouvement coopératif d'habitations. Au cours de la dernière session, la Chambre a apporté de très bonnes modifications à la loi nationale sur l'habitation portant sur les projets coopératifs d'habitations et ceux sans but lucratif. Ces modifications commencent à porter fruit dans certaines régions et j'espère que l'expérience de Rochdale, qui n'était pas vraiment une coopérative au sens propre, ne nuira pas à la mise en application de ces modifications approuvées au cours de la dernière session.

M. Hellyer: Les coopératives vont vous mettre en difficulté vous aussi.

M. Basford: Pour en revenir à l'aspect juridique, une fois le prêt accordé, il y eut défaut de paiement de l'hypothèque le 17 octobre 1971. A la suite de cet important défaut de paiement, la SCHL, au nom du gouvernement, a intenté une action en saisie d'hypothèque par assignation. Le procès visait à donner à la SCHL, à titre d'agence demandant la saisie, la propriété et la gestion de l'édifice. Après plusieurs vaines tentatives devant les tribunaux, la SCHL a essayé par voie légale, d'obtenir la propriété et l'administration judiciaire intérimaire de l'édifice, mais la cour a refusé. En effet, une ordonnance de la cour empêchait expressément la SCHL de prendre possession de l'édifice et de l'administrer.

Nous avons alors demandé à nos avocats d'essayer d'intenter une action au nom de tous les créanciers afin que soit nommé un syndic ou un administrateur. Heureusement, nous avons eu gain de cause et, sur l'ordonnance de la cour, un syndic a pris possession de l'édifice. Ce dernier procès a débuté le 1er octobre 1973. Nos avocats ont alors de nouveau pris des mesures spéciales et j'ai écrit au procureur général de l'Ontario pour faire appel à ses bons offices. L'affaire a alors été renvoyée au greffier de la Cour, pour qu'il fixe dès que possible la date du jugement. Elle a été entendue le 1er octobre et les plaidoyers avaient tous été présentés le 4 octobre.

Pour ce qui est de l'action en forclusion à la Cour de l'Ontario, le juge, Mme Van Camp, a réservé son jugement, qu'elle a prononcé le 4 février 1974. Ce jugement était tout à fait en faveur de l'action en forclusion de la SCHL. Tout ce que cette société avait demandé lui a été accordé. Le jugement fut entièrement en notre faveur. Je ne donnerai pas tous les détails de l'ordonnance, étant donné que les actions en forclusion sont fort compliquées, mais il a été ordonné que la référence soit prise devant un conseiller de la Cour, pour la saisie des comptes, la taxation des frais, etc, de même que pour le remboursement et la prise de possession, et c'était ce que nous cherchions à obtenir de la Cour.

Collège Rochdale

Dans cette affaire, les défendeurs sont la société Revenue Properties and Central Developments Limited et Rochdale et ils ont interjeté appel le 4 février 1974. Nous avons toujours un système judiciaire où les parties ont le droit de faire appel, et les parties en cause ont exercé ce droit. Par conséquent, étant donné cet avis d'appel, la Société centrale d'hypothèques et de logement se trouve exactement dans la même position que celle où elle était avant le jugement rendu par la Cour suprême de l'Ontario. L'administrateur, Clarkson, Gordon, reste donc en possession des terrains et des bâtiments, continue à les exploiter, à recevoir les loyers et les recettes et à faire toutes les dépenses nécessaires jusqu'au jugement ou tout autre aboutissement des poursuites intentées.

La motion à l'étude nous suggère de prendre d'autres mesures. Je pense que nous l'avons essayé, et j'ai fourni les documents qui le prouvent. Nous avons intenté une action en forclusion aussi vite que le règlement judiciaire le permet. A la suite du jugement et de l'avis d'appel qui peut retarder la décision finale de plusieurs années, j'ai écrit la lettre suivante à l'administrateur, qui représente non pas la Société centrale d'hypothèques et de logement mais qui a été nommé au nom de tous les créanciers, et je l'ai adressée à J. L. Biddell, le 1er mars 1974:

En tant que ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement, j'ai, depuis le début de l'action en forclusion, demandé que les poursuites contre Rochdale soient accélérées dans la mesure où le permet le règlement de la Cour. C'est ce qui a été fait et c'est ainsi que la Cour suprême de l'Ontario a rendu un jugement en faveur de la Société centrale d'hypothèques et de logement le 4 février 1974. Nos avocats viennent de m'informer qu'un appel a été interjeté à la Cour d'appel de l'Ontario contre cette décision, et que, malgré mes instructions et une demande présentée au juge en chef pour que l'appel soit entendu le plus tôt possible, cet appel et celui qui pourrait être ultérieurement interjeté auprès de la Cour suprême du Canada, ne seraient pas entendus avant plusieurs années. Je trouve parfaitement intolérable et inexplicable qu'on tolère la situation qui existe à Rochdale pendant toute la durée de ces poursuites judiciaires.

Sur le plan économique, il est clair que l'administration actuelle constitue un véritable gaspillage et que cela va continuer.

● (1740)

Il faut tout faire pour changer le genre des personnes qui occupent l'édifice en question.

Par conséquent, je vous demande officiellement, et avec l'approbation de la SCHL, de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour libérer tous les logements de la résidence du Collège Rochdale et lorsque ce sera fait, vous pourriez envisager de faire les réparations et les améliorations nécessaires afin d'attirer des personnes d'un genre plus conventionnel, ce qui restreindrait au minimum les frais d'entretien et de sécurité, qui sont très élevés.

Pour prendre sans tarder ces mesures nécessaires, je suis sûr que vous aurez la collaboration entière du procureur général de l'Ontario et du Chef de police de Toronto.

Monsieur l'Orateur, j'ai cité ce dernier paragraphe car j'ai l'impression, agissant au nom de la Société centrale d'hypothèques et de logement, d'être le seul à vouloir intenter des poursuites à l'égard de Rochdale. Bien que nous ayons les droits de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ce sont les limites de nos droits. On a beaucoup parlé, à la Chambre et ailleurs, des actes criminels, de l'alcoolisme, de la drogue et autres. Ce sont des activités qui tombent sous la juridiction du Chef de police de Toronto qui, bien entendu, aura notre entière collaboration. Nous ne pouvons intervenir qu'en tant que société d'hypothèques.

[M. Basford.]

M. Hellyer: Adoptez-vous la même attitude à l'égard des bidonvilles?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, à la suite de l'action que je viens d'intenter le 8 mars dernier, les syndics ont présenté une demande à la Cour suprême de l'Ontario, par l'intermédiaire d'un avis de motion, pour être autorisés à résilier tous les contrats de location d'appartements du Collège Rochdale. L'avis de motion en question doit être renvoyé à Osgoode Hall, à Toronto, le 20 mars 1974. Après demain, j'espère donc déclarer—et je dois faire très attention sur le plan de la procédure parlementaire, comme les autres députés—que la cour rende une décision au sujet de cette motion le plus rapidement possible. J'ai indiqué clairement qu'à mon avis, les contrats devraient être résiliés le plus tôt possible sans préjudice pour les parties en cause. J'indiquerai certainement, par l'entremise des avocats, que c'est notre opinion et que les conditions générales du Collège Rochdale sont intolérables, inexplicables et qu'on devrait mettre un terme à cette situation jusqu'à ce que les mesures de saisie aient été décidées par le tribunal.

Le député qui a appuyé la motion a dit que nous devrions prendre, aux termes de la motion, d'autres initiatives. Dans le cadre des lois canadiennes, nous prenons l'initiative appropriée, celle qui, de l'avis des légistes de la Couronne et de notre propre avocat, est la meilleure. Si j'ai bien compris, le député propose, par exemple, de prendre des procédures d'expropriation dans le cas du Collège Rochdale. Sa proposition s'inspire des meilleurs motifs, j'en suis persuadé, parce qu'il cherche à se rendre utile.

J'estime,—l'avocat-professeur qui parlera dans un moment m'appuiera, je pense,—qu'il y a probablement un seul procédé juridique plus compliqué que la saisie et c'est l'expropriation. Si l'on pense que le processus de saisie est compliqué, le processus d'expropriation l'est bien davantage. Par le processus d'expropriation, il faut même plus de temps pour prendre possession d'un immeuble et, partant, de prendre une initiative. Deuxièmement, l'expropriation comporte le risque réel de devoir verser encore plus d'argent aux créanciers hypothécaires ou même du Collège Rochdale, propriétaire de l'immeuble.

Le député était certes de bonne foi lorsqu'il a émis cette idée. Je lui reconnais cette qualité; cependant, nous avons vraiment examiné tous les moyens à notre disposition. Si nous entreprenions des procédures d'expropriation, nous risquerions l'émission d'un jugement du tribunal qui nous obligerait à verser encore de l'argent aux gens que nous voulons expulser. J'ai bien fait comprendre dès le début à tous les intéressés que, même si nous pourrions arriver très rapidement à nos fins au moyen d'un accord ou de l'expropriation—ce qui ne tarderait probablement pas si nous acceptions de débourser de l'argent—les contribuables avaient déjà suffisamment versé d'argent comme cela. La forclusion protégera le contribuable. Nous devrions certainement nous abstenir de toute procédure judiciaire qui nous exposerait au risque d'être forcés de verser encore plus d'argent. A mon avis, nous ne devrions pas verser un sou noir . . .

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Stackhouse: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre s'est appliqué très fort à contredire une observation que je n'ai pas vraiment faite. J'ai cependant écouté avec intérêt ce qu'il a dit au sujet de cette observation que je n'ai pas faite. Il a raison de dire qu'elle faisait partie d'un discours écrit que j'ai fait distribuer et dont il a sûrement eu un exemplaire entre les mains; cependant, je n'ai pas repris cette observation au cours du présent débat. J'appuie les instances et je prends au sérieux ses propos à ce sujet, mais il n'en a pas été question dans le présent débat. Pour ce qui est des remarques que j'ai fait circuler et que le ministre a lues, je prétends qu'il devrait reconnaître que j'avais alors dit que le montant consacré à l'expropriation reviendrait à la trésorerie publique en passant d'une agence à l'autre.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député s'engage dans un débat. Il peut rectifier une déclaration, mais il ne peut fournir des précisions sur le document en cause.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je souligne la chose simplement pour montrer que nous avons envisagé tous les moyens juridiques possibles au sujet du collège Rochdale auxquels le gouvernement pourrait recourir pour obtenir la possession vacante, comme dirait un avocat. Nous prenons des dispositions nous permettant d'agir ainsi aux termes de la loi aussi rapidement que possible. Nous avons examiné et sommes prêts à examiner toutes les propositions sur la façon d'y parvenir plus rapidement. Toutefois, nous agissons conformément à la loi aussi vite que nous le pouvons. Je m'offusque vivement des insinuations de l'opposition qui laisse entendre que d'une certaine manière, ce n'est pas ce que nous faisons. Nous vivons dans une société qui croit à la règle du droit qui lie le ministre et la Société centrale d'hypothèques et de logement autant que n'importe quel autre membre de la société. Nous pouvons seulement saisir et obtenir la possession vacante conformément à la règle du droit. C'est ce que nous faisons. La situation est intolérable et me semble inexplicable. La possession vacante de l'immeuble sera accordée dès que la loi le permettra. J'espère que tel sera le résultat de nos poursuites judiciaires.

M. Ian Arrol (York-Est): Monsieur l'Orateur, Charles Dickens a mis dans la bouche d'un de ses personnages une déclaration qui s'est perpétuée parce qu'elle a été faite en réaction contre la lenteur des lois à servir la cause de la justice. Cette phrase est: La loi est un âne. Elle pourrait être la réponse à toutes les déclarations de ce genre: «Nous faisons tout ce qu'il est possible de faire», «la situation est complexe» ou, comme le ministre vient de le dire, «le gouvernement prend tous les moyens légaux pour reprendre le collège Rochdale et la forclusion n'est pas une procédure simple». Nous savons aussi que l'avocat intelligent dont le client est coupable, par exemple, de détournement de fonds ou de meurtre, peut toujours trouver quelque chose à faire jouer en faveur de son client.

● (1750)

En ce qui concerne le Collège Rochdale, la population n'est pas le criminel mais plutôt la victime. Il existe sûrement un moyen de secourir la victime innocente, en l'occurence la population de Toronto. En réponse à la question éventuelle: Qu'attendez-vous de nous, que l'on enfreigne la loi pour appliquer la volonté de la population?

Collège Rochdale

On doit répondre que le gouvernement ne sert pas les habitants de Toronto jusqu'à ce qu'il trouve un moyen de satisfaire la volonté générale. «Fermer Rochdale», voilà ce que demandent les habitants de Toronto.

Nous tirons une grande satisfaction de voir que la lettre rédigée par le ministre le 8 mars a donné lieu à un article du *Globe and Mail* du 16 mars, intitulé «Le syndic essaiera de reprendre possession de Rochdale». Mais en cas d'échec, le gouvernement ne pourra dire qu'il a tout tenté pour fermer Rochdale mais en vain, aussi longtemps qu'il ne reconnaîtra pas l'ampleur du problème et se décidera à le régler, qu'il n'admettra pas que le problème peut dépasser sa compétence. Je propose alors que le gouvernement fédéral rencontre les autorités municipales et provinciales, sans vouloir leur en imputer la faute ou les accuser d'avoir fait telle proposition ou donner tel consentement en telle ou telle année.

Reconnaissons tous, aux échelons des municipalités, des provinces et du gouvernement fédéral, que nous faisons actuellement face à une situation à laquelle nous devons remédier. Qui veut la fin veut les moyens. Il faudrait peut-être la collaboration des forces policières, du minitère de la Santé, du procureur général de la province, du ministre de la Justice du Canada, mais quelles que soient les dispositions qui s'imposent pour fermer cet endroit mal famé il faut les prendre avant que les Torontois croient et craignent que le gouvernement ne peut intervenir en leur faveur. Le gouvernement fédéral ne peut résoudre tous les problèmes du pays; il ne peut résoudre tous les problèmes mondiaux. Pourtant lorsque chez nous nous découvrons un cancer et que nous trouvons des gens qui veulent de l'action alors que le gouvernement fédéral en a fondamentalement la responsabilité, qu'il intervienne, qu'il dise tant à la municipalité qu'à la province: trouvons un moyen de fermer Rochdale.

M. Barnett J. Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je vois d'autres députés de circonscriptions torontoises qui veulent prendre la parole. Je tâcherai donc d'être bref. Il s'agit d'un problème qui préoccupe tous les députés et tous les citoyens de la région de Toronto. Je ne crois pas qu'il soit très sérieux de la comparer à d'autres priorités législatives. Il serait vain de le comparer avec la ligue mondiale de football.

Cela me rappelle une lettre que j'ai reçue aujourd'hui d'un ami et électeur au sujet de cette ligue de football. Il me dit que nos priorités sont toutes faussées. Je lui ai répondu en lui disant exactement la même chose. En effet, il ne m'avait pas écrit au sujet du chômage, de la peine capitale, des pensions de vieillesse ni des allocations aux anciens combattants. Je ne puis accepter ce genre de raisonnement, pas plus que je ne puis accepter qu'on en fasse un grand problème national exigeant que l'on contourne la loi. Cela préoccupe grandement les dirigeants torontois, mais on n'écarte pas ainsi des lois que les députés d'en face nous ont aidé à rédiger pour remédier à des situations comme celle qui nous occupe.

La plus importante intervention dans le débat d'aujourd'hui fut celle du ministre, lorsqu'il a cité un passage de sa lettre à M. Biddell, le syndic. Voici ce qu'il a dit:

> Que l'on permette à l'état actuel des choses à Rochdale de se prolonger durant toute la durée de ces nouvelles poursuites judiciaires, cela me paraît intolérable et inexplicable.

Collège Rochdale

Il va sans dire que le ministre fait tout son possible. De fait, il n'a pas dit que les députés du gouvernement de Toronto s'étaient entretenus avec lui à ce sujet et il y a longtemps et qu'il collaborait dans toute la mesure possible pour tirer la chose au clair.

M. Paproski: Ce n'est pas vrai.

M. Danson: Monsieur l'Orateur, on m'accuse de ne pas dire la vérité. J'aimerais que le député se rétracte.

M. Paproski: Je n'ai pas dit que vous n'aviez pas dit la vérité. J'ai dit que ce n'était pas vrai.

M. Danson: Très bien. Le député retire sa déclaration. J'accepte sa rétractation.

M. Paproski: Je n'ai rien retiré.

M. Danson: Ne nous attardons pas sur ces interruptions absurdes.

L'expérience a échoué. Elle a abouti à un cloaque, un bourbier de drogues et de paresse qu'aucun de nous ne saurait tolérer et auquel nous voulons mettre fin. C'est une tâche sur les projets coopératifs et légitimes d'habitation que nous appuyons tous, et c'est une atteinte à la réputation des étudiants qui tentent de parfaire leur éducation par des moyens nouveaux. C'est vraiment une entrave à leur initiative. Un projet semblable à Toronto, dont nous n'avons pas entendu parler, m'impressionne beaucoup; il s'agit du Neil Wysick College de Ryerson. Il y a là des problèmes à résoudre mais les étudiants les avaient prévus et ont signalé à bon nombre de députés des moyens raisonnables d'y remédier. Ils font tout leur possible. Je pense qu'ils payent $100,000 par année en taxes municipales, tandis que Rochdale ne fait rien de ce côté-là.

Une voix: Quel est le rapport financier de ce projet.

M. Danson: Il faut traiter les gens de Neil Wysick avec sympathie et s'assurer qu'ils peuvent effectuer le travail qu'ils ont décidé de faire.

Il faut appuyer le ministre qui essaie de vider Rochdale aussi rapidement que possible dans le cadre de la loi, nous devons seconder les efforts du syndic. J'aimerais que l'on affecte cet édifice à d'autres fins. C'est un édifice bien construit qui a été gravement endommagé, mais on peut le réparer, comme l'a dit le ministre en lisant un extrait de sa propre lettre. J'aimerais que nous fassions un autre genre d'expérience, qui a été couronnée de succès: créer une résidence pour vieillards comme celle du centre de Toronto. Nous avons une excellente résidence pour veillards sur la rue Yonge, au cœur de la ville. L'autre jour, j'ai rencontré un viel ami de l'armée qui vit dans une de ces résidences et il m'a dit qu'il était très heureux de pouvoir aller au magasin de l'autre côté de la rue, de pouvoir aller voir ses amis à l'institut militaire et de pouvoir vivre décemment en payant un loyer très modeste.

J'aimerais que l'on transforme Rochdale en résidence pour vieillards. On peut le restaurer. Ce serait une utilisation constructive. Notre expérience dans ce secteur a réussi. Je n'ai pas entendu parler de scandales de drogue ou de sexe dans les résidences pour vieillards jusqu'à présent et je pense que nous devons tenter notre chance. Nous sommes très inquiets et je sais que le ministre l'est lui aussi. J'espère que nous pourrons trouver dans la loi un moyen de faire vider cet endroit. C'est un cancer pour tous les étudiants du Canada et pour Toronto.

Nous n'éliminerons pas tous les problèmes. Le problème de la drogue subsiste, la paresse subsiste. Il ne sera pas institutionnalisé ni subventionné. La société le paiera par d'autres moyens, mais ce n'est pas le but du Collège Rochdale. Il ne doit pas offrir des logements à loyer modique. Dans le journal, on rapporte qu'une femme a dit: vous ne pouvez pas nous faire partir et je ne peux pas me permettre de vivre autre part. C'est une tragédie, je l'admets, mais ce n'est pas le but du Collège Rochdale. Je ne pense pas qu'il existe un moyen simple de résoudre le problème. Il faut le faire énergiquement et dans le cadre de la loi. Nous devons faire un usage constructif de ces installations auxquelles on a consacré beaucoup de fonds fédéraux et autres.

Dans un sens, la ville de Toronto a été obligée de renoncer aux impôts. A mon avis, on devrait reprendre l'immeuble et l'affecter à des fins sociales constructives comme on l'a fait pour d'autres foyers pour personnes âgées dont le nombre est nettement insuffisant. Voici une occasion d'appuyer le ministre et les mesures qu'il prend pour expulser les occupants et affecter l'immeuble à des fins utiles. Dans sa lettre, le ministre parle d'un «autre usage». A mon avis, le mieux serait d'en faire un foyer pour personnes âgées du type, par exemple, de celui qui se trouve sur la rue Yonge en face d'Eatons College. Celui-ci est administré en quelque sorte comme un hôtel privé pour citoyens âgés, ce qui donne à ses pensionnaires une nouvelle raison de vivre et leur permet de vivre comme des êtres humains à part entière pour un loyer symbolique.

C'est ce à quoi doivent servir les prêts du gouvernement. Je crois qu'on ne devrait pas refuser des prêts aux habitations coopératives pour étudiants lorsque celles-ci sont administrées par des personnes responsables. Nous avons appris la leçon et si jamais nous avons à traiter encore une fois avec ce secteur, nous ne devrions pas nous laisser avoir comme dans le cas du collège Rochdale. C'est un endroit que toutes mes connaissances à Toronto condamnent. Je ne crois pas qu'un seul citoyen de Toronto s'oppose à ce nettoyage et à ce changement.

● (1800)

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, le thème du débat d'aujourd'hui devrait être, je crois, «Quelle différence une motion d'initiative parlementaire, peut produire». La lettre du ministre en date du 1er mars est excellente. Elle énonce très clairement les points en question et démontre l'habileté du ministre à agir enfin. Le malheur, c'est que cette lettre aurait pu être rédigée exactement dans ces termes il y a un an et demi.

Le secrétaire parlementaire du ministre, qui est ici présent, a rédigé une lettre dans laquelle il disait que le syndic provisoire avait été nommé le 14 septembre 1972, date à laquelle la Société Clarkson a été nommée syndic provisoire et administrateur. Il a dit que même si cette action se poursuivait et qu'aucun ordre de saisie n'avait été donné, il aurait été entièrement normal que le premier créancier hypothécaire, en l'occurrence la Société centrale d'hypothèques et de logement, manifeste son point de vue au syndic provisoire—vues qui ont été énoncées très clairement dans cette lettre du 1er mars 1974. Je vous signale que le premier défaut du Collège Rochdale au sujet de l'hypothèque remontre au 1er mars 1969. A nouveau, je demande pourquoi on a différé jusqu'en 1972 la nomination du syndic provisoire.

J'aimerais que soient consignées certaines remarques faites par d'autres ministériels sur les conditions qui règnent à Rochdale. Non seulement le ministre mais également le député de York-Nord (M. Danson) nous ont fait aujourd'hui des remarques franches. Ce dont nous aurions dû tenir compte et que je désire faire consigner, sont les observations que me faisait parvenir le solliciteur général (M. Allmand) en réponse à une question que je lui ai posée en juillet dernier. Je tire ce passage d'une lettre qu'il m'a écrite le 17 juillet dernier.

Depuis sa création, en 1968, Rochdale n'a cessé d'être un repaire de trafiquants de drogues et une source d'ennuis pour les forces policières intéressées. Entre autres choses, la Gendarmerie royale est chargée de l'application des lois sur les stupéfiants. Elle a découvert que, dès sa création, Rochdale abritait un trafic intense de drogues.

A l'origine, la Gendarmerie royale y a exécuté de nombreuses enquêtes. Néanmoins, à cause de l'obstruction des résidents, ces enquêtes sont devenues coûteuses en temps et en personnel. Des tactiques telles que l'évacuation des bâtiments par le déclenchement des sonneries d'incendie lorsque la police y pénètre, ce qui empêche celle-ci de créer le moindre lien entre la drogue découverte et les occupants, visent à protéger les résidents du collège de toute enquête policière. Il est devenu évident que ces perquisitions étaient inutiles puisque l'énergie dépensée n'en justifiait pas les résultats.

Et au paragraphe suivant il m'écrivait:

En janvier 1973, la police de Toronto créa une section de huit hommes chargée des enquêtes sur Rochdale et, au cours des quatre premiers mois, 700 personnes furent arrêtées pour infractions à la législation des stupéfiants. Beaucoup de ces arrestations eurent lieu pour possession de petites quantités de drogue. Néanmoins, un nombre considérable ont eu lieu pour la possession de fortes quantités. La découverte d'armes se produit plus fréquemment lorsqu'il s'agit de personnes appartenant au collège Rochdale que dans toute autre enquête.

En tant que représentant de la circonscription de St. Paul's, située en face du collège sur la rue Bloor, je parle au nom des résidents de l'extrémité sud de St. Paul qui doivent quotidiennement supporter les conditions décrites dans cette lettre du solliciteur général. Les résidents dont le quartier a été infiltré par des gens qui non seulement possèdent de la drogue et en usent, mais en font le trafic en grandes quantités, sont vraiment très inquiets. Ils sont très préoccupés.

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, monsieur l'Orateur, mais je tiens à demander au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) ou, en son absence, à son secrétaire parlementaire, de nous dire où est le rapport de l'enquête financière sur les projets coopératifs d'habitations, le collège Rochdale et le collège Neil Wyzick. Le secrétaire parlementaire se souviendra d'avoir dit, au nom du gouvernement, le 23 juillet dernier, en répondant à une question du député de Peace River (M. Baldwin), que le rapport de la SCHL, qui était en préparation depuis quatre ou cinq mois, serait remis aux députés. Il avait ajouté que, sauf erreur, quand l'enquête, commencée en février 1973, serait terminée, son rapport serait remis aux députés. Je lui redemande où sont ces rapports?

Le ministre a répété aujourd'hui que toutes les mesures possibles avaient été prises. Je dis que ce n'est pas vrai parce que, jusqu'à ce que nous ayons vu les rapports de l'enquête financière, nous ne saurons pas quelles accusations pourraient être portées en vertu du Code criminel. Nous ne savons pas quelles mesures disciplinaires pourraient être prises contre les architectes et les ingénieurs parties à la collusion, au tripotage d'offres et aux pratiques frauduleuses. Nous, qui représentons le public de la région de Toronto, avons le droit de voir ces documents, et sans plus tarder.

Je dois dire que je suis déçu . . .

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 8.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

ACTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867 À 1965

MESURE PRÉVOYANT LA REPRÉSENTATION AU SÉNAT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU YUKON

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose: Que le bill C-11, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

—Monsieur l'Orateur, l'objectif de ce bill est clair; il vise à augmenter le nombre de sénateurs afin de permettre la nomination d'un sénateur pour chacun des territoires. Pour ce faire, il faut modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En augmentant ainsi la représentation des Territoires au Parlement canadien, le Nord de notre pays aura, nous l'espérons, plus de chances de faire connaître ses vues au Parlement du Canada.

M. Nielsen: Ah!

M. MacEachen: Cela augmentera la représentation du Nord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre arrive-t-il à garder son sérieux lorsqu'il dit cela?

M. MacEachen: Bien que ces deux territoires aient une population relativement peu importante—alors qu'ils couvrent près de 40 p. 100 de la surface de notre pays—la proportion d'Indiens et d'Esquimaux par rapport à la population totale des deux territoires est beaucoup plus importante que dans toute autre province.

Le Sénat

J'aimerais indiquer aux députés qu'il y a un précédent à la nomination de sénateurs pour représenter les territoires. Des sénateurs furent nommés pour représenter les Territoires du Nord-Ouest pendant les premières années de la colonisation et il en alla de même jusqu'à la création des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. La question de la représentation des Territoires au Sénat a été soulevée à plusieurs reprises à la Chambre. Des bills d'initiatives parlementaires furent proposés à la Chambre des communes en 1960 et en 1962 et, en 1972, le bill C-126 suivi, en 1973, du bill C-12, qui prévoit un sénateur pour chaque territoire. Aussi n'est-ce pas la première fois que la Chambre est saisie de cette question; elle a été portée à l'attention de la Chambre sous forme de bills d'initiative parlementaire.

M. Nielsen: De nombreuses fois!

M. MacEachen: La question est claire et précise. Elle ne requiert pas d'autres explications de ma part en ce qui concerne la deuxième lecture de ce bill.

En conclusion, je devrais dire que la motion proposant que ce bill soit lu pour la deuxième fois présuppose que le Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien en soit saisi. Je crois, à la réflexion, qu'il serait préférable d'en saisir le Comité permanent de la justice et des questions juridiques. Il s'agit d'un amendement constitutionnel et il serait peut-être plus indiqué qu'il soit étudié par ce comité permanent-là. Toutefois, la motion qui a été présentée fait état du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien et c'est la raison pour laquelle je propose, qu'avec le consentement de la Chambre, ce bill soit référé au Comité permanent de la Justice et des questions juridiques.

Des voix: D'accord.

● (2010)

M. MacEachen: Je dirai en terminant que ce bill n'aborde pas la question de la représentation des territoires à la Chambre des communes. Cette question peut et va être réglée en même temps que toute la question de la représentation à la Chambre des communes dont le comité permanent des privilèges et élections va continuer à s'occuper. Donc, je rappelle aux députés qu'il y a un autre moyen de régler la question de la représentation des territoires à la Chambre. Ce bill concerne le Sénat.

M. Nielsen: Quels sont les autres travaux qui nous restent si nous en terminons avec ce bill?

M. MacEachen: Je réponds à cette question en disant que si nous disposons de ce bill, nous reprendrons le bill sur la concurrence ce soir.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Puis-je demander aux députés s'ils consentent à renvoyer ce bill au comité permanent de la justice et des questions juridiques plutôt qu'au comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien?

Des voix: D'accord.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, cette soirée doit procurer beaucoup de satisfaction au député du Yukon (M. Nielsen). C'est un député chevronné et, depuis longtemps, figure au *Feuilleton* un bill d'initiative parlementaire à son nom qui est intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965». Il s'agit d'un amendement destiné à assurer la représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat canadien. Ce soir, nous étudions une mesure ministérielle qui porte exactement le même titre et qui vise exactement le même objectif. Cela prouve simplement que si vous avec suffisamment de ténacité, d'endurance, de trempe et de persévérance, vous finirez par persuader n'importe qui, même les libéraux.

Notre parti voit le bill C-11 d'un bon œil et espère qu'il franchira rapidement toutes les étapes du débat. Il y a juste un peu plus d'un an, le 20 février, pour être exacte, nous discutions de cette même question lorsque nous avons étudié le bill d'initiative parlementaire du député du Yukon. Bien qu'il ait été alors d'usage pour les ministériels d'étouffer le bill au lieu de le renvoyer au comité, certains indices portaient à croire que les honorables vis-à-vis appuyaient la mesure jusqu'à un certain point. Par exemple, le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) avait parlé en sa faveur, mais avait subordonné son appui à une réforme générale du Sénat. Comme il l'avait alors déclaré: «Je ne crois pas que ce projet de loi aille au cœur du problème de la représentation sénatoriale.» Il hésitait donc à l'appuyer. De plus, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) avait dit à propos de la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Sénat: «Cette question ne peut pas être étudiée séparément des autres modifications qui doivent être apportées à la représentation du Sénat.»

Ces opinions peuvent être justifiées, monsieur l'Orateur; mais il est préférable de prendre une initiative restreinte que de n'en prendre aucune. Voilà pourquoi j'accueille avec satisfaction la mesure ministérielle ce soir. Je sais que cette fois-ci le député de Kamloops-Cariboo et le député de Windsor-Walkerville appuieront le projet de loi sans réserve. Si le gouvernement voulait seulement aborder de la même manière d'autres problèmes, notamment, le coût de la vie, il pourrait peut-être arriver, pas à pas, à des solutions au lieu de rester immobile. Le gouvernement se rend compte, j'en suis persuadée, que nous, membres de ce parti, nous allons continuer de montrer la voie que le gouvernement devrait suivre, comme l'a fait le député du Yukon en présentant ce bill, jusqu'à ce que notre parti soit appelé à former le gouvernement.

J'espère que le présent bill recevra l'appui unanime de tous les partis représentés à la Chambre, afin de prouver aux Canadiens qui vivent au nord du 60e parallèle que le Parlement canadien traite les gens du Grand Nord sans distinction injuste. Il est essentiel de se rappeler que le Parlement du Canada se compose de deux chambres. A la Chambre des communes, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont été représentés depuis 1903 et 1949 respectivement. A l'autre endroit, les territoires se sont vus refuser toute représentation. On leur a refusé depuis longtemps, justice et égalité.

Certains députés préconisent l'abolition de l'autre endroit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Évidemment, personne ne met en doute leur droit de formuler cette proposition avec toute la vigueur dont ils sont capables. Cependant, je leur dis que tant que le régime parlementaire canadien comportera une chambre haute, les territoires septentrionaux devraient y avoir accès.

J'ose espérer que les députés du parti qui prend place à ma gauche, notamment le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth), jugeront qu'il leur faut appuyer cette mesure en dépit de leurs objectifs à long terme; autrement, ils commettraient la plus basse injustice à l'endroit des Canadiens qui habitent les deux-cinquièmes du Canada, c'est-à-dire au nord du 60e parrallèle. Le Nord mérite une députation plus nombreuse au sein du parlement du Canada.

Il est à espérer que lorsqu'aura lieu la redistribution des sièges à la Chambre, des dispositions seront prises pour pallier les distances très considérables à parcourir. Une façon d'assurer une meilleure représentation des territoires du Nord dans un avenir rapporché serait de nommer plus d'habitants du Nord au Parlement du Canada.

Bien des résidents du Nord pourraient apporter au Parlement plus de connaissances au sujet des problèmes sociaux, économiques et culturels de leur région. Nous aurions tout avantage à entendre plus souvent et de façon plus complète les opinions de ces contribuables. Un homme comme le regretté Knut Lang aurait pu se signaler à cet égard. Mais beaucoup d'autres pourraient apporter une contribution. Il existe toujours une certaine controverse au sujet du nombre de personnes vivant au nord du 60e parallèle. Nous savons qu'un grand nombre d'habitants du Nord sont des indigènes, c'est-à-dire des Indiens, des Métis et des Inuits. L'année dernière, en parlant d'un bill semblable à la Chambre, j'ai signalé qu'à mon avis, il serait tout à fait approprié qu'un représentant de la population indigène du Canada siège à l'autre endroit pour représenter un des territoires ou bien les deux. Les problèmes du Nord sont nombreux et ils méritent notre attention et notre préoccupation.

J'espère, monsieur l'Orateur, que le bill sera mis à exécution bientôt et qu'on nommera très prochainement deux représentants du Nord à l'autre endroit.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, il me plaît de prendre la parole au sujet de ce bill, mais j'ai été surpris d'entendre le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) attribuer au député du Yukon (M. Nielsen) le mérite de l'idée. Il me semble qu'elle provient du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier les recommandations de changements constitutionnels. J'ai déjà parlé à la Chambre de la situation qui existe au Sénat et je continuerai d'en parler tant que la situation ne changera pas.

Il m'a été agréable d'entendre les propos du président du Conseil privé (M. MacEachen) au sujet de la représentation des Territoires du Nord-Ouest. C'est ce qui importe par-dessus tout à mon avis. Au cours de la dernière session j'ai présenté des bills qui prévoyaient une plus grande représentation, mais certainement pas par voie de nominations. Le débat de cet après-midi a porté sur un bill qui abolirait les nominations au Conseil des Territoires du Nord-Ouest. Le bill qui nous occupe constitue, il me semble, un pas en arrière, car il prévoit des nominations au Sénat. Je doute fort que quelqu'un du Nord qui se respecte accepterait qu'on le nomme sénateur.

● (2020)

Des voix: Bravo!

M. Firth: A vrai dire, si la Chambre adopte ce bill et si un homme du Nord est nommé il faudrait l'amener ici de force.

Pour ce qui est d'autres titulaires, il me semble à en juger par le bill que les libéraux ont eu quelques difficultés à recruter des gens dans le Nord. Il s'ensuit que si on ne parvient pas à les faire élire, on n'a alors qu'à les nommer. On affecte au bureau d'information et de liaison à Ottawa des fonctionnaires de l'administration des Territoires du Nord-Ouest. Cela coûte plus cher que de faire élire un autre député. Le fonctionnaire n'a pas à travailler beaucoup; au moins le gouvernement l'a sous la main ici. Le gouvernement veut nommer un type du Yukon qui n'a même pas réussi à se faire porter candidat sous la bannière libérale aux dernières élections. Il veut créer un autre poste pour le nommer sénateur.

Je doute beaucoup—et je le répète—que quelqu'un du Nord qui se respecte accepterait ce poste. Il demeure que les Territoires du Nord-Ouest méritent de se faire représenter par plus de députés à la Chambre. Ce bill est en quelque sorte un tour que l'on joue à la population des Territoires du Nord-Ouest; nous ne le trouvons pas très drôle.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, le fait que j'aie pu vous surprendre en train de vous lever me montre que vous êtes un incurable optimiste. Je me félicite de ce bill. Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) a mentionné la représentante de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) me créditant cette idée, pour reprendre ses termes. Il a laissé entendre à la Chambre que cette idée venait du comité conjoint de la constitution qui a voyagé dans d'autres régions du pays aussi bien qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il a tenu des audiences à Dawson City, Whitehorse et Watson Lake. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de lui dire par votre entremise que bien des années avant le début des travaux du comité du Sénat et de la Chambre des communes, j'avais déposé ce bill et il avait été débattu. Peut-être est-ce parce que le député des Territoires du Nord-Ouest n'a pas lu le hansard ou qu'il était absent à ce moment qu'il oublie que j'ai déposé presque tous les ans un bill qui assurerait une vraie représentation des deux territoires du Nord au Parlement du Canada.

Sauf erreur, le Parlement comprend deux Chambres. Dans chacune, ici comme à l'autre endroit, chaque partie du Canada est représentée. Jusqu'à ce que le ministre nous saisisse ce soir de son bill méritoire, seuls les Canadiens vivant au nord du 60e parallèle faisaient exception. Tous les habitants du pays, qu'ils soient de race blanche, d'origine indienne ou innuit, sont des Canadiens. Je reprends les paroles que le premier ministre (M. Trudeau) a prononcées plus tôt aujourd'hui au cours d'un autre débat, où il réaffirmait le droit de tous les Canadiens à être traités sur un pied d'égalité. Les Canadiens ne sont pas tous sur un pied d'égalité quand la représentation aux deux Chambres du Parlement est imparfaite. C'est aussi simple et aussi logique que cela. Je regrette seulement que la question ait traîné si longtemps et qu'il ait fallu une situation minoritaire pour faire comprendre au gouvernement que l'approche convenable était la représentation aux deux Chambres.

Comme l'a dit l'honorable représentante de Kingston et les Îles, le grand Nord a déjà été représenté par un seul député. Depuis 1903, un seul député représentait une région d'environ 1,700,000 milles carrés au Canada. Jusqu'en 1949, un seul député en avait la responsabilité, un seul député représentait le Yukon et les Terrioitres du Nord-Ouest. En 1949, on a refait la carte électorale en accordant au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest un député chacun.

Le Sénat

Mais rendons à César ce qui est à César, le parti libéral n'a jamais eu de difficulté à faire élire un député dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon avant 1949. Bien entendu, mon prédécesseur a représenté ce parti jusqu'en 1953. Lorsque les Territoires du Nord-Ouest ont par la suite eu droit à un député, ils ont également été représentés par un libéral. D'ailleurs, avant l'élection de l'honorable représentant actuel des Territoires du Nord-Ouest, ces derniers avaient toujours été représentés par un membre du parti libéral, à l'exception des années 1963 à 1968 où un membre de notre parti a occupé ce poste.

Maintenant que ces choses sont bien claires à propos de l'argument selon lequel le parti au pouvoir a de la difficulté à faire élire ce candidat et doit donc nommer quelqu'un, je ne crois pas que cette remarque soit justifiée. Elle n'est sûrement pas exacte. En présentant le projet de loi, le ministre . . .

M. Barnett: Pourrais-je demander à l'honorable représentant si les libéraux vont essayer de faire mieux au Yukon la prochaine fois?

M. Nielsen: Comme on dit, monsieur l'Orateur, l'espérance reste toujours vivace. Voici une autre observation à caractère historique. Depuis 1903, soit 71 ans, nous avons eu un représentant au Parlement. Le parti libéral peut se vanter d'avoir représenté le Yukon pendant 13 de ces 71 années. Il éprouvera peut-être donc un peu plus de difficultés étant donné notre caractère inné d'indépendance, de liberté et d'initiative qui est justement la raison principale de notre présence au Yukon.

M. Knight: Le Sénat représente-t-il l'esprit d'initiative?

M. Nielsen: Je sais que le député qui a parlé, à ma gauche, exprime l'opinion de l'éminence grise de son parti, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), lorsqu'il dénigre le Sénat. C'est ici, je crois, que le député des Territoires du Nord-Ouest a été réellement berné par le député de Winnipeg-Nord-Centre et d'autres qui partagent sa façon de voir. Je n'arrive pas à comprendre que le représentant des Canadiens des Territoires du Nord-Ouest vienne ici nous dire que ses commettants ne veulent pas être représentés partout au Parlement.

Nous avons un régime constitutionel. Certains d'entre nous croient que le Sénat devrait demeurer comme il est. D'autres estiment qu'il devrait être aboli. Je connais la position que le NPD a adoptée, mais il convient mal au député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) de dire que tant que nous serons assujettis à ce concept bicaméral du régime fédéral, nous ne voulons en aucune sorte participer à ce droit intégral que possèdent tous les Canadiens. Cela me dépasse totalement. Je crois qu'aux prochaines élections, il devra subir les conséquences de cette déclaration et de l'attitude qu'il a prise.

● (2030)

Le ministre a commis une erreur fort répandue: il a confondu les statistiques des deux territoires. Il ne les a jamais données séparément. Il a aussi mis ensemble leurs économies. Voilà la façon dont le gouvernement les traite, car on ne saurait croire que ceux qui vivent dans des tours d'ivoire à Ottawa se résigneront à accepter rien de moins que la normalisation dans cette ère où tout le monde est réduit à un même dénominateur socialiste. En d'autres termes, malgré une histoire qui remonte à 1896 et même avant, malgré l'essor des institutions politiques, une croissance économique indépendante, et des considérations géographiques différentes, le gouvernement persiste à confondre les deux territoires parce qu'il trouve avantageux de le faire.

[M. Nielsen.]

Le ministre a dit, par exemple, que la population inuit et indienne des deux territoires est proportionnellement plus élevée, par rapport aux autres habitants, que dans les provinces. Il aurait pu être près de la vérité s'il s'en était tenu aux Territoires du Nord-Ouest mais sa déclaration est loin d'être juste pour ce qui est du Yukon. Il serait plus exact de dire que la proportion y est la même que dans les provinces. Ou du moins, pas beaucoup plus élevée. Aussi ce raisonnement, auquel le gouvernement recourt sans cesse, ne m'émeut pas beaucoup.

Je passe maintenant à un autre sujet, que le ministre voudra peut-être commenter en terminant. Sauf erreur, le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat a recommandé de promulguer une loi pour assurer une représentation au Sénat à chacun des territoires. Il me semble également—il se peut que cela soit inexact—que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule que la représentation d'une province ne soit pas inférieure à deux députés pour chaque sénateur. Sauf erreur également, aux termes de la loi de l'interprétation, les Territoires sont considérés comme des provinces—ils sont inclus dans le mot «provinces». Je me demande, si nous adoptions cette mesure législative, si le gouvernement serait obligé, sur le plan constitutionnel, de présenter un projet de loi assurant une plus grande représentation non seulement au Sénat mais à la Chambre également. Ce problème a été abordé au cours des séances du comité mixte, mais j'ai cru que le ministre pourrait peut-être en traiter dans ses dernières remarques.

Avant que le député actuel des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) soit élu à la Chambre, donc lorsque cette circonscription était représentée par M. Gene Rhéaume, lui et moi avons énergiquement fait valoir la nécessité d'une représentation des Territoires du Nord-Ouest par deux députés à la Chambre des communes. Je ne revendique pas ce droit pour le Yukon, mais je le fais sûrement pour les Territoires du Nord-Ouest, pour lesquels un nouveau siège s'impose de toute urgence. On ne saurait parcourir l'extrême Nord sans se rendre compte de la vaste étendue de ce territoire. Voici une circonscription de près de 1,300,000 milles carrés. Les députés se rendent-ils compte du temps qu'il faudrait pour le parcourir en entier? Le parcours, dans mon cas, mesure 26,000 milles de long et le député des Territoires du Nord-Ouest devrait parcourir, selon moi, de cinq à huit fois cette distance pour visiter les collectivités comme un député doit le faire, je pense, au moins une fois entre deux élections.

J'ai eu vent de raisons que l'on invoquerait pour modifier la loi électorale du Canada et les allocations de dépenses accordées aux candidats. Si quelqu'un peut me dire comment, en 60 jours, le député est censé parcourir cette vaste étendue de 1,300,000 milles carrés sans dépenser beaucoup d'argent, beaucoup plus que ne dépenserait le député de Scarborough Ouest (M. Harney), je comprendrai mieux. C'est tout simplement impossible. C'est pourquoi j'ai été heureux d'entendre le ministre nous laisser supposer dans ses remarques préliminaires sur le bill que le gouvernement envisageait au moins favorablement la présentation d'une mesure prévoyant la nomination d'un autre représentant pour les Territoires du Nord-Ouest.

Le député des Territoires du Nord-Ouest semble opposé au principe de nommer un sénateur provenant de ces territoires parce que, dit-il, il s'oppose aux nominations à tout corps législatif. Je suis d'accord au sujet du conseil des Territoires du Nord-Ouest. Je n'accepterais personnellement rien de moins.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais vous accepteriez un siège au Sénat.

M. Nielsen: Je n'accepterais pas un siège au Sénat. Je puis le dire au député tout de suite, sans équivoque et sans réserves. Je ne suis pas certain des désirs du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à ce sujet parce qu'il compte des collègues à l'autre endroit grâce au premier ministre actuel (M. Trudeau) et à son prédécesseur.

Une voix: Qui sont-ils?

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je crois que nous nous écartons du bill. De plus, le député devrait s'adresser à la présidence et, si d'autres députés veulent lui poser des questions, il devrait ou les accepter ou les refuser.

M. Nielsen: J'ai dit en commençant que j'accepterais n'importe quelle et toutes les questions, posées assis ou debout, c'est sans importance pour moi. Nous étions donc en train d'étudier ce bill et la question des nominations au Sénat. On m'a demandé qui étaient les collègues du député de Winnipeg-Nord-Centre et j'allais y répondre quand votre Honneur est intervenue. Je me souviens, dans mes premiers jours, d'un député très bruyant qui représentait la circonscription d'Assiniboia. Il était le chef de son parti et il est maintenant rendu à l'autre endroit grâce au gouvernement des bancs d'en face.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas un de nos collègues.

● (2040)

M. Nielsen: Disons que c'était un collègue et qu'il fût chef de ce parti. Peut-être la dernière remarque du député de Winnipeg-Nord-Centre explique-t-elle sa disparition.

J'allais parler de l'argument passablement fallacieux du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth). Je conviens que les membres des conseils des deux territoires devraient être entièrement élus de même que ceux du comité exécutif mais ceux de l'autre endroit ne sont pas élus. Que nous le voulions ou non, c'est ainsi que le prévoit notre constitution et la seule façon pour le Nord d'être représenté à l'autre endrot est par nomination.

Quant à moi, j'applaudis à cette possibilité de doubler la représentation de ma circonscription au Parlement car c'est ce que cela signifie. Je pensais que le député des Territoires du Nord-Ouest se réjouirait également de la possibilité de doubler la représentation de sa circonscription au Parlement en ajoutant un membre à l'autre endroit, ce qui est le but recherché.

Bien que le ministre l'ai dit beaucoup plus brièvement que moi, la situation est indiscutablement telle qu'il l'a décrite. Néanmoins, je me pose des questions à ce sujet ayant entendu différentes rumeurs au Yukon dont j'ignore si elles circulent aussi dans les Territoires du Nord-Ouest. Les rumeurs sont parfois proches de la vérité et je me demande si le ministre sait qu'on a déjà envisagé des titulaires possibles pour ces territoires en prévision de l'appui que mon parti accordera au bill. S'agissant d'un bill d'initiative gouvernementale il sera adopté.

Par exemple, on parle de la nomination d'un autochtone des Territoires du Nord-Ouest ou d'origine inuite. Au Yukon, la rumeur veut qu'on envisagerait peut-être une personne qui a soudainement eu des rapports étroits avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien M. Chrétien. Un certain mécontentement règne dans les deux territoires au sujet des commissaires et le bruit court que peut-être la seule façon de débarrasser le Nord de ces personnages impopulaires est de les bombarder sénateurs.

M. Barnett: Est-ce pourquoi le député appuie ce bill?

M. Nielsen: Non, j'appuie le bill parce qu'il permettra de doubler la représentation du Nord au Parlement canadien, et parce qu'étant donné notre système, nous devrions être représentés dans les deux Chambres du Parlement. Pour quelles raisons, les Canadiens qui habitent au nord du 60e parallèle devraient-ils être oubliés? Étant donné que les autres provinces sont représentées au Sénat, pourquoi les deux territoires du Nord ne le seraient-il pas également? Le Nouveau parti démocratique considère peut-être que ce n'est même pas un droit mais, à mon avis, si nous voulons participer à notre Parlement actuel, et y participer pleinement, il faut une représentation complète et j'en déduis que cela s'est fait beaucoup trop attendre.

Il ne m'arrive pas souvent de féliciter un ministre, encore moins un ministre libéral ou un autre membre du parti libéral, mais j'ai bien peur d'être en train de fléchir. Je crains d'être obligé de féliciter le ministre et son gouvernement de nous avoir proposé cette mesure ce soir, et ce n'est pas habituel pour moi. Ils ont fini par reconnaître cette nécessité. Peut-être ont-ils été amenés de force à conclure que le bill inscrit en mon nom depuis tant d'années, pour demander une représentation complète, avait du bon. C'était à eux de le mettre en pratique et ils ont enfin proposé à la Chambre une mesure qui permettra une représentation réelle et complète de tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent au nord du 60e parallèle.

J'exhorte le député des Territoires du Nord-Ouest à revoir sa position car, à mon avis, tous ses électeurs ne partagent pas les opinions qu'il a exprimées ce soir.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu le représentant du Yukon (M. Nielsen) parler en faveur du bill visant à nommer au Sénat des représentants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon pour qu'ils fassent partie du Parlement canadien, j'ai commencé à penser que le député essayait de se faire nommer à l'autre endroit. Je me demande pourquoi ce député est tellement intéressé à créer deux postes dans cet aréopage vétuste dont l'existence ne se justifie pas réellement eu égard aux initiatives politiques et responsabilités du Parlement. Il est sûr que si le représentant du Yukon tente de se faire nommer à l'autre endroit, comme il l'a fait ce soir, le gouvernement composé de francs libéraux devrait songer à retirer son bill. La population indienne et eskimaude ainsi que d'autres citoyens qui ont quitté ma région et d'autres régions du pays pour se lancer dans l'aventure du grand Nord, ont certes le droit d'avoir des représentants élus à la Chambre, dans notre système démocratique, plutôt que des représentants nommés par un gouvernement paternaliste à l'autre endroit. Quelle idée absurde!

La Saskatchewan a connu des mesures discriminatoires qui ont été prises en fonction de la politique nationale, depuis qu'elle est devenue province; pourtant, elle devrait sûrement s'attendre à avoir six représentants dans l'autre endroit pour obtenir la représentation logique dont a parlé le député du Yukon ce soir. Qui sont ces représentants? A mon avis, une bande de vieux radoteurs enfouis dans leurs fauteuils à l'autre endroit et attendant de toucher leurs indemnités. Leurs antécédents sont sans importance et ils ne représentent jamais les intérêts de la Saskatchewan, si ce n'est ceux de certaines sociétés prestigieuses de la province.

Une voix: Le sénateur Argue ne vous aimera pas.

M. Knight: Le député du Yukon peut essayer de se faire nommer à l'autre endroit, mais étant donné qu'il est plutôt actif à la Chambre, je n'aimerais pas le voir aller au ciel si rapidement.

M. Nielsen: Je ne crois pas jamais y arriver.

M. Knight: La question du remaniement de la carte électorale a été présentée éloquemment au comité des privilèges et élections par le leader du gouvernement à la Chambre. Le principe dont il nous a donné les grandes lignes établit le cadre dans lequel nous pourrons assurer la représentation des régions rurales et géographiques, qu'elles soient de l'importance de la circonscription du député des Territoires du Nord-Ouest ou de celle de la circonscription d'Assiniboia. Les habitants de ces régions ont le droit d'être représentés au Parlement, et surtout à la Chambre où les décisions se prennent. Voilà le genre de représentation dont ils ont besoin pour que leurs vues soient exprimées ici et, chose peut-être encore plus importante, pour que leurs représentants puissent communiquer avec eux.

[M. Nielsen.]

A mon avis, si nous envoyons quelqu'un à l'autre endroit nous ferions aussi bien de l'envoyer en Floride. De fait, certains d'entre eux y passent trois ou quatre mois par année de toute façon. Nous ferions peut-être aussi bien d'envoyer quelqu'un aux îles Turks et Caicos.

Une voix: Quelle analogie regrettable!

M. Knight: Je fais cette suggestion car ce n'est pas là une façon de représenter les habitants du Nord. Jeune homme, j'avais l'habitutde d'écouter les discours du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) lorsqu'il venait visiter mon village. J'admets bien volontiers que je m'asseyais dans les dernières rangées d'où je l'écoutais parler de la vision qu'il se faisait du Nord. Peut-être qu'à cette époque il était plus avancé que nous à cet égard, car maintenant que nous approchons de la seconde moitié des années 70 et du début des années 80, le Nord n'est plus aussi éloigné. Les gens de ces régions veulent le genre de représentation qui leur permettra de protéger leurs intérêts. Ils ne veulent pas être représentés par des gens dépourvus de pouvoirs législatifs. Ils veulent des gens qui soient à la Chambre des communes.

● (2050)

Monsieur l'Orateur, le Sénat est mort et ce n'est pas l'arrivée du député du Yukon (M. Nielsen) qui lui rendra la vie. Les gens du Nord tout comme les gens de l'Ouest, des Maritimes ou des autres régions du pays veulent être représentés à la Chambre des communes au moyen d'élections afin de pouvoir rappeler leurs représentants s'ils ne sont pas d'accord avec leur politique. Ensuite, le député a déclaré qu'une rumeur circulait selon laquelle le gouvernement libéral—et il a certainement surveillé le gouvernement pendant longtemps—envisagerait de propulser les commissaires au Sénat. Je suis sûr que les gens des Territoires du Nord-Ouest et ceux du Yukon n'ont pas envie d'un gouvernement quel qu'il soit qui puisse choisir deux hommes peut-être très impopulaires dans la région du député, et les nommer à l'autre endroit.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de poser une question?

M. Knight: Si le député désire poser une question plus tard, je serai certainement d'accord. J'ai entendu dire que quelqu'un faisait courir le bruit au Parlement, au nom du parti libéral, que le député pourrait être nommé à l'autre endroit. C'est une possibilité. Le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) épouse certaines opinions typiquement conservatrices, mais elle se montre également progressiste dans une certaine mesure ou du moins laisse-t-elle cette impression. Mais voilà qu'elle vient ici ce soir ayant complètement retourné sa veste: alors que cet après-midi elle appuyait l'idée d'un conseil élu, elle appuie maintenant l'idée de nommer des sénateurs pour les Territoires du Nord-Ouest. Le député s'est rendue soudainement compte qu'elle était non seulement progressiste mais également conservatrice.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Bien sûr que je le suis.

M. Knight: Je demande aux députés conservateurs de la Chambre, face à un gouvernement minoritaire, de bloquer ce genre de bill. Ils nous demandent d'appuyer ce qu'eux-mêmes et la minorité libérale vont appuyer. En cette période d'équilibre politique, ils vont exercer leurs pouvoirs pour permettre à deux personnes d'exercer les leurs sur les gens de leur province, les nommer à l'autre endroit plutôt qu'en faire des membres élus, responsables et représentatifs des régions du Nord.

Selon moi, durant la prochaine décennie, les régions du Nord occuperont le centre de toutes les controverses politiques, économiques et sociales qui se présenteront dans cette Chambre. Et cela, à cause des ressources et de l'exploitation minière éventuelles dans ces régions. Compte tenu de cela et de l'intérêt des habitants de ces régions, nous ne pouvons nous permettre de nommer des gens qui ne soient pas responsables à la population locale pour veiller sur les intérêts de celle-ci. A mon avis, durant la prochaine décennie, ces régions revêtiront une importance telle que le député du Yukon, le député des Territoires du Nord-Ouest, ou leurs successeurs, quels qu'ils soient, pourraient fort bien assister à plus de débats sur leurs régions qu'il y en a aujourd'hui sur les wagons couverts. Je crois que c'est là le genre de débats qu'il sera donné au pays d'entendre. La vision du Nord dont parlait le très honorable député de Prince Albert deviendra de plus en plus d'actualité lors de la prochaine décennie.

Les gens qui vivent là-bas maintenant, ceux qui en ont fait leur mode d'existence et ceux qui ont toujours vécu de cette façon devraient avoir, dans cette Chambre, des représentants responsables et élus que l'on pourrait rappeler au besoin, plutôt que d'avoir deux titulaires nommés à Ottawa pour six mois, dont ils en passeraient quatre en Floride et deux pour se préoccuper du sort des gens du Nord.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, avant que le député ne reprenne son siège, pourrais-je lui poser une question?

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député est-il d'accord?

M. Knight: D'accord.

M. Nielsen: Étant donné que, bon gré mal gré, nous devons nous accommoder de la présence de l'autre endroit, que d'autres parties du Canada y sont représentées, qu'il n'est pas encore aboli et qu'il fait partie du Parlement du Canada, le député refuserait-il à ces deux territoires du Nord d'être représentés dans cette partie-ci du Parlement, en attendant que l'autre endroit soit aboli?

M. Knight: Monsieur l'Orateur, le député sait-il que notre parti n'est pas représenté à l'autre endroit. Quoiqu'il puisse en penser, le Sénat ne représente pas tout l'ensemble de la population, peu importe si les titulaires viennent de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest ou du Territoire du Yukon. Le meilleur service que nous puissions rendre aux Canadiens ordinaires serait d'abolir cet endroit-là une fois pour toutes.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, si le bref débat que nous engageons aujourd'hui n'apporte rien d'autre, du moins il place la Chambre dans l'optique qui lui convient puisque de toute évidence, alors qu'un ministériel parraine le bill, ses seuls défenseurs semblent siéger à l'endroit que ces gens aiment parfois désigner sous le nom de banquettes de l'opposition officielle. C'est là, à mon avis, une preuve des plus marquantes qu'ici, au Parlement, ce sont les libéraux et conservateurs progressistes qui siègent réellement d'une part de la Chambre et que ceux d'entre nous qui nous nous trouvons de ce côté-ci formons vraiment l'opposition.

Quoi qu'il en soit, c'est le président du Conseil privé (M. MacEachen) qui a présenté ce bill et dans ses quelques commentaires de présentation il a souligné que ce n'était pas la première fois dans l'histoire canadienne qu'on proposait de nommer au Sénat des représentants des Territoires du Nord-Ouest. Cela m'a rappelé qu'il fut un temps où ce que nous appelons parfois la ville reine des plaines était la capitale des Territoires du Nord-Ouest et que ma mère y a fait son école normale pour enseigner dans les Territoires du Nord-Ouest. Je ne me souviens pas qu'elle l'ait jamais mentionné, mais je suppose qu'en ce temps-là elle avait au Sénat quelqu'un qui représentait les Territoires du Nord-Ouest.

● (2100)

Le moment arriva où, peu de temps après ma venue parmi les Canadiens, sont nées les provinces d'Alberta et de Saskatchewan et toute idée d'une représentation des Territoires du Nord-Ouest à la Chambre haute a paru disparaître en même temps. Je dois avouer qu'à mon humble avis, ni l'un ni l'autre des territoires n'a souffert matériellement ou spirituellement dans l'intervalle parce qu'il n'avaient pas de porte-parole officiel à l'autre endroit.

Le député de Yukon (M. Nielsen) a longuement parlé d'un Parlement canadien entièrement représentatif et comptant un nombre suffisant de députés des Territoires. Cela m'a fait penser à la représentation à l'autre endroit. La province dont je suis originaire compte six sénateurs comme l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Si on veut prétendre que la Colombie-Britannique est entièrement représentée à l'autre endroit, je serais porté à répondre que c'est une représentation satisfaisante, mais qu'elle n'est certes pas complète et ne se fonde sur aucun facteur démographique.

Il me semble étonnant que, durant la vingtaine d'années où j'ai siégé en cette enceinte, pour autant que je m'en souvienne, je n'ai jamais entendu aucun député de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan ou du Manitoba prendre la parole à la Chambre pour se plaindre que les provinces de l'Ouest n'étaient pas représentées de façon satisfaisante à l'autre endroit. Le plaidoyer éloquent du député du Yukon au sujet de la pleine représentation pour la population des Territoires me semble alors creux car évidemment—et la Chambre ne devrait pas l'oublier—la question de la représentation au Sénat signifie peu pour la population des quatre provinces de l'Ouest puisqu'aucun député de ces provinces, pour autant que je m'en souvienne, n'a jugé bon de prendre la parole et de se plaindre d'une représentation insuffisante à l'autre endroit.

Par curiosité, j'ai fait un calcul rapide en me fondant sur le fait que le Nouveau-Brunswick qui compte dix représentants à l'autre endroit; je me suis demandé quelle y serait la représentation complète pour les provinces de l'Ouest. D'après le recensement de 1971, et en gardant la même proportion que le Nouveau-Brunswick, par rapport à la population, j'ai découvert que la Colombie-Britannique aurait 34 sénateurs, l'Alberta, 25, la Saskatchewan, 14 et le Manitoba, 14, soit un total de 87 sénateurs. Lorsque j'entendrai le député du Yukon et ses collègues conservateurs proposer que les quatre provinces de l'Ouest soient représentées par 87 sénateurs, alors je commencerai à

penser qu'ils font plus que parler ironiquement de représentation à part entière.

En participant brièvement au débat, ce soir, je voudrais qu'on comprenne bien que, selon moi, le député qui a montré le plus de sens commun en parlant des besoins et des intérêt des gens des Territoires du Nord-Ouest et du territoire, représentés par le futur sénateur est mon collègue, le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth). Il a présenté le problème entier dans sa vraie perspective lorsqu'il a laissé entendre qu'on ne gaspille même pas cinq minutes du temps de la Chambre en disant que toute l'idée est un fléau.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt certains des discours prononcés ce soir au sujet de la disposition de ce bill prévoyant la représentation au Sénat des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Je pense que cela met en jeu un point fondamental qui me semble avoir échappé aux députés NPD qui se sont prononcés contre ce bill. Quand on veut lancer une région aussi isolée que le sont les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon en plein milieu du courant des politiques publiques d'un pays, il me semble qu'on doit leur facilitier l'accès à toutes les institutions de ce gouvernement.

Le Sénat, que le NDP l'admette ou non, fait partie du gouvernement du Canada. Les sénateurs sont membres du parlement. Même si mes honorables amis font des pieds et des mains pour le supprimer, le Sénat est toujours là et il devrait survivre au NDP en tant que force politique au Canada. Bien plus, même lorsque la Chambre des communes et le Sénat ont constitué un comité spécial mixte pour examiner la constitution du Canada, l'une des plus grandes surprises de toutes fut le nombre infime des critiques formulées à l'endroit du Sénat et le nombre considérable de propositions demandant non pas d'affaiblir le Sénat mais au contraire de le renforcer, de ne pas le faire disparaître mais au contraire d'en accroître la force dans la politique au Canada. Par suite de certaines des recommandations du comité et d'autres députés qui ont présenté des bills à l'occasion, le gouvernement a décidé de nommer des représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat.

Je voulais donc d'abord signaler qu'il faut donner aux habitants du nord la possibilité d'utiliser les instruments du gouvernement, y compris le Sénat. Mais une question qui est beaucoup plus importante, ou tout aussi importante à mon avis, que la question d'une représentation suffisante, c'est la présence d'habitants du nord au sein de la fonction publique du Canada. Pour qu'une région particulière soit bien représentée à tous les niveaux de la prise de décisions, elle doit avoir des représentants dans tous les secteurs où l'on prend des décisions qui touchent tout le pays. Nous ne pouvons pas avoir un système dans lequel le gouvernement est dirigé par un certain groupe de personnes et dans lequel la fonction publique ne compte pas de représentants des divers groupes qui constituent le Canada. Il ne s'agit donc que du début d'une nouvelle orientation de la politique gouvernementale en vue de faire participer plus activement les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon à la vie canadienne.

Le président du Conseil privé (M. MacEachen) qui a présenté le bill, a dit que l'on parlerait de la possibilité de créer des sièges supplémentaires à la Chambre des communes pour les Territoires du Nord-Ouest au cours des discussions sur la nouvelle répartition des sièges parlementaires, question dont sera de nouveau saisi le comité permanent des privilège et des élections. Je pense que les représentants actuels de ces régions à la Chambre des communes doivent participer à ces réunions et insister sur leur cas du mieux qu'ils peuvent. Pour ma part, j'approuve l'idée de créer un siège supplémentaire pour les Territoires du Nord-Ouest.

● (2110)

M. Nielsen: Voteriez-vous en faveur de cela?

M. Reid: Je le ferais et une telle situation est possible, à mon avis. Je pense toutefois qu'il est totalement absurde, lorsqu'on parle d'améliorer la représentation du Nord à la Chambre des communes, de ne pas profiter de l'occasion pour l'améliorer dans l'autre institution du gouvernement, le Sénat du Canada.

Que le représentant d'Assiniboia (M. Knight) l'admette ou pas, le Sénat à les mêmes pouvoirs législatifs que la Chambre des communes, sauf celui de présenter des bills de Finances. Ce pouvoir appartient à la Chambre des communes. En vertu de notre constitution, le Sénat peut renvoyer et a déjà renvoyé des bills de Finances présentés à la Chambre. Je donne comme exemple au représentant d'Assiniboia, qui est un jeune homme, le renvoi des mesures sur les douanes et accise par le Sénat, à l'époque de Diefenbaker.

M. Nielsen: Et le bill sur les parcs.

M. Reid: Le député du Yukon (M. Nielsen) a mentionné ave raison le bill sur les parcs. Ce projet de loi pose un problème au NPD, parce qu'il touche un de ses points faibles. Il est vulnérable car il est engagé à défendre le principe que le Sénat n'a aucune utilité. Le NPD se révèle parfois flexible, capable de se tenir au courant de ce qui se passe dans la société canadienne. Mais voici qu'il fait face à une situation où il ne manifeste aucun discernement, où il ne peut distinguer entre la réalité et sa vision des choses. Il est donc opposé au bill, non pas parce qu'il est mauvais, non pas parce qu'il n'atteint pas son but, mais parce que c'est là que le bât le blesse.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'allais demander si en prenant la parole à ce moment-ci, le secrétaire parlementaire clôturait le débat, mais il semble qu'il l'a amorcé. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a la parole.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'avoue que je me suis trituré les méninges pour savoir pourquoi nous débattons ce bill ce soir. Le leader du gouvernement à la Chambre s'est rendu compte, et il l'a dit à certains d'entre nous, qu'il devait s'absenter de la Chambre pour une réunion. Il s'est aussi rendu compte que le Congrès du Travail du Canada offrait une réception, après la présentation de son mémoire au gouvernement, plus tôt aujourd'hui, ce qui forcerait certains autres députés à s'absenter. Il s'est probablement aussi rendu compte que les assises annuelles du parti conservateur progressiste du Canada retiendraient tous les bons conservateurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Et pourquoi vos collègues ne sont-ils pas ici?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est un secret pour personne. Je viens de mentionner la réception offerte par le Congrès du travail du Canada; bon nombre d'entre eux s'y trouvent avec, sans doute, un ou deux conservateurs. Quoi qu'il en soit, j'imagine que le leader du gouvernement à la Chambre se rendait compte que ce n'était pas le soir indiqué pour un débat important ou sérieux, et que nous ferions aussi bien de choisir quelque chose d'amusant et de divertissant. Si nous avons tourné le bill en dérision, monsieur l'Orateur, c'est à vrai dire que nous y voyons un objet de risée.

Certaines des observations qui ont été faites m'ont amusé. Par exemple, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) a tenté de dire que nous devrions discuter une question plus importante et elle a fait allusion, en passant, à la cherté de la vie. Mais, monsieur l'Orateur, c'est précisément ce que fait le bill: il permettra à deux personnes de faire face au coût élevé de la vie, car leur nomination leur donnera droit à une indemnité de $18,000 par an et à une allocation annuelle de $4,000 exempte d'impôt, jusqu'à l'âge de 75 ans.

M. Nielsen: Et voix au chapitre au Parlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Allons donc, voix au chapitre au Parlement! Mon honorable ami n'a eu que cela à la bouche toute la soirée, soit debout, soit assis, et je suppose qu'il se sent encouragé par certaines des choses qu'a dites le député de Kenora-Rainy River (M. Reid).

J'aime bien le député de Kenora-Rainy River. Il vient de là-haut, de la partie ouest du pays contiguë à la province du Manitoba. Il est assis à côté de mon honorable ami de Saint-Boniface. Par osmose, il prend certaines bonnes idées et une dose raisonnable de décence. Mais, ce soir, je l'ai entendu dire que nous devrions nommer des représentants du Nord au Sénat, afin que celui-ci se trouve en plein dans le courant de la politique publique du Canada. Monsieur l'Orateur, je sais que je ne devrais pas signaler que vous souriez vous-même, mais vous n'avez pas le choix. Le Sénat, en plein dans le courant de la politique publique du Canada? Allons donc! C'est même inutile de le dire aux sénateurs, car ils savent à quoi s'en tenir. Il semble que l'honorable représentant de Kenora-Rainy River a des courants d'air dans la tête.

Une voix: Causés par des nuvites?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais non, la nuvite n'a pas cours au Sénat.

M. Ouellet: Pas encore.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il a dit que, grâce à cette mesure, le Nord entrerait en plein dans le courant de la vie canadienne. Monsieur l'Orateur, même si pour ainsi dire, nous ne faisons que passer le temps car nous ne sommes pas très nombreux ce soir, ne laissons pas le député nous faire croire que le fait d'être représentée au Sénat amène une partie du pays dans le courant de la vie canadienne. Comment quelqu'un peut-il dire une telle chose?

Il a ensuite invoqué une autre raison: la représentation du Nord au Sénat lui donnerait accès aux leviers de gouvernement. Je ne crois pas que ce soit là la fonction du Sénat. Si c'était vrai, si certains des messieurs et des dames qu'on y trouve, avec leurs titres de directeurs de sociétés ou autres, avaient accès aux leviers de gouvernement que nous ne connaissons pas, peut-être devrions-nous discuter au grand jour de ce conflit d'intérêts. Mais, monsieur l'Orateur, le courant de la vie canadienne ne passe pas dans l'autre partie de cet édifice. Le Sénat n'est pas en plein dans le courant de la politique publique du Canada. Il s'agit d'un groupe de retraités privilégiés qui touchent une indemnité de $18,000 par an, et $4,000 exempts d'impôt, depuis leur nomination jusqu'à l'âge de 75 ans et, pour ceux d'entre eux qui ont été nommés avant l'établissement de la limite d'âge de 75 ans, pour le reste de leurs jours.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ne soyez pas chatouilleux sur l'âge.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon âge ne me gêne pas du tout. Il n'y a pas si longtemps, j'ai participé avec un de mes amis personnels à un débat à la radio. Je parle de mes amis personnels, même si je ne les respecte pas parce qu'ils sont sénateurs. J'ai déclaré que 20 ou 25 d'entre eux, tout au plus, travaillaient réellement et mon ami, le sénateur, ne m'a pas contredit sur ce point. Nous le savons quand nous nous y rendons. Combien sont là? Les comités font, bien sûr, un certain bon travail. Mais il n'est pas nécessaire de garder 102 et, une fois que ce bill aura été adopté, 104 Canadiens sur la liste de paye du pays tout simplement pour faire faire de temps à autre un certain travail de comité même par les excellents 25 ou 30 sénateurs travaillant qui peuvent être au poste.

● (2120)

M. Nielsen: Croyez-vous qu'ils adopteront le bill?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le Sénat? Quelqu'un voudrait-il parier combien de temps ils prendront? Je mise cinq cents qu'ils prendront cinq minutes. Maintenant que j'ai dit cela, Monsieur l'Orateur, ils s'assureront d'en prendre au moins dix.

Le député du Yukon (M. Nielsen) a beaucoup parlé du fait que le Sénat est une réalité; comme il est une réalité, le Nord ne devrait-il pas y être représenté? Monsieur l'Orateur, on ne corrige pas une erreur en y ajoutant, en la rendant pire. Si c'est une erreur pour le pays que d'avoir un corps de gens autorisé à participer au processus législatif sans avoir de comptes à rendre à la population, si c'est une erreur d'en avoir 102, c'est une erreur encore plus grande d'en avoir 104.

M. Nielsen: Nous pouvons au moins le rendre représentatif dans son erreur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me demande quelle sorte de représentation cela donnerait. Il y en a, à mon avis, 25 ou 30 là-bas qui travaillent, qui viennent pendant les week-ends et le soir comme moi, mais seulement une poignée. D'après la loi des moyennes, deux de plus produiraient le travail d'environ un tiers de personne.

Je crois que mon honorable ami des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) a vu juste en disant que nous ne voulions pas voir nommer de sénateurs du Nord qui n'aient de comptes à rendre à personne; nous préférerions avoir un député de plus. Je suis heureux de voir qu'on se rend de plus en plus compte dans tous les partis que le moment est venu d'entendre ce cri, surtout dans une région de la taille de celle que représente le député des Territoires du Nord-Ouest.

Le député du Yukon réclame une représentation. Monsieur l'Orateur, c'est une insulte aux gens du Nord que de leur dire qu'ils seraient représentés si on nommait deux personnes à l'autre endroit. Il n'est lui-même pas certain qui ils seraient et, comme cela est arrivé si souvent, il croit qu'on pourrait fort bien se servir de ces nominations pour catapulter certains individus peu commodes et embarrassants. On s'en est souvent servi dans les provinces pour se débarrasser d'un membre du cabinet.

Et nous eûmes autrefois un Orateur adjoint que M. King ne pouvait pas souffrir et qu'il nomma donc au Sénat.

M. Nielsen: Ainsi que quelques ministres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela n'a jamais été fait à un orateur mais, à mes débuts, ce fut fait à un orateur adjoint. Appelez-vous représentation l'existence d'une institution où le gouvernement du jour peut reléguer ceux qui lui créent des ennuis dans le Nord?

M. Nielsen: C'est l'égalité de traitement pour tous les Canadiens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est aller un peu loin que de donner aux habitants du Nord les mêmes choses qu'à ceux du Sud.

M. Nielsen: Qu'y a-t-il de mal à cela? Nous sommes des Canadiens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Par exemple, la pollution existe sous toutes ses formes au Sud; devons-nous également en faire cadeau au Nord?

M. Nielsen: Vous pouvez la garder.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous avons des problèmes de croissance urbaine et de circulation.

M. Nielsen: Gardez-les pour vous.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dans le Sud nous avons toutes sortes de choses qui n'existent pas dans le Nord. Est-ce une raison pour les leur donner? Dans la même veine, nous avons des sénateurs; est-ce une raison pour qu'ils en aient? Nullement. Après tout, le député du Yukon qui est entré dans la couche libérale pour que ce bill soit adopté . . .

M. Nielsen: Il est possible que j'aille plus loin encore.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'après sa façon de se coiffer, j'ignore ce dont le député est capable!

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est une insulte aux habitants du Nord que de dire que cela signifie quoi que ce soit pour eux. Comme l'a dit mon honorable ami à la nouvelle coupe de cheveux, ce sera une question de nomination faite par le gouvernement du jour et il ne sera pas question de la moindre représentation réelle. Même si on nomme de vrais habitants du Nord, et d'après le député des Territoires du Nord-Ouest aucun d'entre eux digne de ce nom ne l'accepterait—l'un d'entre eux sera nommé et, comme tous les autres sénateurs, il n'aura de compte à rendre à personne. Il n'y a pas un seul sénateur, à l'autre endroit, qui ait des comptes à rendre à aucun groupe de Canadiens. Pas même au premier ministre (M. Trudeau), qui pourtant recommande leur nomination au gouverneur général; ils y siègent jusqu'à l'âge de 75 ans, indépendants, tout en ayant leur mot à dire dans les affaires politiques de ce pays.

Je l'ai déjà dit, c'est un peu choquant. Nous rappelons parfois, à la Chambre, les choses brillantes que nous avons dites par le passé, d'autres l'ont fait. Je me souviens de ce que j'ai moi un jour déclaré aux reporters de la radio et de la télévision, à propos du Sénat. Ils m'interrogeaient à brûle-pourpoint sur mon opposition au Sénat et je pontifiais en disant que je n'en avais que faire. Finalement, un journaliste m'a posé la question suivante: «M. Knowles, seriez-vous du même avis à propos du Sénat si MM. J. Coldwell ou Douglas y étaient nommés?»

M. Nielsen: Ou M. Hazen Argue?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La question m'a été posée telle quelle, monsieur l'Orateur. Le nom mentionné par le député n'y figurait pas. Il n'y figure pas du tout, en ce qui me concerne. Il a même une nouvelle coiffure. Quoiqu'il en soit, lorsque le journaliste me dit «M. Knowles, ne seriez-vous pas satisfait du Sénat si M. J. Coldwell ou Tommy Douglas en faisait partie?», je lui répondis simplement: «M. J. Coldwell et Tommy Douglas sont deux de mes meilleurs amis et je me sens insulté par le simple fait que l'on puisse songer à en faire des sénateurs.» Je soutiens donc que tous ceux d'entre nous qui s'intéressent au bien-être des habitants du nord de notre pays devraient traiter cette mesure avec le mépris qui l'accueille ce soir, car c'est une insulte de premier ordre à leur égard.

Je remarque avec intérêt que bien que le bill propose la nomination d'un sénateur pour le Yukon et d'un autre pour les Territoires du Nord-Ouest, il semble aller de paire avec le pouvoir spécial prévu dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et qui permet au gouvernement de garnir le Sénat de ses créatures. Cela n'est plus nécessaire car avec une majorité aussi écrasante, il est inutile de s'assurer cet avantage. Lorsque les Conservateurs ont eu le contrôle de la Chambre et ont commencé à nommer des sénateurs, leur mandat se termina avant qu'ils aient pu faire quoi que ce soit. Même lorsque les conservateurs étaient là, ils n'ont pu récupérer leur majorité. Mais l'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoit que le gouvernement au pouvoir peut nommer de quatre à huit sénateurs supplémentaires a n'importe quel moment; ce doit être quatre au moins et huit au plus. Il faut que ce soit deux sénateurs provenant de chacune des régions.

Il est intéressant que le pouvoir de nommer des sénateurs du Nord soit prévu dans la partie de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui donne au gouvernement le pouvoir de faire des nominations supplémentaires au-delà du nombre normal. C'est pourquoi nous discutons ces chiffres. Nous parlons d'un Sénat composé de 104 membres mais dont le nombre maximum de membres est de 112. Ces huit sénateurs supplémentaires n'ont jamais été nommés mais la disposition est là.

M. Nielsen: Cela répond à la question que j'ai soulevée en disant qu'il doit y avoir au moins deux députés pour chaque sénateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pensais qu'il s'agissait d'un argument semblable aux autres arguments du député du Yukon, c'est-à-dire qu'il ne tenait pas debout. Après tout, s'il y a un sénateur pour le Yukon et un autre pour les Territoires du Nord-Ouest, je ne comprends pas comment vous pouvez demander une représentation plus importante qu'un représentant pour chacune de ces régions. Je ne pense pas que cette disposition qui permettrait au gouvernement de nommer deux autres sénateurs représentant l'Ouest, deux l'Ontario, deux le Québec et deux les provinces Maritimes ou la région atlantique—je ne sais pas pour le moment s'il s'agit des provinces Maritimes ou de la région atlantique—soit utile. De toute façon qui en veut? Comme mon ami des Territoires du Nord-Ouest l'a déclaré, assurément aucun citoyen du Nord qui se respecte.

● (2130)

Monsieur l'Orateur, une des choses qui m'amusent à propos de la mesure que présente le gouvernement ce soir—et je sais que mes amis à ma droite, les bons Tories qui sont ici le confirmeront—quand nous réclamons une importante mesure législative concernant le coût élevé de la vie, les pensions, les anciens combattants et ainsi de suite, nous recevons la réponse classique: «Nous devrons nous assurer si nous aurons le temps à la Chambre.» Apparemment il n'y a pas suffisamment de temps à la Chambre pour adopter des mesures vraiment importantes, cependant nous avons le temps nécessaire de régler une question aussi peu importante que d'entraîner le Nord dans le courant de la vie canadienne, le mêler à la vie publique et politique du Canada et lui donner un accès approprié aux moyens d'action du gouvernement.

Je sais combien il est dangereux de s'exprimer ainsi, car le ton sarcastique est peu évident dans un texte du hansard. Le député qui a le mieux démontré pourquoi cette proposition est ridicule et devrait être tournée en dérision ... j'allais dire que c'est le député de Kenora-Rainy River mais en regardant le député du Yukon, je dois dire que je pense que c'est lui. De toute façon, les chances sont égales. Comme ces deux représentants sont du même avis là-dessus, je leur laisse le soin d'en décider.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer pour la deuxième lecture et à renvoyer le bill au comité permanent de la justice et des questions juridiques?

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Quand le bill a été présenté par le président du Conseil privé (M. MacEachen), la présidence, et c'était alors vous je crois, monsieur l'Orateur, a demandé à la Chambre si le bill serait renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et de développement du Nord canadien, étant donné, sauf erreur, que la Chambre était d'accord cet après-midi pour renvoyer les deux bills sur le Nord à ce comité permanent plutôt qu'au comité permanent de la justice et des questions juridiques, tout simplement parce qu'il serait plus convenable d'examiner les deux projets de loi au même comité permanent.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le greffier me dit que l'ordre de renvoi a été modifié par un ordre de la Chambre après que la motion eut été présentée à la Chambre par le président du Conseil privé (M. MacEachen). C'est ce que j'ai compris. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) se lève, je pense, pour confirmer ce que je viens de dire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à confirmer ce que Votre Honneur vient de dire. Le député du Yukon devait somnoler quand le président du Conseil privé (M. MacEachen) a proposé de modifier l'ordre de renvoi en faveur du comité permanent de la justice et des questions juridiques. La présidence à ce moment-là a dit à peu près ceci: «Je pense que je devrais demander à la Chambre si tout le monde est d'accord.» Quelques députés ont dit «D'accord» et il en fut ainsi ordonné.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre consentirait à déclarer qu'il est 10 heures. Dans ce cas, nous pourrions passer aux couche-tard.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le spectacle des couche-tard soit remplacé par un spectacle de couche-tôt?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ceux d'entre nous qui veulent y participer sont d'accord, à condition que les ministres ou les députés qui doivent répondre soient présents. Je ne vois personne ici du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Une voix: Quelqu'un vient.

M. Reid: Puis-je demander à Votre Honneur de passer à la deuxième et à la troisième question qui doivent être abordées ce soir. Nous pourrions aborder la première question lorsque le ministre aura pu descendre.

Des voix: D'accord.

Ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRANSPORTS—LA PÉNURIE DE WAGONS À GRAINS ET À BOIS—LA RÉCUPÉRATION DU MATÉRIEL ROULANT RETENU AUX ÉTATS-UNIS—LA QUESTION DES RÉPARATIONS

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, le jour où nous avons posé à la Chambre des questions au sujet des graves problèmes touchant les transports au Canada, j'ai posé au ministre des Transports (M. Marchand) un certain nombre de questions auxquelles il n'a pas fourni, à mon avis, de réponses satisfaisantes. J'espère donc que, ce soir, le secrétaire parlementaire répondra à certaines des questions concernant les problèmes de transport du grain dans les régions des Prairies.

Selon le président du National Farmers Union, nous allons perdre 603 millions de dollars d'ici la fin de la présente année-récolte. Selon mes propres chiffres, nous risquons de perdre environ un demi-milliard de dollars. Quel que soit le chiffre qu'on choisisse, nous risquons de perdre beaucoup, une année où précisément le prix des denrées est le plus élevé sur le marché international, à cause des problèmes que pose notre système de transports.

Une partie de nos problèmes est due au fait que le 22 février de cette année, nous avions environ 15,500 wagons couverts aux États-Unis alors qu'il y avait seulement 8,000 wagons américains au Canada. C'est-à-dire, qu'il y avait deux fois plus de wagons canadiens aux États-Unis que de wagons américains au Canada. Dans ces conditions, j'ai demandé au ministre s'il pouvait dire à la Chambre quelles mesures seraient prises pour ramener ces wagons afin que nous puissions nous en servir pour transporter nos denrées. Deuxièmement, j'ai demandé au ministre si le gouvernement allait payer 3.43 millions de dollars c'est-à-dire la moitié des frais de réparations des 2,400 wagons utilisés par les chemins de fer pour transporter le grain.

Le fait est qu'au 22 février, 7,400 wagons avaient besoin de réparations. J'ai posé au ministre une question à laquelle il n'a pas répondu, à savoir si nos chemins de fer s'étaient engagés à réparer les 5,000 wagons restants; car à l'heure actuelle, il nous manque 11,000 wagons pour transporter nos produits vers les marchés internationaux. Voyez plutôt ce qui est arrivé à Prince-Rupert, où on a déchargé 320 wagons en février dernier comparativement à 1,660 wagons en février 1973.

Le ministre a parlé de nommer un agent de surveillance des wagons. Pas un agent d'allocation, comme nous l'avons proposé, le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et moi-même. Apparemment, il saurait ainsi où les wagons se trouvent au pays. C'est là, bien sûr, une attitude typiquement libérale. Il saura où mais il ne fera rien pour les ramener là où ils devraient être. Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise quels seront les pouvoirs conférés à cet agent de surveillance qui devra veiller à ce que les wagons soient en mesure de transporter nos produits.

Les questions que j'ai posées au ministre au sujet de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons, sont les suivantes. D'abord, que fait-on pour réintégrer dans notre système de transport les wagons canadiens qui sont présentement utilisés aux États-Unis? Deuxièmement, quels engagements les chemins de fer ont-ils pris en vue de réparer et de remettre en service les autres 5,000 wagons qui ont besoin d'être réparés? Troisièmement, quels pouvoirs seront conférés à cet agent de surveillance pour contraindre les chemins de fer à utiliser les wagons comme bon lui semble pour l'acheminement de nos produits? Apparemment, la surveillance qu'il exercera le renseignera sur la position des wagons. Monsieur l'Orateur, il n'y a là rien de différent de ce que le CN et le CP ont toujours fait jusqu'ici. Ils savent où sont leurs wagons. Ils les surveillent. Mais ils ne prennent aucune mesure en vue de s'assurer qu'ils acheminent des denrées essentielles vers le marché international. S'il doit y avoir quelque surveillance, elle doit être exercée par l'intermédiaire d'un agent qui a quelque pouvoir d'allocation.

• (2140)

En tant que résident de l'Ouest qui a des parents dans ma région, je sais que le député de Saint-Boniface (M. Guay) désirera transporter leur grain. Il m'intéresse donc de savoir ce qu'il répondra.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le nombre de wagons de chemin de fer canadiens qui se trouvent aux États-Unis est toujours un sujet de grande préoccupation tant pour les compagnies ferroviaires que pour le gouvernement fédéral. Néanmoins, le nombre exact des wagons qui s'y trouvent importe peu. Ce qui importe vraiment, c'est la vitesse à laquelle ces wagons reviennent au Canada une fois qu'ils ont été déchargés. Évidemment, plus nombreux sont les wagons se rendant aux États-Unis, meilleure est notre balance commerciale. Nous ne contestons pas les chiffres que le député a cités. Nous aimerions néanmoins fournir quelques explications.

Nos wagons séjournent aux États-Unis plus longtemps que les wagons de ce pays ne séjournent chez nous. Cela tient à la nature des marchandises et à la géographie de nos pays. Nous expédions le plus souvent des matières premières en plein cœur des États-Unis. Au contraire, les produits ouvrés sont destinés aux centres de forte densité le long de la frontière. En outre, le nombre de wagons aux États-Unis tend à augmenter en fonction des cycles d'activité commerciale. Par exemple, en février, il y avait une forte demande de bois d'œuvre aux États-Unis, ce qui a entraîné une augmentation de wagons canadiens aux États-Unis, jusqu'à ce que les wagons commencent à revenir. Pendant la dernière semaine, le nombre de wagons aux États-Unis a diminué, ce qui signifie que les wagons ayant servi pour le bois sont de retour.

Il convient aussi de souligner que la situation en ce qui concerne les wagons canadiens aux États-Unis est sensiblement la même en 1974 qu'en 1973. Nous prenons quand même des dispositions. Les sociétés ferroviaires prennent des mesures depuis janvier afin d'accélérer le retour des wagons au Canada. Elles ont demandé à l'association américaine des chemins de fer d'ordonner aux sociétés ferroviaires américaines de retourner les wagons canadiens le plus rapidement possible. Les sociétés en faute risquent une pénalité.

Je suis certain que le député n'écoute pas la réponse qu'il a demandée. Il pourra la lire dans le hansard demain. En outre, les sociétés ferroviaires canadiennes ont écrit tout dernièrement aux présidents des grandes sociétés ferroviaires des États-Unis afin d'obtenir leur collaboration pour le retour des wagons au Canada. Cette intervention a réduit sensiblement le nombre de wagons canadiens aux États-Unis.

En ce qui concerne la dernière question du député à l'égard des réparations, je l'informe qu'elles sont effectuées à l'heure actuelle avec la coopération des Chemins de fer Nationaux du Canada.

LES TRANSPORTS—LES TARIFS-MARCHANDISES—LES RENSEIGNEMENTS PROMIS AUX PREMIERS MINISTRES DE L'OUEST

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai posé ma question au ministre des Transports (M. Marchand) le 1er mars 1974. Elle portait sur le fait que le ministre n'a pas respecté l'engagement qu'il a pris envers les premiers ministres de l'Ouest en juillet 1973, il y a près de neuf mois, à propos de leurs plaintes sur les injustices dont souffrent leur province en matière de chemins de fer. Le ministre des Transports a promis aux quatre provinces de l'Ouest de leur faire envoyer des renseignements sur les frais de transport afin qu'elles puissent prouver s'il y a discrimination envers elles. Elles n'ont encore rien reçu après plusieurs mois. Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Transports ont promis d'obliger les chemins de fer à donner aux provinces les renseignements requis.

De quoi se plaignent les provinces? Permettez-moi de donner quelques exemples de la discrimination dont elles font l'objet. Elles pensent que l'expansion industrielle de l'Ouest a été ralentie par une structure tarifaire qui ne respecte pas la politique avouée du gouvernement fédéral quant à la structure économique régionale. Elles ont dit que la structure tarifaire encourage l'exportation de matières premières de l'Ouest et l'importation de biens ouvrés au détriment de l'expansion industrielle de l'Ouest. Elles donnent des exemples. Elles signalent que les tarifs de transport réglementaires pour les grains encouragent les producteurs à expédier leurs grains de l'Ouest canadien vers l'Est où ceux-ci sont transformés puis renvoyés à l'Ouest. En raison des tarifs spéciaux pour l'expédition de matières premières, dans ce cas-ci les grains, les minoteries ont été construites dans l'Est canadien, bien que les grains soient cultivés dans l'Ouest.

Un exemple du genre de discrimination qu'ils voient tous les jours est celui du transport de Winnipeg au lac Lynn et à Thompson au Manitoba. La distance est à peu près la même, mais il en coûte 30 p. 100 de plus pour expédier du pétrole au lac Lynn qu'à Thompson. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de route aboutissant au Lac Lynn, et, donc, pas de concurrence. Il en coûte plus pour expédier de l'acier de Calgary à Hamilton que de Hamilton à Vancouver. Je suppose que c'est parce qu'il est au moins théoriquement possible d'expédier de l'acier par bateau en passant par le canal de Panama. Ce genre de chose dure depuis près d'un siècle.

Les premiers ministres provinciaux se sont rencontrés en juillet 1973. Ils ont fait valoir leurs vues à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Ils se sont vu promettre par le premier ministre du Canada et le ministre des Transports que les chemins de fer fourniraient les renseignements nécessaires aux quatre provinces de l'Ouest. Le 15 décembre 1973, le *Globe and Mail* faisait dire au ministre des Transports que les chemins de fer avaient jusqu'au 21 décembre pour se conformer à la demande qu'il leur avait adressée de fournir les renseignements nécessaires aux provinces de l'Ouest. Le ministre a dit que, s'ils ne s'y conformaient pas, il les y forcerait par voie législative.

Ajournement

Les quatre premiers ministres de l'Ouest se sont de nouveau rencontrés il y a deux semaines, le 28 février 1974. Ils ont publié une déclaration où ils disaient:

> En dépit de l'engagement public qu'avait pris le premier ministre de faire divulguer les coûts des chemins de fer aux provinces, environ sept mois se sont écoulés sans que la Commission canadienne des transports (CCT) réponde convenablement aux demandes précises que leur avait adressées le ministre fédéral des Transports et les quatre provinces de l'Ouest . . .
>
> La réponse de la CCT à la demande du gouvernement fédéral d'évaluer 22 cas précis d'anomalies touchant l'Ouest en matière de tarif-marchandises a été qualifiée par les ministres des transports d'incomplète et étrangère aux questions économiques fondamentales soulevées par le ministre fédéral des Transports.

● (2150)

Ils font remarquer que les délais nécessaires à la C.C.T. pour trouver une solution raisonnable à la question du tarif-marchandises pour le colza sont inadmissibles. Le ministre des Transports a reçu une publicité monstre il y a quelques semaines, lorsqu'il a déploré l'absence de politique gouvernementale des transports. Il n'est pas étonnant que le ministre, censément responsable, ne puisse obtenir des compagnies ferroviaires l'information que le premier ministre a promise aux premiers ministres des provinces. Je soutiens qu'il doit immédiatement présenter une mesure législative obligeant les compagnies à produire l'information promise aux premiers ministres de l'Ouest, et je prie le secrétaire parlementaire du ministre des Transports de faire la commission.

M. Joseph-Phillipe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je rejette la déclaration du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Le ministre des Transports (M. Marchand) a décrit très honnêtement à la Chambre les difficultés qu'éprouve le ministère. Je pense qu'il accomplit fort bien son travail et qu'il jouit de la confiance non seulement de la Chambre, mais aussi des Canadiens.

Je tiens tout d'abord à souligner que ce dont il s'agit, c'est des coûts ferroviaires, non des tarifs. On peut se procurer ces derniers en tout temps auprès des compagnies ou de la C.C.T.

M. Orlikow: Je parle des coûts.

M. Guay (Saint-Boniface): C'est ce dont je parle aussi. Si le député ne m'a pas entendu, je vais répéter: nous parlons des coûts, non des tarifs; on peut se procurer les tarifs ferroviaires sans difficulté aucune. Les coûts des différents transports, par contre, ont toujours été considérés comme confidentiels jusqu'à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest et sont protégés par la loi sur les chemins de fer. A la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, le premier ministre (M. Trudeau) a promis que le gouvernement fédéral organiserait des entretiens confidentiels entre gouvernements sur les coûts de l'exploitation ferroviaire. Au début d'octobre, les provinces ont soumis au ministre une cause-type comprenant six mouvements particuliers dont elles voulaient connaître les coûts. La CCT a répondu que des exigences légales ne permettaient pas de divulguer ces renseignements et elle a proposé plutôt un comité des coûts dont le succès serait fonction d'une divulgation volontaire par les sociétés.

Le 12 décembre, le ministre a télégraphié aux présidents des chemins de fer pour leur demander d'énoncer formellement leur position sur la divulgation des coûts. Le Canadien National a suggéré de faire établir par la CCT des critères relatifs au mode, à la forme et au contrôle de la

déclaration. La Commission a formé une commission spéciale sur la déclaration des coûts, sous la présidence de M. Benson. La commission a créé un comité technique formé de représentants de la Commission, du ministère des Transports, des provinces et des sociétés ferroviaires. La commission et le comité technique doivent examiner les demandes de renseignements sur les coûts et veiller à ce que les réponses soient rédigées de façon à ce que le ministre puisse les communiquer aux gouvernements provinciaux.

Toutes les provinces de l'Ouest, de même que les chemins de fer, ont approuvé la proposition et le comité technique doit tenir une réunion d'ici une semaine environ. Le 1er mars, les chemins de fer ont remis à la CCT les coûts réels des six mouvements particuliers dont le ministre parlait dans sa lettre d'octobre à la Commission.

Même si les choses ne se sont pas déroulées aussi rapidement que les provinces l'auraient voulu, il y a des progrès dans l'ensemble et dès que le comité technique sera en marche, la communication des données commencera. Au cas où le processus échouerait, et rien ne laisse prévoir cette éventualité regrettable, tant le ministre des Transports que le premier ministre se sont engagés à recourir à des mesures législatives pour rendre la divulgation obligatoire.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE ET LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LA QUESTION DE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à moins qu'on agisse, je prédis que lors des prochaines élections, qu'elles aient lieu tôt ou tard . . .

M. Orlikow: Tôt!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): . . . l'une des questions auxquelles tous les partis devront faire face est celle-ci: Qu'a fait la 29e législature au sujet des pensions à 60 ans? Voilà pourquoi je soulève la question le plus souvent possible. Voilà pourquoi j'ai posé la question suivante au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) le vendredi 8 mars telle qu'elle figure dans le hansard à la page 313 et je cite:

> Étant donné les préoccupations et besoins d'un grand nombre de personnes âgées de 60 à 65 ans et étant donné que l'idée d'abaisser l'âge d'admissibilité aux pensions à 60 ans est approuvée par la majorité des Canadiens, le ministre dirait-il si le gouvernement envisage d'apporter des modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada en vue d'accorder les pensions à 60 ans à titre facultatif?

Ce à quoi il a répondu, et je cite le hansard:

> L'HON. MARC LALONDE (MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au député qu'un grand nombre de personnes âgées de moins de 60 ans ont également besoin d'aide. La politique du gouvernement vise à offrir un supplément de revenu et une sorte de revenu garanti à tous les Canadiens dans le besoin quel qu'en soit l'âge. C'est pourquoi je n'envisage pas d'apporter la modification de détail proposée par le député.

Suivaient une autre question et une autre réponse qui reprenaient à peu près le même échange. Je signale une chose au ministre: quand un gouvernement nous parle de ce qu'il a accompli, il fait la liste de ses réalisations, une à une. Voilà comment la majeure partie de la législation à caractère social, comme dans les autres domaines, a été adoptée au pays. Elle a été adoptée mesure par mesure, pour ainsi dire, pierre par pierre; aussi, le fait que le ministre me dise qu'il ne veut pas apporter de modification de détail ne me bouleverse pas. C'est ce que le parti libéral fait dans le domaine social depuis 1919.

[M. Guay (Saint-Boniface).]

Je suis tout à fait d'accord pour dire que d'autres groupes ont besoin d'aide. Je suis très heureux que le ministre, de concert avec ses homologues provinciaux, prenne des mesures pour mettre en œuvre un régime quelconque de revenu garanti, un régime qui donnera un revenu supplémentaire à ceux qui travaillent, mais qui ne gagnent pas assez pour avoir un niveau de vie convenable. Je suis cependant certain que le ministre conviendra, même s'il est le seul Libéral à le faire ce soir, qu'il n'est pas juste de parler des besoins des autres groupes, puis de dire que nous ne devrions pas satisfaire aux besoins d'un groupe quelconque.

Il aura tout mon appui pour les autres choses qu'il veut entreprendre. Je le prie cependant d'étudier sérieusement la possibilité d'accorder des pensions aux personnes âgées de 60 ans, non pas de la même façon que les pensions de sécurité de la vieillesse, dont tous les Canadiens peuvent profiter et qui sont maintenant accordées à l'âge de 65 ans, mais certainement à tous ceux qui ont quitté le marché du travail ou qui sont sur le point de le faire. A mon avis, on devrait faire la même chose à l'égard du Régime de pensions du Canada et je considère que l'une des priorités dans le domaine de la réforme sociale serait d'apporter des modifications aux deux lois en cause.

L'une des raisons pour lesquelles cette question préoccupe tellement les Canadiens est que l'allure de la vie économique a beaucoup changé et que beaucoup de personnes âgées de plus de 50 ans ou de 55 à 60 ans trouvent la course économique un peu trop effrénée pour elles et pensent avoir le droit de prendre leur retraite. Dans bien des cas également un des conjoints a plus de 65 ans tandis que l'autre ne les a pas. Il est parfois proposé qu'à l'obtention de la pension par l'un des deux, l'autre devrait la toucher aussi quel que soit son âge. Il en résulte un problème, je crois. On peut parler d'un conjoint de moins de 65 ans, mais que dire des célibataires qui n'ont pas 65 ans, et des autres cas? Ce problème trouverait souvent une solution si, dans les cas ordinaires d'un conjoint qui a trois ou quatre ans de plus que l'autre, celui qui a quitté le marché du travail à 60 ans pouvait devenir admissible à la pension.

● (2200)

Je soumets donc de nouveau ce soir cette question au ministre. Je sais d'après ses réponses antérieures et certains commentaires qu'il a faits au cours de la soirée à l'endroit du Congrès du travail du Canada qu'il est prêt à invoquer des arguments et des raisons à l'encontre de ce projet. Le véritable motif, je suppose, c'est que le Conseil du Trésor n'est pas d'accord et que le gouvernement a fait tellement dans ce domaine au cours de la dernière session. Quoi qu'il en soit, j'en appelle aux sentiments du ministre, qui a le cœur bien placé je pense, et à son intelligence qui a conscience de la situation politique, surtout lorsque je lui conseille de prendre des dispositions et d'en faire prendre à son gouvernement sur cette question des pensions à 60 ans.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai toujours apprécié les remarques et les commentaires de l'honorable représentant dont la préoccupation des citoyens âgés et des problèmes de retraite est connue dans tout le pays. J'aimerais d'abord faire remarquer que le Conseil du Trésor n'est pas le seul à nous conseiller d'être prudents dans nos dépenses publiques pour ce secteur, il y a aussi le

Conseil économique du Canada dont font partie ses amis et ses collègues du Congrès du travail du Canada. Le monde ouvrier est bien représenté au sein du Conseil économique. Les six représentants au sein du Conseil ont paraphé le rapport. Au cours des quelques prochaines années; nous devrons partir du principe que les augmentations ne devraient pas dépasser 11 p. 100 par année.

Pendant la prochaine campagne électorale, quel que soit le moment où elle aura lieu, je serai franchement désolé qu'on tienne un débat sur ce qui a été fait à propos de la retraite à 60 ans. J'espère que le députés de tous les partis aimeront mieux débattre devant la population canadienne ce qui a été fait au pays pour les personnes dans le besoin, quels que soient leur âge ou leur catégorie.

C'est un argument dont j'ai essayé de convaincre différents groupes de par le pays et mes collègues ici. Le député a parlé de personnes de 55 ans qui s'estiment négligées et qui croient qu'elles devraient avoir le droit de se retirer de la population active. J'estime que ramener l'âge de la retraite à 60 ans ne résoudrait pas leurs problèmes. Le député a également parlé des épouses de moins de 65 ans, mais il nous faudra alors tenir compte de celles de moins de 60 ans et ce qu'il nous faudrait faire pour elles.

Je répète que ce qu'il nous faut faire c'est aborder cette question de façon plus générale et ce sont des suppléments de revenu et des revenus garantis qui nous permettront de résoudre les problèmes des personnes de 60 et 65 ans. Que cela soit fait par l'intermédiaire du revenu garanti, de prestations de sécurité de la vieillesse ou de suppléments du revenu garanti ou autrement c'est sans intérêt pour ces gens à condition qu'ils soient traités équitablement en matière de revenu garanti ou de supplément du revenu. Accepter de limiter notre attention à l'idée de ramener l'âge de la retraite à 60 ans comme s'il s'agissait d'une panacée ne nous créerait que des ennuis et serait un expédient de plus.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 6.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA PIRATERIE AÉRIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, pour demander le consentement unanime de la Chambre en vue de présenter une motion de nature urgente et de nécessité pressante. Compte tenu de la fréquence des actes de piraterie aérienne avec voies de fait qui ont augmenté de façon spectaculaire depuis quelques mois mettant en grand danger des vies humaines et des biens et comme la crainte manifestée à l'égard des personnes responsables de ces actes provoque invariablement une récidive en vue de libérer ces personnes, ce qui fait que les divers tribunaux aux endroits où les actes de piraterie aérienne ont eu lieu sont incapables de sévir efficacement contre les coupables, je propose, appuyé par le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds):

Que la Chambre recommande au gouvernement de présenter aux Nations Unies une résolution qui prévoirait l'établissement d'un tribunal relevant de l'Organisation et exerçant une juridiction exclusive en matière de garde, de jugement et de condamnation de toutes les personnes appréhendées à la suite d'un acte de piraterie aérienne.

M. l'Orateur: La motion du député est présentée aux termes de l'article 43 du Règlement et exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme la Chambre ne donne pas son consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LES TRANSPORTS

LES NORMES DE SÉCURITÉ DU RAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une motion au sujet d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné que des tragédies du rail dans le cañon du Fraser ont entraîné la mort de deux autres hommes au cours de la dernière fin de semaine, que la négligence criminelle dont nos deux compagnies ferroviaires se sont rendues coupables en ne se conformant pas à des normes suffisantes de sécurité et d'entretien des voies a fait l'objet d'un rapport complet et circonstancié, mais que des mesures se font attendre depuis longtemps, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à appliquer immédiatement les recommandations contenues au troisième rapport d'enquête de la Commission canadienne des transports sur la sécurité du rail.

M. l'Orateur: Cette motion, proposée à l'étude de la Chambre en conformité de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LES SPORTS

L'ENTRAÎNEMENT POUR LES JEUX OLYMPIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. H. T. Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement et sollicite le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion sur une question urgente, vu que les États-Unis, la Russie et d'autres pays possèdent déjà un tel programme, entièrement opérationnel. Je propose donc:

Que la Chambre prie le ministre de la Défense nationale d'envisager immédiatement de réorienter le programme de recrutement des Forces armées, afin d'inciter les jeunes athlètes à entrer dans les Forces armées pour y subir un entraînement à temps plein en vue des Jeux olympiques qui doivent se tenir au Canada, en 1976.

M. l'Orateur: La motion du député requiert le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

L'INDUSTRIE

LA CONSTRUCTION—LA CHERTÉ DES MATÉRIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion.

Étant donné l'escalade rapide des prix dans l'industrie de la construction, le coût des matériaux enregistrant souvent une hausse de plus de 15 p. 100 dans l'intervalle qui s'écoule entre le dépôt d'une soumission et le début des travaux, et puisque le premier ministre a donné l'assurance que le gouvernement tentait de stabiliser les prix dans certaines industries, je demande l'autorisation de la

Chambre de proposer, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche):

● (1410)

Que le gouvernement soit pressé de donner la priorité à des mesures de stabilisation des prix dans l'industrie de la construction.

M. l'Orateur: Il s'agit encore d'une motion proposée à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement. La présidence va demander s'il y a consentement unanime pour que cette motion soit présentée et débattue cet après-midi. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut être ni présentée, ni étudiée, ni débattue cet après-midi.

* * *

L'AGRICULTURE

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente et d'une nécessité pressante. Elle porte sur la confusion qui règne actuellement dans le commerce des bovins au Canada, confusion qu'a provoquée le gouvernement par sa maladresse dans l'application du programme de subventions jusqu'à maintenant.

Une voix: Vous faites partie du gouvernement.

M. Nesdoly: Je propose donc, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Knight):

Que la Chambre demande au gouvernement du Canada de verser directement une subvention aux éleveurs de bovins vendus aux abattoirs et classés A ou B et que le gouvernement songe sérieusement à établir un prix minimum pour le bœuf qui soit en rapport avec le coût de l'élevage.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. La motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills:

Le 14 mars 1974—M. Reynolds—Bill intitulé «Loi modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants».

M. l'Orateur: J'ai dit au député hier que la présidence fait certaines réserves sur le bill du point de vue de la procédure. Le député a mentionné qu'il désirait faire connaître en temps opportun son point de vue quant au bien-fondé de présenter le bill à la Chambre. Je crois

[M. Stackhouse.]

savoir que le député est disposé à exposer maintenant son argument pour que la présidence l'étudie en temps utile.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, le bill a pour but de permettre aux personnes qui, pour un motif légitime, sont incapables de fréquenter l'école à temps complet de le faire à temps partiel. Je ne voudrais nullement imposer au gouvernement des frais supplémentaires. Les dépenses sont déjà assez élevées à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Reynolds: Le bill ne comporte aucune disposition concernant l'affectation de fonds. Il demande clairement au gouvernement de permettre aux personnes qui suivent des cours à temps partiel de présenter une demande de prêt-étudiant. Le gouvernement pourrait laisser le budget au montant actuel tout en rendant ces gens admissibles au programme.

M. l'Orateur: Le député a fait valoir un argument intéressant et peut-être même assez original. En toute justice à son égard, je dois étudier davantage la question. La présidence devrait certes lui laisser le bénéfice du doute, s'il existe le moindrement, afin que le bill figure au moins au *Feuilleton*. Avant de rendre une décision je voudrais réexaminer la question à la lumière de l'argument présenté par le député de Burnaby-Richmond-Delta.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters), l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une question précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, je veux parler de la confusion qui existe maintenant au Canada sur les marchés du bétail en raison du programme de subventions à l'élevage bovin annoncé par le gouvernement, lequel a plongé les éleveurs dans une incertitude extrême qui exige que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) explique d'urgence de façon détaillée à la Chambre quelle sera la méthode de paiement de cette subvention aux éleveurs, afin que le Parlement puisse débattre et examiner en détail les effets de ce programme sur les consommateurs et les éleveurs.

M. l'Orateur: Le député de Saskatoon-Biggar m'a donné l'avis requis par le Règlement et j'ai pu étudier sérieusement sa proposition demandant que les affaires inscrites à l'ordre du jour pour aujourd'hui soient mises de côté afin que la Chambre puisse étudier le sujet de la motion qu'il propose.

Comme les députés le savent, le *Feuilleton* d'aujourd'hui contient un avis de motion inscrit au nom du député de Champlain, lequel doit être étudié cet après-midi conformément aux dispositions de l'article 58 du Règlement. Le député de Saskatoon-Biggar propose que sa propre motion ait priorité sur la motion de subsides proposée selon l'article 58 du Règlement. La présidence a de sérieuses réserves à propos de la façon d'agir proposée par le député.

J'hésiterais beaucoup, sauf peut-être dans des circonstances extrêmement graves et s'il n'y avait aucune occasion prochaine de discuter de la question, à accepter qu'un débat d'urgence proposé en vertu de l'article 26 du Règlement ait priorité sur une motion proposée selon l'article 58 du Règlement. Dans le cas actuel, la présidence doit tenir compte du fait que non seulement aujourd'hui, mais aussi jeudi et vendredi de cette semaine ainsi que lundi et mardi de la semaine prochaine ont été désignés comme jours réservés aux questions de subsides. Étant donné les circonstances, je dois conclure que la motion dont le député de Saskatoon-Biggar a donné avis ne devrait pas être mise en délibération aujourd'hui.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—LES CONSÉQUENCES SUR LES MARCHÉS ET LES PRIX

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vu la confusion et le désordre qui persistent sur les marchés du bétail partout au Canada à la suite de l'annonce, vendredi dernier, d'une subvention de 7c., et vu la baisse de $4 ou $5 qu'ont subie les prix du marché depuis cette annonce, ce qui a entraîné, en dépit des méthodes qu'a fait connaître le ministre hier soir, des dévaluations de stocks d'environ un demi-milliard de dollars pour l'industrie canadienne qui compte un cheptel de 13 millions de têtes, le ministre veut-il dire quelles mesures le gouvernement entend prendre pour ramener la confiance et la stabilité au sein de l'industrie canadienne de l'élevage bovin?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, ce n'est peut-être qu'un effet du hasard, mais la tendance à la baisse qui se manifeste aux États-Unis a également touché notre marché du bétail.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: On ne peut pas encore dire que le moment n'était pas bien choisi pour lancer ce programme, et il est trop tôt pour dire s'il sera efficace ou s'il a bien engendré toute cette confusion sur laquelle certains députés insistent tellement.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Allons donc! Pour ma part, je dirai que ce sont eux-mêmes qui créent la confusion par certaines de leurs déclarations.

● (1420)

M. Hargrave: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Étant donné l'incertitude que l'on observe encore sur les marchés aux bestiaux, et à Toronto particulièrement, malgré les directives contenues dans le second point de l'annonce de la mise en œuvre d'un programme spécial qu'il a faite hier soir, le ministre sait-il que, sur le marché de Toronto, la procédure suivie ce matin n'ajoute pas la subvention de 7c. à l'enchère ou au prix du marché établi par le commerce?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, on me dit que bien qu'il y ait quelques non conformistes sur le marché de Toronto, la majorité des principaux acheteurs achètent aux prix de l'enchère auxquels on ajoute 7c. C'est-à-dire que l'on continue de procéder à l'enchère comme d'habitude, mais que les comptables ajoutent 7c. la livre, au profit de l'éleveur.

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—LE REMBOURSEMENT DES PRIMES AUX TRANSFORMATEURS

M. Dan Hollands (Pembina): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Comme les directives relatives aux subventions à l'élevage bovin, rendues publiques hier ne précisent pas quand le transformateur sera remboursé des paiements effectués à partir de ce fonds, le ministre dira-t-il à la Chambre et à la population quand il va faire cette annonce?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le transformateur sait très bien qu'on lui remboursera le montant qu'il verse au producteur. Il devra cependant prouver qu'il a vraiment versé ce montant au producteur. Nos comptables vérifieront ses livres. Ils vérifieront les pièces justificatives auprès des gens qui ont vendu le bétail, et il ne sera pas possible que les transformateurs soient remboursés par le gouvernement sans avoir prouvé de façon indiscutable qu'ils ont payé ce montant aux producteurs, montant comprenant la prime du gouvernement.

M. Hollands: Qui va payer l'intérêt sur ce montant d'argent? Les transformateurs seront-ils remboursés dans un délai inférieur à six mois?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, ces remboursements seront effectués dans les sept jours qui suivront la livraison. Ils seront faits aussi rapidement.

Des voix: Oh, oh!

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—DEMANDE DE PROGRAMME DE SOUTIEN DES PRIX—LES DÉLAIS

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire au ministre. Comme la baisse des cours depuis l'annonce du ministre la semaine dernière a réduit de plus de moitié la subvention de 7c. la livre offerte aux producteurs, est-il prêt à envisager l'établissement d'un programme direct de prix de soutien pour assurer au producteur l'argent que le contribuable canadien va verser dans le cadre du programme du ministre?

Questions orales

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai dit hier que nous surveillons la situation de près et que, si le programme n'atteint pas ses objectifs, nous devrons alors le modifier.

M. Gleave: Vu le danger d'une ruée sur le marché, précisément à cause du programme du ministre, qui forcera les prix à baisser encore davantage, le ministre prévoira-t-il des dates dans son programme afin que les cultivateurs sachent combien de temps il pourra rester en vigueur? Qu'on leur dise qu'il durera jusqu'en juin ou juillet de sorte que les parcs d'engraissement ne se vident pas et qu'il y ait, par la suite, une montée en flèche des prix.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, en annonçant le programme, nous avons déclaré qu'il sera appliqué jusqu'à ce que le marché du bœuf tout entier ait atteint un niveau convenable, afin que le producteur obtienne un prix convenable pour son bétail. Nous comptons maintenir le programme ou en établir un qui atteindra cet objectif.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence entendra les députés de Saskatoon-Biggar et de Battleford-Kindersley pour des questions supplémentaires, puis nous passerons à un autre sujet.

M. Gleave: Comme le prix est la clé du programme et que le prix au producteur est certainement la clé de l'objectif du gouvernement, quel est le prix idéal que le ministre vise? Quel est l'objectif dont il a parlé tout à l'heure?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je pense l'avoir dit clairement quand nous avons parlé de ce que le producteur devrait toucher. Nous constatons que les prix aujourd'hui ne sont pas assez équitables pour maintenir l'éleveur en affaires. D'où notre préoccupation, celle du député et de tous les autres. S'il y a, par exemple, une sorte do collusion entre les conserveries qui achètent le bétail, je peux certes demander à mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: . . . de mener une enquête sur les pratiques d'achat aux termes des dispositions de la loi sur les pratiques restrictives du commerce. Je trouve personnellement qu'il est beaucoup trop tôt pour qu'il soit même question que j'agisse ainsi pour le moment, à moins que les députés ne recommandent le contraire.

M. l'Orateur: Outre le député de Battleford-Kindersley, d'autres veulent poser des questions supplémentaires, y compris les députés de Wellington et de Middlesex. Nous pourrions permettre au député de Richmond de poser sa question, puis donner la parole au député de Battleford-Kindersley.

[*Français*]

LA SUBVENTION DES PRODUCTEURS DE BŒUF— L'APPLICATION DU PROGRAMME

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture. Peut-il dire quand le programme touchant au n° 3 et au n° 4 sera terminé, et qui du n° 1 ou du n° 2 profitera de la subvention de 7c.?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tous les bestiaux dont la viande doit servir à la nourriture de l'homme au Canada sont inspectés. Il devrait donc être facile de déterminer la qualité des bestiaux qui sont vendus au Canada et dont la viande doit servir à nourrir l'homme.

[*Français*]

M. Beaudoin: Le ministre a mal compris ma question, monsieur le président.

Je parle des bestiaux qui sont vendus aux encans publics, où l'on ignore la provenance du bétail et de quels producteurs il s'agit. Lorsque le programme touchant au n° 3 et au n° 4 sera terminé, peut-il dire qui du n° 1 ou du n° 2 profitera de la subvention?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, c'est au marché que s'évaluent véritablement les bestiaux. Il en a toujours été ainsi. Tout vendeur qui tente d'écouler sa marchandise est certainement au courant des cours ce jour-là. Voilà comment se vendent les bestiaux. Aussi n'avons-nous pas l'intention de changer quoi que ce soit, si rien ne se produit sur le marché qui diffère tout à fait de ce qui s'y est toujours produit.

LE MONTANT DES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN

M. Norval Horner (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il pourra peut-être clarifier une situation embrouillée qu'il a créée. Il n'y a pas de confusion dans l'esprit des conditionneurs. Ces derniers achètent la viande à 5c. de moins depuis que le ministre a fait sa déclaration hier, alors qu'il a signalé que la subvention de 7c. à l'élevage bovin aurait un effet rétroactif au 4 mars. Au cours d'une émission radiophonique entendue il y a une heure, un fonctionnaire de son ministère a déclaré que la subvention ne serait pas accordée selon la qualité et qu'elle s'établirait en moyenne à 5c. Le ministre pourrait-il éclaircir cette situation? La subvention sera-t-elle en moyenne de 5c. sur tous les bovins vendus ou de 7c. sur les bovins de catégories A-1 et A-2?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'idée d'accorder la subvention avec effet rétroactif au 4 mars a pour but de compenser les gens qui ont livré des bovins canadiens sur le marché. La compensation sera de 7c. pour les catégories A-1 et A-2. Elle sera versée pour les catégories A-3 et A-4; pour le bétail en général, la moyenne s'établira à environ 5c. la livre.

● (1430)

[*Français*]

ON DEMANDE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PRODUCTEURS DE DINDES

M. Marcel Roy (Laval): Je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture.

Étant donné que lorsque nous avons étudié le bill C-176 sur la commercialisation des produits agricoles, les députés de l'opposition ainsi que les représentants de l'Association canadienne des éleveurs de bétail se sont opposés à ce que le gouvernement fédéral intervienne dans la commercialisation . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

[*Traduction*]

La présidence donnera donc la parole au député de Wellington. Les députés se rendront compte qu'après toutes ces minutes nous en sommes toujours à la première question. Après la question du député de Wellington, j'entendrai la question du député de York-Sud sur un deuxième sujet.

[*Français*]

M. Roy (Laval): Monsieur le président, parce que l'Association canadienne du bétail s'est opposée à ce que le gouvernement intervienne dans la commercialisation du bœuf, mais étant donné l'augmentation du prix de production pour les éleveurs de dindes, et étant donné le prix plus élevé du grain produit dans les Prairies, le ministre de l'Agriculture pourrait-il considérer la possibilité d'intervenir auprès des éleveurs de dindes de sorte qu'on puisse rétablir un prix au moins pour égaliser le coût de production de leur production de dindes?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Au Canada, monsieur l'Orateur, les éleveurs de dindes sont groupés en un organisme national de commercialisation, et il est bien plus facile de leur venir en aide grâce à un organisme de ce genre. Nous les avons rencontrés et sommes en train d'étudier leur demande. Pour être tout à fait sincère, c'est là un des problèmes que nous pose le programme relatif au bœuf—il n'y a pas d'organisation à proprement parler, si bien que le bœuf est mis sur le marché de toutes les façons imaginables.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que nous sommes passés du bœuf à la dinde. Nous pourrions revenir au bœuf avec une dernière question supplémentaire, après quoi la présidence donnera la parole au député de York-Sud.

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—LE RECOURS AUX SERVICES DE CONTRÔLE POUR LA PRÉVENTION DES VERSEMENTS INDUS

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vu les difficultés considérables que pose la subvention à l'élevage bovin et étant donné qu'il serait possible aux spéculateurs d'obtenir deux subventions, le ministre a-t-il demandé aux services de vérification et à l'auditeur général de se montrer vigilant pour relever ce genre d'irrégularités, qui se produiront inévitablement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Nous savons très bien que ces irrégularités peuvent se produire. Si nous pouvons élaborer des règlements pour régir ce genre de situation, nous le ferons, mais je ne pense pas que ces cas seront fréquents. Nous savons à quoi nous attendre. Je suis certain que la personne qui m'a appelé est celle qui a prié le député de signaler la chose.

* * *

LE LOGEMENT

HALIFAX—LE PROJET D'IMMEUBLE À APPARTEMENTS DE LA CENTENNIAL PROPERTIES LIMITED—DEMANDE D'ENQUÊTE—LA QUESTION DU FINANCEMENT D'UNE COOPÉRATIVE DE LOGEMENTS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Affaires urbaines à un autre sujet; il s'agit d'une proposition de

la Centennial Properties Limited d'Halifax visant la construction de logements connus sous le nom de projet de Quinpool Road. Même si la question s'appuie sur un projet précis, dans une ville bien particulière, elle a une portée nationale. Étant donné que le loyer demandé sera d'environ $340 par mois en moyenne et que cette société a été vivement critiquée par le rapport Charney à propos de travaux antérieurs, puis-je demander au ministre s'il a étudié le problème? J'ai communiqué ma question à son cabinet hier. Puis-je lui demander si la Société centrale d'hypothèques et de logement donnera les garanties de prêts que demande cette société assez peu recommandable?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je sais gré au député de m'avoir donné préavis de sa question. Apparemment, le projet a obtenu un permis de construction de la ville de Halifax et sa délivrance a été appuyée par la Colombie-Britannique.

Des voix: Oh!

M. Basford: Cela montre que je pense constamment à la Colombie-Britannique.

Les renseignements que possède la SCHL au sujet de cette demande sont de nature préliminaire, de sorte que la Société n'est pas en mesure de se former une opinion sur la recommandation qu'elle doit me faire à ce sujet, mais je donnerai de plus amples renseignements au député dès qu'ils seront disponibles.

M. Lewis: Je serais très heureux, si le ministre ne se préoccupait que de la Colombie-Britannique. Je pense parfois que ce sont les montagnes Rocheuses qu'il a à l'esprit, ce qui serait beaucoup plus grave. Comme des citoyens s'opposent énergiquement à ce projet et que certaines personnes tentent de créer une coopérative de logements en vue de construire le même nombre de logements proposés par Centennial Properties Limited, puis-je demander au ministre s'il examinera cette demande à fond et fera enquête sur cette initiative prise par des citoyens en vue de former une coopérative de logements à cette fin? Si je présente cette requête, c'est surtout en raison de la déclaration que l'honorable représentant a faite au Congrès du Travail du Canada lorsqu'il a exprimé le vœu de voir une coopérative d'aménagement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Basford: Je ne vois pas comment les deux demandes peuvent se faire concurrence. Toutefois, s'il y a, à Halifax, un groupe—et je dois reconnaître que je n'en ai pas encore entendu parler—qui souhaite s'organiser en coopérative de logements, ce groupe pourra bénéficier pleinement de la loi nationale sur l'habitation ainsi que des crédits affectés au programme de logements coopératifs. Nous sommes désireux d'approuver toutes les demandes, non pas seulement certaines.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de York-Sud, mais je demande la collaboration de tous les députés afin qu'ils limitent le nombre de questions supplémentaires de sorte que nous puissions avancer un peu plus vite d'ici la fin de la période des questions.

M. Lewis: Je veux effectivement poser au ministre une question supplémentaire. Elle porte sur le fait que, selon certains renseignements dont je dispose, l'association coopérative en voie de formation voudrait bien bâtir précisé-

ment sur le même terrain que Centennial Properties Limited. C'est pourquoi j'aimerais demander au ministre s'il entend aider l'association coopérative plutôt que cette société dont la réputation n'est pas particulièrement bonne?

M. Basford: Je vais demander des renseignements plus complets sur cette question. J'ignore tout de l'association coopérative. Le groupe qui, selon le député, ne devrait pas recevoir d'argent, recevrait un prêt hypothécaire ordinaire mais aucune subvention particulière. Je vais étudier la demande de l'association coopérative pour voir si elle est admissible à une subvention.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTUDIANTS DESTINÉS À L'INDUSTRIE AGRICOLE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Étant donné que la pénurie de main-d'œuvre agricole qualifiée est un problème qui inquiète sérieusement les producteurs agricoles, le ministre ou son secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre si les modalités du programme d'emplois des étudiants destinés à l'industrie agricole ont été finalisées, et si les formules de demande seront bientôt disponibles dans les centres de main-d'œuvre?

[*Traduction*]

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Ce programme est actuellement en voie d'élaboration.

* * *

LES CÉRÉALES

L'OPPORTUNITÉ D'UN PROGRAMME DE CAMIONNAGE DU BLÉ VERS LES É.-U.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Celle-ci songe-t-elle à accorder aux cultivateurs le droit de faire transporter du blé par camion aux États-Unis, au marché de Minneapolis en particulier, afin de profiter des prix élevés actuellement en vigueur puisqu'apparemment il ne se fera pas cette année d'importantes livraisons de blé à cause des difficultés d'expédition?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Normalement la Commission du blé profiterait de toutes les occasions d'exporter et elle en ferait aussi profiter d'autres céréaliculteurs grâce au régime des contingents.

[M. Lewis.]

LES FINANCES

LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS ET DE LA HAUSSE DES COÛTS

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Dans une récente déclaration, le ministre a signalé qu'à son avis les profits de certaines entreprises industrielles les ont enrichies au point qu'il ne leur est pas nécessaire de faire subir aux consommateurs toutes les hausses de coûts. Le ministre voudrait-il nous indiquer sur quelles études il fonde une telle déclaration et nous faire connaître les entreprises auxquelles il songeait?

● (1440)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'en suis arrivé à cette conclusion en étudiant tout simplement le profil général des bénéfices, ce que tous les députés peuvent d'ailleurs faire grâce aux statistiques qui sont régulièrement publiées.

M. Stackhouse: Vu les difficultés auxquelles les entreprises de l'industrie du bâtiment doivent faire face en raison de la hausse des prix qu'elles connaissent, depuis le moment où elles soumissionnent jusqu'au moment où elles ont terminé leurs contrats, le ministre peut-il nous dire si, à son avis, ces entreprises réalisent suffisamment de bénéfices pour pouvoir absorber ces augmentations de prix?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est là une opinion que l'on peut admettre, ou ne pas admettre.

* * *

LES PÊCHES

LE PHOQUE—L'ATTERRISSAGE, AU MILIEU DE TROUPEAUX, D'HÉLICOPTÈRES CHARGÉS DE TOURISTES AMÉRICAINS—DEMANDE D'ABROGATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Sait-il que des hélicoptères transportant des touristes américains atterrissent au milieu de troupeaux de phoques, provoquant de la panique parmi ceux-ci et mettant en danger les chasseurs de phoques? Dans le cas contraire, pourrait-il prier le solliciteur général de charger la Gendarmerie royale d'enquêter et de prendre les mesures nécessaires, étant donné que ces activités enfreignent la loi sur les pêcheries?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, des allégations en ce sens ont déjà été faites et nous enquêtons.

M. Carter: Étant donné que la réglementation de la chasse aux phoques par le ministre a été, dans une large mesure, adoptée sur les recommandations adressées par un nommé Brian Davies au ministre lui-même et au gouvernement, soit par celui qui viole actuellement la loi, et étant donné que cette réglementation a eu de graves répercussions sur l'économie de certaines parties de l'Est du Canada, le ministre pourrait-il s'engager maintenant à l'abroger et à rendre la place qui lui revient à l'industrie du phoque dans l'Est?

M. Davis: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, cette réglementation a été mise au point sur plusieurs années par des personnes très compétentes, à l'exclusion de Brian Davies, qui a reçu un avertissement. On l'avait déjà averti qu'il est interdit aux hélicoptères d'atterrir à moins d'un demi-mille d'un troupeau de phoques. S'il est avéré que ses hélicoptères ont effectivement atterri à moins d'un demi-mille, les mesures appropriées seront prises.

* * *

LES FORÊTS

LA PART FÉDÉRALE DES FRAIS DE PULVÉRISATION D'INSECTICIDES SUR LES BOISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le gouvernement continuera-t-il de partager avec le Nouveau-Brunswick les frais de pulvérisation d'insecticides effectuée sur les forêts de cette province, en vue d'y supprimer les insectes, surtout la tordeuse des bourgeons de l'épinette, au cours du printemps et de l'été 1974?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Oui, monsieur l'Orateur, mais seulement avec un budget limité.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA COMMUNICATION DE LISTES D'ADRESSES À DES ENTREPRISES COMMERCIALES—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à la nature confidentielle des listes d'adresses pour fins d'impôt sur le revenu, question que j'ai soulevée à la Chambre hier. Je m'adresse encore une fois au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme Statistique Canada a annoncé qu'il avait cessé de vendre ces listes, bien que nous ayons la preuve qu'on les utilise toujours, et étant donné que le ministre chargé des politiques de Statistique Canada a laissé entendre hier qu'il n'approuvait pas l'utilisation de ces listes à cette fin, je voudrais savoir ceci: premièrement, quand le gouvernement va-t-il modifier la loi; deuxièmement, quelles dispositions le ministre prend-il pour faire cesser séance tenante l'utilisation à cette fin de ces listes?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il se peut que nous présentions des modifications à la loi sur la statistique durant la session actuelle. Pour ce qui est de la seconde question, je ne vois pas bien quelles dispositions je pourrais prendre, même si je le voulais, pour empêcher ceux qui ont acheté ces listes de Statistique Canada de façon tout à fait légale d'en faire usage à des fins commerciales.

Questions orales

LES TRANSPORTS

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION QUANT À LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS FERROVIAIRES—LA MISE EN ŒUVRE

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné la mort tragique, le week-end dernier, de deux employés des chemins de fer en Colombie-Britannique et le rapport, en janvier, de la Commission canadienne des transports où celle-ci critiquait les mesures de sécurité du Canadien National et du Canadien Pacifique, à cause desquelles le nombre des déraillements a triplé entre 1959 et 1972 et réclamait du gouvernement l'adoption de mesures de sécurité ferroviaires, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il compte prendre pour donner suite aux recommandations de la Commission et prévenir l'augmentation des accidents ferroviaires prédite par la Commission si ces mesures font défaut?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je déplore vivement cet accident. Comme les députés le savent, un déraillement s'est produit à Spences Bridge, si j'ai bonne mémoire, et deux hommes furent tués. Je dois dire qu'il n'y avait pas eu jusqu'à présent de glissements de terrain à cet endroit. Nous tâchons de remédier à la situation et examinons avec la Commission canadienne des transports les moyens d'améliorer le service.

M. l'Orateur: J'accorde la parole au député de Fraser Valley-Ouest pour une question supplémentaire, puis ce sera le tour du chef de l'opposition.

M. Rose: Puisque le rapport a prédit avec justesse qu'il y aurait des morts si on n'augmentait pas la sécurité, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a fixé un délai pour l'étude du rapport par son ministère et quand il a l'intention d'annoncer les mesures que va prendre son ministère pour mettre en application les recommandations de la CCT?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà indiqué à la Chambre et je crois qu'on a déjà signalé que j'aimerais aller un peu plus loin et autoriser un membre du personnel du ministère des Transports à faire enquête sur ce genre d'accident; ainsi, nous pourrons nous assurer que toutes les précautions nécessaires ont été prises. Je n'ai pas l'intention de fixer un délai, nous allons tout simplement essayer d'agir le plus vite possible.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA TAXE SUR L'EXPORTATION DU PÉTROLE—LA COMMUNICATION AUX PROVINCES DE L'AVIS NÉGATIF QUANT À LA PÉRÉQUATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a déclaré hier à la Chambre que, de l'avis de ses conseillers juridiques, la part provinciale des recettes provenant de la taxe sur l'exportation du pétrole n'est pas soumise à la péréquation. Puis-je demander au ministre s'il a fait part aux diverses provinces de l'avis reçu et de la position du gouvernement fédéral et si l'une ou l'autre province a contesté cette position?

Questions orales

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai mentionné hier, lors de mes entretiens avec les trésoriers et les ministres des finances provinciaux, j'ai affirmé qu'aucune péréquation n'était payable à la suite du partage des recettes provenant de la taxe sur l'exportation du pétrole. Je n'en ai pas avisé mes collègues provinciaux. A mon avis, cette position, comme tout autre avis juridique, constitue le privilège du gouvernement fédéral.

M. Stanfield: Le ministre, au nom et à l'avis du gouvernement du Canada, a-t-il dit aux provinces de façon formelle, ou du moins d'une manière précise, que la part provinciale des recettes provenant de la taxe sur l'exportation du pétrole ne sera pas soumise à la péréquation?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai affirmé qu'en vertu de la loi et des règlements actuels, elle n'était pas imputable de cette façon.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je m'excuse de retarder les travaux de la Chambre, mais puis-je demander au ministre s'il a fait part de cette position aux provinces et s'il a reçu des protestations de l'une ou l'autre d'entre elles?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, cette question a fait l'objet d'un débat d'une journée entre les ministres des finances à la fin de janvier, et certaines provinces n'étaient pas, bien entendu, particulièrement enchantées de ma position.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME POUR TRAVAILLEURS AGRICOLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à celle posée au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, en l'absence du ministre.

Le secrétaire parlementaire vient de dire que le programme pour travailleurs agricoles était à l'étude. Étant donné que nous sommes le 19 mars, le ministre passera-t-il ses examens assez vite pour que les agriculteurs puissent profiter de ce programme cet été?

[*Traduction*]

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le gouvernement se rend très bien compte que le temps presse. Le programme sera donc très rapidement mis sur pied.

* * *

L'INDUSTRIE

GENERAL INSTRUMENT CORP., SYDNEY—LA RÉDUCTION DE L'EFFECTIF OUVRIER—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE EN FAVEUR DES INTÉRESSÉS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle a trait à celle que je lui ai posée mercredi à propos de la réduction de la main d'œuvre à la General Instrument Corporation de Sydney où on a renvoyé environ 300 des 1,000 employés. Depuis ce temps, on a mis à pied 80 autres employés. Le ministre a dit qu'il demanderait à ses hauts fonctionnaires d'entrer en contact avec les administrateurs de la société afin de décider de ce qui pourrait être fait. Le ministre ne pourrait-il pas dire à la Chambre ce qui s'est passé?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de dire que mes hauts fonctionnaires ont communiqué avec les directeurs de la compagnie, mais je ne peux malheureusement pas préciser les mesures qui pourraient être prises.

M. Muir: Au cours des discussions avec les chefs de l'entreprise, le ministre a-t-il pu s'assurer que la raison pour laquelle ils vont quitter Sydney, à savoir une demande insuffisante de syntonisateurs pour les appareils radio d'automobiles, se justifie, ou si c'est parce qu'ils veulent aller s'installer dans des pays comme le Mexique, le Portugal ou Taiwan où on paie des salaires de famine? Le ministre peut-il nous assurer qu'il va nous en faire rapport?

● (1450)

M. Gillespie: Oui, monsieur l'Orateur, je serai ravi d'expliquer la chose. Je puis dire pour le moment que, d'après l'avis qu'on m'a adressé, les mises à pied sont imputables à la réduction des ventes d'automobiles aux États-Unis. Telle a été la principale raison de la baisse des ventes cette année.

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE DE VENTE SUR LE CHOCOLAT EN TABLETTES—LA HAUSSE ANNONCÉE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre si son plus récent budget, qui remonte à 13 mois et qui supprimait la taxe de vente sur des produits para-alimentaires comme les tablettes de chocolat, a réussi à profiter aux Canadiens tant sous la forme de prix plus bas que de pouvoir d'achat accru, alors que les principaux confiseurs au Canada augmenteront le prix des tablettes de chocolat et que l'on prévoie que les fabricants de produits assimilés en feront autant?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, une enquête menée par des contrôleurs à la demande de mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, a révélé, au cours des cinq ou six mois qui ont suivi la suppression de la taxe de vente attachée à ces denrées, que cette mesure avait eu un effet bénéfique. Il se peut très bien qu'elle ait eu pour effet de retarder cette hausse des prix, il se peut aussi que la hausse des coûts de production ait entraîné la hausse des prix. En fait, il se peut très bien que cette mesure ait contribué à maintenir le poids actuel de la tablette de chocolat.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. Le discours du budget indiquait que le prix serait plus bas. Or, il est maintenant plus élevé. Le ministre songe-t-il à d'autres mesures en vue d'empêcher que les consommateurs aient à subir une autre hausse de prix?

M. l'Orateur: La parole est au député de Calgary-Nord.

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'AMÉNAGEMENT D'UN OLÉODUC VERS MONTRÉAL—L'APPROBATION DU PROJET ET L'ADJUDICATION DU CONTRAT—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je demanderais au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si l'Office national de l'énergie a approuvé le projet d'oléoduc de Montréal et si un contrat a été accordé, étant donné que l'approvisionnement en pétrole brut et autres ressources énergétiques semble moins menacé?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'office n'a pas encore donné son approbation au projet d'oléoduc.

M. Woolliams: L'office a-t-il été saisi de cette demande et le gouvernement s'est-il assuré que l'oléoduc sera construit en vue de la sécurité des approvisionnements et afin d'éviter la panique que nous avons connue cet hiver?

M. Macdonald (Rosedale): J'en ai parlé au président de l'office ce matin. Il prévoit qu'une demande sera présentée prochainement.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE REMPLACEMENT DU CHAR CENTURION—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Peut-il dire à la Chambre si on a décidé de ne pas remplacer le char Centurion?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, aucune décision n'a été prise. La durée de service du char Centurion a été prolongée jusqu'en 1976.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

QUÉBEC—LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES COMMERCIALES EN GASPÉSIE ET AUX ILES-DE-LA-MADELEINE

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Pêches.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu une lettre du ministre de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec l'informant que le développement des pêches commerciales est compromis en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, à la suite des coupures dans les crédits du budget 1974-1975 pour la construction des havres de pêches?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu cette lettre. En fait, le budget a augmenté. Je voudrais rappeler au député que la pêche au Québec relève de la province.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. Cyr: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: L'honorable député de Gaspé désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Cyr: Oui, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre n'a peut-être pas très bien compris ma question. Il dit que l'industrie des pêches relève du Québec. C'est vrai, mais la construction des ports pour petites embarcations relève du gouvernement fédéral.

Là-dessus, je demande à l'honorable ministre s'il a l'intention de donner une réponse encourageante à la province de Québec et aux pêcheurs afin que les engagements stipulés dans l'entente Ottawa-Québec soient respectés par le gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

M. Davis: Monsieur l'Orateur, l'entente Canada-Québec intéresse le MEER.

* * *

LES CRUES

LA MONTÉE DES EAUX DES LACS ONTARIO ET ÉRIÉ—LE RISQUE D'INONDATION—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Kenneth J. Higson (Lincoln): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Comme la crue des eaux des lacs Ontario et Érié devient menaçante pour les propriétaires riverains, le ministre est-il persuadé que la Commission mixte internationale et les autres autorités compétentes prennent toutes les mesures nécessaires et possibles pour faire baisser le niveau des eaux des lacs Ontario et Érié afin qu'il y ait le moins possible de dégâts matériels et de danger pour les vies humaines?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je l'espère bien. Notre personnel y travaille à plein temps avec la CMI.

* * *

LES FINANCES

LE JUGEMENT D'UN TRIBUNAL DANS LE PROCÈS D'UN USURIER ESCOMPTANT DES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et a trait à ce qu'on a appelé à la Chambre le travail d'usuriers, qui font un rabais sur les chèques du gouvernement. Il y a environ 18 mois, le gouvernement canadien a intenté un procès à l'un d'eux. Le ministre pourrait-il nous dire à quoi cela a abouti?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, si le député veut parler de la cause au sujet de laquelle la Cour d'appel de l'Alberta a statué récemment et déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un prêt aux termes de la loi, eh bien, ce fut là le résultat et il va sans dire que le ministre de la Consommation et des Corporations, qui s'inquiète vivement comme moi de la situation, tâche d'aviser aux moyens que nous devrions prendre.

M. Rowland: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Je ne sais trop si je devrais la poser au ministre des Finances ou au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle se rapporte à la loi sur les petits prêts. Le gouvernement songe-t-il à modifier cette loi de façon à ce qu'elle englobe ce genre d'opérations qui sont essentiellement des prêts?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur. La question est à l'étude.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCUSATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU QUANT AU SIPHONAGE PAR LE CANADA DES COMPÉTENCES DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT—LA RIPOSTE DU CANADA

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comment le gouvernement compte-t-il riposter à l'accusation du secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, selon laquelle le Canada est l'un des pays évolués qui pratiquent le siphonage des cerveaux dans les pays en voie de développement en favorisant l'immigration de médecins, d'ingénieurs, d'hommes de science des pays qui auraient le plus besoin de cette élite?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'y opposerais un démenti.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait peut-être permettre au représentant de Edmonton-Strathcona d'en terminer avec sa question supplémentaire. La période des questions touche à sa fin. Le député d'Edmonton-Strathcona a la parole.

M. Roche: Étant donné que cette accusation était formulée dans le New York *Times* de dimanche, j'aimerais demander si le gouvernement envisage d'assouplir le règlement strict qu'il a annoncé dernièrement, selon lequel les futurs immigrants doivent avoir un emploi avant d'entrer au Canada, ce qui établit un lien entre l'immigration et la main-d'œuvre, lien qui faisait l'objet des critiques formulées par le Secrétaire général de l'ONU.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que je n'ai pas nié que la déclaration a été faite. C'est l'accusation elle-même, que je récusais.

L'INOBSERVANCE PAR LES É.-U. DES RÈGLEMENTS DE LA CIPAN—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les difficultés qui ont surgi entre le Canada et les États-Unis au sujet de l'application des règlements de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, le ministre a-t-il pris des mesures pour remettre un peu d'ordre dans la confusion qui existe actuellement entre le Canada et les États-Unis en ce qui a trait aux lois de la pêche? Dans ce cas, quelles mesures a-t-il prises?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il existe une telle confusion dans les relations canado-américaines en ce qui a trait à la pêche. Mon collègue, le ministre des Pêches, a fait un travail admirable pour protéger les intérêts du Canada et je compte bien qu'il continuera dans la même voie.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

L'USAGE AU TRIBUNAL DE DOCUMENTS SANS VALEUR JURIDIQUE

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le ministre du droit a tardé à me répondre du fait qu'il ne m'a rien dit, et je suppose qu'il ne sait rien, j'aimerais demander au premier ministre s'il peut faire une enquête pour déterminer pour quelles raisons la société de développement du Cap breton s'est servie au tribunal de documents qui n'ont aucun statut légal?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vais me renseigner, monsieur l'Orateur, pour voir si le député soulève une nouvelle allégation. Il parle de cette question il me semble depuis que je suis au Parlement et je crois que le ministre de la Justice et d'autres ministres lui ont répondu. Je vais vérifier si son allégation comporte des faits nouveaux.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il demander au ministre de l'Expansion économique régionale, lorsqu'il reviendra à la Chambre, quel est le statut légal de l'entente signée par les gouvernements fédéral et provincial le 13 juin 1967? Il y trouvera sa réponse et verra bien que Devco se sert de documents qui n'ont pas de statut légal. En informera-t-il ensuite le ministre du droit, et non le ministre de la Justice qui ne connait pas le sens du mot?

* * *

● (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CONSÉQUENCES AU MANITOBA DU PROJET DE BARRAGE DE DÉRIVATION À GARRISON—LES ÉTUDES GOUVERNEMENTALES—LE RENVOI À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Environnement. Le gouvernement a-t-il entrepris des études écologiques sur l'effet qu'aura le projet d'irrigation de Garrison sur le Manitoba et, si le gouvernement a lui-même mené des études indépendantes, dira-t-il à la Chambre quelles en sont les conclusions?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, un certain travail de base a été fait. Nous sommes convaincus que les effets seraient néfastes. Le travail se poursuit.

M. l'Orateur: Je permettrai au député de Lisgar de poser une question supplémentaire. Nous avons atteint la fin de la période des questions. Après le député de Lisgar, je donnerai la parole au député de York-Ouest, puis au député d'Okanagan Boundary.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'une courte question supplémentaire à poser au ministre. Si le gouvernement fédéral est convaincu que les effets du barrage qu'on est en train de construire à l'heure actuelle seront néfastes pour le Manitoba, en a-t-on informé les États-Unis et la commission mixte internationale a-t-elle été mêlée à l'affaire? De plus, le gouvernement du Manitoba en a-t-il été informé parce qu'on semble croire que le projet ne fera aucun tort à la province?

M. Davis: La réponse aux trois questions est oui, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AÉROPORTS

TORONTO—DEMANDE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES DE TAXI—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné la crise actuelle des taxis à l'aéroport International de Toronto, où des chauffeurs sans permis demandent des prix exorbitants et où règne un désordre indescriptible, le ministre peut-il nous dire à quelles mesures a eu recours le cabinet ou s'il en a lui-même prises à cet égard?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, nous pouvons très bien contrôler les taxis à l'aéroport, mais non en dehors de ce secteur. La seule solution à ce problème c'est de s'entendre avec la municipalité de Toronto, ce dont nous nous occupons présentement, afin de pouvoir contrôler tous les taxis.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ DU RÉTABLISSEMENT DANS LA LOI DES STIMULANTS À L'INVESTISSEMENT EN VUE DE LA RARETÉ DES LOGEMENTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné qu'on nous a annoncé vendredi dernier que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait mis en place des contrôles sur les loyers des propriétés résidentielles en raison de la pénurie de logements à louer et de l'augmentation des loyers, le ministre envisage-t-il, en vue d'augmenter le nombre de logements à louer, de rétablir les stimulants offerts antérieurement dans la loi de l'impôt sur le revenu à ceux qui investissent dans des logements pour la location?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, cette question vaut la peine d'être examinée et je suppose que la Colombie-Britannique pourrait s'orienter davantage vers des projets de stimulants à l'égard du secteur privé.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Middlesex pose-t-il la question de privilège?

M. Frank: Monsieur l'Orateur, cela m'ennuie de retarder les députés par cette question de privilège, qui j'espère en est bien une, mais je m'oppose fortement au ministre de l'Agriculture qui accuse l'opposition d'être à l'origine de la confusion qui règne dans l'industrie des bovins dans tout notre pays. Le ministre a annoncé vendredi un programme sans nous exposer de principes directeurs précis puis, le jour ouvrable suivant, c'est-à-dire lundi, toujours sans politique précise, il a déclaré que c'est nous qui créons la confusion dans cette industrie.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que le député conviendra volontiers qu'il soulève là un débat. Il ne s'agit pas d'une question de privilège et je ne pense pas que nous puissions tenir un débat sur une question de privilège fondée sur la déclaration que vient de faire le député de Middlesex. Il me semble qu'il discute avec le ministre. Je ne sais pas s'il a tort ou raison, mais je tiens à lui dire qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège.

M. Frank: Je comprends, monsieur l'Orateur. Le point que je veux faire ressortir, c'est que je suis certain que vous ne pouvez pas comprendre l'importance de la situation qui prévaut dans notre pays à cause du gouvernement. Hier, pendant la période des questions, trois brèves questions furent posées au sujet de cette industrie. Si le ministre pense que les Canadiens ne sont pas inquiets à ce sujet, j'aimerais qu'il entre en contact avec son collègue de l'Ontario, qui, lui, est inquiet. D'ailleurs, il se trouve dans la tribune aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Pourquoi n'est-il pas en train de travailler à Queen's Park?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis certain que le député conviendra qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège et que l'on ne peut poursuivre cette discussion.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos d'une question soulevée pendant la période des questions aujourd'hui. Il s'agit d'une affaire urgente parce que le projet de construction d'un barrage sur la rivière Garrison menace les réserves d'eau pour la consommation domestique provenant de la rivière Souris; c'est le moment de signaler au ministre de l'Environnement que la CMI, organisme responsable . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a exposé son argument au ministre en invoquant le Règlement. Puis-je toutefois répéter que nous avons chaque jour des présumés rappels au Règlement et des questions de privilège qui ne respectent pas notre procédure. Lorsque les députés présentent de tels arguments et posent de telles questions, ils discutent avec les ministres. Cela ne favorise pas la marche ordonnée de nos travaux.

[*Français*]

Je m'excuse auprès de l'honorable député qui apparemment désire invoquer le Règlement ou peut-être poser la question de privilège.

Revenu minimum garanti

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser la question de privilège. Il s'agit de ce que l'honorable député de Laval (M. Roy) a déclaré tout à l'heure à la Chambre, savoir que l'opposition s'était opposée au projet de loi C-176, loi sur la commercialisation des produits agricoles. Je ferai remarquer, monsieur le président que, lors de la présentation de ce bill à la Chambre, nous, du Crédit social, nous ne nous sommes pas opposés. Nous avons demandé qu'il soit modifié afin qu'on y inclue seulement la viande de bœuf.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT— ON REQUIERT L'INSTAURATION D'UN SYSTÈME DE REVENU MINIMUM ANNUEL GARANTI

M. René Matte (Champlain) propose:

Que cette Chambre déplore que le gouvernement n'ait pris aucune mesure concrète afin de réaliser un système de revenu minimum annuel garanti pour vaincre la pauvreté au Canada et permettre ainsi à chaque Canadien de faire face aux problèmes de la hausse des prix et combattre efficacement l'inflation.

—Monsieur le président, la teneur de notre motion est d'une importance telle que je crois que le gouvernement devrait y porter une attention tout à fait particulière, afin de pallier les lacunes qui existent actuellement à ce sujet.

Monsieur le président, depuis des années on a ridiculisé les députés de notre parti qui préconisaient ce système de revenu minimum annuel garanti, sous prétexte que cela avait pour effet de «garocher» de l'argent tout simplement et d'inciter les gens à ne pas travailler. Depuis quelques années seulement, tous les partis politiques s'intéressent de près ou de loin à cette notion de revenu minimum vital. Il est donc important, avant d'élaborer un tel programme, d'en connaître les véritables principes fondamentaux qui puissent nous donner ce qu'il y aurait de mieux en ce domaine.

La motion que j'ai l'honneur de présenter, monsieur le président, vise à blâmer le gouvernement, et d'une façon concrète, puisque nous nous souvenons tous que, dans le discours du trône de 1972, on avait suggéré, et l'on a eu à ce moment-là une lueur d'espoir, que l'on ait tout au moins un embryon de programme de revenu minimum annuel garanti.

Malheureusement, il semble que l'on ne soit pas encore prêt à concrétiser cette situation, d'où la raison de notre motion. Monsieur le président, nous préconisons un programme qui, contrairement à celui qui est appliqué dans les provinces, remédiera à un programme boîteux, injuste, frustrant et onéreux. Nous proposons un système adéquat, juste et favorisant la liberté de l'individu.

Monsieur le président, les programmes d'allocations de bien-être social appliqués actuellement dans toutes les provinces, le programme de pensions de sécurité de la vieillesse, le programme d'assurance-chômage, tous ces programmes qui touchent de près ou de loin aux prestations ou aux allocations sont boîteux parce qu'ils ne cadrent plus avec la réalité, et nous sommes continuellement obligés d'y remédier. Ils sont injustes puisqu'il se trouve des citoyens qui ont besoin d'un revenu beaucoup plus considérable que celui qu'ils ont au point de vue bien-être social par exemple, et qui ne l'ont pas. Il s'en trouve d'autres qui n'en auraient pas besoin et qui en reçoivent. Dans le régime de sécurité de la vieillesse, il existe une discrimination flagrante qui est faite par exemple à l'égard des couples dont l'un ou l'autre des partenaires a épousé un plus jeune ou plus vieux que lui. Nous avons cette injustice incroyable au sujet du couple dont l'un des conjoints a 65 ans et l'autre 60 ou 55 ans. On leur dit de se contenter du revenu d'une seule personne, soit $180 par mois y compris le supplément.

[M. l'Orateur.]

Si les deux conjoints ont 65 ans, on leur accorde un montant de $350, tout comme, monsieur le président, s'il en coûtait moins cher pour vivre à deux personnes âgées de 60 et 65 ans qu'à des personnes âgées toutes deux de 65 ans. Cela est une injustice. Dans les programmes actuels d'allocations sociales, il existe toutes sortes d'injustices. C'est boîteux.

Nous proposons donc un véritable programme qui inciterait les citoyens à être encore plus énergiques, plus vaillants, qui inciterait les citoyens au travail, et non pas à une course effrénée vers l'assurance-chômage que nous voyons actuellement. Et cela se comprend. Devant de tels dilemmes et lorsque l'individu a le choix de travailler à 30 degrés sous zéro en plein hiver à $90 par semaine, je comprends qu'il hésite et qu'il fasse des pieds et des mains pour recevoir plutôt des prestations d'assurance-chômage.

Lorsqu'on voit des familles qui reçoivent un très faible revenu en salaire et d'autres dépendant d'allocations de bien-être social recevoir autant, on comprend que le chef de famille qui travaille et reçoit un très faible salaire a alors l'ambition de devenir un assisté social .

Monsieur le président, c'est le système actuel qui conduit les gens à avoir une telle mentalité. A mon avis, il s'agit d'un sujet extrêmement sérieux et je voudrais prouver que notre parti d'abord, depuis très longtemps, préconise ce programme et désire le ramener à ses justes proportions.

De nos jours, tout le monde parle du revenu annuel garanti. De nombreux économistes ont accordé leur appui au principe du revenu garanti. Des congrès de tous les partis politiques fédéraux ont considéré l'application de cette politique. De nombreux pays, et même une province canadienne, expérimentent de tels programmes.

Le comité spécial du Sénat sur la pauvreté, présidé par le sénateur Croll, a recommandé cette politique comme étant le moyen le plus efficace pour faire face au problème de la pauvreté au Canada au cours des années 1970. De nombreuses personnes, y compris les députés les plus influents du gouvernement actuel, n'ont pas encore accepté de mettre en application un tel programme de revenu annuel garanti.

Mais, monsieur le président, personne ne rit maintenant à l'idée d'instaurer un tel programme que nous pourrions établir aujourd'hui et c'est là, je pense, un grand pas que nous avons fait.

Dans de nombreux livres publiés récemment au sujet de divers programmes de revenu annuel garanti on affirme que ce concept est devenu populaire seulement depuis 1966. Toutefois, nous devons faire remarquer que les créditistes ont réclamé un tel programme de distribution de revenu il y a plusieurs décennies.

Les propositions du Crédit social au sujet du meilleur programme de revenu garanti sont encore bien en avance sur la plupart des systèmes qui sont présentés pour donner à tous un revenu suffisant et vital pour profiter d'un mode de vie décent.

Pour démontrer la véracité de cette affirmation, on n'a qu'à citer les écrits du fondateur du Crédit social, le major C. H. Douglas. Douglas réclamait le paiement d'un dividende national à tous les citoyens afin de satisfaire à leurs besoins matériels essentiels. Ces dividendes nationaux avaient pour but d'augmenter les revenus des gens afin de rendre possible l'utilisation maximum des avantages de l'industrialisation et de l'automation.

En 1924, Douglas a précisé les trois principes fondamentaux qui doivent être respectés si l'on veut que la transition à un système productif basé sur les machines soit un succès plutôt qu'une catastrophe. Le troisième de ces principes était, et je cite:

Que la distribution du crédit monétaire aux individus doit être progressivement moindre dépendant du travail salarié, ce qui signifie que le dividende devra progressivement remplacer les salaires.

Dix ans plus tard, au cours d'une émission radiophonique, il a décrit les conséquences de cette politique comme il suit, et je cite:

L'effet concret d'un dividende national serait:

1—d'assurer une source de revenu aux individus qui, bien qu'il puisse être désirable de l'augmenter par le travail pourrait, quoi qu'il en soit, fournir un pouvoir d'achat nécessaire pour maintenir l'indépendance et la santé de l'individu.

● (1520)

En fournissant ainsi une demande régulière sur notre système de production ce serait déjà une étape importante en vue de stabiliser les conditions du monde des affaires et assurerait aux producteurs un marché domestique constant pour leurs produits.

Si on étudie ces remarques, on est amené à constater à quel point il est étrange qu'au cours de toutes les discussions qui ont eu lieu dernièrement au sujet du système visant à augmenter le revenu des gens, jamais personne n'a admis le fait que les créditistes ont réclamé un tel programme depuis des décennies.

Comment peut-on expliquer une telle situation, monsieur le président? Serait-il possible que les gens qui ont dénoncé et ridiculisé les propositions du Crédit social soient embarrassés du fait que les événements les obligent à considérer pour faire face à nos problèmes économiques les solutions mêmes qu'ils ridiculisaient et rejetaient avec dédain.

Monsieur le président, je crois qu'il est essentiel à ce stade-ci de mes remarques de prouver que le revenu minimum annuel garanti est un droit pour les Canadiens.

Quand on propose un revenu annuel garanti, on croit souvent que le gouvernement a le droit de l'accepter ou de le rejeter. Le Parti Crédit Social du Canada affirme que la question du revenu annuel garanti est fondamentale. Le paiement à chacun des membres de notre société d'un revenu suffisant pour subvenir à ses besoins fondamentaux et essentiels n'est pas une faveur du gouvernement pouvant être accordée ou enlevée selon les décisions de quelques individus qui possèdent momentanément le pouvoir.

Au fait, le revenu garanti est un droit de l'individu et, dans toute économie moderne et prospère, ce droit doit être reconnu. Nous devons constater que les principes régissant les méthodes de distribution du revenu actuellement en usage sont fondamentalement barbares comparativement à l'attitude qui existait dans les sociétés civilisées il y a des centaines d'années, alors que les moyens étaient beaucoup plus limités qu'ils ne le sont maintenant.

Une politique permettant de priver quelqu'un des nécessités de la vie afin de l'obliger à travailler sous la férule d'une autre personne constitue une négation de l'idéal d'une société civilisée. Il y a plus de 2,000 ans, Aristote a affirmé que tout homme obligé de faire quoi que ce soit en vue d'obtenir de l'argent n'est rien de mieux qu'un esclave.

Thomas Jefferson, ancien président américain et philosophe politique, affirmait essentiellement la même chose quand il disait que tout homme doit posséder suffisamment de biens terrestres pour assurer sa subsistance, car dans les autres cas, il serait réduit à jouer un rôle d'esclave dépendant physiquement et mentalement des autres hommes.

Le professeur Erich Fromm écrivait, et je cite:

Un revenu garanti ne ferait pas seulement qu'établir la liberté comme une réalité plutôt qu'un slogan. Un tel revenu établirait aussi un principe profondément ancré dans la tradition humaniste et religieuse de la civilisation occidentale, à savoir, l'homme a le droit de vivre. Ce droit à la vie, ce droit d'avoir de la nourriture, un toit, des soins médicaux, l'éducation, etc. est un droit humain fondamental qui ne doit pas être limité dans aucune circonstance, même sous la condition que l'homme doit être utile à la société.

Cette tradition dont l'objectif était de placer chaque individu dans une position d'indépendance économique afin de lui permettre de faire ses choix moraux librement était une des gloires de notre civilisation dans le passé. Le gouvernement a renié ce principe, en paroles et en pratique. Toutefois, il n'a pourtant pas le droit de le renier. S'il refuse à la population ce droit essentiel à la sécurité économique, il prive tout simplement la population de quelque chose qui est tout simplement un droit de naissance. Les affirmations suivantes démontrent pourquoi il en est ainsi. Nous, Canadiens, avons la chance d'habiter un pays riche. Toutefois, plusieurs de nos concitoyens ne reçoivent pas en partage une part suffisante de notre richesse abondante. Ils n'ont pas les moyens de réclamer avec efficacité une part de la richesse commune. Si nous comprenions les bases réelles de notre richesse, nous pourrions comprendre que nous avons besoin d'un nouveau système permettant aux individus de réclamer et d'obtenir la part des richesses qui leur est nécessaire et qui leur est due.

L'idée à l'effet qu'un petit groupe d'individus puissent accaparer la presque totalité de la richesse et en conserver l'exclusivité des bénéfices est inacceptable. Cette idée est la conséquence d'une fausse compréhension de la conception de la richesse et de ses sources.

On a cru dans le passé que toute richesse était le fruit de l'interaction de trois facteurs: la terre, le travail et le capital. Ce concept essentiellement matérialiste ne tenait pas compte des autres facteurs qui sont devenus prédominants à mesure que la production a évolué au moyen de techniques de plus en plus sophistiquées.

Un de ces facteurs est ce qui peut être appelé «les bénéfices gratuits de l'association». Ceci signifie tout simplement que les gens peuvent obtenir plus en coopérant que s'ils vont tous dans des directions différentes. Par exemple, dix personnes qui travaillent ensemble d'une façon systématique pour satisfaire à leurs besoins économiques peuvent faire beaucoup plus et avec beaucoup plus de facilité unies que si elles essayaient de travailler isolées les unes des autres. Ce «surplus» qui résulte de l'effort commun appartient naturellement à tous et devrait être distribué à tous.

Un autre facteur intangible de la production moderne est notre héritage culturel. Notre génération a la capacité d'offrir une abondance matérielle à tous, mais seulement un insensé attribuerait notre position à nos seuls efforts. Sans les contributions des générations précédentes, notre civilisation serait loin d'être aussi évoluée qu'elle l'est

aujourd'hui. Les connaissances technologiques se sont accumulées dans la société humaine durant des siècles et des siècles, depuis, et même avant, le jour où un brillant individu a pour la première fois pris conscience des possibilités qu'offrait l'usage de la roue. Sans les avantages de cet héritage énorme que nous avons reçu de nos ancêtres, nous ne serions pas plus avancés que la plus primitive des tribus du monde. Qui oserait nier que chaque membre de notre société d'aujourd'hui a le droit indiscutable de participer aux bénéfices de cet héritage? La major Douglas, lorsqu'il traitait de cette question dans son volume, *Crédit Social*, a écrit ce qui suit, et je cite:

Il paraît difficile de nier que la société en général prise comme entité et non pas à cause de ses titres sur la nature, sur le travail ou le capital n'en soit pas l'héritière naturelle. Si l'on attribue la propriété des richesses produites aux propriétaires des facteurs qui ont contribué à leur production et si les propriétaires de l'héritage des arts industriels constituent la société en général, il devient également difficile de nier que les principaux propriétaires et les véritables bénéficiaires du système moderne . . .

M. l'Orateur: Je me permets d'interrompre l'honorable député un instant, pour simplement lui rappeler que selon la note que l'on m'a remise, son temps de parole est écoulé. Toutefois, une révision de la situation indique qu'il a encore droit à neuf minutes. Je m'excuse auprès de l'honorable député de l'avoir interrompu momentanément.

M. Matte: Monsieur le président, je crois avoir commencé mes remarques vers 3 h 10 et, à mon avis, j'ai 30 minutes à ma disposition.

M. l'Orateur: C'est exact. J'ai indiqué à l'honorable député que le renseignement est inexact. Je m'excuse auprès de lui, il a encore droit à neuf minutes.

M. Matte: Merci, monsieur le président. Je continue ma citation:

. . . les véritables bénéficiaires du système moderne de production se trouvent à être les individus qui composent la société comme telle. Nier le caractère commun de cet héritage aurait pour effet de mettre en mouvement le processus de désintégration de la société, telle que nous la connaissons.

Le major Douglas a été amené par la suite à la conclusion inévitable que l'équivalent en argent de la contribution de ces facteurs intangibles, c'est-à-dire des bénéfices gratuits de l'association et l'héritage culturel, apportés à la production, doit appartenir aux membres de la collectivité en général.

Par conséquent, lorsque nous insistons sur la nécessité d'établir un programme universel de revenu garanti, le Parti Crédit Social du Canada ne se contente pas de demander au gouvernement d'être plus généreux qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant. Le parti affirme que la politique actuelle du gouvernement prive la population des fruits de son héritage commun et qu'un revenu annuel garanti ne fera que rendre au peuple, dans son ensemble, ce qui était à lui de plein droit d'abord.

Monsieur le président, comment peut-on établir un véritable système de revenu minimum garanti? A mon avis, on devrait se baser sur les quelques principes suivants: si nous voulons qu'un tel système soit efficace, il y a des conditions essentielles à remplir. Ceci est important parce que plusieurs programmes proposés auraient pour effet de briser l'économie ou failliraient tout simplement à la tâche principale, celle de vaincre la pauvreté. Nous considérons donc les caractéristiques suivantes comme étant nécessaires et essentielles:

Premièrement, le programme doit fournir un revenu suffisant pour faire en sorte que chaque individu soit capable de se nourrir, de s'habiller et de se loger convenablement;

Deuxièmement, les bénéfices doivent être payés sur une base universelle, respectant ainsi le principe à l'effet que ces bénéfices sont en fait un héritage auquel chaque membre de notre société a droit;

Troisièmement, afin de promouvoir plutôt que de décourager l'initiative personnelle et le goût du travail, les exemptions de base d'impôt doivent être plus élevées de telle sorte que ce minimum vital ne soit pas taxé;

Quatrièmement, le programme de revenu annuel garanti ne doit pas être financé exclusivement au moyen des revenus de l'impôt, mais avec du crédit nouveau mis en circulation en fonction de la véritable richesse du pays. Cela est la réponse à la question que se posait hier l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Donc, au lieu de contribuer au fardeau déjà écrasant de la dette, une dette que nous n'avons aucun moyen de payer sinon en en acquérant de plus grandes, le revenu annuel garanti augmentera véritablement le pouvoir d'achat total de la collectivité. Il serait insensé de financer ce programme étant donné que les dettes sont une hypothèque sur les revenus futurs et que la collectivité ne retirerait aucun avantage à long terme.

● (1530)

Monsieur le président, chaque fois que nous proposons des solutions semblables, on nous présente toujours les mêmes objections: C'est bien beau tout cela, mais où va-t-on prendre l'argent? On prendra l'argent non seulement en taxes et en impôts, mais en crédit nouveau. Je vois le ministre décrire la «machine à piastres», monsieur le président. Elle est vieille celle-là, il pourrait en trouver d'autres plus à jour. Lorsque nous savons que nous avons tout le potentiel matériel et humain pour produire nous-mêmes tout ce dont nous avons besoin pour satisfaire à nos propres besoins essentiels, monsieur le président, il n'y a absolument rien qui nous empêche alors d'émettre les crédits dont nous avons besoin. Le ministre ne peut me faire croire qu'un pont, qu'une route se construit avec de l'argent, parce que j'ai toujours vu un pont construit avec du béton, du fer et des matériaux. Si ces matériaux existent en abondance, si l'on a la main-d'œuvre pour le faire, si l'on a le génie pour en dresser les plans, personne ne peut me faire croire qu'on a besoin d'argent. Si l'on a besoin d'argent, c'est pour faire tourner la roue et non pas la «machine à piastres». Et pour faire tourner la roue, monsieur le président, on n'a qu'à émettre les crédits dont nous avons besoin.

Je voudrais terminer en mentionnant tout simplement ce que devrait être le revenu minimum garanti. A mon avis, l'exemption d'impôt pour un célibataire devrait être portée à $3,000, donc à $6,000 pour un couple marié, plus une exemption de $500 par enfant.

Notre système, monsieur le président, serait très simple. Je peux l'expliquer en une minute, je crois. Il suffirait de donner à tout Canadien de 18 ans ou moins $300 par année, et à tout citoyen de 18 ans à 60 ans, $1,500 par année. A l'âge de 60 ans, ou accorderait $250 par mois, et si la personne est mariée peu importe l'âge de son conjoint, on accorderait $200 au conjoint, ce qui ferait $450 pour le couple. Il s'agit des mêmes montants dans le cas des invalides: $250 par mois et $200 au conjoint si cette personne est mariée. Au sujet d'un veuf ou d'une veuve ayant des enfants, nous avons alors prévu l'octroi de $250 par mois et de $500 par année par enfant.

Monsieur le président, au sujet des chiffres que je viens de mentionner, le ministre pourra dire: Ce sont des mil-

liards, et des milliards! Nous en avons fait le calcul et nous nous sommes rendu compte qu'un tel programme n'exigerait à peu près pas d'administration. Il s'agit de savoir que l'on est canadien, que l'on est en vie, et quel est son âge. C'est tout. Il n'y aurait que le cas des invalides qui exigerait peut-être une plus longue enquête, mais en réduisant l'administration au minimum, le coût d'un tel programme ne dépasserait que de quelques milliards le coût de tous les programmes sociaux qui existent actuellement au Canada. Si nous appliquons en plus le principe fondamental à l'effet que normalement ce revenu minimum devrait provenir de notre propre dividende national, c'est-à-dire que nous ne recourrons pas exclusivement aux taxes et aux impôts pour l'accorder, monsieur le président, nous pourrons établir un système qui ferait de chaque Canadien un citoyen véritablement libre et qui saurait qu'en plus de ce revenu minimum garanti rien ne l'empêcherait de travailler, d'augmenter son revenu. Actuellement, on surveille le chômeur, ou l'assisté social, et s'il ose travailler, on lui coupe ses prestations. C'est pour cela qu'on assiste à une course à l'assurance-chômage, monsieur le président.

Un tel système favoriserait l'ambition instinctive qu'ont tous les hommes, tous les humains, soit celle d'avoir autant que l'autre, ainsi qu'une saine émulation. Qui n'irait pas travailler, monsieur le président, même à $30 ou $40 par semaine pour augmenter son revenu minimum garanti? Qui ne le ferait pas?

Nous ne serions plus aux prises avec des situations où nous serions forcés de recourir à des Antillais pour cueillir les pommes au Québec, puisque, à cause de programmes inadéquats établis depuis des années, on a appris aux citoyens à ne pas travailler. Ils ont raison, parce que les systèmes sont faux. Il faudrait donc penser sérieusement à établir un système de revenu minimum annuel garanti tel que nous le préconisons.

[*Traduction*]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je crois que c'est la première fois que j'ai l'occasion, au nom de mon parti, de répondre le premier à une motion proposée par le Crédit social. J'aimerais dire au député de Champlain (M. Matte) que je me sens un peu mal à l'aise lorsque je l'entends discuter de politique monétaire et, parfois, de politique économique en général. J'ai constaté, cependant, au fil des années, que son parti a plaidé, à l'occasion, de façon vigoureuse et consistante en faveur des Canadiens qui ont le plus besoin d'aide. Les membres de ce parti ont été de bons porte-parole des pauvres du Canada. Je les en félicite. A titre personnel, permettez-moi d'exprimer tous mes vœux au chef du Crédit social, le député de Témiscamingue (M. Caouette), qui, à mon avis, est l'un des parlementaires les plus intéressants, les plus efficaces et les plus divertissants à la Chambre. Je lui adresse tous mes vœux de prompt rétablissement.

L'auteur de la motion avait vraiment raison de signaler que même si le Canada est un pays riche et qu'il compte toujours parmi les pays les plus prospères—le Canada participe toujours à toutes les réunions importantes des pays developpés—même si nous sommes riches, si nous possédons d'immenses ressources et une énorme capacité de production, un citoyen canadien sur quatre vit au seuil de la pauvreté ou en deçà. Dieu sait que le seuil de la pauvreté ne représente pas du tout un niveau de vie convenable. Ce n'est certainement pas le cas pendant une période d'inflation débridée. Un Canadien sur cinq ou peut-être maintenant un sur quatre a un niveau de vie égal ou inférieur au seuil de la pauvreté; la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus se trouvent dans cette situation.

● (1540)

Il doit y avoir quelque chose qui cloche dans un système qui d'année en année tolère autant de pauvreté dans un pays d'abondance. Souvent je songe à l'effronterie flagrante de ce parti politique qui peut créer une telle situation d'année en année et quand même insister auprès du peuple canadien pour être le seul à avoir le pouvoir de gouverner le pays. N'est-ce pas actuellement le meilleur moment pour le parti au pouvoir d'avoir assez d'humilité pour demander s'il convient vraiment au peuple canadien?

Nous devons trouver un moyen d'améliorer le sort d'un plus grand nombre de nos concitoyens. Nous savons tous qu'il existe de très nombreux programmes. Il y a abondance de programmes, municipaux, provinciaux et nationaux par lesquels l'État essaie d'aider les gens qui sont dans le besoin. Nous avons des groupes choisis. Nous donnons tant aux personnes âgées. Elles ne reçoivent pas assez. Nous donnons tant aux invalides sous l'égide des gouvernements provinciaux. Les histoires que racontent ces gens sont absolument honteuses. Quelqu'un a dit un jour qu'il fallait presque être mort et pouvoir le prouver avant d'être considéré comme totalement invalide par certaines autorités. Nous avons nos allocations familiales qui apportent une certaine aide aux personnes qui y ont droit. Nous avons encore beaucoup plus à faire.

Nous devrions étudier soigneusement la suggestion du député. Il a fait remarquer que son parti avait été le premier à faire cette proposition. D'autres groupes ont également proposé un revenu annuel garanti. Il faut être très prudent lorsqu'on parle des messieurs de l'autre endroit, mais on les décrit rarement comme des radicaux brillants. Toutefois, le comité sénatorial sur la pauvreté a présenté un document très intéressant. Je pense qu'ils étaient sincères lorsqu'ils se sont penchés sur le problème. Ils ont demandé l'établissement d'un programme de revenu annuel garanti. Je ne sais pas si le gouvernement actuel a accueilli leur suggestion avec beaucoup de sérieux, mais lorsqu'un groupe de législateurs aussi compétents donne son appui à une proposition, cela devrait certainement donner quelque chose. Lorsque j'ai entendu pour la première fois, l'expression revenu annuel garanti cela faisait tiquer bien des gens. On pensait que c'était un moyen d'encourager les paresseux, les voyous, les assistés sociaux, etc., en leur donnant un statut légitime.

Nous devons étudier soigneusement s'il ne serait pas temps de remplacer toute cette masse de programmes par quelque chose de plus efficace, de mieux organisé et d'une application plus universelle. Je vois le revenu annuel garanti d'un bon œil car ce serait une façon d'augmenter l'efficacité de ces programmes. Nous savons que, dans notre société, nous devons donner une sécurité à certaines personnes. Nous devons faire plus pour les personnes âgées. Nous devons faire plus pour ceux qui ont entre 60 et 65 ans. Lors de la dernière session, je disais qu'il serait amusant si ce n'était pas si tragique de voir que si vous avez 90 ans, vous pouvez travailler comme bon vous semble et obtenir le maximum de votre retraite, mais si vous travaillez dans une période plus productive cela vous est déduit.

De nos jours, on rencontre partout au pays des gens qui se retirent de la population active pour s'inscrire plutôt à un programme d'aide de l'État. Voilà qui est troublant. Nous ne devrions jamais chez nous en arriver au point où

une personne employable trouve plus profitable de recevoir de l'aide financière de l'État que de travailler. Je reçois pourtant des centaines de lettres de personnes qui touchent une petite pension. Dès qu'elles trouvent un petit emploi, tout l'argent qu'elles y gagnent est soustrait de leurs prestations même si bien souvent les deux revenus mis ensemble ne suffisent pas à faire vivre un homme et sa famille.

Il nous faut revenir à une politique d'encouragement. Nous devons mettre un terme à une situation par trop généralisée où la bureaucratie se heurte aux citoyens qui désirent travailler. Je sais que dans toutes les sociétés, depuis toujours, il y a eu des personnes qui ont voulu s'en tirer à ne rien faire, mais je ne peux croire que la majorité des Canadiens ne préfèrent pas travailler plutôt que d'être en chômage et de recevoir une maigre pitance de l'État. On devrait donc étudier la question.

J'aimerais dire au député que j'ai assisté ces deux derniers jours à une rencontre nationale très importante. On y a discuté de plusieurs questions utiles. Je veux parler du congrès du parti progressiste conservateur du Canada. Le député sera heureux d'apprendre que nous avons réitéré notre opinion selon laquelle le conjoint d'un prestataire de la Sécurité de la vieillesse et d'autres pensions, âgé de 65 ans, devrait également recevoir ces prestations. Ce serait excellent. Je ne suis nullement en cause, mais une jeune femme aurait tout intérêt à prendre soin de son mari lorsque celui-ci commence à se faire vieux. Qu'elle le garde en santé; qu'elle le garde bien en vie. Mais, pour être plus sérieux, ce n'est que juste et logique. Il est anormal que dans le cas d'une femme de 61 ans mariée à un homme de 67, les deux soient traités par l'État comme célibataires. Je conviens avec le ministre que ce pourrait être le contraire. Parfois un homme jeune épouse une femme plus âgée. C'est une question de goût, de préférence et de chance.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et la femme célibataire de 61 ans?

M. Macquarrie: Je ne veux pas tenir tout un colloque sur ce qui devrait être fait pour chaque cas particulier. Néanmoins, si des députés désirent m'écrire, je staturai volontiers sur chacun.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et pourquoi ne pas ramener l'âge de 65 à 60?

M. Macquarrie: Puisque l'honorable et vénérable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) soulève la question, je dirai que nous avons effectivement discuté de l'opportunité d'abaisser l'âge de 65 à 60 ans au cours de notre rencontre nationale. Je ne pense pas qu'il faille mettre au vert les gens qui atteignent 60 ans. Nous avons atteint un stade de développement où celui qui désire prendre sa retraite à 60 ans doit pouvoir le faire dans le confort et la dignité. Le pays est capable de l'assurer à ses citoyens.

J'en reviens à un autre aspect évoqué par le député qui est l'importante question de la stimulation au travail. On dit que nous, les Presbytériens, croyons beaucoup à l'éthique du travail. On nous dit qu'elle n'existe plus. On me l'a souvent dit à moi. Néanmoins, elle existe encore dans les pays qui nous font concurrence sur le marché international. Elle existe toujours au Japon, en Allemagne, en Suisse. Dans ces pays-là, on s'inquiète quand la liste des chômeurs compte une centaine de noms. Nous, nous sommes censés nous habituer à en voir 750,000 chaque mois. On se rend compte que ce sont ces pays qui semblent croire encore à une certaine éthique du travail qui nous enlèvent des débouchés. Quand je voyage à l'étranger, j'aime me promener dans les ports, car je suis né près de la côte à l'Île-du-Prince-Édouard. On y voit des pavillons de tous les pays du monde mais pas du Canada car, avec notre stupidité aberrante, nous nous sommes retirés de la navigation commerciale et nous ne pouvons plus faire concurrence nulle part. D'autres personnes ont demandé l'étude d'un programme de supplément de revenu annuel garanti. Reuben Baetz, du Conseil canadien du développement social, a écrit il n'y a pas très longtemps dans l'un des rapports publiés par l'organisme:

● (1550)

Personnellement, je crois que le Canada peut et devrait fournir, en toute justice, un revenu assurant à tous ses citoyens un niveau acceptable de bien-être social et physique. Cette opinion se fonde sur les principes de justice sociale qui sont maintenant acceptés par tous les pays avancés.

Je peux donc dire à l'honorable représentant qu'il se trouve en bonne compagnie, celle de Reuben Baetz et du Sénat du Canada. D'autres mémoires ont été présentés par le Congrès du Travail du Canada. On pourrait mentionner le Rapport sur la pauvreté et même parler du Livre orange. Nous avons établi un programme et nous nous préparons maintenant à garantir un revenu à certaines classes de la société.

Une expérience importante est présentement en cours au Manitoba et je suppose que le ministre va nous en parler un peu plus tard ce soir. J'espère que cette expérience donnera de bons résultats. Je crois qu'il serait prudent d'étudier les résultats très attentivement. Je songe à l'idée d'un revenu annuel garanti depuis longtemps déjà, et tout comme le roi Agrippa, je suis presque persuadé de la valeur d'une telle idée. Comme je l'ai laissé entendre par les observations que j'ai faites plus tôt, je m'inquiète un peu des répercussions de cette mesure sur l'incitation au travail. J'espère que cette méthode est efficace et qu'elle ne viendra pas simplement s'ajouter à d'autres que nous connaissons déjà. Dans une société aussi bureaucratisée que la nôtre, le danger est réel. Toutefois, je suis pour ma part favorable à cette idée et porté à croire qu'elle est bien de son temps.

Lorsque j'ai été élu député pour la première fois, il s'agissait d'une idée très avant-gardiste, mais je crois qu'à l'heure actuelle, nous pouvons l'envisager, et je félicite l'honorable député de l'intérêt qu'il lui porte et de la façon calme dont il l'a présentée. J'ai fort goûté son discours surtout lorsqu'il a fait allusion à l'Américain que je préfère entre tous et qui est peut-être l'un des plus grands personnages historiques, Thomas Jefferson. Les paroles de Jefferson qu'il a citées étaient profondes. Ainsi, Thomas Jefferson, le Major Douglas et le Sénat du Canada sont tous sur la même longueur d'onde.

Il importe que nous, qui nous efforçons de représenter nos concitoyens —il faudrait nous occuper avant tout de ceux qui ont besoin d'aide dans notre société—devrions réserver une journée pour l'étude de ces questions. J'ai toujours été intéressé aux conditions dans lesquelles vivent nos concitoyens, mais ces dernières années, étant donné que j'ai assumé des fonctions spéciales au sein de notre caucus, et que j'ai eu l'occasion de connaître l'opinion de milliers de Canadiens, je suis d'autant plus sensibilisé au fait qu'un trop grand nombre de nos concitoyens trouvent la vie beaucoup trop dure. Il existe un vaste domaine dont le gouvernement doit s'occuper avant de pouvoir prétendre instaurer un minimum de justice sociale, surtout pour les personnes âgées, désavantagées et démunies. Je crois que dès maintenant nous devrions être

en mesure de dire aux inemployables qu'on s'occupera d'eux, que leurs problèmes tirent à leur fin, qu'ils ne doivent pas se dégrader en prouvant leur incapacité et leur indigence. Il faudrait accorder immédiatement à cette catégorie de personnes un revenu garanti, si on veut l'appeler ainsi.

Nous devons toujours nous assurer que les administrateurs interprètent et appliquent les règlements avec humanité. Un citoyen est venu me dire qu'il avait été se renseigner sur la marche à suivre pour recevoir les prestations de sécurité de la vieillesse. On lui a répondu de revenir dans 33½ ans; or il avait 88 ans. Imaginez un peu! lui dire de revenir dans 33 ans! C'était un Irlandais de l'Île-du-Prince-Édouard, et si le Règlement m'interdit de rapporter ses paroles, laissez-moi vous dire que ce n'était pas beau à entendre. J'ai pris l'affaire en main avec le ministère en cause, et une nouvelle interprétation a permis de ramener ce chiffre à 8½ ans. Cela mettrait notre homme à 96½ ans. Une femme m'a aussi écrit; elle voulait obtenir de l'aide, mais on lui a dit de vendre la maison et la voiture qu'elle possédait et de revenir ensuite; elle serait alors admissible. Cela est horrible. Le régime proposé par le député est de loin supérieur à ces efforts pour réaliser de petites économies aux dépens des pauvres.

Je pense que le plus grave tort du gouvernement, et il en a beaucoup, est qu'en capitulant devant l'inflation, il a abandonné les pauvres, les personnes âgées, les citoyens qui n'ont que peu on pas d'économies, les personnes à revenu fixe, les gens qui avaient cru pourvoir eux-mêmes à leur sécurité, les personnes abandonnées de ceux qui assuraient leur subsistance. Voils les victimes d'un gouvernement froid, cruel, insensible qui déclare: l'inflation, c'est un mode de vie, il n'y a rien à y faire. Il doit y avoir quelque chose à faire et je pourrai une autre fois communiquer à la Chambre et aux Canadiens certaines décisions que nous avons prises l'autre jour sur la marche à suivre.

Qu'il me suffise de dire que cette motion fort bien présentée m'intéresse. Je félicite le député de Champlain (M. Matte) et son parti de leur préoccupation pour les pauvres du Canada. J'approfondirai leur proposition qui a beaucoup de mérite. Certaines choses ne me semblent pas encore très claires, mais je pense qu'il a joué un rôle important dans la discussion d'un sujet des plus actuels.

[*Français*]

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, les députés de notre parti se réjouissent du fait que nos collègues du Parti Crédit Social du Canada se sont décidés à présenter aujourd'hui cette motion à la Chambre.

Assurer des revenus suffisants et nécessaires pour mener une vie moderne à chaque citoyen, à chaque citoyenne, à chaque famille de ce pays est une tâche formidable. Donner le contrôle des moyens de coexister avec les grandes sociétés industrielles et financières qui dominent et contrôlent notre existence entière, c'est cependant la tâche la plus impérative de notre époque.

● (1600)

[*Traduction*]

Il m'est agréable de voir ces gens là-bas présenter cette motion. Je sais que nos collègues du parti Crédit social ont été à l'avant-garde dans ce domaine. Peut-être ne se rendent-ils pas compte que depuis 30 ans le revenu garanti est inscrit à notre programme, et que notre parti a sans cesse travaillé à la réalisation de cet objectif.

Pendant des années, nous avons préconisé un revenu garanti. Lorsque nous ne pouvions l'obtenir, nous avons fait ce qu'ils ont dû faire—nous contenter du rapiéçage qui forme leur régime de sécurité sociale. La différence maintenant, c'est que un revenu garanti semblait il y a plusieurs années être un rêve impossible à réaliser, alors qu'on considère aujourd'hui que c'est la prochaine mesure pratique à adopter pour assurer la sécurité sociale à toute la population. C'est devenu un objectif à réaliser. Nous avons constaté que notre régime actuel de sécurité sociale fait double emploi en certains domaines et prête au gaspillage. Il n'atteint pas les gens qui ont réellement besoin d'aide et ne réussit pas à protéger des groupes entiers de gens qui sont effectivement dans une situation très précaire.

J'ai été heureuse d'entendre mon collègue du crédit social mentionner deux points qui sont essentiels dans un régime de revenu garanti. Ce système doit d'abord être universel, c'est-à-dire s'adresser à tous les groupes de notre société. Il ne devrait pas non plus détourner les gens du travail. Les gens devraient être encouragés à augmenter leur revenu de base dans la mesure de leurs aptitudes et de leur compétence. J'estime que ces deux points sont très importants.

Comme je l'ai dit, le revenu garanti constitue à mon avis la prochaine mesure à prendre en vue d'assurer la sécurité sociale. Je tiens également à faire remarquer que trois provinces mettent actuellement en œuvre des mesures expérimentales dans ce sens. Ces mesures ne s'adressent pas encore à toute la population, étant donné que les revenus provinciaux ne sont pas suffisants pour le faire. De plus, il est essentiel de disposer des compétences et, dès le départ, nous ne les avons pas.

J'aimerais signaler que la Saskatchewan, le Manitoba et la Colombie-Britannique expérimentent dans ce domaine, et ce n'est pas par hasard que ces trois provinces sont dirigées par un gouvernement NPD. Ces gouvernements croient que la planification intelligente et équilibrée de la sécurité sociale et de l'économie tout entière doit être axée sur les besoins des gens et que l'économie doit chercher à y répondre au lieu de laisser les grandes corporations de l'acier, du charbon et d'autres industries lourdes voir d'abord à leurs propres intérêts. Ce genre de situation s'aggrave de jour en jour.

Les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ont démontré qu'ils avaient le courage de leurs convictions socialistes et démocratiques en axant la planification gouvernementale et l'intérêt public sur l'être humain. Ils ont eu le courage d'expérimenter dans ce sens. La Saskatchewan vient tout juste de démarrer, tout comme le Manitoba. En fait, le Manitoba a l'appui et la pleine collaboration du gouvernement fédéral. Elle est la seule province que le gouvernement fédéral ait pu persuader de tenter une telle expérience. La Colombie-Britannique, on le sait, a son propre programme. L'Ontario n'en veut pas. Si ce n'est pas vrai, que le ministre me contredise; ce serait ma contradiction la plus douce depuis longtemps.

La grande, puissante et riche province de l'Ontario a également étudié l'idée, mais, malheureusement, l'égocentrisme est trop fortement ancré chez le gouvernement ontarien pour qu'il fasse l'essai d'un revenu garanti pour les nécessiteux. De toute évidence, l'Ontario n'est pas encore prête pour un tel programme. Si des députés comme celui de Hillsborough (M. Macquarrie) devenaient jamais majoritaires au sein de leur gouvernement, je suppose qu'avec le temps ils auraient une certaine influence, ou du moins je l'espère.

Revenu minimum garanti

En Colombie-Britannique, les choses vont bon train. Le régime d'assistance de revenu minimum garanti y est en vigueur depuis déjà plus d'un an. Il est connu sous le nom de Mincome. Au début, il s'appliquait à tous les gens à faible revenu de 65 ans et plus et leur garantissait un revenu de $200 par mois. Ces bénéficiaires déclaraient leurs revenus que Mincome portait à $200 par mois et pas moins. Le programme a été bien accueilli; il réconforte les gens âgés et atténue le coût d'un certain nombre d'autres programmes coûteux. Puis le 1er octobre dernier, l'âge d'admissibilité au revenu garanti a été abaissé à 60 ans et plus. Toute personne de 60 ans vivant en Colombie-Britannique et dont le revenu mensuel n'atteint pas le chiffre du revenu minimum voit son revenu majoré pour atteindre ce chiffre, quelle que soit la différence. De plus, ce programme s'applique maintenant aussi aux handicapés de 18 ans et plus, mais les modalités sont quelque peu différentes.

Comme je l'ai dit, l'opération «Mincome» de la Colombie-Britannique a commencé par garantir un revenu mensuel de $200. A ce revenu viennent maintenant s'ajouter $200 d'augmentations accordées par le fédéral au titre de la pension de vieillesse, de même que des augmentations du supplément. A l'heure actuelle, les gens de plus de 60 ans qui habitent en Colombie-Britannique ont l'assurance d'obtenir du gouvernement provincial un revenu d'au moins $213.85 par personne, ou de $427.70 par couple. Pour arriver à ce chiffre, on tient compte de leurs revenus, mais non de leurs biens, tels que maison, compte en banque, etc. Ces éléments n'interviennent donc pas dans le calcul. Quelque 127,000 personnes bénéficient actuellement de ce régime en Colombie-Britannique, le but étant d'assurer la sécurité des gens grâce à un revenu garanti, de sorte que les habitants de la province puissent vivre avec suffisamment de confort.

L'abaissement de l'âge à 60 ans a eu aussi une autre répercussion. Bien de gens entre 60 et 65 ans, comme nous le savons tous, trouvent leur travail harassant. Ils tombent malades ou essaient de se trouver un autre emploi. S'ils n'y parviennent pas, ils tentent de subsister avec leur maigre revenu et aimeraient seulement avoir atteint l'âge de 65 ans car alors ils seraient admissibles au programme Mincome. Comme ils sont maintenant admissibles à 60 ans, c'est très avantageux pour eux.

Le programme est destiné à fournir des moyens de subsistance à ceux qui ont atteint l'âge de 60 ans. Je crois que c'est un excellent programme et il nous serait profitable de surveiller les progrès dans ce domaine, et ils ne devraient pas se faire attendre trop longtemps. J'en ai marre de voir des député côtoyer la misère, l'injustice et la souffrance qu'engendre le coût sans cesse croissant de la vie et ne faire absolument rien à cet égard. Il est inutile de surveiller un programme de ce genre indéfiniment. J'ai été assurée de toutes parts, par des fonctionnaires et par des personnes qui y sont engagées, que ce programme fonctionne à merveille en Colombie-Britannique et je crois que nous devrions avoir le courage de l'appliquer sur une plus vaste échelle. Le programme a été conçu à l'intention des vieillards et des infirmes, mais je crois qu'il devrait être élargi de façon à embrasser toute notre société.

Je suis au courant des dangers indiqués par le député de Hillsborough et c'est pourquoi je ne crois pas que le revenu garanti soit la réponse à tous nos maux. A mon avis, ce n'est pas une panacée, une solution universelle en soi, comme des députés d'en face semblent le croire. Selon moi, le régime de revenu garanti doit être complété par d'autres mesures. M. Reuban Baetz a toujours clairement indiqué qu'il fallait donner des emplois sûrs et valables à ceux qui sont jeunes et capables de travailler, en plus de leur accorder un revenu garanti. Nous ne le faisons pas à l'heure actuelle. Et j'insiste sur le fait qu'il faut des «emplois sûrs et valables».

[Mme MacInnis (Vancouver Kingsway).]

● (1610)

Bien des jeunes gens ont abandonné des emplois qu'ils estimaient abrutissants ou sans aucun intérêt. Bien des jeunes gens, même avec une formation universitaire, ne veulent pas devenir un simple rouage dans une machine industrielle, un domestique pour les ordinateurs ou le serviteur d'une machine quelconque. Ça n'en vaut pas la peine. Bien que l'on puisse dénoncer de nombreux défauts dans le Programme d'initiatives locales ou dans celui de Perspectives jeunesse, ils ont du moins montré qu'il est vrai qu'il existe de nombreux emplois axés sur la communauté et de nombreux services à la population dont pourraient s'occuper de bien des façons les jeunes gens. Les jeunes aiment remplir ces fonctions s'ils peuvent découvrir une manière de vivre en s'engageant dans ces champs d'activités. Il devrait exister davantage d'emplois de ce genre. Il s'agit pour eux de venir en aide aux personnes âgées, aux malades, aux arriérés et aux jeunes dans les domaines des sports, de l'athlétisme, et le reste. Il y a une multitude de choses de ce genre à faire.

Le programme de revenu garanti doit aller de pair avec le travail productif garanti. Si nous ne leur offrons pas cela, nous courons droit vers ce que le député de Hillsborough et moi-même craignons, c'est-à-dire que les jeunes resteront là à ne rien faire et nous ne pourrons plus jamais les pousser à produire, aussi nécessaire que cela soit. J'aimerais que ces deux aspects aillent de pair. Il faudrait prévoir en même temps, je pense, un régime fiscal équitable. Époussetons le rapport Carter et examinons ce qu'il recommandait. S'il y en a de plus récents, tant mieux. Peu importe le revenu, l'imposition devrait se faire équitablement et uniformément. Si nous avions un tel régime, nous nous apercevrions que certaines grosses sociétés qui s'en tirent actuellement à bon compte en ne supportant pas une juste part de la charge fiscale auraient à supporter la majeure partie de celle qui accable les petits salariés. Ceux-ci s'opposent aux progrès simplement parce qu'ils ne supportent le fardeau financier qu'il implique. Une productivité plus grande, du travail productif et utile, un régime de revenu garanti et d'imposition équitable, contribueraient un bon départ vers une bien meilleure façon de faire.

Considérons maintenant la situation des foyers chez nous. Je pense qu'un discours prononcé par Mlle Sylva M. Gelber, directrice du bureau de la main-d'œuvre féminine au ministère fédéral du Travail nous en fournit un excellent aperçu. Elle a déclaré notamment:

> Le Canada compte actuellement près de trois quarts de millions (678,035) de mères de familles au travail qui élèvent plus d'un million et un tiers (1,360,000) d'enfants de moins de 14 ans. Elles sont les compagnes d'hommes dont la famille compte au moins un enfant de moins de 14 ans et qui touchent un revenu médian inférieur à $6,500 ($6,454) par année. Ou bien ce sont des femmes seules, comme c'est le cas de quelque soixante mille (60,083) d'entre elles.
>
> Le Canada compte également aujourd'hui environ un tiers de million (331,434) de femmes qui sont l'unique soutien de famille; le plus grand nombre (206,117) sont veuves. En outre, si près d'un million (925,000) de femmes célibataires travaillent—et il y a lieu de penser que c'est également le cas de la majorité des femmes, surtout des épouses qui ont de jeunes enfants et qui doublent leur fardeau en se rendant au travail, c'est que des nécessités d'ordre économique les y obligent.

Il s'agit de femmes appartenant aux groupes des gagne-petit. Et elles sont légion. Elles doivent travailler et négli-

ger leur foyer, parce qu'elles ne peuvent se permettre d'avoir une gardienne ou une femme de ménage. A mon avis, si la formule du revenu garanti était adoptée, ce serait là un grand pas en avant pour leur permettre de regagner leur foyer. Elles travaillent le jour et le soir, fatiguées et fourbues, elles doivent encore s'occuper de leur famille et vaquer à leurs occupations ménagères. Ensuite, il y a les femmes seules, qu'elles soient célibataires, divorcées ou séparées, qui essayent de mener de front leur profession et leurs occupations ménagères. Il y a aussi la femme dont le revenu du mari est si maigre qu'elle doit y suppléer par un chèque d'appoint, pour répondre à leurs besoins. C'est donc sur ce plan qu'il serait avantageux non seulement pour la femme, mais pour tout le Canada, d'avoir un revenu garanti. Nous voulons que nos foyers canadiens gardent de bonnes assises. Il y a des femmes qui gagnent un meilleur salaire, qui ont une meilleure instruction et davantage d'argent et qui peuvent poursuivre leur carrière sans négliger leur foyer, mais celles dont j'ai parlé ne peuvent le faire. J'estime donc qu'un revenu garanti les aiderait.

Ensuite, nous avons entendu parler des femmes dont le mari touche la pension de la vieillesse alors qu'elles-mêmes ne peuvent espérer la toucher avant quelques années. Une de ces femmes pourrait avoir 45 ans. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, essayez de trouver un emploi pour une femme de 45 ans, à moins qu'elle possède de grands talents dans le domaine technique. C'est presque impossible.

Ce sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles nous appuyons l'idée d'un revenu garanti. Je suis d'accord avec le député de Hillsborough et le motionnaire lorsqu'ils signalent que le fait de présenter dès maintenant cette mesure temoignerait de notre degré de civilisation. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu combien il était futile de majorer les pensions étant donné la baisse de la valeur du dollar par suite de la hausse des prix, des loyers, du coût des vêtements et de nombreux autres articles. Ces augmentations n'ont aucun sens. Il faut instaurer une forme de revenu stable si nous voulons assurer aux Canadiens un mode de vie convenable et sûr. Pensons en fonction de ces besoins. Si nous voulons que le revenu garanti soit efficace, il faut penser en fonction de ces besoins et notre parti appuiera toute mesure en ce sens, peu importe d'où qu'elle vienne ou qui la présentera.

M. Norman Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui a été présentée par le député de Champlain (M. Matte) se divise en réalité en trois parties. La première déclare que le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète afin de réaliser un système de revenu minimum annuel garanti pour vaincre la pauvreté au Canada. La deuxième partie a trait aux Canadiens qui doivent faire face au problème de la hausse des prix. La troisième est presque semblable. Je présume que le député veut laisser entendre que le revenu minimum annuel garanti qu'il envisage serait de fait une façon efficace et générale de lutter contre l'inflation.

Puisque je n'ai pas suffisamment de temps pour parler de tous les éléments que comporte cette motion, je voudrais tout d'abord parler du revenu garanti pour vaincre la pauvreté. Certains d'entre nous oublient souvent qu'il existe un programme de revenu garanti actuellement en vigueur au Canada. Bien qu'il ne soit pas universel, il s'étend certes à tous les citoyens âgés. On se permet trop souvent d'oublier ce fait. Par exemple, depuis le 1er janvier 1974, les paiements de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti s'élèvent à $183.99 par mois pour les célibataires et à $351.02 pour les couples. C'est en somme un revenu garanti pour les gens de plus de 65 ans. Voilà un facteur à ne pas oublier quand il est question d'un revenu garanti au Canada.

Je voudrais me reporter aussi à l'assertion de l'honorable représentante de Vancouver Kingsway (Mme MacInnis) qui a déclaré que ces prestations sont souvent dévalorisées par l'inflation. Je suis persuadé que l'honorable représentante et tous les députés savent que la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti sont automatiquement indexés au coût de la vie, chaque trimestre. Cela signifie que s'ils sont engloutis pendant une période, ils seront remboursés la période suivante. Cela, bien des gens semblent l'oublier.

● (1620)

Nous devons ensuite considérer le problème d'un revenu annuel garanti dans le cadre de l'ensemble des priorités sociales au Canada. Le 18 avril 1973, le gouvernement a déposé à la Chambre un document de travail sur la sécurité sociale. Ce document examine la question du revenu annuel garanti et toute une gamme d'autres questions ayant trait au bien-être des Canadiens, surtout de ceux qui reçoivent des prestations quelconques d'assistance sociale. Le Manitoba, de concert avec le gouvernement fédéral a pris plusieurs mesures, non seulement à cause de ce document, mais aussi par suite des propositions faites à cette époque, surtout dans le domaine du revenu annuel garanti. De fait, le gouvernement fédéral entreprend un programme-pilote de revenu annuel garanti qui coûtera 17 millions de dollars et dont il assumera 75 p. 100 des frais. Ce programme s'appliquera à environ 2,500 familles pour une période de trois ans et il tendra à déterminer les effets sociaux d'un programme du revenu garanti au Canada.

Il importe de souligner qu'un tel programme laisse bien des problèmes sans solution. Il ne suffit pas de dire qu'il nous faut un revenu annuel garanti au Canada. On doit se renseigner sur les niveaux de revenu dont il est question, sur les taux de recouvrement des gains touchés en plus du revenu garanti par le gouvernement. Il y a une foule de questions qui sont restées sans réponse, et tout gouvernement responsable qui se lance dans un programme d'une certaine importance se doit de prévoir les répercussions possibles sur la société en général, surtout dans un secteur qui nous préoccupe tous beaucoup, soit celui de l'incitation au travail. Ce programme constitue une étape très importante dans la recherche de solutions à tout le problème des revenus annuels garantis au Canada. Il s'agit d'un projet de grande importance, d'un projet que le gouvernement fédéral a entrepris de concert avec la province. Il contribuera beaucoup, j'en suis sûr, à éclaircir toute la situation.

Toutefois, outre ce programme, il faut, je le répète examiner l'ensemble du problème de la sécurité sociale au Canada. L'étude entreprise le 18 avril est fondée sur un certain nombre de principes essentiels. Un de ces principes les plus importants à la base même de cette étude était celui sur lequel le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et ses homologues provinciaux se sont mis d'accord, à savoir le problème de la compétence, c'est-à-dire qui est responsable de la mise en œuvre de ce genre de programme. Les ministres étaient convenus de mettre ce problème de côté pour le moment et de faire en sorte que les deux paliers de gouvernement étudient la vraie question dans la mesure où elle touche les êtres humains puisque ce sont eux qui élisent tous les

gouvernements qui doivent les servir. Ce principe fut accepté par tous les ministres et l'étude se poursuit en tenant compte de la vaste portée des politiques sociales existant au Canada à tous les niveaux. On examine ces politiques de façon à les trier et à les coordonner de manière à éliminer en partie la puissante bureaucratie qui œuvre dans le domaine de la sécurité sociale au Canada afin de servir au maximum les Canadiens.

En ce qui concerne les personnes, je considère comme très important cet autre principe qu'il faut coordonner les services que tous les échelons de gouvernement fournissent aux défavorisés, de manière à ce que ceux qui sont dans le besoin ne soient pas ballotés de l'un à l'autre avant de découvrir quel service ou quel niveau de gouvernement peut leur venir en aide. Cette approche, à mon sens, nous amènera finalement, je l'espère, à organiser ce que j'appellerais un bureau central où les municipalités et les gouvernements provinciaux et fédéral concentreraient leurs services sous un même toit et où l'on n'imposerait pas aux individus et collectivités en difficulté la paperasserie qui existe si souvent dans les services gouvernementaux.

Nous croyons qu'il importe aussi de rationaliser toute la question de la sécurité sociale au Canada. A cette fin, le document propose aux provinces une série de mesures à prendre. Les objectifs de la révision sont très simples: d'abord, accorder à tous les Canadiens un revenu de base indispensable pour vivre; ensuite, faire en sorte que tous puissent obtenir les services essentiels, que ce soit l'habitation, les soins hospitaliers ou médicaux, l'assistance judiciaire ou autre; enfin, apporter des secours dans les situations d'urgence que les politiques générales ne prévoient pas et tenir compte des circonstances individuelles.

Il importe que dans un tel examen les divers paliers de gouvernement tiennent compte du désir fondamental de tous les Canadiens de s'assurer la plus grande indépendance possible: chacun doit tenter de pourvoir à ses propres besoins et une politique sociale vise ceux qui ne peuvent le faire sans aide. Il faut reconnaître le principe d'indépendance et sa valeur comme on doit reconnaître le besoin d'interdépendance afin que d'autres puissent veiller sur ceux qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins.

Les éléments d'une politique de sécurité sociale sont bien évidents: d'abord, fixer le salaire minimum au Canada à des niveaux convenables; ensuite, élaborer des programmes d'assurance qui permettront à ceux qui essaient d'assurer leur propre subsistance de subvenir à leurs besoins en cas d'urgence, comme le chômage, la maladie, les blessures, l'invalidité, l'hospitalisation, l'aide médicale, et ainsi de suite; finalement, assurer aux personnes qui touchent le salaire minimum ou guère plus un supplément de revenu qui leur permette de pourvoir à leurs besoins sans devoir recourir à l'aide prévue dans divers programmes d'assistance sociale.

A mon avis, tout régime de sécurité sociale valable élaboré au Canada en conséquence de cette révision importante devra être acceptable aux yeux des Canadiens. Cela s'impose en pays démocratique. Le programme devra

[M. Cafik.]

refléter et non pas déformer les valeurs sociales des Canadiens. Il devra s'harmoniser avec les forces économiques réelles du pays et non pas s'y opposer. Il devra être juste et tenir compte des besoins humains réels du peuple. Il devra être juste non pas uniquement envers le bénéficiaire mais aussi envers celui qui paie la note, le contribuable. Il devra être conçu de façon à pouvoir combattre efficacement la pauvreté au pays. Il devra être simple pour être compris de ceux qu'il aidera. Il devra pouvoir être administré avec efficacité, sans gaspillage de fonds au niveau administratif, de sorte que la majeure partie des fonds servent non pas à son administration mais aux véritables nécessiteux. Il devra être accessible à tous et compléter les services actuels, dont certains continueront d'exister après la révision.

● (1630)

Dans le document de travail sur la sécurité sociale, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, soumet aux gouvernements provinciaux 14 propositions fondamentales. Je voudrais les passer rapidement en revue.

On propose, premièrement, que, quel que soit le régime, il ne décourage pas de travailler. Il doit être un instrument efficace qui incitera vraiment les gens à travailler.

On propose, deuxièmement, que tous les échelons de gouvernement prennent tous les moyens possibles pour procurer des emplois à ceux qui en ont besoin.

La troisième proposition traite d'un programme d'emploi communautaire par lequel les deux niveaux de gouvernement, en collaboration, établiraient des mécanismes pour remédier à une pénurie d'emplois, quand le secteur privé en est incapable, en offrant du travail dans des projets communautaires utiles et nécessaires.

La quatrième proposition vise à garantir que le système comportera une assurance sociale et qu'il encouragera les Canadiens à épargner pour eux-mêmes dès maintenant et aussi pour l'avenir.

En outre, en ce qui concerne un système de supplément de revenu, question qui constitue un élément très important de l'étude, la cinquième proposition a trait à la nécessité d'augmenter les allocations familiales. A ce propos, le document recommandait une augmentation d'un peu moins du triple du montant accordé à ce moment-là, soit de $7.21 par mois en moyenne à l'époque, à $20 par mois en moyenne pour toutes les régions du Canada. De fait, cette proposition a été adoptée et elle est maintenant en vigueur.

Les modifications apportées aux allocations familiales ont suffi pour faire monter les dépenses fédérales de 1,072 millions de dollars entre 1973-1974 et 1974-1975. Voilà donc une somme importante qui servira à fournir un revenu plus élevé à ceux qui élèvent des enfants et qui ont le devoir de le faire. Cette mesure a certainement été très efficace pour ce qui est d'encourager les gens à travailler, parce qu'il est évident que cet argent s'ajoute automatiquement au revenu provenant du travail. Cette recommandation a donc déjà été mise en œuvre.

La sixième proposition porte sur un supplément de revenu. Les deux paliers de gouvernement travaillent activement en ce sens en vue de fixer les niveaux de supplément ainsi que les moyens de les mettre en œuvre, afin que ceux qui gagnent leur vie puissent le faire sans les mesures financières qui les en découragent à l'heure actuelle. Ces mesures découlent du rapport entre l'aide sociale que l'on peut obtenir au Canada et le salaire minimum.

Lors de la présentation de ce document de travail, si ma mémoire est bonne, il était possible dans chaque province de gagner plus de l'aide sociale qu'en travaillant au taux de salaire minimum ou à un taux s'y rapprochant. En outre, le taux de recouvrement atteignait 100 p. 100 dans la majorité des cas. Lorsqu'une personne qui bénéficiait de l'assistance sociale provinciale obtenait un emploi à temps partiel afin de suppléer à ces prestations, le gouvernement recouvrait la totalité des gains de cette personne. Voilà qui n'encourageait certes pas les gens à tenter de se suffire à eux-mêmes. Ils se trouvaient pris dans le cercle de l'assistance sociale. Ce genre de problème devra être résolu; on en traite assez longuement dans le document de travail sur la sécurité sociale.

En outre, la disposition 7 parle de la nécessité d'assurer un revenu garanti à ceux qui ne peuvent travailler, ou dont on ne peut s'attendre qu'ils travaillent.

Le député de Hillsborough (M. Macquarrie) en a parlé comme s'il s'agissait d'une nouvelle idée. De fait, on l'a proposé dans le document de travail sur la sécurité sociale. On y donnera sûrement suite en temps et lieu lorsque les difficultés auront été résolues et les arrangements pris en collaboration avec les provinces. Il ne s'agit pas d'une compétence exclusivement fédérale. Le problème ne peut être résolu complètement par le gouvernement fédéral.

Plus tôt, j'ai mentionné en outre, monsieur l'Orateur, la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. On en parle dans la disposition 8 de la revision générale. Cette disposition a déjà été mise en œuvre, en grande partie, par l'indexation et les hausses. A mon avis, cette initiative a beaucoup fait pour contrebalancer les effets de l'inflation sur ceux qui dépendaient d'un revenu fixe.

Il importe de signaler que, vu l'expansion de la plupart des programmes fédéraux pour faciliter l'indexation sur le coût de la vie au pays, le revenu de ces gens n'est plus d'une certaine façon un revenu fixe. Il augmente automatiquement avec le coût de la vie.

La 9e proposition traite de la nécessité d'une révision aux termes du Régime d'assistance publique et de redressements à cet égard. Je signale qu'il y a quelques jours à peine, le ministre a dit que la portée du Régime d'assistance publique du Canada serait élargie... elle l'a été effectivement... de façon à englober, chez nous, par exemple, les garderies à permettre aux gens à revenus modestes de toucher une subvention leur permettant de confier leurs enfants à un service pendant leurs heures de travail. Cela fait partie du programme d'ensemble dont il est question dans la révision de la politique sociale.

En outre, la 10e proposition traite de la nécessité d'établir de nouveaux services sociaux au Canada. Il s'agit vraiment ici de programmes de formation, de services de conseillers, de réadaptation, d'auxiliaires familiales, et le reste, afin que les gens incapables actuellement de se trouver un emploi puissent faire partie de nouveau des employables au pays, grâce à des programmes efficaces, et qu'ils soient mieux en mesure de trouver un emploi dans leur intérêt comme dans celui du Canada, eu égard aux frais de la sécurité sociale.

La 11e proposition traite de la nécessité de services de bienfaisance, comme les garderies, que j'ai déjà mentionnées, les maisons de repos, et le reste. Cette question joue également un rôle important dans la revision de la politique d'ensemble de la sécurité sociale.

La 12e proposition traite de la nécessité d'accorder une plus grande latitude aux provinces. Le gouvernement fédéral reconnaît donc que le Canada, qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, est un vaste pays. Ce qui est souhaitable dans une province ne l'est pas nécessairement dans une autre. La 12e proposition reconnaît donc la nécessité d'une certaine souplesse dans l'établissement des niveaux de revenu, qu'il s'agisse de revenu d'appoint pour le petit salarié ou de tout autre genre de programme social.

La 13e proposition apporte néanmoins une mise en garde de ce côté en ce sens que le gouvernement fédéral doit faire en sorte que tout soit vraiment dans l'intérêt du Parlement canadien, comme celui-ci l'entend; nous devons donc présenter des normes universelles que les provinces ne dépasseront pas malgré la latitude qui sera accordée.

La 14e proposition reconnaît de façon réaliste que cette révision globale, qui n'a jamais été entreprise auparavant au Canada, ne peut se faire en un tournemain ni même en un an. De fait, selon cette 14e proposition, la révision devrait s'effectuer avec l'aide des provinces et prendre de deux à cinq ans. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'une reconnaissance réaliste de la tâche immense que nous avons entreprise en amorçant la révision de la politique sociale.

M. Peters: Ce programme est tellement dépassé que même l'Ontario ne l'accepterait pas.

M. Cafik: Il est étrange que le député opine qu'il est désuet alors que de fait le député de son propre parti qui a parlé tantôt a recommandé la mise en vigueur de certaines des propositions que je viens de mentionner quant à notre révision de la politique sociale. Je suggérerais donc au député d'étudier les propositions très attentivement et de se rendre compte que toute décision doit être prise en dernier ressort par les deux paliers de gouvernement.

● (1640)

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) est certainement en faveur du principe que nous admettons tous, je crois, voulant que nous établissions des échelons d'assistance sociale au Canada qui répondraient aux critères fondamentaux de tous les Canadiens; que les personnes qui désirent économiser et subvenir à leurs besoins soient en mesure de le faire et soient encouragées dans cette voie; et que tous ceux qui en sont incapables pour une raison légitime soient aidées de façon efficace et appropriée.

Revenu minimum garanti

J'aimerais traiter d'une autre question pour un moment et examiner les mesures que nous avons prises à la suite de la révision effectuée l'année dernière. Au cours de toutes les législatures que notre pays a connues, je crois qu'aucun autre gouvernement, par l'entremise du Parlement, n'a fait autant en matière de politique de sécurité sociale que le gouvernement actuel par l'entremise du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au cours de l'année dernière.

Il suffit d'étudier ce dossier pour s'apercevoir à quel point il est impressionnant. J'ai parlé de sécurité de la vieillesse, de revenu garanti et de leur indexation. C'est un programme important qui a aidé un grand nombre de nos vieillards. Les allocations familiales ont également été substantiellement augmentées et ont apporté une aide considérable aux jeunes couples qui ont des enfants. Ces allocations sont également indexées annuellement sur le coût de la vie. Il en est de même pour le Régime de pensions du Canada. Les niveaux des prestations ont été relevés et une autre mesure dans ce domaine nous sera prochainement présentée.

Je vois que le ministre des Affaires des Anciens combattants (M. MacDonald) est parmi nous. Il a réalisé un magnifique travail en modifiant le taux des prestations et en indexant les allocations de nos anciens combattants qui ont si bien servi leur pays au cours de deux guerres mondiales.

Les retraites des fonctionnaires et autres ont été indexées au coût réel de la vie et leurs niveaux ont été relevés. C'est un grand pas en avant et un exemple à d'autres niveaux de gouvernement qui ont peut-être besoin d'être stimulés.

L'honorable représentante de Vancouver Kingsway (Mme MacInnis) a parlé d'impôt sur le revenu et je conviens avec elle qu'il s'agit d'une question importante mais considérons ce qu'il est advenu depuis un an et demi. On a indexé les déductions d'impôt pour enfants à charge au coût de la vie et, cette année, ces exemptions ont été relevées pour refléter cet écart. C'est un grand pas en avant. Le budget déposé en février de l'année dernière, prévoyait pour chacun de nos concitoyens une réduction substantielle de ses impôts sur le revenu sous la forme d'une diminution des taux. Nos concitoyens situés dans la fourchette des revenus inférieurs en ont bénéficié très substantiellement par comparaison aux fourchettes de revenus supérieurs, ce qui est un principe social important.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement dire que les députés devraient examiner soigneusement les mesures que notre gouvernement a prises pour combattre l'inflation dans notre pays. Si l'on considère les mesures adoptées pour diminuer les effets de l'inflation qui est un phénomène en grande partie international et en partie interne, on s'aperçoit que nous avons fait beaucoup et même davantage que les autres pays. Les politiques que nous avons proposées méritent certainement aujourd'hui le même respect et le même appui que celui que tous les députés leur ont donné lorsqu'elles ont été présentées à la Chambre.

On peut dire qu'il reste encore beaucoup à faire et c'est ce que le ministre répète depuis qu'il a reçu son portefeuille et c'est également ce que disaient ses prédécesseurs. Il reste toujours beaucoup à faire, mais notre gouvernement s'est engagé à agir au lieu de se contenter d'en parler; il s'est engagé à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui serviront les intérêts des Canadiens.

[M. Cafik.]

[*Français*]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, on peut dire que, dans le cabinet libéral, les ministres se suivent et ne se ressemblent pas. Quant au dernier, peut-être parce qu'il s'était engagé un peu trop loin, on a décidé de l'envoyer au ministère du Travail.

Cette attitude contradictoire manifeste à l'heure actuelle beaucoup d'incohérence du gouvernement libéral fédéral.

En effet, en 1970, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'actuel ministre du Travail (M. Munro) déclarait entre autres dans son Livre blanc, et je cite:

Le présent chapitre expose les éléments prédominants de la politique sociale que le gouvernement propose d'appliquer au cours des prochaines années.

Premièrement, mise au point de la formule du revenu annuel garanti...

Lui, il est en faveur de cela. Les Canadiens étaient chanceux à ce moment-là!

... pour en faire un instrument principal de lutte contre la pauvreté.

● (1650)

Étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a dit qu'il s'oppose au revenu annuel garanti, ceci constitue une contradiction flagrante de la politique préconisée par son prédécesseur. En effet, si on cite le journal *Le Droit* d'Ottawa, du mercredi 21 novembre 1973, on peut lire, et je cite:

LALONDE S'OPPOSE AU REVENU GARANTI

Le ministre fédéral du Bien-être social, M. Marc Lalonde, est contre le principe du revenu garanti. Selon lui, un programme de revenu garanti permettra aux Canadiens de choisir entre le travail et le loisir et cette situation ne cadrerait pas avec le système de valeurs de la grande majorité des Canadiens. M. Lalonde qui s'adressait mardi à Montréal à l'Association canadienne d'études fiscales, a souligné en revanche qu'un des principaux défis qui se posait aux responsables de la sécurité sociale canadienne consistait à trouver des nouvelles possibilités d'emploi pour les chômeurs.

Cela n'est pas une nouvelle, voilà 50 ans que l'on se fait chanter cela!

Il importe également, a-t-il ajouté, de trouver un moyen d'augmenter les revenus de ceux dont les salaires sont inférieurs au niveau minimum acceptable.

Enfin, il faut, selon lui, trouver les moyens d'introduire de nouveaux programmes sans provoquer de bouleversements sociaux, financiers ou économiques.

Là-dessus, on n'a pas de crainte. Avant que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne fasse des bouleversements sociaux, je pense qu'il coulera pas mal d'eau sous les ponts.

A Drummondville, on compte beaucoup d'assistés sociaux et de chômeurs. Il est vrai qu'il y a toujours eu deux ministres dans la circonscription, et l'on remarquera que la relève n'est pas de tout repos. A mon bureau de Drummondville, j'ai donc l'occasion de rencontrer des assistés sociaux et des chômeurs chaque fin de semaine. Ici, je veux montrer une autre contradiction. Ce n'est pas un reproche que je lui adresse, mais le ministre est député d'une des plus riches circonscriptions du Canada, Outremont. Je crois qu'il ne doit pas souvent voir d'assistés sociaux. Je trouve que cela ne convient pas, je ne comprends pas que l'on prenne un homme qui n'est pas au courant du problème, représentant une des circonscriptions les plus riches du Canada, et qu'on le charge de s'occuper des défavorisés. Du moins, il doit être pas mal moins sensibilité à cela. Il pourra peut-être soutenir qu'il a commencé à faire des démarches en ce qui a trait à l'expérience manitobaine.

Le 22 février dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé que le gouvernement fédéral financera 75 p. 100 d'un programme de revenu annuel garanti qui sera expérimenté au Manitoba. Le projet est connu sous le nom de *Mincome Manitoba*. La préparation de ce programme a duré deux ans. Vingt-cinq mille échantillonnages, imaginons le nombre de fonctionnaires qui travaillent sur ce sujet, auront été pris dans diverses municipalités avant que le programme ne soit finalement appliqué. L'expérience durera trois ans et ne fonctionnera qu'avec la participation de 2,500 familles seulement. Le Parti Crédit Social du Canada est particulièrement peiné du fait que ces chiffres indiquent que le gouvernement n'a pas l'intention d'établir un système de revenu annuel garanti avant que les conclusions de cette expérience au Manitoba ne soient établies et analysées. Ceci nécessitera au moins trois ou quatre ans. Si telle est la situation, le gouvernement ne fera qu'utiliser sa participation financière dans *Mincome Manitoba* comme une excuse afin d'éviter d'avoir à faire face à ses responsabilités immédiates.

Nous n'avons pas besoin d'enquêtes ni de sondages pour savoir que la pauvreté et l'insécurité financière sont des problèmes majeurs au Canada. De plus, le programme qui ne mettra en cause que 2,500 familles dans une seule province ne saurait certainement pas contribuer à régler le problème de la pauvreté qui nécessitera des mesures beaucoup plus importantes. Le gouvernement ne fait que jeter de la poudre aux yeux, afin d'éviter d'avoir à rendre compte aux Canadiens de son incapacité de faire face aux problèmes de la pauvreté. *Mincome Manitoba* enrichira certainement un certain nombre de planificateurs et de sociologues, mais ce programme n'apportera aucune solution aux problèmes des citoyens qui sont véritablement dans le besoin. Il existe plusieurs faiblesses sérieuses dans le programme expérimenté au Manitoba, mais la plus grande de ces faiblesses est que cette expérience est tellement limitée en ce qui concerne le nombre de gens touchés en comparaison du nombre de ceux qui sont effectivement dans le besoin, que l'ensemble de l'expérience est risible.

Il n'y a pas que les créditistes, évidemment, qui réclament un revenu garanti. Il y a même un libéral, peut-on s'imaginer, soit le sénateur David Croll, qui dit, et je cite:

Nous avons créé le chômage . . .

C'est assez grave ce que le sénateur dit.

Nous avons créé le chômage et l'avons rendu attrayant.

Quand on sait que ces dernières années c'est principalement le parti libéral qui a gouverné le pays, on peut donc dire que c'est lui qui a créé le chômage. Je vois que c'est un libéral qui le dit, dans le journal *Le Jour* du 14 mars 1974, et je cite:

L'ex-président du comité sénatorial d'enquête sur la pauvreté, le sénateur David Croll, un Ontarien d'allégeance libérale, a vigoureusement dénoncé les taux de salaire minimum qui, en plusieurs points du pays, sont démesurément bas.

Nous avons créé le chômage et l'avons rendu attrayant, a affirmé le sénateur Croll, rejettant la vieille rengaine selon laquelle une hausse des taux de salaire minimum précipitera la fermeture d'industries. Les hausses périodiques du salaire minimum n'ont que bien rarement réduit le nombre des emplois, a-t-il déclaré.

M. Croll a réclamé du gouvernement l'établissement d'un programme de revenu annuel garanti pour chacun des Canadiens, un objectif qui est maintenant réalisable politiquement et socialement.

Un tel programme pourrait tirer les défavorisés de l'ornière de la pauvreté et éviterait les préjudices causés aux familles et au monde du travail par l'actuel programme d'assistance sociale.

Selon M. Croll, les taux de salaires minima dans plusieurs régions du pays sont insuffisants et mesquins.

Alors, monsieur le président, il va falloir que les libéraux se mettent d'accord à un certain moment, parce que nous allons finir par penser que nous avons raison.

Dans le rapport du comité spécial du Sénat sur la pauvreté, on dit entre autres choses, à la page 114, et je cite:

Les pauvres sont souvent défavorisés quant au pouvoir d'achat en raison d'un manque d'instruction, d'expérience, de renseignements, de formation et de facilités, autant qu'en raison du manque d'argent liquide.

Il n'y a plus seulement les créditistes qui vont le dire.

Les vrais bons achats ne sont pas seulement le fruit de renseignements sûrs au sujet de la qualité et de la valeur des produits, mais également d'une comparaison des prix demandés par différentes sortes de magasins en différents endroits. Or, pour recueillir ces renseignements, il faut du temps, des efforts et de l'argent. Les dépenses occasionnées par les déplacements et les difficultés d'obtenir du crédit ne permettent pas aux pauvres d'effectuer ce genre d'achat «comparé». Aussi font-ils leurs emplettes dans de petits magasins du coin où les prix sont plus élevés et le choix restreint, mais où on leur offre un service de livraison et où on leur fait crédit.

● (1700)

Parmi les pauvres, les personnes âgées, qui ne peuvent se payer un transport motorisé, ni marcher de longs trajets, ni porter des paquets, constituent un exemple typique. Ils n'ont vraiment pas le choix. Un représentant du Conseil des œuvres catholiques décrivait leur lamentable situation en ces termes:

Lorsque je parle d'une personne très pauvre, je parle d'une personne vivant dans une maison à appartement où, par exemple, le voisin de palier médiat partagera sa soupe. C'est cette personne qui s'efforce de subvenir à ses besoins avec un revenu très limité, qui n'a pas droit à l'assistance sociale et qui possède un revenu très peu élevé ou une pension très limitée. Ces gens survivent avec du thé et des toasts et trouvent difficile de subvenir à leurs propres besoins.

Monsieur le président, le Canada connaît non seulement la pauvreté, mais une dette publique qui s'accroît sans cesse. En 1955, la dette publique était de 17 milliards 951 millions de dollars, et en 1973 elle est de 51 milliards 717 millions de dollars, ayant triplé en moins de 20 ans.

Les provinces et les municipalités sont elles aussi écrasées sous les dettes. Pour 1973, elles avaient accumulé des dettes de l'ordre de 8 milliards de dollars, et un intérêt annuel de 452 millions de dollars. Les provinces en avaient pour 17 milliards de dollars, avec un intérêt annuel de l'ordre de $566,185,000. Le gouvernement fédéral, pour donner l'exemple, comme d'habitude, avait une dette de $51,717,700,000, et on prévoit que l'intérêt pour le prochain exercice financier sera de près de 3 milliards de dollars.

L'augmentation de la dette publique démontre hors de tout doute que nos gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral sont incapables de faire face à leurs obligations, et doivent s'endetter.

Un revenu garanti payé à même les taxes ne contribuerait en rien à améliorer la situation financière du pays et des individus. Le revenu annuel garanti doit être payé au moyen de crédits nouveaux, afin d'augmenter le pouvoir d'achat. C'est là la seule solution possible à la pénurie permanente de pouvoir d'achat. Que dire maintenant de la croissance de la dette à la consommation. On sait que, manquant de pouvoir d'achat, les Canadiens sont obligés de s'endetter d'une façon continuelle, et on leur fournit toutes les facilités. Les cartes de crédit existent dans tous les secteurs de la consommation, et on les offre à grand renfort de publicité. Il y a les prêts consentis par les banques et les institutions de prêts, de sorte que, avec la publicité énorme qui se fait sur tous les produits dans les magasins, les gens deviennent obligés de s'endetter, parce qu'ils n'ont pas le pouvoir d'achat nécessaire pour faire face à leurs obligations, pouvoir d'achat qui seul pourrait se comparer au pouvoir de production. Ainsi on a pu

constater une évolution fantastique au cours des 10 ou 12 dernières années. En 1962, les Canadiens étaient endettés de 4 milliards 200 millions de dollars.

En 1967, ce montant était de 6 milliards 700 millions de dollars. En 1971, les Canadiens étaient endettés pour 11 milliards 700 millions, et au 31 décembre 1973, la dette à la consommation était de 17 milliards 694 millions.

L'accumulation énorme de la dette privée indique hors de tout doute le manque chronique de pouvoir d'achat entre les mains des consommateurs qui doivent s'endetter afin d'acheter les produits alimentaires nécessaires.

Les créditistes ne sont pas les seuls à insister sur ce sujet. En 1966, au cours d'une conférence, un économiste de réputation mondiale, le professeur John Kenneth Galbraith, a mis le monde en garde en disant que le système industriel actuel, et je cite ses paroles:

... ne peut pas faire en sorte que le pouvoir d'achat dans l'économie soit égal ou même approximativement égal aux produits qui peuvent être fabriqués avec les moyens industriels actuels.

Un système universel de revenu annuel garanti payé au moyen de crédits nouveaux contribuerait à augmenter le pouvoir d'achat de la population, afin de l'amener au niveau de la production. Au lieu d'hypothéquer leurs revenus futurs, les gens pourraient acheter avec de l'argent d'aujourd'hui les produits dont ils ont besoin aujourd'hui, ce qui mettrait un terme à l'augmentation vertigineuse de la dette au niveau de la consommation, dette qui a quadruplé en moins de 10 ans.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La sécurité sociale—L'opportunité d'une indexation des pensions sur le coût réel des biens et services; le député de Simcoe-Nord (M. Rynard)—La santé—Demande de promesse de maintien du montant des crédits affectés aux recherches médicales.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—ON REQUIERT L'INSTAURATION D'UN SYSTÈME DE REVENU ANNUEL GARANTI

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Matte:

Que cette Chambre déplore que le gouvernement n'ait pris aucune mesure concrète afin de réaliser un système de revenu minimum annuel garanti pour vaincre la pauvreté au Canada et permettre ainsi à chaque Canadien de faire face aux problèmes de la hausse des prix et combattre efficacement l'inflation.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je me fais un plaisir de profiter de l'occasion pour discuter de la motion présentée par le Parti Crédit Social du Canada et qui se lit comme il suit:

[M. Boisvert.]

Que cette Chambre déplore que le gouvernement n'ait pris aucune mesure concrète afin de réaliser un système de revenu minimum annuel garanti pour vaincre la pauvreté au Canada et permettre ainsi à chaque Canadien de faire face aux problèmes de la hausse des prix et combattre efficacement l'inflation.

Je pense, monsieur le président, que nous ne parlerons jamais trop de ces problèmes qui nous confrontent tous les jours, non seulement dans la province de Québec, mais à travers le Canada. Nous le savons parfaitement bien, sortant justement, monsieur le président, d'un fantastique congrès qui nous a permis d'écouter des représentants, à peu près 2,000 délégués, qui sont venus exposer ces problèmes généraux...

M. Lefebvre: Étiez-vous là l'an dernier?

M. La Salle: Non, monsieur le président. On me demande si j'étais là l'an dernier, je n'y étais pas, mais j'ai été drôlement intéressé de connaître l'opinion des citoyens de toutes les régions du pays.

D'ailleurs, mes amis d'en face comprennent parfaitement ce que je dis. Les opinions qui nous ont été fournies nous ont convaincus que les difficultés exposées par le Parti Crédit Social du Canada existent à la grandeur du pays.

Donc, pour ces raisons, il est clair que la motion à l'étude mérite sûrement d'être discutée et j'espère, par la répétition des commentaires qui sont faits à la Chambre, que le gouvernement comprendra que ces problèmes sont sérieux. Je crois qu'il les a déjà considérés comme sérieux et que des gestes concrets feront suite aux paroles que nous avons entendues.

● (1710)

On mentionnait tantôt que le programme d'allocations de bien-être social était acceptable au gouvernement.

A mon avis, monsieur le président, le gouvernement a présenté de nombreuses mesures. Étant donné l'augmentation du coût de la vie et les difficultés que nous connaissons, il faut admettre que même si le gouvernement a fait des efforts et a imaginé certaines augmentations, il a accordé certaines augmentations en ce qui a trait à certains programmes. Étant donné que l'augmentation du coût de la vie a été beaucoup plus rapide que les modifications apportées, je suis très heureux de dire que nous avons effectivement adopté des modifications même si elles sont encore insuffisantes. Le fait de répéter sans cesse que le gouvernement n'a rien fait, cela n'est pas juste, mais dire que le gouvernement a adopté des mesures concrètes, cela serait aussi injuste.

La motion à l'étude nous permet de rappeler au gouvernement que ses mesures sont insuffisantes.

On a parlé tantôt du programme d'assurance-chômage. En accordant un revenu annuel garanti, on pourrait diminuer ces difficultés que nous avons avec la Commission d'assurance-chômage et dont les prestataires sont souvent embarrassés. Si le programme d'un revenu minimum garanti était adopté, on pourrait voir de grands avantages et de grands changements pour la Commission d'assurance-chômage.

Monsieur le président, j'aimerais aussi profiter de l'occasion pour traiter d'un sujet qui m'est cher, soit celui de la pension de sécurité de la vieillesse qui serait accordée à 60 ans. A mon avis, cette motion que nous étudions présentement nous permet d'en discuter un peu, étant donné que cela touche une forme de revenu annuel pour personnes de 65 ans.

Hier, j'apprenais qu'un député du Nouveau parti démocratique a parlé de l'importance de cette mesure.

Au sujet du revenu annuel garanti, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), en réponse à l'honorable ministre responsable, disait qu'il fallait aider toutes les catégories de citoyens. Je suis bien d'accord avec le ministre, à savoir qu'il faut aider toutes les catégories de gens, mais si nous avions la possibilité d'aider davantage les citoyens de 60 ans, à mon avis, nous pourrions indirectement aussi aider la jeunesse. Si l'on présentait une mesure en ce sens, soit en accordant la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans, il faudrait d'abord qu'elle soit volontaire, monsieur le président.

Nous savons parfaitement bien que pour des milliers d'individus, compte tenu de leur état de santé, le travail devient très difficile à 60 ans. Cette mesure pourrait être adoptée en même temps que la pension volontaire de sécurité de la vieillesse à 60 ans. Cela favoriserait des milliers d'individus et, par le fait même, nous pourrions ouvrir des possibilités extraordinaires pour les jeunes.

Actuellement, nos mesures sociales invitent souvent certains citoyens à bénéficier de celles-ci plutôt que de faire un effort plus marqué pour se trouver un emploi. En considérant le taux de chômage qui persiste et qui demeure assez stable depuis cinq ou six ans, nous savons par contre qu'il est fort difficile pour la jeunesse de pouvoir bénéficier d'un emploi à plein temps.

Alors, on arriverait à trouver une mesure qui permettrait aux gens de 60 ans de se reposer, de prendre des vacances bien méritées, sans que cela soit obligatoire, parce qu'il semble qu'un bon nombre de personnes de 60 ans soient désireuses de travailler.

Et je pense que nous avons la responsabilité de leur laisser cette liberté. Par contre, nous savons aussi que des milliers de personnes voudraient profiter d'une telle sécurité de la vieillesse. A ce sujet, nous pourrions considérer le versement d'une pension de sécurité de la vieillesse plus grande que celle actuellement versée.

Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) répondait hier au CTC qu'il pourrait en coûter 400 millions, je crois, au Canada si on accordait la pension de la vieillesse à 60 ans.

M. Lalonde: Il va en coûter un milliard 200 millions!

M. La Salle: Un milliard 200 millions. Cette politique-là pourrait coûter plus d'un milliard, si je me fie aux chiffres du ministre.

Maintenant, j'aimerais lui demander de faire une évaluation de ce que peut coûter actuellement tout ce qui se rattache au bien-être social, ce que peuvent nous coûter 500,000 chômeurs, ce qu'il en coûte aux Canadiens, parce que finalement ce sont les Canadiens qui doivent payer.

Et si nous décidons d'abaisser le taux de chômage de façon intéressante, je pense qu'il est clair que ces sommes pourraient facilement servir à assurer la sécurité de la vieillesse. Et j'estime que tout travailleur serait fort heureux de voir ses impôts servir beaucoup plus à assurer une sécurité de la vieillesse et en même temps à lui permettre de bénéficier de cette politique que de sentir actuellement qu'une bonne partie de ses impôts se limitent à payer ou l'assurance-chômage ou le bien-être social.

Je pense que nous aurions avantage à demander un inventaire des coûts de nos services sociaux, car nous pourrions, je pense, grâce à la pension de sécurité de la vieillesse qui serait versée à 60 ans, réduire considérablement le taux de chômage.

Bien sûr, une politique semblable contribuerait à l'amélioration d'un climat social dont nous avons besoin. Nous savons parfaitement que nous ferions des heureux des gens de 60 ans s'ils avaient l'assurance de posséder un revenu suffisant pour leurs vieux jours. Ce ne seraient sûrement pas des révolutionnaires, et nous devons comprendre que les jeunes, n'ayant pas de possibilités suffisantes sur le marché du travail, sont portés à critiquer et souvent à se révolter contre l'État qui ne semble pas assumer ses responsabilités qui sont les nôtres.

Je crois que nous aurions avantage à étudier cette mesure et cela le plus tôt possible.

Monsieur le président, nous parlons donc d'un revenu annuel garanti. L'État est obligé, comme le disait tantôt l'honorable député de Champlain (M. Matte), de donner un revenu garanti à ses citoyens. Si l'État est obligé vis-à-vis de ces individus, dès la naissance, je pense que l'individu aussi a des obligations. Il n'est pas exagéré de dire que nous avons tout de même l'obligation de nous trouver du travail et de faire quelque chose pour le pays. Nous avons la responsabilité de bâtir notre pays et de travailler de façon à ce que tous les Canadiens en bénéficient.

Il serait important que le gouvernement multiplie les rencontres avec des associations, des organismes, des syndicats, des hommes d'affaires, pour leur faire comprendre que s'ils continuent à tirer des bénéfices exagérés ce sera dangereux pour leur avenir et celui de la société en général. Il serait avantageux que le gouvernement s'applique à motiver, à faire comprendre, aux investisseurs ou à ceux qui actuellement sont les gros «possesseurs» de la finance en général, qu'il es impérieux pour eux de satisfaire beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant le citoyen qui se situe au seuil de la pauvreté. Et on aura beau, monsieur le président, nous rappeler que nous sommes un pays riche, que nous possédons des richesses naturelles extraordinaires, mais dans la mesure où les individus ne retirent pas un minimum suffisant, il est fort dangereux d'en arriver à une situation intenable.

Et nous n'avons qu'à considérer, par exemple, l'inquiétude des mères, des pères de familles ou de la société en général vis-à-vis de l'augmentation du coût de la vie pour constater qu'en ce qui a trait aux aliments, aux vêtements, et aux services essentiels, les augmentations sont extrêmement considérables. Donc, qu'on nous présente des mesures. On nous a fait miroiter dans le discours du trône que l'on va s'attaquer à certaines augmentations. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) disait récemment, au sujet de l'augmentation des produits alimentaires, et je cite: Je pense que nous avons toutes les raisons d'avoir un certain espoir, d'être optimistes.

● (1720)

Je pense que cela n'est pas suffisant, monsieur le président, et c'est justement la raison pour laquelle j'insiste auprès du gouvernement pour qu'il présente des mesures concrètes qui répondent d'une façon très précise aux besoins actuels et qui pourraient corriger les malaises que nous connaissons présentement.

Monsieur le président, tous les députés sont au courant de l'inquiétude profonde des Canadiens. Combien souvent, dans nos circonscriptions, nous a-t-on dit, par exemple: Qu'arrivera-t-il, étant donné l'augmentation du coût de la vie, l'inflation, et tous les problèmes importants actuellement? Tout individu qui a vu son compte d'huile à chauffe doubler, celui qui actuellement fait son plein d'essence, ne peut s'empêcher de penser au gouvernement de temps à autre.

Monsieur le président, je crois que l'on ne peut quand même pas continuer au même rythme en nous laissant croire sur papier que nous apporterons des modifications et que nous présenterons des mesures qui vont régler ces problèmes-là. Donc, le gouvernement se doit d'agir et d'agir rapidement. On ne devrait pas rejeter du revers de la main certaines propositions du gouvernement. De ce côté-ci de la Chambre, on a parlé d'un gel des prix, et le gouvernement se justifie en disant que l'expérience a été vécue aux États-Unis ou ailleurs, et que cela n'a pas apporté les résultats désirés. Tout de même, le gouvernement nous donne la preuve qu'il n'a pas les réponses aux problèmes de l'heure, et à partir de là, si le gel des prix n'est pas une mesure qui pourrait être efficace, qu'il nous fournisse la solution qui pourrait être efficace. Mais une chose est sûre, savoir que depuis quatre ou cinq ans, si les partis qui forment l'opposition n'ont pas réussi à convaincre le gouvernement de l'excellence de leurs suggestions, le gouvernement a tout de même donné la preuve qu'il ne la possédait pas la solution. Jusqu'à quand les Canadiens devront-ils attendre, et jusqu'à quel point les Canadiens devront-ils endurer les malaises qu'ils connaissent aujourd'hui? Nous avons la responsabilité de multiplier nos revendications, de multiplier nos interventions à la Chambre, pour demander au gouvernement d'agir et d'agir concrètement.

Donc, favoriser une catégorie de personnes, celle des personnes de 60 ans, entraînerait aussi des améliorations relatives aux possibilités de travail pour les jeunes. Et je pense qu'on aurait corrigé et amélioré notre climat social actuellement.

On parle de l'octroi d'un revenu annuel garanti. Il est immensément important que chaque individu ait un minimum pour vivre, et encore là, je voudrais que, lorsque l'on parle de l'application d'un régime de revenu minimum annuel garanti, l'on s'assure bien, par exemple, de ne pas inviter au départ les gens à se satisfaire d'un revenu garanti et de ne pas diminuer les efforts de la personne vis-à-vis du travail qu'elle a tout de même l'obligation d'accomplir dans son pays pour ses concitoyens. Il y a, bien sûr, des formules de stimulant encourageantes qui devront être présentées pour donner l'assurance de ce minimum de revenu annuel. Il existe aussi des programmes de stimulants d'emplois et des ouvertures relativement au travail, et c'est au gouvernement, de concert avec les organismes dont j'ai parlé tantôt, avec les hommes d'affaires, de créer des emplois, monsieur le président, pour les jeunes et les adultes. Nous avons cette responsabilité à assurer. La première responsabilité est la suivante: il faut essayer le plus tôt possible d'accorder un congé bien mérité à une certaine catégorie de gens, ce qui va effectivement donner de la place à des plus jeunes. A partir de là, nous aurons fait quelque chose de concret pour répondre, j'en suis convaincu, aux vœux de la population canadienne. Au sujet de la motion à l'étude, je ne me gêne pas pour dire que c'est avec plaisir que je félicite le Parti Crédit Social du Canada d'avoir présenté une mesure visant à permettre à plusieurs députés de discuter de cette question et de rappeler au gouvernement ses responsabilités. Jusqu'à quel point le gouvernement va-t-il répondre de façon concrète et rapide aux observations qui sont faites à la Chambre? Je ne le sais pas. J'espère bien que le gouvernement va sentir l'obligation. Encore une fois, je souhaite que des interventions et que des mesures semblables soient présentées aussi souvent que le gouvernement continuera à faire la sourde oreille aux besoins, aux problèmes qui nous confrontent tous les jours.

[M. La Salle.]

Monsieur le président, je voulais faire ces quelques commentaires dans le but d'apporter aux Canadiens un mieux-être et un équilibre satisfaisant, et de recevoir une réponse affirmative du gouvernement. Nous espérons que nos interventions n'auront pas tombé dans l'oubli, qu'elles n'auront pas tombé dans l'oreille de sourds et que les Canadiens pourront bénéficier des interventions et des suggestions qui auront été faites. Ils attendent depuis longtemps.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, si l'on étudie attentivement la motion présentée par l'honorable député de Champlain (M. Matte), on se rend compte de prime abord qu'il s'agit d'une motion de défiance à l'intention du gouvernement. On se rend compte aussi que cette motion blâme le gouvernement de deux façons distinctes. D'abord, elle le blâme de n'avoir pris, toujours selon le Crédit social, aucune mesure susceptible d'aboutir à l'instauration d'un régime de revenu minimum garanti, afin de vaincre la pauvreté au Canada. Cette motion accuse également le gouvernement de n'avoir rien fait pour combattre efficacement l'inflation. C'est à ce deuxième point de la motion que j'aimerais m'attarder, tenant compte du fait que mon collègue, l'honorable député d'Ontario (M. Cafik), secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a tantôt exposé, et brillamment à mon avis, les raisons pour lesquelles le gouvernement canadien n'a pas jugé bon jusqu'ici d'instaurer un régime de revenu minimum garanti.

Pour ma part, je ne suis pas d'accord du tout pour dire que le gouvernement n'a rien fait pour combattre efficacement l'inflation, comme le dit pourtant la motion de l'honorable député de Champlain, laquelle tente de faire croire, si on la lit attentivement, qu'un revenu minimum garanti pourrait être un instrument de lutte contre l'inflation. Et c'est là que je ne suis pas du tout d'accord.

Je ne suis pas du tout sûr qu'un régime de revenu minimum garanti puisse être utilisé pour combattre l'inflation. Au contraire, je crois qu'en mettant plus d'argent en circulation, qu'en mettant à la disposition des Canadiens une masse monétaire accrue, tout ce que nous pouvons faire c'est d'augmenter la demande des produits, et si cette demande arrive au moment où aucun mécanisme n'assure une offre correspondante, nous connaîtrons une inflation plus grave encore. Mettre des millions à la disposition des Canadiens, en instaurant un régime de revenu minimum garanti, pourrait éventuellement aggraver l'inflation. Et c'est sur ce point que je suis complètement en désaccord avec l'honorable député de Champlain, qui prétend, si l'on en croit la teneur de sa motion, qu'un revenu minimum garanti pourrait combattre l'inflation.

De plus, je pense que c'est appliquer un faux principe que d'accorder un revenu minimum garanti à tous les Canadiens, alors que l'inflation ne touche pas tout le monde. Et j'aimerais pendant quelques minutes, insister sur ce point et répéter ce qui a déjà été dit en cette enceinte d'ailleurs, savoir que le Canadien moyen bénéficie de la hausse simultanée des prix et des revenus.

Je voudrais citer ici l'honorable ministre des Finances (M. Turner) qui adressait la parole à la Chambre le 5 mars, disant que l'an dernier le revenu personnel réel des Canadiens, per capita, c'est-à-dire le revenu dont chacun dispose pour dépenser ou épargner, après avoir acquitté son impôt, et compte tenu des effets de l'inflation, s'est accru de 6.8 p. 100. C'est donc dire que le revenu a augmenté plus rapidement que le coût de la vie. Cette nouvelle progression fait suite aux augmentations déjà remar-

quables de 5.9 p. 100 et de 6.7 p. 100 observées en 1971 et en 1972 respectivement.

Le ministre ajoutait que la forte croissance du revenu personnel de l'an dernier était attribuable à un ensemble de facteurs, soit une augmentation sans précédent du nombre de Canadiens employés de façon productive, l'accroissement considérable des revenus agricoles, la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers prévue dans le budget, et équivalant à 12 ou 13 p. 100, un relèvement des prestations sociales, notamment au titre des pensions de sécurité de la vieillesse, des allocations familiales et autres allocations de sécurité sociale.

● (1730)

Le ministre poursuivait en disant que cette progression de 6.8 p. 100 du revenu personnel disponible réel par tête, l'an dernier, au Canada a été encore une fois de moitié supérieure à celle des États-Unis. Depuis 1970, le revenu disponible réel moyen des Canadiens s'est accru de 21 p. 100 soit près de deux fois plus que celui des Américains.

C'est donc dire que l'inflation ne touche pas tout le monde. L'inflation touche certains citoyens, particulièrement ceux qui touchent des revenus fixes. Aussi, ne puis-je être d'accord sur la motion du député de Champlain qui prétend qu'un revenu minimum garanti pourrait aider à combattre l'inflation. Au contraire, j'ai l'impression que si le gouvernement agissait ainsi, il mettrait de l'argent dans les mains de citoyens qui n'en ont pas besoin et qui bénéficient déjà de la hausse simultanée des prix et des revenus.

Enfin, j'aimerais répondre plus directement à l'accusation que contient cette motion, à savoir que le gouvernement n'a rien fait pour combattre efficacement l'inflation. Au contraire, le gouvernement a pris dans le passé, soit en 1973, de nombreuses mesures pour combattre l'inflation. Et ce qui est encore plus important, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement compte faire encore plus cette année. Le discours du trône qui nous était livré au début de cette session, montrait que le gouvernement allait consacrer le plus clair de ses efforts cette année à combattre l'inflation.

Quels sont les plans du gouvernement pour 1974 en ce qui concerne l'inflation? Précisons tout d'abord, et c'est bien connu, que le gouvernement se préoccupe du problème de l'inflation, et qu'il ne croit pas qu'il y ait lieu de recourir à un système de contrôle général. Le gouvernement reconnait le fait que notre économie dépend dans une large mesure de nos relations commerciales avec les autres pays. C'est pourquoi l'inflation provoquée dans le monde entier par certains phénomènes ne nous épargne pas.

Toutefois, le gouvernement reconnaît pleinement qu'il existe au Canada de nombreux moyens de combattre l'inflation, moyens beaucoup plus efficaces que le revenu minimum garanti dont on nous parle dans la motion.

Les programmes de notre gouvernement destinés à lutter contre l'inflation se divisent, en fait, en trois parties bien distinctes. Tout d'abord, dans le discours du trône nous avons mentionné des projets qui visent à protéger les citoyens, particulièrement ceux qui ont des revenus faibles ou fixes. Nous proposons aussi des mesures qui visent à empêcher l'augmentation des prix dans certains secteurs particuliers. Nous nous proposons aussi, chose très importante, de nous attaquer aux problèmes qui sont à l'origine des pénuries, en encourageant l'offre, c'est-à-dire en stimulant la production. Le gouvernement préfère un système comme celui-ci, comme d'ailleurs nous l'avons utilisé au cours des derniers mois, savoir des mesures sélectives appliquées de façon différente et à divers moments, selon les circonstances, à des marchandises et à des services choisis.

Ceci assure un système souple et approprié dans une société qui veut orienter son économie de la façon la plus efficace possible. Le gouvernement a récemment appliqué des mesures sélectives de ce genre dont je parlerai tantôt. Nous n'hésiterons pas, cependant, à utiliser d'autres mesures déflationnistes au besoin. Et comme le mentionnait précédemment à la Chambre le très honorable premier ministre (M. Trudeau): «Nous n'hésiterons pas à nous attaquer aux «magnats» du marché pour protéger le consommateur canadien».

Une des pierres angulaires du programme de lutte contre l'inflation que nous entreprenons en 1974 et qui fait suite aux mesures que nous avons prises l'an dernier c'est la stimulation de la production, particulièrement dans le domaine des denrées alimentaires. Parce que celles-ci constituent l'une des composantes les plus importantes de l'indice des prix au Canada et que leur pénurie dans le reste du monde comme au Canada est une des principales causes de l'inflation, le gouvernement a récemment exposé, dans le discours du trône, une politique alimentaire qui encourage les producteurs canadiens à produire davantage, ce qui aura pour effet de ralentir la montée des prix. Il s'agit là, bien entendu, d'un mécanisme à moyen et à long termes, mais le gouvernement a également pris certaines mesures pour l'immédiat.

J'aimerais particulièrement parler de certaines mesures que le gouvernement a déjà adoptées l'an dernier et auxquelles il a encore recours actuellement, de façon à indiquer clairement que le blâme qui est jeté sur le gouvernement par la présente motion n'est nullement fondé.

L'an dernier, le gouvernement a d'abord créé un comité chargé d'enquêter sur les tendances des prix des produits de l'alimentation, et c'est le 23 janvier 1973, à la Chambre, qu'on approuvait la création de ce comité. Par la suite, le gouvernement a établi une commission de surveillance du prix des produits alimentaires qui remplaçait en fait un comité de la Chambre des communes.

J'aimerais ici souligner les mesures beaucoup plus précises, soit des mesures sélectives, qui s'inscrivent dans notre programme de lutte contre l'inflation et que le gouvernement a prises l'an dernier pour lutter contre l'augmentation du prix de certaines denrées, particulièrement des denrées alimentaires.

Dans le domaine du commerce de la viande, le gouvernement imposait en août 1973 des restrictions à l'exportation du bœuf et du porc. Il s'en est suivi que la vente des viandes canadiennes sur le marché américain, où les prix étaient plus élevés à cause d'une réduction de la production occasionnée par le contrôle des prix et des salaires, fut interdite dans une large mesure. Pour un certain temps cette initiative a empêché le prix de la viande de monter au Canada.

Dans le domaine du lait, qui est une autre denrée essentielle, le gouvernement annonçait en septembre dernier qu'il accorderait à l'égard du lait en poudre, une subvention de 20c. la livre, ce qui a entraîné une réduction de 14.3 p. 100 du prix de ce produit. Il annonçait également l'octroi d'une subvention de 5c. pour le lait liquide, ce qui a empêché, ou tout au moins ralenti les hausses subséquentes du prix du lait nature. Ce régime, il faut le dire, est encore en vigueur.

Dans le domaine du pain également, je dirai qu'en septembre le gouvernement mettait sur pied un régime de

double prix pour la farine, régime qui a fait que les boulangers canadiens ont obtenu une subvention qui a ralenti la montée du prix du pain.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, les Canadiens ont du mal à percevoir le résultat des mesures qui empêchent les prix de monter. Les prix sont élevés et les citoyens n'en sont pas satisfaits. Si nous adoptions une mesure qui diminuerait le prix d'une denrée, les citoyens pourraient comprendre directement et d'une façon palpable que nous avons freiné l'inflation.

Mais l'efficacité de mesures comme celles que je viens de mentionner, et qui ont enrayé l'augmentation du prix du lait et du pain, est difficile à percevoir pour la population, parce que si le prix du pain ne monte pas pendant six mois, les gens trouvent cela normal. Cependant, les citoyens oublient souvent que c'est en raison de mesures adoptées par ce gouvernement que le prix de denrées comme le pain, le lait et la viande, a monté d'une façon moins spectaculaire, ou n'a pas monté du tout récemment.

Voyons maintenant ce que le gouvernement a fait en vue de freiner l'augmentation du coût des produits pétroliers.

A la fin de l'année dernière, le gouvernement demandait aux producteurs de pétrole du Canada de geler volontairement leurs prix à compter de septembre. Ainsi, dans la partie du pays située à l'ouest de la vallée de l'Outaouais, le prix est demeuré dans le voisinage de $4 le baril, alors que le prix du pétrole brut sur le marché mondial se situe a plus de $10 le baril.

Le gouvernement négocie présentement avec les provinces afin de fixer pour tout le Canada un prix uniforme qui serait inférieur au prix actuel sur le marché mondial. Cependant, le gouvernement a pris d'autres mesures d'ordre économique, notamment en modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, et d'ordre budgétaire. Le gouvernement a pris beaucoup d'autres mesures anti-inflationnistes, et je suis étonné de constater que le député de Champlain prétend que nous ne faisons rien pour lutter contre l'inflation.

Le gouvernement, entre autres mesures, et je me permets de le rappeler, a indexé l'impôt sur le revenu des particuliers sur le coût de la vie. Le gouvernement a adopté une loi, on s'en souvient, en vertu de laquelle les exemptions d'impôt sur le revenu des particuliers augmenteront en fonction de la hausse de l'indice du coût de la vie. Cette mesure aura pour effet de réduire les impôts chaque année à mesure que les prix s'accroîtront. Il en résulte que, pour cette année seulement, 175,000 contribuables canadiens n'auront pas à payer d'impôt, alors que tous les autres en paieront moins.

Encore dans le domaine de l'impôt sur le revenu, le gouvernement a annoncé qu'il réduirait le taux de base de l'impôt dans une proportion allant de 10 à 21 p. 100, selon le revenu du contribuable. Par exemple, un célibataire dont le revenu se situe entre $5,000 et $8,000 verra sont impôt réduit de 10 à 20 p. 100. Par conséquent, chaque contribuable canadien épargnera au moins $100 en impôt pour l'année fiscale 1973. Pour un couple marié touchant de $7,000 à $10,000 annuellement, l'impôt sera réduit de 11 à 21 p. 100.

Ces mesures nous ont même été suggérées par certains députés d'autres partis. C'est pour cette raison qu'il est étonnant de constater que lorsque le gouvernement met de l'avant des mesures semblables à celles que je viens d'énoncer, nous nous faisons accuser ensuite de ne rien faire pour enrayer la hausse des prix.

Nous avons fait encore plus, nous avons éliminé la taxe de vente sur certains produits de consommation, afin de contrer les effets de l'inflation. Parmi ces produits, on retrouve les boissons gazeuses, les sucreries et les jus de fruits, qui seront entièrement exemptés de la taxe de vente fédérale. Les vêtements pour enfants ne sont maintenant plus taxés, la taxe d'accise ne sera plus prélevée sur les dentifrices, les crèmes à barbe et certains autres articles de toilette. Les tarifs douaniers ont été réduits à l'égard d'un grand nombre de fruits importés, ce qui devrait bientôt entraîner une baisse du prix à la consommation de ces denrées alimentaires, qui ne sont normalement pas produites au Canada.

En vue de combattre l'inflation, nous avons pris une foule d'autres mesures certainement plus efficaces que l'instauration d'un revenu minimum garanti. Par exemple, le Régime des pensions du Canada a été modifié de manière à accroître le montant maximal des gains annuels ouvrant droit à pension, et à augmenter les prestations en fonction de l'accroissement du coût de la vie.

Les allocations familiales, comme on le sait, ont été sensiblement augmentées, afin de compenser les pertes des bénéficiaires occasionnées par l'accroissement du coût de la vie.

Des modifications ont également été apportées dans le même sens aux allocations versées aux anciens combattants, au régime de la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je crois avoir démontré hors de tout doute, comme je le mentionnais au début de mon exposé, que cette année les programmes du gouvernement sont particulièrement dirigés vers la lutte contre l'inflation. Je crois avoir démontré également que le gouvernement accordera ce qu'il a promis dans le discours du trône.

La meilleure manière d'être assuré de ce que le gouvernement fera au sujet d'un problème, c'est de considérer ce qu'il a fait dans le passé. Les mesures que je viens de mentionner et qui ont été prises par le gouvernement au cours de 1973 afin de combattre l'inflation constituent la meilleure garantie pour les citoyens canadiens de l'efficacité avec laquelle nous nous attaquerons à ce fléau au cours de l'année à venir.

Monsieur l'Orateur, je rejette totalement les prétentions de l'honorable député de Champlain, qui dit que nous ne luttons pas contre l'inflation. Au contraire, je dis que parmi les gouvernements des pays industrialisés le gouvernement canadien est celui qui a mis sur pied l'arsenal le plus complet et le plus diversifié, et qui a pris les mesures les plus judicieuses pour lutter contre la hausse des prix, problème qui préoccupe le gouvernement et qui est sans doute l'un des plus graves auxquels les Canadiens ont à faire face en ce moment. J'aimerais ajouter que les mesures promises par le gouvernement dans le discours du trône seront mises de l'avant, que d'autres viendront, et que les citoyens canadiens peuvent être assurés que même s'il y a une montée des prix, chose qui existe dans tous les pays du monde en ce moment, le gouvernement canadien entend régler ce problème qu'il considère comme le problème numéro un au Canada.

● (1740)

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai porté un intérêt particulier aux deux idées avancées

dans la motion du député de Champlain (M. Matte) et en particulier à son explication de la première partie, qui concerne le revenu annuel minimum garanti. Pendant de nombreuses années, j'ai entendu les membres du parti créditiste discuter de leur idée d'un dividende. J'ai entendu leur chef expliquer cette notion à plusieurs reprises à la télévision, mais je n'ai jamais vu personne être aussi proche de la théorie de Karl Marx que le député de Champlain cet après-midi, lorsqu'il a déclaré: A chacun selon ses besoins en fonction de ses moyens.

Puis le député ajouta quelque chose qui m'a paru très intéressants, quelque chose que fait le gouvernement libéral depuis longtemps. Il poursuivit en disant que nous menacerions notre avenir si nous mettions de l'argent en circulation, et peu importe ce qui arrive, tout cela dépendrait finalement de notre aptitude à accroître le produit national brut. N'est-ce pas exactement ce que fait le gouvernement libéral depuis des années? Lorsqu'il a besoin d'argent, il en fait imprimer et le porte au compte de la dette nationale. En fait, lorsqu'il y avait trop d'argent en circulation, il était rayé de notre dette. Aussi la comptabilité de notre pays a-t-elle été tenue à peu près selon les principes décrits par le député de Champlain. Cependant, je ne suis pas sûr d'être suffisamment socialiste pour accepter entièrement la théorie de Karl Marx: «A chacun selon ses besoins en fonction de ses moyens». Cela m'a toujours semblé un peu trop généreux et un peu trop cosmopolite.

M. Caouette (Charlevoix): Vous devriez lire le discours.

M. Peters: Je suis d'accord avec le député qui me dit de lire le discours car ce n'est peut-être pas ce qu'il veut dire, mais c'est l'impression que j'ai eue en l'écoutant. Je l'ai écouté très attentivement car je m'intéresse à la notion d'un revenu minimum garanti. Je pense que nous avons atteint un point, dans notre pays, où il y a presque autant de fonctionnaires que de travailleurs. Il y a sans doute autant de personnes qui vivent des travailleurs qu'il n'y a de travailleurs eux-mêmes. C'est une situation étrange.

Il est intéressant de noter que nous versons actuellement à un célibataire prestataire de la pension de vieillesse un supplément de revenu garanti d'environ $2,000 par an; lorsqu'il atteint 65 ans, il a droit à cette somme. S'il est marié, il peut presque doubler ce montant, dans la plupart des cas, pourvu que sa femme ait le même âge que lui. S'il est marié avec une femme plus jeune, ils doivent vivre uniquement du supplément de revenu garanti, car le gouvernement libéral croit en la théorie que deux personnes peuvent vivre à aussi peu de frais qu'une seule. On dirait une annonce d'agence matrimoniale, mais j'ai constaté qu'il n'est pas possible pour deux personnes de vivre aussi économiquement qu'une seule, que c'est un mythe répandu par Hollywood il y a de nombreuses années et que la plupart des gens ont ramené à ses justes proportions. Il est manifestement nécessaire de tenir compte du problème des jeunes épouses et de leur dépendance totale vis-à-vis de leur mari, surtout lorsqu'elles doivent survivre avec les $2,000 qui échoient au couple.

Je me suis engagé dans la politique municipale et provinciale, non pas à dessein mais par nécessité. Des gens me soumettent leurs problèmes, comme cela arrive à tous les députés, et il faut apprendre quelque chose sur les programmes qui prolifèrent, surtout au niveau provincial. Cet après-midi, nous avons écouté le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Cafik) décrire avec brio le document orange publié récemment sur le programme gouvernemental. Il a dit que c'est le genre de programme qu'accepterait l'Ontario. Si c'est vrai, tout membre du parti libéral qui se considère comme tel doit s'examiner dans le miroir. Les programmes décrits dans la brochure orange dont a parlé aujourd'hui le secrétaire parlementaire sont typiquement conservateurs et l'on constate que les conservateurs ne siègent pas tous du même côté de la Chambre. Un vrai conservateur, selon une définition que j'ai entendue il y a de nombreuses années, est un homme qui se bat toute sa vie pour protéger les choses contre lesquelles son père a lutté toute sa vie. Combien de membres libéraux encore présents à la Chambre se sont levés et ont dit: «Nous ne pouvons pas avoir de régime d'assurance maladie, c'est impossible» et «nous ne pouvons pas avoir un régime de pensions de vieillesse universel; cela coûterait trop?» Je me souviens du temps où l'on a fait passer cette pension de $50 à $56, puis à $60.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'était $55, $65, $75.

M. Peters: Mon collègue connaît tous les détails macabres. Il y a eu de nombreuses machinations. Chaque fois que nous avons proposé une augmentation, les libéraux disaient «nous devons maintenir le montant de la pension au niveau actuel parce que le pays ne peut pas se permettre mieux.» Puis, on les voit faire ce que le député créditiste a dit cet après-midi, ou on constate, à l'approche des élections, que brusquement nous pouvons nous permettre l'augmentation.

Je propose que nous jetions un coup d'œil sur le revenu annuel minimal garanti. Je n'ai pas été étonné lorsque l'Ontario a refusé un programme-pilote destiné à connaître l'influence d'un revenu annuel garanti sur les habitants d'une municipalité de l'Ontario. Je suis certain que la plupart des fonctionnaires ontariens s'opposeraient avec force à ce qu'un tel programme soit mis en vigueur et que la seule idée d'avoir à l'envisager effraierait beaucoup d'entre eux. Il y a déjà des employés chargés de l'aide à l'enfance, des allocations aux pères et aux mères, des allocations aux pères dépendants, des pensions d'invalidité, des pensions de veuve, des suppléments de revenu garanti, des indemnités, et enfin des allocations familiales. Parfois, on voit jusqu'à cinq ou six personnes différentes rendre visite à une famille pour lui montrer comment joindre les deux bouts.

Ces programmes pullullent à tel point qu'on devrait avoir le bon sens de les fondre en un seul: le revenu annuel minimal garanti. D'après ce qu'a dit l'honorable représentante de Vancouver Kingsway (M^me^ MacInnis), en Colombie-Britannique, une personne célibataire reçoit presque $2,600 grâce à un tel programme. Il se trouve des gens en Ontario qui travaillent au salaire minimum et qui essaient d'élever une famille avec $4,000 par an. On ne leur paie pas leurs frais d'hôpital; elles ne jouissent pas de tous les autres avantages des personnes âgées qui vivent en Colombie-Britannique ou en Ontario. En plus, elles doivent payer l'impôt sur ces $4,000; elles doivent payer leurs primes au régime d'assurance-maladie, au Régime de pensions du Canada, sans compter toutes les autres déductions faites de leur chèque de paye. En fin de compte elles doivent gagner moins que les $3,000 considérés comme le seuil de la pauvreté.

● (1750)

J'ai en main une lettre qui souligne certains des problèmes en cause et que j'aimerais vous lire. Elle a été écrite par un homme qui a offert d'aider une personne en mauvaise situation financière. Il a commencé à examiner les

livres de la personne en question et il s'est rendu compte que la femme de cette dernière était décédée et qu'un certain nombre de comptes devaient être réglés. L'individu a une fille qui a maintenant 18 ans. L'autre monsieur essaie de déterminer le montant de l'impôt sur le revenu à payer. Son revenu est de $6,707.55 pour lesquels il a déjà payé $659.83 d'impôt. Le ministère du Revenu national demande un montant additionnel de $359.67. Voilà le problème. Il décida de composer un budget pour cet homme et sa fille. Le budget hebdomadaire pour deux personnes prévoie $25 pour la nourriture, $10 pour les services publics, $2 pour les vêtements, $4 pour les dépenses diverses, $3 pour le compte d'épargne, et $25 pour le loyer. Il y a en outre trois emprunts à rembourser chez Household Finance et Beneficial ainsi qu'à la Banque Impériale, à raison de $25, répartis entre ces trois établissements de crédit. Cet homme possède une automobile dont l'entretien lui coûte $8 par semaine. Son automobile nécessite d'importantes réparations; il s'agit d'une Chevrolet 1964, mais il est douteux que ces réparations puissent se faire. Son budget ne lui laisse que $3 d'argent de poche. Ce qui fait un total de $105 par semaine, dont il ne peut absolument pas soustraire d'argent pour payer les $300 qu'il doit au fisc.

Ce budget ne comporte rien d'extravagant. En fait, je ne sais pas comment deux personnes peuvent trouver à se nourrir pour $25 par semaine, et je ne sais pas non plus où l'on peut trouver un logement dont le loyer n'est que de $25 par semaine. Mais cet homme qui travaillait tous les jours, pour un revenu de $6,700 par année, et qui paie déjà plus de $1,000 d'impôt, ne peut pourtant pas bénéficier d'une déduction au titre de sa fille parce qu'elle a gagné $175 de plus que ce qu'elle est autorisée à gagner en travaillant après l'école au magasin d'alimentation IGA. Il ne nous faut pas seulement tenir compte de ceux qui touchent une pension d'invalidité, ou d'autres types de pensions. Il existe aussi dans notre pays un grand nombre de gagne-petit, ce qui m'amène à la deuxième partie de la motion.

Malgré ce qu'a dit l'orateur précédent, nous n'avons rien fait pour combattre la hausse du coût de la vie. Hier, j'ai entendu le ministre des Finances (M. Turner) donner des statistiques au Congrès du travail du Canada, en disant que tout allait très bien et que l'emploi était à la hausse. Il a précisé qu'un plus grand nombre de personnes que jamais auparavant avaient un emploi, que notre niveau de vie augmentait et que tout allait pour le mieux. Permettez-moi de dire, monsieur l'Orateur, qu'il n'en est pas ainsi pour bon nombre de personnes. Et notamment pour ceux qui ne peuvent s'offrir le nécessaire à cause des prix qui ont cours aujourd'hui. Le député a parlé d'un certain nombre de mesures qui avaient été prises pour le pétrole, le pain, le lait et le bœuf. Le mérite n'en revient certes pas au parti libéral, mais bien au NPD qui les a troquées contre son appui au gouvernement.

Permettez-moi d'ajouter que même nous, nous avons peut-être mal pensé ces programmes, à cause de notre position de négociation, mais, je le répète, monsieur l'Orateur, ces programmes étaient vraiment pitoyables lorsque le gouvernement les a mis en place, parce qu'aucun principe ne présidait à leur application. A ce jour, le gouvernement n'a pas encore commencé à analyser de façon rationnelle les hausses de coût et leur effet sur ceux qui sont le moins à même d'y faire face.

A mon avis, il est justifié de demander la démission de M^me^ Plumptre, et aussi celle du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray), parce qu'il n'est vraiment bon à rien. On n'a absolument rien fait à la Chambre au sujet du coût de la vie, pour contrôler le prix des denrées alimentaires. Nous n'avons rien fait pour enrayer les pratiques commerciales restrictives. Il est curieux de noter que récemment sept cimenteries de la Colombie-Britannique ont été accusées aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Et que leur avons-nous infligé, à ces sociétés? Des amendes de $500,000. Mais combien de profits ont-elles réalisés grâce à leurs pratiques illégales? Probablement 100 millions de dollars.

Si la société Nielson augmente aujourd'hui le prix des tablettes de chocolat, demain toutes les autres chocolateries feront de même, parce qu'elles fonctionnent en coalition. En vérité, monsieur l'Orateur, il n'y a plus personne dans le parti conservateur qui soit en faveur de la concurrence. En fait, la concurrence n'existe pas dans notre pays. Nous avons accordé toutes sortes d'exemptions fiscales aux sociétés, de telle sorte que nous avons pratiquement éliminé toute possibilité de concurrence.

Quand une boulangerie hausse le prix du pain, toutes les autres boulangeries emboîtent le pas. Je puis donner l'exemple d'un cas relevé par un de mes mandants qui a signalé qu'un produit coûtait 50c. plus cher dans un magasin que dans un autre de la même localité. Quel a été le résultat? Le ministère de la Consommation en a parlé au magasin Mike's Supermarket qui a diminué le prix de 50c. Cependant, monsieur l'Orateur, le produit coûte quand même 30c. de plus que dans de nombreux magasins à chaîne de Toronto. Je mentionne en passant que le renseignement provient du ministère de la Consommation.

Nous n'avons vraiment pas décidé de nous attaquer à ce problème. Nous n'avons pas décidé de supprimer l'exploitation. Nous n'avons pas décidé d'instaurer la concurrence. Pensez à ce qui arriverait si nous envisagions d'acheter des produits alimentaires de la même façon que nous le faisons dans d'autres domaines. Supposez que nous allions voir l'une des grandes chaînes en disant: «Très bien, vous exploitez une chaîne de magasins et un commerce de gros pour nous et vous allez fournir 15 produits alimentaires de base à un prix que nous établirons et qui sera abordable pour tous ceux qui vivent d'un faible revenu fixe. Vous pourrez faire tout ce que vous voudrez avec les autres produits que vous vendez, en majorer le prix autant que vous voudrez, réaliser le profit que vous voudrez, et ce profit paiera pour ces 15 produits de base.» Ce pourrait être une façon de réduire les prix, mais ce n'est pas ce que nous avons fait dans le cas du pain parce que le consommateur n'y a certainement pas fait d'économies et le producteur n'y a certainement pas réalisé de profits. En fait, on a demandé de subventionner le pain à raison de $1.50 le boisseau. Sans subventions directes, le prix du pain a augmenté.

La situation est différente dans le cas du lait parce qu'il y avait une mesure stricte qui régissait sa commercialisation et le prix du lait a reflété les 5c. que le gouvernement fédéral a accordés aux provinces. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne pouvait stabiliser le prix du beurre de la même façon. En fait, je crois qu'il a dit très clairement qu'il ne pouvait rien faire d'autre que ce qu'il a fait dans les circonstances parce que les producteurs ne veulent pas se grouper et signer une entente qui permettrait la commercialisation ordonnée de ce produit et l'octroi d'une subvention pour maintenir les producteurs en affaires.

Monsieur l'Orateur, je vous signale que, si les producteurs ne peuvent rester en affaires, le prix du beurre augmentera automatiquement. S'il y avait une telle entente, le ministre pourrait subventionner le consomma-

teur qui paierait un prix juste et ne se ferait pas exploiter par les intermédiaires et autres personnes à la recherche de profits.

J'aimerais voir cette motion mise aux voix. J'aimerais savoir exactement si le gouvernement s'intéresse à prendre des mesures concrètes pour enrayer la hausse du coût de la vie tout en maintenant un revenu garanti pour les pauvres.

Une voix: Le vote.

M. Peters: Le député soulève une bonne question. Nous aurons maintes occasions de le faire. Permettez-moi de dire une chose, monsieur l'Orateur. En ce qui me concerne, si le gouvernement n'entreprend pas sous peu quelque chose d'utile pour résoudre certains des problèmes qui se posent, il n'aura pas mon appui. Mais je m'empresse d'ajouter, ayant entendu les conservateurs et leurs formules de rechange, qu'ils ont encore moins droit à mon appui que le gouvernement, compte tenu de leurs atermoiements à l'égard d'un problème très grave.

Puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Sauf erreur, le député a bénéficié de deux minutes supplémentaires. En conséquence, son discours est terminé. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[*Français*]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, j'ai écouté avec un certain intérêt certains des discours qui ont été prononcés cet après-midi et je trouve assez drôle qu'encore une fois des députés soient plus intéressés à faire de la politique qu'à réellement chercher à trouver des solutions valables aux problèmes qui existent présentement au Canada.

Le Parti Crédit Social du Canada reconnaît comme principe de base de sa philosophie que l'être humain est la créature la plus importante dans le monde et dans toute société, et que, de fait, aucune société ne pourrait exister sans l'individu. Afin de réellement reconnaître cette importance à l'individu, nous devons donc organiser la société de façon à respecter chaque individu quel qu'il soit.

Or, dans une société, qui se veut moderne, pour reconnaître l'importance de l'individu nous devons donc reconnaître en lui ses besoins et son droit de satisfaire à ses besoins.

Je pense bien que tous admettront avec moi que l'individu est le mieux placé pour connaître ses besoins propres et ainsi qu'il est le plus qualifié pour choisir de quelle façon et par quel moyen il peut y satisfaire.

Mais pour satisfaire aux besoins de chaque individu, la société doit être organisée de façon à lui permettre de faire ce choix tout en respectant sa liberté, c'est-à-dire qu'il faut lui garantir la sécurité avec la liberté et non pas la sécurité sans liberté, comme la sécurité de mon chien, par exemple, à qui je fournis la nourriture, les soins quand il est malade, un toit pour l'abriter, mais ceci sans liberté, parce qu'en fin de compte, je suis celui qui décide quand il mangera, ce qu'il mangera et, si je décide qu'il restera dehors, c'est moi qui le décide et non pas lui.

Pourtant, je peux dire, monsieur le président, qu'il a sa sécurité, mais comme je le disais, ce n'est certes pas cette forme de sécurité qu'il faut offrir à l'individu.

Nous devons lui assurer sa sécurité mais avec sa liberté. Et voilà ce qui est le plus difficile.

Le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont certes tenté à diverses reprises de garantir une certaine sécurité aux individus mais, chaque fois, on a appliqué des contrôles, décidé pour l'individu et limité sa liberté. Les preuves sont nombreuses à ce sujet: d'une main, on lui donne une dose de sécurité, mais de l'autre, on lui passe le collier autour du cou. Nos gouvernements agissent comme le dompteur avec son animal: d'une main, il lui offre ce qu'il aime, ce qu'il désire, et de l'autre, il lui passe un collier pour pouvoir le diriger, pour l'inviter à faire ce qu'il lui demande. Je suis certain qu'encore une fois l'animal a sa sécurité, mais il n'a certes pas sa liberté. La seule façon de réellement assurer à l'individu la satisfaction à ses besoins nous oblige à revenir au moyen d'échange entre les besoins et la production de biens nécessaires à y satisfaire.

Le moyen connu demeure toujours l'argent. Dans 50 ans ou même 100 ans, on aura peut-être établi un autre moyen d'échange. Nous retournerons peut-être au système de troc, c'est-à-dire l'échange de marchandises contre d'autres. Mais d'une façon ou d'une autre, aujourd'hui, le moyen connu, c'est encore l'argent. Il est donc nécessaire de fournir à l'individu le moyen de satisfaire à ses besoins par une production existante, c'est-à-dire le moyen d'échanger, en lui donnant l'argent nécessaire à cette fin.

Certes, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) pourra dire que les hôpitaux ne sont pas de l'argent. Ce sont des services pour satisfaire à des besoins, et les foyers pour vieillards sont des services pour satisfaire à des besoins. Mais le ministre ne comprend pas, et ses collègues encore moins, que ces services sont sous condition de telle ou telle perte de liberté. Le vieillard dans un foyer peut-il choisir quels services il obtiendra à l'intérieur? Non. Quelle section il occupera? Non. On place le vieillard dans un coin, et l'on dit: La société s'occupe de lui, elle s'occupe de sa sécurité. Peut-être, mais elle détruit ou lui vole sa liberté, ou une partie de celle-ci. Et ce dans tous les cas où le gouvernement se met le nez dans les affaires soi-disant sociales.

Nous croyons donc que la solution au problème serait de trouver un moyen par lequel la société fournirait assez d'argent pour permettre à l'individu de faire son propre choix, et je répète, assez d'argent pour satisfaire à ses besoins fondamentaux, et faire son propre choix sans contrainte. Encore faut-il trouver par quel moyen le société peut reconnaître ces exigences et satisfaire pleinement aux besoins de tous sans pour cela pénaliser d'autres individus, comme cela existe actuellement.

Monsieur le président, la philosophie du gouvernement actuel réside dans le fait qu'il faut répartir les richesses. On a entendu les ministériels à tour de rôle, nous parler de cela: répartir les richesses, enlever à ceux qui en ont trop pour en donner à ceux qui n'en ont pas. De cette façon, on réduit le potentiel de chacun pour obtenir en fin de compte toute une «gang» de «on n'a pas», alors que moins d'individus possèdent quelque chose. Une société où l'on répartit les richesses, voilà la société juste que l'on désire. Mais que se passe-t-il vraiment? On accorde des exemptions d'impôt aux grandes sociétés et cela aide les petits, ainsi que la permission d'augmenter leurs prix. C'est ce qui se produit au sujet du sucre, du fer et de l'huile. Cette façon d'aider les plus démunis est probablement dans l'esprit du gouvernement. De plus, ce qui est encore plus étonnant, les

quatre personnes qui gagnent le plus d'argent au Canada ne paient même pas un cent d'impôt par année. Voilà la redistribution «libérale» des richesses.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se propose sans doute de parler encore des augmentations d'allocations familiales et des pensions de vieillesse, mais ce qu'il ne dira pas, c'est que ces soi-disant revenus sont aujourd'hui taxés. Les prestations d'assurance-chômage sont taxées. D'une main on donne, et de l'autre on retire, ce qui fait qu'on «pénalise» ceux qui travaillent, ceux qui ont encore la force ou le courage de travailler.

● (2010)

La semaine dernière, je demandais à un menuisier de venir faire quelques réparations chez moi, mais après discussion avec lui, nous avons convenu qu'il ne s'agissait que d'un travail de deux jours. Alors le type me fait comprendre facilement que ce n'est pas avantageux pour lui de sacrifier ses prestations d'assurance-chômage pour venir travailler deux jours chez moi. Il me fait remarquer que deux jours de travail chez moi ne lui rapporterait que $60, alors que les prestations d'assurance-chômage lui en rapportaient au-delà de $100, et qu'au surplus, s'il accomplissait ce travail chez moi, il perdrait ses prestations d'assurance-chômage. Voici qu'on le «pénalise». Alors il refuse, et avec raison. Pourquoi serait-il assez fou pour perdre $40 et se faire ensuite «organiser la face» par l'incompétence du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Je donne raison à cet homme qui ne veut pas être «pénalisé» comme tous les régimes présents d'assistance le font.

Nous, du Parti du Crédit Social du Canada, cherchons donc à considérer les faits d'une façon différente, c'est-à-dire que nous sommes d'avis qu'il faut aider tous les individus plutôt que de «pénaliser» M. Untel pour aider un autre individu aux prises avec des difficultés.

Je demande donc au ministre d'enlever ses œillères et d'avoir un peu plus de culot et d'énergie, en ce qui a trait à la façon de procéder pour réviser l'administration du gouvernement en matière sociale. Je profite de l'occasion pour lui expliquer de façon un peu plus technique les principes relatifs aux droits des individus.

Dans la troisième édition de l'ouvrage intitulé *Warning Democracy* publiée en 1935 par le major C. H. Douglas, on lit ce qui suit à propos de la finance et de l'industrie:

> Si nous considérons le fait que la production des biens de toutes sortes, par unité de travail mécanisé employé, et si nous considérons également que cette énergie au cours des 100 dernières années a augmenté de 3,000 à 4,000 p. 100, . . .

Et je dirais aujourd'hui beaucoup plus que cela. Je continue la citation:

> . . . trois choses peuvent se produire: ou bien tous et chacun doivent consommer de 30 à 40 fois plus qu'auparavant et consommer davantage au fur et à mesure que l'énergie permet d'augmenter la production; ou bien nous devons nous débarrasser, par des exportations ou autrement, des surplus de production, ou encore nous devons reconnaître que le soi-disant problème de chômage résulte des progrès de la science appliquée dans l'industrie et que nous devons modifier profondément notre système de distribution.

C'est exactement là où nous en sommes rendus aujourd'hui, mais le major Douglas, dans son analyse, en arrive à proposer la distribution d'un revenu dégagé de l'emploi, c'est-à-dire un revenu qui ne provient pas essentiellement d'un emploi, de façon à assurer un minimum vital à tous et à chacun.

Au Québec, tout particulièrement, ce point de vue de l'ingénieur écossais a été véritablement admis seulement après que des sociologues et des théologiens eurent fait comprendre que rien dans cet énoncé n'était contraire à la doctrine sociale de l'Église.

[M. Caouette (Charlevoix).]

Daniel-Rops et Jacques Maritain, deux éminents sociologues et philosophes catholiques, exposèrent en des termes convaincants la philosophie du minimum vital, et cette idée prit véritablement de l'ampleur.

Daniel-Rops écrivait dans *Par delà notre nuit*, et je cite:

> La solution tient dans l'établissement d'un minimum vital auquel tout homme aurait droit du simple fait qu'il est né.

Dans un autre écrit on peut lire: La loi de l'*usus communis*, écrit Jacques Maritain, dans *Humanisme intégral*, porte à poser que, du moins et d'abord pour ce qui concerne les besoins premiers, matériels et spirituels de l'être humain, il convient que l'on ait pour rien le plus de choses possible.»

Les créditistes ont été les premiers à comprendre les nouvelles exigences économiques et sociales posées par les techniques nouvelles et l'automatisation. Et je profite de l'occasion pour répondre à mon préopinant néo-démocrate en lui disant que c'est justement là l'essence de la différence entre Marx et Douglas. Karl Marx ne reconnaissait pas l'automatisation et ne pouvait en son temps, d'aucune façon, prévoir l'avènement de la machine productrice.

C'est pourquoi les créditistes ont été les premiers à réclamer l'établissement d'un minimum vital basé sur la production. La première mesure à cet effet devait entrer en vigueur au Canada par l'adoption de la loi sur les allocations familiales.

En 1947, la *Revue Internationale du Travail* définissait ainsi les objectifs sous-entendus dans cette loi canadienne, et je cite:

> Le souci de maintenir à un niveau satisfaisant le pouvoir d'achat des familles, en particulier des familles à faible revenu.

La revue ajoutait plus loin:

> Les allocations familiales n'étaient pas considérées comme un complément de salaire—et moins encore comme un secours—mais comme une mesure sociale destinée à sauvegarder les revenus que les États souverains, pour des raisons de politique économique et sociale, considèrent comme devant être de droit ceux des familles comprenant des enfants.

Les documents font comprendre que l'idée fait son chemin et que pas moins de 30 économistes, sociologues et personnalités américaines pressaient, en 1964, le président des États-Unis, M. L. B. Johnson, de faire adopter une loi «afin de fournir à tout individu et à chaque famille un revenu suffisant».

Selon les auteurs du mémoire adressé au président Johnson, ce revenu minimum devrait être assez élevé pour permettre l'abolition de toutes les mesures sociales en vigueur: assurance-chômage, assistance sociale, pensions de sécurité de vieillesse, assurance-santé, et autres.

Plus tard, Robert Théobald, qui avait signé le document précédent, exposait sa théorie du revenu minimum garanti dans son livre intitulé *Free Men and Free Markets*. Il explique que ce revenu minimum devrait être garanti par la constitution américaine et qu'il constitue un droit fondamental qu'aucune loi, aucun tribunal ou aucun individu ne saurait supprimer.

Voilà, monsieur le président, une attitude judicieuse, et qui ressemble étrangement à ce que nous préconisons depuis au-delà de 35 ans.

Dans une société qui se dit libre et évoluée, l'augmentation de la liberté individuelle est donc souhaitable. Le revenu annuel garanti constitue un pas de géant dans cette direction, étant donné que si un tel programme était appliqué et administré avec efficacité, il permettrait de décentraliser le pouvoir de décision à l'avantage de l'individu et lui permettrait de fixer son propre destin.

Quand le gouvernement est critiqué pour n'avoir pas réussi à faire disparaître la pauvreté ou à offrir aux citoyens canadiens les moyens de se développer, ses porte-parole sont toujours prompts à la réplique. Le ministre va certainement nous en donner une démonstration dans quelques minutes, car il va produire une liste des dernières mesures adoptées en vue de dépenser les deniers publics de façon à en faire profiter les individus. Nous pouvons toujours dire que ces mesures sont insuffisantes, ce qui en fait se vérifie dans l'immense majorité des cas. Toutefois, il existe une objection plus importante contre l'administration gouvernementale en ce qui à trait au crédit financier en fonction de besoins et des inspirations du moment. Une telle politique signifie que le gouvernement décide, dans un nombre de plus en plus grand de secteurs, du genre de service qui pourrait être assuré, du genre d'activité que les gens doivent entreprendre, ainsi que de la façon dont les gens devront les respecter pour obtenir l'argent nécessaire à leur subsistance.

En d'autres termes, de plus en plus de pouvoirs sur la vie de la population sont concentrés dans les mains des politiciens, des bureaucrates. Dans une telle situation, des services publics d'une meilleure ou d'une moins bonne qualité peuvent être fournis à la population, mais les secteurs de développement qui permettent aux désirs et aux besoins individuels de s'exprimer sont diminués, ce qu'il recevra ou lui sera enlevé étant déterminé d'une façon de plus en plus rigide.

● (2020)

Le citoyen incapable d'exercer un contrôle effectif sur ce processus devient passif ou frustré et rebelle. On en a vu des cas dans la province de Québec et ailleurs. Il est évident que ce procédé permettant de retirer le pouvoir aux individus, de le concentrer dans les mains du gouvernement, est à un stade très avancé au Canada, et il est encore «en action».

Pourtant, ceci est exactement l'opposé de la situation qui devrait prévaloir. La société existe pour servir les individus et non pas pour les dominer ou les manipuler. Les créditistes voient l'institution d'un programme de revenu annuel garanti comme étant un moyen par lequel cette tendance déplaisante de notre société pourrait être corrigée.

Si l'on admet que c'est un droit de tous les citoyens d'avoir entre leurs mains l'argent nécessaire pour subvenir à leurs besoins fondamentaux, les individus seront dans une position leur permettant de mettre en place leurs propres priorités et faire eux-mêmes leur propre choix.

Ils n'auront pas à accepter une pitance du gouvernement qui arrive trop souvent de la mauvaise manière ou au mauvais moment. Ils pourront contrôler la politique économique du pays à un degré plus grand et $1 dépensé sera jusqu'à un certain point un vote indiquant à l'industrie que le consommateur, pas le gouvernement, ni le gérant de la banque, est satisfait d'un certain produit.

Les industries qui ne seront pas capables de répondre aux attentes et aux aspirations des consommateurs individuels ne seront pas en mesure de rester en affaires. Certains s'opposeront en disant que quelques individus seraient même incapables de faire face à leurs besoins de base, bien qu'ils aient suffisamment d'argent pour y parvenir.

Ceci pourrait être vrai, mais les circonstances dans lesquelles une telle situation s'applique sont très rares. De plus, les gens ne peuvent devenir véritablement maîtres de leur propre vie et ne peuvent apprendre à contrôler leurs besoins que par la pratique du libre choix et l'apprentissage de la prise de décisions.

Ils ne peuvent toutefois devenir des citoyens libres, s'ils ne peuvent exprimer leurs réclamations d'une façon efficace et s'ils n'ont pas le moyen d'exprimer leurs demandes.

Le système de revenu annuel garanti du Crédit social permettrait de favoriser le développement de citoyens sérieux et responsables. Presque tout le monde, je pense, dans notre société, lutte pour la liberté et la sécurité économique. Mais on ne veut pas toucher au problème, on ne veut pas accepter les solutions plausibles.

Il est clair que la mise en place d'un programme de revenu annuel garanti tel que celui proposé par le Parti Crédit Social du Canada serait un pas de géant en direction de la liberté et de la sécurité économique de tous les Canadiens.

Pour terminer, monsieur le président, je dirai que les Canadiens aux prises avec les régimes actuels d'aide sociale sont écœurés des pitances qu'ils reçoivent et qui contribuent seulement à les décourager et à les garder dans la misère et que les autres Canadiens qui, eux, paient la note sont aussi écœurés de voir que le gouvernement les pénalise pour entretenir des miséreux dans la misère.

[*Traduction*]

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, c'est avec un grand plaisir que je participe à ce débat sur une motion créditiste demandant le revenu annuel garanti. Je tiens à féliciter l'hon. député de Champlain (M. Matte) d'avoir demandé la discussion de cet important sujet aujourd'hui. Deux mots sont importants dans la motion: «garanti» et «inflation». Je désire informer les honorables députés de la façon dont on m'a appris à aborder la vie. On m'a appris que le Canada n'avait pas été bâti avec des garanties mais à force de dur labeur.

Nous nous trouvons maintenant dans une grande période de changement. Nous vivons à l'ère scientifique. La plupart des découvertes scientifiques, au moins 80 p. 100 d'entre elles, ont été faites de notre vivant. Des machines, l'automatisation et d'autres choses qu'on n'aurait même pas pu imaginer nous arrivent à un rythme accéléré. L'automatisation des entreprises a pour but de tirer un usage maximal de ces machines; or, celles-ci ne se justifient que dans la mesure où elles peuvent ôter de l'emploi à des personnes, et cela crée un grand problème.

Les habitants de notre pays ont quitté et quittent encore les régions rurales pour s'installer dans les villes. Cette situation pose de nombreux problèmes. De plus, nous faisons face à un taux très élevé d'inflation, ce qui a augmenté le nombre des pauvres et aggravé les conditions dans lesquelles nos concitoyens vivent. En un an, la valeur du dollar a été réduite de près de 10 p. 100 à cause de l'inflation. J'ai reçu de nombreuses lettres de personnes qui se demandent comment elles vont se tirer d'affaires dans les conditions actuelles.

Nous avons parcouru beaucoup de chemin. Que cela nous plaise ou non, nous disposons d'un grand nombre de garanties. Cet après-midi, l'honorable député d'Ontario (M. Cafik) a fait tout son possible pour justifier la mise en vigueur de nombreux programmes. Ceux-ci présentent, bien entendu des garanties. Je ne crois pas que je pourrais les justifier de la même façon après avoir lu les nombreuses lettres que j'ai reçues de mes commettants qui ne retirent aucun avantage de ces programmes. Je ne sais pas si le taux élevé d'inflation en est la raison. Je soupçonne que l'inflation est la cause de nos problèmes. Puisqu'il s'agit de mon premier mandat, il m'est impossible de

comparer les motifs invoqués par mes mandants à ceux des années antérieures. Mais sans l'ombre d'un doute, il s'agit du plus haut taux d'inflation que le pays ait jamais connu.

Il existe bien des types de régimes de pensions ainsi qu'un programme d'assurance-chômage. Ceux-ci posent de nombreux problèmes aux travailleurs. J'ai reçu un grand nombre de lettres de personnes qui ont pris leur retraite il y a quelques années. Leur pension se fonde sur le salaire qu'elles recevaient à la veille de leur retraite. A cause de l'érosion du dollar et du coût élevé de la vie, elles ne peuvent conserver le niveau de vie qu'elles avaient par le passé. Les personnes qui prennent leur retraite aujourd'hui sont dans une meilleure position. Celles qui ont pris leur retraite il y a dix ans gagnaient $200 par mois tandis qu'aujourd'hui elles prennent leur retraite avec un salaire de $500 par mois. Les premières désirent savoir pourquoi il n'existe pas de moyen de modifier le régime de pensions de façon qu'elles puissent atteindre également le niveau de vie des pensionnés de fraîche date. Elles ne désirent pas une indexation sur le coût de la vie. Voilà en quoi consistent les demandes de ces gens-là.

● (2030)

L'assurance-chômage est sur la sellette parce que, dit-on, des abus ont été commis. Ceux qui formulent ces critiques sont les gens qui payent. Les frais de tous les programmes de sécurité sociale en vigueur aujourd'hui tels que le bien-être, l'assurance-chômage, les pensions et même les allocations familiales doivent être acquittés par quelqu'un. Ce ne serait pas si mal si ces programmes remplissaient leur rôle. On dit aux jeunes qui sortent de l'école avec une instruction: «Maintenant que vous avez de l'instruction, vous pouvez faire ce que vous voulez, occuper n'importe quel emploi et avoir une carrière fructueuse.» Ils obtiennent un emploi. Les salaires sont maigres. On effectue de grosses retenues sur leur chèque de paie pour les fins de l'impôt sur le revenu et de l'assurance-chômage.

D'après ses porte-parole, le gouvernement a abaissé l'impôt sur le revenu. Les cotisations d'assurance-chômage s'ajoutent aux impôts que ces gens doivent payer. Ils regardent leur chèque de paie et se demandent: Pourquoi travaillons-nous? Il nous reste à peine de quoi vivre. Nous ne pourrons jamais nous acheter une maison. Apparemment, nous sommes beaucoup plus pauvres que nos parents et nos grands-parents ne l'étaient car eux pouvaient s'acheter des maisons. Quelles possibilités avons-nous d'acheter une maison aujourd'hui vu le prix élevé des terrains et le coût de la construction?

C'est ainsi qu'ils remettent en question l'éthique du travail d'une façon qui ne nous plaît pas beaucoup. Ils se disent: Pourquoi travailler? Pourquoi ne pas profiter de tous les programmes qui nous permettront de vivre? Je n'ai pas vraiment besoin de travailler. Ainsi, dans son ensemble, le système n'atteint pas son objectif. Nous parlons d'un revenu annuel garanti. Je ne pense pas que nous devrions parler d'un revenu annuel garanti distinct du reste. Je pense que nous devrions également parler de l'emploi garanti. Nous ne voulons certainement pas instaurer des programmes qui apprennent aux gens à ne pas travailler.

Nous avons établi un programme d'assistance sociale administré à divers niveaux du gouvernement. Il ne plaît pas beaucoup à bien des gens mais je préfère croire que de nos jours, personne au Canada ne serait laissé pour compte. Dans de nombreux cas, des personnes dans le besoin doivent profiter de l'assistance sociale. Comme les gens ont leur fierté, ils ne veulent pas se résigner à ce genre de choses. Si nous établissions les emplois garantis et les salaires annuels garantis, nous pourrions nous passer de l'assistance sociale. Abandonnons l'assistance sociale. Pensons plutôt à offrir des garanties aux personnes âgées, aux infirmes et à ceux qui ne peuvent pas travailler; non pas aux gens qui ne veulent pas travailler, mais à ceux qui ne peuvent pas travailler. Ceux qui acquittent les frais de ces programmes, surtout les jeunes qui entrent à peine dans le monde du travail, ne sont pas dupes. Ils voient ce qui se passe. Ils voient grandir la bureaucratie. Ils se rendent compte des frais élevés qu'exige la mise en œuvre de tous ces programmes. Ils se rendent également compte que ces derniers ne fonctionnent réellement pas. Beaucoup de personnes ne reçoivent pas ce à quoi elles ont droit en vertu de ces programmes.

Si on pouvait réduire les frais élevés de cette bureaucratie, si on pouvait simplifier l'administration, peut-être pourrait-on tirer quelque chose d'utile de ces programmes. Pour l'instant, il semble qu'un service ignore ce qui se passe dans l'autre. Parfois même, on y est tout à fait indifférent. Prenons par exemple le Régime de pensions du Canada. Je reçois des tas de lettres de maîtresses de maison qui ne peuvent profiter de ce régime, de personnes qui reçoivent moins que d'autres, de personnes qui n'ont pas acquis suffisamment de droits pour être vraiment aidées par le régime. Nous devrions examiner tous ces programmes, en commençant par ceux du bien-être social et de l'assurance-chômage, pour essayer d'établir un système qui répondrait mieux à nos besoins. Je termine en disant qu'en aucune circonstance, nous ne devrions faire quoi que ce soit qui contribue à détruire l'éthique du travail au Canada.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, lorsque des parlementaires débattent la question de la pauvreté et des programmes d'assistance sociale, ils finissent toujours par rechercher des améliorations et de meilleures méthodes. Il serait étonnant qu'il en soit autrement puisque, quoi qu'en disent les cyniques, hommes et femmes se lancent dans la politique active par souci d'améliorer l'état de la société. C'est en fait à cela que se résume le présent débat.

On a dit bien des choses à propos de la pauvreté sur notre continent. Des tonnes de rapports ont été écrits sur le sujet. Un comité du Sénat a récemment fait enquête là-dessus. Il existe sûrement d'autres formes de pauvreté qui n'ont rien d'économique. Il y a la pauvreté due à l'isolement ou à l'insuffisance des qualités de vie qui n'a peut-être aucun rapport avec le bien-être économique. Si nous nous limitons au problème restreint de la pauvreté considérée du point de vue économique, nous pouvons la retrouver dans bien des régions du Canada, à la fois rurales et urbaines. On peut la trouver dans les milieux les plus inattendus. Examinez le cas des hommes ou des femmes qui ont travaillé toute leur vie dans le domaine de la construction, dans une usine ou dans un milieu malsain et qui, à la fin de leurs années de travail, mettons vers 50 ans, se rendent compte qu'ils ne peuvent plus continuer à effectuer un travail rémunérateur à cause des conditions difficiles dans lesquelles ils se trouvent et qui refusent fièrement toute forme d'assistance publique.

● (2040)

La pauvreté peut également se rencontrer parmi les victimes d'un accident ou les malades chroniques, notamment les personnes qui ne peuvent plus continuer à soutenir leurs familles. Elle se rencontre également parmi les

victimes d'accidents de travail qui reçoivent du jour au lendemain une pension à des taux établis en vertu des lois provinciales, les travailleurs qui ont perdu un membre tout en contribuant à la productivté de la société ou les personnes qui se sont brisé les reins et qui par la suite doivent peut-être faire appel au bien-être social et dont le revenu établi en vertu des lois provinciales est insuffisant. Dans les régions urbaines importantes, nous avons affaire à de nombreux cas où les personnes reçoivent des pensions qui ne sont pas indexées au coût de la vie notamment les pensions d'indemnisation des accidentés de travail ou qui ne sont pas rajustées d'une année à l'autre.

On compte des pauvres également parmi les travailleurs qui reçoivent un salaire minimum, ceux qui possèdent une grosse famille et qui ont du mal à joindre les deux bouts et à donner à leurs enfants l'instruction appropriée. Parfois il peut même se produire des difficultés temporaires qui ne rendent peut-être pas pauvres les personnes en cause, mais les appauvrissent considérablement, notamment lorsqu'une famille doit payer des factures de soins dentaires imprévus pour l'un des membres. A cet égard, il est très rassurant de constater tout ce que fait actuellement la province de Saskatchewan par l'entremise de son programme de soins dentaires, tout comme celui qu'a annoncé aujourd'hui la province de Québec.

C'est en se fondant sur cette situation de pauvreté que d'autres ont bien mieux définie que je l'ai fait, que l'on conçoit au sein de notre société un système en vue d'assurer un revenu annuel garanti et qu'on établi inévitablement la législation nécessaire comme celle que nous avons aujourd'hui au Canada. Permettez-moi de traiter de cette question pendant quelques instants. Il s'agit, en réalité, d'une structure législative qui, à mon avis, comprend six mesures fondamentales: Le Régime de pensions du Canada, le Régime d'assistance publique du Canada, la loi sur l'assurance-chômage, l'impôt sur le revenu, le supplément de revenu garanti et les allocations familiales.

Je ne dispose pas du temps nécessaire pour traiter en profondeur les divers programmes qu'au cours de plusieurs décennies les divers gouvernements qui se sont succédés, et je dois signaler ici qu'il s'agissait de gouvernements libéraux, ont mis sur pied dans l'intérêt des Canadiens. Ces programmes sont à la dispositon de tous et ils fonctionnent bien mais étant donné les changements que subit la société au fil des années, il faut les rajuster et les améliorer afin de tenir compte de façon plus appropriée des exigences et des faiblesses de la société. Par exemple, le Régime de pensions du Canada constitue un bon moyen de protéger les revenus des veuves, des orphelins et des retraités.

Certains députés ont déjà évoqué les lettres qu'ils reçoivent fréquemment de personnes qui demandent au gouvernement d'abaisser l'âge de la retraite. Il y a des dispositions du Régime de pensions du Canada qui pourraient être améliorées. Par exemple, une personne ne peut toucher une pension d'invalidité que si elle a contribué au régime durant au moins cinq ans. Il en découle de tristes situations où des personnes qui ont contribué au régime durant quatre ans ou quatre ans et demi seulement se trouvent privés, par quelques mois, d'un revenu qui les dédommagerait de leur invalidité soudaine.

On pourrait également améliorer un autre élément du Régime de pensions du Canada en lui fournissant le moyen de s'intégrer à d'autres régimes de pensions afin d'englober les immigrants qui contribuaient aux régimes de pensions d'autres pays avant d'arriver au Canada. Un immigrant peut avoir travaillé dans bien des pays et y avoir contribué à des programmes de sécurité sociale. On pourrait souhaiter que, sans imposer des frais supplémentaires à la société canadienne, les contributions versées aux régimes de sécurité sociale de pays étrangers soient réunies de sorte que le prestataire tire sa pension d'un seul régime et en un seul montant, au lieu d'avoir à présenter une demande à plusieurs régimes distincts, ce qui constitue une façon fort compliquée de procéder. Il y a aussi la situation de la femme qui, même si elle n'a pas d'emploi, travaille au foyer. Nombre de députés sont intervenus auprès du gouvernement, soutenant qu'il était souhaitable de permettre aux femmes, même si elles demeurent au foyer, de profiter du Régime de pensions du Canada en versant des cotisations.

Le Régime d'assistance publique du Canada est un autre moyen d'action dont nous disposons, et je veux parler du rôle des gouvernements provinciaux dans ce régime. Ceux-ci peuvent prendre un certain nombre de dispositions pour aider les personnes âgées, les handicapés ou pour donner des services aux collectivités qui sont dans le besoin. Certaines provinces ont une attitude exemplaire tandis que d'autres font très peu; c'est le cas de l'Ontario, où l'application du régime a été fort limitée, jusqu'à présent.

On n'a pas beaucoup parlé, au cours du débat, de l'assurance-chômage; il s'agit pourtant d'un programme important pour soutenir le revenu des Canadiens, surtout dans les régions défavorisées. C'est là une mesure législative de première importance qu'a adoptée le présent Parlement; même des oppositionnels, qui demandent aujourd'hui des études et des enquêtes sur l'administration de l'assurance-chômage, l'ont reconnu. Il y a un an, cinq ou six députés conservateurs se sont dissociés de leurs collègues pour appuyer un bill de financement pour l'assurance-chômage. Si je me rappelle bien, tous étaient des Maritimes, et il est évident qu'ils ont pris cette attitude parce qu'ils saisissaient toute l'importance et l'à-propos de ce programme dans le soutien du revenu de leurs commettants.

La loi de l'impôt sur le revenu est une mesure très forte dont l'objet est de redistribuer les revenus, ce qui, dans une démocratie, est l'un des moyens les plus remarquables de réaliser la justice sociale. Nous avons récemment effectué une réforme fiscale; il est peut-être regrettable que nous n'ayons pu obtenir le plein taux d'imposition sur les gains de capital, nous contentant de la moitié, mais c'est une chose qu'on pourra réétudier afin d'obtenir des recettes additionnelles permettant d'améliorer les programmes d'aide aux Canadiens qui sont dans le besoin.

● (2050)

La motion traite aussi de l'inflation. Il faut examiner la question en tenant compte des événements qui sont survenus sur la scène internationale et qui font comprendre la tournure que les choses ont prise l'an dernier. On peut se demander ce qui est arrivé aux prix des produits de base que nous utilisons au Canada. Le prix du sucre et du café, par exemple, a augmenté de 5.5 p. 100 en 12 mois. Celui du caoutchouc, du cacao et de l'étain a doublé en 12 mois. Celui du riz a quadruplé en un an.

On se rend compte comme il est difficile pour quelque économie que ce soit de donner une réponse satisfaisante aux consommateurs qui constatent de telles hausses de prix des marchandises. Les mesures que le gouvernement a prises et que le motionnaire trouve imparfaites ont été éloquemment exposées cet après-midi par le député de Saint-Jacques (M. Guilbault). Pour compléter son exposé, je signalerai seulement les subventions prévues pour 1974-1975 pour deux produits de base, le lait et le pain.

Pour le lait, nous avons un programme permanent d'aide indirecte et des subventions. Le montant des subventions que le gouvernement injecte dans l'économie au titre du lait est évalué à 257 millions de dollars. Dans le cas du pain, il s'agit d'une subvention permanente de 120 millions. Ces subventions s'ajoutent à une foule d'autres mesures comme celle qui s'applique à la viande et dont le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a récemment fait l'annonce. Ces mesures ont pour objet bien défini d'accroître la production tout en la stimulant et de rendre de plus en plus intéressant pour les agriculteurs d'accroître leur production de ces denrées dans l'espoir que l'accroissement de la quantité correspondra à de plus fortes ventes.

Il me semble que c'est là le genre de mesure importante et concrète que réclamait cet après-midi le député de Joliette (M. La Salle). Après avoir réclamé des mesures de ce genre, le député a continué à parler pendant 20 minutes. Il nous a été très difficile de discerner dans ses propos des propositions ou des recommandations concrètes à l'égard de ces questions essentielles. Les mesures qui ont été prises par le gouvernement canadien au cours de cette période très difficile forment un contraste frappant avec la période de réflexion de 90 jours que réclame le parti conservateur et qu'il appelle par euphémisme période de blocage. Pendant cette période—certains l'appelleraient une période de yoga—le parti conservateur méditait sur les mesures qui suivraient les 90 jours. Personne ne sait exactement ce qui serait arrivé après le blocage de 90 jours. Les politiques touchant le revenu qui suivraient cette période de méditation de 90 jours, sont telles qu'elles n'ont pas encore réellement été définies à la Chambre lors d'un débat sur l'inflation. Les Canadiens ne se laisseront pas facilement berner, me semble-t-il, par des promesses de politiques sur le revenu qui, nous le savons tous, frapperaient le plus durement les gens touchés par la présente motion. Toutefois, cela pourrait faire l'objet d'un autre débat.

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, il me fait plaisir d'appuyer la motion proposée par l'honorable député de Champlain (M. Matte), motion qui invite le gouvernement à sortir des sentiers battus et à mettre en application une mesure visant à reconnaître à la population son droit à la vie par l'octroi d'un revenu annuel garanti.

Il est évident qu'il s'agit là d'une mesure «dans le vent», et j'oserais même dire d'une mesure que nous pourrions considérer comme une primeur. A mon avis, plutôt que d'assister innocemment à l'effondrement du système capitaliste, il est important de se presser et d'y apporter des changements importants.

Dans tous les pays du monde, on se plaint de l'inflation. Tous les gouvernements cherchent des solutions et tentent d'appliquer des mesures afin de guérir leur économie de l'inflation, mais les mesures sont de moins en moins efficaces. Malheureusement, les conseillers de nos gouvernements ne s'accordent pas sur la définition du mot inflation. A mon avis, il en est ainsi, parce que les conseillers se basent souvent sur ce qu'ils ont vu dans les dictionnaires, où on trouve ladite définition, à savoir que l'inflation «est une émission démesurée de papier-monnaie», ce qui signifie que pour combattre l'inflation, il faudrait diminuer la circulation de papier-monnaie, en imprimer moins et en retirer de la circulation par des taxes ou autrement.

Comme le crédit financier remplace de plus en plus le papier-monnaie dans les transactions commerciales, on attribue donc l'inflation à une trop libre émission de crédits financiers par des prêts bancaires, et l'on recommande une restriction du crédit.

Nos gouvernements ordonnent même une hausse du taux de l'intérêt pour décourager les emprunteurs. Lorsque ces mesures ne peuvent suffire à combattre l'inflation, le gouvernement fait alors appel au peuple, l'invite à des pratiques volontaires, à l'austérité. On invite la population à se serrer la ceinture. Malgré l'invitation répétée depuis cinq ou six ans, ces mesures ne changent rien, mais l'inflation poursuit son cours comme si nos gouvernants avaient perdu le gouvernail.

Une autre définition de l'inflation, plus récente et moins terne que celle du dictionnaire, a été récemment employée dans des articles de revues traitant de questions économiques. Je cite:

L'inflation, c'est trop d'argent courant après trop peu de produits.

Toutefois, monsieur le président, entre cette définition et les problèmes vécus, il est facile de faire le point, mais personne ne peut soutenir que l'inflation actuelle dans nos pays développés dépend d'une insuffisance de produits en face de trop de pouvoir d'achat. Toutefois, 90 p. 100 des Canadiens sont conscients que telle n'est pas la situation dans notre pays. La plupart des salariés, de même que tous les retraités, les mères nécessiteuses et les chômeurs savent très bien que l'inflation, la vie chère, ne dépend pas du fait qu'ils ont trop d'argent dans leur porte-monnaie.

● (2100)

L'inflation est attribuable au présent système financier qui n'est pas en accord avec les faits réels de la production et de la consommation. La comptabilité du système est fausse, et seule une comptabilité intègre corrigerait l'inflation sans nuire aux intérêts légitimes de qui que ce soit. Une comptabilité monétaire intègre, une comptabilité conforme aux réalités, voilà ce que permettrait l'application des données financières exposées par l'ingénieur-économiste C.H. Douglas il y a un demi-siècle.

Le seul fait de la hausse des prix est une attestation de l'inefficacité du système. Si le système financier était conforme au réel, non seulement n'aurait-on pas de prix inflationnistes, mais, au contraire, on en arriverait à une réduction graduelle des prix, au fur et à mesure que le progrès des techniques augmenteraient et faciliteraient la production.

Et justement, monsieur le président, le régime de revenu annuel garanti proposé aujourd'hui par l'honorable député de Champlain est une des mesures qui devront être appliquées le plus tôt possible.

Il est vrai que certains adversaires du régime de revenu annuel garanti croient qu'en augmentant le pouvoir d'achat de la population, nous ne ferions qu'empirer le problème de l'inflation.

Ils prétendent que les producteurs et les distributeurs augmenteraient leurs prix, sachant que la population serait en mesure de payer des prix plus élevés. Toutefois, les faits indiquent que cet argument n'est pas réaliste. En fait, nous sommes portés à croire que le contraire est la vérité. Un pouvoir d'achat accru dans les mains des consommateurs n'est pas nécessairement la même chose qu'un pouvoir d'achat excessif. Et des économistes reconnaissent maintenant que l'inflation peut être provoquée en augmentant la pression qu'exercent les coûts dans l'industrie, tout comme une trop grande quantité d'argent pour acheter trop peu de produits.

On reconnaît généralement aujourd'hui que le problème des coûts qui augmentent sans cesse a donné naissance à l'inflation galopante que nous subissons.

On ne peut douter du fait que certaines entreprises encaissent des profits excessifs, mais de nombreuses enquêtes sur les causes de la montée des prix ont été incapables de prouver d'une façon convaincante que tous les producteurs avaient abusé de la situation.

Les conclusions de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ne sont qu'un exemple parmi tant d'autres. Bien que cette commission ait de temps à autre signalé certaines pratiques abusives dans le domaine des prix, elle n'a pu démontrer jusqu'à maintenant que les consommateurs sont en général «plumés» par les producteurs et les vendeurs.

Au contraire, ce qui ressort de la situation des affaires au Canada, est que les distributeurs et les producteurs eux-mêmes sont coincés dans un étau de coûts et de prix et essaient désespérément de tenir le coup devant l'inflation. En d'autres termes, le problème actuel de l'inflation ne découle pas seulement de la situation du marché au niveau des vendeurs.

La pression des coûts dans l'industrie est aussi un facteur déterminant de la montée des prix. La proposition du Crédit social relative au revenu annuel garanti permettrait en réalité de réduire la pression des coûts qui s'aggrave de jour en jour.

Ainsi, loin de contribuer à l'inflation, notre programme offre des garanties sérieuses à l'effet que l'inflation causée par l'augmentation des coûts de production peut être réduite et même maîtrisée.

Nos raisons de croire à une telle solution sont les suivantes: D'abord, le revenu est actuellement distribué à la population seulement à la condition qu'ils travaillent. Du moins, cette façon de distribuer les revenus est suivie d'une façon aussi stricte que possible.

Mais il est évident que cette pratique a pour effet d'entraîner des dépenses qui ne sont pas réellement nécessaires dans la production des biens réclamés par la population.

Tout cela, parce que la plupart des gens travaillent d'abord en vue de toucher le revenu dont ils ont besoin pour vivre, et aussi parce que la production efficace assurée par les machines entraîne une réduction du nombre d'emplois. Il existe malheureusement dans notre économie, à l'heure actuelle, une tendance extrêmement forte visant à saboter la production, à étirer le travail aussi longtemps que possible et à faire durer la tâche entreprise le plus longtemps possible, plutôt que de terminer avec un minimum de délai et de contretemps. Tous ces mécanismes visant à faire durer l'emploi augmentent les coûts qui, en définitive, doivent être récupérés par l'entreprise. A la longue, c'est le consommateur qui paie, et les prix augmentent aussi chaque fois que les coûts de la production sont transmis au consommateur.

En permettant aux consommateurs de bénéficier d'un revenu directement, un système efficace de revenu annuel garanti changerait totalement cette situation, parce que ce revenu n'aurait pas sa source dans le système de production. Il n'aurait pas à être considéré comme un coût de production et n'aurait donc pas à être ajouté aux prix qui sont imposés aux consommateurs.

Le problème de la distribution de revenu suffisant à la population pour faire en sorte qu'elle soit en mesure d'acheter tous les produits qu'elle désire serait résolu. L'efficacité de la production pourrait se développer avec une rapidité beaucoup plus grande que présentement, étant donné qu'au lieu de chercher à conserver des emplois à tout prix, les entrepreneurs chercheraient tout d'abord à augmenter la productivité par l'emploi de machines capables de produire avec une rapidité beaucoup plus grande qu'au moyen du travail manuel. Le résultat d'une telle politique serait la diminution des coûts de production, et les producteurs seraient capables de transmettre cette économie d'efforts et de matériel aux consommateurs sous la forme de prix moins élevés.

Ainsi, le Parti Crédit Social du Canada réclame du gouvernement l'adoption d'un système moderne et simple de revenu annuel garanti, afin de donner au pays un moyen pour faire face à l'inflation causée par l'augmentation des coûts de production. C'est donc dire qu'en distribuant un revenu annuel garanti à toute la population, on créerait par le fait même un moyen des plus efficaces pour faire face à l'inflation.

Monsieur le président, les créditistes ne sont pas les seuls à insister sur ces faits. Un économiste de réputation mondiale, comme le professeur John Kenneth Galbraith, en 1966, au cours d'une conférence, a mis le monde en garde en disant que le système industriel actuel «ne peut pas faire en sorte que le pouvoir d'achat dans l'économie soit égal ou même approximativement égal aux produits qui peuvent être fabriqués avec les moyens industriels actuels».

Un système universel de revenu annuel garanti payé au moyen de crédits nouveaux contribuerait à augmenter le pouvoir d'achat de la population afin de l'amener au niveau de la production. Au lieu d'hypothéquer leurs revenus de l'avenir, les gens pourraient acheter avec de l'argent d'aujourd'hui les produits dont ils ont besoin aujourd'hui, ce qui mettrait un terme à l'augmentation démentielle de la dette à la consommation qui a quadruplé en moins de 10 ans.

Monsieur le président, un autre économiste, anglais celui-là, Robert Theobald, dans un volume publié en 1967, écrivait ce qui suit, et je cite:

> Le principe du revenu garanti est basé sur la croyance fondamentale américaine dans le droit et la capacité de l'individu de décider ce qu'il désire et doit faire. Ceci est certainement la signification de l'expression «entreprise privée»: que l'individu doit avoir le droit d'obtenir suffisamment de ressources pour faire ce qu'il croit être important. Dans le passé, l'individu pouvait se lancer en affaires et obtenir par le fait même des ressources. Aujourd'hui, les faits démontrent que le petit entrepreneur et la petite compagnie ne peuvent concurrencer la corporation géante. L'idéal à la base de l'entreprise privée ne peut donc être préservé que si le revenu garanti est adopté. En fait, le revenu garanti amènera la renaissance de l'entreprise privée.

Monsieur le président, à un autre niveau, le revenu annuel garanti aiderait énormément aussi, et qu'on me permette de signaler la dette publique. On n'a rien à se cacher, on n'a qu'à examiner les bilans de nos municipalités, des provinces et du gouvernement central, pour se rendre compte que la dette augmente chaque année d'une façon effarante. Le coût du service de la dette augmente également d'une année à l'autre. L'augmentation de la dette publique démontre, hors de tout doute, que nos gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral sont incapables de faire face à leurs obligations et doivent s'endetter. Un revenu garanti, payé à même les taxes, ne contribuerait en rien à améliorer la situation financière du pays et des individus.

Voilà pourquoi aujourd'hui l'honorable député de Champlain a proposé une motion qui vise à ce que le revenu annuel garanti soit payé au moyen de crédits nouveaux, afin d'augmenter le pouvoir d'achat disponible. C'est la seule solution, je pense, monsieur le président, qui vaut la peine d'être appliquée présentement au Parlement, et il m'a fait plaisir de m'associer à mes préopinants à ce sujet.

Revenu minimum garanti

● (2110)

[*Traduction*]

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au présent débat sur le revenu annuel garanti puisqu'il donne à la Chambre l'occasion de soulever des questions fondamentales sur tout l'édifice du bien-être social de notre pays. Ne nous méprenons pas. Étant donné sa nature même, le revenu annuel garanti se doit d'être un programme complet et non une autre solution partielle ou bouche-trou de plus dans le labyrinthe des programmes d'assistance sociale.

Nous devons donc étudier le revenu annuel garanti en tenant compte de l'aspiration des Canadiens à une justice sociale et du fouillis inepte et même pervers qu'est devenu notre système de bien-être social après dix années d'une mauvaise administration libérale. Cela va, bien entendu, de pair avec l'état de notre économie qui, elle, attire l'attention sur les salaires très bas par rapport aux coûts toujours grimpants, situation à laquelle doivent faire face les pauvres du pays. Selon les derniers chiffres publiés par Statistique Canada, la situation empire de jour en jour pour l'ouvrier canadien. Les revenus hebdomadaires moyens ne sont en décembre 1973 que de 5.9 p. 100 plus élevés qu'en décembre 1972 tandis que le coût de la vie, pendant la même période, a augmenté de 9.1 p. 100. Il est évident que quelles que soient les augmentations salariales qu'ait pu obtenir le travailleur, elles ont été plus que rongées par l'inflation.

Il est intéressant de regarder les tableaux pour l'an dernier. Par rapport à l'année précédente, les revenus hebdomadaires moyens ont augmenté de 7 ou 8 p. 100. En octobre 1972, l'indice des prix à la consommation a monté de 5.3 p. 100, le mois suivant, de 5.1 p. 100, et en décembre, de 5.1 p. 100 également. Il s'agit de l'augmentation par rapport aux mêmes mois de l'année précédente. Puis, en juin dernier, les deux courbes du tableau se sont croisées. Les revenus hebdomadaires moyens étaient de 7.8 p. 100 plus élevés que l'année précédente tandis que le coût de la vie l'était de 8.1 p. 100. Il est intéressant de noter que chaque mois depuis le moment où cette malheureuse statistique est venue narguer le gouvernement, les augmentations de revenus hebdomadaires moyens ont été inférieures à celles de l'indice des prix à la consommation qui augmentait de beaucoup.

Qu'advient-il des pauvres dans ce pays d'abondance? Comment la pauvreté les affecte-t-elle? J'aimerais citer un extrait du 6e rapport annuel du Conseil économique du Canada:

> L'une des plus importantes conséquences de la pauvreté est d'empêcher les pauvres d'investir en eux-mêmes et, partant, de jouer un rôle plus productif dans l'économie, ainsi que le prouvent leurs dépenses relativement faibles à l'égard des biens et des services particulièrement importants pour la formation d'une main-d'œuvre compétente et efficace, notamment l'enseignement et la lecture.

Nous vivons dans un pays qui se pique d'offrir aux jeunes des chances égales. C'est l'objectif vers lequel tend notre système d'enseignement. Il faudrait pourtant, monsieur l'Orateur, que les jeunes qui vivent dans les quartiers pauvres puissent avoir accès aux meilleures écoles pour avoir vraiment des chances égales de s'instruire, ce qui n'est pas le cas. En général, les écoles d'une même localité sont censées être de même qualité. Malheureusement, les meilleurs professeurs peuvent choisir les écoles où ils veulent enseigner et ils ont tendance à se rapprocher des gens des quartiers les plus riches de la ville et c'est ainsi que les pauvres sont encore plus délaissés. Je cite un autre passage du rapport du Conseil économique du Canada:

> L'impossibilité pour une famille d'investir dans ses membres peut avoir des conséquences particulièrement graves pour les jeunes enfants dont le potentiel est en grande partie déterminé durant leur très bas âge. Il devient de mieux en mieux établi que les enfants de familles à faible revenu au Canada risquent de manquer à cet âge des biens nécessaires. Même la possibilité de graves problèmes de sous-alimentation, à laquelle on ne s'attendrait guère au Canada, doit être prise au sérieux. Le ministre du Bien-être social d'une certaine province a récemment déclaré que des enfants de sa province étaient trop mal vêtus et nourris pour fréquenter l'école.

Il est intéressant d'étudier les dépenses des familles pauvres et de les comparer avec les dépenses moyennes des familles à l'aise. Les dépenses consacrées par les familles pauvres à la nourriture représentent seulement 70 p. 100 des dépenses en nourriture des familles à l'aise, mais lorsque vous en venez à des choses telles que l'éducation et aux domaines connexes, le pauvre ne peut dépenser que moins de 40 p. 100 de ce que dépense le riche. Voici un autre extrait du rapport du Conseil économique:

> ... au Canada les adultes pauvres sont dans une très forte proportion des personnes qui ont, ou chez qui il serait possible de développer, un potentiel de gain, et que le fait de ne pas avoir trouvé et mis en œuvre des politiques et programmes de nature à les aider davantage à exploiter ce potentiel, coûte très cher à la société canadienne. En d'autres termes, la présence d'un si grand nombre de pauvres d'âge actif est une preuve que notre économie ne fonctionne pas comme elle le pourrait et le devrait.

Lorsque vous étudiez le revenu annuel garanti certaines évidences sautent aux yeux. Il faut qu'il contienne des stimulants, mais de types divers. Il vous faut des stimulants pour ceux qui ne peuvent travailler, pour ceux qui ne sont pas employables. Il s'agit des personnes âgées, des personnes infirmes, des personnes atteintes de graves maladies qui sont incapables de travailler. Il faut des stimulants différents pour les employables. Je crois en un revenu annuel garanti, mais il ne devrait pas être le même pour quelqu'un de jeune et en bonne santé qui choisit simplement de ne pas travailler, et pour un citoyen âgé ou invalide. Je crois que ceux qui peuvent travailler devraient être obligés d'accepter un emploi ou sinon de se contenter du minimum vital.

Il y a quelques semaines, le député de Hastings (M. Ellis) nous a présenté certaines statistiques. Celles-ci ont démontré qu'une partie de l'ensemble de notre programme d'assurance sociale était tellement mal gérée, qu'il fallait s'attendre cette année à une augmentation de 50 p. 100 au chapitre des frais. Je veux parler de l'assurance-chômage. Ce qui est dommage à propos de cette assurance-chômage c'est que le gouvernement l'utilise à des fins pour lesquelles elle n'était préalablement pas destinée. A l'origine, l'assurance-chômage visait à secourir la personne qui avait un emploi, qui pouvait en obtenir un et qui, à cause de circonstances indépendantes de sa volonté, se retrouvait en chômage. On a estimé qu'il n'était que juste et équitable que cette personne puisse maintenir son train de vie jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de se trouver un autre emploi. Mais l'actuel gouvernement a changé ce concept.

J'ai été surpris d'entendre le député de Davenport (M. Caccia) dire, il y a quelques instants, que le programme d'assurance-chômage était en fait un programme de maintien du revenu qui semble s'inscrire dans le plan de bien-être social du gouvernement. C'est en partie ce qui ne va pas. D'un excellent concept, le gouvernement en a fait un si mal géré qu'il ne s'agit plus aujourd'hui d'un programme d'assurance-chômage; il est devenu inconsistant et ne fait qu'inciter à l'abus. Les membres du gouvernement ne savent que faire lorsque les choses vont mal, si

bien qu'ils renforcent arbitrairement le programme au moyen de règlements, au lieu de revenir à la Chambre et d'essayer de reformuler la loi.

Parfois, je suis dérouté par les remarques bizarres que font les députés de l'arrière-ban durant leurs discours. Peut-être sont-ils aussi inquiets que le reste du pays sur la façon dont le cabinet gère notre économie. Cet après-midi, le député d'Ontario (M. Cafik), qui est le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a énoncé 16 propositions préconisées par le gouvernement dans son dernier plan. Mis à part mon intérêt réel ou le fait d'être légèrement sceptique face à toute personne qui puisse présenter tant de propositions, j'ai été étonné de l'entendre mentionner le ministère des Affaires des anciens combattants comme un ministère dont on peut se vanter. Cela me déroute. D'ailleurs, je crois qu'en ce moment il a la pire réputation depuis sa création. Il essaie de se départir des hôpitaux pour anciens combattants ou de les faire relever d'autres ministères. A la dernière minute, on songe à nouveau à retirer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et le député présente le ministère comme l'une des grandes réussites du gouvernement. Peut-être sont-ce nos amis de la gauche qui l'y ont forcé.

● (2120)

J'aimerais parler de la mise en application du revenu annuel garanti. Si on décide de l'instaurer, on devra procéder avec précaution et par étapes successives. Il n'est pas nécessaire d'en faire une œuvre d'envergure en lui consacrant un seul bill. Il est possible de garantir un revenu annuel et c'est être réaliste que de l'envisager. Il faudrait définir clairement au départ les personnes qui en auraient besoin en commençant par les personnes âgées. En Colombie-Britannique, les personnes âgées de 60 ans et plus jouissent d'un revenu annuel garanti; c'est ce programme qu'on devrait étudier avant celui du Manitoba. La Colombie-Britannique est une province riche dont les finances ont été soigneusement gérées au cours des 20 dernières années. Lorsque le vieux lion a quitté l'arène politique, il a laissé un demi-million de dollars à son héritier prodigue. Par conséquent, le programme ne coûte pas aussi cher que certains prophètes de malheur l'avaient prédit. Il est d'un grand secours pour les personnes de 60 et 65 ans, surtout les veuves. J'ai reçu des lettres de veuves qui, honnêtement, ne pouvaient pas savoir comment elles pourraient se débrouiller jusqu'à l'âge de 65 ans. Maintenant, elles ont une solution et j'en suis heureux.

Le gouvernement fédéral pourrait peut-être avoir des discussions avec les gouvernants de certaines provinces comme la Colombie-Britannique qui ont franchi les premières étapes vers un revenu annuel garanti pour les personnes de plus de 65 ans. Le premier ministre de la Colombie-Britannique parle dans le même sens que le chef du gouvernement (M. Trudeau). D'après les journaux, il semble qu'ils emploient le même vocabulaire; ils devraient donc n'éprouver aucune difficulté à communiquer!

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire allusion encore une fois aux propos tenus cet après-midi par l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A la fin des observations qu'il a faites, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il avait travaillé trop longtemps au sein de la bureaucratie. Certaines de ses suggestions étaient remplies des absurdités bureaucratiques qu'on entend habituellement. Peut-être serait-il ramené à la réalité par la lettre que j'ai reçue d'une de mes mandantes le 18 janvier dernier et qui se lit comme suit:

Revenu minimum garanti

M. McKinnon:

Monsieur, on nous dit constamment d'écrire à nos députés si nous avons une plainte à formuler. Voilà la raison pour laquelle je vous écris aujourd'hui. Mon grief concerne le service des pensions.

Je suis veuve et je travaille comme couturière dans une usine de vêtements pour dames, mais je devrais ajouter qu'il s'agit d'un emploi à temps partiel. A la fin de 1972, lorsque j'ai eu 78 ans, j'ai décidé qu'à cet âge je ne devrais sûrement pas avoir honte de demander une pension supplémentaire. Mon revenu normal est de $65 par mois et à ce moment-là je recevais $88 d'Ottawa. En conséquence, je me suis rendue au service des pensions de ma localité et on m'a donné une formule à remplir. On m'a dit que je devrais quitter mon emploi . . .

Parlons-en de l'incitation au travail! Elle devait quitter son emploi.

. . . avant de présenter ma demande. Le 18 décembre 1972, j'ai fait comme on me l'a demandé et au début de janvier 1973 j'ai posté ma demande à Ottawa. Elle a été acceptée et à partir de la fin d'avril j'ai reçu $35 par mois en plus des $100, car on avait augmenté la pension. J'espérais que le gouvernement de la Colombie-Britannique m'accorderait un supplément, mais je n'ai pas reçu un cent de plus. Ainsi pendant cette période de quatre mois je n'ai pas gagné d'argent et j'ai dû me tirer d'affaires avec les montants que j'ai mentionnés. Je conviens que deux pensionnés qui partagent peuvent vivre convenablement avec un montant d'un peu plus de $400 par mois, mais une personne qui paie un loyer de $95 ne peut subvenir à ses besoins avec $200.

J'avais décidé de renoncer à ce petit supplément et de retourner au travail à l'automne lorsqu'on aurait sûrement besoin de moi, mais vers la mi-juin, M^lle F. m'a téléphoné pour savoir si je ne pourrais pas venir travailler quelques jours afin de remplacer une employée souffrante. J'ai accepté, mais je savais que je devrais le déclarer.

Les vis-à-vis pensent peut-être que cette histoire est drôle, mais elle n'a rien d'amusant à mes yeux.

Toutefois, lorsque cette femme revint, le temps des vacances était arrivé et d'autres employés voulaient prendre congé, et on m'a alors demandé de continuer à travailler pendant une autre semaine, puis une autre encore, si bien que j'y ai passé six semaines en tout. Le 1^er août, j'ai adressé une lettre au ministère à Ottawa, à l'endroit où je devais l'adresser, me semble-t-il, et raconté clairement et honnêtement ce que je vous ai dit, savoir pourquoi je suis retournée au travail et pourquoi j'ai demandé de supprimer le supplément de pension. A la fin d'août, je suis allée dans l'Est en vacances avec des parents—qui ont payé mes dépenses, soit dit en passant. A mon retour, au début d'octobre, j'ai trouvé une petite note de M. M . . . du ministère des pensions ici, me disant qu'il n'avait pu me rejoindre par téléphone et de bien vouloir communiquer avec lui sous peu.

Je lui ai téléphoné et j'ai appris qu'il serait à son bureau ce jour-là. Je m'y suis donc rendue, loin de penser que je serais réprimandée: en fait, je n'avais fait aucun rapprochement avec ma lettre adressée à Ottawa. M. M . . . ne m'a pas reçue, il a délégué son factotum pour accomplir sa tâche déplaisante. Avant que j'arrive, ils avaient rendu leur jugement. Le factotum m'a fait voir l'énormité de mon crime, m'affirmant que le ministère des pensions devait se faire rembourser en espèces, en l'occurrence, $175, somme qui représentait le supplément de cinq mois à $35 par mois, que j'avais reçu.

Cette dame n'avait travaillé que six semaines, et pourtant on voulait lui faire rembourser le supplément de cinq mois.

Je n'ai pas manqué d'en être stupéfaite, d'autant plus que je m'étais appliquée honnêtement à déclarer tous mes gains. Cette somme était supérieure à la moitié de ce que j'avais gagné. Je lui ai demandé pourquoi il ne me mettait pas en prison. Il ne m'a pas répondu. Le factotum ne cessait de répéter que je m'étais esquivée; il jouait avec cette idée. Je lui ai dit que je ne m'étais pas esquivée; il m'a alors dit de déguerpir.

A remarquer qu'on lui avait dit de démissionner pour pouvoir obtenir le supplément.

Je suppose que lorsqu'ils ont reçu ma lettre à Ottawa, ils ont immédiatement pensé qu'elle était destinée à la direction de Victoria, de sorte qu'ils l'ont envoyée à M. M... leur enquêteur en Colombie-Britannique. Je ne trouvai plus rien d'autre à dire lorsqu'ils m'informèrent qu'ils étaient obligés de déduire $20 par mois de ma pension de sécurité jusqu'à ce que les $175 soient entièrement remboursés. Je sortis.

J'estime que le gouvernement fédéral a bien fait de hausser la pension de sécurité de la vieillesse, mais la décision rendue au sujet du

supplément est malheureuse. Je pourrais habiter une maison de $30,000 qui m'appartiendrait et obtenir le supplément, mais je ne puis verser $95 et le toucher. Cela a-t-il du bon sens? Et avec les prix qui ne cessent de grimper, comment pourrais-je arriver avec $205 ou ce que vous voudrez. Il me faut retourner au travail et je me réjouis de pouvoir y retrouver une place; s'ils me prennent, ce n'est pas par pitié mais parce que je travaille bien. Je préfère travailler plutôt que d'accepter une aide financière et, par ailleurs, j'ai la chance de pouvoir travailler à des heures qui me conviennent.

J'en suis reconnaissante et mon gouvernement devrait éprouver de la reconnaissance devant une femme comme moi. Le ministère m'a traitée comme une vulgaire criminelle. On a repéré la personne qui détenait $175 des fonds fédéraux. Et à Ottawa, on dépense tous les jours de l'argent comme des marins en goguette. Je pourrais pleurer en pensant à la politique canadienne.

Je demande seulement que la sentence qui m'a été imposée soit annulée et que mon argent me soit remboursé. Je ne demande pas de pension. Je préfère travailler. Je ne fume ni ne bois; je ne m'offre même pas le luxe de la télévision par câble. Je ne connais pas encore d'autres moyens d'économiser sur l'achat de tout ce dont j'ai besoin.

Je vous saurais gré de toute pression que vous pourriez exercer sur ceux qui établissent des règles si terribles. Je vous remercie.

Bien à vous,

Minnie H. Robinson.

Le 31 janvier, j'ai écrit au ministre. J'ai reçu un accusé de réception, mais pas encore de réponse. Je comprends que le ministre soit très occupé, qu'il doive s'inquiéter des propriétaires millionnaires de la ligne de football et se demander qui va contrôler les membres des ligues américaines qui jouent au Canada. Mais cette petite dame de 78 ans a très bien exprimé ce qui ne va pas au ministère. Tout ce que je pourrais dire de plus n'ajouterait rien, je pense, à la thèse de Minnie.

● (2030)

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je voudrais d'abord dire combien j'apprécie l'occasion de participer à ce débat et l'occasion qui nous est fournie par le Parti du Crédit Social du Canada de débattre cette question importante du revenu annuel garanti.

J'ai apprécié les observations faites aujourd'hui par certains députés au cours de ce débat. Je pense que nous avons assisté, en effet, à un débat d'une qualité remarquable qui contribue à faire avancer l'opinion publique, celle des députés et celle du gouvernement sur le problème de la pauvreté auquel nous devons faire face en tant que pays et en tant que société, à l'heure actuelle.

Je voudrais, peut-être, simplement au début, faire quelques remarques sur des allégations qui ont été faites au cours de la journée au sujet de certaines paroles que j'aurais dites ou que je n'aurais pas dites. Je me réfère en particulier à la déclaration de l'honorable député de Drummond (M. Boisvert) qui citait une coupure de journal selon lequel je me serais opposé à l'établissement d'un revenu annuel garanti au Canada. Je signale à l'honorable député qu'il se réfère au document même qui a servi de base à l'article dont il a parlé à la Chambre, et qu'au lieu de s'amuser à lire des coupures de journal, il pourrait s'amuser à lire les copies de ce discours que je lui ai déjà fait parvenir il y a plusieurs mois, et qu'il aurait pu se donner la peine d'examiner. Il se serait rendu compte que l'article du journal ne représente absolument pas les opinions exprimées dans le discours en cause. Je le réfère à un autre discours que j'ai prononcé le 20 novembre dernier, à Montréal, devant les représentants de l'Association canadienne d'étude fiscale.

J'espère qu'en toute honnêteté et, comptant sur la bonne foi de l'honorable député, que celui-ci se donnera la peine

[M. McKinnon.]

de détruire la coupure en cause et de considérer qu'il s'agit littéralement d'un canard ou d'un article qui rapporte tout à fait faussement les déclarations que j'ai faites. Encore une fois, je le réfère au discours même que j'ai prononcé à Montréal à cette occasion, et il verra que loin de m'opposer au revenu annuel garanti, j'ai parlé en faveur d'une telle mesure, particulièrement en ce qui a trait à toutes les personnes incapables de travailler ou qui sont inaptes à travailler, pour quelque raison que ce soit.

J'éviterai de perdre beaucoup de temps en commentant les remarques de l'honorable député relativement aux caractéristiques de la circonscription d'Outremont. Je lui suggère de se donner peut-être la peine de passer par là un jour ou l'autre, afin de se rendre compte que les limites de la circonscription d'Outremont ne sont pas nécessairement les limites de la ville d'Outremont, et que même dans cette ville il existe encore passablement de citoyens dépendant d'allocations de bien-être social, notamment dans les quartiers les plus défavorisés de cette ville. La circonscription d'Outremont couvre à peu près le double de celle de la ville du même nom et compte aussi le double de la population de cette ville. Et si je puis le mettre au défi, je serais prêt à lui parier qu'il y a plus d'assistés sociaux dans la circonscription d'Outremont, qu'il n'y en a dans celle de Drummond.

Tout comme lui, j'ai l'occasion d'en recevoir occasionnellement au bureau de ma circonscription. Mais je ne consacrerai pas beaucoup de temps à ce sujet, car je pense qu'il est tout de même important de prendre quelques minutes pour discuter de la motion à l'étude.

Je dois dire que s'il ne s'agissait que d'un énoncé de principes au sujet du revenu annuel garanti, il m'aurait fait plaisir d'appuyer cette motion. Cependant, je dois constater que cette motion est rédigée d'une façon qui, malheureusement, ne mérite pas l'appui du gouvernement, et je ne crois pas qu'elle devrait mériter l'appui des gens qui examinent objectivement la situation telle qu'elle s'est présentée dans le pays depuis au moins un an et demi.

La motion se lit ainsi:

Que cette Chambre déplore que le gouvernement n'ait pris aucune mesure concrète afin de réaliser un système de revenu minimum annuel garanti pour vaincre la pauvreté au Canada et permettre ainsi à chaque Canadien de faire face aux problèmes de la hausse des prix et combattre efficacement l'inflation.

Je lui dirai d'abord qu'il est sûrement faux de prétendre qu'aucune mesure concrète n'a été prise pour mettre en œuvre un système de revenu minimum annuel garanti. Tout d'abord, le monde sait que la pension de sécurité de la vieillesse avec le supplément de revenu garanti, constituent véritablement un revenu annuel garanti. Il s'agit d'une mesure qui a été adoptée par le Parlement il y a déjà plusieurs années.

Alors, depuis novembre 1972, nous avons amélioré substantiellement les bénéfices prévus en vertu de ce régime. En outre, nous avons mis en œuvre, comme mon secrétaire parlementaire (M: Cafik) l'a rappelé cet après-midi, une expérience-pilote au Manitoba, laquelle est financée à 75 p. 100 par le gouvernement fédéral, et qui a pour but d'éprouver diverses facettes du revenu minimum garanti. Ceci sera sûrement d'une très grande utilité à la fois au gouvernement fédéral et aux provinces en ce qui a trait à la mise en œuvre de toute mesure ultérieure que nous songerions à adopter.

Est-il besoin de rappeler qu'au mois d'avril de l'an dernier le gouvernement a publié un document sur la sécurité sociale. On y trouve la proposition n° 6 et la proposition n° 7, suggérant l'établissement d'un régime de supplément du revenu et un régime de revenu garanti. Je cite particulièrement la proposition n° 7:

Qu'un revenu garanti soit assuré aux personnes dont les revenus sont insuffisants parce qu'elles sont incapables de travailler, ou dont on n'attend pas d'elles qu'elles travaillent, plus précisément ce sont des retraités, ou des invalides, des familles à parent unique, et des personnes qui, en raison de leur âge, d'un manque de compétence, ou d'une absence prolongée de la main-d'œuvre active sont provisoirement «inemployables». Le revenu garanti dans ce cas serait versé sous forme de supplément de revenu additionnel en plus du supplément de revenu général disponible . . .

. . . qui serait versé aux gens qui sont en mesure de travailler.

En fait, ce document engageait le gouvernement fédéral à l'établissement d'un revenu garanti et à l'établissement d'une forme de supplémentation du revenu, c'est à la suite de la publication de ce document que nous avons amorcé de concert avec les provinces, la révision générale de notre système de sécurité sociale.

Ce document, qui a été publié au mois d'avril l'an dernier, n'était pas simplement un essai théorique mis devant la Chambre pour gagner du temps ou retarder les mesures qui pourraient s'imposer. Au contraire, comme les députés de mon parti l'ont rappelé cet après-midi, nous avons mis en œuvre bien des mesures, tant dans le domaine des allocations familiales que dans celui des pensions de vieillesse, notamment l'indexation des bénéfices sociaux, ou la majoration des rentes versées en vertu du Régime de pensions du Canada ou de la Régie des rentes du Québec.

Donc, déclarer qu'aucune mesure concrète n'a été prise pour réaliser un revenu minimum garanti constitue une affirmation fausse, et c'est vraiment se boucher les yeux devant la réalité que de prétendre soutenir de façon sérieuse une telle affirmation.

Il n'y a aucun doute que le revenu annuel garanti, selon l'avis du gouvernement—et en cela je rejoins certains éléments de la motion actuellement à l'étude—constitue un instrument efficace pour combattre la pauvreté; c'est pour cette raison que le gouvernement a endossé une telle proposition.

Mais quand le motionnaire s'avise d'aller encore plus loin, et déclare qu'il s'agit d'une mesure qui permettrait ainsi à chaque Canadien de faire face au problème de la hausse des prix et de combattre efficacement l'inflation, je dois lui répondre que le revenu annuel en soi n'est pas une garantie contre l'inflation ni contre la hausse des prix. Tout dépendra du niveau auquel on voudra fixer le revenu annuel garanti, et la façon dont on voudra l'indexer occasionnellement sur la hausse des prix. C'est ainsi, par exemple, que l'an dernier nous avons indexé sur le coût de la vie toutes les mesures de sécurité sociale, précisément pour permettre à ceux qui, dans notre société, en ont le plus besoin, de faire face à l'inflation et à la hausse des prix. Ceci, en soi, est indépendant du fait qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de revenu minimum garanti.

● (2140)

Au fait, à mon avis, s'il nous fallait adopter non seulement la proposition telle que présentée à la Chambre, ainsi que les propositions précises mises de l'avant par l'honorable député de Champlain (M. Matte) cet après-midi, loin d'obtenir une réduction de l'inflation, une protection contre l'inflation, je fais remarquer respectueusement que nous constaterions le taux d'inflation le plus élevé que ce pays ait jamais connu, et je vais m'expliquer.

Dans son dernier rapport, le Conseil économique du Canada, où siègent des représentants importants de tous les secteurs de la vie canadienne, a souligné l'importance de maintenir un niveau raisonnable de croissance dans les paiements de transfert sociaux, dans l'augmentation des bénéfices sociaux. On se souviendra que le Conseil économique du Canada avait suggéré un pourcentage d'environ 11 p. 100 par année. Le Conseil économique du Canada indiquait également que, si l'on maintenait un taux trop rapide de croissance des bénéfices en cause, on finirait par pénaliser ceux-là mêmes que nous prétendions aider, car il en résulterait un taux d'inflation fort élevé.

J'ai étudié les propositions mises de l'avant cet après-midi par l'honorable député de Champlain alors qu'il disait: Il en coûterait peut-être quelques milliards de plus, mais enfin cela ne lui semblait pas trop important. J'ai fait quelques évaluations sommaires, je le reconnais, mais tout de même assez proches de la réalité, à quelques milliards près, si l'on veut, des propositions de mon honorable ami.

Sa première proposition prévoyait l'octroi de $300 par année à toutes les personnes de 18 ans ou moins. Ceci représenterait un coût additionnel d'environ 400 millions de dollars par année.

Sa seconde proposition prévoyait le versement de $1,500 par année à chaque personne âgée de 18 à 60 ans. Ceci représenterait un coût supplémentaire de quelque 16 milliards 500 millions de dollars par année.

Sa troisième proposition prévoyait le versement à toutes les personnes seules de plus de 60 ans de $250 par mois, et $200 par mois au conjoint, sans égard à son âge. Cette proposition représenterait un coût supplémentaire de quelque 7 milliards 300 millions de dollars par année.

Les propositions quatre et cinq prévoyaient l'octroi des mêmes bénéfices aux veuves et aux invalides et, pour être généreux, je n'ai pas fait le calcul du coût de ces bénéfices-là, en me disant: laissons-en un peu de côté, au cas ou j'aurais surévalué les propositions qui ont été faites.

En outre, on propose l'augmentation des exemptions fiscales à $3,000 par individu et à $6,000 par couple, en plus de l'exemption de $500 par enfant. Ceci représenterait un coût, et encore là il s'agit d'une évaluation sommaire, d'environ 2 milliards 500 millions à 3 milliards de dollars par année.

Or, après en avoir fait le total, encore une fois, en laissant de côté le coût de l'évaluation des propositions numéros quatre et cinq, on en arrive à un coût qui serait de l'ordre de 26 à 27 milliards de dollars. Évidemment, cela n'est pas grave, car cette somme ne représente qu'environ 125 p. 100 du revenu total du gouvernement fédéral à l'heure actuelle ainsi que des dépenses totales du gouvernement fédéral. Ceci représenterait donc une augmentation, mais, évidemment, puisqu'il faut aller chercher l'argent quelque part, mon honorable ami du Parti Crédit Social du Canada offre une solution qui s'appelle le crédit et la Banque du Canada, mais laissons la Banque du Canada de côté pour le moment! Supposons que la Banque du Canada ne veuille pas ou ne puisse pas imprimer tout ce bel argent, il faudrait procéder à une augmentation de toutes les taxes, et non seulement de l'impôt. Il faudrait plus que doubler toutes les taxes actuelles afin de financer les propositions du Parti Crédit Social du Canada.

Indépendamment des difficultés économiques et politiques d'une telle proposition, il en résulterait, par suite de l'injection de telles sommes dans l'économie, une inflation comme aucun pays au monde n'en a jamais connue. Hier j'ai fait quelques observations devant un organisme qui présentait certaines propositions, en accusant ses représentants de manquer peut-être un peu de sens de responsabilité en ne présentant pas le coût de leurs propositions;

mais je réalise que les reproches que je faisais hier étaient tout à fait innocents, face aux propositions faites aujourd'hui, et face au manque de sens de responsabilité du Parti Crédit Social du Canada, si les députés de ce parti proposent sérieusement l'adoption de telles mesures par le gouvernement du Canada.

En fait, la révision de la sécurité sociale est en marche, et elle se déroule d'une façon fort encourageante. Le gouvernement fédéral jouit d'une excellente coopération de la part de toutes les provinces, et ce travail a trait non seulement au principe d'un revenu annuel garanti, mais il s'étend également aux autres aspects de la sécurité sociale. Cet après-midi, j'ai entendu avec plaisir l'honorable député de Vancouver Kingsway (M^me^ MacInnis) souligner que le revenu annuel garanti en soi n'est pas une panacée et qu'il y a toute une série d'autres besoins qu'il va falloir continuer de satisfaire. Et l'idée que le revenu annuel garanti va nous permettre d'éliminer tout ce qui existe à l'heure actuelle constitue un rêve en couleurs.

En effet, il faudra continuer à assumer toute une gamme de services sociaux qui existent à l'heure actuelle ou qu'on devra créer. Ce n'est pas parce qu'on accordera un revenu annuel garanti aux handicapés qu'on pourra se dispenser de leur assurer des services de réhabilitation et de nouvelle formation. Ce n'est pas en accordant un revenu annuel garanti aux chômeurs qui éliminera leur besoin de centres de formation de main-d'œuvre. Ce n'est pas en accordant un revenu annuel garanti aux mères de familles qu'on rendra les garderies inutiles. Ce n'est pas en accordant un revenu annuel garanti, qu'on sera dispensé de fournir des services sociaux pour répondre à tous les besoins d'ordre physique ou psychique des individus, pour leur permettre, dans de nombreux milieux, de faire face à un problème comme l'alcoolisme, par exemple.

Il faut, en définitive, réviser et examiner la sécurité sociale d'une façon globale, et ne pas prétendre que du revers de la main, par une seule mesure, on pourrait tout simplement refaire le monde et en arriver à une révision finale du Régime de sécurité sociale au Canada.

Monsieur le président, il me fait plaisir de souligner que le travail que nous accomplissons actuellement avec les provinces, nous comptons le terminer dans le délai prévu. Je voudrais aussi souligner le fait que même s'il existe au Manitoba une expérience relative au revenu annuel garanti, ce n'est pas un prétexte pour ne rien faire ou pour retarder les mesures qui pourraient être adoptées.

Le gouvernement fédéral a bien l'intention, tout comme les provinces, de mettre en œuvre toutes les mesures dont on pourra convenir dans la révision que nous avons entreprise, et de procéder à l'avenir comme nous l'avons fait au cours de l'an dernier. Alors que nous commencions une révision complète du Régime de sécurité sociale, le gouvernement n'a pas hésité à présenter des propositions spécifiques à la Chambre, propositions qui ont été traduites en lois et adoptées par le Parlement.

Le gouvernement fédéral a présenté plusieurs mesures, et nous avons l'intention de continuer à en faire. Les provinces ont également bougé d'une façon remarquable l'an dernier notamment en majorant les bénéfices d'assistance publique. Je pense que les provinces auraient aussi avantage à indexer maintenant les bénéfices sociaux qu'elles versent en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Le gouvernement fédéral a indexé presque tous ses bénéfices sociaux et, à mon avis, les provinces devraient considérer sérieusement l'avantage qu'il y aurait à suivre les mesures adoptées par le Parlement à cet égard.

• (2150)

Monsieur le président, je termine en disant simplement que je suis fier, comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre d'ailleurs, de faire partie d'un gouvernement qui a procédé à cette révision du Régime de sécurité sociale, et qui a présenté à la Chambre des mesures comme celles qui ont été présentées au cours de la dernière année. Je suis convaincu que le public canadien reconnaît la valeur et l'efficacité des mesures qui ont été prises, et qu'il continuera d'accorder son appui au gouvernement qui les applique.

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, l'honorable ministre permettrait-il que je lui pose une question?

M. Lalonde: D'accord, monsieur le président.

M. Latulippe: Monsieur le président, j'aimerais demander à l'honorable ministre s'il reconnaît que tous les programmes sociaux actuels seraient abolis et remplacés par un seul programme, celui du revenu garanti, et dirait-il également ce qu'il compte faire du programme ou des propositions contenues dans le rapport sur la pauvreté et faites par son président, le sénateur Croll, quand il déclare que le revenu annuel garanti coûterait au plus 1 milliard 900 millions de dollars?

M. Lalonde: Monsieur le président, je pensais d'abord avoir précisé assez clairement dans mon discours que l'adoption d'un revenu annuel garanti n'entraînerait pas l'élimination des services sociaux qui existent à l'heure actuelle. Au contraire, il pourra en résulter une expansion de ces services sociaux pour répondre aux besoins de la société. Le revenu annuel garanti pourrait remplacer, si l'on veut, les paiements d'assistance sociale ou de bien-être social qui existent à l'heure actuelle, mais on devra garder toute la panoplie des services sociaux qui existent à l'heure actuelle pour répondre aux besoins. J'ai parlé des chômeurs, des handicapés, des mères célibataires. Je pourrais en énumérer toute une série d'autres. Ces services sociaux vont devoir demeurer.

Au sujet de la proposition du sénateur Croll, je dirai qu'on peut avoir un revenu garanti de 100 millions de dollars, si l'on veut! On n'a qu'à fixer le seuil du revenu annuel garanti tellement bas qu'il n'en coûtera presque rien. Tout dépend du niveau auquel on le fixe, et il s'agit là tout simplement d'une question de coût.

Par exemple, quand le rapport du sénateur Croll a été rendu public, il y eut un tollé général à travers le pays, même des députés de l'opposition, si je me souviens bien, qui ont dit: «Ce n'est pas un revenu annuel garanti, mais la pauvreté garantie que le sénateur Croll offre». Et tout le monde a finalement rejeté le rapport et les propositions qui étaient contenues dans ce rapport comme étant totalement insuffisantes.

Je ne pense pas que l'on puisse maintenant brandir le rapport du sénateur Croll comme étant le fin mot, le point final de toute cette question.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je suis honoré de prendre la parole immédiatement après l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) sur un sujet aussi important.

Évidemment, il me reste cinq minutes, et je voudrais les utiliser d'une façon intelligente, afin de participer le mieux possible à l'élaboration d'une politique sociale qui permettrait d'éliminer, dans la mesure du possible, la pauvreté au Canada.

On parle souvent du Tiers-Monde. On pense que le Tiers-Monde c'est en Afrique, en Europe, en Asie, et on oublie qu'il existe dans nos paroisses, comme l'a si bien dit tout à l'heure l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La pauvreté existe dans sa propre circonscription, et c'est des pauvres, je crois, que le comité sénatorial sur la pauvreté a voulu se préoccuper. C'est pour cette raison que fut présenté un rapport qui contenait des recommandations visant à régler le problème de la pauvreté au Canada, recommandations à l'effet que nous devions nécessairement adopter une politique de revenu minimum annuel garanti. Dans son rapport, le sénateur Croll et ses collègues n'ont pas «pris l'épouvante» avec des chiffres. Je pense qu'ils ont exagéré plus que les créditistes peuvent le faire, parce qu'à la page 23, on peut lire ce qui suit, et je cite:

Le seuil de la pauvreté pour une personne $2,140 par année.

Revenu annuel garanti recommandé, $1,500.

On parle de $1,200, et c'est ainsi de suite pour toutes les autres catégories de personnes. Lorsque ce rapport a été publié, nous avions comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'honorable ministre du Travail d'aujourd'hui (M. Munro), qui lui a commenté le rapport dans ces termes, ainsi que le rapportait *Le Droit*, le 11 novembre 1971:

Plein de bon sens mais trop coûteux.

Monsieur le président, est-ce que l'homme est venu au monde avant l'argent ou l'argent est-il venu au monde après? Qui a créé l'argent? Est-ce que c'est l'homme ou est-ce l'argent qui a créé l'homme? On se mesure toujours en signe de piastre, alors qu'on n'examine pas les possibilités physiques de notre pays. Le Canada est riche, mais 60 p. 100 des Canadiens sont pauvres.

C'est pour cette raison, après une enquête sérieuse, que les sénateurs ont voulu faire des recommandations et étant donné que les recommandations ont été rejetées, le président s'est exprimé dans ces termes. C'est un libéral qui parle ainsi, et non pas moi. Je cite:

Dans sa déception, le sénateur Croll a déploré le fait que les gouvernements trouvent toujours de bonnes raisons pour s'excuser de mettre le projet de côté.

Une voix: C'est donc vrai!

M. Lambert (Bellechasse): C'est ce qu'ils font depuis 40 ans. En commentant le rapport du Sénat sur la pauvreté, l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a expliqué qu'il pourra en coûter jusqu'à 2 milliards de dollars au gouvernement fédéral pour réaliser le projet d'un revenu annuel garanti, et le ministre actuel qui lui a succédé parle de 26 milliards de dollars. On va essayer de s'entendre ensemble sur les chiffres. J'ai en main des chiffres bien officiels de tout ce que l'on fait à travers le Canada au point de vue fédéral, provincial et municipal, et si on ajoute les frais d'administration de tous ces programmes, on atteint la jolie somme de 21 milliards de dollars. Alors, on en est au point où on «joue» dans les milliards de dollars. Qu'est-ce qu'on y peut? C'est le siècle, c'est 1974 qui le veut! Et malgré les milliards, il y a encore des Canadiens qui crèvent de faim chez nous; c'est pour cette raison qu'aujourd'hui nous avons voulu travailler ensemble, étudier des moyens pour tâcher de leur assurer une certaine sécurité, une certaine liberté, et leur assurer aussi la possibilité de vivre d'une façon convenable.

A mon avis, monsieur le président, nous devons continuer à travailler ainsi afin de pouvoir réaliser cet objectif au Canada, soit l'établissement d'un revenu annuel garanti qui permettrait aux personnes handicapées, à ceux qui sont incapables de travailler, d'avoir cette sécurité de revenu, mais qui permettrait aussi à ceux qui ont du cœur au ventre et qui veulent travailler de travailler sans être pénalisés comme cela existe actuellement à cause de nos mesures sociales, telles que l'assurance-chômage, et le bien-être social. Aujourd'hui lorsque quelqu'un veut sortir de sa maison pour aller travailler, pour aller aider à développer son pays, on le pénalise tout de suite, parce qu'il n'avait pas le droit d'y aller, en vertu des lois qui existent actuellement. On se prive ainsi de ces énergies, de ces cerveaux, de ces possibilités, de ces talents qui pourraient être utilisés avantageusement pour établir le plus tôt possible un revenu annuel garanti qui n'encouragerait pas automatiquement les Canadiens à la paresse, mais qui, au contraire, les amènerait à sortir de chez eux pour aller travailler et produire davantage afin d'être en mesure de faire encore plus dans notre pays pour les personnes dans le besoin. C'est dans cet esprit, monsieur le président, que nous devons retenir les débats de cette journée, parce que tous les partis politiques représentés à la Chambre ont bien voulu donner leur approbation à cette idée de base.

Bien qu'on diffère un peu sur les chiffres, monsieur le président, je pense que c'est tout à fait normal. Autrefois, lorsque nous parlions de pension de sécurité de la vieillesse à $150 par mois, on se moquait de nous. Aujourd'hui, on dépasse ce montant et l'on trouve que cela a du bon sens. Dans un an ou deux, les vœux formulés par le sénateur Croll, et les opinions que nous avons émises deviendront peut-être une réalité. Alors j'espère que nos jeunes d'aujourd'hui qui se cherchent à droite et à gauche, qui ne savent que faire de leur talent pourront être en mesure de travailler, de produire et peut-être aussi d'aider à éliminer le fléau de la drogue, qui est en train de nous envahir et, en même temps, enrayer cette marche vers la destruction systématique de la famille canadienne et plus spécialement de la famille canadienne-française.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 10 heures du soir, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE INDEXATION DES PENSIONS DUR LE COÛT RÉEL DES BIENS ET SERVICES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la question que je vais maintenant aborder en cette fin de soirée s'inscrit logiquement comme dans un prolongement du débat qui a eu lieu aujourd'hui. Nous avons discuté toute la journée de l'opportunité d'un revenu annuel garanti, et les porte-parole gouvernementaux ont à maintes reprises fait remarquer que l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse et autres constitue un effort de la part du gouvernement et de la part du Parlement en vue de maintenir les revenus tirés des pensions à un certain niveau garanti.

Il y a quelques jours, le mercredi 13 mars, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

(M. Lalonde) s'il s'entretiendrait avec la direction de Statistique Canada à propos de la possibilité de produire un indice du coût de la vie qui serait calculé d'après les biens et services réels que les personnes âgées ou à la retraite doivent payer. Le ministre a répondu que la question, à sa connaissance, était à l'étude à Statistique Canada, et qu'il était en faveur de la poursuite d'une telle étude. Mais il a soutenu qu'il pourrait y avoir un danger si un indice spécial du coût de la vie pour les personnes âgées était basé sur les produits alimentaires et qu'il arrivait que l'indice du coût des produits alimentaires ne monte pas aussi vite que les autres indices ou même vienne à baisser.

Je tiens à dire en passant que la plupart des personnes à la retraite pourraient parier là-dessus. Ils ne se soucient pas tant des moments où les prix baissent que des moments, plus habituels, où ils grimpent. Et, après tout, il existe un plancher sous les hausses qui se succèdent. La loi relative à toutes les hausses est tout à fait claire, et précise qu'une fois qu'une hausse a été accordée, elle ne peut pas être supprimée. En d'autres termes, il n'y a aucune baisse des pensions, pourvu qu'elles soient indexées sur le coût de la vie.

Je reconnais les problèmes qui existent, mais je veux indiquer au gouvernement—et je vois que je m'adresse ce soir au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Cafik)—qu'il est nécessaire de faire un examen très approfondi de la question. J'aimerais que tous les députés comprennent que rien n'est jamais réglé définitivement à la Chambre. Je constate que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) s'en rend compte et qu'il a décidé de rentrer chez lui. Tout n'est pas réglé simplement parce qu'il y a eu une hausse, d'abord de 2 p. 100 et ensuite d'un montant équivalent à la hausse réelle du coût de la vie.

Par exemple, le mois prochain, en avril, il y aura une hausse trimestrielle du montant de base de la sécurité de la vieillesse qui ne donnera que de $1.95 de plus aux prestataires. Plusieurs retraités nous écrivent et nous demandent comment il se fait qu'ils reçoivent si peu. J'essaie de leur expliquer que c'est parce que le redressement trimestriel doit être retardé quelque peu et que l'augmentation qu'ils reçoivent est calculée d'après l'augmentation du coût de la vie en novembre, en décembre et en janvier, par rapport à ce qu'il était en août, en septembre et en octobre. En avril, les retraités reçoivent donc un redressement qui correspond au coût de la vie qui, en novembre, était plus élevé d'un certain pourcentage qu'en août, ce qui fait que le redressement est toujours en retard.

Je propose donc que l'on apporte des améliorations, lesquelles peuvent prendre diverses formes. On pourrait avoir un index établi d'après les choses dont les pensionnés on besoin. On peut aussi procéder par suppositions. Si Statistique Canada est aussi habile en ce domaine qu'il est compétent pour nous décrire le passé, on pourrait faire des prévisions quant au coût de la vie d'ici trois mois. Mieux encore, on pourrait établir une nouvelle base plus élevée—l'une des difficultés du taux d'augmentation c'est qu'il se fonde sur une base trop faible—ou bien on pourrait fixer un index en fonction par exemple de la hausse du produit national brut ou de la moyenne des salaires et ainsi de suite.

J'ai voté à deux mains en faveur de l'indexation au coût de la vie. Il s'agissait d'un progrès marqué sur la disposition de 2 p. 100. J'ai aussi été en faveur de son établissement sur une base trimestrielle. Cependant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que ce n'est pas tout. Il aime bien se lever pour annoncer toutes ces dispositions, mais lors d'une campagne électorale peu lointaine les gens lui diront qu'elles ne tiennent pas compte de la situation et qu'il faut faire mieux.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Nous nous sommes au moins entendus aujourd'hui sur la nécessité de garantir et de maintenir les revenus. Le gouvernement aime à croire qu'il a garanti aux personnes âgées un niveau de revenu qui suivra le coût réel de la vie. Non, monsieur l'Orateur. On peut me dire que c'est vrai du point de vue statistique, mais en fait ce ne l'est pas. J'espère que si la méthode que j'ai proposée contient des lacunes, le secrétaire parlementaire a une autre solution au problème que nous devons surmonter, celui de donner aux retraités des pensions équivalant à ce que la vie leur coûte.

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les commentaires du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nous l'admirons tous pour l'attention qu'il porte aux problèmes des personnes âgées. J'étais ravi de l'entendre louer, comme moi certainement, les mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant pour augmenter les pensions de vieillesse en fonction du coût de la vie.

Il est vrai que les relèvements, accordés maintenant tous les trimestres, sont la réponse rétroactive à un problème qui existait auparavant et la solution dont que le député a parlé au cours du débat, l'indexation des pensions sur le coût des aliments, ne remédierait pas à la situation. Je sais que le député le comprend. Ce ne serait pas non plus le moyen de rattraper un retard de deux ou trois mois, que la base de calcul des relèvements soit un élément ou l'autre du PNB, l'indice des revenus ou l'indice du prix des aliments.

A ce sujet plus précisément, je signale au député que le Bureau de la statistique même une enquête détaillée sur les dépenses alimentaires dans 14 grandes villes du Canada. Pour la première fois, des données au sujet du lieu d'achat sont recueillies. Des renseignements de ce genre ainsi que des précisions sur les produits achetés sont indispensables pour déterminer les tendances de l'achat parmi une catégorie particulière de salariés. Ces données ainsi que le relevé sur le budget total qui sera effectué au début de 1975 dans les mêmes grands centres fourniront un aperçu plus détaillé des tendances de l'achat dans certains groupes spéciaux tels que les vieillards. Par la suite, ces données seront également utilisées lors d'un autre examen pour déterminer la nécessité et la validité des indices de prix pour des catégories particulières de consommateurs.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a affirmé qu'il était intéressé à connaître les résultats du travail effectué par Statistique Canada. Je peux assurer au député que lorsque les résultats auront été divulgés et que nous connaîtrons les répercussions sur les groupes spéciaux au Canada, nous étudierons à nouveau une question de ce genre.

● (2210)

LA SANTÉ—DEMANDE DE PROMESSE DE MAINTIEN DU MONTANT DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX RECHERCHES MÉDICALES

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, quand j'ai posé au ministre une question à la Chambre

l'autre jour, au sujet de la réduction des fonds affectés à la recherche, je m'inquiétais parce que la recherche est à la base de la médecine préventive. C'est en 1921 que le Canada a vraiment débuté dans la recherche médicale, lorsque Banting et Best, Collip et MacLeod ont découvert l'insuline à l'Université de Toronto. Des milliers de diabétiques, voués à une mort prématurée, peuvent maintenant vivre une vie bien remplie et jouer le rôle qui leur revient dans la société. L'un de ces hommes était un spécialiste renommé de Toronto, qui a largement contribué au traitement du diabète.

Collip a ensuite découvert les hormones de la glande parathyroïde, du placenta et de l'hypophyse. Minot et Murphy, qui travaillaient à la même époque à l'Université de Chicago, ont découvert que de l'extrait de foie pouvait guérir l'anémie pernicieuse, que les personnes atteintes de cette maladie pouvaient vivre et reprendre leur travail. Vint ensuite la découverte des sulfamides et des antibiotiques, à la suite d'efforts et d'études ardus. Des millions de gens vivent de nos jours grâce à ces découvertes et l'économie de notre pays en a été raffermie. Avant l'avènement de la médecine préventive, fondée sur la recherche dans un domaine ou dans l'autre, la mort était due la plupart du temps à des maladies infectieuses, entre la naissance et l'âge de 45 ans. La médecine préventive a si bien réussi que la cause des décès dans ce groupe d'âge est, la plupart du temps, accidentelle.

C'est assez agaçant d'apprendre que les fonds affectés à la recherche seront réduits de 15 à 5 p. 100. A 10 p. 100 encore, nous aurions pu sauver la face, mais la chose est bien difficile quand on songe aux autres dépenses du gouvernement, pour Information Canada par exemple, que les media pourraient facilement remplacer. Si j'insiste sur ce point, c'est que les Canadiens ne se rendent pas assez compte de la nécessité et de la valeur de nos recherches. Autrement, le gouvernement n'aurait pas osé réduire les fonds affectés à des recherches aussi importantes. Je ne puis m'empêcher de songer ici aux sociétés du cancer des petites villes, des villages et des grandes villes de tout le Canada, réunissant près d'un quart de tous les fonds qui servent à la recherche, et à leur cri d'alarme pour mettre les gens en garde contre cette redoutable maladie. Nous avons tous contracté une grande dette de reconnaissance envers ces sociétés. Il nous faudra malheureusement opposer un refus désormais, à cause du manque de fonds, aux gens qualifiés qui voudront se consacrer à la recherche.

Environ un cinquième de tous les décès au Canada de nos jours est attribuable au cancer et pourtant nous hésitons, alors que nous sommes presque sur le point de réussir, et les décès dus au cancer se produisent indistinctement depuis le bas âge jusqu'à la vieillesse. Les États-Unis ont considéré que cette maladie et ses forces destructrices sont tellement graves qu'ils ont augmenté leurs subventions de 25 p. 100 pour les recherches sur le cancer seulement, alors que nous les réduisons. Environ 50 p. 100 de l'ensemble des décès au Canada sont dus à des maladies cardio-vasculaires et environ 80,000 personnes en meurent chaque année.

Nous ne pouvons pas nous permettre cette réduction de fonds. Les Américains ont accru leurs dépenses pour les recherches sur les causes des maladies cardio-vasculaires de près d'un demi-million de dollars. Ils trouvent ce qui tue leurs citoyens. Les maladies cardio-vasculaires, les lipides, ont tous été étudiés dès l'enfance. On découvre un taux élevé de cholestérol chez les enfants. Il faut faire plus de recherches, mais pour chaque dollar consacré à la recherche, il faut trouver une mesure de prévention dans le traitement de la maladie. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a trouvé la meilleure façon de pratiquer une économie de bouts de chandelles. Elle se traduira peut-être par un plus grand nombre de décès et de maladies qu'on aurait pu prévenir.

Je demanderai au ministre de réexaminer la question. Son ministère est celui qui dépense le plus. Ses dépenses se sont chiffrées à des millions de dollars l'an dernier. Je lui demande de revenir aux éléments fondamentaux de la prévention de la maladie et d'augmenter les fonds d'au moins 15 p. 100. Une vie canadienne mérite certes autant de protection qu'une vie américaine et cette année, les Américains dépensent 15 p. 100 de plus.

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il y a environ une semaine, le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, qui étudiait le budget, a entendu le docteur Malcolm Brown, président du Conseil de la recherche médicale. Tous les partis étaient là pour participer à la discussion du budget du Conseil. Tous ceux qui étaient présents admettront sans aucun doute que le docteur Brown a expliqué de façon très claire la situation en ce qui concerne le Conseil de la recherche médicale, son travail et son budget. A mon avis, le président du Conseil n'a pas fait la moindre allusion au fait qu'il n'était pas suffisamment financé pour réaliser le genre de travail que l'on attend de lui en matière de recherche pour le bénéfice de la population de notre pays.

Je pense que je devrais souligner un ou deux autres points, si vous le permettez, monsieur l'Orateur. Les fonds consacrés à la recherche médicale ne sont pas entièrement dépensés par le Conseil de la recherche médicale. Le budget total accordé à la recherche médicale par le gouvernement fédéral uniquement est supérieur à 100 millions de dollars par an, tandis que le budget du Conseil de la recherche médicale est à peine supérieur à 41 millions de dollars. Beaucoup d'autres travaux de recherche sont effectués en plus de ceux du Conseil de la recherche médicale. Le second point sur lequel j'aimerais insister c'est que le docteur Brown a indiqué que notre participation, en tant que Canadiens, au développement des connaissances médicales dans le monde était sans aucun doute très généreuse, compte tenu de notre population et de notre budget. En fait, notre contribution à l'accumulation mondiale de connaissances médicales est d'environ 5 p. 100 par an.

Je suis certain que les découvertes passées dont a parlé le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) ne peuvent pas toujours être directement attribuables à des dépenses fédérales effectuées dans des cas précis. Parfois, les découvertes n'ont aucun rapport avec les fonds dépensés. Les gouvernements ne sont pas les seuls à fournir des fonds. Des organismes privés y contribuent également, et je pense qu'il y aurait lieu de les encourager.

Le député a laissé entendre qu'on ne consacre pas suffisamment de fonds à la recherche sur le cancer. J'aimerais lui signaler que le gouvernement fédéral lui-même n'a absolument aucun pouvoir pour déterminer le genre de projets que finance le Conseil de la recherche médicale. Celui-ci est le seul responsable de la décision prise en fonction des priorités établies par cet organisme autonome. Je pense que le docteur Brown a très bien expliqué cette question au comité.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LE TRANSPORT DU BLÉ—LA MENACE DE GRÈVE DU SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS—DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Ritchie):

Que la Chambre exige du gouvernement une action efficace pour que la grève générale que menace de déclencher le Syndicat international des marins soit évitée, car un tel arrêt de travail, comme l'a dit Charles Gibbings, membre de la Commission canadienne du blé, nuirait beaucoup aux relations du Canada en ce qui concerne le commerce du blé et ferait subir des pertes aux agriculteurs canadiens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

[*Traduction*]

M. Diefenbaker: Encore une fois, les libéraux s'y opposent.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA PRODUCTION LAITIÈRE—L'ÉTUDE DES DIFFICULTÉS DES PRODUCTEURS AVANT L'ANNONCE DE LA NOUVELLE POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente au sujet de l'industrie laitière et des difficultés qu'éprouvent les producteurs de lait.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que la Chambre étudie sans délai toutes les difficultés que traversent présentement les producteurs laitiers à cause de l'augmentation considérable des coûts de production, ainsi que de la diminution inquiétante de la production laitière et que des recommandations soient faites pour remédier à la situation avant l'annonce officielle de la politique laitière pour la prochaine année.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES URBAINES

PROPOSITION D'EXEMPTION DES CONSEILS MUNICIPAUX DE LA TAXE DE VENTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, pour demander à la Chambre la permission de présenter une motion concernant les difficultés financières des municipalités. Compte tenu des exemptions d'impôt accordées à des institutions et ministères provinciaux, je propose:

Que la Chambre demande au gouvernement d'étudier la possibilité d'exempter les commissions et conseils municipaux de la taxe de vente fédérale sur les matériaux nécessaires à leurs travaux importants.

Le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) appuie ma motion.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut pas être mise en délibération.

Code national du bâtiment

● (1410)

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA SUBVENTION AUX PRODUCTEURS DE BŒUF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné que le gouvernement reconnaît que les prix payés aux producteurs de bœuf sont actuellement insuffisants, et étant donné que le gouvernement fédéral accordera une subvention de 7c. la livre aux producteurs, afin de combler cette différence en ce qui a trait aux prix du bœuf, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que l'honorable ministre de l'Agriculture repense la subvention venant de son ministère afin que cette subvention soit donnée de façon à profiter aux producteurs, contrairement à celle en force présentement et qui profite beaucoup plus aux commerçants qu'aux producteurs et que cela puisse se faire comme il en était du programme fait anciennement aux producteurs de porcs, c'est-à-dire que cette subvention gouvernementale aille directement aux producteurs de bœuf.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES URBAINES

LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, en vue de présenter une motion de nature urgente et de nécessité pressante, savoir les nombreux incidents survenus dans le monde par suite d'incendies fatals dans les tours et l'effondrement récent de l'assemblage en porte-à-faux du bureau de poste de Winnipeg. Avec l'appui du député de Portage (M. Masniuk), je propose donc:

Que le Code national du bâtiment soit renvoyé au comité permanent des affaires urbaines avec instructions de le réviser et de le mettre à jour.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA CONCILIATION DES ÉVALUATIONS DU COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN RÉGIME DE REVENU GARANTI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une motion importante.

Étant donné que l'honorable ministre du Travail (M. Munro), alors qu'il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, avait déclaré qu'un programme de revenu annuel garanti coûterait 1 milliard 900 millions de dollars, et que le comité sénatorial d'enquête sur la pauvreté a estimé qu'il en coûterait 900 millions de dollars par année, et que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a déclaré hier qu'il en coûterait environ 25 milliards de dollars pour établir un tel programme, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Qu'un comité de la Chambre soit chargé d'étudier, de vérifier et de corriger les erreurs de calculs dont les résultats donnent une différence de 25 milliards de dollars entre ceux de l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et ceux de l'actuel ministre.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DE L'ARRANGEMENT CONCERNANT LE COMMERCE INTERNATIONAL DES TEXTILES

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je dépose sur le bureau de la Chambre, dans les deux langues officielles, un document intitulé «Arrangement concernant le commerce international des textiles».

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills:

Le 14 mars 1974—M. Reynolds—Bill intitulé «Loi modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants».

M. l'Orateur: J'aimerais me reporter maintenant au premier des trois bills inscrits au nom du député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds). Lorsque le bill tendant à modifier la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, inscrit à son nom, a été appelé hier à l'ordre du jour, le député est venu à l'aide de la présidence qui s'interrogeait

sur l'acceptabilité de ce bill au point de vue de la procédure. La présidence sait gré au député de l'aide qu'il lui a fournie; elle a par ailleurs étudié sa demande avec le plus grand soin. Cependant, même si elle a dûment tenu compte des allégations du député, la présidence estime que l'adoption du bill que le député propose entraînerait la création pour le Trésor d'une nouvelle charge directe.

Selon le député, cette mesure n'entraînerait pas de frais supplémentaires pour le gouvernement, puisque des crédits suffisants sont déjà disponibles depuis 1964 en vertu de la loi proprement dite. C'est là, bien sûr, un argument très intéressant qui m'a donné à réfléchir. C'est après mûre réflexion, je le répète, que j'ai discerné la faille dans l'argument du député.

La présidence comprend que la recommandation qui accompagnait la loi originale de 1964 était formulée en termes généraux et pourrait ne pas avoir empêché en cette occasion une modification du genre de celle que l'on propose maintenant. Je ne pense pas que l'on puisse soutenir qu'une proposition financière qui aurait pu être recevable à titre d'amendement en 1964 lorsque la loi originale a été présentée, puisse maintenant être présentée en vertu d'une recommandation qui n'avait de sens que par rapport au régime initial de prêts aux étudiants.

Je réfère le député au 1er paragraphe de l'article 62 du Règlement qui stipule ce qui suit:

La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du Gouverneur général au cours de la session . . .

Et voici les termes essentiels:

. . . pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.

En d'autres termes, il est stipulé que la recommandation dont était saisie la Chambre en 1964 n'avait de vigueur et de sens que pour cette session-là. Il ne serait pas acceptable, quant à la procédure, de soutenir que cette même recommandation pourrait être valable dix ans plus tard pour une proposition qui aurait pour effet de créer une nouvelle charge, et à mon avis une charge directe et importante, pour le trésor public. Il est stipulé que même le gouvernement serait tenu de produire une autre recommandation pour appuyer un bill du genre de celui que propose le député.

Comme je l'ai dit hier, il s'agit d'un bill intéressant que la Chambre désirera sans doute retenir et étudier attentivement. Si le député pouvait trouver le moyen d'obtenir la recommandation nécessaire de Son Excellence, je serais heureux de saisir la Chambre de cette motion en son nom.

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

PIL—LES MONTANTS OCTROYÉS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DES MINISTRES EN 1972-1973

Question nº 46—M. Cossitt:

1. A combien s'élevaient les sommes globales affectées en 1972-1973, au Programme des initiatives locales dans les circonscriptions électorales représentées par les membres du Cabinet?

2. *a*) Quel est le nom de chaque circonscription électorale représentée par un ministre, *b*) quel est le nom de ce ministre, *c*) à combien s'élevaient, en tout, les fonds affectés au Programme des initiatives locales, dans chacune de ces circonscriptions électorales, en 1972-1973?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. $26,879,633.

2. *a*) Circonscriptions électorales	*b*) Ministres du Cabinet	*c*) Sommes globales $
Mont-Royal (Québec)	Le très Hon. P. E. Trudeau	615,102
Eglington (Ontario)	L'hon. Mitchell Sharp	298,838
Cape Breton Highlands-Canso (Nouvelle-Écosse)	L'hon. Allan J. MacEachen	2,823,987
Westmount (Québec)	L'hon. C. M. Drury	2,646,315
Langelier (Québec)	L'hon. Jean Marchand	1,710,761
Ottawa-Carleton	L'hon. John N. Turner	205,883
Saint-Maurice (Québec)	L'hon. Jean Chrétien	1,782,918
Rosedale (Ontario)	L'hon. Donald S. Macdonald	1,669,213
Hamilton-East (Ontario)	L'hon. John C. Munro	74,924
Hochelaga (Québec)	L'hon. Gérard Pelletier	689,437
Capilano (Colombie-Britannique)	L'hon. Jack Davis	834,767
Restigouche (Nouveau-Brunswick)	L'hon. Jean-Eudes Dubé	2,134,637
Vancouver-Centre (Colombie-Britannique)	L'hon. Ron Basford	3,028,982
Burin-Burgeo (Terre-Neuve)	L'hon. Donald C. Jamieson	1,483,020
Port Arthur (Ontario)	L'hon. Robert Andras	629,067
Winnipeg-Sud (Manitoba)	L'hon. James Richardson	801,342
Saskatoon-Humboldt (Saskatchewan)	L'hon. Otto E. Lang	776,040
Windsor-Ouest (Ontario)	L'hon. Herb Gray	486,621
York-Scarborough (Ontario)	L'hon. Robert Stanbury	115,551
Dollard (Québec)	L'hon. Jean-Pierre Goyer	688,751
Etobicoke (Ontario)	L'hon. Alastair Gillespie	51,246
Parkdale (Ontario)	L'hon. Stanley Haidasz	176,719
Essex-Windsor (Ontario)	L'hon. E. F. Whelan	186,054
Notre-Dame-de-Grâce (Québec)	L'hon. Warren Allmand	331,379
Peterborough (Ontario)	L'hon. James Hugh Faulkner	417,162
Papineau (Québec)	L'hon. André Ouellet	278,437
Cardigan (Île-du-Prince-Édouard)	L'hon. Daniel J. MacDonald	713,900
Outremont (Québec)	L'hon. Marc Lalonde	971,643
Ahuntsic (Québec)	L'hon. Mme Jeanne Sauvé	256,937

PIL—LES MONTANTS OCTROYÉS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX ET DES PROGRESSISTES-CONSERVATEURS EN 1972-1973

Question nº 47—M. Cossitt:

A combien s'élevaient les sommes globales affectées en 1972-1973, au Programme des initiatives locales dans les circonscriptions électorales représentées par *a*) des députés libéraux, *b*) des députés progressistes-conservateurs?

Questions au Feuilleton

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): *a*) Parti libéral, $106,692,373: *b*) Parti conservateur progressiste, $59,552,779.

LA SUBVENTION À L'ÉGARD DU LAIT

Question nº 51—**M. Cossitt:**

1. En ce qui concerne la réponse à la question nº 3361 de la première session du 29e Parlement, à savoir que le prix du lait en poudre devait sans doute être réduit et maintenu au plus tôt le 15 octobre 1973, pourquoi les magasins Dominion Ltée de Brockville (Ontario) vendent ce lait 25 cents la boîte d'une pinte depuis quelques mois, prix sensiblement plus élevé que celui qu'exigeait cette même société le 4 septembre 1973 lorsqu'on a annoncé la subvention?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures devant le fait que les magasins Dominion Ltée de Brockville (Ontario) ont augmenté le prix du lait en poudre au lieu de le diminuer compte tenu de la subvention du gouvernement et, dans l'affirmative, quelle est la nature de ces mesures et quand seront-elles prises?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Il est supposé que le paquet d'une pinte en question consiste en un paquet de 4 oz de poudre de lait écrémé à reconstitution instantanée vendu sous la marque Carnation. Avant le 15 octobre 1973, il n'existait pas de contrôle des prix de la poudre de lait écrémé au niveau du détail. Le 15 octobre 1973, la Carnation Company Limited a réduit de 4c. son prix de gros sur le paquet de 4 oz de poudre de lait écrémé, comme le voulait l'accord, et cette réduction devait être transmise au consommateur. Le paquet de 4 oz qui se vendait 25c. avant le 15 octobre 1973 dans les magasins Dominion, à Brockville, Ontario, s'y vend maintenant à 21c.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE EN SASKATCHEWAN

Question nº 72—**M. Cossitt:**

1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il fermés en Saskatchewan depuis le 20 avril 1968?

2. Dans quelle municipalité et dans quelle circonscription est situé chacun de ces bureaux?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Avril 1968—Septembre 1970, 199; Octobre 1970—Présent, 8. Le programme de fermeture des petits bureaux de poste s'est terminé en septembre 1970. Les changements ultérieurs à cette date ont été motivés par l'établissement de la distribution par facteurs ou de la distribution rurale à la demande du public, la fusion d'agglomérations, la diminution des populations, le manque de remplaçants immédiats après le décès ou la retraite de maîtres de poste, etc.

2. Meadow Lake, 42; Regina Lake-Centre, 9; Mackenzie, 27; Prince Albert, 30; Saskatoon-Biggar, 13; Battleford-Kindersley, 27; Moose Jaw, 6; Yorkton-Melville, 17; Saskatoon-Humboldt, 16; Regina-Est, 5; Assiniboia, 2; Swift Current-Maple Creek, 3; Qu'Appelle-Moose Mountain, 10. Il serait trop coûteux d'énumérer chacune des municipalités où les Postes ont fermé des bureaux de poste. Un grand nombre d'anciens bureaux sont situés dans des régions non constituées en corporation et ne font partie d'aucune municipalité. De nombreux cantons ont été réunis à d'autres municipalités et relèvent maintenant d'une seule administration municipale.

[M. Cossitt.]

LES ANNULATIONS DE PRÊTS À DES PAYS ÉTRANGERS DEPUIS 1964

Question nº 135—**M. Laprise:**

Pour chaque année depuis 1964, combien de prêts à des pays étrangers ont été radiés, quel est le nom de ces pays et quelle somme s'applique à chacun?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Aucun.

● (0000)

LE RETARD DE L'ENVOI AUX DÉPUTÉS DES COPIES D'ORDONNANCES RENDUES PAR LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Question nº 219—**M. Forrestall:**

1. La politique de la Commission canadienne des transports consiste-t-elle à remettre à plus tard l'envoi aux députés des copies d'ordonnances rendues par la Commission au sujet des décisions touchant leur circonscription électorale respective et de ne les faire parvenir que 21 jours après que les décisions ont été prises et les ordonnances rendues?

2. Cette pratique est-elle appuyée par des règlements de la Commission et, dans l'affirmative, de qui relève l'adoption de ces règlements et à quelle date ont-ils été formulés?

3. Cette pratique reçoit-elle l'appui du ministre responsable?

4. S'il ne s'agit pas d'une question de politique, pour quelle raison la décision R-17686 rendue le 21 novembre 1973 n'a-t-elle pas été expédiée au député responsable avant le 13 décembre 1973?

5. En ce qui a trait à l'ordonnance R-17686, à quelles dates la Commission responsable a-t-elle informé les organismes suivants de la décision prise le 21 novembre 1973, *a*) la province de la Nouvelle-Écosse, *b*) la ville de Dartmouth, *c*) les Chemins de fer Nationaux du Canada, *d*) la Maritime Telegraph and Telephone Company Ltd., *e*) la Nova Scotia Power Corporation?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la Commission canadienne des transports: 1, 2 et 3. Lorsque des copies des ordonnances de la Commission canadienne des transports sont envoyées aux députés, à titre gracieux, elles sont expédiées en même temps qu'aux parties intéressées.

4 et 5. Normalement, les ordonnances du Comité des transports par chemin de fer sont expédiées dans les trois à sept jours suivant la date de l'ordonnance. Dans ce cas, certaines procédures administratives ont malheureusement entraîné un retard considérable, dont la Commission s'excuse, entre la date de l'ordonnance et son expédition. Des copies de l'ordonnance nº R-17686 datée du 21 novembre 1973 ont été expédiées aux 9 parties en cause, y compris les parties citées par le député, et au député lui-même, le 13 décembre 1973.

INFORMATION CANADA—L'OUVERTURE D'UNE INFORMATHÈQUE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 321—**M. MacLean:**

Information Canada ouvrira-t-il une informathèque à l'Île-du-Prince-Édouard et, dans l'affirmative, *a*) où sera-t-elle située, *b*) combien d'employés y travailleront à temps plein, *c*) une librairie complétera-t-elle ce nouveau service d'informathèque?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): En ce qui concerne Information Canada, voici les réponses: Oui. *a*) Charlottetown; *b*) Trois; *c*) Non.

LES DEMANDES DE PENSION PRÉSENTÉES PAR D'ANCIENS COMBATTANTS OU DES VEUVES EN 1973

Question nº 429—**M. Orlikow:**

1. Au cours de chacun des mois de 1973, *a*) combien de demandes de pension au titre de la Loi sur les pensions, ont été faites par des anciens combattants ou leur veuve, *b*) combien de ces demandes ont été traitées et réglées?

2. Combien de demandes la Commission canadienne des pensions avait-elle en main au 1er janvier 1973 et au 1er janvier 1974?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1.

	a)	*b*)
Janvier	624	822
Février	786	982
Mars	732	827
Avril	675	679
Mai	882	559
Juin	643	706
Juillet	743	866
Août	672	811
Septembre	806	1194
Octobre	697	1062
Novembre	749	1007
Décembre	722	961

2. Au 1er janvier 1973, 9,591; au 1er janvier 1974, 7,846.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES COMMANDES PLACÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 35—**M. Mather:**

Le ministère des Approvisionnements et Services achetant chaque année pour plus d'un milliard de dollars de biens et services, à combien s'élèvent les commandes placées en Colombie-Britannique?

(Le document est déposé.)

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS—LES CONTRATS ADJUGÉS AUX FINS DE RECHERCHE

Question nº 271—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelle somme totale le ministère des Communications a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

AFFAIRES INDIENNES—LES CONTRATS ADJUGÉS AUX FINS DE RECHERCHE

Question nº 277—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour), quelle somme totale le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

LES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS AUX TERMES DE DIVERS PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

Question nº 312—**M. Broadbent:**

1. Quels sont les organismes ou sociétés qui ont reçu des subventions en vertu de chacun des programmes suivants au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici), *a*) Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique, *b*) subventions à la recherche en matière de transport (CCT), *c*) Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, *d*) Loi nationale sur les transports, *e*) subventions de fonctionnement aux transporteurs aériens régionaux, *f*) caisse des passages à niveau, *g*) subsides aux services de cabotage par navires à vapeur?

2. Dans chaque cas, quelles étaient les sommes en cause?

3. Quels étaient les objectifs des programmes susmentionnés?

4. Le ministère des Transports ou la Commission canadienne des transports ont-ils effectué une étude d'appréciation des programmes susmentionnés et, dans l'affirmative, à quand remonte le dernier rapport?

(Le document est déposé.)

LA VALEUR DES CONTRATS CIVILS ET DE DÉFENSE ADJUGÉS PAR LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Question nº 318—**M. Grier:**

Quelle est la valeur totale des contrats civils et de défense accordés par le ministère des Approvisionnements et Services, aux termes des contrats régis par ce ministère et de ceux qui lui ont été délégués par d'autres ministères ou organismes du gouvernement au cours des années financières 1968-1969 jusqu'à 1973-1974 à ce jour aux sociétés suivantes: Ayer & Sons Ltd.; Avis Transport of Canada Ltd.; ABCO Ltd.; Bata Ltd.; British Columbia Telephone Ltd.; Bell-Northern Research Ltd.; British Columbia Packers Ltd.; Bombardier Ltée; Canron Ltd.; CAE Industries Ltd.; La Compagnie des Ciments du Saint-Laurent; Consumers Glass Ltd.; Crang & Ostiguy Inc.; Canada Steamship Lines Ltd.; Casgrain & Co. Ltée; Cleyn & Tinker Ltd.; Delta Electric Ltd.; Douglas Aircraft Company of Canada Ltd.; Dome Petroleum Ltd.; FPE-Pioneer Electric Ltd.; GSW Ltd.; Geosearch Consultants Ltd.; Hoffman-La Roche Ltée; Les Industries Aird Ltée; ITL Industries Ltd.; Interprovincial Steel & Pipe Corp Ltd.; Kenting Ltd.; Maislin Transport Ltd.; Mannix Co. Ltd.; Noranda Mines Ltd.; P.S. Ross & Partners; Pacific Truck and Trailer Ltd.; Spiroll Corp. Ltd.; Standard Brands Ltd.; Trimac Ltd.; Western Construction & Engineering Research Ltd.; Wright Engineers Ltd.?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Question orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'AUTORITÉ NÉCESSAIRE AU MINISTRE ET À LA COMMISSION POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT—LA FORMULATION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE—LES SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Il nous a récemment informés de certaines responsabilités qui lui ont été confiées en matière de transport, mais dont il ne peut s'acquitter parce qu'il n'a pas l'autorité nécessaire. Trouve-t-il que la loi a accordé trop d'autorité à la Commission canadienne des transports ou est-il d'avis que ni lui, ni la CCT ne jouissent des pouvoirs qui s'imposent pour faire face à leurs responsabilités?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà indiqué qu'il n'y a actuellement aucune relation convenable entre l'autorité accordée au ministère ou au ministre et les responsabilités qui lui sont assignées. Or, je voudrais qu'il existe un équilibre entre les deux. Je n'ai pas fait de distinction entre l'autorité du CTC et celle du ministère ou celle des autres agences gouvernementales, mais je dis que—et je suis convaincu de cela, et je crois d'ailleurs l'avoir mentionné hier aux journalistes—il n'y a personne actuellement au Canada qui dirige le domaine tout entier du transport, parce que personne n'en a l'autorité. Je ne demande pas que le ministre des Transports ou le ministère aient vraiment l'autorité de diriger toutes les entreprises de transport au Canada, ce qui n'est pas pertinent. Mais, à mon avis, le ministère ne possède pas l'autorité nécessaire pour établir une politique efficace.

● (1420)

[*Traduction*]

M. Stanfield: Le ministre a dit de l'actuelle politique des transports que c'était, pour citer ses propres termes ou la traduction qui en a été donnée, une vraie pagaille. Il a déclaré qu'il faudrait vraisemblablement six mois avant que le cabinet ne soit saisi d'une politique appropriée. Qui conçoit cette nouvelle politique? Est-ce le ministère ou des conseillers?

M. Marchand (Langelier): Non, monsieur l'Orateur, c'est le ministère qui y travaille en ce moment. Ensuite, elle devra être présentée au cabinet. Devrons-nous alors en soumettre certains aspects à des conseillers? Nous devrons attendre et voir si nous devrons recourir à leurs services. Pour le moment, c'est le ministère et le cabinet qui sont en train de l'élaborer.

M. Stanfield: Puis-je alors demander au ministre pourquoi on a retenu les services d'une société américaine d'experts-conseils pour effectuer une étude du budget des compagnies de chemins de fer?

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, le gouvernement, les sociétés ferroviaires, et même le comité formé des ministres des Transports de l'Ouest ont retenu les services d'un bon nombre de sociétés conseils.

[M. l'Orateur.]

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Pourquoi n'en nommez-vous pas certains pour faire partie de ce comité?

M. Marchand (Langelier): Est-ce que je contreviens au Règlement?

Je dis que plusieurs sociétés conseils sont actuellement engagées. Certaines sont même engagées par le comité du transport des provinces de l'Ouest pour étudier divers sujets, comme les «road-beds» . . .

[*Traduction*]

. . . en anglais, le prix de revient et tout cela. Nous avons retenu les services d'experts-conseils. Toutefois, pour ce qui est de la nouvelle politique à laquelle je reconnais avoir très vaguement fait allusion, aucune société de conseils n'a été pressentie.

* * *

LES FINANCES

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'AUGMENTATION DES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Elle fait suite à un compte rendu que j'ai lu dans les journaux ce matin portant sur les profits des grandes sociétés qui, dans plusieurs secteurs de l'économie, ont augmenté considérablement pendant le dernier trimestre de 1973. Les profits de l'industrie de l'alimentation en particulier ont augmenté, au cours de ce dernier trimestre, de 81.1% par rapport à la même époque en 1972, grâce à des hausses de prise injustifiables. Le gouvernement a-t-il l'intention d'agir face aux profits démesurés des sociétés au Canada, d'autant plus que le premier ministre a déclaré que le gouvernement ne permettrait pas le mercantilisme et l'exploitation du consommateur?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, cette question est très complexe et j'espère que la présidence va me permettre d'y répondre assez longuement. Comme je l'ai dit au Congrès du travail du Canada et répété à la Fraternité canadienne des cheminots, la situation des profits est bon signe. Nous en sommes maintenant à un point où je peux dire au monde des affaires que toutes les augmentations de frais n'ont pas besoin de se répercuter par une augmentation des prix. Une grande partie du tableau des profits se reflète dans une valeur accrue des industries. Ce qui m'intéresse le plus, c'est de voir une bonne partie de la situation des profits se traduire et se confirmer par des immobilisations accrues au chapitre des usines et de l'outillage, ce qui entraînera alors la création de nouveaux emplois surtout dans les industries de fabrication et de transformation. Lorsque les profits se traduisent par de nouveaux investissements je trouve cet état de chose positif. Mais si ces profits ne devaient se traduire que par de mécréants paiements de dividendes, ni moi ni la Chambre n'accepterons cela. Le premier ministre et moi avons tous deux dit que si ces profits sont le reflet d'une exploitation sans scrupules d'une pénurie d'approvisionnements ou de la situation économique, le gouvernement prendra des mesures.

M. Lewis: Je n'ai pas demandé au ministre des Finances de me donner la réponse que j'aurais obtenue d'un porte-parole de la société. J'ai demandé ce que le gouvernement comptait faire pour mettre fin à ce mercantilisme. Quelles

autres preuves exige-t-il, étant donné l'ampleur de la hausse des profits?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je considère l'objectif ultime de l'économie et des profits, c'est-à-dire l'expansion de la base industrielle du Canada. C'est ce qui se produit et l'objectif ultime est la création d'emplois. Je crois que le député est d'accord là-dessus.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIÈRE À LA LUMIÈRE DES DEMANDES DES PRODUCTEURS DE LAIT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné qu'un député a refusé il y a quelques moments l'unanimité requise en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour que la Chambre étudie le grave problème des producteurs de lait, puis-je demander au ministre s'il a pris connaissance des revendications des producteurs de lait industriel et, dans l'affirmative, s'il en tiendra sérieusement compte dans l'élaboration de la politique laitière pour la prochaine année qui doit débuter le 1er avril 1974?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): J'ai répondu à une question analogue qui m'a été posée par un ou deux députés et j'ai dit espérer faire une déclaration au sujet de la politique laitière d'ici le 1er avril. C'est ce que nous ferons. Nous examinons toutes les instances.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député de York-Sud invoque-t-il le Règlement?

M. Lewis: Non, monsieur l'Orateur. Je croyais qu'il était d'usage que celui qui pose la première question pose deux questions supplémentaires plutôt qu'une et j'espère avoir cette occasion de le faire.

M. l'Orateur: Le député a peut-être un peu tardé à poser sa deuxième question supplémentaire.

[*Français*]

Je m'excuse auprès de l'honorable député.

J'avais dans l'intervalle donné la parole à l'honorable député de Bellechasse. Nous pourrons peut-être en venir aux questions supplémentaires dans un moment, s'il y avait des questions supplémentaires à la première question, c'est-à-dire celle qui avait été posée par l'honorable chef de l'opposition officielle.

Évidemment, je reviendrai à l'honorable député de York-Sud dans quelques moments. Pour l'instant l'honorable député de Bellechasse a la parole.

M. Lambert (Bellechasse): Je vous remercie infiniment, monsieur le président.

Étant donné l'importance de la question et l'inquiétude qui règne présentement chez les producteurs de lait industriel, le ministre peut-il dire à la Chambre, en plus de la réponse qu'il vient de donner, si la demande d'augmentation de remise nette de $2 les 100 livres et j'insiste sur le mot «nette», destinée aux producteurs sera incluse dans la politique laitière du gouvernement pour l'année 1974-1975?

[*Traduction*]

M. Whelan: J'ai dit qu'on étudiait la question.

* * *

LES TRANSPORTS

LA QUESTION DE LA SÉPARATION D'AIR CANADA DU CANADIEN NATIONAL—LA DOCUMENTATION RELATIVE AU COÛT DES SERVICES FERROVIAIRES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Étant donné que le ministre a fait une déclaration très claire à la Chambre le 7 mars à propos du fait qu'il n'a pas de politique à l'égard des transports, est-il prêt à présenter des mesures relatives à la loi sur les chemins de fer et la loi nationale sur les transports, ainsi que des mesures en vue de séparer Air Canada et le CN, puisqu'il y a déjà deux ans que son prédécesseur avait promis de le faire dans un avenir rapproché.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Si le député veut savoir si nous avons l'intention de séparer Air Canada et le CN, je peux lui dire que nous n'avons pas encore pris de décision à ce sujet.

M. MacKay: Sauf le respect que je dois au ministre, ce n'était qu'une partie de ma question. Le ministre peut-il dire à la Chambre si lui ou ses collègues ont reçu de la documentation sur le coût des services de la part des chemins de fer au sujet du tarif marchandises applicable aux 28 denrées mentionnées lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest en juillet 1973 et, sinon, quand s'attend-il à en recevoir?

M. Marchand (Langelier): A mon avis, nous devrions en recevoir sous peu. Je ne me rappelle pas exactement combien de données nous avions demandées à la CCT, mais nous pensons les recevoir très prochainement. Les ministres de l'Ouest comprennent tous qu'un certain retard est inévitable en pareils cas.

● (1430)

M. MacKay: Étant donné qu'il a admis avoir peu de contrôle sur le fonctionnement des sociétés ferroviaires et que ces sociétés, notamment le CN, bénéficient de subventions importantes, le ministre considère-t-il de réduire ou de retarder certains crédits budgétaires, afin d'affirmer son autorité, jusqu'à ce qu'il ait reçu les renseignements financiers que les sociétés ferroviaires ont retenus pendant si longtemps?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je pense que nous en sommes venus à une entente satisfaisante avec les deux sociétés ferroviaires concernant la divulgation des coûts, à l'heure actuelle. Il ne s'agit pas d'un euphémisme, car je pense que c'est juste. Nous sommes disposés à aller plus loin si l'entente actuelle échoue. Quant aux subsides, je sais que ce sont des armes puissantes, mais je ne suis pas prêt à mettre les sociétés ferroviaires en faillite pour obtenir des renseignements.

Question orales

LE TRANSPORT DES GRAINS—LES FONCTIONS DES CONTRÔLEURS À VANCOUVER ET THUNDER BAY

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Peut-il informer la Chambre du sort de deux personnes qui agissaient, semble-t-il, comme contrôleur, l'une à Vancouver et l'autre à Thunder Bay? Occupent-elles toujours le poste et, dans l'affirmative, quelles sont leurs fonctions? Sinon, pourquoi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il y a eu changement de personnel dans un cas, mais les fonctions demeurent.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole au député de Vegreville pour une question supplémentaire et puis ce sera le tour du député de York-Sud pour sa question supplémentaire.

LES MESURES IMMÉDIATES ENVISAGÉES DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT DES GRAINS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Comme le gouvernement n'a pas de politique des transports mais qu'on est en train d'en établir une et qu'entre-temps le pays subit de graves inconvénients à cause des perturbations des transports, quand saurons-nous quelles mesures à court terme seront prises pour accélérer le transport du grain? L'autre jour, le ministre a parlé de nommer un coordonnateur ou un surveillant des transports pour l'acheminement du bois d'œuvre et d'autres produits, étant donné que les chargements ferroviaires de cette année ont diminué de 3.5 p. 100 par rapport à ceux de l'an dernier.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense que le député veut savoir ce que sera la politique à long terme plutôt que la politique à court terme. Pour ce qui est du grain, le député devrait poser la question au ministre de la Justice qui est chargé de la Commission du blé. Pour ce qui est du bois d'œuvre . . .

M. Mazankowski: Deviendra-t-il le nouveau ministre des Transports?

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Puis-je interrompre l'honorable ministre? Il me semble que nous nous engageons maintenant dans un débat plutôt que dans une période de questions et réponses. Je donnerai donc maintenant la parole à l'honorable député de York-Sud qui désire poser une question supplémentaire.

[M. Marchand (Langelier).]

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

L'AUGMENTATION DES BÉNÉFICES DANS L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES—LA QUESTION DU PRIX DU BŒUF

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Consommation et des Corporations. Elle a trait, elle aussi, au fait que l'industrie de transformation des denrées alimentaires a fait des bénéfices extrêmement accrus et aussi au fait qu'en dépit de la baisse du prix du bœuf payé à l'éleveur depuis la mi-février, le prix au consommateur n'a pas encore fléchi. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement songe à prendre des mesures pour imposer une baisse du prix du bœuf au consommateur? Il est manifeste qu'on est en train d'exploiter le consommateur de bœuf à l'heure actuelle.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, diverses possibilités sont constamment à l'étude. Nous avons déjà informé la Chambre qu'une étude spéciale est actuellement en cours sur l'écart dans les prix du bœuf. Cette étude sera terminée d'ici deux ou trois semaines. Elle pourra alors servir de fondement utile à la prise de décision du gouvernement.

* * *

L'AGRICULTURE

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—DEMANDE DE RÉEXAMEN DE CONCERT AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture? Vu le désordre qui existe sur le marché du bétail et dans l'ensemble de l'industrie de l'élevage des bovins, le ministre est-il disposé à s'entretenir ce soir ou demain matin avec les représentants de l'industrie afin de réévaluer toute la question des subventions à l'élevage bovin?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous sommes constamment en contact avec les représentants de l'industrie. Le dernier rapport reçu il y a dix minutes semble indiquer que dans l'ensemble le programme se stabilise et accomplit ce que nous en attendons.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Je ne dis pas que tout est parfait, mais on a certainement fait aujourd'hui un grand pas dans la bonne direction. Jusqu'ici, la tendance du marché semble se conformer à la voie qu'elle doit suivre, notamment la commercialisation du bœuf conformément à la procédure qu'on a suivie dans le passé. Si des députés ont des conseils judicieux à nous donner . . .

Des voix: Démissionnez.

M. Whelan: . . . nous sommes prêts à les accepter. Jusqu'à maintenant nous avons reçu quelques suggestions auxquelles nous avons donné suite. Autrement, si vous n'avez pas d'autres suggestions à faire pour améliorer la situation, que pouvons-nous faire d'autre?

M. l'Orateur: La présidence donnera la parole au député de Crowfoot pour une question supplémentaire et ensuite au député de Saint-Hyacinthe.

M. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je me préoccupe de la popularité du ministre de l'Agriculture, et pour cette raison, je désire lui poser une question supplémentaire. Verrait-il l'opportunité de dépenser pour des grains fourragers la somme de 3 millions de dollars par semaine qu'il dépense actuellement afin de sauver l'industrie du bétail, ce qui n'interviendrait pas dans la commercialisation du produit final?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous avons évidemment examiné cette suggestion qui a été faite non seulement par le député de Crowfoot mais par d'autres représentants de l'Ouest. Je me suis entretenu avec diverses personnes de l'Ouest canadien qui s'intéressent à l'industrie de l'alimentation du bétail, et si le député peut réussir à recueillir l'unanimité à ce sujet, il est meilleur que moi, car moi je ne le peux certainement pas.

* * *

[*Français*]

LES PORTS NATIONAUX

LE PORT DE MONTRÉAL—LES MESURES DESTINÉES À ASSURER QUE L'EXPÉDITION DU GRAIN NE SERA PAS INTERROMPUE PAR LES CONFLITS OUVRIERS

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Transports.

Bien qu'il ait ouvertement déclaré qu'il en avait assez de ses difficultés personnelles et de celles de son ministère, peut-il dire quelles mesures immédiates, lui et ses collègues du cabinet prévoient prendre afin de s'assurer que le port de Montréal ne soit pas forcé de cesser ses activités ou de continuer à péricliter à cause de la situation actuelle qui en fait un port de moins en moins économiquement rentable?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Saint-Hyacinthe a relié cela, je crois, à toute la politique générale du ministère. Cette question est beaucoup plus simple. Quelle est la situation du port de Montréal? La situation actuelle du port de Montréal est extrêmement sérieuse. Nous essayons actuellement de la régler. Les débardeurs du port de Montréal sont nombreux par rapport aux moyens techniques modernes. Il s'agit de savoir comment résoudre ce problème. Nous n'avons pas encore trouvé la solution, et si l'honorable député de Saint-Hyacinthe a une suggestion à faire, je suis alors prêt à l'écouter.

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Transports.

Je suggère que le gouvernement démissionne et cède sa place à un parti responsable qui pourra gouverner le pays.

Ayant répondu au ministre des Postes, au ministre des Transports, qui deviendra peut-être ministre des Postes, je lui pose maintenant la question suivante: advenant toute grève ou ralentissement de travail, ou toute menace à cet effet, du Syndicat international des gens de mer, le ministre prévoit-il instituer une enquête ou utiliser quelque recours en vue de trouver des moyens de transport de rechange pour assurer l'acheminement continu du grain au Québec?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, j'ai passé 23 ans de ma vie dans le syndicalisme, et le député de Saint-Hyacinthe peut être assuré que je ne lui dirai sûrement pas d'avance par quels moyens on pourrait affaiblir les ouvriers afin de maintenir des conditions qui ne leur sont pas acceptables.

* * *

● (1440)

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'OBLIGATION LÉGALE DES COMPAGNIES FERROVIAIRES QUANT AU TRANSPORT DU BLÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, comme il a déclaré que les compagnies ferroviaires ne sont pas disposées à acheter des wagons-trémies pour le transport du blé parce que ce n'est pas rentable, le ministre a-t-il signalé à ces compagnies que la loi sur les chemins de fer les oblige à fournir le matériel nécessaire pour recevoir, transporter et livrer, rapidement et avec soin toute marchandise? Le ministre a-t-il signalé tout cela aux compagnies et est-il disposé à jouer le rôle qui lui revient aux termes de la Constitution pour faire respecter la loi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, tout le monde peut bien applaudir, mais on se rend compte que la loi n'est pas complète, si on la lit bien, ce que le député a certainement fait. Les compagnies ont l'obligation de transporter les céréales, mais on ne leur impose aucun délai.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchand (Langelier): Cela n'est pas prévu dans la loi. Il n'y a aucun délai d'imposé. Rien ne les oblige a acheter du matériel moderne pour acheminer les céréales à temps. Voilà pourquoi nous avons ces problèmes de wagons, et pourquoi c'est le gouvernement qui doit s'occuper de le résoudre alors que normalement ce serait aux compagnies de le faire.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député veut invoquer le Règlement, mais je demande encore une fois la collaboration des députés, car la période des questions tire à sa fin.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement tout simplement pour dire que le ministre n'a pas répondu à ma question lorsque je lui ai signalé que d'après la loi, les chemins de fer sont tenus de transporter les céréales en toute diligence et sans délai, et que c'est là pour eux une obligation statutaire.

M. Marchand (Langelier): En effet, et c'est probablement un point de droit. Heureusement, ou peut-être malheureusement, je ne suis pas avocat, mais pour ce qui est de l'expression «en toute diligence et sans délai», les chemins de fer peuvent toujours répondre que c'est ce qu'ils font avec le matériel dont ils disposent.

M. Baldwin: Il faut qu'ils achètent plus de matériel.

Une voix: C'est vous le ministre, dites-le-leur.

Des voix: Bravo!

Question orales

M. l'Orateur: A l'ordre. On pourrait peut-être ajourner la discussion juridique pour le moment ou la renvoyer au comité de la justice et des questions juridiques.

* * *

[*Plus tard*]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—DEMANDE DE MODIFICATION—L'OPPORTUNITÉ D'UN SOUTIEN DIRECT

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du ministre à une question précédente, disant que le marché au bétail se serait stabilisé—surtout parce que les commissionnaires et les éleveurs sont forcés d'accepter une politique inapplicable—j'aimerais lui demander s'il va modifier sa politique du moins en ce qui concerne le paiement de primes sur tous les bestiaux qui appartiennent aux catégories A et B de manière que les primes soient versées directement aux éleveurs afin qu'eux au moins bénéficient de ce programme?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la chose est à l'étude, et il y a des gens des diverses parties du Canada dans les bureaux du ministère de l'Agriculture qui en discutent à l'heure actuelle avec mes hauts fonctionnaires afin de déterminer à quel point la chose serait applicable et pratique. Il y a d'autres recommandations faites par des organismes agricoles et par des députés qui sont également à l'étude à l'heure actuelle.

M. Gleave: Vu les suggestions que le ministre a reçues à ce sujet, pourrait-il songer à incorporer au programme une disposition de soutien direct aux producteurs, ce que le programme ne leur assure pas actuellement?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, peut-être aurais-je dû dire dans ma réponse à la question préalable que je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que le député a dit au sujet des prix. J'ai vérifié les prix à Toronto aujourd'hui et je constate qu'ils se sont beaucoup améliorés depuis hier, qu'ils réagissent précisément comme nous le voulons.

M. Horner (Crowfoot): Dans le cas du bétail américain?

M. Whelan: Le député de Crowfoot me pose une question au sujet du bétail en provenance des États-Unis. Le prix a baissé sur le marché d'Omaha, sur lequel le prix est fondé. Si nous voulons un régime qui n'ait rien à voir avec le marché nord-américain, ce que nous devrions peut-être avoir, alors je demanderais au député ce qu'il appuierait.

M. l'Orateur: La présidence cède la parole au député de Middlesex pour une question supplémentaire, pour la passer ensuite au député de Simcoe-Nord.

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—LA CLASSIFICATION DES BESTIAUX ABATTUS DANS LES PETITS ABATTOIRS DE L'ONTARIO

M. William C. Frank (Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture à propos d'un autre sujet qui me préoccupe et sur lequel il pourra, j'espère, fournir certaines explications. Étant donné qu'un grand nombre de bestiaux engraissés sont abattus en Ontario dans de petits abattoirs où il y a seulement un inspecteur provincial et où, par conséquent, on ne fournit pas de bordereaux du gouvernement fédéral indiquant la catégorie, j'aimerais savoir comment on peut déterminer rétroactivement la catégorie du bétail abattu.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous savons a peu de chose près—je devrais dire exactement—combien de bestiaux sont abattus chaque semaine au Canada et quelles sont leurs catégories, et si nous prenons 7c. la livre pour les catégories A1 et A2 et si nous établissions la moyenne à 5c. la livre, par exemple . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens à indiquer à l'honorable ministre et au député qu'il s'agit là plutôt d'un argument que d'une réponse.

* * *

LA SANTÉ

L'EXCLUSION DE CANDIDATS CANADIENS QUALIFIÉS DES ÉCOLES DE MÉDECINE

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu le grand nombre de candidats qualifiés qui se voient refuser l'entrée dans nos écoles de médecine, j'aimerais savoir pourquoi, depuis dix ans, on a admis davantage de médecins étrangers qu'auparavant, au lieu d'en former un plus grand nombre dans nos propres écoles, et quand il sera mis un terme à cette discrimination?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de cette question. Le problème a d'ailleurs été posé lors de la dernière conférence des ministres de la Santé en février. Le député sait bien que les écoles de médecine et l'exercice de la profession de médecin relèvent, dans chaque province, du gouvernement provincial. J'ai cependant soulevé la question devant mes collègues et j'espère que l'on pourra arrêter une ligne de conduite commune pour les gouvernements fédéral et provinciaux sur cette question, durant les prochains mois. Tout comme le député, je tiens à donner aux étudiants canadiens de plus grandes possibilités d'embrasser cette carrière.

* * *

L'INDUSTRIE

LES AUTOMOBILES—LES ENTRETIENS AVEC CHRYSLER AU SUJET DES PRIX

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question concerne le transport et s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. S'est-il entretenu avec la société Chrysler du Canada au sujet des prix et, dans l'affirmative, peut-il faire rapport à la Chambre des résultats de ses conversations?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, selon les derniers renseignements obtenus, lesquels remontent à il y a une heure environ, la société canadienne revoit sa position mais n'a pas encore pris de décision.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, ma question ne portait pas sur les renseignements que le ministre a obtenus de la société par un moyen quelconque, mais demandait plutôt s'il avait été en contact direct avec la société afin de l'informer des vues du Parlement et de lui faire connaître

le point de vue exprimé aujourd'hui à la Chambre par le ministre des Finances, selon lequel une partie des bénéfices considérables devrait revenir sous forme de réduction de prix et une augmentation du prix des automobiles ne saurait être tolérée dans les circonstances actuelles.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires de mon ministère étaient en contact avec les responsables de la société aujourd'hui et leur ont rappelé l'engagement que la société avait pris concernant la réduction de l'écart. Les intéressés ont signifié qu'ils respecteraient cet engagement.

* * *

[*Français*]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LES MESURES VISANT À AMÉLIORER LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il dire s'il a reçu de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent des suggestions afin de régler le problème du financement de la Voie maritime, et le ministre se propose-t-il d'établir sous peu des mesures afin de remédier à la situation financière déplorable de cette administration?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on traite de deux problèmes différents dans la question qui est posée: celui des relations ouvrières entre le Syndicat international des gens de mer et la Voie maritime du Saint-Laurent, et celui du financement de la Voie maritime du Saint-Laurent. Je ne sais pas à quelle question je dois répondre, mais je ne répondrai certainement pas aux deux en même temps.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je crois que ma question est bien simple. Le nouveau président, M. Normandeau, a fait des suggestions en ce qui a trait au financement de la Voie maritime du Saint-Laurent. Nous savons qu'il existe une dette presque «impayable» et je demande au ministre quelles mesures il prendra pour régler cette situation, et s'il tiendra compte des recommandations du rapport Carter qui a été présenté il y a déjà quelques années?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, la seule réponse que je peux donner est la suivante: le règlement de l'entente de la convention collective entre le Syndicat international des gens de mer et la Voie maritime du Saint-Laurent n'a exactement rien à faire avec le financement. Au sujet du financement de la Voie maritime du Saint-Laurent, il s'agit de savoir si nous sommes prêts à augmenter les taux de façon que la Voie maritime du Saint-Laurent devienne une entreprise plus rentable. C'est précisément un problème que nous étudions actuellement.

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND SYNDICAT DES MARINS-LAKE CARRIERS ASSOCIATION

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre du Travail. Comme nous voulons tous que le transport des marchandises par la Voie maritime du Saint-Laurent ne soit pas entravé, le ministre est-il maintenant en mesure de nous dire s'il a bien évalué le différend du Syndicat des marins vu l'erreur catastrophique qu'il a commise vendredi dernier en disant qu'il était confiant et croyait bien qu'il n'y aurait pas de grève?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Sans en aucune façon accepter cette mésinterprétation grossière de ce que j'ai dit vendredi dernier, je dirais que j'ai bien évalué la situation au meilleur de ma connaissance.

M. Alexander: A la lumière de cette réponse, le ministre a-t-il décidé de présenter des initiatives spéciales pour ramener ces parties à la table de négociation? A-t-il au moins fait cela?

M. Munro (Hamilton-Est): Je ne sais pas exactement ce que le député entend par «initiatives spéciales», mais, s'il me demande si nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider les parties à résoudre ce différend, la réponse est oui.

M. l'Orateur: Je permettrai au député de Hamilton-Ouest de poser une deuxième question supplémentaire; mais nous en sommes rendus à un point de la période des questions où les députés devraient limiter le nombre de leurs questions supplémentaires parce qu'il ne nous reste pas beaucoup plus de cinq minutes avant de passer à l'ordre du jour.

M. Alexander: Comme le ministre a indiqué qu'il estimait que son intervention personnelle dans cette question serait un peu prématurée, peut-il nous dire s'il attend le 1er avril pour s'intéresser personnellement à la question ou s'il discute au moins par téléphone ces questions avec les parties en cause?

M. Munro (Hamilton-Est): Je ne sais pas sur quels renseignements le député se fonde pour tirer ses diverses conclusions, mais elles sont tout à fait erronées et cela devrait le préoccuper.

* * *

LES AÉROPORTS

PICKERING—L'OPPORTUNITÉ DE LA CESSATION DE TOUS TRAVAUX DE CONCEPTION, DE PLANIFICATION ET D'EXPROPRIATION EU ÉGARD À L'ÉVOLUTION DU TRANSPORT INTERURBAIN

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné qu'il a déclaré hier que la planification des grands aéroports de Montréal et de Toronto n'avait pas pris en considération les derniers perfectionnements dans le domaine des transports interurbains, le ministre entend-t-il user de tous les pouvoirs qu'il a, s'il en a, pour faire arrêter dès maintenant toute activité de conception, de planification et d'acquisition de terrains relativement à l'aéroport mal conçu de Pickering?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, hier, lors d'une discussion libre avec

les journalistes, j'ai parlé de toutes les hypothèses possibles qui auraient pu se réaliser, même de celle à savoir si, il y a 20 ans, nous avions su ce que nous savons aujourd'hui et tout ce qui aurait pu alors en découler. Je crois que le journaliste a rapporté cette nouvelle très honnêtement, mais de là à en conclure qu'il s'agissait d'un jugement sur le cas de Pickering et de Mirabel, à mon avis, c'est aller trop loin.

M. Harney: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre malgré lui.
[*Traduction*]

Je reviendrai sur les arguments que vient d'invoquer le ministre. Étant donné que les travaux de la séance qui se déroule actuellement ne tiendront pas compte des connaissances que le ministre prétend que l'on possédait et qui étaient évidentes avant que soit prise la décision de construire l'aéroport, le ministre aura-t-il l'obligeance de s'engager à réexaminer tous les éléments de la décision d'engager les dépenses considérables qui seront consacrées cette année à la planification et à la conception de l'aéroport?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, tout ce que j'ai dit, et je pense que tout le monde à la Chambre conviendra que c'est raisonnable, c'est que si nous avions su, il y a mettons 10 ou 15 ans, ou peut-être même il y a 5 ans, qu'il serait possible d'avoir des trains filant à des vitesses aussi élevées que 200 ou 300 milles à l'heure, nous aurions peut-être pris une décision qui aurait été différente de celle que nous avons prise. C'est tout.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne reste plus que quelques minutes avant la fin de la période des questions. On permettra peut-être à la présidence d'accorder la parole au très honorable représentant de Prince-Albert.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND SYNDICAT DES MARINS-LAKE CARRIERS ASSOCIATION—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE DES TRANSPORTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports m'a impressionné encore en parlant de trains qui voyagent à 300 milles à l'heure. Cela montre à quel point il devance les événements.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il pensait à Air Canada. Vu que le pusillanime ministre du Travail n'a pas agi, le ministre des Transports pourrait-il étudier la situation dans le cas du différend du Syndicat des marins pour voir quelles mesures il pourrait prendre, car partout dans l'Ouest des gens comme le commissaire en chef de la Commission du blé et d'autres prétendent que l'inaction assénera un coup terrible au pays. Il semble qu'on ne fait rien. Si je m'adresse à lui, c'est qu'il est un homme d'action.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis désolé d'entendre le député dire cela car, de fait, on prend des mesures. Je dois proclamer publiquement que le ministre du Travail est non seulement mon collègue mais aussi un de mes bons amis et que j'ai entière confiance dans sa compétence, dans son habileté.

M. Diefenbaker: Vous êtes bien le seul.

* * *

LES SPORTS

LE PROJET D'INTERDICTION DE L'IMPLANTATION À TORONTO DE LA LIGUE MONDIALE DE FOOTBALL—LA PORTÉE DE LA MESURE ENVISAGÉE

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu ses nouvelles déclarations durant la fin de semaine, où il manifestait l'intention d'interdire à la ville de Toronto le privilège relatif à la Ligue mondiale de football, et les nouvelles observations du ministre de la Justice au comité hier soir, selon lesquelles ses fonctionnaires, de concert avec les fonctionnaires du ministre, sont en train de rédiger une mesure législative qui sera présentée au cabinet demain, le ministre nous dirait-il si cette mesure s'appliquera à d'autres sports que le football et s'il apportera des restrictions sur la transmission d'événements sportifs américains par des stations canadiennes de télévision?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire que, contrairement au parti de nos vis-à-vis, le gouvernement et notre parti expriment la même opinion dans l'Ouest et dans l'Est, à Toronto comme à Montréal.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Votre parti n'est pas national.

M. Lalonde: J'ai dit, durant la fin de semaine, alors que le député était occupé ailleurs sans doute, que je ferai une recommandation à mes collègues du cabinet et qu'une fois que celui-ci aura pris une décision, elle sera annoncée en temps utile. Comme le député le sait, la teneur d'une mesure législative devient publique lors de la présentation en première lecture du projet de loi. Pour ce qui est de la dernière partie de sa question au sujet de la télévision, je n'ai pas l'intention d'examiner cela pour l'instant.

Une voix: Oh, oh!

M. Atkey: J'aimerais savoir si, en rédigeant la mesure législative, le ministre a consulté le ministre de la Consommation et des Corporations pour dissiper la contradiction entre sa politique, qui consiste à protéger le monopole de la Ligue canadienne de football, et celle de l'autre ministre, qui est de favoriser la concurrence.

M. Lalonde: La question en soi est une preuve, je pense, de la confusion qui règne dans les esprits des membres de l'opposition au sujet de la propriété canadienne et de la protection de l'identité canadienne.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROGRAMME DE DÉCENTRALISATION DU PERSONNEL—LES PROGRÈS ACCOMPLIS—LES POSTES À POURVOIR—LES MUTATIONS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économi-

que régionale. Étant donné que des annonces ont été publiées cette semaine dans des journaux d'un bout à l'autre du pays, en vue de pourvoir à 25 postes élevés de son ministère dans diverses villes canadiennes, le ministre peut-il nous dire si cela signifie que le transfert de personnes de la région d'Ottawa dans les diverses régions et capitales provinciales est bien terminé ou s'il doit se poursuivre? Peut-il indiquer le nombre de mutations qui ont déjà eu lieu?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas pouvoir répondre de façon précise. Je puis dire que nous avons terminé la première phase qui consistait à offrir divers postes aux fonctionnaires qui y sont admissibles. Cela nous a permis de réaliser la deuxième phase, qui consistait à nommer dans les divers bureaux régionaux des personnes venant des régions concernées et connaissant les conditions propres à ces régions. Quant à savoir si les diverses organisations de la Fonction publique ont fait une évaluation totale du nombre de personnes affectées dans chaque région, je dois le vérifier et j'en informerai le député par écrit.

● (1500)

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné que nous n'avons eu jusqu'ici que très peu de renseignements sur ces annonces publiques et sur les dispositions relatives au recrutement dans les régions et capitales provinciales, ainsi qu'au sujet du nombre de mutations qui ont eu lieu, le ministre peut-il s'engager à faire au plus tôt une déclaration à la Chambre, ou à publier ces renseignements, afin que nous connaissions la situation?

M. Jamieson: Bien entendu, la situation change tous les jours, mais je serais heureux de donner tous les renseignements sur la situation actuelle au député, ou à tout autre député qui aimerait les connaître.

* * *

LES AÉROPORTS

PICKERING—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE AUPRÈS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE À LA SUITE DE NOUVELLES RÉVÉLATIONS

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. A la lumière de ses déclarations d'hier à l'association des cheminots canadiens et compte tenu de sa réponse d'aujourd'hui au député de Scarborough-Ouest au sujet du projet d'aéroport de Pickering et également à la lumière du fait que la commission d'enquête indépendante est en droit d'examiner les nouveaux éléments, et d'après le ministre des éléments nouveaux existent, serait-il disposé, par l'intermédiaire de son ministère, à présenter des instances à cette commission d'enquête au sujet du genre de questions auxquelles il a fait allusion hier et aujourd'hui?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en toute honnêteté il m'est impossible de fournir une réponse différente de celle de tout à l'heure. Je parlais simplement de choses qui pourraient se produire, qui se sont effectivement produites, et je ne veux en aucun manière gêner l'enquête.

M. l'Orateur: Le député de Greenwood a la parole.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: Que le député de Greenwood m'excuse mais le député du Yukon soulève la question de privilège.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, au cours de la session précédente j'ai déjà soulevé cette question de privilège relativement à des secrétaires parlementaires, qui font partie du ministère, et qui accaparent le temps de la Chambre par des questions. Ils disposent de téléphones et des services des bureaux des ministres. En outre, ils reçoivent annuellement $4,000 supplémentaires pour répondre à des questions et non pas pour en poser qui n'en sont pas au cours de la brève période réservée à l'opposition pour obtenir des renseignements du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a déjà soulevé cette question. J'ai étudie les précédents qui ne m'ont rien appris et je n'ai certes rien trouvé dans le Règlement qui interdise aux secrétaires parlementaires de poser des questions bien qu'ils reçoivent des émoluments supplémentaires. En outre, je disconviens de l'argument du député selon lequel la période des questions est réservée à l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je le répète, tel n'est pas le cas. Si le député prend la peine d'étudier les précédents dans le hansard de ces dernières années, il constatera qu'il n'y a eu aucun précédent à l'appui de sa proposition. Toutefois, j'essaie de me montrer aussi conciliant que possible, et de ne pas encourager les secrétaires parlementaires à poser des questions car je crois que dans une certaine mesure cela pose des difficultés en ce sens que la présidence se demande souvent si un secrétaire parlementaire se lève pour poser une question ou pour répondre à une question. Cela suffit à semer un doute dans mon esprit, mais dans la mesure où l'on n'abuse pas de ce privilège nous pourrions peut-être ne pas insister sur la stricte interprétation de l'article du Règlement, quel qu'il soit. J'espère que nous pourrons continuer comme nous l'avons fait par le passé.

J'estime que le point soulevé par le député est valable dans une certaine mesure, mais que la présidence doit avoir une certaine latitude pour interpréter les règlements et c'est ce que j'ai essayé de faire, de tenir compte du point de vue exprimé par le député et qui a une certaine valeur et du point de vue que le secrétaire parlementaire va maintenant exprimer dans sa question de privilège.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je vous remercie beaucoup des commentaires que vous avez faits à cet égard, mais ce que je tenais à faire remarquer, c'est qu'à titre de député, j'ai des électeurs à représenter. J'ai l'intention de le faire et je ne me laisserai pas intimider par qui que ce soit à la Chambre qui essaierait de m'empêcher de m'acquitter de cette responsabilité.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: La deuxième chose que je voulais dire c'est que j'espère que les députés de l'opposition officielle vont au moins tâcher d'avoir de la suite dans les idées à cet égard, car certains se rendent compte à la Chambre que des députés de ce côté croient que les secrétaires parlementaires ne devraient pas répondre aux questions alors que d'autres députés pensent que nous ne devrions pas en poser. Le fait est pourtant que le Règlement nous permet de faire les deux pourvu, me semble-t-il, que le secrétaire parlementaire ne pose pas de questions à son propre ministre ce qui constituerait, à mon sens, un véritable abus. Je crois que j'ai le droit comme n'importe qui d'autre, de poser des questions à quiconque à la Chambre occupe un poste responsable sur n'importe quel sujet intéressant les gens que je représente et je n'hésiterai pas à le faire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député du Yukon a présenté son point et le député d'Ontario a soulevé la question de privilège. Je doute que je puisse tolérer que cela dégénère en débat. Je reconnais la validité et l'intérêt des points de vue des députés d'Ontario et du Yukon. Je ne crois pas qu'il y ait une solution facile, mais je vais tenter de considérer les deux aspects du problème.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'interviens à la suite de remarques personnelles de la présidence. Je suis certain que si la présidence m'avait écouté attentivement, elle aurait compris que je ne proposais pas, comme le confirmera le compte rendu, que la période des questions soit réservée à l'opposition. J'ai dit que la période des questions a pour but de permettre surtout à l'opposition . . .

Des voix: Oh, oh!

[M. l'Orateur.]

M. Nielsen: . . . mais aussi à tous les députés, de poser des questions au cabinet. Je n'ai certes jamais dit qu'il fallait réserver la période des questions à l'opposition.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a soulevé la question de privilège. Nous avons déjà perdu dix minutes avec ces prétendues questions de privilège. Je signale que le député de Brandon-Souris attendait hier l'occasion de poser une question. Le député de Greenwood avait la parole avant que l'on soulève la première question de privilège. On pourrait donc permettre au député de poser sa question; puis, avec votre consentement, la présidence donnera la parole au député de Brandon-Souris qui, je le répète, a été empêché hier par la fin de la période des questions.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA PARTICIPATION DU CANADA AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION INTERNATIONALE AU LAOS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question ne prête pas à la controverse. Elle s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que l'on n'a pas tellement interrogé aujourd'hui. Le gouvernement canadien a-t-il menacé ou envisagé de se retirer de la Commission internationale de contrôle au Laos si certaines conditions ne sont pas remplies? Si oui, quelles sont ces conditions?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas menacé de nous retirer de la Commission internationale de contrôle au Laos. Voici ce que nous avons fait plutôt. Le 13 mars nous avons avisé le gouvernement laotien, de même que les coprésidents de la Conférence de Genève de 1962, ainsi que tous les autres intéressés, que nous proposons l'ajournement sine die de la Commission du Laos au cours d'une réunion que nous avons sollicitée à cette fin.

* * *

LES POSTES

L'ÉCART ENTRE LES SALAIRES DES PRÉPOSÉS AU CODAGE ET DES TRIEURS—DEMANDE D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DANS L'AFFAIRE DE BOYCOTTAGE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adressait au ministre des Postes, mais il semble avoir disparu. Étant donné que j'ai mis autant de temps à poser cette question qu'il en faut au ministère des Postes pour livrer le courrier, je pourrais peut-être l'adresser au président du Conseil privé qui est chargé de maintenir de bonnes relations dans la Fonction publique. Comme l'Union des employés des Postes a lancé un boycottage du code postal pour protester contre l'écart entre les échelles de salaires des préposés au codage et des trieurs, le président du Conseil du Trésor examinerait-il cette politique, afin d'uniformiser ces deux catégories d'emplois avant que notre malheureux service postal ne s'effondre complètement?

● (1510)

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je discuterai volontiers la question avec le ministre des Postes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose:

Que les comptes publics pour les années financières terminées le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973, rapports de l'Auditeur général y afférents et témoignages recueillis par le comité au cours des sessions précédentes du Parlement, soient déférés au comité permanent des comptes publics.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RENVOI DU MODE DE RAJUSTEMENT DE LA REPRÉSENTATION AU COMITÉ DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose:

Que le mode de rajustement de la représentation à la Chambre des communes, y compris la manière de déterminer le nombre de députés assigné à chaque province établie par l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, soit déféré au comité permanent des privilèges et élections.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, L'APPLICATION ET LES INFRACTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 14 mars, de la motion de M. Gray: Que le bill C-7, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et tendant à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en reprenant le débat sur le bill C-7, je crois que nous devrions d'abord nous rendre compte que le gouvernement s'y prend bien mollement en ce qui a trait à ce bill. Je dirais, monsieur l'Orateur, que la mesure nuira peut-être à la concurrence au lieu de la rendre plus libre et plus facile au Canada. Dans un certain sens, le gouvernement envisage cette question de façon très naïve. Je dirais qu'il y a quatre autres grands éléments qui auront tous plus d'influence sur la concurrence au Canada, sa restriction ou sa liberté, que la mesure du gouvernement.

Je veux parler, par exemple, de l'appartenance de notre industrie à des intérêts étrangers et du fait que le rapport économique international que le président des États-Unis a déposé en février 1974 établit le total des investissements américains dans notre pays à 44.1 milliards de dollars. Comme nous le savons, monsieur l'Orateur, il est arrivé quelque chose ces dernières semaines au sujet d'une partie de ces investissements. La société Worthington à Montréal, parce qu'elle appartient à 52 p. 100 à la compagnie-mère aux É.-U., a été soumise à certaines restrictions au sujet d'un marché que la compagnie espérait conclure avec Cuba, à cause de la législation en vigueur aux États-Unis.

M. Turner (Ottawa-Carleton): De quelle restriction voulez-vous parler?

M. Stevens: Je crois qu'on est encore en train d'étudier aux États-Unis l'opportunité de poursuivre la compagnie-mère si sa filiale conclut l'accord qu'elle envisage avec les États-Unis.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Avec Cuba.

M. Stevens: Oui, avec Cuba. Je mentionne cela parce que si d'une part, la mesure à l'étude manque de vigueur, d'autre part, le gouvernement a sans cesse toléré l'investissement étranger et a saisi toutes les occasions possibles de le favoriser en recourant aux fonds du gouvernement canadien pour l'appuyer au pays.

Il est intéressant de comparer le bilan de la Société d'expansion des exportations, dont le gouvernement lui-même a proposé d'accroître l'importance pour en faire un organisme de 4 milliards de dollars. Il est intéressant de constater que le gouvernement a été circonvenu par cet organisme, de sorte que plus de 50 p. 100 des prêts sont consentis à des compagnies d'appartenance étrangère établies au Canada. Le prêt minimum de cet organisme est d'un million de dollars et nous constatons qu'en 1972, par suite de son activité, la Société a consenti des prêts de 23.3 millions en moyenne, tandis que la moyenne des prêts de la Banque d'expansion industrielle s'établit à $45,000. Le taux exigé des emprunteurs par la Société d'expansion des exportations a été d'environ 7 p. 100, tandis que les emprunteurs canadiens qui se sont adressés à la Banque d'expansion internationale ont payé 9.8 p. 100.

Je vais prouver, monsieur l'Orateur, que le gouvernement ne sait pas ce qu'il dit lorsqu'il parle de concurrence au pays. Dire sérieusement à la Chambre que la mesure à l'étude va en quelque sorte libérer la concurrence et, comme l'a signalé le premier ministre—je suis ravi de voir qu'il est toujours avec nous—qu'elle va même freiner l'inflation au pays, ma foi, puisse Dieu nous venir en aide, si c'est là un des piliers sur lesquels compte le gouvernement pour endiguer ou enrayer l'inflation.

Comme le taux d'inflation est de 9.1 p. 100, il est grand temps, je pense, d'exiger que le ministre des Finances (M. Turner) présente un budget pour nous montrer que ce qu'il va proposer, comme mesures fiscales et monétaires au cours des prochains mois pour endiguer l'inflation. Si le premier ministre ou n'importe lequel de ses ministres prétend que cette mesure législative va, d'une certaine façon, freiner l'inflation, je dis qu'ils nous induisent en erreur. En fait, monsieur l'Orateur, la mesure va vraisemblablement provoquer une hausse plutôt qu'une baisse des produits au pays.

Pour revenir à de plus larges perspectives, monsieur l'Orateur, c'est-à-dire pour savoir où se trouvent les forces au pays qui œuvrent contre la libre concurrence, je suggérerais que l'on regarde dans la direction des puissantes sociétés commerciales, des grandes centrales syndicales et des grandes banques du pays. Je soutiens que chacune d'entre elles a un rôle extrêmement important à jouer dans la question de savoir si l'on va bénéficier d'une concurrence plus libre au Canada. Prenons les banques, par exemple. Étant donné que leur actif s'élève à 55 milliards de dollars et leurs prêts généraux à 30 milliards, peut-être le poste le plus agréable à occuper serait-il celui d'administrateur de l'une de ces banques? Chacun de nos administrateurs de banque gère des biens qui, en moyenne, s'élèvent à quelque 170 millions de dollars. Chaque administrateur contrôle dans notre pays des prêts qui, en moyenne, atteignent presque 100 millions de dollars.

● (1520)

Admettant que le parti libéral s'est fortement endetté envers les banques à charte; et qu'elles lui donnent beaucoup de fonds pour ses campagnes électorales, j'estime cependant que le gouvernement ne devrait pas nous faire accroire que, d'une manière ou d'une autre, le bill C-7 va permettre une plus grande concurrence. On se doit de lui signaler qu'il ne fait rien de très marquant pour stimuler la concurrence en ce qui concerne la mainmise étrangère, les grands intérêts banquiers du pays, les intérêts des grandes sociétés et les grands syndicats. Il est non seulement fort peu probable que ce bill stimule la concurrence dans notre pays et réduise le taux d'inflation; mais il va aussi causer du tort aux entreprises, à plusieurs égards, et notamment aux petites entreprises.

La dernière fois que j'ai parlé sur ce bill, j'ai fait mention d'un de mes commettants qui m'écrivait après avoir été exaspéré de la bureaucratie et de la paperasserie gouvernementales. J'aimerais vous citer un passage de sa lettre qui exprime son inquiétude à l'égard de l'ingérence gouvernementale:

> Je ne puis m'empêcher de réfléchir à ce que doit coûter aux entreprises et à ses répercussions sur nos bénéfices l'exécution des corvées interminables exigées par différents niveaux de gouvernement. Ces mêmes organismes gouvernementaux qui exigent de nous que nous exécutions immédiatement et gratuitement ces corvées étoffent leurs différents services afin de pouvoir mieux nous harceler et nous créer des désagréments. Voici une brève énumération des tâches que nous imposent ces administrations: nous devons tenir des dossiers exacts, faire des déductions précises, rédiger des rapports exacts, permettre des inspections et, dans certains domaines, effectuer des paiements rapides aux ministères ou organismes gouvernementaux suivants: Commission des accidents du travail, fisc provincial, Régime de pensions du Canada, ministère provincial du Travail, fisc fédéral, Bureau fédéral de la statistique, ministère des Transports, ministère du Revenu national, impôt fédéral sur le revenu, Assurance-chômage, Assurance hospitalisation provinciale, ministère fédéral du Travail, taxes de vente provinciales, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Environnement, impôt sur les sociétés.
>
> On ne peut considérer ces services que comme une forme indirecte et supplémentaire de fiscalité qui, malheureusement, entraîne des frais très réels pour les entreprises. J'estime que le chiffre doit atteindre des millions de dollars.

Cette lettre m'a été écrite par le chef d'une entreprise relativement petite dont le chiffre d'affaire moyen est d'environ $500,000 et qui gagne en moyenne environ $20,000 par an. Il m'y décrivait un genre de paperasserie qui exaspère de plus en plus les chefs d'entreprises, y compris lui-même. Il faut que le gouvernement nous présente une mesure qui s'attaque efficacement à ces puissantes administrations. Pareille mesure aurait plus d'efficacité en matière de concurrence que le bill à l'étude ou que la création d'une nouvelle commission qu'elle s'appelle

[M. Stevens.]

Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce ou autrement.

Sûrement, si le gouvernement a l'intention de soumettre les hommes d'affaires à ce nouveau genre d'examen et d'enquête, il devrait, en toute justice, inclure dans la loi une disposition tendant à fournir des fonds aux sociétés qui feront l'objet d'une enquête. Ces fonds permettraient aux sociétés de présenter un travail approprié et de remplir les formalités nécessaires dans le cadre d'un examen ou d'une enquête entrepris par les fonctionnaires qui veilleront à l'application de la loi. Je conviens que les sociétés importantes peuvent probablement s'accommoder de ce genre d'enquête. Je crois que les petits hommes d'affaires méritent d'être protégés contre les efforts acharnés des fonctionnaires qui, souvent, enquêtent pour le plaisir de la chose.

Le projet de loi est inquiétant à bien des égards. La disposition visant à accorder de vastes pouvoirs discrétionnaires à la commission mentionnée doit être contestée. Je crois que tous les députés devraient contester les très vastes pouvoirs accordés aux fonctionnaires en matière d'enquête. Personne ne prétend évidemment que de telles enquêtes ont toujours été objectives par le passé. Des concurrents ont parfois essayé d'exercer des pressions sur les fonctionnaires afin de s'assurer que d'autres concurrents soient désavantagés sur le marché. Je crois que la Chambre devrait faire preuve de prudence dans le cadre d'une telle loi et tenir compte du fait qu'il s'agit d'une loi superficielle qui pourra faire plus de mal que de bien.

Il convient de signaler qu'au Canada, le taux d'inflation a atteint 9.1 p. 100 et que, selon des prévisions officieuses, il pourrait atteindre 10 p. 100; toutefois, aucun budget n'a été présenté. Le gouvernement a accordé la priorité au projet de loi que nous étudions actuellement.

Les mises en chantier ont diminué de 36.8 p. 100 au cours des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents; toutefois, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) n'a pas présenté de projet de loi qui assurerait une abondance de logements à des prix raisonnables. En outre, je tiens à rappeler aux députés que depuis l'arrivée au pouvoir, en 1968, de l'actuel gouvernement, la valeur des maisons dans ma circonscription seulement a augmenté de 72 p. 100. Toutefois, on s'attend à ce que nous donnions priorité à un projet de loi qui nous aidera peu à répondre à nos besoins en matière de logement.

Le présent projet de la loi aura la priorité sur la loi traitant de l'échec du programme d'assurance-chômage qui coûte à la nation plus de 1 milliard de dollars en versements inutiles ainsi que sur d'autres projets de loi, même si le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) a déclaré carrément qu'il ne pouvait rien faire et ne ferait rien pour élaborer une stratégie industrielle au Canada. Cela dit, il a ajouté, qu'il n'interviendra pas pour contrôler le prix des denrées au pays, même si celui-ci a augmenté de 25.7 p. 100 en un an. On nous demande d'accorder la priorité au bill même si le ministre des Transports (M. Marchand) le 7 mars, à la Chambre, a pour ainsi dire levé les bras au ciel disant que le ministère s'en allait à la dérive et qu'il n'y pouvait à peu près rien. Aujourd'hui, on lui a demandé directement s'il envisageait de proposer une mesure législative dans le but de contrôler la situation dont il a parlé. Le ministre a refusé de répondre.

● (1530)

En parlant de situations qui échappent à tout contrôle, mentionnons la question de l'énergie. Non seulement notre gouvernement n'a-t-il pas su rendre notre pays autonome en ce qui concerne le transport du pétrole, mais notre ministre a dû reconnaître hier soir que les autorités américaines en savaient plus sur les opérations internes relatives à l'importation de pétrole dans notre pays que lui-même ou que son ministère. Je veux parler du fait que dans leur dernier rapport économique, les États-Unis estiment que les dépenses du Canada relatives à l'importation du pétrole de l'étranger s'élèveront à 4 milliards de dollars pour l'année en cours. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) n'a pas pu donner ce chiffre au comité hier soir.

Pour en revenir au bill C-7 et en parler en termes précis, j'aimerais indiquer tout d'abord qu'à mon avis, l'article 31(2) est très vague. Il donne à la Commission un pouvoir discrétionnaire pour ainsi dire illimité pour contrôler le réseau de distribution de chaque fournisseur dans la plupart des industries de notre pays.

J'aimerais signaler que le directeur nommé n'est pas appelé à se justifier sans l'ombre d'un doute ni même en fonction de probabilités. On devrait sûrement demander au directeur d'être plus précis et de mentionner les conclusions sur lesquelles il fonde sa décision ou son jugement. Lorsqu'une enquête a été mise en œuvre par le directeur, nous ne devons pas oublier que la Commission devient son propre enquêteur, juge et juré. Lorsqu'elle prend une décision, tout à fait subjective, à partir de sa propre évaluation des faits qu'elle a découverts, il n'y a en fait aucune véritable cour d'appel à laquelle on puisse avoirs recours.

Le mot «marché», se trouve dans le bill C-7, mais on omet de le définir. Nous reconnaîtrons que, dans ce cas, en vertu de la loi existante, il est ennuyeux qu'il s'agisse d'un concept aussi vague étant donné l'étendue des pouvoirs que le bill confère à la commission, mais je trouve qu'on ne sait pas clairement si le mot désigne le marché du plaignant ou celui du fournisseur ou le marché international pour l'article en question.

On se sert du mot «lésée». Ce mot a un sens assez vague et pratiquement tout le monde pourrait l'utiliser pour montrer qu'il peut vendre un article moyennant bénéfice s'il est capable de se le procurer en quantité suffisante. Il remplirait donc les conditions préconisées dans ce bill. Il y est également question des conditions usuelles du commerce, mais malheureusement c'est très vague. Il est clair que cela implique que la personne doit avoir le crédit voulu et le désir d'acheter en quantité suffisante, mais le mot «notamment» qui apparaît dans la phrase lui donne un caractère imprécis. Je mentionne ces points car, en dépit du fait que cette loi a été étudiée pendant de nombreux mois, sinon des années, j'estime qu'elle a été mal rédigée et qu'elle va causer des difficultés aux gens du monde des affaires et surtout aux petits hommes d'affaires.

J'ai déjà parlé des frais que devront subir les hommes d'affaires qui auront à traiter avec cette commission. J'estime qu'il est malheureux que ce soit toujours l'homme d'affaires qui paie la note. J'aimerais de nouveau faire remarquer que ces coûts sont inhérents à l'article 4.1 du bill. Ils s'appliquent aux fabricants, aux détaillants et aux clients. Ils dépassent de loin les bénéfices que peuvent réaliser les gens qui sont incapables d'obtenir les produits en quantité suffisante. Je crois que cela ne va pas de pair avec l'objectif d'une politique en matière de concurrence et que cela va désavantager la plupart des fabricants, des détaillants et des consommateurs. Cela ne profitera pas vraiment aux petites entreprises et ne stimulera pas non plus la concurrence sur le marché canadien.

Une fois encore j'aimerais insister sur le fait que le genre de loi qu'envisage le ministre a été en fait conçu par les fonctionnaires à son service. C'est ainsi qu'ils voient la solution à l'augmentation de la concurrence au Canada, mais s'ils en parlent beaucoup ils ne font pas grand-chose. Nous avons d'autres exemples de la création de nouvelles commissions ou de nouveaux bureaux de ce genre par le gouvernement actuel. Dans la plupart des cas, c'était une initiative malheureuse. L'an dernier, le bill relatif aux investissements étrangers a été adopté par la Chambre. Il a abouti à la création de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Après l'adoption de ce bill, j'ai eu quelques conversations officieuses avec des fonctionnaires qui rédigent les règlements qu'ils espèrent publier de temps à autre sur les modalités d'application de la loi. Il n'est pas exagéré de dire qu'il est choquant de voir le peu de connaissances que ces fonctionnaires ont dans le domaine qu'ils essaient de réglementer. S'ils étaient conservateurs, j'espère qu'ils seraient un peu plus compétents que ceux dont je parle.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Les députés qui sont avocats de profession ont sans aucun doute remarqué que dans le bill, on parle du privilège qui existe entre l'avocat et son client qui est censé exister au Canada depuis de nombreuses années. Les modifications apportées à l'article 20 ne semblent pas poser de problème, mais le ministère de la Justice a dit qu'il avait l'intention de décider que le privilège qui se rattache aux communications entre client ne figure pas sous cet article. Il y a donc lieu de nous inquiéter. Si telle est l'intention du ministère de la Consommation et des Corporations, cette interprétation est contraire aux précédents juridiques établis. Il se peut que si le gouvernement et la Chambre sont décidés à adopter ce genre de bill, nous devions au moins y introduire quelque chose de semblable à l'article 103(2) du Fair Trading Act du Royaume-Uni de 1973.

● (1540)

Voici cette disposition:

Rien dans le présent article ne force un avocat-conseil, un avocat ou un avoué à dévoiler toute communication confidentielle faite par lui ou qui lui a été faite en cette qualité ni à produire n'importe quel document renfermant une telle communication.

Je crois que nous devons envisager la possibilité de mettre sur la sellette les statisticiens, les fonctionnaires et les autres qui comparaissent devant une commission pour témoigner sur le sujet. Il est de la plus haute importance que toute personne témoignant de cette façon soit soumise à un contre-interrogatoire et j'insiste une fois de plus pour qu'une disposition formulée dans des termes semblables à ceux de l'alinéa 45(3) (2) soit ajoutée à la loi.

Je sais que le ministre traite de ce bill à la légère car, dans le cours de ses brefs commentaires, il suggérait d'en disposer rapidement, de le lire une deuxième fois, de le renvoyer au comité pour ensuite l'adopter au plus tôt. Du moins, c'est ce qu'il escomptait. Je propose que nous agissions autrement. Si le gouvernement et la Chambre s'inquiètent vraiment de l'absence de concurrence au pays, ils devraient s'écarter quelque peu pour avoir une bonne vue d'ensemble de toute la structure de la concurrence dans la vie économique du Canada. Si nous désirons faire de notre pays un marché tout à fait libre et ouvert, nous devons

prendre des décisions hardies. Créer, comme on le suggère, une autre commission chargée de questions largement superficielles n'assurera pas un marché entièrement libre.

Sous bien des aspects, nous voyons là un exemple malheureux de la tendance du gouvernement à gloser sur un problème plutôt que de s'y attaquer en profondeur. Ce n'est pas la première fois que celui-ci propose une solution qu'il sait très bien être inutile—c'est un peu comme la commission de M^me^ Plumptre dont nous savons tous qu'elle est tout à fait inefficace devant l'inflation.

Il est temps de nous demander s'il ne faudrait pas à nouveau faire l'examen de l'industrie bancaire au Canada, si nous ne devrions pas instituer une autre Commission Borden chargée d'enquêter sur les banques dont l'actif est passé de 20 milliards à 80 milliards de dollars. Ne devrions-nous pas nous demander si les banques assurent au Canada un marché vraiment concurrentiel dans leurs opérations de prêts? Il est certain que nous devrions prendre des mesures afin d'assurer que cette industrie soit concurrentielle dans le sens où un homme d'affaires solvable, ayant des besoins véritables peut obtenir le crédit nécessaire pour lui permettre de faire concurrence quelle que soit la taille de son entreprise.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. S'il y a unanimité, il pourra terminer ses observations. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Stevens: Étant donné que plus de 90 p. 100 des activités bancaires sont contrôlées par cinq institutions, peut-être devrions-nous envisager la création d'une commission chargée de déterminer si les banques pourvoient efficacement aux besoins du monde des affaires, plutôt que de nous occuper de questions superficielles comme celles dont traite le bill dont nous sommes saisis. Je soutiens également que l'on devrait instituer une enquête approfondie sur les activités des sociétés étrangères œuvrant au pays pour s'assurer qu'elles ajoutent, et non qu'elles nuisent, au caractère concurrentiel du monde des affaires. On devrait également examiner attentivement les activités des grandes sociétés commerciales de notre pays de même que celles des grandes centrales syndicales. Je regrette d'avoir à le dire, mais le bill C-7 constitue, à mon avis, une mesure législative inefficace, qui ne porte pas sur les besoins réels observés au pays, c'est-à-dire la nécessité de vraiment stimuler le caractère concurrentiel du monde des affaires.

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, l'un des grands avantages que présente notre forme démocratique de gouvernement est de permettre toutes sortes de débats, non seulement à la Chambre des communes et au sein des différentes assemblées législatives, mais aussi dans les journaux, à la radio, à la télévision, etc. Par contre, l'un des inconvénients, du moins à mon sens, est le temps que ce processus peut prendre. Pendant combien de temps devrions-nous laisser le débat se prolonger avant de prendre une décision? De toute évidence, à un moment donné, le débat a duré suffisamment longtemps. La discussion d'un bill tel que celui dont nous sommes saisis cet après-midi devrait aboutir, sans trop tarder, au renvoi du bill au comité où il pourra être étudié par le menu, rejeté ou nous être renvoyé pour la dernière lecture, de sorte que les Canadiens puissent avoir l'occasion d'apprécier les avantages de la loi.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, comme je le fais toujours, le député de York-Simcoe (M. Stevens). Je suis toujours étonné par le nombre de points de vue émis par les membres de l'opposition officielle. Le député vient de nous dire que, à son avis, le bill à l'étude ferait, à la longue, du tort à la concurrence. Ce n'est certainement pas ce que d'autres députés de son parti ont dit. Je me demande si je puis honnêtement demander aux députés de l'opposition officielle si ce n'est pas pour des raisons purement politiques qu'ils retardent l'adoption de ce bill.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: S'ils examinent les points de vue exprimés dans les journaux, à la télévision, et ailleurs au Canada, ils s'apercevront que la grande majorité des commentateurs ont accepté le bill. Certains y ont trouvé à redire, estimant qu'il ne va pas assez loin; cependant, la majorité a déclaré que le bill leur paraissait excellent et qu'il fallait qu'il soit adopté. Et, d'après eux, il devait être adopté non pas dans un mois, dans cinq mois ou dans cinq ans, mais immédiatement. N'est-ce pas là l'opinion exprimée par certains députés de l'opposition officielle et par certains députés néo-démocrates?

Selon le *Journal* d'Ottawa, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), l'un des principaux députés de l'opposition officielle, a déclaré que le bill proposait d'utiles mesures pour la protection des consommateurs. Il a dit y avoir trouvé bien plus de choses qu'il n'en attendait. Il a dit que c'était un bill important. C'est une affirmation qu'il n'a pas démentie au cours du débat à la Chambre. Ce n'est pas ce que le député de York-Simcoe a dit. Par le truchement de la télévision, nous avons tous assisté à la réunion que les conservateurs ont tenue au Chateau Laurier. Nous avons été à même d'admirer l'esprit d'unité qu'ils ont manifesté à cette réunion. C'est bien dommage qu'ils ne manifestent pas pareille unanimité lors des réunions qu'ils tiennent tous les mercredis matin, car un député semble dire une chose et son collègue tout autre chose—ils ne savent pas où ils vont. C'est ainsi que la population canadienne se rend compte qu'ils retardent l'étude de certaines lois qui devraient être adoptées, ne serait-ce que pour passer ensuite à des mesures plus importantes. Ainsi, mon ami de York-Simcoe (M. Stevens) a dit que l'inflation—et qui suis-je pour le contredire—était le problème primordial au Canada aujourd'hui? Mais avant de nous y attaquer, comme aussi d'entreprendre l'étude des nombreux autres bills qui sont prêts à être présentés au Parlement, il nous faut régler le cas de celui-ci.

● (1550)

M. Stevens: Pourquoi?

M. Whicher: Mon ami de York-Simcoe demande pourquoi. Entre autres, parce que le député de Saint-Jean-Est a dit que c'était un bon bill. Non seulement le gouvernement nous assure-t-il qu'il s'agit là d'un bon bill, mais des députés de l'opposition sont d'accord. Je sais que la presse dira qu'il est excellent, que la télévision et la radio le proclameront aussi; et pourtant le gouvernement doit affronter des députés comme celui d'en face.

Le premier whip du parti de l'opposition, lors de l'émission «Question Period» le dimanche 17 mars, et je prie les députés, surtout ceux de l'opposition, de m'écouter, a déclaré ce qui suit:

Nous attendons encore les mesures législatives et nous sommes ici depuis deux semaines maintenant. Nous attendons encore les mesures législatives destinées à juguler l'inflation et à résoudre les problèmes immédiats qui en découlent et on ne nous a rien présenté jusqu'ici. Nous étudions en ce moment la loi sur les coalitions dont on parle depuis des années. Il va falloir y consacrer des mois avant de l'adopter.

Je dis que c'est honteux. Les Canadiens en ont assurément par-dessus la tête de cette attitude par trop évidente à la Chambre au cours de l'année écoulée de retarder de propos délibéré les projets de loi, non seulement les projets de loi que le gouvernement et les Canadiens veulent, mais dans bien des cas des projets que de nombreux membres de l'opposition officielle veulent. Et pourtant, c'est le parti qui retarde la marche du processus démocratique, ce qui, à mon avis, et je pourrais ajouter de l'avis d'un grand nombre de gens, est malheureux.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député soulève-t-il la question de privilège ou invoque-t-il le Règlement?

M. Stevens: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député accepterait-il une question?

M. l'Orateur adjoint: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Whicher: Peu importe, monsieur l'Orateur. Que le député me pose une question n'importe quand, je l'accepterai pourvu qu'il accepte ma réponse.

M. Stevens: Le député ne convient-il pas avec moi que cette mesure législative porte sur deux grands points, le premier sur l'orientation des consommateurs et le deuxième sur l'établissement de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Nous nous sommes efforcés d'indiquer clairement que nous approuvons dans le bill les dispositions relatives aux consommateurs tandis que nous avons des doutes quant à ce qui concerne les sociétés. Si le ministre voulait diviser le bill ou en traiter quelque peu différemment, nous pourrions alors faciliter l'adoption sans délai des dispositions intéressant les consommateurs.

M. Whicher: Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de mon honorable collègue, si on peut la qualifier ainsi, je dirais que son point de vue me plaît et qu'il a peut-être raison. Il insiste cependant sur le problème auquel se heurte le gouvernement. Il se dit disposé à adopter le bill si celui-ci était divisé. Mais tout autres sont les propos du député de Saint-Jean-Est, qui est membre de son groupe à la Chambre. Le député n'a pas dit que la moitié du bill était valable, mais que tout le bill l'était, qu'il comportait plus de dispositions que lui-même en attendait et que c'était un projet de loi important. Il faudrait permettre aux députés de l'autre côté de se réunir en caucus afin de pouvoir déterminer ce qu'ils veulent réellement. Le gouvernement, dont je suis un membre d'arrière-ban, pourra alors présenter d'autres projets de loi importants qui seront à l'avantage de tous les Canadiens, non seulement des membres du parti libéral ou des partis de l'opposition, mais de tous les contribuables du Canada qui constituent après tout les personnes les plus importantes du pays.

L'une des choses que mon honorable ami a omis de dire est celle-ci. Au temps où j'avais l'honneur de siéger au parlement ontarien, nous devions envisager périodiquement la question suivante: le Canada peut-il vendre des camions à la Chine, à la Russie, ou à un pays quelconque que les États-Unis tiennent pour un ennemi, sans obtenir d'abord la permission des États-Unis? Question fort délicate. Évidemment, en tant que Canadien, je ne saurais tolérer chose pareille. J'ai toujours pensé que nous devrions pouvoir vendre des produits ouvrés, des matières premières ou n'importe quoi aux pays étrangers avec lesquels nous entretenons des relations amicales, toutes les fois que les conditions de vente sont satisfaisantes. Jusqu'à maintenant, ces ventes ont toujours été bloquées.

De fait, il n'y a de cela qu'une huitaine ou une dizaine de jours, certains députés de l'opposition ont posé maintes questions au sujet d'un projet de vente de locomotives à Cuba, et il semble que nous ayons presque dû faire la révérence à nos amis américains et demander au gouvernement des États-Unis la permission de vendre ces locomotives à Cuba, bien qu'elles aient été fabriquées au Canada. Pour ma part, j'estime que c'est une situation ridicule. Ce bill établira on ne peut plus clairement qu'en tant que Canadiens nous pouvons vendre à tout pays avec lequel nous désirons faire affaire. A ce sujet, j'ai une coupure du *Journal* d'Ottawa rapportant que cette transaction ferroviaire a été conclue. Je suis certain que nous en sommes tous fiers, pas nécessairement en tant que parlementaires, mais en tant que Canadiens. L'article est intitulé «Cuba conclut un accord ferroviaire de $14 millions». Il porte la mention de Services télégraphiques du *Journal*, Miami, Floride, et se lit comme suit:

Cuba a signé un contrat de 14 millions de dollars pour l'achat de 30 locomotives avec une firme canadienne contrôlée dans une large mesure par une compagnie américaine.

La radio de La Havane, captée à Miami, disait aujourd'hui que le pacte avait été signé dans la capitale cubaine par MLW-Worthington Ltd. de Montréal et l'entreprise ferroviaire cubaine.

La compagnie canadienne est controlée à 52 p. 100 par Studebaker-Worthington Inc. de Harrison, au New Jersey.

La signature avait été retardée à cause des lois américaines interdisant aux firmes américaines de faire affaire avec Cuba. Mais les directeurs de MLW-Worthington ont voté plus tôt ce mois-ci de poursuivre leurs négociations en dépit des objections du département d'État américain.

Les ventes de filiales de corporations américaines au Canada devraient attiser les désirs longtemps étouffés de certaines compagnies américaines de faire affaire avec Cuba.

On considère que le commerce accélérerait la reprise éventuelle des relations diplomatiques avec la Havane.

L'embargo sur le commerce avec Cuba avait été décrété par le président John F. Kennedy le 3 février 1962 «à la lumière de l'offensive subversive du communisme sino-soviétique avec lequel le gouvernement de Cuba pactise publiquement.»

Aux termes de la loi sur le commerce avec l'ennemi, d'après les représentants du gouvernement, l'embargo s'applique aux filiales étrangères de corporations américaines ainsi qu'aux compagnies mères.

Cela veut tout simplement dire que, si les États-Unis avaient pu imposer leur façon de voir, ils auraient empêché le Canada de commercer avec Cuba. Sans cette loi, monsieur l'Orateur, chaque fois qu'un accord commercial a été conclu, ou un marché du genre, comme nous préférons l'appeler, le gouvernement aurait eu à demander spécialement à conclure le marché. Ce bill C-7 nous permettra en toute légalité de faire affaire avec qui nous voulons, et il aurait d'ailleurs dû être adopté il y a de nombreuses années, à mon avis. C'est certainement bon pour le

Canada, mais mes honorables amis d'en face n'en parlent pas.

En fait, il y a bien d'autres choses dans le bill qu'ils n'ont pas mentionnées. Je serais le premier à admettre qu'il ne s'agit sans doute pas là d'un bill parfait à tous égards. Mon honorable ami estime que la seule chose qui soit parfaite est le fauteuil dans lequel il est assis, mais permettez-moi de lui dire qu'il n'y a rien de parfait ici-bas. Je ne suis pas parfait, et en toute déférence pour lui, je lui affirme qu'il ne l'est pas non plus. Ni le gouvernement, d'ailleurs. Nous n'avons pas prétendu cela. Nous faisons du mieux que nous pouvons, mais nous voulons renvoyer ce bill au comité afin que les députés de tous les partis à la Chambre et le peuple canadien puissent l'examiner. Nous n'apprécions pas cette éternelle frustration que nous avons eu à supporter en entendant orateur après orateur de l'opposition dire que le bill n'est pas bon et devrait être étudié pendant quelques années de plus.

● (1600)

Je suis persuadé que vous comprenez, monsieur l'Orateur, que le Parlement et le peuple canadien se préoccupent de cette question depuis des années. Le moins que l'on puisse dire à ce sujet, c'est sans doute qu'un bill de cette nature aurait dû avoir été adopté par la Chambre bien des années auparavant. Peut-être aurait-il dû être adopté quand nos amis conservateurs étaient au pouvoir. Ils excellent à nous dire ce que nous devrions faire maintenant, mais nous devrions nous souvenir qu'ils n'ont absolument rien fait à ce sujet quand ils en avaient l'occasion.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Bien des dispositions de ce projet de loi vont aider le consommateur. J'ai entendu dire par des membres de mon parti et par ceux d'autres partis à la Chambre, et je l'ai entendu également à la télévision et à la radio, qu'il existait une publicité trompeuse au Canada. Le bill à l'étude n'est pas parfait, je suis le premier à l'admettre, mais il fournit au moins le moyen de protéger le consommateur-acheteur.

Une partie du bill traite des garanties. Je suis de l'avis du député de York-Simcoe, c'est-à-dire qu'il n'y a rien de grave dans l'ensemble des affaires au Canada, mais il y a malheureusement toujours une brebis galeuse dans un troupeau, sur le plan politique comme sur le plan commercial. Notre pays a été édifié par des gens industrieux, grâce au régime de la libre entreprise. Aussi avons-nous un des meilleurs régimes et un des meilleurs niveaux de vie au monde; je n'ai donc pas l'intention de m'en prendre au monde des affaires ni de critiquer qui que ce soit, mais je dis que certaines entreprises abusent du consommateur, qui bénéficiera d'une certaine protection en vertu de la mesure à l'étude.

En ce qui concerne les garanties, la mesure fera en sorte que les produits ne puissent être mis sur le marché sans avoir fait l'objet de tests bien précis. On nous a parlé des ventes pyramidales. J'admets que ces choses peuvent être de peu de conséquence sur un plan général, mais elles ont une grande importance pour chacun des Canadiens. Nous avons également entendu parler des ventes par recommandation. Ainsi, une personne achète une machine à laver et si elle peut donner les noms de 25 ou 100 acheteurs possibles de machines semblables, la machine lui coûte moins cher ou lui est offerte gratuitement, selon le cas. Ce mode de vente sera interdit en vertu du bill à l'étude.

Combien de fois n'avons-nous pas lu des annonces de vente de voitures, selon lesquelles le prix a été réduit de

$100, mais dès que les gens se rendent chez le vendeur, ils constatent que deux voitures seulement bénéficiaient de ce prix réduit, tandis que le reste doit se vendre au prix ordinaire! Ce mode de vente sera interdit par la mesure à l'étude et mes amis du parti conservateur avoueront que cela va au moins protéger les gens qui veulent s'acheter une voiture. Ils seront sûrs alors d'acheter leur voiture au prix annoncé.

Ces derniers mois, nous avons beaucoup entendu parler de double étiquetage, surtout de celui que pratiquent les épiceries à chaîne. Il arrivait à la ménagère de constater qu'un article de 22c. était haussé, par exemple, à 27c. Dorénavant, quand il y aura double prix, l'acheteur aura légalement le droit de payer le plus bas des deux.

Le bill traite de bien d'autres questions, y compris des services. Le député de York-Simcoe a signalé que de nombreux députés sont avocats. Mon expérience de la politique m'a appris que c'est nécessaire parce que nous, hommes politiques, faisons et changeons les lois. C'est quand même un fait que les avocats ont paru céder aux pressions inflationnistes en haussant leurs honoraires. On n'ignore pas dans les diverses régions ontariennes que les avocats exigent tous les mêmes honoraires pour un même service. Je me demande si les gens de la profession se montrent justes en agissant ainsi. Les avocats ont pu le faire impunément, mais ils ne s'en tireront plus à bon compte parce que la mesure vise les services.

Les avocats ne pourront plus se mettre d'accord pour créer des frais artificiels pour leurs services. Après l'adoption de la mesure, les avocats ne pourront pas plus agir ainsi que les verriers et autres sociétés ne pourront fixer les prix, comme beaucoup l'ont fait dans le passé. Ils seront soumis aux dispositions de cette loi canadienne et ils seront traduits devant les tribunaux s'ils ne s'y conforment pas.

A mon avis, les amendes prévues contre les sociétés reconnues coupables de collusion dans l'établissement des prix, contrairement à celles de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, sont beaucoup trop faibles. J'espère que les amendes punissant ces pratiques pour les services personnels seront de taille, parce que les services sont un secteur important de notre économie. Je suis certain que les services seront compris dans les termes de la mesure quand elle deviendra loi.

Je n'ai pas l'intention de continuer encore longtemps, car je crois qu'on a tout dit au sujet de ce projet de loi non seulement en cette enceinte, mais à l'extérieur dans les media. Je crois que la mesure législative devrait être étudiée de façon approfondie sans tenter d'abréger en aucune façon le débat, mais je n'aurai pas le pouvoir de le faire si je le voulais. Je recommande instamment aux députés de renvoyer la question au comité après une période raisonnable, c'est-à-dire quelques jours, afin qu'il y soit étudié consciencieusement.

Avant de me rasseoir, je voudrais signaler que j'espère que les députés de l'opposition officielle tiendront un caucus non seulement au sujet de cette mesure mais de toutes les autres dont la Chambre sera saisie, afin de décider quelle sera leur ligne de conduite au lieu de gaspiller le temps du Parlement et des Canadiens en se chamaillant entre eux, ne sachant pas vraiment où i's en sont.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi la majeure partie du présent débat et je me demande franchement pourquoi on fait tant de bruit. Parmi les principaux protagonistes, nous trouvons le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) que je considère comme le Ralph Nader canadien et qui nous incite à renvoyer en toute hâte ce bill omnibus au comité. Il est évident qu'il considère le projet de loi comme une partie importante du plan gouvernemental destiné à protéger les consommateurs dévorés par l'inflation.

● (1610)

Du côté des conservateurs, on a attribué les premiers rôles à ces âpres défenseurs des droits de la négociation collective, le député de Saint-Paul (M. Atkey) et bien entendu celui de Trinity (M. Hellyer) dont l'opinion se résume à «allons-y doucement» et «pourquoi aller si vite», ou encore «n'envoyez pas le bill en comité avec cette hâte inhabituelle et incongrue».

Je les ai entendus, eux ainsi que d'autres du même parti, affirmer qu'il n'est que juste et démocratique de laisser au consommateur canadien la chance de préparer des mémoires pour le comité. Ayons pitié de ces pauvres consommateurs, car il leur faut du temps pour préparer leurs arguments, ils n'ont pas de porte-parole puissants et manquent d'argent. Les rares allusions qu'a faites le parti conservateur aux chambres de commerce bien nanties ou aux ténors de l'AMC, dont les porte-parole voudront aussi accaparer le comité avec leurs mémoires et répéter leurs arguments pour une troisième fois, provenaient soit de l'honorable député de Saint-Paul, soit de celui de Trinity ou de celui de York-Simcoe (M. Stevens).

Quant à moi, franchement, la question m'indiffère. Je crois que le bill C-7 est plutôt superficiel ou symbolique. Je ne crois pas que son adoption va assurer une meilleure concurrence au Canada. Même si cela était, je ne suis pas du tout convaincu que les avantages d'une amélioration de la concurrence, s'il en est, seront ressentis par la population canadienne. J'ai été très impressionné par le fait que l'honorable représentant de Trinity ait admis que dans une société oligopole, industrielle et commerciale comme la nôtre, la fixation des prix et les autres ententes secrètes ne sont jamais consignées par écrit. Habituellement, a dit l'honorable député, lorsqu'on décide de fixer des prix ou d'organiser une coalition, cela se fait sur le terrain de golf, lors d'un repas au club ou encore dans une pièce obscure; souvent, il se dit a peine quelques mots. Je trouve cette déclaration très intéressante, et empreinte d'une rare franchise.

Le député de Bruce (M. Whicher) nous a dit tantôt que ledit bill contribuerait beaucoup à nous protéger de l'exploitation des avocats, des médecins ou des verriers. Quand il n'y a pas de cartel en soi, c'est-à-dire de cartel en bonne et due forme, je ne vois pas comment le présent bill peut nous protéger de façon efficace contre les tarifs professionnels fixés tacitement.

Une autre révélation impressionnante relative à la concurrence que nous a faite, il y a une quinzaine, le ministre des Transports (M. Marchand) qui, dans un de ses rares moments de franchise, a reconnu que la politique canadienne des transports, au moins la politique relative à la concurrence entre les transporteurs, avait été à la fois inefficace et coûteuse. Toute la politique lui apparaissait une politique d'erreur et il a laissé entendre que nous avions un besoin pressant d'en adopter une nouvelle. Naturellement, lorsque deux députés distingués représentant les principaux partis politiques, comme le député de Trinity qui nous apprend que l'industrie est dominée par une poignée de grandes sociétés qui n'ont aucune concurrence, et le ministre des Transports qui déclare que dans le domaine des transports, la concurrence est inefficace, comment les gens peuvent-ils garder une fois inébranlable en la concurrence?

Je suis à la fois impressionné et peiné parce que les deux principaux partis nous ont vanté depuis toujours les joies et les avantages de la concurrence. Si la concurrence n'agit pas, s'il n'y en a pas, ou s'il y en a et qu'elle n'agisse pas, à quoi d'autre pourrions-nous croire? Je trouve cette pensée fracassante. C'est un peu comme découvrir pour la première fois qu'il n'y a pas de Père Noël.

Ce bill contribue bien peu à améliorer la qualité des relations commerciales, ce qui a servi de thème au député de St. Paul's. Son adoption ne servirait ni ne desservirait les intérêts des commerçants ou des consommateurs. C'est du moins ce que le député de Trinity a donné à entendre, précisant qu'il voterait éventuellement en faveur du bill. Si le bill C-7 est un bill à la manque, pourquoi rester ici interminablement à en débattre la deuxième lecture? Je suis d'accord avec les députés de mon parti, avec le député de Bruce, ainsi qu'avec le ministre qui nous exhortent à renvoyer au plus tôt le bill au comité qui en fera l'examen détaillé. Se contenter de temporiser est en soi une stratégie politique. Tous les partis ont le tort d'y recourir de temps à autre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rose: . . . sauf évidemment le parti conservateur. C'est pourquoi je suis en faveur du renvoi du bill sans délai au comité, afin que la Chambre puisse passer à des choses plus importantes.

Prêchant maintenant d'exemple, j'aimerais aborder certains aspects du bill. Les précisions y sont nombreuses car il s'agit d'une mesure législative d'ensemble qui couvre une multiplicité de sujets. Aussi vais-je me limiter. Je voudrais ne traiter que de certaines de ses dispositions qui, à mon avis, exigent des détails et des explications. Je passe tout d'abord à l'article 7 de la page 5, lequel stipule qu'avant de pouvoir lancer une enquête sur une prétendue violation de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions six personnes de plus de 18 ans doivent la demander au directeur. Le paragraphe (2) dudit article restreint encore plus les droits de ces six personnes en exigeant d'elles une preuve et des noms à l'appui d'une telle demande.

A mon avis, cet article repose sur un principe tout à fait erroné. Il n'est pas bien, je crois, de laisser à la discrétion des citoyens de faire pression auprès d'un directeur probablement hésitant. Il fait voir une autre faiblesse, je pense dans la disposition qui porte sur la fourniture de preuves car nous savons tous combien sont limités les pouvoirs et les possibilités des citoyens, ou même, comme le faisait observer le député de York-Simcoe, des petits commerçants lorsqu'il s'agit de recueillir des preuves et combien le coût peut aussi en être onéreux. Une telle disposition laisse donc le directeur libre d'agir ou non; elle le maintient dans son inertie habituelle.

Ce qu'il nous faut et ce que nous voulons c'est un contrôle automatique, vigoureux et constant sur toutes les entreprises commerciales au Canada, contrôle qu'exercerait la commission. Il nous faut une commission qui s'occupe activement de lancer ses propres enquêtes, qui n'attende pas que des groupes de citoyens lui signalent des infractions. Elle ne devrait cesser d'enquêter sur la possibilité de prix de vente imposés, de prix excessifs, de toute la kyrielle de pratiques commerciales injustes, où qu'elles

puissent exister. Ainsi, les citoyens peuvent soupçonner qu'une société de béton, d'acier, de sucre ou autre les exploite; leur droit à demander une enquête ne devrait cesser d'être reconnu. Je ne vois pas d'objection à cette disposition, mais, à mon avis, le directeur devrait avoir le souci constant de prendre l'initiative de ses propres enquêtes.

L'article 9, relatif aux délibérations à huis clos, m'inquiète un peu. Pourquoi à huis clos? Certaines parties de l'enquête pourraient certes bénéficier d'une mesure de discrétion, mais toutes les instances et les témoignages présentés à un tribunal devraient avoir le plein bénéfice de la publicité pour dissuader les éventuels transgresseurs. Lors des procès au criminel au Canada, sauf dans le cas de mineurs, la justice est mieux servie s'il y a aération au grand public. Nous ne faisons qu'encourager les entorses à la loi par des délibérations à huis clos qui protègent la réputation de ceux qui peuvent avoir mal agi. Nous n'appliquons pas les mêmes règles aux causes criminelles, peu importe si la personne est trouvée coupable ou innocente par la suite.

Je voudrais faire ici quelques observations sur les restrictions du commerce qui découleraient de contraintes injustifiées dans la loi sur les brevets et la loi sur le droit d'auteur ou de restrictions générales sur les bénéfices des propriétés intellectuelles. Je suppose qu'on pourrait comparer cette situation à l'anecdote souvent répétée du carburateur d'une Cadillac qui permet de faire 60 milles au gallon et dont on empêche la mise sur le marché. Malgré certains cas de difficultés économiques causées à des commerçants ou des consommateurs par des restrictions à la fabrication, au transport ou à la diffusion de propriétés intellectuelles, les instances qu'il m'est le plus souvent donné d'entendre à titre de député portent dans une direction toute contraire.

● (1620)

Lors de l'examen du bill S-9 au cours de la législature précédente, nous avons entendu des jours durant, les instances d'acteurs, d'auteurs, de dramaturges, d'écrivains et de musiciens, au dire desquels il n'y avait pas de loi convenable au Canada pour sauvegarder les intérêts légitimes des créateurs sur le plan intellectuel. Entre autres moyens de remédier à la situation, on proposait des registres pour les bibliothèques et des prix plus convenables pour les écrivains canadiens. On nous avait parlé des cachets des acteurs et des musiciens canadiens. Le ministre d'alors, maintenant ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford), avait assuré à notre comité que toute la législation sur les droits d'auteur était en voie de révision. Étant donné que deux ou trois ans se sont écoulés depuis, je suppose que ladite révision est extrêmement exhaustive et détaillée, car on n'a plus dit un mot à ce sujet à la Chambre. Vous avez pris part vous-même, monsieur, qui êtes actuellement Orateur suppléant, à ces délibérations du comité, et je suis sûr que vous pouvez confirmer ce que j'ai dit.

Rien ne s'est passé dans l'intervalle, bien que le ministre actuel des Sciences (M^me^ Sauvé), alors simple citoyenne, ait été au nombre des personnes importantes qui présentaient des instances au comité. Nous n'avons pas eu d'autres nouvelles jusqu'à présent au sujet des prix qui conviendraient pour récompenser les créations artistiques et intellectuelles des artistes canadiens. Mais puisqu'il est question ici de l'industrie du disque et des sociétés de droits d'enregistrement, il me semble que la Commission d'appel des droits d'auteur ferait bien d'envisager une

[M. Rose.]

révision importante des règlements actuels concernant le paiement de droits par les stations radiophoniques, les clubs, les succursales de la Légion canadienne, et même les foires et expositions qui se voient imposer des droits par les grandes sociétés régissant les droits d'exécution, comme la BMI, société américaine, et la CAPAC, l'équivalent canadien de l'ASCAP.

Nous sommes tous d'avis, je pense, que quelques stations radiophoniques de «discagogo» obtiennent leur denrée la plus importante, c'est-à-dire la musique, à très bon marché de ces sociétés. D'autre part, d'autres stations radiophoniques, qui se spécialisent dans les émissions d'entrevues et diffusent rarement de la musique, doivent payer un prix exorbitant pour celle-ci car on exige qu'elles paient un droit de 2½ p. 100 aux sociétés de droit d'exécution américaines et canadiennes. Et que dire de l'injustice dont notre mesure législative fait preuve à l'égard des ventes de charité ou des petits clubs à but non lucratif, qui ne peuvent pas se permettre de disposer d'une liste afin que leur directeur choisisse entre les propriétés du BMI et de la CAPAC? Aux États-Unis, une fête est considérée comme un organisme à but non lucratif, et en tant que tel, elle ne doit pas payer ces droits.

Il est temps que nous considérions cette question, et il est temps que nous prévoyions dans nos lois une liste des propriétés qui appartiennent à ces sociétés de protection des droits d'interprétation de sorte que le directeur d'une fête ou d'un club ou d'une section de la Légion canadienne, ou même d'une station de radio, puisse jouer de la musique pour ses clients à partir d'une ou l'autre de ces listes. Bien entendu, il devra verser ces droits à l'une ou l'autre des sociétés, mais heureusement, il s'agira d'une société canadienne de protection des droits d'interprétation comme la CAPAC.

J'aimerais maintenant attirer votre attention sur la partie IV du bill qui traite des «affaires que la commission peut examiner». Cela concerne une personne qui ne peut pas être compétitive parce qu'elle est incapable de se procurer des approvisionnements suffisants ou que ce soit sur un marché, aux conditions usuelles du commerce. J'aimerais raconter l'expérience récente d'un fabricant de ma circonscription. C'est un cas fréquent, et je crois qu'il se produit dans tout l'Ouest du Canada car cette région manque d'aciéries ainsi que de tarifs-marchandises équitables. Soit dit en passant, je suis heureux que le ministre des Transports soit encore présent.

Voici l'histoire: mon électeur, fabricant d'acier, proposa un contrat de $250,000 à une société nationale, en l'occurrence Air Canada. Il s'agissait d'un contrat pour la fabrication de cages pour les animaux. En préparant son offre, il apprit malheureusement que la matière première nécessaire, en l'occurrence des fils d'acier, était importée à Vancouver du Japon et coûtait $20 le quintal. En faisant des recherches, il découvrit que la même qualité de fil était fabriqué au Québec par la société Sidbec, une société appartenant au gouvernement et recevant d'importantes subventions gouvernementales. Sidbec vendait ces fils d'acier à $10 le quintal, soit à peu près la moitié du prix du produit importé du Japon. Mais, quand mon commettant a essayé d'acheter ce fil de Sidbec, on l'a informé que, comme il n'avait pas acheté de matière première de cette société depuis un an et que Sidbec avait des engagements d'exportation à respecter—ce qu'on a démenti par la suite—il n'était pas accepté comme client. Autrement dit, monsieur l'Orateur, c'est ce à quoi ce bill essaie précisément de remédier.

Il a découvert par la suite qu'il pouvait acheter le fil d'une firme de Winnipeg, du fil censé avoir été fabriqué au Canada, mais importé des États-Unis, au prix de $14 les 100 livres. Il ressort de cette histoire qu'il est à peu près impossible pour l'Ouest de concurrencer le Canada central dans l'industrie de la fabrication tant que les matières premières de l'Ouest coûteront beaucoup plus cher et qu'aucune loi n'appliquera le concept de la parité de prix. Si ce bill y parvient, alors il en vaut la peine.

En vertu de la définition de «disponible en quantité amplement suffisante», l'échappatoire à l'article 31.2 c) de la même Partie, un fournisseur pourrait se soustraire à ses obligations, parce que c'est un point très discutable. Je suppose que tout fournisseur pourrait invoquer une quantité insuffisante. Je trouve que, partout dans le bill, il y a des termes et expressions très équivoques qui, même s'ils ne sont pas délibérément vagues, pourraient être précisés davantage au comité. Je le répète, tout fournisseur pourrait invoquer une quantité insuffisante, un peu comme les compagnies de pétrole américaines qui se sont délibérément abstenues de construire des raffineries au cours des cinq dernières années. Elles peuvent ainsi délibérément et avec raison invoquer une pénurie, pour la simple raison qu'elles n'ont pas construit de raffineries, et cette prétendue pénurie sert de prétexte pour augmenter les prix.

M'adressant plus directement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons du nouvel article 32.3 qui traite du sport professionnel et amateur. Le gouvernement n'a pas cru bon de se soucier du sport pendant beaucoup trop longtemps. Évidemment, il y a d'autres pays qui n'ont pas adopté la même attitude et qui ont donc pu profiter beaucoup plus rapidement des avantages culturels, physiques et intellectuels qui en découlent. Notre pays vient tout juste, et ce n'est pas trop tôt, de commencer à s'intéresser à la promotion et à la réglementation des sports. Il est juste de dire qu'au cours des cinq dernières années, nous n'avons dépensé qu'environ la moitié du budget annuel de 6 millions de dollars destiné au conditionnement physique et au sport amateur. Le Canada s'est si peu soucié du sport et du conditionnement physique que les Canadiens n'ont jamais profité d'environ 15 millions de dollars qui leur étaient destinés à cette fin.

Malgré ce «manque à dépenser» je remarque que de 12 millions en 1973 le budget passe à 17 millions. Il paraît que cette augmentation est reliée à des préparatifs pré-olympiques. J'ignore si l'objectif est la bonne forme physique de nos concitoyens ou si on se prépare à régaler certains athlètes—le ministre secoue négativement la tête—mais il est intéressant de noter qu'après que le budget n'ait pas été épuisé pendant cinq ans sous un ministre différent, il passe soudainement à 17 millions de dollars. Je trouve cela intéressant.

Mais loin de voir se réduire la croissance et l'enthousiasme pour les sports amateurs, nous avons été témoins, depuis cinq ans, d'une croissance exceptionnelle des sports professionnels tant au Canada qu'aux États-Unis. Le sport professionnel n'intéresse plus uniquement quelques amateurs de sport. Combinées à notre richesse, tant les recettes produites par les entrées que les redevances de télévision sont extrêmement attrayantes pour les aristocrates cousus d'or dont les moyens leur permettent d'acquérir des concessions sportives dans les principales villes du continent. Il doit en exister un certain nombre en Amérique du Nord car l'accroissement du nombre de ligues et de concessions, surtout en football et hockey, est énorme.

● (1630)

Mais, et j'insiste, il ne s'agit plus de simples jeux mais de la naissance d'une industrie sportive de proportions considérables. Comme toute autre entreprise, cette importante industrie devrait faire l'objet de mesures législatives et de contrôles. C'est un commerce et c'est pourquoi je ne puis accepter l'argument de ceux qui soutiennent que le gouvernement n'a pas à intervenir quant à savoir si la Ligue mondiale de football recevra la concession de Toronto ou si le futur stade olympique de Montréal, qui coûtera 178 millions de dollars payés par le public canadien, servira ou non de base à une concession de la Ligue nationale de football. Bien sûr, cela ne profitera pas aux Montréalais mais au quelconque gros bonnet ou groupe de promoteurs qui parviendra à en obtenir la concession.

Si un grand nombre de députés de mon parti soutiennent le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans ses efforts pour endiguer cet impérialisme américain, c'est parce qu'ils s'inquiètent énormément de l'avenir de la Ligne canadienne de football et surtout des équipes communautaires de l'Ouest du pays. Nous nous inquiétons de voir le recrutement que fait la Ligue mondiale de football et c'est pourquoi nous appuyons le ministre dans sa position contre la demande de concession de la Ligue mondiale à Toronto.

A propos, si certains membres de l'opposition officielle peuvent justifier qu'on refuse le bœuf américain pour protéger l'élevage du bétail au Canada, pourquoi ne suivent-ils pas le même raisonnement pour empêcher la Ligne mondiale de football de pénétrer au Canada? Pour en revenir aux dispositions concernant les sports de l'article 32.3, nous sommes parfaitement d'accord mais j'aimerais rappeler à la Chambre qu'elles semblent un peu équivoques et suscitent plus de questions qu'elles ne fournissent de réponses. Le mot «déraisonnablement» qui apparaît à l'article 32.3(1)*a*) et l'expression «pour limiter déraisonnablement les possibilités qu'a une autre personne de participer, en tant que joueur» etc. ou à l'article (b) «pour limiter déraisonnablement la possibilité qu'a une autre personne de négocier» ou à l'article 32.3(2)b) «un équilibre raisonnable entre les équipes» me semblent très subjectifs et sujets à un certain nombre d'interprétations qui dépendent de celui qui prend la décision. Ainsi, nous ne sommes pas sûrs du tout de ce que veut dire tout cet article pour les sports professionnels et amateurs car s'il y a beaucoup d'espace pour les explications dans les autres articles du bill, les pages en regard des pages 27 et 28 qui concernent le sport sont blanches. Aucune explication n'est donnée aux députés ni aux groupes sportifs intéressés qui vont suivre les délibérations du comité au sujet de ce bill avec beaucoup d'intérêt.

J'estime que cet article suscite un grand nombre de questions et je vais vous en citer trois. D'abord, cet article va-t-il toucher les dispositions concernant la réserve et les options en vigueur dans le domaine du sport et qui ont fait l'objet de tellement de controverses tant au Canada qu'aux États-Unis depuis des années? Lorsque je parle de dispositions en matière de réserves et d'options, je parle de la clause du contrat qui lie le joueur encore un an après avoir rempli ses obligations. Je ne connais pas d'autres entreprises ou professions où l'on permet ce genre de choses. C'est une pratique que le groupe d'étude du gouvernement sur les sports a critiqué avec véhémence dans le rapport qu'il a publié il y a quelques années.

Deuxièmement, cet article garantira-t-il que les villes qui désirent des franchises—comme Vancouver qui voulait une franchise de la LNH il y a quelques années—auront

une chance raisonnable d'en obtenir? Ou bien continuera-t-on à autoriser les gouverneurs de la ligue à tergiverser, comme dans ce cas-ci. Entre paranthèses, je pense que cet article apparaît sur l'ordre de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations à cause du cas de Vancouver, où pendant le retard apporté à l'octroi de la franchise le prix est passé de 2 millions de dollars à 6 millions de dollars et qu'on l'a finalement accordée à un groupe d'hommes d'affaires américains. J'accepte dans une large mesure les observations du représentant de York-Simcoe sur les intérêts américains et celles du représentant de Bruce sur l'extra-territorialité des prêts étrangers relatifs à nos propres exportations.

Troisièmement, l'article garantira-t-il à un joueur ou à une équipe de hockey mineur de pouvoir jouer avec d'autres équipes groupées en ligues organisées, même si elle ne fait pas partie de la ligue? Qu'arrive-t-il si certaines ligues se réunissent et ne permettent pas aux autres équipes de jouer contre elles, même si les joueurs appartiennent au même groupe d'âge? Ce sont ces questions, et bien d'autres, qui restent sans réponse dans l'article sur les sports. Cet article stipule simplement que certains joueurs et certaines lignes ne peuvent pas le faire, mais il ne dit pas en détail ce qu'ils peuvent faire. C'est la raison pour laquelle je suis certain qu'au moins une douzaine de groupes sportifs sont impatients de comparaître devant le comité, si nous pouvons seulement en arriver à cette étape.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais que la Chambre sache que d'autres personnes que le député de Trinity s'intéressent aux oligopoles qui, comme nous le savons, sont des cartels officieux au Canada. Ils peuvent fixer des prix exorbitants pour le consommateur canadien. Certaines personnes nous ont donné la preuve qu'il n'y a pratiquement aucun moyen d'empêcher les excès des oligopoles que ce soit par le présent bill ou par n'importe quelle autre mesure législative. Dans un article de la section des affaires du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on tend à confirmer les soupçons selon lesquels ces cartels importants existent vraiment, qu'ils agissent de concert et fixent les prix, au détriment des consommateurs. Fait intéressant, ce sont les firmes les mieux placées pour fixer les prix en limitant la concurrence dans leurs domaines qui ont eu les bénéfices les plus plantureux l'année dernière.

Comment remédier à cette supercherie? On n'y parviendra certainement pas à l'aide de ce projet de loi, car il ne contient aucune réponse à ces questions et ne traite pas des réalités commerciales actuelles. Le projet de loi ne résoudra pas le problème, mais je suis persuadé qu'un impôt uniforme sur les bénéfices excédentaires constituerait une réponse partielle et je fais appel au gouvernement afin qu'il présente une telle mesure législative dans les plus brefs délais. Quel mal y aurait-il à utiliser les recettes provenant de l'impôt sur les bénéfices excédentaires afin de subventionner les produits alimentaires pour le consommateur? Naturellement, je ne veux pas parler uniquement des denrées alimentaires produites au pays, mais l'impôt sur les bénéfices excédentaires ou les recettes de cet impôt pourraient servir à subventionner les produits alimentaires que nous importons des pays en voie de développement. Tous connaissent bien ces produits, notamment le sucre, les bananes, les oranges et toutes les autres denrées que nous ne produisons pas au Canada.

Les cartels intérieurs sont illégaux, mais non les cartels extérieurs. Dans les pays en voie de développement qui possèdent le monopole de certains produits dont dépend le monde entier, nous assistons à une union sous forme de cartel extérieur afin d'assurer une meilleure participation au système économique mondial. Je ne crois pas que nous pouvons les blâmer d'agir ainsi. Il n'y a rien de mal à accorder à des pays en voie de développement un prix juste et équitable pour leurs produits, à condition que le prix ne soit pas augmenté par des bénéfices excédentaires de la part de nos propres cartels locaux ou de cartels non officiels

[M. Rose.]

● (1640)

Le bill devrait nous permettre, comme l'a indiqué mon parti plus tôt, d'abaisser les prix qui auraient monté sans raison; autrement, le bill C-7 ne servira pas à grand-chose. Il n'endiguera pas l'inflation. A mon avis, nous devrions renvoyer le bill au comité le plus tôt possible, et je suis certain que les membres de mon parti seront d'accord là-dessus. Mettons donc fin au débat et étudions plutôt le bill au comité.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais mettre les choses au point. Le député de Bruce (M. Whicher) a mentionné à plusieurs reprises au cours du débat les remarques faites par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je tiens à signaler que le député de Saint-Jean-Est n'a pas encore pris part au débat. Toute remarque qu'il a pu faire a donc dû l'être soit à l'extérieur de la Chambre, soit aux journalistes. C'est un point à noter. Avant de faire des commentaires à ce sujet, le député devrait attendre pour voir ce que le député de Saint-Jean-Est dira. Il ne devrait pas gloser sur des remarques faites à l'extérieur de la Chambre.

Je suis heureux de participer au débat au stade de la 2e lecture du bill C-7. Son titre porte quelque peu à confusion puisqu'il indique que le bill tend à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques, ainsi que d'autres lois. En lisant le bill, on constate cependant qu'il n'affecte presque pas les banques. Quand le bill sera renvoyé au comité, nous devrions à mon avis voir sérieusement pourquoi le système bancaire du Canada n'est pas régi de la même façon que les autres entreprises selon la loi modifiée relative aux enquêtes sur les coalitions.

Avant d'être élu au Parlement, j'ai consacré plusieurs années à divers genres d'affaires, fabrication, distribution et, pendant un temps, construction. J'ai travaillé avec et pour des compagnies relativement importantes, des compagnies multinationales et plusieurs petites sociétés. Ce que je connais des affaires, je l'ai appris par expérience. Ainsi un jour, une grande compagnie a «raflé» la production d'une série d'articles d'une compagnie à laquelle j'étais associé, tout simplement parce que cette grande compagnie avait décidé d'adopter la méthode de l'intégration verticale. Je dois vous dire que je ne voudrais pas renouveler cette expérience.

Lorsque vous avez établi un important réseau de vente, d'installations et de services et que, par une simple décision d'un conseil d'administration, on vient vous enlever 75 p. 100 de votre entreprise, vous avez l'impression d'avoir les mains vides. Lorsque cela m'est arrivé, je me suis procuré un ouvrage sur le droit commercial et je me suis mis à lire la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. J'ai consulté des amis, de savants avocats, mais ils m'ont affirmé qu'ils avaient bien rarement lu la loi depuis leur départ à la faculté de droit. Après enquête, j'ai constaté qu'il me faudrait aller à Toronto si je voulais obtenir des renseignements sur la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Même si mon bureau est à une bonne distance de Toronto, je me suis rendu compte qu'il me faudrait y

aller pour chercher conseil, puisque c'est là que les choses se passent.

Les modifications à la loi sont opportunes, mais je ne saurais trop insister sur la nécessité d'y aller avec beaucoup de prudence, car on ne voit pas le dessous des cartes. J'ai passé une bonne partie de ma vie dans le monde des affaires à faire fonctionner des entreprises, à les faire fonctionner mieux, à les rendre plus rentables et plus efficaces. J'ai réussi à remettre à flot des entreprises qui avaient de graves difficultés et fonctionnaient à perte, puis à leur faire réaliser des bénéfices. Il n'y a pas de cours classique dans ce domaine. Il existe peu de manuels qui puissent nous aider. On y arrive avec beaucoup de sens commun et en sachant voir la réalité bien en face. C'est la méthode que nous devrions suivre ici. Nous devrions voir les choses bien en face en examinant ce projet de loi à la Chambre, et surtout au comité

Si je vous ai dit tout cela, c'est que je n'aborde pas ce débat et ces amendements à la façon d'un avocat se spécialisant dans les théories idéalistes, dont la conception des affaires ne semble jamais aller au-delà d'un graphique. Je l'aborde comme un homme d'affaires pratique et actif, car je m'occupe toujours d'une entreprise. Je viens de dire que je voudrais que l'on m'explique en comité pourquoi cette mesure législative ne s'applique pas aux banques. Je pense que c'est une question très grave, car s'il y a un groupe que le comité devrait examiner attentivement, c'est le groupe des banques qui forment le système bancaire canadien. Les banques sont sans doute, sans exception, les entreprises les plus choyées et les plus protégées de notre pays. A mon avis, c'est une simple imposture que de laisser à l'inspecteur général des banques la responsabilité de surveiller la concurrence dans les opérations bancaires.

Voyons, par exemple, comment les diverses banques accordent des prêts aux termes de la loi sur prêts aux petites entreprises. Je demande à chaque député d'aller dans une succursale de banque à charte et de se renseigner sur les prêts consentis aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises, de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche ou aux termes de toute autre loi semblable. Le directeur vous recevra et vous dira directement que vous n'êtes pas admissible, car il ne tient pas réellement à vous prêter de l'argent en vertu de ces lois. Pourquoi devrait-il vous accorder un prêt à 8¼ p. 100, c'est-à-dire le taux prévu actuellement en vertu de ces lois, alors que le taux courant des prêts bancaires est de 10 ou 11 p. 100? Même la Banque d'expansion industrielle, qui demande un taux d'intérêt bien inférieur à ceux que demandent les banques à charte, ne recommande jamais d'avoir recours à la loi sur les prêts aux petites entreprises. La Banque d'expansion industrielle vous demande de signer un formulaire, qui stipule que l'on n'a pas pu obtenir de financement auprès de sources privées ou commerciales, et que l'on présente donc une demande auprès de cette banque. En d'autres termes, elle dit: «Nous ne sommes pas censés faire concurrence aux banques à charte».

La vérité, monsieur l'Orateur, c'est qu'un grand nombre de banques à charte renvoient leurs clients à la Banque d'expansion industrielle ou à des organismes provinciaux similaires. Quiconque a obtenu un prêt de la Banque d'expansion industrielle sait que le directeur de sa banque et les responsables de la BEI se tiennent la main. Vous pourrez constater que les banques à charte utilisent diverses tactiques pour décourager les petits hommes d'affaires de se prévaloir des dispositions de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Je soulève ce problème dans le cadre du débat sur le bill tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions car, à mon avis, et de celui d'un grand nombre de petits hommes d'affaires, il y a un complot là-dessous.

Je le répète, vous pourrez constater les diverses tactiques employées par les banques à charte. Une tactique favorite consiste à vous renvoyer à une petite succursale éloignée du centre-ville. Si votre entreprise est située au centre d'une grande ville, la banque vous dira: «Oui, nous pouvons nous occuper de votre prêt, mais vous devrez vous adresser à notre succursale.» Elle peut être à quatre ou cinq milles de là. Autrement dit, elle vous incommodera autant qu'elle le peut pour vous dissuader de profiter de la loi.

Le ministre des Finances (M. Turner) n'a pas été d'un grand secours dans cette affaire. Je lui ai posé des questions à la Chambre et au comité au sujet de l'incapacité de beaucoup de petits hommes d'affaires d'obtenir des prêts en vertu de la loi ainsi que des pratiques des banques à charte relativement à la loi sur les prêts aux petites entreprises. J'aimerais rappeler la réponse que le sous-ministre m'a fournie au comité. J'avais obtenu l'assurance que le ministre réétudierait cette question des banques qui n'aident pas vraiment les petits commerçants à profiter de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Il m'a dit qu'il allait en parler au président de l'Association des banquiers canadiens en allant dîner avec lui et voir ce qu'ils pourraient faire. Cela ne m'a nullement rassuré.

● (1650)

Au comité, j'ai demandé au sous-ministre quel était le taux courant pour les prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Il n'a pu me répondre au pied levé, mais je ne veux pas l'en critiquer. Je sais qu'il doit réfléchir à beaucoup d'autres choses ces temps-ci. J'ai finalement reçu une réponse à mon bureau. Je me demande si les députés pourront la déchiffrer mieux que moi. Je cite un extrait de la *Gazette du Canada*, Partie II, volume 102, 27 novembre 1968, page 523. On lit au paragraphe 2:

> Le taux de base pour chaque période d'intérêt est égal à la moyenne arithmétique simple des rendements de la moyenne des cours acheteur et vendeur du mercredi à la fermeture pour tous les mercredis dans la période de moyenne précédant immédiatement la période d'intérêt, calculée selon les rendements publiés par la Banque du Canada pour toutes les obligations du gouvernement du Canada payables en monnaie canadienne et devant venir à échéance dans un à dix ans, arrondie au quart pour cent le plus près ou, si le résultat est à l'égale distance entre deux multiples d'un quart pour cent, au moindre de ces deux multiples.

J'ai demandé à quelqu'un quel était le taux d'intérêt; il m'a répondu qu'il m'écrirait. Voilà ce que j'ai reçu par courrier. Les députés doivent admettre que ce n'est pas très utile. J'ai insisté auprès du ministère des Finances; j'ai parlé un peu fort au téléphone. J'ai finalement reçu un papier disant qu'en fait le taux était de 8¼ p. 100 et qu'il était rajusté les 31 mars et le 1er octobre chaque année, selon le rendement moyen des obligations du gouvernement. Voilà ce que tout cela signifie. Je suis allé voir un banquier avec cette formule et lui ai demandé s'il pouvait, d'après celle-ci, me donner les taux d'intérêt des obligations du gouvernement. Il m'a répondu non. Je suis ensuite allé voir un économiste qui a été incapable de la déchiffrer.

Avant de laisser de côté les dispositions du bill C-7 relatives aux banques, j'aimerais insister davantage sur ce point. Je crois que les statistiques se rapportant à la loi sur

les prêts aux petites entreprises confirment mes dires. En 1972, le prêt moyen était de $9,000.00, au-dessous de la limite de $25,000.00. En passant, je souligne qu'un nouveau projet de loi, qui a été lu pour la première fois à la Chambre, va entre autres choses porter cette limite à $50,000.00. Je m'en réjouis. J'espère qu'après avoir étudié ce projet de loi nous pourrons permettre à beaucoup plus de petits commerçants d'obtenir ces prêts.

Pour l'année civile 1972, on a accordé aux petits commerçants canadiens un total de 2,846 prêts. Je suis certain que dans toute grande ville au Canada, n'importe quelle banque pourrait accorder 2,846 prêts. Il est intéressant de noter la répartition de ces prêts: Colombie-Britannique, 456; Alberta, 275; Saskatchewan, 174; Manitoba, 133; Ontario, 596; Québec, 1,096; Nouveau-Brunswick, 45; Nouvelle-Écosse, 37; Îles-du-Prince-Édouard, 31 et Terre-Neuve, 5. Il y en a eu un au Yukon et 2 dans les Territoires du Nord-Ouest. Cela pour un total de 2,846 prêts pour toute l'année au Canada.

Je me pose une question en espérant que le ministre pourra y répondre lors de l'étude du projet de loi en comité. Les dispositions de l'article 31.2 de la loi, refus de la vente, vont-elles s'appliquer aux banques? Si tout ce que nous pouvons faire c'est garantir 2,846 prêts aux petites entreprises en l'espace d'un an alors qu'il en existe aujourd'hui au Canada des centaines de milliers, cela prouve l'existence d'une conspiration de la part des banques et peut-être même du ministère des Finances en vue de restreindre ces prêts. Le ministre s'est certainement vu poser suffisamment de questions à ce sujet, mais nous n'avons jamais eu de réponses très claires.

Je passe maintenant à d'autres questions. Contrairement au point de vue de certains députés d'en face et de leurs collègues du NPD, je ne pense pas que nous devrions précipiter les choses en ce qui concerne ce bill. Le député de Bruce a prétendu que nous retardions ce bill. Cette loi a été présentée sous diverses formes à la Chambre en 1971 et en 1972, c'était d'abord le bill C-256, en octobre dernier c'était le bill C-227 et maintenant c'est le bill C-7. On doit simplement remarquer que c'est au gouvernement qu'il incombe de présenter des lois. Ce n'est pas à l'opposition de le faire. C'est le gouvernement et non pas l'opposition qui est chargé d'inscrire des projets de loi au *Feuilleton*. Si le bill C-227 avait été proposé plus tôt l'année dernière, il aurait probablement été renvoyé au comité. Il aurait pu être adopté l'année dernière. C'est au gouvernement et à lui seul qu'il incombe de proposer des lois à la Chambre. Lorsque le député de Bruce a prétendu que nous retardions le bill, il n'était pas aussi franc qu'il l'est d'habitude.

Ce bill m'inquiète beaucoup. Toute mesure législative qui touche la vente ou la distribution de produits au Canada doit être soigneusement examinée. Des dommages irréparables pourraient être causés à un système qui présente peut-être certains défauts, mais qui, dans l'ensemble, a bien servi les Canadiens. Je ne dis pas qu'il est impossible d'y apporter des améliorations. Tout peut être amélioré. J'ai eu l'occasion de faire la connaissance d'hommes d'affaire provenant de toutes les classes de la société. La plupart sont honnêtes, sincères et respectueux des lois. Ils contribuent grandement à la vie économique et culturelle du Canada. Ils sont fiers de leurs réalisations dans les affaires et du rôle qu'ils jouent dans la société. Vous les trouverez à divers moments durant la semaine, au Rotary, aux Lions, aux Optimist ou aux clubs Kinsmen rendant un service public à la communauté.

Une voix: Que dire du club Rideau?

[M. Kempling.]

M. Kempling: Oui, peut-être le club Rideau. Toute tentative en vue de faire franchir plus rapidement au bill les diverses étapes pourrait nuire au consommateur, au fournisseur, au fabricant et au monde des affaires. La demande pose un problème à divers genres de produits actuellement. Ce bill laisse entendre que le consommateur sera mieux protégé si la concurrence des prix est portée au maximum et ainsi les problèmes du consommateur seront atténués si une plus vive concurrence est suscitée et que l'article de la loi qui porte sur le refus de vendre est appliqué.

Les rédacteurs du projet de loi prétendent qu'en suscitant une plus vive concurrence, le consommateur jouira de prix plus faibles. C'est ce qu'ils laissent entendre. Ce n'est pas nécessairement vrai. Ils semblent dire qu'en fournissant une protection contre la vente pyramidale, la vente à prix d'appel et les garanties, le consommateur sera protégé et obtiendra effectivement la meilleure aubaine au prix le moins élevé. Comme de nombreux députés le savent, cette mesure législative est en vigueur actuellement dans plusieurs provinces. A mon avis, les rédacteurs du présent bill n'ont qu'une connaissance théorique du marché canadien. Le prix n'est qu'une partie d'une transaction. Une vente est une transaction bilatérale. Il n'y a pratiquement personne dans une entreprise régulière qui ne veuille pas voir revenir les clients. La raison d'être d'une entreprise, c'est de créer un marché, ce qui veut dire créer ou fournir des produits ou des services que les gens achèteront régulièrement.

● (1700)

Je ne pense pas que quelqu'un ait jamais conçu, inventé, créé ou fait fabriquer un produit ou un article en cherchant tout d'abord à savoir ce que la loi lui permettait d'en faire. Je sais bien que la méthode universelle qui consiste à acheter à bas prix a entraîné la conception ou la fabrication de produits avec un minimum de spécifications; le client est le perdant. Finalement, on conçoit des machines d'après ces normes et à la longue, ce sont le consommateur et le contribuable qui sont les perdants.

On consacre chaque année des millions de dollars à la recherche et à la création de produits, aux marques de fabrique et aux brevets, à l'essai de produits et aux études de marché, afin de commercialiser des produits qui soient suffisamment utilisables, utiles et attrayants pour que le consommateur les achète à nouveau, selon ses besoins. Pourtant, d'après le bill dont nous sommes saisis, les marques de fabrique, les brevets et les marques de produits pourraient devenir inutiles si la disposition relative au refus de la vente n'est pas définie clairement. Le bill ne dit pas que le refus de la vente est un délit mais qu'il est sujet à révision.

Un autre article mentionne des injonctions contre quelqu'un qui refuse de vendre. Je pense que cet article nécessite des explications claires et des exemples. L'enjeu est la distribution au Canada—un système unique. En raison de la configuration géographique du pays, de la dimension des marchés, qui est d'environ 2,500 milles sur 200 milles, il existe ici des méthodes de commercialisation que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Elles sont adaptées à notre géographie.

Prenons par exemple l'industrie de l'outillage. Pour que le fabricant puisse offrir une représentation technique et un entretien convenables dans un marché éloigné, il se peut qu'il doive accorder des droits exclusifs de distribution. Il se peut que le fabricant d'un produit doive accepter de choisir un concessionnaire exclusif pour ses produits,

parce qu'il n'y a place que pour un seul concessionnaire sur le marché. Celui-ci exige à juste titre un arrangement exclusif avec le fabricant et le distributeur afin de justifier le coût de l'inventaire, les stocks de pièces et le personnel technique d'entretien.

Si les dispositions du bill concernant le refus de vendre ou de fournir ne font pas l'objet d'un examen attentif, **certains secteurs de notre réseau de distribution deviendront une jungle. Cela ne sera certes pas à l'avantage du consommateur. Il est fort possible qu'un secteur complet du commerce et des services, qui est le pilier de notre secteur tertiaire, soit gravement compromis. Là encore, ce ne serait pas à l'avantage du consommateur.**

On a évoqué et contesté la pratique de la vente par voie de consignation. Or, rares sont les fabricants ou les distributeurs auxquels on n'a pas un jour ou l'autre offert des marchandises en consignation ou auxquels on n'a pas demandé des produits en consignation. On s'est élevé contre cette pratique sous prétexte que le consignateur pourrait obliger le destinataire à agir d'une certaine façon. C'est possible mais, habituellement, le consignataire joue le rôle de banquier pour le destinataire, du fait de la politique monétaire et fiscale du gouvernement qui a été adoptée comme politique de prêt par les banques à charte. Cette politique a pour effet d'empêcher le consignataire d'obtenir le financement nécessaire.

Sans crainte d'être contredit, je soutiens que nos banques ne se sont pas adaptées à l'évolution de l'industrie et des réseaux de distribution. L'examen de la majorité des industries manufacturières révèle qu'il leur est indispensable que le secteur de la distribution établisse des prévisions annuelles, afin de pouvoir planifier leur production. Il est fort possible que la politique fiscale et monétaire du gouvernement soit conçue pour ralentir l'économie. Le commerçant s'aperçoit qu'il lui est impossible de se faire financer par les banques et demande donc des marchandises en consignation au fabricant.

Donc, qui est en défaut? Sont-ce les banques ou le fabricant? Je ne nie pas qu'il est arrivé que des commerçants aient été forcés par des fabricants à se débarrasser de leurs produits à un prix donné. On pourrait alors imposer d'autres sanctions. Mais c'est une pratique assez rare de nos jours. Par contre, je conviens que c'est une question dont il faut tenir compte, mais non pas superficiellement. Ne précipitons pas les choses, et prenons le temps d'entendre des témoins compétents qui pourront traiter de toutes ces questions au comité.

La plupart des détaillants obtiennent des facilités de crédit à leur propre banque. En nantissement, ils offrent leurs comptes à recevoir et des titres négociables, dans la plupart des cas, plus des garanties personnelles. Dans d'autres juridictions, les stocks qui seront acquis peuvent servir de nantissement, mais, au Canada, la loi sur les banques l'interdit. Toutefois, l'article 88 de cette loi permet à un fabricant d'offrir des matières premières ou des produits non finis en guise de nantissement, mais de telles dispositions n'existent pas pour le détaillant. En pareilles circonstances, cela peut donner lieu à des pratiques douteuses, notamment entre les fabricants et les détaillants. La situation mérite d'être étudiée bien que, comme je l'ai déjà dit, nous devrions également étudier les services bancaires offerts au détaillant.

Il y a aussi le problème des licences provinciales, dans la mesure où elles concernent certains secteurs de la vente d'outillage. Dans plusieurs provinces, il existe depuis longtemps des organismes de régie en vue de protéger le consommateur et de veiller à ce que les machines soient réparées et entretenues par des personnes qualifiées. L'industrie de l'automobile constitue, à cet égard, un excellent exemple. Les garages doivent détenir une licence et, dans certaines provinces, les mécaniciens sont tenus de posséder un brevet pour pouvoir réparer ou entretenir des véhicules automobiles. Nous devons bien peser les répercussions que certaines des dispositions du bill à l'étude auront pour les provinces. Je sais que le ministre a envoyé des exemplaires du projet de loi à toutes les provinces, et des mémoires lui seront certainement présentés. Dans ce domaine, cependant, on ne peut tolérer la moindre confusion. L'étude d'une mesure concernant l'autorité tant fédérale que provinciale exige de la circonspection et nous devons tout faire pour concilier toutes les exigences et servir sans heurt les intérêts de tous.

Je voudrais aussi parler du droit du fournisseur de choisir ses clients à son gré. C'est le seul moyen de stabiliser le marché de certains produits. Il est peut-être dans l'intérêt du consommateur que les vendeurs fassent la concurrence de la qualité de service plutôt que celle des prix. Les fabricants ont peut-être l'impression que pour certains produits, le prix est la seule préoccupation des clients et que la qualité du service, l'entretien et les garanties ne sont pas nécessaires. Ce sont cependant les forces et les conditions du marché qui doivent décider et non le Parlement par une loi établissant des règles qu'interprétera une commission quasi-judiciaire. Le droit du fabricant ou du distributeur de choisir son client est une pratique commerciale bien établie. Je ne connais pas de territoire de ce que nous appelons le monde libre où elle n'existe pas. J'ai voyagé et fait affaires dans 31 pays différents et je sais de quoi je parle.

● (1710)

Nous n'avons qu'à penser au régime de distribution pour nous rendre compte de la désorganisation qui s'ensuivrait si l'article du bill qui porte sur le droit de traiter ne faisait pas l'objet de l'étude la plus attentive. Ainsi, le fabricant A pourrait assurer la distribution d'un produit dont la commercialisation exige beaucoup de connaissances. Il peut affecter des fonds et beaucoup de temps à des procédés de distribution en aval, en s'assurant que les vendeurs de son choix disposent de moyens financiers suffisants et qu'ils possèdent le savoir-faire technique requis pour la vente, l'installation et l'entretien de son produit. Le fabricant B dont le produit est semblable ou comparable, mais qui ne veut ni ne peut vendre son produit de cette manière constatera maintenant qu'aux termes des dispositions du bill il peut commercialiser son produit grâce au service de distribution du fabricant A. A mon avis, si l'article qui porte sur le refus de traiter dans le bill est appliqué strictement, le fabricant A sera victime d'une discrimination.

Tout le monde se rend compte qu'il y a des niveaux de prix. Nous nous souvenons tous de la célèbre déclaration selon laquelle ce qu'il fallait à notre pays c'est un bon cigare à dix sous. Il y a bien des gens qui sont prêts à ne payer qu'un certain montant pour un produit donné. Nous devons nous garder d'émettre des règlements qui vont permettre de se soustraire aux brevets, aux marchés commerciaux et aux marques de commerce. Lorsque je lis ce bill, je vois qu'aux termes de l'article concernant le refus de vendre, les fabricants seront obligés de vendre un produit qu'ils ont fabriqué sous une marque de commerce à quiconque juge qu'on lui a refusé une part du marché et qui satisfait aux autres termes et règlements concernant les conditions de vente. Cela risque d'entrer en conflit

avec les autres lois et règlements et je suis sûr que cela va finir par désavantager le consommateur.

L'article du bill C-7 qui traite des services demande qu'un certain temps soit alloué pour permettre des consultations satisfaisantes avec les provinces. Certaines provinces ont des lois qui couvrent les honoraires de certains groupes de services. Certaines provinces sont sur le point de légiférer à cet égard. Je crois que nous devrions aborder la question des services dans un esprit de collaboration totale avec les provinces afin que les règlements tiennent compte des lois provinciales dans l'intérêt de ceux qui travaillent dans le domaine des services et de ceux à qui ces services sont offerts.

Il me semble que, depuis qu'elle a été présentée pour la première fois à la Chambre, cette mesure législative s'est éloignée des tribunaux ou du Parlement et qu'elle tend à placer des pouvoirs quasi-judiciaires entre les mains de conseils ou de commissions. Je conviens dans une certaine mesure que la technique d'aujourd'hui dépasse la compétence des tribunaux et je ne vois rien de mal à cela pourvu que le droit d'appel soit accordé aux gens qui sont soumis aux décisions d'un groupe tel que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Toutefois, je m'oppose à des mesures législatives qui en fait retirent aux tribunaux et au Parlement le pouvoir d'agir.

Certains groupes commerciaux du pays se sont inquiétés des pouvoirs qui seraient accordés à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce pour réglementer le commerce canadien. Ces groupes commerciaux et en fait n'importe quel groupe ou individu doivent avoir l'occasion d'exprimer leur point de vue et de demander quel sera exactement le mandat et les pouvoirs accordés à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Il ne suffit pas de dire, comme l'ont fait certains membres du NPD que du fait que le monde des affaires a discuté du bill C-256, on a discuté suffisamment de la chose et que cela devrait compter pour le bill C-7. Cela ne marche pas. Je conviens avec mes collègues qu'il faut prévoir suffisamment de temps pour permettre au monde des affaires, à l'industrie des services de même qu'aux sports professionnels de discuter de ce bill et de faire valoir leur point de vue à cet égard.

Récemment, par exemple, le ministre des Transports (M. Marchand) a dit à la Chambre qu'il ne pouvait remédier à certaines situations en vertu de la loi sur les transports parce qu'il n'avait pas le pouvoir d'agir. Nous ne voulons pas une autre situation semblable, et c'est pourquoi je suggère une attitude plus prudente pour être certains d'étudier la question dans tous ses détails.

Le bill parle des sports amateurs, et j'aimerais lire une lettre récente d'un de mes commettants, qui est typique d'un certain nombre d'autres que j'ai reçues à ce sujet. Je sais que d'autres députés parleront des sports professionnels, mais c'est une lettre que j'ai reçue le 14 mars dernier:

> Monsieur Kempling: C'est la première fois que j'écris à mon député au sujet de quelque chose qui m'inquiète. Comme c'est la première fois en 20 ans depuis que j'élis des gens au Parlement, j'espère que vous vous rendrez compte à quel point je suis inquiet.
>
> J'ai été très troublé de l'attitude de M. Lalonde à l'égard des Northmen de Toronto. Premièrement, j'aimerais dire d'emblée que je suis partisan de la Ligue canadienne de football et que je le suis depuis que j'ai commencé à assister régulièrement aux matches à la fin des années 40. J'ai l'intention de continuer à l'encourager, même s'il y a une équipe de la Ligue mondiale de football à Toronto.
>
> Ce qui me préoccupe, c'est qu'on légifère ma liberté de choix. Que le gouvernement, par ses lois, limite les gens un à seul choix, qu'il s'agisse de matchs de football, de journaux, de bière ou de dentifrice, me semble une ligne de conduite très dangereuse à adopter. Le droit de concurrencer et d'offrir un choix de produits est un élément essentiel de notre mode de vie.
>
> Je crains de ne pouvoir accepter l'image d'une grande institution canadienne qu'on veut projeter de la LCF, alors que 90 p. 100 des entraîneurs et des gérants généraux et 50 p. 100 des joueurs sont américains. Les équipes de l'Est fonctionnent d'après les principes de l'entreprise privée et offrent du football à leurs partisans en espérant réaliser un profit. Les Northmen ont assurément le même droit.
>
> Si la LCF doit survivre, comme je le crois, ce doit être à cause du calibre de son jeu et non du fait qu'elle exerce un monopole avec l'aide du gouvernement. Le public a le droit de choisir où il dépensera les dollars qu'il veut consacrer aux sports ou aux loisirs.
>
> Vu les problèmes non résolus du chômage, de l'inflation et des abus dans les domaines du bien-être social, le gouvernement canadien a certainement d'autres questions plus importantes à étudier. La LCF est importante mais ne mérite pas de devenir un monopole protégé par le gouvernement si cela se fait en supprimant la faculté de choix de millions de citoyens du Sud de l'Ontario.

Elle est signée par mon commettant, M. Jack G. Williams, et je trouve qu'elle exprime bien mes sentiments à cet égard.

Je constate que mon temps de parole est presque écoulé. Je voudrais dans les 60 secondes qui me restent parler d'un autre article du bill qui m'intéresse et qui traite du pouvoir qui permet à la Commission d'interdire l'application des jugements ou des ordonnances émanant de tribunaux étrangers et obligeant les filiales canadiennes à s'abstenir d'exporter. Je ne crois vraiment pas que nous nous y prenions de la bonne façon. Je doute franchement que la décision d'un conseil ou d'une commission ait quelque effet sur une loi américaine. Je ne pense pas que cette disposition soit efficace. A mon avis, cet article du bill devra faire l'objet de pourparlers au plus haut échelon entre le Canada et les États-Unis avant que nous puissions résoudre la question. Sur ce, monsieur l'Orateur, je termine mes remarques.

● (1720)

M. T. H. Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, le bill C-7 que nous discutons aujourd'hui à l'étape de la 2e lecture porte le titre suivant que je trouve encombrant:

> Loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et abrogeant la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

On le désigne de plus en plus sous le nom de bill sur la protection du consommateur et je voudrais parler cet après-midi de deux aspects particuliers. Les amendements à ce projet de loi sont censés apporter plus d'avantages aux consommateurs, aux petits hommes d'affaires et aux Canadiens en général. Ce qui est surtout particulier à cette nouvelle mesure c'est qu'elle renferme des dispositions supplémentaires visant les pratiques indésirables de commerce et de publicité et qu'elle attribue à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce une nouvelle fonction civile lui permettant de rendre des ordonnances, de modifier ou d'interdire certaines pratiques commerciales qui sont portées à sa connaissance, ainsi que d'autres dispositions qui assujettissent les services en général à l'application de cette mesure législative.

L'industrie du bâtiment s'inquiète vivement de ce que la Commission des pratiques restrictives du commerce aura apparemment de très vastes pouvoirs discrétionnaires pour décider quelles pratiques ou actes doivent être considérés comme répréhensibles et devant être interdits. L'industrie du bâtiment a de longue date des pratiques et des méthodes commerciales qui pourraient être jugées suspectes, à moins d'être modérées. La Commission doit donc être réglementée.

Le bill tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions pourrait créer plusieurs nouveaux délits, y compris le truquage des offres, dont on donne la définition suivante: un accord ou arrangement entre deux ou plusieurs personnes par lequel une ou plusieurs de ces personnes consentent ou s'engagent à ne pas présenter d'offre en réponse à un appel ou à une demande d'offres ou de soumissions et la présentation, en réponse à un appel ou une demande d'offres ou de soumissions, d'offres ou des soumissions qui sont le fruit d'une collusion. L'interdiction de la pratique s'étendra aux services aussi bien qu'aux articles matériels. La révision proposée de la loi est censée faciliter les poursuites dans les cas de truquage d'offres, parce que la Couronne est exemptée de faire la preuve que de telle pratiques diminuent la concurrence indûment, comme elle doit le faire d'habitude. De façon générale, la preuve que la concurrence est entravée «indûment» doit être faite en démontrant que les sociétés participantes contrôle le marché. Toutefois, les cas de truquage des offres qui sont portés à l'attention du directeur des enquêtes et des recherches n'impliquent parfois que des entreprises locales qui ne jouent qu'un rôle modeste sur le marché du bâtiment. A cause de la nécessité de prouver que le truquage des offres dans le secteur du bâtiment aurait un effet injustifié sur la concurrence, la réussite de poursuites engagées contre ces pratiques a été compromise.

La disposition du bill tendant à supprimer cet obstacle aux poursuites engagées dans les cas de truquage d'offres, en faisant de cette pratique une infraction en soi, fait suite à une recommandation du Conseil économique du Canada contenue dans son rapport provisoire sur la politique en matière de concurrence. Il recommandait que soit révisé l'article 32 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et soutenait que le truquage des offres constituait une pratique qui pourrait certainement être interdite sans aucune réserve de quelque nature que ce soit. L'industrie de la construction reconnaît qu'il faut interdire le truquage des offres, mais il faut préciser le sens des mots «collusion», «conspiration» et «coalition» utilisés avec la même acception. C'est à tort qu'une entente ou une convention honnête, intervenue entre des constructeurs au vu et au su du propriétaire, pourrait passer pour une infraction. Il n'y a pas lieu d'interdire les ententes intervenues entre entrepreneurs que le propriétaire ou le client a favorisées ou dont il est au courant.

Le bill fait maintenant un délit du truquage des offres. L'Association canadienne de la construction a signalé que l'application de cette disposition aux entrepreneurs excéderait l'interdiction nécessaire et nuirait au processus normal des offres concurrentielles. La grande majorité des travaux de construction sont effectués à la suite d'offres concurrentielles soumises par des entrepreneurs ou des sous-traitants. Cela implique l'affectation de ressources considérables chaque fois qu'il y a appel d'offres, tant il est vrai que l'hétérogénéité des constructions, les plans, l'emplacement, la topographie, le climat et les approvisionnements conditionnent le montant de l'offre.

Les soumissions sont faites d'après des plans et des devis qui sont souvent extrêmement complexes et peuvent nécessiter des explications spéciales si l'on veut permettre aux soumissionnaires de faire des offres concurrentielles et équitables. Le propriétaire ou ses conseillers-dessinateurs convoquent souvent des réunions avant d'accepter des soumissions afin d'expliquer plusieurs aspects du projet en cause. Dans certains cas, le propriétaire ou son représentant et les soumissionnaires doivent en venir à une entente à cause de la complexité d'un appel d'offres. Ces accords ne devraient certainement pas être considérés comme fixation de prix ou truquage des offres, mais on pourrait cependant les interpréter comme des actes visés par l'article 32.2.

En ce qui concerne le truquage des offres, j'aimerais mentionner deux situations très précises qui, selon la loi actuelle, pourraient très facilement entraîner la poursuite en justice des participants. Je me servirai d'exemples à Toronto et à Montréal, mais je ne voudrais pas qu'on pense que c'est parce que je n'aime pas les provinces de l'Ouest. Lors des appels d'offres au sujet du nouvel hôtel de ville de Toronto, je suppose qu'on peut toujours l'appeler nouveau, l'industrie de la construction jugeait que les conditions imposées par la ville étaient fort injustes et pouvaient mener le propriétaire, c'est-à-dire la ville de Toronto, à toutes sortes d'abus. Tous les soumissionnaires se sont réunis et ont convenu, à l'entière connaissance de l'industrie de la construction, d'inclure une clause de réserve dans leurs soumissions. Il est intéressant de noter qu'à l'ouverture des soumissions, on a découvert qu'un entrepreneur avait décidé de ne pas inclure la clause de réserve. Sa soumission n'était pas la plus basse, mais la ville de Toronto a néanmoins accordé le contrat à l'entrepreneur qui n'avait pas fait de réserves. L'entrepreneur a perdu une petite fortune dans la construction de l'hôtel de ville de Toronto et la compagnie est maintenant en faillite.

L'autre exemple, dans ce que j'aime appeler mon dossier sur les entreprises de la ville de Montréal, se rapporte à l'Expo 67. Au début de ce programme de construction gigantesque, des représentants de l'industrie de la construction se sont réunis et ont discuté les modalités auxquelles les entrepreneurs devraient se plier en présentant leurs soumissions pour les travaux sur les lieux de l'Expo. Ils ont trouvé les modalités inacceptables car elles ne pouvaient avoir que des conséquences désastreuses d'ordre financier ou, ce qui serait plus grave, empêchant l'achèvement des travaux à temps pour l'ouverture. Résultat, tous les membres de l'Association de la construction de Montréal se sont mis d'accord pour inclure une clause conditionnelle dans leurs soumissions.

● (1730)

Ils ont tous utilisé le même libellé, ce qui, en vertu du bill à l'étude aujourd'hui, aurait pu facilement mener à des poursuites. Lorsque ces soumissions ont été ouvertes, il n'y avait pas de choix; il y avait consensus dans l'industrie. Toutes les soumissions renfermaient une clause conditionnelle. Par conséquent, l'acheteur, la société de l'Expo 67, a reconnu qu'il ne pouvait pas procéder de la manière prévue; il a dû être plus raisonnable envers l'industrie de la construction, et je pense pouvoir dire sans crainte d'être contredit que le résultat a été un succès phénoménal, en ce sens que les entrepreneurs ont pu terminer cette entreprise gigantesque à temps et, pour la plupart d'entre eux, avec des bénéfices raisonnables.

Le bill dit également qu'une société peut être forcée de conclure une affaire aux conditions usuelles du commerce. L'Association de la construction dit qu'il n'y a pas en réalité aucun arrangement habituel de ce genre dans l'industrie et que la réputation, la situation financière et les modes de paiement entrent tous en ligne de compte.

La question des réductions, des rabais, etc., nous ramène à celle de la réputation des acheteurs, du statut financier, du volume des affaires et ainsi de suite. Aucun homme d'affaires ne devrait être obligé de faire des affaires avec de prétendus clients. On permet aux institutions financiè-

res d'offrir des taux d'intérêt favorables en cas de risques relatifs. L'industrie de la construction devrait bénéficier des mêmes privilèges et devrait avoir le droit de juger de la bonne foi des clients. Encore une fois, l'Association canadienne de la construction signale que les ententes pour apporter des précisions dans les dispositions relatives aux soumissions, faites en pleine connaissance de cause et avec le consentement du propriétaire ou de son agent, devraient être expressément exemptées, si l'on veut que les pratiques relatives aux soumissions deviennent efficaces et rentables. L'Association voudrait également que la méthode nécessairement employée pour savoir si un client est de bonne foi, ainsi que les autres risques que comporte l'entreprise d'un projet aboutissant à des prix différents, ne soient pas qualifiés de distinctions injustes.

Il y a bien peu d'entrepreneurs canadiens qui ne seraient pas prêts à admettre de nos jours que les bénéfices qu'ils pourraient vraisemblablement réaliser dans une entreprise quelconque peuvent varier énormément selon l'entrepreneur général. Ce montant dépend de divers facteurs, par exemple le calendrier des travaux de l'entrepreneur, sa façon de garder l'emplacement bien propre, d'assurer l'accès voulu au dit emplacement, l'aisance avec laquelle il règle les moyens d'assurer l'équipement voulu pour le transport des matériaux à des niveaux supérieurs, etc. Tous ces éléments ont une influence considérable sur les bénéfices ou les pertes d'un sous-traitant.

Malheureusement, aux yeux du public, le domaine des entrepreneurs paraît très rentable, mais ce genre d'entreprise comporte d'énormes risques. Il faut reconnaître que dans certains cas, l'entrepreneur et ses sous-traitants peuvent réaliser ce que l'on pourrait considérer, toutes proportions gardées, comme des profits considérables. Néanmoins, comme il s'agit d'une entreprise comportant de grands risques, il faut juger de ces profits considérables par rapport aux pertes ou souvent aux travaux dont la marge de profit est négligeable. J'aimerais signaler aux députés une étude intéressante effectuée par ma compagnie il y a plusieurs années. Nous avons constaté qu'en prenant tous les projets que nous avions entrepris sur une période de plusieurs années et en regardant les marges de profits, si nous avions eu la prévoyance—ou les moyens, si vous préférez, mais il y a un certain pourcentage de chance dans l'industrie de la construction également—de ne choisir que les emplois rémunérateurs, nous aurions fait environ un tiers du volume total de travail et nos partenaires de la société et nous-mêmes aurions été millionnaires. Je puis vous assurer que ce n'est pas le cas. Je n'appartiens pas à cette heureuse catégorie à l'heure actuelle. Le point que je veux faire ressortir, c'est que nous devons accorder un plus grand pouvoir discrétionnaire à l'industrie de la construction qu'aux autres branches d'activité.

Le ministre, parlant des cas où certains entrepreneurs qui ne présentent pas suffisamment de garantie, recoivent des offres de sous-traitants plus basses que les entrepreneurs en qui ils ont une confiance totale, reconnaît que cela pourrait représenter une infraction à l'article 34(1) de la loi. En d'autres termes, un sous-traitant pourrait être obligé de risquer une perte. Je pense que cela va à l'encontre du but de la loi.

J'aimerais parler maintenant des plaintes des petits hommes d'affaires vis-à-vis de ce projet de loi. Les petits hommes d'affaires veulent absolument se protéger de la croissance des grandes sociétés. Ils s'inquiètent en particulier de deux pratiques: l'établissement de prix et les ventes à perte. Considérons l'article 31(4) du bill, qui est nouveau. Il concerne les ventes liées, l'exclusivité et la limitation du marché imposée par le fournisseur de certains produits. Le gouvernement considère que bien que ces pratiques soient souvent acceptables dans le commerce, elles peuvent dans d'autres cas avoir un effet contraire sur la concurrence, en particulier lorsqu'elles sont pratiquées par un fournisseur important ou lorsqu'elles sont très répandues sur un marché donné.

On s'oppose généralement à ces pratiques parce qu'elles entravent le libre jeu des forces du marché et du choix des consommateurs. En conséquence, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce aurait le pouvoir, aux termes des amendements, d'examiner ces situations et de rendre des ordonnances en vue d'y remédier, le cas échéant. On a choisi l'expression «limitation du marché» pour désigner une pratique par laquelle le fournisseur exige que son client limite ses ventes à un secteur donné et lui réclame une pénalité s'il vend à l'extérieur de cette zone. Un fabricant européen de voitures a adopté cette pratique et attribué des territoires délimités avec précision à ses vendeurs. Cela a dissuadé les vendeurs de faire des affaires à l'extérieur de leur zone, ce qui a eu pour effet de priver les consommateurs d'une véritable concurrence au niveau des prix.

● (1740)

Dans cette situation, les vendeurs qui faisaient des affaires à l'extérieur de leur zone devaient verser une partie de leur marge bénéficiaire au vendeur de la zone où résidaient les clients. Je me félicite, je dois le dire, de ce que la modification proposée prévoie interdire cette pratique de limitation du marché, car, à présent, pour en revenir à l'industrie de la construction, nous savons que par des ententes, ou peut-être par un effet du hasard, les fournisseurs trouvent plus économique de fournir les zones où se trouvent leurs entrepôts, de telle sorte que les matériaux dont il y a pénurie à l'heure actuelle sont restreints en fonction des régions, ce qui ne permet pas aux entrepreneurs d'obtenir des prix concurrentiels puisqu'il n'y a qu'un fournisseur.

L'expression «ventes liées» désigne une pratique selon laquelle le fournisseur impose comme condition au client qui veut obtenir un produit qu'il achète un deuxième produit. Par exemple, le distributeur de films exigera que le locateur prenne d'autres films pour obtenir le film de son choix. Voici un autre exemple: dans certains cas les fabricants de machines exigent, comme condition de vente ou de location, de fournir absolument tous les produits servant à l'usage de la machine en question. Les ventes liées comportent aussi une autre exigence: celle que le produit en cause ne soit pas employé conjointement avec un autre. Cet arrangement suppose que les conditions de vente sont plus alléchantes pour inciter le client à accepter la vente liée.

Toujours au sujet de l'industrie de la construction, une pratique a cours aujourd'hui selon laquelle, par exemple, si quelqu'un veut acheter un isolant, le fournisseur pourra exiger de lui qu'il s'en tienne à une marque de fabrique précise et qu'il achète de lui les matériaux qu'il se procure déjà ailleurs. Aussi, nous nous retrouvons dans la situation ridicule où un entrepreneur qui place une commande de matériaux assez difficiles à trouver, se voit soudainement imposer une vente liée, et doit même dans certains cas, retourner les matériaux déjà livrés à son chantier par un autre fournisseur, pour ensuite recevoir des matériaux semblables du fournisseur de matériaux difficiles à trouver.

On traite de l'exclusivité et des ventes liées dans l'article 31.4 (1) des amendements qui comprennent certaines

normes destinées à guider les commissaires. La commission ne l'interdira pas si l'on découvre qu'une entente d'exclusivité ou de limitation du marché n'est que temporaire et a pour but de faciliter l'introduction de nouveaux produits sur le marché ou à moins encore que des raisons technologiques la justifient. Il y a exclusivité lorsqu'un fournisseur exige que son client achète certains produits de lui seulement ou d'une personne qu'il choisit, ou lorsqu'il porte son client à le faire en lui faisant des conditions plus avantageuses. Les compagnies d'outillage agricole, par exemple, ont exigé de leurs marchands au détail qu'ils arrêtent de vendre les produits de concurrents dont certains ne fabriquent que quelques produits ne formant pas une gamme complète. Cette pratique a tendance à priver le marché de produits qui sont en demande et qui pourraient créer, au niveau des prix, une concurrence. Les grandes compagnies de pétrole ont également pratiqué cette politique d'exclusivité. Celle-ci peut nuire à la concurrence si elle empêche injustement d'autres fournisseurs de profiter de certains débouchés.

On m'a signalé, et je crois qu'il vaut la peine de le mentionner, qu'on a omis de traiter d'une pratique dans cet article du projet de loi et, si je peux me permettre, je vais lire la plainte formulée par la National Association of Tobacco and Confectionery Distributors:

[*Français*]

L'industrie de la distribution des produits du tabac, confiserie et articles divers, contribue grandement au bien-être du consommateur par son système efficace de distribution à prix économique via le petit détaillant et les autres centres de détail.

Ce système et ses avantages pour le consommateur sont menacés par les tactiques de prédateurs des grosses chaînes de distribution. Aucune loi actuelle ou proposée n'offre de protection contre ces tactiques, dont la plus sérieuse est l'usage de l'article sacrifié «loss leader».

Il est nécessaire, non seulement de protéger la structure compétitive contre les actes prédateurs, mais également d'encourager le système en permettant de reconnaître les fonctions et les services additionnels qu'il fournit.

Nous proposons deux changements de base à la loi sur les coalitions: L'un pour empêcher l'usage de l'article sacrifié «loss leader», non seulement lorsqu'il s'agit d'une politique établie mais également lors d'offres répétées, et l'autre pour permettre aux fournisseurs d'offrir des escomptes fonctionnels pour services supplémentaires.

[*Traduction*]

Je crois qu'il vaut mieux, en étudiant ce projet de loi, se concentrer sur un ou deux points précis. Je sais que le ministre a reçu beaucoup de mémoires. Personnellement, je suis quelque peu déçu du fait que le bill C-7 n'est qu'une réimpression du bill C-227 qui avait été présenté à la Chambre pendant la session précédente, mais je suis certain qu'on discutera de certains changements et qu'on présentera des amendements au comité. Je crois que si tous les partis collaborent nous devrions pouvoir en faire une bonne loi. Je recommande donc l'adoption de ce bill en deuxième lecture.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, il faudrait je crois, répondre au député de Bruce (M. Whicher) qui a parlé plus tôt dans la journée. Il a laissé entendre qu'il ne faudrait pas engager de débat sur ce bill mais le renvoyer aussitôt que possible au comité. Les débats à la Chambre des communes ont un but, celui de rendre le pays conscient du rôle précis des bills, de leurs répercussions sur la vie et les moyens d'existence des Canadiens.

Le présent bill touche à bien des questions. C'est un peu un bill omnibus car il englobe nombre de points. Il renferme une section intéressant les consommateurs, certaines modifications à la loi sur les banques et se propose d'apporter des changements au régime de la concurrence entre les sociétés. Il touche aussi le domaine des sports amateurs et professionnels. Il touchera un vaste nombre de Canadiens d'occupations diverses et de positions sociales différentes. Tous les bills débattus au Parlement sont renvoyés aux comités pour y être étudiés. Les intéressés peuvent comparaître devant les comités, réclamer des changements et exiger des précisions sur certaines dispositions afin de bien s'assurer des répercussions qu'auront sur eux les projets de loi.

● (1750)

Bien des gouvernements croient que certaines mesures législatives entraîneront sur la communauté ou les pays tels ou tels effets et, à leur grande surprise et étonnement, ils constatent une fois les mesures adoptées que ces effets sont mauvais ou contraires à ce qu'ils avaient espéré. Nous en voyons un exemple frappant aujourd'hui. Grâce à l'intérêt que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) porte à l'élevage des bovins, il a réussi à convaincre le cabinet qu'il faut offrir une subvention de 7c. la livre de bœuf vendu au Canada. Je suis certain qu'il avait les meilleures intentions du monde et qu'il voulait réellement aider l'industrie. Mais son initiative a créé le chaos et depuis trois jours, il ne s'est à peu près pas vendu de bétail aux enchères d'un bout à l'autre du Canada. Cette décision a été prise par décret du conseil, une méthode à court terme par laquelle les gouvernements imposent leur volonté. Les lois sont plus difficiles à présenter et plus difficiles à modifier.

Je ne pense pas que des députés aient jamais à présenter des excuses parce qu'ils veulent examiner une mesure que le gouvernement à l'intention d'appliquer. Nous devrions prendre le temps qu'il faut pour la comprendre et l'expliquer aux Canadiens, afin qu'ils sachent comment elle les affectera. C'est particulièrement le cas de ce bill d'application très générale. Les gens et les groupes devraient être prévenus, afin qu'ils puissent demander à comparaître devant le comité pour présenter leurs vues et obtenir certaines explications rassurantes.

Il n'y a pas de doute que l'établissement du ministère de la Consommation et des Corporations il y a quelques années a contribué à la sécurité et à l'amélioration des produits offerts en vente sur le marché canadien. Néanmoins, en tant que législateurs, nous devons nous demander si le ministère fait ses frais. Cette sécurité assurée au consommateur n'est-elle pas trop onéreuse? Plus grande est la sécurité et plus nombreux les mécanismes de sécurité, plus fabriquer un produit qui réponde aux normes du gouvernement est difficile.

Je suis certain que si l'on adressait un questionnaire à tous ceux qui œuvrent dans l'industrie de la préparation de la nourriture au sujet de leurs doléances à l'égard du gouvernement, ils se plaindraient du trop grand nombre de formules qu'ils doivent remplir. Ce n'est pas si difficile pour une entreprise comme General Motors qui de toute façon emploie un grand nombre de secrétaires; aussi, je présume qu'elle en embauche une de plus pour travailler pour le gouvernement; mais pour une petite entreprise, il est bien difficile de remplir tous ces formulaires, et cela ajoute aux coûts de production. Nous devons nous assurer que les consommateurs vont obtenir une bonne affaire et un produit sûr également.

Je pense que nous estimons tous que le Canada est l'un des pays le plus privilégiés du monde. Bien peu de nos concitoyens sont analphabètes, mais plus le niveau de scolarisation est élevé, mieux le consommateur devrait être informé, et mieux il l'est, plus il devrait être en

mesure de déterminer ce qu'il désire acheter. Si un produit médiocre apparaît sur le marché, le consommateur bien informé devrait être en mesure de le rejeter, et si le produit ne se vend pas, la société se ruine ou modifie le produit. C'est là le principe auquel j'ai toujours souscrit. Mais si l'on a une société où 97 p. 100 des gens n'ont pas beaucoup d'instruction, le gouvernement doit alors prendre des mesures afin d'essayer de les protéger des vendeurs trop habiles, des gens qui pratiquent les ventes pyramidales et tout le reste. Si c'est l'inverse, c'est-à-dire une société où les gens sont instruits, j'estime que l'on a de moins en moins besoin de ces mesures.

Le bill touche à beaucoup de questions. Il tente de rendre la vente pyramidale illégale que je désapprouve mais qui, je pense, se reconnaît facilement et que les gens devraient pouvoir rejeter. Si le gouvernement veut faire adopter des lois pour l'interdire cependant, je les approuverai. Il est question de maintien des prix et d'autres choses dans le bill qui contient aussi une disposition sur le sport amateur. Il y a à la Chambre beaucoup d'athlètes en herbe, d'athlètes vieux et fatigués et de défenseurs de la jeune génération qui croient que nous devons faire quelque chose pour contrôler l'engagement des amateurs ou des jeunes. Être en faveur de la jeunesse est une chose, mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

Il n'y avait autrefois que 16 équipes de la LNH et nous étions nombreux à souhaiter qu'il y en ait plus. De nombreux joueurs de hockey auraient pu jouer dans la Ligne nationale s'il y avait eu plus d'équipes. La concurrence a mis fin à la coalition qui régnait dans les 16 équipes, la concurrence et la demande de divertissements. Nous avons maintenant sur le continent 28 équipes professionnelles de hockey. Je pense que le jeu a perdu de sa qualité d'autrefois, mais nous devons certainement encourager un grand nombre de joueurs de hockey et le Canada peut être fier de ses exploits dans ce sport. Nous formons beaucoup de joueurs pour répondre à la demande des 28 équipes professionnelles. A cette fin, nous devons construire des stades et de nombreux parents doivent donner de leur temps.

Je constate qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur. J'aurais bien d'autres choses à dire sur le bill et j'espère que je serai à la Chambre quand il sera remis à l'étude.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1973

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de déposer à la Chambre des exemplaires du troisième rapport annuel du Commissaire aux langues officielles pour l'année terminée le 31 mars 1973.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS—L'EXTENSION DE LA PÉRIODE D'APPLICATION

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je pose la question de privilège, étant donné les déclarations subséquentes et contradictoires faites par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) depuis quelques semaines. Le 7 mars, il déclarait à la Chambre qu'il ne serait prêt d'aucune façon à reconsidérer la possibilité de prolonger l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et je cite ses paroles:

Dans ces conditions, le fait de respecter la date limite précisée dans la loi pour l'obtention d'un prêt ne signifie pas que les autres avantages seront refusés aux anciens combattants.

Quelques instants auparavant il disait clairement ceci:

Mon opinion est donc que les anciens combattants vraiment intéressés à se prévaloir de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants aux fins prévues par la loi ont eu amplement le temps de le faire. Pour ainsi dire tous les anciens combattants . . .

Je saute un petit bout de son discours pour passer à la phrase que je lisais tantôt.

Après la présentation de la motion de défiance du parti conservateur progressiste, le ministre a dit, comme on le rapporte à la page 434 des *Débats* de la Chambre du 12 mars 1974, et je cite:

Depuis de nombreux mois j'étudie très attentivement avec des fonctionnaires de mon ministère les répercussions que pourrait avoir une telle prolongation . . .

Et un peu plus loin, il ajoute:

. . . je tiens à préciser que je suis prêt à réexaminer toute cette question en tenant compte des arguments présentés aujourd'hui. Si, après avoir étudié tous les témoignages, je peux conclure que le délai doit être prolongé, je suis prêt à recommander qu'on le fasse.

Hier, au comité, le ministre réitère cette même déclaration. Aujourd'hui, à la suite d'une lettre que je lui écrivais le 13 février 1974 relativement encore une fois à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le ministre me donne les explications qu'il avait données lors de son premier discours du 7 mars en refusant justement la possibilité de prolonger l'application de cette loi-là. Le dernier paragraphe de la lettre du 20 mars que j'ai reçue du ministre se lit comme il suit:

Je vous sais gré de m'avoir écrit, car vous m'avez donné l'occasion de passer en revue, avec vous, les diverses dispositions de la loi. Et plus particulièrement, de vous expliquer pourquoi la date du 31 mars 1974 mettra . . .

Il n'y a pas de supposition, il écrit «mettra», cela est assez clair.

. . . mettra fin aux demandes présentées par les anciens combattants admissibles en vue d'obtenir des prêts pour l'achat d'une propriété.

Or, monsieur le président, je m'élève contre une telle réponse, qui est tout à fait discriminatoire et contredit les déclarations faites par le ministre hier et le 19 mars.

J'aimerais obtenir, aujourd'hui, une déclaration du ministre ou encore une révision de la lettre que j'ai reçue aujourd'hui déclarant exactement ce qu'il entend faire, pour qu'il cesse de jouer à la politique avec cette question.

● (1410)

M. l'Orateur: L'honorable député de Charlevoix (M. Caouette) pose la question de privilège en soumettant à la Chambre que le ministre a fait des assertions que le député juge contradictoires. La responsabilité de l'Orateur **se limite à déterminer s'il existe, à prime abord, une question de privilège qui pourrait ensuite être présentée à la Chambre sous forme de motion. Étant donné les circonstances indiquées par l'honorable député de Charlevoix, je ne puis pas conclure qu'il y a matière à débat, en vertu des dispositions de l'article 17 du Règlement. Je rappelle à l'honorable député le commentaire 113 de la 4e édition du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, et je cite:**

. . . La question de privilège devrait rarement être invoquée au Parlement. Il faudrait la soulever par voie de motion donnant à la Chambre le pouvoir d'imposer une réparation ou d'appliquer un remède.

L'honorable député de Charlevoix a peut-être un grief à exposer à l'égard d'un ministre, mais je lui suggère qu'il pourrait soulever la question au cours des débats, soit à la Chambre, soit au comité, ou poser une question soit orale soit écrite. Je ne crois pas, je l'ai dit, que le Règlement ou les usages de la Chambre puissent permettre que la question soit vidée en posant la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. J. A. Jerome (Sudbury): Monsieur l'Orateur, j'ai **l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.**

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

Sécurité sociale

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU TEXTE D'ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, selon la tradition, les textes des accords internationaux que le Canada a conclus récemment. Pour des raisons d'ordre purement technique, par exemple, l'absence de versions certifiées conformes dans les deux langues officielles, ce n'est que maintenant que je suis en mesure de déposer des accords qui sont entrés en vigueur pour le Canada il y a quelque temps.

* * *

LES FLEURS COUPÉES

LES DROITS SAISONNIERS DE DUMPING—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question d'urgente nécessité. En ce premier jour du printemps—l'équinoxe vernal—j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que le ministre de l'Agriculture entreprenne, de concert avec son collègue, le ministre des Finances, de réviser les règlements régissant l'imposition de droits saisonniers dits de «dumping» sur les fleurs coupées en provenance de l'Europe ainsi que des États-Unis, afin de permettre aux horticulteurs de la circonscription d'Esquimalt-Saanich de poursuivre leur commerce et de procurer à ceux d'entre nous qui devons vivre une partie de l'année sous les neiges de l'Est certains premiers symboles du printemps comme les jonquilles qui viennent de cette région et que tous les députés peuvent admirer dans les couloirs.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Il faut que je m'assure si les députés sont intéressés à cette motion. J'hésite à la présenter dans ces termes. Pour bien des raisons, le député, j'en suis sûr, compte sur l'appui de ses collègues et de la présidence. Je vais mettre cette motion aux voix mais j'espère que le député, tout généreux qu'il se montre envers ses collègues, ne sera pas déçu si certains d'entre eux, d'un côté de la Chambre ou de l'autre, s'y opposent. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'OCTROI D'UNE PENSION À TOUS LES INVALIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente. Étant donné que plusieurs mécanismes d'assistance sociale présentent des carences entraînant beaucoup d'injustices, et que, du moins dans la province de Québec, les personnes n'ayant pas contribué suffisamment longtemps à la Régie des rentes du Québec ne peuvent recevoir de pension d'invalidité, et doivent se mettre à genoux pour obtenir des pitances du ministère du Bien-être social, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Tétrault):

Que la Chambre étudie l'opportunité d'extensionner à tous les invalides le droit de recevoir une pension d'invalidité.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LE PAIEMENT DE SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Étant donné la situation précaire dont sont présentement victimes les producteurs de lait industriel au Canada, de même que la hausse du coût de production, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) explique de façon détaillée à la Chambre quelle sera la méthode de paiement des subventions aux producteurs pour la prochaine saison, afin que le Parlement puisse débattre et examiner en détail les effets de ce programme sur les prix aux consommateurs et aux producteurs.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION PRÉVOYANT LA TENUE D'UNE LISTE ÉLECTORALE PERMANENTE

M. Judd Buchanan (London-Ouest) demande à présenter le bill C-265, tendant à modifier la loi électorale du Canada (liste permanente des votants).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, nous avons tous été impressionnés par la brièveté des récentes élections en Grande-Bretagne qui ont été déclenchées, disputées et tenues en moins de 20 jours. La chose a été possible parce que la Grande-Bretagne a une liste permanente des votants. L'objet du présent bill est de dresser une liste semblable au Canada afin d'abréger la campagne électorale pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROBLÈME DE LA MAIN-D'ŒUVRE POUR L'INDUSTRIE DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement, je demande, appuyé par le député de Shefford (M. Rondeau), à proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, les problèmes auxquels se heurtent les producteurs des produits de l'érable en cette saison, comme la pénurie de main-d'œuvre et la possibilité de recruter cette main-d'œuvre parmi ceux qui reçoivent présentement des prestations d'assurance-chômage.

M. l'Orateur: L'honorable député de Compton a transmis à la présidence l'avis exigé aux termes de l'article 26 du Règlement. Après avoir considéré la requête de l'honorable député suggérant l'ajournement de la Chambre, je regrette d'avoir à lui dire qu'il me serait bien difficile d'accéder à sa suggestion que le débat prévu pour ce jour soit mis de côté dans le but de discuter plutôt le problème énoncé dans la motion de l'honorable député de Compton.

La Chambre se souviendra qu'un ajournement en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement avait été proposé mardi dernier, alors qu'apparaissait déjà au *Feuilleton* un avis de motion en vertu de l'article 58 du Règlement. J'en étais venu à la conclusion que quand la Chambre est déjà saisie d'une motion d'opposition selon le **paragraphe (3) de l'article 58 du Règlement**, ce n'est qu'en des circonstances d'une extrême urgence qu'une telle motion pourrait être mise de côté pour donner priorité à une motion d'ajournement en vertu des dispositions de l'article 26. Les mêmes circonstances se présentent aujourd'hui, puisqu'un avis de motion parrainé par l'honorable député de York-Sud (M. Lewis) est déjà à l'ordre du jour. Je regrette donc que la motion proposée par l'honorable député ne puisse être soumise à la Chambre aujourd'hui en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement.

● (1420)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INFORMATION

LA PROTECTION DU SECRET DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PARTICULIERS ET CLASSÉS DANS LES ORDINATEURS DES MINISTÈRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. Elle témoigne de l'inquiétude considérable ressentie à l'égard du caractère confidentiel des renseignements que le gouvernement obtient des particuliers. Les ministres ont-ils reçu des directives au sujet du caractère confidentiel des renseignements que le gouvernement possède au sujet des Canadiens et qu'il accumule dans ses propres ordinateurs? Le premier ministre a-t-il émis des directives à l'intention des ministres en vue de préserver le caractère confidentiel des renseignements stockés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Je n'ai émis aucune directive à ce sujet, bien que j'en aie discuté avec les ministres. Les statuts du Parlement renferment des directives à ce sujet et je ne doute pas que tous les ministres les observent scrupuleusement.

M. Stanfield: Étant donné que le ministre des Communications a déclaré que le gouvernement avait gaspillé des millions de dollars pour des ordinateurs et que lui-même ne pouvait pas garantir que les données qu'ils contiennent resteront confidentielles, j'aimerais demander au premier ministre si les vues qu'on attribue au ministre à ce sujet représentent celles du gouvernement?

M. Trudeau: Je n'ai rien vu à ce sujet, monsieur l'Orateur, mais puisque c'est le chef de l'opposition qui en parle, je puis dire que ce ne sont pas les vues du gouvernement.

M. Stanfield: Puisque le premier ministre a indiqué qu'aucune directive spéciale n'avait été donnée à propos d'une question qui est très importante et étant donné la facilité avec laquelle on semble pouvoir obtenir les renseignements en question des ordinateurs du gouvernement, le premier ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures quelconques pour garantir la sécurité des renseignements classés dans les propres banques de données du gouvernement.

M. Trudeau: Je sais que le ministre des Communications se préoccupe beaucoup de cette question. Le fait que le chef de l'opposition nous dit que le ministre en a parlé, indique que celui-ci s'inquiète réellement de cette question et qu'il l'étudie. Il ne m'a pas encore présenté de recommandations précises, pas plus qu'au cabinet, mais nous attendons impatiemment un rapport.

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Communications. Compte tenu du fait qu'il a exprimé son inquiétude depuis décembre 1972 et que toute personne pouvant disposer de $1,800 peut acheter et faire fonctionner un dispositif fabriqué non loin d'ici et lui permettant de composer un numéro de téléphone du gouvernement et d'obtenir des renseignements extraits des dossiers de la police et des déclarations d'impôt sur le revenu ainsi que des instructions sur le décodage et que, de plus, le gouvernement connaît ces faits depuis long-

temps, je voudrais savoir quand le gouvernement compte faire quelque chose à ce sujet.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, je voudrais d'abord dire que je suis incapable d'admettre les allégations du député parce que, de l'avis de tous les experts canadiens qui ont traité de cette question dans un rapport officiel publié sous le titre: *La vie privée*, il n'y a pas de raison, au Canada, de s'alarmer ni de s'abandonner à la panique, comme le député semble vouloir le faire. Pour le reste, c'est-à-dire l'action à mener à l'heure actuelle, c'est une initiative extrêmement complexe. Je pourrais simplement dire que le gouvernement n'a certainement pas été négligent en cette matière, puisqu'il est généralement reconnu que le Canada est plus avancé, dans l'élaboration d'un plan total couvrant la sécurité en rapport avec les ordinateurs, qu'à peu près n'importe quel autre pays au monde, à une exception près.

[*Traduction*]

M. Lawrence: Comme le 7 décembre 1972, une déclaration conjointe du ministre et du ministre de la Justice à l'époque manifestait une vive inquiétude au sujet des fuites dans le domaine de la sécurité et de la recherche de données automatisées et que le gouvernement préparait alors plusieurs mesures pour remédier à ces lacunes, qu'est-il advenu du rapport du groupe d'étude et des recommandations précises qui, selon le ministre lui-même, seraient adoptées immédiatement à ce sujet?

[*Français*]

M. Pelletier (Hochelaga): Bien sûr, monsieur le président, la réponse est simple: le travail s'est continué. Il y a 21 groupes à l'heure actuelle qui travaillent sous la direction d'un secrétariat du ministère des Communications, sous la direction du Dr von Baeyer. L'action se poursuit. De nouvelles mesures sont prises chaque jour, et ce travail-là n'en est pas un qui peut être accompli dans quelques mois. Ce travail est commencé, il est en route, et il sera terminé bientôt.

Pour ce qui est de l'aspect légal, le député pourrait s'adresser au ministre de la Justice, qui doit déposer bientôt un projet de loi couvrant entre autres choses ce sujet-là.

[*Traduction*]

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE OCTROYANT L'ACCÈS AUX PARTICULIERS DES DOSSIERS DES CENTRES INFORMATIQUES—LA QUESTION DU SECRET

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Communications. Vu que bien des pays du monde, dont les services de gouvernement recueillent des renseignements dans des centres informatiques, ont adopté des lois en vue de protéger les droits des particuliers vis-à-vis de ces renseignements, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il va présenter une mesure permettant aux particuliers d'examiner les dossiers qui les concernent et de voir s'ils sont exacts, et s'il va protéger le caractère confidentiel de ces renseignements pour que les sociétés ne puissent les utiliser dans leurs propres intérêts commerciaux?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, on me dit que c'est le but général d'un bill qui sera présenté par le ministre de la Justice. Je suppose que le député devra attendre que ce bill soit déposé pour savoir exactement de quelle façon ces objectifs seront réalisés.

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE—LA REPRODUCTION À LA TÉLÉVISION DE DONNÉES CONFIDENTIELLES D'ORDINATEUR

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme le ministre des Communications a déclaré qu'il n'y a pas de quoi s'alarmer, et étant donné qu'une station de télévision d'Ottawa a montré à la télévision d'État des copies d'imprimés confidentiels d'ordinateur sur les prestataires d'assurance-chômage de la région de l'Atlantique, illustrant ainsi la facilité avec laquelle des renseignements peuvent être soutirés des banques de données d'ordinateur, le premier ministre aurait-il l'obligeance de prendre des mesures immédiates pour mettre fin à cette violation de la vie privée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois avouer que je n'étais pas au courant de cette émission de télévision ou de la violation de la vie privée que l'on allègue. Je vais étudier la question, mais je suis enclin à partager la réaction du ministre et je ne vais pas m'alarmer tant que je n'en saurai pas davantage à ce sujet.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole au député du Yukon pour une question supplémentaire, après quoi nous passerons à une seconde question. Je comprends que ce sujet puisse susciter d'autres questions supplémentaires un peu plus tard, aussi nous pourrons y revenir. La présidence donne la parole au député du Yukon et ensuite au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, à propos de l'émission d'hier soir, je crains bien de ne pouvoir me satisfaire de l'assurance du premier ministre selon qui il n'y a pas là de quoi s'alarmer. D'après des rapports provenant de la même station, des chèques de paye émis par le ministère des Approvisionnements et Services, qui sont normalement établis par ordinateur, ont été retardés d'une journée à cause d'une ingérence de l'extérieur. Étant donné ce fait, le premier ministre émettra-t-il dès maintenant une directive spéciale afin de protéger l'accès aux ordinateurs du gouvernement, puisqu'il est évident qu'une telle protection n'existe pas actuellement?

● (1430)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne peux que répéter que je ne suis pas au courant de ces pratiques et que je vais m'en occuper. Je ne crois toujours pas qu'il faille prendre peur. Il me souvient d'une occasion il y a quelques années où le député avait allégué que des dispositifs d'écoute étaient branchés sur les lignes téléphoniques mais n'avait pas pu prouver son affirmation. Je suis heureux de ne pas m'être affolé à ce moment-là.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège personnel.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: J'entends les railleries des députés d'en face, mais ceux qui faisaient partie du comité permanent de la justice et des questions juridiques savent très bien que les remarques du premier ministre sont inexactes. Les membres de ce comité ont entendu les témoignages d'agents de la GRC selon lesquels plus de 1,000 dispositifs d'écoute électronique étaient branchés sur des lignes privées au pays. Je pense donc que ces témoignages ainsi que l'adoption d'un bill interdisant l'écoute électronique attestent très bien de la véracité de l'allégation.

Des voix: Bravo!

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE ET GAZ—LES ENTRETIENS ENTRE HAUTS FONCTIONNAIRES CANADIENS ET AMÉRICAINS TOUCHANT LES PIPE-LINES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je veux demander au premier ministre si des discussions se poursuivent entre les fonctionnaires canadiens et américains au sujet de la formulation d'un accord touchant les pipe-lines pour le pétrole et le gaz. Peut-il dire à la Chambre quel est le but de ces entretiens et s'ils porteront sur les pipe-lines actuels et à venir, ou quelle en est la teneur générale et quel objectif le gouvernement veut atteindre en y prenant part?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai moi-même, tout comme d'autres ministres, je crois, expliqué le grand objectif de ces entretiens. La possibilité d'un accord ou d'un traité protégeant chacun des deux pays contre l'utilisation abusive des privilèges acquis dans le territoire de l'autre est très intéressante. Mise à part la discussion de cette idée, je crois pouvoir dire qu'on n'aborde pas l'adoption de mesures précises pour le moment. En fait, il me semble que cette idée a certains rapports avec l'acceptation du pipe-line de la vallée du Mackenzie, et l'acheminement de ressources américaines; comme le député le sait déjà, c'est là un point dont n'a pas encore été saisi l'Office national de l'énergie.

GAZ NATUREL—DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ORDONNER À L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE UNE RÉVISION DES PERMIS D'EXPORTATION

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Comme le consortium qui demande aujourd'hui la permission de construire le pipe-line de la vallée du Mackenzie, alléguant que le Canada manquera de gaz naturel dès 1979, groupe en grande partie les mêmes sociétés qui en 1970 ont persuadé le gouvernement d'autoriser l'exportation de 6.3 billions de pieds cubes de gaz sous prétexte que nous avions des approvisionnements suffisants pour répondre à nos besoins jusqu'en 1995, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement est prêt à ordonner à l'Office national de l'énergie de revoir et réviser ces permis d'exportation de gaz naturel comme il est autorisé à le faire aux termes de l'article 17 de la loi sur l'Office national de l'énergie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans la mesure où vous me présentez des instances, je suis sûr que l'Office en tiendra compte. Pour ce qui est de demander au gouvernement de donner des instructions, je porterai la question à l'attention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui doit rentrer à Ottawa plus tard dans la journée.

LE PROLONGEMENT DE L'OLÉODUC JUSQU'À MONTRÉAL—DEMANDE DE PRÉCISIONS QUANT À L'ATTITUDE DES É.-U. À L'ÉGARD DU PROJET

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire importante. Le premier ministre dirait-il à la Chambre si, dans les discussions qui se poursuivent entre les hauts fonctionnaires canadiens et américains au sujet d'un accord général sur un pipe-line, les représentants américains ont exhorté le Canada à ne pas prolonger le gazoduc jusqu'à Montréal?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député parle de discussions entre hauts fonctionnaires sur un sujet précis. J'avoue que si son allégation est exacte il est alors mieux renseigné que moi. J'ignore si des entretiens précis ont porté sur la question du pipe-line, et je n'ai pas dit qu'il y en avait eu. J'irai aux renseignements et si le député a des renseignements que je n'ai pas, je demanderai une explication.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE—LA PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A la suite des malheureux événements survenus hier à la princesse Anne et à son mari, et étant donné qu'un comité du sénat américain, par un vote majoritaire, s'est prononcé dernièrement en faveur du rétablissement de la peine de mort, le gouvernement a-t-il l'intention de reconsidérer la peine de mort comme mesure susceptible de freiner le crime au Canada, comme il est actuellement proposé aux États-Unis, et afin de prévenir également des attentats comme celui qui a été perpétré hier en Angleterre, et comme il pourrait également s'en produire au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député sait probablement que j'ai exprimé, au nom de la population canadienne, nos regrets et notre surprise à la suite de l'attentat d'hier. Mais pour ce qui est de la dernière partie de sa question, je dois lui répondre par la négative parce que nous n'avons pas l'intention de présenter à nouveau ce projet de loi au Parlement. Le projet de loi qui a été adopté par la Chambre est en vigueur pour cinq ans, et d'ici là le gouvernement se contentera de l'appliquer.

M. Rondeau: Monsieur le président, le très honorable premier ministre pourrait-il dire si le gouvernement prévoit déposer à la Chambre d'autres mesures visant à empêcher le crime au Canada, et à protéger plutôt la société que les criminels?

M. Trudeau: Monsieur le président, le député doit avoir à l'esprit quelques punitions ou châtiments particuliers. S'il voulait bien me faire les suggestions qu'il à l'esprit, je serais disposé à les considérer.

Questions orales

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA PERSPECTIVE DE NOUVELLES HAUSSES DES PRIX DU PAIN ET DU LAIT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme les conversations entre le Conseil de la boulangerie et la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ont abouti à une impasse et étant donné la déclaration publiée de la part des boulangeries à Toronto aujourd'hui même selon laquelle le prix du pain augmentera le mois prochain, quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre pour empêcher toute nouvelle hausse du prix du pain?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je viens de recevoir des renseignements préliminaires qui sont, sous réserve d'une nouvelle conformation, tout à fait le contraire des remarques du député. Je tente par tous les moyens d'obtenir cette conformation aujourd'hui et toute nouvelle initiative sera prise en fonction des renseignements confirmés que nous recevrons aujourd'hui.

M. McGrath: En guise de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que la Commission mentionne, dans un rapport publié récemment, que ses conclusions étaient fondées et que rien ne saurait justifier une nouvelle hausse du prix du pain. Il s'agit d'un rapport paru à 1 heure cet après-midi et que le ministre n'a manifestement pas lu. J'aimerais savoir ce que le gouvernement entend faire pour éviter une nouvelle hausse du prix du pain? J'en profite pour demander également au ministre ce que le gouvernement entend faire au sujet des conclusions de la Commission au sujet de l'industrie laitière, et pour éviter une nouvelle hausse du prix du lait?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'ai bien reçu le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et je l'ai manifestement lu bien plus attentivement que le député. Je le répète, j'ai reçu le rapport préliminaire du Conseil des boulangeries qui précise que ses membres n'ont pas l'intention de hausser leurs prix au-delà des niveaux actuels, à moins qu'ils ne puissent démontrer à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires que la hausse des coûts justifie de nouvelles hausses des prix. Je le répète, il ne s'agit que d'un rapport préliminaire qui devra être confirmé, et je m'empresserai volontiers de corriger mes renseignements s'ils se révèlent inexacts. Je crois que je voudrais avoir des renseignements fermes et définitifs aussitôt que possible aujourd'hui avant d'indiquer d'avantage le besoin d'une réponse du gouvernement à cette question très importante. Au sujet de l'autre question de mon ami le député, le rapport dont il parle n'est pas un rapport de la Commission même, mais la publication d'une étude demandée par la Commission. Je sais que nous devrons la considérer très soigneusement.

LE TERME D'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LES MESURES DE PRÉVENTION D'UNE HAUSSE DU PRIX DU LAIT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture s'il a vu le rapport, émis par la commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur l'industrie laitière où elle recommande une politique quinquennale plutôt que la politique annuelle du présent gouvernement et, dans l'affirmative, le ministre a-t-il l'intention de le mettre en œuvre immédiatement, ou a-t-il l'intention de prendre des mesures pour prévenir toute autre augmentation du prix du lait au Canada?

[M. Trudeau.]

● (1440)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député lit chaque jour le compte rendu des délibérations de la Chambre des communes pour savoir ce qui se passe ici. Dans la réponse, j'ai dit que nous mettions au point une politique laitière décennale et non quinquennale. Tout ce que je puis dire maintenant, c'est que j'ai lu une partie de ce rapport, car il nous a été présenté aujourd'hui par le groupe de personnes chargées de le rédiger pour le compte de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, et je les félicite de reprendre certaines de mes paroles.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE À L'ÉLEVAGE BOVIN—DEMANDE DE DÉLÉGATION AUX MINISTRES DES PROVINCES DE L'APPLICATION DU PROGRAMME

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vu l'incertitude qui règne dans l'industrie du bœuf quant à l'application du programme d'aide à l'élevage bovin annoncé dernièrement, le ministre consentirait-il à ce que les ministres de l'Agriculture des diverses provinces appliquent ce programme à l'intention des éleveurs de leur province?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je pense que cette incertitude se dissipe rapidement. Je ne doute pas de la compétence des ministres provinciaux de l'Agriculture, mais si nous voulons que ce programme soit vraiment national et qu'il fonctionne dans ce sens, je pense qu'il incombe à l'autorité fédérale de s'en charger.

M. Towers: Le ministre voudrait-il préciser sa déclaration sur la réimposition possible de notre surtaxe? Nous dirait-il ce qu'il en pense?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, dans ma déclaration sur l'industrie bovine, j'ai dit qu'il importait, à mes yeux, que les producteurs réalisent des bénéfices convenables et que l'aide à l'élevage bovin était une garantie de ce côté. Elle leur assure ces bénéfices tout en maintenant un prix équitable pour les consommateurs. Tant qu'on n'aura pas démontré que nous ne réalisons pas cet objectif, notre programme va rester en vigueur.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DEMANDE DE RÉDUCTION DE TARIFS EN FAVEUR DES HANDICAPÉS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que les jeunes gens et les personnes de plus de 65 ans bénéficient de réductions sur les tarifs aériens, le

ministre étudiera-t-il la possibilité d'accorder le même privilège aux handicapés qui, j'en suis persuadé, en ont encore plus besoin que les personnes faisant partie des deux autres catégories?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis toujours disposé à discuter de cette question avec les sociétés aériennes. A mon avis, cette suggestion est très valable. Je me demande simplement si nous pouvons définir ce qui est une personne handicapée. Je suis persuadé que certains affirmeront que je suis moi-même handicapé.

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: Nous voulons parler d'une incapacité physique et non mentale.

M. Darling: Je suis certain que le ministre sait très bien ce qu'est un handicapé. Il s'agit d'une personne atteinte d'incapacité physique, et il y en a beaucoup. Bon nombre de personnes de plus de 65 ans admissibles aux tarifs réduits, sont millionnaires.

* * *

LES PENSIONS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE PRÉVOYANT UNE PLUS GRANDE PROTECTION ET L'INDEXATION POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE RÉGIMES PRIVÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement envisage-t-il la possibilité d'apporter des modifications à la loi sur les normes des prestations de pensions ou à présenter une autre loi afin d'assurer une plus grande protection à ceux qui se sont inscrits à des régimes privés de pensions? Puis-je lui demander également s'il étudiera la question de l'indexation des régimes privés de pensions, actuellement permise par les règlements de l'impôt sur le revenu, mais qui n'est pas encore mise en vigueur?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur, cette question fait partie de celles que nous étudions, et je remercie l'honorable représentant de signaler à la Chambre qu'en vertu des nouveaux règlements, l'indexation des régimes privés de pensions peut maintenant compter aux fins de l'impôt sur le revenu.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis heureux que le ministre convienne que cette façon de procéder est actuellement possible, mais prendra-t-il des mesures afin de prévoir dans la loi que tous les régimes privés de pensions doivent être indexés en fonction de la hausse du coût de la vie après le début du versement de la pension?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a demandé en premier si cette question était à l'étude, ce qui est bien entendu le cas.

* * *

LES FINANCES

LE SUCCÈS DOUTEUX DE LA DERNIÈRE ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pourrait-il nous expliquer pourquoi la dernière émission d'obligations du gouvernement, d'un montant de 550 millions de dollars, mise sur le marché lundi dernier, a dû être rachetée presque entièrement par la Banque du Canada et non par le public ou les banques à charte qui les achètent généralement? Peut-il également nous expliquer pourquoi son ministère et lui-même se sont si grossièrement trompés sur les conditions du marché dans ce cas important?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le marché des obligations s'est bien sûr ralenti ces dernières semaines aux États-Unis, ainsi qu'au Canada, par suite du renforcement des taux d'intérêts aux États-Unis. Les obligations émises ont été largement distribuées et la majorité a été vendue. Je suis sûr que toutes les obligations seront rachetées.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, étant donné que c'est la Banque du Canada qui a dû souscrire la majorité des obligations émises, la réponse du ministre n'est pas valable. Ne pense-t-il pas que si ces obligations ne se sont pas vendues, c'est en fait parce que les Canadiens n'ont plus confiance dans le gouvernement?

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, monsieur, et même les discours de l'honorable représentant ne risquent pas d'ébranler cette confiance.

Des voix: Bravo!

* * *

LES COALITIONS

LA PROBABILITÉ DE COLLUSION ENTRE LES CIMENTERIES DE LA C.-B.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations à propos des enquêtes sur les coalitions. La semaine dernière, il a fait devant la Chambre une déclaration affirmant qu'il discuterait avec le ministre de la Justice de la possibilité de faire enquête sur la cimenterie en Colombie-Britannique. Cette discussion a-t-elle eu lieu, et dans l'affirmative, quel en est le résultat?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore eu l'occasion de le rencontrer, mais je ferai volontiers rapport à l'honorable représentant des résultats de la discussion.

M. Reynolds: Comme on a affirmé qu'une petite entreprise de bétonnage dans la vallée du Fraser ne peut acheter de ciment dans la province mais est obligée d'aller aux États-Unis, le ministre aurait-il l'amabilité de hâter la discussion avec le ministre de la Justice afin qu'une enquête soit ouverte le plus tôt possible?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable député d'inciter ses amis à hâter leur étude du bill C-7 afin qu'une loi traite des pratiques dont il parle si elles sont illégales.

Des voix: Bravo!

Questions orales

[*Français*]

LE CABINET

LA NATURE D'UN REMANIEMENT POSSIBLE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que j'ai posée au très honorable premier ministre il y a quelques jours au sujet de la nomination des ministres.

A-t-il dit à un journaliste à l'extérieur de la Chambre qu'il prenait sérieusement en considération la nomination des députés du Nouveau parti démocratique à des postes de ministres, afin de former un gouvernement de coalition libéral socialiste populaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président, j'ai indiqué au journaliste que la réponse que j'avais donnée à la Chambre en était une qu'il devait étudier sérieusement. Je signale cependant au député que s'il relit le compte rendu officiel des Débats il verra que j'ai aussi offert au député conservateur progressiste de Brome-Missisquoi, de même qu'à d'autres députés de son parti qui ont un sentiment libéral, de se joindre à nous. Nous pourrions alors former un parti . . .

* * *

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LES GRAINS FOURRAGERS—LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE COMMERCIALISATION

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Étant donné que le gouvernement a l'intention de lancer totalement sur le marché ouvert les grains fourragers des agriculteurs de l'Ouest, compte-t-il modifier sa politique à la suite de la demande exprimée par la plupart des associations agricoles, à savoir que la Commission canadienne du blé demeure le seul organisme de commercialisation des grains fourragers de l'Ouest et qu'il y ait un prix de base garanti pour tous les grains fourragers?

● (1450)

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la déclaration liminaire du député n'est pas tout à fait exacte et je ne veux pas que l'on pense que je l'approuve. En fait, un bon nombre d'associations ont émis des opinions partagées sur la question des grains fourragers; c'est précisément la raison pour laquelle nous avons entamé une période de discussions par notre déclaration du 3 août. Il était significatif que la Fédération canadienne de l'agriculture a évité d'en arriver à une conclusion sur cette question, à cause de la division connue entre les associations agricoles: Notre objectif permanent est de s'assurer que les prix seront équitables et que le transport des grains fourragers se fera raisonnablement dans le pays en se basant sur un marché. Nous avons travaillé à ce programme, mais nous tenons évidemment compte de toutes les propositions que l'on nous fait sur des questions de détail afin de pouvoir présenter, comme d'habitude, un programme qui réponde le mieux aux intérêts de tous les Canadiens.

M. Nesdoly: Puisque le gouvernement du Manitoba fait actuellement une enquête ou un plébiscite pour voir si les agriculteurs de la province veulent que tous les grains fourragers soient commercialisés par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, le ministre dira-t-il à la Chambre si ses décisions finales seront influencées par les résultats du plébiscite qu'il prône tant, et si elles répondront aux vœux des gens qui ont voté?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je remercie le député du compliment qu'il m'a fait en parlant de l'intérêt que je porte à l'opinion des gens. Je pense qu'il nous fait des compliments sur la manière dont nous nous sommes occupés du vote sur le colza.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Non. C'est absolument faux.

M. Lang: J'espère qu'il n'élève pas sérieusement le sectarisme mesquin du gouvernement du Manitoba au niveau d'un plébiscite.

M. Hellyer: Oh, oh, la coalition est brisée.

M. Bell: N'oubliez pas mardi soir!

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

L'AVORTEMENT—L'ANNONCE DE CLINIQUES DANS LES JOURNAUX

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

L'an dernier, j'avais posé la question suivante au ministre:

Le ministre a-t-il pris connaissance des annonces de journaux concernant l'invitation lancée aux femmes enceintes de se faire avorter légalement à Montréal ou à bas prix dans des cliniques de New York? Dans l'affirmative, est-ce que le ministre a entrepris des enquêtes afin de vérifier si cela allait à l'encontre de la loi sur l'avortement?

Le ministre m'avait alors répondu qu'il étudierait la question. Peut-il dire s'il s'est produit de nouveaux développements dans cette affaire épineuse?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est une question dont les procureurs généraux ont discuté lors d'une réunion en mai dernier. La loi actuelle suscite certains doutes à ce sujet. Si nous voulons la mettre à l'épreuve ou l'appliquer c'est aux procureurs généraux des provinces qu'il incombe de le faire en entamant des poursuites en vertu du Code criminel.

* * *

L'INFORMATION

LA RÉCUPÉRATION DES INFORMATIONS SUR LES CANADIENS ACTUELLEMENT STOCKÉES AUX É.-U.—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle du premier ministre et concerne une question soulevée par le chef de mon parti. Compte tenu du fait que le groupe d'étude sur l'ordinateur et la vie privée de 1972 déclarait «qu'une grande quantité d'informations personnelles sur les Canadiens, dont une forte proportion de très délicates, sont stockées hors des frontières et par conséquent hors du domaine d'application du droit canadien», et compte tenu des abus qui ont été signalés à la Chambre aujourd'hui, le premier ministre

va-t-il intervenir en personne pour veiller à ce que des mesures soient prises pour ramener au Canada les renseignements personnels et confidentiels au sujet des Canadiens qui sont présentement aux États-Unis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de constater que le député est d'accord avec la politique gouvernementale. S'il lit le discours du trône il verra que nous avons justement prévu de prendre des mesures dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au leader suppléant de la majorité ministérielle à la Chambre. Peut-il nous dire quand il va présenter cette importante mesure législative à laquelle le premier ministre a donné tant d'importance?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la loi n'est pas encore prête et il m'est donc difficile de dire avec précision quand elle sera présentée, mais on en discutera plus tard.

Une voix: Comme l'ensemble du discours du trône.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle aux députés qu'il reste environ quatre minutes avant la fin de la période des questions et s'ils désirent poser d'autres questions supplémentaires, cela nous mènera à la fin de la période des questions.

* * *

LE LOGEMENT

DEMANDE DE PUBLICATION DU RAPPORT SUR LES COLLÈGES COOPÉRATIFS ET DE LA DOCUMENTATION RELATIVE AUX SUBVENTIONS

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. En prenant des mesures pour protéger les renseignements privés et confidentiels emmagasinés aux États-Unis et concernant les Canadiens, le premier ministre en profiterait-il pour s'engager à rendre public le rapport sur les collèges coopératifs préparé par la Société centrale d'hypothèques et de logement et autres documents visant à renseigner le gouvernement sur les subventions et autres affectations de fonds de l'État qui, depuis des générations, étaient considérés comme des renseignements publics et que son gouvernement retient à l'heure actuelle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'étudierai volontiers la question.

* * *

LES TRANSPORTS

LES PROPOS DU MINISTRE AU SUJET DU DÉFICIT DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES POUR LE TRANSPORT DU BLÉ—LA SOURCE DES RENSEIGNEMENTS

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme il a récemment déclaré que les chemins de fer perdaient de l'argent en transportant du blé, j'aimerais lui demander d'où il tire ce renseignement, car les chemins de fer n'ont jamais publié de document pour prouver qu'ils perdaient de l'argent en transportant ce produit?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a deux sources de renseignements, le ministère et les chemins de fer. Si le député veut s'en assurer, je serai heureux de l'obliger.

Une voix: Déposez-les.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ÉVALUATION DU PROJET DE GAZODUC DU MACKENZIE—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—LA COMPÉTENCE DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre qui, dans son cabinet, s'est vu confier la responsabilité générale d'évaluer pour le gouvernement le projet de gazoduc du Mackenzie? A-t-il donné une nouvelle directive précise à ce ministre sur la façon dont le gouvernement évaluera cet immense projet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député. Le député de Prince Edward-Hastings parlait si fort que je n'ai pu entendre la question.

M. Hees: Soyez plus attentif! Ce n'est pas à vous que je parlais.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable représentant de ses excuses. Le premier ministre peut-il nous dire quel est le membre de son cabinet chargé de l'évaluation globale par le gouvernement du gazoduc du Mackenzie et s'il a donné de nouvelles directives précises à ce ministre quant à la manière dont le gouvernement évaluera cet immense projet?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, plusieurs ministres sont impliqués . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Le terme est excellent.

Une voix: Pourquoi n'avez-vous pas dit «inculpés»?

M. Trudeau: . . . comme je l'ai dit plus tôt ici-même. Le ministre de l'Environnement est responsable de son aspect de la question, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien dont les territoires relèveraient est évidemment concerné et également, bien sûr, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ils ont formé un comité dont le porte-parole, selon les différents aspects en cause, sera l'un de ces trois ministres et, en cas de doute, moi-même.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre mais peut-être pourrait-il donner d'autres détails au bénéfice de la Chambre et du pays. Estime-t-il que l'Office national de l'énergie dans sa forme actuelle constitue un moyen efficace d'évaluation de ce projet ou le gouvernement envisage-t-il la tenue d'audiences indépendantes par le ministère de l'Environnement, le ministère des Finances et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

Questions orales

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, en vertu de la loi, la Commission nationale de l'énergie jouit d'une autorité précise dans l'application de certaines mesures. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, en vertu de sa responsabilité relative aux terres des Territoires, formera sous peu une commission spéciale d'enquête chargée d'étudier les aspects économiques et sociaux de ce projet pour les Nordiques, ainsi que les problèmes d'environnement qui surviendront au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons l'intention de nommer sous peu un juge qui sera chargé de mener cette enquête.

* * *

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLOVISION—LA RESTRICTION IMPOSÉE À L'EDMONTON VIDEO LIMITED

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. La CRTC a délivré un permis à la Edmonton Video Limited l'autorisant à créer une troisième station de télévision anglaise, CITV d'Edmonton, en Alberta. Étant donné que la Commission exige que la station KREM de Spokane, dans l'État de Washington, ne soit perturbée qu'un an après l'entrée en ondes de CITV, mes commettants doivent-ils déménager à Vancouver, Victoria, Montréal, Oshawa ou Hamilton pour avoir un choix de canaux de télévision? Quel est le but . . .

● (1500)

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur . . .

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas terminé. Allez-y.

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, je voulais répondre au député, qu'il soit le guide spirituel ou temporel de ses électeurs: cela ne me concerne pas personnellement. J'aimerais ajouter que les restrictions concernant la télévision par câble n'ont pas été imposées à Edmonton uniquement mais également dans diverses autres villes pour des raisons concernant la viabilité économique des stations canadiennes dans les diverses capitales. Je ne puis réellement pas en dire davantage dans le délai prévu pour répondre dans le cadre de la période des questions, mais c'est la raison essentielle.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'ORGANISATION DE SERVICES PSYCHIATRIQUES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné qu'il est de plus en plus fréquent que nos tribunaux prononcent une sentence en recommandant que les condamnés reçoivent des soins psychiatriques, et étant donné que la plupart des détenus dans les institutions fédérales ne reçoivent pas un traitement psychiatrique suffisant avant d'être libérés sur parole, quelles mesures le ministre prend-il pour résoudre ce problème croissant?

[M. McKinnon.]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de créer cinq centres médicaux et psychiatriques régionaux. Trois sont déjà terminés et nous espérons commencer les deux autres cette année, un à Saskatoon et l'autre dans les Maritimes. Je pourrais ajouter que nous avons du mal à recruter un nombre suffisant de psychiatres pour pourvoir aux postes disponibles. Il est très difficile de les faire travailler à notre service.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND SYNDICAT DES MARINS-LAKE CARRIERS ASSOCIATION—DEMANDE DE RAPPORT SUR L'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail, une question d'une impérieuse et urgente nécessité. Comme la saison de navigation dans les Grands lacs va ouvrir cinq jours plus tôt que d'habitude, le 1er avril, et qu'il faut absolument empêcher la grève du Syndicat des marins, le ministre nous dirait-il quelles mesures il a prises depuis la présentation de son rapport général hier et avant-hier, pour que les employeurs, les 17 compagnies maritimes et le syndicat en viennent à une entente, car étant donné l'accumulation du blé, il importe de prendre des mesures pour que les expéditions dans les Grands lacs ne subissent aucun retard?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà signalé au très honorable représentant à la Chambre, le gouvernement sait très bien à quel point la situation serait grave si la grève n'aboutissait pas à une entente. Mais je puis assurer au très honorable représentant que l'on prend toutes les mesures possibles pour régler ce conflit. Je veux parler ici des médiateurs de notre ministère, très expérimentés en la matière, et de mes démarches personnelles auprès des parties intéressées.

M. l'Orateur: La présidence accorde la parole au très honorable représentant pour une question supplémentaire, et peut-être au député de Huron ensuite, après quoi la présidence devra passer à l'ordre du jour.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre a présenté un rapport à la Chambre, nous dirait-il s'il est satisfait de la marche des négociations jusqu'à présent et du concours de son ministère? Est-il à peu près sûr qu'il n'y aura pas de grève, car une grève aujourd'hui serait un coup mortel pour le marché du blé de l'Ouest à l'étranger et pour l'agriculteur?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, sans vouloir donner dans les détails, je pense qu'il y a effectivement une grève à l'heure actuelle, bien que le nombre des employés en cause ne soit pas considérable. Je pense que le très honorable représentant est au courant de cela. Pour ce qui est de savoir si je suis satisfait, naturellement personne n'est satisfait tant que la grève n'a pas abouti à un règlement. Tout ce que je puis dire, c'est que je ne vois pas quelle autre méthode que celle que nous employons actuellement pourrait être plus satisfaisante et pour le gouvernement et pour la Chambre. Le fait de vouloir adopter une mesure législative en ce moment, à mon avis, ne ferait qu'aggraver la situation et ne s'avérerait avantageux ni pour les producteurs de blé de l'Ouest ni pour les autres.

LES SPORTS

L'ÉTABLISSEMENT D'UN CAMP D'ENTRAÎNEMENT DES ATHLÈTES POUR LES OLYMPIADES—L'OPPORTUNITÉ DE LA RÉAFFECTATION DU CAMP MILITAIRE DE CLINTON

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social. Samedi soir dernier, le ministre a déclaré que les athlètes qui s'entraînent pour les Jeux olympiques de Montréal en 1976 devront peut-être utiliser un camp national d'entraînement pour tous les sports. Vu que la base des Forces armées canadiennes à Clinton, Ontario, est fermée et que le premier ministre a déclaré que l'aide fédérale serait considérée avant qu'aucune de ces bases ne soit fermée, et qu'il n'y a pas eu d'annonce à cet effet, le ministre pourrait-il envisager l'établissement d'un tel centre d'entraînement multidisciplinaire pour les Jeux olympiques de Montréal à cet endroit?

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ferai part des instances du député au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et il recevra une réponse en temps opportun.

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès des nombreux députés qui attendent impatiemment leur tour de poser des questions. Nous avons déjà dépassé d'environ cinq minutes la période des questions pour donner la parole à deux ou trois autres députés. J'ai essayé de noter les noms des députés qui ont essayé hier et aujourd'hui de poser des questions et de leur donner la priorité demain. Je m'excuse de n'avoir pu leur donner la parole. Passons à l'ordre du jour.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Dans la réponse qu'il m'a faite à propos du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires au sujet des prix du pain, le ministre a mal informé la Chambre par pure ignorance. Il était évident qu'il n'était pas alors au courant du contenu du rapport. Je présume qu'il l'est maintenant, et je m'attends à ce qu'il prenne la parole pour modifier sa réponse.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'estime que mon honorable ami devrait indiquer sur quel point précis il croit que j'ai donné à la Chambre des renseignements inexacts.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre et le député pourraient peut-être se rencontrer pour en discuter. Ce serait peut-être là la façon la plus facile de résoudre la difficulté à laquelle semble avoir donné lieu l'échange de questions et de réponses qui s'est produit un peu plus tôt au cours de la période des questions.

M. Neale (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai posé le 15 mars une question au secrétaire parlementaire du ministre des Transports, étant donné que le ministre n'était pas à la Chambre ce jour-là. Le secrétaire parlementaire m'a assuré que j'allais recevoir une réponse à ma question le lundi suivant. Comme je n'étais pas à la Chambre lundi dernier, je me demande si le ministre a eu l'occasion de se pencher sur la question et est en mesure de m'en donner la réponse.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je devrai m'informer. Je ne sais pas à quelle question le député fait allusion.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement car pendant toute la période des questions hier, j'ai essayé de poser une question au ministre du Travail. Comme je n'ai pas réussi, j'ai parlé au ministre après la période des questions et j'ai appris à ma grande surprise que M. Perry, qui était autorisé à examiner les conditions de sécurité dans les mines Devco, avait, semble-t-il, déclaré qu'il y avait renoncé après neuf jours parce que c'était peine perdue. Il travaille maintenant comme conseiller. J'aimerais demander au ministre pourquoi M. Perry n'a pas communiqué avec l'inspecteur des mines, qui relève du ministre, et les délégués syndicaux, qui s'occupent de la sécurité dans les mines, pour obtenir l'aide dont il semblait avoir besoin. Le ministre rendra-t-il compte à la Chambre de la négligence de M. Perry?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, comme le député a parlé de la conversation privée que nous avons eue, il conviendra que je lui ai promis de m'occuper de cette affaire et il a bien voulu s'engager à exposer les circonstances par écrit. Il ne l'a pas fait et je n'ai rien reçu par écrit. Je lui ai bien dit alors que je serais heureux de vérifier toute cette question et il a paru satisfait de cet arrangement.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Quand le ministre a proposé que je lui soumette la question par écrit, je lui ai dit que je n'avais pas de secrétaire depuis trois semaines. Il ne sert à rien de s'adresser au service de dactylographie. Je lui ai dit que je lui expliquerais la situation, ce que j'ai fait. Je lui ai dit que, parce que je n'avais pas de secrétaire, il m'était difficile de correspondre et je devais négliger certaines tâches à cause de mes autres obligations. Je lui ai demandé pourquoi M. Perry avait abandonné son travail pendant neuf jours sans communiquer avec les examinateurs responsables de la sécurité et s'il expliquerait à la Chambre les raisons de cet incident. Il ne l'a pas fait.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, M. Perry, et l'honorable représentant ainsi que d'autres députés de l'opposition ne voudraient pas qu'il en soit autrement, je crois, M. Perry voulait avoir ses coudées franches pour conduire l'enquête, pour qu'on ne puisse pas l'accuser d'être sous la coupe du gouvernement. Il est parfaitement habilité . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Munro (Hamilton-Est): . . . et la question du député . . .

Travaux de la Chambre

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a demandé la parole pour un rappel au Règlement et il a ensuite soulevé la question de privilège. A mon avis, le Règlement n'est pas en cause et la question de privilège ne paraît pas se poser. Le député a posé une question après la fin de la période des questions. Il veut de nouveau la parole pour poser la question de privilège. Je vais, naturellement, l'entendre.

● (1510)

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au nom des examinateurs du Cap Breton qui relèvent du ministre. Celui-ci a porté une accusation contre les fonctionnaires de son propre ministère. Il a dit que M. Perry voulait être libre d'agir à sa guise. Faut-il le laisser libre d'agir à sa guise s'il prend contact avec les hommes qui relèvent du ministre et qui enquêtent sur la question de la sécurité de la mine?

M. l'Orateur: Je conseille encore une fois au député et au ministre de poursuivre cette affaire d'une autre manière. Elle ne peut être débattue ou discutée en tant que question de privilège. La présidence a fait l'appel de l'ordre du jour. Je m'excuse auprès de la Chambre. Apparemment, nous en sommes encore aux rappels au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour poser au leader du gouvernement à la Chambre la question habituelle du jeudi au sujet des travaux. Nous savons tous que les quatre prochains jours, en commençant par aujourd'hui, sont les derniers jours réservés. Le leader du gouvernement nous donnerait-il une idée des mesures prioritaires qui seront étudiées par la suite, afin que nous puissions nous préparer?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur. Mercredi prochain, nous étudierons le bill sur la concurrence. Ensuite viendront les bills sur le financement du CN, l'expansion des exportations et le développement de la pêche. A son tour, le député nous dirait-il quels seront les sujets qu'il prévoit aborder au cours des quatre prochains jours, afin que nous puissions y réfléchir.

M. Bell: Nous aurons quantité de surprises.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les négociations ouvertes entre les leaders à la Chambre il y a quelques minutes portaient sur la modification possible de la limite imposée pour les discours prononcés durant le débat d'aujourd'hui. Je crois que Votre Honneur constatera que les quatre partis se sont entendus pour modifier ainsi l'article 58(13) du Règlement: le motionnaire aura 30 minutes, le principal porte-parole du gouvernement 30 minutes, le premier orateur progressiste conservateur 20 minutes, et le premier orateur du Crédit social 20 minutes. Tous les autres auront 15 minutes et il n'y aura pas de prolongation. Votre Honneur constatera, je crois, que tous les partis sont d'accord.

M. l'Orateur: Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—EXHORTATION À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DES TRANSPORTS, À LA NATIONALISATION DU CANADIEN PACIFIQUE ET À LA NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR

M. David Lewis (York-Sud) propose:

Que la Chambre exprime l'avis que tous les moyens de transport nationaux devraient être intégrés dans un service d'utilité publique de manière à répondre aux besoins de transport du Canada au lieu d'être soumis à des considérations de concurrence et de profits, pour permettre au Parlement de s'attaquer efficacement aux problèmes de l'injustice des tarifs-marchandises, de l'abandon des services ferroviaires, de l'insuffisance du matériel ferroviaire, des services-voyageurs inadéquats et des transports dans les villes et dans les régions du Nord;

Que la Chambre exprime également l'avis qu'à cette fin, le Canadien Pacifique, y compris ses filiales, devrait devenir la propriété de l'État et que les deux réseaux nationaux devraient être entièrement soumis au contrôle de l'État;

Et, qu'en outre, pour faire face à l'état d'urgence actuel dans le transport des grains et des autres produits, la Chambre exprime l'avis que le gouvernement devrait envisager la nomination immédiate d'un contrôleur des transports avec pleine autorité pour répartir et contrôler le matériel roulant.

—Monsieur l'Orateur, il me semble que le ministre des Transports (M. Marchand) doit faire l'envie de ses collègues du cabinet. Qui d'autre aurait pu dire à la Chambre et ailleurs que la politique nationale des transports est un fiasco et, même, qu'il n'y a pas de politique nationale des transports, et mériter les éloges des éditorialistes et des chroniqueurs politiques? C'est pourquoi j'ai l'impression qu'il attire l'envie de ses collègues. Ils n'auraient pu s'en titrer à si bon compte, car ils n'ont ni le charme ni l'honnêteté évidente du ministre.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je ne jalouse pas les éloges que le ministre a obtenus. Il a eu au moins le courage d'admettre à la population canadienne que la politique des transports est un échec dans le pays. Je tiens cependant à souligner qu'à mon avis la population canadienne ne doit pas se laisser endormir par l'honnête et franche confession du ministre. On doit se souvenir que c'est le gouvernement libéral qui a proposé en 1966 et 1967 cette politique que le ministre considère maintenant comme un échec. D'ailleurs, le ministre faisait partie du gouvernement d'alors. La politique que l'honorable M. Pickersgill a présentée à la Chambre à ce moment-là a été étudiée et discutée sérieusement par tout le cabinet, étant donné l'importance des transports au Canada. Le ministre, comme les autres membres du gouvernement d'alors, dont la plupart occupent toujours les banquettes ministérielles, a dû souscrire aux principes de la loi soumise alors.

Que les Canadiens se souviennent et ne se laissent pas prendre par la franchise du ministre, aussi rafraîchissante et admirable qu'elle soit, parce que depuis que la politique existe, elle est appliquée par un gouvernement libéral. Depuis cinq ou six ans, c'est le gouvernement actuel qui l'applique. Enfin, ils doivent se rappeler que le ministre titulaire n'exerce ses fonctions que depuis un an et demi. Bien qu'il soit réconfortant et encourageant d'entendre le ministre avouer l'échec de sa politique de transport nationale—encourageant puisque c'est au moins là une preuve que l'aveu du ministre résulte d'une étude vraiment

sérieuse de cette politique—je tiens seulement à dire qu'il m'est impossible comme il est impossible au peuple canadien d'exonérer complètement le gouvernement libéral de toute responsabilité depuis 1967, premièrement parce qu'une telle politique a été une faillite et deuxièmement parce que sa mise en œuvre depuis 1967 s'avère désastreuse.

J'ai inscrit cette motion au *Feuilleton* parce que le ministre a avisé la Chambre et le pays que son ministère étudie actuellement tous les aspects de cette politique. Cela ne me rassure pas. A moins que je ne me trompe, il est entouré par passablement les mêmes gens qui avaient élaboré ladite politique en 1966-1967. Je ne peux qu'espérer que ceux-ci aient reçu les mêmes inspirations et les mêmes éclaircissements qu'a eus le ministre, qu'ils se soient convertis comme lui. J'espère que la discussion au sein de son ministère n'aboutira pas au genre d'échec que je crains parce que—je le répète—ce sont les mêmes gens en grande partie qui y participeront.

C'est pourquoi il m'a semblé nécessaire que la Chambre des communes discute de ce très important sujet à la première occasion, non que nous saurons résoudre le problème. Mes collègues et moi ne prétendons pas avoir une connaissance approfondie de ce qui s'impose pour résoudre, à tous les égards, ce problème très vexant et complexe. D'autre part, nous aurons l'occasion de discuter des principes généraux qui devraient étayer une politique nationale des transports.

Je n'ai pas eu le plaisir d'entendre le discours du ministre le 7 mars. Mais je l'ai lu, et il a donné à entendre que personne ne s'était opposé au principe du bill qui constitue le fondement même de notre politique actuelle. J'ai consulté le hansard, me souvenant vaguement que mon chef à l'époque, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), et moi-même de fait, avions soulevé des objections. J'aimerais vous lire un extrait de la déclaration de mon collègue, le 2 septembre 1966, qu'on retrouvera à la page 8044 du hansard, tout simplement pour que le ministre sache que certains députés se sont opposés vigoureusement aux principes fondamentaux du bill alors à l'étude, et aujourd'hui loi au Canada. Voici:

● (1520)

De fait, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la libre entreprise et le système compétitif des transports donnent au Canada des moyens de transport suffisants au prix que nous pouvons payer. Il peut se trouver des pays qui ont les moyens d'avoir toutes sortes d'entreprises libres qui se font concurrence; différentes formes de transport et diverses compagnies qui se font concurrence en assurant un double service. Néanmoins, dans un pays de 20 millions d'habitants où, je le répète, nous dépendons, probablement plus que tout autre pays, sur les moyens de transport pour amener nos biens sur les marchés éloignés à des prix concurrentiels, où nous dépensons plus par tête pour les transports que tout autre pays de l'univers, j'estime que nous ne pouvons nous offrir le luxe d'avoir une politique des transports permettant l'entreprise libre et concurrentielle.

Voilà en quels termes s'exprimait mon collègue, le chef de notre parti à cette époque-là. Vers la fin de son discours, à la page 8046, il a tenu ces propos qui me semblent bien pertinents.

Le gouvernement actuel ou son successeur constatera dans quelques années, j'en suis convaincu, que cette Commission des transports sera incapable de résoudre le problème à cause de son manque de pouvoirs et d'autorité. Si la Chambre néglige maintenant de doter cette commission de certains pouvoirs et de renforcer le bill, alors un Parlement subséquent s'y verra forcé après que nous aurons perdu un temps précieux et des sommes très considérables.

Monsieur l'Orateur, si jamais j'ai entendu une déclaration prophétique, à la lumière de l'aveu d'échec fait par le ministre, celle-là en est sûrement une. Le 27 janvier 1967, j'ai pris part au débat en troisième lecture du bill et j'ai tenu des propos similaires. C'est le Nouveau parti démocratique qui a soutenu à cette époque, lorsque le bill a d'abord été présenté au Parlement puis ensuite imposé à la population canadienne, qu'une politique des transports fondée sur la concurrence, le profit et les principes de la libre entreprise était vouée à l'échec. Tant mon collègue que moi-même avons souligné dans les discours auxquels je fais allusion, que cette politique aurait pour résultat de créer de grandes difficultés pour les Prairies, le nord de l'Ontario, le nord du Québec, la région septentrionale du Canada et les provinces de l'Atlantique, et qu'elle allait contrarier le développement de l'industrie secondaire dans toutes ces régions sous-développées du Canada. Nous avions prévu cela non pas parce que nous étions plus intelligents ou plus perspicaces que les autres, mais parce que nous n'étions pas prisonniers du mythe de la libre entreprise qui obsède les partis libéral et conservateur. A cause de cela, nous avons été en mesure de prévoir les conséquences du genre de politique que l'honorable M. Pickersgill a présentée à la Chambre et a fait adopter par le Parlement, pour ensuite, une fois que cette politique ait eu pris force de loi, être en mesure de nous quitter pour prendre la direction de la Commission. Depuis l'époque où M. Pickersgill était président de la Commission canadienne des transports, le Canada a souffert énormément dans le domaine des transports.

Pendant le temps qui m'est alloué, j'aimerais indiquer certaines lignes directrices générales qui pourraient nous aider à établir une politique dans le domaine des transports. Je ne m'attends pas mais je ne peux m'empêcher d'espérer, que toutes les propositions que je ferai au nom de mon parti seront acceptées par tous les députés. A mon avis, elles sont cependant fondamentales si nous voulons établir une politique nationale des transports pertinente et efficace.

D'abord, monsieur l'Orateur, j'affirme aux députés et au ministre que nous devons adopter des lois, prendre des mesures et élaborer des lignes de conduite afin que les transports deviennent un service public. La politique des transports du Canada ne doit pas être dominée par le principe des bénéfices et par le supposé principe de la concurrence dans la société. Cela ne veut pas dire que le système des transports doit être déficitaire. Il n'y a aucune raison pour qu'il le soit. Les systèmes de transport ont toujours été rentables. Cela signifie par ailleurs que le système national de transport doit satisfaire les besoins nationaux et régionaux des Canadiens, même si parfois ce n'est pas rentable, et le service ne doit jamais être sacrifié aux bénéfices.

J'aurai des observations à faire sur le Canadien Pacifique tout à l'heure, mais permettez-moi d'abord de dire quelque mots sur un certain nombre de problèmes auxquels le ministre fait face. Il y a une bataille continuelle contre les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau, surtout de la part du Canadien Pacifique. Comme je l'ai dit à la Chambre dans mon discours du 27 janvier 1967, j'ai eu l'occasion, pendant quelques années, de représenter certains syndicats des chemins de fer à plusieurs reprises. Chaque fois, j'ai entendu le Canadien Pacifique, par l'entremise de son porte-parole, devenu aujourd'hui président de la compagnie, M. Ian Sinclair, dire à la commission et aux syndicats combien le transport des céréales lui faisait perdre—on parlait d'habitude de dizaines ou de centaines de millions de dollars. Je me souviens avoir répondu que s'ils disaient la vérité, le CN et le CP devraient être en faillite et non des entreprises surtout dans le cas du Canadien Pacifique,

très efficaces. Les objections contre les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau et les calculs que font les compagnies se fondent toujours sur la comparaison des recettes provenant du transport des céréales avec celles qui sont tirées du transport d'autres marchandises dont les taux sont beaucoup plus élevés. Voilà une façon bien retorse de nous dire qu'elles perdent de l'argent. C'est pourquoi je rejette l'affirmation des sociétés ferroviaires, reprise l'autre jour par le ministre, selon laquelle elles perdent de l'argent dans le transport des céréales.

Ils ne gagnent certainement pas autant d'argent en transportant le grain qu'en transportant d'autres marchandises, mais c'est leur devoir envers le Canada de transporter ce grain au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. De plus, lorsque j'étudie l'histoire du Canadien Pacifique et des transports en général—je ne me suis pas occupé de relever les détails, mais j'ai une très bonne mémoire—je trouve que lorsque l'accord sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a été conclu avec les chemins de fer à cette époque, le Canadien Pacifique a reçu des millions de dollars additionnels et un million additionnel d'acres en compensation qui ont permis à cette entreprise de devenir un des plus gros empires économiques au pays. Mais ils oublient ce qu'ils ont reçu du peuple canadien et s'opposent au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Si quelqu'un baisse pavillon devant le Canadien Pacifique sur cette question, nous aurons non seulement trahi les intérêts des agriculteurs de l'ouest, mais aussi les intérêts de tout le peuple canadien.

● (1530)

La politique que M. Pickersgill a poussée devant le Parlement en 1967 a donné aux chemins de fer la possibilité de mettre à exécution un projet visant à l'abandon systématique des voies ferrées. Pour un grand nombre de municipalités, les conséquences en ont été désastreuses. Bien sûr, les compagnies pouvaient toujours prouver que certains trajets, certains tronçons dans diverses régions n'étaient pas rentables. Dans un pays de la grandeur du Canada où l'on trouve 22 millions de personnes éparpillées aux quatre coins, une partie relativement peu importante de cette population se trouvant dans les régions nordiques, il est certain qu'il y a et qu'il y aura toujours des lignes non rentables. Mais cette raison à elle seule peut-elle justifier des mesures qui non seulement ont retiré un service essentiel à des personnes qui le méritent mais qui ont aussi sonné le glas pour beaucoup de communautés?

Je compatis sincèrement avec le ministre étant donné la situation dans laquelle il se trouve. Il doit se présenter devant le Parlement, à la radio et à la télévision, pour dire à la nation que le nombre de wagons ne suffit pas à transporter toutes les céréales et toutes les autres denrées en vrac, en particulier celles provenant de l'ouest et du nord, qui doivent être livrées. Et pour quelle raison? Parce que les sociétés de chemins de fer ont décidé qu'elles peuvent gagner plus d'argent sans être obligées d'acheter des wagons-trémies ou d'autres types nécessaires au développement de l'économie canadienne. Monsieur l'Orateur, les compagnies de chemins de fer du pays ont été crées par ses citoyens et une loi devrait les obliger à fournir des wagons adéquats . . .

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Tous les membres de cette Chambre sont au courant des anomalies et de la discrimination que l'on trouve dans les tarifs. Je ne perdrai pas quelques minutes de la courte période dont je dispose pour citer des exemples. Je suis certain que d'autres députés de mon parti ou des autres pourront le faire. Mais tout le monde sait qu'il coûte moins cher d'envoyer le bétail sur pied dans le centre du Canada que d'y envoyer de la viande. Personne n'ignore qu'il coûte moins cher d'envoyer du colza que de l'huile de colza, de faire venir du nord des matières premières non traitées plutôt que des articles finis. La politique tarifaire des compagnies de chemins de fer signifie qu'elles ont ajouté un autre obstacle presque insurmontable au développement d'une industrie secondaire précisément dans les régions qui en ont le plus besoin.

Comme l'affirme correctement le ministre, toutes ces difficultés auxquelles il doit faire face proviennent du fait qu'on n'a jamais pu établir une politique nationale des transports sur la concurrence. En fait, il est immoral de chercher à faire des bénéfices dans le cadre de la politique nationale des transports d'un pays tel que le Canada où le transport est, au même titre que l'énergie, un facteur vital pour l'économie. Voici donc ma première observation: nous devons envisager l'adoption d'une politique concernant les transports en tant que service public, axée non pas sur une prétendue concurrence, mais sur les coûts et les dépenses et sur les bénéfices, c'est-à-dire les bénéfices nécessaires pour acheter du nouveau matériel et de nouveaux bâtiments, entretenir les voies, faire les rénovations nécessaires, etc. Rien de cela n'est réalisable si le réseau de transports ne fait pas de bénéfices et personne ne prétend qu'elle ne doit pas en faire. Toutefois, ces bénéfices doivent être des bénéfices d'ensemble et on ne doit pas chercher à en faire sur chaque tronçon de ligne ou sur chaque produit aux dépens des intérêts des Canadiens.

Nous ne devrions pas tolérer un réseau qui refuse aux gens un service-voyageurs raisonnable. A l'heure actuelle, il est rare que je prenne le train, mais il m'arrive quand même de le faire. J'ai voyagé tant sur les lignes du Canadien Pacifique que sur celles du Canadien National. Elles se valent toutes les deux. Le CP est aussi mauvais que le CN et le CN est aussi bon que le CP. Chaque société fait son possible pour décourager les voyageurs. Si les voyageurs veulent manger sur le train dans certaines régions du pays ils obtiennent un sandwich rassis, presque immangeable et certainement indigeste. L'atmosphère des wagons et celle des services visent délibérément à décourager les voyageurs. A quoi doivent servir les chemins de fer? Nous commettons une grave erreur me semble-t-il, car, comme l'a dit le ministre dans une de ses réponses à la Chambre ou dans une déclaration en dehors de la Chambre, certains événements qui surviennent actuellement dans le domaine du transport aérien pourraient rendre le transport ferroviaire plus souhaitable qu'il ne l'est depuis quelques années.

Avant de terminer mes commentaires, j'aimerais exprimer mon horreur devant le grand nombre d'accidents survenus sur des lignes de chemins de fer. Un de mes honorables amis va traiter de cette question plus tard, si vous voulez bien lui donner la parole, monsieur l'Orateur. La Commission canadienne des transports a reçu rapport à ce sujet. Il ne fait aucun doute que l'une des raisons de ces accidents, et probablement la pire, c'est que les chemins de fer n'entretiennent pas suffisamment les voies. Voilà une autre façon d'indiquer des bénéfices et de s'enrichir. Dans un tel cas, on le fait aux dépens du bien-être des Canadiens et parfois aux dépens de vies humaines.

Le second point dont le gouvernement devrait tenir compte lorsqu'il étudie la question d'une politique nationale de transport est la mise sur pied d'un système national intégré. Nous ne pouvons plus désormais parler séparément de transport ferroviaire, aérien et ainsi de suite. Il faut mettre sur pied un système intégré où le double emploi est limité dans la mesure du possible et un système qui reconnaît que la prétendue concurrence est fictive. Qui fait concurrence avec qui? Le CN, tout comme le CP, contrôle actuellement non seulement un chemin de fer, mais également une société de transport aérien, une ligne de navigation et une entreprise de camionnage. Le CP a déjà des intérêts dans les oléoducs et à en croire le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), le CN s'intéresse également aux oléoducs. Ces deux sociétés ont des intérêts dans tous les modes de transport du pays. Avec qui concurrencent-ils donc, sinon avec elles-mêmes?

M. Peters: Et, au besoin, elles unissent leurs efforts.

M. Lewis: Oui. Lorsqu'il y a lieu, elles s'entendent sur les tarifs. Il est inutile de parler de concurrence. Lorsqu'on examine l'actuelle politique nationale des transports fondée sur le faux concept de rentabilité, nous nous rendons compte, si vous me permettez d'utiliser les mots de Pierre Berton, que le rêve national est devenu dans notre pays un cauchemar national, surtout pour le ministre des Transports. Je sympathise avec lui même si j'espérerais que le ministre actuel et ceux qui l'ont précédé aient eu la sagesse de signaler il y a bien des années les répercussions désastreuses de l'entreprise dans laquelle s'est lancé le gouvernement en 1967.

C'est dans ce contexte que nous proposons que le CP soit étatisé. Et je ne veux pas parler uniquement du réseau ferroviaire, mais de toutes les entreprises . . .

Des voix: Bravo!

M. Lewis: . . . et de l'empire économique tout entier qu'il a édifié à l'aide des subventions fédérales. Tout le monde est au courant de la situation, et si quelqu'un ne l'est pas, il devrait l'être. Tout le monde est au courant des millions et des centaines de millions de dollars que le peuple canadien a accordés sous forme de subventions au CP ainsi que des millions d'acres de terrain. Par suite de ces cadeaux du peuple canadien, le Canadien Pacifique possède non seulement une entreprise aérienne, une entreprise maritime, une entreprise de camionnage et un réseau de télécommunications, mais également un énorme complexe à Trail et en d'autres endroits de la Colombie-Britannique, la société Cominco, la mine de Pine Point dans les Territoires du Nord-Ouest, d'autres propriétés partout au pays par l'intermédiaire d'une autre filiale, et une société pétrolière. Malgré les gains et les profits que font ces filiales, chaque fois que l'on interroge le Canadien Pacifique à propos de ses opérations ferroviaires, on nous répond que l'on ne peut examiner les profits réalisés dans tous les autres domaines, mais uniquement ceux qui proviennent des opérations ferroviaires. Je réponds au Canadien Pacifique qu'il réalise des profits des activités de ses filiales parce que le peuple canadien lui a permis de construire un chemin de fer, et que ces profits appartiennent au peuple canadien.

● (1540)

J'insiste sur la nécessité de nationaliser le CP. Je ne le dis pas pour des raisons idéologiques—même si je sais qu'on m'en accusera—mais parce que je suis convaincu qu'il est impossible d'établir une politique de transport nationale intégrée si le CP demeure une entreprise privée. S'il demeure une société privée soucieuse de réaliser de plus en plus de profits, il continuera à l'avenir, comme par le passé, à saboter—je ne me sers pas de ce mot à la légère mais de propos bien délibéré—tous les efforts en vue d'en arriver à une politique de transport nationale qui cherche à servir les intérêts du Canada et non ceux du CP.

Quatrièmement, je crois que le gouvernement ou un de ses organismes, que ce soit le CCT ou un autre, doit être autorisé à surveiller et à contrôler les investissements des compagnies de transport pour s'assurer qu'elles disposent d'un matériel roulant suffisant, qu'elles prennent suffisamment soin de leurs plates-formes et prennent toutes les mesures nécessaires pour maintenir un réseau de transports convenable.

Cinquièmement, il faut que le gouvernement ou un de ses organismes exerce un contrôle réel sur les tarifs-marchandises pour qu'ils servent les intérêts nationaux et régionaux et favorisent au lieu d'entraver le développement d'industries secondaires dans les parties du Canada qui en ont tellement besoin.

En dernier lieu, il faut que le gouvernement nomme immédiatement un contrôleur du transport des marchandises non seulement pour répondre à l'urgence immédiate en ce qui a trait au transport du grain et d'autres marchandises en vrac, mais pour s'assurer de façon permanente que les chemins de fer disposent du matériel roulant nécessaire pour répondre aux exigences de notre commerce d'importation et d'exportation et de la population canadienne au lieu de servir les intérêts du CP, ou même du CN.

Il n'y a pas de doute qu'aucun autre pays au monde ne dépend autant des transports que le Canada. C'est pourquoi nous avons construit le réseau du Canadien Pacifique. C'est pourquoi nous avons pris en charge les chemins de fer en faillite et constitué le réseau du Canadien National. Nous nous sommes rendu compte de l'importance d'une politique de transport pour l'avenir du Canada. La seule politique qui servira les intérêts des Canadiens pour les générations à venir est une politique intégrée où tous les grands réseaux de transport appartiendront au public et seront contrôlés par lui, une politique qui soit axée sur les intérêts, non seulement nationaux mais régionaux, que la population canadienne veut voir servir.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis bien conscient du fait que je ne suis pas dans une position facile, même si l'honorable député de York-Sud (M. Lewis) a fait une grande déclaration que je crois très honnête, disant qu'il était d'accord sur les critiques que j'avais faites, mais qu'il doutait très fort que je puisse y donner suite ou les corriger.

Si je n'avais pas fait ces critiques-là, on m'accuserait, évidemment, de ne pas les avoir faites et de ne pas avoir rempli mon rôle. De toute façon, je pense bien que c'est dans les règles normales du jeu parlementaire et que c'est un peu comme à la cour, savoir qu'il ne faut pas essayer de faire sa preuve avec les témoins de son adversaire. Mais de toute façon, disons que je ne lui en tiens pas rigueur, parce que lorsque je lis la motion présentée par le Nouveau parti démocratique, d'une façon générale, je ne me vois pas en désaccord profond avec aucune des idées qui y sont contenues.

Évidemment, monsieur l'Orateur, des choses m'apparaissent trop générales. D'ailleurs, lui-même, à un certain moment, s'est laissé une porte ouverte, et je pense qu'il a bien fait de le faire. Il ne veut pas poser de gestes politiques qui soient simplement doctrinaires et qui réfèrent, disons, à une formule un peu dépassée d'intervention de l'État.

D'ailleurs, j'ai entendu le même langage tenu par les premiers ministres de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la Saskatchewan. Les trois, à tous moments, font la distinction, et je crois qu'ils ont raison de la faire. Je ne les blâme pas du tout.

Il est certain que nous tombons d'accord sur la plupart des critiques. J'ai fait une critique globale non pas pour attirer l'attention des courriéristes mais justement pour susciter assez d'attention pour qu'il soit possible de régler ces problèmes-là. On sait que certains problèmes ne se règlent pas à moins que le public ne soit assez mobilisé pour forcer tous ceux qui sont dans le métier que j'exerce à les considérer sérieusement. Autrement, ils ne sont jamais réglés.

Alors, je ne l'ai pas fait pour attirer l'attention, non pas pour prendre la vedette, monsieur l'Orateur, mais parce que je crois qu'il s'agit de problèmes sérieux. Dans ce discours prononcé à la Chambre ou à l'extérieur, je n'ai pas fait une analyse complète du système de transport qui existe au Canada. Il est certain que des choses fonctionnent très bien dans le domaine des transports. Tout n'est pas à défaire et à refaire. Il est clair que lorsqu'on veut partir de Montréal ou de Toronto pour aller à Vancouver, le service est excellent. Des trains sur certaines lignes de chemins de fer fonctionnent d'une façon excellente.

Habituellement, cela fonctionne bien quand les sociétés réalisent des profits, et sur cela je suis d'accord avec le Nouveau parti démocratique. Dès qu'elles ne font pas de profits, évidemment, elles ont tendance à négliger la réparation des trains, par exemple, de façon telle qu'à un certain moment ce moyen de transport devient impraticable. Les gens sont dégoûtés, et n'osent plus l'utiliser.

Mais quand on étudie la façon dont nous accordons les subventions, on constate que nous donnons, je pense, si mon souvenir est bon, environ 100 millions de dollars par année aux sociétés ferroviaires pour maintenir des trains à passagers. Cependant, ces sociétés n'ont pas le droit d'utiliser un cent de ces 100 millions-là pour renouveler l'équipement. Cette somme sert à couvrir ce qu'on appelle les déficits d'exploitation.

Évidemment, elles ne sont pas intéressées à réinvestir. Les wagons, les voies ferrées se détériorent, et comme on le disait récemment, il y a même des ponts qui, à un certain moment, s'écrasent et qu'on ne remplace pas.

On est donc dans la situation où les trains de passagers, qui sont de plus en plus essentiels à ce pays, ne sont pas en mesure de rendre service à la population. On m'accuse évidemment et on nous accuse collectivement de ne pas avoir pensé depuis 1967 à refaire cette loi. Celle-ci contient des principes extrêmement simples, et cela a aidé à régler plusieurs problèmes.

Mais il nous est resté des problèmes considérables «sur les bras», c'est-à-dire qu'on a cru, et là je ne m'excuse ni ne m'exclus comme la première fois à la Chambre, d'ailleurs, que, par le jeu de la concurrence entre les chemins de fer et le camionnage et le transport par eau, on obtiendrait un système à peu près parfait, ce qui malheureusement n'est pas arrivé, parce que dans certaines régions il n'y a pas de concurrence . . .

• (1550)

[*Traduction*]

Vous ferez votre discours dans quelques minutes, mais il s'agit d'un aspect. Je conviendrai peut-être avec vous que dans certains cas, nous n'avons pas utilisé les pouvoirs qui nous sont accordés aux termes de la loi pour apporter les remèdes nécessaires. De toute façon, nous faisons face à une série de problèmes et je veux simplement vous dire que je ne fais pas seulement un discours et ne proposerai pas, après avoir avoué à la Chambre que nous avons des problèmes, de me retirer. Je suis très franc. Je crois que nous avons déjà commencé à résoudre certains problèmes. Nous avons déjà entrepris des pourparlers avec les provinces de l'Ouest au sujet du tarif-marchandises et ils donneront, je crois, des résultats concrets. Nous ne nous entendrons peut-être pas sur les conclusions. Très bien, cela fait partie de la lutte politique qui se livre normalement dans un pays comme le nôtre, mais au moins nous connaîtrons les faits.

Les provinces ont demandé certains détails sur les coûts et elles les auront. Le comité chargé d'étudier ces coûts a déjà commencé son travail et nous espérons qu'il réussira. Nous avons compris les lignes d'embranchement et nous croyons que c'est très positif. Le problème maintenant concerne ce que nous allons faire lorsque les lignes ne seront plus gelées. C'est une bonne question, mais ne la posez pas parce qu'en ce moment je ne suis pas en mesure d'y répondre.

M. Paproski: Pouvons-nous avoir une réponse avant les prochaines élections?

M. Marchand (Langelier): Nous verrons, mais si nous déclenchons des élections nous ferons comme tous les partis politiques, et comme vous essayez de le faire. La seule différence entre nous, c'est que nous sommes un peu plus habiles, mais c'est une question d'opinion.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous êtes habiles en politique, mais vous ne faites rien pour le peuple.

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je voudrais essayer de conserver à mon discours un ton qui soit un peu plus élevé que la pesanteur que certains y mettent pour l'abaisser. De toute façon, je veux parler des problèmes du transport. On a assisté également à tout le développement du Grand Nord. A mon avis, des choses extrêmement intéressantes ont été faites par le ministère. Je pense aux aéroports et aux routes. Nous faisons présentement une étude pour savoir s'il est possible de construire un chemin de fer qui pourrait desservir les Territoires du Nord-Ouest. On a donc fait des efforts considérables. Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la navigation d'hiver.

Si on effectue des comparaisons, ce qui est peut-être normal et ce qui peut être une grande tentation pour un gouvernement au pouvoir, si on compare notre système à celui d'autres pays, à celui des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, ou de l'Italie, on doit conclure, j'en suis convaincu, qu'on a un meilleur système. Mais avoir un meilleur système, cela ne veut pas dire qu'on a un système parfait et cela ne veut pas dire non plus qu'on ne peut pas

l'améliorer, et il est effectivement possible de l'améliorer considérablement.

Dans le domaine des taux de fret, nous sommes à faire des efforts. Dans celui du développement du Grand Nord, je pense que des efforts considérables ont été faits. Dans celui de l'aviation civile, nous faisons aussi des efforts considérables pour obtenir la partie du marché qui nous revient. Alors, c'est de l'acquis, et c'est pourquoi je ne voudrais pas, monsieur l'Orateur, qu'on donne l'impression ou que je donne l'impression que tout ce qui s'est fait jusqu'à présent a été inutile, que tout a reçu une mauvaise orientation, que tous les fonctionnaires se sont trompés en même temps. Ce n'est pas vrai! Une erreur a été commise, et là-dessus, je partage l'opinion de nos collègues du Nouveau parti démocratique, savoir qu'on a cru que le principe du profit, de la concurrence réglerait tous les problèmes. Or, il se trouve de grandes régions du pays où jamais il ne sera rentable pour une société de chemins de fer, d'autobus ou de camionnage d'aller s'installer et de faire de l'argent. Ils n'y iront pas. C'est le principe même de l'entreprise privée, et je ne vois même pas qui, à la Chambre, même du côté du Nouveau parti démocratique, accepterait d'aller ouvrir une route ou établir un service d'autobus dans le Grand Nord, s'il avait à absorber tous les ans un déficit de 1 ou 2 millions de dollars.

Le système n'est pas bâti ainsi mais comme pays nous devons tout de même servir les gens de ces régions, et c'est là où le système est déficient, c'est-à-dire qu'on n'a pas tenu compte de la nature de notre pays dans son entier. Cependant, je dois mentionner que des efforts sérieux ont été faits, que nous possédons les éléments d'un système qui fonctionne extrêmement bien. Il s'agit maintenant d'en corriger les défauts. Nos amis du Nouveau parti démocratique nous rappellent, évidemment, la nationalisation. Et on trouve que c'est une panacée que de nationaliser le CP, non seulement le CP, mais toutes les filiales du CP, ce qui représente beaucoup de monde. Je pense que cette société possède 47 filiales, si mes renseignements sont exacts, et qui administrent des centaines de millions de dollars.

On peut peut-être démontrer que ces filiales sont nées à partir de choses qui leur ont été données par la nation canadienne. Il s'agit d'un débat public politique qu'il sera extrêmement intéressant de tenir un jour ou l'autre, et on ne sera peut-être pas très loin les uns des autres à ce sujet-là. Cependant, doit-on, à l'heure actuelle, nationaliser le Canadien Pacifique. Je préférerais d'abord que l'on établisse une politique et que l'on se fixe des objectifs nationaux, afin qu'on sache vraiment où l'on va, et voie si cela est nécessaire. Quant à moi, cela ne m'intéresse pas de nationaliser le Canadien Pacifique. Monsieur l'Orateur, si l'on veut savoir combien il y a de sociétés intéressées au transport au Canada, je vais citer des chiffres: dans le domaine du camionnage, il y en a 21,000; dans le domaine des chemins de fer, il y a 48 sociétés, parce qu'il n'y a pas que le Canadien National et le Canadien Pacifique qui exploitent les chemins de fer. Le British Columbia Railway est aussi nationalisé en Colombie-Britannique, mais plusieurs sociétés ne tombent pas sous la juridiction du gouvernement fédéral. Il existe 694 transporteurs aériens. Au sujet du transport par oléoduc, 175 sociétés y sont intéressées. J'avoue franchement qu'avant de digérer tout cela, monsieur l'Orateur, je préférerais plutôt avoir une politique bien établie, parce que si cela nous tombait «sur les bras» demain matin, je me demande vraiment ce que nous pourrions en faire. A mon avis, nous ne sommes pas le seul gouvernement qui réagirait de cette façon, et si nos amis d'en face étaient de ce côté-ci, ils y penseraient deux fois avant d'adopter une résolution aussi générale, bien que je n'aie pas d'objection au principe. Il m'apparaît essentiel pour un État comme le nôtre d'avoir des leviers de commande, et si, à un certain moment, l'entreprise privée ne joue pas son rôle, il faudra avoir des moyens de le lui faire jouer, ce que souvent nous n'avons pas.

M. David Lewis (York-Sud): Telle est la situation qui prévaut depuis des années en ce qui a trait au Canadien Pacifique.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, évidemment, cela n'est peut-être pas public, mais je sais que je ne suis pas considéré comme un ami intime du Canadien Pacifique pour plusieurs raisons, et je n'ai pas l'intention de me tuer pour cette société. Je ne suis pas ici pour cela. Aussi longtemps que je serai ministre des Transports, la seule chose dont on peut s'attendre de moi, c'est que j'essaierai de corriger ce qui ne fonctionne pas dans notre système, de faire en sorte que nous ayons des trains de passagers qui fonctionnent bien, et des taux de fret qui permettent à notre économie de se développer . . .

[*Traduction*]

M. Paproski: Nous voulons Mackasey.

M. Marchand (Langelier): Ils ne savent jamais pourquoi ils sont blackboulés aux élections. C'est simplement à cause de leur comportement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Tels sont les grands objectifs que nous voulons poursuivre. Il existe actuellement le problème du manque d'équipement des chemins de fer, du manque de wagons. C'est toujours la même situation. Le gouvernement dit aux sociétés de chemins de fer: Écoutez, c'est le profit qui doit vous motiver, on va diminuer vos subventions; essayez plutôt de faire concurrence au camionnage, et de cette façon tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais lorsqu'elles considèrent qu'elles ne font pas d'argent en investissant dans des wagons, elles n'en construisent pas. Le problème qui se pose à mon esprit est le suivant: Est-ce que nous devons courir le risque d'avoir de l'équipement qui l'an prochain, par exemple, ne servirait pas parce que l'année ne serait pas aussi bonne que nous l'aurions prévue, ou est-il préférable d'avoir une situation où nous jouirons d'une année extraordinaire, mais où nous ne pourrons pas transporter notre marchandise parce que malheureusement nous n'aurions pas l'équipement voulu? Il y a des décisions à prendre. Qui les prend? Évidemment, ce sont des sociétés privées. Il y a le Canadien National à qui nous pouvons évidemment demander de construire des wagons, mais le Canadien Pacifique ne voit aucune raison d'en construire à moins que le niveau de l'économie ne devienne plus élevé que celui qu'ils ont prévu ou que nous avons prévu.

Monsieur l'Orateur, nous sommes aussi aux prises avec tout le problème du transport urbain. Comme je le disais, je ne sais pas où, il y a quelques années, tout le monde croyait que le transport par chemin de fer était désuet et que l'avion et la route étaient le mode de transport de l'avenir. On a investi des milliards de dollars dans les systèmes routier et aéroportuaire. Aujourd'hui, toutes les sociétés modernes urbanisées s'aperçoivent de plus en plus qu'elles ont fait erreur, et qu'on n'aurait jamais dû abandonner le chemin de fer comme moyen de réunir nos centres urbains. Par exemple, il est possible, aujourd'hui, d'avoir un train qui file à 200 milles à l'heure. Pour aller

d'Ottawa à Québec, je suis convaincu qu'on prendra le train, que ce sera plus court que d'y aller par avion, que ce sera plus court que par n'importe quel autre moyen de transport. Il faut donc réévaluer un peu notre conception traditionnelle. Nous ne sommes pas les seuls à avoir fait une erreur. Partout, en Europe, on l'a faite. Autrefois, on avait des tramways dans les villes. Aujourd'hui, on estime qu'on serait peut-être mieux d'avoir des tramways, moins de pollution et moins de voitures stationnées le long des rues.

C'est toute cette politique-là que nous devons élaborer, au gouvernement fédéral. Nous devons la faire, non pas seuls, mais avec la collaboration des provinces et des municipalités. Récemment, j'ai accepté à la Chambre, monsieur l'Orateur, l'idée de nommer un contrôleur, quelqu'un qui pourrait nous faire rapport sur la façon dont les wagons de chemin de fer sont distribués au Canada. J'aime mieux cette idée-là que la suggestion de nommer quelqu'un qui va décider, parce que je me demande à qui cette personne-là va rendre compte. Est-ce qu'elle va se rapporter à un politicien, au ministre des Transports, qui va décider?

● (1600)

[*Traduction*]

On pourrait dire au Canadien National qu'il a assez de wagons et qu'il doit les envoyer dans l'Est. Nous pouvons certes résoudre ce problème dans le système. Nous devons toutefois savoir de quoi il s'agit afin que si quelque chose ne marche pas dans le système, nous puissions utiliser ces renseignements et toutes les facilités gouvernementales pour remédier à la situation. Je ne suis pas certain que la meilleure formule consiste à accorder ce pouvoir à un contrôleur. En fait, le seul point de la résolution avec lequel je suis en désaccord est l'allusion à la nationalisation générale du Canadien Pacifique et de ses filiales. J'adopte cette attitude non pas simplement parce qu'il s'agit d'une question de principe pour moi mais parce que je ne pense pas que cela soit utile. Je ne sais pas. Si certaines personnes pensent que le Canadien Pacifique nous a volés et qu'il doit de l'argent à la société canadienne, réglons le problème avec le Canadien Pacifique et disons-lui que cela appartient au gouvernement canadien et pas au Canadien Pacifique. Mais ne mêlons pas cela avec une politique nationale des transports parce qu'il s'agit à mon avis de deux choses totalement différentes.

S'il est nécessaire de nationaliser le Canadien Pacifique afin d'avoir un véritable système intégré, s'il est idiot d'avoir deux voies dans la même direction et si le CP ne veut pas remédier à cela ou s'il désire les vendre à un prix prohibitif alors qu'il sait qu'il les a obtenus presque gratuitement, nous pouvons utiliser les instruments dont nous disposons et je n'ai rien contre la nationalisation. Voilà donc la situation. Je ne dis pas non immédiatement. Je dis simplement que la première chose à faire, c'est d'élaborer une nouvelle politique qui soit meilleure, afin de fixer des objectifs nationaux et après cela, voir par quels moyens nous pouvons réellement les atteindre. Quoi que puissent penser certaines personnes, je n'ai d'intérêts acquis nulle part. Si le parti dont je suis membre avait un intérêt acquis au point où il ne défendrait pas l'intérêt public, tout simplement parce que certains de ses membres sont un peu trop impliqués, je pense être suffisamment libre pour dire ce que je pense de tout cela.

Des voix: Bravo!

[M. Marchand (Langelier).]

M. Marchand (Langelier): Mais jusqu'à présent, je pense que ce que nous avons fait est bien. Nous avons essayé de développer le Nord. Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour ouvrir le nord de la Colombie-Britannique. J'espère que nous réussirons. Nous essayons de voir si nous pouvons construire des wagons de chemins de fer, y compris des wagons-trémies. Nous faisons un effort véritable en ce sens. Nous essayons de remédier à la situation dans l'Ouest et dans les Maritimes. Nous essayons de voir, avec l'Ontario, s'il est possible d'avoir un bon service de navette, comme celui qui existe entre Richmond et Toronto et Barrie et Toronto.

Nous avons une proposition du même genre dans le cas de Montréal et nous en recevrons probablement aussi au sujet de Winnipeg et de Vancouver. Voilà en quoi consistent nos efforts. Nous tâchons de trouver de nouvelles idées afin de répondre non seulement aux exigences mais aux désirs de la population. Je me souviens de quelque chose et je vois ici un de mes collègues que cette chose intéresse. Il y a plusieurs années, le Canadien Pacifique a décidé de mettre au rancart le petit train allant de Montréal à la région du nord. Nous avons en français une chanson là-dessus, «Le petit train du Nord». Ce lien avec le nord était peut-être très onéreux. Néanmoins, la grande route est si encombrée que les gens ne peuvent voyager et ils se demandent pourquoi on ne remet pas le train en service ou pourquoi on ne peut leur assurer un rapide jusqu'à Montréal. Je serais prêt à faire cela partout où il y a encombrement, car nous savons qu'il y a trop de voitures dans nos villes et qu'elles sont une cause de pollution. Les trains seraient un des moyens de remédier au problème et nous allons nous en occuper. Monsieur l'Orateur, je crois que mes trente minutes sont terminées. Je vous remercie beaucoup. En ce qui concerne le reste, je le dirai à la télévision.

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports (M. Marchand) s'est encore une fois exécuté à la façon d'un virtuose, mais nous sommes toujours dans l'ignorance en ce qui concerne ses intentions. C'est une qualité exceptionnelle chez lui, comme le signalait le chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) que de nous faire des révélations en toute franchise et en toute honnêteté, comme il l'a fait à la Chambre le 7 mars dernier et encore aujourd'hui. Mais si bien accueillies que soient ses paroles, elles ont des résonances troublantes et accablantes pour tous les Canadiens.

● (1610)

Le discours du trône atteste de la grande importance qu'attache le gouvernement au transport dans l'expansion régionale. Or, il semble que non seulement nous n'avons ni la capacité ni la possibilité de régler un grand nombre des pressants problèmes de transport, mais aussi que les principes mêmes de nos politiques d'expansion régionale sont compromis. Cela m'a étonné que le chef du NPD n'aborde pas ce point.

Le discours du trône dit sans ambages que:

Les transports notamment jouent un rôle capital dans l'expansion régionale.

Les Canadiens apprennent maintenant la vérité fâcheuse que deux des secteurs hautement prioritaires et essentiels au progrès économique du pays sont menacés. En toute franchise, monsieur l'Orateur, si le gouvernement est tant soit peu capable d'être embarrassé, il doit l'être vraiment ajourd'hui. Je mets les députés au défi de me trouver des politiques plus importantes pour le bien et le progrès de l'économie nationale que les deux domaines

essentiels que sont le transport et l'expansion régionale. Pourtant, de l'aveu de l'un des principaux ministres du gouvernement, on nous rappelle à la dure réalité pour expliquer nos lacunes en ces secteurs.

Nos problèmes nationaux de transport gênent l'expansion économique dans toutes les régions, diminuent nos moyens de transport des denrées, nuisent à nos relations commerciales avec les autres pays. Ils nuisent à notre économie de tant de manières diverses qu'il faudrait des heures pour donner le détail des dommages causés par l'absence de politique du gouvernement. Je suis persuadé que tous nous nous rappelons, il n'y a pas longtemps de cela, lorsque nous discutions la prétendue crise énergétique qu'on a affirmé, ce qu'a admis tacitement le gouvernement, que nous n'avions pas nécessairement une crise d'énergie, mais que s'il y en avait une, elle était liée à un problème de transports, car nous n'avions pas les moyens d'assurer la répartition du combustible entre les régions excédentaires et déficitaires. Nous avions tout le combustible voulu, mais pas les moyens de transport.

Je suis certain que le ministre des Transports sait maintenant, peut-être pour la première fois, tout le travail qu'a exigé la recherche d'une solution à nos problèmes de transport. Je dois dire que je suis très heureux qu'il ne se range pas à l'avis des néo-démocrates qui voudraient exclure le secteur privé du domaine des transports. Si le NPD pouvait avec raison prétendre que, dans le domaine des transports les sociétés d'État sont manifestement supérieures à celles qui appartiennent toujours au secteur privé, qu'elles sont plus rentables et plus efficaces, on comprendrait que ce parti propose une motion comme celle qui est à l'étude aujourd'hui. Je le répète, je me réjouis que le ministre ne juge pas à propos de prendre la politique en considération, quoi qu'il ait bien entendu laissé la porte entr'ouverte.

Je signale au ministre, comme le député de Vegreville (M. Mazankowski) l'a fait dans le passé et le refera probablement, que le transport routier est un domaine de politique où le gouvernement n'a pas été à la hauteur de la tâche. Au nom de notre parti, monsieur l'Orateur, j'exhorte le ministre à tâcher d'aviser, de concert avec les provinces, car comme il l'a signalé elles sont nécessairement intéressés, à un moyen pratique d'établir une commission interprovinciale de camionnage ou des ententes réciproques, afin de faire disparaître les barrières et les obstacles qui entravent l'industrie du transport routier au Canada. Ce doit être là un des éléments-clés d'une politique de transport pour le pays.

Il serait à peu près impossible de désigner un domaine du transport qui ne soit pas en difficulté, à l'heure actuelle, qu'il s'agisse de relations ouvrières, d'efficacité administrative ou des buts à atteindre. Nos organismes nationaux et nos sociétés de la Couronne qui s'occupent de transport ont de graves ennuis. Le ministre jouit certainement de l'estime et du respect de tous et il est très compétent en matière de relations ouvrières et d'affaires syndicales. Je connais bien peu de députés à la Chambre, en admettant qu'il y en ait, qui soient plus compétents sous ce rapport et il me semble tout désigné pour résoudre les problèmes qui se posent dans ce secteur du transport. Je veux parler ici des difficultés entre employeurs et employés et je songe notamment à Air Canada.

Mais si nous pouvons croire ce que le ministre dit—et nous le désirons tous bien sûr—ce qu'il dit en public, ce qu'il dit à la radio et les paroles qu'on lui attribue dans les journaux, c'est-à-dire s'il n'est pas mieux secondé et ne dispose pas d'une plus grande autorité, il va démissionner, nous pouvons sûrement en conclure qu'il ne bénéficie pas de la collaboration voulue de ses collègues du cabinet lorsqu'il s'agit d'assurer promptement les modifications nécessaires dans les domaines législatif et administratif pour aplanir les graves difficultés qui se posent.

Rien n'a changé sûrement depuis que son prédécesseur a déclaré, il y a deux ans, je crois que c'était le 20 mars 1972:

> J'ai l'intention de présenter à la Chambre au cours de la prochaine session trois importantes mesures législatives, qui sont en voie de rédaction. La première sera un projet de loi pour reconstituer Air Canada comme une société de la Couronne distincte, la séparant en quelque sorte du Canadien National. Je présenterai aussi une loi sur la révision des Chemins de fer Nationaux du Canada, assortie d'une mesure législative sur les modifications à la loi sur les chemins de fer. Les députés savent comme ces modifications sont complexes et d'une grande portée; ils les demandent depuis deux ou trois ans. Ces modifications ont exigé beaucoup de travail, il n'est pas terminé d'ailleurs, mais ces projets de loi sont essentiels à mes yeux et je les présenterai dès qu'ils seront prêts.

Il est évident, que ces projets de lois n'étaient pas prêts lorsque le Parlement a été prorogé et que des élections ont eu lieu. Par contre, la véritable question est que le pays est dirigé par un gouvernement libéral depuis environ dix ans. Le ministre n'est pas un nouveau venu comme moi. Il a fait partie du Parlement pendant une grande partie de cette période. Il a été associé avec le cabinet et s'est occupé des affaires de l'État à un palier élevé. Il est très admirable qu'il ait été si franc avec nous, mais le fait que nous soyons confrontés avec les révélations faites récemment au sujet de nos politiques actuelles de transport et de leurs répercussions sur l'économie du pays constituent un grave réquisitoire contre le gouvernement.

Le ministre a certainement raison de chercher à obtenir la collaboration des syndicats afin de pallier au manque d'efficacité au sein de nos systèmes de transport, mais à mon avis, il devrait s'intéresser davantage à l'administration. Je soutiens que bon nombre des problèmes découlent de l'administration. A mon avis, l'administration a négligé de s'adapter à l'évolution technologique, elle a eu de grandes faiblesses dans les relations publiques et les relations de travail et elle a manqué lamentablement de prévoyance dans sa tentative de s'adapter aux conditions économiques toujours en évolution. De toute évidence, comme je l'ai mentionné, le ministre est spécialement bien formé en matière de relations de travail et il bénéficie de l'aide de collègues compétents, notamment l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ainsi que l'ancien ministre du Travail qui a une réputation enviable dans ce domaine.

Je prierais instamment le ministre d'étudier sérieusement la possibilité de favoriser les discussions entre la main-d'œuvre et la direction, sous les auspices du ministère du Travail, tout en s'arrangeant pour que les contrats de travail de nos deux principales sociétés ferroviaires prennent fin à des dates différentes. Je me rends compte que cette mesure n'est peut-être pas acceptable pour plusieurs raisons, mais elle pourrait empêcher de paralyser tout le pays lors de conflits de travail, situation qui à cause de son empleur entrave les relations normales entre la direction et la main-d'œuvre et nécessite l'intervention du Parlement, ce qui n'est pas toujours au meilleur avantage des travailleurs. Ce genre d'entente est chose courante dans d'autres industries comme celle de l'automobile où une grande compagnie donne l'exemple. Je sais qu'il pourrait y avoir des objections. Il se peut que certains syndicalistes ne prisent pas cette idée, mais je prie le ministre de l'étudier dans le contexte de la révision constante de sa politique.

Il serait peut-être bon également, j'en profite pour le suggérer tout de suite bien qu'il serait peut-être plus approprié de le faire pendant une discussion de la politique du transport maritime, d'accélérer l'établissement de sociétés de la Couronne indépendantes chargées de l'exploitation des services de traversée entre la terre ferme et les provinces maritimes insulaires. Eux aussi sont affectés par les grèves du CN et du CP. C'est une chose à laquelle le ministre devrait réfléchir, et j'espère qu'il le fera.

● (1620)

Quant aux directives du premier ministre (M. Trudeau), je doute qu'il soit capable de diriger une vente de charité. Il n'a aucun sens pratique et je doute qu'il soit d'une aide quelconque au ministre des Transports. Néanmoins, ce n'est certes pas le cas du ministre lui-même et de certains de ses collègues. J'espère qu'il conviendra qu'à l'heure actuelle, nous ne voulons pas exclure le secteur privé de nos réseaux de transport nationaux. Je ne suis pas surpris de voir le NPD préconiser ce genre de mesures dans cette motion. Cela concorde avec les principes du socialisme, et bien que le parti conservateur-progressiste ne puisse encore être d'accord avec eux, nous aimerions pouvoir respecter la sincérité de nos amis de gauche.

Nombre de Canadiens savent combien il est difficile de croire en la philosophie actuelle du NPD, car même leurs propres partisans se rendent compte qu'ils ne sont pas sincères et ont perdu toute crédibilité en tant que parti de l'opposition, sans avoir, par ailleurs, le courage de former une coalition déclarée avec les ministériels. Comme le dit la Bible, le chef du NPD à dû être mordu comme par un serpent en lisant dans le *Sun* de Vancouver du 2 mars que l'un des candidats nommés par le NPD fédéral, Ken Novakowski, a retiré sa candidature car, comme le disait cet article:

> Le caucus du parti fédéral a fait trop de promesses, . . .
>
> Ce parti a apporté son appui à quelques mesures législatives passablement insipides.
>
> Les principes du NPD sont plus importants que de gagner ou de perdre quelques sièges.

Il semble qu'aux yeux de ses partisans extérieurs, il ait certains principes, mais, à la Chambre, sa crédibilité a diminué. Il est intéressant pour nous, membres de l'opposition officielle, de regarder et d'écouter ce que nos amis de la gauche disent sur les transports et sur d'autres sujets également. Ils peuvent expliquer et rationaliser tout ce qu'ils veulent. Ils revendiquent l'honneur de tout ce que la Chambre a fait de constructif mais ils n'acceptent pas le blâme ou la critique.

Le chef du Nouveau parti démocratique, avocat connu, a présenté une nouvelle notion juridique ou parlementaire—on pourrait l'appeler «la responsabilité sans culpabilité». Il critique sévèrement le gouvernement pour ses nombreux échecs en matière de transports et dans d'autres domaines, mais la seule fois où il paraît sincère, c'est lorsqu'il attaque l'opposition officielle. Il doit penser ainsi: «Le gouvernement ne fait rien, attaquons donc l'opposition et rejetons la responsabilité sur elle.» Il ne se considère pas comme membre de l'opposition.

Monsieur l'Orateur, les membres du parti conservateur progressiste se rendent compte que les problèmes de transports sont énormes, mais on peut accomplir beaucoup avec de la détermination et une approche pragmatique et positive, en prenant les mesures qui s'imposent. A mon avis, la majorité des députés sympathisent avec le ministre lorsqu'il dit qu'il ne semble pas avoir assez d'autorité pour

prendre les décisions administratives et politiques qu'il juge nécessaires.

Nous prônons un réexamen immédiat des objectifs actuels et des politiques de gestion d'Air Canada. A notre avis, l'objet doit être de s'assurer que ces sociétés de la Couronne consacrent suffisamment d'énergie à leur rôle principal qui consiste à offrir un service efficace de transport des marchandises et des passagers dans le pays et qu'elles cessent de participer à des activités qui ne leur sont que secondaires. Il est grand temps que le rôle premier des transports dans ce pays soit réalisé et que ces sociétés y consacrent leurs énergies.

J'aimerais faire à la Chambre une suggestion même si cela n'est pas vraiment en rapport avec ce que j'ai déjà dit. En ce qui concerne la sécurité des transports, je crois que les ministres devraient envisager soigneusement de rendre publiques les conclusions des enquêtes menées par la Commission canadienne des transports, par son ministère et par d'autres organismes d'enquêtes, à la suite des accidents. Le secret qui entoure actuellement ces affaires découle d'une attitude que je trouve déplorable de la part de la direction de nos sociétés de la Couronne.

Il est évident que le ministre des Transports n'est pas capable d'exercer un contrôle suffisant sur les Sociétés de la Couronne ni sur le secteur privé en matière de transport. Il est certain, comme l'ont fait remarqué des députés de tous les partis qu'il est possible d'exercer certains pouvoirs en vertu de la loi nationale sur les transports et, comme l'a fait remarquer le député de Peace River (M. Baldwin) hier, en vertu de la loi sur les chemins de fer. Si le ministre veut vraiment plus de pouvoirs pour s'attaquer à ces problèmes, je suis sûr qu'il les obtiendra rapidement s'il présente une proposition concrète qui prouvera sa volonté de prendre des mesures efficaces.

Si les députés ont tellement répugné à adopter le bill sur le financement du CN, c'est à cause de l'attitude dont je viens de parler. Ce bill qui s'intitule maintenant le bill C-5 et qu'on a déjà connu comme le bill C-164 et avant cela le bill C-4 a une histoire absolument ridicule. Cela montre la façon dont ces sociétés de la Couronne sont dirigées. Si vous examinez l'histoire de ce bill, il est facile de voir pourquoi les députés en ont marre de la façon dont le gouvernement règle cet aspect du financement des sociétés de la Couronne. Rien d'étonnant si le gouvernement a du mal à faire adopter ce bill.

Les dirigeants d'Air Canada et du CN ne dévoileront ni le salaire ni les attributions de leurs nombreux vice-présidents. La Société Air Canada m'avait promis lors des dernières audiences du comité qu'elle me révélerait la somme qu'elle a payé en loyers l'année dernière, mais je n'ai pas encore reçu ces renseignements. Toute l'administration financière du CN et d'Air Canada devrait être changée et je propose au gouvernement de le faire, monsieur l'Orateur.

En fait, nous étudions maintenant le financement du CN et d'Air Canada pour la période comprise entre le 1er janvier 1971 et le 30 juin 1974. Le seul fait que la chose soit possible montre combien le Parlement a peu de contrôle sur cet aspect des sociétés de la Couronne. Il est évident que les affaires financières du CN et d'Air Canada ne relèvent plus vraiment des représentants élus. Je dis à mes amis à ma gauche: Pourquoi nationaliser tous les moyens de transport au Canada quand le gouvernement ne peut contrôler notre Commission des transports existante?

Une voix: Ce ne sont pas les sociétés de la Couronne, mais le gouvernement qui fait mauvaise figure.

M. MacKay: Vous avez peut-être raison.

Je voudrais maintenant parler de nos politiques maritimes qui m'intéressent particulièrement, car je suis originaire de l'Est du Canada. Nous savons bien qu'elles sont d'importance primordiale pour le Canada. Nous avons une des littoraux les plus étendus au monde et on a manifesté beaucoup d'intérêt au rétablissement de la marine marchande au Canada. Notre pays devrait participer au transport de ses exportations et ses importations. Environ un tiers de nos importations et 40 p. 100 de nos exportations sont transportées par eau. Des navires canadiens, surtout la flotte des Grands lacs, transportent environ un quart de nos importations transportées par eau. Le reste est transporté par des navires battant pavillon étranger. Ce n'est pas une situation saine. Des dollars canadiens—133 millions en 1969, par exemple,—ont servi à payer les frais de port de ces navires. Une grande partie de cet argent pourrait être gardé au pays si le Canada possédait une flotte océanique permettant d'assurer le transport de nos exportations et de nos importations.

● (1630)

Au début des années 70, le Canada avait amorcé l'élaboration de contrats à long terme à des fins d'exportation massive de produits comme le minerai de fer, le charbon et le blé. Selon les prévisions, les exportations de ce genre vont s'accroître constamment tout au long des années 80. Des quantités de produits seront exportés en Orient. Il n'y a aucun motif pour que les navires battant pavillon canadien ne puissent assurer le transport de ces exportations.

Nous, dans notre parti, croyons que nous devrions certainement nous concentrer sur l'établissement d'une flotte marchande canadienne viable. Nous devrions améliorer le service de la garde côtière canadienne afin d'assurer une surveillance et une protection plus complète et plus efficace de l'environnement et des pêches. C'est un besoin réel. J'exhorte aussi le ministre, et j'espère qu'il trouvera ma proposition valable, à établir une flotte de l'Arctique qui puisse assurer dans les régions septentrionales des moyens de transport rentables en vue d'établir de façon plus ferme la souveraineté canadienne sur les eaux du Grand Nord. Je soutiens également que le ministre devrait accorder plus d'attention aux besoins des ports de Churchill et de Prince Rupert, en raison de la possibilité qu'ils présentent de réduire les coûts pour les transporteurs maritimes de l'Ouest.

Je vois que vous êtes sur le point de dire que le temps qui m'était alloué est expiré, monsieur l'Orateur. Je terminerai en faisant la remarque suivante au ministre. S'il présente des mesures législatives en vue d'opérer des changements positifs qui sont essentiels pour la réévaluation de la politique des transports de notre pays, je suis persuadé qu'il pourra compter non seulement sur notre appui, mais sur celui de la majorité des députés de la Chambre.

L'hon. Bryce Mackasey (Verdun): Monsieur l'Orateur, je désirerais en tout premier lieu remercier le député du parti créditiste qui devait prendre la parole à cette minute même de m'avoir permis de prendre la parole avant lui. J'ai un train à prendre; je le remercie de sa coopération et j'espère pouvoir lui rendre la pareille un jour.

Je veux pour le moment aborder deux sujets. Aucun ne prête à controverse et tous deux entrent dans le champ des responsabilités gouvernementales plutôt que de celles de

l'industrie privée. Les deux situations dont je vais parler peuvent être corrigées. Je n'ai pas l'intention de parler longuement, parce que je sais que des gens ont parlé de ces sujets depuis des années et continueront à le faire. Je suis heureux de voir que le député de Moncton (M. Thomas) est à la Chambre parce qu'il s'intéresse, lui aussi, à la question des pensions des cheminots à la retraite.

Je ne prétends pas être un expert en matière de pensions. Il existe un organisme ou une association qui s'occupe actuellement du problème des pensions. Il s'agit du Conseil supérieur de l'Association nationale des pensionnés du Canada. Cet organisme a à sa tête un ami intime originaire de ma ville, M. Dick Wooraker. Le travail qu'il effectue bénévolement pour défendre les intérêts des retraités lui prend presque tout son temps libre.

Cette question a fait l'objet de plusieurs bills d'initiative parlementaire. Celui qui m'intéresse le plus est le bill C-139, au nom du député de Saint-Boniface (M. Guay), qui contribuerait beaucoup, s'il était adopté, à régler le problème des travailleurs à la retraite. Peut-être le député aura-t-il le plaisir de voir son bill adopté au cours de l'heure réservée à l'étude des bills privés, étant donné qu'il ne comporte qu'une modification au règlement.

Le groupe auquel je m'intéresse particulièrement et dont le député de Moncton connaît l'existence, l'association des travailleurs ICR, touche une pension de la caisse de prévoyance que le parlement a instituée il y a fort longtemps. Certains trouvent ce régime merveilleux. Je me souviens qu'au moment où mon père est mort à l'âge de 56 ans, il touchait une pension de $58 par mois après 41 ans de service continu, y compris ses années de guerre. Je me souviens du dernier chèque qui nous est parvenu et que nous avons dû retourner. Le régime ne prévoyait rien à l'égard des veuves et des enfants survivants. Quelques milliers de travailleurs seulement sont en cause. Il faut blâmer le syndicat de ce qui est arrivé, car il a porté peu d'intérêt à ce groupe qui pour une raison ou pour une autre n'a touché qu'une très modeste pension. C'est dire qu'en atteignant l'âge de 65 ans les travailleurs ont reçu très peu en fait de pension.

Je veux traiter aussi d'autres subjets. Permettez-moi d'ajouter que c'est une loi du Parlement qui avait établi la caisse de prévoyance. Il est vrai qu'en 1935 les cotisants à ce régime ont eu l'occasion d'adhérer à celui du CN. A cette époque il y avait beaucoup de chômeurs et ceux qui travaillaient ne touchaient pas suffisamment de revenus pour se joindre au régime du CN, de sorte que 110 seulement sur 3,000 ont opté pour passer au régime du CN. A la deuxième occasion seulement 86 en 1941 ont effectué ce transfert au régime du CN. En janvier dernier 50 employés qui travaillaient pour le chemin de fer souscrivaient encore à l'ancienne caisse de prévoyance de l'ICR. Je crois savoir que 2,000 pensionnés en retirent actuellement de l'argent.

Par suite de la réduction des effectifs, ce qui est une façon polie de décrire le sort des employés de plus de 65 ans, près de 2,000 personnes faisaient toujours partie du régime en 1972. Quelque 50 autres sont sur le point de prendre leur retraite. Je me demande s'il est possible, pour des motifs humanitaires, sans s'inquiéter des quelques misérables dollars qu'il faudrait dépenser, de faire passer ces 2,000 personnes au régime du CN et de les considérer comme si elles en avaient toujours fait partie? Ne pourrait-on les traiter de la même manière que le seront en fin de compte tous les employés qui prennent leur retraite au CN? Ce sont les laissés pour compte du pays.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Mackasey: Je dois admettre que j'ai oublié d'en parler plut tôt, mais il me plaît de constater que le député de Moncton est présent. C'est un sujet qui le préoccupe, car il en a parlé souvent en privé avec d'autres députés. J'ose espérer qu'ils se porteront à la défense des personnes qui reçoivent des prestations de la caisse de prévoyance des cheminots.

Je veux soulever un autre point, en respectant toutefois les limites de temps qui me sont imposées; il s'agit du transport, mais surtout du transport maritime. Une situation s'est créée dans les ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec qui pourrait bien, avec le temps, toucher aussi Saint-Jean et Halifax. Pendant des années, comme le savent tous ceux qui sont quelque peu au courant de la question, les débardeurs étaient embauchés de façon irrégulière dans les ports, pour faire un travail n'exigeant que du muscle et peu d'autres qualités. A l'époque, quand un navire accostait, les employeurs allaient embaucher des hommes pour décharger la cargaison. On s'est mis à jouer au plus fin, les travailleurs essayant de faire durer le plus longtemps possible leur seul travail, peut-être, de toute la semaine et les propriétaires du navire voulant faire décharger le navire le plus vite possible. Ce fut alors une situation fort étrange dans les ports; les travailleurs diminuaient la productivité et les employeurs utilisaient des moyens louches pour l'augmenter.

La situation s'est améliorée grâce à l'intervention du Conseil des ports nationaux. De nombreuses pratiques de corruption du passé ont été presque éliminées de ce milieu, dans les ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec. Des bonnes conventions collectives ont été signées qui ont éliminé des ports presque toute entrave à la productivité. En retour de l'élimination de ces pratiques, les employeurs ont consenti, dans la convention collective, à garantir aux travailleurs 37 semaines de 40 heures de travail par année. Nous parlons de l'assurance-chômage, mais de quoi s'agit-il? Il s'agit d'un régime dont l'employeur a profité. Les travailleurs ont assumé l'obligation morale et légale de l'employeur, soit d'améliorer les conditions de travail, en assurant un revenu aux travailleurs à longueur d'année, et non pendant seulement trois, quatre ou cinq mois. Nous oublions généralement que la Commission d'assurance-chômage est aussi utile aux employeurs qu'aux employés. Ceux qui la critiquent le plus sont ceux qui ont le plus recours à la Caisse, les employeurs du bâtiment, et pourtant les prestations d'assurance-chômage subventionnent leur main-d'œuvre.

● (1640)

Dans ces trois ports, on retrouve des employeurs qui ont instauré un régime modifié de revenu annuel garanti. Ils ont dit aux travailleurs en chômage, aux débardeurs, supprimez les pratiques restrictives de la convention collective, la taille du groupe, donnez-nous toute latitude possible et nous vous promettons en retour 40 heures de travail par semaine pendant 37 semaines pour la durée du contrat, soit la période normale de travail dans les ports à cause de la glace.

Cette meilleure convention collective a eu pour effet de faire augmenter de façon appréciable la productivité dans ces ports. Ajoutez à cet accroissement de la productivité dans ces ports la mécanisation plus poussée de la manutention de ce qu'on appelle les cargaisons en vrac. Ajoutez à cela l'augmentation importante du transport par conteneurs ou le progrès technique, comme l'a mentionné le très éloquent député de Central Nova (M. MacKay). Ces facteurs réunis créent une situation dans les ports de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec où la manutention d'un plus grand volume de marchandises requiert beaucoup moins d'hommes au point où, il y a des mois, la direction a acheté, si je puis me servir de cette expression, 550 hommes. Autrement dit, 550 hommes ont été licenciés ou mis en disponibilité en retour d'une certaine somme d'argent. En dépit de cela, il y a encore un surplus d'hommes qui se cherchent un emploi sur les quais.

Quand ce contrat expirera à la fin de l'année, à moins de changement radical, ce qui va se passer est bien évident. La direction va refuser de maintenir le régime de revenu annuel garanti pendant la durée du contrat. Elle va essayer de réduire l'effectif de 500 à 1,000 hommes. Il est bien naturel que les débardeurs veuillent revenir à leurs anciennes pratiques, ne serait-ce que pour protéger le seul emploi pour lequel ils soient formés ou qu'ils puissent exercer.

Qu'a fait le patronat pour remédier à cela? Il a acheté ces hommes à raison de $12,000 chacun. On défraie ce coût grâce à un droit imposé sur les marchandises arrivant au port. C'est assez juste. Il faut emprunter l'argent de la banque. S'il doit être remboursé à très brève échéance au cours de la durée de la convention collective, il est évident que le droit doit être assez élevé puisque le montant en jeu l'est aussi. Le cas échéant, les ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec ne feront plus concurrence à celui de New York et à d'autres.

Je ne suis pas membre du cabinet. D'ailleurs, un ou deux ministres présents ne me prêtent pas beaucoup attention. S'ils le faisaient, ils comprendraient une chose. Que tout ce qu'il faut pour permettre aux ports de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec de soutenir la concurrence de ceux de New York, de Saint-Jean, d'Halifax, de Boston ou de n'importe quel autre,—les autres éléments tels la productivité, les conteneurs, les trains et, en passant, les wagons-trémies que nous allons acheter des sociétés, ne créent pas de problème—c'est que le gouvernement se porte garant, et rien de plus, de sorte que l'emprunt puisse être amorti sur une période de 10 à 20 ans. Les gens peuvent rembourser l'emprunt sur la période, mais pour le faire pendant la durée d'un contrat, les redevances doivent être telles que le port ne peut plus soutenir la concurrence. La chose traîne depuis six ou sept mois, et personne ne sait vraiment à quoi cela mène.

On dira ce qu'on voudra du ministre des Transports (M. Marchand), mais il est humain. Il comprend que ce qui importe, ce sont les gens. Cela me réconforte de le savoir là où il est. Si quelqu'un peut résoudre le problème, c'est lui. Le ministre comprend les relations humaines. Il sait que le productivité ne dépend pas seulement de l'équipement, mais de la volonté des gens à l'accepter. Il faut au ministre l'appui du reste du cabinet . . .

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: . . . pour qu'il puisse présenter un plan que je ne trouve pas utopique. Simplement à cause de l'évolution technologique et de l'importance considérable de ces ports pour la prospérité générale de la province, nous demandons et les armateurs proposent seulement que le gouvernement se porte garant, peut-être par l'intermédiaire du Conseil des ports nationaux, afin que les ports poursuivent leur activité à l'abri des conflits ouvriers. Cela semble raisonnable. En fait, je n'invoquerais, pour justifier le gouvernement de payer la note de ces réductions de main-d'œuvre, que la productivité et l'évolution technologique qui a rendu ces travailleurs inutiles. C'est

ce qu'on a fait pour l'industrie textile et celle de la chaussure.

Nous avons vu ce qui s'est produit chez les compagnies de chemins de fer. Il ne reste maintenant que 120,000 des 250,000 emplois et encore, 120,000 hommes passifs. Certaines gens croient qu'ils aiment faire la grève, que les syndicats exercent trop de pression. Je leur suggère de jeter un coup d'œil sur le rapport d'arbitrage du juge Hall qui donne l'opinion sincère d'une personne honnête. Ils pourront se rendre compte que cette grève a coûté beaucoup plus cher aux compagnies de chemins de fer que ne pourrait jamais coûter une convention collective adoptée par deux parties. Autrement dit, dans toutes les négociations collectives qui ont eu lieu au cours des 15 dernières années, la partie forte a toujours été les sociétés et non les syndicats.

Je désire tout simplement que le cabinet s'arrête un peu pour aider le ministre des Transports à résoudre un problème très difficile. Cet homme sait ce que sont les relations humaines et les relations industrielles. On ne peut les dissocier de la réalité. On ne peut donner à ce pays ce qu'il devrait avoir, une industrie hautement automatisée, en effectuant des changements technologiques sans que les ouvriers y soient réticents puisque cela signifie qu'ils se retrouveront tout nus dans la rue.

Les changements technologiques dans les ports de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec sous forme de mécanisation et d'utilisation des containers entraînent une diminution de 1,000 emplois au cours des prochaines années. Les compagnies sont prêtes à acheter ces hommes en leur donnant dix ou douze milles dollars pour se refaire une vie dans un autre domaine. Ils pourraient s'acheter un taxi, une maison ou un commerce. Les compagnies sont prêtes à payer. Il ne leur manque plus qu'une garantie du gouvernement afin que les ports ne se trouvent pas désavantagés par rapport aux autres moyens de transport car il pourrait coûter moins cher de décharger un container et de l'amener par Amtrac de New York à Montréal que de l'y amener par bateau.

On ne peut dissocier les deux. Il nous faut quelqu'un d'humain aux transports. L'unité canadienne dans les 50 prochaines années sera assuré, peut-être plus que par la culture, par une politique judicieuse des transports. J'exhorte mes collègues à faire fond sur la sagesse du ministre des Transports et à faire ce qu'il faut. Donnez-lui le pouvoir d'autoriser quelque service de son ministère de se porter garant d'une entreprise commerciale normale.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Laniel): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Victoria-Haliburton (M. Scott)—La santé—L'importation de bétail américain engraissé au DES; le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth)—Les ressources énergétiques—Les motifs de l'octroi à l'Imperial Oil du droit de forage dans la mer de Beaufort avant la fin des études environnementales.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—EXHORTATION À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DES TRANSPORTS, À LA NATIONALISATION DU CANADIEN PACIFIQUE ET À LA NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis:

Que la Chambre exprime l'avis que tous les moyens de transport nationaux devraient être intégrés dans un service d'utilité publique de manière à répondre aux besoins de transport du Canada au lieu d'être soumis à des considérations de concurrence et de profits, pour permettre au Parlement de s'attaquer efficacement aux problèmes de l'injustice des tarifs-marchandises, de l'abandon des services ferroviaires, de l'insuffisance du matériel ferroviaire, des services-voyageurs inadéquats et des transports dans les villes et dans les régions du Nord;

Que la Chambre exprime également l'avis qu'à cette fin, le Canadien Pacifique, y compris ses filiales, devrait devenir la propriété de l'État et que les deux réseaux nationaux devraient être entièrement soumis au contrôle de l'État;

Et, qu'en outre, pour faire face à l'état d'urgence actuel dans le transport des grains et des autres produits, la Chambre exprime l'avis que le gouvernement devrait envisager la nomination immédiate d'un contrôleur des transports avec pleine autorité pour répartir et contrôler le matériel roulant.

● (1650)

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, le 4 janvier dernier, à la Chambre, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demandais le consentement unanime de la Chambre afin que l'on cherche à réduire le nombre d'accidents de chemin de fer, surtout des déraillements, à la grandeur du Canada. Je proposais même la tenue d'une enquête royale sur l'administration des chemins de fer, sur les moyens à prendre pour remédier aux inconvénients de la lamentable détérioration de ce service de première nécessité et d'intérêt national.

Comme de coutume, ma proposition, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, n'a pas reçu le consentement unanime de la Chambre. C'est avec plaisir que je constate aujourd'hui qu'une journée complète est consacrée à l'étude de l'amélioration désirée dans le cadre administratif des chemins de fer.

Dans ma circonscription à Mont-Joli, un employé du Canadien National, préposé à la vérification des trains, a pris sa retraite au cours du mois de décembre dernier. Il n'a pas été remplacé. En passant, j'aimerais attirer l'attention de l'honorable ministre des Transports (M. Marchand) sur le fait que je lui ai adressé une demande à ce sujet-là et que la réponse n'est pas encore parvenue à mon bureau. Je lui demandais de bien vouloir nommer immédiatement un remplaçant à ce surveillant qui avait pris sa retraite.

Par la suite, 24 wagons ont quitté la voie à Routhierville, à environ 70 milles de Mont-Joli.

En une autre circonstance, un wagon de marchandises s'était écrasé contre la gare de Mont-Joli, la démolissant en partie, de façon tragique et comique à la fois. Monsieur le président, il ne faut pas oublier que la gare de Mont-Joli est particulièrement achalandée, étant donné que la compagnie Price Brothers, qui exploite une scierie à environ six milles de Mont-Joli, expédie tout son bois par le chemin de fer du Canadien National. Ceci occasionne beaucoup d'activité dans la cour de triage de Mont-Joli.

Je disais donc que la société Price Brothers emprunte cette cour de triage, de sorte que le contrôleur de la circulation ferroviaire joue un rôle indispensable, et qu'il ne peut disparaître impunément. Au début de mars, il s'est produit un autre accident comique et dispendieux à la fois, et qui aurait fort bien pu être tragique également. Sept ou huit wagons de voyageurs ont quitté la voie tout près de Luceville, entre Mont-Joli et Rimouski. A cette occasion, la locomotive ainsi que huit wagons ont complètement quitté la voie. Heureusement, il n'y a pas eu de perte de vie, mais je crois qu'il y a eu quelques blessés. Il faut remarquer que 15 minutes avant que ne déraille ce train venant de l'Ouest, un autre train de passagers venait de passer.

Je me permettrai ici de faire une suggestion à l'honorable ministre des Transports en ce qui touche la surveillance des voies ferrées. Je suggérerais qu'après le passage de chaque train une inspection de la voie ferrée soit effectuée afin d'éviter des accidents semblables. Ceci aurait pour effet de donner de l'emploi, alors qu'on se plaint actuellement qu'il y a beaucoup de chômage. Et du même coup, cela pourrait éviter des accidents aussi coûteux que ceux qui se sont produits.

Au début de mars, un autre accident comique et dispendieux, comme je l'ai dit tantôt, s'est produit, alors qu'un wagon s'est vidé de sa cargaison de $27,000 entre Toronto et Winnipeg. Il s'agissait d'une cargaison de pièces de 5c., laquelle a été semée sur un terrain impropre à la culture de l'argent ou du nickel.

Je suis d'accord qu'il s'agit là d'accidents de peu d'importance au regard des grandes administrations qui manipulent les milliards sur toute l'étendue du Canada, un des pays les plus riches et les plus capitalistes du monde.

Je pense bien qu'il faut féliciter le parti de l'opposition qui a pris l'initiative d'attirer l'attention du gouvernement sur le problème de nos chemins de fer, qui ont fait si longtemps l'orgueil des Canadiens, des financiers, des administrateurs et des employés. On se demande aujourd'hui si cette réputation n'est pas sur le point de déchoir.

Comme je ne saurais me fier uniquement à mes propres impressions pour me former une opinion, je prends mes informations partout où je puis les trouver, mais toujours aux sources les plus recommandables. Ainsi, au début de janvier 1974, une nouvelle de la Presse canadienne rapportée dans *Le Droit* d'Ottawa mentionne que c'est la Commission des transports du Canada qui demande aux sociétés de réduire la vitesse des trains, de limiter leurs charges et de mieux inspecter les rails, et ce, à longueur d'année.

Partout on cherche à réduire le nombre des employés, ce qui augmente le chômage et entraîne des services de moindre qualité. Ce n'est pas une bagatelle, monsieur le président, lorsqu'on constate tous les déraillements qui se sont produits depuis 1970. Si je me reporte aux statistiques pour 1959, je constate qu'il s'est produit 40 déraillements, en 1969, 69 et en 1972, 132, ce qui fait une augmentation moyenne, pour trois ans, de 90 p. 100.

C'est donc dire que la voie ferrée est dans une situation lamentable. J'entendais le ministre tantôt manifester son désir d'améliorer cette situation.

Je me souviens qu'autrefois le ballast sous les voies ferrées était du mâchefer, et que les accidents étaient plutôt rares, parce que les voies étaient très bien entretenues. A ce moment-là, quatre employés par section de sept milles voyaient à l'entretien des voies ferrées. L'inspection était faite chaque jour et souvent après le passage de divers trains de passagers ou de fret.

Aujourd'hui, on a cru sage d'allonger ces sections à 18 ou 20 milles, je crois, et deux employés et un contremaître font la surveillance et l'entretien des voies ferrées.

Au sujet de l'inspection des voies ferrées, j'aimerais aussi informer le ministre qu'actuellement, c'est plutôt drôle de le dire, les employés et les préposés à l'inspection des voies ferrées font souvent le trajet en automobile sur la grand-route. Ces gens-là se promènent et prétendent avoir inspecté les voies ferrées.

J'aimerais aussi attirer l'attention du ministre sur le fait que plusieurs fonctionnaires ont souvent dit qu'il y a plus de chefs que d'Indiens et, à mon avis, c'est la situation qui prévaut actuellement au Canadien National. Il y a trop de fonctionnaires et pas assez d'employés pour maintenir et accélérer le progrès des chemins de fer.

Je ne sais pas si le ministre est au courant, mais actuellement les fonctionnaires des sociétés de chemins de fer ont le privilège de jouir d'une automobile fournie par la société ainsi que d'une carte de crédit, toutes dépenses payées, souvent même la bouteille de scotch, et ceci jusqu'à concurrence de $50 par mois.

Lorsqu'on veut faire remplacer une vitre à la gare de Rimouski, on fait venir un ouvrier de Campbellton pour faire ces réparations.

En ce qui a trait à la marchandise qui traîne le long du chemin de fer, aux bouts de rails, aux dormants, il y en a suffisamment d'Halifax à Vancouver, et si on en faisait l'inventaire, on pourrait payer les salaires de tous les employés pendant un an.

Alors, il existe certainement une mauvaise administration au sein du Canadien National. Il y a trop de fonctionnaires, trop de dépenses indues et un gaspillage énorme.

● (1700)

Si l'on compare les déraillements qui ont eu lieu pendant la même période au Canadien Pacifique et au Canadien National, on constate que le Canadien Pacifique en a écopé, de 1969 à 1971, de 52 et de 80 en 1972. Alors, comparativement à 132, pour le Canadien Pacifique, on doit convenir qu'une société privée prend certainement plus soin de son matériel roulant et de la voie ferrée qu'une société d'État comme le Canadien National.

J'ai réclamé la tenue d'une enquête royale sur la qualité du transport par trains le 24 octobre 1973, dans un discours que je faisais à la Chambre des communes. Les députés du Nouveau parti démocratique vont plus vite et conseillent même des solutions catégoriques, dont la principale serait de nationaliser le Canadien Pacifique et d'intégrer tout le transport ferroviaire à un seul service d'utilités publiques soumis au contrôle de l'État.

C'est ce qu'on appelle sauter bien vite aux solutions extrêmes et catégoriques avant d'avoir repensé tout le problème et d'avoir comparé le rendement des deux méthodes, soit celle de l'entreprise d'État et celle de l'entreprise privée. Il faudrait donc analyser tous les résultats comparés des deux administrations, soit celle du Canadien National, sous la direction de l'État, et celle du Canadien Pacifique, sous la direction de l'entreprise capitaliste.

Voilà le grand point à éclaircir. Malgré ses profits distribués aux actionnaires, on se demande souvent si l'entreprise privée n'est pas encore plus efficace, plus rentable et moins dispendieuse que l'entreprise d'État. Une sérieuse enquête royale nous permettrait peut-être de distinguer avec plus de précision quels sont les défauts des administrations actuelles et d'apporter les correctifs nécessaires sans rien déranger aux structures financières et administratives actuelles.

Il est important, monsieur le président, de savoir distinguer entre les défauts d'administration accidentels, occasionnels et localisés, qui peuvent être corrigés sur place, et les défauts de base, de structures, de nature, qui exigeraient tout un chambardement et une transformation complète des organismes. Quel est le meilleur parti à prendre étant donné les circonstances actuelles? Prendre une décision catégorique avant de faire une enquête royale ou faire une enquête royale avant de prendre une décision appropriée aux circonstances?

Je crois bien que cette question ne sera pas tranchée aujourd'hui, mais je félicite le Nouveau parti démocratique d'avoir attiré l'attention du gouvernement et de la Chambre des communes sur une question de très grande importance qui mérite toute l'attention et toute l'application de nos meilleures énergies, si l'on veut conserver à nos chemins de fer leur prestige et leur réputation actuels, reconnus dans le monde entier, comme très efficaces dans un pays aussi étendu et aux besoins et températures aussi variés dans les diverses parties du territoire canadien.

Ce n'est pas le temps aujourd'hui d'exposer de nombreuses circonstances relatives à l'administration de nos chemins de fer, mais tout le système financier du CN et du CP aurait besoin d'être étudié en profondeur. Dans les deux cas, il s'agit de financement «à coups de milliards», et dans les deux cas, la différence des taux d'intérêt entre 3, 5 et 10 p. 100 représente une augmentation considérable des coûts d'administration, et pour la société d'État, et pour la société privée.

Et toute la question des taux d'intérêt, dans le domaine des chemins de fer comme dans d'autres, en est une qui tombe sous la suprême autorité du gouvernement du Canada, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ce n'est pas à cause des dividendes payés aux actionnaires du Canadien Pacifique que l'administration est trop dispendieuse, mais à cause des intérêts payés sur la dette en obligations, et à ce point de vue, le Canadien Pacifique et le Canadien National souffrent du même mal des taux exorbitants d'intérêt sur des milliards en dettes éternelles qui se renouvellent automatiquement à chaque échéance de 20, 30 ou 40 ans, à des taux d'intérêt supérieurs. On constate la même chose en ce qui a trait aux obligations du gouvernement du Canada.

On l'a sans doute encore remarqué lundi dernier tous les grands quotidiens du Canada, dans une grande annonce publicitaire, ont écrit que le gouvernement du Canada emprunte à 6½, 7 et 8 p. 100 une tranche de 550 millions de dollars en obligations dont 350 millions de dollars servent à renouveler des obligations qui viennent à échéance et dont l'ancien taux était de 5 p. 100. Sait-on que sans un pouce d'ouvrage de plus nos millionnaires canadiens et étrangers vont recevoir de $15,000 à $30,000 de plus par million à l'avenir, soit $65,000, $70,000 ou $80,000 au lieu de $50,000 pendant plusieurs années encore, et en fin de compte, le gouvernement incapable de payer ses dettes, sera obligé de les renouveler à des taux encore plus élevés? Sait-on cela? Y a-t-on pensé? S'agit-il de bagatelles? Je réponds par la négative, monsieur le président. Il faudrait alors nécessairement que le Canadien National soit bien inventorié, et que des mesures soient prises en vue de meilleures décisions afin de mieux répondre aux besoins et aux aspirations de tout le peuple canadien.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, la motion présentée par mon chef, l'honorable député de York-Sud (M. Lewis), renferme une partie essentielle de la politique du Nouveau parti démocratique en matière de transports. Je suis déçu de ce que le ministre des Transports (M. Marchand) ait été obligé de partir, mais j'aime à croire que son secrétaire parlementaire va m'écouter et lui répéter ce que je vais dire, et que mes paroles le persuaderont d'accepter les idées exprimées par mon chef et par moi-même.

Dans les six années que j'ai passées ici, cette question a été soulevée deux ou trois fois à chaque session. Chaque fois ou presque le même problème se posait. Il persiste et persistera jusqu'à ce qu'on modifie sensiblement la politique des transports et le fonctionnement de nos réseaux de transport.

Le transport est essentiel à la vie sociale et économique de notre pays. Il est si indispensable à notre bien-être national qu'il tombe tout naturellement dans la catégorie des services reconnus d'utilité publique. L'objectif principal de tout service reconnu d'utilité publique, bien entendu, doit être d'offrir un service. Le principe du service doit remplacer celui de la concurrence et doit supplanter l'idée de bénéfices. Comme mon chef l'a dit, ce n'est pas là nécessairement une théorie socialiste, bien que l'idée ait été avancée au départ par des théoriciens socialistes. Les gouvernements et les partis de toutes nuances politiques ont reconnu que tout service public indispensable est mieux régi en tant que service d'utilité publique s'il est nationalisé.

La société, après des décennies d'expérience cuisante, a appris que la concurrence et le profit personnel n'ont pas de place—et je le répète, pas de place—dans la création et l'exploitation d'un service public indispensable. La société s'est donné une foule de commodités qu'elle a placées sous la coupe de l'État, comme les rues, les trottoirs, les grand routes, les égouts et les canalisations d'eau, les transports en commun et, dans une grande partie de notre pays, les téléphones et les réseaux d'électricité. Les grands systèmes nationaux de transport sont des services mi-publics mi-privés dont l'objectif principal, je regrette de le dire, est la concurrence et la réalisation de bénéfices.

La politique nationale actuelle en matière de transport et la loi de 1967 consacrent le principe de la concurrence qui ne cherche pas à répondre aux besoins en matière de transport de la population et de l'économie. Elles ne considèrent pas non plus le transport comme moyen de promouvoir l'expansion économique régionale. Depuis trop longtemps, nos systèmes de transport ont mal servi les intérêts de certaines populations et certaines villes de notre pays à cause de la structure géographique du Canada. Ces systèmes ont également contribué à entraver l'expansion économique des provinces de l'Atlantique et de l'Ouest du Canada.

Politique nationale des transports

Le Nouveau parti démocratique croit que les principaux moyens de transport doivent être nationalisés et qu'ils doivent servir les réels intérêts sociaux et économiques de notre pays. En faisant de nos principaux systèmes de transport un service public, toute velléité de concurrence est alors automatiquement éliminée, comme ce fut le cas au cours des années pour d'autres services publics. C'est l'élément principal et fondamental d'une politique nationale des transports qui donnera naissance à un véritable réseau national de transport, c'est-à-dire un service public nationalisé.

Pour être plus précis, le Nouveau parti démocratique juge nécessaire de prendre les mesures suivantes, qu'il s'engage à mettre en vigueur s'il vient au pouvoir: Je vais énumérer ces différentes mesures jusqu'à ce que mon temps de parole soit écoulé.

● (1710)

D'abord, pour réitérer ce que mon chef a déjà dit là-dessus,—et encore une fois, j'espère que mes paroles convaincront mes amis des autres partis,—je tiens à affirmer que nous devrions nationaliser le Canadien Pacifique. Seraient par le fait même comprises les filiales qui appartiennent au Canadien Pacifique ou qui sont sous sa coupe et qu'on jugerait nécessaire de maintenir, soit pour le bien du réseau national de transport, soit pour d'autres raisons d'intérêt national. Il faudrait aussi voir à ce qu'aucun employé ne souffre de la nationalisation de la société. Par exemple, en plus de l'emprise, des voies ferrées, des immeubles, du matériel roulant, et le reste, on rendrait au peuple canadien toutes les terres et les droits minéraux qui appartiennent encore au Canadien Pacifique. Alors que le chiffre de 25 millions d'acres est celui que retiennent le public et les députés ici, je pourrais leur dire que la totalité des terres cédées au Canadien Pacifique par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les conseils municipaux atteint les 43,962,546 acres. Ces terres et les droits miniers doivent être rendus au peuple canadien.

La prise de possession par l'État s'étendrait à CP Air parce que cette filiale est un service essentiel de transport public. Il est absurde d'avoir des sociétés aériennes qui se font concurrence. Il serait tout aussi absurde d'avoir des réseaux de métro, d'égout ou d'aqueduc se faisant concurrence. La concurrence n'a pas sa place dans les services publics nationaux. La concurrence n'a pas sa place dans ce qui est de par sa nature un monopole.

On devrait intégrer CP Oil and Gas et Pan Canadian Petroleums, deux filiales du Canadien Pacifique, dans l'orbite national au lieu de ne prendre en charge que les services de transport. Ce serait un magnifique complément à une société vraiment nationale des pétroles et comme le gouvernement se propose de présenter une mesure législative dans ce domaine, j'y verrais un excellent point de départ.

Les hôtels du Canadien Pacifique sont un complément essentiel et pertinent d'un réseau national de transport qui appartient à l'État. Le Service des Télécommunications du Canadien Pacifique devrait également appartenir à l'État, étant donné que dans le partage du marché et pour supprimer toute concurrence, ce domaine est déjà exploité conjointement avec le Canadien National et les deux compagnies se sont partagé le pays entre elles. Par conséquent, il ne resterait plus qu'à effectuer le transfert de propriété. Les camions et les navires du Canadien Pacifique représentent également un élément important d'un réseau national de transport. Les navires du Canadien Pacifique pourraient être le point de départ d'une véritable marine marchande canadienne.

Je tiens à dire maintenant que le Canadien National devrait être libéré de la dette qui s'est constamment accumulée depuis les débuts alors qu'on se portait caution pour des chemins de fer privés en faillite. Je suggère, entre autres moyens d'y arriver, que l'on exige la divulgation complète des faits concernant les détenteurs du reste de la dette privée du Canadien National, et que soit transférée cette dette qui atteint, je pense, environ 1.8 milliard de dollars, aux comptes publics du Canada; ainsi les Canadiens deviendraient les seuls actionnaires de leur chemin de fer.

De plus, notre politique nationale de transport nécessite l'élimination des inégalités du tarif-marchandises et du tarif-voyageurs au moyen de la péréquation ou de subventions, ou des deux à la fois. Il faudrait prévoir un moratoire sur l'abandon de lignes ferroviaires et obtenir l'assurance que les chemins de fer maintiennent les installations et services de façon satisfaisante, et aussi un nombre suffisant de wagons et de locomotives.

De plus, le NPD recommande le rétablissement de certains services déjà abandonnés. Je dirai à tous ceux qui croient que nous devrions simplement prendre en charge l'emprise et les voies, que ce serait un désastre sur le plan économique étant donné que les deux chemins de fer ont laissé une grande partie de leurs voies ferrées et terreplein se détériorer à tel point qu'il faudrait plusieurs centaines de millions de dollars pour les remettre en état. Les contribuables du Canada devraient encore une fois payer pour les erreurs des politiques de transport antérieures et les erreurs intentionnelles, du moins, à mes yeux, de nos sociétés ferroviaires.

En deuxième lieu, grâce à une aide directe ou de concert avec les provinces, il faudrait mettre sur pied un réseau de transport aérien provincial et régional appartenant à l'État, et dont le fonctionnement serait intégré à notre réseau national de transport aérien. Il faudrait prévoir une expansion considérable des routes et services aériens à des taux et des tarifs subventionnés dans les Territoires du Nord et probablement dans le nord de certaines provinces.

En troisième lieu, notre politique prévoirait une structure d'établissement des tarifs conçue comme service d'utilité publique et fondée sur le coût du transport plutôt que sur la valeur des marchandises transportées. Un gouvernement fédéral néo-démocrate agissant conjointement avec les provinces et les territoires assumerait la responsabilité directe de toutes les questions relatives à la fixation des tarifs de transport et les activités connexes, au lieu de laisser des organismes fédéraux de régie assumer de vastes pouvoirs discrétionnaires dans ce domaine. Pour que l'intérêt régional soit représenté dans l'exploitation d'un service de transport d'utilité publique, les régions devraient être représentées directement aux organismes de régie responsables des politiques de transport et les provinces s'occuperaient de la fixation des tarifs de camionnage dans tout le pays.

Ensuite, il faut agrandir le port de Churchill et en faire un dépôt important d'approvisionnements pour le nord; il faut l'aménager, avec celui de Prince Rupert, pour permettre la manutention de plus grandes quantités de produits agricoles et de produits finis de l'Ouest. En d'autres termes, un gouvernement néo-démocrate en ferait d'importants ports maritimes.

Le point suivant que je veux aborder, c'est que nous devons prévoir une participation accrue des employés des transports sur le plan des pensions, des conditions de

travail et des mesures de sécurité. En outre, nous leur permettrions de participer plus directement à l'exploitation des sociétés ferroviaires ou aériennes parce qu'ils savent comment gérer le réseau de transports qui les emploie actuellement.

Le ministre des Transports (M. Marchand) a réfuté en partie l'idée de nationalisation dans ce domaine. Il suffit que je lui rappelle ainsi qu'à tous les autres députés, qu'à l'exception du Canada et des États-Unis, les gouvernements de pratiquement tous les autres pays du monde, quels que soient leur allégeance et leurs opinions politiques, qu'ils soient démocratiques ou dictatoriaux, sont propriétaires et administrateurs de réseaux de transport. Nous avons quelque chose à apprendre de ces pays et je pense que les pays de l'Europe de l'Ouest, le Japon, l'Australie, l'Union soviétique et les pays scandinaves ont tous abandonné depuis longtemps l'idée d'un système de transport concurrentiel ou rentable.

J'aimerais dire très sincèrement que dans certains secteurs de l'effort humain, ces deux principes auxquels adhèrent ceux qui prétendent croire fermement dans ce qu'on appelle le système de libre entreprise n'ont aucune place et que la concurrence les empêche en fait de fonctionner comme il faut. Le ministre des Transports lui-même admet maintenant que la concurrence ne peut s'appliquer aux transports au Canada.

Avec un service national public de transport, et tous les grands moyens de transport que cela comprend, nous aurions un système efficace et intégré pour transporter les marchandises, les services et les gens au plus bas coût possible sans faire de distinction injuste contre les Canadiens en raison du lieu où ils vivent, et nous pourrions répondre aux besoins de n'importe quelle région du pays et aux besoins des producteurs de n'importe quels produits, qu'il s'agisse de produits agricoles ou ouvrés. La division et la répartition des industries de transformation, de fabrication et de distribution serait beaucoup plus équitable. Par-dessus tout, je crois que ce serait le plus puissant facteur d'unité nationale.

● (1720)

Depuis des décennies, les régimes de transport et de communication sont une des questions qui dressent les Canadiens les uns contre les autres. Nous nous querellons à ce sujet depuis les années 1880, et même encore aujourd'hui. L'amertume et la discorde diminueraient considérablement si le Parlement actuel et les suivants travaillaient à l'avènement d'un service de transport national, de propriété et de régie publiques, dans l'intérêt des Canadiens et du pays.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, personne ne peut nier les problèmes de transport dont il est question dans la motion dont nous sommes saisis. Je crois qu'on s'entend pour dire qu'il faut intégrer davantage certaines formes de transport et que des mesures s'imposent immédiatement pour accélérer le mouvement du grain et d'autres produits importants. Je crois que tous approuvent aussi l'idée de nommer immédiatement un contrôleur ou coordonnateur des transports ferroviaires. On ne s'accorde pas cependant sur le reste.

Nous sommes saisis d'une proposition socialiste simpliste, fondée sur le principe, que la fonction publique peut mieux organiser les transports que le secteur privé. Je trouve cela plutôt naïf. C'est le point essentiel de la politique des néo-démocrates sur lequel ils pérorent dans le plus pur style socialiste. J'ai noté avec intérêt que le ministre des Transports (M. Marchand) a appuyé avec certaines réserves les propositions du NPD. Cela ne m'étonne pas, étant donné l'idylle que vivent les néo-démocrates et les libéraux. J'ai l'impression que le gouvernement pourrait très bien se laisser orienter dans cette direction. A en juger d'après les déclarations du ministre en dehors de la Chambre, il se peut qu'il s'engage dans cette voie plus tôt que l'on pense. Il y a eu beaucoup de métissage entre les deux partis.

Ce que mes amis du NPD oublient, c'est qu'il y a deux grands transporteurs publics au pays et qu'ils ne sont absolument pas meilleurs et même souvent pires que le secteur privé. Si un régime nationalisé de transport est ce qu'il y a de plus souhaitable, le Canadien National devrait être le modèle des réseaux ferroviaires du pays. Je demande à nos vis-à-vis et à leurs collègues de gauche si, par exemple, le Canadien National fait mieux que le Canadien Pacifique dans le transport du grain, du bois d'œuvre ou des fruits et légumes, dans l'Est comme dans l'Ouest, ou encore si les voies ferrées et le matériel roulant du Canadien National sont dans un meilleur état que ceux du Canadien Pacifique. La réponse est non. Le NPD le sait très bien et pourtant, il prétend que nous devrions tout nationaliser. Cela est absurde. Ce sur quoi j'insiste—et je signale ici que le Canadien National est tout aussi coupable que le Canadien Pacifique—c'est que les chemins de fer n'ont pas rempli leur mandat envers les Canadiens.

Ce mandat des chemins de fer consiste à assurer aux Canadiens un service ferroviaire utile et efficace pour le transport des voyageurs et des marchandises. En outre, le gouvernement n'a pas fait respecter ce mandat par les chemins de fer. Il a le pouvoir de le faire. J'ai l'intention de le démontrer plus tard au cours de mes remarques. Voyons un peu comment est administré le Canadien National. Bon an mal an, cette société de l'État est fortement subventionnée aux dépens des contribuables. Au lieu d'un réseau ferroviaire modèle, voire futuriste, c'est un réseau désuet que nous avons, qui n'a pas su se prévaloir de la technologie moderne. Il n'a ni modernisé ni entretenu son matériel. Il n'a pas su assurer l'entretien efficace de ses voies ferrées. Il n'a pas su relever le défi du vingtième siècle pour ce qui est des exigences du transport ferroviaire.

Qu'a t-il donc fait? Mon ami, le député de Central Nova, l'a signalé. Il s'est engagé dans des aventures secondaires extravagantes, comme la construction de tours, l'aménagement de centres commerciaux et la propriété immobilière, comme des hôtels de luxe. Seul le Canadien National peut se permettre de perdre de l'argent dans l'exploitation des hôtels. Il s'est même occupé d'organismes consultatifs. Je le répète, le gouvernement doit dire aux chemins de fer de s'acquitter de leurs responsabilités envers les Canadiens et d'accomplir la tâche qui leur a été confiée.

Je crois qu'on doit redonner aux sociétés de chemins de fer leur proéminence car elles sont un atout indispensable à notre pays. Leur service doit être amélioré, maintenu et utilisé à fond. Mais les libéraux, et ce gouvernement en particulier tout comme les précédents, ont laissé les compagnies de chemins de fer agir à leur guise. Cela a coûté cher aux contribuables. Le CN a maintenant une dette de 1.8 milliard de dollars dont les billets portent un intérêt de 5 p. 100. Monsieur l'Orateur, je me demande quelle autre société privée peut emprunter de l'argent à un tel taux. Et pourtant, le CN, dont l'actif totalise 4 milliards de dollars, a un déficit de 25 millions de dollars chaque année. L'honorable député de Saint-Boniface (M. Guay) peut bien pousser les hauts cris, il aura sûrement l'occasion de parler

plus tard et, à ce moment-là, je l'écouterai même si depuis le grand nombre d'années que je l'écoute, je ne l'ai jamais entendu dire quelque chose de constructif.

N'oublions pas, je le dis pour mes amis du NPD, qu'en 1962 le gouvernement a défalqué la moitié de la dette de 1.5 milliard de dollars du CN et l'a ensuite réduite de 120 autres millions de dollars. Voilà l'histoire de l'éclatant succès du CN. Je ne crois pas que nous devions blâmer la concurrence pour son échec; il serait plutôt dû à une mauvaise administration et à une mauvaise orientation de la part du gouvernement.

Quel est le principal concurrent du CN? C'est naturellement l'industrie du camionnage. Mais le CN était déficitaire bien avant que le transport routier soit établi et que la loi nationale sur les transports entre en vigueur; cet argument avancé par le NPD n'a donc aucune valeur. Si l'on suivait le même raisonnement, on pourrait conclure mieux vaut un seul parti politique que quatre. D'ailleurs, nous n'en avons plus que trois. Je ne veux pas qu'on croit qu'il s'agit d'une vendetta dirigée contre les employés du CN, car il se trouve beaucoup de bons citoyens fidèles et travailleurs parmi eux. Toutefois, je tiens à critiquer l'administration et surtout le principe des entreprises nationalisées.

Que devient l'industrie du camionnage? Je tiens à répéter qu'en ce qui me concerne le principe de la concurrence réussit assez bien à maintenir un réseau efficace de transport. De toute évidence, on doit faire des compromis lorsqu'on envisage la concurrence et les économies inévitables de grande envergure, mais dans l'ensemble, je soutiens que cet objectif a été raisonnable et réaliste. Par contre, le gouvernement n'a pas réussi à mettre en application les dispositions de la loi nationale sur les transports qui demandaient de mettre en œuvre le principe fondamental de la loi, notamment la concurrence. Il n'a pas pris les initiatives qui s'imposaient. Je blâme les gouvernements provinciaux également, y compris celui de ma propre province, l'Alberta, de ne pas avoir réussi à conclure une entente uniforme au sujet des arrangements de réciprocité, ni à convenir d'un code uniforme de règlements de façon que l'industrie du camionnage puisse s'exercer partout au pays sans restrictions et sans obstacles. Si les provinces ne peuvent conclure une certaine forme d'entente, le gouvernement devrait prendre des mesures rigoureuses afin d'en arriver à une entente qui permettrait aux entreprises de camionnage de fonctionner efficacement dans tout le pays. Le gouvernement fédéral a déjà eu ce pouvoir, mais les libéraux y ont renoncé en 1954.

● (1730)

Examinons l'éventail des restrictions relatives au poids dont le camionneur doit tenir compte dans les diverses régions du pays. Par exemple, considérons les limites de poids pour un camion-remorque tandem. Au Manitoba, le poids total autorisé est de 80,000 livres; en Saskatchewan, de 74,000; en Alberta, de 72,000; en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, de 82,000 livres. Les provinces de l'Ouest semblent être celles qui réclament le plus ardemment la suppression des anomalies relatives aux tarifs-marchandises. Peut-être devraient-elles prendre elles-mêmes l'initiative en aménageant leurs réseaux routiers, en collaboration avec le gouvernement fédéral, au besoin, de façon qu'un code uniforme de poids puisse être établi.

Une autre situation qui inquiète grandement l'industrie du camionnage actuellement est le blocage des tarifs-marchandises ferroviaires. En bref, cette situation a assombri terriblement l'industrie du camionnage. Nous savons tous qu'en bloquant les tarifs-marchandises ferroviaires on bloque automatiquement les tarifs-marchandises routiers car les deux systèmes se font concurrence. Toutefois, le gouvernement accorde 41 millions de dollars aux sociétés ferroviaires afin de compenser pour les pertes qu'elles ont subies à la suite du blocage des tarifs, mais il n'accorde aucun dédommagement aux camionneurs. Aujourd'hui, au comité des prévisions budgétaires en général on ne nous a même pas donné l'occasion de demander une explication à ce sujet. Monsieur l'Orateur, nous avons trois grandes sociétés de chemins de fer en activité au Canada. Il y a le Canadien National, le Canadien Pacifique et les «rapides» du comité des prévisions budgétaires en général.

Le gouvernement ne fait absolument rien pour les camionneurs. Cela peut très bien ruiner l'industrie du camionnage si on n'agit pas bientôt. Je le répète, si l'on bloque les tarifs de transport par chemins de fer, on bloque automatiquement les tarifs de camionnage. L'industrie du camionnage n'est pas à l'abri des poussées inflationnistes. Le mazout a augmenté de 6c. depuis juillet et je crois comprendre qu'il doit augmenter d'environ 8c. au cours du mois prochain. Le traitement des employés a augmenté de 15 p. 100. Le prix des pneus a augmenté de 15 à 20 p. 100, celui des pièces de 20 à 25 p. 100, quand on peut les obtenir. Comment ce secteur d'activité va-t-il survivre? Est-ce juste? A mon avis, c'est une mesure discriminatoire.

Permettez-moi d'avertir le ministre et ses amis socialistes que les camionneurs ont servi à maintenir à un bas niveau les tarifs de transport au Canada. De plus, ils ont aidé à obliger les chemins de fer à maintenir des services raisonnables lorsqu'il y a compétition. En fait, le ministre des Transports a fait allusion à cela à la Conférence des perspectives économiques de l'Ouest à Calgary; il a dit que la concurrence entre les chemins de fer et les camionneurs, telle qu'elle était envisagée dans la loi nationale sur les transports, avait beaucoup profité aux Canadiens en général. Je suis d'accord avec lui. J'espère seulement qu'il traitera les deux secteurs de l'industrie des transports de la même façon. En fait, il a dit lui-même que nous devons admettre qu'il importe d'appliquer le même traitement à tous les modes de transport. Je demanderai au ministre de tenir cet engagement; si l'industrie du camionnage disparaît ou si elle est fortement affaiblie, nous savons tous ce que les chemins de fer font lorsqu'il n'y a pas concurrence. Ils se contentent de transporter ce qu'ils peuvent. Je demande au ministre, au nom des camionneurs, qu'en toute justice, s'il subventionne les chemins de fer, il accorde les mêmes avantages aux camionneurs.

J'ai parlé de la gestion du CN en tant que société de la Couronne. Je pourrais également parler d'Air Canada et de ses entreprises collatérales. Elle fait partie de la même famille que le CN et a donc les mêmes grands idéals. Mon collègue de Central Nova en a parlé. Nous sommes dans une situation où ces sociétés de la Couronne s'occupent de bien trop d'autres activités au lieu de remplir leur mandat. C'est pourquoi nous proposons de séparer les opérations de ces deux sociétés de la Couronne en nommant deux conseils d'administration différents ce qui les obligerait à rendre compte au Parlement de la façon dont elles s'acquittent de leurs obligations. Nous croyons fermement qu'en vertu du système actuel, les sociétés telles qu'Air Canada et le CN ne rendent pas suffisamment de comptes au Parlement. Nous avons perdu tout contrôle parlementaire sur elles.

Le fonctionnement d'Air Canada n'a pas été très brillant surtout dans le domaine du service et des bénéfices, compte tenu du fait qu'elle avait au départ un marché intéressant, un faible taux d'intérêt sur sa dette, des itinéraires très bien structurés, le facteur de charge le plus élevé de l'industrie et par-dessus le marché, cette fierté nationale qui pousse les Canadiens à voyager sur les avions d'Air Canada. En résumé, ces résultats sont plutôt médiocres si on les compare aux autres transporteurs du continent nord-américain qui n'ont pas tous ces avantages. Cette société de la Couronne à laquelle nous faisons de vifs reproches est devenue un paradis pour les amis politiques du gouvernement; elle est à l'abri des actionnaires, à l'abri du contrôle étroit du Parlement et elle est toute occupée à se bâtir un empire. Nous savons tous ce qui s'est passé à Air Canada dans le domaine des relations de travail.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé.

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur l'Orateur, je me félicite de la motion proposée par le chef du NPD car cela me donne l'occasion d'aborder une question qui préoccupe beaucoup les Canadiens y compris les gens de ma circonscription. Je parlerai surtout de la partie de la motion qui dit:

... dans un service d'utilité publique de manière à répondre aux besoins de transport du Canada au lieu d'être soumis à des considérations de concurrence et de profits ...

[*Français*]

C'est précisément cette occasion que je veux saisir pour réexaminer en fait la vocation que les chemins de fer du Canada se sont donnée. La vocation première et la philosophie qui prévalaient lorsqu'on a réalisé la construction des chemins de fer étaient celles d'assurer un lien entre tous les Canadiens, de toutes les parties du Canada. C'est un peu le parallèle de ce qu'était l'esprit qui prévalait lorsqu'on a développé le réseau national de Radio-Canada, à savoir que c'était une aventure ou une entreprise qui ne pouvait pas devenir rentable dans les années prévisibles et que seul l'État pouvait assurer ce service auquel tous les Canadiens avaient droit. Les chemins de fer sont de ce genre de services, monsieur le président. Ce service devrait être à la disposition de tous les Canadiens. Au cours des ans, monsieur le président, je pense que la vocation des chemins de fer nationaux a été perdue en ce sens que, au nom de l'efficacité administrative, on est plutôt intéressé à viser à faire des profits et à montrer des chiffres intéressants aux actionnaires plutôt que de poursuivre cette vocation que les chemins de fer s'étaient véritablement donnée.

Si on étudie dans quelles conditions les chemins de fer ont été construits, et on a rappelé tantôt que pas moins de 43,920,000 acres de terre canadienne ont été données aux deux principales sociétés de chemins de fer, on constate, monsieur le président, que l'esprit de la construction de ces deux réseaux était vraiment celui d'établir des communications entre tous les Canadiens un peu, comme je le rappelais tantôt, comme l'esprit qui prévalait lorsqu'on a établi Radio-Canada. Cette philosophie est en train de se perdre, monsieur le président, parce qu'on est passionné par cette efficacité administrative qui vise à ce qu'on doive afficher des profits.

Eh bien, moi j'estime qu'il est temps, et la présentation de cette motion est l'occasion trouvée, pour peut-être réexaminer la vocation que les chemins de fer devraient avoir.

Il faut considérer, monsieur le président, le coût énorme du transport actuellement, alors que 36 p. 100 du «millage» parcouru par le public voyageur dans les centres urbains de Toronto, Montréal, Vancouver, Hamilton et Québec, 36 p. 100 se fait par automobile. Actuellement, alors que le coût du transport par automobile ne cesse de s'accroître, et que ce mode de transport est très coûteux pour les gouvernements, nous n'avons pas à notre disposition les chiffres relatifs au coût d'entretien et de construction des routes de la province de Québec.

Pour donner un simple exemple, monsieur le président, je voudrais rappeler à la Chambre que dernièrement, soit en octobre ou novembre dernier, le ministre des Transports (M. Marchand) et le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) annonçaient la participation du gouvernement canadien à la réalisation de l'autoroute 13, qui reliera l'aéroport de Mirabel à celui de Dorval. Or, pour un parcours de 13 milles linéaires, on en estime le coût à 130 millions de dollars, soit 10 millions par mille linéaire.

Je me demande si l'économie canadienne a les moyens de continuer de se payer un luxe aussi fabuleux, à 10 millions de dollars le mille. Je rappelle ici les sommes importantes qui ont été investies, au début du XX^{e} siècle, pour la construction des chemins de fer comme j'en ai un dans ma circonscription. Il s'agit d'une ligne du CP qui relie Montréal à Mont-Laurier et qui n'est utilisée que par trois trains réguliers par semaine, à des heures qui ne répondent pas aux besoins. J'ai l'intention de revenir sur ce sujet plus particulier qui intéresse mes électeurs.

Je voudrais continuer tout de même mon examen du coût du transport au Canada, celui dont on se sert le plus souvent, soit l'automobile. De plus en plus le coût du transport devient prohibitif pour nous, les Canadiens, et le CP aussi bien que le CN ont l'occasion de se pencher sur ce problème qui s'aggrave sans cesse, de l'examiner bien en face et de trouver des solutions.

Dans le discours du trône, on peut relever plusieurs passages bien importants, mais il y en a deux qui sont particulièrement importants pour les gens qui se préoccupent des difficultés du transport.

Je voudrais faire lecture d'une partie du discours du trône, qui se lit ainsi:

Les transports notamment jouent un rôle capital dans l'expansion régionale. Dans une perspective plus large, des mesures seront prises pour faire en sorte que la capacité des transports au pays serve, sûrement et efficacement, les objectifs nationaux du gouvernement.

On annonçait également ceci:

... d'autres mesures seront prises pour mettre fin à toute distinction injuste en matière de tarif ferroviaire.

Dans une autre partie du discours du trône on préconisait également, et je cite:

L'amélioration des possibilités de transport ferroviaire pour le grain canadien.

Il n'y a aucun doute, monsieur le président, que le gouvernement se préoccupe de cette question au plus haut point, face au coût de construction de routes, et face à la nécessité de protéger l'environnement, question qui passionne de plus en plus de Canadiens. On voit déjà que le ministère des Transports s'est engagé dans des travaux de recherche importants pour développer des moyens de transport modernes, répondant aux besoins actuels.

Je mentionnais tantôt la préoccupation des gens de ma circonscription au sujet du problème du transport. Je veux remercier le ministre des Transports qui a mentionné dans son discours l'intérêt que je porte aux améliorations du

transport dans ma circonscription. Il devient de plus en plus coûteux de construire des routes, des ponts et des viaducs. On se doit de faire une utilisation rationnelle des constructions qui ont été faites il y aura bientôt 80 ans. Pour ce faire, monsieur le président, j'ai fait des instances auprès du président du CP en vue de restaurer les services que cette société assurait au public voyageur entre Montréal et Mont-Laurier, parcours qui traverse une bonne partie de la circonscription que je représente à la Chambre des communes.

A ma première lettre du 21 décembre 1973, le président du CP répondait, dans des termes assez extraordinaires. Voici ce qu'il répondait à la demande que je lui avais faite, et je cite:

● (1740)

[*Traduction*]

Dans la décision et l'ordonnance qu'il a rendues le 14 décembre 1973, le comité des transports ferroviaires de la Commission canadiennes des transports déclarait que le service voyageur actuel vers Mont-Laurier n'était pas rentable et en ordonnait le maintien.

[*Français*]

Comme je l'indiquais tantôt, monsieur le président, je sais qu'au nom de l'efficacité administrative, on veut que l'exploitation des chemins de fer soit profitable, et moi, je dis qu'il s'agit d'un défi lancé aux administrateurs du Canadien Pacifique, et je leur dis que s'ils pouvaient assurer un service adéquat, avec un équipement moderne, je suis convaincu qu'en peu de temps le service qu'on leur réclame serait profitable.

Monsieur le président, je dois dire que depuis que j'ai amorcé cette campagne d'instances auprès de l'administration du CP, pas moins d'une vingtaine de municipalités de ma circonscription les ont déjà appuyées sous forme de résolution. Au fait, 14 associations m'ont fait des instances, ont formulé des recommandations et m'ont assuré de leur appui, et un grand nombre de citoyens de ma circonscription, qui voyagent tous les jours entre Montréal, Sainte-Agathe, Sainte-Adèle et Saint-Jérôme, m'ont adressé des lettres, m'appuyant dans la campagne que j'ai lancée pour restaurer le service Canadien Pacifique.

[*Traduction*]

Dans ce but, j'ai fait, dans la dernière lettre que j'ai envoyée au président du Canadien Pacifique le 4 mars, les recommandations suivantes:

1. La création immédiate d'un service quotidien de banlieue entre Mont-Laurier et Montréal, prévoyant un train qui partirait de Mont-Laurier le matin et qui y reviendrait le soir.

2. A compter le l'automne prochain, un service régulier de fin de semaine pour les skieurs, comportant un aller-retour quotidien entre les Laurentides et Montréal.

Pour les skieurs, qui se rendent dans les Laurentides.

3. La rénovation des gares existant déjà le long de cette ligne, le cas échéant.

4. Une étude des besoins éventuels de transport quotidien entre Saint-Jérôme et Montréal. (N'oublions pas que la Commission canadienne des Transports a rendu dernièrement une décision selon laquelle le Canadien National doit offrir un service quotidien entre Barrie et Toronto).

5. Une évaluation approfondie du matériel roulant actuel utilisé sur cette ligne dans le but de prévoir le matériel nécessaire pour répondre aux besoins futurs, le cas échéant. (La coutume qui consiste à assurer un service en fonction du matériel existant équivaut à «mettre la charrue avant les bœufs»).

6. Une étude pour déterminer le lien entre les besoins actuels de transport quotidien et un service futur de transport rapide entre l'aéroport Mirabel et le centre-ville de Montréal. Il semble que les voies existantes du Canadien Pacifique pourraient être utilisees pour une grande partie du trajet.

[M. Dupras.]

[*Français*]

Voilà, monsieur le président, les instances que j'ai faites auprès du président du Canadien Pacifique, et j'espère qu'il va réellement les prendre au sérieux, car je n'ai pas l'intention de démordre, étant donné l'appui inespéré que je reçois de la population, tant de Montréal que de ma circonscription, compte tenu également des besoins écologiques en cause. Et je déplore actuellement que chaque fois qu'on annonce la construction d'une nouvelle route, c'est toujours une lisière de pas moins de 200 pieds qu'on sacrifie dans des terres souvent fertiles, infligeant également aux paysages des dommages incalculables.

Pour toutes ces raisons, je suis d'avis que les installations que le CP possède depuis Montréal jusqu'à Mont-Laurier devraient être mises à profit, et qu'on devrait s'en servir le plus tôt possible.

J'invite donc tous ceux qui se préoccupent de cette question de m'appuyer, car je pense bien que la ligne que j'ai mentionnée tantôt pourrait être exploitée à profit en peu de mois, et ce pourrait être l'occasion rêvée de prouver que la population canadienne a vraiment besoin d'un service de transport en commun moderne. Et si l'on compare les services assurés en Europe, de même que l'équipement qu'on y utilise, on réalise pourquoi les Canadiens ont abandonné, ni plus ni moins, le voyage en train.

C'est déplorable, parce que le chemin de fer constitue un excellent moyen de voyager, un moyen sûr et qui ne compromet pas l'environnement.

Alors, pour toutes ces raisons, monsieur le président, je veux féliciter le motionnaire, le député de York-Sud (M. Lewis), de son initiative et, comme je le disais au début de mes remarques, monsieur le président, pour ce qui est d'une partie, soit la partie ferroviaire de l'exploitation du Canadien Pacifique, il a mon appui.

● (1750)

[*Traduction*]

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, d'ici 6 heures, je vais essayer de parler de quelques questions. Je sais que je ne pourrai pas terminer mes observations avant 6 heures, mais je reprendrai sans doute la parole à 8 heures.

J'ai trouvé très intéressant d'entendre le ministre dire que la seule différence entre les conservateurs et les libéraux, c'est que les libéraux sont plus habiles. Il n'a pas voulu dire, j'en suis certain, qu'ils sont plus habiles à élaborer une politique des transports, le sujet débattu en ce moment. Les membres de mon parti disent depuis des années qu'il n'y a pas de différence entre les libéraux et les conservateurs. J'étais donc fort aise d'entendre un personnage de marque comme le ministre des Transports (M. Marchand), confirmer notre opinion.

Les participants au débat ont traité de divers problèmes reliés à l'établissement d'un réseau de transport intégré et efficace au Canada. Ils ont aussi parlé de la concurrence dans le secteur privé qui a nui au fonctionnement d'une industrie tellement nécessaire à notre survie économique. Certains membres de notre groupe considèrent les transports non seulement comme une autre industrie, mais comme un service public nécessaire.

Le chef de mon parti a soutenu que le fiasco dans le domaine des transports était dû au fait que nos deux sociétés multinationales, le CN étant la prétendue société d'État et le Canadien Pacifique la société privée, ont suivi des politiques identiques axées sur le profit qui tiennent beaucoup de la cupidité. J'aimerais parler pendant quel-

ques instants de la notion de cupidité et de ce qu'elle fait au moral de ceux qui travaillent dans l'industrie. Je le dis parce qu'il est essentiel que les employés aient un bon moral pour faire bien fonctionner tout réseau de transport. On peut avoir le meilleur matériel du monde, si le moral des employés est bas, on ne peut tirer le maximum de son matériel. La productivité s'en ressentira, peu importe les sommes dépensées pour l'achat et l'entretien du matériel.

Je ferai quelques remarques d'ordre général sur des sujets comme les salaires et les conditions de travail et, bien sûr, la sécurité des chemins de fer. Je parlerai ensuite brièvement de l'insuffisance des pensions, surtout pour ceux qui sont déjà à la retraite et qui n'ont plus personne pour parler en leur nom, à part peut-être le robuste député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Dans tous ces domaines, les chemins de fer sont loin d'être irréprochables.

Autrefois, la plupart des cheminots se croyaient casés pour le reste de leur vie. Aujourd'hui, à cause des conditions qui persistent depuis dix ou vingt ans, cette attitude disparaît petit à petit chez les employés au point qu'ils quittent les chemins de fer en masse. Le CN, sur lequel on dispose de plus de renseignements et qu'on peut donc plus facilement critiquer que le CP, perd 15 p. 100 de son effectif tous les ans. Cette année, les départs atteindront probablement environ 7,000.

Je signale à la Chambre que 23 p. 100 des employés du CN y travaillent depuis moins de deux ans. Comment une telle proportion de nouveaux employés, si doués soient-ils, peuvent-ils être aussi efficaces que des travailleurs plus vieux, plus expérimentés? Comment peuvent-ils en savoir autant au sujet de la sécurité des chemins de fer, par exemple que les travailleurs plus expérimentés? Il me semble que de tels facteurs ajoutent à l'inefficacité du réseau, et c'est vrai, quelle que soit votre politique ou si progressiste et éclairée soit-elle.

Comment peut-on entretenir les voies, l'équipement ou quoi que ce soit d'autre, quand 20 p. 100 des machinistes, 18 p. 100 des électriciens, 10 p. 100 des conducteurs et au moins 40 gareurs de trains expérimentés, dégoûtés des chemins de fer ont démissionné dans la région de Vancouver en 1973? On aurait bien du mal à trouver une autre industrie nationale dans laquelle une telle proportion d'ouvriers permanents abandonnent. Où peut-on trouver ailleurs un tel désastre dans la population active? Si l'on songe que des dizaines de camionneurs ont abandonné après de difficiles négociations salariales et que ces négociations sont interminables, que les compagnies savent que le Parlement se prononcera contre eux et ne négociera pas de bonne foi, que les cheminots sont convaincus que leurs points de vue et suggestions ne comptent pour rien, on comprend pourquoi les trains ne sont pas à l'heure.

La semaine dernière, deux ouvriers de Kamloops ont été tués dans le tragique déraillement d'un train du CP au pont Spences situé dans le cañon du Fraser en Colombie-Britannique. Le lendemain même, un autre déraillement se produisait presque au même endroit. Au cas où vous penseriez que de tels déraillements sont rares, permettez-moi de mettre les choses au point. J'ai ici quelques chiffres. Ils se produisent couramment, c'est-à-dire jusqu'à maintenant. Le seul ennui, c'est que je ne trouve pas mes chiffres. Si nous déclarions qu'il est 6 heures, je profiterais de l'heure du dîner pour les trouver.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): De toute façon, il est 6 heures. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, avant que nous suspendions la séance à 6 heures, je disais que les deux morts tragiques survenues dans le cañon du Fraser en fin de semaine dernière n'étaient pas des cas isolés. J'allais citer des chiffres à l'appui de cette affirmation. Voici les chiffres que j'ai reçus aujourd'hui de la Commission canadienne des transports. C'est la liste des déraillements et accidents ferroviaires survenus entre Vancouver et Kamloops au cours d'une période de 21 ans allant du 1er janvier 1953 au 1er mars 1974. En ce qui concerne les déraillements de trains du Canadien National, il y a eu 86 accidents, neuf morts et 41 blessés. En ce qui concerne les autres accidents, je suppose qu'il s'agit d'accidents survenus à des passages à niveau non indiqués et de collisions avec des automobiles, il y a eu 10 accidents, un mort et 23 blessés.

Le bilan du Canadien Pacifique est tout aussi renversant: 29 accidents, cinq morts et 10 blessés. Quant aux autres accidents, et je suppose encore qu'il s'agit d'accidents survenus aux passages à niveau et impliquant du personnel autre que celui des chemins de fer, il y en a eu 19, dans lesquels deux personnes ont été tuées et 19 blessées.

Je pense avoir donné assez de documentation et de statistiques pour prouver aux députés ici présents ce soir que ce tronçon est un passage-suicide pour les chemins de fer canadiens. Depuis bien des années se poursuit l'hécatombe dans tout ce canyon. Je ne veux pas mentionner, si ce n'est en passant, les personnes tuées au cours de la construction de la voie ferrée. Il nous faut reconnaître que le terrain présente de nombreuses difficultés, mais malgré tout, il nous faut nous assurer qu'on observe les normes de sécurité les plus strictes.

D'après un éditorial paru dans la livraison de janvier-février du périodique *Canadian Railwayman*, le nombre des déraillements de trains du CN et du CP survenus au Canada au cours de l'année 1972 a plus que triplé par rapport à 1959 et presque doublé par rapport à 1969. La CCT s'est tellement alarmée de cette augmentation qu'elle a créé un comité de sécurité ferroviaire qui a entrepris une étude approfondie du problème en 1970 et qui a jusqu'ici publié trois tranches d'un rapport de cinq. Si les deux tranches à venir ressemblent le moindrement aux trois dernières, elles seront tout aussi virulentes dans leur critique des mesures actuelles de sécurité appliquées par les sociétés ferroviaires canadiennes. Le porte-parole de l'Association canadienne des cheminots, M. J. M. Walter, a rejeté catégoriquement dans le même éditorial la responsabilité des déraillements sur les sociétés ferroviaires. Il se demande pourquoi, puisque plusieurs des recommandations du comité ont déjà été mises en œuvre, ainsi que le soutiennent les sociétés ferroviaires, le dossier des déraillements demeure aussi lamentable et pourquoi l'on n'en a pas vu une réduction d'au moins les deux tiers en 1973 par rapport à 1972.

Il est certain que sans les pressions exercées par les rapports de la Commission canadienne des transports et par le comité consultatif de la sécurité, les sociétés ferroviaires persisteraient à ne pas se soucier de protéger leurs employés et que des vies humaines seraient sacrifiées au lucre. L'état des voies est déplorable dans le nord de la Colombie-Britannique. L'automne dernier, dans sept subdivisions dont la main-d'œuvre autorisée se composait de 126 hommes et contremaîtres de section, seulement 56 ou moins de la moitié des effectifs travaillaient. J'ai eu l'occasion de demander des explications à ce sujet à M. McMillan et à son chef des opérations, M. Hunter, lors des audiences du comité. Il a admis que même les nouveaux taux de salaires arbitrés n'atteignaient pas encore un niveau suffisant pour attirer la main-d'œuvre requise dans cette région.

Nous pourrions continuer indéfiniment à donner des preuves du mauvais entretien des voies et du manque de sécurité qui s'ensuit car ces conditions existent dans tout le réseau. J'ai probablement réussi à vous convaincre, cependant. Les hommes au travail et les retraités m'adressent constamment leurs griefs et leurs suggestions. Les membres de la Fraternité des mécaniciens de locomotives sont menacés de poursuites judiciaires depuis 1972 parce qu'ils ont osé harceler le CP avec une trentaine de griefs au sujet de la sécurité et des conditions de travail, nombre d'entre elles portant sur le cañon Fraser.

A la suite de l'accident de la dernière fin de semaine, le président du comité permanent des transports et des communications a reçu un télégramme des mécaniciens qui réclamaient l'installation de feux dans les fossés, des barrières roulantes, des cabines de locomotive capitonnées et des arceaux de sécurité afin de prévenir des tragédies comme celles qui se sont déjà produites. J'ai quelques suggestions à formuler à l'intention de la Commission canadienne des transports pour l'aider à améliorer la sécurité du système ferroviaire. Tout d'abord, je crois que nous avons étudié ce problème assez longtemps. Nous devrions commencer à dire aux sociétés ferroviaires ce qu'elles doivent faire, leur donner le temps d'améliorer leurs installations et services et si elles ne le font pas, de prendre des mesures sévères contre elles. Deuxièmement, nous devrions commencer à publier les résultats d'enquêtes, relater les faits et donner des noms précis et faire connaître au public les responsables du problème. Les dossiers de la CCT contiennent un trop grand nombre d'enquêtes secrètes sur des accidents ferroviaires. Si la CCT a besoin d'un spécialiste ou d'un bureau de relations publiques pour faire connaître ce qu'elle fait, je lui recommande fortement de prendre les mesures qui s'imposent.

Troisièmement, le règlement actuel qui oblige un employé de chemins de fer convoqué devant la direction au sujet d'une question disciplinaire touchant un de ses collègues à ne parler qu'en son propre nom n'est pas suffisant. Pourquoi n'envisagerait-on pas d'envoyer un représentant de la CCT dans tous les tribunaux irréguliers qui attribuent des points de démérite afin d'assurer la présence d'une personne impartiale aux côtés de l'employé en cause et des membres de la direction, avant que celle-ci ne soit autorisée à attribuer inutilement des points de démérite? Il existe à Vancouver un club connu sous le nom de «Take 30 Club». Il s'agit d'un groupe de personnes à qui on a attribué au moins 30 points de démérite. Ils sont d'une certaine façon en mauvaise posture.

Quatrièmement, la CCT devrait chercher continuellement et activement à obtenir des renseignements des employés eux-mêmes et non simplement des représentants syndicaux qui doivent assumer une partie de la direction du système ferroviaire national à Ottawa. Quelqu'un a dit que la publication de rapports du comité de la sécurité ferroviaire de la CCT et la création à la CCT du comité consultatif syndical-patronal sur la sécurité amélioreront la situation. Nous en sommes à un point tournant, dit-on. Il y a une lueur d'espoir. Espérons que le point tournant ne causera pas un autre déraillement et que la lueur d'espoir n'est pas celle du phare d'un train de marchandises en pleine course.

[M. Rose.]

● (2010)

J'aimerais maintenant passer à une question très importante, celle des pensions, tout particulièrement celles des employés de chemins de fer à la retraite qui n'ont personne pour les représenter, ni les syndicats ni la direction des chemins de fer. On se souvient du sort de la famille de l'ancien ministre du Travail, le député de Verdun (M. Mackasey) dont le père était cheminot. Je ne crois pas qu'il s'opposerait à ce que je révèle l'histoire.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé et, à cause de la règle draconienne établie plus tôt aujourd'hui, il ne peut y avoir de prolongation.

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), en s'adressant à la Chambre plus tôt aujourd'hui, a parlé des vastes étendues consenties au Canadien Pacifique dans les années 80 et 90, il y a de cela 75, 80, près de 100 ans. Les dénigreurs de ce chemin de fer en parlent encore constamment. Revoyons les raisons qui ont mené à ces concessions de terrains. Au cours des années 80, on faisait tout ce qu'on pouvait pour attirer des colons au Canada. Un moyen de le faire consistait à céder des terres à une société en espérant qu'elle pourrait elle-même attirer des intéressés.

Le CP a fait beaucoup pour notre pays. L'émission produite par Radio-Canada d'après un ouvrage de Pierre Berton relate l'édification du Canada. Avec le recul du temps, il pourrait sembler que le pays a bien profité de ces octrois de terres. Le chemin de fer a fait face à de très grandes difficultés quand il a essayé de réunir des capitaux en donnant en nantissement ce qu'on considérait à l'époque comme des terres sans valeur. Le gouvernement a donné aux chemins de fer quelques lignes déjà construites, 25 millions de dollars et de vastes terres, et c'est tout ce que la compagnie a jamais reçu.

Que disent les socialistes de ce côté-ci de la Chambre, comme le député de Regina-Lake Centre? Il veut nationaliser le Canadien Pacifique. Pourquoi? Parce que c'est la seule compagnie de chemin de fer qui ait fait des bénéfices et du bon travail de façon régulière. Le parti auquel adhère le député demande que cette compagnie soit nationalisée simplement parce que la doctrine de son parti l'exige, à cause d'une théorie élaborée à Regina il y a des années, à une autre époque. Ceux qui se trouvent à ma gauche continuent à la suivre simplement parce qu'ils n'ont pas de nouvelle politique, pas de nouvelle doctrine, pas de nouvelle orientation pour le développement de notre pays. Ils ne croient pas en l'édification du Canada, ils croient en la nationalisation du Canada. Ils veulent socialiser le Canada. Ils veulent que tout le monde vive dans la même pauvreté. Ils ne croient pas réellement à la création d'un système de transport.

Il y a une semaine, j'ai eu la surprise de lire dans des journaux de Toronto et ailleurs des déclarations du ministre selon qui notre système de transport est rafistolé. A qui

la faute? C'est un gouvernement libéral qui a nommé le fameux Edgar Benson responsable de la Commission canadienne des transports. Il a choisi un type qui avait embrouillé les affaires financières de notre pays et l'a nommé responsable des transports afin qu'il puisse faire de même dans ce secteur. Je plains le ministre s'il doit travailler avec Edgar. Mais il aurait dû faire preuve de plus de jugement lorsqu'il a accepté ce portefeuille.

Le ministre dit qu'il n'a aucun pouvoir pour agir. En vertu de la loi nationale sur les transports, il a toutes sortes de pouvoirs. Il est temps qu'il utilise ses pouvoirs pour élaborer une bonne politique des transports. Il n'est pas nécessaire, pour avoir une bonne politique en matière de transports, de nationaliser le Canadien Pacifique. C'est de la blague. En parlant de nationalisation des compagnies des chemins de fer, comparons les activités du Canadien Pacifique et celles du Canadien National. D'une part, il y a une compagnie qui a pu, rien que par son service d'exploitation, faire 57 millions de dollars de bénéfices en un an, selon les derniers rapports financiers. D'autre part, il y a une compagnie qui, sans tenir compte de ses dettes, a fait 23 millions de dollars et, une fois ses dettes retirées, a connu un déficit de 17 millions de dollars.

Une voix: Où avez-vous obtenu ces chiffres?

M. Blenkarn: Ils parlent de dettes. Lorsque j'étais étudiant à l'école secondaire, on disait que si le Canadien National ne faisait pas de bénéfice, c'est parce qu'il avait des dettes importantes du fait qu'il était obligé de reprendre un grand nombre de compagnies de chemins de fer en faillite. La vérité, c'est que les frais de la dette du Canadien Pacifique, par rapport à ses recettes totales, sont supérieurs au coût de l'intérêt sur la dette payé par le Canadien National. Pourtant, chaque année on demande à la Chambre de donner de l'argent au CN afin de perpétuer l'incompétence de sa gestion.

Voici l'un des principaux problèmes du pays: nous avons sur les bras une société nationale de chemins de fer mal administrée. On ne l'administre pas d'une façon commerciale, mais d'une façon politique; voilà le nœud du problème. On l'administre d'une façon incompétente et insensée. Au début des années 50, on a réaménagé le mode de financement du CN. On a réglé toutes ses dettes, il ne lui en restait presque plus. Qui a-t-on nommé à la direction de la société? Un politicien à la manque du nom de Donald Gordon. Son dossier indiquait une longue expérience. Il avait travaillé pour la Commission des prix et du commerce en temps de guerre; il était à la tête de la Banque du Canada. Cela lui donnait une longue expérience de travail pour le compte du gouvernement. On l'a donc mis à la direction du CN; c'est toujours ainsi que les ministères du gouvernement s'administrent.

Comment Air Canada est-elle administrée? Nous lui avons nommé un président, un dénommé Baldwin. Il travaillait depuis longtemps pour le ministère des Transports quand tout à coup on a décidé qu'il devait entrer dans le secteur de l'entreprise privée et prendre la direction d'Air Canada. Monsieur l'Orateur, vous savez qu'on ne peut pas diriger une entreprise comme on dirige un ministère car la politique et les affaires ne vont pas nécessairement ensemble. En affaires, on s'attache à faire les choses de façon efficace et compétente tandis qu'en politique on s'intéresse plutôt aux affaires sociales. Les deux ne se rejoignent pas.

M. Orlikow: Parlez-nous donc de Brinco et de Moores.

M. Blenkarn: Ce n'est pas le temps de nous occuper de Brinco ou de Moores. Peut-être d'une certaine façon celui-ci manque-t-il un peu de jugement mais il réussit bien dans cette province, beaucoup mieux que celui qui dirige la province de la Saskatchewan.

L'une des difficultés des sociétés de la Couronne c'est que, dans le domaine des chemins de fer, le CP a réussi. Je suis certain que mes amis à ma gauche seront d'accord avec moi pour dire que c'est le CP qui transporte 55 p. 100 des céréales au pays tandis que le CN n'en transporte que 45 p. 100. Le CP n'aime pas plus transporter cette denrée que le CN mais, au CP, on est brillant. On s'y protège derrière la propriété de l'État et on transporte exactement 55 p. 100 des céréales. Il organise le déplacement des wagons couverts en fonction de l'efficacité du CN. Si le CN déplaçait son quota de wagons couverts, le CP en ferait autant. Le CP est chanceux que le CN existe, car le CN, société d'État, est le parfait exemple de la gestion médiocre, inepte et socialiste d'une société d'État. C'est exactement ce qui se produit quand le socialisme s'en mêle—vous obtenez une gestion inepte qui entraîne une direction politique inepte.

● (2020)

Si vous aviez eu l'occasion, monsieur l'Orateur, d'assister aux séances du comité des transports et des communications de la Chambre l'automne dernier lors de l'étude du bill C-164, vous auriez été scandalisé de voir comment les administrateurs du CN et d'Air Canada tentaient jour après jour de berner les députés. Nous leur avons posé des questions embarrassantes, comme celles que j'ai posées au sujet de l'hôtel Bessborough. Permettez-moi de dire un mot du scandale de l'hôtel Bessborough. D'après les livres, cet hôtel vaut de 3 à 4 millions de dollars. Si on l'évalue par rapport à l'efficacité de la gestion, il ne vaut pas plus de $800,000. L'hôtel Bessborough est situé sur un terrain des plus recherchés dans la ville de Saskatoon. La brique et le mortier valent à eux seuls $1,600,000; tout le monde vous le dira.

Au cours de l'année 1971, le CN a perdu $400,000 et autant en 1972. Cette année-là, il a été décidé qu'il valait mieux faire des améliorations, d'où une dépense de $214,000. Tout compris, cela fait 1 million de dollars. Ensuite, il a été décidé de se débarrasser de ce citron, parce qu'il n'était pas possible de l'exploiter convenablement et on a donc procédé à des appels d'offres. Quelqu'un de Montréal s'est rendu à Saskatoon et a offert $1,600,000. La direction s'est précipitée sur cette offre. L'acheteur en ayant fait l'acquisition pour $1,600,000 l'a immédiatement hypothéqué pour 2 millions de dollars. Voilà où nous mène le socialisme. Ces gens-là n'ont aucune idée sur rien.

Le scandale de l'hôtel Bessborough—car c'en est un—est typique de ce qu'on peut attendre de la direction des sociétés de la Couronne. La raison de pareille gestion, c'est que les hommes politiques nomment au sein des conseils d'administration des gens qui n'ont pas vraiment d'intérêt au succès de leurs sociétés. Ils savent très bien que s'ils ont besoin d'un peu plus d'argent, ils peuvent toujours en obtenir du gouvernement. Ils viennent soutenir devant la Chambre qu'ils accomplissent une tâche nécessaire, tout comme le CN vient quémander 5.6 millions de dollars pour agrandir les hôtels, sous prétexte que les hôtels sont nécessaires à la collectivité. A remarquer pourtant que le CN lui-même n'a pas encore investi dans les hôtels 1 p. 100 de son propre argent.

L'histoire des sociétés de la Couronne au Canada est incroyable. La suggestion du Nouveau parti démocratique de nationaliser les chemins de fer est étonnante. On prétend que le gouvernement devrait nationaliser le CP. A

l'heure actuelle, au moins, le gouvernement du Canada perçoit du CP des recettes énormes au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés. Quelle sorte de recettes du même genre le gouvernement perçoit-il du CN? Aucune.

La vérité, c'est qu'une société de chemins de fer ne fait jamais de bénéfices. Si elle en faisait, elle pourrait aller jusqu'à l'an 3000 sans jamais payer un sou d'impôt. La vérité, c'est que cette société doit être renflouée sans cesse parce qu'elle est mal gérée. Cela est dû en fait que le gouvernement utilise les postes au conseil d'administration des chemins de fer, ceci et cela et l'autre chose qui vont avec les petits avantages, pour récompenser ses amis, pour s'occuper des gens dont il aime s'occuper.

Le problème avec les sociétés de la Couronne est la politique. C'est pourquoi les socialistes veulent être engagés; ils sont ligués avec les bureaucrates. Ils se fichent tout à fait du gars ordinaire, du contribuable, et le gouvernement aussi. Ils veulent récompenser leurs amis, s'occuper de tout le monde. Ils ont une image de papier si je puis dire. Voilà la situation que nous connaissons avec le socialisme, et c'est l'idée qui a inspiré cette motion.

Nous connaissons évidemment de nombreaux problèmes de transport au Canada, mais beaucoup d'entre eux sont causés par les mesures stupides, par les mesures de rafistolage du gouvernement. Ainsi, nous avons une politique de blocage des voies de service. Il existe des voies de chemins de fer inutiles, mais le gouvernement n'est pas prêt à faire quelque chose à ce sujet.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député mais le temps qui lui était accordé comme convenu est écoulé.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté les députés de l'opposition et notamment ceux de l'opposition loyale cet après-midi et ce soir, je vois bien qu'ils n'ont pas écouté le ministre lorsqu'il a parlé lors du débat sur le discours du trône et aujourd'hui encore. C'est évident, car ils répètent tout ce que j'ai entendu depuis que je suis ici. C'est toujours la même vieille histoire.

Le ministre a exposé à la Chambre les problèmes de son ministère et a dit aux partis de l'opposition ce qu'il envisageait de faire pour les régler. Il a dit qu'il proposerait bientôt un projet de loi qui lui donnerait les pouvoirs qu'il n'a pas à l'heure actuelle. Pour le moment il a toutes les responsabilités mais aucun pouvoir. L'opposition a applaudi le ministre à ce moment-là et trouvé que c'était un très bon discours. Elle savait que cette question avait été discutée par le cabinet, mais tout ce qu'elle sait faire c'est répéter ce qu'elle a déjà dit sans tenir compte des déclarations faites à la Chambre.

Autrement dit, je crois que le rôle d'un député de la Chambre c'est d'écouter ce que le ministre a à dire et la déclaration faite par le ministre aurait du certainement intéresser les députés de l'opposition car il leur disait comment il allait résoudre nos problèmes de transports. Cela dit . . .

M. Knight: Qu'avez-vous dit?

M. Guay (Saint-Boniface): Le député n'écoutait pas et c'est ça le problème. C'est pour cela qu'ils ne seront pas réélus; ils ne savent pas écouter les députés qui ont quelque chose à dire.

Les points de vue exprimés par le député de York-Sud (M. Lewis) sont très louables à certains égards quoiqu'ils manquent parfois de réalisme du moins à l'heure actuelle, tant que le gouvernement et les autres partis n'auront pas la possibilité d'étudier à fond les conséquences que tout changement important dans les règlements et l'administration de nos systèmes de transport pourraient avoir pour le bien-être social et économique de notre pays.

Comme le ministre l'a déclaré, une certaine pagaille règne dans le domaine des transports et, dans certaines régions, la concurrence ne marche pas comme tous les partis pensaient qu'elle le ferait en 1967. De fait, les quelques membres de la loyale opposition qui ont pris part au débat cet après-midi n'ont pas proposé de solution au problème. Ils disaient que nous traînions au sujet de certains pouvoirs que nous avons accordés à ces sociétés de la Couronne. Pourtant, ces mêmes députés de la loyale opposition, ou du moins certains d'eux, étaient au pouvoir de 1958 à 1962 avec la plus grosse majorité jamais vue, et qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils n'ont rien fait pour régler le problème, monsieur l'Orateur. Ils ne voulaient pas examiner les problèmes du pays, et cependant, ils critiquent le présent gouvernement depuis des années.

● (2030)

Ils n'aiment pas voir ces choses, ils regardent partout ailleurs, sauf où se situent les vrais problèmes. D'ailleurs, ils n'ont jamais pu les envisager, et lorsqu'ils ont un gouvernement comme celui-ci, même s'il est minoritaire, qui essaie de faire quelque chose au profit de tous les Canadiens, que recevons-nous au lieu de la collaboration? Nous ne recevons que de la critique sans la moindre aide, même pas une petite suggestion qui pourrait aider.

Une voix: Présentez les lois et nous collaborerons.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): J'aimerais revenir sur les déclarations du ministre. Nous avons commis des erreurs dans le secteur des transports et, dans certaines régions, la concurrence ne réussit pas autant que l'avaient espéré tous les partis à la Chambre en 1967. C'est là une raison pour laquelle il y a eu une restructuration du ministère des Transports en 1970, restructuration qui permettait au ministre une vue d'ensemble. Une telle restructuration s'imposait, je le répète, sur une base modale et intermodale avec comme principal objectif un service de transport canadien qui soit plus adapté aux projets du gouvernement et aux besoins de la population.

A l'époque, le gouvernement avait déclaré qu'à mesure que les nouvelles exigences socio-économiques évolueraient, des rajustements s'imposeraient aux années futures dans les secteurs de l'administration et de la réglementation. C'est là un problème qui ne cesse de se poser et jamais un gouvernement ne le résoudra par une décision finale. Il y a de l'activité. Le simple fait que nous discutions de transport aujourd'hui comme d'une importante question en est la preuve, monsieur l'Orateur.

Nous avons tous, je crois, un objectif commun c'est-à-dire un réseau économique, efficace et convenable de transport utilisant le mieux possible tous les moyens disponibles de transport au coût le plus bas ce qui, soit dit en passant, est déjà prévu dans la loi nationale sur les transports. Le gouvernement tente actuellement d'établir le mécanisme qui permettra d'atteindre ces objectifs à court et à long terme. A moins que la chose ne soit absolument nécessaire, le gouvernement n'a pas l'intention d'exploiter les réseaux de transport, mais préfère, comme je l'ai déjà mentionné, veiller à ce que des réseaux appropriés soient

établis et fonctionnent efficacement pour desservir la population et l'économie du pays.

Comme le ministre le signalait cet après-midi, nous avons 694 transporteurs aériens commerciaux au Canada. Nombre de gens ignorent ce fait. Nous avons aussi 48 chemins de fer régis par les gouvernements fédéral et provinciaux et plus de 21,000 compagnies de camionnage. En outre, nous avons des pipe-lines, des transbordeurs, des réseaux de transport urbain et des terminus. Aucun gouvernement ne veut, à mon avis, exploiter toutes ces installations. Toutefois, dans l'ensemble, la plupart de ces réseaux sont solidaires; c'est pourquoi nous avons fait évoluer, depuis quatre ans, le concept du ministère des Transports. Le mot clé est «gestion» et non «exploitation».

Le ministre l'a déjà dit, mais il y a lieu de le répéter: des problèmes réels se posent dans le domaine des transports. Certes, il y a pénurie de wagons et aussi discrimination dans les tarifs-marchandises, mais il y a encore d'autres gâchis. Le port de Montréal est en pagaïe, mais nous allons y mettre bon ordre. L'accès ferroviaire au port de Vancouver est aussi en désordre, mais nous allons y remédier.

Nous avons à relever des défis stimulants, à court et à long terme. Si nous relevons ces défis de la bonne manière, nous allons assurer au Canada le maintien d'un réseau général de transport qui continuera de surpasser tous les réseaux du monde. Bien des progrès ont été réalisés ces dernières années, et j'aimerais en examiner quelques-uns si la Chambre veut bien m'accorder son attention. Par exemple, le ministère des Transports est ainsi structuré à l'heure actuelle qu'il favorise un meilleur contrôle et une meilleure intégration de la planification pour les divers modes de transport; un centre de planification pour tous les ports; une démarche d'ensemble qui favorise la décentralisation de la gestion et une centralisation de la surveillance.

Les avantages d'une telle démarche d'ensemble sont tels que tous les modes de transport sont compris, le personnel du bureau central coordonnant tous les modes de transport aériens, maritimes et terrestres, y compris le transport urbain. C'est parce que l'intégration est essentielle que le ministère s'est doté de pareilles structures. Cette idée d'ensemble a permis la création du Centre de développement des transports où sont élaborés et mis au point les changements technologiques de l'avenir dans le domaine des transports.

A propos de ce même point, nous avions dans le cadre de l'ancien système des programmes qui ne s'accomplissaient que sous leur propre impulsion. Nous pouvons maintenant intégrer et diriger des investissements en vue d'obtenir le meilleur rendement possible. Nous pouvons diriger des fonds et des ressources là où le besoin s'en fait sentir. Il n'y a pas de solutions rapides et faciles. Ainsi, la loi nationale sur les transports a besoin d'être révisée et le sera, mais c'est maintenant que les problèmes nous confrontent et que nous devons y faire face. C'est ici et maintenant qu'il nous faut agir, et c'est ce que le ministre entend faire.

Une voix: Passons à l'action.

M. Guay (Saint-Boniface): Écoutez-moi un instant, car je n'ai pas encore terminé. Le principal problème dans le contexte de la loi nationale sur les transports réside dans le fait qu'elle est fondée sur la concurrence. L'objectif sous-jacent de la loi nationale des transports est de nous doter d'un système de transports économique, efficace et approprié faisant plein usage de tous les modes connus de transport au coût le plus bas. Voilà certains propos que les députés de l'opposition n'aiment pas entendre de nous. Ils détestent nous voir trouver de bonnes solutions, de savoir que nous abordons correctement la solution d'un problème, car alors ils ne peuvent plus nous critiquer. Chaque fois que nous apportons une bonne solution, nous recevons des critiques, car c'est tout ce qu'ils savent faire, critiquer. Ils ne proposent jamais de bonnes solutions ni de propositions valables.

Revenant à ce que j'allais dire, je souligne qu'il s'agit d'un objectif sérieux. La mise en œuvre de ces objectifs, c'est là le point faible. Le rôle du ministère . . .

Une voix: Qui a écrit ce discours, Joe?

M. Guay (Saint-Boniface): Je pourrais écrire certains de vos discours et leur donner un sens. La difficulté de la majorité des députés de l'opposition, c'est qu'ils ne savent pas rédiger un bon discours. Je pourrais les écrire dans un style coulant, et je vous assure que leurs discours seraient beaucoup plus sensés. Certes, leurs commettants seraient surpris de les entendre prononcer un discours aussi bien rédigé. Car si leurs commettants devaient lire certains des propos qu'ils ont tenus à la Chambre cet après-midi, leur réélection me surprendrait.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Le rôle du ministère est de déterminer les objectifs nationaux. Et quels sont-ils, ces objectifs nationaux? Un réseau de transport qui soit partie intégrante de l'expansion régionale, mais ce n'est pas le seul facteur. Ressource au même titre que toutes les autres ressources, le réseau de transport doit être utilisé en vue du bien-être économique et social. On doit pouvoir compter sur le réseau de transport, et il doit offrir des services à un prix raisonnable à tous les Canadiens de toutes les régions selon leurs besoins; c'est un de leurs droits fondamentaux. Il doit garantir des services dignes de confiance et bon marché pour l'acheminement de denrées essentielles pour l'économie nationale et offrir un réseau où chaque mode de transport fournit les services qu'il peut le mieux assurer et seulement ceux-là pour, ainsi, arriver à une utilisation plus efficace des ressources publiques et privées.

Il faut que le réseau de transport puisse sentir nos besoins et y répondre, à la fois dans le cours ordinaire des affaires et dans les circonstances exceptionnelles. Le réseau doit être sûr et on doit pouvoir compter sur la sécurité qu'il offre. Cela aussi est très important. Le système de transport devrait servir les Canadiens d'un océan à l'autre, lier les régions du pays de façon à permettre aux Canadiens de connaître toutes les parties du Canada au lieu de quelques régions seulement. Le gouvernement est en train de mettre au point tous ces programmes et présentera des mesures législatives au cours des prochains mois pour voir aux besoins immédiats. C'est cependant bien différent en ce qui concerne la situation à long terme. Par ailleurs, comme tous les partis, nous voyons assez loin dans l'avenir pour nous rendre compte qu'il faut prendre le plus de mesures possible dès maintenant afin d'empêcher que les mêmes problèmes se représentent à l'avenir. C'est ce que nous appelons le passionnant défi des transports de l'avenir, et cela comprend les transports urbains, l'expansion des services dans le Nord, une politique nationale à l'égard des ports et un programme se sécurité pour tous les modes de transport dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Politique nationale des transports

(2040)

Je vois qu'il me reste quelques instants, monsieur l'Orateur, et j'aimerais donc parler de la question des employés du CN qui, depuis des années, demandent des pensions équivalentes à celles des employés de la fonction publique. Je suis fier d'annoncer ce soir à la Chambre que j'ai présenté un bill qui m'a été recommandé par le président du CN dans une lettre qu'il m'adressait le 4 mars et qui stipule que les employés du CN, qu'ils soient déjà à la retraite ou encore au travail, recevront le genre de pensions qu'ils demandent depuis si longtemps.

Il s'agit du bill C-139. J'aimerais vous lire brièvement la note explicative que voici:

Le présent amendement a pour objet de soustraire à la portée de la loi la société des Chemins de fer du Canadien National de sorte qu'elle puisse, sans ajouter considérablement à son déficit annuel, améliorer son régime de pensions en assurant à ses employés actuels et à ses retraités des pensions sur une base comparable à celle qui s'applique dans la fonction publique.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, il n'est pas rare qu'un ministre du gouvernement actuel critique sévèrement un ancien ministre d'un autre gouvernement et lui reproche son inaction, son inefficacité et le fait qu'il n'ait pas su résoudre certains problèmes. Je m'étonnerais que l'histoire de notre Parlement ces 65 dernières années rapporte une action aussi positive que ce que nous en avons vu depuis une quinzaine de jours. Après tout, nous avons un gouvernement libéral depuis 1963. Nous avons un gouvernement libéral dirigé par l'actuel ministre premier ministre (M. Trudeau) depuis 1968. C'est donc dire que depuis dix ans les décisions en matière de politiques des transports ont été prises par des gouvernements libéraux conseillés par des ministres des Transports qui étaient libéraux.

Le ministre actuel occupe le poste depuis un an et demi environ. Avant lui nous avions d'abord le ministre actuel de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) puis le député de Trinity (M. Hellyer). Avant eux, nous avons eu l'homme qui a guidé l'adoption de la loi actuelle sur les transports, l'honorable J. W. Pickersgill. Si nous sommes dans de mauvais draps aujourd'hui, que faisaient donc ces anciens ministres? S'ils s'occupaient de leur affaire, pourquoi alors sommes-nous dans ce pétrin aujourd'hui? Nous sommes dans le pétrin à cause de la politique dont les gouvernements libéraux nous ont dotés.

Quand le ministre s'est converti, il s'agit probablement de la plus grande conversion depuis celle de Paul sur le chemin de Damas, il a essayé d'impliquer tout le monde dans cette affaire. Il a dit que tous les partis avaient appuyé les principes fondamentaux de la loi actuelle sur les transports qui régit le système que nous avons. Rien n'est moins vrai. Cet après-midi, notre chef a consigné au compte rendu les commentaires que le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) avait faits en 1966. Je veux faire inscrire au hansard ce qu'a dit l'ancien député de Springfield, aujourd'hui premier ministre du Manitoba, parce qu'il a su mettre le doigt sur ce qui clochait dans la loi. Comme on peut le lire à la page 11,380 du hansard du 20 décembre 1966, il a dit:

Ils . . .

[M. Guay (Saint-Boniface).]

Les ministériels.

. . . comptent trop sur la concurrence comme moyen efficace pour protéger l'intérêt public.

Il a ajouté ceci:

A mon avis, les régions productrices de denrées primaires souffriront énormément des dispositions de cette mesure législative.

Nous nous opposions alors au principe fondamental de la loi et nous nous y opposons toujours. Nous avons présenté aujourd'hui une motion, objet du débat actuel, selon laquelle les moyens de transport nationaux devraient être intégrés dans un service d'utilité publique. L'attaque à laquelle s'est livré le député de Mississauga (M. Blenkarn) nous montre clairement pourquoi les conservateurs l'emportent si peu souvent dans les élections au pays. Il a prouvé son ignorance de ce qui se passe au Canada. Il a parlé de la propriété d'État comme s'il s'agissait de la chose la plus horrible au monde, à une époque où le premier ministre conservateur de Terre-Neuve propose de nationaliser la Compagnie Brinco. Il parle de la propriété de l'État comme une chose horrible, alors que le gouvernement conservateur de l'Alberta se propose de s'assurer des intérêts de 22 p. 100 dans le pipe-line, de concert avec le gouvernement de la Saskatchewan. Puisqu'il considère la propriété d'État comme une chose terrible, il aurait dû le dire au chef actuel du parti conservateur, quand celui-ci a entraîné le pays dans un fiasco au sujet d'un projet d'eau lourde au Cap-Breton, qui a coûté au pays 200 millions de dollars avant même que l'eau lourde en question ait été produite.

Il y a bien des choses qui vont mal dans la politique de transport du pays. Nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi. J'ai sous les yeux une déclaration sur le transport rédigée par les premiers ministres des quatres provinces de l'Ouest, y compris celui de l'Alberta, M. Peter Lougheed. Permettez-moi de vous en lire un ou deux passages. M. Lougheed est d'accord avec les trois autres premiers ministres, comme on peut le voir dans les lignes suivantes:

Une politique nationale doit reconnaître qu'un système de transport efficace et convenable, utilisant au mieux tous les moyens de transport à sa disposition, est essentielle au bien-être économique et social du Canada et de ses diverses régions. La politique nationale de transport doit reconnaître que la concurrence joue de façon inégale actuellement entre les diverses régions du Canada et entre les grands et les petits usagers des services de transport. En conséquence, le développement de l'Ouest du Canada se trouve paralysé par suite du manque de politique positive et des injustices inhérentes à notre régime actuel de tarifs-marchandises.

Voilà ce qu'a dit le premier ministre de l'Alberta. C'est à peu de chose près le texte de notre résolution d'aujourd'hui. Cela se passait en juillet dernier. Les premiers ministres ont demandé au premier ministre et au ministre des Transports (M. Marchand) de leur ménager leur concours dans la révision du système de transport et du régime de tarifs-marchandises et de s'assurer de la collaboration de la Commission canadienne des transports et des chemins de fer à ce projet. Ils n'étaient pas déraisonnables. Ils voulaient qu'on leur communique à titre confidentiel ce que coûte réellement le transport de toute une série d'articles de fret importants. Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Transports (M. Marchand) ont promis que les renseignements seraient mis à la dispositions des premiers ministres de l'Ouest. Sept mois plus tard, malgré les assurances répétées du ministre des Transports on n'a donné aucun renseignement véritable aux premiers ministres de l'Ouest.

● (2050)

Le ministre des Transports a dit publiquement que si les chemins de fer ne donnaient pas ces renseignements volontairement, il présenterait un bill les y obligeant. Aucun membre de ce parti ne s'opposerait à ce genre de mesure législative. Je suis certain que les députés de l'Alberta seraient les premiers à demander l'adoption rapide de ce bill. Si le ministre est sérieux, pourquoi ne pas présenter un tel bill? Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas été saisis de ce bill parce que le ministre n'est pas sérieux, parce qu'il ne s'intéresse pas réellement à une politique des transports, ni au bien-être des habitants des provinces de l'Ouest.

Le ministre n'est intéressé qu'à discuter d'une question que les habitants des quatre provinces de l'Ouest jugent importante et à faire des discours qui attireront au parti libéral des votes au cours des prochaines élections. Le ministre a eu plus de temps qu'il n'en faut pour commencer à s'occuper de certains cas précis de discrimination et d'injustice. Il n'a pas besoin de moderniser tout le système des transports, bien que cette ambition soit louable.

Le ministre connaît les difficultés qui l'attendent. Il sait à quel point les transports sont compliqués dans ce pays, en raison de sa superficie, de sa configuration géographique, de l'éparpillement de la population, des problèmes d'environnement et du reste. Il sait que, même s'il était sérieux, il parle en réalité d'une entreprise qui nécessiterait au moins deux ou trois années de travail. Les habitants de l'Ouest ne sont pas prêts à attendre pendant que le ministre fait de brillants discours et qu'il fait l'objet d'éditoriaux élogieux. Les habitants de l'Ouest canadien, quelle que soit leur allégeance politique, veulent que l'on agisse et maintenant. Les habitants de l'Ouest du Canada ont informé le ministre, le président de la Commission canadienne des transports, et le premier ministre de ce qu'ils doivent supporter. Ils leur ont dit qu'il coûte autant d'expédier des articles d'acier de Regina, où l'on a construit une aciérie assez importante, à Vancouver qu'il en coûte de Hamilton à Vancouver. Ils leur ont signalé combien il est peu coûteux d'expédier du colza de la Saskatchewan à Toronto et combien il est coûteux d'expédier de l'huile de colza alors que le traitement de celle-ci et les activités connexes se font dans l'Est au lieu de l'Ouest qui le produit. Ils leur ont signalé combien il est moins coûteux d'expédier du bétail de Calgary à Toronto ou Montréal que de l'abattre dans les usines de conditionnement de Calgary et d'expédier le produit fini à Toronto ou Montréal. Les faits sont si abondants que rien ne justifie les retards continuels du gouvernement.

De la part du ministre, parler avec tant d'enthousiasme de la nécessité d'une nouvelle politique des transports c'est simplement admettre le manque d'intérêt révoltant et la complète indifférence des gouvernements libéraux successifs à l'égard des graves problèmes de l'Ouest. Il est possible que le député de Mississauga pense que ces problèmes, datant de 75 ans, sont sans importance. Il reste qu'ils provoquent le mécontentement de l'Ouest depuis son entrée dans la Confédération. En fait, ils se sont aggravés. Je ne pense pas que le ministre et le gouvernement réagiront. Ils n'ont rien fait jusqu'à maintenant. Ils ne se sont pas occupés des tarifs-marchandises. Ils ont laissé les chemins de fer supprimer les services-voyageurs, politique que ces derniers poursuivent.

A l'heure actuelle, nous nous occupons de mettre au point, au coût de 100 millions de dollars, un avion à décollage ou atterrissage court. Que nous apportera-t-il? Je suppose qu'on pourra se rendre du centre-ville d'Ottawa au centre-ville de Montréal dans une heure et demie. Par contre, monsieur l'Orateur, nous pouvons nous rendre en deux heures par train d'Ottawa à Montréal depuis 50 ans. Au lieu d'encourager les chemins de fer à améliorer leur service et à transporter plus de voyageurs, le gouvernement leur a permis de réduire leur service-voyageurs, de sorte que les gens préfèrent emprunter un autre mode de transport entre Ottawa et Montréal. J'ai mentionné ces deux villes simplement à titre d'exemple. On nous encourage à prendre l'avion, l'autobus et même notre propre voiture au lieu du train, malgré la pénurie d'essence dans le monde. Voilà un autre exemple de ce que les chemins de fer et le gouvernement pensent du service-voyageurs.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois malheureusement interrompre le député, car le temps qui lui était attribué, conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui, a pris fin.

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, j'applaudis à la motion présentée aujourd'hui par le NPD, car elle me donne l'occasion de parler encore une fois de mon sujet préféré à la Chambre. Je ne m'excuse pas de l'intérêt que je porte aux transports, car, à mes yeux, il s'agit de l'élément le plus important relié à la politique économique au Canada. Après tout, c'est le réseau de transport entre l'Est et l'Ouest qui a scellé l'unité du pays.

Il est révoltant d'entendre le ministre des Transports (M. Marchand) avouer à la Chambre que le gouvernement n'a pas de politique, et que les rares mesures qu'il a prises ont échoué. Depuis six ans, nous nous débrouillons tant bien que mal sans politique des transports. Il est encore plus révoltant d'entendre son secrétaire parlementaire blâmer l'opposition pour l'absence de politique. Il semble oublier que son parti est au pouvoir depuis dix ans, qu'il a adopté la loi nationale sur les transports et qu'il est chargé de l'appliquer. C'est vraiment le comble d'essayer de jeter le blâme sur l'opposition.

Après cela, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) s'est levé et a déclaré catégoriquement qu'il ne faisait pas confiance au cabinet actuel, qu'il ne croyait pas les ministres capables de faire adopter les mesures législatives pertinentes et que, s'ils y arrivaient, ils ne les appliqueraient pas. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je lui demande tout simplement: pourquoi donc maintenez-vous cette bande au pouvoir? Vous avez ici une occasion et vous ne faites rien.

● (2100)

Si on a jamais douté de l'urgence de ce problème aujourd'hui, on s'en rend compte à la crise énergétique simulée du pétrole. On s'est aperçu que ce n'était pas une crise d'approvisionnement, mais une crise de transport. Dans son manque de clairvoyance, le gouvernement actuel n'avait pas prévu de moyens de transporter le pétrole de l'Ouest vers l'Est. Il y a aussi eu la crise du transport du blé, parce que, de nouveau, dans son manque de sagesse et parce qu'il n'a pas su formuler une politique convenable, le gouvernement actuel n'avait pas prévu de moyens de transporter le grain aux ports pour qu'il puisse être expédié aux marchés d'exportation que nous avons ouverts.

La crise est réelle; le problème est réel. Cette motion tombe très à point. Je suis d'accord avec sa prémisse, qu'il nous faut une sorte de politique pour mettre un terme à l'abandon irréfléchi des services ferroviaires, faire quelque chose pour doter les chemins de fer de nouveau matériel moderne pour transporter les marchandises et ramener les services-voyageurs à un niveau convenable. Je suis d'accord avec toutes ces propositions et je crois qu'il nous faut prendre des mesures pour nous sortir de ce pétrin.

J'ai dit que j'étais d'accord avec le but de la motion, et c'est tout ce dont je conviens avec le parti qui l'a proposée. Je ne suis certainement pas d'accord avec l'attitude que prendrait mes amis socialistes. Elle est trop facile. Ils disent toujours qu'il faut nationaliser ce qui ne va pas. Mais nous avons certes beaucoup trop d'expérience au pays et nous savons ce qui se passe quand quelque chose est remis à une société de la Couronne. Nous avons vu l'horrible pétrin au ministère des Postes; une entreprise qui serait ainsi exploitée ne survivrait pas longtemps. Nous avons vu le gaspillage et le double emploi dans les centres de main-d'œuvre et il y a l'horrible exemple de Radio-Canada. Mais ce qui me tracasse le plus, monsieur l'Orateur, le député de Central Nova (M. MacKay) en a parlé brièvement plus tôt aujourd'hui, c'est qu'on peut bien parler de nationalisation mais, à en juger par ce que j'ai vu au cours des années que j'ai passées ici, dès qu'un domaine est nationalisé, le public perd tout contrôle sur lui.

Nous en avons eu des exemples au comité permanent des transports et des communications où ont comparu des représentants du CN et d'Air Canada. Nous les avons vus éluder délibérément nos questions lorsqu'ils ne voulaient pas donner de renseignements sur le fonctionnement de ces compagnies. Ce genre de renseignements devraient être publics ou du moins être donnés aux représentants du peuple. Nous avons vu ce qui se passe lorqu'on forme des sociétés de la Couronne. Le Parlement perd tout contrôle, et c'est pourquoi je ne suis pas très réceptif à l'idée de nationaliser encore davantage notre réseau de transports.

Dans son discours du 7 mars, lorsqu'il a admis que la pagaille régnait, le ministre a reconnu ce que l'opposition répétait au gouvernement depuis six ans, des choses que tout le monde savait. Je ne sais pas pourquoi il a fallu tellement de temps au ministre pour se rendre compte que la politique des transports était une faillite, mais au moins nous devons le féliciter de l'avoir admis en public et à la Chambre. Je ne suis pas d'accord sur tout ce que dit le ministre, car je ne pense pas qu'il puisse imputer à la loi toute la responsabilité de cette faillite. Je pense que la loi sur les chemins de fer et la loi nationale sur les transports donnent au ministre le pouvoir d'obliger les chemins de fer à transporter le grain lorsque c'est nécessaire. Je crois que l'article 3(ii) et l'article 26 de la loi nationale sur les transports donnent à la Commission canadienne des transports le pouvoir d'agir si elle juge que les transporteurs font des distinctions injustes contre certaines régions. Le ministre ne s'est pas servi de ses pouvoirs, monsieur l'Orateur, et c'est la principale critique que je lui fais ainsi qu'au gouvernement.

Au comité, nous avons entendu les représentants du CN et d'Air Canada. Ils se sont plaints, ils ont fait des critiques et ils ont déclaré que quelqu'un du gouvernement devrait définir et délimiter leurs responsabilités. La personne nommée par le ministre, M. Pratte, a fait cette déclaration il y a deux ou trois ans. Il a déclaré qu'Air Canada était prêt à s'acquitter de ses responsabilités à condition que le ministre ou quelqu'un du gouvernement définisse les itinéraires qui devaient être exploités en tant que services publics et ceux qui devaient être rentables. Le président des chemins de fer Nationaux du Canada a dit la même chose. Monsieur l'Orateur, les lois actuelles ne sont pas parfaites, mais il existe des pouvoirs qui peuvent être utilisés, il me semble, de sorte que le ministre et le gouvernement ont manqué à leur devoir en ne les utilisant pas. Ils n'ont pas dit aux tranporteurs: «Voilà votre responsabilité; voilà ce que vous devez faire.»

J'aimerais parler brièvement d'une autre question de politique qui m'a beaucoup troublé et qui est un autre exemple de la négligence du gouvernement à donner le ton. Cela m'a fait plaisir que le député de Verdun (M. Mackasey) parle aujourd'hui des pensions de retraite du Canadien National. Je sais qu'avec sa grande expérience des relations de travail, il prend nettement le parti des opprimés et il a toujours été prêt à apporter son aide à ceux qui en avaient besoin. Le député a parlé de la triste situation qui existe au sujet du régime de pensions initial, la Caisse de prévoyance ou, comme nous le connaissons dans les Maritimes, le régime de pensions I.C.R. Il est incroyable que des anciens employés de sociétés de la Couronne ou de quasi-sociétés de la Couronne soient forcés de vivre dans les conditions où vivent ces retraités depuis dix ou quinze ans qu'ils sont à la retraite. Il est étonnant qu'à notre époque un grand nombre de ces personnes reçoivent une pension de retraite aussi basse que $25 et qu'à leur décès, leurs veuves ne reçoivent que $5 sinon rien du tout. En outre, comme l'a souligné le député de Verdun, on leur déduit 10 p. 100 de ce montant.

Mais le plus triste c'est qu'il y a si peu de personnes dans cette catégorie qu'il ne nous en coûterait pas cher d'indexer leur pension au coût de la vie actuel. Je n'ai pas essayé d'établir quel serait ce montant, mais il serait noyé dans le budget global du gouvernement. J'ai entendu dire qu'il n'y en aurait peut-être que 2,000 en tout, dont 40 ou 50 qui travailleraient encore pour les chemins de fer. Peut-être y a-t-il 40 ou 50 veuves mais elles ne reçoivent rien du tout. Je sais que le ministre se préoccupe de ces gens et que son secrétaire parlementaire s'intéresse aussi à ce problème, car je lui en ai parlé. Voici un secteur où le gouvernement pourrait donner des directives au CN et aux autres sociétés de la Couronne. Il doit sûrement y avoir une façon d'apporter un peu de justice à ces personnes qui ont été délaissées par les syndicats et par la compagnie. Je prie le ministre et son secrétaire parlementaire d'étudier cette question.

Nous avons entendu dire que la loi nationale sur les transports a échoué parce qu'elle ne reposait que sur la préoccupation des profits. Je n'en conviens pas tout à fait, mais nous ne pouvons tout de même écarter cette préoccupation. Il n'y a pas de raison pour qu'une société, qu'elle soit de la Couronne ou privée, ne soit pas bien administrée de façon rentable. Mais, dans un pays comme le nôtre où dans quelques régions les sociétés de chemins de fer ou d'aviation ne peuvent faire de profits, on devrait établir des trajets de service financés par le Trésor.

Cette idée de délaisser graduellement la rentabilité et de tout gérer comme une société de la Couronne est de la bouillie pour les chats; on administre une entreprise en faisant autant de profits que possible. Je l'ai bien compris il y a quelques semaines lors des audiences de la CCT sur l'efficacité des services aériens. Un mémoire après l'autre se plaignaient parce que le service dans la région n'était pas suffisant car le principal transporteur, Air Canada, n'avait pas de concurrence et il s'est ensuivi que le service

s'était détérioré au point où il n'y en avait plus. En somme, pour avoir un service il faut de la concurrence.

● (2110)

Puis-je me reporter brièvement à certaines paroles du ministre cet après-midi. La grande lacune de la loi nationale sur les transports est qu'aucune disposition ne prévoit d'organisme de régie pour surveiller les transports, afin de s'assurer qu'ils donnent un service efficace. Le ministre a mentionné les subventions versées aux chemins de fer. Cependant, rien ne les oblige à améliorer le service ou acheter du nouveau matériel. Cette question devrait être étudiée. Il faudrait créer un organisme de régie pour assurer jour après jour l'efficacité du service.

Je pourrais en dire beaucoup plus à ce sujet, monsieur l'Orateur, mais durant la période limitée qui m'est allouée, je voudrais dire qu'à mon avis, le ministre des Transports veut sincèrement remettre de l'ordre dans la situation. Je sais qu'il est ennuyé parce que le gouvernement a laissé autant se détériorer la politique en matière de transport. Cependant, je rappelle au secrétaire parlementaire que les députés de ce côté-ci sont quelque peu sceptiques, car ils ont déjà entendu des foules de promesses auxquelles ont n'a jamais donné suite. Il y a deux ans seulement, le prédécesseur du ministre des Transports déclarait à la Chambre qu'il allait immédiatement présenter une politique des transports entièrement nouvelle. Nous n'en avons pas encore été saisis. Est-ce étonnant que nous devenions sceptiques lorsque le ministre nous promet une nouvelle politique?

J'ai l'impression que la mesure qu'envisageait le ministre précédent a été bloquée soit par le cabinet, soit par les fonctionnaires du ministère. Si ceux-ci occupent toujours leurs postes, ils continueront de s'opposer aux dispositions que pourrait prendre le ministre. Comme il ne détient pas suffisamment de pouvoirs pour remédier aux lacunes du service de transport, il faudrait, je crois, adopter un nouveau projet de loi qui les lui confère. S'il s'efforce vraiment de réparer cet horrible gâchis, il peut compter sur mon entière collaboration pour accélérer l'adoption du projet de loi.

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, d'abord, puis-je dire combien j'ai été heureux d'entendre les déclarations du ministre, celles d'aujourd'hui et des jours derniers. Il reconnaît que quelque chose ne va pas dans notre réseau de transports. C'est la seule façon de résoudre un problème. D'abord, il faut reconnaître que quelque chose ne va pas, et puis, il faut tâcher de remanier la politique des transports en présentant un nouvel ensemble de programmes utiles pour les Canadiens. Certes, je vais examiner certains des problèmes inhérents à notre réseau de transports, mais je vais surtout me borner aux chemins de fer et aux possibilités intermodales. La difficulté réside dans la loi nationale de 1967 sur les transports, comme le ministre l'a reconnu. De façon générale tout le monde est d'accord là-dessus.

Il faut faire face au problème qui se pose du fait que le Parlement n'exerce aucun contrôle sur notre réseau de transports. Ni le ministre ni le Parlement ne peuvent exercer un contrôle direct. Nous n'exerçons même pas de contrôle direct sur la Commission canadienne des transports.

M. Mazankowski: Ce n'est pas exact. Le ministre a ce pouvoir.

M. McRae: Il en a le pouvoir à certains égards. Toutefois, dans le travail administratif de tous les jours, la CCT a tendance à agir de la même manière que d'autres organismes similaires de réglementation.

M. Mazankowski: Lisez l'article 64.

M. McRae: Nous avons déjà parlé de cela. Comme je l'ai dit, la CCT a tendance à agir de la même manière que d'autres organismes de réglementation en ce sens qu'elle est devenue bien disposée à l'égard des opinions des gens qu'elle est chargée de réglementer. Voilà qui semble être la difficulté fondamentale. Pas bien longtemps après leur nomination à la CCT, les nouveaux commissaires se mettent à parler et à penser comme s'ils exploitaient un chemin de fer. On peut faire de semblables observations à propos d'autres organismes de réglementation. Il existe une abondante littérature sur le compte des responsables de l'élaboration des règlements. J'estime que le ministre, le gouvernement et le Parlement doivent assumer davantage de pouvoirs afin de contrôler les transports, étant donné en particulier les difficultés rencontrées cette année dans le transport du bois et des céréales. Tout l'automne à Thunder Bay, on a rencontré de nombreux problèmes liés au transport du blé du fait que les silos à céréales n'étaient qu'à moitié remplis alors qu'à cette période de l'année ils devraient l'être complètement.

La deuxième difficulté touche la loi elle-même, notamment le principe selon lequel le transport doit être rentable et fondé sur la concurrence. Ce n'est pas, à mon avis, une politique valable dans un pays aussi vaste et aussi peu peuplé que le Canada. Cela ne peut tout simplement pas marcher. Même si la concurrence peut marcher dans certaines régions, je me demande si nous comprenons vraiment les répercussions de la concurrence sur les chemins de fer.

Je vais également parler de réseaux intégrés. L'élément dominant de la loi devrait censément se trouver dans le préambule, lequel devrait dire que la loi vise la répartition de la croissance dans tout le pays et l'élimination des disparités régionales. Tel devrait être l'objectif de notre réseau de transport. Un réseau concurrentiel pourrait être rentable s'il dessert Toronto, Montréal et le «Golden Horseshoe», mais il ne le serait pas dans les Maritimes ni dans les régions éloignées du pays. Compte tenu de ces considérations, il faudrait modifier la loi. Elle devrait tenir compte du principe que les réseaux de transport doivent viser à mettre toutes les régions du pays sur un pied d'égalité. Ce principe est absent de la loi ainsi que des règles régissant la Commission canadienne des transports. Par conséquent, nous faisons face à des problèmes énormes en matière de tarifs-marchandises. Ainsi, le transport vers l'ouest coûte moins cher que le transport vers l'est. Il coûte moins cher de transporter le bétail sur pied vers l'est que les produits finis. Il faut abolir des anomalies semblables, qui trouvent leur origine dans la loi actuelle, mais ce ne sera pas facile d'analyser les tarifs-marchandises.

Un autre point qui m'inquiète est celui des subventions que reçoivent les compagnies ferroviaires. Comment les obtiennent-elles? Elles demandent la suppression pour faire face aux coûts des services-voyageurs tout en les dénigrant. Il m'est impossible de comprendre que les compagnies reçoivent des subventions pour un service dont la qualité a baissé. Pour éviter l'abandon de ce service, une fois que celui-ci a perdu sa qualité, on accorde des subventions. Comme l'a dit mon préopinant, un tel régime encourage la détérioration du service. Autrement dit, on accorde une subvention pour ne pas donner de service. Il faut que cela change.

Politique nationale des transports

Pendant l'intersession, j'ai eu le plaisir d'amener ma famille sur la côte ouest par chemin de fer. Nous y sommes allés par le Canadien National et nous sommes revenus à bord d'un train du Canadien Pacifique. Le voyage a été intéressant; je l'ai fait pour me rendre compte de ce qui se passait, pour parler à autant d'employés des chemins de fer que possible à différents endroits. J'eus grand peine à obtenir une chambrette à bord du Super Continental. Lorsque nous sommes montés à bord du train, celui-ci comptait déjà 15 wagons bien remplis. La chambrette coûtait $126 et le passage $67, de sorte que le voyage aller seulement nous a coûté $193. je le répète, le train était plein. Impossible d'obtenir des réservations. On a dû ajouter des wagons supplémentaires à Winnipeg, bien que nous voyagions à la mi-février. Le service était bon. Je dois le reconnaître. La nourriture et le service étaient bons; le personnel s'appliquait à rendre le voyage confortable aux voyageurs qui ne pouvaient payer une couchette. Le convoi comptait un wagon de jour et de nuit que les gens pouvaient utiliser à un prix abordable, soit 8 dollars.

A bord du train du CP, ce fut une tout autre histoire. Ainsi, nous avons dû payer pour le voyage $232, soit près $40 de plus que pour le CN. Le convoi comptait sept wagons dont chacun ne comptait qu'un, deux, trois ou quatre voyageurs. La compagnie ne faisait rien pour attirer la clientèle et faire face à la concurrence. J'ai entendu les conservateurs parler de concurrence, vanter le CP et vitupérer le CN. Qu'ils sachent bien que ces deux services n'étaient pas à comparer. A mon avis, s'il y a une façon de le faire, je vais essayer de proposer que la subvention accordée pour le «Canadien» du Canadien Pacifique soit diminuée à $1 car cette compagnie ne fait réellement pas son travail.

● (2120)

Des voix: Bravo!

M. McRae: Je n'arrive pas à comprendre. Parce que c'est une entreprise privée, elle doit être bonne, parce qu'elle est publique, elle doit être mauvaise. Bien qu'il y ait des défauts et des problèmes au sein du Canadien National, cette compagnie fait son possible, alors que le Canadien Pacifique s'en moque. Pour ma part, il ne devrait pas y avoir de subvention pour le Canadien Pacifique.

J'aimerais aborder d'autres problèmes. Ils ne concernent pas exactement la loi, mais ce sont des problèmes fondamentaux du système de transport. Aucune des deux compagnies de chemins de fer n'est entreprenante. C'est l'un des problèmes. Elles ne sont pas entreprenantes comme les autres secteurs de notre industrie. Où étaient les chemins de fer lorsque nous parlions du projet d'aéroport de Pickering? Où étaient les chemins de fer lorsque l'on envisageait un programme de transport terrestre? Où étaient-ils lorsque l'on étudiait l'ADAC? Ils n'étaient pas là. Où était le Canadien Pacifique, entreprise privée? Les chemins de fer n'ont pas fait preuve d'initiative comme les autres industries.

La société International Nickel, dans ma région, possède une mine à Shebandowan, à un ou deux milles de la voie de garage du Canadien National. Le minerai est transporté par camion à une voie de garage du Canadien Pacifique qui se trouve à 50 milles. La province de l'Ontario a dû effectuer d'importantes dépenses pour renforcer la route. Il y avait eu une série d'accidents. On aurait pu le transporter sur une voie d'évitement du CN à peu de frais. Où sont les chemins de fer agressifs que nous devrions avoir dans notre pays? C'est un problème très grave.

[M. McRae.]

Je ne condamne pas entièrement les chemins de fer pour tous les problèmes qui se sont produits cet hiver. Un fait intéressant du voyage c'est que nous sommes arrivés à Kamloops six heures en retard. C'était dû au fait que le CN avait un train de marchandises sur la plupart des voies d'évitement de la ligne ou que nous en attendions un. Des employés m'ont dit qu'un ou deux trains de plus et le système serait désorganisé. Le CN transporte des quantités énormes de marchandises. Cette forte demande a créé les problèmes qui nous ont accablés l'hiver dernier.

Je veux parler d'un autre problème. Il n'a pas été examiné aussi soigneusement qu'on aurait pu le faire. Je parle de la question des aspects intermodaux du transport. Est-ce l'usager qui paie ou l'État. Lorsque nous parlons de la concurrence entre les sociétés de camionnage et les sociétés ferroviaires, utilisons-nous réellement des chiffres analogues en ce qui concerne les coûts? Je ne puis trouver de chiffres raisonnables au sujet des coûts. Je puis trouver des chiffres basés sur le coût par tonne/mille, mais je ne puis en trouver qui disent que pour mettre un camion de 50 tonnes sur la route, il en coûtera d'autant plus pour construire la route qu'il faut et l'entretenir. Ce genre de chiffres n'existe pas. Je ne crois pas que nous ayons fait suffisamment d'efforts pour comprendre les chiffres comparatifs. Depuis quelque temps, on délaisse sans équivoque le camionnage en faveur du transport ferroviaire, surtout du service rail-route.

L'autre aspect de la situation intermodale que nous n'avons pas considéré est la consommation d'énergie. Jusqu'ici, nous n'avons parlé que des coûts. Nous devons maintenant considérer les coûts de l'énergie et de la consommation d'énergie. A cet égard, le chemin de fer est certainement beaucoup plus efficace. En termes de tonnage brut, le rendement des chemins de fer est de 550 tonnes/milles par gallon. Pour le transporteur routier, il est d'environ 38 tonnes/mille par gallon et pour le transporteur aérien, d'environ 30 tonnes/mille par gallon. En termes de tonnage net, le rapport est d'environ quatre à un; 210 tonnes/mille pour le transporteur ferroviaire et environ 50 tonnes/mille par gallon pour le transporteur routier. C'est un autre facteur qu'il faut considérer très sérieusement. Sur le plan de l'énergie, les chemins de fer sont beaucoup plus efficaces.

Le pipe-line, ce mode multiforme de transport, n'a pas été étudié au cours du présent débat. Je signale officiellement à la Chambre que je ne suis pas du tout satisfait de la construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie. Il nous cause toutes sortes de difficultés, mais j'en reparlerai.

En terminant, je veux redire ce qu'il faut faire. D'abord, faire en sorte que le contrôle de nos modes de transport, les chemins de fer notamment, soit remis entre les mains du Parlement. Ensuite, ajouter à la loi un préambule où il soit dit que l'une des principales fonctions des chemins de fer chez nous consiste à redistribuer la richesse et à acheminer les marchandises dans les deux sens à un coût à peu près équivalent, de telle sorte que toutes les régions du Canada aient des chances égales de progrès économique. Troisièmement, la subvention au service-voyageurs devrait assurer le service et non le faire disparaître. Elle ne devrait pas être accordée en fonction d'un système qui élimine le service. Quatrièmement, la gestion doit se montrer entreprenante.

Le gouvernement devra exercer beaucoup plus de contrôle sur les compagnies ferroviaires, voire les nationaliser. Il faut de quelque façon que ces compagnies deviennent plus entreprenantes. Cinquièmement, il faut procéder à une étude beaucoup plus poussée des aspects de leurs frais et de l'utilisation multiforme de nos systèmes de transport.

Le Canada est très fragile. Il aurait bien de la peine à durer si les chemins de fer et les différents autres modes de transports flanchaient. Des compagnies ferroviaires indifférentes sont un luxe que nous ne pouvons nous permettre. Nos chemins de fer doivent aller de l'avant. Ils doivent travailler à l'avantage des Canadiens. C'est entre les mains du Parlement, là où il devrait être, qu'il faut remettre le contrôle.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté pendant de nombreuses années les divers partis discuter du problème que soulève aujourd'hui le Nouveau parti démocratique, la mise au point d'une politique des transports. On pourrait reprendre aujourd'hui une motion qui a été proposée il y a dix ans. Je suis certain qu'elle ne différerait pas tellement de celle que nous débattons.

Les gouvernements n'ont pas beaucoup d'occasions pour faire leur marque et les ministres n'ont habituellement pas beaucoup d'occasions de se distinguer. Cependant, si le ministre comprend bien ce qu'il a dit il y a quelques jours, soit que nous n'avons pas de politique nationale des transports et qu'il en a assez de ne pouvoir fournir des wagons couverts pour l'expédition des produits alimentaires dans tout le pays, il agira. S'il a regardé Pierre Berton revivre ou ré-écrire l'histoire et s'il veut se joindre à lui pour le deuxième épisode du «rêve national», il s'efforcera de faire ce que nous proposons.

Si nous voulons vraiment organiser le transport au Canada, nous devons intégrer tous les services en un seul et en faire une force valable. Nous ne devrons ménager aucun effort pour faire des chemins de fer le réseau national d'aujourd'hui et de demain.

● (2130)

Je constate qu'on a présenté à l'Office national de l'énergie aujourd'hui la première partie d'une série de documents pesant 200 livres au sujet des installations de transport. On ne compte plus le nombre de pages, mais on les pèse. Il s'agit du projet de pipe-line du Mackenzie. Si le rêve du gouvernement à l'époque de la Confédération était valable, les Canadiens feraient bien d'examiner de près cette proposition et de décider si un chemin de fer serait la solution au transport des ressources du Grand Nord.

Il y a quelques années, des Russes qui étaient venus au Canada avaient été impressionnés par notre réseau de transport. Ils aménageaient un complexe industriel dans leur région septentrionale et ils estimaient que les Canadiens possédaient d'excellentes connaissances techniques dans le domaine du transport. S'ils revenaient aujourd'hui, 15 ans plus tard, ils nous trouveraient rétrogrades plutôt que progressistes. Certaines de nos difficultés sont attribuables au fait que notre réseau de transport est si complexe. Nous faisons des expériences avec le petit appareil ADAC. On ne pourrait plus mal désigner un appareil Otter que de l'appeler un appareil ADAC. L'Otter est un ancien Norseman pourvu de deux moteurs au lieu d'un. C'est un appareil destiné principalement à servir dans la brousse. Néanmoins, nous avons l'intention de l'utiliser pour transporter les voyageurs entre Ottawa à Montréal, 18 à la fois, et nous estimons que c'est un progrès. Ce n'est pas une mesure progressiste mais rétrograde. Nous organisons un service de la brousse entre deux villes plutôt qu'entre deux endroits ruraux isolés. Une forte somme a été consacrée à ce projet. L'aéroport de Rockcliffe a été réaménagé de même que la piste d'atterrissage de l'Expo à Montréal. Chose certaine, nous avons dilapidé nos moyens dans le domaine du transport.

Si le ministre des Transports (M. Marchand) veut agir, je lui recommande de s'intéresser particulièrement aux chemins de fer. Il est probable, je crois, que s'il demandait au CP de lui livrer tout son matériel roulant, la compagnie consentirait, car ces gens ne s'intéressent pas aux affaires ferroviaires. Je suis persuadé qu'elle n'y fait plus de mises de fonds et qu'elle n'a plus de spécialistes à sa direction. La compagnie s'intéresse à la diversification dans les industries et les opérations qui peuvent produire beaucoup plus d'argent qu'un chemin de fer. Le seul avantage qu'elle retire du chemin de fer est le produit des millions de dollars que lui versent les Canadiens, une somme qu'elle n'utilise pas à l'entretien du chemin de fer mais qu'elle place ailleurs amassant ainsi un magot.

Le chemin de fer est le cousin pauvre et on nous demande constamment de le subventionner. Le service ferroviaire devrait être nationalisé. A mon avis, il faut nationaliser non seulement le Canadien Pacifique mais aussi le Canadien National. Le président du CN a maintes fois comparu devant le comité des chemins de fer; il n'a même pas su nous dire quelles fonctions les administrateurs étaient censés remplir. L'un d'eux est responsable de la tour de communication à Toronto—«l'aiguille». Comment ce projet aidera-t-il l'exploitation du chemin de fer? Il faut retirer aux chemins de fer les autres modes d'entreprises dans lesquels ils sont engagés. Ce qui comprend aussi le camionnage, même s'il s'agit d'un problème qui donne lieu à un débat; il se peut que l'exploitation d'une entreprise de camionnage reliée à celle du chemin de fer soit avantageuse.

Je me suis entretenu avec un cadre de l'Ontario Northland Railroad quelque temps après un accident grave survenu sur la route 401 où de nombreuses personnes perdirent la vie à la suite d'une collision entre un camion de ma région, un autobus et 13 ou 14 autres véhicules. Il m'a dit que la Northland Railway pouvait mettre en service des trains, surtout pendant les week-ends, qui pouvaient transporter directement à Toronto des camions et des remorques du même genre que les véhicules qui se sont trouvés pris dans cet accident. Or, de tels trains permettraient de supprimer de la circulation ce genre de véhicules tout en réalisant un bénéfice à la fois pour les camionneurs et pour le chemin de fer.

On pourrait faire beaucoup dans ce sens, mais si le ministre se propose de faire quelque chose pour améliorer le réseau, il devrait concentrer son attention uniquement sur les chemins de fer. On pourrait, je crois, apporter des améliorations dans ce domaine. On pourrait faire des recherches portant sur les nouveaux types de matériel roulant, même si des déconvenues nous attendent au tournant. Nous sommes la risée du monde, j'en suis persuadé, ayant dépensé des millions de dollars à la réalisation d'un réseau de transport rapide entre Montréal et Toronto, pour découvrir que nous n'avons pu égaler le Silver Bullet, qui était en service, il y a environ 30 ans, entre Buffalo et Detroit, et qui pouvait même s'approvisionner en eau tout en avançant à 60 milles à l'heure. Nous n'avons pu égaler cela. Pourquoi? Le CN s'intéresse réellement beaucoup plus à son portefeuille d'investissements qu'à la conduite d'un chemin de fer.

L'an dernier, je me suis opposé à ce que Air Canada s'engage dans l'entreprise des vols nolisés par l'intermédiaire de Wardair. J'aurais été heureux si l'intention de la société en achetant Wardair avait été de l'exploiter comme une ligne aérienne, parce qu'à mon avis, Air Canada devrait faire voler les avions. Mais l'idée était de se constituer un portefeuille d'investissements. Maintenant, l'idée est d'acheter des actions de Comstock. Je me souviens de Comstock comme l'organisme qui a modifié les moteurs électriques de 25 cycles en moteurs de 60 cycles d'un bout à l'autre de l'Ontario. Je suis certain que cette société connaît très bien l'industrie de l'aviation. Air Canada a cependant l'intention d'en acquérir une partie. Est-ce parce qu'Air Canada compte se servir d'appareils DeHavilland ou Otter? J'en doute. C'est plutôt parce que cela constitue un placement et je m'oppose tout à fait à ce que la société Air Canada s'immisce dans ce domaine. Si elle veut avoir des avions et être une ligne aérienne nationale, qu'elle le fasse sans laisser des transporteurs de troisième ordre se mêler des lignes d'apport.

La même chose s'applique aux chemins de fer. Si nous sommes assez stupides pour laisser la Commission canadienne du blé payer 400 millions de dollars pour acheter 20,000 wagons-trémies . . .

M. Gilbert: Quatre mille.

M. Peters: Le député dit 4,000. La Commission en a déjà 4,000. Elle en a 4,000 maintenant et elle en a commandé 2,000 autres. Au cours des cinq prochaines années, elle veut en acheter 20,000 au coût de 400 millions de dollars. Mon collègue n'est pas au courant, mais il n'a pas assisté à bien des réunions où la Commission a présenté cette demande. De fait, elle a demandé 20,000 wagons et l'industrie du carbonate de potassium a reçu 39 millions de dollars du gouvernement pour acheter des wagons-trémies.

● (2140)

Les premiers ministres de l'Ouest demandent au gouvernement d'améliorer les superstructures parce qu'elles ne peuvent supporter les chargements d'aujourd'hui. A mon avis, nous allons établir un troisième réseau de chemins de fer, un réseau sans locomotives. J'imagine que quelqu'un dira bientôt: «Donnons quelques locomotives et quelques employés à la Commission du blé.» Ensuite l'industrie du carbonate de potassium demandera des locomotives. Nous fournirons donc le capital de roulement et les superstructures, et les sociétés ferroviaires tireront nos wagons parce qu'elles n'en auront pas. A Regina, on brûlait des wagons, mais on a permis au gouvernement fédéral d'en choisir quelques-uns pour les réparer. Le CN a offert de payer 50 p. 100 des frais, mais le CP a déclaré que le gouvernement aurait à payer tous les frais, comme aussi les déchets. Si le ministre veut faire quelque chose pour Pierre Berton, si nous voulons que le grand «Rêve national» ait une suite, alors il faut agir dans le cas de la grande tragédie nationale actuelle, le fait qu'il n'y ait pas assez de wagons pour transporter les marchandises de la nation.

A n'en pas douter, le service-voyageurs des chemins de fer est une honte à l'heure actuelle. Quiconque a récemment pris le train aura découvert que les mêmes wagons servent que du temps de la guerre. Il y a des siècles qu'on n'a pas doté nos chemins de fer de nouveaux wagons. Et il en coûte aussi cher pour dormir dans un wagon-lit du CN que pour descendre à l'hôtel Royal York.

En terminant, si le ministre veut se faire une renommée, il aura l'appui du peuple canadien et des autres députés s'il veut bien concentrer ses efforts pour rendre le réseau ferroviaire canadien rentable en le faisant, comme Mussolini, respecter les horaires et assurer les services au peuple canadien, ce qu'il ne fait pas à l'heure actuelle.

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de commenter cette motion du député de York-Sud (M. Lewis) qui l'a présentée au nom de son parti en ce jour d'opposition. Une des grandes questions qui m'a de plus en plus préoccupé au cours des ans est celle du transport, le CP prenant la priorité dans ce secteur. Il me vient en mémoire un fait qu'on m'avait rapporté et que j'ai cru véridique, soit que le député de York-Sud avait comparu devant un jury appelé à choisir les boursiers de Rhodes. Un des membres, président du CP à l'époque, lui demanda ce qu'il ferait de cette société s'il en avait la chance. «Je la nationaliserais», avait répondu le député. Une trentaine d'années plus tard, il préconise encore la même chose.

Mes rapports avec le CP ont débuté très tôt dans ma vie. Le député de York-Sud a parlé aujourd'hui des terres que les Canadiens ont données au CP. Je suis né et j'ai été élevé sur une de ces parcelles de terrain; j'y suis demeuré pendant environ 21 ans. J'exploitais une ferme et au cours des quelques années qui ont précédé mon entrée dans l'aviation, le CP nous avait bien traités je pense, surtout aux années 30 alors qu'il était très difficile de faire le moindre paiement. J'aimerais rappeler aux députés ce que coûtent actuellement les terrains en Colombie-Britannique depuis l'arrivée au pouvoir du NPD. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) sait parfaitement j'en suis sûr, ce dont je parle.

Il existe certainement bien des problèmes dans notre système de transport au pays. Dire qu'ils peuvent tous être résolus par la nationalisation c'est, me semble-t-il beaucoup trop simplifier. Les problèmes sont très réels et il faut leur opposer de la détermination. J'ai bien des fois eu recours aux services du CP et j'ai constaté qu'ils étaient bien supérieurs à ceux du CN. Les quelque 13 fois que j'ai traversé pendant la guerre les cols des Rocheuses entre les Prairies et Vancouver, j'ai toujours trouvé le CP supérieur au CN à tous les points de vue. Lors du remplacement des wagons frigorifiques par des wagons mécaniques le CP en a au moins construit de nouveaux assez spacieux pour se conformer aux règlements canadiens et américains, tandis que le CN a procédé à beaucoup de transformations. Il s'ensuit que les tolérances de charge de leur wagons sont insuffisantes. Les deux sociétés ferroviaires ont, cependant, laissé tomber le Canada. Le CN n'offre pas, à mon avis, un bon exemple, et que l'on recoure à la nationalisation s'il le faut.

Je reçois bien des plaintes de mes commettants au sujet du service de la poste assuré par le ministère des Postes. Le ministère avait annoncé un programme de livraison garantie, qui devait assurer une livraison rapide. Cependant, le courrier prend de sept à dix jours pour parvenir de Vancouver à chez moi, à 300 milles de distance. Si la nationalisation et les sociétés d'État sont la solution, ces dernières devraient donner l'exemple.

Le ministre des Transports (M. Marchand) a finalement reconnu la véracité de mes propos à la séance du comité des transports, le 20 novembre dernier, lorsque le président du CN était le témoin. Comme on peut le lire à la page 20:92 du compte rendu du comité, j'ai dit:

Je sais qu'il y a deux chemins de fer. Le CP n'est guère mieux. Je recommanderais certes la liquidation du personnel du CN et la vente de la société à l'entreprise privée, mais nous faisons face à une société privée qui n'est pas en meilleure posture.

A mon avis, nous sommes arrivés à un point où ce sont les sociétés ferroviaires qui commandent au gouvernement, et non l'inverse. Je devrais peut-être m'adresser plutôt au ministre des Transports, car il est grand temps que le gouvernement se décide réellement à s'imposer aux sociétés ferroviaires et à s'assurer qu'elles possèdent le matériel roulant et les wagons.

Il existe une grave pénurie de wagons pour transporter le bois et les fruits en Colombie-Britannique. Les sociétés ferroviaires recommandent que les sociétés en cause achètent ou louent les wagons elles-mêmes. Il semble presque que la pénurie est voulue afin de forcer les compagnies à acheter des wagons, libérant ainsi les chemins de fer de toute obligation à cet égard. Cette responsabilité doit demeurer chez les sociétés ferroviaires. Une fois les wagons achetés, je doute que les chemins de fer retournent les wagons à leur point de départ. Ensuite, les chemins de fer inciteront probablement les compagnies à se procurer les locomotives. Ce n'est pas ce qu'on appelle assumer ses responsabilités. Le gouvernement devrait certes veiller à ce que les sociétés ferroviaires assument leurs responsabilités. Il faudrait faire dire qu'elles ne recevront aucune subvention tant qu'elles ne se plieront pas aux volontés du gouvernenment. Au lieu de cela, on permet à ces compagnies ferroviaires de fonctionner grâce aux recettes fiscales, en dépit du fait que l'une d'elles soit déjà propriété de l'État. Peut-être devrait-on retenir ces subventions, en espérant que cela améliorera et rendra plus attentive l'attitude des chemins de fer face aux exigences du gouvernement.

● (2150)

Je me réjouis de constater que le ministre du Revenu national (M. Stanbury) est ici ce soir, et j'espère qu'il prêtera l'oreille à mes observations. Nous avons eu des problèmes, dans ma circonscription, qui nous ont amenés à envoyer nos produits aux États-Unis et à les acheminer par des compagnies ferrovières américaines vers l'Est canadien parce que nous ne pouvions obtenir de wagons d'une compagnie canadienne. Tout à coup, une ordonnance a été communiquée aux douaniers pour qu'ils n'aillent plus sceller ces wagons. Le prétexte allégué était, je crois, que cela était trop coûteux, même si la compagnie américaine était disposée à payer le transport du douanier pour que le wagon puisse être acheminé par les États-Unis. Le transport se faisait grâce à un tronçon de la Burlington Northern Railway situé au Canada. Un pont avait été emporté, sur le trajet de la voie ferré; on chargeait les wagons pour nous et on faisait l'expédition à partir d'un point situé juste au sud de la frontière. Je suppose que c'est ce travail de la compagnie ferroviaire qui a amené le gouvernement à intervenir.

Permettez-moi de vous lire des passages d'une lettre que j'ai reçue du ministre du Revenu national:

Tout d'abord, le chemin de fer canadien nous a dit qu'il pouvait fournir le matériel roulant nécessaire.

Je ne sais de quelle compagnie il voulait parler, mais il poursuivait ainsi:

Par la suite, il a été vérifié qu'il y avait, en fait, pénurie de wagons frigorifiques en Colombie-Britannique et que la compagnie ne pouvait s'occuper que de sa clientèle régulière.

Il y avait certainement pénurie de wagons frigorifiques au Canada, mais nous avions toujours été un client régulier. Le ministre ajoutait:

... il semblerait sage de la part de la B.C. Tree Fruits Limited de communiquer avec les compagnies canadiennes pour discuter leurs besoins en matériel roulant pour qu'elle soit considérée comme «client régulier» et, ainsi, que le problème soit résolu.

Politique nationale des transports

Il est très évident que les sociétés ferroviaires canadiennes ne peuvent encore fournir suffisamment de matériel roulant, et c'est pourquoi nous connaissons cette pénurie dont se plaignent les céréaliculteurs. C'est pour cette raison que les gens de l'industrie du bois, de l'industrie fruitière et de presque tous les secteurs auxquels on puisse songer se plaignent des services ferroviaires au Canada. Nos expéditeurs de céréales sont certainement des clients réguliers des sociétés ferroviaires. Peut-être devrait-on leur dire d'entrer en contact avec ces sociétés pour leur exposer leurs besoins afin qu'ils puissent être considérés comme des clients réguliers. Le ministre devrait savoir que tous ces gens sont des clients réguliers. Il y a là un problème, mais il ne sera jamais résolu par ce genre de mesure ni par ce genre de gouvernement.

Si nous voulons résoudre ces problèmes, le gouvernement doit devenir plus sensible aux besoins et prendre des mesures plus énergiques. Si tel était le cas, nous ne nous ferions pas dire ici que la nationalisation est la panacée à tous les problèmes. Nous devons jeter le blâme sur ces transporteurs, et nous devons nous montrer très exigeants envers eux.

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, au cours du débat sur le bill relatif au CN en 1968, j'ai souligné que l'ennui dans le cas du CN, c'était qu'il y avait trop de chefs et pas assez d'exécutants. Je recommande ce soir au ministre des Transports (M. Marchand) de congédier les chefs et de laisser les exécutants prendre charge des opérations. Je suis persuadé que les sociétés de chemins de fer seraient alors dirigées de façon parfaitement efficace parce que les travailleurs sont des professionnels, ils connaissent leur affaire et pourraient apporter une solution à nos problèmes actuels. Ils pourraient fournir les services nécessaires et le CN gagnerait beaucoup plus d'argent. Ces hommes ont passé leur vie dans le monde des chemins de fer, contrairement aux dirigeants.

L'hiver dernier, une personne m'a dit qu'aucun wagon ni locomotive n'étaient disponibles, car ils étaient retenus au terminus pour une période allant jusqu'à 24 heures. Quelle drôle de façon de faire fonctionner une société ferroviaire! Le CP s'enrichit certainement, car il ne s'intéresse qu'à ce qui rapporte et s'occupe très peu du transport de voyageurs. Il ne pouvait s'enrichir avec ce dernier et il ne lui a accordé que ce qu'il restait.

Le Canada est un vaste pays et le CN doit en accepter les avantages et les inconvénients et assurer des services dans les régions que le CP ne dessert pas. Le CP s'enrichit énormément grâce au transport sur de petits et longs parcours entre Windsor et la frontière des États-Unis étant donné qu'il s'agit presque entièrement de transport sur de longs parcours et le CN doit s'occuper des petits ainsi que des longs parcours entre Sarnia et Portland, Maine.

Si une personne achète des actions dans une société, elle a le droit d'assister aux réunions annuelles et d'interroger le président et les cadres supérieurs sur le fonctionnement de cette société. Par contre, des milliers d'employés de chemins de fer participent à des régimes de pensions, mais ils ne reçoivent pas de renseignements au sujet du genre de placements effectués. Peu importe aux employés où leur argent est placé, mais de toute évidence ils devraient recevoir un état financier indiquant la liste des placements et des intérêts obtenus. Tout ce qu'ils demandent, c'est de consulter les registres et d'obtenir la preuve que les fonds de pensions du CN et du CP ne produisent pas une pension de 2 p. 100 par année de service. Nous

devrions donner les faits aux employés du CN, du CP et des autres sociétés ferroviaires et les laisser décider ce qu'ils veulent faire avec leur fonds de pensions. Évidemment, ces employés ont le droit de savoir où leurs fonds sont placés et connaître le taux de rendement.

Le Canada n'a pas de marine marchande hauturière. Toutefois, le gouvernement s'apprête à renforcer et à accroître notre petite flotte en interdisant le cabotage à tous les navires autres que canadiens. Une mesure sera bientôt présentée à cette fin. De toute façon, la mesure tiendra compte de ce que certaines régions du Canada, surtout les provinces de l'Est, dépendent des transports maritimes et que la viabilité de leurs entreprises peut tenir à des tarifs les plus bas possibles pour le transport maritime.

D'autres mesures pour agrandir notre flotte pourront être prises dans les régions arctiques où les ressources canadiennes devraient être mises en valeur par des techniques canadiennes, ce qui créerait des entreprises canadiennes employant une main-d'œuvre canadienne. Aucune des grandes puissances maritimes du monde ne possède encore de navires pouvant naviguer en toute sécurité dans les eaux canadiennes de l'Arctique, si ce n'est pendant quelques mois chaque année. Le ministère cherche présentement des moyens d'encourager les entreprises canadiennes à relever le défi que constitue la présence de navires battant pavillon canadien dans l'Arctique pendant de plus longues périodes.

Dans le passé, pour les transports en haute mer, le Canada acceptait les offres les plus économiques, fût-ce de navires libériens, de navires du Commonwealth ou encore de navires russes. Ce fut avantageux au point de vue coût, d'autant plus qu'il y avait toujours des navires disponibles. Mais l'évolution des transports maritimes dans le monde obligera le Canada à remettre la question à l'étude afin de décider s'il pourra continuer à vendre ses produits dans le monde entier avec autant de succès et à des prix raisonnables sans posséder ses propres navires.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que les délibérations prennent fin, en conformité de l'article 58 (11) du Règlement.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SANTÉ—L'IMPORTATION DE BÉTAIL AMÉRICAIN ENGRAISSÉ AU DES

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, mes propos ce soir s'adressent au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). En deux occasions distinctes, soit le 28 février et le 6 mars, j'ai tenté d'obtenir une réponse des ministres sur une question d'importance vitale pour tous les consommateurs canadiens. J'ai demandé quelles mesures prenait le gouvernement pour empêcher l'importation au pays de bœuf des États-Unis provenant de bétail engraissé au moyen de l'agent chimique diéthyle-stilbestrol.

Selon des témoignages dignes de foi qui nous sont parvenus depuis quelques mois, le DES est un agent cancérigène chez l'homme et chez l'animal, et sur la foi de ces renseignements, le gouvernement actuel avait interdit l'emploi du DES au pays. Dans l'intervalle, un jugement de la Cour suprême des États-Unis annulait l'interdiction concernant l'usage du DES dans ce pays et une grave question se pose depuis lors. Il existe en effet un danger, c'est que le bœuf traité au DES soit importé au Canada, où il représenterait une menace pour la santé des Canadiens. Et c'est cela qui m'inquiète.

Je croyais que l'un ou l'autre des ministres me donnerait l'assurance que le gouvernement avait résolu le problème à peu près à l'époque de l'interdiction de l'usage du DES au Canada. Néanmoins, monsieur l'Orateur, il semble qu'on n'ait rien fait dans ce sens. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit, le 6 mars, que l'on prendrait les mesures nécessaires pour que le bœuf provenant de bétail engraissé au DES ne soit pas importé au Canada. Mais on ne saurait se contenter de cela. Il aurait dû dire que des mesures nécessaires avaient été prises il y a plusieurs mois. Il semble que la santé de nos citoyens soit moins importante aux yeux du ministre que les concessions de football.

Rien ne nous garantit qu'à l'époque où le DES fut interdit aux États-Unis, tous les éleveurs de ce pays ont cessé de l'employer comme additif. Il est impossible de savoir si nous avons ou non importé du bœuf engraissé au DES au cours de la période d'interdiction, car nous n'avions pas exigé des exportateurs américains la garantie que chacune des carcasses de bœuf avait été inspectée et déclarée exempte de DES. La présence de ce produit chimique ne peut être décelée que dans le foie des animaux abattus et même là, il faut que les tests soient d'une grande méticulosité si l'on ne veut pas que certaines traces de DES passent inaperçues.

J'ai récemment entendu dire que le gouvernement procédera à des prises d'échantillons de bœuf importé des États-Unis pour veiller à ce qu'il ne contienne pas de DES. C'est totalement insuffisant. Nous ne pouvons qu'exiger que chaque bœuf abattu et destiné à être exporté au Canada soit vérifié et certifié. Nous insistons pour que le contrôle des foies soit effectué sur chaque bœuf abattu destiné à être exporté ici, chose impossible à la frontière. Par exemple, l'année dernière, nous avons importé des États-Unis 160 millions de livres de bœuf débité et il est évident que les contrôles doivent être faits à l'abattoir sous la surveillance du gouvernement des États-Unis.

Nous ne pouvons rien moins qu'exiger cette garantie. En 1952, je pense, nous avons subi dans les provinces de l'Ouest une grave épidémie de fièvre aphteuse et les États-Unis ont totalement interdit l'importation de bœuf du Canada tant qu'ils n'ont pas eu l'assurance qu'elle n'y sévissait pas. Lorsque des denrées alimentaires présentent un danger sanitaire ou en sont seulement soupçonnées, les États-Unis n'hésitent pas à instaurer les protections nécessaires à leurs concitoyens. Pourquoi ne pas en faire autant pour les nôtres?

On nous dit qu'il existe deux façons d'utiliser le DES pour engraisser le bétail. La première est celle que j'ai déjà décrite et qui consiste à ajouter du DES au fourrage. La deuxième est par l'introduction d'un implant dans l'oreille. Le produit est implanté dans l'oreille de l'animal et cette opération peut avoir lieu de nombreuses fois au cours de son engraissement. On croit également qu'il est

possible de détecter les marques de l'implant sur l'oreille de l'animal abattu mais, bien que ce soit peut-être possible dans certains cas, la certitude n'est pas absolue. Et même si on était certain qu'il s'agisse d'un test valable, on mettrait encore du DES dans le fourrage des animaux et, dans ce cas, il nous faudrait l'assurance qu'une fois abattus les foies de ces derniers aient été contrôlés.

Il ne faut plus perdre de temps avant de conclure un accord aux termes duquel le gouvernement américain certifierait que tout bœuf exporté vers le Canada a été contrôlé à l'abattoir et trouvé exempt de toute trace de DES. Nous ne pouvons nous contenter de moins.

Il importe de noter que le tribunal américain n'a pas levé l'interdiction de l'usage du DES, faute de preuve qu'il est dangereux pour la santé de l'homme. Il l'a levée strictement pour une raison d'ordre juridique: l'administration américaine des aliments et drogues n'a pas tenu d'audiences publiques sur la question avant l'entrée en vigueur de l'interdiction. Celle-ci a été imposée sous prétexte que le DES est dangereux pour la santé, et on a raison de croire qu'elle sera imposée de nouveau aux États-Unis dès que les subtilités juridiques auront été éclaircies.

D'ici là, personne au Canada ne peut être sûr que du bœuf engraissé au DES ne fera pas son apparition dans nos boucheries. De fait, nous ne pouvons même pas être sûrs de ne pas en avoir mangé pendant la période d'interdiction qui remonte au mois de janvier 1973. C'est une situation effroyable et personne ne peut en faire fi en se contentant de dire qu'un jour, quelqu'un du gouvernement agira.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dois dire que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont fait preuve d'irresponsabilité dans toute cette affaire. Ils ont supposé que tous les éleveurs de bœuf américains cesseraient d'employer le DES pendant la période d'interdiction et que, par conséquent, le bœuf importé au Canada des États-Unis ne contenait pas ce produit chimique. C'était là une supposition dangereuse.

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt les observations du représentant de Victoria-Haliburton (M. Scott) et j'aimerais signaler que le 6 mars 1974, en réponse à la question du député, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a dit que le Canada n'importerait pas de bœuf engraissé au DES. Cette décision vaut toujours.

Je ne pense pas qu'il soit vraiment juste ou que ce soit une attitude responsable de s'alarmer au point de dire que les gens ont mangé du bœuf traité au DES alors qu'on n'a tout simplement aucune preuve que cela ait été le cas. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'inquiète beaucoup de la santé des Canadiens et il s'intéresse à cette question depuis longtemps.

Comme l'a dit le député, jusqu'à ce que la Cour suprême américaine décide, le 26 janvier, de lever l'embargo sur l'emploi du DES dans ce pays, il aurait été peu raisonnable de penser qu'un agriculteur, américain ou autre, serait suffisamment fou pour courir le risque de détruire tout son troupeau en injectant du DES alors qu'on ne pouvait pas vendre ce bœuf aux États-Unis ni au Canada. Comme le député, j'ai dans ma circonscription un grand nombre de fermiers et ils ne sont certainement pas assez bêtes pour faire une chose de ce genre; je ne pense pas que les agriculteurs américains le soient non plus.

En tout cas, au ministère de sa Santé nationale et du Bien-être social, nous avons une direction des inspections responsable de ce genre d'affaire. Elle ne relève pas du tout du ministre de l'Agriculture. Ce dernier s'occupe de la protection des agriculteurs et de la qualité du bœuf importé, mais il n'est pas directement concerné par l'effet des importations sur la santé des Canadiens. C'est notre responsabilité et nous nous en déchargeons. Nous avons dit qu'on ne permettrait l'importation au Canada d'aucun bœuf traité au DES. Nous faisons cette semaine des instances aux Américains, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture, leur disant que nous voulons une certification pour tout bœuf importé des États-Unis au Canada, sans quoi nous devrons fermer nos frontières à l'importation du bœuf américain. Je pense que c'est une attitude assez sévère et ferme.

Le problème nous préoccupe. Nous sommes certains qu'il n'est pas arrivé de bœuf engraissé au DES au Canada jusqu'ici, et il ne pourra en aucune façon entrer au pays avant le 24 mai, 120 jours après la levée de l'interdiction aux États-Unis. Nous assurons aux Canadiens et à tous les députés que nous ne permettrons l'importation au Canada de bœuf engraissé au DES en aucune circonstance.

● (2210)

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES—LES MOTIFS DE L'OCTROI À L'IMPERIAL OIL DU DROIT DE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT AVANT LA FIN DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je parlerai ce soir du forage d'exploration gazière dans la mer de Beaufort, question qui a semblé bouleverser le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) quand je l'ai soulevée la semaine dernière. Encore la semaine dernière, le ministre soutenait qu'un tas de vase enlevé à la drague du fond de la baie Shallow est une île. Dans quelques instants, je reviendrai à cette prétendue île.

Divers ministres ont dû pleurer de joie aujourd'hui quand un rêve de longue date s'est réalisé et qu'une demande d'exportation de gaz naturel du delta du Mackenzie a été présentée à l'Office national de l'énergie. Ce projet a manifestement l'appui du premier ministre (M. Trudeau) lui-même. En décembre dernier, en rêvant à toutes les réserves précieuses de gaz qui pourraient être un jour expédiées au sud de la frontière par un gazoduc dans la vallée du Mackenzie, le premier ministre avait déclaré à la Chambre:

> Le gouvernement estime qu'il serait dans l'intérêt public d'en faciliter la construction au plus tôt par quelque moyen qui ne porte pas atteinte aux normes écologiques ou aux droits et intérêts des Indiens.

On pourrait espérer que les normes écologiques et les droits des indigènes aient une certaine importance dans les forages pour ce gaz que le gouvernement semble impatient d'exporter, mais on peut se demander s'il en est ainsi dans le cas des forages qu'on est en train d'effectuer dans la mer de Beaufort. On nous a dit il y a deux semaines que le gouvernement ne permettrait aucun forage au large des côtes avant que les études environnementales ne soient terminées, dans deux ans d'ici. Nous avons appris à peu près en même temps que l'Imperial Oil avait fait une découverte importante après avoir foré à partir d'un banc de sable construit de main d'homme au large des côtes dans la mer de Beaufort. Mais le ministre a souligné que ce n'était pas au large des côtes, mais à l'intérieur. L'Imperial Oil l'a nommé Adgo ou quelque nom semblable. Je crois qu'après le dégel du printemps, l'île aura disparu, et c'est pourquoi je l'appelle un banc de sable.

Oilweek, la revue écologique préférée du gouvernement, déclarait à la page 17 de son numéro du 4 mars qu'Adgo est, et je cite:

faite de limons amassés par les dragages, actuellement gelés. Elle disparaîtra d'elle-même au moment du dégel du printemps.

Monsieur l'Orateur, elle disparaîtra comme les ensablements du fleuve Mackenzie que j'ai vus disparaître après une crue et elle se reformera peut-être plus en aval.

Il semble que l'on ait construit cette île dans le seul but de tromper le ministre et ses responsables qui ont conseillé au Conseil Tuktoyaktuk d'accorder un permis d'utilisation des terres. Un permis d'utilisation des terres pour forer un puits de gaz dans la mer de Beaufort! Le ministre sait, ou devrait savoir, que si une explosion se produisait, il faudra entre quatre ou huit mois pour forer un puits de secours. Cela signifie beaucoup de gaz et peut-être beaucoup de pétrole dans la mer de Beaufort. Et est-ce un risque peu probable? Le premier puits creusé sur une île artificielle, Immerk, par l'Imperial, a dû être rebouché après avoir foré jusqu'à 7,000 pieds de profondeur à cause des fortes pressions qui se sont produites, bien au-dessus du niveau auquel cette compagnie pensait les trouver. Comme le stipule l'*Oilweek:*

Les pressions géophysiques continueront de donner de fortes émotions à ceux qui creusent les puits, lorsqu'ils essayeront de maîtriser des zones à haute pression.

Monsieur l'Orateur, je n'aime pas penser que chaque «moment d'émotion forte» constituerait une menace pour l'environnement et les autochtones pour lesquels cet environnement est si important. J'aimerais que le ministre publie les études sur l'environnement à partir desquelles le gouvervement a permis les forages dans la mer de Beaufort. Je crois que cela nous indiquerait jusqu'à quel point le gouvernement désire protéger les normes de l'environnement et les droits des autochtones. Sinon, il ne fera aucun doute que le gouvernement a la langue fourchue.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait soulevé la question ce soir, mais le ton de ses propos m'étonne un peu, parce qu'il représente les Territoires du Nord-Ouest et qu'il devrait se réjouir que nous ayons eu raison d'autoriser le forage à partir du continent sur une île artificielle et que nous y ayons découvert rapidement du pétrole et du gaz. Les gens du Nord sont maintenant assurés d'un brillant avenir, parce que nous avons trouvé les moyens de faire le forage efficacement tout en protégeant l'écologie.

Étant le député de cette région, il est bien mal placé pour venir me dire aujourd'hui que j'ai eu tort de faire consentir les gens de Tuktoyaktuk au forage à partir d'une île artificielle en eau peu profonde. Il n'y a pas là de grands problèmes comme il y en aurait si vous deviez forer à partir d'une plate-forme ou d'un bateau en eau profonde. Le forage s'est fait dans des eaux très peu profondes et conformément aux règlements que le gouvernement avait formulés après que mon ministère eut mené des études à ce sujet et ait reçu l'avis d'experts du ministère de l'Environnement et de représentants du service de la faune. Ainsi, monsieur l'Orateur, je pense que c'est un moment très important pour les gens du Nord. Ils constatent qu'ils ont encore plus de pétrole et de gaz qu'ils ne le croyaient. Cela va favoriser l'économie du Nord.

Le député a soulevé la question du pipe-line de la Vallée du Mackenzie. Ce pipe-line est très important car il va permettre un jour d'apporter les ressources du Nord sur le marché canadien. Il ne servira bien sûr pas uniquement au transport des ressources américaines, l'Alaska étant un État américain. Il y a là-bas du gaz qui parviendra jusqu'aux marchés américains par ce pipe-line. Toutefois, j'espère que nous pourrons en même temps l'utiliser pour les ressources canadiennes que nous trouverons dans le Nord, ressources qui répondront aux besoins des Canadiens. Si nous en avons suffisamment, peut-être pourrons-nous en vendre une partie aux Américains. Toutefois, s'il n'y avait pas de pipe-line, les Canadiens ne pourraient pas profiter des ressources que nous trouvons dans le Nord. Je pense donc qu'il est important pour les Canadiens car l'énergie a beaucoup d'importance.

Nous devons utiliser les ressources que nous possédons. Nous avons fait les forages en toute sécurité sur une île artificielle construite dans les eaux peu profondes de la mer de Beaufort. Nous nous assurons aussi que les Canadiens pourront profiter des ressources canadiennes. Le Nord fait profiter le sud de ses ressources. Je suis donc heureux de la découverte effectuée par l'Imperial Oil après avoir procédé à ce forage dans les eaux peu profondes de la mer de Beaufort. Le député devrait être aussi satisfait que nous le sommes de prouver aux Canadiens que le nord est une grande région du Canada.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 mars 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

DÉPÔT DES PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AUX ENTREPRISES IMMOBILIÈRES

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires des principes directeurs concernant l'examen de l'investissement étranger dans les entreprises immobilières.

M. l'Orateur: Dépôt de bills. Première lecture des bills publics émanant du Sénat. Avis de motion émanant du gouvernement. Questions orales.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu présenter une motion. Il semble que la présidence n'en ait pas été informée. Je demande le consentement de la Chambre pour la proposer, parce que la question est d'importance capitale pour l'Ouest du Canada.

M. l'Orateur: Nous pourrions revenir à l'appel des motions pour permettre au très honorable député de Prince-Albert de proposer sa motion.

* * *

LES TRANSPORTS

LA FERMETURE PAR LE CANADIEN NATIONAL DE CERTAINES SUBDIVISIONS DU RÉSEAU DE LA SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, si je peux obtenir le consentement de la Chambre, je voudrais proposer, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que cette Chambre condamne comme étant inexcusable l'initiative du CN qui fermera en totalité ou en partie 21 des 41 subdivisions ferroviaires en Saskatchewan au transport des grains par trains-blocs et aux autres expéditions en wagonnées pour une période indéfinie au moment où l'expédition des grains aux principaux marchés est d'importance primordiale et où cette mesure aura des répercussions préjudiciables pour la population agricole de la Saskatchewan ainsi que pour l'économie nationale.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le très honorable représentant de Prince-Albert en conformité de l'article 43 du Règlement. Elle nécessite le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

● (1110)

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROPOSITIONS VISANT À L'AUGMENTATION DE LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente et très importante.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que la Chambre demande au gouvernement d'étudier la possibilité d'augmenter les pensions de la sécurité de la vieillesse à $200 par mois par personne âgée de 60 ans et par conjoint de moins de 60 ans, et de faire disparaître le supplément présentement accordé après enquête.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

L'EXPIRATION, AU 31 MARS 1974, DU PROGRAMME DE PRÊTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre et du ministre des Affaires des anciens combattants, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Elle fait suite à une lettre en date du 20 mars que le ministre des Affaires des anciens combattants adressait au député

de Charlevoix et dans laquelle le ministre donnait l'explication suivante:

[*Français*]

. . . pourquoi la date du 31 mars 1974 mettra fin aux demandes présentées par les anciens combattants admissibles en vue d'obtenir des prêts pour l'achat de propriétés.

[*Traduction*]

Comme cette lettre datée d'avant-hier révèle que le programme de prêts aux anciens combattants pour l'achat de propriétés se terminera le 31 mars 1974 et donne les raisons d'agir ainsi, le premier ministre suppléant dira-t-il si telle est la politique du gouvernement?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre le sait, le gouvernement examine la situation à la lumière des discours faits à la Chambre lors de la présentation d'une motion pour en prolonger la durée. Cet examen se poursuit et aucune décision n'a encore été prise.

M. Stanfield: Comme le premier ministre suppléant a affirmé que la question est encore à l'étude, je suppose que cette déclaration contenue dans la lettre du ministre ne représente pas la politique du gouvernement. Étant donné le grand intérêt soulevé partout au pays par l'expiration de ce programme à la fin de ce mois, le premier ministre suppléant peut-il assurer la Chambre que le gouvernement lui fera connaître sa décision au début de la semaine prochaine et mettra fin à l'incertitude injustifiable des anciens combattants du pays?

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je puis assurer le chef de l'opposition que la décision sera communiquée à la Chambre dès qu'elle sera prise.

M. Bell: On abuse des anciens combattants!

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Outre les discussions au cabinet sur la date limite du 31 mars 1974, a-t-on étudié la possibilité d'abroger la date limite d'octobre 1968 pour la certification, de porter le prêt maximal de $18,000 à un montant qui réponde aux besoins actuels, et de réduire les exigences à l'égard des terrains?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, ces questions que le député a déjà soulevées antérieurement sont également à l'étude au cabinet.

M. Marshall: Étant donné que la prolongation du délai nécessitera des modifications à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et qu'il ne restera plus la semaine prochaine que cinq jours de séance avant qu'il n'expire, le premier ministre suppléant donnerait-il à la Chambre l'assurance qu'une mesure pertinente sera présentée avant le 31 mars?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je répète ce que j'ai répondu au chef de l'opposition, soit que la Chambre sera informée de la décision du gouvernement dès qu'elle aura été prise.

LA CONSOMMATION

LA PERSPECTIVE DE NOUVELLES HAUSSES DU PRIX DU PAIN—LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations étant absent, je poserai ma question au premier ministre suppléant. Oh! il est ici. Puisque le ministre de la Consommation et des Corporations est présent à la Chambre, c'est à lui que je poserai ma question. Étant donné que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a de nouveau confirmé hier que seule une hausse générale de 2c. la miche de pain pouvait se justifier à l'heure actuelle et que le Conseil des boulangeries a déclaré hier qu'on pouvait s'attendre à une nouvelle hausse de 1c., quelles mesures le ministre prend-il en vue de protéger le consommateur contre l'empressement que mettent les boulangeries à hausser les prix le plus rapidement possible?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Je pense qu'il y a méprise. Selon les renseignements dont je dispose à ce sujet, les boulangeries se rallient à l'attitude adoptée par la Commission, et la hausse à laquelle certains porte-parole de l'industrie ont fait allusion est celle d'un cent que la Commission jugerait raisonnable dans certains cas à cause des frais de production.

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Je crois que le ministre a omis quelque chose en lisant la déclaration du Conseil des boulangeries. Le Conseil a fait savoir qu'il était en faveur d'une augmentation générale, et non d'augmentations individuelles, ainsi que le préconisait la Commission. Face à cette situation, le gouvernement est-il maintenant disposé à présenter une loi permettant à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires de maintenir sa décision?

M. Gray: Je répète que, selon mes renseignements, la position du Conseil des boulangeries n'est pas celle que le député a formulée. S'il est vrai que les boulangeries ne se rallient pas à la position prise par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, le gouvernement devra, de toute évidence, prendre les mesures qui s'imposent.

LE PRIX DU PAIN—LE BESOIN DE HAUSSE POUR LES BOULANGERIES INDÉPENDANTES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre dirait-il si le gouvernement entend prendre des mesures pour permettre aux boulangeries indépendantes de subsister, car je crois savoir que s'il ne leur est pas permis d'augmenter le prix du pain, un grand nombre d'entre elles feront faillite, ce qui n'est pas dans l'intérêt du consommateur?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Dans son rapport d'hier, la Commission a formulé à cet égard des recommandations qui sont étudiées avec diligence. Il est intéressant de constater que le député parle maintenant en faveur du commerce plutôt que plus du consommateur.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ÉTUDE DU COÛT TOTAL DES PROGRAMMES AU REGARD DU PROGRAMME DE REVENU GARANTI PROPOSÉ

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Finances. Pourrait-il dire s'il a ordonné au ministère de faire des études au sujet du coût global de tous les programmes d'aide sociale actuellement en vigueur dans les provinces et au niveau fédéral, et s'il a comparé ces coûts à ceux suggérés par le Parti Crédit Social du Canada, autrement dit, le ministre considère-t-il comme financièrement réalisable l'établissement d'un programme de revenu minimum garanti et universel?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous revisons constamment les programmes à frais partagés entre les provinces et le gouvernement fédéral, dans le domaine du bien-être social et de l'emploi. Je suis aussi en discussion assez constante avec mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'AFFECTATION DE WAGONS À BOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MESURES IMMÉDIATES ENVISAGÉES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Ma question s'adresse au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. J'aimerais revenir aux wagons couverts. Étant donné le licenciement généralisé... le ministre sourit. Je suis sérieusement préoccupé. Cela n'est pas amusant du tout.

M. Marchand (Langelier): Votre chef sourit lui aussi.

M. Oberle: Étant donné le licenciement généralisé dans l'industrie de l'exploitation forestière et du bois d'œuvre au centre et au nord de la Colombie-Britannique, et comme une entreprise a dû réduire sa semaine ouvrable à quatre jours tout comme cela s'est fait récemment en Angleterre, ce qui a entraîné la mise en disponibilité de 500 personnes dans ce cas seulement, le ministre peut-il nous dire ce qu'il peut offrir à ses homologues de l'Ouest qui exigent une solution à court terme à la pénurie de wagons qui nuit à l'industrie de l'exploitation forestière et du bois d'œuvre au centre et au nord de la Colombie-Britannique?

● (1120)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'espère ne pas sourire du tout. Le problème est très sérieux et ce n'est pas lui qui me faisait sourire. Il faudrait, je pense, conserver un peu le sens de l'humour.

M. McGrath: Ne les laissez pas vous l'enlever.

M. Marchand (Langelier): Comme les députés le savent, il y a une dizaine de jours j'ai parlé au premier ministre de la Colombie-Britannique de réunir le Canadien National et le British Columbia Railway afin de trouver une solution. Ce qu'il y a de mieux à faire actuellement en Colombie-Britannique, en guise de solution à court terme serait que le CN loue des wagons au BCR afin de pouvoir expédier les bois d'œuvre. On me dit que ces gens sont à la veille d'en arriver à une entente; elle donnera peut-être des résultats, mais c'est tout ce que je puis faire.

M. Oberle: Le ministre voudrait-il songer à acquérir le CP afin de le nationaliser, ce qui résoudrait ce problème pour quelque temps?

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Pour le bénéfice de mes amis à ma gauche, j'aimerais que le ministre explique à la Chambre comment il considère qu'une société de la Couronne peut administrer deux chemins de fer mieux que celui qu'il administre actuellement.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Tom Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Pour nous permettre de comprendre les récentes révélations au sujet des difficultés qu'éprouve le ministère des Transports, le ministre peut-il nous dire quand il a découvert que son prédécesseur avait laissé le ministère en un état si pitoyable?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que cette question est difficilement recevable. Le ministre invoque le Règlement.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je pense que c'est là une question malhonnête. Je n'ai jamais dit que mon prédécesseur, qui est maintenant ministre de l'Expansion économique régionale était un tant soit peut responsable de la situation, pas plus, sans doute, que le député de Trinity. Je me garderai d'accuser les fonctionnaires, quels qu'ils soient. Je me contenterai de dire que nous n'avions pas prévu la situation telle qu'elle se présente maintenant. Nous nous efforçons de la régler, mais je rejette les observations qui ont été faites en Chambre à ce propos.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser au ministre de l'Expansion économique régionale et ancien ministre des Transports. Le ministre était-il au courant, en quittant le ministère des Transports, des difficultés auxquelles le ministre est maintenant en butte?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait que cette question est contraire au Règlement.

L'AFFECTATION DE WAGONS À BOIS ET À GRAINS—LES POUVOIRS CONFÉRÉS AU MINISTRE PAR LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Transports au sujet de la pénurie de wagons pour répondre aux besoins des industries du bois de construction et du blé. Le ministre est-il prêt aux termes de l'article 262 de la loi sur les chemins de fer, à exiger des compagnies ferroviaires qu'elles fournissent l'équipement nécessaire et a-t-il l'intention de recourir à ces pouvoirs?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aurai des entretiens avec les compagnies et, je l'espère, avec les expéditeurs au début de la semaine prochaine pour étudier la question. J'espère que les expéditeurs viendront. Le problème est tel que même si nous

mettons en marche la construction de wagons, cela ne veut pas dire que ceux-ci seront disponibles dans un mois.

M. l'Orateur: On constatera que bien des députés veulent poser des supplémentaires sur cette question. Peut-être pourrait-on essayer d'en limiter quelque peu le nombre. La présidence donne la parole tout d'abord au représentant de Fraser Valley-Ouest, puis à celui de Vegreville; pour la suite, nous verrons le moment venu.

M. Rose: Le ministre et d'autres députés à la Chambre ont suggéré que le gouvernement songe à nommer un répartiteur des wagons couverts. Le ministre nous dirait-il s'il y a du nouveau à ce sujet, si l'on a pris une décision et, sinon, quand il prévoit qu'on en prenne une?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière ou au début de cette semaine, j'oublie au juste quand, j'ai dit qu'il fallait prendre au moins trois décisions pour obtenir des wagons rapidement. Celle de refourbir un certain nombre de wagons pour transporter le blé à la côte ouest. Ensuite, celle du CN de dépenser 50 millions de dollars à l'achat de wagons couvert et de locomotives. Enfin, celle que doit prendre le gouvernement, et dont il est actuellement saisi concernant un certain nombre de wagons-trémies. Nous tentons de régler le problème le mieux possible.

LA POSSIBILITÉ DE NATIONALISATION DU CANADIEN PACIFIQUE—LES PROPOS DU MINISTRE QUANT À LA POLITIQUE NATIONALE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Le ministre des Transports énonçait-il la politique du gouvernement hier quand il a dit à la Chambre que pour sa part, il ne tenait pas à ce que le CP soit nationalisé ou bien l'énonçait-il quand il a déclaré hier soir aux journalistes à l'extérieur de la Chambre qu'il nationaliserait le CP?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, à mon avis, le ministre des Transports fait un excellent travail . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qu'a-t-il fait?

M. Sharp: . . . pour ce qui est d'exposer à la Chambre et au pays les questions très difficiles et fondamentales que le Canada doit affronter en matière de transports.

Une voix: Il n'a rien fait.

M. Sharp: J'aimerais ajouter que, comme le ministre le fait toujours, il a fait précéder ses remarques personnelles des mots «pour ma part».

Une voix: Justement.

[M. Marchand (Langelier).]

LA MAIN-D'ŒUVRE

PIL—LA FORMULE D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS AUX CIRCONSCRIPTIONS

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé du programme d'initiatives locales. Au sujet des statistiques données mercredi en réponse à la question qui figurait au *Feuilleton* au nom du député de Leeds, le ministre peut-il expliquer à la Chambre la formule qui a servi à déterminer les montants attribués à chaque circonscription?

M. l'Orateur: Le ministre répondra sans doute brièvement, sinon il devra signifier s'il entend faire une déclaration à l'appel des motions.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la formule utilisée pour le programme d'initiatives locales de 1972-1973 a été révélée en maintes occasions à la Chambre. Si le député me demande sérieusement de donner la statistique détaillée concernant les 264 circonscriptions, je doute qu'il me soit possible de le faire pendant la période consacrée aux questions.

M. Scott: Si, comme l'a déjà mentionné le ministre, les octrois sont déterminés en fonction du chômage dans la région, faut-il en conclure que les circonscriptions de certains ministres souffrent d'un surcroît de chômage?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, la statistique du chômage dans les diverses régions constitue un élément important, mais si le député veut se référer aux observations faites par moi-même et par mon prédécesseur au sujet du programme de 1972-1973, il constatera que ce n'est pas le seul élément.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Brome-Missisquoi pour une question supplémentaire et ensuite au député de Yorkton-Melville.

PIL—LES CRÉDITS OCTROYÉS AUX CIRCONSCRIPTIONS DE WESTMOUNT ET BROME-MISSISQUOI

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Puisqu'il reconnaît qu'un chômage élevé et une croissance lente devraient être ou sont les critères pour l'octroi des subventions aux programmes d'initiative locale, sur quoi s'est-on fondé pur accorder un million de dollars à la circonscription de Westmount, que représente le président du Conseil du Trésor, et seulement $300,000 à celle de Brome-Missisquoi, alors que le nombre des demandes répondant aux critères était environ le même dans le cas des deux régions?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Leur député est meilleur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Quelle honte!

M. l'Orateur: A l'ordre, à l'ordre, je vous prie.

Une voix: Encore l'assiette au beurre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Un autre *Bonaventure*!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre peut répondre à la question du député mais qu'il n'aille pas donner une statistique sur toutes les circonscriptions.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ainsi qu'on l'a fait remarquer à maintes reprises, la circonscription de Westmount comporte, outre une population plutôt aisée, un grand nombre de gens qui souffrent d'une grande pauvreté. Je pourrais ajouter que bon nombre des projets approuvés pour la circonscription portent sur une gamme beaucoup plus vaste de domaines que dans la circonscription de Westmount, et ce fait a été souligné à maintes reprises par les gens qui ont fait un examen objectif de la situation.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, en m'appuyant sur des données qui ont fait l'objet d'une étude approfondie, j'aimerais poser une autre question supplémentaire. Le ministre peut-il expliquer comment il se fait, puisque les subventions ont bien été accordées de cette façon, que les circonscriptions libérales de tout le pays ont obtenu proportionnellement $2 pour chaque $1 accordé dans les circonscriptions conservatrices?

Des voix: Oh, oh!

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je trouve qu'il est bien évident . . .

M. Bell: On va avoir des élections.

Des voix: Bravo!

M. Andras: . . . qu'une grande partie des députés libéraux à la Chambre des communes viennent de régions du Canada qui souffrent du chômage, notamment du Québec et des provinces Maritimes. Je mets tous les députés au défi de nier que le taux de chômage dans ces régions soit plus élevé que dans le reste du Canada.

● (1130)

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Yorkton-Melville.

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, question supplémentaire . . .

M. Nystrom: Ma question s'adresse . . .

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai entendu le député tous comme ses collègues qui veulent poser des questions supplémentaires. J'ai dit tout à l'heure que je donnerais la parole au député de Yorkton-Melville.

* * *

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

L'OCTROI DE CONTRATS À L'HUDSON INSTITUTE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Science et de la Technologie. Comme le groupe de spécialistes d'Herman Khan, l'Hudson Institute, a récemment ouvert une succursale à Montréal qui, semble-t-il, est dirigée par un ancien vice-président de Power Corporation, Claude Frenette, je demande au ministre chargé de la Science et de la Technologie si son département a signé des contrats avec l'Hudson Institute et si oui, de quelle nature sont ces contrats?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, nos rapports avec l'Hudson Institute consistent en un abonnement annuel à ses services; c'est la pratique suivie depuis un certain nombre d'années.

* * *

L'INDUSTRIE

L'INFLUENCE DU COMITÉ DU MILIEU CORPORATIF DE L'HUDSON INSTITUTE ET DU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES SUR LA FORMULATION ÉVENTUELLE D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. L'Institut Hudson s'étant maintenant établi au Canada et ayant créé un comité permanent du milieu corporatif, auquel le ministre a délégué un représentant, j'aimerais demander au ministre quel rôle ce comité et l'Institut Hudson entendent jouer pour ce qui est de la formulation d'une politique industrielle dans notre pays?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je crois que son rôle s'inscrit dans le cadre de différentes initiatives importantes. Il concerne le milieu corporatif de 1975 à 1985.

M. Nystrom: Étant donné que le ministre des Approvisionnements et Services vient d'annoncer qu'il s'est lancé dans le domaine de la futurologie pour établir des prévisions dans les secteurs social, politique et économique, et compte tenu de la déclaration du ministre et des opinions de Khan sur les sables bitumineux, j'aimerais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce quelle sera l'influence de ce comité et des nouvelles aventures du ministre des Approvisionnements et Services sur l'essor industriel futur de notre pays?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je crois que c'est là une question bien trop générale pour pouvoir y répondre succintement. J'ai déjà dit que l'étude portant sur le milieu corporatif en est une menée à l'échelle mondiale, et qu'elle concerne aussi bien les sociétés canadiennes que les sociétés internationales. Je crois que le ministère d'État chargé de la Science et de la Technologie, qui a retenu les services de l'Institut Hudson lorsque j'étais ministre, est le seul ministère de l'État, dans le monde entier, à s'engager dans pareille aventure. Je crois qu'il s'agit là d'une activité très utile.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois dire au ministre et aux députés qu'il est temps maintenant d'inscrire les questions supplémentaires au *Feuilleton* ou de donner au ministre l'occasion de faire une déclaration à l'appel des motions.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'avais compris que le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie avait dit que l'on n'avait pas retenu les services de l'Institut Hudson. Maintenant, le ministre de l'Industrie et du Commerce dit qu'ils l'ont été.

Ce problème me paraît très important. Peut-être pourrions-nous permettre au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie d'éclairer notre lanterne là-dessus?

M. l'Orateur: Peut-être devrions-nous alors avoir deux déclarations à l'appel des motions. La parole est au député du Yukon.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LES SUICIDES, L'USAGE D'ARMES À FEU ET LA DISPARITION DE STUPÉFIANTS

M. Erik Nielsen (Yukon): J'ai une question à poser au solliciteur général, monsieur l'Orateur. En raison de la fréquence apparemment alarmante des suicides et des tentatives de suicides, les coups de feu et de la disparition de stupéfiants des armoires à pièces à conviction des forces policières, le ministre peut-il nous dire s'il y a enquête au sein de la GRC sur la raison de ces incidents plutôt alarmants?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le député fait-il allusion aux suicides au sein de la GRC?

M. Nielsen: Oui.

M. Allmand: Nous avons des suicides de temps à autre, des incidents malheureux, mais je ne crois pas qu'ils atteignent un taux alarmant. Nous nous inquiétons toujours lorsqu'il y a suicide et nous nous efforçons de régler les problèmes de personnalité. Je ne crois pas cependant que le nombre des suicides atteigne un niveau alarmant si nous le comparons à celui de la population en général.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas parler du nombre de suicides, mais plutôt des incidents comportant des tentatives de suicide, des suicides, des coups de feu et la disparition de stupéfiants des armoires de la police—en Colombie-Britannique, un procès se poursuit actuellement à ce sujet. Étant donné que les événements de ce genre semblent se multiplier, le ministre peut-il dire si une enquête générale se poursuit au sein de la force pour en déceler les motifs?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le député parle de deux choses. Premièrement, de la disparition de stupéfiants. Je dois dire qu'on ne m'a signalé aucun cas récent où des agents de la Gendarmerie royale s'étaient adonnés aux stupéfiants. Il y a eu des cas où l'usage d'armes à feu a donné lieu à de regrettables incidents, mais les agents de la Gendarmerie royale portent tous des armes et dans certains cas, ils les ont utilisés contre eux-mêmes et contre d'autres lors de malheureux incidents. Nous tentons de nous assurer que les règlements en vigueur à cet égard sont respectés.

[M. Nystrom.]

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLOVISION—LA POSSIBILITÉ D'UNE ENTENTE AVEC LE QUÉBEC

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Dirait-il s'il y a eu entente avec le Québec au sujet de la câblovision? Dans l'affirmative, quelles sont les ententes?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): La réponse est non, monsieur le président, à la première partie; donc, non à la seconde partie de la question également.

* * *

[*Traduction*]

STATISTIQUE CANADA

LA COMMUNICATION DE LISTES D'ADRESSES À DES ENTREPRISES COMMERCIALES—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il a déclaré récemment qu'il étudierait la vente des listes de Statistique Canada et ferait rapport à la Chambre. Est-il maintenant en mesure d'éclaircir la situation?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, mon collègue le ministre du Revenu national et moi-même décidions d'étudier la vente des listes. Statistique Canada a alors suspendu cette vente tandis que l'étude était en cours. J'ai maintenant été averti par Statistique Canada que l'étude est terminée et que la vente de ces listes a été discontinuée.

LA PROPORTION D'ENSEIGNANTS AMÉRICAINS DANS LES UNIVERSITÉS CANADIENNES—L'ÉCART ENTRE LES RELEVÉS OFFICIELS ET CEUX D'ENQUÊTEURS INDÉPENDANTS

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Étant donné les différences considérables qui existent entre les chiffres publiés par Statistique Canada au sujet de la proportion des Américains qui enseignent dans des universités canadiennes et ceux publiés par des enquêteurs indépendants, le ministre donnera-t-il instruction à M^me^ Ostry de revoir la méthode d'enquête dont Statistique Canada se sert pour obtenir ses renseignements?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je vais porter cette instance à l'attention de M^me^ Ostry.

LES COALITIONS

L'ADMISSION EN PREUVE LORS DE PROCÈS DES DONNÉES DE STATISTIQUE CANADA SANS RECOURS AU CONTRE-INTERROGATOIRE

M. Ron Atkey (St. Paul's): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné d'une part, les aspects que mon collègue vient de relever concernant les données statistiques et l'exactitude de la nationalité des professeurs qui enseignent dans les universités et les collèges du Canada et, d'autre part, les révélations qui ont été faites hier concernant la protection du caractère confidentiel des renseignements confiés à Statistique Canada au sujet des prestataires d'assurance-chômage, le ministre dirait-il à la Chambre si lui-même ou son ministère ont étudié et approuvé les nouveaux articles du bill relatif aux enquêtes sur les coalitions dont la Chambre a été saisie et en vertu desquels les données de Statistique Canada seraient admises en preuve lors de procès ou de poursuites intentées sous l'empire de cette loi, sans que la défense puisse contre-interroger dans le but d'en vérifier l'exactitude?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, toute nouvelle mesure législative fait l'objet d'entretiens entre les divers ministères. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question particulière, mais je vais aller aux renseignements et communiquerai à la Chambre les résultats de mes démarches.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RECOUVREMENT DES DÉGÂTS CAUSÉS AU CHANTIER DE CONSTRUCTION DU BARRAGE À LA BAIE JAMES—DEMANDE DE MESURE LÉGISLATIVE HABILITANTE

M. H. T. Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations et le ministre de la Justice envisageront-ils d'accélérer la modification des lois fédérales afin d'assurer que le contribuable ait les pleins droits de recouvrer les pertes subies à la suite d'agissements de personnes ou groupes trouvés responsables de la destruction des installations du chantier LG II à la baie James?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Je me ferai un plaisir de porter la question à l'attention du ministre de la Justice.

* * *

● (1140)

INFORMATION CANADA

LA HAUSSE DES PRIX DES LIVRES EN STOCK

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du travail qui est responsable d'Information Canada. Étant donné que l'habitude de hausser le prix des marchandises déjà en stock est désapprouvée par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, par le ministre de la Consommation et des Corporations ainsi que par le clients, le ministre expliquera-t-il pourquoi Information Canada le fait pour les livres en stock et change même le prix indiqué sur le rayon?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je pense être au courant de la question mentionnée par le député; on en a parlé dans les journaux il y a un jour ou deux. Je vais vérifier cette affaire. Je ne sache pas qu'Information Canada ait adopté une politique selon laquelle on s'adonnerait à cette pratique, mais nous allons vérifier l'exactitude de cet incident.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA DEMANDE D'AIDE DE TERRE-NEUVE POUR LA NATIONALISATION DE LA BRINCO

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement de Terre-Neuve lui a demandé son aide dans l'offre de nationalisation de la Brinco?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE VOL D'UNE CARTE D'ASSURANCE SOCIALE—LA RECOMMANDATION SIGNIFIÉE À L'INTÉRESSÉ

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle touche un de mes commettants qui s'est fait voler sa carte d'assurance sociale; son identité est utilisée par une autre personne.

Une voix: Par un député?

M. Kempling: C'est une affaire sérieuse; écoutez donc la question. Cette personne accepte un emploi et a un casier judiciaire au nom de mon commettant. Le gouvernement est au courant de cela depuis 1972 et il a refusé de donner un nouveau numéro d'assurance sociale, sous prétexte que cela embêterait le Régime de pensions du Canada, la CAC et le Revenu national, mais il a recommandé à mon commettant de changer légalement de nom.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est honteux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait-il poser la question?

M. Kempling: Je demande si c'est la politique gouvernementale de dire aux citoyens de changer de nom légalement pour s'adapter au système mécanographique du gouvernement?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

Questions orales

LA MAIN-D'ŒUVRE

PIL—LES CRÉDITS OCTROYÉS À LA CIRCONSCRIPTION DE VANCOUVER-CENTRE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable du programme d'initiatives locales et elle concerne les circonscriptions libérales des régions pauvres. Comment se fait-il qu'au moment de sa déclaration, le ministre responsable du logement et des affaires urbaines devait obtenir 1.3 million de dollars pour sa circonscription alors que nous constatons, en consultant le *Feuilleton*, que sa circonscription a reçu 3 millions de dollars? Pourrait-il nous donner des explications?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député confond deux années financières. Je crois que les tableaux de renseignements déposés l'autre jour s'appliquaient à une année financière que comprenaient les prolongations antérieures au 31 mai, tandis que le deuxième chiffre mentionné concerne les prévisions pour la période 1973-1974. Si je me trompe, je ne manquerai pas de vérifier ces données mais je crois que le député mélange les deux années. En ce qui concerne le fond de la question, il faut admettre qu'un grand nombre de projets ont été prolongés et qu'une grande partie de ces projets ont en effet été lancés dans la circonscription en question, mais leurs activités portaient sur toute une ville ou toute une région, voire même dans certains cas à toute une province.

M. Reynolds: Le ministre veut-il dire que sa circonscription a reçu 3 millions de dollars l'année dernière et seulement 1 million de dollars cette année?

M. Andras: Je suppose que c'est en effet la conclusion à laquelle peut en arriver le député.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Pour quelle raison la circonscription de Brome-Missisquoi a-t-elle reçu plus de fonds que la circonscription de Saint-Denis?

Des voix: Oh, oh!

* * *

AIR CANADA

LES NÉGOCIATIONS POUR L'IMPLANTATION À WINNIPEG DES ATELIERS DE RÉVISION DES BOEING 727

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que Air Canada ne s'est pas déclarée contre Winnipeg comme lieu d'implantation des ateliers de révision des Boeing 727, le ministre pourrait-il nous dire quel rôle il joue dans ces négociations et si on a fixé une date précise pour le retour à Winnipeg d'une partie des ateliers de révision de Dorval?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, chacun sait qu'il s'agit d'un problème qu'Air Canada étudie actuellement. C'est évidemment à elle qu'il appartient de décider de l'emplacement de ses ateliers mais je sais que mes collègues de Winnipeg s'intéressent à la question et en discutent. Nous espérons aboutir à une solution satisfaisante à la fois pour Montréal et Winnipeg.

[M. Sharp.]

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE TRAVAIL DE RÉVISION DES APPAREILS MILITAIRES À LA BASE AÉRIENNE DE WINNIPEG

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Comme il l'a précédemment annoncé, des appareils militaires seront révisés à la base de Winnipeg. Quand ce travail commencera-t-il?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la réparation et la révision de Boeing 707 se rapportent à la question précédente de l'implantation d'ateliers supplémentaires de réparation et de révision à Winnipeg. C'est là une question dont je discute actuellement avec le ministre des Transports.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET D'OLÉODUC DU MACKENZIE—L'ENQUÊTE ORDONNÉE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et découle de sa réponse d'hier au ministre, réponse selon laquelle il doit créer une commission spéciale d'enquête présidée par un juge en vue d'étudier des aspects précis de la demande de construction d'un gazoduc dans l'Arctique. Peut-il nous dire quand cette commission sera créée, si elle tiendra des audiences publiques et, surtout, si elle tiendra des audiences publiques dans le Nord?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur, des audiences publiques auront lieu dans le Nord et la Commission d'enquête a été créée ce matin. M. le juge Tom Berger de la Cour suprême de Colombie-Britannique a accepté de la présider.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—L'EXCLUSION DE «GRANDS-PARENTS» DE LA DÉFINITION DU MOT «PARENTS»—DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je vais poser ma question au ministre suppléant. Comme les fonctionnaires du ministère chargés d'appliquer la loi sur les allocations familiales n'incluent pas les grands-parents dans le mot «parents» et suppriment les allocations dans le cas des orphelins de père et de mère, le ministre voudrait-il s'occuper de modifier les règlements sans délai, afin de ne pas aller à l'encontre des intentions du Parlement à ce sujet?

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois que ce point fort intéressant n'a encore jamais été signalé au ministère, et nous allons nous en occuper activement.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

DEMANDE D'ADJUDICATION DE CONTRATS À UN PLUS GRAND NOMBRE DE FIRMES DE LA C.-B.

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Approvisionnements et Services. Comme le ministère adjuge maintenant chaque année des contrats fédéraux pour environ un milliard de dollars dans tout le Canada et qu'à peu près 4.4 p. 100 seulement de ce montant va à des entreprises de la Colombie-Britannique, le ministre a-t-il songé ou songe-t-on actuellement à remédier à la situation de façon à rendre justice aux compagnies et aux travailleurs de l'Ouest du pays?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je n'ai pas les chiffres en main pour l'année en cours. Si le député veut bien attendre, dans un mois j'aurai en main les chiffres pour 1973. Quoi qu'il en soit, nous avons l'intention d'ouvrir vers le mois de mai un bureau régional pour desservir la Colombie-Britannique, ce qui va sûrement contribuer à hausser le nombre d'achats et à accroître les sommes dépensées en Colombie-Britannique.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

MILLHAVEN—LES ATTAQUES DE GARDIENS PAR DES DÉTENUS—LA PROCÉDURE D'INCULPATION

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Il s'agit de la situation grave et précaire à la prison de Millhaven, dans ma circonscription, à la suite de l'incident de mercredi soir, au cours duquel le gardien, Donal Pyke, a été attaqué par un prisonnier et gravement blessé. Le ministre va t-il faire enquête sur cet incident et tous les autres troubles en vue d'inculper les prisonniers qui attaquent des gardiens?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, une enquête se poursuit actuellement. J'ajoute que les deux détenus qui ont attaqué les gardiens ont été séparés des autres.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: La prison est partiellement fermée par suite de cet incident et nous faisons une inspection minutieuse de toutes les cellules, à la recherche d'armes ou autres instruments qui peuvent servir à attaquer les gardiens.

● (1150)

M. Alkenbrack: Le solliciteur général et son ministère profiteront-ils de cette enquête pour régler les 153 autres accusations qui pèsent encore sur des détenus depuis plus d'un an?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas s'il y en a un si grand nombre. Je suis surpris du chiffre, mais je vérifierai.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES AVANTAGES POUR DRUMMONDVILLE DE L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Au sujet de l'entente signée par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial du Québec prévoyant l'investissement de plusieurs milliards de dollars au Québec, le ministre pourrait-il dire si une attention spéciale sera accordée à la région de Drummondville?

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je devrai relire les détails de l'entente avant de donner une réponse précise au député. De façon générale, toutefois, je suis certain qu'il y aura des industries de la région qu'il a mentionnée qui bénéficieront d'une certaine aide, ce qui contribuera à consolider la base industrielle de cette région.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES CONSEILS DES TECHNICIENS MILITAIRES QUANT À L'AFFECTATION PROLONGÉE DES CHARS CENTURION

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, comme les chars d'assaut Centurion en service dans les forces armées canadiennes datent de 1946-1947 et qu'en conséquence la plupart des hommes qui les pilotent sont plus jeunes que les véhicules, le ministre nous dira-t-il si le gouvernment, en décidant de prolonger la vie de ces vétérans—mais en refusant de prolonger celle de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants—a pleinement considéré et étudié les conseils techniques de ces militaires qui ont consacré leur vie à faire valoir le rôle des blindés dans les Forces armées canadiennes et dans la guerre moderne?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur, nous tenons toujours compte des conseils du personnel expérimenté des Forces armées canadiennes lorsque nous prenons ces décisions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous approchons de la fin de la période des questions. Le député pourra poser une question supplémentaire et j'entendrai ensuite le député de Winnipeg-Nord-Centre et le député de Malpèque, après quoi, nous passerons à l'ordre du jour.

Questions orales

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'aimerais aussi savoir si on a bien tenu compte des rapports que les services secrets ont transmis au ministre et au gouvernement au sujet de l'effectif blindé qu'opposent aux forces de l'OTAN les puissances du Pacte de Varsovie?

M. Richardson: Oui, monsieur l'Orateur, tout a été pris en considération et le Centurion s'en est bien tiré. C'est comme le savent les députés, j'en suis sûr, un char d'assaut très efficace.

* * *

LES PENSIONS

LES CHEMINOTS—LE PROJET DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Comme suite à la réponse que le ministre m'a donnée le lundi 11 mars, puis-je lui demander s'il est maintenant en mesure d'annoncer la nomination d'un commissaire pour étudier tous les aspects des pensions des cheminots, y compris la situation de tous ceux qui sont à la retraite au Canada?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Ce serait là une façon de procéder. Si c'était la méthode la plus avantageuse et si elle était souhaitée par tous les intéressés, je crois qu'on pourrait y voir sans tarder. Reste à savoir si c'est la meilleure méthode. Nous comptons prendre une décision à ce sujet dans un très bref délai.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si les difficultés proviennent du CP, le ministre fera-t-il appel au ministre des Transports?

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR LA RÉCEPTION DES DEMANDES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que le poste de coordonnateur du Programme Perspectives-jeunesse pour l'Île-du-Prince-Édouard est resté vacant pendant de nombreux mois et qu'il a été rempli 15 jours seulement avant l'expiration du délai du 15 mars fixé pour la réception des demandes pourrait-on, vu les circonstances, prolonger ce délai ou du moins examiner les demandes qui ont été reçues trop tard?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, depuis l'autre jour, nous avons reçu et étudié environ 93 demandes en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai étudié la question et je ne pense pas qu'il soit justifié de prolonger le délai du 15 mars pour cet endroit ou n'importe où ailleurs. Je ne pense pas que les candidats de l'Île-du-Prince-Édouard aient été défavorisés par rapport à ceux des autres provinces. Il est vrai que le coordonnateur a été changé. Il n'y a pas de coordonnateur dans toutes les provinces et celui-ci a son bureau à Halifax et dessert toute la région des Maritimes. Un nouveau coordonnateur a été engagé au début de mars, mais l'ancien est resté à son poste jusqu'à l'arrivée de son remplaçant si bien que la région de l'Atlantique n'a jamais été privée de coordonnateur. Il y a eu un agent des projets à l'Île-du-Prince-Édouard jusqu'au 31 janvier et ce poste a été comblé peu après. Entre-temps, il y avait là-bas une secrétaire très compétente qui a aidé les candidats lorsqu'elle le pouvait et qui a conseillé à tous les autres de s'adresser à Halifax où ils ont reçu de l'aide. Des renseignements sur le Programme Perspectives-jeunesse ont été envoyés aux écoles, aux bibliothèques, aux centres de main-d'œuvre du Canada, aux centres de main-d'œuvre des étudiants, aux universités, et le coordonnateur régional pour l'Atlantique a participé à une émission télévisée et . . .

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le ministre fait une déclaration. Passons à l'ordre du jour. Le chef de l'opposition invoque-t-il le Règlement?

M. Stanfield: Non, monsieur, je voudrais poser une question.

M. l'Orateur: Nous en sommes à la fin de la période de questions, mais si la Chambre y consent, je pourrai accorder la parole au chef de l'opposition.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'INVITATION DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX À UNE SÉRIE D'ENTRETIENS AVEC M. TRUDEAU

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre suppléant si le premier ministre a invité les premiers ministres des provinces à s'entretenir avec lui la semaine prochaine. Si oui, pourrait-il dire à la Chambre à quelle date la réunion aura lieu et sur quoi porteront les entretiens?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je peux confirmer que le premier ministre a demandé aux premiers ministres des provinces de venir s'entretenir avec lui la semaine prochaine, plus précisément mercredi.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

● (1200)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE BESOIN D'UNE POLITIQUE LAITIÈRE ET D'UNE MAJORATION DES SUBVENTIONS

M. Roch La Salle (Joliette) propose:

Que cette Chambre, tenant compte de la nécessité d'une réforme de notre industrie laitière troublée, exige du gouvernement qu'il présente immédiatement sa politique en matière de produits laitiers et qu'il annonce de plus une augmentation de deux dollars au prix payé les cent livres de lait.

—Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole en tant que député de Joliette, circonscription très intéressée par cette industrie qui connaît des difficultés et

qui est en danger présentement. Étant donné que je me dois d'abord de répondre à ceux qui s'adonnent à l'industrie laitière dans ma circonscription, et compte tenu de l'importance pour les producteurs de ma province qui répondent, je pense, de 50 p. 100 de la production laitière au pays, et sans oublier, bien sûr, tous les producteurs de lait du Canada qui connaissent eux aussi ces mêmes inquiétudes, je suis convaincu que notre parti se devait de répondre à l'invitation des responsables de la Fédération canadienne des producteurs de lait, de la Fédération des producteurs de lait du Québec, et de tous ceux qui s'y rattachent de près ou de loin, pour discuter de cette question aussi importante, étant donné également que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) devrait faire connaître les décisions de la Commission canadienne du lait dans quelques jours.

A mon avis, nos suggestions, les discours que nous prononcerons aujourd'hui, je l'espère, répondront aux intéressés et aux suggestions qu'ils nous ont faites depuis déjà fort longtemps, et j'espère, bien sûr, que les suggestions et les recommandations que j'aurai personnellement l'occasion de faire et que tous les députés voudront bien faire au gouvernement, inciteront le gouvernement à répondre d'une façon très catégorique, très précise, en évaluant l'importance de cette question.

Nous reconnaissons d'emblée que la situation des producteurs de lait est intenable et, encore une fois, sachant bien que la Commission canadienne du lait fera connaître sa nouvelle politique dans quelques jours, il était, je crois, immensément important de choisir cette journée et de permettre à tous les partis de s'exprimer sur cette question. De cette façon nous répondons au vœu le plus cher de tous ceux qui sont intéressés à cette industrie.

Monsieur l'Orateur, la Fédération des producteurs de lait du Québec, la Fédération canadienne des producteurs de lait industriel ou nature, ont rencontré les représentants de tous les partis politiques. Les députés ont récemment eu l'occasion d'avoir des entretiens avec ces responsables, et nous savons parfaitement bien que la réponse que sollicitent les responsables de l'industrie laitière se fait toujours attendre. Compte tenu de l'importance d'une réponse urgente, je crois qu'il est de notre devoir de réclamer du gouvernement une intervention beaucoup plus rapide.

Monsieur l'Orateur, pourquoi sommes-nous dans une telle situation, et pourquoi le gouvernement a-t-il attendu aussi longtemps? Quant à moi, depuis 10 ans, je reçois des mémoires des organismes responsables nous faisant voir le danger que nous connaissons aujourd'hui, et que l'industrie laitière connaît, à savoir, la disparition possible et l'insuffisance évidente de la production laitière au pays.

Les organismes responsables ont multiplié leurs interventions et leurs demandes auprès du gouvernement, et je regrette de dire que celui-ci n'en a pas tenu compte. C'est pour cette raison, et je n'en vois pas d'autres, que nous tenons aujourd'hui un débat spécial sur ce sujet, et que nous constatons chez les producteurs de lait une inquiétude profonde, de même que la diminution du nombre des producteurs de lait, laquelle se fait de plus en plus sentir.

Alors, est-ce que le gouvernement a l'intention d'agir? J'estime que le gouvernement ne peut tout de même pas laisser se détériorer une telle industrie encore bien longtemps. Nous savons parfaitement combien pour le consommateur ou le citoyen en général est importante cette industrie et toutes les sommes qui y sont immobilisées. Donc, nous avons toutes les raisons de penser que le gouvernement a l'intention d'agir, mais nous avions cru qu'il allait agir il y a cinq, quatre ou trois ans.

Politique laitière

Nous nous retrouvons encore cette année avec des organismes responsables qui sont obligés d'envoyer des représentants à Ottawa tenter de nous sensibiliser de nouveau et de nous inviter comme parti de l'opposition, comme député de l'opposition, à forcer le gouvernement à agir. J'estime que cela est regrettable. Aujourd'hui, j'espère que, faisant connaître la position du parti que je représente, laquelle répond d'emblée aux recommandations faites par la Fédération des producteurs de lait, il n'y aura pas d'hésitation là-dessus. Nous recommandons et nous réclamons que le gouvernement réponde à la Fédération, c'est-à-dire aux désirs et aux besoins des producteurs.

Alors, compte tenu de l'importance de ma province qui assure 50 p. 100 de la production de lait canadien, je me dois de faire appel à tous les députés qui représentent le Québec, en vue de forcer le gouvernement à répondre aux exigences vitales qui permettraient aux producteurs d'espérer continuer à exercer leur profession.

J'aimerais faire quelques observations sur les recommandations que fait la Fédération, dont je me permettrai de faire connaître à la Chambre les plus importantes. Au fait, la Fédération ne se gêne pas pour dire qu'il faut que le gouvernement s'engage immédiatement, et de façon catégorique, à pratiquer une politique nationale stipulant qu'il entend utiliser notre production laitière pour satisfaire les besoins canadiens.

Il est tout à fait normal que les producteurs de lait aient l'assurance de pouvoir produire en fonction de la consommation canadienne. Et si un gouvernement refuse de reconnaître cette vérité, je me demande quelles sont ses raisons, puisqu'en refusant il refuse aux Canadiens de réaliser une production qui correspondrait à la consommation canadienne.

Le mémoire poursuit, et je cite:

2. Jamais autant que cette année les producteurs de lait du Canada ne sont arrivés à leur assemblée annuelle avec un tel sentiment d'urgence et de préoccupation: sentiment d'urgence, en effet, en ce qui concerne les engagements et les décisions qu'ils doivent obtenir du gouvernement du Canada d'ici un ou deux mois; préoccupation, d'autre part, devant la perspective des dommages irréparables que l'industrie canadienne du lait et les intérêts fondamentaux des consommateurs canadiens et de toute l'économie du Canada risquent de subir si ces engagements ne sont pas pris et si ces décisions ne sont pas rendues avec sagesse.

3. Il existe trois priorités fondamentales:

(i) Une augmentation générale du rendement de la production de lait industriel et de crème correspondant au moins à $2 les 100 livres de lait.

Comme tous les députés le savent, les ministres du gouvernement ont rencontré les responsables à Québec récemment. La chose a été rapportée dans les journaux, et il a été prouvé qu'une augmentation de $2 constituerait un minimum. Quant à nous, nous avons compris que ces chiffres étaient justifiés et que les besoins étaient réels et nous appuyons sans hésitation cette recommandation qui est vitale pour l'avenir de l'industrie laitière.

Le gouvernement est-il en mesure de nous répondre dans le même sens aujourd'hui plutôt que d'attendre encore une couple de semaines? Nous savons que les producteurs sont inquiets, et c'est à nous qu'il incombe de dissiper ces inquiétudes. Je crois que le gouvernement pourrait tout au moins aujourd'hui répondre à cette question, en prenant, et je cite:

(ii) Un engagement du gouvernement fédéral, de préférence un engagement du Parlement sous force de mesure législative, à maintenir à l'avenir le rendement de la production de lait à des niveaux parfaitement satisfaisants.

Je l'ai dit tantôt qu'il était absolument nécessaire que nous ayons comme objectif une production égale à la

consommation. Bien sûr, il est toujours difficile pour la commission responsable de faire des prévisions exactes. Mais lorsque nous considérons que cette année nous avons dû importer 54 millions de livres de beurre, nous avons toutes les raisons de nous scandaliser de prévisions aussi mal fondées, aussi mal préparées. Donc, les producteurs de lait se plaignent avec raison, car ils se voient obligés de limiter leur production et doivent accepter des importations de beurre de l'ordre de 54 millions de livres.

● (1210)

Il a été aussi précisé, après des études sérieuses, qu'au rythme actuel des choses nous devrons importer 100 millions de livres de beurre en 1974. J'ose croire qu'aucun député n'approuvera cela sans dire un mot et que chacun fera tout pour forcer le gouvernement à agir rapidement dans ce sens.

Récemment, on me disait que le nombre de producteurs de lait avait diminué, et si je fais erreur, qu'on me le dise, mais je crois que ce nombre a diminué de 50 p. 100 au cours des cinq dernières années. Alors, on dira: Il s'agit de gens d'un certain âge qui ont décidé d'abandonner la production laitière. Ce n'est pas exact, monsieur l'Orateur.

Des producteurs de lait, dans la quarantaine par exemple, décident de tout vendre, de faire encan cette année, et on prévoit déjà la tenue d'un nombre d'encans encore assez spectaculaire, extraordinaire. Ces gens-là savent compter, ils se rendent compte qu'il est impossible, actuellement, de faire vivre leurs familles grâce à l'exercice de leur profession. Ils ont décidé de vendre leur exploitation.

Qu'on ne tente pas de nous dire que c'est parce que ces gens-là sont fatigués, qu'ils ont un certain âge, qu'ils ont décidé de bénéficier de leur pension de sécurité de la vieillesse, car cela est complètement faux! Donc, il est clair que le producteur de lait a besoin d'un revenu normal et satisfaisant pour répondre aux besoins de sa famille. Je pense que pas un Canadien ne s'oppose à cela. Aucun député, en principe, ne s'y oppose non plus. Jusqu'où pouvons-nous aller au-delà des mots pour résoudre ces problèmes? Ainsi, je tente de faire appel aux députés pour qu'ils comprennent l'importance de régler le problème qui persiste actuellement et qui est fort dangereux pour l'avenir de l'industrie laitière au Canada.

Monsieur l'Orateur, on réclame aussi l'établissement d'un seul régime de contingentement du lait industriel et de la crème, au lieu du double régime actuel de quotas de mise en marché et de contingentement de subventions. Il est tout à fait normal, logique et légitime de répondre par l'affirmative à une telle demande.

Nous savons parfaitement bien que le quota de production n'étant pas subventionné, cela entraîne l'établissement d'un prix inférieur au coût de production. Encore là, ceux qui ont étudié l'évolution du problème de l'industrie laitière le savent parfaitement bien et ils ne peuvent le nier. Ils vont reconnaître que cela est juste et vrai, mais on n'a encore rien fait depuis deux ans à ce sujet. Pourtant, nous savions bien avant aujourd'hui que les producteurs de lait étaient obligés de produire du lait à perte. Donc, je pense que même le consommateur va comprendre, et qu'il n'exigera pas que le producteur de lait produise à perte. Personne ne veut travailler sans obtenir un revenu minimum, un revenu suffisant. Au sujet de ces trois priorités de notre parti relatives aux demandes des producteurs de lait, j'espère que tous les députés répondront par l'affirmative et forceront le ministre à faire au moins un énoncé de principes plutôt que d'attendre encore une dizaine de jours. Mais s'il faut attendre 10 jours, si cela est le jeu de la Commission canadienne du lait, nous voulons bien encore attendre 10 jours.

[M. La Salle.]

Mais lorsque l'annonce de la Commission canadienne du lait sera connue, j'espère que le ministre, qui, j'en suis certain est au courant de la situation, répondra comme l'ont fait si gentiment les députés. Le ministre des Postes (M. Ouellet) a participé aux discussions et a rencontré les producteurs de lait; j'ai d'ailleurs lu sa déclaration qui était fort encourageante. Mais encore là, les producteurs de lait espèrent que cette rencontre qu'ils ont récemment eue avec les ministériels, de même qu'avec les députés créditistes, néo-démocrates et conservateurs progressistes, répondra à leurs grands espoirs, parce que leurs recommandations sont justifiées.

Donc, j'ose croire que le débat et l'occasion que nous avons aujourd'hui de répondre par l'affirmative à leurs demandes, seront aussi suivis d'une décision affirmative du gouvernement.

Je continue, monsieur l'Orateur, la lecture d'un mémoire dont je tire quelques extraits fort intéressants:

> Ces modifications devront être réalisées pour la campagne laitière de 1974-1975 commençant le 1er avril prochain.
>
> Les principales lacunes que présentent la situation et les politiques actuelles de l'industrie laitière canadienne sont les suivantes:
>
> Les revenus des producteurs de lait industriel et de crème sont nettement inférieurs aux niveaux nécessaires et équitables; niveaux nécessaires pour assurer aux consommateurs canadiens les produits laitiers dont ils ont besoin; niveaux équitables par rapport aux niveaux de revenu que les producteurs doivent toucher pour leur travail, leurs investissements et la compétence qu'ils consacrent à la gestion.
>
> La politique de subvention aux consommateurs de lait nature, par laquelle le gouvernement fédéral participe à la négociation des niveaux de prix du lait nature versés aux producteurs, a marqué son entrée dans un domaine de la politique dont il devrait immédiatement se retirer en mettant fin aux restrictions du niveau de revenu du producteur comme condition de versement de la subvention.
>
> Les politiques actuelles du gouvernement fédéral limitent à une quantité fixe le lait sur lequel les subventions directes peuvent être accordées, de sorte que la production laitière excédant cette quantité (quantité qui reste inférieure aux besoins nationaux) n'est pas rentable.
>
> Les politiques actuelles du gouvernement fédéral visant les limites maximum donnant droit aux versements d'assistance directe à l'entreprise laitière sont de nature à décourager les producteurs progressistes et à paralyser toute amélioration d'efficacité.
>
> Les politiques actuelles du gouvernement fédéral aboutissent à de graves discriminations contre les producteurs de crème du point de vue des revenus qu'ils touchent.
>
> Les politiques fédérales et provinciales destinées à encourager et aider l'industrie laitière sur le plan de l'éducation, de la poursuite de la formation, du crédit, du financement et de la main-d'œuvre agricole sont insuffisantes et trop souvent inefficaces, la planification et la coopération avec les producteurs étant souvent beaucoup trop restreintes.
>
> L'industrie souffre sérieusement du manque d'engagement précis des gouvernements en ce qui concerne la stabilité et la suffisance du revenu des producteurs pour les années à venir et une base de planification systématique de toute l'industrie. Il faut mettre fin aux craintes et à l'incertitude engendrée par l'application du qualificatif «temporaire» au programme de subvention à l'industrie laitière.
>
> Il y a lieu de rehausser sensiblement les estimations actuelles du gouvernement quant aux niveaux de revenu qui sont nécessaires à l'industrie laitière d'aujourd'hui par rapport à d'autres occupations agricoles et non agricoles.
>
> Il faut de plus en plus reconnaître que les producteurs de lait nature destiné à la consommation ont droit à une place légitime, capitale et probablement croissante dans la production laitière à des fins industrielles, et concevoir des politiques qui tiennent compte de cette réalité.
>
> A ces nombreux égards, les mesures correctives et les politiques se font attendre depuis trop longtemps, malgré les nombreuses revendications présentées par la Fédération canadienne des producteurs de lait au cours des derniers mois, voire des dernières années dans certains

cas. Il en résulte à l'heure actuelle un besoin de décisions et d'actions étendues dans tous ces secteurs à la fois et immédiatement. Il faut à tout prix annoncer une politique tôt cette année afin que les producteurs puissent planifier leur production dès les derniers mois de l'hiver.

La FCPL trouve toutefois encourageant que les consommateurs canadiens semblent de plus en plus apprécier la valeur et l'attrait du lait et des produits du lait dans leur régime alimentaire. L'étude de Nutrition Canada a apporté une nouvelle et importante confirmation de la valeur nutritive du lait et la consommation d'une gamme étendue de produits va en augmentant. Les producteurs de lait sont très fiers de leur produit et ont confiance qu'il tiendra de plus en plus de place dans l'alimentation des Canadiens.

Donc, monsieur l'Orateur, je pense que cette partie du mémoire que tous les députés ont reçu démontre la nécessité de faire quelque chose au sujet de cette industrie si l'on veut répondre sincèrement et sérieusement aux problèmes quotidiens.

J'estime qu'il est important d'être suffisamment responsable et de dire la vérité. Nous sommes saisis d'une demande d'augmentation des coûts, et le gouvernement peut répondre immédiatement: Vous demandez des subventions, des taux supplémentaires, à cause de coûts supplémentaires. Qui va payer la note?

Je ne crois pas me tromper en disant que le danger qui persiste en ce qui a trait à l'élimination d'une telle industrie pourrait coûter beaucoup plus cher aux Canadiens, si l'on ne s'en occupe pas tout de suite. Je crois qu'il est important de rappeler aux consommateurs la nécessité de conserver cette industrie, et ce, pour leur grand bien, même s'il fallait leur demander de supporter en partie le coût supplémentaire. Si nous jugeons que cette industrie est essentielle, nous devons avoir le courage de faire la publicité en conséquence, de réclamer une publicité de nature à amener le consommateur à comprendre qu'il est encore plus économique pour lui de payer la hausse, même s'il devait en défrayer une partie, que de laisser mourir cette industrie et se fier sur les produits importés qui coûteront beaucoup plus cher et dont il sera obligé de toute façon de payer le prix.

● (1220)

Le gouvernement, même s'il reconnaît qu'une mesure dans ce sens pourrait être politiquement mauvaise ou non rentable, a la responsabilité de l'appliquer, s'il est convaincu qu'elle est essentielle pour l'avenir des Canadiens.

J'ose croire que le gouvernement va répondre dans ce sens, et, encore une fois, je ne le cache pas, et n'entends pas laisser croire que le consommateur devra probablement payer une partie du coût, mais c'est au gouvernement, à nous, députés, de faire comprendre aux consommateurs qu'il est plus important de sauver notre industrie **laitière et d'assurer un revenu suffisant aux producteurs de lait que de la laisser se détériorer comme cela se produit actuellement.**

Monsieur l'Orateur, je disais tantôt qu'il y avait une diminution du nombre de producteurs de lait, et dernièrement on m'apprenait encore que les encans allaient se multiplier au printemps, et cela est malheureux. On dit que les jeunes ne veulent plus s'orienter vers l'agriculture, et en particulier, vers l'industrie laitière.

Quelle mesure concrète le gouvernement a-t-il présentée pour inciter les jeunes à remplacer le père de famille? Bien sûr, on a accordé des possibilités de prêts, on a facilité les emprunts, mais à des taux d'intérêt incompatibles avec la capacité de payer du jeune agriculteur.

Au comité, le ministre disait récemment que les jeunes ne sont pas intéressés à l'agriculture, qu'ils sont désireux d'avoir une qualité de vie ou des possibilités de vivre semblables à celles des jeunes des grandes villes.

Je ne suis pas d'accord, monsieur l'Orateur, sur une telle affirmation. Le jeune, par exemple, qui voit son père aux prises avec les problèmes actuels, qui a grandi dans une famille où les parents ont eu beaucoup de difficultés à boucler leur budget, justement parce que les mesures en matière agricole n'étaient pas suffisantes pour leur donner le minimum de revenu, est vraiment inquiet et hésite à prendre la relève, cela est évident.

A mon avis, les jeunes pourraient avoir cette assurance, cette sécurité qu'aucun agriculteur n'a pu obtenir, comparativement à d'autres domaines du travail.

Si un jeune a l'assurance de pouvoir survivre et subvenir à ses besoins de façon adéquate, il n'hésitera pas à prendre la relève sur la terre familiale, mais dans la mesure où nous lui donnerons certains encouragements. Au sujet des emprunts, je pense que nous devrions considérer la possibilité de leur accorder un taux d'intérêt minimum, peut-être une exemption sur la remise des intérêts pour les premières années et des exemptions fiscales. C'est le rôle, c'est la responsabilité, c'est l'avenir de notre industrie agricole qui en dépend.

A ce sujet, les agriculteurs et les producteurs de lait se plaignent d'un manque de main-d'œuvre durant l'été. J'invite le gouvernement à mettre sur pied une banque de main-d'œuvre-jeunesse pour l'agriculture, en garantissant des salaires suffisants et encourageants, permettant ainsi aux agriculteurs de diminuer leur coût de production pour qu'ils puissent toucher le minimum de revenu qui leur est absolument nécessaire.

Monsieur l'Orateur, il y a à peine un jour ou deux, nous avons reçu de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires un document fort intéressant préparé par les professeurs Fischer et MacFarlane. Dans la conclusion, on reconnaît la justification des demandes de la Fédération canadienne des producteurs de lait. Dans ce mémoire, on dit, et je cite:

Étant donné l'urgence de la situation, la Commission estime nécessaire de présenter sans délai les conclusions du rapport aux gouvernements. Elle demande aux gouvernements et à l'industrie d'envisager immédiatement ces propositions comme des moyens pratiques pour résoudre les graves problèmes auxquels font face l'industrie laitière et les consommateurs.

En présentant les conclusions de ce rapport au public, la Commission désire attirer l'attention des gouvernements fédéral et provinciaux sur sa vive inquiétude face à la situation de l'industrie laitière, qui nenace l'approvisionnement futur en produits laitiers à des prix raisonnables.

Dans ce mémoire, monsieur l'Orateur, on parle des problèmes de l'industrie laitière, et je cite:

(1) faibles revenus des producteurs et production à la baisse malgré l'octroi de subventions considérables;

(2) pénurie de main-d'œuvre qualifiée, et incapacité des producteurs de concurrencer l'offre d'emplois non agricoles;

(3) variations saisonnières excessives de la production de lait destiné à la transformation, qui limite la production annuelle totale; et

(4) niveau actuellement élevé du coût des grains de provende.

Donc, monsieur l'Orateur, il est important de se pencher sur tous ces problèmes qui ont des conséquences directes sur l'industrie laitière. Le gouvernement a parlé d'équité de prix en matière de grains de provende, et pourtant, les responsables, les producteurs, en particulier ceux du Québec, et je crois que c'est la même chose ailleurs, attendent toujours cette équité.

L'automne dernier, on a failli avoir des prix à peu près identiques, cela a alors causé une pénurie d'approvisionnement, et le produit que l'on pouvait acheter à des prix concurrentiels était absent.

Tout cela, monsieur l'Orateur, décourage le producteur actuellement, le place dans une situation très délicate,

c'est ni plus ni moins le porter au découragement. On se demande ensuite pourquoi les jeunes ne sont pas intéressés à prendre la relève en agriculture. A mon avis, il est important que chaque député révise ces documents qui sont actuellement disponibles, et répondent par l'affirmative aux réclamations de base et aux points bien particuliers de la Fédération canadienne des producteurs de lait. C'est l'avenir de cette industrie qui en dépend partout au pays, et c'est aussi une garantie pour le consommateur de conserver un produit canadien. Par fierté et animé d'un nationalisme véritablement canadien, nous avons ce devoir de voir à l'assurance et à la conservation d'une industrie aussi canadienne que l'industrie latière. J'ose croire que tous les propos tenus à la Chambre aujourd'hui sur ce sujet auront pour effet de forcer le gouvernement à répondre par l'affirmative. Monsieur l'Orateur, je devrais plutôt dire «inviter le gouvernement», parce que depuis plus de 10 ans il l'a été lors de la présentation de tous les mémoires. Ce refus de prendre position, de poser des gestes concrets nous entraîne dans cette inquiétude et nous oblige, aujourd'hui, de permettre à la Chambre de répondre et de parler au nom des producteurs de lait. Je suis convaincu que, des deux côtés de la Chambre, des députés en connaissent plus que moi sur ce sujet et prendront la parole tantôt, ce qui incitera le ministre à répondre par l'affirmative aux producteurs et à nous assurer qu'à l'avenir les consommateurs canadiens pourront obtenir des produits laitiers canadiens, et accepteront, s'il le faut, de payer un certain prix. Il ne faut pas se le cacher, mais nous aurons sauvé une industrie qui a tout de même réussi à faire sa marque et à faire vivre beaucoup de Canadiens. Mais comme les revenus sont devenus totalement insuffisants, nous devons répondre le plus tôt possible, et nous devons répondre non pas par des subventions temporaires, mais par des mesures qui assureront la sécurité à cette industrie, donc aux producteurs qui attendent depuis si longtemps.

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord dire quelques mots sur la motion. A la fin de son commentaire, l'honorable député a dit que des représentants d'autres partis qui allaient prendre la parole en savaient peut-être plus long que lui sur l'industrie laitière. Quant à la motion elle-même, cela m'étonne qu'elle ait pu sortir du bureau de l'opposition officielle. Comme vous pouvez le remarquer, monsieur l'Orateur, on n'y parle que du lait. Mais le gouvernement fédéral n'a pas autorité sur tout le secteur, mais sur la plupart des produits laitiers industriels. Dans la motion, on parle d'une «industrie laitière troublée». Le gouvernement fédéral n'a pas autorité sur toute l'industrie laitière.

J'aimerais commenter certaines des remarques faites par l'honorable représentant à propos du rapport déposé par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Je suis d'accord avec une partie de ce qu'on y dit sur l'industrie laitière. Il semble en être de même pour lui. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec un certain nombre d'expressions tirées du fameux jargon des économistes. Je crois cependant que tous les propriétaires d'exploitations laitières au Canada approuveront certaines des conclusions du rapport. Et, si l'on faisait enquête, il en serait sûrement de même pour les consommateurs de ces produits.

J'espère que l'honorable représentant a l'assentiment de son honorable ami de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et des autres députés de son parti qui croient que l'industrie agricole peut être dirigée d'une façon différente des autres

segments de la société, à savoir que ce secteur n'a pas droit à des augmentations de prix pour compenser l'augmentation des frais. Il croit que les agriculteurs peuvent vivre dans le passé à des prix beaucoup moindres que ceux qui ont cours dans le reste du monde. J'espère que l'honorable représentant a l'accord du député de Saint-Jean-Est en vue d'appuyer notre politique laitière lorsque nous l'annoncerons.

Monsieur l'Orateur, l'industrie laitière se trouve présentement dans une impasse, comme je l'ai déclaré lors de l'assemblée annuelle de l'association des éleveurs de Guernsey à Ottawa il y a quelques semaines. La production du lait aux prix actuels n'est tout simplement pas rentable. Je vais vous brosser un tableau de la situation. L'an dernier, la production laitière au Canada a accusé une baisse de 4.7 p. 100, la pire depuis que Statistique Canada a commencé à recueillir des chiffres sur cette production en 1920. Par ailleurs, les consommateurs demandent plus de lait et de produits laitiers que jamais. Les ventes de lait nature ont grimpé de 3 p. 100 et celles de fromage, de 8 p. 100.

La diminution de la production laitière ne s'est pas produite seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis, où elle a été de 3 p. 100, et même en Nouvelle-Zélande dont le climat est pourtant excellent. La production en Nouvelle-Zélande a fléchi de 5 p. 100. Des experts nous ont dit et continuent de nous dire que nous devrions acheter les produits laitiers de pays comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Même en Europe, où les producteurs laitiers reçoivent de généreuses subventions, la production globale est restée stable en octobre et novembre. Dans certains pays, elle s'est mise à diminuer en novembre et décembre. Si les consommateurs pensent que nous subventionnons nos producteurs laitiers, ils devraient se renseigner sur ce que font certains pays de la Communauté européenne pour soutenir la production laitière.

● (1230)

Malgré cette situation, les consommateurs du monde entier réclament une production accrue de lait. Les États-Unis ont répondu à cette demande en supprimant les restrictions en matière d'importations. Nous voyons donc ce grand défenseur du libre échange, notre voisin du sud, imposer des restrictions et des barrières tarifaires de tous genres jusqu'à ce qu'il ait besoin d'un certain produit. Un grand nombre de gens devraient modifier la conception qu'ils se font de ces libres-échangistes du sud. La seule fois où ils suppriment les restrictions sur les importations, comme ils l'ont fait dans le cas de la poudre de lait écrémé et du fromage, c'est lorsqu'ils ont besoin d'un certain produit. Cette nouvelle attitude chez notre voisin du sud ouvre au Canada un nouveau marché florissant pour ses produits laitiers industriels.

En 1973, le Canada a exporté 27,407 vaches laitières de race, pour un montant total de plus de 20 millions de dollars. Les exportations de bêtes laitières croisées de plus de 200 livres se sont élevées à 41,268, pour une valeur de 15.8 millions de dollars. Nous avons exporté 59,417 veaux de moins de 200 livres, pour une valeur de 7 millions de dollars. Je n'hésite pas à dire que j'ai certaines réserves à propos de l'exportation d'un aussi grand nombre de veaux. Ces chiffres sont dans l'immédiat un signe que nos bêtes laitières sont très recherchées, mais c'est aussi un signe que nos producteurs commencent à faire plus d'argent en vendant des bêtes qu'en vendant des produits laitiers.

Permettez-moi de vous expliquer pourquoi ces animaux sont si précieux. Historiquement, la valeur de nos bêtes

laitières au Canada a été inférieure à celle des bêtes américaines. Cette tendance a été inversée l'année dernière, et cette nouvelle tendance se maintient cette année. Les prix pour l'année 1973 tels que rapportés par les périodiques sur l'élevage traitant des ventes aux enchères de bêtes laitières depuis les vaches en âge de produire du lait jusqu'aux veaux avec leur mère, les génisses pleines, les bêtes d'un an, les taures et les taurillons—toute la famille quoi—ont augmenté d'un bon tiers en 1973 par rapport à ceux de 1972, ce qui constitue quant à moi une performance très impressionnante. Ces valeurs à la hausse de nos bêtes ne constituent pas un indice d'une industrie déclinante, monsieur l'Orateur. Si la Chambre veut bien me supporter encore un instant, je vais citer certaines statistiques qui illustrent la forte position de l'industrie laitière au Canada.

La production laitière était évaluée à 773 millions de dollars en 1972, mais elle atteignait 900 millions en 1973. Les subventions de l'État étaient de 101 millions en 1972 et de 150 millions en 1973. Les ventes de bétail laitier pour la boucherie sont passées de 300 millions en 1972 à 350 millions en 1973. Autrement dit, les rentrées de caisse des producteurs laitiers ont augmenté de 19 p. 100 l'année dernière, passant de 1.1 milliard à 1.4 milliard.

A l'échelle mondiale, le Canada se situe au sixième rang pour la production laitière totale. La production laitière par vache au Canada en 1970 était inférieure à celle de la Hollande et des États-Unis, mais nous progressons rapidement. En outre, elle est de loin supérieure à celle de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Compte tenu de notre climat et des difficultés qu'il cause aux producteurs laitiers, je répète que nos producteurs laitiers sont les plus efficaces du monde. Nous avons les meilleures vaches, comme l'attestent la demande internationale et les prix versés pour nos vaches par les autres pays. Ces pays connaissent la grande valeur alimentaire du lait. La majorité des pays acheteurs sont beaucoup plus pauvres que le Canada, comme le Mexique, Cuba, un grand nombre de pays sud-américains, l'Espagne et l'Italie.

Voici où les programmes du gouvernement entrent en scène. Grâce au contrôle des animaux d'élevage, nous avons produit du bétail supérieur à presque tout autre au monde. Nous y avons mis le temps, mais le gouvernement et les éleveurs ont aussi suivi de bons programmes. Ils peuvent en être fiers. Leur bétail est devenu si productif que cela leur aide à rester en affaires.

Il y a à peine quelques semaines, je rendais hommage aux propriétaires d'Ingholm Rag Apple President qui a établi un record de production en donnant, en 365 jours, 36,594 livres de lait d'une teneur en matière grasse de 2,098 livres. M. et M^me^ Ingram de Campbellford en Ontario en sont propriétaires. Ils m'ont écrit des lettres, et les inspecteurs du gouvernement ont même dormi dans l'étable pour s'assurer qu'on ne donnait pas de drogues ou autres produits à la bête. Il nous fallait être très prudents car nous attachons une grande importance à notre contrôle du Livre d'or à tel point que nous tenions à être sûrs qu'on ne nourrissait pas cette bête de drogues ou que sais-je encore.

A voir cette vache produire autant de lait, les gens ont pensé qu'elle était détraquée. Les propriétaires sont des producteurs laitiers ordinaires et ils n'ont pas une grosse exploitation. Chaque fois que quelqu'un s'approchait de la vache, il lui donnait une pelletée de provende qu'elle mangeait. Les producteurs essaient maintenant de répéter l'expérience. Nous travaillons avec eux afin que personne ne doute des chiffres. Sept de nos inspecteurs sont allés les surveiller nourrir et traire la vache pour vérifier l'authenticité des chiffres.

Ces gens m'ont écrit pour me dire qu'ils n'étaient pas une bande de voleurs ou d'escrocs, mais qu'ils faisaient seulement ce qu'ils devaient. Je leur ai dit de se protéger, car on imagine la valeur qu'aurait pour un service d'insémination artificielle tout veau femelle que la vache pourrait engendrer. Si la progéniture de cette femelle présentait les mêmes caractéristiques que la grand-mère, on peut voir quel bond accuserait la production laitière dans tout le Canada. L'insémination artificielle permet de reproduire ce genre d'animal à de nommbreux exemplaires, certainement plus qu'autrefois. Cette expérimentation fait partie de notre politique laitière et les acheteurs de tous les pays surveilleront les progrès et feront des offres pour obtenir la semence ou la progéniture de cette vache phénoménale. Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, les propriétaires de cet animal sont très fiers. Toutefois, cela ne s'est pas fait tout seul; il a fallu qu'il y ait collaboration entre les éleveurs et le gouvernement afin que tout soit fait correctement. Si les intéressés ne possèdent pas les connaissances et le dévouement nécessaires, il manque alors une partie importante du processus.

A cet égard, de nombreux articles de journaux ont fait état des subventions et de la façon dont on enrichit des gens. La plupart d'entre eux ressemblent à celui qui a été publié hier soir dans le *Journal* d'Ottawa. Il ne portait pas sur l'industrie laitière, mais certains en parlent à l'occasion. Il se lisait comme suit:

> Il faudrait abolir l'aide à l'élevage bovin. M. Whelan devrait s'efforcer d'obtenir plus d'efficacité des éleveurs.

Je ne sais pas qui a rédigé cet éditorial sans fondement. Tout ce que je peux dire c'est qu'il n'a qu'à étudier l'industrie du bœuf du Canada, et il se rendra compte que les éleveurs, les exploitants de parcs d'engraissement et tous les représentants de l'industrie du bœuf en général sont parmi les exploitants les plus efficaces du monde. Inutile de dire que la même chose s'applique à l'industrie laitière. Nos programmes d'hybridation, nos programmes améliorés d'alimentation et toutes nos recherches dans ce domaine ont permis à nos éleveurs, non seulement de bovins mais de vaches laitières de devenir les plus efficaces au monde. A mon avis, celui qui rédige un tel éditorial qui tente de faire croire au public canadien que les prix du bœuf sont élevés à cause de l'inefficacité des éleveurs devrait être réprimandé pour avoir soulevé la population par des inexactitutes, des insinuations et des propos déformés. En ce qui me concerne, il ne s'agit que d'un mensonge odieux qui avilit un journal comme le *Journal* d'Ottawa si valable à bien d'autres égards.

Les problèmes que rencontre l'industrie laitière de nos jours sont liés au maintien de la production en dépit des importantes augmentations des coûts de production, d'un rendement à la hausse dans d'autres domaines et de l'aversion grandissante des cultivateurs à accepter les heures de travail nécessaires à l'exploitation laitière sans compensation suffisante. J'ai assisté récemment à la réunion annuelle d'un club d'éleveurs de veaux 4-H dans la circonscription du député, soit dans le Timiscaming. C'était le soir de la remise des prix. Presque tous les membres de l'auditoire étaient des éleveurs ou des enfants d'éleveurs de bœuf ou de bestiaux. Aucun des jeunes auxquels j'ai parlé, et je ne leur ai pas tous parlé, n'avait l'intention de devenir agriculteur. J'ai demandé à un jeune: «Pourquoi ne voulez-vous pas devenir agriculteur comme votre père, qui possède une belle ferme?» Il m'a répondu: «Je vais vous dire pourquoi, M. Whelan. Je ne me rappelle pas avoir

jamais vu mon père prendre des vacances. Les vacances que j'ai eues, je les ai passées avec mon oncle, qui est électricien. Quand je suis allé à la pêche les fins de semaine, c'est avec mon cousin et mon oncle électricien que j'y suis allé, pas avec mon père parce qu'il travaille le samedi et le dimanche. Mon oncle est allé passer quatre semaines en Floride. Mon père n'a jamais quitté la région depuis que je m'en souvienne. C'est l'une des raisons, M. Whelan, pour lesquelles je ne veux pas être producteur laitier. Je ne dis pas que mon père ne nous a pas donné un bon foyer avec tout ce dont nous avons eu besoin, mais ce genre de vie n'est pas pour moi.»

● (1240)

Il y a une chose que nous prenons souvent pour acquise. Certaines personnes semblent croire que l'on peut «fermer» une vache le vendredi soir et la «rouvrir» le lundi matin. L'autre jour, au cours d'une discussion avec des représentants d'un autre ministère, quelqu'un suggéra, lorsqu'il y avait surproduction, de restreindre la ration de fourrage des vaches, et que celles-ci produiraient moins de lait. C'est une idée ridicule et dénuée de sens! Nous savons que lorsqu'on donne moins à manger à une vache, sa production de lait diminue, mais 99.9 fois sur cent, lorsqu'on lui redonne une portion normale après l'avoir restreinte, la production ne revient pas à ce qu'elle était. Une vache n'est pas une machine. Cet homme pensait avoir affaire à une poinçonneuse ou que sais-je. Une vache, c'est une machine munie de quatre robinets dont on doit prendre soin et que l'on doit stimuler par tous les moyens possibles, y compris toute sorte de bonne nourriture 24 heures par jour, 7 jours par semaine. D'une certaine façon, une vache est une machine mais personne n'a jamais inventé une machine capable de fournir les produits laitiers que l'on obtient grâce à une vache, et c'est une chose que notre société prend trop souvent pour acquis.

Par suite de l'augmentation des frais de production dans l'industrie laitière, les subventions accordées aux produits laitiers ont considérablement augmenté pour l'année 1973-1974. Je pense que nous avons répondu plus vite aux demandes des producteurs laitiers que n'importe qui d'autre depuis que je suis ici, c'est-à-dire depuis 1962. Nous avons répondu à leurs demandes l'année dernière et nous recommencerons cette année. En avril, le prix du lait écrémé en poudre a été relevé de 21 p. 100 et celui du beurre de 4 p. 100 afin de permettre une augmentation du prix du lait de 60c. les cent livres, soit environ 14 p. 100 du prix courant moyen. En août 1973, les producteurs laitiers du Canada firent de nouvelles instances pour obtenir une autre hausse de prix. Le revenu par cent livres de lait a augmenté de $1, ce qui englobe une subvention provisoire de 56c. les cent livres. Les producteurs laitiers ont déclaré dernièrement que leurs revenus doivent encore augmenter afin de compenser l'augmentation des frais de production, et je reconnais que c'est nécessaire.

Le gouvernement, grâce à l'établissement de la Commission canadienne du lait et des politiques de cette dernière, a assuré une industrie laitière florissante au Canada. Il ne la laissera pas maintenant s'en aller à vau-l'eau. La Commission a atteint en majeure partie le but dans lequel elle avait été créée, soit de permettre aux producteurs de lait compétents de réaliser des bénéfices convenables et équitables; de rendre l'industrie laitière le plus stable possible; d'assurer aux consommateurs un approvisionnement suffisant et soutenu de produits laitiers de première qualité, les meilleurs du monde; de rendre le secteur laitier plus efficace en augmentant le nombre de grandes unités de production et, qui plus est, d'obtenir du marché la plus grande part possible du prix du lait requis par les producteurs laitiers.

Au sujet de la Commission canadienne du lait, je tiens à dire qu'elle a été créée par le Parlement et qu'elle joue le rôle d'un office de commercialisation, peu importe la désignation qu'on veuille lui donner. Je mets au défi ceux qui condamnent les offices de commercialisation de prouver que la Commission canadienne du lait n'a pas vu à ce que les producteurs réalisent des bénéfices convenables. Ainsi, non seulement nos producteurs de lait bénéficient-ils d'un revenu stable, mais la hausse des produits laitiers, dans le cas des consommateurs, a été moindre que n'importe où ailleurs.

Les producteurs de lait ont pu retirer des bénéfices équitables de leur travail et de leurs investissements. Dans le secteur de production recevant des subventions directes, les bénéfices des expéditeurs de lait industriel représentent de $2 à $3 de plus que l'équivalent des prix mondiaux. Sans les programmes de la Commission canadienne du lait, les recettes brutes des producteurs laitiers auraient été inférieures de plus d'un tiers, et le rendement du secteur du lait et de la crème industriels n'aurait été que la moitié de ce qu'il est actuellement. Nous avons réalisé un degré relativement élevé de stabilité à court terme, en assurant la protection contre les fluctuations des marchés internationaux de produits laitiers et une compensation pour l'inflation exceptionnelle des frais de production survenue au cours des deux dernières années.

Les consommateurs ont eu un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de grande qualité. Toute la demande canadienne de poudre de lait écrémé a été satisfaite par la production laitière canadienne et jusqu'en 1972, le Canada se suffisait à lui-même du côté de la production du beurre. A l'exception de fromages fins, les autres produits laitiers s'obtiennent exclusivement de sources intérieures. La commission laitière a jugé bon de s'assurer que les approvisionnements en beurre soient suffisants en prévoyant ce qui allait arriver et en important assez de beurre pour répondre à nos besoins.

Les efforts déployés pour accroître l'efficacité et la prospérité de ce secteur industriel ont entraîné une très forte augmentation du nombre et de la proportion d'entreprises laitières de tailles moyenne et grande. De 1968 à 1973, le nombre d'entreprises produisant de 3,500 à 17,500 livres est passé de 32 p. 100 à 42 p. 100 de l'ensemble des entreprises. Ces entreprises constituent l'épine dorsale de l'industrie laitière canadienne.

On en a la preuve en comparant quelques prix, celui du fromage cheddar canadien et celui du fromage Edam ou Gouda équivalent aux produits dans d'autres pays. A la mi-janvier de cette année, une livre de cheddar coûtait à Ottawa $1.11, le fromage équivalent coûtait à Stockholm $1.55, à Washington, $1.35, à Rome, $1.23, et à Canberra en Australie, $1.24 et ainsi de suite.

Permettez-moi de citer quelques autres prix de vente au détail de décembre dernier, en prenant le beurre comme exemple. Dans 14 villes au Canada, le beurre coûtait 77c. la livre, alors que dans 56 villes aux États-Unis il coûtait 99c., à Bruxelles $1.24, à Copenhague $1.19, en Irlande 79c., à La Haye $1.29, à Hambourg, Allemagne, $1.54, à Paris $1.44 et à Rome $1.60. Ces écarts de prix s'accentuent encore quand on compare les salaires moyens en Italie à ceux du Canada. On peut se rendre compte de l'efficacité de nos producteurs laitiers en considérant le fait qu'avec notre programme il est possible de produire et de commercialiser le beurre à 77c. la livre, c'est-à-dire que c'était possible à

l'époque. Nous ne pourrons continuer ainsi mais le prix sera loin d'atteindre $1.60 la livre.

La politique laitière fédérale pour 1974-1975 et les années suivantes sera annoncée dans les prochains jours. C'est pourquoi je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails pour le moment quant aux mesures que le gouvernement envisage dans ce domaine. J'ai informé les cultivateurs et j'ai déclaré publiquement que nous travaillons à l'élaboration d'une politique laitière à long terme. Des annonces seront faites d'ici le 1er avril conformément à la loi. Nous sommes pleinement conscients de la situation où se trouvent nos producteurs laitiers. J'espère que le député n'a pas l'intention d'utiliser la motion d'aujourd'hui à des fins politiques en disant ensuite à ses commettants qu'il a exposé à la Chambre ce qu'il fallait faire et que le ministre s'y conforme. Quoi qu'il dise, cela ne l'avancera pas, car nous y travaillons très dur depuis trois mois. Nous avons travaillé en collaboration étroite avec l'industrie laitière. Je ne pense pas qu'un autre ministre de l'Agriculture ait travaillé en collaboration aussi étroite que je l'ai fait avec l'industrie laitière. Nous cherchons à découvrir ce que nous devons faire pour maintenir à flot cette industrie.

● (1250)

Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas une simple question financière. C'est tout un mode de vie. J'ai entendu le député dire, lorsqu'il a présenté sa motion, qu'il ne connaissait pas grand-chose de l'industrie laitière. S'il avait eu à traire les vaches sept jours sur sept, deux fois par jour et avant d'aller à l'école, il comprendrait un peu mieux ce que représente une semaine de sept jours, cela comprend les dimanches, les vacances, Noël, le premier de l'an, et même la Saint-Patrice. D'autres députés en ont sans doute entendu parler, mais ils comprendraient un peu mieux s'ils l'avaient vraiment fait. Voilà le problème en ce qui concerne certains des programmes mondiaux relatifs à l'Agriculture.

Je me demande si vous avez une idée du nombre de ministres de l'Agriculture que j'y ai rencontrés qui étaient vraiment des agriculteurs, lorsque j'ai assisté aux réunions de la FAO à Rome?

Une voix: Aucun.

M. Whelan: En effet. Je ne les ai pas rencontrés tous, car ils étaient 132. Si la pagaille règne dans l'agriculture mondiale nous ne pouvons en blâmer les agriculteurs. Nous devrions en blâmer les économistes, les hommes de loi et d'autres gens qui cherchent à contrôler l'industrie agricole et laitière du monde. Lorsqu'on dit que le lait est un aliment important, c'est là un truisme. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre qu'un pays étranger produise cet aliment pour nous. Il n'est pas question de dépendre d'un autre pays. Nous avons fait cette expérience à l'égard du pétrole, car nous dépendions de pays étrangers pour l'obtenir moins cher que nous ne pouvions le produire nous-mêmes. Nous avons eu la même situation en ce qui concerne l'industrie du sucre.

En ce qui concerne l'industrie laitière, il est évident que notre propre industrie doit fournir tous les produits dont nous avons besoin. C'est la pierre angulaire de notre agriculture. L'industrie laitière n'est pas seulement importante pour le lait. Les animaux laitiers fournissent un fort pourcentage de bœuf que nous mangeons de même que toutes sortes d'autres produits, allant du cuir aux aliments pour animaux domestiques. Le gouvernement tient beaucoup à ce que l'industrie laitière continue à intéresser les agriculteurs qui sont déjà dans le métier et les jeunes qui aimeraient s'y lancer.

Politique laitière

L'an dernier, nous avons dépensé deux fois plus d'argent pour l'industrie laitière dont bien des membres font confiance à notre politique. Ils font confiance au gouvernement et, je suppose, aux déclarations du ministre. L'industrie laitière a des problèmes bien précis. Il s'agit d'un domaine très spécialisé. Il n'est donc pas étonnant qu'un grand nombre de cultivateurs aient choisi des types d'exploitation agricole beaucoup moins exigeants comme l'élevage du bovin ou la culture commerciale. En me rendant ici ce matin, j'ai rencontré un homme qui a vendu sa ferme située non loin d'Ottawa. Il a maintenant 45 ans et est garçon d'ascenseur. Il trouve cette vie beaucoup plus facile et il gagne plus d'argent. N'oubliez pas cela. N'oublions pas non plus que c'est toute la famille qui doit s'occuper de la ferme. Il faut garantir aux éleveurs de vaches laitières un revenu convenable pour une longue période. C'est la raison pour laquelle nous essayons d'établir une politique à long terme. D'ailleurs, l'industrie laitière elle-même l'a demandée car les cultivateurs doivent pouvoir planifier.

Au cours de la présente année de production laitière, nous avons décidé d'augmenter la subvention à la production de lait industriel car nous nous sommes rendus compte que les frais d'exploitation dépassaient les revenus. Nous n'avons pas attendu jusqu'à maintenant pour prendre des mesures. Nous avons créé une subvention au consommateur de 5c. la pinte afin de résoudre à la fois le problème de l'augmentation du prix des produits alimentaires pour le consommateur et celui de la diminution des profits nets du producteurs. Les producteurs ont également besoin d'aide à long terme de façon qu'ils puissent s'organiser d'avance et courir des risques en investissant dans des bâtiments et du bétail avec l'espoir qu'ils récolteront éventuellement des bénéfices et que leur industrie sera ce qu'elle doit et devrait être, du moins en ce qui me concerne. J'ai déjà fait une telle déclaration à la Chambre. Nous voulons mettre sur pied une industrie laitière qui attirera nos jeunes gens, et le gouvernement fédéral déploie actuellement bien des efforts dans ce sens non seulement par les mesures déjà prises, mais aussi par celles qui seront annoncées bientôt.

La situation de l'industrie laitière dans le monde évolue presque tous les jours. Il y a quelques années nous ne pouvions même pas donner notre poudre de lait écrémé. Aujourd'hui, le prix est d'environ 12c. la livre supérieur à notre propre niveau de soutien. C'est un produit que nous utilisons comme aide à l'étranger dans le monde entier. Voilà donc un exemple de la rapidité de l'évolution. Nous avons certes besoin d'une politique à long terme, mais nous devons conserver suffisamment de souplesse pour nous adapter à une situation qui évolue rapidement ailleurs. Nous ne pouvons pas nous restreindre à un régime inflexible. L'années dernière nous avons démontré que nous pouvions répondre aux besoins des producteurs. Quelle que puisse être la valeur de notre politique à long terme, nous devons toujours être en mesure de répondre aux besoins des producteurs.

M. l'Orateur adjoint: J'hésite à interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Timiskaming.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, pe permettez-vous de dire qu'il est 1 heure?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Politique laitière

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le ministre, l'opposition officielle, en présentant aujourd'hui cette motion tendant à subventionner la production laitière à raison de $2 les cent livres de lait, se fourvoie, car le gouvernement fédéral n'est responsable que d'un secteur de l'industrie laitière, la production du lait industriel. Ce sont les provinces qui contrôlent entièrement la production du lait nature.

En mars, le ministre a annoncé une augmentation de $1 les cent livres de lait dans le cadre d'un programme fédéral d'aide à la production du lait industriel. Si nous devions y ajouter la subvention de $2 proposée par l'opposition officielle, nous réglerions une foule de problèmes avec lesquels les producteurs de lait industriel sont aux prises. Mais je crois que nous devrions plutôt étudier le problème auquel se heurtent les producteurs laitiers, comme d'ailleurs tous les agriculteurs canadiens, et nous demander si le genre de programmes que nous appliquons sont vraiment indiqués.

Au moins à deux reprises, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a réglé une crise en proposant des mesures spéciales, ce qui, à mon avis, a créé plus de difficultés que le problème original tout en coûtant très cher aux contribuables canadiens. Je me demande s'il ne serait pas sage que la Chambre se demande sérieusement pourquoi nous accordons des subventions à l'industrie laitière. Il serait bon de se reporter à plusieurs années en arrière et d'examiner la loi adoptée alors par la Chambre. Jusqu'à l'an dernier ou l'année d'avant, le but de la législation sur les denrées agricoles était de fournir au cultivateur un moyen d'écouler les excédents. Pendant des années, le Canada a réussi à produire en excédent presque toutes les denrées. C'est particulièrement évident dans le cas du lait industriel. Je me souviens de bien des tentatives que nous avons faites afin d'écouler nos produits excédentaires. A la suite d'une proposition lumineuse présentée au Parlement il y a un certain nombre d'années, nous avons converti le beurre excédentaire en huile mais nous nous sommes rendus compte qu'il n'existait aucune façon de retransformer cette huile en beurre ni de l'utiliser sous cette nouvelle forme. Cette tentative s'est révélée à la fois coûteuse et inepte.

● (1410)

Toutes nos tentatives des dernières années visaient à éliminer les excédents, mais nous ne disposons plus de produits laitiers excédentaires. Il est vrai que nous avons, à l'occasion, un excédent de lait en poudre, car tous les pays ne sont pas encore disposés à utiliser la poudre comme substitut au lait liquide reconstitué, mais dans tous les autres domaines, nous sommes dans l'obligation d'importer un grand nombre de produits laitiers. Cette situation est préjudiciable au consommateur, et nous devrions songer aux répercussions qu'elle entraînerait si cette politique s'étendait à presque toutes les denrées agricoles, et non seulement aux produits laitiers. Nous devrons bientôt décider si nous voulons exporter l'eau, le pétrole, l'électricité et le bois, de fait, toutes nos ressources naturelles et non renouvelables pour la plupart. Si nous nous lançons dans l'exportation de ces ressources, nous aurons de la difficulté à reprendre le contrôle de la situation et nous devons donc décider si nous voulons nous enrichir ou continuer à subvenir à nos besoins en ce qui concerne ces produits.

[M. l'Orateur adjoint.]

Nous pouvons produire presque toutes les denrées agricoles, notamment les produits laitiers, les légumes et les céréales et dans des circonstances normales, nous pouvons produire bien au-delà de nos besoins. Et pourtant, monsieur l'Orateur, nous ne le faisons pas. Nous importons du beurre, car il coûte plus cher de l'importer que de le produire. Nous nous rendons compte qu'il est moins onéreux d'importer presque toutes les sortes de légumes frais des États-Unis que de les cultiver ici. Les Canadiens sont souvent révoltés par des photos ou des articles dans les journaux indiquant que nous détruisons des pommes ou les laissons pourrir, car cela n'en vaut pas la peine de les récolter. Nous apprenons que les tomates pourrissent dans les champs ici, car cela coûte moins cher de les importer. Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour mettre sur pied des serres chaudes, mais nous nous sommes rendu compte que nous ne pouvons concurrencer le Mexique ou les États-Unis lorsque ces pays font du dumping. Dans ces circonstances nous avons tenu compte du point de vue économique et nous avons décidé qu'il était moins onéreux d'importer que de produire.

C'est particulièrement le cas dans l'industrie laitière et le ministre a donc été très sage de tout prévoir comme il l'a fait. Le public canadien n'a pas encore décidé si nous avions avantage à être indépendants sur le plan des produits agricoles ou si nous devions les acheter là où ils sont le moins chers. A l'heure actuelle, nous importons des tomates et toutes sortes de légumes frais alors que nous en cultivons et que nous devons les détruire parce que nous n'avons pas les moyens de les récolter, de les emballer et de les distribuer.

Le parti conservateur va devoir établir si nous avons avantage ou non à payer $2 de plus pour conserver notre industrie laitière. Que devons-nous faire lorsque le lait parvient au consommateur? Allons-nous dire à ce dernier qu'il devrait payer ce que demandent les supermarchés ou lui dire que ses impôts paient les subventions accordées pour le produit ou encore lui dire qu'on a déjà permis une augmentation raisonnable du produit et qu'il n'y en aura plus? C'est ce que nous avons fait avec le beurre, non pas intentionnellement, mais par accident, mais nous l'avons fait dans la mesure où nous avons limité la production. Ce faisant, plusieurs centaines de milliers de petits agriculteurs ont dû se retirer des affaires, surtout dans l'Ouest. Nous nous sommes débarassés des excédents de beurre et maintenant nous en achetons. Nous devons décider si c'est là la façon dont nous voulons faire marcher nos affaires.

Je suis d'avis que si nous voulons subventionner davantage l'industrie laitière nous devrons nationaliser Kraft. Le député qui a proposé cette motion sait bien qu'un très haut pourcentage du fromage consommé au Canada est produit et vendu par la coopérative de Granby. Cette compagnie vend 80 à 90 p. 100 de tout le fromage fabriqué au Québec et produit presque 90 p. 100 du fromage acheté par Kraft.

M. Côté: Très bien!

M. Peters: Le député dit que c'est bien; à mon avis il n'est pas rationnel. Kraft le vole, vole la Co-op, vole tout le monde dans ce pays, car cette compagnie fabrique un produit qu'elle vend d'ordinaire au consommateur presque au double du prix. Le député ne sait peut-être pas que le prix maximum pour le fromage si situe aux environs de 54c. et que le consommateur paye entre $1.09 et $1.20 pour ce même produit; Kraft s'empare du marché, se contente de mettre une étiquette sur le produit et le vend deux fois plus cher. Je sais que le député est agriculteur, mais il est

prêt à accepter moins de la moitié du prix de ce produit, même lorsque celui-ci est acheminé à la coopérative de Granby, parce qu'il a permis la collaboration de cette coopérative avec le monopole Kraft.

Le ministre devra étudier certains de ces monopoles qui existent dans le système de distribution des produits alimentaires. Il devra aussi étudier le contrôle international, la mainmise étrangère sur les chaînes alimentaires et la façon dont les monopoles contrôlent la distribution des produits, que le consommateur paie beaucoup trop cher, compte tenu du prix payé au producteur. Le député d'en face, qui ne manquera pas de me répondre, doit tenir compte d'un autre facteur. Si les agriculteurs ne reçoivent pas assez d'argent pour leurs produits, un nombre croissant d'entre eux se retirent des affaires. Je conviens avec le ministre qu'il est très dur de se lever tous les matins pour aller traire les vaches, sept jours par semaine et 365 jours par année. Nous n'avons pas encore pu inventer une vache qui prendrait congé samedi et dimanche ou des vacances de deux semaines. En fait, si jamais on la trouvait, ce serait un coup dur pour l'industrie laitière.

● (1420)

La vie est plus facile pour ceux qui travaillent dans l'industrie laitière. Ils peuvent mieux organiser leur travail. Ils peuvent travailler une semaine de cinq jours. Ils n'ont pas à traire les vaches à la ferme. Mais le cultivateur ne peut éviter d'avoir à remplir son grand réservoir après avoir trait les vaches. Nous devons lui assurer un revenu suffisant pour lui permettre de vivre une vie entièrement différente de celle qu'il mène actuellement. Le cultivateur a peut-être aujourd'hui 65 ou 70 ans. La génération suivante n'est pas intéressée à prendre la relève. Elle ne travaille pas à la ferme; elle est déjà rendue dans les usines. Nous devons songer à la deuxième génération, aux petits-enfants de l'agriculteur. Nous devons leur assurer un mode de vie entièrement différent et un niveau de vie assez élevé pour convaincre leurs femmes et leurs familles de vivre dans une localité rurale et de travailler à la ferme de façon à assurer aux Canadiens les produits alimentaires dont ils ont besoin.

Quel que soit le secteur agricole qu'on considère, on voit que la population agricole diminue depuis quelques années. Si, dans les quelques années à venir, cette tendance n'est pas renversée, nous ne pourrons même pas décider si nous voulons satisfaire à nos propres besoins. Nous serons forcés de vendre nos capitaux fixes, nos ressources non renouvelables, et il nous sera difficile de convaincre ces gens de reprendre l'agriculture et la production des ressources renouvelables parce que nous n'aurons ni les experts, ni les fermes ni rien de ce qui permettait aux cultivateurs des générations précédentes d'offrir aux Canadiens des produits alimentaires à prix raisonnable.

Je dis aux députés d'en face que nous devons assurer au cultivateur un niveau de vie qui l'encourage à rester à la ferme. Nous devons le lui garantir si nous ne voulons pas qu'il quitte la ferme. De plus, si nous le forçons à vendre ses produits à la Co-op de Granby ou aux industries Kraft, par exemple, et que ces entreprises les revendent aux Canadiens à des prix beaucoup plus élevés, il sera extrêmement difficile de convaincre le consommateur de payer des subventions pour garder les cultivateurs à la ferme. L'agriculteur vend du lait industriel à la compagnie Kraft qui le revend à un prix majoré de beaucoup. Ce passage du cultivateur au consommateur, où la compagnie Kraft agit comme intermédiaire, se fait sans qu'il en coûte cher à cette dernière.

M. Whittaker: L'honorable député sait-il de quoi il parle?

M. Peters: Voilà maintenant que mon honorable ami de l'arrière-ban se met à faire du bruit. Je suis pourtant persuadé qu'il n'entend absolument rien à l'industrie fromagère. S'il y connaissait quelque chose, il comprendrait que la fabrication du fromage et du beurre se fait selon un procédé très simple. Ces aliments sont en réalité les plus simples à faire passer de la ferme à l'étalage des épiciers. Leur mise en marché est si simple, que pendant de nombreuses années, les agriculteurs avaient l'habitude d'aller livrer ces produits à l'épicerie et de vérifier l'état de l'étalage. La marge de profit que se permettaient normalement les épiciers était de 2 à 3 p. 100, considérablement inférieure donc à celle des autres articles vendus dans le commerce de l'alimentation. Je soutiens que j'ai soulevé là une importante question. On ne peut résoudre le problème en se contentant simplement de distribuer des subsides.

Le ministre, à mon avis, fait face à de graves ennuis dans l'industrie de l'élevage bovin. Nous devons nous assurer que le producteur se maintient en affaires parce qu'une fois que ce dernier aura dû abandonner l'élevage, il faudra de nombreuses années pour que la production du bœuf connaisse un nouvel essor au pays. Avec des producteurs en faillite, le prix du bœuf va grimper en flèche parce qu'il y aura pénurie. Par contre, si nous demandons au contribuable de subventionner les éleveurs mais que nous ne faisons rien pour faire baisser les prix dans les magasins, le consommateur se montrera vite indisposé à faire les frais de cette subvention pour ce produit, et il exigera un système totalement différent pour de tels produits.

Comme je l'ai déjà dit, pendant 20 ans, donc bien avant que je ne sois à la Chambre, nous avons eu des problèmes d'excédents agricoles. Nous avons conçu maints programmes pour nous en défaire, qu'il s'agisse de blé, de beurre, de lait écrémé en poudre ou de caséine. Tous ces produits, à l'exception du lait liquide, ont fait l'objet de mesures d'urgence, parce que nous nous en avions accumulé trop et que nous ne pouvions nous en défaire. Les garder revenait trop cher. Cette situation n'est plus vraie aujourd'hui. Dans plusieurs secteurs, nous avons atteint les limites de la production. Dans le cadre du présent système, nous avons atteint ces limites dans l'industrie laitière, ainsi qu'en témoigne le taux de production.

Le ministre a rendu hommage aux agriculteurs canadiens pour le bétail qu'ils élèvent. Il y a une amélioration fantastique dont le Canada doit être très fier. Je me souviens que je trayais les vaches lorsque j'étais garçonnet. Nous avions une grosse ferme et nous trayions beaucoup de vaches. Nous produisions beaucoup de lait mais sa teneur en matières grasses était inférieure à 2.8 p. 100. A cette époque, les règlements exigeaient un minimum de 3.2 p. 100 ou cela ne marchait pas. Mon père a dû aller dans le sud de l'Ontario pour acheter deux vaches Jersey, afin de pouvoir continuer dans la production du lait nature. Nos vaches Holstein ne pouvaient pas donner du lait ayant la teneur requise en matières grasses. De nos jours, les vaches Holstein donnent du lait ayant une teneur en matières grasses allant jusqu'à 5 p. 100. C'est tout à l'honneur de la collectivité agricole, des écoles et collèges d'agriculture, ainsi que des agriculteurs qui ont accepté de suivre les conseils sur le taux de production. Ils ont écouté et on a connu une longue période de progrès technique.

L'agriculteur a fait sa part et le gouvernement l'a souvent aidé. Nous sommes dans l'obligation de traiter le cas de monopoles comme la société Kraft, qui n'apporte que peu ou rien du tout au système mais qui prend certainement beaucoup plus qu'elle ne donne. Si nous ne remédions pas à la situation, nous constaterons une diminution des niveaux de production et une hausse du prix à la consommation.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, la motion de l'honorable député de Joliette (M. La Salle) arrive à point. Elle répond à la demande des producteurs de lait du Canada qui désirent que le grave problème de l'industrie laitière soit étudié très sérieusement par les parlementaires canadiens afin d'aider l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le cabinet fédéral à améliorer les conditions de vie des agriculteurs qui s'adonnent à cette industrie qu'on appelle généralement la principale des industries, surtout dans la province de Québec, soit l'industrie laitière.

J'aurais moi-même aimé présenter une motion se rapportant à l'agriculture durant ces jours réservés aux partis de l'opposition, mais tenant compte du partage du temps et de la représentation à la Chambre, cela n'a pas été possible. Tout de même, je désire féliciter le motionnaire. Il a fait un excellent exposé du problème laitier, et son appui aux demandes justifiées des producteurs me réjouit grandement.

Je voudrais également dire que j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours, du moins une très grande partie du discours de l'honorable ministre de l'Agriculture. Il a traité du problème avec beaucoup de sérieux, beaucoup de compétence. J'ai surtout été impressionné par le fait qu'il a eu le courage de dire que les producteurs de lait sont de ceux qui ne peuvent aucunement se permettre de prendre des vacances. S'ils en prennent, ils risquent de voir leur production diminuer ainsi que leur revenu parce qu'ils ont des animaux très sensibles, et qu'il faut déranger le moins possible. Il faut qu'ils soient toujours avec le même maître, celui qui en prend soin quotidiennement, car du moment qu'on les dérange, la production diminue, et on peut rapidement perdre 100 ou 200 livres de lait pour un troupeau de 50, 60 ou 75 bêtes.

Sans faire de reproche à qui que ce soit, je suis d'avis que le ministre n'est pas suffisamment appuyé au sein du cabinet. Je suis convaincu qu'il fait son possible et que le débat d'aujourd'hui sera de nature à l'aider à trouver une solution plus valable aux problèmes des producteurs de lait.

Ce n'est pas nouveau, on l'a répété souvent à la Chambre, l'industrie agricole a toujours éprouvé beaucoup de difficultés. C'est l'industrie la plus importante qui puisse exister, parce que c'est l'industrie qui assure la nourriture aux citoyens.

● (1430)

C'est l'industrie qui a toujours été la plus négligée par les gouvernements et c'est l'industrie qui a toujours rapporté le moins à ceux qui s'y adonnaient. Si aujourd'hui on retrouve encore un certain nombre d'agriculteurs, c'est qu'ils sont convaincus de leur mission et qu'ils espèrent beaucoup que les lendemains seront meilleurs.

La survie de cette industrie a été assurée par le courage et la ténacité de ces travailleurs du sol qui ont voulu remplir leur mission et qui sont encore décidés de la

remplir, mais ils deviennent plus exigeants, et avec raison, parce qu'ils veulent avoir leur juste part du revenu national. A mon avis, il est tout à fait juste qu'en 1974 l'on assure à ces travailleurs du sol le revenu auquel ils ont droit.

Les producteurs de lait sont aux prises avec le même problème depuis plusieurs années. Ils se retrouvent constamment dans la même situation: dans l'étau «coût-prix» qui étreint.

Monsieur le président, je me souviens qu'en 1967 les producteurs de lait des provinces de Québec et de l'Ontario avaient organisé une marche sur le Parlement canadien, afin de sensibiliser les membres du cabinet fédéral et le Parlement lui-même à leurs problèmes. Comme je faisais partie du groupe qui avait participé à cette marche, je m'en souviens comme si c'était hier. J'étais heureux d'être parmi ces combattants, mais à ce moment-là, j'étais loin de m'attendre qu'un jour je siégerais à la Chambre, et que je pourrais travailler davantage pour aider ces travailleurs à obtenir justice. Si je siège ici aujourd'hui, c'est parce que certaines raisons m'ont incité à prendre une part plus active à la vie politique de mon pays, afin de faire, dans la mesure du possible, tout ce qu'on peut attendre d'un député sérieux, qui veut travailler à l'amélioration du sort de ses concitoyens.

L'intervention de l'État est venue à un certain moment, notamment à partir de 1967, mais d'une façon très lente. On n'a pas tellement évolué. En 1967, le prix de soutien du beurre était alors de 63c. la livre, et en 1968, de 63c. Il a fait un petit bond, en 1969, pour atteindre 65c. la livre. En 1970, on n'a pas réalisé de progrès. Le prix de soutien était de 65c. la livre en 1971, et de 68c. en 1972. En 1973, il a fait un bond formidable, il a atteint 71c. La progression a été très lente. Cela signifie que ce n'est pas le prix des produits laitiers qui est la cause de la hausse du coût de la vie.

En me basant sur les chiffres que je viens de citer, monsieur le président, et à la suite des réponses données par la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, le 14 mars 1974, au comité des prévisions budgétaires en général, je lui demandais ceci: Madame, au sujet des prix des produits laitiers, par exemple, avez-vous reçu beaucoup de plaintes de la part de consommateurs relativement au prix trop élevé des produits fabriqués au Canada? Avez-vous examiné un peu la situation afin de savoir si les producteurs de lait sont rémunérés de façon raisonnable, ou s'ils exploitent le consommateur à leur tour? Avez-vous eu l'occasion d'aller au fond des choses?

La présidente a alors répondu ceci, et je cite:

Oui. Nous espérons publier bientôt un mémoire très intéressant qui nous a été présenté sur l'industrie. Nous espérons le publier dès que le conseil l'aura étudié. On le traduit actuellement; on en est déjà rendu à ce stade. Nous observons de près les produits laitiers et nous avons reçu très peu de plaintes. Je cite seulement les chiffres ici: trois, très peu de plaintes; neuf sur tous les produits laitiers.

Cela signifie que les consommateurs se rendent bien compte que ce ne sont pas les producteurs de lait qui sont la cause de l'augmentation du coût de la vie, et que ce ne sont pas eux qui exploitent les consommateurs.

Alors, j'espère que les consommateurs vont être rassurés au moins sur ce point, car je voulais savoir s'il y avait réellement exploitation par les producteurs. Si les consommateurs sont exploités, c'est à l'extérieur du domaine de la production. Il faudra donc orienter nos recherches dans ce domaine afin de savoir si réellement il ne serait pas possible d'améliorer la situation du producteur sans pour cela pénaliser outre mesure le consommateur.

Je disais donc tantôt que le producteur se trouve constamment dans une situation difficile qu'on appelle un étau de coût, de production, et de prix de revient. Au cours des trois dernières années, l'augmentation du coût des machines et des pièces de rechange a été énorme. Cela n'a plus de sens parce que les usagers, ceux qui doivent se procurer ces pièces de rechange, sont obligés de payer des prix exorbitants, et l'année 1974 s'annonce encore plus difficile pour eux.

Il en est de même des producteurs de lait qui n'échappent pas à la règle du jeu lorsqu'ils doivent exécuter de nouveaux travaux de construction ou réparer des bâtisses. Pour eux comme pour les autres, le coût des matériaux a considérablement augmenté.

Que dire maintenant de la main-d'œuvre! Nous avons tenu, au mois de février, deux jours d'étude à Ottawa avec les représentants de tous les organismes agricoles du pays, avec des représentants des autorités du ministère de l'Agriculture, et nous nous sommes rendu compte que la main-d'œuvre agricole qualifiée est devenue un oiseau rare. Il est difficile de bénéficier des services d'une main-d'œuvre agricole qualifiée, parce que les jeunes ne sont pas plus fous que les autres, ils ne sont pas intéressés à travailler dans un secteur de l'économie qui ne rapporte pas au moins autant que les autres, comme dans celui de l'industrie, par exemple. Ils se détournent de l'industrie agricole et c'est une des causes qui entraîne la diminution graduelle du nombre d'exploitants qui va nous causer très prochainement des problèmes très sérieux au point de vue de l'alimentation.

Nous avons vécu une pénurie artificielle de pétrole, mais ce sera une très petite chose comparativement aux problèmes que nous posera la pénurie de produits alimentaires si nous ne nous décidons pas à agir dès maintenant.

En ce qui a trait aux grains de provende, il s'agit encore d'une des causes de l'augmentation des coûts de production. J'avais pourtant fondé beaucoup d'espoir sur les mesures annoncées par le ministre de la Justice (M. Lang) le 14 septembre 1973, mais les résultats sont encore à venir. Nous éprouvons encore de très grandes difficultés à ce sujet dans la province de Québec et dans les provinces de l'Est. J'invite donc encore une fois le gouvernement à étudier le problème très sérieusement, ou plutôt à arrêter d'étudier et à agir au plus tôt, afin que la Commission canadienne du blé et l'Office des grains de provende, tombent sous l'autorité d'un même ministère, de sorte que les décisions qui sont prises dans un ministère ne soient pas annulées par l'autre.

● (1440)

Et je suis convaincu que cette suggestion que nous avons faite, que je fais encore aujourd'hui, est valable, parce que le même ministre aurait ainsi l'autorité de prendre des décisions, ce qui réglerait les questions de transport.

Je voudrais également parler du prix des engrais chimiques. Il s'agit là d'un scandale monumental. Un engrais chimique qui se vendait l'an dernier $80 la tonne, vaut actuellement $156, soit presque le double.

Or, comment est-il possible que les agriculteurs entrevoient l'année 1974 avec optimisme. Encore là, on se demande si on pourra en avoir suffisamment. Au sujet des graines de semence, c'est encore le même phénomène qui se produit. Je constate que même le prix des choses usuelles, de l'électricité, des assurances, les retenues syndicales, le prix du transport, tout cela monte en flèche, et c'est ce qui amène actuellement les producteurs laitiers à débourser $10.15 les 100 livres pour produire le lait. Et actuellement, les producteurs de lait industriel sont chanceux s'ils peuvent obtenir $7.70 les 100 livres. Il se produit ainsi un déficit marqué. Les agriculteurs demandent une augmentation de $2, mais au moment où ils ont présenté cette demande, les coûts de production n'avaient pas atteint le niveau d'aujourd'hui. S'ils demandent $2 les 100 livres net, c'est qu'ils veulent éviter ce qui c'est produit dans le passé. Lorsque le gouvernement décrétait des augmentations, les producteurs, au lieu de bénéficier de la pleine augmentation, n'en touchaient qu'une partie, car à peu près 25 ou 30 p. 100 ne se rendaient pas au niveau du producteur.

Je voudrais suggérer certaines choses au ministre, si c'est possible. Si la Constitution ne le permet pas, cette exécrable Constitution qui nous bloque dans tous les sens, elle qui a été faite par des hommes, pourquoi ne l'amenderait-on pas? On ne doit pas être plus bête que ceux qui l'ont faite en 1867. Ils l'ont faite en 1867 pour leur corps, leur poids, leur grandeur. Le pays s'est étendu, il est devenu plus populeux, de nouveaux problèmes ont surgi. Alors, la Constitution devrait être refaite afin de pas nous paralyser continuellement, et qu'on puisse donner de l'efficacité à nos administrations, et pour qu'en somme, nous puissions régler nos problèmes en citoyens intelligents.

Monsieur le président, à la suite des difficultés qu'éprouvent les producteurs de lait, on ne peut pas dire que le ministre de l'Agriculture, le cabinet fédéral, les députés n'ont pas été informés du problème. On me dispensera, monsieur le président, de lire ces mémoires, mais j'en ai un en main. Il est du 20 novembre 1973, et a été présenté lors d'une assemblée extraordinaire tenue par la Fédération canadienne des producteurs de lait. On a alors attiré l'attention des autorités sur le grave problème des producteurs de lait. Ils sont tenaces ces moineaux-là, et je les en félicite, parce qu'ils remplissent leur mission. Ce sont des gens qui s'occupent de leurs affaires et si nous nous occupions des nôtres, de la même façon dont ils s'occupent des leurs, on réglerait tous ensemble nos affaires.

Une phrase d'un mémoire encore présenté aux autorités en décembre 1973 se lit ainsi, et je cite:

> L'annonce des niveaux d'aide bien en avance des décisions de production est sans aucun doute nécessaire, mais il faut souligner que plus l'annonce est faite à l'avance, plus le niveau d'aide lui-même risque d'être insuffisant lorsque la récolte sera rendue sur le marché. Ceci entraîne la nécessité d'inclure dans les niveaux d'aide annoncés d'avance une disposition permettant un rajustement ultérieur pour parer aux conditions changeantes des coûts. Dans l'industrie du bétail les événements de l'année dernière ont rendu les producteurs vivement conscients de la nécessité d'une telle exigence.

A mon avis, il s'agissait d'un conseil pratique, d'une suggestion assez valable pour qu'au cours de l'année l'honorable ministre de l'Agriculture puisse dire à ses collègues du cabinet: Voici qu'en vertu de telle décision, la situation a changé au cours de l'année. Alors, je vous propose respectueusement le changement qui s'impose, afin que l'on ne soit pas obligé d'attendre des mois et des mois et laisser des dettes s'accumuler sur le dos des producteurs.

Au mois de janvier 1974, un moi après, mois après mois, ils reviennent à la charge, un autre mémoire a été présenté par la Fédération canadienne des producteurs de lait, lequel contenait des suggestions valables. On demandait quelle politique devrait être adoptée, et on a dit encore une fois: Dépêchez-vous, cela presse. Les gens abandonnent leur production. On est voué à la décadence dans ce domaine-là. Le 7 mars 1973, le Conseil national de l'industrie laitière du Canada présentait un mémoire sur les problèmes de l'industrie laitière. Au mois de mars 1974, un autre

mémoire fut présenté aux ministres fédéraux et à des députés libéraux de la province de Québec, mémoire dans lequel on attire l'attention des autorités. On a dit aux agriculteurs: Dépêchez-vous. On leur a demandé ce que l'on ne demande pas aux grandes sociétés, qui augmentent leurs prix à tort ou à raison, mais qui les augmentent selon leurs désirs. On a demandé aux producteurs de lait: Prouvez-nous que vous avez raison, montrez-nous donc quels sont vos coûts de production. Je suis donc heureux de voir que la Fédération canadienne des producteurs de lait a répondu à cette invitation, et a donné des chiffres précis . . .

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, il me fait plaisir cet après-midi de prendre la parole pour discuter d'un sujet d'actualité qui est celui de la production laitière au Canada.

Monsieur le président, l'industrie laitière en 1973-1974 connaît une régression qui est due à plusieurs facteurs, et je vais essayer d'en énumérer quelques-uns.

A titre de première solution valable, nous savons que le producteur de lait a besoin d'une augmentation substantielle, parce que, monsieur le président, les politiques laitières, selon la coutume, sont toujours annoncées le 31 mars de chaque année; et comme il ne reste que quelques jours pour connaître ces politiques, je le répète, je fais toute confiance à ceux qui ont l'autorité de décider dans ce domaine, et je puis assurer l'honorable député de Joliette (M. La Salle), que tous les agriculteurs du Canada seront encore une fois satisfaits de ces nouvelles politiques.

L'honorable député de Joliette s'inquiète de l'industrie laitière qui est en danger. Je laisserai mes collègues faire une comparaison entre l'industrie laitière actuelle et celle qui prévalait quand le parti conservateur progressiste était au pouvoir. Je voudrais demander à l'honorable député de Joliette s'il a bien consulté son chef avant de présenter aujourd'hui une motion à la Chambre. Le député de Joliette me fait signe qu'il a consulté son chef, afin d'augmenter les 100 livres de lait de $2, non pas demain, mais aujourd'hui, quand on sait que son chef est peut-être actuellement à une conférence de presse, peut-être à la télévision, pour dire que s'il était au pouvoir il gèlerait peut-être les prix pour 90 jours.

C'est pourquoi je me pose cette question, à savoir s'il a consulté ses collègues.

● (1450)

Comment le gouvernement fédéral soutient-il les agriculteurs dans leurs efforts pour produire au maximum? L'an dernier, plusieurs modifications fondamentales ont été apportées aux lois et aux règlements de l'impôt sur le revenu. Tous ces changements ont pour but de laisser plus d'argent à l'agriculteur, qui peut alors investir pour augmenter sa production. Quelqu'un a fait une étude particulière de ces changements et a fait connaître ses conclusions lors d'une réunion où j'étais présent. Il a calculé que l'impôt sur les revenus agricoles avait été réduit de presque la moitié par les mesures gouvernementales. De plus, la Société de crédit agricole a plus que doublé les montants des prêts accordés aux agriculteurs l'an dernier et le gouvernement a maintenu le taux d'intérêt de 7 p. 100, bien que les emprunts aient coûté plus cher. De plus, le gouvernement fédéral a augmenté les subventions à certains produits, a plus que doublé ses subventions à l'industrie laitière, a accru les dépenses pour soutenir l'assurance-récolte, et a augmenté de plus de 70 p. 100 la subvention pour le blé destiné à la consommation intérieure.

Enfin, ce qui est plus important, le gouvernement n'a pas adopté de contrôle des prix, qui aurait limité les revenus des agriculteurs. Malgré ce soutien accru, il faudra bien sûr d'autres augmentations de prix aux producteurs de lait pour absorber la montée des coûts de production. Je comprends que les producteurs considèrent d'autres possibilités et se demandent s'ils devraient vendre leurs troupeaux et se tourner vers la culture commerciale ou d'autres spéculations agricoles assurant des revenus plus élevés pour un travail moindre, et pourtant, la demande de lait et de produits laitiers augmente, et les perspectives à long terme pour les producteurs de lait sont meilleures qu'elles l'ont été depuis bien des années.

Les États-Unis ont augmenté leur importation de beurre, de fromage et de poudre de lait écrémé au fur et à mesure que leur production baissait. Cette baisse se poursuit aux États-Unis, et la demande de notre poudre de lait et de notre fromage augmente chez nos voisins du Sud. Les importations totales des États-Unis équivalent à 6 milliards 500 millions de livres de lait, ce qui représente 60 p. 100 de tout le lait de transformation au Canada. Il est indéniable que les marchés existent chez nous et à l'étranger et qu'ils sont en pleine expansion. Il est aussi évident que le Canada ne pourra compter que sur des importations à bon marché pour satisfaire sa consommation intérieure, certainement pas, de toute façon, au moment où la demande augmente à un tel rythme outre-frontière. D'ici quelques années, les États-Unis seront disposés à acheter tous les produits laitiers en vente sur les marchés internationaux.

Il faut à nos producteurs de lait une augmentation de prix pour sauvegarder leurs exploitations et accroître leur production. Bien que la question des prix soit fondamentale, il reste quand même d'autres facteurs influençant la production laitière, à savoir le manque de main-d'œuvre compétente et la réglementation des contingents. Le gouvernement fédéral prend des mesures visant à résoudre ces deux difficultés. Nous voulons établir cette année des centres de main-d'œuvre agricole dans toutes les régions canadiennes. Nous commencerons par en établir 30, à titre expérimental. Ces centres seront dirigés par des agriculteurs retraités ou des personnes qui connaissent et comprennent l'agriculture. Trois personnes auront la charge de ces centres: un fermier en tant que gérant, un comptable, un secrétaire, de même qu'un gérant adjoint si les circonstances l'exigent.

Les agriculteurs qui auront besoin d'aide l'obtiendront des centres, et les travailleurs cherchant un emploi pourront s'y inscrire. L'agriculteur qui engage un travailleur n'aura plus à se préoccuper des difficultés administratives, telles que les retenues de l'assurance-chômage, du Régime de pensions du Canada, de l'impôt sur le revenu, ni des autres formalités, puisque le comptable et le secrétaire du centre s'occuperont de ce problème administratif. Tout ce que l'agriculteur aura à faire sera d'envoyer un chèque toutes les semaines ou tous les 15 jours au centre de main-d'œuvre qui s'occupera du reste.

Si les centres de main-d'œuvre agricole fonctionnent comme nous l'espérons, ils nous permettront de calculer le nombre et le genre de travailleurs nécessaires dans une région. Sil n'y a pas de main-d'œuvre disponible dans la région, nous pourrons, soit en importer d'ailleurs, soit former des gens de la région pour accomplir le travail.

La Commission canadienne du lait va modifier son règlement afin que les producteurs de lait puissent former des sociétés, ce qui leur permettra de s'absenter pour une fin de semaine, de prendre des vacances de temps en temps, ou de s'occuper du troupeau de l'un des associés malade ou victime d'un accident. La portion du contingent pouvant faire l'objet d'une subvention pour chaque exploitation a été limitée jusqu'ici à 700,000 livres de lait. Cette limite était entièrement suffisante pour une ferme familiale; elle est cependant insuffisante pour deux ou trois familles désirant regrouper leurs ressources au sein d'une exploitation commune. La Commission modifiera ce règlement pour augmenter ce maximum en faveur des exploitations communes et des sociétés. Et, pour éviter que quelque astucieux n'invoque le prétexte d'une vieille tante, de son chat ou de son chien pour augmenter son contingent, allant ainsi à l'encontre de l'objectif du règlement, la Commission exigera que chacun des partenaires soit producteur à plein temps et détienne une bonne part du capital de l'exploitation commune. Chacun ou chacune des partenaires devra également accomplir une certaine proportion du travail à faire. Nous ne voulons pas que cette modification du règlement profite à quelques riches avocats ou médecins qui cherchent à se dérober à l'impôt en recourant à des simulacres de sociétés ou de coopératives. Nous voulons qu'elle profite aux vrais producteurs de lait du Canada.

L'agriculteur a été depuis trop longtemps au bas de la pyramide économique. Le consommateur canadien a toujours bénéficié de la nourriture la moins coûteuse au monde. Cette aubaine peut se poursuivre à la seule condition que les agriculteurs puissent améliorer leurs chances d'un revenu équitable et raisonnable.

On sait que bien peu de gens se rendent compte du rôle de premier plan que joue l'agriculture dans l'économie canadienne. Les éleveurs canadiens de bovins laitiers ont présentement un vaste marché d'exportation. Les exportations d'animaux de race pure ont atteint un chiffre sans précédent de bestiaux auquel s'ajoute annuellement un nombre élevé de bovins laitiers non enregistrés. Les bovins laitiers canadiens sont activement recherchés à l'étranger.

Le gouvernement fédéral a établi un certain nombre de programmes pour subventionner notre agriculture et nos agriculteurs, et ces programmes ont grandement contribué à rendre les produits alimentaires aussi peu coûteux qu'ils le sont aujourd'hui au Canada. Je n'ai pas l'intention de les nommer tous, mais on me permettra de donner simplement quelques exemples.

Par l'entremise de la Division de l'hygiène vétérinaire, nous avons préservé les bovins canadiens contre une foule de maladies étrangères. Le gouvernement fédéral a donné le pas en débarrassant les troupeaux canadiens de la tuberculose et en les gardant relativement exempts de la brucellose. Notre cheptel compte parmi les plus sains au monde, et cette situation a permis de restreindre au minimum le coût de production et les problèmes de gestion.

Notre gouvernement a l'intention de continuer à aider les agriculteurs à faire face d'une façon objective et compétente à la concurrence sur le marché international.

● (1500)

C'est pourquoi nous avons tant insisté sur la commercialisation. Ses résultats commencent à se faire sentir. Nos agriculteurs sont naturellement désireux de tirer le meilleur parti possible de la situation relativement privilégiée qu'ils occupent dans la production de plusieurs denrées agricoles.

Politique laitière

Je voudrais ajouter que la Commission canadienne du lait est constamment sur le qui-vive pour trouver des marchés d'exportation. Lorsque les États-Unis ont demandé 25 millions de livres de poudre de lait écrémé, la Commission canadienne du lait a été la première à agir et à faire immédiatement des appels d'offre. Nous avons tout mis en œuvre pour obtenir ce marché. Comme résultat, la demande des États-Unis a été comblée de moitié par le Canada, à même les stocks de la Commission canadienne du lait et les stocks actuels destinés au commerce, et ce à un prix concurrentiel sur le marché mondial. A Ottawa, le 25 janvier 1974, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annoncé la vente au Mexique de plus de 35,000 tonnes métriques de poudre de lait écrémé canadien, évaluées à 34 millions de dollars.

Voilà un ministre qui veut aider l'agriculture, qui n'a pas l'intention de ralentir ses efforts en vue d'aider les agriculteurs à s'assurer un niveau de vie adéquat au Canada.

Il s'agit là de la plus importante transaction de poudre de lait écrémé jamais négociée entre le Canada et le Mexique. Cette entente a été signée à Mexico par les représentants de la Commission canadienne du lait et de la Conasupo, agence chargée des achats du gouvernement mexicain. C'est là le genre d'action rapide que peut entreprendre un office national de commercialisation, et une autre bonne raison pour les adversaires de ces offices de contester les aptitudes d'un tel office à coordonner les efforts d'expansion des exportations.

Notre objectif est de faire de la Commission canadienne du lait le meilleur organisme de ce genre au monde. C'est un gros pari, mais nous sommes bien décidés à relever ce défi.

Le ministère de l'Agriculture du Canada travaille en collaboration avec les représentants des provinces à mettre au point un programme d'inspection des établissements qui soit à la fois plus efficace et plus complet.

Le gouvernement fédéral a accompli beaucoup de travail dans les coulisses pour ouvrir les nouveaux marchés d'aujourd'hui. Voilà autant de réalisations valables qui ont contribué à améliorer le sort des agriculteurs. Et ce n'est là qu'un commencement. Il n'est nullement question de nous reposer maintenant sur nos lauriers.

Au contraire, nous sommes bien déterminés à poursuivre notre travail avec plus d'acharnement, car nous entrevoyons encore de grandes possibilités. Mais je suis convaincu que les agriculteurs canadiens méritent au moins 100 p. 100 de nos efforts. Je sais qu'il va falloir y mettre de la ténacité si nous voulons conquérir des marchés nouveaux et élargis à l'avantage des agriculteurs canadiens, chez nous et à l'étranger.

Nous n'avons pas osé intervenir, monsieur le président, dans le commerce des produits agricoles. Nous nous sommes contentés d'adopter une loi permettant aux provinces de collaborer dans la commercialisation, afin de prévenir le chaos dans les ventes de produits agricoles au palier national.

Les agriculteurs savent comment augmenter leur production et améliorer l'efficacité de leur ferme, mais il leur faut suffisamment de revenus pour pouvoir investir dans du matériel, des bâtiments, des engrais et des systèmes de gestion nécessaires à une efficacité optimale.

Depuis au moins une décennie, l'industrie laitière demande au gouvernement fédéral d'adopter des mesures susceptibles de rassurer les producteurs quant à leur avenir, et de stabiliser leur production.

Politique laitière

De son côté, M. Alvin Toffler, dans son très populaire ouvrage intitulé *Le choc du futur*, prédit que le rythme du changement ira en s'accélérant avec le temps. Selon lui, les personnes, les institutions, les sociétés, voire les nations qui parviendront à s'adapter au changement, à l'orienter et à le façonner selon leurs propres intérêts, seront celles qui réussiront.

Au cours des derniers mois, l'occasion nous a été fournie de perdre toute illusion quant aux possibilités de construire une industrie laitière stable, économiquement autonome, protégée en quelque sorte contre les dérangements qui affectent tant les autres secteurs agricoles que l'économie tout entière. Les changements survenus dans le domaine des grains de provende et des suppléments protéiniques ont frappé au cœur de notre industrie. L'attrait nouveau de la production bovine a détourné certains producteurs de lait. La rareté de plus en plus évidente de la main-d'œuvre qualifiée a limité l'expansion, quand elle n'a pas conduit à l'abandon pur et simple de la production. Enfin, la crise de l'énergie affecte tous les agriculteurs.

L'industrie laitière ne peut pas, ne doit pas et n'est pas immunisée contre le changement, qu'elle le veuille ou non. En fait, elle a elle-même démontré dans le passé qu'il importait avant tout d'accepter le changement, et de le tourner à son avantage.

Plus de 40 p. 100 des producteurs de lait ont en effet abandonné la production au cours des cinq dernières années. Des changements plus importants encore ont caractérisé la consolidation des usines et des crémeries. En 20 ans, le rendement par vache a augmenté de 57 p. 100 en Ontario. Il y a cinq ans, seulement 32 p. 100 des fournisseurs de crème et de lait possédaient un troupeau d'au moins 18 vaches productrices. Ce pourcentage est maintenant passé à 44. Le rythme du changement ne cesse de s'amplifier. Il est encore possible de l'accroître. Par exemple, le rendement par vache, qui s'établit actuellement à 8,000 livres par année en Ontario, n'a pas encore atteint les 8,600 livres de l'Allemagne de l'Ouest, les 8,800 livres du Danemark, ni les 9,400 livres des Pays-Bas, sans compter que notre propre moyenne est encore fort éloignée des 20,000 livres enregistrées par certains producteurs canadiens.

Le sort des agriculteurs s'est également amélioré eu égard à l'évolution des autres secteurs de l'économie. En 10 ans, l'indice des coûts à la ferme a certes monté de 49 p. 100, mais, au cours de la même période, les revenus ont augmenté de 168 p. 100.

Monsieur le président, je voudrais citer qu'en 1962-1963 . . .

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

[*Traduction*]

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur. Je ne sais pas où demeure mon ami, mais il n'a pas bien décrit les problèmes des producteurs laitiers de l'Est ontarien, cela j'en suis sûr. Comme bien des fois dans le passé, encore maintenant le parti conservateur se fait la conscience du peuple canadien. Si le gouvernement que nous avons aujourd'hui s'acquittait dûment de ses responsabilités, il n'y aurait pas nécessité pour mon collègue, le député de Joliette (M. La Salle), de présenter cette motion.

Naturellement elle est rédigée en les termes très particuliers que l'on emploie couramment dans cette auguste enceinte. Elle demande que la Chambre envisage la réforme de l'industrie laitière. Elle exige aussi du gouvernement qu'il présente immédiatement sa politique et qu'il annonce de plus une augmentation de $2 au prix payé pour cent livres de lait industriel. Un tel libellé convient très bien à l'ambiance capiteuse de la Chambre des communes, mais en pratique, les agriculteurs de ma circonscription sont plus terre à terre et ces discours ronflants ne leur disent absolument rien. Ils réclament, et à bon droit, une politique laitière en disant avec la conviction forgée par des années de dur labeur que si elle ne vient pas bientôt, on n'aura plus du tout à se soucier de l'industrie laitière.

● (1510)

Il n'y a pas si longtemps que la grande majorité des députés de la Chambre et en fait la majorité des députés de toutes les assemblées législatives du pays étaient soit agriculteurs soit occupés à des activités connexes à l'agriculture. Ce n'est plus le cas maintenant et c'est bien dommage. A cette époque, les problèmes que nous connaissons maintenant ne se posaient pas. Des politiques simples avaient du sens. Il fallait que l'agriculteur puisse gagner décemment sa vie et voir son dur labeur rémunéré par un profit raisonnable, pas un gros profit, loin de là. Les produits alimentaires se vendaient au Canada à des prix abordables.

Moi-même, bien que né en milieu urbain, je me suis fait un devoir de me mettre au courant des problèmes des agriculteurs du comté de Hastings. Il est intéressant de noter, d'un point de vue purement statistique, que la population rurale a passé de 65,000 à 5,000 à peine dans la circonscription fédérale de Hastings. Il s'agit d'une circonscription où la production laitière est prépondérante. Le fromage cheddar du comté de Hastings, qu'il provienne des fromageries de Mapledale, Foxboro, Buelah ou Eldorado ou qu'il soit mis en marché par la société fromagère Black Diamond de réputation mondiale, à Belleville, est reconnu comme le meilleur au monde. Et pourtant, au point de vue politique, le pouvoir du producteur laitier s'est trouvé réduit à très peu de chose, et c'est pourquoi un citadin comme moi se joint à tous ses collègues pour réclamer des mesures correctives au nom des éleveurs de vaches laitières.

Les ministériels tournent en ridicule notre politique de contrôles, et il est parfois difficile pour un homme de droite, pour un conservateur partisan de l'entreprise libre comme moi, d'accepter un principe d'intervention gouvernementale accrue. Laissez-moi vous montrer certains des frais de production que les agriculteurs de ma circonscription doivent supporter à l'heure actuelle, des coûts exorbitants, et des hausses encore plus exorbitantes. Si ces dernières n'ont pas réellement été imposées aux agriculteurs par un gouvernement fédéral imprévoyant, on ne note du moins aucun signe de sympathie ou d'aide de la part de ce même gouvernement.

Je n'aime pas beaucoup énumérer des statistiques toutes sèches, mais les données que je vais citer sont plus que de simples chiffres: Ils pourraient bien signifier la fin de toute cette industrie. Pendant le dernier congé, je me suis fait un devoir, avec certains de mes collègues, de m'occuper encore plus à fond des problèmes de l'industrie laitière; les prix que je veux vous communiquer s'appliquent à 1974 et datent de quatre semaines. J'ai ici une longue liste de données statistiques et je me demande, monsieur l'Orateur, si on me permettrait de la déposer de manière que je puisse me borner à faire mes observations; il y en a toute une page.

Une voix: Nous voulons les vérifier.

M. Ellis: Je vais les donner pour que vous puissiez les vérifier. Voyons certains de ces chiffres. Le prix du maïs épi est passé de $61 à $112 entre 1973 et 1974, pour une augmentation de 84 p. 100; la moulée 16 p. 100 pour laitières est passée de $73 la tonne en 1972 à $138 en 1974, augmentation de 90 p. 100. Le prix du soya a augmenté de 100 p. 100 entre 1972 et 1974. Le gluten de maïs, qui se vendait $54 la tonne en 1972, est maintenant à $106, c'est-à-dire une augmentation de 96 p. 100. La ficelle d'engerbage est passée de $7.50 la balle en 1973 à $23.25, ce qui représente une augmentation de 210 p. 100.

Ensuite, le prix des semences, comme la luzerne de printemps, est passé de $42.50 les 50 livres en 1973 à $92.50 en 1974, soit une augmentation de 118 p. 100. D'autres genres de semence sont passés pendant la même période de $46.50 à $100, une augmentation de 115 p. 100. Le mélange de foin qui coûtait 77 cents la livre en 1973 coûte, en 1974, $1.45, soit une augmentation de 88 p. 100. Les mélanges de pature indiqués pour les exploitations laitières canadiennes sont passés de 72 cents en 1973 à $1.35 en 1974, une augmentation de 87.5 p. 100. Les grains printanniers, qui coûtaient $2.75 le boisseau sont rendus à $4.95; ils ont augmenté de 95 p. 100. Du moins, s'il s'agit d'avoine Rodney de première catégorie certifiée. L'orge Herta certifiée qui se vendait $2.85 le boisseau se vend maintenant $5.75, soit une hausse de 102 p. 100.

Étant donné l'effet de cette augmentation des prix, doit-on s'étonner que les agriculteurs exigent une augmentation du prix du lait industriel? On l'a demandée il y a déjà quelques mois par rapport aux prix qui avaient alors cours. Il est difficile de prévoir d'un jour à l'autre quel devra être le prix du lait, non pour faire un profit, mais pour ne pas être déficitaire.

Doit-on s'étonner que les producteurs laitiers se retirent des affaires? La production du lait ne ressemble en rien à la fabrication de petits trucs dans une usine. Si le gouvernement décidait brusquement qu'il est prêt à payer le prix, n'importe lequel, même incroyablement élevé, pour toute la production laitière actuelle, on ne produirait pas une goutte de lait de plus. Il faut du temps, de la planification et une gestion prudente. On élève des vaches, on améliore la race, mais il faut que ces animaux atteignent leur maturité avant de commencer à donner du lait. Il faut installer et renouveler l'équipement de l'étable; il en coûte une fortune d'installer et d'entretenir les récipients à lait en acier inoxydable qui sont entièrement réfrigérés. L'étable contemporaine ne ressemble en rien à celle d'il y a 25 ans à peine. Comment peut-on s'attendre à que que les agriculteurs planifient 3 ans d'avance?

Aujourd'hui, c'est le 22 mars et l'année de production laitière commence dans exactement 5 jours ouvrables. Si le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) sait déjà quelle sera la politique pour 1974-1975, c'est un grand secret qu'il se garde de révéler à quiconque, encore moins aux agriculteurs qui doivent obtenir certains renseignements sur lesquels établir leurs prévisions pour l'année à venir. Il est impérieux que le gouvernement fédéral propose une politique à long terme équitable pour les agriculteurs et sur laquelle ceux-ci peuvent miser. Ainsi, ils pourront prévoir quelques années à l'avance au lieu de vivre au jour le jour. J'aimerais bien que les députés me disent ceci: s'ils savaient ce que les producteurs laitiers du Canada savent actuellement quant à leur avenir, investiraient-ils $100,000 à un quart de million de dollars? Seraient-ils prêts à engager tout leur avenir sur la foi des renseignements que nous a donnés jusqu'à présent cette année le ministre de l'Agriculture?

Politique laitière

A l'une des nombreuses assemblées auxquelles j'ai assisté durant l'intersession, j'ai conversé avec un jeune agriculteur. Plus favorisé que la plupart de ses collègues, il avait hérité de quelques quotas de lait de son père et jouissait d'une bonne avance d'un autre côté, mais à 24 ans, il envisageait déjà une dette qui se prolongerait au-delà de l'an 2000, et encore, il n'était pas du tout sûr de pouvoir la rembourser à ce moment-là. Cela exige une bonne dose de courage, de cran, de hardiesse, si l'on songe aux minces promesses du ministre fédéral de l'Agriculture pour l'aider à assurer son avenir.

Nous avons entendu les promesses superficielles du discours du trône il y a quelques semaines, mais les agriculteurs ne sauraient fonder leur avenir sur des promesses. J'ai dans mes dossiers un nombre incalculable de lettres d'agriculteurs de tous genres, où ils me signalent qu'ils sont aux prises avec un investissement de plus de $150,000 et que leurs bénéfices s'élèvent à beaucoup moins de 1 p. 100. Ils travaillent vraiment d'arrache-pied pour joindre les deux bouts, alors que les compagnies géantes qui vendent leurs produits réalisent des bénéfices de plus en plus considérables. Que l'on n'aille pas se méprendre, je ne me fais pas l'écho des clameurs de mes amis de gauche contre les quêteux en Cadillac, et je ne suis pas contre les bénéfices non plus. Je le répète, je suis et serai toujours un ardent partisan de la libre entreprise, mais il est évident que des contrôles s'imposent.

Je suis heureux que la politique agricole de mon parti soit également une politique de libre entreprise. On y exige que le gouvernement réduise les restrictions sur les prêts aux agriculteurs de tout âge; ainsi ceux qui exploitent une ferme d'appoint pourraient bénéficier de la loi sur le crédit agricole et des prêts pour l'amélioration des fermes. Ils ne sont pas rares, dans ma circonscription, les gens désireux de devenir agriculteurs à temps plein, qui se lèvent à 4 heures du matin, travaillent à la ferme jusqu'à 7 heures, puis se rendent à l'usine où ils doivent travailler pour gagner le pain de leur famille et, après une journée complète là-bas, reviennent à la ferme pour y reprendre le travail jusqu'à 9 heures du soir.

● (1520)

Le programme ARDA doit connaître une vigoureuse expansion. Une question qui, dans ma circonscription et dans les circonscriptions voisines, a soulevé un intérêt considérable au cours de ces dernières années, c'est celle du traitement du petit lait, un sous-produit de l'industrie fromagère. C'est actuellement un polluant du sol et des cours d'eau. Nous savons depuis longtemps que cette substance contient des quantités énormes de protéines et d'autres précieux éléments nutritifs, mais malgré tous mes efforts, je n'ai pas réussi à persuader le gouvernement fédéral de prendre part et d'aider à l'extraction de ces éléments nutritifs pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Heureusement, le gouvernement ontarien œuvre dans ce sens. Je sais qu'au moins une usine de traitement dans le voisinage de ma circonscription est présentement en voie d'implantation et sera en mesure, je l'espère, à force d'ingéniosité de la part de l'entreprise privée et avec une certaine aide gouvernementale, de produire un produit valable et nécessaire et de supprimer un élément dangereux pour l'environnement. Comme je l'ai dit à l'occasion d'interventions antérieures à ce sujet, la matière première sera fournie à raison d'un quart de milliard de livres par année, ce qui représente certainement une quantité appréciable.

Politique laitière

L'aspect probablement le plus important de notre politique réside dans notre volonté d'assurer à l'agriculteur un prix stable pour son produit, pourvu qu'il consente à produire les denrées en demande. Nous croyons fermement que les agriculteurs produiront au maximum s'ils ont l'assurance qu'ils ne seront pas obligés d'arrêter leur production pendant les périodes de coûts élevés de production et de conditions instables du marché mondial.

Le gouvernement du Canada doit s'engager fermement à adopter une politique nationale qui réponde aux besoins du Canada en matière de produits laitiers d'origine canadienne, et il doit le faire tout de suite. Le fait que nous devions importer du beurre par millions de livres et que nous ne réussissions pas à produire suffisamment de notre excellent fromage cheddar pour répondre aux commandes à l'exportation n'est rien moins que scandaleux. Afin d'orienter la production dans le sens où elle devrait se faire, il faut que le gouvernement procède à une révision de la conception qu'il se fait actuellement de l'importance des revenus nécessaires à l'industrie laitière d'aujourd'hui en comparaison d'autres occupations, tant agricoles que non agricoles.

La main-d'œuvre représente un des éléments qui contribuent vraiment à accroître les coûts de production. Le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) recommandait récemment l'établissement de banques d'étudiants d'universités et d'élèves d'écoles secondaires pour répondre aux demandes saisonnières en agriculture. Une telle suggestion serait probablement excellente mais dans le cas du fermier qui doit traire ses vaches matin et soir, 365 jours par année—s'il s'agit de lait nature—et pendant presque aussi longtemps s'il produit du lait industriel, il a besoin d'aide pour s'assurer une main-d'œuvre stable et lui permettre de diminuer les heures de travail et augmenter les salaires à un niveau correspondant davantage aux gains qu'offrent d'autres emplois.

Nous parlons de pénuries d'énergie et d'autres problèmes internationaux—et ils sont sérieux—mais se doute-t-on des difficultés qui surgiraient si la ménagère au supermarché, peu importe l'argent dont elle disposerait, ne pouvait acheter suffisamment de nourriture. C'est là une possibilité très réelle si l'on n'encourage pas l'agriculteur à garder sa ferme. Franchement, je n'insisterai jamais assez sur la menace d'une telle éventualité.

A une des nombreuses réunions dont j'ai parlé, un vétérinaire, pas très avancé en âge, mais d'une très grande sagesse, a exposé ce problème sous des angles que n'a jamais pu apercevoir un jeune citadin qui parle au nom des agriculteurs. Je voudrais citer le docteur Murray du mieux que je le puis. Il disait donc que toutes les statistiques, les calculs de production de même que les programmes de vente n'en tiendraient probablement aucun compte. Qu'on n'avait plus affaire à un vieux de la vieille qui aurait survécu à la crise économique quand le lait était à 50c. le cent livres. Quelque difficiles que soient les temps, celui-ci peut toujours évoquer cette époque et trouver que la situation actuelle n'est pas si mal. Ces gens étaient des patriotes mais une génération ou deux seulement les séparaient de la mère-patrie. Pendant la guerre ils produisaient des vivres par patriotisme. On enleva les plafonds sur le coût de la main-d'œuvre après la guerre mais on ne le fit pas pour les aliments. Les vieux en vinrent à penser que les conditions avaient été plus difficiles durant la crise économique et ils continuèrent de produire.

Jadis, des organisateurs tentèrent de fomenter des grèves dans ce secteur mais ils n'y réussirent pas à cause du patriotisme de ces vieux dévoués, mais ces hommes disparaissent un par un de la scène. Les fils instruits prennent la relève, et si notre enseignement n'a fait rien d'autre, du moins a-t-il montré à cette nouvelle génération qu'on ne fait absolument rien à moins d'une rétribution. Ils s'essayeront en agriculture, mais si vous ne leur donnez pas de ces quelques billets verts, ils la quitteront pour faire autre chose. Vous comme moi, nous devons démontrer à ces jeunes gens qu'ils peuvent gagner leur vie, obtenir un rendement de leur investissement; sinon, nous n'aurons plus d'agriculteurs demain. Voilà ce qu'il faut faire». Ces paroles, prononcées par un des hommes les plus avisés de l'industrie laitière qu'il m'ait été donné de rencontrer, résument assez bien la situation.

Nous devons prendre des mesures nouvelles et agressives pour faire changer d'avis les Canadiens qui quittent la ferme. L'objectif doit en être d'aligner les conditions de vie du secteur agricole avec les avantages financiers et autres de la vie urbaine. L'industrie agricole canadienne, de même que toutes ses affiliations et composantes subsidiaires, a essentiellement besoin de deux éléments pour assurer sa stabilité économique. A savoir: un débouché permanent pour ses produits et une marge bénéficiaire équitable sur la main-d'œuvre et le capital investis. S'il y a une leçon à tirer de la situation actuelle d'incertitude dans la production agricole des régions rurales et de l'économie mondiale, c'est bien que nous devons avoir, du secteur de la production, un approvisionnement régulier et sûr en produits alimentaires. Ce serait une tragédie que de ne pas se servir de nos grandes ressources agricoles au Canada pour produire nos propres produits laitiers.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La parole est à l'honorable député de Malpèque.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Votre Honneur, bien que je siège à la Chambre depuis un certain temps, c'est la première fois que j'ai l'honneur de m'adresser à une dame qui occupe le fauteuil.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Je crois que la résolution qui est le sujet du présent débat est très importante, mais elle a des répercussions plus étendues qui vont au-delà de la production ou du coût d'un produit pour le consommateur.

Bien entendu, il est surtout question dans la motion du lait industriel, mais je voudrais vous parler quelques instants de l'application particulière du problème à l'Île-du-Prince-Édouard, que je représente, où l'industrie agricole est constituée en majeure partie de culture mixte dont un élément très important de succès est attribuable à l'industrie laitière. Il en est de même des plus anciennes régions colonisées au Canada et je crois aussi de la province de Québec. Le revenu provenant de l'industrie laitière est un élément important de la vie agricole. Je comprends que les citadins isolés du milieu rural depuis une ou deux générations deviennent las d'entendre les cultivateurs comme moi-même et d'autres députés—et nous sommes une espèce en voie d'extinction à la Chambre et au Canada—se plaindre de ce qu'ils estiment être notre problème particulier.

● (1530)

A mon avis, le problème ne touche pas seulement les producteurs laitiers, les cultivateurs, ou même les régions rurales; il a des ramifications et des répercussions beaucoup plus étendues. J'espère que les Canadiens, y compris les citadins, se rendent compte que cela les atteint eux aussi et peut-être encore plus que les ruraux engagés dans

la production laitière. Bien que ce soit le producteur qui ressente les premières secousses, inévitablement, l'absence de politiques nationales sensées frappera le plus durement le citadin.

Dernièrement, à l'Île-du-Prince-Édouard, une Commission royale d'enquête, connue sous le nom de Commission Adams, a présenté un rapport sur l'industrie laitière de cette province. Voici un extrait de l'introduction et d'autres passages:

Bien qu'il ne soit guère besoin de le rappeler aux producteurs laitiers, il est bon de signaler à ceux qui n'ont jamais eu le plaisir de travailler dans une ferme laitière que c'est là une occupation fort astreignante. Dans une société qui s'oriente de plus en plus vers les loisirs, le fait de devoir travailler sept jours sur sept en a refroidi quelques-uns. Cette situation présente deux grands problèmes, trop souvent négligés. Tout d'abord, ceux qui pratiquent cette profession ont parfaitement le droit de demander des prix équitables et stables. Ensuite, s'ils ne voient rien venir et qu'ils quittent la profession, il n'y aura pas d'interminables files d'attente de candidats prêts à les remplacer. Cela étant dit et comme la production laitière intervient pour environ un cinquième dans le revenu agricole de l'Île-du-Prince-Édouard, ne pas prendre, pour des raisons politiques, partisanes ou mensongères, les mesures qui s'imposent pour résoudre les problèmes de cette industrie serait particulièrement impardonnable et ce serait là faire payer une note très élevée que devront, en définitive, payer tous les citoyens de la province.

Je crois que ces remarques s'appliquent également à l'échelle nationale car bien des gens, y compris le ministre, ont dit que ce n'était pas une industrie qu'on pouvait arrêter et faire démarrer à volonté; c'est une industrie qui doit offrir une sécurité raisonnable si nous voulons que des jeunes gens s'y lancent et contribuent à la production laitière au cours des années à venir, j'allais dire au cours des générations à venir, mais c'est peut-être viser trop loin. Si nous ne le faisons pas au cours de la prochaine décennie nous ne pourrons plus obtenir les produits laitiers nécessaires à notre alimentation. Nous importons déjà de grosses quantités de beurre et certains autres produits laitiers.

Cela produit également un autre effet secondaire très important et c'est particulièrement vrai dans les régions d'agriculture mixte du Canada, qui sont en quelque sorte le pivot du Canada rural, soit dit sans vouloir déprécier les monoculteurs qui se spécialisent dans l'exploitation de grandes surfaces de cultures comme le blé et le tabac. Je parle de la ferme familiale, que nous considérons comme l'exemple de la vie rurale au Canada et qui a besoin d'un marché stable pour ses produits laitiers tout comme les Canadiens ont besoin des produits eux-mêmes.

Le rapport de la Commission royale d'enquête poursuit en disant:

L'industrie laitière revêt une importance considérable dans toute l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard. Au cours de la dernière décennie on a observé un déclin régulier du nombre de vaches et de la production totale, mais le revenu en espèces des producteurs laitiers est resté assez stable et représente environ 15 p. 100 du revenu total de l'agriculture. En fait, son importance dépasse de loin les recettes réelles qu'indiquent les statistiques. Cela est dû au fait que le lait se vend toute l'année et c'est un facteur de stabilisation très important à la fois du point de vue des rentrées d'argent et de la situation économique générale d'un grand nombre de fermiers; en outre le fait que le produit est traité sur place à l'Île-du-Prince-Édouard permet de créer un grand nombre d'emplois et d'augmenter l'activité économique.

Au cours des dix dernières années, il y a eu un déclin régulier du nombre de vaches laitières dans les fermes de l'Île-du-Prince-Édouard. En 1971, il n'y avait plus qu'environ 28,000 vaches et génisses de deux ans et plus par rapport à 35,000 en 1967 et 39,600 en 1961. Au cours de la même décennie, la production totale de lait est tombée de 227 millions à 198 millions de livres.

Le rapport poursuit:

Ainsi, en 1967, une partie au moins du revenu de pas moins de 66 p. 100 des agriculteurs recensés à l'Île-du-Prince-Édouard . . . provenait de la vente de la crème ou du lait.

Ce qui est peut-être encore plus remarquable, c'est que de 1967 à 1972, le nombre des fermes recensées a diminué d'un tiers environ, alors que celui des éleveurs de vaches laitières a diminué de moitié, au point d'atteindre 48 p. 100 de tous les agriculteurs recensés.

L'élevage de vaches laitières dans ma province a été si insatisfaisant qu'on l'abandonne plus rapidement que n'importe quel autre type d'entreprise agricole. La critique que je vais formuler n'est nullement teintée d'esprit de parti, mais j'estime depuis bien des années que l'appareil gouvernemental est terriblement inefficace lorsqu'il tente d'élaborer des politiques d'ensemble en agriculture. Les raisons de cet état de choses sont difficiles à identifier. C'est sans doute que les gouvernements obtiennent leurs renseignements surtout des économistes, des statisticiens, des financiers et d'autres de domaines connexes et qu'ils n'en comprenent pas vraiment la signification lorsqu'ils tentent d'appliquer ces notions au mode de vie rural au Canada. Ils ne consultent pas suffisamment les agriculteurs canadiens.

Même avec les meilleures intentions du monde, les gouvernements persistent à mettre au point des politiques qui sont manifestement conçues en fonction des villes. A mon avis, l'Histoire dira que l'une des pires tragédies—de fait, elle se déroule toujours—au Canada aura été la concentration extrêmement rapide de notre population dans un petit nombre de grands centres urbains. Cette urbanisation à outrance n'a pas fini de nous causer des difficultés graves dans tous les domaines, de la criminalité à la pollution, du prix de l'alimentation à celui des terrains viabilisés, et ainsi de suite.

● (1540)

M. Reid: Madame le président, puis-je poser une question à l'honorable représentant?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député de Malpèque est-il d'accord?

M. MacLean: Oui, madame le président.

M. Reid: Madame le président, je suis d'accord avec les prémisses du député, à savoir que le processus continu d'urbanisation au Canada a des conséquences néfastes pour l'emploi. Croit-il que la motion présentée par son parti va ralentir ce processus d'urbanisation au Canada ou n'est-ce là qu'un aspect de la portée de sa politique générale?

M. MacLean: Madame le président, ce n'est qu'une toute petite facette du problème. Les gens, particulièrement les jeunes, ont été amenés à quitter la terre et la campagne pour venir s'entasser dans les villes. Souvent ils ont été la cause d'une rareté des emplois. Ces problèmes ne les affectent pas car habituellement ceux qui se déplacent ainsi ont atteint un certain niveau d'instruction, jouissent d'une bonne santé, sont intelligents et compétents et ont un sens des responsabilités et tout cela leur permet de trouver un emploi. Mais leur arrivée en masse intensifie tout de même la concurrence pour l'obtention des emplois offerts dans les centres urbains. Ce n'est là qu'un facteurs à considérer si l'on désire maintenir une société rurale saine qui saura retenir surtout les jeunes gens qui ont été élevés dans des fermes.

Notre erreur a été en partie d'avoir, au cours des dernières années, adoré le veau d'or. L'expression est tout indiquée puisque nous parlons de l'industrie laitière. Nous nous sommes fait avoir. On nous a dit que l'important

c'était de s'agrandir, que le progrès était synonyme de croissance et qu'une économie saine devait prospérer rapidement. Il est facile de remarquer que rien ne peut croître indéfiniment. Les choses qui deviennent trop grandes ou trop vastes s'écoulent sous leur propre poids et disparaissent, comme l'a fait le dynosaure.

Il est évident que les Canadiens, en ville comme à la campagne, désirent une vie de grande qualité dans un milieu convenable. Ils veulent être relativement protégés contre la pollution et être débarrassés des anxiétés qu'entraîne le crime. Mais s'ils peuvent obtenir des maisons à prix raisonnable sur des terrains à prix abordable au lieu des prix trop élevés d'aujourd'hui, vu que la demande est supérieure à l'offre, si on ne les escroque pas, s'ils peuvent escompter manger relativement bien sans déséquilibrer leur budget, alors ils auront acquis ces choses qui sont préalables à une bonne existence.

Pourtant, comme quelqu'un l'a dit, l'homme ne vit pas que de pain. Nous devons tenir compte des aspects sociologiques de ce problème rural et urbain. L'un de ces aspects a trait aux problèmes de l'industrie laitière que nous étudions en ce moment. Nous devons envisager l'ensemble de la question et veiller à agir de façon à réduire les difficultés économiques des cultivateurs, surtout des producteurs de lait, de sorte qu'ils cessent d'abandonner l'agriculture et surtout la production de lait. Si l'exode actuel se poursuit, bientôt nos campagnes seront à peu près dépeuplées. Les villes seront surpeuplées et leurs habitants paieront le fort prix pour leurs aliments, dont la plupart devront vraisemblablement être importés. Cette situation n'est pas du tout nécessaire.

Je vois, madame le président, que mon temps de parole est presque expiré. Je n'ai pas regardé l'heure quand j'ai commencé. Je conclus en citant un extrait d'un texte écrit par un ancien commettant à moi, M. Gordon A. MacEachern, et publié dans le *Reader's Digest* d'octobre 1973. Voici ce qu'il disait:

> Du temps que j'étais petit gars dans l'île du Prince-Édouard, notre village, Appin Road, était une collectivité agricole heureuse semblable à des centaires d'autres du Canada rural. Il s'y trouvait une église, une école, deux modestes magasins et autour desquels étaient regroupées une trentaine de familles. Trois milles plus loin, à Bonshaw, on trouvait d'autres magasins, deux églises, une salle de danse . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, je vous prie. Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est expiré.

● (1550)

[*Français*]

M. Florian Côté (Richelieu): Madame le président, c'est avec joie que, pour la première fois, je peux prendre la parole à la Chambre sous la présidence du député de Louis-Hébert (M^me^ Morin).

On a sans doute remarqué qu'il m'est arrivé à de très rares occasions de prendre la parole à la Chambre, et ce n'est pas parce que je ne vois pas les problèmes de mon pays, et ceux de certaines classes de la société, mais c'est plutôt une sorte de philosophie qui est intégrée à l'intérieur de certains êtres humains, qui fait que l'on a chacun sa façon d'administrer. J'ai toujours pensé que de bonnes opinions qui avaient beaucoup de bon sens, on pouvait les émettre avec beaucoup d'éclat, mais la possibilité d'influencer ceux qui prennent les décisions a beaucoup plus d'attrait pour moi que de faire de grands discours.

Au sujet de la motion à l'étude, je ne pouvais m'empêcher d'y consacrer quelques minutes, parce que ma circonscription, en ce qui a trait à la transformation de

[M. MacLean.]

l'industrie laitière, est la plus importante au Canada. Comme mon collègue de Bellechasse (M. Lambert), je peux me vanter d'avoir vécu de cette industrie laitière, et tous les deux nous pouvons parler en utilisant autre chose que des chiffres ou des mots comme ceux qui caractérisent la motion que l'on étudie actuellement.

J'ai été très déçu, madame le président, du fait que la motion présentée par l'honorable député de Joliette (M. La Salle), malgré toute l'importance que je lui accorde, ait été aussi mal reçue par les députés de son parti qui ont tous quitté la Chambre. Parce qu'il s'agit d'un problème qui touche les provinces de l'Est, à un certain moment, il n'y avait pas plus de trois conservateurs progressistes qui écoutaient le seul député francophone qui pouvait parler de l'industrie laitière. Ils ont tous quitté la Chambre, et j'ai pensé qu'on faisait peut-être de sa motion . . .

[*Traduction*]

M. McKinley: J'invoque le Règlement, madame le président. Après avoir écouté le député, je pense qu'il faut signaler à la Chambre que pendant l'intervention du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), aucun autre ministre du cabinet n'était présent pour l'écouter, ce qui est significatif. Il parle, et le gouvernement fait la sourde oreille.

M. Goyer: Combien de députés du parti de l'honorable représentant sont-ils ici?

[*Français*]

M. Côté: Madame le président, il est compréhensible qu'il n'y ait pas eu de ministres pour écouter le ministre de l'Agriculture, parce que déjà, au sein du parti qui administre le Canada, on connaît la politique laitière, et ce que l'on va en faire, tandis que l'opposition, qui ne sait pas ce que peut être l'industrie laitière, devrait au moins écouter le député de Joliette.

A mon avis, la motion du député de Joliette a l'aspect du poids d'une pendule qui oscille d'un côté et de l'autre, et qui fait «toc», «toc». Comme l'horloge, le député fait un peu de bruit. Il n'y a rien de fondamental dans l'explication de cette motion et dans la façon dont la population devrait considérer l'augmentation de $2, telle que l'honorable député de Joliette l'a suggéré. J'ai cru, à un certain moment, que la motion a été présentée peut-être pour que le député de Joliette se manifeste de quelque façon. Il savait que les ministériels sont très bien disposés, connaissent la situation et que dans un prochain avenir la politique sera annoncée. Il fallait que le député se donne un petit peu de crédit comme en ce qui a trait à une motion sur le français qui a été présentée au congrès du parti conservateur progressiste et qui a été reportée aux calendes grecques. Cela m'a grandement déçu, car sur un sujet aussi important, les députés de son parti auraient peut-être pu lui apporter quelque appui.

Je relèverai certaines critiques qui ont été faites. L'honorable député de Joliette dit que, depuis cinq ans, le gouvernement actuel n'a pas réussi à comprendre les besoins, les demandes des agriculteurs. Encore là, il aurait dû côtoyer les agriculteurs un peu plus ou approfondir les explications qu'ont données les associations agricoles. Il pouvait comprendre aussi, grâce aux statistiques, que depuis cinq ans il y a une évolution très marquée, ce qui, à mon avis, n'est pas encore assez pour l'agriculteur. Au moins il y a eu une évolution. Le prix, en cinq ans, est passé de $4.98 à $7.16.

M. La Salle: Oui, mais le lait coûte $10!

M. Côté: Il est malheureux, madame le président, que l'honorable député de Joliette n'ait pas eu l'avantage d'être dans la même situation que moi au moment où il vendait du tabac. Je trayais des vaches et je savais ce que c'était que d'être à la merci de gouvernements qui ne comprennent pas. Et je vais donner un exemple. Si l'honorable député de Joliette veut bien comprendre, parce qu'il a besoin d'être informé, je suis prêt à lui donner un cours de recyclage au moment où il trouvera le besoin opportun, mais pour le moment, il pourrait m'écouter. Il va peut-être se rendre compte que je comprends sa motion beaucoup mieux que lui, mais il va m'aider ainsi que ses collègues à essayer de mettre en application ce que je lui demande.

En cinq ans, il s'est produit cette augmentation-là, mais je me souviens, comme je le disais tout à l'heure, qu'au moment où il vendait du tabac et où je trayais des vaches, je présentais des demandes au nom des associations agricoles, c'est-à-dire à titre de membre de l'UCC, dirigeant de la Confédération de l'UCC du diocèse de Nicolet, dirigeant de la Coopérative fédérée. J'ai été un peu peiné du fait que l'honorable député de Timiskaming (M. Peters), tout à l'heure, ne reconnaisse pas les vraies valeurs de cet organisme qu'est la Coopérative fédérée du Québec, qui est le seul organisme au monde qui «fait» les prix. Aucun organisme au Canada, ni dans le monde entier, ne peut donner le prix fini à l'agriculteur comme tel, aucune société n'est capable de faire la même chose. Alors, je trouve décevant qu'on ait dit cela.

Alors, madame le président, je faisais ces recommandations en 1956-1957. Il faut dire qu'on n'est plus à cette époque, mais il faut faire des comparaisons.

Je ne veux pas seulement dire des mots, mais je veux m'en tenir à la philosophie d'un individu, d'un groupe ou d'un parti politique, ce qui fait que les paroles ont de la valeur.

Je signalais qu'on vendait notre lait $3.25 les 100 livres. Je faisais aussi des instances à Québec. A la même époque, au cours des années 60, le leader conservateur progressiste du Québec, qui aurait dû être ici aujourd'hui, qui représente une région laitière, dont les électeurs sont obligés de venir me voir pour régler leurs problèmes, savoir l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), était ministre d'un gouvernement libéral qui a été obligé de se pencher et de donner, c'était l'unique fois depuis la Confédération que la province était obligée de verser quelque chose, parce que le gouvernement conservateur progressiste à Ottawa n'avait pas compris la politique laitière. Le prix payé, madame le président, est différent après six ans d'administration libérale. Je vendais le lait $3.25 les 100 livres en 1961-1962, et je souhaite que l'honorable député de Joliette prenne ces chiffres-là . . .

M. La Salle: A ce moment-là, je vendais les cigarettes 25c. le paquet.

M. Côté: . . . je pourrai les lui faire parvenir, pour qu'il fasse comprendre à ses collègues conservateurs progressistes que le prix du lait était fixé à $2.53. Pendant six ans on avait connu une baisse, et il y avait également une augmentation des coûts de production à ce moment-là. Il y avait un exode vers les villes. Je dirai à mon préopinant, qui se plaignait de cet exode des agriculteurs, qu'il y a lui-même contribué au moment où il était membre du gouvernement de l'époque, qui a prouvé lui-même ce qu'il voulait faire de l'industrie laitière de l'Est du Canada

J'ai relevé des chiffres au moment où je faisais moi-même partie de l'UCC, chiffres que je voudrais que le député de Joliette explique au député de Saint-Hyacinthe qui, lui aussi, a grand besoin de comprendre la situation. Au moment où je rassemblais ces chiffres en 1963, un gouvernement libéral reprenait le pouvoir parce que la province de Québec s'était fait «échauder» de la plus belle façon, ayant cru le gouvernement conservateur.

A ce moment-là, le gouvernement avait investi 75 p. 100 du budget de l'agriculture dans les trois provinces des Prairies où l'on ne compte que 35 p. 100 d'agriculteurs. Cela veut dire que la Colombie-Britannique, l'Ontario et les provinces de l'Est, qui comptent 65 p. 100 des agriculteurs, se partageaient 25 p. 100 du budget.

En 1972, voyons si le gouvernement a été honnête avec tous les agriculteurs du Canada. J'en arrive à la conclusion qu'on n'a pas baissé mais augmenté plus que jamais le revenu net des agriculteurs de l'Ouest et de l'Est, et ce sans en enlever à l'un pour le donner à l'autre.

Mais si le député de Joliette ne croit pas cela, qu'il consulte *La Voix Métropolitaine* du 12 mars qui rapporte que le député a été présenté par l'ancien ministre de l'Agriculture de la province de Québec, qui était ici autrefois, et qui, comme le pendule, a oscillé lui aussi dans un sens et dans l'autre, et a fini par se faire battre.

Je ne souhaiterais pas cela au député de Joliette, mais c'est ce qui va lui arriver. Alors, lorsqu'il fut présenté par l'ancien ministre de la province de Québec, le député de Joliette disait dans ma propre région, à Sorel, que les 56 députés libéraux du Québec sont des propres à rien à Ottawa, qu'ils n'ont aucun sens de la représentation, et donnent tout aux gens de l'Ouest. Et si cela n'est pas vrai, je demanderais au député de Joliette de lire l'article de *La Voix Métropolitaine* à ce sujet et d'exiger une rétractation de l'éditeur. Et si cela est vrai, comment peut-il se sentir bien chez lui dans un parti qui nous blâme, qui nous a empêchés d'adopter des mesures concrètes au moment de la mise en marché des produits agricoles, au moment même où il a quitté le parti. Puis, il retourne à ce parti, peut-être avec l'espoir d'être nommé ministre, chose que je ne saurais lui souhaiter, car malheureusement il n'en a pas la capacité. Mais il vient dire au Québec, et cela est mauvais, je n'aime pas cela, c'est faire du séparatisme que de dire au Québec que les députés du Québec donnent tout aux gens de l'Ouest. Alors, comment va-t-il convaincre de cela les membres de son parti?

Malheureusement, madame le président, j'aurais voulu voir plus de gens à cette assemblée, pour que les critiques soient réellement valables. Cela n'a pas fait grand mal parce que presque personne ne l'écoutait, ce qui faisait même dire à l'ancien ministre qu'il aurait certainement lui-même un cours de recyclage à donner au député de Joliette.

Madame le président, je ne voudrais pas, moi non plus, dépasser le temps qui m'est alloué, mais bien que cela ne m'arrive pas trop souvent, j'aurais voulu au moins exprimer quelques autres idées. Le député de Joliette n'a pas songé que des associations agricoles nous on dit publiquement que ce n'était que dans le parti libéral qu'ils avaient connu au moins une certaine compréhension, bien que pas autant qu'ils l'auraient voulu, peut-être. Ils ont dit: Nous allons aller voir aussi les partis de l'opposition, parce qu'ils ont aussi des députés à la Chambre, lesquels représentent l'autorité. Alors, ils sont allés les voir. Mais lorsqu'ils sont venus me voir, samedi dernier, ils m'ont dit: Si le gouvernement était majoritaire, on n'aurait pas à faire de démarches cette année.

Politique laitière

● (1600)

Dans un gouvernement minoritaire, on est obligé de «pousser» beaucoup, parce que ce sont les députés de l'opposition qui vont «bloquer».

Le député de Joliette, madame le président, aurait réellement pu marquer son discours de quelque chose, et d'abord faire des suggestions comme on en a fait, comme en ont fait tous mes collègues qui s'occupent de l'agriculture. Il y en a plusieurs du côté libéral, et on a tous fait des suggestions en privé au ministre.

On sait que lorsque la politique sera annoncée, elle aura du corps! On voudrait avoir le maximum nous aussi. Si on suggère de hausser le prix de soutien du lait, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) va se faire blâmer par les conservateurs progressistes d'augmenter le coût de la vie.

Si je demande au ministre de l'Agriculture de relever le prix de soutien du beurre, tout de suite l'opposition va blâmer le ministre de la Consommation et des Corporations de laisser monter les coûts et elle ira pleurer sur l'épaule du consommateur.

Quant à nous, nous allons courir un risque, non pas un risque politique, mais un risque qui sera annoncé en temps et lieu. Le député de Joliette ne connaîtra rien à cela, mais je lui donnerai alors un cours de recyclage. On va courir un risque. Je souhaiterais que le gouvernement se penche beaucoup sur ce à quoi n'a pas pensé le député de Joliette et qui est très important, c'est-à-dire la part d'argent qui devrait être consacrée à la partie du contingentement de mise en marché qui n'était pas couverte auparavant et qui, on le souhaite, sera couverte cette année. Il n'a même pas prévu cela, et je lui lance le défi de me dire ce que cela représenterait pour le Québec en millions de dollars, si on faisait cela.

Moi, j'ai en main tous les calculs, et j'ai donné des opinions au ministre. Mes collègues l'ont fait; ils ont exprimé leurs opinions au ministre. De tout cela, il va sortir un ensemble d'idées qui sont très généreuses, mais nous serons peut-être encore bloqués par l'opposition.

Le ministre des Finances (M. Turner), pour ne pas trop augmenter le budget, ne pourra peut-être pas répondre aussi généreusement qu'il le souhaiterait, car il sait qu'il doit faire face à un parti qui, à un certain moment, dans une région du pays, dit une chose, et dans une autre région dit autre chose.

Or, madame le président, il y a une chose que j'aimerais mentionner en terminant, c'est le problème de la main-d'œuvre, qui a été touché par le député de Joliette. Mais le député a oublié de réfléchir, et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Corriveau) lui a ouvert les yeux.

Je voudrais qu'il soit capable au moins de dire que s'il a une certaine petite réunion à tenir au Québec, il faudrait qu'il fasse une certaine propagande, car son affaire s'en va «à terre». Mais pour ne pas que cela tombe complètement, en faisant sa propagande, qu'il dise au moins qu'une entente est intervenue entre Ottawa et les provinces, pour faire en sorte qu'une partie de la jeunesse étudiante puisse aller travailler sur les fermes.

Et cela, je crois que le député de Joliette devrait le mentionner à celui de Saint-Hyacinthe qui n'a pas semblé comprendre lui-même. Madame le président, je vois que mon temps est écoulé, car je voudrais laisser encore quelques minutes à mes collègues. Mais je réitère mon témoignage de générosité envers le député de Joliette, et je suis prêt à lui donner, de même qu'à ses collègues un cours de recyclage, afin qu'il comprenne la motion qu'il a présentée.

[M. Côté.]

[*Traduction*]

M. R. E. McKinley (Huron): Madame le président, puis-je commencer par dire que c'est un grand privilège de pouvoir dire quelques mots pendant que Votre Honneur occupe si gracieusement le fauteuil? Je dois préciser pour le compte rendu que le fauteuil est occupé par la représentante de Louis-Hébert (M^me^ Morin):

Des voix: Bravo!

M. McKinley: Je profite de l'occasion pour communiquer quelques réflexions qui sont sorties d'une réunion que nous avons eue avec les membres de tous les groupes de producteurs du comté Huron il y a quelque temps. Cette réunion, qui se tient annuellement, a été fructueuse et les députés ont pu s'y mettre au courant des problèmes fort nombreux et divers qui assaillent les agriculteurs.

Jamais, ces dernières années, on n'a eu plus besoin que maintenant d'une intervention nette et radicale du gouvernement en matière de politique laitière.

Il ne suffira pas en 1974 de maintenir les programmes actuels ou de les modifier un peu. Il faut que le gouvernement prenne des engagements importants et de sérieuses initiatives. Les chiffres publiés par la Commission canadienne du lait indiquent qu'entre septembre 1972 et septembre 1973, 2,179 producteurs ont quitté l'industrie laitière en Ontario seulement. Cela représente 8 p. 100 des producteurs de la province. Au Québec, 3,174 producteurs, soit 10 p. 100 des producteurs de la province, ont quitté l'industrie. La plupart des produits laitiers du Canada viennent de ces deux provinces.

Les producteurs laitiers de tout le Canada ont cependant les mêmes problèmes, peu importe la région qu'ils habitent. Ils ont des heures de travail très longues et doivent travailler sept jours par semaine. Leurs frais ont énormément augmenté. Ils font face à la demande d'augmentations de salaires et doivent payer des primes d'assurance-chômage et d'indemnisation plus élevées dans une industrie où il est presque impossible de trouver des employés sûrs, un peu parce que le gouvernement paie les gens plus cher à ne rien faire que les producteurs laitiers ne peuvent les payer pour travailler.

En outre, le coût du fourrage a dépassé les moyens de l'agriculteur qui ne possède pas une terre assez grande pour cultiver son propre fourrage. Les grains mélangés se vendent à près de $105 la tonne, soit $3 le boisseau; la farine de soya coûte plus de $200 la tonne et ne peut être cultivée que dans quelques régions du Canada. Les prix des autres grains se situent dans la même fourchette. Le rapport des recettes du lait industriel au supplément laitier de 24 p. 100 en Ontario est passé de 1.87 en novembre 1971 à .85, son plus bas, en juillet 1973.

Le manque de confiance qui a contribué a cet exode massif de l'industrie laitière doit être écarté par la mise en place d'une politique laitière à long terme qui rassurera les producteurs au sujet de leur avenir. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) prétendait plus tôt aujourd'hui que le député de Joliette (M. La Salle) faisait de la politique lorsqu'il a présenté sa motion, parce que le ministre avait dit à la Chambre, en réponse à une question posée il y a un jour ou deux, qu'il travaillait à l'élaboration d'une politique laitière à long terme.

● (1610)

Il y a un an, comme en fait foi le hansard du 26 mars 1973, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture quand il

annoncerait sa politique laitière et s'il la prolongerait d'un an pour que les exploitants puissent mieux préparer leur production. En outre, je crois que les comptes rendus du comité permanent de l'agriculture prouveront que j'en ai fait la proposition quand la Commission canadienne du lait ou les ministres précédents ont comparu devant le comité.

Nous proposons un programme quinquennal pour l'industrie laitière, qui serait annoncé à l'avance, revu chaque année et auquel s'ajouterait un programme visant à mettre au point et à utiliser une formule de rendement économique pour le lait de transformation. On assurerait ainsi un niveau de revenu convenable et on donnerait au producteur et au fabricant plus de confiance et de stabilité, tout en fournissant au consommateur un approvisionnement suffisant en tout temps.

Il faut augmenter sans tarder le revenu des producteurs de lait de transformation. A leur congrès de Regina, les producteurs laitiers ont voté en faveur d'une hausse de $2 les cent livres, dont la moitié environ proviendrait de l'industrie et dont l'autre moitié serait une subvention. Si la subvention à la consommation de 5c. la pinte de lait nature n'est pas une politique gouvernementale à long terme, il faudrait peut-être la réduire graduellement de manière à affecter le marché le moins possible. Nous savons tous, comme on l'a mentionné au cours du débat, que les importations de produits laitiers, surtout de beurre, augmentent. Au cours de la dernière campagne agricole, nous avons importé 50 millions de livres de beurre. Cela ne semble pas convenable pour un pays comme le Canada et c'est l'indication que les politiques antérieures n'ont pas réussi à encourager les producteurs à poursuivre leur activité pour répondre à la demande.

Lorsque la production de lait est faible, un autre problème se pose: les usines de transformation qui produisent du lait en poudre et du beurre fonctionnent seulement quelques jours par semaine et non à pleine capacité. Cela fait inévitablement monter les prix à la consommation tandis que le producteur n'obtient aucune compensation.

J'aimerais aborder la question de la subvention de 7c. récemment accordée aux éleveurs de bovins. Cette aide nuit aux éleveurs de vaches laitières. J'en parle, car nous savons tous que la moitié des veaux mis bas ne produisent pas de lait et sont destinés inévitablement à la consommation, même si dans quelques cas on en fait l'élevage en vue de la reproduction. La subvention de 7c. annoncée il y a une semaine exactement ne comporte aucun avantage pour la plupart des éleveurs de vaches laitières, car leur bétail ne fait pas partie de la catégorie A-1, A-2, A-3 ni A-4 mais de façon générale est considéré comme un bétail de catégorie B ou C, ou en d'autres mots, un bétail de moindre qualité.

Je ne sais pas si le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a envisagé cette situation, mais je soutiens qu'elle est injuste. Ces producteurs de lait s'estiment tout autant producteurs de bœuf. De plus, lorsque la subvention de 7c. a été accordée, le marché a baissé de plus de la moitié de la valeur de cette subvention; ainsi on peut facilement se rendre compte que ceux qui pouvaient tirer partie de cette subvention ont déjà perdu la moitié, soit environ 3½c. la livre. Voilà probablement un aspect de la question dont le ministre de l'Agriculture n'a pas tenu compte avant d'annoncer l'aide à l'élevage bovin.

Depuis l'annonce de cette aide, nous avons assisté à un grand désordre au sein de l'industrie du bétail et sur le marché. On m'informe aujourd'hui que sur certains marchés du Canada, lorsqu'on vend le bétail, on ajoute 7c. la livre après la vente; sur d'autres marchés, la somme de 7c. la livre figure dans le prix de vente. Je me demande, monsieur l'Orateur, comment une industrie peut fonctionner dans un tel désordre? A mon avis, il aurait fallu songer aux cultivateurs possédant un troupeau de vaches laitières notamment de race Holstein, Guernsey et Jersey qui se vendent sur le marché et constituent une grande partie de leurs revenus.

Les éleveurs de bétail ont dans l'ensemble tous perdu 3½c. la livre parce que le gouvernement n'a pas réfléchi à la situation avant de faire cette déclaration. Cela a créé de grands problèmes mais c'est un exemple typique des mesures que prend le gouvernement. Il aurait mieux valu pour l'industrie que le gouvernement prévoie une protection contre les importations, comme elle le demandait, je crois. Nul doute que c'est là l'origine du problème. Le ministre a dit que le gouvernement ne voulait pas prendre de mesures contre les importations étant donné qu'il avait imposé auparavant des droits de douane aux importations et qu'on l'avait accusé d'avoir fait du tort aux éleveurs américains. Il s'agissait des torts causés par les droits de douane imposés par le gouvernement il y a quelques mois à titre provisoire, pour aider les éleveurs de bétail de boucherie du Canada.

A mon avis, ce n'est pas une excuse valable. Si le gouvernement est accusé d'avoir fait du tort aux éleveurs américains en imposant une surtaxe, j'espère qu'il refusera de payer la note qu'on lui présente. S'il le fait, il prouvera qu'il ignore réellement les choses du commerce, comme le pensent bon nombre de personnes dans notre pays.

Permettez-moi de signaler également qu'un grand nombre de producteurs de lait de notre pays élèvent également des porcs. Selon des lettres qui m'ont été envoyées dernièrement, les éleveurs de porc sont dans la même situation que les éleveurs de bœuf et leur revenu n'est guère plus élevé. Le prix du fourrage est aussi élevé pour eux. Nous savons tous que le bœuf et le porc se font concurrence sur le marché, et l'on ne peut diminuer le prix du bœuf sans que cela influe également sur le prix du porc. Les gens se demandent ce que fait le gouvernement pour aider les éleveurs de porc comme il aide les éleveurs de bœufs, bien que l'aide offerte n'ait pas eu les résultats escomptés.

● (1620)

Permettez-moi de lire un passage d'une lettre que l'on m'a envoyée récemment à propos des frais de l'élevage du porc. Je pourrais peut-être faire consigner quelques prix au compte rendu, afin que nos amis consommateurs voient que l'élevage du porc n'est pas tout rose. Ce monsieur dit dans sa lettre:

> Pour faire suite à notre conversation téléphonique de ce soir, je vous donne des chiffres sur nos frais d'élevage. Nous élevons des truies, des porcelets, et nous les engraissons. Il faut 14 boisseaux de maïs et 200 livres de tourteau de soja et de mélange composé contenant des minéraux pour faire un porc—cela comprend les aliments pour la truie, le verrat, le porcelet et pour l'engraissement. Le maïs se vendant $3.20 le boisseau, le soja $200 la tonne et le mélange $270 la tonne, les aliments coûtent $66 par porc. Actuellement, sur le marché de Toronto, les porcs abattus se vendent $45 les cent livres, ce qui donne à peu près $70 par porc. Nous sommes maintenant frappés d'une augmentation de $4 par porc pour la main-d'œuvre, les intérêts, les bâtiments, le matériel, les médicaments, l'assurance, les bénéfices, la commercialisation, l'électricité et le combustible—ce qui donne une perte d'environ $12 par bête. Nous vendons environ 1,200 porcs par an.

Monsieur l'Orateur, cet homme ne deviendra jamais millionnaire, si on en juge par ces chiffres. Il dit ensuite:

> Comme je l'ai dit au téléphone, cela ne me fait rien d'entrer en concurrence avec n'importe quel éleveur, de bovins ou de porcs, mais

lorsqu'il s'agit d'entrer en concurrence avec le gouvernement et son Trésor, je crains ne pas avoir assez d'argent.

A mon avis, l'éleveur de porc a besoin d'une certaine protection; je ne pense pas qu'on la lui donnera en diminuant le prix par une subvention gouvernementale, et c'est en réalité ce qui s'est passé à la suite de la subvention gouvernementale, bien que très peu de consommateurs veuillent l'admettre. Cet homme ajoute plus loin:

J'ai les plans d'un nouveau bâtiment, et l'entrepreneur est prêt à commencer les travaux, mais je ne peux simplement pas me lancer dans une telle entreprise si toutes les chances sont contre moi.

Je vous remercie de votre appel, je vous en suis très reconnaissant. J'ai mentionné ces chiffres afin de vous donner une idée claire et précise de notre situation.

J'espère que le ministre examinera cette situation afin de se rendre compte de ce qu'il peut faire en ce qui concerne l'élevage du porc et j'espère qu'il modifiera sa façon de venir en aide à l'élevage bovin.

J'aimerais formuler une ou deux suggestions avec l'espoir que le ministre examinera davantage la situation avant d'annoncer sa politique relative à l'industrie laitière. J'ai écouté les propos de l'honorable député de Richelieu (M. Côté) et j'ai remarqué qu'il n'avait pas fait beaucoup de suggestions, mais qu'il s'était borné surtout à blâmer l'honorable député de Joliette. La même chose s'est produite hier lors de la réunion du comité des prévisions budgétaires en général. Les députés du Québec ont employé la majeure partie de leur temps à ridiculiser les conservateurs plutôt qu'à essayer d'obtenir l'opinion des témoins ou de faire connaître leurs propres politiques. Je me suis alors aperçu que la réputation de certains députés libéraux du Québec a été quelque peu ternie; ils ne peuvent plus agir à leur guise comme ils le faisaient habituellement. Ils ne peuvent pas toujours faire à leur tête comme auparavant. Je m'excuse de faire ces observations et je dois dire que je fais rarement de politique partisane, car ce n'est pas dans ma nature, mais je n'ai pu faire autrement que me rendre compte de cette situation.

Les producteurs laitiers canadiens ont déclaré que le gouvernement du Canada doit s'engager sans tarder à élaborer une politique nationale afin de répondre aux besoins de l'industrie laitière canadienne et qu'il doit satisfaire à trois exigences, notamment une augmentation générale des recettes de la production du lait et de la crème industriels équivalant à au moins $2 les 100 livres de lait. Tout le monde s'entend, semble-t-il, sur ce chiffre, mais nous ne savons pas si le gouvernement est d'accord.

En outre, il faut à l'industrie laitière une promesse du gouvernement fédéral, du Parlement de préférence, sous forme de mesure législative qui assure pour l'avenir le maintien de la production de lait à des niveaux tout à fait suffisants. Cela se raccordera, je suppose, au programme décennal dont a parlé le ministre. J'espère que dans sa déclaration, il en sera question.

L'industrie donne à entendre qu'il lui faut un régime de quota unique pour le lait et la crème industriels au lieu du régime actuel qui prévoit un double contingent du marché ainsi qu'un contingent d'admissibilité aux subventions.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je m'excuse auprès du député de l'interrompre, mais son temps de parole est expiré. Il pourra faire quelques autres remarques avec le consentement de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. McKinley: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je remercie beaucoup la Chambre de son indulgence. J'aimerais terminer en proposant l'élaboration à l'échelon national d'une politique laitière qui permettrait à la production canadienne, sauf dans certains cas, de satisfaire aux besoins du consommateur canadien en fait de lait et de produits laitiers. Cette politique s'impose en raison de l'incertitude qui règne actuellement dans la production des aliments sur le plan mondial. Ce que cette incertitude de la production alimentaire et des conditions économiques sur le plan mondial devrait nous faire comprendre c'est qu'il n'y aurait pas de pire erreur que de sacrifier une politique propre à assurer un approvisionnement régulier et sûr de produits canadiens, aux avantages illusoires et, pour le moins, très incertains d'une stratégie qui ferait péricliter l'industrie canadienne et augmenterait notre dépendance à l'égard des importations. Il serait vraiment tragique de ne pas utiliser nos vastes ressources agricoles pour satisfaire à nos besoins de produits laitiers.

[M. McKinley.]

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, il est agréable de constater que par une journée tranquille comme aujourd'hui, les honorables députés de la Chambre des communes s'entendent finalement sur un fait: les agriculteurs font des semaines de travail de 7 jours et les vaches doivent être traites 2 fois par jour y compris à Noël, à Pâques ainsi que tous les autres jours fériés où l'on a habituellement congé.

Une voix: Y compris le 24 juin.

M. Whicher: Il est également agréable de constater que nous nous entendons tous sur le fait qu'aucun membre de notre société ne travaille plus dur que les producteurs agricoles, ce qui signifie habituellement non seulement l'homme de la maison, mais aussi, bien souvent, sa femme et ses enfants. Les agriculteurs du Canada, et pas seulement les producteurs laitiers, travaillent en famille. Il s'ensuit donc que dans bien des cas les femmes travaillent plus dur que beaucoup d'hommes d'autres secteurs de la société.

Je suis déçu que l'honorable député de Hastings (M. Ellis) ne soit pas ici en ce moment pour m'entendre. Dans son enthousiasme à souligner le fait qu'il accorde tant d'importance à l'industrie agricole, il s'est surpassé en proposant que, en ce qui concerne l'industrie laitière, le parti conservateur serve de conscience à la population canadienne. Je crois bien que c'est la première fois dans notre histoire que la conscience de la population du Canada, en ce qui concerne l'industrie agricole, siège à la Chambre des communes. Je serai le premier à admettre que puisque les libéraux ont été au pouvoir plus longtemps que tout autre parti, il y a eu plus de ministres de l'Agriculture libéraux que d'autres partis. Mais permettez-moi maintenant de vous faire remarquer que, depuis 1867, c'est la première fois que nous avons un ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui est la véritable conscience de l'industrie agricole.

● (1630)

Des voix: Bravo!

M. Whicher: L'autre jour, en regardant à la télévision, en écoutant à la radio et en lisant dans les journaux des rapports sur le grand congrès annuel, au Château Laurier, de nos amis conservateurs, qui se sont dits prêts à une élection, je n'ai pu m'empêcher de penser que s'ils comptaient dans leurs rangs l'actuel ministre de l'Agriculture, il se pourrait qu'ils soient prêts à une élection car le Canada n'a jamais eu de ministre de l'Agriculture qui ait défendu l'agriculture et les agriculteurs canadiens aussi bien que

l'actuel ministre qui est présentement ailleurs en train de lutter pour la communauté agricole. Le ministre ne parle pas de la politique du tout. Il appelle un chat un chat.

M. Baker: Vous voulez dire une vache une vache.

M. Whicher: Il n'est pas avocat comme le leader adjoint du parti conservateur qui va nous expliquer dans quelques minutes comment exploiter une entreprise agricole. C'est là le problème qui se pose dans l'industrie agricole au Canada: nous avons beaucoup trop d'avocats qui nous disent comment faire les choses.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Mais maintenant nous avons enfin un ministre de l'Agriculture qui sait comment traire des vaches contrairement au leader adjoint du parti conservateur qui ne sait pas où une vache commence et où elle finit.

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne m'y connais peut-être pas très bien pour ce qui est des vaches, je suis bien prêt à l'admettre, mais je tiens à dire au député que je peux à coup sûr, faire la différence entre la tête et la queue.

Une voix: C'est de la blague!

M. Whicher: Sa remarque, monsieur l'Orateur, il peut en faire ce que je pense. Ce matin même, le ministre de l'Agriculture a déclaré: «L'industrie laitière du Canada est dans une impasse». Il l'a admis très franchement. Il n'y a derrière cela aucune manœuvre politique. Il déclare qu'à l'heure actuelle au Canada les producteurs n'obtiennent pas assez. Il a traversé le pays de Vancouver à Terre-Neuve et a dit aux maréchers: «Vous n'obtenez pas assez.» Il a dit aux éleveurs de bétail bovin: «Vous n'obtenez pas assez mais je vous ferai obtenir plus.» Il a dit la même chose aux producteurs de tabac. Ce matin, à la Chambre, il a dit aux producteurs de lait: «Vous n'obtenez pas assez, vous êtes dans une impasse, mais je veillerai à vous faire obtenir davantage.»

D'accord il n'a pas réussi à 100 p. 100. D'accord, comme mon ami le député de Huron (M. McKinley) l'a fait remarquer, la subvention de 7c. accordée pour le bœuf la semaine dernière n'a pas été un plein succès. Mais les fermiers du Canada savent une chose, c'est que la subvention de 7c. est mieux que rien et qu'elle leur a été donnée par le ministre de l'Agriculture qui a convaincu ses collègues du cabinet que c'était une bonne chose pour l'industrie laitière comme il va l'annoncer au cours des prochains jours. N'ayez aucun doute là-dessus.

Le ministre n'entend pas laisser péricliter cette industrie qui nous est si nécessaire à tous les Canadiens. Ce matin, il a décrit les nombreux problèmes avec lesquels lui-même et l'industrie laitière sont aux prises à l'heure actuelle chez nous. Il a mentionné justement, et tous les autres députés l'ont signalé, que le nombre des producteurs laitiers décroît sans cesse au Canada. S'il en est ainsi, c'est non pas en raison du prix des produits laitiers, lequel devrait être majoré, mais parce que tous les agriculteurs n'ont pas décidé qu'à compter de maintenant et jusqu'à ce que mort s'ensuive, ils travailleraient sept jours par semaine. Au contraire, ils ont décidé de ne plus travailler sept jours par semaine. Cette attitude n'est pas particulière aux Canadiens; elle se retrouve dans tous les pays du monde. Ainsi qu'on l'a signalé ce matin, le nombre des producteurs laitiers en Nouvelle-Zélande décroît encore plus rapidement qu'au Canada. Quoi qu'il en soit, nous avons bien assez à nous occuper de nos propres problèmes sans nous occuper de ceux de nos amis néo-zélandais, mais les comparaisons sont toujours utiles.

Il faut faire quelque chose pour aider l'industrie laitière au Canada et le gouvernement actuel a fait beaucoup pour elle dans le passé. Mais le moment est venu de faire encore davantage, ce qui se fera, je l'espère, d'ici une semaine ou une dizaine de jours. Comme l'ont signalé des députés de l'opposition et des députés de mon propre parti, il n'est pas rationnel qu'un pays aussi vaste que le Canada, le deuxième en superficie au monde, dont la population est si clairsemée, doive importer 56 millions de livres de beurre, comme il l'a fait l'année dernière, particulièrement quand on se rappelle qu'il y a cinq ans nous avions tellement de beurre que nous ne savions pas quoi en faire et tellement de lait en poudre en entrepôt que nous ne savions plus non plus où le mettre. Nous essayions de le donner ou de le vendre à 6c. la livre mais, aujourd'hui, le prix a beaucoup augmenté et nous pourrions le vendre à un bon profit.

M. Mazankowski: Mais vous avez forcé les petits producteurs laitiers à se retirer des affaires.

M. Whicher: Il n'est quand même pas logique que nous ayons à importer de grandes quantités de beurre, et ceux qui ne travaillent pas dans l'industrie agricole devraient se rappeler que, l'année dernière, si mes chiffres sont exacts, nous avons importé du beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie à 58c. la livre f. à b. Vancouver. Il arrivait en blocs énormes, était expédié à diverses laiteries, coupé en livres et distribué au Canada. L'important ici, ce n'est pas d'avoir acheté du beurre à 58c. la livre, mais qu'il se vendait beaucoup moins cher l'année précédente et qu'il se vendra probablement beaucoup plus cher l'année prochaine.

Je le dis à tous les critiques de salon, et tout particulièrement à ceux qui ont parlé du ministre de l'Agriculture ce matin, comme le grand journal tory, le *Journal* d'Ottawa, qui déclarait qu'il fallait accroître l'efficacité dans le domaine de l'agriculture. Si le *Journal* d'Ottawa était aussi efficace que nos agriculteurs, il jouirait d'un plus fort tirage que le *Star* de Toronto et, comme le dit mon ami ici, il ne publierait pas d'éditoriaux aussi stupides pour prétendre qu'il faut plus d'effacité dans l'industrie agricole. Nous pouvons évidemment faire mieux, mais n'empêche que nous sommes le pays le plus efficace du monde dans le domaine de l'agriculture. Nos agriculteurs exigent qu'on les paie pour cela; certains se retirent parce qu'ils trouvent plus facile d'être électricien ou politicien, prédicateur ou enseignant. A ce que je vois, venant d'une région agricole, ces professions sont un peu plus faciles.

Mes amis ont probablement présenté cette motion aujourd'hui à bon escient; en effet, nous admettons tous que l'industrie laitière n'est pas la meilleure au monde. Elle est toutefois la plus efficace et la moins chère. Le ministre de l'Agriculture cite des prix. Je voudrais que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) s'en souvienne. Malheureusement, il n'est pas ici cet après-midi. Le ministre a signalé que l'an dernier, le beurre coûtait en moyenne 77c. la livre. A Copenhague, capitale d'un des pays producteurs laitiers les plus importants du monde, le Danemark, il se vend environ $1.50 la livre. Le seul pays où le prix du beurre se rapproche du nôtre est l'Irlande, le beurre y coûtait 79c., soit 2c. de plus; aux États-Unis, il coûtait environ 89c. la livre; à Rome, à Berlin et à Paris, presque le double. Permettez-moi de dire aux gens qui prétendent que les agriculteurs et l'industrie gagnent trop d'argent que, par rapport au reste du monde, nous pouvons marcher la tête haute.

Politique laitière

● (1640)

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prendre beaucoup de temps cet après-midi. Comme la plupart des autres députés qui ont pris la parole et comme le ministre de l'Agriculture dans son discours de ce matin, je conviens qu'on doit faire beaucoup plus afin que nos producteurs laitiers soient satisfaits et restent en affaires, pour que nous, consommateurs, ayons des produits laitiers canadiens dans les années à venir.

Le député de Hastings est malheureusement absent, mais il a cité dans son intervention les prix que les producteurs laitiers doivent payer pour les choses dont ils ont besoin—le foin, par exemple. Il a dit que le prix du foin s'était accru de 87 p. 100 ou à peu près. D'où vient le foin selon lui? Il est produit par les agriculteurs; il a choisi là un très mauvais exemple. Je connais de nombreux producteurs de foin en Ontario qui sont très heureux que le prix du foin ait augmenté de 87 p. 100. Il a donné le prix des semences à titre d'exemple des coûts accrus de production des agriculteurs; j'en connais de nombreux en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qui sont heureux que le prix des semences ait augmenté. Il y a bien des choses sur lesquelles nous pouvons nous permettre de faire des critiques, mais comme les agriculteurs nourrissent leurs vaches laitières de ces produits, je ne pense pas qu'ils doivent être trop sévères dans leur critique de choses comme le foin et les semences.

Je suis heureux de m'en remettre à notre fougueux ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Il ne pouvait malheureusement pas être présent à la Chambre cet après-midi. Il est ailleurs à défendre les intérêts des agriculteurs et de l'agriculture cet après-midi, et devra prononcer deux discours ce soir. Je conseillerais à mon honorable ami de lire ces discours et de voir ce que c'est qu'un homme qui, lorsqu'il marche en équilibre sur cette clôture, n'a pas peur de tomber. Il n'y a pas un seul agriculteur au Canada qui ne sache de quel côté de la clôture se trouve le ministre; il est du côté de l'agriculteur, et notamment du producteur laitier dont nous défendons tous les intérêts cet après-midi.

M. William C. Frank (Middlesex): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que cette motion me donne l'occasion de dire quelques mots et de faire quelques suggestions au gouvernement sur l'importance de l'industrie laitière au Canada, notamment dans la région éminemment productrice du sud-ouest de l'Ontario. Il est intéressant d'entendre mon collègue de Bruce (M. Whicher) nous dire comme le gouvernement comprend bien l'industrie. J'espère qu'il va rester pour m'écouter.

Ma circonscription peut se vanter d'être la deuxième en importance du point de vue de la production de lait n° 1 de l'Ontario, avec plus de 150 millions de livres par année. Nos expéditions de lait industriel représentent également une valeur considérable et nous vendons aussi des vaches laitières dans tout le Canada et dans tout le monde entier. J'ai écouté avec intérêt cet après-midi les propos du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), à l'adresse du député de Joliette (M. La Salle). Le ministre a sévèrement critiqué notre parti et tenté de nous faire croire qu'il était inpensable qu'on ait pu seulement songer à consacrer une journée de l'opposition à une chose que son ministère a bien en main, ce que nous devrions savoir.

Nous savons bien que le ministre est obligé de présenter sa politique laitière d'ici le 1er du mois, mais nous sommes aussi conscients des résultats désastreux de l'annonce du ministre concernant son programme de primes pour le bœuf. Nous ne pouvions pas nous croiser les bras et nous contenter d'espérer que, le 1er du mois, le ministre allait nous annoncer une politique laitière raisonnable.

Le ministre prétend que rien de ce qui a été dit aujourd'hui ne modifiera la politique qui doit être annoncée la semaine prochaine. Mais n'oublions pas qu'il a eu le toupet de faire, il y a une semaine, une déclaration à la Chambre sur une politique à l'égard du bœuf puis de nous présenter, trois jours plus tard, les principes directeurs pour donner suite à cette déclaration. Je pense, monsieur l'Orateur, que son ministère ferait bien de tenir compte de ce qui se dit dans le débat, car il lui reste encore une semaine pour préparer son exposé de la politique laitière.

Lorsque le gouvernement a admis que les cultivateurs écouteraient et accepteraient les déclarations du ministre de l'Agriculture, cela l'a encouragé à sillonner le pays et à couvrir des milliers de milles. Étant grand ambassadeur du gouvernement je suis sûr que cela lui a plu. Mais je suis également convaincu que les cultivateurs, et surtout les éleveurs, commencent à se demander ce qui va de travers dans son ministère. On n'a sûrement pas consacré beaucoup de temps à la recherche et à la réflexion avant que le ministre fasse sa brève annonce de vendredi dernier. Les téléphones se sont immédiatement déclenchés dans toutes les circonscriptions rurales. La question actuelle est: Où allons-nous maintenant? Je suis prêt à croire que la première annonce représentait tout ce que le ministère avait l'intention de rendre public mais qu'après les premières réactions le ministre est convenu lundi de faire connaître une série de principes directeurs et, autant que possible, avant la fin de la journée.

Cette seule question pourrait motiver tout un débat et je ne m'attarderai pas sur la confusion provoquée non seulement chez les éleveurs et les détaillants mais aussi chez les consommateurs citadins en apprenant que ce programme coûterait des millions de dollars. Je cite cet exemple pour faire bien comprendre au gouvernement et au ministre que mon parti étant particulièrement représentatif des régions rurales, il nous était impossible de prendre le risque d'attendre l'annonce d'un autre programme de subventions sans essayer de convaincre le gouvernement de son importance.

Dans son exposé, le ministre a déclaré espérer que cette motion n'avait pas simplement des objectifs politiques. Ce genre de remarque m'en rappelle une autre analogue faite par le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) l'autre jour au comité lorsqu'il a essayé de donner l'impression que l'opposition officielle était le seul parti à avoir recours à des astuces politiques. J'espère qu'il le disait en plaisantant. Il suffit de lire le hansard de l'époque où les libéraux étaient dans l'opposition. Toute prétendue astuce politique dont on pourrait accuser mon parti ressemblerait à des plaisanteries d'enfants de chœur comparée à cette époque-là.

Je voudrais limiter mes observations dans le temps qui me reste à certains problèmes des producteurs laitiers de l'Ontario, en particulier ceux du sud-ouest de la province, région qui m'est le plus familière. Je désire d'abord parler des producteurs de crème. On me dit qu'il y en a près de 4,500 dans la province. Il est possible que l'agriculteur producteur de crème n'a pas su moderniser son exploitation avec les années et accroître sa production depuis l'époque où la production du lait se faisait surtout par la séparation de la crème à la ferme.

Statistique Canada rapporte que la production du beurre de fabrique a baissé de 2.4 p. 100 en février pour s'établir à 10.2 millions de livres par rapport à 10.5 millions

l'année précédente. Monsieur l'Orateur, les producteurs de crème demandent un supplément de $1 les cent livres en sus du montant de $2 demandé par les expéditeurs industriels, soit en réalité, 30 c. la livre de matières grasses. Je puis concevoir qu'il soit très important d'encourager la production de crème, comme moyen de compléter les revenus de la famille vivant à la campagne et dont le gagne-pain travaille à la ville pendant le jour et rentre traire quelques vaches le soir. Il n'aurait même pas besoin de faire la traite à la main, car il y a toutes sortes de trayeuses d'occasion sur le marché. Il lui suffirait ensuite d'écrémer le lait pour garder pour lui le supplément protéique le plus naturel qui soit, le lait écrémé. Il pourrait élever quelques truies qui lui donnerait des porcelets qu'il engraisserait avec du grain récolté sur place et ce précieux lait écrémé.

● (1650)

Bien que le ministre soit ou ait été agriculteur, le fait de mettre davantage l'accent sur des méthodes plus pratiques est tout aussi important que toute augmentation que les agriculteurs pourront obtenir pour leurs produits, qu'il s'agisse de crème, de lait ou autre. Adoptons ces méthodes au lieu des programmes grandioses que les économistes ont élaborés dans certains ministères, en vue de justifier les énormes salaires que nous avons pu voir dans le budget ces derniers jours.

J'ai écouté avec intérêt les observations du ministre cet après-midi. J'approuve sans réserve certaines de ses remarques, en particulier lorsqu'il compare ce que nous payons dans notre pays pour le fromage et le beurre au Canada et ce que payent les habitants des autres pays producteurs de produits laitiers. Je conviens également que bon nombre de Canadiens ne comprennent pas l'importance des subventions versées aux producteurs dans les autres pays qui ont une industrie laitière. Ce qui ennuie la majorité des conservateurs et la plupart de nos amis socialistes qui se trouvent à ma gauche, c'est le fait que le ministre de l'Agriculture ne se fait pas comprendre par le reste du cabinet. Il ne semble pas reconnaître l'importance de l'agriculture.

Dans son discours d'aujourd'hui, le ministre a posé la question suivante: combien y avait-il d'agriculteurs parmi ses collègues des autres pays qui ont assisté au Congrès de l'Agriculture en Italie? La réponse bien sûr c'est qu'il n'y en avait aucun. Au lieu de s'inquiéter de savoir combien il y avait d'agriculteurs parmi ses collègues il aurait dû essayer de convaincre d'autres députés ministériels de l'importance à long terme que revêt l'agriculture pour le Canada. Il aurait dû surtout essayer de convaincre le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray). En outre, je ne vois vraiment pas comment le gouvernement peut justifier le fait qu'il charge le même ministre du ministère de la Justice et de la Commission canadienne du blé. Bien sûr, il ne faut pas oublier ce cher ministre des Transports (M. Marchand). Lui aussi devrait bien savoir quelle est l'importance de l'agriculture pour notre pays.

Comme je l'ai dit plus tôt, j'aimerais vous suggérer des moyens d'améliorer l'industrie laitière en Ontario et surtout dans ma propre région. Tout d'abord, bien sûr, il faut s'occuper du prix du lait. Il doit être suffisamment élevé pour permettre aux agriculteurs de continuer leur exploitation. Parfois, le revenu net de l'agriculteur peut être influencé par des facteurs qui peuvent être bien plus importants que les prix qu'il reçoit par cent livres de lait. Il doit tenir compte du prix qu'il paie pour le matériel et les machines servant à nourrir ses vaches. Il doit faire d'importants investissements pour toutes sortes d'équipements s'il désire garder sa ferme laitière. Comme je l'ai dit, ce qu'il doit payer pour ses investissements et outillages peut influer sur son revenu.

Considérons un moment ce que le producteur laitier moyen doit investir. On a fait grand état de l'expérience des Canadiens dans le domaine de l'exploitation laitière. Que faut-il donc pour exploiter une ferme laitière? Ma famille en exploite une depuis fort longtemps. C'est à cette activité que nous nous consacrions longtemps avant que je ne me lance en politique. Examinons un peu ce qu'il faut à celui qui se lance dans ce genre d'entreprise. Tout d'abord, il lui faut de 300 à 400 acres de terrain. En Ontario, ce terrain sera invariablement situé à proximité de centres urbains. Cela tient à ce qu'autrefois, les agriculteurs devaient s'installer à proximité des centres urbains en raison des difficultés du transport. Aussi ces terres coûtent-elles très cher de nos jours. Comme elles sont à proximité de la ville, elles se vendent de $400 à $500 l'acre; une terre comme celle-là coûterait donc environ $140,000.

En outre, l'agriculteur compte de 35 à 45 vaches, coûtant $1,000 chacune. L'investissement possible dans ce cas pourrait aller jusqu'à $40,000. L'agriculteur aura besoin de machines, s'il est capable de se les procurer, et d'un tracteur, coûtant de $5,000 à $15,000. Mettons $25,000 pour cela. Le total de ses frais pour le matériel pourrait très bien représenter $100,000 de plus. Puis il lui faudra des silos; ajoutons $20,000 pour cela.

Le producteur laitier n'est pas comme un agriculteur ordinaire, qui pourra dépenser de $15,000 à $25,000 pour une moissonneuse-lieuse capable d'accomplir une besogne considérable. Le producteur de lait a besoin d'un matériel compliqué, comme des trayeuses mécaniques et des réservoirs, qui pourraient facilement lui coûter de $15,000 à $20,000. Il lui faudra également une laiterie et d'autres bâtiments, qui viendront ajouter quelques milliers de dollars à son investissement. Comme vous pouvez le voir, monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'un investissement dépassant de beaucoup $300,000.

Le gouvernement devrait songer à accorder aux cultivateurs l'amortissement rapide de leur équipement. Les cultivateurs et leurs fils seraient encouragés à poursuivre l'exploitation agricole, s'ils avaient l'assurance de pouvoir moderniser leur équipement et de sauver ainsi du temps et de la main-d'œuvre. La question de la main-d'œuvre est aussi importante. Je sais que des efforts considérables ont été faits pour trouver de bons ouvriers, mais il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement devrait aussi se pencher sur la situation du crédit agricole et tout faire pour aider le cultivateur à épargner de l'argent. Je sais que l'an dernier on a haussé à $100,000 le plafond pour les prêts. C'est sûrement une amélioration, mais je trouve que le plafond actuel est trop bas et qu'il faudrait l'élever bien plus encore.

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 5 heures du soir, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

(La Chambre ajourne ses travaux jusqu'à 2 heures lundi prochain.)

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA HAUSSE DU PRIX DE L'HUILE À CHAUFFE À RIMOUSKI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour soulever une question importante et d'une nécessité urgente, à savoir la décision des détaillants d'essence de la région de Rimouski d'augmenter le prix de l'huile à chauffe à un niveau pouvant atteindre jusqu'à 18 p. 100, pour les clients qui sont équipés de réservoirs d'une capacité inférieure à 50 gallons. Certains détaillants ont même cessé toute livraison aux clients propriétaires de tels réservoirs. Devant l'injustice flagrante que représente cette décision pour les gens à faible revenu, lesquels seront privés d'un service essentiel et auquel ils ont droit, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert): . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre l'honorable député et lui rappeler que la motion doit être présentée sans argument, et avec une introduction très brève. L'honorable député voudra peut-être proposer sa motion.

M. Allard: Merci, monsieur le président. Je m'attendais à cette chose mais, pour dire ce que j'ai envie de dire, il faut parfois donner de longues explications.

En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour soulever une question d'une nécessité urgente, à savoir la décision des détaillants d'essence de la région de Rimouski d'augmenter le prix de l'huile à chauffe à un niveau pouvant aller jusqu'à 18 p. 100 pour les clients qui sont équipés de réservoirs d'une capacité inférieure à 50 gallons.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que cette Chambre demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'intervenir afin de mettre un terme aux pratiques discriminatoires des détaillants d'huile à chauffage qui pénalisent injustement les gens à faible revenu propriétaires de réservoirs de moins de 50 gallons au moyen de hausses arbitraires du coût de l'huile à chauffage.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[*Traduction*]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

DEMANDE DE SUPPRESSION DES DROITS DE PÉAGE ET DE BASSIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion de nature urgente et de nécessité pressante aux termes de l'article 43 du Règlement. Votre Honneur me permettra d'exposer l'affaire en quatre courtes phrases. La grève du Syndicat international des marins empêchera l'expédition du grain par la Voie maritime du St-Laurent. Étant donné que les compagnies maritimes ne peuvent livrer concurrence à cause de l'imposition de droits de péage et de bassin dans la Voie maritime, ce qui accroît la poussée inflationniste pour les consommateurs canadiens, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que les droits de péage et de bassin dans la Voie maritime du St-Laurent soient éliminés sur-le-champ.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

* * *

LA LOI SUR L'IMPORTATION DE PRODUITS DE L'UNION SUD-AFRICAINE

MESURE INTERDISANT L'IMPORTATION DE PRODUITS DE L'UNION SUD-AFRICAINE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) demande à présenter le bill C-266, tendant à interdire l'importation de produits de l'Union sud-africaine.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, «l'injustice des politiques racistes et coloniales de l'Afrique du Sud inquiète les Canadiens depuis de nombreuses années.» C'est ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a déclaré le 21 février. J'espère que le bill aidera à corriger certaines de ces injustices.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

• (1410)

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867

MODIFICATION PORTANT SUR LA MÉTHODE DE NOMINATION DES SÉNATEURS

M. Allan B. McKinnon demande à présenter le bill C-267, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (nomination des sénateurs).

M. l'Orateur: Le député aimerait peut-être nous expliquer le bill, mais comment le savoir si personne ne lui demande de le faire. Si le député demande la parole à cette fin, je la lui accorde.

Une voix: Expliquez-vous.

M. McKinnon: Le bill permettrait à l'autre endroit de mieux répondre aux vœux de la population en général et peut-être de retrouver sa crédibilité comme organe du Parlement.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

MODIFICATION PORTANT SUR LA DURÉE DU MANDAT DES SÉNATEURS

M. Allan B. McKinnon demande à présenter le bill C-268, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs).

Des voix: Expliquez-vous!

M. McKinnon: Quand le bill sera imprimé, on verra qu'il s'explique de lui-même.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Texte*]

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LES PENSIONS

Question nº 26—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme globale y avait-il dans le compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada *a*) au 31 mars 1971, *b*) au 31 mars 1972, *c*) au 31 mars 1973?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées auux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada, au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1971, *b*) le 31 mars 1972, *c*) le 31 mars 1973?

4. Quelle somme globale a-t-on puisée au compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada, pour la verser au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1971, *b*) le 31 mars 1972, *c*) le 31 mars 1973?

[M. Reynolds.]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Par le ministère du solliciteur général (Gendarmerie royale du Canada) 1. *a*) Au 31 mars 1971, $199,716,533.74; *b*) Au 31 mars 1972, $233,657,501.35; *c*) Au 31 mars 1973, $269,053,974.73.

2. *a*) Au 31 mars 1971, 5.3460 p. 100; *b*) Au 31 mars 1972, 5.5895 p. 100; *c*) Au 31 mars 1973, 5.8969 p. 100.

3. *a*) Au 31 mars 1971, $6,908,452.99; *b*) Au 31 mars 1972, $8,325,914.58; *c*) Au 31 mars 1973, $9,498,815.49.

4. *a*) Au 31 mars 1971, $1,525,344.69; *b*) Au 31 mars 1972, $1,786,016.81; *c*) Au 31 mars 1973, $2,329,355.53.

CANADIEN NATIONAL—LA VENTE DE CERTAINES EMPRISES

Question nº 83—**M. Cossitt:**

1. Pour quels tronçons de l'ancienne ligne de chemin de fer Brockville-Westport, les droits de passage ont-ils été vendus ou autrement cédés par le Canadien National depuis que l'exploitation de ce parcours a cessé?

2. Dans chaque cas, quel a été le coût total de la transaction, qui a été l'acquéreur et quel a été le prix payé?

3. Comment le Canadien National entend-il utiliser ce qui lui reste du droit de passage sur l'ancienne ligne Brockville-Westport?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la direction des chemins de fer Nationaux du Canada: 1 et 3. Des 40 milles de lignes de chemin de fer pour lesquels il y a des droits de passage, la compagnie n'entend conserver qu'une bande d'environ 11 milles de longueur s'étendant d'un point situé près de Newboro jusqu'à une route qui a été concédée entre les concessions 7 et 8 dans le Township de Bastard, en vue de la construction possible d'un chemin de fer.

2. Il est contraire aux principes de la compagnie de divulguer des renseignements de cette nature.

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES—LES PROPOS DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL À FREDERICTON (N.-B.)

Question nº 113—**M. Schumacher:**

1. Le 20 novembre 1973 à Fredericton (Nouveau-Brunswick), le Solliciteur général a-t-il déclaré à des journalistes qu'il espérait que le maire, M. Leonard C. Jones, perdrait son procès devant la Cour Suprême du Canada à propos de la Loi sur les Langues officielles et, dans l'affirmative, *a*) a-t-on pris des mesures afin de blâmer le Solliciteur général de la déclaration qu'il a faite, *b*) lesquelles?

2. Le solliciteur général s'est-il rétracté publiquement?

3. Certains ministres ont-ils informé la Cour que toute déclaration de cette nature ne représentait pas la position du gouvernement dans l'affaire en cause?

4. Quelles mesures a-t-on prises afin d'empêcher la répétition de semblables déclarations de la part d'un ministre dont la position au sein du Cabinet pourrait porter à croire qu'il parle au nom du gouvernement?

5. Si le Solliciteur général n'a pas fait une telle déclaration, quelles mesures a-t-on prises afin de rectifier les propos qu'on lui a prêtés?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Par le ministère du Solliciteur général: 1. Oui. *a*) Non. *b*) Aucune.

2. Non.

3. Non.

4. Aucune.

5. Sans objet.

LA RÉIMPRESSION D'UN DISCOURS POLITIQUE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE PRONONCÉ DANS NORFOLK-HALDIMAND

Question nº 126—**M. Cossitt:**

Le discours politique prononcé par le ministre de l'Agriculture lors de la réunion annuelle du Parti libéral de Norfolk-Haldimand le vendredi 22 février 1974, a-t-il été réimprimé aux frais du public et, dans l'affirmative, *a*) combien d'exemplaires ont été tirés, *b*) combien d'exemplaires ont été distribués, *c*) qui a permis cette dépense de fonds publics?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Non. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet. *c*) Sans objet.

LA RÉIMPRESSION D'UN DISCOURS POLITIQUE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE PRONONCÉ DANS SWIFT CURRENT-MAPLE CREEK

Question nº 127—**M. Cossitt:**

Le discours politique prononcé par le ministre de l'Agriculture lors de la réunion annuelle de l'Association libérale fédérale de Swift Current-Maple Creek le lundi 18 février 1974, a-t-il été réimprimé aux frais du public et, dans l'affirmative, *a*) combien d'exemplaires ont été tirés, *b*) combien d'exemplaires ont été distribués, *c*) qui a permis cette dépense de fonds publics?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Non. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet. *c*) Sans objet.

LE SOUTIEN DES PRIX DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES

Question nº 131—**M. Gleave:**

1. Quel est le niveau d'aide établi pour *a*) l'élevage bovin, *b*) celui des porcs, *c*) la production d'œufs à compter du 1er janvier 1974?

2. Le gouvernement s'est-il entretenu avec le gouvernement de la Saskatchewan dans le but d'assister cette province par l'intermédiaire du programme de soutien du prix de $57 par cent livres dans le cas du porc?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Les niveaux de soutien des prix au titre de la loi sur la stabilisation des prix agricoles sont les suivants: *a*) bovins de boucherie, $23.21 les cent livres; *b*) porcs, $26.85 les cent livres; *c*) œufs, 28.60 la douzaine.

2. Oui.

LE STRONTIUM 90

Question nº 159—**M. Forrestall:**

Quelle était, à la fin de décembre 1973, 1972 et 1971, la concentration de strontium 90, par région au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. La concentration de strontium 90, en unité de picocuries par litre de lait, est de:

	décembre 1971	décembre 1972	décembre 1973
Colombie-Britannique	5.9	6.2	4.8
Provinces des Prairies	6.9	5.7	4.2
Ontario	7.6	6.3	5.3
Québec	8.3	7.0	6.2
Provinces Maritimes	9.7	7.0	5.6
Terre-Neuve	14.0	15.4	9.6

LES SOLDES ET LES ALLOCATIONS DES MILITAIRES

Question nº 180—**M. Forrestall:**

Le gouvernement envisage-t-il comme une question de principe de compenser l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation par des relèvements annuels du traitement et des allocations des membres des Forces armées canadiennes et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Non. Révisés chaque année, les taux de rémunération des membres des Forces armées canadiennes obéissent au principe portant de verser des traitements comparables à ceux en vigueur dans la Fonction publique du Canada. Les taux de rémunération de la Fonction publique se comparent à leur tour à ceux d'employeurs privés. Par conséquent, les taux de rémunération appliqués aux Forces armées canadiennes sont directement rattachés aux taux du secteur privé.

LE POURCENTAGE DE FONCTIONNAIRES RETRAITÉS TOUCHANT LES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

Question nº 209—**M. Forrestall:**

1. Quel pourcentage des personnes qui reçoivent une pension du Service public touchent des prestations en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires du Service public au 31 décembre 1973 *a*) y compris ceux qui sont touchés par les récentes modifications à la législation concernant ces paiements et *b*) non compris ceux qui y ont été soumis récemment?

2. Quelle est en chiffres absolus la réponse à ces deux questions, soit combien de personnes, au 31 décembre 1973, reçoivent des prestations en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires du Service public?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Au 31 décembre 1973, un peu plus de 92 p. 100 des personnes titulaires de prestations en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique touchaient également des allocations en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires. Les modifications apportées en 1973 à cette deuxième Loi n'influent pas sur le nombre des ayants droit en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique qui ont droit à l'augmentation.

2. Au 31 décembre 1973, 72,712 personnes touchaient des prestations aux termes de la Loi sur la pension de la Fonction publique. De ce nombre, 67,163 touchaient des augmentations en application de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires.

LES PRÉVISIONS GOUVERNEMENTALES QUANT À L'OFFRE ET LA DEMANDE DE FONDS

Question nº 227—**M. Stevens:**

Quelle sera, selon le gouvernement, l'offre et la demande globale de fonds au Canada en 1974 et 1975?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Les prévisions du gouvernement, telles que celles relatives à l'offre et à la demande globales de fonds au Canada en 1974 et 1975, sont nécessairement provisoires, soumises à une révision périodique à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles, et destinées uniquement à l'usage interne.

LES EMPRUNTS DES SOCIÉTÉS SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS À LONG TERME

Question nº 228—**M. Stevens:**

Le gouvernement prévoit-il un changement important d'attitude de la part des sociétés qui prendraient part au marché des obligations à long terme au lieu d'emprunter des banques en 1974 et, dans l'affirmative, quelle serait la somme en cause?

Questions au Feuilleton

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): En 1973, les sociétés ont eu largement recours au crédit bancaire à court terme pour répondre à leurs besoins, principalement en matière de fonds de roulement. Cette tendance indique bien la facilité du crédit bancaire et son coût par rapport au marché des valeurs. Les emprunts à court terme des sociétés passent des banques au marché des valeurs et vice-versa même pour de faibles différences dans le coût relatif de ces sources. Il est probable qu'elles se tourneront vers le marché monétaire, par exemple, si le coût y devient inférieur à celui du crédit bancaire. De tels changements se sont déjà produits en 1974. L'évolution ultérieure dépendra du coût relatif des fonds. En ce qui concerne le marché des obligations à long terme, il convient de remarquer en premier lieu que les sociétés ont accumulé d'importants passifs à court terme, et deuxièmement que l'on prévoit des immobilisations considérables en 1974. Compte tenu de ces deux considérations, il est vraisemblable que les sociétés chercheront à faire correspondre la structure de leur actif et de leur passif; elles sont donc susceptibles d'emprunter des montants plus importants sur le marché des obligations à long terme qu'en 1973. La valeur des montants en cause dépend d'un certain nombre de facteurs qui ne se manifesteront qu'à mesure que l'année s'écoulera.

LA POLITIQUE FISCALE POUR 1974-1975

Question nº 229—**M. Stevens:**

Au cours de 1974-1975, quelle attitude le secteur gouvernemental canadien devrait-il adopter et quel serait l'équilibre le plus approprié entre les trois niveaux de gouvernement quant à l'imposition, les dépenses et les emprunts?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Le gouvernement donnera une réponse circonstanciée à cette question dans le discours du budget.

LES CONSEILLERS À L'IMMIGRATION À L'AÉROPORT DE TORONTO

Question nº 239—**M. Hales:**

1. Combien de conseillers à l'immigration travaillent à l'aéroport international de Toronto?

2. Quelles sont les compétences requises de ces conseillers et comment ont-ils été nommés?

3. *a*) Quels honoraires demandent-ils, *b*) sont-ils payés d'avance, *c*) remettent-ils un reçu?

4. Comment se mettent-ils en rapport avec les arrivants?

5. Comment le coût de ces services est-il fixé?

6. Qui surveille leurs activités?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les personnes qui agissent à titre de conseillers de particuliers lors d'une enquête tenue en vertu de la Loi et du Règlement sur l'immigration à l'aéroport international de Toronto n'ont aucune relation avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Une personne qui exprime le désir d'être représentée par un conseiller à l'enquête est adressée au représentant diplomatique de son pays ou au bureau local d'Assistance judiciaire d'Ontario. Les conseillers particuliers doivent, pour agir à ce titre, compter sur des organisations, des membres de groupes ethniques ou des amis et parents des intéressés. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'est au courant ni des activités de ces conseillers ni des relations qu'ils ont avec leurs clients.

[M. Stevens.]

CONSEIL DU TRÉSOR—LES FRAIS PUBLICITAIRES

Question nº 265—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelles sommes le Conseil du Trésor a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):

1. 1972-1973, $82,415; 1973-1974, $109,621.

2.

1972.73

Nom et adresse	Objet	$	Somme versée $
Canadian Mailbag Marketing Ltd. Toronto (Ontario)		4,000	
R. J. Louks, Ottawa (Ontario)		9,600	
Mhun et Associés Ltée Économistes-Conseils, Montréal (Québec)	Aider à la publication de la brochure «Où va l'argent de vos impôts».	1,088	14,688

1973-1974

M. Michel Billot, Montréal (Québec)	Conseiller et aider relativement à la révision de la version française du Guide d'administration financière.		2,100
M. R. J. Louks Ottawa (Ontario)	Apporter aide et conseils à l'égard de la rédaction et de la révision de la brochure «Où va l'argent de vos impôts».		4,335
Gottschalk and Ash Ltd. Montréal (Québec)	Préparer un système de conception graphique mis au service des publications et des communications du Secrétariat du Conseil du Trésor destinées aux ministères et au grand public.		5,590

3. 1972-1973, $67,727; 1973-1974, $97,596. Les sommes figurant ici représentent les traitements et les coûts annexes rattachés au programme d'information des ministères pour les publications sur les ministères et l'économie, la présentation du budget des dépenses, la réponse aux demandes orales et écrites de renseignements, l'impression et la distribution des énoncés de politique et des annonces, etc.

LE NOMBRE DE CONDAMNÉS POUR MEURTRE ACTUELLEMENT DÉTENUS OU ÉLARGIS

Question nº 320—**M. Paproski:**

1. Combien de personnes reconnues coupables de *a*) meurtre, *b*) meurtre qualifié, *c*) meurtre non qualifié, sont actuellement détenues dans les pénitenciers du Canada?

2. Combien de personnes reconnues coupables de *a*) meurtre, *b*) meurtre qualifié, *c*) meurtre non qualifié, ont été élargies des pénitenciers du Canada en 1973?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. *a*) 70; *b*) 63; *c*) 423.

2. *a*) Quatre (y inclus 2 qui sont décédés pendant qu'ils purgeaient leur peine); *b*) Deux; *c*) 19.

PIL—LES ALLOCATIONS POUR 1972 EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 328—**M. Reynolds:**

A combien se chiffraient les Programmes d'initiatives locales dans chaque circonscription de la Colombie-Britannique en 1972?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Pour chaque circonscription de la Colombie-Britannique en 1972-1973, les allocations, y compris celles des initiatives prolongées en été, ont été les suivantes: Burnaby-Richmond-Delta, $334,210; Burnaby-Seymour, $358,685; Capilano, $834,767; Coast Chilcotin, $1,127,810; Comox-Alberni, $1,236,030; Esquimalt-Saanich, $472,698;Fraser Valley Est, $927,471; Fraser Valley Ouest, $774,872; Kamloops-Cariboo, $1,122,355; Kootenay-Ouest, $1,050,145; Nanaimo-Cowichan-Les Îles, $833,347; New Westminster, $859,437; Okanagan Boundary, $1,053,795; Okanagan-Kootenay, $1,121,480; Prince George-Peace River, $1,199,707; Skeena, $1,062,793; Surrey, $899,633; Vancouver-Centre, $3,028,982; Vancouver-Est, $2,670,388; Vancouver Kingsway, $740,469; Vancouver Quadra, $895,290; Vancouver-Sud, $339,324; Victoria, $999,660.

LE CODE POSTAL CANADIEN

Question nº 338—**M. Reynolds:**

Pourquoi le code postal canadien se compose-t-il d'une série de chiffres et de lettres tandis que celui des États-Unis et d'autres pays utilise un système de numérotage simple et direct?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Le code postal canadien permet de trier mécaniquement le courrier directement selon les itinéraires de facteurs. Nous avons donc choisi un code alpha-numérique, au lieu d'utiliser neuf ou dix chiffres, pour obtenir le plus grand nombre de combinaisons possibles.

LES EXPULSIONS AUX TERMES DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1967

Question nº 356—**M. Rowland:**

1. Aux termes de l'article 28.(1) de la Loi sur l'immigration de 1967, modifiée de 6 novembre 1972, a-t-on étudié les conséquences de la déportation sur les visiteurs et, dans l'affirmative, *a*) comment, *b*) qu'est-ce qui en est résulté?

2. Compte tenu des problèmes actuels, entend-on modifier la législation en matière d'immigration?

3. A-t-on envisagé la possibilité de demander aux éventuels visiteurs au Canada de se munir d'un visa de visiteur avant leur départ pour le Canada, afin de s'éviter tout ennui à l'arrivée et, dans la négative, pour quelles raisons?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. La modification apportée le 6 novembre 1972 à l'article 28(1) du Règlement sur l'immigration n'entrave en aucune façon l'admission des touristes de «bonne foi» qui viennent au Canada et en repartent à la fin de leur séjour. On n'a recours à cet article que pour des fins d'expulsion dans le cas de personnes qui sollicitent l'admission à titre d'immigrants et qui ne possèdent pas de visa valide d'immigrant alors qu'il en faut un.

2. Le Règlement produit le résultat escompté et aucune modification n'est prévue. Cependant, le groupe chargé de l'Étude sur l'immigration et sur les objectifs démographiques du Canada étudie actuellement tous les aspects de la politique d'immigration et des formalités qui s'y rattachent.

3. Pour l'instant, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'envisage pas de modifier les exigences actuelles relatives à la délivrance de visas de non-immigrants aux visiteurs. Cependant, les touristes de «bonne foi» qui n'ont pas besoin de ce visa pour être admis au Canada peuvent, s'ils le désirent, l'obtenir s'ils croient que leur voyage en serait facilité.

LE PASSEPORT DE JACQUES LANCTÔT

Question nº 469—**M. Dick:**

Jacques Lanctôt, qui a été conduit à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3 décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, a-t-il un passeport canadien et, dans l'affirmative, *a*) quand ce dernier a-t-il été délivré, *b*) quand expire-t-il?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Jacques Lanctôt, qui a été conduit à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3 décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, ne possède pas un passeport canadien valide.

LE PASSEPORT DE SUZANNE LANCTÔT

Question nº 470—**M. Dick:**

Suzanne Lanctôt, qui a été conduite à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3 décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, a-t-elle un passeport canadien et, dans l'affirmative, *a*) quand ce dernier a-t-il été délivré, *b*) quand expire-t-il?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Suzanne Lanctôt, qui a été conduite à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3 décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, ne possède pas un passeport canadien valide.

LE PASSEPORT DE MARC CARBONNEAU

Question nº 471—**M. Dick:**

Marc Carbonneau, qui a été conduit à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3 décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, a-t-il un passeport canadien et, dans l'affirmative, *a*) quand ce dernier a-t-il été délivré, *b*) quand expire-t-il?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Marc Carbonneau, qui a été conduit à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3 décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, ne possède pas un passeport canadien valide.

LE PASSEPORT D'YVES LANGLOIS

Question nº 472—**M. Dick:**

Yves Langlois, qui a été conduit à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3 décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, a-t-il un passeport canadien et, dans l'affirmative, *a*) quand ce dernier a-t-il été délivré, *b*) quand expire-t-il?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Yves Langlois, alias Pierre Séguin, qui a été conduit à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3

Questions au Feuilleton

décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, ne possède pas un passeport canadien valide.

LE PASSEPORT DE JACQUES COSETTE-TRUDEL

Question nº 473—**M. Dick:**

Jacques Cosette-Trudel, qui a été conduit à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3 décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, a-t-il un passeport canadien et, dans l'affirmative, *a*) quand ce dernier a-t-il été délivré, *b*) quand expire-t-il?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Jacques Cosette-Trudel, qui a été conduit à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3 décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, ne possède pas un passeport canadien valide.

LE PASSEPORT DE LOUISE COSETTE-TRUDEL

Question nº 474—**M. Dick:**

Louise Cosette-Trudel, qui a été conduite à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3 décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, a-t-elle un passeport canadien et, dans l'affirmative, *a*) quand ce dernier a-t-il été délivré, *b*) quand expire-t-il?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Louise Cosette-Trudel, qui a été conduite à Cuba à bord d'un avion du gouvernement le 3 décembre 1970, à la suite de la libération de James Cross, ne possède pas un passeport canadien valide.

LES PILOTES D'AIR-CANADA—LES HEURES DE VOL ET LES JOURS DE TRAVAIL

Question nº 488—**M. Schellenberger:**

1. Quel est le nombre maximal d'heures *a*) de vol, *b*) de travail permis aux pilotes d'Air Canada?

2. Au cours de l'année civile 1972, quel est le nombre total de jours pendant lesquels ont travaillé les pilotes d'Air Canada et combien de ces journées comptaient plus de huit heures?

3. Air Canada, le ministère des Transports ou la Commission canadienne des transports a-t-il reçu des plaintes à propos *a*) de la fatigue des pilotes, *b*) de l'effet des changements de fuseaux horaires sur les pilotes et l'équipage?

4. Le ministère des Transports ou la Commission canadienne des transports a-t-il l'intention, ou est-il en train de faire enquête en ce qui concerne *a*) la fatigue des pilotes, *b*) l'effet des changements de fuseaux horaires sur l'équipage et les pilotes d'Air Canada?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la direction d'Air Canada: 1 et 2. La convention collective prévoit: «Tous les pilotes pourront effectuer au maximum soixante-quinze (75) heures de vol par mois». Chaque titulaire d'un bloc d'heures de vol (pilote) doit avoir quatre périodes de repos séparées, d'un moins 48 heures d'affilée, ou trois périodes séparées, d'au moins 72 heures consécutives. Lorsqu'un pilote doit entrer en service pour une période de 14 heures et qu'il entreprend son travail entre 22 heures et 5 heures, sa période de 14 heures sera alors réduite à 11 heures et la période de 11 heures sera par ailleurs réduite de une heure pour chaque atterrissage effectué après le cinquième. Il est à noter que les règlements d'Air Canada concernant les limites d'heures de travail et de vol sont beaucoup plus stricts que ne l'exige le ministère des Transports et de façon générale, les pilotes ont beaucoup plus d'heures de congé que le nombre minimum fixé par la compagnie elle-même.

3. Comme l'a déclaré publiquement le président de l'Association canadienne des pilotes de ligne, le nombre limite d'heures de vol et de service, ainsi que toutes autres questions de cet ordre, ne causent aucun problème. Les différends, quand il y en a, sont réglés entre la CALPA et la compagnie aérienne, qui visent toujours en premier lieu à assurer la sécurité maximum des vols.

Réponse du ministère des Transports et de la Commission canadienne des Transports: 3. *a*) Non; *b*) Non.

4. *a*) et *b*) Non, mais le ministère projette d'effectuer des études sur ce problème, l'Aviation civile.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES FONCTIONNAIRES DE CERTAINS MINISTÈRES

Question nº 181—**M. Forrestall:**

1. *a*) Combien d'employés civils travaillaient au ministère de la Défense nationale, *b*) combien remplissaient des postes de cadres de la catégorie 1 et plus au 31 mars 1973, *c*) quel était le niveau de traitement pour chaque catégorie à cette date?

2. Combien de fonctionnaires travaillaient dans les ministères suivants au 31 mars 1973 *a*) Affaires extérieures, *b*) Santé nationale et Bien-être social, *c*) Transports?

3. Combien de fonctionnaires de ces ministères remplissaient des postes de cadres de la catégorie 1 et plus ou l'équivalent et quel était le niveau de traitement pour chaque catégorie à cette date?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME DES TRANSPORTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS—L'ADDITIF DU 31 DÉCEMBRE 1973 AU BUDGET D'ÉQUIPEMENT

Question nº 203—**M. Forrestall:**

1. Quel est précisément, pour les cinq prochaines années et par type (catégorie opérationnelle), le Programme des dépenses et les projets de construction de navires financés par le ministère des Transports et figurant dans l'additif au budget d'équipement du Programme des transports par eau du ministère des Transports en date du 31 décembre 1973 en vue de leur *a*) utilisation au nord du 60e parallèle, *b*) au sud du 60e parallèle?

2. En ce qui concerne la réponse à la question nº 2335, pourquoi l'additif au budget en date du 31 décembre 1972 a-t-il été déposé pendant la première session du 29e Parlement, soit le 9 janvier 1974?

3. Quelle est la nature exacte de l'additif au budget du Ministère en ce qui concerne *a*) l'exactitude des prévisions de dépenses, *b*) l'approbation du Conseil du Trésor relative au financement mentionné, *c*) l'approbation donnée par le Cabinet à ce financement, *d*) les autres paramètres généraux, notamment la période de planification en cause?

(Le document est déposé.)

LA CAISSE DE PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE—LES INTÉRÊTS

Question nº 207—**M. Forrestall:**

1. Quel est le montant des sommes et du taux d'intérêt versés au Compte de pension de retraite de la Fonction publique, chaque trimestre depuis 1965?

2. Pour la même période, quel est le montant des nouveaux placements effectués dans le cadre du compte et les intérêts perçus?

(Le document est déposé.)

LA FOURNITURE DE SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS À L'ACDI—LES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES

Question nº 224—**M. Stevens:**

1. Quels sont le nom et l'adresse des sociétés figurant sur la liste actuelle de sociétés d'experts-conseils admissibles à fournir des services professionnels à l'Agence canadienne de développement international?

2. Depuis 1968, *a*) quels sont le nom et l'adresse des sociétés radiées de la liste, *b*) quels sont les noms ajoutés à la liste actuelle?

3. En ce qui concerne chacune des sociétés d'experts-conseils *a*) figurant sur la liste actuelle de l'ACDI et *b*) radiées de cette liste actuelle, quel est le total des sommes versées à chacune de ces sociétés pour services rendus à l'ACDI depuis 1968?

4. Pour chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972 et jusqu'à aujourd'hui, quel pourcentage des frais déboursés par l'ACDI dans le cadre des projets d'immobilisations en cours ou en perspective représente les sommes versées pour les services professionnels de l'extérieur rendus répartis entre les experts-conseils, les architectes, les ingénieurs, les entrepreneurs, les avocats, les directeurs de projets et les autres professionnels?

(Le document est déposé.)

CONSEIL DU TRÉSOR—LES CONTRATS AUX FINS DE RECHERCHE

Question nº 297—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour), quelle somme totale le Conseil du Trésor a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

LE NOMBRE DE CANDIDATS AYANT OBTENU DES BOURSES D'ÉTUDES DU CNR ET DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question nº 349—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Pour chacune des dix dernières années, combien de candidats heureux à des bourses d'études ou à d'autres formes d'aide *a*) du Conseil national des recherches, *b*) du Conseil des Arts du Canada, avaient le statut d'immigrant reçu au moment de leur demande?

2. *a*) Combien de ces candidats heureux ne sont pas par la suite devenus citoyens canadiens, *b*) combien a-t-on versé, en dollars, sous forme de bourses d'études ou d'autre aide, pendant les dix dernières années, à des candidats heureux possédant le statut d'immigrant reçu mais qui ne sont pas devenus citoyens canadiens par la suite?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME MVM

Question nº 374—**M. Rodriguez:**

1. Quelles sont les sociétés qui ont reçu des subventions dans le cadre du Programme de remise des droits de douane aux fabricants de véhicules automobiles (MVM), durant chacune des années financières depuis la mise en marche du Programme jusqu'à ce jour et quels ont été les montants remis dans chaque cas?

2. Quelles sont les sociétés qui ont reçu des subventions ou des remises de taxes et de droits sur les pièces de véhicules automobiles importées au Canada durant chacune des années financières, de 1961-1962 à 1973-1974 (à ce jour) et quels ont été les montants versés et les programmes appliqués dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

Questions orales

LES MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE DIRECTION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 375—**M. Orlikow:**

1. Qui sont les membres du Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la Fonction publique qui s'occupent des traitements des hauts fonctionnaires, et quels sont les antécédents et les aptitudes de chacun?

2. Quel soutien le Comité a-t-il reçu éventuellement en matière de personnel?

3. Combien de fois le Comité s'est-il réuni avant de présenter son rapport au gouvernement?

4. Le Comité avait-il fait préparer des études comparées des salaires accordés aux hauts fonctionnaires et aux cadres du secteur privé?

5. Le Comité avait-il fait préparer des études relatives aux salaires accordés aux cadres du secteur privé et a-t-on fourni ces renseignements au gouvernement?

6. Le Comité de gestion des hauts fonctionnaires a-t-il fait des recommandations au Comité?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA TENEUR DE LA POLITIQUE NATIONALE—LES PRÉVISIONS QUANT AUX BESOINS EN MATÉRIEL ROULANT ET AUTRE

L'hon. Robert Stanfield (chef de l'opposition): J'aurais une question pour le premier ministre, monsieur l'Orateur. Le ministre des Transports nous ayant récemment déclaré que le pays n'a pas de politique en matière de transports et les chargements de wagons ayant diminué de plus de 1 p. 100 cette année, en dépit de l'essor qu'a connu notre économie, j'aimerais demander au premier ministre à quel moment le gouvernement a pour la première fois reconnu que les transports ne répondaient pas aux besoins et qu'il fallait élaborer une toute nouvelle politique, comme l'a dit le ministre des Transports?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Sauf erreur, on a soulevé des questions à ce sujet peu après l'adoption en 1967 de la dernière loi sur les transports, et depuis que j'assiste aux réunions fédérales-provinciales, les premiers ministres de l'Ouest me demandent toujours de remettre cette politique à l'étude. Comme je le fais maintenant pour le chef de l'opposition, je leur ai toujours répondu que nous sommes tout disposés à réétudier la loi si, de concert avec les provinces, nous parvenons à trouver de meilleures solutions que celles prévues par la loi. Sans vouloir entrer dans trop de détails, j'aimerais rappeler à la Chambre que vers 1969, les trois provinces des Prairies ont consenti à entamer certaines études qui, selon elles, prouveraient que la loi actuelle devrait être remaniée.

M. Stanfield: Le ministre des Transports se faisait-il le porte-parole du gouvernement lorsqu'il a déclaré que notre pays était dépourvu de toute politique en matière de transports, que celle adoptée dans les années 60 était inefficace et que, à son avis, nous n'avons aucune politique dans ce domaine?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, avec toute la déférence que je lui dois, je ne pense pas que le chef de l'opposition cite très exactement les propos du ministre. Celui-ci a signalé que, sous bien des rapports, la politique comporte

des lacunes, mais qu'il est disposé à y remédier. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de politique, mais que la politique ne satisfait pas toutes les régions du pays.

M. Stanfield: Le ministre des Transports a bien fait allusion au refus par les chemins de fer de commander des wagons couverts, par exemple. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les prévisions quant à l'approvisionnement pour, disons, dans six mois ou un an, en wagons et en matériel ferroviaires compte tenu des exigences envisagées? Le gouvernement possède-t-il un moyen d'évaluer la situation dans six mois ou un an; de plus, n'est-il pas juste de dire que le gouvernement pouvait prévoir, il y a un an, qu'il y aurait à l'heure actuelle une pénurie de matériel ferroviaire et que le pays en souffrirait?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les questions dont je me suis entretenu avec le ministère des Transports sont du genre de celles que le chef de l'opposition a indiquées. On a tenté de prévoir, non seulement il y a un an mais plusieurs années à l'avance les diverses quantités de marchandises qui seraient acheminées au Canada, la périodicité de ces expéditions et le nombre de wagons couverts qu'il faudrait pour les assurer. Ainsi, on s'applique à prévoir l'avenir. Je me garderais bien de dire que les prévisions se réalisent toujours, mais la déclaration du ministre des Transports ne portait pas tant sur le nombre de wagons couverts—il a fait état des efforts passés et actuels du gouvernement pour résoudre ce problème—mais sur l'attitude des chemins de fer eux-mêmes qui ne trouvent pas avantageux d'acheminer le grain à certains tarifs fixes, ceux notamment qui s'appliquent au Pas du Nid-de-Corbeau et ailleurs. Le chef de l'opposition sait pertinemment que c'est là la nature de la difficulté.

M. l'Orateur: A l'ordre. Un si grand nombre de députés désirent poser des questions supplémentaires à ce propos que nous allons terminer d'abord le premier tour, puis aborder les questions supplémentaires. Je donnerai la parole au député de Yorton-Melville, puis au représentant du troisième parti, et ensuite, nous reviendrons à cette question.

* * *

● (1420)

LES FINANCES

LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX EN FAVEUR DES SOCIÉTÉS ET L'AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ—LES VIREMENTS INDIRECTS AU TRÉSOR DES É.-U.—LA STIMULATION DES INVESTISSEMENTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné qu'à cause des réductions d'impôts des sociétés et de la période d'amortissement de deux ans, notre taux d'impôt est en réalité inférieur à celui des États-Unis, ce qui, en raison des lois fiscales américaines, se traduit par un virement de fonds canadiens au Trésor américain, j'aimerais demander au ministre s'il a calculé le montant total de fonds que le Canada virera aux États-Unis par suite des modifications apportées l'année dernière aux impôts des sociétés.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le préambule du député est inexact.

[M. Trudeau.]

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, à mon avis, c'est la réponse du ministre qui est inexacte. J'aimerais cependant lui demander si le rapport qu'il présentera prochainement au Parlement sera fondé uniquement sur les résultats du questionnaire qu'il a fait parvenir aux sociétés l'automne dernier ou s'il a reçu des renseignements objectifs d'autres sources et, dans ce cas, s'il veut dire lesquelles?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, le rapport sera présenté et il sera complet par lui-même. Par ailleurs, j'étudie constamment le système fiscal du Canada.

M. Nystrom: Étant donné l'amortissement de deux ans visant à stimuler les investissements dans les nouveaux équipements et outillages et à cause du fait que les investissements connaissent cette année une hausse limitée à 15 p. 100 dans ce secteur de la fabrication par rapport à 20 p. 100 pour l'ensemble de l'économie, compte tenu du fait que les bénéfices des sociétés de fabrication ont augmenté de 36 p. 100, le ministre peut-il dire à la Chambre si les amortissements aux fins d'impôt des sociétés ont contribué effectivement à stimuler les investissements dans les nouveaux équipements et outillages?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, les chiffres les plus récents des prévisions d'investissements publiés par le ministère de l'Industrie et du Commerce révèlent pour 1974 une hausse de 24 à 25 p. 100 par rapport à 1973 et une augmentation de près de 46 p. 100 dans les secteurs de la fabrication et de la transformation. Ces prévisions ne pourront se réaliser que si l'économie, fonctionnant à pleine capacité ou presque, réussit à manœuvrer au travers des pénuries actuelles de matériaux et d'équipements. Je signale en outre au député que comme l'un des objectifs primordiaux des réductions d'impôt des sociétés ou prétendus amortissements était de stimuler l'emploi, il devrait considérer le fait qu'en 1973, il y a eu 111,000 nouveaux emplois de créés dans la fabrication, soit 8,000 de plus que durant les six années antérieures ensemble.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—ON DEMANDE L'OCTROI DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que le chômage continue à faire des ravages dans notre société et dans l'économie canadienne, et que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration avait mis en œuvre un programme très valable, le Programme d'initiatives locales, pour créer des emplois, et étant donné le grand nombre de projets valables qui ont été présentés, et qui n'ont pas été acceptés, faute de fonds, le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre s'il est disposé à recommander que des crédits supplémentaires soient mis à la disposition du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, afin qu'il puisse approuver un plus grand nombre de projets qui ont été présentés?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec l'honorable député sur le fait que les statistiques relatives au chômage ne sont pas satisfaisantes, mais il faut aussi reconnaître qu'au cours de 1973, nous avons créé au Canada, grâce à la bonne marche de l'économie, 430,000 nouveaux emplois. Je suis en constante communication avec mon collègue. Si on le juge opportun, on peut certainement accroître le budget de mon collègue, mais il s'effectue une révision globale et perpétuelle de ce programme.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je suis d'accord sur l'excellente réponse du ministre sur la création de nombreux emplois. Toutefois, je ne suis pas d'accord sur un point, et c'est là le sujet de ma question supplémentaire.

Le ministre des Finances, avec la collaboration du président du Conseil du Trésor et de ses autres collègues du cabinet, considère-t-il l'opportunité d'octroyer dès maintenant des crédits supplémentaires afin d'accroître ce nombre de 430,000 emplois dont il vient de parler?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, mon collègue le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le président du Conseil du Trésor, et moi-même avons encore une fois pris en considération les instances très sérieuses et très convaincantes de l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE PRÉCISIONS QUANT AU PROJET DE PROROGATION

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'il ne reste plus que cinq jours avant que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne tombe en désuétude, le premier ministre, en l'absence du ministre des Affaires des anciens combattants, pourrait-il indiquer si une déclaration définitive touchant la prolongation du délai sera faite au cours de cette semaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je peux donner à l'honorable député l'assurance qu'une décision sera annoncée cette semaine. Le ministre des Affaires des anciens combattants, a été retardé en se rendant à Ottawa. Il sera ici plus tard dans la journée. Il fera sûrement une déclaration au cours de la semaine.

M. Marshall: Comme on fera une déclaration, et je remercie le premier ministre de l'avoir annoncé, le premier ministre peut-il nous assurer que la déclaration comprendra une indication des modifications à la loi visant la prolongation du délai en fonction des autres facteurs conséquents à la prolongation?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne peux donner cette assurance en ce moment, principalement parce que le cabinet n'est pas encore arrivé à une décision définitive.

M. l'Orateur: Je crois que l'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain aimerait poser une question supplémentaire à la question précédente et que nous devrions maintenant lui donner la parole à cette fin.

* * *

LES TRANSPORTS

LES PERTES SUBIES PAR LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire à celle du chef de l'opposition au premier ministre. Ai-je raison de supposer, d'après la réponse du premier ministre, qu'il accepte l'avis du ministre des Transports selon lequel les chemins de fer perdent de l'argent en transportant le blé canadien aux marchés d'exportation, et cela d'après les renseignements fournis par les sociétés ferroviaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ignore ce que le ministre a dit, ou de fait s'il est de cet avis. Je sais par contre qu'une des difficultés mentionnées par les compagnies de chemins de fer est celle du blocage du tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau qui fait qu'il n'est pas avantageux pour elles de transporter le blé, mais je ne puis parler en leur nom, bien entendu, et je ne me souviens pas que le ministre ait dit cela. Je crois qu'il est en train d'étudier la question.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Comme le ministre l'a dit à la Chambre la semaine dernière, et du fait que le premier ministre a employé la même expression aujourd'hui, ce dernier sait-il que depuis 40 ans aucun document officiel n'a jamais permis aux sociétés ferroviaires de prouver qu'elles perdent de l'argent en transportant le blé au tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas expert en la matière comme le député.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je ne saurais dire pour ce qui est des 40 dernières années. Je sais ce que prétend le député; j'en ai discuté avec mes collègues. C'est une allégation qui a été maintes fois répétée et je crois avoir pris le soin de dire, dans ma dernière réponse que le ministre n'avait pas dit avoir de preuve documentée mais que, de fait, il est en train d'étudier la chose.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PRIX DU BRUT CANADIEN APRÈS LE 31 MARS

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 19 mars, le ministre a déclaré devant le comité des prévisions budgétaires en général que le prix du pétrole préconisé par le gouvernement fédéral pour le prochain trimestre se situerait entre $6 et $6.50 le baril. Le ministre est-il toujours d'avis qu'après le blocage, le prix du brut n'augmentera pas au delà de $6.50 le baril pour le prochain trimestre?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je prévois effectivement une hausse de prix. Quant à en connaître l'ampleur, le député sait qu'on discute de cette question avec les provinces actuellement.

Questions orales

LES PROPOS DU MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES AU SUJET DE L'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX DE L'ALBERTA

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si le ministre des Approvisionnements et Services lançait un ballon politique pour le gouvernement en proposant, dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui, à Calgary, l'exploitation immédiate et rapide des sables bitumineux grâce à la construction de 20 raffineries au coût d'un milliard de dollars chacune, avant que les prix ne baissent?

● (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est plutôt difficile de répondre à ce genre de question. Si le député demande si c'est là la politique du gouvernement, la réponse est non, mais s'il demande plutôt s'il s'agit d'une idée que le ministre étudie, avec mon assentiment, il faut répondre oui. Il ne s'agit pas de la politique du gouvernement, mais la proposition n'a pas été rejetée comme inconcevable. D'ailleurs, cela dépendrait non seulement du gouvernement fédéral mais aussi de l'attitude de la province.

M. Hellyer: Il est inconcevable que le ministre soit muté lors du prochain remaniement du cabinet qui a été prédit . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Hellyer: . . . en vue de mettre en œuvre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Un peu de silence, s'il vous plaît. La parole est au député de St. Catharines.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LA DEMANDE DE SUPPRESSION DES DROITS DE PÉAGE ET DE BASSIN

M. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné—je ne dirai pas l'absence d'une politique en matière de transport, parce que le premier ministre rejette cette idée—que la politique actuelle du gouvernement en matière de transport ne permet pas d'expédier le grain tant à l'Est qu'à l'Ouest—et je parlerai de l'Est dans un instant—et vu la grève actuelle du syndicat international des gens de mer, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement a des projets tendant à réduire les droits de bassin et de péage le long de la Voie maritime du Saint-Laurent de façon à rendre les sociétés maritimes plus efficaces et à les aider à financer la hausse des salaires à laquelle les membres du syndicat auront droit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question comporte, me semble-t-il, divers éléments. Pour ce qui est du syndicat international des gens de mer, le ministre du Travail s'occupe activement à assurer un règlement juste et pacifique des revendications de ces gens. Quant au reste de la question, il s'agit, semble-t-il, d'instances présentées au nom des sociétés maritimes et nous allons les écouter.

[M. Macdonald (Rosedale).]

M. Morgan: Le gouvernment ne pense-t-il pas que la réduction des droits de bassin et de péage de la Voie maritime du Saint-Laurent et le refinancement général aideraient à réduire le coût inflationniste du transport de marchandises par cette voie?

M. Trudeau: Encore là, il me semble qu'il s'agit d'instances doublées d'une expression d'opinion. Il est certain que plus nous pourrons garder les frais de tous les réseaux de transport à leur plus bas niveau, plus les consommateurs en bénéficieront; mais pour le contribuable, les conséquences seraient peut-être très néfastes. Nous essayons donc de garder l'équilibre entre ces deux éléments.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN GAZODUC DANS LA VALLÉE DU MACKENZIE—L'OPPORTUNITÉ D'UN RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur l'Orateur. En raison des vastes répercussions qu'entraîne la demande d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie, le gouvernement a-t-il l'intention de déférer cette question au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics afin que les député puissent se renseigner sur tous les facteurs devant entrer en considération avant d'en arriver à une décision?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voilà une suggestion valable, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'établir si la Chambre devrait étudier la demande avant de connaître les faits ou après les avoir connus. Le député préférerait peut-être faire tout d'abord cette étude afin d'examiner les principes en cause. Je serais disposé à donner suite à une telle suggestion avec le leader de la Chambre.

M. Douglas: Comme l'Office national de l'énergie fait rapport au cabinet et non au Parlement et que le cabinet peut donner suite par décret du conseil à un ordre de l'Office sans passer par le Parlement, le ministre peut-il nous dire quelle sera la contribution du Parlement avant qu'on prenne une décision d'importance vitale aux Canadiens?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, toutes les décisions de l'Office national de l'énergie étaient habituellement soumises au cabinet avant de devenir publiques. Le gouvernement actuel se propose de se départir d'une telle pratique lorsqu'il s'agit d'importantes décisions comme celle-ci alors que des rapports seront publiés avant que le cabinet rende une décision finale à ce sujet. En ce qui concerne surtout le gazoduc de la vallée du Mackenzie le gouvernement aurait l'intention de saisir la Chambre du rapport avant la décision du cabinet.

M. Douglas: Le gouvernement envisage-t-il de renvoyer le rapport de l'Office national de l'énergie au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ou allons-nous nous retrouver dans la même situation que pour le traité du fleuve Columbia, alors que le débat durait encore un an après son entrée en vigueur?

M. Macdonald (Rosedale): J'apporte une rectification à la dernière remarque du député. Il se souviendra que le traité du fleuve Columbia a été étudié à fond par un comité de la Chambre avant sa ratification.

* * *

LES GRAINS

LA COMMERCIALISATION DES CÉRÉALES SECONDAIRES—LES VUES DES CULTIVATEURS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission du blé. Comme la Commission du blé et le député ont tous deux signifié que les céréales secondaires ne relèveront plus de la compétence de la Commission, le ministre permettra-t-il à tous les producteurs de donner leur avis à ce sujet, comme dans le cas du plébiscite sur le colza? Ou bien compte-t-il se servir des producteurs de céréales secondaires pour soulager en quelque sorte les éleveurs de bétail en difficulté par suite de la récente baisse des prix sur le marché du bétail?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il est faux de prétendre que les céréales secondaires ne relèveront plus de la Commission du blé. D'ailleurs, la majeure partie du blé, de l'orge et de l'avoine cultivés au Canada ne sera touchée par aucun changement apporté à la politique des provendes. Seule une faible partie des provendes est en cause. La meilleure façon de vendre les provendes ne concerne non seulement les producteurs mais aussi les acheteurs de tout le pays. Il faut tenir compte de l'avis des producteurs et des consommateurs pour savoir ce qu'ils veulent. Nous avons donc eu de nombreuses consultations avec les organismes agricoles du pays afin de connaître leur avis sur la meilleure façon de procéder en vue d'établir des prix équitables au Canada.

M. Korchinski: J'aimerais demander au ministre si l'on donnera aux producteurs de céréales secondaires l'occasion de mettre leurs ressources en commun ou bien s'ils seront obligés de vendre sur le marché libre comme on l'a indiqué jusqu'ici?

M. Lang: Le gouvernement n'a évidemment pas annoncé quelle sera sa position définitive quant aux ventes futures des provendes au Canada. La proposition du 3 août faisait preuve d'une certaine souplesse dans la façon dont les vendeurs et les propriétaires de grains des Prairies pourraient vendre leur produit. Évidemment, si le gouvernement donne suite à cette proposition les producteurs pourront mettre leurs ressources en commun pour vendre les céréales.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PORCS—LES PROPOS DU MINISTRE RELATIFS AUX IMPÔTS SUR LE REVENU AGRICOLE

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que le ministre a déclaré lors d'un discours aux éleveurs de porcs en Ontario que le gouvernement avait réduit les impôts pour les fermes afin de permettre aux agriculteurs de conserver le revenu supplémentaire qu'ils gagnent aujourd'hui et de l'investir afin d'augmenter la production, peut-il dire comment le gouvernement fédéral a réduit les impôts sur le revenu agricole afin que les agriculteurs puissent conserver le supplément de revenu qu'ils gagnent actuellement?

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence peut peut-être permettre au ministre de répondre mais, à mon avis, une question exprimée de cette façon est antiréglementaire. Le député se reporte à des propos tenus à l'extérieur de la Chambre, or selon les régles établies, on ne doit pas formuler les questions de cette façon.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES MOTIFS DE LA RÉDUCTION DU MONTANT AFFECTÉ À L'EMPLOI D'ÉTUDIANTS ET DE JEUNES CANADIENS

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et se fonde sur les renseignements fournis à M. Hugh Segal. Je voudrais savoir pourquoi les fonctionnaires de son ministère dans un mémoire en date du 6 février ont ordonné aux autres ministères et agences de l'État de réduire de 6 millions de dollars les emplois fédéraux offerts aux étudiants et autres jeunes Canadiens cette année?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le total des fonds affectés au programme des emplois d'été pour les étudiants est moins élevé cette année que l'an passé à cause de la situation heureusement meilleure des emplois d'été pour les étudiants.

Des voix: Oh, oh!

M. Drury: Quand il a fallu effectuer une répartition des divers programmes, une affectation provisoire a été faite pour Perspectives-Jeunesse et pour le programme direct d'emploi. Plus tard, on s'est rendu compte de l'opportunité d'augmenter les ressources de Perspectives-Jeunesse et d'abaisser celles du programme direct d'emploi des étudiants, une des raisons étant qu'à cause des fonds restreints, le coût d'un emploi à Perspectives-Jeunesse est moins élevé que celui de l'emploi direct. Le programme d'affectations provisoires de l'automne dernier a été remplacé par le programme Perspectives-Jeunesse et des fonds moins considérables ont été affectés à la création directe d'emplois.

● (1440)

M. Clark (Rocky Mountain): Le ministre nous dirait-il pourquoi lui et son ministère ont déguisé les mesures qu'il vient de signaler en portant aux crédits budgétaires la somme de 6 millions de dollars qui, il le savait très bien, ne serait pas dépensée de la façon prévue dans les crédits en question?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, si le député veut bien se renseigner sur les dates de la rédaction et de la publication du budget des dépenses, il constatera qu'elles sont antérieures au nouveau mode d'allocation.

Questions orales

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DU PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE ET DE LA QUESTION DE L'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme il est évident que le ministre n'a pas été honnête dans sa façon d'indiquer la réduction des emplois destinés cette année aux jeunes Canadiens et qu'il refuse au Parlement le moyen d'évaluer le programme de Perspectives-Jeunesse de l'an dernier, le ministre va-t-il nous promettre de soumettre sans délai toute la question de Perspectives-Jeunesse et de l'embauche d'étudiants au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts ou tout autre comité, ainsi que tous les documents nécessaires à une enquête complète?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme l'a déjà signalé mon collègue, le président du Conseil du Trésor, la question pèche par la base. Le reste de la question tombe donc du même coup.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

L'APPLICATION ÉVENTUELLE DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES CONCERNANT LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, étant donné l'absence de l'honorable ministre des Transports, je poserai ma question au très honorable premier ministre.

A la suite de la publication du rapport annuel du Commissaire aux langues officielles, le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a pris connaissance des 22 recommandations formulées dans ce rapport à l'égard des Chemins de fer Nationaux et, dans l'affirmative, pourrait-il dire s'il entend prendre des mesures pour favoriser la mise en application de ces recommandations le plus tôt possible?

[*Traduction*]

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports prend vraiment au sérieux les commentaires de M. Spicer et il a bien l'intention de voir à ce que la lettre, et surtout l'esprit de la loi, soient observés dans le ministère et dans les sociétés de la Couronne.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA QUESTION DE LA RÉMUNÉRATION DES GARDIENNES D'ENFANTS

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Le ministère du Revenu national a-t-il pour politique de demander aux contribuables qui remplissent leurs déclarations d'impôt la liste complète des gardiennes d'enfants qu'ils ont employées au cours de l'année fiscale de même que le numéro d'assurance sociale de chaque gardienne d'enfants et le montant payé à chacune d'elles et cela est-il demandé sur la formule de déclaration ordinaire ou sur une formule distincte?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Il n'existe pas de telles formules, monsieur l'Orateur, mais bien sûr si les contribuables demandent à déduire ces frais on peut leur demander de produire la preuve de ces dépenses.

M. Gleave: Demande-t-on au contribuable de fournir ces renseignements avant de remplir la déclaration d'impôt ou bien retient-on une partie de l'abattement ou du remboursement qui lui est dû jusqu'à ce qu'il fournisse les renseignements en question ou bien le menace-t-on de retenir le remboursement tant que les renseignements n'auront pas été fournis?

M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, à ma connaissance le contribuable n'a pas à fournir ces renseignements lorsqu'il remplit sa déclaration. En général on n'attend pas d'avoir ces renseignements pour vérifier sa déclaration et lui envoyer un remboursement mais on peut lui demander une confirmation de n'importe quels frais déclarés une fois l'évaluation initiale effectuée.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VOYAGE À OTTAWA DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AMÉRICAIN—LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BARRAGE À GARRISON

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le secrétaire d'État américain a l'intention de venir à Ottawa vers la mi-avril, le ministre pourrait-il nous indiquer la date exacte de la visite de M. Kissinger, et nous dire si le gouvernement, lors des discussions avec le représentant américain, accordera la priorité au projet de construction du barrage à Garrison et à ses conséquences éventuelles pour le Manitoba et certaines régions de la Saskatchewan?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que j'ai parlé avec M. Kissinger, il m'a dit qu'il aimerait venir à Ottawa au mois de mars. Mais c'est maintenant peu probable, et nous essayons de fixer une date. Ce sera peut-être en avril ou en mai, mais nous essayons de fixer une date définitive afin de prendre des dispositions. Nos discussions porteront, entre autres, sur le projet de construction du barrage à Garrison. C'est l'un des nombreux sujets dont nous devons parler, monsieur l'Orateur.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'INCULPATION D'UN FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE DANS L'AFFAIRE DES PERMIS DE TRAVAIL—DEMANDE D'ENQUÊTE APPROFONDIE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné qu'un fonctionnaire de son ministère à Toronto a été accusé de «se faire graisser la patte» pour délivrer des permis de travail, et étant donné que le ministre a déclaré au début du mois que d'autres accusations seraient portées à l'endroit de civils et d'ex-

perts-conseils qui travaillent pour ce ministère, le ministre peut-il nous dire si l'on a entrepris une enquête complète sur les activités de son ministère en ce qui a trait aux visas et aux permis de travail et dans ce cas, si cette enquête est terminée?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, tous les programmes de mon ministère, y compris l'immigration, font l'objet d'une surveillance et d'une évaluation constante. Les récentes inculpations indiquent que cette surveillance étroite donne des résultats positifs. Dans chacun des cas où l'initiative a été prise par mon ministère, elle était fondée sur certaines allégations et certaines preuves de malversation. Les autorités compétentes en ont été saisies et elles ont vigoureusement pris ces affaires en main. Je ne pense pas que cela indique qu'une enquête approfondie du genre de celle suggérée par le député soit nécessaire.

M. Epp: Compte tenu des graves répercussions de ces accusations et de cette situation pour le ministère, le ministre serait-il prêt à rendre public les résultats de ces enquêtes afin de dissiper tout doute dans l'esprit du public?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, chaque cas donnant lieu à une inculpation relève alors de la justice et il m'est interdit de faire des remarques à ce sujet. Je pense plutôt que si la découverte de preuves donne lieu à des poursuites c'est là un fait qui assure le public que nous n'hésitons pas à agir en cas de malversation.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE

LA CONTRIBUTION DES PROVINCES DANS LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au chef du gouvernement.

Étant donné les demandes maintes fois renouvelées des provinces, et du Québec en particulier, à l'effet de participer à l'élaboration de la politique fédérale en matière d'échanges commerciaux avec les pays du Marché commun ou d'autres partenaires, ou encore en matière d'échanges commerciaux découlant des négociations du GATT, le premier ministre est-il disposé à mettre sur pied un comité consultatif national où les provinces pourraient directement faire connaître leurs vues sur le sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, à mon avis le député de Saint-Hyacinthe est en train de faire une proposition dont la partie essentielle est déjà comprise dans la politique du gouvernement. Si telle est la situation, je remercie le député de nous appuyer. Pour plus de détails, je suis convaincu que le ministre de l'Industrie et du Commerce pourra lui répondre.

● (1450)

M. Wagner: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a adopté une politique visant à établir un comité consultatif national permettant aux provinces, et notamment au Québec, de participer directement à l'élaboration de la politique financière ou autre, comme je l'ai mentionné dans ma première question?

M. Trudeau: Oui, monsieur le président, s'il s'agit de participer directement en nous exprimant leurs points de vue. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déjà mis sur pied un tel mécanisme. S'il s'agit pour la province de Québec ou d'autres provinces de vouloir négocier internationalement à notre place, la réponse est négative, mais je ne pense pas que ce soit là non plus la position du parti conservateur progressiste.

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une question . . .

M. l'Orateur: Je me permets de demander aux honorables députés de limiter si possible le nombre de leurs questions supplémentaires, parce que nous en serons bientôt à la fin de la période des questions orales. L'honorable député de Saint-Hyacinthe pourra poser une question supplémentaire, après quoi je donnerai la parole à l'honorable député d'Oshawa-Whitby.

M. Wagner: Monsieur le président, étant donné les propos qu'il vient de tenir, le très honorable premier ministre serait-il disposé à adopter une attitude moins paternaliste que celle qui consiste simplement à écouter les revendications des provinces, et à leur permettre de participer plus activement à l'élaboration de la politique fédérale?

M. Trudeau: Monsieur le président, je répète pour la troisième fois que telle est déjà la situation actuelle. Sans en nommer aucune en particulier, nous avons enjoint aux provinces de nous exprimer leurs points de vue avant d'aller aux réunions du GATT. Nous les avons presque suppliées de nous citer des statistiques et d'exprimer des points de vue qui nous permettraient, aux réunions du GATT, de représenter un point de vue vraiment canadien.

Je ne sais pas ce que le député demande de plus si ce n'est un abandon de notre juridiction. Encore une fois, je ne pense pas que telle soit la position de son parti, à moins que ce ne soit la sienne propre.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE MOTIF DU SÉJOUR D'UN HAUT FONCTIONNAIRE À L'ÉTRANGER—LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Vu les problèmes qui ont surgi sous diverses formes dans les centres urbains du Canada ces derniers mois, et même ces dernières années, tout particulièrement dans le domaine de l'habitation, et à la lumière du débat qui doit avoir lieu à la Chambre aujourd'hui, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi le plus haut fonctionnaire de son ministère a passé les trois dernières semaines à Nairobi?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas vrai; la question est mal posée. Le sous-ministre a rendu visite à la Direction des programmes concernant l'environnement des Nations Unies à Nairobi pour y discuter de l'apport du Canada à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui vise à résoudre bon nombre des

problèmes qu'a mentionnés le député. Lui et son parti ne semblent pas prendre ces solutions au sérieux.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aimerais rappeler aux députés qu'il ne reste que deux ou trois minutes à la période des questions.

M. Broadbent: Comme la plupart des partis à la Chambre ont rejeté l'annonce qu'avait faite le ministre il y a une huitaine de jours de son programme de recherches dans ce domaine et auquel, avais-je cru, le gouvernement ne donnerait tout probablement pas suite, le ministre pourrait-il, indépendamment de cela, dire à la Chambre si son ministère a décidé de mettre en vigueur, dans les semaines et les mois à venir, un programme d'accessibilité au logement à des prix raisonnables?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, nous discuterons de ce sujet plus à fond cet après-midi. Quant à la question, je ne suis évidemment pas responsable des erreurs du député. Je n'ai jamais annoncé de programme de recherches. Le programme de 100 millions de dollars que j'ai annoncé est un nouvel effort amorcé cette année en vue de remédier aux problèmes dont parle le député. Il ne s'agit aucunement d'un programme de recherches.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LA MESURE RELATIVE AU DÉPLACEMENT DES VOIES FERRÉES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines? Étant donné qu'au cours de la dernière session, on a demandé au moins à cinq reprises au gouvernement quels étaient ses projets immédiats quant à la présentation d'un projet de loi concernant le déplacement des voies ferrées, étant donné que le discours du Trône mentionnait que des dispositions seraient prises à cet effet et, de plus, considérant l'incertitude que crée cette question partout au Canada, notamment dans les régions de Chilliwack et d'Abbotsford, le ministre d'État peut-il dire, aujourd'hui, quand le gouvernement présentera un projet de loi touchant cet important sujet?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré le maire de Chilliwack et je n'ignore pas l'intérêt que sa municipalité porte aux propositions de déplacement de voies ferrées. Mon collègue, le ministre des Transports, et moi espérons pouvoir faire bientôt une déclaration à ce sujet.

* * *

LES PÉNITENCIERS

DEMANDE D'INDEMNISATION DES GARDIENS GRAVEMENT BLESSÉS PAR DES DÉTENUS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle ne prête pas à controverse et elle porte sur les gardiens de pénitenciers du pays qui, au cours des deux dernières années, ont été soumis à diverses agressions; certains ont été poignardés, d'autres abattus et ainsi de suite; toutes ces victimes sont dans un état grave et leur espérance de vie en est considérablement réduite. Le ministre envisage-t-il de prendre des mesures pour que ces bons serviteurs reçoivent, au cas où ils seraient atteints, dans l'exercice de leurs fonctions, de blessures mettant leur santé et leur vie en danger, une indemnité forfaitaire pour les dommages? Le montant de celle-ci serait calculé de la manière habituelle.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député pour dire que c'est un grave problème. J'examinerai sa suggestion.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole au représentant du Yukon pour une question supplémentaire, puis ce sera le tour du député de Peace River et nous passerons ensuite à l'ordre du jour.

LE TRAFIC DES STUPÉFIANTS DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS—L'ENQUÊTE

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question supplémentaire au solliciteur général? Afin de déterminer les causes fondamentales des désordres causant les dommages dont a parlé le très honorable représentant de Prince-Albert, le ministère fait-il actuellement une étude sur le trafic et la consommation dans les établissements de quantités importantes de narcotiques par les prisonniers?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il existe actuellement une étude sur les méthodes d'introduction illicite de drogues dans les établissements. Nous avons découvert que certaines méthodes ont été appliquées et nous avons pris les mesures nécessaires pour couper ces sources. Malgré ces mesures, nous constatons toutefois qu'il entre encore des drogues en contrebande. Nous continuerons à travailler dans ce sens. Nous espérons mettre fin à ce trafic le plus tôt possible.

* * *

LES TRANSPORTS

LA POLITIQUE NATIONALE—DEMANDE DE RECOURS AUX SERVICES DE L'HONORABLE J. W. PICKERSGILL

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu les multiples problèmes de transport auxquels le pays fait face, le gouvernement a-t-il songé à consulter l'honorable J. W. Pickersgill, pour traiter de la politique et de la législation du transport que le premier ministre, le ministre actuel des Transports et d'autres dans le cabinet ont déjà si énergiquement et bruyamment appuyées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis plutôt surpris de voir que l'honorable député a oublié le représentant de Trinity qui était ministre des Transports entre le mandat de ladite personne et celui du ministre suivant. Il est probablement en train d'essayer de s'éloigner de l'honorable député de Peace River.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—PROPOSITION D'EXAMEN DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'AFFAIRES URBAINES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord) propose:

Que la Chambre examine maintenant le dossier, les objectifs et les programmes du département d'État aux Affaires urbaines à la lumière des besoins urgents des centres urbains au Canada.

—Monsieur l'Orateur, la motion dont est saisie la Chambre porte sur l'ensemble des affaires urbaines. Je traiterai aussi objectivement que possible des programmes présentés par le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Basford), qui est responsable du logement dans les centres urbains. J'entends cet après-midi m'attacher plus particulièrement aux problèmes de logement et à la crise du logement qui existent au Canada. J'entends parler surtout du programme que le gouvernement a annoncé le 13 mars. Le ministre a fait grand état de la somme de 100 millions qu'on affectera à un programme, géré par le ministère, qui tentera de régler le problème de logement au Canada. Il semble pour bien des gens que le ministre s'octroie une foule de pouvoirs aux dépens des contribuables.

La Chambre sait, je crois, que les deux tiers de la population du Canada vivent dans les villes qui continuent de se développer rapidement. Où que nous allions, que ce soit à Halifax, Montréal, Vancouver, Calgary, Edmonton, etc., les centres urbains connaissent un essor rapide. La responsabilité du gouvernement fédéral dans ce domaine s'est accrue parallèlement à la croissance de la population dans nos villes.

● (1500)

Je dois dire, dès le départ, que le ministre et le gouvernement ont négligé de reconnaître l'ampleur que le problème a pris sur le plan des affaires urbaines, de même que le problème du logement auquel doivent faire face les Canadiens. Ils n'ont pas assumé leur responsabilité fédérale. Et je parle de «responsabilité», parce que cela entre dans le cadre des pouvoirs constitutionnels du gouvernement fédéral. De fait, ils ont négligé de créer un ministère.

Avant que je n'aborde la question du logement et surtout ce programme de projets témoins, j'aimerais savoir si le ministère des Affaires urbaines est aussi important que celui de la Justice ou de la Consommation, étant donné que les affaires urbaines affectent directement la qualité de la vie. Nous savons combien le ministère des Transports est mal géré. Le gouvernement n'a pas réussi à mettre sur pied un véritable ministère des Affaires urbaines. Il n'a pas réussi à s'assurer que la Société centrale d'hypothèques et de logement relève directement du ministre.

En commençant, j'ai parlé de cette rigolade en quête de pouvoir. Je pourrais l'appeler le programme des $54,000. Je justifierai, mathématiquement, pourquoi je dis cela. Ce programme s'appelle programme de projets témoins urbains. Il fonctionnera pendant cinq ans, au coût de 100 millions de dollars. Il portera donc sur 1,825 jours; si l'on divise 100 millions par 1,825, cela veut dire, et je ne sais trop si le ministre dort ou s'il est éveillé, que ce programme coûtera $54,794 par jour, pendant cinq ans, mais qu'aucune maison ne sera construite à même ce fonds pour qui que ce soit au Canada. Grosso modo, le ministre a accepté de dépenser $54,794 par jour pendant cinq ans

pour ce programme innovateur qui, je le répète, ne permettra pas de construire une seule nouvelle maison. J'appellerais ce programme, cette tentative du ministre pour accéder au pouvoir, «Le projet de $54,000 par jour pendant cinq ans aux frais des contribuables». Ce projet comportera donc les 24 heures les plus onéreuses qui aient jamais été conçues pour des bagatelles. C'est la fraude la plus formidable jamais commise aux dépens des Canadiens en quête de logement.

Des voix: Bravo!

Une voix: Renseignez-vous!

M. Woolliams: Mon ami m'invite à me renseigner. Je sais qu'il est fort en mathématiques. Lorsqu'il aura fait des calculs, il s'apercevra que mes chiffres sont exacts.

Le Canada connaît à l'heure actuelle une très grave crise du logement. J'aimerais citer un passage du *Star* de Toronto du 16 mars dernier. Peut-être ces faits convaincront-ils le député qui préfère parler de son siège sans prendre la peine de se lever. Ce passage d'un article en première page du *Star* de Toronto permet de voir ce programme sous son vrai jour.

Le prix de certaines maisons du grand Toronto augmente de $4 l'heure.

Nous savons ce que le ministre dépense tous les jours pour un programme inutile. Nous savons maintenant que le prix des habitations destinées aux citoyens ordinaires augmente de $4 toutes les heures. Si ce n'est pas là de l'accélération, j'ignore ce que c'est.

Avant de parler de ce programme, je tiens à mentionner quelques mesures que nous devrions prendre. Tout d'abord, mon parti appuierait une interprétation plus large et raisonnable de la constitution canadienne. Lorsque nous soulevons la question de la crise du logement au Canada, le gouvernement l'élude en se retranchant derrière la constitution. Pour régler la crise nationale du logement, il faut que le gouvernement fédéral intervienne et collabore avec les provinces pour accélérer l'aménagement de terrains viabilisés qui se vendent à un prix raisonnable. C'est là l'élément fondamental; la baisse du taux d'intérêt suivra. Le programme de crédit foncier que le ministre mentionne avec tant de fierté a-t-il apporté une solution au prix élevé du logement? Bien sûr que non.

Nous mettrons en place un nouveau ministère des Affaires urbaines dont la Société centrale d'hypothèques et de logement relèvera directement. Nous avons répété à maintes reprises que nous abolirions la taxe de 11 p. 100 sur la vente des matériaux de construction pour en diminuer le coût et alléger les tensions inflationnistes. Cette taxe libérale, du parti libéral, qui a été instaurée par Walter Gordon, doit être abolie et tout de suite. C'est ce que nous ferons quand nous formerons le gouvernement.

Nous étudierons à fond la possibilité qu'une partie des taxes foncières levées par les municipalités et de l'intérêt hypothécaire soit déductible aux fins de l'impôt sur le revenu. En outre, nous ferons en sorte de procurer des avantages équivalents aux locataires. Nous ne mettrons pas en place de programme-pilote semblable à celui qui coûtera 100 millions aux contribuables. Nous établirons des secrétariats de planification formés de représentants de tous les niveaux d'administration, municipal, provincial et fédéral. L'un des grands problèmes est d'aménager des terrains viabilisés, et cela demande la participation des trois échelons administratifs.

Nous encouragerons les institutions prêteuses à placer certains montants dans le logement à des taux d'intérêt raisonnables. Nous intégrerons certains programmes économiques qui feront baisser les taux d'intérêt. Aujourd'hui, les premières hypothèques au Canada, y compris celles de la Société Centrale d'hypothèques et de logement, coûtent de 10.5 à 11 p. 100, et dans certaines régions, les deuxièmes peuvent coûter jusqu'à 21 p. 100. Il est difficile de faire mieux.

Dans mes premières observations, j'ai mentionné la crise du logement. John Doig du *Star* en parle dans ces termes. Il parle d'une seule ville, mais à tout prendre, le problème se pose partout au Canada. Je cite:

D'après certaines sources dans l'industrie du logement, le prix moyen d'une nouvelle maison unifamiliale, en ville et dans cinq municipalités, était de $85,000 le mois dernier. Il était de $25,000 il y a à peine 10 ans.

Le gouvernement est au pouvoir depuis 1968. Une maison moyenne pour un contribuable à revenu moyen coûtait $25,000 quand le gouvernement a pris le pouvoir, elle en coûte maintenant $85,000.

Quels sont les projets du gouvernement? Que fait-il? D'abord, il nous a promis d'apporter des modifications majeures à la loi nationale sur l'habitation qui guériraient tous les maux et réduiraient le coût du logement. Il nous a promis des banques agraires pour réduire le coût des terrains viabilisés. Le prix des terrains continuent d'augmenter dans les centres urbains au Canada. Il nous a promis un programme de logement public et en coopérative pour aider les économiquement faibles à se loger. Aujourd'hui, les gens en quête de logement sont aussi nombreux qu'ils l'étaient avant l'annonce du programme à la Chambre. On nous a promis un programme de rénovation de l'habitat. Je pourrais dire que notre comité du logement s'est rendu à Montréal. Cette ville a son propre programme qui lui permettra de rénover de nombreux logements destinés au citoyen moyen. Où en est le programme du gouvernement?

Dans un bon nombre de villes, aujourd'hui, on compte moins de 5 p. 100 des salariés qui peuvent se permettre d'acheter une maison neuve ou une maison rénovée. Le taux de maisons inoccupées est inférieur à 1 p. 100 à Toronto. Avant longtemps, si ce n'est déjà le cas, les gens devront faire porter leur nom sur les listes d'attente s'ils veulent louer un appartement parce que ces gens ne peuvent réunir les fonds requis pour un paiement initial ou payer les taux élevés de l'intérêt. Quand le taux des maisons à louer est inférieur à 1 p. 100, qu'arrive-t-il? Non seulement les prix augmentent, mais nous connaîtrons bientôt la situation qui existe en U.R.S.S. où les gens qui désirent se loger doivent faire porter leur nom sur des listes d'attente.

J'arrive maintenant à ce que je voulais vous dire. Le 13 mars 1974, on nous a promis un programme des plus originaux: un programme d'innovation planifiée de 100 millions de dollars, étalé sur une période de cinq ans, de 1975-1976 à 1980-1981. Revoyons ensemble le programme d'«Habitat 2000». On a l'impression que ce programme ne sera pas réalisé avant l'an 2000, si l'on en juge par la crise actuelle du logement chez nous. A la page 2 de la déclaration du ministre, le 13 mars, on lit:

J'estime, monsieur l'Orateur, que ce fonds de 100 millions de dollars servira à appuyer des initiatives urbaines dans plusieurs domaines critiques.

● (1510)

Le ministre nous a dit que nous devions monter des projets témoins illustrant l'application efficace de nouvelles conceptions et méthodes de construction domiciliaire; la rentabilité de nouveaux systèmes urbains à basse consommation d'énergie; de nouvelles façons d'exploiter au maximum les ressources naturelles rares et coûteuses par un recyclage à fins multiples; et des techniques nouvelles appliquées à d'autres situations critiques tels que les transports urbains en commun et le financement, la construction et la gestion de villes nouvelles ou revalorisées. Voilà, a-t-il dit, en quoi consistait le programme. C'est ce qu'on appelle le programme de projets témoins. Il comportera de nouvelles conceptions et de nouvelles méthodes de construction domiciliaire. Il y aura une nouvelle étude sur la rentabilité de la construction de maisons à basse consommation d'énergie. On étudiera le recyclage, si cela veut dire quelque chose—j'ignore si on a l'intention de recycler les gens, les maisons ou un programmme qui n'existe nullement.

Une voix: Et pourquoi pas recycler les libéraux?

M. Woolliams: Ce programme ne fera pas construire une seule maison pour qui que ce soit au Canada. Si le ministre compte me démentir, qu'il le fasse lorsqu'il prendra la parole plus tard aujourd'hui. Le jour où le programme fut annoncé, je l'ai qualifié non de programme d'innovation mais de programme d'inhalation, ajoutant qu'un ministre qui avait le toupet et l'inconscience d'annoncer un programme de 100 millions de dollars pour étudier les causes de la crise nationale du logement devait avoir reniflé de la colle. J'ai écouté cet après-midi les propos du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Selon lui, le programme annoncé comporte des dépenses inopportunes, à un moment inopportun et de façon inopportune. Je suis tout à fait de son avis.

Un certain nombre de rapports sur la situation du logement ont déjà été publiés et je vais en traiter maintenant. Il y en a eu un de présenté par le groupe d'étude sur le logement et l'aménagement urbain, dirigé par un ministre du gouvernement précédent, lequel avait été premier ministre suppléant. Il a parcouru le pays et fait une excellente étude du logement. Il est allé jusqu'au fond du problème. Lorsque l'étude fut présentée au cabinet, le premier ministre (M. Trudeau) la jeta à la corbeille à papier et refusa d'admettre le fondement des recommandations. Je suis heureux que le ministre concerné ait démissionné d'un gouvernement pareil car cela prouve qu'au moins un des membres du cabinet avait le sens des responsabilités.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Avons-nous besoin d'un nouveau rapport? Il y a eu le Rapport Dennis, connu comme le rapport caché de Basford—nous ne pouvons pas savoir de quoi il s'agit. Je pourrais en parler plus durement, mais je laisse libre cours à votre imagination monsieur l'Orateur. Nous avons eu étude sur étude. J'ai appelé la Société centrale d'hypothèques et de logement aujourd'hui, ainsi que mes chargés de recherche. Ils m'ont dit qu'il faudrait plusieurs jours pour savoir combien d'études ont été effectuées depuis 1968. Mentionnons certaines d'entres elles.

En 1971, le ministre de l'époque chargé du logement a fait entreprendre une étude sur le logement au Canada, les structures du marché et le rendement des politiques. En janvier 1969, il y eut la Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain. En 1973, ce fut le programme prévu aux termes de la nouvelle loi nationale sur l'habitation. Il y eut également une étude fédérale-provinciale sur l'habitation entreprise en janvier 1973. A la même

époque se déroulèrent les discussions de la conférence annuelle de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain. Il y eut une conférence du Canada central sur le développement à laquelle participèrent des commissions d'études, une étude entreprise par la Société centrale d'hypothèques et de logement sur les statistiques du logement, les rapports annuels de la Société centrale d'hypothèques et de logement et un rapport provisoire sur la mise en œuvre d'un programme spécial de 200 millions de dollars pour la construction d'habitations à prix modique, réalisé par une commission d'études en mai 1971. Un groupe d'études s'est occupé de planification du secteur des maisons mobiles, et le Conseil canadien de développement social a entrepris une étude intitulée «Housing and People», à l'automne de 1973. Les architectes du Canada entreprirent une étude pour le compte du gouvernement en juillet 1973, financée, comme la plupart des autres, par les contribuables. Et, bien entendu, il y eut Habitat 2,000. Il y eut ensuite l'étude sur les logements à l'intention des familles à faibles revenus.

Je pourrais en citer encore beaucoup d'autres. Je sais que des centaines d'études ont été réalisées dans ce domaine. Et pourtant, le ministre nous dit qu'il envisage de dépenser encore 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans le but de résoudre la crise du logement. J'aimerais mieux le voir dépenser ces 100 millions de dollars à la construction de logements pour les familles à revenus fixes qui en ont besoin.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Il faut que je pose la question suivante, monsieur l'Orateur, parce que nous, de l'opposition, avons besoin de savoir ce que fait le ministre. La chose n'est pas facile, car il est fort habile. C'est un ministre tout à fait charmant. Pourquoi faut-il dépenser 100 millions de dollars pour une étude? Je vais vous le dire, monsieur l'Orateur. C'est pour impressionner le reste du monde lors de la Conférence des Nations Unies, qui doit se tenir à Vancouver, dans la circonscription du ministre. Voilà pourquoi. Et savez-vous ce que nous allons dire aux participants? Nous allons leur dire: voyez dans quel désordre se trouve l'habitation au Canada, surtout, ne suivez pas notre exemple, car nous ne commettons que des erreurs. Une fois que le monde aura vu cela, personne ne songera à s'inspirer du programme d'habitation du gouvernement actuel. Nous voulons montrer au monde pourquoi le programme d'habitation au Canada ne devrait pas être suivi. Faites tout ce que vous voudrez, mais ne suivez pas l'exemple du Canada. C'est, en réalité, ce que nous allons dire.

Le gouvernement pense, qu'en créant des groupes de travail ou d'étude, des secrétariats, qu'il va résoudre la crise, mais le coût du logement s'accroît encore, je le répète, à raison de $4 l'heure à Toronto et ailleurs à raison de $2 ou de $1.50. Aujourd'hui, les gens sont écrasés sous un fardeau de dettes qu'ils devront porter toute leur vie. Les fers des paiements élevés qu'ils doivent verser en intérêts et en principal leur encerclent les chevilles. Voilà la situation actuelle. Et pourtant, nous allons dépenser un autre cent millions de dollars pour tâcher de trouver en quoi consiste le problème. L'écart entre riche et pauvre s'élargit chaque jour un peu plus. Le poids de l'inflation nationale causée par le gouvernement continu à accabler ceux qui touchent un revenu fixe.

Le ministre me rappelle cette histoire d'un âne affamé qui allait son chemin mille après mille et dont la faim ne cessait d'augmenter jusqu'à ce que, en désespoir de cause, il vit apparaître à sa droite, un tas de foin, puis un autre à sa gauche et un troisième, droit devant lui. A bout de force, il s'arrête comme dans une extase, cloué sur place par ce spectacle, et il tombe d'inanition. Il en est exactement ainsi du ministre. Il regarde le problème à sa droite, puis à sa gauche et, enfin, droit devant lui. Mais il ne fait rien. Il est comme ce petit âne qui crève de faim entre deux tas de foin.

M. Caccia: J'aime bien vos histoires, mais vous ne devriez pas dire que le ministre est un âne.

M. Woolliams: Je ne l'aurais pas dit moi-même. J'ai dit qu'il était un charmeur. Je sais que vous avez bien aimé mon histoire. J'ai, en parlant de ce programme l'autre jour, dit que c'était du baratin. On a mal rapporté mes paroles dans le hansard; on m'a fait dire «battage». Qu'importe. Je n'ai pas dit cela mais j'accepte volontiers l'un ou l'autre de ces termes. Le ministre a fait du battage avec du baratin. Le ministre s'est condamné lui-même dans sa déclaration du 13 mars lorsqu'il a dit qu'il entendait gérer le programme et le fonds, de façon que «les effets sur l'innovation soient aussi durables que possible». Il a ensuite ajouté:

● (1520)

Les gouvernements se doivent d'appliquer immédiatement, monsieur l'Orateur, des solutions basées sur des méthodes qui ont fait leurs preuves ... Mais il faut aussi prendre des mesures énergiques afin de créer de nouvelles méthodes ... une technique plus perfectionnée et des solutions novatrices.

Ce ministre se lance dans une orgie de pouvoirs aux dépens des contribuables en acceptant de dépenser 100 millions de dollars d'ici cinq ans, programme qui coûtera $54,794 par jour sans qu'une seule maison soit construite. D'après ce qu'a dit le ministre le 13 mars, c'est lui qui sera chargé de ce programme d'envergure. Il va chercher à découvrir quelques moyens nouveaux de régler la crise actuelle, qui s'est aggravée depuis 1968 et qui a certainement empiré depuis sa nomination comme ministre. Mathématiquement parlant, il y a 365 jours dans une année et, par conséquent, 1,825 jours dans cinq ans. En divisant par ce chiffre 100 millions de dollars, on obtient $54,794 par jour pendant cinq ans, soit le coût du programme. Celui-ci ne réglera même pas un des problèmes que pose l'habitation aujourd'hui.

Que l'on considère ou non ce programme comme une orgie de dépenses du ministre, il va coûter aux contribuables du Canada $54,794 par jour pendant les cinq prochaines années et il témoigne de l'incompétence de son gouvernement. Jamais 24 heures n'auront coûté aussi cher! J'ignore qui a créé un tel programme. Le député d'en face qui vient de Toronto, peut-être? Je vais lui donner certains faits et certains chiffres dans un instant. J'en ai déjà cités au sujet de sa circonscription. Qu'il aille dire à ses mandants qu'il est satisfait de ce programme, du fait qu'une maison qui coûtait $25,000 il y a 10 ans en coûte aujourd'hui $85,000. Qu'il le dise à ces mandants lorsqu'il leur fera des discours dans la prochaine campagne électorale qui commencera très bientôt, j'espère, car le Canada ne peut plus se permettre ce genre de gouvernement.

M. Caccia: Vous êtes assoiffé de pouvoir.

M. Woolliams: Permettez-moi de continuer maintenant sur un ton moins sombre et irrité, monsieur l'Orateur, même si on ne peut s'empêcher de sa fâcher devant un programme de ce genre. Nous croyons au principe que chaque Canadien devrait avoir le droit d'obtenir un logement dans un site agréable à un prix convenable et raisonnable. Cela ne devrait certes pas être un problème dans un

pays doté de si nombreuses ressources et de gens si compétents. Compte tenu des restrictions naturelles imposées par la géographie ainsi que les limites économiques et sociales nécessaires, la politique du gouvernement devrait tendre à produire un nombre suffisant de logements de divers modèles pour permettre à tous les Canadiens d'exercer librement leur choix quant au modèle et à l'occupation de leur logement. Ce n'est certes pas trop demander.

Il y a quelques mois, je faisais un discours sur l'habitation, mais je n'ai pas souvent l'honneur de paraître dans la page éditoriale du *Globe and Mail*. Je suppose que nous aimons tous les honneurs comme mon honorable ami, je le sais. Le 13 juin 1973, voici ce que le *Globe and Mail* disait de mon discours dans un éditorial intitulé «Housing's roller coaster:»

Ce n'est pas au terrain mais au taux d'intérêt qu'il faut imputer le coût accru de l'habitation. C'est vrai même dans les régions urbaines et les banlieues où la spéculation a provoqué la montée en flèche des prix des terrains.

Eldon Woolliams (CP-Calgary-Nord) l'a démontré en citant simplement des chiffres à la Chambre des communes cette semaine. Un simple bungalow dans de nombreux centres urbains coûte actuellement 35,000 dollars . . .

Bien entendu, monsieur l'Orateur, vous ne pouvez plus en trouver à ce prix-là; ils ont augmenté de 10,000 dollars depuis mon discours.

. . . ou plus, a-t-il dit. Si l'acheteur donne un premier versement de 10,000 dollars et prend une hypothèque de 25,000 dollars pour une période de 40 ans, le coût global, une fois l'hypothèque payée et selon le taux d'intérêt, atteindra: 75,000 dollars à 6 p. 100; 101,000 dollars à 9 p. 100 et 110,000 dollars à 10 p. 100.

J'avais alors cité de nombreux exemples. Qui, aujourd'hui, peut épargner suffisamment pour verser le paiement initial à l'égard de l'achat d'une maison, sans compter les paiements sur le capital et les intérêts qui s'accumulent? Si l'inflation persiste—et tout homme comprend cela, je pense, point n'est besoin d'être un économiste de grande classe—et si le coût des logements continue de monter, le Canada va connaître le plus grand nombre de saisies de toute son histoire, surpassant même celles des années 30. Le ministère peut assurément élaborer un meilleur plan que celui de gaspiller 100 millions de dollars des deniers publics.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière le ministre des Transports (M. Marchand) a fait l'autocritique de sa politique nationale des transports, il a reconnu que c'était un gâchis. Aujourd'hui, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) nous annonce que la politique de l'habitation du gouvernement fédéral est dans un désordre indescriptible. C'est une tragédie, un désastre.

La motion dont la Chambre est saisie nous prie d'examiner le dossier, les objectifs et les programmes du département d'État aux Affaires urbaines à la lumière des besoins urgents des centres urbains au Canada. Pour dire le moins, le dossier est pitoyable, les objectifs sont fondés à tort sur le profit, en comptant sur le secteur privé et les programmes ont assurément été maigres. J'accuse le ministre d'État chargé des Affaires urbaines d'avoir omis de donner la direction et l'aide nécessaires pour résoudre le problème le plus important au Canada, celui du logement. Depuis des mois, nous avons vu monter en flèche les coûts de l'habitation, y compris le coût du terrain, les taux d'intérêt hypothécaire et le prix des matériaux de construction; en fait, ils ont atteint les niveaux les plus élevés jamais connus et contribué à une hausse sans précédent du coût de la vie au pays.

[M. Woolliams.]

Qu'est-ce que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a fait, monsieur l'Orateur? Rien. J'ai examiné le discours du trône et il ne contient pas un mot à propos du problème du logement au Canada. Il ne contient pas un mot à propos de mesures législatives en vue de régler le problème. Le ministre s'est contenté de faire une déclaration la semaine dernière à propos d'un programme-pilote qui coûtera, comme le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) l'a signalé, 100 millions de dollars pendant une période de cinq ans.

A mon avis, ce n'est que la reprise du programme innovateur spécial que le gouvernement avait mis en œuvre en 1971, qui, selon une analyse effectuée par un expert indépendant, avait simplement permis de construire des maisons plus petites sur des terrains plus petits. Voilà quel avait été le résultat du programme de 1971 et quand j'ai lu les détails du programme-pilote de 1974, j'ai ressenti la même chose que ce que j'avais ressenti à propos du programme de 1971. Cela me fait penser à un de mes électeurs qui était propriétaire d'une de ces petites maisons construites sur un petit terrain. Il m'avait dit: «Vous savez, je vais passer le reste de l'éternité dans une petite boîte et le gouvernement fédéral veut que je passe aussi le reste de mes jours sur terre au même endroit.» A mon avis, c'est une remarque très juste.

Toutes ces mesures ne représentent pas plus qu'une cacahuète pour un éléphant affamé. Comme je l'ai dit plus tôt, le discours du trône ne contient rien à propos du problème du logement et j'ai constaté la même chose dans le discours du trône de l'assemblée législative de l'Ontario. Je sais que le premier ministre M. Davis a déclaré qu'il n'y avait pas de crise en Ontario, mais le coût du logement a monté de 23 p. 100 à Ottawa et de 25 p. 100 à Toronto. En revanche, les gagne-petit dépensent la moitié de leur salaire brut pour se loger.

Quand j'ai lu dans le *Globe and Mail* de ce matin que Sidney Handleman, le nouveau ministre du logement de l'Ontario, avait dit que nous devions faire confiance à l'entreprise privée, à ceux que l'on désigne par euphémisme du nom d'aménageurs, je n'ai pu réprimer un sentiment de tristesse envers les Ontariens qui sont aux prises avec le problème du logement. Avant longtemps il changera probablement son nom d'Handelman en celui de «misshandelman» pour ce qui est du problème du logement.

● (1530)

M. Basford: C'est un peu tiré par les cheveux.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Qu'espérer d'autre un lundi après-midi?

M. Gilbert: Nous, députés du Nouveau parti démocratique, désirons mettre en œuvre immédiatement trois nouveaux programmes pour s'attaquer à la crise du logement au Canada. En premier lieu, il faut fixer le taux d'intérêt maximal pour toutes nouvelles hypothèques à 6 p. 100 et insister auprès des sociétés financières pour qu'elles réservent un pourcentage de l'argent qu'elles affectent aux investissements afin d'assurer des montants suffisants pour les prêts hypothécaires. Ces sociétés financières témoigneraient ainsi qu'elles ont le sens de leur responsabilité sociale, qu'elles ne se préoccupent pas uniquement de leurs profits, comme c'est le cas actuellement. Nous accorderions aussi des dégrèvements fiscaux aux Canadiens qui paient actuellement plus de 6 p. 100 d'intérêt sur leurs hypothèques.

J'ai mentionné en passant l'influence qu'avait le prix élevé des logements sur le coût de la vie. Qu'il me soit

permis de préciser l'économie que réaliseraient les gens qui remboursent des prêts hypothécaires à des taux supérieurs à 6 p. 100. Ainsi, dans le cas d'une hypothèque de $35,000 remboursable en 25 ans au taux actuel de 10¼ p. 100, l'acheteur doit payer $316 par mois dont $295 représentent uniquement des intérêts. Si nous bloquions le taux d'intérêt sur les hypothèques à 6 p. 100, les paiements mensuels pour cette maison tomberaient de $316 à $223. Autrement dit, le propriétaire épargnerait $93 par mois ou $1,116 par année grâce à la formule néo-démocrate.

Le montant des intérêts considéré indépendamment du paiement mensuel global est encore plus frappant. Au taux de 10¼ p. 100, les intérêts atteignent $295 et au taux de 6 p. 100, seulement $175, ce qui veut dire une épargne de 12 fois $120, ou $1,440 par année par personne. On allégerait donc considérablement le lourd fardeau que l'habitation représente pour les Canadiens, surtout en ce qui concerne les taux d'intérerêt et il y aurait aussi un effet indirect sur les loyers.

J'entends déjà le ministre et certains de ses collègues dire que nous n'avons pas les moyens d'appliquer cette proposition, qu'elle n'est pas acceptable ou correcte. Je lui rappelle ce qui s'est passé à la Trans-Canada Pipeline, cette vieille amie du gouvernement. La société a envoyé les convocations à la réunion annuelle et la lettre mentionnait qu'au 4 mars 1974, plusieurs cadres devaient de l'argent sur des prêts consentis pour l'achat de leur maison. Suivent les noms de trois cadres qui ont obtenu des prêts hypothécaires, le plus élevé étant de $20,000, le deuxième de $15,000 et le troisième, de $11,000. L'intérêt exigé était, respectivement, de 7, 6½ et 6 p. 100. D'après moi, la phrase biblique qui promet à celui qui a qu'il sera dans l'abondance s'applique à la Trans-Canada Pipeline, surtout quand on constate les faibles taux d'intérêt que paient les cadres supérieurs.

Je pourrais signaler que nous avons fait enquête à ce sujet parce que nous supposions qu'il s'agissait de premières hypothèques, mais nous avons découvert qu'il s'agissait de deuxièmes hypothèques à 6, 6½ et 7 p. 100.

Une voix: Tous des gens à $50,000 par année.

M. Gilbert: Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines n'a certes pas le droit de dire que nous ne pouvons pas offrir des hypothèques à 6 p. 100 à tous les Canadiens sans exception et il assumerait un devoir social envers tous les Canadiens s'il adoptait une telle position.

En poursuivant plus loin l'idée d'hypothèques à 6 p. 100 pour tous les Canadiens, nous, les membres du NPD, préconisons les création d'une banque fédérale de terrains dont l'objectif immédiat serait l'acquisition de 50,000 acres de terrains viabilisés propres à être mis en valeur par le gouvernement fédéral. La banque pourrait également accorder une aide financière aux gouvernements municipaux qui pourraient acheter et viabiliser des terrains pour les fins de la construction. J'entends déjà le ministre me dire qu'il existe des programmes dans ce sens mais ils n'ont abouti qu'à des échecs car le gouvernement fédéral n'avait pas pris l'initiative. Il a laissé aux gouvernements provinciaux le soin de les mettre en œuvre mais ils ne l'ont pas fait.

La semaine dernière, j'ai été surpris lorsque Robert Nixon, chef du parti libéral de l'Ontario, a prononcé un discours passionné sur le discours du trône du gouvernement de l'Ontario et tiré la sonnette d'alarme contre les investissements fonciers et immobiliers faits en Ontario par des Allemands, des Suisses, des Américains, des Japonais et des Britanniques. D'après lui la raison en sont les taux d'intérêt de 10 p. 100 et la fiscalité des gains en capital qui rendent ces investissements en Ontario très lucratifs. J'espère que le chef du parti libéral de l'Ontario a porté ce fait à l'attention du ministre d'État chargé des Affaires urbaines et que celui-ci non seulement écoutera ce libéral mais agira. L'actuel ministre n'est pas un homme d'action mais plutôt un parleur.

Le rapport Dennis recommandait une politique de prêts directs aux municipalités. Ce rapport envisageait la nécessité pour les municipalités de participer à l'acquisition et à la viabilisation de terrains afin d'en limiter les coûts et la valeur. J'accorde au député de Trinity (M. Hellyer) un certain crédit pour avoir insisté pour que des subventions fédérales soient versées aux municipalités en ce sens mais je ne puis le féliciter de son dossier antérieur concernant le plafonnement des taux appliqués par la SCHL. Je ne le félicite pas d'avoir supprimé les hypothèques de 25 ans et d'avoir autorisé les hypothèques à reconduction quinquennale. Je le répète, je le félicite des prêts directs aux municipalités.

M. Hellyer: N'oubliez pas que 50,000 unités de moins auraient été construites annuellement sans ces deux choses.

M. Gilbert: Lorsque je pense au député de Trinity et à son zèle lorsqu'il se précipite d'un bout du pays à l'autre pour résoudre le problème du logement, un zèle presque religieux et quand je compare cela avec ses résultats, cela me rend vraiment malade pour ne pas dire plus, monsieur l'Orateur.

Permettez-moi de passer à la troisième question que j'estime très importante. Nous devons empêcher les spéculateurs de faire des bénéfices sur le logement au moyen de changements au système fiscal. Je ne parle pas du citoyen moyen qui achète une maison, la revend et réalise un bénéfice parce que les prix ont augmenté. Je parle des promoteurs immobiliers et des sociétés de construction qui ont tellement exploité le public. Il est temps, il est grand temps de les arrêter. Lorsque je lis le rapport du groupe d'étude Hellyer qui dit que tous les Canadiens ont droit à un abri propre et chaud et lorsque je lis les principes établis par notre parti et le Conseil canadien de développement social selon lesquels chaque Canadien a droit à un logement décent à un prix raisonnable, je me demande ce qui cloche.

● (1540)

Nous avons là un principe qui devrait être, au Canada, un principe fondamental de la politique du logement. Tous les Canadiens devraient avoir socialement le droit à un logement décent tout comme ils ont le droit à l'assurance-maladie et à l'instruction. Cela n'a pas marché parce que le coût du logis a prix une ampleur démesurée. Lorsqu'on pense qu'à Toronto, le coût moyen d'une maison était de $46,210 le 1er février 1974. Cela représente une augmentation de 50 p. 100 en 23 mois. Le logement est devenu si cher à Toronto que 136 prêts seulement ont été accordés en 1973 pour de nouveaux logements en vertu de la loi nationale sur l'habitation alors qu'on a construit près de 40,000 nouveaux logements à Toronto l'année dernière. Le prix moyen de ces maisons financées en vertu de la loi nationale sur l'habitation était de $36,218 et l'acheteur avait un revenu moyen de $15,293. Étant donné que le prêt maximum accordé en vertu de la loi nationale sur l'habitation est de $30,000, cette loi qui devait permettre d'accéder à la propriété est devenue pratiquement inopérante dans la région de Toronto. Étant donné que le salaire moyen

hebdomadaire était inférieur à $150 à Toronto en 1973, le rêve de posséder une maison est pratiquement irréalisable.

Je pourrais vous raconter la même histoire en ce qui concerne l'achat de maisons dans toutes les autres grandes villes du pays car les prix sont les mêmes et c'est tout aussi impossible. En fait, mon collègue de Timiskaming (M. Peters), dont la circonscription est assez loin de Toronto, m'a dit l'autre jour que chez lui, un terrain non viabilisé coûte $6,000 dans sa région et un terrain viabilisé $8,200. Dans ma région, une maison que j'aurais pu acheter pour $26,000 en 1962 s'est vendue $83,000 comptant il y a moins d'un mois. Le vendeur est allé trouver un agent immobiliser pour faire inscrire sa propriété et il a dit qu'il en voulait $70,000. L'agent lui a dit qu'il lui en obtiendrait davantage. La propriété était inscrite à $87,000 et elle s'est vendue $83,000 comptant. Cela montre combien les prix ont monté en flèche et qu'il faut faire quelque chose à ce sujet.

Que ferait le Nouveau parti démocratique? Nous imposerions à 100 p. 100 les gains en capital des spéculateurs immobiliers. En d'autres termes, nous prendrions la meilleure partie des bénéfices immérités des promoteurs immobiliers et des constructeurs. Au besoin, nous imposerions un impôt sur les bénéfices excessifs de ceux-ci. Troisièmement, nous appliquerions la recommandation du rapport Dennis à propos des promoteurs immobiliers et des constructeurs. En 1971, les propositions de réforme fiscale supprimaient les échappatoires qui s'offraient aux particuliers dans le domaine des investissements et elles disaient qu'on ne pourrait y appliquer aucun frais, mais elles n'ont pas supprimé les échappatoires dont bénéficient les sociétés.

Les promoteurs immobiliers et les constructeurs font payer des reports d'impôt, l'amortissement accéléré du coût en capital des frais de garde de terrain, ce qui comporte des intérêts hypothécaires, les taxes municipales et ainsi de suite. Aussi, les sociétés comme la *Cadillac Development Corporation* de Toronto ont réalisé, entre 1966 et 1971, grâce à ces avantages fiscaux, des gains de $62,968,000, sur lesquels elle a payé $20,506 d'impôt. Cela me fait penser aux impôts qu'a payés un certain président ces dernières années. Dans le cas, qui nous occupe le montant n'était que de $20,506 pour des gains de 62 millions de dollars. La *Consolidated Building Corporation,* entreprise dont le siège social se trouve également à Toronto, a acheté 18 acres de terrain en juillet 1973; elle les a vendues 17 jours plus tard avec un bénéfice de 1.5 million de dollars. Cette société qui construisait auparavant un nombre important de maisons et de propriétés commerciales s'occupe maintenant de promotion immobilière. Le président a dit que la société est une société publique à but lucratif. Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas là des bénéfices raisonnables, mais des bénéfices exorbitants.

Voilà trois domaines dans lesquels le ministre pourrait agir immédiatement pour ce qui est de la crise du logement au Canada. J'ose espérer qu'il réunira les ministres provinciaux, ainsi que l'a fait le premier ministre (M. Trudeau) relativement à la crise du pétrole, pour étudier cette crise du logement, qu'il acceptera la responsabilité qui lui incombe autant que ministre et qu'il saura à ce titre faire preuve d'initiative à l'égard de cet important problème. J'espère que les Canadiens n'ont pas totalement perdu confiance dans le gouvernement, mais je crois, qu'en ce moment, ils s'orientent certes dans cette voie. Il va sans dire que le ministre devrait assumer ses responsabilités, qu'il devrait veiller à appliquer sa doctrine qui est celle de la plupart des Canadiens à savoir que nos concitoyens ont droit à des logements convenables, à des prix raisonnables.

M. l'Orateur adjoint: J'hésite à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier l'honorable député de Calgary-Nord (M. Woolliams) d'avoir permis la tenue d'un débat de ce genre aujourd'hui, car le problème de l'habitation au Canada en est un de première importance.

Cela ne signifie pas, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis il n'y a pas d'autres problèmes. Nous subissons actuellement une crise du logement comme nous subissons beaucoup d'autres crises, notamment en ce qui a trait à l'emploi, au chômage, à l'alimentation et à l'énergie. La crise du logement s'ajoute à toutes les autres crises auxquelles le gouvernement actuel tente de nous habituer.

Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué, en écoutant les discours que mes deux préopinants viennent de prononcer que le problème de l'habitation existe à peu près partout au Canada. Je pense que peu de régions, peu de villes, peu de municipalités, échappent à ce problème. Certaines causes ont peut-être aussi été inconsciemment voulues, mais je remarque que, dans la province de Québec, il y a une dizaine d'années, on a commencé une révolution qu'on a appelée tranquille, et on a invoqué certains prétextes pour faire abandonner des paroisses rurales et inviter les gens à aller habiter dans les villes.

Voilà une des causes, monsieur l'Orateur, qui a suscité de nombreux problèmes tant dans les cités que dans les villes de moyenne importance. Nous devons aujourd'hui faire face à ces problèmes.

Le député de Calgary-Nord a réclamé le retrait de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et une exemption d'impôt sur l'intérêt payé sur les hypothèques d'un acheteur de maison. Je ferai remarquer à la Chambre, et particulièrement au député de Calgary-Nord, que les créditistes réclament l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction depuis déjà quelques années, puisque mon collègue de Portneuf (M. Godin) a encore présenté une motion à la Chambre à ce sujet, au cours de cette session. Cette motion porte le n° 2, et se lit ainsi:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'accorder un dégrèvement d'impôt sur le revenu équivalant au montant payé en intérêt sur l'hypothèque d'une maison familiale et au montant des taxes municipales et scolaires, le tout jusqu'à concurrence de $1,000 par année.

Cela signifie donc, monsieur l'Orateur, que les conservateurs progressistes autant que les néo-démocrates ne sont pas les seuls à réclamer de tels allégements fiscaux pour les propriétaires de maisons.

Le Parti Crédit Social du Canada est, je pense, à l'avant-garde à ce sujet. Nous réclamons également depuis longtemps la possibilité de contracter des emprunts à un taux que peuvent rencontrer tous les propriétaires.

Toutes les familles qui ont besoin d'un logement constatent qu'aujourd'hui le taux d'intérêt est beaucoup trop élevé, même dans le cadre du programme de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Dans certains cas on peut réduire le taux d'intérêt jusqu'à 8 p. 100 mais, encore là, monsieur l'Orateur, ce taux d'intérêt est encore beaucoup trop élevé pour certains.

Nous constatons, comme tout le monde, que pour plusieurs raisons il existe au Canada, et cela dans toutes les

régions, une pénurie de logements. Nous avons négligé de mettre en chantier suffisamment d'habitations familiales, surtout là où on prévoyait une forte augmentation de la demande. Par exemple, depuis quelques années, on a annoncé, dans le nord de l'Abitibi, un important développement, celui de l'aménagement hydro-électrique de la baie James. Cela signifie que dans les villes du nord on aurait besoin d'un nombre considérable de logements.

● (1550)

A mon avis, les constructeurs d'habitations, les promoteurs d'habitations, de même que, dans une certaine mesure, les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, dont un bureau est situé à Val-d'Or, ont tout fait afin de répondre à la demande mais, malheureusement, celle-ci a été beaucoup plus forte que ce qu'on pouvait offrir. La demande est encore très forte, monsieur l'Orateur. On en est rendu à un point tel que plusieurs familles se demandent si elles pourront se loger à un endroit convenable, à une distance raisonnable de leur lieu de travail. C'est là un manque de prévoyance. On n'a pas planifié de façon à pouvoir offrir suffisamment de maisons pour répondre à la demande. On aurait dû prévenir, puisque les projets étaient annoncés. Nous avons manqué de prévoyance. On aura probablement besoin de moins de maisons lorsque les travaux seront terminés. On sera alors prêt à les offrir en très grand nombre, mais malheureusement, à ce moment là, il sera trop tard.

Je pense aussi au programme annoncé, il y a quelques jours, par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford), programme de 100 millions de dollars, et auquel a tantôt fait allusion l'honorable député de Calgary-Nord.

Monsieur l'Orateur, dans le cadre de ce programme, le ministre a demandé qu'on présente des initiatives nouvelles. A mon avis, cela n'a pas fait défaut dans le passé, je l'ai même mentionné lorsque l'honorable ministre faisait sa déclaration à la Chambre. Il y aurait sans doute place pour d'autres initiatives, mais, à mon avis, on devrait tirer profit de celles qui existent actuellement. Il se pose cependant certains problèmes. Certains promoteurs d'habitations tentent de faire approuver les projets de maisons qu'on appelle «maisons modulaires». Au moment de l'achat d'une maison, si on n'a pas besoin d'un grand logement, on peut, grâce aux modules, acquérir une petite maison pour les besoins du moment, quitte à l'agrandir plus tard à mesure que les besoins grandissent.

Or, ces maisons modulaires sont à un prix de revient qui répond, à mon avis, au programme gouvernemental de construction de maisons à prix modique.

Mais imaginons avec quelle crainte les municipalités voient la construction d'habitations modulaires ou de n'importe quelles autres maisons à prix modique. Les municipalités sont aux prises avec l'aménagement des services, des rues, des trottoirs, des égouts et des aqueducs, à des coûts qui augmentent aussi rapidement que dans n'importe quel autre domaine de la construction.

Ces municipalités doivent avoir également recours à des emprunts dont les taux d'intérêt vont aussi en augmentant et qui sont de plus en plus difficiles à obtenir.

Ces municipalités préfèrent la construction de maisons qui, pour les mêmes services, rapporteront beaucoup plus en taxes municipales. Il est entendu qu'une maison de $25,000 ou $30,000 va rapporter beaucoup plus à la municipalité qu'une maison de $15,000 ou $20,000. Et la municipalité n'a pas à débourser plus pour l'aménagement des rues sur lesquelles sont bâties des maisons dont la valeur est supérieure.

C'est pourquoi les municipalités craignent la construction de ces maisons à prix modique.

Il existe aussi un autre risque dans la promotion de ces maisons à prix modique, à savoir la construction de taudis en série. Nous sommes aux prises, dans presque toutes nos villes et villages, avec des maisons qui tombent en ruine, qui ne sont presque plus habitables, et où doivent se loger des familles qui vivent d'allocations de bien-être social. En tentant d'abaisser le coût de construction des maisons à prix modique, on risque de construire des maisons qui dans deux ou trois ans auront l'apparence des taudis qu'on veut remplacer actuellement.

A mon avis, monsieur l'Orateur, il faut être prudent dans l'élaboration des plans de maisons, parce que les gens veulent, et sont en droit d'exiger, une maison habitable, avec un certain confort à l'intérieur. Plus une maison est mal construite, plus elle est difficile à chauffer, et moins il y a de confort à l'intérieur.

Monsieur l'Orateur, il faut être prudent, à mon avis, en ce qui a trait à ce genre de maisons à prix modique, et offrir à la population canadienne des maisons de qualité normale, qu'on peut construire.

Je n'ai qu'un exemple à donner à ce sujet, monsieur l'Orateur. Dans la ville d'Amos, des maisons ont été construites il y a de nombreuses années grâce au programme qu'on appelait alors «War Time Housing». Ces maisons avaient justement été construites pour des familles à faible revenu. En principe, ces maisons sont encore destinées à des familles à faible revenu. Mais dans la ville d'Amos en particulier, et c'est probablement la même chose ailleurs, on constate que des familles, dont les revenus dépassent $12,000 et même $15,000 par année, vivent dans ces maisons, alors que d'autres, des familles d'ouvriers, dont les revenus sont moindres, des employés de magasins, dont le salaire n'est pas trop élevé, doivent payer des prix plus élevés pour se trouver des logements habitables, tandis que des familles dont les revenus sont de $12,000 à $15,000 peuvent se permettre de vivre dans ces logements de «War Time Housing» pour $80 ou $82 par mois.

● (1600)

A mon avis, cette situation devrait être révisée. Si on veut être juste, on doit réviser ce programme qui avait été conçu pour des familles à faible revenu, et continuer à offrir ces avantages à des familles à faible revenu. D'aucuns vont jusqu'à suggérer, monsieur l'Orateur, que ces maisons construites pour des familles à faible revenu soient destinées aux personnes qui ne touchent aucun revenu, c'est-à-dire qui n'ont d'autre revenu que les allocations de bien-être social. A mon avis, ces suggestions devraient être étudiées attentivement par le ministre, afin qu'on puisse présenter, si possible, les modifications qui s'imposent à ce programme en vue d'offrir des habitations à ceux qui en ont besoin.

Dans le cadre de son programme de 100 millions de dollars, le ministre demande qu'on prenne des initiatives nouvelles. Je pense qu'il en existe, et je me demande si le ministre a été mis au courant de certaines transformations qui se font actuellement dans la province de Québec. Cela se fait probablement de la même façon dans d'autres provinces. Du moins, un mouvement existe actuellement, et dans l'Abitibi, le Témiscamingue, le nord-ouest québécois en particulier, certains promoteurs achètent à bas prix le plus de lots vacants possible, subdivisent ces lots-là en

terrains de cinq acres, et les offrent ensuite en vente. Ils font de la réclame aux États-Unis, dans certains États, en vue d'offrir ces lots en vente aux Américains. Ils les offrent également aux Canadiens qui voudraient acheter ces petits lots qu'on appelle des «fermettes». Même si ces lots ne sont pas aujourd'hui situés dans les villages ou dans les villes, étant donné les moyens de transport et de communication de toutes sortes, il est facile de vivre éloigné des centres urbains. Or, il semble, à ce jour, que, du moins en ce qui touche à certains Américains à la retraite ou près de la retraite, ces petites parcelles de terrain semblent les intéresser. Il s'agit, à mon avis, d'une initiative qui a peut-être été conçue pour les Américains qui veulent venir vivre au Canada durant la belle saison. Je me demande si on ne devrait pas mieux prévoir. Comme le faisait remarquer tout à l'heure mon préopinant néo-démocrate, qui reconnaissait que la plupart de nos terrains offerts pour la construction d'habitations étaient beaucoup trop petits, que ce serait une façon d'agrandir les terrains et de permettre aux familles qui iraient vivre sur ces terrains, non seulement d'avoir un coin pour construire un toit, mais aussi un endroit pour cultiver des légumes et des fleurs, et prendre l'air non pollué l'été.

Monsieur l'Orateur, voilà aussi une initiative que le ministre devrait faire sienne ou étudier. Il devrait demander à ses fonctionnaires d'étudier des initiatives comme celles-là, afin de trouver tous les moyens possibles de dégager les grandes villes, de décentraliser ces lieux d'habitation qui causent toutes sortes de problèmes, dont celui du transport en commun, par exemple, qui en est un parmi beaucoup d'autres.

Monsieur l'Orateur, voilà des sujets que le ministre devrait étudier avec attention. Je n'ai pu, pendant ces quelques minutes, lui donner tous les renseignements nécessaires, mais je sais qu'il peut trouver des renseignements supplémentaires afin d'étudier la possibilité de réaliser des projets semblables à la grandeur du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, cette motion des conservateurs sur les objectifs de la politique urbaine et de la politique d'habitation du gouvernement nous fournit une bonne occasion de discuter de ces questions. Le député de Calgary-Nord (M. Wooliams), le porte-parole officiel du parti conservateur, a bien sûr déclaré que les objectifs du gouvernement dans ces deux domaines dont faisait état le discours du trône étaient insuffisants. J'aurais espéré que l'opposition officielle se montre au moins assez intéressée à ces questions pour faire participer son porte-parole officiel au débat sur l'Adresse au lieu de garder le silence.

M. Alexander: Il l'a fait.

M. Basford: Pas sur l'habitation. Le porte-parole officiel de l'opposition officielle n'a pas pris la parole sur la politique d'habitation et urbaine dans ce débat.

M. Alexander: Nous attendions celui d'aujourd'hui.

M. Basford: Je suis heureux de la réaction des députés d'en face. De toute évidence, ils se rendent maintenant compte que ce sujet est d'un si grand intérêt qu'ils auraient dû en faire traiter par leur porte-parole à l'occasion de ce débat précédent. Mais, bien sûr, ils n'avaient pas encore tenu leur congrès à cette époque, et je suppose qu'ils n'avaient alors aucune politique. Maintenant qu'ils ont tenu leur congrès, ils croient avoir une politique. Voilà qui est nouveau.

[M. Laprise.]

Le dernier grand débat sur l'habitation remonte à l'époque des modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation. Quelque 18 membres du parti conservateur y avaient participé, et si on relit leurs discours, on voit qu'ils avaient exposé 18 politiques conservatrices différentes.

Mes honorables amis d'en face ont formulé des propositions. L'une d'elles viserait à supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Naturellement, monsieur l'Orateur, nous voudrions tous supprimer les taxes, il n'y a pas de doute. Mais on aurait aimé que le parti conservateur étudie cette proposition un peu plus à fond, au moins plus que ne le révèle la politique qu'ils ont énoncée aujourd'hui. Bien entendu, ceux qui profiteront le plus de la suggestion du député de Calgary Nord seront les grands constructeurs industriels et commerciaux, ceux qui érigent les gigantesques édifices à bureaux et les centres d'achats.

M. Alexander: Nous ne parlons pas d'eux.

M. Basford: Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) dit qu'ils ne parlent pas d'eux. J'ai ici même une copie de leur politique. Ils se déclarent prêts à relever le défi. Monsieur l'Orateur, les conservateurs sont prêts à relever le défi en tournant le dos aux réalités du 20ème siècle. Rien dans cette politique ne précise qu'elle s'en tient au logement. On y dit clairement que ces mesures aideront les constructeurs d'édifices publics et de centres d'achat. C'est une politique typique des Conservateurs, en ce sens qu'elle accorde le plus d'aide possible à ceux qui en ont le moins besoin.

Dans la mesure où la suggestion des Conservateurs s'appliquerait à la construction résidentielle, ceux qui en profiteraient le plus seraient, ici encore, ceux qui possèdent le logement le plus coûteux. Voilà la réponse qu'ils apportent au problème du logement. Les Conservateurs auraient certes pu suggérer que la suppression de taxe ne s'applique qu'au logement. Nous n'avons sûrement pas besoin de la supprimer pour les centres d'achat. Ils auraient certainement pu élaborer un système qui aurait permis d'accorder des réductions d'impôt à ceux qui en ont le plus besoin; mais évidemment, ils pensent avant tout à protéger leurs amis riches.

● (1610)

Comme je l'ai mentionné, le débat actuel nous permet de revoir les objectifs urbains et la politique du logement du gouvernement. Les objectifs de mon ministère sont très simples: ils consistent à améliorer le Canada urbain pour les citadins Canadiens et à régler les problèmes et les questions urbaines le mieux possible. Nous les réglons. Le gouvernement actuel a eu beaucoup de succès à cet égard. Nous nous occupons du logement et, en collaboration avec les autres gouvernements, nous nous occupons aussi de questions comme le transport urbain. Nous abordons la question du logement en utilisant des méthodes nouvelles et ingénieuses. Nous prenons des mesures et nous encourageons les autres gouvernements et le secteur privé à prendre des mesures pour régler les problèmes du logement.

Comme l'ont souligné tous ceux qui ont pris la parole dans le débat, l'élément important du coût de l'habitation, c'est le prix des terrains.

M. Alexander: Surtout des terrains viabilisés.

M. Basford: Oui, surtout des terrains viabilisés. Je remercie le député d'Hamilton-Ouest de son aide. Pour plusieurs raisons, dont la moindre n'est pas le coût de l'aménagement résidentiel dans la plupart des municipali-

tés, il ne s'est pas présenté suffisamment de terrains viabilisés sur le marché. L'objectif du programme fédéral de remembrement foncier est de remédier à cette situation, de doter rapidement le marché de terrains viabilisés et de mieux équilibrer l'offre et la demande. Cela nécessite de la part des gouvernements des interventions à grande échelle, grâce aux dispositions de la nouvelle loi nationale sur l'habitation, laquelle prévoit des fonds pour le remembrement foncier. Lorsque, il y a un an à peu près, nous nous sommes engagés à fournir 100 millions de dollars par an dans le cadre d'un programme quinquennal de remembrement foncier, ils nous ont tournés en ridicule. Sauf erreur, ils avaient pris pour position officielle de fournir 20 millions.

M. Broadbent: Qui sont ces «ils»?

M. Basford: Les conservateurs. A la lumière des réponses que nous avons reçues d'autres gouvernements à cette offre, nous avons relevé notre objectif en 1973, si bien que nous avons été en mesure d'engager 150 millions en 1973 aux fins du remembrement foncier. Nous continuons et continuerons à prendre des engagements importants dans ce domaine.

Afin de tirer le meilleur effet ou revenu de ce placement, j'ai proposé aux provinces et aux municipalités une série de principes directeurs régissant l'allocation des fonds destinés au remembrement foncier. J'ai recommandé que la priorité et les fonds soient accordés aux projets qui promettent des mises en chantier et un aménagement rapides et qui mettront des terrains viabilisés sur le marché aussitôt que possible. Bien que nous ayons besoin de réserves foncières en prévision de leur aménagement dans cinq, dix ou quinze ans, nous favorisons les projets de remembrement foncier qui fourniront, je le répète, des mises en chantier et un aménagement rapides. Tels sont les principes directeurs donnés aux provinces.

Deuxièmement, j'ai proposé qu'une proportion raisonnable des terres remembrées de la Couronne soit réservée aux logements pour les personnes à revenu faible et modeste. On accepte en général ces principes directeurs qui sont effectivement appliqués en ce qui concerne les prêts et les engagements que nous avons conclus avec les provinces et les municipalités. L'objectif de ces principes directeurs consiste non seulement à mettre rapidement des terrains sur le marché, mais à rendre l'aménagement domiciliaire plus intéressant pour les municipalités et à supprimer les obstacles à l'utilisation des terrains à des fins domiciliaires.

Le député de Broadview (M. Gilbert) propose que nous acceptions les recommandations du rapport Dennis pour ce qui est de la participation des municipalités; or, je les ai acceptées. Je souhaiterais que le député connaisse un peu mieux la politique du logement; il saurait que lors de la conférence tripartite de Peterborough, nous avons déclaré que le gouvernement fédéral appuierait les municipalités dans leurs projets de regroupement de terrains. En outre, juste avant 1974, nous avons approuvé en quelques semaines un prêt de 9 millions à la ville de Toronto aux fins du remembrement foncier; le projet sera mis en marche dès que la province aura donné son accord. A la même époque, nous avons approuvé l'octroi d'un important prêt à la ville de Vancouver pour lui permettre de se lancer dans une entreprise analogue. Dans un discours que j'ai prononcé à Toronto ce matin, j'ai répété que nous souhaitons aider les municipalités en ce domaine et y sommes disposés. Mais que ce soit bien clair: nous invitons les municipalités à intervenir et nous avons les fonds nécessaires pour leur venir en aide.

L'accélération de l'expansion planifiée des secteurs résidentiels, comme tout ce qui est logement, n'est pas une affaire qu'on peut confier au seul gouvernement fédéral ni que le gouvernement puisse régler à lui seul. L'intervention des provinces et des municipalités s'impose. Nous les invitons à prendre toutes les dispositions voulues pour éliminer les tracasseries bureaucratiques qui retardent l'aménagement de terrains et la mise sur le marché de lots viabilisés.

Je rappelle aux députés, puisque nous en sommes à la question des lots viabilisés, qu'un autre moyen d'accélérer la construction de maisons, de nouveaux logements et obtenir une offre proportionnelle à la demande est l'ancien programme d'aide pour le traitement des égouts qu'ils connaissent bien. En 1973, on a accordé plus d'argent que jamais sous forme de prêts ou de remise de dettes en vertu de ce programme. En outre, pendant cette session du Parlement, j'entends présenter, comme le disait le discours du trône, des mesures législatives prévoyant de l'aide à l'égard des égouts collecteurs et des égouts pluviaux lorsque ceux-ci servent au développement de nouveaux secteurs. Cela devrait aider les municipalités dans les régions nouvellement aménagées et leur permettre de viabiliser plus de terrains. Jusqu'ici, les égouts pluviaux n'ont pas été prévus au programme; leur construction pourrait contribuer à l'accroissement du nombre des terrains viabilisés et servir d'instrument de planification urbaine.

Troisièmement, comme moyen supplémentaire d'accroître le nombre des terrains sur le marché, nous présenterons sous peu une mesure législative sur le réaménagement des chemins de fer. Comme vous le savez, les chemins de fer ont influencé l'aménagement des villes et villages partout au pays. On n'a qu'à voir des villes comme Vancouver, Montréal, Toronto, Winnipeg, ainsi que bien d'autres plus petites, pour se rendre compte de l'étendue des terrains qu'y possèdent les chemins de fer. Une bonne part de ces terrains, à cause de l'évolution des réseaux de transport, sont sous-utilisés à l'heure actuelle. Le projet de réaménagement des chemins de fer permettrait de viabiliser ces terrains. Nombre d'entre eux, je l'espère, pourra bientôt servir à la construction d'habitations.

Enfin, permettez-moi de mentionner un autre moyen de mettre plus de terrains sur le marché. Je songe aux projets de rénovation des quartiers, de travaux de réfection et de réaménagement prévus à certains articles de la loi nationale sur l'habitation qui entreront en vigueur en 1974. Sous la direction du gouvernement fédéral, la loi nationale a été modifiée de façon à donner une aide législative et financière aux résidents des vieux quartiers de nos villes. Ces dispositions permettront d'améliorer les habitations délabrées. Grâce à l'appui et à l'initiative du gouvernement fédéral, nous pourrons conserver en bon état bon nombre de ces maisons. La plupart seront disponible aux citoyens à revenu modique ou moyen. De cette façon nous garderons ces terrains urbains à la dispositions des Canadiens.

Ce sont là des mesures importantes, conçues pour aller au cœur même du problème du coût du logement, c'est-à-dire, le coût des terrains viabilisés sur le marché. Elles sont conçues pour augmenter le nombre des terrains sur le marché. Elles sont importantes et elles devraient servir pleinement. Le gouvernement fait tout son possible pour persuader les provinces et les municipalités de recourir aux fonds mis à leur disposition pour résoudre le problème du logement et celui du coût.

Le deuxième problème qu'il faut envisager est celui de la distribution; il s'agit de voir quelles personnes ont accès

à un logement et lesquelles peuvent posséder une maison. Monsieur l'Orateur, jamais les personnes à faibles et moyens revenus n'ont bénéficié d'un aussi grand nombre de programmes d'assistance en vue d'obtenir un logement. Jamais dans le passé le pays n'a offert une telle aide. Il faudrait retourner loin en arrière pour trouver des programmes, même comme celui des logements publics, qui rivalisent avec ceux que je vais mentionner.

● (1620)

Il y a d'abord le programme approuvé d'aide à l'accession à la propriété par lequel le gouvernement fédéral subventionnera les gens à faibles revenus, non pas pour leur permettre d'habiter des logements sociaux ni pour bénéficier des programmes de subventions au loyer, qui sont tous de bons programmes, mais pour les aider véritablement à acheter une maison au lieu de louer un logement. Bien des gens profitent de ce programme dans tout le pays. Depuis que le programme est entré en vigueur, nous avons approuvé des prêts pour plus de 8,000 familles canadiennes, d'une valeur de près de 160 millions de dollars. Les demandes de prêts continuent à affluer en très grand nombre, ce qui nous fait croire que d'ici la fin de l'année, 18,000 familles en tout auront bénéficié des avantages du programme.

Les membres de l'opposition parlent de subventions aux intérêts et de la nécessité d'aider les riches en subventionnant leurs intérêts. Dans la mesure où nous pouvons consacrer des fonds publics à la subvention des intérêts, la meilleure façon consiste certes dans le programme d'aide à l'accession à la propriété grâce auquel cette subvention des intérêts profite directement à ceux qui en ont le plus besoin.

En deuxième lieu, monsieur l'Orateur, à propos de cette question de répartition, je tiens à souligner l'appui que nous accordons aux projets coopératifs d'habitations et aux sociétés sans but lucratif. Au Canada, nous avons toujours construit des logements soit dans le cadre de l'entreprise privée, axée sur le profit, soit dans le cadre de programmes de construction de logements qui devenaient propriété de l'État. Il me semble qu'il y a place au Canada pour ce que l'on appelle dans les milieux du bâtiment un troisième secteur. Chacun des articles de la loi relatifs aux projets coopératifs et aux sociétés sans but lucratif sont conçus pour prêter tout l'appui possible au moyen de fonds de lancement, de prêts et de subventions de 10 p. 100 accordés aux projets coopératifs et aux sociétés sans but lucratif.

J'assistais ce matin à une conférence fédérale-provinciale sur les projets coopératifs et les sociétés sans but lucratif. J'avais prévu y passer la journée, mais j'ai dû écourter ma participation afin d'écouter les propos du député de Calgary-Nord (M. Woolliams).

M. Turner (Ottawa-Carleton): Cela en valait-il vraiment la peine?

M. Basford: Je ne prendrai pas la peine d'expliquer si cela en valait la peine ou non. Le député a eu la gentillesse de dire que j'étais charmant et je ne voudrais donc pas le désillusionner.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Ce que j'ai dit à Toronto, ce matin, à cette réunion des associations de logement sans but lucratif et des coopératives de logement c'est que le gouvernement du Canada et le ministre chargé du logement appuient entièrement leurs efforts pour construire au Canada tant sur le plan financier et législatif qu'à l'aide de programmes. En 1974, nous avons augmenté notre budget dans des proportions importantes. Grâce au ministre des Finances (M. Turner), nous accorderons des prêts jusqu'à concurrence d'environ 170 millions de dollars et des subventions de près de 20 millions de dollars pour les nouveaux programmes et les projets de coopératives de logement dans tout le pays.

Cela m'amuse de voir la façon dont les conservateurs essaient de ridiculiser mes commentaires au sujet des associations de logement sans but lucratif et des coopératives de logement. La semaine dernière, le ministre conservateur de l'Ontario a été très fier d'annoncer une subvention de quatre millions de dollars pour les associations de logement sans but lucratif et les coopératives de logement. J'étais très satisfait de cette annonce. Les députés d'en face ne devraient pas ridiculiser leurs propres collègues de l'Ontario comme ils semblent le faire.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous ne nous moquons pas des choses réalisées dans le cadre de ce programme. Nous sourions seulement devant la façon dont le ministre nous tient en haleine. Il fait durer le plaisir.

M. Basford: Le député devrait savoir lui aussi faire durer le plaisir.

M. Alexander: Pas de propos grivois ici!

M. Basford: En plus des prêts aux association sans but lucratif et aux coopératives et en plus de ce programme qui a notre appui complet nous continuons à financer avec les provinces notre programme permanent de logement. En 1973, nous avons consacré quelque 177 millions de dollars à ce programme. Nous améliorons constamment le programme de logement public dans ses aspects physiques et sociaux. Pour de nombreuses familles canadiennes c'est encore la meilleure solution à leur problème particulier de logement.

Les députés d'en face disent qu'on n'a rien fait de ce côté-ci. En guise de conclusion, je me contenterai d'énumérer les domaines dans lesquels le gouvernement actuel fait preuve ou a fait preuve d'initiative dans les affaires urbaines et en matière de politique du logement. Tout d'abord, l'aide dont je viens de parler aux projets coopératifs et aux sociétés sans but lucratif est sans précédent au Canada. Je suis heureux de voir que les provinces suivent notre exemple et qu'elles aident les projets coopératifs d'habitations et les sociétés sans but lucratif.

Nous faisons également preuve d'initiative dans le domaine législatif et dans l'affectation de tous les budgets en vue d'une intervention publique dans le domaine immobilier, avec le remembrement foncier fédéral-provincial ou fédéral-municipal. Les provinces suivent également cette voie.

Les conservateurs parlent dans leur brochure de la nécessité d'améliorer les relations intergouvernementales. Nous ouvrons la voie dans l'utilisation de nouvelles méthodes de consultation tripartite, afin de s'assurer que toutes les administrations publiques du pays, fédérale, provinciales et municipales, suivent la même voie et qu'elles s'intéressent aux mêmes problèmes, de la même manière cohérente et coordonnée.

Nous faisons preuve d'initiative en intéressant les administrations municipales au remembrement foncier et à l'aide aux sociétés sans but lucratif et aux projets coopératifs. Je rappelle ces mesures au député de Broadview (M.

Gilbert) qui nous a critiqués sur ce point. Nous avons expliqué très clairement que les modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation autorisant l'aide fédérale aux sociétés municipales de logement sans but lucratif font en réalité partie de notre politique.

Ce matin, à Toronto, j'ai bien précisé que nous avions approuvé en principe un prêt à la ville de Toronto. C'est une des premières villes à se lancer dans le programme de logement municipal sans but lucratif. Ce prêt porte sur un important projet de réaménagement dans le centres de Toronto. J'ai insisté ce matin, et je le répète, sur le fait que les municipalités canadiennes doivent, avec l'approbation des provinces, former des sociétés municipales de logement sans but lucratif.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Nous faisons preuve d'initiative en convainquant les provinces et les municipalités du pays qu'une expansion urbaine déséquilibrée et désordonnée multiplie les problèmes qui assaillent nos villes, grandes et petites. Nous devons contrôler de près l'expansion et le taux d'expansion. Nous devons aviser aux moyens d'assurer salubrité, force et expansion aux petites villes en vue d'atténuer les pressions exercées sur des villes comme Montréal, Toronto et Vancouver, aux moyens d'aider ces petites villes et de faire servir le cœur de nos grandes villes à de nouveaux usages grâce à un recyclage. Le député d'Abitibi (M. Laprise) a parlé de ce sujet. Nous nous employons assidûment à apprendre dans notre pays, à prendre l'initiative et à montrer de quelle façon, en tant que pays, nous devons contrôler l'expansion si nous voulons résoudre nos problèmes d'urbanisme.

Nous faisons preuve d'initiative en élaborant dans notre pays des politiques de transport urbain et en établissant un organisme national de développement des transports urbains. Le ministre des Transports, (M. Marchand), le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et moi-même poursuivons des consultations et des négociations avec les provinces en vue de l'établissement et de la prévention à la Chambre d'une mesure créant cet organisme.

Nous faisons preuve d'initiative en proposant au pays et au Parlement des politiques importantes, pour la première fois, en vue du déplacement des lignes de chemin de fer et du réaménagement des terrains ainsi dégagés.

Au moyen de modifications à la loi nationale sur l'habitation, nous avons fait preuve d'initiative en nous tournant vers les vieux quartiers de nos villes grâce aux dispositions de la loi pour améliorer, remettre en état et transformer les immeubles et ainsi conserver les vieux quartiers de beaucoup de nos villes. Les provinces suivent notre exemple et élaborent des programmes d'améliorations et de rénovation des quartiers.

● (1630)

Nous montrons également la voie en ce qui concerne le logement des autochtones et les habitations rurales. Je constate avec plaisir que la déclaration que j'ai faite dernièrement à ce sujet a été bien accueillie par les porte-parole des groupes de tout le Canada, s'occupant du logement des autochtones et des métis. J'engagerai des pourparlers avec les gouvernements provinciaux en vue d'assurer, par les ententes fédérales-provinciales qui s'imposeront, la mise en œuvre des politiques que j'ai annoncées, pour le début de saison de la construction de 1974.

En dernier lieu—je vois que mon temps expire—je voudrais commenter les observations faites par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) qui ont ridiculisé l'autre jour l'annonce concernant les projets témoins urbains.

M. Alexander: Avec raison.

M. Basford: Je dois conclure que les députés de l'autre côté ont transformé à dessein ma déclarations. Il ne s'agit pas de projets de recherche, car je ne fais aucune mention de projets de recherche dans la déclaration. Il n'est pas question non plus d'en prévoir un. La chose est sûre. Deuxièmement, il ne s'agit pas d'une étude. Nous proposons d'apporter de meilleures solutions aux problèmes urbains. Je regrette, tout en étant ravi sur le plan politique, que nos vis-à-vis soient arriérés en ce qui concerne les besoins d'ordre urbain au point de s'opposer à un programme comme celui-là.

M. Woolliams: Ça continue.

M. Basford: Ma foi, durant son discours, le député s'est moqué de la proposition sur la récupération des déchets. J'ai lu dans les journaux des déclarations du même genre de sa part. Je puis lui dire en tout cas que j'espère pouvoir mettre à exécution en 1974, à Toronto, un projet témoin sur la récupération des déchets humains à l'intérieur d'un immeuble ou d'une petite collectivité. Je suis sûr que ce programme va se révéler rentable. La viabilisation d'un terrain coûte environ $5,000. En mettant au point un nouveau mode de viabilisation, et je compte que nous y arriverons, et en en réduisant le prix, même de moitié, nous réduirons du même coup le prix des terrains urbains de $2,500. Nos vis-à-vis s'opposent de toute évidence à des mesures de ce genre. Ils s'opposent à des mesures de nature à réduire de $2,500 le prix d'un terrain.

Ce qui m'étonne davantage, c'est que le député de Calgary-Nord ridiculise son propre parti, car dans la grande déclaration du parti conservateur intitulé «Prepared for the Challenge», on trouve ces mots:

> Il faut trouver des meilleurs moyens d'enlever et de récupérer les ordures ménagères dans nos grandes régions urbaines.

Il me semble que le porte-parole officiel du parti conservateur aurait dû lire l'énoncé de principe de son parti avant de prendre la parole.

M. Woolliams: Il se trouve que c'est moi qui l'ai rédigé.

M. Basford: Lui et ses adeptes s'opposent à l'emploi de fonds pour la mise au point de nouveaux modes de transport. D'autre part, on trouve dans leur énoncé de principe «Prepared for the Challenge», le passage suivant:

> Le parti conservateur va s'occuper en premier lieu d'assigner une aide fédérale aux provinces et municipalités en vue de la mise au point et de la construction de systèmes de transport rapides et non polluants.

M. Woolliams: Exactement!

M. Basford: Au nom du ciel, à quoi sert un programme d'aménagement urbain si ce n'est à mettre sur pied ce genre de système de transport rapide? Néanmoins, ils s'en moquent. Le député qui a parlé au nom du Nouveau parti démocratique s'est moqué de cette proposition. En même temps, un groupe de Thunder Bay, composé principalement de partisans du NPD, veut former une nouvelle sorte de coopérative qui nous montrera de façon pratique comment construire des logements à meilleur marché. Mais le Nouveau parti démocratique s'oppose à ce genre de solution, à ce genre d'expérience.

Monsieur l'Orateur, en voyageant dans notre pays en tant que ministre responsable des Affaires urbaines, j'ai

constaté que les Canadiens qui vivent dans les régions urbaines s'inquiètent de l'avenir de leurs villes. Ils pensent à des villes comme New York, Détroit, Chicago, Los Angeles, et ils craignent que le même genre de villes se développent dans notre pays si nous ne faisons pas très attention, et que nous soyons obligés d'accepter le bruit, la pollution, le crime et le délabrement urbain que nous voyons ailleurs. Les députés d'en face font semblant d'ignorer cette inquiétude. Ils disent en effet qu'il n'est pas nécessaire de chercher des solutions nouvelles, qu'avec un budget de plusieurs milliards par année, nous ne devrions pas dépenser 100 millions de dollars pour trouver une vraie solution à ces problèmes.

Ce que disent en fait les conservateurs et les néo-démocrates, c'est qu'ils en veulent encore plus—plus de bruit, plus de pollution, plus de congestion dans les villes. Ils disent en fait: Continuez à prendre les mêmes mesures qu'avant. Voilà la position traditionnelle des conservateurs et cela ne me surprend pas de les entendre nous en faire part. Je dois reconnaître, cependant, que je suis déçu par la position adoptée par le Nouveau parti démocratique qui aime à se prétendre à l'avant-garde du développement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Basford: Le terme qui convient est «prétendre», et ce doit être «prétendre».

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le ministre mais le temps qui lui était imparti est écoulé.

M. Alexander: Au nom du porte-parole de mon parti, qui a fait un discours si brillant que le ministre ne peut s'empêcher d'en parler continuellement, ainsi que de notre politique, permettez-moi de dire que nous sommes prêts à accorder au ministre trois ou quatre minutes supplémentaires car il n'a pas dit grand-chose, de toute façon. S'il aimerait terminer ses remarques nous consentirions à ce qu'il continue.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous aussi, monsieur l'Orateur. Espérons que le ministre aura quelque chose de plus important à nous dire si nous lui accordons, par exemple, trois minutes de plus.

M. Basford: Je suis reconnaissant à la Chambre de sa courtoisie. De toute façon, j'avais presque terminé, sauf que je voulais en revenir à la déclaration du parti conservateur où celui-ci se disait prêt au défi.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Un document très hypothétique.

M. Basford: Non seulement est-il hypothétique mais apparemment le porte-parole officiel du groupe n'en a pas pris connaissance. C'est vraiment une farce. Ces gens se préparent au défi qui se pose au Canada urbain en se détachant du XX^{e} siècle, en se refusant à des solutions réelles aux problèmes urbains. C'est ce qui rend leur déclaration tout à fait hypothétique. Avec une telle attitude ils ne seront jamais prêts à mettre en œuvre cette politique.

[M. Basford.]

● (1640)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: Avant de donner la parole au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—La Fonction publique—Les disparités régionales en matière de traitements—Demande de mesures correctives; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—L'administration de la justice—Les jugements rendus par les tribunaux en matière de pensions alimentaires—Les recommandations de la Commission de réforme du droit.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—PROPOSITION D'EXAMEN DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'AFFAIRES URBAINES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Woolliams:

Que la Chambre examine maintenant le dossier, les objectifs et les programmes du département d'État aux Affaires urbaines à la lumière des besoins urgents des centres urbains au Canada.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur que de prendre part au débat sur la motion de l'opposition:

Que la Chambre examine maintenant le dossier, les objectifs et les programmes du département d'État aux Affaires urbaines à la lumière des besoins urgents des centres urbains au Canada.

Je pense que nous sommes tous conscients, monsieur l'Orateur, de la grave situation qui prévaut dans plusieurs de nos grandes villes en raison du manque de logements convenables. Il peut paraître naïf et présomptueux chez moi, un représentant d'une circonscription rurale, de prendre la parole sur les besoins du Canada urbain. Les deux tiers de tous les Canadiens habitent maintenant dans les villes, qui continuent à croître rapidement de jour en jour. Notre parti appuie le principe selon lequel tous les Canadiens devraient, de droit, pouvoir habiter des logements convenables à un prix raisonnable.

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) annonçait mercredi le 13 mars la création d'un nouveau programme de projets témoins urbains de 100 millions de dollars instauré pour trouver des solutions aux problèmes urbains. Ces fonds sont destinés à appuyer des initiatives urbaines dans des domaines critiques. Il parlait de nouvelles méthodes et de nouvelles conceptions de construction domiciliaire, et de nouvelles façons d'exploiter au maximum les ressources naturelles rares et coûteuses. Il faisait également état de transports en commun améliorés. Une amélioration des transports en commun ne manquerait pas d'aider à résoudre les problèmes de logement surtout dans nos deux plus grandes villes, Toronto et

Montréal. Des trains de banlieue plus rapides permettraient la construction de logements dans des secteurs où il existe des terrains libres et beaucoup moins coûteux. Par exemple, à Toronto, les promoteurs demandent sans sourciller $35,000 pour un petit lotissement.

En théorie et sur papier, ce programme semble excellent. Néanmoins, dépenser 100 millions de dollars en cinq ans ne contribuera à la construction d'aucune maison supplémentaire. A l'heure actuelle, et pour un avenir prévisible, on a un besoin urgent de terrains et de maisons moins coûteuses et, plus important encore, d'hypothèques à meilleur marché. On estime actuellement que seulement 4 p. 100 des habitants du Toronto métropolitain ont les moyens d'acheter une maison et seulement 5 p. 100 de ceux qui habitent ailleurs.

Je suis un des députés ruraux qui préconisent la construction d'un plus grand nombre de logements dans nos régions rurales pour alléger les pressions subies par nos grandes villes. J'ai déjà dit ici que nombre de citadins des grandes villes envisageraient à leur retraite de s'installer dans des villes plus petites et dans les régions rurales si le prix des logements y était modéré. Cela libérerait les logements existants en faveur de nombre de citadins qui travaillent dans les villes et, bien sûr, désirent également y vivre.

Je me rends compte que cela nécessiterait une collaboration étroite entre les autorités municipales et provinciales et le ministère fédéral des Affaires urbaines. Je suis parfaitement averti des difficultés qu'il y aurait à obtenir des lots disponibles dans bien des régions rurales et surtout en Ontario du fait d'ordonnances de planification strictes à cause desquelles il est presque, sinon totalement, impossible d'effectuer des levés et de faire approuver des ventes de terrains dans des délais raisonnables.

J'ai des doutes quant aux résultats de ce programme de 100 millions de dollars. Les gouvernements par le passé ont fait faire beaucoup d'études sur l'habitation, et les gouvernements provinciaux de même. Le rapport Dennis sur les logements pour petits salariés signalait les nombreux besoins, et le rapport de la commission d'étude Hellyer sur le logement était aussi un document important. Les provinces ont fait faire des études. Il s'en dégage un thème commun général: il nous faut plus de logements à meilleur marché partout au Canada, et non seulement dans les centres urbains.

Pour ce qui est des nouvelles idées et des innovations, nous nous réjouirions tous de nouvelles inventions permettant de construire des maisons avec des matériaux autres que la brique, le mortier et le bois. Les matériaux synthétiques coûtent aujourd'hui encore plus cher et ne sont donc pas à retenir. Je me demande si un génie ne pourrait pas découvrir une façon de construire une maison faite, pour employer une métaphore, de vent et d'eau, et entièrement chauffée par le soleil. Ce sera peut-être fort possible dans l'avenir, mais nous parlons des besoins de logement aujourd'hui en fonction des matériaux disponibles aujourd'hui.

En dépit des idées nouvelles et novatrices des architectes, jeunes et vieux, en matière de planification domiciliaires, les coûts continuent d'augmenter tous les jours. On a dit, sauf erreur, que le coût d'une maison à Toronto augmente maintenant au rythme effarant de $4 l'heure. Il faut aussi y ajouter le coût élevé des systèmes d'égout municipaux dans beaucoup de régions. J'apprécie l'apport du gouvernement fédéral pour encourager les petites municipalités à se doter de systèmes d'égout et aussi le fait que le ministre inclue dans l'aide du gouvernement les égouts pluviaux et augmente les subventions gouvernementales. J'estime certainement que, dans des cas de nécessité et de haute priorité du point de vue de la pollution, les subventions devraient atteindre jusqu'à 90 p. 100 pour permettre aux petites municipalités d'installer des systèmes d'égout. Nous savons que certaines provinces—et je crois que l'Ontario est à l'avant-garde dans ce domaine—ont tiré profit de ces encouragements. Nous savons aussi qu'une certaine province, celle à l'est, n'en a pas profité. Elle connaît présentement de graves problèmes de pollution et devrait être forcée de faire quelque chose dans ce sens.

Une autre mesure prioritaire qui va beaucoup faire pour aider à résoudre la crise du logement c'est la prolongation de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Celle-ci permettra aux anciens combattants qui désirent toujours se construire ou s'acheter une maison de le faire sans être assujettis à un délai. Si le gouvernement veut survivre le moindrement, il doit faire aussitôt une déclaration en ce sens et j'escompte qu'il va le faire au cours de la semaine. J'espère également que le montant d'argent à la disposition de chaque ancien combattant sera porté à $25,000 au moins et que la superficie des lopins de terre sera réduite à la superficie des terrains à bâtir ordinaires, pourvu que tout le reste réponde aux exigences.

Lorsque notre parti accédera au pouvoir, nous créerons un nouveau ministère des affaires urbaines et du logement qui s'occupera directement du logement. La Société centrale d'hypothèques et de logement relèvera directement de ce nouveau ministre au lieu de rester une société indépendante. Nous formerons également un secrétariat de planification comme l'a mentionné notre orateur sur le logement, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams). Ce secrétariat aidera les fonctionnaires des trois niveaux de gouvernement à formuler et à appliquer une solution nouvelle et bien coordonnée à nos problèmes de logement. Grâce à cette collaboration nous pourrons améliorer les services régionaux de transport en commun, mieux choisir l'emplacement des aéroports, protéger davantage les espaces verts et coordonner le ramassage des ordures dans nos grandes villes.

Le ministre a mentionné que ce genre de choses ne nous intéressait pas, mais laissez-moi lui dire que cela nous intéresse. Les députés de tous les côtés de la Chambre s'inquiètent tous de la pollution. Bien des députés des régions rurales s'en inquiètent beaucoup plus que les députés des villes car un bon nombre d'entre elles essaient de se débarrasser de leur pollution et de leurs déchets chez ceux qui vivent dans les régions rurales du Canada. Ces ordures ont été faites dans les villes et devraient être détruites là-même. Je félicite le ministre d'avoir déclaré aujourd'hui qu'on construisait des usines pour transformer les déchets humains afin de pouvoir les réutiliser. Si c'est un appel au secours pour réaliser ce projet qu'il a lancé, il ne semble pas avoir obtenu de réponse. Espérons qu'on pourra faire quelque chose pour résoudre ce problème.

Il faudrait élaborer un nouveau code du bâtiment plus souple qui tiendrait compte des différences et des inégalités régionales. En d'autres termes, ce qui est indispensable pour les régions très construites des villes importantes ne l'est pas nécessairement pour les régions rurales du pays. Je répète encore une fois que notre problème réside dans l'argent disponible et le coût de l'habitation. A plusieurs reprises j'ai recommandé au gouvernement d'abolir la taxe de vente fédérale de 11 p. 100 sur les matériaux de cons-

truction. J'ajouterai que les orateurs qui m'ont précédé ont formulé la même suggestion qui, d'ailleurs, a souvent été faite au Parlement. Espérons qu'un jour, prochainement, elle deviendra réalité.

● (1650)

Le taux d'intérêt élevé sur les prêts représente l'un des pires obstacles à la construction d'habitations. Nous ne croyons pas que les taux d'intérêt élevé soient un moyen efficace de juguler l'inflation et ceux qui achètent des maisons doivent pouvoir obtenir de l'argent à un taux d'intérêt moins élevé. Nous recommandons en outre des taux d'intérêt moins élevés pour toutes les hypothèques de la SCHL, conformément aux limites des prêts directs accordés actuellement par des sociétés aux provinces, aux municipalités et aux particuliers. De plus, nous appuyons vigoureusement les prêts fédéraux pour la réparation, la rénovation et l'amélioration des maisons déjà construites. Ces prêts devraient être accessibles aux propriétaires à revenu modique partout au Canada.

J'ai dirigé longtemps un conseil municipal et, à ce titre, j'ai souvent présenté des résolutions aux associations municipales pour proposer que le gouvernement fédéral accorde aux propriétaires de maisons une déduction d'impôt maximale de $500 au titre de l'impôt foncier. Cette somme ne représenterait sûrement pas une aubaine pour les riches. Il me semble peu raisonnable que le propriétaire doive payer un impôt après l'autre.

La proposition voulant qu'au moins une partie de l'intérêt hypothécaire supérieur à 6 p. 100 soit déductible de l'impôt sur le revenu a également du bon. Nos amis du Nouveau parti démocrate ont parlé assez longuement et avec passion de la caisse de 100 millions de dollars proposée par le ministre. Je me demande ce qu'en pense réellement ce jeune partenaire de la coalition et ce que ce parti fera au moment décisif. Si quelqu'un à la Chambre doit accepter des critiques pour les actes ou les omissions du gouvernement actuel, le jeune partenaire installé dans le coin gauche doit en accepter au moins une partie. Les commentaires que ces messieurs feront plus tard à ce sujet m'intéressent. Dois-je comprendre qu'ils sont maintenant d'accord avec les membres de mon parti? Je me réjouis certes à l'avance d'entendre leurs observations.

Je suis très heureux que le ministre ait pris le temps de lire le compte rendu de la réunion annuelle vraiment très réussie qui s'est tenue à Ottawa lundi et mardi derniers. Hélas, il a parlé de documents de politique alors qu'il s'agissait en réalité de documents de discussion pour les 2,700 délégués qui se sont risqués dans le mauvais temps pour assister à cette réunion annuelle. On peut voir à quel point ce parti est appuyé d'un bout à l'autre du pays. Je vois que le ministre des Finances (M. Turner) écoute avec un vif intérêt.

Une voix: Nous sommes heureux d'apprendre qu'il ne s'agissait pas de politique.

M. Darling: J'étais heureux d'entendre le ministre parler des terrains disponibles au cœur des villes et des villages à la suite du déplacement des voies ferrées. J'espère que le ministre des Transports (M. Marchand) arrivera à exercer certaines pressions sur les sociétés de chemins de fer quant à la disposition de ces terrains.

Permettez-moi de citer l'exemple d'un petit village de ma circonscription, le célèbre village de Callander. La société de chemins de fer a abandonné son droit de passage dans la région. Il s'agit d'une bande de terrain pour laquelle la société n'a aucune utilité et qu'elle a acquise, j'en suis certain dans les années 1800, juste avant le changement de siècle, pour assurément moins que la somme exorbitante qu'elle demande maintenant. La municipalité de North Hinsworth a essayé d'acheter ce terrain pour un montant symbolique. C'est une bande de terrain inutile mais la société en demande $200,000. C'est absolument ridicule. La municipalité a dû choisir deux ou trois lopins d'importance stratégique et elle les a payés cher. Le reste du terrain est toujours inutilisé.

Avant d'assumer la tâche à plein temps de député de Parry Sound-Muskoka, j'étais courtier en immeubles. A l'occasion d'un entretien avec un responsable des terrains du CN, je me souviens d'avoir parié un dîner au bifteck que je devrai sans doute payer. Cet employé du CN m'a assuré en effet que la compagnie obtiendrait au moins $175,000 pour cette bande de terrain inutilisable. Vous pouvez me croire qu'un tel prix est encore plus soufflé que celui de nombreuses autres propriétés de la région.

Je comprends que la compagnie puisse demander pareils prix pour des terrains situés au centre de grandes villes comme Toronto, car tout terrain y acquiert une valeur considérable, et je suis certain que la compagnie sera indemnisée en conséquence; mais cela ne s'applique certainement pas aux centaines de milliers d'acres de terrain le long d'emprise de voies ferrées à la campagne. Je suis sûr que nos amis à notre gauche, les députés du NPD, sont pleinement d'accord avec nous à ce sujet. Lorsque ce terrain sera disponible, j'espère qu'il sera vendu aux municipalités à un prix symbolique et affecté à l'habitation, et j'ai hâte d'entendre ce que nos amis du NPD auront à dire à cet égard lorsqu'ils participeront au débat sur cette motion.

M. Ian Watson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral accorde la plus haute priorité à l'aménagement urbain et au sort des citadins au Canada. Il s'acquitte de ses responsabilités et continuera de le faire pour relever le défi que posent les manifestations contradictoires de la croissance urbaine; ce qui comprend implicitement sa réaction relative au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'environnement urbain dans nos grandes villes ainsi que dans les villes et collectivités plus petites.

Cette responsabilité sous-entend l'élaboration d'une politique, des travaux de recherche et de coordination de la part du ministère d'État des Affaires urbaines ainsi que des programmes de logement de la Société centrale d'hypothèques et de logement. C'est pourquoi, en octobre dernier, lors de la seconde conférence nationale des trois paliers de gouvernements, tenue à Edmonton, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) a exhorté les provinces et les municipalités à reconnaître les dangers que faisait courir au Canada la croissance urbaine effrénée et non équilibrée. Le ministre a alors présenté l'urbanisation déséquilibrée et son accélération comme l'un des grands problèmes de tous les gouvernements. Tous à Edmonton ont reconnu qu'une action concertée s'imposait pour réagir efficacement devant l'urbanisation. De ce fait, tous admettaient implicitement le besoin d'agir devant toutes les manifestations régionales de la croissance urbaine. Le gouvernement fédéral entendait respecter l'engagement pris à Edmonton, avec célérité et par des politiques et programmes efficaces. Le gouvernement fédéral accorde la plus grande priorité à l'environnement urbain, à preuve la décision que le cabinet a prise l'été dernier.

En juillet, le cabinet a souscrit à une proposition du ministre relative à un double objectif fédéral-régional: premièrement, mieux équilibrer la répartition des villes à travers le Canada, en insistant sur l'amélioration des agglomérations petites et moyennes et sur la création de nouveaux centres selon les besoins et, deuxièmement, améliorer l'environnement urbain physique et social, surtout dans le cœur ou le centre des grandes agglomérations. La décision ministérielle de l'été dernier est l'une des plus fondamentales qu'ait prise un cabinet canadien depuis de nombreuses années. Il faudra quelques années avant d'en voir les effets, mais à long terme, elle produira un ralentissement spectaculaire de la croissance à Montréal, à Toronto et à Vancouver et, parallèlement, une expansion des petits centres dans tout le Canada. Cette décision signifie que les politiques et programmes fédéraux subiront une réorientation et un remaniement général dans les prochaines années afin de mieux s'adapter aux besoins d'un pays urbanisé. Et cela démontre que le gouvernement fédéral donne la plus grande extension possible à ce terme, lequel désigne non seulement Toronto et Vancouver, mais aussi toutes les localités de moindre importance, et englobe leur rôle dans l'économie canadienne.

● (1700)

Cette refonte des politiques et des programmes ne se limite pas aux politiques élaborées par le ministère d'État chargé des Affaires urbaines ni aux programmes créés par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le cabinet s'est engagé à repenser dans un cadre urbain les politiques et programmes de bien des ministères et organismes dont l'activité touche la vie et l'avenir des citadins canadiens. En outre, le gouvernement fédéral devra collaborer davantage avec les provinces et les municipalités en vue d'améliorer un environnement urbain en évolution. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a déjà signalé les progrès accomplis dans l'exécution des politiques et des programmes. Par exemple, la nouvelle loi nationale sur l'habitation, accorde une aide accrue aux petites localités comme aux grands centres.

Le programme d'amélioration des quartiers constituera un mécanisme d'aide aux petites comme aux grandes villes. Le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, d'une grande élasticité, pourra rendre de grands services aux petites municipalités. La loi sur le traitement des eaux usées, présentée prochainement à la Chambre, aidera les petites localités comme les grands centres. On tiendra compte des problèmes que connaissent les petites municipalités où le coût de l'installation de réseaux d'égout constitue un lourd fardeau financier pour le contribuable à cause de la population limitée. Ces localités ainsi que celles où la topographie entraîne des coûts trop élevés bénéficieront d'une aide supplémentaire afin de rendre le programme aussi équitable que possible dans tout le pays. Cette aide viendra compléter celle qu'accorderont les provinces. Elle ne saura remplacer un tel appui nécessaire.

Le Centre national de développement des transports, dont le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a proposé la création au nom du gouvernement fédéral à la conférence tripartite d'Edmonton, sera la réponse à l'échelle nationale à l'accumulation des besoins de réseaux et d'équipements de transport en commun. Un organisme national de cette nature pourrait mettre nos ressources à contribution pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de transport urbain. On a subordonné à l'intérêt des provinces la proposition d'un centre national de développement des transports. On a étudié à fond cet intérêt en faisant des consultations partout au Canada, et partout on a trouvé un intérêt très grand. Monsieur l'Orateur, les avantages de la création par le gouvernement fédéral d'une telle société seront nombreux, dans quelques années.

Premièrement, la société fournira les moyens de répondre d'une façon intégrée, collective, aux besoins des centres urbains en matière des transports. C'est dire que c'est nous, et non des entrepreneurs étrangers, qui allons mettre au point les réseaux et le matériel nécessaire pour régler les problèmes de transport urbain, et non seulement dans les grandes villes, mais aussi dans les localités petites et moyennes. Deuxièmement, nous permettrons aux entreprises canadiennes, grâce à cette société, de répondre aux besoins des marchés intérieur et étranger, ce qui accroîtra le nombre d'emplois à mesure que nos possibilités d'exportation augmenteront. Troisièmement, l'activité de la société permettra de mettre au point de nouvelles techniques dont pourront profiter les autres industries canadiennes et, quatrièmement, cela encouragera l'implantation régionale de nouveaux établissements de mise au point et de construction de moyens de transport.

Le marché canadien du transport urbain est évalué à quelque 5 milliards de dollars, d'ici 1990. Et la possibilité d'ouvrir des marchés d'exportations offre des perspectives encore plus grandes. On évalue à 500 milliards de dollars les besoins mondiaux, d'ici 1995, en matériel de transport urbain. Une industrie canadienne du transport florissante, encouragée par cette société de développement, serait concurrentielle sur le marché et pourrait y réaliser des profits. Si, au lieu d'agir, le gouvernement n'avait rien fait, la situation actuelle serait la suivante: influence et mainmise étrangères sur la mise au point des réseaux de transport urbain au Canada, développement faible des transports au Canada, un milieu urbain conditionné par les techniques étrangères, disparités régionales plus graves, importation plus considérable de matériel de transport et perte d'emplois.

Monsieur l'Orateur, la solution de nos problèmes de transport urbain viendra en partie de cette collaboration fédérale-provinciale imaginative. Par suite d'une mesure imaginative prise par le gouvernement fédéral, ces problèmes seront résolus en partie par l'étroite collaboration fédérale-provinciale qu'envisage la société nationale des transports urbains. Voilà qui est important, parce que nous avons eu tôt fait de constater que les problèmes urbains nécessitent la collaboration et la consultation entre les gouvernements, et non la rivalité. C'est cette collaboration qui a permis le grand succès qu'a rencontré la mesure prise par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines tendant à créer des comités tripartites dans un certain nombre de communautés urbaines.

En février 1973, on a créé un tel comité pour la région de Halifax-Darthmouth, chargé d'examiner les projets de développement régional, de promouvoir la collaboration régionale et de s'attaquer aux problèmes urbains urgents, depuis le développement du centre-ville et les transports jusqu'au contrôle du logement et de l'utilisation des terrains. Un tel comité tripartite est actuellement à l'œuvre à Québec. En Ontario, un premier comité tripartite a été créé au niveau provincial, tandis que se créaient des groupes tripartites spéciaux pour s'occuper de questions régionales ou locales telles que le parc fédéral riverain de Toronto et le déplacement des voies ferrées à Sault-Sainte-Marie. Le réaménagement des voies ferrées et de nouveaux modes de transport public et de regroupement des terrains ont été étudiés par cette commission tripartite qui fonctionne

depuis juin 1972 à Winnipeg. La commission tripartite de Vancouver a tenu sa première réunion en mars 1973; des représentants des trois paliers de gouvernement s'y trouvaient réunis pour examiner des plans sur le projet d'expansion de l'aéroport international de Vancouver et y discuter de questions urbaines de toute sorte, ayant trait au progrès dans la partie méridionale de la ville sur la terre ferme.

C'est par des modes d'action constants, comme la consultation aux trois paliers, ainsi que par de nouvelles initiatives, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral entend résoudre les problèmes urbains et répondre aux besoins de l'environnement urbain. Pour ce qui est de la mesure législative relative au déplacement des voies ferrées, dont nous prévoyons la présentation bientôt à la Chambre, le ministre a indiqué dans son discours de l'automne dernier, à la conférence tripartite d'Edmonton, quelques-uns des projets prévus dans ladite mesure. Signalons, entre autres, l'emploi de fonds pour la réinstallation des voies ferrées qui traversent nos petites et grandes villes et l'utilisation au maximum des terrains ainsi libérés, pour le bien de la municipalité intéressée; en outre—et cela semble échapper à la plupart des gens qui se documente à propos du déplacement des voies ferrées—il est question de se servir de la mesure proposée pour améliorer les voies ferrées actuelles en vue de l'instauration de moyens de transport rapides dans une région comme la mienne, une circonscription située face à Montréal, traversée par des voies ferrées qui ont cessé depuis longtemps de servir au transport des voyageurs. La mesure en question permettra d'utiliser d'énormes capitaux qui ne sont pas employés comme il le faudrait actuellement dans l'intérêt des Canadiens. Cette mesure législative que nous attendons avec impatience—et la plupart des députés s'intéressent vivement à la mesure annoncée par le ministre à la conférence tripartite de l'automne dernier—et la crise de l'énergie sont les questions urbaines de l'heure, car la crise de l'énergie aura de profondes répercussions sur le milieu urbain.

Il est difficile pour nous d'imaginer les effets d'une crise du combustible et des problèmes qui en découlent sur notre mode de vie urbain. Nous allons ré-examiner—nous avons commencé de le faire—bon nombre de projets envisagés pour l'avenir, au sujet du progrès technologique, de l'aménagement de nos villes, de la façon de voyager à l'intérieur comme à l'extérieur des villes où nous demeurons, et de notre dépendance à nous Nord-américains, vis-à-vis des machines, des voitures et autres dévoreurs de fuel. Et soit dit en passant, à cause de ce développement, notre initiative fédérale, en proposant une société d'expansion du transport national, n'en est que plus importante.

● (1710)

Sur notre continent, au cours du siècle dernier, nous avons cru que les ressources étaient illimitées et nous avons loué tout ce qui augmentait la consommation, la production et le développement. La crise de l'énergie a remis ce culte en cause plus que tout autre événement. Le monde ne possède pas de réserves intarrissables de pétrole et de gaz. Il ne possède qu'un certain nombre de gisements de charbon et d'uranium. Certains experts considèrent ce processus de réflexion comme un cadeau des mages. Ils expriment une gratitude plutôt masochiste à l'endroit des pays producteurs de pétrole qui forcent le monde à une telle attitude. L'augmentation des prix du combustible, qu'elle soit fondée sur un caprice politique ou sur la difficulté de découvrir d'autres sources, fait que certaines sources autrefois non rentables—au Canada, les sables bitumineux de l'Athabasca en sont l'exemple évident—deviennent des perspectives valables. Mais que nous payions plus cher le combustible fossile disponible ou la mise en valeur de réserves connues, le fait demeure qu'il nous en coûtera plus cher pour alimenter en carburant notre système urbain.

Comment pouvons-nous remédier à la hausse des frais? Tout d'abord, nous pouvons manipuler la demande, ce qui est la façon traditionnelle de procéder. Nous pouvons continuer à chercher d'autres sources conventionnelles d'énergie ou nous pouvons commencer à les utiliser plus fréquemment, notamment l'énergie atomique, l'énergie solaire et ainsi de suite. Deuxièmement, nous pouvons manipuler l'offre, c'est-à-dire que nous pouvons imposer des politiques pour la conservation de l'énergie. Nous pouvons apprendre à modifier nos habitudes et notre mode de vie.

Le phénomène des pénuries de pétrole a des répercussions sur le portefeuille. Nous réagissons donc rapidement. Nous nous intéressons aux moyens d'économiser le fuel, nous nous documentons et suivons des conseils à ce sujet, nous inspectons l'installation dans notre maison, nous équipons notre voiture de pneus radiaux et nous restons chez nous le dimanche. Ces humbles initiatives peuvent déjà avoir une répercussion sur l'environnement urbain. Déjà à Ottawa, le coût de l'essence a contribué à modifier la circulation et accroître l'utilisation des moyens de transport en commun—ce qui s'imposait depuis longtemps. Je crois que la crise d'énergie a porté le coup de grâce aux nombreux automobilistes et constitue le meilleur de tous les nouveaux attraits du transport en commun.

Depuis une quinzaine de jours le gouvernement a annoncé certaines mesures qui aideront à résoudre ces problèmes d'énergie auxquels nos villes ont à faire face. Le ministre en a parlé quelque peu dans ses remarques. Mais je trouve qu'il y a lieu de revenir sur la réaction officielle de l'opposition et je me propose bien de le faire non seulement ici mais ailleurs aussi. Ce programme de 100 millions de dollars—il ne s'agissait pas de recherches ou d'études comme les députés de l'opposition ont tenté de le faire croire au public—mais plutôt de projets pratiques pour les petites et grandes villes du Canada. Ce programme prévoit des projets-témoins, de nouvelles solutions aux problèmes de recyclage des eaux usées et des ordures ménagères, l'utilisation de ces dernières comme combustible pour chauffer des petites agglomérations ou des quartiers urbains, de nouveaux modes de vie urbaine, de nouvelles manières de s'attaquer aux problèmes du transport en commun. Voici ce que le porte-parole de l'opposition officielle déclarait:

> . . . nous voyons le gouvernement créer avec ostentation une caisse de 100 millions de dollars. Ce n'est qu'une énorme fumisterie.

Cette remarque figure à la page 454 du hansard.

M. Alexander: J'appuie cette affirmation.

M. Watson: Il fallait s'attendre à ce que l'opposition officielle s'oppose à l'innovation et aux idées nouvelles. Par contre c'est la réaction du NPD à l'annonce du programme qui a été la plus surprenante. Voici ce que le porte-parole officiel du NPD a déclaré:

> Je soutiens sérieusement que c'est un gaspillage de 100 millions de dollars . . .

Quand tous les projets utiles que comportent le programme seront appliqués partout au Canada, je serai heureux de rappeler à certains de ceux qui en profiteront ce que les deux principaux partis de l'opposition à la Cham-

bre ont dit à propos d'un des programmes les plus ingénieux et les plus innovateurs que le gouvernement ait annoncés depuis longtemps.

M. Alexander: Qu'on commence immédiatement à construire des maisons.

M. Watson: Si nous sommes décidés à faire des économies d'énergie, nous pouvons avoir une influence directe sur la physionomie de nos villes canadiennes, et le principal changement aura lieu dans le secteur des transports publics. Aux États-Unis, les transports absorbent un quart de l'ensemble du budget national consacré à l'énergie. Plus de 95 p. 100 du fuel est tiré du pétrole. Ici au Canada, 44 p. 100 de tous les dérivés du pétrole utilisés servent au transport, dont la moitié dans les centres urbains.

Il n'est pas exagéré de prédire que la crise de l'énergie accélérera le passage vers ce que les experts appellent la «forme urbaine». Elle modifiera la physionomie des villes et leur urbanisation. Du fait de la pénurie de pétrole et de la nécessité de trouver des moyens pour conserver l'énergie à long terme, de nouvelles expériences urbaines verront le jour, à la fois sur le plan de la technologie et du comportement, soit celui de la mécanique et du fonctionnel, si vous préférez. Voilà en partie l'objet de ce programme de 100 millions de dollars. Nous avons déjà entendu parler des expériences relatives au chauffage de quartiers où des pâtés entiers de maisons sont alimentés par une seule centrale. Nous entendons parler de la possibilité de régler la température des villes entières au moyen d'un thermostat—des environnements climatisés. J'ignore si nous pourrons réaliser de telles choses avec le programme de 100 millions de dollars. De toute façon, il y a dans ce projet que le ministre a annoncé à l'opposition il y a deux semaines, un certain nombre d'innovations qui profiteront à la population canadienne.

Le gouvernement fédéral a, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, réservé des fonds pour le remembrement foncier par les provinces et les municipalités en vue de la création de nouvelles localités, terrain d'essai idéal pour certaines expériences sur la conservation de l'énergie et le recyclage. J'aimerais vous entretenir un moment du remembrement foncier et du programme fédéral à ce sujet. Permettez-moi de vous dire que, depuis 1954, le gouvernement fédéral a une loi qui permet la propriété conjointe, fédérale-provinciale, dans une proportion de 75 p. 100 pour le gouvernement fédéral et de 25 p. 100 pour les provinces, de terrains en vue de la contribution de réserves foncières. Depuis le début des années 60, le gouvernement fédéral peut aussi prêter aux provinces ou aux municipalités 90 p. 100 du coût du remembrement foncier. Ces dispositions, dont on a profité en partie au cours les années 50, comme le projet Malvern qui date presque de 1954, constituent un bon exemple de ce qu'on aurait pu faire, du potentiel qui existait. Ce doit être l'une des grandes tragédies du Canada d'après-guerre, car nous avions les lois et l'argent, et pourtant les provinces, l'Ontario plus particulièrement, n'en ont pas profité.

Quand j'entends les députés conservateurs de l'Ontario, ceux de la région de Toronto tout spécialement, relever les lacunes de la politique fédérale de logement, je pense que, s'il fut jamais un scandale national, ce fut bien la décision qu'a prise de propos délibéré le gouvernement conservateur de l'Ontario de laisser à l'initiative de sociétés privées l'aménagement foncier des environs de Toronto; il en a résulté que nous avons dans cette région les terrains les plus chers de l'Amérique du Nord. La chose est directement attribuable au fait que le gouvernement conservateur de l'Ontario néglige d'appliquer une mesure inscrite dans nos recueils fédéraux de lois depuis le début des années 50.

● (1720)

Je suis plutôt étonné que l'opposition conservatrice ose même proposer qu'un jour soit réservé à l'étude des problèmes urbains quand le parti n'a pas seulement négligé de présenter sa propre politique, mais a échoué dans la principale province où le problème se pose et où le cours des événements a démontré qu'il s'est trompé de façon magistrale. La solution se trouve dans le remembrement foncier pour l'établissement de nouvelles villes dans la région de Toronto, ce qui est prévu dans notre législation. Elle se trouve dans les réserves foncières. A moins que la chose se fasse sur une plus grande échelle, non seulement la population de Toronto, mais aussi celle de l'Ontario en général, ainsi que les contribuables canadiens en souffriront.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est expiré.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer brièvement au débat sur une des questions les plus importantes que doivent affronter les gouvernements à tous les échelons, une question à laquelle le gouvernement fédéral doit faire face depuis son arrivée au pouvoir en 1963. C'est un débat sur les mesures ou en réalité sur l'absence de mesures imputées au gouvernement fédéral depuis son arrivée au pouvoir alors qu'il était temps de corriger, ou du moins y remédier, les situations que tout gouvernement vigilant—à en croire sa propre propagande—aurait dû voir survenir. Je regrette vivement, en qualité de représentant d'une région en majeure partie urbaine, que la situation dans nos villes se soit détériorée au point où même le gouvernement, en dépit de son attitude de dinosaure menacé d'extinction, se rende enfin compte, en 1973, de l'existence d'un problème qu'il faut résoudre.

Nous venons de passer deux ou trois semaines très intéressantes à la Chambre. La semaine dernière, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré que l'agriculteur était dans une situation difficile. Le ministre des Transports (M. Marchand) a avoué publiquement son échec. Le ministre des Communications (M. Pelletier) a indiqué que le gouvernement avait gaspillé des millions de dollars pour un programme d'ordinateurs qui est à peu près aussi mal coordonné que le programme d'habitation du gouvernement. Le ministre de l'Environnement (M. Davis) n'a fait que publier des communiqués à propos du programme qu'il compte instaurer plus tard. Chaque fois qu'on annonce l'indice du coût de la vie, on ne peut s'empêcher de constater l'échec du ministre des Finances (M. Turner). Maintenant c'est au tour du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford), qui s'occupe de quelque chose qui est aussi important pour le bien-être et l'épanouissement des Canadiens que la nourriture, et qui nous présente son dossier et sa litanie d'échecs en matière d'habitation.

Il est facile de faire des remarques partiales à propos de la question du logement, mais nous devons nous rappeler quel est le contexte du débat actuel. Fournir des logements aux Canadiens, en fait à toutes les personnes, est un besoin essentiel sur les plans social, économique et physique. Il est dommage de devoir le dire, mais au Canada ce besoin n'a été considéré par le gouvernement, gouvernement étant pris dans un sens de pluralité, que comme un

besoin secondaire, du moins jusqu'à ce que le gouvernement agonisant se soit converti, en 1973. Il existe, de fait, une pénurie chronique de logements au Canada sur le plan des unités de logement disponibles, pénurie qui ne fait d'ailleurs que s'accentuer. Il existe une très grave pénurie pour ce qui est du choix des habitations offertes aux Canadiens.

Il n'est pas nécessaire, je crois, de recourir à des études fort élaborées pour affirmer qu'il se trouve encore des milliers et des milliers de Canadiens mal logés, et notamment les autochtones. Il en va de même pour les gens qui vivent dans nos villes ou nos grands centres, et pour certains qui vivent dans les régions rurales. Il est évident que si le gouvernement peut être félicité pour ses réalisations, si réalisations il y a, il peut être également critiqué pour ses échecs; et, dans le secteur de l'habitation, sa politique n'est qu'une succession déplorable d'échecs.

Il y a quelques jours, le ministre a lancé une autre étude. Son secrétaire parlementaire s'est évertué à dire qu'il ne s'agissait pas d'une étude.

M. Watson: Il n'y a pas une seule mention d'étude.

M. Baker: Je vais maintenant donner un extrait de la page 453 du hansard; le 13 mars, le ministre a dit ceci:

> Ce programme est destiné à encourager des initiatives qui apporteront des solutions aux problèmes urbains et à en faire la démonstration en vue de leur acceptation et de leur réalisation partout au Canada.

M. Watson: Il n'y a pas un seul mot sur une étude.

M. Baker: La différence entre cette étude et l'étude conventionnelle est que, dans cette dernière, les résultats sont consignés par écrit, ayant été rédigés par les auteurs de l'étude, mais dans ce cas, les résultats se manifesteront sous forme de construction, à titre expérimental peut-être et avec des erreurs. Si vous lisez la déclaration du ministre, vous verrez que c'est une étude aboutissant à une activité qui trouve son point culminant dans un édifice de la circonscription du ministre appelé Habitat 2000. Une rose reste une rose. Il s'agit d'une étude.

Ce projet a été violemment critiqué par le représentant de Calgary-Nord (M. Woolliams) et celui d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Normalement, je ne suis pas d'accord avec le représentant d'Oshawa-Whitby, mais je dois lui accorder que la description qu'il en a faite était exacte. Il a dit, comme en témoigne le hansard à la page 454:

> Le ministre a dit souhaiter que cette conférence soit connue sous le nom de Habitat 2000. Je soutiens sérieusement que c'est un gaspillage de 100 millions de dollars, qui n'aidera en rien à répondre aux besoins en logements.

C'est assez vrai, il s'agit d'un assez bon jugement sur ce projet. La réaction qu'a eue le secrétaire parlementaire du ministre il y a quelques secondes, lorsqu'il s'est lancé dans ce débat pour défendre des choses indéfendables, vient renforcer ce jugement et en prouver la véracité.

Le député d'Oshawa-Whitby déclara un peu plus loin:

> . . . la plupart des études entreprises ont mené à une inaction totale.

Il parlait des études effectuées par le ministère. Des centaines d'études ont été entreprises par le gouvernement. La situation actuelle du logement est censée répondre à la sonnerie de clairon du ministre il y a quelques minutes. Il a parlé de l'appui aux projets municipaux, et aux groupes coopératifs et sans but lucratif. Pourquoi a-t-il attendu 1973 pour y penser? A-t-il établi les moindres prévisions quant à la portée de ce programme, à la façon dont il va être accepté, et au nombre de logements que l'on envisage de construire en vertu du programme?

Le ministre a parlé de la loi et d'une augmentation des budgets. A-t-il signalé aux Canadiens les conséquences de l'inflation sur l'efficacité de ces budgets? Il a parlé de meilleures relations intergouvernementales et a déclaré que le gouvernement donnait l'exemple dans ce domaine. Mais qu'avons-nous dans cette région, monsieur l'Orateur, proche de la région que je représente? Nous verrons aménager ce que l'on appelle le sud-est de la ville, la ville qui serait créée dans le township de Gloucester, conformément aux promesses électorales de 1972. Cette idée, avancée par le ministre et le ministère, n'est acceptable ni pour la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton ni pour le township de Gloucester. Le but même de cette idée est douteux. Si c'est ce que le gouvernement appelle donner l'exemple en matière d'affaires intergouvernementales, je tiens à dire que c'est une supercherie.

● (1730)

Le ministre n'a en aucun cas donné l'exemple en ce qui concerne le logement. N'ayant pas établi de prévisions, quoiqu'en parlant beaucoup, le ministre a dupé les Canadiens. Les Canadiens ont compté sur le gouvernement pour construire des logements dans notre pays. je n'oublierai jamais la conversation que j'ai eue avec un jeune couple qui vivait dans un appartement qui n'avait jamais été conçu pour une jeune famille avec des enfants. Lors de ma campagne électorale, j'ai découvert qu'un grand nombre de gens comme eux habitaient dans des immeubles semblables. Je n'oublierai jamais ce qu'un jeune homme a dit à Parkwood Hills. Il a déclaré: «M. Baker, je suis prisonnier, ici.» Il voulait partir. Il économisait de l'argent. Parce que le gouvernement n'a pris aucune mesure dans le domaine du logement et parce que les mesures qu'il a prises ont diminué son pouvoir d'achat, ce jeune homme ne pouvait pas s'offrir une maison et se trouvait emprisonné. Bien sûr, certains désirent vivre dans un grand immeuble et c'est leur droit. Mais les autres? Que vont-ils faire alors que le choix se réduit sans cesse pour un nombre croissant de gens? Qu'il en soit ainsi est un monument élevé à l'échec subi par le gouvernement.

M. Basford: Il semble que le député s'oppose au fait de leur offrir un choix.

M. Baker: Pas du tout. Je veux qu'ils aient le choix. Dans son exposé sur cette motion, le ministre s'est évertué à défendre les politiques du gouvernement. J'aimerais qu'il se souvienne du jeune homme dont j'ai parlé. Naturellement, on a créé des groupes de travail, des groupes d'études, des commissions etc., mais aucune ne résoudra ces problèmes de logement. Elles ne résoudront pas les besoins en logements des autochtones. Elles n'apporteront aucune réponse aux difficultés des petits salariés qui désirent des maisons, pas plus qu'à celles de nos vieillards.

Le temps est bien fini des déclarations comme celles faites par le ministre cet après-midi. Voilà dix ans que ce problème s'aggrave. Le gouvernement en a été averti mais est resté inactif. Qu'il en soit condamné. Ce problème était évident pour tous. Voilà le problème. J'exige aussi vigoureusement qu'il m'est possible de le faire que le gouvernement soit durement condamné pour avoir perpétré contre nos concitoyens ce que je ne puis charitablement appeler qu'une escroquerie caractérisée.

Le gouvernement s'est lancé dans une autre étude ou démonstration de 100 millions de dollars. J'aimerais faire consigner quelques chiffres concernant la région de la capitale nationale, région que le ministre nous présente comme un modèle pour le Canada non pas simplement

pour ce qui est de ses constructions proprement dites mais, j'espère, quant à la qualité de vie qu'on y trouve et au nombre et choix de logements disponibles.

Il est intéressant de noter que le prix moyen des maisons vendues en Ontario a augmenté de 26 p. 100 de 1970 à 1973. A Ottawa, le prix d'un lotissement moyen est passé de $5,000 en 1965 à $12,500 en 1972. Le prix moyen d'une maison et d'un lotissement est passé de $25,100 à $39,000 pendant la même période. Dans le même temps, l'Ottawa Housing Authority qui s'occupe des loyers modérés et à de rapports réduits depuis 1962 a rencontré des difficultés croissantes dans tous les domaines. La liste d'attente des logements destinés à des familles et à des vieillards a atteint des proportions épouvantables.

Au 31 décembre 1973, 2,089 citoyens âgés et 1,541 familles figuraient sur la liste d'attente de l'Ottawa Housing Authority. Les travaux de construction en cours comportaient 1,643 unités pour citoyens âgés et 380 unités familiales, ce qui est très loin de suffire aux besoins croissants. Sans aucun doute, la pénurie de terrains viabilisés fait augmenter le prix des terrains et contribue aux coûts de l'habitation. Il n'y a pas de doute non plus que la situation s'aggrave. Les programmes de construction domiciliaire en cours aux niveaux fédéral et provinciaux ne sont pas intégrés. Le gouvernement nous aussure qu'il montre la voie dans le domaine de l'habitation. C'est lui qui est responsable de n'avoir pas su intégrer les programmes.

Les députés du NPD disent parfois qu'il faudrait réduire les taux d'intérêt hypothécaires, ce qui faciliterait l'accès à la propriété à plus de Canadiens. Le député de Broadview (M. Gilbert) a suggéré quelque chose de semblable dans ses remarques cet après-midi. Sauf tout le respect que je lui dois, je ne crois pas que sa position soit juste. L'augmentation des prix de l'habitation est surtout due à la demande. Si les taux d'intérêt étaient plus bas, la demande ne diminuerait pas, pas plus que les prix. En fait, je crois que les prix continueraient à augmenter. A première vue, le député semble avoir raison mais à la réflexion, je ne crois pas que la proposition du NPD soit de nature à résoudre le problème, qui est de satisfaire à la demande. Il appartient certes au gouvernement fédéral de montrer la voie dans ce domaine et de collaborer avec les gouvernements provinciaux à résoudre la crise actuelle du logement. Il faut plus de collaboration.

Que fait le gouvernement? Nous entendons parler de temps à autre d'une conférence fédérale-provinciale sur le logement. Le ministre a dit dans son discours qu'il avait parlé à Toronto au début de la journée. Il voulait dire sans doute qu'il avait lu une de ses épîtres gravées sur des tablettes de pierre. J'imagine que son départ a amélioré le climat qui régnait à la conférence parce que ceux qui travaillent dans ce domaine ont alors pu discuter la question en hommes lucides. Il n'y a entre le gouvernement fédéral et les provinces aucune consultation permanente qui serait pourtant tellement nécessaire pour répondre aux besoins du logement au Canada.

Le ministre a parlé du programme fédéral d'aide pour l'achat de maisons. Il s'agit en principe d'un bon programme et, en théorie, l'idée paraît très bonne. Toutefois, il y a un ennui: ce programme ne fonctionne pas efficacement, surtout dans les grandes régions urbaines où les gens ont besoin d'une aide pour acheter une maison. Dans la plupart des villes, la Société centrale d'hypothèques et de logement ne peut accorder de prêts hypothécaires en vertu de ce programme et cela surtout à cause de la distorsion du prix des maisons. C'est malheureux car il s'agit en principe d'un bon programme.

Par exemple, à Chicoutimi, où une maison se vend en moyenne $22,000, 204 prêts avaient été approuvés à la fin de 1973. A Toronto, où le prix moyen des maisons est de $45,000, 27 prêts seulement ont été approuvés au cours de la même période. A Ottawa, 40 prêts ont été approuvés pour la région située dans l'Est de l'Ontario, mais seulement 20 d'entre eux concernaient la région d'Ottawa. Montréal constitue une exception au Canada. Les frais de logement n'y sont pas très élevés. Dans cette ville, on a accordé 1,927 prêts. Le problème est le suivant: dans les régions où le programme d'aide est une chose importante et nécessaire, il ne peut fonctionner. Je pense que le ministre devrait s'en rendre compte.

● (1740)

Je pense que ce qui joue encore plus contre le ministre, c'est ce qui s'est produit dans l'indice des prix à la consommation en ce qui concerne le logement. En octobre 1972, il était à 145.3; en février 1974, il était à 159.4, soit une augmentation de 9.7 p. 100. Cette augmentation est supérieure à celle de l'indice d'ensemble pour toutes les denrées et services au Canada. Les chiffres sont atterrants. A Saint-Jean, par exemple, il y a eu une augmentation de 8.6 p. 100. Cette région souffre également de chômage. A Ottawa, il y a eu, dans cette même période, 7.3 p. 100 d'augmentation. A Vancouver, l'augmentation a été de 6.3 p. 100 et à Halifax, de 8.7 p. 100.

Ces chiffres acculent le ministre au pied du mur et prouvent l'échec de sa politique. Ce n'est pas entièrement de la faute de ce ministre car il y a d'autres responsables. En fait cet échec est dû à l'incapacité du gouvernement de combattre l'inflation et de s'attaquer comme il faut à ce problème fondamental. Les chiffres sur le prix des logements sont alarmants.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, nous pourrions, avant 6 heures, faire quelques remarques au sujet du débat qui se déroule, mais auparavant et avec la permission de Votre Honneur, je voudrais qu'on consigne au hansard quelques déclarations que je vais lire et dont je donnerai à la fin la source. Elles ont été faites par un éminent politicien. On rapporte qu'il a dit:

«Nous essayons d'étendre l'offre; nous revenons au vieux concept du marché—l'augmentation de l'offre, entraîne la chute et la stabilisation des prix.»

Au sujet du logement, on rapporte aussi qu'il a dit, et je cite:

... la guerre contre la spéculation se fait de deux façons: la prudence du public et les négociations privées. On prévient le public, que le gouvernement va essayer de «diminuer les prix ou même les ramener au niveau où ils étaient auparavant,» et en privé, on négocie avec ce qu'on appelle «les deux autres points du triangle—les municipalités et le secteur privé».

Une autre citation qui est intéressante est l'annonce d'un programme d'action dans le domaine du logement, et je cite:

... pour augmenter l'offre de maisons disponibles, en nommant les régions, les dates limite et les prix du logement. Idéalement, cette augmentation de l'offre devrait imprimer un fléchissement des prix du logement ...

«Une bonne partie de ces spéculations sont de la psychologie», a dit M. Handleman. «Les gens prétendent qu'on ne peut rien perdre en achetant du terrain—et ils ont eu raison. Ce que nous aimerions faire, pour le moins, c'est d'essayer de répandre notre idée parmi les gens qui spéculent—« Peut-être bien que ce type va mettre fin à cette affaire; nous ferions bien d'user de prudence.

«... Et lorsque le premier dit: «Non, je crois que je placerai plutôt mon argent dans des actions et des obligations au lieu d'acheter du terrain et que ce raisonnement est multiplié à quelques reprises, les forces du marché entrent en action. A mesure que le bruit se répand, on peut briser ce cercle psychologique, ou commencer à le faire, en prévenant la population».

Ces paroles ont été prononcées par quelqu'un qui est aujourd'hui ministre chargé de l'habitation en Ontario. Elles paraissent dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui. Une personne qui ignorerait tout de la question et qui aurait suivi le débat jusqu'ici de la tribune, se demanderait diable ce qui se passe au pays et qui est à blâmer. Dans cette déclaration, le ministre ontarien de l'habitation admet la responsabilité de la province à fournir des logements. Cet aspect n'a été relevé dans aucun des discours de ceux qui proposent la motion, y compris celui du député de Calgary-Nord (M. Woolliams).

M. Woolliams: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais pas que le député de Davenport (M. Caccia) me cite mal. J'ai parlé de la responsabilité du gouvernement fédéral aux termes de la constitution. Je pensais que le député comprendrait la constitution. Il y a des pouvoirs provinciaux et des pouvoirs fédéraux. J'ai toujours agi honnêtement avec le député et le ministre. J'espère qu'il sera aussi juste envers moi que je le suis envers lui.

M. Caccia: Cet après-midi même, l'honorable député de Calgary-Nord a accusé le gouvernement fédéral de se dissimuler sous le couvert de la constitution. Comment a-t-il pu faire cette déclaration, ayant dit à peine trois heures plus tôt que le gouvernement fédéral se dissimulait sous le couvert de la constitution? Il sait très bien que l'une des raisons fondamentales du prix si élevé des maisons est le coût élevé des terrains aménagés. Qui doit assumer cette responsabilité si ce n'est les provinces? Qui se dissimule derrière quoi? Il est évident qu'il existe une responsabilité très importante dont les gouvernements provinciaux doivent se départir. Autrement, ce n'est pas ici l'endroit de soulever la question et d'accuser le gouvernement fédéral d'insuffisance.

Un exemplaire du discours de l'honorable député de Calgary-Nord devrait être adressé au premier ministre de l'Ontario. Il est la seule personne qui, lors des conférences fédérales-provinciales tenues à Ottawa, a publiquement déclaré que l'habitation est en définitive une juridiction provinciale qui doit être préservée et protégée. Comment peut-on concilier les deux points? Peut-on blâmer le gouvernement fédéral de ne pas fournir de terrains aménagés dans la région de Toronto et, en même temps, contester le droit du premier ministre de l'Ontario, aux termes de la constitution, de se charger de cette fonction? Non, évidemment.

Les Conservateurs, surtout le député de Calgary-Nord, que ça lui plaise ou non, font preuve de beaucoup d'illogisme. Nous reconnaissons avoir une obligation à l'égard d'un autre élément du coût du logement, celui des hypothèques. Pour ceux qui n'en ont pas les moyens, le gouvernement fédéral doit subventionner les hypothèques, ce qu'il fait. En vertu du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, le gouvernement fédéral a pris une initiative très importante en fournissant une aide aux familles à faible revenu, probablement les jeunes ménages, afin de leur permettre de recouvrer une partie du coût des hypothèques.

Il devient évident que la valeur de ces programmes est ressentie seulement dans les deux régions où le coût du terrain et celui de l'hypothèque sont relativement modestes par rapport à ceux d'autres régions du pays. Les petites villes et certaines régions rurales en profiteront. C'est très bien. Toutefois, nous sommes d'accord avec ceux qui estiment souhaitable que le gouvernement fédéral présente un programme national et à but lucratif de financement des hypothèques. Ce programme permettrait pendant un nombre d'années limité, peut-être 10, aux jeunes ménages qui ont des enfants d'acheter leur première maison et de profiter d'une subvention hypothécaire. Un tel programme entraîne naturellement des dépenses considérables. C'est un élément important à considérer dans l'élaboration d'une telle politique. Toutefois, prétendre, comme l'a fait le député de Calgary-Nord, que les prix élevés dans le centre de Toronto sont imputables au gouvernement fédéral, c'est ne pas savoir ce dont on parle.

● (1750)

Si nous sommes aux prises avec une situation difficile en Ontario, notamment dans le Toronto métropolitain, c'est que le palier de gouvernement chargé de fournir des terrains viabilisés n'a pas fait ce qu'il fallait. Depuis 20 ans, il n'a pas su mettre à profit les dispositions relatives aux réserves foncières qui font partie des statuts fédéraux depuis 1954. A cette époque, l'achat des terrains était subventionné jusqu'à 75 p. 100 de leur valeur. Par la suite, cette subvention a même atteint 90 p. 100. Mais ce n'est que tout récemment que l'Ontario a manifesté de l'intérêt à l'endroit de cette mesure.

M. Woolliams: Mais ce n'est qu'une seule province.

M. Caccia: J'ignore ce qui en est dans le cas des autres provinces. Peut-être la province dont le député est originaire a-t-elle agi de même. C'est une autre province conservatrice. Assoiffés qu'ils sont de pouvoir, les Conservateurs disent tantôt une chose et tantôt une autre. Ils blâment le gouvernement pour les conséquences de l'inflation sur les pauvres gens en particulier. Traditionnellement pourtant, ils sont les principaux partisans de l'entreprise privée et, à ce titre, les premiers à défendre les intérêts des prêteurs, des compagnies fiduciaires et des banques. Ce sont eux qui favorisent l'activité des spéculateurs fonciers. Ce sont eux qui citent à la Chambre les chiffres fournis par l'Institut d'urbanisme. Ce sont le député de Calgary-Nord et son ami le député de Mississauga (M. Blenkarn) qui défendent l'Institut d'urbanisme. Ce sont eux les partisans des gros intérêts financiers. Voici qu'ils ont l'audace de condamner le gouvernement et de l'accuser d'être à l'origine de l'inflation, alors que ce sont les manigances des spéculateurs qui en sont la cause.

Un débat comme celui-ci se gâte d'ordinaire lorsque la politique s'en mêle. Je confesse avoir été tenté d'imiter le député de Calgary-Nord qui, au lieu d'essayer de faire la lumière sur cette question, a adopté la voie des expédients politiques, jetant ainsi autant de lumière sur la question qu'une luciole n'en fait en tentant de rentrer chez elle dans une ruelle à sens unique de Toronto. Le député de Calgary-Nord excelle à s'embrouiller lui-même, à embrouiller ses collègues et parfois même la presse. Il s'est surpassé cet après-midi.

Sérieusement, toutefois, si nous nous arrêtons sur la question du logement, nous constatons qu'une fois terminés les discours politiques, et que les choses ont repris leur cours, nous faisons face à un problème extrêmement complexe. Il lui faut...

M. Blenkarn: Un bon gouvernement, un gouvernement qui s'intéresse.

M. Caccia: Je vois avec joie que l'on commence à se sentir piqué, que l'autre côté réagit. La solution de ce problème requiert la collaboration des trois niveaux de gouvernement, dont chacun tient jalousement à son indépendance. En deuxième lieu, il faut du logement là où il y a de l'emploi. Des maisons offertes dans des zones de chômage resteront probablement vides. Ainsi une politique de logement est nécessairement liée à l'emploi.

Dans une économie comme la nôtre, dépendant surtout des grandes villes, il se crée de plus en plus d'emplois dans les principaux centres urbains. Vient en effet le moment où l'on manque de terrains dans ces centres urbains, et c'est alors qu'on en vient à se demander ce qu'il faut faire lorsque l'on manque d'un article que l'on ne peut remplacer? La réponse consiste-t-elle à laisser se poursuivre l'expansion urbaine depuis l'Ontario jusqu'à ce qu'elle arrive au pôle Nord? Les députés de l'opposition nous disent que les villes devraient être maintenues à l'intérieur de certaines limites, que l'expansion urbaine ne devrait pas être encouragée.

La solution semble consister à créer des emplois dans des régions où le coût des terrains est encore raisonnablement bas et où les gens devraient être encouragés à s'installer dans l'espoir de trouver du travail. A ce propos, c'est au gouvernement fédéral qu'il appartient d'appliquer la bonne politique. Je le reconnais volontiers. Si nous estimons que chaque famille canadienne devrait être propriétaire de sa maison, la solution pourrait très bien résider dans les politiques mises de l'avant par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson); il s'agit là du ministère qui s'efforce de créer de nouveaux emplois dans les régions moins populeuses, contribuant ainsi à réduire la pression énorme exercée sur les grands centres.

Si ce que je dis est acceptable en théorie, un autre rôle important doit revenir au ministère de l'Industrie et du Commerce. En outre, il y a le rôle que doit jouer le ministère des Finances en fournissant des encouragements précis. On ne peut espérer que le nombre des logements augmente, aujourd'hui, par dizaines de milliers, là où l'on ne trouve plus de terrains; ce ne serait pas réaliste, à moins que certains députés veuillent préconiser une politique de construction de grands immeubles pour remplacer les quartiers de maisons familiales, politique que tous les sociologues critiquent comme n'étant pas satisfaisante.

Il importe aussi de se demander si nos politiques répondent aux besoins de logement des gagne-petit. Nous avons assez bien réussi à mettre sur pied des programmes qui répondent aux besoins du Canadien moyen; mais il est clair, aujourd'hui, que les possibilités qui s'offrent aux gagne-petit décroissent rapidement en nombre. Le logement et l'emploi vont de pair. C'est un sujet qu'il convient de débattre non seulement dans l'arène politique. Il invite une réflexion créatrice et des possiblités pratiques multiples, sans quoi le débat se poursuivra encore quand nous serons grands-parents et arrière-grands-parents, sans grands résultats.

(Le séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, le député de Davenport (M. Caccia)—je regrette qu'il ne soit pas des nôtres ce soir—pensait faire la lumière sur le problème du logement auquel font face ceux d'entre nous qui habitent les régions urbaines, et surtout celle de Toronto et ses environs. Monsieur l'Orateur, il n'a pas fait de lumière du tout. Il a tenté de se porter à la défense du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) en donnant à entendre que ce dernier n'a rien à voir avec le logement, qu'au fond la question relève des provinces. Les députés conviendront sûrement que cette question relève conjointement des autorités fédérales, provinciales et municipales, mais que la première responsabilité en revient au ministre d'État chargé des Affaires urbaines de notre Parlement.

Le 13 mars dernier, le ministre a pris la parole et a fait une importante déclaration. Il a mentionné qu'il allait s'engager dans un autre programme témoin. Un peu comme l'un des fameux «nuvites», il a présenté un nouveau programme dont il était si fier. Il allait révéler à tous, au Canada, le genre d'habitation nouvelle, innovatrice qui était possible aujourd'hui. Il a déclaré que ce projet témoin atteindrait son point culminant avec la création d'Habitat 2000.

Le ministre a alors repris son siège et, de tous les coins de la Chambre, les porte-parole de l'opposition ont fait entendre ce qu'ils pensaient du ministre et de son projet, pendant que le ministre s'enfonçait de plus en plus dans son siège. C'est un ministre qui, en fait, n'est responsable de rien si ce n'est du bruit et de l'emportement. Ce qu'il dit ne signifie, en fait, rien. On pourrait le comparer à Néron jouant de la lyre pendant que Rome brûlait. C'est le type de personne qui n'a rien à offrir si ce n'est des mots célèbres et des slogans.

L'année dernière, le ministre avait présenté le PAAP et le PAQ. La semaine dernière, il nous a donné le MIC. Qu'est-ce que ces programmes ont apporté aux Canadiens? Un beau zéro. On devrait appeler le ministre chargé de l'habitation ministre du zéro, parce que c'est ce qu'il est. Le ministre se tourne les pouces pendant que le prix des maisons continue à monter. Il y a un an, moins de 5 p. 100 des Canadiens pouvaient se permettre d'acheter un logement unifamilial neuf. Aujourd'hui, le pourcentage a encore baissé. Le député de York-Sud (M. Lewis) a déclaré lors d'un discours en Ontario pendant la fin de semaine qu'il fallait gagner $23,000 pour pouvoir acheter une maison neuve à Toronto. Bientôt, seulement les gens très riches pourront s'acheter une maison au Canada. Les députés sont incapables de se payer une maison dans l'agglomération torontoise, même avec leur salaire, qui est censé être très élevé étant donné qu'ils dirigent le pays.

Nous avons signalé au ministre l'an dernier qu'il y avait pénurie de terrains viabilisés. Tout au long de la dernière session, nous l'avons exhorté à affecter plus de crédits aux centres de service, aux transports, aux canalisations d'adduction d'eau et aux égouts. Nous lui avons demandé de prêter de l'argent aux municipalités, de leur accorder des subventions. Mais comment a-t-il réagi? Il a mis au point un programme de remembrement de la réserve foncière pour demain. Voilà le ministre que nous avons. On l'appelle «Le Père Demain».

Une voix: Que penser du rêve national?

M. Blenkarn: J'y arrive. Il y a un an, lorsque j'ai parlé dans cette enceinte du coût du logement, le prix d'un lot dans ma circonscription était de $20,000, il est maintenant porté à $42,500. Tout ce que le ministre a fait revient à son programme de remembrement de la réserve foncière. Qu'a-t-il fait pour enrayer la spéculation sur les terrains? S'il n'a rien fait, c'est que lui et son gouvernement sont res-

ponsables du taux d'inflation le plus élevé que le pays ait jamais connu. La preuve, c'est que, lorsque le gouvernement s'est adressé aux Canadiens la semaine dernière pour leur offrir des obligations, les acheteurs ont répondu: «Vous pouvez garder vos obligations, nous ne croyons pas qu'elles aient de valeur, parce que lorsque nous rentrerons dans notre argent, il n'aura plus de pouvoir d'achat». Les Canadiens cherchent des investissements plus sûrs.

Puisque le gouvernement ne s'occupe pas de l'inflation, ils se ruent sur les marchés de l'immobilier, car ce sont là des valeurs matérielles, concrètes, tangibles. Le gouvernement ne fait rien; il dit: «Protégez vous, nous ne pouvons rien faire à l'inflation, puisque c'est un problème mondial». Les Canadiens se rendent compte que le gouvernement n'en a cure et ils achètent des biens immobiliers pour protéger leurs économies. Nous nous retrouvons donc devant des situations comme celle qui existe dans ma circonscription, où une maison qui valait $23,900 il y a quatre ou cinq ans se vendait $59,500 la semaine dernière. Lors de la première vente, l'hypothèque était d'environ $16,000. A la revente, elle sera de $40,000. La société de prêts hypothécaires qui a avancé les fonds est une entreprise surveillée par le ministre des Finances (M. Turner) par l'entremise du département des assurances.

Cette société accorde des prêts pour permettre à l'inflation de poursuivre sa marche. Le gouvernement inonde l'économie d'argent et permet à la spéculation immobilière de se poursuivre sans cesse. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines est complètement dépassé par les événements parce qu'il n'a pas compris que les logements se vendent avec un comptant minime et des coefficients multiplificateurs fort élevés.

● (2010)

Lorsqu'on lui demande comment il va remédier à cela, le ministre hausse les épaules et nous parle de réserves foncières, du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, du programme d'amélioration des quartiers et du programme MIC. Qu'est-ce que le ministre et son gouvernement ont réellement fait pour les Canadiens? Absolument rien, selon moi. Au lieu de se préoccuper des besoins de la population et de freiner d'une façon ou d'une autre le financement qui permet aux spéculateurs d'encaisser des bénéfices excessifs, le gouvernement ne fait absolument rien.

Samedi dernier, à 2 heures du matin, j'étais dans un café de Calgary, en attendant l'heure de mon vol d'avion. J'y ai rencontré un de mes électeurs, qui m'a raconté qu'il s'était acheté une maison pour $35,000 en mars dernier, qu'il déménageait maintenant à Montréal et avait vendu cette maison la semaine dernière pour $54,000. Ce n'est qu'un profit de $20,000! La chose ne lui plaît guère car son fils, qui vient de se marier, veut s'acheter une maison. Voilà le genre de spéculation permise par le gouvernement. Ce gouvernement n'a aucun plan d'établi pour contrôler la masse monétaire. C'est là le genre de réponse que donne le ministre en face de nous. Je pense que tout cela lui est bien égal.

Les ministres continuent de nous dire qu'ils ne peuvent rien contre l'inflation puisqu'il s'agit d'un problème international. Moi je pense qu'ils ne peuvent rien parce qu'ils ne le veulent pas. Au rythme actuel de l'inflation, surtout dans le secteur du logement, il n'y aura bientôt que les gens très riches qui pourront se loger, et peut-être même leur faudra-t-il des subventions. Que peut-on espérer dans ce cas?

[M. Blenkarn.]

Le nombre des mises en chantier à l'intention des économiquement faibles, y compris les allocataires de la pension de vieillesse ou de la pension des veuves et les assistés sociaux, est loin de répondre aux besoins. L'honorable représentant d'Ottawa-Carleton a dit aujourd'hui que le nombre de gens qui demandent de l'aide pour se loger augmente sans cesse. Il fut un temps où ceux qui avaient droit à cette aide ne pouvaient gagner plus de $4,000 ou $5,000 par année. Ce chiffre est maintenant passé à $7,000 ou $8,000, et il se pourrait très bien que les gens touchant un salaire de $12,000 puissent bientôt y avoir droit, puis ce chiffre passera ensuite à $15,000 ou $18,000, étant donné la hausse incessante des prix. Le gouvernement a le devoir d'intervenir et de veiller à ce que l'augmentation des bénéfices réalisés dans les logements n'arrive à rendre ceux-ci prohibitifs pour tous nos concitoyens.

Un des grands problèmes de la situation actuelle provient directement de nos méthodes de financement et du niveau d'endettement. Traditionnellement, on vendait les maisons contre un versement comptant de 10 ou 15 p. 100 et le solde sur hypothèque. Actuellement, les compagnies d'hypothèques et de prêts avancent 75 p. 100 du prix de vente. Si une maison vaut $20 le pied carré, la construction d'une maison de 1,000 pieds carrés coûte $20,000. Lorsque cette même maison est vendue $60,000 on ne peut qu'en déduire que le solde représente le coût du terrain. On aboutit à un financement de 75 p. 100 pour l'ensemble ce qui conduit à des spéculations sur les terrains. Le ministre devrait s'en rendre compte car il est grand temps que nous nous y attaquions de près. J'estime qu'il ne nous montre nullement la voie à suivre avec le Programme d'aide pour l'accession à la propriété, le Programme d'amélioration des quartiers et le MIC.

Non seulement le gouvernement pourrait-il intervenir en matière de coûts de financement mais également au sujet de la pénurie de logements. Les principales difficultés rencontrées dans les régions métropolitaines découlent d'une pénurie aiguë de terrains viabilisés. Il est facile au ministre de prétendre que cela relève des provinces, mais avec notre système d'imposition actuel, le droit de fiscalité appartient à l'autorité fédérale qui est donc en mesure de remédier à cet état de choses.

Avec une taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction le gouvernement a au moins le devoir de réinjecter cet argent dans la viabilisation de terrains. Chaque brique posée dans une municipalité fait l'objet d'une taxe de 11 p. 100, mais la ville de Mississauga n'en récupère rien sous forme d'aide à la construction de routes, de chemins de fer de banlieues, d'égouts, de parcs et de centres de récréation. Les habitants de ma municipalité lèvent les bras au ciel lorsqu'ils s'adressent au ministre du Logement de l'Ontario. Lorsqu'on le questionne, M. Handleman demande toujours où la province trouvera l'argent pour ces services. Nous savons tous qu'elle ne peut faire tourner la planche à billets comme certains députés d'en face. Elle doit trouver de l'argent de façon normale.

Le ministre fédéral ne cesse de nous dire que cette question relève de la juridiction provinciale. C'est une façon extraordinaire de se soustraire à sa responsabilité, c'est-à-dire permettre aux régions de notre pays en pleine expansion de disposer d'un excédent de terrains viabilisés. Le gouvernement pourrait le faire grâce aux recettes énormes qu'il tire de la taxe sur la construction, et les personnes qui paient cette taxe vivent dans les régions en expansion. Je pense que notre ministre pourrait agir de deux façons. Il pourrait abolir la taxe sur la construction et diminuer par conséquent le coût de construction, ou il

pourrait utiliser cette taxe pour financer la viabilisation des terrains. Le ministre n'a pas envisagé ces possibilités. Il ne pense qu'à Habitat 2,000; il pense à l'Habitat de Montréal, qui est un merveilleux exemple de construction où les riches peuvent habiter, dans le centre de Montréal. Il ferait mieux de construire un Habitat pour le Canadien moyen qui essaye d'élever une famille. Il devrait prévoir un endroit où le Candien moyen peut acheter un terrain et construire une maison. Je pense que la seule façon d'y arriver, c'est en subventionnant la viabilisation des terrains.

Le secrétaire parlementaire du ministre a parlé des banques foncières et a accusé la province de l'Ontario de ne pas accepter d'aide dans ce domaine. J'aimerais lui demander ce qu'il envisage de faire. Envisage-t-il de s'adresser aux sociétés McLaughlin et Cadillac pour leur demander d'acheter les terrains, réalisant ainsi d'énormes bénéfices, ou est-il prêt à adopter une politique visant à viabiliser ces terrains grâce aux fonds constitués au moyen des taxes à la construction afin que les promoteurs ne puissent pas spéculer, mais soient obligés d'aménager ces régions en toute légalité?

Le ministre est-il prêt à intervenir pour mettre fin à cette spéculation sur les terrains vacants? Est-il prêt à intervenir et à leur dire qu'ils vont être fortement pénalisés pour avoir profité des citoyens moyens? Je pense qu'il n'est pas disposé à agir dans ce sens, et qu'il est simplement prêt à parler du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, du Programme d'amélioration des quartiers et de la compagnie de placements hypothécaires. Il n'a rien de nouveau à nous proposer. Toute sa théorie en matière de logement était déjà dépassée il y a longtemps. Le ministre se promène et participe à des conférences sur le logement; il fait faire des études et lance des projets de construction par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, mais il ne fait rien pour aider le gars bien ordinaire à s'occuper de sa famille et de ses enfants.

Il y a un an et demi, j'ai visité beaucoup d'édifices à appartements qui n'étaient pas conçus pour des familles avec des enfants. Malheureusement, ceux-ci devaient apprendre à aller en tricycle dans les corridors. Que s'est-il passé depuis? Le loyer de ces appartements a augmenté, non pas de $10 ou de $20 par mois, mais dans certains cas de $50 et $60 par mois. A ce moment-là, le taux de vacance était de 2 ou 3 p. 100, mais maintenant, il est de moins de 1 p. 100. Les gens sont forcés de payer ces prix exorbitants à cause de la spéculation immobilière.

• (2020)

Il incombe au gouvernement actuel de prendre des mesures à propos de cette spéculation; il ne doit pas se contenter de s'en laver les mains et de dire qu'il ne peut rien faire parce que le problème est international. Comment le problème du logement est-il devenu international? Vivons-nous dans une île éloignée, aux États-Unis, en Allemagne ou encore en France? Non. Nous vivons au Canada et il y a assez de terrains pour tous les Canadiens. Il y a plus d'espace par personne que dans pratiquement n'importe quel autre pays du monde et il est honteux de la part du gouvernement actuel de dire qu'il n'y a pas de place pour une jeune famille qui veut s'implanter et s'agrandir, tout simplement parce qu'il n'y a pas de terrain viabilisé, de voies de transport, de conduites d'eau, d'égouts et ainsi de suite.

Il est honteux de dire qu'il faut se constituer des réserves foncières pour l'avenir. Le problème se pose maintenant. Les jeunes familles grandissent et elles n'ont pas les moyens d'acheter une maison. Il incombe au gouvernement de faire quelque chose à ce sujet. Il doit mobiliser ses fonds, ses impôts et ses ressources; il doit agir au lieu d'expliquer. Nous avons eu assez d'explications et d'innovations. Les gens de ma circonscription et, j'en suis sûr, de toutes les circonscriptions électorales, veulent des logements avec quatre murs et un bon toit pour les garder au chaud durant l'hiver. Ils désirent un endroit où ils peuvent vivre avec leur famille et où il y a une cour.

Ils ne veulent pas de démonstration d'Habitat 2000, de conférences internationales, où de dépenses inutiles de 100 millions pour Habitat 2000. Ils ne sont pas intéressés par ces choses, mais par les choses ordinaires auxquelles ils ont droit. Ils ont droit d'avoir leur part du Canada, une place où ils peuvent s'établir et élever leurs enfants. C'est financièrement possible, c'est économiquement possible et c'est la responsabilité du gouvernement de voir à la réaliser.

M. Barnett J. Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'ai été plutôt découragé par ce verbiage qui nous est venu de l'autre côté, du parti qui a présenté la motion aujourd'hui. Je n'ai pas encore entendu une suggestion constructive. Il semble résolu à harceler le ministre et utilise toutes les occasions de le faire. Il ne cherche pas tellement à trouver une manière de traiter un problème très grave, mais plutôt à faire valoir sa cause politique. C'est une attitude absolument dégoûtante à l'égard d'un problème grave. Ce parti est en train d'embrouiller toute cette question.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) veut poser la question de privilège.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le député soit juste. J'ai sûrement fait cinq ou six suggestions précises concernant notre programme. J'ignore si mon honorable collègue était à la Chambre, mais les paroles ineptes qu'il prononce sont ni plus ni moins une tentative de propagande. Nous ne sommes pas tenus de l'écouter.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Tous les députés ont droit de prononcer un discours, y compris le député de York-Nord (M. Danson).

M. Danson: Merci, monsieur l'Orateur. J'ai écouté tout le discours du député et je ne me souviens pas d'avoir entendu de suggestions constructives, mais il est possible que ma mémoire me trahisse. Je pense que l'inflation nous pose un sérieux problème. Personne ne dit le contraire, mais j'aimerais qu'on puisse dissocier les deux problèmes. Ils sont étroitement reliés, mais je ne pense pas que nous parlions maintenant de l'inflation. Le fait est que, depuis que je suis député chaque année les prévisions concernant le nombre de mises en chantier de logements ont été dépassées.

Lors des élections de 1968 j'ai déclaré que si nous n'avions pas au moins 200,000 mises en chantier par an je ne me représenterais plus pour mon parti. Je savais que nous tiendrions cette promesse. Non seulement nous l'avons tenue, mais nous avons fait mieux. L'année dernière il y a eu 269,000 mises en chantier. Tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité nous sommes les gens les mieux logés au monde. Cela n'est pas un pur hasard. Je ne prétends pas que cela suffise. Nous devrions être les personnes les mieux logées au monde et nous devrions faire encore mieux. Toutefois, je ne pense pas que quoi que ce soit puisse justifier le genre de commentaires qui ont été faits.

J'ai dit qu'il y avait eu environ 269,000 mises en chantier et cette année-là, le nombre net de nouvelles familles était de 130,000. Ainsi, le nombre net de nouvelles familles correspond pratiquement au nombre de logements unifamiliaux mis en chantier au Canada l'année dernière. A mon avis c'est un record. Je regrette que mon ami, le député de York-Simcoe (M. Stevens) soit absent car c'est lui qui nous a sorti ces statistiques ridicules selon lesquelles en l'an 2000, les maisons coûteraient $200,000. Ce n'est pas là le nœud du problème. Bien sûr il y a de grosses difficultés. Ce sont les migrations de population qui suscitent des problèmes. Un grand nombre d'entre nous le savent, mais les commentaires publiés dans le document sur la consultation du public au sujet des questions démographiques de l'Institut canadien des affaires internationales disent bien:

> En 1971, la population urbaine représentait 76.1 p. 100 de la population totale. Les chiffres correspondants pour 1966 et 1961 étaient respectivement 72.6 p. 100 et 69.6 p. 100. La majorité des populations urbaines vivent dans des centres urbains de plus de 100,000 habitants. La forte concentration de population dans les grands centres urbains reflète la transition d'une économie agraire à une économie industrielle maintenant axée sur le secteur tertiaire où dominent les activités commerciales, professionnelles et industrielles. A l'exception de la Nouvelle-Écosse, toutes les provinces ont enregistré une augmentation de la proportion de la population urbaine entre 1966 et 1971.

La situation est donc bien réelle et imminente. Je crois que nous devons nous demander ce qu'est le concept urbain. Je crois que nous devons de plus nous demander ce que signifie une maison à prix abordable. Au lieu de parler des villes à forte croissance, nous devrions penser en fonction des systèmes urbains. Les transports sont une question primordiale dans ce contexte. Ceux d'entre nous qui viennent de la région de Toronto se réjouissent, à mon avis, de la décision de mettre en service un train de banlieue entre Barry et Toronto et un autre entre Toronto et Richmond Hill. Grâce à la planification provinciale, de nouvelles localités peuvent s'implanter dans une vaste région. Nous ne nous perdons pas en vaines querelles de compétence. Nous nous sommes acquittés de notre responsabilité. Le gouvernement a affecté 500 millions de dollars aux banques de terrains viabilisés. C'est un demi-milliard de dollars.

M. Woolliams: Un demi-million.

M. Danson: Non, un demi-milliard. Qu'a fait ma grande province de l'Ontario? Je ne crois pas qu'elle se soit encore prévalue de ces sommes d'argent. Nous fournissons les outils nécessaires au travail. Les provinces gardent jalousement leur prérogative et je ne trouve rien à y redire parce que j'estime que c'est une prérogative provinciale. Depuis 1954, le gouvernement fédéral a défrayé 75 p. 100 du coût des banques de terrains. On pourrait se demander ce que les provinces ont fait à ce sujet parce que le problème est d'obtenir des terrains viabilisés. Des prêts ont été consentis pour les systèmes d'égouts, des prêts à faible intérêt dont 25 p. 100 ne sont pas remboursables. Cette ligne de conduite a été suivie pour les canalisations d'évacuation d'eaux usées et d'eaux de pluie, ce qui favorise également le remembrement foncier.

● (2030)

Que font la province de l'Ontario et les autres provinces à cet égard? Nous fournissons l'argent, nous réagissons. Je gagerais que dès que les provinces réagiront, on mettra plus d'argent à leur disposition. Ce sont les provinces qui sont principalement responsables de la planification, du remembrement foncier. Je ne suis pas parvenu à savoir quels étaient exactement les faits, mais je parierais que la province de l'Ontario a prélevé une certaine somme. Je parierais ma chemise qu'elle s'en servira pour le remembrement foncier, à Cedar Wood, non loin de l'aéroport projeté. Si tel est le cas, j'estime qu'il s'agit là d'un mauvais usage de fonds, l'aménagement de Cedar Wood ayant été décidé avant que ces fonds ne deviennent disponibles. Ces fonds sont destinés à aménager de nouveaux secteurs. Si la province de l'Ontario s'en sert pour Cedar Wood, je dirais qu'elle est en train de duper les Ontariens et les gens de la région de Toronto. Je prie mes collègues de l'Ontario d'étudier très sérieusement ce problème. Si l'Ontario s'est prévalue d'une partie de ces fonds pour s'en servir pour Cedar Wood, elle ne l'utilise pas à bon escient, parce qu'elle dépenserait cet argent de toutes façons.

Je ne voudrais pas que nous revenions à l'époque où les gens de la région devaient tirer au sort et parfois même payer des pots-de-vin seulement pour faire inscrire leur candidature à des maisons à prix modique. Qu'arrive-t-il lorsqu'un segment de la population en achète à des prix inférieurs? Qui obtient ce droit et quel droit a-t-on de les revendre lorsqu'il s'agit d'habitations achetées à un coût inférieur grâce à la prévoyance du gouvernement fédéral et au retard du gouvernement provincial? Qui retire un bénéfice de ces maisons à prix modique?

En raison des possibilités plus grandes qu'offre aux provinces ce mode fédéral de financement, et de la décision d'Ottawa d'assurer un service de trains de banlieue au nord de Toronto et un autre de l'est à l'ouest—et j'attribue à la province tout le mérite de ce dernier service—la planification s'impose de toute urgence. Le danger c'est que nous allons continuer cet étalement qu'a déploré mon collègue de Davenport (M. Caccia). Il pourrait même s'étendre jusqu'au Pôle nord. C'est ce qui pourrait arriver si le gouvernement actuel de l'Ontario demeure au pouvoir, mais je ne crois pas que nous ayons trop à craindre sur ce point.

Nous devons fonder de nouvelles collectivités, affecter ces fonds à une planification intelligente afin de permettre aux petites localités de grandir et de prospérer dans le cadre de programmes appropriés. Nous devrions nous servir de cet argent pour mettre à exécution le plan régional du centre de Toronto parce qu'en dépit de ses points faibles, il y a là un plan. J'avoue qu'il y a des parties que je pourrais critiquer mais l'idée générale est excellente. Le plan laisse de grandes étendues de terrain pour la ceinture de verdure, mais il est regrettable que les autorités provinciales en réduisent l'importance en y faisant courir des lignes de transmission électrique. Le plan prévoit des espaces suffisants à des fins récréatives ainsi qu'à des fins agricoles. Ce sont là les éléments importants qui créent un ensemble urbain, c'est-à-dire qui ne concentrent pas les citadins dans le centre-ville et qui créent dans la périphérie des zones où il fait bon vivre.

Je nourris des doutes sérieux au sujet de la rénovation du centre-ville et sur la valeur de ce programme. Pour

pouvoir posséder une maison unifamiliale convenable sur un morceau de terrain de dimensions raisonnables, il faut s'éloigner du centre-ville, parce que c'est là qu'on trouve une forte densité de population, des immeubles en hauteur et des loyers très élevés, souvent fortement subventionnés. Je ne suis pas certain que ce soit là la voie à suivre. Si les citadins qui veulent y habiter persistent à le faire, ils doivent accepter la forte densité de population, les immeubles en hauteur et les loyers élevés. Je m'oppose à l'octroi de subventions, et j'utiliserais plutôt ces fonds de façon plus constructive en créant des collectivités plus humanisantes où l'on peut trouver de la verdure, de l'air pur et des espaces réservés à des fins de loisir.

Mon collègue, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) rencontre peut-être à Calgary les mêmes difficultés que celles que nous éprouvons à Toronto. L'inflation dans le secteur du logement touche surtout les jeunes. A ma libération de l'armée, j'ai acheté une maison pour $7,600, montant qui me paraissait outré à ce temps-là. Elle était située bien loin dans York-Nord, dans le Toronto métropolitain d'aujourd'hui. On me traitait de fou, moi le premier, mais je ne pouvais pas faire autrement. C'était ma première maison; j'ai progressé depuis et je possède maintenant une maison convenable, très ancienne, je dois dire, mais dont je suis très fier. Elle vaut maintenant vingt fois le montant que j'ai déboursé. Mais au moins c'était un début.

La maison avait deux chambres à coucher, une petite salle de bains et une cuisine dépourvue de tout appareil automatique moderne. Le garage était attenant, mais l'entrée n'était pas asphaltée. C'était beaucoup mieux que de demeurer chez mes parents ou dans un appartement, car je n'envie pas ceux qui préfèrent vivre en appartement. C'était assez pour un début. Aujourd'hui les maisons ont deux salles de bain et demie, une salle de jeux finie; bon nombre ont un boudoir, une bibliothèque et un jardin paysager. A mon avis, c'est plus que ce à quoi on s'attend. A quoi au juste devrait-on s'attendre? C'est très bien pour les gens qui en ont les moyens, mais nous devons nous occuper de ceux qui ne les ont pas.

Le facteur déterminant est le prix des terrains viabilisés qui coûtent tellement cher qu'on ne peut y construire que des maisons luxueuses. Il faut voir, autour de la ferme expérimentale d'Ottawa, comme les maisons construites pendant la dernière guerre, comme habitations temporaires, sont jolies. Avec les années, les fleurs et les arbres ont poussé. Elles sont très satisfaisantes pour un jeune ménage qui, plus tard, peut se loger ailleurs. Elles suffisent aussi pour les personnes âgées. Je crois que nous avons oublié l'utilité de ce genre de maison.

La semaine dernière, dans ma circonscription, à Richmond Hill, il y a eu une exposition de maisons mobiles. Ce ne sont pas vraiment des maisons mobiles, mais des maisons préfabriquées. A mon grand étonnement, je les ai trouvées très agréables. Elles sont plus logeables que n'importe quel appartement ordinaire que j'ai vu. Elles sont bien équipées et coûtent de $18,000 à $20,000. Elles sont complètement meublées. Dans certaines, il y a une lessiveuse et une sécheuse, dans toutes un réfrigérateur et une cuisinière. Elles sont très jolies. On ne voudrait peut-être pas y habiter toute sa vie, mais c'est suffisant pour commencer, ou bien pour prendre sa retraite quand les enfants sont établis.

Nous ne sommes pas obligés de chercher des maisons de $40,000, de $50,000, de $60,000 ou de $80,000. Ce ne sont pas tous les Canadiens qui ont droit à un petit château. Toute proportion gardée, c'est ce dont il s'agit. Nous parlons de gens qui sont obligés d'acheter des maisons qui sont bien trop chères pour eux. Nous devons faire preuve de vigilance, car les villes sont en train de devenir étouffantes. Il s'y passe beaucoup de choses. Je suis né et j'ai grandi à Toronto et j'aime bien ma ville. J'ai vécu dans toutes les provinces du Canada et à l'étranger, mais je suis toujours heureux de rentrer chez moi. Pourtant, les villes sont étouffantes et plus elles grandissent, plus il est difficile d'y vivre.

Il faut pouvoir échapper à la tension. Nous pouvons le constater à Ottawa, qui a l'avantage d'être situé tout près du parc national de la Gatineau. Je suis resté à Ottawa cette fin de semaine et hier j'ai fait du ski de randonnée dans le parc. On peut s'y rendre en 15 minutes et c'est très beau. Les habitants d'Ottawa, même s'ils ont un problème de logement à cause du prix exorbitant des maisons, peuvent tout de même vivre une vie plus ou moins normale. A Toronto, on a fait du beau travail en ce qui concerne les parcs, mais il faut continuer dans la même veine. Malheureusement, à Toronto, nous avons asphalté un superbe ravin boisé, un grand atout, au fond duquel coulait une rivière, pour en faire la promenade de Don Valley. C'est bien regrettable. La circulation en est facilitée mais au prix d'un sacrifice.

J'exhorte les habitants de ma province et de ma région à s'intéresser davantage aux parcs urbains nationaux. Le ministre lui-même, je crois, les a exhortés à donner suite à l'initiative qui a doté Toronto de son parc en bordure du lac. La ville de Toronto est propriétaire de la prison-ferme de Langstaffe dans ma circonscription. Elle compte 640 acres et est située au nord de la ville. J'ai supplié le maire de Richmond Hill, Mr. Lazenby et le maire de Toronto, M. Crombie, de ne jamais la céder à des grandes entreprises en construction. On a voulu y construire un stade fermé. Je m'y suis opposé. Je ne suis peut-être pas très populaire avec eux, mais je pourrais faire, je crois, des choses tout à fait originales avec ce terrain en le reboisant. Pas un parc pour les campeurs mais un endroit où les arbres poussent de sorte que les enfants de la ville pourraient s'y rendre et voir des arbres pousser. On pourrait le transformer en une sorte de parc des loisirs. Je dis, plantons des arbres. On pourra toujours les couper s'il y en a trop, mais plantons-les d'abord. Ils mettent des années à pousser. Ils produisent de l'oxygène, et sont une force rajeunissante pour la vie urbaine.

● (2040)

Il est aussi question de 18,000 acres pour un grand aéroport. Monsieur l'Orateur, on pourrait en faire une sorte de parc de la Gatineau pour Toronto. Même si l'on y construit un aéroport, celui-ci n'en prendrait qu'une petite partie, peut-être le quart des 18,000 acres. Le reste pourrait être transformé en parc, avec des arbres, des ruisseaux, des étangs, des loisirs. On en a besoin maintenant et si notre débat porte sur cela . . .

Une voix: Il porte sur l'habitation.

M. Danson: Il porte aussi sur les affaires urbaines et vous ne pouvez séparer l'une de l'autre. Nous avons besoin d'un apport soutenu de fonds fédéraux pour permettre aux provinces d'effectuer une planification judicieuse, afin que nous puissions obtenir beaucoup de terrains viabilisés dans les régions urbaines sur lesquels les gens pourront se construire des maisons. Cependant, je ne recommande pas que ces maisons soient de qualité médiocre. Je pense à des

maisons convenables et attrayantes et il faudrait aider les gens à les obtenir. Je pense qu'être propriétaire d'une maison unifamiliale fait partie du rêve de tout Canadien. Ceux qui veulent vivre en appartement peuvent bien le faire, mais posséder sa maison est une ambition tout à fait canadienne.

Chose certaine, nous avons pris l'initiative. Je regrette que l'Ontario ait tant tardé à emboîter le pas. Je serais presque enclin à promettre, monsieur l'Orateur, même si je ne suis pas en mesure de faire des promesses, que si le nouveau ministre de l'Habitation en Ontario se mettait à l'œuvre et utilisait vraiment ces fonds pour acheter des terrains, davantage de fond fédéraux seraient versés pour donner suite à cette initiative.

Dans l'intervalle, nous avons un mode de vie comme nulle part ailleurs au monde. Toutefois, les Canadiens ne sont jamais satisfaits. Il faut avouer que sur le plan uniquement matériel, nous n'avons pas le plus haut niveau de vie, mais nous jouissons du meilleur mode de vie. Nous pouvons certes tous le reconnaître. La chose n'est pas attribuable à la médisance politique. C'est le fruit d'une planification à long terme et de l'utilisation appropriée des terres. Et, monsieur l'Orateur, notre pays est vigoureux!

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Sans doute le pays est-il fort, monsieur l'Orateur, mais à l'heure actuelle, sapristi, tout est trop cher. On a toujours profit à écouter celui qui précède, puisque cela permet d'acquérir de nouvelles notions. J'ai toujours plaisir à écouter le député de York-Nord (M. Danson). Il m'a par exemple épargné la pénible obligation de répondre au député de Mississauga (M. Blenkarn) qui s'est répandu en récriminations tellement vives que j'ai bien cru que le ministre en serait tout secoué. J'aime bien voir le ministre décontenancé de temps à autre, mais pas tout à fait écrasé. De toute façon, le député de York-Nord a quelque peu rendu les esprits au ministre, de sorte que je ne me sens pas obligé de lui venir en aide.

Je sais également gré au député de York-Nord d'avoir déclaré sérieusement qu'il fallait plus de parcs dans la région de Toronto. Je suis tout à fait d'accord. Au cours des élections fédérales il y a un an et demi, le gouvernement a vu la lumière. Quelqu'un s'est soudain rendu compte que la ville de Toronto avait besoin de parcs et, en pleine campagne électorale, voici que Toronto s'est vu offrir un parc riverain d'une valeur de 30 à 40 millions de dollars. Mais nous attendons toujours que le parc manifeste sa présence. J'étais là-bas récemment, monsieur l'Orateur. J'ai vu un tout petit peu de gazon le long de la jetée et quelques banquettes de parc. Elles n'ont pas été importées de l'Expo; elles ont donc dû être achetées quelque part. Mais nous attendons toujours le parc.

L'aménagement de parcs serait nécessaire dans beaucoup d'autres secteurs de Toronto et peut-être avant tout dans celui que je représente, Scarborough, et en particulier dans ma circonscription de Scarborough-Ouest. Je sais que si le ministre parcourt Scarborough-Ouest, partie de Toronto située juste à l'est du parc Victoria, il dira: «L'honorable député de Scarborough-Ouest avait peut-être une bonne idée, mais comment pourrait-il la mener à bonne fin puisque la majeure partie du secteur est occupée par l'habitation, des voies rapides, des voies ferrées, des usines, deux petits terrains de golf et quelques ravins qui ne sont pas complètement pavés, comme l'a noté il y a un moment l'honorable député de York-Nord?» «Ou, en effet, pourrait-il demander, pourrions-nous aménager ou établir un parc dans Scarborough-Ouest?»

[M. Danson.]

Je lui demanderais de jeter un coup d'œil sur une carte de ce secteur de Toronto, il y verra un merveilleux espace vert, libre de maisons, d'usines et de routes. Mais ce n'est pas un secteur où les gens ont libre accès car ils ne peuvent y pénétrer. Toutefois, monsieur l'Orateur, l'espace est là, il est vert, il est prêt et il est disponible. Certains à Toronto l'appellent le terrain de chasse de Toronto (Toronto Hunt). Je vois qu'un des députés de Toronto réagit. Je ne m'attends à aucune réaction des députés de l'Ouest parce qu'ils ne comprennent pas ce qu'est la chasse à courre, avec les écuyers qui portent la redingote rouge. A Toronto, ce genre de sport se pratique encore . . .

Une voix: Vous voulez rire!

M. Harney . . . métaphysiquement au moins, et cela se pratique dans ma circonscription qui se compose en grande partie de la classe ouvrière, mais où la fine fleur de la société de la ville vient se récréer dans ce magnifique parc. En fait, quand on considère toute la région de Scarborough-Ouest qui fait face au lac Ontario et qui jouit d'un magnifique emplacement géographique, les Scarborough Bluffs, elle est à peu près le seul espace libre dans ce coin. Mais, malheureusement, elle n'est absolument pas accessible à la population de Scarborough-Ouest. C'est une partie assez densément peuplée de la ville de Toronto. Je n'ai pas besoin de rappeler que la population du Toronto métropolitain atteint maintenant environ 2.8 millions.

Comme l'a signalé tantôt le député de York-Nord, la population réclame vivement des parcs de récréation, des espaces verts, des endroits où faire pousser des arbres et où les gens puissent se rendre. Je dirais au ministre, s'il était ici, mais je suis certain que certains de ses collègues sont ici et m'entendent, qu'il y a un endroit magnifique dans l'est de Toronto dont on pourrait faire un parc. Je suis certain que bien des gens de Scarborough apprécieraient ce geste, même si certains de Toronto Hunt n'apprécieraient pas la suggestion insidieuse et presque séditieuse que je fais ce soir. Je ne sais pas ce qu'on fait à Victoria, mais je dis que c'est le seul endroit au Canada où les gens puissent encore penser à la chasse à courre en vestons rouges. L'initiative plairait à beaucoup de gens de Scarborough. En fait, jusqu'à dernièrement, des voisins du Toronto Hunt Club n'auraient pas prisé cette idée, parce que, bien entendu, ceux qui habitent tout près sont très à l'aise. Ils sont dans la région de Fallingbrook.

● (2050)

Le Toronto Hunt Club a affiché son mépris pour tout le voisinage, y compris la région de Fallingbrook, en élevant une clôture en fil métallique de 12 pieds pour s'isoler des résidents de la classe moyenne supérieure de Fallingbrook, qu'il ne jugeait pas assez huppés. Le ministre devrait savoir que les quelques membres du Toronto Hunt Club ont la jouissance exclusive de ce terrain pour la somme dérisoire de $10,000 ou $11,000 en impôt foncier par année. Quand on songe qu'ils contrôlent 100 acres de beaux espaces verts, dans une région, c'est un territoire qu'ils ont à bon compte.

Je suggère au ministre que son ministère communique avec le gouvernement provincial au nom du gouvernement fédéral et que, de concert avec la municipalité de Scarborough, il achète ou s'approprie les terrains du Toronto Hunt Club par des moyens qui seraient convenables, pour les mettre à la disposition, non seulement des gens de Scarborough-Ouest, mais aussi ceux de Scarborough-Est—le député fait signe que oui—et peut-être même de ceux de

York-Nord. Eux aussi aimeraient profiter du magnifique lac Ontario.

Le discours du trône du 27 février contenait certaines allusions aux problèmes nationaux, qui m'ont étonné. Le paragraphe pertinent mérite qu'on le cite en partie. Le voici:

> Au chapitre de la politique sociale, le gouvernement, en collaboration avec les provinces et les municipalités, joue un rôle fondamental dans la recherche d'une croissance urbaine mieux équilibrée et d'une amélioration de la qualité de la vie dans nos villes. De meilleurs moyens de transport en commun sont indispensables à la réalisation de ces objectifs urbains. On proposera des mesures en vue de créer un Centre national de développement des transports urbains qui sera chargé de coordonner la mise au point et la diffusion des nouvelles techniques requises dans ce domaine.

Il faisait bon entendre parler des problèmes de nos villes. Il était réconfortant de savoir que le gouvernement se rend compte du problème de la croissance urbaine et même de voir qu'il se préoccupe des transports urbains. Même si les députés vous ont rebattu les oreilles des problèmes du logement, je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que cet autre problème n'a pas disparu. Il existe cependant un autre problème. Dans les grands centres urbains, les gens n'ont pas simplement qu'à se trouver un logement convenable. Ils doivent aussi rentrer chez eux et partir de chez eux pour se rendre au travail.

Si vous demandez aux gens de ma circonscription ce qui les incommode le plus, ils vous répondront, outre la cherté des produits alimentaires, du coût de la vie et des loyers, que ce sont les transports. Vous n'êtes pas obligé de me croire sur parole, monsieur l'Orateur. Le vénérable et distingué *Star* de Toronto a effectué un sondage à Scarborough, il y a quelques semaines. Il en est ressorti que les gens qui y habitaient étaient fiers de résider à Scarborough. Bien qu'ils fassent partie d'un grand centre urbain, celui de Toronto, les gens de Scarborough se piquent d'être précisément de Scarborough. Interrogés, ils répondent: «Oui, je suis de Scarborough». Ils disent «Scarborough» plutôt que «Toronto»; tandis que ceux d'Etobicoke, ce faubourg mystique et mythique à l'extrême Ouest de notre ville, ont tendance à se présenter comme Torontois. Comme je l'ai dit, les gens de Scarborough ont tendance à se faire passer pour des habitants de Scarborough. Bien qu'ils aiment y vivre, environ 59 ou 60 p. 100 se disent être principalement préoccupés par le problème du transport.

Je m'étais réjoui dans le discours du trône de constater que le gouvernement promettait de créer un Centre national de développement des transports urbains jusqu'au moment où je pris connaissance du reste de la phrase: «chargé de coordonner la mise au point et la diffusion des nouvelles techniques». Si vous scrutez ces mots, qu'y trouvez-vous? Rien. Le discours ne renferme rien d'autres que de la phraséologie et le gouvernement actuel nous en a servi à profusion. De fait, les discours du ministre et d'autres de ses collègues du cabinet ne m'ont apporté aucune précision sur les problèmes des villes, sauf de belles phrases vides de sens. Revenons sur les réalisations de la présente session et sur celles de la précédente. En effet, on y trouve toutes les promesses exprimées dans les termes les plus adroits, les plus élégants du langage libéral, mais rien de précis.

Permettez que je mentionne un des problèmes qui se posent dans les grands centres urbains du pays et dans ma circonscription de Scarborough, soit celui du transport. Le gouvernement n'a vraiment rien eu à voir avec le grand débat qu'on a vu à Toronto au sujet du mode de transport à développer. Certains parmi nous ont pris position. Pour ma part je me suis opposé au projet de l'autoroute de Scarborough. Certains de mes commettants diffèrent d'opinion. M. Richard Soberman nous a présenté un excellent rapport, il y a quelques années, pour le compte du ministère des Transports au sujet du transport ferroviaire de banlieue. Il s'élevait radicalement contre la construction de la voie rapide de Scarborough. C'était une décision marquante; elle était en outre importante en raison du contre-projet qu'il préconisait. Il soutenait que l'est de Toronto devrait être desservi, par ce qu'il est convenu d'appeler un système urbain de transport rapide; il ne s'agit pas là d'un métro, ni d'un système de transport ferroviaire lourd comme le train «Go», mais d'un système de transport ferroviaire léger.

Il y a plusieurs avantages à adopter un tel système. Le premier, c'est qu'il est relativement peu cher. On peut construire un système urbain de transport rapide depuis le centre-ville jusqu'à Guildwood, assez loin en direction de l'extrême-est de Scarborough, pour environ 85 millions de dollars, ce qui, comparé au coût de construction d'une voie rapide, est presque rien. Le système urbain de transport rapide serait flexible. Il pourrait s'adapter très bien à notre système de transport urbain et faire très bien le lien avec notre système de transport interurbain. Il serait flexible comme aucun métro ne pourrait l'être. Il y a beaucoup de raisons pour en recommander l'adoption, notamment le fait que le matériel roulant pourrait être produit au Canada. Comme le souligne M. Soberman dans son rapport, il est vrai que nous devons maintenant acheter le matériel roulant aux États-Unis parce que le Canada a cessé de fabriquer des tramways rapides et légers. Pourtant, je ne vois aucune raison de ne pas monter une telle industrie au pays dans les deux ou trois prochaines années. Nous possédons les plans, la capacité, les talents et les ressources nécessaires à la fabrication de notre propre matériel roulant.

Il convient de signaler au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) que si nous décidons de construire notre propre équipement, non seulement pour Toronto mais aussi pour les autres villes importantes comme Montréal, Halifax, Winnipeg et Vancouver, entre autres, nous créerons une industrie canadienne d'une grande valeur qui ferait une utilisation rationnelle des ressources et des compétences ouvrières. Une telle entreprise n'affecterait pas le pacte de l'automobile, de bonne ou mauvaise réputation, selon le point de vue. Je ne vois aucun obstacle à notre participation dans le domaine du transport rapide au pays afin de satisfaire les besoins de transport de la population des villes. D'ailleurs, un tel système est beaucoup plus rapide que les autres. Il serait plus efficace que l'automobile pour transporter les gens du domicile au lieu du travail, depuis et vers leur collectivité urbaine.

● (2100)

Je ne citerai pas de données techniques compliquées, mais nous savons que le transport automobile coûte la moitié plus que le transport public par un des moyens que je viens de décrire. A une époque de crise de l'énergie comme la nôtre, nous devrions mettre tout en œuvre pour réorienter l'utilisation de nos ressources de la façon la plus rentable possible et qui tienne le plus possible compte de la conservation de l'énergie. Tout cela est très bien, mais d'aucuns se demanderont ce que le gouvernement fédéral peut faire. Il siège ici à Ottawa et nous parlons de choses qui se passent dans les villes du pays. L'un des meilleurs moyens de rendre le transport urbain plus attrayant, c'est de le rendre moins cher. Le gouvernement fédéral pourrait, par exemple, abolir la taxe fédérale de vente sur le

carburant diesel. Il pourrait abolir la taxe fédérale de vente sur le matériel roulant et autre servant au transport public.

Songeons-y bien un instant. Est-il juste qu'un pouvoir public, le gouvernement fédéral, impose une taxe à un autre pouvoir public, soit un gouvernement municipal ou provincial, afin qu'il puisse à son tour en imposer une aux citoyens? Il est vrai que nous avons trois paliers de gouvernement au pays, mais les Canadiens ne se divisent pas en trois. Il s'agit toujours des mêmes contribuables. Cessons d'imposer des taxes à un pouvoir public à un autre palier, d'abord parce que c'est absurde, ensuite parce que cela provoque de graves déséquilibres économiques. Rendons le transport public plus attrayant en le rendant moins cher et faisons en sorte que le gouvernement fédéral prenne les mesures voulues au lieu de se borner à parler de rendre le transport public plus accessible, plus efficace et moins cher.

Y a-t-il d'autres mesures que le gouvernement fédéral peut prendre? J'hésite à proposer la suivante car elle concerne les transports, le ministère et le ministre des Transports (M. Marchand) qui nous a avoué qu'il manquait de pouvoirs. Nous ne le savions pas. Nous nous doutions que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) avait peu de pouvoirs et que c'est pour cette raison qu'il a dû nous faire ses beaux discours, mais nous pensions que le ministre des Transports avait des pouvoirs jusqu'à ce qu'il nous dise le contraire.

Si notre ministre des Transports était puissant, il pourrait dire aux chemins de fer du pays que leurs emprises dans les villes canadiennes peuvent servir à la création d'un système rapide de transport urbain par rail et qu'ils doivent céder ces emprises pour une somme symbolique. Après tout, le Canadien National est une société publique et le Pacifique Canadien a obtenu des terrains publics. C'est pourquoi il n'y a aucune raison que ces compagnies posent des difficultés à nos villes et à nos municipalités. Elles devraient mettre ces installations à leur service le plus rapidement et le plus facilement possible.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il pourra poursuivre avec le consentement de la Chambre. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Harney: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je vais essayer de conclure cette importante question en deux minutes. Je sais que c'est impossible, mais je vais essayer d'être précis. J'ai entendu parler à plusieurs reprises aujourd'hui de la nécessité de contrôler ce qui se passe dans nos villes, de contrôler l'expansion urbaine. Je ne crois pas avoir entendu une seule idée importante de l'un ou de l'autre côté de la Chambre. Permettez-moi de donner deux exemples du genre de choses qui me préoccupent.

Une voix: Tout ça en deux minutes?

M. Harney: Je vais donner les pires exemples. Les habitants de ma région ont déclaré de nouveau, lors d'une enquête récente, qu'ils veulent moins d'expansion et plus de parcs. Cela signifie tout simplement qu'ils veulent davantage de commodités. Ils ne veulent pas se voir contraints de vivre dans une localité qui se développe de façon incontrôlable.

Je veux profiter des quelques minutes qui me restent pour demander au gouvernement quelles propositions il entend faire, quelles mesures législatives il présentera pour contrôler d'une façon sérieuse et sensée la croissance urbaine? Quelles mesures prendra-t-on, que proposera-t-on pour enrayer le fléau de la spéculation? D'aucun des deux côtés de la Chambre je n'ai entendu de propositions. Mettons les choses aussi simplement et aussi crûment que possible: nous serons incapables de contrôler la croissance urbaine. Nous ne réussirons pas à faire profiter les Canadiens des grandes villes d'une certaine qualité de vie à moins d'adopter une politique réservant à l'État la propriété de la plus grande partie des terrains de nos villes. Tant que l'aspect monétaire et lui seul restera l'élément prépondérant de la propriété foncière, les intérêts privés pourront changer la physionomie de nos agglomérations sans égard pour les citoyens, ni pour aucun palier de gouvernement.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, c'est habituellement un plaisir de parler après le député de York-Nord (M. Danson) et celui de Scarborough-Ouest (M. Harney) mais, ce soir, il semble que la vieille coalition se soit reformée. On n'a pas vraiment exposé au ministre nos graves problèmes de logement mais on s'est contenté de compliments. Je remarque que même lui a dû nous quitter. Il est dommage que le ministre soit absent, mais, compte tenu du fiasco consternant de son ministère, il n'est pas surprenant qu'il ait trouvé opportun de s'absenter lorsque lui-même et son ministère font l'objet de critiques directes si méritées.

Un des aspects de ce débat qui ne peut nous échapper, c'est que, quelle que soit la circonscription de l'orateur, le problème est identique. Qu'il s'agisse de moi-même, qui représente une circonscription urbaine de la Colombie-Britannique, ou du représentant d'une circonscription de Terre-Neuve, les besoins de nos commettants respectifs sont aussi aigus. Quand le coût des logements est hors d'atteinte du citoyen moyen, c'est que quelque chose ne va vraiment pas et lorsqu'un salarié doit gagner annuellement environ $17,000 pour pouvoir obtenir une hypothèque aux prix actuels, il est indéniable que nous subissons une crise du logement.

Il fut un temps où le public se fiait à son gouvernement élu pour que celui-ce le guide, l'aide et lui montre la voie à suivre dans un domaine aussi critique de son bien-être. Néanmoins, il y a longtemps qu'il a abandonné pour ce qui est des politiques du ministre chargé de l'Habitation. Sa gigantesque administration n'est parvenu qu'à engoufrer l'argent du contribuable et cet éléphant n'a même pas réussi à accoucher d'une souris. Cependant, inébranlé par les échecs passés de son ministère, le ministre nous propose un programme de démonstration urbain de 100 millions de dollars. Comme l'a dit le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) cela réprésente environ $55,000 par jour pendant cinq ans.

C'est une façon typique de son ministère de dépenser 100 millions de dollars sans construire réellement une seule maison. Son ministère peut trouver des millions et des millions de dollars pour bâtir une pyramide bureaucratique. En fait, monsieur l'Orateur, la seule chose que le ministère ne peut faire, c'est de construire des maisons pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Watson: Seulement 269,000 cette année.

M. Reynolds: C'est avec plaisir que je vais l'ajouter à mon discours. Le député vient de dire: seulement 269,000 maisons cette année. Qu'on le dise aux Canadiens qui ne peuvent trouver une maison à acheter. Quant à moi, comme des centaines de milliers de Canadiens, je voudrais savoir quand le ministre va remplir la tâche pour laquelle il a été élu. On pourrait penser qu'après avoir commis tant d'erreurs au poste qu'il a occupé précédemment, il aurait appris que non seulement les Canadiens, mais son propre parti attendent des résultats, si infimes soient-ils.

Les Canadiens ne toléreront pas plus longtemps l'attitude du gouvernement selon laquelle il ne peut rien faire au sujet de l'inflation parce qu'elle dépend purement et simplement des événements internationaux et qu'il faut suivre le courant. Même si cette formule peut convenir à divers ministres de la Couronne et leur offrir l'occasion de dissimuler leurs manquements, elle ne contribue en aucune manière à résoudre les problèmes qui assaillent le pays, surtout dans le domaine de l'habitation.

● (2110)

Il y a des mesures que nous pouvons prendre immédiatement si le gouvernement veut vraiment s'attaquer de front à ce problème, et certains de ces points ont été soulevés à maintes reprises par le chef de notre parti, notre critique en matière d'habitation, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), et d'autres membres de notre parti que la question intéresse, y compris moi-même. Monsieur l'Orateur, finissons-en avec les absurdités, avec les tracasseries administratives, avec les millions de dollars dépensés en supercheries politiques qui ne servent qu'à jeter de la poudre aux yeux, et attaquons-nous au travail pour lequel les Canadiens nous ont élus.

Il n'est pas nécessaire d'être un génie financier, un économiste ou même un entrepreneur pour reconnaître les problèmes. Il semblerait toutefois qu'il suffise d'être un ministre de l'habitation. Il y a deux semaines, à la Chambre, au cours du débat sur l'Adresse, j'ai parlé d'une annonce dans un journal de Houston, au Texas, montrant une maison de 1,700 pieds carrés qui se vendait $22,900. Si on peut construire et vendre des maisons à ce prix aux États-Unis dans une des plus grandes régions urbaines, nous pouvons certainement faire de même au Canada. Mais l'immixtion du gouvernement à tous les niveaux a tellement entravé l'industrie de la construction domiciliaire que les motifs d'exaspération ne se comptent plus.

Depuis les dernières modifications fiscales, il n'est plus aussi rentable de construire des appartements. En conséquence, la demande dépasse de beaucoup le nombre des logements offerts. Comme les logements disponibles sont occupés à près de 99 p. 100, le marché est favorable aux propriétaires qui pouvaient exiger autant que les locataires étaient prêts à payer. Pour les jeunes familles, la situation est insupportable. Elles doivent non seulement gagner de bons revenus pour pouvoir prendre une hypothèque, mais aussi faire des mises de fonds élevés. Ce n'est pas toujours possible pour une jeune famille. Si on ajoute à cela les taux d'intérêt courants, nous faisons face à une situation où la très grande majorité des Canadiens ne peuvent espérer devenir propriétaires.

Tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne, un propriétaire de maison a le droit de déduire de ses impôts l'intérêt qu'il a versé sur une hypothèque, ce qui fait qu'une proportion beaucoup plus grande de gens sont en mesure d'envisager l'achat d'une maison. Si le ministre voulait s'attaquer sérieusement aux problèmes de son ministère, c'est par là qu'il pourrait commencer. Si le ministre voulait s'attaquer sérieusement à ce problème, il pourrait éliminer immédiatement la taxe de vente fédérale de 11 p. 100 sur les matériaux de construction.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Il s'en fout!

M. Reynolds: Si le ministre voulait s'attaquer sérieusement à ce problème, il pourrait recommander le rétablissement des dégrèvements fiscaux, de sorte que les unités d'habitation pourraient redevenir un investissement intéressant et stimuler la construction d'appartements et de maisons groupées.

M. Paproski: Partout au Canada, pas seulement à Vancouver-Centre.

M. Reynolds: Si le ministre était sérieux, il pourrait mettre au point une politique destinée à abaisser les taux d'intérêt sur toutes les hypothèques de la SCHL. S'il était sérieux, il pourrait créer une caisse fédérale qui pourrait être utilisée sur une base régionale en vue de créer des réserves foncières pour les terrains viabilisés. Si le ministre était sérieux, il mettrait au point des codes nouveaux et souples de planification et de construction qui tiendraient compte des différences et des disparités régionales. Si le ministre était sérieux, il prévoirait des services de transport rapide pour desservir les terrains viabilisés, rendant ainsi ces terrains plus attrayants pour les propriétaires éventuels. Soit dit en passant, la propre circonscription du ministre est l'une des pires du pays en ce qui concerne les transports rapides.

M. Paproski: C'est une honte!

M. Reynolds: Le ministre connaît le grave problème du sud de la Colombie-Britannique. Bien qu'il fasse partie du gouvernement fédéral, il n'a rien fait. Tout ce que le gouvernement a pu faire avant les dernières élections a été d'offrir un paquet de dollars pour construire un pont que la province et la population ont rejeté. Ils ont cru qu'une poignée de dollars les ferait élire et je dois avouer qu'ils ont eu raison. Les ministres des deux côtés de ce pont sont toujours à la Chambre. Néanmoins, je pense qu'ils n'y seront plus après les prochaines élections, car les gens savent maintenant que le gouvernement libéral ne fait rien pour la Colombie-Britannique, et que les deux ministres de la Colombie-Britannique font partie du gouvernement libéral.

Une voix: Ramenez Rudnicki!

M. Reynolds: Cela me donne la nausée que d'entendre les députés d'en face critiquer mon parti pour n'avoir pas mis de l'avant de nouveaux programmes en matière de logement. Nous avons un programme distinct. Et le gouvernement sait bien qu'il peut fonctionner. Mais il attend, dans l'espoir que le problème se dissipera. Je crois qu'il va être surpris, parce que c'est le gouvernement qui disparaîtra avec les prochaines élections.

Monsieur l'Orateur, ce ne sont là que quelques-unes des propositions faites par le chef de notre parti dans le but de répondre à un besoin essentiel des Canadiens, celui d'avoir un logement convenable et confortable. Le ministre chargé du logement ne peut certes continuer à diriger son ministère sans faire montre d'un minimum de progrès, à un moment donné, quelque part.

Il y a quelques jours à peine, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) a dit de moi, à l'occasion d'une entrevue, que j'étais un fou parce que je me demandais s'il existait un rapport entre son limogeage en tant que ministre de la Consommation et des Corporations et le scandale impliquant plusieurs cimenteries bien connues de la Colombie-Britannique et certaines affiliations politiques. Je ne crois pas que ses remarques étaient fondées. Je crois plutôt qu'il les a faites par frustration, parce qu'il ne pouvait trouver d'explication plausible pour démentir ce que j'avais déclaré en Chambre. Par contre, compte tenu des antécédents du ministre alors qu'il détenait les deux portefeuilles, celui de la Consommation et celui des Affaires urbaines, d'aucuns pourraient se demander s'il ne parlait pas de lui-même, car seul un fou persévérerait dans un travail dont il n'a pu s'acquitter convenablement depuis le début, et dont il ne pourra jamais s'acquitter tant qu'il s'en occupera. Peut-être le ministre se contente-t-il d'être le bouffon du gouvernement? Je puis cependant lui garantir que les Canadiens n'en sont pas contents.

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu aujourd'hui beaucoup de discours creux dont la plupart, je le crains, étaient tout à fait négatifs. Les remarques de député de Mississauga (M. Blenkarn) m'ont intéressé. Il semble y avoir plus de problèmes dans sa circonscription que dans toute autre circonscription du Canada. Une des solutions semblerait être d'étendre la forte concentration dans la région de Mississauga à d'autres parties du pays où la croissance est nécessaire, par exemple dans les provinces Maritimes ou l'Ouest. Cela réglerait certains problèmes auxquels font face les députés des banlieues de Toronto.

J'ai été étonné de la réaction du parti conservateur à la suite de l'annonce du ministre. Je signalerai que cette annonce n'était pas destinée à résoudre tous les problèmes de l'habitation, mais à prévoir l'avenir pour qu'on puisse décider quelles mesures devront être prises pour remédier aux problèmes dans le domaine de l'habitation. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) était tellement dérouté que son désarroi s'est propagé au Nouveau parti démocratique. Il faudrait essayer de comprendre à quoi vise ce projet de loi à longue échéance.

M. Nielsen: Ce n'est pas un projet de loi.

M. McRae: Il n'était pas censé résoudre tous nos problèmes dans le domaine de l'habitation. Le montant en cause s'élève à 100 millions de dollars échelonné sur cinq ans, ce qui fait environ 20 millions de dollars par an, c'est-à-dire 2 p. 100 des fonds consacrés à l'habitation, de sorte qu'il ne s'agit pas d'une forte somme. Le projet de loi ne lance pas des projets de recherche, mais seulement des projets de démonstration. La recherche se poursuivra, mais tel n'est pas l'objet de la mesure.

Je voudrais envisager nos futurs problèmes urbains, voir dans quel monde nous vivrons et demander si nous continuerons à recourir à un aménagement urbain du même genre dans 20 ans d'ici. Si la réponse est négative, nous devrons modifier notre façon de penser et trouver de nouveaux moyens de relever ce défi.

Les régions urbaines du monde évolué auront doublé dans environ 25 ans. Si nous continuons à prendre de l'expansion à ce rythme—et j'aurai quelque chose à dire à ce sujet une autre fois—il nous faudra environ six Toronto d'ici la fin du siècle—même s'il est certainement possible d'avoir mieux—ou 20 Ottawa. Cela donne à la Chambre une idée de l'expansion à laquelle nous pouvons nous attendre. Je me demande donc s'il vaut la peine de continuer à construire des maisons de la façon dont nous les construisons maintenant en utilisant les mêmes plans, les mêmes méthodes de construction, les mêmes techniques, les mêmes matériaux, etc. pour doubler le nombre de maisons que nous avons actuellement. Je pense que non.

● (2120)

Un grave problème qui se pose à l'industrie de la construction, l'industrie qui bâtit nos villes, nos édifices commerciaux, nos maisons, nos usines, etc., c'est la pénurie de ressources conventionnelles. Une entreprise de la côte ouest a déménagé à Thunder Bay l'année dernière et la province lui a donné des concessions forestières qui avaient déjà été exploitées, bien que je ne suis pas sûr que la province se soit rendu compte de la chose. Cette compagnie va avoir beaucoup de difficultés à obtenir suffisamment de bois pour ses opérations. Pour lui fournir le bois requis, la province a demandé à tous les agriculteurs de couper leurs réserves afin d'approvisionner uniquement la compagnie MacMillan Bloedel. Autrement dit, si vous coupez du bois à Nipigon vous devez le transporter à Thunder Bay et ainsi de suite. Cela est dû au fait que nous manquons de ressources. Même si ces ressources sont renouvelables, il y a des limites et vu le genre d'expansion que nous connaissons dans l'industrie de la construction, nous dépasserons bientôt ces limites.

Beaucoup a déjà été fait en ce qui concerne les méthodes de construction. Dans son dernier ouvrage sur l'économie, Galbraith parle de l'économie de planification et de l'économie de marché. Le meilleur exemple qu'il donne de l'économie de marché, le meilleur sur le plan de la puissance et de la productivité, c'est l'industrie du logement. Nous ne pourrions jamais produire d'automobiles si nous devions les construire avec autant d'inefficacité que nous construisons les maisons. Il nous faut toutes sortes de nouvelles techniques pour créer une nouvelle industrie du logement, une industrie qui fonctionnera efficacement. La promotion immobilière, les méthodes de construction, les codes du bâtiment sont autant de domaines qui posent des problèmes.

L'un des problèmes les plus graves du logement—et je ne suis pas le premier à le dire—est le coût élevé des hypothèques. C'est une question que doivent attaquer le gouvernement et la Chambre. Lorsqu'on voit les profits réalisés par les banques du Canada au cours des douze derniers mois, on s'aperçoit qu'ils ont augmenté, dans certains cas, de 200 p. 100. C'est l'une des raisons pour lesquelles les taux d'intérêt peuvent être abaissés. Je propose qu'une partie de la première hypothèque, disons la première tranche de $10,000. porte un taux d'intérêt moins élevé que le reste, et que cette measure devienne uniforme d'un bout à l'autre du pays. Le gouvernement devrait prendre des dispositions pour résoudre ce genre de problème.

Un autre problème sérieux est celui de la pénurie de terrain. J'entends par là le terrain qui se prête à la construction de logements, mais non arable. Ce n'est pas une

bonne idée de convertir de bonnes terres arables en terrains de construction. Je préférerais voir les terrains du nord de l'Ontario utilisés pour la construction de maisons, au lieu des vergers de la région du Niagara, qui sont des terres arables de prix élevé. Nous ne pouvons pas continuer d'affecter des terrain de ce genre à la construction d'habitations. La production d'aliments deviendra primordiale à longue échéance et c'est pourquoi nous ne devons pas utiliser pour la construction de maisons des terres arables qui ne sont pas actuellement cultivées.

Quant à l'énergie, nous, au Canada, avons besoin de beaucoup de combustible pour chauffer nos maisons. Environ 50 p. 100 de nos ressources énergétiques servent à chauffer nos maisons et nos immeubles. De plus, le coût de l'énergie augmente et la pénurie éventuelle des ressources énergétiques est une question dont il faut tenir compte.

Permettez-moi maintenant de dire un mot ou deux au sujet des projets de démonstration. La semaine dernière, j'ai eu la bonne fortune de prendre part à une réunion d'un groupe appelé la coopérative Castle Green. Il s'agit d'une entreprise qui construit 200 logements, fondée en vertu d'un bill adopté au cours de la dernière session parlementaire et qui prévoit une aide aux coopératives d'habitation. Environ 100 sociétaires ont assisté à cette réunion. Je n'ai jamais vu une réunion aussi enthousiaste au sujet d'un projet de la base. Je suis fier que ce projet se réalise à Thunder Bay et heureux d'être associé au gouvernement qui l'a lancé. J'ai prononcé devant ces gens l'un des plus brefs discours de ma carrière—à peu près deux minutes—pour expliquer les projets de démonstration que propose le ministre.

Je n'avais pas quitté cette réunion depuis plus d'une demi-heure lorsque je reçus un appel téléphonique d'une personne qui me demandait si je serais disposé à la rencontrer et à parler de ce projet. Nous, c'est-à-dire les directeurs du projet et moi-même, avons passé une bonne partie de la nuit, jusqu'à deux ou trois heures du matin, à parler des possibilités de réaliser un tel projet. Nous avons parlé du financement supplémentaire pour le chauffage central, de l'emplacement du logement afin de tirer le meilleur parti du réchauffement solaire. Nous avons parlé de systèmes d'égout fermés dans des endroits où il est difficile d'en avoir. Nous avons parlé de recyclage des déchets et de leur utilisation pour le système de chauffage et de réfrigération. Nous avons parlé d'activités récréatives et d'autres choses.

Ce genre de projet est fascinant et il émane de la base. Tout le projet est fondé sur la participation. Je leur ai très bien expliqué qu'il ne s'agissait pas d'un projet de recherche. S'il faut des connaissances techniques, il faudra utiliser les techniques connues. Ce qui ne veut pas dire que nous ne faisons pas actuellement des recherches sur des projets qui seront présentés dans quatre ou cinq ans.

J'aimerais dire quelques mots à propos du coût de l'énergie, non pas en argent, mais en fonction des réserves énergétiques du monde. C'est ce dont parlaient les gens qui ont participé à la réunion de la coopérative de Castle Green. La première chose qu'ils se demandaient, c'était comment ils allaient installer des logements économiques dans une région froide du pays, peut-être pas aussi froide que les Territoires, mais froides tout de même et quelle serait la dépense d'énergie.

Si nous examinons la courbe de la demande d'énergie au Canada, nous constatons que, quand notre population double, la courbe de l'énergie s'accroît lentement au début mais aux environs de 1978, elle commence à monter et elle est presque perpendiculaire en 1982. C'est une courbe constante dans le monde entier. Toutes les courbes d'énergie se présentent de cette façon. Par contre, les courbes d'approvisionnements ont tendance à augmenter lentement et ensuite entre 1978 et 1982 ou 1983, selon leur inclinaison, elles se croisent; cela signifie qu'en 1983 au plus tard, nous pourrions avoir de graves problèmes, surtout si la demande actuelle se maintient.

Nous devons faire quelque chose pour prévoir cela; c'est pourquoi nous devons réexaminer le problème de la construction. Dans un pays froid, il faut beaucoup d'énergie pour les maisons. Nous devons donc essayer de trouver un moyen de réduire efficacement la demande. Voilà ce que le programme peut donner. Parmi les pays en voie de développement le Canada se place au 42e ou au 49e rang pour ce qui est de l'utilisation efficace de l'énergie. Nous avons tendance à utiliser notre énergie très inefficacement et nous en gaspillons beaucoup. Par rapport à sa population, la Suède n'utilise que la moitié de sa production brute d'énergie, et pourtant son PNB est le même que le nôtre. Selon moi, il nous reste encore beaucoup à faire pour régler certains de nos problèmes relativement à la demande d'énergie. Par exemple, bon nombre de nos immeubles commerciaux gaspillent beaucoup d'énergie. Si je ne m'abuse, l'immeuble de la cour provinciale à Toronto utilise autant d'électricité que toute la ville de Peterborough. Nous ne pouvons plus nous permettre ce genre de gaspillage d'énergie.

● (2130)

Bien des solutions ont été proposées par la société coopérative de Castle Green entre autres. L'une de ces solutions a trait à une utilisation plus efficace de la chaleur perdue, c'est-à-dire de la chaleur de 80 à 100 degrés produite par les centrales thermonucléaires. Il y a plusieurs façons d'utiliser cette chaleur afin de produire diverses formes d'énergie et c'est justement ce qu'il faudrait faire. Certaines de ces choses peuvent être faites dans le cadre des projets-témoins proposés par le ministre.

Une autre proposition a trait à l'utilisation d'ordures en tant que combustible. On a découvert qu'on pouvait utiliser une livre d'ordures pour produire 4½ livres de vapeur. Je n'ai pas calculé ce que cela donnait en B.T.U., mais ce serait très intéressant. Une autre suggestion est de convertir les eaux usées non filtrées en méthane. Un projet du genre a été réalisé à Toronto et nous pourrions envisager la possibilité de financer ce type de projet. Je crois savoir qu'une industrie de Toronto a aménagé dans les parcs à matériaux de Toronto une usine destinée à la conversion des bio-masses en méthane.

Il existe aussi une opération très simple qui permet de mélanger la houille et l'huile, mixture qui produit à peu près la même flamme et la même chaleur que l'huile pure. Une opération de ce genre permettrait d'accroître la durée prévue de nos réserves de pétrole d'environ 33 p. 100. J'estime que les divers moyens de produire la chaleur offrent un immense champ d'activité. La conversion de la chaleur est un autre domaine que l'on doit étudier. Il faudrait mettre au point, puis à l'essai, divers types de calorifugeage. Nous devons également chercher, étudier et mettre à l'esai divers matériaux de construction, nouveaux et améliorés.

L'insuffisance des matériaux de construction conventionnels, y compris le bois, atteindra peut-être le point où nous aurons à reconsidérer l'efficacité du calorifugeage conventionnel. On en viendra peut-être à démontrer que nous ne devons pas consommer tout notre pétrole, mais le convertir en matières plastiques de diverses formes, maté-

riaux de construction de qualité supérieure. La production de ces matières pourrait peut-être se faire dans ces secteurs de la planification de notre économie plutôt que dans ceux de la commercialisation, se réaliser de façon beaucoup plus efficace et présenter des qualités d'isolation supérieures. Voilà certaines initiatives que l'on pourrait prendre.

Après avoir signalé ces points, permettez-moi de dire qu'il faut absolument trouver de nouvelles techniques si nos besoins en matière d'habitation doivent doubler dans les centres urbains d'ici vingt-cinq ans. Il ne s'agit pas d'adopter une nouvelle formule de recherche, mais bien d'une question de projets démonstratifs. Ce que nous devons faire, c'est parler de la technologie que nous connaissons actuellement. Une entreprise torontoise a eu recours aux techniques actuelles pour extraire du méthane des eaux usées. Voilà le genre des choses qui peuvent et doivent être faites. Nous devons utiliser la technologie actuelle de cette façon, peut-être dans une ville ou une localité témoin afin de démontrer comment nous pouvons éviter ce genre de gaspillage. Peut-être qu'alors les dépenses projetées de 20 millions de dollars par an seront de l'argent dépensé à bon escient. Si c'est de cette façon que l'on entend dépenser cet argent, ce sera alors de l'argent bien dépensé, et je suis en faveur de telles dépenses pour cette raison.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt certaines des interventions des députés ministériels, et notamment celle du ministre. A la fin de son discours, j'étais tout à fait convaincu qu'il n'existait pas de crise du logement au pays. Il a affirmé qu'à la suite des nombreuses grandes réalisations de son ministère, il ne restait plus rien à faire. Je soutiens que cette attitude plutôt négative à l'égard de la situation actuelle du logement a créé un grave problème.

Je suis porté à penser que le ministre n'a rien fait en vue de fournir davantage de terrains viabilisés et de faire réduire les taux d'intérêt parce que les institutions financières et les sociétés de promotion immobilière qui touchent d'énormes commissions sur les terrains viabilisés sont des amis du parti et contribuent à sa caisse électorale. Il est bien connu que les libéraux sont dans la poche de ces institutions et ne veulent rien faire qui pourrait trop leur déplaire.

Le député qui m'a précédé a fait bien des cérémonies au sujet des nouvelles techniques et des nouvelles méthodes. C'est une preuve que nos vis-à-vis vivent dans un monde de rêves, qu'ils ne sont pas prêts à s'attaquer à nos problèmes en recourant aux connaissances et aux moyens dont nous disposons, mais se contentent de se croiser les bras et de ne rien faire, prétendant songer à de nouveaux moyens de résoudre nos problèmes.

Le secrétaire parlementaire a recouru aux vieilles rengaines dont se servent les libéraux par tout le pays. Tout ce qu'ils peuvent dire des conservateurs, c'est que nous n'avons pas de nouvelles politiques. Il est évident que ces députés n'ont pas lu le compte rendu ou qu'ils n'étaient pas à la Chambre lors du discours du ministre, car pour ceux qui l'ont entendu, il n'y avait pas de doute que le ministre avait en main un exemplaire du document de travail lorsqu'il a parlé.

Une voix: Vous auriez dû entendre le député de Calgary-Nord (M. Woolliams).

M. Basford: L'un de vos membres a dit qu'il ne s'agissait même pas d'un énoncé de principe.

[M. McRae.]

M. Yewchuk: Je me demande si le ministre sait que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) n'a pas joué un rôle important dans la rédaction de ce document. A en juger d'après la déclaration du ministre celui-ci ne sait pas ce qu'il dit. J'était heureux de lui voir un exemplaire de ce document à la main et s'il veut bien ne pas s'arrêter à la première page, je doute qu'il l'ait jusqu'à présent, il y trouvera sûrement d'excellentes idées.

M. Baker: Il y trouvera peut-être même quelque chose à dérober.

M. Yewchuk: Tandis qu'il est ministre, peut-être pourrait-il donner suite à quelques-unes des bonnes idées que renferme ce document et qui contribueraient pour beaucoup à la solution de nos problèmes en matière de logement. Malgré les termes élogieux employés par le ministre au sujet des politiques de logement, je pense que ses réalisations se passent de commentaires. Par suite des politiques mises en vigueur depuis onze ans par le gouvernement libéral, nous sommes un peuple de locataires, presque personne ne peut s'acheter une maison et la situation va de mal en pis. De moins en moins de gens osent même songer à avoir une maison bien à eux.

Il ne faut pas regarder bien loin pour voir ce qui s'est passé sur le marché de l'immobilier cette année. Considérons la situation à Ottawa, où le prix d'une maison moyenne a doublé au cours des cinq dernières années. L'un de mes passe-temps favoris, c'est de suivre de près ce marché, et j'aimerais vous citer un exemple de ce qui s'est produit à Ottawa. Dans le quartier où j'habite, une maison s'est vendue, en avril dernier, pour environ $45,000 ou $47,000. La maison a été revendue $72,000, il y a environ trois mois, et elle est à vendre actuellement pour $95,000. En moins d'un an, le prix de cette maison a plus que doublé.

Compte tenu de ce genre de pressions inflationnistes, je ne comprends pas comment le ministre peut rester inactif et se contenter de dire qu'il fait tout son possible, ou qu'il n'y a en fait aucun problème dans le domaine du logement dans notre pays. Je pense pouvoir dire, en toute justice, que si l'on ne fait rien au sujet de l'inflation actuelle dans notre pays, la situation de l'immobilier va encore s'aggraver. Réciproquement, si le marché de l'immobilier n'est pas stabilisé, cela contribuera à l'inflation. L'inflation engendre un coût de logement élevé, et vice-versa. Il faut mettre fin d'une façon ou d'une autre à ce cercle vicieux.

● (2140)

Nous avons également entendu beaucoup de députés ministériels dire et redire qu'il n'y a pas suffisamment de terrains à bâtir dans notre pays. C'est une déclaration assez étrange. N'empêche qu'il y a dans notre pays beaucoup plus de terrains que dans tout autre pays du monde. Il s'agit présentement d'avoir un gouvernement qui adopte une politique visant à viabiliser les terrains et à les mettre à la disposition des Canadiens à un prix raisonnable. Lorsqu'on pense aux millions d'acres de terre actuellement inoccupées au Canada, nous avons du mal à comprendre pourquoi un terrain à bâtir dans la ville d'Ottawa, qui, je crois, une ville typique devrait coûter $35,000 ou $40,000. Je veux parler d'un terrain de 100 pieds sur 100 pieds.

J'ai vu une annonce dans le journal l'autre jour au sujet d'un terrain sur lequel il y avait des arbres. Cela lui donnait de la valeur. Il était annoncé pour $75,000. Il s'agissait d'un terrain sur lequel on pouvait construire une maison unifamiliale. Lorsque l'on voit ce genre de situation, il n'y a rien d'étonnant à ce que le prix du logement

soit prohibitif pour le Canadien moyen. Il serait peut-être utile d'envisager les causes de cette difficulté. Cela est dû en partie, sans aucun doute, au fait que l'aménagement est laissé presque entièrement aux mains du promoteur. Le ministre a beau dire qu'un immense programme de remembrement foncier est en cours, à ma connaissance aucun programme de ce genre ne fonctionne efficacement où que ce soit dans le pays. Je ne vois aucun programme de ce genre à Ottawa.

Par exemple, actuellement, un promoteur peut acheter une parcelle de terrain pour $2,000 ou $10,000 l'acre. Environ un tiers de ce terrain sera consacré à des parcs, des routes et des ruelles, etc., et il pourrait se retrouver avec, probablement, trois ou quatre lotissements par acre qu'il pourrait alors vendre $30,000 ou $35,000 chacun. Ces lotissements ne sont pas destinés aux particuliers mais servent simplement au promoteur à construire des maisons qui lui laissent des bénéfices énormes.

Un autre élément du coût élevé du logement et dont le ministre n'a rien dit est, évidemment, la spéculation foncière. Des gens achètent un terrain qu'ils conservent un mois, deux mois ou moins, réduisant ainsi le nombre de terrains disponibles en vue de les revendre avec profit. Il faut que le ministre étudie cette question et détermine comment donner un caractère rationnel à cette situation.

Bien que partisan de l'entreprise privée, j'estime que certains secteurs de ce système sont malthusiens et vont à l'encontre de l'intérêt public. Je regrette de devoir le dire, mais cela semble être le cas des lotissements viabilisés destinés aux particuliers désirant construire. Bien que le ministre prétende qu'il existe un programme de remembrement foncier, c'est un échec. Il ne met sur le marché aucun terrain au prix coûtant ou à prix un peu plus élevé. Actuellement, la demande est encore bien supérieure à l'offre. C'est pourquoi je me demande si le ministre parle sérieusement lorsqu'il évoque ce programme. Il semble satisfait de son inactivité. C'est un bluff politique.

Un autre élément qui contribue au coût élevé des logements est le financement. Depuis dix ans, nous avons été témoins de différents taux d'intérêt. En 1966-1967, il était d'environ 6 p. 100. A l'époque et avec ce taux, l'inflation n'était pas excessive. Les institutions financières survivaient et n'étaient pas mises en faillite par ce taux d'intérêt. Tout semblait pour le mieux. Néanmoins, le ministre des Finances (M. Turner) nous dit maintenant qu'il est impossible de faire quoi que ce soit au sujet des taux d'intérêt qui atteignent 10 et 11 p. 100.

Les taux d'intérêt actuels sont une charge écrasante pour le propriétaire d'une maison. Il est presque impossible pour la plupart des gens d'envisager l'achat d'une maison à cause de ce fardeau. Le fait que le ministre refuse continuellement de prendre des mesures pour diminuer le taux d'intérêt me fait croire que le parti libéral fait l'objet de fortes pressions de la part de diverses institutions financières. Il se peut qu'ils se partagent les bénéfices. Je ne suis pas certain, mais c'est possible et c'est peut-être pourquoi il n'est pas désireux de prendre le genre de mesures nécessaires pour diminuer le taux d'intérêt et le ramener à un niveau raisonnable.

Une autre chose qu'on pourrait faire sur le plan financier, c'est s'assurer qu'un gros pourcentage des fonds disponibles soit consacré aux logements unifamiliaux. Je pense que ce serait un pas dans la bonne voie. Un autre facteur qui contribue au prix élevé des logements c'est le prix des matériaux de construction. L'année passée il y a eu une rapide augmentation du coût des matériaux de construction. Dans certains cas, les constructeurs ne veulent même pas préciser le prix d'une maison avant de l'avoir construite car ils ne savent pas quel sera le prix des matériaux nécessaires pour construire la maison.

L'inflation a été si rapide dans le domaine des matériaux de construction qu'il faut faire quelque chose rapidement. Nous devrions assurer un approvisionnement suffisant de matériaux de construction. Il y a diverses façons de le faire, notamment en réduisant les exportations et en augmentant la production. Il y a aussi la suppression de la taxe de vente sur les matériaux de construction. Les libéraux ont pour méthode de taxer tout au maximum, mais je pense que la méthode des conservateurs serait meilleure; nous préconisons de supprimer cette taxe et de soulager le fardeau des gens en ce qui concerne les matériaux de construction.

Puis il y a les frais de main-d'œuvre. Je crois qu'il serait bon de féliciter la main-d'œuvre, y compris les syndicats qui, face à une inflation absolument incontrôlée ont fait preuve de réserve en ne cherchant pas à obtenir des salaires trop élevés et en continuant leur travail. La main-d'œuvre n'est donc pas l'aspect le plus grave pour le moment en ce qui touche le logement.

Il se peut que la chose la plus importante en ce qui concerne le logement ce soit la qualité de vie que nous assurent les divers programmes de logement au Canada. Les recherches ont démontré, semble-t-il, qu'il faut assurer à tout particulier ou à toute famille qui y tient un logement unifamilial plutôt qu'un des logis multiples qui abondent actuellement. Il n'est pas nécessaire que je m'arrête sur les divers avantages qu'on y trouve, si ce n'est pour dire qu'aucune structure plus que logement unifamilial permet à une famille particulière de se sentir plus chez elle et favorise son intimité.

Peut-être a-t-on eu trop tendance ces derniers temps à insister sur les maisons en bandes, les condominiums et d'autres logements de ce genre. C'est sans doute là une réaction devant la pénurie des maisons, une réaction à une crise. En réagissant ainsi le gouvernement ne semble pas avoir songé à la qualité de la vie que procure vraiment ce genre d'habitation multiple. Ainsi devant la situation du logement il ne faut pas simplement s'y arrêter en fonction du nombre mais aussi en fonction du genre des mises en chantier que nous entreprenons.

● (2150)

Une autre visite autour d'ottawa nous fait voir des centaines et des centaines de maisons en bandes. Imaginez dans quel état elles se trouveront d'ici 30 ans! Ce sont là nos futurs taudis. L'expérience du passé ne nous a rien appris sur l'encombrement d'une trop forte agglomération dans des centres restreints pour des raisons d'opportunisme actuellement. Il est vrai que lorsqu'elles sont neuves, de telles maisons sont jolies et passablement intéressantes mais je sais qu'elles ne répondent pas aux besoins des familles canadiennes. Elles risquent fort dans 20 ou 30 ans de devenir d'autres taudis qui créeront un problème à un futur gouvernement. J'aimerais donc que l'on ne s'intéresse plus autant à leur construction et à celle des condominiums qui poussent comme des champignons dans l'environnement urbain.

Un des autres sujets dont je voulais parler, c'est l'aménagement des terrains et le genre de terrain à bâtir que l'on offre aux gens à l'heure actuelle. Presque tous les nouveaux projets dans les principales villes du Canada, comportent une série de terrains à bâtir sans aucune allée de côté. Du point de vue de la qualité de la vie qui nous préoccupe tellement, c'est une grave omission et pour plusieurs raisons. Une des raisons est que les enfants sont forcés de jouer dans la rue s'ils veulent de l'espace pour courir hors des limites du terrain. L'autre raison est que l'absence d'allée de côté est très ennuyeuse du point de vue sanitaire, car il n'y a pas de place pour le stockage des déchets et les gens sont obligés de les accumuler dans leur garage ou dans leur sous-sol. Ils les sortent une fois par semaine en été et cela attire les mouches; c'est très peu pratique.

De plus, il n'y a pas d'accès à l'arrière-cour pour les machines. On ne peut pas avoir accès à l'arrière pour installer une piscine, planter des arbres, etc., parce que les maisons sont trop rapprochées et qu'il n'y a aucune allée de côté. Pour toutes ces raisons, la politique nationale de construction doit encourager les collectivités à revenir à l'ancien système; celui-ci consistait à subdiviser les terrains en prévoyant des allées de côté ou au moins une bande de terrain public de 20 pieds, non clôturée, qui servait de terrain de jeu ou de voie d'accès à l'arrière cour.

On m'a dit que si on ne prévoit pas d'allée de côté dans les terrains à bâtir, c'est en partie parce qu'il y a trop de planificateurs européens au Canada; étant habitués à une grave pénurie de terrains, ils essayent de tirer parti au maximum de chaque acre de terrain et d'y établir le maximum de terrains à bâtir. L'autre possibilité est que cette planification est trop laissée aux mains des promoteurs et que, pour des mofits lucratifs, ils sont intéressés à aménager le maximum de terrains à bâtir dans chaque acre viabilisée. Quoi qu'il en soit, c'est une tendance très néfaste qui aboutira à une diminution de la qualité de la vie des habitants des nouveaux quartiers.

Pour terminer, je voudrais dire que les Canadiens doivent se rendre compte que la situation sur le marché du logement au Canada n'est pas un hasard. Elle est due à onze années de politiques libérales.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais le temps qui lui était accordé en vertu du Règlement est expiré. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: J'entends un «non».

M. Harry Olaussen (Coast-Chilcotin): Monsieur l'Orateur, dans le bref délai qui m'est accordé, j'aimerais mettre en valeur quelques aspects de la situation du logement au Canada et, plus particulièrement, dans ma circonscription électorale. Chez nous, les besoins ne sont pas limités aux régions urbaines où je m'inquiète du coût accru du logement et du terrain et d'une croissance constante de la population, qui vient ajouter encore aux difficultés qui existent déjà. Ces besoins se font également sentir dans les régions rurales où le gouvernement a fait peu ou rien dans le passé.

Il est temps de manifester quelque intérêt en vue de pourvoir de logements adéquats ceux qui ont été privés des avantages de la société urbaine. Le logement dans les régions rurales doit être appuyé par de généreux prêts et subventions de réhabilitation, disponibles aux coopératives et aux groupements de logements non-lucratifs ainsi qu'aux familles à revenu peu élevé. Le règlement de la Société centrale d'hypothèques et de logement, tel qu'il s'applique au logement rural, doit être assoupli pour avantager ceux qui peuvent le moins se permettre de se plier aux normes nécessaires en vue de se rendre admissibles à l'appui financier. La politique de la SCHL à l'égard des autochtones doit aussi être assouplie autant que possible, car ce sont eux qui ont besoin d'aide dans le domaine du logement. Le logement inadéquat et la négligence ont contribué à perpétuer dans le passé les logements pauvres et insalubres qui sont si manifestes à ceux qui ont visité certaines des réserves, plus particulièrement ceux à qui incombe la responsabilité de traiter ces conditions.

Le gouvernement fédéral, avec l'appui des conservateurs, a adopté la loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles, soit le bill C-135. Cette loi était censée apporter les fonds nécessaires pour les investissements aux fins d'hypothèques et étayer le bill C-133. Cependant, cette loi signifiait que l'offre et le contrôle des fonds hypothécaires grevant des propriétés résidentielles seraient déterminés par le libre jeu des forces du marché. Elle n'assure pas la disponibilité de fonds hypothécaires adéquats pour les habitations actuelles et les nouvelles, dans les régions rurales, vu qu'il n'y a pas de dispositions pour une allocation obligatoire de fonds dans ces régions. Elle ne prévoit pas de logements spéciaux pour les authoctones qui ont un revenu peu élevé. Elle constitue simplement un moyen d'attirer les capitaux dans un domaine où un bon profit peut être réalisé aux dépens de ceux qui achètent les maisons.

Il importe donc que le gouvernement prenne les dispositions qui s'imposent, assure une offre suffisante de fonds hypothécaires à de faibles taux d'intérêt, détermine les besoins de logements en collaboration avec les provinces et fixe des objectifs annuels ainsi qu'il obtienne des institutions financières des engagements fermes qui pourront répondre aux besoins de logements du pays. L'inaction est inexcusable dans un secteur de l'économie où pourvoir tous les Canadiens d'un abri convenable doit être l'objectif primordial du gouvernement fédéral.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 10 heures, les délibérations relatives à la motion débattue aujourd'hui prennent fin, en conformité de l'article 58 (11) du Règlement.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES DISPARITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE TRAITEMENTS—DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, avec sa gentillesse légendaire, le vénérable président du Conseil du Trésor (M. Drury) a dit que la question que j'ai posée le 15 mars au sujet des disparités régionales en matière de traitements était le fait de l'ignorance. S'il l'a dit, c'est que c'est vrai car, après tout, il est le chef du Conseil du Trésor et son attitude pour toutes les questions touchant son ministère est au-dessus de tout reproche. Vraiment? Je n'ai peut-être pas les connaissances de ce savant ministre, mais je peux juger avec une certaine exactitude de la justice et de l'équité de ses politiques salariales. Une fois de plus donc, comme l'on fait par le passé tant de membres de mon parti, j'attire l'attention de la Chambre sur l'attitude injuste et régressive manifestée par le gouvernement à l'égard de l'application du principe de salaire égal pour un travail égal envers les employés relevant du Conseil du Trésor.

● (2200)

Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a adopté une attitude militante et conservatrice à l'appui d'une position tout à fait indéfendable. On pourrait dire qu'à la manière d'un fossile il a redoublé d'efforts à cet égard, ayant perdu de vue ses objectifs qui devraient sûrement être de faire disparaître, graduellement, la situation actuelle au pays, soit que les employés qui relèvent du Conseil du Trésor, qu'il s'agisse d'infirmières au Nouveau-Brunswick ou de débardeurs en Nouvelle-Écosse, touchent un salaire différent de celui de leurs homologues ailleurs au Canada.

Il n'est pas réaliste de vouloir supprimer toutes les disparités salariales au Canada du jour au lendemain à cause du bouleversement qui en résulterait dans nombre de métiers où les économies d'envergure entrent en jeu. D'autre part, notre économie nationale peut sûrement accepter le principe du salaire égal à travail égal, qui devrait être mis en œuvre en deux étapes fondamentales. D'abord, l'acceptation immédiate de hausses de salaire égales de sorte que les disparités n'augmentent pas. Ensuite, la réduction progressive, mais immédiate, des écarts actuels de sorte qu'ils puissent disparaître sur une certaine période.

D'autres députés de mon parti et moi-même avons souligné officiellement le grand écart dans les salaires des infirmières fonctionnaires. On sait sûrement l'amertume qu'elles en ont éprouvé, et en éprouvent encore, et le souci fondé que s'en sont fait leurs représentants comme M. Phythian, M. Spruin et d'autres de l'Institut professionnel du Service public du Canada, qui n'ont ménagé aucun effort pour obtenir en leur nom la revision de la décision arbitrale rendue le 16 octobre dernier. Le président du Conseil du Trésor a, bien entendu, résisté à leurs efforts.

La situation des infirmières est déplorable, mais bien d'autres travailleurs, dont les débardeurs, souffrent de la même sorte de disparité illogique. Voyons quelle est la situation des travailleurs des chantiers maritimes au Canada aux termes de l'accord qui sera en vigueur jusqu'au 23 mars 1975 entre le conseil du Trésor et le Conseil des métiers et de la main-d'œuvre des chantiers maritimes du gouvernement fédéral. La différence entre les salaires versés aux travailleurs de Nouvelle-Écosse et de Colombie-Britannique, et plus précisément d'Halifax et d'Esquimalt, est considérable; pourtant le coût de la vie est sensiblement le même dans les deux villes.

Le salaire horaire pour le préposé à l'entretien de l'équipement de niveau 3 est de $4.31 à Halifax et de $5.03 à Esquimalt. Une catégorie à laquelle le gouvernement fédéral doit beaucoup s'intéresser en un sens, car ses députés excellent dans le laminage c'est celle des opérateurs de laminoirs. Pour eux, le salaire est de $4.92 à Halifax et de $5.56 à Esquimalt. Et il y a des différences plus grandes que celles que je viens de citer.

La situation est absurde: c'est justement dans les régions du Canada qui souffrent le plus du chômage, de l'inflation et d'autres plaies que les travailleurs reçoivent le moins, alors que les travailleurs des régions les plus prospères reçoivent beaucoup plus pour un travail équivalent. En même temps que le président du Conseil du Trésor essaiera de justifier sa position à ce sujet, il pourrait expliquer pourquoi lui et le gouvernement ont autorisé l'engagement de 13,000 nouveaux fonctionnaires dans la Fonction publique et pourquoi les prévisions de dépenses du gouvernement pour l'année commençant le 1er avril 1974 accusent une hausse aussi spectaculaire.

Il ne devrait pas oublier non plus que l'on prévoit dépenser deux fois plus qu'il y a six ans et quatre fois plus qu'il y a dix ans. Pourtant, le ministre a déclaré à l'émission Question Period de CTV, sauf erreur, que pour ce qui est du budget général, les achats de services et de biens par le gouvernement, autres que les paiements de transfert, sont cette année essentiellement les mêmes que ceux de l'an dernier.

Pourtant, dans toutes ces dépenses—les 750 millions de dollars à payer aux experts-conseils de l'extérieur à la fonction publique, elle-même coûtant au pays plus de 4 milliards de dollars—le président du Conseil du Trésor refuse d'affecter des fonds à l'amélioration de cette politique de traitements des plus inéquitables pour les travailleurs, politique qui atteint l'essence même de l'inégalité régionale et de la justice fondamentale. Je doute qu'il réussisse à s'assurer l'appui d'aucun premier ministre provincial dans la position qu'il prend à cet égard. Mais, naturellement, le gouvernement ne s'est jamais beaucoup préoccupé de ce que pensaient les provinces. Si nous examinons autour de cette Chambre la représentation que le gouvernement reçoit de la plupart d'entre elles, les résultats de son attitude sautent aux yeux.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de n'avoir pas été ici à 10 heures quand a commencé le débat sur l'ajournement. J'ai été retenu au comité des prévisions budgétaires en général qui étudiait le budget du Conseil du Trésor. Le comité a consacré pas mal de temps à discuter la cause de la différence importante entre le montant total des crédits que le gouvernement fédéral a demandé au Parlement il y a dix ans et celui d'aujourd'hui. Je n'essaierai pas de répéter en trois minutes ce que j'ai dit en plus de temps au comité, mais je signale au député que, s'il veut se donner la peine de consulter les procès-verbaux de la réunion de ce comité, il verra que je n'ai pas perdu mon temps.

Je trouve le député illogique. Il se plaint de ce que la Fonction publique dépense davantage pour ses fonctionnaires, en alléguant qu'on ne se soucie pas de l'argent du contribuable, mais il en profite en même temps pour accuser le gouvernement de mesquinerie parce qu'il n'a pas mis en application partout au Canada le principe: à travail égal rémunération égale. J'ai essayé d'expliquer à la Chambre en d'autres occasions que le gouvernement estime qu'il est de son devoir envers les contribuables d'offrir une Fonction publique efficace, c'est-à-dire des services au public qui soient efficaces, ce qui signifie une Fonction publique

qui ne gaspille pas les deniers des contribuables et remplit efficacement les fonctions qui lui sont sont confiées en satisfaisant aux besoins et aux exigences des contribuables.

Pour ce qui est de la politique de rémunération régionale, le gouvernement, depuis des années, a décidé qu'il ne montrerait pas la voie en matière de rémunération et de salaire mais qu'il suivra la tendance établie par le secteur privé. Face au choix d'essayer d'égaler la rémunération de la Fonction publique à celle du secteur privé au plan national ou au plan régional, le gouvernement doit, pour des raisons de bon sens, opter pour la deuxième.

Le député de Central Nova (M. MacKay), j'en suis bien certain, se réjouit que le gouvernement reconnaisse qu'il y a des disparités régionales au pays, que différentes régions du Canada devraient être traitées de façon différentes même par le gouvernement fédéral et que le but du gouvernement fédéral dans ses politiques d'emploi est de produire le moins de déphasage ou de bouleversement régional possible. En conséquence, là où il y a des groupes importants d'employés dans une région, dont la mobilité d'une région à l'autre est, disons, assez limitée ou inexistante, des efforts sont tentés pour égaliser . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le ministre mais son temps de parole est écoulé.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LES JUGEMENTS RENDUS PAR LES TRIBUNAUX EN MATIÈRE DE PENSIONS ALIMENTAIRES—LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, mes observations, ce soir, vont être courtes et au point. Le 11 mars, comme en fait foi la page 353 du hansard, j'ai posé la question suivante:

Étant donné que 75 p. 100 de toutes les pensions alimentaires accordées par les tribunaux familiaux du Canada contre des maris qui ont déserté le foyer ne sont pas payées, et que cela coûte chaque année 365 millions de dollars aux contribuables canadiens, . . .

Au Manitoba, les montants perdus s'élèvent à 10 millions de dollars par an dont seul un petit pourcentage est recouvré.

. . . le ministre envisage-t-il de donner force de loi à une recommandation de la Commission de réforme du droit du Canada qui donnerait aux tribunaux familiaux les moyens d'enquête et d'application voulus pour retrouver la trace des pères en fuite, afin qu'ils payent les pensions alimentaires conformément aux ordres des tribunaux?

Comme on pouvait s'y attendre, la réponse donnée n'en fut pas une du tout. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), dont la compétence en ce domaine n'est que partielle, répondit à peu près que le gouvernement fédéral allait discuter de cette affaire avec les provinces. Néanmoins cette question revêt la plus extrême urgence.

Dans l'état actuel des choses, l'injonction d'un tribunal à un homme de pourvoir aux besoins financiers de la famille qu'il a abandonnée ne vaut souvent guère mieux que le papier sur lequel elle est écrite. Bien que la législation sur le divorce soit fédérale, les lois qui régissent d'autres aspects des séparations, la pension alimentaire, l'entretien des enfants et les droits concernant les biens continuent de varier avec les provinces, conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cependant, les tribunaux provinciaux donnent rarement force exécutoire à ces obligations. Ils laissent la mère abandonnée s'en occuper.

● (2210)

Le gouvernement fédéral doit agir par tous les moyens possibles pour veiller à ce que les mères abandonnées ne soient pas obligées de rechercher leur époux toutes seules. A l'heure actuelle, une mère abandonnée doit non seulement rechercher son époux, mais elle doit également sans cesse retourner au tribunal pour obtenir de nouvelles pensions alimentaires s'il manque à ses engagements. De même, elle doit engager un avocat s'il refuse de se conformer aux décisions rendues.

A l'heure actuelle, on estime qu'environ la moitié des enfants qui ont droit, en vertu d'une décision du tribunal, à une aide financière de leur père, ne touchent pas un seul sou. C'est vraiment injuste. Aux termes de l'application réciproque des ordonnances de pension alimentaire, une décision rendue par un tribunal provincial et concernant des personnes qui vivent en dehors de la province n'a pas de valeur tant qu'elle n'est pas confirmée par un tribunal d'une autre province ou d'un autre pays. Par exemple, un tribunal ontarien peut ordonner le paiement d'une pension alimentaire mais si le mari s'installe en Alberta, il n'aura pas à la verser tant que cette décision n'aura pas été reconfirmée par un tribunal albertain. Après avoir été retrouvé par les forces de l'ordre un mari en défaut doit ou bien effectuer un versement ou bien faire l'objet d'une sommation. S'il n'en tient aucun compte, il est rare que le tribunal réagisse bien que dans de rares cas, s'il est encore dans la province et refuse de payer, il peut être arrêté et emprisonné.

Étant donné la confusion extrême qui caractérise notre droit familial, ces recommandations de la commission de réforme du droit sont particulièrement bienvenues et devraient être mises en application immédiatement. L'objectif fondamental de la commission serait de donner aux tribunaux la possibilité d'enquêter, d'appliquer la loi, de rechercher les pères en défaut, de déterminer leurs moyens financiers et d'informer les tribunaux de la somme qu'ils seraient en mesure de verser et, par des procédés non spécifiés, de veiller au respect de toute condamnation prononcée en matière de pension alimentaire. Elle suggère également qu'en cas de défaut de paiement, elle aimerait voir les tribunaux eux-mêmes assurer les versements à la famille intéressée à l'aide de fonds fournis par le père ou par l'assistance sociale provinciale. La commission ne parle pas des méthodes d'application, mais on pourrait les mettre au point grâce à des consultations.

La principale recommandation de la commission c'est que toutes les questions de droit familial soient réunies et confiées à un même tribunal. Comme le souligne la commission, il est logique que le juge qui accorde un divorce s'occupe également du partage des biens du ménage, de la garde des enfants, du droit de voir son enfant, à accorder à celui des parents qui n'en a pas la garde de l'enfant, et du bien-être et de l'entretien de l'enfant. Cependant, comme cela a été mentionné, la constitution pose un obstacle car elle partage la responsabilité de ces questions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ce qui fait que la même affaire est jugée par divers juges et divers tribunaux. Il semble évident que les recommandations de la commission devraient être adoptées.

Pour terminer, j'espère que ces discussions fédérales-provinciales concernant les recommandations de la commission marqueront le point de départ de ces changements devenus tellement nécessaires.

[*Français*]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le président, je voudrais remercier mon honorable ami d'avoir porté à notre attention une aussi importante question, laquelle est intéressante, non seulement du point de vue juridique, mais avant tout, du point de vue humain.

Je constate que mon collègue a pris connaissance des conclusions du document de travail de la Commission de réforme du droit. Je pense que nous sommes d'accord sur le fait que cette question devrait être étudiée immédiatement, rapidement et efficacement.

[*Traduction*]

Le document de travail sur les tribunaux familiaux publié par la Commission de réforme du droit du Canada et dans lequel on proposait de donner à ces tribunaux de meilleurs moyens de faire payer la pension alimentaire par le conjoint qui se dérobe, n'est qu'un document d'étude et ces propositions ne constituent pas des recommandations de la Commission. La Commission de réforme du droit fera des recommandations sur les tribunaux familiaux en temps opportun. La proposition faite dans le document d'étude peut être appuyée ou rejetée.

Si la proposition est recommandée par la Commission de réforme du droit, elle sera débattue avec les autorités provinciales compétentes puisque la question de l'exécution de la pension alimentaire relève des provinces. Si elle est appuyée par la Commission de réforme du droit, la proposition faite dans le document d'étude pourra être examinée à la Conférence de la Commission de l'uniformité de la législation au Canada; qui se réunit chaque année pour examiner les moyens d'uniformiser les lois dans toutes les juridictions.

[*Français*]

Je puis assurer mon honorable ami que cette question m'intéresse personnellement, de même que le ministère que je représente ce soir, car je reconnais qu'il est temps que nous réglions véritablement les problèmes et que nous ne soyons pas limités par des juridictions qui doivent exister, mais non pas au détriment de la population et des problèmes sérieux et graves que mon honorable ami a exposés et que je m'engage à présenter au ministre. Et je m'engage également moi-même à y porter une attention tout à fait particulière.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGES AU TRÈS HONORABLE REPRÉSENTANT DE PRINCE-ALBERT À L'OCCASION DU TRENTE-QUATRIÈME ANNIVERSAIRE DE SON ÉLECTION AU PARLEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler aux députés un événement très agréable. C'est aujourd'hui le trente-quatrième anniversaire de l'élection au Parlement du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le fait d'avoir siégé à la Chambre pendant 34 ans constitue en soi un service insigne rendu au pays, mais je voudrais parler aujourd'hui non pas simplement du temps que le très honorable représentant a passé à la Chambre ni de ses réalisations au cours de ces 34 ans, même si je tiens à signaler qu'il continue aujourd'hui de défendre avec vigueur, éloquence et efficacité les droits des Canadiens, les droits des favorisés du sort, (dog), les droits des défavorisés (underdogs) . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: J'ai fait là un petit lapsus, connaissant l'affection que le très honorable représentant porte à son chien. Mais je tiens à féliciter le très honorable représentant qui continue à si bien s'exprimer et de façon si peu polémique à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Il est le doyen à la Chambre quant aux années de service, et, je pense que nous en conviendrons tous, le doyen à la Chambre quant à la compétence parlementaire. Il est pour nous tous l'exemple du parlementaire efficace et habile.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Aussi je désire profiter de l'occasion pour adresser, en mon nom personnel et en celui des membres de notre parti ainsi qu'en celui, j'en suis persuadé, de tous les partis à la Chambre, nos félicitations et nos meilleurs voeux au très honorable représentant de Prince-Albert en cette occasion propice.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais, au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique, offrir de chaleureuses félicitations au très honorable représentant de Prince-Albert. Certains d'entre nous se souviennent très bien du jour de sa première élection. J'avais été défait cette fois-là par un certain John Turner. Il ne s'agissait pas du ministre des Finances, car cet homme est mort quelques années après.

● (1410)

Je voudrais souligner certaines remarques du chef de l'opposition (M. Stanfield) au sujet de l'apport du très honorable représentant depuis 34 ans et je voudrais également souligner ce qu'il a fait dans certains domaines, notamment en se portant à la défense des libertés civiles et des droits fondamentaux de l'homme.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'allais exprimer mon regret de l'absence de sa femme Olive à la tribune, mais je m'aperçois qu'elle est assise derrière un pilier.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous regrettons qu'elle ait été malade dernièrement. J'espère qu'elle se rétablit de façon satisfaisante et nous offrons à Olive et John nos meilleurs vœux.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, au nom de tous mes collègues et en mon nom, il me fait extrêmement plaisir de me joindre à tous les députés pour féliciter bien chaleureusement le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Monsieur le président, je tiendrais à souligner en particulier l'intégrité de cet homme et l'envergure qu'il a prise en tant que politicien au Canada.

On a souvent dit qu'il n'avait pas été compris dans la province de Québec ou qu'il ne comprenait pas cette province, mais je sais que depuis le temps où l'on a dit cela, même les citoyens du Québec reconnaissent en M. Diefenbaker l'un des plus grands politiciens du Canada, un homme extrêmement vigoureux et énergique dont on peut suivre l'exemple.

Et j'ajouterai qu'au moment où j'ai voté pour la première fois, en 1957, lors des élections fédérales, j'ai précisément voté en faveur de ce très grand Canadien.

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à titre de doyen de notre parti quant au nombre d'années de service à la Chambre des communes, je voudrais, à titre personnel et au nom de tous les membres du parti ministériel, souscrire aux si belles paroles du chef de l'opposition (M. Stanfield). Même si je suis le doyen de notre parti à la Chambre, je n'ambitionne certes pas d'égaler le record du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Je suis d'ailleurs certain que le chef de l'opposition essaiera de collaborer avec moi à la réalisation de cet objectif.

Très honorable député de Prince-Albert

M. Stanfield: Je le veux bien.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que les applaudissements provoqués de ce côté-ci qu'a suscités le chef de l'opposition quand il a fait l'éloge du très honorable représentant de Prince-Albert sont un témoignage éloquent de l'estime qu'il nous inspire.

Des voix: Bravo!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je remercie le chef de l'opposition (M. Stanfield) et tous les autres qui, comme lui, ont parlé en des termes empreints de générosité. Comme je viens d'une province productrice de pétrole, je tiens toujours à nourrir le feu de toute controverse, et je continuerai de le faire en espérant que le premier ministre (M. Trudeau), dans ses entretiens avec les premiers ministres des provinces cette semaine, pourra faire en sorte que tous les Canadiens obtiennent ce pétrole.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Trente-quatre ans, c'est long, et pas un jour ne passe que je ne me rende mieux compte de la grandeur des institutions parlementaires. En des circonstances comme celles-ci, il est difficile de s'exprimer, car il n'y a rien qu'un député désire plus que d'être considéré par tous, sans égard aux partis, comme un fidèle serviteur de la Chambre des communes.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé d'un autre John Turner. Je me rappelle très bien qu'à cette époque, les députés avaient l'habitude de citer Shakespeare et d'autres classiques. Un soir, une grande discussion s'éleva sur la question de savoir ce que Shakespeare avait ou n'avait pas dit; s'étant levé, ce John Turner du Manitoba prit la parole et dit: «Je n'ai pas vraiment fait une étude approfondie de Shakespeare, si ce n'est de ce vers célèbre: «une bière ou pas de bière, telle est la question.»

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Ce soir-là, il a vraiment su vivre à la hauteur de ce trait qu'il a attribué à «monsieur Shakespeare».

Plus je vieillis, et plus je me sens pris d'affection pour cette institution et pour ses membres. En tant que Canadiens, nous pouvons nous réjouir, en toute modestie, de ce que notre pays n'ait rien connu de semblable à ce qui a secoué le régime politique d'un certain pays que nous estimons beaucoup.

Le député qui a parlé au nom du Crédit Social est parti du bon pied en 1957. A mon âge, on ne pense pas à l'avenir, on vit au jour le jour.

Mes dernières paroles de remerciement sincère aux députés ne seront pas un avertissement, mais une simple évocation d'autres carrières parlementaires beaucoup plus longues. Sir Wilfrid Laurier a servi 47 ans et sir John A. Macdonald 48 ans, y compris, bien sûr, un séjour prolongé au Parlement du Haut et du Bas Canada. J'y vois un objectif à atteindre.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: A vous tous, du fond du cœur, je dis merci. Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre pour ses paroles beaucoup trop flatteuses. Lui et moi sommes à la Chambre depuis longtemps et je prévois que chacun de nous essaiera de prolonger encore son séjour.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

M. Gérard Duquet (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 1er rapport du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

ANNONCE DE LA PROLONGATION DE L'APPLICATION JUSQU'AU 31 MARS 1975

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration au sujet de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Les députés savent sans doute que la loi actuellement en vigueur prévoit que le directeur ne pourra accepter de demande de nouvel établissement après le 31 mars 1974. Cette disposition a été insérée dans la loi par le Parlement il y a neuf ans.

Pendant des mois, j'ai étudié la question . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Cardigan): . . . de savoir si l'application de la loi devrait être prolongée davantage. Le 12 mars, j'ai décidé de réexaminer la question. En conséquence, je tiens maintenant à annoncer que le gouvernement va présenter une mesure tendant à prolonger l'application de la loi pendant un an, soit jusqu'au 31 mars 1975, pour permettre aux anciens combattants admissibles, que la présente date-limite a peut-être pris de court, de présenter leur demande.

Des voix: Bravo!

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre pour avoir fait cette déclaration, mais je dois dire que je ne puis le complimenter ni le féliciter pour la toute petite concession qu'il vient de faire aux anciens combattants. Cela prouve tout simplement que le gouvernement fait preuve d'un manque total de compassion . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Tout ce qu'il fait, c'est s'amuser au jeu de la politique.

M. Marshall: . . . puisqu'il n'ose pas aller au-delà de la petite concession qui était demandée dans notre motion. Il est tout à fait évident que le gouvernement ne comprend pas les besoins des anciens combattants en ne prolongeant que d'un an l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il se trouve encore des centaines de milliers d'anciens combattants que la loi empêche d'obtenir des prêts pour bâtir une maison, ces prêts n'étant pas suffisamment élevés. Ils ne peuvent obtenir que $15,000 et alors ne peuvent pas construire, car il est impossible d'acheter une demi-acre, même à $1,500 moins 20 p. 100. On refuse donc encore de donner une chance aux anciens combattants qui n'ont pas obtenu de certificat en octobre 1968.

J'avais espéré, comme tous les députés, j'en suis certain, que le ministre aurait accordé ce que demandent tous les anciens combattants, c'est-à-dire qu'il aurait présenté une mesure législative tendant à abroger l'article 31 de la loi, à hausser le plafond des prêts hypothécaires et à réduire au minimum les exigences relatives aux terrains en proportion de la hausse du coût de la vie. Toutefois, le gouvernement n'en fait rien et nous ne pouvons absolument pas accepter la mesure proposée sans que l'on prenne des mesures relatives aux autres questions. Autrement, il ne sert à rien de proroger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et lorsque la mesure sera présentée, nous nous réserverons le droit de la modifier et d'y insérer une disposition prévoyant une révision 90 jours avant la date-limite du 31 mars 1975.

Mercredi dernier, le ministre signalait au comité, comme à la presse, que le gouvernement allait relever le plafond des prêts hypothécaires et réduire au minimum les exigences relatives aux terrains. Je puis assurer aux députés—et l'administrateur de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants l'a confirmé au comité mercredi dernier—que l'administration des terres destinées aux anciens combattants durera jusqu'en l'an 2000 parce qu'il y aura des cas à traiter jusque-là au moins. A l'heure actuelle, 1,240 demandes attendent un règlement.

Les comptes sont soldés à raison de 69 millions de dollars par an; les intérêts y intervenant pour 26 millions, le programme se suffit à lui-même et il ne coûte rien de plus au contribuable. Pourquoi alors ne pas montrer de la compassion et honorer l'engagement en vigueur depuis 57 ans? Pourquoi le gouvernement manque-t-il à la promesse que la Charte des anciens combattants serait valable tant qu'il y aurait des anciens combattants.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Le député de Winnipeg-Nord-Centre comprend ce problème. J'espère qu'il appuira la position de mon parti; je sais qu'il le fera. Si la mesure est présentée, elle ne sera acceptée que sous réserve des conditions suivantes: que le renouvellement soit fait 90 jours avant l'expiration de la date-limite; que l'article 31 soit abrogé; que le plafond des emprunts soit relevé en proportion de la hausse actuelle des prix et que les exigences minimales touchant les terrains soit modifiées afin de correspondre aux besoins des anciens combattants qui veulent vivre en ville.

Je suis étonné que le gouvernement ne montre pas la compassion qui s'impose. J'espère qu'il prendra conscience du devoir qui lui incombe à l'endroit des anciens combattants et qu'il proposera une mesure acceptable qui leur rende justice.

● (1430)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ainsi que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), j'aurais souhaité que cette déclaration soit plus détaillée qu'elle ne l'est. A mon avis, tout ancien combattant admissible aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants devrait pouvoir bénéficier de cet avantage toute sa vie. J'espère donc que cette prolongation au 31 mars 1975 n'est que provisoire.

J'admets que l'on doive protéger les droits des anciens combattants qui n'ont pas obtenu leur certificat d'admissibilité avant le 31 octobre 1968. On doit aussi considérer le montant accordé en prêt en vertu de la loi, et le problème que représente la diminution des exigences minimales relatives aux terrains. Ce sont là d'autres modifications à apporter à la loi.

Néanmoins, monsieur l'Orateur, nous avons maintenant l'occasion, au cours de la session actuelle, de tâcher d'obtenir ces autres changements. La mesure annoncée maintenant sera, je suppose, renvoyée au comité des affaires des anciens combattants après la deuxième lecture, et nous aurons alors l'occasion, comme je l'ai dit, de réclamer ces autres améliorations à apporter, selon nous, à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. A la suite de cette déclaration, la loi ne tombera pas en désuétude dimanche prochain. Cela nous donne une autre année, ce qui sera avantageux pour un certain nombre d'anciens combattants, et leur permettra d'emprunter; cela nous permettra aussi de poursuivre la lutte pour une nouvelle prolongation. Pour cette raison, nous nous réjouissons de cette déclaration et nous tâcherons par tous les moyens de hâter l'examen du projet de loi, compte tenu de notre droit au comité des affaires des anciens combattants de chercher à obtenir d'autres améliorations.

Cette annonce m'incite à dire que je suis fier que nous n'ayons pas fait tomber le gouvernement il y aura deux semaines ce soir.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dans le cas contraire, le Parlement n'aurait pas pu modifier la loi avant le 31 mars 1974.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Par le fait même, monsieur l'Orateur, tout effort sérieux pour mettre fin à la législature actuelle ce soir serait un mauvais service à rendre aux anciens combattants.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous croyons que nous devons assurer la survie du Parlement pour que cette prolongation soit adoptée, et consacrer nos efforts à l'améliorer davantage.

[*Français*]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, nous allons laisser les libéraux se réjouir un peu, et ensuite je ferai mes observations.

Privilège—M. Stanbury

Monsieur le président, c'est avec plaisir que j'ai entendu cet après-midi l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) annoncer l'extension du délai d'application de la loi. J'en suis d'autant plus heureux que des anciens combattants un peu partout au Canada commençaient à se plaindre du peu d'attention qu'on leur portait.

Évidemment, là encore, l'honorable ministre est aux prises avec un problème d'argent. Nous, créditistes, disons toujours qu'il ne faudrait pas que la personne humaine soit obligée de toujours subir les contraintes de l'argent. Voilà pourquoi j'approuve la décision de l'honorable ministre de prolonger l'application de la loi.

J'ai en main un télégramme qu'un de mes commettants a fait parvenir à M. Caouette à ce sujet, et je cite:

Mille remerciements d'avoir demandé au gouvernement extension concernant prêts accordés aux vétérans pour construction domiciliaire. Comprenons d'après les renseignements obtenus que ledit prêt en question doit se terminer le 30 mars courant. Vétérans de la deuxième guerre n'avons jamais reçu renseignements à ce sujet.

Je porte cette dernière phrase en particulier à l'attention de l'honorable ministre: on dit que les anciens combattants n'ont jamais reçu de renseignements à ce sujet. Je continue à citer:

Demandons, nous, vétérans d'extensionner la période d'emprunt devant se terminer à la date ci-haut mentionnée. Désirons connaître tous les aspects de cette histoire. Les millions qui dorment dans les coffres du gouvernement appartiennent aux «vétérans». Pourquoi ne pas leur en faire bénéficier au lieu de les distribuer de la manière que le gouvernement l'entend. Mécontentement général chez tous les vétérans de la Légion canadienne.

Branche 53, Drummondville, Québec

Je lis le post-scriptum:

P.S. Malaise général doit se faire sentir dans toutes les autres branches de la Légion canadienne à travers le Canada.

Cette lettre est signée par le Dr Maurice Laperrière, de Drummondville.

C'est donc dire, monsieur le président, que cette question a soulevé un tollé dans tout le Canada et qu'il est normal que le gouvernement tienne en très haute considération ceux qui ont porté les armes pour défendre notre pays.

Il est normal que le Canada réserve un sort meilleur à tous ceux qui ont combattu pour les idées que nous défendons.

Voilà pourquoi, monsieur le président, je me réjouis du fait qu'une situation de minorité ait pu amener le gouvernement à penser un peu plus à la population.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STANBURY—RECTIFICATION DE LA RÉPONSE RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DES GARDIENNES D'ENFANTS

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour rectifier et préciser la réponse que j'ai donnée hier au représentant de Saskatoon-Biggar (M. Gleave). Je sais maintenant que la formule dont parlait le député est l'annexe des dépenses relatives à la garde des enfants. On me dit que si cette annexe contient les renseignements de base sur les parents, l'enfant et la personne rémunérée, on procède généralement sans délai à l'étude de la déclaration et au remboursement; mais s'il manque des renseignements, il faut les demander et faire une réévaluation si on ne peut justifier la réclamation.

[M. Boisvert.]

LE LOGEMENT

SUD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une question d'une nécessité urgente et pressante. Étant donné que le taux des logements vacants dans le sud de la Colombie-Britannique est maintenant inférieur à 1 p. 100, et étant donné que le gouvernement n'a encore amorcé aucun programme important de construction de logements sociaux pour le sud de la province, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M. Neale):

Que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines soit prié de s'entretenir immédiatement avec son homologue provincial de la Colombie-Britannique de la possibilité de fournir immédiatement des logements d'urgence afin d'atténuer la crise actuelle.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DES GRANDS LACS-SYNDICAT INTERNATIONAL DES GENS DE MER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paddy Neale (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose une motion touchant une affaire urgente et d'une nécessité pressante. Face au conflit syndical actuel opposant l'Association des transporteurs des Grands Lacs et le Syndicat international des gens de mer du Canada et étant donné le danger qu'une grève prolongée pose à l'économie canadienne, je propose, appuyé par le député de Burnaby-Seymour (M. Nelson):

Que la Chambre ordonne au ministre du Travail, avant d'envisager le recours à la loi pour le retour au travail, de remplir ses obligations aux termes de l'article 32 de la troisième partie du Code canadien du travail, afin de faire payer par les employeurs la rémunération au taux statutaire du temps supplémentaire, rémunération non versée et due aux employés.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LA SANTÉ

LE RISQUE DE CANCER DU POUMON CHEZ LES TRAVAILLEURS DES MINES D'URANIUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 pour prendre la parole au sujet d'une question importante et d'une nécessité urgente. Comme l'univers tout entier connaît une extrême pénurie d'énergie, comme l'uranium deviendra de plus en plus une des principales sources d'énergie et comme ce métal

engendre fréquemment le cancer du poumon chez les gens qui travaillent dans ces mines, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le ministre du Travail use de ses pouvoirs actuels pour éliminer les risques de cancer du poumon par l'uranium qui atteint maintenant plus de 130 mineurs dans la région d'Elliot Lake.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA MISE EN VALEUR

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre quel ministre, dans un cas précis, exprimait la politique gouvernementale. Est-ce le ministre des Approvisionnements et Services qui continue à préconiser du moins à envisager l'exploitation très rapide et sur une grande échelle des sables bitumineux d'Athabasca ou le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a déclaré que le projet colossal du ministre des Approvisionnements et Services «n'est pas réalisable pour des raisons pratiques ou politiques?» Le premier ministre nous dira-t-il quel ministre exprime la politique officielle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai tenté de répondre à cette question hier. Je ne peux que répéter ma réponse d'hier ou d'avant-hier. Ce projet des sables bitumineux préconisé par le ministre des Approvisionnements et Services ne fait pas partie de la politique énergétique du gouvernement. Celle-ci a été exposée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même à diverses reprises. Comme je le disais à la Chambre il y a quelques jours, le ministre s'intéresse vivement et personnellement à cette autre idée. Il serait avantageux, à mon avis, qu'il l'examine davantage et en discute avec d'autres personnes.

● (1440)

M. Stanfield: Comme le premier ministre et même le ministre des Approvisionnements et Services ont déclaré que le cabinet ne s'était pas encore entendu sur une politique relative aux sables bitumineux—c'est ce que dit le ministre des Approvisonnements et Services et le premier ministre semble confirmer la chose—et étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources rétorque, «Bien, ce n'est pas tout à fait cela,» indiquant par là que le gouvernement a adopté une politique touchant les sables bitumineux et que cela est tout à fait contraire aux propos du ministre des Approvisionnements et Services, faut-il déduire de la réponse du premier ministre que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se trompe lorsqu'il dit en dehors de la Chambre que le gouvernement a déjà adopté une politique quant au rythme et à l'envergure de la mise en valeur des sables bitumineux?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis vraiment sensible à l'intérêt que le chef de l'opposition porte à la prise de position du gouvernement sur cette question.

Une voix: Ne vous enflammez pas si tôt!

M. Trudeau: Je tiens à rassurer nos vis-à-vis; tout va très bien au sein du Cabinet. Selon moi, le ministre des Approvisionnements et Services peut continuer de prononcer des discours de ce genre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut énoncer la politique ministérielle. Je comprends l'inquiétude de l'opposition, mais ce me serait d'un plus grand secours comme chef du gouvernement si elle nous donnait une idée, par exemple, de ce qu'elle considère comme un prix équitable pour le pétrole dans le cas de l'Alberta. C'est de cette question que nous allons discuter demain entre premiers ministres. Ce serait admirable si l'opposition, au lieu de détourner l'attention, pouvait énoncer sa politique sur le pétrole avant notre réunion avec les provinces demain.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, en parlant de brouillage de pistes, je dois dire que le très honorable représentant d'en face est certes passé maître dans cet art.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je poser très franchement une question au premier ministre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources exprime-t-il la politique du gouvernement lorsqu'il déclare que le programme préconisé par le ministre des Approvisionnements et Services est contraire à la politique du gouvernement? Puis-je demander au premier ministre combien de politiques gouvernementales applique-t-on simultanément? Le ministre de l'Énergie parle-t-il au nom du gouvernement lorsqu'il définit la politique de l'énergie, incluant les sables bitumineux, et avons-nous le droit d'accepter sa déclaration comme étant, dans ce domaine, la politique réelle du gouvernement?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition, à mon sens, répond lui-même à sa propre question. Il est en train de citer le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . le ministre des Approvisionnements et Services . . .

Une voix: Lequel?

M. Trudeau: . . . qui a indiqué que le gouvernement n'a pris aucune décision de politique au sujet du programme dont il est lui-même l'auteur . . .

Une voix: Le ministre concerné pourrait-il se lever?

M. Trudeau: Je trouve vraiment incroyable . . .

Une voix: Nous aussi.

M. Trudeau: . . . qu'à la veille d'une conférence qui doit décider de la future politique pétrolière et énergétique de notre pays, où, l'on a entendu, par exemple, le premier ministre de l'Ontario déclarer qu'un prix de $6 pour le pétrole est assez élevé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . et le premier ministre de l'Alberta qui le veut plus élevé . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Trudeau: . . . que les conservateurs n'aient aucune idée de ce qu'il devrait être.

M. l'Orateur: A l'ordre, à l'ordre, je vous prie. Je ne crois pas que nous devrions laisser se poursuivre ce débat.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi pas?

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence pense que cela n'est pas . . .

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne comprends pas exactement ce que cherchent à obtenir les députés en faisant tout ce bruit, mais j'invite l'honorable chef de l'opposition à poser sa question supplémentaire, s'il en a une, puis je donnerai la parole au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

M. Stanfield: Cela semble-t-il sans importance pour le premier ministre que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dise qu'il existe une politique relative aux sables bitumineux et que le premier ministre et le ministre des Approvisionnements et Services viennent le démentir? Prétendrait-il que c'est là une question sans importance?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce que je trouve insignifiant c'est que l'opposition se cache la tête dans les sables bitumineux quand elle . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre! La parole est au représentant de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, hier, en réponse à une question du député de Trinity sur ce sujet, et comme en fait foi la page 812 du hansard, le premier ministre a répondu:

> Si le député demande si c'est là la politique du gouvernement, la réponse est non, mais s'il demande plutôt s'il s'agit d'une idée que le ministre étudie, avec mon assentiment, il faut répondre oui.
>
> [M. Trudeau.]

Le premier ministre a-t-il autorisé le ministre des Approvisionnements et Services à faire des recherches sur cette proposition initialement formulée par M. Herman Kahn du Hudson Institute? Ne s'agit-il pas d'une question de la compétence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et pourquoi a-t-on demandé au ministre des Approvisionnements et Services de l'étudier alors qu'elle ne relève pas de son ministère?

Une voix: C'est le ministre des affaires sans importance.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je croyais m'être clairement exprimé. J'ai autorisé le ministre à parler de cette question devant toute audience désirant l'écouter. Je n'en ai recherché aucune. Le ministre a été invité . . .

Une voix: Quel ministre?

M. Trudeau: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été invité . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous êtes complètement mélangé.

M. Trudeau: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été invité . . .

Une voix: Il s'agit de ce pauvre malheureux, là!

M. Trudeau: Il prend aujourd'hui la parole à Toronto devant une audience qui l'a invité à traiter de l'énergie. Le ministre des Approvisionnements et Services a été invité à parler d'autres sujets. Il a mon autorisation pour le faire. Je répète au NPD ce que je viens de dire aux conservateurs. Je trouve bizarre que depuis un mois nous n'ayons reçu aucune suggestion sérieuse d'aucun des partis de l'opposition sur les questions vitales qui feront l'objet de décisions demain.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord dire que la remarque du premier ministre au sujet de notre parti est totalement erronée. Ce ne sont pas les invitations qu'ont reçues ses ministres qui m'intéressent, plutôt sa propre déclaration d'hier selon laquelle il a autorisé le ministre à étudier cette question. Le gouvernement étudie-t-il sérieusement la proposition du ministre des Approvisionnements et Services selon laquelle il faudrait emprunter quelque 20 milliards de dollars pour construire des usines à raison de 1 milliard chacune, amener au pays 30,000 Coréens pour les construire, et effectuer le remboursement en pétrole, ce qui représenterait pour le Canada un engagement d'exportation de pétrole d'une valeur de 20 milliards. Je demande au premier ministre si c'est le genre de plan formulé par l'Institut Hudson qu'il a autorisé le ministre à étudier.

● (1450)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je répète ce que j'ai dit plus tôt, le ministre a mon assentiment.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Trinity et le député de Prince Edward-Hastings veulent poser des questions supplémentaires; nous allons terminer le premier tour de questions, après quoi nous reviendrons aux supplémentaires.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—ON DEMANDE L'OCTROI DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné la réponse encourageante du ministre des Finances à ma question d'hier relative à l'accroissement des crédits qui seraient mis à la disposition du ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration en ce qui a trait au PIL, et étant donné les explications données hier soir au comité des prévisions budgétaires en général par le président du Conseil du Trésor, puis-je de nouveau demander au ministre s'il s'est entretenu de cette question avec son collègue le président du Conseil du Trésor, et s'il y a eu accord en vue d'augmenter immédiatement les crédits du ministre de la Main-d'oeuvre à cette fin et, dans l'affirmative, quand il pourra communiquer cette décision à la Chambre?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore eu l'occasion de discuter en profondeur avec mon collègue à ce sujet, mais je dois ajouter qu'il n'y a jamais assez d'argent pour s'acquitter de toutes les obligations.

M. Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président. Étant donné qu'une bonne fois le ministre nous donne la raison véritable, je lui poserai très sérieusement la question suivante: Est-ce que l'homme est venu au monde avant l'argent, ou est-ce l'argent qui est «venu au monde» avant l'homme?

M. l'Orateur: A mon avis, la question de l'honorable député est hypothétique.

* * *

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA MISE EN VALEUR

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Approvisionnements et Services. Le ministre peut-il nous dire si son projet de mise en valeur des sables bitumineux a été bien accueilli par son auditoire de Calgary hier?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis sûr que le ministre s'est rendu hier à Calgary aux frais du contribuable. Ce temps, il l'a pris sur celui qu'il doit à la Chambre des communes et il s'y est donc rendu dans l'exercice de ses fonctions publiques. Par conséquent, il a la responsabilité de répondre de ses actes à la Chambre. Votre Honneur me permettra peut-être de poser une question supplémentaire au premier ministre.

M. Trudeau: Et votre voyage dans votre circonscription la semaine dernière? Y avez-vous été bien reçu?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a, j'en suis certain, suffisamment d'expérience pour se rendre compte que sa question n'est pas recevable. J'espère qu'on ne va pas demander tous les jours à des ministres ou à d'autres députés si les discours qu'ils ont fait en dehors de la Chambre ont bien été accueillis par leurs auditoires. Ces questions sont difficilement recevables. Je tiens certainement à être juste envers le député; je lui permettrai donc de poser non pas une question supplémentaire, mais une autre question.

M. Hellyer: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. A propos du genre de projets dont le ministre des Approvisionnements et Services et certains autres discutent en public le premier ministre a-t-il parlé losrqu'il a déjeuné avec le premier ministre de l'Alberta du moratoire qu'a décrété le gouvernement albertain concernant de nouveaux droits de prospection des sables bitumineux? Le premier ministre pourra peut-être nous dire en même temps s'il a, une nouvelle fois, pour politique comme c'était le cas lors de l'étude de la politique étrangère, de dresser ses ministres l'un contre l'autre en public?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit évidemment pas d'une question. C'est un débat.

M. Trudeau: Vous vous êtes dressé contre vous-même.

M. l'Orateur: Le député de Calgary-Nord a la parole.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, depuis des générations, au Canada comme dans les autres démocraties parlementaires de type britannique, on applique la règle de la solidarité du Cabinet. Au cours de la première année de son mandat, le premier ministre actuel a modifié cette règle et a permis aux ministres de parler publiquement de divers aspects d'une question. La Chambre et le peuple canadien ont certes le droit de savoir si le principe de la solidarité du cabinet demeure ou si nous avons en fait un autre principe . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence n'empêchera pas le premier ministre de répondre au rappel au Règlement du député. Si le député se souvient de ce qu'il a dit, il demandait si cela faisait partie de la politique du premier ministre de laisser les ministres faire des déclarations chacun de leur côté. Ce n'est peut-être pas exactement ce qu'il a dit, mais je suis certain que le député admettra en toute bonne foi que c'est bien là ce qu'il a voulu dire. Le député de Calgary-Nord a la parole.

SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA—LE DISCOURS PRONONCÉ PAR LE MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES À CALGARY—LA QUESTION DE L'APPROBATION DU PREMIER MINISTRE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre des Approvisionnements et Services s'il a remis au premier ministre le texte du discours qu'il a fait à Calgary et si le premier ministre en a approuvé le contenu avant qu'il ne le prononce?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, je n'ai évidemment pas donné le texte détaillé du discours. Je constate toutefois qu'à Calgary, les gens ont l'esprit plus ouvert que les députés d'en face.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, le ministre n'est pas pour jouer au plus fin avec moi. J'ai posé au ministre des Approvisionnement et Services une question fort simple: Avant de prononcer son discours à Calgary, l'a-t-il soumis au premier ministre et celui-ci l'a-t-il approuvé?

M. Goyer: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu très simplement à cette question très simple, m'adressant à un esprit très simple. J'espère que le député a compris ce que j'ai dit.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Le député de Calgary-Nord soulève la question de privilège. Je lui accorde la parole. Je suis sûr que les députés voudront collaborer avec la présidence et, une fois réglée la question de privilège soulevée par le député, nous passerons à la question suivante.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement citer une réflexion au ministre: «Oh wad some power the giftie gie us to see oursels as ithers see us!» Le simple ministre assis là-bas est l'ex-solliciteur général. Il a fait ses preuves dans tout le pays.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Le très honorable député de Prince-Albert.

Des voix: Bravo!

● (1500)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas tous les jours que je suis applaudi à deux reprises. J'aimerais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services relativement à la question posée plus tôt au sujet de la solidarité ministérielle. Est-il la boule du tour de passe-passe du premier ministre à cet égard?

M. Goyer: Monsieur l'Orateur, je croyais que le député ignorait tout de la solidarité ministérielle jusqu'à aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Êtes-vous la boule du tour de passe-passe? C'est cela que je voudrais savoir.

Des voix: Nous voulons George!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant doit être bien content que ses collègues s'amusent en ce jour d'anniversaire.

[M. Woolliams.]

LES FINANCES

LA HAUSSE PROBABLE DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances relativement à la nouvelle publiée dans le numéro de ce matin du *Globe and Mail* selon laquelle les taux d'intérêt, plus précisément les taux hypothécaires, augmenteront encore de ¼ de 1 p. 100. Cette hausse fera monter le prix de la maison moyenne d'environ $1,000. Le ministre peut-il dire si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour empêcher que cette hausse ne s'applique aux taux hypothécaires?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): J'ai lu cette nouvelle. Jusqu'ici, il ne s'agit que d'une simple conjecture et je ne ferai donc pas de commentaires à ce sujet pour l'instant.

* * *

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACQUISITION D'UNE MAISON—LE CAS DES GRANDES VILLES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a des projets visant à modifier le Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison de façon à en rendre l'exécution possible financièrement dans les grandes villes? En ce moment, et le ministre ne l'ignore pas, le programme actuel, à cause du coût des logements et des règlements qui le régissent, ne peut en fait, être mis en œuvre dans les grandes villes.

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je compte traiter de ce sujet dans le discours que je prononcerai au cours du débat de cet après-midi et qui, je crois, intéressera le député. A propos de marchés hermétiques comme ceux de Toronto et Vancouver, et en réponse au député de New Westminster, je puis dire que j'ai un rendez-vous vendredi après-midi avec le ministre du logement de la Colombie-Britannique.

* * *

L'INDUSTRIE

LE PAPIER—LA PÉNURIE ET LA MONTÉE DES PRIX—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, question dont je l'ai prévenu il y a quelque temps; j'espère qu'il s'en souvient. Quelles dispositions le ministre prend-il pour assurer une offre suffisante de papier à des prix raisonnables afin de pallier la grave situation que connaît le monde de l'édition à cause de la pénurie et des coûts élevés?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Nous avons rencontré les représentants de l'industrie, et j'ai personnellement vu les présidents des grandes entreprises; je crois que le problème de l'offre a été en grande partie résolu, pour le bien du consommateur canadien.

M. Fairweather: A-t-on signalé au ministre une nouvelle parue ce matin selon laquelle il y aura en avril une augmentation de 12 p. 100 du prix de ce papier? Si oui, comment peut-il concilier cela avec la réponse plutôt optimiste du ministre?

M. Gillespie: C'est une question distincte, une question de prix.

M. Fairweather: J'ai posé les deux questions.

M. Gillespie: L'industrie du papier, comme toutes les autres, a subi des hausses de coûts; ainsi, l'industrie du beau papier va augmenter le prix de la pâte. Cette industrie a toujours connu de faibles marges de bénéfices. On espère que des profits raisonnables susciteront de nouveaux investissements.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN CHEMIN DE FER DE L'ARCTIQUE—LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS AUX DÉPUTÉS ET AUX HABITANTS DES TERRITOIRES SEPTENTRIONAUX

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement a-t-il l'intention de transmettre aux gens du Nord par l'entremise de leurs députés et au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, les résultats de l'étude CN-CP de la faisabilité d'un chemin de fer de l'Arctique donnant ainsi aux députés l'occasion de se faire une idée de toutes les suites de ce projet?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je n'ai pas encore examiné ce rapport. Je ne sais pas s'il a été présenté. Il s'agit d'un rapport qui a été commandé par le ministre des Transports. Je vais discuter de la situation avec ce ministre et je ferai rapport à l'honorable député.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA NATIONALISATION DE LA BRINCO—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A la suite d'une question que je lui posais récemment, le premier ministre m'indiquait que le projet de nationalisation de la Brinco par le gouvernement de Terre-Neuve n'intéressait aucunement le gouvernement fédéral. Or, des commentateurs de la province de Terre-Neuve affirmaient hier que le gouvernement fédéral était extrêmement intéressé à cette nationalisation, et que plusieurs rencontres avaient eu lieu à ce sujet entre les deux gouvernements. Je demande donc au premier ministre s'il peut dire s'il a effectivement rencontré les autorités en cause à ce sujet, et quelle est l'attitude du gouvernement vis-à-vis de ce projet.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, à mon avis, les deux versions sont compatibles. Quant à moi, je n'ai jamais parlé de cette question au premier ministre de Terre-Neuve. Je continue à soutenir que des décisions politiques de cet ordre doivent être prises par les gouvernements provinciaux sans notre bénédiction ou notre veto. Mais, ceci dit, plusieurs conséquences s'ensuivraient pour la province si elle agissait ainsi. Il y aurait des conséquences d'ordre financier, d'ordre constitutionnel, ainsi que d'autres conséquences en ce qui a trait aux relations fédérale-provinciales, et il se peut qu'il y ait des discussions à ce sujet. Je vois même des ministres qui sont d'accord.

Il y a probablement eu des discussions au niveau des fonctionnaires, mais certainement pas à celui des chefs de gouvernement, et surtout pas pour demander notre autorisation ou notre veto.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le coût de l'habitation au Canada a augmenté de 42 p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, la plus forte augmentation depuis six ans, et comme Statistique Canada a révélé que l'indice de l'habitation en février s'est élevé de 9 p. 100, ce qui est en majeure partie attribuable à des taux hypothécaires plus élevés, le premier ministre reviendra-t-il sur sa décision exprimée à la Chambre le 11 septembre dernier et refusera-t-il d'ordonner une réduction des taux hypothécaires ou du moins empêchera-t-il une hausse future?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si la question du député est sérieuse, et je suis certain qu'elle l'est, il voudra sans doute ajouter quelques mots à ses remarques préliminaires pour souligner que depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, il y a eu plus que jamais auparavant de mises en chantier et de maisons construites au Canada.

DEMANDE DE MAJORATION DU PLAFOND FIXÉ AUX TERMES DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Je pourrais peut-être poser ma question supplémentaire au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. La valeur des maisons dans la région de Toronto ayant grimpé de 10 milliards de dollars depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Trudeau, soit une hausse de 80 p. 100, le ministre nous dira-il s'il entend hausser le montant maximum des prêts fixé à 30,000 dollars aux termes de la loi nationale sur l'habitation, afin que ce financement puisse être plus utile dans nos centres urbains et provoquer ainsi, il est à espérer, une baisse des taux d'intérêt, compte tenu du fait qu'à Toronto une maison qui se vendait $26,000 coûte aujourd'hui en moyenne $47,000?

Questions orales

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je vais aborder ce sujet cet après-midi. Pour répondre de façon générale, je dois dire que le niveau des prêts est constamment à l'étude de même que les fluctuations du marché.

M. l'Orateur: A ce point-ci, je dois demander aux députés de collaborer en limitant le nombre de questions supplémentaires si nous voulons que plus de questions soient posées avant la fin de la période des questions.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉGRÈVEMENT EN FAVEUR DES DÉBITEURS HYPOTHÉCAIRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Non seulement le prix des maisons a augmenté de 80 p. 100 en 6 ans, mais les taux d'intérêt ont été majorés de 30 p. 100 depuis 1967, si bien qu'une augmentation de $21,000 dans le coût d'une maison à Toronto comporte une somme supplémentaire de $10,000 à verser en intérêt. Le ministre voudrait-il indiquer s'il se propose d'accorder quelque dégrèvement d'impôt aux propriétaires et aux locataires? Au moins, songe-t-il à permettre de déduire du revenu avant impôts, l'intérêt sur les hypothèques et les impôts municipaux?

● (1510)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'étudie toutes les possibilités, mais l'honorable représentant aborde une question budgétaire. Je lui signale que de la façon dont il pose la question, les dégrèvements d'impôt profiteraient aux plus riches, aux propriétaires plutôt qu'aux locataires.

* * *

LES FINANCES

LE FONDEMENT DES PROPOS ATTRIBUANT AUX DÉGRÈVEMENTS CONSENTIS AUX SOCIÉTÉS LA RELANCE DE L'EMBAUCHE DANS L'INDUSTRIE DE LA FABRICATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Comme le taux d'embauche dans les métiers de la construction, dans le courtage immobilier et dans plusieurs autres secteurs de notre économie a augmenté plus rapidement que dans celui de la fabrication, le ministre peut-il nous indiquer jusqu'à quel point la recrudescence de l'embauche dans l'industrie de la fabrication a été exclusivement attribuable aux concessions fiscales faites aux sociétés et jusqu'à quel point elle a été imputable à d'autres éléments économiques?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, voilà qui serait difficile à évaluer. Je ferai observer néanmoins que c'est plus qu'une coïncidence—et j'attire l'attention de la Chambre sur ce point—que, du moment où furent présentées et adoptées à la Chambre les concessions fiscales en faveur des sociétés ainsi que les allocations de dépréciation accélérée, l'année dernière, le secteur de la fabrication a enregistré 111,000 nouveaux emplois, ce qui représente, comme je l'ai dit hier, 8,000 de plus que pour l'ensemble des six années précédentes.

[M. Stevens.]

M. Nystrom: Le ministre a répété que le secteur de la fabrication s'était enrichi de 111,000 nouveaux emplois. Combien de ces emplois peuvent être attribués à la réduction des impôts des sociétés et à l'amortissement de deux ans et combien peuvent être attribués à d'autres facteurs économiques, indépendamment des réductions fiscales? Le ministre étudie-t-il cette question? Connaît-il la réponse ou s'en désintéresse-t-il tout bonnement?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député n'a qu'à regarder les liquidités disponibles dans l'industrie manufacturière et l'usage que celle-ci en fait dans ses nouveaux investissements de capitaux pour comprendre pourquoi il y a eu des stimulants et comment ils sont utilisés.

* * *

LES GRAINS

LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'AFFECTATION DE WAGONS—LA FERMETURE DE CERTAINS EMBRANCHEMENTS À CAUSE DE L'ACCUMULATION DE NEIGE

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Étant donné qu'au cours des mois derniers les sociétés ferroviaires œuvrant dans l'Ouest canadien ont été obligées de dégager près d'un quart de million de milles de voies ferrées dans un effort inutile pour acheminer du grain sur des embranchements bloqués par la neige, le ministre peut-il dire qui est chargé de faire rouler ces trains: est-ce la Commission canadienne du blé ou les sociétés ferroviaires?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, sur le nombre des wagons engagés dans ces opérations et qui sont mis à la disposition de la Commission canadienne du blé par les sociétés ferroviaires, le système d'expédition en régime de zones, qui constitue une organisation à laquelle participe la direction de la Commission canadienne du blé et qui représente le secteur d'exploitation des sociétés ferroviaires, attribue des wagons à chaque zone semaine après semaine, qui sont ensuite répartis entre les diverses sociétés exploitantes d'élévateur dans la zone.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Est-ce que les sociétés ferroviaires ont été autorisées à cette date tardive à déclarer certains embranchements fermés jusqu'à ce que les conditions des voies s'améliorent? Et dans l'affirmative, pourquoi a-t-il fallu aussi longtemps pour déclarer fermés certains de ces embranchements?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, même à ce stade, il est inévitable que l'on rencontre des plaintes sérieuses et des problèmes graves chez les agriculteurs qui trouvent les embranchements fermés. Je suis persuadé que les collègues du député critiqueront dans certains cas le gouvernement pour la même raison. La société ferroviaire a effectivement essayé de garder ouverts les principaux embranchements dans les Prairies, mais elle constate maintenant que c'est tout simplement une tâche impossible pour les mois qui restent. Dans le cas du CN, on a précisé les dates avant lesquelles on ne prévoit pas faire rouler les wagons sur certains embranchements. Je suppose que le CP, qui a un moindre problème puisqu'il y a moins de neige dans la partie méridionale des Prairies où se fait le gros de ses opérations, devra faire quelque chose

d'analogue. Nous nous réunissons dans le cadre de divers comités afin de discuter des mesures urgentes qui peuvent être prises pour tirer un meilleur parti des voies qui sont dégagées. Nous avons pour objectif de transporter les céréales jusqu'aux principaux embranchements pour réaliser de cette façon la rotation la plus rapide possible du matériel roulant afin de compenser les pertes hypothétiques éventuelles . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND DU SYNDICAT DES MARINS-ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DES GRANDS LACS—L'INTERVENTION MINISTÉRIELLE—L'ARBITRAGE VOLONTAIRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. A en juger par une question qu'un député NDP lui a posée tantôt, il semble que le ministre songe à présenter une mesure pour obliger les ouvriers à retourner au travail. Étant donné que le ministre n'a pas présenté de rapport à ce sujet et que la date limite est fixée au 1er avril, le ministre nous dirait-il où en sont les choses et s'il croit toujours qu'une intervention de sa part serait prématurée?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je tiens à informer la Chambre que je me suis entretenu directement et indirectement avec les parties en cause dans l'espoir de régler ce différend. La situation est difficile. Cependant, je vais poursuivre mes efforts, de concert avec mes adjoints, pour tâcher de régler ce différend, si possible, avant le 1er avril.

M. Alexander: Depuis un mois environ, le ministre exalte les mérites de l'arbitrage volontaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il l'a proposée aux parties en conflit, si elles l'ont acceptée ou quelle a été leur réponse? S'il ne l'a pas fait, pourquoi?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je préconise l'arbitrage volontaire depuis quelques mois, surtout en ce qui concerne les syndicats de cheminots. Leur convention collective n'expire pas avant la fin de décembre et l'idée était d'éviter de futurs différends ouvriers. Dans la situation actuelle, le conflit existe déjà. La convention collective est expirée et, en principe du moins, une grève est en cours. Je doute fort que les parties consentent à la reprise du travail avant qu'une entente soit conclue et s'en remettent à l'arbitrage volontaire pour le règlement des détails.

[*Plus tard*]

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question supplémentaire, étant donné l'importance du sujet. Le ministre a supposé que les parties en cause n'accepteraient pas son arbitrage volontaire. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il discutera de la question avec les parties en vue d'obtenir une réponse précise quant à leur façon d'accueillir cette façon nouvelle et unique de procéder, compte tenu de la gravité de la situation?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je suis conscient de la gravité de la situation, mais ce n'est pas une supposition qui m'a mené à une telle conclusion. Les entretiens que j'ai eus avec les intéressés m'ont permis de constater que les parties, l'une d'elles surtout, ne consentiraient certes pas à l'arbitrage volontaire.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX D'AMÉNAGEMENT DE CONDUITES D'EAU—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. De nombreuses municipalités canadiennes ayant connu un accroissement sensible de leur population par suite de l'installation de divers services municipaux, et les gouvernements provinciaux—celui de l'Ontario, par exemple—ayant supprimé la taxe de vente sur les matériaux utilisés pour la construction de conduites d'eau, le ministre envisage-t-il de supprimer la taxe de vente fédérale que les municipalités doivent payer pour ces matériaux?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je prends bonne note de la demande du député qui a trouvé écho un peu partout à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler aux députés que la période des questions touche à sa fin. La présidence donnera la parole au député de Parry Sound-Muskoka pour une question supplémentaire, puis nous passerons à l'ordre du jour.

M. Darling: Plusieurs municipalités ayant approuvé une résolution demandant que soient exemptés de la taxe de vente fédérale les matériaux utilisés pour la construction de conduites d'eau, le ministre compte-t-il assister à la réunion de l'Ontario Municipal Water Association qui se tiendra à Windsor, du 28 avril au 1er mai, en vue de participer à des discussions constructives sur cette question?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'y ai pas été invité et il me serait d'ailleurs assez dificile de m'y rendre si je l'étais.

Affaires urbaines

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—EXHORTATION AU REJET DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE PROJETS TÉMOINS URBAINS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord) propose:

Que la Chambre rejette le Programme de projets témoins urbains de 100 millions de dollars le considérant comme une manœuvre de diversion totalement inefficace pour résoudre la crise actuelle du logement, et qu'elle déclare en conséquence qu'elle n'a pas confiance dans le gouvernement.

● (1520)

—Monsieur l'Orateur, afin de situer le débat d'aujourd'hui dans un cadre chronologique, je voudrais rappeler à la Chambre que nous avions présenté hier la motion d'opposition suivante pour étude:

Que la Chambre examine maintenant le dossier, les objectifs et les programmes du département d'État aux Affaires urbaines à la lumière des besoins urgents des centres urbains au Canada.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, la motion n'appelait pas le vote. Les députés de tous les partis ont fait des discours, mais la Chambre n'a pas eu à se prononcer sur la motion. Cette situation découle de l'application des nouvelles règles qui retirent à la Chambre des communes la prise en considération des subsides pour confier l'étude des crédits budgétaires à la seule compétence des comités. D'après le nouveau Règlement, un certain nombre de jours sont réservés aux motions d'opposition, et certaines sont mises aux voix alors que d'autres ne le sont pas. Comme nous l'avons déclaré hier, nous allons nous attacher ce soir à la crise nationale du logement. Pour mettre la présente motion dans l'ordre chronologique, je devrais la citer:

Que la Chambre rejette le Programme de projets témoins urbains de 100 millions le considérant comme une manœuvre de diversion totalement inefficace pour résoudre la crise actuelle du logement, et qu'elle déclare en conséquence qu'elle n'a pas confiance dans le gouvernement.

Dans ce contexte, je voudrais souligner le mot «rejette» et l'expression «une manœuvre de diversion». Nous devrons nous prononcer sur cette motion ce soir. Selon l'ancien système, lorsque le gouvernement demandait l'adoption de subsides, une motion de ce genre était débattue pendant deux jours et le vote avait lieu le second jour. Sous le régime actuel, non seulement devons-nous présenter nos programmes comme une solution positive, ce que nous avons déjà fait, si nous devons être critiques, comme nous l'avons été à l'égard du programme de projets témoins urbains de 100 millions de dollars, mais encore devons-nous prendre la défense des contribuables en signalant les déficiences des programmes gouvernementaux.

Voici une des lacunes de ce programme: non seulement le gouvernement devra-t-il maintenant consacrer annuellement $54,794, pendant cinq ans, à un autre essai ou une autre étude, mais il utilise cette initiative comme une tactique de diversion en vue de dissimuler l'incapacité du ministre et du gouvernement à résoudre la crise actuelle du logement. Lorsque je parle de la crise du logement, je fais allusion au prix des logements et des terrains viabilisés et au fait que seulement 5 p. 100 des salariés de la plupart de nos villes sont capables d'acheter leur maison. Le ministre peut dire tout ce qu'il voudra sur le nombre de mises en chantier, ce qu'il faut aux Canadiens, ce ne sont pas des statistiques mais des mesures propres à leur permettre de s'acheter un logement proportionné à leur revenu, étant donné le très haut taux d'inflation que nous connaissons depuis des années.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

Une voix: Ainsi soit-il.

M. Woolliams: J'ai entendu le député de Davenport (M. Caccia) dire «Ainsi soit-il». Permettez-moi de rappeler à la Chambre qu'hier, le ministre, à son habitude, n'a apporté aucune solution au coût sans cesse croissant des terrains viabilisés et des logements. Il n'a donné aucun réconfort aux salariés ni aux autres Canadiens à revenu fixe. Je me fais le porte-parole de mon parti en disant qu'il faut non seulement prendre la défense des contribuables, mais aussi présenter des programmes constructifs afin de leur procurer des logements à un coût raisonnable. Nous devons proposer des mesures qui correspondent à nos besoins.

C'est pourquoi nous avons proposé la motion inscrite au *Feuilleton* d'aujourd'hui que vous venez de lire, monsieur l'Orateur. Ainsi, nous mettons non seulement nos paroles au service des Canadiens mais aussi nos actes, et nous montrons au pays exactement ce que nous pensons du programme du gouvernement conçu pour résoudre la crise nationale du logement. Nous avons proposé notre motion pour viser au cœur même le programme de dépenses excessives du ministre qui n'assurera sûrement pas un logement à un prix abordable au travailleur à salaire moyen.

Nous rejetons ce nouveau programme de projets témoins du gouvernement qui coûtera $100 millions de dollars de plus. Hier, j'ai parlé des 18 études entreprises depuis trois ans. Le temps m'interdit d'y revenir. Or on a fait des centaines d'études mais on nous demande de dépenser encore 100 millions de dollars pour étudier une fois de plus un problème auquel le gouvernement n'a pas su trouver de solution à cause de son irresponsabilité. Nous rejetons cette étude supplémentaire, que représente un autre programme de projets témoins urbains, comme nous rejetons l'irresponsabilité du gouvernement qui n'a pas su faire face à cette crise nationale du logement. Nous continuerons de nous opposer à ce programme et nous nous prononcerons encore aujourd'hui sur les efforts déployés par le gouvernement pour conjurer cette crise.

Hier, nous avons établi sans ambiguïté notre position à l'égard des politiques de logement du gouvernement. Nous avons aussi exposé clairement nos politiques au sujet de cette crise qui sévit au Canada. J'ai été heureux d'entendre hier le ministre citer avec plaisir les politiques de logement du parti progressiste conservateur. Je comprends que ces politiques étaient pour lui un défi étant donné que sa propre politique est toute enchevêtrée de statistiques. Il reprend le vieux refrain que nous avons tant de fois entendu. Il a fait allusion au nombre de mises en chantier qui est de quelque 260,000, mais les Canadiens ne sont pas intéressés aux statistiques, ce qui les intéresse c'est plutôt le logement qu'ils pourront acheter et payer éventuellement. Voilà ce qui les intéresse.

Les statistiques d'aucun livre blanc ne règleront la crise actuelle. Hier, nous avons signalé clairement que notre constitution charge le gouvernement fédéral des programmes de logement. Car autrement, le ministre n'aurait pas de raison d'être. S'il n'a pas cette responsabilité envers le peuple canadien, quel est alors le rôle de la Société centrale d'hypothèques et de logement? Il faudrait interpréter la constitution de telle façon que le ministre puisse élaborer avec les provinces un programme en vue d'accélérer, à un coût raisonnable, l'aménagement des terrains viabili-

sés. Une confrontation avec les provinces ne réglera rien. Nous avons déjà assisté à des confrontations entre le premier ministre (M. Trudeau) et les provinces, à divers sujets, y compris l'énergie, le logement et les tarifs-marchandises. Ces confrontations avec les provinces ne résoudront aucun problème. Des ententes et des dispositions significatives avec les provinces nous aiderons à résoudre nombre de nos problèmes.

Hier, nous avons parlé de l'établissement d'un ministère énergique des Affaires urbaines, qui soit aussi important que n'importe quel autre ministère. N'oublions pas que deux tiers des Canadiens demeurent dans des centres urbains et que la population des villes de Montréal et Toronto l'emporte sur celle de l'Alberta, par exemple. Étant donné que deux tiers des Canadiens se concentrent dans de grands centres urbains, il me semble que le moment est venu pour le gouvernement d'assumer ses responsabilités en établissant un nouveau ministère.

Nous disions hier que le gouvernement devrait abolir la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, mais le ministre s'est moqué de nous. Le gouvernement dépense actuellement environ 22 milliards par année et nous devons nous rendre compte que cette taxe de vente n'est pas calculée sur l'ancienne assiette de l'impôt. Une maison qui coûtait $25,000 à l'époque où Walter Gordon a créé cette taxe coûterait à l'heure actuelle $85,000 à la construction. Cette taxe n'est pas fixée sur l'ancien prix de base mais sur le prix inflationniste. Est-ce juste et équitable pour les Canadiens? Je pense que le gouvernement ne peut pas se soustraire à son devoir car il est responsable de l'inflation au sein de notre pays.

● (1530)

Ce qui s'est passé, c'est que cette inflation galopante a fait des biens essentiels des biens de luxe. L'alimentation, les vêtements et le logement, qui sont des biens essentiels à l'heure actuelle, deviennent des produits de luxe pour les Canadiens parce que notre gouvernement n'a pas su élaborer un programme original pour résoudre ce problème.

Le gouvernement ne peut pas se soustraire à sa responsabilité. Par ses politiques économiques, il a contribué au coût élevé du logement. Le ministre parle de diminuer la taxe imposée aux édifices et aux centres commerciaux. Nous cherchons davantage à diminuer la taxe sur les maisons. J'aimerais rappeler au ministre, après cet argument vague et futile, que les centres commerciaux vendent des produits alimentaires, des vêtements et d'autres biens essentiels aux Canadiens et que lorsqu'ils sont construits et qu'une taxe est imposée aux matériaux de construction, ce coût supplémentaire se reflète sur le prix que les consommateurs doivent payer pour l'alimentation, l'habillement et ainsi de suite. Le ministre n'est certainement pas naïf. Il sait que tout cela se reflète sur les prix à la consommation. Ce genre de beau discours n'est pas une excuse. En fait, cela prouve tout simplement que son programme de 100 millions de dollars n'est qu'une tactique de diversion.

Permettez-moi d'expliquer ce que signifie le terme «diversion». Si l'on s'approche d'une mare où se trouvent des canards et des canetons, au printemps, la cane, dans le but de détourner votre attention de ses canardeaux, fait semblant d'avoir une patte ou une aile cassée. Voilà en quoi consiste ce programme de 100 millions de dollars. Il vise à détourner l'attention des Canadiens du coût élevé des maisons et du fait qu'elles leur sont inaccessibles. On pourrait l'appeler le programme «à l'aile cassée». Nous avons déclaré hier qu'une partie des taxes qui grèvent les propriétés résidentielles et des intérêts sur les hypothèques devraient être déductibles du revenu imposable afin de donner à l'acheteur d'une maison un moment de répit. Dieu sait à quel point on a abusé de lui à l'heure actuelle et il a assez souffert. Nous parlions des taux d'intérêt. Il faut étudier l'ensemble du programme du gouvernement.

Le premier ministre (M. Trudeau) a parlé aujourd'hui de diminuer les taux d'intérêt; nous connaissons donc la situation dans ce domaine. Les gens ne peuvent plus payer des taux d'intérêt élevés. J'ai traité de cela hier et je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Si d'autres pays peuvent encourager des institutions de prêts à affecter un certain montant à des prêts hypotécaires à des taux d'intérêt raisonnables, nous pouvons sûrement en faire autant. Si d'autres pays sont capables d'avoir un taux d'intérêt modique, le Canada le peut sûrement lui aussi.

Selon toute apparence, le problème a deux causes: le maximum du revenu donnant droit aux prêts et le maximum du revenu brut que la Société centrale d'hypothèques et de logement permet de dépenser pour le logement. Ainsi la Société n'approuverait pas un prêt dans le cas où l'intéressé devrait dépenser plus que 25 p. 100 de son revenu brut pour le principal, l'intérêt et les taxes. Par conséquent, en vertu de ce programme, personne ne peut payer plus du prix maximum, soit $26,000 pour une maison. Or, peut-être à une exception près, ce montant est insuffisant pour acheter une maison convenable dans n'importe quelle ville. Où peut-on acheter une maison de $26,000 au Canada de nos jours? Dans certaines villes comme Vancouver, Toronto et d'autres grands centres urbains, comme je le disais hier, il y a des terrains à bâtir qui valent $26,000. Et pourtant hier, le ministre prononçait ces belles paroles:

> Le gouvernement fait tout son possible pour persuader les provinces et les municipalités de recourir aux fonds mis à leur disposition pour résoudre le problème du logement et celui du coût.

Depuis la nomination du ministre actuel et sous la direction de son prédécesseur, quel programme le gouvernement libéral a-t-il jamais mis en œuvre pour bloquer le prix des maisons ou des habitations au Canada? Le ministre dit qu'il met tous ces fonds à la disposition du logement. Il ajoute que c'est à nous d'en profiter. Veut-il dire qu'il y a des provinces ou des municipalités qui opposent une résistance à cet argent qu'il leur offre? Demandez au maire de Calgary, à celui de Vancouver ou de Toronto ou de Montréal. J'ai reçu des lettres de ces messieurs. Vous y trouverez la réponse aux belles paroles du ministre hier.

J'approuve les déclarations faites hier par plusieurs députés. Je voudrais me reporter surtout à celle du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), le 13 mars, où il critiquait le programme de projets témoins de 100 millions de dollars. Puisqu'il a parlé de ce programme, il vaut la peine de dire en quoi il consiste pour que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir. Nous trouvons dans la déclaration ministérielle le passage suivant:

> Nous devons monter des projets témoins illustrant l'application efficace de nouvelles conceptions et méthodes de construction domiciliaire; la rentabilité de nouveaux systèmes urbains à basse consommation d'énergie; de nouvelles façons d'exploiter au maximum les ressources naturelles rares et coûteuses par un recyclage à fins multiples; et des techniques nouvelles appliquées . . .

C'est l'étude. Je le répète, c'est l'étude qui coûte aux contribuables 100 millions de dollars, environ $55,000 par jour pendant cinq ans. Comme en fait foi la page 454 du hansard, voici ce que le député d'Oshawa-Whitby avait à dire dans son discours:

Affaires urbaines

Monsieur l'Orateur, le programme annoncé par le gouvernement donnera lieu à des dépenses inconsidérées à un moment inopportun pour une chose absolument inutile. D'après le ministre, il s'agit là d'un programme de démonstration destiné à susciter des projets qui apporteront des solutions aux problèmes urbains, et qui jettera également les bases de la participation canadienne à la Conférence des Nations Unies de 1976 qui se tiendra, incidemment, dans la ville de Vancouver.

Le ministre a dit souhaiter que cette conférence soit connue sous le nom de Habitat 2000.

Je me suis demandé s'il parlait de l'an 2000. Le député a poursuivi en disant:

Je soutiens sérieusement que c'est un gaspillage de 100 millions de dollars, . . .

Le Nouveau parti démocratique dit que c'est un gaspillage de 100 millions de dollars, et je suis entièrement d'accord.

. . . qui n'aidera en rien à répondre aux besoins en logements.

J'appuie sans réserve cette déclaration du Nouveau parti démocratique. J'aimerais en mentionner une autre d'un député très compétent que j'écoute souvent quand il parle du logement. Voici ce que le député de Broadview (M. Gilbert) avait à dire, et je suis d'accord avec ses commentaires qui figurent à la page 820 du hansard du 25 mars:

Depuis des mois, nous avons vu monter en flèche les coûts de l'habitation, y compris le coût du terrain, les taux d'intérêt hypothécaire et le prix des matériaux de construction; en fait, ils ont atteint les niveaux les plus élevés jamais connus et contribué à une hausse sans précédent du coût de la vie au pays.

Qu'est-ce que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a fait, monsieur l'Orateur? Rien. J'ai examiné le discours du trône et il ne contient pas un mot à propos du problème du logement au Canada.

J'aimerais m'arrêter pendant quelques instants sur les propos du député de Broadview. Hier, le ministre a pris la parole pour défendre les mérites du discours du trône. On n'y dit en réalité rien. Le député de Broadview a poursuivi en disant:

Il ne contient pas un mot à propos de mesures législatives en vue de régler le problème. Le ministre s'est contenté de faire une déclaration la semaine dernière à propos d'un programme-pilote qui coûtera, comme le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) l'a signalé, 100 millions de dollars pendant une période de cinq ans.

● (1540)

Puis il en est arrivé au moment stratégique. Le député néo-démocrate a fait la déclaration suivante, que j'approuve:

Toutes ces mesures ne représentent pas plus qu'une cacahuète pour un éléphant affamé.

Et moi je dis: voyez la taille de l'éléphant et voyez celle de la cacahuète!

Le ministre a parlé avec tendresse du discours du trône. Les libéraux sont friands du mot «emphase». Ils l'ont tous employé hier comme s'ils venaient de la découvrir. Ce devait être la première fois qu'ils le voyaient dans le dictionnaire. Je voudrais vous donner un exemple d'emphase véritable. Je prends à témoin le discours du trône. Croyez-moi, monsieur l'Orateur, voici ce qu'on y dit. Il n'y a qu'un seul petit paragraphe dans ce discours au sujet du logement.

Une voix: Et c'est sur les égouts.

M. Woolliams: Je suis d'accord avec le député, c'est sur les égouts. C'est 100 millions de dollars à l'égout, gaspillé. C'est ce qu'on retrouve dans le discours du trône. Ce sont des paroles mémorables. C'est de la vraie rhétorique, qui se lit comme suit:

Le Gouvernement s'est toujours soucié de fournir aux Canadiens un logement convenable, dans un milieu accueillant et à un prix raisonnable; . . .

Ce n'est pas l'inquiétude du gouvernement qui préoccupe les Canadiens, c'est ce qu'il fait, c'est son programme. Nous savons que le gouvernement est repentant, nous savons qu'il adore le pouvoir et nous savons que sa sympathie lui est dictée par le degré de pouvoir qu'il veut, et il en veut beaucoup. Nous savons tout cela. Le paragraphe poursuit:

. . . les crédits nécessaires à la réalisation de cet objectif font l'objet d'une révision.

Savez-vous, monsieur l'Orateur, ce que cette révision coûte aux Canadiens? Elle leur coûte 100 millions de dollars, $55,000 par jour pendant cinq ans. Le gouvernement dit vouloir protéger les contribuables par son programme. Les ministres ont voulu savoir pourquoi nous n'avions pas écouté le discours du trône. Le paragraphe poursuit en disant:

Il va proposer également d'accorder une aide importante aux programmes d'habitation pour les ruraux et les autochtones.

Nous avons entendu une déclaration à ce sujet qui n'était encore que de la pure rhétorique. Puis:

Le programme d'aide concernant le traitement des eaux-vannes sera amélioré . . .

Cela signifie-t-il que les égouts seront plus grands, plus petits ou qu'ils seront prolongés?

. . . en vue d'augmenter le nombre des terrains desservis. Le Gouvernement proposera des mesures visant à accroître la protection offerte au consommateur sur le marché de l'habitation.

Il ne m'a pas fallu longtemps pour comprendre. C'est ce dont parlait le ministre. C'était dans le discours du trône. Le prix du logement augmente quotidiennement. Comme un député l'a déjà fait ici, je pourrais vous signaler chaque jour une augmentation des logements de 30 p. 100 dans certaines villes. Hier, j'ai fait état d'une maison qui a coûté $25,000 il y a huit ans et qui en coûte maintenant $85,000. Les terrains viabilisés continuent d'augmenter. Et pourtant, comme le dit le NPD, nous allons gaspiller 100 millions de dollars. C'est pourquoi nous désavouons le gouvernement de même que ce projet qui n'est qu'une manœuvre de diversion. C'est une tactique adoptée par le gouvernement pour camoufler un problème pour lequel il n'a aucune solution, soit l'inflation galopante. Ce qui était une nécessité pour nos concitoyens est devenue un luxe en l'absence de tout contrôle sur l'inflation intérieure. Une des premières priorités devraient être les nécessités essentielles du citoyen moyen. Ces nécessités sont devenues des luxes.

Si l'on analyse le discours du trône, on s'aperçoit que le gouvernement ne propose aucune solution à la crise du logement et aucun moyen d'atténuer la situation pour le consommateur, les personnes à revenu faible ou fixe. On s'aperçoit chaque jour qu'il est paralysé, incapable de faire quoi que ce soit et totalement à court d'idées. Est-il utile que j'en dise davantage sinon de demander à chaque député d'appuyer cette motion? Je demande à chaque député de faire son examen de conscience et de condamner cette dépense de 100 millions de dollars et, ce soir, par des actes et non des mots, de montrer au gouvernement l'opinion qu'ont de lui la population et ses représentants.

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude dit, selon le député qui vient de se rasseoir, que le programme de projets témoins urbains et le fonds de soutien de 100 millions de dollars que j'ai annoncés il y a environ deux semaines est une tactique de diversion. Ayant écouté le député deux fois en deux jours, ce qui est presque trop, je puis dire une seule chose: il s'agit d'une motion sur les tactiques de diversion rédigée par un expert de la diversion.

Je regrette beaucoup la réaction du député et des autres députés à ma déclaration d'il y a deux semaines. Cela vient peut-être du fait que l'annonce aurait pu être faite à un moment plus opportun. C'est peut-être à cause de la nature de l'annonce. C'est peut-être, toutefois, parce que la philosophie de l'opposition officielle consiste à s'opposer aux changements, aux innovations et aux améliorations.

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: La réaction des députés de l'opposition est peut-être attribuable à une mauvaise interprétation volontaire de ma déclaration, et je défie le représentant de Calgary-Nord (M. Woolliams) de relire cette déclaration et de tirer au clair sa mauvaise interprétation manifeste et volontaire.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Enfin, je pense qu'il y a malentendu entre certains députés et certains représentants des media provenant d'une conception erronée mais sincère des objectifs du programme de projets témoins urbains et du fonds; c'est à ce propos que je veux faire quelques observations aujourd'hui.

Premièrement, le programme de projets témoins urbains n'est pas un autre programme de recherche. Je dis sans équivoque qu'il ne s'agit pas d'un programme de recherche quinquennal, comme l'a dit le député; ce programme ne vise pas à financer des projets de recherche et il ne le fera pas. A mon avis, le représentant de Calgary-Nord ainsi que celui d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) pensaient qu'il s'agissait d'un programme de recherche. Si tels étaient les objectifs du programme et du fonds, je ne leur accorderais pas mon appui. Je suis d'accord avec le député qui a dit qu'on a poussé la recherche à l'extrême au Canada. C'est en prenant des mesures et non pas en faisant d'autres recherches que nous résoudrons nos problèmes urbains; justement, le programme et le fonds de projets témoins visent à appuyer ces mesures. Il s'agit de solutions réelles à des problèmes réels.

Deuxièmement, le programme de projets témoins n'est pas un programme d'étude et je défie le député de Calgary-Nord de trouver le mot «étude» dans toute déclaration officielle à ce sujet. D'accord, nous avons une surabondance d'études urbaines au Canada.

M. Hellyer: Bravo!

M. Basford: Un de mes problèmes, auquel a contribué le député d'en face qui vient de crier bravo, c'est de faire le tri des diverses études et des monceaux de paperasse qui en ont découlé afin d'élaborer des politiques.

● (1550)

Troisièmement, monsieur l'Orateur, le programme de projets témoins n'est pas, comme le député semblait le dire, un tour de passe-passe uniquement à l'intention de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. Il est probable que certains projets qui font partie de ce programme seront présentés à cette importante conférence internationale, mais le programme vise à présenter des projets canadiens pour résoudre les problèmes canadiens. Il doit servir les localités du Canada, quels que soient leur importance et leur emplacement en fonction d'une répartition géographique équitable.

Là où le député de Calgary-Nord n'a absolument rien compris, c'est que le programme de projets témoins n'est pas un substitut, n'est pas destiné à remplacer un programme de logement. Les dépenses de 20 millions de dollars qui doivent être faites au cours de l'année financière 1975, laquelle ne débute pas avant le printemps prochain ou en 1976, 1977, 1978 ou 1979, ne vont certainement pas faire grand-chose pour répondre à nos besoins immédiats de logements.

M. Woolliams: Bien sûr que non.

M. Basford: Le député en fait toute une histoire. Cela montre qu'il n'a absolument pas compris quels étaient les objectifs. Lorsque l'opposition pense que nous allons avec des sommes si peu importantes résoudre nos problèmes de logement, on pourrait trouver cela risible, mais cela montre qu'elle n'a absolument pas compris la situation. Cette année, nous dépenserons au Canada plus de six milliards rien que pour le logement en plus des autres questions urbaines telles que le transport. Le gouvernement fédéral va contribuer à ces dépenses en raison de 1¼ milliard de dollars. C'est la somme que le fédéral a effectivement dépensée au cours de l'année civile 1974 pour le logement et les projets et programmes connexes.

Comme on a pu le voir dans un éditorial du *Globe and Mail*, il est temps de faire usage des idées que nous avons, de les sortir de nos tiroirs et de les mettre en pratique. C'est justement le but de ce fonds. D'après ma propre expérience et celle d'autres personnes, il me semble que notre pays regorge de bonnes idées visant à résoudre les nombreux problèmes urbains, les problèmes de logement, les problèmes de transport et autres. Mais il faut que le gouvernement prenne des initiatives et fournisse de l'argent pour que ces idées et ces solutions, soient mises en œuvre et, pour reprendre les mots du *Globe and Mail*, pour les transformer en «briques et en mortier». C'est à quoi vise ce programme et c'est cela que cette caisse va financer. Elle financera les idées nouvelles, les mesures destinées à réduire les frais, les projets, la réalisation de bonnes idées, la réunion de deux ou plusieurs idées pour apporter une meilleure solution aux problèmes urbains, les nouvelles manières de procéder, ou les moyens d'adapter les méthodes actuelles aux nouvelles exigences—en bref, les mesures visant à apporter, dans toutes les régions du Canada, des solutions aux problèmes des collectivités.

J'admets être surpris et déconcerté par la réaction qui a accueilli mon annonce du programme de projets témoins urbains et du fonds de soutien, mais pas pour les raisons invoquées à la Chambre par les membres du parti conservateur. Ce programme, monsieur l'Orateur, peut être appliqué immédiatement et de manière pratique dans toutes les régions du pays et dans les collectivités de toute taille. Je le répète, de nombreux programmes, de nombreux projets et de nombreuses idées peuvent profiter de la «relance»—terme employé par la génération actuelle—engendrée par ce fonds et ce programme.

Ainsi, monsieur l'Orateur, j'ai visité Vernon, en Colombie-Britannique, tout comme le chef de l'opposition (M. Stanfield); c'est une ville qui a fait preuve de beaucoup d'initiative et qui a trouvé un nouveau moyen de faire disparaître non pas 90 p. 100, ni 95 p. 100, ni encore 98 p. 100 mais 100 p. 100 de l'effluent de son réseau d'égouts se déversant dans le beau bassin de l'Okanagan; cette méthode préserve à perpétuité la pureté absolue de cette eau. La ville a besoin d'aide financière et je me suis engagé à l'appuyer. J'espère seulement que lorsque le chef de l'opposition ira à Vernon pour la quatrième fois cette année, il dira au maire de la ville que le parti conservateur s'oppose à ce genre de projet, à ce travail visant à résoudre un problème dans l'Okanagan.

Nous avons parlé beaucoup à la Chambre de logements pour les Métis et les Indiens et de la nécessité de résoudre leurs problèmes de logement. Le député a ridiculisé la déclaration que j'ai faire l'autre jour et qui a été bien accueillie par les chefs de ce groupe. Il y a une chose que les associations d'autochtones et de Métis répètent dans tous leurs mémoires, c'est qu'elles ont besoin d'appui financier dans les Prairies du Nord et dans le nord de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, pour construire des maisons conçues non pas pour Toronto ou Winnipeg, mais des maisons qui conviennent au nord, utilisant la main-d'œuvre locale et les produits locaux.

Des voix: Bravo!

M. Basford: J'espère que le parti conservateur ne manquera pas de dire à Tony Belcourt et aux autres chefs autochtones qu'il s'oppose à ce qu'ils utilisent ce genre de programme.

Il existe des propositions en vue du redéveloppement total du nombre de quartiers situés près de l'eau, par exemple à Halifax. Sans entrer dans les détails de ce projet et à propos de la participation du secteur privé à ce programme et des rôles joués par les divers gouvernements, il me semble que si nous pouvons réaménager les quartiers situés près de l'eau dans le cœur d'Halifax d'une meilleure façon, nous devrions le faire et accorder à ce projet tout l'encouragement et l'appui possibles. J'espère, en tous cas, que la prochaine fois que le chef de l'opposition se trouvera à Halifax, il dira au maire qu'il s'oppose à cette solution du problème pour la ville d'Halifax, ou même, pour celle de Vancouver, où nous songeons à apporter le même remède.

J'ai parlé dans mon discours, hier, des nouvelles façons de traiter les déchets. J'espère pouvoir utiliser, d'ici la fin de 1974, dans la ville de Toronto, non pas dans un laboratoire de professeur, mais bien dans un immeuble de Toronto même, l'une de ces nouvelles méthodes qui, si elle réussit, comme je suis persuadé qu'elle le fera, pourrait réduire de quelques milliers de dollars le coût d'un terrain viabilisé qu'il soit situé dans le Toronto métropolitain ou ailleurs. Je suis enchanté de faire consigner au hansard que le parti conservateur s'oppose à ce que nous recherchions ce genre de solutions au problème du logement et aux problèmes urbains.

Nous avons adopté à la Chambre une loi pour assurer au gouvernement le pouvoir et l'appui en vue de la réparation et de la rénovation des vieux quartiers de nos villes. Ces initiatives supposeront une certaine imagination dans l'utilisation de ce terrain. Les chefs municipaux du pays ont formé des projets en vue de la construction, dans ces quartiers plus anciens, de logements à faible densité. Voilà le genre de projet qui pourrait recevoir de l'aide dans le cadre du programme de projets témoins et l'on pourrait montrer aux maires et aux conseils municipaux comment réaménager le vieux centre de leurs villes. Mais le Parti conservateur s'oppose à ce genre de projets.

L'autre jour, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) me parlait de reconstruire ailleurs l'aéroport d'Oshawa et de transformer le terrain actuel en 600 acres de terrains résidentiels. Hier, j'ai rencontré à Toronto l'urbaniste d'Oshawa avec qui j'ai discuté de ce projet. J'ai demandé à mes fonctionnaires d'étudier la question. Des problèmes de transport et de financement se posent, mais si nous les réglons et si nous pouvons nous servir de notre imagination pour montrer comment on peut transporter un aéroport ailleurs et utiliser l'ancien terrain à des fins résidentielles, c'est certainement le genre de projet-témoin, de projet innovateur que nous devrions appuyer. J'espère donc obtenir l'appui du député d'Oshawa-Whitby.

Chaque Canadien produit une tonne d'ordures par année. Les députés d'en face en produisent peut-être plus. Cette quantité augmente chaque année et les dépotoirs traditionnels sont déplacés de plus en plus loin à l'extérieur des limites des villes, au profond mécontentement des contribuables urbains et des habitants des régions rurales. Il est possible de pulvériser et de brûler les ordures ménagères, ce qui n'en laisse qu'un infime résidu et permet aussi de produire de l'énergie thermique et de la vendre aux municipalités. C'est là un autre projet-témoin qu'il y a lieu d'envisager. Les députés d'en face ont jugé bon de rire de cette suggestion mais c'est le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) qui l'a faite hier au cours du débat quand il a déclaré que c'était là un des problèmes urbains qu'il fallait régler au pays.

● (1600)

Monsieur l'Orateur, le député là-bas . . .

Une voix: Lequel?

M. Basford: . . . de l'opposition officielle, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et d'autres savent fort bien que les programmes actuels d'habitation du gouvernement permettront la construction en 1974 d'au moins 250,000 logements.

Une voix: A quel prix?

M. Basford: Le programme de démonstration et sa caisse ont été mis sur pied pour compléter tout cela, pour l'appuyer, pour donner plus d'ampleur à nos activités dans le secteur de l'habitation et dans celui plus vaste des affaires urbaines. Il doit trouver des solutions aux problèmes du transport en commun, de l'environnement, de l'énergie et à d'autres. C'est un programme d'action axé sur la recherche des solutions, tout comme notre programme d'habitation en est un d'action axé sur la production de meilleures maisons plus facilement accessibles à tous les Canadiens.

Dans son discours, le député a demandé à tous les députés, aux néo-démocrates comme aux créditistes d'appuyer la motion. Les vis-à-vis forment l'opposition officielle et ils ont faim et soif de pouvoir. Ils ont proposé une motion qui est un subterfuge, une stratégie parlementaire ridicule qui n'a pas d'autre but que de m'embarrasser et d'embarrasser les autres partis à la Chambre.

Une voix: C'est impossible!

M. Basford: Il me semble que les néo-démocrates et les créditistes s'intéressent à des motions qui prévoient des fonds pour les mesures législatives proposées en vue de favoriser . . .

Une voix: Vous en passez des bouts!

M. Basford: . . . le domaine de l'habitation. La motion, monsieur l'Orateur, n'obtiendra pas un cent de plus pour l'habitation en 1974. Cette année, nous prévoyons dépenser 1.25 milliard de dollars à cette fin. Même si elle était adoptée, la motion n'ajouterait pas un cent au programme.

Aux termes de la motion, il n'y aurait pas de budget pour le logement en 1974; les conservateurs y proposent de ne construire aucune maison en 1974; la motion, monsieur l'Orateur, qu'on nous demande d'appuyer, dont on fait une occasion de faire tomber le gouvernement, ne propose même pas de construire une seule maison. Les députés ont certes le droit d'être saisis, au lieu de ce subterfuge, d'une motion qui énonce et expose la politique de ce groupe qui se prétend autorisé à former le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, les conservateurs viennent de se vanter d'avoir eu il y a dix jours une réunion extraordinaire où leurs politiques ont été définies. Pourtant, deux semaines ou dix jours plus tard, ils sont incapables de proposer à la Chambre, dans une motion de défiance, une politique constructive de remplacement en matière de logement.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je vois que j'énerve certains députés d'en face qui deviennent extrêmement bruyants. Ils brandissent un document intitulé «Prepared for the Challenge» que le député a présenté comme sa déclaration de politique. Hier, un autre député a été prompt à se lever et à soutenir qu'il ne s'agissait pas là d'une déclaration de politique mais uniquement de points de discussion, dont certains avaient été empruntés à la politique du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: Hier, ce groupe qui est incapable de proposer un autre programme constructif en matière de logement, a critiqué et ridiculisé, au moyen d'une motion présentée par le député de Mississauga (M. Blenkarn), les divers programmes en matière de logement dont je vais parler dans un instant. Il y a seulement dix mois, il avait voté en faveur de ces programmes. Je lui rappelle qu'il a voté, tout comme le parti conservateur, en faveur des modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Et pourtant hier soir ils ont pris la parole pour ridiculiser les programmes d'amélioration des quartiers, de remise en état des logements, d'aide à l'acquisition d'une propriété et les autres programmes qui commencent maintenant à entrer en vigueur. Le vote du député de Mississauga ne vaut donc pas un rond, on s'en rend bien compte, et tout aussi insignifiant est le geste qu'il pose en se levant solennellement derrière son pupitre pour voter comme le reste de ceux d'en face qui votent en faveur d'une mesure législative pour la critiquer ensuite.

Le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) a dit hier soir que ce qui ne va pas dans la question du logement, c'est l'intervention excessive du gouvernement. Pour soutenir ensuite que nous devrions bénéficier au pays de banques agraires régionales. Il existe déjà des banques agraires fédérales-provinciales, des programmes de remembrement foncier et maintenant des banques fédérales-municipales. Ils veulent compliquer tout cela en y superposant un crédit foncier régional, je ne sais à quel dessein. Assurons-nous d'abord que les dispositions actuelles soient appliquées.

En outre, le député de Calgary-Nord s'oppose à ma proposition d'un fonds de projets témoins. Il a tort de croire qu'il s'agit d'un programme de recherche. Cependant, même les programmes que j'ai mentionnés figurent dans leurs propres programmes. Dans le document «Prepared for the Challenge—Housing and Urban Affairs», on peut lire:

. . . un examen de meilleures méthodes d'enlèvement et de destruction des ordures dans les grands centres métropolitains.

Il est évident que leurs programmes portent sur l'étude et la recherche dans ces domaines, mais qu'ils ne prévoient aucune somme pour la mise en œuvre. Une autre section traite de la nécessité d'élaborer de nouvelles manières d'assurer des systèmes non polluants de transport rapide. Encore de la recherche et de l'étude sur les systèmes de transport rapide, mais aucune somme pour appliquer les solutions! C'est un grand parti, mais il n'est certes pas prêt à prendre le pouvoir ce soir, ni en autre temps.

Nous avons consacré deux jours de débat au problème du logement; c'est une bonne chose, car cela nous a permis de démasquer les conservateurs comme un parti sans positions, sinon pour des idées complètement contradictoires.

J'ai énoncé hier en détail le programme du gouvernement en matière de logement et il se trouve à la page 824 du hansard. Le gouvernement a présenté des lois d'une grande portée, a mise en œuvre un plus grand nombre de programmes d'aide dans le domaine de l'habitation et, au cours des dernières années, a entrepris la construction d'un plus grand nombre d'habitations que tout autre gouvernement canadien.

Je rappelle aux députés qu'ils ont modifié récemment la loi nationale sur l'habitation; cette modification prévoit une aide sans précédent aux personnes à faibles et moyens revenus, qui pourront bénéficier d'un logement qui répond à leurs besoins, qu'ils soient locataires, propriétaires ou membres d'une coopérative ou d'un organisme sans buts lucratifs. Ces programmes sont maintenant en vigueur et un nombre croissant de Canadiens y ont recours chaque jour pour satisfaire leurs besoins. Ainsi, par exemple, je prévois que près de 18,000 familles profiteront cette année du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, même s'il demeure tel quel.

Quant au capital à bon marché, pour les groupements à but non lucratif et les coopératives qui sont disposés à acheter ou à construire des logements à loyer modique pour leur collectivité, dont les personnes âgées et les personnes à revenu fixe, le gouvernement, grâce à ces amendements, lance le programme le plus généreux, progressiste et prévoyant jamais connu au Canada pour aider les personnes âgées. Cette loi prévoit que les groupements à but non lucratif qui construisent des logements pour personnes âgées auront un appui législatif, monétaire et administratif plus complet. Nous continuons à fournir des logements subventionnés pour les personnes qui trouvent là la meilleure réponse à leurs besoins, et nous continuons à améliorer ces logements tant matériellement que socialement. L'an dernier, nous avons consacré 173 millions de

dollars à ce programme. Le député de New Westminster (M. Leggatt) a posé une question à ce sujet aujourd'hui. Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré le ministre de la Colombie-Britannique vendredi après-midi pour m'entretenir de cette question, entre autres, et des problèmes que l'on connaît là-bas.

● (1610)

Je vais devoir faire vite pour terminer à temps. Le programme de rénovation des quartiers est maintenant en marche, tout comme les programmes de réparation et de restauration; grâce à ces mesures, on peut utiliser les vieux quartiers, leur redonner vie et y utiliser et réutiliser les logements.

J'ai mentionné tout à l'heure la déclaration que j'ai faite au sujet des programmes de logements pour les autochtones et les ruraux; ces programmes permettront la construction ou l'acquisition de 50,000 logements au cours des cinq prochaines années à des conditions qui conviendront même aux plus pauvres. J'entends commencer des discussions, jeudi soir avec toutes les provinces, pour que ce programme soit appliqué, que les objectifs en soient atteints et que nous nous mettions à l'œuvre à temps pour la construction cet été.

Les députés sont au courant des initiatives que nous avons prises. Je les répète ici pour le bénéfice des personnes qui se complaisent à dire que nous n'avons rien fait et que nous n'avons pas de politique établie. Ces mesures visent à aider, plus que jamais auparavant, un plus grand nombre de Canadiens à se procurer des bons logements à leur goût.

Outre ces politiques manifestement axées sur la fourniture de logements, comment faciliter aux moins favorisés l'accès au marché de l'habitation? Autant que les autres députés, je me suis réjoui de la déclaration faite ce matin par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) portant sur la prolongation de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, projet de loi qui sera présenté à la Chambre sous peu. Comme l'a mentionné le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), nous devons permettre à la législature actuelle de survivre afin que soit adopté ce projet très valable de mon collègue. Ces programmes visent à la redistribution du logement, à résoudre le problème de la distribution.

L'un des problèmes qui se posent dans notre pays et dans d'autres, c'est que la plupart des entreprises de construction et de lotissement ont toujours construit des maisons chères, destinées aux personnes à revenu élevé plutôt qu'à celles qui ont un revenu moyen ou modique. Les politiques gouvernementales doivent non seulement viser à subventionner directement le logement comme nous le faisons en consacrant des fonds sans précédent—plus d'un milliard de dollars—mais elles doivent également viser à inciter les constructeurs de chez nous à répondre aux besoins du Canadien moyen comme ils ne l'ont jamais fait auparavant, c'est-à-dire en leur fournissant des logements satisfaisants à un coût modique.

Pour ce faire, il y a, entre autres, le programme d'aide à l'acquisition d'une maison, qui vise directement à aider les personnes qui ont un revenu allant jusqu'à $12,000 par an, en diminuant les versements mensuels en principal, intérêts et taxes et en réduisant l'intérêt à un taux réel de 6 p. 100.

M. Grafftey: Oh, oh!

[M. Basford.]

M. Basford: Ce programme est largement mis en application dans la province du député. Le niveau du prix des maisons et le niveau des revenus visés par le programme d'aide à l'acquisition d'une maison ont été établis pour la première fois en vertu de ce programme il y a environ 12 mois. Nous avons maintenant fait l'essai de ce programme, qui est en application en différents endroits. Des députés, même au cours du débat d'hier, ont prétendu qu'il ne marchait pas dans certaines régions de notre pays. Compte tenu de l'expérience que nous avons acquise, nous sommes maintenant à même de réévaluer le programme.

J'ai déclaré que l'on accorderait la priorité aux programmes et au budget de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans les régions où le marché de l'habitation est le plus difficile. Cela s'applique au programme d'aide à l'acquisition d'une maison et à des villes comme Toronto, Vancouver et Ottawa où le marché de l'immobilier est le plus hermétique. Il nous faut subventionner les niveaux de soutien, les niveaux de revenu et les niveaux de prix du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison afin d'en assurer la réussite sur les marchés les plus difficiles comme Toronto, Vancouver et Ottawa et leur donner la priorité. Nous avons l'intention d'utiliser le budget de plus d'un quart de milliard de dollars du programme susmentionné pour aider les plus nécessiteux et pour inciter les constructeurs à répondre aux besoins des revenus moyens et faibles comme ils ne l'avaient jamais fait auparavant.

Deuxièmement, la loi nationale sur l'habitation et d'autres conditions de prêts ont servi au fil des années à financer les constructeurs de logements à prix moyen ou modéré. Voilà quelque temps que les différentes conditions de prêts stipulées par différents statuts n'ont pas été examinées. J'ai demandé qu'on revoie les niveaux de prêts, leurs montants, les conditions de paiement comptant et autres réglementations afin de déterminer les modifications à apporter en vue de réduire la construction de logements de luxe et, à l'aide de la carotte et du bâton, de faire que les prêteurs investissent davantage dans des logements à prix moyen et faible.

Aujourd'hui, au cours de la période des questions, le député de York-Simcoe (M. Stevens) m'a demandé si j'allais simplement relever le plafond de prêts de la SCHL au-dessus de $30,000. Je ne pense pas que ce soit l'unique solution mais je comprends que les députés d'en face désirent que leurs constructeurs puissent obtenir des prêts plus élevés. La dernière fois que cela s'est fait, le porte-parole du bâtiment . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré. Il peut cependant poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout d'abord que si ma voix vient à faiblir au cours de mes remarques, ce ne sera pas à cause de l'intensité du débat politique à la Chambre aujourd'hui, mais bien parce que j'ai la grippe et une fièvre de 100 degrés environ. Je tiens simplement à le signaler.

La motion à l'étude comprend deux parties importantes. La première a trait au programme annoncé par le ministre il y a deux semaines, le programme de projets témoins

urbains. L'autre, d'ordre plus général, porte sur la justesse du programme de logement du gouvernement. Je vais traiter de ces deux parties au cours de mes remarques.

Il importe que la Chambre sache bien que le Nouveau parti démocratique est d'accord sur la nécessité d'établir, dès maintenant, un programme de logement, et de l'établir au niveau fédéral afin d'en faire un programme national. Il faut faire de l'habitation un droit fondamental de tous les citoyens canadiens, tout comme le sont devenus l'enseignement, il y a des décennies, après des années de travail et de réflexion sérieuse et, plus récemment, l'assurance frais médicaux. Nous partons de cette hypothèse et nous nous demandons ensuite comment il faut orienter l'économie dans une situation donnée pour réaliser cette hypothèse.

M. Yewchuk: Dites quelque chose d'utile.

M. Broadbent: Le député me demande de dire quelque chose d'utile. Cette repartie brillante et pénétrante provient d'un député à ma droite. J'ai écouté le porte-parole officiel du parti conservateur pendant deux jours et n'ai rien entendu si ce n'est de grandes phrases ampoulées. Il n'y a eu aucun exposé systématique des idées qui auraient été exprimées au Congrès de son parti il y a à peine plus d'une semaine et où, paraît-il, on aurait élaboré un programme d'affaires urbaines. Ce parti n'a donné aucune indication de ce qu'il entend faire. Je demande à mon honorable ami avec toute la modestie possible de bien vouloir se la fermer et d'écouter ce que j'ai à dire. Peut-être apprendra-t-il ainsi quelque chose de la philosophie sociale et, dans ce contexte, quelque chose de pratique qu'on peut faire au Canada. Notre parti ne plaisante pas sur ces deux objectifs. Je sais qu'il est difficile à un conservateur de comprendre ce genre d'attitude en politique, mais je lui demande d'être patient et de permettre au moins à un tenant de cette doctrine d'exprimer ses idées.

● (1620)

Comme je le disais avant d'avoir été interrompu si brusquement et si bêtement, notre parti part du principe que nous devons viser à ce que notre économie permette à tous les Canadiens d'avoir droit à un logement. J'aimerais me reporter à certains articles qui ont paru il y a quelques semaines dans la revue *New Yorker*, qui est loin d'être un modèle de la pensée socialiste. Ils sont de la plume d'un certain M. Goodwin, qui traite du sujet avec beaucoup de sérieux, d'imigination et de cohérence. Il traite du genre de problème que j'essaie de soulever à propos de l'habitation. Selon lui, sur le plan de nos priorités humaines, et il parle en tant qu'Américain prudent, l'économie n'est plus contrôlée du tout par l'élément humain. Aussi prône-t-il, dans sa conclusion plutôt pessimiste, un sang nouveau venant d'en-dessous, en dehors des influences politiques, l'objectif ultime étant que les gens devraient en arriver à contrôler le système économique pour pouvoir poursuivre les objectifs sociaux auxquels notre société aspire tant. Les députés conservateurs à ma droite conservent leur joviale attitude du XVIII[e] siècle, sauf deux ou trois députés honorables et consciencieux. Les autres préconisent encore des idées que j'avais cru disparues dix ans après Adam Smith. Telle est ma réaction emphatique à des paroles creuses.

L'attitude adoptée par le gouvernement et le parti conservateur à l'égard de l'habitation a été en somme de manipuler le système du marché. C'est la ligne de conduite primordiale adoptée pour atteindre cet objectif social. Il serait aussi absurde d'adopter cette politique pour remédier à nos besoins en matière d'instruction que de l'avoir prise durant les débats sur le régime d'assurance frais médicaux dans les années cinquante et soixante. Nous y avons alors renoncé, nous avons isolé ces domaines de l'existence du système du marché, mais les vieux partis veulent encore que l'habitation demeure dans la structure et sous la régie de l'économie du marché. Je crois qu'en adoptant au départ une hypothèse de ce genre, on commet une erreur fondamentale qui aura une répercussion importante sur toutes les propositions «concrètes» faites en qualité de gouvernement ou d'opposition officielle.

Je n'ai pas l'intention de débiter encore une fois toutes les données que j'ai fournies lorsque j'ai participé au débat sur l'Adresse et qu'ont aussi fournies d'autres membres de mon parti et aussi des autres partis ces dernières semaines . . .

M. Gilbert: Les conservateurs ne se sont pas donné la peine de parler de l'habitation dans ce débat.

M. Broadbent: C'est exact. Aucun député conservateur n'a parlé de l'habitation pendant le débat sur l'Adresse. Je ne reviendrai pas sur les données que moi-même et d'autres avons fournies ces dernières semaines. De fait, nous traversons une crise du logement très grave, surtout dans nos villes, parce que la forte natalité de l'après-guerre va se répercuter sur le marché de l'habitation. Ces enfants nous avaient créé des problèmes à l'école au niveau élémentaire, puis au secondaire pendant quelques années, et ensuite au niveau universitaire. Ils sont maintenant mariés et ont eux-mêmes des enfants. Ils sont en quête de logement et créent un problème comme jamais auparavant dans le secteur du logement. Le problème ne pourra que s'aggraver au cours des prochaines années. Quels sont les besoins?

Qu'on me permette de mentionner ici le programme de projets témoins urbains. Est-ce ce dont nous avons besoin pour régler la crise actuelle? Faut-il dépenser 100 millions de dollars pour réaliser ce que le ministre nous a exposé aujourd'hui? Revenons un peu en arrière. Lorsque le ministre est entré à la Chambre, il aura deux semaines demain, et qu'il nous a annoncé ce programme, on venait tout juste de nous rappeler encore une fois la monté en flèche du coût de la vie, mais il n'est pas entré du tout dans les détails de ce programme. Il ne nous a pas donné le moindre petit renseignement comme ceux que renfermait son discours cet après-midi. Quant à moi, je suis assuré que les objectifs du programme de 100 millions sont bons, en principe du moins, et je dirais qu'en principe, le programme de 100 millions est un bon programme. Il y a une quinzaine, je pensais, d'après les propos que le ministre avait tenus, et le peu d'information qu'on nous avait fourni à la Chambre, je pensais, dis-je, qu'il s'agissait littéralement d'un gaspillage d'argent.

Je m'empresse toutefois d'ajouter qu'en fonction de nos priorités, cette dépense de 100 millions est inopportune et intempestive. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit. J'aimerais néanmoins nuancer la déclaration que j'ai faite selon laquelle l'argent serait dépensé en pure perte. Ce ne sera pas en pure perte. Je songe seulement aux autres priorités et aux autres domaines dans lesquels nous devons investir. Quels sont ces autres domaines?

Voilà où, selon moi, nous n'avons pas à entreprendre de nouvelles études. Touts nouveaux projets témoins ou autres sont inutiles. Ces domaines dans lesquels le gouvernement doit intervenir sont ceux—connus depuis toujours—des taux d'intérêt et des terrains. Ce qu'il faut, ce ne sont pas de nouvelles idées, mais une restructuration de notre économie. Voilà pourquoi ni les conservateurs ni les libéraux ne se sont montrés jusqu'à maintenant disposés à agir dans la bonne direction. Je puis certes parler avec beaucoup d'assurance du parti conservateur, ayant lu la politique qu'il préconise en matière de logement, bien que je ne sois pas certain qu'il s'agisse vraiment de sa politique officielle. Apparemment, les conservateurs organisent des congrès et adoptent des résolutions qui n'ont pas le caractère officiel de politiques, ce qui est fort commode. Quoi qu'il en soit, la déclaration sur le logement et les questions urbaines qui a résulté du congrès ne disait rien d'important sur les taux d'intérêt et sur les terrains, les deux éléments qui sont le cœur du problème de l'habitation au Canada aujourd'hui. La déclaration passait tout simplement à côté.

Le gouvernement a fait un grand pas dans la bonne direction en proposant l'an dernier une série de programmes que la Chambre a adoptés et qui ont reçu l'appui de tous les partis. Nous sommes maintenant en 1974, cependant, et nous constatons que les citadins à revenus faibles ou moyens n'en bénéficient tout simplement pas. 80 p. 100 des citadins ne profitent pas des avantages des programmes urbains que le Parlement a adoptés l'an dernier. C'est la catégorie de Canadiens que les autres modifications législatives doivent maintenant aider.

Que peut-on faire? Voyons tout de suite ce qu'on peut faire à l'échelon fédéral. Pendant 30 secondes, je devrai répéter ce qui a été dit tant de fois. Premièrement, modifier la loi sur les banques et les autres lois financières fédérales pour obliger les institutions financières à consentir, sans faire de bénéfices et même à perte sur une partie de leurs investissements aux taux courants d'intérêt, des prêts hypothécaires à 6 p. 100. Nous le disons sans hésitation, monsieur l'Orateur, parce que nous estimons que c'est une obligation sociale que de financer le secteur de l'habitation. Nous avons besoin d'argent pour permettre aux gens de s'acheter des maisons, tous comme nous en avons besoin pour construire des écoles et financer l'assurance-maladie. Nous ne pouvons admettre que l'existence humaine soit dictée ou contrôlée par un marché qui, du fait des taux d'intérêt en vigueur, empêche les gens ordinaires de profiter de ces avantages. Aussi sommes-nous d'avis qu'il faut amener nos institutions financières à offrir des hypothèques à 6 p. 100.

● (1630)

Deuxièmement, pour ce qui est des prêts bancaires, si le ministre désire prendre des mesures durant les prochaines semaines ou les prochains mois, je sais que près de 50,000 acres peuvent devenir fort rapidement disponibles. Les hauts fonctionnaires de son propre ministère ont entrepris une étude, vraisemblablement à l'intention du ministre, dont il ressort que dans 15 centres urbains au Canada, il y a 50,000 acres de terrains à lotir. Avec le consentement des provinces, le ministre pourrait acquérir ces 50,000 acres et y faire bâtir quelque 250,000 maisons. Alors, non pas parce qu'il s'agit là d'un concept entièrement nouveau, mais bien d'une innovation dans le domaine de la construction d'habitations au Canada, ces 50,000 acres devraient être gardées en régie publique, seules les maisons étant vendues.

[M. Broadbent.]

On pourrait ainsi réduire le coût de ces 250,000 unités de $8,000 à $12,000 l'unité. Cette épargne serait maintenue à perpétuité, parce que l'acheteur d'une de ces unités ne serait pas libre de la revendre sur le marché mais plutôt à l'autorité originale et au même prix qu'il l'a achetée, compte tenu de l'inflation, des améliorations apportées à l'unité et sans impôt sur les gains de capital. Il s'agit d'une proposition concrète directe et utile, plus facilement réalisable que toutes celles que nous avons entendues en deux jours de débat de la part du parti conservateur. Si le gouvernement du Canada voulait agir de façon significative pour résoudre le problème du logement, il n'aurait qu'à adopter cette idée.

Dans ce domaine particulier de la politique, le gouvernement de la Colombie-Britannique a déjà établi un précédent important. Cela s'est fait surtout dans la ville de Kamloops où une superficie de 45 acres a été cédée à la ville à la condition qu'elle demeure propriété publique et que des maisons y soient construites. Cela permet aux nouveaux occupants de ces logements d'épargner de 10,000 à 12,000 dollars. C'est la sorte d'initiative pratique et novatrice qui s'impose. C'est la sorte de changement qu'il faut apporter à la politique d'utilisation des terrains, alors que le gouvernement agit comme lotisseur important. Il faut également modifier les politiques qui régissent nos institutions financières, afin que nous puissions intervenir de façon sensible au sujet des taux d'intérêt.

Cela m'amène alors à soulever la question fondamentale: devons-nous décider maintenant, à propos d'un poste de 100 millions de dollars, de renverser le gouvernement ce soir? Quelqu'un a déjà signalé que si nous le faisions, la mesure nécessaire pour modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne serait pas présentée plus tard cette semaine et c'est ce qu'il ne faut pas oublier. Toutefois, il n'est pas question de cela; je parle de l'habitation et je voudrais m'en tenir exclusivement aux termes de l'argument. De l'avis du Nouveau parti démocratique, les secteurs dans lesquels le gouvernement doit intervenir—soit celui des modifications fiscales en ce qui a trait à la spéculation foncière, et celui des innovations relatives aux taux d'intérêt—sont tous deux des postes du budget. Nous disons que la Chambre aurait tort, eu égard à cette motion particulière, de renverser le gouvernement à cause de sa politique du logement. Nous ne disons pas que la politique du gouvernement en matière de logement—je l'ai bien précisé cet après-midi tout comme je l'avais fait avec force détails il y a deux ou trois semaines—soit rien de moins que satisfaisante. D'ici la date du budget, nous avons l'intention de continuer à presser, à harceler et à flatter le gouvernement, dans l'espoir qu'il modifiera son budget pour mieux s'attaquer au problème du logement. Si, à ce moment-là, il n'a toujours rien fait, la Chambre verra bien comment nous voterons.

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, il me fait plaisir de commenter pendant quelques minutes la motion du parti conservateur progressiste. Je félicite le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) de l'avoir présentée.

A mon avis, cette question est d'une grande actualité, étant donné que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Affaires urbaines, ne semble pas avoir répondu aux aspirations légitimes des Canadiens en matière de logement. Plusieurs programmes ont été présentés depuis 1968 par le gouvernement fédéral actuel. Mais tout cela n'a fait que pallier le plus pressant. Dans plusieurs cas, leur complexité a même ralenti les dévelop-

pements domiciliaires au Canada, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre des sans-logis, qui attendent toujours d'avoir un toit, une maison bien à eux. Au Canada, il serait normal que chacun ait sa maison, même les plus pauvres.

● (1640)

De nombreuses études ont été faites depuis les cinq ou six dernières années pour savoir qui doit devenir propriétaire d'une maison, qui doit obtenir l'argent nécessaire pour acquérir une maison, et à qui on doit consentir un prêt pour l'achat d'une maison.

Cette question, monsieur le président, se divise en deux: d'abord, est-ce que le logement est une nécessité absolue, ou est-ce que le logement ou la nécessité d'avoir un logement doit servir à enrichir les plus riches?

Monsieur le président, depuis quelques années, surtout depuis que la construction domiciliaire semble être relancée, la demande étant de plus en plus forte, on semble vouloir promouvoir la construction de plus en plus intensément, les sociétés prêteuses en ont profité, avec la bénédiction du gouvernement, surtout avec celle du ministère des Finances, pour augmenter les taux d'intérêt, ce qui a eu pour effet d'augmenter énormément les revenus de ces sociétés prêteuses.

Je félicite mon préopinant, l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), qui a parlé des prêts sur les maisons à des taux de plus de 5, 5½ ou 6 p. 100. Aucun propriétaire, homme ordinaire ou salarié ne peut se payer le luxe de payer plus cher que cela en intérêt. J'abonde dans ce sens. Je dirais même qu'il faudrait que les municipalités, qui empruntent aussi aux sociétés de fiducie pour donner les services comme les égouts, l'aqueduc, l'asphaltage, les trottoirs, soient financées dans le cadre d'une nouvelle loi sur les banques ou que le gouvernement voit à verser aux provinces les crédits nécessaires au financement de ces services, afin que leur coût ne «tombe pas sur le dos» du nouveau propriétaire.

Monsieur le président, les services municipaux coûtent actuellement très cher. Par exemple, l'urbaniste qui doit dresser le plan d'urbanisation exige actuellement $20 du terrain de 65 sur 100, dans un nouveau développement. L'arpenteur-géomètre exige $80; les services d'égouts, d'aqueduc, d'asphaltage, les trottoirs, coûtent $75 du pied linéaire; cela fait $4,525 pour deux propriétaires, parce qu'on trouve un propriétaire de chaque côté de la rue. Donc, il en coûte $2,262.50 pour chaque propriétaire. La municipalité doit demander le remboursement de ce montant dans 20 ans à un taux de 9¾ p. 100. Cela représente un coût de $254.80 pour chaque nouveau propriétaire de chaque côté de la rue. Si un propriétaire paie $325 ou $328 par année en taxes scolaire et municipale pour une maison unifamiliale évaluée à $17,500, il lui en coûte beaucoup plus que $500 en taxes et en services. Monsieur le président, cela représente déjà environ $50 par mois. Il est impossible pour un homme d'acquérir une maison, et de payer seulement en taxes et en service de rue $50 par mois. Si on compte les coûts d'emprunt de la banque, de la société de fiducie ou de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à 9⅜ p. 100, et si l'acheteur a versé $2,000 ou $2,500, celui-ci s'est acheté une maison mais il n'en sera jamais propriétaire, parce qu'il ne vivra jamais assez longtemps pour payer sa maison. A moins que sa situation soit modifiée, qu'il ne subisse jamais de malchance, et que les choses aillent toujours très bien, il ne paiera jamais sa maison. Il pourra dire: je me suis acheté une maison. Après quatre ou cinq ans, je me suis fatigué et je l'ai vendue à un autre, parce que les faits démontrent qu'un acheteur, dans presque à 100 p. 100 des cas, revend sa maison au cours des sept premières années. Le propriétaire est fatigué parce qu'il a pensé avoir une maison bien à lui, mais à un certain moment, il s'est réveillé, constatant qu'il faisait vivre les sociétés de fiducie.

Le taux d'intérêt, monsieur le président, a augmenté, je le disais tout à l'heure, de 8¾ à 9⅞ p. 100, sans compter l'augmentation de ¼ de 1 p. 100 qui doit être annoncée ces jours-ci. Si le taux demeure 9⅞ p. 100, comprenant les services d'assurance-vie pour couvrir l'hypothèque, il est entendu, même si l'honorable ministre met en œuvre n'importe quel programme d'étude, qu'on ne progressera jamais. C'est impossible, il n'y a rien à faire d'autre que de tourner en rond.

Je félicite le ministre et ses collègues du cabinet d'avoir mis un montant de 100 millions de dollars à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour innover, pour chercher des solutions. Le ministre a dit tantôt qu'il ne s'agissait pas de recherche, mais je ne suis pas d'accord avec le ministre quand il dit cela, parce qu'il doit certainement y avoir une part de ces 100 millions qui est consacrée à la recherche.

Il a aussi dit qu'il s'attendait qu'on établisse une vingtaine de programmes de construction, qu'on fasse des évaluations qu'on donnerait en exemple en vue d'améliorer le système de construction. Je l'en félicite. Mais j'estime qu'il existe une échappatoire dans sa déclaration lorsqu'il dit: Il est difficile d'encourager et d'appuyer l'innovation. Ce fonds permettra de lancer diverses initiatives visant à incorporer des innovations souhaitables mais irréalisables sans cet appui supplémentaire. Pour cette raison, je demande que ce fonds ne soit assujetti à aucun programme fédéral actuel, mais qu'il soit plutôt utilisé de manière discrétionnaire, selon les occasions et les circonstances.

Il faudrait cependant que le ministre explique ce qu'il veut dire par le mot «discrétionnaire». Veut-il dire qu'il s'agira de projets déjà en marche, où l'on est aux prises avec la finition ou l'«accomplissement» du développement, ou s'il s'agira de nouveaux projets qu'on va choisir pour agir de façon «discrétionnaire»?

De plus, le ministre compte administrer le programme et le fonds de manière à mettre le plus possible l'accent sur l'innovation. Sur ce point, je suis bien d'accord. J'estime qu'au cours des prochaines cinq années, ce placement initial de 100 millions de dollars engendrera une gamme d'initiatives d'une valeur bien plus élevée. Je suis d'accord avec le ministre car si l'on se reporte aux études dont les conclusions nous ont été communiquées en décembre 1970, études spéciales sur l'habitation, et étant donné que depuis 1970 nous n'avons pas évolué au rythme auquel nous aurions dû évoluer dans le domaine de la construction, afin de bâtir des maisons pour ceux qui en ont besoin, je pense qu'il faut absolument, comme l'a dit le ministre, trouver de nouveaux débouchés ou de nouvelles façons de financer de nouveaux projets.

Cette étude, qui a été faite en 1970, et qui a été rendue publique par l'ancien ministre des Transports, le député de Trinity (M. Hellyer), a été très bien faite, et j'espère que le ministre s'y reportera. S'il l'a déjà lue, il la lira de nouveau afin de bien l'assimiler et d'améliorer cette situation. Cette étude traite des taudis des villes. Si l'on partait quelques jours pendant les vacances parlementaires, et si l'on faisait l'examen des investissements garantis par la Société centrale d'hypothèques et de logement dans les grandes villes, on éprouverait une grande peur, monsieur le président.

● (1650)

Ce qu'on fait de notre argent, de l'argent des contribuables, on démolit des maisons qui semblent encore assez bonnes, plutôt de les réparer. On les démolit, et on bâtit des gratte-ciel de 25, 30 ou 40 étages, contenant des petites chambres de 8 pieds sur 9, ou de 9 pieds sur 12. Quant aux fenêtres, souvent il n'y en a qu'une, et souvent il n'y en a pas du tout, parce qu'on ne parvient pas à trouver où la percer.

On voit cela à Toronto et dans le centre-ville de Montréal et de Winnipeg. En passant, je dirai que les financiers de Montréal qui ont réussi à mettre sur pied une entreprise financée par le programme de rénovation urbaine, la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou l'organisme de rénovation urbaine fédéral-provincial, ont fait démolir des maisons en très bon état sur le boulevard Dorchester à Montréal, monsieur le président. Vous êtes de cet endroit, donc vous le savez vous-même. Ce qu'on fait de ces maisons actuellement? Rien du tout. On attend les fonds, parce que les financiers propriétaires de ces terrains-là sont restés sans rien faire, parce que la ville de Montréal a changé d'idée. Ils sont restés inactifs, mais ils sont propriétaires de ces terrains. Que font-ils? Ils attendent que les prix montent. Ils attendent de pouvoir construire des gratte-ciel, afin de réaliser des profits. Et tout cela avec notre argent.

Il faut que cet état de choses cesse. Il faut d'abord, à mon sens, que la Société centrale d'hypothèques et de logement prenne le contrôle presque absolu des investissements. Je veux dire par là que les grandes sociétés financières, comme les banques, les compagnies de fiducie, parce que leur siège social étant situé en ville, comme c'est le cas pour le Montreal Trust et le Royal Trust, à Montréal, ou à Toronto, s'efforcent autant que possible de prêter de gros montants à de grosses villes.

Dans quelques années, nous en serons rendus comme New York l'est actuellement. Tout le monde a investi à New York. Les gens sont assez «caves» qu'ils vont tous rester à New York, entassés les uns contre les autres, si bien que si l'on sort dans la rue, on ne peut plus marcher car il y a trop de gens. On fait exactement la même chose à Montréal.

Il faudrait que le ministre, par l'entremise du gouvernement, et selon les lignes directrices financières qui lui ont été indiquées, interdise à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'approuver des projets de ce genre, afin de protéger l'homme contre lui-même. Il ne faut pas qu'il y ait une agglomération tellement grande que demain on soit aux prises avec la pollution, et avec un tas d'autres problèmes.

Le ministre a dit tantôt qu'il y avait des problèmes d'égouts dans les villes, et je le comprends. Du train où vont les choses, ils ne peuvent qu'empirer. On investit tout en ville, et rien à la campagne. A la campagne, on avance un tas de prétextes. Pourtant on y trouve de l'air, de beaux terrains, de l'espace pour construire tout ce qu'on veut. Les gens peuvent y aménager des jardins, y cultiver des fleurs, et y vivre convenablement. Mais on apporte une foule d'objections. Est-ce que dans cette région tout le monde travaille? Est-ce que les emplois sont stables?

Je pense qu'on oublie qu'aujourd'hui il y a des automobiles qui permettent de franchir sans peine 25 ou 30 milles pour se rendre au travail. Monsieur le président, je suis d'accord que le ministre dépense 100 millions de dollars, parce que je pense que le ministre fait des efforts extraordinaires pour sortir de l'impasse où le gouvernement se trouve actuellement dans le domaine de l'habitation.

[M. Beaudoin.]

J'espère qu'il continuera en ce sens, afin d'améliorer la situation du pauvre, pour qu'un jour celui-ci puisse obtenir une maison convenable à un prix raisonnable.

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, depuis que ce gouvernement minoritaire détient le pouvoir, nous avons eu l'occasion d'assister à plusieurs spectacles assez étranges à la Chambre. Parfois c'était drôle, parfois c'était même fascinant. Aujourd'hui, nous sommes encore une fois choyés car, l'opposition officielle, au nom des Canadiens, indique au gouvernement qu'il a tort de gaspiller une somme de 100 millions de dollars. Il y a déjà quelques semaines, l'opposition réunie donnait son assentiment à cette critique contre le gouvernement.

Il y a quelques instants, on entendait l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) qui avait lui-même vertement critiqué le gouvernement. Parlant aujourd'hui au nom de son parti, il revient sur ses positions et annonce que, malgré tout, il trouvera le moyen d'accrocher son vote de confiance ce soir au gouvernement en disant: Attendez à la présentation du budget, à ce moment-là, remarquez bien comment nous voterons.

Voilà une autre pirouette de clown à laquelle nous sommes habitués, mais à laquelle le peuple canadien ne s'habitue pas. Lorsque les députés voteront ce soir, évidemment, il s'élèvera à la Chambre un immense éclat de rire, dont l'écho se répercutera à travers le Canada. Ces gens auront, eux aussi, comme le gouvernement, perdu la confiance du peuple canadien. Nous avons eu également droit à un spectacle du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) qui est d'un commerce agréable, bon garçon, et pour lequel nous éprouvons particulièrement aujourd'hui beaucoup de sympathie. On a senti qu'il était visiblement gêné, mal à l'aise, troublé, et pour cause, face à la mission presque impossible de proposer au Parlement une politique qui n'existait pas, de justifier devant le Parlement des activités d'un gouvernement qui, dans le domaine particulier de l'inflation, a échoué complètement.

Monsieur le président, j'ai été frappé, dès le début, d'entendre le ministre se plaindre en ces termes: Ce n'est pas le gouvernement qui comprend rien, ce n'est pas le gouvernement qui fait fausse route. Il explique que tout cela dépend de la méprise et de l'ignorance de la presse et de l'opposition. Selon le ministre, c'est la presse et l'opposition qui n'ont pas compris les grandes œuvres prévues par le gouvernement, et seul le gouvernement a le pas, tous les autres marchent de travers.

Monsieur le président, depuis quelque temps on s'était habitué à ce comportement du gouvernement, à ces tiraillements. On a encore eu une preuve aujourd'hui, durant la période des questions orales, de ces divisions intestines, de ces gestes d'un cabinet qui fait fi de la solidarité des ministres, lesquels tirent à hue et à dia. On s'habituait à cela! Mais, aujourd'hui, il y a plus. Le ministre, en avouant son incapacité de résoudre les problèmes d'habitation du pays, ajoute son nom à la liste des autres ministres qui ont avoué et confessé leur échec dans le domaine des transports, des communications, de l'énergie.

Monsieur le président, on a entendu des confessions assez sensationnelles depuis quelque temps. Les gens ont libéré leur conscience, ils ont épanché leurs sentiments, ils ont avoué à la face du pays qu'ils n'avaient pas pu régler les problèmes, qu'ils n'avaient pas les outils ni les pouvoirs nécessaires et, si l'on constate un échec depuis 1968, il ne faut pas leur en tenir rigueur. Cette situation me rappelle ce qu'on a vu en URSS à un certain moment, après la mort de Staline, où tout le monde disait à la population: Pardon-

nez-nous nos erreurs, nous ne recommencerons pas, nous allons maintenant entrer dans une ère nouvelle.

● (1700)

Monsieur le président, à voir manœuvrer les ministres, cela me fait penser à un gouvernement de nuvites, mais les nuvites sont mieux connus sous le nom de «streakers». Les ministres du cabinet sont les «streakers» par excellence. Comme eux, ils sont dépouillés de leurs vêtements, qui sont les idées, l'imagination et les décisions. Ainsi dépouillés, ils ne peuvent même pas attirer les regards, encore moins, monsieur le président, réussissent-ils à gagner la confiance des Canadiens.

C'est donc dans ces circonstances et avec ce triste comportement, qui suscite chez nous beaucoup de sympathie, que nous allons étudier le dossier du gouvernement en matière d'habitation et de logement.

Le nombre de logements à louer à Montréal, par exemple, et partout ailleurs au Canada, en s'appuyant . . .

[*Traduction*]

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège . . .

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, le ministre va poser la question de privilège.

M. Basford: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt le député qui parlait au nom du parti conservateur mais j'espère qu'il n'entendait pas par ces remarques que je faisais un numéro de nuvite à la Chambre des communes.

[*Français*]

M. Wagner: Monsieur le président, pas du tout, loin de moi cette idée! Mais si cela peut consoler le ministre, je lui dirai que se dépouiller comme il l'a fait aujourd'hui, ce n'est rien en comparaison du dépouillement de principes dont se rendent coupables les députés du Nouveau parti démocratique qui, après avoir parlé dans un sens, décident, ce soir, de voter dans le sens contraire.

Monsieur le président, je disais que le nombre de logements à louer diminue à Montréal et ailleurs au Canada. Le gouvernement, par l'entremise du ministre, aujourd'hui, se base sur des statistiques que lui a remises la Société centrale d'hypothèques et de logement, et il ose déclarer, comme nous l'avons bien entendu, que l'année 1973 se révèle la meilleure année de l'histoire du Canada en matière de construction domiciliaire.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Et on entend tout de suite les applaudissements frénétiques et empressés des députés de Laval et de Lévis (MM. Roy et Guay), à cette annonce. J'espère qu'ils vont également applaudir à la fin de mon discours.

Que le ministre s'arrête donc aux chiffres révélateurs que je lui cite! Le nombre de logements à louer dans le Montréal métropolitain est passé de décembre 1972 à décembre 1973, de 3 p. 100 à 2 p. 100 du nombre total des logements. A Québec, pour l'année 1973, le nombre de logements disponibles a baissé de 5.5 p. 100 à 3.1 p. 100. Ailleurs au pays, la situation est de beaucoup plus précaire, et à un tel point que l'on doit parler de crise du logement au Canada.

Je dirai au ministre responsable, sans pouvoirs, semble-t-il, de l'habitation, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, qui aime à masquer les problèmes à coups de rapports, d'études et de statistiques, qu'une étude de la Société centrale d'hypothèques et de logement démontre que le nombre de logements disponibles au pays, c'est-à-dire 2.1 p. 100, est le plus bas pourcentage en six ans. J'entends le député de Laval applaudir. Il s'agit d'un échec total que ce plus bas pourcentage constaté en six ans d'administration par un soi-disant gouvernement juste, slogan du passé, qui s'est évanoui dans le temps.

La Société centrale d'hypothèques et de logement, dont on rend publics aujourd'hui les faits saillants dans son rapport annuel, se garde bien d'insister sur les prévisions plutôt sombres qui se dessinent pour les prochains mois. Les taux d'intérêt en vigueur et une certaine pénurie de matériaux de construction engendreront, semble-t-il, une diminution de la construction résidentielle en 1974. Voilà qui laisse présager une sérieure crise du logement au Canada.

Si le ministre dit responsable de l'habitation doute de la diminution relative du nombre des logements disponibles au pays, son collègue le ministre des Transports (M. Marchand) qui de son aveu même est aussi sans pouvoirs, reconnaît ce phénomène. Mais attention! Ce n'est que pour prétendre que la qualité de ces mêmes logements s'est améliorée.

Pourtant, le Conseil économique du Canada, dès 1967, estimait qu'un million de Canadiens vivaient dans des conditions de logement tout à fait inadéquates. Incidemment, puisqu'un ministre d'État n'a pas les pouvoirs d'un ministre des Transports, lequel a avoué qu'il n'en avait pas, je dirai au ministre d'État chargé des Affaires urbaines qu'on fait trop abstraction de certains «projets-citrons» qui existent. Qu'on vienne donc rencontrer les propriétaires du projet des «Prairies de Montréal». On verra alors comment on a fait fi des normes de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou peut-être comment les inspecteurs de cette société en ont également fait fi.

Voilà un domaine, soit celui de la qualité de la construction, où le consommateur moyen n'est pas suffisamment protégé. Les organismes gouvernementaux se renvoient la balle l'un à l'autre; la Société centrale d'hypothèques et de logement se dit essentiellement prêteuse, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines manque de pouvoirs en la matière, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) n'ose pas ou ne peut pas intervenir.

De plus, monsieur le président, non seulement le nombre de logements disponibles diminue, non seulement la qualité de la construction laisse à désirer en certains cas, mais le gouvernement actuel, mois après mois, demeure impuissant devant la hausse du coût de la vie en général, et devant celle du coût du logement en particulier.

Le ministre, non fondé de pouvoirs, se rend-il compte que l'année 1973, dans le domaine de la construction domiciliaire, comme tous les Canadiens du Québec ou d'ailleurs le savent, est surtout remarquable à cause du fait que le prix du logement a augmenté de plus de 20 p. 100 en moyenne au pays?

Le ministre et la Société centrale d'hypothèques et de logement disent que 1973 est une année sans précédent dans le domaine de la construction. Il s'agit d'une année sans précédent pour les constructeurs, surtout à cause de leurs profits, mais je dis, avec l'ensemble des Canadiens, que l'année 1973, dans le domaine de la construction domiciliaire, a été une année sans précédent en ce qui a trait à l'augmentation des prix.

On ne peut plus se fier aux seules études gouvernementales, d'autant plus que les conclusions de ces études ne

sont pas toujours rendues publiques, Je pense ici au fameux rapport Dennis. *Le Devoir* a fait état d'une de ces études, le 15 février, dans les termes suivants, et je cite:

De plus en plus, la maison unifamiliale ne devient accessible qu'à une partie limitée de la population, c'est-à-dire à celle qui pourra débourser $300 par mois pour se loger.

● (1710)

C'est là où messieurs les socialistes du Nouveau parti démocratique devraient peut-être être d'accord. Il s'agit là d'un prix prohibitif, si l'on considère, qu'en avril 1973 le revenu hebdomadaire moyen du Québécois était de $149.94 par semaine. Et les tendances à la hausse sont loin d'avoir disparu.

La section montréalaise de l'Association de l'habitation et du développement urbain prévoit pour 1974 une hausse de l'ordre de 25 p. 100 sur celle de 1973. Comment expliquer de telles hausses quand, selon les statistiques officielles, les matériaux et la main-d'œuvre n'ont augmenté que de 10 p. 100 en 1973? Et l'on viendra ensuite ridiculiser notre politique visant à l'abolition de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, et surtout au gel des prix, des profits et les autres revenus, particulièrement dans les domaines de l'alimentation et de l'habitation.

Quand mon parti parle de gel, et c'est pourtant bien connu, il ne parle pas seulement du gel des salaires, mais du gel de toutes les incidences canadiennes sur le coût de la vie, donc gel des prix, des profits et autres revenus. Affirmer le contraire, comme l'a fait encore récemment l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Harney), que le parti conservateur progressiste se limite à exiger le gel des salaires, affectant ainsi les gagne-petit, c'est faire preuve d'une malhonnêteté de la pire espèce.

Monsieur le président, les Canadiens sont donc placés devant les faits suivants: taux de vacances très bas dans les logements, hausses vertigineuses du montant des loyers, coûts prohibitifs de l'acquisition de maisons unifamiliales, exiguïté, sinon qualité douteuse de quantités de nouveaux logements, et le gouvernement, notamment l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) sont les premiers à vanter les mérites de la construction en 1973. C'est là, monsieur le président, de l'inconscience pure, et un sens de l'irresponsabilité des plus flagrants.

Mes collègues, et en particulier le dynamique député de Calgary-Nord (M. Woolliams), ont parlé, sans que j'aie à le faire moi-même, des éléments de solution préconisés par notre parti en matières de logements et d'habitations, un programme où l'honorable ministre responsable serait vraiment responsable de quelque chose, où la protection du consommateur d'une part, et les attentes de la famille moyenne, d'autre part, sont au centre des préoccupations dans ce secteur comme ailleurs. Ce programme démontre combien le parti conservateur progressiste est prêt au défi, et s'annonce déjà comme un substitut sérieux au gouvernement actuel, car il est prêt à gouverner ce pays.

Je me contenterai ici, face aux coûts de plus en plus élevés des matériaux de construction, de rappeler la suggestion que j'ai déjà faite en cette enceinte à l'effet que le gouvernement devrait établir pour certains matériaux, comme l'amiante par exemple, un prix pour la consommation interne et l'autre, plus élevé, pour la portion de ce produit destinée à l'exportation. Voilà une façon parmi tant d'autres d'abaisser le coût de la construction domiciliaire, particulièrement au Québec.

Sur un autre plan, il me faut, une fois de plus, mettre le gouvernement actuel en garde, dans son élaboration laborieuse d'une politique de l'habitation, contre sa tendance viscérale de profiter d'une crise, ou d'en créer une au besoin, pour s'arroger graduellement des juridictions normalement dévolues aux provinces.

[M. Wagner.]

Une récente série d'articles publiés dans le quotidien *La Presse* démontre, une fois de plus, comment le gouvernement libéral actuel, sous prétexte de coordination, en vient à vouloir contrôler toutes les initiatives en matière d'affaires urbaines. Quant à moi, je crains que le domaine où les visées trop centralisatrices du gouvernement libéral feront bientôt regimber avec raison les provinces, dont le Québec en particulier, ne soit précisément celui des affaires urbaines.

Que le Québec se ressaisisse avant qu'il ne soit trop tard, assuré qu'il peut être de notre oreille attentive.

Monsieur le président, le dossier, les objectifs, les programmes et l'orientation même du ministère des Affaires urbaines, tout cela, comme on le constate bien aujourd'hui, est à ce point confus et insuffisant que nous ne pouvons plus avoir confiance dans ce gouvernement. Comment pouvons-nous étant donné les circonstances . . .

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

[*Traduction*]

M. Basford: Monsieur l'Orateur, même si on ne m'a pas traité avec la même politesse, je serais disposé à prolonger le temps de parole du député pour qu'il puisse terminer son discours.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le temps de parole du député soit prolongé?

[*Français*]

M. Raynald Guay (Lévis): J'accorde mon consentement, monsieur l'Orateur, mais à condition qu'on entende non seulement des critiques, mais aussi des propositions vraiment positives.

M. Wagner: Monsieur le président, je remercie les ministres et les députés de leur générosité. En réponse à la demande du député de Lévis, je lui transmettrai volontiers le document de travail dans lequel nous avons élaboré une politique nouvelle, dynamique, imaginative, et qui sera la politique du prochain gouvernement, et ce, très bientôt.

Monsieur le président, je disais tantôt qu'il était impossible, étant donné les circonstances, de laisser passer l'occasion de discuter d'un fonds de 100 millions de dollars destiné à encourager, plutôt vaguement, de 1976 à 1981, des initiatives qui apporteraient d'éventuelles solutions aux problèmes urbains, des initiatives, en fait, qui serviraient de base à notre participation à la Conférence-exposition des Nations Unies sur les établissements humains, qui aura lieu à Vancouver en 1976.

Nous nous devons de répudier ce programme de projets-témoins d'une somme de 100 millions de dollars, parce qu'il devient une tactique de diversion fort coûteuse et complètement inapte à contribuer à la solution de la crise actuelle du logement, crise à laquelle je faisais allusion tantôt.

Le gouvernement actuel, ayant perdu tout sens des priorités, remet à plus tard ses propres engagements, dont nous avons pris connaissance dans le discours du trône du début de cette session.

● (1720)

Certains engagements avaient déjà pris de l'âge, comme le déplacement des lignes et terminus de chemins de fer dans les villes, suggestions dont nous avions abondamment entendu parler avant 1972, particulièrement dans la ville de Québec. On avait entendu d'autres suggestions moins anciennes, comme la protection offerte aux consommateurs sur le marché de l'habitation, pour finalement en arriver à cette vision en «supercouleur» de l'habitation en l'an 2000. Durant la dernière campagne électorale, monsieur le président, on faisait miroiter les projets grandioses de parcs nationaux pour l'an 2000, et au cas où l'on ne s'en souviendrait pas, je pense bien que le distingué ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) pourrait le rappeler avec grand avantage.

A quoi servirait-il au Canada de se donner en spectacle sous le slogan «Habitat 2000» à la Conférence-exposition des Nations Unies à Vancouver en 1973 si, n'ayant retiré aucune leçon de l'Habitat '67 à Montréal, il n'a pas su, en tant que pays relativement riche, rendre accessible, de 1968 à 1976, à la famille canadienne moyenne l'achat d'une propriété unifamiliale?

Je m'empresse de dire avant de terminer mon discours, car il me reste encore deux minutes, que nous, de l'opposition officielle, ne sommes pas les seuls à décrier ce programme de 100 millions de dollars pour encourager les projets témoins, comme un geste inopportun, étant donné l'inflation, comme une fumisterie et comme de la poudre aux yeux. Nos collègues du Parti Crédit Social du Canada et du Nouveau parti démocratique aujourd'hui, hier et dès l'annonce du projet, l'ont condamné en des termes assez clairs. Le député néo-démocrate d'Oshawa-Whitby l'a même apparenté à l'œuvre de grandeur d'Habitat 67, et je ferai grâce à la Chambre de sa déclaration à ce sujet.

Nous nous devons donc aujourd'hui de poser des gestes concrets, et la seule arme que nous ayons à notre disposition, c'est celle d'indiquer par la motion à l'étude et par le vote que nous tiendrons ce soir, et de démontrer clairement et sans hésitation, que le gouvernement fait hélas! fausse route en matière d'habitation et de logement.

Nous nous devons, à la suite des échecs, ou au moins des hésitations sérieuses du gouvernement en matière d'énergie, de lutte à l'inflation, et devant son irresponsabilité en matière d'habitation, de le renverser, pour permettre aux électeurs de se choisir, comme gouvernement, les représentants d'un parti politique davantage près des problèmes, conscients des priorités de l'heure, et de nous donner enfin un nouveau «leadership», non pas un «leadership» comme celui que l'on a constaté durant la période des questions orales d'aujourd'hui, ballotté entre deux ministres, ballotté entre deux têtes, ballotté entre deux groupes, et que sais-je encore!

Si les libéraux nourrissent une fois de plus l'espoir de recevoir ce soir l'appui des députés du Nouveau parti démocratique, que ces derniers se rendent compte que l'ensemble des Canadiens, et très bientôt, soit le 2 avril prochain, les citoyens de la Nouvelle-Écosse en particulier jugeront très sévèrement le vote du Nouveau parti démocratique ce soir.

Monsieur le président, la question à se poser, et je termine sur ce sujet, ce n'est pas celle de savoir si l'on doit renverser le gouvernement, mais plutôt si l'on doit le laisser un jour de plus administrer de plus en plus mal ce pays, et le laisser un jour de plus impuissant devant la tâche de conciliateur national qui est la sienne.

M. Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens à faire remarquer à la Chambre que je regrette d'avoir donné mon consentement unanime, parce que je n'ai rien entendu de substantiel dans les propos tenus par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner).

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'honorable député de Laval (M. Roy) invoque-t-il le Règlement?

M. Marcel Roy (Laval): Non, monsieur l'Orateur. Est-ce que l'honorable député permettrait cependant que je lui pose une courte question?

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Il faudrait le consentement unanime de la Chambre, étant donné que le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

M. Wagner: Le député peut me poser une question longue ou courte n'importe quand.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): La Chambre est-elle d'accord?

M. Roy (Laval): Monsieur le président . . .

M. André Fortin (Lotbinière): Non, monsieur le président, on a déjà perdu assez de temps.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. J'ai entendu un «non». La Chambre n'est pas d'accord.

[*Traduction*]

M. Ian Watson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), celui de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) et beaucoup d'autres qui appartiennent à ces irréductibles «conservateurs» de ce que l'on appelait le parti progressiste conservateur doivent être très fiers d'eux aujourd'hui. La motion qu'ils ont présentée ne laisse certes pas espérer que ce petit groupe de «conservateurs» ait des idées progressistes.

Le gouvernement du Canada a décidé de lancer un programme d'au moins 20 projets pratiques que l'on réalisera graduellement au Canada d'ici cinq ans. En plus de la conférence sur l'environnement urbain qui sera tenue à Vancouver, en 1976, certains, nous l'espérons, serviront à révéler au monde comment le Canada peut résoudre certains de ses problèmes urbains. Par cet effort, monsieur l'Orateur, il est certain que le Canada peut tenter de montrer au monde des solutions possibles aux problèmes toujours croissants de l'urbanisme de par le monde; cet effort en vue de la fraternité mérite sans doute plus d'appui que la motion de défiance présentée à la Chambre aujourd'hui. Le segment progressiste du parti conservateur, s'il demeure quoi que ce soit de ce segment, doit être désillusionné aujourd'hui.

J'ai déclaré hier appuyer sincèrement ce programme que l'opposition officielle a décidé d'envisager avec tant de cynisme. En consacrant de l'argent à l'amélioration des conditions d'habitation des villes canadiennes, prétendent-ils, nous faisons fi des besoins des Canadiens. Le petit noyau des «conservateurs» de la Chambre préfère prétendre qu'un programme innovateur dans les domaines du logement, du transport urbain et de la lutte contre la pollution urbaine refuse en quelque sorte, aux Canadiens qui ont besoin d'une maison cette même maison. Il aime mieux prétendre que les fonds ne sont destinés qu'au logement alors qu'ils sont utilisés à des projets de recherche et d'étude plutôt vagues; il sait pourtant très bien

qu'aucun gouvernement sensé ne tenterait de vendre ce type de recherches à des gens qui éprouvent des besoins pressants et vitaux. Nul gouvernement ne proposerait un programme comme celui que l'opposition nous accuse de présenter.

Monsieur l'Orateur, les députés de l'opposition préfèrent oublier que le programme de projets témoins urbains est autre chose que la création d'un fonds—c'est aussi un moyen de communiquer les meilleures solutions que les Canadiens de toutes les régions ont trouvées pour régler les problèmes urbains. C'est une des affaires les plus excitantes entreprises dans le monde pour attaquer et résoudre les problèmes urbains en y apportant des solutions nouvelles. Ce programme va permettre au Canada de montrer qu'il peut être un innovateur hardi pour relever le défi qui se pose en milieu urbain. Monsieur l'Orateur, nous avons besoin de faire cette démonstration et nous en avons besoin maintenant.

Pour ce qui reste des années 70 et pendant les années 80, nous pouvons entrevoir un rythme élevé et régulier de croissance urbaine découlant du grand nombre de jeunes ménages et des mouvements de population continuels vers les grandes villes. Entre 1970 et 1975, le nombre de mariages enregistré au Canada s'établira en moyenne à 205,000 annuellement. De 1975 à 1980, ce nombre passera à 234,000. A la fin des années 60, on enregistrait environ 110,000 formations familiales par an. D'après les prévisions, ce nombre passera entre 1970 et 1975 à 118,000 par an, tandis qu'entre 1975 et 1980, il passera à 133,000.

Les décisions et les innovations des prochaines années vont déterminer dans une grand mesure la forme que prendront les milieux urbains au Canada à la fin du siècle. En fait, d'ici l'an 2000, nous pourrions ajouter 12 millions d'âmes à nos villes canadiennes. Cela correspond à six villes de la taille de Toronto, même, si j'espère ardemment que nous pourrons éviter une telle densité de population et que nous aurons une meilleure répartition démographique d'un bout à l'autre du pays.

Le Canada n'est évidemment pas un cas unique. Nous sommes toutefois dans une situation assez unique en ce sens que nous pouvons considérer cela non pas tellement comme une perspective effrayante mais comme une grande possibilité. A l'encontre de nombreuses régions du monde, nous avons réellement la possibilité de modeler notre avenir urbain et de créer des collectivités, neuves et vieilles, qui soient humaines et vivables. Nous avons une excellente fondation; aucune des villes actuelles n'est rendue au point où elle ne peut plus être administrée. Nous avons la technique, les aptitudes et l'imagination nécessaires.

Ce qu'il nous faut, ce sont les moyens de libérer cette imagination et ces aptitudes et de les centrer sur la solution de nos problèmes urbains, la création de milieux de toutes sortes dans lesquels les gens voudront vivre. Pour ce faire, nous devrons aider les petites collectivités, celles de taille moyenne ainsi que les grandes. Il faudra créer de nouvelles collectivités pour remédier à l'étalement et la concentration et stimuler l'exploitation des ressources.

Lorsqu'on parle de nouvelles collectivités, il faut donner aux municipalités et aux provinces canadiennes des lois qui permettent de créer de nouvelles villes. On a pris deux mesures importantes dans ce sens; les terrains de l'aéroport de Pickering sont prometteurs à cet égard, de même que l'acquisition faite dans le sud-est de la ville où, espérons-le, nous aurons tôt ou tard deux nouvelles villes qui ouvriront la voie à tout le Canada et montreront ce qu'on peut faire en planifiant. Les députés de tous les côtés de la Chambre doivent visiter une ou deux villes américaines ou britanniques lorsqu'ils en auront l'occasion, ne fût-ce que pour voir comment sont les conditions de vie lorsqu'il y a planification dès le début.

[M. Watson.]

A Reston, tout près de Washington, il y a 45 p. 100 d'espaces verts avec des promenades et des pistes cyclables fermées à la circulation. On y trouve diverses habitations depuis les logements pour personnes à revenu modique jusqu'aux logements pour cadres. Il y a des installations de loisirs partout et on y a accès sans traverser les voies de circulation; tout accentue et améliore les conditions de vie des habitants sans que cela leur coûte davantage. Monsieur l'Orateur, devant l'apport et les innovations que peut offrir notre programme, voici que cette motion de défiance la condamne alors que c'est un des programmes les plus progressistes qu'il ait été donné de voir depuis longtemps. Il est dommage que l'opposition officielle adopte pareille attitude.

Le programme et le fond de projets témoins urbains répond directement aux objectifs urbains préconisés par le gouvernement dans le discours du trône. Tel que précisé dans le discours du trône, les objectifs urbains du gouvernement fédéral prônent une meilleure répartition des villes l'accent étant davantage mis sur les politiques et les programmes fédéraux pour améliorer les petits et moyens centres, et en créer de nouveaux. Ils prônent également l'amélioration des environnements physique et social dans les grands centres urbains, notamment du noyau ou de la ville intérieure.

Permettez-moi de dire encore que ces objectifs ont été discutés avec les provinces et les municipalités lors de la deuxième conférence nationale tripartite à Edmonton en octobre dernier, et qu'ils ont reçu un accueil très favorable et un grand appui. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) a parlé d'un bon nombre de questions lors de la conférence. L'une des plus importantes avait trait aux nouvelles villes et au programme de mise en réserve de terrains qui rendrait possible la construction de ces villes. Le ministre a signalé à plusieurs reprises qu'il fallait encourager le remembrement et la mise en réserve de terrains. Il favorise l'intervention du gouvernement sur le marché foncier depuis plus d'un an.

● (1730)

En janvier 1973, le ministre avait assuré aux gouvernements provinciaux que nous mettrions à leur disposition au moins 100 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années afin de financer des programmes de remembrement foncier. La réaction des gouvernements provinciaux a été plutôt lente. A la fin de 1973, cependant, nous étions en mesure d'engager non pas 100 millions de dollars, mais 150 millions à cette fin. Nous avons respecté notre part de l'engagement. Tout en favorisant le remembrement foncier, nous suivons des lignes directrices afin d'accorder la priorité aux groupes qui promettent de construire des logements rapidement et d'inclure des logements pour les familles à revenu faible ou moyen en retour d'avantages pour la localité comme la création de parcs, de services communautaires, de garderies et ainsi de suite.

L'une des idées étranges que l'opposition officielle a exprimées dans sa critique de la mise en réserve de terrains et du remembrement foncier, c'est que le gouvernement ne devrait pas se lancer dans le commerce des terrains. C'est tout à fait ridicule. Cela révèle l'ineptie de l'attitude de l'opposition face aux problèmes urbains du Canada. Les supposés bénéfices que l'opposition officielle a en horreur n'en sont pas vraiment. C'est de l'argent qui

servira à fournir des services aux habitants de ces localités et à réduire leurs impôts. Est-ce mal? L'opposition officielle a déclaré à plusieurs reprises sa désapprobation des banques de terrains du fait d'un certain élément de mercantilisme de la part du gouvernement.

La pénurie actuelle de terrains viabilisés et la demande accrue de logements fournissent sans aucun doute une grande occasion pour les spéculateurs d'y cueillir une manne inattendue de profits sans avoir à déplacer la moindre brique, à creuser le moindre trou ni poser le moindre tuyau dans le sol. Nous devons revoir toute la question de l'attitude à adopter devant ces profits illimités. Une vague de spéculation frappe actuellement la région de Toronto en particulier, ainsi que celle de Vancouver, dans une certaine mesure. Elle fait grimper les prix à un point tel que même les gens à revenus moyens ne peuvent se permettre d'acheter une maison. Seuls ceux qui en possèdent déjà une peuvent l'échanger contre une autre. Je suis convaincu qu'il s'agit là d'une situation qui réclame l'attention du ministre des Finances (M. Turner) afin de déterminer s'il est possible d'appliquer nos instruments fiscaux de manière à arrêter cette vague de spéculation qui menace le bien-être des citoyens désireux de faire l'acquisition d'une maison, particulièrement en Ontario et en Colombie-Britannique.

Avant d'en venir à l'objet de la motion, le programme de projets témoins, je voudrais parler un instant du genre de solutions qui ont été proposées par l'opposition officielle au cours de ce débat et de celui d'hier. On en a proposé plusieurs qui sont revenues dans les divers discours. La favorite, c'est au sujet de la taxe de vente de 11 p. 100. L'opposition veut la supprimer. Évidemment cela avantagerait certains propriétaires de maisons, mais sans aucun doute bien plus de très grandes entreprises comme celles qui construisent les supermarchés et les stations-service et qui n'ont aucun besoin de cette exemption.

Une autre solution que favorisent certains députés de l'opposition, c'est de permettre aux propriétaires de maisons de déduire de leur impôt sur le revenu les taux d'intérêt hypothécaire. Évidemment, ce serait merveilleux pour tous ceux qui possèdent une maison. Toutefois, il se trouve que les gens qui possèdent une maison réalisent de plus gros gains de capitaux que n'importe qui d'autre au pays. Les gens qui ont acheté des maisons sont parmi les gens les plus fortunés du pays. Leurs maisons valent beaucoup plus qu'ils ne les ont payées. Toutefois, le parti conservateur semble favoriser une politique par laquelle les contribuables du Canada subventionneraient ce groupe de gens très favorisés qui réalisent déjà un bénéfice énorme.

Il suggère également de diminuer le taux d'intérêt sur tous les prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement. La politique que le ministre a appliquée depuis des mois, c'est-à-dire depuis l'adoption de la loi l'été dernier, permet aux personnes qui gagnent moins de $11,000 d'obtenir une subvention à l'égard de l'intérêt. Nous contribuons ainsi à réduire les taux d'intérêt.

L'argument que j'ai utilisé contre la suggestion de déduire les paiements d'intérêt hypothécaires de l'impôt sur le revenu s'applique également à la diminution du taux d'intérêt. Comme l'ancien député de Fort William-Port Arthur l'a écrit il y a quelques semaines, l'idée de rabaisser les taux d'intérêt aux dépens des contribuables canadiens pour favoriser les acheteurs de maisons ne peut être retenue, car en achetant ces maisons, ces gens font une très bonne affaire. Ils obtiennent une garantie contre l'inflation. Inévitablement ils finiront par réaliser un très gros gain de capital. Comment pourrait-on, en toute conscience, justifier le fait que les contribuables du Canada subventionnent le paiement de taux d'intérêt au profit d'une personne qui réalisera un gain en capital appréciable sur un placement? On ne saurait le faire.

Dans une intervention plutôt originale, cet après-midi, le député de Saint-Hyacinthe a imputé au gouvernement tous les problèmes du logement. Du même coup, il lui refuse toute compétence dans le domaine des affaires urbaines. Ces positions successives forment, semble-t-il, la politique de logement de l'Opposition officielle. Ce sont, de fait, les seules suggestions concrètes que nous ayons entendues au cours des deux derniers jours du débat. Qu'on me reprenne si j'ai tort, mais je ne me rappelle pas que l'Opposition ait présenté d'autres propositions précises. Elle a parlé des taux d'intérêts, de la taxe de vente de 11 p. 100 et de la déduction de l'impôt sur le revenu des paiements d'intérêts sur hypothèque. Toutefois, elle n'a pas fait d'autres déclarations, sauf pour déprécier ce programme de rénovation urbaine qui lui semble inacceptable.

● (1740)

Le programme de projets témoins urbains peut être rattaché aux nouveaux programmes fédéraux actuels, ainsi qu'aux programmes provinciaux et municipaux. Il permet au gouvernement fédéral de faire preuve d'initiative, sans les contraintes usuelles, et nous consulterons, bien sûr, les provinces où certaines étapes du programme seront réalisées. Mais nous serons en mesure d'accomplir ces choses rapidement.

J'ai pensé hier que la réaction de l'Opposition officielle provenait simplement de ce qu'elle avait négligé d'étudier le programme annoncé par le ministre. Mais lorsqu'elle a fait volte-face hier soir et proposé une motion de défiance en se fondant sur ce programme, tout le poids du parti pesait dans son opposition. Il ne s'agissait pas seulement du député de Calgary-Nord qui parlait sans avoir suffisamment étudié la proposition; c'était l'Opposition officielle qui présentait un front common contre un programme progressiste qui encouragera les idées nouvelles et apportera de nouvelles solutions aux problèmes qui nous touchent tous, pour le plus grand bien des Canadiens et du monde entier.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, d'habitude, dans un débat de ce genre, un nouvel orateur commente le discours de celui qui l'a précédé. Je trouve difficile de passer en revue les remarques du député de Laprairie (M. Watson). Lorsqu'il nous dit que les jeunes Canadiens sont favorisés parce qu'ils peuvent acheter des maisons et que les maisons sont une telle aubaine, sa logique m'échappe. Je crois que tout produit dont le prix unitaire a doublé depuis quelques années ne constitue guère une aubaine, à moins que le député n'essaie de nous faire croire que l'inflation est une bonne chose et devrait être un but à atteindre, ce qui serait contraire à l'opinion de la plupart des gens qui essaient de s'en tirer avec des revenus modestes ou même moyens. Cela me révolte d'entendre quelqu'un qui est censé représenter le parti libéral avancer une thèse pareille.

J'ai écouté avec un certain plaisir le ministre qui vantait cet après-midi les mérites de ce programme de 100 millions. Il a dit que l'une des grandes choses qu'il réaliserait serait de se livrer à une expérience dans la destruction des déchets humains dans le grand Toronto. J'espère qu'il n'y

consacrera pas une trop large part des 100 millions de dollars. Jonathan Swift a déjà traité de la question dans cette partie des «Voyages de Samuel Gulliver» où le héros se rend dans l'île volante de Laputa. Pour travailler à la même tâche d'une année à l'autre, un professeur de la Grande Académie de Lagado ne touche pour tout salaire tous les mois qu'un nouveau baril de la même substance.

Le problème du logement est l'un des plus graves qui nous confronte à l'heure actuelle. Cependant, des éléments de compensation sont à l'œuvre. Un grand nombre de jeunes viennent consulter les députés pour savoir s'ils feraient bien d'investir leur argent dans des logements dont le prix leur semble presque prohibitif. Des couples dans la vingtaine qui peuvent gagner jusqu'à $20,000—lorsque le mari et la femme travaillent—et qui veulent habiter une maison décente, munie par exemple d'une salle de bain et demi, se demandent s'ils devraient investir leur argent dans une maison valant, disons $60,000. Ils ont la tête toute pleine d'exemples de leurs amis qui, s'étant acheté une maison il y a un an à peine, ont fait un profit de $20,000 en la vendant. Je dirai au ministre qu'ils n'ont pas vraiment réalisé un profit de $20,000, car la maison ne valait pas ces $20,000 de plus. L'argent qu'ils ont reçu, avait tout simplement une valeur moindre. Aussitôt la maison vendue avec un prétendu profit de $20,000, ils ont dû se mettre à la recherche d'une autre maison, pour découvrir bientôt—et cela n'est guère étonnant—que le prix de cette nouvelle avait aussi augmenté de $20,000.

C'est ici que s'inscrit la question des immeubles de rapport. Cela sort peut-être de l'ordinaire, mais il est toujours très difficile pour l'homme politique de glisser un bon mot en faveur des propriétaires. La réforme fiscale de M. Benson a été l'une des grandes causes de la pénurie de logements au Canada que traduit le taux remarquablement bas de logements vacants dans les immeubles de rapport. C'est peut-être grâce au changement de nom du Bureau fédéral de la Statistique en celui de Statistique Canada, mais on a inclus dans les mises en chantier ces dernières années la construction d'immeubles de rapport. Cela explique en grande partie les chiffres élevés de mises en chantiers.

La question de savoir si la réforme fiscale de M. Benson a restreint les bénéfices des propriétaires intéresse sans doute ceux que préoccupe l'aspect financier. Je disais il y a deux ans qu'il y aurait certainement pénurie d'appartements à la suite de l'abolition du stimulant fiscal que représentait l'achat d'appartements, et je crois que j'avais vu juste. Dans toutes les grandes villes du pays, à l'exception peut-être de Montréal, il y a une pénurie marquée d'appartements.

Qu'est-il advenu du propriétaire bienveillant et raisonnable, qui ne cherchait pas à s'enrichir aux dépens des locataires mais voulait bien bénéficier de ce qu'on appelait, au moment de son introduction, un stimulant et qui est devenu par la suite une échappatoire? La réforme fiscale de M. Benson a chassé les propriétaires raisonnables du commerce des appartements. Ils ont fait le compte de leurs pertes et sont partis et la propriété des appartements est devenue l'affaire des endurcis. Le propriétaire était censé retirer des bénéfices raisonnables de ses investissements et le seul moyen pour lui d'y arriver, c'était les locataires. Les loyers ont monté, mais on n'a pas construit d'immeubles à appartements. Je remarque que certains de ceux qui préconisaient la suppression de la prétendue échappatoire prônent maintenant la nécessité d'un stimulant pour permettre aux gens de bâtir et de posséder des immeubles à appartements. On a donc bouclé la boucle à ce sujet.

Il y avait une coutume en Colombie-Britannique il y a quelques années, qui illustre bien la difficulté éprouvée par les socialistes. Ils ne voient jamais rien d'autre qu'un problème immédiat et une solution rapide. Ils ne songent jamais aux effets secondaires de cette solution. Tout le monde admet, par exemple, que les terres arables devraient servir à la culture de produits alimentaires. Nous en avons un bon exemple à Victoria. La péninsule de Saanich est juste au nord de Victoria et la ville, en s'étendant, s'appropriait de magnifiques terres agricoles de la péninsule. Mais les socialistes ont toujours préféré le bâton à la carotte. Celle-ci aurait pu encourager la construction de maisons ou d'immeubles à appartements sur des terres non arables. Dieu sait combien nous avons assez de terres non cultivables en Colombie-Britannique et surtout dans l'île de Vancouver. Mais ce n'est pas la façon de procéder des socialistes. Leur méthode est celle du bâton plutôt que de la carotte. La solution: bloquer toutes les terres arables.

● (1750)

Depuis lors, ils s'arrachent les cheveux et se demandent ce qui est arrivé au prix des terrains de ville. Il est évident à toute personne de bon sens, à quiconque connaît le marché, que si vous gelez les terres arables entourant une ville la rareté des terrains fera monter les prix. Il y a un an, à Victoria, un terrain en ville valait de $9,000 à 11,000, prix qu'on estimait assez élevé. Il vaut maintenant de $20,000 à $25,000, si vous en trouvez un, ce qui devient de plus en plus difficile. Voilà un exemple d'un excellent principe qui a tourné à l'échec à cause d'un manque total de compréhension des effets secondaires de la loi adoptée. Je prie pour que le ministre ne tombe pas dans ce piège avec son programme de démonstration de 100 millions.

Ce débat pose certains problèmes au NPD. J'ai écouté, comme je le fais quand je peux, le député de Scarborough-Ouest (M. Harney) dont les interventions sont habituellement constructives. Mais, hier soir, je l'ai entendu patauger, s'évertuant à se prononcer contre le gouvernement qu'il allait appuyer dans les 24 heures, ce qui présente une difficulté. Parfois, je compatis pour les députés NPD. Ils s'aperçoivent que l'opportunisme politique est un dur maître. Si vous faites de l'opportunisme politique comme ils le font depuis 16 mois, vous êtes parfois ridicules comme c'est le cas actuellement.

Hier soir, le député a passé la première moitié de son discours à parler de chasse au renard. Je ne vois pas le rapport entre chasse au renard et logement, contrairement à ce qu'il semblait croire. Dieu merci, il en est ensuite venu à parler d'une chose qu'il connaît, et j'ai apprécié la seconde moitié de son exposé, soit le transport. Bien qu'il n'ait pas toujours été facile d'en déceler le rapport avec le logement, cet exposé fut beaucoup plus intelligent que la première partie de son intervention.

Si le gouvernement ne fait rien pour encourager les gens à s'engager dans la voie de son choix, je lui saurais gré, du moins, de ne pas les assommer lorsqu'ils décident d'agir à leur guise. Plus ces bureaucraties obsédantes et étouffantes cherchent à réglementer l'habitation, plus la situation s'aggrave, et cela depuis des années. A cause des politiques fiscales à courte vue du budget Benson, il y a eu pénurie dans le secteur de l'habitation. Cela fait peut-être partie d'un plan directeur du gouvernement socialiste. Nous vivons dans un régime d'économie mixte où un gouvernement socialiste contrôle un pays voué à la libre entreprise

et à l'initiative privée. Il m'arrive de penser que nous subissons les pires inconvénients des deux systèmes. Le gouvernement impose restriction sur restriction, et si le secteur privé ne réussit pas à construire le nombre voulu d'habitations, on laisse toujours planer la menace d'une intervention du gouvernement dans le domaine de l'habitation. A mon avis, ses réalisations dans ce secteur jusqu'ici devraient servir de mise en garde au peuple canadien.

J'ai eu le privilège de vivre dans des logements familiaux du gouvernement durant plusieurs années, mais ceux qui y vivent ne sont jamais très heureux. Ces logements familiaux appartiennent à l'État; ils sont construits et régis par l'État. Vous ne pouvez pas planter une haie à moins de 27 pieds des murs de la maison. Vous ne pouvez pas planter une vigne qui grimpera sur la façade de l'immeuble. Je suis persuadé que quiconque visite une ville qui compte des installations militaires peut repérer les logements familiaux car ils sont hideux. Ils sont propres mais hideux. Malheureusement, la même chose se produit fréquemment quand nous tentons de fournir aux pauvres ou aux citoyens âgés de la collectivité des logements à coût modique. Nous en avons un exemple à Victoria—comme dans chaque ville, j'en suis certain—dans une partie de la ville où on ne propose jamais à des invités d'aller voir certain projet d'habitation pour admirer les magnifiques immeubles.

Je prie le ministre de veiller à l'apparence de l'environnement, s'il donne suite à certains projets témoins urbains. L'enlaidissement est aussi fâcheux que d'autres formes de pollution. Il y a à Victoria un grand immeuble à revenus limités qui enlaidit toute la ville. Les seules personnes qui ne s'en plaignent pas sont celles qui y demeurent car elles ne peuvent le voir. Je reconnais que l'aménagement intérieur est bien conçu et que la majorité des occupants en sont satisfaits. Cependant, l'aspect extérieur de l'immeuble leur déplaît, mais que peut-on faire contre un immeuble de béton de 21 étages et d'une telle laideur? Dans ce cas particulier, le voisinage est aussi laid et on ne fait jamais rien pour l'améliorer.

En ce qui concerne l'apport de l'habitation à coût modique dans un quartier, il convient de relater l'expérience du projet Pruitt-Igoe à Saint-Louis, au Missouri. On a commencé par déblayer un quartier de la ville en vue de la construction d'habitations à loyer modique. Il s'agissait d'un grand ensemble d'appartements et j'aimerais citer à la Chambre ce qu'en a dit le *Times* de New York. La construction a été entreprise en 1954 à l'aide d'une subvention de 36 millions de dollars du gouvernement fédéral américain. La communauté était mal équilibrée: aucune boutique, des logements seuls. On croyait que le loyer modique en ferait un succès, mais la situation s'est détériorée au point où il a fallu démolir 43 immeubles de ce grand ensemble.

Cela a marqué le début d'un programme de rénovation de 3 millions de dollars destiné à rendre ce complexe à nouveau habitable. Ce complexe démesuré et en grande partie vide a été construit, je le répète, en 1954, et il doit maintenant être transformé en une agglomération équilibrée réunissant des petits immeubles d'appartements, des maisons groupées, des édifices commerciaux, des usines d'industrie légère et deux parcs. Le secrétaire Romney a rejeté les requêtes des représentants de St. Louis qui voulaient faire raser et reconstruire tout le complexe, craignant une réaction en chaîne dans d'autres villes où existent des complexes et des problèmes semblables de délabrement, de crime, de pauvreté et de saleté.

La morale de cette histoire, c'est qu'on ne peut pas résoudre le problème de la pauvreté et des taudis en créant d'énormes ghettos à l'intention des pauvres. Le fait d'isoler les pauvres ne fait qu'exacerber ce problème. On devrait au contraire les intégrer sans aucune distinction à une communauté viable. Les complexes gigantesques qu'adulent tant les bureaucrates ne font qu'empirer la déchéance des groupes défavorisés.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, il semble que j'aie obtenu la parole par défaut.

Une voix: Ne ratez pas l'occasion.

Des voix: Bravo!

Une voix: Faites-en votre heure de gloire.

M. Grafftey: Nous pourrions nous demander brièvement ce soir, à ce point du débat, en quoi consiste exactement la question dont nous traitons ici. Il me semble que nous parlons de logement convenable pour les Canadiens. Il est certain qu'à ce moment de notre histoire, le droit d'une personne à un logement convenable, quels que soient ses revenus, constitue un droit fondamental, tout comme le droit au vêtement, à la nourriture, et à des services médicaux et de santé humains et convenables. En fait, j'ai toujours pensé que lorsque nous parlions de logement, nous parlions de la santé même de notre pays. On a dit bien longtemps avant que je ne le fasse ce soir à la Chambre, qu'il était certain que l'on pouvait juger dans une large mesure du degré de civilisation d'un pays à la façon dont ses citoyens sont logés.

Nous nous vantons souvent au Canada de ce que notre niveau de vie, sur le plan matériel et économique, soit le deuxième ou le troisième du monde. C'est peut-être vrai, mais cela a bien peu d'importance en regard des 500,000 habitations canadiennes qui, quelles que soient les normes d'évaluation, doivent être jugées inférieures à la normale. C'est bien peu encourageant pour les 500,000 familles canadiennes qui, en raison de mesures internationales ou nationales, se trouvent cette nuit même dans des logements médiocres.

Dans la province de Québec—dont j'ai l'honneur de représenter une circonscription à la Chambre—un tiers des maisons habitées par des familles de la province sont réputées être, aux termes de toute définition, inférieures à la normale. C'est bien beau de jouer avec la statistique et de nous vanter du fait que notre niveau de vie économique est le deuxième ou le troisième du monde, mais je ne crois pas que nous devions nous glorifier particulièrement des faits que j'ai cités.

Quelle est la situation aujourd'hui? Le ministre peut répéter chaque mois que le gouvernement accomplit un bon travail dans le domaine de l'habitation, mais dans des villes comme Toronto et Vancouver, seulement 5 p. 100 des citoyens ont les moyens de s'acheter une maison. Que faut-il penser après cela de l'aspect humanitaire des politiques ministérielles en matière de logement?

● (2010)

J'ai l'honneur de représenter à la Chambre des communes une circonscription en grande partie rurale. Les ministres d'État chargés des Affaires urbaines nous ont promis, l'un après l'autre, de remédier à la situation. Je suis sûr que les membres du NPD, du parti conservateur ou du parti libéral, où qu'ils siègent à la Chambre des communes, pourraient dire exactement ce que je vais dire maintenant. Nous avons voté des millions et des millions de dollars à la Chambre, et ces fonds sont engloutis dans les secteurs urbains avant même qu'on en vote pour les régions rurales. Sous certains rapports, il n'est que juste que les secteurs urbains d'un pays comme le nôtre aient la priorité sur les secteurs ruraux, mais pas à un point tel que les habitants des régions rurales ne puissent rien réclamer du Trésor lorsqu'il s'agit d'emprunter à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Le ministre a parlé aujourd'hui du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison. Je ne voudrais pas le dénigrer, mais ce programme dure depuis quelque temps déjà et je constate que bien peu de Canadiens à revenu modeste y ont recouru ou ont pu satisfaire aux exigences requises, étant donné qu'aux termes de ce programme, le coût d'une maison, une fois les calculs terminés, ne peut dépasser, paraît-il, $26,000. A l'exception importante de Montréal et de sa banlieue, il n'y a pas une seule grande région urbaine où l'on puisse acheter une maison avec un terrain convenable pour $26,000. Que l'on s'adresse à qui que ce soit, de ce côté-ci de la Chambre ou de l'autre, ou encore à des fonctionnaires qui travaillent dans le domaine du logement, nous savons que vers la fin du siècle actuel, la demande de logements aura doublé.

Mais il y a pire encore: le prix moyen d'une maison vendue dans les villes canadiennes en 1973 a augmenté de 20 p. 100 par rapport au prix de 1972. Quel est l'autre aspect à considérer dans la question de l'achat d'une maison de nos jours? D'une extrémité à l'autre du pays, avant même de songer à s'acheter une maison, il faut, dans la plupart des cas, avoir un revenu de $17,000 par an. Que faut-il penser après cela de la politique humanitaire du gouvernement, pour ce qui est d'assurer des logements raisonnables à la plupart des Canadiens? Nous l'avons répété cent fois, un logement raisonnable pour tout le monde est un objectif primordial sur le plan socio-économique.

M. Basford: Est-ce que vous avez un programme?

M. Grafftey: Si vous prenez la peine de le lire attentivement et entièrement, vous pourriez constater que notre programme est positif.

M. Basford: Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) n'a même pas lu le programme.

M. Grafftey: Dans les brefs délais qui me sont impartis, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire une litanie de problèmes, mais il suffit qu'un député retourne dans sa circonscription, qu'elle soit urbaine ou rurale, pour constater qu'outre l'inflation et la mauvaise administration de la caisse de la Commission d'assurance-chômage, le logement est un problème-clé dont parlent tous les Canadiens. Quelle est la réponse de notre gouvernement et du ministre? Une autre étude de 100 millions de dollars. Tout ce que le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux précédents ont fait, c'est nous donner une litanie ou un dictionnaire de ce que j'appellerais des procédures de remise à plus tard, en effectuant des études d'ensemble au lieu de prendre des mesures.

M. Corbin: Vous êtes en train de tuer le temps.

M. Grafftey: Si j'ai l'air de tuer le temps, je comprends que cela soit vexant pour les députés libéraux de l'arrière-ban. Ils voient venir la fin. Qu'a fait notre gouvernement à l'égard du logement? Nous avons eu des commissions royales d'enquête et des conférences fédérales-provinciales. Nous avons eu un symposium sur l'habitation sous la direction d'un M. Nicholson. Il y a eu des enquêtes parlementaires, des livres verts, des livres blancs et des commissions d'études. Nous avons eu l'expérience du Collège Pestallozzi et celle du Collège Rochdale.

Considérons brièvement la liste des études réalisées—des études, pas des mesures—sous le gouvernement et le ministre actuels. Je constate que les députés de l'arrière-ban ont l'air gênés car je suis certain que leurs commettants leur ont parlé des problèmes de logement. Il y eut, en 1971, une étude sur le logement au Canada, les structures de marché et le rendement des politiques. En janvier 1969, une autre étude a été réalisée par la Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain. Puis vinrent les programmes prévus aux termes de la nouvelle loi sur l'habitation, en 1971, et la conférence fédérale-provinciale sur l'habitation.

Celui-ci est obscur: Politique future et développement par le ministre actuel. Nous avons eu une conférence annuelle sur le logement et l'urbanisme. Nous avons eu la conférence sur le développement du Canada médian. Nous avons eu les statistiques du logement au Canada, la Société centrale d'hypothèques et de logement, son rapport annuel, de même que des extrapolations pour l'avenir. Nous avons eu toutes les études possibles avant celle-ci de 100 millions de dollars. Puis vient l'étude spéciale sur le programme de logement à prix modique de 200 millions. Nous avons eu une étude de planification des emplacements pour maisons mobiles. Nous avons eu un examen du rapport loyer-revenu pour les logements sociaux. Nous avons eu une étude sur le logement et la population par le Conseil canadien du développement social. Puis, il y a eu l'étude par Architecture Canada. A également eu lieu une enquête sur l'utilisation des 200 millions par le Conseil canadien du développement social.

En 1968, j'ai eu l'honneur de représenter le chef de l'opposition (M. Stanfield) dans le groupe de travail fédéral qui étudiait le logement et les affaires urbaines.

M. Basford: Qui le présidait?

M. Grafftey: Le très honorable et progressiste ministre de l'époque. Si le gouvernement avait tenu compte de ce rapport et écouté le ministre, il s'en trouverait beaucoup mieux, croyez-moi.

M. Basford: Qu'en avez-vous dit à l'époque?

M. Grafftey: Si le ministre voulait bien lire le compte rendu, il saurait ce que j'en ai dit. Sans parti pris, j'ai dit que c'était un excellent rapport. Mais le premier ministre (M. Trudeau) encouragé par l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) prétendit alors qu'il n'y avait pas la moindre crise du logement au Canada. Je doute que le premier ministre ait visité beaucoup d'économiquement faibles de l'Atlantique au Pacifique.

● (2020)

J'aimerais revenir à mon thème qu'au cours du périple de ville en ville du groupe d'étude nous avons entendu

parler des habitations modulaires, des nouvelles méthodes de construction et de la copropriété. Nous avons même entendu des hommes comme Buckminster Fuller brosser au groupe d'étude un tableau de ce que pourrait et devrait être l'habitation d'ici le début du prochain siècle. Le gouvernement libéral de l'époque a dépensé une bonne partie de ce million de dollars à faire étudier l'habitation, et les réponses étaient bien connues, si seulement le gouvernement avait la volonté et le courage d'agir.

Quelle suite donne-t-on à cette longue liste d'études sur les problèmes auxquels nous faisons face? Il y a dix jours, à la Chambre, le ministre, en dépit de tous les efforts déployés par son secrétaire parlementaire pour s'excuser auprès de nous, annonçait ce qui revient à une autre étude de 100 millions de dollars. Qu'apportera-t-elle aux gens à faible et moyen revenu qui ne peuvent attendre dix ans avant que le ministre termine son étude? Ils veulent un logement aujourd'hui. Si seulement le gouvernement actuel mettait un terme à son gaspillage dans tellement d'autres programmes et menait sa barque avec efficacité, nous pourrions remédier aux taux d'intérêt élevés, dont les taux d'intérêt hypothécaires, et nous pourrions faire quelque chose de concret avec les municipalités et les provinces au sujet des terrains viabilisés.

Le ministre responsable rejette-t-il le blâme sur les autres pays en disant que le coût élevé des logements est dû à des pressions externes, comme le ministre des Finances (M. Turner) qui nous dit qu'on ne peut rien faire au sujet de l'inflation parce que c'est un problème universel et qu'il faut donc s'en accommoder, ou le ministre croit-il vraiment, comme le chef de notre parti qui est allé consulter les autorités municipales et les chefs des gouvernements provinciaux, qu'il pourrait aider à offrir des terrains viabilisés à des prix moins élevés? Ne pense-t-il pas, dans un esprit de collaboration à enfin adopter notre proposition d'abolir la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction? C'est très important.

J'estime qu'aussi longtemps que le pays connaîtra un taux d'inflation général élevé à cause des politiques monétaires et financières irréfléchies du gouvernement actuel, les taux d'intérêt sur les terrains et le coût général de l'habitation continueront à grimper. Parce qu'on ne peut pas y toucher, ils resteront toujours, à mon avis, un grand facteur d'inflation comme l'or, l'argent et les autres marchandises fortes. La politique d'habitation du gouvernement actuel a engendré une grande partie de ce que je qualifierais de malaise social légitime. C'est la principale source d'appréhension de bien de nos jeunes face à l'avenir. Elle menace l'indépendance financière de l'unité familiale et, ce qui est encore pire, fait de nous un pays de débiteurs. Dans ce climat moral, le logement est hors d'atteinte de la plupart des Canadiens. A mon avis, la politique d'habitation du gouvernement nous fait entrer dans un âge nouveau, surtout pour la population dont le revenu est peu élevé ou moyen, une nouvelle ère d'esclavage et de servilité.

Je note avec satisfaction, cependant, qu'il est ce soir très possible que le parti à ma gauche appuie notre motion parce que le porte-parole du NPD en matière de logement, après la dernière annonce du ministre, a dit que le programme entraînait une dépense intempestive dans un domaine tout à fait mal choisi. Il a déclaré, en réponse au ministre, que le gouvernement ne manifestait nulle part son intention, du moins avant la présentation du budget, de traiter sérieusement cette question du logement. Il a dit que tout laissait croire que dans ce domaine, nous étions affligés d'un gouvernement inactif. Je ne prévois donc pas que les députés du NPD appuieront ce soir un gouvernement qui reste inactif, un gouvernement qui, lorsque le bill concernant l'habitation a été adopté le printemps dernier, a décidé semble-t-il, qu'il en avait assez fait.

Le critique du NPD en matière de logement a poursuivi en disant qu'il voulait donner les raisons pour lesquelles il croit que l'attitude du gouvernement est manifestement absurde et que, de fait, elle soulève une grave question de morale sociale dont le gouvernement s'est totalement désintéressé. Aussi, je ne crois pas que les néo-démocrates appuieront ce soir un gouvernement qui s'est totalement désintéressé de la question du logement. Le porte-parole du NPD a ajouté: «Le ministre dit qu'il veut que cette conférence soit connue sous le nom d'Habitat 2000». Or la population de ma circonscription électorale veut des maisons avant l'an 2000.

Des voix: Bravo.

M. Grafftey: Il a dit ensuite que l'ensemble de ce programme représenterait un gaspillage de 100 millions de dollars qui n'aiderait nullement la population à résoudre le problème de l'habitation au Canada. Le NPD votera-t-il ce soir en faveur d'un gaspillage de 100 millions de dollars? M. Howe avait l'habitude de dire: «Qu'est-ce qu'un million?» S'il vote aujourd'hui, avec le gouvernement, le NPD dira en somme: «Qu'est-ce que 100 millions de dollars?»

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était réservé est expiré.

● (2030)

[*Français*]

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, je voudrais signaler qu'il est assez difficile de parler avec autant de pessimisme que l'a fait mon préopinant. Je me demande si cela est attribuable au fait que de ce côté-ci de la Chambre on peut enfin se réjouir, alors que certains citoyens pensent que pour régler les problèmes de l'avenir dans le secteur urbain, il faut y voir immédiatement.

Mon illustre collègue a parlé strictement de construction, et non du phénomène d'urbanisation de 1961, alors que l'on créait des villes dortoirs, que l'on construisait des bungalows en série, que l'on créait des difficultés au niveau municipal. Et quelques années plus tard, on était forcé d'imposer une unité de ville pour essayer de rendre cette situation viable, pour éviter de taxer au maximum la population au niveau municipal. A mon avis, ce sont là des problèmes qu'il faut envisager dès aujourd'hui.

Monsieur le président, la circonscription de Longueuil est urbaine et située sur la rive sud, à une vingtaine de milles de celle de mon préopinant et, pourtant, je ne partage pas du tout le pessimisme qui l'anime. Si on me le permet, je vais citer quelques exemples. La ville de Longueuil, en 1969, avait une population d'environ 90,000 âmes. En quatre ans, la Société centrale d'hypothèques et de logement y a investi une somme d'au-delà 89 millions de dollars. Si cela ce n'est pas penser aux foyers, à la population, aux citoyens qui ont vraiment besoin de maisons, monsieur le président, je me demande de quelle façon on doit investir notre argent, et quoi faire de plus pour aider les gens à s'acheter une maison.

Il est très facile de dire: Les gens sont pauvres, ils ne sont pas en mesure de s'acheter une maison. Monsieur le président, si l'on a vraiment vécu ce problème, on peut savoir ce que c'est. Il ne s'agit pas nécessairement du manque d'argent ou de moyens car, dans la province de Québec, on construisait déjà des maisons de $35,000 ou

$40,000, et les Québécois rêvaient un jour de posséder leur maison. Aujourd'hui, un Québécois peut se permettre de posséder sa maison, grâce au gouvernement fédéral. Il peut se permettre, s'il gagne un revenu annuel de $6,000, $7,000 ou $8,000, de posséder sa propre maison.

Monsieur le président, à mon avis, si les résidents de la circonscription de Brome-Missisquoi ne peuvent pas se payer une maison avec un revenu annuel de $5,000, $6,000 ou $7,000, à mon avis, le député ne fait pas son travail. Il faudrait qu'il démontre que les lois actuelles ne permettent pas aux gens à faibles revenus de s'acheter une maison.

Monsieur le président si l'on étudiait plus à fond les propositions de l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford), si l'on s'était donné la peine de lire sa déclaration, on constaterait qu'il est vraiment conscient de la situation, car il désire qu'on investisse sur une longue période la somme de 100 millions de dollars. Il est conscient du fait qu'il faut régler les problèmes pratiques, et qu'il ne s'agit pas seulement d'études, loin de là. Il est conscient aussi du fait qu'il faut s'arrêter dans un sens et savoir quels genres de projets seront acceptés.

Premièrement, les projets qui seront à l'étude devront être axés sur la solution des problèmes précis, contrairement, il le dit publiquement, aux projets qui ne font que déterminer, définir ou analyser des problèmes, qui ne constituent pas des études, mais de l'application pratique, monsieur le président.

Deuxièmement, un projet doit pouvoir s'appliquer en grande partie à tout le Canada. Cette qualité sera jugée en fonction de la mesure dans laquelle les principes du projet peuvent s'appliquer à d'autres régions du pays. Le ministre a prévu, lui qui n'est pas plus fou qu'un autre et qui connaît son pays, qu'au Canada il existe des régions différentes. Et cela est écrit encore! Je pense que les gens ne se sont pas donné la peine de le lire.

Troisièmement, on dit qu'un projet doit s'éloigner de façon innovatrice de la pratique traditionnelle. Or, quel est celui qui peut nous prévenir des dangers qui nous attendent dans 5 ou 10 ans, et qui seront attribuables à nos propres méthodes de construction d'aujourd'hui? Peu de députés, ici, peuvent nous prévenir de cela.

L'investissement que le gouvernement se propose de faire en est un qui permettra une recherche pratique. Il existe une différence entre faire une recherche sur papier, et la mettre immédiatement en application. A mon avis, c'est là le point le plus important qu'il faudrait examiner.

Et l'on dit que chaque projet témoin devra répondre à au moins un critère secondaire. Certains projets doivent démontrer la coordination et la coopération entre deux ou plusieurs paliers de gouvernement. A mon sens, le ministre est déjà conscient du fait que les phénomènes d'urbanisation de la rive sud de Montréal, que je représente, comme de Toronto ou Vancouver, ont pris certaines administrations municipales par surprise, alors qu'à Toronto, on commence à interdire la construction en hauteur, et que dans d'autres endroits on s'emploie à la prôner.

Monsieur le président, il incombe au ministre d'État chargé des Affaires urbaines de prendre la responsabilité d'imposer, s'il le faut, des mesures restrictives pour que d'ici 5, 10 ou 15 ans, on ne répète pas les erreurs qui se commettaient avant 1961, où la petite bourgeoisie créait des villes-dortoirs, où il était impossible à un ouvrier de s'acheter une maison. Avant 1961, on n'avait pas réuni les éléments nécessaires d'une politique avec toutes ses composantes afin de permettre vraiment aux personnes, aux familles nombreuses qui ont besoin vraiment d'un logis, d'en acquérir un.

[M. Olivier.]

Aujourd'hui, grâce aux mesures appliquées de 1968 à nos jours, de plus en plus de gens peuvent s'acheter une maison. A la lecture de la motion de défiance présentée aujourd'hui, je pense, monsieur le président, qu'on est loin de porter attention aux gens qui ont besoin de maisons. Au contraire, on tient bien plus compte de l'envie du pouvoir, on essaie de prendre tous les moyens pour y accéder au détriment des gens qui ne peuvent se payer une maison.

Si nous essayons, par des moyens coercitifs, de donner aux gens les instruments nécessaires, on présente une motion de défiance, alors que nous consacrons 100 millions de dollars pour essayer de faciliter l'achat de maisons, de trouver une solution aux problèmes urbains. Il ne s'agit pas nécessairement, et je tiens à le répéter, de problèmes de construction, mais il s'agit aussi de problèmes sociaux. Plusieurs facteurs sont en cause. Aujourd'hui, on crée des villes sur les rives du Saint-Laurent. C'est bien dommage, monsieur le président, mais tous les égouts se déversent dans le fleuve. Voilà ce qui est en train de se produire. Étant donné le projet annoncé et l'optimisme démontré par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, je pense, monsieur le président, qu'on arrivera à permettre, au Canada, au Québec, à Longueuil, que tous ceux qui désirent vraiment posséder une maison puissent se l'acheter même s'ils gagnent $4,000, $5,000 ou $6,000.

Monsieur le président, il faudrait une fois pour toutes mettre de côté ces attitudes illogiques. J'entends des millionnaires de quatre sous parler de la pauvreté, j'entends ces gens archiriches, au Parlement, nous en parler, alors qu'ils ne l'ont jamais vécue. Ils ne l'ont jamais connue, monsieur le président, et ils sont prêts à «charrier» au détriment de la population. Que l'on vienne donc au contraire essayer de régler les problèmes pratiques! Que l'on mette de côté les choses partisanes. Si l'on essaie d'obtenir le pouvoir sur le dos des travailleurs, comme on le fait ce soir, monsieur le président, je dis que c'est dégoûtant.

[*Traduction*]

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le débat cet après-midi avec beaucoup d'intérêt et j'ai trouvé certains passages très divertissants. Le représentant de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) a fondé l'essentiel de son discours sur nos idées, et quand il n'a pas pastiché nos idées, il s'est tout simplement payé de mots. Il ne nous a pas livré ses vraies convictions.

Le dernier député à prendre la parole a parlé de la nécessité de s'écarter des recettes toutes faites ou quelque chose du genre. Monsieur l'Orateur, pourquoi nous écarter des recettes toutes faites? Nous avons des tas de conceptions en matière de construction à l'heure actuelle et nous devons continuer à les mettre à profit. Inutile, certes d'importer des conceptions de pays dont le climat est tout à fait différent du nôtre.

Il y a quelques jours, le ministre a annoncé un programme d'innovations en matière d'habitation. Je pense que les 100 millions en question ne sont qu'une bouchée de pain, mais je ne pense pas, non plus que mes collègues, qu'il y ait là matière à déclencher des élections.

Une voix: Et où y a-t-il matière à élections?

M. Nesdoly: Vous verrez bien, le moment venu, messieurs. La motion d'hier avait trait aux besoins des villes. Celle d'aujourd'hui aussi. Ce qui m'inquiète en tant que représentant d'une circonscription relativement calme, c'est que les libéraux et les conservateurs ne se préoccu-

pent guère des besoins des régions rurales et des petites villes. Près de 30 p. 100 des Canadiens ne vivent pas à proximité de grands centres. J'aimerais fournir plus tard quelques données statistiques à cet égard.

● (2040)

Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup entendu parler de cette suppression de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. J'y souscrirais si j'étais certain que le consommateur bénéficiera de cette économie. Mes commettants se rappellent ce qui s'est passé, il y a quatre ou cinq ans, lorsque l'on a aboli la taxe de vente de 11 ou de 15 p.100 sur les produits pharmaceutiques. Le prix de ces produits a diminué de près de 3 p.100 pendant six mois, pour atteindre à nouveau des prix vertigineux qui n'ont pas baissé depuis. Si nous pouvions trouver un moyen de faire bénéficier le consommateur de cette économie fiscale, je me prononcerais en faveur de cette idée, mais je ne crois pas que les conservateurs sachent comment procéder.

Monsieur l'Orateur, peut-être le gouvernement pourrait-il s'inspirer de l'exemple suivi par le gouvernement de la Saskatchewan, il y a quelques années, lorsqu'il a accordé une subvention pouvant aller jusqu'à $800 à ceux qui gagnaient moins de $8,000 par an et qui désiraient se faire construire une maison. Peut-être le gouvernement pourrait-il faire cela en accordant une réduction aux gens qui en ont besoin.

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) nous a quelque peu amusé en passant la plupart de son temps à citer des extraits du discours de l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Je suis heureux de savoir que le député d'Oshawa-Whitby est considéré comme le porte-parole à la Chambre en matière de logement. Aujourd'hui, le député de York-Simcoe (M. Stevens) a posé une question concernant la diminution des taux d'intérêt hypothécaire pour les logements. Où se trouvait-il, il y a six ou huit mois, lorsque le NPD avait un amendement à apporter au bill concernant le financement des hypothèques et visant à diminuer les taux d'intérêt? A l'époque, les conservateurs se sont ralliés à leurs amis libéraux.

M. Basford: Ils s'y sont opposé la plupart du temps.

M. Nesdoly: Le représentant de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), le phénomène, l'homme miracle du Québec, le messie tant attendu, aura des surprises aux prochaines élections.

Une voix: Vous aussi.

M. Nesdoly: Le représentant de Laprairie (M. Watson) suppose que les achats de maisons produiront toujours des gains en capital. Ils en ont produit l'année dernière, mais au cours des 15 dernières années, je les ai vues perdre leur valeur assez rapidement, puis en reprendre. Nous ne pouvons pas nous baser sur l'hypothèse que les maisons vont toujours prendre de la valeur et que nous ne devons pas nous tracasser pour les gains en capital.

Le représentant de Victoria (M. McKinnon) dit que les socialistes ne voient que des solutions rapides. Une bonne partie des solutions viennent des socialistes. Nous sommes peu nombreux mais nous réfléchissons beaucoup. En Colombie-Britannique, ceux de droite donnaient pratiquement les terrains aux spéculateurs avant que les socialistes n'y mettent un frein. Le représentant de Victoria s'est plaint des horreurs à Victoria. Que faisaient ses amis du conseil municipal? J'aimerais le savoir. J'ai fait partie du conseil municipal assez longtemps pour savoir que les conseillers peuvent assez bien surveiller la construction par des arrêtés municipaux. Ne critiquons pas le gouvernement fédéral pour une horreur de béton de 20 étages.

Ce qui m'intéresse surtout aujourd'hui, monsieur l'Orateur, c'est le problème du logement dans les campagnes et les petites villes. On devrait encourager davantage les petites collectivités rurales au lieu de subventionner les grandes villes; nous savons cependant qu'il faut le faire jusqu'à un certain point. Je pense parfois que le gouvernement devrait se lancer dans une politique de non-croissance en matière de régions urbaines et qu'il devrait dire aux gens: «Nous allons créer de nouvelles villes et nos problèmes seront peut-être allégés ou résolus.»

La circonscription de Meadow Lake est typique des régions rurales ou septentrionales du Canada. Je regrette de ne pas avoir les statistiques pour tout le Canada, mais il y a environ une quinzaine, j'ai reçu de Statistique Canada une brochure dont les chiffres étaient fondés sur le recensement de 1971 pour le logement, la population, etc., de la circonscription de Meadow Lake. Je citerai donc quelques chiffres parce que ma circonscription représente bien un grand nombre de régions rurales et septentrionales du pays.

Elle se compose de 12,590 ménages, dont 530 comptent plus de 10 personnes. Dans 5,150 ménages, le revenu est inférieur à $3,000 et 3,695 chefs de famille ont un revenu inférieur à $2,000 tandis que 915 chefs de famille ont un revenu de plus de $10,000. On comptait 12,585 maisons occupées, dont 1,340 avaient deux pièces ou moins, c'est-à-dire approximativement 11 p. 100 de toutes les maisons de Meadow Lake. J'en ai visité quelques-unes, monsieur l'Orateur, et certaines ont encore des planchers de terre battue. Il y a l'eau courante dans 6,095 maisons et 6,490 n'en ont pas. C'est dire que plus de 50 p. 100 de la population de nombreuses régions rurales et septentrionales du Canada ne sait même pas ce qu'est l'eau courante, sauf celle des cours d'eau.

Il y a 7,410 maisons sans installations sanitaires—c'est-à-dire que plus de 60 p. 100 des maisons ont des toilettes à l'extérieur. Environ 3,110 maisons, soit 26 p. 100, sont chauffées au bois. Ces gens n'ont certes pas eu à se faire de souci au sujet de la crise de l'énergie. Il y a 3,170 habitations qui s'approvisionnent en eau à même des sources ou des rivières. C'est dire que 30 p. 100 des habitants doivent tirer l'eau des lacs ou des rivières. C'est pourquoi nous avons occasionnellement une épidémie de dysenterie amibienne ou d'autres formes de dysenterie, à cause de l'approvisionnement en eau impure.

Bien des gens n'ont pas les moyens d'acheter une maison convenable ou une maison tout court, sauf une cabane en bois ou une hutte. Ils n'ont tout simplement pas les moyens pécuniaires; notre premier objectif est donc de veiller à ce que ces gens obtiennent un revenu convenable. Il faut aussi veiller à ce qu'ils n'aient pas à payer des taux d'intérêt supérieurs à 9½ ou 10½ p. 100. Les taux d'intérêt devraient être encore inférieurs à ceux-là, ou peut-être même nuls. Le député de Broadview (M. Gilbert) a dit hier que des gens très riches s'en tiraient avec un taux d'intérêt de 6 p. 100. Pendant mes recherches, je suis tombé aujourd'hui sur un article intéressant intitulé «Les riches trouvent un moyen d'éviter les taxes» et portant l'indication «Montréal, CPA». Il se lit comme suit:

Les directeurs de sociétés, privés par la nouvelle loi fiscale de bénéfices non imposables sur les valeurs à prime ont trouvé un nouveau moyen d'échapper au percepteur.

Dans une lettre parue dans le *Financial Times* du 25 février, un M. Thomas A. Smith signale que des sociétés accordent aux directeurs des prêts hypothécaires sans intérêt pour l'achat de maisons. L'intérêt épargné est l'équivalent d'un paiement non imposable.

M. Smith désigne notamment le dernier rapport financier de Massey-Ferguson Ltd. qui informe les actionnaires que quatre dirigeants de la société ont reçu à titre de prêt, la somme de $472,000 pour leur permettre d'acheter une maison, qu'ils peuvent rembourser ce montant sur une période de 25 ans, que de tels prêts sont autorisés aux termes de la loi sur les corporations canadiennes et qu'ils sont sans intérêt.

M. Smith rapporte également que quatre autres directeurs se sont partagés annuellement la somme globale de $754,112 et sont assurés de prestations de retraite se chiffrant au total à $243,271 par an.

● (2050)

Voici donc des gens immensément riches qui se construisent de véritables petits châteaux valant plus de $100,000 chacun. Ils ne paient pas d'intérêt. Ces mêmes personnes qui touchent de tels traitements de la Massey-Ferguson exigent des prix élevés pour leurs instruments aratoires. Les céréaliculteurs des Prairies ne le savent que trop bien. Ces gens qui travaillent dans les Prairies, dans le grand Nord, dans le nord de l'Ontario, au Nouveau-Brunswick, dans nos forêts, dans nos champs, sur nos lacs sont les artisans de la richesse de la nation et pourtant, en tant que parlementaires nous attendons d'eux qu'ils vivent dans des logements de qualité inférieure. La richesse de la nation est tirée de l'arrière-pays, du fonds des bois, non du béton de nos villes. A mon avis, nous devons y réinvestir beaucoup plus d'argent.

Une voix: Qui doit le faire?

M. Nesdoly: Les gouvernements, qui depuis 100 ans exploitent l'arrière-pays comme source de capitaux pour construire des petits châteaux et des usines dans nos villes. Je ne suis pas contre les villes, mais retournons un peu d'argent là où il vient.

Ma ville natale de Shellbrook était engagée dans un projet de remembrement foncier il y a quelque dix ans. Il s'agissait d'une collaboration fédérale-provinciale, et le projet était excellent. On y trouve encore des terrains de 64 pieds sur 120 pieds au prix de $2,350. On ne les achetait pas parce qu'ils étaient situés à la périphérie de la ville; on leur préférait les terrains en pleine ville; mais maintenant que ces derniers se rendent à peu près au même prix, les autres devraient sûrement se vendre. On peut verser $1,315 comptant et échelonner sur quinze ans le paiement du reste.

Les projets de remembrement foncier de nos petites villes et de nos villages sont excellents s'ils ont une certaine souplesse. L'un des problèmes a justement été ce manque de souplesse. Lorsque je faisais partie du conseil municipal, nous avions demandé à la Société centrale d'hypothèques et de logement si nous pouvions acheter des terrains éparpillés ici et là dans la ville. La réponse avait été négative. Nous avons dû acheter des terrains regroupés dans le même secteur. Si on nous avait autorisés à faire ce que nous voulions, ces terrains auraient déjà été utilisés.

Les fonctionnaires qui ont vécu toute leur vie à Saskatoon, à Regina, à Ottawa, à Montréal ou dans quelque autre grande ville n'apprécient guère le genre de vie des ruraux et des villageois. J'exhorte vivement le gouvernement à appliquer ses programmes avec souplesse. Qu'il prête l'oreille aux instances des conseils des différentes localités qui comptent d'ordinaire des gens fort avisés. Les terrains ne manquent pas en Saskatchewan, car les édiles municipaux ont vu bien plus loin que leur nez. Il y a cinq ou six ans, une commission royale a pris Saskatoon pour modèle. Pourquoi? Parce que, il y a 20 ou 30 ans, la ville de Saskatoon a acheté des milliers d'acres de terrain à la périphérie de la ville. C'était dans le but de les mettre à l'abri des spéculateurs. Il est encore possible, à l'heure actuelle, de trouver dans la ville de Saskatoon un terrain à un prix abordable. Au contraire, les terrains tombés entre les mains des spéculateurs sont tout à fait hors de prix.

La ville de Meadow Lake était aux prises avec le problème du logement. Les gagne-petit étaient vraiment les plus mal partagés. Ils ne trouvaient à peu près pas de maisons. Le gouvernement adopta une nouvelle législation et établit un nouveau règlement. Les gens attendaient beaucoup du programme d'amélioration des quartiers et du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison. Sur papier, ces programmes paraissaient excellents. Ils ont malheureusement obtenu plus de publicité qu'ils n'en méritaient. Les services annoncés posent un grave problème. Il faut attendre longtemps pour les obtenir. La raison en est que les gens qui fournissent ces services vivent loin des localités qui en ont besoin. Apparemment, ce n'est pas facile de faire bouger la bureaucratie. Cette ville a besoin d'un projet de remembrement foncier, mais il est lent à démarrer. Il y a en Saskatchewan une administration de l'habitation qui est très active. Je lui ai écrit. Elle m'a répondu que le gouvernement fédéral est lent à débourser. Elle veut de l'argent pour former des réserves foncières. Pourquoi ne remet-on pas les fonds aux petites villes et aux villages? Si c'est ce qui se passe en Saskatchewan, j'imagine que c'est la même situation partout au pays.

Des conseillers municipaux m'ont dit que la SCHL était régie par un trop grand nombre de règlements. Ils soutiennent qu'elle se réfugie derrière des règlements beaucoup trop souvent. Peut-être la façon de voir la SCHL dans les petits villages a-t-elle été le mieux résumée par un éditeur d'un petit journal de village. J'aimerais lire un extrait de l'édition du 25 juillet 1973 du *Progress* de Meadow Lake:

La plupart des citoyens au pays comprennent mal les politiques de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Beaucoup croient que le but de la SCHL est de faciliter l'accès à la propriété chez ceux qui ne pourraient autrement posséder un endroit bien à eux.

En fait, rien ne pourrait être plus loin que la vérité.

Les politiques de la SCHL sont établies de façon à permettre aux grandes institutions de prêts de prêter de l'argent à un taux d'intérêt élevé sans aucun risque pour le prêteur. Elles ne protègent nullement l'acheteur.

Je crois qu'on veut remédier à ce point dans la nouvelle loi. J'espère qu'on s'en prévaudra.

A une époque, seulement ceux qui ne pouvaient obtenir d'hypothèques par les voies normales pouvaient s'adresser à la SCHL. Aujourd'hui, la SCHL ne prête plus d'argent aux propriétaires de maisons, mais elle se contente de garantir le remboursement des prêts consentis par les prêteurs.

Celui qui veut acheter une maison et qui ne peut la payer comptant s'adresse à la banque locale. Cette dernière accepte une demande qui doit faire état de tous les avoirs et aussi de références. La demande est ensuite étudiée par la banque et la SCHL. Si elle est approuvée, le requérant peut alors emprunter de la banque à un taux d'intérêt variant entre 9 et 10 p. 100.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, beaucoup des propos tenus par nos vis-à-vis ont été très réactionnaires. Le parti est connu sous le nom de progressiste, mais je n'ai pu en voir de manifestations aujourd'hui. Ils estiment que ce qui était bon autrefois est encore suffisamment bon. Ils affichent cette attitude du «laissez-faire» économique. Ils ne s'intéressent pas du tout aux innovations ou aux expériences. Il est sûr que j'appuie le projet gouvernemental d'un fonds destiné aux innova-

tions. L'opposition devrait certainement être consciente de ce qu'elle essaie de faire. D'un côté, nous sommes aux prises avec la pénurie de terrains et de logememts face à la nécessité de conserver nos collectivités urbaines et la qualité de la vie urbaine. De l'autre, nous sommes aux prises avec le problème de la crise de l'énergie et nos problèmes écologiques permanents. Nous nous trouvons réellement en face d'une genre d'énigme écologique.

Je suis convaincu que tous les paliers de gouvernement sont disposés à collaborer. C'est devenu la mode. Le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps. Je pense que nous pouvons dire qu'il existe maintenant une communauté d'intérêts qui va croissant chez les divers paliers de gouvernement de même que chez l'entreprise privée. Certaines suggestions ont été faites à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale sur l'énergie à propos d'un réseau électrique national et d'une politique industrielle nationale. Ces deux suggestions comportent des implications qui dépassent de beaucoup leur objet immédiat. Nous ne pouvons séparer le développement industriel du développement régional, et qui dit développement régional dit développement urbain.

● (2100)

La crise de l'énergie nous avertit que nous devons planifier notre expansion nationale mieux que nous ne l'avons fait par le passé et que nous devons faire le meilleur usage possible de notre environnement naturel. La crise de l'énergie montre que nous devons organiser notre activité humaine à l'échelle nationale afin d'obtenir le maximum moyennant un minimum de dépense d'énergie et de ressources.

Le seul problème, je crois, c'est le coût élevé des services organisés. Nous pouvons affecter de grosses sommes d'argent par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les égouts et nous pouvons consacrer de l'argent aux programmes de remembrement des terres et aux autres progammmes qui ont été mentionnés. Toutefois, nous devons nous rendre compte que c'est une immense entreprise que de s'occuper des égouts, des services d'eau, des transports et de la transmission de l'énergie. Si chacun de nous prenait le temps d'étudier sa propre localité et le plan des grosses artères et des égouts qui sont en-dessous, nous verrions où sont allés ces millions de dollars.

Je suis sûr que le ministère qui s'occupe des affaires urbaines s'efforce de trouver de nouvelles façons de résoudre le problème des égouts et je crois que dans un délai raisonnable les problèmes complexes tels que le traitement des eaux usées, la dimension des égouts et la quantité d'eau que nous y déversons seront surmontés. Cela prendra sans doute dix ans ou plus. Cela doit faire partie d'un programme progressiste et inventif.

Le programme des projets témoins ne se limite pas à ce genre de solutions. Il nous faut de meilleures méthodes de planification régionale, une architecture plus sensée et plus artistique et une meilleure utilisation des terres. L'industrie privée a un rôle à jouer et elle aura avantage à étudier soigneusement les possibilités qui s'offrent et les fonds mis à sa disposition pour développer les régions urbaines en faisant preuve d'imagination. J'ai l'impression que l'industrie de la construction et de la promotion immobilière a pendant longtemps supplié le gouvernement de lui fournir des solutions. Chaque année, 99 p. 100 des lotisseurs arrivent avec les mêmes vieilles idées, les mêmes projets éculés, des attitudes rappelant les années 20 et des projets sans la moindre inspiration. Le nouveau programme leur permettrait de faire preuve d'innovation.

Affaires urbaines

J'aimerais maintenant passer à un autre sujet qui m'intéresse. Je pense que nous devrions étudier non seulement les questions pratiques telles que la viabilisation, les égouts, l'adduction de l'eau et le reste, mais aussi l'aspect artistique, l'architecture et la planification de nos localités afin que nous soyons fiers d'y vivre et qu'elles attirent les gens de l'extérieur.

Je suis allé à Téhéran récemment. Près de l'aéroport, se dresse un joli monument fait de plusieurs arches. En prévision de la construction de ce monument, le gouvernement avait organisé un concours anonyme pour le meilleur dessin. Le gagnant du concours a été un étudiant en architecture. Nous pourrions profiter de cet exemple. Nous ne sommes pas obligés de faire appel à des architectes établis d'Amérique du Nord. Bien des gens ont de bonnes idées et, à mon avis, on devrait les étudier ou les entendre, qu'elles proviennent d'experts en la matière ou non.

On accorde beaucoup d'importance à l'aménagement de la capitale nationale ici à Ottawa et il faudrait élaborer un programme à long terme à cet égard. J'espère que les députés me pardonneront de parler de l'Ontario, mais, à mon avis, le Centre municipal de Toronto est un bel exemple d'un beau centre urbain attrayant. Je suis resté bouche bée quand j'ai vu ces deux immeubles pour la première fois. Je suppose qu'il y a certains inconvénients, mais on a l'Archer d'Henry Moore au centre. Selon moi, c'est l'un des plus beaux centres municipaux d'Amérique du Nord. On n'a qu'à se rendre à Paris pour voir une ville bien planifiée. Ce serait malheureux qu'on en démolisse une grande partie. L'idée centrale devrait être conservée, même si l'on modernise certains des immeubles.

Nous devons tous faire un peu de lecture de chevet pour essayer de nous changer les idées de cette arène. J'ai dernièrement lu Bernard Berensen. Peut-être tous les députés ont-ils lu le «Passionate Observer». L'auteur vous emmène dans des pays d'Europe, tels que l'Italie. Il vous montre comment s'entrelacent les immeubles anciens, médiévaux et modernes. Je crois que nous sommes tous trop préoccupés par l'idée de démolir ce qui est vieux. Il est bon que nous gardions de bons témoignages du passé à côté d'immeubles modernes. Et j'aimerais plaider auprès de vous pour que l'on ne rase pas les immeubles pour, peut-être, les remplacer par des structures modernes qui ne sont pas des plus artistiques. J'estime que la qualité de la beauté artistique est essentielle.

Il y a, bien entendu, suffisamment de place pour l'innovation dans la planification urbaine. Il faut créer des centres pilotes. Nos villes devraient être dotées des services les meilleurs et les plus modernes possibles et nous devrions tirer au maximum parti des espaces verts pour tenir compte de l'écoulement de la circulation, des transports en commun et, bien entendu, de l'architecture d'inspiration. J'espère que les députés me pardonneront si je parle de ma ville natale de Welland. On y trouve une situation particulière attribuable en partie au canal. Une fois encore, j'espère que les députés me pardonneront d'en parler. Nous devons nous occuper de ce canal abandonné, ce qui nécessitera non pas un effort tripartite, mais une initiative quadripartite de la part des gouvernements fédéral et provincial, de la région et de la municipalité.

Je lance un appel au ministre. Nous savons tous que les grandes villes sont encombrées. Personne à Toronto ou à Montréal ne veut que ces villes s'étendent davantage. De fait, les citoyens s'inquiètent de cette expansion soutenue. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que des villes satellites sont nécessaires, des villes bien construites et planifiées. Il y a de nombreuses villes dans la région de

Toronto, notamment Kitchener, Galt, Brantford et Hamilton qui est elle-même une grande ville. Il y a aussi St. Catharines, Welland et Niagara Falls. Il y a suffisamment d'espace dans ces villes pour faire face à une expansion soutenue jusqu'à ce que leurs dimensions aient doublé ou triplé. J'estime qu'on pourrait améliorer sensiblement la situation à Toronto en adoptant des programmes semblables à ceux que le ministre a présentés; ils pourraient certes être mis en œuvre à titre expérimental.

● (2110)

Le dilemme à Welland est posé par le cours d'eau qui nous ennuie. Nous devrions soit le remblayer, soit l'utiliser à des fins récréatives. En outre, nous avons des problèmes de circulation. La situation ne s'est nullement améliorée depuis que nous avons cessé d'abaisser ou de lever des ponts. La circulation augmente chaque année. Les gens cherchent encore à traverser ces ponts en voiture, mais il n'y a qu'une seule voie dans chaque sens. Il faudrait établir un sens unique ou construire un autre pont près de celui de la rue Green. Nous avons besoin d'un pont de dégagement plus loin au Nord. De fait il nous faut six autres ponts.

Le gouvernement de l'Ontario a proposé de construire une autoroute qui traverserait le centre de Welland, et cela peut être ou ne pas être réalisable. Des études ont été effectuées du plan officiel de la ville de Welland, qui a dépensé des sommes énormes. Il n'est pas nécessaire, à mon avis, de dépenser plus d'argent aux fins de recherche et de planification. Le comité chargé d'étudier cette question s'est réuni environ deux fois par mois, deux des réunions ont été couronnées de succès et nous ne faisons pas encore connaître nos positions. Nous savons assez bien ce que veut le grand public. Nous savons aussi que le gouvernement fédéral ne cherche pas à imposer sa volonté à la province ou à la ville mais est prêt à collaborer, ce qui est un bel exemple de ce que peuvent accomplir trois paliers de gouvernement qui travaillent ensemble. Je suis peut-être optimiste, mais je pense que nous pourrons discuter de cette affaire et la régler vers la mi-été.

Quant à la solution, j'espère que le plan actuel utilisera Welland comme région expérimentale. Je ne crains pas du tout quelques essais et un peu d'innovation. J'aimerais aussi voir quelque rénovation urbaine sous la forme d'un magnifique centre-ville construit au-dessus de ce fossé pollué qui est le nôtre. Les eaux du canal sont stagnantes. On a construit en travers une large chaussée pour permettre la circulation routière et ferroviaire au sud de la ville, néanmoins un gros problème se pose aux divers paliers du gouvernement. J'espère qu'une petite partie des 100 millions sera utilisée pour nous aider à résoudre notre problème. Je ne veux pas entrer dans le détail des ennuis que nous a causés le plan, mais il est au moins consolant de constater que certains travaux ont été mis en chantier.

J'ai raison de penser qu'il s'agit tout simplement d'une sorte de programme de recherche. Jusqu'ici toutes les recherches concernant la construction d'immeubles, le traitement des eaux usées, les réseaux d'approvisionnement d'eau, les transports et l'énergie, ont été exécutés; il s'agit maintenant de réunir toutes les idées. En cela, je ne parle pas uniquement de ma propre collectivité.

Permettez que je m'éloigne un moment de la question pour vous dire que nous avons une importante aciérie à Welland. Elle a demandé qu'on l'aide à installer un four d'expérience qui s'alimente d'agglomérés de minerai de fer plutôt que de ferraille coûteuse. La direction de la recherche au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en a construit un modèle. L'idée a été communiquée aux ministères intéressés et le four est maintenant en service. Il aura coûté $250,000 en plus d'une subvention de développement de $100,000 qu'a accordée la compagnie privée elle-même pour mettre ce four en service. En d'autres mots les promoteurs et les entrepreneurs privés devraient collaborer avec le gouvernement dans l'aménagement de localités modèles et dans la réalisation de projets d'urbanisme.

[M. Railton.]

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) de sa motion d'aujourd'hui à la Chambre. Elle témoigne d'une très grande préoccupation du bien-être du Canadien moyen et de la conviction qu'il est possible aussi bien que souhaitable que nous travaillions en quelque sorte ensemble afin d'assurer des logements propres et chauds à toute la population.

Il a le droit, je crois, de s'indigner de la dernière proposition du ministre, laquelle fait l'objet de la motion. Il s'agit d'une caisse de 100 millions de dollars affectée à des bagatelles. Elle ne répondra pas aux besoins de logement du peuple canadien. Elle ne contribuera pas à faire baisser les prix à un moment où ceux-ci ont monté au point où l'achat d'une maison dépasse les ressources financières du Canadien ordinaire. Elle n'aidera pas à répondre à la demande immédiate qui dans bien des régions du pays a atteint des proportions critiques. Cette proposition motive sous bien des aspects les accusations portées contre elle. Le ministre semble incapable de comprendre et d'attaquer les problèmes de l'habitation qui se posent réellement au pays.

C'est vrai, comme on nous l'a dit, qu'un grand nombre de logements ont été construits ces trois ou quatre dernières années. A mon avis, quelque 50,000 logements de plus ont été construits chaque année, grâce aux modifications d'ordre technique apportées en 1969 à la loi en application du rapport du groupe d'étude. Hier, j'ai entendu le NPD dire que ce n'était pas le cas, ou tout au moins a-t-on voulu le laisser entendre. Néanmoins, j'essaierai de prouver—je ne m'étendrai pas sur la question ce soir en raison du peu de temps qui m'est alloué—que c'est en effet grâce à ces modifications d'ordre technique que nous avons réussi, au cours des trois ou quatre dernières années, à augmenter au pays le nombre de nouveaux logements en construction.

Incidemment, je suis certain que les objections des députés du NPD sont bien fondées. Ce sont des gens bien intentionnés, mais, malheureusement, peu d'entre eux ont la moindre expérience pratique et, en conséquence, on ne peut s'attendre à ce qu'ils saisissent à fond ce processus opérationnel hautement technique. Ils n'ont pas les connaissances techniques nécessaires pour comprendre.

Pour ce qui est du taux d'intérêt flottant, qu'il me soit permis de dire qu'il a été rarement plus élevé qu'il ne l'aurait été si la restriction statutaire avait été maintenue. En fait, il a habituellement été inférieur. Il y a l'avantage, toutefois, que des fonds ont été disponibles et grâce à un taux d'intérêt flottant souple et très sensible, il y avait continuellement de l'argent de disponible. Les lotissements pouvaient ainsi aller de l'avant et être terminés. Le taux d'intérêt flottant a été très avantageux pour l'industrie et, ce qui est aussi important à mon avis, il n'en a pas coûté plus aux Canadiens.

● (2120)

L'autre objection qu'on a soulevée hier au cours du débat avait trait au roulement de 5 ans. C'était aussi absolument essentiel. N'eût été du roulement de 5 ans, un

bon nombre des institutions financières n'auraient pas investi dans les hypothèques domiciliaires et auraient certainement investi moins qu'elles ne l'ont effectivement fait. C'est tout particulièrement vrai des sociétés de fiducie et de prêt qui empruntent une grande partie de leur argent pour des périodes de 5 ans. Sans le roulement de 5 ans, une grande partie de l'argent investi dans l'habitation ces dernières années n'aurait pas été disponible et, en conséquence, des dizaines de milliers de logements n'auraient pas été construits chaque année.

Je crois que le député de Broadview (M. Gilbert) en soulevant ce point ne s'est pas rendu compte de ce qu'il avançait. Il se trouvait à dire que nous devrions bloquer les intérêts à un niveau élevé pendant 25 ans. Ce n'est assurément pas ce que voudrait faire le député. Où est-il donc ce parti des petits, ce parti des travailleurs? Depuis quand le NPD veut-il imposer des taux d'intérêt élevés au petit propriétaire de maison pendant le reste de sa vie? Est-ce tout ce qu'il peut faire pour améliorer la situation du logement au pays?

Je suis surpris parce qu'il ne s'attend certainement pas à ce que les taux d'intérêt élevés actuels se maintiennent. Ils veulent assurément voir élire un gouvernement qui abaissera les taux d'intérêt. Assurément, dans ces circonstances, ils seraient les premiers à réclamer les avantages de ces taux d'intérêt à la baisse pour le petit propriétaire moyen au pays à la première occasion de roulement. J'espérerais qu'ils fassent encore mieux et je puis assurer aux députés que le prochain gouvernement canadien fera baisser ces taux d'intérêt et nous entendrons alors nos amis dans le coin là-bas tenir des propos différents. Ce qu'ils proposent est dramatique, et cela imposerait une charge écrasante aux petits propriétaires dans notre pays. Je reviendrai plus tard à la question des taux d'intérêt, monsieur l'Orateur. Dans l'intervalle, j'aimerais parler des réserves foncières.

Nous aurions dû agir il y a cinq ans, lorsque la commission d'étude fit son rapport. Le député de Don Valley (M. Gillies) faisait partie de cette commission d'étude, et il a largement contribué à la rédaction de ce rapport. Le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) était membre officieux de cette commission. Il a voyagé avec nous d'une côte à l'autre. Il est souvent venu avec nous et a écouté nos délibérations. Fait intéressant, et, à mon avis, important, il en est venu en grande partie aux mêmes conclusions que les membres de la commission d'étude, et il comprenait et approuvait les recommandations faites dans le rapport de la commission d'étude.

Une voix: Parliez-vous sur le même ton à cette époque-là?

M. Hellyer: Oui, et comment! Bien que les terrains fussent cher il y a cinq ans, ils n'étaient pas horriblement chers. Leur prix était un peu exagéré, mais certainement pas autant qu'aujourd'hui. J'aimerais vous citer un exemple, à Toronto. Cette ville, dont je représente une partie à la Chambre des communes, est sans doute un cas extrême. A Toronto, au printemps 1969, on pouvait acheter un terrain viabilisé pour environ $10,000; dans certains cas, le prix était légèrement plus élevé ou légèrement inférieur, mais il fallait compter environ $10,000 pour un terrain de 50 pieds sur 120 pieds, entièrement viabilisé. Quel en est le prix à l'heure actuelle? Le même terrain normalisé de 50 pieds sur 120 dans le Grand Toronto coûte aujourd'hui $35,000. En cinq petites années, le prix d'un terrain normalisé minimum dans le Grand Toronto est passé de $10,000 à $35,000, et toute personne qui achète une maison dans le Grand Toronto à l'heure actuelle paie sa maison $25,000 plus cher parce que le gouvernement n'a pris aucune mesure il y a cinq ans.

Des voix: Bravo!

M. Hellyer: Le groupe de travail comme moi-même se rendait compte de ce qui allait se produire et, de toutes les recommandations faites au cabinet le 14 février 1969, la plus importante était celle qui aurait offert aux municipalités le financement à 100 p. 100 des frais d'acquisition de terrains et, chose importante, monsieur l'Orateur, d'installations d'égouts, de pose de tuyauterie d'eau et de construction de routes afin qu'elles puissent constituer une réserve de lotissements susceptibles d'être rapidement convertis de façon à satisfaire les besoins en logement de la population. Le gouvernement, dans son arrogance aveugle, s'est refusé à agir.

Des voix: Bravo!

M. Hellyer: On se demande pourquoi nous subissons une inflation galopante. Elle est due à ce genre d'imprévoyance, car rien n'aurait pu avoir de plus grandes répercussions sur le coût des logements dans le Toronto métropolitain que cette augmentation de $25,000 pour un lotissement en cinq ans. Bien sûr, l'augmentation d'autres types de logement est plus ou moins parallèle car, qu'il s'agisse d'immeubles d'appartements, de maisons jumelles ou d'appartements en copropriété, l'augmentation est à peu près proportionnelle à cette hausse incroyable.

Cet après-midi, le ministre nous a déclaré qu'il existait des accords fédéraux-provinciaux en matière de banques de terrains et qu'il allait maintenant prendre des arrangements en ce domaine avec les provinces. Je me demande si ce gouvernement comprendra jamais et j'ai des raisons d'en douter.

Une voix: Pas celui-ci.

M. Stanfield: Pas ces gens-là.

M. Hellyer: Qu'a-t-il à se mêler des affaires internes des provinces et des municipalités? Est-il nécessaire que la SCHL ait un pied dans tous les plats? Pourquoi le gouvernement ne peut-il adopter une politique analogue à la recommandation de 1969? Sa meilleure caractéristique était la simplicité: elle prévoyait le versement immédiat des sommes nécessaires aux municipalités pour faire le travail qui leur incombe aux termes de la constitution. Le gouvernement aurait limité ses activités à ses propres responsabilités qui, selon la constitution, est celle du financement.

Si, comme le veut notre constitution, le gouvernement du Canada voulait ne pas se mêler des affaires des autres et s'occuper convenablement de ses propres affaires, assumer ses propres responsabilités, nous pourrions alors faire des progrès au pays vers la solution des problèmes auxquels nous faisons face. Le gouvernement n'a pas réussi à assumer ses responsabilités. La constitution en commun de banques de terrains est trop lente, trop complexe et trop coûteuse. Il est très bien de commencer maintenant—mieux vaut maintenant que jamais, je dirais, et il vaut certainement mieux le faire maintenant que de reporter à deux, trois ou quatre ans d'ici la tâche d'intensifier la constitution de réserves foncières—mais cela ne répond pas aux besoins immédiats du pays qui résident dans la viabilisation des terrains. Les municipalités canadiennes ont besoin dès maintenant de canalisations d'eau et d'égout et de voies publiques.

Une voix: Et pas demain.

M. Hellyer: Il ne suffit pas d'acheter des terres marécageuses dans la périphérie d'Ottawa appelée à s'urbaniser dans les années à venir, comme l'a fait le gouvernement. Bien que nous nous réjouissions de savoir que le gouvernement a l'intention de financer un immeuble à Toronto où les eaux usées seront recyclées et où l'eau sera utilisée sans fin, d'ici à ce que ce procédé ait été porté à un point de perfection qui permette son application commerciale et son utilisation universelle sur une plus large échelle, bien de précieuses années se seront écoulées. Je le répète, pour résoudre le problème de la pénurie, le ministre doit s'assurer que les municipalités canadiennes ont des fonds suffisants pour procéder dès maintenant à l'installation de canalisations d'eau et d'égout et à la construction de voies publiques.

● (2130)

Le gouvernement du Canada devrait dès maintenant mettre plus de fonds à la disposition des municipalités pour leur permettre de répondre à leurs obligations financières. Il devrait aussi considérer la possibilité d'amortir une partie de leurs frais. S'il trouve, d'autre part, que les municipalités sont encore à court d'argent, il pourrait songer à amortir la totalité des frais jusqu'à ce que les municipalités maîtrisent à nouveau la situation, que la hausse des prix prenne fin et que les Canadiens puissent enfin vivre, respirer, se loger convenablement et subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

D'où viendrait cet argent? En partie de l'assurance-chômage, en partie du programme PIL ou Perspectives-Jeunesse. Certains seraient sans doute capables de participer à la fabrication de tuyaux en béton, d'autres, de conduire un bulldozer, un camion ou une pelle rétrocaveuse. Non seulement ils seraient capables mais ils accueilleraient volontiers l'occasion d'utiliser leurs talents pour accomplir quelque chose qui profite à leur pays.

Des voix: Bravo!

M. Hellyer: Il y a bien des endroits où le gouvernement pourrait trouver de l'argent, s'il voulait seulement se mettre au travial.

M. Stanfield: Des dépenses productives, ils ne comprennent pas cela.

M. Hellyer: Certaines municipalités ont besoin d'aide pour leur réseau de transport. La recherche est certes nécessaire. Je suis l'un des premiers à admettre que cette recherche devrait se faire dans le domaine des travaux publics, mais nous pouvons beaucoup faire sans qu'il soit besoin d'avoir de nouvelles innovations dans la technologie. Il faut à Toronto prolonger le réseau de transport public vers la campagne pour résoudre son problème de logement. On pourrait en dire autant de Vancouver s'il avait un réseau de transport public.

Le ministre pourrait dès maintenant commencer à étudier le moyen de fournir les crédits pour les réseaux de transport nécessaires. Bien des choses pourraient être faites. Le ministre devrait persuader le gouvernement d'adopter la politique des revenus recommandée par le parti conservateur. Les taux d'intérêt ne baisseront pas tant que l'inflation ne sera pas maîtrisée et l'inflation ne sera jugulée que lorsque le ministre abandonnera sa politique de laisser-faire, dont l'expérience a démontré l'insuccès. Par conséquent, s'il veut pousser le logement et le développement urbain, il devrait le faire en exerçant des pressions sur ses collègues pour les amener à adopter la politique conservatrice en matière des revenus et ainsi enrayer l'inflation et faire baisser les taux d'intérêt.

Que le ministre applique donc ses talents de persuasion pour faire adopter aux provinces des codes du bâtiment normalisés. Qu'il persuade donc le ministre des Finances (M. Turner) de revenir sur son attitude intransigeante à l'endroit de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Qu'il convainque le gouvernement une fois de plus d'établir un programme—plutôt que d'en parler seulement—pour financer les réseaux de transport urbains. Le ministre pourrait faire bien des choses. Mais il semble incapable d'apprendre.

Récemment, par exemple, nous avons signalé au ministre le problème des coopératives collégiales à Toronto et leurs lacunes. Il semble que le ministre ait fait préparer un rapport confidentiel qu'il refuse de nous laisser voir. Il semble aussi que certaines accusations aient été portées à cet égard. Nous voyons maintenant un autre exemple de coopérative de construction de logements qui n'est pas une véritable coopérative puisqu'elle ne comporte pas la participation active et réelle d'individus. Elle n'exige aucun travail manuel, comme ce fut le cas de ces nobles initiatives en Nouvelle-Écosse. Par conséquent, on a là un autre exemple du parasitisme de la classe moyenne, pratiqué par des particuliers qui ne prennent aucun risque et s'amusent à jouer avec l'argent des autres.

A Toronto, nous adoptons des projets considérés comme coopératifs mais il s'agit en fait de logements à loyers élevés. Les loyers seront supérieurs au prix du marché, malgré les nombreuses subventions. Ce qui arrive, c'est que le ministre dupe les gens avec tous ces programmes et avec l'idée que les logements sans but lucratif peuvent être assimilés à des logements à loyer modique, ce qui ne peut pas se faire. Il vaudrait beaucoup mieux que le ministre prenne 80 p. 100 de cet argent tout de suite et le consacre à des choses nécessaires pour remédier à la situation et, notamment, poser des égouts et des canalisations d'eau, construire des voies publiques et voir à d'autres installations nécessaires pour accroître l'offre de terrains viabilisés et abaisser le coût du logement afin que les Canadiens puissent de nouveau avoir la chance de satisfaire leurs besoins.

Le ministre se plaint qu'il n'y ait sur le marché que des maisons pour la classe moyenne. Il y a du vrai là-dedans, à cause des obstacles que les divers paliers de gouvernement imposent dans ce domaine. Le ministre doit passer son temps à supprimer les obstacles au lieu d'essayer de faire croire aux gens qu'il fait quelque chose. Le ministre doit s'attaquer au véritable problème qui se dresse devant lui. Ce programme de 100 millions de dollars n'est rien d'autre qu'une nouvelle tentative de tromper les gens. C'est une mesure de diversion. Le ministre a des sommes d'argent à sa disposition. Elles ont toujours été à son budget. Ce projet de 100 millions de dollars ressemble à une caisse électorale en ce sens que les monuments qui seront construits feront davantage pour sa réélection que pour la solution des besoins dans le domaine du logement. Voilà qui tourne en dérision la loi sur les dépenses électorales. Le ministre doit s'attaquer à cette tâche importante. Mieux encore, la Chambre doit manifester son manque de confiance envers le gouvernement actuel afin que les gens puissent élire un gouvernement qui fera le nécessaire.

● (2140)

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je suis heureux de dire quelques mots sur la motion à

l'étude. On rejette, monsieur le président, dans cette motion, et je cite:

> . . . le Programme de projets témoins urbains de $100 millions le considérant comme une manœuvre de diversion totalement inefficace pour résoudre la crise actuelle du logement, et qu'elle déclare en conséquence qu'elle n'a pas confiance dans le gouvernement.

Ce n'est pas, monsieur le président, que nous n'avons pas confiance dans le gouvernement actuel, mais nous savons que cette somme de 100 millions de dollars ne réglera pas les problèmes actuels au sujet du logement.

Monsieur le président, on investit une somme de 100 millions de dollars au Canada, pour faire des recherches, afin de connaître les besoins dans le domaine de la construction. Ces besoins, monsieur le président, nous les connaissons depuis longtemps. Nous savons depuis longtemps que les Canadiens ne sont pas capables de se loger convenablement et qu'ils sont exploités à cause de taux d'intérêt usuriers de la Société centrale d'hypothèques et de logement et d'autres institutions financières. Je dirai, monsieur le président, que la Société centrale d'hypothèques et de logement est de connivence avec toutes les autres institutions financières pour exploiter ceux qui ont besoin de se loger. Le besoin de logement est un facteur premier de la vie, comme la nourriture et le vêtement. L'être humain a besoin de se loger. C'est un besoin primordial. L'État ne s'est jamais préoccupé des besoins premiers des citoyens. On les exploite à outrance. Il s'agit d'une exploitation honteuse pour un gouvernement d'avoir une société centrale d'hypothèques et de logement qui est de connivence avec les autres institutions pour exploiter d'une façon extraordinaire les citoyens du Canada, monsieur le président.

Monsieur le président, tout homme doit avoir sa maison, ses meubles, ses objets personnels de consommation courante et tous ses instruments de travail individuels. C'est la propriété personnelle de ses biens, qui permet à l'homme de prendre racine sur un coin de terre et d'y organiser sa vie et celle de sa famille. C'est grâce à cette propriété s'il réalise qu'il a quelque chose en commun avec l'univers physique.

Le but de la société, monsieur le président, n'est pas de faire des projets pour exploiter les citoyens, de connivence, encore une fois, avec toutes les autres institutions.

Monsieur le président, si la vie est un voyage, l'homme doit pouvoir entrer au port aussi souvent que ses activités le lui permettent. Ce port doit lui appartenir et non être la propriété d'autrui. Je dirai, monsieur le président, et tout le monde le sait, qu'à peu près 10 p. 100 des citoyens sont vraiment propriétaires de leurs logements ou de leurs maisons; 90 p. 100 dépendent de la Société centrale d'hypothèques et de logement et des autres institutions financières, qui exigent des taux d'intérêt usuraires.

La Société centrale d'hypothèques et de logement prête présentement à un taux de 10 ou de 12 p. 100. Mais au taux de 10 p. 100, monsieur le président, les intérêts doublent le montant du prêt tous les sept ans. Dans 14 ans, un prêt de $10,000 produit $20,000 en intérêts, dans 21 ans, $40,000, dans 28 ans, $80,000, dans 35 ans, $160,000.

Alors si l'on prétend aider les Canadiens par l'entremise d'institutions semblables et par la protection de ces institutions, on exploite outrageusement et honteusement les Canadiens. Monsieur le président, chaque citoyen a le droit d'avoir sa petite maison, son petit coin de terre, mais de la façon dont nous procédons présentement, très peu sont propriétaires. Ce sont tous d'éternels hypothéqués. Ce sont tous des gens qui ne pourront pas payer leur maison de leur vivant. Il faudra deux ou trois générations pour payer une maison qui devrait coûter une dizaine de milliers de dollars et qui en coûte présentement $20,000, $25,000, $30,000 ou $40,000.

Monsieur le président, si l'on veut faire des recherches, si l'on a de l'argent à consacrer aux recherches, nous devrions appliquer cet argent à l'octroi d'escomptes compensés sur les matériaux de construction. On devrait supprimer la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, qui pressure les citoyens d'une façon éhontée.

Nous sommes également assujettis aux taxes provinciales qui s'ajoutent aux hypothèques et grèvent davantage le prix des maisons. Or, on prétend, grâce à la Société centrale d'hypothèques et de logement et à tous les mouvements que nous préconisons aujourd'hui, et même avec ces 100 millions de dollars que l'on veut affecter à la recherche . . .

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement, de mettre aux voix, sur-le-champ et successivement, toute question nécessaire pour disposer des délibérations présentement en cours, du Budget supplémentaire (B), des crédits provisoires et à l'adoption d'un ou de plusieurs bills s'y rattachant.

[*Traduction*]

Le vote porte donc sur la motion. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Woolliams, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 4*)

POUR

Messieurs

Alexander	Ellis	Howie
Alkenbrack	Epp	Hueglin
Andre	Fairweather	Hurlburt
Arrol	Fortin	Jarvis
Atkey	Frank	Jelinek
Baker	Fraser	Kempling
Baldwin	Gillies	Knowles (Norfolk-Haldimand)
Balfour	Godin	Korchinski
Bawden	Grafftey	Lambert (Edmonton-Ouest)
Beattie (Hamilton Mountain)	Hales	La Salle
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)	Haliburton	Latulippe
Bell	Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)	Lawrence
Clark (Rocky Mountain)	Hamilton (Swift Current-Maple Creek)	Lundrigan
Clarke (Vancouver Quadra)	Hargrave	MacDonald (Egmont)
Cossitt	Hees	MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
Danforth	Hellyer	MacKay
Darling	Higson	MacLean
Dick	Hollands	Macquarrie
Dinsdale	Holmes	Madill
	Horner (Battleford-Kindersley)	Marshall

Affaires urbaines

Messieurs

Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nielsen
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Thomas
(Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—96.

CONTRE

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Barnett
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Goyer
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles
(Winnipeg Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
L'Heureux
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Matte
McRae
Morin (Mme)
Munro
(Hamilton-Est)
Neale
(Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rompkey
Rondeau
Rooney
Rose
Rowland
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Tétrault
Thomas
(Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—140.

● (2220)

[L'Orateur suppléant (M. Laniel).]

[*Français*]

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, déposé à la Chambre le 7 mars 1974, soit agréé.

[*Traduction*]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la motion visant à adopter le Budget supplémentaire (B). Au départ, je dois dire que l'on pourrait gravement s'interroger sur plusieurs des postes qui y figurent, mais il n'entre pas dans mes intentions ce soir d'empiéter sur le temps de la Chambre pour des questions de procédure. Une des irrégularités est tellement flagrante qu'elle ne peut être passée sous silence et je suis d'avis que la motion visant à recevoir ce crédit ne peut être mise aux voix ce soir.

Il s'agit du crédit 25b du Budget supplémentaire (B), crédit relatif à la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires, sous la rubrique ministère de la Consommation et des Corporations. Ce poste concerne près d'un million de deniers publics qui seront alloués, si la motion est adoptée. La seule description de l'objet de ce crédit figure à la page 7 du Budget supplémentaire. Sous la rubrique «Budgétaire», nous lisons: Commission de surveillance des prix des produits alimentaires, et une autre en-tête qui se lit «Activité visée». Viennent ensuite les différents postes de dépenses et les montants qui leur seront impartis.

J'aimerais cependant attirer l'attention de Votre Honneur sur le fait que l'on ne donne pas de plus amples détails sur l'objet de ce crédit. Malgré l'en-tête «Activité visée», on ne trouve aucun crédit 25 dans le Budget principal des dépenses de 1973-1974 auquel on peut se référer pour plus de précision. On ne mentionne aucune autre source permettant d'identifier l'objet de ce crédit. Il n'y a pas de statut ou de crédit dans une précédente loi portant affectation de crédits. De fait—et qu'on me corrige si je me trompe—comme on ne fait nulle part mention d'une précédente loi portant affectation de crédits, on peut en déduire que c'est la première fois que ce crédit a été soumis à la Chambre.

Le crédit figure seul. Il est mentionné sous la rubrique «Ministère de la Consommation et des Corporations». Toutefois, une analyse minutieuse de la loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations, au chapitre 27 des Statuts révisés de 1970, révèle que la loi ne semble pas autoriser le ministre à créer un office, si ce n'est une commission ministérielle. L'article 3 de la loi confie au ministre la gestion de la direction du ministère.

Selon moi, il y a lieu de poser la question suivante: L'article englobe-t-il la gestion et la direction de la commission en question? Je prétends que non. Nous n'avons certes pas vu que la gestion et la direction de la commission sont confiées soit au ministre chargé du ministère, soit au gouvernement. Les articles 5 et 6 de la loi définissent les pouvoirs, devoirs et fonctions du ministre. Il n'y est prévu aucun pouvoir permettant la création d'une commission, certes pas d'une commission pouvant agir indépendamment du pouvoir du ministre de gérer et de diriger. Si le crédit en cause a pour but d'élargir les pouvoirs du ministre afin qu'ils englobent la création d'une commission, qu'il s'agisse d'une commission gérée et dirigée par le ministre ou d'une commission indépendante—bien que le crédit ne précise pas le caractère indépendant de la commission—le crédit constitue donc une loi portant affectation de crédits, une loi qui, sauf en cas

d'urgence, doit être adoptée sous la forme d'un bill distinct modifiant la loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations.

J'aimerais reporter Votre Honneur au rapport du comité spécial des tendances des prix à l'alimentation, et plus précisément au fascicule nº 17 renfermant les délibérations du mardi 27 mars, du jeudi 29 mars et du vendredi 30 mars de l'année dernière. Nous trouvons à la page 17.7 la première recommandation du rapport à la Chambre adoptée par le comité et qui s'énonce ainsi:

Que le Gouvernement étudie l'opportunité de présenter une loi créant une commission indépendante de surveillance du prix des produits alimentaires ayant les pouvoirs d'examiner les prix et qui devrait faire rapport au ministre de la Consommation et des Corporations . . .

C'était là la recommandation du comité, motivée notamment, j'imagine, par le manque de pouvoirs du rapport. Je soutiens par conséquent que si le crédit à trait à cette commission, créée en vertu de la loi sur les enquêtes, chapitres 1 à 13 des Statuts révisés de 1970, je soutiens encore une fois qu'il s'agit là d'une mesure législative. Le paragraphe 1) de l'article 11 de cette loi autorise toute commission créée en vertu de la loi à embaucher du personnel. C'est la seule dépense qu'une commission est autorisée à faire, et pourtant ce crédit décrit en détail les dépenses d'exploitation au titre des transports et des communications, des locations et des dépenses d'immobilisation en machines et en équipement, et Dieu sait si une commission a besoin de machines et d'équipement. Ce crédit ne peut être qu'une mesure législative tendant à modifier la loi pour accomplir une chose que le Gouverneur en conseil ne pouvait pas autoriser la commission à faire par un décret du conseil sous le régime de la loi, c'est-à-dire autoriser la commission à dépenser des fonds publics à autre chose que l'embauche de personnel.

Quel que soit l'angle sous lequel on considère ce crédit, c'est une tentative de légiférer au moyen d'un bill des subsides. Le principe est défini dans la 18e édition du May, page 731. En fonction de ce principe, le crédit doit être déclaré non valide et je parlerai dans quelques instants d'un précédent établi par la présidence. Avant de passer à une autre question, j'aimerais vous signaler, monsieur, que la façon appropriée de financer un organisme comme la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, est comme on l'a fait dans le budget principal du conseil privé que l'on peut trouver dans le budget principal de l'année en cours, à la page 20-7, sous le titre «A—Conseil privé». Il s'agit du dernier alinéa à la fin de la page, du paragraphe intitulé «Description du programme» qui stipule:

Commissions d'enquête et groupes de travail—Fonds pour les commissions d'enquête et les groupes de travail créés en vue de formuler des recommandations sur des sujets déterminés.

C'est ainsi que cela s'est passé pour la création de la Commission d'études des revendications des Indiens, cela n'a pas été fait sous l'égide du ministère des Affaires indiennes et il s'agit de pouvoirs semblables. Le ministre de la Consommation et des Corporations a cherché à obtenir ces subsides par le budget en vertu du bill des subsides qui suivit, et il s'agit dans ce cas-là d'un crédit prévu dans le budget du Conseil privé et non dans celui du ministère, qui n'a aucun pouvoir.

J'ai dit que je voulais parler à la présidence d'une décision qui fut rendue le 10 décembre 1973, où Votre Honneur avait cité le même extrait de May que je cite maintenant pour prouver que le crédit est une tentative de légiférer au moyen d'une loi des subsides. Je veux parler de la 18e édition de May, page 731; l'extrait commence en fait page 730, sous le titre «Autorisation de dépenses par une loi des subsides sans sanction légale précise»; je cite:

Une dépense effectuée par un ministère à des fins non prévues dans les pouvoirs que lui confère la loi doit normalement être autorisée expressément au moyen d'une résolution de finance associée à un bill de subsides en conformité de la procédure décrite dans le chapitre suivant.

Ce jour-là, Votre Honneur a cité le long passage suivant:

La question s'est souvent posée de savoir si, dans un cas particulier, l'autorisation accordée par la loi portant affectation de crédit remplaçait de façon satisfaisante l'autorisation donnée par un bill particulier.

D'une part, en ce qui concerne cette question, il n'existe aucune restriction légale quant à la prérogative de la Couronne de présenter un crédit, ou quant à celle du Parlement d'autoriser la dépense prévue par ce crédit, dans la loi portant affectation de crédits. D'autre part, la loi portant affectation de crédits est une mesure d'ordre général qui contient un grand nombre d'articles et qui ne vise pas à définir les conditions des dépenses. En outre, cette loi accorde des pouvoirs pour une année seulement et ne s'applique donc pas aux dépenses qui doivent se poursuivre pendant une certaine période ou indéfiniment. Dans certains cas également, la loi portant affection de crédits a été utilisée non seulement pour remplacer une loi précise, mais pour passer outre aux limites imposées par une loi existante.

Le comité des comptes publics a constamment appelé l'attention, dans ses rapports, sur ce qu'il considérait comme des abus de la loi portant affectation de crédits de l'une ou de l'autre des façons susmentionnées, et le Trésor a répondu à cela en justifiant cette pratique pour des raisons d'urgence plutôt que par principe.

Vous avez alors fait remarquer, monsieur l'Orateur:

Je crois qu'une telle justification devrait s'entendre d'un cas d'urgence plutôt qu'en principe.

Il ne peut toutefois pas y avoir urgence à l'égard du crédit 16b parce que dans ce cas, le gouvernement aurait invoqué l'article 58(18) du Règlement qui stipule que:

(18) S'il y a urgence relativement à un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires, les délibérations de la Chambre relativement à une motion visant leur adoption et celle du bill les englobant doivent être tenues en conformité des ordres du gouvernement et non les jours désignés en conformité du présent article.

Je soutiens donc, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit ici d'une tentative de légiférer au moyen d'un crédit et qu'on devrait légiférer de la façon normale en modifiant la loi et non par le truchement d'un bill de finance. Comme c'est présentement le cas, je soutiens qu'on ne peut présenter maintenant le crédit au moyen d'une motion d'adoption.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, contrairement à l'honorable député, je serai bref. Il importe de se rendre compte que la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires a été créée en vertu de la loi sur les enquêtes, et que comme le ministre responsable avait institué la Commission, le gouvernement se trouvait plus ou moins contraint d'en financer le fonctionnement. Voilà ce que fait précisément ce crédit. Comment fournir les fonds nécessaires pour permettre au gouvernement de remplir son rôle sinon par un bill de subsides ou des prévisions budgétaires. Il me semble que l'honorable député a, d'une manière qui lui est bien typique, fait marcher la Chambre des communes.

M. l'Orateur: La présidence entendra volontiers les autres opinions que les députés veulent bien m'exprimer. La soirée n'est pas tellement avancée et le président est disposé à entendre d'autres arguments, si telle est la volonté de la Chambre.

Des voix: Non.

Motions de subsides

M. l'Orateur: S'il n'y a plus d'argument pour ou contre le point soulevé par le député du Yukon (M. Nielsen), je suis prêt à prendre une décision. Le député du Yukon a proposé l'année dernière un argument semblable lors de l'étude des subsides. A cette occasion, son argument se rapportait à des crédits d'un dollar. L'honorable député s'en souviendra puisqu'il a cité en partie une décision par laquelle je convenais avec lui que les crédits d'un dollar auquel il faisait alors allusion étaient, à mon avis des crédits législatifs et, par conséquent, ne pouvaient pas être présentés à la Chambre.

Je dois dire à l'honorable député que la situation n'est pas aussi claire dans mon esprit, aujourd'hui, qu'elle l'était la dernière fois, ou qu'elle semblait l'être à l'honorable député. Je conviens avec lui que le Parlement ne saurait légiférer par des crédits, mais si je considère ce crédit en particulier, je ne vois pas quelle loi qu'il est censé modifier ou comment il essaie d'établir un principe législatif ou de légiférer, pour m'exprimer plus simplement.

J'aimerais que d'autres députés appuient l'honorable député pour l'aider à établir qu'il s'agit là d'un crédit législatif. Mais il me serait très difficile de convenir avec lui qu'il s'agit, au premier abord, de rien d'autre qu'un article du budget. Le député pourra peut-être répliquer qu'il pourrait s'agir d'un budget principal plutôt que d'un budget supplémentaire. Ce ne serait peut-être pas la bonne façon de procéder s'il s'agissait d'un budget principal plutôt que d'un budget supplémentaire, mais je ne peux en conclure qu'il s'agit d'un article législatif et je ne peux donc soumettre la question à la Chambre.

● (2230)

J'en serais venu à une autre conclusion si le député avait pu me convaincre qu'il avait raison, mais en toute justice envers la Chambre, je ne pense pas que je puisse être d'accord avec l'affirmation du député.

(La motion est adoptée.)

M. Drury propose: Que le bill C-15, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée.)

M. Drury propose: Que le bill C-15, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. McCleave.)

Sur l'article 2—*$724,337,761 accordés pour 1973-1974.*

M. Howard: Monsieur le président, j'invoque très brièvement le Règlement. Le comité ferait bien de s'arrêter un moment ou deux sur le point soulevé par deux fois dans le passé par mon collègue de Scarborough-Ouest. Il s'était opposé aux articles législatifs dans les prévisions de dépenses et au fait que le bill s'appuyait sur ces crédits qui y figuraient par ordre alphabétique dans la version anglaise, mais non dans la version française. Le député a manifestement gagné son point.

[M. l'Orateur.]

Des voix: Bravo!

M. le président: Je remercie le député de Skeena de son rappel au Règlement. L'article 2 est-il adopté?

M. Harney: Monsieur le président, je dois faire une mise au point à propos des remarques que vient de faire le député de Skeena. Je n'ai pas gagné mon point; c'est la Chambre qui a gagné le sien.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Harney: Monsieur le président, je voudrais dire, puisque certains députés ne considèrent peut-être pas cette affaire comme étant très importante, que le bilinguisme est une foule de petites choses. On vient de réaliser une petite réforme, à la Chambre, qui ajoute, je crois, à notre vie nationale.

Pour en revenir à ce rappel au Règlement, monsieur le président, puisque le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a bien voulu présenter ces documents dans une forme adéquate, ne pourrait-on pas présentement demander au ministre de la Justice (M. Lang) de revoir les Statuts révisés du Canada pour que les tables de matière soient établies de la même façon?

[*Traduction*]

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 à 7 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

M. Drury propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

● (2240)

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) propose:

Que la Chambre approuve les crédits provisoires suivants:

Qu'une somme n'excédant pas $3,138,241,654.50, soit l'ensemble

a) des trois douzièmes du total de tous les postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, présenté à la Chambre des communes au cours de la présente session, $2,938,230,154.50;

b) des huit douzièmes du montant total du poste 25, Finances, et du poste L20, Industrie et Commerce, énoncés à l'annexe A, $19,731,333.33;

c) des six douzièmes du montant total du poste 40, Transports, et du poste 10, conseil du Trésor, énoncés à l'annexe B, $29,287,000;

d) des cinq douzièmes du montant total du poste L105, Transports, énoncés à l'annexe C, $5,625,000;

e) des quatre douzièmes du montant total du poste 20, Affaires extérieures, et du poste 10, Affaires urbaines, énoncés à l'annexe D, $47,880,000;

f) des trois douzièmes du montant total du poste 25, Énergie, Mines et Ressources, du poste 15, Environnement, et des postes 35, 45 et 80, Transports, énoncés à l'annexe E, $31,388,500;

g) des deux douzièmes du montant total du poste 10, Finances, du poste 50, Secrétariat d'État, et du poste 5, conseil du Trésor, énoncés à l'annexe F, $36,462,000;

h) du douzième du montant total du poste 30, Consommation et Corporations, des postes L75 et 90, Affaires indiennes et Nord canadien, du poste 10, Main-d'œuvre et Immigration, du poste 65, Santé nationale et Bien-être social, du poste 65, Secrétariat d'État, des postes 1 et 10, Approvisionnements et Services, et des postes 60, 85 et 110, Transports, énoncés à l'annexe G, $29,637,666.67;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

(La motion est adoptée.)

M. Barnett: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Personne d'autre ne s'étant levé à ma connaissance, j'aimerais demander au président du Conseil du Trésor (M. Drury) s'il est prêt à donner à la Chambre l'assurance traditionnelle à l'égard des crédits provisoires.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je vous donne l'assurance traditionnelle.

M. l'Orateur: L'assurance traditionnelle ayant été donnée par le président du Conseil du Trésor (M. Drury) . . .

M. Bell: Monsieur l'Orateur, pourrait-on la préciser? A notre avis, elle devrait figurer au hansard. Je sais que le ministre est fatigué; il est évident qu'il devrait être au lit, mais faisons les choses aussi convenablement que possible.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, ce bill se présente sous la forme habituelle des crédits provisoires. L'adoption de ce bill ne portera pas préjudice aux droits et privilèges des députés de critiquer n'importe quel poste des crédits lorsqu'ils seront étudiés en comité. La promesse habituelle vous est faite que ces droits et privilèges seront respectés, ne seront ni entamés ni restreints de quelque façon à la suite de l'adoption de cette mesure.

M. Drury propose alors: Que le bill C-16, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement, M. Drury propose: Que le bill C-16, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. McCleave.)

[*Traduction*]

(Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.)

(Les annexes A à G inclusivement sont adoptées.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

M. Drury propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. l'Orateur: Comme il est plus de 10 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 50, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

L'ÉDUCATION—ANNONCE DE LA RECONDUCTION DU PROGRAMME FÉDÉRAL-PROVINCIAL

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'annoncer qu'on a pris des dispositions avec les ministres provinciaux de l'éducation en vue de la reconduction du programme fédéral-provincial de bilinguisme dans le domaine de l'éducation. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral accordera des fonds dans le but de défrayer les provinces d'une partie de leurs dépenses supplémentaires liées aux services d'enseignement dans la langue de la minorité ainsi qu'à l'enseignement de la langue seconde, et ce, pour une période de cinq ans commençant le 1er avril 1974.

Vous vous souviendrez de ma lettre du 13 janvier adressée aux députés, dans laquelle j'indiquais jusqu'à quel point j'avais été impressionné et encouragé par la série d'entretiens que j'eus l'automne dernier avec les Ministres avec qui je discutai de la reconduction de ce programme. Dans cette lettre je soulignais également avec quelle résolution renouvelée les minorités francophones hors du Québec entendaient conserver leur langue et leur culture et je rappelais le désir non moins profond de nombreux Canadiens anglophones de voir s'établir des liens de coopération et de compréhension entre les deux groupes linguistiques de notre pays.

[*Français*]

Depuis 1970, le gouvernement fédéral aide financièrement les provinces à maintenir et à perfectionner les services d'enseignement qu'elles offrent dans la langue de la minorité officielle, et à améliorer la qualité de l'enseignement de la seconde langue officielle dans les régimes d'éducation canadiens.

Le programme poursuit un double objectif: veiller, dans la mesure du possible, à ce que les Canadiens de l'une ou l'autre langue officielle aient la possibilité de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue, et veiller à ce que les écoliers canadiens aient la possibilité d'étudier, comme seconde langue, l'autre langue officielle du Canada.

[*Traduction*]

J'ai été très heureux de constater que le Commissaire aux langues officielles partage mon optimisme à l'égard des progrès que nous avons faits vers la réalisation de ces objectifs. Dans le rapport qu'il a présenté le 21 mars, le Commissaire souligne certaines tendances importantes, notamment le désir chez les parents anglophones de voir les services d'enseignement du français améliorés et élargis.

Le Commissaire a également fait état de l'action louable du gouvernement fédéral sur le plan de la direction, et il considère que ce dernier est appelé à jouer le rôle d'un catalyseur de plus en plus efficace dans le domaine des programmes de langues. En outre, il s'est déclaré convaincu que l'apport fourni par le secrétariat d'État représente un programme qui mérite d'être repris et élargi.

Après le 1er avril 1974, la majeure partie de l'aide financière fédérale continuera de prendre la forme de paiements versés aux provinces, dont le montant sera calculé en fonction du nombre d'étudiants inscrits aux programmes d'enseignement de la seconde langue et du pourcentage de temps consacré à ces activités. En outre, une contribution fédérale représentant 1.5 p. 100 du coût annuel par étudiant sera versée aux provinces au titre des frais d'administration, et son montant sera calculé en fonction du nombre total d'élèves, dans chaque province, qui font partie de la minorité linguistique.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux continuent de reconnaître qu'il est important d'appuyer les techniques nouvelles et expérimentales utilisées pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la seconde langue, et le nouvel accord prévoit le maintien de programmes conjoints destinés à répondre à ces besoins à tous les niveaux du système d'éducation.

Le montant des contributions fédérales annuelles devrait se maintenir à peu près au même niveau qu'actuellement, pour la plupart des éléments du programme. Au cours des quatre dernières années, le coût moyen annuel de l'ensemble du programme s'est élevé à environ 70 millions de dollars.

Comme je l'ai mentionné en janvier dans ma lettre aux députés, c'est par le système scolaire que nous parviendrons véritablement à reconnaître la réalité bilingue de notre pays. Si nous voulons voir le bilinguisme s'implanter avec succès, c'est dans nos écoles qu'il faut en établir la base.

Je suis très satisfait du niveau de collaboration qui s'est établi avec les provinces au cours des discussions portant sur la reconduction du programme, et j'espère que cet esprit de collaboration continuera de régner pendant les cinq prochaines années.

● (1410)

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, les députés de ce côté-ci accueillent assurément avec satisfaction l'annonce du ministre. C'est un programme qui, à notre avis, mérite l'appui de tous les députés.

J'ai toujours cru que notre système d'enseignement avait un rôle primordial à jouer en appuyant sur les avantages positifs du bilinguisme, comme le ministre les a certes fait ressortir dans son exposé.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont inquiétés et s'inquiètent encore parce que les fonds affectés par Ottawa aux provinces pour l'enseignement d'une langue seconde ne sont pas toujours utilisés à cette fin. Aucun

propos du ministre dans le passé et aujourd'hui ne nous assure que cette situation a été entièrement rectifiée. Bien entendu, pour enseigner les langues secondes de façon convenable, nous avons besoin d'un plus grand nombre de bons professeurs et de meilleures méthodes d'enseignement, mais à l'heure actuelle, il y a une grave carence sous ce rapport.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, à titre d'anglophone de la province de Québec, je puis dire que mes droits linguistiques ont toujours été protégés et respectés. Et je suis certain que cette situation va continuer à exister. Par exemple, comme anglophone de la province de Québec, j'ai toujours été capable de communiquer dans ma langue maternelle avec le gouvernement fédéral. Malheureusement, dans le passé, et même récemment, la même situation n'a pas toujours existé pour mes concitoyens francophones à travers le Canada, même si nous avons sûrement accompli un certain progrès.

[*Traduction*]

L'annonce du ministre devrait être fort bien accueillie des deux côtés de la Chambre. Il arrive souvent que les journalistes et les particuliers me demandent quelle est la position de mon parti à l'égard du bilinguisme. Nous reconnaissons, grâce à l'exemple que nous donne notre chef, et nous l'avons dit maintes et maintes fois, les avantages réels du bilinguisme et du multi-culturalisme au Canada. J'ai toujours été d'avis, et je l'ai dit dans les deux langues officielles, que lorsque les particuliers ou les hommes politiques jouent avec la question du bilinguisme ou des droits linguistiques, pour servir des fins politiques ou parce qu'ils espèrent obtenir certains avantages à court terme, ils nuisent de ce fait à cette institution et à notre pays en général.

Je le répète, et j'en ai parlé avec de nombreux députés des deux côtés de la Chambre, il ne devrait pas y avoir à l'égard du bilinguisme une position libérale, néo-démocrate, sociale créditiste ou conservatrice progressiste, mais une seule position de tous les partis représentés à la Chambre des communes. Dans cet esprit d'unité de tous les partis, j'accueille avec joie l'annonce du ministre.

[*Français*]

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Merci beaucoup, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

Toute personne qui a entendu la façon dont j'ai prononcé cette dernière remarque sera convaincue que je suis l'un de ceux qui ont souffert du fait que le gouvernement n'a pas instauré de programme de bilinguisme au Canada bien avant qu'il ne l'a fait. Tout comme les autres membres de mon parti, j'ai toujours appuyé le programme de bilinguisme. Nous sommes très satisfaits de l'annonce du ministre ainsi que de la courtoisie qu'il a manifestée envers les porte-parole des divers partis en s'assurant qu'ils reçoivent un exemplaire de sa déclaration au moins une heure et demie avant l'ouverture de la séance. Cela dit, je me demande pourquoi le ministre était si pressé. Je ne vois rien dans le nouveau programme qui ne soit la continuation du programme actuel, étant donné que la déclaration du ministre laisse entendre que les fonds affectés au programme il y a trois ou quatre ans n'ont pas été utilisés.

L'ancien programme était orienté vers l'enseignement aux minorités et l'enseignement de la langue seconde. La déclaration du ministre ne nous permet pas d'établir quelle proportion de l'ensemble du programme est réservée à chacun. Des expressions comme «la majeure partie» et des imprécisions de langage comme celles-là ne permettent pas aux députés ni aux porte-parole des différents partis de juger s'il s'agit d'une attitude symbolique ou si le gouvernement est vraiment sérieux lorsqu'il affirme vouloir favoriser le bilinguisme et accroître le nombre de Canadiens capables de s'exprimer tant en français qu'en anglais. Nous ne savons pas vraiment quelle somme est affectée à chacun des programmes dans les différentes provinces.

Nous avons lieu de nous inquiéter des frais annuels d'administration de 1.5 p. 100 par élève dans chacune des provinces. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, ma province, ce montant me semble peut-être relativement faible, si l'on songe qu'en raison de l'histoire et des traditions héritées des gouvernements qui se sont succédés à la tête de la province—je tiens à préciser qu'il en va tout autrement aujourd'hui—le gouvernement ne s'est jamais prévalu de ce programme ou, s'il l'a fait, il a utilisé cet argent pour maintenir la statu quo partout dans la province, ces fonds n'étant que rarement transmis aux districts scolaires.

L'année dernière, le commissaire aux langues officielles a qualifié de désastre national l'enseignement de la langue seconde. Je constate que dans son nouveau rapport il se montre un peu moins catégorique à ce sujet. Il s'adressait peut-être à certains riches anglophones canadiens à des coquetels, car je crois que les Canadiens bien nantis et mieux instruits veulent nous convaincre que l'enseignement de la langue seconde et le bilinguisme sont des faits accomplis. C'est faux. Il y a plutôt absence de progrès dans ces secteurs. Malgré les programmes et les politiques du gouvernement, le bilinguisme perd vraiment du terrain. Avec votre indulgence, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer brièvement quelques chiffres.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député comprendra que je dois maintenant l'interrompre pour un instant. Je comprends qu'il n'a pas encore terminé, mais il me faut rappeler, je pense, au député de Fraser Valley-Ouest et à tous les autres que les commentaires faits en conformité du Règlement doivent être brefs. Je l'ai déjà dit et je le répète: il est difficile pour la présidence de préciser ce qui constitue la brièveté. Je proposerais comme principe directeur la durée de la déclaration originale du ministre; si elle est de cinq minutes et que les observations durent dix minutes, alors le député qui fait la déclaration la plus longue ne respecte pas l'esprit du Règlement. Je mentionne la chose pour la gouverne du député et de tous les députés qui font des observations aux termes du Règlement.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je vous suis certes reconnaissant de vos conseils et m'en inspirerai. Je ne m'étais pas aperçu que j'avais dépassé, ou du moins que je risquais de dépasser, le temps consacré par le ministre à sa déclaration à l'appel des motions. Il m'a semblé qu'il avait parlé très longtemps. J'éviterai donc de citer la documentation à l'appui de mon argument selon lequel l'enseignement de la langue seconde est à la baisse.

● (1420)

Selon moi, un programme de bien plus grande envergure dans les écoles permettrait peut-être d'atteindre beaucoup plus rapidement notre objectif, le bilinguisme, que ne le permettent les genres de programmes que l'on donne actuellement aux adultes. A mon avis, il serait bien plus judicieux de consacrer les fonds disponibles pour l'ensei-

gnement des langues aux écoliers plutôt qu'a des députés ou des fonctionnaires de 50 ans ou des militaires à l'âge de la retraite.

Enfin, j'aimerais faire remarquer que les universités canadiennes n'exigent plus la connaissance d'une seconde langue. Ce que nous faisons pour le bilinguisme à l'aide du programme annoncé par le ministre aujourd'hui n'est qu'une simple goutte d'eau par rapport aux 500 millions de dollars que nous dépensons pour l'enseignement postsecondaire. J'aimerais demander au ministre, en passant mais non sans insister, ce qu'il entend faire et comment il peut user de son influence pour accroître l'enseignement de la langue seconde dans les universités. Il ne doit pas nécessairement s'agir du français, mais je tiens à faire remarquer que le propre d'une personne qui a de l'instruction, c'est de pouvoir converser dans plus d'une langue, et j'estime qu'en Amérique du Nord nous sommes les seuls au monde à ne pouvoir communiquer que dans notre langue maternelle.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je ne suis pas aussi heureux que l'honorable ministre, et je voudrais faire part à la Chambre de certaines observations qui le prouveront.

Nous avons entendu à maintes et maintes reprises de magnifiques expressions d'intentions, et je crois que surtout là il s'agit d'intentions, puisqu'il nous faudrait savoir exactement comment ces programmes seront appliqués, et ce pour la bonne et simple raison que d'abord nous sommes d'accord sur l'aide à l'enseignement de la langue seconde. Mais en ce qui a trait à l'enseignement de la langue de la minorité, une expérience a été vécue dans le Québec avec l'application du bill 63, alors qu'un projet de loi qui, intentionnellement, était magnifique, offrait à chacun la possibilité de choisir la langue d'enseignement de son choix. L'expérience s'est avérée catastrophique, de sorte que tous les Québécois veulent modifier cette loi.

Nous faisons face à une situation à peu près semblable. Monsieur le président, il faut nécessairement, lorsqu'il est question d'enseignement de la langue minoritaire, faire une distinction entre francophones et anglophones. Et la raison, je la trouve dans la première page de la déclaration même de l'honorable ministre, dans laquelle il dit que dans la lettre qu'il envoyait à ses collègues il signalait une résolution renouvelée, et qui se lit comme suit:

> . . . je soulignais également avec quelle résolution renouvelée les minorités francophones hors du Québec entendaient conserver leur langue et leur culture . . . et je rappelais le désir non moins profond de nombreux Canadiens anglophones de voir s'établir des liens de coopération et de compréhension entre les deux groupes linguistiques . . .

Monsieur le président, il y a là une différence: pour un groupe, la minorité francophone, c'est une question de survie, alors que pour l'autre groupe, c'est une question de compréhension. Or, en tenant compte de cette distinction, il faut donc que l'aide particulière consentie à la minorité anglophone du Québec n'a pas sa raison d'être. Il y a dans le Québec une minorité anglophone importante qui, par suite de circonstances historiques ou autres, est mieux nantie, et possède de meilleures structures que celles des francophones. Par conséquent, aider cette minorité linguistique est tout simplement empirer une situation qui est déjà assez désastreuse.

Monsieur le président, il y a un moyen de régler le problème. L'aide à ce moment-là serait très bien employée, si l'on aidait à établir un système d'enseignement dans le Québec où, à l'école élémentaire, il n'y aurait que le français, que des écoles françaises. Cela serait à l'avantage des anglophones. Je suis persuadé, comme le disait lui-même l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey), que s'il avait eu l'occasion de fréquenter l'école élémentaire francophone jusqu'à la 7e année, puis de passer à l'école anglophone au niveau secondaire, il serait beaucoup plus à l'aise dans la langue de Molière et pourrait mieux représenter la portion de 80 p. 100 de la population de sa circonscription qui représente des francophones.

Monsieur le président, il s'agit là de faits, et je pense qu'ils méritent d'être soulignés. Nous sommes d'accord quant à l'aide affectée à l'enseignement de la langue seconde, mais en ce qui a trait à la minorité du Québec, il faut établir une distinction, puisqu'il n'y a pas de problème linguistique anglophone au Canada. Il n'existe qu'un problème et il est du côté francophone, puisqu'il concerne particulièrement les minorités francophones des autres provinces, sauf le Québec. Monsieur le président, je croyais devoir faire ces observations, et j'espère que l'orientation que l'on donnera à ces programmes ira dans ce sens.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'AIDE À L'ÉLEVAGE BOVIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je présente une motion sur une affaire urgente et d'une nécessité pressante, découlant du désordre qui sévit dans l'industrie du bœuf. La situation s'est aggravée à la suite du programme de subvention du gouvernement qui a provoqué des ventes irraisonnées. Une accumulation de bêtes non vendues dans les enclos, sur les marchés et les parcs d'engraissement, ainsi qu'une baisse démesurée des prix au point que l'octroi de 7 c. la livre est neutralisé. Selon certains rapports, quelques-uns des principaux marchés de l'Alberta ont cessé temporairement leur activité aujourd'hui. Je propose donc, appuyé par le député de Pembina (M. Hollands):

> Que les dates limites des 13 et 16 avril pour les catégories A3 et A4 de bœuf, respectivement, soient abolies et que les octrois versés à ces catégories soient prolongés jusqu'à ce que le marché se rétablisse à des prix raisonnables et rentables.

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A la page vi du *Feuilleton des avis* ajouté au *Feuilleton* d'aujourd'hui, on remarque l'inscription du dépôt d'un bill intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants». D'après le *Feuilleton des avis*, ce bill doit être présenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). Monsieur l'Orateur, on relève un certain nombre de cas où des ministres empiètent sur des domai-

nes autres que les leurs, mais j'espère que dans le cas présent, ce bill pourra être présenté à la Chambre par le distingué ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald).

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La question soulevée par le député est bienvenue. Bien que l'avis ait été signé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), peut-être en sa qualité de premier ministre suppléant, il s'agit là d'une inscription erronée, et le bill sera inscrit au *Feuilleton des avis* de demain au nom de l'honorable et fougueux ministre des Affaires des anciens combattants.

* * *

LES PÊCHES

LA PROTECTION DES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS CONTRE LES DÉPRÉDATIONS DES USAGERS DE FILETS MAILLANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Les pêcheurs de la côte ouest de Terre-Neuve ont, avec l'appui du gouvernement provincial, présenté des instances pour réclamer une protection contre les pêcheurs au filet maillant dont l'activité au large de ces côtes menace de détruire nos ressources maritimes et comme la situation peut prendre des proportions alarmantes, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), je propose:

Que la Chambre prie le ministre des Pêches de faire une enquête sur-le-champ et que la question soit immédiatement renvoyée au comité permanent des pêches et des forêts.

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

● (1430)

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE RAPPEL DES WAGONS CANADIENS RETENUS AUX ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une question d'une nécessité urgente et pressante. Elle porte sur la pénurie constante de wagons de chemin de fer au Canada pour une grande variété de marchandises et sur l'incompétence manifeste et totale du ministre des Transports à remédier à cette situation. Je propose donc, avec l'appui du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin):

Que la Chambre prie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de parler à M. Kissinger des États-Unis des 24,000 wagons canadiens qui se trouvaient aux États-Unis à la fin de février et de voir à les faire revenir au Canada pour qu'ils servent les intérêts canadiens.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

L'INDUSTRIE

L'EMBALLAGE—LA PÉNURIE DE MATÉRIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed Nelson (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour prendre la parole au sujet d'une question urgente. On rapporte, de source digne de foi, qu'il y a eu jusqu'à 65 mises à pied dans deux entreprises d'emballage de la région de Richmond en Colombie-Britannique, soit à la Belkin Packaging et à la Capital Bag; étant donné que la raison invoquée pour ces mises à pied est que les grands fournisseurs exportent une si grande partie du carton doublure et du papier d'emballage kraft dont on a besoin pour les produits finis qu'il en résulte une pénurie qui entraîne les mises à pied, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M. Neale):

Qu'on ordonne au ministère de l'Industrie et du Commerce de collaborer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour prendre des mesures immédiates afin que la priorité soit donnée aux Canadiens.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Texte*]

COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS—LES DEMANDES EN SUSPENS

Question n° 11—**M. Rowland:**

1. Combien de demandes attendent d'être entendues par la Commission canadienne des pensions?

2. Combien de temps faut-il en moyenne à la Commission pour étudier une demande qu'elle a reçue?

3. Le gouvernement songe-t-il à augmenter encore davantage le nombre de commissaires afin de réduire plus rapidement le nombre de demandes en souffrance?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Elle en avait 7,362 le 24 février 1974; ce chiffre comprend un certain nombre d'avis d'intention, présentés à la Commission afin d'établir la date où prendra effet l'éventuelle compensation avant même que soient encore parvenues les demandes proprement dites.

2. La Commission ne tient pas de statistique sur le temps qu'il faut en moyenne pour étudier une demande.

3. Non.

SAINT-LAURENT—LES MURS DE SOUTÈNEMENT DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

Question nº 16—**M. Fortin:**

1. Combien de murs de soutènement le gouvernement a-t-il érigés le long du fleuve Saint-Laurent, dans la circonscription électorale de Lotbinière, *a*) où était situé chacun d'eux, *b*) quel en a été le coût total, *c*) quand ont-ils été construits?

2. S'il y eu nécessité de réparations ou d'améliorations, *a*) quand ont été effectués ces travaux, *b*) quel en a été le coût?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): 1. Quarante-sept. *a*) 21, Deschaillons; 3, Lotbinière (Saint-Louis-de-Lotbinière); 8, Sainte-Emmélie et Leclercville; 3, Sainte-Croix; 7, Saint-Antoine-de-Tilly; 5, Saint-Pierre-les-Becquets. *b*) $484,225. *c*) Nous avons construit les murs de soutènement au cours des années suivantes: 1939, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1971, 1973.

2. *a*) Nous avons effectué les travaux de réparation et d'amélioration au cours des années suivantes: 1947, 1952, 1953, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1964, 1965, 1969, 1971. *b*) $52,740.

LA RÉSOLUTION RELATIVE AUX NIVEAUX DES EAUX DES LACS ONTARIO ET ÉRIÉ

Question nº 41—**M. Cossitt:**

1. Le ministère de l'Environnement a-t-il reçu de la ville de St. Catharines une résolution datée du 19 novembre 1973 dans laquelle elle demande au gouvernement de fournir aux municipalités en bordure des lacs Ontario et Érié des renseignements régulièrement mis à jour sur le niveau des eaux de ces lacs?

2. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises à ce sujet et, plus précisément, a-t-il accédé à cette demande et, *a*) dans la négative, pour quelle raison, *b*) dans l'affirmative, à quelle date les municipalités commenceront-elles à recevoir ces renseignements?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. Oui.

2. Le 21 décembre dernier, le ministre de l'Environnement a répondu par écrit au Greffier de la ville de St. Catharines en déclarant que les services qu'il dirige publiaient déjà un Bulletin mensuel des niveaux de l'eau des Grands lacs et du port de Montréal, lequel comprend des prévisions au sujet des futurs niveaux probables de l'eau pour les six prochains mois. Le nom du Directeur des parcs et de la récréation de la ville de St. Catharines est maintenant inscrit sur la liste de distribution de ce bulletin. On peut en outre obtenir des renseignements journaliers au sujet du niveau des eaux et de leur évolution en communiquant avec le Centre canadien des eaux intérieures, Burlington, Ontario, téléphone 416—637-4268. *a*) Sans objet. *b*) Dès qu'elles écriront au Bureau de distribution des cartes hydrographiques, Ministère de l'Environnement, Ottawa KIA 0E6 et demanderont à être inscrites sur la liste de distribution.

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX PÉTROLIERS GÉANTS

Question nº 111—**M. Mather:**

Les négociations entre le Canada et les États-Unis au sujet du transport de pétrole au moyen de pétroliers géants par le détroit de Juan de Fuca portent-elles exclusivement sur une convention en vue du nettoyage des déversements?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Plan conjoint Canada-États-Unis concernant les déversements de pétrole, qui entrera bientôt en vigueur, s'appliquera tant à la côte est et aux Grands lacs qu'à la côte ouest. Bien qu'important en soi, le Plan n'est qu'un élément de la proposition globale que le Gouvernement entend soumettre aux États-Unis dans le cadre de vastes négociations bilatérales portant sur toute augmentation du trafic des pétroliers géants dans les détroits de Juan de Fuca et de Rosario.

LE COÛT DE LA BROCHURE EN-173

Question nº 137—**M. Laprise:**

Combien a coûté la publication de la brochure numéro EN 42-173 publiée par Environnement Canada et, de cette somme, combien fut versée à Workshop Inc. pour les nombreux dessins de ladite brochure?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Le coût total de la publication de la brochure EN 42-173 concernant la pollution atmosphérique au Canada a été de $11,500, dont $5,340 ont été versés à Design Workshop Inc.

LA CRÉATION DU NEWSPRINT DISTRIBUTION RESEARCH GROUP

Question nº 216—**M. Forrestall:**

1. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il créé un groupe de commercialisation et de distribution connu sous le nom de Newsprint Distribution Research (Recherche sur la diffusion des imprimés) et, dans l'affirmative, quand a-t-il été créé, quelles sont les sociétés qui y prennent part et quelles sont ses attributions?

2. Cette étude sera-t-elle étendue de façon à comprendre l'expédition des imprimés en provenance de régions autres que le Québec, y compris les provinces de l'Atlantique?

3. Quel est le nom des principaux auteurs de cette étude et sur quels critères s'est-on fondé pour les choisir?

4. A-t-on confié du travail d'ordinateur à des sociétés dont le siège se trouve aux États-Unis et, dans l'affirmative, pourquoi ne l'a-t-on pas confié à des sociétés dont le siège est au Canada?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, dans le cadre de la stratégie gouvernementale d'amélioration des qualités concurrentielles de l'industrie canadienne de la pulpe et du papier, paye une partie du coût d'une étude portant sur les moyens les plus plausibles de réduire les coûts de distribution du papier journal. Dans le cadre du «Trade/Industrial» program (programme industriel et commercial), des contributions sont versées aux chemins de fer nationaux et au «Bureau de recherche sur la distribution du papier journal», organismes qui participent chacun de leur côté aux recherches en ce domaine, tout en maintenant d'étroites relations à cette fin précise. Le Bureau de recherche sur la distribution du papier journal est une association à but non lucratif créé le 1er mai 1973 dans le but de mener ces recherches. Y figurent cinq sociétés de papier journal dont les moulins sont en Ontario, au Québec, et au Manitoba: Anglo Canadian Pulp and Paper Mills Limited; The Price Company Limited; Domtar Limited; Abitibi Paper Company Limited; Consolidated-Bathurst Limited. L'ojectif de ces recherches est de déterminer quelle pourraient être le ou les moyens de transport, d'entreposage et de distribution les plus plausibles et les plus économiques du papier journal de l'est du Canada destiné au marché américain.

Questions au Feuilleton

2. Les autres producteurs canadiens de papier journal ont été contactés avant que ne débute l'étude, mais cinq d'entre eux seulement ont été en mesure, à ce moment-là, d'apporter à l'étude leur contribution financière et humaine. Si les présentes études intensives démontrent qu'il est possible d'économiser substantiellement en matière de transport et d'entreposage, les autres fabricants de papier journal seront invités à faire partie d'une société de distribution à but non lucratif. Les sociétés de chemins de fer canadiennes seront invitées à soumissionner pour le transport des marchandises de la société de distribution.

3. Le président du Bureau de recherche sur la distribution du papier journal est M. J. P. Lunderville. M. S. French est directeur à plein temps du projet. Tous deux possèdent de nombreuses années d'expérience, au service de sociétés canadiennes, dans la fabrication et la distribution des produits forestiers.

4. Aucune calculatrice n'a été achetée jusqu'à maintenant.

LES FRAIS DE RECHERCHES DE LA COMMISSION DE RÉVISION DE L'IMPÔT

Question nº 296—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelle somme totale la Commission de révision de l'impôt a-t-elle consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): 1. Aucune.

2. Aucun.

3. Sans objet.

LA RÉIMPRESSION DU NUMÉRO DE JUIN 1970 DE LA «GAZETTE DU TRAVAIL»

Question nº 330—**M. Reynolds:**

A un moment donné au cours de l'impression du numéro de juin 1970 de *La Gazette du travail*, ou par la suite, a-t-on détruit des exemplaires de cette publication et imprimé un nouveau numéro et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) certains articles étaient-ils dans le premier et pas dans le deuxième et, dans l'affirmative, de quel sujet traitaient-ils?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): *a*) Le premier tirage du numéro de juin 1970 de *La Gazette du travail* n'a pas été distribué parce que l'auteur d'un court article avait omis d'indiquer clairement la source de l'opinion de la rédaction citée dans ledit article. *b*) Oui, la matière mentionnée dans *a*) concernant l'autonomie des syndicats canadiens.

LES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE «TOYO MARU» ET SON CAPITAINE

Question nº 380—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. A-t-on porté des accusations contre le *Toyo Maru* et son capitaine?

2. Quels sont les chefs d'accusation et les peines maximales qu'ils entraînent?

3. *a*) A qui appartient le *Toyo Maru*, *b*) comment s'appelle son capitaine?

[M. Guay (Lévis).]

4. Depuis combien de temps le *Toyo Maru* était-il en mer et, plus précisément, à proximité des zones de pêche canadiennes?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches): 1. Oui (contre le capitaine du bateau).

2. En vertu de l'Article 3(2)*a*) de la loi sur la protection des pêcheries côtières: «Nulle personne qui est à bord d'un bâtiment de pêche étranger, ou y est affectée ou employée, ou fait partie de son équipage, ne doit *a*) pêcher ou se préparer à pêcher, au Canada ou dans les eaux des pêcheries canadiennes. (Peine: amende d'au plus $25,000 ou un emprisonnement d'au plus deux ans, ou à la fois l'amende et l'emprisonnement). En vertu de l'Article 7*a*)(i) de la loi sur la protection des pêcheries côtières: «Est coupable d'une infraction, quiconque, *a*) étant le capitaine, ou ayant le commandement, d'un bâtiment de pêche, (i) pénètre dans les eaux des pêcheries canadiennes en violation de la présente loi. (Peine: amende d'au plus $10,000 ou un emprisonnement d'au plus un an, ou à la fois l'amende et l'emprisonnement).

3. *a*) Propriétaire: Hokuyo Fuifan Ltd., 7-9-13 Chu Kigi., Chuo-Kuj., Tokyo, Japon. *b*) Capitaine: Tatsuya Itoh.

4. A quitté le Japon le 1er décembre 1973. A été aperçu la première fois au large des côtes de la Colombie-Britannique, le 24 janvier 1974.

———

NOTA: Le nom du bateau est *Koyo Maru II*, et non *Toyo Maru*.

LES LOCAUX LOUÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DANS LES GRANDES VILLES

Question nº 419—**M. Mazankowski:**

1. Quelle est la superficie totale des locaux loués à bail ou non par le ministère de la Justice dans chacune des grandes villes du Canada?

2. Quel en est le prix payé au pied carré?

3. Combien de places de stationnement sont louées à bail ou non dans chacun de ces édifices, ou d'autres, et quel en est le prix mensuel?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):

	1.	2. $	3. (Partie de l'ensemble des services de logement)
Halifax	1,990 p.c.	6.95	3
Montréal	11,282 p.c.	8.09	3
Toronto	18,457 p.c.	9.50	10
Winnipeg	3,710 p.c.	6.35	1*
Edmonton	4,164 p.c.	6.90	5
Vancouver	15,825 p.c.	7.54	15

**Note*: Winnipeg—4 autres—$59.00 par mois.

«LA TROUSSE DE L'EXPLORATEUR»—LE NOMBRE D'EXEMPLAIRES PUBLIÉS PAR LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

Question nº 556—**M. Neil (Moose Jaw):**

1. Combien de manuels d'information intitulés «La trousse de l'explorateur» ont été publiés par le bureau du Commissaire aux langues officielles?

2. Quel a été le coût global de l'impression et de la publication de ces manuels?

3. Combien a-t-on distribué de manuels jusqu'à présent?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1, 2 et 3. Le Commissaire aux

langues officielles fait rapport au Parlement directement et non par l'intermédiaire d'un ministre. Les questions peuvent lui être posées directement.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA VOITURE DU PREMIER MINISTRE

Question nº 81—M. Cossitt:

1. Quels sont les articles facultatifs de la Cadillac du premier ministre et quel est le prix de chacun?

2. Quel est le prix brut du véhicule avant d'y ajouter les suppléments?

3. Quelle distance en milles indique l'odomètre du véhicule le jour même où on répond à cette question et quelle est cette date?

4. Combien a-t-on acheté de gallons d'essence pour ce véhicule depuis son acquisition?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME NOUVEAUX-HORIZONS—LES PROJETS DE LA CIRCONSCRIPTION D'ABITIBI

Question nº 134—M. Laprise:

1. Depuis le début du Programme Nouveaux-Horizons, *a*) quels sont le nom et le numéro de chaque projet de la circonscription électorale d'Abitibi, *b*) quels sont ceux qui ont été acceptés, *c*) à quelle date, *d*) pour quel montant chacun?

2. Quelles sont les raisons du refus des autres projets?

(Le document est déposé.)

MEER—LES SUBVENTIONS AUX JOURNAUX

Question nº 223—M. Stevens:

1. Quelles sont, depuis sa création, les sommes que le ministère de l'Expansion économique régionale a versées aux journaux et aux sociétés qui les contrôlent?

2. Quels sont les journaux qui ont reçu ces subventions *a*) directement, *b*) indirectement et à combien s'élevaient-elles?

(Le document est déposé.)

LES FRAIS DE RECHERCHE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Question nº 275—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelle somme totale le ministère des Affaires extérieures a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

LES DÉPENSES DE RECHERCHE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Question nº 281—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelle somme totale le ministère du Travail a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

Questions au Feuilleton

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—LES ÉCOLES DE RÉSERVE

Question nº 361—Mlle MacDonald (Kingston et les Îles):

1. Quelle somme d'argent le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il affectée à la construction d'une école sur la réserve des Indiens Tobiques?

2. Y a-t-il eu des consultations avec les Indiens de Maliseet afin d'assurer qu'ils approuvent les plans et la construction de l'école proposée, conformément à la nouvelle politique du gouvernement préconisant le contrôle par les Indiens de leur propre éducation?

3. *a*) A quelles dates ce genre de consultations a-t-il eu lieu, *b*) qui a pris part au nom (i) du ministère (ii) de la bande des Indiens Tobiques?

4. A-t-on choisi un architecte et, dans l'affirmative, quel est son nom?

5. Les plans de l'école de la réserve sont-ils terminés?

6. *a*) Les Indiens Maliseet ont-ils fait des recommandations qui ne sont pas encore incluses dans les plans de l'école, *b*) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'architecte sont-ils en train d'étudier ces propositions et, dans la négative, pour quelle raison?

7. Le contrat rédigé par le ministère et l'architecte à l'éducation des Indiens à l'école comprend-il un article précisant qu'il devra y avoir des consultations avec la bande des Indiens Tobiques?

8. *a*) Quelles années comprendra l'école de la réserve des Indiens Tobiques, *b*) a-t-on pris cette décision en consultation avec le Conseil de la bande?

9. *a*) Le ministère avait-il antérieurement conçu un plan directeur, relativement à l'éducation des Indiens de cette réserve, conjointement avec le système des écoles publiques de Perth-Andover, *b*) à partir de quelle année ces Indiens devront-ils transférer au système des écoles publiques de Perth-Andover en vue de poursuivre leurs études une fois que l'école de la réserve des Indiens Tobiques sera construite, *c*) quelle somme le gouvernement contribue-t-il à l'extension de l'école secondaire publique de Perth-Andover en vue des cours commerciaux et de métiers?

10. *a*) Que signifie l'expression «capitaux d'amorçage» à l'éducation des Indiens aux ententes entre le ministère et les bandes indiennes désirant construire des écoles sur les réserves, *b*) les capitaux d'amorçage seront-ils utilisés en tant que frais de premier établissement ou en tant que frais de fonctionnement et d'entretien, *c*) la bande indienne concernée peut-elle faire une demande de capitaux d'amorçage?

11. *a*) A combien se chiffrent les capitaux d'amorçage du contrat de l'école de la bande des Indiens Tobiques, *b*) quelle partie des capitaux d'amorçage (en dollars) affectée à l'école de la bande des Indiens Tobiques sera destinée (i) aux honoraires de l'architecte (ii) à la consultation avec les Indiens (iii) à l'étude préléminaire des Indiens Maliseet à l'éducation des Indiens à une école?

12. La balance inutilisée sera-t-elle ajoutée aux fonds du Conseil de la bande des Indiens Tobiques ou sera-t-elle retournée au ministère?

(Le document est déposé.)

LES DÉPENSES DU MEER

Question nº 366—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1971-1972 et 1972-1973, combien le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il dépensé en tout: *a*) à l'étranger, *b*) au Canada, *c*) dans chacune des dix provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

Main-d'œuvre et Immigration

2. *a*) Au 31 mars 1973, quel était l'effectif global du ministère de l'Expansion économique régionale, *b*) combien de ces employés sont considérés comme relevant du bureau principal et travaillent (i) du côté québécois de la Capitale nationale (ii) du côté ontarien de la Capitale nationale, *c*) combien d'employés le ministère a-t-il dans chacune des dix provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

(Le document est déposé.)

LES CONVENTIONS, ENTENTES ET TRAITÉS INTERNATIONAUX

Question nº 416—**M. Mazankowski:**

1. Depuis l'année 1919 inclusivement, de combien de conventions, d'ententes et de traités internationaux le Canada a-t-il été le signataire?

2. Combien de ces conventions, ententes et traités internationaux, *a*) le Canada a-t-il ratifiés, *b*) ont été adoptés par une résolution des deux Chambres du Parlement, *c*) sont entrés en vigueur au Canada et devant la cour par l'adoption d'une loi du Parlement?

3. Les tribunaux du Canada interprètent-ils les conventions, les ententes et les traités internationaux qui n'ont pas acquis force de loi, en vertu d'une loi du Parlement et, dans l'affirmative, *a*) quels tribunaux, *b*) en vertu de quelle autorité?

4. Comment applique-t-on un traité, une convention ou une entente entre le Canada et tout autre État ou groupe d'États, que seul le Canada a signé et qui a été ratifié par une résolution des deux Chambres du Parlement?

5. Comment applique-t-on le traité de Chicago de 1944, en vertu duquel les Nations Unies ont établi l'OACI à Montréal?

6. Au cours de la visite royale de 1973, Sa Majesté la Reine a-t-elle déclaré: «Soyez assuré que mon gouvernement du Canada reconnaît l'importance de se conformer entièrement à l'esprit et à la lettre de vos traités»?

(Le document est déposé.)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'IMMIGRATION

LA NÉGLIGENCE DANS L'ADMINISTRATION MINISTÉRIELLE

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 26 du Règlement et je demande la permission de proposer une motion d'ajournement de la Chambre afin que nous puissions discuter d'une question précise, importante et urgente, soit les responsabilités administratives du gouvernement à l'égard de l'immigration, de la main-d'œuvre et de l'assurance-chômage. Il s'agit plus précisément de sa mauvaise administration à cet égard, ce qui a déjà entraîné des poursuites au criminel contre certains étrangers et fonctionnaires de l'immigration, et une baisse du moral chez les employés de l'immigration, et qui donne raison de soupçonner une activité criminelle tenant de la possession illégale de certificats d'assurance-chômage. Si vous décidez, monsieur l'Orateur, qu'il convient d'étudier la question, je voudrais proposer, appuyé par le député de Provencher (M. Epp), que la Chambre s'ajourne maintenant.

[M. Nystrom.]

M. l'Orateur: Le député de Hamilton Mountain a donné à la présidence l'avis qu'exige l'article 26 du Règlement. Le député propose que la Chambre mette de côté les travaux prévus pour aujourd'hui, c'est-à-dire l'étude du bill C-7 tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour débattre plutôt, et je cite les paroles du député, «les responsabilités administratives du gouvernement en ce qui concerne l'immigration, la main-d'œuvre et l'assurance-chômage».

La présidence ne peut déceler dans la question dont le député propose l'étude, l'aspect d'urgence soudaine qui, essentiellement, justifie l'ajournement des travaux à l'ordre du jour aux termes de l'article 26 du Règlement. En toute déférence, je fais remarquer au député qu'une motion alléguant, en général, la mauvaise gestion au sein d'un ministère, devrait être étudiée par d'autres moyens prévus dans le Règlement, peut-être aux termes de l'article 58 ou au cours de l'examen des prévisions budgétaires du ministère par le comité permanent compétent. Je dis au député et à la Chambre que les exigences de l'article 26 du Règlement n'autorisent pas la présidence à mettre la motion du député à l'étude aujourd'hui.

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Passons aux questions orales.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège.

M. l'Orateur: Le député de Trinity a la parole au sujet d'une question de privilège.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je me demande si le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) pourrait faire savoir à la Chambre, par votre intermédiaire, quand on pourra répondre aux avis de motion portant les nºs 3 à 6 inclusivement? Le fait que l'on n'ait pas encore donné suite à ces avis de motion portant production de documents, qui ont été à l'origine inscrits au *Feuilleton* le 16 octobre 1973, est tout aussi inexplicable qu'injustifiable.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je prévois être en mesure de répondre à 10 ou 15 avis de motion portant production de documents dès mercredi prochain.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

PIL—L'AFFECTATION DES CRÉDITS AUX CIRCONSCRIPTIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle découle de la révélation très décourageante d'une pratique répréhensible suivie par le ministre et son ministère. En effet, des fonds affectés au PIL en 1972-1973, 106 millions sont allés aux libéraux et environ 69 millions aux conservateurs. Le premier cas témoigne d'un esprit partisan incontestable et le second indique qu'il n'y a pas de chômage dans les circonscriptions conservatrices. Afin de tirer au clair la réponse du ministre que je mets en cause, selon laquelle les fonds ont été envoyés aux circonscriptions, mais pas nécessairement dépensés dans ces mêmes circonscriptions, je me demande s'il peut éclaircir un point qui préoccupe tous les députés et nous dire si les chèques ou les emplois créés grâce au programme PIL vont aux circonscriptions électorales où le chômage est élevé?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les subventions sont versées au promoteur de l'initiative et, évidemment, elles sont payées par chèque. Ces chèques sont expédiés à l'adresse postale du promoteur ou à une adresse dans une circonscription ou l'autre, et c'est là le lieu du projet. Voilà ce qui constitue la base du calcul de la répartition des fonds entre les régions et les circonscriptions.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, l'explication fournie par le ministre est loin d'être satisfaisante. Étant donné que le ministre a déclaré à la Chambre le 8 novembre, que l'affectation des fonds dans le cadre du programme PIL se fonderait sur ce qu'on appelle les «zones de chômage élevé» et qu'il a déclaré récemment que le principal facteur dans l'attribution des subventions est l'évaluation des taux de chômage, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi les fonds n'ont pas été accordés en fonction du chômage élevé qui sévit dans certaines régions, comme en témoignent les circonscriptions du ministre d'État chargé des Affaires urbaines et du président du Conseil du Trésor. Les fonds sont allés à ces circonscriptions mais, pour une raison ou pour une autre, sont passés à d'autres régions. Quelle est la réponse?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé l'autre jour, le député persiste à confondre les deux années financières. Il parle d'une déclaration que j'ai faite en novembre et qui s'applique à l'affectation pour le programme d'initiatives locales de 1973-1974, tandis qu'il a fait état antérieurement de l'année 1972-1973, dont les détails ont été déposés à la Chambre l'autre jour.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. Étant donné que le gouvernement procède à une révision générale de tous les programmes de sécurité sociale qui aboutira vraisemblablement à un programme permanent de création d'emplois, et afin de se défaire de cette pratique répréhensible et de ces méthodes douteuses, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre que tout programme de ce genre sera institué par voie législative, de sorte que les députés pourront avoir leur mot à dire?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, lorsque les détails du programme d'emploi communautaire auront été arrêtés, ils seront, bien sûr, soumis à l'examen de la Chambre sous une forme ou une autre.

* * *

● (1440)

LA CONSOMMATION

DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE POUR UNE RÉDUCTION FORCÉE DES BÉNÉFICES DES PRINCIPALES CHAÎNES D'ALIMENTATION

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Compte tenu des bénéfices élevés récemment réalisés par les principaux détaillants en alimentation, et en vue de réduire le prix des denrées alimentaires, le gouvernement envisagerait-il de suivre l'exemple de la Commission britannique des prix et d'ordonner à ces détaillants de réduire leur marge bénéficiaire de 10 p. 100?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, nous ne disposons pas d'un système général de contrôle des prix contrairement au Royaume-Uni qui l'a conservé du précédent gouvernement conservateur, système dont l'échec a fait perdre le pouvoir à ce gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: La représentante a parlé de l'adoption de cette politique. Il est évident que le gouvernement ne manque pas d'étudier toutes les possibilités.

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je ne parlais pas d'un système général de contrôle des prix, mais d'une mesure sélective exhortant les principales chaînes d'alimentation à réduire leurs bénéfices de 10 p. 100. Le ministre pourrait-il essayer de répondre à cette question?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler que la mesure évoquée par l'honorable représentante a été prise dans le cadre d'un système général de contrôle mis en application par le précédent gouvernement conservateur britannique. Comme je le disais, c'est une décision qu'il nous est possible de prendre en considération.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ D'UN IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES EXCÉDENTAIRES DES CHAÎNES D'ALIMENTATION

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre de la Consommation et des Corporations considère ma question sélectivement, j'adresserai une question supplémentaire au ministre des Finances. Étant donné l'apparente réticence du ministre de la Consommation et des Corporations à envisager la mesure que je suggère, le gouvernement envisagerait-il l'application d'un impôt sur les bénéfices excédentaires des principales chaînes d'alimentation à titre de solution de rechange?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement examine un certain nombre de solutions possibles. Je ne puis ni confirmer ni

nier que nous pouvons examiner la proposition de l'honorable représentante, qui est d'ordre budgétaire.

[*Français*]

LA PERTE PRÉVUE DE 50 P. 100 DU DOLLAR CANADIEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que j'avais déjà posé la question au très honorable premier ministre, qui devait la transmettre au ministre des Finances, et que je n'ai pas encore obtenu de réponse, je crois nécessaire de la poser de nouveau.

Dernièrement, les économistes de la Banque Royale du Canda déclaraient que d'ici 10 ans le dollar canadien perdrait 50 p. 100 de sa valeur, ce qui diminuerait d'autant le pouvoir d'achat des Canadiens. Le ministre a-t-il pris connaissance du rapport dont j'ai parlé et, dans l'affirmative, qu'entend-il faire pour limiter cette perte de pouvoir d'achat aux Canadiens?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'avais une certaine difficulté à entendre la question à cause de l'enthousiasme manifesté dans certaines parties de la Chambre. De toute façon, j'ai pris connaissance de ce rapport. La question du député se fonde sur une hypothèse, et je n'ai aucune autre remarque à faire.

M. Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Même si le ministre estime qu'il s'agit d'une hypothèse, je signalerai tout de même que des gens sérieux ont fait cette étude. Le ministre est-il disposé à étudier plus sérieusement ce rapport et à accepter la conclusion du rapport à l'effet qu'un des moyens principaux d'accroître le revenu des Canadiens serait d'ordonner une diminution de taxes?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur, je suis disposé à étudier et à relire le rapport. La question de savoir si je suis ou serai d'accord sur les conclusions du rapport dépend de mon jugement éventuel à son sujet.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE STOCKAGE D'ENGINS NUCLÉAIRES AU CANADA—LE DROIT DE REGARD

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Garde-t-on des ogives nucléaires de missiles ou d'armes à Comox, en Colombie-Britannique, ou dans n'importe quelle autre base du Canada?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, aucun de nos avions n'est équipé de missiles nucléaires, mais le public sait depuis plusieurs années que nous avons des missiles nucléaires à Comox et à nos autres bases d'intercepteurs.

M. McKinnon: Ces ogives sont-elles uniquement sous le contrôle du Canada et celui-ci pourrait-il notamment décider unilatéralement de les renvoyer aux États-Unis ou sommes-nous forcés par le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord d'en exercer le contrôle conjointement?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, les missiles sont sous le contrôle conjoint des autorités canadiennes et américaines. Ils pourraient être renvoyés sur décision du Canada.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE VOL D'UNE CARTE D'ASSURANCE SOCIALE—LA RECOMMANDATION SIGNIFIÉE À L'INTÉRESSÉ

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que le premier ministre suppléant m'a répondu vendredi dernier que le gouvernement n'avait pas pour politique de faire changer de nom aux citoyens canadiens afin de leur attribuer un nouveau numéro d'assurance sociale lorsqu'on apprend que le numéro initial est utilisé illégalement, quelles mesures immédiates et précises le ministre envisage-t-il de prendre en vue de donner à mon commettant un nouveau numéro d'assurance sociale?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je comprends que le député s'inquiète du caractère ridicule de la situation dont il vient de parler. Je vérifie tous les faits afin de m'assurer que la situation est bien telle qu'elle m'a été présentée. Si tel est le cas, il nous faudra tout simplement trouver une meilleure façon de résoudre ce genre de problèmes.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre du Revenu national. Le ministre peut-il nous dire pourquoi, lorsqu'un de mes commettants a demandé le 12 janvier 1973 que l'on fasse une enquête sur l'utilisation illégale des numéros d'assurance sociale, aucune mesure n'a été prise dans ce sens? En outre, le ministre peut-il nous dire si une enquête est actuellement en cours?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le rôle de mon ministère de faire une enquête sur l'emploi illégal des numéros d'assurance sociale. Cependant, j'ai demandé à mon ministère de faire tout ce qui lui est possible dans le cadre de ses pouvoirs afin d'aider le commettant du député et j'espère que nous pourrons résoudre son problème.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE VOIE FERRÉE POUR LE TRANSPORT DE PÉTROLE ET DE GAZ DE L'ARCTIQUE ET LA DÉCISION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UN GAZODUC

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a quelque mois, après que des études menées par le Canadian Institute of Guided Ground Transit à l'Université Queen eurent démontré la possibilité de construire un chemin de fer pour transporter le pétrole et le gaz de l'Arctique, j'ai suggéré au gouvernement d'étudier cette question. Le ministère des Transports a alors entrepris une étude du

CP et du CN qui a montré que ce chemin de fer serait, pour reprendre les mots utilisés, «parfaitement réalisable». Le ministre peut-il nous dire si cette dernière recommandation faite par le groupe d'étude va être étudiée et acceptée sous réserve d'un seul changement: que le terminus soit situé en Saskatchewan plutôt qu'en Alberta?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, pour être plus précis, si j'ai bien compris, le terminus devra se trouver à Prince-Albert en Saskatchewan, et nulle part ailleurs dans la province.

J'ai reçu le premier volume de l'étude du CN et du CP concernant l'expédition de pétrole par chemins de fer. Je n'ai pas encore eu de rapport à ce sujet. Nous considérons que cette étude constitue un facteur important dont l'Office national de l'énergie et le gouvernement devront tenir compte pour évaluer des projets concernant le pipe-line de la vallée du Mackenzie.

M. Diefenbaker: Le ministre peut-il assurer à la Chambre que l'Office national de l'énergie ne prendra aucune décision avant d'avoir examiné les divers rapports présentés par le groupe d'étude du CN et du CP?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je pense pouvoir donner cette assurance. On prévoit que l'Office ne terminera pas ses audiences sur le projet de gaz de l'Arctique avant au moins un an. Comme nous ne savons pas exactement quand se terminera l'étude des chemins de fer, je pense qu'il est important qu'on tienne compte de toutes les données de cette étude avant de prendre une décision finale au sujet du trajet d'un pipe-line.

* * *

LE BIEN-ÊTRE

LA PROPORTION DU REVENU FAMILIAL CONSACRÉE AU LOYER—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE POUR UN ACCROISSEMENT DES ALLOCATIONS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les familles qui sont à l'assistance sociale dans les centres urbains paieraient, selon les rapports, la moitié de leur revenu en loyer. En raison de l'absence de réglementation et de la hausse constante dans ce secteur, ce qui s'avère désastreux pour les petits salariés et les gens à revenues fixes, le ministre voudrait-il convoquer de toute urgence une réunion fédérale-provinciale afin d'envisager des mesures conjointes sous forme d'allocations accrues au logement auxquelles le gouvernement fédéral pourrait contribuer aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. On pourrait aussi envisager des contrôles flexibles sur les loyers et d'autres dispositions pour résoudre ce pénible problème.

● (1450)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, point n'est besoin de convoquer une réunion spéciale à ces fins. Le Régime d'assistance publique du Canada présente actuellement toute la souplesse à laquelle l'honorable député a fait allusion. Il n'en tient qu'aux gouvernements provinciaux intéressés de fixer au niveau qu'ils désirent les prestations du Régime d'assistance publique. Comme l'honorable député le sait, le gouvernement fédéral contribue pour sa part à la moitié des prestations. Ces prestations sont déterminées par les gouvernements provinciaux en cause.

M. Brewin: Le ministre encouragera-t-il les provinces, vu l'état d'urgence qui règne, en leur suggérant de le consulter au sujet de cette question de subventions au logement?

M. Lalonde: Je suis, pour ma part, assez sûr que les hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux et les membres du gouvernement de l'Ontario lisent également le *Globe and Mail* et qu'ils ont pris connaissance de ce fait. Bien entendu, si une consultation s'impose, je serai certainement heureux d'en discuter avec eux. Mais ici encore, les provinces doivent prendre l'initative. Le premier ministre a dit dès l'automne passé qu'il encourageait les provinces à prendre les mesures nécessaires pour indexer aux fluctuations du coût de la vie les prestations d'assistance publique.

* * *

LES FINANCES

LA DATE DE PRÉSENTATION DU BUDGET—DEMANDE DE PRÉCISIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il nous dire à peu près quand il présentera son budget?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai dit, à la réunion des ministres provinciaux des finances, que je songeais à le présenter en avril ou mai, une fois que nous aurons stabilisé les désavantages et avantages d'un système de prix uniformes de l'énergie au Canada.

M. Horner (Crowfoot): Sera-ce avant ou après Pâques?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Pour ce qui est de la date précise, j'aimerais consulter à nouveau le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre. Mais je puis assurer au député de Crowfoot que ce ne sera pas avant Pâques.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PUBLICATION DE LA DÉCISION DE L'OFFICE NATIONAL QUANT À LA DEMANDE DOW-DOME

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Comme les journaux se perdent en conjectures au sujet de la décision de l'Office national de l'énergie en ce qui concerne la demande des sociétés Dow et Dome, le ministre peut-il nous dire quand cette décision sera publiée?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Nous avions l'intention de rendre cette décision publique la semaine prochaine, car nous espérions la publier alors dans les deux langues officielles. Néanmoins, étant donné les conjectures dans les journaux, il serait souhaitable, à notre avis, de publier le texte anglais, qui paraîtra probablement demain, afin de mettre fin aux conjectures concernant la recommandation de l'Office.

M. Cullen: Comme cette décision de l'Office nécessite une modification ou une ratification du cabinet, le ministre peut-il nous dire si les compagnies connaîtront bientôt les mesures prises par le cabinet au sujet du rapport?

M. Macdonald (Rosedale): Très bientôt, nous l'espérons.

* * *

LES SPORTS

LA QUESTION DES DONS D'ARGENT À L'ASSOCIATION CANADIENNE DE HOCKEY AMATEUR—LE CAS DE L'ASSOCIATION MONDIALE DE HOCKEY

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur l'Orateur. Étant donné l'intérêt subit qu'a manifesté dernièrement le ministre pour le sport professionnel, compte tenu du fait que la Ligue nationale de hockey fait don d'un million de dollars par an à l'Association canadienne de hockey amateur ainsi qu'à des clubs chargés d'encourager le hockey amateur dans notre pays, le ministre peut-il nous dire s'il est prêt à obliger l'Association mondiale de hockey à faire de même?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il me fait plaisir de dire à l'honorable député qu'une entente a été signée entre l'Association canadienne de hockey amateur et la Ligue mondiale de hockey, de la même façon qu'une entente a été signée entre la Ligue nationale de hockey et l'Association canadienne de hockey amateur. Ces ententes prévoiront le versement à l'Association canadienne de hockey amateur de certaines compensations comparables dans le cas d'une ligue comme de l'autre. Ceci résulte des pressions, des instances que j'ai faites auprès des deux ligues au cours de l'an dernier.

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION MONDIALE DE HOCKEY—L'ÂGE DES JOUEURS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de l'apprendre. Étant donné que le ministre semble avoir des moyens secrets de déloger l'équipe de la Ligue mondiale de football de Toronto, peut-il nous assurer qu'il prendra des mesures semblables pour obliger l'Association mondiale de hockey à limiter son recrutement aux jeunes de 20 ans, comme le fait la Ligue nationale de hockey, afin de ne pas mettre davantage en péril la Ligue junior de hockey amateur dans notre pays?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il me fait plaisir de souhaiter la bienvenue à l'honorable député à la Chambre après son absence prolongée, et je puis l'assurer que les arrangements qui ont été faits avec la Ligue mondiale de hockey sont analogues à ceux qui ont déjà été faits avec la Ligue nationale de hockey, mais que ces arrangements sont à la satisfaction de l'Association canadienne de hockey amateur.

[*Traduction*]

M. Jelinek: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je suis heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait salué mon retour à la Chambre bien qu'il remonte à plus de 10 jours . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Permettez-moi d'ajouter qu'étant donné que j'ai eu l'occasion de visiter Munich, en Allemagne, à mes propres frais . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: . . . où j'ai pu étudier les répercussions des Jeux Olympiques qui se sont tenus dans cette ville il y a deux ans, en particulier en ce qui a trait au logement et d'autres problèmes qui ont découlé de la construction du Stade olympique et d'autres installations, je suis mieux placé pour représenter notre parti en ce qui a trait aux questions olympiques, que certains autres députés d'en face.

Des voix: Bravo!

L'ENGAGEMENT DE JOUEURS DE CROSSE CANADIENS PAR DES AMÉRICAINS

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse aussi au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que le ministre est résolu à exclure du Canada la Ligue mondiale de football même si Métro Toronto a convenu d'autoriser les Northmen de Toronto à jouer au stade du CNE et vu que les Américains ont, selon les rapports, engagé plus de 50 joueurs canadiens de crosse pour jouer aux État-Unis, le ministre entend-il intervenir dans ce domaine, et dans l'affirmative, quelles mesures projette-t-il?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, si l'honorable député se donnait la peine de lire la déclaration que j'ai faite à ce sujet, il se rendrait compte que la situation n'est pas du tout semblable. Je n'ai pas l'intention d'intervenir en ce qui a trait au jeu de la crosse. Il se rendra compte en outre que les développements actuels ont le plein appui de l'Association amateur de la crosse du Canada. Je lui suggère de se référer aux déclarations faites à ce sujet par les représentants de cette association.

[*Traduction*]

M. Stackhouse: Étant donné que cette question intéresse considérablement les Canadiens, le ministre serait-il disposé à faire une déclaration à l'appel des motions touchant la politique du gouvernement en ce qui semble être la politique sur le sport au Canada?

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, il me fera plaisir de déposer sous peu à la Chambre un projet de loi qui donnera l'occasion au gouvernement d'exprimer sa position sur cette question. Il me fera alors aussi plaisir d'entendre les nombreux députés de l'opposition exprimer autant d'opinions qu'ils le désireront.

[*Français*]

LE COMMERCE

L'ACCÈS DU QUÉBEC À L'INFORMATION RELATIVE AU COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Eudore Allard (Rimouski): Je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Peut-il dire à la Chambre s'il a pris connaissance d'une déclaration du délégué du Québec au congrès annuel du Club des relations internationales, M. Jean Deschamps, qui a affirmé que le Québec doit avoir accès aux dossiers économiques qui régissent la politique extérieure du Canada lorsque les décisions de la politique extérieure canadienne ont une incidence directe sur la croissance économique du Québec et, dans l'affirmative, pourrait-il dire si ces dossiers seront mis à la disposition du Québec lorsque cette province en fera la demande?

● (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne connais pas ce rapport dont l'honorable député fait mention. Nous sommes toujours heureux de collaborer avec les provinces en leur donnant les renseignements utiles à leur expansion industrielle.

* * *

L'IMMIGRATION

LA QUESTION DE L'EMBAUCHAGE DE CORÉENS POUR LA CONSTRUCTION DE RAFFINERIES DE SABLES BITUMINEUX—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné la déclaration faite plus tôt cette semaine par le ministre des Approvisionnements et Services selon laquelle il y aura probablement une immigration massive de quelque 30,000 Coréens pour construire les 20 raffineries de sables bitumineux en Alberta, le ministre pourrait-il nous dire si son ministère a contribué à l'élaboration de ce projet et, considérant la brièveté du délai—soit d'ici 1980—au cours duquel on est censé achever la construction de ces raffineries, pourrait-il nous dire si son ministère a déjà pris des dispositions pour amener ces gens au Canada?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que ce n'est pas là une juste interprétation des commentaires du ministre. Je puis assurer à l'honorable député qu'il n'y a pas eu, dans mon ministère, de suggestion formelle de ce genre à l'égard des immigrants de Corée. J'ajouterai cependant que nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement d'Alberta, par l'intermédiaire du comité albertain chargé de la dotation en main-d'œuvre, comité qui est en somme un mécanisme fédéral-provincial établi pour discuter les besoins en main-d'œuvre pour l'exploitation des sables bitumineux.

M. Bawden: Étant donné qu'il faudrait embaucher quelque 60,000 ouvriers qualifiés pour répondre aux exigences de cette construction, le ministre voudrait-il en deux mots

dire à la Chambre d'où le gouvernement entend obtenir cette main-d'œuvre et quand ce projet commencera?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, en consultation avec le gouvernement de l'Alberta et par l'intermédiaire du comité des besoins en main-d'œuvre, ce chiffre n'a pas encore été déterminé. Toutefois, nous sommes en étroit rapport avec ce comité qui estime que la solution s'amorce de façon satisfaisante.

M. l'Orateur: Le ministre des Approvisionnements et Services pose la question de privilège.

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, j'aimerais établir très clairement, pour que les députés le sachent, que je n'ai jamais dit que nous allions attirer 30,000 Coréens au Canada dans le cadre de mon projet. Je suis prêt à tenir une séance d'information pour la gouverne des députés d'en face quand ils le voudront, mais le problème chez les conservateurs, c'est qu'ils s'arrêtent pour penser, mais ne vont habituellement pas plus loin.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA MAJORATION DES TARIFS-VOYAGEURS—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est une question difficile à suivre. En l'absence du ministre des Transports, j'aimerais poser ma question au premier ministre suppléant. Comme le Canadien National a annoncé qu'il augmentera ses tarifs-voyageurs d'autant que 15 p. 100 le 1er avril, une forte hausse qui en suit une autre de la même importance entrée en vigueur en novembre, le gouvernement envisage-t-il de demander très humblement au CN de ne pas procéder à cette augmentation de tarifs?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, c'est une question qu'on ne peut pas s'attendre que je connaisse en détail, mais je suis certain que mon ami le ministre des Transports ou le ministre suppléant seront heureux d'y répondre en temps opportun.

M. Harney: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire que j'aimerais adresser au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme même la Commission canadienne des transports ne peut faire revoir les tarifs de chemins de fer pour voyageurs à moins qu'un voyageur se sentant lésé ne demande par écrit la permission de faire revoir une augmentation de tarifs, le ministre entreprendra-t-il de se porter au secours de cette espèce menacée qu'est le service-voyageurs au Canada et présenter une demande en son propre nom?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà pris des mesures dans ce sens en octroyant la subvention spéciale de $100,000 destinée à l'Association des consommateurs du Canada pour lui permettre d'entreprendre un programme de promotion des intérêts du consommateur dans le cadre duquel elle pourrait présenter des instances du genre aux organismes de régie, tant au niveau fédéral que provincial.

Questions orales

LA SANTÉ

LA PÉNURIE DE MÉDECINS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la grave pénurie de médecins dans de nombreuses régions du Canada et le vif mécontentement causé par la disparité des services médicaux, et en raison de leur interruption imminente, le ministre a-t-il discuté cette question avec ses homologues provinciaux, et peut-il assurer à la Chambre qu'on remédiera à la situation?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Je le répète, cette question a été débattue à la dernière réunion des ministres fédéral et provinciaux de la Santé, et nous la revoyons à l'heure actuelle. J'ai demandé à mes fonctionnaires de me faire savoir si les écoles de médecine se proposent d'admettre plus d'étudiants cet automne, et quand j'aurai reçu ce rapport, je m'empresserai volontiers de le communiquer au député.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, je veux assurer au ministre que j'ai reçu des lettres à ce sujet qui l'éclaireront. Des 2,400 demandes de personnes ayant les qualités requises, 200 seront étudiées et 40 seulement seront retenues.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'ÉTUDE GOUVERNEMENTALE SUR LES OPTIONS DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Ma question s'adresse au ministre du Travail, monsieur l'Orateur. Son ministère entreprend-il actuellement des études ou des recherches sur de nouvelles et meilleures méthodes de régler les différends ouvriers afin de prévoir d'autres solutions que la grève, laquelle s'est révélée pénible et coûteuse?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

L'INFORMATION

LA PROTECTION DU SECRET DES DOSSIERS CLASSÉS DANS LES BANQUES DE DONNÉES—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne le problème que constitue la protection de la vie privée des Canadiens vu la révélation que les banques de données américaines possèdent des dossiers à l'égard de centaines de milliers de Canadiens et que le gouvernement ne peut même pas garantir la sécurité de ses propres banques de données. J'aimerais demander au ministre s'il attend pour présenter la mesure législative qu'il a annoncée à la Chambre et qui, selon lui, n'est pas encore prête, de recevoir un rapport du ministre des Communications à ce sujet, lequel rapport a été mentionné par le premier ministre la semaine dernière quand il a dit à propos du ministre des Communications: «Il ne m'a pas encore présenté de recommandations précises, pas plus qu'au Cabinet, mais nous attendons impatiemment un rapport.»

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous présenterons bientôt une mesure législative en vue d'établir des moyens de sécurité efficace au sein du gouvernement à l'égard de nos propres renseignements. Ces mesures tiendront compte du travail effectué au niveau interministériel, par les ministères des Communications et de la Justice entre autres, en vue d'établir un avant-projet des règles qui s'appliqueront à tous les renseignements qui sont à la disposition du gouvernement.

M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Peut-on déduire de la réponse du ministre que, pour le moment, le gouvernement ne s'occupe que de préparer une mesure législative portant sur les méthodes internes du gouvernement et que le ministre ne prépare aucun projet de loi traitant de l'emmagasinage de données sur les Canadiens dans des banques étrangères de données, en dépit du fait que le gouvernement soit au courant de cette pratique depuis maintenant deux ans?

M. Lang: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas cette conclusion à en tirer. Les travaux les plus avancés qui, le plus tôt, permettront la présentation d'un bill se font dans le domaine que je viens de mentionner. Mais de nombreux travaux se poursuivent, surtout au ministère des Communications, sur les graves problèmes techniques que pose le contrôle de l'information électronique que possèdent le gouvernement ou des établissements privés. En outre, on effectue des travaux, en collaboration avec les provinces, sur le caractère secret de l'information et le droit au respect du privé des personnes de même que sur le contrôle de l'information dont disposent des établissements privés et d'autres questions comme celle du droit d'accès de la personne aux renseignements utilisés contre elle. C'est une question qui relève très nettement à la fois des provinces et du fédéral et c'est pourquoi cette collaboration est essentielle.

● (1510)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés doivent se rendre compte qu'il ne reste que cinq minutes avant la fin de la période des questions et qu'il y a encore 25 ou 30 députés qui cherchent à poser des questions. Plutôt que de poser des questions supplémentaires et de donner des réponses invariablement longues, je demanderais aux députés d'être brefs en toute justice envers ceux qui attendent.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA VRAISEMBLANCE DE L'ENTRÉE DU CANADA DANS UNE PÉRIODE D'HYPERINFLATION—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. Comme le taux d'inflation dans certains pays d'Europe de l'Ouest dépasse maintenant 10 p. 100 et qu'il augmente aux États-Unis et au Canada, le ministre peut-il nous dire si les économies canadienne et mondiales entrent maintenant dans une période d'hyperinflation?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est une question de jugement et de vocabulaire.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'indiquerais que je ne suis pas nécessairement d'accord avec la réponse du ministre, mais cette question n'est pas acceptable du point de vue de la procédure. Le député a demandé une opinion, or on ne saurait le faire sous forme de question.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA LEVÉE PAR LA TURQUIE DE L'INTERDICTION DE LA CULTURE DU PAVOT—L'OPPORTUNITÉ D'INSTANCES DE LA PART DU GOUVERNEMENT

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le gouvernement de la Turquie a levé l'interdiction, vieille de 3 ans, de cultiver du pavot dont on tire l'opium, contrairement aux désirs de beaucoup de pays occidentaux, et comme jusqu'à 80 p. 100 de l'héroïne au Canada proviendrait de la Turquie et que ce produit cause des crimes et des souffrances humaines incalculables au pays, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il s'il a présenté des instances au gouvernement turc pour lui demander de remettre en vigueur cette interdiction? Envisage-t-il de réduire notre aide économique et militaire à la Turquie afin de donner plus de poids à notre point de vue sur cette question?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le gouvernement turc ne s'est pas encore prononcé au sujet de la culture des pavots somnifères et lors de la réunion de la Commission des Nations Unies sur les stupéfiants à Genève le mois dernier, le représentant canadien a félicité le gouvernement turc de l'effort humanitaire qu'il a fait jusqu'ici pour réduire la production.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE D'EXEMPTION DES MUNICIPALITÉS DES CONTRIBUTIONS AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA DANS LE CAS DE CERTAINS ÉDILES—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que de nombreux conseils municipaux paient leur part des contributions au Régime de pensions du Canada au nom de leurs représentants élus et que la plupart des conseillers ont un autre emploi et peuvent donc récupérer leur part de contributions au Régime de pensions du Canada lorsqu'ils remplissent leurs déclarations d'impôt, le ministre va-t-il revoir la décision du cabinet de 1969 et envisager d'exempter les municipalités de ces contributions dans les cas où les représentants élus ont un autre emploi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RISQUE D'IMPORTATION DE BÉTAIL ENGRAISSÉ AU DES—LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question concernant la situation du bétail à l'heure actuelle et la possibilité que le bétail américain entrant au Canada contienne le stimulant de croissance DES. J'aimerais lui demander s'il peut nous expliquer brièvement la position du gouvernement à cet égard et préciser si des mesures seront bientôt prises pour restreindre l'entrée du bétail américain contenant ce stimulant de croissance au Canada?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et moi-même avons déjà déclaré qu'il était illégal de vendre au Canada la viande de bétail traité ou nourri au diéthyle-stilbestrol et nous allons nous assurer que l'importation de cette viande au Canada ne soit pas autorisée.

M. Murta: Étant donné que du bétail traité au DES pourrait entrer au Canada en grand nombre dès le début d'avril, quelle méthode le ministre va-t-il utiliser pour empêcher ce bétail d'entrer au Canada?

M. Stanfield: Il peut le reconnaître.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle nous étudions diverses méthodes.

LE BÉTAIL DE BOUCHERIE—LA DEMANDE DE PROROGATION DU DÉLAI POUR LA SUBVENTION AUX CATÉGORIES A3 ET A4—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle qui a été posée au ministre de l'Agriculture au sujet des prix de la viande. Comme le prix du bœuf abattu a baissé de 3c. ce matin dans les centres commerciaux et les magasins à succursales de Montréal et comme 2,500 bestiaux ont été retenus hier à Toronto provoquant un bouleversement dans l'industrie, le ministre est-il disposé à rectifier la limite de temps imposée pour la subvention aux catégories A3 et A4, notamment à cause de la situation sur le marché actuellement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, cette recommandation faite également par d'autres députés ainsi que par l'Association canadienne des éleveurs de bétail est étudiée. Je peux seulement ajouter que je ne voudrais pas donner de faux espoirs aux commerçants, mais j'espère qu'ils continueront à vendre les bestiaux comme de bonnes sociétés devraient le faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner (Crowfoot): Vous sapez la confiance dans l'industrie.

Questions orales

LE BÉTAIL DE BOUCHERIE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE SUBVENTION AUX CATÉGORIES B ET C

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, nous en arrivons rapidement au point où il n'y a plus d'espoir du tout, encore moins de faux espoirs. Quant aux subventions versées pour le bœuf, le ministre nous dirait-il si ce programme comprendra les catégories B et C aussi bien que les catégories A, afin de dissiper la confusion qui existe à l'heure actuelle dans les abattoirs et de donner confiance à l'éleveur et au conditionneur?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, si la réponse que j'ai fournie au député de Crowfoot a laissé une mauvaise impression, je voudrais la rectifier. Certains abattoirs ont bien voulu collaborer, mais pour que le programme soit couronné de succès, il faudrait que tous collaborent.

En réponse à la question que vient de me poser le député, je dis que nous examinons tous ces éléments mais, là encore, je ne veux pas susciter de faux espoirs, parce que même sur le marché nord-américain où les initiatives prises par un pays complètent celles de l'autre, le gouvernement des États-Unis a dépensé 45 millions de dollars pour retirer du marché la viande de marque rouge, et ils utilisent uniquement les qualités supérieures.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Laval et ensuite au député de Vegreville.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

L'ÉTABLISSEMENT PROJETÉ D'UN SERVICE DE TRANSPORT RAPIDE RELIANT MONTRÉAL ET L'AÉROPORT DE MIRABEL

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence de l'honorable ministre des Transports, je vais poser ma question à son secrétaire parlementaire.

Cette question est très importante, monsieur l'Orateur, puisqu'elle a trait à la construction d'une voie rapide pour train électrique, en empruntant les voies du Canadien Pacifique et du Canadien National reliant le centre de la ville de Montréal via la ville de Laval à l'aéroport de Mirabel. Quelle sera la teneur de l'entente entre les divers paliers de gouvernement pour mener à bonne fin la réalisation d'un tel projet?

[*Traduction*]

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre en français. Si je réponds en anglais, on me le reprochera probablement encore une fois, mais je sais que nous sommes dans un pays bilingue.

[*Français*]

La recommandation relative à l'utilisation d'un train électrique est le résultat d'une étude conjointe du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et du ministère des Transports du Québec. Le gouvernement désire poursuivre ses consultations avec les autres niveaux de gouvernement à ce sujet, avant d'arrêter son choix sur le moyen de transport en commun sur voies rapides.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne dirai rien à propos de ce qui vient de se passer, mais j'éprouve de sérieuses réserves à ce sujet.

* * *

L'AGRICULTURE

LE BÉTAIL DE BOUCHERIE—LE RISQUE DE MANIPULATION DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS PAR LES GRANDS ABATTOIRS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Étant donné que le gouvernement s'occupe de plus en plus de la mise en marché de la viande, j'aimerais savoir si le ministre surveille ou examine les politiques d'achat des divers grands abattoirs au Canada puisque tout semble indiquer qu'ils ont exploité les éleveurs et arrangé les prix en refusant d'acheter le bétail d'un certain nombre d'éleveurs, ce qui a créé encore plus de confusion dans le secteur de la mise en marché.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous recevons des réponses de nos employés et d'autres personnes de toutes les régions du pays et nous tentons de les rassembler en prévision de notre réunion avec les représentants de l'industrie de l'élevage du bétail demain.

M. Mazankowski: J'ai une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est terminée. La présidence autorise le député de Vegreville à poser sa question, puis nous passerons à l'ordre du jour.

● (1520)

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministre ont-ils l'intention de prendre des dispositions précises s'il y a indice de manipulation et de retenue délibérée d'achats à ce sujet?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, si nous découvrons des preuves à l'appui de l'allégation du député qu'une telle pratique s'exerce et va à l'encontre des lois, nous allons certainement recommander des mesures aux termes de toute loi qui nous permettrait de le faire.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Calgary-Sud pose la question de privilège.

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, le ministre des Approvisionnements et Services, d'habitude si sensé et si pratique, a parlé de l'inertie que montrent parfois les conservateurs. Au début de la semaine il a fait quelques déclarations irresponsables et peu réalistes au sujet du projet de mise en valeur des sables bitumineux de l'Alberta. Il peut sans doute se les permettre parce qu'il s'attend d'occuper très bientôt avec ses collègues des banquettes de l'opposition.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Que le député nous fasse savoir en quoi, selon lui, son privilège parlementaire a été lésé afin que la présidence puisse établir s'il y aurait lieu de saisir la Chambre d'une motion et de continuer à débattre l'allégation du député.

M. Bawden: Je ne vais pas pousser plus loin mon argument, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Nous passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, L'APPLICATION ET LES INFRACTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 20 mars, de la motion de M. Gray: Que le bill C-7, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et tendant à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que la question était à l'étude, j'avais à peine abordé la partie du bill traitant des sports et plus particulièrement du sport amateur. Je disais alors qu'il fut un temps où il n'y avait que six équipes de hockey dans la Ligue nationale. Comme on peut le lire à la page 720, le hansard me fait dire qu'il n'y avait que 16 équipes dans la LNH. De toute évidence, les personnes chargées du hansard ne sont pas des amateurs de hockey depuis longtemps car c'est un fait notoire qu'autrefois il n'y avait que six équipes dans la LNH et qu'il y en a maintenant 16.

J'allais aborder le sujet du hockey, des sports amateurs et la question des amateurs à qui on fait signer des contrats. La situation au Canada est essentiellement la suivante: la LNH paie une certaine somme aux clubs amateurs pour qu'ils forment des joueurs de hockey de talent qui pourraient évoluer dans la LNH. Il y a maintenant la Ligue mondiale de hockey qui met la main sur certains joueurs sans payer les équipes locales qui les ont formés. C'est, à mon avis, une faiblesse du système actuel. Je crois que la concurrence réglera vite cette question mais, dans le cas contraire, nous verrons se former des équipes de hockey junior professionnel. L'ACHA n'a pas su s'imposer face à la Ligue mondiale de hockey. Des rumeurs circulent dans l'Ouest canadien à l'effet qu'une ligue de hockey professionnel senior-junior pourrait être constituée et, dans ce cas, les juniors qui signeraient seraient la propriété de l'équipe pour laquelle ils jouent.

Avant qu'on se lève en masse pour crier au crime, j'aimerais signaler que beaucoup de juniors qui jouent maintenant dans la LNH ou l'AMH avaient auparavant passé beaucoup de temps dans peut-être trois ligues mineures. Certains disent que ces ligues sont mêmes semi-professionnelles. Les ligues juniors au Canada aujourd'hui sont semi-professionnelles. Étudions le cas de ces jeunes joueurs de hockey. C'est essentiellement au Canada qu'on forme les joueurs des équipes professionnelles en Amérique du Nord. La Ligue mondiale de hockey compte 12 équipes et la LNH, 16.

Il faut maintenir et encourager les équipes de hockey junior, juvénile et midget et la LNH et la LMH devraient

contribuer financièrement à la formation des talents qu'offrent ces ligues. Aujourd'hui, il y a des milliers de gens actifs qui emmènent leurs enfants aux écoles de hockey et aux parties de hockey. Ces gens qui gardent leurs enfants en santé, ne les laissent pas traîner dans la rue et contribuent au développement du hockey devraient bénéficier d'une certaine aide. Ces milliers de citoyens le font, bien sûr, pour le bénéfice du hockey mais aussi pour celui des jeunes Canadiens. Je crois que l'ACHA n'a pas su trouver une façon d'assurer aux équipes locales, même au niveau midget, une certaine rémunération pour leur travail de formation de ces talents. Si on ne fait pas cela, on aura une ligue professionnelle de hockey junior.

J'ai lu quelque chose au sujet de l'interview donnée par le propriétaire et instructeur des Centennials de Calgary, une des meilleures équipes junior de l'Ouest. Il préconise des équipes professionnelles de hockey junior et prétend qu'elles seront bientôt une réalité. Pourquoi a-t-il dit cela? Parce que cela l'ennuyait beaucoup que la Ligue mondiale de hockey et la LNH avaient l'intention de lui enlever trois de ses vedettes cette année. Ces lignes ont l'intention de lui prendre trois de ses vedettes et de donner très peu en retour aux Centennials de Calgary. Certains de ces jeunes ont parfois passé cinq ans dans le hockey organisé à Calgary, grâce à des travailleurs bénévoles. Ces bénévoles ne sont pas prêts à continuer à offrir leurs services s'il n'y a pas de compensation. Si nous avions des équipes professionnelles de hockey junior, elles inscriraient tous ces adolescents. C'est peut-être la voie à suivre pour protéger le travail bénévole qui a permis de développer les athlètes que le Canada s'est montré tellement capable de produire dans le domaine du hockey. Je ne pense pas que cela soit tout à fait mauvais. A mon avis, il faut protéger et maintenir cette communauté d'intérêt et d'esprit qui a contribué à former tant de bons joueurs et de bonnes équipes de hockey.

Pendant que j'y suis, j'aimerais dire quelques mots de la controverse qui a surgi dans le domaine du football. A une certaine époque, il existait deux ligues nationales de football aux États-Unis, la AFL et la NFL. Ces deux ligues sont maintenant fusionnées et forment un groupe d'environ 16 équipes professionnelles. On parle maintenant de la création de la ligue mondiale de football. Il n'est pas vraiment important que les Northmen de Toronto démarrent ou pas. Il est un fait que sur le continent nord-américain, il y aura 10 ou 12 équipes professionnelles de football, que le gouvernement permette aux Northmen de Toronto de continuer ou pas. Un certain Davidson a prouvé en noir sur blanc qu'il a la mainmise sur la ligue mondiale de football qui comprendra 10 ou 12 équipes sur le continent nord-américain.

Une voix: Êtes-vous en faveur de cela?

M. Horner (Crowfoot): J'y arrive dans un instant. Partons de cette prémisse. Vingt-six équipes jouent maintenant du football professionnel au États-Unis et 9 au Canada. Il y en aura 10 ou 12 autres sur le continent nord-américain qui joueront du football professionnel. Durant ma jeunesse, je ne me suis jamais essayé au football et n'ai pas de penchant particulier pour ce sport. Je voulais jouer au hockey. Il n'y avait que six équipes de la Ligue nationale, et l'épreuve était très difficile. Peut-être aurais-je pu y parvenir, qui sait? J'ai préféré l'élevage du bétail. Mais là n'est pas la question. Bon nombre de jeunes Canadiens, dont mes fils et petits-fils veulent se lancer dans le sport professionnel. On y gagne gros et c'est un divertissement. Ils pourraient faire la manchette des jour-

naux. Comme l'a dit mon ami, c'est également une industrie.

● (1530)

Je me rappelle avoir été inter dans une équipe de baseball et l'un de mes adversaires était un bon joueur d'inter. Il avait seize ans à l'époque. Il aurait pu faire partie de mon équipe. Il a fini par jouer au football professionnel. Si quelqu'un m'avait dit à l'époque qu'il deviendrait un jour joueur de football professionnel au Canada, je lui aurais répondu que ce gars ne connaissait même pas la forme d'un ballon de football, qu'il avait seize ans et qu'il n'avait absolument aucun avenir. Et c'était vrai à l'époque. Mais c'est lui qui a été admis dans l'équipe de football de Calgary et qui a été nommé la recrue de l'année. Il a fini par jouer pour les Argonauts de Toronto. Je n'aurais jamais cru cela possible. Il se peu fort bien qu'il y ait une vedette canadienne dans la LNF. C'est un divertissement et les Canadiens ont prouvé qu'ils pouvaient, à tout le moins, exceller dans le monde du spectacle.

Je pense en ce moment aux Argonauts de Toronto. Il y a très longtemps, je jouais au hockey avec le père de Jim Cahill. Je n'ai pas oublié ces matins froids où nous nous levions, son père et moi, pour allumer le poêle et regarder la fumée s'élever en spirales des toits de la ville. Personne n'aurait pu me convaincre que le fils de Pat Cahill deviendrait une étoile des Argonauts de Toronto. Cette ville se trouvait bien loin du nord de la Saskatchewan. Je n'aurais pas cru que Jim Cahill ferait sa marque, mais il l'a faite.

Le jour viendra où un Canadien s'introduira dans ce consortium qui opère aux États-Unis. Le jour viendra où bien des Canadiens joueront dans la Ligue canadienne de football. Pourquoi le gouvernement voudrait-il les en empêcher et les retenir au pays? Nous n'avons pas retenu Ann Murray au pays. Nous sommes fiers d'elle partout où le gouvernement lui donne la chance de faire de la réclame pour le Canada avec une chanson ou deux. Nous lui avons dit: «Va de l'avant, ma fille, va conquérir le monde du spectacle en Amérique du Nord si le cœur t'en dit». Nous n'avons pas retenu Lorne Greene au pays. Nous l'avons envoyé à Hollywood; du moins il y est allé de son chef. Il y est devenu une étoile et il a rendu Bonanza célèbre. Il était l'un des annonceurs les mieux aimés au Canada. Nous ne lui avons ni imposé de limites ni interdit ce domaine en lui disant qu'il n'y avait pas d'avenir pour lui aux États-Unis. Nous lui avons offert nos bons vœux. Nous le rappelons de temps à autre et nous sommes fiers de dire qu'il est Canadien.

Pourquoi dire: «Maudite sois-tu, Ligue mondiale de football, toi qui nous prendra Toronto et nous privera de nos meilleurs joueurs canadiens». Pour ma part, je vois les choses tout autrement. J'estime que c'est une fenêtre sur le monde pour tout joueur de football. Si j'étais plus jeune, instruit que je suis des salaires fabuleux qui sont versés aux joueurs de football, c'est bien sûr que je voudrais en devenir un moi-même. Je ne serais pas intéressé à faire partie de l'une ou l'autre des neufs équipes canadiennes à titre de substitut. Je me dirais: aux États-Unis, il y a 26 équipes; la Ligue mondiale de football en compte 10 autres, ce qui fait 36; plus les 9 équipes canadiennes, cela fait en tout 45 équipes, chacune d'elles assurée des services d'une quarantaine de joueurs.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député de Sherbrooke désire-t-il poser une question?

[M. Horner (Crowfoot).]

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable député de Crowfoot (M. Horner).

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Sherbrooke a la parole.

[*Français*]

M. Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, j'aimerais que l'honorable député de Crowfoot dise ce qu'il pense du fait que plusieurs athlètes canadiens vont aux États-Unis se perfectionner et qu'on est en train de laisser les équipes professionnelles américaines entrer au Canada, alors que, dans la plupart de nos universités, où il existe un potentiel énorme sur le plan athlétique, on ne les a pas aidés.

La plupart des gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, selon moi, ont manqué à leur devoir. Alors, j'aimerais savoir ce que pense l'honorable député de Crowfoot dans ce domaine-là, parce qu'à mon avis c'est là où se trouve le potentiel.

[*Traduction*]

M. Horner (Crowfoot): Je suis d'accord que les universités canadiennes offrent de grandes ressources potentielles. C'est là précisément le point que je voulais établir. Mais n'agissons pas à la légère à l'endroit de la Ligue mondiale de football. Que ce soit l'équipe des Northmen de Toronto ou une autre. En boudant, nous limiterons au départ les possibilités de certains Canadiens. Je ne suis pas un ami de la famille Bassett, aucunement. Il m'est arrivé une ou deux fois de n'être pas d'accord avec elle. Mais quelle offre a-t-elle faite? M. Bassett détient la concession de la Ligue mondiale de football au Canada. On ne peut former aucune autre équipe et l'inscrire dans la Ligue mondiale sans le consentement de M. Bassett. Devrait-il ou non posséder ce privilège, je l'ignore.

Cependant, je sais qu'il est disposé à céder ce privilège au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) si ce dernier le désire. Il dit: «Laissons l'équipe opérer à Toronto. Je n'ajouterai aucune autre équipe active à la Ligue mondiale de football au Canada et je laisserai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le privilège de décider de l'à-propos d'une équipe de la Ligue mondiale à Montréal ou à Vancouver». Il dit également, ce que, en tant que natif de l'Ouest j'apprécie hautement, que les Argonauts de Toronto ont cotisé à une caisse de compensation afin de venir en aide à certaines équipes moins fortunées de l'Ouest du Canada. Il a également déclaré publiquement—et je crois avoir entendu un journaliste apporter la déclaration à Calgary—qu'il était disposé à assurer que la cotisation versée l'an dernier par les Argonauts de Toronto à la caisse de compensation soit versée dans les dix prochaines années. Voilà une garantie pour le moins audacieuse.

Ce qu'il veut dire, en fait, c'est qu'étant donné que les Argonauts ont versé $40,000 l'an dernier à la caisse et en raison de la diminution des recettes locales et de leur accession à la Ligue mondiale de football, leur paiement à la caisse est seulement de $20,000; M. Bassett verserait personnellement la différence. Natif de l'Ouest et quelque peu sceptique à l'endroit de certains Torontois, j'aimerais que cette garantie soit donnée par écrit. Je crois que M. Bassett donnerait probablement une telle garantie par écrit.

Une voix: C'est déjà fait.

M. Horner (Crowfoot): Je suis heureux de l'apprendre.

La seule chose que je tiens à faire bien comprendre, c'est qu'il n'essaie pas délibérément de détruire la LCF au Canada. Un de mes collègues, Dick Beddoes, un vieil Albertain qui a fait des études en agriculture avec moi à l'université—il ne se souvient probablement pas de moi, mais je me souviens de lui car il dirigeait le journal étudiant—a déclaré dans le *Star* de Toronto que les 19 Albertains allaient tous appuyer la LCF. Vous pouvez être sûrs que je vais appuyer la LCF. Je vais également appuyer la possibilité pour les jeunes Canadiens d'entrer dans le monde professionnel du sport. M. Bassett a déclaré publiquement qu'il ne télévisera aucun des matches de la ligue mondiale de football disputés au Canada. C'est à mon avis la preuve qu'il n'essaie pas de détruire la LCF. Il pose cependant trois conditions: il se porte garant que le paiement d'égalisation sera effectué; il ne diffusera aucun des matches de la ligue mondiale de football disputés au Canada; et il n'encouragera aucune autre candidature canadienne à la ligue mondiale de football. S'il essayait de lancer une autre équipe à Calgary, une à Vancouver et une dans une autre ville comme Montréal dont le nom revient souvent, cela pourrait avoir des effets préjudiciables. Si les Torontois désirent avoir des spectacles sportifs de football, ce devrait être leur privilège. S'ils n'aiment pas le jeu de style américain, j'espère bien qu'ils le feront savoir en s'éloignant des guichets. C'est ainsi qu'ils devraient faire connaître leur opinion à ce sujet. Si M. Bassett perd de l'argent, que m'importe. En fait, on m'a laissé entendre qu'il peut se permettre d'en perdre un peu. Et comme le suggère quelqu'un derrière moi, il ne viendra pas nous demander de subventions.

Les gouvernements n'ont rien à voir dans les affaires ni dans le domaine du spectacle, et c'est ce qu'est le football, en fait. Nous pouvons faire les patriotards et prétendre que la Ligue de football mondiale détruira les Rough Riders de Regina. Monsieur l'Orateur, j'ai vu jouer les Rough Riders de Regina au stade de Taylor Field. Je les ai vus écraser les Stampeders de Calgary, il y a deux ou trois ans. C'était un match très déprimant. Mais nous nous illusionnons si nous croyons que le stade de Taylor Field rapportera autant que celui de 80,000 sièges de Detroit ou de Chicago. Il nous faut, dans cette affaire, regarder un peu plus loin.

Nous ouvrons la porte aux Canadiens. Des Canadiens joueront dans La ligue mondiale de football à Toronto. J'en suis sûr. Les Jim Corrigall d'Ontario vont faire des pieds et des mains pour jouer dans cette ligue, et une fois qu'ils joueront, leurs prouesses seront télévisées partout aux États-Unis. Les gérants des États-Unis diront alors: «Voilà où nous devrons aller chercher nos joueurs de football. Ils forment de rudes joueurs au Canada. Ils ont des cowboys et des Indiens là-bas. Au Canada, nous pouvons trouver de bons joueurs». Monsieur l'Orateur, nous devrions dire: «Merci, monsieur Bassett, de permettre aux Canadiens de jouer aux États-Unis». Un député dit même que nous devrions vendre notre bœuf aux États-Unis. Nous le vendons déjà et, de fait, je voudrais en vendre encore plus.

Ce ridicule ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) croit qu'il a en main une question importante. Il croit que les gens de l'Ouest vont l'appuyer et qu'il obtiendra les votes de l'Ouest sur cette question. Peut-être obtiendra-t-il quelques votes dans l'Ouest, mais il nous faut songer aux intérêts du Canada. Je me souviens qu'un jeune homme d'Alberta lui a déjà dit que la coupe Grey était plus importante que le drapeau. Je lui ai dit que c'était une chose terrible à dire. Je n'ai pas voté pour notre drapeau, mais c'est le drapeau du Canada. Certains libéraux aiment à croire que c'est le drapeau de Pearson, mais je dis que c'est le drapeau du Canada. Les matches de la coupe Grey et le drapeau du Canada ne devraient jamais être comparés l'un à l'autre, mais le ministre a essayé de le faire. Il dit qu'avec la coupe Grey et en agitant le drapeau, le Canada ira de l'avant. Ce n'est pas là la question.

La question est de savoir quelles sont les possibilités qui s'offrent aux Canadiens. Allons-nous refuser aux Canadiens la possibilité de montrer ce dont ils sont capables? Ce serait égoïste. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'inquiète de voir la ville de Montréal entrer dans la ligue américaine de football ou quel que soit le nom que porte le conglomérat au sud de la frontière, mais j'estime, quant à moi, que c'est à Montréal de décider. Je suis certain que si le maire Drapeau voulait une équipe de football américaine à Montréal, il l'obtiendrait. Le maire en est capable.

Bien des Canadiens sont fiers d'avoir les Expos à Montréal. Il y a dans cette équipe de nombreux Américains qui jouent au Canada. C'était trop tard pour moi ou, si vous voulez, je suis né 30 ans trop tôt, mais je suis certain que de nombreux jeunes joueurs de Montréal et de tout le Québec auront maintenant la chance de jouer au baseball aux États-Unis. Ce ne sera peut-être pas avec les Expos de Montréal, mais ils pourront jouer pour les Red Socks de Boston ou les Yankees de New-York. Je suis certain que les Expos ont donné la possibilité à de nombreux Canadiens de jouer dans des équipes professionnelles de baseball des États-Unis. Les Expos ont élargi les débouchés qui s'offrent aux Canadiens. Les Expos ont préparé le terrain, ce qui permettra à des joueurs canadiens d'obtenir de gros salaires. Nous devrions remercier M. Bassett de faire la même chose pour les joueurs de football au lieu de lui mettre des bâtons dans les roues. Cela ne portera pas tort à la Ligue canadienne de football et je crois que M. Bassett a déjà fait beaucoup pour prouver que ce n'est nullement son intention.

En ce qui concerne la concurrence et les joueurs que l'on arrachera à la Ligue canadienne de football, nous devons nous rappeler qu'il y a 26 équipes aux États-Unis. Si elles veulent recruter, au prix fort, des joueurs des équipes de la Ligue canadienne de football, elles peuvent très bien le faire maintenant étant donné les recettes énormes qu'elles font. Cela s'est déjà produit à bien des occasions. Je suppose que la Ligue mondiale de football ne sera pas différente et que, tout comme nos équipes professionnelles de la Ligue canadienne de football qui donnent aux Américains la possibilité de jouer au Canada, elle ouvrira ses portes à de jeunes Canadiens dynamiques qui veulent gagner beaucoup d'argent en jouant au football. Pour ma part, je ferai mon possible pour arrêter le bill que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social menace de présenter car je pense que ce serait mauvais pour les Canadiens, mauvais pour les jeunes athlètes que j'admire tellement et pour qui nous devrions faire le maximum en tant que législateurs.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, voilà un certain temps que la Chambre n'avait pas eu l'occasion d'étudier ce qu'on pourrait appeler une révision de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Probablement, le pays entier estime qu'il nous faut considérer cette loi comme une chose sacrée et indiscutable.

Elle donne une bonne impression. C'est le genre de mesure qui, au moins superficiellement, est célébrée comme étant de grande valeur pour le public parce qu'elle le protège des prix imposés par les entreprises qui s'entendent pour créer un cartel et se partager le pays en zones de distribution de telle façon qu'une entreprise n'opérera que dans une région en évitant d'empiéter sur celle d'une autre. On considère que cette loi protège le public contre des prix de dumping qui mettent les entreprises en faillite comme il est arrivé à la Société des allumettes Eddy il y a quelques années. On considère qu'elle protège le public contre les monopoles, les oligopoles, les pratiques commerciales déloyales, et autres malversations commerciales.

C'était probablement un point de vue valable à l'époque de l'adoption de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions au début du siècle, compte tenu de la structure des entreprises de l'époque et de la façon dont elles correspondaient à notre économie d'il y a 60 ou 70 ans. Toutefois, cette structure a subi depuis des modifications telles et les entreprises sont souvent devenues si importantes qu'elles sont plus puissantes et disposent d'un budget de dépenses supérieur à celui des gouvernements. Pour cette optique, la loi, en tant que mesure efficace de protection du public, est peut-être dépassée dans sa forme actuelle. Elle tend à couvrir un secteur de plus en plus restreint des corps constitués en sociétés et de leurs activités. Les sociétés multinationales occupent une place si prépondérante sur le marché qu'elles n'ont pas besoin d'établir des prix. Elles n'ont pas besoin de comploter avec d'autres compagnies en vue d'établir un prix fixe pour leurs produits. Elles n'ont pas besoin de s'engager dans aucune de ces activités à cause de leur importance; elles restent ainsi en marge de la loi et s'imaginent que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne saurait protéger le public contre leur rapacité.

● (1550)

Les membres de mon parti doutent sérieusement, comme moi, de l'efficacité de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Nous doutons sérieusement de l'efficacité du bill à l'étude visant à modifier la loi et nous doutons également de l'attitude du gouvernement dans l'application de cette loi. Ce bill est pour nous une sorte de rapetassage, bien que le député de St. Paul's (M. Atkey) ait pu dire l'autre jour qu'il s'agissait d'une initiative importante et stratégique . . .

M. Atkey: Et dangereuse.

M. Howard: . . . dans certains domaines des pratiques restrictives du commerce. Il répète ce qu'il disait alors. Je ne l'ai pas entendu parler, mais j'ai lu le mot à mot de son discours dans le hansard, ce qui m'arrive rarement, je dois l'avouer. Pour moi il s'agit ici d'un rapetassage. C'est comme si on voulait réparer une vieille chambre à air; une pièce pourrait toujours aider, mais la chambre à air est si usée que le résultat serait de peu de durée. De même, l'efficacité du bill à l'étude est extrêmement restreinte.

M. Atkey: Est-ce là l'opinion de votre parti?

M. Howard: Les sanctions du bill me semblent faciles à éviter. Je ne serais pas surpris d'apprendre que certaines compagnies connaissent beaucoup mieux que la plupart d'entre nous la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et son fonctionnement et qu'elles ont déjà trouvé des moyens d'en court-circuiter les effets.

Le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) a magnifiquement traité des dispositions du projet de loi et exposé la prise de position de notre parti à ce sujet. Nous n'avons absolument aucun doute quant au manque d'efficacité de la méthode préconisée ici, en ce qui concerne la structure du marché de notre pays et du continent nord-américain ou même du monde, et les répercussions, sur l'économie, des sociétés multinationales. A cet égard, le bill ne vaut pas la peine d'être considéré; il n'a aucune incidence sur ces questions.

Le député de Toronto-Lakeshore a parlé en détail du problème du prix de l'alimentation. Il a parlé des stocks limités des produits qui sont annoncés en «spécial», du problème du double étiquetage et de l'augmentation du prix des produits alimentaires vendus dans les magasins. Ce bill permettra d'empêcher ce genre de choses mais déjà, les grands magasins alimentaires se sont sonstraits aux dispositions de ce bill. Ils ne font plus de double étiquetage; ils n'augmentent plus le prix du produit en vente en collant une étiquette sur une autre, mais ils emportent le produit dans leur entrepôt ou à l'arrière du magasin pour le faire. Ils arrachent une étiquette et en mettent une autre. De cette façon, ils ne sont plus visés par les dispositions de ce bill et pour cette raison, cette mesure législative est inutile.

Il a parlé des pratiques de vente comme les lumières rouges au-dessus des comptoirs de viande pour faire croire que le bœuf est presque vivant—comme si l'on voulait acheter du bœuf dans cet état. Cela se fait depuis des années, monsieur l'Orateur, et le bill ne parle pas de cette pratique. Les chaînes de magasins alimentaires collent de grandes affiches aux couleurs vives qui disent «Aubaine, prix régulier 13 cents—Aujourd'hui, 3 pour 39» ou quelque chose comme cela. Ce qui vous frappe, c'est le mot «Aubaine». On peut en acheter 3 pour 39, c'est-à-dire exactement 13 cents pièce. Le bill n'empêche pas ce genre de méthodes qui sont toujours pratiquées.

Il y a plusieurs années, Vance Packard a écrit un livre intitulé «The Hidden Persuaders» dans lequel il parlait des méthodes utilisées par les grands magasins pour obliger le public à acheter des articles qu'il ne veut pas ou dont il n'a pas besoin à des prix exorbitants ou trompeurs. Ce bill n'aborde pas du tout ce problème. Ceux qui sont chargés d'appliquer cette loi, c'est-à-dire la Direction des enquêtes sur les coalitions, ont cherché et, je suppose, continueront de chercher à aider les sociétés à se soustraire à l'application de la loi. C'est peut-être une accusation forte, mais je crois que c'est vraiment ce qu'a fait l'ancien Directeur des enquêtes et de la recherche, du ministère de la Consommation et des Corporations, dans les rapports annuels et les déclarations qu'il a faites. J'aimerais citer ce qu'il a dit dans le rapport annuel de l'année se terminant le 31 mars 1973. Cette même phrase se trouvait dans les rapports annuels précédents. Il était inutile de rédiger à nouveau ce rapport, il suffisait de prendre le même et d'y ajouter les nouveaux chiffres. Voici ce qu'il a déclaré, comme on peut le dire à la page 10:

Pendant des années, des hommes d'affaires sont venus à Ottawa pour demander des conseils au sujet de l'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Et comment. Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir ils étaient ici pour demander conseil aussi. Et plus loin:

La consultation avec les hommes d'affaires au sujet de leurs problèmes a été encouragée comme une solution prometteuse. Il s'agit du programme de bons procédés dont il est fait mention dans les rapports annuels antérieurs et que le ministère désire poursuivre activement. Ce programme est destiné à fournir des renseignements et des explications, à favoriser les discussions au sujet de problèmes commerciaux et à dispenser des avis concernant l'application de la loi.

Dans le cadre de ce programme les hommes d'affaires sont invités à s'entretenir de leurs problèmes avant d'adopter des pratiques qui pourraient entrer en conflit avec la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Vous savez, monsieur l'Orateur, ce qui en résulte. L'explication sur la façon de se conformer à la loi est, en fait, un encouragement donné à l'homme d'affaires d'aller jusqu'à l'extrême limite—pour voir jusqu'où il peut aller sans être pris. On ne lui explique pas seulement comment se conformer à la loi, on lui explique comment le faire dans un sens minimum. Nous savons que le ministère de la Justice prend la décision d'intenter des poursuites aux termes de la loi. J'estime que les légistes du ministère ne sont pas suffisamment préparés pour prendre des décisions de cette nature. Cela les dépasse, cela dépasse leur entendement. Ce sont des avoués, non pas des avocats, des juristes qui, installés dans leur bureau s'assurent que chaque virgule est à sa place. Que connaissent-ils du marché, ou que savent-ils de la ménagère qui doit lutter contre l'inflation qui lui tire des dollars de la poche chaque fois qu'elle se rend au magasin pour acheter quelque chose? Il faut apparemment maintenir cette situation.

● (1600)

Voici où je veux en venir. On prétend que, outre son peu d'efficacité dans la protection du consommateur, le bill comporte des dispositions sur les banques. Ce n'est pas vrai. Il est vrai que le bill parle des banques, mais la disposition qui s'y rapporte ne vaut même pas le papier sur lequel elle est imprimée. Elle est inutile, insignifiante. Pourquoi? A cause de la manière dont les banques fixent leurs taux d'intérêt. Il n'y a que deux questions à poser: quel intérêt les banques demanderont-elles pour l'argent que vous avez emprunté et quel intérêt donneront-elles sur les dépôts? Que le sourire d'un gérant soit plus attrayant que celui de l'autre ou que vous soyez servi par une jolie fille bien faite, portant une badge disant: «Parlons»—l'idée est qu'elle veut parler d'autre chose que de vous prêter de l'argent—ce n'est pas ce qui importe. Là n'est pas la question. En réalité, nous examinons les taux d'intérêt.

Les banques fixent leurs taux d'intérêt soit d'après ceux de la Banque du Canada, et alors elles ne sont pas des agents libres mais elles doivent suivre le gouvernement canadien, soit qu'elles les fixent selon le système de l'orientation des prix en vue de les fixer. Monsieur l'Orateur, ce système est jusqu'à présent le mécanisme le plus efficace qui permet aux sociétés de fixer les prix sans être reconnues coupables d'enfreindre la loi. Ainsi, on a utilisé ce système avec succès pour fixer les prix dans le domaine des pâtes et papiers. Il fonctionne à peu près comme ceci: un jour, le président d'une société dira: «Aujourd'hui, nous annoncerons que le prix de la pâte montera de $4 la tonne». Il fait sa déclaration. Deux jours plus tard, le président d'une autre compagnie dit: «Tiens, c'est une bonne idée. Nous en ferons autant.» C'est la même chose pour les banques. C'est ainsi qu'elles fixent les taux d'intérêt.

Il est clair que, dans ce domaine, le bill n'a aucune valeur. Ce n'est rien d'autre qu'une tentative consciente, volontaire, pour tromper le public et lui faire croire qu'on fera quelque chose pour le protéger contre les taux d'intérêt au Canada, alors que le bill ne fera rien dans ce sens. Le bill fera-t-il baisser les taux d'intérêt pour les constructeurs et les propriétaires? Non. Peut-on y voir un indice que ces gens vont obtenir de meilleures conditions des institutions financières du pays? Non plus. Ce n'est là qu'une façade destinée à rassurer ceux qui se sont plaints par le passé que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions portait uniquement sur les denrées, et non sur les services. On considérait par le passé que les banques fournissaient des services. Il serait plus juste de parler de mauvais service rendu au public desservi par les banques ainsi qu'au pays dans son ensemble.

En 1960, lorsqu'on a modifié la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, on a vu se tramer un complot ici-même à la Chambre impliquant le ministre de la Justice de l'époque, l'honorable Davie Fulton, et un député terre-neuvien d'alors, M. Jack Pickersgill. Nous avons baptisé cette modification du nom de modification Pickersgill-Fulton parce que les conservateurs et les libéraux se sont empressés si joyeusement de tomber d'accord pour adopter cette modification à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions que nous considérions comme dangereuse et n'ayant d'autre but que de permettre aux sociétés de contourner les dispositions de la loi relatives à l'établissement des prix. Non seulement l'actuel ministre pousse-t-il plus avant l'esprit de cette disposition, il lui donne plus d'envergure. Je songe ici à la disposition prévoyant une défense si vous êtes accusé d'imposer des prix, ou encore de restreindre la qualité ou la quantité d'un produit sur le marché, et ainsi de suite.

M. Leggatt: Quel article?

M. Howard: L'article 32(4) stipule qu'en cas de poursuite aux termes du paragraphe (1) ayant trait à la limitation des approvisionnements, à l'imposition de prix et ainsi de suite, le tribunal ne pourra condamner l'accusé si le complot, l'association d'intérêts, l'accord ou l'arrangement a trait uniquement à l'exportation de produits à l'étranger. Il est clair que le terme «produits» peut être interprété dans un sens très large, que son application peut être très étendue. C'est donc dire qu'on sanctionne ici l'imposition de prix. On autorise la constitution de coalitions. Il est vrai qu'à première vue la disposition s'applique à la production, à la commercialisation, à la distribution, et que sais-je encore, destinées au marché d'exportation. On n'en autorise pas moins l'imposition des prix, et elle finira par s'appliquer au marché national par osmose, sinon autrement.

Prenons l'exemple des conserveries de poisson de la Colombie-Britannique; cette industrie est dominée par deux sociétés reliées entre elles au niveau de la haute direction. En fait, l'industrie n'est dominée que par une seule entreprise. Aux termes de nos lois sur les sociétés, les deux entreprises sont des personnes morales distinctes; si elles se rendent coupables de collusion; on peut les poursuivre en vertu de la loi. Elles ont cependant la possibilité de se réunir pour s'entendre sur les prix d'exportation du saumon en conserve. On pourrait mettre sa main au feu qu'une fois le prix du marché d'exportation déterminé, ce prix devient aussi celui du marché canadien. Tout est parfaitement légal, irréprochable. Le ministre, par ce bill, tente de perpétuer cette situation.

Mais il y a autre chose, le bill a une autre faiblesse: il ne s'applique pas à la Couronne. Le gouvernement est exempt des dispositions de la loi, il peut se permettre des collusions, il peut se permettre bien des choses. Il peut faire une coalition avec une entreprise privée qui veut se constituer en monopole. A l'heure actuelle, il y a controverse au sujet du pétrole. Nous discutons en particulier de la mise en valeur de ce que nous appelons familièrement les sables bitumineux de l'Alberta.

A ce propos, je voudrais parler du Hudson Institute, un organisme qui existe aux États-Unis depuis de nombreuses années. Son activité a surtout porté sur l'industrie de défense des États-Unis. Il est en quelque sorte devenu un organisme de sociétés multinationales. Je crois savoir qu'il a ouvert récemment une succursale ou une filiale au Canada. On me dit que le directeur du Hudson Institute de New York, M. Kahn, a rencontré les membres du cabinet pour discuter des sables bitumineux. C'est ce qu'on m'a donné à entendre. Si je me trompe, je m'empresserai de retirer tout ce que mes remarques peuvent sous-entendre. On me dit, je le répète, qu'il a rencontré les membres du cabinet pour discuter surtout de la mise en valeur des sables bitumineux. Son attitude a été la suivante: agissez promptement; empruntez des fonds étrangers; remboursez cet argent en nature par du pétrole; vendez sans scrupules vos ressources au plus offrant. C'est exactement le genre de déclaration que faisait il y a quelques jours le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) au cours d'une réunion de la Chambre de commerce de Calgary. Il a dit en ces mots: «Trouvons 20 milliards en devises étrangères; procurons-nous cet argent à tout prix; construisons des usines de raffinage et le reste aussi rapidement que possible. Consacrons-y un milliard par année». Puis il a ajouté: «Procédons à la mise en valeur des sables bitumineux et utilisons jusqu'au dernier centime que nous en obtiendrons pour rembourser aussi rapidement que possible les vingt milliards empruntés au départ, puis défendons la cause du monopole mondial de la production du pétrole.»

● (1610)

Ce n'est pas une coïncidence si le ministre des Approvisionnements et Services a fait le même genre de baratin à Calgary qu'au Hudson Institute. En premier lieu, il avait la bénédiction du premier ministre (M. Trudeau). En fait, il a pris la parole à la Chambre une fois au cours des deux derniers jours, s'est tourné, le visage rayonnant, vers le ministre des Approvisionnements et Services et a dit: Oui, il a poursuivi cette recherche; il peut dire ce qu'il veut avec ma bénédiction absolue. Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) et ses projets aillent au diable. A partir de maintenant, c'est le tour du ministre des Approvisionnements et Services. Pourquoi? A mon avis, monsieur l'Orateur, la réponse est simple. Cela tient à ce que nous sommes unis par la force du sang et que le premier ministre est, à cet égard, bien plus proche de ses amis du Québec que de ceux de n'importe où ailleurs au Canada, y compris le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le premier ministre est devenu chef du parti libéral par une sorte de petite conspiration—je ne dis pas cela à mal. Par l'intervention de groupes puissants. Il a eu les voix du peuple et l'argent de la Power Corporation of Canada dont le siège social est au Québec.

M. Roy (Timmins): C'est absurde!

M. Howard: Quelqu'un a dit «C'est absurde». A mon avis, la Power Corporation of Canada demande maintenant un remboursement—et elle l'obtiendra probablement.

M. Roy (Timmins): Ne faites pas l'idiot!

[M. Howard.]

M. Howard: Le député a dit «Ne faites pas l'idiot». Je suis convaincu que nul autre que lui n'est plus expert en la matière à la Chambre des communes.

Une voix: C'est exact!

M. Howard: Un de ses collègues a dit «C'est exact!»

Voyons le lien. Il y a un certain Claude Frenette qui était directeur de cabinet de M. Sauvé lorsque celui-ci faisait partie du cabinet pendant son court mandat comme ministre des Forêts. Claude Frenette est alors devenu un cadre supérieur de la Power Corporation of Canada. Il est maintenant, si j'ai bien compris, sur le point d'être muté, si ce n'est déjà fait, à un poste d'une certaine importance au Hudson Institute, qui a présenté un mémoire sur les sables bitumineux.

A l'automne de 1967, on se demandait au Canada qui serait le chef du parti libéral—qui seraient les candidats, et ainsi de suite. Diverses personnes tenaient des réunions dans la province de Québec, et il y a eu, comme c'était normal, un concours pour choisir le chef et tous se demandaient qui ils devaient appuyer. Fort bien. De ce groupe émergea une personne, et s'il y avait un chef, c'était bien ce même Claude Frenette qui a rencontré un certain Marc Lalonde qui, plus tard, est devenu secrétaire principal du premier ministre et est maintenant ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Un autre de ceux qui ont pris part à ces réunions avec MM. Frenette, Lalonde et autres, est le ministre actuel des Approvisionnements et Services. Il a participé à ces réunions au cours de l'automne de 1967. Ce groupe se réunissait d'habitude tous les vendredis soir dans la salle du conseil de la Power Corporation of Canada. Monsieur l'Orateur, je suis raisonnablement sûr qu'un groupe de citoyens ordinaires, même si l'un d'eux est peut-être député et un autre cadre supérieur à la Power Corporation, ne pourraient pas utiliser la salle du conseil de la Power Corporation pour s'y réunir tous les vendredis soir, sans que les administrateurs le sachent ou en aient donné l'autorisation. Ils avaient reçu l'autorisation de la Corporation.

M. Roy (Timmins): Insinuations malveillantes!

M. Howard: Ce ne sont pas des insinuations malveillantes. Ce sont des faits établis. De toute façon, je ne suis pas ici pour engager une polémique avec le député sur des sujets de ce genre. Je suis ici pour dire, comme la chose m'apparaît, ce qui advient des ressources énergétiques du Canada sous le régime de ce cabinet que le parti du député appuie et qui les vend littéralement au plus offrant.

Des voix: Bravo!

M. Howard: Il y a aussi un certain Jean-Luc Pepin, qui est actuellement membre du conseil de direction de la Power Corporation et qui a été nommé à ce poste après avoir été défait aux élections d'octobre 1972. Il y a un rapport direct entre la hiérarchie du parti libéral et la Power Corporation of Canada. Ce n'est pas là une insinuation. C'est une déclaration que je fais ici et que je ferai aussi à l'extérieur, au cas où l'on penserait que je profite de mon immunité pour dire ce que je craindrais de déclarer ailleurs.

Je récapitule. D'abord, les ressources énergétiques, le pétrole surtout, ont rapporté des profits fantastiques au Canada. Elles ont donné naissance à des monopoles et à des oligopoles. Elles ont aussi provoqué l'entrée de capitaux étrangers qui ont servi à acheter notre pays. Elles ont donné lieu à la fixation des prix, à la limitation de la production, et à la vente au plus offrant, quel qu'il soit et quelles qu'en soient les conséquences pour les Canadiens. Voilà quelle est notre histoire depuis quelque temps déjà. Il y a plusieurs milliards de dollars de profit en jeu ici, de sorte que ceux qui sont intéressés et ceux qui ont déjà récolté des profits ou qui, encore, ont reçu des cadeaux du gouvernement au cours des années, vont essayer de profiter encore de cette situation.

Je vais récapituler ce que j'ai dit et y mettre un peu d'ordre. M. Claude Frenette, l'ancien chef de cabinet de M. Sauvé du temps où celui-ci faisait partie du cabinet, est devenu un des cadres supérieurs de la Power Corporation, pour échouer ensuite au Hudson Institute. Le groupe qui appuyait Trudeau avant les élections de 1968 comprenait l'actuel ministre des Approvisionnements et Services, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Claude Frenette encore une fois, et la Power Corporation avec ses millions de dollars d'investissements partout au Canada. Le ministre des Transports (M. Marchand), l'un des trois rois mages, ne faisait pas partie du tableau en 1967 et 1968. Avec le ministre des Communications (M. Pelletier) il était entré à la Chambre des communes dans l'espoir de trouver un chef venant du Québec, un homme qui devait sauver le Canada malgré lui mais qui lui a fait plus de tort que n'importe quel autre premier ministre depuis l'époque de la Confédération. Ils étaient donc exclus. Le groupe était formé de jeunes débrouillards prétentieux—bien que je ne puisse en dire autant du ministre des Approvisionnements et Services. Néanmoins, il en faisait partie à l'automne de 1967 et probablement aussi en 1968.

Le groupe se réunissait tous les vendredis soir dans la salle du conseil de Power Corporation à Montréal, à la recherche de celui qui deviendrait le chef du parti libéral. Et qui nous ont-ils trouvé, monsieur l'Orateur? Le premier ministre actuel. Jean-Luc Pepin, l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce s'est retrouvé, dès que le public a découvert la vérité à son sujet et l'a battu, au conseil d'administration de la Power Corporation of Canada. Le Hudson Institute cherche un moyen d'accaparer les sables bitumineux pour les capitalistes privés avec qui il est associé. Frenette a eu des relations au cabinet libéral, la Power Corporation et Hudson Institute du moins c'est ce qu'on m'a dit.

● (1620)

Pensez-vous, monsieur l'Orateur, que le ministre des Approvisionnements et Services a conçu ce discours tout seul? C'est impossible. Quelqu'un l'a écrit pour lui, probablement le Claude Frenette en question. Le premier ministre affirme à la Chambre qu'il autorise le ministre des Approvisionnements et Services à dire ce qui lui plaît et quand cela lui chante au sujet de la politique de l'énergie, coupant ainsi l'herbe sous le pied au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Aujourd'hui il y avait une réunion des premiers ministres des provinces, du premier ministre et des membres de son cabinet au sujet de l'énergie et du pétrole. Mais où était le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à 2 heures? Il siégeait à la Chambre alors qu'il aurait dû être à la conférence. Où était le ministre des Approvisionnements et Services? Nous l'ignorons, mais il n'était pas là. Peut-être était-il à la conférence.

Lorsque Claude Frenette a gagné la présidence du parti libéral dans la province de Québec avant 1968, battant celui qui se présentait contre lui, le premier ministre se serait, dit-on, précipité dans la pièce et aurait serré Claude Frenette dans ses bras en lui disant: «Nous avons battu ces canailles; maintenant nous pouvons faire quelque chose». C'est ce qu'on rapporte; je ne sais pas si c'est vrai ou non. Peter Newman, dans son livre «Distemper of our Times» dit que c'est vrai; et si les députés veulent connaître la référence exacte, c'est à la page 449.

Mon ami là-bas, je ne sais pas qui c'est, ne cesse de mettre son mot. Or, j'aimerais présenter mes commentaires dans un certain ordre et, quand j'aurai terminé, s'il désire me poser des questions et me laisser dissiper ses doutes, je ferai de mon mieux. Il est très difficile d'entendre des interpellations qui viennent de loin et je suis sûr que mon ami acceptera mes excuses si je lui dis tout net que je ne suis pas capable de répondre à tout ce qu'il a murmuré jusqu'ici car je n'ai pas entendu tout ce qu'il disait.

Ce genre d'activité que je viens de mentionner où on essaie par en dessous d'accorder la haute main et le contrôle sur les sables bitumineux à celui qui peut en profiter le plus rapidement est une conspiration menée contre les Canadiens que ce bill n'essaie ni d'exposer ni de mater. C'est une conspiration en vue de brader nos ressources et d'écarter complètement la protection de l'environnement. C'est un dédommagement pour appui politique par lequel on incite les Canadiens à faire toutes les choses terribles et néfastes qu'on peut faire quand l'éclat de l'or fait oublier la démocratie.

Dans les quelques instants qu'il me reste, monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de la grande inefficacité de ce bill face à un autre aspect de la question: la façon dont le public canadien a été exploité et volé chaque fois qu'il se rend à une épicerie, un magasin ou un marché d'alimentation. Je songe ici aux profits que réalisent les entreprises vivrières. S'il y a eu du vol, c'est bien dans ce domaine. Je ne veux pas parler des chaînes de supermarchés comme Loblaws, IGA, Safeways dans l'Ouest ou autres semblables; je veux parler des entreprises vivrières qui font passer les matières premières par une usine de fabrication ou de transformation et qui présentent un produit emballé, mis en conserve ou en boîte.

J'aimerais rappeler très rapidement l'augmentation en pourcentage des profits de ces compagnies en 1973 par rapport à 1972. J. M. Schneider a augmenté ses profits au cours de cette seule année de 35 p. 100; H. J. Heinz s'en est mal tiré et n'a connu qu'une hausse de 14 p. 100; les Dominion Dairies, probablement un des groupes que nous subventionnons grâce à notre programme de subside pour le lait, 32 p. 100; Canada Packers, 36 p. 100; Canadian Canners, 33 p. 100; George Weston—on ne peut acheter un biscuit au Canada qui ne soit pas passé par les mains de George—86 p. 100; Burns Foods, 28 p. 100; B.C. Sugar Refinery, 50 p. 100; Maple Leaf Mills, une autre compagnie dont nous subventionnons la farine, 150 p. 100; les Industries Silverwood, 83 p. 100.

L'augmentation moyenne des profits des 12 compagnies échantillonnées dans cette enquête du *Financial Post* a été de 59.6 p. 100. Il n'y a rien, que ce soit la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires ou le ministère responsable, pour protéger le consommateur contre cette situation. De plus, et c'est la crème sur le gâteau—et ni les libéraux ni les conservateurs ne peuvent en être fiers—ce sont ces compagnies qui ont bénéficié de la réduction d'impôt des sociétés de 47 à 40 p. 100. Et cela ne s'arrête pas là. Par exemple, ces entreprises ont-elles augmenté le nombre de leurs employés? Pas d'après les statistiques. Ont-elles construit de nouvelles usines? Pas que je sache. Elles ont empoché ces bénéfices à titre de cadeau du contribuable canadien. Non seulement avons-nous permis à George Weston d'augmenter ses bénéfices de 86 p. 100 mais nous avons estimé que les affaires allaient si mal qu'en plus nous avons réduit son échelle d'imposition.

Cela signifie également que, dans la mesure où ces entreprises vivrières appartiennent à des compagnies étrangères et versent des dividendes sur leurs bénéfices à leur société mère située à l'étranger, elles prennent l'argent des contribuables canadiens à la suite de la réduction à 40 p. 100 de l'impôt sur les sociétés. Nous, contribuables canadiens, donnons l'argent de nos impôts péniblement gagné sous forme de dividendes aux multinationales implantées à l'étranger. C'est scandaleux.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) nous saisit maintenant d'un bill dont la gestation a été longue mais qui est insipide, inefficace et qui sera inutile d'ici quelques mois. S'il contient quelques excellentes dispositions en matière de protection des Canadiens sans piocher davantage dans leurs portefeuilles, elles ont fait l'objet d'une telle publicité que les entreprises ont maintenant trouvé le moyen de les contourner. Quant aux autres, elles poursuivront la politique amorcée par M. Henry, du temps qu'il était directeur des recherches et enquêtes, qui consistait à réunir des hommes d'affaires pour déterminer jusqu'où ils pouvaient aller dans les limites de la loi. J'espère que lorsqu'il recevra le bill, le comité pourra y mettre de l'ordre, parce qu'il ne vaut pas grand-chose dans sa forme actuelle.

● (1630)

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'accepte en principe les modifications proposées à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et dont la Chambre est saisie, étant donné surtout qu'on semble accorder une certaine priorité à la protection du consommateur dans le cadre d'une politique de la concurrence, secteur qui a été la cible de nos attaques contre le gouvernement.

Les députés profiteront sûrement de l'occasion qui leur est offerte de discuter les nombreux domaines qu'englobent les modifications proposées, d'autant plus que bien des questions demeurent sans réponse et que nombre d'éléments du bill doivent être amplifiés, en particulier l'article 32.3 qui ferait relever le sport amateur et professionnel de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour la première fois. J'accueille favorablement le principe de la protection pour les athlètes aussi bien que pour les équipes, car il a trop longtemps manqué dans ce pays. Toutefois, la mesure législative proposée ne représente, surtout sur ce point, qu'un début de ce qui pourrait et devrait être réalisé: elle ne fait qu'effleurer la surface du problème.

[M. Howard.]

Ce qui m'inquiète surtout c'est le favoritisme marqué que l'on trouve dans ce bill, non pas à l'égard de l'amateur qui, de fait, a réellement besoin de principes directeurs de ce genre, mais envers le professionnel déjà reconnu qui a atteint la stabilité et la sécurité financière sur ce qu'on pourrait appeler le marché des athlètes et envers les équipes elles-mêmes qui ont à leur disposition d'importantes ressources juridiques et monétaires. Ce qui me préoccupe avant tout et qui devrait inquiéter également chacun des députés de cette Chambre, c'est que l'on offre à la jeunesse de notre pays toutes les occasions concevables, non seulement de participer et de devenir physiquement aussi bien que mentalement productive, mais qu'on leur offre également l'occasion de participer aux sports professionnels du Canada sans devoir céder à la suprémacie américaine au Canada. Il faut également protéger leur droit de choisir l'équipe qu'ils préfèrent.

En ce moment, chaque équipe de la ligue canadienne de football est composée, à 50 p. 100 environ de joueurs américains, sans parler des Américains qui, à plus de 75 p. 100, forment le personnel de direction et d'entraînement. Permettez-moi de vous citer un passage du *Daily Star* de Toronto d'aujourd'hui, tiré de la rubrique des sports de Jim Proudfoot:

> La prochaine fois que vous aurez un poste d'entraîneur ou de directeur à offrir, confiez-le à un Canadien. Les Eskimos d'Edmonton s'en sont assez bien tirés avec un gérant général canadien et nombre d'entraîneurs canadiens peuvent faire du bon travail dans la LFC, s'ils cultivent un peu l'accent sudiste.
>
> Le mythe de l'infériorité canadienne a été entretenu surtout par les entraîneurs qui préfèrent engager un demi des Georgia Abnormal plutôt que de profiter d'un jeune homme talentueux issu de la patrie de Wilfrid Laurier.
>
> Les Canadiens qui en ont eu l'occasion se sont toujours montrés à la hauteur des étoiles les plus célèbres: Tony Gabriel, Jim Corrigall, Tom Forzani, Bill Baker et Lorne Richardson ont fait parti l'automne dernier de l'équipe d'étoiles où ils occupaient des postes habituellement confiés à des immigrants.
>
> Si M. Lalonde n'a pas pris un engagement de ce genre, il perd tout simplement son temps—en voulant décider quels sont les joueurs américains que les Canadiens peuvent regarder jouer.

Je suis entièrement d'accord avec cette chronique et il est paradoxal de voir que, d'une part, le gouvernement dépose un bill qui, prétend-il, stimulera la concurrence et, d'autre part, le même gouvernement menace de présenter un bill visant à empêcher la concurrence. Je parle, bien entendu, des contradictions entre le bill dont nous sommes saisis, parrainé par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray), et les déclarations largement diffusées du ministre de la Santé nationale (M. Lalonde) dans lesquelles il a répété avec force que le gouvernement ferait tout en son pouvoir pour que les Northmen de Toronto de la nouvelle Ligue mondiale de football ne puissent jouer au Canada, afin de protéger la Ligue canadienne de football. N'y a-t-il rien de plus contradictoire? Comment un gouvernement peut-il présenter des doctrines aussi contradictoires? Le gouvernement perd-il de vue que notre pays doit tout à la libre entreprise et oublie-t-il que ce pays a été construit grâce à l'esprit de concurrence? Pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il précisément choisi ce moment-ci pour empêcher les Northmen d'établir leur concession à Toronto, ville qui est plus que disposée et à même d'avoir dans ses murs deux grandes équipes de ligue? D'autant plus que les Argonauts ont vendu tous leurs billets pour les matchs de l'avant et de l'après-saison, de même que pour les jeux interligues et qu'à ce jour, les Northmen ont déjà, sans faire aucune publicité, vendu plus de 3,000 billets de saison pour leurs matchs.

Depuis quand un gouvernement ou un organisme a-t-il le droit, dans notre pays, de décider des événements auxquels les spectateurs pourront assister dans le domaine du sport professionnel? C'est tout simplement de la véritable censure. Quelle serait la réaction des gens si le gouvernement décidait arbitrairement, dans l'intérêt bien compris des Canadiens, que Radio-Canada ne serait plus autorisée à diffuser les matchs de la Ligue nationale de football en provenance des États-Unis qui coïncident avec ceux de la Ligue canadienne? Quelle serait la réaction des Canadiens si les États-Unis refusaient d'admettre nos athlètes, nos écrivains, nos artistes et autres professionnels.

Une voix: Voyons!

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, j'entends les railleries de certains libéraux fanfarons là-bas, mais je sais, d'après mon expérience dans ma jeunesse, avant d'engraisser, de devenir chauve et de me lancer dans les affaires et la politique, ma soeur et moi-même étions champions du monde représentant le Canada. Nous étions autorisés à nous rendre aux États-Unis, même s'il y avait beaucoup de champions du monde aux États-Unis.

Une voix: Vous étiez bien meilleur sur la glace.

M. Jelinek: Je prétends que la véritable raison de cette démarche du ministre est d'établir un précédent, afin d'empêcher la Ligue nationale de football de s'installer au nouveau stade olympique à Montréal, ce qui nuirait sérieusement sans doute à la stabilité financière des Alouettes de Montréal et mettrait en danger l'existence même de la Ligue canadienne de football. Si je parle ainsi, bien sûr, c'est que, malheureusement, les Alouettes n'ont pas obtenu la faveur de la population qu'elles méritent. Je partage certes l'inquiétude du ministre si c'était vrai, ou si, en fait, la Ligue modiale de football même constituait une telle menace.

Il en est de même des villes de la Conférence de l'Ouest. Toutefois, la chose ne s'applique pas à Toronto. Je serais le dernier à souhaiter la disparition de la Ligue canadienne de football. Au contraire, je souhaiterais qu'on offre de nouvelles occasions aux jeunes Canadiens en favorisant une plus grande participation canadienne dans la Ligue canadienne de football. De fait, si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se préoccupait vraiment de la canadianisation des sports au pays, il adopterait la proposition que j'ai faite à la Chambre et augmenterait considérablement les éléments canadiens, non pas uniquement de la Ligue canadienne de football, mais aussi de tous les sports professionnels du Canada.

De toute façon, l'offre présentée par le groupe des Northmen de Toronto à la Ligue canadienne de football et au gouvernement fédéral indique clairement que la Ligue canadienne de football ne serait aucunement menacée par l'établissement d'une seule équipe de la Ligue mondiale de football. En outre, il est évident que le ministre n'a même pas étudié sérieusement l'offre en vue de protéger la Ligue canadienne de football.

Examinons brièvement l'offre présentée par écrit au ministre par la Toronto Northmen Football Team Incorporated, laquelle offre déclare entre autres:

Le ministre de la Santé a déclaré que le gouvernement du Canada était prêt à adopter des mesures législatives afin d'empêcher toute équipe de football canadienne de s'associer à toute ligue américaine, ce qui ferait échouer les démarches entreprises légalement par la Toronto Northmen Football Team Inc. en vue d'acquérir une franchise de la Ligue mondiale de football pour Toronto, pour les raisons suivantes:

1. Les Argonauts de Toronto auraient de la concurrence sur le marché torontois et par conséquent, leurs recettes pourraient diminuer. Si ces recettes diminuaient, le montant que les Argonauts paient à la Ligue canadienne de football en guise de «paiements de péréquation» diminuerait aussi et l'équilibre de la Ligue canadienne de football en souffrirait.

● (1640)

Le ministre est même allé jusqu'à dire que ce serait la fin de la Ligue canadienne de football.

Voici la réponse que les Northmen ont fait parvenir à la Ligue canadienne de football et au gouvernement fédéral:

Nous sommes d'accord pour dire qu'une nouvelle équipe à Toronto fera concurrence aux Argonauts. Nous estimons que la concurrence est saine et que Toronto pourrait facilement faire vivre deux équipes de football fonctionnant dans des ligues de football professionnel différentes. Le genre de football offert par chaque équipe serait différent et le style de football joué ne serait pas le même non plus. Nous nous attendons bien que les partisans de Toronto continuent d'appuyer les Argonauts, comme ils ont si bien su le faire par le passé. Le ministre lui-même nous a déclaré par la suite que cette seule nouvelle équipe ne détruirait pas la LCF et M. Gaudaur a fait une déclaration dans le même sens.

Toutefois, si nous nous trompons dans notre évaluation, nous sommes prêts à garantir à la Ligue canadienne de football que les «paiements de péréquation» des Argonauts pendant les dix prochaines années ne seront pas inférieurs à celui de 1973 alors que les Argonauts ont joué toute leurs parties d'avant-saison et régulières à guichet fermé. Nous sommes prêts à donner à cette garantie toute forme raisonnable que le gouvernement et la Ligue canadienne de football pourraient exiger. Cette garantie, que nous croyons superflue, devrait néanmoins apaiser les craintes du gouvernement que les «paiements de péréquation» s'en retrouveront réduits.

Monsieur l'Orateur, la stabilité financière de la LCF est-elle en quelque façon menaçée? Certes pas. Tous les députés en conviendraient parce que, dès qu'on considère ces garanties comme accordées, la franchise qu'on se propose d'amener à Toronto ne nuira pas à la Ligue canadienne de football.

Il y a ensuite la deuxième objection du ministre:

La Ligue mondiale de football pourrait s'implanter à Montréal et à Vancouver et empirer la situation financière des clubs de ces villes, menaçant ainsi toute la Ligue canadienne de football.

Voici la réponse écrite des Northmen à cette objection:

Les Northmen ont tout le pays comme territoire. Les Northmen sont disposés à céder ces droits à la Ligue canadienne de football, à ses équipes individuelles ou même au Gouvernement du Canada. De cette façon, la Ligue canadienne de football et le gouvernement du Canada pourront faire en sorte qu'aucune autre équipe de la Ligue mondiale de football ne puisse être créée au Canada sans l'approbation de la Ligue canadienne de football.

Monsieur l'Orateur, il est parfaitement évident que les Northmen donnent l'assurance à la Ligue canadienne de football et au gouvernement fédéral que ce sera à la Ligue canadienne de décider si la Ligue mondiale de football doit prendre plus d'expansion au Canada. Étant donné que les Torontois encourageront deux équipes de football et tiennent à avoir deux équipes professionnelles de football, je dis que le gouvernement fédéral ne devrait pas se mêler de l'affaire parce que cela ne le regarde même pas. Cette décision ne desservira ni la Ligue canadienne de football ni les athlètes du pays. Je ne puis comprendre pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se met à faire de ces déclarations ridicules au sujet du football professionnel au Canada à propos de cette affaire.

Voici le troisième sujet d'inquiétude du ministre:

> Il se peut que la Ligue nationale de football, et même d'autres ligues, établissent des concessions sur le marché canadien, affaiblissant d'autant la situation de la Ligue canadienne de football.

Voici la réponse des Northmen:

> Il est vrai que d'autres ligues pourraient établir des concessions sur le marché canadien. Nous estimons qu'il appartient aux amateurs canadiens de décider quelle sorte de football ils veulent voir. Quoi qu'il en soit, si le gouvernement est décidé à limiter le choix des amateurs, il pourrait, s'il en a le pouvoir, légiférer afin d'interdire l'accès au Canada des autres ligues. En raison des assurances que, avons-nous dit, nous sommes prêts à donner, il n'y a pas lieu de rendre la loi rétroactive de façon qu'elle s'applique aux Northmen.
>
> Que l'on sache bien que nous ne sommes pas en faveur de la présentation de cette mesure législative. C'est l'amateur canadien qui, selon nous, devrait pouvoir choisir le genre et la qualité de football qu'il préfère. Si toutefois la décision du gouvernement est arrêtée, il n'y a pas lieu de rendre la loi rétroactive de façon que les Northmen soient visés par cette mesure, surtout que les Northmen avaient déjà dépensé beaucoup d'argent bien avant que le gouvernement n'annonce sa politique à cet égard.

Monsieur l'Orateur, il est évident que les arguments du ministre ne tiennent pas à la lumière de ces garanties. Même le commissaire de la CFL a reconnu publiquement que la Ligue canadienne de football peut facilement soutenir la concurrence de la WFL à Toronto. En vertu de l'article 32.3*b*) proposé de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la première accusation devrait être dirigée contre le gouvernement fédéral lui-même. Qu'on me permette de citer cet article:

> 32.3*b*) pour limiter déraisonnablement la possibilité qu'a une autre personne de négocier avec l'équipe ou le club de son choix dans une ligue d'amateurs ou de professionnels et, si l'accord est conclu, de jouer pour cette équipe ou ce club

est coupable d'un acte criminel et passible, sur déclaration de culpabilité, d'un emprisonnement de deux ans.

Quant à moi, je ne souhaite même pas que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soit emprisonné pendant deux ans. Mais où se situe le gouvernement fédéral dans le cas d'un joueur qui a signé un contrat avec la WFL, une personne morale, et où se situe un joueur à qui on refuse sans justification plus tard de jouer pour l'équipe de son choix. Je voudrais que le ministre soit à la Chambre maintenant. Il pourrait peut-être répondre à cette question, mais j'en doute, car il n'a répondu qu'à un très petit nombre de questions.

Je le répète, qu'est-ce qui serait plus grotesque que d'accuser le gouvernement aux termes du bill qu'il présente lui-même? Si le gouvernement veut s'intéresser au sport professionnel, comme la mesure législative proposée le laisse entendre, il faudrait faire de celle-ci une loi cadre et non seulement une mesure provisoire sans unité de conception comme cet article du bill. Si le ministre présente une mesure tendant à empêcher la Ligue mondiale de football de s'installer à Toronto, je ferai de mon mieux pour faire rejeter le bill. Je vais essayer de persuader mes collègues et tous les autres députés raisonnables de se prononcer contre une proposition aussi ridicule. Ce qui aurait dû être le principal objectif de ce genre de mesure a, à un moment donné, été écarté. Comme je l'ai signalé à maintes reprises, notre principale préoccupation devrait être la jeunesse de notre pays.

[M. Jelinek.]

Apparemment, cet article du bill vise en premier lieu le hockey, le principal sport de participation au Canada. Mais l'histoire prouvera que la NHL a été l'organisme qui a le plus contribué à la croissance du hockey amateur au Canada. Sur le plan financier, par exemple, la ligue a versé une contribution de plus d'un million de dollars par an pour l'expansion du hockey au Canada, à même les recettes de ses équipes tant américaines que canadiennes. Cela se fait sous forme de versements à l'Association canadienne de hockey amateur; on lui donne $10,000 par joueur transféré dans un club de la Ligue nationale, après le transfert, $7,000 pour le joueur transféré dans un club-ferme de la Ligne nationale, et $3,000 pour le joueur qui ne réussit pas à jouer dans la Ligue nationale ni pour la ligue mineure, même s'il a été transféré par la ligue. En outre, la LNH verse une somme de plusieurs centaines de milliers de dollars à l'ACHA qui est partagée entre l'Association et le club canadien chargé de la formation des joueurs.

Si j'expose cette situation, c'est parce que la nouvelle ligue de hockey, L'AMH qui est venue au Canada des États-Unis sans intervention aucune du gouvernement fédéral, ne procure aucune aide de cette nature aux jeunes Canadiens. Je me demande où étaient le ministre et les autres membres du gouvernement lorsque l'Association mondiale de hockey a envahi le Canada? Que faisait le ministre, lorsque cette ligue a commencé à recruter des joueurs engagés par la LNH, ligue qui vient en aide aux athlètes amateurs. Mais ce n'est pas tout. L'AMH a ignoré des règles depuis longtemps bien établies voulant qu'on n'engage pas des joueurs de moins de vingt ans, car cela met en péril le hockey amateur junior au Canada et nuit à la seule organisation qui ait contribué de façon significative au hockey amateur chez nous. Cela dit, il ne fait pas de doute qu'il s'agit surtout ici de John Bassett Jr., non pas des sports en général.

● (1650)

Où se trouvait le gouvernement fédéral lorsque l'Association mondiale de hockey est entrée sur la scène sportive au Canada? Où était cet intérêt envers l'amélioration des possibilités offertes à la jeunesse? Pourquoi le gouvernement a-t-il négligé de prévoir des garanties et de l'encouragement à l'Association canadienne de hockey amateur? Pourquoi ne propose-t-il pas de changement au hockey alors qu'il a choisi le football comme cible de son intervention? Le gouvernement n'aurait-il pas dû prendre fermement position pour protéger ce sport bien avant qu'on envisage même de créer la ligue mondiale de football? Des sauvegardes s'imposent certes pour que nos équipes amateurs junior demeurent viables.

A propos de la protection des autres sports, le gouvernement ne devrait-il pas songer à percevoir, pour le perfectionnement des amateurs, des revenus d'organisations étrangères comme celles des spectacles professionnels sur glace—et je veux parler particulièrement de troupes américaines—qui continuent de nous enlever nos meilleurs talents sans contribuer aux associations canadiennes d'amateurs, lesquelles ont consacré leur temps et leur argent à la formation de ces athlètes? J'invite le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à décider entre eux laquelle de leurs opinions diamétralement opposées est vraiment la politique du parti.

Je termine en donnant mon appui au principe du bill pour qu'il aille au comité où, que les députés le sachent, j'insisterai pour qu'on explicite les articles actuellement ambigus, de manière à ce que la loi rende la concurrence vraiment honnête et donne aux jeunes Canadiens la possibilité de développer le sport amateur au pays.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je n'accueille pas la motion de deuxième lecture du bill avec beaucoup d'enthousiasme. En réalité, le bill ne fait que permettre à mes amis à ma droite et à ceux d'en face de perpétuer le mythe que nous vivons dans un système de libre entreprise. Ils vont se pomponner et dire: «Le système cloche un peu maintenant, mais nous allons présenter une mesure sur la concurrence et ainsi nous laisserons le jeu de la concurrence établir les prix.» Je défie n'importe quel conservateur ou libéral de trouver un économiste de bonne réputation qui dira que les prix en Amérique du Nord et surtout au Canada, sont établis par le jeu de la concurrence. En fait, les prix sont imposés depuis longtemps. C'est l'expression même de Galbraith. Ce sont des prix imposés.

Je me réjouis de cette mesure superficielle qui nous permet de relever certains abus dans des domaines particuliers. Mais, en fait, la plupart des prix des principaux produits au pays sont imposés, que ce soit par le biais de règlements gouvernementaux ou au dix-huitième trou du terrain de golf. Ainsi va la vie et nous ne pouvons rien faire pour éviter ces faits. La théorie qui oriente tant le gouvernement que l'opposition officielle est merveilleuse, mais elle ne résiste à aucune étude ou évaluation économique.

Je dois dire que, selon l'orientation que le ministre tente de donner au bill, certaines dispositions sont bonnes. J'apprécie certainement l'effort fait en vue de contrôler les ventes par recommandation, les ventes à prix d'appel, le double étiquetage et la vente au-dessus du prix annoncé. Voilà des dispositions qui peuvent aider le marché en surface mais non en profondeur parce que, je le répète, la plupart des prix, au pays, sont soit établis par des règlements gouvernementaux, soit imposés. Ce qu'il nous faut, en fait, c'est un ministre qui ait la volonté, l'énergie, le courage et la détermination de rendre le bill efficace; après tout, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions existe depuis quelque temps.

Peut-être devrions-nous considérer ce qui s'est fait sous le régime de l'ancienne loi. Celle-ci prévoyait depuis longtemps, par exemple, des peines d'emprisonnement de deux ans au maximum pour certaines infractions. Combien de députés peuvent se rappeler qu'on ait jamais imposé une peine de prison à la suite d'une condamnation sous l'empire de la loi relatives aux enquêtes sur les coalitions? Je ne puis me souvenir d'aucun cas, et pourtant le conseil d'administration de la société General Electric aux États-Unis a fait face il y a quelques années à une peine d'emprisonnement. Pourquoi n'a-t-on jamais imposé de peines de prison ici? Est-ce que l'infraction consistant à conspirer pour augmenter le prix à l'endroit d'un consommateur d'un produit largement répandu sur le marché est moins grave qu'une première inculpation pour vol avec infraction punissable de prison ou qu'une deuxième inculpation pour possession de marijuana? Il fut un temps où l'on condamnait à six mois de prison les gens trouvés coupables une première fois de possession de marijuana.

Nous avons une Commission sur les pratiques restrictives du commerce à laquelle le ministre a jugé bon de ne nommer qu'un seul membre, une personne qui n'a que le titre de président suppléant, qui n'en est même pas président en titre. Sous le régime de l'ancienne loi, la Commission n'a dépensé en 1970-1971 que 41 p. 100 de son budget. L'année suivante, elle a utilisé 61 p. 100 de son budget, et en 1972-1973, elle n'a encore une fois dépensé que 61 p. 100 de son budget. Cela ne me porte pas à croire que le gouvernement est réellement soucieux de contrôler les activités monopolistiques d'établissement des prix ni à s'attaquer résolument à ce problème. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas uniquement d'autres mesures législatives dans ce sens, mais d'un ministre et d'un gouvernement dotés de la volonté, de l'énergie et du dévouement requis pour que la présente mesure donne des résultats, au moins dans le mesure restreinte où elle le peut.

J'aimerais revenir maintenant au thème principal de mes observations. La présente mesure législative ne peut donner que des résultats limités dans notre genre d'économie. Certes, j'accueille avec joie l'article ayant trait à l'imposition d'une loi étrangère à notre marché canadien. A mon avis, elle s'est fait attendre trop longtemps et elle est particulièrement pertinente vu l'affaire récente de la M.L.W. Worthington. Mais je dois souligner que la seule fois où ces choses nous sont signalées c'est quand un membre d'un conseil d'administration en a plein le dos et décide d'éventer la mèche quoi qu'il advienne. Voilà quand nous en entendons habituellement parler.

Voici ma question: combien de sociétés au pays, dominées par des compagnies étrangères, ont de fait refusé de faire une offre, et ne prennent pas place sur le marché pour traiter avec des pays comme Cuba ou d'autres qui figurent sur la liste des ennemis des États-Unis? Elles pourraient fort bien être nombreuses. La présente mesure ne résoudra pas ce problème. Le rapatriement de l'économie constitue la seule solution à ce genre de problèmes, mais la lutte sera longue et ardue. Nous devons édicter des lois contrôlant la mainmise étrangère. Monsieur l'Orateur, j'ai en main une liste de 13 cas de mainmise étrangère qui se sont produits dans les principaux secteurs industriels depuis que la loi a été adoptée par la Chambre et a reçu la sanction royale. Si le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) désire résoudre les problèmes que le bill entend solutionner, notamment l'application aux industries canadiennes de lois étrangères qui nous empêchent de traiter avec certains pays, il devrait alors promulguer la loi sur la mainmise étrangère et publier les directives. Ce sera en fin de compte notre seule façon de vaincre le problème.

● (1700)

La disposition du bill qui traite de l'imposition de lois étrangères à l'économie canadienne n'est que pur maquillage. Lorsque la majeure partie de l'économie du pays est aux mains des étrangers, il est évident que les sociétés d'appartenance étrangère ne cherchent pas à créer des marchés dans certains autres pays. Je suis convaincu que les sociétés canadiennes pourraient trouver de nombreux débouchés en Chine si elles s'y mettaient. La modification qui est censée accorder un droit de réparation à ceux qui subissent des pertes à la suite d'un complot m'intéresse. C'est ce que propose le nouvel article 31.1. Je m'en réjouis, mais c'est bien peu de chose, et si superficiel.

Si les consommateurs subissent des pertes par suite de l'imposition des prix du pain, aucun particulier n'intentera de poursuite pour le cent le pain qu'a pu lui coûter le complot sur les cinq années précédentes. Le montant en jeu ne sera pas assez considérable pour que la cause soit acceptée par une cour des petites créances. Ce dont nous avons besoin depuis longtemps au Canada, c'est d'autoriser les procédures de portée générale de sorte qu'une catégorie entière d'individus ayant subi des pertes à la suite d'un complot puisse agir et obtenir un jugement fondé sur les pertes du groupe tout entier. Aux termes du bill à l'étude, les dommages publics ne peuvent être dédommagés convenablement.

Permettez-moi de vous citer un exemple du succès que peut remporter cette formule. Une grande compagnie de taxis de Los Angeles avait illégalement haussé ses tarifs sur une longue période. Un groupe de consommateurs et une société d'avocats la poursuivit en justice. La société fonda sa défense sur le fait que les pertes étant impossibles à déterminer, le tribunal ne pouvait rendre de jugement. Le président du tribunal a décrété que la société devait régler ses compteurs, non seulement au tarif légal mais à un tarif inférieur à celui-ci pour une période égale à celle de la conspiration.

Une voix: Qu'est-il advenu des chauffeurs?

M. Leggatt: Les chauffeurs n'ont pas eu de problèmes. C'était la société qui faisait des profits. Voilà le genre de disposition que le ministre, je l'espère, prendra en considération mais, je le répète, je ne la vois pas dans le bill. Combien de personnes prendront des mesures, à titre individuel, aux termes de l'article 31.1, lorsque la perte subie personnellement représente quelques cents même si la perte subie par le public en général s'élève à des millions de dollars? La seule façon de régler la situation est de prévoir une action de portée générale; la société coupable de telles fumisteries saura alors qu'elle devra non seulement payer une amende importante mais payer une indemnité relative à la perte subie par le public.

Nous avons périodiquement tendance à critiquer le ministre chargé des Affaires urbaines (M. Basford), mais je crois que l'enquête sur le scandale des cimenteries de la Colombie-Britannique a débuté alors qu'il était ministre de la Consommation et des Corporations. On s'était aperçu qu'une coalition chez les principaux fournisseurs de ciment de la Colombie-Britannique existait depuis onze ans. Ils contrôlaient environ 90 p. 100 du marché. Ces entreprises se sont vues imposer une amende de $430,000 qui a probablement entraîné une légère réduction des dividendes. Mais ce qui est intéressant, c'est qu'aucune preuve flagrante n'a été présentée au tribunal qui permette de déterminer la perte économique qu'avait provoquée cette coalition vieille de onze ans. Nous ignorons si elle fut nulle, importante ou mineure. J'estime qu'une mesure de ce genre doit prévoir les réponses à ces questions.

Le public désire savoir combien cette coalition lui a coûté en onze ans. Alors seulement il saura si l'amende était juste. La loi prévoit également des incarcérations de deux ans et il est grand temps que des condamnations soient imposées surtout lorsqu'on a la preuve que l'intérêt public a gravement souffert. Je répète aucune preuve en ce sens n'a été soumise au tribunal sur cette coalition. Le public ignore de combien a été augmenté le coût de la construction à cause d'elle.

Il n'existe qu'un motif à ces coalitions: augmenter les prix et les maintenir élevés artificiellement. Cette mesure se réduit à un magnifique rapiéçage et, à long terme, il nous faut être pessimistes. La facilité avec laquelle il est possible de fixer les prix est parfaitement remarquable et échappe, dans la plupart des cas, à toute possibilité d'enquête du ministre. Je ne critique pas ce dernier. Mais il est si facile de fixer les prix pendant un parcours de golf surtout quand les joueurs contrôlent 90 p. 100 du marché. Si les conspirateurs refusent de fournir à l'un de leurs concurrents un important élément du produit qu'il fabrique, cela veut dire que le fabricant n'a guère d'autres choix que d'entrer dans la conspiration lui aussi ou de se retirer des affaires. Je considère que la disposition du bill qui prévoit cette situation est une amélioration de la loi actuelle.

Je dois conclure que c'est un magnifique exemple de maquillage qui permettra à mes voisins de droite et aux vis-à-vis de faire durer l'illusion de la libre entreprise. D'une certaine façon, je suis heureux qu'ils saisissent cette occasion de mystifier pour soutenir encore une fois ce qui est vraiment une position économique indéfendable.

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, je serai plutôt bref aujourd'hui. Je tiens à appuyer le bill, non comme la solution globale mais comme l'une de deux mesures qui aideront à résoudre de nombreuses difficultés des entreprises canadiennes. Il existe un mythe bien répandu dans le monde des affaires, un mythe que l'on retrouve dans les Chambres de commerce et autres groupes. Selon ce mythe, tous les membres d'une communauté commerciale ne font qu'un; la seule différence entre les petits détaillants en confection et la General Motors, c'est le volume, et ils sont tous dans le coup. Ce mythe doit être examiné très attentivement en raison de ses répercussions dans le cas du bill à l'étude.

● (1710)

Une opinion de Galbraith dans son dernier ouvrage sur l'économie politique a retenu mon intérêt. Il divise le secteur commercial de l'économie en deux parties, l'économie de planification et l'économie de marché, et il s'efforce de détruite le mythe selon lequel ces entreprises sont exactement les mêmes, sauf en ce qui concerne le volume. Pour lui, l'économie planificatrice est le secteur de l'économie qui détient véritablement le pouvoir—les sociétés multinationales, les grandes compagnies. Elles ont le pouvoir d'établir des prix jusqu'à un certain point et de répercuter leurs prix de revient. Elles ont le pouvoir d'accorder des majorations considérables de gages et de salaires et de les refiler. Pour lui, ce secteur planificateur de l'économie s'oriente au fond vers la croissance.

Je conviens que le mobile d'une bonne partie de notre économie et du gouvernement est la croissance et non le maximum de bénéfices. Dans bon nombre de grandes compagnies, les actionnaires ou propriétaires sont tout à fait distincts des gens qui gèrent l'entreprise. Dans des organisations comme celles-là, la croissance compte beaucoup plus que le maximum de bénéfices, les bénéfices sont réinvestis pour stimuler la croissance, et des bénéfices raisonnables pour les actionnaires, qui ont bien peu d'influence sur le fonctionnement de l'entreprise, sont le seul souci de la direction.

Galbraith signale également qu'en raison de leur habileté à régir le marché, et on pourrait presque dire à créer le marché, en raison de la réclame en série, etc., les compagnies du secteur de planification peuvent susciter une demande constante. La facilité avec laquelle elles refilent les hausses de prix à la suite de l'accroissement des frais, des salaires, etc., montre que ce secteur du monde commercial tend à devenir inflationniste. Là encore, c'est cette aptitude à accroître la demande et à refiler les coûts qui crée l'inflation.

J'aimerais également dire qu'une bonne partie de la croissance du secteur de la planification de l'économique vient du réinvestissement dans la société des bénéfices ou des recettes réalisés. Cela signifie que les sociétés appartenant à ce secteur ne sont pas soumises aux politiques monétaires que les gouvernements utilisent pour lutter contre l'inflation. En d'autres termes, des taux d'intérêt de 12, 13 ou 14 p. 100 ne sont pas particulièrement importants pour ce secteur car ils peuvent produire leur capital propre. Ce secteur est relativement immunisé contre les vicissitudes auxquelles sont soumises les petites entreprises dans ce que Galbraith appelle l'économie de marché.

Nous devons à mon avis envisager un bill sur la concurrence qui tendrait à surveiller ce segment de l'économie ou, comme dit Galbraith, l'économie de planification. Par contre, l'économie de marché—c'est-à-dire les petites entreprises qui ne peuvent pas contrôler un segment important de la population et qui fonctionnent d'une manière assez souple—ne constitue pas la section de l'économie qui est inflationniste. C'est ici que les forces du marché entrent en jeu. Si les petites entreprises ou les petits commerces ne peuvent pas se dérober au système des prix, la concurrence les fera disparaître; ainsi, les forces du marché s'appliquent dans ce segment de l'économie. Je pense que cette distinction entre l'économie de marché et l'économie de planification est importante et le bill commence à s'attaquer à cette distinction. Que ce soit volontaire ou qu'il y ait d'autres raisons, le fait est qu'elle s'y trouve.

J'aimerais aborder un ou deux aspects du bill qui touchent les sociétés que j'ai classées dans le secteur de la planification—les grosses sociétés, les sociétés multinationales. Ce sont les sociétés où les fusions, la limitation du marché et ce genre de chose sont les plus probables. Je pense que le présent bill a des effets notables dans des secteurs précis et que le futur bill en aura encore davantage. Le futur bill doit être conçu de manière à avoir de grandes répercussions dans ce domaine. Il s'agit de questions comme le refus de vendre, d'approvisionner convenablement certains particuliers pour les refouler, la vente par voie de consignation, la limitation du marché—ce genre de chose se rapporte très bien à ce secteur puissant de l'économie. La partie du bill qui porte sur les lois étrangères qui vont à l'encontre des intérêts canadiens a de vives répercussions sur les grosses sociétés, surtout les sociétés internationales.

Quelques critiques ont été formulées à l'égard des limites de cette loi, et l'on s'est demandé comment nous pourrions savoir, par exemple, si le gouvernement de Cuba ou de la Chine ne peut pas acheter une pièce donnée comme dans le cas de Cuba et de la société MLW-Worthington et des 20 locomotives. Ce bill a été critiqué dans la mesure où le gouvernement n'a aucun moyen de vérifier ce qui se passe. Il me semble que si le gouvernement de Cuba était particulièrement intéressé à faire cet achat, il lui suffirait de dire tranquillement à notre ministère des Affaires extérieures qu'il a besoin d'aide à ce sujet. Je ne crois pas que ce soit un grand handicap en vertu de la loi.

Ce sont certaines des choses que l'on commence à étudier dans cette loi, monsieur l'Orateur. J'espère que la deuxième partie parlera davantage de l'aspect «planification» de l'économie et de son pouvoir. Quant à l'aspect «marché», je crois que le bill est positif dans la mesure où il cherche à faire disparaître de cette partie de notre économie les petits hommes d'affaires, le genre de parasite ou d'individu qui a sans cesse recours à des pratiques peu honnêtes. En empêchant ces pratiques malhonnêtes nous devrions pouvoir à la longue permettre au milieu des petites entreprises d'acquérir une meilleure réputation.

● (1720)

On étudie également les procédés tels que le trucage des offres. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que certains hauts dirigeants de la General Electric aux États-Unis ont été emprisonnés il y a quelques années pour s'être livrés à ces activités. Ce bill s'occupera de ces pratiques. Elles sont néfastes tant pour l'économie de marché que pour l'économie de planification.

Le sport professionnel tombe également sous le coup de cette loi du fait qu'il s'agit d'une entreprise commerciale. La loi s'occupe également du double étiquetage. Les mesures prévues dans la loi pour son application nous permettront de nous occuper de ces choses-là. Je pense que c'est souhaitable.

J'ai dit que je ne ferais que quelques observations au sujet du bill. Je pense que la deuxième étape législative sera de la plus grande importance. Le ministre a indiqué certaines questions importantes qui seront réglées lors de la deuxième étape. Il a déclaré que le gouvernement mettrait au point des mesures législatives qui nous donneront des critères et des méthodes supplémentaires pour juger les fusions et les amalgames qui, en plus de limiter la concurrence, ne sont peut-être pas dans l'intérêt du public. Autrement dit, le gouvernement va étudier la question des fusions.

Lors de la deuxième étape, je pense que le ministre devrait examiner la question des prix administrés et le fait qu'une compagnie est capable d'augmenter ses prix quand aucune force du marché ne peut lui faire obstacle. Je pense qu'il faut être bien conscients de ces choses et les étudier lorsque nous formulons des lois dans ce domaine en vue de renforcer l'économie de marché tout en contrôlant l'économie de planification.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer par parler de la théorie de la concurrence et du monopole. La théorie orthodoxe a été la même dans les universités pendant plus de 40 ans. Elle est partagée par le gouvernement et de nombreux députés de divers partis de la Chambre. Elle est à la base d'une loi très mal conçue contre les monopoles.

Je tiens à dire que la grande vertu de la loi antimonopole canadienne au cours des années c'est que, comparée au système américain, elle n'a fait que relativement peu de mal, de mal direct, même si elle n'a pas vraiment fait de bien aux Canadiens. Indirectement, toutefois, les lois canadiennes antimonopoles ont causé beaucoup de tort en détournant l'attention du public du très grave problème que les monopoles constituent dans notre pays, je veux parler des monopoles créés par le gouvernement. En répandant la fausse impression que les hommes d'affaires peuvent créer leurs propres monopoles sans l'aide de l'État, nos lois antimonopoles ont détourné l'attention du

public des monopoles créés par l'État. Ce sont pourtant ces monopoles qui ont causé beaucoup de tort aux Canadiens et qui continuent à leur en causer. Je veux expliquer comment le présent bill aggraverait notre situation au lieu de l'améliorer; enfin, je voudrais dire un mot des moyens que pourrait employer le gouvernement fédéral pour être utile aux Canadiens dans ce domaine de la politique.

La théorie orthodoxe de la concurrence et du monopole a constitué depuis des décennies la sagesse classique. On blâme Adam Smith de l'avoir inventée, bien que je ne suis pas certain qu'une lecture attentive de ses ouvrages nous permettrait de soutenir cette accusation. Essentiellement, cette théorie est tout simplement un dénombrement des sociétés en concurrence. Aux termes de la théorie orthodoxe, on donne d'abord une définition arbitraire de ce qui constitue une industrie; ensuite on compte le nombre d'entreprises qui tombent dans cette définition arbitraire. S'il n'y a qu'une entreprise, c'est un monopole; s'il y en a quelques-unes, c'est un oligopole et s'il y en a un bon nombre, c'est une industrie presque purement concurrentielle. La théorie orthodoxe comprend des modèles de résultats intéressants et académiques, en équilibre, de chacun de ces trois régimes. Naturellement, l'équilibre, un état statique, ne comportant pas de changement, de concurrence, ne se produit jamais dans le monde réel; donc, dans le monde réel, la valeur des théories fondées sur des prémisses contraires aux faits est douteuse. En dépit de l'inapplicabilité de cette théorie au monde courant, le gouvernement appuie une mesure législative visant à forcer le monde réel à s'adapter à la théorie.

Cela aboutira à deux effets indésirables. Premièrement, le fonctionnement de marchés vraiment concurrentiels dans le monde véritable se trouve compromis; deuxièmement, on ne fait rien pour remédier aux vrais monopoles.

Permettez-moi de vous dire quelques mots au sujet d'une autre théorie de la concurrence et du monopole, laquelle décrit fidèlement le monde réel. Car enfin, le but d'une théorie est de nous aider à comprendre la réalité, non de nous laisser bercer par des rêves au sujet d'un monde imaginaire. Lorsqu'une théorie ne donne pas une description précise du monde réel, nous ne devrions pas dire ceci, par exemple: «C'est bien beau en théorie, mais cela ne veut rien dire en pratique». Pour moi, si cela ne vaut rien en pratique, ce n'est pas beau en théorie. C'est une fausse théorie et il nous en faut une nouvelle.

Des économistes progressistes contemporains, dont Rothbard, Kirzner et Armentavo, s'efforcent de remplacer la théorie orthodoxe par une théorie utile, qui décrit la réalité de façon exacte. Contrairement au souci de la théorie orthodoxe au sujet de l'état irréaliste de l'équilibre dans lequel tout changement, toute concurrence ont cessé, Kirzner, dans son ouvrage de 1973 intitulé «Competition and Entrepreneurship», voit la théorie sur les prix:

> ... comme non reliée de façon essentielle à l'état des affaires en équilibre. L'efficacité du régime des prix, sous cet angle, ne dépend pas du point optimum (ou de son absence) de l'orientation de la répartition des ressources en équilibre; il dépend plutôt du succès des forces commercialisatrices lorsqu'il s'agit de remédier de façon spontanée aux modes d'orientation de la répartition qui règnent au moment du déséquilibre.

Les moments de déséquilibre, nous en voyons, bien entendu constamment. Comme le dit Kirzner:

> Le fait qu'à un moment donné, un seul producteur fabrique un produit particulier, n'est pas, en soi, un facteur de nature à compromettre le processus de la concurrence. Cela signifie tout simplement qu'à ce moment-là, un seul entrepreneur avait pris la peine de présenter cette occasion au marché. Si l'initiative était judicieuse, elle en portera peut-être d'autres à faire mieux sous ce rapport. S'il s'agissait au contraire d'une erreur, les pressions du marché s'exerceront sur cet entrepreneur pour lui faire abandonner ce genre de production.

[M. Clarke (Vancouver Quadra).]

Si, contrairement à la pensée orthodoxe, ce n'est pas le producteur unique qui constitue nécessairement un monopole, qu'est-ce qui le constitue? Kirzner répond en parlant de «la question cruciale du droit à la participation». Rappelons-nous ce que Lord Coke écrivait il y a plus de 300 ans: «Un monopole, c'est le privilège spécial accordé par l'État qui réserve à une personne ou à un groupe un secteur précis de la production».

Dans un discours prononcé à la Chambre le 17 avril dernier, j'ai longuement expliqué que l'idée de monopole n'a rien à voir avec le nombre d'entreprises qui œuvrent au sein d'une industrie. Il y a ou non monopole selon que le gouvernement limite ou ne limite pas la concurrence. Ainsi, la ville de Vancouver compte 363 détenteurs de permis de taxi. Les partisans de la théorie du dénombrement de la concurrence et du monopole diraient sûrement que l'industrie du taxi à Vancouver en est une où la concurrence joue à plein. Ils auraient tort. L'administration de Vancouver limite le nombre des permis de taxi, de sorte que le consommateur doit payer le service des taxis à des prix de monopole si élevés que les permis de taxi coûtent maintenant plus de $30,000 chacun. Maintes observations que j'ai formulées au cours du débat sur le prix des denrées alimentaires s'appliquent à la présente question.

● (1730)

Au sujet de la théorie du dénombrement que je viens de critiquer, Armentano écrit en 1972 dans son ouvrage intitulé «The Myths of Anti-trust»:

> ... la structure du marché que l'on a décrite comme étant purement concurrentielle et optimale doit certes sembler étrange à quiconque a affaire aux consommateurs en chair et en os ou aux entreprises commerciales. Sur le marché, en fait, la concurrence commerciale paraît presque être le contraire de la pure concurrence économique (de la théorie).

Dans son livre publié en 1966 et intitulé «Insider Trading and the Stockmarket», Henry Manne cite les propos suivants de l'économiste autrichien Schumpeter:

> Dans la pratique du capitalisme, par opposition à la théorie, la concurrence ne se situe pas au niveau des prix, mais plutôt dans la nouveauté du produit, de la technique, de la source d'approvisionnement, du genre d'organisation (par exemple, le meilleur contrôle de la production en série)—la concurrence qui tient à un avantage incontestable du coût ou de la qualité et qui s'attaque non pas aux marges de bénéfices ni à la production des entreprises existantes, mais plutôt à leur base et à leur existence même. Ce genre de concurrence est beaucoup plus efficace que l'autre, au même titre qu'un bombardement l'est davantage que de défoncer une porte, et tellement plus efficace que cela devient secondaire que la concurrence, dans le sens habituel du terme, fonctionne plus ou moins rapidement; le levier puissant qui, à la longue, augmente la production et fait baisser les prix est de toutes façons taillé dans un autre bois.

Et il poursuit:

> Il n'est guère nécessaire de préciser que la concurrence que nous avons maintenant à l'esprit agit non seulement lorsqu'elle est effective, mais aussi lorsqu'elle constitue une menace quasi omniprésente. Elle enrégimente avant d'attaquer. L'homme d'affaire se sent dans une situation concurrentielle, même s'il est seul dans sa branche et, s'il n'est pas seul, il occupe un poste dans lequel les experts du gouvernement ne pourront voir de concurrence réelle entre lui et d'autres sociétés dans une branche identique ou apparentée, ce qui les amènera à conclure que ce que cet homme d'affaires dit des problèmes de la concurrence n'est, après enquête, que du chiqué. Dans de nombreux cas, mais pas dans tous, cela va à la longue engendrer un comportement fort semblable au régime de concurrence par excellence.

La notion des oligopoles est l'une des parties de la théorie de comptage de têtes de la concurrence. Il y a oligopole si, à l'intérieur d'une industrie définie arbitrairement, on peut compter seulement quelques têtes, soit moins d'une douzaine, si je ne m'abuse. Évidemment, il est toujours possible de définir une industrie de façon assez étroite pour garantir qu'un comptage de têtes révélera un oligopole. Par exemple, considérons le marché des boissons, puis des vins, des vins blancs, des Sauternes et enfin des Sauternes provenant de raisins cultivés sur une seule colline. Si l'on définit l'industrie en termes suffisamment restreints, on peut réussir à trouver, selon la théorie traditionnelle du comptage des têtes, non seulement un oligopole, mais même un monopole si l'on veut. Le concept des oligopoles est ridicule et malheureusement, il embrouille bien des gens. Il néglige entièrement le fait que l'existence de la concurrence dépend non pas du nombre de têtes, mais de l'existence ou de l'absence de mesures gouvernementales en vue d'empêcher les hommes d'affaires de se livrer concurrence. Les hommes d'affaires n'ont par eux-mêmes aucun pouvoir légitime pour empêcher la concurrence. Seul le gouvernement l'a.

J'ai un jour entendu une histoire à propos d'une ville où quatre fabricants produisaient un certain article. Un cinquième concurrent vint s'y installer et commença à produire le même article. Les quatre fabricants déjà bien installés, de rusés oligopoleurs, réduisirent leurs prix de 25 p. 100 et acculèrent la nouvelle entreprise à la faillite. Puis ils ramenèrent leurs prix au niveau antérieur. Cette histoire était censée démontrer que les oligopoleurs pouvaient empêcher l'implantation d'une nouvelle entreprise. En fait, elle ne pouvait rien du genre. Elle démontrait simplement que le nouveau concurrent était bien stupide de croire qu'il pourrait ajouter sa production à celle des autres qui approvisionnaient déjà le marché sans voir baisser les prix. Il a ignoré les lois de l'offre et de la demande et il n'a pas réussi à survivre en raison d'insuffisance de capitaux. Peut-être méritait-il de faire faillite à cause de son incompétence. Dans une économie libre, nous nous réjouissons de voir prospérer les gens compétents. Mais alors, nous devons également nous réjouir de voir échouer les incompétents, et le plus tôt est le mieux en effet, de manière que les ressources naturelles, la main-d'œuvre et les capitaux accaparés par les incompétents puissent être utilisés de façon plus productive par les gens compétents pour le mieux-être général de la population.

Les tenants de la notion d'oligopole racontent également que les hommes d'affaires se réunissent dans leurs clubs privés, fixent les prix et se partagent les marchés. Certains hommes d'affaires essaient peut-être de faire cela, mais a-t-on la preuve qu'ils réussissent? Je ne le pense pas. De tels accords n'ont rien de contractuel. Il y va de l'intérêt de chaque participant de couper secrètement l'herbe sous le pied de ses associés dès qu'on les a quittés. On a la preuve que c'est exactement ce qui se passe.

Je renvoie les députés au livre d'Armentano, surtout aux passages qui portent sur la fameuse affaire de conspiration dans la fixation du prix du matériel électrique; ces conspirations n'ont jamais réussi à augmenter les prix parce que les conspirateurs se sont coupé l'herbe sous le pied mutuellement après s'être entendus pour fixer les prix.

A ce sujet, Hutt écrivait dans *The Strike-Threat System*, publié en 1973:

La vérité semble être qu'il est inimaginable que la collusion tacite efficace produise rien d'autre que des effets négligeables. Pour que ce système marche, il faut établir des contingents et des sanctions pour les faire respecter, sinon il faudra garantir des perspectives suffisamment attrayantes d'obtenir une certaine part du marché à chaque participant volontaire. Pouvons-nous concevoir autre chose à la place du contingent ou de la part future du marché s'il n'existe qu'une simple suspension tacite de la concurrence? Pensez seulement à ce qu'il faut considérer comme admis. Les entreprises qui ont des frais d'exploitation réduits (probablement les plus efficaces) doivent estimer qu'il est rentable de sacrifier la perspective d'une plus grande part du marché et protéger spontanément les entreprises à frais d'exploitation élevés (probablement les moins efficaces). Ceci est concevable lorsque le risque de procédés anti-monopoles maladroits est possible ou lorsqu'il y a des contrats incontestables entre monopoles, mais c'est à peine concevable en leur absence. En général, l'avantage que les entreprises à moindres frais d'exploitation ont à passer aux consommateurs les économies réalisées grâce à leur rentabilité relative surpassera toutes autres considérations.

L'expérience semble montrer que l'efficacité des restrictions collusoires nécessite non seulement l'application de contingents mais la possibilité de discipliner les participants; on a souvent considéré qu'un système de surveillance était essentiel pour que cela réussisse.

C'est pourquoi le gouvernement a dû accorder aux offices de commercialisation agricoles de vastes pouvoirs en matière de politique, sinon ils n'auraient pas pu survivre.

Certains tenants de l'oligopole produisent à l'appui de leur cause d'innombrables preuves statistiques, dont des listes de prix publiées. Il est stupide, comme tout le monde le sait, d'accepter des données statistiques comme preuves de quoi que ce soit, car—et nous pouvons le constater—elles peuvent servir à étayer n'importe quelle théorie. Une théorie est fautive ou ne l'est pas non pas à cause de la quantité des statistiques qu'il est possible d'accumuler pour ou contre elle mais d'après la logique ou le manque de logique qui la caractérise. De toute façon, il y a lieu de souligner que les statistiques se fondant sur des listes de prix publiées ne représentent absolument pas les prix réellement demandés au moment des transactions. Quiconque a jamais marchandé un rabais au moment de l'achat d'une voiture le sait.

Il se peut que mes remarques paraissent passablement inusitées et radicales à bon nombre de députés. Dans la limite de temps à ma disposition je n'ai pu fournir des explications aussi complètes que celles des ouvrages dont je vous ai parlé, ouvrages dont je recommande la lecture à tous les députés.

● (1740)

Il semble que le gouvernement ait beaucoup d'estime pour le régime antitrust américain, et surtout pour le pouvoir hautement arbitraire de la commission fédérale du commerce. Il semble que cette prédilection pour le pouvoir arbitraire soit une caractéristique du gouvernement actuel. Nous avons vu, aux États-Unis, ce que donne cette concentration de pouvoir arbitaire dans les mains de quelques personnes: l'affaire du Watergate. Je ne veux rien voir de pareil au Canada, mais déjà nous voyons un pouvoir arbitraire entre les mains de bureaucraties, comme la Division de l'impôt sur le revenu, et maintenant, grâce à ce gouvernement et à sa loi sur l'examen de l'investissement étranger du gouvernement, entre les mains des hommes politiques.

D'aucuns ont prétendu que la politique contre les monopoles devrait être administrée, non pas par l'application de la loi, par l'application des lois écrites et précises des tribunaux ordinaires, mais par l'entremise du pouvoir arbitraire d'une Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, organisme très semblable à la commission fédérale du commerce des États-Unis. On a prétendu que les juges des tribunaux ordinaires ne sont pas assez spécialisés en économique pour pouvoir agir sagement en tant que commission d'experts. Cet argument frappe au cœur même de ce qu'il nous reste de liberté, le respect de la loi.

Dans son petit livre intitulé *The Road to Serfdom*, Hayek a écrit:

> Rien ne distingue plus clairement les conditions de vie dans un pays libre de celles d'un pays dirigé par un gouvernement arbitraire que le respect, dans le premier, du grand principe que l'on appelle la règle du droit. Sans aborder tous les détails techniques, cela signifie que le gouvernement est tenu, dans tous ses agissements, de respecter des règles fixées et annoncées à l'avance—des règles qui permettent de prévoir avec une certitude suffisante comment l'autorité utilisera ses pouvoirs coercitifs dans des circonstances données et qui permettent à chacun d'organiser ses affaires en fonction de cela.

Dernièrement, un homme d'État britannique contemporain, le très honorable Enoch Powell, a écrit:

> Il n'y a pas que dans notre pays que le gouvernement a de plus en plus tendance à essayer de régir les affaires économiques du pays autrement que par le droit... (Cela) se présente bien, mais dissimule les germes de la tyrannie... Des deux côtés de l'Atlantique, par exemple, nous avons vu dernièrement l'attitude... d'un gouvernement... soulever des objections très sérieuses.
>
> Tout d'abord, si le citoyen a un devoir, il devrait pouvoir déterminer de façon précise ce qu'est ce devoir afin de savoir s'il le remplit ou non...

Il ajoute:

> Encore une fois, il est de toute évidence injuste de ne pas imposer les mêmes contraintes à tous les intéressés.. l'essentiel, toutefois, c'est que dans une société libre, le citoyen ne devrait pas être contraint... sauf conformément au droit et par voies de droit régulières. La certitude, la généralité, l'impartialité—ce sont les caractéristiques essentielles des obligations que le gouvernement peut imposer à ces citoyens lorsque la règle du droit le permet.

Je crains que ce que je dis au sujet de la règle du droit ne tombe dans des oreilles de sourds, de gens qui n'ont pas envie d'entendre parler de la nationalisation de notre liberté, car elles sont reliées à des esprits qui ont été nationalisés il y a longtemps.

Je dois m'opposer fortement au projet visant à concentrer dans les mains d'un tribunal d'experts les pouvoirs législatifs, exécutifs et juridiques, rassemblés en un pouvoir arbitraire. On prétend que le juge d'un tribunal ordinaire ne peut pas suffisamment comprendre le droit antimonopole. S'il ne le peut pas, comment peut-on espérer qu'un homme d'affaires ou quiconque comprendra un droit qu'un juge ne peut soi-disant pas comprendre? De quelle sorte de droit s'agirait-il? En fait, il ne s'agirait pas de droit mais d'un pouvoir arbitraire.

Par ce projet de loi, le gouvernement veut accorder à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce le pouvoir de lancer des édits arbitraires et incompréhensibles pour diriger chaque secteur de l'économie qui n'est pas déjà tombé sous la coupe d'une régie quelconque du gouvernement. Même le *Globe and Mail* a publié cette semaine un éditorial sur la CPRC et ses pouvoirs. Il signale, par exemple, que la CPRC sera en mesure d'émettre des ordonnances, qu'elle pourra modifier ou interdire certaines pratiques commerciales tout en demeurant indépendante du gouvernement. Le *Globe and Mail* mentionne l'affaire MLW-Worthington et fait remarquer:

> Le gouvernement aurait peut-être été très heureux de confier cette affaire à une commission.

L'éditorial conclut en ces termes:

> Les gouvernements ne devraient pas... se dissimuler derrière des organismes constitués.

Nous en avons eu des exemples. L'an dernier encore, le gouvernement s'est dissimulé derrière la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

M. Atkey: Que dire de la CCT?

M. Clarke (Vancouver Quadra): Oui. Des questions ont été posées au sujet des droits d'une personne qui comparaît devant la CPRC. Par exemple, le privilège de l'avocat et du client serait-il respecté et une personne aurait-elle le droit de contre-interroger les statisticiens de la CPRC? Mais une question plus importante encore se pose. Aurait-on le droit de contre-interroger les commissaires de la CRPC eux-mêmes sur leurs théories économiques et autres affaires pertinentes? Je suis certain que non. Ainsi le principe d'un tribunal impartial est tout à fait abandonné.

Une des grandes vertus de nos tribunaux ordinaires, c'est que les juges ne sont experts ni en travaux publics, ni en médecine, ni en économie. Ils ne connaîssent qu'un sujet, la loi. Étant donné qu'un juge n'est pas expert en économie, il peut écouter impartialement des économistes témoigner à titre d'experts pour les deux parties. L'attention qu'il accorde à ces témoignages et sa décision ne sont pas influencées par son propre point de vue économique puisqu'il n'en n'a aucun. Si un juge se trouve également être un économiste, il est alors qualifié pour comparaître en tant qu'expert et faire l'objet d'un contre-interrogatoire. Mais alors il doit s'interdire de présider en tant que juge dans une affaire sur laquelle il a un point de vue d'économiste, qui ne donnerait lieu à aucun contre-interrogatoire et dont le résultat serait donc compromis. Que les experts témoignent mais que les juges soient impartiaux.

Actuellement, la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce est un organisme consultatif et enquêteur, soit un groupe de policiers spécialisés. Qu'elle enquête, qu'elle conseille, qu'elle poursuive devant les tribunaux conformément à la loi mais qu'elle n'accapare pas des pouvoirs appartenant exclusivement aux tribunaux.

La politique anti-trust américaine est un échec. Elle ne protège pas le marché de l'ingérence gouvernementale. Elle protège souvent des concurrents privilégiés de la concurrence de compétiteurs plus efficaces et le consommateur en souffre. Elle tourne en dérision le droit des consommateurs. D'après le régime anti-trust américain, si un commerçant demande un prix supérieur à celui de ses concurrents, c'est une preuve de monopole. Si ses prix sont identiques à ceux de ses concurrents, c'est la preuve qu'ils sont imposés. Et si ses prix sont inférieurs, c'est une preuve de dumping et une tentative de monopole. Il arrive souvent que le gouvernement imite les États-Unis. Rien ne justifie de transplanter la politique anti-trust américaine au Canada.

Le bill à l'étude n'est pas mauvais dans sa totalité, mais certaines parties devraient figurer ailleurs que dans la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je pense en particulier aux dispositions sur la publicité trompeuse, qui devraient probablement entrer dans la partie du Code criminel relatif à la fraude. D'autres dispositions traitent du refus de fournir, de la vente par voie de consignation, des ventes liées et du maintien des prix de revente. Aucune des ces pratiques, si elles sont utilisées par les hommes d'affaires, ne peut créer de monopole, parce qu'elles n'ont rien à voir avec le pouvoir d'empêcher un nouveau concurrent de fabriquer ce qu'il veut et de faire affaire avec tous ceux qui le veulent. Ces dispositions pourraient faire beaucoup de tort en limitant la capacité des entreprises à concurrencer de manière efficace.

Il pourrait surgir d'autres problèmes. Si le gouvernement fédéral réussit trop bien à interdire aux entreprises de s'entendre sur le maintien des prix de revente par contrat privé, des groupes d'hommes d'affaires pourraient exercer des pressions politiques sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils imposent le maintien des prix de

revente. Sauf erreur, des États américains l'ont fait au nom des lois sur le commerce loyal. Je n'aimerais pas que le maintien des prix de revente soit obligatoire ou interdit. Les gens devraient être libres de conclure des arrangements à leur gré. Le maintien des prix de revente est parfois le seul moyen efficace par lequel un fabricant peut obliger un commerçant à assurer, dans une certaine mesure, le service aux acheteurs que le produit intéresse. Il n'est certes pas plus sage d'interdire le maintien des prix de revente que de l'imposer.

Le bill apporte certaines modifications secondaires aux lois qui visent les banques. Je suis d'accord avec les députés qui ont soutenu que les banques ne devraient pas recevoir de traitement de faveur. J'abonde dans le sens des députés qui ont soutenu qu'on ne doit pas réserver de traitement spécial aux banques. Les banquiers doivent se soumettre au Code criminel comme tout le monde. Pourquoi les exclurions-nous des dispositions des lois contre les monopoles?

● (1750)

Mais même si les banques devaient se soumettre à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, leur monopole de fait resterait inchangé. Le véritable pouvoir de monopole dont disposent les banques ne repose pas sur des ententes entre banquiers, mais sur les restrictions que pose le gouvernement à la création de nouvelles banques. Ce monopole du crédit doit être aboli, et je reviendrai sur le sujet lorsque le gouvernement mettra le bill C-13 en délibération.

Je me réjouis de voir se former un consensus sur la question. Le 14 mars, au cours du débat portant sur ce bill, le député d'York-Simcoe (M. Stevens) a déclaré:

Je dirais que, plus que tout autre, une banque à charte peut limiter ou accroître la concurrence.

Pendant le même débat, mais le 13 mars, le député de Shefford (M. Rondeau) avait dit:

... les banques sont à la source du monopole qui existe et qui contrôle les autres. Le monopole de l'argent, du crédit, et entraîne celui de la production quand il le veut, et le fait mourir quand il veut.

Peut-être le député de Shefford est-il plus conservateur qu'il ne le croit; peut-être siège-t-il du mauvais côté de la Chambre.

Voyons maintenant ce que le gouvernement pourrait faire pour aider le consommateur. Il pourrait faire beaucoup de choses pour faciliter la concurrence, en supprimant toutes les restrictions qu'il a imposées dans ce domaine.

Dans son discours du 14 mars, le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a parlé au cours de ce débat de l'organisation inefficace de l'industrie de la réfrigération protégée par les tarifs au Canada, et il a ajouté:

C'est un bon exemple d'un domaine où la concurrence a grandement nui à notre société et a contribué à abaisser le niveau de vie dont nous pourrions jouir.

Dans son raisonnement, il rejetait sur la concurrence le blâme des effets néfastes des tarifs. Très peu de gens ne connaissant même que les principes d'économie élémentaires auraient commis une telle erreur. J'ajouterais toutefois en passant qu'il s'est partiellement racheté quelques minutes plus tard en disant:

... c'est la demande, et non le coût de production, qui détermine le prix ...

C'est un point de vue que j'ai tenté, sans grand succès je crois, de faire partager au député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) au cours du débat du 15 mars au sujet de sa motion demandant des contrôles de prix sélectifs. Si le député de Toronto-Lakeshore ne veut pas m'entendre, peut-être voudra-t-il écouter son collègue, le député de Waterloo-Cambridge.

En d'autres occasions, j'ai demandé au gouvernement de mettre fin aux monopoles des offices de commercialisation des produits de ferme, mais le gouvernement ne veut pas écouter. D'une part le gouvernement crée des monopoles et d'autre part il nous présente une prétendue loi anticoalition afin de détourner notre attention des monopoles qu'il a créés. Quelle hypocrisie!

Dans un discours précédent, j'ai signalé que lorsque le gouvernement intervient, par l'intermédiaire d'offices de commercialisation, de présumées lois anti-coalitions, ou par quelque moyen que soit, dans le libre jeu de la concurrence des marchés, il favorise un groupe, celui des producteurs inefficaces, aux dépens de deux autres groupes, ceux des consommateurs et des producteurs efficaces. Il s'ensuit que la productivité est limitée et les consommateurs sont contraints de payer inutilement des prix élevés.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous citer la conclusion de l'ouvrage d'Armentano, dont je parlais plus tôt. Il dit:

Ou le capitalisme est un système économique viable, ou il ne l'est pas. Une politique active d'intervention gouvernementale dans le régime de la libre entreprise constitue une contradiction dans les termes. Les échanges d'entreprise privée sont volontaires ou non; on ne peut légiférer la libre entreprise ou susciter la concurrence. Pour que le marché soit libre, le gouvernement doit se garder de toute intervention; car prétendre que l'État peut créer des marchés «libres» est une nouvelle contradiction. Les critiques de la politique anti-trust qui prétendent se soucier du régime de la libre entreprise n'ont pas admis ou ont refusé d'admettre cette question fondamentale.

Peut-on parler de monopole dans le système économique actuel? Assurément. Le gouvernement accorde des faveurs, des privilèges ... peut permettre et permet effectivement à certaines sociétés de détenir et d'utiliser «un pouvoir monopoliste», ... pour en retirer des avantages économiques. De tels procédés «ploutocratiques» (comme les appellait William Graham Sumner) sont l'essence même d'un monopole; ils sont tout à fait déplacés dans un régime de marché libre et devraient être abolis. Les «monopoles» que les organismes comme la FCC, le CAB et l'ICC maintiennent ne dureraient pas un jour sans l'appui du gouvernement.

Mais ce genre de «monopoles» n'a aucun rapport direct avec le rôle de l'antitrust. L'antitrust était censément orienté vers les problèmes de monopole du marché libre et les problèmes concurrentiels marginaux qui surviendraient lorsqu'on laisserait le monde des affaires libre de poursuivre ses propres intérêts. Pourtant, ironiquement, l'essence du marché monopoliste est gouvernementale. Dans ces conditions, on peut dire que l'antitrust est une tactique de diversion qui tend à détourner les regards des véritables problèmes de monopole ... le développement de rapports ploutocratiques entre le secteur des affaires et le gouvernement. Certains éléments de ce secteur n'ont jamais aspiré à la «concurrence libre», à laquelle sont souvent associées les incertitudes et les «irrationalités». Ils ont cherché et réussi à obtenir des subventions et une protection économique grâce au système politique. Ils ont voulu se servir du gouvernement pour «régler la concurrence», supposément parce qu'elle penchait vers un monopole. Les lois contre les coalitions, donc, sont peut-être une plus grande supercherie que quiconque l'avait imaginé.

Le bill sera peut-être adopté en gros sous sa forme actuelle. Dans ce cas, la confusion qui règne à l'égard des lois contre les coalitions au Canada ne fera qu'augmenter; l'efficacité de la production diminuera, les consommateurs et les producteurs efficaces souffriront et rien n'aura été fait pour empêcher les vrais monopoles.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE RELATIVE À L'ENTENTE AVEC LES PROVINCES SUR LE PRIX DU BRUT CANADIEN

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, en moins de sept mois, la montée en flèche des prix du pétrole sur le marché international, cette lame de fond qui a débuté dans le golfe Persique, a pris d'assaut tous les continents et la plupart des pays, laissant derrière elle un bouleversement économique profond. Ces phénomènes mondiaux ont même menacé l'économie du Canada qui possède pourtant d'importantes ressources pétrolières. Ils nous ont, de fait, mis en présence d'un défi de taille.

J'ai aujourd'hui l'honneur, monsieur le président, de faire part à la Chambre des détails d'une entente nationale qui nous permettra de relever ce défi. Il s'agit d'une entente conclue hier et qui traduit la bonne volonté et le patriotisme qui existent dans toutes les provinces et toutes les régions, une entente qui témoigne de la vitalité du peuple canadien. Comme je l'ai dit, monsieur le président, la journée d'hier a été marquante pour le fédéralisme.

La Chambre s'en souviendra, lorsque la situation mondiale a commencé à évoluer, l'automne dernier, le gouvernement fédéral est intervenu pour bloquer le prix du pétrole brut de l'Ouest et pour veiller à ce qu'il soit disponible en quantités suffisantes dans l'Est du Canada en cas de réduction des importations. Parallèlement, la taxe qu'il a imposée sur les exportations de pétrole garantissait que le prix reçu sur le marché international pour le pétrole exporté n'entraînerait pas de bénéfices excessifs pour les sociétés pétrolières.

Toutefois, il était évident que les ressources pétrolières du Canada étaient limitées. Il était évident que, pour réunir les investissements massifs nécessaires à assurer un approvisionnement suffisant pour l'avenir, il fallait de toute nécessité augmenter les prix sur le marché intérieur; il fallait en outre que les provinces productrices, en particulier l'Alberta et la Saskatchewan, puissent compter sur des revenus équitables. Mais il fallait en même temps, en cette période d'inflation mondiale, protéger les consommateurs canadiens de toutes les provinces contre les augmentations de prix injustifiées.

Malgré la fermeté et les divergences de vues de tous les intéressés face à la question, malgré l'infinie complexité de presque tous les éléments des problèmes qu'elle soulève, les consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces se sont poursuivies tout l'automne dernier et ont abouti à la conférence sur l'énergie, qui s'est tenue à Ottawa en janvier. A cette conférence, nous sommes arrivés à un accord important: il n'y aurait aucun changement du prix du pétrole brut durant le délai provisoire qui, comme on le sait, se termine lundi prochain.

Dans ma déclaration du 6 décembre dernier, je soulignais que le pétrole brut devrait se vendre au même prix de base partout au Canada sous réserve, bien entendu, des frais supplémentaires entraînés par le transport.

● (1410)

[*Traduction*]

En nous fondant sur ce principe capital de «l'uniformité du prix au Canada», nous avons pu bâtir l'accord qui est intervenu hier.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Cet accord témoigne, dans une perspective plus vaste, de ce que je peux appeler un remarquable esprit de collaboration, de compréhension et de patience qui n'a d'égal que le bel esprit et la générosité des dix premiers ministres provinciaux.

Monsieur l'Orateur, il fait bon vivre dans un pays où chacun s'intéresse au sort de tous ses concitoyens, où qu'ils soient, et d'avoir un ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a tant fait pour concilier les divers intérêts.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il fait bon aussi voir la Chambre aussi enjouée après la conférence d'hier et j'y vois certes un avant-goût des commentaires du chef de l'opposition (M. Stanfield) et des chefs des autres partis.

Des voix: Bravo!

Une voix: Après la comédie que vous nous avez présentée.

M. Trudeau: Le député qui parle de comédie devra attendre que son chef parle.

Nous nous sommes tous efforcés de trouver des solutions qui tiendraient compte des aspirations légitimes des provinces productrices, de même que des besoins en énergie de tous les Canadiens, dans l'immédiat et à long terme. Lors de notre rencontre d'hier, les premiers ministres sont convenus que, comme l'on ne peut prévoir avec précision la tendance du prix du pétrole sur le marché mondial, il n'est pas possible de s'entendre pour l'instant sur un mécanisme permanent de fixation des prix pour le Canada. Nous avons reconnu, toutefois, qu'il fallait absolument que les prix restent stables pendant un certain temps au Canada et nous avons tous accepté les dispositions suivantes qui doivent prendre effet le 1er avril:

Premièrement, les prix et les autres dispositions que je vais maintenant vous résumer demeureront en vigueur pendant 15 mois, soit jusqu'à la fin de juin 1975.

Deuxièmement, le niveau des prix. Lorsque les prix du marché intérieur ont été bloqués, le 4 septembre dernier, le prix moyen du pétrole brut était de $4 à Edmonton. Bien entendu, il y a de nombreux endroits, dans l'Ouest du Canada, où l'on produit du pétrole brut de qualités diver-

ses. On prendra comme base le prix moyen du 4 septembre, auquel sera ajouté un montant de $2.50, de sorte que le nouveau prix du pétrole produit au Canada sera en moyenne de $6.50 mis à part les frais de transport. C'est là une augmentation considérable, mais le prix au Canada demeurera de beaucoup inférieur aux prix du marché international et sensiblement plus bas que le prix moyen aux États-Unis. Les provinces toucheront la totalité de ces $6.50, qu'elles pourront partager avec les sociétés comme elles l'entendront, sous réserve, bien entendu, de notre droit, en tant que gouvernement fédéral, d'utiliser judicieusement l'impôt fédéral sur les sociétés.

Troisièmement, le gouvernement continuera de percevoir une taxe sur les exportations de pétrole. Les revenus que nous en retirerons serviront tout d'abord «d'amortisseur à la consommation» afin de ramener le prix du pétrole importé, qui est d'environ $10.50 sur le marché international, au nouveau prix au Canada, soit $6.50.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Quatrièmement, l'effet qu'auront les nouveaux revenus que les provinces retireront du pétrole sur les paiements de péréquation faits aux provinces par le gouvernement fédéral.

M. Korchinski: En attendant, comparez entre Toronto et Ottawa.

M. Trudeau: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas entendu cette remarque.

M. Korchinski: Comparez entre Toronto et Ottawa. Comparez.

M. Trudeau: Le député a peut-être une bonne idée, monsieur l'Orateur. Je pense qu'il devrait en parler à son caucus, ainsi nous finirons peut-être par avoir des idées de l'opposition sur l'énergie.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Essayez d'être humble.

M. Trudeau: Je signale à la Chambre que la Saskatchewan a l'intention de placer la majeure partie des revenus additionnels que lui rapportera son pétrole dans un fonds d'investissement en vue de la mise en valeur des ressources énergétiques, tandis que l'Alberta se propose d'en faire autant avec une portion importante de ses revenus additionnels.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est ce que nous avons toujours fait.

M. Trudeau: Les revenus qui seront versés aux fonds d'investissement seront soustraits à la péréquation, mais il est bien entendu que le gouvernement fédéral fera des paiements de péréquation à l'égard de tous les revenus d'exploitation du pétrole qui iront s'ajouter aux fonds généraux. Nous estimons que le montant de l'augmentation des paiements de péréquation dépassera probablement 100 millions de dollars.

Tels sont donc les principaux éléments de l'accord des premiers ministres à propos duquel nous sollicitons maintenant l'avis et l'assentiment du Parlement. Le gouvernement présentera bientôt les mesures législatives touchant, entre autre, premièrement, le prix, au Canada, du pétrole brut qui sera vendu sur le marché intérieur national; deuxièmement, le taux de la taxe à l'exportation; et troisièmement, le montant de «l'amortissement» à la consommation sur le prix du pétrole importé.

Cette entente nationale sur le pétrole n'aurait assurément pas été possible sans la bonne volonté et le profond engagement envers le Canada des premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je m'empresse donc, en guise de conclusion, de souligner l'engagement effectif du gouvernement fédéral envers ces provinces productrices, engagement à leur assurer un prix juste et raisonnable pour leurs ressources pétrolières classiques qui s'épuisent à leur apporter notre assistance, à l'échelle du pays, en vue de l'exploitation de nouvelles sources de pétrole telles que les sables bitumineux de l'Alberta et à les aider à trouver de nouveaux débouchés économiques afin que la croissance future de l'Ouest du Canada puisse être soutenue et diversifiée.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Notre gouvernement a la ferme conviction, et nous le répétons depuis 1968, qu'un sain équilibre dans la croissance économique de chaque région est indispensable à l'unité canadienne, et indispensable au bien-être de tous les Canadiens. En cette période troublée sur le marché mondial du pétrole, c'est là un élément essentiel de notre devoir primordial: veiller à ce que tous les Canadiens profitent ou souffrent également des changements qui se produisent dans le monde, tout en dirigeant l'économie du pays d'une façon qui permette à chaque Canadien d'améliorer son sort par la réduction des écarts qui existent entre tous les Canadiens. Voilà le principe fondamental de l'entente nationale d'hier sur le pétrole.

Des voix: Bravo!

● (1420)

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je traiterai brièvement de trois éléments de cette situation qui sont plus ou moins reliés les uns aux autres. Le premier de ces éléments, et celui que j'ai toujours jugé le plus important, c'est que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se consultent dans un esprit de collaboration et de bonne entente, en vue de décider comment équilibrer leurs rapports dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens. Il a toujours été essentiel, dans toute décision de politique à long terme en matière de prix, en ce qui concerne la sécurité des approvisionnements, la préservation de l'environnement ou la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement—il a toujours été essentiel, dans tous ces domaines et dans d'autres, de rechercher et de trouver un terrain d'entente au niveau des rapports entre gouvernements. Dans l'accord que le premier ministre (M. Trudeau) vient d'annoncer, il semble qu'un tel terrain d'entente ait été trouvé.

J'ai toujours cru qu'il était impossible de faire une omelette sans casser d'œufs. Mais je dois répéter, et j'espère pour la dernière fois, que la série de mesures unilatérales prises par le gouvernement fédéral depuis l'automne dernier a rendu beaucoup plus difficile le processus d'entente. Je pense que tous les gouvernements actuels et futurs pourront tirer de cette situation une leçon, et c'est que faire cavalier seul, procéder par confrontations, équivaut à s'engouffrer dans une impasse. A un moment donné, il faut faire demi-tour, et on prend plus de temps pour sortir de cette impasse si on s'y est engagé trop

rapidement et beaucoup trop loin. Si nous avons repris la bonne voie, du moins comme je l'espère, le pays entier a raison de se sentir soulagé, et je suis convaincu que tous les partis à la Chambre applaudiront.

M. Trudeau: Ils ne l'ont pas fait.

M. Stanfield: Il s'agit d'un élément de la situation, de cette réunion encore d'établir les cadres des relations fédérales-provinciales.

Le deuxième élément à régler était la question des prix que le premier ministre nous a exposée aujourd'hui. Le niveau des prix et leur maintien à ce niveau sont temporaires, d'après ce qu'il a dit. Il s'agit d'une phase de l'évolution en cours et je crois que c'est la façon appropriée de procéder.

Toutefois, on ne sait pas trop si les autres parties de ce programme sont également temporaires ou s'il y a effectivement une ligne de conduite, une stratégie ou une politique qui seraient suivies quels que soient la durée et le nouvel échelon des prix qui pourraient être négociés plus tard. J'espère que le premier ministre pourra fournir des éclaircissements à ce sujet. Je trouve que c'est un point très important.

Les arrangements au sujet du revenu prévoient le financement d'un prix unique partout au Canada ainsi que des paiements de péréquation s'élevant à 100 millions ou plus. Ils ne prévoient pas de fonds que le gouvernement fédéral utiliserait pour effectuer de nouveaux travaux d'exploitation. Or, si cela suppose un accord de principe avec les provinces sur l'usage de cet argent de cette mise en commun de capitaux comme fonds d'immobilisations, ce que le premier ministre (M. Trudeau) a décrit, si les provinces doivent prendre l'initiative d'encourager les investissements dans la mise en valeur future de leurs ressources en pétrole, et si elles doivent jouer ce rôle durant longtemps, alors cela représente une nouvelle stratégie et un pas énorme dans la politique en jeu. Mais, si d'autre part, s'il s'agit tout simplement de ramasser des fonds à cette fin, mais à court terme, alors nous aurions raison de soupçonner que le gouvernement a peut-être trouvé une échappatoire provisoire à son ministre des Finances (M. Turner) qui semble ne pas trop savoir comment rattacher cette question à celle des versements de péréquation. J'espère bien que nous obtiendrons de plus amples renseignements à cet égard du premier ministre, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) ou du ministre des Finances—ou peut-être même de celui des Approvisionnements et Services (M. Goyer).

Le troisième point que je désire soulever a trait à l'importance de cette réconciliation ou de cette solidaritude du gouvernement fédéral et des provinces au sujet de l'exploitation ultérieure des ressources pétrolières. Il s'agit bien sûr là d'une question de la plus haute importance. Je tiens à souligner l'importance de consultations et d'une collaboration permanentes afin de mener cette entreprise à bonne fin, du moins à l'intérieur des frontières des provinces. Je tiens à souligner également l'importance de la participation et celle de la collaboration, préférant voir les ministres s'y adonner plutôt que de parler à tort et à travers du rythme auquel les ressources provinciales devraient être exploitées, et de le faire sans consultations préalables.

Quant à l'exploitation des sables bitumineux, par exemple, à laquelle le premier ministre a fait allusion, le ministre des Approvisionnements et Services prétend qu'aucune politique n'a été arrêtée par le gouvernement et qu'il lui est ainsi loisible de dire tout ce qu'il pense—aussi longtemps que le premier ministre n'y trouvera à redire. Il y a quelque temps, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est allé dire à Washington, apparemment sans avoir consulté au préalable le gouvernement de l'Alberta, que l'exploitation des sables bitumineux se ferait à une allure modérée, parce que c'était dans l'intérêt des Canadiens. Il est évident que le ministre croit qu'une politique existe et il s'affaire parce qu'il a l'impression que son rôle est de la diffuser au pays et à l'étranger. Sans plus de consultation évidemment, le ministre des Approvisionnements et des Services s'est remis à raconter son boniment. Tout cela ne semble pas faire broncher le premier ministre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, personnage d'une réserve infinie, me paraît tout endurer avec la plus grande dignité.

Une voix: Quand en viendrez-vous à l'entente sur le pétrole?

M. Stanfield: Peut-être croit-il que le dernier à frapper pourra frapper encore.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, c'est que la leçon tirée de l'entente sur les prix, doit être appliquée à la question de l'exploitation, c'est essentiel. A juger d'après les déclarations des différents ministres ces derniers mois, il faut bien dire que, du côté du gouvernement fédéral, l'ordre est loin de régner en ce domaine. Pour reprendre l'expression du ministre des Transports (M. Marchand), cela constitue un beau gâchis.

Je tiens à préciser, par souci de justice envers le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que je ne le blâme pas de toutes les absurdités que nous avons entendues au sujet du rythme d'exploitation des sables bitumineux. Le premier ministre doit accepter sa part de responsabilité et prendre une initiative quelconque. Bref, tenons compte de la leçon qui nous a été donnée hier par suite de cette réunion pour discuter du prix du pétrole et servir l'intérêt du pays, souvenons-nous de cette leçon et appliquons-la aussi à la mise en valeur de nos richesses naturelles, et surtout à l'exploitation des sables bitumineux.

● (1430)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, dans sa déclaration, le premier ministre (M. Trudeau) a signalé que le gouvernement avait, l'automne dernier, bloqué le prix du pétrole et mis en œuvre la taxe sur les exportations à la suite, vous vous en souvenez, des demandes que mes collègues et moi lui avions soumises pour qu'il adopte cette politique.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Si j'ai bien compris, le chef de l'opposition (M. Stanfield) regrettait que le gouvernement fédéral eût pris une telle décision. Je suis persuadé que si le gouvernement fédéral n'avait pas agi de la sorte l'automne dernier, l'accord conclu hier n'aurait peut-être pas été possible; une fois les prix majorés, il aurait certes été trop tard pour prendre une telle initiative.

Il va sans dire qu'un accord conclu par les 11 gouvernements au Canada est une façon souhaitable d'en arriver à une politique. Une telle initiative sert mieux l'intérêt du régime fédéral que toute action prise unilatéralement par le fédéral ou par un gouvernement provincial.

Je souligne que je regrette que le prix ait été fixé à $6.50 le baril. Il aurait mieux valu pour les Canadiens que le prix soit moins élevé et que les provinces productrices aient touché une part de la taxe d'exportation, car leurs revenus auraient été les mêmes et le consommateur canadien n'aurait pas eu à débourser davantage. Je ne puis dire quel premier ministre pensait une chose et lequel pensait autre chose; mais la simple arithmétique indique qu'un prix de $5 le baril de pétrole plus une partie de la taxe à l'exportation aurait donné autant à la Saskatchewan qu'un prix de $6.50 le baril, peut-être même quelques cents de plus. Je dois donc conclure que c'est l'autre province productrice qui a insisté sur le prix le plus élevé.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Qui rédige vos discours?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, la simple arithmétique . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: . . . et ma conviction que le premier ministre de la Saskatchewan est un homme très logique m'ont amené à cette conclusion.

Lorsque nous parlons des prix du pétrole, nous ne parlons pas seulement d'une hausse du prix de l'essence ou du fuel. Nous parlons d'une augmentation des frais de production des agriculteurs et des pêcheurs et d'autres industries consommatrices de pétrole. Par conséquent, la hausse de $2.50 le baril entraînera une hausse directe et immédiate de plus de 1 p. 100 du coût de la vie. J'aurais par conséquent préféré un prix beaucoup plus bas ainsi que la remise aux provinces productrices d'une partie des revenus tirés de la taxe d'exportation puisqu'elles n'en retirent absolument rien à l'heure actuelle. Les consommateurs à l'ouest de la ligne Borden paient réellement la subvention accordée à l'est de cette ligne, ce que nous appuyons naturellement sans aucune réserve. Une politique pétrolière unique au Canada, c'est là un objectif que devraient appuyer tous les Canadiens.

M. Trudeau: Mais vous ne voulez pas l'approuver.

M. Lewis: Deuxièmement, je trouve qu'une telle augmentation des prix constituera une aubaine supplémentaire pour les sociétés multinationales qui font déjà d'énormes bénéfices. Je tiens de nouveau à souligner que ce cas ne s'applique pas aux compagnies qui font affaire en Saskatchewan.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Si les conservateurs à ma droite ne se sentaient pas si coupables, ils ne feraient pas tout ce tapage, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je me demande, puisque l'honorable député a mentionné les sociétés en Saskatchewan, s'il permettrait . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie. Le très honorable député de Prince-Albert demande la parole, je suppose, pour invoquer le Règlement.

[M. Lewis.]

M. Diefenbaker: Non, pour poser une question.

M. l'Orateur: Dans ce cas, l'honorable député de York-Sud a la parole.

M. Lewis: J'ai dit que ces profits supplémentaires n'iraient pas aux sociétés multinationales en Saskatchewan. Le gouvernement de cette province a déjà adopté une loi en vertu de laquelle le trésor public se réserve tous les profits excédant $3.38 le baril. Chaque cent de profit supplémentaire sera versé au trésor public en Saskatchewan, à l'usage du gouvernement de la province et de ses habitants. Ce n'est, cependant, pas le cas en Alberta. Une large proportion du profit supplémentaire ira sans doute aux sociétés multinationales et augmentera leurs profits déjà exorbitants. Absolument rien ne justifie l'addition de centaines de millions de dollars aux énormes profits que réalisent déjà les sociétés multinationales engagées dans l'exploitation des ressources de l'Alberta et de tout le Canada. Je soutiens que ce fait rend plus urgente que jamais la révision de notre système fiscal, afin de supprimer toutes les concessions aux sociétés multinationales et d'imposer beaucoup plus leurs profits que nous ne le faisons actuellement.

Je tiens ensuite à faire remarquer qu'il existe maintenant au Canada un système de double prix pour le pétrole et le blé produits dans les provinces de l'Ouest. Je crois qu'il est temps de considérer sérieusement l'opportunité d'imposer un système de double prix pour l'acier, le bois et les autres matières premières analogues qui entrent toutes dans le coût de production et le coût de la vie de tous les Canadiens, afin que nous prenions des mesures efficaces. Bien qu'il ne nous soit pas possible de supprimer les pressions inflationnistes, nous pourrions du moins prendre des mesures efficaces en ces domaines.

Une dernière remarque en terminant. Lorsque le premier ministre a terminé la lecture du dernier paragraphe de sa déclaration, j'ai soupiré «Amen» à voix basse. Il affirmait que dès 1968, son gouvernement avait acquis la réputation de s'être engagé à supprimer les disparités économiques régionales et à s'attaquer à des problèmes comme les transports et autres qui exposent les Canadiens de l'Est, du Nord et de l'Ouest, à souffrir de la concentration des activités économiques dans le centre du Canada. Le très honorable représentant a raison. En paroles, son gouvernement s'est engagé à éliminer les disparités. Toutefois, six ans plus tard presque jour pour jour, les mesures prises pour combler les disparités sont minimes, quasi invisibles. Le moment est venu de concrétiser les paroles en mesures législatives et en actes pour améliorer la vie des Canadiens des régions atlantique, septentrionale et occidentale.

● (1440)

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Comme je l'ai dit au début, en tant que Canadien, je suis heureux que les premiers ministres aient réussi, sinon à conclure une entente, du moins à faire l'unanimité sur une position que tous sont prêts à accepter. Si j'en juge d'après la conférence de presse du premier ministre hier, il est plus exact de dire qu'ils sont disposés à accepter cela même si ce n'était pas acceptable dans tous les cas. Je regrette cependant que l'accord n'ait pu se faire dans le sens que j'ai préconisé.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, il est bien évident que nous devons nous réjouir de l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Maintenant, si on analyse le contenu de cette entente, il y a lieu de faire certaines réserves. Nous nous demandons comment peut être pleinement justifié le principe d'une augmentation tout à fait artificielle, basée exclusivement sur des incidents qui sont survenus à l'extérieur de notre pays. Nous avons donc peine à l'admettre. Si nous pouvons, dans notre pays, produire une denrée dont nous avons besoin, une chose essentielle à la consommation canadienne, notre premier souci devrait être celui de faire profiter les citoyens de nos ressources naturelles premières qui ne sont pas coûteuses. Nous acceptons donc le principe de cette augmentation purement artificielle, mais sous bien des réserves.

Au sujet de certaines autres parties de l'accord, il importe d'exposer certains faits. On dit bien que le prix est fixé pour tout le Canada. Je suis d'accord sur cela, nonobstant la question du transport. Or, n'ayant pris connaissance d'aucun détail sur la façon dont le gouvernement organisera le transport, dont il le subventionnera au besoin, il peut donc s'avérer que le prix, dans certaines parties du Canada, dépende totalement du transport, question sur laquelle nous ne possédons pas suffisamment de détails.

De plus, cette entente, qui semble régler un problème à la base, ne profitera, par conséquent, qu'aux sociétés exploitantes ou aux gouvernements provinciaux de la Saskatchewan et de l'Alberta, s'ils le veulent bien. Il demeure que l'on semble avoir oublié le consommateur canadien car dans toute cette fausse crise d'énergie pétrolière au Canada, puisqu'il s'agissait d'une fausse crise, on a permis aux sociétés multinationales de réaliser des profits exorbitants à un point tel que l'on se demande si, en scrutant, on ne découvrirait pas dans notre pays des scandales comme il s'en est produit en Italie, par exemple.

Monsieur le président, s'il faut régler la question du prix de base, il faudrait également penser à régler celle des prix de détail aux consommateurs. Cela touche tous les citoyens, qu'ils soient consommateurs d'huile à chauffe ou d'essence. Rien n'a été fait à ce sujet, de sorte que du moins dans ma région, nous nous arrêtons à une station-service où l'on peut acheter de l'essence ordinaire à 57 cents, et à 20 milles plus loin, elle peut coûter 70 cents, et à un autre endroit, 77 cents. Or, nous sommes là au niveau de la consommation, au niveau donc où le citoyen canadien est le plus durement touché. Dans l'entente, rien n'est précisé à ce sujet.

Je pense, monsieur le président, que le gouvernement devrait, en consultant les provinces, faire une enquête approfondie là-dessus, afin de pouvoir expliquer qu'il y a eu d'abord des augmentations de prix tout à fait inexplicables. On en a une preuve assez concrète puisqu'au moment où le gouvernement, s'énervant quelque peu, a décidé d'acheter des réserves d'huile à chauffe de l'extérieur, à un prix très fort, mais on ne savait pas où l'entreposer parce que tous les entrepôts étaient pleins. Monsieur le président, ce pétrole a été payé à un prix très bas pour cette époque. Pourtant, les sociétés ont immédiatement augmenté les prix de détail, de sorte qu'elles réalisent des profits exorbitants.

En résumé, on devrait contrôler les prix à la base, en tentant d'en établir un qui soit uniforme dans tout le pays. Il faudrait également penser, peut-être pas à contrôler, mais à établir des normes pour la consommation.

On dit que la taxe à l'exportation freinera la consommation, mais on ne sait pas comment. Si l'on veut ramener le prix du pétrole importé, qui est actuellement de $10.50 en moyenne, au prix proposé de $6.50, de quelle façon va-t-on distribuer la différence de $4? La distribuera-t-on au consommateur ou au gouvernement provincial? Il faut prendre garde, surtout au Québec, parce que cette province est intéressée. On sait que le gouvernement du Québec est passé maître dans l'art d'affecter à certaines fins les fonds qui proviennent du gouvernement fédéral, et d'en disposer à sa guise.

Les $4 ne seraient peut-être pas distribués directement au consommateur. Il faudrait donc plus de détails pour juger de la valeur de cette entente, et nous espérons qu'elle sera tout de même profitable à l'ensemble du Canada.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ANNONCE D'UN ORDRE PRÉCISANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION DES GRADES DE LA MARINE

[*Traduction*]

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je désire annoncer qu'un ordre sera émis aujourd'hui au sein du ministère de la Défense nationale en vue de préciser le règlement de service qui régit l'utilisation des grades de la marine. La liste des grades de la marine figure à la colonne II de l'annexe se rattachant à l'article 21 de la loi sur la défense nationale et les comprend tous, depuis celui de matelot de 3e classe à celui d'amiral.

En vertu de ce nouvel ordre, tout employé du Bureau des opérations navales ou servant dans le commandement à bord d'un navire ou encore dans une unité de remise en état devra utiliser son grade de la marine et être désigné au moyen de ce grade.

Le règlement prévoit aussi que le personnel peut, à discrétion, utiliser les grades après avoir cessé de servir au sein du Bureau des opérations navales.

En outre, tous les membres de la réserve navale ainsi que les instructeurs de cadets de la marine devront utiliser les grades de la marine. Enfin, monsieur l'Orateur, tous les officiers et tous ceux qui faisaient partie de la Marine royale du Canada avant le 1er février 1968, date de l'unification des trois armes, pourront, à leur convenance et quel que puisse être le lieu de leur service actuel, utiliser leur grade de la marine.

Je tiens à préciser que nous avons l'intention de tirer tout le profit possible de l'unification des trois armes; cependant, ainsi que je l'ai indiqué en d'autres occasions, il importe que tous les membres des Forces armées du Canada communient aux traditions et aux exploits des différentes unités du service.

● (1450)

L'ordonnance concernant l'utilisation des grades de la Marine entre en vigueur aujourd'hui le 28 mars 1974. Elle respecte l'engagement pris envers les membres de la Marine royale canadienne au moment de l'intégration des trois armes dans les Forces armées canadiennes.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, l'annonce faite par le ministre est la bienvenue. Comme il l'a mentionné, l'ordonnance se conforme à l'engagement pris au moment de l'adoption du bill d'unification par le Parle-

ment. Elle explicite les circonstances où les grades de la Marine pourront être utilisés convenablement et recevra, j'en suis certain, un bon accueil des militaires.

Si le ministre veut bien renverser maintenant sa décision concernant le remplacement du char Centurion, de manière à suivre là aussi les plans antérieurs, il méritera les applaudissements enthousiastes des députés de ce côté-ci de la Chambre.

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain qu'en tant qu'officier de réserve dans la marine, les nouveaux principes directeurs concernant les conflits d'intérêts ne m'interdisent pas de parler sur ce sujet, mais c'est cependant ce que je vais faire.

Tout d'abord, l'annonce du gouvernement selon laquelle il honorera son engagement envers la marine royale canadienne à l'époque de l'unification est la bienvenue. Il y a deux raisons pour ce faire. La première est une raison pratique, puisque des unités de la marine canadienne opèrent avec des unités d'autres pays utilisant la hiérarchie traditionnelle, et cela évitera toute confusion. Il est également extrêmement difficile d'expliquer à un civil combien importante est une chose aussi symbolique que la hiérarchie pour un militaire, mais je puis assurer aux députés que c'est là une question très importante pour le moral de toute unité. Pour ces deux raisons, j'accueille avec le plus grand plaisir l'annonce du ministre.

Il est intéressant de noter que la dernière occasion importante où un général a commandé une flotte fut à l'époque de la Grande Armada espagnole. J'ignore s'il est possible de relier le résultat de cet engagement naval au fait qu'un général commandait la flotte espagnole, mais cela vaut la peine d'y réfléchir.

Enfin, j'espère que cette preuve que le ministre accorde une certaine attention à notre marine de guerre indique aussi qu'il ne s'arrêtera pas là et qu'il reviendra sur sa décision de réduire le matériel mis à la disposition du commandement maritime pour l'exécution de ses fonctions. J'estime que décider de réduire les équipements, par exemple, diminuer le nombre de travers de moitié, est ridicule à une époque où la vocation maritime du Canada prend de l'ampleur. Je veux parler de la lutte contre la pollution, de la gestion de nos richesses marines, tant mirérales qu'animales, et de l'intérêt que nous avons à lutter contre la pollution sur les routes transocéaniques. compte tenu de ces événements au Canada et de notre intérêt accru pour les questions maritimes, ce n'est certes pas le moment de réduire les équipements du commandement maritime et de nos forces armées. J'espère que le ministre reconsidérera sa décision en ce qui concerne la modernisation et le rééquipement des forces armées canadiennes.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Richardson) vient de faire une brève déclaration, qui est tout de même très importante.

Quant aux militaires canadiens, ils sont fiers, et avec raison, de leurs grades. Les efforts, les risques qu'ils courent, et surtout l'application qu'ils mettent à s'acquitter de leurs fonctions leur ont valu le respect partout dans le monde. A mon avis, la décision que vient de prendre le ministre, et qui prend effet aujourd'hui, est très importante pour les militaires canadiens, et elle leur donnera sans doute satisfaction.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES PÊCHERIES DE HOMARD DES CÔTES DE LA N.-É.— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion sur une affaire urgente et d'une nécessité pressante, soit que les pêcheurs de homard sur les côtes de la Nouvelle-Écosse ont vu le prix de leur homard tomber de $2.70, il y a un an, à $1.65 la livre aujourd'hui, que leurs prises marquent une baisse de 30 p. 100 sur celles de l'an dernier et que tout cela résulte des pressions exercées par deux grandes compagnies avec l'appui et la complicité du ministère fédéral de l'Environnement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait que lorsqu'une motion est proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, il est d'usage de ne pas amorcer de discussion mais de se borner à énoncer brièvement les faits essentiels. Le député devrait signaler le plus rapidement possible la raison de sa motion.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, j'en étais justement arrivé là, mais j'ai cru bon d'instruire le gouvernement de la situation dans l'espoir qu'il accepterait la motion.

Une voix: Règlement!

M. Howard: Et certains conservateurs de même. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que le comité permanent des pêches et des forêts soit chargé immédiatement de passer en revue la situation de la pêche au homard en Nouvelle-Écosse.

Je laisse tomber le reste de la motion puisqu'il y est question d'inaction de la part du gouvernement.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES DÉPENSES DES MINISTÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question très urgente. Vu le taux d'inflation effréné qui sévit au Canada et qui est un des plus élevés du monde occidental et est dû dans une large mesure aux dépenses excessives du gouvernement, je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que la Chambre instruise le gouvernement de faire parvenir à tous les ministères des directives les obligeant à réduire de 10 p. 100 leurs budgets pour la prochaine année financière.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

MODIFICATION PROROGEANT L'APPLICATION JUSQU'AU 31 MARS 1975

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants) demande à présenter le bill C-17, tendant à modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Quand ledit bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons tenu des discussions par les voies habituelles et nous nous sommes entendus, sauf erreur, pour procéder à la deuxième lecture de ce bill dès que nous passerons à l'ordre du jour. Les discours seront limités à un orateur par parti, après quoi le bill serait renvoyé au comité des affaires des anciens combattants, qui se réunirait ce soir pour l'étudier.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour procéder de cette façon.

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. Marshall: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous sommes d'accord au sujet de la deuxième lecture, mais nous verrons pour le reste.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est juste de dire que les discussions n'ont porté que sur le moment de la deuxième lecture et la limitation des discours à un orateur par parti. Pour ce qui est du reste, comme changer l'horaire prévu des comités, nous avions convenu d'en reparler. Jusqu'ici, sans parler de ce qui se passera ensuite, je crois que ce dont les quatre partis ont convenu, c'est de procéder à la deuxième lecture aujourd'hui et de limiter le débat à cette étape à un orateur par parti.

● (1500)

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu les commentaires du député de Winnipeg-Nord-Centre. Si la présidence a bien compris, la question de la deuxième lecture de ce bill sera mise aux voix cet après-midi au moment de l'appel de l'ordre du jour et une décision de la Chambre limitera la participation des députés à un orateur par parti. Est-ce convenu et en est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES ACCUSATIONS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES PRIX AU SUJET DE LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS—LA PUBLICATION DU RAPPORT D'ENQUÊTE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture qui vient de disparaître derrière les rideaux. En son absence, je pourrais peut-être l'adresser . . .

Une voix: Il revient maintenant.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre sera peut-être à son siège d'ici que j'aie fini de poser ma question. J'aimerais demander s'il est maintenant en mesure de communiquer le rapport établi à la suite de l'enquête au sujet des accusations lancées par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires au sujet de la commercialisation des œufs au Canada et qui a été publié le 10 janvier? Je pose cette question à la suite de la requête des producteurs canadiens d'œufs qui demandent des contrôles à l'importation sur les œufs en provenance des États-Unis.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le rapport ne m'a pas encore été présenté et je ne suis donc pas en mesure de le rendre public.

ŒUFS—DEMANDE DE RÉGLEMENTATION DE L'IMPORTATION DES É.-U.—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné que certains producteurs canadiens d'œufs ont demandé des contrôles à l'importation sur les œufs américains et les recommandations précises de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires qui demande une diminution immédiate du prix des œufs pour qu'il corresponde davantage au coût de production de même qu'un système de stabilisation des prix, maintenant que le ministre a eu le temps de consulter le ministre de la Consommation et des Corporations je lui demande s'il est en mesure de renseigner la Chambre et le pays à l'égard du chaos qui règne dans l'industrie des œufs et des prix élevés qu'on demande aux consommateurs?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député sait, j'en suis certain, qu'il y a eu une diminution du prix des œufs depuis que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a présenté son rapport. Je suis certain qu'il peut obtenir un exemplaire du mémoire qui m'a été présenté l'autre jour par l'Association canadienne des producteurs d'œufs qui montre qu'elle produit des œufs à perte et demande un programme pour stabiliser l'industrie et redresser le fouillis qui, le député le reconnaîtra certainement, y règne actuellement.

Questions orales

M. McGrath: Le ministre entend-il répondre à cette partie de ma question qui se rapporte aux producteurs d'œufs au Canada qui demandent un contrôle des importations d'œufs des États-Unis?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous avons reçu d'eux un mémoire, au cours de la semaine, et nous avons eu à ce sujet de courtes discussions. Quelques ministres ont des copies de ce mémoire et l'étudient; il sera étudié au cours des prochains jours . . . de la semaine prochaine.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE—DEMANDE D'INTERDICTION D'UNE HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS RAFFINÉS JUSQU'À L'ÉPUISEMENT DES RÉSERVES DE BRUT ACQUIS AU PRIX BLOQUÉ

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je crois comprendre que les raffineries ont habituellement en réserve un approvisionnement de quelque 45 jours. Aussi, je voudrais demander au ministre s'il a communiqué avec les sociétés pour s'assurer que le blocage du prix qui a prévalu jusqu'ici pour les produits provenant des raffineries soit maintenu pour les 45 prochains jours, afin que les raffineries n'augmentent pas le prix du pétrole qu'elles se sont procuré au prix bloqué, donc $4?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur, nous envoyons aujourd'hui un télex à l'industrie, que je déposerai d'ailleurs ici un peu plus tard, leur demandant de conserver le prix original des produits raffinés provenant de leurs réserves, pour une période de 45 jours encore, soit d'ici le 15 mai, de sorte que le pétrole que l'industrie a obtenu à un prix moins élevé puisse être écoulé, jusqu'à ce que prévale l'augmentation de prix qui s'appliquera plus tard aux produits pétroliers.

M. Lewis: Si je comprends bien, le ministre n'en a pas encore discuté avec les sociétés. Peut-il dire à la Chambre s'il s'attend à ce que son télex soit respecté par les sociétés intéressées?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté cette question la semaine passée avec un certain nombre de compagnies importantes, leur exprimant l'intention du gouvernement à l'égard de ces approvisionnements. Je ne saurais, bien sûr, être certain de la réaction de l'industrie, tant que la demande ne lui aura pas été communiquée officiellement, mais je m'attends à ce que l'industrie se rende à notre demande.

PÉTROLE—DEMANDE D'AFFECTATION D'UNE PARTIE DES DROITS D'EXPORTATION À L'EXPLORATION ET À LA MISE EN VALEUR

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser et elle s'adresse soit au ministre, soit au très honorable premier ministre. Au moment de l'adoption de la taxe à l'exportation, l'une des fins des recettes tirées de la taxe à l'exportation était d'aider à l'exploitation des ressources énergétiques au Canada. Étant donné que la taxe à l'exportation dont le premier ministre parle doit être utilisée presque entièrement pour subventionner l'Est du Canada à l'est de la vallée de l'Outaouais, puis-je demander à l'une de ces deux personnes si le gouvernement a l'intention d'affecter des sommes suffisantes pour aider les provinces, où des réserves pétrolières peuvent être découvertes, à explorer et à exploiter les sables bitumineux par exemple, de telle sorte que l'exploitation future de ces nouvelles sources de pétrole revienne un tant soit peu au Canada?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous croyons qu'en raison des sommes très considérables que les deux provinces productrices tireront de la portion de cet accroissement qu'elles ont choisi de prendre sous forme de redevances, toute subvention additionnelle du fédéral serait superflue à cette fin. En temps voulu, nous présenterons évidemment à la Chambre une proposition relative à une Société nationale des pétroles qui, sous autorité fédérale, serait subventionnée à partir de fonds fédéraux.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Un certain nombre de députés désirent poser d'autres questions à ce sujet. Peut-être que la présidence pourrait procéder au premier tour de questions, et ensuite j'autoriserai le chef de l'opposition et les autres députés à poser de nouvelles questions.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LE PORC—L'AUGMENTATION DU PRIX DES MOULÉES DANS L'EST DU PAYS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que les producteurs de porcs de l'Est du Canada, et plus particulièrement ceux du Québec, ne réalisent plus de profit de leur production parce que le prix de vente diminue et que le prix des moulées alimentaires ne cesse d'augmenter, soit de $94.93 en janvier 1973 à $152.20 en 1974, le gouvernement prendra-t-il des mesures immédiatement afin de protéger de façon adéquate ces producteurs?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu des requêtes de différentes associations d'éleveurs de porcs, mais je ne suis pas disposé à l'heure actuelle à dire ce que nous avons l'intention de faire.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que le ministre a reçu des instances à cet effet, le ministre est-il en mesure de dire s'il annoncera très prochainement une décision à ce sujet afin que nous puissions en informer les producteurs intéressés qui nous expriment leur désarroi et nous demandent de prendre des mesures concrètes?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, la réponse tient toujours. Je ne suis pas disposé à dire quelles mesures nous allons prendre ou si l'on fera une déclaration.

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE—LA PARTICIPATION FÉDÉRALE À L'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à propos d'une réponse donnée il y a quelques minutes à peine par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au représentant de York-Sud; dans sa réponse, il indiquait que le gouvernement laisserait aux provinces le soin d'utiliser leurs capitaux pour encourager l'exploitation de leurs ressources pétrolières, ce qui constitue un certain changement de politique. Dois-je déduire de la déclaration du ministre que le gouvernement canadien n'a pas l'intention de participer avec les provinces à l'exploitation des sables bitumineux, sauf que cela peut être fait par la Société nationale des pétroles, une fois celle-ci créée?

● (1510)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous allons certes participer avec le gouvernement producteur en fonction de cette part du produit de la taxe sur l'exportation depuis son entrée en vigueur jusqu'à la fin de janvier 1974, et nous avons annoncé à cette fin qu'un fond de 40 millions de dollars serait disponible pour les recherches dans le domaine des sables bitumineux. En outre, des subventions fédérales pourraient également être affectées à la mise en valeur des sables bitumineux ou à d'autres recherches dans le domaine du pétrole sous l'égide de la Société nationale des pétroles. J'aimerais par ailleurs insister sur le fait que c'est la société Eldorado Nuclear Limited qui est chargée de s'occuper de tous les nouveaux projets en ce qui concerne l'uranium.

L'ÉLECTRICITÉ—DEMANDE DE FORMULE DE NORMALISATION DES COÛTS POUR L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse soit au premier ministre, soit au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné la situation qui prévaut dans les provinces de l'Est et notamment à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, l'augmentation des coûts de production de l'électricité à partir de centrales thermiques, et la difficulté réelle que l'on rencontre lorsque l'on veut maintenir le prix de l'électricité à un niveau normal dans toutes les provinces, le gouvernement ne pourrait-il pas mettre en œuvre une formule d'aide qui permette de normaliser le coût d'utilisation de cette importante forme d'énergie à l'avantage tant de l'industrie que des consommateurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pas d'après nos délibérations d'hier qui portaient uniquement sur les questions relatives aux provinces. Il serait juste d'ajouter néanmoins que des instances m'ont été présentées hier et antérieurement et je crois même que celle dont a parlé le député fut présentée en janvier par le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement a examiné ces questions et en a discuté avec le premier ministre de la province et je suis sûr qu'il y aura d'autres discussions à ce sujet. J'ajoute qu'il y a beaucoup de consommateurs et même des provinces qui voudraient bénéficier de subventions plus considérables pour diverses raisons. Le chef du Nouveau parti démocratique suggérait tout à l'heure une sorte de subvention aux provinces productrices, prélevée sur la taxe d'exportation. Je tiens simplement à signaler à tous nos vis-à-vis que les fonds ne sont pas illimités.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme l'Île-du-Prince-Édouard dépend entièrement de l'énergie thermique, que l'électricité y a subi une hausse de 40 p. 100 depuis six mois et que le coût montera encore sous peu, le premier ministre nous dira-t-il si l'on songe sérieusement à établir la péréquation en ce qui concerne le coût de l'électricité et à entreprendre l'établissement tant attendu d'un câble sous-marin, pour permettre à l'Île-du-Prince-Édouard de produire une partie de l'énergie hydro-électrique et peut-être même de l'électricité à partir de l'énergie nucléaire qui sera produite dans les provinces Maritimes ou la région atlantique.

M. Trudeau: Je le répète, monsieur l'Orateur, ces deux sujets ont été soulevés par le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Il m'a présenté de très énergiques instances et je suis sûr qu'il en fait autant à l'égard d'autres ministres. Comme le député le sait, il y a d'autres provinces maritimes qui ont des requêtes du même ordre et d'autres provinces du Canada également qui demandent des subventions, aussi je ne saurais rien promettre à ce moment-ci dans le sens indiqué par le député. J'ai dit au premier ministre M. Campbell que nous discuterions plus avant avec son bureau et j'ai même demandé aujourd'hui que l'on poursuive ces entretiens.

PÉTROLE—L'AFFECTATION DES RECETTES DE LA TAXE D'EXPORTATION À LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX—LE RÔLE DE LA FUTURE SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la suite de celle qu'à posée le député de Yord-Sud. L'augmentation de $2.50 sur le prix du pétrole que recevront les provinces productrices ne servira guère qu'à les dédommager pour les 50 p. 100 du revenu de la taxe à l'exportation qu'elles perdront et elles n'auront donc pas beaucoup plus d'argent qu'avant; puis-je donc demander au ministre vu qu'au départ, les 50 p. 100 de la taxe à l'exportation devaient servir au développement, si le gouvernement s'engage à ce que cet argent soit dépensé par la société nationale des pétroles ou autrement pour l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca ou de l'huile lourde du nord de la Saskatchewan. A-t-on réservé un montant . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait peut-être permettre au ministre de lui répondre après quoi la parole sera au député de Vegreville.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il me semble que le député pose exactement la même question que le chef de l'opposition. J'ai alors répondu, en ce qui concerne la part que le fédéral se réserve sur la taxe à l'exportation, qu'on envisageait de consacrer, au départ, 40 millions de dollars à la recherche sur les sables bitumineux en collaboration avec la province et qu'en outre, la société nationale des pétroles utilisera ces fonds de la même manière une fois qu'elle aura été instituée par le Parlement. Si le député demande des fonds supplémentaires en plus des sommes substantielles que ces $2.50 vont

faire entrer dans les caisses provinciales, qu'il sache que nous n'envisageons pas d'autres fonds en plus de ceux dont je viens de parler.

* * *

LES TRANSPORTS

LA COMPÉTENCE DU GOUVERNEMENT PAR RAPPORT À LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS—DEMANDE DE PRÉCISIONS QUANT AUX PROPOS DU MINISTRE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Je me permets d'abord de souhaiter la bienvenue au ministre à la Chambre et j'espère qu'il a vraiment vaincu la grippe qui s'est acharnée sur lui dernièrement.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Le président de la Commission canadienne des transports a déclaré aujourd'hui que le ministre et le cabinet ont le dernier mot sur les agissements de la Commission canadienne des transports pour tout ce qui a trait aux transports au Canada, déclaration qui entre en conflit direct avec celle du ministre; puis-je donc demander à ce dernier s'il pourrait faire le plus tôt possible une déclaration à l'appel des motions pour préciser ces vues divergentes afin que la population canadienne puisse nettement juger qui au juste est responsable du désordre qui règne actuellement dans les transports au Canada.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, dans les circonstances actuelles, je crois que nous avons probablement tous les deux raison. C'est-à-dire que la Commission canadienne des transports a le dernier mot sur de nombreuses questions et que nous l'avons aussi. Je n'ai jamais accusé la Commission canadienne des transports d'être directement responsable des problèmes que nous éprouvons dans le domaine des transports. Je crois que M. Benson a raison et que j'ai raison moi aussi.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, comme le ministre affirme maintenant qu'il peut avoir raison et que la Commission le peut également et puisqu'il fait allusion à des circonstances exceptionnelles qu'il aurait traitées, pourrait-il expliquer à la Chambre quelles sont au juste ces circonstances exceptionnelles où le ministre et le cabinet ont le pouvoir d'annuler une décision de la Commission canadienne des transports?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'espère que le ministre ne cherchera pas à répondre à cette question à moins que nous retournions à l'ordre du jour.

LE MOTIF DE L'OMISSION DES PROBLÈMES DE TRANSPORT DANS LE DISCOURS DU TRÔNE

M. Tom Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre au sujet de la pagaille qui règne dans le domaine des transports. A-t-il envisagé, à l'instigation du ministre des Transports ou d'autres, de mentionner dans le discours du trône d'il y a quelques jours la pagaille qui règne dans le domaine des transports et ce que le gouvernement entend faire à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que le député aurait eu la

présence d'esprit de poser cette question au cours du débat sur le discours du trône qui a duré huit jours.

M. l'Orateur: Le député pourra poser une question supplémentaire; la présidence donnera ensuite la parole au très honorable député de Prince-Albert.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il nous dire comment nous pouvions savoir que la pagaille régnait dans le domaine des transports alors que l'ancien ministre disait à tous ceux qui voulaient l'entendre que tout allait bien?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député devrait supposer qu'il nous faudrait plusieurs années pour dissiper la pagaille dans laquelle le député de Trinity a plongé les transports.

L'ÉTUDE SUR LE TRANSPORT DES GRAINS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Peut-être me permettra-t-on, monsieur l'Orateur, de demander au premier ministre dans les circonstances ce qu'on a fait de l'étude qui était en cours au moment où j'ai quitté le ministère pour déterminer comment le grain de l'Ouest, par exemple, pourrait être expédié aux ports rapidement et sans qu'il en coûte trop de façon à pouvoir le remettre à nos clients d'outremer, et quelles mesures le gouvernement a prises depuis à la lumière de ce rapport.

● (1520)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il existe un grand nombre de documents d'enquête à ce sujet et ils ont tous été publiés. Il y en a tellement que le terminus n° 2 dont le député est responsable pourrait à peine les contenir tous.

M. l'Orateur: La présidence va donner la parole au député de Trinity pour une question supplémentaire, mais cet échange ne me paraît pas très productif.

M. Hellyer: Ma question supplémentaire est simplement celle-ci: Alors que le gouvernement, avec le talent génial qui le caractérise, a réussi à suivre de près presque tout ce qui s'est passé au pays pendant cinq ans, pourquoi n'a-t-il pas été en mesure de prévoir certaines dispositions dans le domaine du transport?

Des voix: Bravo!

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE—L'ATTITUDE DU PREMIER MINISTRE DE SASKATCHEWAN QUANT AU NOUVEAU PRIX DU BRUT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire si la réunion hier de plusieurs chefs de gouvernement au pays se faisait à huis clos et s'il y aura possibilité d'obtenir des renseignements à ce sujet? J'aimerais le savoir parce que le député de York-Sud a prétendu que le prix avait été fixé à $6.50 le baril parce qu'on avait apparemment forcé le premier ministre de la Saskatchewan malléable à se laisser manœuvrer par le premier ministre de l'Alberta. Je voulais poser au député de York-Sud une question mais il était au courant de la question et, par conséquent, il a refusé de faire la chose habituelle, soit l'accepter. Le pre-

mier ministre pourrait-il nous fournir des explications au sujet du premier ministre de la Saskatchewan et nous dire si ce dernier a accepté sans réticence ce prix de $6.50? Autrement, le député de York-Sud va en faire une question politique.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant connaît le code d'honneur appliqué durant ces réunions qui, en principe, veut que chaque membre soit autorisé à parler en son nom propre, à donner son point de vue, ce que j'ai fait et que, sauf erreur, le premier ministre de la Saskatchewan a fait publiquement aux journalistes. Cela contredit certes les propos du chef du NPD.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE DE LA GRC SUR LES AGISSEMENTS DE CERTAINS JOURNALISTES—LA PROTECTION DES DROITS CIVILS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au solliciteur général ou au premier ministre une question dont je leur ai donné préavis ce matin. Elle a trait à une enquête de la Gendarmerie royale au sujet de la présumée activité subversive de plusieurs rédacteurs ou journalistes, soit MM. Bob Parkins, Bill Boei, Bob Bragg et Warren Caragata dont certains sont à l'emploi du *Herald* de Calgary. Le premier ministre ou le solliciteur général feront-ils une déclaration et nous assureront-ils que la liberté de parole et les droits civils de ces journalistes sont protégés?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il est depuis longtemps d'usage à la Chambre, dans l'intérêt public, de ne jamais répondre par l'affirmative ou la négative quand on demande si une enquête policière est en cours.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: J'aimerais poser la question suivante au solliciteur général. A mon avis, il n'y a aucun doute que l'enquête a eu lieu, d'après les renseignements que le ministre et moi-même avons obtenus, mais, étant donné la situation, garantira-t-il à la Chambre que les droits civils des journalistes en question et la liberté de la presse du Canada seront protégés au cours de l'enquête?

M. Allmand: Le gouvernement et le parti libéral ont toujours été en faveur de la liberté de parole et de la liberté de presse.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: J'aimerais signaler qu'un des journalistes que mentionne l'article publié dans le *Herald* de Calgary ignorait qu'on enquêtait à son sujet avant de lire l'article en question.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Étant donné le nombre d'articles qui ont été publiés et tous les renseignements qu'on peut obtenir à ce sujet, je pensais que le ministre voudrait garantir à la Chambre et au pays que les droits civils de tous ces journalistes seront protégés autrement que par le genre d'enquêtes qui sont menées actuellement, comme le ministre le sait très bien.

M. Allmand: Je puis le garantir dans les limites de mes attributions, mais j'aimerais signaler que même si nous faisons tout ce que nous pouvons au niveau fédéral pour protéger les droits civils de tous les Canadiens, le gouvernement provincial a lui aussi un rôle à jouer à cet égard.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Nous ne voulons nullement aller à l'encontre des droits civils de quelqu'un, qu'il s'agisse d'un journaliste ou non.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

HOMARD—LE TORT CAUSÉ AUX PÊCHEURS CÔTIERS DE NOUVELLE-ÉCOSSE PAR LA PÊCHE HAUTURIÈRE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Pêches qui était à la Chambre il y a un instant. Je pourrais peut-être la poser quand même en espérant que quelqu'un d'autre saura y répondre.

Le ministère a décidé en 1970 d'encourager l'expansion de deux grandes sociétés s'adonnant à la pêche hauturière au homard, décision qui a eu des répercussions très nuisibles sur la pêche côtière au homard en Nouvelle-Écosse; le ministre des Pêches et, je crois me rappeler, le premier ministre—si la chose n'est exacte, ce dernier pourra réfuter mon assertion—se sont alors engagés à examiner et à étudier les effets de cette nouvelle méthode et de ce nouveau procédé sur la capture du homard et sur la pêche côtière; une étude a-t-elle été entreprise et terminée vers la fin de 1971, comme on était censé le faire, et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats de cette étude et qu'a-t-on fait pour protéger l'activité des pêcheurs côtiers?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je ne suis pas en mesure, en répondant au nom du ministre des Pêches, de donner des précisions, à savoir s'il y a eu enquête ou non, mais je ferai en sorte que l'honorable député reçoive une réponse le plus tôt possible.

Questions orales

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA—DEMANDE D'EXPOSÉ AU COMITÉ DES PROJETS DU MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

M. Jim Balfour (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le ministre serait-il disposé à comparaître devant le comité des ressources naturelles et des travaux publics afin de faire part au comité de ses projets d'exploitation des sables bitumineux, et dans la négative, pourquoi?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit à Calgary. Je pense que mon exposé était complet. Si l'honorable député veut recevoir une copie de mon discours, il me fera plaisir de la lui faire parvenir.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La parole est au député de Mackenzie. Le député de Regina-Est veut poser une question supplémentaire; peut-être devrait-on lui accorder d'abord la parole.

M. Balfour: Le ministre ayant affirmé que le public et certains députés manifestent de l'étroitesse d'esprit à propos de l'exploitation des sables bitumineux, consentirait-il à comparaître devant un comité libre de députés de la Chambre des communes afin de nous expliquer comment il entrevoit la réalisation de ce projet?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je mets sérieusement en doute cette façon de poser des questions. Peut-être devrions-nous passer au député de Mackenzie et lui permettre de poser sa question.

* * *

LA SANTÉ

LA PÉNURIE DE MÉDECINS DANS LES CAMPAGNES—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre peut-il oublier le football un instant et nous indiquer quels projets il envisage peut-être en vue de doter en médecins les régions rurales éloignées et de conserver ceux qui s'y trouvent déjà, étant donné qu'il a déjà laissé entendre qu'il y avait trop de médecins dans notre pays.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je dirais plutôt que les députés d'en face me semblent plus préoccupés du football que nous et consacrer beaucoup plus de temps que nous à prévoir les événements.

[M. Chrétien.]

Des voix: Oh, oh.

M. Lalonde: Quant à la question précise du député, je comparais cet après-midi, comme je le fais depuis quelques semaines, devant le comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales. Nous avons déjà discuté ce sujet et les discussions se poursuivront cet après-midi. J'espère donc que le député se donnera la peine d'être présent et il obtiendra alors une réponse très détaillée à sa question.

M. Korchinski: Je remercie le ministre de son invitation, mais ne pourrait-il pas dire au pays et à la Chambre s'il a une politique précise. Nous n'avons obtenu que de belles paroles.

M. Lalonde: Le député aura le plaisir d'apprendre par le rapport du comité permanent, s'il ne veut pas assister à la réunion, quelle est la position du gouvernement à ce sujet. Il constatera alors que nous avons une très bonne politique en la matière.

* * *

● (1530)

LES POSTES

LA SUBSTITUTION DU SERVICE DE LEVÉE À LA LIVRAISON PAR FACTEUR DANS LES GRANDS IMMEUBLES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes, et je dois dire que j'ai eu quelque difficulté à la communiquer. D'après l'étude publiée par l'Union des facteurs du Canada, plus de 80 p. 100 des bureaux d'affaires situés dans des grands immeubles préfèrent la livraison par facteur au service de ramassage instauré sans consultation par le ministre; le ministre rencontrera-t-il les représentants des facteurs à ce sujet afin d'assurer le meilleur service possible aux Canadiens?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je nie les propos tenus par l'honorable député, et l'assure qu'il y a eu consultation, qu'il y a actuellement consultation, et que j'ai eu l'occasion de parler à maintes reprises avec le président du syndicat. Je lui ai parlé encore ce matin. Je puis assurer le député que les négociations se poursuivent à ce sujet. Donc, lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de consultation, c'est tout à fait inexact.

[*Traduction*]

M. Dinsdale: Comme le ministre nous a garanti une consultation sérieuse sur cette importante question et que les facteurs ont insisté, dans leur communiqué, sur l'importance d'un service de haute qualité, le ministre retardera-t-il l'application de ce programme jusqu'après les consultations?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, s'il y a une décision à prendre à ce sujet, je l'annoncerai au plus tôt à la Chambre.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DIVULGATION DES NOMS DE JOURNALISTES FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DE LA GRC—LA QUESTION DES LIBERTÉS CIVILES

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question vient en quelque sorte comme un supplémentaire faisant suite à celle qu'a posée le député de Calgary-Nord au solliciteur général. Étant donné que le nom d'au moins cinq ou six personnes qui sont des reporters de la presse écrite a été prononcé à une enquête de la GRC sur la sécurité, et vu la réponse donnée par le ministre à la question de mon collègue, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi ces renseignements au sujet de ces personnes ont été communiqués à la presse et au grand public et quelles mesures il entend prendre pour veiller à ce qu'elles soient défendues contre toute déclaration tendancieuse pouvant brimer leurs libertés civiles?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, nous ne savons pas qui est à la source de cette nouvelle parue dans un journal de Calgary. Nous menons une enquête là-dessus. Mais comme je l'ai dit en réponse à la question qui m'a été posée tantôt, selon une vieille tradition à la Chambre, on ne confirme jamais, pas plus qu'on ne nie, une nouvelle selon laquelle une enquête serait menée par la police, parce que cela pourrait en entraver la marche.

M. Knight: Étant donné que cette question revêt une importance cruciale pour ces cinq particuliers, en ce sens qu'elle porte atteinte à leur mode de vie et nuit à leur emploi, le ministre voudrait-il promettre à la Chambre qu'il fera une déclaration à l'appel des motions en vue d'assurer aux intéressés que leurs droits civils seront protégés et, en fait, expliquer comment cette nouvelle est parvenue à la presse?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, si leurs droits ont été atteints, ils l'ont été par la publication de la nouvelle dans le journal de Calgary.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Nous allons chercher à découvrir comment cette nouvelle est parvenue aux journaux et j'espère être en mesure de répondre aux autres questions qu'on me posera à ce sujet. Je vais comparaître devant le comité de la justice cet après-midi, car on y étudie les crédits de mon ministère, et je vais essayer d'obtenir plus de renseignements. Nous n'avons pas l'intention de porter atteinte aux libertés civiles de ces gens.

M. Knight: Vous l'avez déjà fait.

M. Allmand: Non, pas du tout, et, je le répète, je ne puis rien ajouter pour le moment.

LES DOSSIERS RELATIFS À CERTAINS JOURNALISTES FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DE LA GRC

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): En guise de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, étant donné que les réponses que nous avons obtenues à ce sujet n'ont eu pour but que de masquer la vérité, le ministre dirait-il maintenant à la Chambre s'il existe effectivement ou s'il n'existe pas de dossiers sur chacun des membres de la presse, tout comme il en existe sur chacun des députés et d'autres personnes? Existe-t-il un dossier sur ces personnes au sujet de la question que j'ai soulevée cet après-midi?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il se peut qu'il existe des dossiers sur certains membres de la presse qui ont pu commettre des actes criminels ou participer à des activités subversives. Je le répète, une tradition de la Chambre que le parti du député a toujours respectée interdit de révéler si certaines personnes ont des dossiers ou non. Une autre tradition interdit également de confirmer si oui ou non une enquête est en cours. Si nous devions confirmer que certaines personnes font l'objet d'une enquête, celles-ci pourraient avoir vent de l'activité de la police, ce qui n'est sûrement pas souhaitable.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION ÉLIMINANT TOUTE AMBIGUÏTÉ EN MATIÈRE D'AVORTEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de la Justice. Le ministre de la Santé de l'Ontario et le futur président de l'Association médicale canadienne ayant maintenant tous deux accusé le ministre de refiler à d'autres ses responsabilités en matière d'avortement, et l'ayant prié de présenter des modifications au Code criminel pour faire disparaître toute ambiguïté dans la loi actuelle, le ministre est-il prêt à présenter une modification à la loi pour préciser clairement les conditions dans lesquelles l'avortement peut avoir lieu?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la loi adoptée par le Parlement confie clairement aux comités des hôpitaux la responsabilité de déterminer quand les avortements peuvent être faits. J'ai dit, je crois, très précisément, que vu les directives du Parlement, ces responsabilités devraient être assumées. Le Parlement espérait, en adoptant la loi, que seule une décision médicale, prise avec discernement, puisse intervenir pour déclarer qu'un avortement pouvait, de fait, être légal. Je nie donc m'être soustrait à mes responsabilités. Le Parlement lui-même a imposé cette responsabilité aux comités des hôpitaux en 1969.

L'AVORTEMENT—LA PRÉVENTION DES ABUS DU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le *Star* de Toronto ayant rapporté hier soir que, selon des médecins attachés aux hôpitaux de la région torontoise, dont l'un a fait partie d'un comité sur l'avortement, l'approbation des demandes d'avortement est presque automatique, le ministre songe-t-il à retenir les fonds que prévoit le régime d'assurance soins médicaux pour ces avortements, qui ne sont décidément pas faits à des fins thérapeutiques et dont l'exécution est contraire à l'esprit et, de l'avis du ministre de la Justice, à la lettre de la loi actuelle adoptée par le Parlement?

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député admettra sûrement que le mode de financement de l'assurance hospitalisation et de l'assurance soins médicaux ne permet pas d'assener, aux gouvernement provinciaux et aux hôpitaux en particulier, un tel coup de matraque.

* * *

LES COMMUNICATIONS

CÂBLOVISION—DEMANDE D'ÉTUDE IMMÉDIATE DES DEMANDES RELATIVES À L'AMÉLIORATION DE LA RÉCEPTION AU MANITOBA

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Communications. Il est possible que lui et moi puissions communiquer. Des demandes ont été présentées en juin 1973 en vue d'améliorer la réception par télédistribution au Manitoba par la pose d'antennes dans le sud-est du Manitoba et l'utilisation des signaux à micro-ondes de nature à améliorer la réception à Winnipeg; puisque le CRTC a déjà tenu deux auditions sans accueillir ou rejeter la demande, le ministre pourrait-il indiquer quand on statuera sur cette demande en vue d'améliorer la réception par télédistribution au Manitoba?

● (1540)

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas moi qui prends les décisions du CRTC ni qui établis le calendrier des auditions. Le Conseil fait certainement tout ce qu'il peut pour assurer au Manitoba la meilleure réception possible. La décision est en instance, mais à moins que l'honorable député ne me donne quelques jours pour me renseigner sur la question, je ne peux lui dire quand la décision sera rendue.

M. Epp: Les auditions du CRTC étant fixées au 14 mai, pour Winnipeg, et comme une demande ne peut être entendue sans que le CRTC sollicite les demandes des intéressés, ce que le CRTC n'a pas encore fait, le ministre pourrait-il tenter de convaincre le CRTC qu'il devrait solliciter des demandes en vue d'étendre la réception par télédistribution au Manitoba, ce qui permettrait la présentation de demandes au nom des régions où la réception par télédistribution, même à son meilleur, est pratiquement inefficace?

M. l'Orateur: La question supplémentaire de l'honorable député me semble plutôt tenir lieu d'instances et il doit supposer qu'on en a pris note.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—L'INTENTION DU GOUVERNEMENT DE VERSER LE MÊME MONTANT À TOUS

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre a-t-il l'intention d'éliminer les enquêtes, en éliminant le supplément de revenu garanti pour toutes les personnes âgées dans le besoin, et a-t-il également l'intention de modifier la loi afin que chaque pensionné reçoive la même pension de façon à supprimer certaines injustices?

[M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo).]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il n'est sûrement pas question, monsieur le président, d'éliminer le supplément de revenu garanti et de verser à toutes les personnes âgées la somme de $110 par mois. Je ne considérerai donc sûrement pas une telle proposition.

M. Latulippe: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre entend-il modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse afin que tous les couples mariés reçoivent le maximum de la pension et du supplément, comme les couples mariés qui se séparent pour bénéficier de la loi?

M. Lalonde: La plupart des régimes actuellement en vigueur dans le monde et tous ceux que j'ai étudiés prévoient le versement aux couples mariés d'une somme qui n'est pas exactement le double de celle versée aux personnes seules, pour la simple raison que les frais généraux de subsistance d'un couple sont moindres que le double de ceux versés à une personne seule. Et encore là, je ne considère pas la mise en œuvre d'un tel amendement dans un avenir prochain.

* * *

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE SI LE QUÉBEC A FAIT CONNAÎTRE SA POLITIQUE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le Québec a-t-il fait connaître officiellement ou officieusement au gouvernement fédéral son orientation et sa politique en matière d'immigration, et est-ce que des échanges ou des négociations entre Québec et Ottawa sont en cours à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Québec nous a fait part à deux reprises de ses vues par l'entremise de mon homologue, M. Bienvenue. Elles ne sont pas définitives, et le gouvernement du Québec ne cherche pas non plus à obtenir des réponses immédiates. Elles s'inscrivent dans le processus permanent d'examen des politiques d'immigration; mais nous allons par ailleurs faire connaître plus tard nos réactions au ministre.

M. l'Orateur: La parole est au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. A l'ordre. Nous en sommes arrivés au terme de la période des questions.

[*Français*]

L'honorable député de Saint-Hyacinthe pourrait peut-être poser sa question supplémentaire, après quoi je donnerai la parole à l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.

M. Wagner: Je vous remercie, monsieur le président. Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Est-il disposé à accorder aux provinces, notamment au Québec, qui en a formulé la demande, le droit de participer à la sélection et au recrutement des immigrants?

[*Traduction*]

M. Andras: Monsieur l'Orateur, il s'agit de déterminer la mesure dans laquelle ce droit pourrait s'exercer. Il existe déjà des ententes de collaboration au sujet de ces problèmes, et nous serions disposés à conclure des ententes avec le Québec tout comme avec l'Ontario et leurs représentants à l'étranger, mais pour ce qui est du choix ou du rejet en dernier ressort, c'est précisément ce qui devrait faire l'objet des entretiens et des consultations en cours.

* * *

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LES ÉTUDES OCÉANOGRAPHIQUES—LA FAISABILITÉ D'UN TUNNEL OU D'UNE CHAUSSÉE POUR FOURNIR L'ÉLECTRICITÉ À TERRE-NEUVE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Elle a récemment annoncé qu'une étude portant sur le Golfe Saint-Laurent devrait s'inscrire dans le cadre plus large des études océanographiques actuellement en cours. Pourrait-elle nous faire savoir, en raison de l'intérêt que nous portons à la partie septentrionale de Terre-Neuve, si le mandat des organismes chargés de ces études porte également sur le détroit entre le Labrador et Terre-Neuve que l'on pourrait faire franchir par un câble de transmission de courant électrique, en creusant un tunnel ou en aménageant une chaussée?

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur le président, je n'ai pas annoncé ce projet parce qu'il est actuellement à l'étude au comité interministériel sur les océans.

Le projet auquel l'honorable député fait allusion est une étude de nature plutôt fondamentale. Il ne porterait donc pas sur la question pratique qui l'intéresse, à savoir la possibilité de placer un câble sous-marin dans la région à laquelle il fait allusion. Cependant, cette étude générale pourrait servir de référence, au cas où l'on voudrait immerger un câble sous-marin.

* * *

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN TUNNEL POUR VÉHICULES RELIANT TERRE-NEUVE AU LABRADOR

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Expansion économique régionale. Compte tenu de la réponse donnée, en raison des consultations interministérielles actuelles au sujet de la route Québec-Labrador, de la mise en valeur du Bas Churchill et de la nécessité d'un câble entre le Labrador et Terre-Neuve, envisage-t-on en plus de la pose d'un câble sous-marin, la possibilité de creuser un tunnel ou de construire un autre ouvrage d'art permettant de franchir le détroit?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, le gouvernement de Terre-Neuve a présenté au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi qu'à moi-même, des exemplaires d'une étude de faisabilité concernant la transmission d'énergie vers Terre-Neuve en passant par le détroit de Belle-Isle. Il s'agit d'un document très complexe et très technique. Je me souviens que l'on y envisage plutôt un système de câbles qu'une galerie, mais il me faudrait obtenir l'avis d'experts et de techniciens pour répondre en détails.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence a indiqué il y a un moment que la période des questions était terminée, mais je vois que l'honorable chef de l'opposition aimerait poser une question supplémentaire. Il pourrait peut-être, si la Chambre y consent, prendre la parole, et la présidence passera ensuite à l'ordre du jour.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUANT À LA RÉGLEMENTATION DE LA MISE EN VALEUR

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une question supplémentaire; c'est une brève question qui s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a dit que les sables bitumineux ne peuvent être exploités au rythme auquel certains milieux américains aimeraient les voir exploiter. Le gouvernement canadien et le ministre pensent-ils que le gouvernement fédéral a l'intention de réglementer le rythme auquel on pourra exploiter les sables bitumineux de l'Alberta, sous les auspices du gouvernement de cette province?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur. En disant cela, je ne voulais pas susciter de faux espoirs d'une exploitation rapide chez les Américains. A certaines occasions, au cours de réunions avec le gouvernement de l'Alberta, nous avons insisté sur l'exploitation de cette ressource pour le marché canadien. Le gouvernement de l'Alberta a promis qu'en temps opportun, il tiendrait des consultations complètes sur les sables bitumineux. Je pense qu'il est juste de dire que nous n'avons pas abordé la question en raison d'autres problèmes, mais nous nous réjouissons à l'avance de recevoir une réponse rapide du gouvernement de l'Alberta, afin de pouvoir établir nos prévisions pour l'exploitation des sables bitumineux et d'être certains, à notre tour, que les Canadiens seront suffisamment approvisionnés.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au cours des trois dernières semaines, je me suis levé pendant huit jours, à la période des questions, pour poser au solliciteur général une question dont je l'avais prévenu. Je vous saurais gré de tenir compte de ce coin-ci de la Chambre demain. Je vous remercie.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

Terres destinées aux anciens combattants

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

MODIFICATION PROROGEANT L'APPLICATION JUSQU'AU 31 MARS 1975

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture et renvoi au comité des affaires des anciens combattants, du bill C-17, tendant à modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant de passer à la deuxième lecture du bill C-17, je pense que Votre Honneur trouvera que tous les partis acceptent la proposition que le représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) essayait de faire il y a une heure environ, à savoir qu'après la deuxième lecture le présent bill soit renvoyé à un comité plénier plutôt qu'au comité permanent.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants) propose: Que le bill C-17, tendant à modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, comme je le signalais dans ma déclaration à la Chambre mardi dernier, cette mesure, visant à prolonger jusqu'au 31 mars 1975 les nouveaux établissements, aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, fait suite à un examen plus approfondi des instances pour obtenir une prolongation, que je m'engageais à faire le 12 mars. Après avoir étudié consciencieusement toutes les données pertinents, j'en ai conclu qu'un délai d'un an serait dans l'intérêt bien compris des anciens combattants.

Comme je le disais dans mes remarques du 12 mars, le gouvernement et le ministre des Affaires des anciens combattants s'intéressent plus que personne aux affaires des anciens combattants. Nous avons toujours respecté nos engagements envers les anciens combattants et nous avons bien l'intention de continuer à le faire.

Je voudrais rappeler aux députés que l'objet initial de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants était d'aider les anciens combattants à s'adapter après guerre, après leur service de guerre, en les aidant à s'établir sur des terres dans les régions rurales ou semi-rurales comme cultivateurs à plein temps ou à temps partiel.

● (1550)

L'intention de la loi est clairement expliquée dans le préambule et il convient de citer les extraits suivants:

Considérant que plusieurs membres actuels des forces actives du Canada ont exprimé le désir de s'établir sur des terres ou de se livrer à l'agriculture après les hostilités et qu'il convient d'encourager les anciens combattants possédant les qualités requises à chercher leur réadaptation dans l'industrie agricole;

Considérant que l'agriculture intermittente, jointe à un autre emploi, constitue un aspect de plus en plus important de la vie rurale et semi-rurale au Canada;

Considérant qu'il est d'intérêt public, comme mesure de réadaptation,

[M. l'Orateur.]

d'aider à devenir propriétaires de domaines ruraux les anciens combattants qualifiés . . .

Quant au programme d'aide au rétablissement des anciens combattants dans la vie civile, les députés savent que les anciens combattants ont eu 20 ans pour faire leur demande et certains aussi longtemps que 30 ans. Les deux autres programmes de rétablissement ont pris fin il y a quelque temps. Il est clair, je crois, que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants s'adressait principalement aux anciens combattants intéressés à l'utilisation agricole de terres fertiles dans les régions rurales et semi-rurales. Les dispositions financières de la loi étaient fondées sur un établissement de ce genre et il ne faut pas oublier ces éléments fondamentaux en examinant la loi.

En étudiant certains faits, nous nous rendons compte que durant les huit années financières qui se sont écoulées jusqu'au mois de mars 1973 après l'établissement des dates limites et la revision du montant maximum des prêts en 1965, environ 32,700 anciens combattants se sont établis en vertu de la loi. Durant la plupart de ces huit années, le nombre annuel des nouveaux établissements a été inférieur à 5,000. Durant l'année financière courante, cependant, et plus particulièrement depuis six mois, il y a eu un nombre sensiblement accru de demandes de prêt. On prévoit que le nombre d'anciens combattants qui s'établiront cette année sera d'environ 5,500—et il y a 1,400 autres demandes de prêt dont l'évaluation est à faire.

C'est à la lumière de cette donnée concernant le nombre comparatif d'établissements et l'intérêt accru manifesté par les anciens combattants durant l'année financière courante—attribuable sans doute au fait qu'ils se sont rendu compte de la prolongation prévue des prêts—que j'ai décidé qu'il serait opportun d'accorder une extension d'un an. Notre étude des faits a révélé que des anciens combattants bien intentionnés auraient été privés du droit qu'ils ont si vaillamment mérité si le délai avait définitivement expiré en mars 1974. Il me semble qu'en cas de doute raisonnable, nous ne devons pas hésiter à opter en faveur des anciens combattants. N'oublions pas qu'ils n'ont pas hésité il y a quelques années, quand la liberté était en péril.

Je crois, monsieur l'Orateur, que ce répit permettra à de nombreux anciens combattants de bénéficier du programme qui a été conçu pour eux. Qu'il soit bien clair que nous ne leur faisons pas de faveur, mais que nous reconnaissons le droit qu'ils ont mérité.

M. Paproski: Il est à peu près temps.

M. Macdonald (Rosedale): Qui a dit cela?

M. Paproski: Moi.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, il ne faudra pas beaucoup de temps pour adopter le bill dans sa forme actuelle, car il renferme ce que le ministre avait promis dans sa déclaration faite à l'appel des motions il y a quelques jours: le délai est reporté du 31 mars 1974 au 31 mars 1975. Puisqu'il importe de faire vite et que nous sommes disposés à collaborer, nous proposons que le bill franchisse toutes les étapes avant la fin de la semaine. A cette fin, nous sommes convenus de lui faire subir la deuxième lecture aujourd'hui et j'aimerais, ainsi que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et d'autres, qu'il soit étudié par le comité plénier et franchisse toutes les étapes dès aujourd'hui si possible.

Le bill présenté aujourd'hui, comme je l'ai dit à la Chambre en réponse à la déclaration du ministre à l'appel des motions, est une concession fort limitée. Le gouvernement nous l'a faite, je présume, parce qu'il veut être à même de dire qu'il a donné suite à la motion du 12 mars. Pour ma part, j'interprète autrement cette concession. Le ministre a indiqué dans son discours que la prolongation du délai était accordée de droit, que le gouvernement avait revu tous les facteurs pertinents et avait décidé que la loi s'appliquerait pendant encore un an. Ce n'est cependant pas ce qu'il avait déclaré en répondant à notre motion le 12 mars. Il avait alors affirmé que la prolongation du délai était injustifiée. Cela indique, à mon avis, que le gouvernement accorde ce délai, non pas parce que des milliers d'anciens combattants l'ont demandé directement ou par l'entremise de leurs associations, non pas parce qu'il veut servir les anciens combattants, comme c'est son devoir de le faire, mais par égoïsme, parce qu'il veut gouverner, quelles que soient les circonstances. Ce qui me trouble, et je l'affirme très sérieusement, c'est qu'on permette ce genre de chose dans l'enceinte du Parlement.

J'imagine que nous avons prouvé une chose, soit qu'il y a encore de l'espoir pour le système parlementaire. En utilisant les règles et les méthodes établies par ceux qui nous ont précédés il y a longtemps et par suite des demandes d'une bonne partie des citoyens, le Parlement a modifié des mesures législtaives adoptées par les gouvernements antérieurs et il l'a fait parce que la situation avait changé et dans l'intérêt de ceux qui l'avaient demandé. Afin de réfuter les versions farfelues de ceux qui prétendent connaître les efforts déployés pour redresser les prétendues injustices de la Charte sur les terres destinées aux anciens combattants, permettez que je consigne au compte rendu la motion que j'avais présentée au nom de mon parti le 18 mai 1973, en invoquant l'article 58 du Règlement. Il vaudra la peine d'examiner certaines instances faites à la Chambre pour la gouverne des soi-disant experts qui l'ont considérée dans une optique différente. La motion se lit ainsi qu'il suit:

Que la Chambre presse le gouvernement de présenter des mesures prioritaires dans le but de remédier aux présentes injustices causées aux anciens combattants et, en particulier, de supprimer les injustices résultant des taux de base des pensions d'invalidité et autres, des services de traitement, des allocations et de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Depuis lors, périodiquement et sans cesse j'ai posé des questions, présenté des motions à titre individuel ou en collaboration avec mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, ainsi qu'avec d'autres de mon parti, en conformité du Règlement. Mes questions et motions concernaient les mesures à prendre à l'égard des injustices auxquelles donne lieu la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Elles sont trop nombreuses pour que je les répète maintenant. Il vaut la peine de signaler que mon parti a saisi toutes les occasions que lui permette le Règlement de soulever cette question. Comme le ministre persistait à l'éluder et que nous nous rendions compte de la gravité de la situation, le 11 janvier, soit juste avant la dernière intersession, nous avons proposé une motion d'ajournement de la Chambre.

Le 11 janvier, j'ai fait la proposition suivante—proposition que je ferai consigner aujourd'hui bien que Votre Honneur ait rendu ce jour-là une décision concernant ma motion:

Je réclame l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement en vue de discuter d'une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'élimination progressive de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants prévue d'ici au 31 mars 1974, ce qui priverait plus de 100,000 anciens combattants des avantages qui leur sont offerts aux termes de la loi, au lieu de majorer le plafond du prêt maximum et de réduire les exigences à l'égard des terrains.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je ferai consigner une partie de votre décision qui s'établissait ainsi:

La question dont on propose la discussion doit être nouvelle et urgente.

Je remercie Votre Honneur de son conseil. Vous poursuiviez ainsi:

Il convient de noter en l'occurrence que le problème a été soulevé depuis longtemps par divers députés . . .

Puis-je faire mention, en particulier, du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui fut un membre exceptionnel du comité des affaires des anciens combattants et ancien ministre des anciens combattants. Lui-même, ainsi que moi et d'autres, ont périodiquement soulevé cette question. Je poursuis:

Le Règlement stipule également que la présidence tienne compte de la possibilité de débattre cette question en d'autres occasions ou de prévoir d'autres moments pour l'étudier. Comme les députés le savent, les sept jours consacrés à la période des subsides, laquelle expire le 31 mars, sont maintenant disponibles ou le deviendront en mars après un ajournement ou une prorogation éventuelle. En outre, la présidence a raison de supposer, je crois, que s'offriront d'autres occasions d'engager des débats au mois de mars ou avant.

● (1600)

Vu les circonstances, la présidence doit décider que le débat proposé ne peut pas avoir lieu aujourd'hui aux termes de l'article 26 du Règlement.

C'était le 11 janvier. Je déclare à ceux qui se plaisent à déformer les faits qu'ils feraient bien de se tenir au courant des événements avant de faire toute allégation. La première occasion que j'ai eue de soulever à nouveau ce problème s'est offerte le 12 mars.

L'autre point que je voudrais soulever, c'est que nos efforts doivent être à la mesure de nos responsabilités de députés. Le parti progressiste conservateur n'est pas le seul à communiquer avec les anciens combattants ou les organismes d'anciens combattants. Tous les députés de cette Chambre des communes savent que la grande majorité des anciens combattants désirent que cette date soit reportée. Ils ont fait des démarches en ce sens.

Tous les anciens combattants de cette Chambre savent que, même si la prolongation du délai de mars 1974 répond en partie au désir des anciens combattants, le délai d'octobre 1968 devrait être supprimé. Ce qu'il y a de plus important, c'est que le plafond des prêts devrait être augmenté et que la superficie minimum des lopins de terre devrait être réduite pour permettre à des milliers d'anciens combattants de profiter du délai. Tous les députés savent également cela. Le ministre le sait certainement car il reçoit beaucoup plus de lettres que moi et j'en reçois beaucoup. Toutefois, il a accepté de faire cette petite concession à ses collègues du cabinet. J'allais les appeler «Les douze salopards» mais ils sont sans doute plus de douze à prendre des décisions au cabinet.

Lorsque le ministre a comparu devant le comité permanent des affaires des anciens combattants mercredi dernier, il a dit qu'il tenait compte de ces facteurs. J'aimerais citer un extrait du compte rendu du comité. J'ai demandé et je cite:

Je voudrais demander au ministre à propos de la prolongation du délai de mars 1974, si son ministère envisage de recommander au gouvernement, par son intermédiaire, de supprimer le délai de 1968 étant donné qu'il serait normal de le faire?

M. MacDonald (Cardigan): Nous avons envisagé la chose, monsieur le président.

Terres destinées aux anciens combattants

M. MARSHALL: Le maximum pour le prêt hypothécaire est de $18,000 et chacun sait que cela ne permet plus aujourd'hui d'acheter un terrain et d'y bâtir une maison. Envisage-t-on d'augmenter le maximum des prêts?

M. MACDONALD (CARDIGAN): Nous étudions également cet aspect.

M. MARSHALL: Envisage-t-on de réduire la superficie exigée pour le terrain?

M. MACDONALD (CARDIGAN): Nous envisageons également de le faire.

Le ministre a aussi appris au comité que le cabinet discuterait toute la question le lendemain. Nous connaissons le résultat. Ils n'ont aucunement engagé leur responsabilité ou manifesté quelque souci que ce soit à l'égard de leurs collègues, ils n'ont fait que réitérer leur volonté de se maintenir à tout prix au pouvoir, c'est un gouvernement sans direction, sans pitié ni compassion pour les besoins des gens.

Surveillez bien ce qui va se produire lorsque nous adopterons ce bill. Surveillez le prochain numéro du *Carillon* la publication du ministère des Anciens combattants. Je vois d'ici le gros titre: Le gouvernement accepte de proroger la date limite de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants parce qu'il se soucie de leur sort. On dira aux Canadiens que, après mûre réflexion, ce n'est pas ce que le ministre voulait dire quand il a dit qu'une prorogation n'était pas indiquée, et qu'il agit ainsi parce qu'il se soucie vraiment d'eux. Le ridicule dans toute cette affaire, c'est qu'on n'accomplit rien d'autre que de refuser aux anciens combattants quelque chose qu'ils veulent et dont ils seraient reconnaissants au gouvernement: une loi compatible avec notre politique du logement. En la prorogeant, on satisfait aux besoins en logement d'un secteur important de notre population.

Les fonctionnaires chargés d'appliquer la loi demeureront en fonction pendant bien des années encore. Ils ne sont pas assez nombreux et sont débordés de demandes. Mais ce qui est plus important encore, ils sont exaspérés, car ils doivent expliquer aux anciens combattants qui ne comprennent pas la différence entre les $15,400 que la loi leur accorde et le coût d'un terrain et d'une petite ferme; et pourtant, ce sont eux qu'on blâme. Selon le rapport annuel, le personnel est passé de 535 à 494 personnes. On donne comme explication l'élimination graduelle du programme. Toutefois, la raison véritable c'est que les fonctionnaires sont frustrés et découragés parce qu'ils sont incapables d'aider les anciens combattants à cause des restrictions quant au maximum des prêts et aux conditions que doivent remplir les terrains.

On citait l'autre jour dans un journal une déclaration du ministre; celui-ci aurait déclaré que seulement 10,000 sur plus de 100,000 anciens combattants feraient une demande en vertu de la nouvelle prolongation et qu'il en coûterait 50 millions de dollars au gouvernement. Rien n'est moins vrai. Il disait la même chose l'an dernier, c'est-à-dire qu'il n'y aurait que 10,000 demandes. Nous avons atteint la date limite et le ministre annonce qu'il y en aura encore 10,000.

Je ne blâme pas le ministre, mais si le gouvernement était sincère, il repousserait la date limite, hausserait le plafond des prêts et beaucoup plus d'anciens combattants pourraient en bénéficier. Où le ministre a-t-il trouvé ce coût de 50 millions de dollars? Le rapport annuel indique des frais d'administration de 11 millions de dollars par année. Ils baissent chaque année et on recueille 26 millions par année en intérêts. Il est probable que les 50 millions de dollars qu'il mentionne sont imputés au regard des 100 millions affectés au programme de projets témoins que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) a annoncé l'autre jour. Ils peuvent dépenser ce montant, mais ils ne peuvent accorder 50 millions de dollars pour le logement des anciens combattants. Ils veulent réduire ce montant.

Rien ne justifie de repousser la date limite jusqu'à ce que tous les anciens combattants aient été servis. Ce devrait être là le plan d'action du gouvernement. Il peut le faire parce que le personnel administratif sera jusqu'à un certain point utile encore pendant 25 ans. Toutefois, je présume que nous devrions être reconnaissants de cette petite concession dont bénéficieront un grand nombre d'anciens combattants. Je suis heureux de voir que tout n'est pas encore perdu pour le processus parlementaire. La volonté de ceux que nous servons peut s'imposer au gouvernement en dépit des plus grandes objections. Je désire simplement répéter qu'après la seconde lecture, nous sommes d'accord pour siéger en comité plénier. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a manifesté son accord sur cette procédure par un rappel au Règlement. Je suis persuadé que l'étude en comité plénier peut se faire sans amendement.

En terminant, je tiens à féliciter le ministre de l'excellente besogne qu'il accomplit. Je me rends compte de la difficulté qu'il éprouve en tentant de convaincre le cabinet du bien-fondé des recommandations qu'il lui soumet. Si nous pouvions entendre ce qui se passe aux réunions du cabinet, je suis certain que nous entendrions le ministre faire un excellent plaidoyer en faveur des anciens combattants. Malheureusement, il n'est pas avec le bon gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Nous sommes heureux d'obtenir cette petite concession. Nous allons appuyer tout ce qui sera de nature à faire adopter le présent bill aussi rapidement que possible. Nous voulons qu'il le soit avant vendredi. Je ne veux pas dire ce que je ressens dans mon for intérieur s'il fallait que ce bill ne soit pas adopté vendredi.

● (1610)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en terminant son discours de cet après-midi, où il demandait à la Chambre d'appuyer le bill reportant au 31 mars 1975 la date limite de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants le ministre a dit ceci:

Qu'il soit bien clair que nous ne leur faisons pas de faveur, mais que nous reconnaissons le droit qu'ils ont mérité.

Nous sommes tous heureux, j'en suis sûr, d'entendre ces paroles du ministre et nous tenons à le signaler et à le souligner le plus vivement possible. Mais je suis sûr aussi que le ministre ne sera pas surpris d'apprendre que des députés de tous les partis ont le sentiment que ce droit qui revient aux vétérans, en ce qui concerne la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, est bien plus que ce qui est reconnu dans le bill à l'étude.

Tout comme le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), je déclare, au nom de mon parti, que nous ne souffrirons ni interruption ni rupture. Nous voulons que cette mesure soit adoptée avant demain afin que le délai du 31 mars soit reculé d'un an. D'autre part, nous regrettons que ce bill, si simple et de portée si étroite, laisse dans l'ombre tant d'autres questions relevant de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui devraient à tout prix être examinées. Beaucoup d'entre nous ont de nombreux correspondants chez les anciens combattants, dont une bonne partie des lettres ont trait à la loi sur les terres destinées aux anciens combat-

tants. Ma correspondance dans ce domaine a augmenté de façon considérable depuis quelques jours. Il s'agit la plupart du temps de vétérans qui ne bénéficieront pas de ce changement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, ils n'en bénéficient pas; un grand nombre d'entre eux sont encore dans les forces armées.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Beaucoup d'entre eux sont toujours militaires, et ils ne pourront chercher à obtenir une parcelle de terrain qu'après 1975. Bon nombre d'entre eux sont des anciens combattants qui n'ont pu obtenir un certificat avant le 31 octobre 1968, et cela pour plusieurs raisons. En fait, quelques-uns d'entre eux—c'est honteux, je pense, de leur refuser cet avantage—n'ont pas demandé de certificat parce qu'ils étaient alors tous au courant de la date limite du 31 mars 1974 prévue dans la loi et ils ont cru inutile de demander un certificat.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il n'y avait pas de crise du logement à ce moment-là.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme l'a dit mon honorable collègue d'Edmonton, la pression exercée sur le logement n'a jamais été aussi grande qu'elle l'est maintenant. On rencontre également de nombreux cas d'anciens combattants qui évidemment n'ont pas entendu dire qu'ils devaient recevoir un certificat avant le 31 octobre 1968. Je connais même certains anciens combattants qui ont écrit des lettres il y a de nombreuses années, et dont les lettres n'ont pas été considérées comme des demandes officielles; pourtant, on ne leur permet pas maintenant d'être protégés par les dispositions de cette loi.

Il y a eu d'autres cas. Ainsi, un certain nombre de veuves m'ont écrit. Celles auxquelles je pense sont elles-mêmes d'anciens combattants et qui auraient normalement dû avoir les droits des anciens combattants, mais pour une raison quelconque l'égalité ne semble pas exister dans ce domaine. De nombreuses veuves qui sont elles-mêmes d'anciens combattants sont incapables de bénéficier de cette loi pour une raison ou pour une autre. Il me semble qu'il y aurait lieu de préciser cet état de choses.

Comme je le disais l'autre jour lorsque le ministre a annoncé que ce projet de loi serait présenté, l'un des principaux avantages de ce bill est peut-être de nous donner une autre année pour lutter afin d'obtenir ces autres améliorations très importantes. Si on ne devait plus consentir de prêts, disons à compter de dimanche, nos chances au cours des quelques prochains mois de réformer cette loi ne seraient pas très bonnes. Mais étant donné que cette législation continuera d'être en vigueur pendant encore un an, peut-être que nos efforts au cours de cette année ne seront pas vains.

Comme l'a souligné le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe à de nombreuses occasions, ce projet de loi devrait être amendé au chef de la somme avancée sous forme de prêt. Après tout, les prix ont monté en spirale, notamment celui des terres et les frais de la construction de maisons. A cet égard, la subvention consentie sous forme de prêt en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants devrait être augmentée. Il va de soi que l'exigence relative à la dimension minimale des terrains devrait être diminuée. Comme le ministre le sait, c'est là une question qui touche de très près de nombreux anciens combattants.

Ceci m'amène à faire remarquer que, presque chaque fois que nous présentons notre point de vue à propos de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le ministre dit que nous avons oublié son intention première, que nous essayons d'en fausser le but qui est simplement de permettre à des gens de s'établir comme agriculteurs, qu'ils soient petits ou grands, pour en faire une mesure qui permettra aux anciens combattants d'obtenir des terres où ils pourront passer le reste de leurs jours. J'accepte cette critique, monsieur l'Orateur, le ministre a parfaitement raison, mais c'est le changement que nous essayons d'apporter.

J'aimerais vous livrer quelques idées pour appuyer mon point de vue. Premièrement, quelques décennies se sont écoulées depuis que certains de ces anciens combattants ont servi outre-mer. A leur retour, ils étaient intéressés à obtenir un petit lopin pour y faire un peu d'agriculture en amateurs et pour satisfaire à leurs besoins. Ils ont maintenant vieilli de 25 ou 30 ans ou même davantage, et ce genre d'agriculture artisanale . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il ne s'en fait plus aujourd'hui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il ne s'en fait plus aujourd'hui, dit mon «secrétaire parlementaire» d'Edmonton-Ouest, qui m'aide beaucoup dans ce discours, et je lui en sais gré. Le problème de ces anciens combattants aujourd'hui revient à trouver un endroit où ils pourraient passer leurs années de retraite.

Je rappelle au ministre que la Chambre des communes s'était prononcée à l'unanimité sur ce point le 9 novembre 1973. C'est à cette date que j'avais demandé, en conformité de l'article 43 du Règlement, à présenter une motion que mon honorable ami de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe avait appuyée. Comme en fait foi la page 7693 du hansard, cette motion se lisait comme suit:

> Que la Chambre demande au ministre des Affaires des anciens combattants d'examiner d'urgence la possibilité de modifier les règlements d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants de façon que les anciens combattants puissent acquérir de petites propriétés, même si, dans la plupart des cas, les anciens combattants âgés qui demandent des prêts en vertu de ladite loi le font principalement pour subvenir à leurs besoins de logement, car de l'avis la Chambre, tout ancien combattant devrait lui aussi avoir le droit de posséder une parcelle de notre pays.

Je plaide coupable, monsieur l'Orateur, comme devront le faire la plupart des députés, à l'accusation que nous essayons d'amener le gouvernement à adapter la loi sur les terres destinées aux anciens combattants aux besoins des anciens combattants aujourd'hui. Ce qu'ils leur faut aujourd'hui, ce n'est pas seulement la possibilité de faire pousser quelques carottes. Ce dont ils ont besoin aujourd'hui, c'est d'une occasion de se procurer une maison où ils peuvent écouler le reste de leurs jours. J'insiste beaucoup sur ce point car je crois qu'un rajustement dans le ministère à l'égard de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, devrait être opéré, et j'insiste à nouveau pour que l'on prenne en considération l'opinion unanime de cette Chambre.

● (1620)

Je crois que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et moi-même avons énuméré les autres modifications que nous devrions apporter maintenant. Nous regrettons que le champ d'application du bill soit si restreint que les modifications que nous aimerions y apporter seraient probablement irrecevables si nous nous avisions de les proposer.

Tout d'abord, nous pensons qu'au lieu d'une prorogation d'une année, il aurait fallu permettre à tout ancien combattant admissible en vertu de la loi sur les terres desti-

nées aux anciens combattants de faire valoir son admissibilité tant qu'il vivra et, deuxièmement, nous pensons que le montant accordé par la loi devrait être augmenté et les dimensions minimums des lots, réduites.

J'ai déjà parlé des veuves qui sont elles-mêmes des anciennes combattantes et qui se voient refuser les droits dont jouissent les autres anciens combattants, et ici encore j'insiste beaucoup sur ce point et je crois que d'autres le feront également lorsque, réunis en comité plénier, nous étudierons le bill, c'est-à-dire que le fait de n'avoir point modifié la date limite du 31 octobre 1968 entraîne beaucoup de difficultés réelles et de discrimination contre nombre d'anciens combattants. Je comprends très bien les problèmes techniques que soulève la réouverture de toute cette question, mais je suis assuré que l'on pourrait trouver une façon de traiter les cas de nombre de vétérans qui ont un grief justifiable parce qu'on ne leur a pas remis un certificat d'admissibilité. Voilà les points que nous devrions, je crois, prendre en considération.

Nous regrettons que les procédures de la Chambre et le fait d'avoir une recommandation si étroite du gouverneur général, nous empêcheront de présenter le genre d'amendement que nous voudrions présenter, mais j'espère que le ministre se rend compte que nous l'avertissons aujourd'hui qu'au cours de l'année de grâce qui lui est maintenant acquise, nous allons faire des demandes pressantes en ce sens.

Je pourrais peut-être préciser qu lorsque nous nous réunirons en comité plénier je vais chercher à présenter un amendement, et malgré tout ce que nous avons dit au sujet des amendements irrecevables parce qu'ils impliquent des dépenses d'argent, je crois que cet amendement sera recevable. Il est long et rédigé dans un langage procédurier et tortueux que je ne le lirai pas maintenant, mais j'aimerais indiquer son objectif.

Le but de mon amendement est un peu similaire au but d'un article du chapitre 29 des statuts de l'année dernière; il s'agissait du bill C-192 portant modification de la loi de l'impôt sur le revenu et qui visait à réduire certains impôts des sociétés. Certains de mes amis vont aussitôt s'imaginer que je vais faire une digression et parler des tripotages fiscaux en faveur des sociétés, mais je ne le ferai pas en ce moment.

Le fait est que dans cette loi, il y a une disposition selon laquelle 60 députés peuvent, en signant une motion, obtenir un débat sur une proposition, et l'amendement que je vais présenter au comité plénier ajoutera à cela une disposition selon laquelle si après le 30 septembre de cette année c'est-à-dire dans six mois, 20 députés présentent une motion demandant qu'on envisage de changer la date d'échéance, il sera possible d'avoir un débat sur cette motion et, si cette dernière est adoptée, le ministre devra étudier la chose et faire un rapport à la Chambre.

J'aurais aimé rédiger cette motion de telle façon que vingt députés puissent la signer et qu'en cas d'adoption par la Chambre, la prolongation au-delà du 31 mars 1975 soit automatique. Je sais que cela m'était impossible car cela aurait entraîné des dépenses mais grâce à la façon dont j'ai rédigé l'amendement il a pour effet de garantir que, six mois après, un débat aura lieu donnant ainsi la possibilité à la Chambre de dire au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) qu'elle désire qu'on envisage une autre prolongation.

Comme je le disais, cet amendement est prêt. Comme il n'entraîne pas directement des dépenses et étant donné qu'il entre dans le cadre de ce bill, je l'estime recevable et je vais jusqu'à espérer que tous les partis l'accepteront.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Qu'aucun ancien combattant n'aille penser que l'adoption de mon amendement suffira à garantir une prolongation supplémentaire au-delà d'un an à dater d'aujourd'hui, mais elle garantira que cette question sera soulevée à la Chambre un peu après le 30 septembre 1974, et, si j'en juge par l'état d'esprit de la Chambre, la motion sera adoptée et il sera demandé au ministre des Affaires des anciens combattants, quatre ou cinq mois avant la fin de la prolongation et non pas juste la veille, de revoir toute l'affaire.

Je proposerai cet amendement lorsque nous nous formerons en comité plénier. Je pense que la Chambre l'adoptera et donnera sa garantie que cette question donnera lieu à un autre débat à l'automne. Entre-temps, comme nous le dirons tous pendant le débat d'aujourd'hui, nous ne sommes pas satisfaits de cette mesure qui ne va pas assez loin mais elle donne au moins à certains anciens combattants la possibilité d'en profiter pendant l'année à venir et elle prolonge cette législation, ce qui nous permettra de lutter encore pour ce que le ministre a déclaré être des droits aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, droits que ces derniers ont bien mérités.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, vraiment les débats qui se sont poursuivis depuis quelque temps ont vraiment été intéressants puisqu'ils nous ont permis de voir que l'opposition peut forcer un gouvernement à agir.

Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) présente aujourd'hui une loi modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à la suite de pressions qui ont été faites par les partis de l'opposition. Ces pressions auraient pu tourner au tragique pour le gouvernement, mais elles se sont soldées jusqu'ici, à son avantage.

J'écoutais tantôt les propos tenus par les députés de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et de Winnipeg-Nord-Centre (MM. Marshall et Knowles), qui ont admis l'erreur qu'ils ont commise en réclamant la prolongation du délai d'application de cette loi d'un an ou plus, mais en omettant d'exiger qu'elle soit favorable d'abord aux anciens combattants. Il y a quelques instants, ils se sont presque accusés de cette omission.

En effet, monsieur l'Orateur, ce bill vise à la prolongation du délai d'application de cette loi pour une autre année, mais ses modalités restent les mêmes. Le prêt qui peut être consenti à un ancien combattant pour lui permettre d'acquérir un lopin de terre d'une demi-acre et une maison, est toujours fixé à un maximum de $18,000.

Monsieur l'Orateur, des changements très importants se sont produits depuis que cette loi a été adoptée. Au début, on prévoyait que plusieurs anciens combattants s'établiraient d'abord sur des terres en vue de devenir agriculteurs à plein temps. A la fin de la guerre, en 1945 ou 1946, il était encore habituel de tenter de faire carrière dans l'agriculture. Mais, depuis ce temps, on a vu avec quelle rapidité les agriculteurs canadiens ont abandonné les terres. Il est évident, monsieur l'Orateur, que les anciens combattants ne sont pas plus intéressés à devenir agriculteurs que ceux qui ont abandonné les terres.

On a constaté qu'on pouvait aussi acquérir des lopins de terre pour devenir ce qu'on appelle des agriculteurs à temps partiel. Alors, il s'agit surtout de procurer un toit à l'ancien combattant et à sa famille. A mon avis, c'est ce à quoi on visait en votant cette loi. Aujourd'hui, nous constatons, surtout depuis quelques mois et même quelques

semaines, avec quelle rapidité le coût des matériaux de construction augmente.

● (1630)

Dernièrement, en visitant des constructeurs d'habitations, on m'indiquait que le prix de certains matériaux tels que les tuyaux de canalisation en plastique, par exemple, avaient doublé. La semaine dernière, le prix des clous a augmenté de 6c. à 7c. la livre, et la tuyauterie de cuivre coûte très cher elle aussi. Si le prix de l'or n'avait pas augmenté aussi rapidement, il serait peut-être préférable d'installer des canalisations en or. Il est devenu aussi dispendieux d'utiliser le cuivre aujourd'hui.

Dans de telles conditions, monsieur l'Orateur, acheter un lopin de terre et construire une maison pour une somme de $18,000 aujourd'hui est presque impensable. Or, de deux choses l'une: l'ancien combattant doit se priver des avantages de cette loi, ou il doit faire l'impossible pour trouver un emprunt sur deuxième hypothèque pour combler la différence, afin d'obtenir une maison convenable, dont il a un urgent besoin pour lui et sa famille.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il aurait été beaucoup plus important de présenter un amendement visant à augmenter le montant maximum des prêts accordés aux anciens combattants que d'en présenter un visant à prolonger le délai d'application de la loi. Si l'on prolonge le temps pendant lequel un ancien combattant peut se prévaloir de cette loi-là, même de 12 autres mois, et si l'on n'augmente pas le montant maximum du prêt, cette loi demeurera presque inopérante pour les anciens combattants.

Dans les milieux urbains, il est évidemment impossible de songer à trouver des terrains d'une demi-acre ou de 17,424 pieds carrés. Il faut donc se tourner vers des milieux ruraux, vers les villages, car il est presque impensable de trouver ailleurs un terrain de cette dimension. Il faut évidemment aller en milieu rural.

Pour aménager un terrain en milieu rural, il en coûte plus qu'en milieu urbain, parce qu'en milieu urbain, l'aménagement se fait de façon collective, tandis qu'en milieu rural, c'est l'ancien combattant ou le propriétaire lui-même qui doivent faire les aménagements pour sa maison, c'est-à-dire trouver des sources d'eau potable, qui coûtent assez cher, et construire des égouts.

Monsieur l'Orateur, même en milieu rural, construire une maison, acheter le terrain et procéder aux aménagements nécessaires, est devenu une chose absolument impensable. J'écoutais tout à l'heure avec attention l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre dire par quel tour de force il allait procéder pour amener le gouvernement à augmenter le montant maximum des prêts.

Monsieur l'Orateur, lorsque des députés doivent faire de telles pirouettes pour en arriver à satisfaire aux besoins de leurs commettants ou des anciens combattants, je pense qu'on est rendu assez loin. Le ministre est assez sage pour convaincre le gouvernement de ne pas attendre les mesures qu'a annoncées tout à l'heure l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Il prendra les devants pour présenter les modifications nécessaires à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants afin d'augmenter le montant maximum du prêt qu'on peut consentir à un ancien combattant, afin qu'il devienne propriétaire d'une maison et d'un lopin de terre.

En terminant, monsieur l'Orateur, je veux donner mon accord et celui de mon parti afin que l'on procède à toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi, soit à la deuxième lecture, à l'étude en comité plénier et même à la troisième lecture, afin que cette loi soit adoptée au plus tard demain.

Nous espérons aussi qu'au cours de ces dicussions le ministre pourra se laisser convaincre de présenter les modifications nécessaires afin de satisfaire pleinement aux besoins des anciens combattants.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée, le bill est lu une deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. McCleave.)

M. le président: A l'ordre. Le débat porte sur l'article 1.

Sur l'article 1—*Dates limites pour les ventes, avances, prêts ou octrois.*

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je n'attaquerai pas les arguments très solides qu'ont avancés les députés de ce côté-ci et le représentant du Crédit social. Je veux cependant traiter d'un ou deux aspects de la mesure même. Tout d'abord, je pense que le ministre, de lui-même ou à l'instigation d'autres, a péché par excès de prudence, en ce sens que le bill stipule que seule la période où l'on acceptera les demandes sera prolongée d'un an. Les demandes approuvées seront quand même soumises aux restrictions sur les paiements prévues à l'article 31(3)*b*) de la loi.

● (1640)

Je pensais que le ministre aurait proposé d'accorder à ces gens la même prolongation pour le paiement, les mêmes privilèges. Je me trompe peut-être et dans ce cas, je suis tout disposé à être repris par le ministre, mais je tiens à dire que la prolongation de la période de demande doit accompagner la prolongation de la période pendant laquelle les derniers paiements peuvent être faits, aux termes de la loi. Pour le moment, nous savons qu'en vertu de l'article 31(3), il existe une date limite pour les déboursements. Voici l'article:

> Lorsqu'un accord en vue de consentir une avance, un prêt ou un octroi a été conclu par le Directeur aux fins de financer la construction d'un bâtiment ou autre amélioration sur un bien-fonds, aucune avance ni aucun prêt ou octroi de ce genre ne doit être payé à l'ancien combattant ou à son compte, sauf si, de l'avis du Directeur, la construction ou l'amélioration a été commencée
>
> *a*) dans le cas d'une avance, d'un prêt ou octroi dont la demande ne pouvait pas être acceptée après le 31 mars 1974 . . .

Il s'agit maintenant du 31 mars 1975.

> . . . le 31 mars 1975 ou avant cette date . . .

C'est maintenant le 31 mars 1976, depuis qu'il y a eu prolongation, mais pourquoi n'y a-t-il pas eu prolongation pour l'avance ou pour les subventions pour lesquelles les demandes ne pouvaient pas être acceptées après le 31 mars 1977, ou avant le 31 mars 1978? N'y a-t-il pas eu de changement à cet égard? Le ministre est peut-être à même de me donner une réponse. Je croyais que l'on aurait fait un changement parallèle dans cet article.

La deuxième chose dont je voudrais parler, et mes collègues le représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et celui de Winnipeg-Nord-Centre en ont parlé également—et je vais renoncer à ma résolution de ne pas recouper leurs arguments—porte sur l'argument que le ministre et ses prédécesseurs m'ont resservi sans cesse à propos des modifications apportées à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le compte rendu fait état depuis trois ou quatre ans de ma correspondance sur cette question.

Ce sur quoi je désire attirer l'attention, c'est qu'il ne s'agit pas d'une mesure destinée à favoriser le logement ou

à fournir des logements aux anciens combattants qui prennent actuellement leur retraite, mais d'une mesure destinée aux anciens combattants qui quittaient le service militaire ou au rétablissement de ceux qui étaient libérés du service militaire. Le ministre ne convient-il pas avec moi que le militaire qui est demeuré jusqu'à maintenant dans les forces armées, qui n'a pas de domicile permanent, assujetti qu'il est aux déplacements à la discrétion de ses supérieurs tout comme il l'était en temps de guerre, et qui prend maintenant sa retraite, doit maintenant se rétablir pour ce qui est du logement tout comme j'ai dû moi-même le faire lorsque j'ai quitté les forces armées, même si c'était en 1945-1946? Le fait qu'il ait droit à un logement permanent et le besoin qu'il en a en tant qu'ancien combattant, sont l'essence même de l'engagement que le Canada a pris envers ses anciens combattants de par la Charte des anciens combattants. Cet engagement n'a pas varié d'un iota et les anciens combattants ont droit au logement dont ils ont besoin en vue de leur rétablissement.

Je n'emploie pas le terme «réhabilitation» au sens péjoratif, comme si l'ancien combattant avait été dans cette condition peu souhaitable au sens où on l'entend d'un homme qui a purgé une peine d'emprisonnement et que l'on réintègre ensuite dans ses droits de citoyen. Je l'emploie au sens où on l'entend d'un ancien combattant qui se retire des forces armées et qui doit se réadapter à la vie civile. Il est certain que ses besoins sont aussi grands aujourd'hui qu'ils ne l'étaient entre 1945 et 1950. Pourquoi a-t-on fait cette opération de réadaptation entre 1945 et 1950? Parce qu'il existait une telle pénurie de logements, une telle demande de logements, et que l'on savait que l'ancien combattant ne disposait pas de beaucoup d'argent et ne pouvait se permettre de payer les prix du marché de l'époque.

J'invite le ministre à se reporter à cette époque parce que lui et moi avons dû faire face à peu près au même genre de problèmes, je crois. Il est certain que j'ai dû résoudre ce problème au cours de cette période. J'ai choisi de me prévaloir d'une autre option qui m'était offerte et qui n'avait pas de rapport avec le logement. Aujourd'hui, quand nous parlons d'un ancien combattant qui désire s'établir dans la vie civile avec sa famille, à quoi est-il en droit de s'attendre? Certainement pas à la prétendue activité agricole marginale, genre jardinier du dimanche, qui lui est permise sur une propriété acquise en vertu de ce qu'on appelle la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Mais par ailleurs, où peut-il espérer trouver ces terres aujourd'hui, où les trouve-t-on?

Étant donné que les avances consenties en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants doivent être régies par les mêmes règlements que les avances consenties par la SCHL et qu'il existe des stipulations très précises concernant les services d'utilité publique tels que l'eau et les égouts, on ne peut, comme on l'a fait après la Seconde Guerre mondiale, aller s'établir sur ses bandes ou rubans de terre déboisée, dans les régions semi-rurales. L'ancien combattant doit donc, aujourd'hui, faire face à l'escalade vertigineuse des prix des terrains et si nous disons qu'il doit acquérir le nombre d'acres minimum prévu par la loi, moins, en certains cas particuliers, un pourcentage de ce minimum, il doit être millionnaire pour se procurer un terrain de cette valeur. Je rappellerais au ministre que ce terrain dans un milieu urbain est d'une valeur plus élevée que l'hypothèque maximale consentie en vertu de la loi. Mais, abstraction faite de ce point, laissons le ministre voir s'il peut trouver une maison qui satisfasse à toutes les autres exigences.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

J'ai vu des cas où, et c'étaient de véritables aubaines, on exigeait de l'ancien combattant une mise de fonds comptant plus élevée que le montant de l'hypothèque. C'était une propriété de $35,000. Je demande au ministre de déterminer ce qu'on peut obtenir pour $35,000 aujourd'hui, alors que la loi autorise une hypothèque réelle maximale de $15,400. Il faut alors obtenir ailleurs un prêt d'environ $20,000, d'ordinaire au comptant, parce que si le directeur des terres destinées aux anciens combattants apprend qu'un ancien combattant doit se procurer une deuxième hypothèque, c'en est fait de sa demande. Il faut apporter de tels changements. Je sais que mon collègue aurait voulu présenter un amendement dont il parlera plus tard, préconisant l'étude de toutes ces questions à une date ultérieure pendant la prolongation.

● (1650)

J'ai eu l'occasion d'examiner l'amendement annoncé par le député de Winnipeg-Nord-Centre et j'en suis bien satisfait. Il a mon appui total et j'espère que le bill sera adopté aujourd'hui. Je ne voudrais pas qu'il soit renvoyé au comité où il pourrait être retenu jusqu'à la semaine prochaine, ce qui entraînerait des problèmes supplémentaires.

M. Peters: Monsieur le président, il est regrettable que la première tentative du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, dont est né le bill à l'étude, n'ait pas compris les modifications proposées dans leurs grandes lignes par les députés des autres partis de la Chambre. Je suis convaincu que les idées ont beaucoup changé chez les anciens combattants, chez les membres du comité des affaires des anciens combattants et dans le grand public à l'égard de cette mesure depuis sa présentation en 1967, alors que nous étions tous d'avis que l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants serait progressivement abandonnée sans que les intéressés et leurs organisations s'y opposent. De fait, même l'ancien ministre des anciens combattants, qui a parlé avant moi, ne s'y est pas opposé, pas plus d'ailleurs que la plupart d'entre nous qui étions membres du comité.

Vous vous souviendrez peut-être, monsieur le président, qu'à cette époque on a apporté des modifications à cette loi qui, au fond, ont servi à faire l'essai d'un régime de financement rural qui nous a donné plus tard la Société de crédit agricole. Jusqu'alors nous avions la Commission des prêts agricoles, organisme scandaleux qui a fini par perdre entièrement la confiance de la classe agricole. Quand la portée de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants fut élargie de façon à permettre aux vétérans de s'établir sur une terre, les dispositions de cette loi étaient tellement supérieures à celles des autres lois agricoles qu'elle servit bientôt de modèle aux autres mesures législatives. En ce que concerne ses dispositions sur l'acquisition d'un lopin de terre, c'est un modèle qui devrait sûrement être adopté pour notre programme national de logement.

La principale condition était que le vétéran puisse s'établir sur une terre qui répondrait à ses exigences et de façon à assurer la permanence. En retour de la permanence, l'ancien combattant bénéficiait de bon nombre d'avantages. Si nous adoptions ce principe pour la Société centrale d'hypothèques et de logement, les seules personnes qui pourraient faire construire une maison avec l'aide du gouvernement seraient celles qui veulent y demeurer. Au lieu de cela, la Société centrale d'hypothèques et de logement a prêté de l'argent par tout le pays à des spéculateurs, à des entrepreneurs en construction, et à toutes sortes de gens nullement intéressés à occuper ces maisons.

Elle a prêté des fonds à des gens qui voulaient construire des maisons uniquement pour spéculer ou pour les revendre.

Les prêts hypothécaires sur des terres agricoles fonctionnaient d'après un système semblable avant l'avènement de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et à cause de l'expérience acquise grâce à celle-ci, la plupart des fonctionnaires préposés à la loi sur les anciens combattants ont été chargés de l'application de la loi sur la Société de crédit agricole, à laquelle l'autre loi servit de modèle. Mais nous n'avons pas fait de même lorsqu'il s'est agi de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cela devrait nous servir de leçon. C'est pourquoi l'ensemble du pays devrait approuver l'extension de la mesure législative sur les terres destinées aux anciens combattants et les dispositions de cette loi devraient également s'appliquer au programme de logement; ainsi une personne qui construirait une maison à condition d'y habiter pourrait bénéficier de taux d'intérêts réduits. Puis-je déclarer qu'il est cinq heures, monsieur le président?

M. le président: Je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre puisse passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Avant de donner la parole au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, conformément à une entente conclue plus tôt aujourd'hui, je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Egmont (M. MacDonald)—La main-d'œuvre—Le programme Perspectives-Jeunesse—Les consultations en matière de priorité—Les motifs de la dissolution des groupes consultatifs des circonscriptions; le député de Meadow Lake (M. Nesdoly)—Les céréales—Les grains fourragers—La politique en matière de commercialisation; le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton)—Les grains—La compétence en matière d'affectation de wagons—La fermeture de certains embranchements à cause de l'accumulation de neige.

Plus tôt dans la journée, il avait été convenu que la Chambre reviendrait maintenant à l'appel des motions.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

DÉPÔT D'UNE COPIE DU TÉLEX ENVOYÉ AUX SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES AU SUJET DE LA RETENUE EN MATIÈRE DE PRIX

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, puis-je remercier la Chambre de la courtoisie qu'elle me témoigne en me permettant de revenir à l'appel des motions pour déposer sur le bureau de la Chambre une copie du télex que j'ai envoyé aujourd'hui aux sociétés pétrolières pour

leur demander d'user de retenue d'ici le 15 mai dans la fixation de leurs prix.

* * *

● (1700)

LES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR POUR L'ÉTUDE D'UNE MOTION DES VOIES ET MOYENS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, puis-je aussi, en conformité de l'article 60(1) du Règlement, déposer un avis de motion des voies et moyens. En conformité de l'article 60(2) du Règlement, je vous demanderais de vous assurer que l'étude de cette motion des voies et moyens est inscrite à l'ordre du jour demain.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Comme il est plus de 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics. Comme il n'y a pas de motions portant production de documents, la Chambre passe à l'étude des bills privés.

BILLS PRIVÉS

[*Traduction*]

LE SYNODE DE L'EST DU CANADA DE L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE D'AMÉRIQUE

M. S. Victor Railton (Welland) propose: Que le bill C-264, concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique, dont le comité permanent des bills privés en général et du Règlement a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Railton propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES COMITÉS CONSULTATIFS D'AMÉNAGEMENT D'AÉROPORTS RURAUX

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE COMITÉS

M. Frank Howard (Skeena) propose: Que le bill C-102, tendant à prévoir la création de comités consultatifs d'aménagement d'aéroports ruraux, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

--Monsieur l'Orateur, ce que l'on vient de faire à propos du bill précédent s'appliquera probablement à celui-ci éga-

lement et si la Chambre voulait nous accorder cette faveur, je me ferais un plaisir de m'asseoir. Je pense toutefois que ce ne sera pas le cas.

Le ministère des Transports a depuis longtemps une politique prévoyant l'octroi de subventions aux municipalités qui ont des aéroports ou des pistes. Le montant fixe de la subvention annuelle a été de 2 millions de dollars pendant un certain nombre d'années, sauf en 1972 où il est passé à 3 millions de dollars, pour cette année-là seulement. Du fait que le ministre des Transports pensait à ses élections de 1972, nous pensions devoir accorder le million supplémentaire aux régions où cela serait politiquement le plus rentable, mais le montant a été ramené à 2 millions de dollars et il est resté à ce niveau. A tout moment, le ministère a probablement 60 ou 70 demandes pour les 2 millions de dollars, mais on ne va pas bien loin avec cette somme une fois répartie entre les multiples aéroports municipaux du Canada. Selon la politique du ministère, cette subvention est donnée pour un aéroport ou une piste géré par la municipalité. Il n'y a aucune notion de politique régionale, ni locale, ni de répartition des aéroports et des pistes reliés selon des considérations d'ordre économique ou des méthodes de communication et de transport entre ces collectivités.

Étant donné que la première décision a été prise pour instaurer un tel système de subventions pour les aéroports municipaux afin de leur permettre de résoudre le problème que posait la création d'un mode de transport desservant les petites collectivités, tout le domaine des transports s'est modifié considérablement. Il y a beaucoup de mobilité et une augmentation du nombre d'avions desservant les petites collectivités pour toutes sortes de fins; certaines sont d'ordre économique, comme les vols dans les régions d'exploitation et de prospection minière, dans les régions forestières, dans les régions où l'on construit des chemins de fer et des routes; il y a aussi le transport des chasseurs, des pêcheurs et des guides, les vols touristiques, les transports en général; ils servent aussi à des fins sociales.

Dans ma province, le transport aérien d'une localité à une autre est affaire courante et la plupart des gens ne songent même pas à utiliser d'autres moyens de transport que l'avion, où peuvent prendre place cinq ou six passagers. La politique du ministère n'a pas su suivre l'évolution du transport aérien dans les régions rurales où peu peuplées. C'est comme si l'on comptait toujours sur le cheval et le traîneau, plutôt que sur l'avion, pour aller d'une localité à l'autre. L'expansion n'a pas été marquée par de grandes démonstrations d'amitié par le ministère des Transports envers le transport aérien. La plupart des usagers estiment que les services mis à leur disposition par le ministère des Transports sont un pur hasard et nous, du nord de la Colombie-Britannique, n'estimons pas obtenir du ministère la considération et de l'amitié qu'on est en droit d'en attendre.

Le bill que j'ai rédigé aurait été plus complet s'il avait été présenté par le gouvernement. Nous connaissons tous les restrictions apportées par la loi et le Règlement de la Chambre, qui stipulent qu'un député ne saurait présenter un bill visant à une dépense de fonds publics: c'est pourquoi on ne trouve dans le bill aucun mécanisme visant à verser des indemnités ou à dépenser des fonds publics. Dans ces conditions, il n'est pas aussi complet que s'il s'était agi d'un bill du gouvernement mais l'essentiel est là et ce que j'ai estimé nécessaire s'y trouve.

Le bill vise à établir des comités consultatifs d'aménagement d'aéroports ruraux formés de membres venus des municipalités et des régions où le comité est établi. Le libellé n'est pas très précis parce que, suivant le désir de la population, différentes choses seront nécessaires. Les buts et fins du comité consultatif seraient de conseiller le ministre, comme il est stipulé à l'article 5 du bill, sur toutes les questions des aéroports qui existent ou ont besoin d'être construits dans la région pour laquelle le comité est établi et compris:

a) Les améliorations, l'entretien ou le prolongement de pistes d'emprunt,

b) L'emplacement de nos aéroports,

c) Les besoins d'aide financière des aéroports, et . . .

● (1710)

Le comité pourra s'occuper de questions comme les aides à la navigation, les aérogares, les bâtiments et autres installations aéroportuaires. Ces pouvoirs permettraient au comité, en tant que représentant de la région en cause, d'avoir un mot à dire dans la prise de décisions. Ainsi, il pourrait agir avant qu'on accorde des subventions, étant donné que les décisions à l'égard des subventions se fondent sur certains critères que je n'ai pas encore pu découvrir. Dans des cas semblables, la décision est probablement prise par des agents régionaux du ministère des Transports ou par la section du transport aérien. Le financement est insuffisant, mais c'est une autre histoire. La décision ne se fonde pas d'abord sur les besoins de la localité ou de la région.

Le bill est censé corriger cette situation. Il permettra aux régions, aux localités et aux secteurs de choisir les membres du comité, qui pourront dire au ministre des Transports ou à ses agents: «Voilà la situation, voilà les besoins, voilà les exigences et voici nos recommandations.» Le comité peut envisager l'avenir et affirmer qu'étant donné l'expansion économique qui se produira probablement dans une certaine région ou localité dans quelques années, nous avons besoin d'installations pour le transport des voyageurs et des marchandises. Il peut déclarer: «Voici un plan pour l'aménagement d'un aéroport.» Les plans de ce genre peuvent être fusionnés avec d'autres plans fédéraux.

Plus précisément, dans le Nord de la Colombie-Britannique nous avons de nombreux aéroports ruraux et des pistes d'atterrissage dont un grand nombre sont situées dans les champs des cultivateurs. Une fois j'ai atterri à un endroit aménagé par un type qui exploite une petite ferme. Il a posé des pylônes ou des phares de ligne; ils ne sont ni mécaniques ou électriques, ils servent simplement à guider le pilote et à lui permettre d'atterrir dans le champ du cultivateur. Nous avons atterri dans le chaume. C'était la piste d'atterrissage accessible. Il y en a de nombreuses de ce genre dans le Nord de la Colombie-Britannique. En général, il s'agit simplement de pistes en gravier, de pistes courtes et non les pistes en béton ou en asphalte que la plupart des Canadiens associent à celles de Montréal ou de Vancouver. Le champ d'aviation de Kamloops est un chef-d'œuvre d'aménagement en comparaison de certaines pistes d'atterrissage dans le Nord de la Colombie-Britannique.

Ces petites pistes qui répondent tout juste aux normes minimales ne sont pas satisfaisantes, étant donné le nombre limité de types d'appareils qui peuvent les utiliser. Ainsi, un aérobus comme le Convair qui peut transporter de 40 à 50 passagers et une quantité considérable de marchandises, qu'il y ait des passagers à bord ou non, ne peut pas utiliser ces pistes de fortune. Aux yeux d'un campagnard comme moi qui ai l'habitude de voyager en Norse-

man, le Convair est un appareil énorme et fort perfectionné. Le Règlement du ministère des Transports interdit aux appareils du type Convair d'atterrir sur ces pistes de gravier, même si l'utilisation d'un de ces appareils peut se justifier pour le transport de passagers et de marchandises à destination et en provenance de la région.

Fort St. James, Vanderhoof et Burns Lake, trois localités situées dans la partie est de la circonscription de Skeena, ont cru qu'il serait avantageux d'établir un service de transport aérien entre cette région et Vancouver. Un tel service permettrait aux gens de cette localité de s'envoler directement vers Vancouver, évitant ainsi le long voyage par la route ou l'utilisation, dans certains cas, des avions à réaction des compagnies CP Air ou PWA. Le 18 mai dernier ces trois municipalités ont collectivement présenté un mémoire au ministre. Il y était question des besoins régionaux de Fort St. James, Vanderhoof et de la région de Burns Lake. D'après elles il faudrait assurer à ces trois collectivités un service aérien qui permettrait aux gens de la région de se rendre à Vancouver et à d'autres endroits. Elles demandaient de l'aide dans le cadre d'un programme de subventions aux municipalités pour l'aménagement d'un aéroport qui desservirait les trois localités puisque, malgré la différence des problèmes de chacune, la situation était la même dans l'ensemble.

Cette demande—car c'en était une—fut rejetée. J'ai appris en téléphonant au personnel du service régional de l'air à Vancouver aujourd'hui, qu'on l'avait rejetée parce que le ministère ne pouvait pas concevoir l'octroi d'une subvention pour un terrain d'atterrissage devant desservir trois collectivités. Le concept plus vaste d'une piste pouvant desservir des localités désireuses de coopérer dépassait l'entendement du ministère qui a répondu: «Non, c'est un essai raté; qu'on n'y pense plus. Nous n'allons pas l'accepter.» Les trois municipalités qui avaient voulu œuvrer de concert pour la région se retrouvèrent comme dit le dicton Gros-Jean comme devant. C'était tout à recommencer.

La région dont je parle couvre quelque 25,000 milles carrés du territoire de la Colombie-Britannique. Les trois municipalités intéressées avaient voulu réunir leurs efforts. Elles ont calculé qu'il en coûterait $625,000 pour la construction d'un aéroport. Elles estimaient que si la suggestion avait été écoutée, la possibilité de communiquer directement avec d'autres localités, Vancouver en particulier, en aurait été accrue. Il aurait été plus facile de transporter les marchandises et les voyageurs d'une région à l'autre, et particulièrement à Vancouver.

Qu'on me laisse encore quelques instants, si je puis m'en prévaloir, monsieur l'Orateur, pour convaincre les députés, dont plusieurs n'ont pas besoin d'être convaincus, j'en suis persuadé, de l'opportunité de renvoyer ce bill en comité, où il pourrait faire l'objet d'un examen plus détaillé qu'il n'est loisible de le faire en ce moment. La municipalité de Fort St. James s'intéressait simplement à ce que l'on puisse répondre aux besoins économiques des gens qui vivent dans la région bon an mal an. Ainsi, la demande présentée à propos de l'aéroport concernait simplement le défrichage non pas du terrain d'atterrissage mais du prolongement projeté; le nivellement du prolongement projeté; l'épandage de gravier sur une piste de 5,000 pieds sur 150; l'installation de radiophares non-directionnels, de même que la construction d'installations de météo et de radio. La demande faisait en outre état de la construction d'installations pour les voyageurs et les marchandises, et du revêtement en dur d'une piste de 5,000 pieds sur 150.

Comités consultatifs d'aménagement d'aéroports ruraux

● (1720)

Je voudrais parler de l'achèvement des installations de l'aéroport pour les gens qui, chaque fois qu'ils ont voyagé par avion, se sont rendus jusqu'à leur DC8 ou un appareil du même genre en passant par une gare et des passages chauffés ou avec l'air climatisé. Ils ne savent pas vraiment ce que c'est que d'attendre quand il fait en dessous de zéro et que le vent souffle, sans radio pour vous dire quand l'avion va arriver. J'ai constaté par ma propre expérience que lorsqu'on attend dans le froid, vos reins ont tendance à fonctionner rapidement. A bien des endroits au nord de la Colombie-Britannique, il n'y a pas d'aérogare complète et les gens doivent faire face à ce problème. Tout ce que ces localités demandent, ce sont les installations normales et courantes qu'on trouve partout ailleurs sauf dans les petits aéroports municipaux.

Vanderhoof est un cas type. Un aéroport militaire s'y trouve depuis 28 ans. Cet aéroport a été construit au cours de la deuxième guerre mondiale. Je ne sais pas si c'était le ministère de la Défense nationale ou le ministère des Transports qui avait choisi le village de Vanderhoof pour installer cet aéroport. La piste d'atterissage mesure 5,600 pieds. Elle aurait besoin d'être asphaltée.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Il peut continuer uniquement avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Howard: Je remercie les députés. Je n'ai pas su bien minuter mon discours. J'ai parlé des besoins de Vanderhoof. Burns Lake a également des besoins, mais légèrement différents. Partout c'est la même histoire. Ces localités sont désavantagées par la politique du ministère qui accorde des subventions aux municipalités. J'espère que mon bill servira à étendre ce concept et à donner au ministère et au gouvernement une vision plus large de la situation des régions rurales.

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable député de Skeena (M. Howard) d'essayer de présenter une législation pour revaloriser et améliorer les installations aux aéroports du Canada, particulièrement dans sa région de la Colombie-Britannique. Je dois dire qu'il fait preuve d'une grande connaissance des besoins de l'aviation de cette province et des localités éloignées qui en bénéficieraient.

J'ai dit qu'on devrait le féliciter, mais je ne pense pas que la Chambre devrait s'inquiéter sur ses bonnes intentions. A mon avis, le bill est quelque peu redondant. Nous avons suffisamment de lois et de mécanismes de planification qui englobent tous les points d'intérêts contenus dans le bill C-102. Il ne semble pas nécessaire de retarder indûment les affaires urgentes de la Chambre par ce genre de législation.

Le programme national d'aide aux aéroports municipaux a été lancé par le gouvernement en 1971 et rapporte déjà d'intéressants dividendes. Le budget de ce programme s'est accru de 100 p. 100, soit d'un million à 2 millions de dollars par année. De nombreux aéroports qui ont reçu de l'aide de cette façon ont recueilli des dividendes à bien des égards. Dans certaines localités, les installations aériennes améliorées ont aiguillonné le commerce et l'industrie touristique. Dans d'autres, une piste d'atterrissage nouvelle ou améliorée a encouragé des personnes à s'établir dans les régions éloignées et a suscité des échan-

ges socio-économiques avec d'autres localités. De cette façon, le Canada supplée à l'immensité de sa géographie et à ses caractéristiques démographiques particulières en unissant nos régions peuplées, qui sont éloignées ou dispersées, aux centres urbains en pleine expansion.

Les critères d'aide ont été établis à deux niveaux. Dans le cadre du programme émanant de la politique d'aide, les aéroports sont groupés en deux catégories, nationaux et communautaires. Cette distinction reflète de façon exacte les compétences en matière d'exploitation et de recherche. Dans la catégorie nationale, les aéroports sont classés comme suit: principaux, secondaires, arctiques ou satellites. Entrent dans la catégorie communautaire les aéroports d'alimentation, les aéroports industriels locaux, les aéroports locaux intermédiaires, les petits aéroports ou les aéroports éloignés, selon leur indice de circulation qui se détermine par une formule qui comprend une foule de facteurs que je ne détaillerai pas en ce moment.

J'aimerais faire une digression et parler de l'aéroport de mon district. On l'appelle le Niagara District Airport. Il est situé à mi-distance entre St. Catharines et Niagara-on-the-Lake et a des terrains d'atterrissage triangulaires dont le principal s'étend sur une longueur de 5,000 pieds. En outre, un espace est prévu pour les hangars. Il est actuellement exploité par une entreprise privée qui y gare ses avions. Il y existe une nouvelle tour de contrôle. Sauf erreur, le ministère des Transports songerait à y établir un système d'atterrissage aux instruments. En vue d'utiliser à meilleur escient cet aéroport, la commission qui le gère voudrait qu'une surface supplémentaire de 1,000 pieds soit ajoutée à la piste. Elle atteindrait alors une longueur de 6,000 pieds. Actuellement, beaucoup d'avions à réaction nécessitent une piste d'au moins 5,000 ou 6,000 pieds à cause de leur vitesse d'atterrissage élevée qui est d'environ 150 nœuds. Par mauvais temps ou par forts vents, il est difficile de poser un avion sur une distance moindre.

● (1730)

La raison principale pour laquelle cet aéroport local désire ces 1,000 pieds supplémentaires, c'est que juste de l'autre côté de la rivière Niagara se trouve Niagara Falls, dans l'État de New-York, qui est un centre important d'affrètement d'avions. De nombreux voyageurs venant même de London, Ontario, de toute la péninsule de Niagara, de Brantford, Kitchener, Toronto et Hamilton sont attirés par les vols nolisés décollant de cette ville surtout vers la Floride et les Bahamas. La demande de la commission de l'aéroport de Niagara Falls a déjà été communiquée au ministère des Transports et je l'ai appuyée comme l'ont fait deux députés d'en face pour la région avoisinante. Grâce à ces 1,000 pieds supplémentaires, des avions nolisés comme des 737 ou autres appareils de ce genre, pourraient commencer leurs vols à Toronto ou Windsor et se poser sur l'aéroport de Niagara à proximité de St. Catharines pour embarquer des voyageurs habitant la région et, autrement dit, «arrondir» leur voyage. Cette région offre d'excellentes possibilités aux affrètements d'avions.

Plus tard, la commission espère profiter des vols ADAC interurbains en cours de développement. Je ne pense pas que ce programme ait été amorcé nulle part dans le pays, ni que le service Ottawa-Montréal soit déjà en exploitation mais c'est une chose de l'avenir. En d'autres termes, de nombreuses collectivités ont de grands besoins, comme celles évoquées par le député de Skeena, soit des collectivités progressistes dotées d'aéroports pleinement justifiés. Elles auront besoin de beaucoup d'aide.

[M. Railton.]

L'augmentation annuelle des subventions qui passent de 1 à 2 millions permettra d'aider un grand nombre d'aéroports qui le méritent ce qui n'était pas le cas précédemment. Cela profitera à long terme tant aux municipalités qu'à l'industrie aéronautique. La demande faite par la commission de l'aéroport de Niagara Falls le fait parfaitement ressortir.

La mise en application de cette politique d'aide a encouragé les municipalités à entretenir des aéroports nationaux secondaires. Elle a également favorisé la participation de tiers au financement des aéroports, ce qui est conforme au but du gouvernement qui souhaite voir le coût de ces installations partagé autant que possible par les usagers et les autres bénéficiaires directs. Le programme mis en œuvre par le gouvernement en vue d'aider les aéroports municipaux à répondre aux différents besoins a été très favorablement accueilli.

Je ne saurais concevoir, monsieur l'Orateur, que le bill C-102 puisse améliorer quoi que ce soit au programme, dans le contexte où il s'applique. Un bill comportant un mandat aussi vaste ne peut que brouiller la planification prioritaire déjà entreprise et, à mon avis, entraîner la faillite d'un grand nombre de projets utiles et urgents. Même si on ne peut douter de la gravité des défis que le Canada doit relever dans le domaine du transport, et des énergies et de l'imagination que cela nécessitera, il est inutile de remplacer au hasard les structures actuelles tant que nous n'aurons pas atteint nos objectifs à long terme. C'est alors seulement que nous pourrons déterminer les mécanismes administratifs et les cadres législatifs nous permettant une exploitation fructueuse et aisée de notre réseau de transport d'un équilibre délicat. Il importe beaucoup que nous nous rendions compte que ces questions sont à l'étude et que la rapidité du développement de certains districts découle réellement des besoins du trafic. Par le passé, nous avons opté d'une manière irréfléchie pour des solutions à court terme en espérant qu'elles résoudraient nos problèmes à long terme. A notre grand regret, cependant, les miracles d'un jour sont devenus des erreurs de mille jours. Je ne veux pas m'attarder aux cauchemars du passé. Le Canada fait l'envie des pays industrialisés pour son aptitude à se relever avec une force renouvelée et pour ses réalisations remarquables dans bien des domaines, dont le transport n'est pas le moindre.

La question des aéroports a toujours été une question délicate et vitale au Canada. Notre dépendance des aéroports est peut-être plus importante, toute proportion gardée, que celle de tout autre pays. Il n'y a aucun doute, quoi qu'en disent les prophètes de malheur et les partisans du statu quo, que la planification aérienne au Canada a remarquablement bien répondu à nos besoins économiques et a garanti que les points de vue et les modes de vie des différentes régions n'ont pas été tenus à l'écart à cause de l'isolement. Les lignes de communication et les voies commerciales sont restées ouvertes grâce, dans une large mesure, à l'efficacité de notre planification aérienne, qui a réussi à garder l'unité du pays quand les sceptiques trouvaient ces efforts vains, ou du moins peu prometteurs—un peu comme le rêve national. On n'a qu'à songer à l'époque où certains reprochaient aux aéroports de Dorval et de Malton d'être trop loin de Montréal et de Toronto, leur ville respective. Aujourd'hui, les mêmes pleurnicheurs se plaignent cependant de ce que les aéroports nuisent à l'expansion urbaine.

C'est l'ironie de notre temps que de ne pouvoir satisfaire les gens, même en présence de deux solutions seulement. Le tollé général lancé à l'égard de Mirabel et de Pickering

dans nos deux plus grands centres sera remplacé un de ces jours par une autre forme de critique—on se plaindra alors qu'on avait trop peu fait. De nombreuses collectivités ne semblent ni prévoir ni même entrevoir le vide en matière de transport aérien causé par l'expansion économique implacable accompagnée de la migration des populations rurales vers les collectivités urbaines.

Si l'on ajoute à cela un niveau d'immigration et un taux de natalité vigoureux—cela se produit encore au Canada—les besoins en matière de transport au Canada se font encore plus pressants. L'émergence soudaine d'établissements intéressés par les possibilités industrielles ou minières qui sont à l'origine de la découverte de ressources minérales naturelles nous force à agir promptement et de façon décisive pour répondre aux multiples besoins que seuls les transports peuvent satisfaire. De plus, il y a de petites collectivités bien établies qui attendent impatiemment—et je reconnais avec le député de Skeena qu'elles sont nombreuses—d'atteindre des niveaux de croissance économique qui ne sont possibles que par l'acquisition de moyens de transport très perfectionnés.

Je m'empresse d'ajouter que même si la planification des petites localités en matière de transports a été jusqu'ici caractérisée par une certaine myopie, ce n'est plus le cas aujourd'hui. En fait, l'un des principaux facteurs du succès de notre programme d'aide aux aéroports des petites localités a été l'initiative dont ont fait preuve les municipalités qui ont demandé de l'aide. Leur entreprise a été d'autant plus louable qu'elles ont su rallier l'appui d'un large éventail de divers groupements d'intérêts de l'endroit. Je vous rappelle encore l'exemple de la commission de l'aéroport du district de Niagara, si préoccupée de réaliser ce projet pour la localité. Ce genre de réaction favorise un programme d'aide de cette nature. Sans la collaboration, sans l'enthousiasme de la population, la planification et l'expansion des moyens de transport, loin de continuer nos succès passés, tourneraient en rond dans le chaos de l'insignifiance.

● (1740)

Les Canadiens ont la bonne fortune de pouvoir favoriser, promouvoir la croissance économique des réseaux de transport sans qu'il faille remettre en question l'attitude traditionnelle qui consiste à laisser à l'entreprise privée toute la latitude possible. Si des programmes comme celui qui nous occupe se portent bien, c'est grâce non seulement à cette communauté d'objectifs de divers niveaux d'administration, mais aussi à la précieuse collaboration du secteur privé.

Pour finir, je répéterai le principal point que je voulais faire ressortir: la planification de notre transport aérien n'est pas atteinte par les mêmes miasmes que certains autres secteurs d'administration. Nous ferions mieux d'utiliser nos compétences législatives aux problèmes beaucoup plus graves auxquels le Canada fait face.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, avant de reprendre son siège l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Railton: Certainement.

M. Howard: L'honorable député a parlé d'une affectation de fonds qui a été portée de 1 million à 2 millions de dollars. Me dirait-il à quelle affectation ainsi accrue il faisait allusion et à quel moment elle a été augmentée puisque le montant des contributions accordées en vue de favoriser l'établissement ou l'amélioration des aéroports locaux et des installations connexes, ce dont nous parlons, est demeuré fixe à 2 millions de dollars pendant longtemps, à l'exception de 1972 où le montant était de 3 millions. Je me demande si nous parlons de choses différentes.

M. Railton: Je crois que le budget annuel de 1974 fait mention du programme national d'aide aux aéroports municipaux.

M. Howard: Ce qui n'a rien à voir avec le bill à l'étude.

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le député de Skeena (M. Howard) de son intérêt sincère à l'égard de l'aviation canadienne. Il a longuement évoqué certains des problèmes qu'éprouve la Colombie-Britannique et ceux d'entre nous qui connaissent la vaste étendue de cette province et ses difficultés de transport comprendront son point de vue.

Ma région de l'est de l'Ontario a accompli de grands progrès dans le domaine de l'aviation. Les municipalités de la région se sont réunies pour faire l'acquisition de ce qui est maintenant l'aéroport régional de Pembroke. Chaque municipalité qui a contribué financièrement à l'achat du terrain a le droit de nommer chaque année des gens à la commission de l'aéroport régional de Pembroke. Je pense que cette expérience a un lien très étroit avec la proposition du député.

La commission d'aéroport de la région de Pembroke a efficacement exposé les besoins en matière de transport aérien et de transport de personnes dans tout l'est ontarien.

En écoutant le député énumérer les collectivités de la Colombie-Britannique, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que dans l'est ontarien, Ottawa étant évidemment le point central, nous avons beaucoup de services aériens vers toutes les régions du Canada et vers le monde entier. Nous avons également des installations aériennes à Carp et à Arnprior. Il existe une piste de gazon près de Renfrew et il y a l'aéroport de la région de Pembroke qui, soit dit en passant, offre un vol quotidien entre cette région et Toronto.

M. Baker: Il est exploité par un conservateur entreprenant.

M. Hopkins: Je dirai au représentant de Grenville-Carleton (M. Baker) que l'homme qui a lancé cette ligne aérienne a eu plus de succès dans cette entreprise que lorsqu'il s'est mesuré à moi au cours de la dernière campagne nationale en 1968, et je le dis en toute humilité, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oh oui, votre humilité paraît.

M. Baker: C'est caractéristique.

M. Hopkins: Pem-Air est une réussite et il est très utile pour notre région. J'allais dire qu'il a remplacé un service qui n'a pas connu autant de succès. Dans ce cas, la société organisait un vol de Montréal à Ottawa, Pembroke, Peterborough et Toronto, mais la ligne Montréal-Pembroke s'est avérée une perte financière, si bien que la société s'est retirée. L'exploitation de l'aéroport de la région de Pembroke marche bien et l'an dernier, on a transporté au total 10,000 passagers. Les députés comprendront qu'il s'agit d'une correspondance très utile pour les autres lignes de

Toronto, car, elle offre en même temps un moyen rapide de parcourir les 250 ou 260 milles entre l'est ontarien et Toronto.

Voici le télégramme que l'inventeur de réputation mondiale, Alexander Graham Bell, faisait parvenir au *Times* de Londres:

Le premier vol d'une machine volante s'est déroulé ici aujourd'hui lorsque M. Douglas Mcurdy, de Baddeck, Nouvelle-Écosse, a franchi une distance d'environ un demi-mille à une altitude de quelque 30 pieds au-dessus des glaces de la baie de Baddeck, dans un appareil de sa propre conception nommé le Silver Dart.

Depuis, les Canadiens n'ont cessé de s'intéresser à l'aviation. Ce câblogramme a été envoyé le 23 février 1909, et depuis, non seulement le Canada a été un pionnier en aviation, mais il l'a été aussi dans ses applications. Le service ADAC qui, à titre de démonstration, reliera bientôt Montréal à Ottawa illustre bien le progrès que nous avons réalisé dans ces deux domaines. Incidemment, on me dit que ce service commencera au début de juin.

J'aimerais faire une remarque au sujet du Silver Dart. Le centre sportif où j'amène mon fils jouer au hockey le samedi matin et qui est situé à la base militaire de Petawawa, porte le nom de Silver Dart parce que, peu après cet événement dont j'ai parlé tantôt, le Silver Dart a été transporté à Petawawa. Mon beau-père, qui travaillait alors à la base des Forces canadiennes, a transporté les diverses pièces du Silver Dart de la gare à la base, et un vol du Silver Dart a eu lieu à cet endroit. Si quelqu'un traverse aujourd'hui Petawawa, il verra du côté droit de la route 17, juste passé la barrière un cairn commémoratif du Silver Dart.

● (1750)

Aussi nous, du comté de Renfrew, avons le sentiment que des liens très étroits nous unissent aux habitants de la Nouvelle-Écosse, où le premier vol eut lieu à bord du Silver Dart.

Comme je le signalais au début, le projet de loi du député témoigne de son vif intérêt pour l'aviation. Mais le problème exposé dans le bill à l'étude a malheureusement cédé la place, dans bien des régions, à de nouvelles attitudes. Ainsi, le ministre des Transports (M. Marchand) a déclaré à maintes reprises qu'il avait parfois l'impression qu'il y avait deux sortes de gens, ceux qui veulent des aéroports et ceux qui n'en veulent pas. On pourrait peut-être ajouter une troisième catégorie, les gens pour qui la chose est tout à fait égale. J'aimerais revenir là-dessus plus tard.

Le gouvernement a montré qu'il se rendait compte des besoins de l'aviation au pays par ses initiatives dans plusieurs domaines, depuis la modernisation des installations internationales en aéronautique à l'aménagement d'aéroports régionaux ou éloignés. Ainsi, en décembre 1971, le gouvernement a annoncé une nouvelle politique concernant les aéroports nationaux et régionaux. Chaque député avait reçu à l'époque une copie du document pour pouvoir donner aux municipalités et groupes de sa circonscription que la question intéressait les renseignements voulus sur ce nouveau programme. Je suis heureux de dire, monsieur l'Orateur, que plusieurs députés de tous les partis à la Chambre ont tiré parti de ce programme, qui est passé de 1 million à 2 millions de dollars par année, comme le signalait celui qui m'a précédé.

Pour ce qui est des installations d'aviation que nous avons déjà ou des nouvelles que nous mettons en place, tous les députés admettront, j'en suis sûr, que la sécurité est un aspect de premier ordre auquel on doit accorder une

[M. Hopkins.]

importance primordiale. Au fur et à mesure que s'accroît le trafic aérien, de plus en plus de systèmes de navigation s'imposent et les normes dans le fonctionnement comme dans l'entretien doivent s'accroître si nous voulons conserver notre bilan enviable pour ce qui est de la sécurité dans l'aviation. Ainsi, le gouvernement a publié de nouvelles normes très sévères, au sujet des petits avions commerciaux, normes qui sont entrées en vigueur le 1er janvier de cette année. L'an dernier, le gouvernement a institué un programme dépassant de beaucoup 70 millions de dollars, destiné à améliorer l'aide à la navigation aérienne, non seulement dans les régions fortement peuplées du pays mais également dans le Nord.

L'aménagement de nouveaux aéroports ou l'agrandissement des aéroports existants requièrent manifestement la participation du public. Les gouvernements locaux n'avaient été assez prévoyants pour tenir compte des besoins futurs de leurs communautés dans ce domaine que dans peu de cas. En 1948, par exemple, on avait vertement réprimandé le gouvernement dans les journaux de Montréal d'avoir construit Dorval si loin du centre-ville de Montréal. Il n'a fallu que quelques années avant que s'effectue un revirement d'opinion et on nous a tout aussi vertement réprimandés dans la région de Montréal de l'avoir construit aussi près de la ville. Mon préopinant a également signalé ce point important. L'aéroport n'a pas été agrandi. Ce sont les gens et leurs besoins qui ont grandi.

Forts de cette expérience, il nous faut protéger de grandes étendues de terrain autour des nouveaux aéroports de façon à pouvoir les aménager en fonction des opérations aériennes et des besoins des localités environnantes. Alors qu'il était évident que Dorval ne pouvait être agrandi et qu'il fallait de nouvelles installations dans la région de Montréal, tout le monde voulait que l'aéroport soit construit dans son coin—au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest. Par contre, quand il est devenu tout aussi évident qu'il fallait doter la région de Toronto d'un nouvel aéroport, personne n'en voulait, et ce où qu'il soit construit.

A mesure que grandit au pays le nombre de centres de population au détriment des régions isolées, ces lignes secondaires atterrissent dans les grands aéroports. Cela continuera d'accroître de plus en plus les besoins des aéroports urbains de sorte qu'on ne peut pas vraiment parler d'aménager des aéroports régionaux et communautaires à moins de tenir compte, dans ce contexte, des répercussions qu'ils auront sur les grands aéroports dans les grandes régions urbaines.

A Calgary, les édiles ont eu la prévoyance de protéger les terrains entourant leur aéroport de sorte que le jour ou il deviendrait nécessaire de l'agrandir, ce que fait le gouvernement actuellement, on puisse le faire de façon que les collectivités environnantes n'en souffrent pas, ce qui est le cas. A Vancouver, par contre, nous avons un grand aéroport depuis plus de 40 ans, et bien que manifestement il doive être agrandi, cela suscite de nombreux problèmes de l'avis de bien des gens. C'est pourquoi, comme à Pickering, bien des programmes ont été mis sur pied pour encourager la participation active des gens dans la prise de décisions.

Pour ce qui est de faire participer les citoyens à l'aménagement des installations et à la formulation des règlements requis pour les transports aériens, ce n'est pas du nouveau pour le ministère des Transports. Chaque fois qu'on rédige un nouveau règlement, tout le monde, à compter du propriétaire d'un avion privé aux lignes com-

merciales, est invité à participer à l'élaboration des nouveaux programmes et politiques.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-15, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et le bill C-16, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

LA SANCTION ROYALE

• (1800)

[*Français*]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa, le 28 mars 1974

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., C.R., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 28 mars 1974, à 5 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Secrétaire administratif
du Gouverneur général,
André Garneau,
Brigadier général.

Le major Vandelac, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et la Chambre se rendent à la salle du Sénat.

Et au retour:

• (1810)

[*Traduction*]

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-15, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974—Chapitre 1.

Bill C-16, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975—Chapitre 2.

M. l'Orateur: Puis-je proposer à la Chambre qu'elle se forme en comité plénier avant que nous suspendions la séance à 6 heures. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Je quitte donc le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

MODIFICATION PROROGEANT L'APPLICATION JUSQU'AU 31 MARS 1975

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier, sous la présidence de M. Boulanger, pour étudier le bill C-17.

Le vice-président adjoint (M. Boulanger): Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 14.)

———

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Sur l'article 1—*Dates limites pour les ventes, avances, prêts ou octrois.*

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur le président, avant le dîner, j'ai fait remarquer qu'une grande partie des bonnes mesures législatives qui s'appliquent à la Société du crédit agricole est le fruit de l'excellent travail réalisé pour légiférer à l'intention des anciens combattants dans le domaine de l'agriculture. Avant cela, les mesures législatives touchant le crédit agricole étaient tellement mauvaises et l'Office de prêts agricoles avait eu tellement de difficultés que l'idée à l'origine de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a été reprise dans la nouvelle loi concernant la Société du crédit agricole. J'ai également fait remarquer que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et les mesures concernant les petits lopins de terre nous donnaient une leçon que nous pourrions mettre à profit pour régler la situation du logement. La loi comporte un certain nombre de dispositions qui en plus d'apporter beaucoup d'avantages aux anciens combattants, aurait pu en offrir à tous les Canadiens. Elle accorde certains avantages aux anciens combattants, mais l'une des principales dispositions prévoit que les anciens combattants doivent avoir leur résidence permanente au Canada et qu'ils doivent y résider pendant dix ans. Cela bien sûr s'applique également à d'autres choses.

Ce qu'il y a de triste dans la loi à l'étude, c'est qu'on se contente sans doute de faire le minimum. Je sais que ce n'est pas l'intention du ministre et je suis sûr que ce n'était pas non plus l'intention du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. Je pense qu'on peut dire sans se tromper qu'aucun député ne désirait cela. Si le bill comportait trois choses importantes, il serait probablement adopté rapidement ce soir.

A mon avis, monsieur le président, il faudrait entièrement supprimer les dates de ce bill. Comme je l'ai déjà fait remarquer, j'étais l'un de ceux qui étaient d'accord pour

fixer ces dates. Nous étions d'accord simplement parce que très peu de gens profitaient à cette époque des avantages de la loi. Cela pour deux raisons. L'une, c'est que nous semblions dans une période creuse vu l'âge des anciens combattants et parce qu'ils semblaient réétablis d'une manière ou d'une autre et aussi parce que nous ne savions pas qu'à leur retraite, les anciens combattants pourraient se diriger dans une voie entièrement différente.

La deuxième raison, c'est que comme les anciens combattants changent souvent d'emplois et parfois sortent des forces armées très tard, ils allaient vouloir s'installer quelque part et sans doute acheter une maison. Nous ne le savions pas, monsieur le président, et avons donc fait l'erreur d'établir une date limite. Deuxièmement, nous ne savions pas que les maisons au Canada seraient pratiquement impossibles à acheter. Ce qui nous porte à croire que nous devrions porter le plafond de $18,000 à un montant qui se situerait entre $25,000 et $30,000.

● (2010)

A cet égard, je ne pense pas que nous devrions être trop généreux envers les anciens combattants. Nous ne devrions pas accroître leurs bénéfices aux termes de la législation mais nous devrions à la place faire trois autres choses. Je soutiens que les anciens combattants ne devraient pas devoir obtenir quatre dixièmes d'acre. Nous devrions plutôt accepter une parcelle de terrain de la dimension d'un lot municipal. Je propose cela parce qu'en Ontario comme dans d'autres provinces, nous arrêtons l'aménagement en bandes. En d'autres termes, nous n'encourageons pas l'aménagement de petites propriétés. Nous empêchons les personnes d'aller à la campagne et d'acheter quelques acres de terrain, et cela, de deux façons. Premièrement, bien sûr, les personnes ne peuvent se permettre d'acheter deux ou trois acres à la campagne. C'est un luxe que la plupart des gens ne peuvent se permettre.

Deuxièmement, il est difficile à la plupart des municipalités, surtout en Ontario, d'obtenir des permis d'égouts et d'acqueducs pour les petites propriétés; les municipalités veulent établir une certaine distinction entre les petites propriétés et les terres agricoles. Les règlements municipaux en Ontario obligent dans presque tous les cas la personne qui désire acheter une petite propriété d'acheter un terrain bien desservi aux abords d'une municipalité. Afin de ne pas être injustes à l'égard des anciens combattants, mais de nous assurer que les anciens combattants ne tireront pas indûment profit de tout montant accru que le gouvernement puisse leur prêter, je propose que la partie I de la loi demeure inchangée mais qu'aux termes de la partie III, les contributions du gouvernement soient portées de $10,000 à $14,000 et que les contributions des anciens combattants passent à $1 par $6 donnés par le gouvernement, au lieu du montant actuel de $1 par $5. La contribution totale des anciens combattants demeurerait alors à $2,600.

Je sais que de nombreux anciens combattants n'étaient pas au courant de la date limite; nombre d'entre eux ne se souciaient pas d'une date limite parce qu'ils n'étaient pas intéressés ou ne pouvaient s'inquiéter personnellement de la date limite parce que leur avenir, au moment où ils apprenaient l'existence d'une telle date, était incertain. Il est malheureux que cette loi ait été présentée à la Chambre de cette façon. Il est malheureux que nous ne puissions pas présenter des amendements qui prévoiraient trois principales choses que tous les députés jugent fondamentales. Je veux évidemment parler de la suppression de la date d'admissibilité, de la date limite du 31 mars, du

[M. Peters.]

plafond et, finalement, de la disposition à l'égard de la réduction de l'importance de la propriété. Nous ne pouvons faire ces choses au comité et c'est malheureux. Comme je l'ai mentionné, il est malheureux que le bill ait été présenté sous sa forme actuelle. Toute proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre en vue de l'amender aurait été jugée irrecevable.

En outre, si le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), qui a soulevé la question à la Chambre, avait des propositions du genre de celles que je viens de faire, il aurait lui aussi enfreint le Règlement. Si c'est ainsi que les démocraties fonctionnent, si les règles empêchent les députés d'apporter les modifications qu'ils désirent, il est évident que la démocratie est en stagnation. Quelque chose doit changer. C'est pourquoi je demande au ministre d'indiquer, quand il mettra fin au débat, s'il a l'intention de renvoyer la question au comité. Ce comité représente assez bien tous les partis de la Chambre. Il a toujours été assez impartial du point de vue politique. Il devrait déterminer quelles propositions il y aurait lieu de présenter pour rajeunir cette mesure et l'adapter davantage aux conditions actuelles.

En outre, j'exhorterais le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) à bien examiner certaines dispositions de ce projet de loi et à les comparer avec celles qui régissaient l'ancienne commission canadienne des prêts. Qu'il se rende compte de l'efficacité de cette mesure dans le secteur de l'habitation. Si les anciens combattants pouvaient s'en prévaloir dans l'achat de maisons nous verrions peut-être moins de spéculation dans ce domaine. Les gens n'auraient alors peut-être pas à s'inquiéter de devoir payer $40,000 pour une maison.

Le Règlement de la Chambre, me semble-t-il, empêcherait les députés de donner suite à leur projet d'aider les anciens combattants à moins que le minstre, au nom du gouvernement, soit bientôt prêt—d'ici les quelques mois sûrement—à renvoyer à un comité l'objet de ce débat. Je sais qu'il s'intéresse beaucoup à cette question depuis quelques mois. Je sais qu'il connaît à fond tous les arguments soulevés. J'ai des raisons de croire que dans la plupart des cas il les considère favorablement. J'espère donc que nous adopterons ce bill ce soir, que nous accorderons non seulement une petite prolongation aux quelques rares personnes admissibles et laissées pour compte depuis 1968, mais que nous augmenterons les possibilités dans ce domaine afin que cette mesure devienne applicable indéfiniment à tous les anciens combattants qui peuvent répondre aux conditions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

M. Marshall: Monsieur le président, je crois avoir invoqué tous les arguments voulus à l'étape de la deuxième lecture. J'ai trouvé intéressantes les questions soulevées par le député de Timiskaming. Il n'aurait pu faire mieux. Il est regrettable, selon lui, que ce projet de loi ait été présenté de cette façon. Il a mentionné ce qu'il fallait faire pour supprimer toutes les injustices qui se trouvent encore dans la loi. Il a ajouté que tous les députés appuieraient le gouvernement s'il consentait à prendre des mesures de ce genre. Nous aurions ainsi un projet de loi dont nous pourrions être fiers.

Sans trop accaparer le temps du comité, je veux proposer un amendement. Je propose:

Que l'on modifie le bill en ajoutant l'article suivant:

Toutes les questions dans le sens de «demande de vente, d'avance, de prêt ou d'octroi, en vertu des parties I, II et III» et «d'un ancien combattant qui n'est pas lié par un contrat», dont il est question dans la loi et la recommandation de Son Excellence le Gouverneur géné-

ral, sont par les présentes renvoyées au comité permanent des affaires des anciens combattants pour faire l'objet d'un examen, d'une enquête et d'un rapport.

● (2020)

Cela permettrait au comité de faire enquête sur tous les faits, y compris la nécessité de hausser le plafond des prêts et d'exiger une superficie minimale pour les terrains, ainsi que la date limite du 28 octobre 1968 qui est préjudiciable actuellement à de nombreux anciens combattants. Il pourrait convoquer à titre de témoins des membres des divers organismes d'anciens combattants et finir par établir un plan avant la nouvelle date limite, afin que nous puissions être fiers de cette loi.

M. le président: Le secrétaire parlementaire au président du Conseil privé invoque le Règlement.

M. Reid: Monsieur le président, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner cet amendement. Je dois admettre, cependant, que j'y trouve des difficultés de procédure. Je signale que l'amendement ne semble pas se rapporter au bill. Je ne crois pas opportun, ou même possible, de proposer le renvoi au comité permanent de certaines parties non modifiées du bill pour étude et rapport à ce stade. Il me semble qu'une motion de renvoi à un comité doit être présentée au moment de l'étude du bill.

Si l'amendement est adopté, il ferait partie de la loi permanente, ce qui me paraît une exception à la règle. Je prétends tout simplement que la motion du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe est irrecevable à l'heure actuelle parce qu'elle ne se rapporte pas au bill. S'il est possible que l'amendement s'inscrive d'une manière quelconque dans le cadre du bill à l'étude, il n'est certes pas approprié à la présente discussion.

M. le président: Y a-t-il d'autres observations sur le rappel au Règlement relatif à la recevabilité de l'amendement proposé par le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe? Sinon, la présidence rendra sa décision.

M. Marshall: Monsieur le président, je soulève un point de procédure. Il faut remarquer que le député de Winnipeg-Nord-Centre a donné avis qu'il présenterait un amendement demandant que le ministre réétudie la question et fasse rapport à la Chambre au plus tard à la fin de la quinzième journée de séance suivant le jour où la motion, amendée ou non, aura été adoptée par la Chambre. Je suis persuadé que tous les députés accepteront cet amendement, car il va à peu près dans le sens de nos objectifs. Ma motion demande l'étude des points sur lesquels il est évident que les 264 députés sont d'accord. Le représentant de Timiskaming y a fait allusion, et je suis sûr que les autres députés qui interviendront donneront leur assentiment. Voilà ce que j'avais à soumettre à la bonne attention de Votre Honneur.

M. le président: Le député de Fraser Valley-Ouest invoque le Règlement.

M. Rose: Je ne veux pas faire appel au Règlement, monsieur le président.

M. le président: Je remercie le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de leurs arguments au sujet de l'amendement proposé par le député.

Je dois dire que la formule proposée par le député, parrain de la motion, est inusitée en ceci qu'elle cherche à inclure dans la mesure un renvoi à un comité permanent de la Chambre. Autant que je sache, et de l'avis des conseillers de la présidence, jamais pareil article n'a été présenté avec succès au comité.

Je signale aussi au député la règle de la pertinence selon laquelle on ne peut vraiment prétendre, compte tenu du mandat confié au comité lorsque la Chambre lui a renvoyé le bill à la deuxième lecture, c'est-à-dire compte tenu de ce que la Chambre a approuvé, que la proposition du député soit vraiment pertinente. Elle le sera peut-être à une autre étape, lors d'un amendement motivé à la deuxième lecture ou à une autre étape de la procédure, mais elle ne l'est certes par pour l'instant.

J'aimerais signaler en outre que le comité n'a pas et ne devrait pas avoir le pouvoir de mentionner un autre comité de la Chambre car nous devons tous nous considérer égaux, la Chambre et les comités, sans que l'un ou l'autre dispose de pouvoirs supérieurs. A la lumière de ces raisons, je déclare donc irrecevable l'amendement projeté.

M. Rose: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques parce que, comme l'a souligné un député, à peu près chaque député au Parlement compte, dans sa circonscription, des anciens combattants qui ont servi avec honneur leur pays au cours des ans. Nous avons certainement le droit de défendre leurs intérêts. Comme bien d'autres députés, je regrette que la recommandation du gouverneur général soit plutôt restreinte. C'est avec la meilleure volonté du monde que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a proposé un amendement visant à prolonger le mandat. Cependant, Votre Honneur a jugé irrecevable l'objet de l'amendement, c'est-à-dire d'élargir la portée du bill C-17 de façon à mieux répondre aux besoins des anciens combattants dans ce monde nouveau d'aujourd'hui. Cela, je le regrette.

Je suis vraiment ravi que le ministre soit ici. Lui-même un ancien combattant qui a d'excellents états de service, il écoute sûrement avec beaucoup d'intérêt et de respect les instances que lui font les députés au nom des anciens combattants.

Il nous faut reconnaître que le bill ne vise qu'à prolonger la loi actuelle. Cela déçoit beaucoup les députés qui croient qu'il faudrait faire beaucoup plus pour répondre aux besoins des anciens combattants de nos jours. Le gouvernement devrait faire bien plus que de prolonger l'application de la loi actuelle. La loi a été extrêmement utile au cours des années, mais il s'est passé une génération ou plus depuis son adoption et elle ne remplit plus aussi bien les fins pour lesquelles elle a été adoptée par la Chambre.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a signalé à notre attention le fait que la mesure avait sans doute été conçue dans l'optique d'un Canada toujours à prédominance rurale et avec l'intention manifeste d'établir les anciens combattants sur des fermes ou des lopins de terre, avec l'espoir de les y voir cultiver quelques carottes. D'autre part, la loi prévoyait des restrictions quant à la superficie minimale. Il n'est plus question aujourd'hui de la superficie d'une demi-acre, jugée de rigueur jusqu'à présent. Un grand nombre d'anciens combattants qui ne peuvent pas ou ne désirent pas se porter acquéreurs de lopins de ce genre, exigent tout de même les abris auxquels ils ont légitimement droit. Dans ma circonscription et dans d'autres petites villes, un lot simple de 65 pieds sur 120, dans la banlieue ou à la campagne, peut coûter jusqu'à $18,000. Le maximum prévu en vertu de la loi actuelle qui régit les

prêts aux anciens combattants est de $18,000 par lot. Donc, en fonction des besoins et des prix actuels, ce montant n'aide pas beaucoup les anciens combattants à se loger.

L'hypothèque maximum suffirait à peine à acheter un terrain à bâtir. Nous savons tous que le pays a maintenant atteint le stade où environ 20 p. 100 de la population gagne suffisamment pour avoir droit à un prêt aux termes de la LNH ou un prêt de la SCHL. C'est tout simplement parce qu'au cours des années, la SCHL a aidé non seulement les aménageurs à construire des immeubles à logements multiples et, à un degré moindre, des projets coopératifs, mais s'est occupée surtout de répondre aux besoins de la classe moyenne ou de la tranche supérieure de l'échelle des revenus moyens au lieu de s'occuper des économiquement faibles.

● (2030)

Nombre de nos anciens combattants ont grand besoin d'un logement mais n'ont pas les moyens de s'en procurer un. Nous nous souvenons tous de la déclaration faite dans le rapport de la Commission d'étude sur le logement, connu sous le nom du rapport Hellyer, qui a connu un triste sort. La Commission notait qu'il n'y a plus d'agriculteurs à proximité de nos grandes villes, seulement des spéculateurs en salopettes. Les Canadiens vivent en grande partie à la périphérie ou à proximité des grands centres urbains et ne peuvent acheter un terrain pour moins de $12,000; de fait, la plupart des terrains coûtent jusqu'à $20,000. C'est pourquoi cette limite de $18,000 doit être majorée au prorata de la hausse du prix des terrains.

Je sais, sans qu'on ait besoin de me le faire remarquer, que je m'écarte du sujet, mais j'ai bel et bien raison de signaler qu'un certain nombre de personnes ont exprimé des doutes et de la contrariété parce que la loi n'était que prolongée et ils ont réclamé diverses modifications propres à élargir le champ d'application de la loi.

Quelqu'un a proposé que des parcelles de terrain plus petites soient envisagées par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et moi, j'aurais une autre proposition à faire. Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre, l'ancien combattant licencié depuis 25 ou 30 ans ne s'intéresse plus peut-être à cultiver des pommes de terre, à planter des carottes, etc., et un terrain plus petit lui conviendrait mieux, maintenant que sa famille est élevée. Je propose donc que, non seulement nous devrions considérer des lots plus petits qui, incidemment, n'accapareraient pas autant de terrain que des lots d'une demi-acre—et je suis heureux que le ministre m'entende et qu'il ne soit pas à lire ses bleus—mais il faut nous rendre compte que de plus en plus de gens, malheureusement diront certains, vivent dans des appartements, dont beaucoup ne sont pas des loyers mais des condominiums. Ces condominiums ont des titres qui permettent à une personne de lever une hypothèque pour acheter un appartement.

Ce genre de propriété s'est répandu depuis cinq ans. Lorsque je suis arrivé à Ottawa, j'en avais un que j'ai vendu, en faisant un modeste bénéfice, lorsqu'il m'est devenu inutile. Mais je signale au ministre que si l'on doit changer la portée de la mesure législative à l'étude, à la disposition sur les petits terrains devrait s'en ajouter une autre à l'intention des anciens combattants âgés, leur permettant d'investir des fonds dans un appartement afin qu'ils ne soient pas constamment à la merci des propriétaires profiteurs; ce serait là une innovation extrêmement utile qui répondrait aux besoins du jour.

[M. Rose.]

J'aurais quelques autres points à signaler. Quelques-uns des anciens combattants qui ont besoin de cette mesure législative, dans la plupart des cas ce serait pour acheter une maison pour leur famille, ne peuvent en profiter parce qu'ils touchent une allocation d'ancien combattant ou des prestations d'assistance sociale. Je prierais le ministre, par votre intermédiaire, monsieur le président, de songer aux nombreux vétérans qui se trouvent désavantagés, non pas parce qu'ils n'ont pas fait de service actif ou qu'ils ne sont pas de bons Canadiens, mais parce qu'ils n'ont pas le sou et qu'ils touchent des allocations d'ancien combattant. Il me semble que ce sont les vétérans les moins favorisés ou les plus désavantagés du point de vue économique, ceux qui touchent des prestations d'assistance sociale ou des allocations d'ancien combattant que l'on devrait aider. j'exhorte donc le ministre à songer à ces gens et à leur venir en aide.

J'aimerais signaler, avant de terminer, que la loi sur les anciens combattants continue de favoriser les hommes aux dépens des femmes. Je vois que je viens de choquer le secrétaire parlementaire et je m'en excuse. Je n'en avais nullement l'intention, mais s'il en est ainsi, c'est une conséquence des événements. Le titre de propriété revient à l'ancien combattant. Nous avons tous entendu parler de la cause Murdoch et d'autres encore et du jugement de la Cour suprême rendu en faveur de l'ancien combattant du sexe masculin.

Aux termes de nos lois sur les anciens combattants, un vétéran, homme ou femme, a droit aux avantages de la propriété et à la protection du directeur, qu'il ou elle ait fait ou non ses paiements au fil des ans. Comme député, j'ai eu connaissance au cours des années de bon nombre de cas d'anciens combattants qui ont des titres de propriété inscrits à leur nom, grâce à l'obligeance du directeur, et qui n'ont pas fait les paiements voulus. D'autre part, leur conjoint travaillait, assurait l'unité du foyer et effectuait les paiements. Le mari quitte le foyer pour diverses raisons et une fois loin de chez lui, il vend sa maison, privant ainsi sa femme et sa famille de leur foyer. La disposition relative à la propriété en commun empêcherait pareil abus.

C'est ce que nous devons examiner si nous envisageons un élargissement de cette loi au lieu d'une simple prolongation, bien que celle-ci soit fortement souhaitable. J'aimerais remercier le représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et celui de Winnipeg-Nord-Centre pour les efforts qu'ils ont déployés, ainsi que le ministre qui, je le sais, est en faveur de cette prolongation; j'aimerais dire que nous le sommes nous aussi. La prolongation n'est qu'une partie du problème, monsieur le président; nous pouvons faire beaucoup plus.

J'aimerais faire écho à la déclaration du représentant de Timiskaming. Quelle que soit la valeur de ce bill sur les anciens combattants, pourquoi en faire une question aussi exclusive? Pourquoi ne pas appliquer cette loi sur le logement à tous les Canadiens économiquement faibles, et offrir un taux d'intérêt de 3½ p. 100 sur les 6,000 premiers dollars et de 7½ p. 100 sur le reste? Notre parti demande depuis un certain temps un taux d'intérêt de 6 p. 100 pour les habitations. Si nous avons vraiment un problème de logement, ce bill même est un des plus beaux exemples de loi qui aide la plupart des Canadiens.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur le président, il me fait plaisir de dire quelques mots au sujet du bill présentement à l'étude. Je suis d'accord avec les députés du Nouveau parti démocratique quand ils disent que la loi actuelle ne permet pas de rendre justice aux anciens combattants.

On sait, monsieur le président, que les anciens combattants ont fait beaucoup pour leur pays, quoiqu'il y ait d'autres citoyens qui en font autant, mais qui n'ont pas tous ces avantages. Mais le bill présentement à l'étude devrait apporter un peu plus aux anciens combattants.

Monsieur le président, une loi doit être juste et faite pour tout le monde. Je crois que la loi actuelle ne rend pas tout à fait justice aux anciens combattants. Plusieurs membres des forces armées sont encore jeunes, ou reviendront un jour au pays, puisqu'un bon nombre d'entre eux sont encore en service en Europe, qui ne combattent pas mais qui sont là pour essayer de maintenir la paix. Ils auront demain le statut d'anciens combattants quand ils reviendront, et ils auront certainement besoin d'habitations. Or, la loi stipule que pour qu'un ancien combattant ait droit à ces prestations ou à ces avantages, il doit avoir une demi-acre de terre où il pourra se construire une maison, et alors on lui prêtera un montant de $18,000.

Les taux d'intérêt sont assez raisonnables bien qu'assez élevés. Comme le disait tout à l'heure un député du Nouveau parti démocratique, il serait bon aussi que ces taux d'intérêt soient mis à la disposition de tous les Canadiens qui veulent se construire des maisons. Présentement il s'agit des anciens combattants, et je crois que nous ne pouvons pas discuter des taux d'intérêt, parce que nous trouvons qu'ils sont réalistes, ce qui assure un peu justice. Cependant, le ministre devrait modifier son bill de façon à augmenter le montant de $18,000, parce qu'aujourd'hui, avec $18,000, il est à peu près impossible d'acheter une demi-acre de terrain près des centres urbains, parce que bien des terrains coûtent beaucoup plus de $18,000, et il ne reste alors pas d'argent pour construire la maison que l'ancien combattant voudrait construire.

La loi devrait être assez large, monsieur le président, pour permettre à des anciens combattants d'acheter des propriétés déjà construites dans les villes, pourvu qu'ils y possèdent un terrain de grandeur normale.

Les anciens combattants devraient avoir ces droits. Ce ne sont pas tous les anciens combattants qui sont prêts à s'expatrier, à s'établir à l'extérieur des centres urbains, pour obtenir une demi-acre de terrain et se construire une maison. Ils ne jouissent pas de services municipaux, d'égouts ou d'autres services. Ils sont obligés de pourvoir à tous ces services-là eux-mêmes.

Monsieur le président, nous constatons qu'il existe dans le bill des normes qui ne sont pas tout à fait conformes aux exigences des anciens combattants. A mon avis, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) présentera un amendement que nous allons appuyer, je crois. Je suis peiné du fait qu'on ait tout à l'heure refusé l'amendementt du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), alors que cet amendement avait certes du bon sens.

Nous ne blâmons pas la présidence qui en a décidé ainsi. On ne peut revenir là-dessus mais, à mon avis, le bill devrait être modifié de façon à donner justice aux anciens combattants et à leur accorder certains avantages qu'ils ne trouvent pas dans ce bill.

Ce bill, monsieur le président, ne répond pas aux besoins des anciens combattants. A ce sujet, je demande au ministre d'étudier et de vérifier à nouveau le contenu du bill, et de l'organiser de façon que nous puissions revenir sur ce sujet. Le nouveau projet de loi qu'il présentera contiendra des amendements raisonnables visant à assurer que les anciens combattants puissent bénéficier de plus de largesses du gouvernement.

● (2040)

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, quand j'avais pris la parole au cours du débat en deuxième lecture, j'avais indiqué mon intention de présenter un amendement au comité plénier, et c'est ce que j'aimerais faire ici.

Comme l'ont dit à peu près tous les orateurs aujourd'hui, tous les partis à la Chambre veulent améliorer cette mesure. Nous aimerions tous présenter des amendements pour rétablir le droit de demander des certificats d'admissibilité, qui avaient été supprimés le 31 octobre 1968. Nous aimerions tous présenter des amendements pour augmenter le montant maximum du prêt qui peut être consenti aux termes de la loi et nous aimerions tous présenter des amendements pour diminuer les superficies minimums de terrain. Malheureusement, toutes ces propositions impliquent des dépenses d'argent. D'une façon ou d'une autre, le gouverneur général n'a pas présenté une recommandation assez vaste pour comprendre de tels amendements. Il faudra aller parler au gouverneur général un de ces jours.

M. Marshall: Vous et moi et Dan.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est juste et, si nous trois pouvions aller dîner avec lui, nous pourrions peut-être lui faire comprendre certaines choses. De toute façon, j'estime que l'amendement que je veux proposer est recevable et, bien qu'il ne garantisse pas que la loi restera en vigueur après le 31 mars 1975, il garantit que cette question sera de nouveau étudiée à l'automne de 1974. Vu ce genre de garantie, j'espère que le ministre et son adjoint, que je salue, et le directeur de l'administration de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ainsi que d'autres étudieront cette question très attentivement. Je le répète, si mon amendement est adopté, toutes les personnes concernées sauront que cette question ne meurt pas avec l'adoption de ce bill ce soir, prolongeant le délai d'un an.

Mon amendement, dont j'ai déjà distribué un exemplaire aux députés et aux autres personnes intéressées, est en fait basé sur les termes d'une partie du bill C-192 de la dernière session, qui constitue maintenant le chapitre 29 des statuts de 1973. Le bill C-192 prévoyait une diminution de l'impôt sur le revenu des sociétés et le ministre des Finances s'est arrangé pour y faire inclure un article permettant à 60 députés de signer une motion et de la faire débattre à la Chambre à certaines conditions, après le 31 mars 1974. Comme je l'ai dit, j'ai rédigé mon amendement en utilisant, lorsque cela convenait, les termes mêmes de l'article dont j'ai parlé, donné aux pages 5 et 6 du bill C-192 ou au chapitre 29 des statuts de la dernière session.

Mon amendement a pour but de permettre à 20 députés de signer et de soumettre à M. l'Orateur une motion demandant que le ministre des Affaires des anciens combattants étudie à nouveau la date limite fixée dans le présent bill, après le 30 septembre de cette année, c'est-à-dire dans six mois. Si ma motion est adoptée, le dépôt d'une telle motion signée par 20 députés provoquerait un

débat à la Chambre dans les 15 jours de séance. Si la motion est adoptée, le ministre des Affaires des anciens combattants devra revoir la question et en faire rapport à la Chambre pas plus tard que 15 jours de séance après cela. Mon amendement prévoit également que le débat sur la motion de révision ne dure pas plus de deux jours; il y aurait donc un vote à la fin de cette période.

● (2050)

Comme vous le constaterez, monsieur le président—je mêle questions de procédure et de fond—mon amendement n'entraîne aucune dépense de fonds publics et s'en tient à l'objet du bill C-17. Il ne s'agit pas d'un amendement à la loi modifiée par le bill C-17. Il prévoit un dispositif permettant de reconsidérer la date du 31 mars 1975 avancée dans le bill. Maintenant que j'ai expliqué l'objet de l'amendement, le mieux à faire est d'en lire le texte anglais, quoique j'en aie un en très beau français. Je propose:

Qu'on modifie l'article 1 du bill C-17 en ajoutant, immédiatement après la ligne 25 de la page 1, le paragraphe suivant:

«(3) Lorsque, à quelque moment après le 30 septembre 1974, une motion signée de vingt députés au moins et tendant à faire reconsidérer par le ministre des Affaires des anciens combattants la date limite du trente et un mars 1975 prévue dans la présente loi, est remise à l'Orateur aux fins d'examen de la Chambre des communes, la Chambre doit dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen de cette motion et, si elle approuve celle-ci avec ou sans modifications, le ministre des Affaires des anciens combattants doit reconsidérer cette question et faire rapport à la Chambre au plus tard le quinzième jour de séance suivant le jour où la motion est approuvée avec ou sans modifications. Toutes questions relatives à toute motion dont la Chambre des communes procède à l'examen en application du présent paragraphe doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard à la fin du premier jour de séance suivant celui du début de l'examen de la motion.»

Monsieur le président, je prends la responsabilité du texte, mais je dois dire, à ma décharge, que ces phrases longues et entortillées sont une imitation du style employé par le ministre des Finances à la dernière session, lors de l'examen du bill C-192. Au cas où quelqu'un n'aurait pas le texte, j'en ai ici un nombre suffisant d'exemplaires que je peux faire circuler. Il y en a en anglais et en français.

De toute façon, monsieur le président, tel est l'amendement. J'espère que la présidence le jugera conforme au Règlement de la Chambre. Non seulement les trois partis ont déjà manifesté leur appui, mais j'espère que le ministre des Affaires des anciens combattants, qui s'intéresse aux questions concernant les vétérans, dira non seulement qu'il accepte cela, mais qu'il le fait avec plaisir et empressement. En fait, je lis sur sa figure que c'est bien le cas.

M. le président: La parole est au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé.

M. Reid: Monsieur le président, cette motion me semble astucieusement conçue. Elle est très bien présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), comme à son habitude. Il a eu la très bonne idée de la tirer d'un bill présenté à la Chambre par le ministre des Finances. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a déclaré que le ministre des Finances s'était arrangé pour faire inclure cet amendement dans le bill. J'irais plus loin et je vous ferais remarquer, monsieur le président, que le ministre des Finances s'est non seulement arrangé pour que les mots soient semblables à ceux qui figurent dans le bill, mais aussi pour qu'ils figurent dans la motion des voies et moyens adoptée par la Chambre le 6 juin 1973. On la trouvera dans le projet de loi que j'ai ici et qui a passé en première lecture le 6 juin 1973.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je n'ai pas l'intention de lire ce que dit la motion des voies et moyens. En gros elle contient ce qu'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, mais il s'agissait de l'article 16 de cette motion. Je pense qu'il est très important de reconnaître que cette procédure concerne un bill d'imposition et qu'elle fait partie de la motion des voies et moyens. Elle figure dans le bill à l'article 1, alinéa (3). Je tiens à faire remarquer que dans ce cas-là l'idée originale figurait dans la motion des voies et moyens puis elle a été incluse dans le bill, à la première lecture. J'ai passé mon heure du dîner à faire des recherches à ce sujet et je me suis surpris à examiner la 16e édition de Erskine May, page 508. On y lit:

Un amendement est irrecevable s'il est étranger à la question en cause (*d*), s'il dépasse la portée du bill (*e*), s'il est étranger à la question en cause (*f*), ou s'il dépasse la portée de l'article à l'étude (*g*).

Puis à l'alinéa (5), page 509, il écrit:

Un amendement qui équivaut à la négation du bill ou qui prend le contre-pied du principe du bill adopté en deuxième lecture est irrecevable.

Il poursuit en donnant un exemple que je trouve pertinent dans le cas qui nous occupe:

La portée du Parliamentary Elections Bill de 1880, se bornant à l'abrogation d'un article d'une loi, un amendement qui proposait le maintien ou l'extension de cet article fut déclaré irrecevable. Le président a déclaré que le comité avait plein pouvoir de modifier, même d'annuler, les dispositions d'un bill, mais qu'il ne pouvait y insérer un article qui prenait le contre-pied des principes que le bill, dans son libellé à l'étape de la deuxième lecture, cherchait à affirmer.

Monsieur le président, le point que le bill dont nous sommes saisis, le bill C-17, cherche à confirmer, c'est qu'il y aura reconduction pour une année de l'application des diverses dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants—d'une année et d'une année seulement. Voilà qui est clair, précis et exact. C'est l'unique objet de ce bill.

Je soutiens que l'amendement soigneusement rédigé par le député de Winnipeg-Nord-Centre et présenté par lui à la Chambre va à l'encontre de ce principe et cherche à y ajouter quelque chose. C'est un fait qu'il ajoute au principe que nous avons examiné à l'étape de la deuxième lecture. En outre, monsieur le président, permettez-moi de vous reporter à la dix-huitième édition de May, au paragraphe 10 de la page 510 qui est ainsi conçue:

Les amendements à un bill proposant qu'une adresse ou une résolution d'une Chambre du Parlement abroge ce bill (*f*) ou que les dispositions d'un bill fassent l'objet d'un référendum (*g*), ont été jugés irrecevables parce qu'ils proposaient des modifications à la procédure législative qui seraient contraires à l'usage constitutionnel.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a tiré son amendement d'un bill de l'impôt sur le revenu. Le seul autre exemple pertinent remonte à l'époque du débat de l'année dernière sur le bill concernant la répartition des approvisionnements d'énergie; la Chambre des communes a alors accepté un article, qui figure aux *Procès-verbaux* du 9 janvier 1974, prévoyant une procédure au cas où le gouverneur en conseil entreprendrait certaines choses. Une procédure de révision devait être instituée, en matière de pouvoirs conférés au gouverneur en conseil. Il convient de signaler qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un bill qui comporte un pouvoir de réglementation, savoir la réglementation de l'industrie pétrolière.

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un bill qui a une recommandation royale et qui vise à prolonger d'une année la dépense de fonds à une fin particulière. Je prétends qu'une étude approfondie des précédents dont nous sommes saisis aujourd'hui révélerait que toute tentative pour appliquer ces précédents au bill C-17 équivaudrait à mêler des pommes et des oranges pour obtenir des cacahuètes. On ne peut prendre exemple sur une loi de l'impôt sur le revenu ou sur un bill de réglementation et l'appliquer à un bill qui a une recommandation royale.

Mon dernier point se trouve énoncé à la page 511 de la 18e édition de May; un amendement dépasse la portée du bill s'il vise à modifier les dispositions des lois que l'on projette de prolonger, à rendre ces lois permanentes ou à incorporer dans le bill une disposition qui a déjà été abrogée. Ce qui importe dans le cas actuel, c'est la première partie. Il est évident que l'amendement du député cherche à reconduire bien au-delà de la portée du bill les prolongations qui y sont prévues, et ce, d'une manière qui va à l'encontre du principe premier du bill.

A mon avis, le nœud de l'affaire, c'est que nous avons eu deux exemples: le premier est un bill concernant l'impôt sur le revenu et le second est un bill de réglementation. Nous sommes maintenant saisis d'un troisième bill auquel le député cherche à appliquer un exemple d'un genre différent tiré de la loi de l'impôt sur le revenu. Je prétends qu'il y a beaucoup de différence entre les deux cas et que l'amendement dépasse la portée du bill pour les raisons que j'ai évoquées. Je soutiens que les autorités que j'ai invoquées sont claires sur ce point et que Votre Honneur devrait déclarer la motion irrecevable.

● (2100)

M. Peters: Puis-je poser une question au secrétaire parlementaire avant qu'il s'assoie? Si je comprends bien son argument, le député de Winnipeg-Nord-Centre chercherait à élargir la portée du bill, ce qui est antiréglementaire. Étant donné qu'il est le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé et que, de toute évidence, personne dans cette Chambre ne veut contrecarrer une initiative du député de Winnipeg-Nord-Centre, peut-il offrir à la Chambre quelque conseil de nature à l'aider justement, savoir, comment étendre la portée du bill de façon à satisfaire les besoins des anciens combattants?

M. Reid: Un argument que je n'ai pas invoqué bien que j'aurais pu le faire, c'est que les députés disposent d'autres moyens. Je pourrais signaler, par exemple, qu'une résolution présentée à ce sujet un des jours réservés à l'opposition a fait changer la position du gouvernement, ce qui a donné lieu à la présentation du présent bill. J'ajouterais que le budget des dépenses du ministère est encore à l'étude au comité des affaires des anciens combattants. J'ai invoqué un argument du point de vue de la procédure étant donné que l'amendement proposé par le député viole les règles de procédure traditionnelles de la Chambre. Il tente d'agir à l'encontre du Règlement, il tente d'ajouter quelque chose à un bill qui est méticuleusement rédigé et il cherche à imposer des conditions au texte rigoureusement rédigé. Je suis d'avis, monsieur le président, qu'il n'a pas le droit d'agir ainsi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, mon bon ami, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, presque mon voisin puisqu'il représente la première circonscription à l'est des limites du Manitoba, a déclaré avoir consacré l'heure du dîner à faire des recherches. Il aurait tout aussi bien pu manger.

M. Marshall: Il a parlé au leader à la Chambre. Il a mangé du hareng au souper.

M. Reid: C'est bon pour la matière grise.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un des premiers points qu'il a tenté d'établir—il n'est pas allé bien loin mais il a tenté de le faire—était que lorsque le ministre des Finances a présenté un bill prévoyant l'examen de la question par la Chambre des communes à la demande de 60 députés, il en était fait mention dans la recommandation royale. C'est tout à fait juste parce que le ministre des Finances proposait une procédure qui aurait pu entraîner une modification à l'impôt, en d'autres termes qui aurait pu avoir une incidence financière. Comme c'est ici le cas, cette procédure doit être prévue aux termes de la recommandation royale.

Je tiens à souligner que la procédure proposée dans mon amendement n'impose absolument aucune dépense. De fait, elle ne pourrait pas comporter en soi une telle dépense. Il n'y avait donc aucune utilité que cette procédure figure dans la recommandation royale.

En poussant plus loin son argument, le secrétaire parlementaire a sorti la dix-huitième édition de May. J'en ai également un exemplaire ici.

M. Stackhouse: Je croyais que vous en étiez l'auteur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Elle a été conçue bien avant moi. Ce qui m'a intéressé ce sont les exemples qu'il a cités au milieu de la page 509 où il a lu un passage de l'alinéa qui s'énonce ainsi:

> La portée du Parliamentary Elections Bill de 1880, se bornant à l'abrogation d'un article d'une loi, un amendement qui proposait le maintien ou l'extension de cet article fut déclaré irrecevable.

Il y a eu ce cas où un amendement visait à s'opposer à l'essence même du bill. Je n'arrive pas à comprendre quel lien il y a avec cette mesure. A l'heure actuelle, la disposition de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, celle dont nous traitons, expire le 31 mars 1974. Le bill à l'étude la prolonge jusqu'au 31 mars 1975. Je n'essaie vraiment pas de le renverser ni de changer quoi que ce soit. L'amendement que je propose ne vise pas cet élément de ce bill, notamment, la prolongation de la date au 31 mars 1975. J'affirme donc que ces extraits de May aux pages 508, 509 et 510 que le secrétaire parlementaire a cités n'ont aucunement trait à cet amendement.

A mesure qu'il atteignait la fin de son argumentation, le secrétaire parlementaire semblait prendre confiance en lui. Lorsqu'il a essayé d'arguer que par mon amendement j'essayais d'apporter un changement à la loi originale. J'aimerais bien avoir essayé. Si je savais comment proposer un tel amendement, je le ferais et il y en aurait eu probablement trois ou quatre si possible. Mais si mon amendement est adopté et qu'il devient partie de la loi, il ne produira pas de lui-même un changement à la loi originale, et même si le contenu de mon amendement est adopté, cela n'entraînerait pas de changement dans la loi originale.

Le rôle de cet amendement est de fournir un moyen et une garantie que la Chambre, si 20 députés le désirent, discutera d'une motion après le 30 septembre 1974, demandant au ministre des Affaires des anciens combattants d'examiner la date limite mise en vigueur par ce bill.

● (2110)

Mon amendement ne va pas plus loin que le projet de loi. Il ne porte pas sur les autres questions dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants qu'il convient de modifier. Il est certain que durant le débat de deux jours qui aura lieu l'automne prochain, il ne sera nullement question de ces autres problèmes, mais quant à cet amendement, il ne tente pas de modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il ne cherche pas à aller au-delà du bill modifiant la mesure principale. Il offre simplement une occasion de tenir un débat de deux jours à l'automne et sous ce rapport, il s'inspire du précédent adopté par la Chambre l'an dernier quand nous avons prévu un débat au sujet de la réduction des impôts sur les sociétés aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu.

Je soutiens, monsieur le président, qu'aucun argument invoqué par l'honorable vis-à-vis ne touche cette proposition. Je soutiens que l'amendement est nettement fondé sur le précédent du ministre des Finances, qu'il n'entraîne aucune dépense, qu'il ne rejette pas les dispositions du projet de loi, qu'il ne tente pas d'aller au-delà du bill modifiant la loi et qu'il s'assure simplement qu'un débat de deux jours sera tenu cet automne sur la date d'expiration. Je crois que cet amendement est réglementaire.

M. le président: Si les députés ont terminé leurs exposés, la présidence est prête à se prononcer. Je remercie tout d'abord ceux qui ont pris part à la discussion sur le rappel au Règlement. Je reporte les membres du comité à la note explicative qui accompagne le bill C-17 et dont voici un extrait:

> Le présent bill a pour objet de porter du 31 mars 1974 au 31 mars 1975 la date limite jusqu'à laquelle le Directeur des terres destinées aux anciens combattants peut accepter des demandes de vente, d'avance, de prêt ou d'octroi en vertu des Parties I, II ou III . . .

La recommandation jointe au bill, qui figure page 3 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, stipule ce qui suit:

> Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants de façon à porter du 31 mars 1974 au 31 mars 1975 la date limite jusqu'à laquelle le Directeur des terres destinées aux anciens combattants peut accepter des demandes de vente, d'avance, de prêt ou d'octroi . . .

La présidence doit décider si l'amendement présenté par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre se rapporte au principe établi à la deuxième lecture, c'est-à-dire si son amendement reste dans les limites du bill fixées par la Chambre à la deuxième lecture. D'après les deux citations que j'ai données, premièrement l'extrait de la note explicative et deuxièmement l'extrait de la recommandation, je pense que nous sommes en principe d'accord pour une prolongation d'un an d'un article déterminé de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. L'amendement propose de ne pas reporter la prolongation. Il prévoit une méthode de révision par le ministre. Il n'ordonne pas au ministre de reporter à nouveau la date limite. Il ne lui dit pas de prendre une mesure qui entraînerait des dépenses et, à vrai dire, il ne le pourrait pas, car l'amendement serait irrecevable pour cette raison même.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Si le ministre devait suivre les instructions qui se trouvent dans l'amendement et décider de proroger l'application de la loi, il devrait venir, comme aujourd'hui, muni de la recommandation royale et personne ne peut lui enlever ce droit.

Je dois dire que l'amendement proposé par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre est pertinent. Il demeure dans le cadre fixé par la Chambre aujourd'hui, à la deuxième lecture. Dans l'intérêt de la grammaire parlementaire, j'apporterai toutefois le changement suivant aux trois premières lignes de l'amendement du député:

> Qu'on modifie la clause 1 du bill C-17 en ajoutant, immédiatement après la ligne 25 de la page 1, le paragraphe suivant:

C'est une subtilité parlementaire qui consiste à remplacer «article» par «clause». A part cela, je trouve que l'amendement est parfaitement recevable.

M. McKinnon: Monsieur le président, je n'entends pas parler bien longtemps. Je ne veux pas non plus démêler le présent argument au sujet de la légalité des amendements. Je voudrais tout simplement dire quelques mots au sujet de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'est un plaisir que de parler à ce sujet. Je suis heureux de l'occasion qui m'en est fournie et il en est, je crois, de même de tous les députés car il s'en est peu fallu que nous n'ayons pas cette occasion. Ce bill va nous fournir l'occasion de rassembler nos forces.

J'ai quelques doutes au sujet de l'amendement qui vient d'être accepté par la présidence, car elle réveillera toute la question de la prolongation de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et le débat va reprendre à la Chambre, si 20 députés en manifestent l'intention. Je ne suis plus du tout certain que la Chambre est le meilleur endroit où ce débat puisse se dérouler. Je crois que les derniers mois de discussions à ce sujet montrent que la Chambre est incapable d'exprimer les vœux de la majorité de ses membres.

Je n'ai pas encore entendu dans cette Chambre une voix s'élever pour souhaiter l'expiration de cette loi le 31 mars et pourtant il s'en est fallu de quelques votes des néo-démocrates pour que cela se produise. Cela me semble une négation de la démocratie lorsque les membres de l'opposition officielle, des autres partis de l'opposition et particulièrement, ceux du parti du gouvernement—ceux qui n'ont rien entre eux et les voteurs que leurs réalisations—étaient très en faveur de proroger cette loi et, pourtant, certains ministériels ne le voulaient pas.

J'éprouve un grand respect pour le ministre des Affaires des anciens combattants. J'ai formé de lui l'impression qu'il a à cœur les intérêts des anciens combattants. Je crois qu'à quelques reprises, il a quitté la salle du comité des anciens combattants pour rapporter sans succès au cabinet des idées et des propositions qui étaient favorables aux anciens combattants. C'est le secret de Polichinelle qu'il a éprouvé beaucoup de difficulté au cours des trois ou quatre derniers mois, et ce n'est que grâce à une résolution des conservateurs qu'il a pu, à la dernière minute, proroger cette loi. Je suis heureux que les paroles du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, qui a déclaré il y a quelques instants qu'une résolution présentée un jour réservé à l'opposition avait réussi à faire changer le gouvernement d'idée, figurent au hansard. Il s'agissait d'une résolution présentée par le parti conservateur, monsieur le président.

Toute l'affaire a été déplorable, du début à la fin, puisque des députés, surtout au sein du parti libéral, ont dû voter contrairement à ce que leur dictait leur conscience ou rester muets quand ils auraient voulu parler. J'espère que le résultat, quel qu'il soit, pourra être révisé par les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants, qui pourront peut-être s'unir pour montrer au gouvernement qu'il ne suffit pas de prolonger le délai, mais qu'il faudrait aussi améliorer la loi.

Si je ne m'abuse, la loi a été rédigée en 1919 afin d'aider aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale à s'établir dans les Prairies. Les montants accordés étaient calculés en fonction de l'établissement dans une ferme et les sommes supplémentaires étaient destinées à l'installation des fermes. Mais la situation a changé et maintenant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sert surtout à leur fournir des logements. Et c'est logique. Il y a si peu d'agriculteurs de nos jours et la loi est faite pour répondre aux besoins de ceux qui demeurent dans les centres urbains.

● (2120)

Mais certaines restrictions y ont été conservées. En 1965, le montant a été augmenté mais, à cause des restrictions qu'on y a laissées au sujet du terrain, il est à peu près impossible pour un vétéran de se trouver une maison dans le cadre de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Et rien dans le bill à l'étude ne vient modifier cette situation. En 1965, le montant jugé nécessaire pour permettre à un ancien combattant de se bâtir un foyer était de $18,000. Il avait besoin de $2,600 en argent comptant et pouvait obtenir un hypothèque tout à fait raisonnable pour $15,400. Ce dernier montant représentait 85 p. 100 de la valeur de la propriété jugée nécessaire à l'ancien combattant. Cela devrait faire partie de la nouvelle loi, monsieur le président; l'hypothèque représenterait environ 85 p. 100 du coût total de la propriété. Si ce règlement était établi, les vétérans pourraient s'acheter une maison de $40,000 ou de $50,000 et c'est ce que coûte la maison moyenne dans certains centres urbains, y compris celui que je représente.

Monsieur le président, il m'est facile d'appuyer l'amendement du Crédit social. A vrai dire, il a été dérobé au député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, qui a proposé la même chose l'autre jour. Mais notre parti s'est fait dérober un si grand nombre de ses idées depuis un an et demi que, comme le signalait le ministre des Approvisionnements et Services, notre rôle à la Chambre consiste à siéger et à fournir des idées. Il faut que quelqu'un le fasse. Nous pouvons appuyer l'amendement du Nouveau parti démocratique et remercier ce parti en même temps, car l'imitation est la meilleure forme de flatterie qui soit.

Le député de Fraser Valley-Ouest a fait une intéressante suggestion au sujet des condominiums. Beaucoup de vétérans arrivent à un âge où l'on ne désire pas beaucoup faucher un terrain d'une demi-acre. A vrai dire, ils n'ont pas assez d'argent pour acheter une demi-acre et ils ne pourront pas se procurer ce terrain aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Les condominiums de $20,000 environ représenteraient peut-être une solution, mais je conseille au ministre d'enquêter sur les ramifications légales d'un achat de ce genre. Voilà un domaine dans lequel il faudrait passer à la loupe les imprimés en petits caractères. J'espère que le gouvernement actuel, peut-être par l'entremise du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, fera enquête sur cette affaire; peut-être alors les anciens combattants pourront-ils acheter des appartements en copropriété. Si l'argent requis pour les hypothèques n'est pas disponible, ce pourrait être une solution, entre autres, au problème.

J'aimerais mentionner un groupe spécial de personnes qui ne sont pas visées par la présente mesure. Il s'agit des anciens combattants de Corée, surtout ceux qui servent encore. La guerre de Corée a eu lieu au début des années 50 et nombre des jeunes gens qui se sont portés volontaires ont connu une guerre aussi pénible que toute autre. Certains d'entre eux ont continué à servir dans les forces armées à leur retour. La plupart ont été affectés à des postes un peu partout au pays; ils n'ont pas eu la chance de se trouver une terre et de répondre aux exigences du règlement. Leur vie active tire à sa fin et ils ont maintenant l'occasion de se faire «certifier»—j'aimerais bien qu'on change le mot—comme étant admissibles aux hypothèques sur les terres destinées aux anciens combattants.

Je suis bien aise que nous ayons eu l'occasion d'examiner le bill. J'espère que dans les mois à venir, ceux d'entre nous qui souhaitent l'amélioration du sort des anciens combattants puissent unir leurs efforts de sorte que la prochaine fois que le sujet sera mis en discussion, on aura un bill qui annule la date limite d'octobre 1968 aux fins de la présentation des demandes. Je ne vois aucune raison pour que ce bill cesse d'être appliqué tant qu'il y aura des demandes de prêts ou des besoins à satisfaire. Le bill devrait continuer d'être appliqué tant qu'il y aura des anciens combattants, non jusqu'à ce que le gouvernement se fatigue. J'espère que les dates limites d'octobre 1968 et de mars 1975 seront annulées, que les montants des prêts disponibles seront raisonnables et que le bill sera prorogé de façon à couvrir les appartements en copropriété et les types de maisons disposées en strates.

M. Dinsdale: Monsieur le président, en écoutant les délibérations, ce soir, je crois que les anciens combattants qui sont députés à la Chambre des communes auront conclu que nous menons un combat d'arrière-garde. Le bill que nous étudions prévoit le juste minimum de concessions de la part d'un gouvernement non réellement intéressé au bien-être des anciens combattants, mais plutôt soucieux de sa propre survivance.

Voilà un bill, monsieur le président, qui donne le minimum absolu d'attention aux besoins des anciens combattants, besoins dont les délibérations de la Chambre, le 12 mars, on fait une description claire comme le jour. Comme l'ont indiqué les députés au cours des délibérations de ce comité, ces paroles sont tombées dans l'oreille de sourds. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et c'est la situation ici, ce soir. Je suis certain que mes amis du NPD regrettent actuellement de ne pas en avoir profité lorsqu'ils en avaient l'occasion le 12 mars. S'ils avaient appuyé la motion présentée par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, le gouvernement, j'en suis assuré, aurait eu à se rétracter et à voter un nouvel amendement. Dans un tel cas, nous n'aurions pas à faire face ce soir à ce témoignage mesquin.

Je suppose que le fait de prolonger la discussion et les délibérations ne pourrait pas aider beaucoup à résoudre le dilemme qui nous confronte ce soir. J'aimerais profiter de l'occasion pour rappeler au ministre—mais je suis certain qu'il n'est pas nécessaire de le lui rappeler, étant lui-même ancien combattant distingué, mais il est évidemment nécessaire qu'il transmette le message à ses collègues. Ils ne semblent pas très préoccupés du fait que les anciens combattants du Canada occupent une place très spéciale dans les intérêts du gouvernement du Canada, ceux du Parlement du Canada et aussi dans le cœur des citoyens

canadiens. Les vétérans composent un groupe qui mérite des concessions spéciales car nous ne siégerions pas ici ce soir, le Canada n'aurait pas survécu en tant que pays s'ils n'avaient été prêts au sacrifice suprême en défendant leur pays et un mode de vie qu'ils estimaient valoir l'ultime sacrifice.

● (2130)

J'expose cet argument car c'est la première fois que je vois un gouvernement se montrer parcimonieux envers les anciens combattants. Voilà bien longtemps que je siège à la Chambre et j'ai vu passer de nombreux ministres des Affaires des anciens combattants. Le gouvernement fait montre de pingrerie non seulement par son attitude actuelle à l'égard de la prolongation des avantages offerts aux anciens combattants par la loi qui les concerne mais aussi à l'égard de leurs pensions. L'étude des demandes de pensions présente un énorme retard. Elle nécessite un an ou plus. Entre-temps, les anciens combattants vieillissent et leurs problèmes s'aggravent. Les cas portés à mon attention montrent qu'ils sont de plus en plus mécontents des services du gouvernement. Je le sais car un plus grand nombre de cas est porté à mon attention qu'à toute autre époque depuis que je siège à la Chambre. Je suis convaincu que d'autres députés feront état d'une situation identique quant aux problèmes de leurs commettants.

La nécessité qu'il y a de prolonger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et tous ses avantages sous leurs différents aspects a été clairement démontrée au cours du débat d'hier et du débat précédent. Nous traversons une crise du logement. Le coût d'un lotissement, d'une hypothèque et de toutes les choses nécessaires pour mettre un toit au-dessus de sa tête sont prohibitifs et bien supérieurs à ce que quiconque aurait pu prévoir il y a seulement cinq ans. Il est évident que l'amendement dont nous sommes saisis sous la forme du bill C-17 n'apporte même pas un début de solution.

Je n'irai pas jusqu'à entrer dans le détail de ce qu'il faut faire. Il est évident que le plafond est insuffisant. Les dimensions des terrains devraient être modifiées et rendues compatibles avec les règlements de la SCHL. De nombreux anciens combattants n'ont pas eu droit aux avantages de la loi à cause de la date limite de 1968; ils n'en ont pas profité à cause d'un ensemble de circonstances dont la hausse extraordinaire du coût de la vie au Canada que personne ne pouvait prévoir. Bien des anciens combattants en souffriront parce qu'ils n'auront pu profiter des avantages auxquels ils devraient avoir droit, et cela se produira pendant leurs dernières années de vie.

Malheureusement, en raison des limitations désastreuses du bill, les anciens combattants vont être forcés d'acheter, pris de panique, ce qui aggravera leurs problèmes au lieu de les atténuer. Il y a un léger rayon d'espoir. Je veux dire quelques mots de l'amendement qu'a proposé le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je sais que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe aimerait présenter une motion semblable, il ne se pose donc pas de difficulté du côté des conservateurs à la Chambre. Je pense que le ministre lui-même se laissera persuader; compte tenu des circonstances, des critiques qui lui ont été adressées, étant donné qu'il est responsable de l'administration du ministère des Anciens combattants, il devrait, en conséquence, appuyer l'amendement. Celui-ci fournit au gouvernement une option dans le dilemme dans lequel il se trouve. C'est l'occasion toute trouvée d'offrir aux députés, à un moment précis à l'avenir, l'occasion de traiter des limitations que comporte l'initiative du gouvernement.

[M. Dinsdale.]

Je suis certain que le ministre réussira à convaincre ses collègues d'envisager la chose sous cet angle, même si les instances qu'il leur a présentées au nom des anciens combattants n'ont manifestement pas été accueillies de leur part avec enthousiasme. J'espère qu'il pourra obtenir d'eux qu'ils maintiennent au moins les différents choix, afin que nous puissions éventuellement discuter des limites de ce que le gouvernement propose actuellement. J'irai même jusqu'à dire qu'étant donné l'attitude que le gouvernement a adoptée sur cette question et nombre d'autres, je doute fort qu'il soit de nouveau chargé de voir au bien-être des anciens combattants. Il serait éventuellement beaucoup plus facile d'assurer aux anciens combattants ce qui leur revient de droit et que la présente administration leur refuse, si le Parlement maintenait les choix que comporte l'amendement dont il est saisi.

Sans trop élaborer, monsieur le président, mon dernier point est celui-ci; j'espère que le ministre et ses collègues appuieront l'amendement, puisque c'est à peu près la seule façon dont ils puissent encore s'épargner une humiliation.

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur le président, on a fait certaines excellentes suggestions. J'aimerais répondre à des questions. Tout d'abord, puis-je m'arrêter sur celles du député d'Edmonton-Ouest. Il s'est informé de la prolongation. Voici ma réponse: En ce qui concerne le 31 mars 1974 il y a prolongation jusqu'au 31 mars 1975. Elle s'applique aux nouvelles demandes de prêts aux fins de l'établissement. La limite pour les nouveaux prêts est reportée au 31 mars 1976. Quant à la date limite du 31 mars 1977, cette limite s'applique aux demandes de prêts supplémentaires de la part d'anciens combattants déjà établis ou qui le seront au 31 mars 1975. Le député n'est pas à son siège. Il ne semble pas nécessaire de prolonger la limite pour les vétérans déjà établis.

J'aimerais traiter de quelques autres points. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a semblé parler très librement du mauvais parti que l'on fait aux anciens combattants parce qu'ils sont oubliés dans la charte des anciens combattants. Je n'aimerais pas laisser cette impression à la Chambre ni au pays parce que nos anciens combattants bénéficient de certaines des meilleures lois au monde.

● (2140)

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Cardigan): Je ne veux pas retenir votre attention trop longtemps, mais je tiens à mentionner quelques-unes de nos réalisations de l'année dernière. La pension d'invalidité a été haussée l'année dernière de 24 p. 100. Au cours de la dernière année financière, notre gouvernement a accordé sur demande un montant additionnel de 54 millions de dollars. Nous avons été très heureux de le faire. L'allocation aux anciens combattants a également été haussée au milieu de l'année. Cette dernière hausse a coûté 17 millions de dollars de plus. Il se peut que je me trompe de quelques millions ici et là, car je cite de mémoire. Les allocations de voyage ont également été haussées. Dire que nos anciens combattants sont oubliés et que notre charte ne les reconnaît plus désormais est une affirmation gratuite. Les indemnités de logement ont également été haussées en faveur des anciens combattants qui estiment nécessaire d'aller se faire examiner par les médecins et autres spécialistes.

Je travaille en liaison très étroite avec les associations d'anciens combattants du pays. On a également mis très énergiquement en doute les 50 millions de dollars de plus que j'ai affirmé qu'il fallait dépenser. C'est là une affirmation très véridique. Il se peut que ce ne soit pas exactement ce montant au dollar près, mais il faudra 50 millions de plus pour le faire. Tant que je serai ministre des Affaires des anciens combattants, ma porte sera toujours ouverte à tous les anciens combattants du pays.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Cardigan): Il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il soit 8 heures ou 9 heures. On peut le faire à toute heure du jour ou de la nuit dans n'importe quel endroit du pays. Les associations d'anciens combattants pourront le dire à leurs membres. Nous avons accru de sept membres la composition de la Commission.

M. Marshall: Ce n'est pas le cas d'après les lettres que je reçois.

M. MacDonald (Cardigan): Je crois que vous les écrivez vous-même. Je dois aussi dire que tous les aspects . . .

M. Dinsdale: C'est votre faute que . . .

M. MacDonald (Cardigan): N'avez-vous pas eu la parole plus tôt?

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a la parole. Il a le droit d'exprimer ses vues comme tout autre député.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Cardigan): J'aimerais dire que, pour ce qui est des études, tous les aspects de notre ministère sont soumis à un examen constant. Nous nous réjouissons de la résolution du député de Winnipeg-Nord-Centre. Quelques députés ont soulevé une autre question ce soir. Je ne mentionnerai pas leurs circonscriptions. On a beaucoup parlé d'anciens combattants des forces armées qui s'étaient vu refuser le privilège de demander à s'établir en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'aimerais dire à la Chambre que notre ministère envoie des gens à Lahr, en Allemagne, consulter des anciens combattants des forces armées. Beaucoup d'entre eux ont choisi de se prévaloir de la loi. Quand je les ai rencontrés en Angleterre et en France, ils m'ont remercié ainsi que mon ministère de leur avoir envoyé des gens pour leur donner l'occasion de s'établir.

Ces gens-là savent quand ils vont construire et quand ils vont prendre leur retraite. Ils ont pu profiter du programme.

Je vois, monsieur le président, que le temps fuit. Nous serons très heureux d'accepter et d'appuyer cette motion.

M. le vice-président adjoint: Le comité est-il prêt à se prononcer sur l'amendement?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président adjoint: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) est adopté.)

(Les article 1 à 4 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

M. MacDonald (Cardigan) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, ce qui a frappé de nombreux députés lors de ce débat et dans ce qui précède, est l'hésitation du gouvernement à accepter le principe du bill. Il n'a présenté ce bill qu'après avoir subi de fortes pressions de la part de l'opposition. Il a accepté l'amendement seulement après qu'il eut été soumis par l'opposition, appuyé par l'opposition et le gouvernement voyait clairement qu'il serait défait si l'amendement allait au vote. Le gouvernement a présenté à la Chambre ce qui était réellement un rappel au Règlement spécieux et ce afin de faire déclarer l'amendement contraire au Règlement. Je crois que nous devrions réfléchir à la mauvaise grâce avec laquelle le gouvernement a traité cette affaire.

Dans ses remarques, le ministre a souligné certaines réalisations de son parti, de son gouvernement et de son ministère, pour les anciens combattants. Il avait raison de le faire. Je me demande alors pourquoi n'être pas fidèle à son rôle maintenant qu'il peut aider les anciens combattants? Pourquoi ne pas être dans le même état d'esprit et être généreux et cordiaux maintenant envers ces anciens soldats qui cherchent à régler un problème de logement? Une raison pour laquelle de nombreuses personnes n'ont pu profiter des avantages de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants est un simple manque de crédit et de capital. Mais ils espèrent en l'avenir, ils espèrent pouvoir emprunter suffisamment d'argent et acquérir un terrain où ils pourront se retirer pendant les dernières années de leur vie.

Je me demande quels avantages retirent la population et le gouvernement du Canada de ces dates limites de 1974 ou 1975? Pourquoi devrions-nous imposer ces limites à un engagement du gouvernement et de la nation envers les anciens combattants? Il n'y a pas eu de date limite pour leur service militaire. Ils l'ont subi jusqu'au bout. Pourquoi le public ne devrait-il pas maintenant honorer la même sorte d'engagement sans y imposer de limites.

Des voix: Bravo!

M. Stackhouse: Nous avons accepté à l'unanimité que 20 députés puissent remettre la question à l'étude dans un an.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Six mois.

M. Stackhouse: Remettre la nouvelle date limite en question dans six mois. J'espère que, quel que soit le parti qui sera au pouvoir dans six mois . . .

Une voix: Pas vous.

M. Stackhouse: Peut-être. Le député s'est trompé tout à l'heure et il pourrait encore se tromper prochainement. Nous espérons seulement que le gouvernement qui sera au pouvoir dans six mois ou un an respectera l'engagement de l'ensemble de la population envers les anciens combattants. Le gouvernement a été forcé de prolonger le délai et tout le pays sait que la mesure législative que le Parlement est sur le point d'adopter résulte des pressions que l'opposition a exercées.

● (2150)

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, la première chose que je veux dire à l'étape de la troisième lecture, c'est que j'espère que les députés qui sont dans les mêmes dispositions que l'orateur précédent ne sont pas nombreux. C'est un fait que l'on a mal procédé en ce qui concerne cette mesure, parce qu'il n'y a pas eu d'initiative et que le comité n'a pas été saisi de la question au moment où il étudiait un important projet de loi qui découlait du rapport de la Commission Woods. Ce n'est cependant pas une excuse; ce serait injuste pour les députés si la discussion politique qui a eu lieu recommençait quand d'autres mesures seront présentées.

Je suis heureux que le ministre, sans doute à regret—je ne parle pas de ses sentiments personnels, mais il est évident que la décision était prise, la situation d'un gouvernement minoritaire étant ce qu'elle est—ait apporté cette modification. Je ne veux pas toutefois dire à mon tour que la modification est inspirée par l'opportunisme politique.

M. Thomas (Moncton): Par quoi d'autre?

M. Peters: Le député demande «Par quoi d'autre?» C'est peut-être une bonne question mais, à mon avis, le fait est que cette prolongation est le résultat de . . .

M. Thomas (Moncton): D'opportunisme politique.

M. Peters: . . . de manipulations et de manœuvres, et aussi des efforts considérables d'un certain nombre de députés. A mon avis, les efforts du député de Humber-Saint-Georges-Saint-Barbe (M. Marshall), du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et d'un certain nombre d'autres députés ne s'inspiraient pas de considérations uniquement politiques mais plutôt de l'urgence d'une situation qui s'est présentée.

Pour que cela ne se reproduise pas, et que la législation sur les anciens combattants ne soit pas modifiée de la sorte à l'avenir, j'exhorte vivement le ministre à réfléchir sérieusement à la question de savoir jusqu'où le gouvernement peut aller pour modifier la loi dans le sens indiqué, et le faire en suivant le processus législatif normal, soit en présentant les modifications, en les renvoyant au comité et en écoutant les instances des diverses organisations d'anciens combattants. Ces modifications devraient être réglées avant que la mesure entre dans l'arène politique où une vingtaine de députés en discutent d'une façon sectaire. Mon expérience au fil des années a été tout autre. Ce n'est pas comme cela qu'on a modifié la charte des anciens combattants.

J'espère que nous ne commençons pas à projeter de tels changements dans l'arène politique. J'estime qu'en pareilles circonstances les anciens combattants seront les perdants au bout du compte. Nous devons procéder aux changements de la manière habituelle: en connaissance de cause et après discussion. Je n'ai pas consulté le député de Winnipeg-Nord-Centre, mais j'ose espérer qu'il ne faudra pas utiliser l'amendement qu'il a apporté aujourd'hui, même si je suis certain qu'il le sera. La seule façon d'éviter ce recours, c'est que le gouvernement présente une proposition acceptable au comité des affaires des anciens combattants et que la proposition y fasse l'objet d'un débat en bonne et due forme.

[M. Stackhouse.]

Monsieur l'Orateur, je voudrais vous entretenir d'autres questions. Il me répugne personnellement de voir la manière avec laquelle la Chambre a été saisie de ce projet de loi concernant les prisonniers de guerre. C'est cependant le lot d'un gouvernement minoritaire et, dans ce cas, je suis convaincu que la loi sera adoptée. Toutefois, la Chambre ne procédait pas ainsi pour les questions concernant les anciens combattants. J'ose espérer que cela ne deviendra pas la façon d'apporter des changements dans ce domaine.

J'espère que le ministre étudiera sérieusement les mesures qu'il peut prendre et appréciera à leur juste valeur les propositions avancées par les députés au cours de ce débat. Je compte qu'il saisira le comité permanent de ces questions et d'autres sujets auxquels il sait que les associations d'anciens combattants attachent de l'importance; le comité pourra les étudier, à l'abri de toutes pressions politiques.

En ma qualité d'ancien combattant, je dois dire que je me félicite des mesures législatives que nous avons adoptées au cours des années. Mais rien n'est jamais si bon qu'on ne puisse l'améliorer. Il me semble que les députés qui veulent dans toute la mesure du possible récompenser les anciens combattants pour les services rendus doivent prévoir à leur endroit des mesures généreuses et efficaces, en mettant de côté leur habitude, tout esprit de parti. A cette fin, il nous faudra compter sur le ministre pour présenter une loi qui résoudra certains des problèmes immédiats auxquels les anciens combattants commencent à faire face.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Bell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Pourrions-nous savoir ce que nous ferons demain, vu les progrès rapides accomplis aujourd'hui?

M. Reid: Monsieur l'Orateur, nous débattrons le bill relatif à la concurrence.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et si nous en disposons demain?

M. Reid: Alors nous aurons le choix entre le bill de financement du CN ou le bill relatif aux parcs.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA MAIN-D'ŒUVRE—LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LES CONSULTATIONS EN MATIÈRE DE PRIORITÉ—LES MOTIFS DE LA DISSOLUTION DES GROUPES CONSULTATIFS DES CIRCONSCRIPTIONS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je soulève ce soir la question que j'ai soulevée pour la première fois le 4 mars concernant l'avis que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) a fait parvenir aux députés le 28 février concernant la lettre circulaire qui faisait état à la fois de la nature du processus de sélection des programmes de Perspectives-Jeunesse et de l'affectation initiale des fonds.

● (2200)

Les députés se rappelleront que le 4 mars, j'ai soulevé avec le ministre le problème que pose l'abolition des groupes consultatifs des circonscriptions. Le ministre m'a alors répondu qu'on les abolissait pour deux raisons. La première, c'est le temps nécessaire à l'étude qui précède l'approbation des projets et pour avertir les personnes choisies; l'autre, c'est une question de gros sous. Dans la dernière réponse qu'il m'a faite, le ministre a dit à la Chambre qu'un problème se posait aussi en ce qui touche le choix des groupes de Perspectives-Jeunesse qui se ferait dans 33 de ce qu'on appelle des régions du marché de la main-d'œuvre, plutôt que dans les circonscriptions proprement dites.

Je dois dire tout d'abord que la logique et le raisonnement du ministre sont fallacieux et illusoires. S'il veut parler du temps nécessaire à l'étude de ces subventions, je n'arrive pas à comprendre pourquoi on devrait consacrer moins de temps à cette fin cette année qu'on ne le faisait à l'époque où ce principe était en vigueur. En fait, il me semble qu'en fixant la date-limite au 15 mars et en accordant plus d'un mois pour approuver les projets et avertir les particuliers, les groupes consultatifs des circonscriptions auraient tout le temps voulu pour se réunir. Nous avons entendu parler ces derniers jours, par exemple, de la liste des projets soumis par les gens de la circonscription d'Egmont, et j'ai l'intention, demain soir, de rencontrer un groupe de représentants désignés par la population de la région d'Egmont, qui pourront m'indiquer, ainsi qu'au ministre je l'espère, les projets qui méritent d'être subventionnés à leurs yeux et les priorités à établir. Cela ne demande pas tant de temps il me semble et je pense que l'excuse du ministre, c'est-à-dire que le temps fait défaut, n'en est pas une en réalité.

Deuxièmement, le ministre a dit qu'il fallait s'occuper de la répartition sur le marché, et comme il n'y a pas d'autres explications sur ce que cela signifie et comme les projets, je suppose, sont inscrits sur des listes et constamment portés, un par un, à la connaissance des membres, il s'agit tout bonnement ici de charabia bureaucratique, qui n'a absolument rien à voir avec le problème. Troisièmement, quand le ministre dit qu'il n'y a pas beaucoup d'argent d'utilisé, cela me rappelle le prédécesseur du ministre, de la même circonscription, qui aurait dit, et qui va passer à l'histoire à cause de cela, «Qu'est-ce qu'un million?» Le ministre actuel, selon toute apparence, est disposé à dire: «Qu'est-ce que 25 ou 30 millions?» Cela représente encore beaucoup d'argent au pays et je pense que le gouvernement doit rendre compte à la Chambre.

C'en est un autre aspect. Je crois qu'il faut véritablement rendre des comptes aux jeunes eux-mêmes. Les jeunes qui prennent le temps et la peine de présenter des projets ont le droit de savoir qu'ils sont choisis pour des raisons autres que le sourire de dame fortune ou un coup de chance ou par quelque fonctionnaire qui dispose des renseignements et des connaissances les plus fragmentaires au sujet d'une circonscription, mais que les décisions reposent sur une comparaison ou un jugement rationnel et réfléchi.

De plus, si ce n'est pas suffisant, nous avons connu la situation ridicule où, dans un très grand nombre de régions, il n'y avait pas d'agents de projets pour conseiller ou aider les jeunes ou, aux étapes plus avancées, les aider à étudier ou juger leur projet. Il est vrai qu'il n'y a pas d'agents de projets dans un certain nombre de cas où il n'y en avait pas au cours de la période de présentation de ce programme, mais ce que je trouve ironique, c'est la réaction à ma critique de manque d'agents, et l'Île-du-Prince-Édouard en est nécessairement l'exemple parfait. Le jour même où le ministre annonçait le nouveau programme Perspectives-Jeunesse, le nombre d'agents de projets dans l'Île-du-Prince-Édouard, et au Nouveau-Brunswick, je crois, est tombé à zéro, ou du moins les derniers avaient terminé leur période de service et étaient sur le chemin du retour.

De la fin de janvier jusqu'au 15 mars, la date limite de présentation, il n'y a pas eu d'agents de projet dans l'Île-du-Prince-Édouard, et je crois qu'on pourrait le prouver très facilement. Je ne crois pas qu'il y en ait eu au Nouveau-Brunswick, et il n'y avait qu'un personnel limité ou de permanence au bureau régional de Halifax. Je n'ai pas les faits et chiffres pour le reste du pays, mais je suppose que la situation était la même. C'est cependant la situation que le ministre qualifie de rationnelle et de juste pour nos jeunes.

Bien sincèrement, monsieur l'Orateur, je pense que l'administration du programme Perspectives-Jeunesse a bouclé la boucle et qu'elle se retrouve là où elle en était à sa première année. Cela est inexcusable. Certains doivent bien trouver qu'il s'agit d'un exemple parfait d'irresponsabilité. En réalité, le ministère tente délibérément de couler ce projet et de le rendre si inefficace et insuffisant que personne ne songera à y affecter des crédits. J'estime que c'est bien dommage pour les jeunes qui ont présenté des projets au cours des années et qui, cette année encore, ont formulé plusieurs propositions fort utiles. J'espère que le ministre va enfin prendre au sérieux un programme qu'un grand nombre de jeunes Canadiens ont déjà pris au sérieux.

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme mon ministre l'a déclaré à la Chambre, les députés ne seront pas appelés à décider de la priorité des projets. Le gouvernement actuel convient avec le député d'Egmont (M. MacDonald) que ce serait parfaitement inopportun. Par contre, les députés seront consultés pour l'évaluation des projets. Nous allons également consulter les provinces et les organismes locaux, les groupes communautaires, les autorités municipales et les experts dans les domaines auxquels pourraient s'intéresser le programme de Perspectives-Jeunesse de cette année. Toutefois, en dernière analyse, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) est la seule personne qui décide d'approuver ou de rejeter un projet.

Ajournement

Le député d'Egmont parle d'un revirement de la politique en ce qui concerne les décisions prises au sujet du programme de Perspectives-Jeunesse. Il n'y a pas de revirement de politique. Les années précédentes, lorsque ce programme relevait d'un autre ministère, les fonds n'étaient pas répartis par circonscription. Ils ne le seront pas non plus cette année. Comme mon ministre l'a déclaré dans sa lettre aux députés du 28 février: «. . . les fonds pour le programme de Perspectives-Jeunesse seront attribués en fonction des 33 régions du marché du travail du Canada qui, dans la plupart des cas, couvrent plusieurs circonscriptions.»

Vu que les fonds pour Perspectives-Jeunesse ne sont pas répartis par circonscription, il serait difficile de former des groupes consultatifs dans chaque circonscription. Toutefois, lors du processus de consultation, lorsque nous demandons l'avis des députés, nous espérons qu'ils tiennent compte de leurs consultations avec les organismes locaux, les groupes communautaires et les représentants municipaux. Je tiens à répéter que la consultation sera aussi vaste que possible, et le succès du programme en dépend. Nous sommes bien sensibles à l'intérêt constant du député et de tous les députés pour cette question et l'intérêt qu'ils montreront, j'espère, lorsque nous étudierons les projets.

En ce qui concerne particulièrement l'Île-du-Prince-Édouard il y a eu un agent des projets à Charlottetown jusqu'à la fin de janvier. Un autre a été embauché depuis. Entre-temps, une secrétaire bien documentée et possédant une certaine expérience du programme de Perspectives-Jeunesse dirigeait le bureau. Elle a pu venir en aide à la plupart de ceux qui lui ont fait appel. Lorsqu'elle ne le pouvait pas, elle communiquait elle-même avec le bureau régional ou elle encourageait le requérant à téléphoner à Halifax à frais virés, où celui-ci pouvait obtenir aide et conseils. Les écoles, les bibliothèques, les Centres de main-d'œuvre du Canada et le Centre de main-d'œuvre des étudiants à l'université reçurent des renseignements sur le programme. Je puis donc vous assurer, monsieur l'Orateur, que les requérants éventuels de l'Île-du-Prince-Édouard ont obtenu autant d'aide que ceux des autres provinces.

En entendant la déclaration du député au sujet de ce programme, il me semble que c'est le député lui-même qui tente de le couler.

LES CÉRÉALES—LES GRAINS FOURRAGERS—LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE COMMERCIALISATION

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, le 21 mars, j'ai demandé au ministre responsable de la Commission canadienne du blé, comme le gouvernement a l'intention de livrer sur le marché ouvert les grains fourragers des exploitations agricoles de l'Ouest, si le gouvernement entend modifier sa politique, vu que la majorité des organismes agricoles ont demandé expressément que la Commission canadienne du blé demeure la seule agence de commercialisation pour les grains fourragers de l'Ouest. Le ministre a répondu que nombre d'organismes avaient exprimé leur opinion sur les deux aspects de cette question. Toutefois, je suis persuadé que la majorité des agriculteurs de l'Ouest canadien désire que la commercialisation continue à relever de la Commission canadienne du blé, sauf, peut-être, une seule exception, soit les cultivateurs de blé de Palliser.

Il est évident que si le gouvernement fédéral adopte au sujet du grain fourrager une politique de marché libre, il

[M. MacGuigan.]

suscitera non seulement un marché libre mais aussi une intégration contractuelle et verticale. C'est la dernière étape du processus auquel ont travaillé depuis 1960 les membres de l'Association canadienne des fabricants de fourrage, lorsque le ministre de l'Agriculture a ordonné de lever le contrôle de la Commission canadienne du blé sur les minoteries de provende de l'Ouest du Canada, contrôles qui se rapportaient au contingentement de livraisons et, partant, au prix.

● (2210)

On peut s'attendre que toutes les sociétés de grain deviennent des acheteurs et des vendeurs de grains fourragers sur une base contractuelle et avec différents contrats couvrant différentes phases du cycle de production jusqu'au consommateur. L'effet de cette mesure sera de passer outre le présumé marché libre. Ainsi, la cible véritable du gouvernement fédéral n'est pas le marché libre mais l'intégration contractuelle et verticale, le commerce du grain, les fabricants de provendes, les intégrateurs et ceux qui y ont des intérêts et qui comprennent et appuient ces objectifs. Si ces hypothèses se vérifient, le nouveau système aura des répercussions profondes sur la production future, sur la base et sur le lieu de production.

A mesure que le système d'intégration évolue, les producteurs de grains travaillant sous contrat et les éleveurs de bétail travaillant sous contrat d'alimentation seront intégrés; l'élevage de bétail sera intégré à l'abattoir et au commerce de détail pour compléter le cycle. Ceux qui à court terme relèvent de l'économie du marché agricole s'intégreront à long terme dans le système de planification industrielle ou ils disparaîtront.

Les agriculteurs qui produisent maintenant des grains et qui élèvent du bétail ou de la volaille dans leurs propres fermes, seront forcés d'entrer dans le secteur de la planification, de le subventionner ou ils perdront de l'argent à la production, à mesure que le système de planification industrielle étendra son emprise sur tous les autres secteurs de production. La manière dont ils sont touchés fait peu de différence. Peu importe dans quelle mesure ils sont touchés. A la longue, ils seront éliminés car le secteur de la planification, qui dominera, fera l'attribution des ressources dans le système et, partant, fixera le lieu de production et sa nature.

Aussi, j'insiste, pour que dans l'intérêt des agriculteurs de l'Ouest et de l'Est, la Commission canadienne du blé demeure le seul organisme de commercialisation des grains fourragers de l'Ouest sur le marché national, à l'intérieur comme à l'extérieur des provinces et pour que l'Office canadien des provendes devienne le seul organisme qui achète et vende les grains fourragers sur le marché intérieur, hors de la région fixée par la Commission canadienne du blé, aux points de transfert, à Thunder Bay et à Vancouver. Cette politique comporterait des prix minimums garantis, un programme permanent de stockage relevant de la Commission canadienne du blé, un meilleur système d'information pour le contrôle des prix, des tarifs de transport identiques pour le bétail et les grains et la consultation avec les agriculteurs.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a tenu un référendum sur la commercialisation du colza et sur les subventions selon la superficie dans le système de dualité de prix pour le blé. Pourquoi n'a-t-il pas fait un référendum pour que tous les cultivateurs de grains fourragers expriment leurs désirs; est-ce parce que le ministre connaît les résultats? Est-ce parce qu'il sait que le parti

conservateur lui accorde son appui absolument dans ce domaine?

[*Français*]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le président, le débat soulevé ce soir me permet de répéter la réponse déjà donnée par le ministre et d'y ajouter des commentaires un peu plus élaborés. Je cite:

En fait, un bon nombre d'associations ont émis des opinions partagées sur la question des grains fourragers; c'est précisément la raison pour laquelle nous avons entamé une période de discussions par notre déclaration du 3 août. Il était significatif que la Fédération canadienne de l'agriculture a évité d'un arriver à une conclusion sur cette question, à cause de la division connue entre les associations agricoles: Notre objectif permanent est de s'assurer que les prix seront équitables et que le transport des grains fourragers se fera raisonnablement dans le pays en se basant sur le marché.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, la question du député a trait à un présumé plébiscite ou sondage effectué au Manitoba au sujet de la commercialisation au pays des grains fourragers. Les gens sérieux dans l'industrie du grain, notamment les agriculteurs, reconnaissent que ce présumé sondage n'est en réalité qu'une manœuvre politique flagrante d'importance minime. Il ne contribue nullement à résoudre les problèmes ardus que suscite la commercialisation au pays des grains fourragers.

Le gouvernement a reçu une foule de recommandations des cultivateurs et des organismes agricoles partout au Canada au sujet des propositions présentées le 3 août dernier. Chacune sera étudiée consciencieusement, afin de trouver la meilleure solution possible. Peu de recommandations ont été rejetées jusqu'ici. Toutes les solutions sont examinées. Nous espérons terminer sous peu cette période de consultations très étroites et présenter nos propositions définitives qui, croyons-nous, seront les meilleures, compte tenu de la situation très difficile où se trouve la production et l'utilisation des grains fourragers au Canada.

[*Français*]

Je remercie mon honorable ami de la façon dont il a traité de cette question, soit avec habileté et sagesse . . .

M. l'Orateur: A l'ordre!

[*Traduction*]

LES GRAINS—LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'AFFECTATION DE WAGONS—LA FERMETURE DE CERTAINS EMBRANCHEMENTS À CAUSE DE L'ACCUMULATION DE NEIGE

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je désire poursuivre ce soir une question que j'ai posée au ministre chargé de la Commission canadienne du blé; je lui ai demandé, le 26 mars, qui était responsable d'avoir acheminé des trains de grains vers les régions des Prairies bloquées par la neige. Comme c'est un sujet qui m'est familier, j'ai écouté la longue et tortueuse réponse du ministre, qui m'a jeté dans la confusion la plus complète. J'ai attendu d'avoir l'occasion de lire sa réponse et je pense que les agriculteurs de l'Ouest du Canada méritent un meilleur traitement que la réponse trompeuse qu'il a donnée.

Le problème du transport remonte à l'automne dernier. C'est la même vieille rengaine. La Commission canadienne du blé a prévenu les chemins de fer que certaines régions manqueraient de grains et qu'il fallait tenir ouverts tous les embranchements durant l'hiver. La Commission canadienne du blé a donc ordonné que les trains soient acheminés vers les régions bloquées par la neige, ce qui a entraîné l'immobilisation de quelque 16,000 wagons. Les sociétés ferroviaires ont dû déneiger plus d'un quart de million de milles de voie ferrée et nous avons fini par éparpiller tous nos efforts en matière de transport pour acheminer de la neige plutôt que du blé et des grains.

Le grain constitue plus de 50 p. 100 de toutes les marchandises transportées par train dans l'Ouest du Canada. En réalité, les gens de l'Ouest accordent trop d'importance à un vieux principe qui veut que toutes les régions des Prairies, tous les agriculteurs et tous les lieux de livraison doivent avoir les mêmes occasions de livraison chaque semaine de l'année. C'est pour cela que nous avons éparpillé nos efforts.

On aurait dû envoyer des trains dans les régions qui étaient accessibles afin de transporter le grain pendant l'hiver, et compléter les contingents au printemps. Il y a environ dix jours, les sociétés ferroviaires ont pris une position très précise. Elles ont mis fin aux opérations de 20 lignes secondaires. Il est impossible de savoir au juste pourquoi elles ont attendu si longtemps pour le faire. Il est intéressant de lire la déclaration des sociétés ferroviaires, faite hier à Winnipeg et publiée dans le *Globe and Mail*. Évidemment, les sociétés ferroviaires sont depuis des années le bouc émissaire du commerce du grain. Voici donc la nouvelle position des sociétés ferroviaires:

Le CP mettra en service quatre trains spéciaux qui transporteront du grain à partir des Prairies jusqu'à Vancouver afin d'accélérer les exportations du Canada, d'après le président du CP, M. F. S. Burbidge.

● (2220)

L'importance du volume transporté par rail viendra au deuxième rang dans l'histoire de la compagnie, n'étant dépassé que par la quantité de grain transportée pendant l'année-récolte 1971-1972.

Puis l'article se termine par ce paragraphe significatif:

D'après M. Burbidge, le succès des projets du CP ne dépend pas uniquement du temps, mais également de la pleine coopération des céréaliers, des exploitants d'élévateurs et de la Commission du blé.

Je souhaite bonne chance au ministre, car je connais les problèmes que lui créeront ces secteurs de l'industrie. C'est une sage décision. Les chemins de fer vont effectuer leur transport sur des voies sélectionnées. Cela nécessitera le camionnage des grains jusqu'à ces voies, et je sais que le ministre connaît parfaitement les problèmes que cela comporte. Certains secteurs de notre industrie céréalière aimeraient voir cette expérience de camionnage échouer. Actuellement ils transportent le grain par camion jusqu'aux terminus de l'intérieur et ces simples livraisons coûtent 12½ c. le boisseau aux producteurs. Le coût est de 5.7c. à l'élévateur et encore 6.9c. le boisseau pour transporter le grain dans un rayon de 30 milles.

Je ne vois rien de mal à autoriser les producteurs à effectuer leurs livraisons aux terminus, évitant ainsi une dépense supplémentaire de 12½c. Néanmoins j'estime qu'il faut offrir certains encouragements aux producteurs pour les inciter à transporter leur grain jusqu'aux voies. Je suggère au ministre d'envisager une subvention de 10 ou 12c. pour encourager les livraisons jusqu'aux lignes principales.

J'aimerais dire quelques mots des objectifs fixés par la Commission du blé et les chemins de fer. Les chiffres présentés par les chemins de fer et la Commission ne concordent pas. Aujourd'hui au comité, la Commission canadienne des transports a comparu et n'a pas été d'une grande utilité. Je prétends que les objectifs établis par la Commission du blé ne sont pas dignes de foi. A la fin de la dernière année-récolte, lorsque tout le grain qui devait

être déplacé l'avait été, il manquait encore quelque 30,000 wagons couverts pour atteindre l'objectif de la Commission du blé. Je veux demander au ministre d'examiner les objectifs fixés par la Commission.

Monsieur l'Orateur, en dernier lieu, je voudrais signaler que le moral des cheminots doit être au plus bas lorsqu'ils entendent maintenant le ministre des Transports (M. Marchand) déclarer que tout le système est un fiasco . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps est expiré.

[*Français*]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le président, les problèmes soulevés par le transport du grain dans l'Ouest du Canada existent déjà depuis plusieurs mois, comme tous le savent, et ils menaçaient de causer une crise majeure.

Après le règlement de la crise nationale du rail, l'été dernier, les sociétés de chemins de fer ont négligé de mettre à la disposition des Prairies un nombre suffisant de wagons pour remédier à la congestion.

[*Traduction*]

Quand les sociétés ferroviaires ont fini par accepter un nombre réaliste de wagons à grains, un hiver rigoureux avait envahi les Prairies, multipliant les problèmes. Le gouvernement fédéral a établi un comité d'urgence il y a quelque temps, cherchant ainsi à grouper tous les secteurs de l'industrie dans un commun effort pour acheminer le plus de grain possible. A la suite du travail de ce comité, toute l'industrie, y compris les chemins de fer, s'est entendue pour coordonner diverses opérations. Pour l'instant, et peut-être quelques semaines, un certain nombre des lignes secondaires qui ont été enneigées au point d'être à peu près inaccessibles, seront fermées pour permettre à toutes les ressources du réseau ferroviaire de transporter le plus de grain possible sur les voies principales. Les compagnies ferroviaires et les manutentionnaires de grain collaboreront pour former des trains-blocs. En outre, un comité spécial présidé par la Commission canadienne du blé a été chargé d'envisager des changements qui permettraient aux agriculteurs dont l'exploitation est située à proximité des points de livraison d'utiliser d'autres moyens pour transporter leur grain à des points du chemin de fer qui sont accessibles.

[*Français*]

Le gouvernement est conscient de ses responsabilités dans ce domaine, et il est fermement décidé à continuer à s'en acquitter, mais il espère obtenir la collaboration de l'honorable député et de son parti, car l'intérêt d'un nombre important de Canadiens l'exige. Je relirai l'exposé de mon honorable ami, et s'il contient des suggestions acceptables, on peut être assuré que nous ne manquerons pas de les prendre en considération.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 mars 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

L'ÉTUDE PAR LE SÉNAT DU BILL C-17 PROROGEANT L'APPLICATION

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Hier, les députés de tous les partis de la Chambre ont donné leur consentement unanime chaque fois que la chose s'imposait et ont collaboré pleinement à l'adoption du bill C-17 à tous les stades. Le bill C-17 prolonge la loi sur les terres destinées aux anciens combattants dont certaines dispositions, du moins, expiraient le 31 mars.

Je crois qu'il était généralement entendu que l'une des raisons de cette collaboration était de permettre l'étude du bill à l'autre endroit, l'adoption définitive et la sanction royale avant le 31 mars. Je me rends compte ce matin que le Sénat a ajourné hier après-midi jusqu'à 8 heures mardi soir.

Des voix: C'est une honte!

M. Paproski: Abolissez le Sénat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me rends compte, monsieur l'Orateur, que la Chambre n'exerce aucun contrôle sur l'autre endroit, à moins d'accepter la proposition de mon bon ami d'Edmonton-Centre. Quoi qu'il en soit, le leader au Sénat est membre du cabinet; en conséquence, la Chambre devrait, je crois, demander au gouvernement de suggérer au leader du gouvernement à l'autre endroit que le Sénat siège aujourd'hui ou lundi pour étudier cette mesure. Je sais que les anciens combattants ne perdront pas de subventions par suite de ce retard de deux ou trois jours, mais le Sénat savait que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants lui parviendrait, car elle est inscrite au *Feuilleton*, et sa façon d'agir est une insulte infligée non seulement à la Chambre mais aussi aux anciens combattants canadiens.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉPÔT DU RAPPORT PROVISOIRE DE LA COMMISSION D'ÉTUDE DES MESURES FISCALES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 41(2) du Règlement et de la promesse que j'ai faite à la Chambre les 19 février et 29 mai 1973, je dépose, dans les deux langues officielles, le rapport provisoire de la commission d'étude des mesures fiscales.

* * *

LES PÊCHES

LES PÊCHERIES DE HOMARD DES CÔTES DE LA N.-É.— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement et demande le consentement de la Chambre pour présenter une motion sur une affaire urgente et d'une nécessité pressante, découlant de la révélation qui a été faite hier, à savoir que le gouvernement a fait une étude portant sur la pêche au homard en Nouvelle-Écosse et présenté un rapport au ministère des Pêches, vers le milieu de l'année passée, mais qu'on en a plus entendu parler. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre presse le gouvernement de déposer le rapport de l'étude qui a été faite suite à l'engagement pris par le premier ministre à Lunenberg, en Nouvelle-Écosse, en juin 1971, de se pencher sur les relations entre la pêche au homard en haute mer et la pêche côtière au homard, en Nouvelle-Écosse.

M. l'Orateur: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

● (1110)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ANNONCE DE LA PARTICIPATION D'UNE DÉLÉGATION CANADIENNE À LA COMMÉMORATION DU 30e ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT EN NORMANDIE

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'annoncer qu'une délégation officielle du Canada prendra part en juin aux cérémonies commémoratives qui auront lieu en France à l'occasion du trentième anniversaire du débarquement en Normandie. Les cérémonies, organisées par le Comité du débarquement, ont reçu l'approbation et l'appui du gouvernement français.

Je partagerai la direction de la délégation canadienne avec l'ambassadeur du Canada en France, l'honorable Léo Cadieux. La délégation se composera de représentants du Parlement, des forces armées, du haut commandement du Jour J, des associations d'anciens combattants ainsi que des survivants du Jour J de toutes les unités militaires qui y ont pris part ainsi que de représentants de la Marine royale canadienne et de l'Aviation royale canadienne.

Commémoration du jour J

La principale cérémonie canadienne se déroulera dans l'après-midi du 5 juin au cimetière de guerre canadien de Bény-sur-Mer. Les cérémonies anglaises et américaines se dérouleront le 6 juin.

J'ai pris les dispositions pour que les lettres d'invitation adressées aux Canadiens intéressés partent de mon bureau aujourd'hui.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi nour réjouissons d'entendre le ministre annoncer que lui-même et des représentants du Parlement assisteront aux cérémonies commémoratives du trentième anniversaire du Jour J, le 5 juin. Je suis persuadé que nombre d'anciens combattants qui siègent ici en qualité de parlementaires se réjouiront que tout le Parlement y soit représenté. Je suis également heureux de noter que les cérémonies se dérouleront à Bény-sur-Mer, c'est-à-dire à l'endroit où les forces armées canadiennes ont débarqué le Jour J. Je suis persuadé que ces cérémonies rappelleront de nombreux souvenirs 30 ans après à ceux qui seront présents. Nous nous réjouissons sincèrement de cette annonce et sommes impatients de prendre part à ces cérémonies en compagnie d'autres parlementaires.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je me félicite de la déclaration faite par le ministre des Affaires des anciens combattants au sujet de la participation d'une délégation canadienne aux cérémonies qui auront lieu en France en juin. Il est difficile de s'imaginer qu'il s'est déjà écoulé 30 ans depuis ces événements. Ce jour-là, pour ma part, j'attendais sur une barge le débarquement à Bény-sur-Mer. On entendra sur cette époque beaucoup d'histoires racontées par les anciens combattants, dont celle de l'entrée à Caen, que l'ennemi occupait encore. Mais pour les Canadiens, ce sera un retour attendri sur le passé, l'évocation de l'idéalisme du temps passé et des sacrifices qu'ont faits Canadiens et Canadiennes pour la liberté de l'Europe. D'une façon, j'espère que cela rappellera aux Européens les nombreux liens qui unissent le Canada à l'Europe et que le Canada a le droit de faire entendre son opinion aux Conseils de l'Europe. Nous, Canadiens, nous voulons des liens plus étroits avec l'Europe, et je crois que nous l'avons mérité.

[*Français*]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, il me fait plaisir et chaud au cœur de constater l'initiative du ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) d'organiser une telle délégation pour le 30e anniversaire du débarquement en Normandie.

Je pense qu'il s'agit, surtout pour les Canadiens français, d'un moyen de se rappeler la devise de la province de Québec «Je me souviens». Des Québécois se sont rendus en Europe, il y a 30 ans, pour aider certains pays à remporter une victoire autant idéologique que militaire. Je tiens à féliciter le ministre d'avoir organisé cette délégation, mais surtout ceux qui ont participé, il y a 30 ans, au débarquement. Je fais miens les bons mots que le ministre dira au sujet de ceux qui sont morts.

Encore une fois, je félicite le ministre de cette initiative.

[M. MacDonald (Cardigan).]

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ANNONCE DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES PRIX ET DE SUBVENTIONS POUR 1974-1975

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la situation laitière a changé énormément dans le monde et au Canada. Les surplus ont disparu et les prix ont monté. Les producteurs ayant eu à faire face à la hausse rapide du coût de la main-d'œuvre, des provendes et du fuel, il est devenu nécessaire de redonner confiance à l'industrie.

Afin d'améliorer le climat de confiance dans l'industrie laitière et d'assurer ainsi un volume d'approvisionnement satisfaisant, le gouvernement instituera un programme visant à établir un meilleur rapport entre les coûts et les revenus aux producteurs. A cette fin, la Commission canadienne du lait a reçu l'autorisation d'entreprendre des discussions avec les associations de producteurs et autres groupements et de préparer à l'intention du gouvernement les propositions les plus susceptibles d'atteindre ces objectifs, compte tenu des intérêts de tous les Canadiens. Ainsi, les producteurs de lait pourront enfin jouir d'un niveau de sécurité comparable à celui des autres secteurs de l'économie. Notre gouvernement a donc comme ferme objectif de rendre l'exploitation laitière attrayante pour les jeunes agriculteurs et notre politique à long terme devrait y parvenir.

Voici ce que le gouvernement propose pour la campagne laitière de 1974-1975.

Le prix de soutien du beurre sera haussé de six cents la livre, à 77c.

Le prix de soutien de la poudre de lait écrémé passera de 38c. à 50c. une hausse de 12c.

La subvention est portée à $2.30 les cent livres de lait et de crème industriels, 65.71 cents la livre de matière grasse, et s'applique à toutes les livraisons de lait et crème de fabrication acceptables dans les limites du contingent de mise au marché, non pas uniquement aux livraisons admissibles au contingent subventionnable.

Le prélèvement à l'exportation passera de 10c. à 15c. les cent livres de lait.

A la suite de cette mesure, les producteurs de lait de transformation recevront environ $8.50 les cent livres pour leurs produits régis par contingent.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, comme tous les autres députés, nous étions très impatients de connaître la position du gouvernement relative à la politique laitière pour l'année qui va suivre.

Je dois reconnaître que l'honorable ministre, dans sa déclaration, répond en partie aux demandes des producteurs intéressés. Nous avons eu l'occasion, il y a quelques jours, de discuter de cette question urgente, et vendredi dernier encore, nous avions réclamé que le gouvernement réponde aux demandes initiales essentielles de la Fédération des producteurs de lait.

Je reconnais que, dans sa déclaration d'aujourd'hui, l'honorable ministre répond en partie à ces demandes. Par contre, il termine sa déclaration en disant que les producteurs de lait et ceux qui s'adonnent à la transformation toucheront environ $8.50 les 100 livres. Nous devons dire que nous regrettons que ce montant de $8.50 ne soit pas plus élevé, étant donné que dans les demandes fondamentales faites par les producteurs intéressés on exigeait

davantage. Je crois que l'honorable ministre, compte tenu de sa compétence en la matière, sait fort bien que les demandes des producteurs de lait étaient un minimum, et tout en réclamant au moins $9 les 100 livres de lait, nous reconnaissions que l'industrie laitière ne réalisait pas encore de bénéfices, mais espérait que les coûts de production allaient diminuer au cours de la prochaine année. L'honorable ministre au comité disait récemment qu'il espérait voir diminuer ces coûts de production; rien ne nous l'assure, et à partir de ce manque d'assurance, je dois tout de même dire que je m'inquiète encore au sujet de l'avenir de l'industrie laitière, même si la déclaration de ce matin constitue tout de même l'amorce d'une meilleure situation et si elle n'assure en rien l'avenir de l'industrie laitière qui avait déjà fait connaître ces demandes absolument essentielles.

J'espère que l'honorable ministre, quand il déclare qu'il désire redonner de plus en plus confiance dans l'industrie laitière, saura proposer, non pas à long terme, mais à court terme, des mesures qui assureront le minimum absolument nécessaire pour la survie de l'industrie laitière au Canada.

Notre parti n'a pas hésité à acquiescer aux demandes faites par la Fédération. Nous attendrons, et nous continuerons à réclamer au moins le minimum de ce qui est absolument nécessaire aux producteurs de lait.

● (1120)

[*Traduction*]

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ce qu'il y a de plus encourageant à propos de la déclaration du ministre, c'est que le ministre et le gouvernement ont affirmé leur intention de réviser la politique laitière du Canada. J'espère que cela signifie qu'ils sont prêts à réviser les objectifs de base et l'optique de la politique laitière du Canada, parce que c'est ce dont nous avons besoin.

Lors de la création de la Commission canadienne du lait, l'industrie laitière faisait face à une baisse des prix. A l'origine, la politique de la Commission consistait à créer des groupes plus gros et à restreindre la production. Il nous faut maintenant une politique destinée à étendre la production parce que nous manquons de beurre et nous manquerons peut-être bientôt de fromage. Il faut donc étendre la production et l'augmentation de prix mentionnée dans l'énoncé de politique y réussira peut-être dans l'immédiat, mais à long terme, il nous faut considérer la production à la lumière de l'utilisation en même temps que des bénéfices.

Nous devrions examiner notamment le coût des contingents et la pratique adoptée en vertu de laquelle celui qui veut se lancer en affaire doit y mettre le prix. Nous devons faire en sorte que l'exploitant d'une ferme laitière n'ait pas à payer trop cher pour se lancer en affaire ou pour obtenir des contingents supplémentaires. Nous devons éliminer cette pratique, au moins la limiter ou trouver le moyen de la décourager. Ce sont autant de frais d'établissement qui, une fois incorporés à l'industrie, sont éventuellement assumés par les consommateurs.

J'espère que nous en viendrons à intégrer la distribution de lait aux écoliers au programme d'ensemble de l'industrie laitière. Non seulement ne suffit-il pas de produire du lait, nous devons encore faire en sorte que tous puissent consommer du lait et du fromage, les deux meilleures sources de protéines produites au Canada. J'espère que le gouvernement verra à ce que tous les Canadiens y aient accès, en commençant par les écoliers. Voilà ce vers quoi tendent nos efforts.

[*Français*]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, la nouvelle politique laitière du gouvernement était attendue depuis très longtemps par les agriculteurs et les travailleurs agricoles de tout le pays.

Avec l'inflation galopante que nous connaissons présentement, les agriculteurs doivent supporter des coûts toujours de plus en plus considérables. Je considère donc que même si elle ne règle pas tous les problèmes, la nouvelle politique laitière mettra au moins un peu de baume sur les plaies. Peut-être pourra-t-elle encourager les agriculteurs à demeurer sur les fermes, à condition toutefois que le gouvernement reconnaisse le principe de l'indexation des subventions sur l'augmentation de la production et sur le coût de la vie.

Le ministre a dit que les producteurs de lait de transformation toucheraient en tout $8.50 les 100 livres. Or, il en coûte présentement encore davantage pour le produire, soit environ $10.15 les 100 livres, alors que les producteurs toucheront $8.50. Donc, je trouve que la marge de profit n'est pas très forte. Si le gouvernement veut percevoir des impôts des agriculteurs, il devrait peut-être songer à leur permettre de réaliser un profit plus considérable.

J'insiste à présent sur l'indexation car je crois qu'étant donné l'augmentation rapide des coûts de production, il sera trop tard, le 1er avril 1975, pour réévaluer la politique laitière du gouvernement. Il faut absolument que le ministre cesse de présenter des nouvelles politiques une fois par année, pour permettre de l'indexer sur les coûts de production, peut-être comme on le fait à l'égard des pensions de sécurité de la vieillesse. Ainsi, les cultivateurs seraient moins portés au découragement. Je sais que pour la circonscription de Drummond particulièrement, les «encanteurs» sont actuellement pris jusqu'au mois d'août, tellement il y a d'agriculteurs qui veulent abandonner leurs fermes. En terminant mes observations, j'encourage les agriculteurs à poursuivre leur travail.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

LA NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir le consentement de la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion au sujet des conditions déplorables qui existent à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce et dont les journaux d'aujourd'hui attestent encore l'existence. Je propose donc, appuyé par le député de Vancouver Kingsway (Mme MacInnis):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Consommation et des Corporations de faire immédiatement des nominations afin de compléter le nombre des membres de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député. Elle requiert le consentement unanime de la Chambre aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'AMÉNAGEMENT DE L'OLÉODUC SARNIA-MONTRÉAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose une motion sur une affaire urgente et d'une nécessité pressante. Étant donné que l'Office national de l'énergie est actuellement saisi de la demande de construction de l'oléoduc Sarnia-Montréal et vu qu'il existe déjà, entre Sarnia et Toronto, un oléoduc pouvant être remis en état et prolongé jusqu'à Montréal, ce qui entraînerait des économies et ménagerait l'environnement, je propose, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre charge le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de réexaminer le projet de tracé Sarnia-Montréal.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MODIFICATION PRÉVOYANT LE DEMI-TARIF EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill C-269, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (billets de demi-tarif pour les personnes âgées).

Une voix: Expliquez-vous!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le titre l'indique, le bill vise à modifier la loi sur les chemins de fer afin de permettre aux sociétés ferroviaires en activité au Canada d'accorder des billets de demi-tarif aux personnes âgées.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

● (1130)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ESSENCE—L'AUGMENTATION DES PRIX À L'EST ET À L'OUEST DE LA LIGNE BORDEN

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources voudrait-il bien préciser brièvement sur quoi se fondent les déclarations que ses fonctionnaires et lui-même ont faites hier et selon lesquelles les consommateurs à l'ouest de la ligne Borden paieront peut-être de 8 à 10c de plus pour un gallon d'essence et ceux à l'est de cette ligne, 4 ou 5c. de plus, tandis que mercredi, à la suite de la Conférence avec les premiers ministres des provinces, il avait dit qu'il s'ensuivrait peut-être une augmentation de 7c. le gallon dans les prix de gros à l'ouest de la ligne Borden tandis que les prix à l'est de la ligne Borden demeureraient les mêmes.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé d'un prix de 10c. ou de 5c. en ce qui concerne les stocks d'alimentation. Je crois qu'il s'agira de 8c. et de 3c. Naturellement, la question du calcul des frais de constitution des stocks en Alberta n'est pas encore réglée. Néanmoins, ce sont-là les niveaux prévus: 8c. ou peut-être ½c. de plus, et 3c. ou peut-être ½c. de plus.

M. Stanfield: Le ministre parle de trois cents à l'est de la ligne Borden. Ce chiffre concernerait-il également la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ou la hausse dans ces deux provinces serait-elle plus élevée, compte tenu des frais de transport plus considérables à partir des provinces productrices?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve utilisent naturellement du pétrole étranger. Le prix à l'est de la ligne Borden serait de trois cents. En chiffres ronds, le prix du pétrole importé jusqu'au 31 décembre sera de $6 plutôt que $6.50 comme il en déjà été question. Comme le prix du pétrole brut va monter en proportion de la différence entre $6 et peut-être $7.15, cela voudra dire trois cents ou trois cents et demi chez le pompiste.

M. Stanfield: Dans un télex adressé aux compagnies pétrolières le ministre indiquait à celles-ci qu'il les autorisait à augmenter leur prix de vente à partir de lundi prochain, je crois, pour des raisons autres que l'augmentation du pétrole brut. A-t-on promulgué des principes directeurs quelconques au sujet de cet arrangement et si le gouvernement dispose d'un mécanisme permettant de justifier ce relèvement des prix avant qu'il soit mis en application par les compagnies?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, au moment opportun, nous demanderons aux compagnies de justifier toute augmentation de ce genre. Elles devront produire des preuves. Nous ne prévoyons aucune enquête préalable. On prévoit que les augmentations atteindront environ un demi cent au maximum si les compagnies décident de les appliquer effectivement.

ESSENCE ET MAZOUT DE CHAUFFAGE—LES AUGMENTATIONS APPROUVÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Un baril de pétrole contient 35 gallons, ce qui correspond à un peu moins de trois cents par gallon pour chaque augmentation de $1 le baril; il semble en outre, d'après la déclaration du ministre faite en réponse à une question posée au cours d'une conférence de presse le 27, que l'augmentation de l'essence à l'ouest de la vallée de l'Outaouais n'excéderait pas sept cents le gallon; de plus, comme l'industrie pétrolière parle maintenant de dix cents le gallon à l'ouest de la vallée de l'Outaouais et de cinq cents à l'est, quelle aug-

mentation le gouvernement fédéral envisage-t-il d'autoriser dans ces régions?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je viens juste de répondre à cette question du chef de l'opposition. En ce qui concerne les stocks d'alimentation, l'augmentation sera d'environ huit cents à l'ouest de la vallée et d'environ trois cents à l'est, ce prix dépendant évidemment des frais de constitution de stocks en Alberta.

M. Douglas: Le ministre a déjà parlé de sept cents; dois-je comprendre qu'il est prêt à autoriser une augmentation de huit cents sur le prix de l'essence, c'est-à-dire à accorder un autre cent par gallon aux sociétés? A quel prix envisage-t-il de fixer l'huile de chauffage dans les deux régions lorsque les réserves actuelles seront épuisées?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il y a des écarts entre les divers produits pétroliers. Ce n'est qu'un chiffre approximatif. Le prix réel d'un produit donné sera déterminé lorsque nous aurons reçu les renseignements des sociétés. Il est donc difficile de donner immédiatement un chiffre précis pour l'huile de chauffage ou tout autre produit pétrolier.

M. l'Orateur: La présidence va donner la parole au député pour une autre question supplémentaire, puis au député de Charlevoix en vue de terminer la première série de questions. Je reviendrai alors au député d'Okanagan Boundary et aux autres qui désirent poser une question supplémentaire à ce sujet.

M. Douglas: Le ministre veut-il dire que le gouvernement s'engage à faire en sorte que l'augmentation du prix de l'essence et de l'huile de chauffage ne dépasse pas sept ou huit cents à l'ouest de la ligne Borden et trois cents à l'est de celle-ci? En outre, quel mécanisme le ministre envisage-til de créer pour appliquer cette décision et contrôler toute augmentation éventuelle au-dessus de ce chiffre?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ce mécanisme sera décrit dans le bill qui va être proposé en ce qui a trait au nouveau système d'administration des ressources pétrolières.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—ON DEMANDE DE DIVULGUER LE MODE D'ALLOCATION DES FONDS

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre a-t-il établi une répartition par circonscription des sommes consacrées au programme Perspectives-Jeunesse et, dans l'affirmative, ces sommes seront-elles divulguées publiquement et quand le seront-elles?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les subventions accordées au Programme Perspectives-Jeunesse ne seront pas réparties par circonscription. Elles seront réparties dans 33 secteurs de marché de main-d'œuvre au Canada, comme je l'ai expliqué à deux ou trois reprises à la Chambre et dans plusieurs autres déclarations publiques.

Questions orales

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE RETRAIT DU MARCHÉ DE DISPOSITIFS ÉCONOMISATEURS D'ESSENCE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, ma question découle de celle qu'a posée mon chef et s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le prix de l'essence a augmenté d'autant que 10c., le gallon en Colombie-Britannique, le ministre et son ministère ont-ils fait enquête pour s'assurer qu'on ne prive pas le marché de brevets ou de dispositifs susceptibles d'abaisser la consommation au mille des moteurs à essence ou qu'on ne s'abstienne pas de les mettre en production?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, même si mon ministère est chargé de l'exécution de la loi concernant la délivrance des brevets, je crois qu'une telle enquête relève en fait plus du ministère chargé de la Science et de la Technologie ou du ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence permettra au député de Winnipeg-Nord de poser une dernière supplémentaire, après quoi elle donnera la parole au député de Medicine Hat.

L'ENQUÊTE SUR LA HAUSSE DES PRIX DE L'HUILE À MOTEUR ET AUTRES LUBRIFIANTS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il étudiera les allégations de certains usagers industriels comme les camionneurs qui affirment qu'au cours de la période de prétendu gel des prix de l'essence, les compagnies pétrolières ont augmenté de façon appréciable les prix des huiles, graisses et autres lubrifiants.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, on en a beaucoup parlé. Jusqu'à la conférence des premiers ministres, bien que nous ayons pu contenir les prix des deux produits principaux, soit l'essence et l'huile à chauffage, nous n'avions pas voulu réglementer le prix de tous les autres produits pétroliers. Après la conférence, nous avons demandé à l'industrie tant de l'Est que de l'Ouest de contenir ses prix sur tous les produits et il y a donc lieu de voir si le député veut parler de la période qui a suivi la conférence du 22 janvier. Si c'est le cas, je serais heureux d'obtenir les détails de toute infraction dont il pourrait avoir connaissance.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE À L'ÉLEVAGE BOVIN—DEMANDE D'EXPOSÉ DU MODE D'APPLICATION DU PROGRAMME

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture, à propos du programme d'aide à l'élevage bovin. Étant donné la confusion permanente et les difficultés de marché qui règnent dans tout le Canada, et vu qu'il y a eu une réunion avec les éleveurs de bétail pas plus tard qu'hier soir, le ministre est-il prêt à faire une déclaration

sur l'aide à l'élevage bovin après deux semaines d'application du programme?

Le ministre voudrait-il nous dire notamment s'il est prêt à prolonger la date limite pour les catégories de bœuf A3 et A4 afin de faciliter les livraisons importantes de ce bétail lourd qui font baisser les prix encore plus? En outre, va-t-il inclure les catégories B et C dans le programme de subvention?

● (1140)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Tout ce que je puis dire maintenant, c'est que j'ai eu des entretiens, juste avant de venir à la Chambre, avec des gens qui estiment représenter des éleveurs de bovins au même titre que l'Association canadienne des éleveurs de bétail bovin. Je me dois également de déclarer que le programme actuel sera maintenu ou remplacé par un nouveau, si cela doit se faire. Mais une déclaration en ce sens sera faite dans le courant de la journée, monsieur l'Orateur.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LE NOUVEAU PROGRAMME DE SOUTIEN DES PRIX—LE CAS DES EXPÉDITEURS DE LAIT NATURE

M. William C. Frank (Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre au sujet des subventions. La déclaration du ministre à propos de la nouvelle politique laitière pour 1974-1975 sera bien accueillie par les expéditeurs de lait industriel, mais que fait-il pour les expéditeurs de lait nature dont les frais augmentent aussi et qui ne toucheront maintenant que 40c. de plus, en Ontario, que le prix du lait industriel?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Le député sait, j'en suis sûr, que les expéditeurs de lait nature relèvent de leurs propres offices provinciaux de commercialisation qui, en général, s'en occupent assez bien. Il devrait reconnaître également que les expéditeurs de lait industriel, dont la production est de haute qualité, sont à peu près dans la même situation qu'un bon nombre d'expéditeurs de lait nature et beaucoup de leurs produits sont expédiés dans les mêmes camions-citernes, bien que les taux payés diffèrent. L'ordre est loin de régner même dans cette industrie. La nouvelle politique que nous comptons établir à l'avenir devrait assurer une plus grande égalité aux producteurs de lait.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'impression qu'insensiblement nous sommes passés de la question du bœuf à celle du lait. Peut-être pourrions-nous entendre les questions supplémentaires sur la question soulevée par le député de Medicine Hat avant de passer à l'autre. La parole est au député de Middlesex; ce sera ensuite le tour du député de Battleford-Kindersley. Je suppose qu'il va vouloir parler du bœuf.

M. Frank: Je sais pertinemment que les offices provinciaux avaient compétence en cette matière, comme l'a déclaré le ministre avant l'instauration de son programme, l'automne dernier, visant à subventionner les consommateurs au moyen d'une aide de 5c. pour le lait. J'ai cependant la conviction qu'ils sont maintenant assujettis à ce programme et que les provinces ne peuvent augmenter leurs prix . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Que le député veuille bien poser sa question. Sans parler uniquement de la question du député, je me demande si on ne pourrait pas s'efforcer un peu aujourd'hui, dans les questions comme dans les réponses, de ne pas prendre trop de temps. Je suis persuadé que cela serait très utile.

M. Frank: Ma question est la suivante: le programme instauré par le ministre l'an dernier n'empêche-t-il pas les offices provinciaux d'augmenter leurs prix?

M. Whelan: Non, monsieur l'Orateur. Toutes les ententes signées avec les provinces comportaient la clause suivante: lorsqu'elles peuvent prouver que les augmentations de coûts sont de l'ordre de 7½ à 10 p. 100—la formule est différente dans chaque province—nous avons une obligation. Nous l'avons toujours remplie quand elles ont présenté les preuves et les chiffres voulus.

L'AIDE À L'ÉLEVAGE BOVIN—LES MAUVAIS CONSEILS PRODIGUÉS PAR LE MINISTÈRE ET LE MANQUE DE COMMUNICATION AVEC LES INTÉRESSÉS

M. Norval Horner (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre de l'Agriculture. Étant donné la pagaille créée par le programme de subventions à l'élevage bovin annoncé récemment, et étant donné que l'on n'avait pas procédé à des consultations en règle avec les représentants de l'industrie, le ministre est-il disposé à s'occuper des fonctionnaires de son ministère qui l'ont mal renseigné ou, s'il ne le peut pas, à remettre sa démission du cabinet?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Horner (Battleford-Kindersley): Il est grand temps que le gouvernement actuel commence à rendre compte de ses erreurs.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je puis répondre qu'une bonne partie de cette question n'est que de la foutaise. Quiconque prétend que les représentants de l'industrie n'ont pas été consultés ne connaît pas les faits et ne veut pas les connaître non plus.

Des voix: Bravo!

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—DEMANDE DE BAISSE DES PRIX DES PROVENDES EN FAVEUR DES FERMIERS TERRE-NEUVIENS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Quelles mesures est-il disposé à prendre pour venir en aide aux producteurs de Terre-Neuve? Dans cette province, le prix du lait a récemment augmenté de 5c., ce qui porte à 55c. la pinte de lait. Le ministre est-il disposé à aider des producteurs de Terre-Neuve en faisant baisser le prix des provendes et, partant, le prix du lait à Terre-Neuve?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le député sait fort bien que, pour ce qui est de l'approvisionnement en grains de provende, nous aidons davantage les producteurs de Terre-Neuve que n'importe quels autres utilisateurs de ces grains au Canada. Quant au reste, cela dépend de la province—du genre de programme quelle pourrait vouloir instituer. Nous sommes également en train, avec l'aide du ministre de l'Expansion économique régionale, d'élaborer un programme en vue de venir en aide à l'agriculture de Terre-Neuve, programme qui coûtera plusieurs millions de

dollars et qui permettra à cette industrie de devenir plus efficace.

LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS AUX ABATTOIRS ET LA TRANSMISSION AUX ÉLEVEURS—LES CONTRÔLES ENVISAGÉS

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, comme l'état du marché du bétail est encore extrêmement précaire, permettez-moi d'adresser une question au ministre de l'Agriculture. Elle a trait à sa déclaration devant le comité permanent de l'agriculture selon laquelle certains grands abattoirs ne collaborent pas dans la mise en œuvre du programme. Le ministre nous dirait-il quelle sorte de règlement ou de contrôles il compte imposer à ces abattoirs pour s'assurer que les subventions iront aux éleveurs?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Tout ce que je puis dire au député c'est que nous tenons à ce que la prime au bœuf parvienne vraiment aux éleveurs. C'est à eux qu'elle est destinée et si tout le monde dans l'industrie, et je dis bien tout le monde, les associations d'éleveurs, les abattoirs, le conseil des salaisons et les associations d'éleveurs de bœufs veulent bien se donner la main, le programme devrait être couronné de succès.

LA PÉNURIE DE FOURRAGES ET L'HIVER RIGOUREUX EN SASKATCHEWAN—LES PERTES DE BESTIAUX

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de l'Agriculture. Sait-il qu'à cause du mauvais temps et de l'extrême pénurie de provendes, le bétail meurt de faim ou souffre de malnutrition, au point que la situation tourne à la catastrophe dans certaines parties de la Saskatchewan? Qu'entend faire le ministre à ce sujet?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Il en a déjà été question, monsieur l'Orateur. J'ai demandé un rapport à la Direction de l'hygiène vétérinaire. Le député n'ignore sûrement pas que la première responsabilité incombe aux autorités provinciales. Je suis certain qu'elles n'ont pas encore fait de demande d'aide. Les chiffres que nous avons n'indiquent pas en fait que la famine ou la malnutrition soient aussi graves que des gens le disent. Dans une certaine mesure, la situation se reproduit chaque hiver. La surveillance de chaque possesseur d'une vache n'est pas une tâche facile.

* * *

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

DEMANDE DE NOMINATION IMMÉDIATE DE NOUVEAUX MEMBRES

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations, suite à la déclaration du président intérimaire de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce voulant qu'il ne puisse s'acquitter de ses fonctions en raison d'un manque de personnel. Le ministre a-t-il l'intention de combler immédiatement les vacances au sein de la Commission et si non, pourquoi?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Le gouvernement s'est proposé de combler les vacances au sein de la Commission lorsqu'il aurait une idée plus précise de la décision que pourrait prendre le Parlement quant à la forme du bill concernant la concurrence. Cependant, la question est à l'étude et il est probable que le gouvernement sera en mesure de faire une annonce sous peu.

M. Grier: Étant donné que, depuis quatre ans, il y a toujours eu des vacances au sein de la Commission, le ministre pourrait-il nous dire pour quelles raisons le gouvernement juge convenable ou pertinent que ces postes demeurent vacants pour une si longue période? Comment peut-il s'attendre à ce que le Parlement ou le peuple le croie lorsqu'il déclare qu'il envisage de conférer à la Commission de plus grandes responsabilités, alors que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire de l'honorable député porte à controverse et n'est pas une question en bonne et due forme.

* * *

L'AGRICULTURE

LA LUTTE CONTRE LA BRUCELLOSE—L'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES DES BESTIAUX SAISIS ET DÉTRUITS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le 6 mars, le ministre a saisi la Chambre de projets visant la révision des taux d'indemnité aux agriculteurs dont les troupeaux avaient été saisis et détruits parce qu'ils étaient atteints de brucellose. Il allait faire une proposition au gouvernement. A-t-il fait cette proposition et quand le ministre entend-il faire une déclaration à ce sujet?

● (1150)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la proposition a été faite et une déclaration suivra bientôt.

M. Baker: Le ministre peut-il nous dire s'il y a eu un certain élément de rétroactivité à ce sujet dans les propositions faites à ses collègues?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le député doit être patient et attendre encore un peu.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL AU SUJET DU PRIX DU PÉTROLE BRUT CANADIEN—LA PROPORTION DES RECETTES DE L'ALBERTA ET DE LA SASKATCHEWAN SOUMISE À LA PÉRÉQUATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre au sujet des éléments de péréquation de l'accord conclu avec les provinces mercredi. Le premier ministre a déclaré que les paiements de péréquation s'élèveraient à au moins 100 millions de dollars. Est-on arrivé à ce chiffre parce qu'on a su que les provinces intéressées notamment l'Alberta feraient entrer une certaine proportion de ces recettes dans leurs recettes générales et que cela ferait donc l'objet d'une péréquation ou cela veut-il dire que, si l'Alberta décide de procéder ainsi, toutes ces recettes pourront être investies dans des programmes d'investissement et qu'il n'y aura donc pas de

paiements de péréquation. S'est-on entendu pour qu'un montant défini ou une certaine proportion de l'argent recueilli par l'Alberta aille grossir ses recettes générales?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question très importante. Je peux dire qu'elle a été discutée en détail lors de l'assemblée générale et de la réunion privée que j'ai eue avec le premier ministre de l'Alberta. En fait, la même question s'est posée avec le premier ministre de la Saskatchewan. Si nous avons cité ce chiffre de 100 millions de dollars c'est d'après l'entente que nous avons conclue avec le premier ministre de l'Alberta et le premier ministre de la Saskatchewan sur l'usage qu'ils feraient de leurs fonds. Bien sûr, je ne puis parler en leur nom, mais tous deux m'ont donné suffisamment d'éléments pour que nous puissions calculer ce minimum de 100 millions de dollars. Comme le chef de l'opposition l'a suggéré, nous l'avons établi d'après ce que nous savons du minimum que l'Alberta a l'intention de laisser dans ses recettes générales et de ce qu'elle compte mettre dans ses fonds d'immobilisation.

M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de cette affaire. Cela signifie-t-il que si l'Alberta et la Saskatchewan décidaient de mettre toutes leurs rentrées dans des projets d'investissements il n'y aurait pas de paiements de péréquation supplémentaires à la suite de l'accord de mercredi dernier?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, s'il s'agit d'une hypothèse, c'est évidemment exact, mais ce ne sont pas les faits réels. Si c'était le cas, le chef de l'opposition aurait raison, mais ces provinces nous ont garanti qu'elles ne le feraient pas. Je pense que c'est la manière la plus juste et la plus claire de le dire, mais je peux poursuivre la discussion si le chef de l'opposition le désire.

M. Stanfield: Ce que je demande en réalité, c'est s'il est convenu que l'Alberta place une certaine part de ses rentrées en recettes générales ou si cette province peut faire ce qu'elle veut?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'Alberta m'a donné sa parole qu'elle fera comme je l'ai dit, laissant un certain . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je ne sais pas pourquoi les députés rient, monsieur l'Orateur. C'était une réunion amicale et nous ne nous proposons pas d'imposer des obligations à l'Alberta au moyen d'une loi. Nous pourrions le faire évidemment si c'est ce que veulent les conservateurs.

Une voix: Oh, non!

M. Bell: C'est le NPD qui a dit cela.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ne faites pas l'idiot.

Une voix: Personne de notre côté n'a dit cela. Cette remarque ne venait pas de nous.

[M. Stanfield.]

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, au sujet du pétrole et pour donner suite aux questions du chef de l'opposition, peut-être pourrais-je soulever la question de privilège et clarifier un point. Les réponses du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aux questions du chef de l'opposition me poussent à vouloir faire une mise au point, surtout compte tenu de ma déclaration à la Chambre hier sur le prix moyen du brut. Je sais que la question est plutôt compliquée et technique, mais je tiens à m'assurer qu'on en saisit la portée.

M. Fairweather: Je ne peux que conjecturer sur l'aspect technique.

M. Trudeau: Bien entendu, si le député de Fundy-Royal n'est pas intéressé je m'adresserai directement au chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Retirez-vous pour bouder, Pierre.

Une voix: Vendredi matin!

Une voix: Ne vous froissez pas!

M. Trudeau: Je ne me froisse pas; je voulais être serviable.

M. Fairweather: Je n'ai jamais vu personne qui soit aussi susceptible.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA VÉRIFICATION DES MONTANTS ALLOUÉS À LA DÉFENSE DES INDIENS DANS L'AFFAIRE DE LA BAIE JAMES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dirait-il à la Chambre si son ministère a vérifié les livres de l'Association des Indiens du Québec et de leurs avocats, comme le prétend le président de cette association et, si oui, le ministre pourrait-il rendre ces données publiques immédiatement pour dissiper tout malentendu au sujet du million de dollars alloué à leur défense, dans l'affaire de la baie James qui aurait été consacré en grande partie aux honoraires des avocats?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, les fonctionnaires du ministère sont en communication depuis plusieurs mois avec l'Association des Indiens du Québec.

Je crois comprendre que le sous-ministre adjoint a écrit à l'Association des Indiens du Québec le 7 janvier ou vers cette date pour demander des explications supplémentaires et qu'il n'aurait pas obtenu de réponse. De toute façon, le comité est saisi de la question. A mon avis, les membres du comité peuvent réellement aider à clarifier la situation. Quant à moi, je ne suis pas intervenu dans le débat dernièrement. Voilà les renseignements que j'ai obtenus ce matin.

[*Traduction*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROLONGEMENT DE L'OLÉODUC JUSQU'À MONTRÉAL—LES MOTIFS DU REJET DE L'UTILISATION DU PIPE-LINE SARNIA-TORONTO

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que la moitié du pipe-line projeté entre Sarnia et Toronto sera construite le long de l'oléoduc déjà en place de Sarnia à Toronto, lequel pourrait alimenter la région de Montréal s'il était prolongé, le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement a tout bonnement refusé de prolonger le pipe-line de Toronto, ce qui aurait été une économie de temps et d'argent?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, ma réponse est celle que j'ai donnée à un membre du comité, hier soir, savoir que ce pipe-line ne serait pas de dimension suffisante pour une alimentation supplémentaire en cas de nécessité urgente sur le marché de Montréal. Qu'il puisse ou non fournir quotidiennement les premiers 250,000 barils, il ne pourrait certainement pas suffire à approvisionner Montréal.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MOTIFS DU NON-LIEU EN FAVEUR DE CERTAINS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au solliciteur général une question dont je lui ai donné avis et qui se rapporte à celle que j'ai posée le 6 mars cette année. Le solliciteur général peut-il maintenant dire à la Chambre pourquoi la Gendarmerie royale n'a pas porté d'accusation contre aucun des six employés du ministère de la Consommation et des Corporations qui avaient emprunté des biens du gouvernement et les avaient apportés à leur domicile? Peut-il nous exposer les faits et nous donner les raisons pour lesquelles ces accusations n'ont pas été portées?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la Gendarmerie s'est livrée à des recherches poussées à la suite desquelles elle a consulté le procureur de la Couronne pour la région d'Ottawa. Ces consultations terminées, le procureur de la Couronne a décidé qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour étayer l'accusation et la Gendarmerie royale s'en est remise à son jugement et n'a pas porté d'accusations.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, puisqu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les provinces contrôlent l'administration des tribunaux, mais ne sauraient juger une cause avant qu'elle soit portée devant les tribunaux ou à moins que des accusations soient portées, la Gendarmerie royale a donc fait siens les motifs apportés par le procureur de la Couronne. Je me demande alors si nous pourrions connaître ces motifs. Si les témoignages étaient insuffisants pour motiver une mise en accusation, pourquoi alors ces personnes ont été l'objet d'une perte de traitement pour un certain nombre de jours?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, lorsque la preuve est claire, la Gendarmerie royale porte des accusations sans même consulter le procureur de la Couronne ou l'avocat de la Couronne, mais lorsque les témoignages relatifs à une cause ne sont pas clairs, elle consulte l'avocat de la Couronne. Dans ce cas, sur la foi des témoignages qu'on lui avait soumis, l'avocat de la Couronne a jugé que la preuve n'était pas suffisante et la Gendarmerie royale a accepté ce jugement.

* * *

LES SPORTS

LA MONNAIE OLYMPIQUE—LA QUESTION DE LA TAXE DE VENTE IMPOSÉE PAR LE MANITOBA ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. En raison des nombreux problèmes qui surgissent dans le cadre du programme de la monnaie olympique relativement à la production, à l'augmentation du prix de l'argent et à d'autres facteurs, et compte tenu de la recommandation du gouvernement aux banques de ne même pas accepter de commandes de monnaie, le premier ministre peut-il indiquer quelles mesures le gouvernement entend prendre en vue de résoudre les difficultés du programme de la monnaie dont la réalisation est essentielle au succès des Olympiades?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la réponse est très simple. La première émission de pièces de monnaie olympique a atteint un tel succès que nous n'en n'avons plus à vendre au Canada. La seule difficulté que nous éprouvons est celle de l'empaquetage de ces pièces, mais nous avons pris des mesures pour appuyer les efforts de l'Hôtel de la Monnaie. C'est ce qui explique le retard dans la livraison de certains de ces coffrets. Nous prendrons des mesures supplémentaires pour nous assurer que, lors de l'émission de la deuxième série, nous ne nous heurterons pas aux mêmes difficultés.

● (1200)

[*Traduction*]

M. Jelinek: Puisque c'est le ministre des Postes qui répond, nous dirait-il comment vont les ventes de pièces de monnaie olympiques à l'étranger, étant donné que j'ai remarqué qu'il y avait abondance de ces pièces de monnaie au Japon il y a quelques mois alors que les premières émissions accusaient un retard au Canada. Tandis que j'y suis, monsieur l'Orateur, le ministre des Postes nous dirait-il ce que le gouvernement fédéral entend faire pour empêcher les gouvernements néo-démocrates du Manitoba et de la Colombie-Britannique de prélever leur quote-part sur les ventes de pièces de monnaie olympiques en imposant une taxe de vente qui n'avait pas été prévue tout d'abord?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, à la première partie de la question, je puis répondre à l'honorable député que nous avons complété les ventes que nous espérions faire au Japon, et le quota prévu pour les États-Unis et l'Europe est déjà amplement respecté. C'est donc dire, au sujet de la première série de pièces, que nous n'aurons aucune difficulté à l'écouler. Au sujet de la deuxième partie de la question, l'honorable député a dit plus tôt cette semaine qu'il voulait dorénavant se mettre bien au fait des questions avant de parler des programmes olympiques. A mon

avis, il devrait lui-même faire ce qu'il nous a dit de faire plus tôt, et aller au fond de toutes les questions avant d'en parler.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LE REFOULEMENT DE CRIMINELS AMÉRICAINS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que des criminels notoires pénètrent au Canada par les ports d'entrée de Niagara Falls et de Fort Erie, que les forces constabulaires de Hamilton et de Burlington font la navette entre ces villes et la frontière pour ramener ces criminels notoires américains aux États-Unis, d'où ceux-ci peuvent toujours revenir chez nous quelques heures plus tard, quelle mesure immédiate et précise le ministre envisage-t-il pour corriger cette situation?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je répondrai tout d'abord que je n'ai pas reçu d'instances à ce sujet de la part du procureur général de l'Ontario. Peut-être une telle situation existe-t-elle, mais aucun fait n'est encore venu me démontrer qu'elle existe effectivement.

En second lieu, toutes les procédures relatives à l'immigration ont été resserrées et avec la collaboration de la police de Toronto en particulier, la situation est bien en main. Troisièmement, nous avons déjà annoncé qu'en ce qui concerne les personnes qui ont été expulsées et qui sont revenues au Canada, de sévères sanctions seront prévues dans la mesure législative que mon collègue le ministre de la Justice espère proposer à la Chambre au cours de la présente session.

M. Kempling: Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi dernièrement, la surveillance des frontières a été interrompue, ce qui a permis à un criminel américain notoire d'entrer au Canada par Fort-Érié pour être appréhendé par la suite par la police provinciale de l'Ontario?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, 40 millions de visiteurs étrangers entrent dans notre pays chaque année. D'une façon générale, nous en sommes ravis car cela est diantrement avantageux sur le plan du tourisme. Lorsqu'il y a un manque de surveillance, sur 40 millions de personnes, il va sans dire que c'est toujours la personne qui ne devrait pas être admise qui réussit à entrer dans notre pays, mais nous faisons de notre mieux pour contrôler cette situation.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PÉNURIE DE PSYCHIATRES—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au Solliciteur général. Étant donné qu'il n'y a que 14 psychiatres à plein temps dans les pénitenciers fédéraux et que le Solliciteur général a reconnu qu'il est très difficile d'inciter les psychiatres à travailler dans ce service, quelles mesures prend-il en vue de résoudre ce problème critique?

[M. Ouellet.]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé aux responsables de nos pénitenciers de faire tout leur possible pour recruter plus de psychiatres. Je me suis également entretenu avec des groupes de psychiatres, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Quel fut leur diagnostic?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'invite l'opposition à les consulter.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Cependant, le problème est dû au fait que par le passé, une grande partie de nos institutions ont été construites aux alentours de petites villes éloignées des grands centres et il est difficile d'attirer les psychiatres dans ces régions. En outre, il est difficile d'inciter les psychiatres à abandonner le secteur privé qui leur offre des situations très bien rémunérées. Nous faisons tout notre possible pour recruter plus de psychiatres. Il nous faut souvent aller à l'étranger pour en trouver.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROJET DE MAJORATION DES REDEVANCES POUR LE PÉTROLE PRODUIT DANS LES RÉSERVES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous dirait-il si les règlements qui s'imposent seront prêts pour le 1er avril afin que les bandes indiennes qui produisent du pétrole puissent tirer parti de la hausse du pétrole grâce à une augmentation des redevances?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur, un décret ministériel a été adopté cette semaine à cette fin et à partir du 1er avril, les Indiens de l'Alberta toucheront une redevance plus élevée pour le pétrole qu'ils produisent dans les réserves.

* * *

LES CÉRÉALES

LES NÉGOCIATIONS DE LA COMMISSION DU BLÉ AVEC LE GOUVERNEMENT ET LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES POUR L'ACHAT DE WAGONS-TRÉMIES

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Pourrait-il nous dire si la Commission a amorcé des négociations avec le gouvernement ou les compangies de chemins de fer en vue de la fabrication de wagons-trémies?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du blé n'a pas amorcé de négociations de ce genre. Le gouvernement a examiné la question et nos dispositions en vue d'assurer le matériel nécessaire au transport du grain à l'avenir vont bon train.

M. Towers: Le ministre pourrait-il nous dire s'il s'agit de commander des wagons-trémies ou non?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, oui en ce sens que tout le monde admet depuis quelque temps déjà que du nouveau

matériel de chemins de fer s'impose pour remplacer les wagons qui se détériorent, et ce qu'il nous faut, ce sont des wagons comme ceux qui avaient été achetés par la Commission canadienne du blé au nom du gouvernement, et qui sont d'une grande utilité actuellement dans les Prairies.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LE MODE D'ALLOCATION DES FONDS

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Si j'ai bien compris, le ministre a dit tantôt que les sommes allouées au programme Perspectives-Jeunesse seront réparties entre 33 régions. Peut-il dire quels sont les critères de base pour redistribuer ces sommes dans chaque circonscription, ou laisse-t-il à chaque région la décision arbitraire d'octroyer les sommes qu'elle désire dans les circonscriptions de leur choix de façon à favoriser celles représentées par des députés libéraux comme cela se pratique présentement?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député reconnaîtra qu'une question posée en ces termes n'est pas recevable. Si le ministre peut répondre brièvement à la première partie de la question sans demander de retourner à l'appel des motions, la présidence lui permettra de répondre à cette partie de la question. Je rappelle aux honorables députés que nous arrivons presque à la fin de la période des questions orales, et j'espère que nous pourrons entendre encore rapidement quelques-uns des députés qui désirent poser des questions.

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà clairement indiqué aux députés à la Chambre et dans la lettre que j'ai fait parvenir à tous les députés le 28 février quelle serait la formule pour l'affectation des fonds de Perspectives-Jeunesse aux 33 marchés ouvriers du Canada. Cette année, comme par le passé, nous n'avons pas l'intention d'affecter des fonds à chaque circonscription parce que la méthode statistique appliquée au programme ne semble pas le permettre. Ainsi, le choix des projets dans les 33 marchés ouvriers se fondera sur la valeur des projets et nous nous efforcerons de régler chaque cas de façon à satisfaire les députés.

LA RÉDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que la Fonction publique a reçu l'autorisation d'échelonner ses heures de travail, j'aimerais savoir pourquoi le centre de la main-d'œuvre semble vouloir réduire ses heures de travail plutôt que le contraire.

● (1210)

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, que je sache, il n'y a aucune région ou localité où les bureaux de la main-d'œuvre écourtent leurs heures d'ouverture. Nous avons cependant fait des essais profitables à Toronto, où nos employés ont commencé et terminé leur journée de travail plus tard, afin que leurs heures coïncident avec celles du projet pilote sur le mail ou au marché. A notre avis, l'expérience a été très utile et, à moins que le député ne puisse me fournir des données précises, à mon avis, la prémisse de sa question est fausse.

M. Korchinski: Je serai très heureux de fournir des renseignements précis au ministre. Le bureau d'Ottawa ne reste ouvert que jusqu'à 4 h 30 de l'après-midi et je me demande pourquoi les bureaux de la main-d'œuvre ne restent pas ouverts plus longtemps.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espérais que le député ne fournirait pas immédiatement au ministre les renseignements qu'il a demandés, mais qu'il poserait plutôt une question supplémentaire.

M. Korchinski: Le ministre l'a bien cherché!

* * *

LA CONSOMMATION

LES TÉLÉVISEURS—LES ACCIDENTS CAUSÉS PAR DES DÉFAUTS DE FABRICATION—LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné qu'au cours des 18 derniers mois, on a signalé aux États-Unis 1,039 cas de blessures et 14 morts attribués à des téléviseurs défectueux, ce qui a entraîné l'imposition de normes de sécurité obligatoires pour les téléviseurs et le rappel de plus de 40,000 télécouleurs en vue d'éliminer les risques de choc et d'incendie, le ministre voudrait-il nous dire si des problèmes semblables se posent au Canada? Si oui, quelles dispositions son ministère a-t-il prises pour protéger les Canadiens contre de telles tragédies?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la direction des produits dangereux de mon ministère étudie la question. Si ma mémoire est fidèle, les téléviseurs fabriqués au Canada n'ont pas posé autant de problèmes, mais la direction est prête à agir en vertu de la loi sur les produits dangereux en attendant que des correctifs soient apportés.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LE PROJET DE SUPPRESSION DES PÉAGES ET DES DROITS DE BASSIN

M. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que si l'on remettait aux armateurs les 25 millions de dollars qu'ils ont payés en péages et droits de bassin, ils pourraient conclure une entente équitable avec le Syndicat international des gens de mer et que la grève, si elle continue, nuira considérablement aux expéditions de blé, le ministre songera-t-il sérieusement à supprimer tous les péages et droits de bassin dans la Voie du Saint-Laurent?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député ne le sait peut-être pas, mais

le ministre du Travail négocie à l'heure actuelle avec le Syndicat des gens de mer. Dans l'intérêt du gouvernement canadien, je préfère m'abstenir de tout commentaire à ce sujet pour le moment.

M. l'Orateur: La présidence donnera la parole au député pour une question supplémentaire, puis au député de Meadow Lake et au député d'Esquimalt-Saanich. Après quoi, nous passerons à l'appel de l'ordre du jour.

M. Morgan: Je m'adresse cette fois encore au ministre des Transports. Ma question portait vraiment sur l'élimination des péages, droits d'écluse et de bassin tout le long de la Voie du Saint-Laurent. Le ministre envisagera-t-il sérieusement de les éliminer?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je suppose que le député sait que ces droits sont prévus par la loi et qu'en principe, la Voie maritime est censée s'autofinancer. Cela ne s'est pas produit dans le passé, mais c'est dans la loi. Il n'est pas facile de répondre maintenant à cette question.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA FAMINE EN ÉTHIOPIE—L'ENVOI DE SECOURS PAR LE CANADA

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les nouvelles en provenance d'Éthiopie, nouvelles qui nous sont parvenues soit directement soit par le truchement des journaux, selon lesquelles une famine plus ou moins complète sévirait dans de vastes régions de ce pays, le ministère des Affairs extérieures envisage-t-il d'envoyer un secours d'urgence à ces régions sinistrées?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai maintes fois déclaré en réponse aux questions de la Chambre, le gouvernement du Canada participe déjà à un effort massif en vue d'arrêter la famine qui sévit en Éthiopie.

LAOS—LA DEMANDE D'AJOURNEMENT SINE DIE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos. Je me demandais si le ministre était disposé à expliquer à la Chambre ce qui a incité le gouvernement à annoncer dernièrement sa décision de chercher à obtenir un ajournement *sine die* de la Commission. Est-ce parce que la situation s'est tellement améliorée là-bas, est-ce par mécontentement ou est-ce parce que la Commission ne joue plus un rôle efficace?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la raison est celle que le député a mentionnée en dernier lieu, à savoir que la Commission ne joue plus un rôle efficace et le fait que l'on pourrait nous demander d'assumer de nouvelles responsabilités en vertu de la nouvelle entente qui vient d'être signée au Laos, entente qui, à notre avis, ne comporte pas les mêmes obligations que celles qui nous incombent dans le cadre de l'entente actuelle.

M. l'Orateur: Peut-être la présidence pourrait-elle accorder la parole au député de Vancouver Quadra avant de passer à l'ordre du jour, pour ensuite étudier plus à fond la question posée par le député d'Esquimalt-Saanich, durant la prochaine période de questions.

* * *

[*Français*]

LES PORTS

LE PORT DE VANCOUVER—L'INTENTION DU GOUVERNEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

A-t-il l'intention de permettre qu'on commence les développements proposés relativement au port de Vancouver, ou est-ce que cela devra attendre la présentation des conclusions des études combinées des gouvernements fédéral et urbain?

[*Traduction*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je vous prie de m'excuser, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas bien saisi la question. Je remercie le député de me l'avoir posée et me sens quelque peu gêné de ne pas avoir prêté l'oreille. Aurait-il l'obligeance de bien vouloir répéter sa question?

[*Français*]

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, l'honorable ministre a-t-il l'intention de permettre qu'on commence les développements proposés relativement au port de Vancouver, ou est-ce que cela devra attendre la présentation des conclusions des études conjointes des gouvernements fédéral et urbain?

M. Marchand (Langelier): Je pense que non, monsieur l'Orateur. Cela est relié à l'étude que nous faisons conjointement avec la province et la ville de Vancouver.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

L'EXPORTATION DU PÉTROLE DU CANADA

L'hon. Jean-Eudes Dubé (au nom de M. Macdonald, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Que la motion des voies et moyens, concernant l'exportation du pétrole du Canada (*dont avis a été déposé sur le bureau le jeudi 28 mars 1974*) soit adoptée.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Propose-t-on un débat sur cette motion? Je rappelle aux honorables députés que l'article 60(10) du Règlement exclut toute possibilité de débat ou d'amendement. Voilà pourquoi la motion a été tout simplement

présentée et, autant que je sache, adoptée. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1220)

[*Français*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, L'APPLICATION ET LES INFRACTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 mars, de la motion de M. Gray: Que le bill C-7, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et tendant à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanant des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais faire quelques commentaires sur le bill C-7, bill qui est à l'étude depuis déjà quelques jours, et qui, à mon avis, a une très grande importance pour les consommateurs canadiens.

Le bill à l'étude touche à plusieurs domaines, bien sûr, et semble viser à favoriser et à encourager une juste concurrence, et surtout à enrayer la concurrence déloyale. Ce bill devra viser à surveiller la publicité trompeuse et malhonnête, au sujet de laquelle on a souvent reçu certaines plaintes. Il semble que le bill vise à nous assurer et surtout à assurer le consommateur canadien qu'il ne sera pas dupe, qu'il ne sera pas exploité par une publicité trompeuse.

Monsieur le président, étant donné mon intérêt pour une catégorie de commerçants, ayant passé plusieurs années dans le domaine de l'alimentation et, plus particulièrement, de la confiserie, j'ai pensé dire quelques mots sur le bill pour inviter le ministre responsable à penser d'une façon assez particulière à ce qu'on appelle «les marchands indépendants».

Nous savons parfaitement bien que ces marchands, ces «épiciers du coin» sont souvent un peu embarrassés par la concurrence des grandes chaînes de magasins d'alimentation. Dans la mesure où celles-ci exercent une concurrence loyale, il n'y a aucun reproche à faire.

Nous savons parfaitement bien, cependant, que le ministre a été sensibilisé à la situation par des mémoires de diverses associations, au sujet des ventes, à prix dérisoire, de ce qu'on appelle communément des «loss leaders». A mon avis, il est important de rappeler au ministre responsable l'importance de permettre à ces divers organismes de se faire entendre au comité, et c'est surtout là-dessus que j'aimerais faire quelques commentaires, rappelant au ministre une discussion que j'ai eue avec lui et l'importance des plaintes qui ont été formulées par ces organismes pour permettre aux marchands indépendants d'avoir la chance de concurrencer les grandes chaînes de magasins.

Nous savons parfaitement bien que le consommateur est très souvent fasciné par un prix inscrit sur un produit quelconque, et qui, à première vue, paraît dérisoire. De plus, nous savons que ces magasins font une très grande réclame au sujet d'un produit que l'on appelle un «loss leader». Nous savons aussi parfaitement bien que le consommateur devra le payer tôt ou tard, sachant que tous ces magasins, pas plus que d'autres, ne peuvent vendre à perte. Le marchand indépendant, «l'épicier du coin» se trouve effectivement en difficulté devant ces grandes chaînes qui ont les moyens de faire une telle concurrence. A mon avis, le ministre est déjà sensibilisé à certains commentaires qui ont été faits par ces organismes, et j'espère bien que lorsque le bill sera déféré au comité, les représentants de ces organismes pourront présenter leurs doléances au comité et faire la preuve de leurs avancés que l'on connaît depuis déjà quelques mois.

A mon avis, il est important de rappeler au ministre d'inviter ces organismes à nous faire mieux comprendre la situation et à nous donner tous les renseignements qui nous sont absolument nécessaires, comme députés, pour présenter des modifications nécessaires pour protéger les commerçants indépendants qui, comme tout le monde, ont le droit de vivre dans la société d'aujourd'hui.

Monsieur le président, je serai dont très bref. Je désire faire certains commentaires sur le danger de l'exploitation des jeunes athlètes. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a parlé, la semaine dernière, d'une entente conclue entre la Ligue de hockey nationale et la Ligue mondiale de hockey, visant à ce que les organismes, les responsables des clubs qui ont permis aux jeunes de développer leur talent reçoivent une compensation acceptable.

J'étais très heureux dernièrement d'entendre le ministre faire sa déclaration, sachant qu'il semble porter un intérêt assez spécial aux jeunes qui désirent voir réalisé le rêve de tout jeune athlète, savoir exercer un sport de façon professionnelle.

Le gouvernement doit veiller avec vigilance à prévenir toute exploitation des jeunes athlètes dont, d'autre part, nous avons la responsabilité de favoriser autant que possible la participation à l'activité sportive.

J'entendais dernièrement le député de Sherbrooke (M. Pelletier) mentionner le potentiel extraordinaire que nous avons dans nos universités dans le domaine du sport. Je crois qu'il n'incombe pas uniquement au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) ou au ministre responsable du sport amateur, de favoriser par l'octroi de crédits, ou l'adoption de mesures visant à favoriser la participation des jeunes au sport sous toutes ses formes. Il importe d'exploiter à 100 p. 100 s'il est possible le potentiel des étudiants de nos universités.

J'aimerais aussi dire maintenant quelques mots sur la position du gouvernement à l'égard du football, question qui semble intéresser beaucoup de gens au Canada. L'opposition du ministre à la venue d'un club américain au Canada est discutable, et est discutée présentement à la grandeur du pays.

Au sujet de la concurrence, le football canadien se défend présentement fort bien. Qu'une nouvelle ligue soit créée, c'est tout à fait normal, et il ne faudrait pas s'en étonner. Nous avons eu l'avantage d'avoir les Expos à Montréal, qui ne constituent sûrement pas une équipe canadienne, mais ce qui a tout de même incité des milliers de jeunes à devenir professionnels et un peu plus habiles dans ce sport.

Est-ce que la Ligue de football américaine pourrait susciter cette même motivation? C'est une question à laquelle présentement je ne peux répondre. A quel point le football américain serait-il de nature à «tuer» le football canadien?

C'est peut-être à ce sujet que le ministre n'a pas fourni les renseignements nécessaires pour qu'on puisse se prononcer. J'ai eu l'occasion de discuter avec quelques commentateurs sportifs de Montréal, et ils semblent très étonnés de constater l'attitude actuelle du ministre.

Si le ministre veut donner l'assurance que la venue d'un club de football américain au Canada «tuerait» le football canadien, je suis bien prêt à considérer l'importance de la survie du football canadien, mais ne possédant pas cette assurance à l'effet que la venue d'un club américain pourrait nuire au football canadien, j'ai beaucoup de réserves et je ne puis sûrement pas souscrire aux propos du ministre relativement à la venue au Canada d'un club américain.

J'ose croire que dans les prochains jours nous aurons de plus amples renseignements. Le projet de loi qui sera présenté pourra peut-être indiquer s'il existe effectivement un danger aussi évident que le ministre le laisse supposer.

Par contre, nous avons des opinions tout à fait contraires et je crois que l'amateur est favorable à la venue du football américain chez nous.

Encore une fois, je veux bien évaluer les dangers que pourrait occasionner la venue d'une telle équipe pour la Ligue de football canadienne. Toutefois, si la venue d'une telle équipe pouvait susciter une certaine motivation, si elle faisait concurrence à celles qui existent actuellement, je crois que cela encouragerait l'émulation chez les équipes. Les athlètes canadiens qui recherchent l'excellence seraient très heureux de voir évoluer une équipe américaine qui, nous devons le constater, offre une qualité de jeu fort intéressante.

Je me limiterai à ces quelques commentaires, monsieur le président. Quant à moi, je suis intéressé à rencontrer au comité des organismes qui sont prêts à présenter certaines preuves ou à faire certaines plaintes au ministre relativement à l'exploitation qu'il ont subie de ces marchands indépendants. Je profite de l'occasion pour inviter le ministre à donner beaucoup plus de renseignements sur le football américain avant de dire que la venue de cette équipe au Canada serait de nature à concurrencer le football canadien, et voire même l'anéantir.

Donc j'espère que nous obtiendrons des informations suffisantes pour être en mesure de mieux évaluer le projet de loi que présentera le gouvernement, et juger s'il est dangereux, ou s'il peut présenter un intérêt suffisant pour la population canadienne.

J'ose croire que ces quelques remarques seront prises en considération par le ministre, et qu'au stade de l'étude en comité nous obtiendrons des informations additionnelles qui nous permettront d'améliorer ce bill, en principe très valable et très souhaitable. Je suis quand même d'avis qu'il est encore susceptible d'améliorations, et estimant que le ministre accueillera favorablement les amendements qui pourront être proposés, nous espérons tous, à titre de députés et de Canadiens, être dotés d'une loi efficace et apte à mieux protéger le consommateur canadien.

● (1230)

[*Traduction*]

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, le sujet dont nous discutons aujourd'hui, la participation du secteur public du gouvernement dans le domaine de la concurrence, m'intéresse énormément surtout en ce qui concerne l'expansion de la base industrielle au cours des prochaines années.

[M. La Salle.]

J'estime que les lois canadiennes sur la concurrence plus précisément la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et les commissions établies aux États-Unis au cours du dernier siècle sont à l'origine de certains gros conglomérats qui existent aujourd'hui dans le monde des affaires privées. Une société telle que IT & T a pu étendre ses tentacules en l'espace de trois décennies alors qu'il existe une loi qui favorise la concurrenee et qui casse les monopoles.

A mon avis, monsieur l'Orateur, la loi à l'étude aujourd'hui est une vraie foutaise; elle camoufle la collusion, la création d'oligopoles, le député de Peace River (M. Baldwin) pourra peut-être me donner le mot exact; les liens vont continuer à s'étendre entre les sociétés multinationales de notre économie et la fausse publicité va continuer car le gouvernement ne va pas établir une commission d'enquête sur les coalitions dotée de suffisamment d'employés pour pouvoir briser ces monopoles.

Un article de la page des affaires du *Globe and Mail* du 28 mars parle de certains événements survenus dans le commerce agricole qui nuisent à l'économie de l'Ouest. Il déclare que «Cargill Grain achète les fermes d'affouragement». Remarquez, monsieur l'Orateur, qu'il ne s'agit pas seulement d'élévateurs à grain et pas seulement de certains aspects de l'industrie dans laquelle Cargill s'est implantée depuis 1928; elle étend ses tentacules de société multinationale dans tous les aspects du commerce agricole et de l'agriculture. L'article dit:

> Plus de 280 élévateurs à grain des Prairies, une Commune de détail d'aliments pour bestiaux et un élevage de porcs ont changé de mains lors d'un marché de plusieurs millions de dollars conclu entre les filiales canadiennes de deux grosses compagnies agricoles américaines.
>
> La compagnie Cargill Grain Co. Ltd. de Winnipeg achète les deux filiales principales de la National Agri-Services Ltd., également de Winnipeg. Cargill est une filiale de la Cargill Inc. de Minneapolis et la National Agri-Services appartient à la Peavey Crop. de Minneapolis.

Ce qui se passe, monsieur l'Orateur, c'est qu'on fusionne l'agricommerce et le but avoué de cette fusion est d'étendre cet agricommerce à l'agriculture elle-même. Cela nuira, à mon avis, à chacun des agriculteurs des Prairies.

Aucun gouvernement, libéral ou conservateur, n'a jamais légiféré ni pris de mesures efficaces pour assurer la limitation ou même l'examen approprié de l'expansion d'une entité corporative dans notre économie pour s'assurer qu'il y ait concurrence et que les intérêts des agriculteurs et de l'économie de l'Ouest soient bien servis. Ainsi, Cargill Grain s'étendra et prendra le contrôle de National. Je me souviens que l'achat de Federal Grain il y a plus d'un an par les syndicats de blé appartenant aux cultivateurs avaient provoqué un tollé général tant chez les conservateurs que chez les libéraux de l'Ouest canadien. Je puis parfois me montrer tout aussi sévère à l'endroit des syndicats, mais nous voyons maintenant les spéculateurs privés de la Bourse des grains de Winnipeg essayer de consolider leur position de façon à pouvoir contrôler même les secteurs ordinaires de l'agriculture. Les députés tant conservateurs que libéraux n'en parlent pas. Monsieur l'Orateur, ce genre de mesure n'aura aucun effet sur les conglomérats, les monopoles et les grandes sociétés qui sont en activité au Canada aujourd'hui. L'expansion de l'agricommerce deviendra un problème grave qui ne cessera de prendre de l'ampleur.

Il est stupéfiant de voir que certains secteurs de notre économie moderne soient devenus un système de planification, que les compagnies multinationales et les très grandes corporations planifient leurs opérations de l'intérieur de l'extraction des matières premières en passant par la transformation et la commercialisation des produits

finis. Cela s'entend de l'expansion de General Motors et de l'industrie automobile au pays ainsi qu'aux États-Unis, de conglomérats de l'acier, du caoutchouc et des pneus et des opérations dans presque tous les grands secteurs de l'économie. Il n'y a aucun contrôle public essentiel et on n'exige pas que ces corporations se fassent concurrence dans le domaine économique.

Il existe un autre secteur d'activité économique dans lequel se trouvent engagés certains de mes collègues à ma droite et certains députés de mon propre parti. Ces gens dirigent de petites entreprises indépendantes ayant un actif de l'ordre d'un quart de million, d'un million ou de deux millions de dollars. Ces entreprises doivent faire rapport à Statistique Canada et remplir ses formulaires. La moindre mesure prise sous le régime de la loi relative à la concurrence sera dirigée contre elles. Elles évoluent dans un système économique d'offre et de demande où le taux de rendement est plutôt faible et les profits marginaux. Dans une économie moderne comme la nôtre, elles sont constamment en butte à des pressions. Telle compagnie peut faire la concurrence à telle autre avec un actif de l'ordre de un ou de deux millions de dollars, et cette concurrence peut se poursuivre jusqu'à ce que l'une des deux se fasse égorger. Mais avant d'en arriver là, elles feraient mieux de négocier une entente et de fixer les prix. De telles sociétés sont également soumises à des pressions du secteur public, car elles doivent respecter certains niveaux minimaux pour ce qui est des salaires. Pareilles réglementations peuvent rendre leur rendement marginal.

● (1240)

Par ailleurs, ces compagnies peuvent également subir des pressions de la part des grandes sociétés multinationales, toujours à la recherche de nouvelles sociétés dans lesquelles investir. Ces grandes sociétés en achètent de plus petites, et les absorbent. Si bien que les petites sociétés se trouvent souvent lésées. Elles se trouvent emprisonnées dans des règlements établis par le secteur public et lésées sur le marché, car elles doivent souvent entrer en concurrence avec des sociétés multinationales qui planifient leurs activités depuis le moment ou les matières premières sont extraites du sol jusqu'au moment où elles sont présentées sur le marché, comme produits finis. De plus, ces grandes sociétés multinationales évoluent dans l'économie sans être soumises au contrôle public, en ce sens qu'elles ne font pas de concurrence. A mon avis, ceux qui se préoccupent de l'économie en Amérique du Nord ou de la situation économique internationale ne devraient pas perdre leur temps, lorsqu'il est question des sociétés multinationales, à formuler le vœux pieux de voir les sociétés multinationales pratiquer le jeu de la concurrence. L'idée souvent exprimée depuis un demi-sicècle selon laquelle tout pays peut par ses propres moyens forcer les sociétés multinationales à se faire concurrence, est absurde. Il a été prouvé depuis plus de 150 ans qu'au lieu de soutenir la concurrence, elles fixent les prix.

Quelle solution s'offre à nous? Je dis que les représentants des Canadiens, élus démocratiquement, doivent s'assurer dans une certaine mesure que l'État contrôle les activités de telles sociétés. J'inclus les conglomérats de l'acier dans mes observations. Nous ne pouvons vivre plus longtemps dans un monde utopique où les gens croient que les conglomérats multinationaux se font concurrence. Le secteur public, les représentants des Canadiens, doivent avoir voix au chapitre dans l'activité de ces conglomérats. Le secteur public doit avoir le droit de s'intéresser à la politique de l'établissement des prix; il doit pouvoir forcer ces sociétés à déclarer publiquement les impôts qu'elles paient. L'exploitation de nos ressources, dont bon nombre ne sont pas renouvelables, doivent être soumises à l'examen public.

Nous prétendons, comme cela s'est fait à la fin du XIX[e] siècle et au début du XX[e], que nous pouvons briser les conglomérats et les forcer à se concurrencer. Cette façon de penser a dominé la philosophie politique des partis politiques du pays, y compris le mien. La théorie libérale a toujours soutenu qu'on peut faire naître la concurrence en brisant les conglomérats. A mon avis, ces théories sont démodées; les événements nous prouvent, tant au Canada qu'aux États-Unis, qu'elles ne sont pas efficaces. Donc, toute tentative pour briser les conglomérats est futile.

Je viens de proposer que les grosses sociétés rendent compte de leurs opérations à la population. En tant que législateurs, nous avons le devoir de veiller à ce que les petites entreprises puissent fonctionner et continuer d'être présentes sur le marché. Nous devons nous efforcer de les rendre aussi souples que possible de façon à leur permettre de subsister et de faire preuve d'initiative dans leurs opérations. Pour ce qui est des grands conglomérats, nous ne pouvons certainement pas escompter les supprimer.

Voyons dans quelle mesure les postes d'administrateurs des sociétés canadiennes s'imbriquent les uns dans les autres. A cette fin, j'aimerais attirer l'attention des députés sur le conseil d'administration du Canadien Pacifique. Les administrateurs du Canadien Pacifique sont aussi administrateurs de bien d'autres sociétés. Voyons par exemple tous les postes d'administrateur qu'occupe M. Sinclair, président du Canadien Pacifique. Il est membre du conseil d'administration de Canadian Pacific Investments, de Canadian Pacific Securities, de CP Air, de Midland Simcoe Elevator Company, de Cominco Limited, de Pacific Logging, de Marathon Realty, de Canadian Pacific Steamships, de TransCanada Pipe Lines, de Great Lakes Paper Company, de Soo Line Railroad, de Canadian Pacific (Bermuda), de MacMillan Bloedell, de Sun Life Assurance, de Cascade Pipe Lines et de Pan Canadian Petroleum.

Toutes ces companies font partie de la famille du Canadien Pacifique. En outre, M. Sinclair siège aux conseils d'administration de la Banque Royale du Canada, de la Union Carbide of Canada, société qui avertit les cultivateurs de ma circonscription qu'ils doivent payer davantage pour l'antigel parce qu'il y a pénurie de ce produit sans dire cependant de combien elle en dispose. Il fait aussi partie du bureau de direction de Hockey Canada et de la Canadian Marconi qui a des affiliations avec la Power Corporation laquelle, à son tour, en a avec le parti libéral et avec le président du Conseil du Trésor (M. Drury), que j'aperçois à la Chambre. De plus, il siège aux conseils d'administration de la Canadian Investment Fund, de la Canadian Fund, de la Sun Alliance, de la London Insurance Group, groupe censé entrer en concurrence avec la Sun Life Assurance Company mentionnée plus tôt, la société Chase Manhattan, qui est censée faire concurrence à la Banque Royale du Canada, au bureau de direction de laquelle siège aussi M. Sinclair, et afin de témoigner de son intérêt dans certains services publics, il fait aussi partie du conseil d'administration de l'hôpital Royal Victoria.

Et que dire des autres administrateurs du Canadien Pacifique? Prenons par exemple le cas de M. William Arbuckle. Lui aussi siège au conseil d'administration de Canadian Pacific Limited Il est également membre du conseil d'administration de Canadian Pacific Investments et de Rio Algom Mines. Ces sociétés font partie de la

famille du Canadien Pacifique. Si l'on considère maintenant les sociétés étrangères à cette famille, on constate que M. Arbuckle est également administrateur de Investment Secretariat Limited. Il en est en fait le président. Il est en outre membre du conseil d'administration des sociétés Owen, Owen Canada, G. W. Robinson Company Limited et Standard Life Assurance. Il siège également, en compagnie de M. Sinclair, au conseil d'administration de la société Sun Life, laquelle, grâce à cet entrecroisement d'administrateurs, est liée à la Banque Royale. De plus, M. Arbuckle est administrateur de Dominion Equity Investments, Standard Life Assurance, Tioxide of Canada, Great Plains Development of Canada, Asbestos Corporation et Dominion Dairies. Il a donc des intérêts dans l'industries de l'alimentation. Je relève ce fait pour la gouverne des députés qui, tout comme le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier), se préoccupent de la hausse des prix des produits alimentaires. M. Arbuckle est également membre du conseil d'administration des sociétés Burma Mines et Yukon Consolidated Gold Corporation, ce qui peut intéresser les députés qui se demandent pourquoi le prix de l'or a grimpé sur le marché international.

● (1250)

Les activités du Canadien Pacifique en tant que société faisant des investissements, ont des relations dans tous les secteurs de l'économie. A mon avis, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et toutes les autres lois adoptées jusqu'à présent n'ont jamais réglé la question des grandes sociétés multinationales et de leurs activités économiques en essayant de créer un véritable climat de concurrence. Ces sociétés maintiennent leur mécanisme de fixation des prix, elles poursuivent leurs tractations dans les matières premières et continuent à obtenir des fonds en vue d'investissements publics.

Si le Canadien Pacifique ne peut pas s'adresser à la Banque Royale du Canada par l'intermédiaire de M. Sinclair, il peut aller trouver M. Burbridge, directeur de la Banque de Montréal. S'il ne peut pas obtenir l'argent à la Banque Royale, il peut s'adresser à la Banque de Montréal. S'il ne peut pas l'obtenir de celle-ci, la société peut s'adresser à une des compagnies d'assurance dans lesquelles elle a des administrateurs. Si les gens s'inquiètent du prix du papier, ils peuvent aller trouver un autre administrateur du Canadien Pacifique qui fait partie de la Great Lakes Paper Company et de plusieurs autres sociétés de papier.

Du point de vue des investissements visant à la reprise d'un plus grand nombre de sociétés, le Canadien Pacifique a des relations au Royal Trust par l'intermédiaire de M. Campbell, administrateur de cette société. Il fait partie du conseil d'administration d'une autre société de chemins de fer, ce qui est assez intéressant.

Si le Canadien Pacifique est intéressé à acheter de plus en plus de matières premières afin de dominer le marché, il a M. William Bennett, directeur de sociétés comme l'Iron Ore Co. of Canada dont il est président, BNA Holdings Ltd., Quebec North Shore & Labrador Railway Co., Gulf Power Co., Canadian Reynolds Metals, Eldorado Nuclear Ltd., Philips Electronic Industries, Labrador Mining & Exploration, Eldorado Aviation, Canro Ltd. et Gleneagles Investments. Ce monsieur a donc des liens dans le monde des affaires.

Je pourrais allonger indéfiniment la liste des autres membres du conseil qui font partie d'importantes sociétés comme la National American Wholesale Grocers Association et IGA Limitée. Ils sont ainsi impliqués dans l'industrie de l'alimentation.

L'un deux intéressera vivement mes amis de droite. Il n'est pas seulement membre du conseil de direction du Canadien Pacifique. J'entends le nommer parce que je ne voudrais pas que mes amis du parti libéral croient que je m'en prends à eux. C'est l'hon. Duff Roblin, l'ancien premier ministre progressiste conservateur du Manitoba. Il siège au conseil de direction du Canadien Pacifique qui l'a ainsi remercié des services qu'il a rendus à la province du Manitoba. Il est président de Canadian Pacific Investments. Il fait également parti du conseil d'administration de la Montreal Trust Company de sorte qu'il dispose facilement de fonds et d'investissements. Il siège aussi au conseil d'administration des sociétés suivantes: Canadian Pacific Securities Limited, CanPac Leasing Limited, CanPac Minerals Limited, Fording Coal Limited, Pacific Logging Company Limited, Cominco Limited, Pacific Coast Terminals Limited et Project 200 Properties Limited.

En parlant ainsi des opérations du consortium du Canadien Pacifique, j'essaie de faire valoir mon argument principal au gouvernement, aux autres parties d'opposition et, peut-être, à certains de mes propres collègues. Malgré tout ce qui se dit au sujet de la nécessité d'abolir les consortiums et ressusciter la concurrence, il est tout à fait absurde de suggérer qu'il sera un jour possible de les briser, car, historiquement, il a été démontré que c'est juste le contraire qui se proudit. Le pouvoir se concentre de plus en plus dans les mains de quelques sociétés choisies, dispersées dans l'économie canadienne. Ce qu'il nous faut c'est que ces sociétés soient assujetties au contrôle du public et lui soient comptables.

Il est absurde de parler d'abolir des institutions de ce genre. Nul ministre, y compris celui des Transports (M. Marchand) ou un ministre du cabinet fantôme conservateur, s'il en est, osera proposer une loi tendant à susciter une concurrence réelle dans le monde des affaires de notre économie.

C'est invoquer une théorie désuète que de dire que l'on peut adopter des lois qui démembreront les conglomérats. Il n'y a qu'une voie dans laquelle nous puissions nous engager. Il s'agit d'accepter la réalité de leur existence et de reconnaître leur pouvoir et leur influence sur notre économie. Nous appuyant sur cette réalité, nous devons agir de manière à imposer une certaine forme de comptabilité publique de la part de ces sociétés, et également une certaine forme de contrôle public, de sorte qu'il n'y ait plus de planification privée effectuée par l'ITFF et les autres sociétés comme le Canadien Pacifique, la Power Corporation of Canada et autres, planification visant leur seul intérêt. Le peuple canadien, par l'entremise de ses représentants élus, devrait avoir son mot à dire dans la planification globale de l'économie en exerçant un contrôle public. C'est la seule manière de régir les opérations des conglomérats en notre pays, et on s'y prend mal en se contentant de modifier la loi désuète relative aux enquêtes sur les coalitions. C'est complètement absurde.

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à une assemblée aussi nombreuse et aussi distinguée à l'occasion du débat de cet après-midi, de même qu'au ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) qui, m'a-t-on dit, répondra à de nombreuses questions supplémentaires à l'égard desquelles le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues ont éprouvé quelques difficultés. Je crois savoir que le ministre, avec la bonne humeur qui le caractérise et ses connaissances qui embrassent tant de domaines, est disposé à répondre à toutes les questions qui pourraient lui être adressées.

Juste avant une heure, nous avons eu l'avantage d'entendre le député d'Assiniboia (M. Knight) prononcer un de ces discours typiquement socialistes et enflammés dont il a le secret, tant il est plein de ressources et d'ingénuosité. Il s'agissait, bien entendu, de la même sauce que celle que nous sert régulièrement le député de York-Sud (M. Lewis) depuis près d'un an de quoi nous donner la nausée, mais cela nous prouve quand même que son service de recherche se trouve en mesure de nous reservir les mêmes noms et les mêmes chiffres.

Dans une certaine mesure, je suis d'accord avec mon préopinant. Comme il le signale, la consanguinité et les inter-relations de gens dans certaines professions et à certains postes économiques, élus au conseil d'administration de sociétés, constituent un problème ici comme ailleurs. J'avoue qu'un tel état de choses ne me plaît guère, mais tout en étant un peu d'accord avec le député, il me déplairait encore plus de vivre dans un régime socialiste. On retrouverait alors un nombre considérable d'universitaires, de bureaucrates sur-éduqués et sous-informés, de tendance radicale, au sein des centaines et des centaines de commissions qu'un gouvernement socialiste créerait pour diriger les affaires du pays, à un point tel que vous et moi, monsieur l'Orateur, nous devrions éventuellement tenir un conciliabule avant de pouvoir aller aux toilettes.

M. Baker: Un décret du Conseil privé.

M. Baldwin: Il nous faudrait un décret du conseil pour pouvoir présenter une motion aux chambres.

Un fait important vient ternir la bonne qualité de l'exposé du député d'Assiniboia. Je voudrais que les députés se reportent à la dernière session de la Chambre. Les honorables députés ont alors fait montre de la même malhonnêteté et de la même supercherie intellectuelle et politique qu'ils ont affichées à la Chambre depuis les dernières élections. Ils prétendent être contre le gouvernement mais finissent par voter pour lui. Ils disent une chose et en font une autre. A l'époque, nous traitions indirectement de la question des coalitions. Confronté par une situation qu'il était incapable de prendre en main, le gouvernement a jugé à propos de suivre sa politique habituelle. Comme dans toute autre situation à laquelle il est placé, le gouvernement a été pris de panique à l'idée de cette confrontation. Le premier ministre (M. Trudeau) s'est affolé, comme d'ailleurs le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), et munis de chiffres inexacts et de renseignements erronés ils se sont précipités au Parlement pour obtenir finalement l'adoption du bill sur la répartition des approvisionnements d'énergie. Ce bill comportait plusieurs dispositions stipulant que la rigueur de la loi sur les coalitions serait atténuée et que dans certains cas, on ne tiendrait aucun

compte des règlements relatifs aux pratiques restrictives du commerce et même qu'on leur enlèverait toute portée, au gré du gouvernement.

● (1410)

J'ai jugé, comme le chef de mon parti et mes collègues, avec le respect des droits du particulier qui inspire toutes nos prises de position, à la Chambre comme à l'extérieur, que pareille mesure était mauvaise, sans fondement et injustifiée. Ce sont évidemement les sociétés multinationales, les témoignages présentés au comité le démontrent d'ailleurs, qui ont insisté pour l'adoption du bill sur la répartition des approvisionnements d'énergie. Nombre de dispositions du bill ont été présentées avec l'aide du comité consultatif technique, au sein duquel prédominaient les représentants des sociétés multinationales. C'était elles qui voulaient restreindre sinon faire abolir presque complètement des parties de la loi sur les coalitions.

Nous ne pensions pas que c'était nécessaire et nous avons proposé, à l'étape du rapport, un amendement qui donnait aux honorables députés, et j'insiste sur le mot honorable, la possibilité de convenir avec nous qu'il était injuste que les grosses sociétés puissent échapper aux dispositions de la loi anticoalition. Comme on pouvait s'y attendre, le gouvernement, qui est très ami avec ces sociétés, s'est mis de leur côté et s'est opposé à l'amendement. Je pensais que mes amis de la gauche, les néo-démocrates dont les principes étaient bien bas à ce moment-là se ressaisiraient au moins suffisamment pour voter avec nous et arrêter cette monstruosité qu'on perpétue contre les Canadiens.

Une voix: Vous n'y allez pas de main morte.

M. Baldwin: Que s'est-il passé? Ces députés ont mis leurs principes dans leur poche. Ils ont eu la lâche faiblesse de préférer compter sur nos amis d'en face et ils ont voté contre nous. Maintenant ils ont l'aplomb et le culot de venir à la Chambre et, par l'intermédiaire de leurs porte-parole notamment le député d'Assiniboia (M. Knight) qui parlait avant le déjeuner, de prétendre qu'ils n'aiment pas ces sociétés multinationales ou les possibilités qui existent pour cette forme d'union consanguine économique et intellectuelle. Ils disent que c'est mauvais et nous citent des chiffres et affirment avec onction qu'ils vont s'y opposer après nous avoir cité ces chiffres et ces noms. Je trouve que c'est de la fumisterie et de l'hypocrisie. Je me demande jusqu'où ce grand parti national est tombé? Je sais que ce n'est plus un nouveau parti, mais un parti ancien et probablement l'un des plus anciens du pays. Peut-être pouvons-nous lui pardonner ses péchés d'indiscrétion en raison de son âge. Toutefois, je trouve cela choquant et il m'est difficile de concilier l'attitude du Nouveau parti démocratique de cette époque et le discours que le député d'Assiniboia a prononcé ce matin.

Mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me regarde. J'ignore si c'est avec admiration mais j'ai bien du mal à concilier les jeux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député me permettra peut-être de satisfaire sa curiosité. Je le regarde avec compassion car il ne se sent sûrement pas bien.

M. Baldwin: Je remercie le député.

Une voix: Vous devriez peut-être y aller plus doucement.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de m'être attiré au moins sa compassion parce que ce sont les ministériels qui ont eu l'appui du NPD.

Ayant disposé du NPD, et surtout du député d'Assiniboia, j'aimerais passer à un autre aspect du bill. Au cours du débat qui a fait rage autour du bill et de ses prédécesseurs au Parlement, dans la presse, le salariat et au pays en général, bien des gens ont prétendu y voir différentes choses. Quant à moi, je n'y vois qu'un épisode de plus dans la longue histoire de l'expansion de l'autoritarisme, la revendication par le gouvernement du pouvoir d'intervenir davantage dans la vie et l'activité du citoyen; on le constate non seulement dans le bill, mais dans ce qu'il représente et la tendance qu'il révèle.

La grise et médiocre bureaucratie, quand elle est saisie de problèmes qui la dépassent, réclame toujours plus d'autorité et de pouvoir afin d'arranger les choses. Le ministre et ses fonctionnaires ont multiplié les bévues depuis un an environ; ils ont avancé, reculé et finalement présenté des bills qu'ils ont retirés. Aujourd'hui ils soumettent une nouvelle proposition, une pure compilation, comme formule de quoi? Le but est-il d'aider vraiment et efficacement le consommateur accablé par l'inflation? A mon avis, c'est un effort insignifiant. L'intention est-elle de sévir réellement contre ceux qui, dans l'industrie, ont assez d'importance et manquent assez de scrupules pour escroquer le public? On retrouve quelques velléités ici et là, mais pas grand chose dans l'ensemble.

Le bill réussit-il à contrer la capacité croissante des puissants syndicats à contraindre les Canadiens, parfois dans les seuls intérêts de ces syndicalistes professionnels qui n'ont d'autre préoccupation que de rester à la barre? Je ne trouve rien de tout cela dans le bill.

L'histoire des mesures législatives sur les coalitions et les pratiques restrictives du commerce a été la même au Canada, aux États-Unis, en Angleterre et en Europe; une suite d'échecs à découvrir la formule législative capable de contrôler les forces naturelles du marché, où la vague définition de l'intérêt public se perd dans les millions de transactions individuelles sur les biens et services.

Les lois donnent invariablement lieu à des litiges et à des poursuites, suivis à leur tour d'une longue liste d'échecs devant les tribunaux. Quiconque s'intéresse à la lecture des jugements ou des rapports juridiques constate que les tribunaux d'instance ont été appelés à rendre une longue série de jugements, ce qui prouve que j'ai raison et que les poursuites intentées en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ont lamentablement échoué. Suite à ces échecs, les gouvernements légifèrent de nouveau et crient sur tous les toits qu'ils ont enfin trouvé la formule parfaite. De nouveaux conflits survenant, ils doivent de nouveau convenir de leur échec. L'histoire se répète «ad nauseam». Si le ministre et ses collègues croient vraiment qu'il en sera tout autrement de ce bill, je lui dirai tout net que le gouvernement fait preuve de négligence, de stupidité, de duperie ou même des trois à la fois.

Certains de mes collègues ont traité cet aspect de la question à fond, mais je termine en déclarant de toutes mes forces que si, comme je le présume, nous adoptons ce bill, nous ouvrons une boîte de Pandore qui verra les litiges se répandre devant les tribunaux et devant la commission; ce sera une véritable aubaine pour l'homme de loi qui pourra tout exploiter, de la réforme constitutionnelle à la juridiction, en passant par les lacunes du bill et l'interprétation des explications en petits caractères. Je crois, monsieur l'Orateur, que nous devrions faire le jour sur cette question. Nous devrions signaler aux sociétés, aux corporations et aux syndicats que notre gouvernement s'occupe de la question et va prendre des mesures, mais ce bill n'est qu'une autre preuve du fait que le gouvernement manque à ses devoirs. Il est beaucoup plus facile de transmettre les plaintes des consommateurs à une commission ou à une autre que de jouer un rôle actif pour trouver des solutions à ces plaintes.

● (1420)

Il y a bien longtemps, avant d'être député, j'ai participé à une étude sur l'application de la loi anti-coalitions lorsque j'exerçais dans le privé, toujours au nom des consommateurs. Depuis que je suis à la Chambre, je me suis intéressé à cette question de 1959 à 1960, date à laquelle le gouvernement de l'époque avait essayé d'étudier la question du maintien des prix de détail et d'autres amendements, et j'ai surveillé les tentatives périodiques visant à adopter des nouvelles lois. Je suis la jurisprudence et je lis certaines lois de sorte que je connais relativement bien la loi anti-coalitions et le règlement sur les pratiques restrictives du commerce. Je tiens à dire au ministre par votre entremise, monsieur l'Orateur, que ce bill ne comporte aucune disposition qui laisse entrevoir un changement de situation ou qui soit susceptible d'aider les Canadiens, en particulier les consommateurs qui sont débordés par la situation actuelle. Le fait est que nous sommes à la merci des événements et ce bill ne s'attaque pas à la base du problème. Il ne s'y attaque même pas en surface.

Je ne vais pas parler en détail des quelques articles du projet de loi qui concernent précisément l'aide au consommateur. D'autres en ont parlé de manière très compétente. Ils sont évidents et ont une certaine valeur. Je crois qu'ils auront un effet mineur de ici et là, mais, dans l'ensemble, ils ne serviront à grand-chose, à mon avis. Les réponses aux véritables plaintes des consommateurs, à une époque où les prix montent en flèche, se perdront finalement dans la jungle législative que représente ce bill. Les familles canadiennes continueront d'être exploitées par des pratiques comme le double étiquetage et autres, et les magasins deviendront tout simplement plus habiles à changer les étiquettes. Ce bill n'est pas la réponse.

Lorsque comme députés, nous nous demanderons si nous pouvons, en toute conscience, appuyer le bill à l'étude—en ce qui me concerne, je n'ai pas encore pris cette décision—il nous faudra tenir compte des faiblesses inhérentes à la mesure législative, notamment la grande portée des pouvoirs mis entre les mains de la Commission des pratiques restrictives du commerce. L'esprit inquisiteur et pénétrant de l'homme crée bien des merveilles, mais il engendre aussi bien des problèmes et des risques, comme, par exemple, le Frankenstein des armes atomiques et hydro-nucléaires qui aurait très bien pu nous anéantir et représente toujours une menace ou encore la pollution industrielle des grands centres urbains surpeuplés. Pour moi, ce sont les institutions du gouvernement qui risquent de causer le plus de tort. L'histore démontre que les moyens auxquels nous recourons pour contrôler et régler nos affaires finissent toujours par échapper à notre autorité et qu'une société trop souvent hélas! commet un suicide, comme le skieur qui déclenche une avalanche et descend avec elle vers la destruction. Il en est ainsi du gouvernement. Il prend de l'ampleur et devient plus puissant, plus menaçant et fondamentalement plus dangereux puisqu'il est capable de tout écraser par son propre poids.

Voyez le pouvoir que l'on propose d'accorder à cette commission. Je n'entrerai pas dans tous les détails mais, en fait, le bill autorise pleinement la Commission à commander des approvisionnements, au cas où une personne désireuse de se lancer dans une entreprise en serait incapable parce qu'elle ne pourrait obtenir d'approvisionnements. Pour moi, c'est la porte ouverte à une autorité arbitraire. On donne à la Commission le pouvoir d'annuler toutes dispositions qui restreindraient les ventes d'un marchand à une seule catégorie de produits, etc. Le député de Trinity (M. Hellyer) et le représentant de St. Paul's (M. Atkey) l'ont expliqué en détail. Ils ont démontré la portée de l'autorité accordée à la Commission. Une commission comme celle-là, compte tenu de son expérience, n'a ni la compétence ni les connaissances voulues pour disposer de tels pouvoirs, car pas plus tard que ce matin, on nous apprenait qu'elle ne se compose que d'un président suppléant et qu'elle ne compte pas de membres qui aient de l'expérience dans ce domaine. C'est révoltant, à mon avis, de demander à la Chambre d'adopter une mesure législative comme celle-là sans nous donner une idée des gens qui seront désignés, étant donné l'autorité considérable qu'ils pourront exercer en intervenant aussi à fond dans tous les aspects de la vie des Canadiens.

Ce qui est encore plus important, c'est que ces pouvoirs seront accordés à un conseil ou à une commission qui ne sera pas assujetti au contrôle du peuple ou du Parlement. La commission serait par contre certainement très sensible aux pressions exercées par le gouvernement. Le bill sera adopté et le ministre et le gouvernement devront alors chercher des gens pour former la commission. Je ne veux pas laisser entendre que cette façon d'agir est malhonnête ou déplacée, mais ceux qui seront choisis pour faire partie de la commission seront certainement soumis à des pressions de la part du gouvernement. A mon avis, c'est très mauvais et je ferai une proposition à cet égard avant de terminer mes remarques. La commission fonctionnera probablement pour une bonne part dans le secret de la bureaucratie d'Ottawa. Je sais qu'il existe d'autres dispositions, mais je me demande dans quelle mesure elles seront utilisées parce que, malgré toute indication que la commission fonctionnera de façon judiciaire ou quasi judiciaire, rien ne l'y oblige.

Cependant, la commission est habilitée à entreprendre des recherches très fouillées et à traiter sommairement des affaires des gens. Mes collègues ont prouvé cela, dans maints excellents discours. Je n'ai pas besoin de répéter ce qu'ils ont dit. La teneur de ce bill en témoigne d'ailleurs de façon éloquente. Je ne crois donc pas qu'il y ait de compromis honnête pour nous persuader de doter un tribunal de ce genre de l'autorité arbitraire et impressionnante décrite dans ce bill, en échange des quelques avantages minimes censés soulager le consommateur. Je ne suis pas disposé à collaborer à cette proposition mal équilibrée en me prononçant en faveur de ce bill. Je crois que c'est là une décision qu'il nous faut prendre, comme nous sommes souvent appelés à le faire. Le gouvernement semble avoir pris l'habitude de nous soumettre un bill omnibus, des projets de loi renfermant différentes propositions, dont certaines sont assorties de quelques mesures compensatoires dignes d'intérêt. Malgré tout, à cela vient toujours s'opposer l'octroi de pouvoirs excessifs et arbitraires.

Chaque jour, à la Chambre, nous nous voyons contraints de nous prononcer sur un bill omnibus de ce genre. Nous devons décider si nous veillerons à ce que les citoyens canadiens obtiennent le minimum des avantages prévus dans la loi ou si nous réprouverons des propositions auxquelles nous ne croyons pas. Il nous faut poursuivre cet exercice d'équilibre. Le ministre nous invite à approuver des dispositions qui, à mon sens, sont déficientes et pèchent contre les normes que nous devons respecter. Il me sera difficile d'approuver ce projet de loi lors de la mise aux voix. Parlant de ces pouvoirs, je crois que nous devrions avoir droit à une petite enquête visant à déterminer dans quelle mesure et de quelle façon le gouvernement recourt à cette autorité. Voilà, je crois, le papier tournesol que nous devons utiliser dans cet exercice particulier.

● (1430)

Ainsi, au cours des derniers jours, nous avons écouté le ministre des Transports (M. Marchand). Je dois dire que je l'admire parce qu'il a probablement enfin trouvé la formule que cherchaient certains députés d'en face pour obtenir les faveurs de l'Ouest. Ils ont critiqué le gouvernement libéral et le Canadien Pacifique. En mettant les deux ensemble, ils espèrent trouver la formule qui aura la faveur de l'Ouest. Le ministre s'est amèrement plaint de ne pas avoir assez d'autorité ni de pouvoir pour attaquer les immenses problèmes que connaissent actuellement l'Ouest en particulier et le Canada en général, dans le domaine des transports et surtout des transports ferroviaires. Je dois examiner cette question en pensant à la décision que l'on nous demande de prendre aujourd'hui. Tout ce qu'il faut faire, c'est examiner la loi nationale sur les transports. Comme je l'ai fait, je dis à la Chambre, au ministre et à ses amis ainsi qu'à vous, que le ministre des Transports a tous les pouvoirs qu'il faut s'il avait seulement le courage de prendre des mesures en se basant sur la loi et de bouger.

En vertu de la loi nationale sur les transports—et je n'en discute pas mais je la cite simplement en exemple—la société de chemins de fer doit—le terme employé est «doit», ce qui exprime une obligation—offrir un service adéquat pour le transport, le chargement et la livraison des marchandises et en faire la réception avec tout le soin et toute la rapidité voulus. Pour moi, le mot «rapidité» a une signification: faire quelque chose rapidement. Cela ne veut pas dire qu'il faut, à l'instar du ministre des Transports, pleurnicher, geindre, pleurer et dire: «Je n'aime pas le présent bill, il ne me donne aucun pouvoir. Je dois faire une étude et prévoir un nouveau bill». Le ministre a tous les pouvoirs qu'il veut dans ce bill.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: En fait, on peut aller plus loin, parce que, lors de l'adoption de la loi nationale sur les transports—certains députés étaient là à l'époque—nous avons discuté de cette question et nous avons parlé des pouvoirs accordés à la commission. J'ai alors lancé un défi au ministre des Transports de l'époque, le très éloquent et astucieux Jack Pickersgill qui a défendu ce bill et je lui ai demandé quels pouvoirs il voulait obtenir pour la Commission des transports. Il a dit que le bill contenait tous les pouvoirs que la Commission voulait.

Je crois qu'il avait raison, car si l'on se reporte à l'article 46 de la loi nationale sur les transports, on y lit:

La Commission peut rendre des ordonnances ou établir des règlements

a) à l'égard de toute affaire, action ou chose que la *Loi sur les chemins de fer* ou la loi spéciale autorise, prescrit ou défend;

b) en termes généraux, pour assurer l'exécution de la *Loi sur les chemins de fer*; et

c) pour exercer toute juridiction qui lui est conférée par toute autre loi du Parlement du Canada.

C'est pourquoi, en tout temps, à la demande du gouvernement ou de sa propre initiative, fort de l'autorité qui a été conférée à la Commission des transports, qui est comparable à l'autorité que ce gouvernement demande d'accorder à la commission des pratiques rectrictives du commerce, la Commission des transports pourrait émettre une ordonnance. Elle pourrait même faire plus. Nous avons déjà eu un débat fascinant au sujet du pouvoir que M. Pickersgill essayait d'obtenir pour permettre à cette commission d'imposer des sanctions.

Le paragraphe 3 de l'article 45 de la loi nationale sur les transports se lit:

(3) La Commision peut établir par règlement ou ordonnance, quand la Loi sur les chemins de fer n'en établit pas déjà, des amendes dont devient passible une compagnie ou une personne qui enfreint les règlements édictés ou les ordonnances rendues par la Commission.

Si donc le ministre des Transports veut exercer l'autorité qu'il détient, il peut dire à la Commission des transports: «Dites aux compagnies de chemins de fer que vous leur ordonnez de fournir les wagons et les services nécessaires au transport rapide et efficace des marchandises». Après quoi, la Commission pourrait inclure dans l'ordonnance une disposition stipulant que, si les chemins de fer n'obéissent pas, une pénalité leur sera imposée. Non pas la peine capitale: elle n'est pas légale. On ne saurait non plus pendre un haut fonctionnaire d'une compagnie de chemins de fer. Mais vous verrez en lisant attentivement cet article qu'il a une portée très vaste et significative. La Commission peut rendre une ordonnance et dire: en vertu de notre ordonnance, voici les sanctions, les amendes et les peines qui seront imposées aux déliquants.

Quels pouvoirs supplémentaires le ministre des Transports pourrait-il espérer d'une nouvelle mesure législative? Lorsqu'il s'agit de déterminer s'il convient de donner suite aux requêtes du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) et d'adopter un bill accordant ces pouvoirs étendus au gouvernement ou à une commission créée par lui, nous avons certes le droit de nous demander quel usage ils ont fait des pouvoirs que nous leur avons conférés. Lorsque j'y réfléchis, je me rends compte que tout ce qu'ont fait la commission et le gouvernement fut d'abandonner certaines voies secondaires et de supprimer certains trains de voyageurs. C'était facile. Ils marchaient la main dans la main avec les compagnies ferroviaires. Mais lorsqu'on demande au gouvernement d'agir dans le cadre de pouvoirs qu'on lui a accordés et qu'il s'y refuse en prétextant les difficultés dans lesquelles se trouvent nos transports et qu'une étude et qu'un bill nouveaux sont nécessaires, c'est visiblement inepte.

J'ai parlé de la loi nationale sur les transports et peut-être me suis-je un peu trop écarté du sujet mais mon enthousiasme m'emportait. Au sujet de cette loi j'aimerais parler d'un amendement que, je l'espère, le ministre, le gouvernement et le comité envisageront quand le bill aura été adopté en deuxième lecture et sera renvoyé au comité pour étude. A l'époque où la loi nationale sur les transports a été adoptée, certains d'entre nous, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), moi-même et le député de Crowfoot (M. Horner), dont la circonscription portait alors un autre nom, avons fait état des répercussions qu'auraient les pouvoirs accordés à la commission et au gouvernement et nous pensions qu'il était nécessaire de prévoir une méthode quelconque assurant au moins un degré raisonnable de supervision parlementaire. Je crois que Votre Honneur était là à l'époque et a activement participé au débat. Je sais que vous occupez maintenant une position particulièrement neutre mais si vous vous souvenez de ces jours de gloire de 1966 et 1967 vous vous rappelerez que j'avais proposé un amendement. Je ne le lirai pas en entier car ses caractéristiques sont différentes. J'ai proposé que l'on ajoute un article dans cet ordre d'idées, à savoir dès que la chose est possible après le début de la première session de chaque législature, et de toutes façons pas plus de 15 jours après le commencement de ladite session, que l'on nomme un comité comprenant 12 députés (que l'on appellerait le comité de la loi nationale sur les transports) pour la durée de la législature, conformément aux usages de la Chambre en ce qui a trait à la nomination de députés devant siéger à des comités permanents.

Ensuite, j'ai expliqué certains détails tout en précisant bien, cependant, que les pouvoirs et les devoirs de ce comité devraient consister a étudier le fonctionnement de cette commission et le rapport annuel soumis au gouverneur général en conseil. Je crois que nous pourrions suivre ce principe, face à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

● (1440)

Je le répète, sans doute le bill sera-t-il adopté en dépit de mon opposition. Sans doute le gouvernement en viendra-t-il un jour à créer une nouvelle commission, laquelle commencera à exercer son activité sans être assujettie, je le répète encore, au contrôle parlementaire. J'estime que nous devrions songer à nommer un comité spécial ou, au besoin, à accroître le mandat du comité actuel. Cette seconde solution n'irait pas sans problèmes, étant donné les difficultés éprouvées au moment de l'étude des mesures législatives et des prévisions budgétaires. Quoi qu'il en soit, nous ne devrions pas permettre que ce bill franchisse l'étape de la troisième lecture avant d'y avoir inséré une disposition prévoyant le contrôle par le Parlement de l'activité de la Commission arbitraire et autoritaire sur les pratiques restrictives du commerce qui verra le jour au moment où elle sera investie de ces pouvoirs.

Je reviens toujours au fait que le bill comprend deux éléments: une aide limitée aux consommateurs et l'octroi de pouvoirs à la commission. Il aurait été plus sage, selon moi, que le ministre présente un bill traitant uniquement de la protection des consommateurs. Mais il a décidé de combiner les deux éléments, comme il en est invariablement de la politique du gouvernement.

Je n'ai rien contre les grandes sociétés ou les grands syndicats. Je crains bien plus les gouvernements trop forts et ils m'inquiètent davantage que les premiers. Ils sont autonomes et croissent. Ils essaiment. Les petites sections deviennent de grandes divisions et un beau jour elles peuvent même devenir des ministères. Les gouvernements se tirent bien d'affaire financièrement en utilisant l'argent des autres grâce à la structure fiscale. Ils ont pris une telle envergure et sont devenus tellement complexes que personne ne peut les comprendre ou les diriger et encore moins les contrôler. Peser les maigres valeurs données en partie dans le présent bill contre les pouvoirs excessifs conférés au gouvernement ne me plaît pas et je n'ai pas l'intention d'appuyer le bill. Je le répète, il sera vraisemblablement adopté, mais sans mon aide.

Je vous préviens qu'à l'avenir j'ai bien l'intention de continuer à protester contre tous les bills de cette espèce

qui donnent au gouvernement ce genre d'autorité en lui conférant de nouveaux pouvoirs et en créant de nouveaux monstres dont on devra tenir compte en fonction de la valeur et de l'utilité que ces mesures législatives peuvent avoir par ailleurs. Et il devra y avoir des équivalents valables avant que je puisse accepter ces bills. J'aimerais que d'autres députés à la Chambre et des gens de l'extérieur fassent la même chose. Je songe particulièrement à toutes ces personnes engagées dans la grande entreprise et dans la grande industrie. J'en parle parce qu'un bon nombre d'entre elles s'opposent au bill, mais pour des raisons différentes de la mienne.

Nous voyons régulièrement des chefs d'industrie et d'entreprise venir ici par centaines, la serviette à la main, inciter et presser le gouvernement d'adopter des programmes et des politiques qui leur permettront de bénéficier des générosités de l'État. Je ne prise guère d'entendre ces gens se plaindre par la suite de l'aide accordée à ceux qui en ont vraiment besoin. Leurs plaintes au sujet de la présente mesure législative s'en trouvent affaiblies. Vous et moi, monsieur l'Orateur, connaissons les maximes juridiques selon lesquelles celui qui invoque la justice doit être sans reproche lui-même, et celui qui recherche l'équité doit agir avec équité.

Nous sentons partout le cynisme et la méfiance à l'égard des mesures gouvernementales. Il est intéressant de noter qu'il y a deux articles dans l'édition du matin de l'un de nos journaux qui traitent de ce problème tant en Europe qu'au Canada. La population remarque que l'écart entre les promesses et les réalisations, dans le cas du gouvernement actuel en particulier, est plus grand que le Grand Canyon. Les prétendus remèdes à nos problèmes socio-économiques que concoctent les principaux dirigeants sont toujours les mêmes—puissance, pouvoir et discrétion. Le gouvernement actuel a perdu sa crédibilité.

Il y a quelque chose de pourri, et l'odeur nauséabonde de la pourriture se répand dans les officines du pouvoir à Ottawa, tout comme dans les autres capitales. Voilà les faits qui me viennent tout de suite à l'esprit quand on sollicite mon appui pour ce bill qui donne si peu et exige tant, et c'est ce qui me pousse à ne pas voter en faveur de la mesure.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, on a dit que c'est un bill qui apportera un peu d'aide et permettra au gouvernement actuel ou à tout gouvernement subséquent de prendre certaines mesures au nom des consommateurs. Ce bill concernant la concurrence, s'il produit quelque effet, fournira au gouvernement certains moyens de protéger les intérêts des consommateurs. C'est l'hypothèse et peut-être sera-t-elle mise en doute même maintenant. Peut-être ressemblons-nous à des pays s'apprêtant à aller en guerre. Les historiens signalent que des pays sont souvent allés en guerre en se servant des armes de la dernière guerre, qui se sont très vite révélées désuètes. On avait dépensé beaucoup d'argent pour les mettre au point alors qu'un pays ennemi possédait des armes meurtrières plus modernes.

Le ministre des Transports (M. Marchand) a fait récemment à la Chambre une déclaration très importante, mais confuse. Il n'est pas surprenant qu'il ait été confus parce qu'il a dû reconnaître qu'il était à la tête d'un ministère sur lequel il n'avait pas de contrôle, qu'il dirigeait un système de transport dont il ne connaissait pas le fonctionnement et que le système était un échec mais qu'il ne savait pas pourquoi. Un point positif de sa déclaration était qu'il n'y avait plus de concurrence dans l'industrie des transports. Cette industrie, qui comprend le transport par terre, par air et par eau, est très importante au Canada et, quand le ministre dit qu'il n'y a pas de concurrence, c'est une lapalissade.

Il y a déjà eu un organisme de régie des tarifs des chemins de fer. Puis, les provinces ont accordé des franchises aux camionneurs. Certaines entreprises ont obtenu le droit exclusif d'emprunter certaines routes et de desservir certaines localités. Les charges transportables sur les routes peuvent varier d'une province à l'autre, et on négocie les tarifs à l'intérieur des provinces. Le voyageur aérien, qu'il emprunte Air Canada, le CP ou Nordair, découvre aussi qu'il n'y a tout simplement plus de concurrence.

Ce matin, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annoncé une nouvelle politique laitière. Elle ne représente qu'un tarif de subventions différent de l'actuel. Si les coûts et le prix que doivent payer les consommateurs sont établis par autorisation ou directive du gouvernement, nous devons nous demander quelle concurrence il y a dans cette industrie. Si vous voulez aller plus loin, au niveau de la vente en gros et au détail, lorsqu'une coopérative d'une province contrôle 80 p. 100 des ventes de lait industriel et qu'une société multinationale peut contrôler 60 p. 100 du produit, comment peut-il y avoir vraiment de concurrence dans ce secteur de l'industrie alimentaire? Si tel est le cas, comment allons-nous contrôler les prix de certains aliments ou services dans d'importants secteurs de l'économie en prétendant qu'il y a une concurrence ou que l'on peut la créer de force par un moyen quelconque?

● (1450)

Le ministre responsable de la Commission du blé jongle avec l'industrie des grains fourragers depuis quelques années. Il y a quelque part en circulation un document secret dont personne ne sait rien sauf les grosses compagnies de grain, le Syndicat national des cultivateurs, l'Office canadien des provendes, l'Union des cultivateurs du Québec et bien d'autres. Apparemment, ce document propose de confier à l'Office canadien des provendes le contrôle de l'expédition du grain. Elle va contrôler les grains fourragers d'un bout à l'autre, mais en même temps on se propose d'ouvrir le marché des produits de base de Winnipeg. Je crois que les intéressés risquent d'être déçus parce que vous ne pouvez pas contrôler le marché des produits de base de Winnipeg ou tout autre marché s'occupant du même produit. C'est l'un ou c'est l'autre. Si vous faites les deux, vous avez les pires aspects des deux et c'est surtout le producteur qui en subit les conséquences.

Ce qui m'ennuie, ce n'est pas ce que le bill sur la concurrence propose de faire ni la façon dont il est formulé. Ce qui m'ennuie c'est que le ministre et le gouvernement ne savent pas vraiment comment les choses marchent en réalité et que le consommateur ordinaire se fait rouler.

Dans un article publié dans le *Journal* d'Ottawa du 15 janvier 1974 à partir d'une dépêche de Montréal, on peut lire la déclaration suivante:

> L'avocat de la Couronne, M. Bruno J. Pateras, a déclaré lundi que trois des plus grandes raffineries de sucre de l'Est avaient fait payer à leurs clients environ 125 millions de dollars en trop entre 1960 et 1973.

Même si ce bill sur la concurrence avait été adopté, cela aurait pu facilement se produire. Quelqu'un pourrait essayer d'accuser ces compagnies d'infraction à une loi quelconque, mais elles pouvaient facilement gonfler leurs prix à ce point. Elles contrôlent le marché du sucre et ne font donc pas l'objet d'une concurrence; elles ne vont certainement pas appuyer ce bill qu'on essaie de faire

passer à la Chambre. Il y a deux mesures que le gouvernement canadien aurait pu prendre pour réglementer le prix du sucre. Il aurait pu aider au développement d'une industrie de la betterave à sucre chez nous et cesser d'être à la merci des raffineurs et des fournisseurs de sucre de l'étranger. Mais l'industrie sucrière de l'Ontario elle-même n'était pas protégée. Une société multinationale britannique, membre d'un important cartel du sucre, a pu étouffer l'industrie de la betterave à sucre en Ontario et le gouvernement conservateur de l'Ontario a subventionné les agriculteurs pour qu'ils abandonnent cette culture.

L'autre moyen aurait pu être de signer l'Accord international sur le sucre. Nous ne l'avons pas fait parce que cele ne faisait pas l'affaire des sociétés multinationales qui contrôlent présentement cette industrie. Sans cet accord, elles étaient libres d'escroquer et le consommateur et le producteur, et c'est ce que le *Journal* a dit qu'elles avaient réellement fait de 1960 à 1973. A ce sujet, j'ai posé il y a quelque temps une question au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et il m'a répondu que nous n'avions pas signé l'accord sur le sucre mais que nous étions observateurs. Le gouvernement se pose en observateur tandis que la population du Canada se fait voler par les raffineurs de sucre. Le gouvernement est un observateur, non pas un acteur, et je crains fort qu'il ne sera pas plus acteur en égard à ce bill sur la concurrence.

J'ai reçu un appel téléphonique de Regina. Quelqu'un me disait qu'à Denver, au Colorado, on payait $1.89 pour 10 livres de sucre tandis qu'à Regina, la même quantité d'une marque semblable de sucre en provenance des États-Unis coûtait $2.69 et, que le sucre de l'Alberta raffiné au Canada coûtait $3.29 pour 10 livres. Qu'est-il en train d'arriver au consommateur canadien? Cette situation est partiellement attribuable au gouvernement qui n'a pas su développer et maintenir au pays l'industrie de la betterave à sucre, non plus que signer l'accord international qui aurait stabilisé les prix mondiaux au producteur et au consommateur.

Dans un article du *Globe and Mail* en date du 14 mars 1974 on disait que le sucre coûtait un tiers de moins à Buffalo; on pouvait lire ceci:

> Le prix d'un sac de 10 livres de sucre de canne cristallisé dans les magasins Loblaw de Buffalo était hier de $1.89. Dans les grands magasins de Toronto, il était de $2.99.

Le ministre escompte-t-il réellement que la Chambre va croire que le bill remédiera à la situation? Je ne le pense pas. Je ne pense pas qu'il oserait se lever ici aujourd'hui et dire qu'il le croit parce qu'aucune personne sensée ne peut croire qu'un simple bill sur la concurrence puisse remédier à une telle situation.

Le gouvernement actuel n'est pas prêt à utiliser pleinement ses pouvoirs dans l'intérêt du consommateur canadien et alors il ne donnera pas trop d'autorité à la commission créée pour surveiller les prix à la consommation. C'est là le nœud du problème. Il faut être énergique parce que le gouvernement ne le sera pas avec ces gens, à en juger par ce bill. Si un économiste ou un organisme quelconque avait la responsabilité de faire une enquête approfondie sur le prix payé aux éleveurs bovins au cours des trois dernières semaines et que les résultats de cette enquête étaient connus, je pense que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) se devrait de démissionner. Son programme de protection de l'éleveur a échoué. Et en plus, les prix à la consommation ont à peine diminué.

[M. Gleave.]

● (1500)

Pourquoi la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ne fait-elle pas un rapport quotidien, ou au moins hebdomadaire sur ce qui se passe chez le détaillant de viande au Canada? C'est là qu'il faut agir, monsieur l'Orateur, et il faut le faire immédiatement. Si vous voulez savoir quelles pratiques commerciales restrictives sont exercées, procurez-vous une liste des entreprises; allez à la bibliothèque et consultez les publications. Il y a un bouquin sur l'industrie sucrière; il y en a un sur l'industrie de la viande. En réalité, quand on lit le rapport de 1961 sur l'industrie de la viande, on constate que ce secteur utilise aujourd'hui exactement les mêmes tactiques à l'égard du producteur et du consommateur.

Considérez les frais de production de l'agriculteur. Le prix des engrais a augmenté de 50 p. 100 par rapport à l'année dernière.

M. Whittaker: Dans certains cas, la hausse a été de 100 p. 100.

M. Gleave: Oui, le député a raison. L'augmentation a été de 100 p. 100 dans certains cas. Ce sont des frais supplémentaires que l'agriculteur doit assumer ce printemps au moment des semailles. Les horticulteurs et les céréaliers doivent débourser davantage. Quelles mesures le gouvernement envisage-t-il pour venir à bout de la situation? Ce bill, même s'il est adopté, n'aura aucune valeur pour l'agriculteur en avril, mai ou juin de cette année. Il ne lui sera d'aucune utilité. Il ne l'aidera pas. S'il demeure tel quel, s'il n'est pas modifié, le bill n'apportera rien à l'agriculteur.

Rien ne me permet de croire que le gouvernement s'apprête à prendre les dispositions urgentes qu'exige le coût de l'alimentation et de la production des denrées alimentaires. Des coûts supplémentaires viennent s'ajouter à la chaîne de production et de distribution juste après la production. Cela aura nécessairement l'une de ces deux conséquences: augmentation des prix telle que le consommateur pourra difficilement y faire face, ou, faillite forcée du producteur. Voilà ce qui se passe aujourd'hui dans l'industrie de l'alimentation. C'est ce qui est arrivé dans l'industrie du bœuf et aux éleveurs de porcs. Il ne s'agit pas d'un débat théorique mais d'une situation bien réelle.

Si par hasard, et je doute que nous y parvenions, nous pouvons faire comprendre au ministre l'urgence de la situation, ce débat aura eu quelque utilité. Sinon, j'en suis désolé. Il me semble qu'on doit agir immédiatement dans ces domaines dont j'ai parlé, la production et la distribution des produits alimentaires. Brisons les ambitions de ces monopoles qui fixent maintenant le coût de la vie au Canada. Changeons cette situation où les Canadiens sont à la merci de conditions sur lesquelles ils sont sans pouvoir, tant comme les gouvernements qui devraient veiller sur leurs intérêts.

● (1510)

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je suis heureux de discuter aujourd'hui du bill C-7, bill très difficile à comprendre pour plusieurs Canadiens, bill qui propose certaines modifications qui, à mon avis, ne régleraient pas la situation.

Monsieur le président, au sujet de la propriété et de la mainmise étrangère, je dirai qu'à la fin de 1970, sur les 31 milliards 400 millions de dollars qui représentent l'actif des industries énergétiques au Canada, 11 milliards de dollars, soit 35.1 p. 100, étaient entre les mains des non-résidents et que 9.8 p. 100 de ces 11 milliards de dollars étaient concentrés dans l'industrie du pétrole.

Monsieur le président, les Canadiens ne sont pas propriétaires de leurs richesses naturelles. Étant donné la technologie actuelle et les nombreuses universités, ils n'ont aucune raison d'être aussi retardés et de ne posséder qu'une petite partie de leurs richesses naturelles, et surtout de ne pas être capables de les développer.

Il est bien de restreindre les pouvoirs de sociétés étrangères, d'exiger des conditions de toutes sortes, et de demander aux Canadiens d'acheter 51 p. 100 des actions de sociétés. Cela est assez difficile, monsieur le président, quand les Canadiens n'ont pas d'argent pour acheter des actions. Seulement les grandes sociétés inscrites en bourse peuvent en acheter et faire quelque chose. Pour faire partie de la bourse, c'est toute une histoire: il faut d'abord être riche.

Un grand nombre de Canadiens ne peuvent entrer sur le marché de la bourse et ne peuvent se servir de ce moyen pour développer les ressources naturelles ou pour développer certaines industries ou finir certains produits au Canada.

Dans l'industrie du pétrole, l'exploration, la production, le raffinage et la distribution sont dominés par des entreprises d'obédience étrangère qui contrôlent 91 p. 100 de l'actif et plus de 95 p. 100 des ventes dans ce secteur industriel. Environ les quatre cinquièmes de l'actif contrôlé par les non-résidents appartiennent aux Américains. Ce n'est pas la faute des Américains s'ils possèdent des industries ici, c'est la faute de nos gouvernements ou de notre gouvernement qui n'a pas su mettre les outils à la disposition des Canadiens, qui n'a pas su mettre des crédits à la disposition des Canadiens pour que ceux-ci puissent agir et devenir propriétaires ou actionnaires de grandes sociétés.

Nous n'avons pas su, monsieur le président, consacrer les crédits nécessaires aux biens que nous avons à développer alors que les Américains le font depuis longtemps. Les Américains émettent des crédits sur nos valeurs, ils monnaient nos valeurs et, sur nos valeurs, ils émettent des crédits et, avec les crédits, ils développent les ressources naturelles chez eux et ailleurs. C'est là-dessus, monsieur le président, que les Canadiens ne se sont pas ouvert les yeux. C'est là où nous avons manqué et c'est à cela aussi que le ministre n'attache aucune importance. Il est beau de dire aux Canadiens: Devenez propriétaires, achetez des actions, détenez 51 p. 100 des actions des sociétés, alors que la plupart des Canadiens sont trop pauvres pour en acheter. Les Canadiens sont trop pauvres, les industriels sont surtaxés à l'extrême par les gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et les taxes municipales, les taxes scolaires, au moyen d'impôts de toutes sortes, de taux d'intérêt trop élevés. Il ne reste plus de profit à l'industrie. Elle ne peut plus se développer. Pour nous développer, il faut améliorer tous ces moyens.

Actuellement, la mainmise étrangère dans l'industrie du charbon, qui s'établit à environ 73 p. 100, reflète l'évolution récente de la mise en valeur du charbon métallurgique extrait dans l'Ouest et destiné à l'exportation. L'industrie de l'uranium appartient en partie à l'État et en partie au secteur privé, 20 p. 100 de l'actif étant sous contrôle étranger. En voilà une qui appartient aux Canadiens, mais elle appartient à l'État, et non pas à l'entreprise privée.

La source la plus importante de capitaux dans l'industrie du pétrole est l'autofinancement qui représente d'ailleurs une proportion encore plus large du capital des sociétés industrielles dominées par l'étranger que de celui du secteur sous contrôle canadien.

De 1961 à 1970, 66 p. 100 des investissements ont été effectués de cette façon, alors que 35 p. 100 des investissements extérieurs provenant de sources canadiennes, environ 23 p. 100 de l'ensemble des capitaux investis au Canada, venaient de l'étranger.

La plus grande partie des territoires où l'on prévoit découvrir de nouvelles réserves de pétrole et de gaz a déjà été attribuée en vertu de permis à des entreprises d'exploration. Les entreprises à prédominance canadienne ne détiennent qu'environ 15 p. 100 des permis et des baux accordés par le gouvernement fédéral à des provinces.

Pourquoi, monsieur le président, les Canadiens n'investissent-ils pas plus dans ces développements? Il s'agit d'un des facteurs les plus prédominants, où il y a un marché assuré pour des années à venir, et où il y a des profits énormes à faire. Mais les Canadiens ne sont pas capables d'investir parce qu'ils sont trop pauvres et parce que les institutions financières ne prêtent pas à des Canadiens.

Les institutions financières canadiennes veulent avoir des capitaux étrangers. Elles favorisent l'exportation de ces capitaux étrangers et avec $1 de capital étranger, on crée un capital de $14.

Voilà, monsieur le président, pourquoi les hautes institutions financières recommandent l'exportation du capital étranger. La domination du marché à laquelle sont parvenues bon nombre d'entreprises étrangères rend difficile l'établissement de sociétés moins importantes et de création plus récente.

L'intégration verticale des grandes sociétés pétrolières leur confère une souplesse avec laquelle les entreprises canadiennes moins intégrées ne peuvent que difficilement rivaliser, et qui leur permet d'accéder aux sources de financement, satisfaisant ainsi à leurs besoins considérables en capitaux.

La politique nationale du pétrole qui divise le Canada en deux zones de commercialisation a également porté atteinte à la capacité concurrentielle des entreprises indépendantes non intégrées.

Alors, monsieur le président, on voit encore là, selon ces rapports, qu'il est presque impossible pour les Canadiens de devenir détenteurs d'actions parce que ceux-ci ne peuvent plus faire de profits, car on est allé jusqu'à imposer les gains en capital, ce qui a pour effet d'enlever les profits que certaines sociétés pourraient faire en investissant. Quand on veut investir, monsieur le président, on est obligé de s'agenouiller devant les hautes institutions financières et d'emprunter du capital à un taux de 10, 12, 13 et 15 p. 100. Ce sont les financiers qui font alors les profits. Ce ne sont pas les industriels, ni les citoyens qui travaillent jour et nuit, mais ceux qui ne travaillent pas. Ceux qui ne font rien, et qui, avec leur plume, émettent du crédit, sont ceux qui, en vertu des prérogatives qu'ils possèdent, exercent leurs droits et consacrent leurs pouvoirs à prendre l'actif des citoyens et à le transposer au leur.

Voilà, monsieur le président, ce que nous avons. C'est pour cette raison qu'il existe dans notre société de hautes institutions financières qui ne subissent pas de déficits. Monsieur le président, l'actif des banques, cette année,

dépasse 15 milliards de dollars et je crois qu'une autre somme de 15 milliards de dollars a été investie dans d'autres endroits, soit dans des sortes de réserves qu'on ne déclare pas aux fins de l'impôt.

Plusieurs milliards de dollars sont ainsi investis dans ces réserves, alors que d'autres sociétés n'ont pas le droit de se faire de réserves, d'investir des milliards dans ces réserves. Ces hautes institutions financières ont tous les pouvoirs, et elles s'en servent au détriment des Canadiens et en faveur des grandes institutions financières.

Le gouvernement lui-même, avec l'aide à l'industrie, affecte des centaines de millions à l'aide à l'industrie dans diverses sociétés étrangères, et quand les Canadiens en ont besoin, ce n'est qu'à grand peine qu'ils peuvent obtenir de petits prêts. On peut recourir à la Banque d'expansion industrielle, mais elle impose toutes sortes de restrictions, ce qui fait qu'il est extrêmement difficile d'obtenir d'elle des crédits, car elle en fournit seulement aux grandes institutions et se fiche des petites, alors qu'elle devrait aider les institutions de toutes sortes, et ce, à des taux d'intérêt très bas. Pourtant, la Banque d'expansion industrielle est de connivence avec toutes les grandes sociétés financières pour maintenir les taux d'intérêt élevés et uniformes. Ainsi elles évitent de se nuire et exploitent la population d'une façon éhontée. Voilà où nous devrions faire porter nos efforts, voilà où le ministre devrait faire quelque chose, voilà où le ministre devrait intervenir. Cependant, il n'intervient pas dans le domaine de la finance, mais il intervient dans d'autres secteurs. Quant au secteur financier, il n'en parle pas.

● (1520)

Monsieur le président, je voudrais citer un discours inscrit au compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre du mercredi 13 mars 1974, prononcé par l'honorable député de St. Paul's (M. Atkey). Je le félicite, car j'ai relu son discours que je trouve extraordinaire et très au point. Je cite le député:

> Nous favorisons donc dans nos mesures, dans nos recommandations, dans les suggestions que nous faisons sur les différents bills déposés à la Chambre, un système économique basé sur l'entreprise privée, et non sur le «free enterprise», l'entreprise libre ou, en d'autres termes, sur les monopoles.
>
> L'honorable ministre a voulu, au moyen de ce bill, comme il l'a dit, «mettre des dents» dans la loi sur les coalitions. Il a élaboré dans ce bill des mesures politiques positives, mais dans de telles mesures, sans l'adoption de mesures économiques positives en même temps, ne règlent absolument rien.

Voilà quelqu'un qui nous appuie depuis longtemps, voilà quelqu'un qui comprend le sens des affaires. Voilà quelqu'un qui se place vraiment dans la réalité, c'est là la réalité. Je continue la citation:

> Si on adopte des mesures politiques positives qui ne sont pas secondées par des mesures économiques permettant à des individus de concurrencer les monopoles, nous serons toujours à la merci des monopoles, des fusions et des cartels, qui auront des amendes à payer, mais selon les chiffres qu'on a cités aujourd'hui, moins de 1 p. 100 des profits qui ont été réalisés par les monopoles ont fait l'objet d'amendes.
>
> Les mesures que l'honorable ministre a élaborées dans ce bill visent particulièrement les petits, qui seront soumis à ce bill comme tout le monde, mais elles seront sans efficacité contre les compagnies multinationales.
>
> Comment ce bill pourra-t-il engendrer un changement? Que pourra-t-on faire grâce au bill C-7 contre les sociétés multinationales qui, actuellement, invoquant le faux prétexte de la rareté de l'huile et de l'essence, augmentent les prix à la consommation, toutes en même temps, du soir au lendemain matin. Le ministre ne peut pas, en vertu d'un tel bill, agir contre les sociétés multinationales qui exercent un pouvoir absolu sur notre économie. La seule chose qu'il peut faire, c'est leur imposer une amende de $2,000 ou de $5,000, ce qui est une farce pour elles et ce qui en même temps leur donne droit à une déduction d'impôt.
>
> Ce qui m'a scandalisé, monsieur le président, au sujet de ce bill, c'est de constater qu'on veut essayer de punir tout le monde, d'imposer des restrictions à tout le monde. Toutefois, en même temps, on donne des privilèges spéciaux aux banques.

[M. Latulippe.]

Monsieur le président, voilà un homme que j'admire, parce qu'il sait ce qu'est le sens des affaires, où se trouvent les malaises économiques, où il faut s'adresser, où il faut frapper pour améliorer notre système économique. Je continue à citer:

> Monsieur le président, les banques, comme nous l'avons toujours dit, sont à la source du monopole qui existe et qui contrôle les autres. Le monopole de l'argent, du crédit, et entraîne celui de la production quand il le veut, et le fait mourir quand il veut. Et lorsque j'entends certains individus dénoncer des monopoles dans tel ou tel secteur de l'Industrie, qu'ils les dénoncent avec force et avec raison, sans pourtant s'attaquer au monopole même qui crée tous les autres, ces individus font fausse route. Ils s'attaquent aux petits, et ils laissent la mère encore vivante, pour lui permettre de produire d'autres petits.

Monsieur le président, c'est l'honorable député de St. Paul's qui a dit cela dans son discours. Pourtant, il y a longtemps que nous parlons de cela, et nous ne nous sommes jamais sentis appuyés à la Chambre, nous commençons à peine à être appuyés parce que, en général, plusieurs députés commencent à ouvrir les yeux, commencent à se rendre compte que nous n'avons plus de chance d'administrer le pays dans la situation dans laquelle nous nous trouvons présentement.

Il faut absolument effectuer des réformes, monsieur le président, mais non pas dans l'industrie ou dans les recherches, ou au sujet des citoyens qui ne veulent plus travailler. Les réformes doivent être faites dans le domaine de la finance. Il faut mettre la finance au service des sociétés, et des citoyens qui veulent faire quelque chose. On pourra leur accorder une certaine marge de profit pour qu'elles puissent continuer à s'agrandir, à s'améliorer, et à se développer davantage. Si on leur enlève tout profit, il ne restera plus rien. Personne n'est alors encouragé, et tout le monde se décourage. On ne veut même plus s'«embarquer» dans certaines institutions, certains développements que plusieurs personnes pourraient faire parce qu'elles ont la compétence nécessaire, mais sachant qu'elles ne pourront pas les mener à bonne fin, elle ne les entreprennent pas.

Voilà, monsieur le président, où se situe le malaise. Voilà où le ministre devrait intervenir. Il devrait donc étudier cette situation à fond et nous aider à trouver les vraies solutions. Les vraies solutions sont faciles à trouver, puisqu'il s'agit de mettre du crédit à la disposition de ceux qui en ont besoin, à des taux d'intérêt raisonnables, pour empêcher la hausse des prix, parce que les taux élevés d'intérêt font augmenter les prix.

Étant donné le système actuel, l'inflation, tout ce que nous vivons présentement, le premier facteur et la première cause du malaise, ce sont les taux d'intérêt qui sont trop élevés et les gouvernements qui n'ont pas un mot à dire là-dessus. Personne ne parle contre l'augmentation des taux d'intérêt, en général, du moins, pas les ministres, pas le très honorable premier ministre (M. Trudeau). On n'entend pas parler personne quand les sociétés financières augmentent leur taux d'intérêt. On dirait qu'il s'agit d'une bénédiction qu'on leur donne. On ne dit mot, monsieur le président.

Voilà la première cause de tous les malaises économiques que nous ressentons. L'augmentation du coût de la vie est d'abord causée par l'augmentation des taux d'intérêt usuraires que l'on impose aux citoyens canadiens.

J'aimerais citer un document:

Il est difficile d'évaluer l'importance de la domination étrangère sur ces opérations internationales et sur la balance des paiements. Malgré l'ampleur des opérations en question, les adaptations de l'industrie touchant la balance des paiements ne semblent pas beaucoup dépendre de la nationalité des propriétaires. Vu le rôle joué par les investissements directs dans ce secteur, les tendances générales de la balance des paiements, compte tenu du facteur temps, auraient été bien différentes en l'absence de ces investissements.

Les conséquences de ce contrôle de la part de l'étranger ne s'arrêtent pas au domaine économique et à l'industrie; on peut craindre que l'importance de cette mainmise ne gêne le Canada dans l'établissement de ses priorités et dans son action touchant l'environnement.

Monsieur le président, si nous n'avions pas laissé dans le système actuel les sociétés étrangères s'implanter au Canada pour développer nos ressources naturelles, nous serions dans une situation encore plus pénible. Plusieurs Canadiens ont pu gagner leur vie en travaillant pour ces grands monopoles, pour ces grandes institutions. Cela leur a permis de gagner leur vie tout en donnant nos ressources. Nos ressources nous appartiennent, mais nous ne prenons pas les moyens de les développer grâce à notre technique. Nous disposons des mêmes moyens techniques et financiers que n'importe quel autre pays. Si les États-Unis peuvent émettre des crédits pour faire certains développements de nos ressources, nous sommes également capables de faire autant, au Canada, grâce à toutes les institutions dont nous disposons. Nous n'avons même pas besoin de créer de nouvelles institutions, nous les avons toutes, elles sont là pour fonctionner. Donnons-leur la permission et les responsabilités, demandons-leur d'émettre les crédits nécessaires à tous les développements nouveaux au coût d'administration ou à des taux d'intérêt très minimes, et nous redeviendrons maîtres chez nous. Nous reprendrons le contrôle de nos ressources et nous pourrons en créer d'autres, nous pourrons développer de nouvelles industries, nous pourrons finir nos produits bruts ici.

Les sociétés, en général, ont des maisons mères dans leur pays. Elles viennent ici chercher nos matières brutes, elles les exportent chez elles. Nous ne produisons que de la matière brute. Il nous manque les capitaux, car nous disposons déjà de la technologie nécessaire. Nous avons tout ce qu'il nous faut. Si nous disposions de capitaux, nous pourrions finir la plupart des produits ici et nous pourrions ensuite exporter ces produits finis et donner du travail aux ouvriers, alors qu'environ 10 p. 100 sont présentement en chômage.

Alors, monsieur le président, cela n'est pas logique pour un pays comme le Canada, où nous avons toutes sortes de choses à bâtir ou à réaliser, et toutes sortes de choses à développer. Les ressources naturelles sont abondantes alors que nous n'avons pas les capitaux pour les développer. Il s'agit pour nous d'émettre ces capitaux, et alors nous pourrons développer n'importe quoi, en autant que cela est physiquement possible et réalisable, parce que nous avons tout ce qu'il faut.

Les investissements étrangers ne sont pas les seuls, ni peut-être dans les plus considérables, qui sont à l'origine du problème des avantages maximaux que le Canada peut tirer du secteur de l'énergie. Ils supposent néanmoins toute une série de coûts et d'avantages pour le pays. Une politique unique ne saurait donc être la panacée en ce domaine.

Il est probable que nombre des éléments constitutifs d'une politique générale en matière d'énergie exerceront une influence sur la composition et l'ampleur des bénéfices que le Canada pourra tirer de ces activités. En outre, toute initiative ultérieure doit être compatible avec les objectifs canadiens, tant dans le domaine industriel et international que dans celui des relations fédérales-provinciales.

C'est grâce à des mesures économiques et industrielles de portée générale que l'on pourra combler les «lacunes» qui ont empêché le Canada d'entreprendre un certain nombre de projets, lacunes que l'on peut considérer comme ayant contribué à l'afflux et à la nature des investissements étrangers.

Il faut néanmoins remarquer que les modifications des politiques énergétiques et industrielles en général ne sont pas de nature à influencer les facteurs qui conditionnent les investissements internationaux et la façon dont ces capitaux sont placés au Canada; en effet, bon nombre de ces facteurs ont leurs racines dans des institutions et des politiques étrangères au Canada. En outre, il se peut que des politiques globales ne permettent pas de tirer profit des investissements étrangers, tout en atténuant les inconvénients.

On peut chercher à faire ressortir les avantages et les inconvénients d'un certain nombre de démarches politiques, proposées lors de débats publics, qui sont applicables aux investissements étrangers dans le domaine de l'énergie, et parmi lesquelles on peut citer une participation canadienne à l'avoir social de toutes les sociétés, c'est-à-dire que 51 p. 100 de l'avoir social de toutes les sociétés ou nouvelles entreprises énergétiques seraient entre des mains canadiennes.

Mais il faudrait le faire, si l'on veut que la chose se réalise. Il faudrait donc des associations, auxquelles participeraient des Canadiens, organismes publics ou privés, la faculté, pour un organisme officiel, de se réserver des droits éventuels de «participation» dans les entreprises en cause, une entreprise nationalisée fonctionnant dans ce secteur de l'industrie, et le recours plus fréquent à une méthode d'examen des investissements dans le secteur énergétique.

Notre attitude vis-à-vis de l'énergie n'a pas son équivalent dans les autres pays septentrionaux. Renonçant à l'austérité, nous avons choisi d'user libéralement de l'énergie pour pouvoir mener un mode de vie comparable sur bien des points à celui de pays industrialisés plus chauds et à démographie plus dense. Nous voulons jouir à la fois des avantages de la ville et de la campagne; nous sommes habitués à vivre dans des maisons spacieuses, entourées de vastes jardins; nos villes couvrent bien plus de territoire que les villes aussi peuplées de la plupart des autres pays; il est tout naturel pour nous de pouvoir nous déplacer à notre guise et de disposer de moyens de communication locaux ou interurbains, et nombreux sont les Canadiens qui bénéficient de temps à autre des agréments d'un chalet d'été ou d'hiver.

Ce mode de vie suppose la possibilité de disposer de fortes quantités d'énergie, car nous devons en outre surmonter les problèmes que posent notre climat rigoureux, nos grands espaces et la dispersion relative de notre population. Nos politiques énergétiques doivent tenir compte de cette situation et de ses répercussions économiques et sociales.

● (1530)

Monsieur le président, comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas le manque de quelque chose qui nous cause des problèmes, ce n'est pas le manque d'énergie, par exemple. Nous pouvons développer de l'énergie. Ce n'est pas non plus le manque de ressources qui nous crée des ennuis. Nous ne savons que faire de nos ressources, il en existe de

grandes quantités que nous pouvons énumérer et qui ne sont pas encore développées. Nous n'aurons pas de problème, monsieur le président, pendant plusieurs siècles en ce qui touche à l'énergie ou les ressources naturelles dont nous avons besoin pour développer notre pays et aussi pour aider les autres pays. Il ne nous manque absolument rien.

Nous avons aussi tous les ingénieurs qu'il nous faut. Si notre technologie n'est pas assez bonne, nous pouvons en importer. Nous pourrons payer les technocrates en votant les crédits nécessaires.

Nous n'avons pas encore de problème à ce sujet. Nous en parlons souvent, et nous ne pourrons jamais le dire assez souvent afin de l'ancrer dans la tête des députés ou des autres Canadiens; nous n'avons qu'à nous servir de nos institutions financières, à les mettre au service des Canadiens, en les rendant raisonnables au sujet de l'établissement des taux d'intérêt sur les prêts.

D'ailleurs, tout projet nouveau, monsieur le président, devrait être développé avec des crédits nouveaux et sans intérêt. Nous ne devrions payer que le coût de l'administration. C'est alors que nous pourrions développer nos ressources, que nous pourrions redevenir propriétaires de nos richesses.

Nous pourrons alors encourager les Canadiens à investir, à travailler, à développer et à devenir maîtres chez eux. C'est quand on est maître chez soi, quand on possède quelque chose, quand on a un petit coin de terre à soi, qu'on devient grand. C'est de cette façon que nous bâtissons un peuple fort et solide, avec des citoyens énergiques et prêts à tout faire. Les hommes, quand ils ont quelque chose à faire, quelque chose qui leur appartient, ne s'occupent pas seulement de leurs affaires, mais s'occupent aussi des affaires sociales, des affaires des autres. Ces hommes-là travaillent dans tous les domaines. Ils mettent beaucoup de temps et d'énergie à aider leurs semblables, à développer l'économie de leur province, de leur ville ou de leur pays.

Monsieur le président, c'est avec des propriétaires, et non pas seulement des locataires, que nous bâtirons un pays fort. Nous n'avons pas besoin d'un gouvernement stable, mais d'hommes forts dans l'industrie pour avoir une économie stable. Nous n'avons pas besoin d'un gouvernement stable, car un gouvernement stable ne «grouille» pas, ne fait rien. Une économie stable est créée par des industries, des commerces florissants et par des hommes intéressés à les développer. Voilà, monsieur le président, les quelques observations que je voudrais faire et qui permettront peut-être de trouver quelques solutions aux problèmes. Ce ne sont pas des solutions miracles que nous préconisons, mais des solutions raisonnables et acceptables à tous les Canadiens parce qu'elles sont logiques et complètes.

[*Traduction*]

M. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, quand on lit un bill comme celui-ci qui est passablement long, on se prend parfois de découragement à la pensée de ce qu'il essaie de faire. Et l'on est parfois porté a faire un petit poème comme celui-ci:

The Minister of Corporate Affairs
Comes to this House and he dares
To present us a bill
Like a sugar-coated pill
Like Trudeau—as nobody cares

Voilà comme l'on pense, parce qu'il n'y a absolument personne au gouvernement qui se préoccupe vraiment de ce qui arrive aux Canadiens. Le gouvernement croit que ce bill va résoudre les problèmes qui accablent les Canadiens. Permettez-moi de traiter de deux aspects précis, dont l'un a trait à une question de procédure, et qui à mon avis est un désastre, et l'autre est une disposition de fond. En ce qui a trait à la question de procédure, je dirais ceci au ministre, par votre entremise, monsieur l'Orateur: pour la première fois dans l'histoire de la jurisprudence canadienne, nous retirons une fonction aux tribunaux de droit criminel, de nos propres tribunaux, pour la confier à un tribunal fédéral. Le gouvernement actuel a promis aux Canadiens il y a quelque temps que cela ne se produirait jamais. De fait, il leur a dit de ne pas s'inquiéter, qu'une juridiction en matière de droit criminel ne serait jamais confiée à un tribunal fédéral.

Voyons ce qui s'est produit dans le cas des articles 32, 35, 36, 38 et 46 de la loi. A mon avis, on a transmis aux tribunaux fédéraux une juridiction de droit criminel. C'est une véritable incursion dans les droits civiques et les libertés des Canadiens, parce que les tribunaux fédéraux ont leurs propres règles, leurs propres règlements et leurs propres procédures, sans compter leurs propres règles sur la preuve. C'est un premier empiétement. Le gouvernement continue à sa manière arrogante, de donner de plus en plus d'autorité et de pouvoir pénal à ce tribunal présompteux où tant des droits fondamentaux inscrits dans le système britannique de justice sont bafoués. Il faut que cela cesse et maintenant.

Il semble que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) ait consulté le ministre de la Justice (M. Lang) pour savoir si cela se faisait. Au comité l'autre jour, on a demandé au ministre de la Justice s'il avait donné son approbation et il a répondu oui. On lui a demandé ses motifs et il a conseillé de poser la question au ministre de la Consommation et des Corporations. Personne au cours du débat n'a donné de justification valable. Si le ministre est consciencieux dans son travail, peut-être nous dira-t-il avant la fin du débat pourquoi, pour la première fois dans la jurisprudence d'un pays du Commonwealth et, en tout cas, pour la première fois au Canada, un gouvernement prend sur lui d'établir son propre tribunal, de faire passer la jurisdiction de droit commun et la juridiction criminelle à un tribunal fédéral. Cela ne devait jamais se produire, à en croire la promesse que le gouvernement a faite l'an dernier quand il a créé le tribunal.

● (1540)

A quoi faut-il s'attendre? Le gouvernement souffle le chaud et le froid. Il est à peu près temps, je pense, que les Canadiens se rendent à l'évidence que les déclarations du gouvernement ne valent plus rien le jour suivant. Dans son arrogance, il ne fait que ce qu'il lui plaît.

Qu'accomplit réellement ce bill? S'attaque-t-il au problème des sociétés multinationales? Le député de Compton (M. Latulippe) nous a servi une profusion de statistiques à ce sujet. Il a fait un excellent discours. Ses arguments ont reçu un bon accueil. Je ne vais pas les répéter. Toutefois, à quel problème devons-nous nous attaquer? Ce bill est négatif. Il ne fait pas face aux situations et ne nous indique pas la voie à prendre.

Arrêtons-nous sur le pouvoir des sociétés multinationales. Le ministre sait comme moi que la plupart ont plus de pouvoir que lui. Que fait le bill pour s'attaquer à ces conditions ou pour aider le petit commerçant? Rien. Que fait-il à l'endroit de certains syndicats? Il faut considérer ceux-ci comme d'autres sociétés multinationales. Je parle

en mon nom et peut-être pas au nom de mon parti à ce sujet. Nous devons à mon avis incorporer les syndicats parce qu'ils peuvent se rendre coupables de violations des justes méthodes de négociations tout autant que bien des sociétés nationales. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas le courage d'incorporer les syndicats de manière qu'ils puissent siéger à la table des négociations en qualité de société incorporée traitant avec une autre société incorporée, que les deux parties puissent intenter des poursuites et être poursuivies, et que les deux parties aient des dirigeants nationaux responsables qui savent de quoi ils s'occupent.

Considérons la suite logique à prendre. Nous pourrions établir un tribunal syndical doté de chefs syndicalistes et de juges syndicaux, des gens qui seraient compétents en ce domaine pour résoudre ces problèmes. Notre pays est affligé de grèves, de conflits et de lockouts où l'on entend des gens dire qu'ils se fichent de ce que dit la loi et qu'ils feront de toute manière ce qu'ils veulent. Qu'est-ce qu'on peut faire lorsque les assemblées législatives et le Parlement se contentent de rester les bras croisés à ne rien faire? Je soutiens qu'il est évident que le gouvernement actuel a peur de prendre cette mesure. L'esprit de nos vis-à-vis n'est assurément pas dépourvu d'imagination, mais nous n'en avons pas jusqu'ici vu de manifestation.

Il s'agit en l'occurrence d'un très long bill, un bill qui est négatif. On y trouve bien peu d'aspects positifs qui nous poussent à l'adopter. Si nous offrions des stimulants économiques aux entreprises, nous n'aurions certainement pas besoin du bill, le problème se réglerait de lui-même. Voyez ce que fait le gouvernement dans le secteur de l'extraction, où les sociétés étrangères ont de bien meilleurs avantages fiscaux que les Canadiens. Pourquoi alors ne pas s'entendre pour établir les prix? C'est logique. Ce n'est logique que parce que le gouvernement n'a pas le courage de proposer des solutions.

Nous pourrions nous passer de lois sur les coalitions si nous favorisions une bonne économie de concurrence entre les entreprises, ce pourquoi nous sommes reconnus, paraît-il. Les lois et les dispositions fiscales que le gouvernement impose rendent la chose impossible. Au lieu de faire payer aux sociétés 9 p. 100 de leur revenu global en impôts, pourquoi ne pas leur promettre de réduire leurs impôts d'un p. 100 si elles augmentent leurs effectifs, par exemple, de 5 p. 100? N'est-ce pas le moyen de stimuler l'emploi? Ou nous pourrions leur dire qu'une hausse, par exemple, de 5 p. 100 de leurs ventes d'exportation leur vaudra une réduction d'un p. 100 de leurs impôts. C'est le genre d'incitations économiques qu'il nous faut.

Mon ami le député de Compton a déclaré que les Canadiens n'avaient pas d'argent. Le ministre sait, j'en suis certain, que, essentiellement, les Canadiens ont plus d'économies personnelles que les habitants de tout autre pays du monde. L'argent est ici. Nous devons promouvoir les investissements. Nous avons besoin de tels investissements au pays et nous pourrions en bénéficier si nous avions fait le nécessaire. Nous n'aurions pas besoin de projet de loi négatif comme celui-ci. Il ne présente aucune caractéristique positive que l'on puisse recommander.

Le député de Compton a aussi mentionné les taxes. Le citoyen moyen, au Canada, se voit contraint de payer beaucoup d'argent par suite d'une double imposition et en taux d'intérêt, ce dont le ministre semble se moquer éperdument. Le taux de financement hypothécaire s'élève à 9¾ p. 100. Pourquoi ne pourrions-nous donner un certain encouragement aux propriétaires de maisons en leur accordant un certain dégrèvement d'impôt? Il y a aussi l'impôt municipal. Peut-être devrions-nous limiter le montant de la déduction, mais si nous leur permettions de déduire $500, par exemple, de l'impôt sur le revenu, ils pourraient ainsi investir davantage au pays et plus il y aura d'investissements, moins nous aurons besoin de projets de loi de ce genre.

A la lecture d'un bill comme celui-ci, il est décourageant de constater tout le temps et l'énergie que les fonctionnaires ont consacrés à la rédaction d'un projet de loi aussi négatif. Je ne crois pas qu'il corresponde à l'intention du ministre. Il aura, me dit-on, quelques amendements à présenter dans une couple d'années. Je pense que nous avons tous reçu des lettres de personnes engagées dans les industries du tabac et de la confiserie et qui signalent que le ministre, dans ses représentations, leur a déclaré qu'il envisageait des mesures supplémentaires dans deux ans. C'était l'année dernière. A ce moment-ci, il a certainement eu l'occasion de penser à présenter de nouveau un vieux bill. S'il envisage des amendements, nul doute qu'il a eu tout le temps voulu pour les présenter maintenant.

Lui faut-il sonder le marché? Il semble que ce soit une pratique courante du gouvernement de se lancer dans des essais avant même de s'être arrêté sur l'objet de sa démarche. Je crois pouvoir dire que le gouvernement actuel y va maintenant au petit bonheur, au Canada, en ce qui me concerne, au jour le jour, sans suite ni logique. Notre façon de traiter les prévisions commence à me contrarier. On peut disserter sur les coalitions, mais voyons ce que le gouvernement fait. Le gouvernement voulait prendre possession de l'usine de DeHavilland pour 38 millions de dollars. Cette information s'est glissée l'autre soir. Quelle chance avons-nous eu d'examiner ce poste des crédits provisoires pour voir ce que cela comporte? Les questions que nous posons là-dessus ne reçoivent aucune réponse. On ne nous dit rien des dettes ou du passif, mais le gouvernement nous demande, à nous députés, qui essayons de représenter consciencieusement nos commettants d'affecter 38 millions de dollars à la reprise de DeHavilland. Le gouvernement avait une option d'achat, depuis deux ans, option qu'il lui faut exercer avant la fin de juin. Donc, en deux ans, le gouvernement a certainement pu décider ce qu'il veut faire.

● (1550)

Mais obtenons-nous des réponses à nos questions? Non, le gouvernement veut tout simplement l'autorisation inconditionnelle de dépenser 38 millions de dollars, sans tenir aucun compte des Canadiens qui devront se conformer à la volonté du gouvernement. Voilà ce à quoi je m'oppose. Comment puis-je retourner dans ma circonscription et dire aux gens: je suis ici pour vous représenter, mais voici 38 millions de dollars jetés par la fenêtre et je ne sais pourquoi, pas plus que je ne sais si cette somme servira les Canadiens, et le gouvernement refuse de me le dire. Parlez d'une enquête sur les coalitions. C'est le gouvernement actuel qui devrait faire l'objet d'une enquête.

Des voix: Bravo!

M. Morgan: Tout ce que j'essaie de faire comprendre au gouvernement c'est qu'il pourrait certainement faire mieux que ce que le bill nous offre. Le gouvernement ne peut assurément pas refuser aux gens le droit de présenter leur cause devant un tribunal de leur choix. Il appartient au procureur général du Canada de décider, au cas où il serait accusé, s'il se présenterait ou non devant la Cour fédérale. Lui seul peut prendre cette décision. C'est assurément nier certains droits qu'ont les Canadiens et le

gouvernement a toujours soutenu qu'il ne ferait jamais une chose pareille. Voilà comment il tient la parole donnée. Il ne fait que ce qu'il juge bon de faire, bon gré mal gré. Il n'offre pas de stimulant. Il ne s'attaque pas au problème qui est à l'origine des coalitions. Sa politique fiscale y est pour quelque chose. Le gouvernement devrait sans aucun doute avoir recours à des méthodes adéquates pour résoudre ce problème. Il va sans dire que si nous voulions aider les petits commerçants qui demandent de l'aide à grands cris dans notre pays, nous n'aurions pas tant de problèmes avec les grandes sociétés plurinationales. Nous aiderions sans doute le petit homme d'affaires, ce qu'on ne fait pas actuellement. Si l'on agissait ainsi, croyez-moi, le ministre n'aurait pas besoin de proposer ce bill. Il serait inutile. Les Canadiens ont un esprit d'initiative et de l'imagination, mais le gouvernement devrait utiliser ces qualités.

Je n'aime pas les mesures négatives et ce bill n'est qu'un ensemble de mesures négatives: tu ne feras point, tu ne feras point. Pourquoi n'adoptons-nous pas l'attitude opposée, c'est-à-dire faire en sorte que cela ne soit pas nécessaire? N'écrasons pas le petit commerçant. C'est ce que fait la politique actuelle du gouvernement, elle l'écrase. Donnons-lui l'orientation économique nécessaire et cette mesure législative sera inutile. Ayons le courage de voir notre situation économique en face. Qui contrôle notre économie à l'heure actuelle? Ce sont les sociétés plurinationales et les syndicats ouvriers. Admettons ce fait et partons de là. Commençons à résoudre ces problèmes et ce genre de mesure législative négative ne sera pas nécessaire.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps j'ai déclaré à la Chambre que ce qui manque au gouvernement, c'est une chose que nous désirons tous ardemment, à savoir un sentiment de solidarité. Les habitants de la région que je représente veulent un vrai gouvernement. Dans le domaine des transports, par exemple, nous entendons le ministre dire que c'est la pagaille. Nous savons qu'une nouvelle politique du grain doit être annoncée au début de la nouvelle année-récolte mais nous voyons le ministre responsable de la Commission du blé faire des communiqués en cachette et on parle un peu partout d'une nouvelle politique secrète en matière de grain qui ne pourra que semer l'angoisse et la confusion dans l'Ouest du Canada et, je crois, dans l'Est aussi. Nous avons entendu annoncer aujourd'hui une soi-disant nouvelle politique concernant les subventions accordées à l'industrie laitière. Cette nouvelle politique n'est rien de plus qu'une légère modification des subventions.

En lisant ce bill d'un bout à l'autre, j'ai trouvé la définition du mot entreprise donné dans tous les détails comme c'est maintenant la mode:

«entreprise» comprend l'entreprise

a) de fabrication, de production, de transport, d'acquisition, de fourniture, d'emmagasinage et de tout autre commerce portant sur des articles et

b) d'acquisition et de prestation de services, et de tout autre commerce portant sur des services;—

Cette disposition s'occupe ensuite des délits concernant le commerce et la commercialisation au Canada. J'aimerais parler un instant de l'ingérence du gouvernement dans certains aspects de notre système et programmes de commercialisation notamment dans l'industrie très importante des céréales fourragères et cela touche les Canadiens de l'est à l'ouest du pays.

Puis-je dire qu'il est 4 heures, monsieur l'Orateur?

[M. Morgan.]

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): D'accord?

Des voix: D'accord.

● (1600)

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir: Avis de motions.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROPOSITION DE DÉGRÈVEMENT SUR LES INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES

M. Roland Godin (Portneuf) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'accorder un dégrèvement d'impôt sur le revenu équivalant au montant payé en intérêt sur l'hypothèque d'une maison familiale et au montant des taxes municipales et scolaires, le tout jusqu'à concurrence de $1,000 par année.

—Monsieur le président, je voudrais d'abord remercier l'honorable député de Compton (M. Latulippe) qui a bien voulu appuyer cette motion. Je considère comme un privilège l'occasion d'en discuter puisqu'elle vise à aider les Canadiens qui ont fait certains sacrifices pour devenir propriétaires, de même que tous ceux qui songent à le devenir.

Il est inutile de mentionner que j'espère obtenir l'appui de la Chambre, afin que les personnes en cause soient avantagées le plus tôt possible par l'application de cette mesure. A mon avis, il est urgent que le Parlement autorise que les taxes municipales et scolaires soient déductibles de l'impôt pour les propriétaires de maisons unifamiliales, comme cela se fait pour les propriétaires de maisons de rapport.

Il est évident que des sommes importantes sur les hypothèques devraient également recevoir la même attention, si nous voulons vraiment laisser la chance aux Canadiens de demeurer propriétaires.

Par des lois appropriées, le Gouvernement aide actuellement les industriels, les commerçants et diverses sociétés. Les hommes d'affaires peuvent s'adresser, par exemple, au ministère de l'Industrie et du Commerce et choisir le programme qui leur convient pour accroître, par exemple, la productivité dans la fabrication et l'utilisation de l'équipement, des accessoires et des matériaux de construction. Il existe aussi plusieurs programmes: le programme d'aide aux petites entreprises, la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, le programme sur la machinerie, le programme d'accroissement de la productivité, le programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique, le programme d'aide à la construction navale. En analysant d'autres programmes du gouvernement, nous constatons que plusieurs secteurs sont favorisés.

Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration offre aux employeurs un service aux employeurs, un programme d'adaptation de la main-d'œuvre, un programme de formation à la gestion des entreprises, un programme de formation de la main-d'œuvre dans l'industrie. Il existe

même des traitements spéciaux à l'égard des exportations. L'application de tous ces programmes nous a apporté, jusqu'à ce jour, des résultats concrets, et parce que justement ces programmes prévoient des prêts à des taux préférentiels, ainsi que des subventions, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Toutefois, ces programmes n'avantagent que certaines classes de la société et, pour cette raison, je pense que la motion que je propose peut devenir un complément au système en vigueur, et son application serait plus facile, puisqu'elle n'exige même pas de déboursés.

Même si la majorité des propriétaires canadiens ne contribuent pas à la caisse électorale des vieux partis, j'estime qu'ils ont quand même droit à une certaine protection. Jusqu'ici, à peu près sans jamais riposter, les propriétaires canadiens se sont pliés à tous les fardeaux fiscaux: taxes municipales, taxes scolaires, taxes spéciales, taxes de la communauté urbaine, taxe de vente, et taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Enfin, chaque année la gamme s'allonge, avec le résultat que nous connaissons, c'est-à-dire des coûts de taxes triplés.

Dans la région de Québec, des maisons construites il y a 10 ans, au coût de $12,000, sont maintenant évaluées à $19,000 et $20,000.

Monsieur le président, devant l'impôt, les hommes d'affaires et les grandes sociétés se servent de l'article «dépréciation».

Malheureusement ce n'est pas le cas des propriétaires de maisons unifamiliales, et non seulement il n'est pas question pour un propriétaire de jouer avec la dépréciation de sa maison, mais il est forcé d'accepter les augmentations d'évaluation. Nous sommes témoins que par suite d'évaluations scientifiques les maisons prennent de la valeur en vieillissant.

Au nom de la science, nous assistons à une surenchère de nos propriétés, sous la couverture de la science. Il s'ensuit des résultats intéressants pour la finance, puisqu'à la grandeur du pays, depuis 10 ans, les propriétaires ont vu tripler leurs taxes municipales et scolaires. Les maires de nos villes, qui savent compter, et qui font même preuve d'honnêteté, nous avertissent que les augmentations de taxes que nous avons subies jusqu'à maintenant ne sont que de l'eau de rose et ne sont qu'un début, puisqu'il faut s'attendre à les voir doubler d'ici cinq ans. Ce qui veut dire que le propriétaire qui déboursait $300 il y a 10 ans, et qui en paie aujourd'hui $900, doit s'attendre à des factures de $1,800 en 1980.

Monsieur le président, à moins que des mesures ne soient prises pour corriger le système d'endettements que nous connaissons, système dispendieux et inhumain, nous assisterons à des faillites personnelles.

Les familles incapables de s'acquitter de leurs primes d'assurances, des frais de services municipaux et scolaires, pas plus que de leurs paiements hypothécaires élevés, devront céder leur maison. Le bilan de nos villes et de nos municipalités indique justement une hausse du coût des services publics, il est vrai, mais ces mêmes bilans révèlent également que dans certains cas le service de la dette grignote 40 et parfois 50 p. 100 du budget.

Dans le système actuel, personne ne peut s'attendre à une réduction de cette tranche consacrée à la finance. En effet, un tableau publié par Statistique Canada démontre que les municipalités du Québec qui avaient dépensé $234,530,000 pour leurs dettes en 1971 ont été forcées de verser $273,166,000 pour les mêmes services en 1972.

Quant à l'augmentation des services municipaux et scolaires, nous ne pouvons en jeter tout le blâme sur les autorités locales, ou encore sur les autorités régionales, parce que, malheureusement, elles aussi sont à la merci du système. Ce n'est pas un secret pour personne que pour aider au développement des municipalités, le Parti Crédit Social du Canada propose depuis longtemps que des prêts à faible taux d'intérêt soient consentis aux provinces, qui pourraient distribuer ces crédits en proportion des besoins, et selon les conditions de leur choix, aux municipalités ou aux commissions scolaires.

Mais en attendant l'application de ces mesures, nos administrateurs sont aux prises avec les nombreux problèmes qui s'accentuent chaque année, n'ayant pas d'autres moyens, pour boucler leur budget, que d'augmenter les taxes, ou encore de multiplier les emprunts. Mais justement parce que certaines villes sont endettées jusqu'au cou, nous assistons trop souvent à des augmentations de taxes. Et jusqu'à maintenant, les propriétaires ont réussi à tenir le coup, soit en empruntant, à droite et à gauche, ou encore parce que l'homme ou la femme sont avantagés tous deux par une source de revenus, ou que le chef de famille a récemment réussi à obtenir une augmentation de salaire.

Mais combien de temps, monsieur le président, les propriétaires pourront-ils résister aux surcharges de taxes? Que doit-on penser également du sort des retraités à revenu fixe et d'un grand nombre de propriétaires qui doivent se contenter de faibles salaires?

Il est exact que certains travailleurs se voient accorder chaque année une petite augmentation, mais étant donné que les salaires montent par l'escalier pendant que les taxes grimpent par l'ascenseur, on admettra avec moi que ces augmentations sont loin de répondre aux exigences des responsabilités des chefs de famille. Nous reconnaissons que le gouvernement canadien a multiplié ses activités en matière d'habitation. Le gouvernement canadien a multiplié également les fonds mis à la disposition des provinces à des fins de construction résidentielle. On sait que les prêts consentis pour la construction de maisons neuves peuvent atteindre 90 p. 100 de leur valeur d'emprunt, si le montant initial est de $20,000 et 80 p. 100, pour le reste, jusqu'à concurrence de $25,000. Mais à la suite de la hausse des taux d'intérêt, nous sommes témoins du fait qu'un grand nombre de futurs propriétaires ont dû abandonner leur projet et particulièrement au Québec, où la crise du logement existe toujours. De plus, il est important de se souvenir du fait que le Québec est aussi la province des locataires.

● (1610)

Un document de Statistique Canada, déposé à la Chambre au printemps de 1971, nous apprenait par exemple que le Québec comptait, en 1970, 48 p. 100 de locataires et 52 p. 100 de propriétaires. Ces chiffres des plus révélateurs sont inquiétants. On se demande, monsieur le président, si le gouvernement canadien ne travaillerait pas un peu à établir un système socialiste chez nous, où tout le monde deviendrait locataire.

Si tel est le but du gouvernement, monsieur le président, je pense que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) peut se rassurer et conclure qu'il est sur la bonne voie en comparant certains chiffres: il pourrait même fixer le jour de sa victoire. Justement, les documents que j'ai mentionnés il y a un moment, documents qui avaient été déposés à la Chambre à l'époque, à la demande de l'honorable député de Compton, révèlent aussi qu'en 1966 il y avait dans le Québec 57.9 p. 100 de «possédants», contre 42.1 p. 100 de locataires, ce qui signifie que les propriétaires

passent au rang de locataires au rythme de 1 p. 100 par année. Alors, la conclusion est assez facile. Si aucune amélioration sérieuse n'est apportée prochainement, dans 25 ans d'ici un quart seulement des gens seront propriétaires, contre trois quarts qui seront locataires.

Alors, je le répète, monsieur le président, si c'est cela que le gouvernement désire, il n'y a pas de problème, on n'a qu'à laisser les choses telles quelles.

Par ailleurs, si le gouvernement libéral se veut défenseur du capitalisme, de l'entreprise privée, je crois qu'il est temps qu'il le fasse voir en adoptant des lois qui favoriseront d'abord le chef de famille propriétaire de sa maison. S'il est devenu compliqué pour les Canadiens de devenir propriétaires, et de conserver ce qu'ils ont acquis par leur travail, c'est tout simplement, à mon avis, parce que les lois et les règlements émanant du Parlement ou des différents ministères ne reflètent pas les possibilités qui existent dans notre pays. Nous avons de l'espace et des matériaux en abondance, et l'on pourrait même pousser la production davantage si c'était nécessaire. Et sur un simple appel téléphonique, le Centre de la main-d'œuvre pourrait affecter un demi-million de chômeurs au travail, eux qui ne demandent qu'à travailler.

Alors, étant donné que la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction a contribué à la hausse du coût des logements, il n'y a pas deux façons de procéder, mais une seule, supprimons-la. Si l'augmentation des taux des prêts hypothécaires a contribué à accroître le coût des maisons, alors réduisons-les. Étant donné que le 21 mars 1967, par un simple vote, le gouvernement canadien a supprimé le plafond sur les taux d'intérêt, j'imagine que l'honorable ministre des Finances (M. Turner) pourrait prendre les dispositions nécessaires pour que cette opération se répète en sens inverse. Le ministre des Finances, j'imagine, n'est pas sans savoir que nous, les députés, avons le pouvoir de fixer les taux d'intérêt.

Le problème du logement est en voie de devenir un drame, les victimes sont nombreuses et personne ne semble se reconnaître coupable; et dans l'intimité, les responsables, les membres du gouvernement libéral actuel, se considèrent même innocents de la chose. Je suis d'avis, comme plusieurs autres, que ce petit jeu a déjà trop duré. Les députés libéraux qui sont ici présents devraient oublier un peu, je pense, leurs fournisseurs de caisse électorale et penser à leurs électeurs.

Aujourd'hui, je propose, appuyé par l'honorable député de Compton, que les propriétaires de maisons unifamiliales bénéficient d'un dégrèvement d'impôt sur le revenu équivalant au montant payé en intérêt sur leur hypothèque et au montant de leurs taxes municipales et scolaires, jusqu'à concurrence de $1,000 par année. J'espère avoir l'appui de tous les députés, puisque cette mesure est réclamée par toute la population. Même les militants libéraux la réclament.

L'automne dernier, tous les journaux du pays ont rapporté que les militants libéraux réunis en congrès dans la capitale fédérale avaient adopté une résolution visant à ce que l'on déduise de l'impôt les taux d'intérêt, et même l'intérêt sur les prêts hypothécaires.

La Société Saint-Jean-Baptiste de la Chaudière, réunie à l'occasion de son congrès annuel, l'automne dernier, à Saint-Georges-de-Beauce, sous la présidence de M. André Breton, organisateur libéral, a adopté une résolution en ce sens. Les membres de l'Association canadienne des syndics d'écoles de chaque province du Canada qui s'étaient réunis à Québec au cours du mois de mai 1973, réclamaient la même chose. Leur résolution se lit comme il suit:

«Que l'Association canadienne des syndics d'écoles adresse une pétition au ministre des Finances du gouvernement du Canada et aux ministres des Finances de toutes les provinces canadiennes pour qu'ils adoptent des mesures financières qui permettront aux propriétaires de maisons familiales et aux locataires de déduire le montant de leurs taxes scolaires de leur revenu taxable.»

Cette résolution a été envoyée au ministre des Finances et aux ministres provinciaux des Finances.

Ces syndics d'écoles représentaient toutes les régions du Canada, tant des milieux urbains que ruraux, et affirmaient représenter une majorité d'hommes et de femmes qui ont des responsabilités à assumer à l'égard des contribuables.

Monsieur le président, les députés ont également des responsabilités à assurer à l'égard des contribuables, et c'est pourquoi les députés du Parti Crédit Social du Canada sont heureux de s'associer aux syndics d'écoles pour réclamer un peu de justice pour tous les Canadiens qui ont fait des efforts et qui ont jusqu'ici fait preuve de sens des responsabilités.

[*Traduction*]

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer l'avis de motion à l'étude visant à accorder un dégrèvement d'impôt sur l'intérêt hypothécaire versé sur une maison familiale. C'est une mesure que l'on attend depuis longtemps et que les membres du parti conservateur progressiste et moi préconisons depuis quelque temps déjà. Notre parti est d'avis que les propriétaires de maisons devraient pouvoir déduire une partie de l'impôt foncier et de l'intérêt hypothécaire de leur revenu fédéral imposable et qu'un dégrèvement équivalent devrait être accordé aux locataires.

Le rêve de toute famille canadienne de posséder sa maison est en train de se dissiper rapidement. Les prix des maisons montent en flèche tous les jours et les taux d'intérêt hypothécaire ont atteint 10 p. 100. Que la crise du logement soit attribuable à une pénurie ou aux prix, peu importe pour le consommateur canadien moyen, qui doit toucher au moins $17,000 par année pour obtenir une hypothèque avant même de songer à s'acheter une maison. Autrement, il est obligé de vivre en appartement ou dans des maisons en rangées.

Environ 70 p. 100 des Canadiens voudraient s'acheter une maison unifamiliale avec un terrain d'une étendue raisonnable. De nos jours, à Toronto et dans d'autres grandes villes canadiennes, 5 p. 100 seulement des gens peuvent s'acheter une maison et la moitié d'entre eux doivent dépenser presque la moitié de leur revenu en paiements hypothécaires. Aussi est-il facile de comprendre pourquoi le bill du député de Portneuf (M. Godin) doit être accepté par le gouvernement et pourquoi on doit immédiatement accorder des dégrèvements, aux termes du bill à l'étude, aux propriétaires de maisons actuels et futurs.

Voici quelques raisons pour lesquelles le bill devrait être adopté. Tout Canadien devrait pouvoir habiter un logement convenable, à prix raisonnable, pourvu d'un coin de verdure; ce devrait être considéré comme un droit dans son cas. Néanmoins, vu les restrictions d'ordre naturel imposées par la géographie et celles, d'ordre économique et social, qui sont nécessaires, une politique ministérielle devrait viser à assurer un nombre suffisant de maisons de divers genres afin que tous les Canadiens puissent choisir le genre et les conditions de logement qui leur conviennent.

Le rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour 1973 déclare que l'effort réalisé dans

le domaine du logement sous l'administration de la Société centrale et du ministère des Affaires urbaines s'adresse surtout aux gens à revenu faible ou modeste. Sans aucun doute, en 1973, on a accordé de plus en plus d'aide à ces groupes, mais le gouvernement n'a pris aucune mesure pour alléger le fardeau du Canadien moyen qui ne peut se permettre d'acheter une maison. Le gouvernement n'a rien fait pour améliorer la situation actuelle où le prix des maisons augmente constamment et les taux d'intérêt sont excessivement élevés; il s'est contenté d'annoncer qu'il entreprendrait davantage de recherches et que l'étude ne serait pas terminée avant environ cinq ans et qu'il faudrait encore cinq ans avant que les Canadiens puissent avoir la vie plus facile.

Cette résolution soulagerait le fardeau non seulement des nouveaux acheteurs de maisons, mais des propriétaires actuels qui sont taxés à mort par tous les niveaux de gouvernement. Au lieu de dépenser 100 millions de dollars pour son programme de projets témoins le gouvernement aurait mieux fait de les consacrer à aider les nouveaux acheteurs de maisons et les nouveaux propriétaires et à réduire leurs taxes. Je ne saurais trop insister, monsieur l'Orateur, sur la nécessité d'adopter cette résolution. Ses mécanismes peuvent être débattus en comité. Un grand nombre d'autres pays ont ce système d'abattement fiscal. Il y a longtemps que nous aurions dû l'avoir au Canada.

● (1620)

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je m'oppose, en principe, à ce que nous versions une prime aux propriétaires. Nous diviserons ainsi la société en locataires et propriétaires. Sous son libellé actuel, la loi confère des avantages énormes aux propriétaires puisque le fait d'être propriétaire est un avantage non imposable. Je donnerai plus tard des chiffres qui montreront comment notre présent système fiscal fausse entièrement le marché locatif en accordant une concession aux propriétaires. Toute tentative visant à augmenter les avantages aux propriétaires ne peut que revenir contre nous et aggraver la situation du logement.

Le principe sous-jacent à la motion de l'honorable député peut sembler bon. Je sais que posséder une maison est une chose sacrée. Historiquement, les lois municipales et provinciales du Canada ont eu tendance à avantager les propriétaires. Ceux qui n'avaient pas de propriété n'avaient pas le droit de vote et étaient considérés comme des citoyens de seconde classe. Déjà, il y a 100 ans, nous avions tendance à classer les gens suivant qu'ils étaient ou non propriétaires. Pour voter, il fallait avoir de la propriété. Il fut un temps ou l'on devait être propriétaire si l'on voulait être député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il en est encore ainsi des sénateurs.

M. Saltsman: A mon avis, ces qualifications pouvaient avoir leur raison d'être en ces temps reculés, et même alors, il est permis d'en douter, mais il n'en est plus ainsi dans notre société moderne. Le système fiscal, qui, à n'en pas douter, confère une prime aux propriétaires, est injuste. Car il avantage un groupe plus que l'autre. Quel est le député de cette Chambre qui osera dire que celui qui possède sa maison, un bien foncier, est plus digne ou meilleur citoyen que l'autre, qui est locataire et qui ne possède pas de propriété foncière? Bien que nous ne fassions pas de telles distinctions, notre régime fiscal en fait et s'il nous fallait adopter la motion du député, la situation serait pire encore. Comme je l'ai dit, elle fausserait dangereusement le marché locatif et ferait reposer tout le poids sur les locataires.

J'entends souvent des députés suggérer au gouvernement d'abolir la taxe de vente sur les matériaux de construction. Bien que ce soit là une mesure très souhaitable, ceux qui font cette suggestion devraient nous dire comment le gouvernement comblera cette perte de revenu. Comparée aux pertes que nous éprouverions si nous versions cette prime aux propriétaires, la perte occasionnée par l'abolition de la taxe de vente sur les matériaux de construction serait minime. Je remarque que personne ne dit combien nous coûterait cette mesure. Aucun chiffre n'a été cité. S'il nous faut verser une prime aux propriétaires, il nous faudra trouver ailleurs le revenu que nous avons perdu par la suppression de cette taxe. Si vous dites que nous pourrions l'obtenir en partie des sociétés, je vous écouterai avec sympathie. Mais il y a des limites à taxer les sociétés. Aussi, ceux qui préconisent dans notre régime fiscal les changements qui conféreraient des avantages à une classe de la population et non à l'autre, doivent nous dire d'où viendra l'argent qui comblera les recettes fiscales perdues et comment nous allons la compenser.

Je puis comprendre pourquoi mes amis du parti créditiste appuient cette proposition. Selon la doctrine créditiste, la Banque du Canada devrait accorder à nos municipalités des prêts sans intérêt. Bien que je ne sois pas d'accord avec leur doctrine, je comprends néanmoins pourquoi ils mettent cette proposition de l'avant. La chose paraît bonne en théorie. Mais je ne puis que m'étonner que le parti conservateur lui donne son appui. Peut-être les conservateurs ont-ils une dette de gratitude envers le parti créditiste?

Comme je l'ai dit plus tôt, ce genre de boni créerait de nouveaux conflits de classes. A une certaine époque, à peu près tout le monde qui habitait à la ville était propriétaire en titre ou éventuel. Cette situation a changé de façon marquée aujourd'hui, alors que 50 p. 100 des gens sont propriétaires et 50 p. 100 locataires. Et ce, pour une foule de raisons, notamment parce que certaines gens ne peuvent se permettre de payer le prix d'une maison ou ne peuvent se permettre de conserver leur maison, bien que cela ne soit pas tellement important, les maisons étant de nos jours hors prix pour la majorité des gens. En fait, bien des gens au pays ne tiennent pas à devenir propriétaires. Ils ont un style de vie qui fait qu'ils préfèrent être libres de changer de logement. Ils ne veulent pas être attachés à une maison. Ils n'estiment pas que la vie dans une maison unifamiliale constitue la façon rêvée de vivre.

Cela étant, pourquoi le Parlement devrait-il décréter qu'il s'agit là du mode idéal de vie, qu'il est bon d'être propriétaire et que les propriétaires se verront accorder des avantages supplémentaires? Si nous disions cela, que nous serions très injustes envers les pauvres et les nouveaux venus qui tentent de s'établir. Nous nous trouverions d'une certaine manière à agir comme les gens qui forment des associations de quartier parce qu'ils veulent préserver leur quartier. Je puis comprendre leur façon de penser. Trop souvent, ils ne sont pas motivés par autre chose que leurs propres intérêts. Ils ne se préoccupent pas des autres qui désirent venir s'établir à la ville. Ils ont pour attitude que telle est leur place, qu'ils ont un droit spécial à cette place et qu'ils entendent bien la conserver. Le fait que des gens quittent la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve ou le Manitoba pour venir habiter en ville ne les préoccupe pas du tout. Ils se disent qu'il n'y a rien à faire si, par suite de leur action, le prix des maisons augmente

partout en ville, et que c'est le moindre de leurs soucis tant que leur propriété est préservée.

Faisant un retour en arrière, je puis me rappeler que j'ai choisi de devenir socialiste en partie à cause de dégoût que m'inspiraient les gens qui accordent une telle importance à la propriété plutôt qu'aux hommes. Il y a en a qui croient que la propriété est beaucoup plus importante que les hommes. Ils ne se soucient pas de ce qui arrive aux êtres humains tant qu'ils peuvent conserver leur propriété. On a dit que cet attachement excessif à la terre, cet attachement excessif à la propriété, est la source de pratiquement tous les égoïsmes humains. Toute loi qui encourage l'égoïsme n'est pas une bonne loi.

Je désire indiquer de quelle façon nous subventionnons la propriété résidentielle, quels avantages nous accordons aux propriétaires d'habitation. Un investissement dans le domaine de la propriété rapportera plus que tout autre type d'investissement au sein de notre société. Je prendrai un cas hypothétique qui pourrait bien être réel. Supposons qu'une personne est disposée à investir $30,000. Elle peut acheter des obligations d'épargne du Canada, confier ce montant à une société fiduciaire ou acheter une propriété, pour autant qu'elle puisse s'en procurer une pour $30,000. Je crois que $40,000 est plus près de la réalité. Les chiffres n'ont, en fait, aucune importance. Ils ne servent qu'à expliquer mon thème.

Supposons qu'un citoyen achète une propriété dans un centre rural ou une petite localité. Ses paiements mensuels n'excéderaient pas $100. Je veux dire que $100 paierait les taxes, le chauffage et certaines réparations. Il peut donc habiter cette maison pour $100 par mois. Il peut aussi s'attendre, si les conditions actuelles se maintiennent et je ne vois pas pourquoi il en serait autrement, à une hausse de l'évaluation d'au moins $1,200 par année. Je sais que dans le cas de quelques maisons la plus-value a été inférieure à ce montant. Cette appréciation équivaut à un gain de capital non imposable. Cela signifie donc que le citoyen qui a investi $30,000 et s'est procuré une maison n'a plus de loyer à payer. Tant qu'il habite la maison, il ne paie absolument aucun loyer. Je sais que certains facteurs peuvent créer des difficultés. Il peut ne pas disposer des fonds voulus en ce moment. Il n'a peut-être pas $30,000. S'il emprunte l'argent ou l'investit au complet, il peut alors bénéficier d'une hausse d'évaluation. La propriété résidentielle ne constitue pas un profit imposable. Il réalise donc un profit considérable.

● (1630)

Je reviens maintenant à mon premier citoyen. S'il décide d'investir ses $30,000 dans l'achat d'obligations d'épargne du Canada à 8 p. 100 ou de les confier à une société fiduciaire, ou encore de les déposer à la banque ou même de prendre des actions dans la société Bell, il touche des intérêts de $2,400, montant entièrement imposable. Si l'assiette d'imposition qui s'applique à lui est dans les 30 p. 100, et il ne faut pas que votre traitement soit bien élevé pour que ce soit le cas, il perd $800 en taxes. Il lui reste un profit net de $1,600 sur son investissement de $30,000.

Que peut-on louer, avec $1,600 par an, c'est-à-dire $125 par mois? Si notre homme a des enfants et veut un logement comparable à la maison qui lui coûte $30,000, il doit débourser de $275 à $300 par mois. Il se trouve donc à perdre $150 par mois à cause des injustices du régime fiscal. Il n'est pas question, dans ce régime, de profits supposés. Cela n'existe pas, chez nous, pas plus que l'impôt sur la richesse.

Et les conséquences? C'est que toutes les personnes quelque peu douées pour l'investissement miseront sur l'achat d'une maison qu'ils en acquièrent la propriété ou non. Bien des gens achètent des maisons pour augmenter leurs investissements et se protéger de l'inflation. Il en résulte donc que beaucoup de maisons sont retirées du marché, et les prix montent avec la demande. La situation se complique pour les gens qui veulent acheter, et tous ceux qui s'occupent du marché immobilier, locataires ou propriétaires. Aujourd'hui, on vend de plus en plus d'appartements au lieu de les offrir en location. Les propriétaires peuvent obtenir des acheteurs d'appartement un meilleur prix en raison des avantages fiscaux auxquels ces derniers ont droit. Dans certaines villes, il en est résulté une pénurie de logements locatifs.

Plutôt que de rendre le régime fiscal encore plus injuste qu'il n'est, la Chambre devrait chercher le moyen d'abolir les différences dans le traitement réservé aux propriétaires et aux locataires. Je ne me fais pas d'illusions. J'espère que mes observations ne seront pas prises hors de contexte ni mal interprétées. Que ceux qui veulent être les propriétaires de leur maison l'achètent. Ce que je veux dire, c'est que tout le monde a droit à la justice, dans notre société. Bien que beaucoup de personnes à revenus moyens possèdent leur maison, elles sont encore les plus fortunées de notre société. Elles ont au moins le versement initial. Elles ont au moins un peu de capital comparativement aux locataires. Je ne dis pas que les divisions sont aussi nettes.

Pour aider ceux qui en ont le plus besoin, nous devons faire beaucoup plus pour mettre les logements publics à la portée de ceux qui n'ont pas le versement initial pour s'acheter une maison ou qui n'ont pas les moyens de garder une maison dans l'espoir de profiter un jour de la plus-value.

[*Français*]

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur le président, nous sommes saisis d'une motion présentée par l'honorable député de Portneuf (M. Godin) qui, si elle était adoptée, entraînerait des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. J'ai l'intention de traiter de ce sujet et d'expliquer les effets d'une telle mesure, sans discuter des motifs invoqués par l'honorable député de Portneuf pour justifier ces modifications.

Or, j'ai l'intention, au cours de mes remarques, de discuter des modifications de la loi de l'impôt sur le revenu. Je crois que c'est dans ce secteur-là, que mon préopinant, le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman), s'est exprimé.

Le motionnaire propose un abattement du montant des taxes municipales et de l'intérêt sur l'hypothèque que le contribuable verse à l'égard de son logement. La proposition semble indiquer que le montant payé sous forme de taxes municipales, ou d'intérêt sur une hypothèque jusqu'à concurrence de $1,000, pourrait être déduit de l'impôt du contribuable.

Il est tenu pour acquis que le député de Portneuf ne propose pas un paiement direct au contribuable dont les taxes municipales et les intérêts sur une hypothèque dépassent au total son impôt sur le revenu.

Monsieur le président, la loi actuelle de l'impôt sur le revenu accorde actuellement des dégrèvements d'impôt ou, selon une expression mieux connue, des crédits fiscaux, dans un seul cas, à savoir lorsqu'il est reconnu que le revenu du contribuable a déjà été imposé.

Par exemple, lorsque le contribuable reçoit de l'étranger un revenu sur lequel le pays étranger a déjà prélevé un impôt, la loi de l'impôt sur le revenu accorde un crédit à valoir sur les impôts canadiens allant jusqu'à un maximum égal au montant versé au gouvernement étranger. Ce crédit s'appelle le dégrèvement pour impôt étranger.

● (1640)

Le dégrèvement pour dividendes est accordé en reconnaissance du fait que les dividendes que reçoit un contribuable au Canada sont puisés à même un revenu qui a déjà été imposé au niveau de la corporation. A part ces deux exceptions, la loi de l'impôt sur le revenu n'accorde pas de crédits fiscaux. En outre, la loi de l'impôt sur le revenu adhère au principe selon lequel les frais personnels ne sauraient être déductibles. Il ne fait pas de doute que les taxes municipales et l'intérêt sur l'hypothèque d'un logement familial entrent dans la catégorie des frais personnels.

Je voudrais maintenant faire quelques observations générales. Premièrement, la proposition de l'honorable député de Portneuf va à l'encontre des deux principes de la législation fiscale susmentionnée. En proposant l'octroi d'un crédit fiscal lorsqu'aucun revenu imposé n'a été reçu, il propose en fait que le gouvernement paie les premiers $1,000 d'intérêt sur l'hypothèque et les taxes municipales de chaque contribuable qui engage ce genre de dépenses.

Deuxièmement, la proposition déborde le cadre d'une déduction. Le coût d'une dépense déductible est au moins, en partie, assumé par le contribuable, alors que la proposition du député de Portneuf met le coût total à la charge du gouvernement fédéral. Sous ce rapport, elle est plus généreuse qu'une déduction et, ainsi, encore plus en rupture avec les principes de l'impôt sur le revenu qui interdisent les déductions pour les frais personnels.

Examinons d'abord une déduction pour l'intérêt sur l'hypothèque et les taxes municipales, en se rappelant que tout ce qui est vrai d'une déduction l'est aussi du crédit fiscal, sauf que le crédit fiscal proposé est encore plus généreux qu'une déduction.

En principe, l'achat d'un logement ne diffère pas de l'achat de tout autre bien à usage personnel, même s'il s'agit habituellement de la dépense la plus importante qu'un contribuable puisse engager au cours de son existence.

Lorsque la Commission royale d'enquête sur la fiscalité a examiné, il y a quelques années, le système d'impôt sur le revenu, elle a recommandé la conservation du principe à l'effet que les frais personnels ou de subsistance ne soient pas déductibles. Elle n'a pas recommandé au gouvernement une déduction au titre des taxes municipales et des intérêts sur l'hypothèque.

Monsieur le président, lors de l'établissement de la réforme fiscale en 1971, on a reconnu qu'un encouragement à devenir propriétaire d'une maison d'habitation était souhaitable. Cependant, il paraissait préférable de ne pas déroger à la règle fondamentale susmentionnée sur la déductibilité des frais personnels.

La loi de l'impôt sur le revenu prévoit donc l'octroi de deux encouragements importants à devenir propriétaire d'un logement. Le premier consiste à permettre au contribuable de réaliser un gain en capital sur la vente de sa maison d'habitation sans contracter d'obligation fiscale. Le second consiste à continuer la pratique de ne pas inclure dans le revenu du contribuable l'avantage économique qu'il retire de la possession d'un logement. Cet avantage, qui est la valeur de son logement, peut être envisagé comme le rendement du capital qu'il a investi. Il faudrait noter en passant, monsieur le président, que d'autres pays, y compris la Grande-Bretagne, ont ajouté dans le passé ce «revenu supposé» au revenu du contribuable aux fins de l'impôt.

Une comparaison entre le propriétaire et le locataire d'un logement devrait illustrer ce point. Par exemple, disons que M. Leblanc et M. Tremblay ont chacun une somme de $20,000 à investir. M. Leblanc achète une maison et M. Tremblay des valeurs qui lui rapportent $1,000 par année.

Chaque année, M. Tremblay doit ajouter $1,000 à son revenu tandis que M. Leblanc n'ajoute rien. De plus, M. Tremblay doit payer un loyer pour se loger, et, bien entendu, le loyer n'est pas une dépense déductible. Il est peu probable que les $1,000 par année, une fois l'impôt sur le revenu payé, puissent lui procurer un logement équivalent à celui que M. Leblanc a obtenu moyennant une dépense en capital de $20,000. Il en résulte donc que M. Leblanc est en meilleure posture que M. Tremblay du point de vue de l'impôt.

Supposons qu'après 15 ans, la maison de M. Leblanc vaut $40,000 et les valeurs de M. Tremblay, $40,000, si les deux décident de vendre, M. Leblanc reçoit tout l'argent exempt d'impôt, mais M. Tremblay aurait à ajouter à son revenu la moitié de son gain en capital, soit $10,000.

Ainsi, M. Leblanc a de nouveau l'avantage sur M. Tremblay. A l'heure actuelle, la loi de l'impôt sur le revenu favorise donc considérablement le propriétaire d'un logement.

Si le gouvernement, monsieur le président, adoptait une proposition visant à l'octroi d'une déduction ou d'un abattement fiscal, pour l'intérêt sur l'hypothèque, M. Leblanc distancerait encore plus M. Tremblay, parce qu'il pourrait se porter acquéreur d'une maison à un coût plus élevé, obtenir une hypothèque et en déduire l'intérêt. Non seulement son revenu ne serait-il pas imposé, mais son gain éventuel en capital serait plus élevé.

Nous constatons donc que l'acceptation d'une proposition semblable désavantagerait injustement le locataire. L'adoption de ce genre de propositions favoriserait de deux manières les contribuables à revenu élevé. D'abord, la personne trop pauvre pour économiser le premier versement sur une maison ne pourrait pas se prévaloir de cette disposition. De plus, la personne qui possède un logement mais qui n'a qu'un petit montant d'impôt sur le revenu à payer ne pourrait tirer avantage du plein abattement. L'abattement maximum de $1,000 constituerait un dégrèvement fort important.

Même si la proposition était modifiée pour que la déduction s'effectue à partir du revenu plutôt que de l'impôt, elle serait beaucoup plus avantageuse au contribuable à revenu élevé qu'à celui dont le revenu est plus modeste.

Ayant étudié de façon générale les avantages actuels qu'accorde la loi de l'impôt sur le revenu aux propriétaires de logement et l'effet que la déduction de l'intérêt sur l'hypothèque et des taxes municipales aurait du point de vue de l'équité fiscale, examinons maintenant quelques exemples de ce qui surviendrait si la proposition du député de Portneuf était adoptée.

Disons qu'un contribuable du nom de A touche un revenu annuel de $5,000, déclare des déductions de $4,000 et un revenu imposable de $1,000, ses impôts fédéraux, en 1973, s'éleveraient à $75 et ses impôts provinciaux, s'il habite l'Ontario, à environ $24, ce qui fait un total de $99. S'il a payé des taxes municipales de $200 et des paiements d'intérêt de $800, il semblerait qu'il ait droit à l'abattement de $1,000.

Toutefois, la proposition du député de Portneuf parle d'un abattement de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement fédéral lui accorderait un crédit de $75, et son compte d'impôt serait nul. En même temps, étant donné que les impôts provinciaux dans certaines provinces sont calculés sous forme d'un pourcentage des impôts fédéraux, son taux d'imposition serait nul.

L'avantage total que le contribuable reçoit ne serait que de $99, ou un peu plus de 10 p. 100 des dépenses qu'il a encourues pour sa maison, et ce montant de $24 aurait été contribué par la province où il habite.

Je voudrais maintenant comparer ce cas à celui d'un contribuable qu'on désigne sous le nom de B, qui touche un revenu de $9,000, bénéficie de déductions de $4,000, et a un revenu imposable de $5,000. En 1973, son compte d'impôt fédéral se serait élevé à $875, et son compte d'impôt provincial, s'il avait habité l'Ontario, à environ $300, ce qui ferait un total de $1,175. Ses taxes municipales s'élèveraient à $400, et les intérêts sur son hypothèque à $600. Selon la motion proposée par le député de Portneuf, ce contribuable bénéficierait d'un abattement de $1,000 d'impôt sur le revenu.

Il bénéficierait d'un abattement de $875, et son compte d'impôt fédéral deviendrait par le fait même nul, comme le serait également son compte d'impôt provincial. Il recevrait donc un avantage non pas de $1,000, mais de $1,175, dont $875 du gouvernement fédéral, et $300 de la province où il habite.

Donnons maintenant l'exemple de C, homme riche, qui n'a pas à payer d'hypothèque. Toutefois, il vit dans un logement très dispendieux et ses taxes municipales s'élèvent à $1,000 par année. Il jouit d'une déduction d'impôt de $1,000 du gouvernement fédéral et de $305 du gouvernement provincial, s'il demeure en Ontario. Au fait, il a réalisé un profit exempt d'impôt de $305 ou de 30.5 p. 100, simplement en payant ses taxes municipales.

Monsieur le président, ces trois exemples illustrent quelques propositions importantes. Premièrement, l'abattement favoriserait les contribuables à revenu élevé au détriment du contribuable à faible revenu. Deuxièmement, l'effet global de l'abattement résulterait en un montant plus élevé que les taxes et l'intérêt sur l'hypothèque du contribuable, ou que le montant maximum de $1,000, parce que dans plusieurs cas l'impôt provincial est lié à l'impôt fédéral. Troisièmement, tout abattement de ce genre représenterait un coût substantiel pour les provinces.

Il faut noter aussi, monsieur le président, que deux provinces, à savoir le Manitoba et l'Ontario, ont adopté, en collaboration avec le gouvernement fédéral, un programme visant à accorder des crédits fiscaux destinés à réduire le fardeau des taxes municipales. Mais ces programmes possèdent quatre grandes caractéristiques originales. D'abord, ils sont conçus de façon à soulager le plus possible les personnes à faible revenu. Ensuite, ils réduisent l'impôt provincial plutôt que l'impôt fédéral, ce qui fait que les provinces subventionnent leurs propres municipalités. De plus, les programmes provinciaux aident les locataires aussi bien que les propriétaires. Enfin, ils versent directement de l'argent aux personnes lorsque le crédit est supérieur au montant de l'impôt sur le revenu.

La proposition du député de Portneuf changerait ces programmes provinciaux en accordant une aide égale ou supérieure aux personnes qui possèdent leurs propres logements et paient un impôt substantiel sur le revenu. Toutefois, sa proposition n'aiderait pas ceux qui bénéficient actuellement de ces programmes provinciaux.

En terminant, je dirai qu'on ne doit pas écarter aussi la possibilité que les municipalités haussent leurs taxes et que les taux d'intérêt sur les hypothèques augmentent, si la proposition du député de Portneuf était adoptée. Dans chaque cas, le propriétaire de logement se voit soulagé d'une part importante du coût, qui est transmise au gouvernement fédéral. Il en résulte que les taxes municipales et les taux d'intérêt plus élevés deviennent moins accablants pour le propriétaire de logement. Cependant, le gouvernement fédéral aurait à recueillir, d'une façon ou d'une autre, l'argent nécessaire au financement de ces abattements.

Aussi, en terminant, je le dis de nouveau, il faut considérer la question des recettes, monsieur le président. Il est impossible d'évaluer ce que coûterait aux gouvernements fédéral et provinciaux l'abattement proposé par le député de Portneuf, mais la déduction d'impôt de $500 seulement pour la moitié des contribuables canadiens, dont le nombre s'élève à 4 millions, représenterait une somme de 2 milliards de dollars. Je crois, monsieur le président, qu'il faut tenir compte du fait que si les recettes du gouvernement fédéral sont réduites de 2 milliards, alors, pour satisfaire aux exigences des dépenses gouvernementales, il faudrait que de nouvelles taxes soient imposées.

J'ai souvent entendu dans le passé certaines réflexions sur les dépenses qui pourraient être réduites. Mais de 1958 à 1963, par exemple, le gouvernement d'alors, qui avait promis, au cours d'une campagne électorale, de réduire les dépenses gouvernementales, les a augmentées chaque année.

● (1650)

[*Traduction*]

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, dans le peu de temps que j'ai, je voudrais commenter les observations du député de Gatineau (M. Clermont) qui, avec la chaleur d'un directeur de funérailles, a traité,

à la façon d'un comptable, de ce problème social auquel la motion propose au moins un début de solution. Ce problème se prête à bien d'autres considérations que la froide énumération de chiffres que le député nous a servie tout à l'heure. Que nous le voulions ou non, et ce n'est pas l'endroit pour nommer des coupables, l'habitation est un problème au Canada et elle est un besoin social, économique et matériel essentiel.

Le fait inéluctable c'est que, quel que soit le responsable, et, l'honorable député de Gatineau peut, s'il le désire, accepter le blâme au nom de son parti et du gouvernement qui l'appuie, car il était du nombre de ceux qui s'excusaient il y a un moment, ce besoin de logement reste à satisfaire. Je préférerais m'en remettre au député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) qui, lui, a expliqué logiquement le principe, même si je ne suis pas d'accord avec ce qu'il a dit, plutôt qu'au député de Gatineau. Le député de Waterloo-Cambridge a laissé entendre que nous risquions, dans cette mesure, de considérer les propriétaires comme des citoyens supérieurs à ceux qui ne le sont pas. Il a raison sur ce point. Si le libellé de cette motion représentait le summum de notre imagination à l'égard de l'examen de ce programme, on pourrait alors dire que cette motion pèche du fait qu'elle avantage les propriétaires. Ce qui ne revient pas à dire que, au cours de l'étude qu'en fera le comité, si cette question va jusque-là, le bon principe ne pourrait pas être étendu à d'autres que les locataires.

Le député a dit que quelque 50 p. 100 de la population se compose de locataires et je n'ai aucune raison d'en douter. De toute façon, je crois que le principe est sain qui permet de réduire le loyer et les obstacles à l'accession à la propriété, où même incite les gens à devenir propriétaires. Parce qu'il s'agit ici d'une première étape, le député de Gatineau ne devrait pas s'y opposer au nom du parti libéral.

Le député de Waterloo-Cambridge a demandé où nous irons chercher l'argent et combien cela nous coûtera. Mes recherchistes m'ont dit qu'il faudra pour appliquer cette mesure moins d'un milliard par année. Soit dit en passant, la contribution du gouvernement libéral aux sociétés dans le dernier budget . . .

Une voix: Vous l'avez appuyée.

M. Baker: Le gouvernement a subventionné les sociétés au moyen de dégrèvements d'impôt, et à la lecture des rapports, on peut constater que cela n'a pas été un succès.

Dégrèvement d'impôt

Les dégrèvements d'impôt consentis à ces sociétés avaient une valeur de 800 millions de dollars et, à mon avis, ce montant serait très appréciable pour combler un déficit, qui ne manquera pas de se produire, en vertu du programme proposé dans cette motion. Le fait est que cette question du logement est extrêmement importante et qu'elle ne doit pas être traitée froidement à la manière d'un comptable du fisc, surtout si l'on songe au fardeau que doivent porter les locateurs et les propriétaires par suites des difficultés suscitées en grande partie par l'ineptie des politiques du gouvernement actuel.

J'ai été surpris d'entendre ce partisan du gouvernement prendre une telle position. Notre politique, et nous ne nous en excusons pas, c'est d'étendre cela au-delà du principe de cette motion qui malheureusement s'adresse uniquement à ceux qui possèdent des maisons, afin d'aider les locataires.

D'après la réaction des députés de l'autre côté, je remarque qu'ils se sentent mal à l'aise devant cette situation du logement qui est devenue un véritable monument d'ineptie lorsqu'on constate une augmentation de 9.7 p. 100 du logement dans l'indice des prix à la consommation. Un autre monument d'ineptie du gouvernement dans le domaine du logement c'est qu'en 1972-1973, l'augmentation du prix des maisons a subi une augmentation moyenne de 26.2 p. 100 en Ontario, de 22.9 p. 100 en Colombie-Britannique et de 20.3 p. 100 en Alberta. Ces chiffres suffisent à condamner le gouvernement actuel.

Les prix des maisons dans les villes canadiennes prouvent que le gouvernement actuel a échoué. Ottawa a connu une augmentation de 21.7 p. 100. Les députés d'en face ne doivent pas parler froidement en s'appuyant sur des statistiques fiscales parce que le logement est devenu un problème social au Canada, en grande partie en raison de l'incurie du gouvernement; ces défenseurs sont prêts à l'appuyer en niant les qualités et le caractère raisonnable de cette motion qui constitue un premier pas.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 2 heures lundi prochain conformément aux dispositions du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME I